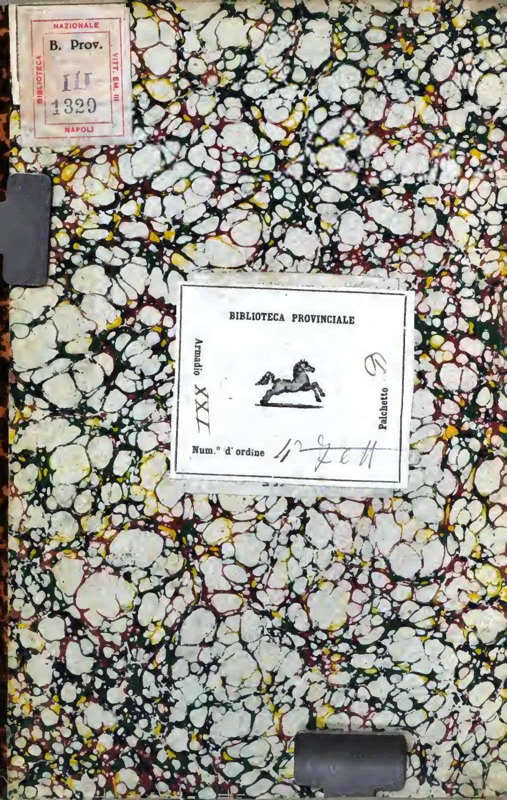



NAZIONALE
BIBLIOTECA
B. Prov.
III
1329
VITT. EM. III
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXI
Palchetto 9
Num.° d' ordine



# DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

# SCIENCES NATURELLES.

---

TOME HUITIÈME.

O

# DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

# SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES;

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE
AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC.;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

**Par M. Drapiez.**

TOME HUITIÈME.





**Bruxelles.**
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1842

# DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

# SCIENCES NATURELLES.

## O

OARIANA. OIS. Espèce du genre Tinamou. *V.* ce mot.

OBÆJACA. BOT. Synonyme d'Obéjace. *V.* ce mot.

OBEAU OU OBEL. BOT. Nom vulgaire du Peuplier blanc.

OBÉJACE. *Obæjaca.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., formé par Cassini, aux dépens du genre *Senecio* de Linné. Il correspond à la seconde section de ce dernier genre, laquelle est caractérisée par sa calathide radiée, dont les fleurs marginales sont roulées en dessous. Dans les Seneçons, toutes les fleurs de la calathide sont uniformes, à corolles régulières et hermaphrodites; les Obéjaces ne peuvent donc être confondues avec les Seneçons; mais elles offrent beaucoup de rapports avec les Jacobées, surtout par les fleurs en languette et femelles de la circonférence. Ces fleurs présentent pourtant quelques différences : elles sont, dans les Obéjaces, inégales et dissemblables; elles s'épanouissent plus tard que les fleurs centrales. Leur languette, ordinairement lancéolée et très-entière, n'excède pas en longueur le tube qui les porte; elle est courbée en dehors au sommet, plus roulée en spirale, jamais étalée horizontalement. Les corolles des fleurs centrales ont le limbe ordinairement étroit et plus court que le tube. Les ovaires s'allongent beaucoup après la fécondation. Enfin, l'involucre est égal aux fleurs du centre au commencement de la fleuraison, et plus court que les fleurs après la fleuraison.

OBÉJACE DES FORÊTS. *Obæjaca sylvatica*, Cass.; *Senecio sylvaticus*, L. Ses tiges sont droites, fermes, faiblement pubescentes, striées, cylindriques, rameuses, s'élevant à la hauteur de quatre pieds environ; ses feuilles sont sessiles, alternes, pinnatifides, élargies et obtuses; les fleurs sont nombreuses, formant un corymbe terminal de corolles jaunes. On la trouve communément dans toute l'Europe. Le *Senecio viscosus*, L., forme la seconde espèce du genre Obéjace.

OBÉLIE. *Obelia.* ACAL. Genre de Médusaires de l'ordre des Acalèphes libres, ayant pour caractères : un corps orbiculaire, transparent, sans pédoncule et sans bras; des tentacules au pourtour de l'ombrelle; un appendice court à son sommet; quatre bouches. Ce genre, établi par Péron et Lesueur, adopté par Lamarck, réuni aux Cyanées par Cuvier, ne se distingue des Éphyres que par la présence des tentacules au pourtour de l'ombrelle, et d'un appendice globuleux situé à la surface supérieure. Il ne renferme qu'une espèce.

OBÉLIE SPHÉRULINE. *Obelia sphærulina*, Pér. Elle est extrêmement petite; son ombrelle est garnie de seize petits tentacules; l'appendice subombrellaire est terminé par une sorte de petit globe; sa couleur est la bleu hyalin. On la trouve sur les côtes de la Belgique, dans les bouches de l'Escaut.

OBÉLIE. *Obelia.* POLYP. Genre de Polypiers de l'ordre des Escharées, dans la division des Polypiers pierreux, ayant pour caractères : polypier encroûtant, subpyriforme, presque épars au sommet, ensuite rapproché en lignes transversales régulières ou irrégulières; un sillon transversal semble le partager en deux parties égales. Ce genre, établi par Lamouroux, ne paraît pas différer essentiellement des Tubulipores de Lamarck. L'auteur n'en a décrit qu'une seule espèce, qu'il a nommée *Obelia tubulifera;* elle provenait de la Méditerranée, où elle se tient sur les *fucus*.

OBÉLISCAIRE. *Obeliscaria.* BOT. H. Cassini a établi, sous ce nom, un genre ou sous-genre aux dépens des *Rudbeckia*, plantes qui appartiennent à la famille des Synanthérées et à la tribu des Hélianthées. Il n'en diffère que parce que son aigrette est complètement nulle. L'espèce qui a servi de type à cette nouvelle division générique, est le *Rudbeckia pinnata*, Ventenat (Jardin de Cels, tab. 71). C'est une plante herbacée, dont les tiges sont élevées d'environ deux mètres, dressées, rameuses, striées et pubescentes. Les feuilles inférieures sont ailées, à folioles ovales, lancéolées, dentées en scie, pubescentes, à trois nervures; les intermédiaires sont divisées en trois ou cinq lobes oblongs, légèrement dentés; les supérieures sont simples, les unes dentées, les autres entières. Les fleurs forment des capitules terminaux et solitaires; elles ont le disque pour-

pre et la couronne jaune. Cette plante est indigène de l'Amérique septentrionale.

OBELISCOTHECA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Vaillant, dans la famille des Synanthérées, a été réuni au genre Rudbeckie. *V.* ce mot.

OBÉLISQUE ET OBÉLISQUE CHINOIS. MOLL. Espèce du genre Cérithe. *V.* ce mot.

OBELISTECA. BOT. Même chose que *Obeliscaria.* *V.* OBÉLISCAIRE.

OBENTONIA. BOT. Auguste Saint-Hilaire (Plantes remarquables du Brésil, p. 150) cite ce nom, employé par Velloso, comme synonyme de son genre *Galipea.* *V.* ce mot.

OBEREAU. OIS. Pour Hobereau. Espèce du genre Faucon.

OBERNA. BOT. Ce genre, formé par Adanson, et dont le *Cucubalus bacciferus* était considéré comme le type, n'a pas été adopté. *V.* CUCUBALE.

OBÉRONIE. *Oberonia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, aux dépens du genre Pleurothallide de Richard, avec les caractères suivants: folioles extérieures du périgone étalées ou réfléchies, presque égales et libres; les intérieures plus petites, presque semblables ou linéaires, et quelquefois éraillées; labelle libre, ascendant, articulé avec le pied du gynostème, ordinairement allongé, plus ou moins distinctement quadrilobé : les lobes latéraux sont dentés, et les intermédiaires presque soudés; gynostème très-petit, continu avec l'ovaire; stigmate élevé; anthère biloculaire; deux masses polliniques solides et pyriformes. Les espèces de ce genre sont propres au continent de l'Inde et aux îles qui l'avoisinent.

OBÉRONIE DISTIQUE. *Oberonia disticha,* Lindl.; *Pleurothallis disticha,* Rich.; *Cymbidium equitans,* Sw.; *Epidendrum equitans,* Forst. Sa hampe est grêle et rampante à sa base, mais ses ramifications se redressent insensiblement et s'élèvent à la hauteur de quatre à six pouces; elle est entourée, dans sa partie inférieure, de feuilles charnues, distiquement imbriquées, comprimées, concaves, amplexicaules, aiguës, très-glabres et d'un vert glauque. Les fleurs sont très-petites, jaunes, courtement pédicellées, accompagnées de bractées formant un épi grêle. De Mascareigne.

OBÉSIE. *Obesia.* BOT. Le genre établi sous ce nom par Haworth, aux dépens des Stapélies, n'a pas été adopté, mais il a été considéré par le professeur De Candolle comme devant former une section du genre *Stapelia.* L'espèce typique est :

OBÉSIE GÉMINÉE. *Obesia geminata,* Haw.; *Stapelia geminata,* Willd. Ses rameaux sont d'un vert jaunâtre, peu élevés, nombreux, étalés, presque couchés à la surface du sol, médiocrement tétragones, épais, garnis de petites dents aiguës, distantes, peu renflées à leur base. Les fleurs sont réunies deux par deux, à l'extrémité des rameaux, où les dents sont le plus rapprochées; les pédoncules qui les supportent sont à peu près de leur longueur, rouges, glabres et arrondis. Le calice se divise en cinq segments lancéolés, linéaires, aigus. La corolle a un peu plus d'un pouce de diamètre; son tube est presque nul; son limbe est très-ouvert, divisé profondément en cinq découpures étroites, lonceolées, glonduleuses, roulées en dehors, d'un jaune orangé, parsemées de très-petits points purpurins, avec les bords jaunes; la nuance extérieure est presque totalement d'un jaune verdâtre, si ce n'est vers la pointe où les veines longitudinales se confondent et lui donnent une nuance pourprée. Du cap de Bonne-Espérance.

OBIER. BOT. Synonyme vulgaire de *Viburnum Opulus,* L. Tournefort en avait fait un genre distinct. *V.* VIORNE.

OBIONE. BOT. Famille des Chénopodées; Gærtner (*de Fruct.*, vol. 2, p. 198, t. 126, f. 5) a établi sous ce nom un genre qu'il a ainsi caractérisé : fleurs unisexuées sur la même plante ou sur des individus distincts. Les mâles ont un calice divisé profondément en quatre lobes; point de corolle; quatre étamines. Dans les femelles, le calice est monophylle, bilabié, muriqué; il n'y a point de corolle; l'ovaire est supère, surmonté d'un style bipartite; la graine est unique, recouverte par le calice endurci. Ce genre a été fondé sur l'*Atriplex Sibirica*, L., espèce que Gmelin, dans la Flore de Sibérie, plaçait dans le genre *Spinacia.* Il diffère, d'après Gærtner, de ces deux genres par les pointes de son calice (d'où le nom spécifique de *muricata*), par le nombre des étamines, et surtout par la situation renversée de la graine et de l'embryon. Néanmoins, les ressemblances que la plante en question offre avec les autres *Atriplex,* ne permettent pas d'attacher beaucoup d'importance à ce dernier caractère, qui est d'ailleurs assez amphibologique lorsque l'embryon, comme dans les Chénopodées, est circulaire; aussi plusieurs auteurs n'ont pas admis le genre de Gærtner.

OBISIE. *Obisium.* ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Faux-Scorpions, établi par Leach aux dépens des *Acarus* et des *Phalangium* de Linné, adopté par Latreille et tous les entomologistes, avec ces caractères : corselet sans division; mandibules sans stylet; poils du corps en forme de soies. Ces Arachnides avaient été placées par Geoffroy avec ses Pinces (*Chelifer*); Hermann fils, dans son Mémoire aptérologique, a confondu les Pinces et les Obisies, mais il a fait une division dans son genre Pince; dans la première se trouvent les Pinces proprement dites, et dans la seconde se trouvent les espèces qui forment le genre dont il est ici question. Les Obisies se distinguent des Pinces parce que ces dernières Arachnides ont le corselet partagé en deux par une ligne imprimée et transversale; leurs mandibules ont une sorte de stylet au bout de leur doigt mobile; enfin les poils de leur corps sont en forme de spatule au lieu d'être sétacés, comme cela a lieu dans les Obisies. Ces Arachnides, auxquelles Walckenaer avait donné le nom d'Obise, dans sa Faune Parisienne, ont le corps presque cylindrique, avec le corselet sans ligne imprimée et transverse; elles ont quatre yeux lisses; leurs huit pieds postérieurs sont composés de huit articles; la paire antérieure est généralement plus grande que la même des Pinces. La grandeur des pieds-palpes varie ainsi que leurs articles, selon les espèces; il en est de même pour les proportions des mandibules. On trouve les Obisies dans la mousse et sous les pierres placées à terre.

Obisie orthodactyle. *Obisium orthodactylum*, Leach (Mél. de Zool., t. iii, pl. 141, fig. 2), Latr.; la Pince lehnocbèle d'Hermann; *Chelifer trombidioidea*, Latr., *Gen. Crust.*, etc., et Hist. Nat. des Crust. et des Ins., t. vii, p. 142. Cette espèce est très-petite; ses mandibules sont grandes, saillantes; ses bras sont grands, avec leur second article allongé, et les doigts longs et droits. On la trouve en Europe.

OBLADE. pois. Espèce du genre Bogue. *V.* ce mot.

OBLIQUAIRE. *Obliquaria*. conch. Sous ce nom, Raffinesque réunit en genre un certain nombre de Mulettes dont les formes sont assez variables. Il fait reposer ce genre sur les caractères suivants : coquille variable, souvent à peine transversale et plus ou moins oblique postérieurement; ligament oblique; dent bilobée, commencement sillonné; dent lamellaire oblique, souvent droite; axe variable; contour marginal épaissi; trois impressions musculaires; Mollusque semblable à celui de l'*Unio*. Tous ces caractères rentrent très-bien dans ceux des *Unio* proprement dits, et quoique Raffinesque ait divisé ce genre en six sous-genres, il n'a pu être adopté, pas plus que les sous genres qui le composent; ces sous-genres sont : Plagiole, *Plagiola*; Ellipsaire, *Ellipsaria*; Quadrule, *Quadrula*; Rotondaire, *Rotondaria*; Scalenaire, *Scalenaria*; et Sintoxie, *Sintoxia*. *V.* Mulette.

OBLONG. *Oblongus*. bot. Se dit d'un organe quelconque, quand sa largeur étant beaucoup moins grande que sa longueur, ses bords sont un peu courbés, de manière à former une ellipse très-allongée, obtuse aux deux extrémités.

OBOLAIRE. *Obolaria*. bot. Ce genre était placé dans la famille des Pédiculaires par Jussieu et Lamarck, et dans la Didynamie Angiospermie. L. Nuttall (*Genera of North Amer. Plants*, 1, p. 105) l'a rapporté à la famille des Gentianées et à la Tétrandrie Monogynie. L. Voici ses caractères : calice divisé en deux segments larges, arrondis, ayant la forme de deux bractées; corolle campanulée, dont le tube est renflé, le limbe divisé en quatre segments entiers, quelquefois crénelés ou ciliés sur les bords; quatre étamines égales, insérées sur le tube de la corolle, entre ses segments; stigmate échancré; capsule ovée, à une loge, à deux valves, renfermant plusieurs graines très-petites. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce. *Obolaria Virginiona*, L.; *Obolaria Caroliniana*, Walt. (*Flor. Carol.*), qui, dans Morison, Plukenet et les anciens auteurs, a été figurée et décrite sous le nom d'*Orobancha Virginiana*. C'est une très-petite plante, qui naît au printemps, dans la Pensylvanie, les environs de Philadelphie, et les épaisses forêts qui avoisinent le lac Erié, de l'Amérique septentrionale. Sa tige est simple; ses feuilles sont opposées, ses fleurs bleuâtres, sessiles, terminales, marcescentes, assemblées en petit nombre, deux ou trois seulement, au sommet de la tige.

Le nom d'*Obolaria* a été aussi donné à plusieurs plantes et notamment au *Linnæa borealis*, à cause de leurs petites feuilles rondes, faisant allusion aux pièces de monnaie connues anciennement sous le nom d'*Obolus*.

OBOLARIUS. pois. Le genre formé par Steller sous ce num, rentre parmi les Gastérostées. *V.* ce mot.

OBOVAIRE. *Obovaria*. moll. Genre de la sous-famille des Amblémides, proposé par Raffinesque, pour une division des Mulettes, et qu'il caractérise de la manière suivante : coquille obovale, presque équilatérale; axe presque médian; ligament courbe; dent bilobée, striée; dent lamellaire presque verticale, un peu courbée; contour marginal épaissi; trois impressions musculaires. Animal semblable à l'*Unio*, mais ayant l'anus inférieur. *V.* Mulette.

OBOVALE. *Obovalis*. On considère comme Obovale tout corps et tout organe dont la forme représente à peu près celle de la coupe longitudinale d'un œuf.

OBOVÉ. *Obovatus*. Un organe a cette forme quand le plus grand diamètre transversal ne se trouve pas au milieu comme dans l'ellipse, mais entre le milieu et la partie reconnue pour le sommet.

OBOVOIDE. *Obovoideus*. C'est-à-dire qui a la forme d'un œuf dont le petit bout serait tourné par en bas.

OBRIE. *Obrium*. ins. Coléoptères tétramères; ce genre de la famille des Longicornes, tribu des Saperdées, établi par Megerle, aux dépens des Saperdes de Fabricius, et que Latreille avait réuni à son genre Callidie, en a été de nouveau séparé par Audinet-Serville qui en a rétabli les caractères de la manière suivante : antennes sétacées, pubescentes, plus longues que le corps, dans les mâles, et composées de onze articles cylindracés; yeux entiers; palpes filiformes : les maxillaires plus longues que les labiales; article terminal long, cylindrique et tronqué; mandibules courtes; tête plus large que le corselet; celui ci étroit, allongé, cylindrique, un peu plus long que la tête, et plus étroit qu'elle à sa partie antérieure, muni d'un petit tubercule latéral, obtus, avec deux sillons transversaux : l'un près du bord postérieur, l'autre près de l'antérieur; écusson très-petit; élytres assez longues, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps assez court, presque linéaire et pubescent; pattes de longueur moyenne; cuisses courtes, brusquement en massue; jambes peu comprimées.

Obrie cantharin. *Obrium cantharinum*, Meg.; *Saperda ferruginea*, Oliv. Cet insecte est d'un brun ferrugineux; son corselet est faiblement épineux; ses antennes et ses pattes sont d'un noir brunâtre. Taille, quatre lignes. On le trouve en Belgique.

Le *Saperda brunnea* de Fabricius fait encore partie de ce genre.

OBRIE. *Obrium*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Megerle qui lui reconnaît pour caractères distinctifs : une tête arrondie, mais non prolongée antérieurement en manière de museau; des palpes filiformes, avec le dernier article terminé en pointe; des antennes longues et sétacées; un corselet long, étroit, presque cylindrique ou en ovale tronqué; élytres ne dépassant guère la longueur du corps; cuisses en massue, portées sur un pédicule brusque et allongé.

Obrie oblique. *Obrium obliquum*, Dej. Il est en dessus d'un brun rougeâtre, et d'une nuance un peu plus pâle en dessous; on voit sur le corselet des impressions

transversales et de faibles protubérances de chaque côté; les antennes et les pieds sont brunâtres. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

OBROULÉ. *Obvolutus*. Un corps est Obroulé quand ses parties s'enroulent les unes sur les autres.

OBSIDIENNE. MIN. Lave vitreuse feldspathique; Verre volcanique; Roche leucostinique vitreuse de Cordier. Les Obsidiennes sont des Roches volcaniques, vitrifiées, de couleur grise ou noirâtre, à cassure vitreuse, largement conchoïde, et à bords tranchants. Elles sont parfaitement ou imparfaitement vitreuses, ont quelquefois l'aspect perlé ou résineux, dans d'autres cas, celui d'un émail. Elles perdent au feu du chalumeau leurs teintes noirâtres, et fondent en un émail blanc, lorsqu'elles sont parfaitement hyalines, ou se boursoufflent sans se réduire en globules, lorsqu'elles sont opaques. On confond souvent avec elles d'autres matières vitrifiées, à teintes foncées, rouges, noires ou bleuâtres, fusibles en globules de couleur vert-bouteille, et que Cordier a distinguées sous le nom de Gallinaces, pour les réunir à la famille des Roches pyroxéniques. Une autre substance vitreuse, analogue aux Obsidiennes, et que l'on a également confondue avec elles, est la Rétinite de Brongniart, ou le *Pechstein* des Allemands, qui fait partie de la division des Roches pétrosiliceuses : elle renferme toujours une certaine quantité d'eau, ne contient point de Fer titané, et n'offre point de passage à la Ponce, comme les véritables Obsidiennes. On peut distinguer parmi celles-ci plusieurs variétés : 1° l'Obsidienne hyaline, parfaitement vitreuse, transparente et de couleur noire; 2° l'Obsidienne perlée, ou la Perlite à structure testacée, et d'un éclat plus ou moins nacré. Souvent les parties de cette variété d'Obsidienne montrent une grande tendance à former des zones ou à passer à la forme globulaire; 3° l'Obsidienne zonaire; 4° l'Obsidienne globulaire (marékanite), en masse composée de sphéroïdes irréguliers, à couches concentriques, gros comme des pois ou des noisettes, ayant l'éclat de l'émail, et une couleur ordinairement grise; 5° l'Obsidienne capillaire, en filaments vitreux très-déliés (Verre capillaire de quelques auteurs); 6° l'Obsidienne porphyroïde, renfermant des cristaux de Feldspath, auxquels se joint quelquefois le Mica; Roche très-commune, et très-abondante, formant de grands filons et des assises considérables. Toutes ces variétés sont massives ou celluleuses, dans la partie moyenne des couches ou courants qu'elles composent; vers la partie superficielle de ces courants, elles passent à la Pumita ou Pierre ponce, substance poreuse, légère, à pores allongés, qui donnent à la masse une structure fibreuse, à laquelle se joint quelquefois un éclat nacré. Ce mot de Ponce indique, non une espèce particulière de Roche, mais un certain état cellulaire et filamenteux, sous lequel plusieurs Roches des terrains trachytiques et volcaniques peuvent se présenter.

L'Obsidienne est l'une des Roches dont l'origine ignée ne peut être contestée, et dont la fusion est évidente. Elle fait partie des terrains trachytiques, dans lesquels elle forme des masses considérables (environs de Tokai, en Hongrie; îles de Lipari et de Vulcano; bords du golfe d'Éthiopie; Andes de Quito; Mexique). On la retrouve à la partie supérieure des courants de laves modernes (pic de Ténériffe, Islande, volcan de Sotara près Popayan). Elle est souvent lancée pendant les éruptions, à des distances de plusieurs lieues, sous la forme de larmes ou de boules à surface tuberculeuse (champs de Los Serullos près de Popayan). A l'île Mascareigne, elle est également rejetée par le volcan, sous la forme remarquable de filets capillaires et vitreux.

OBSUBULÉ. *Obsubulatus*. On dit d'une feuille qu'elle est Obsubulée quand elle est arrondie et qu'elle va en s'épaississant de la base au sommet.

OBSUTURAL. BOT. Le trophosperme est Obsutural, quand il se trouve placé en face des sutures, par lesquelles le péricarpe s'ouvre, comme dans les Légumineuses, les Crucifères, etc.

OBTURBINE. *Obturbinatus*. Qui a la forme d'une toupie renversée.

OBTUS. *Obtusus*. Se dit de tout organe dont l'extrémité est arrondie.

OBTUSIPENNE. *Obtusipennis*. ZOOL. C'est-à-dire qui a des ailes obtuses.

OCALÉE. *Ocalea*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, voisin des Aliochares, formé par le docteur Erichson, pour quelques insectes observés par lui dans la Marche de Brandenbourg. Voici les caractères distinctifs, qui l'ont porté à l'érection du genre nouveau : mandibules mutiques; languette allongée, linéaire et bifide à l'extrémité; palpes labiales composées de trois articles d'égale longueur, le dernier étant seulement un peu plus mince; cinq articles à tous les tarses, le premier des postérieurs plus allongé que les autres. Trois espèces ont été décrites par Erichson et nommées *Ocalea castanea, badia* et *spadicea*; elles ont d'une à deux lignes de longueur.

OCCIDOZYGA. REPT. Kuhl a récemment établi ce genre pour un Reptile de Java, intermédiaire aux Crapauds et aux Grenouilles, et qu'il distingue par la forme du corps, régulièrement ovale, et par quelque différence entre les pattes de derrière.

OCCIPITAL. *Occipitalis*. ZOOL. Épithète donnée à tout ce qui concerne ou garnit la région de l'occiput.

OCCIPUT. ZOOL. Partie inférieure-postérieure de la tête, formée par l'os occipital.

OCCULTINE. BOT. Leman a proposé ce nom français, pour désigner le genre *Cryphæa*, qui est le *Daltonia* de Hooker. *V.* DALTONIE.

OCÉAN. GÉOL. C'est un tout continu, dont les parties sont en communication non interrompue les unes avec les autres; ses eaux, toujours salées, forment autour de notre planète une même enveloppe liquide, plus ou moins épaisse, du sein de laquelle s'élèvent quelques portions plus saillantes de la masse solide du globe, qui constituent les continents et les îles. Ce réceptacle immense des eaux joue un rôle des plus importants dans l'ordre actuel de la nature, et son existence sur notre globe est liée à la possibilité de l'existence d'un grand nombre des êtres organisés, et en particulier de celle des hommes. C'est de l'Océan que s'élèvent sans cesse ces vapeurs humides qui, répandues dans l'atmosphère où elles se condensent par diverses causes, redescen-

dent, sous forme de pluie, sur la surface des continents, dont elles arrosent et fécondent le sol avant de retourner au réservoir commun, qui leur a donné naissance, et dont elles doivent s'élever de nouveau. Cette circulation, admirable par ses effets, anime et fertilise la terre, qui, sans elle, serait aride et inhabitable pour tous les êtres.

L'Océan nourrit dans son sein un grand nombre de plantes et d'animaux particuliers, dont il est l'habitation obligée et qui ne sauraient vivre ailleurs. Considéré par rapport à l'homme civilisé, quelle influence n'a-t-il pas exercée sur la marche de la civilisation, par les ressources qu'il a fournies, par les industries qu'il a créées, par les moyens qu'il a donnés aux habitants des points les plus éloignés, de communiquer facilement entre eux et d'échanger les résultats de leurs travaux, de leurs recherches, comme les produits de leurs différents sols.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE L'EAU DE L'OCÉAN.

*Couleur*. Prise en petite quantité et examinée, soit dans un vase transparent, soit sur un fond incolore, l'eau de l'Océan paraît claire et limpide; mais, observée dans les endroits où elle a une grande profondeur, elle paraît généralement être d'un bleu azuré, plus ou moins foncé. Cette couleur apparente, en tout comparable à celle de l'air de l'atmosphère lorsqu'il est pur, et même à celle des hautes montagnes vues de très loin, est également due à la plus grande réfrangibilité des rayons violets, indigo et bleus, dont l'ensemble produit le bleu d'azur.

*Transparence*. L'eau de l'Océan, lorsqu'elle est pure, et que la surface de celui-ci n'est pas agitée, est traversée par la lumière solaire jusqu'à de grandes profondeurs. Beaucoup de navigateurs ont observé, et Scoresby est de ce nombre, que l'on peut apercevoir facilement le fond à 80 brasses : cependant la lumière doit s'affaiblir graduellement à mesure que l'on s'enfonce, et si l'on s'en rapporte aux calculs de Bouguer, établis sur la diminution d'intensité que les rayons lumineux éprouvent en traversant une couche de dix pieds d'eau, l'obscurité serait complète à 679 pieds, et à 311 la clarté donnée par le soleil ne serait pas plus forte que celle de la lune sur la terre.

*Phosphorescence*. La lumière de mer, comme l'appellent les marins, se présente à eux sous beaucoup de formes : quelquefois ce sont des flammes qui semblent s'élever du sein des eaux, ou bien ce sont des nappes de feu qui recouvrent leur surface en suivant toutes les ondulations qu'elle dessine, d'autres fois ce sont des étoiles brillantes qui s'élancent et disparaissent. Souvent les vaisseaux laissent derrière eux, lorsqu'ils sillonnent les flots, une trace de feu qui persiste plus ou moins longtemps. Ces phénomènes, beaucoup plus fréquents entre les tropiques, par un temps sec et lorsque la mer est agitée, se font cependant remarquer aussi sur presque tous les points de l'Océan. Le frottement et la pression sur la surface de l'eau ou sur les sables humides qui couvrent les rivages, suffit souvent pour développer la phosphorescence. De menus cailloux, jetés pendant la nuit dans la mer et même dans des bassins resserrés, comme sont ceux du Hâvre, par exemple, donnent naissance à des points lumineux qui disparaissent peu de temps après. A chaque pas que l'on fait sur la plage par un temps chaud et sec, il arrive de voir une auréole lumineuse se manifester autour du pied, etc.

Selon Valisnieri, Rigaud, Dicquemare, Vianelli, Adanson et beaucoup d'autres physiciens, la phosphorescence de la mer doit être attribuée à des animaux microscopiques, à des polypes lumineux par eux-mêmes dans l'état de vie. On sait, en effet, que non-seulement beaucoup de ces êtres sont phosphorescents, mais encore qu'un grand nombre d'autres, qui habitent l'Océan, possèdent la même propriété, tels que les Méduses, les Béroés, les Biphores, les Pyrosomes, etc. Ces derniers, selon Péron, deviennent d'autant plus brillants qu'ils se meuvent davantage, et la lueur qu'ils répandent, semblable à celle du fer incandescent, se perd graduellement lorsqu'ils périssent, en passant par diverses nuances du rouge au bleu d'azur le plus pur : leur phosphorescence est beaucoup plus forte dans le moment de leur contraction. Shaw et Spallanzani rapportent que la Pennatule jette une lumière si vive qu'elle permet de distinguer les Poissons qui sont pris avec elle dans le même filet, et Banks parle de crustacés qui répandaient une lumière égale en quantité et en éclat à celle du Ver luisant. Parmi les Poissons eux-mêmes, beaucoup d'espèces sont entourées dans leur marche d'une lueur phosphorique; on cite les troupes de Dorades et de Bonites, les bancs de Harengs, etc., et Lacépède dit, d'après Borda, que les Poissons, nageant à près de sept mètres au-dessous de la surface d'une mer calme, paraissaient très-distinctement lumineux.

*Saveur*. L'eau de la mer a une saveur particulière, amère et nauséabonde, qui est à peu près la même dans toutes les régions du globe, à l'intensité près; car celle-ci peut varier dans quelques localités par le mélange des eaux douces apportées par les fleuves. Cette saveur est principalement due aux différents sels tenus en dissolution, et aux différents corps qui s'y décomposent.

*Composition chimique*. Les moyennes de nombreuses analyses des eaux de l'Océan, prises à des latitudes et puisées à des profondeurs différentes, ont établi que cent parties de liquide tenaient en dissolution 2,50 de chlorure de sodium ; 0,26 de chlorure de magnésium; 0,18 de sulfate de magnésium; 0,79 de sulfate de calcium; 0,21 de sulfate de sodium.

*Salure et pesanteur spécifique*. Ces deux propriétés sont la conséquence de la composition de l'eau de l'Océan : elle doit le goût fortement salé qui la caractérise, à la quantité dominante de chlorure de sodium ou *sel marin* proprement dit, et probablement une partie de son amertume aux sels à base de magnésium. Quelles que soient les différences qui existent entre les diverses analyses par rapport aux proportions des différents sels, on peut assez exactement conclure de ces mêmes opérations chimiques, que la matière saline, prise en masse et résultant de l'évaporation, fait au moins les trois centièmes et demi de l'eau de la mer; résultat qui s'accorde avec la moyenne des degrés extrêmes de salure, vérifiés par Humboldt dans ses

voyages. Ce savant célèbre établit, d'après les expériences qu'il a entreprises depuis le 60e latitude nord jusqu'au 40e latitude sud, que l'eau la plus salée contient 3,87, et la moins salée 3,22 de matière saline.

Gay-Lussac a obtenu, de quinze analyses faites sur de l'eau de l'Océan prise à différentes latitudes et longitudes 0,0365 pour résultat moyen, les extrêmes ayant été 0,0348 et 0,0377. La pesanteur spécifique, variable en raison de la proportion des sels dissous, a paru au même chimiste, d'après des expériences faites sur les mêmes échantillons, être de 1,0286, terme moyen, celle de l'eau étant représentée par 1,0000.

On a beaucoup disserté sur les différences de salure et de pesanteur spécifique de l'eau de la mer des diverses latitudes et profondeurs. Guidées par des idées théoriques, un assez grand nombre de personnes admettaient que par suite de l'évaporation abondante qui se fait sous la zone torride, l'eau de la mer devait y être plus saturée de sels. Humboldt a fait voir que 15 ou 20 degrés de chaleur changent à peine la densité de l'eau. Marsigli, Bergmann, Wilke, pensaient aussi que la salure devait augmenter dans les profondeurs; mais des observations plus directes n'ont pas confirmé cette opinion, et Irwing n'a pas trouvé une différence sensible entre l'eau puisée à 1250 mètres et celle prise à la surface. Ce que l'on peut déduire, au sujet de ce qui précède, des expériences déjà citées de Gay-Lussac, c'est que la salure est à son *minimum*, à la latitude de Calais et à 10e nord; qu'elle est plus forte aux 35e et 32e également de latitude nord, et qu'elle va en diminuant jusqu'à l'équateur, pour augmenter à partir de ce point, quoique d'une manière irrégulière, jusqu'aux 17e et 24e sud, où elle est la même qu'aux 35e et 32e nord.

La salure de l'Océan rend fortement purgative l'usage de ses eaux, dont la saveur amère et nauséabonde répugne en outre à tout le monde. C'est un grand inconvénient dans les voyages de long cours, de ne pouvoir lui faire remplacer l'eau douce, dont le manque à bord des vaisseaux force à des relâches qui détournent de la route. Aussi a-t-on multiplié les essais pour rendre *potable l'eau de la mer*.

Les difficultés ont paru grandes, soit qu'elles proviennent de l'existence des principes volatils, dont l'eau ne peut être privée par la distillation pure et simple, soit encore parce que les mouvements auxquels le vaisseau est exposé, rendent celle-ci presque impossible à bord par les procédés ordinaires. Jusqu'à présent on n'est qu'imparfaitement parvenu à remédier à tous les inconvénients. Halles avait proposé de laisser putréfier l'eau de la mer avant de la soumettre à la distillation. Plusieurs chimistes ont essayé de fixer les principes huileux et bitumineux en employant la potasse et la soude, et ce dernier procédé, dont le célèbre Bougainville a fait usage pendant ses voyages, lui a été d'une grande ressource. Dans le dernier voyage autour du monde par le capitaine Freycinet, on a fait usage pendant un mois, sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande, de l'eau de la mer distillée. L'équipage, qui se composait de cent vingt hommes, n'en a point été incommodé, et personne ne s'est plaint. On a bu de cette eau pendant trois mois et demi à la table du commandant, qui dit l'avoir préférée à celle prise à terre à Timor.

*Température.* Un grand nombre d'expériences ont été faites par les plus habiles observateurs, dans l'intention de connaître les phénomènes qui sont relatifs à la température propre des eaux de l'Océan, soit à la surface ou aux diverses profondeurs de celui-ci, soit au large ou dans le voisinage des terres, soit, enfin, sous les différentes latitudes; mais le problème à résoudre se complique par tant de circonstances particulières et locales, dont il est difficile d'apprécier l'influence; ce genre de recherches exige des soins tellement minutieux et des instruments si bien combinés pour qu'ils soient à l'abri de toutes les erreurs, qu'il n'est pas étonnant de voir des résultats annoncés comme certains, être en opposition les uns avec les autres et donner lieu à des conséquences également contraires.

Marsigli et beaucoup d'autres ont cru pouvoir avancer qu'à une certaine profondeur la mer avait, ainsi que la terre, une température constante de 10 à 10 et 1/2 degrés de Réaumur. Ce résultat, adopté et expliqué par Buffon, Mairan, Patrin, est cependant contredit formellement par les expériences faites par Forster au pôle austral, par Irwing au pôle boréal, et par Péron sous l'équateur. Ces observateurs ont également vu leur thermomètre s'abaisser à mesure qu'ils le plongeaient dans de plus grandes profondeurs. Péron a même été jusqu'à conclure de ses propres expériences et de celles de ses devanciers, qu'à une certaine distance de la surface la mer devait être entièrement glacée; conjecture qu'aucun fait direct ne confirme, et qui est même détruite par ce que l'on sait des rapports de la densité de la glace avec celle de l'eau. Ellis, d'après plusieurs observations faites dans les mers d'Afrique, pense bien que la température de la mer diminue, mais il fixe le terme de la diminution à 1,200 mètres de profondeur, au delà desquels il y a augmentation, et, en effet, il a trouvé 11d7 à 1,830 mètres.

Quoique les conclusions adoptées par Péron, à la suite des recherches assidues qu'il a faites pendant l'expédition du capitaine Baudin, ne soient pas généralement admises, il n'a pas paru inutile de rapporter ici les principales de ces conclusions, en indiquant quelques-unes des contradictions qu'elles éprouvent de la part d'observateurs qui ne sauraient inspirer moins de confiance que ce célèbre et zélé naturaliste.

« *A la surface de la mer et loin des rivages,* 1° la température des eaux est en général plus faible à midi que celle de l'atmosphère observée dans l'ombre à la même heure.

« 2° Elle est constamment plus forte à minuit.

« 3° Le matin et le soir elles se font le plus ordinairement équilibre.

« 4° Le terme moyen d'un nombre d'observations donné, comparatives entre la température de l'atmosphère et celle de la surface des flots, répétées quatre fois par jour, à six heures du matin, à midi, à six heures du soir, à minuit, et dans les mêmes parages, est constamment plus fort pour les eaux de la mer, par quelque latitude que les observations soient faites (au moins du 49e degré nord au 45e degré sud).

« 5° Le terme moyen de la température des eaux de la mer à leur surface et loin des continents, est donc plus fort que celui de l'atmosphère avec laquelle ses flots sont en contact.

« 6° La température relative des flots augmente par leur agitation, mais leur température absolue diminue toujours.

« *A la surface et près des rivages*, 7° la température de la mer augmente à mesure que l'observateur s'approche des continents ou des grandes îles. »

Humboldt, dont l'exactitude peut être, sans doute, opposée à celle de Péron, assure positivement, au contraire, que l'eau au-dessus d'un banc est plus froide qu'en pleine mer, et que l'abaissement de la température se fait sentir à l'approche des terres.

« *A diverses profondeurs et près des rivages*, 8° toutes choses égales d'ailleurs, la température du fond de la mer, le long des côtes et dans le voisinage des grandes terres, est plus forte qu'au milieu de l'Océan.

« 9° Elle paraît augmenter à mesure qu'on se rapproche davantage des continents et des grandes îles. »

On a vu plus haut l'opinion de Humboldt, qui est aussi celle d'un grand nombre de navigateurs, qui savent très-bien qu'en approchant du banc de Terre-Neuve, par exemple, le thermomètre baisse d'une manière très-sensible.

« *A diverses profondeurs loin des rivages*, 10° la température des eaux de la mer, à quelque profondeur qu'on l'observe, est, en général, plus froide que celle de la surface.

« 11° Ce refroidissement paraît être dans un rapport quelconque avec la profondeur elle-même, puisqu'il se trouve d'autant plus grand que les expériences ont été faites et constatés à des profondeurs plus considérables. »

Nous rappellerons l'opinion d'Ellis, qui croit que, passé un certain terme, la chaleur va en augmentant, et les faits déjà constatés par Kirwan, par Forster, et plus récemment par les capitaines Ross et Scoresby, desquels il résulte que, dans les mers glaciales et notamment auprès du Spitzberg, la température de l'eau est plus élevée au fond qu'à la surface; ce qui tient sans doute à ce que le point de la plus grande densité de l'eau étant à quelques degrés au-dessus du 0 de glace, lorsque la surface de la mer est à ce degré de congélation, les eaux qui conservent plus de chaleur, doivent se trouver dans la profondeur.

« 13° Tous les résultats des observations faites jusqu'à ce jour se réunissent pour prouver que les abîmes les plus profonds des mers, de même que les sommets de nos montagnes les plus élevées, sont éternellement glacés, même sous l'équateur. »

Telle est la dernière conséquence qui a paru naturelle à Péron, et qui, par les raisons qui ont été déjà exposées, n'est maintenant admise par aucun naturaliste.

Voici, à ce qu'il paraît, et en dernière analyse, les résultats qui sont le moins contestés.

1° La température de l'Océan diminue de l'équateur aux régions polaires.

2° Elle diminue aux environs des îles et des continents.

3° Elle diminue dans la pleine mer en raison des profondeurs, excepté dans les mers du Nord, où le contraire a lieu.

4° Elle s'abaisse au-dessus des bancs de sable.

*Glaces.* Auprès des pôles, l'eau de la mer se solidifie et les deux extrémités de l'axe terrestre sont, pour ainsi dire, revêtues de deux calottes de glace, qui s'étendent inégalement autour du pôle boréal et du pôle austral. Vers ce dernier, les glaces fixes se rencontrent déjà au 70e degré, tandis qu'on ne les trouve généralement qu'au 80e en allant au nord. Les glaces fixes forment de vastes plaines unies, que les pêcheurs de baleines appellent *field-ice.*

Comme par les changements de température la glace fond et se brise dans les régions les moins septentrionales des mers polaires, les fragments souvent très-volumineux s'accumulent les uns contre les autres; ils forment des montagnes très-élevées et flottantes, que les vents entraînent quelquefois jusque dans les mers tempérées. On rencontre auprès du Spitzberg de ces montagnes de glaces ou *ice-berg* qui ont jusqu'à 50 et 60 mètres d'élévation et même jusqu'à 200 mètres dans la baie de Baffin. Leur surface n'est pas toujours unie; elle est le plus souvent hérissée de pics aigus. La couleur que présentent les glaces polaires, varie depuis le blanc jusqu'au vert et au bleu de saphir. Il paraît que les glaces produites par les eaux douces qui descendent des continents, s'accumulent au bas des vallées et tombent en masses plus ou moins grandes dans la mer, sont reconnaissables par leur aspect noirâtre, leur couleur verte et leur transparence, tandis que l'eau de la mer glacée est plus blanche, plus poreuse et plus opaque.

On sait qu'en fondant, la glace donne de l'eau douce ou au moins de l'eau saumâtre.

Il ne paraît pas que, sous les champs de glace les plus voisins des pôles, la mer soit solide jusqu'à son fond; on a remarqué, dans les endroits où l'on a pu parvenir, que la couche d'eau gelée a tout au plus 20 à 25 pieds d'épaisseur.

MOUVEMENT DES EAUX DE L'OCÉAN.

*Marée.* La masse entière de l'Océan est soumise, comme la terre, à l'action attractive combinée du soleil et de la lune; mais cette action, qui s'exerce d'une manière différente sur la mer en raison de son état de liquidité, a pour effet de produire périodiquement une élévation et un abaissement successifs de ses eaux par rapport aux rivages qu'elles baignent. Ce grand phénomène de la nature est assujetti à des règles fixes, dont les causes, quelque compliquées qu'elles soient, n'ont pu rester cachées aux recherches des astronomes et aux calculs des géomètres. Il n'entre pas dans le plan de ce Dictionnaire de remonter à l'explication du mouvement général de la mer, dont les effets constituent les Marées. On renvoie à l'article où la question a été traitée spécialement. On se bornera ici à rappeler quelques-uns des principaux traits qui caractérisent l'agitation de l'Océan, due à l'attraction sydérique, et qui la distinguent de celle qui est

produite par les courants, par les vents, ou par toute autre cause plus ou moins constante, souvent passagère.

Sur presque tous les points des terres qui sont en contact avec l'Océan, on voit le niveau de celui-ci s'élever graduellement pendant l'espace de six heures environ; alors la *marée monte:* c'est l'instant du *flux* ou *flot;* le mouvement d'ascension s'arrête; la *mer est pleine, haute* ou *étale,* et pendant six autres heures, la *mer descend;* c'est le *reflux:* on a *basse mer* pendant l'état stationnaire qui précède le renouvellement de l'ascension.

L'intervalle qui sépare deux *hautes mers* n'est pas constamment le même : il est d'environ 12 heures 25 minutes 14 secondes; donc la durée moyenne de deux marées consécutives est, comme celle de la révolution lunaire qui les régit, de 24 heures 50 minutes et 28 secondes, ce qui fait que chaque jour le moment de la pleine ou de la basse mer retarde d'environ trois quarts d'heure en un lieu donné.

Le point d'élévation et d'abaissement des eaux n'est pas toujours le même dans une même localité; plus celles-là s'élèvent, plus elles s'abaissent aussi dans une même marée. Les *grandes marées* coïncident avec les pleines et les nouvelles lunes ou vers les syzygies; les *petites marées,* c'est-à-dire celles pendant lesquelles le niveau varie le moins, répondent aux quadratures.

L'élévation et l'abaissement relatifs de la mer par rapport aux rivages, varient dans les divers lieux en raison de l'étendue du bassin et de la forme des côtes. Les eaux peuvent s'élever de quarante pieds au mont Saint-Michel, par exemple, et à Saint-Malo, tandis que dans la même marée elles s'élèveront à peine d'un pied ou deux sur un grand nombre de plages. La configuration des rivages peut retarder également plus ou moins la manifestation du phénomène : ainsi, par cette cause, la mer pourra être pleine à Calais à 11 heures 45 minutes; à Dieppe, à 10 heures 30 minutes; au Hâvre, à 9 heures 15 minutes; à Saint-Malo, à 6 heures; à Brest, à 3 heures 33 minutes, etc. Toutes ces différences n'infirment cependant en rien l'unité du principe auquel se rattache le mouvement des marées; ces anomalies locales apparentes s'expliquent et se calculent si bien qu'elles peuvent être prévues à l'avance d'une manière certaine : mais il est d'autres circonstances particulières qu'il est plus difficile d'apprécier, et qui viennent accidentellement déranger l'ordre des mouvements prévus dans leur ensemble.

On voit consigné, par exemple, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, 1725, qu'à la côte de Flamenville, dans le Cotentin, par un temps calme et avec un vent faible du sud-sud-ouest, la mer avait commencé à monter à trois heures après midi. Arrivée à la hauteur de cinq pieds, c'est-à-dire à la moitié de son élévation ordinaire, qui est de 10 pieds dans cet endroit, elle se retira tout à coup, et après une demi-heure elle remonta à 15 pieds; en un demi-quart d'heure, elle rebaissa à 5 pieds, pour recommencer à monter comme à son ordinaire. Ce qui ajoute à la singularité de ce fait, c'est que rien de semblable ne se fit remarquer à Cherbourg, ni à Carteret, ni même au port de Roezel, qui n'est éloigné que de trois lieues de Flamenville. Il est arrivé quelquefois aussi à Marseille que la mer a abandonné le bassin du port beaucoup plus tôt que de coutume, et que des vaisseaux se sont trouvés à sec (Ann. de chim. et de phys., t. 21). En 1812, notamment le 28 juin, l'eau de la mer s'abaissa subitement dans ce port : elle revint avec une rapidité moins grande et en telle abondance que les rues voisines de la plage furent inondées; elle se retira, puis revint de nouveau, et enfin l'équilibre ne se rétablit qu'après plusieurs mouvements oscillatoires analogues.

Les portions de l'Océan qui n'offrent pas une grande étendue d'eau, telles que les mers méditerranéennes, éprouvent un effet bien moins marqué de l'action du soleil et de la lune; la mer *Baltique,* la mer *Méditerranée* ont des marées à peine sensibles, quoique dans quelques localités particulières de ces mêmes mers, comme dans le détroit de la mer de Grèce et dans le golfe de Venise, ce phénomène soit comparable à celui qui se voit dans l'Océan.

Dans plusieurs fleuves on voit, au moment de la marée montante, une vague plus ou moins élevée, qui, s'avançant avec bruit et impétuosité contre le cours des eaux fluviatiles, les fait refluer jusqu'à des distances souvent très-grandes de l'embouchure. Ce phénomène, connu sous le nom de *barre* à l'embouchure du Gange, du Sénégal, de la Seine, de l'Orne, etc.; sous celui de *mascaret* dans la Garonne et la Dordogne, est appelé *pororoca* par les habitants des rives de l'embouchure de l'Amazone, où, suivant ce que rapporte La Condamine, les effets du *pororoca* sont quelquefois aussi terribles qu'ils sont effrayants, surtout à l'époque des plus hautes marées. On voit alors plusieurs lames de 12 à 15 pieds de haut se succéder et remonter dans le lit du fleuve avec une rapidité à laquelle rien ne résiste, et en produisant un bruit qui s'entend à la distance de plus de deux lieues.

*Courants.* Outre les mouvements opposés de flux et de reflux dont sont agitées les eaux de l'Océan par l'effet général des marées, on observe que certaines parties de la mer se meuvent d'une manière presque constante dans un sens déterminé, tandis que d'autres contiguës sont en repos ou bien sont mues dans un sens quelquefois opposé. Cette observation importante a été mise à profit par les navigateurs, qui ont étudié avec le plus grand soin la direction des courants dans les diverses régions des mers, afin de les faire servir à la marche de leurs vaisseaux. Le courant le plus constant et qui, en même temps, parcourt une plus grande étendue, est celui que l'on a nommé *courant équatorial, courant équinoxial.* Il semble être un fleuve immense, qui court avec vitesse au sein des mers; sa direction générale de l'est à l'ouest est la même que celle des vents alizés, qui paraissent avoir la même cause, si ces derniers ne sont pas eux-mêmes la cause du courant équatorial. Cette direction n'est cependant pas exactement la même dans toutes les parties du courant qui se trouve dévié, soit en partie, soit en totalité, par les obstacles contre lesquels il vient frapper. Lorsque les eaux rencontrent des terres découvertes et des bas-fonds, au lieu d'obéir à la première impulsion qui les portait d'orient en occident, elles sont

forcées de se diriger soit au nord, soit au sud et même d'occident vers l'orient, c'est-à-dire, dans un sens tout à fait opposé.

Selon l'action combinée, qui résulte de la vitesse de leur premier mouvement avec la réaction produite par les obstacles rencontrés, cette action, comme on le voit, peut varier à l'infini, ainsi que la forme des côtes et celle du fond de la mer, et il en résulte, principalement auprès des terres, un grand nombre de courants particuliers très-différents entre eux, et qui, cependant, peuvent presque tous être regardés comme des embranchements du grand courant équatorial.

*Ondes, Vagues.* Les vents qui agitent la surface des eaux, produisent des ondes ou ondulations lorsque l'action est modérée; mais si le vent est impétueux, et si les eaux remuées par lui rencontrent dans le fond de la mer ou sur ses bords des inégalités résistantes, les vagues s'élèvent alors à une très-grande hauteur.

On rapporte que le 21 janvier 1820, Warberg en Norwége, qui est élevé de 400 pieds au-dessus du niveau de la mer, était inondé par les vagues pendant une tempête : mais cette circonstance fait, pour ainsi dire, exception ; car le plus ordinairement la hauteur moyenne des vagues n'excède pas 12 pieds, suivant les expériences de Boyle, desquelles on peut conclure que le vent n'exerce pas une action directe sur les eaux de la mer à une profondeur plus grande que 6 pieds. Les marins donnent aux vagues le nom de *lames :* elles sont d'autant plus longues que la mer a plus d'étendue; ainsi elles ont beaucoup d'étendue dans la mer du Sud, et elles sont courtes et brusques dans la mer Noire, la mer Rouge, etc.

*Niveau de l'Océan.* D'après les observations précises, faites par les savants de l'expédition d'Égypte, la mer Rouge est plus élevée de 8 à 9 mètres que la Méditerranée. On assure également que celle-ci est plus basse que la mer Noire; et Humboldt pense que l'Océan équinoxial est d'environ 7 mètres plus haut que l'Océan atlantique. Il faudrait conclure des faits qui précèdent et d'un grand nombre d'autres plus spéciaux, tels que les différences très-grandes entre le point d'abaissement et d'élévation des eaux de la mer à chaque marée dans des lieux peu éloignés les uns des autres, que la surface de l'Océan ne garde pas partout un même niveau, bien que ce soit une propriété de tous les liquides, de prendre une horizontalité parfaite; mais les travaux des astronomes qui ont concouru à mesurer la méridienne, ont établi en principe que l'observation générale était d'accord avec la théorie. Il faut donc tirer la conséquence que les faits contraires ne sont que des anomalies locales, dont il ne sera point impossible de se rendre compte, lorsqu'on les aura étudiés. On remarque en effet sur plusieurs plages, comme dans quelques ports, que, si le vent souffle constamment de mer ou de terre, les eaux se tiennent au-dessus ou au-dessous de leur niveau habituel pendant le calme; que, dans le fond des golfes, le vent et la marée peuvent soutenir les eaux momentanément à une hauteur plus grande que dans le bassin général, et la mer Rouge, qui fournit l'exemple le mieux constaté d'une différence de niveau des eaux de l'Océan, est un véritable golfe; tandis que d'une autre part la Méditerranée, qui a servi de point de comparaison, est un bassin presque fermé, qui perd par l'évaporation plus qu'il ne reçoit par les fleuves, puisque l'Océan s'y verse continuellement au détroit de Gibraltar.

ACTION DE L'OCÉAN ACTUEL SUR LA PARTIE SOLIDE DU GLOBE, ET CHANGEMENTS QUI S'OPÈRENT JOURNELLEMENT DANS LE BASSIN DES MERS.

On a déjà vu que les vagues, en frappant certaines côtes et minant leur pied, causent la chute des couches dont celles-ci sont formées. Les débris, s'ils sont durs, se transforment, par l'action continuelle des eaux et le frottement qu'ils éprouvent, en cailloux roulés ou galets; si ces débris sont tendres et facilement délayables, les eaux les entraînent, pour les déposer, soit dans des bas-fonds, qui alors s'élèvent, soit sur d'autres parties des côtes, où la mer forme avec eux des atterrissements. Par cette opération, la mer s'avance dans certains parages, tandis qu'elle s'éloigne dans d'autres, et elle compose dans son sein, aux dépens des matériaux qu'elle a enlevés à la terre, de nouvelles couches, qui changent la forme de son fond. Les sédiments apportés par les fleuves et tous les cours d'eau qui se versent dans l'Océan, contribuent à former ces mêmes couches qui, quelquefois, peuvent acquérir une dureté et un aspect comparables à ceux des roches anciennes. La pierre qui, à la Guadeloupe, renferme des ossements humains, paraît être, d'après des observations nouvelles, un produit de l'Océan actuel. On sait qu'auprès de Messine la mer agglutine chaque jour le sable par un ciment tellement dur, que les pierres qui en résultent peuvent servir de meules. On voit également sur les côtes du Calvados, aux roches dites de *Lyon*, des dépôts récents, qui contiennent des coquilles de la mer voisine, et qui ont cependant la dureté des pierres les plus solidement agrégées.

Les matériaux qui sont ainsi déposés dans la mer, diminuent bien la profondeur de quelques localités; mais les courants, qui agissent à une distance variable selon le degré de leur vitesse, empêchent au moins les dépôts de se former dans les parties auxquelles ils correspondent. On a remarqué que, dans le courant équatorial, la mer a une profondeur beaucoup plus grande que dans les parties adjacentes. Il doit en être de même sous les autres courants qui dérivent plus ou moins de ce courant principal, et au lieu de se niveler, le fond de l'Océan conserve entre des collines modernes, des vallées proportionnées pour la largeur aux courants auxquels elles servent de lits.

Les *volcans sous-marins* produisent des changements notables dans le sein de l'Océan, soit en soulevant le sol même au-dessous duquel ils agissent, soit en répandant sur ce sol des laves et autres matières fondues. On sait, à n'en pas douter, que plusieurs îles de l'archipel grec sont entièrement composées de produits volcaniques, élevés au-dessus de la surface de la mer. Depuis les temps historiques, en 1638 et en 1720, on vit deux îles de cette nature paraître dans l'archipel des Açores, l'une auprès de Saint-Michel, l'autre entre celle-ci et Tercère. Les côtes du Kamtschatka et de Sicile ont été témoins plus récemment, de phénomènes semblables.

Les mollusques doivent laisser dans la mer leur test solide, dont l'accumulation donne lieu à des bancs analogues à ceux que recèlent les couches superficielles de la terre.

Sous l'équateur les polypes élèvent dans le sein des mers des écueils et des îles qui ne sont que l'accumulation des loges crétacées de myriades de générations qui se sont succédé. Ce n'est pas, comme l'a observé Quoy, l'un des navigateurs de l'expédition du capitaine Freycinet, que les polypiers aient leur base fixée dans les grandes profondeurs, ainsi qu'on l'a dit avant lui; ils recouvrent des rochers déjà peu distants de la surface de l'eau, qu'ils élèvent de 20 à 30 pieds au plus; mais ces êtres, presque microscopiques, sont en un nombre tel que l'accroissement des polypiers qu'ils sécrètent, est sous la zone torride une cause puissante et active d'un changement dans la forme et la dimension du bassin des mers.

OCÉANIE. *Oceonus*. MOLL. Une variété d'âge du Nautile flambé, dans laquelle l'ombilic, très-petit, est resté à découvert, a été considérée par Montfort (Conchyl. Syst., p. 58) comme type d'un genre auquel il a donné le nom d'Océanie.

OCÉANIE. *Oceania*. ACAL. Genre des Médusaires établi par Péron et Lesueur, dans la division des Méduses gastriques, monostomes, pédonculées, brachidées et tentaculées. Caractères : quatre ovaires allongés qui, de la base de l'estomac, descendent vers le rebord de l'ombrelle, ou adhèrent à sa base inférieure; quatre bras simples. Ce genre a été réuni aux Dianées par Lamarck, et aux Cyanées par Cuvier. *V.* ces mots.

OCELLAIRE. *Ocellaria*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypier pierreux, aplati en membrane, diversement contourné, subinfundibuliforme, à superficie arénacée, muni par ses deux faces de trous disposés régulièrement en quinconces ou en carrés, ayant souvent dans leur centre un axe solide. Lamarck rapporte ce genre à la section des Polypiers à réseau, et Lamouroux à la famille des Milléporées : ces deux rapprochements semblent également peu naturels; mais les Ocellaires ont une structure et un aspect particuliers, qui rendent difficiles à découvrir leurs rapports avec les autres êtres. On ne les connaît qu'à l'état fossile.

Les Ocellaires sont aplaties en lanières, quelquefois irrégulières, affectant le plus souvent la forme d'un entonnoir; leur épaisseur est en général d'une à deux lignes; leur grandeur varie; quelques-unes paraissent avoir été fixées par la petite extrémité, comme certaines Éponges infundibuliformes. Les deux surfaces sont garnies de trous assez grands, disposés régulièrement en quinconces ou en carrés; dans une espèce, les trous paraissent traverser l'épaisseur du polypier, *Ocellaria inclusa*; dans les autres, ils pénètrent plus ou moins profondément sans le traverser, *Ocellaria nuda*, etc. On s'est singulièrement mépris sur la nature de l'axe solide qui remplit assez généralement les trous, on a cru qu'il faisait partie du Polypier même, tandis que ce n'est que la gangue qui s'est moulée dans ces trous, et qui s'est cassée au niveau de la surface du Polypier, lorsque celui-ci a été détaché de la masse qui le renfermait. Le tissu des Ocellaires n'est point compact, mais finement lacuneux, ou, comme on dit, arénacé; c'est ce qui fait paraître comme étoilée la circonférence des trous. L'*Ocellaria nuda* a été trouvé au sommet du mont Perdu, cime des Pyrénées, dans un calcaire noirâtre, micacé, fort dur, et l'*Ocellaria inclusa*, dans les terrains crayeux de l'Artois, enveloppé (accidentellement) dans une sorte d'étui siliceux, moulé sur ses surfaces extérieure et intérieure.

OCELLE. *Ocellus*. INS. On donne ce nom à de petites protubérances lisses, imitant des yeux (en faisant peut-être fonction) qui se trouvent sur la tête d'un grand nombre d'insectes.

OCELLÉ. *Ocellatus*. Parsemé de taches imitant des yeux.

OCELLULARIA. BOT. (*Lichens*.) Meyer (*Lichenum Dispositio*, etc.) a établi ce genre, le sixième du deuxième ordre, les Myélocarpiens (Lichens à apothécies médulleux, *V.* PANNALIA où nous examinerons la Méthode de ce lichénographe). Les caractères qui différencient ce genre sont des sporocarpes (apothécies) hémisphériques ou coniques; des sporanges (périthécium) propres, charbonnés ou cornés, renfermant des verrues, ouverts au sommet, surmontés d'une papille ou d'un ostiole; sporules formant un noyau gélatineux et hyalin. Ce genre est formé aux dépens du *Thelotrema* et du *Pyrenula*; il comprend le genre *Ophthalmidium* d'Eschweiler. L'*Ocellularia* se compose d'espèces presque toutes exotiques.

OCELOT. *Felis Pardalis*. MAM. Espèce du genre Chat.

OCHANOPAPPUS. BOT. L'une des divisions du genre *Tricholepis*, suivant Hooker, *Bot. mag., compan.* 1, t. 4. *V.* TRICHOLÉPIDE.

OCHÉTOPHILE. *Ochetophila*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Poppig qui lui donne pour caractères : tube du calice membraneux, coloré, hémisphérique; divisions du limbe au nombre de cinq, réfléchies, calleuses intérieurement vers la carène qui est plus épaisse au sommet; le disque est en forme de palère, adhérent par le fond, avec les bords libres, un peu ondulés, rugueux, enveloppant l'ovaire; corolle formée de cinq pétales dont la lame est roulée et l'onglet très-étroit; ils sont insérés sur le bord du disque, étalés en forme de coupe; cinq étamines de la longueur des pétales : filaments cylindriques, filiformes et subulés; anthères ovales, biloculaires, s'ouvrant antérieurement par une fente longitudinale; ovaire demi-supère, sphérique à trois sillons profonds; un seul ovule dans chacune des trois loges; anatrope dressé sur un funicule très-court; style cylindrique, dépassant un peu l'orifice du tube; stigmate faiblement trilobé; fruit sphérique, supère, à trois coques crustacées, entourées d'un péricarpe membraneux, déhiscentes et monospermes : une semence dans chaque coque; son funicule est très-court; son test est coriace, arrondi, luisant, roussâtre et lisse; embryon orthotrope dans un albumen très-tendu; cotylédons grands et obtus; radicule très-courte, cylindrique et infère. Les Ochétophiles sont des arbustes que l'on trouve dans les andes

du Chili; leurs rameaux sont allongés, croisés, divergents, épineux, garnis de feuilles alternes, petites, obtuses, très-entières, à trois nervures et glabres; les stipules sont arrondies, scarieuses et persistantes; les fleurs sont axillaires ou placées en dessous des épines, fasciculées et portées chacune sur un pédicule.

OCHETOSTOMA. ZOOPH. Ce genre, décrit comme nouveau dans la partie de l'Histoire naturelle du voyage de Ruppel en Afrique, ne paraît aucunement différer du genre *Bonellia*, créé antérieurement par Rolando. *V.* BONELLIE.

OCHINE. *Ochina.* INS. Ziegler a donné ce nom à un genre de Coléoptères pentamères qu'il a établi dans la famille des Serricornes; son principal caractère est: antennes dentées en scie dans les deux sexes; ce qui les rapproche des Xylétines auxquelles les Ochines paraissent d'ailleurs devoir être réunies. Dejean (Catal. des Coléopt.) mentionne trois espèces de ce genre, dont une se trouve aux environs de Paris et les deux autres en Allemagne.

OCHNA. *Ochna.* BOT. Ce genre établi par Linné, et placé par Jussieu à la suite des Magnoliacées, forme aujourd'hui le type d'une famille distincte établie par le professeur De Candolle sous le nom de Ochnacées (*V.* ce mot). Quant au genre *Ochna* de Linné qui renferme le *Jabotapita* de Plumier, il a été divisé par Schreber en deux genres, savoir : les vraies *Ochna* qui, entre autres caractères, ont les fleurs polyandres et les loges des anthères s'ouvrant par une fente longitudinale, et le genre *Gomphia* qui comprend les espèces dont les fleurs sont décandres et dont les anthères s'ouvrent chacune par deux pores terminaux. Voici du reste quels sont les caractères du genre *Ochna* tel qu'il est admis par tous les botanistes modernes : le calice est monosépale, persistant, à cinq divisions profondes, égales et généralement étalées; la corolle se compose de cinq à dix pétales étalés, égaux; les étamines sont en grand nombre; leurs filets sont grêles, filiformes, persistants; les anthères sont allongées, presque linéaires, à deux loges s'ouvrant par une fente longitudinale. Le pistil est porté sur un disque hypogyne, quelquefois saillant, en forme de colonne, et qui a reçu le nom de *gynobase*. Ce pistil se compose d'un ovaire offrant de cinq à dix loges monospermes, séparées les unes des autres par des sillons profonds. Le style, simple inférieurement, s'insère à une dépression considérable de l'axe de l'ovaire, et semble naître immédiatement du gynobase. Chaque loge contient un seul ovule qui naît de sa partie inférieure. Le style, simple à sa partie inférieure, se divise à son sommet en un nombre variable de lanières stigmatifères. Le fruit se compose d'autant de carpelles distincts qu'il y avait de loges à l'ovaire. Les carpelles sont portés sur le gynobase qui s'est accru et est devenu charnu; ils sont dressés, d'une forme variable, uniloculaires, monospermes et indébiscents, légèrement drupacés. La graine qu'ils renferment est dressée. Les Ochnas sont des arbres ou des arbustes originaires des régions intertropicales de l'ancien monde.

OCHNA LUCIDA. *Ochna lucida*, DC. Ses feuilles sont alternes, simples, entières ou dentées, munies à leur base de deux stipules; elles sont caduques. Les fleurs sont d'un jaune verdâtre, formant des grappes pédonculées, qui naissent sur les rameaux de l'année précédente. Les pédoncules sont articulés vers leur partie moyenne.

OCHNACÉES. *Ochnaceæ.* BOT. Cette famille a pour type le genre *Ochna* qui avait d'abord été placé à la suite des Magnoliacées; elle a été établie par le professeur De Candolle (Ann. Mus., 17, p. 398); elle appartient à la classe des Dicotylédonées polypétales à étamines hypogynes, et offre les caractères suivants : les fleurs sont bermaphrodites; le calice a cinq divisions très-profondes, persistantes, imbriquées latéralement avant leur évolution. La corolle se compose de cinq à dix pétales quelquefois onguiculés, étalés, caducs, imbriqués lors de la préfloraison. Le nombre des étamines est variable; on en compte quelquefois cinq seulement, alternes avec les pétales, d'autres fois dix ou un plus grand nombre. Les filets sont ordinairement grêles et persistants, insérés, ainsi que les pétales, au-dessous d'un disque hypogyne; les anthères sont introrses, à deux loges, s'ouvrant chacune par une fente longitudinale ou par un pore terminal. Le pistil est porté sur un disque hypogyne, quelquefois peu saillant, d'autres fois au contraire élevé en forme de colonne, et que le professeur De Candolle a désigné sous le nom de *gynobase*. L'ovaire est assis sur le sommet de ce disque, il est déprimé et présente un nombre de loges séparées les unes des autres par des sinus profonds, en rapport généralement avec celui des pétales. Ces loges paraissent au premier abord autant d'ovaires distincts, rangés autour d'un style simple, qui s'insère immédiatement au réceptacle ou disque. Telle était la manière dont on avait considéré primitivement l'organisation singulière du pistil des Ochnacées. Mais le professeur Mirbel, et un peu plus tard Auguste de Saint-Hilaire, ont les premiers fait connaître la véritable organisation de l'ovaire gynobasique. Ils ont démontré d'abord que cet ovaire était simple, et qu'il ne s'éloignait de la structure ordinaire que parce que son axe central était considérablement déprimé, de manière que, par l'abaissement de la base du style, les loges de l'ovaire sont devenues horizontales de verticales qu'elles étaient d'abord, et que l'ovule unique, que chacune d'elles renferme, ayant suivi leur mouvement, se trouve dressé dans la loge, bien qu'il naisse de son angle rentrant, parce que le côté qui paraît inférieur, est véritablement le côté interne déprimé. Le fruit se compose des loges de l'ovaire qui se sont séparées les unes des autres et qui forment autant de carpelles légèrement drupacés, portés sur le disque ou gynobase qui a pris beaucoup d'accroissement. Ces carpelles avortent quelquefois, sont uniloculaires, monospermes et indéhiscents; ils paraissent en quelque sorte articulés sur le gynobase dont ils se détachent assez facilement. La graine se compose d'un gros embryon, sans endosperme, dressé, ayant la radicule inférieure et très-courte, et les cotylédons très-épais. Les Ochnacées sont des arbres ou des arbrisseaux très-glabres dans toutes leurs parties, ayant des feuilles alternes, munies de deux stipules à leur base, et des fleurs pédonculées, très-rarement solitaires, et en

général formant des grappes rameuses. Les pédoncules sont articulés vers le milieu de leur longueur. Ces végétaux croissent dans les régions intertropicales de l'ancien et du nouveau continent.

Les genres qui constituent cette famille, sont les suivants : *Ochna*, Schreber, DC.; *Gomphia*, Schr., DC.; *Walkera*, Schr., DC., ou *Meesia*, Gærtner. Le professeur De Candolle rapporte encore à cette famille, mais avec quelque doute, les genres *Elvasia*, DC., et *Castela* de Turpin. Richard pense qu'il faut joindre à ces différents genres le genre *Niota* de Lamarck ou *Biporeia* de Du Petit-Thouars, qui, par tous ses caractères, lui semble appartenir à cette famille beaucoup mieux qu'aux Banistériées, ou aux Simaroubées dans lesquelles on l'avait placé. Quant au genre *Castela* de Turpin, son insertion périgynique, ses graines munies d'un endosperme, paraissent l'éloigner considérablement des Ochnacées, pour le rapprocher peut-être des Rhamnées. La famille des Ochnacées a les rapports les plus intimes avec les Rutacées et surtout avec la tribu des Simaroubées, dont il est impossible de l'éloigner; elle en diffère seulement par ses feuilles simples et munies de stipules, par ses graines dressées, par ses carpelles indéhiscents. D'un autre côté, les Ochnacées ont quelques affinités avec les Magnoliacées et surtout avec le genre *Drymis*. *

OCHODÉES. *Ochodæus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, voisin des Géotrupes, des Lèthres et des Bulbocères, établi dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, par Megerle, avec les caractères suivants : tête et corselet mutiques ; antennes composées de onze articles, avec la massue forte, globuleuse, formée de trois feuillets égaux, le second étant aussi visible que les autres; les deux lobes de la languette saillants au delà du menton; mandibules saillantes et arquées; chaperon fortement échancré sur les côtés; corps presque déprimé en dessus, peu épais; écusson plus long que large; les quatre jambes postérieures aplaties, triangulaires; tarses filiformes.

OCHODÉE CHRYSOMÉLIN. *Ochodæus chrysomelinus*, Meg.; *Scarabæus chrysomeloides*, Schrank; *Melolontha chrysomelina*, Fab. Sa forme est arrondie et son corps est pubescent; ses élytres sont d'un brun ferrugineux; les antennes et les pieds sont testacés. Taille, quatre lignes. On le trouve en Allemagne.

OCHODONE. MAM. *V.* OGOTON.

OCHOPODIUM. BOT. Ce genre de la famille des Légumineuses, formé par Vogel pour une plante du Brésil que Poiret avait placée parmi les Sainfoins, a été réuni au genre *Æschynomene* de Linné.

OCHRACÉ. *Ochraceus*. De couleur d'ocre, c'est-à-dire d'un jaune tirant sur le brun.

OCHRADÈNE. *Ochradenus*. BOT. Genre de la famille des Résédacées, établi par le professeur Delile (*Flor. Ægypt. Ill.*, 15, pl. 31, fig. 1), et appartenant à la Dodécandrie Trigynie, L. Ses caractères consistent en un calice étalé, à cinq dents, recouvert par un disque jaune et lobé; la corolle manque; les étamines sont au nombre de douze à quinze, insérées au-dessous de l'ovaire, et ayant leurs filets légèrement déclinés. L'ovaire est allongé, à trois pointes stigmatifères à leur sommet. Le fruit est à peine charnu, presque transparent, contenant plusieurs graines réniformes. Le genre *Ochradenus* diffère des vraies espèces de Réséda par l'absence de la corolle, son large disque et son fruit légèrement charnu.

OCHRADÈNE A BAIES. *Ochradenus baccatus*, Del., *loc. cit.* C'est un arbrisseau buissonneux, de quatre à cinq pieds d'élévation, portant des feuilles éparses, linéaires, sessiles, insérées au-dessous d'un tubercule jaunâtre et luisant. Les fleurs forment des épis allongés, qui terminent les rameaux. Les sommités de cet arbuste, qui a l'odeur et la saveur du Cochléaria, sont broutées par les Chameaux, les Chèvres et les Moutons; elles deviennent épineuses. En Égypte, dans les lieux stériles.

OCHRANTHE. *Ochranthe*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées, institué par le professeur Lindley, pour une plante de la Chine, qui existait depuis une dizaine d'années dans les serres de la Société d'horticulture de Londres, et qui a enfin fleuri en mars 1835. Lindley n'ayant pu rapporter ses caractères à aucun des genres connus, en a créé un nouveau, sous un nom dérivé de ὠχρός, pâle, et ἄνθος, fleur, faisant allusion à la couleur blanchâtre de la corolle, et avec les caractères suivants : calice membraneux, à cinq divisions imbriquées; cinq pétales; cinq étamines hypogynes; disque urcéolé et pentagone; trois carpelles unis par leur base, six ovules attachés au placentaire central, dans chaque carpelle.

OCHRANTHE A FEUILLES FINEMENT DENTÉES. *Ochranthe arguta*, Lindl. Sa tige est frutescente ou ligneuse, glabre, d'un gris cendré; les jeunes rameaux sont verts, picotés de blanchâtre. Les feuilles sont opposées, glabres, pétiolées, ovales-lancéolées, acuminées, finement dentées en leurs bords, mais entières vers la base, longues de cinq pouces environ, larges de deux, et d'un vert intense, assez brillant; le pétiole est cylindrique, comme articulé, plus épais à sa base où sont des stipules axillaires, ovales, dentelées, vertes, hordées de jaunâtre. Les fleurs, en petit nombre, sont réunies en thyrse au sommet des tiges, elles sont inodores, blanchâtres, portées sur des pédicelles glabres; chacune d'elles est composée d'un calice droit, étalé, irrégulier, à cinq divisions; les sépales sont concaves, obtus, inégaux : les extérieurs un peu plus courts. Les cinq pétales sont hypogynes, avec une tendance à se rouler, oblongs, obtus, onguiculés, marqués de trois veines près du milieu et d'un blanc jaunâtre. Les cinq étamines sont hypogynes, dressées, roides, de la longueur du pistil; leurs filaments alternent avec les pétales; les anthères qui les couronnent, sont attachées par le centre, biloculaires et déhiscentes dans le sens de leur longueur. Le disque est cyathiforme, à cinq angles charnus et épais. L'ovaire est supère, ovale, à trois côtes obtuses, surmonté de trois styles subulés et droits. On cultive cette plante en serre chaude, et on la propage de marcottes.

OCHRE. MIN. *V.* OCRE.

OCHREA. BOT. On nomme ainsi l'appendice membraneux et engainant dont le pétiole de certaines plantes, comme par exemple celui des Polygonées, est muni à la base. Son histoire anatomique offre encore quelques

obscurités ; le professeur De Candolle (Organographie végétale, I, p. 282) dit qu'on peut aussi bien le considérer comme une gaîne pétiolaire, que comme formé par des stipules intra-axillaires, soudées ensemble.

OCHROCARPE. *Ochrocarpus.* BOT. Du Petit-Thouars (*Gener. Nov. Madagasc.*, p. 15) a établi sous ce nom, d'après Noronha, un genre qui appartient à la famille des Guttifères, section des Garciniées de Choisy, et à la Diœcie Polyandrie, L. Il est ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles et les femelles sont pourvues d'un calice à deux sépales coriaces, et d'une corolle à quatre pétales. Dans les fleurs mâles, les étamines sont nombreuses, soudées par la base, à anthères ovées. Dans les fleurs femelles, le style est nul; le stigmate est sessile, pelté, à quatre ou six lobes. Le fruit est une baie revêtue d'une écorce épaisse, à quatre ou six loges. Les graines sont arillées et pseudo-monocotylédones.

OCHROCARPE DE MADAGASCAR. *Ochrocarpus Madagascariensis*, Thou. C'est un arbre à feuilles verticillées, rapprochées, et à fleurs peu nombreuses et pédonculées.

OCHROCÉPHALE. OIS. Espèce du genre Merle.

OCHROITE. MIN. Synonyme de Cérite, ou Cérium oxidé silicifère.

OCHROLEUQUE. *Ochroleucus.* D'un jaune sale et blanchâtre.

OCHROME. *Ochroma.* BOT. Genre de la tribu des Bombacées, établi par Swartz (*Act. Holm.*, 1792, p. 148, t. VI) et qui peut être caractérisé de la manière suivante : calice tubuleux, évasé, subcampaniforme, à cinq lobes égaux, arrondis, obtus et mucronés; corolle de cinq pétales très-grands, un peu réunis par leur base, de manière à paraître comme monopétale; étamines nombreuses, monadelphes et synanthères; filets formant un tube long et cylindrique; anthères linéaires, repliées un grand nombre de fois sur elles-mêmes et d'une manière irrégulière, disposées ainsi en un tube à cinq lobes aigus à leur sommet; les anthères sont uniloculaires et s'ouvrent par toute leur longueur. Le style paraît formé de la réunion de cinq qui sont intimement soudés. Il se termine par cinq stigmates tordus en spirale. Le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, creusée de cinq sillons, longue de six à huit pouces; elle s'ouvre en cinq valves septifères; elle est remplie intérieurement d'un duvet cotonneux et de graines arrondies, noires, terminées par une sorte de petit bec. L'espèce qui a servi de type à ce genre est l'*Ochroma Lagopus*, Sw., *loc. cit.* C'est un très-grand arbre, qu'on rencontre dans presque toutes les Antilles; son port est le même que celui des *Bombax;* ses feuilles sont extrêmement grandes, alternes, pétiolées, arrondies, fendues dans leur partie inférieure et offrant de cinq à sept lobes anguleux, peu marqués. Les fleurs, très-grandes, longues d'au moins six pouces, sont blanches, pédonculées et réunies plusieurs ensemble vers la partie supérieure des rameaux. Le calice est coriace et tomenteux, à cinq lobes, dont trois sont obtus et deux aigus. Le bois de l'*Ochroma* est blanc, tendre et léger. Dans les Antilles on s'en sert en guise de liége pour soutenir les filets à fleur d'eau.

Willdenow (*Enum.*, 695) a décrit sous le nom de *Ochroma tomentosa*, une seconde espèce recueillie par Humboldt et Bonpland, dans l'Amérique méridionale.

OCHROPE. *Ochropus.* ZOOL. C'est-à-dire qui a les pieds jaunes.

OCHROSANTHUS. BOT. Le genre institué sous ce nom, par D. Don, dans la famille des Campanulacées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Goodenia* de Smith, dont il forme un type sectionnaire.

OCHROSIE. *Ochrosia.* BOT. Genre de la famille des Apocynées, établi par Jussieu (*Gen. Plant.*) pour un arbrisseau de l'île Mascareigne, où il est connu sous le nom vulgaire de *Bois jaune*, et dont voici les caractères : calice très-petit, à cinq dents; corolle monopétale, tubuleuse, infundibuliforme, et à limbe étalé; cinq étamines incluses, à anthères comme sagittées. L'ovaire est simple, surmonté d'un style également inclus, terminé par un stigmate bilobé. Les deux follicules sont divariqués, elliptiques, renflés, terminés en pointe à leurs deux extrémités. Chacun d'eux est drupacé et contient une noix biloculaire, dont chaque loge renferme d'une à trois graines inégales, planes, et légèrement membraneuses vers le sommet.

OCHROSIE DE BOURBON. *Ochrosia Borbonica*, Juss.; *Ophyoxylon Ochrosia*, Pers.; *Rauwolfia striata*, Poir.; *Cerbera parviflora*, Forster. C'est un arbrisseau assez élégant, portant des feuilles verticillées par trois, pétiolées, obovales, allongées, entières, terminées au sommet en pointe assez mousse. Les fleurs forment des sortes de cimes géminées, longuement pédonculées et naissant de la bifurcation qui termine les jeunes rameaux.

Une seconde espèce a été décrite par Labillardière (*Sertum Austro-Caledon.*, 1, p. 25, t. XXX) sous le nom de *Ochrosia elliptica*. Elle diffère de la précédente par ses feuilles obovales, très-obtuses, plus courtes, et par ses fleurs formant une cime très-courtement pédonculée. Selon Labillardière le fruit est à quatre loges. Cette dernière croît à la Nouvelle-Calédonie.

OCHROXYLE. *Ochroxylum.* BOT. Schreber constitua sous le nom de *Curtisia*, un genre dont il changea lui-même la dénomination en celle d'*Ochroxylum*, qui fut adoptée d'abord par Martius, dans les Mémoires de l'Académie de Munich pour 1816, puis par Nées et Martius, dans leur Mémoire sur les Fraxinellées, inséré parmi ceux de l'Académie de Bonn pour 1823. Martius avait rapproché ce genre du *Brunellia* de Ruiz et Pavon, et nommé l'espèce de Schreber *Ochroxylum punctatum*. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 725) l'ayant réuni au *Zanthoxylum*, lui imposa pour nom spécifique celui du genre de Schreber. Les auteurs du Mémoire sur les Fraxinellées composent maintenant leur genre *Ochroxylum* de plusieurs espèces américaines à fleurs unisexuées, rangées par les auteurs, soit parmi les *Zanthoxylum*, soit parmi les *Fagara*. D'après les observations de Adrien De Jussieu (Mémoire sur les Rutacées, p. 120), il doit faire partie du grand genre *Zanthoxylum* auquel sont réunis plusieurs genres qui étaient fondés sur des caractères mal connus. Le genre *Kampmannia* de Raffinesque se rapporte aussi à l'*Ochroxylum*, et

conséquemment au *Zanthoxylum*. *V*. ZANTHOXYLE.

OCHRUS. BOT. Ce genre de Tournefort, réuni par Linné au *Pisum*, fut reproduit par Mœnch (*Meth. Plant.*, p. 105) et adopté par Persoon. De Candolle en a fait une espèce de *Lathyrus*. *V*. GESSE.

OCHTÈRE. *Ochtera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Scathophiles (Latr., Fam. Natur.), établi par Latreille aux dépens du grand genre *Musca* des anciens auteurs, et ayant pour caractères : cuillerons petits; balanciers nus; ailes couchées sur le corps; antennes plus courtes que la face de la tête, insérées entre les yeux; tête presque triangulaire; pieds antérieurs ravisseurs. Degéer est le premier qui ait fait connaître la seule espèce qui compose ce genre; Fabricius, qui l'a d'abord cru inédite, l'a nommée *Musca manicata* dans ses premiers ouvrages; Meigen en a formé son genre *Macrochira* longtemps après Latreille; enfin, Fabricius, dans ses derniers ouvrages, la place parmi les *Tephritis*. La tête des Ochtères paraît triangulaire quand on la regarde en face; les yeux sont saillants, très-distants l'un de l'autre, et l'on voit entre eux, et sur le haut de la tête, trois petits yeux lisses, élevés et saillants. Les antennes, très-courtes et insérées entre les yeux, sont assez grosses et formées de trois articles dont le premier est très-petit et les deux autres presque de la même longueur; le dernier, qui est arrondi, porte une soie plumeuse; la trompe est courte, bilabiée et rétractile; on aperçoit dans l'ouverture supérieure de la cavité buccale, une petite lame presque orbiculaire, transverse et que Latreille compare au labre; les palpes sont dilatées à leur extrémité; le corselet est peu convexe, presque ras; l'abdomen est ovale et un peu déprimé; les pattes postérieures sont conformées à l'ordinaire et comme celles des Mouches, mais les antérieures sont ravisseuses et méritent, par leur singularité, d'être décrites avec détail. Ces pattes ressemblent assez à celles des larves des Cigales ou des Tettigomètres, ou mieux encore à celles des Mantes; la hanche est longue et massive; la cuisse est très-grande, large et un peu aplatie des deux côtés, ayant le plus de largeur au milieu, et diminuant ensuite peu à peu jusqu'au bout; son bord inférieur est garni de quelques petites pointes en forme d'épines; la jambe proprement dite est déliée et cylindrique, courbée en dedans, et peut s'appliquer exactement contre le bord inférieur de la cuisse; cette jambe est terminée par un long crochet, comme cela a lieu dans les Mantes; le tarse est inséré à l'origine et en dessus de cette épine; il est de cinq articles. Cet insecte, qui au premier aspect ressemble entièrement à une Mouche, se rencontre dans les lieux aquatiques et au bord des étangs. Il court sur la surface de l'eau et cherche à saisir, avec ses pattes antérieures, les petits insectes qui s'y trouvent.

OCHTÈRE MANTE. *Ochtera Mantis*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 348, Oliv.; *Musca Mantis*, Degéer, *Mem. Ins.*, t. VI, p. 145, pl. 8, fig. 15, 16, 17; *Musca manicata*, Fabr., *Ent. Syst. Cocqueb. Illustr. Ins.*, t. III, tab. 24, fig. 5; *Tephritis manicata*, Fabr., *Syst. Antl.*; *Macrochira Mantis*, Meigen. Elle est de la grandeur de la Mouche domestique; sa couleur est noire, mais le ventre est d'un vert obscur, bronzé et luisant; le devant de la tête est gris; les deux balanciers sont d'un jaune clair. Europe.

Le nom d'*Ochterus* avait été donné par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, t. III, p. 142) à un genre d'Hémiptères; il a changé ce nom trop conforme au précédent, et lui a substitué celui de *Pelogonus*.

OCHTHEBI. *Ochthebius*. INS. Coléoptères pentomères. Le genre établi sous ce nom, par Leach, dans la famille des Carnassiers, tribu des Hydrophiliens, ne diffère que très-peu des Élophores; ses principaux caractères distinctifs résident surtout dans la conformation des antennes, dont la tige a neuf articles et la masse cinq; en outre, les palpes maxillaires sont assez longues, avec le dernier article petit et acuminé; les palpes labiales sont courtes. L'auteur place dans ce genre et comme type l'*Elophorus pygmæus*, Fab., qui paraît être le même que son *Elophorus minimus*. On y a ajouté depuis une espèce nouvelle, trouvée en Allemagne et en Angleterre; c'est le *Ochthebius rufomarginatus;* elle a environ une ligne de longueur; elle est ovale, convexe, d'un brun bronzé en dessus, avec le corselet ponctué et canaliculé; on remarque sur son disque quatre fossettes plus profondes et son bord est dilaté et roussâtre; les élytres sont fortement marquées de stries ponctuées.

OCHTHODIER. *Ochthodium*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétrodynamie siliculeuse, L., établi par De Candolle (*Syst. Vegel. Nat.*, 2, p. 423) qui l'a ainsi caractérisé : calice à sépales étalés; corolle dont les pétales sont obovés, atténués à la base; étamines ayant leurs filets dépourvus de dents; silicule coriace, biloculaire, indéhiscente, presque globuleuse, terminée par le stigmate sessile, à valves concaves, peu distinctes, extérieurement verruqueuses, séparées dans leur plus grand diamètre par une cloison épaisse; graine solitaire dans chaque loge, comprimée, ovée, insérée latéralement; cotylédons plans, ovales-oblongs, accombants. Ce genre fait partie de la tribu des Euclidiées ou Pleurhorizées-Nucamentacées de De Candolle. Il ressemble au *Neslia* par la forme extérieure de la capsule, mais il en diffère par ses cotylédons accombants et non incombants, par sa cloison épaisse au lieu d'être mince, par sa silicule constamment biloculaire, enfin par ses graines comprimées, tandis qu'elles sont globuleuses dans le genre *Neslia*. Il est constitué sur une espèce que Linné plaçait parmi les *Bunias*, Lamarck dans les *Myagrum*, et Brown dans ses *Rapistrum*. Cette plante, nommée *Ochthodium Ægyptiacum*, croît en Égypte, en Syrie et en Grèce; elle est herbacée, annuelle, dressée et rameuse. Ses feuilles inférieures, pinnatifido-lyrées, ressemblent à celles de la Rave; les supérieures sont presque entières. La tige est un peu velue à la base. Les fleurs sont disposées en grappes allongées et portées sur des pédicelles courts, dépourvus de bractées.

OCHTHOSIE. *Ochthosia*. CIRRH. Genre démembré des Balanes par Ranzani, et placé par lui dans la famille des Balanides (*Opuscoli Scient.*, *Dec. prim.*, *Bologne*), pour une espèce figurée dans la Zoologie

danoise, par Stroëm. Cette espèce n'aurait, à ce qu'il paraît d'après la figure, que trois pièces à la partie coronale. Blainville dit avoir observé une espèce de Balane des mers du Nord, et même de la Manche, qui aurait une ressemblance très-grande avec celle de Stroëm et de Ranzani, mais elle serait composée de quatre parties, ce qu'il serait plus naturel de penser. On doit donc conserver quelques doutes jusqu'à ce que l'on ait de nouvelles observations. Voici les caractères de ce genre tels que Ranzani les a donnés : coquille subconique, verruqueuse; la partie coronaire formée de trois valves seulement, dont les sutures sont visibles à l'extérieur; trois aires déprimées, chacune avec une suture au milieu; trois aires saillantes dont une plus petite, avec une suture moyenne dans celle-ci; lame interne quadripartite, dont trois portions viennent des trois sutures antérieures du tube et divisent la cavité en trois loges; le support membraneux; ouverture trigone, oblongue, fermée par un opercule pyramidal, articulé, bivalve, c'est-à-dire dont les deux pièces de chaque côté sont soudées entre elles.

Ochthosie de Stroem. *Ochthosia Stroëmii*, Ranz., Mull., *Zool. Danic.*, t. III, tab. 91, fig. 1, 4; *ibid.*, Blainv., Traité de Malacol., p. 597, pl. 85, fig. 4.

OCIDIOPHERA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Necker, aux dépens des *Fucus*, est trop imparfaitement caractérisé, non-seulement pour être adopté, mais même pour être reconnu dans ceux qu'ont récemment établis les algologues.

OCIMODON. BOT. Type de l'une des sections du genre *Ocymum*. *V.* Basilic.

OCIMUM. BOT. Pour *Ocymum*. *V.* Basilic.

OCKÉNITE. MIN. Le docteur De Kobell a donné ce nom à une substance rapportée du Groenland par le major Petersen. Ce minéral, que l'on a considéré d'abord comme une variété de zéolithe fibreuse, forme des masses amygdalaires à structure fibreuse ou rayonnée, passant à la texture compacte; il est blanc, jaunâtre ou blanchâtre; il est translucide, éclatant et d'un éclat perlé; sa dureté est moyenne entre celles du feldspath et du fluor; sa pesanteur spécifique est 2,3; au chalumeau il fond en un émail blanc; avec le borax il se dissout en un verre incolore. Son analyse a donné : Silice 56; Chaux 26,5; Eau 17,5.

OCKIA ET OCKENIA. BOT. (Dietrich.) Syn. d'*Adenandra* de Willdenow, genre formé aux dépens du *Diosma* avec lequel plusieurs auteurs le réunissent encore.

OCLADIE. *Ocladius.* INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Curculionides, institué par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, insérées vers le milieu du rostre, composées de onze articles dont les quatre premiers oblongs et les trois suivants courts et arrondis, les quatre derniers formant une massue ovale et pointue; trompe assez longue, cylindrique, arquée, sillonnée de points à la base; corselet conique, tronqué à sa base, prolongé sur la tête, et lobé près des yeux; écusson peu visible; élytres amples, presque ovales, soudées, plus larges antérieurement, vers le corselet, emboîtant le corps sur les côtés; pieds longiuscules et contractiles; cuisses droites, linéaires, tronquées à la base et mutiques.

Ocladie de la Salicorne. *Ocladius Salicorniæ*, Sch. *Rhynchænius Salicorniæ*, Oliv. Sa forme est ovale, presque globuleuse; ses antennes sont noires, avec le premier article brun; sa trompe est longue, mince, noire, ordinairement courbée contre la poitrine; le corselet est très-noir, marqué de petits points enfoncés, de chacun desquels part un poil court et assez roide; les élytres sont noires, marquées de quelques points enfoncés, rangés en stries et poilus; on voit une bande écailleuse, blanche à la base, qui s'élargit sur les côtés, et une tache fort grande vers l'extrémité, également blanche et écailleuse, dans laquelle se trouve une tache glabre, trilobée et noire; le dessous du corps est très noir. En Arabie.

OCOCOL. BOT. Synonyme vulgaire de Liquidambar.

OCOCOLIN. OIS. Espèce du genre Perdrix.

OCOROME. MAM. L'un des noms vulgaires du Raton Crabier.

OCOS. OIS. (Froger.) Synonyme de Hocco. *V.* ce mot.

OCOTEA. BOT. Genre de la famille des Laurinées, établi par Aublet, mais que l'on n'a pas trouvé différer suffisamment du genre Laurier. *V.* ce mot.

OCRE OU BOL. MIN. Argile ocreuse; terre bolaire. Les Ocres sont des matières terreuses, mélangées de peroxide de Fer ou d'hydroxide de Fer, qui les colore en rouge ou en jaune. Ces matières sont plus ou moins fusibles; elles deviennent attirables à l'Aimant, lorsqu'on les calcine; elles se divisent dans l'eau sans y former de pâte longue; elles happent à la langue, ont le grain fin et serré, et sont susceptibles d'être polies par l'ongle; elles étaient anciennement fort employées dans la médecine; on ne s'en sert plus aujourd'hui que dans la peinture. Les Ocres rouges sont beaucoup plus rares dans la nature que les Ocres jaunes. Presque tous ceux que l'on trouve répandus dans le commerce sont des préparations artificielles. Parmi les plus célèbres, on peut citer : l'Ocre rouge ou Bol d'Arménie, celui de Bucaros, province d'Alentejo, en Portugal, l'Almagro du royaume de Murcie, et l'Ocre rouge du pays des Cafres. Les Ocres jaunes sont assez communs; et il en est en France qui sont très-estimés, particulièrement ceux de Vierzon, département du Cher; ceux d'Auxerre que l'on transforme en Ocre rouge par la calcination; ceux de Moragne, etc. Ce que l'on nomme *Terre de Sienne* est un Ocre d'un assez beau jaune, que l'on tire des environs de Sienne, en Italie, et qui, par le grillage, prend une teinte rouge particulière et une sorte de transparence.

Ocre de Bismuth. *V.* Bismuth oxidé.

Ocre de Cuivre rouge. *V.* Cuivre oxidulé terreux.

Ocre de Fer rouge. *V.* Fer oxidé rouge ocreux.

Ocre martial bleu. *V.* Fer phosphaté terreux.

Ocre martial brun. *V.* Fer hydraté terreux.

Ocre de Nickel. *V.* Nickel arséniaté.

Ocre de Vitriol. *V.* Fer sous-sulfaté terreux.

Ocre d'Urane. *V.* Urane hydraté.

OCREA. BOT. *V.* Ochrea.

OCRÉALE. *Ocreale*. ANNÉL. Genre établi par Okeo (Syst. général de Zoologie, t. 1, p. 381) pour une espèce d'Annélide voisine des Sabelles, et dont le fourreau est coudé à angle droit. Ses caractères sont : tube calcaire, conique, courbé à angle droit à l'extrémité la plus épaisse où se trouve l'ouverture; une grande quantité de filaments roides au-devant de la tête de l'animal et servant probablement de branchies. Oken rapporte à ce genre le *Sabella rectangula* de Gmelin, qui en est le type, et le *Serpula Ocrea* du même auteur.

OCTADE. *Octas*. BOT. Ce genre créé par Jack qui n'a point indiqué la famille à laquelle il appartient, se caractérise de la manière suivante : calice à huit divisions; corolle gomopétale, à huit lobes arrondis; huit étamines d'égale longueur et alternes avec les lobes de la corolle; anthères subsagittées; ovaire supère, globuleux, à huit loges monospermes; stigmate sessile et grand, à huit lobes disposés en rayons. Le fruit consiste en une baie renfermant huit semences anguleuses. Le genre Octade ne présente encore qu'une seule espèce; elle est originaire de Sumatra. C'est un arbrisseau à rameaux allongés, tomenteux dans leur jeunesse, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues-lancéolées, acuminées, très-entières et glabres. Stipules petites et étroites. Les fleurs sont réunies en épis ou en grappes axillaires et géminées, plus courtes que les feuilles; elles sont blanches, accompagnées de petites bractées et portées plusieurs ensemble sur un seul pédicelle.

OCTADENIA. BOT. Le genre publié sous ce nom par Robert Brown, a été ensuite reconnu par lui-même pour ne point différer du genre *Koniga* d'Adanson. *V.* KONIGA.

OCTAÉDRITE. MIN. Nom donné par Werner au Titane anatase, qui se distingue du Titane rutile par sa forme octaédrique, sous laquelle il se présente constamment.

OCTALASMIDE. *Octalasmis*. CIRRH. Gray a donné ce nom générique à des Cirrhipèdes pédonculés, de la famille des Lépadiens, qui ont le corps subcomprimé et garni de huit petites lames testacées; savoir : trois paires latérales, dont les intermédiaires triangulaires et les supérieures formant par leur réunion, un angle central, une dorsale unique, ovalaire et étroite, et une ventrale linéaire. La seule espèce connue jusqu'ici a été nommée *Octolasmis Warwickii*. On la trouve sur les côtes océaniques.

OCTANDRIE. *Octandria*. BOT. Huitième classe du Système sexuel de Linné, qui renferme toutes les plantes à fleurs hermaphrodites, ayant huit étamines. Cette classe se divise en quatre ordres, savoir : 1° Octandrie Monogynie; 2° Octandrie Digynie; 3° Octandrie Trigynie; 4° Octandrie Tétragynie.

OCTARILLE. *Octarillum*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 113) a établi sous ce nom un genre de la Pentandrie Monogynie, L., qui offre pour caractères : un périanthe corolloïde, supérieur, hypocratériforme, dont le tube est tétragone et court; le limbe a quatre lobes aigus, charnus; quatre étamines ayant les filets très-courts, insérés au haut du tube; les anthères allongées, biloculaires; ovaire allongé, surmonté d'un style turbiné plus long que les étamines, et d'un stigmate épais; baie ovoïde, allongée, renfermant une graine munie d'un arille à huit faces.

OCTARILLE LIGNEUX. *Octarillum fruticosum*, Loureiro, *loc. cit.* C'est un arbrisseau à tige droite, élevée, divisée en rameaux lisses, garnis de feuilles glabres, alternes, lancéolées, très-entières. Les fleurs sont blanches, axillaires, lancéolées, solitaires et pédonculées. Ses baies sont rouges. De la Cochinchine.

OCTAVIANA. BOT. Ce genre de Champignons Gastéromycètes n'a point été adopté; il a été réuni au genre *Hyperrhiza*, de Bosc. *V.* MÉLANOGASTRA.

OCTAVIE. *Octavia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur De Candolle pour un arbuste de la Guyane, qui lui a offert pour caractères : tube du calice globuleux : son limbe est peu apparent et tronqué; ovaire surmonté d'un disque charnu, luisant, persistant et dont le centre est perforé. Le fruit est un drupe charnu, globuleux, lisse, renfermant huit pyrènes verticillés et monospermes; albumen charnu. Ce genre est fort voisin du *Pyrostria*, mais il en diffère par l'inflorescence et par son calice tronqué.

OCTAVIE A FLEURS SESSILES. *Octavia sessiliflora*, DC. Sa tige est glabre; ses feuilles sont pétiolées, ovales, longuement acuminées, membraneuses et luisantes en dessus; les bractées sont ovales oblongues, aiguës, dressées, beaucoup plus courtes que le pétiole et tardivement décidues. Les fleurs sont sessiles, solitaires, sans bractées, placées dans les aisselles supérieures ou au sommet des rameaux.

OCTIDENT. BOT. Nom employé par Bridel, pour désigner le genre de Mousses déjà nommé *Octoblepharum*. *V.* ce mot.

OCTOBLÉPHARE. *Octoblepharis* et *Octoblepharum*. BOT. (*Mousses*.) Ce genre, créé par Hedwig, ne renferme qu'une seule espèce désignée par Linné sous le nom de *Bryum albidum*. Arnott le range dans la tribu des Orthotrichoïdées dont il se rapproche par l'organisation de la capsule, quoiqu'il en diffère assez par son port. Le caractère essentiel de ce genre est de présenter des capsules terminales droites, sans apophyse distincte, dont l'orifice est enveloppé par un péristome simple, formé de huit dents dressées, distinctes à leur base et entières au sommet. La coiffe est longue et conique; elle ne se fend pas latéralement.

OCTOBLÉPHARE BLANCHATRE. *Octoblepharum albidum*. Cette petite mousse croît dans presque tous les pays équatoriaux, et même dans plusieurs parties de l'hémisphère austral. Sa tige est droite, courte, peu rameuse, couverte de feuilles linéaires, obtuses et blanchâtres. Les capsules sont droites, petites, ovales, portées sur un court pédicelle.

OCTOBOTHRIER. *Octobothrium*. INTEST. Ce genre d'Intestinaux, dont la formation est due à Leuckart, a beaucoup d'analogie avec celui qu'a établi De la Roche, sous la dénomination de *Polystoma*, et doit prendre place à ses côtés, dans l'ordre des Trématodes; il en diffère en ce qu'il est pourvu, à la partie postérieure et élargie du corps, de huit organes de la préhension en forme de valvules. Leuckart y admet quatre espèces

qu'il a nommées *Octobothrium lanceolatum*, *Octobothrium scombri*, *Octobothrium merlangi* et *Octobothrium belones*. Ces vers, comme on le voit, se trouvent sur les branchies de divers Poissons.

OCTOCÈRES. *Octocera*. MOLL. Famille des Céphalopodes cryptodibranches, qui ne renferme qu'un seul genre, celui du Poulpe (*V.* ce mot), auquel sont rapportés les genres Élédone de Leach, et Ocythoé de Rafflnesque.

OCTODICÉRADE. *Octodiceras*. BOT. (*Mousses*.) Bridel a établi, sous ce nom, un genre auquel il ne rapporte que le *Fissidens semi completus* d'Hedwig, dont le *Fissidens debilis* de Schwægrichen ne paraît pas différer. Il se distingue des autres espèces de *Fissidens* par son péristome qui, suivant Hedwig, n'a que huit dents profondément bifides, au lieu de seize dents également bifides qui caractérisent les *Dicranum* dont les *Fissidens* ne paraissent qu'un sous-genre. Du reste, le port de cette plante est le même que celui des *Fissidens*, c'est-à-dire que ses feuilles, distiques, sont également fendues à leur base pour embrasser la tige, qui est rameuse et qui porte des capsules pédicellées et axillaires. Cette plante, que l'on trouve rarement, est mal connue, et jusqu'à ce qu'elle ait été observée de nouveau, le genre *Octodiceras* restera douteux. Quelques auteurs ont rapproché de ce même genre le *Skitophyllum fontanum* de La Pylaie, ou *Fontinalis* de Dillen, Musc., pl. 33, fig. 4; mais cette dernière plante est encore moins bien connue que la première, et toutes deux ont besoin d'un nouvel examen.

OCTODON. *Octodon*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Thonning qui lui assigne pour caractères : tube du calice soudé à l'ovaire, en massue presque ovale; son limbe est partagé en huit dents très-courtes et obtuses; corolle supère, campanulée, à quatre lobes aigus, tapissée intérieurement de poils et de glandes vers le sommet; quatre étamines insérées au fond du tube de la corolle; ovaire infère, à deux loges; style simple; stigmate globuleux, presque bifide. Le fruit consiste en une capsule turbinée, tétragone, biloculaire, partagée en deux coques par une cloison; chacune d'elles contient une semence oblongue. On ne connaît encore qu'une seule espèce d'Octodon; c'est une plante herbacée qui croît en Guinée.

OCTODON A FEUILLES FILIFORMES. *Octodon filifolium*, Thon. Sa tige est tétragone, droite, glabre, rameuse, haute d'un pied, garnie de feuilles opposées, allongées, étroites et pointues; stipules engaînantes; fleurs réunies en capitules terminaux, verticillés, arrondis et presque égaux.

OCTODON. *Octodon*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs, établi par Bennett (Proceedings of the zoological Society; Lond., 11, p. 46) qui lui assigne pour caractères : quatre molaires de chaque côté, à plissures prononcées et diversiformes, se rapprochant assez de celle qu'on remarque chez les Hélamys : les supérieures sont subtransverses, avec la surface antérieure large et la postérieure plus étroite de moitié; les inférieures sont obliques; deux incisives aiguës et lisses antérieurement à chaque mâchoire; tous les membres égaux et pentadactyles, à doigts libres, munis d'ongles; queue médiocre, couverte de poils, se terminant par un flocon. Les Octodons ont les habitudes des Campagnols, les formes du Rat, certains caractères des Lagomys et, à ce que l'on prétend, la chair savoureuse des Lapins. On n'en connaît jusqu'ici qu'une seule espèce.

OCTODON DE CUMING. *Octodon Cumingii*, Benn. Son pelage est en dessus d'un gris brun, tacheté de noir; en dessous ses teintes sont plus claires, surtout au ventre et aux pieds; la queue est noirâtre, annelée de brun et couverte de poils très-courts, à l'exception de ceux qui forment le flocon terminal. Sa taille jusqu'à la naissance de la queue, est de sept pouces. Cet animal vit au Chili où il se nourrit de végétaux. On le trouve assez communément aux environs de Valparaiso.

OCTOFIDE. *Octofidus*. Organe découpé en huit parties.

OCTOGONIA. BOT. Le genre que Klostoch avait institué sous ce nom, dans la famille des Éricacées, a été réuni au genre *Simocheilus*, dont il forme une section.

OCTOGONOTE. *Octogonotus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, tribu des Gallérucites, établi par Drapiez, et adopté par Latreille (Fam. nat.). Caractères : antennes filiformes, presque de la longueur des deux tiers du corps, et composées de onze articles, dont le premier est gros, conique et contourné, le deuxième plus petit et arrondi, les autres cylindrico-coniques, à l'exception du dernier qui est pointu; elles sont rapprochées à leur insertion; labre corné, assez large, arrondi et légèrement échancré à sa partie antérieure; mandibules cornées, arquées, courtes, larges, terminées par trois dents inégales, aiguës et tranchantes à l'intérieur; mâchoires avancées, épaisses, bifides et inégales : l'une un peu plus grande et recouvrant l'autre; palpes maxillaires composées de trois articles : le premier cylindrico-conique, géniculé, le deuxième très-grand et sphérique, le troisième plus petit et en forme de disque; les labiales formées de trois articles ovoïdes, dont le dernier est terminé par une pointe aiguë; languette petite, arrondie dans sa partie supérieure, profondément évasée en cœur ou milieu, et terminée par un menton sphérique; tête penchée, de la largeur du corselet : yeux gros, ronds et saillants; corselet plus étroit que les élytres, rebordé, aplati; ses bords latéraux sont avancés antérieurement et postérieurement en pointe, ce qui donne à cet organe l'apparence d'une surface octogonale; écusson assez grand, triangulaire; élytres convexes, de la longueur de l'abdomen qu'elles recouvrent entièrement; elles sont libres, et cachent deux ailes membraneuses, repliées; pattes assez longues et fortes; les jambes antérieures et intermédiaires sont canelées et les cuisses fortement renflées.

OCTOGONOTE DE BANON. *Octogonotus Banoni*, Dr. Son corps est d'un jaune testacé, pâle, avec la poitrine et l'extrémité de l'abdomen noires; la tête est noire, avec la bouche fauve; les antennes sont noires, avec la base des sept premiers articles et les quatre derniers entièrement blancs. Les élytres sont striées, noires, avec une grande tache médiane, le bord externe et les pattes testacés. Taille, trois lignes et demie. De Cayenne.

Dejean a décrit une seconde espèce qu'il a nommée *Octogonotus thoracicus;* elle se trouve aussi à Cayenne.

OCTOGYNE. *Octogynus.* BOT. C'est-à-dire pourvu de huit styles.

OCTOMÉRIDE. *Octomeris.* MOLL. Genre de Cirrhipèdes de la famille des Balanides, institué par Sowerby qui lui donne pour caractères : test subconique, composé de huit pièces ou valves inégales, unies et soudées latéralement; le sommet est ouvert et la base adhérente; l'opercule est bipartite, composé de quatre valves plus grandes que les antérieures. Ce genre est fort curieux en ce qu'il s'éloigne des autres Balanides qui toutes ne présentent que six pièces. L'espèce unique reconnue par Sowerby a été nommée OCTOMÉRIDE ANGULEUSE, *Octomeris angulosa.* Elle se trouve dans la région du cap de Bonne-Espérance.

Depuis, Gray a ajouté à ce genre une seconde espèce qui est l'*Octomeris Stuchburii.* Celle-ci est également des mers Océaniques.

OCTOMÉRIE. *Octomeria.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par R. Brown (*in Ait. Hort. Kew., ed.* 2, vol. v, p. 211) et ayant pour type l'*Epidendrum graminifolium*, L., dont Willdenow a fait une espèce de *Dendrobium.* Ce genre peut être ainsi caractérisé : les trois divisions externes du calice et les deux internes et supérieures sont conniventes et comme campanulées, ovales, lancéolées, aiguës, égales et semblables; les deux externes et inférieures sont soudées entre elles par une petite étendue de leur côté intérieur. Le labelle est inclus, à peu près indivis, onguiculé et attaché à un prolongement de la base du gynostème. Celui-ci est dressé, assez long, cylindroïde, terminé par une anthère operculiforme, à deux loges contenant chacune quatre masses polliniques solides, réunies entre elles. Le stigmate forme un petit enfoncement au-dessous de l'anthère. L'ovaire n'est pas tordu.

OCTOMÉRIE A FEUILLE DE GRAMEN. *Octomeria Graminea,* Brown, *loc. cit.* C'est une petite plante parasite, assez commune dans les Antilles et sur le continent de l'Amérique méridionale. Sa souche ou tige principale, de la grosseur d'une petite plume, est rampante, noueuse, articulée, donnant naissance à des rameaux simples, dressés, longs de trois à quatre pouces, également articulés, terminés par une seule feuille lancéolée, étroite, aiguë, très-entière, faisant à sa base fonction de spathe, et recouvrant ordinairement deux fleurs jaunâtres, qui sortent de plusieurs petites écailles imbriquées. Ces fleurs répandent une odeur assez agréable.

OCTOMÉRIE ÉTOILÉE. *Octomeria stellata,* Spr.; *Eria stellata,* Lindl. *Bot. regist.,* 904. Ses feuilles sont épaisses, lancéolées, aiguës et marquées de cinq nervures; la hampe florifère est terminée par un long épi lâche, formé d'un grand nombre de fleurs d'un blanc verdâtre; le labelle est blanchâtre. De l'île de Java.

OCTONÈME. *Octonemus.* ZOOL. Qui a huit bras ou tentacules.

OCTONUS. POIS. Raffinesque a établi sous ce nom un genre de Poissons, mais il est trop légèrement caractérisé dans l'*Indice d' ithiologia Siciliana,* pour qu'on puisse statuer sur sa valeur.

OCTOPÈRE. *Octopera.* BOT. Genre de la famille des Éricacées, institué par Klotzsch qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : sépales égaux, portant huit plis à leur base et munis d'une bractée; ovaire biloculaire, biovulé; capsule octoloculaire et polysperme.

OCTOPÈRE A CALICE RÉFLÉCHI. *Octopera Bergiana; Erica Bergiana,* L. C'est un petit arbuste, haut de deux pieds environ et pubescent; ses feuilles sont ternées et linéaires, droites, un peu ciliées; les fleurs terminent les petits rameaux; elles sont solitaires et portées sur des pédoncules fort courts; elles ont un calice de quatre folioles lancéolées, trois fois plus courtes que la corolle qui est purpurine et campanulée; les étamines et le style sont inclus. Du cap de Bonne-Espérance.

OCTOPODES. *Octopodæ.* MOLL. Famille de la classe des Céphalopodes, qui se compose des genres Argonaute, Bellérophe, Poulpe, Élédon et Calmaret. *V.* ces mots.

OCTOPUS. MOLL. *V.* POULPE.

OCTOSPORA. BOT. (*Champignons.*) Hedwig avait donné ce nom au genre *Peziza* de Linné, adopté par tous les botanistes. Le nom d'Hedwig était fondé sur ce que les thèques de ces Champignons renferment presque toujours huit sporules. *V.* PEZIZE.

OCTOSTEMON. BOT. De Candolle appelle ainsi une des divisions du genre *Terrazygia* de Richard. *V.* TERRAZYGIE.

OCTOSTOME. *Octostoma.* INTEST. Genre de l'ordre des Trématodes, établi par Kuhn, avec les caractères suivants : corps mou, subcylindrique, déprimé et continu; pores céphaliques ou antérieurs, au nombre de huit; un pore ventral et un pore postérieur solitaire. Trois espèces se rapportent à ce genre : 1° *Octostoma alosæ;* sa tête est anguleuse et les pores sont convergents; sa longueur est de cinq à six lignes, sur un peu plus d'une demi-ligne de largeur; 2° *Octostoma scombri;* sa tête est obtuse et tronquée; les pores sont convergents; sa longueur est de trois lignes; 3° *Octostoma merlangi.* Cette dernière espèce, qui est très-belle, se distingue par la largeur de son corps, par ses ramifications intestinales, et surtout par ses huit appendices ou prolongations digitées, au sommet desquelles se trouvent les pores.

OCULAIRE. *Ocularis.* ZOOL. C'est-à-dire qui a rapport à l'œil, qui l'entoure ou qui l'avoisine.

OCULARIA. BOT. Même chose que *Hernaria. V.* HERNIAIRE.

OCULÉES. *Oculatæ.* INS. Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, établie par Latreille (Fam. nat.), et dont les individus ressemblent beaucoup à ceux de sa tribu des Nudicolles, quant au petit nombre d'articles de la gaîne du suçoir, à l'insertion des pieds et à leur usage; mais s'en éloignent parce que leur bec est libre et ordinairement droit; la tête n'est point rétrécie postérieurement et les yeux sont très-gros, et enfin parce que leur labre est saillant. Ces Punaises fréquentent les lieux aquatiques et les prairies humides. Latreille divise cette

tribu en trois genres : Leptope, Acanthie (*Salda*, Fab.) et Pélogone. *V.* ces mots.

OCULEUS. POIS. L'un des deux noms par lesquels Commerson désigna, dans ses manuscrits, le Mégalope filament, espèce du genre Clupe. *V.* ce mot.

OCULINE. *Oculina.* POLYP. Genre de l'ordre des Madréporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypier pierreux, le plus souvent fixé, dendroïde, à rameaux lisses, épars, la plupart très-courts; étoiles, les unes terminales, les autres latérales et superficielles. Les Oculines ont beaucoup de rapports avec les Caryophillies et spécialement le *Caryophyllia ramea*, Lamk.; mais leur tissu intérieur est entièrement compacte dans les intervalles des étoiles; leur surface extérieure est lisse, sans porosités, à l'exception des cellules qui sont toujours grandes, étoilées et souvent saillantes. Un Polypier, rangé par Lamarck entre les Oculines, l'*Oculina echidnæa*, s'éloigne des autres par ses caractères; son tissu intérieur est finement celluleux; sa surface est poruleuse entre les cellules; il semblerait mieux placé avec les Madrépores, dont il ne diffère que par ses cellules plus rares et plus allongées. Schweigger (*Handbuch der Naturgeschichte*, pag. 415) a réuni avec raison les Oculines et les Caryophyllies dans un genre qu'il nomme Lithodendron, et dans lequel il établit deux sous-genres : les Lithodendres à surface lisse, *Oculina*, Lamk., et les Lithodendres à surface sillonnée, *Caryophyllia*, Lamk. Lesueur (Mém. du Musée d'Hist. nat.) a figuré et décrit succinctement l'animal d'une espèce d'Oculine des Antilles, qu'il nomme *Oculina varicosa*, et qui pourrait bien être celle que Lamarck a nommée *diffusa*. Il lui donne pour caractères : animal actiniforme; disque entouré de trente à trente-deux tentacules; ouverture centrale linéaire, ayant de petits plis ou bourrelets à l'intérieur; disque s'élevant en cône. Les Oculines habitent les mers des climats chauds. On en trouve quelques-unes fossiles dans les terrains tertiaires. Lamarck a rapporté à ce genre les *Oculina virginea*, *hirtello*, *diffuso*, *oxillaris*, *prolifera*, *echidnæa*, *infundibulifera*, *flabelliformis* et *rosea*.

OCULUS-MUNDI. MIN. *V.* HYDROPHANE.

OCYDROME. *Ocydromus.* INS. Nom donné par Frœlich aux insectes du genre Bembidion, de Latreille.

OCYDROMITE. *Ocydromita.* CRUST. Ce genre, de l'ordre des Décapodes et de la famille des Cancérides, a été institué par Milne-Edwards, pour un petit Crustacé fossile, du terrain jurassique des environs de Verdun. Il appartient à la tribu des Dromiens et paraît se rapprocher des Dynaméoes plus que de tous les autres Décapodes; mais il s'en distingue par quelques particularités dans la disposition des régions de la carapace, des orbites, etc.

OCYDROMYIE. *Ocydromyia.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Empides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : trompe à peine saillante, dirigée à peu près en avant; palpes couchées et courtes, avec leur dernier article épais, conique et obtus; les deux premiers des antennes sont cylindriques et tellement unis qu'ils semblent n'en faire qu'un; le troisième est ovalo-conique, terminé par une soie allongée, qui en est très-distincte; thorax élevé, très-luisant; abdomen un peu arqué, terminé, dans les femelles, par une tarière arquée, non saillante; pieds grêles, cuisses postérieures allongées; balanciers découverts; ailes arrondies à l'extrémité; cellule médiastine nullement distincte, la stigmatique allongée, la marginale étroite, la sous-marginale grande, pétiolée, élargie vers l'extrémité; trois discoïdales, dont la postérieure assez grande; trois du bord postérieur; l'anale plus courte que la discoïdale interne. Les Ocydromyies sont voisines des Hybos, et ont été inconnues ou négligées pendant très-longtemps, quoiqu'elles soient très communes en Belgique et dans le nord de la France.

OCYDROMYIE GLABRE. *Ocydromyia glabricula*, Meig. Son corselet est roux, avec le disque noir; son abdomen est d'un brun très-obscur, avec le bord des segments de la même couleur que ceux du corselet; cuisses et balanciers roux. Taille, deux lignes.

OCYMASTRUM ET OCYMOIDES. BOT. Ces noms étaient employés par les anciens botanistes pour désigner des plantes fort différentes. Le premier a été appliqué à des espèces placées aujourd'hui dans les genres *Silene*, *Lychnis*, *Thymus*, *Stachys*, *Scrophularia*, *Valeriana*, *Circæa*, etc.; le second a désigné tantôt le Clinopode, tantôt des Caryophyllées, telles que plusieurs *Silene*, *Lychnis*, *Saponaria* et *Cerastium*.

OCYMOPHYLLUM. BOT. (Buxbaum) Synonyme d'Isnarde. *V.* ce mot.

OCYMUM. BOT. *V.* BASILIC.

OCYPÈTE. *Ocypetes.* ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Microphtires (?) de Latreille, établi par Leach, et auquel ce savant anglais donne pour caractères : pieds ambulatoires; des mandibules; palpes ayant un appendice mobile à leur extrémité; deux yeux portés sur un pédicule; corps comme divisé en deux portions dont l'antérieure porte la bouche, les yeux et les deux paires de pieds antérieurs; six pieds.

OCYPÈTE ROUGE. *Ocypetes rubra*, Leach. Son corps est garni de poils d'un cendré roussâtre; ceux du dos sont longs et rares; ceux des pattes sont très-courts; les yeux sont d'une couleur noirâtre. Cette espèce est très-commune sur les Diptères de la famille des Tipulaires.

OCYPODE. *Ocypode.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Fabricius; caractères : carapace presque carrée; yeux placés sur des pédoncules allongés; antennes apparentes : les extérieures très-petites, un peu arquées en dehors, les internes contiguës aux externes, un peu plus longues que celles-ci; troisième article des pieds-mâchoires en forme de trapèze, presque aussi long que large; pinces inégales et grandes. Les Ocypodes, auxquels Latreille avait réuni, ainsi que Bosc, plusieurs Crustacés qu'Olivier a placés avec les Grapses, comprennent encore pour ce dernier auteur plusieurs espèces avec lesquelles Latreille et Leach ont formé les genres Gélasime, Gonoplace, Gécarcin et Uca. Ils se distinguent des Gélasimes parce que ceux-ci ont une des pinces énormément développée relativement à l'autre, et que ces pinces sont très-comprimées : les

Gélasimes en diffèrent encore par d'autres caractères tirés des organes de la manducation, et par la forme en trapèze de leur carapace. Les Mictyres en sont séparés par la forme du corps qui est bombé, et dont les régions sont bien distinctes, et par les yeux qui sont portés sur de très-courts pédoneules. Enfin les Pinnothères, Gécascins, Ucas, Cardisomes, Plagusies, Grapses et Macrophthalmes s'en séparent par la forme de leurs antennes intermédiaires, qui sont distinctement bifides à l'extrémité, tandis que celles des Ocypodes et des deux genres dont il est parlé plus haut sont à peine bifides; le premier article des antennes extérieures, plus transversal que longitudinal, distingue encore ces genres des autres, chez lesquels ce premier article est toujours longitudinal. Le corps des Ocypodes est presque carré, un peu plus large que long, terminé en devant et de chaque côté par un angle aigu; son bord antérieur présente, dans son milieu, un chaperon étroit et rabattu; de chaque côté de ce chaperon sont des sinus ou cavités transversales, profondes et ovales, destinées à loger les yeux qui sont insérés sur les côtés du chaperon, placés sur des pédoneules assez longs et dirigés, dans le repos, vers les angles du test, en reposant dans les fossettes. Les antennes sont insérées immédiatement au-dessous de l'origine du pédicule oculaire, sur l'arèle transverse, qui ferme supérieurement la cavité buccale; les extérieures sont très-petites, un peu arquées en dehors, composées d'abord d'un pédicule court, insensiblement plus menu, de trois articles dont le basilaire est allongé et aplati, et dont les deux supérieurs sont presque cylindriques. A la suite de ces trois articles, que Latreille considère comme le pédoncule de l'antenne, on en voit d'autres plus petits et allant en diminuant jusqu'à l'extrémité; ce filet est composé d'à peu près dix ou onze articles cylindriques; les antennes intermédiaires sont très-petites et ont échappé à l'observation de Fabricius; elles sont contiguës aux extérieures et composées de trois gros articles courts dont le dernier est tronqué obliquement et ne porte point de filet articulé. On voit à la partie intérieure et à l'extrémité du second un très-court filet cunique, composé de deux articles apparents. Ces antennes sont toujours repliées et cachées dans la cavité destinée à les recevoir. Toutes les parties de la bouche sont recouvertes par les pieds-mâchoires extérieurs qui sont contigus dans toute leur longueur. Le premier article de ces pieds-mâchoires est très-petit et donne attache à une palpe flabelliforme, très-courte, d'une seule pièce, aiguë à son extrémité; le deuxième article est très-grand; le troisième beaucoup plus petit et en forme de trapèze. Les trois autres articles sont à peu près de la même longueur et cylindriques, au lieu que les trois premiers sont aplatis; les pinces sont inégales, grandes, courbées, en forme de cœur ou ovales et comprimées. Les autres pattes sont longues, comprimées; celles de la quatrième et de la troisième paire étant les plus longues. Les ongles ou le dernier article des tarses, sont très-comprimés, marqués de quelques lignes élevées, velus ou ciliés et terminés en pointe. Le genre Ocypode renferme assez peu d'espèces, toutes propres aux pays chauds de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. On n'en connaît pas encore de la Nouvelle-Hollande. Latreille le divise ainsi qu'il suit :

I. Pédicules des yeux prolongés au delà de leur extrémité supérieure, en forme de pointe ou de corne.

Ocypode blanc. *Ocypode albicans*, Bosc (Hist. nat. des Crust., t. I, p. 196, pl. 4, fig. 1), Latr., Oliv., Desm. Pédicules des yeux prolongés au delà de leur extrémité en une pointe obtuse; serres presque égales, hérissées de tubercules épineux, à doigts courts; carapace blanchâtre, chagrinée, entière sur ses bords; pattes des quatre dernières paires blanches, garnies de poils serrés et assez longs. Cette espèce se trouve dans la Caroline du Sud. L'Ocypode Chevalier, d'Olivier, appartient aussi à cette division, ainsi que quelques autres.

II. Pédicules des yeux se terminant avec eux.

Ocypode rhombe. *Ocypode rhombea*, Fabr., Latr. (Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. VI, p. 52, n° 21); Bosc, Oliv., Desm. Pinces comprimées, ovoïdes, finement chagrinées, avec les doigts striés, la gauche étant la plus grande; yeux très-grands, s'étendant dans toute la longueur de leur pédoncule; carapace blonde et glabre. On trouve cette espèce à l'Ile-de-France.

OCYPTÈRE. *Ocyptera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Créophiles, établi par Latreille aux dépens du genre *Musca* de Linné. Caractères : cuillerons grands, couvrant la majeure partie des balanciers; trompe distincte; antennes en palettes, presque de la longueur de la face antérieure de la tête, de trois articles dont le second et le troisième allongés, celui-ci plus large, avec une soie simple et distinctement biarticulée à sa base. Ailes écartées; abdomen long, cylindrique ou conique. Latreille, en formant le genre Ocyptère, lui avait réuni quelques espèces avec lesquelles Meigen a formé son genre Gymnosome; ces Diptères, quoique semblables aux Ocyptères sous le rapport des antennes, en diffèrent par leur port qui les rapproche des Mouches et des Tachines. Meigen avait aussi formé, aux dépens des Tachines de Latreille, qu'il nomme Cylindromyes, son genre Eriotrix que Latreille n'adopte pas. La tête des Ocyptères est demi-sphérique. les yeux à réseau occupent ses parties latérales, et les trois petits yeux lisses sont peu distincts et placés en triangle sur le vertex. La cavité buccale renferme une trompe courte, coudée à sa base, bilabiée à son extrémité et avancée. Les palpes sont filiformes, de deux articles et un peu plus courtes que la trompe. Le corselet est arrondi, peu renflé, guère plus large que la tête; l'abdomen est allongé, presque cylindrique, plus étroit que le corselet, et formé de quatre anneaux distincts. En général, tout le corps de ces Diptères est parsemé de poils longs et roides. Les ailes des Ocyptères sont de la longueur du corps; l'animal les agite en courant. Les Ocyptères vivent sur les fleurs; on en trouve quelquefois dans les appartements, sur les vitres des croisées.

Ocyptère brassicaire. *Ocyptera brassicaria*, Latr., Fabr., Oliv.; *Musca cylindrica*, Degéer (Mém. sur les Ins., t. VI, p. 30, pl. 1, fig. 12, 14; *Cylindromyia brassicariæ*, Meig.; *Musca brassicariæ*, Schell. (Dipt., tab. 3, fig. 1, 2). Cette espèce est longue de près de six

lignes; tout son corps est noir, avec le second et le troisième anneau d'un rouge fauve. On la trouve assez communément aux environs de Paris.

OCYPTERUS. OIS. *V.* LANGRAYEN.

OCYROÉ. *Ocyroe.* ACAL. Genre de Médusaires établi par Péron et Lesueur, dans la division des Méduses gastriques, polystomes, non pédonculées, brachidées et sans tentacules. Caractères: quatre bouches; quatre ovaires disposés en forme de croix; quatre bras simples, confondus à leur base.

OCYROÉ LINÉOLÉ. *Ocyroe lineolata,* Pér. Son ombrelle est hémisphérique, légèrement festonnée sur son rebord, hyaline-bleuâtre, avec vingt lignes intérieures, très-fines, divergentes du centre à la circonférence. Taille, cinq lignes de diamètre. De la Nouvelle-Hollande.

OCYTHOÉ. *Ocythoe.* MOLL. Genre institué par Raffinesque, dans son Traité de Sémiologie, pour un Poulpe qu'il a observé dans la Méditerranée, dans les mers de Sicile. Il l'a caractérisé par les huit pieds non réunis à la base, et les deux supérieurs ailés intérieurement. Raffinesque, qui connaissait cependant le Poulpe de l'Argonaute, ne reconnut pas l'extrême ressemblance qui existe entre son nouveau genre et ce Poulpe. Ce fut Blainville qui aperçut le premier l'erreur de Raffinesque et le double emploi qu'elle jetait dans la science; il communiqua ses observations à Leach qui en admit la justesse; d'où il résulterait que l'on devrait supprimer l'un des deux genres. Il n'en sera peut-être point ainsi si l'on considère l'état incertain de la question qui pourrait seule décider. Est-il prouvé que le Poulpe de l'Argonaute soit le constructeur de l'élégante coquille dans laquelle on le trouve souvent? Si on répond affirmativement, avec des preuves évidentes, le genre Ocythoé devra disparaître; mais cette question, loin d'être résolue de cette manière, partage encore les zoologistes. Il en est un certain nombre qui, se fondant sur ce que les analogies ont de plus probable, ne peuvent concevoir qu'un animal qui n'a point de rapports de formes et de structure avec la coquille dans laquelle on le trouve, puisse être le constructeur de cette coquille. Ils ne peuvent s'expliquer comment cet animal dépourvu de manteau, et n'ayant avec cette coquille aucune adhérence musculaire, peut la sécréter aussi régulièrement lorsque le moindre choc peut la déranger et établir avec ses parties ou ses organes d'autres rapports. Il est encore d'autres objections qui tiennent à la manière dont on a observé, car il n'existe d'un côté comme de l'autre aucune observation concluante.

ODACANTHE. *Odacantha.* INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Paykull, avec les caractères suivants: dernier article des palpes de forme ovalaire, et terminé presque en pointe. Antennes beaucoup plus courtes que le corps, à articles presque égaux; le premier plus court que la tête. Tarses filiformes, le pénultième article, au plus, bilobé. Corselet en ovale, allongé et presque cylindrique; mandibules peu saillantes; tête ovale, rétrécie postérieurement, mais nullement prolongée: elle tient au corselet par un col court, dont elle est séparée par un étranglement beaucoup moins marqué que dans les genres voisins; corselet un peu plus étroit que la tête, en ovale allongé et presque cylindrique; élytres allongées, parallèles et tronquées à l'extrémité; pattes assez courtes; tarses presque filiformes, les antérieurs sont très-légèrement dilatés dans les mâles. Ce genre se distingue des Agres parce que ceux-ci ont les palpes labiales terminées par un article plus grand et presque en forme de hache. Les Dryptes ont les quatre palpes terminées par un article plus grand. Enfin les Galérites et les Zuphies ont le corselet en cœur, ce qui les distingue au premier coup d'œil.

ODACANTHE MÉLANURE. *Odacantha melanura,* Fabr., Latr., Oliv. (Clairv., Entom. Helv., t. II, pl. v); Dej., Sch. (Syn. Ins., t. I, p. 256, nº 1); *Carabus angustatus,* Oliv., 3, 35, p. 113, nº 159, t. 1, fig. 7, a-b). Elle est longue de trois lignes à peu près; son corps est vert-bleuâtre; la base des antennes, le métathorax et les pattes sont jaunes; les élytres sont de cette couleur, avec le bout d'un noir violet. On la trouve en Europe.

ODACANTHE DORSALE. *Odacantha dorsalis,* Fabr., Dej., Sch. (Syn. Ins., I, p. 257, nº 7). Elle est longue de trois lignes et demie, brune, avec les antennes, les pattes et les élytres testacées. Les élytres ont une suture brune, assez étroite depuis la base jusqu'au delà du milieu, et s'élargissant ensuite en forme de tache oblongue, qui n'arrive pas jusqu'à l'extrémité. Amérique septentrionale.

ODACANTHE CÉPHALOTE. *Odacantha cephalotes,* Dej. (Spec. gén., etc., t. II, p. 439, nº 3). Longue de trois lignes et demie, déprimée, brune; corselet en cœur; pattes et élytres testacées, avec une marque suturale oblongue et brune. Indes orientales.

Herbst a donné postérieurement le même nom d'Odacanthe à un genre de la famille des Rhynchophores, ordre des Coléoptères tétramères; ce genre ne pouvant exister à cause de la synonymie, Schoonherr en a réuni les deux espèces à son genre *Attelabus.*

ODACE. *Odax.* POIS. Genre d'Acanthoptérygiens de la famille des Labroïdes, institué par Cuvier, pour des Poissons qui se rapprochent des vrais Labres par des lèvres renflées et une ligne latérale continue; leurs mâchoires, composées comme celles des Scares, sont néanmoins plates et non bombées; elles se laissent recouvrir par les lèvres; leurs dents pharyngiennes sont en pavé. Le type de ce genre est la *Scarus pullus,* Forst., Bl., Schn., 288.

ODACE DES ALGUES. *Odax Algensis.* Sa tête est assez longue; son préopercule est dentelé et sa face est ornée de six stries. De la Nouvelle-Zélande. D. 5-5, P. 14, O. 17, 12, A. 2, 12, V. 1, 4, C. 12 3/3.

ODDER. MAM. *V.* OTTRA.

ODEURS. Émanations d'une extrême ténuité, qui s'échappent des corps et viennent frapper l'organe de l'odorat. Tous les corps, quoique susceptibles de se volatiliser plus ou moins, ne sont pas odorants; mais en général ceux qui ne peuvent se transformer facilement en vapeurs ne répandent que peu ou point d'odeurs; et, dans tous les cas, on voit les substances odorantes, le devenir d'autant plus que les circonstances où elles sont placées, sont plus favorables à leur volatilisation. Du reste, la quantité de matière qui se répand

ainsi dans l'air est extrêmement petite, et une parcelle de cette matière peut parfumer pendant longtemps l'air d'un appartement, sans diminuer notablement de poids.

ODINE. *Odina*. BOT. Genre de la famille des Térébenthinées, établi par Roxbourg, avec les caractères suivants : fleurs polygamonoïques; calice persistant, à quatre lobes courts et arrondis; corolle formée de quatre pétales insérés à la base d'un disque périgyne, charnu et à huit crénelures ou dents : ces pétales sont oblongs, concaves, étalés et imbriqués avant leur développement; huit étamines insérées au-dessous du bord du disque périgyne et alternes avec ses crénelures; filaments étalés, plus courts que les pétales; anthères introrses, ovales, biloculaires et débiscentes longitudinalement; ovaire stérile dans les fleurs mâles, à quatre divisions comprimées, dressées : il est fertile dans les fleurs femelles, unique, libre, sessile, oblong et uniloculaire; ovule pendant au sommet de la loge par un court funicule; quatre styles distants, courts et dressés; stigmates simples. Le fruit consiste en un drupe ou une baie surmontée du style persistant; il est comprimé supérieurement, enveloppé d'une écorce très-dure, indéhiscent et monosperme; l'embryon est privé d'albumen et légèrement courbé; les cotylédons sont charnus et plans; la radicule est supère. Les Odines sont des arbres propres au climat de l'Inde et de l'Afrique tropicale; leurs feuilles sont imparipinnées, à trois ou quatre paires de folioles opposées, sessiles, oblongues-ovales, acuminées, très-entières; les ramilles sont grêles, filiformes, pendantes, portant de petites fleurs fasciculées.

ODOBENIUS. MAM. Synonyme de Morse.

ODOE. POIS. Bloch a décrit sous ce nom une espèce du sous-genre Characin parmi les Salmones. *V.* ce mot.

ODOGENIUS. INS. Coléoptères pentamères; Solier a formé sous ce nom un genre de Carabiques, aux dépens du genre *Ditomus* de Bonelli; mais les caractères qu'il en donne ne paraissent pas assez suffisamment tranchés pour faire adopter la séparation.

ODONATES. *Odonata*. INS. Fabricius désigne ainsi le cinquième ordre de la classe des Insectes. Cet ordre correspond à la tribu des Libellulines de Latreille.

ODONECTIS. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Raffinesque, dans le Journal de Botanique (1, p. 21), pour une plante de l'Amérique septentrionale, qui a été ensuite réunie au genre *Pogonia* de Jussieu.

ODONESTIS. INS. Germar désigne sous ce nom un genre de Lépidoptères nocturnes composé des *Bombyx quercifolia*, *Pruni*, *populifolia*, etc., de Fabricius.

ODONIE. *Odonia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Bertoloni (*Lucubr.*, 1822, p. 35) qui lui a imposé les caractères suivants : calice sans bractées, plus court que la corolle, divisé profondément en quatre segments presque égaux; étendard dressé, un peu ouvert; ailes unidentées supérieurement; carène bipartite inférieurement, réfléchie, éloignée de l'étendard; étamines diadelphes; style unciné; légume comprimé, uniloculaire, renfermant environ huit graines. Ce genre, extrêmement rapproché du *Galactia*, ne comprend qu'une seule espèce (*Odonia tomentosa*) rapportée de Saint-Domingue par Bertero; c'est une herbe volubile, à feuilles composées d'une seule paire de folioles, terminée par une impaire. Les fleurs forment des grappes axillaires, plus courtes que la feuille. Le légume est cotonneux-velouté dans sa jeunesse et presque glabre à sa maturité.

ODONITES. BOT. Ce genre introduit par Sprengel dans la famille des Ombellifères, a été reconnu pour ne point différer du genre Buplèvre de Tournefort.

ODONTAGNATHIA. BOT. Groupe qui fait partie du genre Kentrophylle. *V.* ce mot.

ODONTALINE. MIN. Nom sous lequel on désigne quelquefois la Turquoise osseuse. *V.* ce mot.

ODONTANDRE. *Odontandra*. BOT. Genre proposé par Humboldt et Bonpland, dans l'Herbier de Willdenow, publié par Rœmer et Schultes, et auquel Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin. Supplem.*, volume VII, p. 229) assigne les caractères suivants : calice hémisphérique, à cinq dents courtes, ovales, un peu aiguës; corolle à cinq pétales hypogynes (?), sessiles, ovales, aigus, égaux, à préfleuraison valvaire; dix étamines hypogynes (?), dont les filets sont courts, réunis en un petit tube, libres au sommet et terminés en pointe subulée; cinq de ces filets sont anthérifères; les cinq autres, opposés aux pétales, sont dépourvus d'anthères; celles-ci ovées, obtuses, cordiformes, biloculaires, glabres, introrses et déhiscentes longitudinalement; disque nul; ovaire supère, presque arrondi; style très-court, terminé par un stigmate obtus; fruit inconnu. Ce genre a été placé par Rœmer et Schultes dans la Pentandrie Monogynie, L., parce que Willdenow considérait les étamines stériles comme des appendices dentiformes. Sa place dans les familles naturelles est incertaine, à cause de l'ignorance où l'on est relativement à la structure complète de ses organes floraux; cependant Kunth le range avec doute à la suite des Méliacées.

ODONTANDRE ACUMINÉE. *Odontandra acuminata*. C'est un arbre à rameaux alternes, non épineux; ses feuilles sont alternes, simples, très-entières, membraneuses, non ponctuées, portées sur des pétioles articulés; il n'y a point de stipules. Les fleurs forment des panicules axillaires, placées au sommet des rameaux. Des environs de Turbaco dans la Nouvelle-Grenade.

ODONTARRHÈNE. *Odontarrhena*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Meyer aux dépens du genre Alyssum de Wadelstein, avec les caractères suivants : calice à quatre folioles érectiuscules, égales à leur base; corolle formée de quatre pétales hypogynes, onguleulés, dont le limbe est très-entier, suborbiculaire; six étamines hypogynes, tétradynames et simples; silicule bivalve, subelliptique, comprimée, à valves planes, séparées par une cloison hyaline et sans nervures; une seule graine pendante et lisse dans chaque loge; embryon privé d'albumen; cotylédons plans.

ODONTARRHÈNE TORTUEUX. *Odontarrhena tortuosa*, Meyer; *Alyssum tortuosum*, Wadelst. Sa tige est contournée, rameuse dès sa base, longue de six à huit pouces, pubescente dans sa jeunesse, glabre ensuite,

garnie de feuilles ovales ou oblongues et obtuses; les fleurs sont jaunes, réunies en grappes ou en corymbes. On trouve ce petit arbrisseau dans les lieux secs et sablonneux de la Hongrie.

ODONTELLE. *Odontella*. BOT. Agardh a donné ce nom à des plantes cryptogamiques, dont les individus sont libres, tétraèdres, plans, anguleux avec un angle alternativement plus saillant, et quelquefois adhérents entre eux par leurs extrémités en une sorte de fil; il en a formé un genre parmi ses Algues diatomées.

ODONTHALIA. BOT. Genre d'Hydrophytes, établi par Lyngbye aux dépens des Délesseries de Lamouroux, et confondu par Agardh, dans le genre *Rhodomela*. Caractères : fronde plane, membraneuse, presque sans nervures, produisant des siliques axillaires et lancéolées où se développent les gemmes sur un ou deux rangs. Le défaut de nervures à la fronde distingue ces plantes des Délesseries et des Dawsonies; leur consistance et leurs fructifications les séparent des Holyménies. L'espèce qui a servi de type au genre est le *Delesseria dentata*, Lamx., *Thal.*, p. 36, qui d'abord fut un *Sphærococcus* pour Agardh. Très-bien représenté par Turner, *Fuc.*, t. 1, tab. 13, et par Lyngbye qui en fait son *Odonthalia dentata*, p. 9, tab. 3, A. C'est une très-élégante plante des mers du Nord, qu'on trouve en abondance aux îles Ferroë. Sa couleur est d'un pourpre vineux, qui passe au brun-rouge; ses lanières sont élégamment divisées et dentées largement sur les bords.

ODONTIA. BOT. Ce nom a été donné par Hill à des Champignons qui font partie du genre Hydne. *V.* ce mot.

ODONTIE. *Odontia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, famille des Pyralites, institué par Duponchel. Caractères : palpes inférieures aussi longues que la tête, droites, connivente et se terminant en pointe très-aiguë; trompe nulle ou rudimentaire; antennes filiformes; corps assez épais; ailes supérieures ayant leur sommet plus ou moins aigu et allongé, ne recouvrant pas toujours les inférieures dans l'état de repos et formant plus ou moins la queue d'hirondelle par leur rapprochement. Le type de ce genre est le *Phalæna dentatis* de Linné.

ODONTITE. *Odontites*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Hoffman et Sprengel aux dépens du genre *Buplevrum* de Linné et ainsi caractérisé : involucre général et involucelles à trois ou cinq folioles égales, lancéolées; corolle dont les pétales sont égaux, infléchis, ovales et échancrés; fruit ové, un peu cylindrique et comprimé, à cinq côtes pubescentes ou couvertes de glandes verruqueuses, distinctes ou confluentes. Ce genre, assez faiblement distinct, se compose des *Buplevrum Odontites, semi-compositum, tenuissimum* de Linné.

ODONTOBIUS. INTEST. Roussel de Vaozème a établi sous ce nom un genre de vers intestinaux, voisin des Filaires, pour un de ces animaux parasites qu'il a trouvés vivant entre les fanons des Baleines, et qu'il a nommé *Odontobius celi*. Sa longueur est d'environ deux lignes; le bout de la queue est pointu et roulé en spirale; la bouche est entourée de plusieurs piquants de substance cornée (Ann. des Sc. nat., Zool., 1, 326).

ODONTOCARPA. BOT. Ce genre de la famille des Valérianées, établi par Necker, a été réuni au genre *Valerianella*.

ODONTOCARPHE. *Odontocarpha*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernonacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule pluriflore, discoïde; involucre oblongo-cylindrique, à écailles imbriquées et serrées l'une contre l'autre; réceptacle étroit et nu; corolle à tube court, à large orifice, à limbe divisé en cinq lobes acutiuscules; filaments des étamines glabres et courts; anthères privées de queue; stigmates courtement exsertes, subulés, hispidules; akènes subcylindracés, striés, couverts d'une villosité serrée; aigrette unisériale, persistante, formée de sept ou huit palettes lancéolées, aiguës, dentées au sommet.

ODONTOCARPHE DE POEPPIG. *Odontocarpha Poppigii*. Plante suffrutescente, grêle, dressée, rameuse, avec le sommet de chaque rameau garni d'un capitule; feuilles alternes, étroitement linéaires, acutiuscules, sans nervures, ciléolées à leur base; capitules oblongs; corolles purpurines. Du Chili.

ODONTOCÈRE. *Odontocera*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Audinet-Serville, pour quelques insectes nouveaux du Brésil. Caractères : antennes filiformes, presque sétacées, de longueur moyenne, composées de onze articles, dont les cinq ou six derniers comprimés, élargis en dent de scie; palpes assez longues, saillantes et inégales; yeux grands, tête prolongée antérieurement en une sorte de museau en carré long; mandibules étroites, allongées; corselet mutique latéralement, écusson petit; élytres de la longueur des ailes, subulées, brusquement rétrécies vers le milieu; cuisses en massue globuleuse. Tarses antérieurs et intermédiaires ayant leurs trois premiers articles courts et triangulaires, le quatrième presque aussi long que les autres réunis; tarses postérieurs plus grands que les autres, leur premier article plus long que les deux suivants réunis, et cylindrique.

ODONTOCÈRE CYLINDRIQUE. *Odontocera cylindrica*, Aud. Son corps est d'un testacé ferrugineux et pointillé; sa tête, ses jambes et ses tarses sont noirâtres, ainsi que l'extrémité des élytres, qui est tronquée comme le bout de l'abdomen.

ODONTOCHEILE. *Odontocheila*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Cicindelètes, établi par Delaporte qui le compose des Cicindèles de la première division, telle qu'elle a été établie par le général Dejean, et dont les espèces correspondent aux *Thératas* de Fischer. Ces insectes ont le corps allongé et cylindrique, la lèvre supérieure très-prolongée en avant et recouvrant les mandibules; yeux très-saillants; corselet allongé; pattes grêles; tarses avec un sillon en dessus. Les Odontochéiles appartiennent à l'Amérique du sud, et l'on cite comme l'une des plus récemment découvertes :

ODONTOCHEILE DE DESMAREST. *Odontocheila Desmarestii*, Delap. Elle est d'un cuivreux très-éclatant, à reflets rouges; ses antennes sont noires, avec les quatre premiers articles bleus. La tête est d'un beau rouge,

avec deux taches vertes entre les yeux; la lèvre est blanchâtra, aveo une tache bleue sur la base; le corselet est d'un rouge cuivreux, très brillant, à reflets dorés; les élytres sont couvertes de points très-serrés, avec leur bordure latérale d'un beau bleu, et deux points blancs sur le bord externe: l'un vers le milieu, et l'autre près de l'extrémité; le dessous de la tête, du thorax et de l'abdomen est d'un blanc éclatant ainsi que les cuisses; les jambes sont vertes. Taille, six lignes. Des environs de Cordova.

ODONTOCNÈME. *Odontocnemus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionides, établi par Zoubkof, et voisin du genre *Deracanthus*, de Schoonherr. Ses caractères sont: antennes courtes, fortes, à article basal oblong, subarqué, dont le second est triangulaire, les suivants monoliformes et le septième, qui reçoit la massue, plus grand; massue ovale à articles très-serrés; corselet transverse et globuleux; élytres ovoïdes et très-convexes; tarses très-serrés, larges et munis de soies; les jambes des pattes antérieures courbées, très-dilatées vers la pointe et munies de sept dents. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; elle a reçu le nom de *Odontocnemus Fischeri*.

ODONTODÈRE. *Odontoderes*. INS. Coléoptères tétramères. Sahlberg a établi, sous ce nom, dans la famille des Rhynchophores, un genre que n'a point adopté Schoonherr dans sa monographie des Curculionides. Ce genre a pour type le *C. cacicus*; *Dionichus granicollis*, Germar, *Ins.*, *Spec.* 1, p. 315, n° 454. Cette espèce est originaire du Brésil.

ODONTOGLOSSE. *Odontoglossum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gener.*, 1, p. 351) et qu'il a caractérisé de la manière suivante: les folioles du calice sont étalées, les trois externes et les deux internes ou latérales sont égales entre elles; le labelle est onguiculé à sa base, dépourvu d'éperon; l'onglet est soudé dans sa moitié inférieure avec le gynostème, la lame du labelle est plane et pendante, offrant à sa base trois tubercules subulés. Le gynostème est canaliculé, membraneux sur ses bords et terminé à son sommet par deux ailes membraneuses. L'anthère est terminale, operculiforme et à deux loges. Les masses polliniques sont solides, au nombre de deux, attachées par leur base sur un pédicelle commun et recourbé en hameçon. Ce genre a les plus grands rapports avec le *Brassia* de R. Brown. Il en diffère seulement par son gynostème terminé par deux ailes à son sommet; par son labelle onguiculé, soudé par sa partie inférieure avec le gynostème, tandis que dans le genre Brassia le gynostème est dépourvu d'ailes; le labelle est plan, libre et non onguiculé.

ODONTOGLOSSE ÉPIDENDROÏDE. *Odontoglossum epidendroides*, *loc. cit.*, tab. 85. Cette Orchidée est parasite et bulbifère à sa base. Ses fleurs sont grandes, pédicellées, inodores, jaunes, tachetées de pourpre, portées sur un pédoncule radical et multiflore. Elle croît en Amérique, entre les fleuves des Amazones et la ville de Jaen; elle fleurit au mois d'août.

ODONTOGNATHE. POIS. Espèce qui forme un sous-genre parmi les Clupes. *V.* ce mot.

ODONTOÏDES ET ODONTOLITHES. ZOOL. Synonymes anciens de Glossopètre.

ODONTOLEPIS. BOT. Groupe qui fait partie du genre *Cirsium*, de la famille des Synanthérées.

ODONTOLITHE. MIN. On a donné ce nom à la Turquoise de la Nouvelle-Roche, ou Turquoise osseuse, qui doit son origine à des os fossiles, surtout à des dents d'animaux, et qui ont pour principe colorant le Phosphate de fer. *V.* TURQUOISE.

ODONTOLOMA. BOT. (*Champignons.*) Persoon a formé, sous ce nom, une section particulière des Pezizea dont le bord des capsules est denté. *V.* PEZIZA.

ODONTOLOME. *Odontoloma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. IV, p. 45) qui l'a placé dans sa section des Carduacées, en lui assignant les caractères suivants: involucre cylindracé, composé d'environ neuf folioles étroitement imbriquées, aiguës, conoaves, scarieuses, uni-nervurées, et dont la plus intérieure est oblongue et les extérieures ovales, diminuant graduellement de grandeur. Réceptacle très petit et nu. Fleuron unique, tubuleux, hermaphrodite; corolle tubuleuse, un peu dilatée au sommet, dont le limbe est à cinq lobes lancéolés, aigus et étalés; étamines insérées sur le milieu de la corolle, à filets capillaires et à anthères connées, saillantes, nues à la base, surmontées d'appendices ovales, lancéolés, obtus et diaphanes; ovaire cunéiforme, surmonté d'un style légèrement velu au sommet, et d'un stigmate à deux branches saillantes et écartées. Akène cylindracé, cunéiforme, surmonté d'un rebord membraneux, à plusieurs dents, et caduc. Ce genre est voisin du *Turpinia*, dont il diffère principalement par le rebord denté qui couronne l'akène.

ODONTOLOMA ACUMINÉ. *Odontoloma acuminatum*, Kunth (*loc. cit.*, tab. 319). C'est un arbre qui croît dans la vallée de Caracas, dans l'Amérique méridionale. Ses rameaux portent des feuilles épaisses, pétiolées, ovales, très-entières. Les fleurs sont blanchâtres, fasciculées, formant des corymbes terminaux.

ODONTOLOPHUS. BOT. L'un des genres créés par Cassini, dans la famille des Synanthérées et que le professeur De Candolle n'admet que comme une simple division de son genre *Centaurea*.

ODONTOMAQUE. *Odontomachus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Fornicaires, établi par Latreille, et ne différant des Ponères (auxquelles cet auteur l'a réuni depuis, et qu'il en a séparées à présent, Fam. Nat., etc.), que parce que les mandibules des neutres sont presque linéaires au lieu d'être triangulaires, comme dans les Ponères; du reste, tous les autres caractères sont entièrement semblables à ceux des Ponères. *V.* ce mot.

ODONTOMYIE. *Odontomyia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Stratyomides, établi par Meigen et adopté par Latreille et tous les entomologistes, avec ces caractères: antennes guère plus longues que la tête, avancées, rapprochées, de trois articles, dont les deux premiers sont courts, presque de la même longueur, et le dernier en fuseau

allongé de cinq anneaux, sans soie ni stylet au bout. Ce genre a été établi par Meigen, aux dépens des Stratyomes de Geoffroy et de Fabricius; depuis, Meigen l'a supprimé dans son grand ouvrage, en alléguant qu'il ne différait des Stratyomes que par un seul caractère quelquefois douteux, la longueur des antennes. Cependant, par une sorte d'inadvertance, il reconnait lui-même ceux qu'offre la conformation de la trompe et des yeux. Enfin, Macquart, en ajoutant la considération des nervures des ailes, pense que ce genre peut être conservé et distingué suffisamment de celui des Stratyomes. L'hypostome des Odontomyies est plus ou moins saillant; la trompe est menue, un peu allongée, à labiules marquées de lignes transversales du côté intérieur; la lèvre supérieure est échancrée à l'extrémité; la langue est de la longueur de la lèvre supérieure, suivant Fabricius; le troisième article des palpes est un peu renflé. Les deux premiers articles des antennes sont à peu près également courts; le troisième est long, fusiforme, à cinq divisions. Les yeux sont souvent ornés d'un arc pourpre et à facettes beaucoup plus grandes, chez les mâles, dans la partie supérieure que dans l'inférieure; l'écusson est armé d'épines; les ailes ont quelquefois une seule cellule sous-marginale, et toujours quatre postérieures; les nervures postérieures sont sinueuses. Ce genre est assez nombreux en espèces.

Odontomyie verte. *Odontomyia viridula*, Macquart, Dipt. du nord de la France, fasc. 2, p. 128, n° 7; Meig. (Klass.), Latr., *Odontomyia dentata*, Meig.; *Stratyomys viridula*, *marginata* et *cunia*, Fabr.; *Musca viridula*, Gmel., Schæff., *Icon.*, tab. 14, f. 14. Elle est longue de trois lignes et demie; son abdomen est vert, avec une bande noire, dilatée postérieurement; la femelle a la bande noire plus large qu'elle ne l'est dans le mâle. Commune en Europe.

ODONTOPE. *Odontopus*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Ténébrionites, institué par Silbermann, avec les caractères suivants : antennes épaisses, moniliformes, composées de onze articles transversaux ou un peu quadrangulaires, avec le dernier sensiblement déprimé; palpes de quatre articles creusés au sommet, dont le dernier aplati et en forme de hache; corselet transversalement ovale, arrondi sur les côtés et convexe au centre; corps ailé, allongé, un peu relevé; pieds robustes, avec les cuisses munies d'une dent vers l'extrémité et les jambes arquées. L'espèce qui forme le type de ce genre, avait été placée parmi les Chiroscélides de Lamarck; mais Silbermann, en l'examinant avec une scrupuleuse attention, a reconnu qu'elle différait essentiellement de ce genre et devait, avec ses analogues, former un groupe particulier, voisin des Ténébrions; cette opinion a été admise par la majeure partie des entomologistes. Toutes les espèces connues appartiennent au Sénégal.

Odontope violet. *Odontopus violaceus*, Silb. Antennes noires; yeux bruns, à reflets cuivreux; tête pointillée, armée de deux petites cornes chez les mâles; corselet pointillé, d'un vert cuivreux foncé, avec un léger reflet au milieu et sur les bords qui sont dentelés; écusson triangulaire, arrondi à l'extrémité; élytres violettes, profondément ponctuées, arrondies au bout, un peu relevées vers la marge et munies de deux côtes peu élevées près de la suture; dessous du corps d'un noir brillant; tarses garnis en dessous d'un duvet jaunâtre. Taille, quinze lignes.

Les autres espèces connues sont *Odontopus costatus*, Silb.; *Odontopus cyaneus*; *Tenebrio cyaneus*, Fabr.

ODONTOPETALUM. bot. *V.* Monsonia.

ODONTOPÈTRES. zool. foss. Ce nom fut donné aux dents fossiles; mais celui de Glossopètre a prévalu. *V.* Glossopètres.

ODONTOPHORUS. ois. Synonyme de Tocro. *V.* ce mot.

ODONTOPHYLLUM. bot. Nom donné par Lessing à un genre des Synanthérées, formé de l'*Athanasia uniflora*, Lin., et que De Candolle ne considère que comme une section du genre *Eclopes*.

ODONTOPTÈRE. *Odontoptera*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Cassini, et dont les caractères sont uniquement tirés de la description suivante du fruit, qui a été décrit et figuré par Gærtner : akène en pyramide renversée, presque tétragonale, garni de poils laineux, bordé extérieurement de deux ailes longitudinales, coriaces, cartilagineuses, denticulées, recourbées sur la face extérieure qu'elles couvrent incomplétement. L'aigrette est composée de huit paillettes dont quatre plus grandes, ovales, acuminées, dressées, alternant avec les quatre autres, qui sont caduques, selon Cassini. Les ailes dentées du fruit de l'*Odontoptera* représentent les deux loges stériles des *Arctotis*. La dégénérescence est encore poussée plus loin dans le genre *Arctotheca*, où ces loges sont réduites à l'état de simples filets cylindriques ou de nervures saillantes. Le genre *Odontoptera* fait partie de la section des Arctotidées prototypes, où il avoisine les genres *Arctotis*, *Arctotheca*, et surtout un autre genre que Cassini nomme *Cymbonotus*, et qui est constitué sur une plante rapportée de la Nouvelle-Hollande par Gaudichaud. Dans ce dernier genre le fruit est analogue à celui de l'*Odontoptera*, mais il est glabre et privé d'aigrette.

Odontoptère couleur de soufre. *Odontoptera sulphurea*, Cass.; *Arctotis sulphurea*, Gærtn., *De fruct.* 11, p. 539, tab. 172. Du cap de Bonne-Espérance.

ODONTOPTÉRIDE. *Odontopteris*. bot. (*Fougères.*) Bernhardi avait donné ce nom à un genre fondé sur l'*Ophyoglossum scandens*, L., mais qui était déjà établi sous le nom de *Lygodium* par Swartz, d'*Hydroglossum* par Willdenow, de *Ramondia* par Mirbel, d'*Ugena* par Cavanilles. *V.* Lygodium, qui a prévalu. Brongniart a ensuite désigné par ce même nom d'*Odontopteris* un groupe de Fougères fossiles, remarquables par la forme de leurs frondes et la disposition de leurs nervures. On en connait maintenant cinq espèces; toutes ont la fronde bipinnée, à pinnules adhérentes au rachis, et même légèrement unies entre elles par la base, plus ou moins pointues, entières ou dentelées. Ces pinnules ne sont pas traversées par une nervure moyenne, mais toutes les nervures, partant du rachis lui-même, se répandent en divergeant sur les pinnules; elles sont fines, égales, simples, ou une seule

fois divisées. L'espèce qui paraît la plus complète, a été découverte par Brard dans les mines de houille de Terrasson; Brongniart lui a donné le nom d'*Odontopteris Brardii*, et en a figuré un fragment dans son *Essai de Classification des Végétaux fossiles*, pl. 2, fig. 5. La fronde entière a plus de deux pieds de long; ses pinnes, très-ouvertes, très-longues et fort régulières, sont garnies de pinnules en forme de profondes dents de scie; les pinnes supérieures sont simples et entières.

Il en existe une espèce plus grande, au même lieu, dont les pinnules sont allongées, aignës et crénelées. Brongniart l'a nommée *Odontopteris crenulata*. Une autre, abondante dans les mines de Saint-Étienne, a des pinnules moitié plus petites que la première espèce, divisées jusqu'à la base et fort aiguës; c'est l'*Odontopteris minor*. Une quatrième a des pinnules obtuses et arrondies; elle a été trouvée dans les couches d'Anthracite de la Savoie. On peut la nommer *Odontopteris obtusa*. Enfin, la plante figurée par Schlotheim, sous le nom de *Filicites osmundæformis*, Flor. der Vorw., tab. 3, fig. 5, 6 a (nec fig. 6 c), paraît être une cinquième espèce qui doit être désignée par le nom d'*Odontopteris Schlotheimei*. Toutes ces espèces sont propres au terrain houiller ou d'Anthracite; la fructification d'aucune d'elles n'est connue.

ODONTORAMPHES. OIS. Dénomination donnée par l'auteur de la Zoologie Analytique, à l'une des familles de ses Passereaux, qui comprendrait les genres Calao, Momot et Phytotome.

ODONTORHYNQUES. *Odontorhynchæ*. OIS. (Duméril et Mœrrhing.) Même chose que Dentirostres. *V.* ce mot.

ODONTOSCÉLIDE. *Odontoscelis*. INS. Hémiptères, section des Hétéromères; genre de la famille des Scutellériens, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes très-courtes, insérées sous les yeux : le premier article médiocre, les deux suivants égaux, mais grêles, les deux derniers ovales, un peu comprimés; rostre court, atteignant à peine la base des jambes postérieures; les deux premiers articles des tarses globuleux, le dernier un peu allongé; des épines aux pieds; corps un peu bombé; tête grande, arrondie; yeux un peu longitudinaux; corselet grand, transversal, arrondi latéralement; écusson très grand, couvrant presque tout le dessus de l'abdomen.

ODONTOSCÉLIDE BRUNE. *Odontoscelis fuliginosa; Tetyra fuliginosa*, Fabr. Elle est entièrement brune, comme veloutée et ordinairement ornée de trois lignes fauves sur l'écusson. Taille, quatre lignes environ. On la trouve en Europe.

ODONTOSCHISMA. BOT. (Jungermanniacées.) Nom donné par Dumortier à une division des Jungermannes du sous-genre *Pleuroschisma*.

ODONTOSORIA. BOT. Section du genre *Davallia*, de Smith.

ODONTOSPERMUM. BOT. Le genre formé sous ce nom par Necker, pour le *Buphtalmum arborescens*, Lin., a été réuni au genre *Borrichia*. *V.* ce mot.

ODONTOSTEMON. BOT. De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 323) a donné ce nom à la quatrième section du genre *Alyssum* qui se compose uniquement de l'*Alyssum hyperboreum*, L., et qui est caractérisée par ses fleurs blanches et ses grandes étamines dont les filets sont pourvus d'une dent.

ODONTOSTOMA. BOT. Nom donné par Endlicher à l'une des divisions du genre *Geaster* de Michel.

ODONTOSTYLIS. BOT. Le genre institué sous ce nom, par le docteur Blume, dans son *Flora Javæ*, ne diffère point du genre *Bolbophyllum* de Du Petit-Thouars.

ODONTOTRIQUE. *Odontotrichum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Zuccarini qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore et homogame; involucre cylindrique, formé d'une rangée de squammes dressées et serrées, au nombre de huit à dix; corolle tubuleuse à quatre ou cinq divisions régulières; filaments glabres; anthères privées de queue; stigmates demi-cylindriques et obtus; akènes elliptiques, atténués aux deux bouts et fortement striés; aigrette caduque et courte, formée d'une rangée de soies inégales et dentées. Ce genre ne consiste encore qu'en une seule espèce qui a été observée au Mexique.

ODONTOTRIQUE A FEUILLES DE CIRSE. *Odontotrichum Cirsifolium*, Zucc. C'est une plante herbacée, vivace, dont la tige, rameuse, s'élève à la hauteur de deux pieds environ; ses feuilles caulinaires sont alternes, pétiolées, multifides, auriculato-embrassantes à la base, à découpures linéaires, tomenteuses et blanches en dessous. Les capitules sont composés de fleurs blanches et réunis en corymbe.

ODONTRIQUE. BOT. Même chose que Odontotrique.

ODORAT. ZOOL. Sens qui perçoit les odeurs. L'organe par lequel cette perception s'effectue a été nommé appareil olfactif. Il est placé de manière à recevoir le contact direct de l'air, qui est le véhicule des odeurs. Pour que cet organe puisse remplir ses fonctions, il faut que la membrane touchée par les odeurs soit continuellement humectée et enduite d'un liquide propre à absorber les particules odorantes, et à les fixer pendant quelque temps sur la surface olfactive, et c'est pourquoi cette surface se trouve toujours interne, à l'abri du dessèchement.

Dans les animaux les plus simples, rien ne paraît annoncer la faculté de percevoir les odeurs; mais à un degré plus élevé dans la série des êtres, ce sens existe à ne pas en douter, bien que l'on ne trouve encore aucun appareil spécial qui y soit affecté. Les Mollusques en offrent des exemples : on a observé que l'odeur de quelques végétaux fait fuir les Seiches et les Poulpes, et on voit les Limaces, quoique placées dans une obscurité profonde, rechercher certaines plantes de préférence à d'autres; enfin c'est évidemment l'Odorat qui dirige un grand nombre des animaux de cette classe dans le choix de leur nourriture. Quelques auteurs pensent que les tentacules, que l'on trouve près de la bouche des Mollusques, sont spécialement destinés à la perception des odeurs, chez un certain nombre de ces animaux, tandis que chez d'autres ces appendices auraient des usages tout différents. Dans les Seiches et les Poulpes, par exemple, les tentacules ou bras qui entourent la bouche, sont recouverts de petites ventouses et servent manifestement à la préhension des aliments ainsi qu'à la locomotion, et rien n'indique

qu'ils soient le siége de l'Odorat. C'est plutôt à la surface générale des corps que la faculté de percevoir les odeurs paraît devoir être rapportée; car les tégments réunissent toutes les conditions les plus nécessaires à l'exercice de cette fonction; ils présentent au contact des particules odorantes une large surface, toujours lubréfiée par une mucosité abondante; leur texture est molle et délicate, et ils reçoivent un grand nombre de filets nerveux. L'organisation des Mollusques gastéropodes et acéphales est plus simple que celle des céphalopodes; il est par conséquent à présumer que les fonctions qui n'ont point encore d'appareil spécial dans ces derniers, ne se localisent pas davantage dans les premiers.

Chez les Insectes, le sens de l'Odorat est attesté par des preuves non moins multipliées et irréfragables. Tout le monde est convaincu que l'odeur des matières animales en putréfaction attire un grand nombre de ces animaux, mais il ne paraît pas démontré qu'ils soient pourvus d'un organe spécial, destiné à recevoir les impressions olfactives. Quelques auteurs regardent les antennes comme étant le siége du sens de l'Odorat; mais ces appendices sont les moins développés chez les Mouches et les autres insectes dont l'Odorat paraît être le plus fin, et du reste ils ne présentent aucune des conditions qui paraissent être nécessaires pour la perception des odeurs; il en est de même de toute la surface extérieure de la plupart des insectes; mais l'air, et par conséquent les émanations odorantes qui s'y trouvent mêlées, pénètrent dans l'épaisseur de toutes les parties de leur corps, à l'aide d'un système particulier de canaux que l'on nomme trachée, et dont les parois minces et délicates sont toujours humectées. Il en résulte que si l'Odorat n'est point encore devenu l'apanage d'un organe spécial, il est probable, comme l'a très-judicieusement observé Duméril, que c'est dans l'intérieur de ces vaisseaux que le contact des particules odorantes détermine les sensations particulières qui les font distinguer.

Dans la série des animaux vertébrés, le contact des particules odorantes ne produit pas sur toutes les parties du corps, abondamment pourvues de nerfs, lubréfiées par un liquide muqueux et d'une texture molle et spongieuse, les sensations particulières qui font distinguer les odeurs. La faculté de les percevoir devient circonscrite dans une seule partie du corps, et suit par conséquent la même loi que toutes les autres fonctions; car à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, on la voit se localiser davantage. L'organe spécial destiné au sens de l'Odorat, presque toujours pair, est formé chez ces animaux par un prolongement des tégments communs qui se reploient en dedans pour tapisser une cavité communiquant librement avec le dehors et située près de l'extrémité céphalique. Cette membrane, que l'on nomme pituitaire ou olfactive, est molle, spongieuse et d'une structure délicate; elle reçoit un grand nombre de vaisseaux sanguins, et un liquide muqueux la lubréfie constamment. Enfin, deux ordres de filets nerveux viennent, en général, s'y répandre; les uns appartiennent aux nefs olfactifs; les autres, à celui de la cinquième paire.

Dans les Poissons, la cavité olfactive a, en général, la forme d'un cul-de-sac, et communique au dehors à l'aide de deux ouvertures qui en occupent la paroi externe. Ces ouvertures sont très-rapprochées dans la plupart des Poissons; la postérieure est béante; l'antérieure est contractile, et se prolonge quelquefois sous la forme d'un tube susceptible de se redresser. L'eau pénètre dans la poche olfactive par la première de ces ouvertures, et en sort par la seconde, de manière à former un courant continu. La forme et la disposition de cet organe varient beaucoup dans les divers animaux de cette classe; mais, en général, on y observe un nombre plus ou moins grand de lames membraneuses, disposées à peu près comme les feuillets de certaines branchies, et dont le système vasculaire est très-développé. La plupart des auteurs regardent cet appareil comme étant destiné à augmenter l'étendue de la surface olfactive, sans accroître l'espace occupé par l'organe entier, et comme devant servir aussi à mieux arrêter les particules odorantes lors de leur passage à travers la cavité dont il occupe le fond.

Dans les animaux vertébrés, à respiration aérienne, la cavité olfactive est toujours placée sur le passage par lequel l'air pénètre dans les poumons; elle communique en dehors par des ouvertures que l'on nomme narines, et débouche dans le canal alimentaire, plus ou moins près du sommet de la trachée-artère. L'utilité de cette disposition est manifeste; car les particules odorantes étant mêlées à l'air atmosphérique, doivent ainsi pénétrer avec elles dans la cavité olfactive à chaque inspiration. Les Batraciens, qui font entrer l'air dans leurs poumons par déglutition et non par aspiration, ne font pas même exception à cette règle; car c'est à travers les narines qu'ils font arriver ce fluide dans la bouche pour l'avaler ensuite. D'un autre côté, chacun sait que, pour éviter les odeurs désagréables, on est porté instinctivement à respirer par la bouche; ce qui empêche effectivement l'air et les molécules odorantes contenus dans les fosses nasales, de se renouveler aussi rapidement, et par conséquent de produire une impression aussi forte que si l'on respirait par les narines. Parmi les reptiles, ce sont les Batraciens chez lesquels le sens de l'Odorat est le moins développé; la cavité qu'il forme est petite, imparfaitement cloisonnée par les os de la face, en général lisse à l'intérieur, et s'ouvrant dans la bouche à très peu de distance des narines. Il en est à peu près de même dans les Ophydiens, si ce n'est que l'ouverture externe est située plus en arrière. Dans la plupart des Sauriens, on remarque à peine quelques saillies dans l'intérieur du sac olfactif, qui s'ouvre postérieurement vers le milieu de la voûte palatine; mais dans le Crocodile, cette cavité présente des anfractuosités très-marquées, et se prolonge très-loin en arrière. Enfin, chez ce dernier animal, les narines sont entourées d'une masse charnue, que Geoffroy regarde comme une sorte de tissu érectile. Quant à la membrane pituitaire elle-même, elle offre ceci de remarquable, que chez presque tous les reptiles sa couleur est noire.

Dans les oiseaux, les narines sont percées plus ou moins près de la base du bec, près de l'os frontal, et

assez loin l'une de l'autre; elles ne sont pas susceptibles de se resserrer ou de se dilater, mais souvent elles sont en partie recouvertes par une plaque cartilagineuse, immobile, qui les rétrécit beaucoup. La cavité olfactive elle-même est en général grande, et paraît divisée en deux portions assez distinctes, par une masse cylindrique de replis de la membrane pituitaire, soutenus par des lames ordinairement cartilagineuses et situées dans l'angle que forme la cloison médiane en se réunissant aux os maxillaire et intermaxillaire. L'ouverture postérieure ou pharyngienne des fosses nasales est située très-près de la ligne médiane et assez loin en arrière; enfin la membrane pituitaire, mince et d'un tissu spongieux, sécrète une grande quantité d'un mucus visqueux.

C'est dans la classe des mammifères que l'organe de l'Odorat acquiert son plus haut degré de développement. Les narines deviennent plus ou moins mobiles et occupent l'extrémité d'un prolongement saillant qui porte le nom de *nez*. Cet organe, formé principalement par quelques lames cartilagineuses et par les muscles destinés à les mouvoir, présente des différences très-remarquables dans les divers animaux de cette classe. Dans certains Rongeurs, il est peu saillant et presque immobile. Dans la plupart des Carnassiers dont le museau ne se prolonge pas au delà de la bouche, et dans les Singes, sa structure est à peu près la même que dans l'Homme, quoiqu'il soit bien plus développé chez ce dernier. Dans les carnassiers à museau saillant et mobile, tels que les Coatis, les Taupes, etc., les cartilages du nez forment un tuyau complet, articulé sur les bords de l'ouverture osseuse des narines; enfin dans d'autres animaux de cette classe, tel que l'Éléphant, le nez acquiert un développement excessif et une mobilité très-grande : aussi peut-il même devenir alors un organe de préhension. La cavité olfactive est en général très-développée chez les Mammifères, car elle occupe non-seulement l'espace que les os maxillaire, intermaxillaire, palatin, sphénoïde, ethmoïde, vomer, lacrymaux et naseaux laissent entre eux, mais aussi de vastes sinus creusés dans l'épaisseur du maxillaire, du frontal et du sphénoïde. La membrane pituitaire tapisse tous ces sinus, mais l'étendue de la surface qu'elle recouvre est encore augmentée par les saillies que l'on remarque dans l'intérieur des fosses nasales et que l'on nomme cornets; elles occupent la paroi externe de ces cavités et sont formées par des lames osseuses longitudinales, très-minces, comme réticulées et recourbées sur elles-mêmes. On en compte trois : l'une inférieure est formée par un os distinct; la moyenne et la supérieure appartiennent à l'ethmoïde. Les espaces que ces cornets laissent entre eux constituent des gouttières longitudinales, plus ou moins larges, que l'on nomme méats et dans lesquelles viennent s'ouvrir les sinus dont il a déjà été question. La disposition de ces lames osseuses varie beaucoup, mais en général on observe un rapport assez exact entre la finesse de l'Odorat d'une part et leur étendue et la grandeur des sinus de l'autre. L'ouverture postérieure de la cavité olfactive est située à la partie supérieure du pharynx, plus ou moins directement en face du sommet de la trachée-artère. Chez certains Mammifères le larynx peut remonter jusque dans l'extrémité postérieure des fosses nasales, de manière à former avec ces organes un canal continu, propre à l'introduction de l'air dans les poumons et entièrement indépendant de la bouche. C'est à l'aide d'une disposition de ce genre que les jeunes Didelphes respirent lorsqu'ils sont greffés à la tétine de leur mère (Geoffroy), et que les Cétacés peuvent rester très-longtemps la bouche béante dans l'eau.

ODORBRION. (Gesner.) Synonyme de Rossignol, *Motacilla Luscinia*, L. *V.* Sylvie.

ODOSTEMON. bot. Le genre *Mahonia* de Nuttall a été ainsi nommé postérieurement par Raffinesque. *V.* Mahonie.

ODOTROPIS. moll. Genre proposé par Raffinesque, pour les Hélices qui ont une dent lamelleuse ou carénée sur la spire à l'entrée de l'ouverture. Ce genre est compris par Férussac dans son sous-genre Hélicodonte. *V.* ce mot et Hélice.

ODYNÈRE. *Odynerus.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires, division des Guêpiaires solitaires, établi par Latreille, et ayant pour caractères : les deux ou trois derniers articles des palpes maxillaires dépassant l'extrémité des mâchoires; lobe terminal de ces mâchoires court, brièvement lancéolé. Ce genre n'a pas été adopté par Fabricius, les espèces qui le composent sont toutes renfermées dans son genre *Vespa*. Olivier en a fait de même, en avouant cependant que ces Hyménoptères diffèrent éminemment des Guêpes par quelques points de leur organisation, et surtout par leurs habitudes. Jurine n'adopte pas non plus ce genre parce que ses ailes sont tout à fait semblables à celles des Guêpes. Les Odynères sont distinguées des Guêpes et de toutes les autres Guêpiaires sociales, par leurs mandibules qui sont très-étroites; tandis qu'elles sont aussi longues que larges, et tronquées au bout dans ces dernières. Le lobe intermédiaire de la languette est étroit et long dans les Guêpes solitaires, tandis qu'il est presque en cœur dans les Sociales. Le genre Synagre se distingue des Odynères par sa languette qui est divisée en quatre filets, sans points glanduleux au bout, tandis que celle des Odynères est trilobée, avec quatre points glanduleux à l'extrémité. Dans les Ptérochiles de Klug, les derniers articles des palpes maxillaires ne dépassent pas la longueur des mâchoires, tandis qu'ils sont beaucoup plus longs dans les Odynères; enfin les Eumères et les Discœlies s'en distinguent par des caractères de de la même valeur, et les Céramies en sont séparées par leurs quatre ailes qui sont toujours étendues, tandis que les supérieures sont doublées dans le repos dans les genres précédents. La tête des Odynères est verticale, comprimée, presque triangulaire, comme dans les autres Guêpiaires; les yeux sont échancrés, leurs antennes sont semblables à celles des Guêpes; les mandibules sont étroites, allongées, rapprochées et avancées en forme de bec; les mâchoires et la lèvre sont proportionnellement plus avancées que dans les autres genres voisins. La languette est bifide, avec la divi-

sion du milieu longue et profondément échancrée; les palpes maxillaires sont composées de six articles, les labiales de quatre; la fausse trompe est courte et ne va pas jusqu'à la poitrine. L'abdomen est ovoïdo-conique, point rétréci en pédicule à sa base, et armé chez les femelles d'un aiguillon fort et rétractile.

Les mœurs de ces Hyménoptères sont très-remarquables et les éloignent beaucoup des Guêpes; les Odynères vivent solitaires, sans construire de ruches; tandis que les Guêpes forment de grandes sociétés composées de trois sortes d'individus, et font des travaux analogues à ceux des Abeilles. Réaumur, qui a étudié les habitudes d'une espèce d'Odynère (la Guêpe des murailles de Linné), a donné des détails très-curieux sur la manière dont elles construisent leurs nids. La femelle pratique dans le sable ou dans les enduits des murs, un trou profond de quelques pouces, à l'ouverture duquel elle élève, en dehors, un tuyau d'abord droit, ensuite recourbé et composé d'une pâte terreuse, disposée en gros filets contournés. Elle entasse dans la cavité de la cellule intérieure, huit à douze petites larves du même âge, vertes, semblables à des chenilles, mais sans pattes, en les posant par lits, les unes au-dessus des autres et sous une forme annulaire. Après y avoir pondu un œuf, elle bouche le trou et détruit l'échafaudage qu'elle avait construit; les larves qui sont déposées au fond du trou servent de nourriture à l'insecte qui ne tarde pas à éclore de l'œuf déposé par la femelle, et comme ces Vers ainsi renfermés sont sans moyens de nuire, ils ne peuvent faire périr la larve d'Odynère, qui prend son accroissement, et qui ne se transforme probablement qu'après avoir mangé toute la provision de petits Vers.

ODYNÈRE DES MURAILLES. *Odynerus murorius*, Latr.; *Vespa murorio*, L., Fabr., Oliv. Noire; dessous des antennes et milieu du front jaunes; corselet ayant deux taches de la même couleur en devant; abdomen ayant quatre bandes jaunes. Cette espèce se rencontre fréquemment en Europe, dans les lieux secs et sablonneux.

ŒCANTHE. *OEconthus*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, section des Sauteurs, famille des Grilloniens, institué par Audinet-Surville, aux dépens du genre Grillon d'Olivier et de Latreille. Caractères : antennes rapprochées à leur base; tête un peu ovale; dernier article des palpes cylindrique; mandibules peu fortes, bidentées ou tridentées à leur extrémité; corselet un peu convexe en dessus, presque en carré long, un peu rétréci en devant; appendices de l'anus très grands, égalant en longueur la moitié de l'abdomen; oviscapte presque aussi long que l'abdomen, filiforme, un peu recourbé en dessus vers l'extrémité. Ce genre suit immédiatement celui des Grillons, dont il diffère par les caractères qui viennent d'être exposés. Les Œcanthes se tiennent sur les plantes et surtout sur les fleurs.

ŒCANTHE D'ITALIE. *OEconthus Italicus*, Audin.; *Gryllus Italicus*, Oliv. Il a environ huit lignes pour longueur totale; ses antennes sont fauves; ses yeux sont noirs; sa tête et son corselet sont d'un jaune pâle; les élytres sont diaphanes ainsi que les ailes, et de même longueur que l'abdomen; celui-ci est brun, terminé par deux soies aussi longues que la tarière; les quatre pattes postérieures sont longues et brunes, avec les jambes un peu épineuses.

ŒCÉOCLADE. *OEceoclodes*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères distinctifs : périgone ringent, étalé, à folioles libres, les intérieures et les extérieures presque conformes; labelle libre, sessile, nu, éperonné ou bilamellé à sa base qui est articulée avec le gynostème; éperon courbé, souvent obconique; lamelles lobées, en capuchon ou concaves, et quelquefois plissées; gynostème ordinairement allongé et demi-cylindrique; anthère biloculaire, renfermant deux masses polliniques sillonnées postérieurement; caudicule étroit; glandule petite. Les Œcéoclades appartiennent pour la plupart à l'Inde ou aux contrées équatoriales de l'Amérique.

ŒCÉOCLADE TACHETÉE. *OEceoclades moculoto*. Lind.; *Angræcum maculatum*, Thouars. C'est une plante herbacée, épiphyte, dont les feuilles sont lancéolées, marquées de taches et de veines longitudinales très-apparentes en dessous; la hampe ou tige est assez grêle et terminée par une longue grappe formée de petites fleurs d'un jaune rougeâtre. Du Brésil.

ŒCEPTOME. *OEceptomus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, établi par Wilkin, aux dépens du genre Bouclier dont, suivant quelques entomographes, il ne diffère pas suffisamment pour en être distingué. Quoi qu'il en soit, voici les principaux caractères qui lui sont assignés : corps ovalaire, allongé; élytres souvent tronquées et présentant quelquefois, dans les femelles, des échancrures que n'offrent pas les mâles; corselet plus large que long, tronqué en avant et en arrière, avec les bords sinueux; les trois derniers articles des antennes ordinairement plus gros que les précédents; tarses velus, les deux antérieurs plus larges que les autres dans les femelles.

ŒCEPTOME A QUATRE POINTS. *OEceptomus quodripunctatus*; *Silpha quodripunctata*, Lin. Cet insecte que l'on a cité parmi les Bouclicrs, ne doit plus en faire partie. Il est noir avec les côtés du corselet et les élytres jaunes; ces dernières sont marquées chacune de deux points noirs, l'un à la base, l'autre vers les deux tiers postérieurs; tout le corps est couvert d'un grand nombre de points enfoncés, et les élytres sont surmontées de trois côtes peu saillantes. Taille, six lignes. On le trouve en Europe, principalement sur les Chênes.

ŒCEPTOME THORACIQUE. *OEceptomus thoracicus*; *Silpha thoroeica*, L. Son corselet est ferrugineux; le reste du corps est noir, couvert de poils soyeux et couchés, qui lui donnent un aspect velouté; trois côtes sur les élytres : la dernière seule est saillante et se termine à un gros tubercule placé avant le bout de l'élytre.

ŒCHMEA. BOT. *V.* ÆCHMÉE.

ŒCODOME. *OEcodomo*. INS. Latreille a substitué ce nom à celui d'Atte, que Fabricius et Jurine donnaient à un genre de Formicaires, parce que Walckenaer avait employé le nom d'*Attus* pour désigner des Aranéides sauteuses ou faucheurs. *V.* ATTE.

ŒCOPHORE. *OEcophora*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Tinea* de Fabricius, et ayant pour caractères : anten-

nes et yeux écartés; une spiritrompe très-distincte et très-allongée; ailes pendantes sur les côtés du corps; palpes labiales beaucoup plus longues que la tête, et rejetées en arrière jusqu'au-dessus du thorax. Les Œcophores se distinguent au premier coup d'œil des Teignes, parce que celles-ci ont les palpes labiales petites et point saillantes. Les Euplocampes en sont séparées par leur spiritrompe ou langue qui est très-courte et presque nulle. Les Lithosies et les Yponomeutes ont les ailes posées en toit, plus ou moins arrondies dans le repos; enfin les Adèles en sont très-distinctes par leurs antennes énormément longues, et par leurs yeux qui sont presque contigus. Ces petits Lépidoptères ont les ailes ornées de couleurs souvent très-agréables, et quelquefois même métalliques et très-brillantes; le bord de ces ailes est entouré d'une frange de longs poils. Les Chenilles se nourrissent de végétaux; elles sont tantôt presque nues ou cachées dans la substance dont elles se nourrissent, n'ayant rarement que quatorze pattes; tantôt renfermées dans l'intérieur des grains qu'elles rongent. Duhamel et Dutillet ont observé une espèce d'Œcophore qui vit dans les graines des céréales, et qui fit, en 1770, de grands ravages dans l'Angoumois. Il paraît, d'après les faits consignés dans leur Mémoire (Histoire d'un Insecte qui dévore les grains de l'Angoumois, 1 vol. in-12), que l'insecte parfait dépose ses œufs sur les grains de blé et d'orge avant leur maturité; que la chenille, en sortant de l'œuf, s'introduit dans le grain de blé et en mange toute la substance farineuse sans toucher à l'écorce, de sorte qu'au premier coup d'œil les grains rongés par cette chenille ne diffèrent nullement de ceux qui sont sains.

Œcophore Olivielle. *OEcophora Oliviella*, Latr.; *Tinea Oliviella*, Fabr. Elle a les ailes supérieures d'un noir doré, avec une tache à la base et une bande au milieu jaunes; derrière cette bande est une petite raie argentée; les antennes ont un anneau blanc près de leur extrémité.

ŒDALÉE. *OEdaleus*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, établi par Latreille (Fam. Nat. du Règne Anim.) et différant des Asiles et autres genres voisins, parce que l'épistome est imberbe; la tête, presque globuleuse, est entièrement occupée par les yeux.

ŒDELITE. min. Variété de la Scolézite.

ŒDÉMAGÈNE. *OEdemagena*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Œstrides, établi par Latreille aux dépens du genre Œstre de Linné, et ayant pour caractères : soie des antennes simple; point de trompe; deux petites palpes rapprochées, à deux articles dont le premier très-petit, le second grand, orbiculaire, comprimé; une fente très-petite, linéaire, élargie supérieurement entre les palpes; espace compris entre elles et les fossettes des antennes uni, sans sillon; dernier article des antennes hémisphérique, plat en dessus, à peine aussi grand que le précédent. Ce genre se rapproche beaucoup des Hippodermes, mais il en est distingué parce qu'il n'a point de palpes, et par d'autres caractères moins sensibles. Les Cutérèbres et les Céphénémyes ont une trompe distincte; enfin, les Céphalémyes et les Œstres proprement dites en sont séparées, parce qu'ils n'ont ni trompe ni palpes. Les larves des Œdémagènes produisent des tumeurs à la peau des animaux ruminants; c'est même de cette propriété qu'est tiré le nom du genre.

Œdémagène du Renne. *OEdemagena Tarandi*, Latr.; *OEstrus Tarandi*, L., Fabr., Oliv., Clarck, *The Bots of Horses*, 2e édit., tab. 1, fig. 13, 14. Elle est noire, avec la tête, le corselet et la base de l'abdomen garnis de poils jaunes; son corselet est traversé par une bande noire; les ailes sont transparentes, sans taches; les poils du second anneau de l'abdomen et des suivants sont fauves; les pelotes et les crochets des tarses sont allongés. Les larves de cette espèce vivent sur le dos des Rennes, et font périr beaucoup de ces animaux à l'âge de deux ou trois ans, et la peau des plus vieux est souvent si criblée des piqûres des OEdémagènes, que l'on a cru que ces mammifères étaient sujets à la petite vérole. Quand ces animaux entendent l'insecte parfait bourdonner auprès d'eux, ils en sont tellement épouvantés qu'ils bondissent et entrent en fureur. Les Lapons nomment ces Œstres *Kurbma* ou *Gurbma*. Linné, en voyageant en Laponie, observa la patience d'une femelle qui suivit pendant plus d'une journée le Renne qui le conduisait, tenant sa tarrière tirée avec un œuf au bout prêt à être déposé sur l'animal dès qu'il s'arrêterait.

ŒDÉMÈRE. *OEdemera*. ins. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Sténélytres, tribu des Œdémérites, établi par Olivier. Caractères : antennes filiformes, plus courtes que le corps; premier article allongé, renflé; le second court, arrondi; mandibules cornées, arquées, terminées par deux ou trois dents; mâchoires bifides; palpes ayant leur dernier article plus grand, en forme de cône renversé et comprimé; pénultième article de tous les tarses bifide; crochets du dernier simples; corps étroit et allongé; élytres flexibles, souvent rétrécies à leur extrémité; cuisses postérieures renflées dans les mâles du plus grand nombre. Tête étroite, avancée, peu inclinée; yeux de grandeur moyenne, arrondis, assez saillants; bouche un peu avancée; palpes maxillaires composées de quatre articles dont le dernier plus grand, presque en forme de cône renversé et comprimé; languette presque en forme de cœur, membraneuse, profondément échancrée; palpes labiales composées de trois articles, et beaucoup plus courtes que les maxillaires; les élytres sont plus ou moins flexibles, de largeur égale dans quelques espèces, atténuées postérieurement ou presque subulées dans les autres; elles sont en général pointillées et marquées de lignes élevées. On trouve les Œdémères sur les fleurs, dans les lieux secs et humides, dans les bois, les prairies, etc. Les différentes espèces se rencontrent dans les pays chauds et dans les climats tempérés. On en connaît plus de cinquante propres aux cinq parties du monde. Latreille partage le genre en deux sections, ainsi qu'il suit :

† Élytres presque de la même largeur partout, n'étant pas entr'ouvertes postérieurement, dans la moitié de leur longueur, à la suture.

Œdémère notée. *OEdemera notata*, Oliv., Entom.,

t. III, 10, n° 8, tab. I, fig. 8, A, a; *Necydalis notata*, Fabr., Payk.; *Cantharis testacea*, etc., Geoff., Fourcr. Longue de près de cinq lignes; tête et corselet ferrugineux; élytres testacées, avec l'extrémité noire; pattes tantôt noirâtres, tantôt d'un brun ferrugineux, avec les jambes et les tarses antérieurs jaunâtres. On trouve cette espèce aux environs de Paris; on la rencontre plus communément dans le midi de la France, aux chantiers de bois de construction, etc.

†† Élytres fortement rétrécies postérieurement, et entr'ouvertes à la suture, dans la moitié de leur longueur.

ŒDÉMÈRE BLEUE. *OEdemera cærulea*, Oliv., *ibid.*; pl. 1, fig. 10; *Necydalis cærulea*, Fabr., L., Schrank, Rossi; *Cantharis nobilis*, Scop.; *Cantharis viridi-cærulea elytris*, etc., Geoff.; *Cantharis grossipes*, Fourcr. Longue de quatre lignes; élytres subulées, corps bleu; cuisses postérieures arquées et renflées dans les mâles. Elle est commune dans tout le midi de l'Europe.

ŒDÉMÉRITES. *OEdemerites*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Trachélides, établie par Latreille, et renfermant les genres : Calope, Sparèdre, Dityle et Œdémère.

ŒDÉMIER. *OEdemium*. BOT. Genre de Champignons, de la famille des Hyphomycètes, établi par Link qui lui donne pour caractères : sporidies subglobuleuses, entremêlées de sporidioles saillantes qui reposent sur des fibres simples ou faiblement rameuses. Ces Cryptogames naissent sur les vieux troncs dépouillés de leur écorce.

ŒDERA. BOT. Crantz a donné ce nom au genre *Dracæna*. *V.* DRACONIER.

ŒDÈRE. *OEdera*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., dont les caractères ont été rectifiés de la manière suivante par Cassini : involucre presque cylindrique, plus court que les fleurs du disque, formé de folioles irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, lancéolées et scarieuses. Réceptacle petit, plan ou conique, garni de paillettes linéaires-lancéolées. Calathide cylindracée, dont le disque se compose de dix à douze fleurons réguliers et hermaphrodites, et la circonférence de huit à dix demi-fleurons en languette, femelles et étalés en rayons du côté extérieur. Les corolles des fleurs centrales ont le tube légèrement hérissé de poils papillaires, et le limbe à cinq lobes épaissis, hérissés également de petites papilles; celles de la circonférence ont la languette très-longue, entière sur le côté extérieur de la calathide : cette languette est très-courte, et comme tronquée dans les demi-fleurons du côté intérieur. Les étamines ont leurs filets soudés à la base seulement; leur article anthérifère est long et grêle; leurs anthères surmontées d'appendices tronqués au sommet, mais privées d'appendices basilaires. Les ovaires sont glabres, oblongs, cylindracés ou anguleux, surmontés d'une aigrette tantôt courte, membraneuse et dentée, tantôt composée de paillettes sur un seul rang, laminées et membraneuses. Les calathides sont rassemblées en capitules terminaux, solitaires et involucrés. Linné constitua ce genre sur une plante qu'il avait d'abord rapportée au genre *Buphtalmum*; il lui donna ensuite le nom d'*OEdera prolifera*. Linné fils, Jacquin et Thunberg ajoutèrent plusieurs espèces au genre *OEdera*; mais Cassini a reconnu qu'elles devaient former les types de genres distincts; ainsi l'*OEdera aliena*, L. fils et Jacq., *Arnica inuloides*, Vahl, est placé par Cassini dans son genre *Heterolepis*; et l'*OEdera alienata* de Thunberg, que l'on a confondu avec celui-ci, est le type du genre *Hirpicium* (*V.* ces mots). En excluant ces espèces du genre *OEdera*, il se compose seulement de la plante de Linné, dans laquelle Cassini a reconnu deux espèces qu'il a nommées *OEdera obtusifolia* et *OEdera lanceolata*. Ce sont des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance.

ŒDERIA. BOT. De Candolle (*Prodr.*, vol. 6, p. 1) a ainsi changé la terminaison du genre *OEdera* de Linné. *V.* ŒDÈRE.

ŒDICNÈME. *OEdicnemus*. OIS. (Temminck.) Genre de la première famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus long que la tête, droit, fort, un peu déprimé à sa base, comprimé vers la pointe; arête de la mandibule supérieure élevée; mandibule inférieure formant l'angle; narines doublement contournées, situées vers le milieu du bec, fendues longitudinalement jusqu'à la partie cornée, ouvertes en avant et percées de part en part. Pieds longs, grêles; trois doigts antérieurs, bordés par une membrane qui les réunit jusqu'à la première articulation; point de doigt postérieur ou pouce; ailes de médiocre longueur; la première rémige un peu plus courte que la seconde qui dépasse toutes les autres; rectrices fortement étagées. Les Œdicnèmes, que l'on a longtemps confondus avec les Pluviers, sont des Oiseaux propres à l'ancien continent; les parties élevées et désertes des terrains arides et sablonneux sont leurs habitations favorites; d'un naturel extrêmement craintif et même farouche, ils y demeurent stationnaires pendant toute la journée, et ce n'est que lorsque le crépuscule vient la clore, que ces Oiseaux, qui se croient en sûreté dans l'ombre, se mettent à la recherche des Limaces, des insectes et des petits Reptiles dont ils composent leur nourriture. Leur vol nocturne est rapide; il est accompagné de cris aigus et en quelque sorte plaintifs, qui se font entendre de très-loin. Pendant le jour, ce vol est bas et réservé, et même l'Oiseau lui préfère la course pour se dérober au danger. Dès qu'il le croit passé, il s'arrête brusquement, se blottit contre un faible abri, et s'y tient dans une immobilité complète. La couleur de son plumage, qui se trouve en harmonie avec celle de la terre, fait que l'on ne peut les apercevoir que très-difficilement, et presque par hasard. Les Œdicnèmes émigrent périodiquement et par troupes, au renouvellement des saisons : ils arrivent dans le Nord vers le mois d'avril, sous la conduite d'un chef qui trace la route. Ils retournent vers le Sud dès que les pluies d'automne font pressentir l'hiver. Leurs voyages s'exécutent toujours la nuit et avec des cris qui décèlent facilement les passages. A l'époque des amours, les sociétés se rompent. Le mâle cherche une femelle à laquelle il paraît ne rester attaché qu'autant de temps qu'il en faut pour se reproduire. Alors la femelle, constamment accompagnée du mâle,

cherche dans le sable une petite cavité ombragée par de la bruyère, et favorable à la ponte, qui consiste en deux œufs généralement d'une teinte jaunâtre ou verdâtre, et tachetés de brun. Quand les petits sont éclos, ils sont nourris par le père et la mère, jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de leurs soins. Ils sont plusieurs années avant d'acquérir leur plumage permanent, et n'éprouvent qu'une seule mue annuelle.

ŒDICNÈME DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *OEdicnemus Capensis*, Licht. *V.* ŒDICNÈME TACHARD.

ŒDICNÈME CRIARD. *OEdicnemus crepitans*, Temm.; *Otis OEdicnemus*, Gmel. Grand Pluvier ou Courlis de terre, Buff., pl. col. 919. Parties supérieures d'un roux cendré, avec une tache longitudinale brune sur le milieu de chaque plume; entre le bec et l'œil un espace d'un blanc pur de même que la gorge, le ventre et les cuisses; cou et poitrine roussâtres, parsemés de taches longitudinales brunes; tectrices alaires brunes, traversées par une bande blanche; rémiges noires, la première tachetée de blanc vers le milieu, et la seconde sur la barbe interne; les six rectrices intermédiaires rayées de brun, les six autres blanches, rayées de noirâtre; toutes, à l'exception des deux du milieu, terminées de noir; parties inférieures blanchâtres bec jaunâtre, noir à sa base; iris et pieds jaunes. Taille, seize pouces. Les jeunes ont les couleurs beaucoup moins vives et moins tranchées. D'Europe et d'Afrique.

ŒDICNÈME ÉCHASSE. *V.* ŒDICNÈME A LONGS PIEDS.

ŒDICNÈME A GROS-BEC. *OEdicnemus magnirostris*, Geoff. Parties supérieures variées de cendré, de roux et de brun; côtés de la tête ornés de trois bandelettes, une blanche et deux noires; une tache allongée noirâtre sur les côtés du cou; paupières, joues et gorge blanches; sommet de la tête et dessous du cou gris, tachetés de noir; tectrices alaires d'un cendré clair, traversées dans le haut par une bande blanche; rémiges noires, la première tachetée de blanc vers le milieu; pli de l'aile et parties inférieures d'un blanc assez pur, avec un trait longitudinal brun au milieu des plumes de la poitrine et du devant du cou qui sont grisâtres; rectrices tachetées de brun en dessus et grises en dessous; bec noir, assez long, gros et comprimé. De l'Australasie.

ŒDICNÈME A LONGS PIEDS. *OEdicnemus longipes*, Geoff., Temm. (Ois. col., pl. 386). Parties supérieures et côtés du cou bruns, tachetés de blanc; sommet de la tête, occiput, nuque et dessus du cou d'un gris cendré rayé longitudinalement de brun; sourcils, gorge, poignet, ventre et abdomen d'un blanc pur; devant du cou et poitrine blancs, tachetés longitudinalement de noir; rémiges noires; rectrices intermédiaires grises, rayées de bandes plus foncées, les latérales noires, rayées de blanc; bec noir; pieds brunâtres. Taille, vingt pouces. De l'Australasie.

ŒDICNÈME TACHARD. *OEdicnemus Grallarius*, Temminck (Ois. col., pl. 292); *OEdicnemus maculosus*, Cuv. Parties supérieures d'un brun roussâtre, tachetées longitudinalement de brun noirâtre; tour des yeux, moustache, menton et gorge d'un blanc pur; petites tectrices alaires roussâtres, tachetées de noirâtre et terminées de blanc, les grandes largement bordées de blanc ainsi que le poignet; rémiges noires, les deux premières blanches jusqu'au delà de leur milieu; sommet de la tête, cou et poitrine roussâtres, rayés longitudinalement de noirâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre, strié de noir; tectrices caudales inférieures rousses; rectrices d'un cendré blanchâtre, rayées et terminées de noir. Bec brun, noir à la pointe et jaune à la base; pieds jaunes. Taille, dix-huit pouces. De l'Afrique.

ŒDIONYQUE. *OEdionychis*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Cyclides, tribu des Galéruciques, établi par Latreille, aux dépens des Altises, avec les caractères suivants : antennes moniliformes, égales, atteignant la moitié du corps, insérées entre les yeux, à peu de distance de la bouche; palpes maxillaires plus épaisses vers le milieu, terminées par deux articles en cône, opposés base à base; corselet presque carré; corps ovale; cuisses renflées; jambes assez fortes, avec le dernier article des tarses brusquement renflé et arrondi en dessus; les deux crochets qui le terminent, inférieurs et petits.

ŒDIONYQUE MARGINELLE. *OEdionychis marginella*, Latr.; *Altica marginella*, Oliv.; *Galeruca marginella*, Fabric. Tout le dessus du corps est d'un vert bronzé, luisant ou bleuâtre, et le dessous d'un noir bronzé; le bord extérieur du corselet et des élytres est jaune, ainsi que quatre points au milieu des dernières. Taille, une ligne et demie. Du midi de l'Europe.

ŒDIPACHNE. BOT. Le genre formé sous ce nom par Link (*Hort. Berol.*, 1, 51) ne diffère point du genre *Eriochloa* de Kunth. *V.* ce mot.

ŒDIPODE. *OEdipoda*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Acridiens, établi par Latreille (Fam. Nat. du R. anim.), et dont les caractères sont : antennes filiformes, composées d'un grand nombre d'articles peu distincts; tête sans saillie frontale prononcée; face antérieure un peu bombée, ayant ses carènes peu saillantes, les deux médianes un peu espacées entre elles; ocelle distinct; corselet unicaréné au milieu, dans toute sa longueur; carènes latérales peu sensibles; moitié antérieure des stries transversales peu prononcée; bord postérieur coupé triangulairement sur ses côtés, son angle médian assez aigu; bord antérieur un peu sinueux, son milieu un peu avancé sur la tête; extrémité antérieure du présternum ne recouvrant pas la bouche, et sans pointe; élytres et ailes de longueur ordinaire; abdomen solide, non renflé; pattes postérieures plus longues que le corps, robustes, propres à sauter; les jambes munies en dessus, sauf à leur base, de deux rangées d'épines serrées; une très-petite pelote entre les crochets des tarses.

ŒDIPODE ENSANGLANTÉ. *OEdipoda grossa*, Latr. Le corps est d'un vert obscur; le corselet a trois lignes longitudinales, peu élevées; les élytres sont de la couleur du corps, avec le bord extérieur d'un vert jaunâtre; l'abdomen est jaunâtre; les cuisses postérieures sont vertes en dehors, tachées de noir en dedans, et d'un rouge très-vif en dessous; les jambes sont jaunes, garnies de taches et d'épines noires. Taille, quinze lignes. Europe.

ŒDIPODIER. *OEdipodium*. BOT. Genre de la famille des Bryacées, établi par Schwægrichen (*Supp.*, 11, 15,

t. 105) avec les caractères suivants : coiffe campanulée, fendue sur le côté; sporange terminal, subapophysé; opercule convexiuscule; stomate dépourvu de dents, membraneux, se refermant très-promptement.

Œdipodier de Griffith. *OEdipodium Griffithianum*, Schoon.; *Gymnostoma Griffithianum*, Smith. C'est une très-petite mousse annuelle, que l'on trouve en gazons, attachée aux rochers élevés de l'Angleterre. Sa tige est simple, garnie de feuilles spatulées, obtuses, réticulées; la soie est un peu épaisse; les capsules sont obovales, avec l'opercule obtus.

ŒDIPUS. mam. Synonyme de Pinche, espèce du genre Ouistiti. *V.* ce mot.

ŒDMANNIA. bot. Ce genre, fondé par Thunberg (*Prodr. Flor. Cap.*, 2, p. 561, et *Act. Holm.*, 1800, p. 281, tab. 4), a été réuni au G. *Rafnia* par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, p. 110), et l'espèce sur laquelle il était constitué a reçu le nom de *Rafnia lancea*. Il n'avait pour caractère distinctif qu'une bien faible différence dans la structure du calice; du reste, le port de la plante ne justifiait pas même sa distinction générique. *V.* Rafnia.

ŒDOGONIUM. bot. (*Conferrées.*) Le genre proposé par Link, sous ce nom, paraît être le même que celui que Vaucher nomma *Prolifera*, et qui a reçu depuis celui de Vaucherie. *V.* ce mot.

ŒGOTHÈLES. ois. Vigors et Horsfield ont fait ce mot synonyme d'Engoulevent.

ŒIDELITE. min. Nom donné à certaine variété de Mésotype. *V.* ce mot.

ŒIDIE. *OEidia.* crust. Ce genre a été institué par Dehaan, dans l'ordre des Homobranches brachyures, famille des Orbiculées, pour un Crustacé du Japon; il doit prendre place à côté des Corystes dont il se distingue par la forme des pieds mâchoires externes, et par quelques autres caractères.

ŒIL. Organe spécial du sens de la vue. On n'a encore découvert aucune trace d'yeux chez les Polypes, les Psychodiés, les Zoophytes et les Mollusques acéphales; mais ces organes commencent à se montrer chez quelques Annélides; du moins paraît-il probable que les petits tubercules noirs, qui se trouvent en nombre variable près de l'extrémité céphalique de ces animaux, en remplissent les fonctions, bien que l'on n'ait aucune donnée exacte sur leur structure. Les yeux des autres animaux articulés, c'est-à-dire des Insectes, des Arachnides et des Crustacés, ont été mieux étudiés; leur organisation, très-simple, présente toujours la plus grande analogie, et peut être rapportée à deux types principaux, celui des yeux lisses ou simples, et celui des yeux chagrinés ou composés.

La forme générale des *yeux lisses* ou stemmates varie beaucoup; cependant, elle est en général allongée, elliptique ou arrondie. Leur nombre présente aussi des différences très-grandes; il varie entre deux et huit ou même plus; mais, ordinairement on en trouve trois, deux latéraux, et un moyen situé sur la ligne médiane et au sommet de la tête. Chacun de ces organes est composé par une membrane externe, qu'on nomme cornée transparente; elle est dure, diaphane, et formée d'une seule pièce, sans trace de division; elle est convexe au dehors et concave en dedans; quelquefois cependant elle présente une disposition contraire. La face interne de cette membrane est tapissée d'un enduit visqueux, d'où dépend la couleur de l'Œil: dans les Hyménoptères, il est presque toujours noir; dans les Orthoptères, il est au contraire blanchâtre; enfin, chez diverses Chenilles, il peut être jaune, rouge ou vert. Immédiatement derrière cette couche de pigment, se trouve la coroïde, revêtue également par un vernis particulier, en général assez distinct, et d'une couleur très-différente du premier; cette membrane est assez épaisse, et sa largeur est toujours plus considérable que celle de la cornée; enfin, elle paraît formée par un tissu cellulaire, à mailles très-rapprochées, sur lequel vient se distribuer une grande quantité de trachées. Les nerfs qui se rendent aux yeux lisses, en nombre égal à celui de ces organes, et assez grêles, naissent du ganglion céphalique, soit isolément, soit par un tronc commun; pendant leur trajet vers les yeux, ils sont fixés aux parties voisines par des trachées ou des poches aériennes, et ne paraissent point présenter de renflement; ils passent entre les muscles moteurs des différentes parties de la tête, traversent ensuite la choroïde et son vernis, et semblent s'épanouir sur la face interne de la cornée, où ils sont entourés par la couche de pigment appartenant à cette membrane. En procédant de dehors en dedans, on trouve donc dans les yeux lisses : 1° la cornée transparente; 2° le pigment qui en tapisse la face interne; 3° la terminaison des nerfs optiques; 4° le pigment de la choroïde (lorsqu'il est distinct de celui de la cornée), et 5° la choroïde qui repose souvent sur une grosse trachée. (Marcel de Serres.)

*Les yeux chagrinés ou composés* doivent être considérés comme formés par la réunion d'un grand nombre de stemmates, ainsi que l'on peut s'en convaincre facilement par l'examen de ces organes dans les Iules, les Scolopendres, etc. Le volume et la situation de ces organes varient beaucoup dans les différents Insectes; en général, on les trouve sur les parties latérales ou moyennes de la tête, près des antennes et au fond des cavités orbitaires, pratiquées dans l'enveloppe cornée générale; quelquefois, au contraire, ils occupent l'extrémité d'une sorte de pédoncule ou de col, comme cela se remarque chez les Mantes; mais ils sont toujours immobiles. La forme des yeux composés varie : ils sont plus ou moins convexes, suivant les espèces et même les genres; mais il paraîtrait que cette disposition présente toujours certains rapports avec la manière de vivre de ces animaux. Marcel de Serres a observé que chez les insectes, les yeux sont d'autant plus sphériques et d'autant plus saillants que l'animal est plus carnassier, ou que l'Œil est caché sous une avance plus considérable du corselet. Il paraîtrait aussi que ces organes sont d'autant plus convexes, qu'ils sont moins grands. Dans les yeux composés des Insectes, de même que dans les stemmates, la membrane la plus externe est dure et transparente; mais au lieu d'être formée d'une seule pièce, bombée uniformément, elle présente un nombre immense de petites facettes hexagones, disposées les unes à côté

des autres avec la plus grande régularité, et séparées par des sillons. Cette disposition se remarque également à la face convexe ou externe, et à la face concave ou interne de la cornée transparente, qui est souvent forte, épaisse, et en général enchâssée dans une rainure que présentent les parties dures de la tête. Derrière la cornée transparente se trouve un enduit peu liquide, peu soluble dans l'eau et adhérent à cette membrane; sa couleur est, en général, un violet noir; mais quelquefois ce pigment est vert, rouge ou même rayé de brun et de vert. Le vernis de la choroïde placée en dessous, est au contraire toujours noir et visqueux; aussi est-il facile de le distinguer du pigment de la cornée, lorsque ce dernier est coloré d'une manière différente. La choroïde elle-même est une membrane formée par du tissu cellulaire condensé, sur lequel existe un assemblage de trachées; elle est épaisse, opaque et profondément pénétrée par le vernis qui la recouvre. Par sa circonférence, elle se fixe au bas de la cornée, et elle est entourée par une grosse trachée circulaire, dont les ramifications très-déliées, et en nombre inférieur, viennent s'y répandre après avoir formé, par leurs bifurcations, une rangée de triangles tout autour de l'Œil. Mais cette disposition curieuse n'existe pas toujours; car il est des insectes dont les yeux composés sont dépourvus de la choroïde et de son vernis, et alors la grosse trachée circulaire manque aussi. Les nerfs qui se rendent à ces organes, naissent ordinairement des parties latérales et supérieures du ganglion céphalique; mais rien n'est plus variable que leur position relativement à l'origine des autres nerfs de la tête; car ils constituent tantôt la troisième paire de cordons nerveux, fournis par ce ganglion, tantôt au contraire la quatrième ou la cinquième. Chacun des nerfs optiques dont le volume est assez considérable, est d'abord cylindrique et dirigé en dehors. Chez les insectes à trachées vésiculaires, il passe bientôt dans une petite trachée circulaire, qui est environnée elle-même par de nombreuses poches aériennes, dont l'usage paraît être de soutenir le nerf et de le maintenir dans sa position. Chez les insectes dont les trachées ne sont pas vésiculaires, cette petite trachée circulaire n'existe pas, et le nerf optique passe dans une ouverture circulaire, qui est formée par les faisceaux charnus du muscle adducteur de la mandibule, et qui remplit les mêmes fonctions que la petite trachée circulaire. Bientôt le volume du nerf optique augmente sensiblement, et, arrivé derrière l'Œil, il présente un large épanouissement, dont le diamètre est souvent presque égal à celui de la cornée; il en résulte que ce cordon nerveux a la forme d'un cône, dont le sommet est sur le ganglion céphalique, et la base derrière l'Œil. De cet épanouissement naissent un grand nombre de filets nerveux, qui traversent la choroïde et son pigment, et vont former une rétine particulière, derrière chacune des petites facettes de la cornée déjà mentionnée. Suivant Marcel de Serres, ces filets du nerf optique traverseraient également le vernis de la cornée, et correspondraient directement à la face interne de la cornée, de manière à recevoir à nu l'impression de la lumière; il fonde son opinion sur ce que les fibres nerveuses se montrent à nu, sous la forme de points blancs et saillants, au milieu du pigment, lorsqu'on enlève la cornée avec les précautions convenables. Mais, comme l'observe Tréviranus, quand on procède ainsi, les parties colorées, qui couvrent la face interne de la cornée, y restent adhérentes, de même que les extrémités des filets nerveux, et ces filaments tronqués et séparés par violence du pigment qui les entoure, se montrent à découvert. Du reste, si cette disposition existait réellement, l'œil armé d'un bon microscope devrait apercevoir, en dehors, un point blanc en dessous de chaque facette de la cornée, ce qui n'a pas lieu.

La choroïde et son pigment manquent quelquefois; cette disposition curieuse se remarque chez les insectes qui voient distinctement la nuit et qui paraissent au contraire éblouis par la lumière du jour. Les observations de Marcel de Serres et de Tréviranus s'accordent sur cette particularité; mais ce dernier anatomiste croit que les yeux des insectes photophobes diffèrent de ceux des insectes photophiles par d'autres points encore plus importants. Du moins, dans le *Blatta orientalis*, trouve-t-on, suivant lui, entre l'extrémité de chaque fibre du nerf optique et la section correspondante de la cornée, une matière transparente, qui n'existe pas dans les autres insectes. « J'ai rencontré chez cet animal, dit Tréviranus, au dessous de la cornée de l'Œil composé, une masse d'un violet foncé, qui, examinée au microscope, paraissait être un agrégat d'autant de corps pyramidaux qu'on comptait de divisions dans l'Œil. Chaque division avait sa pyramide particulière dont la base arrondie y adhérait. Ces pyramides étaient serrées latéralement les unes contre les autres, de sorte que leurs sommets convergeaient vers l'intérieur de la tête; chacune d'elles était composée de deux substances, savoir : d'une masse analogue au corps vitré, qui lui donnait sa forme conique, et d'un pigment d'un violet foncé, qui couvrait ses faces latérales. Le nerf optique se répandait sous la forme de fibres dans les extrémités de ces pyramides. »

Dans les Arachnides, on ne trouve que des yeux lisses; en général, ils sont au nombre de huit; les Faucheurs n'en ont que deux. Tous les insectes parfaits ont au contraire des yeux composés; mais chez quelques-uns de ces animaux, il existe en même temps des stemmates. Enfin, chez les larves des Insectes à demi-métamorphose, les yeux sont semblables à ceux de l'animal parfait, tandis que dans les larves des Insectes à métamorphose complète, il n'existe que des yeux simples.

Dans les Crustacés, on rencontre également des yeux lisses et des yeux composés; les premiers existent seuls chez quelques Entomostracés, tels que l'Apus, et simultanément avec les seconds chez les Limules. Dans les Décapodes, les Stomapodes, etc., on ne trouve au contraire que des yeux composés. On ne connaît pas bien la structure des yeux lisses des Crustacés, ils sont toujours sessiles et paraissent très-analogues à ceux des Insectes. L'organisation des yeux composés présente au contraire des particularités très-remarquables. En général, ils sont portés sur un pédoncule mobile et inséré au fond d'une fossette particulière; quelquefois

cependent ils sont sessiles. Dans le jeune âge, les Daphnies et quelques autres Entomostracés paraissent avoir deux yeux distincts, mais bientôt ils se réunissent pour en former un seul situé sur la ligne médiane. Straus a constaté que, dans les Daphnies, cet œil unique est recouvert par l'enveloppe générale, qui ne prend aucune modification à cet endroit; sa forme est celle d'une sphère mobile sur son centre dans toutes les directions, et sa surface est garnie d'une vingtaine de cristallins parfaitement limpides, placés à de petites distances les uns des autres, et s'élevant en demi-sphère sur un fond noir, qui constitue la masse de l'œil, et qui paraît formé d'un amas de petits grains d'un brun noirâtre, liés par une substance filamenteuse. Tout cet ensemble est enveloppé par une membrane sphéroïdale commune, parfaitement diaphane, qui est l'analogue de la cornée transparente, et qui s'applique immédiatement sur les cristallins, sans cependant se mouler sur eux. Enfin, le ganglion terminal du nerf optique présente un faisceau de petits nerfs, dont le nombre paraît égal à celui des cristallins. Suivant Ducrotay de Blainville, les yeux composés des Laogoustes présentent encore un autre mode d'organisation: chacune des petites facettes que présente la cornée transparente, est bombée en dehors et plus épaisse au milieu que sur les côtés; derrière cette membrane se trouve une couche de pigment noir, que cet anatomiste assimile à la choroïde, et qu'il croit percé d'une ouverture au milieu de chaque petite cornée; de cet orifice, qu'il regarde comme l'analogue de la pupille, part un petit tube membraneux, très-court, qui s'applique sur un mamelon correspondant d'une masse subgélatineuse, diaphane, assez solide, convexe d'un côté, concave de l'autre, et appliquée sur un gros renflement du nerf optique.

Parmi les Mollusques, les Gastéropodes ont, pour la plupart, des yeux; en général ils sont sessiles et très-petits; mais chez quelques animaux de cet ordre, ils sont placés à l'extrémité ou à la partie moyenne des tentacules charnus et mobiles; ces appendices, que l'on nomme vulgairement des cornes, sont des tubes charnus, susceptibles de rentrer en entier dans la tête et d'en sortir en se déroulant comme un doigt de gant; le premier de ces mouvements est produit par un muscle qui pénètre dans l'intérieur de la cornée et va se fixer à son extrémité; le second, par la contraction successive des fibres annulaires, qui entourent l'appendice dans toute sa longueur. Quant à l'organisation des yeux eux-mêmes, on sait seulement qu'ils sont formés par une cornée transparente, une enveloppe colorée en noir, un nerf optique et peut-être une masse vitreuse. Dans les Mollusques céphalopodes et dans les animaux vertébrés, les yeux présentent une disposition toute différente. Ces organes, toujours au nombre de deux, sont plus ou moins sphériques, mobiles et logés dans des cavités de la tête, nommées orbites. Leur structure présente la plus grande analogie dans tous les animaux de ces différentes classes; il en est de même des parties destinées à les mouvoir ou à les protéger. Le globe oculaire est toujours formé par un certain nombre de membranes superposées, et par des humeurs renfermées dans les cavités circonscrites par les premières. L'enveloppe externe, qui détermine la forme générale de l'Œil, est composée de deux parties distinctes: l'une antérieure, porte le nom de cornée transparente, l'autre celui de sclérotique; la forme de cet organe varie suivant le milieu dans lequel habite l'animal auquel il appartient. Chez l'Homme et la plupart des Mammifères, il est presque sphérique et présente à sa partie antérieure une légère saillie formée par la cornée qui représente un segment d'une sphère plus petite que celle formée par la sclérotique. Dans le Porc-Épic, les animaux marsupiaux et l'Ornithoryngue, cette disposition est peu ou point marquée, et dans les Cétacés et les Poissons, la face antérieure de l'Œil est plus ou moins aplatie; dans quelques Poissons, cet organe ne représente même qu'une demi-sphère dont la partie plane est dirigée en avant, et la partie convexe en arrière. Dans les Oiseaux, au contraire, et plus particulièrement dans ceux qui se tiennent habituellement à une certaine élévation dans l'atmosphère, on remarque une disposition inverse; car, sur la partie antérieure de l'Œil, qui est tantôt plane, tantôt en forme de cône tronqué, se trouve une sorte de cylindre très-court, terminé par une cornée très-convexe, quelquefois entièrement hémisphérique. Dans tous les cas, la courbure de la cornée des Oiseaux représente un segment d'un cercle beaucoup plus petit que celui auquel appartient la convexité postérieure de l'Œil (Cuvier). Dans les Mollusques céphalopodes, la forme générale des yeux est à peu près la même que dans les Poissons; la plupart des anatomistes les regardent comme étant dépourvus de cornée transparente, mais d'après des recherches de Tréviranus, il paraîtrait que cette membrane existe ici aussi bien que chez les animaux vertébrés.

Ainsi que son nom l'indique, la cornée transparente est parfaitement diaphane; elle est à peu près circulaire, et paraît formée d'un certain nombre de feuillets. La sclérotique est au contraire opaque; à sa partie antérieure se trouve une ouverture circulaire, dans laquelle la cornée est comme enchâssée; vers sa partie postérieure, il existe un autre trou qui donne passage au nerf optique. Dans la plupart des Mammifères, cette membrane est blanche, brillante, solide, élastique et médiocrement épaissie; sa texture est semblable à celle des autres tuniques albuginées et, par la macération, elle se résout en un tissu cellulaire formé de filaments entremêlés en tout sens. Dans la Baleine, et dans quelques autres Cétacés, la sclérotique est extrêmement épaisse, et, par une simple section, on voit que sa substance est formée de fibres tendineuses, qui interceptent des mailles remplies d'une substance molle et comme fongueuse. La sclérotique des Oiseaux est mince, flexible et d'une texture albuginée par derrière; mais sa partie antérieure est formée de deux lames entre lesquelles se trouvent des plaques osseuses, minces, oblongues et disposées en cercle. Une disposition analogue se remarque chez les Tortues et quelques autres Reptiles; mais dans les Poissons la sclérotique est cartilagineuse, homogène, élastique et assez ferme pour conserver sa forme par elle-même, bien que fort mince dans quelques espèces. Enfin dans les Mollusques cé-

phalopodes, cette tunique forme en arrière un cône tronqué, dont le sommet tient au fond de l'orbite.

La seconde tunique de l'Œil porte le nom de choroïde; elle est appliquée contre la face interne de la sclérotique, et unie au bord intérieur de cette membrane par une zone cellulo fibreuse, appelée ligament ciliaire. A sa partie antérieure, cette tunique n'adhère point à la face interne de la cornée, mais en est plus ou moins éloignée, et forme une sorte de diaphragme qui partage la cavité de l'Œil en deux parties inégales; c'est l'iris. Son centre est percé d'une ouverture tantôt circulaire, tantôt allongée, nommée pupille; sa face antérieure, diversement colorée, présente en général deux cercles assez distincts; sa face postérieure, que l'on appelle uvée, offre souvent une série de plis disposés en rayons. Dans les Mammifères, les Oiseaux et les Reptiles, ce diaphragme est contractile, et la pupille peut s'agrandir ou se resserrer suivant que la lumière doit être admise en quantité plus ou moins grande dans l'intérieur de l'Œil; mais dans les Poissons, l'iris paraît tout à fait immobile. Derrière cette cloison membraneuse, et au-devant du ligament ciliaire, on voit naître, de la face interne de la choroïde, un grand nombre de replis saillants, nommés procès ciliaires; ils sont placés à côté l'un de l'autre, disposés en rayon, et en général de forme triangulaire; leur extrémité interne tournée un peu en arrière, circonscrit un espace circulaire, qui loge le cristallin, et leur bord antérieur, souvent comme frangé, est en rapport avec l'iris. Les lames ciliaires existent dans tous les Mammifères et les Oiseaux, chez la plupart des Reptiles et chez les Seiches; mais elles manquent dans la plupart des Poissons. La portion de la choroïde située en arrière du cercle qui vient d'être décrit, est tendue sur la face interne de la sclérotique, et paraît souvent formée de deux feuillets très-distincts. Sa texture est toute vasculaire, et il est à remarquer que les artères occupent sa face externe, et les veines sa face interne, dont l'aspect est souvent velouté. Elle est recouverte dans toute son étendue d'une couche plus ou moins épaisse de pigment dont sa substance est également pénétrée. Dans les Mammifères, ce vernis est noirâtre; mais il manque entièrement chez les individus albinos. Dans les Oiseaux et les Reptiles, il est de la même teinte que dans les Mammifères; mais dans les Poissons et les Mollusques céphalopodes, la choroïde elle-même est en général d'un blanc nacré. Un organe dont on ne connaît bien ni les fonctions ni la structure, se trouve entre les deux lames de la choroïde, chez la plupart des Poissons; on le nomme glande choroïdienne; Cuvier pense qu'il est destiné à la sécrétion des humeurs de l'Œil; Blainville croit que cet organe est entièrement vasculaire; d'après Haller et E. Home, ce serait une masse musculaire; mais cette dernière opinion paraît la moins probable de toutes. Quoi qu'il en soit, on y a assimilé la masse glandulaire, qui se trouve dans l'Œil des Seiches.

L'espace compris entre la cornée transparente et l'iris, porte le nom de chambre antérieure de l'Œil, et contient une humeur limpide et aqueuse; quelques anatomistes le croient tapissé d'une membrane mince et transparente, analogue aux synoviales; mais cela paraît douteux. L'espace circonscrit par l'iris, les procès ciliaires et le cristallin, constitue la chambre postérieure de l'Œil, également remplie par l'humeur aqueuse et en communication directe avec la chambre antérieure par l'intermédiaire de la pupille, si ce n'est pendant la vie embryonnaire, car alors cet orifice n'existe pas encore. L'étendue de ces deux cavités varie beaucoup suivant le milieu qu'habitent les animaux. Dans les Oiseaux et les Mammifères leur profondeur est assez considérable, mais dans les Poissons elles sont réduites presqu'à rien, et dans les Seiches elles n'existent pas. Au delà de la chambre postérieure de l'Œil se trouve la capsule cristalline; c'est une petite poche sans ouverture, parfaitement transparente, et renfermant dans son intérieur un corps diaphane, lenticulaire, formé de couches superposées, plus ou moins distinctes et plus dures au centre que vers la circonférence. Aussi paraît-il être un produit de la sécrétion de la membrane capsulaire plutôt qu'un corps organisé et vivant. Cette lentille, nommée cristallin, est très-volumineuse et presque sphérique dans les Poissons; dans les Mollusques céphalopodes, son diamètre antéro-postérieur est encore plus considérable, et elle paraît formée par la réunion de deux portions de sphère, placées au-devant l'une de l'autre; dans les Mammifères et les Oiseaux, le cristallin est au contraire plus ou moins aplati d'avant en arrière, et en général sa face antérieure est moins convexe que la postérieure, qui est toujours logée dans une excavation de l'humeur vitrée. On donne ce nom à une masse gélatineuse et transparente, qui occupe toute la partie postérieure du globe de l'Œil, et qui paraît contenue dans les cellules d'une membrane extrêmement mince, appelée hyaloïde.

C'est derrière l'humeur vitrée, et au fond de l'Œil que se trouve la rétine, expansion nerveuse, destinée à percevoir l'impression de la lumière. Elle naît du nerf optique, après son passage à travers la sclérotique et la choroïde, et tapisse exactement la face interne de cette dernière tunique, dont elle est séparée par une couche plus ou moins épaisse de pigment. L'épaisseur de la rétine diminue d'arrière en avant, et en général elle se termine près du cercle ciliaire; sa couleur est blanchâtre, sa texture molle et réticulée. Dans tous les animaux vertébrés, les rayons lumineux y arrivent directement; mais dans les Mollusques céphalopodes, sa face interne est recouverte d'une couche de pigment noir, qui paraît devoir opposer un obstacle invincible au passage de ces rayons.

Enfin on trouve encore dans l'Œil des Oiseaux et de certains Reptiles et Poissons, une membrane en général plissée, qui traverse l'humeur vitrée et s'étend obliquement du point où le nerf optique traverse la choroïde à la face postérieure du cristallin; son tissu est blanchâtre, mais sa surface est recouverte d'un enduit noir, analogue au pigment de la choroïde. Quelques anatomistes ont pensé que cet organe singulier, que l'on nomme peigne ou *marsupium*, est une expansion nerveuse destinée à augmenter l'étendue de la surface de la rétine; d'autres au contraire pensent qu'il est de nature vasculaire, et sert de voile à la rétine lorsque la lumière qui la frappe est trop vive.

Dans tous les animaux vertébrés (excepté ceux qui ne paraissent point jouir de la vue, la Taupe par exemple), l'Œil reçoit deux ordres de nerfs; les uns proviennent du trifacial, dont les rameaux se rendent également aux autres organes des sens; l'autre appartient spécialement à cet organe, et a reçu le nom de nerf optique.

Quant aux parties destinées à mouvoir et à protéger les yeux, les premières sont des muscles en général au nombre de six, qui se fixent à la sclérotique d'une part, et aux parois de la fosse orbitaire de l'autre; les dernières sont cette fosse orbitaire d'une part, les paupières et leurs appendices de l'autre.

Dans les Mollusques céphalopodes, la plupart des Poissons et les Serpents, les téguments communs se prolongent sur la face antérieure de l'Œil, et y deviennent plus ou moins minces et transparents, mais n'y forment point de repli; tandis que dans la plupart des autres animaux vertébrés, ils forment au-devant de ces organes des sortes de voile mobile, que l'on nomme paupières. La lame interne de ces replis cutanés, qui se prolonge sur la face antérieure de l'Œil, présente tous les caractères des membranes muqueuses, et porte le nom de conjonctive. Dans l'épaisseur de ces replis, on trouve divers ordres de fibres musculaires, qui servent à les mouvoir, et souvent une lame cartilagineuse ou même osseuse. En général, il existe deux paupières horizontales qui, en se rapprochant, ferment complétement la cavité orbiculaire; mais souvent un troisième repli membraneux, vertical, transparent, et placé au-dessus des premières, forme une troisième paupière indépendante des autres; c'est la membrane nictitante. Outre les follicules sébacées, logées dans l'épaisseur des paupières, on remarque encore dans cette partie un appareil sécrétoire, plus ou moins compliqué, destiné à la production des larmes, liquide aqueux, qui sert à favoriser les mouvements des paupières et de l'Œil. La glande lacrymale elle-même est logée dans l'angle supérieur et externe de l'orbite, et verse le produit de sa sécrétion entre le globe de l'Œil et la paupière supérieure; enfin, deux petits canaux creusés dans l'épaisseur de ces organes, près de leur commissure interne, se réunissent en un canal commun, qui va s'ouvrir dans les fosses nasales, et servent à y conduire la portion surabondante du liquide lacrymal.

Telles sont les parties les plus importantes de l'appareil de la vision chez les animaux vertébrés et les Mollusques céphalopodes, et les modifications les plus remarquables qu'elles présentent dans ces différentes classes; des détails plus minutieux auraient été déplacés dans ce Dictionnaire. Ce qui importait ici était de donner une idée générale de cet appareil, et de rappeler brièvement les faits d'organisation nécessaires à l'explication de ses fonctions.

Le mot Œil a été vulgairement employé, par allusion, soit en zoologie, soit en botanique, soit même en minéralogie; ainsi l'on a appelé:

Œil simplement (Bot.), le Bouton ou Bourgeon naissant des arbres.

Œil d'Ammon (Moll.), l'*Helix Oculus-Capri* de Müller.

Œil-Blanc (Ois.), la Fauvette Tchéric.

Œil de Bœuf (Min.), une variété de pierre de Labrador, dont les reflets sont brunâtres.

Œil de Bœuf (Bot. Zool.), le *Sparus macrophthalmus*, parmi les Poissons; le *Motacilla Regulus*, parmi les Oiseaux; l'*Helix Oculus Capri* parmi les Coquilles; la Chrysanthème des champs, les Buphtalmes et l'*Anthemis tinctoria*, parmi les plantes.

Œil de Bouc (Zool. et Bot.), la plupart des Patelles, et le Peson (*Helix Algira*), parmi les Mollusques; la Pyrèthre et le *Chrysanthemum Leucanthemum* parmi les végétaux.

Œil de Bourrique (Bot.), le Pois-à-gratter, *Dolichos urens*.

Œil de Chat, une variété de Quartz, d'un gris verdâtre ou d'un jaune brunâtre, offrant des reflets blanchâtres, nuancés de la couleur du fond. Suivant Cordier, ses chatoiements sont dus à des filets d'Asbeste interposés dans la pierre, et dont les surfaces soyeuses réfléchissent successivement les rayons lumineux, pendant qu'on la fait mouvoir; ils deviennent très-sensibles, lorsque la pierre est taillée en cabochon. Cette pierre est infusible, ce qui la distingue d'une autre pierre chatoyante, connue sous le nom d'Œil de Poisson, et qui est une variété de Feldspath. L'Œil de Chat est une pierre fort rare, et d'un assez haut prix: les plus estimées viennent de Ceylan et du Malabar. *V.* Quartz chatoyant.

Œil de Chat (Bot.), les fruits du *Guilandina Bonduc*.

Œil de Cheval (Bot.), l'*Inula Helenium*.

Œil de Chèvre (Bot.), les Graminées du genre *Ægilops*.

Œil de Chien (Bot.), le *Gnopholium dioicum*, et le *Plantogo Psyllium*.

Œil de Christ (Bot.), une Inule et l'*Aster Amellus*.

Œil du Diable (Bot.), l'*Adonis æstivalis*.

Œil de Flamme (Moll.), le *Trochus vestiarius*.

Œil du monde. Les variétés de Quartz Anhydre et Hydrophane. On les rangeait anciennement au nombre des merveilles de la nature sous le nom pompeux d'*Oculus mundi*. Pline les a décrites avec assez de justesse, et elles ont été célébrées par Claudien dans quelques-unes de ses épigrammes.

Œil d'or (Ois.), le Canard Garrot (Pois.), le *Lutjanus Chrysops*; (Bot.), un très-joli Lichen, le *Borrara chrysopthalma*.

Œil de Paon (Pois.), le *Chætodon ocellotus*; (Ins.), le *Popilio Io*, L.

Œil de Perdrix, la bonne pierre meulière des carrières de Domme, département de la Dordogne.

Œil de Perdrix (Bot.), les Myosotides dans le midi de la France, le *Scabiosa columbaria* et l'*Adonis æstivalis*.

Œil de Poisson ou Pierre de lune, une variété du Feldspath adulaire, présentant un fond blanchâtre, avec des reflets d'un blanc nacré ou d'un bleu céleste, qui semblent flotter dans l'intérieur de la pierre, lorsqu'elle est taillée en cabochon, et qu'on la fait mouvoir.

Œil-Rouge (Pois.), un Cyprin.

Œil de Bœuf (Moll.), une Patelle.

Œil de Sainte-Lucie (Moll.), l'opercule d'une Coquille du genre *Trochus*.

Œil de Serpent (Pois. foss.), les Bufonites. *V.* ce mot.

Œil du Soleil (Bot.), la Matricaire commune.

Œil de Vache (Moll.), l'Hélice glauque; (Bot.), les *Anthemis arvensis* et *Cotula*.

Œil de verre (Ois.), le *Colymbus septentrionalis* et autres Plongeons, dans divers cantons de la France; le *Sylvia Madagascariensis* dans les colonies, à l'est de l'Afrique.

ŒILLÉ. *Ocellatus.* zool. Qualification donnée à plusieurs animaux, dont la robe est parsemée de taches représentant des yeux.

ŒILLÈRE. pois. Espèce du genre Bodian.

ŒILLET. *Dianthus.* bot. Ce genre de la famille des Caryophyllées, et de la Décandrie Digynie, L., offre les caractères suivants : calice tubuleux, cylindracé, à cinq dents, muni à sa base de deux, quatre ou un plus grand nombre d'écailles, par paires opposées et croisées à angles droits; corolle formée de cinq pétales dont les onglets sont étroits et de la longueur du tube calicinal; le limbe est arrondi, souvent frangé; dix étamines à filets subulés, élargis au sommet, analogues aux onglets des pétales, et surmontés d'anthères ovales-oblongues; deux styles longs et divergents; capsule oblongue, déhiscente par la partie supérieure, uniloculaire, renfermant un grand nombre de graines attachées à un placenta central. Ces graines sont peltées, convexes d'un côté et concaves de l'autre; elles ont un embryon légèrement courbé. Ce genre, excessivement naturel, est néanmoins fort rapproché des genres *Gypsophila, Silene* et *Lychnis*, qui composent avec lui la première section de la famille des Caryophyllées, section à laquelle on a donné les noms de Silénées et de Dianthinées, et qui a pour caractère essentiel la soudure intime des sépales du calice en un tube cylindrique. D'après l'étymologie du mot latin *Dianthus*, formé de Διος, Jupiter, et ανθος, fleur, ce genre aurait pour type une espèce qui, dans les fastes de la mythologie, a mérité l'honneur d'être déifiée au maître des dieux. Le nom français Œillet est beaucoup plus modeste; il exprime une tache circulaire qui se laisse apercevoir au centre de presque toutes ces fleurs, et qui figure assez bien l'œil d'un animal. Le genre Œillet, dans lequel on compte maintenant bien au delà de cent espèces, est représenté dans toutes les contrées du globe: l'Europe en réclame près de la moitié, la partie orientale de l'Asie et surtout l'Australasie, en sont aussi dotées richement, et le reste est partagé entre l'Afrique et l'Amérique. Toutes sont des plantes vivaces, herbacées, rarement sous-ligneuses, dont les fleurs, disposées au sommet des tiges ou de leurs ramifications, se font remarquer par des nuances ordinairement très-variées et d'un éclat aussi vif que pur; il en est une surtout qui, par la richesse des couleurs qui décorent ses pétales et par le charme du parfum qui s'en exhale, est depuis quatre ou cinq siècles l'objet d'une culture soutenue, qui occupe souvent l'habitant des chaumières dans ses rares loisirs, et quelquefois le monarque, au milieu des fréquents soucis qui s'élèvent autour du trône. René Le Bon vint se consoler en Provence de la perte de son royaume de Naples, en faisant des vers et des chansons, en fixant par la peinture ses bizarres idées, en cultivant des Œillets, dont il remplissait ses jardins; on assure même que c'est à lui que l'on doit les premiers préceptes écrits sur la culture des Œillets, et ils datent de 1446.

Œillet des Alpes. *Dianthus Alpinus*, Lin. Sa racine est ligneuse, rabougrie, poussant plusieurs tiges simples, légèrement anguleuses, hautes de trois à quatre pouces au plus; elles sont articulées, glabres et d'un vert glauque fort tendre. Les feuilles sont assez roides, à peu près de la même nuance que les tiges, cependant elles tirent davantage au glauque; elles sont allongées, linéaires, obtuses et presque arrondies au sommet, opposées et embrassantes sur la tige. Les fleurs sont solitaires, terminales, larges de près d'un pouce; les pétales sont dentés en leur bord supérieur, blanchâtres extérieurement, d'un bleu pourpré à l'intérieur, avec une bande purpurine et finement pointillée de blanc, près de l'orifice, ce qui dessine un cercle presque parfait quand la fleur est épanouie; l'onglet est blanchâtre, rayé longitudinalement de verdâtre. Le calice est assez court, tubuleux, d'un vert blanchâtre, avec son bord et les cinq découpures d'un brun pourpré; les quatre écailles calicinales sont inégales, presque aussi longues que le tube. L'Œillet des Alpes est l'une des plus jolies espèces parmi celles que l'on rencontre à l'état sauvage; il abonde dans les pâturages des montagnes, sur les pentes abritées des coteaux, où il étale au mois de juin tout le luxe de ses corolles.

Œillet barbu. *Dianthus barbatus*, Lin.; *Caryophyllus barbatus*, Bauh. Ses tiges sont nombreuses, droites, lisses, élevées de douze à quinze pouces, et un peu velues à leur base. Les feuilles sont opposées, amplexicaules, lancéolées, trinervurées, ciliées à leur origine, d'un vert un peu obscur, longues de deux à trois pouces, larges de cinq ou six lignes. Les fleurs sont réunies en faisceau terminal serré et bien garni. Le calice est tubuleux, glabre, strié; ses écailles sont très-larges à leur base, ovales, terminées par une barbe filiforme très-longue. Les pétales ont leur limbe étalé, renversé, élargi, cunéiforme, blanc ou purpurin, avec une bande transverse pourprée, qui forme un cercle au milieu de la corolle épanouie. Cultivée depuis trois siècles environ, dans les jardins où elle est connue sous le nom vulgaire d'Œillet de poëte, de Bouquet tout fait, etc., cette espèce, par ses nombreuses et belles variétés, est encore en possession d'en faire un des ornements les plus agréables. On la trouve encore, mais très-rarement, sauvage sur la lisière des bois. Dans l'Europe tempérée elle fleurit au commencement de l'été, et les fleurs se succèdent pendant deux ou trois mois.

Œillet du Caucase. *Dianthus Caucaseus*, De Cand. (*Prodr.*) C'est à Loddiges que l'on est redevable de la possession de cette espèce; il l'a reçue de Vienne en 1803, avant qu'elle eût été décrite et conséquemment considérée comme espèce particulière; jusque-là on l'avait regardée comme une variété du *Dianthus campestris*, quoique en l'examinant bien, on ne puisse

guère persistar dans cette croyance. La plante fleurit pendant tout l'été. Sa tige ne s'élève pas à plus de six pouces; elle est cylindrique, assez grêle, articulée, rameuse et couronnée par une ou deux fleurs, rarement plus. Les feuilles sont finement acuminées, glabres, lisses, assez épaisses, opposées, embrassantes, un peu rudes et d'un vert glauque assez intense. Les fleurs en très-petit nombre au sommet des tiges, y forment néanmoins une sorte de panicule. Le calice est entouré, à sa base, par quatre écailles imbriquées, assez larges, terminées par une longue pointe. Les pétales ont leur limbe étalé, formant une ouverture de plus d'un pouce; il est d'un rouge pourpré, pâle, mais vif, avec une ligne circulaire d'un pourpre obscur près de l'orifice, qui est jaunâtre; le bord supérieur est découpé, presque frangé.

Œillet champêtre. *Dianthus campestris*, De Cand. Ses tiges sont rameuses; chacun des rameaux est terminé par une seule fleur; les feuilles, longues de huit ou neuf lignes, sont oblongues, subulées, acuminées, faiblement hérissées comme les tiges, marquées de trois nervures, un peu rugueuses sur leurs bords et d'un vert tirant sur le glauque. Les fleurs ont dix lignes d'étendue; le calice est accompagné à sa base de quatre écailles ovales, aiguës, serrées, plus courtes que le tube et que les deux bractées. La corolle est d'un pourpre assez foncé, surtout vers le bord des pétales qui sont assez profondément dentés; l'onglet est d'une nuance plus pâle, avec quelques poils vers l'orifice. Les étamines et le pistil sont d'un vert purpurescent. Des champs de la Tauride.

Œillet de la Chine. *Dianthus Chinensis*, Lin. Introduit en Europe en 1713, cet Œillet continue à figurer très-agréablement dans les plates-bandes : il fleurit pendant les mois de juillet, août et septembre. Sa tige droite et élevée d'un pied, est cylindrique, glabre, articulée et très rameuse; sa couleur, ainsi que celle des feuilles, est le vert glauque un peu cendré. Celles-ci sont opposées, cornées à leur base, lancéolées, planes et un peu élargies. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité de chaque rameau, et forment par leur réunion une jolie panicule. Les quatre écailles sont inégales, presque aussi longues que le calice. La corolle a ses pétales d'un rose tendre ou blanchâtres, avec deux grandes taches œillées et purpurines vers le centre de la lame; l'orifice a deux lignes longitudinales rouges; le bord antérieur est élargi, faiblement arrondi et irrégulièrement denté.

Œillet faux-arenaria. *Dianthus pseudo-arenaria*, Bieb. Ses feuilles sont roides, étroites et simplement duveteuses, ainsi que toutes les autres parties de la plante. Au sommet d'une tige haute de dix à douze pouces sont réunies en ombelle serrée, un assez grand nombre de fleurs agrégées, d'un rouge de rose plus ou moins intense, tirant même sur le pourpré. Les écailles qui entourent la base du calice sont aussi longues que cet organe, subulées et non lancéolées. Le calice est long, étroit et duveteux. La corolle est assez petite et les pétales ont leur limbe obtus, à dentelures peu profondes. Cet Œillet, originaire des terrains secs et pierreux de la Tauride, y a été observé par Pallas; on le cultive depuis une vingtaine d'années; il fleurit pendant tout l'été.

Œillet des fleuristes. *Dianthus caryophyllus*, Lin. Sa racine ou plutôt son collet a l'épaisseur du petit doigt; il s'en élève une ou plusieurs tiges étalées à leur base, ensuite redressées, lisses, cylindriques, noueuses ou articulées, plus ou moins rameuses à leur partie supérieure, d'un vert glauque, ainsi que toute la plante, hautes de quinze à vingt-quatre pouces, garnies à chaque nœud de deux feuilles opposées, sessiles, linéaires, lancéolées, épaisses, canaliculées et très-aiguës. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité de chaque rameau, d'une couleur pourpre plus ou moins foncée. Le calice est cylindrique, tubuleux, persistant, divisé en cinq dents au sommet et environné à la base de quatre bractées ou écailles ovales, aiguës, très-courtes et opposées en croix. La corolle est composée de cinq pétales à limbe arrondi, crénelé, très-glabre et à onglet étroit, de la longueur du calice. Cette plante croît spontanément dans les lieux arides de l'Italie et de l'Espagne. Elle est susceptible d'être amenée par la culture à des changements qui la rendent presque méconnaissable. Cette culture modifiée de mille manières par les amateurs flamands, anglais et allemands, a produit une multitude infinie de variétés, parmi lesquelles on distingue néanmoins un *facies* caractéristique, propre à chaque contrée.

Œillet frangé. *Dianthus fimbriatus*, DC. Cette espèce que l'on dit originaire des contrées orientales, paraît se trouver également dans la plupart des vallées du midi de l'Europe. On la cultive dans les jardins depuis une trentaine d'années. Ses fleurs paraissent dès le mois de juin et se succèdent pendant les deux suivants. Ses tiges sont ligneuses à leur base, puis se divisent en plusieurs rameaux herbacés, simples, glabres, cylindriques, garnis de feuilles étroites, opposées, subulées, aiguës, longues de neuf ou dix lignes; celles de la souche sont plus longues, roides et fasciculées. Les fleurs sont solitaires et terminales; leur calice est fort allongé, tubuleux, étroit, violâtre, avec les écailles ovales, fortement imbriquées, aiguës et d'un brun pourpré. Les pétales sont purpurescents, nuancés de blanchâtre, allongés, entiers sur les côtés, divisés ou frangés au sommet. Les étamines sont blanchâtres, avec leurs anthères d'un brun pourpré.

Œillet mignonette. *Dianthus superbus*, L. Abondante aux vallées des Alpes, et assez commune dans les prés humides de toutes les régions tempérées de l'Europe, cette plante, naturellement d'une structure assez grêle, est devenue beaucoup plus robuste par la culture, et a fini par former une espèce qui a mérité le nom de *superbus*. On la fait concourir depuis plus de trois siècles à l'ornement des jardins où elle fleurit pendant une grande partie de l'été. Ses tiges sont rameuses, droites, articulées, garnies de feuilles opposées, sessiles, demi-embrassantes, étroites, lancéolées et acuminées; elles sont terminées par des panicules de fleurs très-découpées; les quatre écailles du calice sont courtes, inégales, ovales et pointues; les pétales, dont l'onglet est blanc, se dilatent en une lame d'un rose plus ou moins foncé, pointillée de pourpre vers l'orifice, for-

mant un limbe divisé très profondément en huit ou dix lanières très-étroites, susceptibles de se subdiviser encore en plusieurs autres, de manière qu'il en résulte une sorte d'aigrette très-élégante.

ŒILLET MONTAGNARD. *Dianthus montanus*, Bieb.; *Dianthus discolor*, Curt. Cette espèce est originaire du Caucase; elle est connue depuis 1803, et fleurit pendant tout l'été dans les jardins. Ses tiges ont de quinze à vingt pouces d'élévation; alles sont assez grêles, cylindriques, articulées, rameuses, d'un vert presque glauque, lisses, glabres, garnies à chaque articulation de deux feuilles opposées, amplexicaules, aiguës, longues d'un pouce et demi, larges de deux lignes. Les écailles calicinales sont au nombre de quatre, outre les bractées, assez larges, surmontées d'une pointe fort allongée et néanmoins n'atteignant point la sommet du calice. Les pétales sont grands, cunéiformes, dentés au sommet, veinés, d'un rouge pourpré très-pâle et presque blanc vers l'orifice de la corolle qui a un pouce et demi d'étendue. La face inférieure des pétales est verdâtre; les étamines ont leurs anthères bleuâtres.

ŒILLET PARFUMÉ. *Dianthus fragrans*, *Bot. Mag.*, 2067. Découvert par Bieberstein dans les montagnes du Caucase, ce joli petit Œillet est entré en 1804, dans les cultures, et continue depuis à embellir les parterres où l'odeur suave que répandent ses fleurs aux mois de juin et juillet, époque de leur apparition, le fait généralement rechercher. Ses tiges sont grêles, articulées, garnies de feuilles étroites, acuminées, opposées, embrassantes à leur base, glauques, brunâtres vers la pointe, longues d'un pouce environ. Les fleurs sont terminales, ordinairement solitaires, rarement groupées au delà de deux, d'un blanc très-faiblement lavé de rosâtre. Les écailles calicinales, au nombre de six, sont beaucoup moins longues que le tube du calice.

ŒILLET A PÉTALES ÉTROITS. *Dianthus leptopetalus*, De Cand. Ses tiges sont droites, peu ramifiées, longues de vingt pouces environ. Les feuilles sont subulées, longues de deux à trois pouces, linéaires, amplexicaules et d'un vert glauque. Les fleurs sont solitaires et blanches; les écailles calicinales, au nombre de quatre, sont inégales, assez courtes, écartées, ovales et très-aiguës. Les cinq pétales sont étroits, allongés, cunéiformes, à sommet dentelé ou échancré et aigu, assez ordinairement roulés en leurs bords latéraux qui sont entiers; l'onglet est grêle, long et jaunâtre.

ŒILLET DES ROCHERS. *Dianthus petræus*, Wald. et Kit. Cette espèce a été observée en Hongrie, par le comte de Waldstein qui l'a mentionnée et décrite dans son histoire des plantes rares de cette contrée. On la cultive depuis 1804, ce qui a fait subir diverses modifications aux couleurs de sa corolle. Elle fleurit au mois d'août. La plante forme un gazon; il s'en élève des tiges nombreuses, fasciculées, simples, hautes de cinq à six pouces, terminées par une ou deux fleurs. Les feuilles sont roides, subulées, très-aiguës, rudes en leurs bords et d'un vert glauque cendré. Les fleurs ont douze à quinze lignes d'étendue; les écailles calicinales sont au nombre de quatre, ovales, acuminées, inégales, plus courtes de moitié que le tube du calice. Les pétales sont d'une couleur uniforme, rose ou blanche, avec le limbe réfléchi, crénelé et presque frangé au sommet.

ŒILLET DES SABLES. *Dianthus arenarius*, Lin. Ses tiges sont élevées de sept ou huit pouces, presque anguleuses, articulées, garnies à leur base d'une rosette de feuilles étroites, longues d'un pouce environ, aiguës, un peu dures, glabres et légèrement striées; les feuilles caulinaires sont un peu plus petites, opposées et embrassantes à leur base. Les fleurs sont ordinairement solitaires au sommet de la tige ou de ses ramifications. Le calice est entouré à sa base de quatre écailles courtes, larges, imbriquées en croix, serrées, acuminées, d'un vert glauque, bordé de brun pourpré. La corolle est composée de cinq pétales blanchâtres, très-profondément découpés en fines lanières, au bord supérieur du limbe; l'onglet est d'un blanc jaunâtre lavé de pourpre et marqué, vers l'orifice, de très-petits points purpurins.

ŒILLET SAUVAGE. *Dianthus sylvestris*, Jacq.; *Dianthus virginzus*, Willd. Cette espèce que l'on dit être la souche de toutes les variétés d'Œillet cultivées par les fleuristes, croît sur tous les terrains rocailleux et arides de l'Europe centrale, où elle a été observée de temps immémorial. On la trouve en fleurs aux mois de juin et de juillet. Ses tiges s'élèvent d'une racine ligneuse, rabougrie, arrondie et faiblement filamenteuse; elles ont dix à douze pouces de hauteur, des articulations noduleuses, assez distantes les unes des autres, une ligne au plus de diamètre et une teinte vert-glauque, fort pâle. Les feuilles sont étroites, moins larges que l'épaisseur des tiges, longues de deux pouces et finement acuminées; celles de la tige sont plus courtes de moitié, opposées, pointues, subulées, embrassantes et assez larges à la base. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité des tiges ou des rameaux. Le calice est tubuleux, avec des écailles du quart de sa longueur, larges, imbriquées, lancéolées et pointues; en dessous et sur la partie que l'on peut considérer comme le pédoncule, sont une ou deux paires de bractées opposées comme les feuilles caulinaires, mais infiniment plus courtes; le tube est strié, avec cinq dents bien prononcées à son bord. La corolle est d'un rouge de rose vif en dessus, beaucoup plus pâle en dessous; le bord antérieur du limbe des pétales est finement et assez profondément dentelé; l'orifice et l'onglet sont d'un jaune verdâtre, striés de vert. Les deux styles sont roulés chacun dans un sens opposé, de même que les stigmates.

Tous les Œillets se cultivent de la même manière, et il n'y a que les espèces originaires de contrées plus ardentes, qui demandent à être abritées pendant l'hiver; les autres, très-rustiques, supportent sans altération sensible les transitions d'une température fort abaissée. Le sol qui leur convient le mieux, est une terre sablonneuse et légère; par exemple, un mélange de terreau de bruyère avec une double proportion de terre franche faiblement argileuse. On peut en outre se servir, selon les lieux, de plusieurs sortes de terres mélangées; on emploie celle des potagers ou celle d'alluvion, que charrient les débordements, le terreau formé dans les creux des vieux saules, celui provenant des

vieilles couches faites avec des feuilles, avec des fumiers de cheval et de vache bien consommés; enfin les terres tirées des marais ou des tourbières passent pour être les meilleures pour les Œillets, et c'est à la nature de ce terrain, commun en Flandre, qu'on attribue la supériorité des Œillets flamands sur ceux des autres pays. Quoi qu'il en soit, quand on prépare son compost pour des Œillets avec plusieurs sortes de terres, il faut les bien mêler et les laisser mûrir en tas pendant un an à dix huit mois avant de s'en servir, et les passer à la claie.

Les Œillets peuvent se multiplier de graines, de marcottes, de boutures et par la greffe. Par la graine on obtient souvent de nouvelles variétés; par les autres moyens on conserve et l'on propage les belles variétés déjà acquises.

Les graines doivent être choisies de la récolte précédente et semées clair, dans des pots ou des terrines remplies du compost dont il vient d'être parlé. On peut semer depuis le mois de février jusqu'en juillet, et en semant ainsi à différentes époques, on aura de même des fleurs à des époques différentes. Tous les semis, jusqu'en avril, doivent être faits sur couche et sous cloche; plus tard, on sème à l'air libre. Le semis se recouvre de trois à quatre lignes de terre bien meuble, et on arrose ensuite légèrement et de temps en temps selon la saison. Les jeunes plants se mettent en pots séparément, à l'automne ou au printemps suivant, selon leur force et l'époque à laquelle le semis a été fait.

Les marcottes ne se font que dans une seule saison, en été, depuis le 15 juillet jusqu'au commencement de septembre. Cette opération consiste à coucher en terre un rejeton dont on laisse paraître l'extrémité en dehors, après avoir raccourci le bout des feuilles, et après avoir donné dans le nœud que l'on veut coucher et enfoncer en terre, un coup de canif qui en pénètre l'épaisseur jusqu'à la moitié. On arrête cette branche en terre en l'assujettissant avec un petit crochet de bois. Lorsque la marcotte a pris racine dans l'endroit où elle est pliée, ce qui ne tarde pas, on la coupe du côté de la mère-plante pour la sevrer de la nourriture qu'elle en tire, et lorsque, quelque temps après, on voit qu'elle a poussé plusieurs feuilles nouvelles, on la relève pour la mettre séparément en pot. Quand les pieds d'Œillets sont trop hauts pour qu'on puisse en abaisser les rejetons jusqu'en terre, on fait passer la marcotte par un petit entonnoir de fer blanc, par un cornet de plomb laminé ou dans un très-petit pot qu'on remplit de terreau fin, et qu'on soutient par un moyen quelconque. Lorsque les marcottes faites de cette manière, ont poussé quelques racines, on les coupe au-dessous de l'entonnoir, du cornet ou du petit pot, et on les plante à part. Lorsqu'on a fait les marcottes d'un pied d'Œillet, il est bon de le mettre à l'ombre pendant six à huit jours.

Mais rien n'est plus simple que la multiplication par boutures; et c'est même le moyen que l'on préfère ordinairement pour l'Œillet des fleuristes. On détache en entier les rejetons, et on les place dans des pots qu'on laisse à l'ombre jusqu'à ce que les boutures aient pris racine; on les arrose souvent. Les boutures se font depuis le mois d'avril jusqu'en juillet; plus tard, elles n'auraient pas le temps de reprendre avant l'hiver.

On emploie rarement la greffe pour multiplier l'Œillet; cependant on peut se servir de ce moyen pour changer des pieds simples et bien vigoureux en variétés plus belles, et pour faire porter au même pied des fleurs de plusieurs couleurs. La greffe la plus facile pour les Œillets est celle dite à l'anglaise.

L'Œillet aime l'air libre, mais il ne lui faut pas une exposition trop chaude; c'est au couchant et surtout au levant qu'il est le mieux exposé. Il ne demande que des arrosements médiocres, et il faut les faire de préférence le soir.

ŒILLET D'AMOUR. BOT. Nom vulgaire de *Gypsophila saxifraga*. *V.* GYPSOPHILE.

ŒILLET DE LA CAROLINE. BOT. On donne vulgairement ce nom au *Spigelia Marylandica*.

ŒILLET DE DIEU. BOT. Synonyme vulgaire d'*Agrostemma Githago*.

OEILLET D'ESPAGNE. BOT. C'est le *Poinciniana pulcherrima*.

ŒILLET D'INDE. BOT. On appelle souvent ainsi le *Tagetes patula*.

ŒILLET DE MER. POLYP. Synonyme vulgaire de CARYOPHYLLIE. *V.* ce mot.

ŒILLET DES PRÉS. BOT. C'est le *Lychnis flos cuculi*. *V.* LYCHNIDE.

OEILLETON. BOT. On nomme ainsi un rejeton ou drageon enraciné, que l'on enlève à la plante mère, pour le transplanter; il ne tarde pas à devenir une plante jouissant de toutes les qualités de celle dont il n'était qu'une partie.

OEILLETTE. Nom vulgaire du Pavot cultivé, *Papaver somniferum*, des graines duquel on extrait une huile qui est un grand objet de commerce dans les provinces du nord de l'Europe.

ŒNADE. *OEnas*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, tribu des Cantharidies, établi par Latreille, aux dépens des *Lytta* de Fabricius. Caractères : antennes grenues, coudées, guère plus longues que la tête, et terminées par une tige en fuseau ou cylindrique, composée des neuf derniers articles. Mandibules arquées, munies à leur partie interne d'un petit avancement membraneux. Mâchoires coriaces, bifides; division extérieure grande, arrondie, comprimée. Quatre palpes filiformes, avec le dernier article en pointe obtuse; tarses simples, terminés par quatre crochets. Ce genre, qui semble faire le passage des Mylabres aux Méloés et aux Cantharides, ne diffère des derniers que par les antennes. Les Cérocomes, qui en sont très-voisins, en sont aussi bien distingués par leurs antennes irrégulières. Les Œnades se trouvent, comme les Cantharides et les Mylabres, sur les fleurs. Leurs mœurs sont inconnues, mais il est probable qu'elles ne diffèrent pas de celles de ces deux genres. Ces insectes sont propres aux contrées chaudes de l'Europe et de l'Afrique.

ŒNADE AFRICAIN. *OEnas afer*, Latr.; *Meloe afer*, L.; *Lytta afra*, Fabr., Oliv. (Entom., t. III, no 46, pl. 1, fig. 4, a-b). Long de près de quatre lignes et demie; antennes noires; tête très-inclinée, noire; corselet

rouge, un peu plus étroit que la tête; élytres noires et pointillées; tout le corps en dessous noir et luisant. On le trouve sur la côte de Barbarie.

OENANTHE. ois. Nom donné à quelques espèces du genre Traquet, et que Vieillot a appliqué à une sous-division de ce genre. *V.* Traquet et Motteux.

OENANTHE. bot. Ce genre de la famille des Ombellifères, et de la Pentandrie Digynia, L., offre les caractères suivants; involucre ordinairement nul ou composé d'un petit nombre de folioles; involucelles polyphylles; calice persistant, à cinq petites dents; corolle dont les pétales sont cordiformes, infléchis, égaux dans les fleurs du centre de l'ombelle : ceux des fleurs marginales, grands et irréguliers; fruits prismatiques, à cinq côtes aiguës ou obtuses, couronnés par les dents du calice et les styles. Les fleurs sont blanches, et leurs ombelles sont composées d'un petit nombre de rayons. Linné, auteur de ce genre, n'y comprenait que peu d'espèces, toutes indigènes d'Europe, et qui sont des plantes aquatiques, à feuilles simplement ailées, et à racines fasciculées. Le nombre en fut ensuite considérablement augmenté par l'addition de plusieurs espèces rapportées du cap de Bonne-Espérance par Thunberg, et d'autres de l'Amérique septentrionale, décrites par divers auteurs; mais il faut déduire du nombre des espèces publiées, la plupart de celles qui ont été formées par les fleuristes, aux dépens des véritables espèces, et qui ne sont en réalité que des variétés à peine sensibles de ces plantes. Lamarck a réuni à l'Œnanthe le *Phellandrium aquaticum*, et Sprengel l'*Ottoa œnanthoides* de Kunth, ainsi que l'*Huanaca acaulis* de Cavanilles. D'un autre côté, il faut éliminer de ce même genre l'*OEnanthe purpurea* de Lamarck, fondé sur le *Phellandrium mutellina*, L., et l'*OEnanthe rigida* de Nuttall, qui est une espèce du genre *Postinoca*. Au moyen de ces additions et retranchements, le genre *OEnanthe* se trouve composé d'environ une vingtaine d'espèces qui, plus que toutes les autres Ombellifères, se trouvent disséminées à la surface du globe. Ainsi on en trouve six ou sept dans l'Europe méridionale et tempérée; à peu près autant dans l'Amérique boréale, parmi lesquelles plusieurs sont communes à cette région et à l'Europe; cinq au cap de Bonne-Espérance; deux dans l'Afrique boréale; une dans l'Orient; une sur la côte de Patagonie, dans l'Amérique australe.

OEnanthe safranée. *OEnanthe crocata*, L. Ses racines sont composées de cinq ou six tubercules oblongs et fusiformes; sa tige est cannelée, rameuse, d'un vert roussâtre, et pleine d'un suc jaune-safrané, qui a valu à la plante son nom spécifique. Ses feuilles sont deux fois ailées, à folioles sessiles, cunéiformes et incisées vers le sommet; les fleurs sont disposées en ombelles hémisphériques à dix ou douze rayons, et ayant un involucre général à plusieurs folioles, caractères qui s'éloignent un peu des autres espèces. Cette plante croît sur les bords des étangs et des rivières, dans plusieurs contrées de l'Europe occidentale.

OENAS. ois. Synonyme de Pigeon Colombin.

OENOCARPE. *OEnocarpus*. bot. Martius (*Gener. et Spec. Palm. Brasil.*) a établi ce genre, qui appartient à la famille des Palmiers et à la Monœcie Hexandrie, L. Voici les caractères essentiels qu'il lui attribue : fleurs monoïques dans le même régime; spathe double, ligneuse; fleurs sessiles. Les mâles ont un calice très-court, monophylle, à trois découpures plus ou moins profondes; une corolle à trois pétales; six étamines, à filets subulés et à anthères divisées, linéaires, plus longues que les filets. Les fleurs femelles ont un calice triphylle, enveloppant entièrement la corolle, qui est composée de trois pétales roulés en tête sur eux-mêmes; ovaire uniloculaire, surmonté de trois stigmates excentriques. Le fruit est une baie qui ne renferme qu'une seule graine pourvue d'un albumen solide et d'un embryon basilaire. Les Palmiers qui composent ce genre sont indigènes des contrées voisines de l'équateur, dans l'Amérique méridionale. Martius en a décrit et figuré cinq espèces, sous les noms d'*OEnocarpus distichus*, *OEnocarpus Bataua*, *OEnocarpus Bacaba*, *OEnocarpus minor* et *OEnocarpus circumtextus*. Les troncs de ces arbres s'élèvent verticalement à une hauteur qui varie entre trente et quatre-vingts pieds; ils sont ordinairement cylindriques, quelquefois renflés vers leur milieu, marqués d'anneaux peu distincts; ils offrent dans leur intérieur des fibres ligneuses concentriques vers la périphérie. Les frondes sont pinnées, étalées avec élégance, portées sur des pétioles très-larges et engaînants à la base, disposées alternativement dans l'*OEnocarpus distichus*, que l'on doit regarder comme le type du genre. Les régimes des fleurs sortent de la base des frondes inférieures; ils sont divisés en rameaux nombreux, groupés, flexueux à la base et au sommet, droits dans le reste de leur étendue, et couverts partout, excepté à la base, de fleurs pâles ou brunâtres, sessiles dans de petites fossettes. Les fruits ont une couleur d'un bleu purpurin ou d'un gris violet; leur chair est rougeâtre, et leur noyau est brun extérieurement. Les habitants de l'Amérique méridionale préparent avec le fruit de quelques espèces (*OEnocarpus Bataua* et *OEnocarpus Bacaba*) une boisson vineuse; et c'est de cette circonstance que Martius a tiré l'étymologie du nom générique. L'*OEnocarpus distichus* est cultivé dans les bourgades à cause de son fruit qui, après avoir été cuit et soumis à la presse, donne une huile limpide, inodore, d'une saveur très-agréable.

ŒNONE. *OEnone*. annel. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Eunices, fondé par Savigny (Syst. des Annélides, p. 14 et 55) qui lui assigna pour caractères distinctifs : trompe armée de neuf mâchoires, quatre du côté droit, cinq du côté gauche; les deux mâchoires inférieures et inférieures sont fortement dentées en scie. Antennes comme nulles. Branchies indistinctes. Front caché sous le premier segment, dont la saillie antérieure est arrondie. Ce genre, le dernier de la famille des Eunices, diffère essentiellement des Léodices et des Lysidices par un plus grand nombre de mâchoires; sous ce rapport il ressemble aux Aglaures, mais il est cependant possible de l'en distinguer, en ayant égard à la saillie du premier segment qui est divisé en deux lobes chez ces dernières, tandis qu'il est arrondi chez les OEnones. Celles-ci sont de petites Annélides dont le corps est linéaire, cylindrique et composé de

segments courts et nombreux; le premier segment, vu en dessus, paraît très-grand, arrondi par devant en demi-cercle et débordant la tête; le deuxième est plus long que le troisième. La tête a deux lobes, et se trouve cachée sous le segment qui suit. Elle supporte des yeux peu distincts, les antennes ne sont point saillantes, et paraissent nulles. Il n'existe point de cirres tentaculaires, mais on compte un très-grand nombre de pieds ambulatoires, à deux faisceaux inégaux de soies simples ou terminés par une barbe; les cirres supérieurs et les cirres inférieurs de ces appendices ambulatoires sont presque également allongés et obtus; la dernière paire est à peu près semblable aux autres.

OEnone saillante. *OEnone lucida*, Sav. Elle a des rapports de forme avec le *Lumbricus fragilis* de Müller, et se trouve sur les côtes de la mer Rouge. Savigny la décrit de la manière suivante: corps long d'un pouce, un peu renflé vers la tête, formé de cent quarante deux segments; le premier égal en longueur aux trois suivants réunis. Rames un peu renflées au-dessus des soies de leur faisceau supérieur, qui est moins épais que l'autre. Soies jaunâtres: les supérieures plus déliées, prolongées en barbe fine; les inférieures terminées par une courte barbule. Acicules petits et jaunes. Cirres oblongs, presque parallèles, un peu comprimés, veinés, obtus; l'inférieur adhérent jusqu'à l'extrémité de la rame. Couleur cendré-bleuâtre, avec de riches reflets.

OENONE. bot. Synonyme d'Argémone. *V.* ce mot.

OENOPLEA ou OENOPLIA. bot. Deux espèces de Jujubiers, indigènes des climats chauds, avaient été ainsi désignés par Belon et Clusius. Linné les a placées dans son genre *Rhamnus*; mais elles portent maintenant les noms de *Zizyphus Spina Christi* et *Zizyphus OEnoplia*. Schultes (*Syst. Veget.*, 5, n° 962) a donné ce nom à un genre fondé sur d'autres espèces de *Rhamnus* ou de *Zizyphus*; mais le même genre ayant été formé autrefois par Necker sous le nom de *Berchemia*, le professeur De Candolle a retenu cette dernière dénomination. *V.* Berchemia.

OENOTHERA. bot. *V.* Onagre.

OENOTHÉRÉES. bot. Famille naturelle de plantes plus généralement désignées sous le nom d'Onagraires. *V.* ce mot.

OEONIE. *OEonia*. bot. Même chose que Æonie, genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley pour quelques plantes épiphytes de Madagascar, que Du Petit-Thouars avait placées parmi les Épidendres, et dont Richard avait composé une partie de son genre *Beclardia*. *V.* Æonie.

OEPATA. bot. Sous ce nom est décrit et figuré dans Rhéede (*Hort. Malab.*, vol. iv, p. 95, tab. 45) l'*Avicennia tomentosa*, L. Dans le texte il est aussi nommé *Upata*, dénomination employée comme générique par Adanson. *V.* Avicennia.

OERUA et OERVE. bot. Pour Ærua. *V.* ce mot.

OESALE. ins. *V.* Æsale.

OESOPHAGE. zool. La portion du canal alimentaire qui s'étend du pharynx à l'estomac. *V.* Intestins.

OESTRE. *OEstrus*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des OEstrides, établi par Linné, et restreint par Latreille qui lui assigne pour caractères: cuillerons de grandeur moyenne, et ne recouvrant qu'une partie des balanciers; ailes en recouvrement au bord interne; les deux nervures longitudinales, qui viennent immédiatement après celles de la côte, fermées par le bord postérieur qu'elles atteignent, et coupées, vers le milieu du disque, par deux petites nervures transverses; milieu de la face antérieure de la tête offrant un petit sillon longitudinal, et renfermant une petite ligne élevée, bifurquée inférieurement. Ce genre, ainsi caractérisé, se distingue des Hypodermes, des Culérèbres, Céphénémyies et OEdémagènes, qui ont été formés par Latreille aux dépens du genre OEstre de Linné, parce que les OEstres proprement dites n'ont point de trompe ni de palpes, et que leur cavité buccale est fermée. Les Céphalémyies, qui en sont les plus voisines, s'en distinguent parce que leurs ailes sont écartées, et par d'autres caractères tirés des nervures des ailes. Les OEstres sont des Diptères d'assez grande taille, ressemblant à de grosses Mouches, mais beaucoup plus velus. Ces insectes, à l'état parfait, semblent appelés uniquement par la nature à remplir les fonctions de la reproduction, et il paraît qu'ils ne prennent pas de nourriture, puisque leurs organes de manducation sont réduits à un état presque rudimentaire. Ces Diptères ne sont pas plutôt parvenus à leur état parfait qu'ils cherchent à s'accoupler, et que bientôt après la femelle se met à la recherche des animaux sur lesquels elle doit déposer ses œufs. On avait d'abord cru, d'après Valisnieri et quelques autres auteurs, que l'Œstre allait déposer ses œufs sur les bords de l'anus des Chevaux, et que de là la larve remontait dans l'estomac, en parcourant toutes les sinuosités des intestins; Réaumur, qui n'a pas été à même de la vérifier, rapporte ce fait qui n'est pas du tout en harmonie avec ce que Clark dit des mœurs de cet Insecte. D'après ce dernier naturaliste, auquel on doit une excellente Monographie des Œstres, la femelle, pour effectuer sa ponte, s'approche de l'animal qu'elle a choisi, en tenant son corps presque vertical dans l'air: l'extrémité de son abdomen, qui est très-allongée et recourbée en haut et en avant, porte un œuf qu'elle dépose, sans presque se poser, sur la partie interne de la jambe, sur les côtés et la partie interne de l'épaule, et rarement sur le garrot du Cheval; cet œuf, qui est entouré d'une humeur glutineuse, s'attache facilement aux poils de l'animal; l'Œstre s'éloigne ensuite un peu du Cheval pour préparer un second œuf, en se balançant dans l'air; elle le dépose de la même manière, et répète ainsi ce manége un très-grand nombre de fois. Clark croyait d'abord que ces œufs étaient pris par la langue du Cheval et portés dans son estomac où ils éclosaient; mais des observations plus rigoureuses l'ont convaincu que ces œufs éclosent à l'endroit où ils ont été posés, et que ce n'est qu'à l'état de larve que l'insecte s'attache à la langue qui vient lécher la partie du corps sur lequel il est collé, et parvient ainsi par l'œsophage dans l'estomac. La larve de l'Œstre du Cheval est sans pattes, de forme conique, allongée. Son corps est composé de onze anneaux, garnis chacun, à leur bord postérieur, d'une rangée circulaire d'épines triangulaires, solides, jaunâtres dans la plus grande partie de

leur longueur, noires à leur extrémité, et dont la pointe, très-aiguë, est dirigée en arrière. Au-dessus du corps, les anneaux du bout postérieur et ceux qui en sont les plus proches, n'ont point de ces épines qui existent sur les mêmes anneaux, du côté du ventre. L'extrémité postérieure, qui est tronquée, figure une sorte de bouche transversale, avec deux lèvres qui peuvent se rejoindre pour fermer l'ouverture qu'elles circonscrivent. On voit, dans la cavité profonde que ces lèvres laissent entre elles lorsqu'elles sont écartées, six doubles sillons couchés transversalement, et courbés en dedans de chaque côté, de manière à se rapprocher en cercle. Ces sillons, formés par une substance écailleuse, sont criblés de petits trous que l'on regarde comme les ouvertures des stigmates. Les lèvres qui recouvrent cet appareil respiratoire sont évidemment destinées à le boucher exactement, afin de le protéger contre les aliments liquides et les sucs qui se trouvent dans l'estomac. Il est plus difficile de concevoir comment ces animaux peuvent exister dans l'estomac, exposés à une température très-élevée et dans un air aussi vicié. Ces larves se nourrissent du chyme; elles se tiennent plus ordinairement autour du pylore, et y sont quelquefois en grande quantité. Lorsque ces larves ont pris tout leur accroissement, elles descendent en suivant les intestins, se traînent au moyen de leurs épines, ou sont portées par les excréments, jusqu'à ce qu'elles arrivent à l'anus, sur les bords duquel on les trouve souvent suspendues dans les mois de mai et de juin, prêtes à tomber à terre pour y subir leur transformation : arrivées à terre, elles se changent bientôt en chrysalides, leur peau se durcit, devient d'un brun noir et leur sert de coque; après être restées six ou sept semaines dans cet état, l'insecte parfait sort de sa coque, en faisant sauter une pièce ovalaire au bout antérieur de cette enveloppe.

ŒSTRE DU CHEVAL. *OEstrus Equi*, Fabr., *Syst. Antl.*; Oliv., Latr., Clark, *The Bost of Horse*, 2e édit., tab. 1, fig. 13, 14; *OEstrus Vituli*, Fabr., *Ent. Syst.*; *OEstrus Bovis*, L., Fabr., *Spec. Ins.*; *OEstrus hemorroidalis*, Gmel.; *OEstrus intestinalis*, Deg.; *OEstrus*, etc. Geoff. Longueur, six à sept lignes; tête d'un blanc jaunâtre avec une impression en forme d'angle sur le vertex, et renfermant les yeux lisses; corselet jaunâtre; deux faisceaux de poils relevés avec un point noirâtre sur chacun, à l'écusson; abdomen d'un roussâtre clair, avec des taches noirâtres; ailes transparentes, avec une bande au milieu et deux petits points à l'extrémité.

ŒSTRIDÉES. *OEstrideæ*. INS. Nom donné par Leach à une petite famille formée du genre *OEstrus* de Linné, et qui répond à la tribu des Œstrides de Latreille. *V.* ce mot.

ŒSTRIDES. *OEstrides*. INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, établie par Latreille, et comprenant le grand genre Œstre de Linné. Latreille caractérise ainsi cette tribu : cavité buccale tantôt fermée par la peau, présentant deux tubercules; tantôt ne consistant qu'en une petite fente; trompe, dans ceux où on a pu la découvrir, très-petite. Quelques-uns offrent deux palpes, soit isolées, soit accompagnant cette trompe. Ces Diptères ont le port de la Mouche domestique; leur corps est ordinairement velu et coloré par bandes, à la manière de celui des Bourdons; leurs antennes sont très-courtes, insérées dans une cavité biloculaire, sous-frontale, et terminées en palette lenticulaire, portant chacune sur le dos, et près de son origine, une soie simple; leurs ailes sont ordinairement écartées; les cuillerons sont grands et cachent les balanciers; les tarses sont terminés par deux crochets et deux pelotes.

On trouve rarement ces insectes dans leur état parfait, dit Latreille, le temps de leur apparition et les lieux qu'ils habitent étant très-bornés. Comme ils déposent leurs œufs sur le corps de plusieurs Quadrupèdes herbivores, c'est dans les bois et les pâturages fréquentés par ces animaux qu'il faut les chercher. Chaque espèce d'Œstre est ordinairement parasite d'une même espèce de Mammifère, et choisit, pour placer ses œufs, la partie du corps, qui peut seule convenir à ses larves, soit qu'elles doivent y rester, soit qu'elles doivent passer de là dans l'endroit favorable à leur développement. Le Bœuf, le Cheval, l'Ane, le Renne, le Cerf, l'Antilope, le Chameau, le Mouton et le Lièvre sont jusqu'ici les seuls Quadrupèdes connus sujets à nourrir des larves d'Œstres. Ils paraissent singulièrement craindre l'insecte lorsqu'il cherche à faire sa ponte. Le séjour des larves est de trois sortes qu'on peut distinguer par les dénominations de Cutané, de Cervical et de Gastrique, suivant qu'elles vivent dans des tumeurs ou bosses formées sur la peau, dans quelque partie de l'intérieur de la tête, et dans l'estomac de l'animal destiné à les nourrir. Les œufs d'où sortent les premières sont placés par la mère sous la peau qu'elle a percée avec une tarière écailleuse, composée de quatre tuyaux rentrant l'un dans l'autre, armée au bout de trois crochets et de deux autres pièces. Cet instrument est formé par les derniers anneaux de l'abdomen. Ces larves, nommées Taons par les habitants de la campagne, n'ont pas besoin de changer de local; elles se trouvent à leur naissance au milieu de l'humeur purulente, qui leur sert d'aliment. Les œufs des autres espèces sont simplement déposés et collés sur quelques parties de la peau, soit voisines des cavités naturelles et intérieures où les larves doivent pénétrer et s'établir, soit sujettes à être léchées par l'animal, afin que les larves soient transportées avec sa langue dans sa bouche, et qu'elles y gagnent, de là, le lieu qui leur est propre. C'est ainsi que la femelle de l'Œstre du Mouton place ses œufs sur le bord interne des narines de ce Quadrupède, qui s'agite alors, frappe la terre avec ses pieds, et fuit la tête baissée. La larve s'insinue dans les sinus maxillaires et frontaux et se fixe à la membrane interne qui les tapisse, au moyen des deux forts crochets dont sa bouche est armée. C'est ainsi encore que l'Œstre du Cheval dépose ses œufs sans presque se poser, se balançant dans l'air, par intervalles, sur la partie interne de ses jambes, sur les côtés de ses épaules, et rarement sur le garrot. Celle qu'on désigne sous le nom d'Hémorroïdal, et dont la larve vit aussi dans l'estomac du même Solipède, place ses œufs sur les lèvres. Les larves s'attachent à sa langue, et parviennent, par l'œsophage, dans l'estomac où elles vivent de l'humeur que

sécrète sa membrane interne. On les trouve le plus communément autour du pylore, et rarement dans les intestins. Elles y sont souvent en grand nombre et suspendues par grappes. Clark croit néanmoins qu'elles sont plus utiles que nuisibles à ce Quadrupède.

Les larves des OEstres ont, en général, une forme conique, et sont privées de pattes; leur corps est composé, la bouche non comprise, de onze anneaux chargés de petits tubercules et de petites épines, souvent disposés en manière de cordons, et qui facilitent leur progression. Les principaux organes respiratoires sont situés sur un plan écailleux de l'extrémité postérieure de leur corps, qui est la plus grosse. Il paraît que leur nombre et leur disposition sont différents dans les larves gastriques. Il paraît encore que la bouche des larves cutanées n'est composée que de mamelons, au lieu que celle des larves intérieures a toujours deux forts crochets. Les unes et les autres, ayant acquis leur accroissement, quittent leur demeure, se laissent tomber à terre, et s'y cachent pour se transformer en nymphes sous leur peau, à la manière des autres Diptères de cette famille. Celles qui ont vécu dans l'estomac, suivent les intestins et s'échappent par l'anus, aidées, peut-être, par les déjections excrémentielles de l'animal dont elles étaient les parasites. C'est ordinairement en juin et juillet que ces métamorphoses s'opèrent. Humboldt a vu, dans l'Amérique méridionale, des Indiens dont l'abdomen était couvert de petites tumeurs produites, à ce qu'il présume, par les larves d'un OEstre. Il résulterait, de quelques témoignages, qu'on a retiré des sinus maxillaires et frontaux de l'Homme, des larves analogues à celles de l'OEstre, mais ces observations n'ont pas été assez suivies. Latreille divise la tribu des OEstres ainsi qu'il suit :

I. Une trompe.

Genres : Cutérèbre, Céphénémyie.

II. Point de trompe; deux palpes.

Genre : OEdémagène.

III. Point de trompe ni de palpes; une fente buccale.

Genre : Hypoderme.

IV. Point de trompe ni de palpes; cavité buccale fermée; deux tubercules très-petits (vestiges de palpes) sur sa membrane.

Genres : Céphalémyie, OEstre. *V.* tous ces mots.

OETANIA. bot. Dunal et De Candolle ont ainsi nommé une sous-division du genre *Unona*. *V.* Unona.

OETHEILEMA. bot. Le genre que R. Brown a établi sous cette dénomination, est identique avec le genre *Phaylopsis*. *V.* ce mot.

OETHRE. *OEthra*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachiures, tribu des Cryptopodes, établi par Leach. Caractères : troisième article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, ne finissant pas en pointe; carapace aplatie, clypéiforme, transversale, noueuse ou très-raboteuse sur le dos. Ce genre ressemble beaucoup, quant aux caractères essentiels, aux Calappes; seulement les pieds-mâchoires extérieurs des premiers bouchent si exactement la cavité buccale qu'on a bien de la peine à apercevoir les sutures, tandis que, dans les Calappes, ces organes sont dentés au côté interne et ne se joignent pas bien. Les pieds antérieurs, ou pinces, sont beaucoup plus grands dans les Calappes, ainsi que les autres pieds. Le test des OEthres est ovale, presque aussi large antérieurement que postérieurement, tandis qu'il est avancé chez les Calappes, beaucoup plus large et coupé presque transversalement en arrière. Les yeux des OEthres sont beaucoup plus distants l'un de l'autre que ceux des Calappes. Les OEthres habitent les mers des pays chauds de l'Inde et de l'Afrique.

OEthre déprimée. *OEthra depressa*. Lamk., Leach, Latr.; *Cancer scruposus*, L., Herbst, Cancr., tab. 53, fig. 4, 5. Carapace elliptique, transverse, très-rugueuse, avec ses bords latéraux arrondis et marqués de dents en forme de plis. Elle se trouve dans les mers de l'Ile-de-France.

OETITE ou PIERRE D'AIGLE. min. Fer hydraté géodique, en nodules composés de couches concentriques, dont le centre est creux et ordinairement occupé par un noyau mobile ou par une matière pulvérulente que l'on entend résonner quand on agite la pierre. Les anciens lui donnaient le nom de Pierre d'Aigle, parce qu'ils s'imaginaient que les Aigles en portaient dans leurs nids.

OETTE. ois. *Ampelis Carnifex*. Espèce du genre Cotinga.

ŒUF. zool. Nom trop vague pour être susceptible d'une définition générale. Emprunté au langage vulgaire qui l'avait spécialement consacré à l'Œuf des Oiseaux après la ponte, il a servi successivement à désigner 1° l'Œuf contenu encore dans l'ovaire; 2° l'Œuf détaché de l'ovaire et non fécondé; 3° l'Œuf détaché de l'ovaire et fécondé; 4° l'Œuf en incubation et contenant le fœtus à diverses époques de son développement. Pour les naturalistes qui admettent la préexistence des germes dans le sens de Bonnet, tous ces Œufs se ressemblent, et par conséquent doivent être réunis sous une dénomination générale; pour les épigénésistes, tous ces Œufs diffèrent et doivent recevoir des noms particuliers. C'est ce qui sera mieux compris en lisant l'histoire détaillée de l'Œuf dans les diverses classes d'animaux.

Œuf des Mammifères. Parmi le nombre immense d'écrivains qui se sont occupés de l'Œuf des Mammifères, la science doit ses définitions les plus précises et ses observations les plus exactes, au célèbre Graaf, qui a exposé dans plusieurs écrits les résultats de ses propres observations (*Regneri de Graaf, opera omnia, Amstelodami*, 1705). Il a, le premier, bien reconnu l'existence des corps vésiculeux dans l'ovaire et le passage de ces corps vésiculeux dans les trompes et les cornes ou la matrice. Enfin, il a le premier encore attiré l'attention sur les changements que l'ovaire éprouve par suite de la chute des vésicules. Dans les femelles de Mammifères, il existe deux organes connus sous le nom d'ovaires. Ces organes contiennent des *vésicules* pleines de liquide. A l'époque de la fécondation, ces vésicules se fendent; le liquide qu'elles contenaient s'écoule, et un petit corps ellipsoïde, transparent, formé d'une mince membrane pleine de liquide, s'échappe et ne tarde pas à être recueilli par le pavillon qui termine la trompe. C'est à ce corps que l'on donnera le nom

d'*ovule*. Après la chute des ovules, la cicatrice qu'ils ont laissée s'oblitère; le tissu voisin s'épaissit et devient jaunâtre; de là le nom de *corps jaune*, donné à ces tubérosités que l'on observe dans l'ovaire des femelles qui ont conçu. Dumas et Prévost (Annales des Sciences naturelles, t. III, p. 113) ont vu que l'ovule détaché de l'ovaire n'était pas encore fécondé, et qu'il ne recevait le contact de la liqueur séminale que dans la partie inférieure des trompes, et le plus souvent dans les cornes ou la matrice elle-même. Ils ont vu, en outre, que la chute des ovules n'avait lieu que huit ou dix jours après l'acte même de la copulation; ce qui place la fécondation réelle à une époque éloignée de ce premier acte. Ce qu'il y a sans doute de plus remarquable dans ces ovules, c'est leur petitesse, surtout quand on les compare aux vésicules de l'ovaire. Ils ont au plus un millimètre et demi ou deux millimètres de diamètre, et si l'on ne mettait pas dans l'examen des cornes le soin le plus scrupuleux, on les méconnaîtrait aisément; mais lorsqu'on est prévenu, qu'on éclaire bien la corne qu'on veut examiner, et qu'on l'ouvre avec précaution, on ne peut guère éviter de rencontrer les ovules au bout de quelques essais. Ils sont entièrement libres, ne présentent point d'adhérence avec les parois des cornes, et l'on peut les enlever sur la lame d'un scalpel, puis les déposer dans un verre à montre rempli d'eau pour les examiner plus facilement. Cette particularité remarquable d'un isolement parfait, présente non-seulement un caractère physiologique fort digne d'attention, mais encore elle devient très utile pour distinguer les ovules des petites vésicules que l'on observe si souvent dans le tissu des cornes, et qui sont probablement des Hydatides. Celles-ci sont toujours engagées dans la paroi même de l'organe, et ne peuvent point s'en détacher sans le secours d'un instrument tranchant. Ces remarques prouvent aussi que ces ovules, puisqu'ils sont libres, ne sont pas des Hydatides, ni rien autre chose de ce genre; mais on verra plus loin de meilleures preuves encore. Grossis trente fois et vus par transparence, ces ovules paraissent sous une forme ellipsoïde, et semblent composés d'une membrane d'enveloppe unique et mince, dans l'intérieur de laquelle est contenu un liquide transparent. A la partie supérieure de l'ovule on remarque une sorte d'écusson cotonneux, plus épais et marqué d'un grand nombre de petits mamelons. Vers l'une des extrémités de celui-ci on observe une tache blanche, opaque, circulaire, qui ressemble beaucoup à une cicatricule. On est également frappé d'un rapport général de ressemblance entre l'écusson lui-même et la membrane caduque. Il est évident que ces ovules sont bien les mêmes que ceux rencontrés par Graaf, au bout de trois jours, dans les femelles de Lapin. Cruikshanks est le seul anatomiste qui les ait retrouvés depuis; mais ce dernier a certainement contribué pour beaucoup à discréditer tous ces résultats, en donnant la figure des Œufs les plus petits qui se fussent offerts à lui. Il leur attribue un diamètre si faible, qu'on peut l'évaluer à un huitième de ligne environ, et il n'est pas présumable que des corps de ce genre puissent se distinguer des flocons de mucus, qu'on rencontre toujours dans les cornes. Les plus petits que Dumas et Prévost aient vus, avaient au moins un millimètre; et comme, d'après les circonstances de l'observation, on peut se convaincre qu'ils étaient détachés de l'ovaire, le jour même ou la veille au plutôt, il est bien probable qu'ils n'avaient encore subi aucun accroissement sensible. Les ovules que l'on rencontre dans les trompes, douze jours après la copulation, sont encore moins volumineux que les vésicules de l'ovaire, et cette circonstance vient corroborer les observations précédentes. Ceux qui sont près de la base des cornes, c'est-à-dire éloignés de l'ovaire, sont toujours plus volumineux et plus avancés, dans leur développement, que ceux qu'on prend au sommet de ces organes ou plus près de l'ovaire. Cette remarque se lie fort bien avec la circonstance de leur arrivée progressive dans les cornes; car ceux qui sont placés à une plus grande distance de l'ovaire, y sont arrivés un ou deux jours plus tôt que les autres; et dans les premiers instants du séjour, cette différence, qui devient insensible plus tard, en amène de très-saillantes dans le volume et la forme de l'ovule, et plus encore dans l'état de l'embryon. Dumas et Prévost n'ont pas vu ce dernier lorsqu'ils ont examiné les petits Œufs ellipsoïdes de huit jours. Cela peut se concevoir aisément, si on le suppose fort petit, aussi petit, par exemple, qu'un animalcule spermatique du Chien; car dans cette hypothèse, il faudrait absolument employer, pour le distinguer, des verres capables de produire une amplification de deux ou trois cents diamètres; mais c'est une condition qui n'est point praticable à cause de l'épaisseur de la membrane d'une part, et de l'autre aussi, en raison des séries de globules qui se rencontrent dans son propre tissu, et que l'on apercevrait alors elles-mêmes. On pourrait admettre encore que l'Œuf n'avait point été fécondé; mais cette supposition répugne à l'esprit, et, d'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'y avoir recours pour expliquer ce résultat, qui se conçoit fort bien d'après l'opinion précédente. Dans les ovules de douze jours, l'embryon se reconnaît sans la moindre difficulté. La transparence parfaite qu'ils ont conservée les rend même tellement propres à ce genre de recherches, que de tous les animaux, les Mammifères sont ceux chez lesquels l'observation du premier âge de l'embryon s'exécute avec le plus de facilité. L'embryon se reconnaît donc aisément sur les ovules de douze jours; mais sa forme et ses dimensions varient; celles des ovules eux-mêmes varient aussi, suivant qu'on les prend au sommet ou à la base des cornes. Ceux dont le développement est le moins avancé ne sont plus ovales, et possèdent, au contraire, exactement la forme d'une poire qu'on supposerait très-régulière. A la première inspection, on peut y reconnaître trois parties. La tête de la poire est cotonneuse, marquée de petites taches plus opaques que la membrane, parfaitement arrondie et limitée par un bord frangé circulaire et déprimé légèrement. La queue est lisse, sillonnée de quelques plis très-faibles, et profondément sinueuse au point où elle se réunit avec le corps de la poire, qui forme une sorte de bande ou de zone circulaire, plissée longitudinalement, avec une sorte de régularité; cette zone est surtout remarquable à cause d'une dépression subcordiforme, qui s'observe

à la partie supérieure. C'est le siége du développement de l'embryon, et celui-ci peot déjà s'y reconnaître. On voit en effet une ligne plus noire ou plus épaisse partir du centre de l'écusson et aboutir à sa pointe. En suivant les progrès du développemant, on verra que cette ligne est la moelle épinière ou son rudiment; c'est donc par elle que commence l'évolution du nouvel animal.

Si l'on examina des Œufs plus avancés, on trouve leurs deux extrémités prolongées en cornes. Celles-ci sont situées dans l'axe des cornes de la matrice. Il en était de même dans le cas précédent; mais on n'a pu s'assurer s'il y avait quelque chose de régulier dans l'ordre et l'apparition de ces prolongements. Dumos et Prévost n'ont vu que deux ovules unicornes; en sorte qu'ils ne peuvent savoir si ce changement s'opère plutôt à la face qui est tournée vers la matrice, ou bien à celle qui regarde les trompes. Des observations plus nombreuses peuvent seules décider cette question. A cet âge, l'ovule est devenu lisse dans toute sa surface, sauf l'endroit où se trouve le fœtus. La ligne primitive est plus longue; elle s'est entourée d'un bourrelet saillant, parallèle à sa direction, et l'on observe, dans la partie élargie de l'écusson, une sorte d'arc de cercle relevé en bosse. L'écusson lui-même n'est plus subcordiforme; il est devenu ovale-lancéolé. Plus tard, en donnant à cette expression un sens qui se rapporte à la grosseur de l'ovule, à la longueur du trait fœtal et à la position de l'OEuf dans les cornes de la matrice, plus tard l'écusson a pris l'apparence d'une lyre; le croissant, qui s'est prolongé, dessine à l'intérieur de celle-ci, une ligne qui lui est entièrement parallèle, et le bourrelet, qui environne le rudiment nerveux, commence à perdre sur ses bords sa direction droite. Enfin, dans les OEufs plus avancés encore, on retrouve à peu près le même aspect; seulement tout le système compris dans l'écusson, a éprouvé un allongement considérable. La zone qui borde le renflement intérieur s'est rétrécie; la partie qui correspond à la queue du fœtus s'est prolongée en pointe, et le bourrelet qui environne la ligne primitive, semble devenir le siége d'une organisation plus active, qui s'annonce par l'apparition de plusieurs lignes sinueuses dans l'épaisseur de son tissu.

A une époque où le fœtus est considéré comme ayant subi toutes les modifications qui lui sont nécessaires, on trouve dans l'ensemble de l'OEuf diverses parties qui ont été étudiées avec soin. Le corps du fœtus est enveloppé d'un sac membraneux, qui porte le nom d'*omnios;* ce sac est rempli d'un liquide séreux, transparent, dans lequel flotte le fœtus. Ce premier sac membraneux est lui-même enveloppé d'un second plus volumineux, nommé *chorion*, qui s'applique à la surface interne de la matrice, et y contracte çà et là quelques adhérences celluleuses. La surface externe du chorion est très-cotonneuse et comme veloutée; l'intervalle entre l'amnios et le chorion est également rempli de liquide. Chez la plupart des Mammifères on observa en outre une vésicule volumineuse, qui porte le nom d'*allantoïde;* elle est placée dans l'intervalle de l'amnios et du chorion, en avant de la face abdominale du fœtus; outre les légères adhérences qui existent à la surface externe du chorion, on remarque une masse spongieuse, nommée *placenta*, au moyen de laquelle l'OEuf se trouve greffé à la matrice; cette masse est abondamment pourvue de vaisseaux. Enfin la communication vasculaire du fœtus, avec ces diverses parties, s'établit au moyen du cordon ombilical, qui envoie une artère et une veine au placenta, ainsi qu'aux diverses membranes citées.

On verra dans l'Œuf des Oiseaux comment se forment ces membranes. L'amnios est un repli de la cicatricule même qui, de plane qu'elle était dans les premières heures, s'est recourbée de manière à former les cavités thoracique et abdominale; puis, revenant sur elle-même en haut et en bas, a formé autour du fœtus un sac complet dans lequel il est resté enfermé; c'est le point de rencontre du premier pli sur la face abdominale, qui sert de passage au cordon ombilical. D'après Dutrochet, l'allantoïde est une dilatation de la vessie urinaire prolongée, et le chorion lui même n'est qu'un prolongement de l'allantoïde qui s'est retourné et a enveloppé l'OEuf tout entier.

Quant au placenta, cet organe a été l'objet de recherches fort nombreuses. On a déjà vu qu'il était abondamment pourvu de vaisseaux, les uns venant de la mère, les autres venant du fœtus; les uns et les autres s'y divisent d'une manière excessive. La mère y envoie du sang artériel et en reçoit du sang veineux; l'enfant y lance du sang veineux et en retire du sang artériel. Une des principales fonctions du placenta se rapporte donc à la respiration du fœtus. Mais comment cette respiration s'effectue-t-elle? On a pensé longtemps que le sang artériel de la mère arrivait au fœtus, et que le sang veineux du fœtus retournait à la mère. L'excessive division des vaisseaux du placenta servait à diminuer considérablement la rapidité du cours du sang de la mère, qui, parvenu dans ces vaisseaux capillaires, n'obéissait plus qu'aux mouvements du cœur de l'enfant. Les personnes qui se sont occupées de physiologie animale, s'apercevront aisément qu'une telle hypothèse fut établie par des médecins, d'après la considération exclusive du fœtus humain. Mais, s'il est une partie de la physiologie où les idées de Geoffroy Saint-Hilaire puissent servir à deviner ce que l'on ignore, à classer et apprécier ce que l'on sait, c'est sans contredit l'histoire du développement de l'OEuf. Tous les OEufs se ressemblent, tous possèdent les mêmes organes, jouissant des mêmes fonctions, au moins autant qu'on a pu le reconnaître jusqu'ici. Il était donc impossible, d'après les vues de l'anatomie comparée, que le fœtus mammifère communiquât directement avec la mère, puisque l'OEuf des Oiseaux en est complétement séparé. Du reste, une expérience directe de Prévost est venue trancher toute difficulté sur ce point. En examinant le sang d'un jeune fœtus de Chèvre, il a pu s'assurer que ses globules étaient beaucoup plus volumineux que ceux du sang de la mère. Ainsi nul doute que le sang du fœtus mammifère ne soit produit par lui; nul doute qu'il ne se conserve exempt de tout mélange, pendant le cours entier de la gestation. Mais comment la respiration s'effectue t-elle? D'après ce qui se passe dans les

Oiseaux, on aurait été conduit à penser que le chorion, appliqué immédiatement à la surface interne de la matrice, enlevait l'oxigène au sang artériel de la mère, et le transmettait au sang veineux du fœtus. C'est à peu près là ce qui se passe, en effet; la portion fœtale du placenta peut être considérée à cet égard comme une dépendance du chorion, et, dans cette partie, les vaisseaux de l'enfant, très-nombreux et très-divisés, se juxtaposent aux vaisseaux de la mère, également divisés et nombreux; or, de même qu'une vessie pleine de sang veineux et fermée, qu'on abandonne à l'air, livre un passage assez facile à l'oxigène pour que ce sang s'artérialise, de même qu'une semblable vessie pleine de sang veineux qu'on plonge dans du sang artériel finit par contenir du sang oxigéné; de même sans doute par le simple contact du vaisseau veineux fœtal et du vaisseau artériel de la mère, le sang de l'enfant enlève l'oxigène à celui de la mère.

Dans des circonstances aussi particulières, la nature ne s'est pas écartée d'un principe qui se retrouve dans tous les OEufs; c'est à la partie la plus externe de l'OEuf que s'opère la respiration. Sous ce rapport, c'est un problème bien piquant à étudier que la formation et le développement de l'OEuf des Marsupiaux! Quel arrangement de parties supplée aux organes qui paraissent manquer? que sont devenus ces mêmes organes? Ce sont là des questions de l'intérêt le plus profond, sous le rapport de l'anatomie et de la philosophie naturelle. On se rappellera toujours avec reconnaissance le zèle avec lequel, depuis quelques années, Geoffroy Saint-Hilaire a saisi toutes les occasions d'en rappeler l'importance, et de hâter, par ses recherches, le moment où elles seront résolues.

OEuf des Oiseaux. Dans l'OEuf des Oiseaux complet et pondu, on distingue une coque de nature calcaire, puis une masse d'albumine liquide, qui enveloppe le jaune. Il est conséquemment nécessaire de s'occuper d'abord de la composition de ces matières et de la manière dont elles se produisent. Le jaune seul se trouve dans l'ovaire; il est renfermé dans un sac membraneux, très-riche en vaisseaux sanguins. L'ovaire se compose d'un grand nombre de ces sacs, dont l'ensemble lui donne la forme d'une grappe. Dans une femelle adulte, on en trouve de diverses grosseurs. Les plus développés contiennent un jaune assez volumineux, pour qu'il soit permis de croire qu'une fois sorti de l'ovaire, ce corps ne prend plus aucun accroissement. On a peu de notions sur la rapidité des développements du jaune; mais il est probable cependant que quelques jours suffisent, chez les Poules, pour qu'un jaune de la grosseur d'une petite noisette, acquière la grosseur qu'on lui connaît à l'état parfait. C'est donc une sécrétion très-active que celle qui donne naissance à la matière propre du jaune. Cette matière est de nature assez compliquée; elle renferme un corps gras assez abondant, qu'on peut même en extraire par la pression, et qui est connu en médecine sous le nom d'*Huile d'OEuf*. Elle contient, en outre, un corps de nature albumineuse. On y distingue au microscope une foule de petits globules, dont beaucoup sont remarquables par leur extrême ténuité. La matière grasse, sous forme de gouttelettes, s'y reconnaît aisément. Lorsque le jaune est d'une grosseur suffisante pour être aperçu, on remarque que la substance qui le forme est renfermée dans une membrane mince, continue et fort transparente. Une petite tache blanchâtre et circulaire se laisse déjà apercevoir sur un point de la surface; c'est la cicatricule, siége du développement du futur animal. Dès que le jaune a atteint le développement convenable, son enveloppe ovarienne se fend sur la ligne médiane, et le jaune devenu libre s'échappe. Il est saisi par le pavillon et passe dans l'oviductus. Parvenu vers la partie moyenne de celui-ci, il se recouvre d'une matière épaisse et glaireuse; c'est le blanc de l'OEuf qui se compose d'albumine à peu près pure. Un peu plus bas, une nouvelle sécrétion donne naissance à une membrane épaisse qui tapisse l'OEuf tout entier et l'enferme de toutes parts. Cette membrane elle-même s'incruste d'un dépôt terreux, essentiellement formé de carbonate de chaux. L'OEuf est ensuite pondu. Examinons-la dans cet état. Si l'on cherche à enlever la croûte calcaire, on voit qu'elle se sépare, ou du moins qu'elle tend à se séparer de la membrane sous-jacente. Cette membrane enlevée à son tour, on trouve le blanc, dont la disposition autour du jaune a donné lieu à des recherches importantes de la part de Dutrochet. Enfin, on parvient au jaune, qui se retrouve à peu près tel qu'il était sorti de l'ovaire. On y observe pourtant quelques différences, toutes relatives à la cicatricule.

*OEuf de l'ovaire.* La cicatricule s'y montre parfaitement circulaire; elle est d'un blanc mat, dans presque toute son étendue; mais, au centre, on y observe une tache d'un jaune foncé, qui paraît due, soit à une solution de continuité dans la membrane externe et la portion blanche, soit à une solution de continuité dans la portion blanche seulement. Prévost pense que ce point est occupé par une vésicule membraneuse et transparente. Quoi qu'il en soit, ce point central mérite un examen approfondi. Lorsqu'on enlève la membrane externe du jaune, on trouve au-dessous une petite couche de matière blanche assez épaisse, granuleuse, sans connexion apparente soit avec la matière du jaune, soit avec la membrane elle-même. Cette petite masse est sillonnée sur les bords de raies concentriques plus ou moins régulières. On retrouvera une cicatricule analogue dans les OEufs de tous les autres animaux. Rien de semblable ne s'est présenté cependant dans ceux des Mammifères. Sous ce rapport, l'existence d'une vésicule, au centre de la cicatricule, serait une découverte du plus haut intérêt, puisqu'elle rattacherait la forme du développement du fœtus, dans les OEufs à cicatricule, à celle de ce même développement dans les OEufs des Mammifères.

*OEuf de Poule infécond.* Il semblerait que la cicatricule de cet Œuf dût se rapporter à la forme déjà signalée dans l'ovaire. Il n'en est pourtant pas ainsi; elle se distingue, soit de cette dernière, soit de la cicatricule de l'OEuf fécondé, par des différences très-marquées, et un seul coup d'œil suffit lorsqu'on est exercé à ce genre de recherches. Mais les personnes qui font cet examen pour la première fois, doivent y employer une loupe faible et très-nette.

A l'œil nu on ne voit qu'une petite masse blanche, granuleuse, de forme irrégulière, entourée de quelques cercles d'un jaune pâle, peu distincts, et qu'il est quelquefois tout à fait impossible d'apercevoir. Lorsqu'on examine cette partie à la loupe, on reconnaît que sa forme n'est point sans régularité : en effet, cette substance blanche n'est autre chose qu'un réseau qui laisse voir le jaune au travers de ses mailles et dont le centre est occupé par une portion compacte, plus épaisse et plus blanche; la zone grillée extérieure part de ce point central sous forme d'irradiation. Quand on a enlevé la membrane du jaune, on distingue beaucoup mieux cet aspect réticulé; la cicatricule qui demeure adhérente au jaune, se brise en petits grains si l'on essaie de la détacher.

*OEuf fécondé.* Les observations faites par Dumas et Prévost sur l'Œuf fécondé avant l'incubation, ont été répétées par eux un très-grand nombre de fois; elles leur ont toujours fourni le même résultat; cependant, pour plus d'exactitude, ils ont cru devoir donner la préférence à la description qu'ils en ont faite plusieurs fois sur des Œufs extraits de l'oviducte, quelques heures avant la ponte. Sur ces derniers, la cicatricule a six millimètres de diamètre; son centre est occupé par une portion membraneuse, uniforme, qui a 1,5 à 2 mm. de diamètre, et qui offre une apparence légèrement lenticulaire. Il est entouré par une zone plus compacte et plus blanche, limitée par deux cercles concentriques, d'un blanc mat. Dans la portion intérieure et transparente de la membrane, on trouve en outre un corps blanc, un peu allongé, disposé comme le rayon d'un cercle. En effet, sa partie céphalique, comme on le reconnaîtra par la suite, arrive jusqu'au milieu; sa portion inférieure, au contraire, en touche la circonférence. On peut apercevoir dans ce corps une ligne moyenne, blanche et arrondie au sommet. Elle est entourée d'un bourrelet également blanc, qui l'environne de tous côtés, et avec lequel sa partie inférieure se confond. Lorsqu'on a enlevé la membrane du jaune, on retrouve le même aspect, mais plus distinct, surtout dans les premiers moments, avant que l'eau ait agi sur le jaune suffisamment pour le blanchir.

Si l'on essaie d'enlever la cicatricule, on y parvient aisément, mais elle entraîne avec elle une petite masse blanche, granuleuse, située au-dessous d'elle et adhérente à sa zone extérieure. Pour les séparer, il suffit de renverser la cicatricule et d'*émietter* cette petite masse. On voit alors que le blastoderme consiste en une membrane d'un tissu lâche et cotonneux, très-granuleuse au microscope. Le fœtus se montre comme une trace linéaire, entourée d'une sorte de nuage obscur.

*OEuf après trois heures d'incubation.* La cicatricule a 8 millimètres de diamètre; sa partie interne et transparente en a trois; le fœtus a 1,1 mm. de longueur; l'aire transparente se distingue de la petite glèbe subjacente, et il s'est déposé entre elles une couche de sérosité fort claire, qui, par la pression qu'elle exerce, donne à la membrane un peu de convexité, et lui fait assez bien simuler une vésicule remplie de liquide dans la portion supérieure de laquelle flotterait le fœtus; aussi Malpighi l'a-t-il mal à propos considérée comme un sac amniotique. Cette erreur est d'autant plus importante à rectifier qu'elle a donné lieu à beaucoup de commentaires, et qu'elle a été reproduite par des observateurs récents. Le pourtour de la cicatricule, entre les cercles qui le circonscrivent, prend plus de consistance; son aspect est d'un blanc mat; quelquefois il prend un arrangement en cercles concentriques, sur lesquels se dessinent des lignes rayonnantes.

Le trait qui forme la partie rudimentaire du fœtus s'environne d'un nuage plus étendu, au centre duquel il se dessine en blanc lorsqu'on l'examine par réflexion; son extrémité supérieure est légèrement pyriforme. Lorsqu'on a détaché l'aire transparente pour la voir par transmission, il faut l'enlever rapidement au moyen de la plaque de verre sur laquelle on veut la placer, car si elle se plisse, il est difficile de la déployer de nouveau sans la gâter. Le fœtus, vu par transparence, présente une ligne noire, terminée par un petit renflement situé à sa partie antérieure.

*OEuf après six heures d'incubation.* Le petit renflement de l'aire pellucide est devenu plus saillant; la cicatricule entière a acquis un diamètre de 8,5 mm. de diamètre; sa portion transparente en a 3,5; le fœtus 1,8 de longueur. Celui-ci, lorsqu'on l'examine, soit à l'œil nu, soit à l'aide d'une faible loupe, offre un aspect entièrement semblable aux descriptions précédentes; mais sa forme est devenue tellement distincte qu'on ne peut imaginer par quelle fatalité l'aspect en a échappé si complètement à Pander, surtout lorsqu'il a cherché à retrouver les descriptions de Malpighi. La cicatricule adhère au jaune par toute la zone épaisse, qui entoure l'aire pellucide, mais elle s'en détache plus aisément. On pourrait craindre d'avoir été induit en erreur par les fausses apparences que le nucléus est susceptible de produire, mais il suffit d'enlever la cicatricule après l'avoir mise à découvert, en coupant la membrane du jaune. On voit très-bien alors le corps allongé, composé du renflement nébuleux et de la ligne qui en occupe l'axe : en général, celle-ci se voit moins bien au premier abord, puis elle se dessine mieux peu après, probablement à cause de l'action de l'eau qui la blanchit. Enfin, elle disparaît en raison des froncements que la cicatricule éprouve.

*OEuf après neuf heures d'incubation.* La cicatricule a 9 mm. de diamètre; l'aire transparente en a 4. La forme ovalaire continue à se prononcer de plus en plus. Le nuage qui entoure le trait rudimentaire a pris quelque chose de moins confus; les bords qui le terminent sont mieux arrêtés, plus distincts, et ce trait lui-même a maintenant atteint 2,7 mm. de longueur. Les changements jusqu'à cette époque se sont bornés, comme il est aisé de s'en convaincre, à une simple extension des parties qui se rencontraient déjà dans la cicatricule fécondée avant l'incubation; la ligne primitive était devenue plus longue; le bourrelet qui l'avoisine s'était élargi; la cicatricule avait acquis un plus grand diamètre, et son aire pellucide était elle-même plus allongée, et avait pris la figure subcordiforme; mais de ces diverses altérations, aucune n'avait

encore atteint plus spécialement des parties déterminées de la cicatricule; bien au contraire, toutes celles-ci semblaient avoir éprouvé le même effet général.

*OEuf après douze heures d'incubation*. Les changements dont on a pu remarquer la première origine, vers la neuvième heure de l'incubation, ont pris une extension complète; on a vu alors qu'une petite portion du bord supérieur de l'aire transparente s'était soulevée et en déprimait le contour sous la forme d'un bourrelet; pendant ces trois heures qui séparent cette époque de la précédente, ce bourrelet s'est avancé vers la base de l'aire pellucide, en parcourant progressivement toute sa surface, comme le ferait une onde légère; toutes les portions comprises dans son trajet se sont relevées en bosse, et rien ne pourrait maintenant indiquer la cause à laquelle cet écusson doit sa naissance; le pourtour, immédiatement en rapport avec la zona épaisse, n'a point participé à ce genre d'action, et il est resté parfaitement horizontal; de telle sorte que la partie interne de l'aire transparente se dessine en relief au-dessus de lui.

*OEuf après quinze heures d'incubation*. Cette époque n'est marquée par aucun progrès saillant; la cicatricule s'est accrue; elle a treize millimètres de longueur; l'aire transparente a six millimètres. Le disque commence à se rétrécir latéralement et prend la forme d'une lyre renversée; le trait fœtal a quatre millimètres de longueur; il occupe la partie moyenne du disque, et se termine par un petit renflement analogue à celui qu'on observe à l'extrémité céphalique du trait. Le nuage blanc qui l'entoure, beaucoup moins marqué; ce nuage blanc qui l'entoure, s'élargit tout à coup et d'une manière très-considérable, depuis le tiers supérieur en bas. Cette circonstance de développement est caractéristique de l'heure à laquelle on observe.

*OEuf après dix-huit heures d'incubation*. Le disque qui porte la ligne primitive, a pris une apparence très-différente. Supérieurement il s'est rétréci en s'arrondissant, et le pli que la membrane a formé en exécutant ce changement, s'est rabattu comme une toile au-devant de l'extrémité céphalique du trait. Latéralement ses bords sont devenus très-concaves à la partie moyenne; plus bas ils reprennent leur convexité et finissent par se rencontrer sous un angle aigu, ce qui le fait comparer à un fer de lance; la ligne primitive occupe la partie médiane. La bordure opaque qui l'entoure forme de chaque côté, dans ses deux tiers inférieurs, deux petits bourrelets entre lesquels elle est reçue comme dans une petite gouttière. C'est là l'origine du canal vertébral que l'on verra bientôt s'achever. Si l'on tourne la cicatricule sur son autre face, cette apparence devient encore plus manifeste, car on voit la concavité des plis entre lesquels est placée la gouttière. On conçoit que sous de telles conditions la région dorsale du fœtus présente une forme arrondie; le trait fœtal se dessine au travers de la membrane, et ce nuage blanc qui l'environnait s'est transformé en ces deux plis longitudinaux qui l'accompagnent dans toute sa longueur.

*OEuf après vingt et une heures d'incubation*. Le fœtus a 0,3 mm. de longueur. Le pli supérieur, qui a commencé, vers la dix-huitième heure, à se rabattre en avant, a descendu plus bas, et le double feuillet de la membrane qui la forme a pris de l'épaisseur. Elle a perdu l'apparence d'une lyre; les côtés descendent à peu près en droite ligne, et se terminent inférieurement en se joignant à angle aigu, et en fer de lance, comme on l'a vu précédemment. Les deux bourrelets qui doivent former le canal vertébral, se rapprochent et commencent à cacher la ligne primitive, vers leurs deux tiers inférieurs à droite et à gauche, et à la même hauteur deux plis descendent et se dirigent en bas et en dehors; leur légère concavité est tournée en dedans; ce sont les premiers linéaments qui désignent le pelvis. Entre les deux feuillets de l'aire transparente et intérieurement au cercle qui la circonscrit maintenant, il s'est développé une lame de tissu spongieux qui, plus épaisse extérieurement, finit par se rendre en s'avançant, vers la partie où est placé le fœtus. C'est dans cette membrane et la ligne blanche circulaire, que l'on va voir paraître les premiers globules sanguins; c'est là que commenceront à se développer les vaisseaux où ils se rassemblent. La partie que l'on voit se développer a la plus grande importance, relativement à la sanguification; elle s'étendra de l'intérieur à l'extérieur, et finira par recouvrir tout le jaune, restant pendant quelques jours le principal siége de la sanguification. La densité de la substance du jaune paraît uniforme, et cette assertion sera sans doute regardée comme peu d'accord avec tout ce qu'on a dit sur la faculté qu'il possède de se placer de manière que le fœtus en occupe la partie supérieure; mais on n'a pas suffisamment distingué les circonstances de ce phénomène. Dans les premiers temps, c'est-à-dire à l'instant de la ponte et pendant les six premières heures de l'incubation, le jaune n'affecte aucune situation déterminée, mais à mesure que la cavité placée entre la cicatricule et le jaune vient à s'agrandir, l'on aperçoit dans celui-ci une tendance très-marquée à flotter dans la situation désignée par les auteurs. Le fœtus en occupe toujours la partie supérieure, et dès le second jour il est arrivé de tels changements dans la densité relative du jaune et du blanc, qu'on voit ce dernier se placer constamment dans la portion inférieure de l'OEuf, tandis que la cicatricule se porte dans la supérieure, où on la voit paraître aussitôt qu'on a enlevé la coquille. Cette disposition est due à la sérosité qui s'accumule au-dessous de la cicatricule, et dont le poids spécifique étant moindre que celui de la substance du jaune, en rompt l'équilibre, et oblige la place qu'elle occupe à se tenir dans l'endroit le plus élevé. Ainsi sera atteint, par un mécanisme fort simple, un but très-important, qui est de mettre la cicatricule en rapport aussi immédiat que possible avec l'oxigène de l'air.

*OEuf après vingt-quatre heures d'incubation*. Les trois heures qui séparent cette époque de la précédente, offrent ce phénomène singulier qu'il n'est parvenu aucun changement dans la dimension du fœtus, et que les altérations qu'on y observe se sont circonscrites pour ainsi dire dans les limites qui, précédemment, arrêtaient sa forme. Elles n'en sont pour cela ni moins importantes, ni moins curieuses, car il est déjà

facile de reconnaître, sur les deux renflements longitudinaux, qui courent parallèlement à la ligne primitive, trois points arrondis, plus consistants, dont on voit plus tard le nombre s'accroître avec rapidité. Ce sont les rudiments des vertèbres. Les lignes qui terminent en dedans chacun des renflements sont devenues sinueuses de droites qu'elles étaient auparavant. Elles se rapprochent au-dessus du trait primitif dans les points correspondants aux petites traces vertébrales. La ligne primitive elle-même s'est considérablement gonflée à sa terminaison inférieure, et présente très-nettement l'origine du sinus rhomboïdal dont la forme peut déjà même se distinguer. Au-dessous du point où elle s'arrête, les renflements latéraux viennent se réunir après avoir décrit une courbe gracieuse et parallèle à celle du sinus rhomboïdal lui-même. La portion céphalique n'a pas éprouvé de changements aussi considérables, seulement la partie de la membrane qui se rabat en avant, a continué sa marche et descend toujours vers la région moyenne du fœtus, dont le sommet se trouve aussi considérablement dégagé de toute adhérence latérale. Les renflements longitudinaux se trouvent débordés par deux ailes qui sont placées à peu près sur le plan de l'aire pellucide, dont elles font encore réellement partie. Celle-ci continue à se diviser en deux zones distinctes, dont l'externe devient toujours plus opaque par l'accroissement progressif d'épaisseur dans la membrane vasculeuse. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'état du fœtus et celui de l'aire transparente ayant peu changé relativement aux dimensions, la cicatricule n'en a pas moins continué à s'étendre et se trouve à présent avoir un diamètre de vingt et un millimètres.

*Tableau des accroissements du Fœtus et de la Cicatricule pendant les premières heures de l'incubation.*

| DATE. | CICATRICULE. | AIRE TRANSPARENTE. | FOETUS. |
|---|---|---|---|
| heure. | mm. | mm. | mm. |
| 0 | 0.0 | 2.0 | 0,9 |
| 3 | 8,0 | 3,0 | 1,1 |
| 6 | 8,5 | 3,5 | 1,8 |
| 0 | 9,0 | 4,0 | 2,7 |
| 12 | 11,0 | 5,0 | 3.0 |
| 15 | 13,0 | 0,0 | 4.0 |
| 18 | 10,0 | 0,0 | 5,2 |
| 21 | 10,0 | 8,0 | 0,3 |
| 24 | 21,0 | 8,0 | 0,3 |
| 27 | 22,0 | 0,0 | 6,3 |
| 30 | 25,0 | 0,5 | 7,0 |
| 33 | 27,0 | 9.5 | 7,0 |
| 36 | 31,0 | 10,0 | 7,5 |
| 30 | 34.0 | 11,0 | 7,5 |
| 42 | 38,0 | 12,0 | 8,5 |
| 45 | 39,0 | 13,5 | 0,0 |
| 48 | 48,0 | 10,0 | 0,0 |
| 54 | 60,0 | 16,0 | |
| 60 | 70,0 | 19,0 | 11,0 |

Vers la trentième heure, un réseau vasculaire a commencé à s'établir sur la cicatricule. Le sang part à droite et à gauche du Poulet, se divise dans un lacis de capillaires, puis arrive dans un vaisseau général qui le ramène en haut ou le dirige en bas; de là il revient au cœur. Rien de nouveau ne se montre jusqu'à la quarante-cinquième ou quarante-sixième heure; mais à cette époque on aperçoit vers la région abdominale du Poulet, une petite vésicule membraneuse et transparente. Cette vésicule, d'abord de la grosseur d'une tête d'épingle, se développe rapidement, s'étale d'abord à la partie supérieure du jaune, et finit plus tard par envahir toute la surface interne de la coquille contre laquelle elle se trouve appliquée. La portion de la vésicule qui est au contact de la coquille est abondamment fournie de vaisseaux, et le cours ainsi que la nature du sang démontrent que le sang qui s'y rend est veineux, que celui qui en revient est artériel. Cette vésicule correspond sans doute à l'allantoïde et au chorion des Mammifères. Quant à l'amnios, dès le troisième jour il s'aperçoit bien distinctement, il est même formé plus tôt. Sa formation est évidemment due à un repli de la cicatricule qui enveloppe le Poulet après avoir formé la cavité abdominale. Pander a parfaitement décrit les diverses modifications que cette lame éprouve.

On voit donc que dans le Poulet il y a trois époques bien distinctes. Dans la première, il n'y a pas encore de sang. Dans la deuxième, la circulation se porte principalement sur la cicatricule. Dans la troisième, les vaisseaux de la cicatricule perdent de leur importance ou changent de fonction, et la circulation se dirige sur l'allantoïde. Ce terme atteint, l'Œuf n'offre plus de nouvelles modifications, le Poulet se développe peu à peu, le jaune se trouve enclavé dans l'abdomen lorsque celui-ci se ferme, et le jeune animal perce sa coquille.

*De la respiration du Poulet dans l'Œuf.*

Pris dans l'oviducte, l'Œuf tout formé est entièrement plein. Mais dès qu'il est exposé à l'air, une portion de l'eau s'échappe par évaporation, un vide proportionnel s'établit dans l'Œuf, et la membrane intérieure, qui recouvre le blanc, se sépare de la coque à l'un des bouts, entraînée par le blanc qui diminue de volume. Une cavité plus ou moins forte s'établit dans ce point. L'étendue de cette cavité indique assez bien la durée du séjour de l'Œuf dans l'air. Huit Œufs d'un à deux jours ont fourni, en les ouvrant sous l'eau, trois centimètres cubes de gaz. Ainsi l'étendue moyenne de la partie vide était de 3/5 de centim. cubes, pour chacun d'eux. Ce gaz a paru être de l'air atmosphérique à peu près pur. Dans les Œufs plus anciens, les cavités deviennent bien plus grandes; on en trouve qui fournissent jusqu'à cinq centimètres cubes de gaz, mais le plus souvent on n'en retire que deux ou trois. Dans ces derniers ce n'est plus de l'air ordinaire, le gaz qu'on en obtient renferme deux ou trois centièmes d'acide carbonique, seize ou dix-sept centièmes d'oxigène, et quatre-vingts ou quatre-vingt-deux d'azote.

Par l'acte de l'incubation le même vide se forme; l'air y pénètre également, mais il perd plus tôt et plus complétement son oxigène. Il ne faudrait pourtant pas croire que toutes les époques de l'incubation exigent

également la présence et le concours de l'air. Des expériences bien curieuses de Geoffroy Saint-Hilaire montrent le contraire. Pendant les premières heures, le fœtus semble susceptible d'un léger développement, même à l'abri du contact de l'air. C'est ce qu'il faut conclure des effets observés par Geoffroy Saint-Hilaire dans les Poules dont l'oviducte fut lié quelques instants avant la ponte. D'après l'étendue des cicatricules, on peut juger que cette incubation à l'abri du contact de l'air, conduisit ces Œufs jusqu'au développement qui correspond à la quinzième heure de l'incubation, peut-être même jusqu'à la vingtième; mais au delà de ce terme, la présence de l'air paraît indispensable; du moins les Œufs, quoique couvés plus longtemps dans le corps de la Poule, se sont-ils arrêtés vers cette époque. On doit remarquer à cet égard que le jaune paraît en effet indifféremment flottant jusqu'à la douzième ou à la quinzième heure, et que ce n'est qu'à cette époque qu'il prend une situation déterminée évidemment par la nécessité de se mettre en rapport direct avec l'air extérieur. Il n'en est pas de même des heures suivantes. La physiologie et la chimie y montrent également tous les signes d'une respiration active et continue. En effet, à mesure qu'il se forme sous la cicatricula un dépôt de liquide, cette partie de l'Œuf acquiert une densité moindre que celle du restant du jaune et tend toujours à se placer en haut. La densité de l'ensemble du jaune devient bientôt, par suite de la même cause, moindre que la densité du blanc, et dans quelque position que l'Œuf soit placé, le jaune s'élève, s'applique contre la paroi interne de la coque, et la partie occupée par le Poulet est toujours celle qui se présente immédiatement au contact de la coque. Les vaisseaux du jaune se trouvent ainsi placés sous l'influence de l'air extérieur. Mais plus tard ce mécanisme devient moins utile; la vésicule ombilicale ayant envahi toute la surface interne de l'Œuf, elle fait fonction de poumon et remplace complétement les vaisseaux propres au jaune sous ce point de vue. La simplicité du but et celle des moyens se font également admirer dans ce mécanisme. Tant que le Poulet n'a pas besoin d'air, le jaune qui le porte flotte à l'aventure; dès que ce besoin se fait sentir, une légère diminution de densité porte le jaune vers cet air qui lui est nécessaire, et l'emploi de ce moyen cesse lorsque le Poulet, plus développé, a pu envoyer des vaisseaux dans toutes les parties de son étroite prison, qui reçoivent le contact de l'atmosphère.

Œuf des Reptiles. La fécondation et le développement de l'Œuf des Reptiles se partagent en deux grandes classes. Dans les uns (Serpents, Lézards, Tortues), le phénomène se rapproche du mode décrit dans les Oiseaux. Pour les autres (Batraciens), il rentre dans un autre système qui se retrouve chez les Poissons.

Chez les Serpents et les Lézards, l'Œuf se compose à l'état parfait comme dans les Oiseaux, d'un jaune à cicatricule, d'un blanc albumineux et d'une coque membraneuse; mais il ne se fait aucun dépôt calcaire. En outre, la ponte de l'Œuf ne s'effectue que beaucoup plus tard, et cet Œuf éprouve toujours un commencement d'incubation et quelquefois une incubation complète (Vipère). On peut se rendre compte de cette différence, en examinant la structure d'un Serpent ou d'un Lézard femelle en gestation; on y voit la capacité presque entière de l'abdomen occupée par les poumons et les oviductes; les premiers s'allongent presque jusqu'à l'anus, les seconds remontent beaucoup vers la tête. D'un autre côté, les poumons se placent en arrière, le long de la colonne vertébrale, et les oviductes en avant le long de la face abdominale. Dans la position habituelle de l'animal, les Œufs sont en bas et les poumons en haut. Ces deux organes sont juxtaposés et très-minces. Enfin les Œufs se comportent comme ceux de Poules, c'est-à-dire que le jaune se place toujours à la partie supérieure de l'Œuf, et que dans le jaune lui-même la portion occupée par le fœtus est toujours la moins dense. D'où l'on voit que le fœtus se trouve en contact avec le poumon, à cela près qu'il en est séparé par la coque et l'oviducte; mais la coque se trouverait aussi en obstacle si l'Œuf était dans l'air, et quant à l'oviducte, sa dilatation le réduit à une ténuité si grande qu'il ne peut offrir aucune résistance réelle à la respiration. Les Œufs peuvent donc se développer dans les animaux ainsi construits, sans le secours d'un placenta.

Œuf des Poissons. Les Œufs des Poissons ont été accidentellement l'objet de l'examen superficiel de beaucoup de naturalistes. Mais sous le rapport physiologique, leur développement exige encore de nouvelles recherches.

Œuf des Mollusques. Si vers l'entrée du printemps, on ouvre quelques sujets de la Moule des Peintres, *Unio Pictorum*, au premier coup d'œil on est frappé des différences qu'offrent les produits de leurs appareils générateurs; tandis que chez une partie des Moules, l'on trouve un véritable ovaire et des Œufs en abondance; les organes analogues et semblablement placés chez le reste sécrètent un liquide épais, de couleur lactée, et qui placé sous le microscope fourmille d'animalcules en mouvement. Ces différences si tranchées, ne sont ni l'effet du hasard, ni le résultat du passage d'une certaine condition de l'ovaire à un état subséquent; les Moules qui pondent des Œufs ne présentent rien de semblable au liquide en question, et celles où l'on rencontre ce liquide ne produisent pas d'Œufs.

L'appareil qui renferme les animalcules, se compose de deux grosses masses placées symétriquement à droite et à gauche sur le corps de l'animal et immédiatement au dessous de la peau. Ces lobes, très-volumineux au temps de la fécondation, perdent après cette époque la plus grande partie de leur épaisseur. Un examen attentif fait reconnaître que leur parenchyme consiste en une agglomération de cellules où se dépose la sécrétion que leurs vaisseaux laissent échapper. Cette sécrétion coule ensuite au dehors par deux conduits assez courts, passablement larges, placés l'un à droite, l'autre à gauche, vers les parties supérieure et antérieure du corps de la Moule, près de l'insertion des branchies. Si l'on soumet au microscope le liquide que les canaux latéraux versent sous la plus légère pression, on le trouve composé d'animalcules identiques entre eux, doués de ce mouvement oscillatoire vague,

qui caractérise les animalcules spermatiques ; leur forme consiste en deux éminences arrondies, dont l'une antérieure, un peu plus grosse, s'unit à la postérieure par un isthme étroit ; vus avec un grossissement linéaire de trois cents, ces êtres ont 1,8 mm. de longueur, 0,8 mm. de largeur; comme leurs analogues chez les Vertébrés, ils sont un peu raplatis; comme eux encore, pour se mouvoir, ils se placent sur le tranchant; les Acéphales ayant jusqu'ici été tous regardés comme androgynes, Prévost a cherché avec beaucoup de soin si cet organe ne contiendrait pas aussi des Œufs. Il a bien vu des globules mélangés aux animalcules, mais ils étaient en petit nombre, ne ressemblaient point aux Œufs, et leur diamètre ne dépassait pas 5 mm. grossis trois cents fois. Les ovaires forment aussi deux lobes étendus symétriquement à droite et à gauche immédiatement au-dessous de la peau; très gonflés au temps de la ponte, ils perdent après qu'elle a eu lieu presque toute leur épaisseur et n'offrent plus qu'une couche mince de tissu cellulaux. Le parenchyme des ovaires participe à l'organisation générale de ce viscère, telle qu'on la rencontre partout; il consiste en deux feuillets de tissu cellulaire assez serré, juxtaposés l'un à l'autre et adhérents entre eux. Les Œufs se développent entre leurs surfaces de contact, puis arrivés à leur maturité, ils s'en détachent pour tomber dans des cellules où ils s'entassent au nombre de vingt à trente, et s'enduisent d'un mucus qui les colle les uns aux autres. Les cellules sont formées par les plis de cette membrane qui constitue l'ovaire, et contracte avec elle-même de nombreuses adhérences. Les Œufs prêts à être pondus ont environ 0,2 mm. de diamètre; ils consistent en un jaune flottant au milieu d'une albumine claire et fort transparente, qu'une enveloppe mince et facile à déchirer environne de toute part. Les jaunes sont aussi sphériques, leur teinte varie du jaune pâle à la couleur brique foncée, et leur diamètre est 0,6 mm. Leur substance, comme celle du même corps dans les Œufs des Vertébrés, présente au microscope des gouttelettes huileuses et des globules jaunes de 0,5 mm. grossis trois cents fois. On ne saurait plus maintenant distinguer sur les jaunes, la cicatricule, mais lorsque retenus entre les feuillets de l'ovaire, ils n'ont pas encore l'opacité qu'ils prendront plus tard, on voit à leur surface un petit disque plus clair, entouré d'un anneau obscur, tout à fait semblable à la cicatricule des Œufs des Vertébrés.

C'est en déchirant les parois des cellules que les Œufs sont émis par deux canaux pareils en tout à ceux de l'organe qui renferme les animalcules ; en sortant des ovaires, ils vont se loger dans les branchies. Celles-ci, au nombre de quatre, et disposées par paires, ne ressemblent pas mal à deux rubans larges, juxtaposés l'un à l'autre, à droite et à gauche du corps, auquel ils se fixent par leur bord supérieur, tandis que l'inférieur est libre et flottant dans la coquille.

Chaque branchie forme une cavité divisée en locules dont l'entrée se remarque vers le bord supérieur; c'est dans les locules que doivent se développer les embryons; l'accès en est direct et facile pour la branchie interne, une longue scissure vers le bord supérieur expose aux regards les ouvertures de chacune de ses subdivisions; il n'en est pas tout à fait de même pour la branchie externe; cependant on trouve bientôt postérieurement le large orifice du conduit qui aboutit à ces locules.

Quelques jours après qu'ils ont été déposés dans les branchies, l'on commence à apercevoir sur les Œufs les premiers changements que la fécondation y apporte; le jaune augmente de volume et devient plus fluide; à sa surface se marque un trait en ligne droite, plus foncé que le champ sur lequel il est placé; plus tard, l'on voit se dessiner à droite et à gauche du trait, deux courbes symétriques, qui, tournant à loi leur concavité, viennent aboutir à ses points extrêmes. Ces courbes latérales s'étendent, et lorsque les surfaces qu'elles circonscrivent ont pris quelque opacité, l'on reconnait en elles le limbe des valves de la coquille; la ligne moyenne, qui paraît la première, correspond à la charnière. Cette dernière partie prend rapidement beaucoup de consistance, et si l'on considère le fœtus de profil, on trouve la charnière droite ou même légèrement concave de très-convexe qu'elle était auparavant. L'espace situé immédiatement au-dessous de la charnière est fort transparent; il est environné d'une bande plus obscure, en forme de croissant. Si l'on dispose la jeune Moule, de manière à se présenter entièrement ouverte sur le porte-objet, l'on voit que cette bande est composée de deux feuillets semblables, dont chacun correspond à la valve au-dessous de laquelle il s'est développé. Ces bandes sont les portions latérales des parois de l'abdomen; leurs bords sont un peu plus épais que les portions latérales du pied. Comme chez les Vertébrés, l'abdomen du nouvel animal est ouvert; il se fermera dans la suite, sur la ligne médiane. Enfin de même que et comme chez les Vertébrés ovipares, il recevra dans sa cavité le jaune dont le volume est fort diminué. Encore renfermées dans l'enveloppe externe de l'Œuf, les petites Moules exécutent déjà des mouvements fréquents et rapides, qui contrastent avec la lenteur de ceux des adultes. Ces mouvements ont aussi plus d'étendue; et ceci tient à ce que la suture moyenne de l'abdomen n'existant pas encore, l'écartement des valves de la coquille ne rencontre aucune opposition.

Prévost a pu tirer de son travail les conséquences suivantes :

1° Que le liquide blanc, sécrété par les organes générateurs d'une moitié à peu près des individus chez les Moules des Peintres, a trop d'analogie avec le sperme des Vertébrés pour qu'on ne soit pas conduit à le regarder comme une substance semblable, appelée à jouer ici le même rôle.

2° Que puisqu'on ne trouve pas les Œufs et la liqueur séminale réunis sur le même sujet, les sexes doivent être séparés, contre l'opinion généralement admise que tous les Acéphales sont androgynes. La dernière des conclusions demandait toutefois à être confirmée par des expériences, et Prévost a fait les suivantes :

Il a mis dans un large baquet des Moules dont les Œufs, prêts à être pondus, distendaient les ovaires; il s'est assuré que c'étaient bien des Œufs qu'elles portaient, en en faisant sortir quelques-uns de leur flanc,

au moyen d'une légère ponction. Dans un autre baquet il a placé des Moules qu'il regardait comme du sexe masculin, ayant, comme dans le cas précédent, vérifié que leurs organes générateurs contenaient la semence et non des OEufs.

Les femelles, au bout d'un mois plus ou moins, ont pondu des OEufs stériles, qui, après quelque temps, ont été rejetés des branchies, défigurés et à moitié détruits; les mâles, à la fin du printemps, présentaient encore la semence dans le même état qu'auparavant; elle gonflait beaucoup les testicules, et de temps en temps il s'en émettait au dehors. Dans un troisième baquet où il avait mélangé les sexes, les branchies des femelles renfermaient de jeunes Moules nouvellement écloses, très-vives et bien développées; les unes étaient encore dans les enveloppes de l'OEuf, d'autres les avaient déjà déchirées, et ne se trouvaient retenues que par la couche de mucus.

Il n'a rien vu quant à la manière dont le mâle féconde la femelle; il y a toute apparence que, placé près d'elle, il répand simplement sa semence; celle-ci, délayée dans l'eau qui baigne l'intérieur de la coquille, est rejetée au dehors avec ce véhicule dans le mouvement alternatif qui constitue la respiration de l'animal. L'eau spermatisée vient à son tour en contact avec les OEufs de la femelle, soit à leur passage de l'ovaire dans les branchies, soit après qu'ils sont arrivés dans celles-ci.

OEuf des Annélides. Le mode de reproduction, dans les Annélides, est très-peu connu; on doute même, pour plusieurs d'entre elles, si elles sont ovipares, ovovivipares ou vivipares. Les Annélides apodes, c'est-à-dire les Sangsues et les Lombrics, sont les seuls animaux de cette classe dans lesquels on ait suivi la ponte et le développement des OEufs; on ne sait rien, ou fort peu de chose sur la génération des Aphrodites, des Néréides, des Eunices, des Amphinomes, des Amphitrites, des Arénicoles, des Serpules, etc.

La plupart des Sangsues pondent des capsules, dans lesquelles se développent plusieurs ovules. Les observations qu'on a recueillies jusqu'ici, ont été principalement faites sur l'*Hirudo vulgaris* de Muller, et sur l'*Hirudo medicinalis*. Carena (*Mem. dell' Accad. di Torino*, t. XXV) a eu occasion d'observer dans l'*Hirudo vulgaris*, les différents changements que subit l'OEuf depuis la ponte jusqu'au parfait développement des petits. Il remarqua, le 17 juin, un OEuf pondu depuis peu et collé contre les parois d'un vase de verre, dans lequel il y avait plusieurs de ces animaux. La Sangsue qui venait de pondre, se promenait dessus l'OEuf en l'explorant tout autour avec sa bouche, comme si elle le flairait; quelquefois elle fixait dessus l'orifice buccal pour le comprimer et le faire adhérer davantage aux parois du vase; après avoir répété longtemps cette manœuvre, elle fit disparaître, avec sa bouche, un gros repli de l'enveloppe générale. Cette enveloppe est de couleur vert-jaunâtre, coriace, très-aplatie et ovale; elle est garnie tout autour d'un bord brun, par lequel elle adhère au verre. Le même jour, 17 juin, on voyait dans l'enveloppe commune, douze petits grains ronds, isolés, disposés d'une manière non symétrique, de couleur un peu plus claire que celle de l'enveloppe. De ces douze OEufs, deux se sont oblitérés dans la suite, les dix autres grossirent en peu de jours, et parurent alors comme écumeux en dedans; le sixième jour après la ponte, on distinguait déjà de petits corps se remuant les uns sur les autres; chacun d'eux paraissait une masse oblongue, vert-jaunâtre, à surface chagrinée. Au dixième jour, les petits étaient considérablement grossis; on les voyait entourés d'une substance transparente, débordant latéralement, et se prolongeant fort avant, à la partie antérieure. Au douzième jour, on apercevait très-distinctement le disque et les yeux; ceux-ci étaient roussâtres, et ne devinrent noirs que dans la suite. A mesure que les petits grandirent, l'enveloppe commune devint de plus en plus bombée. Au dix-septième jour, on aperçut dans quelques-unes des petites Sangsues les vaisseaux sanguins; les individus se mouvaient facilement dans l'intérieur de leur prison, et ne manquaient jamais, en arrivant vers les grandes extrémités de l'ovale que formait l'enceinte, d'y donner un coup de museau. Cette manœuvre souvent répétée produisit une ouverture par laquelle une jeune Sangsue s'échappa le 8 juillet, c'est-à-dire le vingt et unième jour, à dater de la ponte. Le lendemain et les jours suivants, les autres individus sortirent; mais plusieurs d'entre eux revinrent par intervalle se cacher dans leur coque qui, pendant quelque temps, devint pour eux une sorte de refuge.

La reproduction du Lombric terrestre ou *Ver de terre*, est très-analogue à celle des Sangsues.

OEuf des Crustacés. Les animaux de cette classe sont ovipares ou ovovivipares, et il existe entre eux les plus grandes différences, quant au nombre et à la grosseur des produits, quant au lieu où ils sont déposés par la mère, quant aux évolutions plus ou moins complètes qu'ils subissent; les uns ne rompant leur coquille qu'après avoir acquis la forme qu'ils auront toujours; les autres, au contraire, ne venant au monde qu'avec des parties incomplétement formées, et ne ressemblant à leurs parents qu'après une suite plus ou moins nombreuse et plus ou moins longue de transformations.

Dans le grand ordre des Décapodes, les OEufs sont globuleux, arrondis, de couleur variable, à enveloppe flexible, généralement très-nombreux et portés par la femelle qui les agglomère entre eux à l'aide d'une matière gluante, et les tient fixés aux appendices qu'on remarque à la face inférieure de son abdomen. Là ils augmentent, dit-on, de volume, et après plus ou moins de temps, suivant le degré de la température, les petits éclosent.

Dans les Stomapodes, les OEufs paraissent être fixés aux appendices branchiaux de l'abdomen de la femelle; ce fait est attesté par Risso qui dit l'avoir remarqué sur des Squilles de la mer de Nice. On ne sait encore rien sur le développement de ces germes.

Dans le petit nombre d'Amphipodes qu'on a observés jusqu'à ce jour, on a vu un mode de génération très-différent de celui des deux ordres qui précèdent. Ces animaux sont ovipares, mais d'une manière fort étrange; la femelle pond ses OEufs dans une sorte de poche où ils éclosent. Ce genre de reproduction est encore plus

sensible dans l'ordre des Isopodes : les Aselles et les Cloportes présentent dans l'intervalle qui sépare leurs pattes thoraciques antérieures et jusqu'au niveau de la cinquième paire, une sorte d'ovaire externe formé par une membrane mince et très-flexible ; les OEufs y sont pondus, s'y développent entièrement, et les petits en sortent en foule par des issues que la femelle referme après l'accouchement. Les OEufs des Aselles sont d'abord jaunes et globuleux ; ils deviennent ensuite d'un gris brun, anguleux et irréguliers, à mesure que le développement se fait dans leur intérieur.

L'ordre des Branchiopodes est de tous les Crustacés celui qui a été le mieux étudié sous ce point de vue ; la génération de ces animaux est ovigare, à peu près à la manière de celle des Isopodes, c'est-à-dire que la plupart des mères conservent sur elles, dans un lieu destiné à cet usage, les OEufs, jusqu'à la naissance des petits. Les Branchiopodes présentent entre eux quelques différences dans le lieu où s'effectue le dépôt ; tantôt il s'opère dans des sortes de sacs que la femelle porte attachés à la base de son abdomen et qu'on a nommés *ovaires externes ;* tantôt il occupe une cavité située sur le dos de l'animal ; d'autres fois il est placé dans les lames branchiales des pattes natatoires ; enfin chez quelques-uns, les OEufs sont immédiatement pondus au dehors.

Les Cyclopes offrent un exemple du premier mode de reproduction : les ovaires externes ou les deux sacs appendus à l'abdomen ne se développent qu'au moment de la ponte, et à mesure que la femelle y dépose ses OEufs, on peut les voir se former sous ses yeux. Ces ovaires restent fixés pendant quelques jours au corps de l'animal et n'augmentent plus ; on aperçoit bientôt à chaque germe contenu dans leur intérieur, un point noir, qui est l'œil du fœtus ; bientôt alors la membrane de l'ovaire externe se déchire, et les OEufs sont dispersés dans le liquide. Cette opération se renouvelle dix et douze fois pour une même femelle dans le cours d'une année, et chaque fois l'ovaire externe complétement détruit se renouvelle en entier. Les OEufs en abandonnant l'ovaire externe ont déjà perdu de leur forme sphérique, ils présentent des inégalités à la surface de leur enveloppe extérieure. Celle-ci ne tarde pas à se fendre longitudinalement, et le jeune Cyclope s'en échappe avec une forme très-différente de celle qu'il doit avoir un jour. Jurine (Histoire des Monocles), compare avec raison ce jeune Cyclope à un Têtard. « Au sortir de l'OEuf, dit-il, le Têtard a une forme presque sphérique ; on en distingue fort bien l'œil et le cône stomachique ; mais il n'est pas ce qu'il va devenir sous les yeux de l'observateur. Tout à coup on voit paraître les antennes qui se séparent du corps contre lequel elles étaient auparavant fixées, comme si un ressort, en cessant d'agir sur elles, leur permettait de s'étendre ; peu de temps après, les pattes de devant se détachent de même ; puis celles de derrière. Ce nouveau-né, qui jusqu'alors avait été immobile, agite plusieurs fois ses membres nouveaux pour lui, comme s'il voulait apprendre à en connaître l'usage, puis s'élance par sauts et par bonds dans son élément pour y chercher sa nourriture. » Ces développements et ceux qu'on voit ensuite, bien qu'ils représentent les évolutions que des animaux d'une autre classe subissent dans l'intérieur de l'OEuf, ne sauraient trouver place dans cet article, car le Cyclope a déjà vu le jour ; il est né. Cela prouve combien sont peu tranchées et sans doute nuisibles à la philosophie de la science, ces distinctions beaucoup trop précises qu'on a établies dans la vie fœtale, suivant qu'elle a lieu dans le corps de la femelle, dans l'intérieur de l'OEuf, ou tout à fait à l'extérieur, au milieu de l'air ambiant. Pour l'observateur l'animal est un *fœtus,* tant que, zoologiquement parlant, il n'a pas encore acquis les formes qui caractérisent son père ou sa mère ; tous les changements qu'il éprouve jusqu'à ce terme de croissance, toutes les métamorphoses plus ou moins complètes par lesquelles il passe, quel que soit le lieu où elles s'opèrent, sont à ses yeux des changements qui correspondent à ceux que subit le Poulet dans l'intérieur de l'OEuf d'où il sort avec les formes extérieures qui caractérisent ses parents.

Les Branchiopodes et les Cyclopes en particulier travaillent constamment et toute leur vie à la reproduction de leurs semblables, les petits ne sont pas longtemps à naître et se trouvent bientôt aptes à reproduire. Voici quelques observations empruntées à Jurine qui présentent les phases de cette admirable fécondité.

Le 18 février, Jurine isola une femelle du *Cyclops quadricornis,* qui portait pour la première fois des ovaires renfermant des OEufs qu'elle pondit.

| | | |
|---|---|---|
| 26 | février. | Les petits sont éclos. |
| 7 | mars. | Deuxième ponte. |
| 13 | id. | Les petits sont éclos. |
| 15 | id. | Troisième ponte. |
| 25 | id. | Les petits sont éclos. |
| 28 | id. | Quatrième ponte. |
| 6 | avril. | Les petits sont éclos. |
| 7 | id. | Cinquième ponte. |
| 11 | id. | Les petits sont éclos. |
| 12 | id. | Sixième ponte. |
| 15 | id. | Les petits sont éclos. |
| 18 | id. | Septième ponte. |
| 24 | id. | Les petits sont éclos. |
| 25 | id. | Cette mère a paru malade ; elle commençait le travail de la mue ; elle a perdu un peu de sa couleur. |
| 26 | id. | Huitième ponte ; les OEufs étaient transparents. Le 28, la mère a paru mieux ; elle avait mué ; sa couleur rouge a reparu. |
| 1er | mai. | Neuvième ponte. |
| 6 | id. | Les petits sont éclos. |
| 8 | id. | Dixième ponte ; le nombre des OEufs produits par cette ponte était bien moindre que celui des précédentes. |
| 18 | id. | Les petits sont éclos. |

Depuis lors la femelle a langui, et elle a péri le 10 juin.

Il résulte de cette observation : 1° que les intervalles qui ont lieu entre les pontes, ne suivent pas une marche régulière ; 2° que le développement du fœtus dans l'OEuf est subordonné à des causes secondaires, parmi lesquelles l'influence atmosphérique est très-puissante ; 3° que la fécondité du Cyclope est prodigieuse.

Si on récapitule les divers termes du tableau précédent, on appréciera facilement les intervalles très-différents, qui ont eu lieu entre chaque ponte, et on trouvera :

| | | |
|---|---|---|
| De la 1re ponte | à la 2e. . . . . . . . . . . | 17 jours. |
| De la 2 | à la 3. . . . . . . . . . . . | 8 |
| De la 3 | à la 4. . . . . . . . . . . . | 13 |
| De la 4 | à la 5. . . . . . . . . . . . | 10 |
| De la 5 | à la 6. . . . . . . . . . . . | 5 |
| De la 6 | à la 7. . . . . . . . . . . . | 6 |
| De la 7 | à la 8. . . . . . . . . . . . | 8 |
| De la 8 | à la 9. . . . . . . . . . . . | 5 |
| De la 9 | à la 10. . . . . . . . . . . | 7 |

On pourra aussi calculer le temps que les Œufs de chaque portée ont séjourné dans l'ovaire externe, et on trouvera ces nombres :

| | Séjour dans l'ovaire. |
|---|---|
| 1re ponte. . . . . . . . . . . . . . . | 8 jours. |
| 2. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6 |
| 3. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 10 |
| 4. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 9 |
| 5. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4 |
| 6. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 |
| 7. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6 |
| 8. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6 |
| 9. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 |
| 10. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 10 |

Ces variations du séjour des Œufs dans l'ovaire externe sont très-remarquables et sont en rapport sans doute avec les causes atmosphériques extérieures. Au contraire, tout le monde le sait, la durée de la gestation chez les Vivipares, et la durée de l'incubation chez les Ovipares sont exactement déterminées par la nature.

Jurine a désiré connaître d'une manière approximative quelle pouvait être la propagation des Cyclopes pendant une année. Pour faire ce calcul, il a supposé que la première femelle de l'observation précédente avait été mise au commencement de janvier dans un étang où elle avait pondu dix fois dans l'espace de trois mois. A la fin de juin la première génération de cette mère en aura donné une deuxième, à la fin de septembre celle-ci en aura procréé une troisième, et à la fin de décembre cette dernière en aura fourni une quatrième. Le tableau suivant fera connaître la prodigieuse fécondité qui en résulte. Dans ce tableau et pour ne pas pousser trop loin la multiplication, Jurine a réduit à huit le nombre des pontes, et au lieu de porter à cinquante petits le produit de chacune d'elles, il s'est borné à quarante, en soustrayant encore un quart pour les mâles, ce qui, suivant lui, est beaucoup; si pour base de ce calcul on prenait en considération l'époque des pontes, et que l'on partit de la première au lieu de la dernière, le résultat en serait presque doublé, vu surtout la rapide succession de ces pontes, pendant les chaleurs.

*TABLEAU* de la *fécondité pour la* Cyclope quadricorne.

| NOMBRE des femelles qui ont fourni à chaque ponte et qui provenaient originairement d'une seule mère. | NOMBRE et division des pontes dans le courant d'une année. | ÉPOQUE et durée de chaque ponte. | TOTAL des individus fournis par chaque ponte. | SOUSTRACTION des mâles. | SOUSTRACTION des femelles qui ont servi aux pontes suivantes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 8 | Du 1er janvier à la fin de mars. | 320 | 80 | 240 |
| 240 | 8 | Du 1er avril à la fin de juin. | 76,000 | 19,200 | 57,600 |
| 57,600 | 8 | Du 1er juillet à la fin de septembre. | 18,432,000 | 4,608,000 | 13,824,000 |
| 13,824,060 | 8 | Du 1er octobre à la fin de décembre. | 4,423,680,000 | 1,105,920,000 | 3,317,760,000 |
| | | | Somme totale. | Somme des mâles. | Somme des femelles. |
| | | | 4,442,188,320 | 1,110,547,280 | 3,331,641,840 |

Le second mode de développement des Œufs des Branchiopodes, se voit dans les Daphnies, dans les Cypris, dans les Limnadies, etc.; ils passent de l'ovaire interne dans une cavité particulière, ménagée au-dessous du test de l'animal, et placée sur son dos. Jurine a rigoureusement déterminé les fonctions de cette partie qu'il nomme *matrice*, et ses observations les plus précises ont été faites sur le *Monoculus Pulex*, L., qui appartient aujourd'hui au genre *Daphnia*. Lorsque les germes ont acquis leur développement dans les ovaires internes, ce qui devient très-sensible peu de temps après l'accouplement des sexes, ils arrivent dans la matrice ou cavité dorsale, en passant dans deux oviductes qui y aboutissent. Quelquefois les deux ovaires ne se déchargent pas simultanément; l'un d'eux garde les Œufs quelques heures de plus et même un jour. Quoi qu'il en soit, les ovaires internes ne présentent d'abord que quelques molécules d'une

matière colorée en vert, en rose et en brun, suivant la saison; elle augmente à chaque instant, et souvent au bout de quelques heures elle remplit les ovaires : « Il semble au premier aperçu, dit Jurine, que cette matière ne soit qu'une masse d'herbes hachées menu; mais par un examen plus approfondi, on reconnaît que ces molécules sont arrangées avec ordre les unes à côté des autres, et qu'elles tiennent ensemble par un gluten particulier, dans lequel on distingue de petites bulles rondes et un peu transparentes, en un mot ce sont des Œufs réunis les uns aux autres. » Les Œufs, déposés dans la matrice au nombre de plus de vingt, ont trois parties fort distinctes : une enveloppe extérieure, une matière colorée et de nombreux corps globuleux dont un, central, est très-remarquable par son immobilité et sa permanence; à mesure que l'embryon se développe, les particules colorées et les bulles disparaissent. Enfin lorsque le fœtus a atteint son entière croissance, elles ont disparu complétement. Il est difficile de distinguer sur des objets aussi petits la nature de ces matières, et de décider que l'une a les propriétés du jaune, et l'autre celles de l'albumen; mais on doit au moins admettre cette analogie avec l'Œuf du Poulet. Quant au développement des Œufs dans l'intérieur de la matrice, voici ce qui a été vu par Jurine : le premier jour l'Œuf a conservé la même apparence qu'il avait en entrant dans la matrice; on y distingue nettement une bulle centrale, entourée d'autres plus petites dont les intervalles sont garnis de molécules colorées; le second jour, la partie externe de l'Œuf est devenue un peu transparente, ou, en d'autres termes, les molécules colorées se sont rapprochées du centre; le troisième jour, la transparence du contour de l'Œuf s'est accrue; l'opacité des molécules colorées a diminué dans la périphérie de chaque bulle; celle du centre reste toujours la même et à la même place; le quatrième jour, l'Œuf a grossi sensiblement et a changé sa forme sphérique contre une légèrement ovoïde; le contour en est encore plus transparent et les petites bulles plus agglomérées autour de la centrale; le cinquième jour on distingue des inégalités, surtout à la partie antérieure de l'Œuf qui a augmenté de volume, et la matière colorante a un peu diminué; le sixième jour, la forme du fœtus commence à se montrer; les bras se détachent du corps; les bulles ont grossi et se sont un peu écartées les unes des autres; le septième jour, une partie des bulles a disparu et semble avoir été employée pour former les rudiments des pattes et de la tête qu'on peut déjà distinguer; d'autres se sont portées en avant et occupent la place de l'œil; ce qui en reste est fixé dans la partie supérieure de la coquille; le huitième jour, l'œil paraît; il offre dans son centre une ligne rougeâtre, qui sépare la partie noire en deux parties égales; l'intestin se découvre; à mesure que les bulles colorées diminuent, les parties solides de l'animal se développent; le neuvième jour, tous les organes du fœtus sont à découvert; l'œil est plus noir, et l'on commence à en distinguer le réseau; les bulles ont presque entièrement disparu, excepté la centrale qui subsiste encore et occupe le milieu du canal alimentaire, sous le cœur; le dixième jour, le développement du fœtus est terminé; la petite Daphnie sort de la matrice et passe dans un élément nouveau; elle reste un moment immobile, comme si elle voulait reconnaître le liquide dont elle est environnée et s'instruire sur l'usage et la force de ses membres; puis elle s'éloigne en agitant ses petits bras. Tel est le développement ordinaire des Œufs; mais à une certaine époque de l'année, au mois de juillet ou d'août, le dos de la femelle présente une particularité curieuse et qui a fixé l'attention des observateurs; on remarque que cette partie prend de l'opacité; d'abord un peu blanchâtre, elle devient plus foncée et finit par être d'un gris noirâtre, assez obscur. Quand on l'examine avec plus de soin, on voit qu'elle est formée à droite et à gauche par deux ampoules ovalaires, placées l'une au-devant de l'autre, et formant avec celles du côté opposé deux petites capsules ovales, qui ressemblent assez bien à une coquille bivalve. Muller a désigné ces pièces sous le nom de Selle, *Ephippium*, et au fait elles figurent assez bien une petite selle qui serait posée sur le dos de l'animal. On a regardé d'abord la formation de l'*Ephippium* comme une maladie qui atteignait l'animal dans l'arrière-saison; mais un anatomiste très-habile, Straus, a reconnu la véritable nature de cette monstruosité apparente, il s'est assuré que ce petit amas n'était autre chose qu'une enveloppe que la nature avait ménagée aux Œufs pour passer l'hiver. En effet, à la dernière mue de l'année et à l'approche de la saison froide, la mère abandonne son *Ephippium* avec les deux Œufs qu'il contient, et ils n'éclosent qu'au printemps suivant.

Les Apus présentent le quatrième mode de développement des Œufs; c'est-à-dire qu'ils sont déposés, en sortant des ovaires internes, dans une sorte de capsule à deux valves, portée par la onzième paire de pattes.

Le cinquième mode de développement des Œufs des Branchiopodes se remarque dans les Cypris; ces petits Crustacés n'ont plus aucune partie de leur corps disposée pour le séjour des Œufs; ils ne les transportent pas non plus avec eux, mais ils les déposent sur quelques corps étrangers en les agglutinant en une masse de plusieurs centaines. La ponte dure environ douze heures. Les petits qui sortent des Œufs ressemblent, par tous les traits de leur organisation extérieure, à leurs parents. Ils n'éprouvent donc pas après leur naissance des métamorphoses comme les Daphnies et la plupart des Branchiopodes. Les Cypris présentent encore une particularité curieuse; ils paraissent être véritablement hermaphrodites. Jamais on ne les a vus s'accoupler, jamais on n'a reconnu la moindre différence sexuelle entre des milliers d'individus observés à toutes les époques de l'année. Enfin, les Œufs recueillis à la sortie du corps de la mère ayant été isolés, sont éclos, et les petits séparés à l'instant même, ont donné une nouvelle génération sans l'intervention d'aucun autre individu. Mais ce n'est pas le lieu de traiter ici la question curieuse de l'hermaphroditisme. On n'a dû en parler que parce qu'il se rattachait au développement des Œufs. Ces Œufs, ainsi qu'on vient de le voir, présentent, dans la classe des Crustacés, des

particularités curieuses, qui ont été assez bien vues, mais qui mériteraient d'être examinées de nouveau, d'une manière comparative et avec plus de soin.

OEuf des Arachnides. Les OEufs ont été étudiés, chez plusieurs d'entre elles, avec beaucoup de sagacité. Un observateur habile, Héroldt (*Exercit. de Anim. vert. carent. in Ovo formatione, pars* I *: de generatione Aranearum, in Ovo*), s'est attaché à faire connaître le développement de ceux des Aranéides. Ces OEufs sont très-nombreux; ils sont pondus dans une sorte de nid commun diversement construit; en outre, ils paraissent enveloppés d'une membrane qui est fort délicate et transparente. Cette membrane extérieure est unique, et l'inspection au microscope n'y fait découvrir aucun pore ni aucune structure de fibre. Elle a pour usage de contenir une matière liquide dans laquelle Héroldt a distingué diverses parties essentielles qui, relativement à leur quantité, à leur couleur et à leur destination, semblent correspondre au vitellus, à l'albumen et à la cicatricule de l'OEuf des Oiseaux.

Le *vitellus* ou le *jaune* forme la plus grande masse du liquide; l'OEuf en est presque totalement rempli; sa couleur est ordinairement d'un jaune ochracé; quelquefois ce jaune est safrané. Chez quelques espèces, le vitellus est gris, blanc ou rouge-brun; dans tous les cas sa couleur détermine la teinte générale de l'OEuf. Si on le soumet à un fort grossissement, on remarque qu'il est composé d'une infinité de petits globules, de diverses dimensions, qui nagent dans l'albumen ou qui en sont environnés, et ressemblent à autant de petits vitellus.

L'*albumen* est une liqueur transparente, cristalline, sans parties organiques distinctes, ne présentant par conséquent pas de globules, entourant le vitellus jusqu'à la cicatricule et tenant le milieu, quant au volume de sa masse, entre le jaune et la cicatricule. Si on ouvre un OEuf et qu'on laisse écouler sur une plaque de verre le liquide qu'il contient, on voit que l'albumen entoure les globules du jaune et de la cicatricule, exactement comme le sérum du sang entoure le caillot. Dans l'intérieur de l'OEuf, l'albumen est placé de même que la cicatricule en dehors du jaune, et il remplit avec elle l'espace compris entre ce dernier et l'enveloppe extérieure. C'est dans cet espace circulaire qu'on voit se former les premiers linéaments du fœtus; c'est là que se développent successivement la tête, le thorax, les membres, les téguments, leurs dépendances; enfin, c'est de ce lieu que semblent partir tous les organes internes sans en excepter les intestins.

La *cicatricule* ou le *germe* est la partie la plus petite et la plus importante de l'OEuf. Elle est placée immédiatement au-dessous de l'enveloppe extérieure et au centre de la circonférence de l'OEuf; elle se distingue à l'œil nu sous forme d'un très-petit point blanc. Si on l'examine avec plus de soin, on voit que sa forme est lenticulaire, et qu'elle se compose d'une quantité innombrable de granulations blanchâtres. Au microscope, on remarque que ces granulations sont globuleuses, assez semblables sous ce rapport à celles du jaune, mais d'un diamètre moindre et plus opaque. On rend cet aspect très-sensible en ouvrant un OEuf et en épanchant les liquides qu'il contient sur une plaque de verre; la cicatricule se résout alors en granules isolées et opaques qui, au premier aspect, présentent une analogie frappante avec des grains de pollen, à cette différence près que le pollen des végétaux se compose de vésicules remplies par des molécules organiques, tandis que chaque globule de la cicatricule doit être considéré comme simple. La cicatricule ou le germe est le point de départ des changements qui ont lieu dans l'OEuf; toutes les parties qu'il contient lui semblent subordonnées, ainsi qu'on peut le voir en suivant avec soin leur développement. Un fait remarquable, observé par Héroldt, sur les OEufs de certaines espèces d'Araignées qu'il n'a pas déterminées, c'est qu'au lieu d'une cicatricule unique, il semble en exister plusieurs répandues sur divers points de la surface de l'OEuf; mais ces petits germes ne tardent pas à se réunir en une seule masse qui, bientôt, se comporte comme la cicatricule originairement unique.

1re *période*. L'OEuf fécondé étant pondu, et les circonstances de température étant favorables, le développement commence. C'est toujours sur le bord du germe ou de la cicatricule qu'ont lieu les premiers changements; ces bords semblent se diviser en granules qui s'étendent dans l'albumen et sur le jaune; le centre du germe est toujours le même, et la seule différence vraiment appréciable, c'est l'agrandissement de sa circonférence.

2e *période*. Le germe paraît beaucoup plus large; ses bords se dispersent en une infinité de granules; le centre n'est pas encore atteint par cette sorte de dispersion des molécules, mais il éprouve une modification notable, il se déplace et commence à cheminer vers l'extrémité de l'OEuf, en laissant dans le lieu qu'il occupait d'abord une traînée de granules; il figure alors assez bien une sorte de comète, dont le noyau serait le centre du germe; la queue, qui est formée par la dissémination des globules, est transparente, et on aperçoit, au-dessous d'elle, le jaune qu'elle recouvre, tout aussi distinctement qu'on voit, à travers la chevelure d'une comète, les étoiles fixes.

3e *période*. Le noyau du germe qui a continué de se déplacer, est arrivé jusque près de l'extrémité de l'OEuf, mais il ne l'atteint pas entièrement. Le trajet qu'il a parcouru est marqué par une infinité de granules qui sont alors tellement disséminées qu'elles se prolongent presque jusqu'au bout opposé de l'OEuf; c'est alors que la sorte de comète qu'il représente se montre dans son plus grand développement, et avec tous les caractères qui ont été indiqués. Le mouvement du noyau de la cicatricule autorise à supposer que ce corps n'a pas, au moins dans ces premiers temps, une connexion très-intime avec le jaune.

4e *période*. Le noyau du germe n'est pas allé au delà du point qu'il avait atteint, mais il a subi un nouveau changement: ses molécules se sont disséminées en une infinité de granules; il n'existe plus de la comète que la queue qui offre encore plus d'étendue; mais on voit alors que les granules répandues dans l'albumen, ont une tendance à se rapprocher du point qu'occupait le germe avant son déplacement.

5e *période*. Le germe de l'OEuf, qui semble disséminé dans l'albumen, a subi une transformation bien curieuse; toutes ses granules se sont décomposées en molécules imperceptibles, qui, en faisant perdre à l'albumen sa limpidité, ont donné à toute cette masse l'apparence d'un nuage à travers lequel on distingue cependant les globules du jaune; un seul point reste parfaitement transparent; ce point se remarque à l'extrémité de l'Œuf opposée à celle qu'occupait le germe après son déplacement. Héroldt nomme *colliquamentum* ce trouble de l'albumen. Jusque-là le jaune ne semble éprouver aucun changement; tous ceux que l'on remarque ont lieu dans l'albumen et dans l'espace circulaire situé entre le jaune et la coquille.

6e *période*. Le colliquamentum ou la matière nuageuse, qui était étendue sur le jaune et le masquait, paraît maintenant concentré sur le point occupé en dernier lieu par le noyau du germe, il s'y est accumulé et a pris un aspect perlé; sa consistance est assez solide; il est opaque, et on ne distingue plus à travers lui les globules du jaune qu'il recouvre immédiatement; la totalité de celui-ci est cependant devenue plus apparente à cause du retrait de la matière nuageuse vers un seul point; dès ce moment le colliquamentum, qui paraît avoir changé de nature, reçoit un nouveau nom; Héroldt le désigne sous celui de *cambium*. Le cambium occupe en surface un peu plus du quart de la circonférence du jaune; sa forme est déjà assez bien caractérisée, et on peut lui distinguer deux parties : l'une grande, l'autre petite; la première ou la plus considérable, est séparée de la seconde par un étranglement; sa forme est elliptique, et c'est dans sa substance qu'on verra bientôt se former le thorax, les pattes et les parties essentielles et internes du fœtus. La seconde partie, ou la plus petite, est arrondie et semble être, en quelque sorte, un appendice de la première; elle donnera naissance à la tête, aux organes des sens et aux appendices de ceux de la manducation. Ceci posé, on peut nommer avec Héroldt, la grosse masse *cambium thoracique*, et la petite *cambium céphalique*; on devra aussi, pour mieux comprendre les changements qui vont suivre, diviser la surface de l'OEuf en quatre régions. La région qui contient le cambium sera nommée *région pectorale*, la portion opposée sera appelée *dorsale*, et l'on désignera sous le nom de *région latérale* les deux parties intermédiaires. Dans d'autres espèces à Œufs sphériques, le germe se convertit immédiatement en *colliquamentum*, puis en *cambium*, sans changer de place. L'Araignée Diadème en offre un exemple; du reste, il ne se présente ailleurs aucune autre différence importante.

7e *période*. Les deux portions du cambium, la céphalique et la thoracique, n'ont offert encore qu'une masse opaque et homogène; maintenant on y distingue des sortes d'arceaux, au nombre de quatre de chaque côté; ce sont les rudiments des pattes. Ces rudiments, situés en avant de l'Œuf, en occupent principalement les parties latérales; ils sont aussi très-visibles à la région pectorale où ils se prolongent inférieurement; l'extrémité de la première patte est contiguë à celle de la patte opposée, mais les trois autres, quoique plus longues, ne descendent pas aussi bas, et laissent entre elles un intervalle triangulaire, qui se trouve rempli par une matière nuageuse, assez transparente, laissant apercevoir à travers elle les globules du jaune. Cet espace triangulaire, qui plus tard sera recouvert par les pattes, paraît donner naissance au tronc et à plusieurs parties contenues dans l'abdomen. Si à travers les changements qui viennent de s'opérer, on veut retrouver les deux portions du cambium, qui ont été distinguées dans l'observation précédente, on reconnaîtra que le cambium thoracique est représenté par l'assemblage des pattes et par l'espace triangulaire, qui est situé entre elles, et que le cambium céphalique existe au-devant de lui. Les changements qui ont eu lieu dans celui-ci ne sont pas moins remarquables; au lieu d'être arrondi, il est tronqué en avant, et l'on voit sur ses côtés un arceau qui n'est point divisé en deux portions sur la ligne moyenne inférieure du corps; il représente les palpes des mâchoires. On distingue même comme à travers un nuage, les rudiments des mandibules. Il est probable que toutes les parties qui sont propres à la tête, comme les yeux, les crochets des mandibules et les mâchoires, ont dès ce moment leur circonscription bien établie; quant à la tête, elle se distingue alors très-nettement du thorax, et l'on doit insister sur ce fait parce qu'on sait que dans toutes les Araignées adultes, la soudure de ces deux parties est très-intime, la division première n'étant plus représentée que par un sillon plus ou moins profond. L'Œuf, à cette époque, présente encore des parties nouvelles, ce sont des sortes de crénelures ou de replis arqués qu'on voit sur le jaune, en arrière des pattes, et qui méritent de fixer l'attention parce qu'ils annoncent l'origine de la formation des téguments communs du fœtus. C'est ici le lieu de faire remarquer qu'à cette même époque les parties qui se développent ont avec le jaune une connexion intime; en effet, si on ouvre un Œuf, avec toutes les précautions qu'exige cette opération délicate, et si on étend la matière sur une plaque de verre, on voit que les parties formées dans le cambium, conservent leur forme générale, et que la couche la plus interne de cette matière muqueuse et blanchâtre est dans une communication intime avec le jaune; elle s'insère dessus comme les Champignons ou les plantes parasites s'insèrent dans le tronc d'un arbre; le jaune subvient donc à la nutrition des parties les plus extérieures du corps.

8e *période*. Les parties extérieures qui se développent dans le cambium, c'est-à-dire les pieds, les mandibules, et la tête elle-même, se distinguent encore plus nettement. L'Œuf présente ensuite une particularité très-importante, et qui déjà s'indiquait dans la période précédente. Il diminue très-légèrement de grosseur en avant, et le jaune, par le fait de ce rétrécissement, semble divisé en deux portions : l'une petite et antérieure se distingue très-bien à la partie dorsale du fœtus et occupe la place qui, plus tard, sera celle du corselet. Héroldt la nomme, à cause de cela, *portion thoracique*; l'autre porte le nom de *région abdominale*. Elle est très-visible, occupe plus de la moitié de la capacité de l'Œuf, et semble constituer à elle

seule la plus grande masse de l'abdomen. Si on examine la face inférieure de cette portion abdominale, on remarque, indépendamment des deux crénelures obliques et arquées, qui s'étendaient de la partie dorsale à la portion abdominale, trois autres crénelures longitudinales et droites; l'une d'elles occupe la ligne médiane du corps, et les deux autres sont placées de chaque côté. Ces crénelures indiquent les progrès de la formation des téguments. Un autre changement se présente à la face supérieure : on voit régner sur la ligne moyenne une bandelette obscure et droite qui commence à l'étranglement abdomino-thoracique et s'étend jusqu'à l'extrémité de l'Œuf, en devenant de plus en plus étroite; cette bandelette qui, dans tout son trajet, ne fournit aucun prolongement latéral, doit être considérée comme le rudiment du cœur ou le vaisseau dorsal. Le liquide, qu'il contient sans doute dans son intérieur, n'est doué d'aucun mouvement. Héroldt pense que la formation du liquide est antérieure à celle des parois qui le renferment. Il croit aussi que c'est l'albumen qui donne naissance à l'appareil circulatoire; il attribue encore à l'albumen l'origine de tous les téguments.

9e *période*. L'Œuf présente un changement frappant dans sa forme générale. On a vu que, dans la période précédente, il diminuait très-légèrement de grosseur en avant; il offre maintenant un amincissement très-sensible dans le même sens. On peut lui reconnaître deux parties : l'une étroite, antérieure, constitue la petite extrémité et renferme la tête, le thorax et les appendices qui en dépendent; l'autre sphérique et beaucoup plus considérable, constitue la grosse extrémité et correspond à l'abdomen. En même temps que ces modifications ont lieu, l'Œuf s'est un peu allongé, et toutes les parties qu'on lui distinguait ont marché vers leur perfection. Les pattes présentent déjà de légères traces de division en articles, et leur longueur s'est accrue de telle sorte qu'elles recouvrent presque en entier la face inférieure du thorax.

10e *période*. La petite extrémité qui s'est allongée de plus en plus, se trouve maintenant distinguée de la grosse portion par un véritable étranglement qui, lorsqu'on examine l'Œuf de profil, le divise nettement en deux portions, qu'on désignera, dans l'Araignée parfaite, sous les noms de thorax et d'abdomen. Les parties visibles du thorax sont les mandibules, les palpes et les pattes. Ces derniers appendices, repliés sur la poitrine, ont atteint un tel accroissement, qu'ils traversent la ligne moyenne du corps, c'est-à-dire qu'ils se dépassent réciproquement en rentrant dans les intervalles les uns des autres, à peu près comme lorsqu'on joint par leur extrémité les doigts d'une main avec ceux de l'autre. L'abdomen ne présente rien de remarquable, si ce n'est une tache oblongue et opaque, qui existe sur le milieu de sa face inférieure, à partir des pieds jusqu'à la terminaison du ventre. Héroldt pense que cette tache est un indice du développement des parties internes de l'abdomen, c'est-à-dire du canal intestinal, des vaisseaux sécréteurs de la soie, des organes génitaux, etc. A mesure que le fœtus s'accroît, la membrane externe ou la coque de l'Œuf s'applique plus exactement contre son corps et semble représenter une peau extérieure dont la jeune Araignée se dépouillera bientôt, à peu près comme la Chenille se dépouille de la peau qui l'enveloppe.

11e *période*. Par l'augmentation successive du fœtus, la membrane de l'Œuf devient tellement tendue, et s'applique si exactement sur toutes les parties du corps de l'animal, qu'on les distingue toutes nettement à travers elle; on croirait voir la nymphe de certains insectes coléoptères. Les parties essentielles du thorax sont la tête et les pieds. La tête est de couleur blanche, et surmontée par huit traits bruns; les pattes, également blanches, sont étroitement serrées contre la poitrine, et reçues, par leur extrémité, les unes entre les autres. On leur distingue une anche, une cuisse, une jambe et un tarse. Les articulations des palpes et les mandibules sont aussi visibles à travers l'enveloppe générale de l'Œuf. La tache inférieure de l'abdomen est beaucoup plus étendue et paraît divisée en deux parties : l'une grande, elliptique; l'autre petite et arrondie : celle-ci correspond à l'ouverture anale. A ce dernier degré de développement, le fœtus ou, si l'on veut, la jeune Araignée prisonnière ne donne aucun signe de mouvement.

*Exclusion de l'Araignée*. Enfin, l'Araignée sort de l'Œuf en rompant sa membrane extérieure. Degéer (Mém. sur les Ins., t. VII, p. 196) a décrit cette naissance : « La coque, dit-il, ou la pellicule de l'Œuf reçoit une fente le long du corselet, et l'Araignée tire d'abord par cette ouverture la tête, les tenailles (les mandibules), le corselet et le ventre; après quoi il lui reste à faire l'opération la plus difficile, c'est de dégager les pattes et les bras (les palpes maxillaires) de la portion de la pellicule dont ces parties sont comme enveloppées; elle en vient à bout, quoique lentement, en gonflant et en contractant alternativement le corps et les pattes; après quoi elle se trouve libre et capable de marcher. A mesure qu'elle se dégage de la pellicule, celle-ci est poussée vers l'extrémité des pattes où elle est réduite à un petit paquet blanc qui est tout ce qui en reste. Quelquefois la pellicule se trouve encore un peu adhérente au ventre; mais l'Araignée s'en débarrasse bientôt entièrement. C'est la façon dont les jeunes Araignées, de toutes espèces, sortent de l'enveloppe de leurs Œufs, et cette opération se fait comme une mue. » Ce n'est encore ici, cependant, qu'une première naissance; en effet, toutes les parties de l'Araignée, sa tête, ses mâchoires, ses pattes, son ventre, se trouvent encore enveloppées par une membrane qui fournit à chacune une sorte de fourreau. L'Araignée est embarrassée dans tous ses mouvements; elle ne se déplace qu'avec peine, et elle se trouve dans l'impossibilité de construire une toile et de saisir sa proie; au reste, elle est comme assoupie et ne paraît pas disposée à agir. Pour qu'elle sorte de cet état, et qu'elle soit apte à se mouvoir, il faut nécessairement qu'elle se débarrasse de cette autre enveloppe; c'est alors seulement qu'on peut dire qu'elle a vu le jour. Cette dernière période, ou, si l'on veut, cette première mue, a lieu dans un temps très-variable, suivant le degré de chaleur de l'atmosphère. Quelquefois on l'observe dès les premiers jours; souvent

aussi elle ne s'effectue qu'au bout de plusieurs semaines. Dans tous les cas, la mue s'opère dans la sorte de bourre qui forme aux Œufs une enveloppe générale, et la jeune Araignée ne sort de ce nid commun que par un temps doux, ordinairement aux mois de mai et de juin.

Œuf des Insectes. Les sexes, l'accouplement, le mode de fécondation, les diverses particularités de la ponte, les métamorphoses sont assez bien connus pour un certain nombre de genres de la classe des Insectes; mais on ne sait rien ou presque rien de leurs Œufs. Souvent, il est vrai, on a calculé leur nombre, indiqué leur forme, et noté la couleur de leur coque, mais on n'a guère été au delà; le développement de l'Œuf, c'est-à-dire les changements successifs qui ont lieu dans son intérieur depuis l'instant de la fécondation jusqu'à l'époque de la naissance, n'a encore été l'objet d'aucune recherche très-fructueuse.

Œuf des Zoophytes. La grande classe des Zoophytes renferme des êtres très-différents entre eux par leur organisation extérieure, mais qui se ressemblent beaucoup sous le rapport de leur reproduction; la plupart proviennent d'Œufs, mais ces Œufs n'ont le plus souvent été vus que dans les ovaires; rarement on en a observé après la ponte, et plus rarement encore on a examiné et suivi leur développement.

OFFICIER. pois. L'un des noms vulgaires du *Gadus Pollachius*. *V.* Gade.

OGCEROSTYLUS. bot. Ce genre, de la famille des Synanthérées, ne diffère pas de celui que Sprengel a nommé *Styloncerus*. *V.* ce mot.

OGCODE. *Ogcodes*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes très-petites, insérées près de la bouche, de deux articles dont le dernier, presque ovalaire, est terminé par une soie. Trompe, suçoir et palpes tout à fait retirés dans la cavité orale et non visibles. Corps court, renflé; tête petite, globuleuse et presque entièrement occupée par les yeux; trois petits yeux lisses; corselet bossu; abdomen paraissant vésiculeux; ailes écartées, inclinées; tarses terminés par trois pelotes. Les Ogcodes se distinguent facilement des Acrocères, qui en sont les plus voisins, par l'insertion des antennes : dans les Acrocères, les antennes prennent naissance sur le vertex, tandis que les Ogcodes les ont attachées au bord de la bouche. Les Astomelles ont les antennes composées de trois soies. Les genres Panops et Cyrte diffèrent des trois genres dont il vient d'être parlé, parce qu'ils ont une trompe bien apparente. La seule espèce connue de Linné, et celle sur laquelle Latreille établit son genre Ogcode, fut rangée par le premier dans son genre *Musca*. Schæffer l'associa aux Némotèles, et Fabricius aux Syrphus. Illiger est venu, après Latreille, donner le nom d'Hénops au genre Ogcode. Cette dénomination a d'abord été adoptée par Walkenaer, et ensuite par Meigen et Fabricius. Celui-ci a réuni à ce genre quelques autres espèces qui forment à présent d'autres genres.

Ogcode bossu. *Ogcodes gibbosus*, Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. 14, p. 315, n° 1, tab. 109, f. 10; Macquart, Ins. Dipt. du nord de la France; *Musca gibbosa*, L.; *Henops gibbosa*, Fabr., Walk., Meigen; *Hemotelus*, Schæf.; *Icon. Ins.*, t. 200, fig. 1; *Syrphus gibbosus*, Panz. Long de deux à trois lignes; tête noirâtre; thorax d'un noir luisant, à poils jaunâtres, antérieurement, gris postérieurement; abdomen d'un blanc d'ivoire; une bande noire au bord postérieur des segments, élargie au milieu. Ventre blanc; base et bord postérieur des segments noirs. Pieds d'un fauve pâle; cuisses noires, à extrémité fauve; cuillerons blancs; ailes hyalines. En Europe.

OGCODOCERE. *Ogcodocera*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Macquart, pour un insecte de l'Amérique septentrionale, qui lui a offert pour caractères génériques : tête assez épaisse; trompe courte et assez forte; palpes cachées; face plane; front large dans les femelles; antennes rapprochées, très-courtes, avec le premier article peu ou point distinct, le deuxième épais et arrondi, le troisième moins épais que le deuxième, sphérique, un peu déprimé, et le style allongé; corps de largeur médiocre; abdomen assez court; ailes petites, leur nervure transversale située vers les deux tiers de la longueur de la cellule discoïdale, et fort loin de la base de la première sous-marginale; cellule anale presque fermée; tarses munis de pelotes. Ce genre diffère des Anthraces par l'insertion rapprochée des antennes, et se singularise par la conformation de ces organes en tubercules.

Ogcodocère mi-partie. *Ogcodocera dimidiata*, Macq. Son corps est velouté; ses antennes sont noires et son front est garni de poils jaunes; le corselet et l'abdomen sont en grande partie dénudés, excepté sur les côtés du dernier où il y a de longs poils noirs et où les deux premiers segments sont bordés de poils jaunes; balanciers bruns; pattes noires; ailes un peu concaves, à moitié noires, avec un point clair dans la nuance obscure. Taille, deux lignes et demie.

OGIÈRE. *Ogiera*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et de la Syngénésie égale, L., institué par Cassini qui l'a ainsi caractérisé. Involucre égal aux fleurs ou un peu plus long, composé de cinq folioles larges, ovales et disposées sur un seul rang. Réceptacle petit, plan, garni de paillettes plus courtes que les fleurons, ovales, acuminées, membraneuses, et à une seule nervure. Calathide sans rayons, composée de fleurons peu nombreux, réguliers et hermaphrodites; corolle à cinq lobes frangés; anthères libres et noires; style comme dans les autres Hélianthées; ovaire grêle, oblong, hispide surtout au sommet, devenant un akène oblong, obové, obscurément tétragone, hérissé de tubercules presque globuleux, rétréci au sommet en un col gros et court, absolument dépourvu d'aigrette.

Ogière triplinervée. *Ogiera triplinervia*, Cass. Sa tige est herbacée, rameuse, garnie de feuilles opposées, un peu pétiolées, ovales, à peine dentées, triplinervées, hispides, parsemées de glandes en dessous; les calathides sont portées sur des pédoncules simples, courts, grêles, solitaires, situés dans les dichotomies de la tige et de ses ramifications; les corolles sont jaunes.

OGLIFA. BOT. H. Cassini a proposé sous ce nom (Bulletin de la Soc. Philom., septembre 1819) un genre ou sous-genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, et qui est formé sur une espèce de *Filago* dont le mot *Oglifa* est l'anagramme. Cette espèce, *Filago arvensis*, L., est une plante herbacée, annuelle, velue, cotonneuse et blanche sur toutes ses parties. La tige, haute d'environ un pied, est dressée, paniculée, rameuse, garnie de feuilles nombreuses, courtes, embrassantes, étroites et lancéolées. Les fleurs sont agglomérées en capitules dans les aisselles des feuilles supérieures et aux extrémités de la tige. On trouve cette plante dans les champs stériles et sablonneux de l'Europe continentale.

OGNELLA. MOLL. Synonyme de *Murex brandaris*. *V.* Rocher.

OGNON. BOT. Espèce du genre Ail. *V.* ce mot.

On nomme vulgairement : Ognon de Loup, une variété de Potiron.

Ognon marin, le *Scilla maritima*, qui croît souvent très-loin de la mer.

Ognon musqué, le Muscari.

Ognon sauvage, l'*Hyacinthus comosus*, autre espèce du genre Muscari, etc.

OGNON BLANC. MOLL. Nom vulgaire et marchand de l'*Helix gigantea*.

OGOTON, OGOTONE ou OCHODONE. MAM. Espèce de Lagomys. *V.* Lièvre.

OGYGIE. *Ogygia*. CRUST. Genre de la famille des Trilobites, établi par Alexandre Brongniart (Hist. natur. des Crust. fossiles, p. 6 et 26) qui lui donne pour caractères distinctifs : corps très-déprimé, en ellipse allongée, non contractile en sphère. Bouclier bordé; un sillon peu profond, longitudinal, partant de son extrémité antérieure. Point d'autres tubercules que les oculiformes. Protubérances oculiformes, peu saillantes, non réticulées; angles postérieurs du bouclier prolongés en pointes. Lobes longitudinaux peu saillants; huit articulations à l'abdomen. C'est Guettard qui le premier a parlé de ces animaux curieux dans une dissertation sur les empreintes des roches schisteuses d'Angers (Mém. de l'Académie des Sciences de Paris, année 1757, p. 52, pl. 7-9); mais il n'en a donné que des descriptions vagues et très-incomplètes, car il n'a connu que des fragments de l'animal. Brongniart l'a représenté en entier, et a consigné avec beaucoup de soin, dans son travail, les caractères qui en constituent un genre très distinct. A ces caractères, qui viennent d'être mentionnés, il faut ajouter que les individus d'une même espèce ont entre eux de grandes différences de taille; en ne comparant que ceux qui sont évidemment de la même espèce, on en trouve qui ont huit centimètres et d'autres qui ont jusqu'à vingt-huit centimètres de long. Les Ogygies ont été rencontrées en France dans les Schistes argileux des environs d'Angers; on a cru aussi en distinguer une espèce qui a paru différer des précédentes, dans une roche des environs de Schenectady, sur le Mohawk, dans l'État de New-York, laquelle roche est aussi schisteuse. Cette analogie de gisement est remarquable et se reproduit pour les autres genres de Trilobites que l'on a trouvés jusqu'à ce jour. On ne connait encore que deux espèces bien distinctes d'Ogygies.

Ogygie de Guettard. *Ogygia Guettardi*, Br., pl. 3, fig. 1. Le corps est elliptique, environ trois fois plus long que large; il est terminé en pointe aux deux extrémités, et les différentes parties qu'on y voit participent de son allongement. On le trouve dans les Schistes ardoisés des environs d'Angers, où il est rarement dans un parfait état de conservation, quoique les fragments en soient très-communs. Ces fragments offrent de telles différences dans leurs proportions et dans leurs formes, que Brongniart suppose qu'il existe plusieurs espèces distinctes qu'il n'a pu encore caractériser.

Ogygie de Desmarest. *Ogygia Desmarestii*, Br., pl. 3, fig. 2. Le corps est ellipsoïde, tout au plus une fois et demie plus long que large; le bouclier est arrondi et presque échancré antérieurement. Cet Ogygie est remarquable par la dimension, l'animal entier devant avoir au moins trente-cinq centimètres de long. Il se distingue en outre par une plus grande largeur de toutes ses parties, ce qui lui donne une forme générale raccourcie.

OHIGGINSIA. BOT. Nom d'un genre établi par Ruiz et Pavon, que Persoon a convenablement modifié en supprimant la première voyelle. *V.* Higginsia.

OHLENDORFIA. BOT. Ce genre proposé par Lehmann (Ind. Sem. hort. Hamburgi, 1835) ne paraît pas différer de celui que Burchell a nommé *Aptosimum* et qu'il a établi d'après une plante de la famille des Scrophularinées, rapportée par Ecklon du cap de Bonne-Espérance. *V.* Aptosime.

OICEPTOME. *Oiceptoma*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Leach aux dépens du genre *Sylpha* de Linné et que Latreille n'adopte pas dans ses Familles naturelles. Ce genre est si peu tranché qu'il n'est réellement pas admissible. *V.* Boucliers.

OIDE. *Oides*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Weber, et auquel Fabricius a donné le nom d'*Adorium*. *V.* Adorie.

OIDEMIA. OIS. Nom d'un sous-genre dans lequel Flemming comprend les Canards qui ont quelqu'analogie avec la Macreuse, *Anas nigra*, et dont Lesson forme sa première race.

OIDIER. *Oidium*. BOT. (*Mucédinées*.) Ce genre fut établi par Link; il est très-voisin des genres *Acrosporium* de Nées, et *Alysidium* de Kunze; aussi Persoon a réuni ces trois genres en un seul, sous le nom d'*Acrosporium*. Cette réunion paraît très-convenable; mais il serait préférable de conserver le nom d'*Oidium*, qui est le plus ancien. Ces petites Moisissures présentent des filaments simples ou rameux, très-fins, transparents, réunis par touffes, légèrement entrecroisés, cloisonnés, et dont les articles, particulièrement ceux des extrémités des rameaux, finissent par se séparer et former autant de sporules. Dans les vrais *Oidium*, les filaments sont décombants, entrecroisés; dans le genre *Acrosporium*, ils sont dressés, et leurs articles sont globuleux; dans l'*Alysidium*, ils sont également dressés, mais à articles ovales. Toutes ces petites plantes croissent sur les feuilles ou les bois pourris, ou sur les fruits pourris; c'est particulièrement sur ces derniers que se développent deux des espèces

de véritables *Oïdium : O. fructigenum* et *O. laxum*, qui forment sur les fruits qui commencent à se gâter, des taches circulaires brunâtres, entourées de cercles concentriques semblables. Ces plantes sont abondantes sur les Poires, les Abricots, les Prunes.

OIE. *Anser*. OIS. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

OIE DE MER. MAM. L'un des noms vulgaires du *Delphinus Delphis*. *V.* DAUPHIN.

OIGNARD, OIGNE. OIS. L'un des noms vulgaires du Canard Siffleur. *V.* CANARD.

OIGNON. BOT. *V.* OGNON.

OIKÉTIQUE. *Oiketicus*. INS. Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, tribu des Faux-Bombices, voisin du genre Zeuzère, établi par Guilding, d'après deux espèces qu'il a observées dans l'Inde occidentale et dont il a pu tracer les caractères de la manière suivante : bouche très-simple; langue ou nulle ou entièrement retirée dans la bouche; lèvre divisée; massue très-écailleuse à l'extrémité; abdomen extensible et allongé. Cet insecte cause de grands dégâts dans les jardins des Antilles.

OIKÉTIQUE DE KIRBY. *Oiketicus Kirbyi*, Guild. Son corps est d'un noir pourpré brillant; les ailes supérieures sont allongées, les inférieures ont un angle anal saillant; antennes pectinées depuis la base jusqu'au milieu, et dentelées dans le reste de leur longueur; bouche d'un jaune pâle; tarses roussâtres. La femelle a des yeux roussâtres, la poitrine et le corps couverts d'écailles jaunâtres; une sorte de laine brunâtre entoure le cou et recouvre l'anus.

OIKÉTIQUE DE MACLEAY. *Oiketicus Macleayi*, Guild. Il est noir, avec les ailes larges et arrondies; les antennes sont pectinées avec l'extrémité ferrugineuse. La femelle est couverte d'une laine d'un jaune ferrugineux.

OIKOPLEURE. *Oikopleura*. Sous ce nom, Mertens a décrit un nouveau genre d'animaux marins, qu'il place parmi les Mollusques et rapproche des Pneumodermes; l'espèce type de ce genre a reçu le nom de *Chamissonii*. Depuis la publication des travaux du naturaliste russe, que la mort a enlevé à l'étude des sciences, Quoy et Gaimard ont donné leurs observations sur un animal du même genre, mais d'espèce voisine, et qu'ils nomment *Oikopleura bifurcata*, Zool. du voyage de l'Astrolabe, t. IV, p. 304, pl. 26, fig. 4-7 des Zoophytes. Quoy et Gaimard ne sont pas d'accord avec Mertens sur la place que les Oikopleures doivent occuper dans la série zoologique; ils ne pensent pas que ce soient des animaux aussi élevés que l'a cru Mertens, mais ils n'en font aucun rapprochement avec des productions déjà connues : voici la description de l'Oikopleure bifurquée de Quoy et Gaimard : corps anguilliforme, aplati, pointu à son extrémité, laquelle est garnie d'une nageoire qui paraît échancrée; axe parcouru par un canal dans lequel ou plutôt sur les côtés duquel on peut apercevoir des granulations blanches, appartenant probablement à l'appareil générateur; partie qui correspond à la tête surmontée d'un capuchon membraneux, très-délié et frangé. Les Oikopleures sont dans un mouvement continuel de vibration, qu'ils impriment à tout leur corps; ils semblent vouloir se débarrasser de leur enveloppe céphalique; ils altèrent promptement l'eau qui les contient, et dans l'espace d'une demi-heure ils ont cessé de vivre. S'il existe dans les eaux salées des animaux susceptibles de subir des métamorphoses avant que de devenir des êtres parfaits, alors les Oikopleures pourraient bien être des larves. Quoy et Gaimard les avaient nommées Frétillaires, mais après avoir eu connaissance du Mémoire de Mertens, ils ont reconnu qu'ils devaient faire partie de son genre Oikopleure, que Chamisso avait observé longtemps auparavant, plus imparfaitement, il est vrai, mais auquel il avait donné le nom beaucoup plus euphonique d'APPENDICULAIRES. *V.* ce mot.

OINAS. OIS. Pour Œnas. *V.* ce mot.

OIOSPERME. *Oiospermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Lessing, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, discoïde; involucre imbriqué, étalé, à écailles scarieuses, aiguës, à folioles inégales, qui l'entourent et le dépassent en longueur; réceptacle large et nu; corolles régulières, à limbe partagé en cinq découpures acuminées, à peine distinctes du tube; akènes arrondis au sommet, sillonnés, hispidules; nectaire alvéolaire; disque épigyne et petit; point d'aigrette.

OIOSPERME INVOLUCRÉ. *Oiospermum involucratum*, Less.; *Ethulia involucrata*, Mart.; *Amphirephis psilocarpa*, Nées; *Calydermos repens*, Spreng. Sa tige est herbacée, glabriuscule, garnie de feuilles alternes, pétiolées, ovales, membraneuses et glabres; les corolles sont hispidules, réunies en grand nombre au sommet de la tige, formant un capitule. De l'Inde.

OISANITE. MIN. Variété de Titane Anatase, que l'on trouve au bourg d'Oysans d'où elle a tiré son nom. *V.* OYSANITE ou plutôt TITANE ANATASE.

OISEAU. *Avis*. ZOOL. C'est à l'article OISEAUX qu'il sera traité de ce qui concerne cette classe des Vertébrés; on se bornera ici à faire remarquer que le mot OISEAU a été employé vulgairement avec quelque épithète, de manière à rendre les désignations essentiellement vicieuses. Ainsi on appela :

OISEAU D'AFRIQUE, le Casse-Noix et la Pintade.

OISEAU AQUATIQUE, le Bec-en-fourreau.

OISEAU ARCTIQUE, le Labbe ou Stercoraire.

OISEAU DE BANANA, le Troupiale commun.

OISEAU DES BARBADES, un Coua, *Coccyzus septorum*.

OISEAU A BEC TRANCHANT, le Pingouin.

OISEAU BÉNI, le Troglodyte.

OISEAU BÊTE, le Bruant fou.

OISEAU BLEU, la Poule Sultane, un Merle et le Martin-pêcheur alcyon.

OISEAU DE BOHÊME, le Jaseur.

OISEAU A BONNET NOIR, la Mésange nonnette.

OISEAU BOUCHER, la Pie-Grièche grise.

OISEAU DE CADAVRE, la Chouette Chevêche.

OISEAU DE CALICUT, le Dindon.

OISEAU DES CANARIES, le Gros-Bec serin.

OISEAU CANNA, le Bruant olive.

OISEAU DU CÈDRE, le Jaseur.

OISEAU DES CERISES, le Loriot commun.

OISEAU CHAMEAU, l'Autruche.

OISEAU DE CHAROGNE, le Vautour Ouricou.

OISEAU CHAT, le Merle Catbird.

OISEAU DE CIMETIÈRE, le Grimpereau de muraille.

Oiseau à collier, le Martin-Pêcheur à collier.
Oiseau de combat, le Bécasseau combattant.
Oiseau à cou de Serpent, l'Anhinga.
Oiseau des cordants, le Pingouin.
Oiseau à couronne, la Grue couronnée.
Oiseau couronné du Mexique, le Touraco Louri.
Oiseau couronné noir, le Tangara noir et jaune.
Oiseau de la Croix, le Bouvreuil à sourcils roux.
Oiseau de Curaçao, le Hocco Teuchnli.
Oiseau de Cythère, la Tourterelle à collier ou Pigeon blanc.
Oiseau de Dampier, le Calao de Céram.
Oiseau de dégout, le Dronte.
Oiseau du destin, le Calao d'Abyssinie.
Oiseau à deux becs, le Calao de Gingi.
Oiseau du Diable, le Pétrel de tempête.
Oiseau Diablotin, le Stercoraire.
Oiseau de Dieu, le Paradisier grand-émeraude.
Oiseau de Diomède, le Pétrel Puffin.
Oiseau à dos rouge, le Tangara Septicolore.
Oiseau Dominé, le Merle Grive.
Oiseau Épinard, le Tangara Septicolore.
Oiseau Féticheur, le Héron Butor.
Oiseau Fou, la Sittelle folle.
Oiseau des glaces, le Bruant de neige.
Oiseau goitreux, le Pélican blanc.
Oiseau de guerre, la Frégate.
Oiseau des herbes, le Stourne chanteur.
Oiseau jaune, le Bruant commun.
Oiseau des Joncs, le Bruant des Roseaux.
Oiseau de Lyre, la Grue cendrée.
Oiseau de mai, l'Alouette Calandre.
Oiseau marchand, le Catharte Aura.
Oiseau de mauvaise figure, la Chouette effraie.
Oiseau de Médie, le Paon.
Oiseau de meurtre, le Merle Litorne.
Oiseau à miroir, la Sylvie à gorge bleue.
Oiseau mon père, la Coracine chauve.
Oiseau de la Mort, la Chouette effraie.
Oiseau des neiges, le Gros-Bec Niverolle, le Bruant de neige et le Tétras Lagopède.
Oiseau de Nerte, la Merle Litorne.
Oiseau Niais, le Canard Siffleur.
Oiseau noir, le Tangara noir.
Oiseau de Notre-Dame, le Martin-Pêcheur Alcyon.
Oiseau de Numidie, la Pintade vulgaire.
Oiseau d'Or, l'Impey resplendissant.
Oiseau de Palamède, la Grue cendrée.
Oiseau de Paradis, le Paradisier.
Oiseau Pêcheur, l'Aigle (Faucon) Balbuzard.
Oiseau de la Pentecôte, le Loriot commun.
Oiseau à Pierre, le Paual.
Oiseau de Pluie, le Coua Tacco.
Oiseau Pluvial, le Pic vert.
Oiseau de Plumes, la Grue couronnée.
Oiseau pourpré, le Talève Porphyrion.
Oiseau Quaker, l'Albatros fuligineux.
Oiseau Rhinocéros, un Calao.
Oiseau Rieur, un Coucou.
Oiseau de Riz, un Gros-Bec.
Oiseau Roi, le Gobe-Mouche Tictivie.
Oiseau Royal, la Grue couronnée et le Manucaude.
Oiseau des Savanes, le Gros-Bec des Prés.
Oiseau Saint Jean, le Faucon Buse pattue.
Oiseau Saint-Martin, le Faucon Busard.
Oiseau de Saint Pierre, le Pétrel de tempête.
Oiseau sans ailes, les Pingouins et les Manchots.
Oiseau de Sauge, la Sylvie des roseaux.
Oiseau silencieux, un Tangara.
Oiseau du soleil, le Caurale et le Grèbe-Foulque.
Oiseau Sorcier, la Chouette effraie.
Oiseau Souris, les Colious.
Oiseau Teigne, le Martin-Pêcheur Alcyon.
Oiseau de tempête, un Pétrel.
Oiseau des Terres-Neuves, l'Aracari vert.
Oiseau Toucan, le Toucan à gorge blanche.
Oiseau Tout-Bec, les Toucans et les Aracaris.
Oiseau Trompette, l'Agami.
Oiseau du Tropique, le Paille-en-Queue ou Phaéton blanc.
Oiseau de Turquie, le Casse-Noix.

OISEAUX. *Aves*. zool. Seconde classe des animaux qui, dans la plupart des systèmes et méthodes zoologiques, appartient au grand embranchement des Vertébrés, et qui présente des rapports frappants avec les Mammifères, quoique les êtres dont se compose la classe qui va nous occuper, présentent des mœurs et des habitudes bien différentes. Les extrémités antérieures des Oiseaux sont de fortes rames destinées à choquer l'air et y établir alternativement un point d'appui pour le vol; on retrouve chez eux le bras, l'avant-bras, la main et quelques vestiges de doigts dont ils ne peuvent, à la vérité, faire usage comme organes de préhension, mais qui deviennent les instruments principaux du mouvement. Leurs extrémités inférieures offrent une cuisse constamment cachée par la peau qui recouvre l'abdomen, une jambe plus ou moins grêle, plus ou moins élevée et proportionnée aux besoins de l'espèce, un tarse toujours plus allongé que dans aucun autre vertébré, terminé par un pied composé de doigts dont le nombre et la forme sont susceptibles d'importantes variations. Le reste de la charpente osseuse présente encore, comme dans les Mammifères, cette boîte admirable, qui renferme la source première de la vitalité. A la tête s'attache la colonne vertébrale dont sept de ses nombreux anneaux, par des prolongements arqués, forment les côtes qui viennent s'articuler en devant, à un sternum osseux, et donnent naissance à la cavité pectorale bornée antérieurement par de longues clavicules, par de larges omoplates, et que forment en partie les trois os du bassin, réunis au coccyx. Cette grande cavité renferme et protège la trachée-artère, l'œsophage, l'estomac, les poumons, le cœur, le foie, les reins, les intestins et autres viscères indispensables à la vie, et dont la forme, l'étendue ou le volume varient en raison des aliments et de la quantité d'air que l'Oiseau consomme pour la respiration qui est double ainsi que la circulation.

L'organe cérébral est composé des deux lobes du *cerveau*, logés dans une cavité antérieure du crâne, et du *cervelet* qui, dans une autre cavité inférieure, se trouve en contact avec les deux couches optiques

et la moelle allongée, formant une large surface lisse au milieu de ces deux couches ; le cervelet présente à sa base et de chaque côté un prolongement plus ou moins grand ; ses ventricules antérieurs sont fermés par une cloison. Tout cet appareil est protégé par la charpente du crâne. Les deux *mandibules* sont plus ou moins saillantes, quelquefois très-prolongées, et assez ordinairement d'une forme bizarre ; leur ensemble forme le *bec;* celui-ci, droit ou courbé, arrondi ou triangulaire, comprimé ou déprimé, coudé ou croisé, sillonné ou appendiculé, etc., est toujours de matière cornée, rarement recouverte d'un épiderme ; il renferme la *langue* dont les formes ne sont guère moins variées que la sienne. La mandibule supérieure s'articule au crâne, dont elle est le prolongement, par les os maxillaires et intermaxillaires, qui sont des lames plus ou moins amincies, dont les formes constituent celle du bec, et par l'os ethmoïde qui représente les apophyses ptérygoïdes ; elle porte souvent, à sa base, une membrane plus ou moins épaisse et diversement colorée, que l'on a nommée *cire;* la partie intermédiaire, longitudinale, s'élève ordinairement en carène, et limite de chaque côté l'ouverture des narines, dont la position varie autant que la manière dont elles sont percées ou recouvertes, et qui termine les trois cornets cartilagineux du nez. La face interne de cette mandibule est concave, garnie de parties membraneuses, qui forment le palais. La mandibule inférieure s'articule à la supérieure par l'os carré, qui remplace la caisse du Mammifère et s'appuie sur l'ethmoïde ; toutes deux ont leurs bords ou arrondis, ou tranchants, ou dentés. La base du bec, les côtés de la tête, l'orbite des yeux, le menton, le cou sont quelquefois entourés de membranes plus ou moins épaisses, saillantes ou pendantes ; on les nomme caroncules, crêtes, fanons, etc. La *face* comprend tout ce qui environne le bec, à partir de la ligne qui va de l'angle de cet organe jusqu'à celui de l'œil, et que l'on désigne sous le nom de *lorum;* elle comprend la *joue* qui occupe tout l'espace entre la base du bec, le front et l'œil, le *capistrum* qui est la partie inférieure du front et l'*auréole* ou *région ophthalmique*, cercle entourant l'œil. La *sourcil* est un trait formé par de petites plumes colorées ; il dessine un arc au-dessus de l'œil. Les *tempes* prennent ce qui est compris entre l'œil, le vertex et l'oreille. Le *sinciput* est la partie antérieure de la tête jusqu'au vertex qui forme le reste, entre les oreilles. L'*occiput* vient ensuite et se termine à la nuque ou à l'origine du cou. Les ouvertures des oreilles sont cachées par des plumes décomposées, que l'on aperçoit de chaque côté de la tête. Enfin le *menton* est la partie que laissent les deux branches de la mâchoire inférieure ; il précède immédiatement la gorge.

La tête est unie au tronc par l'intermédiaire des vertèbres cervicales, dont le nombre varie chez les diverses espèces, en raison de la longueur du cou ; ces vertèbres sont extrêmement mobiles et permettent au cou de se plier avec beaucoup de facilité soit en avant, soit en arrière, et même chez certaines espèces, comme le Torcol, la tête peut se tourner presque entièrement. Aux vertèbres cervicales succèdent les dorsales qui, loin d'être aussi mobiles que les précédentes, sont comme soudées et fixées entre elles par de forts ligaments, afin qu'elles ne puissent nuire, par leur jeu, aux efforts musculaires dans l'exercice du vol. Les vertèbres dorsales portent les côtes dont les antérieures, appelées *côtes sternales*, s'arrondissent et viennent s'articuler par paires avec le sternum, pour se joindre ensuite aux côtes postérieures, dites *vertébrales*, qui forment la grande cavité renfermant la plupart des viscères.

Le sternum paraît être, chez les Oiseaux, l'une des pièces osseuses de la plus grande importance ; il présente, dans sa partie antérieure, une grande surface carrée et bombée dans le milieu, qui s'élève en carène longitudinale appelée *bréchet*. C'est une plaque destinée à l'insertion des muscles pectoraux qui, chez les Oiseaux comme chez tous les individus organisés pour le vol, doivent avoir un très-grand développement ; sa partie inférieure se rétrécit plus ou moins, et prend une forme concave ; du reste, les dimensions et les inflexions de cette plaque se modifient dans chaque espèce, au point qu'un anatomiste célèbre a pensé d'en faire la base d'une classification ornithologique. Les clavicules se réunissent, par une de leurs extrémités, au-dessus du sternum : cet appareil, qui prend la forme d'un V ou d'une sorte de *fourchette*, nom sous lequel on le connaît vulgairement, contribue puissamment au vol en tenant écartées l'une de l'autre, pendant le mouvement des ailes, les deux omoplates que l'on trouve placées en travers, sur les côtes, et parallèlement à la colonne vertébrale ; les omoplates sont arquées et guère plus longues que leurs apophyses coracoïdes, qui s'appuient de chacune d'elles au sternum. Les vertèbres lombaires, au nombre de sept à douze, sont toutes unies ; les hanches et les os du bassin y sont soudés ; elles sont terminées par les vertèbres caudales dont le nombre est pareillement indéterminé. Celles-ci jouissent d'une mobilité assez grande pour que l'Oiseau puisse, dans les régions aériennes, imprimer rapidement à la queue, devenue un excellent gouvernail, les mouvements de direction qui conviennent à son extrême agilité.

Tout ce qui précède peut donner une idée suffisante de la structure des extrémités, pour un ouvrage de la compétence de ce dictionnaire ; il est bon maintenant de dire quelques mots des organes contenus dans la grande cavité formée par les côtes et les vertèbres.

Sous la base de la langue se présente la trachée-artère dont le diamètre est sujet à varier, mais où l'on retrouve toujours, entiers et cartilagineux, les anneaux qui la composent. Outre le larynx proprement dit, commun à tous les Vertébrés et dont l'ouverture située vers le haut de la gorge conduit l'air immédiatement dans la trachée, il y a un *larynx inférieur*, appareil particulier de muscles et de pièces cartilagineuses, prenant naissance à la bifurcation de la trachée ; c'est une véritable glotte très-musculeuse, dans laquelle se forme et se modifie la voix susceptible d'acquérir une grande étendue, par l'énorme quantité d'air contenue dans les sacs aériens ; elle est quelquefois plus longue que le cou et se replie même sur les muscles pectoraux.

La respiration étant double chez les Oiseaux, l'air qui pénètre dans les poumons par le larynx inférieur,

exerce également son action et sur le sang des artères et sur celui des vaisseaux pulmonaires. Les poumons sont en général très-volumineux, spongieux et garnis d'appendices ou poches aérifères, dans lesquelles se terminent les bronches qui transmettent l'air dans toutes les parties du corps, même dans les os; ils remplissent toute la cavité pectorale et sont adhérents aux côtes; quant à leur forme, elle est commune à toutes celles de ces viscères qui, divisés en plusieurs lobes, sont totalement enveloppés de leur membrane séreuse ou plèvre. Le cœur est d'une forme conique, plus ou moins allongée; les ventricules sont presque égaux, à parois épaisses; les oreillettes sont munies d'appendices qui contribuent, avec les cavités cardiaques, à donner à la respiration des Oiseaux cette activité que l'on n'observe que chez eux. Le foie, remarquable par son volume, très-grand relativement à la masse totale de l'individu, est divisé en deux lobes renfermés dans les hypocondres dont la capacité est souvent à peine suffisante pour les contenir; la rate, ordinairement petite, ovalaire ou cylindrique, est à côté; en dessous se trouve la vésicule du fiel.

Les organes de la digestion consistent dans un canal alimentaire dont le pharynx est la première partie; c'est une sorte de sac musculeux, qui fait le prolongement de la cavité buccale; il communique avec l'œsophage, autre sac membraneux susceptible de renflements et de rétrécissements alternatifs, qui le divisent en trois poches distinctes, dans lesquelles les aliments s'arrêtent et subissent successivement plusieurs degrés de macération. La première de ces poches se nomme *jabot*; lorsqu'elle est remplie, son ampleur devient sensible à l'extérieur; la deuxième est le *ventricule succenturié*, autre jabot garni d'une multitude de glandes qui sécrètent abondamment du suc gastrique pour humecter, imbiber et ramollir les aliments qui ne l'auraient été qu'imparfaitement dans le jabot; enfin la troisième poche est le *gésier* qui peut être considéré comme le véritable estomac; elle est arrondie, comprimée et produite par une membrane venant de la péritonéale; de chaque côté sont deux muscles vigoureux, réunis par des prolongements de fibres rayonnantes, qui s'étendent sur les tendons plats formant les surfaces latérales de la poche. Le velouté de cet organe est cannelé, cartilagineux, et ses parois sont douées d'une force de constitution assez considérable pour remplacer dans la trituration parfaite des aliments, la mastication qu'opèrent les dents chez les animaux qui en sont pourvus. Les Oiseaux augmentent souvent leurs moyens digestifs en avalant de petites pierres qui, tombant dans le gésier, contribuent à la division des aliments. On observe que chez les Oiseaux autres que ceux qui se nourrissent essentiellement de matières dures, telles que graines, amandes, bourgeons, etc., etc., le gésier offre beaucoup moins de consistance dans ses surfaces internes, et que les muscles qui les constituent sont même assez faibles chez les espèces carnivores. Le phénomène de la digestion se termine dans le canal intestinal et le cœcum, qui se trouve presque toujours double dans cette grande division zoologique; les excréments passant par le rectum, se rendent dans le cloaque, et sortent par l'anus. Les Oiseaux ne sécrétant pas, comme la plupart des autres Vertébrés, une urine liquide, sont privés de tout appareil urinaire; chez eux point de reins, point de vessie, ni d'urètre, ni d'uretère. On considéra comme de l'urine concrète, qui n'a pas été séparée du sang par le concours d'organes appropriés, une matière blanche, qui accompagne et recouvre en partie les excréments, et dans laquelle les travaux des chimistes ont fait reconnaître presque tous les principes constituant de l'urine.

Il faut ensuite jeter un coup d'œil sur l'ensemble du système dermoïde, qui recouvre le tronc, et chercher les noms que portent vulgairement chacune de ses parties, relativement aux places qu'elles occupent. En poursuivant l'examen des parties de la tête, qui a été interrompu à l'occiput, on rencontre le cou qui lui succède; son origine supérieure forme la *nuque* qui, dans un grand nombre d'espèces, est ornée, dans la robe d'amour ou de noces, de plumes effilées ou décomposées, plus ou moins longues. Le devant du cou qui touche immédiatement le menton sous les mandibules, porte le nom de *gorge*. Le dos comprend tout l'espace entre le cou et le *croupion*; celui-ci est arrondi et se termine en pointe très-obtuse, sur laquelle sont implantées les rectrices; il est parsemé de glandes (entre autres deux opposées, très-volumineuses) sécrétant une matière graisseuse, que les Oiseaux enlèvent avec le bec et qu'ils emploient à lisser leurs plumes pour les rendre moins perméables à l'air et à l'eau; il est garni en dessus comme en dessous, par les tectrices caudales. Les épaules forment la partie antérieure des ailes, depuis l'articulation jusqu'à l'extrémité de l'humérus. En dessous, la partie qui recouvre le sternum et que l'on appelle poitrine se prolonge de chaque côté sous les ailes où elle constitue les aisselles qui se rapprochent des épaules, et les flancs qui se terminent à l'abdomen; sous ce nom est comprise toute la partie qui s'étend jusqu'à l'anus.

La plupart des Oiseaux se font remarquer par une légèreté, une souplesse, une vivacité, et même une pétulance qui paraissent propres à leur caractère; on les voit presque toujours en mouvement, et si quelques-uns, moins favorisés par la nature, ont à souffrir d'une conformation qui n'est plus en harmonie avec celle de la masse, l'air de stupidité qui les dégrade, indique suffisamment que leur état est en quelque sorte étranger à cette nombreuse tribu, qu'ils n'y sont assujettis que pour marquer la gradation, établir le passage d'une série à l'autre. Leurs sens sont plus ou moins perfectionnés; en général leur vue est plus perçante que chez aucun autre animal; ils aperçoivent à une hauteur où l'Homme peut à peine le distinguer lui-même, le petit reptile qui doit leur servir de pâture et sur lequel ils fondent du haut des airs; ils fuient dès qu'ils aperçoivent le chasseur armé d'un fusil, tandis qu'ils attendent paisiblement jusqu'à faible portée, le voyageur dont ils n'ont point à redouter le simple bâton. Il est vrai que leur œil est organisé de manière à leur faire découvrir également bien les objets les plus éloignés. La cornée est fortement convexe, le cristallin plat et le corps vitré petit. Du fond du globe dont un

cercle de pièces osseuses renforce la face antérieure, se développe une membrane plissée et vasculeuse, qui s'étend jusqu'au bord du cristallin où elle accélère sans doute le déplacement de cette lentille; une troisième paupière placée à l'angle interne de l'œil, peut en outre en couvrir le devant comme un rideau, à l'aide d'un appareil musculaire des plus admirables.

L'ouïe est aussi chez eux d'une très-grande netteté. On remarque qu'ils s'interrogent et se répondent de très-loin; et ce qui prouve également la délicatesse de ce sens, c'est la facilité avec laquelle ils apprennent un chant étranger et soumettent la mélodie de leur gosier aux accords combinés de certains instruments. A l'exception des Oiseaux de proie nocturnes, qui sont munis d'une sorte de conque extérieure, l'oreille est généralement privée de cette partie; elle consiste en un seul osselet entre la fenêtre ovale et le tympan, un limaçon conique, faiblement contourné, et dans de grands canaux semi-circulaires, qui s'étendent dans le crâne, environnés de cavités aériennes en communication avec la caisse.

Si l'on jugeait de l'odorat des Oiseaux par le peu de soins que la nature semble avoir apporté dans la position et la distribution des narines ou des conduits olfactifs, on pourrait le supposer bien faible; cependant on observe qu'un grand nombre de ces animaux sont attirés de fort loin par des causes que l'on ne peut attribuer qu'à certaines émanations. Trois cornets cartilagineux, plus ou moins compliqués et contenus dans une cavité située de chaque côté de la mandibule supérieure et ordinairement vers sa base, composent tout l'organe de l'odorat. Cette cavité, que l'on nomme fosse nasale, offre de grandes modifications de forme et d'étendue, qui sont même quelquefois suffisantes pour établir des différences génériques; elle est nue ou recouverte, soit en tout, soit en partie, d'excroissances charnues, de téguments, de membranes, de poils, de plumes qui en rétrécissent et en cachent assez souvent l'ouverture. Quelques Oiseaux de proie sécrètent par les narines une humeur infecte et dégoûtante, résultat repoussé sans doute de la digestion des immondices cadavéreuses dont ils se gorgent.

Le sens du goût doit être fortement prononcé chez les Oiseaux, puisqu'on en voit périr d'inanition à côté d'une nourriture qui n'est point l'objet de leurs préférences, tandis que quelques espèces voisines en font un usage exclusif. Le dédain de cette nourriture est-il l'effet d'une prédilection que la loi si impérieuse du besoin ne saurait vaincre, ou bien n'est-il qu'une conséquence de la conformation particulière de l'organe? Quoi qu'il en soit, la langue, ce principal instrument du goût, et le bec qui ne contribue pas peu à le déterminer, affectent, suivant les diverses espèces, une consistance, une forme et une dimension si différentes, qu'on les a fait avantageusement servir à la limitation d'une infinité de genres.

Quoiqu'il soit vrai que divers Oiseaux se servent des doigts pour saisir leur nourriture et la porter au bec, aucune observation n'a prouvé jusqu'à présent que ce mouvement naturel et vraisemblablement irréfléchi, soit occasionné par l'intention de s'assurer si l'objet saisi convient à l'usage qui doit en être fait. Quant au reste, l'Oiseau revêtu dans toutes ses parties de plumes ou de duvet, ne saurait recevoir immédiatement les impressions du toucher et y être sensible.

Après l'exposé rapide des sensations générales des Oiseaux, il convient de s'arrêter quelques instants sur leurs facultés les plus remarquables, autres que celles qui ont rapport à leur nourriture, et dont il sera fait un examen particulier. Ces facultés sont celles de chanter, de voler, de s'accoupler et de se reproduire.

Le chant se forme à la bifurcation de la trachée-artère, dans une glotte musculaire ou larynx inférieur; il est le véritable langage des Oiseaux, leur unique moyen de communication; c'est en chantant qu'ils expriment leur bien-être ou leurs besoins, leurs plaisirs ou leurs peines. Du sommet d'un rocher sourcilleux, l'Aigle, par des vociférations cadencées, répand la terreur dans son domaine, et semble désigner les victimes qui doivent assouvir sa faim; le Hibou, par un râlement plaintivement étouffé, manifeste sa triste et nocturne existence; les Corbeaux, en bandes nombreuses, témoignent par leur dur croassement la satisfaction de revoir, après une longue absence, des lieux dont l'été les avait exilés; le Merle s'empresse de célébrer par un sifflement agréable quelques intervalles lucides dérobés aux frimas; le Rossignol, les Fauvettes et autres chantres du bocage, paraissent ne célébrer que les plaisirs de l'amour; la cruelle Mésange siffle de contentement à l'aspect de la petite proie qu'elle va déchirer impitoyablement; les Moineaux sont avertis du danger dont les menace l'Oiseau de proie, par le signal d'alarme que donne à cris redoublés le plus vigilant d'entre eux; les doubles inflexions de la voix du Coucou rappellent sa femelle vers la couche étrangère où ses petits sont élevés; les perpétuels gazouillements de l'Hirondelle sont des entretiens de famille, des préceptes pour toutes les époques d'une vie active, et que quelques observateurs sont parvenus à interpréter assez exactement; le Pigeon demande à sa fidèle compagne, par des roucoulements réitérés, des faveurs qu'elle est rarement disposée à lui refuser; les Poules répondent par un caquetage de reconnaissance à la voix éclatante de leur sultan qui, dès l'aube du jour, les invite à se rendre près de lui pour aller chercher en commun la nourriture; dans nos basses-cours, le Coq, quoique amené à un état de dégradation par la domesticité, n'a rien perdu de ses soins obligeants envers son sérail, qui est constamment l'objet de ses chants, soit qu'ils expriment la satisfaction, soit qu'ils indiquent l'inquiétude, soit qu'ils donnent le signal de la détresse : la Poule, délivrée de l'œuf auquel est attaché l'espoir d'une nombreuse famille, vient en avertir le Coq par des chants d'allégresse, dont souvent la fermière seule fait son profit; chaque soir la Perdrix et la Caille rassemblent leurs familles par de petits cris de rappel, où l'on reconnaît la peur d'être découvert; le Héron et le Butor n'ayant point à craindre la recherche du chasseur, font ouvertement retentir les marais de sons tellement étendus, que l'on a beaucoup de peine à se persuader qu'ils ne sortent que du gosier d'un Oiseau; de leurs rives marécageuses, les Courlis et les Barges

unissent leur babil aigu au roulement des vagues qui résonnent dans le lointain; enfin, les Canards, les Mouettes et généralement tous les graves Palmipèdes, étourdissent les pêcheurs par leur voix rauque et glapissante.

Les saisons, les localités, quelques circonstances passagères modifient et altèrent considérablement le chant des Oiseaux : il se borne chez les uns à la seule époque du rut; souvent néanmoins il se fait encore entendre après la naissance des petits; il se prolonge quelquefois assez pour que ceux-ci puissent profiter des premiers éléments d'une éducation que des besoins subséquents doivent développer; mais il devient ensuite de la plus triste monotonie; chez d'autres, il est pour ainsi dire perpétuel. Là où de frais bocages, des aliments agréables et abondants épargnent aux Oiseaux les tourments de la gêne et de l'inquiétude, les chants sont plus longs, plus mélodieux et plus variés. Un assez grand nombre d'espèces ne chantent que le matin; il en est qui préfèrent le déclin du jour et même le silence des nuits. Parfois, imitateurs d'un chant étranger à leur propre espèce, ils le redisent avec complaisance, et finissent même par en substituer une partie au leur. On sait avec quelle facilité on parvient à apprendre et à faire répéter à beaucoup d'Oiseaux de genres différents, des mots, des pensées, des vers et même des chansons entières : les Corbeaux, les Mainates, l'Étourneau, le Merle, les Martins, le Serin, et surtout les Perroquets, sont sous ce rapport d'une docilité extrême aux leçons que l'homme leur donne, et surpassent même ordinairement les espérances du maître.

En assignant aux Oiseaux les régions de l'air comme leur principal domaine, la nature les a revêtus de téguments légers, propres à favoriser tous les mouvements du vol; elle a placé dans leur conformation interne, des cavités aériennes pour recevoir et laisser circuler librement le fluide dans lequel ils doivent continuellement se mouvoir; des poumons, l'air se répand dans les cavités et pénètre dans l'intérieur des os où il remplace la moelle, et dans la tige cylindrique des plumes demeurée vide. C'est ainsi qu'il augmente puissamment la légèreté spécifique de l'animal. Les plumes de l'aile sont disposées de manière à donner à cet organe d'autres moyens encore de maîtriser la pression atmosphérique; elles ont le côté extérieur, celui qui est destiné à fendre l'air, garni de barbes plus roides et plus courtes, tandis que le côté opposé les a plus souples, plus longues et dans une direction arrondie, afin de donner à l'aile une forme légèrement concave et susceptible d'opposer une plus grande résistance à la colonne d'air; alors l'Oiseau élevant et abaissant l'aile avec vivacité, trouve dans le fluide qu'il frappe, un point d'appui qui facilite son mouvement d'arrière en avant.

Plus l'étendue des ailes est grande, plus les Oiseaux ont d'avantage pour se soutenir longtemps dans l'air et y manœuvrer avec plus de rapidité. Les Aigles, les Faucons et surtout quelques Palmipèdes, tels que les Frégates, les Albatros, les Pétrels, les Mouettes, etc., parcourent en très-peu de temps des espaces immenses; ils s'élèvent à des hauteurs prodigieuses, où le duvet épais qui leur couvre le corps, les met à l'abri des fraîcheurs excessives, que l'on éprouve momentanément dans ces régions d'une atmosphère extrêmement raréfiée. Les Hirondelles, les Martinets, les Sternes, semblent étrangers à tout repos, et dans le vaste espace des airs, ils décrivent en un clin d'œil toutes les sinuosités que leur suggère le caprice ou l'espoir d'une chasse plus abondante. Les Grues, les Cigognes, les OEdicnèmes, et la plupart des Gralles, quoique assujettis à un vol plus lent, entreprennent néanmoins de longs voyages; ils les exécutent avec une sagacité admirable et presque toujours dans la même direction, n'ayant point, comme ceux qui ont été cités plus haut, la ressource d'une queue forte et épaisse qu'ils puissent employer comme gouvernail, leurs longues pattes étendues en arrière, étant les seuls instruments qui les aident à effectuer les changements de direction. Il est en général peu d'Oiseaux à ailes courtes ou de moyenne longueur (relativement à celle du corps) qui soient capables de soutenir la durée du vol; et si l'on en voit quelques-uns parmi les Pigeons, les Gallinacés et les Canards, forcés par une température rigoureuse à émigrer vers les régions méridionales, on les voit aussi interrompre leur course par des repos fréquents; et il en est beaucoup, malgré cela, qui succombent à la fatigue lorsqu'ils rencontrent de trop grands obstacles.

A l'aimable pétulance, à la franche gaîté, la plupart des Oiseaux joignent des mœurs douces et pacifiques; ceux qu'une conformation particulière contraint à se repaître de chair palpitante, ne respirent que pour les combats : la soif du sang, la férocité enflamment leur regard; et souvent, dans leur ardeur belliqueuse, on les voit fondre audacieusement sur des proies bien supérieures en force, mais incapables de leur opposer du courage et de la résistance. Les espèces qui ne font usage que de chair fétide, de cadavres corrompus, expriment dans tout leur *facies* une inquiète lâcheté : après avoir enduré avec une patience extrême les tourments d'une longue abstinence, ils préfèrent recourir à toute autre sorte de nourriture plutôt que de hasarder une attaque contre de plus faibles animaux : la crainte et la perfidie accompagnent simultanément leurs actions et président à toutes leurs démarches. Les Oiseaux auxquels l'habitude de vivre au sein des eaux, dans la fange des marais, assure en quelque sorte une subsistance abondante, présentent dans le caractère une tranquillité qui s'identifie parfaitement avec la stupidité : leur allure est lourde et pesante; ils marchent plus qu'ils ne volent; il est rare que des querelles sérieuses s'élèvent entre eux; plusieurs Palmipèdes présentent avec cette indolence naturelle, la bizarrerie de formes grotesques.

Toutes les sensations, toutes les facultés des Oiseaux semblent redoubler d'activité à l'époque des amours : alors aussi ils se revêtent de toute la splendeur que comporte leur plumage. Les uns éprouvent de très-bonne heure ces feux passagers; d'autres n'y deviennent sensibles que longtemps après le retour du printemps; il en est peu qui soient assez privilégiés de la nature pour les ressentir pendant toute l'année; il

ne peut être question ici des espèces réduites en domesticité et dont les mœurs, autant que celles de l'homme, se sont insensiblement éloignées de plus en plus des lois naturelles. Il est des espèces monogames où les mâles ne s'attachent qu'à une seule compagne, et y restent fidèles toute la vie; d'autres changent de femelle à chaque renouvellement des besoins de la reproduction. Les mâles des espèces polygames, qui sont plus communes parmi les Gallinacés, les Alectorides, les Gralles et les Palmipèdes que dans les autres familles, se choisissent un nombre de femelles proportionné à leurs forces physiques, et paraissent mettre beaucoup de soins à s'en assurer la possession; assez souvent la coquetterie, naturelle sans doute à toute sorte de femelles, occasionne des rixes violentes entre deux mâles, et les porte à se livrer des combats que rendent meurtriers le bec, les ongles et d'autres armes plus ou moins puissantes, dont quelques espèces n'ont vraisemblablement pas été pourvues sans dessein.

Les élans de l'amour, chez les Ovipares, sont ordinairement accompagnés de démonstrations très-vives, et généralement les mâles peuvent réitérer plusieurs fois de suite la preuve de leur ardeur. Les organes sexuels sont conformés et disposés de manière à ce qu'il n'y ait pour tous les Oiseaux qu'un seul mode d'accouplement; le mâle monte sur le dos de la femelle, s'y cramponne à l'aide du bec, avec lequel il saisit une partie des ornements de la nuque, puis des pattes qu'il appuie fortement sur les reins et les cuisses; il émet la liqueur séminale par une sorte de tubercule placé sous l'abdomen, et la femelle la reçoit sur l'orifice externe de l'ovaire, qui se trouve immédiatement au-dessus de l'anus. La copulation ne dure qu'un instant; c'est plutôt un attouchement, une affriction qu'une intromission réelle, qui pourtant peut avoir lieu chez quelques grandes espèces, dont les mâles ont le tubercule d'une conformation plus rapprochée de celle du pénis chez les Quadrupèdes. Pour favoriser la copulation, les femelles relèvent la queue, et la déplacent momentanément en la rejetant un peu de côté.

Dès que la femelle ressent les influences de la fécondation, elle manifeste de la gêne, de l'embarras, auxquels succède bientôt une tendre sollicitude pour la famille qu'elle doit mettre au jour; elle communique et fait partager ses sensations au mâle; et tous deux s'occupent en commun de la construction du nid que chaque espèce modifie d'une manière particulière et par l'emploi de matériaux différents, toujours néanmoins avec un art, une adresse et une élégance qui ne sont ni moins admirables ni moins étonnants que la constante régularité dans toutes les générations successives. Si le nid appartient à certaines espèces des plus grandes parmi les Rapaces et les Gralles, il repose sur l'entablement que peuvent présenter quelques parties de roc, ou sur la plate-forme d'une tour élevée. Son étendue est considérable : chaque année contribue à son accroissement; car il est rare que ces Oiseaux abandonnent le premier monument de leur tendresse; ceux qui le quittent, y reviennent périodiquement déposer leurs œufs. Ce nid est composé de pièces de bois d'une telle force, qu'on les croirait difficilement apportées par l'Oiseau, s'il l'on ne connaissait la puissance extraordinaire de ses muscles; elles y sont arrangées de manière à ne pas céder à l'impétuosité des vents; elles reçoivent des branchages qui, diminuant insensiblement de grosseur, sont liés par les débris de la nourriture et les excréments, de manière à former une aire solide. Les espèces qui n'emploient à cette construction que des joncs et des roseaux, en accumulent une si grande quantité, les fixent si bien à la plate-forme, que rarement les intempéries en occasionnent la destruction. Plus ordinairement néanmoins les nids sont placés sur les arbres entre les bifurcations des branches : des brins de paille, de petites bûchettes apportés avec le bec, liés et entrelacés par le moyen de cet organe et avec le secours des pieds, constituent la charpente extérieure, et maintiennent la mousse ou le duvet qui doivent former la couchette. Quelques espèces ont aussi l'habitude de suspendre leur nid, plus artistement travaillé encore, à l'extrémité d'un rameau flexible, de manière qu'obéissant à toutes les impressions du vent, la couveuse qui l'habite éprouve un balancement presque continuel; d'autres enfin en revêtent toute la bâtisse extérieure d'un mastic ou enduit terreux, qui en augmente la solidité. Il en est qui, véritables maçons, n'emploient pour matériaux que ce même mastic gâché avec des fragments de feuilles et de tiges. Combien de peines, combien de voyages ne nécessite pas une semblable industrie! et lorsque l'on pense que l'Oiseau n'a pour l'exécution de tant de travaux qu'un seul instrument, qui est en même temps celui du transport des matériaux, on ne peut se lasser d'une admiration si justement méritée. Ces nids mastiqués ont ordinairement une forme sphérique, conique ou ellipsoïdale; ils sont établis dans les angles des croisées, des cheminées, murailles et plafonds, souvent dans les entablements abrités des rochers; ils sont ou solitaires ou serrés les uns contre les autres; l'ouverture se trouve ménagée soit vers le haut, soit sur l'un des côtés, et même quelquefois dans la partie inférieure. La construction interne présente assez souvent plusieurs compartiments; une sorte de vestibule est sépara du véritable nid par un étranglement en forme de cloison; c'est dans cet espace que le mâle se retire et pourvoit aux besoins de la couveuse.

Les nids placés immédiatement sur le sol, entre quelques mottes de terre, dans les joncs, dans les champs cultivés, n'exigent pas autant de soins; cependant on observe que les Oiseaux ont toujours la précaution de les établir de manière à les garantir des submersions que pourraient occasionner les grandes pluies. Un duvet abondant, maintenu par des tiges flexibles et convenablement enlacées, forme tout l'appareil de l'incubation. Il est des espèces qui se contentent d'arrondir une cavité dans la terre ou dans le sable, et d'y déposer à nu leurs œufs qu'elles couvent assidûment, ou qu'elles abandonnent pendant le jour à la chaleur du soleil; dans ce dernier cas néanmoins leur sollicitude les porte à recouvrir ces œufs d'une petite couche de sable ou de toute autre matière analogue, soit pour les soustraire aux regards des animaux qui en feraient leur nourriture, soit pour les préserver d'une trop grande

intensité des rayons solaires. La place choisie par les Oiseaux pour déposer leurs œufs, varie selon chaque espèce monogame; les polygames n'y apportent pas à beaucoup près autant de soins, ce qui se conçoit aisément parce que le mâle, obligé de féconder plusieurs femelles, ne peut avoir pour toutes les mêmes attentions que pour une seule; parce qu'il ne se mêle en rien de ce qui concerne l'incubation, et que chaque femelle, réduite à choisir et préparer seule le premier asile de sa future couvée, n'y apporte qu'un travail rigoureusement subordonné à ses forces et à ses besoins. La ponte suit immédiatement la confection du nid; les œufs fécondés lors de l'accouplement ne consistaient qu'en des points jaunes; ils ont grossi; détachés de l'ovaire, ils sont tombés dans le canal de l'*oviductus* où ils ont trouvé l'albumen (matière du blanc dont ils se sont imbibés); insensiblement ils ont glissé dans la grande cavité du bassin, et de là, après avoir acquis tout leur volume et s'être, dans les derniers jours, recouverts de l'enveloppe calcaire qui forme la coquille, ils sont enfin chassés de cette cavité et sortent par l'anus.

Il s'en faut de beaucoup que la ponte se compose, chez tous les Oiseaux, d'un égal nombre d'œufs; elle n'est que d'un ou de deux dans les grandes espèces, telles que l'Autruche, l'Aigle, la Grue; de quinze ou de vingt dans divers Palmipèdes et dans les petites espèces, comme certaines Mésanges. Elle est unique chez un grand nombre; chez d'autres elle se réitère une fois, deux fois et à des époques tellement rapprochées qu'à peine les petits peuvent s'affranchir des soins des parents. Si, par un accident quelconque, la femelle vient à être privée de ses œufs, peu après la ponte unique qui lui est attribuée par la nature, elle en est assez ordinairement dédommagée par une nouvelle ponte; mais on a remarqué que cette surponte était toujours moindre que la première. On voit à la vérité perpétuer les pontes dans les basses-cours, pendant une grande partie de l'année, en récoltant journalièrement les œufs, mais c'est là une opération forcée, que provoque une nourriture surabondante, et qui intervertit la marche régulière et constante que l'on observe chez les Oiseaux libres.

L'éducation du nouveau-né exige, suivant les espèces, des soins différents : le Canneton, dès sa naissance, court à la rivière, le Poussin suit la Poule; l'un et l'autre apprennent de la mère à chercher aussitôt leur nourriture. Le Pigeonneau, le jeune Insectivore et la plupart des autres Oiseaux, restent longtemps sédentaires dans le nid avant de pouvoir faire usage de leurs organes; les parents viennent leur apporter la nourriture, soit brute, soit rendue plus digestive par une macération préparatoire dans leur propre jabot; alors ils la leur dégorgent. Quels exemples de tendresse, d'amour maternel, de sollicitude touchante, les Oiseaux ne donnent-ils point ainsi dans l'éducation de leur famille? Quel courage surnaturel ne montrent-ils pas lorsqu'il s'agit de la préserver d'un danger, de la défendre contre l'ennemi? Que de peines, de fatigues, ne faut-il pas qu'ils endurent pour pourvoir à la subsistance de ces objets de leur affection?

A la sortie de l'œuf, les Oiseaux sont couverts, sur toutes les parties du corps qui doivent être emplumées, de poils fins plus ou moins serrés; ces poils sont implantés par touffes dans les bulbes des plumes dont la gaîne les repousse à mesure qu'elle paraît et qu'elle se développe. Cette gaîne est un tube ou cylindre membraneux, fermé à sa pointe, s'élevant immédiatement du bulbe qui sert en quelque sorte de racine à la plume; celle-ci parvenue à un certain degré de croissance, perce l'extrémité de la gaîne en la fendant longitudinalement; la tige se présente, elle s'allonge; bientôt on aperçoit les rudiments des barbes, leur développement s'effectue; enfin lorsque l'accroissement qui se fait toujours par la base est terminé, il ne reste plus de la gaîne que quelques couches internes et desséchées, qui se trouvent renfermées sous forme de membrane plissée, vers la base conique du tube corné de la plume.

Les plumes ne recouvrent pas généralement toutes les parties du corps; les côtés du cou et du dos, le milieu de la poitrine et du ventre, quelques parties internes ou inférieures des cuisses et des ailes, etc., en sont totalement dépourvus, ou bien n'offrent pour garniture qu'un simple duvet. Elles varient singulièrement quant à la forme, la consistance, les couleurs et les reflets, quoique dans toutes on retrouve le tube ou tuyau qui constitue la base; la tige qui est un prolongement de ce même tuyau, mais presque quadrangulaire, rempli d'une matière blanche, légère et spongieuse, légèrement convexe sur la face supérieure et marqué inférieurement d'une cannelure profonde; enfin les barbes qui sont elles-mêmes garnies de chaque côté d'autres petites barbules terminées par des crochets que l'Oiseau tourne dans certains cas, de manière à les entrelacer tellement les uns dans les autres que la plume ne présente qu'une lame solide, impénétrable à l'air.

Les plumes reçoivent différents noms, suivant la position qu'elles occupent sur le corps de l'Oiseau; on distingue d'abord les pennes alaires ou *rémiges*, les pennes caudales ou *rectrices* et les couvertures ou *tectrices*.

Les rémiges sont les plus grandes plumes de l'aile; elles sont roides, élastiques et destinées à porter le premier choc à la résistance de l'air : aussi les barbes externes sont-elles beaucoup plus fortes et moins étendues que les internes. On les subdivise en rémiges *primaires* qui sont celles adhérentes à la main ou métacarpe, toujours au nombre de dix; en rémiges *secondaires* qui garnissent l'avant-bras ou le cubitus, et dont le nombre n'est point fixe; l'on trouve encore quelques rémiges *bâtardes* qui garnissent le pouce, ou du moins l'os qui le représente, par un appendice situé au-dessous du pli de l'aile.

Les rectrices, moins fortes et moins consistantes que les rémiges, sont implantées sur le croupion; elles sont plus larges que les précédentes, et les barbes sont presque égales des deux côtés; elles sont destinées par leur étalage à soutenir l'Oiseau dans son vol et à lui imprimer la direction; leur nombre varie suivant les espèces, depuis dix jusqu'à dix-huit.

On distingue les tectrices en *alaires* et en *caudales*,

suivant qu'elles recouvrent ou les ailes ou la queue; pour l'une et pour l'autre partie elles sont *supérieures* quand, attachées au-dessus de l'organe, elles se trouvent immédiatement exposées aux regards de l'observateur, dans toutes les positions de l'Oiseau; elles sont *inférieures* lorsque, garnissant le dessous des ailes ou de la queue, elles disparaissent pour la vue, sous les ailes pliées ou sous la queue baissée. On nomme *grandes* tectrices alaires celles qui recouvrent les rémiges les plus éloignées du corps, *petites* tectrices celles qui garnissent le pli de l'aile, et *moyennes* tectrices celles qui se trouvent intermédiairement placées. Toutes sont imbriquées, c'est-à-dire arrangées symétriquement comme les ardoises sur un toit. Au milieu des tectrices se trouve, chez un grand nombre de Palmipèdes, une grande tache colorée, brillante, que l'on nomme le miroir.

Les plumes *scapulaires* sont moins fortes que les rémiges et les tectrices, elles ont leur attache à la partie antérieure du bras, sur l'humérus; elles unissent l'aile avec le dos et s'étendent néanmoins plus particulièrement le long de cette dernière partie.

On a enfin donné le nom d'*aigrette* ou de *huppe* aux plumes longues et effilées, qui garnissent l'occiput d'un certain nombre d'Oiseaux; il en est qui portent l'aigrette constamment relevée, comme on l'observe dans le Paon; d'autres, tel que le Biboreau, la tiennent habituellement couchée le long du cou. L'Oiseau de Paradis, le Ménure, l'Autruche, plusieurs Cigognes et diverses autres espèces portent, soit vers les hypocondres, soit près des tectrices caudales supérieures, de grandes plumes lâches ou flottantes, qui ne ressemblent en rien aux autres; leurs barbes sont entièrement désagrégées et dépourvues des crochets qui pourraient les tenir réunies. C'est avec ces plumes flottantes que l'on forme ces panaches précieux qui sont chez quelques insulaires de la Nouvelle-Guinée les marques distinctives du pouvoir souverain, et qui donnent à nos beautés européennes les moyens d'accroître l'empire de leurs charmes ou de dissimuler les outrages que le temps peut y occasionner.

Tout le luxe du reflet, toute la richesse du coloris, ont été prodigués par la nature à certaines espèces, surtout parmi les nombreux habitants ailés des régions intertropicales. On en voit briller d'un éclat métallique des plus éblouissants, d'autres offrent à la fois le mélange le plus splendide du pourpre et de l'azur; la nacre reflète sur les ailes de celui-ci, tandis que celui-là étale somptueusement le vif éclat de l'or sur le noir soyeux du velours ou du satin, et que chez d'autres l'aigue-marine s'entremêle à l'incarnat; enfin il n'est pas de nuance que l'on ne retrouve sur la robe toujours élégante des Oiseaux. Mais dans ces brillantes familles, les mâles seuls jouissent du privilége d'éblouir par le faste comme par la mélodie; et quand on remarque que les modestes femelles ne peuvent jamais offrir aux yeux que des teintes sombres et rembrunies, on est tenté d'attribuer à la nature une contradiction inexplicable puisqu'en faisant de la femme le chef-d'œuvre de la création, elle l'a douée des plus séduisantes qualités.

Ces parures superbes qu'étalent les Oiseaux, sont sujettes à des altérations singulières, et souvent il serait impossible de reconnaître le même individu dans son plumage d'automne, si les rémiges et les rectrices, qui restent invariables dans leurs nuances, n'étaient des indices certains pour ramener l'observateur au véritable type de l'espèce. Avec la saison du rut, tombe cette queue magnifique, qui semble faire l'orgueil du Paon et du Gros-Bec à épaulettes; le Fondi quitte sa robe écarlate pour un vêtement d'un vert rembruni; le grand Promerops change ses parements frisés en un plumage conforme à celui de la femelle. Les Oiseaux cependant n'acquièrent pas tous au même âge leur grande parure, il y en a dont la jeunesse et l'adolescence se prolongent plus longtemps et qui vont même, comme dans les Accipitres, jusqu'à la troisième année. Pendant cette première époque de l'existence, le plumage, presque semblable d'abord à celui de la femelle, éprouve des mues successives; autant à une seconde année il est devenu différent de ce qu'il était l'année précédente, autant il différera l'année qui va suivre, jusqu'à ce qu'il arrive enfin à l'état de perfection. Les changements que l'on observe dans le plumage résultant des trois ou quatre premières mues, rendent souvent le même Oiseau tellement méconnaissable que l'on pourrait (malgré néanmoins quelque circonspection) lui appliquer plusieurs dénominations spécifiques.

La mue ne s'opère point sans une légère maladie ou plutôt une indisposition forte, que l'Oiseau libre n'éprouve pas moins que le captif; embarras dans les mouvements, dégoût marqué pour la plupart des aliments, humectation de la paupière, sorte de tremblottement convulsif, enfin silence obstiné. Ces symptômes sont plus ou moins caractérisés, suivant les espèces et l'état de vigueur des individus. La mue est simple lorsqu'elle n'arrive qu'une seule fois l'an; et dans les climats tempérés, c'est presque toujours immédiatement après l'éducation de la jeune famille, ou vers cette même époque pour ceux qui n'ont pu obéir à l'acte de reproduction imposé par la nature. La double mue que doivent subir un très grand nombre d'espèces, se renouvelle périodiquement au printemps et à l'automne : le renouvellement est ou complet ou seulement partiel. Au printemps, c'est presque toujours après la ponte : alors l'Oiseau quitte en très peu de temps le plumage brillant, qu'il avait insensiblement acquis pendant l'hiver, et qui l'avait rendu si rayonnant d'éclat et de plaisir. En automne, commencent à se laisser apercevoir ces belles plumes dont l'ensemble compose ce qu'on appelle la robe de noces. On a cru remarquer que les deux sexes n'étaient pas également sujets à la mue, et que, dans certaines espèces, le mâle seul payait ce tribut périodique. Un assez grand nombre d'observations contradictoires aux faits avancés à l'appui de cette opinion, portent à croire que l'on a trop légèrement généralisé un événement passager, occasionné par quelques circonstances particulières; car on a toujours observé parmi les sexes cités comme impassibles de la mue, l'affection périodique se reproduire sinon en même temps, du moins un peu plus tôt ou un peu plus tard qu'elle attaquait l'un ou l'autre des époux. Il faut observer aussi que, dans la plupart des femelles, la mue est peu sensible; car la diffé-

rence entre le plumage qu'elles quittent et celui qui lui succède, est à peu près nulle.

On a vu que les époques de la mue, soumises à des influences particulières, ne présentaient point le caractère de régularité que l'on observe généralement dans toutes les opérations de la nature; il faut ajouter que quant à la mue des Oiseaux, cette irrégularité n'existe pas seulement entre les diverses espèces d'un même genre, mais entre les individus d'une même espèce, et cela, en raison de leur âge. Ainsi les vieux éprouvent à chaque période, beaucoup plus tôt que les jeunes la crise qu'ils ne peuvent éviter, et l'on a observé que cette différence dans l'époque de la mue, en amenait à son tour une dans l'époque des migrations; d'où résulte l'explication de ce fait qui a toujours paru fort extraordinaire, que dans les voyages périodiques on trouve constamment les bandes composées de tous adultes ou de tous jeunes Oiseaux. Il est donc clair que la mue est une maladie qui enlève momentanément aux Oiseaux une partie de leurs facultés, et que venant à se terminer plus tôt chez les vieux, ceux-ci éprouvent longtemps avant les autres le besoin de changer de climat, qu'ils se mettent en route dès qu'ils se sentent en état de supporter les fatigues du voyage, et qu'ils délaissent ainsi les plus jeunes, qui ne peuvent les imiter qu'après avoir parcouru les périodes de la même maladie. Aussi ces derniers n'atteignent-ils jamais le but du voyage; et tandis que les vieux traversent la Méditerranée pour se répandre dans les contrées fertiles du nord de l'Afrique, les autres demeurent sur les plages méridionales de l'Espagne et sur les rives de la Calabre, de la Sicile, et même dans les régions encore plus tempérées du centre de l'Europe. Les adultes, au contraire, poussent leurs migrations vers l'Archipel de la Grèce, l'Égypte et la Nubie.

Quelque variables que soient les chances météoriques aux renouvellements des saisons, il ne paraît pas que leur influence soit grandement sensible sur les époques d'arrivée ou de départ des Oiseaux, aux lieux qu'ils ont coutume d'habiter pendant une partie de l'année; car des observations suivies pendant plusieurs périodes de dix années, n'ont donné que de faibles changements dans les moyennes de chaque période. Voici pour exemple la moyenne générale de quarante années (1800 à 1840) d'observations et de recherches pratiquées avec persévérance en Belgique, et sur plusieurs points des territoires avoisinants, circonscrits par les eaux de la Somme et de la Meuse.

A. Oiseaux qui s'éloignent l'hiver.

*Oriolus galbula*, Loriot. Arrivée : 2 mai. — Départ : 14 septembre. = *Lanius rufus*, Pie-Grièche rousse : 7 avril — 18 octobre. = *Lanius collurio*, l'Ecorcheur : 1er avril — 29 septembre. = *Turdus arundinaceus*, Rousserole : 14 avril — 4 septembre. = *Sylvia phragmitis*, Sylvie phragmite : 26 avril — 1er octobre. = *Sylvia arundinacea*, Fauvette des roseaux : 12 avril — 28 septembre. = *Sylvia lusciana*, Rossignol : 25 avril — 18 septembre. = *Sylvia hortensis*, Fauvette : 6 avril — 10 octobre. = *Sylvia atricapilla*, Fauvette à tête noire : 3 avril — 1er octobre. = *Sylvia garrula*, Fauvette babillarde : 1er avril — 30 septembre. = *Sylvia tithys*, Fauvette rouge-queue : 22 avril — 6 octobre. = *Sylvia phœnicurus*, Rossignol de murailles : 10 avril — 30 octobre. = *Sylvia trochilus*, le Pouillot : 14 mars — 29 août. = *Sylvia rufa*, petite Fauvette rousse : 2 mai — 30 septembre. = *Saxicola œnanthe*, le Motteux : 2 avril — 17 septembre. = *Saxicola rubetra*, le Tarier : 28 mars — 1er octobre. = *Motacilla alba*, Bergeronnette grise : 2 mars — 28 octobre. = *Anthus pratensis*, Pipit farlouse : 30 mars — 9 octobre. = *Anthus arboreus*, Pipit des buissons : 2 avril — 12 octobre. = *Emberiza miliaria*, Bruant Proyer : 27 mars — 27 septembre. = *Emberiza schœniculus*, Bruant de roseaux : 12 avril — 15 novembre. = *Cuculus canorus*, Coucou gris : 27 mai — 6 octobre. = *Picus viridis*, Pic vert : 10 mars — 1er octobre. = *Hirundo rustica*, Hirondelle de cheminée : 7 avril — 29 septembre. = *Hirundo riparia*, Hirondelle de rivage : 5 avril — 2 octobre. = *Hirundo urbica*, Hirondelle de fenêtre : 0 avril — 30 septembre. = *Hirundo apus*, Martinet noir : 5 mai — 2 août. = *Columba œnas*, Pigeon colombin : 10 février — 3 novembre. = *Columba palumbus*, Pigeon ramier : 27 février — 24 novembre. = *Columba livia*, Pigeon Bizet : 3 mars — 14 novembre. = *Columba turtur*, Tourterelle : 25 mars — 6 septembre. = *Perdix coturnix*, Caille : 28 avril — 10 septembre. = *Hæmatopus ostralegus*, Huîtrier : 11 mai — 28 septembre. = *Ardea Ciconia*, Cigogne blanche : 4 avril — 20 septembre. = *Platalea leucorodia*, Spatule blanche : 2 avril — 25 septembre. = *Totanus stagnatilis*, Chevalier aux pieds verts : 14 mars — 1er septembre. = *Totanus calidris*, Chevalier aux pieds rouges : 12 mars — 17 septembre. = *Scolopax Belgica*, grande Barge rousse : 24 mars — 2 septembre. = *Scolopax leucophœa*, Barge rousse : 20 mars — 1er septembre. = *Gallinula crex*, Râle de Genet : 14 mai — 10 septembre. = *Gallinula porzana*, Marouette : 3 mars — 9 septembre.

B. Oiseaux qui s'éloignent l'été.

*Corvus corone*, Corneille noire. Arrivée : 12 octobre, départ 19 mars. = *Corvus cornix*, Corneille mantelée : 2 novembre — 22 mars. = *Corvus frugilegus*, le Freux : 24 octobre — 15 avril. = *Corvus monedula*, le Choucas : 8 octobre — 2 mai. = *Turdus pilaris*, Litorne : 10 novembre — 15 avril. = *Fringilla montifringilla*, Pinson d'Ardennes : 25 novembre — 6 mars. = *Fringilla spinus*, Tarin : 16 octobre — 2 mars. = *Fringilla linaria*, Sizerin : 10 octobre — 15 mars. = *Tringa cinerea*, la Maubèche : 2 septembre — 30 mars. = *Totanus ochropus*, Chevalier cul blanc : 12 septembre — 20 mars. = *Totanus fuscus*, Chevalier arlequin : 4 octobre — 18 mars. = *Scolopax rusticola*, Bécasse : 16 octobre — 2 mars. = *Scolopax gallinago*, Bécassine : 26 septembre — 4 avril. = *Scolopax gallinula*, Bécassine sourde : 24 septembre — 1er avril. = *Larus marinus*, Goéland à manteau noir : 24 octobre — 10 avril. = *Larus fuscus*, Goéland gris : 15 octobre — 3 avril. = *Larus canus*, Mouette aux pieds bleus : 20 octobre — 27 mars. = *Larus tridactylus*, Mouette tridactyle : 2 novembre — 20 mars. = *Anas segetum*, Oie sauvage : 2 novembre — 14 mars. = *Anas albifrons*, Oie rieuse : 30 octobre — 15 mars.

= *Anas leucopsis*, Bernache : 1er novembre — 28 mars. = *Anas Bernicla*, Bernache : 1er novembre — 6 mars. = *Anas Boschas*, Canard sauvage : 18 octobre — 17 mars. = *Anas strepera*, Canard chipeau : 23 octobre — 15 mars. = *Anas acuta*, Canard à longue queue : 16 octobre — 3 février. = *Anas Penelope*, Canard siffleur : 12 octobre — 5 avril. = *Anas clipeata*, Canard souchet : 15 octobre — 3 mars. = *Anas clangula*, Canard garrot : 10 novembre — 8 mars. = *Anas nigra*, Macreuse : 28 octobre — 17 mars. = *Anas marila*, Canard milouinan : 30 octobre — 11 mars. = *Anas ferina*, Milouin : 30 octobre — 14 mars. = *Anas fuligula*, Canard Morillon : 28 septembre — 3 avril. = *Anas crecca*, Sarcelle d'hiver : 29 octobre — 4 avril. = *Mergus merganser*, Harle commun : 6 décembre — 28 mars. = *Mergus serrator*, Harle huppé : 27 octobre — 5 avril. = *Mergus albellus*, Piette : 7 novembre — 10 mars. = *Colymbus stellatus*, Plongeon catmarin : 13 novembre — 8 avril. Une multitude de notes sur d'autres espèces, dont la plupart d'ailleurs ne peuvent être considérées que comme Oiseaux de simple passage, n'ont point été jugées devoir être relevées ici.

Il y a des Oiseaux erratiques qui effectuent leurs migrations isolément ou seulement accompagnés de leurs femelles; mais le nombre en est bien petit comparativement à celui des espèces qui voyagent en commun; pour celles-ci, on ne saurait trop admirer l'instinct qui les porte à s'appeler, à se rassembler, vers un point fixe, douze ou quinze jours avant celui du départ. Ce jour est ordinairement l'indice d'une variation météorologique; car on remarque que les Oiseaux en ressentent les influences assez tôt pour que l'on puisse tirer de leur maintien et de certaines habitudes, des pronostics de changement de température. Or, comme ils sont chassés par l'appréhension du mauvais temps, leur départ doit nécessairement prédire le terme des beaux jours. On peut juger de l'ordre qui doit être observé dans toute la route, par celui que l'on est à même d'observer chez quelques grandes espèces, telles que les Oies. La conduite de la troupe est confiée à un chef placé en tête de deux files plus ou moins écartées, qui se rencontrent vers un point; le chef est le sommet de cet angle mouvant; il ouvre la marche, porte les premiers coups à la résistance de l'air, fraie le chemin, et toute la bande le suit en observant l'ordre le plus parfait. Comme les efforts de ce chef sont très-violents, et qu'il ne pourrait les supporter pendant tout le voyage, on le voit, lorsqu'il est atteint par la fatigue, céder le poste à son plus proche voisin, et prendre rang à l'extrémité de l'une ou l'autre des deux files. Les oiseleurs qui, dans certains cantons, comptent sur le passage des Becs-Fins comme sur le revenu d'une rente dont le terme échoit à chaque semestre, calculent d'avance l'époque et les chances de ce passage : munis de leurs filets et de tous les appareils de la chasse, ils partent pour les gorges et les vallées par où les bandes doivent passer, et y arrivent à point nommé, peu d'instants avant elles. Ces bandes sont ordinairement si nombreuses, et les individus qui les composent tellement serrés les uns contre les autres, que l'horizon en est sensiblement obscurci.

Le besoin des voyages imposé à beaucoup d'Oiseaux, rend difficile toute bonne distribution géographique de cette grande partie du règne animal. Il est bien rare que dans les contrées qu'elles parcourent successivement, les espèces erratiques ne laissent en arrière quelques traînards détachés de la troupe et retardés par une indisposition subite ou par toute autre cause imprévue. Ces individus, accidentellement isolés, soustraits à l'empire de leurs habitudes premières, sont bientôt forcés d'en contracter de nouvelles qui peuvent se trouver en opposition avec celles des voyages; conséquemment voilà des Oiseaux établis à demeure dans un pays où la nature n'avait point songé à les placer. Il peut en être de même d'autres espèces qui, sans être essentiellement voyageuses, après avoir perdu de vue les lieux de leur naissance, et cherchant peut-être tous les moyens d'y revenir, auraient néanmoins continué à suivre une route qui les en éloignait. Que de chemin n'ont-elles pas dû faire avant que, fatiguées d'errer à l'aventure, elles se soient fixées dans une contrée lointaine où elles jouissent pleinement enfin des douceurs du repos! C'est sans doute par des causes de cette nature que l'on a trouvé sauvages à Java quelques Oiseaux parfaitement semblables aux Friquets et aux Soulcies d'Europe. On pourrait croire que ces Oiseaux ont été transportés dans l'archipel des Indes par le caprice de quelque navigateur, si le célèbre Labillardière n'avait également trouvé l'un de ces Fringilles (le Friquet) à la Nouvelle-Hollande, si Gaimard n'avait rapporté la Hulotte des îles Mariannes, et si l'on ne rencontrait assez fréquemment l'Effraie sur les rives du Paramaribo.

La route que tiennent les Oiseaux dans leurs migrations, la nouvelle patrie qu'ils adoptent momentanément, sont presque toujours les mêmes chaque année. Il est des Oiseaux dont les voyages semblent n'avoir aucun but apparent, et auxquels tous les climats peuvent convenir. Ceux-là, doués d'ailes très-longues, paraissent ne suivre aucune direction fixe; ils ne s'arrêtent que pour prendre un repos indispensable, et leurs apparitions sont constamment accidentelles; ils font un contraste frappant avec le petit nombre d'espèces moins favorisées des bienfaits de la nature, privées des instruments du vol, à la démarche lente ou embarrassée, condamnées à ne point quitter la roche qui les a vues naître. Ces Oiseaux usent leur patience à attendre une proie que leur avance le roulement des vagues; et ce n'est que quand elle leur échappe, et que le besoin devient vif et pressant, qu'on les voit se résoudre à la chercher à de légères profondeurs.

OISEAUX DE PARADIS. ois. *V.* Paradisier.

OISILLONS. ois. On comprend sous cette dénomination, dans le langage vulgaire, les petits Oiseaux que l'on prend à la pipée, à l'iragnon, ou à la tenduc.

OISON. ois. L'Oie domestique dans l'état de jeunesse. *V.* Canard.

OITHROS. ois. Ancien nom vulgaire du Chantre ou Pouillot, *Motacilla Trochilus*. L. *V.* Sylvia.

OKENIA. bot. (Dietrich.) *V.* Ockia.

OKENIE. *Okenia*, bot. Genre de la famille des Oléracées, établi par Schiede (In Linn., v. 92) avec les caractères suivants : involucre triphylle, très-petit, ne

renfermant qu'une fleur; périgone corallin hypocratériforme, avec la base du tube ventrue et persistante, l'orifice dilaté et le limbe décidu, à quatre lobes étalés; quinze à dix-huit étamines hypogynes, incluses, soudées en quelque sorte au tube du périgone et formant une courte gaine; ovaire à une seule loge renfermant un ovule dressé dont la micropyle est infère; style simple; stigmate pelté; akène libre dans la base oblongue du périgone qui est sillonné longitudinalement dans l'intérieur, par des côtes élevées, subéreuses et ridées transversalement; semence dressée : son test est adhérent à l'endocarpe; l'embryon est doublé et les cotylédons sont enveloppés d'un albumen amylacé; la radicule est infère.

Okenie mexicaine. *Okenia mexicana*, Sch. Petite plante herbacée, couchée, à feuilles opposées, glutineuses comme les tiges; les fleurs sont portées chacune sur un pédoncule axillaire.

OLACE. *Olax*. bot. Genre de la famille des Olacinées, indiqué par Linné, dans ses Aménités (vol. 1, p. 387) pour une plante de Ceylan, mentionnée par Burman et qu'il a nommée *Olax Zeylanica*. Robert Brown, dans son Prodrome, a le premier fait bien connaître les caractères de ce genre, auquel il réunit le *Fissilia* de Commerson et le *Spermaxyrum* de Labillardière. Le professeur De Candolle au contraire a séparé de nouveau ces trois genres (*Prodr. Syst.*, 1, p. 531) qu'il regarde comme distincts. Une analyse soignée faite par A. Richard, d'un assez grand nombre d'espèces de ce genre, l'a mis à même de reconnaître la justesse de l'opinion du botaniste anglais, et il pense comme lui qu'il faut réunir en un seul genre, le *Fissilia*, le *Spermaxyrum* et l'*Olax*. Voici les caractères de ce genre qui doit conserver le nom d'*Olax* : le calice est cupuliforme, très-court, entier, à peine ondulé ou fimbrié sur son bord, persistant et prenant un grand accroissement après la fécondation. La corolle se compose de cinq à six pétales allongés, linéaires, dressés, à préfloraison valvaire. Ces pétales sont diversement réunis entre eux. Ainsi, lorsqu'il y en a six, ils sont soudés deux à deux par leur moitié inférieure, de manière à représenter trois pétales bifides; dans les espèces à cinq pétales, quatre sont réunis deux à deux, et le cinquième est libre, ou trois sont soudés ensemble et les deux autres sont également unis ensemble. Dans une espèce nouvelle, originaire de Manille, Richard a trouvé six pétales, tellement soudés ensemble deux à deux, dans toute leur longueur, qu'on pourrait croire qu'il n'y a que trois pétales, si la position des étamines sur les pétales n'éclairait sur le véritable nombre de ceux-ci. Les étamines sont au nombre de huit à dix, dont trois seulement sont fertiles. Ces étamines sont insérées sur le bord même des pétales, de manière que c'est par le moyen de leurs filets qu'a lieu la soudure des pétales entre eux; il en résulte que les trois étamines fertiles correspondent toujours à trois des fentes qui séparent les pétales. Les étamines stériles, que l'on a décrites sous le nom de nectaires, sont des filaments placés, comme les étamines fertiles, sur le bord des pétales. Ces filaments se terminent à leur sommet soit par un petit corps globuleux et glandulaire, soit par une petite membrane allongée, pointue, simple ou bipartite, qui n'est évidemment qu'une anthère rudimentaire. L'ovaire est libre, sessile, ovoïde, allongé, légèrement trigone, placé sur un disque hypogyne, peu saillant, à une seule loge contenant trois ovules qui sont renversés et pendants du sommet d'un petit trophosperme; celui-ci s'élève en forme de colonne du fond de la loge, sans arriver jusqu'au sommet de cette dernière. Le style est plus ou moins long suivant les espèces, jamais saillant au-dessus de la corolle, très-simple, marqué de trois sillons longitudinaux et terminé par un stigmate très-petit et trilobé. Le fruit est une sorte de drupe sec, recouvert presqu'en totalité par le calice qui, parfois, devient légèrement charnu. Le noyau est crustacé, monosperme. La graine se compose d'un tégument, d'un gros endosperme charnu, contenant un embryon axile, cylindrique, ayant sa radicule supérieure. Ce genre ainsi caractérisé se compose d'arbres ou d'arbrisseaux originaires de l'Inde, des îles Maurice ou de la Nouvelle-Hollande. Quelques espèces sont sarmenteuses et grimpantes; leurs feuilles sont alternes, coriaces, entières, persistantes (dans l'*Olax aphylla* elles sont remplacées par de très-petites écailles). Les fleurs sont assez petites, solitaires ou réunies en épis ou en grappes axillaires.

Jussieu a placé ce genre à la suite des Sapotées, avec les genres *Myrsine* et *Leea*, quoiqu'il ait la corolle polypétale. Le professeur Mirbel (Bull. Soc. Philom., 1813) a proposé d'en former le type d'une famille nouvelle, voisine des Orangers, en y joignant plusieurs des genres auparavant placés dans ce dernier ordre. Robert Brown au contraire place le genre *Olax* à la suite des Santalacées. Il ne saurait rester dans cette famille, dont il se rapproche, à la vérité, par la structure intérieure de son ovaire, mais dont il s'éloigne par son périanthe manifestement double et par son ovaire libre.

Olace de Ceylan. *Olax Zeylanica*, L. C'est un arbre de moyenne élévation, à rameaux alternes; ses feuilles sont également alternes, très-entières, glabres et ovales; les fleurs naissent dans l'aisselle des feuilles; elles sont blanches, presque disposées en grappe, portées sur des pédoncules courts et un peu rameux.

OLACINÉES. *Olacineæ*. bot. On a vu au mot Olace, que le professeur Mirbel avait le premier proposé l'établissement de cette famille nouvelle pour le genre *Olax* et quelques autres placés dans la famille des Orangers, tels que *Heisteria* et *Ximenia*. Cette famille a depuis été adoptée par Jussieu (Dictionnaire des Sciences naturelles) et par le professeur De Candolle (*Prodrom. Syst.*, 1, p. 531). Voici ses caractères : calice monosépale, persistant, dentelé ou entier à son bord, et cupuliforme, prenant souvent un grand accroissement après la fécondation et recouvrant le fruit en partie; corolle composée de quatre à six pétales sessiles, tantôt libres, tantôt diversement soudés entre eux, deux à deux, par l'intermédiaire des filets staminaux. Ces pétales offrent une préfloraison valvaire. Étamines généralement en nombre double des pétales; quelquefois néanmoins leur nombre, quoique plus considérable que celui des pétales, n'en est pas un multiple. Ainsi dans plusieurs *Olax*, on compte cinq pétales et huit

étamines. Quelques-unes de ces étamines avortent ou du moins sont stériles et rudimentaires dans le genre *Olax*, dont toutes les espèces n'offrent que deux et plus souvent trois étamines fertiles. Ces étamines ont en général leur filet dilaté et membraneux; leur anthère est ovoïde, subcordiforme, introrse, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. Les filets sont insérés soit à un petit disque hypogyne sur lequel l'ovaire est assis, soit sur les pétales qu'ils soudent alors diversement entre eux. L'ovaire est libre, sessile, ovoïde, à une ou à plusieurs loges. Dans le premier cas, il renferme trois ovules attachés au sommet d'un podosperme axile qui naît du fond de la loge dans laquelle ils sont renversés et pendants; dans le second cas, qui mérite d'être vérifié de nouveau, il y a un seul ovule dans chaque loge. Le style est simple, plus ou moins long; il manque entièrement dans le genre *Heisteria*. Le stigmate est diversement lobé, mais toujours très-petit. Le fruit est un drupe sec, généralement enveloppé ou du moins accompagné par le calice, qui prend beaucoup d'accroissement et quelquefois même devient charnu. Le péricarpe est indéhiscent et contient une noix uniloculaire et monosperme. La graine, outre son tégument propre, se compose d'un gros endosperme charnu, qui contient un petit embryon cylindrique, ayant en général sa radicule supérieure.

Toutes les Olacinées forment des végétaux ligneux, ayant des feuilles coriaces, persistantes, alternes (une espèce en est dépourvue), sans stipules, entières; les fleurs sont hermaphrodites, rarement polygames, solitaires ou diversement groupées et réunies à l'aisselle des feuilles. Les genres qui composent cette famille sont les suivants : 1° *Olax*, Rob. Brown, qui comprend le *Spermaxyrum*, Labillardière et la *Fissilia* de Commerson; 2° *Heisteria*, L., non Berg.; 3° *Ximenia*, Plum. On en a aussi rapproché les genres *Pseudaleia* et *Pseudaleioides* de Du Petit-Thouars et l'*Icacina* d'Adrien de Jussieu. La place de cette famille paraît être auprès des Aurantiacées, dont plusieurs genres leur ont été empruntés. Elle en diffère par la structure de son ovaire et surtout de ses graines munies d'un gros endosperme, qui manque entièrement dans les vraies Aurantiacées. Robert Brown a rapproché le genre *Olax* des Santalacées, parmi les Apétales, regardant le calice comme un involucre et les pétales comme un calice. Mais cette opinion est inadmissible, car il est de toute évidence que les Olacinées ont un calice et une corolle. Jussieu au contraire émet l'opinion qu'on pourrait considérer la corolle comme monopétale et alors rapprocher les Olacinées des Sapotées. Mais la corolle est bien certainement polypétale, et la place que Mirbel et De Candolle ont donnée aux Olacinées entre les Théacées et les Aurantiacées paraît être la meilleure.

OLAMPI. BOT. Nom donné à une substance résineuse qui a beaucoup de ressemblance avec le Copal, si toutefois ce n'en est pas une variété un peu altérée.

OLAX. OIS. *V.* PIGEON COLOMBAR ODORIFÈRE.

OLAX. BOT. *V.* OLACE.

OLBIA. BOT. *V.* LAVATÈRE.

OLDENBURGIE. *Oldenburgia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, établi par Lessing qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, radiatiforme, homogame, dont les fleurs sont ordinairement toutes hermaphrodites et à deux lèvres, dont l'extérieure plus ample et liguliforme. Squammes de l'involucre inermes, linéaires, acuminées, plurinervurées; réceptacle nu; corolles glabres : celles du disque divisées régulièrement en cinq lobes gibbeux à l'extrémité; celles du rayon bilabiées avec la lèvre extérieure liguliforme et tridentée, l'intérieure entière ou bidentée; filaments lisses; anthères pourvues d'une queue libre et entière; style glabre, à ramifications très-courtes et obtuses; akène turbiné; aigrette longue, formée de soies plumeuses, courtes et denses.

OLDENBURGIA PARADOXALE. *Oldenburgia paradoxa*, Less. C'est une plante sous-ligneuse, à tige courte; ses feuilles sont ligulées, roulées en leurs bords, velues à leur base, glabres en dessus, tomenteuses en dessous, à l'exception des nervures. Le capitule est sessile entre les feuilles qui terminent la tige. Du cap de Bonne-Espérance.

OLDENLANDIE. *Oldenlandia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, composé de plantes herbacées, ou de petits arbustes originaires de l'Inde et de l'Amérique méridionale, offrant des fleurs terminales ou axillaires, solitaires ou réunies plusieurs ensemble. Ces fleurs ont un calice à quatre dents, une corolle très-courte, à peine tubuleuse, à quatre divisions profondes, quatre étamines. Le fruit est une petite capsule à deux loges polyspermes, couronnée par les dents calicinales et s'ouvrant par une fente qui se forme entre ces dents. Selon Retz et Willdenow, on doit réunir à ce genre l'*Heuchera dichotoma* de Murray, quoique cette plante ait cinq étamines, et l'*Æginetia multiflora* de Cavanilles (*Ic.*, t. 572). Jussieu pense, d'un autre côté, qu'on doit retirer de ce genre l'*Oldenlandia digyna* de Retz, qui a cinq étamines et deux styles, et l'*Oldenlandia stricta* qui a la corolle infundibuliforme comme les *Hedyotis*, mais dont la capsule obovoïde n'est pas bilobée et didyme.

OLDENLANDIE A OMBELLES. *Oldenlandia umbellata*, Roxb., Corom., 1, p. 2, t. 3. Cette espèce, connue sous le nom de *Chayaver*, offre une racine épaisse, rougeâtre, longue de deux à quatre pieds; une tige grêle, étalée, portant des feuilles opposées ou verticillées par quatre. Ces feuilles sont étroites, linéaires, lancéolées, munies à leur base de stipules membraneuses, terminées par quelques filets sétacés. Les fleurs forment à l'aisselle des feuilles des ombelles simples et pédonculées. Cette espèce est originaire de l'Inde, particulièrement de la côte de Coromandel. Ses racines fournissent un très-beau principe colorant, analogue à celui de la Garance, et employé aux mêmes usages dans l'Inde.

OLEA. BOT. *V.* OLIVIER.

OLÉAGINEUX. *Oleaginosus*. C'est-à-dire qui offre l'aspect ou jouit de quelques-unes des propriétés de l'huile.

OLÉAIRE. *Olearia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Mœnch aux dépens des *Aster* de Linné, et dont les caractères

sont : capitule multiflore, hétérogame; corolles de la circonférence disposées sur un seul rang, ligulées et femelles : celles du disque sont tubuleuses, hermaphrodites et à cinq dents; réceptacle alvéolé, planiuscule, posé sur un pédoncule obconique, creusé au sommet; involucre formé de squammes imbriquées, serrées, étalées après la fructification; étamines des fleurs de la circonférence avortées; celles du disque douées de filaments très-courts; le stigmate est cochléariforme; akène cylindraceo-tétragone et velu; aigrette double : l'extérieure courte, l'intérieure longue, soyeuse et scabre.

OLÉAIRE TOMENTEUSE. *Olcorio tomentosa*, Mœnch; *Aster tomentosus*, Lin. C'est un petit arbrisseau dont les tiges sont rameuses, les feuilles simples, alternes, ovales, pétiolées, rudes et vertes en dessus, tomenteuses et blanchâtres en dessous, avec trois ou quatre dentelures écartées sur les bords. Les fleurs de la circonférence sont d'un blanc rougeâtre, et celles du centre jaunâtres; les capitules sont terminaux, portés sur un pédicule solitaire. De la Nouvelle-Hollande.

OLEANDRA. BOT. Cavanilles a donné ce nom à un genre de Fougères, qui ne paraît pas différer du genre *Aspidium*. La seule espèce qu'il y rapporte sous le nom d'*Oleandra nariiformis* est l'*Aspidium pistillore*, Swartz, ou *Aspidium neriiforme* de Willdenow. C'est une Fougère à feuilles simples, entières, lancéolées, dont les pétioles sont courts et articulés, et la tige grimpante; elle croît dans les Moluques.

OLEANDRE. BOT. Espèce du genre Nérion. *V.* ce mot.

OLEARIA. MOLL. Klein, dans son Traité de Conchyliologie, a consacré sous ce nom un genre inadmissible, dans lequel on trouve le *Turbo Oleorius*, de Linné, comme type. Ce genre n'a point été adopté.

OLEARIA. BOT. *V.* OLÉAIRE.

OLÉASTRE. BOT. D'*Oleoster*, nom par lequel les anciens désignaient l'Olivier sauvage, *Cotinos*. Cordus l'applique à l'*Hippophae rhamnoides*.

OLÉATES. L'Acide oléique, un de ceux que Chevreul a obtenus par la saponification des corps gras, donne naissance, en se combinant avec les différentes bases, à des sels qui ont reçu le nom d'Oléates.

OLEINE. Même chose que Élaïne. *V.* ce mot.

OLÉINÉES. *Oleineæ*. BOT. Cette famille, établie par Link et Hoffmansegg (*Flor. port.*), adoptée par Robert Brown, se compose des genres *Chionanthus*, *Olea*, *Phillyrœa* et *Notelæa*, aussi placés parmi les Jasminées. *V.* ce mot.

OLÉIQUE. CHIM. *V.* ACIDE.

OLEK. MAM. *V.* GALÉOPITHÈQUE.

OLENCIRE. *Olencira*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Cymothoadés, établi par Leach, et auquel cet auteur donne pour caractères : yeux un peu granulés, convexes, écartés. Côtés des segments de l'abdomen imbriqués, le dernier allongé, pointu à son extrémité. Lames des appendices du ventre (surtout les extérieures) étroites, armées de piquants. Pattes de derrière graduellement plus longues que celles de devant.

OLENCIRE DE LAMARCK. *Olencira Lamarckii*, Leach. Dernier article de l'abdomen terminé graduellement en pointe jusqu'à son extrémité qui est arrondie.

OLÈNE. *Olenus*. CRUST. FOSS. Genre de la famille des Trilobites, fondé par Dalman qui lui donne pour caractères : corps contractile, sphéroïde, un peu allongé; angles postérieurs de la tête manifestement allongés et pointus; bouclier bituberculé, en forme d'yeux réticulés; abdomen et post-abdomen à bords entiers, le premier divisé en quatorze articles; queue nulle.

OLÈNE DE TESSIN. *Olenus Tessini*, Dalm. Sa tête est en demi-lune, avec deux cornes bien prononcées, atteignant jusqu'à la moitié du corps; la proéminence du front est turbinée, à trois sillons; dernier anneau de l'abdomen, formant une sorte d'écusson qui recouvre l'anus, presque quadrangulaire, beaucoup plus court que les découpures qui tiennent lieu de queue. En Westrogothie.

OLENÉCAMPTE. *Olenecamptus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Chevrolat qui lui donne pour caractères : antennes composées de douze articles, dont le premier est renflé et scabre, le deuxième transverse et petit, le troisième excessivement long, les suivants égaux, à l'exception du dernier qui est de moitié moindre; palpes inégales : les labiales ont le pénultième article plus long que le dernier, qui est terminé en pointe; le troisième article des maxillaires est monoliforme, et le terminal beaucoup plus long que le précédent; mandibules aplaties, larges, aiguës, lisses, sans dents internes; lèvre de forme ovalaire et transverse, garnie de poils; chaperon droit et court; yeux échancrés, élargis en avant, étroits en arrière, réticulés; corselet cylindroïde, droit aux extrémités, ridé transversalement en dessus, étranglé en dessous, en avant des pattes, échancré postérieurement sur le côté, également étranglé à la base, presque aussi long, y compris la tête, que les élytres; écusson large, arrondi en arrière; élytres un peu plus larges que le corselet, aplaties, minces et anguleuses au sommet de la suture; épaule avancée, rectangulaire sur la base et le côté; cuisses et jambes antérieures arquées en dedans : celles-ci munies intérieurement d'épines; premier article des tarses antérieurs triangulaire, le troisième bilobé, logeant le dernier : tous velus et pectinés. Ce genre est voisin du *Gnoma* de Fabricius.

OLÉNÉCAMPTE DENTELÉ. *Olenecamptus serratus*, Chevr. Il est long de six à sept lignes, jaune en dessus, et d'un blanc argentin en dessous; sur la tête sont deux lignes noires qui se rapprochent des yeux, et sur les élytres six taches ocellées blanches; les antennes sont brunes, avec le premier article cendré, de même que les pattes. De Ceylan.

OLÉTÈRE. ARACHN. Walckenaer a donné ce nom à un genre que Latreille avait déjà établi sous celui d'Atype. *V.* ce mot.

OLFA. BOT. (Adanson.) Synonyme d'Isopyre. *V.* ce mot.

OLFERSIE. *Olfersia*. BOT. Ce genre a été établi par Raddi dans les Mémoires de l'Académie de Bologne, vol. 3, d'après une Fougère du Brésil. La seule espèce connue porte le nom d'*Olfersia corcovodensis*; elle

croît auprès de Rio-Janeiro. Ce genre se rapproche des *Acrostichum*, et particulièrement de l'*Acrostichum aureum* dont le port est analogue; il en diffère en ce que ses frondes fertiles sont très-différentes des frondes stériles, ayant des pinnules étroites et contractées qui sont couvertes de capsules sur leurs deux faces. Ce dernier caractère le distingue essentiellement des *Acrostichum* et le rapproche du genre *Polybotrya* dont il diffère plus par sa fronde une seule fois pinnée, à folioles grandes et lancéolées, que par des caractères bien tranchés. Les capsules ont la même structure que celles de toutes les Polypodiacées, et ne sont recouvertes par aucun tégument. Cette espèce est figurée dans les *Opusculi scelti* de Bologne, vol. 3, t. 11, et dans les *Filicum Brasiliensium Nova Genera et Species*, etc., du même auteur, pl. 14.

OLIBAN. BOT. Cette gomme-résine est plus généralement connue sous le nom d'Encens. On en distingue deux sortes principales dans le commerce, savoir : l'Oliban d'Afrique, qui vient de l'Arabie et de l'Abyssinie par la voie de Marseille, l'autre est apportée directement de l'Inde par Calcutta.

OLIBAN D'AFRIQUE. On ne sait pas encore positivement quel est l'arbre qui produit cette gomme-résine. On a longtemps cru que c'était le *Juniperus Lycia*, ou le *Juniperus thurifera* de la famille des Conifères. Mais on croit aujourd'hui plus généralement, d'après les renseignements fournis par quelques voyageurs, qu'elle découle d'une espèce, encore inconnue, du genre *Amyris*, de la famille des Térébinthacées. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, l'Oliban d'Afrique se compose de larmes jaunâtres, irrégulièrement arrondies ou allongées, d'un petit volume, peu fragiles, recouvertes d'une poussière blanchâtre, opaques et non transparentes comme le mastic. Elles se ramollissent par la chaleur, offrent une saveur aromatique et un peu âcre. Leur odeur est résineuse, assez agréable. Parmi ces larmes se trouvent mélangés des morceaux plus gros, rougeâtres, moins purs, mais d'une saveur et d'une odeur plus marquées. Ils contiennent de petits cristaux de carbonate de Chaux.

L'OLIBAN DE L'INDE est aujourd'hui fort commun dans le commerce. Il est produit par le *Boswellia serrata*, arbre de la famille des Térébinthacées. Cet Oliban indien est en larmes jaunes, généralement plus volumineuses que celles de l'Oliban d'Arabie; quelques-unes sont légèrement teintes de rougeâtre. Son odeur et sa saveur sont plus agréables, plus parfumées, et se rapprochent beaucoup de celles de la résine Tacamabaca.

OLIDAIRE. BOT. On a quelquefois désigné sous ce nom le *Chenopodium vulvaria*.

OLIER. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Olivier.

OLIET. BOT. Synonyme vulgaire de *Medicago Lupulina*, L. *V.* LUZERNE.

OLIGACANTHE. *Oligacanthus*. BOT. C'est-à-dire armé d'épines peu nombreuses.

OLIGACOCE. BOT. Willdenow avait ainsi nommé, dans son Herbier, un genre formé aux dépens du genre *Valeriana* de Linné. Les espèces citées par Steudel, comme appartenant à ce genre, ont déjà été séparées génériquement des Valérianes par Dufresne, et font partie de son nouveau genre *Astrephia*.

OLIGACTIDE. *Oligactis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, et de la Syngénésie superflue, L., que Cassini a ainsi caractérisé : involucre presque cylindrique, composé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, lancéolées et scarieuses; réceptacle plan, marqué d'alvéoles ou de fossettes séparées par des cloisons quelquefois frangées; calathide radiée, dont le disque ne se compose que d'un petit nombre de fleurons réguliers, hermaphrodites, et les rayons de demi-fleurons en languette et femelles; corolles des fleurons du centre à cinq lobes linéaires; celles des demi-fleurons de la circonférence, à languette oblongue et tridentée; ovaires oblongs, pubescents ou à peine glabres, surmontés d'une aigrette double : l'extérieure courte, composée de paillettes égales, et sur un seul rang; l'intérieure longue, formée de poils plumeux, nombreux et disposés aussi en une seule rangée. Ce genre est voisin, selon Cassini, de son genre *Liabum*, dont il diffère essentiellement par la structure de l'aigrette qui est simple dans ce dernier. Il comprend trois espèces. Ces plantes sont des arbrisseaux qui croissent dans les montagnes du Pérou.

OLIGACTIDE NUBIGÈNE. *Oligactis nubigena*, Cass.; *Andromachia nubigena*, Kunth. Ses rameaux sont glabres, striés, anguleux, garnis de feuilles opposées, pétiolées, lancéolées-oblongues, obtuses à la base, aiguës au sommet, légèrement et irrégulièrement dentelées, membraneuses, glabres en dessus, tomenteuses et blanches en dessous; les calathides sont pédicellées et disposées en corymbe terminal.

OLIGÆRION. BOT. H. Cassini a formé sous ce nom un genre que, plus tard, il a reconnu être pour le même que le *Sphenogyne* de R. Brown. *V.* ce mot.

OLIGANDRE. *Oligandra*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, établi par Lessing, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, discoïde, à fleurs marginales femelles et disposées sur plusieurs rangs : les fleurs centrales sont en petit nombre et mâles; involucre cylindracé, formé de folioles scarieuses et luisantes, dont les extérieures sont plus courtes; réceptacle nu; corolles femelles très-glabres, grêles, plus courtes que le style : les corolles mâles sont plus épaisses; akènes très-velus, ovoïdes, sans bec; aigrette bisériale : l'extérieure rameuse et sétacée, l'intérieure poilue. Les Oligandres sont de petits arbustes propres au Brésil; leurs tiges sont tomenteuses; leurs feuilles sont alternes et serrées : chez les uns membraneuses, oblongo-elliptiques, dressées ou étalées; chez d'autres petites, triangulaires, fortement imbriquées, d'un verdâtre argenté en dessus, d'un blanc tomenteux en dessous; les capitules sont ou solitaires au sommet des tiges, ou aggrégés en épi.

OLIGANTHE. *Oliganthes*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Soc. Philomat., janvier 1817 et avril 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre plus court que les fleurs, long, étroit, oblong ou cylindracé, composé de folioles imbriquées, appliquées, ovales, obtuses, coriaces et cal-

leuses au sommet; réceptacle petit et nu; calathide longue, étroite, sans rayons, composée de fleurons, au nombre de trois, réguliers et hermaphrodites; corolle longue, parsemée de glandes, à cinq segments linéaires; ovaire court, épaissi du haut en bas, à quatre faces peu prononcées, surmonté d'une aigrette caduque, formée de paillettes linéaires, légèrement plumeuses, sur deux rangs, les extérieures courtes, les intérieures longues, arquées au sommet. Le genre *Oliganthes* a de si grands rapports, par ses caractères, avec le *Pollalesta* de Kunth, publié quelques années plus tard, que Cassini n'hésite point à les croire identiques. C'est aussi l'opinion de Kunth qui, dans ses additions au quatrième volume de ses *Nova Genera*, cite l'*Oliganthes* comme synonyme de son *Pollalesta*.

OLIGANTHEMUM. BOT. (Reneaulme.) Synonyme de *Leucoium vernum*, L. *V.* NIVÉOLE.

OLIGANTHÈRE. *Oliganthera*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, institué par Lessing qui lui attribue pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone à cinq folioles écarénées; deux étamines insérées au réceptacle, en avant des folioles du périgone, et auxquelles elles sont opposées; point de squammules hypogynes visibles; ovaire déprimé, uniloculaire, uniovulé; style très-court; deux stigmates filiformes. Le fruit consiste en un utricule déprimé, tuberculato-réticulé, stipité par le périgone persistant; semence horizontale, lenticulari-déprimée; test crustacé; embryon annulaire, périphérique; albumen abondant, enveloppant la fécule; radicule centrifuge. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce; c'est une petite plante herbacée, annuelle, à feuilles opposées, pétiolées, dilatées. Les fleurs sont agglomérées, mais dépourvues de bractées. Cette plante se trouve au Caucase.

OLIGARRHÈNE. *Oligarrhena*. BOT. Ce genre, établi et placé par R. Brown dans la famille des Épacridées, a aussi quelques rapports éloignés avec les Jasminées, par sa corolle et le nombre de ses étamines. Il n'est jusqu'ici composé que d'une seule espèce.

OLIGARRHÈNE A PETITES FLEURS. *Oligarrhena micrantha*, Br., *loc. cit.* C'est un petit arbuste très-rameux, portant des feuilles éparses, imbriquées, très-petites; des fleurs également petites, blanches, disposées en épis dressés et terminaux. Leur calice, accompagné extérieurement de deux bractées, est à quatre divisions profondes. Leur corolle monopétale, persistante, est à quatre lobes offrant une préfloraison valvaire. Les étamines, au nombre de deux, sont incluses. L'ovaire, environné de quatre écailles hypogynes, est à deux loges, et le fruit paraît être une capsule biloculaire. Ce petit arbuste a été observé sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande.

OLIGISTE. MIN. *V.* FER.

OLIGOCARPE. *Oligocarpus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Calendulées, établi par Lessing, aux dépens des Ostéospermes de Linné fils, avec les caractères suivants : capitule hétérogame, multiflore, à une seule rangée de fleurs radiantes, ligulées et femelles; les fleurs du disque sont tubuleuses et mâles : le limbe a cinq dents; involucre formé d'un seul rang d'écailles acuminées; réceptacle nu; anthères pourvues de queue; akènes du disque avortés, ceux du rayon sessiles, dressés, subtrigones, écailleux ou transversalement rugueux, très-médiocrement ailés, à bec ordinairement urcéolé et creusé, quelquefois solide et très-court, souvent plus long que les capitules, lisse et en forme de couronne; aigrette nulle.

OLIGOCARPE CALENDULACÉ. *Oligocarpus calendulaceus*, Less.; *Osteospermum calendulaceum*, Lin. fils; *Calendula parviflora*, Thunb. C'est une plante herbacée, annuelle, dont les tiges ont quelque solidité dans leur partie inférieure; les feuilles sont alternes, sessiles, oblongues ou lancéolées, et faiblement dentelées. Les capitules sont solitaires et pédicellés; les fleurs sont petites et jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

OLIGOCARPHE. *Oligocarpha*. BOT. Ce genre institué par Cassini en même temps que R. Brown publiait son genre *Brachylæna*, lui est parfaitement identique. *V.* BRACHYLÈNE.

OLIGOCHÆTA. BOT. L'une des divisions du genre *Serratula* du professeur De Candolle.

OLIGOCHLORON. BOT. L'un des anciens noms du Caprier.

OLIGOCLASE. MIN. Nom donné, par Breithaupt, à une variété de Feldspath qui se trouve en Norwége. *V.* OLIGOKLAS.

OLIGODON. *Oligodon*. REPT. Genre d'Ophidiens de la famille des Serpents proprement dits, institué par Bojer aux dépens du genre *Coluber*, de Linné, pour les petites espèces qui ont la tête obtuse, courte et étroite, qui en outre manquent de dents palatines. Les Oligodons ont, du reste, tous les autres caractères des Couleuvres, les plaques du dessous de la queue divisées en deux, c'est-à-dire rangées par paires.

OLIGODORE. *Oligodora*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle pour une plante de l'Afrique australe recueillie à une élévation de quatre cents pieds environ au dessus du niveau de la mer. Ses caractères distinctifs sont : capitule homogame, composé de cinq fleurs tubuleuses, quinquéfides et hermaphrodites; involucre imbriqué, subtrigone, formé d'écailles pressées, dont les bords sont repliés et garantissent les akènes extérieurs; réceptacle étroit, portant des paillettes fimbrilleuses compliquées, préservant les akènes intérieurs engagés dans ses cavités; styles rameux, inclus, obtus et poilus au sommet; anthères pourvues de queue; akène cylindracé et lisse; aigrette formée de cinq écailles ovales, courtes, cilio dentées.

OLIGODORA DENTÉE. *Oligodora dentata*, DC. C'est un arbrisseau à rameaux glabres et dressés, garnis de feuilles alternes, crassiuscules, sessiles, à deux ou trois dents de chaque côté, plus une terminale mucronulée. Les capitules sont réunis en corymbe à l'extrémité des rameaux; ils sont courtement pédicellés; les fleurs sont blanches; des écailles ou des bractées courtes, aiguës et ouvertes, entourent le pédicelle. Environs du cap de Bonne-Espérance.

OLIGOGLOSSA. BOT. *V.* LOCASTA.

OLIGOGYNE. *Oligogyne*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par De Candolle, avec les caractères suivants : capitule

pluriflore, hétérogame; fleurs de la circonférence femelles et ligulées; celles du disque sont au nombre de six ou huit, hermaphrodites et tubuleuses; involucre d'une seule rangée de cinq écailles ovales-oblongues, foliacées, dressées; réceptacle plan, garni de paillettes linéari-lancéolées et planes; styles des fleurs hermaphrodites, rameux, exsertes et hispides; akènes obcomprimés ou cylindriuscules, presque glabres, surmontés de deux à quatre arêtes coniques et rigides.

Oligogyne de Bahia. *Oligogyne Bahiensis*, DC. C'est une plante herbacée, diffuse et pubérule; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, dentelées et subtriplinervées; ses fleurs sont jaunes, renfermées dans de petits capitules solitaires, portés sur un pédicelle axillaire et fort court. Du Brésil.

OLIGOKLAS. min. On connaît jusqu'ici deux analyses de l'Oligoklas, minéral que Berzélius appelle Spodumène à base de soude. Ces deux analyses, l'une de Berzélius, l'autre de Laurent, s'accordent assez bien entre elles. Berzélius a analysé un échantillon de Douwikstull, près de Stockholm, où il forme une partie constituante du granite, et en a obtenu : soude 8,1; potasse 1,2; chaux 2,0; magnésie 0,6; alumine 23,0; oxide de fer 0,5; silice 63,7. Laurent a analysé un minéral venant de l'Arriège et y a trouvé : soude 8,0; chaux 3,0; magnésie 0,2; alumine 24,8; oxide de fer 0,1; silice 63,0.

OLIGOLEPIS. bot. Genre proposé par Cassini dans la famille des Synanthérées, aux dépens du genre *Sphæranthus*, de Linné, mais que le professeur De Candolle ne considère que comme une simple section de ce genre.

OLIGOMÉRIDE. *Oligomeris*. bot. Genre de la famille des Résédacées, établi par Cambessèdes qui lui donne pour caractères : calice à quatre divisions dont deux postérieures un peu plus grandes et rapprochées, deux latérales réciproquement éloignées, alternant avec une bractée antérieure et hypocalicine; corolle formée de deux pétales hypogynes, insérés entre les divisions postérieures du calice, scarieux, non appendiculés, distincts ou soudés de manière à n'en former qu'un seul profondément divisé; point de disque; trois étamines hypogynes : les deux latérales opposées aux pétales et la troisième placée entre eux; filaments subulés, courtement monadelphes à leur base et divergents au sommet; anthères ovales, biloculaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, ovato-déprimé, quadrangulaire, quadricuspidé au sommet, et uniloculaire; quatre carpidies soudées avec un pareil nombre de placentaires alternant avec elles; l'arête dorsale se prolongeant en une sorte de style court dont l'extrémité, très-courtement bilobée, forme les stigmates; plusieurs ovules amphitropes, placés sur les bords des placentaires. Le fruit est une capsule ovato-déprimée, anguleuse, uniloculaire, bâillante verticalement par quatre placentaires intervalvulaires et épaissis; semences réniformes, revêtues d'un test coriace et translucide; embryon exalbumineux, double; cotylédons étroits, couchés, un peu plus longs que la radicule qui est cylindrique.

Oligoméride subulée. *Oligomeris subulata*, Camb.; *Reseda subulata*, Des. C'est une plante herbacée, annuelle, dressée, à feuilles linéaires, éparses; à tiges lâches et flexibles, terminées par des épis de petites fleurs. Elle se trouve en Afrique. D'autres espèces sont propres au continent de l'Inde, à la Californie et à l'Amérique septentrionale.

OLIGOPHYLLE. *Oligophyllus*. bot. On le dit d'un végétal pourvu de feuilles très-distantes et peu nombreuses.

OLIGOPHYLLON. bot. Le genre institué sous ce nom par Lessing, dans la famille des Synanthérées, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Trixis* de Browne, dont il est devenu un type fractionnaire.

OLIGOPODE. *Oligopodus*. pois. (Risso.) Synonyme de Leptopode. *V.* ce mot et Coryphène dont Oligopode est un sous-genre.

OLIGOSPERMA. bot. L'une des sections du genre Metzélie. *V.* ce mot.

OLIGOSPERME. *Oligospermus*. bot. Fruit renfermant un petit nombre de semences.

OLIGOSPORE. *Oligosporus*. bot. Ce nom a été donné par H. Cassini (Bull. de la Soc. Philom., février 1817) à un genre de la famille des Synanthérées, qu'il a formé aux dépens du genre *Artemisia* de Linné. Il ne diffère de celui-ci que par les fleurs du disque, qui sont mâles au lieu d'être hermaphrodites; mais ce caractère ne repose que sur un avortement plus ou moins complet, puisque, dans la description donnée par l'auteur lui-même, on voit qu'il existe un faux ovaire plus ou moins oblitéré. Les deux espèces indiquées comme types sont les *Artemisia campestris* et *Dracunculus*, L., plantes très-connues de tous les botanistes; la première est commune dans les lieux arides de presque toute l'Europe, et particulièrement aux environs de Paris, et la seconde, originaire de Tartarie, est cultivée dans les jardins comme plante aromatique, sous le nom d'Estragon. Malgré le caractère différentiel mentionné plus haut, il est bien difficile de se résoudre à adopter la séparation de ces plantes comme genre distinct de l'*Artemisia*. Ce dernier se compose d'un nombre très-considérable d'espèces, qu'il serait très-utile de grouper par sections naturelles, mais qui sont tellement liées par des rapports multipliés, que les faibles caractères qu'on voudrait assigner aux démembrements du genre, se nuanceraient dans certaines espèces, de manière qu'il serait difficile de savoir auquel de ces nouveaux genres on devrait les rapporter. Un tel inconvénient n'est point à redouter, lorsqu'il s'agit de simples sections génériques; car celles-ci se croisent souvent en plusieurs sens, et forment ainsi une agglomération d'espèces distinctes, en un mot, ce que les botanistes appellent un genre.

OLIGOTE. *Oligota*. ins. Coléoptères pentamères. Genre de la famille des Brachélytres, institué par le comte Mannerheim qui lui assigne pour caractères : mandibules mutiques; palpes labiales formées de trois articles, dont les deux premiers plus épais, presque égaux, et le troisième mince et acuminé; antennes de dix articles : les trois ou quatre derniers plus épais; tête beaucoup plus petite que le corselet; celui-ci transversal, étréci antérieurement avec les angles posté-

rieurs réfléchis; élytres plus larges et un peu plus longues que le corselet; jambes grêles; quatre articles à tous les tarses : le premier des postérieurs allongé. Six espèces sont décrites dans ce genre qui a pour type l'*Aleochara pusillima* de Gravenhorst. Toutes se trouvent en Europe.

OLIGOTHRICE. *Oligothrix*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Cassini, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées et femelles, celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre campanulé, formé d'une rangée de squammes concrètes à leur base; réceptacle plan et nu; anthères privées de queue, exsertes, enfermant le style; akènes à cinq côtes obtuses, sans bec, scabres et couvertes de papilles sur les angles; aigrette barbellée par cinq soies un peu crispées et très-caduques.

OLIGOTHRICE GRÊLE. *Oligothrix gracilis*, DC. Plante annuelle, herbacée, ordinairement pourvue de plusieurs tiges très-glabres, ainsi que les feuilles qui sont auriculato-amplexicaules, lancéolées et denticlées à l'extrémité; les fleurs sont jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

OLIGOTRICHUM. BOT. (*Mousses*.) Le genre admis sous ce nom par De Candolle, avait été désigné sous les noms de *Catharinea* par Ehrhart et d'*Atrichum* par Palisot de Beauvois. *V*. CATHARINÉE.

OLIGOTROPHE. INS. Nom donné par Latreille à un genre de Diptères qu'il a ensuite désigné sous le nom de Cécidomye. *V*. ce mot.

OLIMERLE. OIS. L'un des noms vulgaires du Loriot d'Europe.

OLINET. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lycium Europæum* et de l'*Elæagnus augustifolius*, L.

OLINIE. *Olinia*. BOT. Genre établi par Thunberg (*in Rœm. Arch.*, 2, pl. 1), et qui, selon les uns, se rapproche des Rhamnées, et selon les autres, des Myrsinées. Voici ses caractères : calice campanulé, tubuleux à sa base, à cinq ou six dents obtuses; corolle formée de cinq pétales insérés au calice, linéaires, lancéolés, munis à leur base interne d'écailles concaves et alternant avec les dents du calice; étamines au nombre de cinq à six, très-courtes, insérées au calice, et ayant leurs anthères cachées sous les appendices concaves des pétales; l'ovaire paraît libre, surmonté d'un style très-court et d'un stigmate plus épais et à cinq lobes; le fruit est recouvert par le calice; il est à cinq angles, et renferme cinq graines. Une seule espèce, *Olinia cymosa*, Thunberg, *loc. cit.*, compose ce genre; c'est un petit arbuste originaire du cap de Bonne-Espérance, glabre, très-rameux, ayant ses rameaux tétragones, portant des feuilles opposées, ovales, et des fleurs blanches disposées en panicules axillaires.

OLINTHIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Lindley (*Collect.* n° 19) a été réuni au genre *Eugenia* de Micheli.

OLISBÉE. *Olisbea*. BOT. Genre de la famille des Rhizophorées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice transversalement déhiscent; avant l'anthèse, il est indivis, fermé, ovale et aigu; cinq pétales; dix étamines couronnées par des anthères un peu arquées, déhiscentes par une fente longitudinale; style filiforme; stigmate tronqué. Le fruit consiste en une baie globuleuse, conservant au sommet les vestiges du calice, à deux loges pulpeuses renfermant une ou deux graines ovales, subanguleuses; embryon sans albumen; radicule tournée vers l'ombilic. Ce genre qui ne présente encore qu'une seule espèce, a été nommé *Guildingia* par Hooker.

OLISBÉE A FEUILLES DE RHIZOPHORE. *Olisbea Rhizophoræfolia*. C'est un arbre de médiocre élévation ou plutôt un grand arbuste dont les tiges sont très-glabres, les feuilles ovales, acuminées, opposées, très-entières, opaques, coriaces, marquées d'une nervure longitudinale, accompagnées de stipules axillaires, soudées et engaînantes à leur base; les pédoncules sont axillaires, opposés, uniflores et articulés vers le milieu. Des Antilles.

OLISIA. BOT. Bentham a établi sous ce nom une division dans le genre *Stachys*.

OLISTE. *Olistus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, division des Vomers, établi par Cuvier aux dépens des Citules dont les Olistes diffèrent en ce que les rayons mitoyens de leur seconde dorsale ne sont pas branchus, mais seulement articulés, et qu'ils se prolongent en longs filaments.

OLISTHOPE. *Olisthopus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes et assez longues; dernier article des palpes allongé, ovalaire et terminé presque en pointe; lèvre supérieure légèrement convexe, en carré moins long que large; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; corselet presque orbiculaire, échancré antérieurement; élytres en ovale allongé, presque planes ou très-légèrement convexes; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes.

OLISTHOPE ARRONDI. *Olisthopus rotundatus*, Dej.; *Carabus rotundatus*, Payk.; *Harpalus rotundatus*, Gyll. Il est d'un brun bronzé; ses élytres sont oblongues ovales, subconvexes, striées et ponctuées, avec les interstices très-lisses; on aperçoit trois gros points enfoncés sur le troisième intervalle; pattes jaunâtres. Taille, trois lignes et demie. En Europe.

OLISTHOPE PONCTUÉ. *Olistopus punctulatus*, Dej. Il est d'un brun bronzé; ses élytres sont planiuscules, marquées de stries formées par des points peu distincts tant ils sont rapprochés, et les interstices des stries sont pointillés : dans l'un d'eux on observe trois gros points enfoncés. Les pieds sont d'un brun jaunâtre. Taille, trois lignes. Cet insecte, qui pourrait bien être le *Carabus Gracilipes* de Duftsmid, est assez commun au midi de la France.

OLIVA. OIS. Espèce du genre Pie-Grièche. *V*. ce mot.

OLIVAIRE. *Olivaria*. MOLL. La seizième famille des Mollusques gastéropodes pectinibranches de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim., p. 198) est nommée ainsi; elle est formée aux dépens de la famille des Enroulées

de Lamarck, et elle contient les trois genres Olive, Tarière et Ancillaire. Latreille caractérise cette famille de la manière suivante : la coquille est cylindrico ovalaire ou cylindrico-conique, avec la clavicule très-distincte; l'un des lobes du manteau recouvre seul la coquille.

OLIVAREZ. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

OLIVASTRE. BOT. Synonyme d'*Elæagnus* et d'*Hippophae* dans quelques parties de la France méridionale.

OLIVE. *Oliva.* MOLL. Genre de la famille des Olivaires de Latreille ou des Enroulées de Lamarck, caractérisé ainsi qu'il suit par Blainville : animal ovale, involvé; le manteau assez mince sur les bords et prolongé aux deux angles de l'ouverture branchiale en une ligule tentaculaire, et en avant par un long tube branchial; pied fort grand, ovale, subauriculé et fendu transversalement en avant; tête petite, avec une trompe labiale; tentacules rapprochés et élargis à la base, renflés dans leur tiers médian et subulés dans le reste de leur étendue; yeux très-petits, externes, sur le sommet du renflement; branchie unique, pectiniforme; anus sans tube terminal; organe excitateur mâle fort gros et externe. Coquille subcylindrique, enroulée, lisse, à spire courte, dont les sutures sont canaliculées. Ouverture longitudinale, échancrée à la base. Columelle striée obliquement. Les Olives sont, au rapport de plusieurs personnes, des animaux fort carnassiers; la pêche que l'on en fait à l'Ile-de-France le prouve, car pour en prendre un grand nombre, il suffit de jeter dans les fonds où elles abondent des lignes amorcées de morceaux de chair; l'animal s'y attache, et on peut ainsi le tirer de l'eau.

Les Olives sont très-nombreuses en espèces; on peut les partager de la manière suivante :

† Espèces dont le pli columellaire est en forme de torsade; les OLIVES ANCILLOÏDES.

OLIVE HIATULE. *Oliva Hiatula*, Lamk., Ann. du Mus., t. XVI, p. 325, nº 52; *Voluta Hiatula*, Lin., Gmel., p. 3442, nº 20; l'*Agaron*, Adans., Voy. au Sénég., pl. 4, fig. 7; Encyclop., pl. 368, fig. 5, a, b; *Oliva plicaria* (*fossilis*), Lamk., Ann. du Mus., t. XVI, p. 327, nº 2; *ibid.*, Anim. sans vert., t. VII, p. 439, nº 2; *Oliva plicaria*, Bast., Mém. Géol. sur les env. de Bordeaux, p. 41, nº 1, pl. 2, fig. 9. Par cette synonymie il est facile de voir que les deux espèces de Lamarck sont considérées comme absolument identiques. On ne trouve en effet entre elles d'autres différences que dans l'état vivant ou fossile où elles se trouvent. D'après Gmelin, cette coquille se rencontrerait sur les côtes d'Espagne; d'après Adanson, au Sénégal; d'après Lamarck, dans l'océan Américain austral. Dax et Bordeaux sont les seules localités où on la trouve fossile.

†† Espèces cylindracées, à spire fort pointue, avec des plis columellaires nombreux et occupant presque tout le bord gauche; les OLIVES CYLINDROÏDES.

OLIVE SUBULÉE. *Oliva subulata*, Lamk., Ann. du Mus., t. XVI, p. 324, nº 49; *ibid.*, Anim. sans vert., t. VII, p. 434, nº 49; Martini, Conchyl. Cab., t. II, tab. 50, fig. 549, 550; Encyclop., pl. 368, fig. 6, a, b. Celle-ci vient de l'océan Indien et de Java. Elle est étroite, pointue; la spire, assez longue, est marquée près du canal de la suture d'un rang de taches brunâtres, irrégulières; toute la Coquille est d'un gris blanchâtre ou plombé, excepté à la base où se voit une large zone légèrement fauve.

††† Espèces globuleuses, ventrues, à spire courte; le bord columellaire strié seulement jusqu'à moitié; les OLIVES OLIVAIRES.

OLIVE PORPHYRE. *Oliva Porphyria*, Lamk., Ann. du Mus., t. XVI, p. 309, nº 1; *ibid.*, Anim. sans vert., t. VII, p. 418, nº 1; *Voluta Porphyria*, L., Gmel., p. 3438, nº 16; Martini, Conch. Cab., t. II, tab. 46, fig. 485, 486, et tab. 47, fig. 498; Encyclop., pl. 361, fig. 4. a, b. Grande et belle Coquille, assez commune aujourd'hui dans les collections. Elle est, de toutes les Olives, celle qui acquiert le plus grand volume. Sur un fond couleur de chair obscure, quelquefois roussâtre, elle est ornée de lignes brunes, plus ou moins rapprochées, fines et fortement anguleuses. La zone de la base est violâtre ainsi que la callosité décurrente autour du canal de la spire. Cette Coquille vient des côtes du Brésil et des mers de l'Amérique méridionale.

†††† Espèces qui ont la spire mucronée et dont le canal s'oblitère vers le commencement du dernier tour; les OLIVES VOLUTELLES.

OLIVE DU BRÉSIL. *Oliva Brasiliana*, Lamk., Ann. du Mus., t. XVI, p. 322, nº 43; *ibid.*, Anim. sans vert., t. VII, p. 433, nº 45; Chemn., Conchyl. Cab., t. XVI, tab. 147, fig. 1367, 1368. Cette espèce est fort remarquable par sa forme, qui s'éloigne un peu de celle des autres Olives pour se rapprocher des Volutes; elle est ventrue, surtout vers la spire qui est courte; le canal de la suture est oblitéré, excepté sur le dernier tour. Cela établit une transition avec les Ancillaires; la columelle est légèrement tordue, et elle ne présente qu'un ou deux gros plis, à peu près comme dans les Volutes. Cette espèce, ainsi que quelques autres très-voisines, établissent le passage aux Volutes, et indiquent les rapports de ces deux genres. D'autres espèces, comme l'*Oliva corneola*, montrent également un rapport bien sensible avec plusieurs espèces de Marginelles.

OLIVE. BOT. Le fruit de l'Olivier. *V.* ce mot.

OLIVENERZ ET OLIVENITE. MIN. Synonymes de Cuivre arséniaté en octaèdres aigus, dont la couleur est le vert d'olive.

OLIVERT. OIS. Espèce du genre Sylvie.

OLIVES PÉTRIFIÉES. ÉCHIN. Quelques anciens oryctographes ont désigné ainsi des épines fossiles d'Échinodermes, appartenant probablement au genre Cidarite, de Lamarck.

OLIVET. OIS. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

OLIVETIER. BOT. L'un des noms vulgaires du genre *Elæodendron*.

OLIVETTE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

OLIVIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Gray, dans la famille des Algues, n'a point paru différer de celui que, précédemment, Greville avait nommé *Chlorococcum*. *V.* CALODOCOQUE.

OLIVIE. *Olivia*. POLYP. Bertoloni (*Decas.*, III, p. 117) a désigné sous ce nom générique une production marine, organisée et vivante, qu'il regarde comme végé-

tale, et que la plupart des auteurs modernes considèrent comme un Polypier de l'ordre des Corallinées. C'est l'*Acetabularia integra* de Lamouroux, le *Tubularia acetabulum* de Linné et de Gmelin, le *Corallina androsace* de Pallas, l'*Acetabulum Mediterraneum* de Lamarck, etc., que Bertoloni a nommé ainsi et dédié à l'auteur de la Zoologie adriatique, Giuseppe Olivi. Les naturalistes sont partagés d'opinion sur la nature des Corallines, et cette grande question paraissait loin d'être résolue, lorsque Delile, professeur de botanique à l'école de Montpellier, lut à l'Académie des Sciences, en 1826, un Mémoire fort intéressant où il établit la nature végétale de l'Acétabulaire. *V.* ce mot.

OLIVIER. *Olea.* BOT. Genre de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, L., composé d'un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans les diverses contrées chaudes du globe. Ce sont en général des arbres assez élevés ou des arbrisseaux ornés, en toutes saisons, de feuilles simples, opposées, coriaces, entières ou dentées, sans stipules; fleurs blanches, petites, disposées en grappes rameuses, terminales ou axillaires; calice très-petit, turbiné, à quatre dents; corolle monopétale, régulière, subcampanulée, dont le tube est court, et le limbe concave, à quatre divisions ovales; les étamines sont au nombre de deux; l'ovaire est libre, ovoïde, à deux loges, contenant chacune deux ovules insérés à l'angle interne de la loge. Le style, qui naît du sommet de l'ovaire, est inclus, simple, terminé par un stigmate épais et bilobé. Le fruit est un drupe de forme variée, ayant son péricarpe charnu, et contenant un noyau uniloculaire, monosperme. Selon la remarque de Robert Brown, il faudrait réunir à ce genre le *Phyllirea*, qui n'en diffère absolument que par la consistance cartilagineuse et non osseuse de son noyau, sur l'un des côtés duquel on trouve, dans son épaisseur, une fente qui annonce la place de la seconde loge qui est avortée. La graine est renversée, réticulée à sa surface; elle renferme sous son tégument, qui est assez mince, une amande composée d'un endosperme corné, contenant dans son intérieur un gros embryon renversé comme la graine, ayant sa radicule conique, obtuse, ses cotylédons très-grands, obtus et médiocrement épais.

L'espèce la plus importante est l'Olivier proprement dit, ou OLIVIER D'EUROPE, *Olea Europœa*, L., Rich., Bot. Méd., 1, p. 305. C'est un arbre originaire des contrées méridionales de l'Europe et de l'Asie-Mineure. Dans les départements méridionaux de la France, il ne s'élève guère au delà de vingt-cinq à trente pieds; mais en Italie, en Orient, en Grèce, il peut acquérir jusqu'à quarante-cinq ou cinquante pieds d'élévation, sur un diamètre de cinq à six pieds. Le tronc, généralement peu élevé, très-inégal, se divise en branches nombreuses et très-fortes. Les feuilles sont opposées, lancéolées, étroites, aiguës, convexes en dessus et à bords rabattus, entières, d'un vert terne à leur face supérieure, qui est très glabre, blanchâtres et comme argentées en dessous par de petites écailles minces, peltées et ciliées sur les bords. Les fleurs sont petites, de la grandeur de celles du Troëne, disposées en petites grappes axillaires, accompagnées de bractées squamiformes, oblongues. Les fruits sont des drupes charnus, ellipsoïdes, allongés, d'environ un pouce de longueur, verts, blanchâtres ou violacés à l'extérieur, selon les variétés, et contenant un noyau réticulé, extrêmement dur, à une seule loge et à une seule graine. Mais, en général, il y a dans une grappe un grand nombre de fleurs stériles, qui sont beaucoup plus petites; en sorte qu'il est rare qu'une grappe qui se compose souvent de plus de trente fleurs, affre plus de deux à trois fruits qui parviennent à leur maturité.

Symbole de la paix, l'Olivier, consacré à Minerve, était chez les Grecs l'objet d'une sorte de culte. Il était défendu, sous des peines très-sévères, de détruire les plantations de cet arbre. Des magistrats étaient préposés à leur conservation, et chaque particulier pouvait en abattre seulement deux ou trois dans une année. Encore leur bois ne pouvait-il être employé qu'à de nobles usages. Quiconque était surpris coupant un Olivier dans un bois consacré à Minerve, était puni du bannissement. On sait que les envoyés d'un peuple, chargés d'aller demander la paix ou une simple suspension d'armes, devaient se présenter portant à la main un rameau d'Olivier. Dans cet état, ils avaient en quelque sorte un caractère sacré que toutes les nations policées savaient reconnaître et respecter.

L'Olivier se cultive en abondance en France dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse, etc.; mais il ne peut fructifier et se développer en pleine terre, au nord d'une ligne qui, partant de la base des Pyrénées entre Narbonne et Bagnères de Luchon, traverse obliquement le midi de la France de l'ouest à l'est, et s'étend jusqu'aux pieds des Alpes, à la hauteur à peu près du petit Saint-Bernard. Toute la partie du bassin de la Méditerranée, placée au midi de cette ligne, porte en France le nom de Région des Oliviers. Au delà de cette ligne, qui présente quelques anfractuosités quand elle rencontre des vallées bien exposées, ces arbres ne peuvent être cultivés en pleine terre avec avantage. Ils craignent le froid quand il dure quelques jours, et il y a peu d'années que le plus grand nombre des Oliviers de la Provence et du Languedoc ont été presque détruits par un froid de neuf à dix degrés, qui n'a cependant duré que quelques jours.

Les nombreuses variétés d'Olivier, produites depuis le temps immémorial qu'il est cultivé, tiennent à la grosseur et à la forme du fruit, à sa couleur, à sa disposition sur les rameaux, et enfin à l'époque où il mûrit; mais il est d'autant plus difficile de rien présenter de précis et de général sur cette partie de l'histoire de l'Olivier, que les noms par lesquels on désigne ces variétés, n'étant pas les mêmes dans toutes les provinces où on cultive cet arbre, ne sont que des noms locaux, qui souvent ne seraient pas compris d'une province à une autre. On a remarqué en général que, dans le midi de la France, les Oliviers donnaient alternativement une bonne et une mauvaise récolte, et cela d'une manière constante. Ce fait a été l'objet de beaucoup de conjectures pour l'expliquer. Ainsi, les uns ont dit que cela provenait de la manière dont se fait la récolte des Olives. En les abattant à coups de gaule, quand elles

sont très abondantes, on fatigue beaucoup les arbres, et on détruit les jeunes bourgeons, espoir de l'année prochaine. Mais cette explication n'est point admissible; car une semblable différence dans le produit de la récolte, se remarque également dans toutes les contrées où l'on recueille les Olives à la main. D'autres ont admis avec plus de vraisemblance, que les années très-productives épuisent en quelque sorte les arbres, et que les fruits, pour mûrir, détournent une partie des sucs nécessaires au développement des jeunes bourgeons, et qu'ainsi la récolte suivante doit être moins productive.

Il n'est guère possible de déterminer l'époque précise de la maturité des Olives, parce que cette époque varie suivant les localités; mais on peut dire d'une manière générale, que dans les départements méridionaux de la France, la maturité arrive dans le courant du mois de novembre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon l'exposition des contrées. Il est essentiel de remarquer que l'huile est d'autant plus abondante dans la chair de l'Olive, qu'elle est plus mûre, et ce dernier état est annoncé par la couleur noirâtre, que prend le fruit; mais l'huile est d'autant plus fine, qu'on attend moins de temps après le moment de la véritable maturité. Ainsi, il ne faut pas, quand on tient à avoir de l'huile fine, mais en moins grande quantité, attendre que les Olives aient changé de couleur. Les cultivateurs savent parfaitement saisir cette époque. Il résulte de là, 1° qu'il faut cueillir les Olives un peu avant leur maturité, quand on veut se procurer de l'huile fine et conservant le goût du fruit; 2° qu'on peut laisser écouler un mois depuis cette première cueillette pour faire de l'huile ordinaire; 3° qu'enfin on peut encore retarder pour les huiles communes destinées à la fabrication du savon et aux autres emplois dans les arts.

On doit choisir un beau jour pour la récolte des Olives, comme au reste pour celle de tous les fruits. Les Olives cueillies doivent être rentrées dans des lieux abrités des intempéries de l'air et des ravages des animaux; on les y amoncelle et on les y laisse pendant quelque temps, pour qu'elles s'y perfectionnent avant d'en exprimer l'huile. Ce retard est nécessaire pour que les fruits perdent une partie de leur eau de végétation, et que leur mucilage produise plus d'huile; mais il ne faut pas qu'il soit par trop prolongé; car alors les Olives s'échauffent, fermentent; leur huile se rancit, devient âcre, désagréable, et même finit par beaucoup diminuer. L'huile est ensuite extraite par le moyen de moulins dont la construction varie suivant les pays. L'Olive bien mûre contient quatre sortes d'huiles; 1° celle de la pellicule, qui est renfermée dans de petites vésicules globuleuses; elle paraît contenir un peu de principe résineux; et quoique analogue à celle de la chair, elle est moins douce et moins agréable; 2° l'huile de la chair; elle est la plus abondante et renfermée dans des vésicules irrégulières, rapprochées les unes des autres; 3° celle de la partie osseuse; elle est peu abondante et mêlée de mucilage; 4° enfin, celle de l'amande; elle est jaunâtre, assez abondante, légèrement âcre et d'une nature particulière.

L'huile d'Olives est la meilleure et la plus recherchée de toutes les huiles pour les usages de la table et de l'éclairage. C'est celle aussi que l'on emploie plus spécialement pour les besoins si multipliés de l'économie générale et en particulier de la médecine. L'huile d'Olives bien préparée est d'un jaune verdâtre, d'une saveur douce, avec ou sans goût de fruit, suivant le mode de préparation, d'une odeur agréable; elle se fige et se congèle à une température de cinq à huit degrés au-dessous de zéro; elle se saponifie très-facilement, et sert à la préparation des cérats, emplâtres et huiles composées pharmaceutiques. Selon Braconnot de Nancy, l'huile d'Olives se compose de vingt-huit parties de Stéarine et de soixante-douze d'Elaïne.

Les Olives, lorsqu'elles ont été conservées pendant quelque temps dans de l'eau salée, perdent leur saveur âcre et en acquièrent une très-agréable. C'est dans cet état qu'on les conserve et qu'on les sert sur les tables comme hors-d'œuvre. En Italie, on les laisse sécher sur l'arbre, ou on les passe au four, et on les conserve dans cet état.

Il découle de l'Olivier, surtout à l'état sauvage et dans les régions méridionales, une gomme-résine d'un brun rougeâtre, en larmes irrégulières, plus ou moins volumineuses, offrant des points plus clairs, de manière à ressembler au Benjoin amygdaloïde; sa cassure est résineuse, conchoïde, d'un aspect gras; projetée sur des charbons ardents, elle se gonfle, se fond et répand une odeur agréable, qui approche de celle de la Vanille. Pelletier, qui en a fait l'analyse, l'a trouvée composée de deux substances : l'une ayant une grande analogie avec les matières résineuses, l'autre se rapprochant des Gommes, mais en différant par quelques caractères, et qu'il a nommée *Olivile*. (*V.* ce mot.) Il a, de plus, constaté dans cette gomme-résine, l'existence de l'Acide benzoïque.

L'Olivier se plaît surtout dans les terrains légers et pierreux, où ses fruits sont plus nombreux et donnent une huile de meilleure qualité. Dans les terres fortes, il pousse trop de bois. Il lui faut un certain degré de chaleur, mais néanmoins il craint presque également les chaleurs excessives et les grands froids. Le voisinage de la mer paraît lui être favorable, et c'est surtout dans le bassin de la Méditerranée qu'il réussit le mieux. Les semis sont sans contredit le meilleur moyen de multiplication. C'est ainsi qu'on obtient les sujets les plus beaux et les plus vigoureux. Cependant ce moyen est peu en usage, parce qu'il est le plus long et qu'il faut préparer à l'avance des pépinières d'Oliviers. Généralement on se sert des rejetons qui partent naturellement du pied des arbres faits ou de ceux que l'on recèpe lorsqu'ils sont trop vieux ou qu'ils ont été brisés par les vents. On laisse ces rejetons se fortifier pendant deux ou trois ans, après quoi on les lève pour les mettre en place. L'Olivier se plante en quinconce, dans les champs, ou en allées et en lignes. Quand on a soin de les espacer convenablement, on peut cultiver dans le même champ des céréales ou des plantes légumineuses. La taille n'est indispensable que dans les premières années, pour bien former les jeunes sujets; plus tard il suffit d'enlever chaque année le bois mort. L'Olivier croissant très-lentement et durant des siècles,

son bois est très-lourd et très-dur. On s'en sert pour faire différents outils.

OLIVIER ODORANT. *Olea fragrans*, Thunb. C'est un arbrisseau de six à huit pieds de hauteur, originaire de la Chine et du Japon, et qu'on cultive dans les orangeries. Ses feuilles sont opposées, ovales, aiguës, coriaces, glabres, d'un vert clair, légèrement dentées sur leurs bords; les fleurs sont blanches, petites, répandant une odeur très-suave, disposées en une grappe terminale et pédonculée. Il y a une variété de cette espèce qui offre des fleurs lavées de rouge. On prétend que c'est avec les fleurs de cet arbrisseau que les Chinois aromatisent le Thé.

OLIVIER D'AMÉRIQUE. *Olea Americana*, L. C'est un arbre de trente à trente-cinq pieds d'élévation, portant des feuilles elliptiques, lancéolées, glabres, luisantes; des fleurs blanches, disposées en petites grappes axillaires.

L'*Olea emarginata* forme le genre *Noronha* de Du Petit-Thouars.

OLIVIER BATARD. BOT. L'un des synonymes vulgaires du genre Bontia. *V.* ce mot.

OLIVIER DE BOHÈME. BOT. *V.* CHALEF.

OLIVIER DE MARAIS. BOT. L'un des noms vulgaires du *Nyssa aquatica*.

OLIVIER NAIN. BOT. Synonyme vulgaire de *Cneorum tricoccum*. *V.* CAMELÉE.

OLIVIÈRE. *Oliviera*. BOT. *V.* ANISOSCIDIE.

OLIVILE. CHIM. Substance végétale, cristalline, obtenue par Pelletier dans l'analyse de la matière résineuse et balsamique, improprement nommée Gomme d'Olivier. Elle est blanche, brillante, d'un aspect cristallin; elle se fond à 72 degrés, et prend une légère couleur jaune; elle a une saveur particulière, amère, légèrement aromatique. Très-soluble dans l'alcool et l'acide acétique, elle résiste à l'action de l'éther et de l'eau froide. Elle se dissout à peu près dans trente-deux fois son poids d'eau bouillante, mais elle s'en sépare par le refroidissement. Les huiles fixes et volatiles ont également sur elle une légère action, mais à chaud seulement. Les solutions alcalines non concentrées la dissolvent sans l'altérer. Cette substance est composée d'Oxigène, de Carbone et d'Hydrogène.

OLIVIN ou OLIVINE. MIN. Synonyme de Péridot granuliforme. *V.* ce mot.

OLLAIRE. MIN. *V.* TALC.

OLMÉDIE. *Olmedia*. BOT. Ruiz et Pavon (*Prodrom. Flor. Peruv.*, p. 129) ont établi sous ce nom un genre de la Diœcie Tétrandrie, L., et qui paraît se rapporter à la famille des Urticées. Les fleurs mâles sont placées sur une sorte de réceptacle hémisphérique, composé d'un grand nombre d'écailles imbriquées; chaque fleur a un petit périanthe à deux ou quatre divisions ovales, acuminées, et renferme quatre étamines dont les filets, de la longueur du périanthe, s'ouvrent par une force élastique; les anthères sont biloculaires, déhiscentes longitudinalement et des deux côtés. Les fleurs femelles, situées sur des pieds distincts, sont placées au centre de plusieurs écailles formant un capitule ovale et imbriqué; il n'y en a qu'une seule dans cette sorte d'involucre. Elles ont un périanthe ovoïde, en forme de bouteille, très-resserré et quadridenté au sommet, renfermant l'ovaire qui est ovoïde et surmonté d'un style court, à deux stigmates subulés. Le fruit est un drupe presque rond, acuminé, renfermant un noyau de même forme. Aux caractères précédents, Kunth (*Synop. Plant. orb. nov.*, 4, p. 198) ajoute ceux de la graine qui se compose d'un embryon dicotylédoné, sans albumen, à radicule supère. Les auteurs de ce genre en ont décrit (*Syst. Veget. Flor. Peruv.*, p. 257 et 258) deux espèces sous les noms d'*Olmedia aspara* et *levis*. Ce sont des arbres à suc laiteux, à feuilles simples et alternes, qui croissent dans les forêts du Pérou.

OLOCARPHA. BOT. Seconde division du genre *Hemizonia*, de De Candolle. *V.* ce mot.

OLONIER. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Arbutus unedo*. *V.* ARBOUSIER.

OLOPÉTALAIRE. *Olopetalarius*. BOT. Le professeur De Candolle emploie cette expression pour désigner les fleurs dont les téguments en tout ou en partie, les étamines et le pistil sont transformés en pétales.

OLOPETALUM. BOT. L'une des sections du genre Monsonie. *V.* ce mot.

OLOPHORES. POIS. (Duméril.) *V.* ABDOMINAUX.

OLOPTÈRE. *Olopterus*. C'est-à-dire qui a les ailes entières.

OLOR. OIS. Synonyme de Cygne domestique. *V.* CANARD.

OLOSTYLE. *Olostyla*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par De Candolle, aux dépens du genre *Stylocoryna* de Labillardière, par le professeur De Candolle qui lui donne pour caractères distinctifs : tube du calice ovale; son limbe est très-court, à cinq dents; corolle presque en roue, avec son tube court et poilu intérieurement; le limbe est partagé en cinq lobes linéari-lancéolés, infléchis vers les bords, subvalvés avant l'épanouissement; cinq étamines insérées à l'orifice de la corolle; anthères linéaires, exsertes; style en massue, non divisé. Le fruit consiste en une baie glabre, couronnée par un urcéole formé des dents persistantes du calice, à quatre loges polyspermes; semences très-petites, elliptiques, logées dans une pulpe.

OLOSTYLE A CORYMBES. *Olostyla corymbosa*, De Cand.; *Stylocoryna corymbosa*, Labill. Arbrisseau glabre et inerme, à feuilles opposées, obovato-oblongues, coriaces, courtement pétiolées; stipules larges, poilues et apiculées; corymbe terminal, subthyrsoïde. De la Nouvelle-Calédonie.

OLUS. BOT. Ce mot latin, qui signifie proprement *Herbage*, répond vulgairement à Brèdes. *V.* ce mot.

OLUSATRUM. BOT. Synon. de Maceron. *V.* ce mot.

OLYMPIE. *Olympia*. BOT. Genre de la famille des Hypéricacées, établi par E. Spach, aux dépens du genre *Hypericum* de Linné, avec les caractères suivants : cinq sépales disposés sur deux rangs, acuminés et imbriqués après l'épanouissement : les extérieurs beaucoup plus grands que les intérieurs; pétales subdolabriformes, très-étalés sous l'anthèse; androphores polyandres; ovaire tricéphale; ovules disposés sur plusieurs rangs dans chaque loge; stigmates petits et subcapités; capsules subcoriaces; placenta épais, en pyramide quadrangulaire; semences très-nombreuses, luisantes, criblées de points et presque dressées. On ne désigne

encore pour ce genre nouveau qu'une seule espèce.

Olympia glauque. *Olympia glauca*, Sp.; *Hypericum olympiacum*, L. Ses tiges sont droites, frutescentes, cylindriques, glabres comme toute la plante; les feuilles sont assez petites, opposées, sessiles, un peu amplexicaules, lancéolées, un peu pointues, criblées d'une multitude de points transparents; les fleurs sont terminales et réunies en corymbe, pédicellées et d'un beau jaune; elles ont ordinairement près de deux pouces de diamètre; les étamines sont nombreuses, un peu moins longues que les pétales, à anthères ovales et didymes. On la trouve au midi de l'Europe.

OLYNTHIA. bot. Le genre institué sous ce nom par Lindley, dans la famille des Myrtacées, a été réuni au genre *Eugenia*. *V.* ce mot.

OLYNTHOLITHE. min. Fischer nomme ainsi le Grenat granulaire, dont il fait une espèce.

OLYNTHOSCÉLIDE. *Olynthoscelis*. ins. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Locustaires, établi par Fischer, aux dépens du genre *Locusta* de Fabricius. Les principaux caractères distinctifs consistent dans l'oviducte très-comprimé, en croissant, denticulé à sa pointe; l'abdomen est court, lisse, plan ou subquadrangulaire; le corselet est bifide, avec le bord du métathorax épineux.

Olynthoscélide aptère. *Olynthoscelis aptera*, Fischer; *Locusta aptera*, Fabr.; *Locusta clypeata*, Panz. Antennes et tête noires; mandibules fauves; des points bruns sur le front et le vertex; corselet testacé : ses côtés sont noirs, bordés de fauve; élytres très-courtes, blanchâtres, voûtées; abdomen pâle, bordé latéralement de noir; pattes noires, avec le bord de la base des cuisses postérieures pâle. Europe méridionale.

OLYRACÉES ou OLYRÉES. *Olyraceæ*. bot. Nom de la neuvième section établie par Kunth, dans la famille des Graminées.

OLYRE. *Olyra*. bot. Genre de la famille des Graminées, appartenant à la section des Olyracées de Kunth, et offrant pour caractères : des épillets uniflores, unisexués, mâles et femelles, réunis dans une même panicule. Les épillets mâles ont une lépicène composée de deux écailles, point de glume et trois étamines; les épillets femelles, qui sont souvent hermaphrodites, ont une lépicène composée de deux écailles membraneuses, striées : l'extérieure, plus grande, se termine par une très-longue pointe; une glume de deux paillettes coriaces, luisantes, plus courtes que la lépicène. Le fruit est une cariopse recouverte par les deux paillettes de la glume, qui se soudent entre elles et semblent former le péricarpe. On compte un seul style, terminé par deux stigmates plumeux. Ce genre, qu'Adanson nommait *Mapira*, se compose d'un petit nombre d'espèces. Ce sont des plantes généralement vivaces, croissant dans les diverses parties de l'Amérique méridionale. Les Olyres ont de larges feuilles entières, striées, des fleurs assez grandes, disposées en une panicule simple et terminale.

Olyre a larges feuilles. *Olyra latifolia*, L., Lamk., Ill., t. 751, f. 1. Ses tiges, hautes souvent de plusieurs pieds, sont fermes et comme ligneuses, glabres; ses feuilles sont ovales, lancéolées, aiguës, d'une largeur remarquable pour une Graminée. Les fleurs, assez grandes, forment une panicule simple, dressée et terminale, composée de fleurs mâles et de fleurs hermaphrodites.

Indépendamment de cette espèce, la première connue, Swartz en a décrit deux autres, originaires de la Jamaïque, l'une sous le nom d'*Olyra paniculata*, et l'autre sous celui d'*Olyra pauciflora*. Cette dernière, que Lamarck a décrite sous le nom d'*Olyra axillaris*, forme le genre *Litachne*, de Beauvois. (*V.* Litachne.) Kunth (*In Humb. Nov. Gen.*) en a fait connaître cinq autres espèces recueillies par Humboldt et Bonpland en Amérique.

OMACANTHE. *Omacantha*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet Serville, aux dépens du genre *Lamia*, de Fabricius. Caractères : antennes glabres, très-écartées à leur base, composées de onze articles cylindriques, dont le premier gros, le deuxième très-court, le troisième très-allongé, de même que les suivants; tête forte; face verticale; mandibules pointues; dernier article des palpes maxillaires allongé, fusiforme; corselet en carré transversal, chagriné, un peu dilaté sur les côtés, dans sa partie moyenne qui porte une épine; disque assez inégal; écusson assez large, presque transversal, demi-circulaire; élytres arrondies à l'extrémité, avec une épine à l'angle sutural et à l'angle huméral qui est très-saillant; corps allongé, convexe en dessus, ailé; pattes de longueur moyenne, égales; cuisses allongées, comprimées, point en massue.

Omacanthe géante. *Omacantha gigas*, Aud.; *Lamia gigas*, Fab. Ses antennes sont cendrées; sa tête est noirâtre, soyeuse et très-grande; son corselet est brun, raboteux, ridé, avec une grande tache noirâtre, soyeuse sur les côtés; les pattes et le dessous du corps sont noirâtres. Taille, trois pouces. De l'Afrique équinoxiale.

OMAID. bot. Le genre formé sous ce nom, par Adanson, pour l'*Arum triphyllum*, L., n'a pas été adopté.

OMALANTHE. *Omalanthus*. bot. A. de Jussieu a établi, dans la famille des Euphorbiacées, ce genre, voisin des *Stillingia* et des *Sapium*, dont il se rapproche en plusieurs points et s'éloigne en quelques autres. Ses caractères sont les suivants : fleurs monoïques; calice composé de deux sépales échancrés à leur base, et munis d'une glande, caducs dans la fleur femelle; fleur mâle : six ou dix étamines, à filets courts et aplatis qui se soudent en partie entre eux; anthères adnées, externes; fleur femelle : style bifide; deux stigmates glanduleux, bilobés à leur sommet ainsi qu'à leur base, et qui semblent appliqués sur la face externe des deux divisions du style; ovaire oblong, à deux loges contenant chacune un ovule unique; il devient une capsule à deux valves. Ce genre renferme deux espèces jusqu'ici inédites, originaires, l'une de Java et des Philippines, l'autre de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, glabres, portées sur de longs pétioles munis de glandes à leur sommet. Les fleurs forment des épis terminaux sur lesquels les mâles se ramassent en petits pelotons serrés, accompagnés d'une bractée biglanduleuse; les femelles,

solitaires, munies d'une bractée semblable et portées sur un pédoncule plus long, sont tantôt sur le même épi que les mâles au-dessous d'elles, tantôt sur un épi différent. *V.* Adr. de Jussieu, Euphorb., p. 50, tab. 16, n° 53.

Un autre genre *Omalanthus* a été institué par Lessing, dans la famille des Synanthérées; mais le professeur De Candolle, sans doute dans l'intention d'éviter toute confusion, a substitué à ce nom, celui d'Omalote. *V.* ce mot.

OMALE. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi par Jurine et que Latreille avait déjà nommé Béthyle. *V.* ce mot.

OMALIA. BOT. Ce genre de Mousses, établi par Bridel, aux dépens du genre *Leskea*, pour les espèces qui ont les tiges aplaties et les feuilles distiques, n'a point été généralement adopté.

OMALIE. *Omalium.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Aplatis, établi par Gravenhorst aux dépens du genre *Staphylinus* de Fabricius, et ayant pour caractères : palpes courtes, filiformes, peu avancées; les maxillaires composées de quatre articles et les labiales de trois; mandibules arquées, pointues, simples; antennes insérées devant les yeux et sous un rebord, de la longueur de la tête et du corselet, grossissant insensiblement vers leur extrémité, avec le premier article un peu allongé et renflé. Tête entièrement dégagée; labre entier. Corselet transverse, rebordé latéralement; élytres plus longues que lui; pattes simples ou à peine épineuses. Ce genre se distingue des Oxytèles, qui en sont les plus voisins, par les tarses qui ne se replient pas dans une rainure de la jambe, comme cela a lieu chez les Oxytèles; les Proteines en sont distingués par leurs palpes en alène; enfin les Lestèves et les Aléochares en sont séparés par des caractères tirés de la forme des antennes et du point de leur insertion. Les Omalies sont en général de petite taille; leurs mœurs sont à peu près les mêmes que celles des Staphylins; on les trouve dans les Mousses et surtout dans les fleurs; quelques espèces vivent dans les bouses, d'autres fréquentent les Agarics en décomposition.

† Élytres à peine plus longues que le corselet.

OMALIE PLANE. *Omalium planum*, Gravenh., Latr., Oliv.; *Staphylinus planus*, Payk., *Faun. Suec.*, t. 3, p. 403, n° 48. Longue de près d'une ligne, plane, noirâtre, luisante; antennes, élytres et pattes pâles; corselet avec trois impressions peu marquées. Cette espèce est très-commune dans toute l'Europe.

†† Élytres une fois plus longues que le corselet.

OMALIE RIVULAIRE. *Omalium rivulare*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, Grav.; *Stophilinus rivularis*, Oliv., Entom., t. III, n°s 42, 49, t. 3, fig. 27, a, b, Payk. Longue de près d'une ligne et demie; noire, luisante; élytres noirâtres; corselet sillonné. Commune en Europe.

OMALISE. *Omalisus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, établi par Geoffroy. Caractères : dernier article des palpes maxillaires tronqué; tête en grande partie découverte; deuxième et troisième articles des antennes très-courts; yeux écartés, à peu près de la même grosseur dans les deux sexes; angles postérieurs du corselet prolongés et très-pointus; élytres plus fermes que dans les autres Malacodermes. Ce genre ressemble beaucoup au *Lycus*, mais il en est bien distingué par la bouche qui n'avance pas en forme de museau et par les antennes qui, dans les *Lycus*, sont très comprimées, plus ou moins en scie, avec le troisième article semblable aux suivants. Les Lampyres se distinguent des Omalises par leur corselet demi-circulaire, cachant la tête, et par leurs palpes maxillaires terminées par un article aigu. La tête des Omalises est un peu plus étroite que le corselet; les yeux sont arrondis et saillants; les antennes sont filiformes, rapprochées à leur base, plus longues que le corselet, et composées de onze articles, dont le premier est un peu renflé, le deuxième et le troisième petits et arrondis, et les autres cylindriques; la lèvre supérieure est petite, cornée, arrondie et légèrement ciliée; les mandibules sont cornées, assez longues, minces, très-arquées, simples et terminées en pointe aiguë; les mâchoires sont cornées à leur base, simples, membraneuses et arrondies à leur extrémité; leurs palpes sont plus longues que les labiales, presque en masse, et composées de quatre articles dont le premier est très-petit, à peine apparent, les autres coniques, et le dernier ovale et gros; la lèvre inférieure est cornée et échancrée, elle porte deux palpes courtes, filiformes, et composées de trois articles; le corselet est déprimé, un peu rebordé, presque carré, un peu plus étroit que les élytres, et terminé postérieurement de chaque côté en pointe aiguë. Les élytres sont dures, un peu déprimées, et de la grandeur de l'abdomen; elles cachent deux ailes membraneuses, repliées; les pattes sont de longueur moyenne, avec des tarses filiformes, terminés par deux ongles crochus. Les Omalises se trouvent dans les lieux secs, sur les herbes et sur les jeunes arbres.

OMALISE SUTURALE. *Omalisus suturalis*, Fabr., Oliv., Latr.; *Omolisus Fontisbelloquœi*, Fourcroy; l'Omalise, Geoffroy, Ins. Paris, t. I, p. 180, n° 1, pl. 2, fig. 9. Longue de deux lignes et demie; corps déprimé; antennes noires, un peu velues, de la longueur de la moitié du corps; corselet noir; élytres d'un rouge obscur, avec la suture noire, beaucoup plus large à la base qu'à l'extrémité; dessous du corps et pattes noirs. Elle se trouve dans toute l'Europe.

OMALOCARPUS. BOT. De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, t. I, p. 212) donne ce nom à l'une des six sections qu'il a établies dans le genre *Anemone*.

OMALOCÉPHALE. *Omalocephala.* INS. Genre d'Hémiptères de la famille des Cicadaires, tribu des Fulgorides, institué par Spinola, avec les caractères suivants : tête sans protubérance; vertex plan, horizontal, avec le bord antérieur arrondi; faces latérales consistant en deux fossettes, oblongues, transversales et distantes; front plan, plus long que large, avec le bord supérieur épais; base du front largement échancrée; chaperon sans carène médiane; joues très-étroites, cachées en partie par la dilatation, en dehors de l'arête, qui les sépare du front; un pli élevé entre les yeux et les faces

latérales; yeux à réseau, oblongs et transversaux, avec un ocelle placé de chaque côté; premier article des antennes court et ordinairement caché par le second qui est granulé et globuleux; corps large et déprimé dans sa moitié antérieure; lobe médian du prothorax peu avancé, beaucoup plus large que long; ailes supérieures étroites et oblongues, les inférieures sans échancrure apparente; quatre épines latérales aux jambes postérieures.

Omalocéphale agréable. *Omalocephala festiva*, Spin; *Fulgora festiva*, Fab. Bord supérieur du front subtriangulaire, terminé en pointe et noir; dessous de la tête jaunâtre; corselet obscur, sans tache; élytres obscures, avec le bord extérieur verdâtre, marqué de cinq points noirs; ailes d'un rouge sanguin, avec l'extrémité obscure. De l'Inde.

OMALODE. *Omalodes*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par Erichson, dans sa nouvelle monographie des Histéroïdes. Caractères: mandibules exsertes, égales, presque dentées; tige des antennes grossissant à peine, le bouton globuleux et la fossette dans laquelle elle se loge assez profonde; prosternum arrondi postérieurement; jambes postérieures armées d'une rangée de petites épines et de dents; ongles à deux divisions égales; avant-dernier segment du corselet dorsal incliné et le dernier perpendiculaire, petit et semi-orbiculaire; corps épais et court. Erichson place dans ce genre les *Hister angulatus* de Fabr., *omega* de Kirby, *foveola* de Hoffmansegg, *lævigatus* de Schoonherr, plus six espèces nouvelles; toutes sont de l'Amérique du Sud.

OMALOGASTRE. *Omalogaster*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Muscides, sous tribu des Dexiaires, de Macquart, institué par celui-ci avec les caractères suivants: corps large; épistome saillant; abdomen déprimé; première cellule postérieure fermée; première nervure transverse située vis-à-vis de l'extrémité de la médiastine; abdomen déprimé; pieds allongés.

Omalogastre scutellaire. *Omalogaster scutellaris*, Macq.; *Myostoma scutellaris*, R. D. Il est cendré, avec les palpes fauves; la face est d'un gris blanchâtre; la bande frontale est d'un noir rougeâtre; les antennes n'atteignent que la moitié de la longueur de la face; les deux premiers articles sont rougeâtres et le troisième seulement à sa base; écusson fauve; abdomen à reflets gris et noirs; pieds noirs, un peu fauves aux jambes; cuillerons blancs; base des ailes jaunâtre. Taille, cinq lignes. Belgique.

OMALOIDES ou PLANIFORMES. ins. Duméril désigne ainsi une famille de Coléoptères tétramères, qui comprend les Trogossitaires et les Platysomes de Latreille.

OMALON. ins. Nom donné par Duméril à un genre d'Hyménoptères de la famille des Systrogastres ou Chrysides, qui n'a pas été adopté par Latreille.

OMALOPLIE. *Omaloplia*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, établi par Megerle. Ce genre qui renferme une quinzaine d'espèces dont les principales sont les *Melolontha brunnea*, *variabilis*, *ruricola*, etc., de Fabricius, correspond au genre *Serica*, de Mac-Leay. *V.* Serique.

OMALOPODES. ins. Famille établie par Duméril et renfermant le genre Blatte. *V.* ce mot.

OMALOPTÈRES. *Omaloptera*. ins. Nom donné par Leach (Encycl. d'Édimbourg, et Mélanges de Zoologie) à un ordre établi dans une nouvelle division de la classe des Insectes, et dans lequel ce savant renferme des insectes à trois métamorphoses; à bouche munie de mandibules et de mâchoires allongées; à lèvre simple; à ailes nulles ou au nombre de deux sans balanciers. Cet ordre comprend la deuxième section de l'ordre des Diptères de Latreille (Fam. Nat.), laquelle renferme deux tribus. *V.* Coriaces, Hippobosques, etc.

OMALORAMPHES ou PLANIROSTRES. ois. Dénomination appliquée par Duméril à une famille d'Oiseaux, qui renferme les genres Hirondelle, Martinet, Engoulevent et Podarge; toutes les espèces se distinguent par un bec court, faible, large et plat à sa base, sans échancrure à l'extrémité.

OMALOSOME. *Omalosoma*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Gory, pour un insecte voisin du genre Abax, qui lui a été donné par Vigors, et auquel il a appliqué pour nom spécifique celui de ce naturaliste anglais. Voici la description que donne Gory de son *Omalosoma Vigorsii*: sa tête est grande, ovale, presque renflée postérieurement, lisse, avec deux impressions très-larges entre les yeux; corselet plus large que la tête, rétréci postérieurement, échancré à sa partie antérieure et dans le milieu de sa base, avec les angles postérieurs coupés obliquement, et ceux antérieurs arrondis et les bords relevés, lisse, marqué d'une ligne médiane longitudinale et d'une impression longitudinale de chaque côté de sa base; écusson court, ridé, arrondi; élytres allongées, presque parallèles, plus larges au delà du milieu, assez planes, légèrement sinuées et presque arrondies à l'extrémité. Le rebord de la base est assez marqué, et il forme à l'angle une petite dent; sur chaque élytre sont neuf stries ponctuées dans leur enfoncement, les deuxième, quatrième et sixième intervalles sont presque plans, les autres sont très-élevés et presque en carène. Tout l'insecte est d'un noir luisant, à l'exception des élytres qui sont d'un noir mat. Taille, treize lignes.

OMALOTE. *Omalotes*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, créé par Lessing sous le nom de *Omalonthus*, déjà employé dans une autre famille, et auquel De Candolle a substitué celui de *Omalotes* ou *Homalotes*. Caractères: capitule multiflore, discoïde, hétérogame, dont les fleurs du rayon sont femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque sont hermaphrodites. Involucre campanulé, composé de squammes peu nombreuses, acuminées et appliquées l'une contre l'autre; réceptacle convexe et nu; corolles tubuleuses: celles de la circonférence plano-comprimées, biailées, tricrénelées; celles du disque cylindriques et à cinq dents; akènes conformes dans toutes les fleurs, privés d'ailes et tétragones; aigrette coroniforme et recourbée.

Omalote camphrée. *Omalotes camphorata*, DC.;

*Omolanthus camphoratus*, Less. C'est une plante herbacée, à tige cylindrique, rameuse, garnie de feuilles alternes, courtement pétiolées, doublement découpées. Les capitules sont solitaires, quelquefois aggrégés en corymbe. De la Californie.

OMALOTHECA. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, produit sous ce nom par H. Cassini, n'a point été généralement adopté; la majorité des botanistes ne l'ayant considéré que comme une sous-division du genre *Gnaphalium*.

OMALYCUS. BOT. (*Lycoperdacées*.) Raffinesque avait d'abord donné ce nom au genre qu'il a depuis décrit sous le nom de *Mycastrum*. *V*. ce mot.

OMARE. POIS. Espèce du genre Sciène.

OMARIA. MOLL. Espèce du genre Cône.

OMASÉE. *Omasæus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers terrestres, tribu des Carabiques, division des Bipartis, établi par Ziégler, et comprenant les *Carabus aterrimus*, *nigrita*, etc., de Fabricius. Ce genre n'a point été adopté par la majorité des entomologistes.

OMATERI OUASSUUS. MAM. Synonyme de Fourmilier tamanoir.

OMBELLE. *Umbella*. BOT. C'est une sorte d'inflorescence dans laquelle les pédoncules communs, partant tous d'un même point, se divisent à leur sommet en pédicelles qui partent également d'un même point et s'élèvent tous à la même hauteur, de manière que l'assemblage des fleurs présente une surface convexe et a quelque ressemblance avec un parasol étendu. Chacune des petites Ombelles partielles dont se compose l'Ombelle générale, s'appelle une Ombellule. Assez souvent à la base de l'Ombelle on trouve une réunion de folioles qu'on nomme involucre; et celles qui existent à la base des Ombellules constituent les involucelles; la vaste famille des Ombellifères offre des exemples de ce mode d'inflorescence et de toutes ses modifications. Quelquefois l'Ombelle est simple, c'est-à-dire que les pédoncules primaires sont simples, portant les fleurs à leur sommet. Cette disposition se remarque dans quelques Ombellifères, par exemple dans l'*Hydrocotyle umbellata*, L., dans beaucoup de Primevères, le *Butomus umbellatus*, un grand nombre d'espèces du genre Ail, etc. Le professeur Richard a donné le nom de Sertule à ce dernier mode d'inflorescence. *V*. SERTULE.

OMBELLIFÈRES. *Umbelliferæ*. BOT. L'une des familles les plus naturelles du règne végétal, et reconnue comme telle par tous les botanistes, bien longtemps avant l'établissement de toute méthode. Les plantes de cette nombreuse famille sont en général herbacées, annuelles ou vivaces; très-rarement elles sont ligneuses, mais jamais elles ne forment des arbres, comme dans les Araliacées, qui en sont très-voisines. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, engaînantes à leur base : celle-ci est souvent dilatée et membraneuse; le limbe de la feuille est en général plus ou moins profondément divisé, quelquefois partagé en un nombre infini de lanières extrêmement fines; dans quelques genres, et entre autres dans les Buplèvres, les feuilles paraissent simples et ont en général été décrites comme telles. Mais il en est de ces prétendues feuilles simples comme de celles de certaines espèces de Mimeuses; ce sont de véritables pétioles dilatés en forme de feuilles, par suite de l'avortement du limbe. Dans les Hydrocotyles, Richard a le premier (Monograph. du genre Hydrocotyle) constaté l'existence de deux stipules libres à la base du pétiole de chaque feuille; il a fait remarquer que ces stipules existent dans toutes les espèces dont le pétiole n'est pas dilaté à sa base, d'où il lui semble qu'on peut conclure que les dilatations membraneuses, qui existent à la base des pétioles, dans toutes les autres Ombellifères, peuvent être considérées comme des stipules adnées, semblables à celles qui se remarquent dans les Rosiers. La tige des Ombellifères est tantôt simple et tantôt ramifiée; son intérieur est généralement creux ou rempli d'une moelle diaphane et légère; de distance en distance elle présente des nœuds pleins; assez souvent elle offre des cannelures longitudinales, mais néanmoins elle est lisse dans un grand nombre d'espèces. Les fleurs des Ombellifères sont petites, disposées en ombelles simples ou composées; quelquefois les pédoncules sont tellement courts, qu'elles forment des capitules, comme dans les *Eryngium*, par exemple; enfin dans un petit nombre de genres anomaux, les fleurs offrent une inflorescence différente de l'ombelle. A la base de l'ombelle on trouve, dans un grand nombre de genres, de petites folioles disposées soit circulairement, soit latéralement, et qu'on nomme l'involucre. Cet organe, par le nombre, la disposition et la figure des folioles qui le composent, peut fournir d'assez bons caractères de genres. Il en est de même de l'involucelle, c'est-à-dire de l'involucre partiel qui existe quelquefois à la base des ombellules. Il y a des genres qui ont à la fois un involucre et des involucelles, d'autres qui n'ont qu'un involucre sans involucelles, ou des involucelles sans involucre; et enfin, plusieurs dont les ombelles et les ombellules sont tout à fait nues. Une fleur d'Ombellifère offre constamment l'organisation suivante : un ovaire infère, à deux loges contenant chacune un seul ovule pendant du sommet de la loge; cet ovaire est couronné par le limbe calicinal, qui tantôt est apparent et se compose de cinq petites dents, et tantôt est presque nul et non distinct; la corolle est formée de cinq pétales égaux ou inégaux, roulés vers le centre de la fleur avant son épanouissement, présentant ordinairement à leur partie moyenne une sorte de bande ou de frein longitudinal, qui quelquefois se replie à son sommet de manière à paraître former des pétales échancrés en cœur. Les étamines sont au nombre de cinq, insérées, ainsi que les pétales, autour d'un disque épigyne, qui couronne l'ovaire; elles sont alternes avec les pétales; leurs anthères, avant l'épanouissement de la fleur, sont recouvertes par les deux pétales contigus, qui chacun en recouvre un des côtés. Le disque épigyne est partagé en deux lobes qui se continuent chacun avec la base des styles, dont ils ne sont pas distincts; Hoffmann les a nommés stylopodes. Les deux styles sont simples, plus ou moins longs, et terminés par un stigmate capité et très-petit. Le fruit est toujours couronné par le calice, dont

le limbe est tantôt entier et tantôt denté; il se compose de deux akènes d'une forme extrêmement variable, suivant les genres. Ces deux akènes sont réunis entre eux par leur côté intérieur, au moyen d'une sorte d'axe central ou de columelle nommée spermapode par Hoffmann, et qui souvent se divise en deux parties. Examiné à sa surface externe, le fruit des Ombellifères présente à considérer : 1° sa commissure, c'est-à-dire la face interne qui réunit les deux moitiés ou les deux akènes qui le composent; 2° chaque moitié qui offre ordinairement cinq côtes saillantes, séparées par autant de sillons plus ou moins profonds. (*Valleculæ Hoffm.*) Dans le fond de ces sillons on aperçoit presque constamment des lignes colorées, qui paraissent être des faisceaux de vaisseaux propres, pleins de sucs colorés et résineux, et qu'Hoffmann a nommés bandelettes (*vittæ*). Le nombre et la disposition de ces bandelettes a servi pour établir de bons caractères génériques. Indépendamment des cinq côtes principales sur chaque côté du fruit, on en trouve parfois de secondaires dont le nombre varie beaucoup; en sorte que dans quelques genres, la surface du fruit est marquée de stries nombreuses. Dans d'autres, au contraire, le fruit est lisse et sans côtes ni stries apparentes; plusieurs, au lieu de côtes, présentent des lames plus ou moins saillantes. Quant à la forme générale du fruit, elle est extrêmement variable; ainsi elle est ovoïde, prismatique, allongée et presque linéaire, globuleuse, didyme, plane, etc. Ces formes, jointes à la disposition, au nombre et à la saillie plus ou moins considérable des côtes et des stries, sont la source la plus abondante où l'on puise les caractères propres à distinguer les genres entre eux. Chaque akène renferme une graine suspendue au sommet de la loge. Cette graine se compose d'un tégument propre, d'un gros endosperme ordinairement corné, contenant dans sa partie supérieure un très-petit embryon renversé comme la graine.

La famille des Ombellifères est tellement naturelle, elle offre une si grande uniformité dans son organisation, qu'on pourrait en quelque sorte la considérer comme un grand genre, dont les espèces seraient représentées par les genres aujourd'hui établis, et les variétés par les espèces. Mais néanmoins les genres peuvent encore être distingués les uns des autres, quoique fondés sur des caractères assez minutieux. C'est une remarque générale, qui s'applique également à toutes les familles très-naturelles, comme les Labiées, les Crucifères, les Graminées, les Lichens, etc. Plusieurs auteurs se sont successivement occupés de cette famille; tels sont, parmi les anciens, Morison, Tournefort, Linné, Adanson, Crantz, Cusson, etc., et parmi les modernes Hoffmann, Sprengel, Lagasca et Koch. Ces quatre derniers botanistes ont publié chacun sur cette famille un travail général dans lequel ils ont embrassé les uns seulement les genres, comme Lagasca et Koch, les autres les genres et les espèces, comme Hoffmann et Sprengel.

L'ouvrage d'Hoffmann est intitulé : *Plantarum Umbelliferarum genera, eorumque caracteres naturales*, etc.; *edit. nova Mosquæ*, 1816. Les genres énumérés par l'auteur sont au nombre de soixante. C'est surtout d'après l'existence ou la non existence des bandelettes, leur position, leur nombre, leur forme, etc., que ces genres ont été établis. Ainsi, tantôt les fruits en sont pourvus, tantôt ils n'en ont pas. Dans le premier cas elles peuvent être visibles à l'extérieur (*Vittæ epicarpii*), ou non visibles à l'extérieur, et renfermées ou recouvertes par une membrane propre (*Vittæ epispermii*). Dans les genres qui ont leurs bandelettes visibles, elles peuvent être situées à la fois sur le dos du fruit et sur la commissure, d'autres fois sur le dos seulement ou sur la commissure, etc. Voici le tableau des genres admis par Hoffmann, et disposés selon sa méthode :

I. Semina vittata.

1. Vittis epicarpii.

A. *Dorsalibus et commissuræ.*

a. Fructibus costatis, jugatis, alatis;

α. Costis nudis.

*Isophyllum, Drepanophyllum, Crithmum, Cicuta, OEnanthe, Phellandrium, Bunium, Carum, Chærophyllum, Anethum, Fœniculum, Petroselinum, Apium, Pimpinella, Trinia, Æthusa, Cnidium, Conioselinum, Selinum, Oreoselinum.*

β. Costis armatis.

* Pilosis, villosis.

*Melanoselinum, Tragium, Cuminum.*

** Setosis, glochidatis.

*Daucus, Torilis, Caucalis, Turgenia, Orlaya, Platispermum.*

b. Fructibus ecostatis.

* Compressis nudis.

*Malabaila, Pastinaca, Heracleum.*

** Compressis armatis.

*Sphondylium, Zosima, Tordilium, Condylocarpus.*

B. *Vittis dorsalibus nec commissuræ.*

*Wendia.*

C. *Vittis commissuralibus nec dorsi.*

*Coriandrum.*

2. Vittis epispermii.

a. Fructibus costatis, jugatis, alatis, compressis.

α. Costis nudis.

*Thisselinum, Callisace, Angelica, Archangelica.*

β. Costis utriculatis.

*Ostericum, Pleurospermum.*

b. Fructibus ecostatis.

* Nudis.

*Cachrys.*

** Rugosis.

*Rumia.*

*** Armatis, aculeatis.

*Sanicula.*

II. Semina evittata.

a. Fructibus costatis, jugatis.

α. Costis nudis.

*Bupleurum, Diaphyllum, Dondia, Conium, Krubera, Ægopodium.*

β. Costis armatis, rostratis.

*Myrrhis, Scandix, Wylia, Anthriscus.*

γ. Costis utriculatis.

*Astrantia.*

b. Fructibus ecostatis, verruculosis.

*Odontites*, *Bifora*.

Le professeur Sprengel, de Halle, s'est beaucoup occupé de la famille des Ombellifères. Indépendammeot de son *Prodromus*, il a publié, dans le cinquième volume du *Species Plantarum* de Rœmer et Schultes, un travail général, qui comprend tous les genres et toutes les espèces de cette famille. Le premier il a eu l'heureuse idée de diviser cette famille en plusieurs sections ou tribus naturelles, principalement d'après la forme générale du fruit. Voici, d'après sa classification, le tableau des genres qui composent aujourd'hui la famille des Ombellifères.

1re Tribu. — Érvngiées.

Ombelles incomplètes : fleurs généralement disposées en capitule.

*Arctopus*, *Eryngium*, *Exoacantha*, *Echinophora*, *Eriocalia*, *Sanicula*, *Dondia*, *Astrantia*, *Pozoa*.

Cette tribu est peu naturelle; elle renferme tous les genres qui n'ont pu entrer dans les tribus suivantes.

2e Tribu. — Hydrocotylinées.

Ombelles imparfaites : involucres nuls ou presque nuls; feuilles simples ou divisées; fruit ovoïde, solide, le plus souvent strié.

*Hydrocotyle*, *Spananthe*, *Trachymene*, *Bolax*, *Drusa*, *Bowlesia*.

3e Tribu. — Buplevrinées.

Ombelles complètes ou presque complètes; involucre composé de folioles larges; feuilles simples, ou mieux pétioles plans et élargis en feuilles.

*Buplevrum*, *Tenoria*, *Hermas*, *Odontites*.

4e Tribu. — Pimpinellées.

Ombelles parfaites, quelquefois dépourvues d'involucres et d'involucelles. Fruits ovoïdes, solides, à cinq côtes; rameaux effilés; feuilles composées ou même décomposées.

*Pimpinella*, *Tragium*, *Seseli*, *Sisou*, *Carum*, *Cuidium*, *OEnanthe*, *Apium*, *Meum*.

5e Tribu. — Smyrniées.

Ombelles parfaites, le plus souvent sans involucres; fruits subéreux extérieurement, solides ou comprimés.

*Smyrnium*, *Cachrys*, *Coriandrum*, *Biforis*, *Siler*, *Cicuta*, *Æthusa*, *Physospermum*, *Pleurospermum*, *Hasselquistia*, *Tordylium*, *Thysselinum*.

6e Tribu. — Caucalidées.

Fruits hispides ou épineux; involucre polyphylle.

*Caucalis*, *Daucus*, *Torilis*, *Oliveria*, *Athamanta*, *Bubon*, *Bunium*, *Capnophyllum*.

7e Tribu. — Scandicinées.

Fruits allongés, pyramidaux, terminés par deux poioles à leur sommet. Pas d'involucre.

*Scandix*, *Myrrhis*, *Chærophyllum*, *Anthriscus*, *Schultzia*.

8e Tribu. — Ammidées.

Fruits ovoïdes, munis de côtes très-marquées; involucre et involucelles variés.

*Ammi*, *Cuminum*, *Sium*, *Conium*, *Ligusticum*, *Wallrothia*.

9e Tribu. — Sélinées.

Fruits comprimés, plans, souvent munis d'ailes; involucres variés.

*Selinum*, *Peucedanum*, *Heracleum*, *Pastinaca*, *Cogswellia*, *Ferula*, *Angelica*, *Imperatoria*, *Thapsia*, *Laserpitium*, *Artedia*.

OMBELLIFLORE. *Umbelliflorus*. bot. La plante est ainsi qualifiée, lorsque l'involucre entoure la base d'une ombelle simple ou composée.

OMBELLULAIRE. *Umbellularia*. polyp. Genre de l'ordre des Nageurs ou Flottants, ayant pour caractères : corps libre, constitué par une tige simple, très-longue, polypifère au sommet, ayant un axe osseux, inarticulé, tétragone, enveloppé d'une membrane charnue; polypes très-grands, réunis en ombelle, ayant chacun huit tentacules ciliés. Il paraît qu'Ellis est le seul auteur qui ait vu, décrit et figuré le singulier et magnifique animal qu'il nomme Polype de mer en bouquet, et que Lamarck a depuis appelé Ombellulaire; mais sa décision est si précise, l'exactitude d'Ellis est d'ailleurs si grande, si scrupuleuse, qu'on peut admettre, sans restriction, tout ce qu'il en rapporte. Ce Polypier, recueilli proche les côtes du Groenland, se trouva attaché à une sonde de deux cent trente-six brasses de profondeur; sa tige, longue de plusieurs pieds, blanche, et ressemblant à de l'ivoire, est fort mince, aplatie, droite, et forme un seul tour de spirale près de la base commune d'où naissent les Polypes; elle est presque quadrangulaire dans la plus grande partie de sa longueur, et se termine en pointe à l'une de ses extrémités. Sa substance est une matière calcaire, pénétrée d'un peu de gélatine; elle n'est point articulée, ce qui sépare nettement ce genre des Crinoïdes, qui en diffèrent encore par d'autres caractères, celui surtout d'être constamment fixés. Une membrane mince enveloppe la tige de l'Ombellulaire depuis le disque musculeux sur lequel les Polypes sont fixés, jusqu'à l'extrémité opposée qui se termine en pointe. Dans cette dernière partie la membrane est épaisse et comme cartilagineuse; partout elle est collée sur la tige, excepté dans une petite étendue près du disque musculeux, où elle en est séparée par un intervalle assez considérable, rempli d'air. Cette sorte de vessie sert sans doute au Polypier à conserver une attitude perpendiculaire dans la mer, et peut-être de moyen de s'élever ou de s'enfoncer à son gré. Les Polypes, dont le nombre varie de vingt-cinq à trente, sont fixés par leur base à une sorte de disque charnu, qui termine une des extrémités de la tige; leur longueur est d'environ deux pouces; ils sont cylindroïdes et leur surface est inégale; ils sont couronnés en avant par huit tentacules ciliés sur leurs bords, longs d'un demi-pouce environ et de couleur jaune, pendant la vie; la bouche est placée au milieu des tentacules. En ouvrant longitudinalement le corps de ces Polypes, Ellis y trouva de petites particules arrondies, semblables à des graines, contenues dans les cavités celluleuses d'un muscle fort et ridé, qui formait les parois de ce corps. L'espèce unique de ce genre, nommée *Umbellularia Groenlandica* par Lamarck, est figurée dans l'Essai sur les Corallines de Jean Ellis, pl. 37, fig. a, b, c.

OMBELLULE. *Umbellula*. bot. On appelle ainsi les faisceaux partiels dont se compose l'ombelle.

OMBILIC. Cicatrice arrondie, située vers le milieu

de l'abdomen, et résultant de l'oblitération de l'ouverture qui, pendant la vie fœtale, livrait passage aux parties constituantes du cordon ombilical. *V.* ce mot.

DANS LES MOLLUSQUES, on nomme OMBILIC l'ouverture plus ou moins grande qui se voit dans un certain nombre de Coquilles spirales, à la base de l'axe ou de la columelle.

DANS LES VÉGÉTAUX, on appelle OMBILIC la cicatricule par laquelle la graine communiquait avec le péricarpe. Cette partie est plus généralement désignée sous le nom de Hile. On distingue l'Ombilic en externe et en interne. L'externe est celui qui occupe la membrane externe de la graine; l'interne, qu'on nomme plus souvent Chalaze, est l'ouverture ou cicatricule où aboutissent les vaisseaux nourriciers, qui sont entrés par le hile.

OMBILICAIRE. *Umbilicaria.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre a été fondé par Persoon, dans les Actes de la Société Wetterovienne, II, p. 19. Acharius, qui d'abord avait réuni ces Lichens foliacés aux *Lecidea*, à cause de l'aspect des apothécies, sentit plus tard combien ce rapprochement était monstrueux, et il les plaça avec les Gyrophores. Il existe donc alors un genre *Umbilicaria* et un genre *Gyrophora*, ce qui a fait que les auteurs ont adopté, pour ces mêmes plantes, tantôt l'un et tantôt l'autre de ces noms, circonstance qui embrouille la synonymie. Des travaux plus modernes mettent en évidence la difficulté de trouver à ces Lichens une place convenable, par suite du peu d'importance qu'on veut attacher au thalle. Eschweiler ne reconnaît que le genre *Gyrophora* qu'il place à côté de l'*Endocarpon*, avec lequel ce Lichen n'a point d'affinité véritable. Fries, dans un ouvrage récent (*Systema Orbis Vegetabilis*, 1825), rétablit le genre *Umbilicaria*, qu'il place en tête de l'ordre des Lichens, à côté des Calycioides. Meyer, adoptant l'idée primitive d'Acharius, que cet auteur avait condamnée avant que la critique ne l'avertit de sa faute, réunit l'Ombilicaire et le Gyrophore au genre *Lecidea*; malgré tout, cette innovation n'est point heureuse, et les lichénographes regarderont les Ombilicaires comme devant trouver leur place parmi les Lichens à thalle foliacé. Mérat a proposé, dans la Flore des environs de Paris, de séparer le Gyrophore à pustules pour en former le genre *Lasallia*. Se basant sur des idées semblables, Fée a formé le même genre sous le nom d'Ombilicaire, afin d'employer un nom déjà connu des botanistes; voici comment il le caractérise : thalle foliacé, membraneux, pelté, attaché au centre; apothécies (patellules turbinées) orbiculaires, sous-concaves, sessiles, pourvues d'une marge peu distincte; disque légèrement rugueux, recouvert d'une membrane colorée (noire), intérieurement similaire. Les Ombilicaires se fixent exclusivement sur les pierres; on en trouva en Europe, aux États-Unis et au cap de Bonne-Espérance. Ce genre est peu nombreux en espèces. On les reconnaît, 1° à leur thalle relevé en bosselures convexes et grenues, creusé en fossettes irrégulières, lacuneux, marqué de fentes noires, réticulées et anguleuses, ou de granulations; il est ordinairement ample, à lobes assez larges, presque jamais polyphylle; 2° à leur apothécie creusée et marginée, à disque granuleux ou ridé; on peut la croire composée, mais un peu d'attention permet de s'assurer que, quelque pressées qu'elles soient, toutes sont distinctes.

OMBILICAIRE PUSTULEUSE. *Umbilicaria pustulata*, Hoffm., *Flor. Germ.*, p. 111. Elle est commune sur les rochers de presque toute l'Europe. L'OMBILICAIRE DE PENSYLVANIE, *Umbilicaria Pensylvanica*, Hoffm., *Pl. Lich.*, vol. III, p. 8, T. 69, fig. 1 et 2; et l'OMBILICAIRE DE MUHLENBERG, *Umbilicaria Muhlenbergii*, Achar., *Lich. univ.*, p. 227, se trouvent communément sur les montagnes de l'Amérique septentrionale.

OMBILICAIRE DES HOTTENTOTS. *Umbilicaria Hottentota*, Fée. Elle se distingue des autres espèces connues, par son thalle d'une couleur rousse lie de vin très-prononcée, scrobiculé, lacinié sur ses bords, n'atteignant pas les proportions de ses autres congénères, et par ses apothécies nombreuses, sessiles, à disque creusé, à marges entières et quelquefois crénelées, noires, situées surtout vers le sommet du thalle. Du cap de Bonne-Espérance.

OMBILICAL (CORDON). Prolongement des systèmes vasculaire et dermoïde qui, chez les Mammifères, sert à établir la communication entre le fœtus et le placenta. Il paraît que pendant les premiers jours de la vie utérine, l'embryon est appliqué immédiatement contre ses enveloppes par un point qui correspond à la région abdominale, et qu'alors il n'existe pas de véritable Cordon Ombilical; mais à mesure que l'embryon s'éloigne du placenta, ce prolongement devient de plus en plus distinct, et il finit par acquérir une longueur très-considérable. Les parties qui constituent essentiellement le Cordon Ombilical sont : 1° la veine et les deux artères ombilicales; 2° la gélatine de Warton, substance molle, qui entoure ces vaisseaux; 3° l'ouraque; 4° la gaîne ombilicale; et 5° des vaisseaux omphalo-mésentériques; mais ces derniers ne persistent point pendant toute la durée de la vie utérine. La *veine ombilicale* naît du placenta, traverse l'anneau ombilical, et se rend presque entièrement au foie. Les *artères ombilicales*, au nombre de deux, proviennent de la bifurcation de l'aorte, remontent sur la paroi antérieure de l'abdomen, pénètrent dans le Cordon et vont se terminer au placenta. L'*ouraque* est un canal membraneux, qui se porte de la vessie urinaire vers l'allantoïde. Enfin, les vaisseaux omphalo-mésentériques établissent une communication vasculaire entre la vésicule ombilicale, la veine-porte et l'artère mésentérique.

Avant la fin de la huitième semaine de la vie utérine, le Cordon Ombilical du fœtus humain a la forme d'un entonnoir qui se continue immédiatement avec l'abdomen; son volume est très-considérable, et il renferme dans son épaisseur une grande portion de l'intestin; enfin, les muscles qui concourent à former les parois abdominales ont l'apparence d'une mucosité jaunâtre. Vers la douzième semaine, les intestins rentrent complétement dans l'abdomen, le Cordon perd sa disposition infundibuliforme, et la peau commence à devenir distincte. Au quatrième mois, on aperçoit la structure fibreuse de la ligne blanche, mais la portion de ce raphé, située entre l'ombilic et le sternum, est encore entièrement muqueuse, et peut à peine être distinguée des parties environnantes. A mesure que les muscles des

parois abdominales et leurs aponévroses se développent et prennent plus de consistance, la ligne blanche s'affaisse, et il se forme autour du Cordon une sorte d'anneau fibreux, appelé anneau ombilical. Lors de la naissance les téguments de l'abdomen se continuent sur le Cordon, dans l'étendue d'environ un demi-pouce, mais ils ne sont unis aux vaisseaux qui le constituent que par du tissu cellulaire très-lâche; une cloison membraneuse, située entre la veine ombilicale et les autres vaisseaux du Cordon, paraît diviser l'anneau en deux parties à peu près égales. Après la naissance, toute la portion du Cordon Ombilical, qui se trouve au delà du point où se terminent les téguments, se flétrit et se détache; la peau se cicatrise et contracte des adhérences intimes avec les vaisseaux ombilicaux qui s'oblitèrent. En se resserrant, ces vaisseaux l'entraînent en dedans, occasionnent en partie l'enfoncement de la cicatrice, et se convertissent en autant de cordons ligamentaux. Enfin, l'espèce de tubercule qui se forme ainsi dans l'ouverture ombilicale, contracte des adhérences très-fortes avec le péritoine dont les bords de l'anneau se resserrent et acquièrent une force et une épaisseur remarquables.

Dans les végétaux, on appelle Cordon Ombilical le faisceau de vaisseaux qui attachent l'ovule au placenta. *V.* PODOSPERME.

OMBILICARIÉES. BOT. (*Lichens.*) Fée a établi ce groupe pour y renfermer les Lichens foliacés qui adhèrent par le centre aux corps sur lesquels ils sont fixés, et dont les apothécies sont concolores. Ce groupe prend place entre les Ramalinées et les Peltigères. Ces Lichens sont saxicoles; leur thalle est avide d'humidité; quand ils en sont privés, ils deviennent cassants et friables; ce thalle est rarement lisse, il est au contraire marqué d'enfoncements, de proéminences et de papilles. On y trouve des pulvinules, sortes de végétations assez semblables à de petites corniculaires. Le fruit se nomme Gyrome (*V.* ce mot); il est arrondi, sessile ou seulement attaché au centre, turbiné, ayant quelque analogie avec la lirelle. Deux genres seulement constituent ce groupe : 1° le Gyrophore, *Gyrophora*, Ach.; *pro parte*, dont les apothécies sont de vrais gyromes, offrant des stries circulaires, portées sur un thalle lisse; 2° l'Ombilicaire, *Umbilicaria*, Fée; *Gyrophora, Sp.*, Ach.; *Lasallia*, Mérat, dont les apothécies sont de fausses gyromes imitant des patellules, et très-rarement avec des stries circulaires, mais seulement des rugosités : elles sont fixées sur un thalle marqué d'enfoncement, et offrent une texture réticulée.

OMBILIQUÉ. *Umbilicatus*. BOT. On dit d'un organe qu'il est Ombiliqué, lorsqu'il présente sur l'une de ses parties une dépression et une sorte de cicatrice. Ainsi les fruits qui proviennent d'un ovaire infère, c'est-à-dire qui sont couronnés à leur sommet par le limbe du calice, sont Ombiliqués à leur sommet; tels sont ceux du Pommier, du Néflier, etc.

OMBLE OU MIEUX UMBLE. POIS. *Salmo Umbla*, L. Synonyme d'Ombre Chevalier.

OMBRACULIFORME. *Umbraculiformis*. Se dit d'un organe qui a la forme d'une ombrelle. Tels sont, dans le règne végétal, la collerette que l'on observe chez certaines Mousses; dans le règne animal, le développement de quelques polypes, etc.

OMBRATICOLE. *Umbraticolis*. Qui habite, qui aime ou qui recherche les lieux ombragés.

OMBRE. POIS. On a donné ce nom à divers Poissons d'eau douce appartenant au genre Saumon, et il en est résulté une grande confusion dans leur histoire. Le véritable OMBRE ou OMBRE DE RIVIÈRE paraît être le *Salmo Thymallus* de Linné; l'OMBRE BLEU est le *Salmo Wartmanni*, Gm.; et l'OMBRE CHEVALIER, l'Umble ou *Salmo Umbla*, L. *V.* SAUMON.

On a nommé OMBRE DE MER une espèce du genre Sciène. *V.* ce mot.

OMBRELLAIRE. *Umbrellaris*. C'est-à-dire disposé en ombrelle ou en manière d'ombrelle.

OMBRELLE. *Umbrella*. MOLL. Lamarck a placé ce genre dans un petit groupe de sa famille des Phyllidiens, et lui a donné pour caractères : corps ovalaire, épais, muni d'une coquille dorsale (inférieure d'après Blainville), à pied très-ample, lisse et plat en dessous, débordant de toutes parts, échancré antérieurement et atténué en arrière; tête non distincte; bouche placée dans le fond d'une cavité en entonnoir, dans le sinus antérieur du pied; quatre tentacules : deux supérieurs épais, courts, tronqués, fendus d'un côté, lamelleux transversalement à l'extérieur, deux autres minces, en forme de crêtes pédiculées, insérées aux côtés de la bouche; branchies foliacées, disposées en cordon entre le pied et le léger rebord du manteau, le long du côté droit, tant intérieur que latéral; anus après l'extrémité postérieure du cordon branchial. Coquille externe, orbiculaire, un peu irrégulière, presque plane, légèrement convexe en dessus, blanche, avec une petite pointe apiciale vers son milieu, à bords tranchants; sa face interne étant un peu concave et offrant un disque calleux, coloré en fauve, enfoncé au centre, et entouré d'un limbe lisse. On ne rapporte encore que deux espèces à ce genre, que Blainville nomme Gastroplace, et auquel il convient cependant mieux de conserver celui d'Ombrelle donné antérieurement. Les Ombrelles sont des coquilles peu régulières, non symétriques, ayant le sommet excentrique peu prononcé, duquel partent quelquefois des côtes rayonnantes, obtuses, sensibles, surtout dans le jeune âge; des stries concentriques, peu sensibles, indiquent les accroissements; elles sont toutes blanches en dehors; en dedans se voit une grande tache d'un brun plus ou moins foncé, qui n'est point au centre de la coquille, mais dont le centre correspond au sommet; une impression musculaire, bien évidente, entoure cette tache; elle n'est point régulière comme celle des Patelles ou des Cabochons; elle n'est même point en fer à cheval; elle est interrompue dans un seul endroit seulement, que l'on peut rapporter à la fente antérieure du pied, au fond de laquelle se trouve la bouche. Cette position de la coquille explique assez bien l'excentricité du sommet de la tache intérieure et de l'impression musculaire, qui l'entoure, par la position des branchies rejetées à droite, comme toutes ces parties, par la place qu'occupent ces branchies et le sillon qu'elles remplissent; la face supérieure du pied s'en trouve diminuée de ce

côté d'une manière fort notable, ce qui correspond à l'eodruit le plus étroit du limbe de la coquille.

Ombrelle de l'Inde. *Umbrella Indica*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 343, nº 1; *Patella Umbellata*, L.; *Gastroploce tuberculosus*, Blainv. Cette Coquille a quelquefois jusqu'à quatre pouces de longueur, sur trois et demi de largeur; elle est blanche en dehors; ses bords sont fort minces, irréguliers à l'intérieur; la tache fauve présente des stries rayonnantes, ce qui la distingue de la suivante, qui n'en est peut-être qu'une variété.

Ombrelle de la Méditerranée. *Umbrella Mediterranea*, Lamarck, Anim. sans vert., t. vi, p. 343, nº 2. Elle est ordinairement plus petite, plus plate et plus mince que la précédente, et la tache brune de sa face inférieure n'a point de stries rayonnantes.

OMBRELLÉ. *Umbrellatus*. Qui se termine en forme d'ombrelle.

OMBRETTE. *Scopus*. ois. (Lath.) Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec épais à sa base, comprimé, mou, en lame courbée à la pointe; mandibule supérieure surmontée dans toute sa longueur d'une arête saillante, accompagnée de chaque côté d'une rainure; l'inférieure plus courte, plus étroite, et un peu tronquée vers l'extrémité; narines placées à la base du bec, linéaires, longues et à moitié fermées par une membrane; quatre doigts : trois en avant, réunis par une membrane découpée, l'intermédiaire plus court que le tarse; un en arrière portant à terre sur toute sa longueur; première et deuxième rémiges plus courtes que les troisième et quatrième qui sont les plus longues. Ce sauvage habitant des rives brûlantes du continent africain n'a encore offert que sa dépouille à l'examen des naturalistes. Delalande, le seul peut-être qui ait pu l'observer après Adanson, avait recueilli quelques particularités sur les habitudes de l'Ombrette; mais n'ayant point été écrites, elles n'ont pu survivre à cet intrépide collecteur que la mort a surpris au moment où il s'occupait de décharger sa mémoire d'une quantité considérable d'observations rassemblées dans le cours de ses pénibles voyages.

Ombrette du Sénégal. *Scopus Umbretta*, Lath., Buff., pl. enlum. 796. Tout le plumage d'un brun cendré, avec des reflets irisés violets, plus apparents sur les rémiges; l'extrémité et le bord externe de celles-ci noirâtres; rectrices brunes, rayées et largement terminées de noirâtre; nuque garnie de longues plumes touffues, étroites et flexibles, formant une forte aigrette qui retombe sur le dos; bec et pieds noirs. Taille, dix-huit à dix-neuf pouces.

OMBREUX. *Umbrosus*. *V*. Ombraticole.

OMBRIAS. échin. Rumph, qui donnait ce nom aux pointes des Oursins fossiles, les croyait, ainsi que les Bélemnites, tombées du ciel.

OMBRIE. *Ombria*. ois. Eschscholtz a proposé la création de ce genre, dans l'ordre des Palmides, pour une espèce du genre Starique, *Alca psittacula*, Lath., qui diffère de ses congénères, en ce que son bec est plus comprimé, plus aplati et presque discoïde. *V*. Starique.

OMBRINE. *Umbrina*. pois. Sous-genre de Sciènes. *V*. ce mot.

OMBROPHYTE. *Ombrophytum*. bot. Genre de la famille des Balanophorées, établi par le professeur Poeppig, qui lui donne pour caractères : fleurs monoïques : les mâles sessiles sur des réceptacles obconiques et nus, dont elles recouvrent presque totalement la partie supérieure : périgone formé d'écailles charnues, cannelées et soudées l'une à l'autre; étamines s'élevant d'entre les écailles : leurs filaments sont faibles et mous, supportant des anthères oblongues, à deux loges opposées, déhiscentes par une petite fente verticale. Les fleurs femelles sont conformes aux mâles, mais fixées à la partie inférieure du réceptacle, elles n'ont point de périgone, et les ovaires, sessiles sur le réceptacle, sont nus et biloculaires, couronnés par deux styles filiformes et des stigmates capités. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; elle se trouve dans les andes du Pérou, croissant parmi d'autres plantes, auxquelles même ses racines s'unissent en pénétrant dans leurs souches. Cette plante est herbacée, légèrement ligneuse à la base des tiges, qui est renflée et évasée en forme de coupe; leur sommet se divise en deux ou trois parties, et se trouve entouré d'une sorte de volva.

OMELETTE. moll. Nom vulgaire et marchand du *Conus bullatus*, L.

OMÉTIDE. *Ometis*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Mélolonthides, établi par Latreille, aux dépens des Rutèles, et pour lier en quelque sorte celles-ci aux Cétoines. Caractères : tête et corselet identiques, sans éminences particulières dans les deux sexes; bord antérieur du labre découvert; mâchoires entièrement écailleuses, comme tronquées au bout, avec six dents au côté interne; menton de forme ovoïde, rétréci vers son extrémité supérieure; sternum s'avançant en pointe conique; une petite pièce axillaire remplissant le vide compris entre les angles postérieurs du corselet et les angles antérieurs des élytres; tarses antérieurs terminés par un article en massue; crochets de tous inégaux.

Ométide déchirée. *Ometis lacerata*; *Rutela lacerata*, Germ. Sa tête est ponctuée, rétrécie antérieurement, échancrée au sommet, avec trois impressions en triangle sur le vertex et d'un noir bronzé; le corselet est noir, presque carré, avec les côtés arrondis et la base profondément bisinuée; l'écusson est d'un noir de poix brillant, oblong, aigu; les élytres sont planes, beaucoup plus courtes que l'abdomen, tronquées à l'extrémité, marquées de fossettes profondes à la base, d'un noir-brunâtre luisant, avec deux bandes jaunes, flexueuses, interrompues à la base. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

OMIADE. *Omias*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar, qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers obconiques et les autres noduleux, avec la massue ovale; trompe courte, plus étroite que la tête, marquée d'une fossette courte, un peu arquée; yeux arrondis, convexes et petits; corselet oblong, tronqué aux deux extrémités, un peu arrondi aux côtés et rétréci en avant; écusson petit, triangulaire, quelquefois

nul; élytres amples, oblongues et convexes en dessus. Ce genre a pour type le *Curculio saminulum* de Fabricius; les vingt espèces dont il se compose appartiennent toutes à l'Europe.

OMMASTRÈPHE. *Ommastrephes*. MOLL. Dorbigny a formé sous ce nom, un genre de l'ordre des Céphalopodes décapodes, dans lequel il comprend les Calmars-Flèches de Blainville, dont ce naturaliste systématique compose sa quatrième division. Ces Calmars ont des suçoirs simples et pédonculés aux bras, ils ne sont onguiculés qu'à la partie supérieure des deux plus longs. *V.* CALMAR.

OMMATIDIOTE. *Ommatidiotus*. INS. Genre d'Hémiptères de la section des Rhyngotes, famille des Cicadaires, tribu des Fulgorinea, établi par Spinola avec les caractères suivants: tête sans protubérance; front plus long que large, obliquement ascendant, un peu convexe, avec la base faiblement échancrée; facettes latérales d'un tiers plus étroites que la médiane; vertex plus long que large, plan, horizontal, faiblement rebordé; yeux à réseau, oblongs, presque longitudinaux; un ocelle sur chaque joue; bord antérieur du prothorax se collant exactement contre la tête; lobe médian beaucoup plus large que long, tronqué en avant, le dessus forme avec celui du mésothorax une sorte de pentagone aussi large que long; ailes supérieures étroites, oblongues, les inférieures nulles ou point visibles; une seule épine latérale aux jambes postérieures.

OMMATIDIOTE DISSEMBLABLE. *Ommatidiotus dissimilis*, Spin.; *Issus dissimilis*, Fall. Il est gris, avec les élytres coriaces et d'un brun foncé. On le trouve en Suède.

OMMATIE. *Ommatius*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Asiliques, institué par Illiger, avec les caractères suivants: tête large; extrémité de la trompe obtuse et velue; un grand tubercule ocellifère sur le front; face légèrement convexe, saillante graduellement vers le bas, quelquefois plane; moustache courte dans le haut; style des antennes allongé, garni de poils en dessous; palpes extérieures et relevées; corps allongé; abdomen peu rétréci à l'extrémité; armure copulatrice courte et obtuse; oviducte court, à peine saillant; balanciers nus; pieds munis de soies, non de poils; ailes couchées; quatrième cellule postérieure pétiolée. Ce genre, remarquable par le style cilié des antennes, se trouve presque partout, excepté en Europe.

OMMATIE DE MADAGASCAR. *Ommatius Madagascariensis*, Macq. Front, face, moustache et poils palpaires blancs; pieds antérieurs, hanches et cuisses fauves: extrémité de celles-ci noire; jambes d'un blanc jaunâtre; premier article des tarses blanchâtre; hanches et extrémité des jambes intermédiaires noires, ainsi que les pieds postérieurs; ailes jaunâtres. Taille, cinq lignes.

OMMATODIER. *Ommatodium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Lindley, aux dépens du genre *Ophris* de Linné. Caractères: périgone ringent, dont la foliole suprême, parmi les externes, semblable aux internes, s'y unit en quelque sorte pour former un casque arrondi en voûte au sommet; les folioles externes latérales sont au contraire étalées et libres; labelle sessile, en fer de lance, dont le sommet serait prolongé par une membrane roulée en une sorte de tube; il est adné par sa base au gynostème dont l'extrémité est tronquée; stigmate horizontal, à côtés recourbés; anthère dressée, à loges distantes, presque parallèles, tronquées à leur base; point de glandules aux masses polliniques.

OMMATODIER OISEAU. *Ommatodium volucre*, Lindl.; *Ophris volucris*, Lin. Ses pseudobulbes sont arrondis; la tige est haute de plus d'un pied, garnie de feuilles engaînantes, ovales-cordées, oblongues, aiguës et nervurées; les fleurs sont disposées en épi oblong et assez lâche. Du cap de Bonne-Espérance.

OMMATOLAMPE. *Ommatolampea*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Calandrites, institué par Schoonherr, aux dépens du grand genre Calandre, avec les caractères suivants: antennes atteignant à peine la moitié du corselet, coudées, composées de neuf articles courts et obconiques; massue assez grande, transverse, comprimée, subsécuriforme, dont le premier article est tronqué au sommet, le second et dernier spongieux, également tronqué et acutangulaire; tête allongée, subconique; rostre du double plus long que la tête, assez fort, presque cylindrique et un peu arqué; yeux grands, rapprochés supérieurement, oblongs et médiocrement convexes; corselet oblong, plus étroit antérieurement, bisinué à sa base, arrondi en forme de lobe au-dessus de l'écusson; corps allongé, presque conique; élytres linéaires, tronquées à l'extrémité et planiuscules en dessus; pieds assez courts, presque égaux. Ce genre ne se compose jusqu'ici que d'une seule espèce.

OMMATOLAMPE HÉMORRHOÏDAL. *Ommatolampes hæmorrhoidalis*, Sc.; *Calandra hæmorrhoidalis*, Wied., Dej. Elle est d'un noir brillant, avec l'extrémité des élytres, l'anus et des taches sur les côtés du corps d'un brun ferrugineux; le disque du corselet est brun, opaque, avec un trait luisant dans sa partie antérieure; le bord interne des élytres est strié. Taille, dix lignes. Du Bengale.

OMMEXÈQUE. *Ommexecha*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, établi par Audinet-Serville, qui lui assigne pour caractères déterminants: thorax très-large et presque en forme de losange; élytres plus courtes et plus étroites que l'abdomen, surmontées de petits tubercules disposés en séries longitudinales; corselet s'avançant un peu sur les élytres, avec son bord sinueux; prosternum faisant saillie vers la bouche qu'il cache en grande partie. Cet organe n'a point de tubercule entre les pattes, comme dans certains Criquets; dernier article des antennes ordinairement le plus long.

OMMÉZÈQUE. *Ommezecha*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, et de la famille des Acrydiens, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères: antennes filiformes, composées d'articles nombreux, cylindriques et peu distincts; tête forte, verticale, avec la face antérieure très-rugueuse; vertex fort élevé, creusé entre les yeux, épineux antérieurement; yeux très-saillants et globuleux; corselet rugueux, large, épi-

neux sur les bords, arrondi postérieurement; extrémité antérieure du présternum ne recouvrant pas la bouche, munie d'une petite pointe; abdomen solide, non renflé; élytres beaucoup plus courtes que lui, se rétrécissant brusquement vers leur milieu pour finir en pointe obtuse; pattes postérieures plus longues que le corps, robustes, propres à sauter; jambes munies en dessus de deux rangs d'épines assez fortes et inégales.

OMMÉZÈQUE VERTE. *Ommezecha virens*, Audin. Elle est entièrement verte; ses yeux sont bruns; une grande tache noire sur la face interne des cuisses postérieures. Taille, un pouce. De Buenos-Ayres.

OMNITIGE. BOT. Tschudi a donné ce nom à une série de végétaux, comprenant toutes les plantes sarmenteuses, chez lesquelles, d'après l'auteur, la force vitale d'accroissement est également répartie sur chacun des boutons.

OMNIVORES. ZOOL. On emploie ce mot pour désigner les animaux qui se nourrissent indifféremment de substances animales et de substances végétales. L'Homme est l'Omnivore par excellence. Temminck a plus particulièrement concentré ce mot en l'appliquant au deuxième ordre de sa méthode ornithologique, qu'il caractérise de la manière suivante : bec médiocre, fort, robuste, tranchant sur les bords; mandibule supérieure plus ou moins échancrée à la pointe; pieds en général robustes; quatre doigts : trois en avant et un en arrière; ailes médiocres, à rémiges pointues. Cet ordre comprend les genres Sasa, Calao, Motmot, Corbeau, Casse-Noix, Pyrrhocorax, Cassican, Glaucope, Mainate, Pique-Bœuf, Jaseur, Pyroll, Rollier, Rolle, Loriot, Troupiale, Myophone, Étourneau, Martin, Oiseau de Paradis et Stourne. Les Oiseaux que renferment ces vingt et un genres ont, dans leur manière de vivre et dans leurs principales habitudes, une conformité assez remarquable : tous aiment la vie sociale; aussi en rencontre-t-on quelquefois des bandes fort nombreuses. Ils sont presque tous monogames. Ils établissent leur nid sur les arbres, dans les trous des vieilles fabriques et des bâtiments abandonnés, des tours, etc., etc. Les deux sexes couvent alternativement. Toutes sortes d'aliments composent leur nourriture, et on les voit rechercher indifféremment les graines et les fruits, les insectes et les vers, chasser les petites proies, comme se jeter avec avidité sur les cadavres infects. Leur chair noire, coriace et de mauvais goût, n'est trouvée supportable qu'aux époques de grande disette.

OMOEA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par le docteur Blume (*Bydrag.*, 359), dans la famille des Orchidées, a été depuis réuni au genre *Ceratochilus* du même botaniste. L'*Omœa micrantha*, qui a donné lieu à la création du genre, est une petite plante herbacée de Java, à tiges flexueuses, un peu rameuses, à fleurs jaunâtres, dont le périanthe est composé de cinq sépales libres, étalés, unguiculés; les intérieurs un peu plus étroits que les autres. Le labelle est terminé inférieurement en un éperon comprimé et émarginé; le limbe est trifide, ayant sa division médiane dressée et épaissie; le gynostème est court, large et obtus; l'anthère est terminale, biloculaire; les masses polliniques sont solitaires dans chaque loge, pulpeuses-céréacées, composées de petits grains terminés par des filaments élastiques, qui se réunissent en un pédicelle commun, pelté à la base.

OMOLOCARPUS. BOT. Nom proposé par Necker (*Elem. Bot.*, n° 675) pour distinguer le *Nyctanthes Arbor-tristis*, L., des autres espèces qu'on lui avait associées, et qui appartiennent au genre *Jasminum* ou *Mogorium*. *V.* NYCTANTHE.

OMOPHLE. *Omophlus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, institué par Megerle, aux dépens du genre *Cistela* de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes grêles, grossissant un peu vers l'extrémité; tête allongée, rétrécie et prolongée antérieurement; yeux médiocres, lunulés, faiblement saillants et très-écartés en dessus; dernier article des palpes maxillaires légèrement dilaté, sécuriforme, allongé; le dernier des palpes labiales sécuriforme; prothorax transverse, rectangulaire, à peine plus étroit que les élytres; tarses grêles, à pénultième article tronqué, sans pelote membraneuse en dessous.

OMOPHLE LEPTUROÏDE. *Omophlus lepturoides*, Meg.; *Cistela lepturoides*, Fab. Son corps est noir, luisant et pubescent; son corselet est en carré transversal; ses élytres sont d'un rougeâtre brun, tirant sur le marron pâle, très-pointillées, à points confluents qui en rendent la surface un peu chagrinée, quoique vue à la loupe elle soit striée. Taille, six lignes. Europe méridionale.

OMOPHORE. *Omophorus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, pour un insecte rapporté de la Californie par Ecklon et Zeyher, et dont les caractères sont : antennes courtes, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers un peu plus longs et obconiques, les sept suivants courts, perfoliés et serrés, graduellement plus larges à partir du premier; la massue, formée des cinq derniers, est oblongue-ovale; la trompe est plus longue de moitié que la tête, forte, cylindrique et droite; les yeux sont latéraux, ovales et peu convexes; le corselet est transversal, brièvement conique, bisinué à sa base et tronqué au sommet; les élytres sont amples, ovales, convexes, avec les épaules obtusément anguleuses et élevées; les pieds sont forts, presque égaux, les antérieurs rapprochés à leur base, avec les cuisses en massue, mutiques, et les jambes cylindriques, droites. L'*Omophorus stomachosus* est brun, couvert d'un duvet gris entremêlé de poils jaunâtres; il a les antennes et les pattes ferrugineuses et des stries profondément ponctuées sur les élytres.

OMOPHRON. *Omophron*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Fabricius sous le nom de Scolyte, déjà employé par Geoffroy pour des insectes d'une autre famille, et adopté par Latreille, qui lui a donné le nouveau nom qui a été généralement reçu. Les Omophrons se distinguent de tous les genres de la tribu par leur forme raccourcie et presque ronde. Leur tête est assez large, presque transversale et comme emboîtée dans le corselet. La lèvre supérieure est assez étroite, un peu avancée, entière ou très-légèrement

échancrée. Les mandibules sont plus ou moins avancées, plus ou moins arquées, assez aiguës et non dentées intérieurement. Le menton a une deot bifide au milieu de son échancrure. Le dernier article des palpes est assez allongé et presque ovalaire. Les antennes sont filiformes et à peu près de la longueur de la moitié du corps. Les yeux sont assez grands et très peu saillants. Le corselet est court et s'élargit postérieurement. Les élytres sont courtes, convexes et presque en demi-ovale. Les pattes sont assez longues. L'échancrure qui termine les jambes antérieures en dessous, est très-légèremeot oblique, et s'aperçoit un peu sur le côté interne. Le premier article des tarses est légèrement dilaté dans les mâles en forme de carré allongé. Ces Coléoptères semblent faire le passage des Carnassiers terrestres aux Aquatiques. On les trouve toujours sur le bord des rivières et dans les sables baignés par l'eau. Les Omophroos habitent les pays chauds et tempérés de l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Omophron bordé. *Omophron limbatum*, Latr.; *Carabus limbatus*, Oliv.; *Scolytus limbatus*, Fabr. Il est long de près de trois lignes, et large de deux ; son corps est aplati, ové, d'un jaune rouillé; mais la bouche, les palpes, les antennes et les pattes sont plus pâles. La tête est large et marquée de deux traits qui, de la base des antennes, se dirigent obliquement au milieu de la tête, où ils se joignent et représentent uo V, derrière lequel la reste de la tête est vert métallique et pointillé. Le corselet, dont le milieu est occupé par une graode tache du même vert métallique, est carré, plus large qua long; il se relève un peu à la partie supérieure, ou est un peu échancré du côté des angles, tandis que le milieu de sa base s'avance en pointe, comme dans les Dytiques; il n'a point d'écusson; les élytres ont des stries formées par des points; elles ont la suture verte et trois bandes transverses de la même couleur et très-sinueuses. Le dessous du corps est un peu plus ferrugineux que le dessus. Cet insecte se trouve en Europe. Sa larve a la corps conique, allongé et, déprimé, ayaot sa plus grande largeur du côté de la tête; il est composé de douze anneaux ou segments, sa couleur est d'un blanc sale, à l'exception de la tête qui est d'un brun de rouille; elle a deux petits yeux noirs et deux petites aotennes sétacées, formées de cinq articles, et placées au-devant des yeux; la bouche est pourvue de deux fortes mandibules arquées et dentelées, de deux mâchoires portant chacune deux palpes, et d'une lèvre inférieure munie également de deux palpes; la tête a la forme d'un trapèze, elle est plus étroite que les anneaux suivants; les trois premiers donnent naissance à trois paires de pattes écailleuses, toutes dirigées en arrière, et terminées par deux ongles aigus; le dernier anneau est terminé supérieurement par un filet relevé, composé de quatre articles, dont le dernier porte deux poils.

OMOPLATE. zool. Os large, mince et triangulaire, situé à la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des épaules.

OMOPLÉPHYTE. *Omoplephytum*. bot. Plante dont les étamines sont réunies en un seul corps par leurs filaments.

OMOPTÈRES. *Omoptera*. ins. Leach, dans sa nouvelle division des Insectes en douze ordres, désigne ainsi son ordre huitième; il paraît formé des Hémiptères-Homoptères de Latreille. *V*. Hémiptères.

OMOSPILOTA. ins. Coléoptères tétramères; le genre établi sous ce nom par Hope, dans la famille des Curculionides, n'a pas été adopté par Schoonherr qui a réuni la seule espèce qui le constituait, à son genre Rhyphènrs. *V*. ce mot.

OMPHACITE. min. *V*. Omphazite.

OMPHACOMERIA. bot. L'une des divisions du genre *Leptomeria* que R. Brown a introduit dans la famille des Santalacées.

OMPHALANDRIA. bot. *V*. Omphalée.

OMPHALARIA. bot. (*Lichens*.) Sous-genre établi par Acharius, dans le Prodrome de la famille des Lichens, pour le genre Parmélie.

OMPHALÉE. *Omphalea*. bot. Ce genre ainsi nommé par Linné, et qui a reçu de Patrice Browne le nom presque semblable d'*Omphalandria*, d'Adanson celui de *Duchola*, appartient à la famille des Euphorbiacées. Ses fleurs sont monoïques, et leur calice a quatre divisions. Fleurs mâles : du centre d'un bourrelet glanduleux, part un filet qui se renfle et s'épaissit à son sommet en un disque fendu dans son contour en deux ou trois lobes; entre ces lobes sont enfoncées autant d'anthères, de telle sorte que les deux loges d'une même anthère sont séparées par toute l'épaisseur d'un lobe qui est par conséquent un véritable connectif. Dans les fleurs femelles, on trouve un style court, épais, terminé par un stigmate obscurément trilobé; un ovaire relevé extérieurement de trois angles obtus, à trois loges, renfermant chacune un ovaire unique. Le fruit charnu se sépare à la maturité (suivant le témoignage d'Aublet) en trois coques; ses graines sont grandes et presque globuleuses. Ce genre comprend trois espèces, originaires de la Guiane et des Antilles. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux grimpants. Les feuilles sont alternes, stipulées, entières, épaisses, relevées sur leur face inférieure, d'un réseau de nervures proéminentes, portées sur un pétiole muni à son sommet d'une double glande. Les fleurs sont disposées en courtes panicules, dans lesquelles, au-dessus d'une fleur femelle terminale, on trouve plusieurs fleurs mâles avec de petites bractées; ces panicules partielles, accompagnées chacune d'une large bractée glanduleuse à sa base, sont disposées sur un axe commun, et forment par leur ensemble une seule panicule terminale, grande et rameuse. Le genre *Hecatea* ne se distingue de celui-ci que par son calice quinquelobé et par son inflorescence.

Omphalée noisette. *Omphalea triandra*. C'est un grand arbre qui s'élève quelquefois à plus de quarante pieds; ses fleurs présentent, par leur réunion, une grappe de plus de deux pieds; elles sont vertes, et il leur succède de grosses capsules bacciformes, renfermant des amandes blanches, que les naturels mangent et auxquelles on donne la nom de Noisettes de Saint-Domingue.

OMPHALIA. bot. *V*. Agaric, N° 9.

OMPHALIE. *Omphalia*. moll. Genre proposé par De Haan pour les Nautiles, soit vivants, soit fossiles, qui sont ombiliqués. *V*. Nautile.

OMPHALÉ. *Omphale.* INS. Le genre d'Hyménoptères établi sous ce nom, par Haliday, dans la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, diffère trop peu du genre *Eulophus*, de Geoffroy, pour en être distingué autrement que comme groupe sectionnaire. *V.* EULOPHE.

OMPHALIUM. BOT. Même chose qu'Omphalodes. *V.* ce mot.

OMPHALOBIER. *Omphalobium.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, section des Connaracées, et de la Décandrie Pentagynie, L., établi par Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 217, tab. 46) et ainsi caractérisé : calice persistant, entourant la base du fruit, divisé peu profondément en cinq lobes oblongs, aigus, imbriqués pendant l'estivation; corolle à cinq pétales; dix étamines légèrement cohérentes par la base en un ou plusieurs faisceaux; ovaire composé de cinq carpelles monostyles, à deux ovules qui quelquefois avortent en partie; une à cinq capsules, en forme de légume ou gousse, bivalves, débiscentes, rétrécies ou stipulées à la base; deux graines réduites souvent à une seule par avortement, insérées non à la base, mais le long d'une suture à la partie inférieure du fruit, dépourvues d'albumen, munies d'un arille et de cotylédons épais. Ce genre est voisin du *Connarus* aux dépens duquel il a été formé; il en diffère principalement par son calice à lobes pointus, un peu étalés au sommet, et non ovales ou obtus; par ses fruits solitaires ou multiples, rétrécis à la base, plus ou moins stipités, et non sessiles, ovés ou oblongs; par l'insertion de ses graines, non au fond de la loge, mais le long de la suture. Sous ce dernier rapport, l'*Omphalobium* se rapproche des Légumineuses. Les espèces qui constituent ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux qui croissent dans l'Inde, dans l'Afrique et dans la Guiane.

OMPHALOBIER DE L'INDE. *Ompholobium Indicum*, Gærtn. Ses feuilles sont ternées, à folioles ovales, presque rondes, un peu aiguës, très-glabres, venoso-réticulées et coriaces; les fleurs sont blanches, disposées en panicules axillaires et terminales. Il ne faut pas confondre avec ce genre celui auquel Jacquin a donné un nom semblable et qu'il a réuni depuis à son genre *Scholia*.

OMPHALOBIOIDES. BOT. L'une des sections du genre Schotie.

OMPHALOCARPE. *Omphalocarpon.* BOT. Genre établi par Palisot-Beauvois (Flore d'Oware, 1, p. 6) et appartenant à la famille des Sapotées. Caractères : calice composé de plusieurs écailles imbriquées, concaves; corolle monopétale, régulière, hypogyne; limbe à six ou sept divisions égales et ondulées sur leurs bords; tube court, garni vers son orifice de six à sept étamines profondément découpées en lanières, alternes avec les lobes de la corolle, et ayant leurs anthères oblongues, linéaires et dressées; ovaire supère, terminé par un style simple, filiforme, persistant; stigmate terminal et presque simple; le fruit est arrondi, très-fortement déprimé et comme ombiliqué à son centre; il est épais, presque ligneux, indéhiscent, à plusieurs loges monospermes. Les graines sont osseuses, luisantes, portant un hile latéral; ces graines sont enveloppées d'une pulpe succulente, qui remplit la loge; elles renferment un embryon plan, dans un endosperme charnu.

OMPHALOCARPE ÉLEVÉ. *Ompholocarpum procerum*, Beauv., *loc. cit.*, tab. 5. Cet arbre, d'un très-beau port, croît dans l'intérieur de l'Afrique, à près de vingt-cinq à trente lieues des derniers établissements du royaume d'Oware. Son tronc s'élève droit, à une hauteur prodigieuse, sans se ramifier. Les fleurs naissent sur le tronc lui-même, et paraissent solitaires et courtement pédonculées; les feuilles sont alternes, lancéolées, entières et luisantes.

OMPHALOCARYON. *Omphalocoryon.* BOT. Genre de la famille des Éricacées, établi par Klotsch qui lui assigne pour caractères : calice quadrifide ou quadripartite, à découpure antérieure plus grande ou plus particulièrement distincte; corolle hypogyne, urcéolato-subglobuleuse ou ovato-cyathiforme, à limbe courtement quadrifide, dressé ou connivent; trois ou quatre étamines insérées sous un disque hypogyne, à filaments libres ou soudés, à anthères unies latéralement ou étroitement rapprochées, et dont les loges sont débiscentes vers le sommet, par une fossette latérale; ovaire à une seule loge, renfermant un seul ovule pendant du sommet d'un placentaire pariétal; style simple; stigmate grand, peltato-cyathiforme; nucule ovato-oblong ou globuleux et monosperme.

OMPHALOCARYON MOUSSEUX. *Omphalocaryon muscosum*, Klotsch; *Blairia muscosa*, Willd. C'est un petit arbuste qui a tout le port des *Erica*; ses feuilles sont tri ou quaternées, ovales et resserrées contre les rameaux; les fleurs sont axillaires; leur calice est très-poilu de même que la face extérieure de la corolle; les anthères sont mutiques, subexsertes. Du cap de Bonne-Espérance.

OMPHALOCOCCA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Willdenow, et que l'on a placé dans la famille des Verbénacées, a été reconnu pour ne point différer du genre *OEgiphila* de Jacquin.

OMPHALODE. *Omphalodium.* BOT. Turpin a donné ce nom à un petit point saillant, qu'on aperçoit sur la hile de certaines graines, et auquel, selon lui, venaient aboutir les vaisseaux nourriciers. *V.* GRAINE.

OMPHALODES. BOT. *V.* CYNOGLOSSE.

OMPHALOMITRA. BOT. L'une des divisions du genre *Helvella*.

OMPHALOMYCES. BOT. (*Champignons*.) Nom donné par Battara aux Agarics dont le chapeau est fortement ombiliqué dans son centre, tels que les *Agaricus deliciosus*, *Thilogalus*, *Prunulus*, *emeticus*, etc.

OMPHALOPHORA. BOT. Ce genre de Mousses, établi par Bridel, ne diffère point du genre *Timmio* de Hedwig.

OMPHALOSIA. BOT. (Necker.) Synonyme d'*Umbilicaria* et de *Gyrophora*.

OMPHALOSPORA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Besser (*Volhyn*, 85), a été fondu dans l'une des divisions du genre *Veronica* de Linné.

OMPHALOSTIGME. *Ompholostigma.* BOT. Ce genre de la famille des Gentianées, que son auteur, le professeur Griesebach, a séparé du genre *Lisianthus*, sous le nom trop peu distinct de *Leianthus*, a pour caractères : calice à cinq divisions égales; corolle hypogyne, infundibulaire, à tube resserré au-dessus de l'ovaire,

puis continu jusqu'à l'orifice où le limbe se divise en cinq lobes; cinq étamines insérées au bas du tube de la corolle; filaments d'inégales longueurs; anthères penchées, mutiques, s'ouvrant longitudinalement; ovaire à deux loges ou semi-biloculaire, avec les bords des valves réfléchis; plusieurs ovules insérés latéralement à l'intérieur des valves; style filiforme; stigmate ombraculiforme. Le fruit consiste en une capsule biloculaire nu semi biloculaire et bivalve; plusieurs semences. Ce genre se compose d'un petit nombre d'arbustes propres à l'Amérique méridionale. Les feuilles sont opposées, sessiles ou pétiolées; les fleurs sont grêles, jaunes ou blanches.

OMPHAZITE. MIN. Variété lamellaire de Diallage smaragdile.

OMPHÉMIES. MOLL. Raffinesqua a établi sous ce nom un genre qui paraît être un démembrement de celui des Paludines, dont l'ombilic serait légèrement ouvert.

OMPHISCOLE. MOLL. Quelques Limnées, qui ont un petit ombilic, ont été démembrées en genre particulier, sous cette dénomination, par Raffinesque.

OMPHRA. INS. Nom donné par Leach à un genre de Carabiques, auquel Bonelli avait déjà donné celui d'Helluo. *V.* ce mot.

OMPHRÉ. *Omphreus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Parreys. Caractères : antennes filiformes, assez allongées : le premier article très-grand, grossissant vers l'extrémité, et aussi long que les trois suivants; lèvre supérieure transversale et coupée presque carrément; mandibules légèrement arquées et très-aiguës; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; dernier article des palpes assez fortement sécuriforme; corselet allongé et légèrement cordiforme; élytres en ovale très-allongé; les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés : le premier est allongé et légèrement triangulaire; le second est plus court, presque carré, les autres sont allongés, presque cylindriques ou un peu triangulaires.

OMPHRÉ MORIO. *Omphreus Morio,* Parr. Il est noir; son corselet est allongé, étroit; ses élytres sont allongées-ovales, planiuscules, obscurément striées, avec des points impressionnés sur les bords. Taille, trois lignes. Du Montenegro.

OMPOK. POIS. Lacépède, dans son Histoire des Poissons (t. IV. p. 49), a formé sous ce nom un genre voisin des Silures, dont on ne sait rien de suffisant pour en valider l'existence. Cuvier pense que la seule espèce de ce genre, trouvée parmi quelques Poissons desséchés, pourrait bien n'être qu'un Silure qui aurait perdu sa dorsale.

OMUS. *Omus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, formé par Eschscholtz, pour un insecte très-voisin des Manticores, découvert par lui dans la Californie. Caractères : les mâles ont les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés, les palpes labiales ne dépassant pas les maxillaires. le labre muni de trois dentelures au bord antérieur, enfin les élytres soudées. Mandibules arquées et saillantes, présentant à la base deux ou trois dents aiguës; dernier article des palpes maxillaires externes, ainsi que celui des palpes labiales, élargi et triangulaire; lobe intermédiaire du menton épineux; base des antennes cachée sous une saillie des bords de la tête; celle-ci presque carrée, ainsi que le corselet; élytres embrassant l'abdomen sur les côtés et présentant une carène, terminées en ovale allongé; pattes courtes et fortes, surtout les cuisses dont les deux de devant sont un peu renflées; jambes de la même paire de pattes, un peu élargies à l'extrémité.

OMUS DE LA CALIFORNIE. *Omus Californicus,* Esch. Tout le corps noir, un peu velu, avec le corselet et les élytres parsemés de points enfoncés, nombreux, disposés presque en séries longitudinales sur ces dernières. Taille, cinq lignes.

ONAGGA. MAM. Synonyme de Dauw, espèce du genre Cheval. *V.* ce mot.

ONAGRA. BOT. Synonyme d'*OEnothera*. *V.* ONAGRE.

ONAGRAIRES. *OEnothereæ* ou *Onagrariæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones, polypétales, épigynes selon les uns, et périgynes suivant les autres, et dont le genre Onagre (*OEnothera*) peut être considéré comme la type. Cette famille se compose de végétaux herbacés, rarement ligneux, portant des feuilles simples, opposées ou éparses, et des fleurs tantôt axillaires et tantôt terminales. Leur calice est toujours adhérent avec l'ovaire infère; quelquefois tubuleux au-dessus de l'ovaire ou sans tube manifeste; le limbe à quatre ou cinq lobes; la corolle est polypétale, et les pétales en même nombre que les divisions calicinales; ces pétales sont incombants latéralement et tordus les uns sur les autres; ils manquent quelquefois; les étamines, en même nombre, double ou moindre que celui des pétales, sont insérées au haut du tube du calice; l'ovaire est infère; il offre, en général, un nombre de loges égal à celui des lobes calicinaux; dans chacune d'elles, on trouve un nombre d'ovules déterminé ou indéterminé. attachés à l'axe central, et y formant deux rangées longitudinales; l'ovaire est surmonté d'un style simple et d'un stigmate simple ou divisé en lobes égaux en nombre aux loges de l'ovaire. Le fruit est une baie ou une capsule à plusieurs loges contenant tantôt peu, tantôt beaucoup de graines, et s'ouvrant en autant de valves que de loges qui portent chacune une des cloisons sur le milieu de leur face interne. Les graines contiennent sous leur épisperme, qui est double, un embryon sans endosperme, ayant sa radicule courte, obtuse, tournée vers le hile, et ses cotylédons épais et obtus.

Les genres qui composent la famille des Onagraires, ont été divisés en trois sections : 1° dans la première sont les genres qui ont les étamines en même nombre ou moindre que les pétales, et ayant pour fruit une capsule; tels sont : *Montinia*, Thunb.; *Serpicula*, L.; *Lopezia*, Cav.; *Circæa*, L.; *Ludwigia*, L.; 2° la deuxième renferme ceux dont les étamines sont en nombre double des pétales et à fruit également capsulaire; tels sont : *Jussiæa*, L.; *OEnothera*, L.; *Clarckia*, Pursh; *Epilobium*, L.; *Gaura*, L.; 3° enfin dans la troisième section sont réunis les genres qui ont le nombre des étamines double de celui des pétales et le fruit charnu, comme le *Fuschia*, L.; l'*Ophira*, Burm.; *Bæckea*, Loureiro; et le *Memecylon*, L.

ONAGRE. zool. Nom que l'on donne à l'Ane sauvage. (*V.* Cheval), et que l'on a étendu sans raison au Poisson Acanthoptérygien, Chœtodon Zèbre. *V.* Chœtodon.

ONAGRE. *OEnothera.* bot. Genre de la famille des Onagraires et de l'Octandrie Monogynie, L., offrant pour caractères : un calice tubuleux et grêle, adhérent par sa base avec l'ovaire infère; à quatre lanières étroites; une corolle de quatre pétales larges et incombants latéralement, insérés ainsi que les étamines au haut du tube du calice; celles-ci, au nombre de huit, dressées, ont leurs anthères introrses, linéaires, vacillantes; l'ovaire est infère, à quatre loges, contenant un grand nombre d'ovules attachés sur deux rangées longitudinales, à l'angle interne de chaque loge; le style est long, grêle, traversant le tube calicinal dans toute sa longueur, et terminé par un stigmate à quatre branches linéaires. Le fruit est une capsule cylindroïde ou tétragone, à quatre loges, s'ouvrant en quatre valves. Les graines sont nombreuses et sans aigrettes, caractère tranché qui distingue le genre Onagre des Épilobes, qui en sont très-rapprochés, et qui ont les graines couronnées d'une aigrette soyeuse. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, originaires d'Amérique, mais plusieurs se sont, en quelque sorte, naturalisées en Europe, par le moyen de graines échappées des jardins. Ces plantes sont généralement herbacées, annuelles ou bisannuelles, portant des feuilles alternes et des fleurs axillaires et assez grandes.

Onagre bisannuelle. *OEnothera biennis*, L., Flor. Dan., tab. 446. Cette espèce, la plus commune de toutes, et qui aujourd'hui est naturalisée dans plusieurs parties de l'Europe, est vulgairement connue sous le nom d'*Herbe aux Anes*. Ses racines, assez épaisses, donnent naissance à des feuilles qui s'étalent en rosette à la surface du sol. Du centre de ces feuilles s'élève une tige forte, cylindrique, de deux à trois pieds de hauteur, légèrement velue, et portant des feuilles alternes, lancéolées et un peu dentées. Les fleurs, d'un jaune pâle, exhalent une odeur très-forte et très-suave. Elles sont sessiles et solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures, et par leur réunion elles constituent une sorte d'épi terminal. L'Onagre est originaire de l'Amérique septentrionale, d'où elle a été apportée en Europe vers 1614. Elle s'est naturalisée en divers cantons du midi de la France et de l'Espagne. On la cultive fréquemment dans les parterres.

Onagre a longues fleurs. *OEnothera longiflora*, Jacq. Cette espèce, que l'on dit venue des environs de Buenos-Ayres, est également fort commune dans les jardins. Elle ressemble beaucoup à la précédente dont elle diffère par ses fleurs plus grandes et surtout par la longueur excessive du tube calicinal, qui n'est pas moindre de trois à cinq pouces.

ONCE. mam. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

ONCHIDIE. *Onchidium.* moll. Buchanan proposa le premier ce genre, dans les Transactions de la Société Linnéenne de Londres, t. v, p. 132; c'est un Mollusque terrestre, pulmoné, qui vit sur les bords du Gange, qui servit de type à ce genre. Malheureusement Buchanan n'observa point cet animal assez complétement pour ne point laisser de doute à son égard, et la figure qu'il en donne ne peut suppléer à ce que sa description laisse d'incertain; il ne serait point étonnant d'après cela qu'on ait commis quelques erreurs, soit en rapprochant de ce genre des animaux différents, soit en établissant de nouveaux genres pour des animaux semblables; Cuvier a cru pouvoir rapporter au genre Onchidie un Mollusque marin trouvé par Péron à l'Ile-de-France; mais, dans ce rapprochement, il est probable que Cuvier a été dans l'erreur. Quoique la différence du milieu habité soit assez grande pour entraîner des modifications notables, ce ne serait pourtant pas un motif suffisant pour rejeter les rapports indiqués par Cuvier; les différences qui existent dans les organes de la génération seraient des motifs plus propres à y déterminer. Les sexes sont séparés dans l'Onchidie de Buchanan, ils ne la sont pas dans l'Onchidie de Péron; c'est d'après ce motif que Blainville a cru nécessaire de former un nouveau genre avec l'Onchidie de Péron, auquel il a donné le nom de Péronie. (*V.* ce mot.)

ONCHIDIE. bot. Hensehel appelle ainsi la partie cachée du bourgeon des végétaux.

ONCHIDORIDE. *Onchidoris.* moll. Blainville, dans son Traité de Malacologie, considère ce genre, par ses caractères particuliers, comme intermédiaire entre les Doris et les Péronies, dans la famille des Cyclobranches. Caractères : corps ovalaire, bombé en dessus; le pied ovale, épais, dépassé dans toute sa circonférence par les bords du manteau; quatre tentacules, comme dans les Doris, entre deux appendices labiaux; organes de la respiration formés par des arbuscules très-petits, disposés circulairement et contenus dans une cavité située à la partie postérieure et médiane du dos; anus également médian à la partie inférieure et postérieure du rebord du manteau; les orifices des organes de la génération très-distants et réunis entre eux par un sillon extérieur, occupant toute la longueur du côté droit. On ne connaît encore qu'une seule espèce.

Onchidoride de Leach. *Onchidoris Leachii*, Blainv. Traité de Malac., p. 489, pl. 46, fig. 8. Outre les caractères génériques, Blainville ajoute que dans l'état où il a observé ce Mollusque, il lui a trouvé deux pouces de longueur sur quinze lignes de large; sa couleur était d'un gris blanchâtre; son dos parsemé de tubercules nombreux, de différentes grosseurs; son pied avait des élévations ou boursoufflures, comme on en voit souvent dans certaines Péronies.

ONCHOBOTRYDES. int. *V.* Botryocéphale.

ONCIDÈRE. *Oncideres.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, distantes à leur base, frangées en dessous, composées de onze articles, dont le premier allongé, en massue à l'extrémité, le deuxième très-court, cyathiforme, les suivants cylindriques : le troisième est le plus grand de tous; tête grande, avec la face antérieure allongée, le front large, aplati, uni et vertical; yeux entiers, étroits, allongés et linéaires; mandibules étroites, aiguës; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article grêle, un peu plus court que le deuxième; corselet court, transversal, unituberculé latéralement, un peu sinué en

devant pour recevoir la partie postérieure de la tête, son disque ayant souvent de petites stries transversales; corps convexe en dessus, allongé, cylindrique, un peu pubescent et ailé; écusson arrondi au bout; élytres grandes, linéaires, mutiques et arrondies à l'extrémité, avec leurs angles huméraux saillants et arrondis; tarses glabres, avec leur dernier article long, plus grand que les trois précédents réunis.

ONCIDÈRE VOMIQUEUX. *Oncideres vomicosa*, Audin.; *Lamia vomicosa*, Germar. Son corselet est brun, rayé de jaune, armé postérieurement d'une petite dent; son corps est noir, recouvert d'un duvet brunâtre; ses élytres sont parsemées de poils blanchâtres, réunis par touffes. On la trouve au Brésil.

ONCIDIER. *Oncidium*. BOT. Swartz ayant séparé, des genres *Epidendrum* et *Cimbidium*, plusieurs Orchidées qui avaient plus d'analogie entre elles qu'avec leurs congénères prétendues, en forma un genre nouveau qu'il nomma *Oncidium*. Les principaux caractères des Oncidiers consistent dans les trois sépales ou folioles externes du périanthe qui sont égales, étalées et dirigées vers la partie supérieure de la fleur; les deux internes sont de même étalées, quelquefois en partie soudées entre elles, et placées en bas du périanthe. Le labelle est plan, généralement large, sans éperon et diversement lobé. Le gynostème est dressé, membraneux et ordinairement frangé sur ses bords; il se termine par une anthère operculiforme, à deux loges. Les masses polliniques, au nombre de deux, sont ovoïdes, solides, attachées par leur partie inférieure à une caudicule commune, quelquefois très-longue, qui se termine par une glande, ou rétinacle, de forme variée. Les Oncidiers sont des plantes parasites, assez fortes, bulbiformes à leur base, et qui établissent de préférence leur siége de végétation sur les vieux arbres malades et altérés, des contrées tropicales; leurs fleurs sont en général belles et grandes.

ONCIDIER BARBU. *Oncidium barbatum*, Lindl. Les feuilles sont renflées en un bulbe ovoïde et comprimé. Elles sont planes, oblongues, lancéolées, dressées et émarginées à leur sommet. La hampe est axillaire, grêle, rameuse, très-longue. Les fleurs sont disposées en une panicule lâche. Les divisions du périanthe sont étalées, lancéolées, obtuses, ondulées sur les bords, d'un jaune rougeâtre, maculées de taches plus foncées; le labelle est pendant, jaune et trilobé; les deux lobes latéraux sont très-larges et en forme d'ailes obtuses et arrondies; le lobe moyen offre un petit appendice et il est cilié sur son bord. Du Brésil.

ONCIDIER A DEUX FEUILLES. *Oncidium bifolium*, Hook., *Bot. Mag.*, 1491. Les feuilles, au nombre de deux, sont planes, aiguës, plus étroites et en gouttière à leur base. La hampe s'élève à la hauteur de sept ou huit pouces, en se ramifiant en panicule à son sommet. Les sépales extérieurs sont spatulés, jaunâtres, élégamment ondulés, rayés et ponctués de rouge; les deux intérieurs sont oblongs, obtus, plus courts que les extérieurs; le labelle est d'un jaune doré. Le gynostème est court, surmonté d'ailes crénelées à leur sommet. L'anthère est terminale et biloculaire. Du Brésil.

ONCIDIER DUVETEUX. *Oncidium pubes*, Lindl., *Bot. regist.*, 1007. Le pseudobulbe est cylindrique, comprimé, long de six pouces; la feuille unique qui en sort, a le double de sa longueur et deux pouces et demi de large; elle est d'un vert brillant, lancéolée, pointue, très-rétrécie à sa base et veinée. La hampe est terminée par une large panicule simple. Les bractées sont petites, ovales et membraneuses. Les fleurs sont nombreuses; le périgone est d'un vert olivâtre en dehors, d'un jaune verdâtre, diversement tâcheté de rouge à l'intérieur; le labelle est grand, en forme de violon et d'un brun rougeâtre. Du Brésil.

ONCIDIER ÉLEVÉ. *Oncidium altissimum*, Sw.; *Epidendrum altissimum*, Jacq., Am., t. 141. Ses racines, fibreuses et grisâtres, partent de tous les points inférieurs d'un pseudobulbe ovale, comprimé, de la grosseur d'un œuf de Cygne, et d'où s'élèvent trois ou quatre feuilles oblongues, ensiformes, pointues, planes, en gouttière à leur base. La hampe est nue, grêle, cylindrique, glabre, d'un brun ferrugineux, haute de quatre pieds; les ramifications de cette hampe soutiennent chacune deux ou trois fleurs jaunes, marquées de taches brunes, très-nombreuses; le labelle est jaune sans aucune tache. De l'île de St-Vincent.

ONCIDIER LURIDE. *Oncidium luridum*, Lindl., *Bot. regist.*, 727. Ses feuilles sont planes, elliptiques, presque obtuses. La hampe a trois pieds environ; elle est cylindrique, d'un brun verdâtre et rameuse au sommet; les rameaux sont étalés et alternes. Les fleurs forment une longue panicule; elles sont pédonculées et quelquefois réunies trois ou quatre par des pédicelles. Les trois sépales extérieurs sont d'un vert sombre, marqués de points ou de taches d'un brun rougeâtre: l'onglet est blanchâtre, tacheté de rouge; les deux intérieurs sont à peu près semblables, mais plus allongés; le labelle est grand, arrondi, faiblement bilobé, d'un vert d'olive, presque sans taches du moins à l'intérieur. Le gynostème est court, ailé; l'anthère a ses deux loges proéminentes. De la Trinité.

ONCIDIER NAIN. *Oncidium pumilum*, Lindl., *Bot. regist.*, 920. Les feuilles sont sur deux rangs, étalées et ovales. La hampe est droite, garnie de bractées, terminée par une panicule rameuse, en forme de thyrse. Les fleurs sont petites, d'un brun jaunâtre. Les cinq divisions du périanthe sont ovalaires, un peu ondulées et recourbées à l'extrémité; elles ont en dessus des taches brunâtres. Le labelle est jaune, plan, arrondi, trilobé et crêté. Le gynostème a ses ailes petites, arrondies et très entières. L'anthère est en forme de bec. Du Brésil.

ONCIDIER TRÈS-JOLI. *Oncidium pulchellum*, Hook., *Bot. Mag.*, 2773. Ses feuilles sont embrassantes, sur deux rangs, pointues, épaisses, presque triangulaires tant la carène en forme de gouttière est profonde. La hampe, haute de six pouces, se termine en une panicule d'une douzaine de fleurs pédicellées. Les sépales sont d'un jaune verdâtre. Le labelle est d'un blanc rosé, avec la base rougeâtre. Le gynostème ou la colonne est d'un jaune tirant sur l'orangé, de même que les loges de l'anthère et les masses polliniques; l'anthère est rosée. Cette espèce a été rapportée, en 1826, de Démerary.

ONCIDIER VARIÉ. *Oncidium variegatum*, Sw. Ses feuilles sont distiques, irridiformes, alternes, superposées et recourbées, longues de deux à quatre pouces et se coupant transversalement au-dessus de leur base. La hampe est longue, grêle, axillaire, simple. Les fleurs, disposées en une panicule simple, sont blanchâtres, maculées de taches d'un jaune rougeâtre. De la Guiane.

ONCIDIUM. BOT. (*Mucédinées.*) Ce nom, donné par Nées, a été changé par Kunze, en celui de *Myxotrichum*, puisqu'il existait déjà un genre *Oncidium* dans la famille des Orchidées. *V.* MYXOTRICHUM.

ONCIN. *Oncinus*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Coch.*), qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, court, à cinq crénelures; corolle infundibuliforme, charnue, dont le limbe offre cinq divisions obtuses, émarginées, toutes munies d'un crochet sur un de leurs côtés; l'entrée du tube de la corolle est ornée d'un appendice (nectaire selon Loureiro) quinquéfide et dressé; cinq étamines dont les filets sont courts, insérés sur le milieu du tube de la corolle; ovaire arrondi, surmonté d'un style plus long que la corolle, et d'un stigmate aigu; baie globuleuse, luisante, uniloculaire et polysperme. Ce genre, que l'auteur lui-même avait indiqué comme voisin du *Theophrasta*, doit être placé avec celui-ci à la suite de la famille des Apocynées, et Sprengel a même opéré la réunion des deux genres.

ONCIN DE LA COCHINCHINE. *Oncinus Cochinchinensis*, Lour. C'est un arbrisseau inerme, grimpant, de vingt pieds environ de longueur. Ses feuilles sont ovales-lancéolées, très-entières, glabres, luisantes, opposées. Les fleurs sont blanches, disposées en longs corymbes terminaux.

ONCINÈME. *Oncinema*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Arnott avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle campanulée, dont le tube est court et le limbe partagé en cinq découpures; filaments des étamines soudés entre eux de manière à former une couronne à cinq folioles membraneuses, minces, planes, terminées chacune par une anthère dont les masses polliniques sont comprimées, étroitement oblongues, attachées par le sommet et retombant en suivant la courbure que présente l'anthère; stigmate en bec allongé, conique, subbiapiculé, à corpuscules allongés et capitellés.

ONCINÈME DU CAP. *Oncinema Capensia*, Arn.; *Periploca Capensis*, Roxb. C'est un arbuste grimpant et glabre, à feuilles opposées, étroites; les fleurs sont réunies en cymes interpétiolaires, diffuses, dichotomes et pauciflores.

ONCOBA. BOT. Ce genre, établi par Forskahl (*Flor. Ægypt.-Arab.*, p. 103), appartient à la Polyandrie Monogynie, L. Il avait été rapporté à la famille des Tiliacées; mais Kunth, dans une notice sur les genres qui font partie des Malvacées, des Tiliacées, et des familles voisines, a indiqué sa place dans les Ternstrœmiacées, à côté des genres *Ventanatia, Stewartia, Gordonia*, etc. Dans la révision de la famille des Ternstrœmiacées, publiée postérieurement à l'opuscule de Kunth, le professeur De Candolle ne place point le genre *Oncoba* dans cette famille, et on ne le retrouve pas dans les familles voisines. Quoi qu'il en soit de la place que le genre *Oncoba* doit occuper dans la série des ordres naturels, voici les caractères essentiels assignés par son auteur : calice persistant, à quatre divisions profondes, arrondies, concaves et réfléchies; corolle à onze ou douze pétales inégaux et en ovale renversé; étamines nombreuses, insérées sur le réceptacle, à anthères linéaires, aiguës; ovaire supère, sillonné, surmonté d'un style épais et d'un stigmate orbiculaire à plusieurs lobes; baie multiloculaire, contenant des graines nombreuses renfermées dans la pulpe.

ONCOBA ÉPINEUX. *Oncoba spinosa*, Forsk., *loc. cit.* C'est un grand arbre qui croît dans l'Égypte supérieure, où il est vulgairement nommé *Rimbot* ou *Dim*. On le dit également indigène du Sénégal. Son tronc se divise en rameaux alternes, verruqueux, garnis d'épines qui naissent solitaires ou géminées dans les aisselles des rameaux, nu qui sont terminales. Les feuilles sont alternes, pétiolées, glabres, ovales, acuminées et dentées en scie; les fleurs sont grandes, solitaires et terminales.

ONCOBYRSA. *Oncobyrsa*. BOT. Agardh (*Flora*, 1827) a donné ce nom à des amas coriaceo-gélatineux, composés de couches stratifiées d'individus globuleux et punctiformes; il en a formé un genre qu'il a placé dans la famille des Algues.

ONCOMA. BOT. Sprengel a donné ce nom à un genre que Labillardière avait précédemment nommé *Oxera*. *V.* ce mot.

ONCOMYCES. BOT. Klotsch a proposé ce nom pour le genre de Champignons que Fries a décrit sous celui de *Phlebia*.

ONCONOTE. *Onconotus*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Locustaires, établi par Fischer, pour un insecte qu'il a observé en Daouria et qui tire ses caractères particuliers de la forme de son corselet et de son oviducte; le premier est bifide, avec le bord du métathorax épineux; l'abdomen est conique et lisse. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce que Pallas avait prise pour une Sauterelle et qu'il avait précédemment fait connaître sous le nom de *Locusta Laxmanni*.

ONCOPHORUS. BOT. (*Mousses.*) Bridel a formé sous ce nom un sous-genre parmi les *Dicranum*; il renferme les espèces dont la capsule présente une apophyse à sa base; tels sont les *Dicranum cerviculatum, strumiferum, Starkii*, etc.

ONCOPSIS. INS. Le genre d'Hémiptères, établi sous ce nom par Burmeister, dans la famille des Cicadaires, diffère peu du genre Bythoscope. *V.* ce mot.

ONCORHIN. *Oncorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, fondé par Schoonherr, pour un insecte recueilli à Cayenne. Caractères : antennes courtes, fortes, soyeuses, coudées et composées de douze articles, dont les deux premiers très-courts et obconiques, les autres transverses et perfoliés, à l'exception de la massue qui est ovale et spongieuse; trompe longue, épaisse, arquée, resserrée et contractée à la base, s'élargissant brusque-

ment jusqu'à l'extrémité; yeux placés en dessus, ovales et déprimés; corselet transversal, presque carré, se prolongeant antérieurement vers le milieu de la tête, avec des lobes en arrière des yeux, à peu près plan en dessus; élytres ovalaires, planes sur le dos, avec les épaules obtusément anguleuses et proéminentes en avant; pieds robustes, presque égaux en longueur, peu distants à leur base; cuisses médiocrement épaisses et dentées en dessous; jambes un peu courbées; dernier article des tarses épais, en massue et bionguiculé. L'*Oncorhinus scabricollis* est noir, entièrement couvert d'un duvet brunâtre; il a le corselet réticulé, subcaréné; les élytres ont quelques stries ponctuées.

ONCORHIZA. BOT. (Persoon.) Syn. d'*Oncus*. *V.* ce mot.

ONCOSPERME. *Oncospermo*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, institué par le docteur Blume, qui lui donne pour caractères : fleurs monoïques; régime duplicato-rameux, enveloppé d'une triple spathe. Les mâles ont le calice partagé en trois divisions carénées et imbriquées; corolle composée de trois pétales à estivation valvaire; six étamines à filaments un peu épais et libres; anthères sagittées et fixées par leur base; ovaire rudimentaire. Les fleurs femelles ont également le calice à trois divisions et trois pétales à la corolle, mais à estivation tordue; les étamines sont rudimentaires; l'ovaire est à trois loges dont une seule fertile, avec un ovule attaché latéralement, près du fond; trois stigmates sessiles, arqués et connivents. Le fruit consiste dans une baie grumeuse et monosperme.

ONCOSPERME FILAMENTEUX. *Oncosperma filamentosa*, Blume. C'est un Palmier fort élégant, qui croît sur les rives humides et ombragées de l'archipel des Indes; son stipe, quoique grêle, est élevé, annelé et garni d'épines; ses frondes sont terminales et leurs pétioles sont largement engaînants à la base; les pinnules sont très-profondément découpées et acuminées; les spadices sont solitaires en dessous des frondes; ils offrent une vingtaine de grappes pendantes, alternes, presque opposées, composées d'une multitude de fleurs jaunâtres. De l'île de Java.

ONCOSPORE. *Oncosporum*. BOT. Genre de la famille des Pittosporées, institué par Putterlick avec les caractères suivants : calice à cinq divisions très-petites et presque égales; corolle formée de cinq pétales hypogynes, alternant avec les divisions du calice, subspatulés, presque égaux et ascendants; cinq étamines hypogynes, alternes avec les pétales, leurs filaments sont filiformes, flexueux au sommet; anthères introrses, biloculaires, ovoïdes, dressées, attachées par le dos, réfléchies et débiscentes dans leur longueur; ovaire courtement stipité, à deux loges renfermant plusieurs ovules; style filiforme et court; stigmate simple, un peu convexe; capsule membraneuse, ovoïde, faiblement comprimée, à deux loges, à deux valves, avec une cloison intermédiaire sur les bords de laquelle sont attachées des graines noires, luisantes et globuleuses. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, c'est un petit arbuste à rameaux volubiles, à feuilles alternes, entières, sinuées, ciliées, à pédoncules opposés, portant des fleurs blanches, striées de pourpre. De la Nouvelle-Hollande.

ONCOSTÈME. *Oncostemum*. BOT. Genre de la famille des Myrsinées, créé par Ad. de Jussieu, pour des arbustes croissant à Madagascar et qui lui ont offert les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, en roue et à cinq lobes; étamines insérées à l'orifice de la corolle, formant par leur soudure entre elles un tube épais, ovoïde ou cylindrique, couronné par cinq dents opposées aux lobes ou découpures de la corolle; anthères introrses et biloculaires; ovaire à une seule loge; placentaire basilaire et libre; deux à quatre ovules; style simple; stigmate subinfundibuliforme, presque entier ou denticulé. Les Oncostèmes ont les feuilles alternes, pétiolées, très-entières, criblées de points translucides; les pédicelles sont uniflores, mais réunis en ombelle au sommet d'un pédoncule axillaire.

ONCOSTÈME DES FORÊTS. *Oncostemum nemorosum*, J. Ses feuilles sont oblongo-obovales, obtusément acuminées, glabres et ponctuées en dessous; les grappes de fleurs qui terminent les rameaux sont quatre fois plus courtes que les feuilles, et les pédicelles, portant chacun des fleurs, sont plus courts quatre fois que le pédoncule.

ONCOTION. POIS. (Klein.) Synonyme de Cycloptère. *V.* ce mot.

ONCTUEUX. *Onctuosus*. Faisant, sur l'organe du tact, l'effet d'un corps gras.

ONCUS. BOT. Loureiro (*Flora Cochinchin.*) a établi sous ce nom un genre de l'Hexandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : deux bractées (calice selon Loureiro) aiguës, dressées, embrassant la base du périanthe (corolle selon l'auteur); celui-ci offre un tube allongé, hexagone, dilaté à la partie supérieure; son limbe est petit, à six découpures réfléchies et subulées; six étamines insérées à la base des divisions du périanthe; ovaire supérieur, oblong, marqué de six sillons, adhérent jusque vers le milieu au tube du périanthe, surmonté d'un style court, à trois branches, portant des stigmates bifides et réfléchis; baie oblongue, hexagonale, à trois loges polyspermes. Persoon a proposé pour ce genre le nom d'*Oncorhiza* comme plus conforme au motif qui l'a fait nommer *Oncus*. En effet, ce nom est tiré d'un mot grec qui signifie *tumeur*, parce que l'*Oncus esculentus* de Loureiro présente une racine tubéreuse, excessivement renflée, farineuse, comestible, semblable à celle des Ignames. Les rapports du genre *Oncus* avec le *Dioscorea* n'avaient pas échappé à Loureiro, mais il avait cru y reconnaître des différences que plusieurs botanistes n'ont pas jugées assez importantes, pour ne pas opérer la réunion des deux genres.

ONCUS COMESTIBLE. *Oncus esculentus*, Lour. C'est un arbuste grimpant, rameux, dépourvu de vrilles et d'aiguillons. Ses feuilles sont cordiformes, acuminées, obtuses, alternes. Les fleurs sont d'un blanc pâle, portées sur des épis grêles, longs et terminaux. Des forêts de la Cochinchine.

ONDATRA. MAM. Espèce du genre Campagnol, devenue type d'un sous-genre de ce nom. *V.* CAMPAGNOL.

ONDÉ. *Undatus vel undosus*. Se dit en général de surfaces qui présentent des lignes colorées, irrégulières.

ONDÉCIMAL. POIS. Espèce du genre Silure. *V.* ce mot.

ONDULÉ. *Undulatus*. BOT. On dit d'une feuille ou d'un pétale qu'ils sont Ondulés sur leurs bords, quand ils présentent des sortes de plis ou d'ondulations qui proviennent de ce que le bord est plus grand que la circonscription même de la feuille ou du pétale. Ainsi les feuilles du Choux, de la Mauve crépue, sont Ondulées.

ONÉGITE. MIN. Suivant Léonhard, ce nom aurait été appliqué à une variété de Sphène. *V.* ce mot.

ONEILLIA. BOT. Agardh a substitué ce nom à celui de *Claudea* imposé par Lamouroux à un genre adopté par les botanistes. *V.* CLAUDÉE.

ONÉSIE. *Onesia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Muscides, sous-tribu des Sarcophagiens, établi par Robineau Desvoidi qui lui assigne pour caractères : troisième article des antennes triple du deuxième; abdomen ovalaire; soies des premiers segments de l'abdomen petites et peu distinctes; première cellule postérieure à nervure externo-médiaire presque droite après la courbure; épistome saillant; front proéminent; corps allongé; abdomen ovalaire.

ONÉSIE FLORALE. *Onesia floralis*, R. D. Ses palpes sont jaunâtres; la face, les côtés du front et les antennes sont noirs; le deuxième article de ces dernières est souvent rougeâtre à l'extrémité; le corselet est d'un noir bleuâtre, un peu cendré; l'abdomen est d'un vert doré, à reflets cendrés, avec l'extrémité noire; les cuillerons sont brunâtres; pieds noirs. Taille, cinq lignes. En Belgique.

ONGLE. ZOOL. L'anatomie humaine définit l'Ongle, cette lame cornée qui revêt l'extrémité de la face supérieure des doigts et des orteils. Cette définition, très-exacte à l'égard de l'Homme et de la plupart des Quadrumanes, ne peut être admise d'une manière générale en anatomie comparée; car le plus souvent l'Ongle n'est pas une simple lame qui recouvre sur une de ses faces la dernière phalange, mais une sorte d'étui qui enveloppe celle-ci d'une manière plus ou moins complète, comme chez presque tous les Unguiculés où il forme une griffe, et surtout comme chez les Ongulés où il forme un sabot.

On trouve des Ongles bien conformés dans le plus grand nombre des Mammifères, des Oiseaux et des Reptiles; et les modifications que présentent ces organes dans leur forme, leur position et leur grandeur proportionnelle, fournissent d'importants caractères, soit pour la distinction des genres (et quelquefois des espèces), soit pour les classifications. C'est ce qui a déjà été démontré avec détail à l'égard des Mammifères, dans l'article MAMMALOGIE; et ce qui a également lieu chez les Oiseaux, comme on peut le voir au mot ORNITHOLOGIE. Quant à la classe des Reptiles, les Ongles sont plus fréquemment rudimentaires; et leur absence ou leur présence sont les seuls caractères qu'on ait coutume d'apprécier dans les classifications générales, tandis qu'on ne tient guère compte de leurs formes que pour la distinction des genres et des sous-genres. *V.* ERPÉTOLOGIE.

On a indiqué ailleurs (*V.* CORNES) l'analogie de l'Ongle avec l'étui corné des prolongements frontaux des Ruminants : l'analogie du même organe avec l'enveloppe cornée du bec des Oiseaux, est peut-être plus évidente encore; et, en effet, les griffes de quelques Mammifères carnassiers sont tellement semblables au bec de plusieurs Oiseaux, et particulièrement de certaines espèces de Perroquets, que, lorsqu'elles sont isolées, il est difficile de les distinguer de cette dernière partie.

On a fait quelquefois du mot ONGLE un nom spécifique, et on a appelé :

ONGLE ABORATIQUE (Moll.), l'opercule d'une coquille de la mer Rouge qu'on dit développer une odeur de musc quand on la brûle, et qui paraît appartenir au *Strombus lentiginosus*.

ONGLE MARIN (Moll.), une espèce du genre Solen, etc.

ONGLE DE CHAT (Bot.), *Unguis-Cati*, une espèce de Mimeuse du genre Inga.

ONGLET. OIS. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

ONGLET. *Unguiculus*. BOT. Partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale est attaché au placenta. Dans l'Entomologie on donne quelquefois le nom d'Onglet à de petites épines roides et saillantes qui se font remarquer au bord externe de l'aile de certains Diptères.

ONGO. POIS. Espèce du genre Holocentre.

ONGUICULÉ. OIS. *V.* ORTHONIX.

ONGUICULÉ. BOT. On appelle pétale Onguiculé, celui qui se termine brusquement à sa base par une partie rétrécie qu'on nomme onglet. Ainsi les pétales de l'Œillet, et en général des Caryophyllées, ceux des Crucifères, sont Onguiculés.

ONGUICULÉS OU UNGUICULÉS. *Unguiculata*. MAM. *V.* MAMMALOGIE.

ONGUIFORME. *Unguiformis*. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULÉS. *Ungulata*. MAM. *V.* MAMMALOGIE.

ONGULINE. *Ungulina*. MOLL. Genre de la famille des Mactracées, institué par Daudin et que l'on peut caractériser ainsi : coquille bivalve; charnière formée de deux petites dents cardinales sur chaque valve; elles sont placées sous les crochets; derrière elles se trouvent les ligaments, dont l'un est interne et l'autre externe; le premier occupe une surface triangulaire, courbée, qui s'étend depuis le sommet des crochets jusque vers le bord cardinal; la plus grande partie de cette surface du ligament repose sur les nymphes qui se trouvent enfoncées sous le corselet et cachées en grande partie par lui; c'est dans le sillon profond, qui sépare les nymphes du corselet, que s'insère le ligament externe, qui a tous les caractères des ligaments de cette nature; ce ligament s'enfonce profondément derrière ces nymphes, et se prolonge au delà de leur longueur sur la lame cardinale, ce qui y fait naître, à côté de la première où est le ligament interne, une seconde surface ligamenteuse, qui est bien séparée, mais qui ne reçoit pas une partie du ligament interne, comme semble le faire croire la phrase caractéristique de Lamarck, mais seulement le prolongement du ligament externe. Les Ongulines sont de petites Coquilles dont on ne connaît pas encore la patrie; il n'en existe qu'un fort petit nombre dans les collections. Lamarck en cite deux espèces, la seconde n'est qu'une variété plus allongée de

la première; ces variétés de formes paraissent tenir à l'âge.

ONGULINE TRANSVERSE. *Ungulina transversa*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 487; Bosc., Hist. nat. des Coquilles, t. III, pl. 20, fig. 12. Cette Coquille est brune et rugueuse en dehors, plus ou moins allongée, assez épaisse, à crochets petits, peu inclinés; la lunule ni le corselet ne sont marqués en dedans; elle est d'un rose pourpre assez vif, surtout vers les bords; elle a souvent une tache brune dans le milieu des valves.

ONGULOGRADES. MAM. Septième ordre de la classe des Mammifères, suivant la méthode de Blainville. *V.* MAMMALOGIE.

ONISCIDES. CRUST. *V.* CLOPORTIDES.

ONISCODE. *Oniscodea*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Aquatiques, famille des Asellotes, établi par Latreille (Fam. Nat., etc.), et que Leach avait déjà désigné sous le nom de *Janira*, sans savoir que ce nom avait été employé par Risso pour désigner un Crustacé voisin des Galathées. Ce genre, que Latreille réunit (Règne Anim.) aux Aselles (*V.* ce mot), en a tous les caractères généraux, mais les crochets terminaux des quatorze pattes sont bifides; les yeux sont assez gros, placés plus près l'un de l'autre que dans les Aselles. Les antennes intermédiaires et supérieures sont plus courtes que l'article terminal et sétacé des extérieures.

ONISCODE TACHÉE. *Oniscodes maculosa; Janira maculosa*, Leach; *Oniscus maculosus*, Montagu. Corps cendré, taché de brun. Trouvée sur les côtes d'Angleterre, parmi des Ulves et des Varecs.

ONISCUS. CRUST. *V.* CLOPORTE.

ONITE. POIS. Espèce du genre Labre.

ONITICELLE. *Oniticellus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Coprophages, établi par Ziégler, aux dépens des Onthophages de Latreille. Ce genre peut être ainsi caractérisé: pattes intermédiaires beaucoup plus écartées entre elles, à leur insertion, que les autres. Écusson petit, mais distinct, ou un espace scutellaire libre, laissé par les élytres; corps allongé; corselet aussi long que large; élytres allongées. D'après ces caractères, les Onitides se distinguent des Oniticelles par la massue de leurs antennes en forme de carré à angles adoucis, dont le diamètre longitudinal ne surpasse pas le transversal, et par la forme des articles qui composent cette massue, le premier étant infundibuliforme, le deuxième plus court que les deux autres et presque entièrement renfermé entre eux, le dernier en forme de capsule renversée. Dans les Œsbrotès, la massue des antennes a aussi ses deux diamètres presque égaux; le corselet est fortement échancré sur les bords latéraux, depuis le milieu jusqu'à la partie postérieure; les élytres ont leurs côtés rabattus. Enfin les Onthophages diffèrent des Oniticelles par l'absence d'écusson, par la forme plus raccourcie de leur corps, et par leur corselet qui est toujours plus large que long. Les Oniticelles vivent aussi dans les bouses de Vaches, de Chevaux et d'autres animaux; on n'en trouve jamais dans les fumiers et les excréments humains. Ces insectes sont propres aux pays chauds et tempérés; on en trouve en Europe, en Afrique et dans l'Inde.

ONITICELLE FLAVIPÈDE. *Oniticellus flavipes; Ateuchus flavipes*, Fabr.; *Onthophagus flavipes*, Latr.; *Copris flavipes*, Oliv. Il varie de grandeur depuis deux jusqu'à quatre lignes; sa tête est d'un verdâtre bronzé, avec le chaperon légèrement échancré antérieurement; le corselet est d'un jaune pâle sur les bords, avec le milieu d'un brun verdâtre, et échancré en avant pour recevoir la tête, plus large antérieurement, rebordé et ayant une petite impression de chaque côté et une sorte de sillon court à sa base vis-à vis l'écusson. Les élytres sont à peu près deux fois plus longues que larges, d'un jaune sale, avec quelques petits traits longitudinaux plus obscurs; la suture est un peu élevée et verte. On voit sur chaque élytre et près de son extrémité une très-petite élévation de la même couleur. Le dessous du corps et les pattes sont d'un jaune livide, à reflets verts. Dans le midi de l'Europe.

ONITIDE. *Onitis*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, tribu des Scarabéides, division des Coprophages, établi par Fabricius aux dépens du genre Bousier de Geoffroy. La tête des Onitides s'emboîte postérieurement dans le corselet; elle a un petit rebord et est marquée supérieurement par des lignes élevées, transverses, et quelquefois par une petite corne. Les yeux sont arrondis, plus apparents en dessous qu'en dessus. Les antennes ne sont composées que de neuf articles apparents : le premier est allongé, un peu renflé à son extrémité, le deuxième court et assez gros, les quatre suivants plus petits, plus courts, allant en s'élargissant; les trois derniers formant une massue ovale, lamellée, dont les feuillets s'emboîtent un peu l'un dans l'autre. La lèvre supérieure est entièrement cachée sous le chaperon; elle est fort mince, assez large, de consistance coriace, arrondie et ciliée à sa partie antérieure. Les mandibules sont petites, presque ovales, fort minces, coriaces à leur base et à une partie de leur bord interne, transparentes dans leur moitié supérieure et fortement ciliées à leur bord interne. Les mâchoires sont cornées, assez grosses, presque cylindriques depuis leur base jusqu'à l'insertion des palpes; elles sont ensuite bifides; la division extérieure est plate, dilatée, arrondie et coriace; la division interne a la même forme, mais elle est beaucoup plus petite. Les palpes maxillaires sont filiformes, plus longues que les labiales, composées de quatre articles dont le premier est petit, les deux suivants presque égaux et le dernier un peu allongé, à peine renflé dans sa partie moyenne. La lèvre inférieure est bifide ou divisée en deux jusqu'à sa base; les palpes sont composées de trois articles dont le premier est bien apparent, un peu plus court que le deuxième qui est assez grand; le dernier est très-petit et presque cylindrique. Ces palpes sont couvertes de longs poils roides. Le corselet est grand, convexe, ordinairement un peu plus large que les élytres et marqué de quatre fossettes, dont une de chaque côté près du bord, et deux rapprochées vers l'écusson. Ce dernier est bien apparent, très-petit et terminé par une pointe aiguë. Les élytres sont aussi larges dans leur milieu qu'à la base; au-dessous se

trouvent deux ailes membraneuses. Le corps des Onitides a une forme plus allongée et moins ovale que dans la plupart des Bousiers. Les pattes antérieures ont quelquefois aux cuisses et aux jambes, des épines très-remarquables. Les mâles ont les pattes antérieures plus longues, sans tarses et souvent même différentes des mêmes dans les femelles. On trouve les Onitides dans les pays chauds de l'ancien continent; les provinces méridionales de la France en nourrissent quelques espèces; on les trouve, comme les Bousiers, dans les fientes des animaux; ils creusent des trous dans la terre sous les bouses, s'y enfoncent pour y déposer leurs œufs et les provisions nécessaires aux larves qui en naîtront.

I. Un écusson très-apparent.

Onitide Aygula. *Onitis Ayguins*, Latr., Oliv., Ent., Scarabées, pl. 13, fig. 120, Fabr., Syst. Eleuth.; *Scarabæus*, Fabr., Mant. Ins. et *Species*, etc. Long de sept à huit lignes; tête et corselet d'un vert bronzé, luisant, le corselet étant très-finement pointillé; les élytres sont testacées, légèrement sillonnées; corps brun en dessous : pattes d'un vert bronzé. Aux Indes orientales et au cap de Bonne-Espérance.

II. Un écusson à peine apparent.

Onitide Bison. *Onitis Bison*, Fabr.; *Copris Bison*, Oliv.; *Scarabæus Bison*, L., Jablonsk., Coléopt., 2, tab. 15, 6. Long de près de six lignes, noir; tête armée de deux petites cornes éloignées l'une de l'autre et réunies par une petite crête transversale; corselet plus large que long, très-finement pointillé et ayant en avant une corne aplatie, avancée et plus grande dans le mâle; élytres lisses, sillonnées; pattes noires. Cette espèce est assez commune dans les provinces méridionales de la France.

ONIX. min. Pour Onyx. *V.* ce mot.

ONOBRICHIS. bot. Pour Onobrychis. *V.* ce mot.

ONOBROMA. bot. Ce genre de Gærtner est le même que la *Carduncellus* d'Adanson. *V.* Carduncelle.

ONOBRYCHIDE. *Onobrychis*. bot. Tournefort avait ainsi nommé un genre formé sur le Sainfoin cultivé, plante que Linné réunit à son *Hedysarum*. Mais ce dernier genre ayant été grossi outre mesure, d'une foule d'espèces dont l'organisation était très-diversifiée, les auteurs modernes, et particulièrement Gærtner, Desvaux et De Candolle, ont séparé de nouveau l'*Onobrychis* des *Hedysarum*, se fondant principalement sur la structure de la gousse. Ses caractères sont : calice divisé jusqu'au milieu en cinq segments aubulés, presque égaux; corolle papilionacée, dont les ailes sont courtes et la carène tronquée obtusément; dix étamines diadelphes; gousse sessile, à un seul article comprimé, monosperme, indéhiscent, un peu coriace, chargé sur le dos de crêtes saillantes, et sur les faces d'aiguillons plus ou moins prononcés. Dans une section de ce genre (Dendrobryches, DC.), le fruit est lisse, dépourvu d'aiguillons. L'ovaire, dans le premier âge, renferme souvent deux ovules. Par ces caractères ce genre se rapproche beaucoup de l'*Hedisarum* : ce n'est donc pas sans de graves raisons que Linné le lui avait réuni, quand d'ailleurs le port est très-conforme. Mais la structure du fruit, dans l'Onobrychide, forme un caractère qui a semblé bien suffisant pour établir une distinction générique dans un amas d'espèces aussi nombreuses que l'étaient celles du genre *Hedisarum* de Linné. De Candolle a décrit, dans son *Prodromus*, trente-sept espèces d'Onobrychides. Elles sont ou européennes ou asiatiques, et distribuées en quatre sections établies principalement d'après les considérations que présente le fruit et nommées *Eubrychis*, *Hymenobrychis*, *Dendrobrychis* et *Echinobrychis*.

Onobrychide cultivée. *Onobrychis sativa*, De Cand. Vulgairement Esparcette ou Sainfoin cultivé. Ses tiges sont hautes d'environ un pied, presque dressées, garnies de feuilles lancéolées, cunéiformes, mucronées et glabres. Ses fleurs sont purpurines, disposées en épi allongé. Cette plante, sauvage sur les collines crétacées de l'Europe, est cultivée comme fournissant un excellent fourrage.

ONOCARDIUM. bot. C'est-à-dire Cœur d'Ane. Ancien synonyme de *Dipsacus fullonum*. *V.* Cardère.

ONOCHILES. bot. Ce nom, qui signifie *Fourrage d'Ane*, a été aussi écrit *Onoclia*. Il est appliqué par L'Ecluse, avec cette dernière orthographe, à l'*Anchusa tinctoria*.

ONOCLÉE. *Onoclea*. bot. Ce genre de Fougères, institué par Linné, ne comprend plus maintenant qu'une espèce, l'*Onoclea sensibilis*. Mitchel et Adanson avaient, avant Linné, formé de cette plante leur genre *Angiopteris*, nom appliqué depuis à un autre genre de la même famille. Bernhardi et Mirbel, ayant laissé le nom d'*Onoclea* à d'autres espèces du genre de Linné, avaient formé de l'*Onoclea sensibilis* un genre particulier, le premier sous le nom de *Calypterium*, le second sous celui de *Riedlea*. Cependant la plupart des auteurs sont d'accord pour regarder l'*Onoclea sensibilis* comme le type et l'unique espèce du genre *Onoclea*. R. Brown y joint le *Struthiopteris germanica* de Willdenow. Les autres espèces, rapportées successivement au genre *Onoclea*, sont maintenant rangées parmi les *Lomaria* de Willdenow, ou *Stegania* de Brown, ou parmi les *Woodwardia*; l'une d'elles constitue le genre *Struthiopteris*.

Onoclée sensible. *Onoclea sensibilis*. C'est une belle Fougère de l'Amérique du nord, dont les frondes, très-minces et très-délicates, ont une forme assez différente suivant qu'elles sont stériles ou fertiles. Les frondes stériles sont une seule fois pinnées, à pinnules larges et sinueuses; les frondes fertiles sont deux fois pinnées; chaque pinnule porte un groupe assez gros de capsules; ces capsules sont enveloppées par une sorte d'involucre scarieux, composées de plusieurs écailles imbriquées, et imitant une sorte de haie. La structure des capsules est la même que dans toutes les Polypodiacées.

ONOCLIA. bot. *V.* Onochiles.

ONOCORDON. bot. (J. Bauhin.) Synonyme d'*Alopecurus pratensis*, L.

ONOCROTALE. *Onocrotalus*. ois. Synonyme de Pélican.

ONOGIROS. bot. (Nicander.) Synonyme d'*Onopordon Acanthium*, L.

ONOMATOLOGIE. bot. Quelques auteurs ont donné

ce nom à la partie des sciences naturelles qui concerne particulièrement la nomenclature, partie à laquelle Linné attachait la plus grande importance.

ONONIDE. *Ononis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la tribu des Lotées de De Candolle, placé par les auteurs systématiques dans la Diadelphie Décandrie, L., quoiqu'il soit le plus souvent monadelphe. Il présente les caractères suivants : calice campanulé, légèrement évasé, divisé peu profondément en cinq lanières linéaires; corolle papilionacée dont l'étendard est grand, redressé, ordinairement marqué de stries, et la carène acuminée, dix étamines monadelphes, la dixième quelquefois libre; légume renflé, sessile, ne renfermant qu'un petit nombre de graines. Ce genre, anciennement nommé *Anonis* par Tournefort, est tellement naturel qu'il est très-facile de décider si une plante de la vaste famille des Légumineuses lui appartient, et cependant ses caractères sont extrêmement ambigus, c'est-à-dire qu'ils se confondent avec ceux de plusieurs genres voisins, tels que les *Crotalaria*, les *Spartium*, les *Anthyllis*, les *Psoralea*, etc. C'est ce qui a fait dire au professeur De Candolle (Mémoires sur les Légumineuses, p. 218) que son étude fournit un exemple frappant de cet aphorisme de Linné : *character non facit genus*. En effet, le caractère le plus saillant à l'aide duquel on puisse reconnaître le genre *Ononis* réside dans le port des espèces.

Ces plantes sont des herbes ou des sous-arbrisseaux souvent couverts de poils qui sécrètent une liqueur visqueuse et odorante, à feuilles trifoliées, quelquefois réduites à une seule foliole, et rarement à plusieurs paires de folioles terminées par une impaire : les folioles sont dentées en scie d'une manière particulière. Les fleurs, de couleur jaune ou purpurine, naissent des aisselles supérieures, tantôt pédicellées, et alors le pédicelle offre une petite articulation vers son sommet, tantôt sessiles, souvent accompagnées de stipules adhérentes au pétiole dans une partie notable de leur longueur. A ces détails sur la structure des organes de la végétation, il faut ajouter ceux que présente la germination des Ononides et qui ont été observés par De Candolle. Ceux-ci ne doivent pas paraître superflus, puisque l'on manque de bons caractères pour distinguer un groupe si naturel au premier coup d'œil. Les cotylédons sont ovales, quelquefois presque orbiculaires, étalés, sessiles, plus ou moins pubescents en dessus, circonstance assez rare dans les feuilles séminales. Les feuilles primordiales sont alternes, pétiolées et simples; elles naissent à peu de distance des cotylédons; leur pétiole est muni de deux stipules adhérentes à sa base, et le limbe est denté en scie. Ce dernier caractère est un des plus précieux pour reconnaître facilement le genre.

Mœnch (*Meth. Plant.*, 157 et 158) avait divisé le genre *Ononis* en deux qu'il nommait *Anonis* et *Natrix*; mais cette séparation n'a pas été admise. Cependant, comme les Ononides sont très-nombreuses, De Candolle (*Prodrom. System. Veget. Nat.*, 2, p. 158) en a formé deux grandes sections subdivisées elles-mêmes en plusieurs sous-sections.

§ I. Euononis.

Caractérisée essentiellement par la présence de stipules adhérentes au pétiole, cette section se compose d'environ soixante-quinze espèces toutes originaires du bassin de la Méditerranée et de l'Orient. Les sous-sections ont été formées d'après des considérations déduites de leur port. Ainsi les *Natrix* sont munies de feuilles à une ou plus souvent à trois folioles; leurs fleurs sont portées sur de longs pédicelles axillaires, et elles ont leurs corolles jaunes, avec l'étendard souvent rougeâtre ou marqué de bandes rouges. La plupart de ces plantes sont remarquables par la viscosité et l'odeur pénétrante de leur surface. Telle est entre autres l'*Ononis Natrix*, L., qu'on peut considérer comme type de la sous-section, plante qui croît abondamment en plusieurs localités arides de l'Europe, et notamment aux buttes de Sèvres dans les environs de Paris. La seconde sous-section a été nommée *Natridium*. Elle est très-voisine de la précédente, à laquelle elle ressemble par ses feuilles, et dont elle diffère par la couleur de ses fleurs qui sont purpurines ou blanches. Parmi les espèces qu'elle renferme, sont les *Ononis rotundifolia* et *Cenisia*, L., jolies plantes qui croissent dans les Alpes et les Pyrénées. La troisième sous-section, nommée *Bugrana*, se compose d'espèces à feuilles simples ou trifoliées; à fleurs blanches ou purpurines, sessiles ou portées sur des pédicelles courts et rapprochés au sommet des branches en épis serrés, entremêlés de bractées. C'est à ce groupe qu'appartient l'espèce la plus vulgaire du genre, celle qui a été désignée dans les livres de matière médicale, sous les noms de Bugrane et d'Arrête-Bœuf. Linné lui a imposé celui d'*Ononis spinosa*, et en a distingué l'*Ononis antiquorum* qu'on doit cependant lui réunir comme simple variété. Cette plante infeste les champs en friche de toute l'Europe; son nom d'Arrête-Bœuf vient de sa racine qui est très-longue, rampante, brune extérieurement, blanchâtre en dedans, et qui présente beaucoup d'obstacles dans le labour des terres. La quatrième sous-section, désignée sous le nom de *Bugranoides*, ne diffère de la précédente que par ses fleurs jaunes, et devra probablement lui être réunie. L'*Ononis minutissima*, L., qui en fait partie, se lie par son port avec des espèces du groupe des vraies Bugranes. Enfin, sous le nom de *Pteronosis*, De Candolle a formé une dernière sous-section des Ononides à feuilles composées de plusieurs paires de folioles terminées par une impaire. Ce groupe est encore mal connu, quoiqu'il ne contienne que quatre espèces indigènes de la Péninsule espagnole et de l'Orient, parmi lesquelles on remarque l'*Ononis rosœfolia*, qui, comme son nom l'exprime, a le feuillage semblable à celui des Rosiers.

§ II. Lotononis.

Un groupe de Légumineuses d'environ trente espèces, toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance, a été placé à la fin du genre dont il est ici question, par le professeur De Candolle qui l'a nommé *Lotononis*. Ces espèces ressemblent aux *Ononis* par leurs étamines monadelphes, et quelques-unes par leur carène acuminée; elles ont de l'affinité avec les *Lotus* par leurs stipules à peine ou nullement adhérentes au pétiole. Il en est qui ont la carène obtuse comme dans les *Aspalathus*, d'autres le calice renflé à la façon des *Anthyl-*

*lia*. Comme ces plantes n'ont pas toutes été soumises à un examen sévère, De Candolle n'a pas jugé convenable d'en former un genre distinct, et les a réunies provisoirement aux Ononides en recommandant leur étude aux monographes.

ONOPHYLLON. BOT. C'est-à-dire *Feuille d'Ane*. Synonyme ancien de Buglosse. *V.* ce mot.

ONOPIX. BOT. Genre établi par Raffinesque, dans la famille des Synanthérées, sur deux plantes de la Louisiane, analogues aux Chardons, et très-imparfaitement caractérisées.

ONOPORDON. *Onopordum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduacées, et de la Syngénésie égale, L., offrant pour caractères essentiels : un involucre composé d'écailles larges, imbriquées, très-étalées, terminées par des pointes dures et fort piquantes; un réceptacle gros, charnu, creusé de fossettes nombreuses; la calathide très-grosse, formée de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites; des akènes comprimés, anguleux, tétragones, sillonnés transversalement, très-serrés et nombreux, surmontés d'une aigrette caduque, formée de poils réunis par la base. On compte neuf à dix espèces dans ce genre, lesquelles, comme plantes herbacées, sont remarquables par leurs grandes dimensions (les *Onopordum græcum* et *arabicum* s'élevant quelquefois à près de trois mètres), et par leurs feuilles décurrentes, ordinairement tomenteuses, sinuées, pinnatifides, quelques-unes imitant celles de l'Acanthe. Les fleurs sont rouges ou blanches, terminales au sommet des ramifications. C'est au genre *Onopordum* qu'Allioni a rapporté une plante des Alpes méridionales, sur laquelle Guettard a formé un genre *Villarsia*, lequel a été changé par Villars en celui de *Berardia*. Ce genre n'ayant pas été admis, la plante en question avait été réunie au genre *Arctium* par Lamarck et De Candolle.

ONOPORDON ACANTHE. *Onopordum Acanthium*, Lin.; *Acanos Spina*, Scop. Cette plante, vulgairement connue sous le nom de Chardon aux Anes, croît en abondance sur le bord des routes, parmi les décombres et dans les lieux stériles de toute l'Europe. Sa tige s'élève quelquefois à plus d'un mètre; elle est ordinairement cotonneuse; mais on en trouve aussi une variété verte et presque toute glabre. Le réceptacle charnu et très-considérable de cette plante pourrait devenir comestible et suppléer aux Artichauts, si la culture en avait développé les parties molles en faisant disparaître le tissu filandreux et coriace, que ce réceptacle offre dans les plantes sauvages. Les graines de l'Onopordon renferment de l'huile, qu'il serait peut-être avantageux d'extraire par expression.

ONOPTERIS. BOT. Synonyme d'*Asplenium Adianthum Nigrum*.

ONORÉ. OIS. Espèce du genre Héron. Quelques auteurs en ont fait le type d'un sous genre. *V.* HÉRON.

ONOSÉRIDE. *Onoseris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Willdenow, adopté avec des modifications par De Candolle et Kunth. Il a été ainsi caractérisé par ce dernier auteur : involucre presque hémisphérique, composé de folioles nombreuses, imbriquées, linéaires aiguës, subulées au sommet; réceptacle nu; calathide radiée; les fleurons du disque tubuleux, hermaphrodites, à corolle dont le tube est quinquéfide; les rayons ou fleurons de la circonférence bilabiés, femelles, à anthères sessiles, munies à la base de deux appendices sétacés; akènes cylindracés, striés, surmontés d'une aigrette sessile et poilue. Ce genre fait partie des Labiatiflores de De Candolle, et forme le type de la section des Onosérìdées, dans la tribu des Carduacées de Kunth. Il se compose de plantes indigènes de l'Amérique méridionale, et particulièrement des contrées occidentales, telles que les républiques de Colombie, du Pérou et du Chili. Ce sont des plantes acaules ou quelquefois caulescentes, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes. Les fleurs, dont les rayons sont pourpres, roses ou blancs, sont portées sur des pédoncules uniflores ou multiflores.

ONOSÉRIDE ÉLÉGANTE. *Onoseris speciosa*, K. C'est une plante herbacée, dépourvue de tige; sa racine a la forme d'un fuseau, et ses feuilles celle d'une lyre : celles-ci sont pinnatifides, longues de quatre à cinq pouces, blanches et tomenteuses en dessous, avec le lobe terminal très-grand; les hampes sont droites, bifides, à deux grandes fleurs jaunes. De l'Amérique méridionale.

ONOSÉRIDÉES. BOT. L'une des six sections établies par Kunth, dans les Carduacées.

ONOSME. *Onosma*. BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., qui, dans les ouvrages français, tels que la Flore Française et l'Encyclopédie méthodique, porte le nom d'Orcanette; mais cette dénomination étant universellement reçue pour désigner une plante du genre Grémil (*Lithospermum tinctorium*, L.) dont la racine donne une belle couleur rouge, il pourrait résulter de la confusion en employant le mot d'Orcanette pour le genre dont il est ici question. Voici ses caractères essentiels : calice à cinq lobes qui ne dépassent pas le milieu de sa longueur; ces lobes sont lancéolés et droits; corolle tubuleuse, campanulée, ou plutôt infundibuliforme, dont le tube est court, le limbe tubuleux-ventru, à cinq lobes droits, et à gorge nue; cinq étamines dont les filets sont courts, et les anthères sagittées; stigmate obtus; quatre akènes ovés, luisants, durs, non perforés à la base, uniloculaires, et cachés dans le fond du calice persistant. Ce genre a de l'affinité avec le *Symphytum* et le *Pulmonaria;* il se distingue du premier par l'entrée de sa corolle qui n'est point munie d'écailles, et du second par sa corolle dont les divisions du limbe sont dressées et conniventes. Lehmann, qui s'est beaucoup occupé des plantes de la famille des Aspérifoliées ou Borraginées, a établi son genre *Moltkia* sur une espèce rapportée aux *Onosma*, par Willdenow. Il a en outre fondé les genres *Craniospermum* et *Colsmannia*, qui paraissent très-voisins de l'*Onosma*. D'un autre côté, le *Cerinthe orientalis* de Linné (*Amœn. Acad.*, p. 267) a été réuni au genre dont il est ici question.

ONOSME JAUNE. *Onosma echioides*, L. Sa tige et ses feuilles sont hérissées de poils blancs, un peu écartés;

ses fleurs sont jaunâtres, terminales, et forment deux ou trois épis légèrement contournés. Les qualités tinctoriales de la racine de cette plante, qui croît au midi de l'Europe, étaient connues des anciens; ils savaient en composer un rouge pour le visage, et l'appliquer à la teinture des étoffes. Pallas rapporte que les hordes tartares des bords de la mer Caspienne ne se servent guère d'autre substance pour teindre en rouge. On voit donc que cette racine offre un intérêt assez grand aux peuples qui ne jouissent pas encore de tous les bienfaits de la civilisation; mais elle est d'une faible valeur chez les nations éclairées où le commerce et l'industrie mettent à profit beaucoup de matières colorantes infiniment supérieures à la racine d'*Onosma echioïdes*. C'est dans l'écorce de cette racine que réside le principe colorant.

ONOSMODIER. *Onosmodium*. BOT. Genre de la famille des Borraginées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Richard (*in Michaux Flor. bor. Amer.*, 1, 132) qui lui a imposé les caractères suivants : calice profondément divisé en cinq lanières dressées, étroites, linéaires; corolle oblongue, à peu près campanulée, dont la gorge est nue, le limbe renflé, à cinq découpures dressées, conniventes, lancéolées, aiguës, dont les bords sont infléchis; cinq étamines à anthères sessiles, incluses et sagittées; ovaire semblable à celui des *Onosma*, avec un style très-long et saillant hors de la corolle. Quoique le nom d'*Onosmodium* ait été adopté par tous les auteurs qui ont écrit sur les plantes de l'Amérique septentrionale, Lehmann et Sprengel ont essayé de lui substituer celui de *Purshia*. Ce nouveau nom n'a pas été adopté : 1° parce qu'il n'était nullement urgent de rejeter celui de l'auteur du genre; 2° parce que le nom de *Purshia* a été donné à plusieurs autres genres, entre autres au *Tigarea tridentata*, de Pursh, par De Candolle. *V.* PURSHIE.

Le genre *Onosmodium* est excessivement voisin de l'*Onosma*; car si l'on compare leurs caractères, on n'y trouvera presqu'aucune différence, et, par le port, il tient le milieu entre ce dernier genre et les Consoudes. Les deux espèces décrites dans la Flore de Michaux, portent les noms d'*Onosmodium hispidum* et d'*Onosmodium molle, loc. cit.*, tab. 15. La première a pour synonyme le *Lithospermum Virginicum* de Linné; la seconde le *Lithospermum Carolinianum* de Lamarck. Ces plantes sont des herbes à feuilles larges, marquées de fortes nervures parallèles; leurs fleurs sont grandes, blanchâtres, analogues à celles des *Onosma* et des *Symphitum*. Elles croissent dans les régions chaudes des États-Unis. A ces espèces Rœmer et Schultes en ont ajouté une troisième, indigène de la Virginie, et à laquelle ils ont donné le nom d'*Onosmodium scabrum*.

ONOSURIS. BOT. Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 96) a formé, sous ce nom et sur une plante de la Louisiane, un genre qui ne diffère de l'*OEnothera* que par une légère modification dans la forme du calice, qui offre deux découpures réfléchies et caduques.

ONOTERA. BOT. Pour *OEnothera*. *V.* ONAGRE.

ONOTROPHE. BOT. Le genre *Cirsium* de Tournefort, fondu par Linné dans les *Carduus* et les *Cnicus*, mais rétabli par Gærtner, De Candolle et la plupart des auteurs modernes, ayant de nouveau été examiné avec attention par Cassini, a subi encore de la part de ce botaniste divers changements. Il a été formé trois genres à ses dépens, et ils ont été nommés *Notobasis*, *Eriolepis* et *Onotrophe*. Ce dernier est caractérisé par ses calathides composées de fleurs hermaphrodites, et par son involucre à folioles dépourvues de piquants, ou pourvues seulement d'une petite épine molle. Il y a dans ce genre deux sections : la première (*Apalocentron*), qui a pour type le *Cirsium oleraceum*, DC., présente un involucre ayant les folioles intermédiaires larges, foliacées, terminées en épine molle, mais non piquantes; la seconde (*Microcentron*), qui renferme les *Cirsium palustre* et *acaule*, DC., a l'appendice des folioles de l'involucre extrêmement court, ordinairement réduit à une petite épine molle. Les personnes qui ont eu occasion d'examiner ces plantes, très-communes dans les environs de Paris, regarderont probablement comme arbitraire leur rapprochement en un genre isolé des *Cirsium*; elles ont un port très-différent les unes des autres, et les diversités qu'elles présentent dans leur involucre, paraissent assez majeures pour ne pas les réunir, si toutefois on consent à morceler le groupe des *Cirsium*, dont le caractère essentiel repose sur la structure de l'aigrette. *V.* CIRSE. Néanmoins le *Cirsium oleraceum*, à cause des larges folioles et de la forme générale de son involucre, ainsi que de son port particulier, pourrait bien être séparé des Cirses; dans ce cas, il faudrait lui associer non pas les *Cirsium palustre* et *acaule*, mais les *Cirsium ochroleucum*, *tataricum*, et quelques espèces voisines, qui croissent dans les Alpes et les Pyrénées. Mais une forte objection se présente, pour ne pas admettre un genre si peu caractérisé; c'est l'hybridité signalée par Gay (Bullet. de Férussac, février 1826, Botanique, p. 209), qui résulte naturellement du voisinage du *Cirsium glabrum* avec le *Cirsium Monspessulanum*, DC., que l'on considère comme de vrais *Cirsium*, mais dont le port constitue des espèces assez différentes. Or, il est presque démontré que les hybrides ne peuvent avoir lieu entre des espèces appartenant à des genres réellement distincts.

ONTHOPHAGE. *Onthophagus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, tribu des Scarabéides, division des Coprophages, établi par Latreille, et se distinguant des Bousiers proprement dits, avec lesquels Fabricius et Olivier l'avaient confondu, par les caractères suivants : antennes de neuf articles, terminées par une massue de trois articles, lamellée, presque aussi longue que large; palpes maxillaires de quatre articles dont le dernier est ovalaire; les labiales ayant leur dernier article presque nul; écusson nul. Corps court, déprimé en dessus, et ovale. Ce genre se distingue des Phanées (*Copris* de Fabricius), qui en sont les plus rapprochés, en ce que la massue des antennes de ces derniers est infundibuliforme; leurs tarses postérieurs sont en outre composés d'articles aplatis. Les Bousiers proprement dits sont distingués des Onthophages par leur corps convexe en dessus et par d'autres caractères tirés des palpes et des pattes. Enfin les Oniticelles, Onitides et Œschrotès, en sont

bien séparés par leur écusson qui est plus ou moins visible, ce qui n'a pas lieu chez les Onthophages. La tête de ces insectes est arrondie antérieurement, armée de cornes, d'éminences ou de tubercules, selon les espèces; le labre et les mandibules sont membraneux et cachés sous le chaperon. Les mâchoires sont terminées par un grand lobe membraneux, arqué, large, tourné en dedans. Elles donnent attache chacune aux palpes. La lèvre inférieure est très-petite; elle porte deux palpes très-velues, de trois articles, dont le premier et le second sont ovalaires et le dernier presque nul. Le corselet est plus large que long, armé, le plus souvent, d'éminences en forme de cornes, ou de tubercules; les élytres sont arrondies postérieurement, et laissent à découvert l'extrémité postérieure de l'abdomen. Les ailes sont pliées sous les élytres. Les pattes sont courtes; les hanches intermédiaires sont très-écartées entre elles, les autres plus rapprochées; les quatre jambes postérieures s'élargissent subitement et grossissent vers l'extrémité; les tarses intermédiaires et postérieurs sont composés d'articles cylindrico-coniques, légèrement aplatis et terminés par des crochets apparents. Les insectes de ce genre ont les mêmes habitudes que les Bousiers et les Onitides; comme eux ils vivent dans les bouses et les excréments. On en trouve dans toutes les parties du monde. L'Europe et l'Afrique sont les pays où il y en a le plus. On en connaît actuellement près de cent espèces que l'on peut placer dans les trois divisions suivantes.

I. Tête bicorne dans les mâles.

Onthophage Taureau. *Onthophagus Taurus*, Lat.; *Copris Taurus*, Oliv.; *Scarabœus Taurus*, L., Fabr.; *Scarabœus ovinus*, Bay., Ins., p. 103, 2; *Scarabœus illyricus*, Scop.; *Copris niger*, etc., Geoff. Long de près de deux lignes et demie, noir; corselet simple; tête armée de deux longues cornes arquées. Ces cornes sont beaucoup plus courtes dans les femelles. Commun en Europe.

II. Tête unicorne dans les mâles.

Onthophage nuchicorne. *Onthophagus nuchicornis*, Latr.; *Copris nuchicornis*, Oliv., pl. 7, fig. 53; *Scarabœus nuchicornis*, Fabr. Long de près de trois lignes, bronzé; élytres testacées; tête avec une corne postérieure, élevée, déprimée à la base. Europe.

III. Tête sans cornes dans les deux sexes.

Onthophage de Schreber. *Onthophagus Schreberi*, Latr.; *Ateuchus Schreberi*, Fabr. Long de deux lignes à peu près; presque rond, noir, luisant et pointillé, avec deux taches rouges sur chaque élytre dont l'une à la base et l'autre à l'extrémité. Dans le midi de la France.

ONTHOPHILE. *Onthophilus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Histéroïdes, établi par Leach et adopté par Latreille (Fam. Nat.). Ce genre est formé aux dépens du genre Escarbot, et n'en diffère que par le présternum, lequel, non dilaté, est presque plan et court; par ses antennes, qui sont presque de la longueur du corselet, avec le troisième article manifestement plus long que les suivants, et qui peuvent se placer dans une cavité du prothorax. Le corps des Onthophiles est carré; mais il se rapproche de la forme globuleuse. Ce petit genre a pour type les *Hister globosus* et *minutus* de Fabricius.

ONUPHIDE. *Onuphis*. annél. Genre de la famille des Eunices, établi par Audouin et Milne-Edwards, qui l'ont caractérisé ainsi qu'il suit : corps grêle; tête petite, portant quatre antennes, dont deux mitoyennes, très-petites, et deux externes, longues et grosses; trois cirres tentaculaires, antenniformes, recouvrant la tête; mâchoires, pieds et branchies conformés de la même manière que dans le genre *Leodice*. Ces Annélides, que l'on croirait de prime abord, pourvues de cinq grosses antennes annelées, vivent dans des tubes de consistance cornée. L'espèce observée par Audouin et Milne-Edwards a reçu le nom de *Onuphis eremita*; sa couleur est opaline, et son dos présente deux rangées de taches rougeâtres. Elle se trouve aux environs de la Rochelle, enfouie dans le sable.

Depuis, le docteur Grube a publié à Konisberg, dans ses Recherches pour servir à l'anatomie et à la physiologie des Annélides à branchies, une seconde espèce d'Onuphide, qu'il a nommée *Onuphis tubicola*, Ann. des Sc. nat., 2ᵉ sér. vol. xiii, p. 223.

ONXIE. bot. Pour Unxie. *V*. ce mot.

ONYCHIE. *Onychia*. moll. Genre voisin des Seiches et des Sépioles, établi par Lesueur, et auquel on a donné depuis le nom d'Onychoteuthide. *V*. ce mot.

ONYCHITE. moll. Quelques espèces de Térébratules ou d'autres Coquilles bivalves, à crochet recourbé, en forme d'ongle crochu, ont été ainsi nommées par d'anciens oryctographes.

ONYCHOCÈRE. *Onychocerus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Lamia* de Fabricius. Caractères : antennes glabres, composées de onze articles, dont le premier en massue, le deuxième grand et cylindrique, le troisième allongé, ainsi que les suivants qui vont diminuant graduellement de longueur, les neuvième et dixième garnis en dessous d'une longue frange de poils; dans les mâles, le onzième est de substance cornée, renflé à la base, en forme d'alène très-pointue, paraissant piquante; tête forte; face verticale; yeux assez petits; palpes assez longues : les maxillaires à dernier article allongé et pointu; corselet transversal, unitubercolé latéralement, rebordé en avant et postérieurement : ces rebords sont munis chacun d'une ligne transverse de points enfoncés; son disque est chargé de tubercules dont plusieurs sont pointus; écusson court, élargi, presque triangulaire; élytres courtes, convexes, raboteuses et tuberculées, arrondies et mutiques à l'extrémité, avec les angles huméraux saillants; abdomen plat en dessous; pattes courtes, fortes, égales; cuisses en massue; jambes courtes, comprimées, irrégulièrement dilatées au côté extérieur.

Onychocère Scorpion. *Onychocerus Scorpio*, Aud.; *Lamia Scorpio*, Fab. Ses antennes sont courtes et cendrées, avec l'extrémité des articles noire; les mandibules sont noires; le corselet est cendré, avec quatre épines élevées, noires à la pointe; élytres cendrées, couvertes de tubercules obtus, élevés, de différentes

formes, garnis de petits grains lisses et noirs; pattes cendrées. Taille, dix lignes. Amérique du Sud.

ONYCHOTEUTHIDE. *Onychoteutis.* MOLL. Des Calmars, dont les bras sont armés de ventouses et de griffes, et qui ont le rudiment testacé, à trois tranchants, ont été séparés par Lichtenstein pour former un genre particulier. Férussac en fit d'abord un groupe ou un sous-genre des Calmars; Blainville (Traité de Malacologie) imita cet exemple que Latreille ne suivit pas, car il adopta dans ses Familles Naturelles du Règne Animal, le genre *Onichia* de Lesueur, qui est le même que celui-ci. Il le plaça dans la famille des Entérostés, à l'égal des Calmars, Sépiole et Cranchie. Vers ces derniers temps, D'Orbigny, dans son travail sur les Céphalopodes, a admis ce genre, qu'il place dans la famille des Décapodes, entre les Sépioles et les Calmars. Il le caractérise de la manière suivante : sac cylindracé, acuminé postérieurement; bord dorsal bien distinct du col; nageoires grandes, formant un rhombe par leur réunion; bras sessiles, assez égaux, quelquefois armés de griffes; bras pédonculés longs, terminés en massue et armés de ventouses et de griffes cornées et inégales; un rudiment testacé, interne, corné, étroit, en forme d'épée, à trois tranchants. Montfort, dans le Buffon de Sonnini, avait mentionné de nouveau un animal sous le nom de Poulpe onguiculé, qu'antérieurement Molina avait décrit dans son Histoire Naturelle du Chili. Leach, en adoptant le genre de Lichtenstein, ajouta un certain nombre d'espèces, augmenté depuis par Lesueur, et enfin par D'Orbigny. On en connaît onze aujourd'hui.

ONYCTÈNE. *Onyctenus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Trachélides, tribu des Cantharidies, établi par St-Fargeau et Serville, pour un Insecte de l'Inde, voisin des Sitaris, mais dont il diffère bien visiblement, 1° par ses élytres plus courtes que dans ce dernier genre, lesquelles après s'être fortement rétrécies avant leur milieu, s'élargissent subitement en spatule à leur extrémité; 2° par les crochets des tarses, dont la plus forte division est distinctement dentelée en peigne; 3° par les palpes maxillaires plus de deux fois aussi longues que les labiales.

ONYCTÈNE DE SONNERAT. *Onyctenus Sonneratii*, Serv. Il est d'un brun testacé pâle; ses yeux, la base de ses antennes, l'extrémité des mandibules, des élytres et les tarses sont d'un brun noirâtre; la tête et le corselet sont assez fortement pointillés. Taille, quatre lignes.

ONYGÈNE. *Onygena.* BOT. (*Lycoperdacées.*) Ce genre, établi par Persoon, appartient à la section des Trichiacées. Il se rapproche cependant des vraies Lycoperdacées par son tissu plus solide, sa taille un peu plus grande, sa forme plus irrégulière; son péridium est globuleux, simple, ordinairement porté sur un pédicule court et solide, d'une texture fibreuse; il s'ouvre irrégulièrement au sommet, et finit par se détruire complétement. Les sporules sont agglomérées, entremêlées de filaments. Ces petites Cryptogames sont remarquables en ce que plusieurs d'entre elles croissent, ainsi que le nom du genre l'indique, sur la corne, les os ou d'autres substances animales exposées à l'humidité, dans les champs. Deux espèces sont dans ce cas; ce sont les *Onygena equina* et *Onygena corvina* de Persoon. Deux autres croissent sur les bois morts; ce sont les *Onygena decorticata* et *cæspitosa* du même auteur. Ces plantes ont tout au plus trois à quatre lignes de haut; leur couleur est généralement d'un blanc sale ou d'un fauve pâle.

ONYKIA. MOLL. (Lesueur.) Synonyme de Onychoteuthide. *V.* ce mot.

ONYPTÉRYGIE. *Onypterygia.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, proposé par Chevrolat, dans la famille des Carabiques, et adopté par Dejean. Il a pour caractères : dernier article des palpes allongé, légèrement ovalaire et cylindrique; antennes grêles, dépassant ordinairement la moitié des élytres; corselet un peu plus haut que large, aplati, faiblement convexe, arrondi sur les côtés; corps long ou un peu ovalaire, presque cylindrique; pattes allongées; les cuisses, les jambes et les tarses égaux : les premières avec une échancrure interne, les secondes grêles, arrondies et épineuses à l'extrémité; premier et cinquième articles des tarses égaux en longueur, doubles du deuxième, le quatrième en penne de flèche et étroit; crochets dentelés intérieurement. Ce genre est voisin du *Dolichus*; il se compose de six espèces envoyées du Mexique.

ONYQUIER. *Onychium.* BOT. Blume (*Bijdragen tot de Flora von Nederlandsch Indië*, 1, p. 323) a établi sous ce nom un genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Diandrie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : sépales du périanthe étalés ou légèrement dressés; les trois extérieurs un peu cohérents à la base, les latéraux soudés inférieurement avec l'onglet du labelle, et simulant un éperon. Labelle étroit à la base, nu ou appendiculé à l'intérieur, soudé par la base avec le gynostème, ayant son limbe élargi, presque lobé et étalé. Anthère terminale, biloculaire, déprimée; masses polliniques au nombre de deux, ovales, bipartibles, pulpeuses céréacées, penchées vers la bord lamelleux du stigmate. Ce genre est indiqué par son auteur, comme formé aux dépens du genre *Dendrobium*, de Swartz, et les espèces qu'il a décrites (*loc. cit.*) paraissent nouvelles. Il les a distribuées en deux sections; la première distinguée principalement par ses sépales étalés, son gynostème pubescent dans sa partie supérieure, ses tiges non bulbeuses à la base, et ses fleurs formant des grappes denses. Elle ne contient que deux espèces, natives des montagnes de Java. La seconde section diffère de la première par ses sépales dressés, son gynostème nu, ses tiges pourvues de bulbes à leur base, et ses fleurs en grappes lâches. Elle se compose de douze espèces qui croissent pour la plupart dans les forêts des montagnes de l'île de Java. Un petit nombre se trouve aux environs de Batavia; l'une d'elles, étant originaire du Japon, a reçu le nom d'*Onychium Japonicum*.

Le genre auquel Reinwardt avait donné le nom d'*Onychium* a ensuite été assimilé par ce même botaniste, à son genre *Lecanopteris*, de la famille des Fougères; et le genre *Onychium* de Kaulfuss, fondé aussi dans la famille des Fougères, a été reconnu comme devant faire partie du genre *Cheilanthes*.

ONYX. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus Virgo*.

ONYX. MIN. Les différentes sous-variétés d'Agate appelées Calcédoine, Sardoine, Cornaline, etc., se trouvent souvent réunies dans la même masse, où elles forment des couches successives ou des bandes parallèles, de couleurs vives et tranchées. On donne en général le nom d'*Onyx* à ces Agates ainsi composées de deux ou plusieurs couches parallèles, et que l'on peut employer utilement pour la gravure en camées. On distingue trois sortes d'Onyx : l'Onyx à couches droites et parallèles, ou l'Onyx proprement dit; l'Onyx à couches ondulées, ou l'Agate rubanée des lapidaires; et l'Onyx à couches circulaires et concentriques, ou l'Agate œillée, qui provient d'une section faite dans un mamelon ou dans une stalactite d'Agate, dont les couches successives sont diversement colorées. Les Onyx étaient très-recherchées des anciens pour la sculpture en relief. Pline cite les Indes et l'Arabie, comme les lieux d'où les tiraient les artistes romains. Ils employaient de préférence les Onyx à trois et à quatre couches, surtout ceux qui présentaient une couche blanche entre deux couches de couleur rembrunie. Ils sculptaient le principal relief dans la partie blanche, réservaient une portion de la couche supérieure pour les ornements accessoires, et gardaient l'inférieure pour servir de fond. Le nom d'Onyx, qui signifie ongle, avait été donné par les anciens à une Calcédoine dont la teinte blanchâtre tirait sur celle de l'ongle séparé de la chair. Une autre variété d'Agate, que l'on peut rapporter à la Cornaline, et qui était d'une couleur de chair, portait le nom de *Sorda*. On appela Sardonyx un composé de l'une et de l'autre, dans lequel une couche blanche et translucide recouvrait une autre couche d'un rouge incarnat, dont la couleur perçait à travers la première comme celle de la chair à travers l'ongle.

OOCLINIER. *Oorlinium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; involucre composé d'écailles bisériales et le plus souvent plurisériales, imbriquées et décidues; réceptacle nu, ovale et renversé; akène anguleux; aigrette unisériale, soyeuse et scabre. Les espèces comprises dans ce genre appartiennent à l'Amérique; ce sont des plantes herbacées, quelques-unes sont sous-ligneuses.

OOCLINIER A GRANDES FLEURS. *Ooclinium grandiflorum*, De Cand. Plante herbacée, à tiges cylindriques, garnies d'un duvet soyeux; les feuilles sont opposées, sessiles, lancéolées, très-entières, acuminées et soyeuses; les rameaux sont allongés, presque nus, monocéphales, à capitules obconiques renfermant une quarantaine de fleurs rougeâtres. Du Brésil.

OOCOCCA. BOT. L'une des divisions du genre *Melicocca*, L.

OOCTONE. *Ooctonus*. INS. Haliday a proposé sous ce nom un genre d'Hyménoptères parasites de la famille des Chalcidites, dont les caractères ont beaucoup d'analogie avec ceux du genre *Polynema*, à l'exception cependant d'une forme beaucoup plus arrondie. Les antennes des mâles sont de treize articles et celles des femelles seulement de onze; les tarses en ont cinq. Haliday décrit cinq espèces d'Ooctones, qui se trouvent aux environs de Londres.

OODE. *Oodes*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli et adopté par Latreille et Dejean avec ces caractères : les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire et tronqué à l'extrémité; antennes filiformes; lèvre supérieure presque transverse, coupée carrément ou légèrement échancrée; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire et un peu rétrécie postérieurement; corselet trapézoïde, rétréci antérieurement et aussi large que les élytres à la base. Ces insectes se distinguent des Amares et autres genres voisins par la forme des articles de leurs tarses, et par des caractères tirés des palpes. Les Chlœnies ont le dernier article des palpes maxillaires cylindrique; les Callistes ont le corps allongé et le corselet rétréci postérieurement; enfin les Éponies et les Dinodes ont le dernier article des palpes extérieures comprimé, dilaté, en forme de triangle renversé.

OODE HÉLOPIOÏDE. *Oodes helopioides*, Latr.; *Carabus helopioides*, Fabr.; *Horpalus helopioides*, Gyllenhal. Il est long de trois lignes et demie à quatre lignes, noir; tête lisse, très-légèrement convexe, avec deux petites impressions peu marquées entre les antennes; palpes d'un brun noirâtre; antennes un peu plus courtes que la moitié du corps, ayant les trois premiers articles d'un noir un peu brunâtre, et les autres obscurs et pubescents; yeux brunâtres, arrondis et peu saillants; corselet un peu plus large que la tête à sa partie antérieure, et du double plus large à sa base, lisse et un peu convexe; une ligne enfoncée, très-peu marquée au milieu, et deux petites impressions à peine marquées vers sa base; écusson assez grand, lisse et triangulaire; élytres de la largeur du corselet, presque parallèles, assez allongées, arrondies et très-légèrement sinuées à l'extrémité, avec des stries légèrement ponctuées, et deux points enfoncés entre la deuxième et la troisième strie; dessous du corps et pattes noirs. En Europe.

OOLITHE. MIN. Ce nom a été appliqué à toutes les Pierres en grains ou formées de globules agglutinés, que, pour leur grosseur, on a comparées à des œufs de Poisson. Il désigne plus particulièrement une variété de calcaire, en globules réunis ordinairement par un ciment de même nature, et dont le volume varie depuis la grosseur d'un grain de millet jusqu'à celle d'un pois et au delà. Les géologues ne sont pas d'accord sur la cause qui a ainsi granulé la pâte calcaire; les uns considèrent cette structure globuleuse comme un résultat du mouvement des eaux, dans lesquelles se déposait la matière calcaire, et assimilent ainsi la formation des Oolithes à celle des Pisolithes ou Dragées de Tivoli, que l'on voit se former journellement, et dont les Oolithes ne diffèrent que parce qu'ils sont ordinairement compactes à l'intérieur; d'autres imaginent que ces globules se sont produits au milieu d'une pâte calcaire contemporaine, par le groupement d'une partie des mo-

lécules autour d'autant de centres d'attraction, déterminés souvent par de petits grains de sable ou des débris de Coquilles. Le calcaire oolitique forme des dépôts considérables dans la partie moyenne des terrains secondaires proprement dits; on le trouve presque constamment au-dessus du calcaire jurassique, et quelquefois intercalé entre les couches supérieures de ce dernier. Il offre différentes variétés de couleurs et de grains; ses teintes les plus ordinaires sont le blanc, le jaunâtre, le rougeâtre, le gris-noirâtre. Brongniart distingue trois variétés de ce calcaire d'après la grosseur des globules : le calcaire Oolithe noduleux, en globules assez gros, et irréguliers; le calcaire Oolithe cannabin, en globules semblables à des grains de chanvre, et le calcaire Oolithe miliaire, en globules semblables à des grains de millet.

OOMORPHÆA. BOT. De Candolle a fait sous ce nom une section dans son genre *Pentzia*.

OOMORPHE. *Oomorphus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, établi par Curtis et que l'on reconnaît parmi tous ceux de cette famille, à la forme élargie et aplatie des tarses dans toutes les espèces qui le composent; leur quatrième article est bifide et reçoit le cinquième dans l'échancrure profonde, que forment ses deux lobes; ses antennes sont composées d'articles qui vont en grossissant de plus en plus vers le bout.

OOMORPHE UNICOLORE. *Oomorphus unicolor; Byrrhus unicolor*, Sturm.; *Deut. Faun.*, t. 2, p. 109, pl. 35. Ce petit insecte est d'un vert-bronzé obscur; il a la tête et le corselet parsemés de points enfoncés, peu serrés; ses élytres ont de semblables points, et présentent en outre des séries régulières de points beaucoup plus gros. Taille, une ligne et demie. On le trouve en Europe.

OOSPORA. BOT. Ce genre de Champignons hyphomycètes ne diffère point de celui que Link avait précédemment nommé *Oïdium*.

OOSTERDIKIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Burmann, a été réuni au genre *Cunonia*.

OOTHÈQUE. *Ootheca*. BOT. Quelques auteurs ont donné ce nom aux ovaires des Fougères, parce qu'ils ne font qu'office de boîtes à l'égard des corpuscules reproducteurs, ceux-ci n'y adhérant point par des cordons ombilicaux, comme les ovules aux ovaires proprement dits.

OOZOAIRES. ZOOL. Carus et Ficinus ont donné ce nom aux animaux chez lesquels il ne s'est encore développé ni système nerveux, ni système sanguin, et qui, par conséquent, se trouvent réduits à la simple condition de l'œuf chez les animaux supérieurs.

OPA. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*) a formé, sous ce nom, un genre qui appartient à la famille des Myrtacées et à l'Icosandrie Monogynie, L. On a proposé de le réunir au *Myrtus*, mais il est évident, d'après la description donnée par l'auteur, qu'il ne peut faire partie de ce dernier genre, attendu que sa baie est monosperme, au lieu d'être polysperme comme dans tous les Myrtes. Néanmoins ce caractère d'unité de graines dans le fruit de l'*Opa* est fort douteux; il peut provenir d'un avortement. Sans cette dernière supposition, on ne pourrait admettre ce genre parmi les Myrtacées, et c'est probablement ce qui l'a fait négliger par De Candolle dans la révision de cette famille, donnée au mot MYRTACÉES de ce Dictionnaire. Loureiro comprenait deux espèces dans le genre *Opa*, l'une sous le nom d'*Opa odorata*, l'autre sous celui d'*Opa Metrosideros*. La première est un arbrisseau à feuilles odorantes, et à fleurs blanches, qui croît dans les buissons de la Cochinchine. La seconde est un grand arbre des forêts du même pays, remarquable par son bois dur, rougeâtre, pesant, et excellent pour les constructions.

OPACITÉ. MIN. Propriété caractéristique de certains minéraux, qui consiste à ne se laisser traverser en aucun sens par les rayons lumineux. L'Opacité peut provenir d'un grand nombre de causes différentes : elle peut être le résultat de l'épaisseur du corps; c'est ainsi que des matières qui paraissent opaques, deviennent translucides et même transparentes, lorsqu'elles sont réduites en plaques fort minces. Elle peut dépendre aussi de la disposition confuse des particules dont chacune, prise isolément, peut être parfaitement transparente; cela tient à ce que la lumière, en traversant ces particules jetées l'une sur l'autre au hasard, se trouve réfléchie et réfractée de mille manières et dans tous les sens. L'Opacité peut aussi provenir de l'interposition de matières étrangères soit solides, soit fluides : le premier cas se manifeste souvent dans les accidents de coloration; le second est presque toujours un résultat de décomposition, surtout dans les substances où l'eau entre comme partie constituante. C'est ce que l'on observe dans certaines Opales qui d'opaques deviennent transparentes, quand on les a plongées dans l'eau et qu'elles ont eu le temps de reprendre les parties de ce liquide qu'elles avaient perdues.

OPALAT. BOT. Pour Apalat. *V.* ce mot.

OPALE. MIN. Ce nom est employé par les minéralogistes comme synonyme de Quartz ou Silex résinite, *V.* QUARTZ RÉSINITE; mais dans l'art de la joaillerie, il ne s'applique qu'aux variétés de ce Quartz, dont le fond est légèrement laiteux et bleuâtre, et qui se distinguent par de beaux reflets d'iris, présentant les teintes les plus vives et les plus variées. Suivant Haüy, ces reflets seraient dus à une multitude de fissures dont l'Opale est pénétrée dans tous les sens, et qui sont occupées par autant de lames d'air très-minces; ce qui assimilerait ce phénomène à celui des anneaux colorés, si bien expliqué par Newton. Aussi a-t-on prétendu que toute cette variété de couleurs disparaissait, aussitôt qu'on chauffait l'Opale, ou qu'on venait à la briser. Mais Beudant n'admet point cette explication, et encore moins l'exactitude du fait sur lequel elle repose; il dit que les plus petits fragments, ceux même qu'on ne peut observer qu'au microscope, présentent des couleurs aussi vives et aussi variées que ceux d'un volume plus considérable. On distingue parmi les Opales les variétés suivantes : l'Opale orientale ou l'Opale à flammes, qui offre des reflets diversement colorés et comme flamboyants; l'Opale arlequine, ou à paillettes, dont les couleurs variées sont distribuées par taches; l'Opale girasol, qui présente un fond d'un blanc bleuâtre, d'où jaillissent des reflets rougeâtres et quelquefois d'un jaune d'or; l'Opale vineuse, dont le nom indique la

couleur dominante de ses reflets, et la Prime d'Opale, qui consiste en grains d'Opale irisée, disséminés dans une gangue terreuse. Les belles Opales irisées se trouvent principalement à Cservenitza, en Hongrie, sous forme de rognons ou de petites veines, dans une roche provenant du remoniement, par les eaux, des terrains trachitiques. On en rencontre aussi dans les filons de Zimapan au Mexique; et c'est de là que provient la variété dite Opale de feu, dont les reflets passent du rouge d'hyacinthe au jaune-verdâtre doré. Les Opales les plus estimées sont les Opales à flamme et les Opales arlequines.

OPALIN. *Opalinus*. C'est-à-dire doué d'une teinte laiteuse qui, suivant la direction des rayons lumineux, lance des reflets rougeâtres ou dorés, semblables à ceux de l'Opale.

OPALITE. MIN. Nom donné par les marchands d'objets curieux, à une variété de l'Opale.

OPALJASPE. *Opaljaspis*. MIN. On a donné ce nom à un Quartz-Résinite ferrugineux. *V*. QUARTZ.

OPAQUE. MIN. *V*. OPACITÉ.

OPATRE. *Opatrum*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Fabricius, qui est le premier qui l'ait distingué des Ténébrions. Le corps des Opatres est allongé, presque cylindrique, un peu déprimé en dessus; leur tête est petite, un peu enfoncée dans le corselet, et plane à sa partie supérieure; les yeux sont placés à sa partie antérieure, petits, arrondis et un peu enfoncés; les antennes sont plus courtes que le corselet, composées de onze articles, dont le premier est un peu allongé, plus gros que les suivants; le deuxième est plus petit que celui-ci, assez court; le troisième est un peu allongé; les quatre suivants sont grenus, presque coniques; les quatre derniers vont en peu en grossissant; elles sont insérées à la partie latérale antérieure de la tête, à quelque distance des yeux. La lèvre supérieure est cornée, petite, un peu échancrée antérieurement et placée dans une échancrure plus profonde du chaperon ou de la partie antérieure de la tête. Les mandibules sont cornées, courtes, creuses à leur partie interne et presque bidentées à leur extrémité. Les mâchoires sont courtes et bifides; chacune d'elles porte une palpe courte, composée de quatre articles, dont le premier est petit, le second allongé et conique, le troisième une fois plus court que le second, le dernier court, assez gros et tronqué. La lèvre inférieure est très-petite, coriace, bifide, insérée à la partie antérieure, un peu interne, du menton qui est corné, plus large que la lèvre supérieure. Les palpes labiales sont très-courtes, de trois articles, dont le premier petit, le second presque conique, le troisième un peu renflé et tronqué. Le corselet est ordinairement aussi large que les élytres, un peu convexe et à bords tranchants sur les côtés. L'écusson est petit, presque en cœur et arrondi postérieurement. Les élytres sont rugueuses, chagrinées ou striées, suivant les espèces; quelquefois elles sont couvertes d'une poussière grise, qui s'enlève par le frottement. Les pattes sont de longueur moyenne, et les tarses sont filiformes. Les Opatres vivent dans les lieux chauds et sablonneux; on en rencontre dans tous les pays, mais plus particulièrement dans les parties chaudes de l'ancien continent.

OPATRE DU SABLE. *Opatrum sabulosum*, Latr.; *Sylpha sabulosa*, L.; *Tenebrio atra*, Geoff., Ins., 1.350, 7. Long de quatre lignes, noir, mais paraissant ordinairement d'un gris cendré; corselet un peu plus large que le corps; des lignes élevées, entremêlées de tubercules qui se réunissent souvent avec elles, sur les élytres. Europe.

L'OPATRE GRIS, *Opatrum griseum*, Fab., est devenu le type du genre *Asida* de Latreille. *V*. ASIDA.

OPATRINE. *Opatrinus*. Le genre établi sous ce nom par Dejean, doit, selon Latreille, être réuni au genre Pédine. *V*. ce mot.

OPÉGRAPHE. *Opegrapha*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre, établi par Persoon, fait partie du groupe des Graphidées; il est ainsi caractérisé : thalle crustacé, membraneux ou lépreux, uniforme; apothécie allongé, oblong ou ovale, simple, sessile, à disque étroitement marginé, intérieurement similaire. Ce genre se distingue de l'*Hysterium* par la présence d'un véritable thalle, et par celle de gongyles fort différentes des thèques allongées, qui laissent échapper par leur sommet les sporules qu'elles renferment, comme cela a lieu dans les plantes de la tribu des Phacidiacées. Il diffère du *Graphis* par l'absence du nucléum, et par sa constante homogénéité, caractères si tranchés qu'on a lieu de s'étonner que les naturalistes aient pu hésiter pour séparer ces deux genres. Le thalle de l'Opégraphe est fort variable; il avorte quelquefois, mais ce fait est rare. La couleur de ce support est assez diversifiée : celle qui domine est le blanc cendré, puis viennent le glauque, le blanc de lait, le jaunâtre, le brun, le verdâtre, l'olive et le blanc farineux. Les apothécies (lirelles) sont quelquefois confluents, ce qui leur donne un aspect fourchu ou tridenté; ordinairement superficiels, toujours noirs et homogènes. Il arrive, quoique bien rarement, qu'ils sont voilés par le thalle qui imite alors un périthécium et donne à la plante l'aspect d'un *Graphis*; dans ce cas, une coupe horizontale et verticale permet de constater l'absence du nucléum et de ranger la plante dans le genre auquel elle appartient.

On peut porter à quatre-vingts espèces environ le nombre des Lichens qui composent le genre Opégraphe, et ce nombre s'accroît encore. Elles envahissent les écorces dans les expositions septentrionales. Il est à remarquer que l'air et la lumière sont également indispensables à leur développement. Les branches des arbres, dirigées horizontalement, ne portent des Opégraphes que vers la partie de l'écorce qui regarde le ciel. Il est facile de s'assurer de ce fait sur les rameaux du Cytise Aubours, envahi par l'*Opegrapha atra* des auteurs. Plusieurs espèces se fixent sur les calcaires, le silex, et même sur le granit; c'est alors qu'il arrive que le thalle avorte. Le bois dénudé offre rarement des Opégraphes. Fée en a observé deux espèces fort curieuses sur les feuilles vivantes d'arbres de Cayenne et de Saint-Domingue; l'une serait fixée sur la fronde d'un *Diplazium*, et l'autre sur la feuille d'un *Theobroma*. Le mot *Opegrapha* a été créé par Humboldt, et vient de deux mots qui signifient écriture ou gra-

vure en creux ; on voit que ce mot ne convient guère à des Lichens dont les lirelles sont presque toujours en relief.

Opégraphe a lirelles conniventes. *Opegrapha connivens*, F. Thalle cartilagineux, roussâtre, lisse, bordé d'une teinte d'un noir intense, quelquefois assez large, inégale et ondulée. Apothécies (lirelles) conniventes, revêtus dans leur jeunesse par le thalle, noirs, ovales ou punctiformes, éloignés ou rapprochés par l'une de leurs extrémités, s'ouvrant par une fente étroite. Cette singulière Opégraphe se trouve sur l'Angusture vraie, *Bonplandia trifoliata*.

Opégraphe des murs. *Opegrapha murorum*, Fée. Thalle sous-tartareux, blanc teinté de bleuâtre, fendillé, lisse, sans limites ; apothécies allongés, flexueux, se terminant en pointe aiguë, épars ou rapprochés, mais non disposés en étoiles, s'ouvrant par une fente canaliculée, dont la marge est très-prononcée et obtuse.

OPELIA. bot. Pour Opilia. *V.* ce mot.

OPERCULAIRE. *Opercularia*. bot. Genre appartenant à la famille des Rubiacées et à la Pentandrie Digynie, mais qui offre quelques caractères assez singuliers, pour que Jussieu et quelques autres botanistes aient eu l'idée d'en faire le type d'une famille naturelle distincte. L'espèce principale de ce genre est une plante mentionnée par Solander dans l'herbier de Banks, sous le nom de *Pomax umbellata*, et dont Gærtner a formé le genre *Opercularia*, ainsi nommé à cause du mode particulier de déhiscence de ses fruits. Les fleurs sont réunies en capitules globuleux, axillaires, sessiles ou pédonculés. Toutes les fleurs d'un même capitule sont réunies et entièrement soudées ensemble par leurs ovaires, qui sont infères, ainsi qu'on l'observe dans la famille des Calycérées. Ces ovaires sont uniloculaires et contiennent un seul ovule dressé ; le calice, qui est adhérent avec l'ovaire, n'est libre qu'à son limbe, qui se compose de trois à quatre lanières dressées, roides, inégales, persistantes, saillantes au-dessus de la masse formée par la réunion et la soudure des ovaires entre eux. La corolle est monopétale, infundibuliforme, à trois, quatre ou cinq lobes égaux, dressés et peu profonds. Le nombre des étamines est très-variable, mais jamais il n'est en rapport avec les divisions de la corolle ; dans quelques espèces, il n'y en a qu'une seule, quelquefois deux ; on n'en a jamais observé plus de quatre, dans les espèces que l'on a été à même d'analyser. Ces étamines ont leurs filets grêles, capillaires, insérés tout à fait à la base de la corolle ; mais ils ne naissent jamais du réceptacle, ainsi que plusieurs auteurs l'ont avancé. Ces étamines ont une anthère ovoïde, introrse, attachée par le milieu du dos, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Le style est simple, très-court, terminé par deux longs stigmates filiformes, à peu près de la longueur des étamines. Le fruit est composé de tous les ovaires réunis. Il forme un capitule globuleux, hérissé de pointes roides, formées par les divisions calicinales persistantes. A la surface de ce capitule, il se forme des fissures circulaires, qui constituent autant d'opercules, de forme et de grandeur variées, généralement communs à plusieurs fruits. La graine que chacun d'eux renferme se compose d'un tégument propre, assez épais, légèrement chagriné, d'un endosperme charnu, au centre duquel est un embryon cylindrique, ayant sa radicule très-longue, obtuse, et ses cotylédons fort courts. Les espèces de ce genre, toutes originaires de l'Australasie, sont des plantes herbacées, rameuses, portant des feuilles simples, opposées, munies de stipules interpétiolaires, simples ou bifides.

OPERCULE. *Operculum*. moll. Une pièce testacée ou cornée, destinée à fermer plus ou moins complètement l'ouverture d'un certain nombre de Coquilles, a reçu ce nom. *V.* Coquille.

Chez les Poissons, l'Opercule est un appareil osseux, composé de quatre pièces, et qui, supporté de chaque côté par l'os hyoïde, articulé en arrière sur l'arcade palatine, se joint à la membrane branchiale, pour former la grande ouverture des ouïes.

Plusieurs parties dans les végétaux ont reçu le nom d'Opercule. Dans la vaste famille des Mousses, on donne ce nom à une sorte de couvercle qui ferme l'urne ; dans les fruits qu'on désigne sous le nom de Pyxide, comme dans le Pourpier, l'Anagallis, les Lécythis, la Jusquiame, on nomme Opercule la valve supérieure du péricarpe, qui, en effet, forme une sorte de couvercle. Dans quelques graines, à l'époque de la germination, la partie de l'épisperme, correspondante à la radicule, se détache circulairement : cette partie, nommée Embryotége par Gærtner, a été appelée Opercule par le professeur Mirbel. Enfin certains périanthes s'ouvrent au moyen d'un Opercule, comme dans le genre Calyptranthe et quelques Mélastomes.

OPERCULIFORME. *Operculiformis*. Qui a la forme d'un opercule ou d'un couvercle.

OPERCULINE. *Operculina*. moll. D'Orbigny est le créateur de ce genre que l'on confondait à tort avec les Lenticulaires. Une espèce fort grande, qui se trouve assez abondamment fossile aux environs de Bordeaux, peut servir de type à ce genre de Multiloculaires microscopiques. Ce genre, dans la méthode de d'Orbigny, fait partie de la troisième famille des Foraminifères, les Hélicostèques, seconde section de cette famille. Il caractérise ce genre de la manière suivante : coquille libre, régulière, déprimée ; spire régulière, également apparente de chaque côté ; ouverture en fente contre l'avant-dernier tour de spire.

Operculine aplatie. *Operculina complanata*, d'Orbigny, Mém. sur les Céphalopodes, Ann. des Sciences Nat., t. vii, p. 281, pl. 14, fig. 7 à 10 ; *Lenticulites complanata*, Basterot, Mém. géol. sur les environs de Bordeaux, p. 18.

Le genre *Operculina* (Bot.), fondé par Silva do Manso, dans la famille des Convolvulacées, a été réuni au genre *Batatus* de Choisy. *V.* Batate.

OPERCULITES. moll. Des oryctographes ont donné ce nom aux Opercules fossiles.

OPÉTIOLE. *Opetiola*. bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des Aroïdées, offrant pour caractère essentiel : des fleurs dioïques ; les fleurs mâles inconnues, les femelles privées de calice et de corolle ; un chaton simple, pédonculé, par-

semé de fossettes qui renferment des semences fort petites, globuleuses, marquées d'une cicatrice au sommet.

Opétiole des Indes. *Opetiola myosuroides*, Gærtn., *De fruct.*, 1, p. 14, tab. 2. Plante des Indes orientales, jusqu'à présent imparfaitement connue, dépourvue de tige ou qui n'en a qu'une très-courte. Ses feuilles sont entassées, roides, glabres, à trois nervures, longues d'environ quatre pouces, larges de trois lignes à leur base; les intérieures un peu plus courtes. Les fleurs sont dioïques : les femelles, seules connues, sont disposées en épis axillaires, dont celui du centre très court, presque sessile; les autres pédonculés, presque de moitié plus courts que les feuilles; les pédoncules sont triangulaires d'un côté, plans de l'autre, marqués d'une strie longitudinale, de couleur de rouille à leur base. Les axes sont un peu plus épais que les pédoncules, engaînés à leur base par une ou deux folioles en forme d'enveloppe. Le clinton est très-simple, cylindrique, aigu, percé de fossettes oblongues, où sont placées des semences nombreuses, très-petites, d'un blanc pâle.

OPETIORYNCHOS. ois. Synonyme d'Ophie.

OPHA. pois. Pour Opah. *V.* ce mot.

OPHÈLE. *Ophelus*. bot. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 501) a décrit sous ce nom un genre de la Monadelphie Polyandrie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice nu, à cinq lobes aigus et étalés; corolle à cinq pétales épais; étamines nombreuses, réunies en tube par la base, renversées dans leur partie supérieure; stigmate multifide; baie ligneuse, oblongue, ovée, à douze loges, et polysperme. Ce genre fait partie de la famille des Bombacées de Kunth; il avoisine le genre *Adansonia*, si toutefois il n'est pas son analogue. En effet, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 478), tout en admettant ce genre, le considère comme extrêmement rapproché de l'*Adansonia;* et Sprengel, dans sa nouvelle édition du *Systema Vegetabilium*, ne fait pas difficulté de réunir l'un à l'autre.

Ophèle a gros fruits. *Ophelus sitularis*, Lour., *loc. cit.; Adansonia situla*, Spreng. C'est un arbre à feuilles éparses, oblongues, très-entières, glabres et pétiolées; ses fleurs sont blanches, solitaires; elles ont trois pouces de diamètre. Il croît sur les côtes orientales de l'Afrique.

OPHÉLIE. *Ophelia*. bot. Genre de la famille des Gentianées, établi par Don (*Philosoph. Mag.*, 1836, viii, 77) avec les caractères suivants : calice à quatre ou cinq divisions; corolle hypogyne, rotacée, à quatre ou cinq lobes; point de couronne, mais en sa place des glandes nues dans une fossette de chaque lobe de la corolle; quatre ou cinq étamines insérées sur l'orifice de la corolle : leurs filaments sont submonadelphes et dilatés à la base; ovaire à une seule loge, renfermant plusieurs ovules attachés à la suture; stigmate terminal, sessile et bilobé; capsule uniloculaire.

Ophélie paniculée. *Ophelia paniculata*, Don; *Swertia paniculata*, Wall. C'est une plante herbacée, à rameaux dressés; les feuilles sont opposées et nervurées. De l'Inde.

OPHÉLIE. *Ophelia*. annél. Genre de la famille des Néréides, section des Glycériennes, fondé par Savigny qui lui a donné pour caractères distinctifs : trompe couronnée de tentacules à son orifice; antennes égales; point de cirres tentaculaires; les cirres inférieurs des pieds intermédiaires très longs, tous les autres nuls ou très-courts; point de branchies distinctes. Le corps est cylindrique et formé d'anneaux peu nombreux et peu distincts; les deux premiers réunis sont égaux au troisième. La tête, soudée aux deux premiers segments, est divisée antérieurement en deux cornes saillantes et divergentes, qui portent les antennes; celles-ci sont incomplètes, c'est-à-dire que l'impaire est nulle, les mitoyennes sont excessivement petites, très-écartées, composées de deux articles, dont le dernier subulé; les extérieures, semblables pour la forme et la grandeur aux mitoyennes, sont rapprochées d'elles. Les yeux, au nombre de quatre, sont distincts, écartés : deux antérieurs plus grands et deux postérieurs. La bouche ne présente point de mâchoire; elle est formée par une trompe très-courte, qui est couronnée d'un cercle de tentacules; elle est pourvue de plis saillants, garnie, à la face supérieure, d'un palais charnu, renflé, prolongé en forme de côte cylindrique dans l'intérieur de la trompe et comprimé en crête dentelée vers son orifice. Les pieds, à l'exception des derniers, sont tous ambulatoires, très-petits et à deux rames courtes : la rame dorsale est pourvue d'un seul faisceau de soies fines et très-simples, la rame ventrale en présente deux faisceaux; on ne voit point de cirres supérieurs saillants; mais les inférieurs sont articulés à la base, cylindriques et très-longs aux pieds de la partie moyenne du corps, depuis la septième paire de pieds jusqu'à la vingt et unième inclusivement, tandis qu'ils paraissent peu saillants ou nuls sur toutes les autres : les derniers pieds sont réunis en un filet court et terminal. On ne remarque aucune trace de branchies.

Ophélie bicorne. *Ophelia bicornis*, Sav. Son corps est long de deux pouces, assez épais, sensiblement renflé vers son bout postérieur, composé de trente segments pourvus de pieds à rames, les quinze intermédiaires portant les longs cirres, qui deviennent plus saillants par degrés et se raccourcissent de même; le trente et unième et dernier segment conique, terminé brusquement par un style en pointe et pourvu d'un grand anus supérieur, à deux lèvres transverses; la trompe est garnie de quatorze tentacules pointus et d'autant de plis dans son intérieur; sa crête membraneuse est découpée en sept dents; les cornes de la tête sont égales aux tentacules; les soies sont dorées et excessivement fines; les acicules sont jaunes; la couleur générale est le gris clair avec de beaux reflets. Sur les côtes de l'Océan.

OPHELUS. bot. *V.* Ophèle.

OPHÉRITE. min. Synonyme de Soufre natif.

OPHIALA. bot. Le genre de Fougères auquel Desvaux a donné ce nom, a été reconnu ne point différer du genre *Helminthostachys* de Kaulfuss. *V.* Helminthostachye.

OPHIBASE. min. Nom donné par de Saussure à la pâte des Variolites de la Durance, qu'il regardoit comme analogue à celle de l'Ophite.

OPHICALCE. min. Brongniart partage les Roches mélangées à base de calcaire en trois espèces : le Cipolin,

le Calciphire et l'Ophicalce. Cette dernière Roche est un agrégat formé par voie de cristallisation, dont la base est le Calcaire; cette base est mêlée avec de la Serpentine, du Talc, de la Chlorite, et le tout présente une structure empâtée. Les Ophicalces sont souvent employées comme marbres. Drongniart en distingue trois variétés : 1° l'Ophicalce réticulée, dont la masse présente des veines talqueuses, entrelacées, formant une sorte de réseau à mailles allongées (le marbre de Campan); 2° l'Ophicalce veinée, à veines irrégulières de Serpentine (le vert antique, le vert de Suze); 3° l'Ophicalce grenue : Calcaire saccaroïde, dans lequel est disséminée la Serpentine (le marbre du mont Saint-Philippe, près Sainte-Marie-aux-Mines). Ces Roches font partie de la série des formations calcaires, subordonnées aux terrains micacés, talqueux et amphiboliques.

OPHICÉPHALE. *Ophicephalus*. POIS. Genre de Malacoptérygiens Subbrachiens, établi par Bloch, dont les caractères sont : corps épais, cylindracé, comprimé légèrement, et entièrement couvert, comme la tête qui est déprimée, courte et obtuse, par de grandes écailles polygonales qui offrent quelque rapport avec les plaques qui recouvrent le vertex des Serpents; gueule fendue, garnie de dents en râpe, dont quelques-unes, plus grandes, en forme de crochets, sont éparses principalement sur les côtés; ventrales situées sous les pectorales; dorsale unique, fort longue; opercules lisses. On compte cinq rayons à la branchiostège; aux os pharyngiens tient un appareil compliqué et propre à arrêter la circulation de l'eau, à peu près comme on l'observe dans les Muges, les Ophronèmes, etc.

OPHICÉPHALE KARAUWEY. Lacép., t. III, p. 552; *Ophicephalus punctatus*, Bloch, pl. 358. Sa teinte générale est le blanc sale, avec une multitude de points noirs, ainsi que l'extrémité des nageoires. Des eaux douces de l'Inde où sa chair est estimée; sa longueur est de sept à onze pouces. A. 5, P. 16, V. 6, A. 22, C. 14.

OPHICÉPHALE WARHL. Lacép., *loc. cit.*; *Ophicephalus striatus*, Bloch, pl. 359. Son dos est d'un vert noirâtre, et son ventre d'un jaune blanchâtre, avec des bandes transversales étroites, jaunes et brunes. Des rivières de la côte de Coromandel où il atteint jusqu'à quatre pieds de longueur. B. 5, P. 17, V. 6, A. 26, C. 17.

OPHICHTHYCTES. POIS. Huitième et dernier ordre de la classe des Poissons, dans la Zoologie analytique du professeur Duméril; elle répond, à peu de chose près, à la famille des Anguilliformes de Cuvier.

OPHIDÈRE. *Ophideres*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes et de la famille des Noctuellides, institué par Bois-Duval pour un insecte de la Nouvelle-Guinée. Ce genre est voisin de celui des *Ophiuso*, mais ce qui l'en distingue essentiellement, c'est que le dernier article des palpes est toujours long et dilaté en cuiller, à son extrémité.

OPHIDÈRE PRINCE. *Ophideres princeps*, Bois-Duv. Les ailes supérieures sont noirâtres, un peu nébuleuses, saupoudrées de noir, et un peu variées de verdâtre, avec quatre points blancs, groupés deux à deux; les inférieures sont jaunes, avec une tache réniforme et une bordure noires; la frange est entrecoupée de blanchâtre. Taille, trois pouces et un tiers, les ailes étendues.

OPHIDIASTRE. *Ophidiaster*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Stellérides, institué par Agassiz pour un Échinoderme que Lamarck avait placé parmi les Astéries et qui en diffère en ce que son corps, étoilé, est finement tesselé sur toute sa surface, et que ses sillons inférieurs sont très-étroits. Du reste, comme tous ceux de l'ordre, il n'a qu'un seul orifice du canal intestinal, entouré de suçoirs, mais dépourvu de dents; à la face dorsale on remarque entre deux rayons postérieurs un tubercule lamelleux ou plutôt fibreux, que l'on a appelé madréporiforme.

OPHIDIASTRE OPHIDIEN. *Ophidiaster ophidinus*, Agassiz; *Asterias ophidiono*, Lam.; *Pentasterias*, Blainv. Son disque est petit, et ses rayons, fort allongés, ressemblent à des Serpents; ils sont presque lisses sur le dos, avec des rides transverses et onduleuses; chacun d'eux a en dessous, une gouttière large, bordée de papilles très-petites. Il a plus d'un pied d'étendue.

OPHIDIE. *Ophidium*. POIS. Genre de la classe des Malacoptérygiens apodes, dans la méthode de Cuvier; caractères : anus assez en arrière; une dorsale et une anale qui se joignent à la caudale pour terminer le corps en pointe; ce corps est allongé, comprimé et recouvert de très-petites écailles irrégulières. Les Poissons de ce genre, très-voisins des Anguilles, par leurs caractères et par leur forme allongée de Serpent, en diffèrent essentiellement par leurs branchies bien ouvertes, munies d'un opercule large et d'une membrane à rayons courts; la tête est recouverte de grandes plaques écailleuses. Le genre Ophidie se compose des deux sous-genres suivants :

† DONZELLES ou OPHIDIES proprement dites, qui portent sous la gorge deux petits barbillons adhérents à la pointe de l'os hyoïde.

OPHIDIE DONZELLE COMMUNE. *Ophidium barbatum*, L., Gmel., *Syst. Natur.*, XIII, t. 1, p. 1146; Bloch, pl. 159, fig. 1; Encyclop. Méthod., Pois., pl. 26, 89; l'*Ophidium* des anciens. Ce petit Poisson, qui n'atteint guère un pied de longueur, est argenté, avec les nageoires lisérées de noir; sa chair est d'un fort bon goût; sa vessie aérienne présente une conformation particulière, étant grande, épaisse et supportée par trois pièces osseuses, suspendues sous les vertèbres, et dont la mitoyenne se meut par des muscles propres. A. 7, P. 20, A. 124, 133, P. 0, V. 0, A. 112, 115, C. 0.

Risso, pl. 5, fig. 12, a décrit une autre Donzelle des mers de Nice, sous le nom d'*Ophidium Vassali*. Le BLACODE, *Ophidium Blacodes*, Schneid., pl. 484, est une espèce gigantesque des mers Australes, observée à la Nouvelle-Zélande où elle dépasserait six pieds de longueur, et qu'on prétend se retrouver au cap de Bonne-Espérance; sa chair, fort recherchée, passe pour être exquise.

†† FIERASFERS, Ophidies qui manquent de barbillons. L'espèce constatée de ce sous-genre est l'*Ophidium imberbe*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1147; *Notopterus fontanes*, Risso, pl. 4, fig. 11, qu'on trouve dans la Méditerranée. Il est peu de Poissons où le nombre des rayons aux nageoires varie davantage, si l'on s'en rapporte aux évaluations des auteurs. Artédi les

compte ainsi : o. 79, p. 11, a. 41, c. 18; Gronou, n. 147, p. 96, a. 101, c. 0; et Bonnaterre, n. 228, a. 0, c. 0.

OPHIDIENS. *Ophidii.* rept. Quatrième ordre de la classe des Reptiles. Il répond à celui que Linné appelait *Serpentes* dans sa classe des Amphibies, et se compose des animaux généralement connus sous le nom de Serpents. C'est Brongniart qui introduisit cette dénomination dans la science, où elle est maintenant consacrée. On croirait, au premier coup d'œil, qu'un tel ordre est très-facile à circonscrire; mais comme rien n'est réellement et strictement circonscrit dans l'ensemble de la création, les Serpents se confondent vers les limites de l'ordre, non-seulement avec les autres ordres de Reptiles, mais encore avec des Poissons. Ils offrent d'un côté les plus grands rapports avec les Sauriens, où, de passages en passages, on serait tenté de les ramener, en considérant que la présence, le nombre ou l'absence des pattes, ne semblent pas un caractère très-essentiel dans la classe; ils offrent, de l'autre, des points de connexion très-étroits avec les Batraciens par les Lélodermes. Duméril les a divisés en Hétérodermes et Homodermes. Cuvier les a répartis en trois familles : celles des Anguis, des vrais Serpents et des Serpents nus. La première et la dernière ne comprennent chacune qu'un genre. Ce sont des Srps, genre de Sauriens sans pattes, nu des Grenouilles sans métamorphoses constatées. Il résulte de cette division que le nombre énorme d'Ophidiens maintenant connus, demeurent réunis presqu'en désordre dans une famille où règne encore une grande confusion pour la détermination des espèces. Linné crut parer à cette confusion, en caractérisant les espèces par le nombre de plaques ventrales et caudales. L'idée était ingénieuse, comme toutes celles de ce grand homme, mais le nombre de plaques étant sujet à varier dans les espèces qui en ont, comme il arrive aux rayons des nageoires, chez les Poissons, ce caractère ne doit pas être exclusivement employé; il faut rappeler, à l'aide de la méthode, la couleur qui, toute altérée qu'elle puisse être par le séjour des Serpents dans la liqueur conservatrice, n'en donne pas moins des indications utiles, puisque l'altération est à peu près la même pour chaque espèce mise dans une condition semblable. Ainsi le jaune et le rose tendent à passer au blanc, le brun au roux pâle, le bleu de ciel pâlit, le vert tendre s'efface en gris sale, mais les teintes vigoureuses se conservent parfaitement. Daudin recommande de tenir compte du rapport de la queue avec le reste du corps, parce qu'il n'arrive point, comme on le croit vulgairement, que la queue grandisse dans d'autres proportions. Cette partie se compte de l'anus. On peut tirer encore de fort bons caractères des grandes écailles ou plaques hexagonales, qui protégent la tête.

Les Ophidiens deviennent plus nombreux à mesure qu'on se rapproche de l'équateur; il n'en existe que trois ou quatre espèces constatées au-dessus du 50e degré nord; vers le 45e degré, on peut en porter le nombre à deux ou trois douzaines au plus, mais la zone torride en offre plus de quatre cents. On n'en trouvait guère que deux cent vingt ou deux cent trente énumérées dans le *Systema Naturæ* de Gmelin et dans l'Encyclopédie méthodique; aujourd'hui la quantité en est plus que doublée, et l'on est loin de connaître tous les Serpents. C'est parmi eux que se trouvent les animaux les plus venimeux connus. *V.* Serpents.

OPHIDIUM. pois. *V.* Ophidie.

OPHIE. *Opetiorynchos.* ois. *Furnorius,* Vieillot. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec plus long que la tête, droit ou légèrement courbé, grêle et très-effilé, déprimé à la base, comprimé à la pointe qui est subulée; narines placées assez loin de la base du bec, et sur les côtés, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane nue; pieds longs; quatre doigts; trois en avant dont l'intermédiaire a la moitié de la longueur du tarse; ceux des côtés égaux, avec l'externe soudé à la base; ailes courtes; les trois premières rémiges étagées, les troisième et quatrième les plus longues. Queue courte, faiblement étagée et flexible. Les Oiseaux qui composent ce genre seraient les Guêpiers du nouveau continent, si, malgré de grandes anomalies dans les caractères, ils pouvaient demeurer réunis, comme ils l'ont été par Latham; mais cette réunion, ainsi que beaucoup d'autres prononcées trop légèrement, quelquefois même sur de simples rapports, et non sur le résultat de l'examen des espèces, n'est plus tolérable au point où en est arrivée la science. Les Ophies ne sont ni farouches ni solitaires, quoique très-rarement on les rencontre autrement que par paires; ils voltigent autour des habitations, y pénètrent assez fréquemment, et se retirent dans les bosquets qui les entourent. Étrangers aux grandes forêts, on ne les y rencontre qu'accidentellement; on ne les voit pas non plus entreprendre de longs voyages; il est vrai que la brièveté de leurs ailes y ferait obstacle; elle les assujettit en quelque sorte à la vie sédentaire. La longueur de leurs jambes, qui seule écarterait tout rapprochement avec les Guêpiers, les rend aptes à la marche, qu'ils exécutent alternativement avec une lenteur affectée, qui leur donne un air grave, puis avec une extrême vivacité qui imprime à cette marche ou plutôt à cette course, une irrégularité remarquable. Leur voix est forte et sonore; leur ramage, un peu monotone, est néanmoins écouté avec plaisir à quelque distance du bocage; mais ce que l'on admire le plus dans ces Oiseaux, c'est l'art qu'ils apportent dans la construction de leur nid, que quelques ornithologistes ont comparé pour la forme à un four, et qui même a fait donner au genre le nom de Fournier. Ce nid est placé indifféremment contre les grosses branches, les fenêtres, les poteaux, les palissades, etc.; il est hémisphérique et construit totalement en terre gâchée; il a environ six pouces de diamètre et se trouve partagé intérieurement en deux chambres, au moyen d'une cloison semi-circulaire, percée d'un trou de communication, correspondant à l'ouverture extérieure pratiquée sur le côté. C'est dans la seconde chambre qu'est déposé un lit d'herbes molles, sur lequel doivent éclore quatre œufs blanchâtres, piquetés de roux. D'autres espèces donnent à leur nid une étendue considérable, qui dépasse même quelquefois dix-huit pouces de diamètre. La charpente qui soutient toute cette construction est d'un volume tel, que l'on pourrait, avec raison, douter que son transport fût l'ouvrage d'un aussi petit Oiseau; elle consiste en bûchettes ou ra-

meaux ordinairement garnis d'épines. Il est enfin une troisième Ophie qui substitue au ciment de terre un tissu formé de brins d'herbe, finement entrelacés; elle le suspend à l'extrémité des branches flexibles, où il devient le jouet des vents. Ce nid, fort ample, quoique léger, est divisé en plusieurs compartiments au moyen de cloisons internes, et diverses ouvertures communiquent du dehors au dedans. Dans le compartiment du fond sont déposés les œufs, les autres servent à l'exercice des petits avant qu'ils aient acquis assez de force pour s'échapper du berceau.

OPHIE ANNUMBI. *Furnarius Annumbi*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, tachetées de noirâtre; front d'un brun rougeâtre; sommet de la tête et nuque bruns; petites tectrices alaires et rémiges d'un brun clair, les grandes d'un beau brun rougeâtre; côtés de la tête blanchâtres, avec un trait brun derrière l'œil; gorge blanche, encadrée par un trait noir, qui part de chaque angle du bec; parties inférieures variées de brun et de blanchâtre; tectrices alaires inférieures d'un blanc luisant, nuancé de rouge; rectrices latérales noirâtres, bordées de brun et terminées par une tache blanchâtre, les deux intermédiaires d'un brun clair; bec d'un brun rougeâtre; pieds olivâtres. Taille, sept pouces et demi. Du Paraguay.

OPHIE AU CHILI. *Opetiorynchos Chilensis; Certhia Chilensis*, Garnot. Le plumage est brun, plus foncé sur la tête, les ailes et la queue; le cou et le haut de la poitrine sont grivelés; grandes et moyennes rémiges, rectrices tachées de brun ferrugineux sur les barbes externes; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et demi.

OPHIE FOURNIER. *Merops rufus*, Latr.; *Furnarius rufus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; dessus et côtés de la tête d'un brun foncé; sourcils d'un brun fauve, de même que la partie externe de l'aile, qui est aussi traversée par une bande rousse; rectrices d'un roux brunâtre; gorge, devant du cou et pattes inférieures blancs; flancs d'un brun roussâtre; bec brun en dessus et vers la pointe, le dessous est blanchâtre; pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De la Caroline.

OPHIE ROUGE. *Furnarius ruber*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; côtés de la tête bruns; tectrices alaires d'un rouge de carmin; rémiges rouges, avec l'extrémité noirâtre; rectrices d'un rouge pourpré; parties inférieures blanchâtres. Les plumes qui garnissent la tête et le dessus du cou sont assez rudes, et l'extrémité de la baguette dépasse d'un peu les barbules; bec noirâtre en dessus et blanchâtre en dessous; pieds d'un brun verdâtre. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

OPHIOCARYON. *Ophiocaryon*. BOT. Ce genre qui paraît devoir appartenir à la famille des Anacardiacées, a été créé par Endlicher, qui lui a reconnu pour caractères : calice imbriqué; corolle composée de trois pétales ovales et concaves. Le fruit est un drupe coriace, glabre, sphérique, avec une noix dure, glabre, bivalve, uniloculaire et monosperme. L'embryon privé d'albumen a sa radicule très-grande, épaisse, un peu atténuée vers le bas et tordue en spirale; le caudicule est filiforme, flexueux; les deux cotylédons sont foliacés et penninervurés. La seule espèce de ce genre que l'on connaisse jusqu'ici est un arbre élevé, dont le tronc est glabre, revêtu d'une écorce lisse et cendrée; ses feuilles sont imparipinnées, à folioles pétiolées, opposées par paires au nombre de trois à six, ovato-lancéolées, acuminées, très-entières, un peu coriaces, veinées, glabres, luisantes; le pétiole commun est canaliculé en dessus; les fleurs sont réunies en panicule terminale ou axillaire; elles sont blanches, serrées et portées chacune sur un pédicelle. Cet arbre croît à la Guiane.

OPHIOCÉPHALE. *Ophiocephalus*. INTEST. Genre de la famille des Cavitaires, institué par Quoy et Gaimard, pour des Vers mous, très-allongés, ayant le bout du museau fendu. Ces Vers sont encore très-peu connus.

OPHIOCOME. *Ophiocoma*. ÉCHIN. Ce genre de l'ordre des Stellérides, a été institué par Agassiz, et il ne diffère de celui des Ophiures, dont il a été distrait, que par de longues épines, très-mobiles, aux rayons annexés au disque qui forme la partie centrale du corps.

OPHIOCOME LÉZARDELLE. *Ophiocoma lacertosa*, Agas.; *Ophiura lacertosa*, Lam.; *Stella longicauda*, Lamk. Ses rayons ressemblent à des queues de Lézard; ils sont un peu longs, cirrheux, mutiques, rarement échioulés par leurs papilles ouvertes. Ils sont panachés de jaune et de brun. On trouve cette espèce dans les mers d'Europe.

OPHIODE. *Ophiodes*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuélides, institué par Guénée, avec les caractères suivants : antennes assez longues et épaisses, filiformes; palpes assez minces et velues, sinuées, un peu ascendantes, avec le dernier article long et nu; spiritrompe forte et assez longue; corselet épais; abdomen lisse, subconique; ailes supérieures dentées.

OPHIODE LUNAIRE. *Ophiodes lunaris*, Guén.; *Noctua angur*, Esp. Le dessus des ailes supérieures est d'un brun grisâtre foncé, avec un reflet verdâtre; il y a au milieu une large bande plus claire, avec une tache lunulaire au centre, et un point d'un brun noirâtre; les bords forment deux lignes ondulées, blanches; on voit un point noir à l'origine et un trait en zigzag ou festonné, vers le bord qui est frangé et blanchâtre, avec une série de points noirâtres, un peu en deçà de la frange. Les ailes inférieures sont d'un brun fauve, passant au brun vers les bords, dont la frange est plus pâle. Taille, deux pouces trois lignes, les ailes étendues. Europe.

OPHIODERME. *Ophioderma*. BOT. Genre de la famille des Fougères, créé par le docteur Blume, aux dépens du genre *Ophioglossum* de Linné, pour une espèce que l'on trouve assez abondamment à Java. Caractères : sporanges soudés, formant par leur assemblage une sorte d'épi articulé; ils sont biloculaires et déhiscents transversalement.

OPHIODERME PENDANT. *Ophioderma pendulum*, Bl.; *Ophioglossum pendulum*, L. Sa fronde est linéaire et pendante; elle porte, vers son milieu, l'épi qui est beaucoup plus court qu'elle. Cette plante parasite croît sur les arbres élevés des Moluques et de tout l'archipel des Indes.

OPHIODONTES. FOSS. Syn. de Glossopètres. *V.* ce mot.

**OPHIOGLOSSE.** *Ophioglossum.* BOT. Le genre de Fougères décrit sous ce nom par Linné renfermait deux groupes de plantes, tout à fait différents, qui sont devenus les types de deux genres appartenant même à deux sections différentes de la famille des Fougères : les vrais Ophioglosses qui, avec les *Botrychium*, forment la tribu des Ophioglossées, et les *Lygodium* ou *Hydroglossum* qui appartiennent à la tribu des Osmundacées. Les Ophioglosses sont de petites Fougères dépourvues de tiges, à feuilles simples, entières ou très-rarement lobées à leur extrémité, marquées de nervures réticulées, d'une consistance molle, d'un vert tendre, ordinairement glabres; de leur base part un épi porté sur un pédoncule plus ou moins long; cet épi, tantôt plus court, tantôt plus long que la fronde, est simple, formé par deux rangs de capsules enchâssées pour ainsi dire dans son tissu et s'ouvrant par des fentes transversales. Ces capsules bivalves, analogues pour leur forme et leur structure à celles des *Botrychium* et à celles des Marattiées, ne présentent aucune trace d'anneau élastique; elles renferment une infinité de graines très-fines, blanches, parfaitement libres. Ce genre, ainsi que le *Botrychium*, offre cette particularité que les frondes ne sont pas enroulées en crosses avant leur développement, comme celles des autres Fougères.

OPHIOGLOSSE VULGAIRE. *Ophioglossum vulgatum*, L. Vulgairement Langue de Serpent. Le stipe est grêle, simple, long de quatre pouces, portant vers le milieu une fronde amplexicaule, ovale, obtuse, très entière, glabre et sans nervure; l'épi est distique, long de deux pouces environ, dépassant la fronde. En Europe, dans les prairies humides.

OPHIOGLOSSE DE PORTUGAL. *Ophioglossum Lusitanicum*, L. Sa fronde est lancéolée, rétrécie à sa base, longue d'un pouce au plus, large de deux à trois lignes; l'épi est long de quatre à cinq lignes.

Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*Ophioglossum palmatum*, Plum., *Filic.*, tab. 65, dont la fronde, profondément palmée, donne naissance vers sa base et sur ses côtés à trois ou quatre épis qui ne paraissent être que d'autres lobes fertiles. Cette plante croît dans les Antilles.

**OPHIOGLOSSITES.** FOSS. Synonyme de Glossopètres. *V.* ce mot.

**OPHIOGNATHE.** *Ophiognathus.* POIS. Genre de Malacoptérygiens, de la famille des Anguilliformes, établi par Harwood, pour un singulier Poisson pris par le capitaine Sawyer à 62° de lat. n. et 50° de longit. Ce genre est caractérisé ainsi qu'il suit : corps nu, colubriforme, comprimé, avec un ample sac abdominal; tête déprimée en avant; mâchoire supérieure dépassant un peu l'inférieure : les dents qui garnissent celle-ci sont subulées et repliées sur les os maxillaires; mâchoires allongées, ouvertes, dilatables; langue peu apparente; de grandes ouvertures en avant et en dessous des pectorales dont les rayons sont mous, ainsi qu'aux dorsale et anale; ventrales nulles; yeux très-petits, situés près de l'extrémité de la mâchoire supérieure; queue longue, prolongée en filament. Par la réunion de tous ces caractères, le genre Ophiognathe diffère essentiellement de tous ceux Apodes de la famille des Murènes. La seule espèce encore connue, a été nommée *Ophiognathus ampullaceus*, à cause du vaste sac élastique qu'elle porte à la surface abdominale du corps, et qui communique avec le pharynx. Ce sac qui paraît n'être qu'un réservoir destiné à contenir de l'air, est comparable aux organes analogues chez d'autres animaux de différentes classes. La longueur totale de l'individu que l'on a pris, offrait quatre pieds et demi; la teinte de la peau est le noir pourpré, à l'exception de l'extrémité effilée de la queue, qui est d'une nuance plus claire.

**OPHIOIDE.** *Ophioïdes.* Épithète donnée à certains êtres, dont la forme offre quelque ressemblance avec celle d'un Serpent.

**OPHIOLITE.** MIN. Nom donné par Brongniart aux Roches composées de Diallage qui en fait la base, de Serpentine et de Talc enveloppant du Fer titané. *V.* EUPHOTIDE et SERPENTINE.

**OPHIOMORPHITES.** MOLL. FOSS. Syn. d'Ammonites.

**OPHION.** *Ophion.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Fabricius, réuni par Latreille à son genre Ichneumon, adopté par Olivier, et dans ces derniers temps, par Latreille (Fam. Natur., etc.). Les caractères de ce genre sont : tarière courte, mais saillante; extrémité des mandibules très-distinctement bidentée; antennes filiformes ou sétacées; bouche point avancée en manière de bec; palpes labiales de quatre articles, les maxillaires ayant leurs articles très-inégaux; abdomen très-comprimé, plus ou moins arqué en faucille, tronqué au bout. Ce genre se distingue des Pimples et des Cryptes, avec lesquels il a le plus de rapports, par l'abdomen qui, dans ces derniers, est cylindrique ou presque ovale, et terminé par une tarière longue. Les Stéphanes et les Xorides sont séparés des Ophions, parce que l'extrémité de leurs mandibules est entière ou faiblement bidentée. Enfin, les Métopies, Ichneumons, Banchus, etc., en sont distingués, parce que leur tarière est cachée ou peu saillante. Les mœurs des Ophions sont analogues à celles des autres Ichneumonides. Latreille observe que ces insectes doivent déposer leurs œufs dans le corps des chenilles et chrysalides qui sont en plein air ou dans des retraites peu profondes, parce que leur tarière étant courte, ne pourrait pas pénétrer bien avant dans les corps où ces larves vont ordinairement se cacher. Olivier décrit soixante et une espèces de ce genre.

OPHION JAUNE. *Ophion luteus*, Oliv.; *Ichneumon luteus*, L., Fabr. Il est long de plus de dix lignes, d'un jaune roussâtre, avec les yeux verts. La femelle dépose ses œufs particulièrement sur la peau des chenilles de l'espèce de Bombice, qu'on a nommée la Queue fourchue. Ils y sont fixés au moyen d'un pédicule long et délié. Les larves y vivent ayant l'extrémité postérieure de leur corps engagée dans les pellicules des œufs d'où elles sont sorties, y croissent, sans empêcher la chenille de faire sa coque; mais elles finissent par la tuer, en consument toute la substance intérieure, se filent des coques oblongues les unes auprès des autres, et en sortent, ainsi que de l'enveloppe commune, sous la forme d'Ichneumons. Europe.

OPHIONÉE. *Ophionea.* INS. Nom donné par Klug, dans son *Entomologiæ Brasilianæ Specimen*, au genre *Casnonia* de Latreille. *V.* CASNONIE.

OPHIOPHAGES. OIS. Dénomination donnée à quelques animaux qui se nourrissent de Serpents. Vieillot l'avait appliquée à une famille composée du seul Hoazin. *V.* SASA.

OPHIOPOGON. BOT. Ker a nommé ainsi un genre qu'il a établi pour le *Convallaria Japonica.* Mais ce genre avait déjà été fait par le professeur Richard (*in Schrader Journ.*, 1807), sous le nom de *Fluggea.* Cependant comme il existait déjà un genre de ce dernier nom établi par Willdenow, en 1805, dans son *Species Plantarum*, Desvaux lui a substitué le nom de *Slateria. V.* ce mot.

OPHIORHIZE. *Ophiorhiza.* BOT. Le genre établi par Linné, sous ce nom, se composait de deux espèces, savoir : *Ophiorhiza Mungos*, qui croît dans l'Inde, et *Ophiorhiza Mitreola*, originaire de l'Amérique septentrionale et méridionale. Ayant soumis ces deux plantes à une analyse soignée, Richard a reconnu (Mém. Soc. d'Hist. nat., 1, p. 61) que non-seulement ces deux plantes forment deux genres différents, mais que ces deux genres appartiennent à deux familles très-distinctes. Il a conservé le nom d'*Ophiorhiza* pour la première espèce, qui en effet était connue sous ce nom avant la seconde, pour laquelle il a rétabli le nom de *Mitreola.* (*V.* ce mot.) Le genre *Ophiorhiza*, tel qu'il est maintenant limité, appartient à la famille des Rubiacées et à la Pentandrie Monogynie; ses caractères sont : un calice turbiné, adhérent avec l'ovaire infère, ayant son limbe à cinq dents; une corolle monopétale, tubuleuse, presque infundibuliforme, à cinq lobes; cinq étamines incluses, insérées à la corolle; un ovaire à deux loges polyspermes, couronné par un disque épigyne bilobé; chaque loge offre un trophosperme cylindracé, pédicellé, qui part de son fond : celui-ci est couvert d'un grand nombre d'ovules très-petits; le style est court, simple, terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une capsule comprimée, couronnée par les dents du calice, mince et comme ailée des deux côtés, à deux loges polyspermes, s'ouvrant transversalement par son sommet, au moyen d'une fente commune aux deux loges.

OPHIORHIZE DE L'INDE. *Ophiorhiza Mungos*, L., *Sp. Plant.*, Rich., *loc. cit.*, t. 2. C'est une plante annuelle, qui croît dans l'Archipel des Indes. Sa racine est allongée, pivotante, un peu plus renflée que la tige, avec laquelle elle se confond insensiblement; cette tige est dressée, cylindrique, haute d'un pied et plus, divisée en quelques rameaux opposés, légèrement pubescents et comme ferrugineux dans leur partie supérieure. Les feuilles sont opposées, ovales, lancéolées, entières, acuminées à leur sommet, portées sur un pétiole d'environ un pouce. Entre chaque paire de feuilles on aperçoit une petite cicatrice transversale, que l'on peut considérer comme la trace de stipules très-caduques. Les fleurs sont fort petites, rougeâtres, formant une sorte de corymbe terminal à la partie supérieure des ramifications de la tige; ce corymbe se compose de ramifications dressées, partant presque toutes du même point et portant des fleurs dans toute leur longueur. Ces fleurs sont tournées d'un seul côté. La racine de cette plante jouit, dans l'Inde, d'une très-grande réputation dans le traitement de la morsure des Serpents venimeux.

OPHIOSCORODON. BOT. C'est-à-dire *Ail de Serpent.* Nom donné à diverses espèces du genre *Allium*, tels que l'*ursinum*, le *Victorialis*, le *vineale* et le *Scorodoprasum* dont on a formé une section du genre Ail.

OPHIOSE. BOT. L'un des synonymes de *Ophioxylum. V.* OPHIOXYLE.

OPHIOSPERMES. BOT. La famille de plantes ainsi désignée par Ventenat, est plus généralement connue sous le nom de Myrsinées. *V.* ce mot.

OPHIOSTACHYDE. *Ophiostachys.* BOT. Genre de la famille des Colchicacées et de l'Hexandrie Trigynie, L., établi par Delile (Liliacées de Redouté, vol. VIII, tab. 464), sur une espèce placée par Linné dans le genre *Veratrum*, et dans le *Melanthium* par Walter. Il se distingue suffisamment de ces deux derniers genres par son port, ses fleurs dioïques, et par la structure de sa capsule. Willdenow a, de son côté, constitué le même genre sous le nom de *Chamelirium.*

OPHIOSTACHYDE DE VIRGINIE. *Ophiostachys Virginica*, Delile; *Veratrum luteum*, L.; *Melanthium dioicum*, Walt., *Flor. Carol.*; *Chamælirium Carolinianum*, Willd. C'est une plante glabre dans toutes ses parties, dont les tiges verticales, hautes de trois à six décimètres, sont munies de feuilles alternes, sessiles, ovales, lancéolées. Les fleurs dioïques forment un long épi terminal, analogue à celui de la Gaude (*Reseda luteola*, L.). Les mâles ont un périgone à six segments linéaires, étalés, avec six étamines, dont les filets sont inégaux en grandeur, et terminés par des anthères biloculaires; il n'y a aucune trace de pistil. Les fleurs femelles forment un épi moins serré que celui des mâles; leur périgone est à six segments assez larges et peu découpés; elles renferment six filets opposés à ces segments et dépourvus d'anthères; leur ovaire est ovoïde et porte trois styles courts, divergents au sommet, bordés supérieurement par des stigmates linéaires. La capsule est ovoïde, triloculaire, renfermant des graines imbriquées, ovoïdes et bordées par une membrane irrégulière. Cette plante est commune dans la Virginie. Les habitants emploient sa racine contre les morsures des Serpents.

OPHIOSTAPHYLON. BOT. L'un des noms anciens de la Bryone. *V.* ce mot.

OPHIOSTOME. *Ophiostoma.* INTEST. Genre de l'ordre des Nématoïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, atténué aux deux extrémités; tête bilabiée; une lèvre en dessus, l'autre en dessous. Ce genre, peu nombreux en espèces, se distingue facilement des autres Nématoïdes par la forme de la tête, qui tantôt est distincte par un rétrécissement, tantôt est continue avec le corps; elle présente à son extrémité antérieure une fente transversale ou bouche plus ou moins profonde, toujours munie de deux lèvres peu mobiles, de même longueur ou de longueur inégale; la lèvre supérieure est quelquefois renflée; le corps, très-allongé et cylindrique, est atténué aux deux extré-

mités, mais spécialement à la postérieure; l'intestin, étendu de la bouche à l'anus, présente quelques renflements et rétrécissements dont la situation varie. Les espèces qui composent ce genre n'ont encore été trouvées que dans quelques Mammifères et dans quelques Poissons. Ce sont les *Ophiostoma cristatum, mucronatum, dispar, lepturum* et *Pontierii*.

OPHIOTÈRES. OIS. (Vieillot.) *V.* MESSAGER.

OPHIOXYLE. *Ophioxylum*. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice quinquéfide, dont les découpures sont très-petites, droites et aiguës; corolle infundibuliforme, ayant le tube long, filiforme, renflé vers son milieu, et le limbe quinquéfide; cinq étamines courtes; stigmate capité; baie bilobée, blanchâtre, renfermant des graines petites et arrondies. On trouve sur les mêmes pieds des fleurs simplement mâles, dont le calice est bifide, la corolle ornée à sa gorge d'un nectaire cylindrique, et qui offrent deux étamines. Ce genre, voisin du *Rauwolfia*, ne renferme qu'une seule espèce, car l'*Ophioxylum Ochrosia* de Persoon est définitivement admis comme genre distinct, sous le nom d'*Ochrosia*, proposé par Jussieu. *V.* OCHROSIE.

OPHIOXYLE SERPENTINE. *Ophioxylum serpentinum*, L., et Vendt., in *Rœmer Archiv.*, 1, p. 59, tab. 7; *Ophioxylum trifoliatum*, Gærtn. C'est une plante indigène de la côte du Malabar et des îles de l'archipel indien. Rhéede (*Hort. Malab.*, VI, p. 81, tab. 47) l'a décrite et figurée sous le nom de *Tsjovanna*. La tige, sous frutescente et dressée, porte des feuilles opposées, ternées ou quaternées, lancéolées, acuminées, très-entières. Les fleurs, de couleur blanche ou rougeâtre, sont disposées en corymbes pédonculés et axillaires.

OPHIRE. *Ophira*. BOT. Le genre créé sous ce nom par Linné est le même que le *Grubbia* de Bergius. En conséquence l'*Ophira stricta*, L., unique espèce du genre, est synonyme de *Grubbia rosmarinifolia*, Berg. *V.* GRUBBIA.

OPHISAURE. *Ophisaurus*. REPT. C'est-à-dire *Serpent-Lézard*. Sous-genre d'Orvet. *V.* ce mot.

OPHISPERME. *Ophispermum*. BOT. Genre de la Décandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 344) et adopté par De Candolle (*Prod. Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 59) qui l'a ainsi caractérisé : périgone divisé profondément en six parties qui, par leur disposition circulaire, forment un urcéole tomenteux; dix étamines à anthères fixes; style bifide au sommet et plus long que les étamines; capsule comprimée, déhiscente par le sommet; graine solitaire, ovée, acuminée, munie latéralement d'une aile longue, sinueuse et presque cylindrique. C'est de cet appendice en forme de Serpent que le nom générique est dérivé. Ce caractère, combiné avec ceux des anthères fixes, de la présence d'un style bifide et de l'urcéole, a motivé l'admission du genre *Ophispermum* qui, selon R. Brown, Jussieu et Poiret, ne doit point être séparé de l'*Aquilaria*, type de la nouvelle famille des Aquilarinées. Quant au nombre des divisions du périgone, il est probable qu'il est de cinq plutôt que de six, attendu que les étamines sont au nombre de dix.

OPHISPERME DE LA CHINE. *Ophispermum Sinense*, Lour. (*loc. cit.*). C'est un arbre élevé, à feuilles lancéolées et ondulées, très-entières, brillantes, alternes; les fleurs sont terminales et solitaires.

OPHISURE. *Ophisurus*. POIS. Sous-genre de Murènes. *V.* ce mot.

OPHITE. MIN. Serpentin; *Grun-Porphyr* des Allemands; le Porphyre vert antique. L'Ophite est un Aphanite porphyroïde, contenant des cristaux de Feldspath gras, bien prononcés, mais intimement liés avec la pâte environnante. Cette roche a été confondue par la plupart des géologues avec les Grünsteins, ou Diorites, qui sont des Roches amphiboliques; et d'après cette opinion l'Aphanite d'Haüy serait une Roche composée d'Amphibole et de Feldspath fondus imperceptiblement l'un dans l'autre. Mais Cordier, qui a soumis cette Roche à un examen approfondi, croit devoir la rapporter à la famille des Roches pyroxèniques. Suivant lui, l'Aphanite est une Roche compacte, composée de Pyroxène verdâtre, de Feldspath verdâtre ou blanchâtre, gras et tenace, et de Talc ou de terre verte, sans Fer titané. La pâte de l'Ophite présente quelquefois des petits cristaux de Pyroxène vitreux. Elle est souvent amygdalaire, et contient des amandes de Calcédoine ou de terre verte endurcie. Elle est susceptible de s'altérer, à cause de la facile décomposition du Pyroxène, et se transforme alors en une Roche d'un aspect aride, à laquelle Haüy a cru devoir donner le nom particulier de Xérasite. L'Ophite moderne existe en couches puissantes dans la partie moyenne des terrains intermédiaires, au Harz, et surtout dans les Vosges où il joue un grand rôle. Il est amygdalaire; ses cellules contiennent souvent du carbonate de Chaux au lieu de Calcédoine et de terre verte. Quant à l'Ophite ou Porphyre vert antique, on croit que les anciens le tiraient des montagnes qui bordent la mer Rouge du côté de l'Égypte; mais il en existe de parfaitement semblable dans différentes parties de la Corse. Ils donnaient à ce beau Porphyre le nom d'Ophite ou de Serpentin, à cause de la couleur de ses taches, qui ressemblent grossièrement à celles de la peau de certains Serpents.

OPHITINE. MIN. (Lamétherie.) Nom donné à la base de l'Ophite. *V.* ce mot.

OPHIURE. *Ophiura*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Stellérides, ayant pour caractères : corps orbiculaire, déprimé, à dos nu, ayant dans sa circonférence une rangée de rayons allongés, grêles, cirrheux, simples, papilleux ou épineux sur les côtés, presque pinnés; face inférieure des rayons aplatie et sans gouttière ou canal; bouche inférieure et centrale; des trous aux environs de la bouche. Les Ophiures, séparées par Lamarck du grand genre *Asterias* de Linné, comprennent toutes les espèces dont le corps est petit, aplati, discoïde, et dont les rayons, au nombre de cinq, sont allongés, grêles, non divisés, formés de pièces solides, articulées et garnies d'écailles, qui fortifient et soutiennent les pièces principales. Beaucoup d'Ophiures ont sur les parties latérales de leurs rayons plusieurs rangées de pointes mobiles, cylindroïques ou aplaties, articulées seulement à leur base, et comparables aux pointes qui revêtent l'enveloppe calcaire des Oursins; d'autres sont glabres ou au moins dépourvues de pointes articulées. Dans les

espèces dont les rayons sont munis d'épines articulées et mobiles, il existe entre les épines de petits pieds charnus, rétractiles, très-nombreux, qui servent à l'animal à se mouvoir et à se cramponner sur les corps solides. Dans les espèces dont les rayons n'ont point d'épines latérales, on ne voit point de pieds charnus sur les rayons, mais seulement dans cinq sillons courts, qui forment une étoile autour de la bouche. Leur disque central au corps a, de plus, dans chaque intervalle des rayons, quatre trous qui pénètrent dans l'intérieur, et qui servent probablement à la respiration. L'estomac ne se prolonge point en cœcums dans les rayons, puisque ceux-ci ne sont pas creux.

Les Ophiures se trouvent dans toutes les mers. Lamarck a établi deux sections dans ce genre. La première renferme les espèces à rayons arrondis ou convexes sur le dos; ce sont les *Ophiura texturata, lacertosa, incrassata, annulosa, marmorata*. La seconde comprend des espèces à rayons aplatis en dessus comme en dessous; tels sont les *Ophiura echinata, scolopendrina, longipeda, nercidina, ciliaris, squammata, fragilis*.

OPHIURE. *Ophiurus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Gærtner aux dépens du genre *Rottboellia*, et que l'on peut caractériser de la manière suivante : les fleurs forment un épi cylindrique, articulé; chaque articulation porte une seule fleur qui est enfoncée dans une excavation du rachis. La lépicène est biflore, à deux valves dont l'extérieure est cartilagineuse, l'interne concave et membraneuse. Chaque fleur offre une glume composée de deux paillettes membraneuses et mutiques; la fleur interne est hermaphrodite, l'externe est mâle ou même neutre. Ce genre se compose d'un très-petit nombre d'espèces, offrant des chaumes dressés, rameux, et des épis souvent fasciculés. Ces espèces sont exotiques. On peut considérer comme type de ce genre le *Rottboellia corymbosa* de Linné fils, ou *Ophiurus corymbosus*, Gærtner, 3, p. 4. Ce genre diffère surtout du *Rottboellia* par les articulations de son épi, qui portent un seul épillet, tandis qu'elles en offrent deux dans ce dernier genre.

OPHIURELLE. *Ophiurella*. ÉCHIN. FOSS. Ce genre de l'ordre des Stellérides, a été formé par Agassiz, pour la plupart des espèces fossiles du genre Ophiure de Lamarck. Le caractère distinctif consiste en ce que le disque est à peine distinct, et certes ce caractère ne peut guère autoriser la séparation. L'auteur y fait entrer les *Ophiura carinata, speciosa, milleri* et *Egertoni*, décrits dans l'Histoire des animaux invertébrés.

OPHIUSE. *Ophiusa*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes et de la famille des Noctuellides, institué par Ochseinheimer, aux dépens du genre Noctuelle de Latreille, avec les caractères suivants : dernier article des palpes plus court que le précédent, et couvert d'écailles; cellule discoïdale des secondes ailes fermée par une nervure en chevron plus ou moins prononcé, et tournant sa convexité du côté du corps. Ce genre, peu répandu en Europe, est extrêmement nombreux sur d'autres points du globe.

OPHIUSE GÉOMÉTRIQUE. *Ophiusa geometrica*, Ochs.; *Noctua geometrica*, Fabr. Ailes supérieures d'un gris chatoyant en dessus, avec une grande tache noire et discoïdale, deux bandes blanches, droites, parallèles, dont la postérieure, un peu plus longue, est largement bordée de roussâtre en arrière; les inférieures sont d'un brun noirâtre luisant, avec une bande transverse et la frange blanches. Le dessous des quatre ailes est d'un gris brun cendré, avec deux bandes transverses blanchâtres, plus larges aux supérieures. Taille, seize lignes. On la trouve dans l'archipel des Indes, et elle n'est pas rare en Belgique.

OPHONE. *Ophonus*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Ziégler aux dépens du genre Harpale, de Bonelli, et adopté par Latreille (Fam. Nat.). Ce genre ne diffère des Harpales proprement dits, que parce que tout le corps est couvert de points enfoncés, que l'on ne voit pas chez les Harpales. Le type du genre est le *Carabus sabulicola* des auteurs.

OPHRYASTE. *Ophryastes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar et adopté par Schoonherr dans sa monographie des Curculionides. Caractères : antennes assez courtes et fortes, insérées vers le milieu de la trompe, coudées, composées de douze articles dont le premier plus épais au sommet, le deuxième allongé, obconique, les cinq suivants transverses, égaux, et plus courts, le huitième un peu plus épais, et les quatre autres formant une massue ovale; trompe courte, épaisse, un peu anguleuse, sillonnée en dessus, profondément échancrée carrément en dessous; yeux latéraux obovales, un peu déprimés; corselet transverse, inégal en dessus, lobé en arrière des yeux, arrondi sur les côtés, tronqué à sa base et cilié; point d'écusson; élytres oblongues-ovales, avec les épaules obliquement arrondies; pieds robustes, assez longs, les antérieurs un peu plus allongés; cuisses plus épaisses au sommet et mutiques; jambes cylindriques, les postérieures droites. Les deux espèces connues, *Ophryastes vittatus* et *sulcirostris*, sont de l'Amérique septentrionale.

OPHRYDE. *Ophrys*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, établi par Linné et dont Robert Brown et le professeur Richard ont les premiers bien limité les caractères : divisions calicinales étalées : les deux internes dressées et généralement plus petites; labelle sans éperon, convexe, entier ou lobé, généralement tomenteux et comme velouté, d'une couleur pourpre foncé; gynostème court; anthère terminale et antérieure, semblable à celle du genre *Orchis*, à deux loges rapprochées à leur partie inférieure : chaque loge contient une masse pollinique finissant en une petite caudicule transparente, que termine un rétinacle. Chaque rétinacle est contenu dans une petite boursette particulière, tandis que dans les véritables espèces d'Orebides, une seule et même boursette contient les deux rétinacles. Les espèces de ce genre sont encore assez nombreuses et surtout très-faciles à reconnaître à la forme de leurs fleurs qui offrent quelque ressemblance soit avec une Mouche, soit avec un Bourdon, etc.

OPHRYDE MOUCHE. *Ophrys Myodes*, L., Willd. Ses bulbes sont ovoïdes, entiers; sa tige, grêle et haute d'un pied, porte des feuilles alternes et lancéolées. Les fleurs forment un épi lâche et pauciflore. Les divisions exter-

nes du calice sont étalées, ovales, obtuses, vertes; les deux intérieures sont beaucoup plus courtes; le labelle est velu, presque noir, trilobé; les deux lobes latéraux sont linéaires, lancéolés; celui du milieu beaucoup plus grand et bilobé. Cette espèce croît dans les bois montueux, en Europe.

OPHRYDE BOURDON. *Ophrys Apifera*, Willd. Cette espèce offre également deux bulbes ovoïdes et arrondis, une tige de six à dix pouces d'élévation, dont les feuilles ovales-arrondies, aiguës, sont réunies à la partie inférieure de la tige. Les fleurs, disposées comme dans l'espèce précédente, sont plus grandes. Les divisions externes du calice sont roses, étalées, et le labelle est très-convexe, velu, d'un brun foncé, à cinq lobes inégaux, repliés en dessous. Cette espèce croît dans les mêmes localités que la précédente. On trouve encore en France plusieurs autres espèces, telles que : *Ophrys Aranifera*, *Ophrys Arachnites*, *Ophrys lutea*, *Ophrys speculum*, etc.

OPHRYDÉES. BOT. L'une des tribus établies dans la famille des Orchidées. *V.* ce mot.

OPHRYDIE. *Ophrydia.* INF. Bory de St.-Vincent, dans son Essai d'une classification des animaux microscopiques, a donné ce nom à un genre de la famille des Mystacinées, de l'ordre des Trichodés, caractérisé par des faisceaux de cils opposés et implantés aux deux côtés de la partie antérieure d'un corps arrondi, cylindrique ou turbiné. Les animaux qui le composent présentent les formes extérieures des véritables Urcéolaires, et les faisceaux de cils disposés de la même façon, comme pour y former un passage; mais ils ne sont point évidés en manière de godet ou de cupule, et leurs cils ne sont pas aussi distinctement vibratiles. Les Ophrydies offrent beaucoup de ressemblance entre elles; à l'exception d'une seule espèce, elles sont toutes d'eau douce.

OPHRYDIE LAGENULE. *Ophrydia Lagenula*, B.; *Trichoda Diota*, Müll., *Inf.*, p. 168, tab. 21, fig. 3-4, Encycl. Vers., Ill., pl. 12, f. 24, 25. Cet animal, qui se trouve parmi les Lenticules des marais, est composé de molécules hyalines, jaunâtres, mais non urcéolaires, comme le dit la phrase de Müller. C'est un globule au contraire tellement rempli, qu'il en est presque inerte. La partie antérieure se rétrécit comme pour former le goulot d'une bouteille. Aux deux côtés opposés du goulot tronqué en avant, sont les faisceaux de cils qui demeurent distinctement séparés, dans toutes les circonstances où l'animal les fait agir. Bory admet encore dans ce genre, les *Trichoda Gyrinus*, Müll., tab. 23, f. 10-12; Encycl., pl. 12, f. 10-12; *Vorticella albinea*, Müll., tab. 38, f. 9, 10; Encycl., pl. 20, f. 29, 30; *Vorticella versatilis*, Müll., tab. 39, f. 17 (14-16, *Excl.*), Encycl., pl. 21, f. 4 (1-3, *Excl.*).

OPHRYESSE. *Ophryessa.* REPT. Genre de Sauriens institué par Boié dans la famille des Iguaniens, avec les caractères suivants : de petites écailles imbriquées; une crête dorsale, peu saillante, se prolongeant sur la queue qui est comprimée; des dents maxillaires dentelées et des dents palatines. Ces caractères feraient des Ophryesses de véritables Iguanes s'ils avaient des fanons et des pores aux cuisses.

OPHRYESSE SOURCILLEUX. *Ophryessa superciliosa*, Boié; *Lacerta superciliosa*, Lin.; *Lophyrus superciliosus*, Spix. Bouche bordée d'écailles assez larges; celles dont le corps est couvert, sont d'un brun clair et parsemées de taches d'un brun rougeâtre; celles du dos sont jaunâtres et redressées en une crête qui s'étend jusque sur la queue et dont la couleur est brune; les membres et la queue sont couverts de grandes écailles d'un rouge clair; sourcils hérissés de pointes; yeux grands et jaunâtres. De l'Inde.

OPHRYOCERQUE. *Ophryocercus.* INF. Genre établi par Ehrenberg dans la famille des Allotrètes, avec les caractères suivants : bouche et anus terminaux et opposés : le dernier inférieur; reproduction s'effectuant par des divisions spontanées, longitudinales et transverses. Ce genre se rapproche des Trachéliens par la disposition du canal alimentaire qui, par un des bouts, s'ouvre à la face ventrale, et par l'autre à l'extrémité du corps; mais ici c'est la bouche et non l'anus, qui est terminale, et l'ouverture efférente est inférieure. Le type de ce genre a été nommé *Ophryocercus ovum*.

OPHRYOSPORE. *Ophryosporus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par Meyen, avec les caractères suivants : capitule homogame, discoïde, composé de six ou sept fleurs; involucre campanulé, à sept divisions ou écailles imbriquées sur deux rangs, hirsutées, oblongo-lancéolées, obtuses, les quatre extérieures carénées; réceptacle nu et ponctué; corolles tubuleuses, globuleuses à leur base, puis un peu resserrées ou étranglées; anthères linéaires, obtuses, exsertes; filaments épais à leur partie supérieure; stigmate exserte, à deux divisions divariquées et plus épaisses au sommet; akènes à cinq angles; aigrette unisériale et subplumeuse.

OPHRYOSPORE TRIANGULAIRE. *Ophryosporus triangularis*, Meyen. C'est un petit arbrisseau à tige striée, glanduleuse, poilue, garnie de nombreuses feuilles alternes, subfasciculées, triangulaires, dentato-lobées, obtuses, presque veinées. Les fleurs sont pédonculées, réunies en corymbe ou en épi allongé et cylindrique. Du Chili.

OPHRYS. BOT. *V.* OPHRYDE.

OPHTHALMIDIER. *Ophthalmidium.* BOT. (*Lichens.*) Eschweiler (*Systema Lichenum*, p. 18) est le créateur de ce genre qui figure dans sa troisième cohorte, les Trypéthéliacées. Il le caractérise par un thalle crustacé, attaché, uniforme, portant des verrues presque hemisphériques, jaunâtres, composées d'un ou de plusieurs apothécies sous-immergés, presque globuleux, dont le nucléum, aussi globuleux, est recouvert par un périthécium supère, latéral et ostiolé. Cet auteur a pris pour type du genre dont il est question, le *Pyrenula discolor*, Ach., *Monogr. der Gatt. Pyrenula*, etc., t. 1, f. 2. L'*Ophthalmidium hemisphæricum*, tab. unique, fig. 23, est l'espèce dont l'auteur donne l'analyse. Meyer, qui réunit tous les genres formés avant lui, mais qui ne se croit pas néanmoins dispensé d'en créer un grand nombre sur des caractères souvent très-légers, a réuni l'*Ophthalmidium* à son genre *Ocellularia*. *V.* VERRUCARIÉES.

OPHTHALMOPLANIDE. *Ophthalmoplanis.* INF. Genre établi par Bory de St.-Vincent, dans la famille des Mona-

daires, avec les caractères suivants : corps simple, parfaitement ou légèrement ovoïde, avec un point au centre ou vers l'une de ses extrémités. Le point, qui sert à distinguer le genre dont il est question, des vraies Monades, manifeste déjà une certaine tendance à l'organisation. On peut considérer comme suffisamment connues seulement les espèces suivantes : 1° l'*Ophthalmoplonis Ocellus*, B.; *Monos Ocellus*, Müll., *Inf.*, tab. 1, f. 7, 8; Encycl. Méth., Vers., III., pl. 1, f. 4. Petit globule noirâtre, ponctué au centre, qui erre entre les filaments des Conferves, dans les marais; 2° *Ophthalmoplonis Cyclopus*, B.; *Monos Atomus*, Müll., tab. 1, f. 2, 3; Encycl., pl. 1, f. 2, qu'on trouve par milliers dans l'eau douce, longtemps gardée; 3° *Ophthalmoplanis Polyphœmus*, B.; *Monas Mica*, Müll., tab. 1, f. 14, 15; Encycl., pl. 1, f. 6. Brillant, cristallin, presque aussi petit que le *Monos Termo*, et dont le point central, variant de forme et de grandeur, est encore plus transparent que le reste de l'animal qui vit dans les eaux les plus pures, et qui persiste dans certaines infusions végétales.

OPI. *Opius*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Braconides, tribu des Polymorphes, établi par Wesmael, dans la monographie de cette famille, qu'il a publiée en 1835. Caractères : abdomen presque sessile, ovale-oblong ou suborbiculaire; tarière droite, courte ou cachée; une cellule radiale grande et allongée; trois cellules cubitales : la deuxième beaucoup plus longue que large, recevant à son angle interne la nervure récurrente, qui est rarement intersticiale. Les insectes de ce genre ont la tête de la largeur du corselet ou un peu plus large, les antennes grêles ou filiformes, les mandibules larges, les palpes peu allongées, le vertex convexe en arrière, les ocelles petits et peu saillants, le prothorax très-court, le premier segment faisant à peine le quart de la longueur totale de l'abdomen, un peu élargi vers l'extrémité, plus étroit que les suivants qui, réunis, forment un ovale peu allongé. Ce genre offre beaucoup d'espèces.

OPI ANORMAL. *Opius abnormis*, Wesm. Il est noir, avec la base des antennes, la bouche, les pieds et l'abdomen testacés. La tarière est très-courte. Taille, une ligne et demie. On le trouve en Belgique.

OPIESTE. *Opiestus*. INS. Coléoptères hétéromères, genre de la famille des Diapérides, établi par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes insérées en avant des yeux, composées de onze articles, dont le premier est un peu recourbé, le deuxième court, le troisième plus long que les quatre suivants qui sont coniques et anguleux extérieurement, le dernier lenticulaire, arrondi; articles des palpes maxillaires coniques, avec le dernier aplati et tronqué en hache à l'extrémité; dernier article des palpes labiales grand et tronqué en demi-ovale; mandibules armées et cachées; mâchoires droites, membraneuses et faiblement ciliées; yeux réticulés, bipartites, petits et arrondis; corselet échancré antérieurement, arrondi sur les côtés, sinué et plus large à la base; pieds médiocres, avec les cuisses comprimées et larges, les jambes droites, grêles, un peu élargies et tronquées à l'extrémité où sont deux petites épines; tarses infundibuliformes et grêles : les quatre premiers articles des pieds antérieurs et intermédiaires courts, le cinquième long; premier article des tarses postérieurs très-long, les deuxième et troisième très-courts et égaux, le quatrième plus court que le premier et muni de deux ongles opposés et courbés. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce qui a été apportée du Sénégal.

OPIESTE OVALE. *Opiestus ovalis*, Chev. Il est d'un brun très-obscur; sa tête est demi-circulaire, rétrécie en arrière, légèrement déprimée au-devant des yeux; le corselet est très-échancré, arrondi sur les côtés, sinueux en arrière et s'avançant un peu sur l'écusson qui est arrondi; les élytres sont de la largeur du corselet, arrondies à l'extrémité et faiblement marginées; tout le dessus est déprimé de chaque côté, et l'on voit le long de l'élytre, une strie formée de points; la marge en dessous est plus élargie près de l'épaule. Taille, quatre lignes.

OPILE. *Opilo*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Clairones. Les insectes que comprend ce genre avaient été placés, par Linné, avec les Attélabes. Geoffroy et Degéer les rangèrent avec les Clairons. Fabricius, qui les avait distingués de ceux-ci, les confondit avec les Notoxes de Geoffroy; dans ses derniers ouvrages, voyant que les Opiles ne pouvaient pas appartenir à ce genre, il les en a séparés en leur conservant le nom de Notoxe, et a donné celui d'*Anthicus* aux vrais Notoxes de Geoffroy. C'est Latreille qui a remis les choses sur l'ancien pied, en restituant leur nom aux Notoxes de Geoffroy (*Anthicus*, Fabr.), et en donnant le nom d'Opiles à ceux de Fabricius. Les Opiles ont le corps allongé et étroit; leur tête est un peu enfoncée dans le corselet; les yeux sont assez saillants, entiers et arrondis. La lèvre supérieure est courte, large, cornée, échancrée antérieurement. Le chaperon est légèrement échancré. Les mandibules sont arquées, aiguës et armées d'une dent vers le milieu de leur partie interne. Les mâchoires sont cornées à leur base, coriaces et bifides à leur extrémité. Les palpes maxillaires sont composées de quatre articles, dont le premier est court et le dernier fort large. Les labiales ont trois articles, dont le premier est fort court, le deuxième un peu allongé, le dernier triangulaire. Le corselet est à peu près de la largeur de la tête à sa partie antérieure, un peu plus étroit postérieurement; il est arrondi et sans rebords sur les côtés; l'écusson est fort petit et arrondi; les élytres sont assez dures, peu flexibles, de largeur presque égale; elles recouvrent deux ailes membraneuses. Les pattes sont de longueur moyenne. Les tarses ont le premier article peu apparent; les trois qui suivent sont spongieux en dessous, bilobés et assez larges; le dernier est allongé, peu arqué et muni de deux crochets.

OPILE MOU. *Opilo mollis*, Latr., Oliv., Ent., t. IV, n° 76, 18, tab. 1, f. 6, 10; *Notoxus mollis*, Fabr., Panz., Payk.; *Attelabus mollis*, L.; la Clairon Porte-Croix, Geoff. Long de quatre lignes, pubescent; tête, corselet et élytres d'un brun roussâtre; élytres ayant chacune trois taches jaunes : la première petite et placée à la base et sur le bord externe; la deuxième au milieu de la longueur, plus large, mais n'atteignant

pas la suture; la troisième à l'extrémité, plus petite et arrondie. En Europe.

OPILIA. BOT. Sous le nom d'*Opilia amentacea*, Roxburgh (*Plant. Coromand.*, vol. 2, p. 33, tab. 158) a décrit et figuré una plante qui, d'abord, avait été regardée par quelques botanistes comme appartenant aux Rhamnées, mais dont le professeur De Candolle (*Prodrom. Syst. Vegel. Nat.*, 2, p. 42) indiqua la place parmi les Myrsinées. C'est un petit arbre qui croît dans les parties montueuses de Circars, dans les Indes orientales, et auquel les Télingas donnent le nom de *Bally-Como*. Ses feuilles sont alternes, portées sur de courts pétioles, oblongues, entières, glabres et dépourvues de stipules. Les fleurs petites, et d'un blanc grisâtre, forment des grappes axillaires et droites; leur calice est très-petit, à cinq dents; la corolle est à cinq pétales, grands et oblongs; il y a un nectaire composé de cinq lobes courts, épais et charnus, alternes vers les étamines; celles-ci sont au nombre de cinq, plus courtes que les pétales; l'ovaire est oblong, surmonté d'un stigmate sessile; le fruit est una baie de la grosseur d'una cerise, globuleuse, succulente et à une seule graine.

OPIPTÈRE. *Opipterus*. MOLL. Genre proposé par Rafflnesque, qui paraît le placer parmi les Ptéropodes, quoiqu'il ne puisse s'empêcher d'y reconnaître absence de tête et de branchies. Il le caractérise ainsi (Journal de phys., tome 89, p. 151) : corps nageant, déprimé, avec une grande aile postérieurement; deux longs tentacules inégaux, non rétractiles antérieurement; la bouche placée entre eux.

OPIPTÈRE A DEUX COULEURS. *Opipterus bicolor*, Raf. Son corps est hyalin et ses ailes sont rougeâtres. Taille, deux pouces. Des mers de la Sicile.

OPIS. MOLL. Defrance a proposé ce genre pour une Coquille fossile, que Lamarck avait rangée parmi les Trigonies, sous le nom de Trigonie cardissoïde. Defrance n'a pu caractériser complétement ce genre, parce qu'il n'a connu qu'un fragment de valve sur laquelle la charnière est bien conservée. Blainville n'a admis ce genre qu'à titre de section des Trigonies.

OPISTERIA. BOT. (*Lichens.*) Sous-genre établi par Acharius dans son Prodrome de la famille des Lichens, dans le genre *Parmelia*.

OPISTHOCOMUS. OIS. (Illiger.) Synonyme d'Hoazin. *V.* ce mot.

OPISTHOGNATHE. POIS. Sous genre de Blennie. *V.* ce mot.

OPISTHOLOPHUS. OIS. (Vieillot.) Synonyme de Chavaria. *V.* ce mot.

OPIUM. BOT. Suc gommo-résineux, solide, extrait du Pavot somnifère (*Papaver somniferum*, L.), qui croît dans l'Asie Mineure, la Perse, l'Inde, l'Afrique, etc., où il est cultivé à cet effet. L'Opium se prépare de manières différentes et qui influent considérablement sur ses caractères et ses qualités. Le plus pur est celui que l'on obtient à l'aide d'incisions transversales ou en spirale, faites aux capsules encore vertes. Le suc qui en découle est d'abord blanc et laiteux; il ne tarde pas à prendre une teinte jaune, et vingt-quatre heures après il a une couleur brunâtre et forme des larmes à demi concrètes. On les recueille, et leur réunion constitue des masses qui présentent les caractères suivants: elles se cassent facilement sous le choc du marteau, offrant une cassure brillante et résineuse, d'une belle couleur bruna; leur odeur est vireuse et désagréable; leur saveur, amère et nauséabonde, persiste avec une grande intensité dans la bouche; elles se ramollissent lorsqu'on les malaxe entre les doigts; elles sont solubles dans l'eau et dans l'alcool, brûlent et s'enflamment quand on les projette sur des charbons ardents. Plusieurs chimistes habiles se sont successivement occupés de l'analyse de l'Opium, et les résultats les plus saillants de ces diverses analyses sont la découverte de deux principes immédiats qui paraissent de nature alcaline, savoir : la Narcotine et la Morphine. Ces deux principes qui, avec l'Acide méconique, forment le caractère distinct de l'Opium, paraissent en être la partie active.

OPIZIE. *Opizia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Prest qui lui assigne pour caractères : épillets à trois fleurs, dont l'inférieure hermaphrodite et sessile, les supérieures pédicellées, difformes, soudées entre elles et pourvues de trois arêtes; deux glumes : l'inférieure ovale et à cinq dents dont les trois intermédiaires prolongées en arête, les latérales sont obtuses; elle enveloppe la supérieure qui est beaucoup plus petite et mutique; deux paillettes ovales : l'inférieure bifide au sommet, à lobes mutiques et obtus, la supérieure plus petite, entière, à deux carènes et brusquement acuminée; ovaire sessile; deux styles soudés à leur base; stigmates velus. Ce genre a été formé pour une espèce mexicaina, qui est annuelle et rampante; ses feuilles sont linéaires, planes; le chaume est terminé par un épi qui admet assez souvent des épillets secondaires.

OPLARIUM. BOT. Necker (*Corollar. ad Philos. Botan.*, p. 14) a désigné sous ce nom les sommets évasés en entonnoir ou en forme de coupes, des pédicelles qui soutiennent la fructification de certains Lichens, comme, par exemple, dans le genre *Cenomyce*.

OPLEGNATHE. *Oplegnathus*. POIS. Genre de l'ordre des Plectognathes, famille des Sclérodermes, établi par Richardson qui lui assigne pour caractères : corps elliptique, épais, couvert de petites écailles oblongues; mâchoires formées par les intermaxillaires qui se trouvent à nu et garnis de dents très-petites, disposées comme de petits mamelons sur leur bord ou leur surface antérieure; lèvre supérieure profondément sillonnée, recouvrant presque en entier les intermaxillaires et suivant tous leurs mouvements; opercule osseux, sinué et bilobé, couvert ainsi que la joue de petites écailles; dos monoptérygien; cinq côtes branchiostéges; nageoires ventrales posées près des pectorales, consistant en cinq rayons rameux et un épineux; rayons épineux de la dorsale et de l'anale très-forts. Entre les rayons articulés des nageoires, on trouve des rangées d'écailles décurrentes. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce, que Richardson appelle *Oplegnathus Conwaii*. Elle se trouve dans les mers de l'Inde. B. 5-5; P. 18; V. 1-5; D. 12-12; A. 3-12; C. $15\frac{4}{4}$.

OPLISMÈNE. *Oplismenus*. BOT. Ce genre de la fa-

mille des Graminées, section des Panicées, établi par Palisot de Beauvois, dans sa Flore d'Oware, est celui que R. Brown a nommé *Orthopogon*. Kunth, qui a adopté ce genre, et qui en a décrit plusieurs espèces nouvelles, y réunit l'*Echinochloa* de Beauvois. Voici comment le genre *Oplismenus* peut être caractérisé : les épillets sont biflores, et nus; la fleur supérieure est hermaphrodite, l'inférieure est mâle ou neutre. La lépicène se compose de deux écailles membraneuses et aristées; dans la fleur hermaphrodite, la glume est formée de deux paillettes plus ou moins coriaces, dont l'inférieure mucronée à son sommet; de celles de la fleur mâle ou neutre, dont une avorte quelquefois, l'inférieure est également aristée. La glumelle est composée de deux paléoles hypogynes; les étamines sont au nombre de trois; les deux styles sont terminés par deux stigmates en forme de pinceau; le fruit est enveloppé dans les écailles florales. Ce genre, formé aux dépens du genre *Panicum*, a pour type le *Panicum Burmanni* de Retz; les autres *Panicum* qu'on y a placés sont : *Panicum bromoides*, Lamk.; *Panicum loliaceum*, id.; *Panicum colonum*, L. *V.* Panic.

OPLOCÉPHALE. *Oplocephalus.* rept. Genre de l'ordre des Ophidiens, de la famille des vrais Serpents, tribu des Vipères, institué par Cuvier qui a distingué les Oplocéphales des Vipères proprement dites, à cause des grandes plaques que les premiers ont sur la tête, et en outre parce qu'ils ont toutes les plaques subcaudales simples. Du reste, toutes les espèces qui composent ce genre sont nouvelles, et paraissent appartenir à l'Amérique méridionale.

OPLOGNATHE. *Oplognathus.* ins. Genre de Scarabéides, de la division des Xylophiles, mentionné par Latreille (Fam. Nat.) et voisin des Chrysophores et des Cyclocéphales.

OPLOPHORE. *Oplophorus.* crust. Ce genre de l'ordre des Décapodes et de la famille des Macroures, tribu des Salicoques, se rapproche beaucoup de ceux des Pasiphées et des Palémons; il a été institué par Milne-Edwards, avec les caractères suivants : corps arrondi en dessus et armé en avant d'un rostre long, styliforme et dentelé sur les deux bords; la lame qui recouvre la base des antennes externes est triangulaire, allongée et épineuse en dehors comme en dedans; les pattes des deux premières paires sont courtes et terminées par une petite main didactyle, tandis que celles des trois paires suivantes sont monodactyles; toutes portent à leur base une palpe lamelleuse, plus ou moins allongée, et un petit appendice flabelliforme, qui remonte entre les branchies; l'abdomen est médiocre et armé, en dessus, de fortes épines. Milne Edwards n'en décrit qu'une seule espèce qu'il a nommée *Oplophorus typus*; on la trouve dans la Méditerranée.

OPLOPHORES. pois. Famille établie par Duméril dans sa Zoologie analytique, caractérisée par les branchies munies d'un opercule et d'une membrane, par la forme du corps qui est conique, avec le premier rayon de la nageoire pectorale épineux, souvent denté et mobile.

OPLOTHÈQUE. *Oplotheca.* bot. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Nuttall (*Gen. of North Amer. Plants*, vol. ii, p. 78) qui en a ainsi fixé les caractères essentiels : le calice est double; l'extérieur à deux folioles scarieuses, roulées en dedans, tronquées et beaucoup plus grandes que le calice intérieur; celui-ci est monophylle, tubuleux, à cinq découpures courtes et couvertes d'un duvet épais; le tube des étamines ou androphore (*lepanthium*, Nuttall) est cylindracé et à cinq dents; le stigmate est simple, capité, papilleux; le fruit est un utricule couvert par le calice persistant et muriqué, renfermant une seule graine. Nuttall a fondé son genre sur une espèce de la Floride qu'il a nommée pour cela *Oplotheca Floridana*, et il a indiqué comme congénère le *Gomphrena interrupta*, indigène de la Jamaïque. Ce sont des plantes herbacées.

OPLOTHERIUM. mam. foss. De Laizer et De Parieu ont proposé l'établissement de ce nouveau genre d'animaux fossiles pour des restes de Pachydermes, qu'ils ont trouvés en Auvergne et qui représentent d'anciens Mammifères qui leur semblent ne pouvoir être confondus avec ceux du genre *Anoplotherium* de Cuvier. Les caractères qu'ils ont reconnus dans ces débris sont des dents en série continue; les canines et incisives moyennes surémninentes par rapport aux molaires, dans la mâchoire supérieure; disposition des croissants sur les couronnes des arrière molaires supérieures exactement inverse de celle des Pachydermes, qui ont des couronnes composées d'éléments analogues; angle de la mâchoire inférieure constitué par un contour circulaire en saillie sur les deux branches; un sillon sur la ligne moyenne du front et du nez. Les auteurs présument que les débris qu'ils ont recueillis, doivent avoir appartenu à deux espèces différentes qu'ils ont nommées *Oplotherium laticurvatum* et *Oplotherium leptognathum*.

OPLURUS. rept. Syn. de Questpaleo. *V.* ce mot.

OPOBALSAMUM. bot. Espèce du genre Amyris. *V.* ce mot.

OPOCALPASUM. bot. Gallen a mentionné sous ce nom une substance gommo-résineuse analogue à la Myrrhe, mais jouissant de propriétés délétères.

OPŒTHUS. ois. (Vieillot.) Synonyme de Touraco. *V.* ce mot.

OPOIDIE. *Opoidia.* bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Lindley, qui lui assigne pour caractères : fleurs polygames; limbe du calice peu apparent, à cinq dents égales; pétales ovales, acuminés au sommet qui est infléchi; fruits ovoïdes et presque cylindriques : chaque méricarpe présente trois angles ou côtes primaires, peu saillants, séparés par des vallécules presque planes. Les *vittæ* ou réservoirs du suc propre des côtes ou nervures primaires sont solitaires et très petites; celles des côtes secondaires sont également solitaires, mais très-grandes; enfin sur la commissure on en observe deux très-développées et deux autres très petites. La graine est convolutée.

Opoidie galbanifère. *Opoidia galbanifera*, Lindl. C'est une plante herbacée, vivace; sa tige est dressée, scabre et ailée; ses feuilles sont pétiolées et bipinnées, à folioles oblongues, obtuses, dentées en scie et décurrentes; elles sont rudes, à l'exception du pétiole qui est glabre; les ombelles sont d'un jaune pâle, les unes ses-

siles et axillaires, les autres terminales et pédonculées; les rayons des ombelles sont trois fois plus longs que ceux des ombellules. L'involucre, qui manque quelquefois, se compose d'un certain nombre de folioles ovales, minces et membraneuses sur les bords; les involucelles sont polyphylles. Les ombellules sont étalées, et leurs rayons ont au moins deux fois la longueur du fruit. Les pétales sont petits, ovales, terminés au sommet par une pointe qui se recourbe en dessus; ils sont d'un blanc jaunâtre. De Perse.

OPONTIE. *Opuntia.* BOT. Ce genre institué par Tournefort qui ea considérait comme type une plante observée par lui, dans les environs d'Opunte, *Opus*, ville de la Locride, aujourd'hui Livadie, avait été fondu par Linné, qui ne lui avait pas reconnu des caractères suffisamment distincts, dans son genre *Cactus;* mais celui-ci étant devenu très considérable, a nécessité des coupes, des subdivisions et enfin des démembrements dont l'un fit renaître le genre de Tournefort, modifié de la manière suivante : calice monosépale, adhérent avec l'ovaire infère; son limbe est divisé en lobes nombreux, inégaux, qui semblent se confondre insensiblement avec les pétales; corolle formée d'un nombre variable de pétales ou sépales, si on les considère comme identiques avec les lobes du limbe calicinal, ovales, lancéolés, rétrécis vers l'onglet, disposés sur plusieurs rangs et insérés sur un disque épigyne, qui tapisse le sommet de l'ovaire; étamines ayant la même insertion, et formant au centre de la fleur une sorte de colonne que termine un disque produit par la réunion des anthères; ovaire infère, surmonté d'un style simple, que couronnent six stigmates disposés en étoile. Le fruit consiste en une baie ovoïde, tuberculée, avec le sommet ombiliqué; elle est souvent épineuse, pulpeuse, uniloculaire, avec des placentaires pariétaux nerviformes; elle renferme plusieurs semences réniformes; l'embryon est subspiral, enveloppé d'un albumen tendre; les cotylédons sont demi-cylindriques, foliacés; la radicule est longue et cylindrique. Le genre *Opuntia* reformé par De Candolle offre, selon cet auteur, trente-trois espèces bien déterminées et rangées en cinq sections.

OPONTIE ORANGÉE. *Opuntia aurantiaca*. Cette plante a été envoyée du Chili en 1824. C'est un arbuste élevé de deux ou trois pieds et même plus, dont les tiges et les rameaux consistent en une suite de disques articulés, aplatis, longs de six à sept pouces et larges de douze à quinze lignes; ces disques qui sont de véritables tiges ou branches dont le parenchyme cortical s'étend beaucoup sur deux côtés opposés, de manière à donner à ces branches l'apparence d'un limbe foliacé, ont leurs surfaces d'un vert sombre et couvertes de bouquets composés de trois fortes épines, longues d'un pouce environ, et placées en quinconces, à la distance de huit à neuf lignes; ces épines rayonnent d'un tubercule velu, blanchâtre, qui renferme et cache de véritables feuilles qui ont la forme de petits corps oblongs et qui tombent de très-bonne heure. Les fleurs naissent de tous les points de la surface des disques; le calice présente des épines semblables à celles du reste des tiges, mais plus courtes; la corolle est jaune : la colonne staminale blanche, couronnée par des anthères jaunes. Cette plante est de serre chaude. mais sa culture ne fait point rencontrer de grandes difficultés; une terre légère et substantielle, peu d'arrosements, surtout en hiver, sont ses principales exigences. On la multiplie au moyen des graines et des boutures.

OPOPANACE. *Opopanax.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Koch aux dépens du genre *Pastinaca* de Linné, avec les caractères suivants : calice finement et irrégulièrement dentelé; corolle de cinq pétales suborbiculés, entiers, avec une lacinule un peu aiguë et roulée; fruit entouré d'un rebord dilaté, convexe, plano-comprimé sur le dos, couronné par un stylopode large, épais et par des styles très-courts; angles ou côtes des méricarpes très-peu saillants, séparés par des vallécules à trois raies, la commissure en offre seize. Les fleurs sont jaunes.

OPOPANACE CHIRONION. *Opoponax chironium*, Koch; *Pastinacea Opopanax*, Lin.; *Pastinaca altissima*, Lam. C'est une plante herbacée, très-élevée, à tige droite, cylindrique, glabre et un peu rameuse dans la partie supérieure; ses feuilles sont très-amples, deux fois ailées, hérissées sur leur pétiole ainsi que sur les nervures de la face inférieure, composées de folioles ovales, dentées et remarquables par un lobe à leur base ou par un de leurs côtés plus court que l'autre, ce qui forme une échancrure latérale. Les ombelles sont petites, celles des bords portées sur des pédoncules verticillés par trois ou quatre ensemble vers le sommet de la tige. Les fruits sont entièrement plans. Cette plante croît dans la région méditerranéenne.

OPOPANAX OU OPOPONAX. BOT. Gomme-résine qu'on retire par incision d'une plante qui faisait autrefois partie du genre Panais (*Pastinaca Opopanax*, L.), et qui croît dans l'Asie-Mineure, la Perse, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, et jusque dans le midi de la France. Mais dans ces dernières régions, elle ne donne que peu ou point de gomme-résine. L'Opopanax du commerce est en larmes opaques, irrégulières, d'un brun rougeâtre à l'extérieur, jaune marbré intérieurement, légères, grasses au toucher, d'une odeur forte et aromatique, d'une saveur âcre et amère.

OPORANTHUS. BOT. W. Herbert, dans son *Synopsis* de la famille des Amaryllidées (*Bot. Magaz.*, vol. LII, n° 2606 *bis*), indique la formation d'un grand nombre de genres, et entre autres de l'*Oporanthus*, qui est ainsi caractérisé : ovaire ovale, comprimé; tube et limbe du périanthe infundibuliformes, dressés; filets des étamines insérés à la même hauteur sur le tube, dressés et connivents. L'auteur n'a pas fait connaître l'espèce sur laquelle il a constitué ce nouveau genre; il dit seulement que c'est une petite plante à fleur d'un jaune citrin. Au surplus, il l'a placé à la suite de l'*Hippeastrum* et du *Zephyranthes*, qui sont des démembrements du genre *Amaryllis*.

OPORINIE. *Oporinia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par Don, aux dépens du genre *Leontodon* de Linné, avec les caractères suivants : capitule multiflore; involucre obconique, formé d'une seule rangée d'écailles lancéolées, acuminées et réunies plusieurs ensemble à leur base; réceptacle nu; akènes oblongs, un peu arrondis

et presque atténués aux deux extrémités, ruguleux transversalement; aigrette unisériale : soies plumeuses, d'un blanc sale, scarioso dilatées tout à la base.

OPORINIX AUTOMNALE. *Oporinia autumnalis*, Don. C'est une plante herbacée, vivace, dont les feuilles sont pinnatifides et les hampes souvent rameuses, terminées par une tête composée de fleurs jaunes; l'involucre est glabre. Europe.

OPOSPERMUM. BOT. Raffinesque a formé sous ce nom un genre de Céramiaires, qui a été réuni ensuite au genre Ectocarpe.

OPOSSUM. MAM. *V.* DIDELPHE SARIGUE.

OPPOSÉ. *Oppositus*. BOT. On dit des feuilles qu'elles sont Opposées, quand elles sont placées deux à deux, l'une en face de l'autre, à une même hauteur de la tige. Cette expression s'applique également aux stipules, aux bractées, aux rameaux et en général à tous les organes des végétaux. On dit des étamines qu'elles sont Opposées aux pétales ou aux divisions de la corolle, quand elles sont placées en face de ces pétales ou de ces divisions de la corolle, ce qui est assez rare; les familles des Vignes, des Primulacées, etc., en offrent des exemples. En conséquence de cette définition, les feuilles pennées dont les folioles sont Opposées, sont dites OPPOSITÈES-PENNÉES; un organe quelconque est OPPOSITIFOLIÉ quand, sur la tige, il naît d'un point opposé à l'insertion d'une feuille; telles sont quelquefois les fleurs, les vrilles, les épines, etc.

OPPOSITAIRE. *Oppositarius*. BOT. Les pétales sont Oppositaires quand ils sont disposés rigoureusement les uns devant les autres, sur deux verticilles.

OPSAGO. BOT. Syn. ancien de Coquerct et de Beliadone.

OPSIMOSE. MIN. Cette dénomination qui donne l'idée d'une espèce adoptée tardivement, a été donnée par Beudant, dans sa nouvelle distribution des minéraux, à un hydro-silicate de Manganèse. *V.* ce dernier mot.

OPSOMALE. *Opsomala*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, institué par Serville qui lui assigne pour caractères : tête avancée, conoïde; vertex horizontal, formant avec le front une pointe conique à côté de laquelle sont insérées les antennes; celles-ci sont planes, aiguës, presque ensiformes; le bord interne est obtus, tandis que l'externe est tranchant; les articles qui les composent sont triangulaires et coniques; le dernier est plus long et pointu; yeux grands, ovales, saillants, entourant presque toute la base de la tête, placés immédiatement en dessous des antennes; trois ocelles; labre profondément échancré; mandibules grandes, fortes, presque droites, armées de trois dents incisives vers l'extrémité interne, qui est tronquée obliquement; mâchoire petite, courte et stipitée; palpes maxillaires composées de cinq articles dont les deux premiers sont plus petits que les deux suivants, le dernier est beaucoup plus allongé; lèvre bilobée, à lobes arrondis et subbiarticulés; palpes labiales de trois articles; languette lancéolée, convexe et soyeuse; prosternum à tubercule court, obtus et dilaté à l'extrémité; abdomen allongé, grêle, composé de neuf anneaux ou segments, dont le dernier, renfermant les organes génitaux, diffère suivant le sexe; pieds de médiocre longueur; jambes antérieures soyeuses en dessous, les postérieures ont en dessus une double rangée de dents. Ce genre contient quatorze espèces, selon Serville qui les partage en deux sections.

OPSOMALE A VENTRE ROUGE. *Opsomala erythrogastra*, Serv. Sa tête, son corselet, ses élytres et les deux premiers segments de son ventre sont d'un vert de pré; les ailes plissées sont brunes; les cuisses sont d'un vert jaunâtre; le milieu de l'abdomen, l'anus, les genoux et les tarses sont d'un rouge de vermillon très-vif. Taille, près de trois pouces. Du Brésil.

OPSOPÆA. BOT. Genre formé par Necker aux dépens de certaines espèces d'*Helieterex*, de Linné.

OPULUS. BOT. Ce nom donné d'abord à des Érables, s'applique aujourd'hui spécifiquement à une Viorne.

OPUNTIACÉES. BOT. *V.* Nopalées.

OR. MIN. Métal caractérisé par une couleur jaune qui lui est propre, par sa grande malléabilité et une densité considérable. Sa pesanteur spécifique est de 19,13; elle ne le cède qu'à celle du Platine. Il surpasse tous les métaux par sa ténacité, qui est telle qu'un fil d'un dixième de pouce de diamètre soutient un poids de cinq cents livres sans se rompre. Sa dureté est supérieure à celle de l'Étain et du Plomb; mais elle est moindre que celle du Fer, du Cuivre, de l'Argent et du Platine. Son éclat, inférieur à celui de l'Acier, du Platine et de l'Argent, surpasse l'éclat des autres métaux ductiles. L'Or est inattaquable par tous les Acides, excepté l'Acide nitro-hydrochlorique ou l'Eau régale, qui a la propriété de le dissoudre; sa solution précipite en pourpre par l'Hydrochlorate d'Étain. Il n'est fusible qu'à une température au-dessus de la chaleur rouge, et n'est point volatil à un feu de forge; le contact de l'air ne l'altère en aucune manière. L'Or n'existe dans la nature qu'à l'état natif ou allié avec une petite quantité de Cuivre, de Fer ou d'Argent qui modifie plus ou moins sa couleur. L'Or se montre quelquefois cristallisé régulièrement : les formes qu'il affecte dans ce cas, sont celles du cube, de l'octaèdre, du trapézoèdre, etc. : il est plus ordinaire de le rencontrer à l'état de dendrites ou de ramifications qui proviennent de petits cristaux implantés les uns dans les autres; on le trouve également sous la forme de lames planes ou contournées, composant quelquefois des réseaux à la surface de différentes gangues pierreuses; sous la forme de filaments très-déliés ou bien en paillettes, en grains disséminés dans les sables, ou engagés dans les Pyrites, que pour cette raison on nomme Aurifères. Enfin on le rencontre quelquefois en masses isolées, arrondies, appelées Pépites, et qui sont plus ou moins volumineuses.

On trouve l'Or disséminé dans des filons quartzeux traversant des Roches primitives, à la Gardette en Dauphiné; au pied du Mont-Rose en Piémont; au Pérou, dans la province de Pataz et Huailas; au Mexique, dans la province de Oaxaca; à la Nouvelle-Grenade, dans la province d'Antioquia. Les Roches que ces filons traversent, sont des Granits, des Gneiss, des Micaschistes, des Schistes talqueux et argileux, etc. Le Quartz, qui sert de gangue immédiate à l'Or, est ordinairement un Quartz gras. Enfin ce métal se rencontre aussi, mais toujours comme partie accidentelle, dans les filons me-

tallifères, où il est engagé tantôt dans le minerai métallique, tantôt dans la gangue pierreuse, qui l'accompagne : cette gangue pierreuse est un Quartz gras, un Silex corné, ou un Jaspe, du carbonate de Chaux, ou du sulfate de Baryte. Les minerais métalliques, avec lesquels il est le plus fréquemment associé, sont les pyrites de Fer et les minerais d'Argent. Les mines d'Argent du Mexique (Guanaxuato, Zacatecas, Catorce), celles du Pérou (Cerro del Potosi), de la Nouvelle-Grenade; celles de Hongrie et de Transylvanie (Schemnitz, Kapnick, Felsobauya, etc.) en contiennent une assez grande quantité; il est moins répandu dans les mines d'Argent de Freyberg, en Saxe; de Smeof, en Sibérie, dans celles de la Daourie, etc. Les pyrites de Fer, que l'on trouve en beaucoup d'endroits formant des amas ou des filons dans le Granit, dans le Micaschiste et le Talc schistoïde, le renferment en quantité suffisante pour que ces Pyrites soient exploitées avec avantage; telles sont les Pyrites de Macugnaga en Piémont, celles de Freyberg, celles de Beresof en Sibérie. L'Or, qui est disséminé imperceptiblement dans ces Pyrites lorsqu'elles sont intactes, devient visible lorsqu'elles se décomposent et se transforment en hydrate de Fer. Enfin l'Or s'associe encore, mais plus rarement, à quelques autres substances métalliques, telles que la Galène, la Blende, le Mispickel, l'Arsenic, le Cobalt gris, le Manganèse carbonaté, l'Antimoine sulfuré et le Tellure. Les filons métallifères qui le contiennent, traversent non-seulement les Roches primitives, mais encore celles du terrain de trachyte, en Hongrie, et du terrain de grouwacke, en Transylvanie. Il abonde quelquefois assez dans le sable des rivières pour être l'objet d'exploitations secondaires.

Quelques minéralogistes ont pensé que l'Or des rivières était arraché par leurs eaux, aux filons et aux roches des pays montueux d'où elles descendent, et on a même cherché à remonter à la source des ruisseaux aurifères pour y découvrir ces prétendus filons, qui devaient fournir tout l'Or des terroirs d'alluvion des plaines; mais cette idée n'a pu venir dans l'esprit de ces minéralogistes, que parce qu'ils n'avaient point observé la constitution de ces terrains qui encaissent le cours des rivières aurifères et la marche de ces transports de paillettes. On est d'accord aujourd'hui sur leur origine, sans pouvoir toutefois assigner le gisement primitif de ces particules d'Or; il est bien démontré que l'Or des rivières appartient aux terrains mêmes qui sont traversés et lavés par leurs eaux; et qu'ainsi il n'a pu provenir que des roches qui, par leur décomposition et le transport de leurs composants, ont donné naissance au sol d'alluvion dans des temps antérieurs à l'ordre de choses actuel. On peut citer à l'appui de cette opinion, les observations suivantes : le sol des plaines, traversé par les rivières aurifères, contient des grains et des pépites d'Or à une certaine profondeur, et à une distance assez considérable des cours d'eau; le lit des rivières contient plus d'Or, après les orages tombés sur les plaines environnantes que dans toute autre circonstance; enfin il arrive que certaines rivières ne charrient de l'Or, que dans une partie très-circonscrite de leur cours; par exemple, le Tésin ne donne de l'Or qu'au-dessous du lac Majeur; le Rhin en fournit beaucoup plus du côté de Strasbourg qu'aux environs de Bâle, qui est cependant moins distant des lieux où ce fleuve prend sa source.

Les mines les plus célèbres sont celles du nouveau monde, parmi lesquelles on distingue particulièrement celles de Jaragua ou Brésil, dans la capitainerie de Saint-Paul, et les lavages de Minas-Geraes aux environs de Villa-Ricca; les mines du Chili et de la Nouvelle-Grenade; celles du Pérou et du Mexique, aujourd'hui bien inférieures aux mines du Brésil et du Chili. On estime le produit total annuel des mines et lavages d'Or de l'Amérique à 17,291 kilogrammes d'Or fin, ayant une valeur de 59,582,694 francs, dont le Brésil à lui seul fournit 24 millions. En Afrique, on ne connaît que des lavages d'Or qui sont très-productifs, principalement ceux du Kordofan, partie de la Nubie entre le Darfour et l'Abyssinie; ceux de la Nigritie et du royaume de Bambouck en Éthiopie; ceux de Sofala ou Sophira, peut-être l'Ophir de Salomon. L'Asie méridionale contient aussi beaucoup de sables aurifères, et la plus grande partie de l'Or de la Chine se recueille également dans le lit des rivières et des torrents. En Sibérie, on peut citer une véritable mine d'Or à Beresof, où ce minéral précieux est disséminé dans les Pyrites ferrugineuses; on y connaît aussi des sables aurifères extrêmement riches sur le côté oriental des monts Ourals, depuis la source de la rivière de ce nom jusqu'à Verkhoturie. L'Or s'y rencontre quelquefois en pépites d'une grosseur remarquable.

Le traitement métallurgique des minerais, dans lesquels l'Or est apparent, consiste à l'amalgamer avec le Mercure, pour lequel il a une grande affinité, après avoir fait subir aux minerais quelques préparations mécaniques; on enlève ensuite le Mercure par la distillation, et on obtient l'Or pur ou allié avec quelques autres substances métalliques dont on le sépare en traitant l'alliage par l'Acide nitrique qui dissout tous les métaux étrangers. Quant à l'Or extrait par le lavage des terrains meubles, il n'exige d'autre opération que celle de le fondre pour le mettre en lingots.

L'Or est un métal si connu, qu'il serait superflu d'entrer dans le détail des nombreuses applications que l'on en fait aux besoins et aux agréments de la vie. Tout le monde sait qu'il est devenu la base de toutes les transactions, qu'il est le signe le plus précieux de toutes les autres richesses, et qu'il a été de tout temps le symbole de ce qui occupe le premier rang dans l'estime des hommes.

On nomme vulgairement :

Or argental ou Electrum, un alliage naturel d'Or et d'Argent, que l'on trouve en Transylvanie et dans la mine d'Argent de Zmeof, en Sibérie. Suivant Klaproth, il est formé de soixante-quatre parties d'Or et de trente-six d'Argent.

Or blanc dendritique, le Sylvan ou Sylvane de Beudant. *V.* Tellure graphique.

Or de Chat, le Mica jaune métalloïde.

Or graphique, le Tellure auro-argentifère.

Or gris-jaunâtre, la Mullerine. *V.* Tellure pailleté.

Or mussif natif. *V.* Étain sulfuré.

Or de Nagyag, le Tellure auro-plumbifère.

ORAGE. *V.* Météores.

ORAN-BLEU. ois. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

ORANG. *Pithecus*. mam. Premier genre du deuxième ordre des Mammifères, séparé des autres Quadrumanes par Illiger. Les notions que l'on a pu acquérir jusqu'ici sur ce petit groupe, quoique fort incomplètes sans doute, ont néanmoins suffi pour que, d'après l'étendue de l'intelligence de ces animaux, on soit en droit de les placer en tête des vertébrés, en en exceptant l'Homme, qui, sous ce rapport, est hors de pair. Jusqu'à présent on n'a bien reconnu, on n'a distingué avec netteté que deux espèces d'Orangs. Ceux qui paraissent les avoir vues dans les régions où elles se trouvent, disent qu'elles vivent en troupes, que leur force est prodigieuse, qu'elles sont extrêmement sauvages, et qu'il est très-dangereux pour les Hommes et pour les Femmes de les rencontrer. Ces animaux attaquent les premiers à coups de bâtons et à coups de pierres, et enlèvent les autres qu'ils nourrissent, dit-on, avec soin, et qu'ils font servir à leurs plaisirs. Ils savent se construire des sortes de huttes pour abri, et portent la haine de toute contrainte à un tel point, qu'il est impossible, lorsqu'ils sont arrivés à l'âge adulte, de les prendre vivants.

Des animaux si forts et si farouches, qui recherchent les solitudes les plus sauvages, qui se livrent à toute la fureur de la défiance pour résister à la moindre contrainte, qui, dans leur invincible effroi, ne savent plus faire de différence entre les bons et les mauvais traitements, semblent annoncer l'intelligence la plus bornée; et ce n'est pas ce qu'on devait attendre des observations auxquelles les jeunes Orangs-Outangs ont donné lieu. En effet, tous les individus des deux espèces constatées de ce genre, qui ont été vus et dont on a donné l'histoire, ont fait naître une grande idée de leurs facultés intellectuelles, même en ôtant de ces histoires tout ce que l'étonnement et une connaissance peu exacte des rapports des actions avec les facultés qui les produisent, pourraient y avoir introduit d'exagération.

Les plus grands de ces animaux, qui aient été bien vus, n'avaient pas au delà de deux pieds et demi à trois pieds de haut lorsqu'ils étaient debout, comme il leur est possible de s'y tenir, c'est-à-dire avec les extrémités inférieures fléchies. Leur physionomie générale leur est particulière : ils ne ressemblent, sous ce rapport, ni à l'Homme, ni aux Singes. La brièveté de leurs jambes et surtout de leurs cuisses, qui, réunies, ne font pas le tiers de leur hauteur; l'étroitesse de leur bassin, la longueur démesurée de leurs bras qui descendent jusqu'au-dessous des genoux, la grosseur de leur ventre et de leur tête en font des êtres qui ne sont, en général, comparables à aucun autre. Les mains et les pieds sont longs et étroits; les doigts sont comme ceux des autres Singes; ils sont au nombre de cinq aux membres antérieurs et aux postérieurs; des ongles plus ou moins arrondis en garnissent l'extrémité; aucune membrane ne les réunit et ne nuit à leurs mouvements, et les pouces, opposables aux autres doigts et très-courts, en sont tout à fait séparés. Il n'y a point de queue; et les fesses sont charnues et sans callosités.

Tous leurs sens, et principalement celui du goût, ont un grand développement. Les yeux et les oreilles ressemblent à ces mêmes organes chez l'Homme; seulement les premiers sont plus rapprochés par leur angle interne, et la conque externe des autres est plus large et plus détachée de la tête. Le nez n'a presque point de saillie et ne consiste guère que dans les narines, qui sont ouvertes fort au-dessus de la bouche; disposition qui paraît avoir pour cause l'extrême saillie de celle-ci. En effet, le museau de l'Orang, même jeune, se prolonge beaucoup au delà de la partie supérieure de la tête. Les lèvres sont très-minces et entières; la bouche est sans abajoues et la langue douce; la paume et la plante sont nues et garnies d'une peau très-douce, sur laquelle se voient des stries papilleuses. La face est nue et le corps n'a que des poils soyeux, qui sont assez rares. Les mamelles sont pectorales et au nombre de deux.

Les Orangs sont des animaux expressément organisés pour vivre sur les arbres : aussi grimpent-ils, à l'aide de leurs quatre mains, avec une facilité extrême. Ce sont leurs pieds de derrière surtout qui montrent leur destination. Ils ne sont point articulés à la jambe comme les pieds de l'Homme ou ceux des Quadrupèdes, mais de manière que les deux plantes se regardent et peuvent être opposées l'une à l'autre, ainsi que les doigts, pour embrasser les branches et faciliter l'action de grimper. Au contraire, leur marche est embarrassée et sans aisance. Elle n'a guère lieu sur leurs pieds de derrière que lorsqu'ils s'aident d'un bâton; et alors leurs pieds sont tournés de manière qu'ils n'en appuient sur le sol que le côté externe. La plante, ni les doigts, ne touchent point à terre. Sans appui, ils marchent souvent sur leurs quatre pieds d'une façon très-particulière; car ils le font, en quelque sorte, comme des cul-de-jattes. Ce sont, en effet, moins leurs membres qui se meuvent alternativement que leur train de devant et leur train de derrière. Ils portent en avant la partie antérieure ou plutôt supérieure de leur corps, appuient sur la terre leurs longs bras en tenant les mains fermées, et, soulevant la partie inférieure, ils la ramènent sous la première; c'est par une succession de mouvements semblables, qu'ils se transportent sur terre d'un lieu à un autre.

Ce n'est cependant pas leur seule façon de marcher; leurs fesses charnues montrent qu'ils peuvent encore plus aisément que les Singes pourvus de callosités, se tenir debout sur leurs pieds de derrière, et l'on sait que ces derniers sont susceptibles de faire naturellement quelques pas étant ainsi debout.

Sans manquer de délicatesse, leurs sens n'annoncent rien de particulier. Ils voient fort bien de jour, et ne sont point nocturnes, comme quelques auteurs ont pu le croire. Leur ouïe est fine et ils consultent toujours leur odorat avant de manger. Ils se contentent de toute sorte de nourriture et donnent en général la préférence aux substances et aux fruits sucrés; ils hument en buvant et se servent de leur main pour puiser de l'eau.

*Espèces constatées du genre* Orang.

Orang noir ou Champanzée. *Pithecus Troglodytes*; *Simia Troglodytes*, L.; Jocko, Buffon, Hist. nat., t. xiv, pl. 1; Pongo, Audebert, Histoire des Singes,

fam. 1, sect. 1, fig. 1; *Troglodytes niger*, Geoffroy-Saint-Hilaire, Ann. Mus., t. XIX, p. 87, vulgairement Homme des Bois ou Satyre. Sa tête, très-forte et qui paraît faire la sixième partie de la hauteur totale, est aplatie sur le vertex, de sorte que le front n'est guère plus élevé que les sourcils, où il se termine en avant par des crêtes très-apparentes. Le nez et la bouche s'avancent en une sorte de museau qui diminue l'angle facial, dont l'ouverture est de 60 degrés. Les oreilles sont grandes et munies d'un rebord. Les canines n'excèdent guère les incisives, et ne donnent à la denture aucun caractère de férocité; la lèvre supérieure présente quelques poils roides, en manière de moustache. Du reste, la face est glabre, et sa couleur est celle des Mulâtres; des favoris en garnissent les deux côtés. Les yeux sont petits et rapprochés, mais vifs, avec une expression d'inquiétude qui n'est pourtant pas sans une certaine douceur; le corps est assez bien conformé; des poils noirâtres, rudes, mais assez clair-semés, plus longs sur les épaules, où ils atteignent à deux pouces de longueur, en revêtent les régions dorsales et les membres, principalement en dehors. Ces poils sont beaucoup plus rares en devant, et le ventre, qui est large et plat, en est presque dépourvu ainsi que la poitrine et le dedans des cuisses. Les fesses sont prononcées, sans la moindre apparence de callosités; les bras, robustes et même assez bien faits, n'atteignent guère qu'au genou; les mains sont fortes, sans être trop longues, glabres et grisâtres intérieurement, ayant leur pouce un peu reculé et proportionné aux autres doigts; le pouce du pied est moins parallèle; mais loin qu'il soit aussi écarté et aussi opposable que dans l'espèce suivante, il porte comme les autres à terre, avec la plante, qui n'est pas trop longue, comme dans les Gibbons et les Singes, et que termine postérieurement un calcanéum parfaitement arrondi en talon; les jambes sont un peu courtes, munies d'un mollet rendu saillant par deux muscles jumeaux très-prononcés. On n'en a vu que rarement et seulement de très-jeunes en Europe, où le plus grand qui fut observé n'avait guère que deux pieds six pouces de hauteur. Au pays d'Angole, dans le Congo, et généralement dans la région africaine qui borde le golfe de Guinée, au delà de la ligne, les Orangs noirs deviennent beaucoup plus grands; leur taille ordinaire est celle des Nègres; on prétend même qu'elle la surpasse, et que les individus de six pieds ne sont pas rares. On leur compte une vertèbre lombaire de plus que chez l'Homme; ils ne sont ni sanguinaires ni même provocateurs, quoi qu'on en ait dit; leur caractère est, au contraire, doux et circonspect, mais indépendant et ne pouvant se plier à la domesticité. Lorsqu'ils sont parvenus à un certain âge, les Orangs dont il est question choisissent les lieux écartés pour y vivre en troupes où règne la meilleure intelligence. La défense commune y devient la grande affaire; l'approche de toute créature vivante capable de causer quelque ombrage à la petite société, est aussitôt repoussée vaillamment; les Éléphants eux-mêmes ne pénètrent pas impunément dans les bois où se tiennent les Champanzées, qui, mettant leur confiance dans leur extrême agilité, et dans la faculté qu'ils ont de sauter au besoin d'arbres en arbres, attaquent les colosses à coups de pierre ou de bâton, et finissent, en jetant de grands cris, par les contraindre à la retraite; ils se défient surtout des Nègres, et tuent, dit-on, sans pitié, ceux qui semblent menacer leur repos. Cet amour de la liberté valut à l'Orang noir une réputation de violence et de grossièreté, qu'ont démentie les mœurs des jeunes individus observés en Europe : bien traités par leurs maîtres, ils étaient doux et affectueux; ils imitaient toutes les actions humaines, que permettait leur organisation, surtout en ce qui leur était commode, préférant boire dans un verre que de laper, se lavant et s'essuyant les mains ou les lèvres avec une serviette, faisant leur lit et mettant au soleil pour la sécher leur couverture, reposant avec plaisir leur tête sur l'oreiller, servant à table, pilant dans un mortier les choses qu'on leur commandait d'y piler, portant du bois ou de l'eau avec la plus grande docilité au commandement qu'on leur en faisait. Tout dénotait en eux une humeur sociale, jointe à beaucoup de gravité et à un certain esprit d'observation.

Orang roux. *Pithecus Satyrus*, Geoff.; Orang-Outang, Cuv.; *Simia Satyrus*, L. Sa tête est plus grosse, toutes proportions gardées, que dans l'Orang noir; les yeux, petits et enfoncés, sont mis en quelque sorte à l'abri du soleil par la cavité au fond de laquelle ils brillent; leurs paupières et leurs alentours sont couleur de chair, ainsi que la bouche ou le museau sur lequel s'aplatit le nez; le reste du visage est grisâtre, et passe avec l'âge à la couleur de l'ardoise. Les poils de la tête sont dirigés en avant sur le vertex; d'autres garnissent comme une barbe les joues et le menton; les oreilles, bordées et bien placées, sont nues. La poitrine est large, mais les bras sont démesurés, terminés par une main fort longue, où le pouce n'atteint que jusqu'à la première phalange de l'index; ils se prolongent presque jusqu'aux talons, de sorte que pour peu que l'animal se courbe, les mains portent à terre. Les cuisses et les jambes au contraire sont assez courtes. Le ventre est fort gros, surtout dans les jeunes individus qui sont les seuls qu'on ait pu bien observer en Europe; les fesses sont peu charnues et le mollet a presque disparu; des poils d'un roux ardent, longs d'un à deux pouces, gros, mais laineux, couvrent les épaules, le dos, les reins et les membres; ces poils deviennent fort rares vers la poitrine et le ventre où ils finissent par disparaître, et on reconnaît alors sans obstacle la teinte ardoisée de la peau. C'est dans cette espèce surtout qu'on observe le caractère résultant de la direction de bas en haut des poils de l'avant-bras. La paume des mains, la plante des pieds ainsi que le tour des mamelles sont d'une couleur de chair cuivrée; l'iris est brun, et les ongles sont noirs. Les plus formés des jeunes de cette espèce, non moins difficile à observer que l'autre, avaient environ trois pieds de hauteur; les voyageurs rapportent que les adultes acquièrent une beaucoup plus forte taille, et qu'il y en a de quatre pieds et au-dessus; ils sont, dit-on, alors d'une force prodigieuse et très-farouches; ils vivent dans les grands bois où ils se tiennent presque continuellement sur les arbres, en sautant de branche en branche avec une mer-

veilleuse adresse, s'y accrochant des pieds et des mains, et ne tombant ou ne bronchant jamais. La presqu'île orientale de l'Inde, les grandes îles Polynésiennes, Bornéo particulièrement, sont les lieux où se trouvent les Orangs roux. Il est fort difficile de se saisir des vieux qui se défendent vaillamment; aussi leur courageuse résistance aux attaques de l'Homme leur a valu la réputation de bêtes féroces. Quoi qu'il en soit, tous ceux qu'on étudia étaient d'une humeur douce et grave; ils se montraient dociles, imitateurs, et même intelligents, surtout fort affectueux envers les personnes qui prenaient soin d'eux.

Dans ses Illustrations de Zoologie, Lesson a publié, pl. 32, un grand Quadrumane qu'il considère comme une troisième espèce d'Orang et qu'il nomme conséquemment ORANG ou CHIMPANSÉE A COCCYX BLANC, *Troglodytes leucoprymus*, Less., *loc. cit.* La figure et la description de cette espèce ont été faites d'après un individu pris sur la côte de Guinée, conduit au Brésil, où il a vécu longtemps, et dont la dépouille se trouve actuellement dans le cabinet de M. Delatre à Paris. Ce Chimpanzée a les mâchoires renflées, saillantes, munies de dents de même forme que celles de l'Homme, et recouvertes par deux lèvres minces, très-fendues, à commissure linéaire. Le nez est rentré, concave, perforé par une mince cloison. Les yeux sont oblongs, séparés par un intervalle plan, garnis de cils, surmontés d'arcades arrondies, à peine proéminentes. Le front est légèrement bombé, puis déclive. Le menton est convexe. Toute la face est nue, ayant quelques poils sur les pommettes qui sont peu saillantes. Des poils épais couvrent les côtés des joues, et s'unissent sous le menton. La tête est arrondie, couverte de cheveux peu touffus, plus longs sur l'occiput, courts sur le sommet de la tête. Les oreilles sont larges, hautes, médiocrement déjetées en arrière, à conque rebordée, à pavillon dessiné comme chez l'Homme. Les bras sont aussi longs que le corps, ils ont quatorze pouces; ils sont à faisceaux musculaires assez robustes, couverts de poils dirigés de haut en bas sur le bras, et de bas en haut sur l'avant-bras. La main est longue, à doigts nus, à paume épaisse, à pouce très-court, très-étroit. Tous les ongles sont aplatis, blanchâtres. La verge est mince, pointue, surmontant un petit scrotum. Les fesses n'ont point de callosités. Les jambes sont courtes, épaisses. Les pieds ont un pouce opposable, un peu plus prononcé qu'aux mains; ils sont dénudés, calleux sur le bord externe. Hauteur totale, vingt-six pouces.

**ORANGA.** OIS. Espèce du genre Couroucou. *V.* ce mot.

**ORANGE.** BOT. Fruit de l'Oranger. *V.* ce mot. La ressemblance de certaines variétés de Courge avec le fruit de l'Oranger, par la couleur surtout, leur a valu les noms vulgaires de fausse Orange et d'Orangins.

**ORANGER.** *Citrus.* BOT. Ce beau genre sert de type à la famille des Hespéridées ou Aurantiées, et appartient aussi à la Polyadelphie Polyandrie, L. Il est peu nombreux en espèces; mais en revanche les variétés sont presque innombrables. Il peut être ainsi caractérisé : le calice est monosépale, persistant, presque plan, étoilé. La corolle se compose de quatre à cinq pétales étalés ou dressés, sessiles, recourbés en dehors, égaux entre eux, blancs ou légèrement lavés de violet. Les étamines sont en grand nombre, dressées autour du pistil, réunies par leurs filets en un grand nombre de faisceaux inégaux et plans; les anthères sont terminales, introrses, subcordiformes ou sagittées, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; ces étamines sont, ainsi que les pétales, insérées autour d'un disque plan, hypogyne, légèrement lobé sur ses bords. L'ovaire est libre, généralement globuleux, à plusieurs loges, dont le nombre est très-variable; chaque loge contient de quatre à huit ovules, attachés à l'angle interne par une de leurs extrémités, pendants dans la loge et disposés sur deux rangées longitudinales. Le style est simple, épais, cylindracé, terminé par un gros stigmate convexe, glanduleux et très-visqueux. Le fruit se compose d'une partie extérieure ou péricarpe épais, comme spongieux, luisant extérieurement et rempli d'un grand nombre de glandes vésiculaires, pleines d'une huile volatile; il offre intérieurement un grand nombre de loges séparées par des cloisons celluleuses, facilement éloignées les unes des autres. Ces loges sont remplies d'une substance composée d'un grand nombre de cellules charnues et irrégulières, naissant des parois de la loge; à l'angle interne de celle-ci sont deux ou trois graines, plus ou moins, suivant qu'un nombre plus ou moins grand a été fécondé et s'est développé. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbustes d'un port élégant, produisant des feuilles alternes, articulées au sommet d'un pétiole simple ou dilaté en forme d'ailes sur ses côtés; on trouve souvent à leur base un aiguillon plus ou moins roide et allongé, et qui semble être une stipule unilatérale. Les fleurs, généralement blanches ou rosées, odorantes, sont réunies en petit nombre à l'extrémité des jeunes rameaux. Les fruits offrent de nombreuses modifications de forme et de grosseur. Quant à leur forme, elle est tellement variée, que souvent elle échappe à l'exactitude des descriptions; mais toujours ces fruits, parvenus à leur maturité, ont à l'extérieur une teinte jaune très-animée, dont la nuance seule varie, et qui porte un nom particulier, ayant son type parmi les couleurs dites primitives, dont se nuance le spectre solaire. La saveur du tissu pulpeux est plus ou moins aigre, en raison de la quantité d'acide citrique propre à chaque espèce ou variété.

Dans leur grand ouvrage intitulé : Histoire naturelle des Orangers, publié à Paris en 1818, Risso et Poiteau établissent huit types, ou races principales, composés chacun d'un nombre plus ou moins considérable de variétés, mais auxquels ils ne donnent pas le nom d'espèces. Ces types divisent le genre ainsi qu'il suit :

I. ORANGERS A FRUITS DOUX.

Leurs feuilles sont ovales, allongées, aiguës, quelquefois légèrement dentées, pétiolées, à pétiole plus ou moins dilaté, ailé et articulé avec la feuille. Les fleurs sont blanches; les fruits multiloculaires, arrondis ou ovoïdes, rarement terminés à leur sommet par une petite pointe ou mamelon. Leur couleur est le jaune doré ou l'orangé; leur écorce a les vésicules d'huile volatile convexes. La pulpe renfermée dans ces fruits est abon-

dante, aqueuse, sucrée, douce, agréable et légèrement acidule. A cette première division appartiennent toutes les variétés dont on mange les fruits, sous les noms d'Oranges de Malte, de Portugal, des Açores. Risso en décrit quarante-trois variétés principales.

. ORANGER FRANC. *Citrus Aurantium*, Risso, *loc. cit.*, p. 53, t. III. On s'accorde généralement à considérer cette variété comme le type du véritable Oranger à fruit doux. C'est un arbre qui, sur les bords de la Méditerranée européenne, s'élève à environ vingt-quatre ou vingt-cinq pieds de hauteur, tandis que, dans les régions plus chaudes, il peut acquérir une hauteur double. Sa tige est droite, rameuse dans sa partie supérieure, où elle s'étale en une tête hémisphérique. Ses rameaux sont garnis d'aiguillons acérés, et ses jeunes pousses sont ordinairement anguleuses et d'un vert tendre. Ses feuilles sont d'un vert plus ou moins intense, longues d'environ quatre pouces, ovales, allongées, luisantes; les inférieures dentées, les supérieures entières. Les fleurs sont axillaires et terminales, d'un blanc pur; les fruits, globuleux, de moyenne grosseur, sont quelquefois un peu déprimés à leur sommet, d'un beau jaune doré, offrant une peau rugueuse, partagés intérieurement en huit ou dix loges, remplies d'une chair très-agréable. Cet arbre ne donne guère de fruits que quand il est parvenu à l'âge de vingt ans.

II. BIGARADIERS OU ORANGERS A FRUITS AMERS.

Les Bigaradiers s'élèvent généralement moins que les Orangers à fruits doux; leurs feuilles sont plus grandes et plus larges; leurs fleurs sont également plus grandes et plus parfumées; aussi sont-elles préférées pour la préparation de l'eau distillée et de l'huile essentielle. Le fruit, que l'on appelle *Bigarade*, a le volume et la forme de l'Orange douce, mais son écorce est plus rugueuse; elle devient d'un jaune plus rougeâtre; sa pulpe est acide et amère; mais cette amertume n'est pas désagréable; aussi les Bigarades sont-elles employées comme les Limons, pour assaisonner les viandes et le poisson. Il faut encore ajouter comme caractère essentiel à ce fruit, que les vésicules à huile essentielle de son écorce sont concaves, tandis qu'elles sont convexes dans les Orangers à fruits doux.

BIGARADIER FRANC. *Citrus Bigaradia*, Risso. Cet arbre qui, dans l'Inde et la Chine, sa patrie, s'élève à une hauteur souvent très considérable, peut, dans l'Europe australe, acquérir vingt-quatre ou vingt-cinq pieds d'élévation; ses rameaux sont garnis de longues épines verdâtres; ses feuilles sont elliptiques ou oblongues, étroites, acuminées, légèrement dentées dans la partie supérieure, un peu onduiées et à pétiole plus ou moins ailé. Les fleurs, réunies en bouquets, sont entièrement blanches. Les fruits sont de grosseur moyenne, arrondis ou légèrement allongés, ou déprimés au sommet, lisses ou rugueux, d'un jaune qui passe à l'orangé foncé, tirant sur le rouge de minium; leur écorce est très-amère et odorante, adhérente avec la pulpe qui est jaunâtre, acidule et amère. On cultive en général un assez grand nombre de variétés de cette race dans les jardins et les orangeries de France. Ce sont leurs fleurs qui sont les plus recherchées pour la suavité de leurs parfums. Ces arbres, ainsi que tous ceux du même genre, peuvent vivre et végéter pendant plusieurs siècles. On voit encore aujourd'hui, dans l'orangerie du parc de Versailles, un Bigaradier, vulgairement connu sous les noms de Grand-Bourbon, Grand-Connétable, François I^er^; cet arbre, disent les auteurs de l'Histoire des Orangers, provient d'une graine qu'une reine de Navarre fit semer dans un pot en 1421. L'arbre qui en provint fut élevé à Pampelune, alors capitale du royaume de Navarre, et vint à Chantilly, par succession, jusqu'au règne de François I^er^. Le connétable de Bourbon, seigneur de Chantilly, s'étant révolté, et ayant pris le parti de Charles-Quint contre François I^er^, celui-ci fit confisquer les biens du connétable, et notamment cet Oranger, unique en France à cette époque, qui fut transporté de Chantilly à Fontainebleau en 1532. Ce transport a été payé trois cents écus. (L'argent valait alors seize francs le marc.) En 1684, Louis XIV fit venir cet Oranger de Fontainebleau à Versailles; il en coûta six cents francs de transport. (L'argent valait alors cinquante-quatre francs le marc.) Conservé depuis cette époque dans l'orangerie de Versailles, cet arbre historique a aujourd'hui quatre cent vingt-deux ans. Sa hauteur est de vingt-deux pieds y compris la caisse, ce qui le réduit à dix-sept environ; sa tête n'a pas moins de quarante-cinq pieds de circonférence, et rien n'annonce encore que l'âge ait détruit ou seulement diminué sa force de végétation et sa fécondité. En 1819, il était chargé de plus de mille fruits.

BIGARADIER CHINOIS. *Citrus Bigaradia sinensis*, Risso et Poit., Hist., p. 103, tab. 49. Cette variété ne forme, dans les orangeries, qu'un arbrisseau peu élevé; mais dans le midi de l'Europe, il peut s'élever jusqu'à une hauteur de dix à douze pieds. Ses feuilles sont extrêmement nombreuses, très-rapprochées les unes des autres, assez petites, ovales, aiguës, légèrement dentées, portées sur des pétioles courts et à peine ailés. Ses fleurs, également nombreuses, d'un blanc pur, forment des grappes ou des thyrses au sommet des rameaux. Ses fruits sont petits, globuleux, déprimés à la base et au sommet, d'un jaune rougeâtre. Cette espèce, dont la fleur est très-odorante, se cultive surtout pour ses fruits que l'on cueille au mois d'août, avant leur maturité, que l'on confit au sucre, et que l'on connaît sous le nom vulgaire de *Chinois*.

BIGARADIER A FEUILLES DE MYRTE. *Citrus Bigaradia myrtifolia*, Risso et Poit. Cette espèce est remarquable par son port. C'est un arbrisseau peu élevé, dont les feuilles, nombreuses et rapprochées, paraissent en quelque sorte imbriquées; elles sont roides, et leur pétiole est avec ou sans ailes latérales. Les fleurs, petites, odorantes, sont groupées au sommet des rameaux.

III. BERGAMOTTIERS.

Les Bergamottiers ont les rameaux épineux ou sans épines; les feuilles, plus ou moins allongées, sont aiguës ou obtuses, munies de pétioles plus ou moins ailés ou marginés; leurs fleurs sont blanches, généralement petites et d'une odeur suave; leurs fruits sont pyriformes ou déprimés, lisses ou toruleux, d'un jaune

pâle, à vésicules d'huile essentielle concaves; leur pulpe, légèrement acide, est d'un arôme agréable.

Bergamottier commun. *Citrus Bergamia vulgaris*, Risso et Poit., *loc. cit.*, p. 111, tab. 53. Le Bergamottier s'élève à une assez grande hauteur. Ses rameaux sont redressés, garnis d'épines; ses feuilles sont portées sur de longs pétioles ailés, d'une teinte blanchâtre en dessous. Les fleurs sont blanches et petites. Les fruits sont assez gros, et leur écorce est douée d'une odeur des plus agréables.

IV. Limettiers.

Ils ont le port et les feuilles du Limonier; leurs fleurs sont petites, blanches, d'une odeur très-douce; leur fruit, plus ou moins volumineux, selon les variétés, est ovoïde ou arrondi, terminé par un mamelon; son écorce est d'un jaune pâle, et ses vésicules sont concaves; la pulpe est aqueuse, douceâtre, fade ou légèrement amère.

Limettier ordinaire. *Citrus Limetta vulgaris*, Risso et Poit. Cet arbre, assez élevé, croît sur le littoral de la Méditerranée; il offre des rameaux garnis de petites aspérités; les feuilles sont ovales, légèrement dentées, d'un vert pâle, portées sur des pétioles à peine ailés. Les fleurs sont petites et blanches; les fruits, de moyenne grosseur, sont globuleux et couronnés par un large mamelon aplati.

V. Pampelmouses.

Les Pampelmouses forment le groupe le plus distinct et le mieux caractérisé dans le genre des Orangers. Ils sont quelquefois épineux, et leurs jeunes pousses sont pubescentes; leurs feuilles sont grandes, coriaces, à pétioles très-longs et très-dilatés; leurs fleurs, plus grandes que dans aucune autre espèce du genre, sont blanches; les fruits, d'une forme variée, sont souvent d'une grosseur surprenante; leur écorce est d'un jaune pâle, lisse, à vésicules planes ou convexes; leur pulpe est verdâtre, peu abondante et légèrement sapide.

Pampelmouse Pompoléon. *Citrus Pampelmos decumanus*, Risso et Poit. Cet arbre, originaire de l'Inde, s'élève à une hauteur de vingt à vingt-cinq pieds; ses rameaux sont gros, cassants, peu divisés; ses feuilles sont grandes, ovales, oblongues, aiguës ou obtuses, et coriaces; ses fleurs sont blanches, parsemées de points verdâtres, ordinairement à quatre pétales.

VI. Lumies.

On réunit sous le nom de Lumies tous les Orangers qui, avec le port, les feuilles, les fleurs et le fruit du Limonier, ont la pulpe de leur fruit douce, sucrée et nullement acide comme celle du Limon. On voit que par ces caractères les Lumies se rapprochent beaucoup des Limettiers, mais ils en diffèrent par leurs fleurs teintes de rose, ce qui forme un caractère constant. Un assez grand nombre de variétés appartiennent à ce groupe; telles sont la Lumie poire du commandeur, Risso et Poit., t. 67; la Lumie à pulpe rouge, id., t. 68; la Lumie Limette, id., t. 69.

VII. Limoniers.

Les Limoniers ou Citronniers sont des arbres élevés, à rameaux effilés et flexibles, souvent armés d'épines; leurs feuilles sont ovales et oblongues, le plus souvent dentées, d'un vert jaunâtre, portées sur un pétiole simplement marginé; les fleurs, de grandeur moyenne, sont lavées de rose. Le fruit est d'un jaune clair, ovoïde, rarement globuleux, terminé à son sommet par un mamelon plus ou moins long; son écorce est quelquefois mince et lisse, quelquefois épaisse et rugueuse. Sa pulpe est pleine d'un suc abondant et très-acide. Les vésicules d'huile volatile sont convexes. Les Limoniers offrent un très-grand nombre de variétés, que l'on cultive surtout sur le littoral méditerranéen; mais ils sont généralement assez rares dans les orangeries de Paris.

Limonier ordinaire. *Citrus Limonium vulgaris*, Risso et Poit., *loc. cit.*, p. 176, t. 84. Cet arbre, assez élevé, offre des feuilles grandes, ovales, oblongues, rétrécies en pointe à leurs deux extrémités, inégalement dentées. Les fleurs sont grandes, violacées en dehors. Les fruits, que l'on appelle vulgairement Citrons, sont de moyenne grosseur, ovoïdes, oblongs, lisses, d'un jaune pâle, terminés par un mamelon obtus. Leur écorce est mince et adhérente à la pulpe qui contient un suc acide très-abondant. Le Limonier est originaire de la partie de l'Inde située au delà du Gange.

VIII. Cédratiers.

Les Cédratiers ressemblent beaucoup aux Limoniers dont il vient d'être question dans la division précédente; ils n'en diffèrent que par leurs rameaux plus courts et plus roides; leurs feuilles plus étroites; leurs fruits ordinairement plus gros et plus verruqueux et dont la chair est plus épaisse et plus tendre, la pulpe moins acide.

Cédratier ordinaire. *Citrus medica vulgaris*, Risso et Poit., *loc. cit.*, p. 194, t. 96. Le Cédratier a ses rameaux roides, munis de longues épines; ses jeunes pousses anguleuses et violacées. Les feuilles sont oblongues, épaisses, d'un vert foncé, pointues, portées sur des pétioles sans ailes. Les fleurs sont roses ou violacées. Le fruit, très variable en grosseur, est d'abord d'un rouge pourpre, il devient ensuite vert, puis jaune. Il est obovoïde, profondément sillonné, terminé à son sommet par un mamelon. Sa chair est épaisse, blanche, tendre; sa pulpe verdâtre, peu abondante et légèrement acidulée.

On obtient des pieds d'Orangers par le semis des meilleurs pepins des espèces ou variétés les plus aigres, et l'on préfère ordinairement les pepins bien mûrs du Citron. On sème au printemps, en pots ou en terrines que l'on place sur une couche chaude; la plumule perce ordinairement au bout de 20 à 25 jours, et vers la fin de l'année, les jeunes plantes ont acquis une hauteur de plus de six pouces. Souvent ces semis ne procurent que des sauvageons peu satisfaisants, que l'on perfectionne au moyen de la greffe. Cette opération se fait presque toujours à œil dormant, et vers le mois d'août; jusqu'à ce que l'écusson soit bien fortifié, les jeunes sujets doivent être tenus sur couche; il est en outre avantageux de ne hanter la greffe qu'à la hauteur où l'on désire voir la tête se former; conséquemment pour les sauvageons destinés à être conduits à très-haute tige, il est bon d'attendre, pour les greffer, qu'ils soient parvenus au maximum de croissance où l'on veut les amener. La culture des Orangers forme une des principales branches de l'industrie agricole des contrées méridio-

nales de l'Europe; elle n'est pour celles du nord qu'un objet de luxe et de pur agrément, et l'on ne peut y conserver ces arbustes que dans des caisses, afin de pouvoir facilement les mettre à l'abri d'un froid supérieur à deux degrés de congélation. Les serres tempérées dans lesquelles on les retire pendant l'hiver en ont même retenu le simple nom d'Orangerie. La terre la plus favorable pour cette culture doit être très-substantielle et facilement perméable à l'eau, sans être pourtant trop légère; la terre des potagers, qui reçoit tous les ans des engrais de fumiers de vache et de mouton, convient parfaitement à ces plantes. Le dépotement ou le décaissement des Orangers s'opère assez régulièrement tous les huit ou dix ans, et néanmoins dans l'intervalle on gratte plusieurs fois la terre aussi profondément qu'on le peut, sans endommager les racines, afin de la renouveler partiellement. Lorsqu'on procède au dépotement, après avoir dégagé l'Oranger, il faut en plonger la motte dans un cuvier plein d'eau, afin de mettre ses racines à nu, d'en couper les extrémités pour les rafraîchir et les émonder; on rempote immédiatement après, en ayant soin de bien tasser la terre du fond comme celle des côtés. Quand les plantes sont extrêmement fortes, on est obligé de suspendre, avec beaucoup de précaution, l'Oranger par le tronc, au moyen d'une chèvre, et l'on enlève les parois de sa caisse, qui, pour cela, doivent être assemblées à coulisses; on dégage alors facilement les racines, on enlève la terre, et l'on substitue à la caisse, et sous la plante, un baquet rempli d'eau, dans lequel on fait descendre la motte. On achève successivement le rencaissement par les mêmes moyens. Cette opération doit se pratiquer, dans l'orangerie, vers la fin d'avril; et comme la plante en éprouve une sorte de maladie, il faut lui donner des soins particuliers, ménager surtout les arrosements quoiqu'en les rendant plus fréquents.

**ORANGETTES.** BOT. On donne ce nom aux petites Oranges tombées de l'arbre longtemps avant qu'elles soient parvenues à leur état de grosseur et de maturité. Elles sont alors extrêmement âpres et amères, et sont employées à aromatiser par infusion les liqueurs alcooliques.

**ORANGINS** OU **COLOQUINELLES.** BOT. Noms vulgaires de quelques variétés de Courges.

**ORANOIR.** OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

**ORANOR.** OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

**ORANVERT.** OIS. L'un des synonymes de Pie-Grièche Backbakiri. *V.* ce mot.

**ORATOSCÉLIDE.** *Oratoscelis.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuélides, tribu des Acontides, institué par Guenée, avec les caractères suivants : antennes crénelées; palpes dressées, dépassant la tête, avec le dernier article très-court; corselet globuleux et lisse; abdomen large et cylindrico-conique; spiritrompe courte; ailes à franges longues, les supérieures aiguës au sommet, avec une tache très-distincte au bord interne.

ORATOSCÉLIDE A TACHE COMMUNE. *Oratoscelis communimacula,* Guén.; *Authophila communimacula,* Treits. Le dessus des ailes supérieures est couleur de chair, avec une bande terminale d'une nuance plus foncée et bordée de blanc au côté interne; une grande tache d'un brun rouge, également bordée de blanc, part du milieu du bord extérieur et s'avance jusqu'au centre de l'aile. La frange est brune. Le dessus des ailes inférieures est couleur de chair pâle; la frange est brune. Le dessous n'a point de taches. Taille, dix lignes. Europe.

**ORBAINE.** OIS. Synonyme vulgaire de Lagopède. *V.* TÉTRAS.

**ORBE.** POIS. Espèce du genre Chœtodon. *V.* ce mot.

**ORBEA.** BOT. Genre formé par Haworth (*Synops. Plant. succulent.*, p. 37), et fondé sur des caractères si faibles qu'il n'a pas été adopté; mais il est devenu le type d'une section du genre Stapélie. *V.* ce mot.

**ORBICULA.** CONCH. *V.* ORBICULE.

**ORBICULAIRE.** *Orbicularia.* Se dit de tout organe qui a la forme d'un cercle.

**ORBICULAIRES.** *Orbiculata.* CRUST. Tribu de l'ordre des Décapodes, famille des Brachiures, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Les Crustacés de cette tribu ont l'extrémité de la cavité buccale rétrécie, allant en pointe et offrant le plus souvent deux dépressions ou deux sillons; le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs est en forme de triangle long, étroit, et souvent pointu; le thoracide est rarement évasé, il est plus souvent orbiculaire ou ovoïde. Latreille divise cette tribu en deux coupes, ainsi qu'il suit :

I. Des pieds terminés en nageoire. Genres : MATULA, ORITHYIE.

II. Point de pieds terminés en nageoire. Genres : CORYSTA, LEUCOSIA, HÉPATE, NURSIA.

**ORBICULE.** *Orbiculus.* BOT. On nomme ainsi un réceptacle rond et plan, qui se trouve placé dans le péridion des Nidulaires; de même qu'une sorte de bosse circulaire, provenant de la base de la corolle, et qui entoure les organes de la fructification de la plupart des Stapéliées.

**ORBICULE.** *Orbicula.* MOLL. Genre de la famille des Brachiopodes, institué par Lamarck et qu'adopta Cuvier, dans son tableau du règne animal, avec les caractères suivants : manteau composé de deux parties entièrement séparées : l'une supérieure, qui revêt la valve supérieure, et l'autre inférieure, pour l'autre valve; quatre muscles dont les valves portent des impressions bien marquées, formant un cercle vers la partie postérieure de la coquille. Comme les Lingules, les Cranies et les Orbicules sont munies de deux bras ciliés, roulés en spirale dans le temps du repos. La coquille est souvent irrégulière, assez déprimée; les deux valves sont à peu près également concaves; la valve inférieure présente cela de singulier qu'elle est fendue au centre du cercle que forment les impressions musculaires; cette fente traverse toute l'épaisseur de la coquille, donne passage à quelques fibres musculaires, au moyen desquelles la coquille adhère aux rochers sous-marins.

ORBICULE DE NORWÉGE. *Orbicula Norwegica,* Lamk.; Anim. sans vert.; *Patella anomala,* Müll. Cette coquille est d'une petite dimension, suborbiculaire, souvent irrégulière, d'un brun obscur en dehors; la valve supérieure est couverte de stries rayonnantes, subgra-

nuleuses, coupées par les stries peu régulières des accroissements. Taille, un centimètre.

ORBICULE LISSE. *Orbicula lævia*, Sow. Celle-ci se trouve dans les mêmes mers que la précédente, et elle a à peu près la même taille; elle s'en distingue surtout par la valve supérieure qui est lisse, sans aucune strie rayonnante.

ORBICULINE. *Orbiculina*. MOLL. Genre de Multiloculaires microscopiques, établi par Lamarck, puis placé par d'Orbigny dans sa famille des Entomosthèques, qui fait partie des Mollusques céphalopodes. Caractères : coquille discoïdale, tranchante sur les bords; spire excentrique, visible des deux côtés; loges partagées en un grand nombre de cavités, par des cloisons perpendiculaires et transversales; le bord terminal percé d'un grand nombre de pores placés sur des lignes longitudinales. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, que l'on trouve vivante aux Antilles et aux îles Mariannes, c'est l'*Orbiculina Numismolis*, Lamk.

ORBIGNYA. BOT. Martius a formé ce genre pour un Palmier de l'Amérique méridionale, auquel il a reconnu pour caractères : des fleurs mâles et des fleurs femelles sur le même régime, entourées d'une spathe simple et complète. Dans les fleurs mâles, la corolle consiste en deux ou trois pétales dentés; douze étamines dont les anthères sont contournées en spirale. Les fleurs femelles ont le calice triphylle, la corolle constamment de trois pétales, l'ovaire conique, surmonté de trois stigmates bifides et sessiles. Le fruit consiste en un drupe creusé sur le côté d'une fossette à trois pores; il est triloculaire et monosperme dans chaque loge. L'*Orbignya cuci* a son stipe élevé, ses frondes pinnées, assez droites, sa spathe profondément sillonnée, s'ouvrant latéralement sur la partie renflée; le spadice mâle est simplement rameux, et les fleurs sont distiques et sessiles entre les ramifications.

ORBILLE. *Orbilla*. BOT. (*Lichens*.) On nomme ainsi l'apothécie des Usnacées; il est fixé au centre, se développe et s'élargit en disque comme la patellule et la scutelle; mais il est beaucoup plus mince, de la couleur des thalles et se prolonge en cils; ces cils, formés par le thalle, prennent quelquefois un accroissement considérable et deviennent de véritables expansions organisées comme celles qui constituent le Lichen. Les rayons qu'on observe sur l'*Usnea cladocarpa*, de Fée, figuré dans son Essai sur les Cryptogames des écorces officinales, pl. 41, fig. 5, sont plusieurs fois ramifiés. *V.* USNÉE.

ORBIS. POIS. *V.* ORBE.

ORBITÈLES. *Orbitelæ*. ARACHN. Tribu de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, établie par Latreille, et comprenant les Araignées tendeuses de plusieurs auteurs. Ces Aranéides ont, comme les Inéquitèles, les crochets des mandibules repliés en travers, le long de leur côté interne; les filières extérieures, presque coniques, peu saillantes, convergentes et disposées en rosettes; les pieds grêles; mais elles en diffèrent par les mâchoires qui sont droites et sensiblement plus larges à leur extrémité. La première paire de pieds, et la seconde ensuite, sont toujours les plus longues. Les yeux sont au nombre de huit et disposés ainsi : quatre au milieu formant un quadrilatère, et deux de chaque côté.

ORBITES. *Orbitæ*. ZOOL. Parties protectrices des yeux; cavités qui les logent. Elles sont profondes, creusées dans la face, et cloisonnées par divers os du crâne; elles sont très-vastes et à peu près de la forme d'un cône dont la base serait dirigée vers l'extérieur, et dont le sommet, tourné vers le cerveau, serait percé d'un trou pour le passage du nerf optique. Chez l'Homme et les Singes, les Orbites sont dirigées en avant, et leur paroi extérieure les sépare complétement des fosses temporales; mais à mesure que l'on examine des animaux qui, par l'ensemble de leur organisation, diffèrent de plus en plus de ceux-ci, on voit les Orbites devenir de plus en plus latérales, et se confondre davantage avec les fosses temporales. Le globe de l'œil est séparé des parois osseuses de l'Orbite, par ses muscles et par une grande quantité de tissu cellulaire graisseux, qui l'entoure comme une pelote élastique.

ORBITOLITE. *Orbitolites*. POLYP. Genre de l'ordre des Millépores, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, libre, orbiculaire, plan ou un peu concave, poreux des deux côtés ou dans le bord, ressemblant à une Nummulite; pores très-petits, régulièrement disposés, très-rapprochés, quelquefois à peine apparents. Les Orbitolites sont de petits Polypiers libres, dont quelques-uns ressemblent beaucoup aux Nummulites avec lesquels on les a quelquefois confondus; ils sont constamment orbiculaires, plans des deux côtés, ou convexes d'un côté et concaves de l'autre; leurs pores très-petits, et régulièrement disposés, occupent les deux surfaces, ou une seule, ou même la circonférence. On en connaît une espèce vivant actuellement dans les mers; toutes les autres sont fossiles. La première a été nommée par Lamarck *Orbitolites marginalis*, les autres, *Orbitolites complanata*, *lenticulata*, *concava*, *Macropora* et *pileolus*.

ORBULITE. *Orbulites*. MOLL. Lamarck a proposé ce genre pour séparer des Ammonites toutes les Coquilles de ce genre, dont le dernier tour enveloppe tous les autres, c'est-à-dire dont la spire n'est nullement visible. De Haan a changé, on ne sait trop pourquoi, le nom d'Orbulite en celui de Globite.

ORBULITE. POLYP. Même chose qu'Orbitolite.

ORCA. MAM. *V.* DAUPHIN GLADIATEUR.

ORCANETTE. BOT. On désigne sous ce nom la racine du *Lithospermum tinctorium*, L., qui donne un principe colorant d'un beau rouge, soluble dans les corps gras, l'Alcool et l'Éther. *V.* GRÉMIL. Le nom d'Orcanette a été employé par quelques botanistes français, pour désigner le genre *Onosma*. *V.* ONOSME.

ORCANETTINE. *Orcanettina*. BOT. Nom que l'on a donné au principe colorant que l'on obtient de la couche corticale des racines de quelques Borraginées, et particulièrement de celles du *Lithospermum tinctorium*, qui fait l'objet du précédent article.

ORCEILLE ET ORSEILLE. BOT. (*Lichens*.) *V.* ROCCELLE.

ORCHEF. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

ORCHESELLE. *Orchesella*. ARACHN. Templeton a in-

stitué ce genre dans la division des Thysanoures, et lui a donné pour caractères : antennes presque aussi longues que le corps, composées de six ou sept articles filiformes ; appendice furculaire bien développé. Le reste des caractères ne diffère point de ceux des Thysanoures. Ce genre se compose de deux espèces que l'auteur a nommées *Orchesella filicornis*, et *Orchesella cincta*, qui paraît être le *Podura vagæ*, de Fabricius.

ORCHÉSIE. *Orchesia*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Taxicornes, tribu des Crassicornes, établi par Latreille, et ayant pour caractères : corps allongé, rétréci antérieurement et postérieurement ; tête petite, inclinée, avec les yeux allongés ; antennes composées de onze articles dont le premier long, fusiforme, les sept suivants plus courts, presque égaux entre eux, et allant un peu en augmentant de largeur jusqu'au neuvième qui est plus grand ; le dixième est encore plus large, et enfin le dernier est beaucoup plus long, en forme de cône aplati dont la base est appliquée sur l'article précédent ; ce sont ces trois derniers articles qui forment la massue ; labre saillant ; mandibules triangulaires, allongées, peu courbées et bifides à leur extrémité ; mâchoires terminées par deux petits lobes membraneux et velus ; elles portent une palpe de quatre articles dont le premier est très-petit, le deuxième plus grand, triangulaire, dilaté en forme de dent de scie au côté interne ; le troisième plus large, également dilaté intérieurement, mais plus court que le précédent ; enfin, le dernier presque aussi grand que les trois premiers ensemble, en forme de triangle dont le plus grand côté est le côté interne ; lèvre inférieure petite, échancrée ; palpes labiales filiformes ; corselet presque demi-circulaire, sans rebords ; écusson très-petit ; élytres étroites, terminées en pointe ; pattes grêles ; les quatre antérieures paraissent plus courtes que les postérieures, parce que leurs tarses sont à peu près de la longueur de la jambe, quoique composés de cinq articles ; ces articles sont presque égaux : les trois premiers sont entiers, un peu aplatis, le quatrième est un peu plus large, échancré antérieurement ; enfin, le dernier s'insère sur le dos du précédent et se termine par deux crochets courbés. Les tarses postérieurs ont plus de deux fois la longueur de la jambe ; ils sont composés de quatre articles cylindriques dont le premier est presque aussi long que les trois autres ensemble, et dont le dernier est terminé par deux crochets recourbés. La base des jambes postérieures est armée de deux longues épines aplaties, dentelées sur leurs deux tranchants, et qui doivent servir à l'insecte pour exécuter les sauts qu'il fait quand on l'inquiète.

ORCHÉSIE LUISANTE. *Orchesia micans* ; *Anaspis clavicornis*, Latr. ; *Dircæa micans*, Fabr. ; *Megatoma picea*, Herbst ; *Mordella Boleti*, Marsh. ; *Hallomenus micans*, Panz. Ses antennes sont testacées ; le dessus du corps est d'un brun testacé plus ou moins foncé, tout couvert de poils fins, courts, couchés, et qui le rendent soyeux et luisant ; les élytres ont un léger rebord tout autour, même à la suture ; le dessous du corps est d'un brun testacé plus clair que le dessus. Ce petit insecte, qui n'a guère plus d'une ligne, se trouve en Europe. Sa larve vit dans les bolets.

ORCHESTE. *Orchestes*. INS. Genre de la famille des Charansonites établi par Illiger, et que Latreille réunit à son genre Rhynchœne. *V.* ce mot.

ORCHESTIE. *Orchestia*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Les caractères de ce genre sont : antennes supérieures sensiblement plus courtes que les inférieures ; devant de la tête non prolongé, ayant une serre à deux doigts dans la femelle, ou à un seul doigt dans le mâle, mais très-grand et très-comprimé. Ces Crustacés se distinguent des Crevettes et des autres genres voisins, parce que ceux-ci ont les antennes supérieures plus courtes que les inférieures ; les Atyles, qui en sont très-voisins, en diffèrent sensiblement par le devant de leur tête, qui se prolonge en forme de bec. Les Talytres ont les pieds presque semblables entre eux, et tous terminés par un seul doigt ; enfin, les genres Corophie, Podocère et Jasse en sont bien distingués par leurs antennes inférieures, qui sont très-grandes et pédiformes. Les Orchesties vivent dans la mer ; elles sautent en se servant de leur queue comme d'un ressort ; en général, leurs habitudes ne diffèrent pas de celles des Crevettes.

ORCHESTIE LITTORALE. *Orchestia littorea*, Leach ; *Cancer gammarus littoreus*, Montagu ; *Talytrus gammarus*, Latr., Risso ; *Oniscus gammarellus*, Pall., *Spicil.*, fasc. 9, tab. 4. fig. 8. Elle est d'un vert pâle, nuancée de rougeâtre ; sa tête est petite ; les pinces de la seconde paire sont très-grosses ; la queue est composée de trois appendices bifides, dont celui du milieu fort court. On en connaît une variété qui est entièrement d'un jaune pâle. Taille, six lignes. Dans la Méditerranée.

ORCHIDASTRUM. BOT. (Micheli.) Synonyme de Néottie. *V.* ce mot.

ORCHIDE. *Orchis*. BOT. Ce genre de la Gynandrie Monandrie, L., forme le type de la famille des Orchidées ; et tel qu'on le caractérise aujourd'hui, il est bien différent du genre *Orchis* de Linné. En effet, l'auteur du *Systema Naturæ* réunissait sous ce nom toutes les espèces terrestres d'Orchidées qui, avec un calice irrégulier, offraient un labelle convexe ou plan, sessile, terminé à la base par un ou deux éperons allongés. Swartz adopta à peu près le genre *Orchis* tel qu'il avait été caractérisé par Linné. Néanmoins, il en sépara les espèces munies de deux éperons, dont il forma le genre *Satyrium*, différent du *Satyrium* de Linné (*V.* ce mot). Enfin, Rob. Brown, dans son Prodrome et dans la seconde édition du Jardin de Kew, et le professeur A. Richard dans son Mémoire sur les Orchidées d'Europe, limitèrent d'une manière précise les véritables caractères qui distinguent le genre *Orchis*. Ces caractères peuvent être énoncés de la manière suivante : les trois divisions externes du calice réunies et rapprochées en forme de casque pointu ou déprimé ; les deux divisions internes plus petites ; le labelle étalé, pendant, muni à sa base d'un éperon plus ou moins allongé ; le gynostème très-court : le stigmate en occupe la face antérieure ; l'anthère dressée, terminale et antérieure, à deux loges rappro-

chées, chacune contenant une masse pollinique, granuleuse, agglutinée, terminée inférieurement par une caudicule et une petite glande rétinaculifère. Ces deux glandes sont renfermées dans une petite poche membraneuse ou boursette, commune à toutes les deux. D'après ces caractères précis, assignés au genre *Orchis*, un grand nombre des espèces qui y avaient été réunies, forment aujourd'hui d'autres genres fort distincts. Les véritables Orchides sont presque toutes européennes; quelques-unes habitent dans l'Amérique du nord. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, terrestres, offrant à leur racine, qui se compose de fibres simples et cylindriques, deux tubercules charnus, entiers ou divisés et palmés. De ces deux tubercules, l'un est ferme et dur; c'est celui qui renferme les rudiments de la tige qui doit se développer l'année suivante; l'autre, au contraire, est flasque et ridé, et a servi au développement de la tige. On a divisé les Orchides en deux sections, suivant qu'elles ont les tubercules entiers ou palmés.

§ I. *Tubercules entiers.*

Orchide a deux feuilles. *Orchis bifolia*, L. Les tubercules sont ovoïdes, un peu oblongs; sa tige, haute d'un pied et plus, est munie, à sa base, de deux et quelquefois trois feuilles ovales ou oblongues, très-glabres, et dans sa longueur, de quelques autres feuilles linéari-lancéolées, beaucoup plus petites. Ses fleurs sont blanchâtres, un peu distantes, légèrement odorantes; leur labelle est linéaire, entier; l'éperon est une fois plus long que l'ovaire. Cette espèce croît en Europe. Les plus remarquables parmi les autres sont : *Orchis coriophora*, L.; *Orchis Morio*, L.; *Orchis masculo*, L., Fl. Dan., tab. 457; *Orchis variegata*, Lamk.; *Orchis tephrosanthos*, Willd.; *Orchis militaris*, L.; *Orchis fusca*, Jacq.; *Orchis Robertiana*, etc., etc.

§ II. *Tubercules palmés.*

Orchide a feuilles larges. *Orchis latifolia*, L. Ses tubercules sont ovoïdes, un peu comprimés, divisés à leur extrémité inférieure en deux ou trois et même quatre lobes oblongs, cylindriques et disposés à peu près comme les doigts de la main; sa tige est cylindrique, fistuleuse, haute de dix à quinze pouces, garnie de feuilles lancéolées, plus rapprochées les unes des autres que dans toutes les espèces précédentes et terminée par un épi conique, composé de fleurs purpurines, quelquefois blanches, serrées et accompagnées de bractées beaucoup plus longues qu'elles. Les trois divisions extérieures du périanthe sont connivents, et les deux intérieures étalées. Le labelle est partagé en trois lobes peu profonds, marqué de lignes et de points violets. En Europe, dans les prés humides. A cette division appartiennent encore les *Orchis maculata*, L.; *O. odoratissima*, L.; *O. conopsea*, L.; *O. nigra*, L., etc.

ORCHIDEA. bot. (Petiver.) Synonyme d'*Eucomis nana*, Willd.

ORCHIDÉES. *Orchideæ*. bot. Famille très-naturelle de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui présente des formes et une organisation des plus singulières. Les Orchidées sont des végétaux vivaces, tantôt terrestres, tantôt parasites, c'est-à-dire croissant sur l'écorce des autres arbres, et y formant quelquefois des guirlandes et des festons ornés de fleurs qui réunissent à la variété des couleurs et souvent au parfum le plus suave, les formes les plus bizarres et les plus inattendues. On verra bientôt que le mode de végétation de ces plantes, suivant qu'elles sont terrestres ou parasites, entraîne avec lui des différences fort remarquables dans la structure de la plupart des organes, soit de la végétation, soit de la reproduction. Le calice est toujours adhérent avec l'ovaire qui est infère; jamais il ne forme de tube au-dessus de celui-ci. Son limbe, qui est toujours irrégulier, offre constamment six divisions, dont trois extérieures et trois internes. Ces divisions calicinales sont diversement disposées, quelquefois plus ou moins soudées entre elles ou rapprochées à la partie supérieure de la fleur où elles forment une sorte de casque (*calyx galeatus*); de ces trois divisions l'une est supérieure et les deux autres sont latérales et inférieures. Les trois divisions internes sont distinguées en deux latérales et supérieures toujours égales et semblables entre elles, et une inférieure dissemblable, qui a reçu les noms de nectaire, tablier ou labelle. Le labelle est l'organe le plus polymorphe dans les Orchidées; il est généralement pendant, mais quelquefois il est dressé, diversement configuré et offrant même parfois des formes que l'on a comparées à celles d'une Mouche, d'une Araignée, d'un Bourdon, d'un Homme pendu, etc. Il est quelquefois sessile, quelquefois onguiculé, adhérent et continu ou articulé avec la colonne centrale qui surmonte l'ovaire. Le plus souvent il naît de la base de cette colonne ou gynostème, d'autres fois il naît de sa partie supérieure et forme autour de lui une sorte de gaîne qui l'embrasse en totalité, et y adhère complétement. Le labelle peut être plan, convexe ou concave; il peut se prolonger, à sa base, en un éperon plus ou moins long, ou simplement former une bosse saillante; dans un seul genre, il offre deux éperons. Du centre de la fleur, s'élève une sorte de petite colonne charnue, qui a reçu le nom de *gynostème*, parce qu'en effet elle sert à la fois de support et de moyen d'union entre l'organe mâle et l'organe femelle. Sa longueur varie beaucoup. Généralement elle est légèrement concave ou creusée en gouttière à sa partie antérieure, et convexe postérieurement; quand elle a une certaine longueur, elle est plus ou moins arquée. A sa partie supérieure elle porte trois étamines. De ces étamines deux avortent constamment et sont réduites à l'état rudimentaire, excepté dans le seul genre *Cypripedium*, où les deux étamines latérales sont les seules fertiles, tandis que celle du milieu avorte complétement. La position de l'anthère unique qui termine le gynostème, sa forme, sa structure, son mode de déhiscence varient singulièrement dans les différents genres. Tantôt l'anthère est placée à la partie antérieure du gynostème qu'elle recouvre en grande partie, comme dans la tribu des Ophrydées par exemple : cette conformation ne se remarque jamais que dans les genres dont les espèces sont terrestres; tantôt l'anthère est tout à fait terminale, c'est-à-dire qu'elle repose sur une excavation du sommet du gynostème qui a reçu le nom de *clinandre*; dans ce dernier cas, elle n'y est attachée que par una

sorte d'onglet ou de partie rétrécie; elle est placée de manière qu'elle repose sur le clinandre par sa face inférieure. Il arrive de là que, lors de l'anthèse, l'étamine se relève en forme d'opercule (*anthera operculiformis*), c'est ce que l'on remarque dans toutes les Orchidées véritablement épidendres. L'anthère est à deux loges rapprochées et contiguës ou éloignées; quelquefois on ne trouve qu'une seule loge; chaque loge est souvent partagée en deux, rarement en quatre, par une ou deux cloisons plus ou moins saillantes. Le pollen renfermé dans l'anthère, offre une organisation bien particulière, dont on ne retrouve d'analogue que dans une famille très-éloignée, celle des Asclépiadées; tout le pollen renfermé dans une loge y forme une masse continue, homogène; quand l'intérieur de la loge est partagé par des cloisons, quelquefois on trouve autant de masses distinctes que de cellules, comme dans le genre *Bletia* par exemple; d'autres fois la masse pollinique principale est seulement partagée en autant de lobes qu'il y a de cellules; enfin, quand l'anthère est uniloculaire, tantôt elle renferme deux masses polliniques distinctes, tantôt une seule qui est bilobée, comme dans le genre *Bulbophyllum* par exemple. Ces masses polliniques peuvent offrir trois modifications principales quant à leur nature : elles peuvent être composées de grains anguleux, réunis ensemble par une sorte de réseau élastique; on dit alors qu'elles sont *granuleuses* ou *sectiles*; elles peuvent être formées de grains excessivement petits, peu adhérents entre eux; on les nomme alors masses polliniques *pulvérulentes* ou *pultacées;* enfin, chez le plus grand nombre des Épidendres, elles sont *solides* ou *céracées*. Chaque masse offre une forme variable : quelquefois elles sont nues à leur base; d'autres fois terminées par un prolongement diaphane, qu'on nomme *caudicule;* dans quelques genres, la même caudicule est commune aux deux masses polliniques. Cette caudicule peut se terminer par un petit corps de forme variée, ordinairement de nature glanduleuse et visqueux, qu'on nomme *rétinacle;* le même rétinacle peut être commun à deux masses polliniques; quelquefois il y a rétinacle sans caudicule, comme dans le nouveau genre *Beclardia* par exemple. A la partie antérieure du gynostème on aperçoit une aréole glanduleuse, ordinairement très-visqueuse dans l'état frais : c'est le stigmate, dont la forme est très-variée; au-dessus du stigmate, la partie antérieure du gynostème se prolonge quelquefois en une pointe plus ou moins allongée qu'on nomme *rostella* ou *bec*. Dans le cas où l'anthère est antérieure, elle se termine à sa partie inférieure par une ou deux petites poches ou bourselles, dans lesquelles sont reçus les rétinacles; cependant ceux-ci sont quelquefois à nu, comme dans les genres *Gymnadenia, Platanthera*, etc. L'ovaire est constamment infère, plus ou moins cylindracé, à trois angles, relevé de trois côtes plus saillantes, qui correspondent toujours aux trois divisions externes du calice; cet ovaire est quelquefois tordu sur lui-même, en forme de spirale; il est à une seule loge, offrant trois trophospermes pariétaux et longitudinaux, souvent bifurqués, alternant avec les trois côtes de l'ovaire, et chargés d'un nombre prodigieux d'ovules extrêmement petits.

Le fruit est une capsule ovoïde, plus ou moins allongée ou cylindrique, généralement marquée de trois côtes plus ou moins saillantes, s'ouvrant en trois valves. Les trois côtes sont souvent persistantes, adhérentes entre elles par leur sommet et par leur base, et formant une sorte de châssis dont les trois valves constituent les panneaux. Quelquefois le fruit est pulpeux intérieurement, comme dans la Vanille, par exemple. Les graines sont d'une excessive ténuité. Dans presque tous les genres, le tégument extérieur forme un réseau diaphane, une sorte de tissu léger au centre duquel est l'amande, recouverte d'un second tégument. Ce réseau a été décrit par la plupart des auteurs comme une arille. L'amande se compose d'un endosperme contenant un embryon très-petit, axile, ayant sa radicule tournée vers le hile.

La racine des Orchidées terrestres est ou entièrement fibreuse, ou accompagnée de deux tubercules charnus, entiers ou divisés, qui sont de véritables bourgeons souterrains, destinés à reproduire, chaque année, une nouvelle tige. Dans les Orchidées parasites, au contraire, il n'y a jamais de bulbes radicaux, mais la base des feuilles ou quelquefois de la hampe, s'épaissit et forme un renflement charnu et bulbiforme, mais entièrement différent des bulbes proprement dits, que l'on observe dans les Orchidées terrestres. Les feuilles sont quelquefois toutes radicales, et du centre de leur assemblage s'élève une hampe nue; d'autres fois elles naissent sur la tige et sont alternes, embrassantes, et quelquefois terminées par une gaine plus ou moins longue, entière ou fendue; dans un grand nombre d'Épidendres, les feuilles sont coriaces, persistantes; d'autres fois elles se coupent transversalement et se détachent de leur gaine qui paraît être une sorte de pétiole dilaté et persistant. Ces feuilles sont toujours parfaitement entières dans leur contour et simples. La tige est souvent une véritable hampe, simple ou rameuse. Les fleurs varient beaucoup en grandeur, en couleur, et dans leur disposition. Elles sont ou en épis ou en grappes rameuses, en cimes ou solitaires, toujours accompagnées chacune d'une seule bractée. Elles sont quelquefois renversées, c'est-à-dire que le labelle, qui est généralement pendant à la partie inférieure de la fleur, est placé à sa partie supérieure par une inversion occasionnée par la torsion du pédoncule et de l'ovaire.

Ce n'est que depuis un petit nombre d'années que l'on connaît bien l'organisation des Orchidées, et que les caractères des genres principaux ont été définitivement fixés. Swartz le premier, dans un ouvrage spécial sur les genres et les espèces de cette famille, et dans sa Flore des Indes-Occidentales, a beaucoup mieux caractérisé les genres de la famille des Orchidées, et dévoilé en partie leur structure. Ce travail a servi de base à presque tous les ouvrages généraux, publiés depuis cette époque. Mais néanmoins les genres établis par Swartz, mieux étudiés, ont pu se prêter à de nouvelles divisions. Presque à la même époque, Rob. Brown, dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande, et dans la seconde édition du Jardin de Kew, et le professeur Richard, dans son Mémoire sur les Orchidées d'Europe (Mémoi-

res du Muséum) démontrèrent la vraie structure de l'anthère dans cette famille, et firent voir que les caractères des genres devaient être puisés dans cet organe, à cause du grand nombre de modifications qu'il présente, et de la fixité de ces modifications dans les différents genres. L'un et l'autre en retravaillant ainsi une partie de la famille, proposèrent un assez grand nombre de genres nouveaux. C'est d'après ces principes que les Orchidées ont été étudiées dans les ouvrages des botanistes modernes, et en particulier dans les *Nova Genera et Species Plant. Amer. æquin.*, publiés par Kunth; dans l'*Exotic Flora* de Hooker, dans le *Botanical Register*, les *Collectanea Botanica* de John Lindley.

Les genres de la famille des Orchidées sont fort nombreux. On peut les diviser facilement en trois sections d'après la nature de leurs masses polliniques, tantôt formées de grains réunis ensemble par une matière visqueuse et élastique, tantôt formées de grains fort petits et sans adhérences, tantôt enfin entièrement solides. Le genre *Cypripedium*, à cause de ses deux étamines latérales, constamment fertiles, doit former une quatrième section. Les trois premières, auxquelles on peut donner les noms d'Ophrydées, de Limodorées et d'Épidendrées, sont ensuite subdivisées suivant la forme de l'anthère ou les modifications des masses polliniques.

† Ophrydées.

Masses polliniques sectiles ou granuleuses, c'est-à-dire formées de grains anguleux, adhérents entre eux au moyen d'une matière visqueuse et élastique. Espèces toutes constamment terrestres.

Tribu 1 : Ophrydées proprement dites.

Anthère terminale et antérieure, dressée ou renversée; masses polliniques munies d'une caudicule.

*Orchis*, L.; *Glossula*, Lindl.; *Anacamptis*, Rich.; *Nigritella*, Rich.; *Diplomeris*, Don; *Aceras*, Rich., Br.; *Ophrys*, L.; *Serapias*, Swartz; *Altensteinia*, Kunth; *Disa*, Berg.; *Habenaria*, Willd.; *Gymnadenia*, R. Br.; *Bonatea*, Willd.; *Platanthera*, Rich.; *Chamorchis*, Rich.; *Herminium*, R. Br.; *Holotrix*, Rich.; *Arnottia*, N.; *Dryopeia*, Du Pet.-Th.; *Bartholina*, R. Br.; *Repandra*, Lindl.; *Pterygodium*, Sw.; *Scopularia*, Lindl.; *Monotris*, Lindl.; *Bilabrella*, Lindl.; *Bicornella*, Lindl.; *Cœloglossum*, Lindl.; *Aopla*, Lindl.; *Diplochilus*, Lindl.; *Peristylus*, Lindl.; *Cynorchis*, Thouars; *Monadenia*, Lindl.; *Diaperis*, Sw.; *Satyrium*, Sw.; *Corycium*, Sw.

Tribu 2 : Gastrodiées.

Anthère terminale et operculiforme.

*Gastrodia*, R. Br.; *Epipogium*, R. Br.; *Prescotia*, Lindl.; *Hysteria*, Reinwardt.

†† Limodorées.

Masses polliniques pulvérulentes ou pultacées. Espèces généralement terrestres; quelques-unes parasites.

Tribu 3 : Aréthusées.

Anthère terminale operculiforme.

*Arethusa*, Sw.; *Aplostellis*, Nob.; *Limodorum*, Tournef.; *Calopogon*, R. Br.; *Centrosia*, Nob.; *Bletia*, Ruiz et Pavon; *Vanilla*, Sw.; *Epistephium*, Kunth; *Pogonia*, Juss.; *Eriochilus*, R. Br.; *Pterostylis*, R. Br.; *Glossodia*, R. Br.; *Lyperanthus*, R. Br.; *Caladenia*, R. Br.; *Chiloglottis*, R. Br.; *Cyrtostylis*, R. Br.; *Corysanthes*, R. Br.; *Caleana*, R. Br.; *Microtis*, Rob. Br.; *Epipactis*, Sw.; *Corallorhiza*, Haller; *Benthamia*, Rich.; *Tripnoro*, Nutt.; *Crybe*, Lindl.

Tribu 4 : Néottiées.

*Pelexia*, Poit.; *Goodyera*, R. Br.; *Physurus*, Rich.; *Hæmaria*, Lindl.; *Thelymitra*, Forst.; *Diuris*, Smith; *Epiblema*, R. Br.; *Cryptostylis*, R. Br.; *Orthoceras*, R. Br.; *Prasophyllum*, R. Br.; *Cranichis*, Sw.; *Chloræa*, Lindl.; *Ponthieva*, R. Br.; *Genoplesium*, R. Br.; *Neottia*, Richard; *Listera*, Br.; *Spiranthes*, Richard; *Zeuxina*, Lindl.; *Stenorhynchus*, Rich.; *Calochilus*, R. Br.; *Synassa*, Lindl.; *Cnemidia*, Lindl.; *Tripleura*, Lindl.; *Myoda*, Lindl.; *Georchis*, Lindl.; *Hylophila*, Lindl.; *Tropidia*, Lindl.; *Herpisma*, Lindl.; *Sauroglossum*, Lindl.; *Collea*, Lindl.; *Anæctochilus*, Blume.

††† Épidendrées.

Masses polliniques solides. Espèces toutes parasites.

Tribu 5 : Vandées.

Masses polliniques terminées à leur base par une caudicule diaphane ou une glande.

*Grobia*, Lind.; *Miltonia*, Lind.; *Batemannia*, Lind.; *Huntleya*, Balm.; *Triconidium*, Lindl.; *Bifrenaria*, Lindl.; *Stenia*, Lindl.; *Dicrypta*, Lindl.; *Peristeria*, Lindl.; *Stanhopea*, Lindl.; *Aspasia*, Lindl.; *Polystachia*, Hook.; *Eulophus*, R. Br.; *Angræcum*, Thouars; *Calanthe*, R. Br.; *Octomeria*, R. Br.; *Ardophyllum*, La Llave; *Pinalia*, Lindl.; *Maxillaria*, Ruiz et Pavon; *Camaridium*, Lindl.; *Ornithidium*, Salisb.; *Beclardia*, Rich.; *Phalidota*, Lindl.; *Sunipia*, Lindl.; *Telipogon*, Kunth; *Ornithocephalus*, Hooker; *Cryptarrhena*, R. Br.; *Psittacoglossum*, La Llave; *Alamania*, La Llave; *Tipularia*, Nutt.; *Aerides*, Lour.; *Vanda*, R. Br.; *Sarcanthus*, Lindl.; *Aeranthes*, Lindl.; *Cryptopus*, Lindl.; *Æonia*, Lindl.; *Jonopsis*, Kunth; *Guasouea*, Rich.; *Cymbidium*, Sw.; *Lissochilus*, R. Br.; *Geodorum*, Jackson; *Sobralia*, Ruiz et Pavon; *Gastrochilus*, Don; *Dipodium*, R. Br.; *Oncidium*, Sw.; *Macradenia*, R. Br.; *Brassia*, R. Br.; *Odontoglossum*, Kunth; *Cyrtopodium*, R. Br.; *Cyrtochilum*, Kunth; *Cuitlauzina*, La Llave; *Anguloa*, Ruiz et Pavon; *Catasetum*, Rich.; *Eulophia*, R. Br.; *Xylobium*, Lindl.; *Trizeuxis*, Lindl.; *Fernandezia*, Ruiz et Pavon; *Gomeza*, R. Br.; *Cirrhæa*, Lindl.; *Notylia*, Lindl.; *Megaclinium*, Lindl.; *Trichoceros*, Kunth; *Masdevallia*, Ruiz et Pavon; *Gongora*, Ruiz et Pavon; *Galeandra*, Lindl.; *Zygopetalum*, Lindl.; *Govenia*, Lindl.; *Cyrtopera*, Lindl.; *Myanthus*, Lindl.; *Monacanthus*, Lindl.; *Mormodes*, Lindl.; *Cycnoches*, Lindl.; *Burlingtonia*, Lindl.; *Coryanthes*, Hook.; *Zygostates*, Lindl.; *Trichopilia*, Lindl.; *Trichocentrum*, Lindl.; *Sarcochilus*, R. Br.; *Scaphyglottis*, Poep et Endl.; *Gunnia*, Lindl.; *Diplocentrum*, Lindl.; *Chiloschista*, Lindl.; *Micropera*, Lindl.; *Tetrapeltis*, Wall.; *Nanodes*, Lindley; *Renanthera*, Lour.; *Saccolabium*, Lindley; *Œceoclades*, Lindley; *Rodriguezia*, R. et Pav.

Tribu 6 : Épidendrées vraies.

Masses polliniques terminées par un prolongement de même nature replié en dessous.

*Brassavola*, R. Br.; *Epidendrum*, Sw.; *Cattleya*,

Lindl.; *Broughtonia*, R. Br.; *Isochilus*, R. Br.; *Dinèma*, Lindl.; *Hortwegia*, Lindl.; *Bletia*, R. Br.; *Sophronitis*, Lindl.; *Acanthophippium*, Lindl.; *Leptotes*, Lindl.; *Lælia*, Lindl.; *Chysis*, Lindl.

Tribu 7 : Malaxidées.

Masses polliniques libres sans caudicule.

*Pholidota*, Lindl.; *Cœlogine*, Lindl.; *Eria*, Lindl.; *Acianthus*, R. Br.; *Dendrobium*, Sw.; *Pochyphyllum*, Kunth; *Stenoglossum*, Kunth; *Anisopetalum*, Hooker; *Restrepia*, Kunth; *Megaclinium*, Lindl.; *Malaxis*, Rich.; *Microstylis*, Nutt.; *Liparis*, Richard; *Dienia*, Lindl.; *Empusa*, Lindley; *Calypso*, Salisb.; *Pleurothallis*, R. Br.; *Stelis*, Sw.; *Tribrachia*, Lindl.; *Bolbophyllum*, Du Petit-Th.; *Pedilea*, Lindl.; *Zygoglossum*, Reinw.; *Schœnorchis*, Reiuwardt; *Specklinia*, Lindl.; *Physosiphon*, Lindl.; *Lepanthes*, Sw.; *Aporum*, Lindl.; *Eorina*, Lindl.

†††† Cypripédiées.

Tribu 8 : Les deux étamines latérales fertiles.

*Cypripedium*, L.

ORCHIDIUM. bot. Le genre d'Orchidées ainsi nommé par Swartz, qui l'a établi pour le *Cypripedium bulbosum*, L., a depuis reçu le nom de Calypso. *V.* ce mot.

ORCHIDOCARPUM. bot. Le genre établi sous ce nom par le professeur Richord, dans le *Flora Boreali-Americana* de Michaux, pour l'*Anona triloba*, L., avait déjà été nommé *Asimina* par Adanson. *V.* Asimina.

ORCHIPÈDE. *Orchipeda.* bot. Genre de la famille des Apocinées, établi par le doct. Blume qui lui donne pour caractères : calice tubuleux, obtusément quinquéfide et décidu; corolle hypogyne, subinfundibuliforme, avec le milieu du tube renflé, l'orifice à demi fermé par le renflement intérieur, qui forme bourrelet, le limbe étalé, à cinq lobes; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; anthères sagittées, cohérentes avec le stigmate; deux ovaires renfermant plusieurs ovules attachés à une suture ventrale; un seul style, supportant un stigmate conique, pentagone, bicrénulé au sommet; un anneau hypogyne, entourant les ovaires. Le fruit consiste en un double drupe charnu, globuleux, uniloculaire, pulpeux intérieurement, s'ouvrant par le côté. Les semences sont rugueuses d'un côté et convoluto-bilobées de l'autre; embryon placé dans un albumen charnu; cotylédons foliacés.

Orchipède de l'Inde. *Orchipeda Indica*, Bl. C'est un arbre d'une assez grande élévation, dont les feuilles sont opposées, oblongues et glabres. Les pédoncules sont axillaires ou terminaux, bifides et pauciflores. Dans les forêts montueuses de l'île de Java.

ORCHIPEDUM. bot. Le genre d'Orchidées publié sous ce nom par Kuhl et Van Hasselt, avait précédemment reçu du doct. Blume celui d'*Anœcochilus*, qu'il est de toute justice de lui restituer. *V.* Anécochile.

ORCHIS. bot. *V.* Orchide.

ORCINE. *Orcina.* bot. Nom de la matière colorante de l'Orseille. *V.* Rocella.

ORCYNUS. pois. *V.* Scombre.

ORDI. bot. Synonyme vulgaire d'Orge.

ORDILLON. bot. (Nicander.) Synonyme de *Tordylium officinale*.

ORÉADE. *Oreas.* bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par Chamisso et Schlectendal (*Linnæa*, 1826, p. 29) qui lui ont assigné les caractères suivants : calice dont les sépales sont un peu étalés et égaux à la base; pétales entiers, onguiculés, égaux; filets des étamines égaux, dépourvus de dents; style extrêmement court, surmonté d'un stigmate capité; silicule lancéolée, comprimée, uniloculaire, sans aucune cloison, à valves planes et marquées d'une nervure médiane; graines nombreuses, ovoïdes, pendant de la partie supérieure des filets placentaires, au moyen de longs cordons ombilicaux; cotylédons incombants. Ce genre, rapproché par ses auteurs de l'*Eudema* de Humboldt, en est très-distinct par ses funicules allongés, durs et persistants, ses étamines égales, et surtout par l'absence des glandes et de la cloison.

Oréade involucrée. *Oreas involucrata*, Cham., *loc. cit.*, tab. 1. C'est une petite plante vivace, dont les feuilles sont glabres, pétiolées, spatulées et très-entières; les fleurs, disposées en sertulés, sont blanches, quelquefois marquées d'un réseau pourpre-noirâtre. A la base de chaque sertule, est un involucre composé de bractées foliacées, analogues aux feuilles, mais non pétiolées. Cette plante croît entre les monceaux de pierres, sur les hautes montagnes de l'île d'Unalaschka.

ORÉADE. *Oreas.* moll. Les caractères de ce genre, formé par Montfort, ne diffèrent point de ceux du genre Cristellaire. *V.* ce mot.

OREADES. bot. (Columna.) Synonyme d'*Orchis tephrosanthos*, Willd.

OREANTHE. *Oreanthus.* bot. Genre de la famille des Saxifragées, institué par Raffinesque qui lui donne pour caractères : calice à tube campanulé ou turbiné, soudé inférieurement avec la base de l'ovaire; son limbe est à quatre lobes valvaires avant l'épanouissement, puis réfléchis; corolle composée de cinq pétales insérés au fond du tube du calice, trifides ou pennatifides; cinq étamines incluses, insérées comme les pétales et qui leur sont opposées; filaments très-courts; anthères ovales, à deux loges et longitudinalement déhiscentes; ovaire infère ou demi-supère, à une seule loge renfermant beaucoup d'ovules; deux styles courts; stigmates simples; capsule infère, à une seule loge, à deux valves, se réfléchissant au sommet. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, à feuilles radicales pétiolées, lobato-dentées, à hampe presque nue, à fleurs en grappe ou en épi. Elles croissent dans l'Amérique du nord.

ORÉAS. bot. (*Mousses.*) Ce genre de Bridel n'a pas été adopté. Il était fondé sur une plante qui a été nommée *Weissia Martiana* par Hornschuch.

ORECTOCHILE. *Orectochilus.* ins. Coléoptères pentamères; famille des Carnassiers, tribu des Gyriniens. Dejean a distrait du groupe des Gyrins, une espèce assez rare pour n'avoir pas été parfaitement étudiée, et en a formé le type de ce genre nouveau. Caractères : antennes courtes, un peu en massue; mâchoires cornées, barbues intérieurement; corps ovale; dernier segment de l'abdomen conique; jambes antérieures fort allongées, avec les articles des tarses arrondis,

terminés par deux crochets parallèles; jambes postérieures très-courtes, dépassant à peine en longueur, la largeur du corps; articles des tarses à peine distincts et aplatis. L'*Oreetochilus villosus* est noir en dessus, couvert d'un duvet grisâtre à travers lequel se laisse encore apercevoir le brillant des élytres; dessous du corps jaunâtre.

**ORÉGOSTOME.** *Oregostoma.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Nécydaliens, institué par Audinet-Serville avec les caractères suivants : antennes pubescentes, plus courtes que le corps, composées de onze articles, dont les trois premiers cylindrico-coniques, les suivants un peu aplatis, élargis, dilatés en dents de scie; partie antérieure de la tête avancée et rétrécie en un museau qui forme un carré long; mandibules droites et étroites; palpes courtes, presque égales, avec l'article terminal cylindrique et tronqué au bout; labre saillant, transversal, échancré à l'extrémité; corselet mutique latéralement, presque globuleux, tronqué en devant et postérieurement, ayant sur le milieu une carène longitudinale, peu saillante; bords latéraux arrondis; écusson petit, coupé presque carrément à sa partie postérieure; corps déprimé en dessus; élytres presque linéaires, rebordées, un peu déprimées en dessus, se rétrécissant extérieurement avant leur milieu, tronquées au bout; pattes fortes; cuisses en massue; les trois premiers articles des tarses presque triangulaires, le quatrième assez grand.

ORÉGOSTOME A CORNES ROUGES. *Oregostoma rubricorne*, Aud. Son corps est d'un rouge vif; son corselet a sur son milieu une ligne longitudinale noire, assez large; ses élytres ont une bande noire, sinueuse, partant de l'angle huméral, venant toucher la suture, descendant jusque passé le milieu et se recourbant ensuite pour aller rejoindre le bord extérieur; extrémité des élytres bordée de noir; côtés de la poitrine de cette couleur, ainsi que la base et le bout des cuisses. Taille, sept lignes. Du Brésil.

**OREILLARD.** *Plecotus.* MAM. Sous-genre établi par Geoffroy Saint-Hilaire dans le genre Vespertilion, de la famille des Chéiroptères et dont le type est le *Vespertilio auritus*, Lin., que Daubenton avait décrit sous le nom d'Oreillard. Caractères : quatre incisives supérieures et quatre inférieures; quatre canines; dix molaires supérieures et douze inférieures; oreilles très-développées et plus longues que la tête; un oreillon interne; queue longue, enveloppée dans la membrane interfémorale; des abajoues.

OREILLARD BARBASTELLE. *Plecotus Barbastellus*, *Vespertilio Barbastellus*, L., Gmel., Geoff. La Barbastelle a les oreilles larges, réunies, triangulaires, échancrées en leur bord extérieur; les oreillons très-larges en leur base, étroits à leur pointe, en arc recourbé vers l'intérieur; pelage d'un brun foncé, la petite pointe des poils étant fauve; membranes d'un brun noir. Elle habite les édifices; elle est rare en France et en Allemagne.

OREILLARD BRÉVIMANE. *Plecotus Brevimanus*, Jen., Lin., Trans., XVI, p. 55. Son pelage est roux-fauve en dessus, blanchâtre en dessous; ses oreilles sont oblongues, de la longueur de la tête ou plus; l'oreillon est ovalaire-lancéolé; la queue, aiguë à la pointe, égalant en longueur l'avant-bras, se rapproche de celle de l'Oreillard commun. Cette espèce a été trouvée dans l'île d'Ely en Angleterre.

OREILLARD COMMUN. *Plecotus communis*, *Vespertilio auritus*, L. Cette Chauve-Souris est excessivement petite; elle est remarquable par des oreilles presque aussi longues que le corps; son pelage est gris, plus foncé en dessus qu'en dessous. On en distingue deux variétés : l'une, l'Oreillard d'Égypte, qui est de taille plus petite que l'Oreillard commun; et l'autre, d'Autriche, qui est plus grand que celui de France. En Europe.

OREILLARD CORNU. *Plecotus cornutus*, Faber. Dans cette espèce encore, les oreilles sont de longueur démesurée : elles n'ont pas moins d'un pouce sept lignes; une membrane les réunit sur le front; les oreillons sont plus longs que la moitié de l'oreille, et ils figurent une paire de cornes; le dessus du corps est d'un noir lavé de brun, et le dessous d'un noir bleuâtre, mêlé de blanc-grisâtre sur le ventre et la gorge. Cette espèce habite le Jutland.

OREILLARD LEUCOMÈLE. *Plecotus leucomelos*, Cretz, *in Rupp. Zool.*, pl. 28, a. Cette espèce a les oreilles grandes et soudées par leur base sur le milieu du front; une scissure profonde sépare les deux côtés des narines; le pelage est noir en dessus, varié de noir et de blanc en dessous. Taille, un pouce neuf lignes, sur sept pouces d'envergure. De l'Arabie.

OREILLARD DE MAUGÉ. *Plecotus Maugei*, *Vespertilio Maugei*, Desm., p. 225; Vespertilion de Porto-Rico. Oreilles très-larges, réunies, échancrées extérieurement vers la pointe qui est arrondie; pelage d'un brun noirâtre en dessus, d'un brun clair en dessous; parties postérieures du corps blanches; membranes grises. Découvert par Maugé dans l'île de Porto-Rico aux Antilles.

OREILLARD DE PÉRON. *Plecotus Peronii*, Geoff. Cette espèce ressemblerait en entier à l'Oreillard commun, si elle n'avait pas les oreillons de moitié plus grands et la coloration du pelage plus claire, surtout dans les parties inférieures, qui sont presque blanches. Des terres australes.

OREILLARD DE RAFINESQUE. *Plecotus Rafinesquii*, *Vespertilio megalotis*, Rafin. Pelage d'un gris foncé en dessus, et d'un gris pâle en dessous; oreilles très-grandes et doubles, pourvues d'oreillons aussi longs qu'elles; ce n'est peut-être qu'une variété de l'Oreillard commun. Amérique septentrionale.

OREILLARD DE TIMOR. *Plecotus Timoriensis*, *Vespertilio Timoriensis*, Geoff. Les oreilles sont amples, réunies à leur base par une petite membrane; l'oreillon est en demi-cœur; le pelage est d'un brun noirâtre en dessus et brun cendré en dessous. Découvert par Péron et Lesueur dans l'île de Timor.

OREILLARD VOILÉ. *Plecotus velatus*, Isid. Geoff. Son pelage est brun-marron en dessus, brun-grisâtre en dessous; sa membrane interfémorale enveloppe toute sa queue qui est aussi longue que le corps; ses oreilles sont larges et aussi longues que celles de la Chauve-Souris murin. Brésil.

**OREILLARD.** OIS. Espèce du genre Traquet. C'est aussi le nom d'un Grèbe d'Europe. *V.* GRÈBE et TRAQUET.

**OREILLE.** ZOOL. Organe spécial du sens de l'ouïe. Quoique l'on n'ait point encore reconnu cet organe chez tous les animaux, on a pu néanmoins constater que ceux qui en sont pourvus, n'ont de fixe que le labyrinthe rempli d'une sorte de gelée entourée d'une membrane élastique, où vient s'épanouir le nerf acoustique; toutes les autres parties de l'Oreille changent ou disparaissent totalement dans les différentes classes d'animaux. Cette membrane qui recèle la gelée, paraît donc être l'organe essentiel de l'ouïe. On la trouve dans tous les animaux à deux systèmes nerveux et vertébrés : les Mammifères (les cétacés compris), les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, les Mollusques de la famille des Sèches et les Crustacés. Quoique beaucoup d'insectes et de mollusques paraissent jouir de l'ouïe, on n'a pas encore pu découvrir l'organe de ce sens. Scarpa soupçonne qu'une sorte de mucosité dans la tête de certains insectes fait chez eux la fonction de l'Oreille, mais on n'a que des conjectures à cet égard. La membrane auditive du labyrinthe est en forme de bourse dans les Écrevisses et les Sèches, renfermée dans un canal, ou un cartilage annulaire. Chez les Poissons, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères, le labyrinthe est toujours garni de trois canaux demi-circulaires, qui aboutissent à une cavité contenant la pulpe gélatineuse de Cotunni, et en outre les osselets de l'ouïe. Quelques Poissons ont un ou deux de ces osselets, les autres les ont tous suspendus dans la gelée du labyrinthe, et les vibrations sonores peuvent les ébranler assez pour être senties par le nerf acoustique. Les Poissons à branchies fixes ont un canal qui se prolonge, de l'Oreille interne jusqu'à l'extérieur de la tête, où il est fermé par une petite membrane analogue à la fenêtre ovale, et faisant fonction de tympan. Geoffroy Saint-Hilaire a reconnu que les osselets particuliers de l'ouïe, comme l'enclume, le marteau, l'étrier, et même le cadre du tympan, se transforment chez les Poissons en os préoperculaires pour protéger les branchies. Les Salamandres et les Grenouilles ont à peu près la même conformation dans leur Oreille interne que les précédents. On trouve un cornet ou vestige de limaçon dans celles des Serpents, des Crocodiles et des Lézards. Tous les Oiseaux possèdent un limaçon, et en général, les animaux à sang chaud sont tous pourvus de trois canaux demi-circulaires, ayant chacun leur renflement, un sinus commun qu'on appelle le *vestibule*, et ce canal spiral partagé dans sa longueur en deux rampes par un os plat et un peu membraneux à son bord extérieur : on le nomme *limaçon;* mais il n'est pas roulé en spirale conique dans les Oiseaux comme chez l'Homme, les Quadrupèdes vivipares et les Cétacés. Les Oiseaux de proie nocturnes ont de plus grands canaux demi-circulaires que les autres espèces, et paraissent jouir d'une ouïe très-fine. Dans les Mammifères, la spirale du limaçon fait deux tours et demi, et sa grandeur surpasse celle des canaux circulaires chez les Chauves-Souris, les Carnivores, le Cheval, l'Éléphant, le Cochon et les Cétacés. Cassérius, ensuite Camper, ont décrit l'organe de l'ouïe des Poissons dont on ignorait la structure et même l'existence, quoique Aristote, Pline, Rondelet, Belon et tous les autres naturalistes sussent qu'ils entendent. Nollet a prouvé par sa propre expérience, que l'Homme aussi peut entendre sous l'eau.

Le labyrinthe des Mammifères et des Oiseaux est toujours enveloppé de l'os très-dur des tempes, qu'on appelle le *rocher;* mais il est plus ou moins libre dans les diverses espèces de Reptiles et de Poissons. A l'extérieur de l'Oreille, on ne trouve aucune ouverture chez les Poissons osseux; mais dans les Poissons chondroptérygiens, les Raies et les Squales, il y a une petite caisse et une membrane du tympan. Dans les Oiseaux, les Quadrupèdes et les Reptiles, cette caisse communique avec l'intérieur de la bouche par un canal appelé *trompe d'Eustache*.

La caisse ou le tambour communique aussi avec de grandes cavités prolongées dans les os du crâne chez les Oiseaux; ceci est même très-remarquable dans les Oiseaux de proie nocturnes, qui possèdent une ouïe très-délicate. Une des rampes du limaçon est fermée par la membrane des fenêtres ronde et ovale, suivant les classes d'animaux chez lesquelles elles existent; on pourrait les nommer *fenêtres du vestibule et du limaçon*. Les Poissons et les Salamandres sont privés de la membrane du tympan; dans les animaux à sang rouge et froid, comme les classes des Reptiles et des Poissons, le tympan est à fleur de tête; mais chez les Oiseaux et les Mammifères, il y a un méat extérieur. Entre le tympan et la fenêtre ovale (celle du vestibule est toujours fermée d'une plaque osseuse), sont disposés des osselets, au nombre de quatre dans les Mammifères : ce sont le marteau, l'enclume, le lenticulaire et l'étrier. Les Oiseaux n'ont qu'un osselet à deux branches; quelques Reptiles en ont un ou deux. Le marteau et l'étrier ont leurs muscles particuliers; il y en a trois au premier et un au second.

Le conduit externe de l'Oreille n'existe pas chez les Reptiles et les Poissons; celui des Oiseaux est très-court et sans conque ou pavillon extérieur; les Cétacés sont aussi privés de ce dernier, de même que la Taupa, le Zemni, des Musaraignes, des Phoques et les Pangolins. Cette conque qui forme le cornet acoustique extérieur, pour recueillir les rayons sonores de l'air, est conique et tournée en avant chez les Carnivores, horizontale chez les Putois et les Martes, qui cherchent leur proie à terre, dirigée en arrière chez les Lièvres, mobile chez le Cheval, aplatie chez l'Homme, les Singes et le Hérisson, etc. Cette conformation est analogue au genre de vie de chaque espèce. Les animaux féroces portent l'Oreille relevée, les espèces domestiques la portent basse et pendante, ce qui est un signe de faiblesse et d'asservissement. *Voyez* dans les *Leçons d'Anatomie comparée* de Cuvier, t. 2, leçon 13ᵉ, la description détaillée des Oreilles dans les différents animaux. Chez tous les Vertébrés ovipares, Oiseaux, Reptiles, Poissons, il ne reste de l'os temporal que la portion intermédiaire propre à contenir le labyrinthe de l'organe auditif.

L'Oreille perçoit les sons par le moyen des vibrations de l'air. Le son ou le bruit dépend du trémousse-

ment des molécules des corps durs et sonores. Le son se propage surtout par l'air, en raison directe de la densité de celui-ci, car il diminue beaucoup dans l'air raréfié. L'eau et les corps solides propagent aussi le son : celui-ci parcourt uniformément trois cent trente-trois mètres par seconde dans l'air calme, par une sorte d'ondulation sonore. Il se réfléchit lorsqu'il rencontre des obstacles; de là viennent les échos. Le nombre des oscillations sonores est en rapport inverse de la gravité du son. Plus une corde est tendue, plus ses vibrations sont nombreuses, et plus elle rend un son aigu; la même chose a lieu à mesure que la corde est ou plus fine ou plus courte, ou d'une substance plus dure, plus élastique, car les corps mous ne rendent aucun son. L'échelle des sons est contenue entre le plus grave qui fait trente vibrations par seconde, et le plus aigu qui en fait 7520 (Euler, *de Musicâ*, p. 8), ce qui est en raison de 1 à 250 $\frac{2}{3}$. Dans une corde tendue par un poids d'une livre, et dans une autre corde égale tendue par quatre livres, les vibrations seront :: 1 : 2, ou différeront d'un octave. Deux cordes également tendues et de même matière, celle longue du double vibrera deux fois moins vite que l'autre. Il en est de même des tuyaux d'orgue. Des cordes égales ont des vibrations en raison inverse de leur diamètre : donc, une corde deux fois plus grosse donnera deux fois moins d'oscillations. On peut l'exprimer ainsi, a : B :: c : C. Le son des cloches est en raison de leur poids ou le triple de leur diamètre. L'octave est à la consonnance :: 3 : 2; la quarte, :: 4 : 3; la tierce majeure, :: 5 : 4; la tierce mineure, :: 6 : 5, etc. Une corde vibrante fait osciller par unisson une autre corde tendue au même ton; les autres cordes vibrent plus ou moins suivant leur tension. Par la commotion qui en résulte, le bruit du canon brise les verres des fenêtres. La différence entre le bruit et le son consiste en ce que les corps non homogènes n'éprouvent pas des vibrations uniformes dans leurs molécules. Celles-ci éprouvent des chocs dissonants, tandis que les corps homogènes vibrant à l'unisson, donnent des sons harmoniques. Une modification admirable du son et l'un des plus grands moyens de la vie civilisée, est celle de la voix articulée, qui se divise en voyelles et en consonnes, variables comme les langues humaines.

L'étendue de l'ouïe varie suivant les animaux. Les espèces nocturnes, les Carnivores, l'ont en général plus fine que les autres animaux, parce qu'elle leur était plus nécessaire pour découvrir leur proie à de grandes distances. On augmente la quantité du son dans l'Oreille par des cornets acoustiques chez les Hommes, mais les animaux en ont naturellement. On entend aussi par la trompe d'Eustache; c'est pourquoi certaines personnes un peu sourdes ouvrent la bouche en écoutant. L'obstruction de ces méats auditifs cause la surdité : ce qui arrive assez ordinairement, et ce qu'on peut espérer de détruire au moyen d'injections de liquides portés dans l'Oreille interne, en perforant le tympan, comme l'a tenté avec succès Itard. Mais quelquefois le tympan étant brisé, devient une cause d'engorgement dans l'Oreille, et ainsi de surdité. L'Homme n'entend qu'un son à la fois, quoiqu'il ait deux Oreilles, comme il ne voit qu'un objet avec deux yeux, parce que les deux sensations étant simultanées, se confondent en une seule. L'inégalité de force des deux Oreilles produit l'ouïe fausse, et on l'obtiendrait juste en rendant une Oreille sourde. Dans les affections nerveuses, lorsque le système sensitif est dans un état d'irritation, le moindre bruit devient excessif et insupportable. Après un bruit assourdissant, les sons faibles sont inapercevables, comme une faible lueur ne peut être vue lorsqu'on est ébloui par une trop vive lumière. La vieillesse devient ordinairement sourde par une sorte d'épuisement de la sensibilité des nerfs auditifs, de même qu'on devient sourd par un fracas excessif.

Le mot OREILLE a été employé nominativement pour désigner avec quelque épithète des animaux et des plantes, où l'on trouvait quelque ressemblance avec telles ou telles Oreilles; ainsi l'on a appelé vulgairement :

OREILLE D'ABBÉ (Bot.), le spathe des Gouets et le *Cotyledon Umbilicus*.

OREILLE D'ANE (Bot.), le Nostoc et la Grande Consoude.

OREILLE DE BŒUF (Moll.), un Bulime.

OREILLE DE CAPUCIN OU DE COCHON (Bot., Zool.), diverses Tremelles; une Moule et un Strombe, qu'on nomme aussi Oreille déchirée.

OREILLE DE DIANE (Bot.), même chose qu'Oreille d'Abbé.

OREILLE DE GÉANT (Moll.), la Grande Haliotide.

OREILLE GRANDE OU GRANDE OREILLE (Pois.), le Thon.

OREILLE D'HOMME (Bot.), l'Asaret et des Champignons parasites.

OREILLE DE JUDAS (Bot.), l'Oreille d'Ane et une Pezize.

OREILLE DE LIÈVRE (Bot.), des Buplèvres, l'*Agrostema Githago*; le Trèfle des Champs, etc.

OREILLE DE MALCHUS (Bot.), des Champignons parasites, qui nuisent beaucoup aux troncs sur lesquels on les voit végéter.

OREILLE DE MER (Moll.), les Coquilles du genre Haliotide.

OREILLE DE MIDAS (Moll.), les Coquilles du genre Auricule et un Hélice.

OREILLE DE MURAILLE (Bot.), le *Myosotis Lappula*.

OREILLE D'OURS (Bot.), une espèce de *Primula*.

OREILLE DE RAT et DE SOURIS (Bot.), un *Myosotis*, un *Hieracium*, et un *Cerastium*.

OREILLE DE SAINT-PIERRE (Moll.), l'animal des Fissurelles.

OREILLE SANS TROUS (Moll.), le Sigaret de Lamarck.

OREILLE DE SILÈNE (Moll.), un Bulime.

OREILLE DE VÉNUS (Moll.), la même chose qu'Oreille de Mer.

OREILLE, OREILLON. MOLL. On employait autrefois indistinctement ces deux mots pour désigner les appendices des Peignes et d'autres genres de Bivalves auriculés, *V.* COQUILLE.

OREILLÈRE. INS. L'un des synonymes vulgaires de Forficule.

OREILLETTE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Asarum Europæum*, L. *V.* ASARET.

OREILLETTES. *Auriculæ*. BOT. On appelle ainsi des appendices courts, latéraux et arrondis comme le bout d'une oreille, qui accompagnent quelquefois, de chaque côté, un organe végétal quelconque.

ORCILLON BLANC. ois. Espèce du genre Pigeon. On a appelé Oreillon bleu un Martin-Chasseur, et Oreillon violet, un Souimaoga.

ORELIA. bot. (Aublet.) *V.* Allamanda.

ORELLIE. *Orellia.* ins. Le genre de Diptères athéricères, proposé sous ce nom par Desvoidy, ne paraît point grandement différer du genre *Tephritis* de Latreille. Desvoidy n'en décrit qu'une seule espèce, qu'il a nommée *Wiedemanni;* Meigen l'avait placée dans son genre *Trypeta.*

ORÉOBOLE. *Oreobolus.* bot. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 235), qui l'a ainsi caractérisé : deux glumes spathacées, caduques, renfermant une seule petite fleur, dépourvue ou munie d'une seule écaille intérieure; périanthe à six divisions cartilagineuses, persistant après la chute du fruit; trois étamines; un seul style caduc, surmonté de trois stigmates; noix crustacée.

Oréobole nain. *Oreobolus pumilio,* R. Br. C'est une plante très petite, formant des gazons très-épais sur les montagnes de la terre de Van Diemen, dans l'Australasie. Les chaumes, rameux inférieurement, sont garnis de feuilles linéaires, roides, dilatées, engaînantes, nerveuses et imbriquées à la partie inférieure, étalées au sommet. Les fleurs sont solitaires au sommet de pédoncules axillaires, courts et comprimés; leurs glumes forment une sorte de spathe bivalve.

ORÉOCALLIDE. *Oreocallis.* bot. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi aux dépens du genre *Embothrium* par R. Brown qui l'a ainsi caractérisé : calice irrégulier, fendu longitudinalement d'un côté, quadridenté de l'autre; étamines enfoncées dans les extrémités concaves du calice; point de glande hypogyne; ovaire pédicellé, polysperme; stigmate oblique, dilaté, orbiculaire, légèrement concave; follicule cylindracé, renfermant des graines ailées au sommet.

Oréocallide a grandes fleurs. *Oreocallis grandiflora*, R. Br.; *Embothrium grandiflorum,* Lamk.; *Embothrium emarginatum,* Ruiz et Pav. C'est un bel arbrisseau, dont les rameaux sont munis de feuilles éparses, entières, ovales, et dont les fleurs ont des couleurs diversifiées; les grappes de celles d'un rouge vif font un effet charmant; elles sont terminales, droites, simples, dépourvues d'involucre; chaque paire de pédicelles des fleurs est munie d'une bractée. Dans les montagnes du Pérou.

ORÉOCINCLE. *Oreocincla.* ois. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Gould qui lui assigne pour caractères : bec de la longueur de la tête au moins, un peu recourbé, comprimé latéralement : mandibule supérieure proéminente vers l'extrémité, qui est denticulée; gonyce aiguë; base du bec garnie de quelques soies; ailes médiocres, rigides : la première rémige la plus courte, les quatrième et cinquième presque égales et les plus longues; queue assez courte, carrée, à rectrices rigides; tarses médiocres; squammes entières; doigts grêles, principalement le postérieur, les latéraux presque égaux, l'interne plus court; plumage soyeux. Toutes les espèces connues appartiennent à l'Australasie.

Oréocincle a gros bec. *Oreocincla macrorhyncha,* Gould. Sommet de la tête et parties supérieures d'un brun olivâtre, avec les plumes finement bordées de noir; tectrices alaires secondaires bordées de brun-chatain; les deux rectrices externes terminées de blanc; gorge et parties inférieures d'un blanc jaunâtre, variées et tachetées de noir; bec noir à la pointe; pieds brunâtres. Taille, dix pouces.

Oréocincle a petit bec. *Oreocincla microrhyncha; Oreocincla parvirostris,* Gould. Tête, nuque, parties supérieures, poitrine et flancs d'un brun olivâtre, avec le bord de chaque plume brun et l'extrémité lavée de jaunâtre; tectrices alaires primaires brunes, avec l'extrémité des barbes externes jaunâtre, les barbes internes sont blanchâtres à leur base; grandes tectrices alaires d'un jaune obscur; rectrices brunes, bordées de fauve et terminées de blanchâtre; croupion et milieu de l'abdomen blancs. Bec et pieds bruns. Taille, dix pouces.

ORÉODAPHNÉ. *Oreodaphne.* bot. Genre de la famille des Laurinées, institué par Nées qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites, dioïques ou polygames; périgone à six divisions, dont le limbe est souvent peu caractérisé; neuf ou douze étamines, disposées sur trois ou quatre rangs : les neuf extérieures sont fertiles et les trois intérieures stériles, quelquefois même nulles; trois de celles fertiles sont biglanduleuses à l'extrémité de la base; filaments courts, étroits; anthères oblongues, à quatre locelles superposées entre elles par paires, déhiscentes par autant de valvules ascendantes, introrses dans le premier et le deuxième rang, extrorses dans le troisième; ovaire uniloculaire, uniovulé; style court; stigmate discoïde. Le fruit est une baie monosperme, plus ou moins enfoncée dans la cupule profonde, que forme le tube du périgone. Les espèces qui composent ce genre sont des arbres des deux Amériques tropicales; leurs feuilles sont alternes, penninervées; l'inflorescence est en panicule ou en grappe plus ou moins longue et dense, et enfin quelquefois en thyrse.

ORÉODÈRE. *Oreodera.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes sétacées, velues en dessous, distantes à leur base, composées de onze articles, dont le premier gros et en massue, le deuxième court et cylindrique, ainsi que les suivants; face antérieure de la tête allongée, avec le front aplati et vertical; mandibules aiguës; palpes assez courtes, avec leur dernier article ovale, aminci au bout; corselet court, presque transversal, unituberculé latéralement : son disque est égal, trituberculé; écusson demi-circulaire; élytres déprimées, plus ou moins tuberculées, allant un peu en se rétrécissant vers l'extrémité, avec les angles huméraux prononcés et mousses; pattes assez longues : les antérieures un peu plus grandes que les autres; cuisses renflées en massue; une touffe de poils à l'extrémité du dessous des jambes intermédiaires; tarses antérieurs houppeux dans les mâles.

Oréodère glauque. *Oreodera glauca,* Audin.; *Lamia glauca,* Fab. Son corps est d'un cendré grisâtre;

le corselet a une épine de chaque côté et cinq tubercules en dessus, presque épineux; les élytres ont quelques points élevés luisants et rougeâtres; elles ont une raie sinuée, noirâtre sur le bord extérieur, et une bande de même couleur interrompue à la suture au delà du milieu; l'extrémité est armée de deux épines d'inégale longueur; jambes obscures à la base et à l'extrémité, cendrées au milieu. Taille, un pouce. Du Brésil.

ORÉODOXE. *Oreodoxa*. BOT. Genre de la famille des Palmiers et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Willdenow, et présentant les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; calice double, à trois divisions profondes : l'extérieur plus court; six étamines libres; ovaire triloculaire (?), surmonté de trois styles; drupe globuleux, monosperme. Ce genre a été réuni par Sprengel à l'*OEnocarpus* de Martius, quoique ce dernier auteur décrive son genre comme pourvu de fleurs monoïques. Les trois espèces qui constituent le genre *Oreodoxa*, ont reçu les noms d'*Oreodoxa Sancona*, *frigida* et *regia*. La première fournit un bois d'une excessive dureté, et fort utile pour les constructions de maisons. C'est un des Palmiers qui acquièrent la plus grande élévation; ses frondes sont pinnées, à folioles crispées. Le régime des fleurs est rameux, et la spathe monophylle. Ce Palmier croît dans l'Amérique méridionale. La seconde espèce a une tige grêle et ses frondes pinnées, à folioles un peu flexueuses. On trouve ce Palmier dans les Andes de Quindiu. Enfin, l'*Oreodoxa regia* croît dans l'île de Cuba, près de la Havane. Son fruit, dont la saveur est âcre, ne sert qu'à la nourriture des Cochons.

OREOGEUM. BOT. L'une des sections du genre *Geum*. *V.* BENOITE.

ORÉOIQUE. *Oreoica*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Gould pour un Oiseau, placé d'abord dans le genre *Falcunculus*, et dont il a tracé les caractères de la manière suivante : bec plus court que la tête, robuste, comprimé sur les côtés, échancré à la pointe; mâchoire inférieure presque semblable en tout à la supérieure; narines basales, arrondies, presque entièrement cachées par des plumes capillaires, très-minces; ailes peu allongées : la première rémige courte, la troisième la plus longue, les tertiaires presque aussi longues que les primaires; queue courte et arrondie; tarses longs et robustes, pourvus en devant de scutelles durs; pieds disposés pour la marche; doigts courts, surtout le postérieur, l'externe un peu plus court que l'interne; ongles courts et presque droits.

ORÉOIQUE GUTTURALE. *Oreoica gutturalis*, Gould; *Falcunculus gutturalis*, Vig. et Horsf. Parties supérieures d'un fauve brunâtre, front et menton blancs; une huppe dressée, noire, ainsi que la gorge; parties inférieures fauves. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande.

ORÉOMYRRHIDE. *Oreomyrrhis*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Endlicher qui lui assigne pour caractères : limbe du calice irrégulièrement découpé, presque nul; pétales ovales, avec le sommet entier et la face extérieure poilue. Le fruit est un peu comprimé sur le côté, ovale-oblong, couronné de styles courts, un peu divergents; méricarpes offrant cinq côtes primaires obtuses, proéminules, avec des rebords latéraux, laissant entre elles des vallécules planes, striées, à une seule bande; commissure sillonnée au milieu; carpophore bipartite; graine assez convexe, un peu convolutée à la suture.

ORÉOMYRRHIDE DES ANDES. *Oreomyrrhis Andicola*, Endl.; *Myrrhis Andicola*, Kunth. C'est une petite plante herbacée, pubérulente, à feuilles radicales multifides, avec ses lobes lancéolato-linéaires, aigus; les hampes sont dressées, terminées par une ombelle simple, composée d'une vingtaine de fleurs blanches, entourées d'un involucre formé d'un pareil nombre de folioles oblongo-lancéolées. On trouve cette plante dans les Andes du Pérou.

ORÉOPHILE. *Oreophila*. BOT. Genre de la famille des Célastrinées, établi par Nuttal pour une plante de l'Amérique septentrionale, placée successivement par Pursh dans son genre *Ilex*, par De Candolle dans son genre *Myginda* et dont Rafinesque a fait un genre nouveau, postérieur à celui créé par Nuttal, sous le nom de *Pachystima*. Caractères : tube du calice court et urcéolé, son limbe est étalé, à quatre divisions; corolle composée de quatre pétales concaves, un peu arrondis, insérés à l'orifice du calice, sous un disque plan; quatre étamines insérées au bord du disque, alternes avec les pétales, et presque de la même longueur qu'eux; filaments complanato-subulés, étalés; anthères introrses, à deux loges déhiscentes dans leur longueur, avec le connectif dorsal large; ovaire libre, inclus dans le tube du calice, à deux loges, couvert par le disque auquel son sommet adhère; deux ovules géminés dans chaque loge : ils sont dressés de la base au sommet, collatéraux, anatropes et stipités au moyen de funicules assez épais; style court; stigmate capité, confusément trilobé. Le fruit consiste en une capsule coriacée, ovale, comprimée, biloculaire, bivalve, disperme ou monosperme par avortement.

ORÉOPHILE MYRSINITE. *Oreophila myrsinites*, Nut.; *Ilex myrsinites*, Pursh; *Myginda integrifolia*, DC. C'est un arbrisseau dont la tige se divise en rameaux droits et roides, couverts d'une écorce grisâtre et ridée, tapissée de glandules ovales; les feuilles sont opposées, portées sur des pétioles arrondis; elles sont ovales, coriaces, glabres, très-entières, un peu repliées sur leurs bords. Les fleurs sont très-petites, axillaires et solitaires.

Un autre genre *Oreophila* a été formé par Don dans la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées; le professeur De Candolle ne le considère que comme une section du genre *Achyrophorus*.

ORÉOPHORE. *Oreophorus*. CRUST. Ce genre de l'ordre des Homobranches brachyures, famille des Orbiculés, a été institué par Ruppel; il est fort remarquable en ce que les Crustacés dont il se compose, tout en ayant le mode de conformation de la bouche ordinaire chez les Leucosiens, se rapprochent des Calappes par l'élargissement postérieur de la carapace, qui constitue, de chaque côté et au-dessus de la base des pattes, un prolongement clypéiforme. Sa structure générale est à peu près triangulaire, avec les côtes latérales arron-

dies; sa substance est épaisse et rugueuse, presque comme chez les Parthénopes; le front est étroit et saillant; les bords latéraux de la carapace sont très-dilatés et ondulés; les antennes internes se reploient très-obliquement sous le front; la disposition du cadre buccal et des pattes-mâchoires est à peu près la même que dans le genre Guala, mais les régions ptérygostomiennes sont larges et renflées; les pattes antérieures sont courtes et également renflées; la pince est comprimée et finement dentelée; les pattes suivantes sont très-courtes et leur tarse est styliforme, extrêmement petit. On n'en connait qu'une espèce que Ruppel a nommée *Oreophorus horridus*.

OREOPHYLAX. BOT. L'une des divisions du genre *Gentiana*.

OREOSCADIUM. BOT. Section du genre *Apium*. *V.* ACHE.

OREOSELINUM. BOT. Ce nom, imposé par les anciens botanistes à plusieurs Ombellifères, fut employé par Linné pour désigner une espèce de son genre *Selinum*. Hoffmann (*Umbell. Gen.*, p. 154) a formé un genre *Oreoselinum*, composé d'un grand nombre d'espèces qui étaient placées dans le genre *Selinum*. Il a, en outre, proposé d'autres genres aux dépens de celui-ci, mais qui semblent fondés sur des caractères trop faibles pour être adoptés. Le genre *Oreoselinum* d'Hoffmann a beaucoup d'affinité avec les véritables *Peucedanum*. *V.* SELIN.

ORÉOSÉRIDE. *Oreoseris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, établi par le professeur De Candolle pour quelques espèces de l'Inde, qui lui ont offert les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, radiatiforme; involucre formé par plusieurs rangs de squammes linéari-lancéolées et acuminées, les intérieures plus longues; réceptacle nu; fleurs bermaphrodites : celles du rayon femelles; corolles du disque faiblement poilues, bilabiées, avec le sommet de la lèvre extérieure tridenté, celui de la lèvre intérieure bidenté, un peu plus petit; corolles du rayon glabres, avec la lèvre extérieure liguliforme, tridentée, l'intérieure beaucoup plus petite, bipartite, à lobes linéaires; filaments glabres; anthères du disque appendiculées, linéari-lancéolées, allongées; styles courts, obtus, rameux, avec un renflement oblong à la base; akène oblong, privé de bec, parsemé de quelques poils courts; aigrette bisériale, sétacée, dentelée, égale.

ORÉOSÉRIDE LANUGINEUSE. *Oreoseris lanuginosa*, De Cand. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles inciso sublyratées, dont le lobe terminal est très-grand, ovale et acuminé; la hampe est quatre fois aussi longue que les feuilles, terminée par un capitule dont les écailles de l'involucre ont le dos garni d'un long duvet laineux; les akènes sont pubescents. De l'Inde.

ORÉOSOME. *Oreosoma*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, institué par Cuvier pour un petit Poisson rapporté par Péron de la mer Atlantique. Il est ovale, son tronc est hérissé en dessus et en dessous, de gros cônes de substance cornée, qui lui rendent le corps pour ainsi dire montagneux; on compte quatre de ces cônes sur le dos et dix sous le ventre, disposés sur deux rangs, entre lesquels se trouvent encore d'autres protubérances plus petites.

OREOSPLENIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom par Zahlbrucbner, dans la famille des Saxifragées, avait été peu auparavant publié par Reichenbach, sous le nom de *Zahlbruchnera*. *V.* ce mot.

ORESIGONIA. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, établi par Schlectendal, ne diffère point du *Culcitium* de Humboldt et Bonpland. *V.* CULCITIER.

ORÉSITROPHE. BOT. Genre de la famille des Saxifragées, institué par Bunge pour une plante de la Chine, qui lui a offert pour caractères : calice coloré, à cinq, six ou sept divisions et même plus, oblongues, obtuses, planes, étalées et verdâtres; point de corolle; dix à quatorze étamines périgynes, opposées deux par deux aux divisions du calice, et dont les filaments sont filiformes, courts, portant des anthères biloculaires, didymes et longitudinalement déhiscentes; styles tronqués, au nombre de deux; stigmates glabres. Le fruit est une capsule à deux becs, à une seule loge, à deux valves soudées par leur base et infléchies, renfermant plusieurs semences. On ne connait jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre; c'est une plante herbacée, sans tige, qui croit dans les fissures des rochers du nord de la Chine; sa racine est épaisse, écailleuse, bulbilleuse; ses feuilles sont amples, solitaires, cordiformes, aiguës, simples, d'un vert agréable et glabres en dessus, d'un pourpre violet en dessous, glandulso-hispides sur les nervures, avec les bords eroso-denteiés; la hampe est nue, sans bractées, hispide, terminée par deux grappes dichotomes et penchées de fleurs purpurines; les anthères sont violettes.

ORFE. POIS. Espèce du genre Able.

ORFRAIE. OIS. C'est, selon Temminck, le jeune Pygargue, que l'on a considéré pendant longtemps comme espèce distincte, sous le nom de *Falco Ossifragus*. *V.* FAUCON.

ORGANES. On donne généralement ce nom aux parties élémentaires dont l'ensemble constitue un être, dont les fonctions entretiennent sa vie, propagent et perpétuent son espèce. *V.* ORGANISATION.

ORGANISATION. Elle s'étend à tous les êtres doués de vie, qui sont formés par l'assemblage de parties hétérogènes solides et fluides, très-variées, dont les principes élémentaires sont l'oxigène, l'hydrogène, le carbone, et moins généralement l'azote, combinés entre eux, et quelquefois avec d'autres principes accidentels, dans des proportions particulières et propres à chaque organe.

Les diverses manières dont les principes élémentaires se combinent donnent lieu d'abord à des composés primitifs et constitutifs, que l'on a distingués en substances immédiates des végétaux ou des animaux.

Les substances organiques, organisatrices, organisantes ou organisées, selon que l'on a cherché à les classer méthodiquement dans ces derniers temps, sont en nombre considérable pour les plantes; certaines d'entre elles sont communes à toutes les plantes, et paraissent servir de matériaux à la production des autres. On considère comme plus générales parmi ces substances l'amidon, le ligneux, le gluten, le sucre,

la gomme, la fécule verte, la sève, les huiles, les résines, les alcaloïdes, certains acides, etc., etc. On trouvera une description particulière concernant leur nature et leurs fonctions à chacun de ces mots. Le nombre des substances immédiates des animaux paraît un peu plus restreint, quoique l'on soit vraisemblablement encore loin de pouvoir les distinguer toutes. Aux mêmes principes élémentaires que chez les végétaux, l'azote se trouve toujours joint comme partie essentielle, et la combinaison diverse de ces principes donne lieu à la production de l'albumine, de la fibrine, de la gélatine, de la matière caséeuse, des différents tissus ou membranes, du lait, du sang, de la lymphe, de la synovie, du mucus, des graisses, des sécrétions, etc., etc.

Ainsi, tous les corps organisés sont donc formés de parties hétérogènes, fluides et solides. La masse des liquides est, en général, très-considérable, et c'est à leur présence que la plupart des animaux et des végétaux doivent, en majeure partie, leurs formes arrondies, et les tissus organiques les propriétés physiques qui les caractérisent. En effet, par le seul fait de la dessiccation, on voit le cadavre d'un animal changer presque entièrement d'aspect, et dans cet état de momification, ne plus offrir de formes déterminées, si ce n'est celles qui dépendent de l'existence d'un squelette solide. Du reste, ces changements, quelque grands qu'ils sont, ne doivent pas étonner; car, par des expériences directes, on a constaté que le corps de l'Homme, par exemple, contient environ les neuf dixièmes de son poids de liquide, et chez les animaux des classes inférieures, cette proportion est souvent plus grande encore. La presque totalité de la masse des liquides qui entrent comme parties constituantes dans la composition du corps de tout être vivant, est formée par de l'eau, tenant en dissolution quelques principes immédiats et certains composés inorganiques. Ces liquides sont contenus, soit dans des cavités plus ou moins grandes, circonscrites par les solides, et qui leur servent en quelque sorte de réservoirs, soit dans la substance même de ces parties solides. Comme on le verra bientôt, c'est même à la présence de l'eau ainsi répandue dans toutes les parties, que la plupart des tissus organiques doivent les propriétés physiques les plus nécessaires à l'exercice des fonctions qu'ils sont destinés à remplir. Il est donc facile de concevoir l'importance du rôle que l'eau doit nécessairement jouer dans l'économie animale. La présence d'une certaine quantité de ce liquide est une des conditions indispensables à l'entretien de la vie; aussi cesse-t-elle chez tous les êtres organisés, par le seul fait de la dessiccation poussée plus ou moins loin.

Les tissus organiques qui entrent dans la composition du corps des animaux, présentent certains caractères communs. Ils sont tous formés de filaments, ou de lamelles, disposés de manière à laisser entre eux des lacunes ou aréoles de figure et de grandeur variables; ils jouissent d'une élasticité plus ou moins grande, et renferment dans leur épaisseur des fluides en proportion variable. C'est même en grande partie à la présence de l'eau ainsi retenue entre les mailles des tissus organiques des animaux, qu'ils doivent la plupart de leurs propriétés physiques. En effet, Chevreul a constaté que, par la dessiccation, on peut ramener la plupart d'entre eux à un état tel, qu'il est difficile, à la seule inspection, de les distinguer les uns des autres; mais si on les plonge alors dans l'eau, chacun d'eux reprend les caractères physiques qui lui sont propres, et qui suffisent pour le faire reconnaître au premier abord. C'est ainsi que les tendons, en se desséchant, diminuent de volume, perdent leur souplesse, leur blancheur et leur éclat satiné, et deviennent demi-transparents, durs, roides, et d'une couleur jaune-rougeâtre. En les plongeant alors dans l'eau, on les voit absorber rapidement ce liquide, et reprendre, à mesure que cette absorption s'opère, toutes les propriétés qu'ils avaient perdues. Ces changements alternatifs peuvent être reproduits à volonté; aussi nul doute que ce ne soit à l'eau qu'on doive attribuer les propriétés physiques que la plupart de ces tissus présentent à l'état frais. Sous le rapport de leurs propriétés chimiques, ces tissus peuvent présenter des différences assez grandes; mais il n'en est pas de même de leur texture élémentaire. On a déjà vu que la plupart des principes immédiats qui les constituent, affectent les mêmes formes déterminées toutes les fois que, dans les expériences, ils passent de l'état liquide à l'état solide. Il n'est donc pas étonnant qu'il en soit de même dans l'économie animale, et que, malgré les différences qui peuvent exister dans l'aspect et dans la nature chimique de ces parties, elles soient toutes formées d'éléments organiques semblables par leurs propriétés physiques. C'est effectivement ce que l'on a constaté par l'examen microscopique de ces tissus. Partout on les a trouvés formés, en dernière analyse, par des corpuscules arrondis et d'une petitesse extrême, auxquels on a donné le nom de globules. Il est bien difficile de déterminer avec exactitude la grandeur réelle de ces globules; mais on ne rencontre pas les mêmes obstacles, lorsqu'on cherche seulement à connaître leur volume relatif; car, pour obtenir des résultats comparatifs, il suffit de les mesurer, en suivant toujours exactement le même procédé.

Dans les animaux dont la structure est la plus simple, toutes les parties du corps présentent une texture uniforme, et ne sont formées que d'un seul tissu, que l'on nomme cellulaire; mais à mesure que l'on s'élève dans la série des êtres, la composition des organes devient plus complexe, le tissu cellulaire revêt des formes diverses, et d'autres tissus, qu'on ne peut regarder comme des modifications de celui-ci, viennent s'y mêler et concourir également à la formation de ces parties. On pourrait croire, au premier abord, que le nombre de ces tissus élémentaires est très-considérable, car leur aspect présente les plus grandes variétés; mais une étude plus approfondie démontre que ces différences dépendent souvent des conditions où se trouvent les parties qui les présentent, et qu'on peut les ramener toutes à quatre types principaux, savoir : les tissus cellulaire, musculaire, nerveux et glandulaire. Les formes secondaires de l'élément cellulaire sont très-remarquables et très-nombreuses; aussi, pour bien connaître les propriétés et la structure de toutes les parties qui concourent à la formation des organes, ne

suffit-il point d'examiner les tissus que l'on pourrait nommer primitifs, et faut-il étudier aussi ceux qui résultent des modifications les plus importantes qu'ils peuvent présenter, savoir : les tissus séreux, muqueux, albuginé, cartilagineux et osseux.

De toutes les parties constituantes du corps des animaux, le tissu cellulaire est la plus généralement répandue, et celle dont la structure paraît être la plus simple. Il entoure tous les organes, réunit leurs diverses parties, et remplit les lacunes qu'ils laissent entre eux. Observé à l'œil nu, il présente l'aspect d'une substance molle, spongieuse, blanchâtre, demi-transparente et très-élastique. Suivant les parties où on l'examine, il paraît formé tantôt d'une sorte de flocons extrêmement minces, réunis par une matière visqueuse et semi-fluide; d'autres fois de fibrilles et de lamelles d'une consistance assez grande, mais très-extensibles, entrecroisées en divers sens, et laissant entre elles des lacunes ou cellules de figure irrégulière, de grandeur variable, en communication les unes avec les autres, et contenant du liquide. En poussant cet examen plus loin et en y employant un microscope puissant, on voit que la substance de ce tissu est entièrement formée de globules réunis en séries irrégulières, qui ne présentent rien de constant, soit sous le rapport de leur position, soit sous celui de leur longueur apparente. Ces séries forment des lignes tantôt plus ou moins tortueuses, tantôt droites ou légèrement courbées, dont la direction et la situation relatives varient presque pour chacune d'elles. Les globules, ainsi disposés par rangées, ne forment pas un plan continu, mais paraissent placées par couches successives; de manière que les interstices qui existent entre les rangées linéaires de globules placés sur un même plan, laissent apercevoir les séries formant la couche suivante, et les lacunes de celle-ci sont à leur tour en rapport avec le réseau globulaire placé au-dessous. Le nombre des globules qui forment ces séries, semble varier entre trois, quatre, dix ou même plus. Mais comme une même rangée de globules paraît souvent ne pas être placée sur un même plan dans toute sa longueur, on conçoit facilement qu'en se portant dans une couche plus inférieure, elle est bientôt recouverte par d'autres séries semblables, et qu'ainsi elle échappe à la vue. D'après cela, il est évident que les aréoles ou cellules qui existent dans la substance de ce tissu, ne peuvent être disposées d'une manière régulière ni avoir une forme déterminable. Ces cellules ne sont que des lacunes plus ou moins grandes, et doivent toutes communiquer entre elles, puisqu'elles n'ont pour parois qu'une sorte de réseau formé de filaments moniliformes, entrecroisés d'une manière irrégulière; enfin, un liquide aqueux, plus ou moins chargé de globules albumineux, humecte toutes les parties du tissu cellulaire et remplit les interstices dont il vient d'être question. Lorsque ce tissu n'est point saturé d'humidité, il absorbe l'eau avec une force assez grande, et, de même que tous les corps essentiellement poreux, il se laisse facilement traverser par les fluides, quelle que soit leur nature.

Les membranes muqueuses ne présentent qu'un petit nombre de caractères constants, et cela parce qu'on ne les rencontre que rarement sans mélange de tissu glandulaire ou d'autres modifications du tissu cellulaire. Elles ont toujours une certaine épaisseur; leur tissu est mou et spongieux, et leur surface libre n'est point lisse et polie comme celle des membranes séreuses.

Dans la plupart des animaux des classes inférieures, qui vivent dans l'eau, l'enveloppe générale du corps ne diffère guère des autres membranes muqueuses, pourvu toutefois qu'elle ne renferme pas dans son épaisseur des organes sécréteurs, dont les produits masquent en quelque sorte ses caractères; mais lorsque ces êtres vivent au milieu de l'air atmosphérique, la membrane extérieure, qui porte le nom de derme, se recouvre d'une couche plus ou moins épaisse d'épiderme, substance lamelleuse, qui ne paraît point mériter la dénomination de tissu organique, mais devoir être considérée comme produite par la solidification des principes immédiats, contenus dans les humeurs qui lubréfient la surface de cette membrane. En effet, lorsque le derme est soustrait pendant longtemps à l'action de l'atmosphère, on le voit souvent se dépouiller d'épiderme, et présenter, même chez l'Homme, l'aspect des membranes muqueuses; enfin, d'un autre côté, ces membranes se dessèchent, et ne diffèrent en rien de la peau, lorsque, par suite d'une affection morbide, elles sont soumises à l'influence prolongée de l'air.

Toutes les fois que le tissu cellulaire éprouve une certaine compression, et qu'il est le siége de mouvements étendus et fréquents, ses mailles s'élargissent peu à peu; les cavités plus ou moins grandes qui se forment ainsi, se remplissent d'un liquide visqueux, les lames qui les séparent incomplétement finissent par disparaître, et il en résulte une sorte de vessie ou d'ampoule, dont les parois lisses et assez minces se distinguent facilement du tissu cellulaire voisin. Ces poches membraneuses ou bourses synoviales, qui se forment souvent d'une manière accidentelle, ne diffèrent guère des capsules synoviales articulaires, et les membranes qui forment celles-ci, présentent la plus grande analogie avec les membranes séreuses, qui tapissent les grandes cavités splanchniques, et recouvrent les organes qui y sont contenus. Les fascias, ou membranes fibreuses minces, qui entourent la presque totalité du corps de l'Homme, et sont situées au-dessous de la peau, reconnaissent la même origine; il est souvent presque impossible de les distinguer du tissu cellulaire voisin; d'autres fois, au contraire, ces membranes présentent tous les caractères des aponévroses qui, à leur tour, ne diffèrent pas essentiellement des autres membranes albuginées, et conduisent naturellement à la structure des ligaments et des tendons. Les tissus séreux et albuginé doivent être aussi regardés comme du tissu cellulaire dont les caractères ont été modifiés par l'influence de causes toutes mécaniques. L'examen de ces tissus dans les animaux qui présentent des types divers d'Organisation, l'étude de l'embryogénie, et l'observation des effets produits par certaines altérations pathologiques, conduisent à ce résultat, et ne paraissent devoir laisser aucun doute quant à son exactitude. Les tissus cartilagineux et osseux sont également formés par l'élément cellulaire

plus ou moins modifié; mais ici ces changements ne peuvent être rapportés à des influences du même ordre; ce sont des phénomènes chimiques qui les déterminent, car c'est à la nature des produits déposés dans sa trame que sont dues les propriétés nouvelles du tissu cellulaire ainsi modifié. En effet, les cartilages ne paraissent être que du tissu cellulaire, dont la substance est devenue compacte et homogène par le dépôt de globules albumineux ou gélatineux dans les interstices que les filaments maniliformes, décrits ci-dessus, laissent entre eux; aussi, par la macération, les cartilages se transforment-ils en tissu cellulaire, ainsi que l'a constaté Duvernoy. Enfin, les os ne sont à leur tour que des cartilages ou même du tissu cellulaire, pour ainsi dire incrusté de sels calcaires. Le tissu glandulaire n'est vraisemblablement aussi qu'une modification du tissu cellulaire, ayant quelque analogie avec les vésicules séreuses.

Outre le tissu cellulaire, le tissu glandulaire et ceux que l'on doit regarder comme n'étant que des modifications du premier, on trouve dans l'économie animale des éléments organiques qui ne peuvent être rapportés ni à l'un ni à l'autre de ces types, et qui constituent des tissus primitifs, distincts, connus sous les noms de musculaire et de nerveux. Il résulte des observations de Leuwenhœk, Black, Swammerdam, Prochaska, Fontana, Bauer et surtout Prévost, Dumas et Milne-Edwards, que les globules élémentaires du tissu musculaire sont toujours réunis en séries linéaires, d'une longueur assez considérable, et que, dans la plupart des cas au moins, les rangées maniliformes qu'ils constituent, sont à peu près droites et placées toutes parallèlement entre elles. Enfin un certain nombre de ces fibres élémentaires, réunies entre elles par un tissu cellulaire d'une très-grande finesse, forment des faisceaux que l'on appelle fibres secondaires, et qui se réunissent à leur tour pour former d'autres fibres visibles à l'œil nu.

Le tissu nerveux présente aussi, dans la plupart des cas, une texture fibreuse; mais il ne paraît pas être identique dans toutes les parties d'un même être. Dans les cordons nerveux, les globules élémentaires sont toujours disposés en séries linéaires, extrêmement longues, à peu près droites et parallèles entre elles. Dans les ganglions nerveux de certains animaux, la structure de la substance médullaire a paru se rapprocher davantage de celle des organes sécréteurs. Quoi qu'il en soit, le tissu nerveux est en général d'un blanc laiteux, opaque, et d'une consistance presque pulpeuse. Chez les animaux inférieurs, et pendant les premiers temps de la vie des autres, la substance nerveuse est même presque liquide, et ne doit les formes générales qu'elle affecte qu'aux gaînes membraneuses qui l'entourent.

Tels sont les divers éléments organiques qui entrent dans la composition des organes dont l'assemblage constitue le corps d'un animal. Tantôt on trouve dans chacune de ces parties plusieurs tissus distincts, d'autres fois elles ne sont formées que d'un seul; mais leur forme et leur structure diffèrent presque dans chaque être vivant, et les fonctions qu'elles sont destinées à remplir présentent des modifications correspondantes; car le mode d'action d'un organe ou instrument dépend toujours de sa nature intime et de ses diverses propriétés.

Dans certains animaux, le corps présente partout des caractères identiques, et ne paraît renfermer aucun organe distinct. C'est une masse gélatineuse, renfermant des globules qui semblent y former une sorte de tissu cellulaire, dont les mailles sont remplies de la première de ces substances. Les Polypes d'eau douce présentent une structure de ce genre. Il existe chez eux une cavité destinée à recevoir les substances étrangères dont l'animal se nourrit, à leur faire subir certaines modifications, et à absorber la matière ainsi élaborée.

Considérés sous le rapport des fonctions qu'ils sont appelés à remplir, les organes qui constituent le corps des animaux peuvent être rapportés à trois ordres; savoir: ceux qui servent à la nutrition, à la génération et à la vie de relation. Quant au mouvement interne de composition et de décomposition qui constitue la première de ces fonctions, on ignore également sa nature et ses causes; aussi ne peut on parler ici que des moyens à l'aide desquels les substances étrangères à l'animal sont rendues aptes à la nutrition, et portées dans l'épaisseur des parties à l'entretien desquelles elles sont destinées. Dans les animaux dont la structure est la plus simple, et dont la masse est peu considérable, cette fonction ne consiste que dans l'absorption par imbibition des liquides qui baignent la surface extérieure ou des substances modifiées par l'action de la surface interne du corps. Mais lorsque la masse de l'animal est très-considérable, comme dans les Méduses, ce moyen de transport serait trop lent et trop imparfait, et on trouve alors des conduits qui, de la cavité digestive, se rendent dans toutes les parties du corps et y portent les matières nutritives. Dans ces animaux, dont l'organisation est du reste très-simple, on voit que l'appareil nutritif devient différent des autres parties du corps, et qu'il est seul apte à remplir les fonctions dont il est chargé. En s'élevant davantage dans la série des êtres, on voit les parois de cette cavité devenir distinctes de la masse générale du corps, puis offrir, comme dans les Annélides, deux ouvertures: l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie des matières alimentaires. Chez certains animaux de cette classe, la digestion s'opère dans un tube étendu d'un bout du corps à l'autre; la surface extérieure sert à la respiration; le transport du fluide nourricier se fait à l'aide d'un système vasculaire; la sensibilité devient l'apanage des nerfs, et la contractilité se concentre dans le tissu musculaire. Mais cette localisation des fonctions, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'empêche pas certaines portions du corps de représenter en petit tout l'ensemble de l'animal et d'être le siége de toutes les fonctions qui concourent au résultat commun, la vie de l'individu. En effet, l'appareil nutritif, comme on vient de la dire, est étendu d'une extrémité du corps à l'autre; le système nerveux n'est qu'un filament, partout semblable à lui-même, et les organes du mouvement sont répartis avec la même uniformité dans toute la longueur de l'ani-

mal. Il en résulte que chacun des segments de ces êtres est la répétition des autres, et représente, jusqu'à un certain point, l'animal entier; car il renferme tous les organes dont la jeu est nécessaire à l'entretien de la vie. Aussi, lorsqu'on divise transversalement ces êtres, chaque fragment continue de vivre, et peut former un animal parfait.

Lorsqu'on s'élève davantage dans la série des êtres, on voit l'Organisation devenir de plus en plus compliquée; le nombre d'organes dissemblables qui concourent à l'exécution d'une même série d'actes augmente, et quand l'un d'eux cesse de remplir ses fonctions, la vie de l'individu est modifiée ou détruite, suivant l'importance du rôle qu'il joue dans l'économie. Pour terminer cette esquisse de l'Organisation des animaux, voici l'indication sommaire des différences principales qu'on observe, sous ce rapport, dans chacun des grands appareils dont se compose le corps.

Dans certaines Annélides, le canal digestif ne consiste qu'en un tube ayant la même structure dans toute sa longueur. Dans d'autres animaux de la même classe, une portion de ce tube se renfle plus ou moins, et c'est dans ce point que les aliments séjournent le plus longtemps et éprouvent les changements les plus importants. Des organes destinés à sécréter des fluides de nature à modifier les propriétés des substances nutritives, viennent se grouper autour de cette cavité. Dans les Mollusques, les Insectes et les Crustacés, cet organe, qui porte le nom de foie, acquiert un accroissement considérable et une importance correspondante; mais il n'est pas le seul, et d'autres glandes versent aussi le produit de leur sécrétion dans le canal digestif. Chez les animaux vertébrés, le nombre des organes différents, destinés à cet usage, augmente beaucoup. En même temps on trouve près de l'ouverture par laquelle les aliments pénètrent dans le corps, des instruments mécaniques, qui servent à les broyer. Enfin, lorsque l'appareil digestif est parvenu à son plus haut degré de complication, comme dans les Ruminants, c'est dans une première cavité, la bouche, que les aliments sont divisés mécaniquement au moyen des dents, et imbibés d'un liquide légèrement alcalin, sécrété par les glandes salivaires; de là ils passent dans une deuxième, puis dans une troisième cavité où, d'après les recherches de Prévost et Le Royer, ils sont soumis pendant un certain temps, à l'action des liquides alcalins, sécrétés par les organes déjà indiqués, et probablement aussi par les parois de ces deux premiers estomacs que l'on nomme la panse et le bonnet. Le bol alimentaire, ainsi modifié, pénètre dans le feuillet, puis dans le caillet ou quatrième estomac, destiné spécialement à agir sur ces substances, à l'aide du suc acide sécrété par ses parois. L'intestin grêle, qui succède à cette cavité, est le siége d'une autre action exercée par la bile et le suc pancréatique; enfin le gros intestin peut être considéré comme un réservoir destiné à contenir pendant un temps plus ou moins long les résidus excrémentitiels de la digestion. Tels sont les moyens divers que la nature emploie pour opérer la transformation des aliments en chyle. On doit examiner ensuite ceux à l'aide desquels ce liquide pénètre de la cavité digestive dans l'intérieur du corps, éprouve l'influence de l'air, et se porte dans les différentes parties qu'il est destiné à nourrir. L'imbibition paraît d'abord être le seul moyen par lequel ce transport s'opère, et c'est à la surface générale du corps que se fait la respiration. Dans les Insectes, un système de canaux, très-compliqué, sert à porter l'air dans l'épaisseur de toutes les parties. Dans les Mollusques et les Crustacés, ce sont au contraire des vaisseaux sanguins qui portent le liquide nourricier dans un organe spécial, siége de la respiration, et qui servent à le faire pénétrer ensuite dans toutes les parties du corps. (*V.* Respiration et Sang.) Un organe contractile nommé cœur lui communique le mouvement nécessaire à ce transport. Dans les animaux vertébrés, un nouveau système de canaux établit une communication entre la cavité digestive et l'appareil circulatoire, et sert d'une manière spéciale à l'absorption du chyle. Pour la circulation, la division du travail devient aussi plus marquée, car au lieu d'un seul agent mécanique et d'un seul système de canaux, pour porter le sang à l'organe respiratoire et aux diverses parties du corps, comme dans les Poissons, on trouve pour chacun de ces actes un appareil vasculaire et un cœur distinct. Enfin, les résidus de la nutrition qui d'abord ne s'échappaient au dehors que par la surface externe ou interne du corps, sont en majeure partie éliminés par un appareil spécial, nommé urinaire, dont la composition se complique de plus en plus, comme on le verra à l'article Sécrétions.

Si l'on examine les organes destinés à la vie de relation, on verra qu'ils suivent la même loi, et qu'à mesure que l'une des fonctions de cet ordre se perfectionne, les divers actes dont elle se compose sont exécutés dans ces animaux par des instruments de plus en plus dissemblables par leur structure et par leurs propriétés. En un mot, c'est toujours d'après le principe de la division du travail que la nature procède pour perfectionner le résultat qu'elle veut obtenir. Dans les animaux des classes inférieures, la faculté de transmettre les sensations, celle de les percevoir, celle de déterminer, sous l'influence de certains excitants, la contraction musculaire, le pouvoir de produire volontairement cette excitation, celui de coordonner les mouvements, etc., ne paraissent pas résider dans une partie du système nerveux plutôt que dans une autre; mais, chez les animaux les plus élevés dans la série des êtres, chacune de ces facultés tend à se localiser, et se perd plus ou moins complétement par la destruction de l'organe spécial qui en devient le siége. L'appareil locomoteur suit une marche analogue, et les divers organes qui le composent, deviennent de plus dissemblables et spéciaux.

Il en est encore de même pour l'appareil reproducteur, car non-seulement cette fonction, qui pouvait d'abord s'exécuter indifféremment dans tous les points du corps, se localise et devient l'apanage d'une série d'organes de plus en plus compliqués, mais encore les sexes deviennent distincts et le concours de deux individus est nécessaire à l'accomplissement de l'acte générateur. Pour donner une idée succincte des phénomènes de la génération, il faut prendre le règne animal au

premier degré de l'échelle, c'est-à-dire au point où l'Organisation semble le moins compliquée, et remonter successivement jusqu'au chef-d'œuvre de la création; on aura le tableau d'une multitude de particularités remarquables, qui peuvent être ramenées cependant à un certain nombre de principes assez simples. Que l'on place un fragment de chair musculaire ou d'une matière animale analogue dans de l'eau, et qu'on abandonne le mélange à lui-même, on observera bientôt, au moyen du microscope, une foule de petits globules dans le liquide, et l'on pourra se convaincre aisément que chacun d'eux est doué d'un mouvement spontané qu'il paraît peu capable de diriger; et qui ressemble assez, mais avec beaucoup plus de précipitation, aux oscillations de la lentille d'une pendule. *V.* MONADES. Toutefois ce mouvement est progressif. Le diamètre de ces petits êtres qui paraissent propres à réaliser la haute pensée des molécules organiques de Buffon, est absolument semblable à celui des globules élémentaires qui constituent la fibre musculaire. Ils sont par conséquent aussi petits que la plus petite particule organique qu'il soit possible d'observer, et cependant ils jouissent du mouvement volontaire, ou du moins d'un mouvement spontané, fonction qui semble supposer une Organisation déjà compliquée. Si la faible puissance des moyens d'observation pose des limites à l'ardente curiosité, et ne permet pas à l'homme de s'éclairer sur la véritable organisation de ces êtres, elle lui permet du moins d'étudier les transformations successives qu'ils peuvent subir, et d'examiner les phénomènes qui en dépendent.

On a vu une matière organique morte, et que tout autorisait à considérer comme inerte, se transformer en autant de petits êtres vivants qu'elle contenait de globules élémentaires. Ce fait donne déjà la mesure de la singularité et de l'importance de ceux qui restent à examiner. On aperçoit bientôt deux de ces globules mouvants s'accolant complètement l'un à l'autre, de manière à produire un être nouveau, plus gros, plus agile, et capable de mouvements mieux déterminés que ceux qu'on observe dans les simples globules. Ce composé binaire ne tardera point à attirer à lui un troisième globule qui viendra se réunir aux précédents et se souder intimement avec eux. Enfin un quatrième, un cinquième, et bientôt trente ou quarante se trouveront ainsi accolés et constitueront un animal unique, doué de mouvements puissants, énergiques, et muni d'appareils locomoteurs plus ou moins compliqués; enfin un être dont l'organisation savamment calculée repousse au premier abord toute idée d'une génération aussi simple que celle dont on vient d'offrir l'histoire. Toutefois quelques jours d'une observation attentive et patiente suffiront pour convaincre de la réalité des résultats que l'on vient d'exposer, et l'on pourra se former une idée juste de la nature de ces étranges animalcules microscopiques désignés sous le nom d'Infusoires. Que d'ailleurs on prenne un de ces êtres tout achevé, et qu'on le tue au moyen de l'étincelle électrique, et bientôt on verra se désunir ces particules élémentaires, ces petits globules qui le constituent. Ils ne se sépareront point complètement, à la vérité, mais leur forme nettement dessinée donnera au cadavre de l'animalcule un aspect framboisé qui permet au besoin d'en évaluer le nombre. Tel est le phénomène de la génération dans les animaux microscopiques, et peut-être ce mode peut-il se retrouver aussi dans beaucoup d'autres espèces animales, tels que les Vers intestinaux, etc., qui offrent une Organisation plus élevée.

Si l'on passe à l'autre extrémité de l'échelle, et si l'on jette un coup d'œil rapide sur les principales circonstances de la génération dans les animaux vertébrés, on verra deux êtres animés, l'un mâle, l'autre femelle, pris à leur naissance, commençant dès leur entrée dans le monde, à exécuter toutes les fonctions qui caractérisent le règne auquel ils appartiennent. Leur sang circule, ils respirent, digèrent, sentent, se meuvent, et si l'on pénètre dans l'intérieur de leur Organisation, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'ils possèdent aussi la faculté de produire plusieurs transformations sécrétoires. Cependant ils sont encore inhabiles à la génération. Les organes que l'exercice de cette fonction exige, ne manquent pourtant pas, mais ils se montrent sous une forme rudimentaire bien suffisante pour indiquer la nullité de leur emploi. A une époque déterminée, ces appareils se développent d'une manière brusque et atteignent en peu de temps le degré de perfection nécessaire à l'objet qu'ils ont à remplir. Celui du mâle produit un liquide d'une nature particulière, qui est mis en réserve dans des cavités appropriées. Dans beaucoup de cas même, sa présence ne se manifeste qu'au moment où il devient utile, et alors l'appareil de la génération plus simple manque entièrement de réservoir. La femelle crée des ovules. Ce sont des corps particuliers sécrétés par les ovaires, et qui se composent généralement d'une matière liquide ou pulpeuse renfermée dans un sac membraneux, de forme sphérique ou allongée. Lorsque ces préparatifs sont terminés de part et d'autre, les deux êtres sont devenus capables d'en produire un troisième, et si l'acte par lequel ils arriveront à ce résultat varie beaucoup pour les détails, il est toujours le même quant à sa principale circonstance. Celle-ci consiste en ce que, d'une manière quelconque, la liqueur fournie par le mâle arrive en contact avec l'œuf produit par la femelle. Ce petit corps devient dès lors susceptible d'un développement ultérieur, et, pourvu qu'il se trouve dans des conditions convenables de nutrition, il se transforme, par degré, en un jeune animal de même espèce que le père et la mère desquels il provient. Tels sont les divers phénomènes de la génération des animaux, réduits à leur expression la plus générale; d'autres détails, pour être présentés d'une manière probable, excéderaient les limites que l'on a dû nécessairement imposer aux articles généraux de ce dictionnaire. On pourra les trouver dans les beaux Mémoires de Prévost et Dumas sur la génération, et qui font partie des quatre premiers volumes des Annales des Sciences naturelles, 1re série.

ORGANISME. On comprend sous cette dénomination, l'ensemble des forces qui agissent dans les êtres organisés. *V.* ORGANISATION.

ORGANISTE. OIS. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

ORGANOGÉNIE. On exprime par ce mot le développement de l'organisation dans tous les êtres.

ORGANOGRAPHIE. Partie des sciences naturelles qui est particulière à la description des organes.

ORGANONYMIE. C'est-à-dire nomenclature méthodique et philosophique des êtres organisés.

ORGANOPHYSIE. Quelques auteurs ont substitué ce nom, à celui de physiologie, pour la partie des sciences naturelles, qui traite le plus directement de la physique de l'organisation des êtres.

ORGANOTAXIE. Partie des sciences naturelles, qui comprend la classification des êtres organisés.

ORGASME. *Orgosmus*. ZOOL. Désignation qui exprime l'état d'excitation et de turgescence d'un organe quelconque, l'augmentation de l'action vitale d'une partie.

ORGE. *Hordeum*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., très-facile à reconnaître aux caractères suivants : les fleurs sont disposées en un épi simple et serré; les épillets sont distiques et alternes, réunis au nombre de trois sur chaque dent de l'axe ou rachis. Ces épillets sont uniflores. Dans quelques espèces, les deux épillets latéraux avortent, à l'exception de leur lépicène, en sorte que l'on trouve six écailles à la base du seul épillet qui reste. La lépicène est à deux valves lancéolées, aiguës; la glume à deux paillettes, dont l'inférieure est terminée à son sommet par une soie roide et très-longue, et la supérieure entière; le style est profondément bipartite, terminé par deux stigmates poilus et glanduleux. Le fruit est une cariopse sillonnée, enveloppée dans la glume qui est persistante.

ORGE COMMUNE. *Hordeum vulgare*, L. Cette espèce, abondamment cultivée, est annuelle. Son chaume, haut de deux à quatre pieds, est glabre, noueux, portant des feuilles alternes, engainantes, planes, lancéolées, très-aiguës, glabres, mais un peu rudes au toucher; fleurs en épi dense et terminal. Les trois épillets de chaque dent de l'axe sont développés, imbriqués, et les arêtes très longues et rudes au toucher. On ne sait pas positivement quelle est la véritable patrie de l'Orge si abondamment cultivée aujourd'hui dans toutes les contrées de l'Europe. Quelques-uns la croient originaire de Sicile, d'autres de l'Inde, de la Tartarie, etc.

Plusieurs autres espèces du même genre sont encore cultivées, quoique en général moins abondamment; telles sont : l'Orge à six rangs, ou Orge carrée, *Hordeum hexastichon*, L., qui ne diffère de la précédente que par ses épis plus gros, plus courts et carrés; l'Orge distique ou à deux rangs, *Hordeum distichum*, L. Cette espèce se distingue très-facilement des deux précédentes par ses épis, dont chaque dent de l'axe n'offre qu'un seul épillet fertile; en sorte que l'épi est comprimé. On cultive encore l'Orge de Russie, Orge faux-Riz ou pyramidale, *Hordeum Zeocriton*, L. Comme la précédente, cette espèce n'a qu'un seul épillet fertile à chaque dent de l'axe; mais les deux épillets latéraux sont visibles; du reste, l'épi est plus dense et plus gros.

ORGILE. *Orgilus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, proposé par Haliday, dans la famille des Chalcidites. Les espèces de ce genre ou sous-genre se distinguent de toutes les autres par des palpes labiales composées de quatre articles, dont le troisième est très-petit; sa tête est creusée postérieurement; l'occiput n'a point de rebord apparent; la face est convexe; l'abdomen est oblongo-lancéolé, avec les segments antérieurs presque égaux et la tarière allongée; les jambes postérieures sont fortes et les cuisses comprimées, avec de grands éperons; les ailes supérieures ont deux cellules cubitales et une radiale étroite, en coin.

ORGILE OBSCURATEUR. *Orgilus obscurator*, Halid.; *Microdus obscurator*, Nées. Il est noir, avec la bouche et les pieds bruns. On le trouve en Europe.

ORGLISSE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Astragalus glyciphyllos*.

ORGUE. OIS. Synonyme vulgaire de Canard siffleur.

ORGUE DE MER. POLYP. Nom vulgaire du *Tubipora Musica*. *V.* TUBIPORE.

ORGYE. *Orgya*. BOT. Genre de Cryptogames, créé par Stackhouse, faisant partie de la famille des Fucacées et auquel Bory de St.-Vincent a mal à propos substitué le nom d'*Agarum*, en le plaçant dans sa famille des Laminarées. Le caractère du genre Orgye consiste dans une ou plusieurs nervures très-saillantes, qui parcourent la fronde dans toute sa longueur, ce qui distingue ce genre de celui des Laminaires, dont les espèces sont privées de nervures, et conséquemment le rapproche des Ulvacées, dont les Orgyes ne diffèrent que par leur tige ou stipe souvent cornée et par leurs racines.

ORGYE MANGEABLE. *Orgya esculenta*, Stack.; *Agarum esculentum*, Bory; *Fucus esculentus*, L. Fronde d'un vert tendre, linéaire, ordinairement très-allongée, avec de petites expansions disposées en faisceaux, sur les deux côtés du stipe, vers le milieu. Cette plante croît sur les côtes baignées par les mers du nord, où les habitants la font concourir à leur nourriture, en la réduisant par différents procédés en une sorte de gelée.

ORGYE. *Orgya*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Faux-Bombyces, établi par Ochsenheimer, et adopté par Latreille (Fam. Nat., etc.). Les caractères de ce genre sont : trompe très-courte; antennes très-pectinées dans les mâles, à peine ciliées dans les femelles. Chenilles couvertes de poils longs, fasciculés; elles se métamorphosent dans une coque d'un tissu lâche. Les mâles des Orgyes volent en plein jour, à la manière du *Bombyx dispar*. Presque toutes les femelles sont aptères.

ORGYE ÉTOILÉE. *Orgya antiqua*, Bombyce antique, Latr., Fabr., Ross., Ins., 1, Class. 2, Papil. Noct., XXXIX, la femelle, III, Cl. 2. Pap. Noct., XIII, le mâle; cette espèce a les ailes supérieures fauves, avec deux raies transverses noirâtres, et une tache blanche vers l'angle interne; la femelle est aptère et son abdomen est très-volumineux. Les autres espèces du même genre sont les *Bombyx gonostigma*, Fabr.; *Bombyx Ericæ*, Germar, et *Bombyx Selenotica*, Fabr., le seul dont la femelle soit ailée.

ORIBA. BOT. (Adanson.) Ce genre proposé pour l'*Ananas palmata*, Linné, n'a point été adopté.

ORIBASIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Gmelin, existait déjà sous celui de *Notalia*, que lui

avait imposé Aublet, dans ses Plantes de la Guiane, t, p. 182. Conséquemment il ne pouvait être conservé. Dans l'*Icon.*, *Fl. Mex.*, le nom d'*Oribasia* est donné à un genre des Synanthérées, qui a été réuni au *Werneria*.

ORIBATE. *Oribata*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Acarides, établi par Latreille et qu'Hermann fils a désigné depuis, dans ses Mémoires aptérologiques, sous le nom de *Notaspis*. Les caractères de ce genre sont : mandibules en pince; palpes très-courtes ou cachées; corps recouvert d'une peau ferme, coriace ou écailleuse; pieds longs ou de grandeur moyenne. Ces Arachnides se distinguent des genres Trombidion et Érythrée, parce que ceux-ci ont les palpes saillantes et terminées en pointe, avec un appendice mobile ou une sorte de doigt inférieur. Les Gamases et les Cheylètes ont aussi les palpes saillantes, mais sans doigt inférieur; les Uropodes, qui ont le plus de rapports avec les Oribates, en sont distingués par leurs pieds qui sont très-courts, et par un fil qu'ils ont à l'anus et qui leur sert à se fixer sur le corps de quelques Coléoptères; enfin les Eylaïs en sont séparés par leurs pieds propres à la natation. Le corps des Oribates est ovoïde et arrondi; il est enveloppé d'une peau plus solide que celle des autres Acarides, qui leur forme une sorte de bouclier ou une carapace comme celle des Tortues et de certains Tatous. Plusieurs espèces ont les cuisses renflées et en massue. Le nombre des crochets du bout des tarses varie, selon les espèces, d'un à trois; enfin le bouclier offre des variations très-remarquables dans sa figure et dans ses proportions. Les Oribates ne sont point parasites, ils vivent sous les écorces et dans les mousses, et on les trouve errant çà et là, mais avec lenteur, sur les pierres et sur les arbres. On connaît une douzaine d'espèces de ce genre; la plus commune est :

ORIBATE GENICULÉE. *Oribata geniculata*, Latr., Olivier; *Acarus corticalis*, Degéer; *Acarus*, etc., Geoff., Ins., t. 2, p. 626, n° 11; Herm., Mém. aptér., p. 88, pl. 4, f. 7. Long d'un quart de ligne, ovoïde, arrondi postérieurement, conique en devant, brun et parsemé de poils très-fins; pattes de la longueur du corps; cuisses renflées; tarses ayant trois crochets à leur extrémité. Dans toute l'Europe.

ORICHALQUE. *Orichalcum* et *Aurichalcum*. MIN. Le nom *Orichalcum*, qui veut dire Cuivre de montagne, a été donné par les anciens à un minerai métallique dont la nature n'est pas bien connue, et qu'ils regardaient comme une espèce de Cuivre d'un grand prix. Les commentateurs ont cru reconnaître le Platine dans ce métal, et se fondant sur l'opinion de Platon, qui a prétendu qu'on le trouvait dans son Atlantide détruite, ils en ont inféré que l'Atlantide était l'Amérique. Le nom d'*Aurichalcum*, Cuivre d'Or, désignait anciennement un alliage artificiel de Cuivre et d'Or, estimé pour son brillant et sa dureté, et qui était analogue au Laiton, ou plutôt au Similor des modernes.

ORICO. MAM. Espèce du genre Sphiggure. *V.* ce mot.

ORICOU. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot. C'est aussi un Vautour selon Le Vaillant; (Ois. d'Afrique).

ORIFLAMME. OIS. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

ORIGAN. *Origanum*. BOT. Ce genre, de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offre les caractères suivants : calice ovato-tubuleux, tantôt fermé par des poils pendant la maturation, cylindrique et à cinq dents égales, tantôt nu pendant la maturation, divisé en deux lèvres dont la supérieure est grande, à trois dents très petites, l'inférieure à deux segments profonds; corolle dont le tube est comprimé; le limbe à deux lèvres : la supérieure droite, obtuse et échancrée, l'inférieure à trois lobes entiers, presque égaux; étamines au nombre de quatre, didynames; style filiforme, surmonté d'un stigmate bifide; quatre caryopses arrondis, au fond du calice persistant. Quoiqu'il y eût des différences assez importantes entre les deux genres *Origanum* et *Majorana* de Tournefort, comme par exemple celles qui résultent des formes du calice, Linné les avait néanmoins réunis en un seul, à cause de l'identité du port des espèces, qui toutes ont leurs fleurs entourées de bractées souvent colorées et disposées ordinairement en corymbes serrés ou en épis prismatiques. Mœnch, auteur de tant de coupes plus ou moins heureuses, dans les genres de Linné, n'a pas oublié de rétablir les deux genres *Origanum* et *Majorana*. Les Origans, comme la plupart des autres Labiées, sont des plantes herbacées, indigènes des contrées méridionales de l'Europe et du bassin de la Méditerranée. On en trouve surtout dans l'archipel de la Grèce et sur les côtes de l'Asie-Mineure.

ORIGAN COMMUN. *Origanum vulgare*, L. Ses tiges sont hautes d'un pied, carrées, un peu rameuses supérieurement, garnies de feuilles pétiolées, ovales, terminées par une pointe mousse, velues principalement sur leurs bords et leur face postérieure, vertes en dessus, et légèrement dentées. Les fleurs petites, d'une couleur rose tendre ou blanche, forment des panicules très-denses au sommet des ramifications de la tige. La couleur rouge des calices et des bractées, mélangée avec celle des corolles, donne un aspect fort agréable à cette plante. Elle est très-abondante dans les bois, le long des haies et surtout dans les localités montueuses de l'Europe tempérée. On la retrouve aussi dans le Canada et aux États-Unis de l'Amérique septentrionale. Cette plante répand une odeur agréable, surtout lorsqu'on la froisse entre les mains.

ORIGAN DICTAME. *Origanum Dictamnus*, L., vulgairement Dictame de Crète. Tiges courtes, à peine ligneuses, velues, grêles et de couleur purpurine; feuilles arrondies, pétiolées, épaisses, blanches et tomenteuses; les supérieures presque sessiles et moins velues que celles du bas. Les fleurs dont la corolle est purpurine, forment des épis à l'extrémité d'un long pédoncule commun, lequel épi est ordinairement divisé à son sommet en trois autres, dont celui du milieu est le plus court; les bractées sont larges, ovales et rouges. Cette espèce, originaire du mont Ida en Crète, est cultivée depuis longtemps dans les jardins.

ORIGAN DES MARAIS. BOT. Synonyme vulgaire d'Eupatoire d'Avicenne.

ORIGERON. BOT. Synonyme ancien de Pulsatille. *V.* ANÉMONE.

ORIGOMA. BOT. (Mirbel.) *V.* OXYGONE.

ORILLETTE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Mâche. *V.* VALÉRIANELLE.

ORIMANTHIS. BOT. (*Hydrophytes.*) Le genre formé sous ce nom par Rafinesque, est trop imparfaitement caractérisé pour qu'on puisse encore l'admettre; l'auteur en cite deux espèces : 1° l'*Orimanthis vesiculata*, en forme de vessie gonflée, voûtée, lobée, onduleuse, difforme, cartilagineuse, d'un brun jaunâtre, avec les fleurs éparses sur toute la surface extérieure; croissant sur les coquilles de Moule, à Palerme où on la nomme *Baretta di Turco;* 2° l'*Orimanthis foliacea*, en membrane foliacée, plane, onduleuse, blanche du côté inférieur où se trouvent les cellules fructifères; elle croît sur les Fucus où elle est fixée par un point.

ORIMARIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Rafinesque, dans la famille des Ombellifères, n'a pas paru suffisamment distinct du genre *Buplevrum* de Tournefort, pour en être séparé.

ORIOLIE. *Oriolia.* OIS. Genre de l'ordre des Omnivores, institué par Isid. Geoffroy St.-Hilaire pour un Oiseau de l'île de Madagascar, et qui a beaucoup de rapport avec le Loriot d'Europe. Caractères : bec droit, avec l'extrémité de la mandibule supérieure un peu recourbée et légèrement échancrée; arête mousse; narines petites, presque ovales, ouvertes sur les côtés du bec, à peu de distance de sa base, percées dans la corne du bec et presque nues; point de fosses nasales distinctes; ailes s'étendant un peu au delà de la moitié de la queue; première rémige courte, les suivantes graduellement plus longues, jusqu'à la cinquième qui surpasse toutes les autres; rectrices au nombre de douze, presque égales, terminées en pointe; tarses très-courts, écussonnés; doigts très-longs, très-développés et armés d'ongles très-comprimés, aigus, très-recourbés : le médian est le plus long des trois antérieurs; pouce très-long et très-gros; ongles fort allongés.

ORIOLIE DE BERNIER. *Oriolia Bernieri*, Is. G. Son plumage est d'un brun roussâtre, orné d'une multitude de raies transversales et noires; ailes et queue mordorées; rémiges primaires d'un gris noirâtre; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces cinq lignes.

ORIOLUS. OIS. *V.* LORIOT.

ORION. BOT. *V.* ORIUM.

ORITE. *Orites.* BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Soc. Linn.*, X, p. 189) qui l'a ainsi caractérisé : calice régulier, à quatre folioles recourbées au sommet; étamines insérées au-dessus du milieu des folioles du calice, et saillantes au delà de celles-ci; quatre glandes hypogynes; ovaire sessile, disperme, surmonté d'un style roide et d'un stigmate vertical, obtus; follicule coriacée, uniloculaire, à une seule loge presque centrale, et contenant des graines ailées au sommet. Ce genre se compose de deux espèces, *Orites diversifolia* et *Orites revoluta*, qui croissent sur les sommets des montagnes de la Terre de Diémen. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, très-entières ou dentées. Leurs fleurs sont disposées en épis courts, axillaires ou terminaux.

Rœmer et Schultes ont réuni à ce genre, comme troisième espèce, l'*Oritina acicularis* de R. Brown. C'est un arbrisseau parfaitement glabre, droit, à feuilles alternes, cylindracées, marquées de sillons sur la surface supérieure et mucronées au sommet. De Diémen.

ORITES. OIS. Genre créé par Moehring pour y placer la Mésange à longue queue. *V.* MÉSANGE.

ORITHYE. *Orithya.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Fabricius et adopté par Leach et Latreille avec ces caractères : quatre antennes; les extérieures très-courtes, sétacées; le premier article fort long et cylindrique, les autres très-nombreux et fort petits; les intérieures une fois plus longues, repliées, de quatre articles, dont le deuxième et le troisième plus longs; le dernier très-court, subulé, bifide; corps ovoïde, tronqué en devant, déprimé; queue courte, sans feuillets natatoires au bout; dix pattes : les antérieures en forme de bras, et terminées par une sorte de main didactyle; dernière pièce des trois paires suivantes conique et pointue; celle de la dernière paire en forme de lames ou de nageoires. Ce genre a beaucoup de rapports avec les Portunes; il en a beaucoup aussi avec les Dorippes, et semble tenir le milieu entre ces deux genres; cependant il est impossible de le rapprocher du second à cause des pieds postérieurs, qui sont placés sur le dos dans ces derniers et qui ne sont pas propres à la natation, ce qui a lieu chez les Orithyes; il s'éloigne des Portunes et des autres genres voisins par la forme du test et par d'autres considérations tirées des parties de la bouche. Les Orithyes, placées par Latreille auprès des Matutes et dans la même tribu, en sont séparées par leurs pieds dont les postérieurs seuls sont terminés en nageoires. Les genres Coriste, Leucosie, Hépate et Nursie en diffèrent parce qu'ils n'ont point de pieds natatoires.

ORITHYE MAMILLAIRE. *Orithya mamillaris*, Fabr., Latr., Leach, Desm.; *Cancer bimaculatus*, Herbst, Canc., t. 1, p. 224, tab. 18, fig. 101. Elle est longue d'environ quinze lignes et un peu moins large; son test est tuberculé, triépineux de chaque côté, avec deux taches rougeâtres, arrondies sur le dos; le chaperon est avancé, triangulaire, avec cinq dents. On trouve ce Crustacé dans l'océan Indien, en Chine.

ORITHYIE. *Orithyia.* BOT. Genre de la famille des Asphodélées, qui appartient à l'Hexandrie Monogynie de Linné. On ignore les motifs qui ont porté David Don à donner à un démembrement du genre *Ornithogale*, le nom d'une reine des Amazones, enlevée à ses montagnes par l'impétueux Borée; serait-ce parce que la plante qui en est le type, originaire des montagnes de l'Hymalaya et des hautes chaînes septentrionales de l'Asie, s'y trouve exposée à toute la fureur des vents? Au reste, le choix est d'autant moins heureux que déjà le nom d'Orithyie a été appliqué, en zoologie, à un genre de Crustacés, qui n'a pas plus de rapport que celui-ci avec la fille d'Érectée. Les caractères du genre sont : périanthe campanulé, coloré, décidu, profondément partagé en six divisions; six étamines dressées et presque égales, à filaments glabres, dilatés inférieurement; anthères linéaires et obtuses; ovaire rétréci au sommet, terminé par un style distinct; stigmate à trois lobes peu apparents; capsule trigone, triloculaire et polysperme.

Orithyie à une fleur. *Orithyia uniflora*, D. Don; *Ornithogallum uniflorum*, Lin. Cette plante a beaucoup de ressemblance avec le *Tulipa biflora*, mais elle n'a guère plus de cinq pouces de hauteur totale, y compris le bulbe qui a dix-huit lignes; celui-ci est ovalaire, recouvert de tuniques d'un brun noirâtre; il en sort une hampe cylindrique, d'un vert jaunâtre, qu'entourent deux feuilles opposées, engainantes à leur base et d'un vert tirant sur le glauque; elles sont longues de quatre à cinq pouces, lancéolées, canaliculées, presque aiguës, avec leurs bords relevés en bateau. La fleur est terminale, solitaire et dressée; le périanthe est composé de six divisions étalées, lancéolées, ovales, pointues, conniventes à leur base, d'un vert jaunâtre à l'extérieur, avec les bords jaunâtres; d'un beau jaune doré intérieurement, avec des veines plus foncées partant d'une ligne intermédiaire et se dirigeant diagonalement vers les bords. Les six étamines ont la moitié de la hauteur du périanthe; elles ont leurs filaments assez courts, aplatis, dilatés, glabres et jaunâtres, avec leurs anthères linéaires-oblongues, dressées, biloculaires et jaunes. Le pistil est aussi long que les étamines, composé d'un ovaire à trois côtes ou sillons, vert, atténué au sommet, couronné par un stigmate à trois lobes et jaunâtre. Toutes les qualités de terrains conviennent également à cette plante, et on peut se dispenser de la lever en été; cela nuirait même à sa propagation qui s'effectue au moyen des caïeux, que l'on détache du bulbe principal, vers la fin de l'automne, pour les replanter de suite.

ORITINA. bot. *V.* Orite.

ORITROPHIUM. bot. Ce nom a été donné par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, iv, p. 89) à une section du genre *Aster*, laquelle comprend trois espèces, dont le port est différent de celui des autres espèces du genre, mais qui, dans les organes floraux, en offrent tous les caractères. Deux de ces espèces sont figurées (*loc. cit.*, tab. 332) sous les noms d'*Aster crocifolius* et d'*Aster repens*. Ce sont des plantes herbacées, courtes, à tiges scapiformes, simples, uniflores; à feuilles étroites, très-entières, coriacées, et à fleurs dont le rayon est blanc.

ORIUM. bot. Desvaux (Journ. de Bot., 3, p. 162, t. 25) a constitué sous ce nom un genre de Crucifères siliculeuses, qui a pour type l'*Alyssum eriophorum* de Pourret et Willdenow. Ce genre a été considéré comme section des Clypéoles, par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 327).

ORIX. mam. Espèce du genre Antilope. *Voyez* ce mot.

ORIXA. bot. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Thunberg (*Flor. Japon.*, p. 3) qui l'a ainsi caractérisé : calice très-court, monophylle, à quatre divisions; corolle verdâtre, à quatre pétales lancéolés et étalés; quatre étamines dont les filets sont plus courts que les pétales, et les anthères globuleuses; ovaire supère, surmonté d'un style unique, dressé, plus court que les pétales, et d'un stigmate obtus, capité; fruit inconnu, mais qui paraît être une capsule. Ces caractères se rapprochent beaucoup de ceux d'un autre genre également établi par Thunberg, et qu'il a nommé *Othera*; aussi Lamarck a-t-il réuni comme espèce l'*Orixa* à ce dernier genre; Sprengel (*Syst. Vegetab.*, t. 1, p. 496) a confondu l'un et l'autre de ces genres avec les *Ilex*, malgré les descriptions incomplètes ou fautives données par Thunberg, descriptions qui ne peuvent aucunement mettre sur la voie de leurs rapports avec les Houx. Dans son *Prodr. Syst. Veget.*, De Candolle ne mentionne aucunement l'*Orixa*, soit comme synonyme de l'*Ilex*, soit comme faisant partie de la même famille. Il ajoute seulement, dans une note, que l'*Othera*, à cause de ses étamines opposées aux pétales, doit être placé dans les Myrsinées. L'*Orixa Japonica*, unique espèce de ce genre douteux, est une plante frutescente, flexueuse, glabre et rameuse; à feuilles alternes, pétiolées, ovales, entières, vertes en dessus et pâles en dessous. Les fleurs sont disposées en grappes, portées sur des pédoncules velus, et accompagnées de bractées concaves, oblongues et glabres.

ORIZIVORA. ois. *V.* Gros-Bec Padda.

ORIZIVORE. *Dolichonyx*. ois. Swainson a formé sous ce dernier nom, un genre que Lesson a placé comme sous-genre parmi ses Moineaux, en lui donnant une dénomination francisée qui eût pu être plus heureusement choisie, puisque déjà elle avait été appliquée spécifiquement à plusieurs Oiseaux de genres différents. Les caractères de ce groupe consistent en un bec épais, conique, pointu, robuste, à bords lisses et renflés, à mandibule supérieure marquée d'une sorte d'arête. Les ailes sont allongées et pointues; les tarses sont forts; la queue est ample, arrondie, étagée, à rectrices contournées vers l'extrémité ou mucronées.

Orizivore agripenne. *Dolichonyx Orizivora*; *Emberiza Orizivora*, Lath.; *Passerina Orizivora*, Vieill. Ortolan de la Caroline, Buff., pl. enl. 388, fig. 1. Vulgairement le Mangeur de Riz. Il a les parties supérieures d'un brun cendré, nuancé d'olivâtre, trois raies longitudinales sur le sommet de la tête : les latérales sont noirâtres, et l'intermédiaire jaunâtre, comme les parties inférieures. Des taches d'un vert obscur sont répandues sur tout le plumage. Le mâle, en robe d'amour, a la tête, le dos, la queue, la gorge et l'abdomen noirs, les rémiges frangées de jaune et de roussâtre, le dessus du cou d'un jaune pâle, les scapulaires, le croupion et les tectrices caudales d'un blanc assez pur. Taille, six pouces et demi. De l'Amérique septentrionale et des Antilles, où il vit en troupes nombreuses et porte le ravage dans les rizières avant la maturité du grain.

Orizivore brunet. *Orizivora fuscula*; *Emberiza pecoris*, fœm. Wils.; *Passerina pecoris*, Vieill. Son plumage est d'un brun grisâtre en dessus et d'un gris brunâtre en dessous; les ailes et la queue sont d'un brun noirâtre. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Amérique septentrionale.

ORLAYA. bot. Hoffmann propose (*Umbellif.*, p. 58) de séparer des Caucalides, sous ce nom générique, l'espèce remarquable par l'ampleur et la radiation des pétales latéraux de l'ombelle, c'est-à-dire le *Caucalis grandiflora*, L., plante qui croît dans les champs de l'Europe méridionale. *V.* Caucalide.

ORME ou ORMEAU. *Ulmus*. bot. Genre de la famille

des Ulmacées ou Cellidées, composé de grands et beaux arbres, portant des feuilles simples, alternes, munies chacune de deux stipules à leur base. Les fleurs sont très-petites et de peu d'apparence, réunies et groupées à la partie supérieure des ramifications de la tige; en général, elles s'épanouissent avant que les feuilles aient donné aucun signe de développement; chacune d'elles se compose d'un calice monosépale, tubuleux, un peu comprimé, à quatre on cinq divisions obtuses, inégales et souvent ciliées sur leurs bords; les étamines, dont le nombre varie de trois à cinq, sont saillantes; leurs filets sont grêles, insérés tout à fait à la base interne du calice; les anthères sont arrondies, didymes, à deux loges. L'ovaire est libre, comprimé, à une seule loge qui contient un seul ovule pendant du sommet de la loge. L'ovaire se termine par deux stigmates épais, sessiles, non distincts de son sommet, chargés de poils glanduleux sur toute leur face interne, glabres sur leur côté externe. Le fruit est mince, membraneux, à deux ailes entières, quelquefois échancré en cœur à sa partie supérieure.

Orme champêtre. *Ulmus campestris*, L. C'est un arbre très-élevé; ses feuilles sont alternes, courtement pétiolées, souvent distiques, ovales, acuminées, doublement dentées, inéquilatérales à leur base, un peu rudes au toucher et légèrement tomenteuses à leur face inférieure. Les fleurs, qui s'épanouissent avant les feuilles, sortent de petits bourgeons coniques et écailleux, qui s'étaient développés à l'aisselle des feuilles de l'année précédente. Elles sont en général d'un rouge foncé, très-serrées et presque sessiles; les fruits sont très-plans, membraneux, réticulés, obcordiformes, entiers sur leurs bords et glabres. L'Orme est un arbre très-précieux et que l'on cultive en abondance. Il aime de préférence les bonnes terres, dans lesquelles il réussit mieux, mais néanmoins il vient aussi dans les terres médiocres. On s'en sert surtout pour former des alignements, des avenues. Il conserve longtemps son feuillage. Son bois est d'une grande utilité; quoique très-dur et très-solide, il se prête facilement à être coupé et façonné; aussi est-il fort employé pour les ouvrages de charronnage. L'Orme produit plusieurs variétés; ainsi en le tenant très-bas par une taille fréquente, on peut le réduire à la dimension d'un simple arbuste dont on peut faire des bordures ou des charmilles. Une autre variété est celle qu'on connaît sous le nom d'Orme subéreux ou Orme a liége (*Ulmus suberosa*, Willd.), regardé comme espèce distincte par quelques botanistes. Ses rameaux sont anguleux, recouverts d'une écorce épaisse, fongueuse, irrégulière et crevassée. Il est commun dans les bois, où l'on trouve encore une autre espèce d'Orme, *Ulmus effusa*, Willd., très-facile à reconnaître par ses fleurs longuement pédonculées, ses fruits plus étroits et velus. Il croît dans les mêmes localités que le précédent.

L'Amérique septentrionale offre aussi plusieurs espèces d'Ormes, qui par leur port, les qualités et les usages de leur bois, sont en tout semblables aux Ormeaux d'Europe; tels sont : l'*Ulmus alata*, Michaux, remarquable par ses rameaux relevés de deux ailes ou crêtes ligneuses; l'*Ulmus Americana*, connu sous le nom d'Orme blanc; l'*Ulmus rubra*, Orme rouge; l'*Ulmus fulva*, etc.

**ORMÉNIDE.** *Ormenis*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini (Bullet. de la Soc. Philom., novembre 1818) aux dépens des *Anthemis* de Linné, et qui se distingue : 1° par son réceptacle cylindrique, très-élevé, garni de paillettes coriaces, enveloppant complétement l'ovaire et la base de la corolle; 2° par les corolles des fleurs du centre dont le tube se prolonge inférieurement en un appendice membraneux, charnu, en forme de cuiller ou de capuchon, qui emboîte et couvre sans adhérence le côté intérieur de l'ovaire; cette structure ne s'observe pas dans les corolles de la circonférence, qui sont continues par leur base à l'ovaire. Ainsi chaque ovaire des fleurs centrales se trouve complétement enfermé dans une sorte de sac clos de toute part, et constitué d'un côté par une des paillettes du réceptacle, de l'autre par le prolongement de la base de la corolle.

Orménide bicolore. *Ormenis bicolor*, Cass.; *Anthemis mixta*, L. C'est une plante herbacée, annuelle, pourvue d'une tige rameuse, striée, pubescente, garnie de feuilles alternes, sessiles, inodores, pinnatifides, laciniées et glauques. Les fleurs sont solitaires au sommet des nombreuses ramifications, et douées d'une odeur analogue à celle de la Camomille puante; elles sont jaunes au centre, et blanches à la circonférence. Europe.

**ORMIER.** moll. (Adanson.) Synonyme d'Haliotide.

**ORMIÈRE.** bot. L'un des noms vulgaires du *Spiræa Ulmaria*, L.

**ORMILLE.** bot. Synonyme d'Orme.

**ORMIN.** bot. Pour Hormin. *V.* ce mot.

**ORMISCUS.** bot. (De Candolle.) *V.* Héliophile.

**ORMOCARPE.** *Ormocarpum*. bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., fondé par Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, p. 95) et présentant les caractères suivants : calice persistant, soutenu par deux petites bractées, divisé en cinq dents aiguës, inégales et formant presque deux lèvres; corolle papilionacée, dont l'étendard est renversé, large, entier; ailes simples, ovales, arrondies; carène large, à deux pétales terminés inférieurement par un onglet mince et filiforme; dix étamines diadelphes; légume stipité, arqué, à plusieurs articulations; chaque article facilement séparable, comprimé, aminci aux deux extrémités, strié longitudinalement ou chargé de verrues, renfermant une seule graine. Ce genre, qui a été étudié de nouveau et confirmé par Desvaux, dans le troisième volume du Journal de Botanique, est placé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 314), dans sa tribu des Hédysarées, entre les genres *Pictetia* et *Amicia*. Il se compose d'arbrisseaux glabres, à feuilles simples, ou plutôt à feuilles imparipinnées, dont les folioles latérales ont avorté, en ne laissant subsister que la foliole terminale, articulée au sommet du pétiole. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires.

Ormocarpe verruqueux. *Ormocarpum verrucosum*, Pal.-B., Fl. Ow. et Ben., pl. 58. Cet arbuste est

remarquable par ses fleurs roses et surtout par son fruit chargé de verrues. C'est le *Mullera verrucosa* de Persoon. Palisot Beauvois avait en outre indiqué comme congénère et nommé *Ormocarpum sulcatum*, une plante de Saint-Domingue, également à feuilles simples, mais dont le fruit était seulement strié, sans verrues. Selon le professeur De Candolle, qui néanmoins a cité cette espèce, elle semblerait être la même plante que le *Pictetia ternata*, quoique le genre *Pictetia* soit caractérisé par ses légumes non striés ni verruqueux. Desvaux a confirmé ce soupçon dans ses Observations sur les Légumineuses (Ann. des Sc. nat., décembre 1826, p. 416). L'*Hedysarum sennoides*, Willd., plante de l'Inde orientale, qui a les feuilles imparipinnées, a été réunie à ce genre à cause de la forme de ses fruits. L'*Ormocarpum cassioides* de Desvaux (Ann. Soc. Lin. Paris, 1825, p. 307), que De Candolle cite avec doute parmi les synonymes de cette espèce, en est très-différente selon les dernières observations de Desvaux.

ORMOCÈRE. *Ormocerus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, institué par Walker, dans la famille des Chalcidites, tribu des Ormocérites, avec les caractères suivants : antennes pubescentes, beaucoup plus courtes que le corps, composées de treize articles, dont le cinquième et les quatre suivants courts et presque égaux, les trois derniers formant une massue qui se termine en pointe; palpes maxillaires grêles, un peu plus épaisses à l'extrémité; tête médiocre, un peu plus large que le corselet, qui est convexe en dessus; abdomen ovale, guère plus long que le corselet, aigu à l'extrémité; son premier segment est plus long que les autres.

ORMOCÈRE LARGE. *Ormocerus latus*, Walk. Antennes d'un brun noirâtre, avec le premier article vert; yeux et ocelles d'un roux obscur; corselet brillant, presque glabre; extrémité du mésothorax et du métathorax d'un vert bronzé; abdomen cuivreux; pieds verts, avec les trochanters bruns, les genoux jaunes et les tarses noirs; ailes roussâtres. Taille, une ligne. Europe.

ORMOSIE. *Ormosia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par G. Jackson (*Transact. of Linn. Soc.*, vol. 10, p. 358) qui l'a ainsi caractérisé : calice bilabié; lèvre supérieure bilobée, l'inférieure à trois lobes profonds; corolle papillonacée, dont l'étendard est presque arrondi, échancré, à peine plus long que les ailes : la carène est de la longueur de celles-ci et se compose de deux pétales; dix étamines, dont les filets sont libres, un peu dilatés vers la base; ovaire presqu'ové, à cinq ou six ovules, surmonté d'un style courbé et de deux stigmates dont l'un est placé au-dessus de l'autre; gousse ligneuse, large, comprimée, bivalve, contenant d'une à trois graines colorées et grandes. Ce genre a été fondé sur une plante de la Guiane, qu'Aublet avait nommée *Robinia coccinea*, en lui donnant une synonymie fort embrouillée. L'auteur du genre *Ormosia* a le premier reconnu l'affinité de cette plante avec les genres *Sophora*, *Edwardsia* et *Virgilia* ou *Podalyria* de Lamarck. C'est aussi près de ces genres, dans la tribu des Sophorées, que l'*Ormosia* a été placé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 97). Indépendamment de l'*Ormosia coccinea*, Jacks., *loc. cit.*, tab. 25, l'auteur du genre lui a réuni le *Sophora monosperma* de Swartz, qu'il a nommé *Ormosia dasycarpa*, figuré *loc. cit.*, tab. 26, et il a décrit une nouvelle espèce de la Guiane, sous le nom d'*Ormosia coarctata*, *loc. cit.*, tab. 27. Ces espèces sont des arbres dont les rameaux sont couverts de poils d'une couleur ferrugineuse, les feuilles accompagnées de stipules distinctes du pétiole, et composées de quatre à six paires de folioles ou avec une impaire; ces folioles sont très-entières. Les fleurs sont terminales, paniculées, bleuâtres ou purpurines.

ORMOSOLÈNE. *Ormosolenia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Tausch (*Flora*, 1834, p. 348) aux dépens du genre Sison de Linné, avec les caractères suivants : limbe du calice entier; pétales obovales, échancrés, avec une petite découpure adnée, infléchie; fruit lenticulari-comprimé par le dos; méricarpes oblongs, à cinq angles ou côtes primaires, peu saillants, filiformes, dont les trois intermédiaires sont faiblement ondulés, presque articulés, et les latéraux dilatés, formant en quelque sorte des ailes étroites; les vallécules qui les séparent sont convexes; les *vittæ*, réservoirs du suc propre des côtes, ou nervures primaires sont petites, celles des côtes secondaires sont plus grandes, presque doubles; la commissure offre quatre ou six *vittæ* moniliformes.

ORMOSOLÈNE DE SIBÉRIE. *Ormosolenia Siberiana*, Tausch; *Sison Siberianum*, De Cand. C'est une petite plante herbacée, vivace, à rhizome multiceps, d'où s'élèvent des caulicules serrés, feuillés à leur base, nus dans le reste de leur longueur qui est celle du doigt environ; les feuilles sont glauques, réniformes, à trois lobes ou segments ovato-cunéiformes, découpés et dentés; ombelles formées de trois à sept rayons inégaux, portant des fleurs jaunes. De l'île de Crète.

ORMYCARPUS. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, nº 1409) a distingué sous ce nom générique, le *Raphanus Sibiricus*, L., qui a été placé par De Candolle dans son genre *Chorispora*. *V.* ce mot.

ORMYRE. *Ormyrus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes en massue, dont le premier article est allongé, le deuxième plus court, et moins cependant que les troisième et quatrième; les suivants jusqu'au dixième cyathiformes, les trois derniers composant la massue qui est obliquement tronquée; tête grande; palpes maxillaires de quatre articles, dont le dernier plus épais et subfusiforme; menton ovale, carré postérieurement; mandibules arquées, tridentées, avec la dent interne obtuse; corselet en bosse; écusson du prothorax court; abdomen des mâles convexe, en ovale allongé, relevé à la base; chez les femelles il est comprimé; jambes postérieures arquées; ailes velues.

ORMYRE TUBULEUX. *Ormyrus tubulosus*, West.; *Cynips tubulosa*, Fonsc. Il est bleu, varié de pourpre et de cuivreux; la base de l'abdomen est brillante; les antennes sont noires; les pieds sont fauves; les ailes sont presque hyalines. Taille, deux lignes. Europe.

ORNE. BOT. Espèce du genre Frêne.

ORNÉODE. *Orneodes*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Ptéropho-

rites, établi par Latreille et auquel il donne pour caractères : antennes sétacées, simples; trompe courte, presque membraneuse ou peu cornée; palpes inférieures avancées, plus longues que la tête, avec le deuxième article très-garni d'écailles, et le dernier presque nu et relevé; ailes divisées chacune en six rayons barbus; chenille à seize pattes; chrysalide dans une coque peu serrée. Ce genre, que Fabricius avait confondu avec les Ptérophores, en est bien distingué par les palpes inférieures qui, dans ces derniers, ne sont pas plus longues que la tête et entièrement garnies d'écailles. Les chrysalides des Ptérophores se métamorphosent sans se filer de coque. Les Ornéodes sont de petits Lépidoptères à corps grêle et allongé, dont les ailes ne présentent que quelques grosses nervures longitudinales, plus ou moins séparées entre elles, couvertes de petites écailles, mais ayant aux deux bords une frange de poils et imitant ainsi des pennes d'Oiseau. Les antennes sont sétacées, simples, un peu plus courtes que le corps, insérées entre les yeux, près du milieu de leur bord interne; la trompe est courte, roulée en spirale, presque membraneuse; les pattes sont longues et épineuses.

ORNÉODE HEXADACTYLE. *Orneodes hexodactylus*, Latr.; *Pterophorus hexadactylus*, Fabr.; *Phalæna Alucita hexadactyla*, L.; le Ptérophore en éventail, Geoff. Long d'environ six lignes; d'un gris cendré et un peu brun : les ailes, particulièrement les supérieures, sont traversées par des bandes plus obscures ou noirâtres, et ont quelques points d'un gris plus clair; chacune de ces ailes est divisée, jusqu'à sa naissance, en trois lanières ou côtes principales, dont la première se subdivise en deux rayons, et la deuxième en trois; la troisième est simple. La chenille de cette espèce a seize pattes, et vit sur le *Lonicera Xylosteum*, dont elle mange les feuilles et les fleurs. Dans toute l'Europe.

ORNÉOPHILES ou SYLVICOLES. INS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, donne ce nom à une famille de Coléoptères qui renferme les genres Hélops, Serropalpe, Cistèle, Calope, Pyrochre et Horie. *V.* ces mots.

ORNIER. *Ornus*. BOT. Quelques botanistes, et entre autres Persoon, ont établi ce genre pour le *Fraxinus Ornus* de Linné, ou Frêne à fleurs, qui ne diffère des autres Frênes que par la présence d'une corolle. Mais ce caractère a paru de trop peu d'importance, et le genre n'a pas été généralement adopté. *V.* FRÊNE.

ORNISMYE. *Ornismya*. OIS. Lesson a donné ce nom à la section du genre Colibri qui renferme les Oiseaux-Mouches, et il l'a érigée en sous-genre dont le caractère distinctif est : bec droit ou à peu près droit, légèrement renflé à l'extrémité. *V.* COLIBRI.

ORNITHIDIER. *Ornithidium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Salisbury, aux dépens du genre *Cymbidium* de Swartz. Caractères : les trois divisions externes du calice égales entre elles, dressées, concaves : les deux intérieures un peu plus petites, sont également dressées; le labelle, de la même longueur que les divisions internes, est sessile, concave et soudé avec la base du gynostème. Celui-ci est assez long, arqué, renflé vers sa partie supérieure, terminé par une anthère operculiforme, à deux loges, contenant quatre masses polliniques, solides, obliques, et marquées d'un sillon vers leur partie postérieure.

ORNITHIDIER ÉCARLATE. *Ornithidium coccineum*, Salisb., Hooker, *Exot. Flor.*, t. 38; *Cymbidium coccineum*, Sw. C'est une plante parasite, qui croît aux Antilles et sur le continent de l'Amérique méridionale. Sa tige est plus ou moins allongée, composée d'articulations recouvertes par des gaînes alternes, qui ne sont que des bases de feuilles persistantes; les feuilles sont en général réunies vers le sommet de la tige; elles sont coriaces, allongées, étroites; quelques-unes sont renflées en bulbe à leur base. De l'aisselle de ces feuilles naissent plusieurs fleurs d'un rouge éclatant, portées sur de longs pédoncules solitaires et articulés.

ORNITHOCÉPHALE. REPT. FOSS. (Sœmmering.) *V.* PTÉRODACTYLE.

ORNITHOCÉPHALE. *Ornithocephalus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Hooker (*Exot. Fl.*, t. 127) pour une petite plante originaire des Antilles, et dont voici les caractères : les fleurs sont petites, renversées; les trois divisions externes du calice sont à peu près égales et réfléchies; les deux internes sont dressées et à peu près semblables aux externes; le labelle est onguiculé, échancré en cœur à sa base, terminé par un appendice très-allongé, qui naît de sa face inférieure. Le gynostème est court, terminé à sa partie supérieure et antérieure par un très-long appendice en forme de bec de Bécasse; l'anthère est terminale, operculiforme. L'opercule a la même forme que cet appendice, il recouvre à sa base, qui est arrondie, quatre masses polliniques, solides, implantées sur la face supérieure d'une lame qui a la même forme que l'opercule, et se termine à sa partie antérieure par une sorte de rétinacle ou de glande ovoïde et comprimée. Ce genre offre, comme on voit, des caractères extrêmement tranchés, et la forme de son anthère et de son appendice donne à cette partie la plus grande ressemblance avec une tête de Bécasse. L'*Ornithocephalus gladiatus*, Hook., *loc. cit.*, est une petite plante parasite, haute seulement de deux à trois pouces; sa racine est fibreuse; ses feuilles sont radicales, alternes, falciformes, entières. Ses fleurs, petites et peu nombreuses, forment une sorte d'épi anguleux à la partie supérieure d'une hampe un peu plus longue que les feuilles; chaque fleur est accompagnée à sa base d'une bractée cordiforme.

ORNITHOGALE. *Ornithogalum*. BOT. Genre de la famille des Liliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., caractérisé de la manière suivante : calice coloré, formé de six sépales généralement égaux et plus ou moins étalés, dont trois plus internes et trois externes; étamines au nombre de six, dressées, ayant leurs filets plus ou moins dilatés à leur base, leurs anthères à deux loges introrses et attachées par le milieu de leur dos; l'ovaire est globuleux, à trois côtes obtuses, à trois loges, contenant chacune plusieurs ovules attachés sur deux rangs à leur angle interne; le style est simple, mais à trois angles obtus; le stigmate est terminal, très-petit, tronqué et entier. Le fruit est une capsule globuleuse ou trigone, à trois loges, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les

espèces de ce genre sont des plantes à bulbes tuniqués. Leurs feuilles sont toutes radicales, généralement étroites et rubanées; leurs fleurs, blanches, jaunes ou verdâtres, sont disposées en épis plus ou moins denses qui, quelquefois, ressemblent à des sortes de corymbes. Ce genre est extrêmement voisin des Aulx (*Allium*), dont il ne diffère sensiblement que par son inflorescence toujours en sertule ou ombelle simple dans ce dernier genre et jamais dans le premier.

ORNITHOGALE A OMBELLE. *Ornithogalum umbellatum*, L. D'un petit bulbe globuleux naissent des feuilles linéaires étroites, étalées sur la terre; la hampe est haute de six à huit pouces, plus ou moins; les fleurs sont assez grandes, d'un blanc verdâtre, pédonculées, réunies au nombre de six à dix vers le sommet de la hampe où elles forment une sorte de corymbe. Ces fleurs ne s'épanouissent que vers dix ou onze heures du matin, et c'est de là que cette espèce a tiré son nom vulgaire de Dame d'onze heures. Europe.

ORNITHOGALE DES PYRÉNÉES. *Ornithogalum Pyrenaicum*, Jacq., Fl. Austr., 2, t. 103; *Ornithogalum flavescens*, Lamk., Fl. Fr. Cette espèce croît non-seulement dans les Pyrénées, mais dans les bois aux environs de Paris, et dans beaucoup d'autres parties de l'Europe qui ne sont pas montueuses. Les feuilles sont linéaires, longues, flasques; les fleurs d'un jaune pâle, formant un long épi cylindrique à la partie supérieure d'une hampe d'un pied à un pied et demi d'élévation; chaque fleur est accompagnée d'une bractée membraneuse, élargie à sa base et terminée par une longue pointe.

ORNITHOGALE DE NARBONNE. *Ornithogalum Narbonense*, L. Elle ressemble beaucoup à la précédente par son port; mais elle est plus petite; ses fleurs sont au contraire plus grandes, blanches, et ses feuilles plus larges. Elle croît dans les provinces méridionales de la France, en Italie, en Espagne, etc.

ORNITHOGALE D'ARABIE. *Ornithogalum Arabicum*, L., Red., Lil., t. 63. Cette belle espèce croît sur le rivage de l'Afrique méditerranéenne et dans l'île de Corse. Les feuilles sont linéaires, semblables à celles de la Jacinthe des jardins; de leur centre s'élève une hampe d'environ un pied de hauteur, terminée par un épi de fleurs blanches, grandes et campaniformes, qui, par l'allongement des pédoncules inférieurs, semblent constituer une sorte de corymbe. Chaque fleur est accompagnée d'une bractée aussi longue que le pédicelle.

ORNITHOGLOSSE. *Ornithoglossum*. BOT. Ce genre, de la famille des Mélanthacées de Brown, ou Colchicacées de De Candolle, et de l'Hexandrie Trigynie, L., a été établi en premier lieu par Salisbury (*Parad. Lond.*, 34), sur une plante du cap de Bonne-Espérance, placée par Linné et Thunberg dans le genre *Melanthium*. Willdenow constitua le même genre sous le nom de *Lichtensteinia* qui n'a pas été adopté; enfin Sprengel (*System. Vegetabilium*, 2, n° 1357) lui a imposé plus récemment la dénomination de *Cymation*, quoiqu'il ait également admis dans le même ouvrage le genre *Ornithoglossum*. Ainsi le *Cymation* de Sprengel ne doit être considéré que comme un double emploi du genre de Salisbury, au moins pour la seconde espèce. Rétablissant le nom primitif, Schlechtendal, auquel on doit une bonne monographie des Mélanthacées du Cap (*Linnæa*, janvier 1826, p. 78), a fixé de la manière suivante les caractères de l'*Ornithoglossum* : périanthe à six folioles pétaloïdes, légèrement onguiculées, portant les étamines à la base, et munies un peu au-dessus de l'onglet d'une fossette nectarifère; six étamines dont les anthères sont extrorses; trois styles placés au sommet de l'ovaire et un peu réunis à leur base; capsule triloculaire, à trois valves qui portent sur leur milieu des cloisons, sur le bord intérieur desquelles sont attachées les graines; celles-ci sont grandes, brunes, globuleuses, un peu anguleuses, pourvues d'un tégument coriace, étroitement uni avec un albumen blanc, presque corné, dans lequel existe un embryon elliptique, droit, antitrope, intraire, dont l'extrémité radiculaire est très-rapprochée du bord.

ORNITHOGLOSSE GLAUQUE. *Ornithoglossum glaucum*, Salisb.; *Melanthium viride*, L. Ses feuilles sont glauques, linéari-lancéolées, canaliculées, carénées, engainantes; les supérieures plus petites, bractéiformes, les inférieures plus longues que la hampe; celle-ci porte des fleurs en corymbe.

ORNITHOGLOSSE DE LICHTENSTEIN. *Ornithoglossum Lichtensteinii*, Schlectend.; *Lichtensteinia undulata*, Willd. Cette seconde espèce, de même que la première, croît dans les terrains arénacés qui avoisinent le cap de Bonne-Espérance.

ORNITHOGLOSSES. FOSS. Même chose que Glossopètres.

ORNITHOLITHES. OIS. On a désigné sous ce nom les restes d'Oiseaux fossiles, que l'on trouve dans les parties superficielles de la croûte terrestre.

ORNITHOLOGIE. *Ornithologia*. ZOOL. Branche de l'histoire naturelle, dont l'étude des Oiseaux est le but, et qui donne les moyens de reconnaître et classer ceux-ci, à l'aide des méthodes ou des systèmes qui ont été imaginés afin de parvenir à ce résultat. L'exposé de tels systèmes doit seul former le sujet de cet article; et en renvoyant au mot OISEAUX, où l'on a essayé de faire connaître l'organisation et l'histoire sommaire des animaux dont s'occupe l'ornithologue, il ne reste qu'à présenter dans le cadre le plus resserré possible, l'exposé des principaux ouvrages des naturalistes, tant anciens que modernes, qui se sont occupés de l'histoire ou de la classification des Oiseaux, soit dans leur ensemble, soit dans quelques-unes de leurs parties.

Les temps anciens n'ont transmis que peu d'ouvrages sur l'Ornithologie; encore ces ouvrages ne sont-ils que d'un faible secours, quant aux documents que l'on y cherche, sur l'état où se trouvait alors la science, comparativement au point de perfection où elle est arrivée. Les naturalistes ou les philosophes de ces époques reculées, paraissent ne s'être arrêtés, dans cette partie si essentielle et si importante de l'étude des productions naturelles, qu'à ce qui pouvait leur être d'une utilité immédiate sous le rapport d'une économie générale. D'après l'usage qu'ils faisaient, dans leurs festins, d'Oiseaux que l'on voit aujourd'hui repoussés même de la table du pauvre, il est permis de croire qu'en amenant tour à tour au joug de la domesticité toutes les grandes

espèces qui peuplaient leurs plaines ou leurs étangs, ils n'ont eu en vue que les moyens d'accroître leurs ressources alimentaires. Du reste, ils ont assez généralement négligé l'histoire des individus qui comprend cette grande classe de la zoologie, d'après les rapports des espèces entre elles; et toutes les fois qu'ils ont voulu les distribuer systématiquement en ordres, genres et espèces, on s'aperçoit qu'ils ont pris pour arriver à ce point une route fausse et incertaine; ils ont dédaigné de recourir aux ressources que leur offraient les lumières de l'anatomie, lumières qui seules pouvaient les guider et les amener à des résultats moins équivoques.

Si l'on fouille dans les archives les plus anciennes de l'Ornithologie, on trouve dans l'antique Grèce Aristote essayant une histoire des Oiseaux, comprise dans celle de tous les animaux alors connus. Les nombreuses traductions et éditions de cet ouvrage, faites depuis 1472, sur des manuscrits plus ou moins exacts, ne sont guère que des monuments des premiers efforts que fit la docte antiquité pour pénétrer les mystères de la nature. Environ quatre siècles après Aristote, C. Pline, qui fut chez les Romains l'écrivain qui s'occupa le plus positivement de l'histoire naturelle, traita des Oiseaux, dans le même ouvrage où se trouvent compilées toutes les idées fausses ou vraies qu'on avait sur les sciences physiques. On rencontre dans ses écrits quelques faits intéressants au milieu d'une multitude d'erreurs.

De Pline jusqu'à la renaissance des lettres et des sciences, à la fin du quinzième siècle, l'Ornithologie demeura informe et stationnaire; ce n'est que vers 1555 que Conrad Gesner, médecin de Zurich, et P. Belon, médecin de Henri II et de Charles IX, firent paraître en même temps, le premier une Histoire naturelle des Oiseaux, imprimée dans sa patrie, et le second son Histoire de la nature des Oiseaux avec leurs descriptions et *naïfs pourtraits*, publiée à Paris. Ces deux ouvrages sont enrichis de figures gravées sur bois; elles donnent une idée assez exacte de l'organisation externe des diverses espèces qui, dans le premier ouvrage, sont décrites dans l'ordre alphabétique, et sont soumises, dans le second, à une sorte d'arrangement qui ne saurait mériter le nom de méthode, mais où sont déjà formées six grandes divisions, basées sur des considérations qui ne feraient pas fortune aujourd'hui, quoiqu'elles indiquent un assez grand esprit d'observation. Ces divisions ou classes sont : 1° celle des Oiseaux de rapine, où la seule analogie de plumage a fait ranger sans doute le Coucou. La deuxième comprend les Palmipèdes; la troisième, les Grallies ou Échassiers, parmi lesquels l'auteur a confondu le Martin-Pêcheur, le Guêpier et quelques autres espèces hétérogènes. On trouve dans la quatrième tous les Oiseaux qui placent leur nid sur la terre; ici des bases fautives ont laissé une trop grande latitude au méthodiste, et l'on trouve rapprochés le Faisan, l'Alouette et la Bécasse; néanmoins, si des caractères différents, qu'il n'a pas employés, éloignent l'une de l'autre ces espèces, Belon a su, il faut le dire, ne point les confondre dans les groupes. Les Omnivores et les Insectivores, au milieu desquels se trouvent, on ne sait trop pourquoi, les Pigeons, composent la cinquième classe. Enfin la sixième renferme les Insectivores et les Granivores qui fréquentent habituellement les haies et les buissons.

En 1599, Aldrovande commença son grand ouvrage en treize volumes in-folio, dont les trois premiers sont spécialement affectés à l'Ornithologie. Ce n'est au total qu'une répétition de tout ce que l'on trouve dans le recueil de Belon, et souvent l'auteur s'y montre beaucoup moins intelligible. A peu près dans le même temps parut à Châlons un Traité de l'Épervier, par Gommer de Luzancy; cet ouvrage qui a pour premier titre : *de l'Autourserie*, renferme de bonnes figures de la plupart des Oiseaux de proie, alors dignes compagnons des plaisirs des hobereaux à parchemins. En 1603, Schwenckfeld, naturaliste prussien, donna dans un volume in 4°, intitulé : *Theorio-Tropheum Silesiæ*, etc., une histoire particulière des Oiseaux d'Europe, où les espèces, rangées d'après l'ordre alphabétique, sont décrites d'une manière beaucoup trop brève et souvent inexacte. L'*Uccelliera* que fit paraître à Rome, en 1622, P. G. Olina, n'est remarquable que par quelques bonnes figures d'espèces jusque-là inédites. Il en est de même de la Dissertation sur les Cigognes, les Grues et les Hirondelles, publiée huit ans après à Spire par J.-G. Swalbneius; de l'Histoire naturelle de Nierenberg (Anvers, 1635); de la Description des Oiseaux des Indes occidentales, par J. De Laet (Leyde, 1633); de l'Histoire des Oiseaux du Brésil, par Marcgraaff de Liebstadt (Amsterdam, 1648); et de celle des Oiseaux du Mexique, par Fernandez ou plutôt Hernandez (Rome, 1651). L'Histoire naturelle des Oiseaux que Jonston fit imprimer à Amsterdam en 1657, est encore une imitation du travail systématique de Belon, dégagée cependant d'une foule de discussions déplacées et souvent étrangères au sujet. Celle que donna plus tard Ruysch, sous le titre de *Theatrum universale Animalium omnium*, ne peut être considérée que comme une seconde édition de Jonston.

On a eu de Bontius, en 1658, une Histoire naturelle et médicale des Indes orientales, dans laquelle sont décrits plusieurs Oiseaux nouveaux; en 1661, Schoochius donna, à Amsterdam, son Traité sur les Cigognes, qui comprend en outre plusieurs autres Échassiers. En 1660, Séba commença son grand ouvrage, dont la médiocrité et l'inexactitude du texte ne répondent pas au luxe des planches. L'année suivante, Perrault, que diverses sciences semblaient réclamer, inséra dans le troisième volume des Mémoires de l'Académie, de bons documents pour servir à l'histoire naturelle et à l'étude anatomique des Oiseaux, que presque dans le même temps, O. Borrichius et Bartholin, à Copenhague, poussaient très-loin en s'occupant spécialement, l'un des Aigles, et l'autre des Paons. Le catalogue des Oiseaux de l'Angleterre, que J. Ray fit paraître à Londres, en 1675, fut le prélude de la publication qui se fit deux ans après, par Willughby, d'une Ornithologie à laquelle on n'ignore pas que Ray a pris la plus grande part. Ce travail systématique, mémorable en ce que Linné le prit pendant longtemps pour guide, est basé sur la conformation des pieds et du bec. Les six premières divisions comprennent les Oiseaux de proie; ils sont subdivisés d'abord en Diurnes, où se distinguent les grands, tels que

les Aigles, les moyens, comme les Éperviers, et les petits, et sont les Pies-Grièches; puis en Nocturnes réguliers comme les Chouettes, et en Nocturnes irréguliers tels que les Engoulevents. Les petits Oiseaux de proie étrangers se composent improprement des Oiseaux de Paradis, que des observations récentes ont présentés comme ne se nourrissant que de fruits, et principalement de Muscades. La septième division renferme les Frugivores, dont le bec et les ongles sont épais et crochus, tels que les Perroquets; la huitième, les Oiseaux à bec fort, et plus ou moins courbé, dépourvus d'organes propres au vol, les Autruches, les Casoars, etc.; la neuvième, ceux à bec droit et conique, comme les Corbeaux; la dixième, les Oiseaux de rivage, portés ordinairement sur de longues jambes et munis d'un bec plus long que la tête; la onzième, les Gallinacés; la douzième, les Pigeons; la treizième, les Frugivores à menu bec, comme les Grives et les Merles; la quatorzième, les Insectivores à bec fin, tels que ceux du genre Sylvie; les quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième, les Granivores, à bec assez gros, et qui sont distingués en grandes ou moyennes et petites espèces, en indigènes ou en exotiques, et encore par la présence d'un tubercule osseux à la mâchoire supérieure, comme les Bruants; enfin dans les dix-neuvième et vingtième divisions sont placés les grands Oiseaux de marais, tels que les Cigognes, etc. Les Palmipèdes terminent ce catalogue.

Un Recueil in-folio des Oiseaux les plus rares tirés de la Ménagerie royale, accompagné de vingt-quatre planches dessinées et gravées par N. Robert, fut publié à Paris en 1673, et réimprimé bien longtemps après, en 1776, par Van Merle. Cette compilation ne présente aucun intérêt, même relativement à l'époque où elle a paru pour la première fois.

Des erreurs répandues par d'obscurs observateurs, et accréditées par les écrivains crédules, tels qu'Esldus, Maiolus, Olaüs, le président Duret, le comte Maier, etc., ont donné, dans les quinzième et seizième siècles, quelque poids à l'opinion ridicule que les Bernaches, les Macreuses et autres Canards, avaient une origine végétale, et que le développement de leur existence était le produit de la décomposition ou de la transformation des feuilles. Ces erreurs ont été suffisamment réfutées par Belon, Clusius et Dusingius, pour que l'on puisse s'étonner qu'environ un siècle après, en 1680, un docteur de la Faculté de Montpellier, Graindorge, ait reproduit ces merveilleuses absurdités dans un Traité spécial sur l'origine des Macreuses. En 1683 on réimprima à Rome l'*Uccelliero* d'Olina, et l'on fit connaître plusieurs espèces non décrites. Vers la même époque, à Edimbourg, Sibbald produisait, sous le titre de *Scotia illustrata*, le Prodrome de la zoologie du Nord. Les migrations hivernales des Cigognes ont fait à Copenhague le sujet d'une Dissertation du docteur Foeius; elle a été imprimée en 1692. La Relation d'un voyage dans les Antilles, publiée à Londres en 1707, par H. Sloane, renferme la description de plusieurs Oiseaux jusque-là peu connus. En 1709, Hervieu de Chanteloup donna, à Paris, un Traité des Serins de Canaries.

Dans un ouvrage médiocre, quoique exécuté avec tout le luxe de la typographie et de la gravure, Marsilli a fait connaître, en 1726, la plupart des Oiseaux observés sur le Danube et ses rives. Albin donna à Londres, en 1731, une répétition fautive de l'ouvrage de Willugby, qu'il accompagna de trois cents planches environ, aussi mal coloriées que mal dessinées et gravées; tout médiocres que sont les trois volumes in 4°, ils furent cependant, vingt ans après, traduits de l'anglais en français, par Derham, qui y ajouta plusieurs observations nouvelles; la réimpression se fit à La Haye. La même année Catesby publia à Londres les Figures coloriées et la description des Oiseaux de la Caroline et de la Floride; les planches y sont au nombre de deux cent vingt. En 1734 Frisch commença, à Berlin, la publication d'une Histoire naturelle des Oiseaux, que la mort de son auteur laissa imparfaite; elle fut achevée par une main étrangère, qui donna, en 1763, une nouvelle édition de tout l'ouvrage, avec deux cent cinquante-cinq planches. La méthode adoptée par Frisch est inférieure à celle de Ray, ce qui n'établit rien en faveur de la science. Ce fut à la même époque aussi que Séba entama, à Amsterdam, cette énorme composition qu'il intitula pompeusement *Locupletissimi rerum naturalium Thesauri*, etc., et que l'on tire rarement de la poussière des bibliothèques. Enfin, en 1735, parut à Leyde la première édition du *Systema Naturæ*, qui annonça dans son auteur un génie extraordinaire, réformateur des pratiques vicieuses introduites dans l'étude de la nature, véritable flambeau pour l'explication des phénomènes les plus importants. Douze éditions de cet immortel ouvrage dans l'espace de trente années, prouvent assez la supériorité de la méthode sur toutes celles qui existaient, et les travaux assidus de l'auteur pour les perfectionner.

Avec son Histoire naturelle de la France équinoxiale, P. Barrère publia à Paris et à Perpignan, en 1741 et 1745, une Méthode ornithologique; elle fut peu goûtée; les bases étaient en opposition avec celles qui venaient d'être posées par le naturaliste suédois. Edwards, à Londres, donna dans l'intervalle le premier volume de son Histoire naturelle des Oiseaux qui n'avaient pas encore été décrits. Cet ouvrage, qui, avec les gravures, forme actuellement sept volumes in-4°, est encore estimé par la vérité des figures que représentent les trois cent soixante-deux planches coloriées. On ne peut porter le même jugement sur quelques Oiseaux qui font partie des deux cent quarante planches coloriées produites à Nuremberg en 1748 et années suivantes par J.-Dan. Meyer, avec un texte allemand en 3 p. in-folio, ayant pour titre : Passe-Temps agréable par l'examen de la Représentation de toutes sortes d'Animaux, etc.

En même temps fut imprimée à Pappenheim la lettre de J.-H. Zorn sur les Oiseaux de la Forêt-Noire, où se trouvent insérées de très-bonnes observations locales, et qui fut imitée par F.-E. Brückman et J.-H. Büchner qui étendirent cette correspondance de manière qu'elle forma trois volumes in-4°, avec quarante-cinq planches. Des observations semblables sont encore consignées dans l'Histoire naturelle de l'Islande et du Groënland qu'Anderson fit paraître à Paris en 1750, en deux volumes in-8°. J.-T. Klein, à son tour, fit imprimer à Lubeck, en un volume in-4°, le Prodrome d'une histoire

des Oiseaux; mais au lieu de suivre les préceptes du grand maître, il fonda ses divisions méthodiques sur des bases artificielles, et ne contribua point à écarter le désordre de l'étude. On peut adresser le même reproche à Mœrbing pour le système qu'il a fait paraître à Brême en 1752. Quelques nouvelles espèces de la Jamaïque ont été décrites et figurées par P. Browne, dans son Histoire civile et naturelle de cette île, imprimée à Londres, dans le courant de 1756, en un volume in-folio. L'Histoire naturelle du Cornwall (Oxford, 1758, in-folio), par le curé W. Borlase, présente quelques bonnes observations sur les Oiseaux de cette contrée. En 1760, M.-J. Brisson publia à Paris les six volumes in-4°, de son Ornithologie, ouvrage beaucoup plus recherché pour l'exactitude des descriptions, souvent même trop minutieuses, que pour celle des figures. La méthode de classification adoptée par l'auteur repose exclusivement sur la forme du bec, sur celle des pieds, sur le nombre des doigts, et sur la manière dont ces doigts sont unis entre eux, avec ou sans membrane. Les douze premiers ordres de cette méthode renferment les Oiseaux qui, ayant les jambes couvertes de plumes jusqu'au talon, présentent trois doigts libres en avant et un seul en arrière. Les caractères qui limitent respectivement ces ordres sont tirés de la forme du bec. Les Oiseaux compris dans les deux ordres suivants ont également le bas de la jambe emplumé, mais ceux du treizième ont deux doigts en avant et deux en arrière; ceux du quatorzième ont trois doigts en avant, mais l'intermédiaire est uni, par une membrane, à l'extérieur jusqu'à la troisième articulation, et à l'intérieur jusqu'à la première seulement. Les autres ordres sont composés d'Oiseaux dont le bas de la jambe est plus ou moins dégarni de plumes; les quinzième, seizième et dix-septième ont les doigts libres, et sont divisés par la présence ou l'absence du pouce, par l'étendue ou la conformation des ailes qui rendent l'espèce apte à voler ou la privent de cette faculté. Le dix-huitième ordre et les suivants comprennent les Oiseaux dont les doigts sont unis complétement, ou seulement en partie par des membranes; le nombre des doigts, la forme des membranes, celle du bec et la position des jambes en dedans ou en dehors de l'abdomen, sont les caractères qui établissent la séparation de ces derniers ordres. L'ensemble de la méthode se compose de cent treize genres.

L'Ornithologie boréale, publiée à Copenhague, en 1764, par M.-T. Brünnich, celle de la Baltique que fit paraître l'année suivante à Altona, J.-D. Petersen, quoique fort incomplètes, renferment néanmoins des observations utiles. Celle de Manetti, en cinq volumes in-folio, accompagnés de six cents planches passablement exécutées et coloriées, s'imprimait à Florence, en 1767, en même temps qu'à Paris. Dans cette dernière ville encore, le docteur Salerne était occupé de la sienne que l'on doit considérer comme la traduction du *Synopsis* de Ray, enrichi de bonnes observations, et de l'addition de diverses espèces qui n'avaient point encore été figurées.

En 1766, Linné donna la douzième édition de sa méthode de classification. Les Oiseaux y sont distribués en six ordres.

Le premier renferme les Accipitres (*Accipitres*) ou Oiseaux de proie. Les caractères principaux consistent dans la courbure du bec et la dentelure de l'extrémité de la mandibule supérieure; les narines sont très-ouvertes; les pieds sont robustes et courts, avec des doigts verruqueux en dessous, et terminés par des ongles très-forts et arqués. Cet ordre comprend les genres *Vultur*, *Falco*, *Strix* et *Lanius*.

Le deuxième ordre comprend les Pies (*Picæ*) dont le bec peut être droit ou courbé, mais toujours conique et convexe en dessus. Trois divisions principales rangent d'un côté les *Promeneurs* (*pedibus ambulatoriis*) qui ont trois doigts libres en avant et en arrière; et l'on y trouve les genres *Trochilus*, *Certhia*, *Upupa*, *Buphaga*, *Sitta*, *Oriolus*, *Coracias*, *Gracula*, *Corvus* et *Paradisea*. Viennent ensuite les *Grimpeurs* (*pedibus scansoriis*), ayant deux doigts libres en avant et autant en arrière; tels sont les genres : *Rhamphastos*, *Trogon*, *Psittacus*, *Crotaphaga*, *Picus*, *Yunx*, *Cuculus* et *Bucco*. Enfin, dans la troisième division se trouvent les *Marcheurs* (*pedibus gressoriis*) : ils ont trois doigts en avant et l'intermédiaire uni à l'extérieur par une membrane qui prend plus ou moins d'étendue. On y compte les genres *Buceros*, *Alcedo*, *Merops* et *Todus*.

Le troisième ordre renferme les Palmipèdes (*Anseres*) qui se distinguent suffisamment de tous les autres Oiseaux par la membrane des pieds, qui développe tous les doigts. Ils ont, ou le bec dentelé sur les bords, comme dans les genres *Anas*, *Mergus*, *Phaeton* et *Plotus*, ou bien les bords du bec sont unis ou tranchants dans les genres *Rhyncops*, *Diomedea*, *Alca*, *Procellaria*, *Pelecanus*, *Larus*, *Sterna* et *Colymbus*.

Au quatrième ordre appartiennent les Échassiers (*Grallæ*); la plupart d'entre eux ont les pieds grêles, élevés, de manière à pouvoir braver la vase qui recèle leur principale nourriture, les Vers, les Mollusques et certains Reptiles; ils ont quatre doigts. On y trouve les genres : *Phœnicopterus*, *Platalea*, *Mycteria*, *Palamedæa*, *Tantalus*, *Ardea*, *Recurvirostra*, *Scolopax*, *Tringa*, *Fulica*, *Parra*, *Rallus*, *Psophia* et *Cancroma*. Les autres Échassiers qui n'ont que deux ou trois doigts, et dont la plupart ne sont aptes qu'à la course, se trouvent répartis dans les genres *Hæmatopus*, *Charadrius*, *Otis* et *Struthio*.

Le cinquième ordre, où sont les Gallinacés (*Gallinæ*), offre des pieds propres à la course; un bec convexe dont la mandibule supérieure recouvre l'inférieure en forme de voûte, et dont les narines sont recouvertes par une membrane cartilagineuse. L'auteur y a placé les genres *Didus*, *Pavo*, *Meleagris*, *Crax*, *Phasianus*, *Tetrao* et *Numida*.

Enfin, les Passereaux (*Passeres*), au bec conique et pointu, aux pieds grêles et aux doigts libres, constituent le sixième et dernier ordre. Ils sont divisés en *Crassirostres* : bec fort et gros, tels sont les genres *Loxia*, *Fringilla* et *Emberiza*; en *Curvirostres* : mandibule supérieure courbée vers le bout, comme les genres *Caprimulgus*, *Hirundo* et *Pipra*; en *Emarginirostres* : pointe de la mandibule supérieure échancrée, ce sont les genres *Turdus*, *Ampelis*, *Tanagra* et

*Muscicapa;* et en *Simplicirostres:* bec droit et pointu, comprenant les genres *Parus*, *Motacilla*, *Alauda*, *Sturnus* et *Columba*. Telle est la méthode de Linné, sans contredit la plus naturelle, et où les caractères génériques sont établis avec le plus de précision; c'est celle qui a servi de point de départ à tous les vrais observateurs qui, depuis, n'ont fait que l'augmenter de toutes les découvertes acquises.

En 1767 et années suivantes, Pallas a décrit et figuré dans plusieurs ouvrages, et entre autres dans les *Spicilegia zoologica* (in-4°, Berlin), dans la Relation de ses voyages (Paris, 1788, cinq volumes in-4°), et dans les Mémoires de l'Académie royale de Pétersbourg, des espèces nouvelles, observées par lui dans le nord de l'Europe et de l'Asie. Quelque temps après, en 1768, quatre cent soixante-douze planches, qui ne sont que de médiocres copies de celles d'Edwards et de Catesby, auxquelles a été joint un texte plus médiocre encore, ont été données en neuf volumes in-fol., à Nuremberg, par J.-M. Seligman. En 1770, sortit des presses de l'imprimerie royale, la première partie de cette Histoire des Oiseaux qui valut à Buffon, son auteur, le surnom de Pline moderne. Buffon essaya d'y peindre, avec les couleurs les plus vraies et les plus agréables, les mœurs et les habitudes des nombreuses tribus d'Oiseaux. Noxemann, auquel s'est joint Sepp, et qui fut remplacé après sa mort par Houttuyn, ont entrepris à Amsterdam une description générale des Oiseaux des Pays-Bas, avec leurs nids et leurs œufs; l'ouvrage fut élégamment exécuté, et quoique non totalement achevé, il présente cinq volumes in-fol., avec deux cent cinquante planches. Un mémoire de Necker sur les Oiseaux de la Suisse, et qui fait partie du volume des Actes de la Société de Genève, pour 1771, offre des observations qui ne sont point sans intérêt. On dit peu de chose de l'Ornithologie britannique de Tunstall, (in-fol.), imprimée à Londres en français et en anglais. Celle de Hoyes, dans le même format, mais qui n'a eu que quarante planches, et les Illustrations Zoologiques de P. Browne, qui parurent cinq ans après, en 1776, n'ont guère été jugées plus recommandables. Il n'en est pas de même du *British Zoology* de Pennant, en deux volumes in-4°, avec figures coloriées, dont on fait beaucoup de cas, ainsi que des autres ouvrages de ce savant naturaliste, tels sont: *Arctic Zoology*, en deux vol. in-4°; *Indian Zoology*, un vol. in-4°, qui fut traduit à Halle par J.-R. Forster en 1781 et 1795 (2e édit.), sous le titre de *Zoologia Indica*, un vol. in-fol., avec quinze planches coloriées. Une collection de nids et d'œufs a été publiée à Nuremberg par F.-C. Gunther, en soixante-quinze belles planches accompagnées d'un texte in-fol. L'Histoire naturelle de la Sardaigne, en quatre vol. in-12 (1774), par Cetti, renferme de bonnes, mais trop brèves descriptions des Oiseaux de cette contrée. Dans la même année, une nouvelle méthode de classification fut publiée à Ratisbonne par J.-Ch. Schæffer, en un vol. in-4°, accompagné de soixante dix planches: l'ouvrage porte le titre d'*Elementa Ornithologica*. La méthode repose entièrement sur la forme des pieds, et les Oiseaux y sont distribués en deux grandes sections: d'un côté les *Nudipèdes*, de l'autre les *Plumipèdes*. Les caractères secondaires, ceux qui déterminent les ordres et les genres, sont tirés du nombre des doigts, de leur forme, de leur position respective, et de la manière dont ils sont quelquefois unis entre eux. L'auteur n'emploie la forme du bec que lorsqu'il est absolument impossible de n'y point recourir pour opérer la division des groupes. On sent, d'après cela, quels peuvent être les embarras et les incertitudes dans lesquels entraîne une semblable méthode. Sonnerat, qui avait déjà fait connaître partiellement, dans les Recueils périodiques, diverses espèces nouvelles d'Oiseaux exotiques, publia à Paris, en 1775 et années suivantes, les relations de ses Voyages aux Indes, à la Chine et à la Nouvelle-Guinée; il y comprit les figures et les descriptions souvent exactes d'un grand nombre d'Oiseaux, et montra par là combien ces régions cachaient encore de trésors en ce genre. Dans son Introduction à l'Histoire naturelle publiée à Prague en 1777, Scopoli donna une distribution systématique des Oiseaux, basée sur la forme des écailles qui recouvrent le tarse. Les espèces qui ont la peau des jambes partagée en petites écailles polygones, telles qu'en général les Accipitres, les Perroquets, les Gallinacés, les Gralles et les Palmipèdes, sont, pour Scopoli, des Retepèdes; toutes les autres sont des Scutipèdes, c'est-à-dire qu'elles ont le devant des jambes couvert de demi-anneaux inégaux, aboutissant de chaque côté dans un sillon longitudinal. Les genres de cette section sont divisés en Négligés (les Oiseaux dont la chair ne sert point de nourriture à l'Homme); en Chanteurs, où sont confondus les Becs-Fins et les Gros-Becs; en Brévipèdes, où se trouvent les Hirondelles et les Engoulevents. En 1780, Daubenton commença la publication de son important Recueil de planches coloriées, destinées à enrichir les Œuvres de Buffon, et qui s'est complétée plus tard d'une manière avantageuse. Le *Synopsis general* que donna Latham à Londres en 1781 (huit vol. in-4°, fig.), est calqué sur la méthode de Linné, dont il ne diffère que par quelques légers changements et par l'addition de plusieurs genres. P.-A. Gilius entreprit, à Rome, la Description méthodique de tous les objets dont la nature a gratifié cette contrée; mais la partie ornithologique n'a point été achevée; il n'en a paru qu'un volume in-8° accompagné de vingt-quatre planches. En 1783, Merrhem entama, à Leipzig, la Description de l'Iconographie des Oiseaux les plus rares et les moins communs. Tout porte à croire que cet ouvrage n'a pas eu plus de quatre cahiers in-4°. J.-F. Jacquin fit paraître l'année suivante, à Vienne, dans un vol. in-4°, accompagné de planches, de bons matériaux pour l'histoire des Oiseaux. En même temps, Mauduit commença la partie ornithologique de l'Encyclopédie méthodique qui fut continuée plus tard par Vieillot, et pour laquelle Bonnaterre créa un Système de classification dont il fit précéder les illustrations; la méthode de ce dernier se rapproche beaucoup de celle de Brisson; dans toutes deux, les divisions principales sont fondées sur les caractères que présente la conformation des pieds; les coupes secondaires reposent sur ceux tirés de la forme du bec; cette méthode néanmoins on l'a jugée inférieure à celle de Brisson, en ce qu'elle s'éloigne davantage de l'ordre naturel. Le *Museum*

*Carlsonianum* que Sparmann, l'un des élèves de Linné, donna en 1786, contient, à quelques petites erreurs près, de bonnes descriptions d'un assez grand nombre d'espèces nouvelles, dont la plupart sont figurées dans les cent planches qui ornent les quatre fascicules in fol. de cet ouvrage. Dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, imprimés en 1787, se trouvent des observations intéressantes de R.-L. Desfontaines sur diverses espèces d'Oiseaux des côtes de Barbarie. En 1787, Martinet, qui avait dirigé l'entreprise des Oiseaux enluminés de Daubenton, voulut aussi publier, pour son compte, un recueil exécuté par lui même ou dans ses ateliers; il y joignit un texte qui fait, avec les figures, neuf volumes in 8°; ce recueil n'eut aucun succès. Gmelin publia, en 1789 et années suivantes, à Leipzig et à Lyon, la treizième édition du *Systema Naturæ* de Linné. Un volume et demi y est consacré aux Oiseaux; mais le nouvel éditeur n'a fait qu'ajouter quelques genres nouveaux à la division méthodique de l'édition précédente. En 1789 parurent successivement à Londres : 1° les Oiseaux de la Grande-Bretagne, par Lewin, huit volumes in-4° avec trois cent dix-sept planches coloriées; 2° cinquante-cinq planches coloriées d'un Voyage du gouverneur Phillip à Botany-Bay (partie de l'Histoire naturelle), avec le texte, par Latham; 3° les Mélanges d'Histoire naturelle par Shaw, continués par Leach, un vol. in-8° avec planches, chaque année; à Paris, la traduction de Molina, Histoire naturelle du Chili, par Gravel, in-8°; enfin, un Spécimen d'Ornithologie par S. Odman, inséré dans les Actes de la Société d'Upsal. Dans la relation de son Voyage en Abyssinie, etc., qui fut traduite et imprimée à Paris, en 1790, Bruce a décrit et figuré plusieurs Oiseaux nouveaux, découverts dans les contrées qu'il a parcourues. A la même époque, Othon Fabricius publiait à Copenhague sa Faune du Groënland, ouvrage remarquable par la concision et l'exactitude des descriptions; Spalowski, à Vienne, des matériaux pour l'Histoire naturelle des Oiseaux, par fascicules, in-4° avec pl. coloriées; Latham, à Londres, son *Index Ornithologicus*, deux vol. in-4°, méthode extrêmement claire à la production de laquelle a concouru la critique judicieuse de toutes celles qui l'ont précédée; Witha et Hunter, la Relation d'un voyage à la Nouvelle-Galles du Sud où se trouvent les descriptions et figures de beaucoup d'Oiseaux précédemment inconnus; J.-R. Forster, enfin, son *Spicilegium Zoologiæ indicæ rarioris*, assez répandu pour qu'il soit indispensable d'appeler l'attention sur ce bon ouvrage. Une Histoire des Oiseaux de l'Angleterre fut ajoutée à celles qui existaient déjà par T. Lord; c'est un volume in-fol., avec cent huit planches coloriées. J.-M.-T. Beseke a aussi rassemblé en Courlande les éléments de l'Histoire des Oiseaux de cette contrée; il les a fait imprimer à Mittau et à Leipzig en 1792. Quatre-vingts planches grand in-fol., parfaitement coloriées, représentant les figures, accompagnées des descriptions des Oiseaux les plus rares et les plus curieux de la ménagerie du parc d'Osterly, sont dues à W. Haye qui les publia à Londres en 1794, tandis que paraissait à Upsal l'Ornithologie suédoise de Nilson, et à Newied, sans nom d'auteur, une Ornithologie de la France, en plusieurs langues, avec un assez grand nombre de planches coloriées, le tout in-4° que l'on reproduisit in-folio l'année suivante. En 1796 parurent à Nuremberg et à Leipzig les deux ouvrages de Bechstein, sur l'Ornithologie de l'Allemagne, et en 1797, à Londres, l'Histoire naturelle des Oiseaux de la Grande-Bretagne par P. Bewick. Ces ouvrages sont accompagnés de figures, et l'on remarque que celles du dernier, quoique gravées sur bois, sont bien supérieures à celles de l'autre, en beauté comme en exactitude.

En 1798, Cuvier donna, dans son Tableau élémentaire d'Histoire naturelle, un système de classification des Oiseaux, que plus tard il perfectionna dans la distribution du Règne animal. La méthode de Lacépède, qui date de l'année suivante, partage les Oiseaux en deux grandes sections : la première renferme les Oiseaux dont le bas de la jambe est garni de plumes; ils ont les doigts gros et forts, deux devant et deux derrière dans une première division; dans la seconde, leur nombre en avant est de trois, d'un seul et quelquefois point du tout en arrière. L'autre section se compose des Oiseaux dont le bas de la jambe est dépourvu de plumes, ou dont les doigts sont réunis par une large membrane. Dans la première division, on a rangé les espèces qui ont trois doigts devant, un ou point derrière; dans l'autre, les doigts sont très-forts et au nombre de deux, trois ou quatre.

Une nouvelle édition des Œuvres de Buffon, donnée par Sonnini, présente des additions nombreuses, suite des importantes découvertes faites en Ornithologie depuis ce célèbre historien de la nature; ces additions appartiennent à l'éditeur, qui, pour ce travail, s'est adjoint Virey. Vers la même époque, une Table méthodique des Oiseaux a été rédigée par Picot de la Peyrouse; et un excellent peintre anglais, Donavan, entreprit, à Londres, de figurer tous les Oiseaux exotiques, dont le nombre en est devenu assez grand pour former dix volumes grand in-8°; enfin, Levaillant, déjà connu par un voyage qu'il fit dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, commença, à Paris, la publication de grands ouvrages, qui, par le luxe typographique de leur exécution, ne semblent destinés qu'à orner les bibliothèques de parade; il débuta par l'Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique, en six volumes, des deux formats in-f° et in-4°. En 1800 ont paru deux volumes (in-4°) d'un Traité élémentaire d'Ornithologie; mais la mort prématurée de l'auteur, Daudin, a laissé cet ouvrage incomplet. Le même naturaliste avait, peu de temps auparavant, donné des observations, 1° sur les Oiseaux placés dans le genre *Tanagra*, avec la description d'une espèce nouvelle, qui, précisément, s'est trouvée ne pouvoir appartenir à ce genre; 2° sur le *Lanius viridis*; 3° sur la famille des Colluriens, des Moucherolles et des Tourdes. L'Histoire des Oiseaux dorés ou à reflets métalliques, avec des planches du plus vif éclat, par Audebert et Vieillot, en deux volumes in-f° ou in-4°, est encore le premier et le plus bel ouvrage en ce genre. On trouve dans le Voyage à la recherche de La Peyrouse, les descriptions de plusieurs espèces nouvelles d'Oiseaux, qui sont d'un grand intérêt. La Zoologie générale de G. Shaw, à Londres, est un recueil

assez médiocre pour le texte comme pour les figures; il a été continué par Stephens, à partir de la dernière moitié du dixième volume.

Borckhausen publia, en 1801, à Darmstadt, une Ornithologie allemande in-f°. En même temps Levaillant faisait paraître à Paris sa belle Histoire des Perroquets, en deux volumes in-4° ou in-f°, auxquels Bourgeot et Werner en ont ajouté bien longtemps après un troisième supplémentaire, qui tient les amateurs au courant des nouvelles découvertes dans cette famille si nettement caractérisée parmi la classe des Oiseaux. En 1802, F.-S. Bock donnait, à Berlin, son Ornithologie prussienne, et Levaillant, à Paris, son Histoire naturelle des Oiseaux de Paradis, des Toucans, des Barbus, des Promérops, des Guêpiers et des Couroucous, ouvrage magnifique, en trois volumes grand in-f°, imprimé par Didot. L'Histoire naturelle des Tangaras, des Manakins et des Todiers, par A.-G. Desmarets, Paris, 1 vol. in-f°, ainsi que celle des plus beaux Oiseaux chanteurs de la zone torride, par Vieillot, sont ce qui approche le plus, pour la beauté de l'exécution, de l'ouvrage précédent. Vient ensuite l'Ornithologie de l'Égypte, par Savigny, observateur digne d'attacher son nom au magnifique et glorieux ouvrage dont Napoléon ordonna la publication pour éterniser la mémoire de l'un des faits les plus étonnants des temps modernes. L'Histoire des Oiseaux du nord de l'Allemagne, par Noumann, a été publiée par cahiers, à Nuremberg, en 1806, avec un certain nombre de figures. C. Duméril a, dans sa Zoologie analytique, disposé méthodiquement les Oiseaux dans les ordres Rapaces, Passereaux, Grimpeurs, Gallinules, Échassiers et Palmipèdes; les ordres y sont subdivisés en familles, et les familles en genres. Girardin, en publiant son Tableau élémentaire d'Ornithologie française, a également adopté une méthode particulière, dans laquelle les masses principales sont distribuées suivant la forme des doigts; ainsi, l'on a d'un côté les Fissipèdes proprement dits, qui se composent des Accipitres, des Passereaux, des Grimpeurs et des Gallinacés; d'un autre, les Fissipèdes riverains, où sont les Échassiers, et en troisième lieu, les Palmipèdes, qui comprennent tous les Aquatiques. Un atlas in-4°, où se trouve figurée, au simple trait, une espèce au moins de chaque genre, accompagne les deux volumes in-8°, qui forment ce tableau. On est encore redevable à Levaillant de l'histoire d'une partie des Oiseaux rares ou nouveaux de l'Amérique et des Indes. Cet ouvrage, publié à Paris, renferme 49 planches coloriées. En 1807 et 1808, parurent presque simultanément, l'un à Paris, l'autre à Philadelphie, deux ouvrages d'une grande importance et d'une exécution parfaite. Le premier, intitulé Histoire naturelle des Oiseaux de l'Amérique septentrionale, depuis Saint-Domingue jusqu'à la baie d'Hudson, grand in-f°, figures coloriées, par Vieillot, est resté au milieu de sa course, à la 22e livraison; ce qui forme à peu près deux volumes. Le second, qui a pour titre : Histoire naturelle des Oiseaux des États-Unis, en neuf parties in-f° ou in-4°, par Wilson, contient la description et les figures de 278 espèces, dont 56 présumées inconnues jusque-là. L'année suivante, Sonnini fit paraître à Paris, dans la traduction des Voyages d'Azara dans l'Amérique méridionale, les observations que ce savant voyageur a faites sur les Oiseaux du Paraguay et de la Plata, au nombre de 459 espèces environ, décrites par familles, mais sans ordre rigoureusement méthodique. En 1810, Meyer et Wolff, qui, précédemment, avaient entrepris en commun une Histoire naturelle des Oiseaux d'Allemagne (grand in-f°), et qu'ils ont continuée à Nuremberg, donnèrent sous le simple titre d'Almanach, une édition en trois volumes in-8° de ce grand ouvrage, enrichie d'observations et de descriptions d'espèces nouvelles, mais dans laquelle ils ne figurèrent que la tête et un pied d'un individu pour chaque genre. Peu après, Bonelli publia à Turin le catalogue (in-8°) des Oiseaux du Piémont, et Illiger, à Berlin, son *Prodromus* (in-8°) du Système des Oiseaux, dans lequel il range toutes les espèces sous sept ordres : 1° les Oiseaux Grimpeurs, subdivisés en cinq familles; 2° les Marcheurs, en onze familles; 3° les Rapaces, en trois familles; 4° les Sarcleurs, dans lequel sont confondus les Gallinacés, les Pigeons, le Dronte, etc., en cinq familles; 5° les Coureurs, en trois familles; 6° les Échassiers, en huit familles; 7° enfin, les Nageurs, en six familles. En 1811, Graves fit paraître à Londres une Ornithologie britannique en deux volumes in-8°. En 1815, C.-J. Temminck fit précéder de quelques années sa première édition du Manuel d'Ornithologie, par une Histoire générale et particulière des Pigeons et des Gallinacés, que madame Knip, née de Courcelle, orna d'un luxe étonnant de dessin, du moins pour les Pigeons; car cette partie seule a été gravée et coloriée en un volume grand in-f°. En 1815, parut en langue allemande une description des Oiseaux de la Suisse, par Schinz. Dans la traduction du Voyage de H. Salt en Abyssinie, qui fut imprimée à Paris en 1816, on trouve de bonnes observations sur les Oiseaux de cette partie de l'Afrique; elles sont accompagnées de descriptions assez exactes.

L'ouvrage de Cuvier, intitulé Règne animal, apparut en 1817. Il fait époque dans la science. Les Oiseaux y sont distribués en six grands ordres, et subdivisés en familles :

I. Les Accipitres ou Oiseaux de proie, constituent le premier ordre, et se rangent en deux familles; les *Diurnes* : yeux dirigés sur les côtés, tête moyenne; les *Nocturnes* : yeux dirigés en avant, tête très-volumineuse.

II. Les Passereaux ont cinq familles; 1° les *Dentirostres* : bec échancré aux côtés de la pointe; 2° les *Fissirostres* : bec court, large, aplati horizontalement, fendu très-profondément, peu crochu; 3° les *Conirostres* : bec fort et plus ou moins conique; 4° les *Tenuirostres* : bec grêle, plus ou moins allongé et arqué; 5° les *Syndactyles* : se distinguant suffisamment de tous les autres par la longueur du doigt externe, qui égale presque celle de l'intermédiaire; tous deux sont en outre réunis jusqu'à la pénultième articulation.

III. Les Grimpeurs, où n'existe qu'une seule et grande famille, encore que les Perroquets, les Toucans, les Pics et les Coucous s'y trouvent compris.

IV. Les Gallinacés, ordre si naturel qu'une famille unique le pouvait seule remplir.

V. Les Échassiers sont divisés en cinq familles; 1° les *Brévipennes* : ailes très-courtes, ne pouvant servir au vol; 2° les *Pressirostres* : point de pouce, ou cet organe, s'il existe, n'est jamais assez long pour toucher la terre, lorsque l'Oiseau y est posé; bec médiocre, légèrement comprimé; 3° les *Cultrirostres* : bec gros, fort et long, souvent pointu et tranchant, quelquefois arrondi et dilaté; 4° les *Longirostres* : bec grêle, long et faible; 5° les *Macrodactyles* : doigts, le pouce compris, très-longs, et propres à nager.

VI. Les Palmipèdes, qui sont distribués en quatre familles; 1° les *Plongeurs* ou *Brachyptères* : ailes très-courtes; pieds implantés, très en arrière du corps; 2° les *Longipennes* : ailes très-longues; pouce libre ou nul; 3° les *Totipalmes* : tous les doigts et le pouce réunis dans une seule membrane; 4° les *Lamellirostres* : bec épais, revêtu d'une peau molle, plutôt que d'une matière cornée, avec ses bords garnis de petites lames disposées en forme de dents.

Cet ouvrage mémorable a été traduit dans plusieurs langues, et l'éditeur anglais l'a enrichi d'une iconographie remarquable, exemple qui a été suivi en France par Guérin, à la 2me édition qui a paru en 1829. L'Atlas méthodique d'Achille Comte peut être également considéré comme une autre iconographie du règne animal.

La description de l'île de Java par Raffles, qui date aussi de 1817, contient les figures d'un assez grand nombre d'Oiseaux propres à cette île immense; la plupart étaient ou entièrement inconnus ou mal indiqués. Brehme et G. Schilling ont exécuté, l'année suivante, un travail dans le même genre, pour quelques Oiseaux de l'Allemagne; leur ouvrage a été imprimé à Neustadt, en 3 volumes in-8°.

La méthode de L.-P. Vieillot est de la même époque, et quoique cet ornithologiste en ait précédemment donné une analyse, ce n'est qu'en 1818 qu'elle a paru avec tous ses développements, dans le Dictionnaire de Déterville (2e édition); elle y est intercalée comme point de rapport pour toutes les descriptions partielles, disséminées suivant l'ordre qu'exige un ouvrage de cette nature. Les Accipitres ouvrent la marche; ils sont divisés en Diurnes, où se trouvent les familles des *Vautourins*, des *Gypaëtes* et des *Accipitrins*; en Nocturnes, qui ne présentent qu'une seule famille. Viennent ensuite les Sylvains; ce second ordre se sous-divise en deux grandes tribus : celle des *Zygodactyles* et celle des *Anisodactyles*; les *Psittacins*, les *Macroglosses*, les *Auréoles*, les *Ptéroglosses*, les *Barbus*, les *Imberbes* et les *Frugivores*, constituent les sept familles qui appartiennent à la première tribu. La seconde en admet vingt-trois, savoir : les *Granivores*, les *OEgitales*, les *Péricalles*, les *Tisserands*, les *Leimonites*, les *Coronculés*, les *Munucodiates*, les *Coraces*, les *Baccivores*, les *Chélidons*, les *Myothères*, les *Collurions*, les *Chanteurs*, les *Grimpereaux*, les *Anthomyzes*, les *Époptides*, les *Pelmatodes*, les *Antriades*, les *Prionotes*, les *Porte-Lyres*, les *Dysodes*, les *Colombins* et les *Alectrides*. Les Gallinacés n'admettent que deux familles : les *Nudipèdes* et les *Plumipèdes*. On en compte quinze dans les Échassiers, qui se subdivisent en deux tribus : celle des *Di-tridactyles* et celle des *Tétradactyles*. Les familles des *Mégistones*, des *Pédionomes*, des *Ægialites* appartiennent à la première tribu; l'autre se compose des *Hélonomes*, des *Falcirostres*, des *Latirostres*, des *Hérodions*, des *Ærophones*, des *Coléoramphes*, des *Uncirostres*, des *Hylébates*, des *Macronyches*, des *Macrodactyles*, des *Pinnatipèdes* et des *Palmipèdes*. Les Nageurs ont trois tribus : celle des *Téléopodes*, où sont quatre familles, savoir : les *Syndactyles*, les *Plongeurs*, les *Dermorhynques* et les *Pélasgiens*; celle des *Atéléopodes*, dans laquelle on trouve les familles des *Siphorins* et des *Brachyptères*; enfin la tribu des *Ptiloptères*, qui n'a que l'unique famille des Manchots.

En 1820, H. Kuhl, qu'un peu plus tard la mort a moissonné sous le ciel équatorial de Java, et au milieu des plus savantes recherches, a consigné dans le premier volume des Actes de la Société Léopoldine, des observations sur les Perroquets; il y a joint les descriptions d'un certain nombre d'espèces nouvelles. Temminck et Meiffren-Laugier ont entrepris, à Paris, le magnifique Recueil in-f° et in-4° des Oiseaux coloriés; il fait suite aux planches enluminées de Daubenton, et complète, par une exécution infiniment supérieure, cette collection dont H. Kuhl a encore publié, à Groningue, une distribution systématique. A la même époque P.-L. Vieillot s'occupait concurremment de l'Iconographie de tous les Oiseaux rares et non encore décrits du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Les auteurs ont ensuite ajouté un texte à ces deux recueils de planches, qui se sont terminés l'un par la 102e livraison, l'autre par la 82e, composées, dans tous deux, de six planches avec texte. P.-L. Vieillot devait aussi contribuer à la rédaction de la Faune Française, pour la partie ornithologique; mais, atteint de cécité, il n'a pu faire paraître que trois cahiers de six feuilles in-8°, accompagnés de planches coloriées.

C'est à la même époque que parut la première partie de la seconde édition de l'Ornithologie de Temminck où tous les Oiseaux, alors connus, pouvaient être répartis en deux cent dix genres distribués eux-mêmes en seize ordres, ainsi qu'il suit :

Ordre I. — Rapaces, *Rapaces*. Bec court, robuste, comprimé sur les côtés, courbé vers l'extrémité; mandibule supérieure recouverte à sa base par une cire; narines ouvertes; pieds courts ou de moyenne longueur, nerveux, forts, emplumés jusqu'aux genoux ou jusqu'aux doigts. Trois doigts en avant et un en arrière, articulés sur la même place, ou entièrement divisés, ou unis à la base par une membrane, rudes en dessous, pourvus d'ongles puissants, acérés, rétractiles et arqués.

1er genre : Vautour, *Vultur*. 2. Catharte, *Cathartes*. 3. Gypaëte, *Gypaetus*. 4. Messager, *Gypogeranus*. 5. Faucon, *Falco*. 6. Chouette, *Strix*.

Ordre II. — Omnivores, *Omnivores*. Bec médiocre, robuste, tranchant sur ses bords; mandibules supérieures plus ou moins échancrées vers la pointe. Quatre doigts; trois en avant et un en arrière. Ailes médiocres; rémiges terminées en pointe.

7. Sasa, *Ophistocomus*. 8. Calao, *Buceros*. 9. Motmot, *Prionites*. 10. Corbeau, *Corvus*. 11. Casse-Noix, *Nucifraga*. 12. Pyrrhocorax, *Pyrrhocorax*. 13. Cas-

sican, *Borita*. 14. Glaucope, *Gloucopis*. 15. Mainate, *Gracula*. 16. Pique-Bœuf, *Buphoga*. 17. Jaseur, *Bombycivora*. 18. Pirolt, *Kitta*. 19. Rollier, *Coracias*. 20. Rolle, *Colaris*. 21. Loriot, *Oriolus*. 22. Troupiale, *Icterus*. 23. Étourneau, *Sturnus*. 24. Martin, *Pastor*. 25. Paradisier ou Oiseau de Paradis, *Paradisea*. 26 Stourne, *Lamprotornis*.

Ordre III. — Insectivores, *Insectivores*. Bec court ou médiocre, droit, arrondi, peu tranchant ou en alène; mandibule supérieure courbée, échancrée vers la pointe, ordinairement garnie à sa base de quelques poils rudes, dirigés vers la pointe. Trois doigts en avant, un en arrière, articulés sur le même plan; l'extérieur soudé à sa base ou uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation.

27. Merle, *Turdus*. 28. Cincle, *Cinclus*. 29. Ménure ou Porte-Lyre, *Menura*. 30. Myophone, *Myophonus*. 31. Brève, *Pitta*. 32. Fourmilier, *Myothera*. 33. Batara, *Tomnophilus*. 34. Pie-Grièche, *Lanius*. 35. Bécarde, *Psaris*. 36. Bec-de-Fer, *Sparactes*. 37. Langrayen, *Ocypterus*. 38. Crinon, *Criniger*. 39. Drongo, *Edolius*. 40. Échenilleur, *Ceblepyris*. 41. Coracine, *Coracina*. 42. Cotinga, *Ampelis*. 43. Avérano, *Casmarhinchos*. 44. Procné, *Procnias*. 45. Eurylaime, *Eurylaimus*. 46. Rupicole, *Rupicola*. 47. Taumanak, *Phibalura*. 48. Manakin, *Pipra*. 49. Pardalote, *Pardalotus*. 50. Todier, *Todus*. 51. Platyrhinque, *Platyrhinchos*. 52. Moucherolle, *Muscipeto*. 53. Drymophile, *Drymophila*. 54. Gobe-Mouche, *Muscicapa*. 55. Mérloo, *Moturus*. 56. Synallaxe, *Synalloxis*. 57. Sylvie ou Bec-fin, *Sylvia*. 58. Hylophile, *Hylophilus*. 59. Traquet, *Saxicola*. 60. Accenteur, *Accentor*. 61. Bergeronnette, *Motacilla*. 62. Énicure, *Enicurus*. 63. Pipit, *Anthus*.

Ordre IV. Granivores, *Granivores*. Bec court, gros, fort, plus ou moins conique, dont l'arête, ordinairement aplatie, s'avance sur le front; mandibule supérieure rarement échancrée; trois doigts en avant et divisés, un en arrière; ailes médiocres.

64. Alouette, *Alouda*. 65. Mésange, *Parus*. 66. Bruant, *Emberiza*. 67. Embérizoïde, *Emberizoides*. 68. Tangara, *Tanagra*. 69. Tisserin, *Ploceus*. 70. Bec-Croisé, *Loxia*. 71. Psittacin, *Psittirostra*. 72. Bouvreuil, *Pirrhulo*. 73. Gros-Bec, *Fringillo*. 74. Phytotome, *Phytotoma*. 75. Colius, *Colius*.

Ordre V. Zygodactyles, *Zygodactyli*. Deux doigts en avant et deux en arrière.

*α*. Bec plus ou moins arqué; doigt externe postérieur, quelquefois réversible.

76. Touraco, *Musciphaga*. 77. Indicateur, *Indicator*. 78. Coucou, *Cuculus*. 79. Coua, *Coccyzus*. 80. Coucal, *Centropus*. 81. Malcoha, *Phœnicophœus*. 82. Courol, *Leptotomus*. 83. Scythrops, *Scythrops*. 84. Aracari, *Pteroglossus*. 85. Toucan, *Ramphostos*. 86. Ani, *Crotophago*. 87. Couroucou, *Trogon*. 88. Tamatia, *Capito*. 89. Barbu, *Bucco*. 90. Barbican, *Pogonias*. 91. Perroquet, *Psittacus*.

*β*. Bec long, droit, conique et tranchant, l'un des deux doigts postérieurs quelquefois oblitéré.

92. Pic, *Picus*. 93. Picumne, *Picumnus*. 94. Jacamar, *Galbulo*. 95. Torcol, *Yunx*.

Ordre VI. Anisodactyles, *Anisodactyli*. Bec plus ou moins arqué, souvent droit, toujours subulé, effilé, grêle et moins large que le front; trois doigts devant; l'externe soudé inférieurement à l'intermédiaire; un derrière, souvent très-long; tous pourvus d'ongles longs et courbés.

96. Oxyrhinque, *Oxyrhinchus*. 97. Sittelle, *Sitta*. 98. Onguiculé, *Orthenyx*. 99. Pipicule, *Dendrocolaptes*. 100. Sittine, *Xenops*. 101. Grimpart, *Anabates*. 102. Ophie, *Opethiorhynchos*. 103. Grimpereau, *Certhia*. 104. Guit-Guit, *Cœreba*. 105 Colibri, *Trochilus*. 106. Souimanga, *Nectorinia*. 107. Arachnothère, *Arachnothera*. 108. Échelet, *Climocteris*. 109. Tichodrome, *Tichodroma*. 110. Huppe, *Upupa*. 111. Promerops, *Epimachus*. 112. Héorotaire, *Drepanis*. 113. Philidon, *Meliphago*.

Ordre VII. — Alcyons, *Alcyones*. Bec long ou de médiocre longueur, acéré, presque quadrangulaire, droit ou faiblement arqué; tarse très court; trois doigts en avant, réunis à la base; un en arrière.

114. Guêpier, *Merops*. 115. Martin-Pêcheur, *Alcedo*. 116. Martin-Chasseur, *Dacelo*.

Ordre VIII. — Chélidons, *Chelidones*. Bec très-court et déprimé, très-large à sa base; mandibule supérieure courbée vers la pointe; pieds courts; trois doigts en avant, entièrement divisés ou unis à leur base par une courte membrane; un en arrière, souvent réversible; ongles fort crochus; ailes longues.

117. Hirondelle, *Hirundo*. 118. Martinet, *Cypselus*. 119. Engoulevent, *Caprimulgus*. 120. Podarge, *Podargos*.

Ordre IX. — Pigeons, *Columbœ*. Bec médiocre, comprimé; mandibule supérieure plus ou moins courbée vers la pointe, couverte à sa base d'une peau molle dans laquelle sont percées les narines; trois doigts en avant très-divisés, un en arrière.

121. Pigeon, *Columba*.

Ordre X. — Gallinacés, *Gallinœ*. Bec court, convexe, quelquefois couvert d'une cirre; mandibule supérieure plus ou moins courbée, soit dès la base, soit vers la pointe seulement. Narines latérales, recouvertes d'une membrane voûtée, nue ou bien garnie de plumes. Tarse allongé; trois doigts en avant, réunis par une membrane; un en arrière s'articulant plus haut que les autres, quelquefois très-petit ou même entièrement oblitéré.

122. Paon, *Pavo*. 123. Coq, *Gallus*. 124. Faisan, *Phasianus*. 125. Lophophore, *Lophophorus*. 126. Éperonnier, *Polyplectron*. 127. Dindon, *Meleagris*. 128. Argus, *Argus*. 129. Pintade, *Numido*. 130. Pauxi, *Pauxi*. 131. Hocco, *Crax*. 132. Pénélope, *Penelope*. 133. Tétras, *Tetrao*. 134. Ganga, *Pterocles*. 135. Hétéroclite, *Syrrhaptes*. 136. Perdrix, *Perdix*. 137. Cryptonix, *Cryptonix*. 138. Mégapode, *Megapodius*. 139. Tinamou, *Tinamus*. 140. Turnix, *Hemipodius*.

Ordre XI. — Alectorides, *Alectorides*. Bec aussi long ou plus court que la tête, robuste et dur; mandibule supérieure courbée, convexe, ordinairement crochue vers la pointe. Tarse long et grêle; trois doigts en avant; un en arrière, articulé plus haut que les autres.

141. Agami, *Psophia*. 142. Cariama, *Dicholophus*.

143. Glaréole, *Glareola*. 144. Kamichi, *Palomedea*.

Ordre XII. — Coureurs, *Cursores*. Bec médiocre ou court; pieds longs, nus au-dessus du genou; deux ou trois doigts seulement en avant, point en arrière.

145. Autruche, *Struthio*. 146. Rhea. *Rhea*. 147. Casoar, *Casoarius*. 148. Outarde, *Otis*. 149. Court-Vite, *Cursorius*.

Ordre XIII. — Gralles. *Grallatores*. Forme du bec très-variée, quelquefois en cône très allongé, plus souvent droit, comprimé; rarement déprimé ou aplati. Pieds longs, grêles, plus ou moins nus au-dessus du genou.

*α*. Trois doigts en avant; point en arrière.

150. Œdicnème, *OEdicnemus*. 151. Sanderling, *Calidris*. 152. Falcinelle, *Falcinellus*. 153. Échasse, *Himantopus*. 154. Huitrier, *Hæmatopus*. 155. Pluvier. *Charadrius*.

*β*. Trois doigts en avant; un en arrière.

156. Vanneau, *Vanellus*. 157. Tournepierre, *Strepsilus*. 158. Grue, *Grus*. 159. Courlan, *Aramus*. 160. Héron, *Ardea*. 161. Cigagne, *Ciconia*. 162. Bec-Ouvert, *Anostomus*. 163. Ombrette, *Scopus*. 164. Drome, *Dromas*. 165. Flammant, *Phœnicopterus*. 166. Avocette, *Recurvirostra*. 167. Savacou, *Cancroma*. 168. Spatule, *Platalea*. 169. Tantale. *Tantalus*. 170. Ibis, *Ibis*. 171. Caurlis, *Numenius*. 172. Bécasseau, *Tringa*. 173. Chevalier, *Totanus*. 174. Barge, *Limosa*. 175. Bécasse, *Scolopax*. 176. Rhynchée, *Rhynchœa*. 177. Caurale, *Eurypyga*. 178. Ralle, *Rallus*. 179. Poule d'eau, *Gallinula*. 180. Jacana, *Parra*. 181. Talève, *Porphyrio*.

Ordre XIV. — Pinnatipèdes. *Pinnotipedes*. Bec médiocre, droit; mandibule supérieure légèrement courbée vers la pointe. Pieds médiocres; tarses grêles ou comprimés; trois doigts en avant, unis par des rudiments de membrane, qui bordent chacun des côtés; un en arrière, articulé intérieurement sur le tarse.

182. Foulque, *Fulica*. 183. Grébi-Foulque, *Podoa*. 184. Phalarope, *Phalaropus*. 185. Grèbe, *Podiceps*.

Ordre XV. — Palmipèdes, *Palmipedes*. Forme du bec très-variée. Pieds courts, plus ou moins retirés dans l'abdomen; trois ou quatre doigts en avant, réunis dans une membrane entière ou plus ou moins profondément découpée; un en arrière (pour ceux qui n'en ont que trois en avant) articulé intérieurement sur le tarse, ou quelquefois abliléré.

186. Céréopse, *Cereopsis*. 187. Bec-en-Fourreau, *Chionis*. 188. Bec-en-Ciseaux, *Rhynchops*. 189. Sterne, *Sterna*. 190. Mauette, *Larus*. 191. Stercoraires, *Lestris*. 192. Pétrel, *Procellaria*. 193. Prion, *Pachyptila*. 194. Pélécanoïde, *Halodroma*. 195. Albatros, *Diomedea*. 196. Canard, *Anas*. 197. Harle, *Mergus*. 198. Pélican, *Pelicanus*. 199. Cormoran, *Carbo*. 200. Frégate, *Tachypetes*. 201. Fou, *Sula*. 202. Anhinga, *Plotus*. 203. Paille-en-Queue, *Phaeton*. 204. Guillemot, *Uria*. 205. Plongeon, *Colymbus*. 206. Starique, *Phaleris*. 207. Macareux, *Marmon*. 208. Pingouin, *Alca*. 209. Sphénisque, *Spheniscus*. 210. Manchot, *Aptenodytes*.

Ordre XVI. — Inertes, *Inertes*. Forme du bec variée; corps probablement trapu, couvert de duvet et de plumes, à barbes distantes. Pieds retirés dans l'abdomen; tarse court; trois doigts dirigés en avant, entièrement divisés jusqu'à la base; un en arrière, court, articulé intérieurement; ongles gros et acérés. Ailes impropres au vol.

211. Aptéryx, *Apteryx*. 212. Dronte, *Didus*.

A ce *genera* auquel Temminck a joint d'excellentes descriptions pour les espèces européennes, Werner est venu prêter le secours de son talent iconographique, de sorte que l'Atlas des Oiseaux d'Europe forme le complément du Manuel d'Ornithologie.

En 1821, Horsfield a donné, à Londres, le résultat de ses recherches zoologiques à Java; on y trouve les descriptions et la classification systématique des Oiseaux de cette île importante de la Polynésie; elles forment huit cahiers in-4°, qu'accompagnent des planches coloriées. Boié, qui est allé remplacer H. Kuhl dans cette même île, a fait imprimer à Kiel, en 1822, un Mémoire in-8°, pour servir à l'Ornithologie de l'Allemagne. Un Prodrome des Oiseaux de l'Islande, par Faber, paraissait en même temps à Copenhague; et l'année suivante, P.-J. Selby s'occupait de l'impression d'une Ornithologie britannique in-f°, tandis qu'une Ornithologie vénitienne, rédigée par F.-L. Nuccavi, sortait des presses de Trévise, et que Ranzani livrait à celles de Bologne, ses éléments d'Ornithologie, précédant une classification méthodique, avec descriptions spécifiques et figures, le tout en neuf volumes in-8°. Cette classification qui fait partie du 3ᵉ volume comprend sept ordres dont le premier renferme les genres à sternum dépourvu de carène; tels sont les genres Autruche et Casoar. Tous les Oiseaux placés dans les autres ordres ont le sternum caréné. Le deuxième se compose des Grimpeurs, dont les doigts sont opposés deux à deux. Le troisième ordre est celui des Oiseaux de proie; leurs tarses sont gros et robustes; leurs ongles crochus, leur mandibule supérieure, aiguë et recourbée. Le quatrième est formé des Gallinacés, dont le tarse est gros et robuste, les ongles non crochus, et la mandibule supérieure courbée en voûte. Le cinquième ordre, celui des Passereaux, a le tarse mince, médiocre ou court; la jambe entièrement emplumée. Le sixième ordre admet tous les Oiseaux de rivage, ou les Échassiers, à tarse plus ou moins long, et dénudé jusqu'au milieu de la jambe. Ces quatre ordres n'ont pas les tarses comprimés, et leurs pieds sont placés à l'équilibre du corps; il n'en est pas de même du septième et dernier ordre qui comprend tous les Palmipèdes; ceux-ci, au contraire, ont le tarse plus ou moins comprimé et les pieds très en arrière, et hors de l'équilibre du corps.

Ont paru, en 1824 et 1825 : 1° L'Ornithologie provençale dans laquelle Polydore Roux, qu'une fatale destinée, semblable à celle de Kuhl, attendait sur les bords de l'Indus, a décrit et figuré tous les Oiseaux qui habitent constamment la Provence ou qui s'y montrent temporairement. Cette publication a produit quelques espèces nouvelles et d'autres sur lesquelles on n'avait encore que des données plus ou moins incertaines; 2° des Tables d'observations sur les différents Oiseaux de passage aux environs de Manchester, par J. Blackwall; 3° des Observations analogues sur les migrations des Oiseaux en Angleterre, par Jenner; elles sont insérées dans les

Transactions philosophiques et dans le Journal de Physique; 4° un Catalogue raisonné de tous les Oiseaux des environs de Metz : on le trouve dans la Faune du département de la Moselle, publiée en 1 vol. in-12 par Hollander; 5° la Description et les figures de toutes les nouvelles espèces d'Oiseaux obtenues par les soins de Quoy et Gaimard, qui faisaient partie de l'expédition autour du monde, commandée par Freycinet; cette Description, due à Quoy et Gaimard eux-mêmes, ajoute beaucoup d'intérêt aux découvertes zoologiques contenues dans la relation in-f° et in 4° du Voyage. D'autres descriptions du même genre furent publiées successivement par les mêmes naturalistes à leur retour d'une seconde expédition de circumnavigation, sous le commandement du capitaine Durville, à bord de la corvette l'Astrolabe. Lesson (Zoologie du Voyage de la Coquille), F. Eydoux et P. Gervais (Zoologie des Voyages de la Favorite et de la Bonite), A. D'Orbigny (Voyage dans l'Amérique méridionale), Belanger (Voyage aux Indes orientales) ont également fait connaître à des époques assez rapprochées entre elles, les nouvelles espèces d'Oiseaux qui ont été le résultat de leurs courses lointaines et des missions qui leur ont été confiées. Le prince de Musignano et de Canino, Ch. Bonaparte, a publié à Philadelphie, dans le courant de la même année, d'intéressantes observations sur diverses espèces du genre Pétrel, sur plusieurs Canards, sur quelques espèces nouvelles du genre Fringille, ainsi que sur un assez grand nombre d'Oiseaux de l'Amérique septentrionale, dont la place, dans les méthodes, était encore restée incertaine et douteuse; enfin l'année suivante un travail beaucoup plus important a suivi ceux-ci; c'est un supplément à l'Ornithologie américaine de Wilson, et une critique de la Nomenclature de ce savant; les trois volumes in-f° sont accompagnés de planches d'une exécution parfaite. La méthode adoptée ou plutôt produite dans ce supplément, que l'on doit considérer comme une nouvelle Ornithologie américaine, paraît être la plus naturelle : tous les Oiseaux y sont rangés en deux grandes sous-classes; la première se divise en deux ordres : les Accipitres, qui renferment les familles des Vautourins et des Rapaces; et les Passereaux, qui se composent de deux tribus, dont l'une est celle des Grimpeurs, formée de six familles : les Psittacins, les Frugivores, les Amphibolins, les Sagittilingues, les Syndactyles et les Serratiers; l'autre est celle des Marcheurs, et comprend douze familles : les Dentirostres, les Angulirostres, les Patres, les Séricates, les Chélidons, les Chanteurs, les Ténuirostres, les Anthomyzes, les Ægitales, les Passerins, les Colombins et les Passerigalles. La seconde sous classe se divise en trois ordres : les Gallines, les Gralles et les Ansères. Les Gallinacés et les Crypturins sont les seules familles du premier ordre; le second en compte neuf : les Struthiones, les Pressirostres, les Alectrides, les Hérodiens, les Falcirostres, les Limicoles, les Macrodactyles, les Pinnatipèdes et les Hygrobates; enfin, les Longipennes, les Lamellosodentés, les Stéganopodes, les Lobipèdes, les Lygopodes et les Impennes, sont les familles qui constituent l'ordre des Ansères. La méthode proposée par Latreille dans ses Familles naturelles partage de même les Oiseaux en deux sous-classes ou sections : les Terrestres et les Aquatiques. Cinq ordres sous-divisent les premiers; ce sont les Rapaces, les Passereaux, les Grimpeurs, les Passerigalles et les Gallinacés. Les Rapaces ont trois familles : les Vautourins, les Accipitrins et les Ægoliens. Il y en a cinq dans les Passereaux : les Latirostres, les Dentirostres, les Conirostres, les Ténuirostres et les Syndactyles; six dans les Grimpeurs : les Psittacins, les Pogonorhynques, les Cuculides, les Proglosses, les Grandirostres et les Gallifores. Le quatrième ordre se compose des Dysodes, des Colombins et des Alectrides; le cinquième des Tétradactyles et des Tridactyles. La section des Aquatiques comprend deux ordres : les Échassiers et les Palmipèdes. On compte dans l'un sept familles : les Brévipennes, les Pressirostres, les Cultrirostres, les Longirostres, les Ptérodactyles, les Macrodactyles et les Pyxidirostres; dans l'autre quatre : les Lamellirostres, les Totipalmes, les Longipennes et les Brachyptères.

En 1826, Vigors, secrétaire de la section zoologique de la société Linnéenne de Londres, a esquissé dans les Actes de cette Société, un nouveau système de classification des Oiseaux, accompagné de vues nouvelles, d'idées générales et très-étendues, destinées à former la base de ce système. Suivant l'usage adopté par les naturalistes anglais, et l'on ne sait trop pourquoi, de tout rapporter à un nombre de prédilection, les espèces y sont distribuées en cinq ordres, susceptibles eux-mêmes d'être divisés en cinq familles, dans lesquelles on trouve souvent cinq tribus; or, comme la nature n'est pas toujours disposée à se soumettre au calcul, il en résulte que quelques cases des familles du système de Vigors sont encore vides, et pourraient bien n'être jamais remplies.

Dans l'examen des différents systèmes de classification qui viennent d'être rapidement analysés, on a pu facilement apercevoir l'insuffisance des caractères auxquels, sans le secours de l'anatomie, ces auteurs ont été forcés de se restreindre, et qui, en définitive, se réduisent à ceux tirés du bec et des pattes; déjà plusieurs savants se sont élevés avec force contre cette restriction, et l'un d'eux particulièrement a démontré avec lucidité, de quel avantage peut être la considération de l'appareil sternal dans une nouvelle distribution systématique des Oiseaux. Quoique l'idée de faire concourir les modifications du squelette à la classification méthodique de cette nombreuse partie des animaux vertébrés, appartienne au professeur Blainville, le docteur Lherminier s'en est approprié une grande part, en raison de ses travaux d'application qu'il a su pousser très-loin, et qui ont été couronnés des plus heureux résultats. Il faut, pour intercaler ici ces deux systèmes qui se touchent, abandonner un instant l'ordre chronologique et reporter ses souvenirs un peu en arrière pour se rappeler que ce fut le 6 décembre 1815, que, dans un Mémoire lu à l'Institut de France, Blainville exposa le fruit de ses recherches sur les moyens d'employer la forme du sternum et de ses annexes, pour la confirmation ou pour l'établissement des familles naturelles parmi les Oiseaux. Dans ce travail aussi recommandable par l'idée qui en fait le fond, que par l'exactitude des faits observés et l'importance des résultats

qui en découlent, le professeur décril d'abord d'une manière générale le sternum proprement dit, l'os furculaire ou la fourchette, dont il prouve la parfaite analogie avec les clavicules des Mammifères, et cet os enclavé de chaque côté, entre la précédent et l'omoplata en avant, le sternum en arrière, qu'il considère comme remplissant à l'égard de l'épaule, des usages analogues à ceux de l'ischion relativement au bassin, os que Cuvier appelle coracoïde, et que l'on connait généralement, mais à toet, sous le nom de clavicule; il examine ensuite, sous le rapport de l'opporeil sternal, la série des Oiseaux qu'il partage en neuf ordres.

1° Les Préhenseurs, *Prehensores;* il se compose des Perroquets qui se servent des pieds pour portee la nourriture à la bouche; il les compara ingénieusement, avec Linné, aux Singes qu'ils représentent parmi les Oiseaux, et reconnait qu'ils ne se prêtent point à la plupart des divisions qu'on a voulu établir parmi eux.

2° Les Ravisseurs, *Roptores;* ils chassent pour se procurer leur nourriture, les uns le jour, les autres la nuit; ils ont été divisés en diurnes et en nocturnes; ils présentent au dedans comme au dehors des différences tellemrnt profondes qu'on pourrait en former, avec assez de raison, deux ordres distincts.

3° Les Grimpeurs, *Scansores;* groupe peu naturel qui est compris dans les *Picæ* de Linné.

4° Les Passereaux, *Passeres;* il se compose de plus de la moitié du nombre total des Oiseaux connus.

5° Les Pigeons, *Sponsores;* il n'a point de rapports avec l'ordre précédent, mais il en a quelques-uns avec celui qui suit; les Colombi-Gallines semblent faire le partage des Pigeons et des Gallinacés.

6° Gallinacés, *Gradatores;* cet ordre est remarquable por la grande ressemblance qu'ont entre eux les individus qui le composent.

7° Les Coureurs, *Cursores;* à cet ordre appartiennent les Autruches et les Casoars qui, por la singulière conformatioo du sternum et de l'épaule, constituent un type tout porticulier.

8° Les Grailes, *Grallatores;* ces Échossiers se partagent en quatre sections : les Gallino-Gralles, les Hérons, les Tringas et les Gallinules.

9° Les Palmipèdes, *Notatores;* ces Oiseaux qui n'ont pour caractère distinctif que la présence, entre leurs doigts, d'une membrane qui encore varie dans sa disposition, diffèrent autant par la forme de leur bec, que par celle de leur appareil sternal. Sous ce dernier rapport on peut les partager en cinq sections : les Mouettes, les Pétrels, les Pélicans, les Canards et les Plongrons.

Tels sont les conséquences auxquelles l'auteur de cette nouvelle méthode est arrivé en envisageant la science sous un nouvel aspect. Deux nouveaux ordres établis : l'un en faveur des Perroquets, l'autre des Autruches et des Cosoars; les Pigeons définitivement séporés des Gallinacés; dans les autres ordres, des divisions généralement bien établies : voilà sans doute des faits qui ne sont pas sans importance.

Marchant sur les tracrs de son devancier, après avoir rassemblé, pendant quatre ans, les matériaux dont il a pu disposer, et après avoir examiné avec une exactitude scrupuleuse la plupart des Oiseaux, le docteur Lherminier a fixé de nouveau l'attention des zoologistes sur un sujet qui parait plein d'intérêt. Son premier travail a été présenté à la société Linnéenne de Paris, en mars 1827, et une seconde édition a paru l'année suivante. Il eût été sans doute bien désirable que ce travail eût embrassé la totalité des Oiseaux connus; il en aurait acquis plus de prix en devenant complet; malheureusement il existe plusieurs genres fort intéressants que l'auteur n'a pu, malgré tous ses efforts, se procurer jusqu'ici, et qui manquent également au cabinet d'anatomie de Paris. Pour comble de fatalité, ce sont précisément les Oiseaux qu'il eût été le plus important de connaître, puisque les ornithologistes ne sont point encore d'accord sur la place qu'il convient d'assigner positivement à quelques-uns d'entre eux; et il est probable que toute incertitude à cet égard devra cesser du moment qu'on aura pu examiner leur organisation profonde; tel est le Menure que Cuvier et Temminck rangent parmi les Insectivores, à côté des Merles, d'après la seule considération du bec, tandis qu'en ayant égard à la conformation des pieds, semblables à ceux des Mégapodes, à la forme des ailes, ainsi qu'aux babitudes, on pourrait, avec plus de raison, rapprocher ce genre des Gallinacés. Tels sont encore les Rupicoles, les Kamichis, le Cariama, le Chionis dont personne n'a encore pu fixer irrévocablemeot les rapports. Après avoir exominé et décrit les différentes pièces qui composent l'appareil sternal, le docteur Lherminier envisage leurs formes, leurs dimensions, leurs positions relatives, leurs usages et leurs développements; il les compare toujours aux mêmes parties chez les Mammifères qui leur sont analogues; il termine par l'exposition des différents muscles qui s'attachent au sternum et à ses onnexes. Dans la seconde portie, il examine l'appareil sternal dans les différents groupes que constitue la séria des Oiseaux. Ici l'auteur est conduit à adopter une classification nouvelle, entièrement différente, dans sa base et dans ses résultats, de toutes celles que les auteurs ont proposées jusqu'ici, en exceptant toutefois le professeur Blainville qui a droit à an réclamer la première idée. Amené par la conviction, à ne considérer ces grandes réunions artificielles, auxquelles on a donné le nom d'ordres, que comme des assemblages de groupes distincts qui, loin d'avoir rien de commuo, différaient souvent entre eux d'une manière prodigieuse, l'auteur abandonne les anciens errements, et suit la marche que les foits eux-mêmes lui tracent. C'est à ces groupes qu'il donne la nom de familles, en attachant à ce mot une acception analogue à celle des botanistes. Chaque famille se compose d'un certain nombre d'Oiseoux qui ont dans la formation de leur appareil sternal, une analogie indubitable; un grand nombre d'entre elles représentent exactement les genres principaux établis par Linné. Elles se subdivisent en genres, en espèces et au variétés, comma dans tous les systèmes. Après avoir fixé les limites de chaque famille, il voulut mettre de l'ordre dans leur distribution, mais ici un obstacle l'arrêta; où placer les Autruches et les Casoars, qui, par la singulière conformation de leur sternum dépourvu de crête et semblable au plastron des Tortues, par la réunion des trois os de

l'épaule en un seul, comme dans ces Reptiles, et par plusieurs autres caractères non moins importants, diffèrent d'une manière notable de tous les autres Oiseaux? Ne pouvant les intercaler nulle part, il s'est décidé à les placer dans un groupe tout à fait distinct, en les considérant comme des Oiseaux anomaux, qui occupent le dernier degré de l'échelle ornithologique, et s'éloignent du type de leurs congénères. pour se rapprocher de celui des Reptiles et spécialement des Chéloniens.

Il commence la série par les Oiseaux qui jouissent au plus haut degré de la faculté de voler, par ceux qui sont en quelque sorte le type de la seconde classe des Vertébrés; il les range suivant leur aptitude pour le vol, mais surtout d'après les rapports de forme de leur appareil sternal; il termine par ceux qui ne peuvent plus voler, soit qu'ils aient été destinés à vivre sur les eaux, comme les Manchots, et à se rapprocher ainsi des Poissons par le genre de leur habitation, soit que la disproportion qui existe entre leur taille et l'étendue de leurs ailes, leur interdise la faculté de s'élever dans les airs, et les attache au sol; tels sont les Autruches et les Casoars.

Il divise les Oiseaux en deux sous-classes : les Normaux et les Anormaux. Dans la première sont compris tous les Oiseaux dont le sternum, quel que soit le nombre des pièces qui le composent, est constamment pourvu d'une crête plus ou moins développée; dont les trois os de l'épaule, toujours distincts et simplement contigus, à toutes les époques de la vie, ne se confondent jamais en un seul os, en se soudant à leurs points de contact; dont la clavicule est toujours complète et constitue un seul os. Cette première sous-classe renferme les trente-quatre familles suivantes :

1re Famille : *Accipitres*; elle se divise en quatre sections : α. les Faucons; β. les Autours où sont compris les Busards, les Buses, les Bondrées, les Circaëtes, les Milans et les Aigles; γ. les Balbuzards où sont aussi les Gypaètes; δ. les Vautours auxquels sont joints les Cathartes.

2. *Sarpentaires*. Un seul genre, le Secrétaire, qui d'après son appareil sternal se rapproche également des Accipitres et des Cigognes, sans néanmoins appartenir exclusivement aux uns ni aux autres. Il semble qu'Illiger ait pressenti cette double affinité en donnant à ce genre le nom de *Gypogeranus* (Vautour-Grue). La Cariama est présumé devoir faire aussi partie de cette famille.

3. *Chouettes*. Ces Oiseaux diffèrent des Accipitres d'une manière bien tranchée, par la faiblesse de leur appareil sternal.

4. *Touracos*. Ils ont le sternum et la clavicule conformés comme ceux des Chouettes, dont ils diffèrent néanmoins assez grandement par la forme de l'os coracoïde et de l'omoplate.

5. *Perroquets*. Tous, à l'exception des Kakatoès qui offrent quelques légères différences, ont le sternum conformé presque de même, et offrant quelque analogie avec celui des Accipitres.

6. *Colibris*. Une lacune très-marquée existe ici entre cette famille et celle des Perroquets; en attendant qu'elle se remplisse, on y a intercalé les Oiseaux-Mouches, en se réglant sur leur grande aptitude pour le vol. L'appareil sternal de ces jolis Oiseaux diffère considérablement de celui des Souimangas auprès desquels on les place ordinairement. Le grand développement de leurs ailes, la brièveté de leurs pieds, indiquent des Oiseaux bien meilleurs voiliers.

7. *Martinets*. Autant ils s'éloignent des Colibris par la forme du bec et par leur système de coloration, autant ils s'en rapprochent par la conformation du sternum et de ses annexes. Sous ce rapport ils ne diffèrent pas moins des Hirondelles que les Colibris sont peu rapprochés des Souimangas.

8. *Engoulevents*. Quoique assez différents des Martinets, et doués d'une aptitude beaucoup moins grande pour le vol, ces Oiseaux leur ressemblent bien plus que les Hirondelles.

9. *Coucous*. Ils se divisent, d'après le nombre des échancrures du sternum, en deux sections, les Coucous proprement dits et les Malkohas.

10. *Couroucous*. Ils ont beaucoup plus de rapports avec la famille suivante qu'avec celle qui précède.

11. *Rolliers*. Dans toutes les classifications ornithologiques, on place ces Oiseaux dans le genre Corbeau, et particulièrement à côté des Geais, avec lesquels ils ont les plus grands rapports extérieurs; cependant ils en diffèrent complétement par leur organisation profonde. Les Rolles viendront probablement rapprocher encore les chaînons qui lient les Rolliers aux Couroucous.

12. *Guêpiers*. Il est vraisemblable que les Jacamars devront être placés dans cette famille.

13. *Syndactyles*. Composée des Martins-Pêcheurs qui diffèrent toujours des autres Oiseaux par la conformation du bord postérieur du sternum; ce bord présente quatre échancrures au lieu de deux.

14. *Toucans*. Auxquels sont de nouveau réunis les *Aracaris*, dont le sternum ne paraît point différer.

15. *Calaos*. Cette famille avait primitivement été réunie à celle des Martins-Pêcheurs; mais le sternum, assez court, plus large en arrière qu'en avant, une crête bien développée, se prolongeant entre les os coracoïdes en avant et se réunissant au bord antérieur du sternum, ainsi que quelques autres caractères bien distinctifs l'en ont fait séparer.

16. *Pics*. Ils ont les omoplates terminées en crochet arrondi; les Torcols les ont en pointe aiguë. (Ce caractère ne suffit point pour diviser le groupe.)

17. *Époppsides*. Cette famille se compose des Huppes, des Proméropes, et vraisemblablement des Tichodromes, des Épimaques et des Picucules.

18. *Passereaux*. Ce groupe qui, dans tous les systèmes, se compose toujours d'un très-grand nombre d'individus, constitue encore, malgré les retranchements que l'on a pu lui faire subir, la famille la plus considérable. Il renferme les Souimangas, les Sylvies, les Merles, les Corbeaux, les Pies-Grièches, les Mésanges, les Gros-Becs, les Hirondelles, etc. De la manière dont cette famille est caractérisée, il n'y a rien de plus facile que de reconnaître les individus qui la composent; tous sont tellement semblables qu'il a été impossible de trouver des caractères qui s'accordassent avec les divisions en cultrirostres, conirostres, etc.; à plus forte raison, avec la subdivision en genres.

19. *Pigeons.* Il y a encore ici une lacune non moins sensible que celle que l'on a observée entre les Perroquets et les Passereaux. Cette famille conduit manifestement aux Gallinacés.

20. *Gallinacés.* Cette famille se compose des genres Hocco, Pénélope, Pintade, Dindon, Paon, Éperonnier, Lophophore, Houppifère, Coq, Faisan, Tétras, Francolin, Perdrix, Colin et Caille. Tous ces Oiseaux ont au dedans un air de famille non moins frappant qu'au dehors. L'appareil sternal des Gangas et des Syrrhaptes est encore inconnu à l'auteur. Il pourrait différer, sous quelques rapports, de celui des Gallinacés, et ressembler davantage à celui des Pigeons.

21. *Tinamous.* Ces Oiseaux ont été séparés de la famille des Gallinacés, d'après l'inspection du sternum du Tinamou Magoua. La famille des Tinamous, dont l'établissement paraît un des résultats les plus importants du travail, se grossira des genres Turnix, Mégapode, Ménure, dont la place était indécise, et peut-être aussi des Kamichis, quoique ceux-ci paraissent s'en éloigner davantage.

22. *Poules d'eau.* L'inspection du sternum des individus de la famille précédente, dont la conformation est véritablement intermédiaire à celle des Gallinacés et des Poules d'eau, a décidé l'érection de ces dernières en famille, et leur rapprochement des Gallinacés, bien plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Cette famille comprend les Poules d'eau, les Porphyrions, les Foulques, les Jacanas et les Ralles. Tous se font remarquer par l'étroitesse extraordinaire de leur sternum, qui leur a valu le nom de *Compresse* que leur donne le professeur Blainville.

23. *Grues.* La forme de leur appareil sternal rapproche ces Oiseaux des Ralles plus que des Hérons et des Cigognes avec lesquels ils ont été confondus. Ils constituent avec les Agamis, une famille bien caractérisée dans laquelle la Grue couronnée doit former tout au moins un seul genre. La Grue commune et la Grue des Indes orientales offrent une disposition curieuse dans la structure du sternum, dont la crête loge la trachée artère.

24. *Héroniens.* Elle se compose, 1° des Hérons; 2° des Cigognes, auxquels viennent se joindre les Tantales et les Becs-Ouverts; 3° de l'Ombrette qui s'éloigne un peu des précédents par le défaut d'articulation de la clavicule avec le sternum.

25. *Hétérorhynques.* Formée des Ibis et des Spatules, différents il est vrai par la forme du bec; mais tellement semblables d'ailleurs qu'ils pourraient être pris pour les espèces d'un seul genre.

26. *Tachydromes.* Très-nombreuse en espèces, cette famille comprend le reste des Grailes ou Échassiers des auteurs, à l'exception des Autruches et des Casoars qui constituent les Anomaux. L'appareil sternal est presque le même dans tous ces Oiseaux; en sorte que l'on ne sait vraiment par lequel commencer ou finir la série. Toutes les divisions génériques établies par les auteurs, correspondent à des différences la plus souvent très-légères, soit dans la configuration générale du sternum, soit dans celle de son bord postérieur. Les Outardes forment l'un des groupes les plus distincts de cette famille; il en est de même des Bécasses et des Courlis. Les Vanneaux se confondent insensiblement avec les Pluviers. Les Bécasseaux se lient aux Chevaliers par les Combattants. Aucune différence n'a été remarquée entre les Tridactyles et les Tétradactyles. C'est encore à cette famille qu'appartiennent les Phénicoptères, les Giaroles et les Phalaropes. Quant à ces derniers, que Vieillot et Temminck placent, l'un dans la famille, l'autre dans l'ordre des Pinnatipèdes, avec les Foulques, en raison de la disposition festonnée des membranes des doigts, ils diffèrent de la manière la plus tranchée de ces Oiseaux et ne paraissent pas devoir être séparés de cette famille, dans laquelle leur système de coloration et leur organisation profonde leur assignent une place invariable, à côté des Sanderlings; néanmoins, comme ils sont meilleurs nageurs que tous les autres Tachydromes, il convient de les placer tout à fait au dernier rang et de les rapprocher ainsi, autant que possible, des Mouettes et des Sternes, avec lesquelles ils ont quelques points de liaison.

27. *Mouettes.* A la rigueur cette famille, dans laquelle viennent aussi se ranger les Sternes, les Rhyncops et les Sterenraires, n'aurait pas dû être isolée de la précédente, sans les différences marquées qui, à l'extérieur, ont paru suffisantes à la plupart des méthodistes pour éloigner d'une manière remarquable deux groupes que la conformation du sternum rapproche si fort.

28. *Pétrels* ou *Siphonorhyniens.* Les Pétrels et les Albatros constituent cette famille, que l'on peut sous-diviser en deux tribus; on placerait dans la première les meilleurs voiliers : ce sont les petits Pétrels et les Albatros, dont le sternum, fortement modifié pour un vol très soutenu, est plein ou pourvu seulement de deux légères échancrures en arrière. Les Pétrels Damier et Puffin, moins favorisés pour le vol, et qui présentent quatre échancrures, formeraient la seconde tribu.

29. *Pélicans.* Les Phaétons, les Frégates dont le sternum, par sa brièveté, ne paraît pas en rapport avec l'énergie du vol dans ces Oiseaux, ou diffère à quelques égards du type affecté aux Pélicans proprement dits, et les Fous, composent cette famille dans laquelle ils constituent cinq genres bien distincts. Le dernier de ces genres, par l'allongement du sternum, établit le passage à la famille suivante.

30. *Canards.* Cette grande famille, l'une des plus naturelles, admet indistinctement les Harles, les Oies, les Canards et les Cygnes. Les différences dans la forme du sternum sont à peine remarquables dans chaque espèce, si l'on en excepte celle du Cygne sauvage dont la trachée artère se loge dans la crête sternale. Heureusement des caractères extérieurs facilitent l'établissement de petites tribus, qui rendent moins pénible l'étude de ce groupe extrêmement nombreux.

31. *Grèbes.* Toutes les espèces européennes de cette famille ont dans leurs formes une grande analogie avec les dernières espèces de celle des Canards; néanmoins, quelle que soit l'étendue latérale du sternum dans celle-ci, jamais on ne pourra la confondre avec les Grèbes.

32. *Plongeons.* Ils diffèrent beaucoup des Grèbes

par la longueur du sternum, et des Pingouins par la largeur de ce même organe, la hauteur de la crête, la forme des os de l'épaule, etc.

33. *Pingouins*. Un sternum long et étroit rend cette famille commune aux Guillemots et aux Macareux. La forme du bec peut seule déterminer les coupes génériques.

34. *Manchots*. Il y a dans cette famille deux genres peu nombreux en espèces; ce sont les Manchots et les Gorfous ou Sphénisques. L'appareil sternal, chez les uns et les autres, n'est guère plus épais que du papier à lettre, et l'omoplate est comparativement plus large que dans aucun autre Oiseau.

La deuxième sous classe, celle des Oiseaux anomaux, se compose d'une seule famille à laquelle le docteur Lherminier donne, comme Blainville, le nom de Coureurs, en raison de la grande aptitude dont les Oiseaux qu'elle renferme sont doués pour la marche, ce qui compense leur incapacité pour le vol. Quatre Oiseaux qui constituent chacun un genre distinct, sont jusqu'ici les seuls membres connus de cette famille. Le Nandou ne diffère pas moins de l'Autruche au dedans qu'au dehors; le Casoar et l'Émou se ressemblent davantage, quoique présentant des différences encore très-sensibles dans la forme de leur appareil sternal. Quand on considère la physionomie hétéroclite de ces Oiseaux, les anomalies singulières qu'ils présentent dans la forme et dans le mode d'ossification de leur sternum, dans les connexions et le développement des os de leur épaule et plusieurs autres caractères anatomiques non moins importants, on ne peut s'empêcher de croire qu'ils sont dans un état de dégradation, tendant à les rapprocher des premiers Reptiles et non des Mammifères, comme on est disposé à le penser d'abord. On est ainsi tenté de les mettre au nombre de ces êtres intermédiaires et de transition, qui semblent destinés à lier ensemble les différentes parties du règne animal. Ce sont les motifs qui ont engagé l'auteur de ce système à séparer ces Oiseaux de leurs congénères, et à leur assigner une place si différente de celle qu'ils occupent dans toutes les méthodes ornithologiques, à l'exception cependant de celle de Ranzani, citée plus haut.

L'Ornithologie de Toscane de P. Savi, imprimée à Pise, est un travail fait avec soin, et dans lequel les descriptions spécifiques ne laissent rien à désirer; l'auteur y observe assez généralement la distribution méthodique suivie alors, et fait connaître quelques espèces nouvelles. Le troisième et dernier volume (in-8°), pour s'être fait longtemps attendre, n'en contribue que plus puissamment à la perfection de l'ouvrage. Le *Systema avium* de Wagler (Stuttgard, 1827, 2 vol. in-8°) présente un species beaucoup plus étendu, puisqu'il comprend la totalité des Oiseaux connus à cette époque; l'ordre dans lequel ils sont distribués ne s'éloigne pas très-sensiblement de celui adopté par Temminck.

Il a paru en 1829, dans un format aussi élégant que commode, une Histoire naturelle des Oiseaux-Mouches qui fut bientôt suivie de celle des Colibris; et enfin l'auteur, le docteur Lesson, compléta quatre ans plus tard ces deux brillantes monographies, par une troisième publication intitulée : les Trochilidés. Les deux cent vingt planches coloriées qui ornent ces trois recueils sont d'une extrême beauté, et d'une telle exactitude que l'on se croit en présence des espèces vivantes. Le texte est un résumé des connaissances acquises sur cette partie jadis si embrouillée de la science des Oiseaux. Le Manuel d'Ornithologie, publié en même temps par le même auteur (2 vol. in-18), est le prélude du traité d'Ornithologie qu'il a donné, l'année suivante, avec un atlas de 118 planches, offrant des espèces de tous les genres. La classification caractéristique des ordres, familles, tribus, genres et sous-genres n'exigeait point la description de toutes les espèces connues; la clarté qui y règne rend les groupements très-faciles. L'auteur apporte peu de changements aux méthodes précédemment adoptées; néanmoins il commence par la famille des Brévipennes ou Struthionés, composée des genres Autruche, Nandu, Casoar, Émou et Dronte. Cette sorte d'innovation avait été adoptée aussi par Drapiez, deux années auparavant, dans un résumé d'Ornithologie (Paris, 2 vol. in-32) où le premier ordre des Oiseaux comprend les Struthionés et les Otisés, le deuxième les Aptéridés, le troisième les Accipitres, etc., etc.

En 1830, la Société zoologique de Londres a commencé par un recueil in-8°, la publication de toutes les espèces d'Oiseaux vivants qui composent sa collection, sans contredit la plus nombreuse que l'on ait jamais réussi à former. C'est dans cette publication, dirigée par Vigors, et où l'on trouve des figures parfaites, que l'on peut puiser des renseignements aussi nouveaux que précieux sur diverses habitudes qui échappent à l'observation des Oiseaux en liberté. Les Oiseaux des nouvelles Hébrides ont été l'objet d'une histoire particulière, par W. Maggillibray; quatre-vingt-dix-huit espèces y sont soigneusement décrites. Il faut ici dire un mot d'une monographie du genre *Otis*, par Ruppel, et de l'Ornithologie de son voyage dans la partie septentrionale de l'Afrique, la Nubie, etc., qui a fait connaître un bon nombre d'espèces nouvelles dont les descriptions ont été faites avec beaucoup de soin, par le docteur Cretschmar, conservateur du Musée de Francfort. Ces deux ouvrages ont des droits réels à la reconnaissance des savants.

La publication d'autres ouvrages du plus grand luxe a été entreprise à Londres en 1831. Audubon, qui a parcouru pendant vingt-cinq ans les forêts de l'Amérique du nord, dans la seule idée d'en peindre tous les habitants animés, de grandeur naturelle, a rapporté quatre cent dessins d'Oiseaux, qu'il publie dans un format vraiment gigantesque. Chaque planche, qui est un admirable tableau, présente l'Oiseau sous toutes ses formes et dans ses positions les plus naturelles. Non moins importants sous le point de vue d'exécution, mais plus profonds sous le rapport scientifique, les ouvrages de Gould sont également de superbes monuments élevés à l'Ornithologie, avec le concours des riches souscripteurs de l'Angleterre; l'histoire naturelle des Toucans, celle des Oiseaux de l'Himalaya renferment une multitude d'espèces dont on n'avait point jusqu'alors soupçonné l'existence. Les presses anglaises ont encore fourni isolément différentes monographies ornitholo-

giques, que l'étendue déjà fort considérable de cet article ne permet point d'analyser, de même qu'un travail de J. Rennie, sous forme de dictionnaire, où tous les écrits sur la science des Oiseaux sont passés en revue et sagement discutés. Ce dernier ornithologiste a également publié à Londres une collection de nids d'Oiseaux, décrits et figurés avec une exactitude remarquable; quoique ce ne soit qu'un petit volume in-12, et que la même idée ait été antérieurement réalisée en Allemagne, sa lecture a cependant rallié de nombreux partisans à l'étude de l'Ornithologie. En 1835, Lesson a donné une histoire des Oiseaux de Paradis qui ne le cède en rien pour l'intérêt de la science et la beauté de l'exécution à l'histoire des Colibris et des Oiseaux-Mouches. L'année suivante il a fait pour le complément des œuvres de Buffon, une histoire de toutes les espèces dont ce grand naturaliste n'a pu avoir connaissance, et y a joint de nombreuses et intéressantes dissertations sur l'organisation en général des Oiseaux, et en particulier sur celle de leur peau; sur la structure et le développement des plumes; sur la nature des ongles et des ergots; sur les différentes parties du squelette; sur la dispersion des Oiseaux à la surface du globe, etc. De La Fresnay a publié successivement plusieurs monographies des genres de l'ordre des Passereaux, ainsi qu'un nouveau système de groupement de ces genres; et en 1838, il a donné le *Synopsis* de tous les Oiseaux recueillis par A. d'Orbigny, pendant son séjour dans l'Amérique du sud. Enfin en 1839, parut à Leipzig un exposé systématique de la propagation des Oiseaux, ouvrage d'un genre neuf et tout particulier, dans lequel les auteurs, Brehm et les frères Thienemann, paraissent ne s'être occupés que de ce qui a trait aux amours, à la nidification et à la ponte, ainsi qu'à la forme et à la couleur des œufs. On trouve en tête de chacune des familles, disposées méthodiquement, les caractères généraux que cette famille présente, soit sous le rapport de la nature des œufs, soit sous celui de la construction du nid.

ORNITHOMYIE. *Ornithomyia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares, tribu des Coriacées, établi par Latreille aux dépens du genre *Hippobosca* de Linné et ayant pour caractères : antennes insérées à la partie antérieure et latérale de la tête, saillantes et s'avançant parallèlement de chaque côté de la trompe, très-velues, de deux articles, dont le premier très-petit, le second allongé. Trompe composée de deux valvules coriaces, formant un tube avancé et recouvrant un suçoir sétiforme, libre, saillant; point de palpes distinctes; corps déprimé, à peau solide et coriace; crochets des tarses fortement tridentés et paraissant triples. Ce genre a les plus grands rapports avec les Hippobosques : comme dans ces derniers, son corps est aplati et revêtu d'une peau écailleuse, luisante et très-coriace; mais il en diffère principalement par les antennes qui, dans les Hippobosques, sont en forme de tubercules, avec une soie sur le dos. La tête des Ornithomyies est logée dans une échancrure du corselet. Les yeux sont ordinairement grands, ovales, latéraux et entiers; l'extrémité antérieure de la tête est échancrée en un demi cintre où sont placés les organes de la manducation, fermé en dessous par une membrane, et en dessus par une petite pièce écailleuse ou coriace, en forme de chaperon, échancrée en devant, et portant les antennes; au-dessus de ce chaperon est insérée une petite pièce figurant une lèvre supérieure; c'est de l'échancrure de cette pièce que l'on voit sortir la trompe ou la gaîne du suçoir, de longueur variable, mais ordinairement saillante. Un petit filet écailleux, avancé au delà de la trompe, un peu arqué, formé de deux soies réunies, constitue le suçoir. Le corselet a, de chaque côté, près du bord antérieur, un stigmate très-distinct. Les ailes sont longues, quelquefois très-étroites, horizontales et peu propres au mouvement. L'abdomen est revêtu d'une peau moins solide ou presque membraneuse; il paraît continu et tient au corselet par un pédicule assez gros; sa surface est hérissée de petites pointes ou garnie de duvet, avec des poils assez longs et recourbés en dedans, sur les bords. Ces Diptères se trouvent sur différentes espèces d'Oiseaux et jamais sur les Mammifères. Degéer qui en a observé une espèce (*Ornithomyia viridis*), dit qu'elle est d'une grande vivacité et qu'elle court très-vite et souvent de côté comme les Crabes; elle s'envole facilement. Leach a divisé le genre Ornithomyie de Latreille en trois genres : ce sont les *Oxyptarum*, *Stenopteryx* et *Ornithomyia* proprement dits.

ORNITHOMYIE VERTE. *Ornithomyia viridis*, Latr.; *Hippobosca avicularia*, L., Fabr. Longue de deux à trois lignes, d'un vert obscur, plus clair sur les pattes; yeux grands, d'un brun rougeâtre; une éminence noire, écailleuse, placée sur le derrière de la tête, et portant trois petits yeux lisses; dessus du corselet brun; ailes vitrées, grandes, ovales, une fois plus longues que le corps, ayant de grosses nervures noires et se croisant dans le repos; crochets des tarses accompagnés chacun de deux appendices courts et arrondis au bout, et d'une pelote ovale et mobile. Europe.

ORNITHOMYIE BILOBÉE. *Ornithomyia biloba*, Léon Dufour, Ann. des Sc. nat., t. x, pl. 11, fig. 1, a, b, c, d, e. Longue de deux lignes, d'un roussâtre pâle; point d'yeux lisses; bec avancé; abdomen très velu, échancré au milieu et bilobé postérieurement, sa base ayant de chaque côté une petite dent obtuse; corselet d'un roux pâle en dessus; ailes ovales-oblongues, presque brunes; pattes d'un verdâtre livide. Europe.

ORNITHOMYZES ou RICINS. ARACHN. Sous ce nom, Duméril désigna (Zool. Analyt.) une famille d'Aptères, composée du genre Ricin de Degéer. *V.* RICIN et PARASITES.

ORNITHOPE. *Ornithopus*. BOT. C'est-à-dire *Pied d'Oiseau*. Ce genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., avoit été constitué par Tournefort, sous l'ancien nom d'*Ornithopodium*, dont Linné modifia la désinence, mais qui postérieurement fut employé de nouveau par Mœnch. Il offre les caractères suivants : calice muni d'une bractée, tubuleux, et à cinq dents presque égales; corolle dont la carène est très-petite, comprimée, l'étendard entier, subcordiforme, les ailes droites, ovales, presque aussi longues que l'étendard; dix étamines diadelphes; gousse comprimée et courbée, composée de plusieurs articles mo-

tospermes, indéhiscents, et tronqués également à leurs deux bouts.

**Ornithope comprimé**. *Ornithopus compressus*, L. C'est une plante annuelle, velue, à feuilles imparipinnées et accompagnées de petites stipules adnées au pétiole. Les fleurs sont petites, blanches ou roses; elles forment de petites ombelles et sont portées sur des pédoncules axillaires. Ses fruits, réunis au nombre de cinq ou six au sommet du pétiole, simulent parfaitement les pattes de certains petits Oiseaux. Europe.

**ORNITHOPODIUM.** bot. Le genre formé sous ce nom par Tournefort, est devenu l'*Ornithopus* de Linné. *V.* Ornithope.

**ORNITHOPTERA** ins. Bois-Duval a établi ce genre de Lépidoptères Diurnes, dans sa famille des Rhopalocères pour les *Papilio priamus*, *Amphimedon* et *Helion*, de Fabricius. Il ne paraît pas que ce genre ait été adopté.

**ORNITHOPTERIS.** bot. (*Fougères.*) Bernhardi a établi sous ce nom un genre qui ne diffère en aucune manière de celui que Swartz avait déjà désigné par le nom d'*Anemia*, et qui renferme plusieurs espèces rapportées par Linné à son *Osmunda*. *V.* Anémie.

**ORNITHOPUS.** bot. *V.* Ornithope.

**ORNITHORHYNCHIUM.** bot. Steudel, dans son *Nomenclator botanicus*, cite ce nom générique parmi les nombreux synonymes de l'*Anastatica syriaca*, L., qui forme le type du genre *Euclidium*, de Brown. *V.* Euclidier.

**ORNITHORHYNQUE.** *Ornithorhynchus*. mam. Ce genre de Monotrêmes se distingue avec la plus grande facilité de celui des Échidnés et des autres Quadrupèdes par son corps allongé, mais très-déprimé; par sa queue aplatie; par ses membres excessivement courts et pentadactyles; par ses doigts postérieurs palmés et joints entre eux jusqu'aux ongles; par l'existence aux pattes antérieures d'une large membrane qui, après avoir réuni les doigts sur toute leur étendue, se prolonge au-dessous d'eux, et dépasse de beaucoup leur extrémité; par la forme de tous les ongles de devant, et de l'ongle du pouce postérieur, qui sont longs, droits, arrondis en dessus, obtus à leur extrémité, et comparables à des moitiés de cylindre; par celle des autres ongles postérieurs qui sont de même longueur que les antérieurs, mais qui sont recourbés sur eux-mêmes, comprimés, aigus à leur extrémité et assez semblables aux griffes de plusieurs Mammifères; enfin par le museau terminé par un bec corné, environ d'un tiers plus long que large, irrégulièrement quadrilatère, arrondi à son extrémité antérieure, et se continuant en dessus et en arrière, avec une plaque cornée, placée transversalement sur le front. La mandibule inférieure, beaucoup plus étroite et plus courte que la supérieure, commence à la base d'une membrane libre et verticale, placée transversalement en dessous, au niveau de la bande cornée du front, et elle se termine en avant, au-dessous des narines, qui sont deux petits trous ronds, très-rapprochés l'un de l'autre, et percés dans le bec supérieur, vers son quart antérieur. Il faut ajouter que la mâchoire supérieure présente, de chaque côté et sur toute sa longueur, une rainure qui correspond à une lame saillante qu'offre chacun des deux bords de la mandibule inférieure, et que celle-ci est divisée latéralement, par des sillons transversaux, en une vingtaine de dentelures que l'on a comparés aux dentelures du bec des Canards, quoiqu'ils diffèrent à plusieurs égards de celles-ci par leurs formes comme par leurs fonctions. Les deux mâchoires portent des dents non enchâssées, dont la structure est très-remarquable. F. Cuvier dit que les dents de l'Ornithorhynque semblent au premier abord, n'avoir rien de commun avec des dents proprement dites : elles ont l'apparence de callosités par leur forme, et de substance cornée par leur couleur et leur consistance. A la mâchoire supérieure, on trouve d'abord, sur la partie antérieure du maxillaire, un organe long, étroit, jaunâtre et qui a la dureté et la compacité de la corne; cet organe ou cette dent présente trois côtes longitudinales, une centrale plus grande que deux autres qui sont latérales. Fort en arrière de cette première dent, et dans une partie tout à fait analogue à la région molaire du maxillaire des Mammifères, se trouve un autre organe de mastication, une autre dent, formée d'une substance assez semblable à celle de la première, d'un tiers plus longue que large, circonscrite par une ligne courbe à son bord extérieur et à ses extrémités, et par une ligne droite à son bord intérieur, et dont les angles sont relevés en une crête continue, un peu plus épaisse au côté interne qu'au côté externe. Ces organes en dessous, à la partie correspondante aux racines, présentent des mamelons qui répondent à la partie centrale et creusée du dessus, mais qui sont beaucoup plus saillants que cette partie n'est profonde. A la mâchoire inférieure on trouve absolument les mêmes organes masticateurs qu'à la supérieure, et tout ce que l'on pourrait faire remarquer de particulier, c'est que les dents postérieures sont un peu plus arrondies sur leur bord interne, et que leur couronne est partagée en deux parties égales, par une légère colline transverse. Dans leur position réciproque, ces dents sont opposées couronne à couronne. On voit par cette description quelles énormes différences présentent les dents de l'Ornithorhynque, comparées à celles des Mammifères normaux, sous le rapport de leurs formes : on va voir que leur structure, leur mode de développement et leur composition chimique offrent des dissemblances non moins frappantes.

Une observation très-importante, et dont presque tous les auteurs français n'ont cependant pas fait mention, est celle de la division primitive des dents, ou du moins de quelques-unes d'entre elles, en deux ou trois pièces placées bout à bout. Cette division, très-manifeste dans le jeune âge, est encore indiquée chez l'adulte par des lignes droites et transversales; remarques très-curieuses dues à Everard Home (Transact. philos. 1800, pl. 19), et à Meckel (*Ornithor. Parad. Descr. Anat.*, par. 27, p. 44). On sait aussi, par les recherches de Blainville (Dissert. sur les Orn. et les Échidn., p. 26), que ces dents, qui ont quelques rapports extérieurs avec celles de l'Oryctérope, ne leur sont nullement comparables par leur structure interne, mais qu'elles sont fibreuses, très-faciles à entamer, enfin susceptibles de se raccornir par le dessèchement, et de se renfler

par l'immersion dans un fluide. Enfin, Chevreul a analysé ces organes, qu'il regarde comme analogues à la corne par leur composition, et comme peu comparables aux dents des Mammifères, la quantité de Phosphate calcaire qu'ils contiennent étant extrêmement petite.

L'Ornithorhynque s'éloigne des Échidnés par la plupart de ces caractères ; il se rapproche au contraire de ceux-ci par l'ergot corné, qui arme le tarse du mâle. Cet organe a été décrit dans un autre article (*V.* Cornes); et on a déjà remarqué qu'il forme un véritable canal destiné à l'écoulement d'un liquide probablement venimeux. C'est ce qu'avait anciennement établi Blainville, et ce que les recherches récentes de Meckel ont pleinement confirmé. Blainville, qui n'avait eu à sa disposition qu'une peau bourrée, n'avait pu apercevoir que la vésicule du liquide et une portion du canal excréteur; mais d'autres anatomistes ayant pu examiner des individus entiers, conservés dans l'alcool, ont été plus heureux, et sont parvenus à trouver la glande productrice du venin. Cette glande est placée sous le muscle peaussier, à la face externe du fémur, qu'elle recouvre presque tout entière ; et elle est, pour cette raison même, désignée par Meckel sous le nom de glande fémorale. Elle est triangulaire, convexe en dessus, concave en dessous, longue d'un peu plus d'un pouce, épaisse de huit lignes, large de trois ou quatre. Elle est lisse, enveloppée d'une membrane mince, mais ferme et composée de plusieurs lobes; sa couleur est brune. Le conduit excréteur, formé d'une épaisse membrane, est d'abord assez large ; mais il ne tarde pas à se rétrécir; il sort vers le milieu du bord postérieur, et, couvert par les fléchisseurs de la jambe, descend derrière celle-ci, à l'extrémité postérieure de la plante, où il se renfle et forme une vésicule de deux lignes environ de diamètre. Cette vésicule est appliquée sur la base de l'ergot, et c'est de la partie moyenne que sort le petit canal qui pénètre dans cet organe. Meckel, à l'ouvrage duquel ces détails sont empruntés, établit ensuite que l'ergot n'est formé que d'une membrane et de substance cornée, et qu'il n'entre dans sa composition aucune partie osseuse, comme l'avaient cru, au contraire, Blainville et Rudolphi : cette remarque, assez intéressante, avait déjà été faite dans ce Dictionnaire par Desmoulins, auteur de l'article Cornes (*V.* ce mot). Telle est la disposition remarquable de la glande fémorale de l'Ornithorhynque mâle; glande que les travaux de Meckel ont fait enfin connaître d'une manière très-complète. Il ne reste plus maintenant à faire que quelques recherches sur la femelle : ces recherches devront avoir pour but de s'assurer si la glande fémorale manque entièrement chez elle; ce que Meckel est porté à croire, à cause des tentatives inutiles qu'il a faites pour rencontrer cet organe, mais ce qu'il n'ose cependant point affirmer : « car, ajoute-t-il, ceux qui ont examiné l'Ornithorhynque avant moi, ont laissé échapper tant de détails bien plus faciles à saisir, bien plus apparents, que je soupçonne qu'un autre, plus heureux, pourra bien quelque jour trouver aussi quelque vestige de cette glande. » Quant à l'ergot lui-même, on sait depuis longtemps qu'il manque chez les femelles; mais ce qu'on a longtemps ignoré, c'est qu'il existe chez elles, à la place même qu'occupe l'ergot chez les mâles, un petit trou ayant environ une ligne de longueur sur deux de profondeur. La peau, qui est brune sur tout le reste de la plante, est d'une nuance plus claire autour de ce trou et dans cette cavité elle-même. Meckel pense qu'il y a un rapport de fonctions entre cette partie et l'ergot du mâle : idée à laquelle il a été conduit par la remarque que tous deux ont exactement la même position, mais sur laquelle il ne donne aucun développement. Au reste, cette idée, que dans tous les cas on devra considérer comme ingénieuse, avait déjà été émise avant Meckel par Éverard Home. L'auteur anglais cherche à établir, dans ses leçons d'anatomie comparée, que l'éperon du mâle joue un rôle important dans l'acte de l'accouplement, et qu'il a chez les Monotrêmes des fonctions analogues à celles que remplissent d'autres organes chez plusieurs animaux, celles de retenir la femelle. Enfin l'opinion de ces deux zootomistes a aussi été soutenue par un médecin de la Nouvelle-Hollande, le docteur Palmeter. Cet auteur établit que les mâles emploient leurs ergots pour tenir les femelles immobiles dans l'acte de la copulation.

Tout porte à croire qu'une seule espèce d'Ornithorhynque est encore connue, ou plutôt que l'*Ornithorhynchus fuscus* de Péron et de Lesueur n'est qu'une espèce nominale, et doit être rapporté, comme simple variété d'âge, de sexe ou de saison, à l'*Ornithorhynchus rufus* des mêmes auteurs, c'est-à-dire à l'*Ornithorhynchus paradoxus* de Blumenbach. C'est ce qui a été établi par Oken (Cours de zoologie), par Meckel (*loc. cit.*, par. 44, p. 59), et surtout par Geoffroy Saint-Hilaire (Annales des Sciences naturelles, décembre 1826) qui, ayant pu examiner comparativement un grand nombre de sujets, a reconnu que toutes les différences regardées comme caractéristiques pour les deux prétendues espèces, sont variables et répandues, pour ainsi dire, irrégulièrement d'un individu à l'autre, et ne peuvent nullement être considérées comme spécifiques.

Les caractères spécifiques de l'Ornithorhynque sont assez faciles à indiquer. Le corps est généralement couvert de poils de deux sortes : les uns laineux, courts et très-fins, sont grisâtres; les autres, soyeux et lustrés, sont en dessus d'un brun qui varie du brun-roux au brun-noirâtre, et en dessous d'une couleur qui varie du blanc-grisâtre au roux. La tête est, comme le corps, brune en dessus, et blanche, rousse ou roussâtre en dessous. Les pattes, nues en dessous, sont en dessus couvertes de poils d'un gris-jaunâtre : les doigts sont aux membres antérieurs, nus supérieurement comme sous la plante. La queue est velue en dessus chez les jeunes individus, mais complétement nue chez les vieux; les poils dont elle est couverte sont toujours bruns, très-rudes et presque épineux; leur disposition est très-irrégulière; ils se croisent dans tous les sens. Le poil du dos est au contraire toujours lisse, si ce n'est pendant la mue; et c'est sans doute pour avoir observé un individu pris dans cet état, qu'on avait attribué pour caractère à l'une des deux prétendues espèces d'avoir le poil un peu crépu. Quant aux différences spécifiques

que l'on avait cherché à tirer de la forme ou de la grandeur du bec, de l'ergot du mâle, de la queue, enfin de la couleur et de la taille, tout porte à croire qu'on ne doit pas y attacher plus d'importance : car les premières, très-légères si elles existent réellement, sont purement individuelles, ou même tiennent uniquement au mauvais état de préparation de quelques-uns des individus observés; et c'est ce dont est convenu l'un des auteurs qui croient le plus fermement à l'existence de deux espèces, Van der Hoeven (*Nov. Act. physico-med.*, t. XI, p. 352). Il en est très-probablement de même des différences tirées de la forme de la queue, qui, suivant Van der Hoeven, serait pointue chez l'Ornithorhynque roux, et élargie à son extrémité chez le brun; différences que Geoffroy St-Hilaire n'a jamais pu apercevoir. Quant à l'ergot, il est, comme tous les organes cornés, susceptible de s'user, par le contact souvent répété de corps extérieurs, et de là, une multitude de variations de forme et de grandeur. La taille est aussi très-variable chez les Ornithorhynques, même en ne parlant pas des individus non adultes. On peut en effet donner comme un fait certain que le mâle est constamment plus grand que la femelle; c'est ce qui résulte des mesures prises sur des individus des deux sexes, par Everard Home (*Phil. Trans.*, 1802, p. 68), Van der Hoeven (*loc. cit.*, p. 365) et Meckel (*loc. cit.*, p. 8), et de ce que Geoffroy St-Hilaire lui-même a vérifié sur les deux sujets qu'il a décrits dans les Annales des Sciences Naturelles (déc. 1826), appartenant au duc d'Orléans, et sur le mâle et la femelle que le docteur Busseuil a bien voulu lui communiquer. Voici le tableau comparatif des dimensions de ces deux derniers :

| | Mâle. | Femelle. |
|---|---|---|
| Longueur totale. . . . . | 1 p. 8 p. » l. | 1 p. 6 p. » l. |
| — du bec. . . . . | 2 6 | 2 3 |
| — de la queue. . | 4 6 | 3 11 |

L'Ornithorhynque est désigné par les naturels de la Nouvelle-Galles sous les noms de *Mullingong*, suivant Patrick Hill, ou *Mouflengong*, suivant Garnot et Lesson. Quoique l'espèce soit assez commune dans plusieurs cantons, ses mœurs ont été longtemps très-peu connues : Cuvier se borne à dire qu'elle habite les rivières et les marais de la Nouvelle-Hollande, et ce n'est guère que dans les ouvrages très-modernes qu'il est possible de rencontrer des observations un peu détaillées. On trouve dans l'Anthologie de Florence (t. XXIV, p. 305, 1826), un article très-intéressant, mais malheureusement très-court, publié dans ce recueil, sans nom d'auteur : « L'Ornithorhynque habite les marais de la Nouvelle-Hollande. Il fait, parmi des touffes de roseaux, sur le bord des eaux, un nid qu'il compose de bourre et de racines entrelacées, et y dépose *deux œufs blancs, plus petits que ceux des Poules ordinaires ; il les couve longtemps, les fait éclore comme les Oiseaux*, et ne les abandonne que s'il est menacé par quelque ennemi redoutable. Il paraît que pendant tout ce temps il ne mange ni semence ni herbe, et qu'il se contente de vase prise à sa portée, ce qui suffit pour le nourrir : du moins c'est la seule substance qu'on ait trouvée dans son estomac. Lorsque l'Ornithorhynque plonge sous l'eau, il y reste peu de temps, et revient bientôt à la surface en secouant la tête comme le font les Canards. Il parcourt les rives des marais en marchant, ou plutôt en rampant avec assez de vitesse ; ses mouvements sont prompts, et il est difficile de le prendre, parce qu'il a une vue excellente. Il n'emploie ordinairement qu'une narine pour respirer dans l'air. Il se gratte la tête et le cou avec un des pieds de derrière, comme font les Chiens : il cherche à mordre quand il est pris; mais son bec étant très-flexible et faible, ne peut faire aucune blessure. Le mâle, le seul qui soit armé d'un éperon à la jambe de derrière, emploie cette arme contre ses agresseurs. »

La manière dont se trouve rédigé cet article, le cachet d'originalité dont il est empreint, les détails pleins de vérité qu'il expose, ne permettent pas de rejeter et de considérer comme une assertion sans importance, le témoignage de l'auteur des observations qu'il contient, au sujet de la ponte et de l'incubation de l'Ornithorhynque. Ce témoignage est d'ailleurs dans une concordance parfaite avec celui des naturels de la Nouvelle-Hollande et de quelques voyageurs, et avec les recherches de Hill et de Jamison sur l'Échidné; recherches dont Garnot a fait mention dans le Bulletin de la Société Philomatique, et d'où il résulterait que les Monotrêmes sont ovipares. Garnot et Lesson disent aussi, comme presque tous les auteurs, que les colons croient les Ornithorhynques ovipares ; et ils ajoutent que le surintendant de la ferme d'Emious-Plains leur affirma positivement avoir vu des œufs de la grosseur de ceux d'une Poule, et au nombre de deux. On se borne ici à faire cette remarque, sans entrer dans la discussion d'une question qui paraît toujours indécise, et dont il n'est pas nécessaire de s'occuper dans cet article. Quant à l'innocuité de la piqûre de l'Ornithorhynque, l'assertion de l'auteur anonyme de l'article de l'Anthologie est pleinement confirmée par les renseignements que Quoy et Gaimard ont pris à la Nouvelle-Hollande, lors du mémorable voyage de l'*Uranie* : « Nous ajouterons, dit l'un de ces naturalistes, le docteur Quoy, en terminant quelques remarques sur l'Ornithorhynque (Bull. des Sc. nat., juillet 1824), que le venin de cet animal n'a pas une bien grande action sur l'homme; car depuis qu'on prend des Ornithorhynques, nous croyons qu'il ne s'est présenté qu'un accident peu grave de blessure ; et même au port Jackson il n'est point encore populaire que cet ergot soit venimeux. Nous avons eu trois Ornithorhynques de militaires qui les avaient eux-mêmes pris dans les rivières des montagnes Bleues, et qui ne nous ont point indiqué qu'ils fussent susceptibles de blesser grièvement. » Garnot et Lesson rapportent aussi, dans leur ouvrage zoologique (p. 135), que, suivant le docteur Palmeter, « on ne connaît dans la Nouvelle-Galles aucun exemple de blessure suivie d'accidents dus à la présence d'un venin quelconque. » On voit que ces témoignages, et il en est de même de plusieurs autres que l'on pourrait aussi invoquer, confirment parfaitement les assertions de l'Anthologie de Florence; et il est presque superflu de remarquer combien cet accord unanime des voyageurs et des naturalistes sur tout ce qu'ils ont pu vérifier de

l'article du recueil de Florence, doit donner d'authenticité à tout ce qu'il affirme, même sur les points que personne n'a encore pu constater après lui, et inspirer de confiance dans l'exactitude des observations qu'il contient, et dans la véracité de son auteur, quel que soit d'ailleurs cet auteur, ou quelle que soit la source à laquelle l'Anthologie de Florence ait pu emprunter ces observations.

ORNITHOTYPOLITE. OIS. Même chose qu'Ornitholyte. *V.* ce mot.

ORNITHOXANTHUM. BOT. Ce genre proposé par Link dans la famille des Liliacées, a été depuis réuni au genre *Gagea* de Salisbury.

ORNITROPHE. *Ornitrophe.* BOT. Le genre désigné sous ce nom par Commerson, adopté par Jussieu, est le même que le *Schmidelia* de Linné, Mant., auquel il faut aussi réunir l'*Allophyllus* du même auteur et le *Toxicodendron* de Gærtner. *V.* SCHMIDÉLIE.

ORNIX. *Ornix.* INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, famille des Tinéides, tribu des Alucites, formé par Treitsch, avec les caractères suivants : palpes inférieures courtes et droites, peu garnies d'écailles, inclinées vers la terre; trompe nulle; antennes filiformes et garnies à leur base d'un pinceau de poils plus ou moins longs; tête longue et étroite; corselet carré; pattes postérieures longues et peu épaisses; ailes supérieures très-longues, très-étroites et garnies d'une longue frange à l'extrémité du bord interne; les inférieures encore plus étroites, presque linéaires et entourées d'une longue frange qui les fait ressembler à deux plumes. Le type du genre est l'*Ornix ribicipennella.*

ORNUS. BOT. Espèce du genre Frêne. *V.* ce mot.

ORNYSMYIA. OIS. Syn. d'Oiseau-Mouche. *V.* COLIBRI.

OROBANCHE. *Orobanche.* BOT. Genre de la Didynamie Angiospermie, L., autrefois placé à la suite des Pédiculaires, mais constituant aujourd'hui le type d'un ordre naturel nouveau, sous le nom d'Orobanchées. Les caractères de ce genre sont les suivants : le calice est tantôt tubuleux, à cinq divisions inégales, tantôt profondément divisé en lanières distinctes. La corolle est monopétale, tubuleuse, irrégulière, ventrue à sa base; son limbe est à deux lèvres : la supérieure convexe en dessus et l'inférieure à trois lobes inégaux. Les étamines sont didynames, cachées sous la lèvre supérieure. L'ovaire est libre, appliqué sur un disque hypogyne et annulaire; le style est simple et terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule terminée en pointe à son sommet, à une seule loge, contenant beaucoup de petites graines attachées à deux trophospermes longitudinaux; cette capsule s'ouvre en deux valves, portant chacune un placenta bipartite sur le milieu de leur face interne. Le professeur Desfontaines a proposé de diviser le genre Orobanche en deux, savoir : les Orobanches vraies, qui ont leur calice divisé jusqu'à la base et paraissant composé de bractées, et le *Phelipea* qui a le calice tubuleux. *V.* PHÉLIPÉE. Le genre Orobanche est extrêmement bien caractérisé par le port des différentes espèces qui le composent. Ce sont toutes des plantes parasites, charnues, dépourvues de feuilles, lesquelles sont remplacées par de simples écailles, d'une couleur généralement brunâtre et terne, qui les fait ressembler à des plantes desséchées; leurs fleurs sont grandes, réunies en épi à la partie supérieure de la tige; chacune d'elles, qui est placée à l'aisselle d'une bractée, est ordinairement accompagnée de trois écailles qui, dans quelques espèces, remplacent le calice. On doit à Vaucher, de Genève, des observations curieuses sur la germination des graines d'Orobanche. Toutes les espèces de ce genre sont des plantes parasites; il était donc fort curieux d'observer les premiers développements de leurs graines. Quand ces graines, qui sont fort petites et à surface hérissée, sont confiées à la terre, elles restent dans un état stationnaire, tant qu'elles ne sont pas en contact avec quelque radicelle d'une plante qui leur convienne. Mais aussitôt qu'elles sont rencontrées par quelque filet de racine, elles s'y attachent, et dès lors leur germination commence et s'achève, et quand la plante est développée, elle reste adhérente à la racine à laquelle elle s'est d'abord attachée. On a établi deux sections dans le genre Orobanche, suivant que la corolle offre à son limbe quatre ou cinq lobes.

† Corolle à quatre lobes.

OROBANCHE MAJEURE. *Orobanche major,* L. Cette espèce, la plus grande de toutes, a une tige qui s'élève quelquefois jusqu'à deux pieds de hauteur; elle croît en général sur la racine du Genêt à balais; sa tige est renflée à sa base, qui est recouverte d'écailles très-rapprochées; celles de la tige sont écartées; les fleurs sont grandes, et forment un épi très long; les divisions calicinales sont presque égales et terminées en pointe. Cette espèce est très-commune dans les bois.

OROBANCHE VULGAIRE. *Orobanche vulgaris,* Lamk.; *Orobanche caryophyllæa,* Willd. Cette espèce se distingue de la précédente, à sa tige moins haute et d'une couleur blanche ou jaunâtre quand elle est fraîche, à ses fleurs moins nombreuses, d'un rouge vineux intérieurement et répandant une odeur agréable de Girofle. Elle est commune dans les bois découverts, les friches, les pelouses sèches.

†† Corolle à cinq lobes.

OROBANCHE RAMEUSE. *Orobanche ramosa,* L., Bull., Herb., t. 399. Cette espèce est commune dans les champs où l'on cultive le Chanvre, le Tabac, etc. Elle se reconnaît facilement à sa tige rameuse, d'une teinte blanche lavée de bleu, haute de six à dix pouces. Les fleurs sont assez petites, disposées en épi. Leur calice est court, divisé en quatre lobes aigus. Cette espèce a été décrite, comme genre distinct, sous le nom de *Kopsia,* par Dumortier.

OROBANCHÉES. *Orobancheæ.* BOT. Famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines ou corolles hypogynes, établie par Ventenat (tab. du Règne Végét.) et adoptée par tous les botanistes modernes. Voici quels sont ses caractères : le calice est tubuleux ou divisé jusqu'à sa base en sépales distincts; la corolle est monopétale, irrégulière, souvent divisée en deux lèvres; les étamines, insérées à la corolle, sont généralement didynames; l'ovaire est libre, appliqué sur un disque hypogyne et quelquefois unilatéral. Cet ovaire présente une seule loge contenant deux trophospermes pariétaux, s'étendant dans toute la hauteur de la loge, bifides sur leur côté interne et portant un très-grand

nombre d'ovules; le style est simple, terminé par un stigmate à deux lobes inégaux. Le fruit est une capsule ovoïde, allongée, terminée en pointe, à une seule loge contenant un grand nombre de graines attachées à deux trophospermes pariétaux, s'ouvrant en deux valves qui portent chacune un trophosperme attaché sur le milieu de leur face interne. Ces graines, fort petites, offrent un tégument propre, double, recouvrant un endosperme charnu, qui porte un petit embryon dicotylédoné dans une petite fossette creusée à la partie supérieure et latérale. Les plantes qui forment cette famille sont tantôt parasites sur la racine d'autres végétaux, tantôt terrestres; leur tige, simple ou rameuse, est nue, c'est-à-dire recouverte de simples écailles, ou portant des feuilles alternes ou opposées; dans quelques cas elles sont toutes radicales. Les fleurs, toujours accompagnées de bractées, sont terminales et solitaires, ou plus souvent disposées en épi. Les genres qui composent la famille des Orobanchées sont les suivants : *Orobanche*, L.; *Phelipea*, Desf.; *Hyobanche*, L.; *Epiphagus*, Nuttal; *Schultzia*, Raffinesq.; *OEgynetia*, Roxb.; *Gymnoscolis*, Nut. Quant au genre *Obolaria*, placé par tous les botanistes dans cette famille, il paraît avoir des rapports plus marqués avec celle des Gentianées.

OROBANCHIA. BOT. Vandelli (*Flor. Lusit. Bras.*, p. 41, tab. 30, f. 18 et 19) a décrit sous ce nom un genre de la Didynamie Angiospermie, L., qui offre les caractères suivants : calice pentagone, persistant, à cinq découpures aiguës; corolle velue, dont le tube est un peu courbé et cylindrique à sa base, puis renflé vers son sommet; la gorge étroite, resserrée; le limbe court, à cinq lobes arrondis; quatre étamines didynames, plus courtes que la corolle, à anthères arrondies et rapprochées les unes des autres; ovaire supère, allongé, surmonté d'un style filiforme, velu et plus court que les étamines; stigmate bilobé; glande échancrée, très-grosse, située à la base et d'un seul côté de l'ovaire; capsule non pulpeuse, uniloculaire, bivalve, contenant des graines nombreuses et fort petites. C'est par ces caractères carpologiques que le genre *Orobanchia* se distingue du *Besleria*, qui a été placé à la suite des Personnées ou Scrophularinées. Deux espèces indigènes du Brésil ont été décrites par Vandelli. Ce sont des plantes à tiges grimpantes, radicantes, garnies de feuilles oblongues ou lancéolées, pétiolées et opposées. Les fleurs ont leur calice de couleur écarlate, à divisions glabres ou velues sur les bords, et à corolle hérissée, jaunâtre.

OROBANCHOIDES. BOT. Les botanistes antérieurs à Linné nommaient ainsi le genre *Monotropa* de cet auteur, à cause de la ressemblance extérieure des espèces qui le composent avec les Orobanches. *V.* HYPOPITYS et MONOTROPE.

OROBE. *Orobus*. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., présente les caractères suivants : calice tubuleux, campanulé, divisé peu profondément en cinq lobes aigus, dont les deux supérieurs sont plus courts; corolle papilionacée, formée d'un étendard cordiforme, long, réfléchi sur les côtés, de deux ailes oblongues, conniventes, aussi longues que l'étendard, et d'une carène divisée en deux à sa base, ayant ses bords connivents, parallèles et comprimés; dix étamines diadelphes; style grêle, linéaire, velu au sommet; gousse cylindracée, oblongue, terminée par une pointe ascendante, uniloculaire, bivalve, et renfermant plusieurs graines marquées d'un hile linéaire. Ce genre fait partie de la tribu des Viciées de Bronn et De Candolle, et il est tellement lié avec les genres *Vicia*, *Lathyrus* et *Pisum* qu'il serait impossible de les distinguer, s'il n'y avait pas encore d'autres différences dans l'ensemble des organes de la végétation. En outre, un port assez remarquable, mais qu'on ne peut bien saisir au moyen d'une simple description, fait reconnaître les Orobes au premier coup d'œil. Ce sont des plantes herbacées, munies de stipules semi-sagittées, et de feuilles à un petit nombre de paires de folioles, terminées sans impaire par une soie courte, simple et non roulée. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires; leurs couleurs sont variées, souvent même elles offrent différentes teintes sur les mêmes fleurs. Trente-trois espèces d'Orobes, sans compter six peu connues, sont décrites par Seringe dans le second volume du *Prodromus Vegetabilium*, du professeur De Candolle. La plupart croissent dans les montagnes de l'Europe méridionale; beaucoup se trouvent également dans l'Orient et la Sibérie; deux seulement habitent l'Amérique septentrionale. Seringe a encore compris parmi les Orobes le *Vicia piscidia* de Forster et Sprengel, plante qui croît dans la Nouvelle-Calédonie.

OROBE TUBÉREUX. *Orobus tuberosus*, L. C'est une des plus jolies plantes qui croissent en abondance dans les bois de toute l'Europe. De sa racine tubéreuse s'élèvent quelques tiges grêles, munies de feuilles à folioles allongées, pointues, vertes en dessus et d'une couleur glauque en dessous. Les fleurs sont d'un rose tendre, quelquefois versicolores, et disposées par trois ou quatre sur chaque pédoncule.

OROBITES. GÉOL. *V.* HAMMITES.

OROBITIDE. *Orobitis*. INS. Coléoptères tétramères. Le genre institué sous ce nom par Germar, dans la famille des Curculionides, a pour caractères : antennes insérées un peu au delà du milieu du rostre, composées de onze articles dont le premier assez long et obconique, les quatre suivants très-courts, les sixième et septième arrondis, les autres formant une massue ovale; trompe allongée, cylindrique, un peu plus épaisse à la base et arquée; tête rétractile et un peu convexe; yeux rapprochés sur le front, arrondis, déprimés et assez grands; corselet très-court, transversal, beaucoup plus étroit en avant, un peu tronqué à sa base, échancré aux deux extrémités; écusson distinct, élevé et punctiforme; élytres presque semi-globuleuses, plus larges antérieurement et dépassant la base du corselet, arrondies aux épaules et aux extrémités, convexes en dessus et même un peu bossues vers la base; pieds assez longs; cuisses un peu en massue, canaliculées en dessous; jambes droites, mutiques à l'extrémité. Toutes les espèces connues se trouvent en Europe.

OROBITIDE BLEU. *Orobitis cyaneus*, Germ.; *Curculio cyaneus*, Lin.; *Rhynchaenus globosus*, Oliv. Ses antennes sont coudées, brunes, avec la massue d'un gris

obscur; la trompe est noire, ainsi que le corselet; les élytres sont de la même couleur et striées; le dessous du corps est blanc; les pattes sont brunes, recouvertes d'un léger duvet cendré. En Belgique.

OROBIUM. BOT. Ce genre institué dans la famille des Crucifères par Reichenbach, ne diffère pas du genre *Aphragmus* de Andrzeiowski. Voyez au 1er volume de ce Dictionnaire l'article APHRAGME que par erreur typographique on a écrit ARAXAGANX.

OROBU. OIS. Même chose qu'Urubu. *V.* CATHARTA.

OROBUS. BOT. *V.* OROBE.

OROLANTHUS. BOT. Ce genre, établi par Meyer, dans la famille des Labiatées, a été réuni au genre *Æolanthus*. *V.* ce mot.

ORONCE. *Orontium*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées et de l'Hexandrie Monogynie, L., composé de deux espèces qui doivent constituer deux genres distincts, et appartenant probablement à deux familles différentes. Voici les caractères de l'*Orontium aquaticum*, L., la première qui ait porté ce nom : les fleurs sont petites, disposées en un épi cylindrique, terminal, dense et serré; celles qui occupent la partie inférieure de la fleur se composent d'un calice formé de cinq à six sépales dressés, légèrement caréaés, d'un égal nombre d'étamines à filaments plans et courts, à anthères biloculaires. Ces étamines sont insérées tout à fait à la base des sépales et en dehors de l'ovaire; elles sont opposées à ces sépales. L'ovaire est libre, très-aigu, à trois angles obtus, surmonté par un stigmate très petit, sessile, en forme de point proéminent. Le fruit est un akène arrondi, ombiliqué à son sommet et renfermant une seule graine. Cette plante, originaire de l'Amérique septentrionale, y croît sur le bord des rivières. Ses feuilles sont radicales, ovales-lancéolées, entières, striées, terminées inférieurement par un long pétiole en forme de gaine tubuleuse. L'épi de fleurs, d'environ un pouce de longueur, est porté sur un long pédoncule radical, presque demi cylindrique, offrant vers sa partie inférieure une écaille roulée en forme de spathe.

La seconde espèce rapportée à ce genre est l'*Orontium Japonicum*, Willd., Lamk., Ill., tab. 251. Cette plante, que l'on voit assez fréquemment dans les jardins, offre les caractères suivants : ses fleurs forment une sorte de capitule ovoïde, porté par un pédoncule radical, épais, strié et un peu contourné. Chaque fleur se compose d'un calice monosépale, urcéolé, presque globuleux, à six divisions peu profondes, obtuses et recourbées en dedans; de six étamines très-courtes, insérées à une ligne circulaire, saillante, qui forme la gorge du calice. Chacune de ces étamines, dont le filet est fort court et l'anthère didyme, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal, est placée en face de chaque dent calicinale. L'ovaire est libre, ovoïde, à trois angles obtus, terminé supérieurement par trois cornes peu saillantes, épaisses, obtuses, et dont le sommet tronqué et coupé obliquement en dedans, est glanduleux et stigmatique. L'ovaire est à trois loges, contenant chacune deux ovules collatéraux, attachés à l'angle interne de chacune d'elles. Le fruit est ovoïde, fongueux, terminé par un petit mamelon à son sommet. Il ne contient qu'une seule graine, par suite de l'avortement des cinq autres. Cette graine, irrégulièrement arrondie, se compose d'un tégument mince, recouvrant un endosperme corné, blanc, contenant vers son sommet un embryon axile, renversé, c'est-à-dire ayant la radicule opposée au hile. Cet embryon est presque cylindrique, parfaitement indivis, ayant son corps radiculaire comme tronqué. Dans cette espèce, les feuilles sont radicales, emboîtées et comme roulées les unes dans les autres à leur base. Ces feuilles sont extrêmement roides, épaisses, allongées, aiguës, entières, à bords un peu ondulés.

Pour peu que l'on compare les caractères de cette espèce avec ceux de la précédente, on y reconnaîtra de très-grandes différences : ainsi, dans l'*Orontium aquaticum*, le calice se compose de quatre à six écailles distinctes; dans l'*Orontium Japonicum*, il est monosépale, urcéolé, à six divisions très-courtes et repliées en dedans. Les étamines, dans l'espèce américaine, sont attachées à la base des sépales; et à la gorge du calice, dans celle du Japon. Dans l'*Orontium aquaticum*, l'ovaire est à une seule loge (du moins tous les auteurs le décrivent ainsi, et sur les échantillons desséchés que Richard possède de cette plante, il n'a pu constater ce fait); le stigmate est sous la forme d'un point proéminent; dans l'*Orontium Japonicum*, l'ovaire est à trois loges, contenant chacune deux ovules attachés à leur angle interne; il est surmonté de trois stigmates distincts. Ces différences paraissent trop grandes pour que ces deux espèces restent dans le même genre. Cette observation est due à Richard père qui, dans ses manuscrits, avait fait un genre particulier de l'*Orontium Japonicum*, sous le nom de *Nestlera*. Mais comme il existe déjà un genre *Nestlera*, dédié au professeur Nestler de Strasbourg, par le professeur Spreagel, il faudra faire choix d'un autre nom pour ce genre qui, par tous ses caractères, paraît appartenir à la famille des Asparaginées, où il devra se placer non loin des genres *Polygonatum* et *Convallaria*.

ORONGE. BOT. (*Champignons*.) Nom vulgaire donné à l'*Amanita aurantiaca*. On désigne par le nom de FAUSSE ORONGE l'*Amanita muscaria*. *V.* AMANITE.

ORONTIUM. BOT. *V.* ORONCE.

Ce nom est également donné à une division du genre *Antirrhinum*. *V.* MUFLIER.

OROPÉTIER. *Oropetium*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Trinius (*Fundam. Agrostograph*.), et caractérisé ainsi : épillets enfoncés dans les fossettes du rachis; lépicène à une seule valve cartilagineuse; glume à deux valves hyalines, garnie de poils à sa base : la valve inférieure ventrue, la supérieure plane; caryopse enfermée dans la glume. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce, *Oropetium thomæum*, placée parmi les *Nardus* par Linné, et parmi les *Rotboella* par Willdenow et Roxburgh. C'est une petite Graminée à feuilles linéaires, sétacées, velues, disposées sur deux rangs, et dont l'épi est filiforme, droit. Elle croît au Malabar.

OROPHACA. BOT. C'est le nom de l'une des sections du genre *Phaca*. *V.* PHAQUE.

OROPHANES. BOT. Salisbury, dans sa monographie

du genre *Erica*, a donné ce nom à l'une des sections de ce genre.

OROPHEA. BOT. *V.* BOCAGÉE.

OROPOGON. BOT. Ce genre a été proposé par Necker; il est formé aux dépens des *Andropogon* de Linné.

OROSTACHYDE. *Orostachys*. BOT. Nom générique sous lequel, dans le catalogue du jardin de Gorenki, publié par Fischer, le *Sedum spinosum*, Willd., ou *Crassula spinosa*, L., et le *Cotyledon Malacophyllum*, Willd., sont désignés; mais le nouveau genre n'a point été adopté par De Candolle qui en a seulement conservé le nom, comme sectionnaire, dans son genre *Umbilicus*. *V.* ce mot.

OROXYLUM. BOT. Ventenat a établi sous ce nom un genre de la famille des Bignoniacées, qui a été adopté par Kunth (Révision de la famille des Bignoniacées, p. 7), avec les caractères suivants : calice campanulé, légèrement denté; corolle irrégulière, dont la gorge est renflée, le limbe à cinq lobes; cinq étamines fertiles : l'intermédiaire plus courte; stigmate bilamellé; capsule en forme de silique, biloculaire, dont la cloison est parallèle aux valves; graines munies d'une aile membraneuse. La plante sur laquelle ce genre a été fondé, est un arbre à feuilles opposées, bi ou tripinnées, terminées par une impaire, à fleurs en grappes terminales, allongées et munies de bractées.

OROZO. MAM. Espèce du genre Hamster. *V.* ce mot.

ORPHE. *Orphus*. POIS. Un Cyprin et un Spare ont reçu ce nom spécifique.

ORPHÉE. OIS. Espèce du genre Sylvie.

ORPHESIUS. MIN. Variété d'Opale blanchâtre, qui se trouve en Hongrie.

ORPHEUS. OIS. Swainson donne ce nom à un petit sous-genre des Merles, dont le type est le *Turdus Orpheus* ou *polyglottus*. *V.* MERLES MOQUEURS.

ORPHIE. *Belone*. POIS. Sous-genre d'Ésoce, de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, et formé par Cuvier, qui le distingue des Ésoces proprement dits, d'après les caractères suivants : intermaxillaires formant tout le bord de la mâchoire supérieure, qui se prolonge, ainsi que l'inférieure, en un long museau; les deux mâchoires garnies de petites dents fort aiguës; le palais muni d'autres dents en pavé. Le corps fort allongé et revêtu d'écailles à peine visibles, excepté vers le bord inférieur où l'on en trouve de chaque côté une rangée longitudinale carénée.

ORPHIE AIGUILLE. *Belone vulgaris*, Cuv.; *Esox Belone*, Bloch, pl. 33; Encycl. Pois., pl. 72, fig. 297. Ce Poisson, très-commun dans les mers d'Europe, y est généralement connu sous les noms d'Aiguillette et d'Arphye. Il s'y montre par bandes assez considérables, dont les individus ont ordinairement de dix-huit pouces à deux pieds, et même deux pieds et demi de longueur. Voraces, ils poursuivent les petits Poissons, les Astéries et les Méduses. Se jouant à la surface des eaux, ils en font jaillir les plus brillants reflets d'argent, d'azur et d'émeraude. On dirait des Saphyrs vivants quand le soleil les frappe, entre deux eaux, de ses rayons. Tantôt immobiles, tantôt s'élançant ensemble tout à coup, ils font scintiller de mille feux les flots amers en les agitant de leur queue. On en prend un grand nombre dans les filets, pour les vendre sur le marché. a. 14, n. 16, 20, 6, 13, v. 7, A. 20, 23, c. 23.

ORPHIE VERTE. *Belone viridis*, Cuv.; *Esox viridis*, L.; l'Aiguille écailleuse, Encyclop. Pois., p. 174, pl. 72, fig. 293. Cette espèce, d'une figure toute particulière, et dont la caudale est arrondie, tandis qu'elle est fourchue dans la précédente, habite les fleuves de la Caroline. Sa brillante couleur lui a mérité le nom de Verdet que lui donne Daubenton dans le Dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique. a. 11, P. 11, v. 6, A. 17, c. 16.

Lesueur (*Journ. of the Acad. of Nat. Sc. of Philad.* t. II, n° 4, oct. 1821) ajoute cinq espèces à ce sous-genre, savoir :

*Belone Argalus*; mâchoires inégales; caudale fourchue, avec le lobe inférieur plus large; anale commençant plus en avant que la dorsale et plus longue qu'elle; tête déprimée, avec un rebord latéral saillant au-dessus des lames operculaires. Ce Poisson habite les côtes de la Guadeloupe. D. 16, A. 19, P. 16, v. 6, c. 26.

*Belone truncata*; mâchoires inégales; caudale tronquée obliquement; anale et dorsale de même longueur et situées précisément en face l'une de l'autre; tête élevée, sans rebords latéraux. Ce Poisson a été pêché entre Philadelphie et New-Yorck. D. 16, A. 19, P. 16, v. 6, c. 20.

*Belone Caribæa*; mâchoires égales; queue fourchue : à deux lobes arrondis, l'inférieur deux fois plus long que le supérieur; dorsale plus prolongée en arrière. Dans les mers de la Guadeloupe. D. 24, A. 22, P. 13, v. c. 30.

*Belone Crocodilia*; mâchoires droites, fortes, égales, armées de dents coniques, droites et robustes, entre lesquelles en sont de plus petites; caudale bifurquée, avec le lobe inférieur plus grand; dorsale et anale falciformes, très-élevées antérieurement, et placées exactement l'une en face de l'autre. D. 22, A. 21, P. 14, v. 6, c. 88.

*Belone Indica*; mâchoires égales, plus épaisses et plus obtuses à leur extrémité que dans le *Caribæa*, avec lequel celle-ci offre une certaine ressemblance; queue obliquement tronquée, légèrement contournée en lobes arrondis, dont l'inférieur est plus long. De l'océan Indien. D. 19, P. 14, v. 5, c. 14.

ORPHIER. *Orphium*. BOT. Genre de la famille des Gentianées, établi par Meyer qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions planes ; un disque crénelé, hypogyne entre la corolle et le calice; corolle hypogyne, marcescente, en roue, à cinq divisions; un pareil nombre d'étamines insérées au tube de la corolle; filaments déclinés, plans à la base; anthères contournées, longitudinalement débiscentes; ovaire semi-biloculaire, avec les bords des valves infléchis en dedans et sur lesquels sont attachés plusieurs ovules; style terminal, avec le sommet recourbé; stigmate à deux lobes connivents; capsule oblongue, semi-biloculaire et bivalve; semences très-petites.

ORPHIER VELU. *Orphium frutescens*, Meyer; *Chironia frutescens*, Lin. Cet arbuste a un peu plus d'un pied de hauteur; sa tige est ligneuse, divisée en rameaux droits, cylindriques, pubescents ou velus, garnis de feuilles opposées, linéari-lancéolées, obtuses et

d'un vert cendré. Les fleurs sont belles et grandes, d'un rouge vif, disposées en bouquet au sommet des rameaux. On la trouve au Sénégal.

ORPHNÉ. *Orphnus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Mac-Leay qui lui donna pour caractères : labre large, non rétréci et tronqué carrément en avant; mâchoires coriaces, à un seul lobe; mandibules larges et peu épaisses, sans crénelures ni dents sur le côté extérieur; massue des antennes plicatile, composée de feuillets allongés; corps arrondi et convexe, corselet ovoïde, avec les côtés dilatés; tarses antérieurs à articles courts, ovales, presque granuleux et terminés par deux crochets à peine visibles. Les espèces de ce genre sont des insectes d'assez petite taille, qui habitent les contrées équatoriales.

ORPHNÉ DE MAC-LEAY. *Orphnus Mac-Leayi*, Dalap. Il est d'un brun noirâtre; sa tête est surmontée d'une petite corne droite et comprimée; son corselet est excavé au milieu, relevé de chaque côté, en carène aplatie; son écusson est arrondi en arrière; ses élytres sont d'un brun rouge, fortement ponctuées, avec une strie suturale; le dessous du corps et les pattes sont rougeâtres. Taille, quatre lignes. Du Sénégal.

ORPIMENT. MIN. *V.* ARSENIC SULFURÉ.

ORPIN. *Sedum*. BOT. Ce genre de la famille des Crassulacées et de la Décandrie Pentagynie, L., est ainsi caractérisé : calice persistant, divisé profondément en cinq segments aigus; corolle à cinq pétales insérés sur le calice, égaux entre eux, et larges à la base; dix étamines, dont cinq plus petites, insérées un peu au dessus de la base des pétales, les cinq autres plus longues, insérées sur la calice; cinq ovaires surmontés chacun d'un style, sessiles, uniloculaires, contenant un grand nombre d'ovules attachés à l'angle interne; écaille située à la base de chaque ovaire, et opposée à chacun des pétales; cinq capsules entourées par le calice, la corolle et les étamines qui persistent, terminées en pointe, écartées, uniloculaires, déhiscentes longitudinalement par l'angle interne où sont attachées les graines. Celles-ci sont très-petites et dépourvues d'endosperme; leur tégument extérieur est membraneux, l'intérieur très-mince, diaphane; l'embryon, conforme à la graine, a ses cotylédons plans, légèrement convexes, la radicule obtuse, regardant le hile. Les Orpins, qui constituent un genre fort nombreux, sont des plantes herbacées, succulentes, charnues, rarement des sous-arbrisseaux. Leurs feuilles sont éparses, rarement opposées ou verticillées, grasses, planes ou cylindracées. Les fleurs sont teintes de couleurs diverses, selon les espèces; il y en a de blanches, de jaunes, d'orangées, de purpurines et de bleues; elles sont disposées en corymbes, en grappes ou en panicules, le plus souvent terminales et accompagnées de bractées. Le nombre des parties de la fructification est quelquefois augmenté ou diminué d'une unité, c'est-à-dire qu'on voit des fleurs à six ou à quatre divisions, tant au calice qu'à la corolle, et conséquemment à quatre ou à six étamines.

ORPIN REPRISE. *Sedum Telephium*, L., DC., Plantes grasses, tab. 92. Vulgairement Joubarbe des vignes, Grasset, Herbe à la coupure, Herbe aux charpentiers, etc. De sa racine vivace et tuberculeuse s'élèvent plusieurs tiges cylindriques, glabres, légèrement rameuses au sommet, hautes d'un pied et plus, garnies de feuilles sessiles, éparses ou opposées, dentées sur leurs bords, un peu succulentes, et d'un vert pâle. Les fleurs, de couleur rougeâtre ou blanche, forment d'agréables corymbes au sommet de la tige et de ses ramifications. Cette plante croît spontanément en Europe, dans les vignes et à l'ombre des bois taillis.

ORPIN EXCULANT. *Sedum acre*, L., Bulliard, Herb., tab. 30. Ses tiges naissent en touffes, au sommet d'une petite racine vivace et fibreuse; elles ne s'élèvent guère au delà de trois à quatre pouces, et sont garnies de feuilles ovales, cylindroïdes ou un peu triangulaires, charnues, d'un vert clair, alternes et comme imbriquées. Les fleurs sont d'un jaune de soufre, et rassemblées au sommet des tiges. On trouve abondamment cette petite plante sur les vieux murs et dans les localités pierreuses de l'Europe. Toutes ses parties, et surtout ses feuilles, sont pleines d'un suc très-âcre et même caustique.

ORPIN. MIN. *V.* ARSENIC SULFURÉ.

ORQUE. *Orca*. MAM. Synonyme d'*Orca*. *V.* DAUPHIN GLADIATEUR.

ORSEIL ou ORSEILLE. BOT. (*Lichens*.) On donne ce nom, dans la teinture, à une espèce du genre *Roccella* et à la Parelle; la première est distinguée par le nom d'ORSEILLE DES CANARIES; la seconde par celui d'ORSEILLE TERRESTRE.

ORSINA. BOT. *V.* ORSINIE.

ORSINIE. *Orsinia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, établi par Bertoloni qui lui a assigné pour caractères : capitule homogame, de six à sept fleurs; involucre ovale, composé de six ou sept squammes ovales, droites et égales; réceptacle nu; corolles tubuleuses et velues, avec leur limbe divisé en trois ou cinq lobes ciliés; anthères incluses, dépourvues d'appendice; stigmates exsertes, muriculés, obtus; akènes obcomprimés, velus au sommet; point d'aigrettes.

ORSINIE D'ARMAN. *Orsinia eupatoria*, Bert.; *Eupatorium ormani*, Balbis. Arbrisseau de médiocre hauteur dont les tiges sont cylindriques et pubescentes, garnies de feuilles opposées ou alternes, ovales, rigides, dentées, pointues, penninervurées et réticulées, courtement pétiolées; les corymbes sont terminaux, formés de plusieurs capitules portés chacun sur un pédoncule velu et composés de fleurs blanches, ceintes par un involucre d'un vert olivâtre. On la trouve dans les forêts montagneuses du Brésil.

ORSODACNE. *Orsodacna*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Eupodes, tribu des Sagrides, établi par Latreille, aux dépens du genre *Crioceria* de Fabricius. La tête des Orsodacnes est enfoncée dans le corselet; les antennes sont filiformes, composées de onze articles égaux et coniques; la lèvre supérieure est membraneuse, assez large, arrondie et un peu ciliée. Les mandibules sont cornées, comprimées, arquées, aiguës, munies d'une dent à peine marquée vers l'extrémité. Les mâchoires sont

bifides, avec la division extérieure un peu plus grande que l'autre, comprimée, un peu dilatée à l'extrémité, arrondie et ciliée; la division intérieure est pointue, comprimée, ciliée tout le long du bord interne. Les palpes maxillaires sont composées de quatre articles dont le premier petit et court, le deuxième le plus long et conique, le troisième également conique, et le dernier, le plus large de tous, tronqué à son extrémité. La lèvre inférieure est avancée, bifide; ses divisions sont grandes, distantes, arrondies à leur extrémité et ciliées. Les palpes labiales sont courtes, de trois articles presque cylindriques. Le corselet est plus étroit que les élytres, et figuré en cœur. Les pattes sont de grandeur moyenne; le corps est oblong.

Orsodacne chlorotique. *Orsodacna chlorotica*, Latreille; *Crioceris chlorotica*, Oliv.; le Criocère aux yeux noirs, Geoff.; *Crioceris carasi*, Fabr., Syst. Eleuth.; *Crioceris ruficollis*, Fabr., Ent. Syst.; *Crioceris fulvicollis*, Panz. Long de près de deux lignes et demie. Antennes d'un fauve obscur. Tête d'un fauve pâle, avec la partie postérieure noire; corselet jaune, pâle, très-finement pointillé. Écusson noirâtre; élytres finement ponctuées et jaunâtres. Poitrine et abdomen noirâtres. Pattes pâles. Europe.

ORTA. bot. Syn. vulgaire de Bette Poirée. *V.* ce mot.

ORTALIDA. ois. Merrbem a proposé sous ce nom une section, dans le genre Pénélope, qui comprendrait les espèces dont la tête et le devant du cou sont emplumés et le tour des yeux nu; en outre, deux lignes de peau nue à la commissure du bec. Le groupe nouveau aurait pour type le Pénélope parrakoua.

ORTALIDE. *Ortalis*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Fallen, avec les caractères suivants: trompe petite, membraneuse et bilabiée; épistome très-peu proéminent, n'étant point dépassé par les antennes qui sont terminées par un troisième article ovale, très-grand, en palette; elles sont insérées au sommet du front, écartées, avancées, un peu inclinées; balanciers découverts; ailes grandes, couchées l'une sur l'autre, peu écartées.

Ortalide a cinq taches. *Ortalis 5-maculata*, Macq. Son corps est d'un gris cendré, avec la tête d'une teinte plus brunâtre et couverte d'un duvet blanchâtre; partie postérieure du front d'un brun cendré; ailes traversées par des nervures, limpides, avec le bord noirâtre; pattes rousses. Taille, huit lignes. Europe.

ORTÉGIE. *Ortegia*. bot. Genre de la famille des Caryophyllées, et de la Triandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants: calice profondément divisé en cinq folioles ovales, membraneuses sur leurs bords; corolle nulle; trois étamines dont les filaments sont courts et les anthères cordiformes; style unique, surmonté d'un stigmate capité; capsule uniloculaire, à trois valves; graines fixées au fond de la capsule. Ce genre fait partie de la tribu des Alsinées de De Candolle, laquelle tribu se distingue des autres Caryophyllées par ses sépales libres ou à peine soudés à la base; le nombre des étamines, dans ce genre, ne permet pas de le confondre avec aucun des autres genres de la même tribu.

On en connaît deux espèces, toutes deux décrites par Linné, qui leur a imposé les noms spécifiques d'*Hispanica* et de *dichotoma*. Celle-ci, confondue par Cavanilles (*Icon.* 1, tab. 47) avec la première, n'en est peut-être qu'une simple variété, puisqu'elle en diffère uniquement par ses pédoncules très-courts. Elle croît dans le Piémont, et l'autre se trouve en Espagne. Ce sont des plantes herbacées, à tiges dichotomes et à fleurs disposées en panicules ou en corymbes. Les feuilles sont accompagnées à la base et de chaque côté, d'une glande noire.

ORTEGIOIDES. bot. Le genre que Solander avait institué sous ce nom, dans la famille des Lythrariées, a été réuni au genre *Rotala*.

ORTEIL DE MER. polyp. L'un des noms vulgaires du *Lobularia digitata*. *V.* Lobulaire.

ORTHACANTHE. *Orthacanthus*. bot. Organe armé d'épines droites.

ORTHAGORISCUS. pois. Synon. de Mole. *V.* ce mot.

ORTHANTHÈRE. *Orthanthera*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Wight qui lui a reconnu pour caractères: calice à cinq divisions, corolle urcéolée, avec le tube un peu renflé, l'orifice nu, le limbe à cinq divisions et l'estivation valvaire; point de couronne staminale; anthères libres et dressées, simples au sommet et pointues; les masses polliniques sont attachées par leur base, dressées, rétrécies et transparentes à l'extrémité; stigmate apiculé. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce: c'est un arbuste privé de feuilles visibles et couvert d'un duvet impalpable; les ombelles sont courtement pédonculées et composées d'un petit nombre de fleurs. Cet arbuste, décrit par Royle, dans sa Flora de l'Hymalaya, t. 66, a été trouvé dans l'Indostan.

ORTHIS. moll. foss. Sous ce nom, Dalman a formé un genre dans la famille des Térébratulites, aux dépens des genres *Productus* et *Terebratula* de Sowerby. Les caractères de ce genre sont: test inéquivalve; la valve la plus grande convexe, striée, armée de deux dents subcardinales, inermes, longitudinales et comprimées; l'autre valve est plane, également striée, mais dépourvue de dents; bord cardinal rectiligne, large, avec un trou deltoïde sous la charnière de la plus grande valve. Dalman rapporte à ce genre neuf espèces dont il fait la description; elles appartiennent toutes au terrain crétacé.

ORTHITE. min. *V.* Allanite.

ORTHOCARPE. *Orthocarpus*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Nuttall (*Genera of North Americ. Plant*, 2, p. 56) qui lui a imposé les caractères suivants: calice tubuleux, plus court que les bractées, à quatre découpures peu profondes, linéaires, lancéolées et aiguës; corolle dont le tube est de la longueur du calice, le limbe bilabié, la lèvre supérieure petite, comprimée, avec les bords roulés en dedans, l'inférieure concave, non étalée, à trois dents peu prononcées; quatre étamines didynames, petites, dont les filets sont attachés sur la lèvre supérieure, près de l'entrée du tube, et les anthères à loges inégales et divariquées; style filiforme, portant un stigmate simple et petit; capsule droite,

elliptique, ovale, à deux loges, à autant de valves, déhiscente par les deux côtés, séparée par une cloison transversale, qui naît sur le milieu des valves; graines en nombre qui excède dix, petites, bordées d'une aile interrompue, en forme de croissant.

ORTHOCARPE JAUNE. *Orthocarpus luteus*. Nutt., *loc. cit.* C'est une plante annuelle, munie d'une racine pivotante, tortueuse et garnie de fibrilles; la tige est simple, velue, cylindrique, garnie de feuilles alternes, sessiles, linéaires, lancéolées, aiguës, entières de même que les bractées et le calice, pubescente et visqueuse; fleurs jaunes, accompagnées de bractées cunéiformes, à trois lobes écartés et à trois nervures. Amérique septentrionale.

ORTHOCENTRE. *Orthocentron*. BOT. H. Cassini a formé, sous ce nom, un genre ou un sous-genre aux dépens du grand genre *Cnicus* de Willdenow ou *Cirsium* de Gærtner et De Candolle. Il se distingue des sous-genres voisins, la plupart formés comme lui sur des plantes classées auparavant dans le même groupe, par l'appendice des folioles intermédiaires de l'involucre, lequel est étalé, long, très-droit, subulé, piquant, quelquefois denté en scie sur ses bords, et d'une substance toute différente de la partie inférieure de la foliole. Les corolles sont en outre presque régulières au lieu d'être obringentes, et les filets des étamines sont glabres au lieu d'être garnis de poils ou de papilles, comme dans toutes les autres Carduacées.

ORTHOCENTRE A CALATHIDES AGGLOMÉRÉES. *Orthocentron glomertum*, Cass.; *Cnicus pungens*, Willd. C'est une plante herbacée, très-grande, droite, peu rameuse, à feuilles décurrentes, alternes, inégales, oblongues, lancéolées, et inégalement dentées, spinescentes. Les calathides de fleurs purpurines sont rassemblées en groupes inégaux et irréguliers, au sommet de la tige et des rameaux. De l'Arménie.

ORTHOCÉRACÉES. MOLL. Synonyme d'Orthocérés. *V.* ce mot.

ORTHOCÉRADE. *Orthoceras*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 316) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe ringent, dont le casque est ovoïde; les folioles extérieures et antérieures dressées, linéaires; les intérieures très-petites, sessiles et conniventes; la labelle trifide, sans éperon; anthère parallèle au stigmate, placée de chaque côté du lobe latéral du gynostème.

ORTHOCÉRADE ROIDE. *Orthoceras strictum*. Plante dont les bulbes, indivis, donnent naissance à une tige courte et roide; feuilles linéaires, très-étroites, glabres, canaliculées; divisions externes du périanthe redressées, les internes courtes et conniventes. De la Nouvelle-Hollande.

ORTHOCERATES. *Orthocerata*. MOLL. Latreille a proposé ce groupe, dans ses Fam. nat. du Règne anim., p. 162, pour rassembler toutes les Coquilles cloisonnées, droites ou projetées en ligne droite, après une courbure plus ou moins prononcée.

ORTHOCÉRATITE. *Orthoceratites*. MOLL. Ce mot a été employé d'abord par Picot Lapeyrouse pour des Coquilles soi-disant cloisonnées que l'on confondit pendant longtemps avec les Polythalames, et qui appartiennent à la famille des Rudistes, où elles se placent à côté des Radiolites. Lamarck n'ayant point adopté le nom de Lapeyrouse, y substitua celui d'Hippurite. *V.* ce mot.

ORTHOCÈRE. *Orthocera*. MOLL. Ce genre a été créé par Lamarck, et la plupart des auteurs l'ont adopté en le mettant dans des rapports différents. Il fut établi pour rassembler les Coquilles microscopiques polythalames, qui sont droites ou arquées, un peu coniques, à loges distinctes, formées par des cloisons simples, transverses et perforées, soit au centre, soit latéralement. Ces caractères, qui ne diffèrent de ceux des Nodosaires que par le renflement des loges, sont insuffisants pour un genre, car, en l'admettant, ce serait baser une coupe aussi importante sur le plus ou moins d'étranglement des loges, ce qui paraît ne pouvoir être admis. *V.* NODOSAIRE.

ORTHOCÈRE. *Orthocerus*. INS. *V.* SARROTRIE.

ORTHOCÉRÉS. *Orthocerata*. MOLL. Blainville (Traité de Malac., p. 376) a donné ce nom à la première famille de son ordre des Polythalamacés. Cette famille a quelque analogie avec celle de Latreille, quant aux genres qui y sont compris; mais ils sont arrangés dans un ordre différent : ils sont partagés en deux groupes, d'après la forme des cloisons; les uns ont des cloisons simples, et les autres ont des cloisons découpées. Dans la première section, on trouve les genres Bélemnite et ses sous-divisions, Conulaire, Conilite (Orthocère, Sowerby), et Orthocère, dans lesquels on trouve les Nodosaires, les Réophages et les Molosses. La seconde section se compose du genre Baculite seul.

ORTHOCÉRINES. MOLL. FOSS. Nom donné par d'Orbigny, à un genre formé aux dépens de celui des Nodosaires, et dont le *Nodosaria clavulus*, Lam., est le type.

ORTHOCHÆTE. *Orthochætes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille du Curculionides, institué par Muller qui lui donne pour caractères : bec assez épais, arqué, marqué d'une fossette linéaire et profonde, sensiblement recourbé; antennes insérées au delà de la moitié de la trompe, courtes, avec le funicule grêle, composé de six articles; yeux petits, globuleux et latéraux; point d'écusson; élytres oblongo-ovales et soudées; pieds courts et inégaux; jambes un peu sinuées intérieurement, tronquées au bout et mutiques.

ORTHOCHÆTE SÉTIGÈRE. *Orthochætes setiger*. Il n'a guère plus d'une ligne de longueur; il est entièrement d'un brun ferrugineux sale, avec l'abdomen noirâtre; son corselet est à peine plus long que large, cylindrique, échancré antérieurement, à peine canaliculé, parsemé de soies courtes, confusément couchées; les élytres sont convexes, profondément sillonnées, et l'on aperçoit dans les sillons des points peu marqués; entre les sillons sont des lignes élevées, garnies de soies grises; les pieds sont également couverts de soies grises. On le trouve en Allemagne.

ORTHOCHILE. *Orthochile*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Dolichopodes, établi par Latreille. Le corps des Orthochiles est oblong; leur tête est verticale; elle a une forme trigone, avec les angles obtus; les yeux sont grands; les antennes sont insérées entre les yeux, près du milieu de

la face antérieure de la tête, plus courtes qu'elle, presque contiguës à leur base, élevées, et de trois articles: le premier est un peu allongé, presque cylindrique, un peu plus gros vers le bout, plus grêle que les suivants, et formant au deuxième une sorte de pédicule; celui-ci est presque cupulaire; le troisième ou le dernier est en cône très-court, avec une soie allongée, avancée, simple, insérée sur le dos et un peu de côté; la trompe est membraneuse, beaucoup plus courte que la tête, très-petite, avancée, et d'une figure conique; les palpes sont de la longueur de la trompe et la recouvrent en s'avançant et s'inclinant sur elle; le corselet est élevé; les ailes sont couchées horizontalement sur le corps; les balanciers sont découverts; l'abdomen est conique, comprimé, un peu arqué sur le dos; les pattes sont longues et terminées par deux pelotes.

ORTHOCHILE AZURÉ. *Orthochile nigro-cœruleus*, Latr. Il est d'un bleu foncé, avec une teinte violette et du vert sur les côtés de l'abdomen; antennes noires; contour inférieur de la tête bordé de petits poils gris; yeux grands, d'un brun noirâtre; espace compris entre eux tirant sur le vert, et paraissant d'un blanc soyeux et argenté près de la bouche; dessus du corselet ayant quelques poils noirs; ailes sans taches, avec des nervures noires et un reflet doré; balanciers jaunâtres; abdomen violet en dessus, vert sur les côtés, et garni d'un léger duvet; pattes noires et un peu poilues. Taille, une ligne. Europe.

ORTHOCLADE. *Orthoclada*. BOT. Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 69, tab. 14, fig. 9) a constitué sous ce nom un genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L. Il offre les caractères suivants: fleurs hermaphrodites; lépicène à deux valves aiguës, renfermant un épillet de trois à quatre fleurs; valves de la glume aiguës; ovaire gibbeux, terminé par un bec court, cylindrique, et accompagné à sa base de deux écailles obtuses; trois étamines; deux styles courts, portant des stigmates très-longs. Le type de ce genre, que Palisot-Beauvois rapproche des *Poa*, est la plante décrite par Lamarck dans l'Encyclopédie sous le nom de *Panicum rariflorum*. Le chaume s'élève à la hauteur d'un pied et plus; il est garni d'un petit nombre de nœuds, et dans sa partie inférieure seulement, de feuilles courtes, ovales-lancéolées, velues sur leurs bords, et rétrécies près de la gaîne. Les fleurs forment une panicule très-rameuse et très-lâche. Cette espèce croît à Cayenne et au Brésil.

ORTHOCORYS. OIS. (Vieillot.) Synonyme d'Hoaxin.

ORTHODAN. *Orthodanum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Meyer qui lui donne pour caractères: calice divisé presque jusqu'à la base en cinq découpures linéari-subulées, presque égales en longueur aux pétales; elles forment en quelque sorte deux lèvres dont la supérieure, bilobée, est plus longue que l'inférieure; étendard de la corolle ayant à sa base deux appendices calleux, qui compriment les ailes prolongées en forme de hameçon; carène recourbée, obtuse; dix étamines diadelphes; filament vexillaire libre et noueux à sa base; ovaire biovulé; style filiforme, plus épais supérieurement; stigmate obtus. Le fruit consiste en une gousse sessile, dressée, elliptico-oblongue, à deux graines séparées par un léger étranglement; graines subglobuleuses, strophiolées, bipartites, à ombilic très-petit. Les espèces de ce genre appartiennent à l'Afrique australe; ce sont des arbrisseaux dressés, à tiges plus ou moins soyeuses; les feuilles sont assez petites, composées de trois folioles ovalaires; les fleurs sont solitaires au sommet des rameaux ou dans les aisselles des feuilles.

ORTHODON. MAM. Lacépède a décrit sous ce nom une espèce de Physéter, qui n'a été admise qu'avec doute par les auteurs modernes, et qui a même été rejetée d'une manière absolue par quelques-uns d'entre eux.

ORTHODON. BOT. Genre de Mousses, établi par Bory de St-Vincent, qui l'a ainsi caractérisé: fleurs femelles terminales; péristome simple, à huit dents droites, marquées de trois stries longitudinales; coiffe campanulée, dentée à sa base, poilue extérieurement. Fleurs mâles terminales, en disque. La forme de la coiffe distingue ce genre des *Octoblepharum*, et le nombre et la forme des dents le séparent des *Orthotrichum*. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, l'*Orthodon serratum* (*Octoblepharum serratum*, Brid.; Hook., *Musc. exot.*, tab. 136). C'est une Mousse de moyenne taille, à tige droite, peu rameuse, dont les feuilles sont insérées tout autour des rameaux, étalées, oblongues, dentelées, traversées par une nervure assez forte, et terminées par une pointe acérée; la capsule, portée sur un pédicule assez court, mais plus long cependant que celui de la plupart des *Orthotrichum*, est droite, lisse, oblongue; les dents du péristome sont larges, droites et obtuses, marquées de trois stries longitudinales, qui indiquent qu'elles sont formées par la soudure de quatre dents, ce qui ramène leur nombre à celui qui forme le maximum dans les Mousses à dents libres, c'est-à-dire à trente-deux. Dans les îles d'Afrique.

ORTHODONTE. *Orthodontus*. Organe pourvu de dents droites.

ORTHODONTIER. *Orthodontium*. BOT. Genre de la famille des Mousses, établi par Schwaeger qui lui donne pour caractères: sporange terminal, avec la base égale; opercule conique; péristome double: l'extérieur à huit dents dressées et également distantes entre elles; l'intérieur offre un pareil nombre de dents presque semblables, mais leur disposition alterne avec celle du péristome extérieur. Les espèces de ce genre sont fort petites et peu nombreuses. Elles forment des gazons sur les roches nues du cap de Bonne-Espérance et du Brésil.

ORTHOGLASE. MIN. L'Orthose de plusieurs minéralogistes allemands a été nommée Orthoglase ou Orthoklas par Breithaupt. C'est une variété de Feldspath, qui se trouve en Norwége, en Sibérie, en Saxe, en Bavière, en Suisse, etc.

ORTHOGNATHE. *Orthognathus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhinophores, tribu des Calandrites, institué par Schoenherr, pour une espèce du Brésil, qui lui a offert pour caractères: antennes atteignant à peine la moitié de la longueur du corselet et insérées vers le milieu de la trompe, coudées, composées de neuf articles dont le premier en massue, les deux suivants courts, les autres trans-

verses, à l'exception des deux derniers qui forment la massue et qui sont comprimés, spongieux au bout; trompe allongée, forte, subcylindrique et aplatie à l'extrémité; mandibules exsertes, droites et cunéiformes; yeux un peu oblongs et déprimés; corselet ample, courtement ovale, tronqué à sa base, arrondi sur les côtés, un peu tronqué en avant et lobé au dessous des yeux; élytres oblongues, presque ovales, convexes et recouvrant l'anus; pieds assez courts; tarses très-étroits.

Orthognathe livide. *Orthognathus lividus*, Sch. Il est d'un testacé livide et luisant en dessus, avec des stries de points enfoncés sur les élytres, qui y forment des sillons; le dessous du corps est brun. Taille, quatre lignes.

ORTHOGONIE. *Orthogonius*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Dejean. Le corps est large et un peu aplati. La tête est ovale, un peu rétrécie postérieurement; les antennes sont plus courtes que le corps et filiformes; le dernier article de tous les palpes est cylindrique; le corselet est plus large que la tête, court, transversal, coupé en carré antérieurement et postérieurement, arrondi sur les côtés; les élytres sont un peu plus larges que le corselet, très-légèrement convexes, plus ou moins allongées, en forme de rectangle ou de carré long; les trois premiers articles des tarses sont longs, plus ou moins triangulaires ou en cœur; le pénultième est très-fortement bilobé; les crochets des tarses sont fortement dentelés en dessous. Ces insectes habitent les pays chauds de l'ancien continent.

Orthogonie alternant. *Orthogonius alternans*, Dej., Species des Coléopt., etc., t. 1, p. 280. Il est long de six à sept lignes et demie; d'un noir un peu brunâtre; tête assez longue, ridée, avec quelques enfoncements entre les yeux; lèvre supérieure, bouche, palpes et antennes d'un brun ferrugineux; corselet déprimé, plus large que la tête, court, transverse, et coupé carrément en avant et en arrière, avec les côtés arrondis, et les angles postérieurs nullement saillants; élytres plus larges que le corselet, presque en forme de carré long et presque arrondies à l'extrémité; elles ont chacune neuf stries assez profondes et finement ponctuées; les intervalles sont alternativement plus larges et les plus étroits sont presque lisses; on aperçoit, sur les plus larges, des points enfoncés, rangés en lignes longitudinales; elles ont en outre plusieurs autres points distincts entre la sixième et la septième strie. Cette espèce se trouve dans l'île de Java.

ORTHOGRAMMA. bot. (Desvaux.) Synonyme de *Monogramma*. *V.* ce mot.

ORTHOKLAS. min. Dans le système minéralogique de Breithaupt, ce nom désigne l'une des espèces du genre Feldspath, savoir : celle qui est à base de Potasse et d'Alumine.

ORTHOLEUCAS. bot. Bentham a formé sous ce nom une section ou division, dans le genre *Leucas*.

ORTHOMÉGADE. *Orthomegas*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Audinet-Serville. Caractères : antennes de la longueur du corps et de moitié plus courtes dans les femelles, composées de onze articles cylindriques et mutiques, dont le troisième plus long que les deux suivants réunis; palpes allongées, avec le dernier article presque cylindrique; mandibules dentées au côté interne et de moyenne grandeur; une ligne longitudinale enfoncée au milieu de la tête; corselet sans crénelures, presque en carré transversal; ses bords latéraux ne sont point dilatés et portent chacun quatre épines pointues; écusson arrondi postérieurement; élytres allongées, linéaires; angles huméraux un peu saillants et mousses; angle sutural ayant une petite épine droite, assez longue dans les mâles; corps allongé, linéaire; pattes longues; cuisses intermédiaires et postérieures terminées par deux épines emboîtant la jambe; dernier article des tarses très-grand.

Orthomégade couleur de cannelle. *Orthomegas cinnamomeus*, Serv.; *Prionus cinnamomeus*, Fabr.; *Prionus corticinus*, Oliv. Il est brunâtre, avec la tête velue en avant; le corselet est d'un brun un peu plus clair et les élytres sont roussâtres, plus obscures à l'origine. Taille, vingt-huit lignes. Amérique méridionale.

ORTHONEPETA. bot. Nom donné par Bentham à l'une des sections qu'il a effectuées dans le genre *Nepeta*. *V.* Cataire.

ORTHONÈVRE. *Orthoneura*. ins. Ce genre de l'ordre des Diptères a été institué par Macquart, dans la famille des Syrphies, avec les caractères suivants : trompe épaisse; soies maxillaires courtes; palpes allongées, arquées, velues, légèrement renflées vers l'extrémité; bord antérieur de la cavité buccale relevé; épistome à plusieurs lignes transversales, enfoncées de chaque côté, sans proéminences dans les mâles; front plan, nu, large et marqué de lignes obliquement transversales dans les femelles; antennes de la longueur de la tête, avec le deuxième article un peu allongé et conique, le troisième étroit, allongé; style inséré à la base de cet article; yeux nus; trois bandes longitudinales de duvet sur le corselet, dont la partie postérieure et l'écusson sont sillonnés transversalement; abdomen très-déprimé; cuillerons petits; balanciers découverts; cellule sous-marginale des ailes droite; nervures postérieures de la première et de la troisième cellule discoïdale, à peu près perpendiculaires à leurs côtés, émettant de petites nervures terminales; fausse nervure nulle.

Orthonèvre élégante. *Orthoneura elegans*, Macq.; *Chrysogaster elegans*, Meig. Le mâle a l'épistome d'un vert métallique noirâtre, le bord de la bouche avancé, les antennes d'un brun clair, les yeux bruns, à ligne transversale obscure au milieu; corselet d'un vert métallique, avec quatre bandes cuivrées et deux petites taches brunes sur les côtés; écusson bordé; abdomen d'un pourpre noirâtre, avec le bord des segments et le dessous d'un vert brillant ou d'un rouge cuivreux; pieds verts, avec la base des jambes jaune; balanciers jaunes; ailes hyalines. Taille, trois lignes. Europe.

ORTHONICE. *Orthonix*. ois. Genre établi par Temminck dans son ordre des Anisodactyles. Caractères : bec très court, comprimé, presque droit, échancré à la

pointe; narines placées de chaque côté du bec, et vers le milieu, ouvertes, percées de part en part et garnies de soies; quatre doigts : trois en avant, l'intermédiaire plus court que le tarse, et d'égale longueur avec l'externe; ongles robustes, plus longs que les doigts, faiblement arqués et cannelés latéralement; ailes très-courtes; les cinq premières rémiges étagées, la sixième la plus longue; rectrices longues, larges et fortes, terminées par une pointe aiguë.

Orthonice spinicaude. *Orthonix spinicaudus*, Temminck. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête couvert de plumes effilées, formant une petite huppe d'un brun sombre, et qui sont marquées de mèches noires; joues grises; nuque et scapulaires brunâtres, ayant sur la barbe interne de chaque plume une grande tache noire; tectrices alaires traversées par deux longues bandes noires et deux plus étroites, d'un gris terne; gorge et devant du cou d'un rouge vif; un demi-collier noir; milieu de la poitrine et du ventre blanc; côtés de la poitrine et flancs d'un brun cendré, nuancé de marron; tectrices caudales et rectrices d'un brun terne; celles-ci terminées par une pointe de cinq à six lignes de longueur, garnie latéralement de soies roides; bec noir; pieds longs et forts, noirâtres; ongles bruns; taille, sept pouces six lignes. La femelle a le devant du cou d'un blanc pur.

Orthonice hétéroclyte. *Orthonyx heteroclytus*, *Certhia heterocyta*, Quoy et Gaim.; *Orthonyx icterocephalus*, Lafr. Tête, sourcils, cou, poitrine et abdomen d'un jaune serin; sommet de la tête et parties supérieures d'un vert olive, plus clair sur la queue; petites tectrices alaires bordées extérieurement de gris, et les grandes d'olivâtre; de petites taches grises sur la nuque. Bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces six lignes. De la Nouvelle-Zélande.

ORTHOPIXIDE. *Orthopixis*. bot. Genre de Mousses, établi par Palisot-Beauvois (Æthéog., p. 51; Muscologie, p. 80) aux dépens du genre *Mnium* de Linné. Caractères : coiffe petite; opercule court et large; seize dents lancéolées; cils réunis en une membrane plissée; urne ovale-oblongue et droite, rarement un peu arquée; orifice placé régulièrement. Ce genre ne peut faire partie du *Bartramia*, ni du *Mnium*, ni de l'*Hypnum*. La différence du péristome interne l'éloigne des deux premiers genres; en outre, la forme de l'urne ne permet pas de le confondre avec les *Bartramia*; l'absence de la substance charnue dans l'intérieur de l'urne, sa position droite, et son tube non arqué, l'éloignent des *Mnium*. Le péristome interne le rapproche davantage du genre *Hypnum*; mais il s'en écarte essentiellement par l'absence du périchèse, caractère qui, joint aux fleurs terminales, aux tiges presque simples, et à un port différent, a déterminé Palisot-Beauvois à persister dans l'opinion que ce genre doit subsister, et qu'il est parfaitement naturel. Les espèces qu'il y place sont au nombre de six : *Mnium androgynum*, L.; *Mnium ramosum*, L.; *Mnium palustre*, L.; *Bryum macrocarpum*, Hedw.; *Bryum squarrosum*, Hedw.; *Arrhenopterum heterostichum*, Hedw.

ORTHOPLOCÉES. *Orthoploceæ*. bot. De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 581) a ainsi nommé le troisième sous-ordre de la famille des Crucifères, caractérisé par ses cotylédons condupliqués et incombants. *V.* Crucifères.

ORTHOPODIUM. bot. Bentham a fait sous ce nom une section dans le genre *Trichostemma* de Linné, pour les espèces qui ont le calice dressé et à divisions égales.

ORTHOPOGON. bot. Le genre établi sous ce nom par Robert Brown, est fondé sur les mêmes espèces que l'*Oplismenus* de Palisot-Beauvois. *V.* Oplismène.

ORTHOPTÈRES. *Orthoptera*. ins. Cinquième ordre de la classe des Insectes, dans la méthode de Latreille (Fam. nat. du Règne anim.), ou le sixième (Règne anim.), ayant pour caractères essentiels : bouche composée d'organes propres à la mastication; deux ailes pliées longitudinalement et quelquefois en outre transversalement, recouvertes par des élytres coriacées, souvent chargées de nervures ou réticulées; des yeux lisses dans le plus grand nombre; antennes ayant ordinairement plus de onze articles. Ces insectes se distinguent très-bien de tous les ordres voisins au moyen des caractères qui viennent d'être tracés; les Coléoptères, qui en sont très-voisins, en sont séparés par leur mode de métamorphoses et par d'autres caractères pris dans les organes de la manducation; on ne peut confondre avec eux les Hémiptères, qui en sont les plus rapprochés par leurs métamorphoses, mais dont la bouche est composée d'organes effilés et formant un suçoir; enfin les autres ordres s'en distingnent tellement au premier aspect, qu'il est inutile de faire ressortir les différences qui existent entre eux. Quoique Linné ait placé les Orthoptères parmi les Coléoptères, il avait cependant senti qu'ils en étaient distincts, et il les avait rangés à la fin de cet ordre. Geoffroy, en suivant la méthode de Linné, a fait subir quelques changements à l'arrangement des genres de cet ordre et l'a moins distingué des Coléoptères. C'est Degéer qui, le premier, sépara les Orthoptères des Coléoptères, en proposant de leur donner le nom de Dermoptères (*Dermoptera*), et c'est ce nom qui aurait dû être adopté par les entomologistes; cependant, sans avoir égard à l'antériorité acquise par ce savant, Fabricius désigna le même ordre sous le nom d'Ulonates (*Ulonata*), et Olivier vint encore après lui assigner celui qui a généralement prévalu et qui est adopté actuellement. Il n'y a que le genre Forficule qui forme pour Kirby et Leach un ordre particulier qu'ils ont nommé Dermoptères, mais que Latreille n'a pas cru devoir adopter.

Le corps des Orthoptères est généralement allongé, de consistance molle et charnue; il est composé, comme celui de tous les insectes, de trois parties que l'on peut envisager séparément et dont on fera connaître les principaux traits : ces trois parties principales sont la tête, le tronc ou thorax et l'abdomen. La tête des Orthoptères varie beaucoup pour la forme, la grandeur et même la position. Elle est grosse, verticale, et offre dans le plus grand nombre deux ou trois petits yeux lisses dont la position varie; le front se prolonge quelquefois en forme de cône, comme dans certaines Truxales et dans quelques Mantes; d'autres fois il porte un appendice charnu, qui vient retomber en avant de

la tête et que l'on pourrait presque comparer à une sorte de voile, comme cela se voit dans un Grillon d'Espagne (*Gryllus umbraculosus*); les yeux occupent les côtés de la tête; ils sont souvent très-grands, à réseau; les antennes sont insérées ordinairement au-devant des yeux, et quelquefois au-dessous ou entre eux; elles sont de longueur variable, composées d'un plus ou moins grand nombre d'articles peu distincts; ces antennes sont filiformes, sétacées, en massue, perfoliées et quelquefois ensiformes ou semblables à une lame d'épée; la bouche est composée d'une lèvre supérieure ou labre, de deux mandibules cornées, de deux mâchoires, et d'une lèvre inférieure; le labre est fixé au chaperon par une sutura distincte; il est mobile, toujours extérieur, demi-coriacé, un peu voûté et presque demi-circulaire, arrondi en devant et s'avançant sur les mandibules; celles-ci sont écailleuses, triangulaires, courtes, épaisses, avec le côté extérieur arqué et l'intérieur armé de plusieurs dentelures inégales; d'après les observations de Marcel de Serres, ces dentelures sont en rapport avec le mode de nourriture de ces insectes; il les distingue donc, comme dans les Mammifères, en dents incisives, laniaires ou canines, et molaires. Ces dernières sont les plus grandes, et chaque mandibule n'en offre jamais qu'une située à sa base. Ces trois sortes de dents n'existent pas toujours simultanément, et c'est par leur présence, leur absence ou leurs modifications de formes qu'on peut reconnaître la nature des matières dont se nourrissent les Orthoptères. Les Mantes et les Empuses, par exemple, qui sont entièrement carnassières, n'ont que des dents laniaires. Les espèces qui n'ont que des incisives et des molaires sont uniquement herbivores. Les omnivores ont des laniaires et des molaires; mais elles ont des proportions moins considérables. En général, les mandibules des Orthoptères sont de grandeur inégale, quand ces organes sont très-rapprochés, les dentelures de l'un se placent entre celles de l'autre, comme cela a lieu dans les animaux supérieurs. Les mâchoires ont beaucoup de ressemblance avec celles des Coléoptères carnassiers; elles sont très fortes, cornées au moins à leur partie supérieure qui forme une sorte de dent conique, grande et munie de deux ou trois dentelures; ces mâchoires ont, comme dans les Coléoptères carnassiers, deux palpes, mais celle qui est nommée palpe interne chez ces derniers est ici transformée en une pièce membraneuse, inarticulée, quelquefois cylindrique, d'autres fois triangulaire et dilatée, mais toujours voûtée en dessus et recouvrant l'extrémité des mâchoires. C'est cette pièce ou cette palpe maxillaire interne, que Fabricius a nommée *Galea* (Casque) qu'Olivier a traduit, nous ne savons trop pourquoi, par le mot français Galette. Les palpes maxillaires externes, les seules apparentes, sont composées de cinq articles, dont les deux premiers sont très-courts, et c'est dans ces palpes qu'Olivier et Marcel de Serres pensent que se trouve le siége de l'odorat. Ce dernier auteur a vu, dans leur intérieur, deux nerfs se répandant sur la membrane vésiculeuse, qui termine leur dernier article; il les nomme nerfs olfactifs : l'un est fourni par la cinquième paire qui part des faces inférieures du cerveau, et l'autre par la première paire des faces latérales et supérieures du premier ganglion situé dans la tête. Entre ces deux nerfs est, suivant Marcel de Serres, une trachée qui, avant d'arriver à la membrane vésiculeuse, commence par former une poche pneumatique; cette poche se développe entièrement lorsqu'elle a pénétré dans l'intérieur de la palpe, et jette de nombreuses ramifications qui se répandent et se distribuent dans la cavité de cet organe. C'est cet appareil qui a fait penser à Marcel de Serres et à Olivier que les palpes étaient le siége de l'odorat. Latreille n'est pas convaincu de ce fait, et désirerait que quelques expériences vinssent à l'appui des observations anatomiques. La lèvre inférieure des Orthoptères ou la languette, est presque membraneuse, allongée, un peu élargie à son extrémité, et divisée en deux ou quatre lanières. On voit dans l'intérieur de la bouche, une autre pièce que l'on peut considérer comme une sorte de langue; elle est charnue, longitudinale, carénée en dessus, plus large à sa base, un peu resserrée avant son extrémité antérieure, arrondie, un peu échancrée en ce point, et immobile; le menton est coriace, en forme de carré transversal et un peu plus étroit au sommet. Les palpes labiales sont composées de trois articles; le thorax est composé, comme à l'ordinaire, d'un prothorax, d'un mésothorax et d'un métathorax assez grand; le prothorax est ordinairement le plus grand de tous; c'est le seul qui soit découvert; il présente des formes variées et quelquefois très-bizarres; il est prolongé postérieurement en manière de pointe, et c'est ce prolongement qui remplace l'écusson. Ce prothorax donne attache aux pattes antérieures; les autres segments du thorax donnent attache aux quatre pattes suivantes, aux élytres et aux ailes. Les élytres, dans le plus grand nombre, sont coriaces, minces, flexibles, demi transparentes vues à la lumière, et chargées de nervures; quelquefois elles sont presque horizontales, avec la suture droite, comme dans les Coléoptères; mais le plus souvent elles s'inclinent plus ou moins en toit, et lorsqu'elles sont couchées sur le corps, leurs bords internes se croisent; les ailes sont plus larges que les élytres, membraneuses, très-réticulées, et plissées longitudinalement en manière d'éventail; il n'y a que celles des Forficules qui soient, en même temps, pliées transversalement comme celles des Coléoptères. Quelques femelles, et même quelquefois les deux sexes, sont privés de ces organes. Les élytres de plusieurs mâles sont aussi très-recourbées et rudimentaires; en général les ailes et les élytres des Orthoptères sont ornées de couleurs variées et souvent très-agréables. Dans plusieurs mâles, une portion du bord interne des élytres ressemble à du talc ou du parchemin, et présente de grosses nervures irrégulières; le frottement réciproque de ces parties produit un bruit monotone et une sorte de chant qu'on désigne sous le nom de *stridulation*. Quelques espèces produisent ce bruit en frottant leurs cuisses postérieures, qui agissent comme des archets sur leurs élytres; les pattes sont quelquefois toutes semblables; quelquefois les antérieures sont ravisseuses et armées d'épines et de pointes propres à saisir leur proie; d'autres fois elles sont dilatées, fort compri-

mées, fortement dentées en dehors et propres à creuser la terre. Les pattes postérieures sont souvent beaucoup plus grandes que les autres, et propres au saut; elles sont, ainsi que les intermédiaires, plus écartées entre elles à leur origine, ou plus rapprochées des côtés de l'arrière-poitrine, que dans les Coléoptères; le nombre des articles des tarses n'est pas le même dans tous les Orthoptères, et on pourrait se servir de cette considération pour diviser cet ordre en sections; il n'y a point, comme dans les Coléoptères, d'espèces hétéromères. En général les articles des tarses sont garnis, en dessous, de pelotes membraneuses; le dernier article est toujours terminé par deux crochets. L'abdomen est allongé, ovale, cylindrique ou conique; il est composé de huit ou neuf anneaux extérieurs, et souvent terminé par des appendices saillants. Dans un grand nombre de femelles, son extrémité postérieure est armée d'une tarière ou oviducte plus ou moins long, en forme de stylet, de sabre ou de couteau, composé de deux pièces appliquées l'une contre l'autre, et destinées à enfoncer les œufs dans la terre; les stigmates sont placés sur les côtés de l'abdomen. Tous les Orthoptères dont on a pu faire l'anatomie, ont un premier estomac membraneux ou jabot, suivi d'un gésier musculeux, armé à l'intérieur d'écailles ou de dents cornées, selon les espèces; autour du pylore sont, excepté dans les Forficules, deux ou plusieurs intestins avcugles, munis à leur fond de plusieurs petits vaisseaux biliaires; d'autres vaisseaux du même genre, très-nombreux, s'insèrent vers le milieu de l'intestin. Les larves sont organisées, quant au système digestif, de même que l'insecte parfait.

Les métamorphoses des Orthoptères sont incomplètes, et s'opèrent dans l'espace de quelques mois, sous leurs trois états de larve, de nymphe et d'insecte parfait; ces insectes, pendant ces diverses métamorphoses, prennent de la nourriture et jouissent du mouvement; les larves ne diffèrent de l'état parfait que par la taille et l'absence totale des ailes; les nymphes ont de plus que les larves, les rudiments des ailes et des élytres. Ces insectes pullulent beaucoup; leurs œufs sont souvent très-nombreux, ordinairement fort grands et d'une forme allongée; ils sont quelquefois renfermés dans une capsule bivalve et cornée, comme cela a lieu dans les Blattes. Le plus grand nombre d'Orthoptères se nourrit de substances végétales; ces insectes sont d'une extrême voracité, et, comme ils sont souvent en quantités innombrables, ils causent des dégâts affreux en dépouillant des provinces entières de toute leur végétation. Des nuées de Sauterelles arrivant souvent de lieux éloignés, s'abattent sur les champs ensemencés, et détruisent l'espoir de la récolte en peu d'heures. C'est dans les pays chauds, en Afrique, en Asie et dans le midi de l'Europe, que ces insectes sont très-abondants. Il n'y a que quelques peuples de l'Afrique qui en retirent un avantage, en faisant servir les grosses Sauterelles à leur nourriture. Les anciens ont donné à ces peuples le nom d'Acridophages.

Cet ordre a été divisé de diverses manières. Duméril (Zool. Anal.) le partage en quatre familles : les Labidoures, les Blattes, les Anomides et les Grylloïdes. Elles correspondent aux grands genres de Linné. Thunberg, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, place ces Insectes avec les Hémiptères, mais il en fait une division particulière sous le nom de Mâcheliers (*Maxillosa*). Latreille, dans le Règne Animal de Cuvier, divisait les Orthoptères en deux familles. Dans son nouvel ouvrage (Familles naturelles du Règne Animal) il a converti ces deux familles en sections, et en a ajouté une qui renferme le genre Criquet de Geoffroy, et il a divisé ces sections ainsi qu'il suit :

1re section. (Famille des Coureurs, Règne Anim.)

Élytres et ailes horizontales; pieds uniquement propres à la course. Aucun individu ne possédant d'organe musical ou stridulant.

Familles : Forficulaires, Blattaires, Mantides et Spectres.

2e section. (Partie de la famille des Sauteurs, Règne animal.)

Élytres et ailes en toit, excepté dans la première famille; dans toutes, pieds postérieurs propres à sauter, leurs cuisses étant fort grandes. Les mâles produisant une sorte de chant ou stridulation, par le frottement d'une partie interne de leurs élytres contre la cuisse; premier segment abdominal n'offrant aucun organe aérien particulier; anus de toutes les femelles pourvu d'un oviscapte ou tarière bivalve, saillante, en forme de sabre, d'épée ou de long stylet. Ces Orthoptères enfouissent leurs œufs sans les envelopper.

Familles : Grilloniens et Locustaires.

3e section. (Partie de la famille des Sauteurs, Règne animal.)

Élytres et ailes toujours en toit; pieds postérieurs propres au saut; tous les tarses de cinq articles. Les deux sexes produisant une stridulation au moyen d'un frottement alternatif et instantanément réitéré de leurs cuisses postérieures contre les élytres; élytres semblables dans les deux sexes; premier segment abdominal offrant, de chaque côté, dans le plus grand nombre, une sorte de tambour distingué extérieurement par un opercule membraneux, circulaire ou lunulé; tarière composée de quatre pièces crochues et faisant saillie.

Famille : Acridiens.

Voyez pour la distribution des genres dans cet ordre, les mots Forficulaires, Blattaires, Mantides, Spectres, Grilloniens, Locustaires et Acridiens.

ORTHOPYXIDE. *Orthopyxis*. BOT. (*Mousses*.) *V.* Orthopyxidé.

ORTHORHIN. *Orthorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, aux dépens des genres *Rhynchænus* et *Curculio* de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes médiocres, un peu grêles, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs, obconiques, les cinq autres fort courts ou oblongs, subturbinés, distants ou transverses, lenticulaires, serrés, successivement plus épais extérieurement; massue oblongue, ovale et acuminée; trompe allongée, forte, perpendiculaire, cylindrique, droite, marquée d'une fossette longitudinale et profonde; yeux petits, presque ronds, un peu convexes et rapprochés

sur le front; corselet oblong, un peu tronqué à sa base, arrondi sur les côtés, plus ou moins relevé au milieu, profondément échancré inférieurement; écusson distinct, arrondi à l'extrémité; élytres allongées, subcylindriques, linéaires, tronquées à leur base, obtusément anguleuses aux épaules et arrondies postérieurement; pieds antérieurs les plus longs; cuisses dentées; jambes comprimées, flexueuses, bisinuées intérieurement et onguiculées à l'extrémité; des ailes sous les élytres. Le *Curculio cylindrirostris*, Fab., est le type de ce genre qui admet encore quatre autres espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande.

ORTHORHYNQUE. *Orthorhynchus*. INS. Coléoptères tétramères; Latreille avait proposé sous ce nom la formation d'un genre nouveau dans la famille des Rhynchophores; mais Schoonherr, dans sa monographie des Curculionides, a substitué à cette dénomination, celle de *Trypetes*. *V.* ce mot.

ORTHORHYNQUE. OIS. (Lacépède.) Dénomination appliquée aux Oiseaux-Mouches qui se distinguent des Colibris par leur bec droit. *V.* COLIBRI.

ORTHOSE. MIN. Nom donné par plusieurs minéralogistes à quelques variétés de Feldspath. *V.* ce mot.

ORTHOSIE. *Orthosia*. INS. Genre des Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélites, tribu des Orthosides, institué par Ochsenheimer qui lui donne pour caractères: antennes assez longues; palpes grêles, dépassant un peu la tête; toupet frontal peu saillant et entier; thorax convexe, faiblement crêté; abdomen dépassant les ailes inférieures, terminé carrément dans les mâles et pointu dans les femelles; ailes en toit.

ORTHOSIE NÉGLIGÉE. *Orthosia neglecta*, Ochs.; *Noctua neglecta*, L. Les quatre ailes sont d'un brun fumée, un peu plus clair à la base et au disque des inférieures; on aperçoit difficilement une tache lunulée noirâtre, bordée de gris, avec une tache ronde à ses côtés, au milieu des supérieures qui ont en outre quatre doubles lignes transversales en zigzag et obliques, distantes, les deux voisines du bord plus rapprochées et encadrant une bande d'un brun roussâtre; bord noirâtre et frangé. Taille, un pouce et demi, les ailes étendues. Europe.

ORTHOSIPHON. *Orthosiphon*. BOT. Genre de la famille des Labiatées, établi aux dépens des genres *Plectranthus* et *Ocymum* des botanistes, par Bentham qui lui donne pour caractères: calice ovato-tubuleux, à cinq dents dont les deux supérieures sont rebordées par une sorte de membrane décurrente, en forme d'aile; intérieur de son orifice nu; corolle à tube exserte, dressé ou un peu incliné; orifice quelquefois renflé; son limbe est bilabié, avec la lèvre supérieure tri ou quadrifide et l'inférieure très-entière et concave; quatre étamines déclinées, incluses ou exsertes, les inférieures les plus longues: leurs filaments sont libres et sans dents; anthères ovato-réniformes, à loges confluentes; style terminé par une tête en forme de massue, entier ou faiblement échancré. Les espèces comprises dans ce genre nouveau sont toutes exotiques; elles appartiennent soit à l'Inde, soit à l'Amérique tropicale. Ce sont ou des plantes herbacées et vivaces ou de petits sous-arbrisseaux, à rameaux simples; les feuilles sont ovales, un peu lancéolées; les fleurs sont rassemblées en grappe ou en épi lâche, composé de verticilles distants les uns des autres et de six fleurs entourées de bractées ovalaires, pointues et réfléchies, plus courtes que les pédicelles.

ORTHOSIPHON COURBÉ. *Orthosiphon incurvus*, Benth. C'est une plante herbacée-suffrutiqueuse, couchée à la base, puis redressée. Ses feuilles sont pétiolées, opposées, crénelées et blanchâtres en dessous. Ses fleurs sont nombreuses, subternées, verticillées, en épi penché, d'un rose tendre; le périanthe externe est bilabié au tiers de la longueur totale, à cinq divisions; un segment très-large, pétaloïde, d'un rouge vif, arrondi, forme la lèvre supérieure, l'inférieure en a quatre dont deux latéraux, larges, obliquement ovales, très acuminés, et deux inférieurs très-allongés, linéaires; périanthe interne tubulé, légèrement velu en dehors, à deux lèvres dont l'inférieure en cuiller, entière, et la supérieure trilobée. Des montagnes du Silhet.

ORTHOSOME. *Orthosomus*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Audinet-Serville, qui lui donne pour caractères: antennes atteignant aux deux tiers des élytres, sétacées, composées de onze articles cylindriques, un peu comprimés, un peu dentés en scie dans les deux sexes, et dont le premier et le troisième, qui est plus long que le quatrième, sont canaliculés en dessus et en dessous; le onzième est allongé, plus grand que le dixième, un peu rétréci vers le bout et presque fusiforme dans les mâles; mandibules courtes, dentelées au côté interne; palpes courtes, avec le dernier article plus court que le précédent, déprimé, presque triangulaire; yeux grands, ne laissant entre eux qu'un étroit intervalle; corselet petit, mais encore plus large que la tête, transversal, presque carré, avec trois épines de chaque côté; élytres très grandes, allongées, déprimées, rebordées extérieurement, presque linéaires, arrondies au bout, munies à leur angle sutural, d'une petite épine un peu oblique; écusson demi-circulaire, arrondi au bout; corps allongé, étroit; abdomen ayant le bord postérieur du dernier segment sinué; pattes de longueur moyenne; jambes inermes intérieurement; dernier article des tarses aussi long que les trois précédents réunis.

ORTHOSOME CYLINDRIQUE. *Orthosoma cylindricum*, Audin.; *Prionus cylindricus*, Fab. Il est d'un brun ferrugineux, avec la tête et le corselet noirâtres; les élytres sont très-finement ponctuées, avec trois lignes longitudinales élevées dont l'extérieure est à peine visible; le dessous de la poitrine est couvert de poils jaunes soyeux. Taille, vingt lignes. De l'Amérique septentrionale.

ORTHOSTACHYS. BOT. Rob. Brown a donné ce nom à une division du genre *Heliotropium* de Linné.

ORTHOSTÈME. *Orthostemum*. BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Tétrandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 451) qui lui a imposé les caractères suivants: calice tubuleux, à quatre dents; corolle marcescente, dont la gorge est nue, et le tube court, partagé en quatre divisions; étamines égales, saillantes, ayant leurs

anthères longitudinalement déhiscentes, mutiques au sommet, dressées et roides après la floraison; deux stigmates arrondis. Ce genre tient le milieu entre le *Causcora* de Lamarck (qui est le même genre que le *Pladera* de Solander et de Roxburgh) et l'*Erythræa* de Richard; il se distingue du premier par le limbe de la corolle, à divisions égales, et par ses étamines égales aussi entre elles; sa corolle quadripartite et ses anthères droites le distinguent de l'*Erythræa*. Mais ces caractères, d'après Robert Brown, sont très faibles, et peut-être devra-t-on réunir ces trois genres en un seul. Chamisso et Schlectendal ont constitué récemment (*Linnæa*, 2e fasc., p. 195) un genre *Dejanira*, qui a beaucoup de rapport, pour les caractères, avec l'*Orthostemon;* mais que les différences de patrie n'ont pas permis de réunir. Ce nouveau genre, dont Martius a déjà changé le nom en celui de *Callopisma*, se rapproche beaucoup plus des *Erythræa*.

Orthostème dressé. *Orthostemon arectum*. C'est une plante herbacée, à tige dressée, à feuilles larges, trinervées, les inférieures pétiolées; les fleurs pédonculées en corymbes terminaux. Elle croît à la Nouvelle-Hollande, dans la partie située entre les tropiques.

ORTHOSTOME. *Orthostoma*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, pour un insecte du Brésil, que Dejean avait placé dans son genre *Callichroma*, et Schoonherr parmi les *Cerambyx*. Caractères : antennes velues en dessous, au moins de la longueur du corps, composées de douze articles cylindriques; palpes courtes, presque égales, avec l'article terminal assez long, cylindrico-conique et tronqué; mandibules des mâles fortes, très-saillantes, creusées en dessus, fortement unidentées à leur partie extérieure, larges et bidentées intérieurement; tête avancée, presque horizontale; corselet arrondi latéralement, mutique, déprimé en dessus, sans crénelures latérales; écusson arrondi postérieurement; corps presque linéaire et pubescent; élytres arrondies et mutiques; pattes de longueur moyenne; jambes légèrement comprimées.

Orthostome abdominal. *Orthostoma abdominalis*, Audin.; *Cerambyx abdominalis*, Schoonh. Il est d'un brun ferrugineux, avec la base des élytres noirâtre; l'abdomen est noir; les pattes sont fauves, avec les articulations noires. Cette espèce vit sur les feuilles et vole pendant le jour; elle produit un son aigu avec le corselet. Du Brésil.

ORTHOTÈTES. moll. foss. Fischer a établi sous ce nom, un genre de la famille des Ostracées, qui paraît se rapprocher beaucoup du *Placuna*. Voici les caractères assignés à ce genre, dont il n'y a encore de connue qu'une seule espèce, que l'on a trouvée fossile dans les environs de Moscou : la charnière présente une impression transversale, droite et linéaire, qui est interrompue au milieu par un enfoncement profond, couvert par un prolongement de la charnière, comme par un toit qui avance même au delà du plan de la valve et paraît s'adapter à la valve supérieure. Cette apophyse ou ce prolongement avance en dedans de la coquille en une arête droite et canaliculée. L'enfoncement pour l'attache du muscle est très-grand, circulaire et rayonné. Le dos de la charnière est aplati et lisse.

ORTHOTHÉCIER. *Orthothecium*. bot. Genre de la famille des Sterculiacées, institué par Scott, qui lui assigne pour caractères : calice clavato-campanulé, un peu renflé, à cinq divisions presque régulières; pétales réguliers, légèrement appendiculés aux deux extrémités par une sorte d'onglet; tube staminal longuement exserte, soudé au carpophore, renflé au sommet en un urcéole à dix découpures, se tournant vers l'ovaire; cinq filaments fertiles et cinq stériles, liguliformes, cachés entre les divisions de l'urcéole; dix anthères linéaires, parallèles, s'élevant au-dessus de l'urcéole; ovaire très long, stipité, de cinq carpelles; styles allongés et soudés. Le fruit consiste en cinq capsules dressées, polyspermes, réunies d'abord, mais s'écartant à mesure qu'elles approchent de la maturité; elles renferment des semences oblongues, que la pression l'une contre l'autre rend anguleuses. Toutes les espèces connues jusqu'à ce jour appartiennent au Brésil; ce sont des arbrisseaux.

ORTHOTHÈQUE. *Orthotheca*. bot. Genre de Mousses appartenant à la famille des Bryacées, et que Bridel caractérise de la manière suivante : coiffe étroite, très-entière, conico mitræforme, avec la base rétrécie; sporange terminal, égal à sa base; opercule aciforme; seize dents simples, entières et rapprochées par paires au péristome. Les espèces de ce genre appartiennent à l'Amérique tropicale.

ORTHOTOME. *Orthotomus*. ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles, institué par Horsfield dans son catalogue systématique des Oiseaux de Java, inséré au treizième volume des Transactions de la société Linnéenne de Londres. Les caractères de ce genre voisin des Pomathorins sont : bec médiocre, grêle, droit, un peu comprimé, triangulaire à sa base et atténué; arête carénée à la base, légèrement recourbée vers la pointe; mandibules à bords très-droits; narines basales, grandes, fermées par une membrane à leur moitié supérieure, ouvertes par une fissure longitudinale à leur partie inférieure; première rémige courte, les deuxième et troisième beaucoup plus longues, les suivantes plus longues encore, mais égales jusqu'à la huitième et de plus échancrées, la neuvième et les autres graduellement plus courtes, cunéiformes; pieds allongés; doigts extérieurs soudés à la base de celui du milieu; pouce robuste; ongles comprimés, recourbés, aigus, le postérieur beaucoup plus long.

Orthotome craintif. *Orthotomus sepium*, Horsf. Il est d'un fauve olivâtre; la tête et les cuisses sont ferrugineuses; les rémiges sont fauves; la gorge et la poitrine sont noirâtres; enfin le ventre est jaunâtre. Taille, quatre pouces. De Java.

Orthotome Lingoo. *Orthotomus Lingoo*, Sykes. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures d'un blanc sale; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Inde.

Orthotome de Bennett. *Orthotomus Bennettii*, Syk. Parties supérieures d'un vert olivâtre, les inférieures blanchâtres; sommet de la tête d'un brun ferrugineux. Taille, six pouces. De l'Inde.

De la Fresnay pense qu'il faut considérer comme quatrième espèce l'Édèle à tête rousse de Lessoo, et que ce dernier genre doit conséquemment disparaître.

ORTHOTRIC. *Orthotrichum*. BOT. (*Mousses*.) Hedwig, lorsqu'il réforma complétement la classification des Mousses, établit ce genre, l'un des plus naturels de cette famille, malgré les aberrations qu'il présente dans des caractères regardés généralement comme importants. Linné avait confondu les diverses espèces de ce genre sous le nom de *Bryum striatum*; mais Adanson en avait déjà formé un genre particulier sous le nom de *Dorcodion*. Depuis la réforme d'Hedwig, d'autres auteurs ont été cependant beaucoup plus loin, et ont séparé quatre ou cinq nouveaux genres de celui-ci; tels sont les genres *Macromitrion*, *Ulota*, *Schlotheimia*, créés par Bridel ou par Schwægrichen, et qui ne diffèrent que par de légers caractères des vrais Orthotrics dont ils ont parfaitement le port. En considérant ce genre comme Hedwig, Hooker, Greville et Arnott, on peut le caractériser ainsi : capsule droite, lisse ou sillonnée longitudinalement; péristome externe formé de seize dents rapprochées par paires, larges et courtes, déjetées en dehors après l'émission des graines; l'interne formé de huit ou seize cils, alternant avec les dents, réfléchis en dedans, et manquant dans quelques espèces; coiffe campanulée, le plus souvent laciniée à sa base et hérissée extérieurement de poils droits et roides. Les fleurs mâles, suivant Hedwig, varient de position; elles sont tantôt en têtes terminales, et tantôt à l'aisselle des feuilles. Les Orthotrics sont des Mousses à tige droite, rameuse, couvertes de feuilles nombreuses, souvent courtes et obtuses, imbriquées ou étalées. Ils croissent sur les rochers ou plus souvent sur les troncs des arbres. On en connaît maintenant environ soixante espèces. Les *Schlotheimia* ne diffèrent des vrais Orthotrics que par leur péristome interne, à lanières plus larges, presque soudées en une membrane plissée, dressée et conique. Les *Macromitrion* ont été séparés des Orthotrics à cause de leur coiffe grande, glabre et laciniée à sa base. Enfin, le genre *Ulota*, que Mohr avait établi pour l'*Orthotrichum crispum*, et quelques autres espèces d'Europe analogues, ne diffère des Orthotrics que par sa coiffe moins velue, divisée à sa base en quelques lobes profonds, ce qui a cependant lieu aussi dans la plupart des vrais Orthotrics; ses feuilles longues et crispées lui donnent un aspect assez différent.

Les espèces d'Europe ont tantôt le péristome simple; tels sont les *Orthotrichum cupulatum* et *anomalum*; et tantôt double, comme on l'observe dans le plus grand nombre.

ORTHOTRICHOÏDÉES. *Orthotrichoideæ*. BOT. (*Mousses*.) Arnott, qui a indiqué ce groupe naturel (Mém. Soc. Hist. nat. Par., t. II), le place entre les Splachnoïdées et les Grimmoïdées. Il y rapporte les genres *Tetraphis*, *Octoblepharum*, *Orthodon*, *Colympères*, *Zygodon*, *Orthotrichum*. Cette section de la famille des Mousses a été l'objet d'un travail spécial de Hooker et Greville, qui en ont mieux défini les caractères et les genres, et les ont limités à ceux qui viennent d'être indiqués; les trois premiers cependant ne sont placés qu'avec doute dans ce groupe, et ont beaucoup de rapports, surtout le premier, avec les Splachnoïdées; aussi, en fondant cette tribu, Hooker et Greville ne les y avaient pas placés. *V*. MOUSSES.

ORTHOTROPE. *Orthotropus*. BOT. Richard emploie cette expression pour désigner que les embryons sont droits et situés dans la même direction que la graine.

ORTHOTROPIDE. *Orthotropis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bentham, pour une plante apportée de la Nouvelle-Hollande et qui lui a donné les caractères suivants : calice atténué à sa base, profondément bilabié, avec la lèvre supérieure plus longue et bifide, l'inférieure à trois divisions; étendard de la corolle largement orbiculé; ailes oblongues, un peu moins grandes que l'étendard; carène oblongue, presque droite, acuminée, plus courte que les ailes; ovaire courtement stipité, velu et pluri-ovulé; style court, recourbé et glabre; stigmate en tête. La seule espèce connue jusqu'ici est un petit arbuste rameux dès sa base; ses rameaux sont ascendants, pubescents, garnis de feuilles alternes, exstipulées, sessiles, linéari-lancéolées, très-aiguës, coriaces, marginées; les fleurs sont pédicellées, placées au sommet des rameaux et dans les aisselles des feuilles; le calice est velu et les pétales sont jaunes.

ORTHRAGUS. POIS. (Raffinesque.) Synonyme d'*Orthogoriscus*. *V*. MOLA.

ORTHROSANTHUS. BOT. Ce genre établi par Sweet. (Fl. Austral., t. II), dans la famille des Iridées, a été réuni au genre *Sisyrinchium*. *V*. BERMUDIENNE.

ORTIE. *Urtica*. BOT. Ce genre, qui a donné son nom à la famille naturelle des Urticées, est placé dans la Monœcie Tétrandrie, L. Ses fleurs sont monoïques, rarement dioïques. Les mâles naissent en grappes, et ont un calice à quatre ou rarement cinq divisions profondes, arrondies et concaves, renfermant quatre ou rarement cinq étamines, dont les filets sont courbés avant la floraison, et placés à la base des folioles calicinales; on voit quelquefois un rudiment de pistil. Les fleurs femelles forment de petits capitules, et sont composées chacune d'un calice à deux ou quatre divisions profondes; d'un ovaire supère, surmonté d'un style court et d'un stigmate capité et pubescent; akène recouvert par le calice persistant. Ce genre est excessivement nombreux en espèces; on en compte aujourd'hui plus de cent vingt, qui sont réparties sur toute la surface du globe. Quelques-unes, en petit nombre, croissent en Europe; la plupart habitent les contrées équinoxiales, et surtout les Antilles, le continent de l'Amérique méridionale, l'Inde orientale et les îles de France et de Mascareigne. Les Orties, plantes herbacées dans nos climats, deviennent quelquefois des arbrisseaux dans les régions équatoriales; leurs feuilles sont tantôt opposées, tantôt alternes, toujours accompagnées de stipules; leurs fleurs sont en grappes pendantes, ou réunies en glomérules dans les aisselles des feuilles.

Parmi les espèces indigènes d'Europe, il en est deux qui infestent les jardins, les haies et les alentours des habitations rustiques; ce sont les *Urtica urens* et *Urtica dioica*, L. La première offre une tige rameuse, haute seulement d'un pied à un pied et demi, garnie de

feuilles ovales, profondément dentées, d'un vert foncé, hérissées, ainsi que tout le reste de la plante, de poils très-piquants. Ses fleurs sont monoïques. La seconde produit des tiges quadrangulaires, hautes de deux à quatre pieds, garnies de feuilles pétiolées, cordiformes, pointues, dentées en scie et couvertes de poils acérés. Les fleurs sont, ainsi que l'indique le nom spécifique, unisexuées et portées sur des individus différents.

Personne n'ignore les effets de la piqûre des Orties. Une démangeaison très-incommode, même douloureuse, se fait immédiatement sentir, et il succède à cette première impression une sorte de tuméfaction blanche, au centre de laquelle est la piqûre; puis après la disparition de cette petite tumeur, la partie de la peau laisse une tache rouge. On peut considérer cet effet comme un véritable empoisonnement produit par l'introduction dans les vaisseaux capillaires du derme, du suc vénéneux contenu dans une petite glande, sur laquelle repose le poil de l'Ortie; ce poil, ayant une pointe très-acérée, pénètre facilement dans les tissus animaux, s'y rompt et laisse écouler le fluide caustique, au moyen du canal dont il est creusé, et qui est le prolongement de la cavité glandulaire. Lorsque par l'effet de la dessiccation de la plante, tous ses sucs ont, sinon disparu, du moins se sont concrétés de manière à ne plus s'écouler facilement dans les tissus animaux, on peut toucher impunément l'Ortie; elle ne cause aucun accident; ce qui prouve que le poil n'est point vénéneux par lui-même, et qu'il ne joue le rôle que d'un conduit excrétoire, qui est rempli par le suc vénéneux seulement au moment de son écoulement, et où par conséquent il ne peut exister que sous forme de dépôt concret. La douleur occasionnée par la piqûre des Orties de nos climats, est passagère, et disparait ordinairement sans qu'il soit besoin d'y faire quelques applications; on se contente tout au plus d'asperger dessus un peu d'eau froide. Mais dans les climats chauds, le suc des poils d'Ortie est tellement vénéneux et abondant, qu'il produit des douleurs atroces à ceux qui ont le malheur d'en être piqués. Leschenault de la Tour (Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, t. VI, p. 359) a publié la narration des accidents graves qui lui sont survenus après avoir cueilli, sans précaution, l'*Urtica crenulata* de Roxburgh, plante indigène de la province de Chittagong, dans l'est du Bengale. Ayant été légèrement piqué à la main gauche par une des feuilles, il éprouva peu de temps après une douleur insupportable, semblable à celle que produirait une lame de fer brûlante qu'on promènerait sur les doigts; il n'y avait cependant à l'extérieur aucune tuméfaction ni inflammation quelconque. La douleur s'irradia successivement le long du bras jusqu'à l'aisselle; puis elle remonta dans la tête, détermina un violent coryza, enfin une contraction spasmodique de la partie postérieure des mâchoires, qui persista toute une journée. Les douleurs diminuèrent ensuite progressivement et ne cessèrent que le neuvième jour. Des symptômes semblables et beaucoup plus intenses s'étaient déclarés chez un employé du jardin botanique de Calcutta, qui avait été frappé sur les épaules avec des feuilles de la même espèce d'Ortie. Au nombre des Orties dangereuses, qui croissent dans l'Inde, Leschenault cite encore l'*Urtica stimulans*, L., indigène de Java, et une espèce de Timor, que les habitants nomment *Daoun Setan*, c'est-à-dire Feuille du Diable, et qui leur inspire la plus grande terreur. C'est probablement la même plante ou une espèce très-voisine qui, dans les Moluques, porte le nom de *Cossir*, et qui produit les mêmes effets.

On a étendu le nom d'ORTIE à plusieurs plantes qui n'appartiennent pas au genre qui vient d'être traité. Ainsi on appelle vulgairement :

ORTIE BLANCHE, le Lamier vulgaire, *Lamium album*.

ORTIE CHANVREUSE CHANVRINE, le *Galeopsis Tetrahit*.

ORTIE GRIMPANTE, le *Tragia volubilis*.

ORTIE MORTE, les *Mercurialis annua* et *Lamium album*.

ORTIE NÈGRE, le *Dalechampia scandens*.

ORTIE PUANTE, le *Stachys sylvatica*, L.

ORTIE ROUGE, le *Galeopsis Galeobdolon* et le *Lamium purpureum*.

ORTIE DE MER. ACAL. Nom vulgaire des Médusaires et autres animaux analogues, qui causent à la peau une inflammation douloureuse, que l'on compare à la piqûre des Orties.

ORTIGA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Necker, a été réuni au genre *Loasa* dont il forme une division. *V.* LOASE.

ORTOCHÆTE. INS. *V.* ORTOCHOETA.

ORTOCHILE. *Ortochilus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, institué par Latreille, aux dépens des Dolichopes. Caractères : antennes terminées par une palette accompagnée d'une soie; palpes aplatis en forme de lame, et couchées sur la trompe qui est allongée en une sorte de bec; tête triangulaire; corps comprimé sur les côtés; abdomen courbé en dessous; pattes longues, déliées, garnies de petites épines.

ORTOHULA. MAM. Hernandès (*Hist. Nov.-Hisp.*, p. 6, cap. 16) désigne sous ce nom une Moufette à pelage noir et blanc, avec du fauve sur quelques parties.

ORTOLAN. *Emberiza Hortulana*. OIS. (Linné.) Espèce du genre Bruant, fort estimée des amateurs de bonne chère.

ORTOLAN DE LORRAINE. *V.* BRUANT FOU.

ORTOLAN DE NEIGE. *V.* BRUANT DE NEIGE.

ORTOLAN DE PASSAGE. Ce nom se donne indifféremment au Bruant fou et au jeune Bruant de neige.

ORTOLAN DES ROSEAUX. *V.* BRUANT DE ROSEAUX.

ORTSTEIN. MIN. Synon. de Fer hydraté limoneux.

ORTYGIS. OIS. Dénomination que quelques auteurs ont appliquée à la sous-division du genre Perdrix, qui comprend les Cailles. *V.* PERDRIX.

ORTYGODE. OIS. Vieillot (Ornithologie Élémentaire) avait ainsi nommé les Cailles à trois doigts, division qui répond à l'*Ortygia* d'Illiger, et que Bonnaterre avait appelée *Turnix*. Vieillot a depuis adopté cette dernière dénomination.

ORTYGOMETRA. OIS. Syn. ancien de Râle de Genêt.

ORTYX. OIS. Plusieurs ornithologistes ont cru devoir séparer du genre Perdrix, la section à laquelle on a donné ce nom, et l'ériger en genre distinct, sous celui de Ortyx. *V.* PERDRIX.

ORUBU. OIS. *V.* URUBU.

ORUCARIA. BOT. L'Écluse et J. Bauhin ont décrit et figuré sous ce nom une Légumineuse de l'Amérique méridionale, qui fut réunie par Linné fils au genre *Pterocarpus*, sous le nom de *Pterocarpus lunatus*, quoique son fruit forme une exception remarquable au caractère essentiel, en ce qu'il est dépourvu d'ailes. Le docteur Meyer, dans sa Flore d'Essequebo, lui a imposé le nom générique de *Drepanocarpus*, qui a été admis par Kunth et De Candolle. *V.* DRÉPANOCARPE.

ORUSSE. INS. *V.* ORYSSE.

ORVALE. *Orvala*. BOT. Ce nom était appliqué par les anciens botanistes au *Salvia Sclarea*. Linné (*Spec. Plant.*, 2, p. 887) s'en servit pour désigner l'ancien genre *Papia* de Micheli (*Gener.*, 20, tab. 17); mais il n'en plaça pas moins parmi les Lamiers une plante qui n'est cependant qu'une variété de l'espèce sur laquelle Micheli avait fondé son genre. De Candolle (Flore française, t. III, p. 539) a rétabli le genre *Orvala*, et l'a distingué du genre *Lamium*, 1° par sa corolle, dont la lèvre supérieure est dentelée au sommet, et dont la gorge est bordée de chaque côté d'un appendice à trois lobes; 2° par ses anthères glabres et non hérissées de poils.

ORVALE FAUX-LAMIER. *Orvala Lamioides*, DC.; *Lamium Orvala*, L. C'est une belle plante qui atteint jusqu'à un demi-mètre de hauteur. Sa tige est simple, presque glabre, munie de feuilles pétiolées, grandes, cordiformes, presque ovales, légèrement pubescentes, bordées de dentelures inégales, assez profondes, surtout dans la variété figurée par Micheli. Les fleurs sont grandes, disposées en bouquets axillaires; le calice est coloré, et la corolle d'un rouge violet pâle, marquée de raies plus foncées sur la lèvre inférieure. Europe méridionale.

OR-VERT. OIS. Espèce d'Oiseau-Mouche. *V.* COLIBRI.

ORVET. *Anguis*. REPT. Genre d'Ophidiens de la famille dont il est le type, et qui établit la transition avec l'ordre des Sauriens, par la famille des Scincoïdiens, et que Cuvier (Règne animal) définit ainsi : les Orvets ont encore la tête osseuse; leurs dents sont longues, semblables à celles des Seps, et leur œil est muni de trois paupières; des écailles imbriquées qui les recouvrent entièrement à l'extérieur, les caractérisent. La bouche de ces animaux, dépourvue de crochets venimeux, est fort petite, et l'on n'y trouve qu'une rangée de dents très-faibles; leur gosier n'est pas susceptible de ce degré de dilatation qui permet aux autres Serpents d'avaler laborieusement des proies plus grosses que leur corps; aussi les Orvets sont-ils réduits à vivre d'insectes ou de petits mollusques terrestres, qu'ils cherchent parmi les mousses. Leur corps est, en général, très-court, par rapport à la longueur de la queue, qui, après avoir été abattue, se régénère. Bosc rapporte que, lorsqu'on veut les prendre, ou lorsqu'on les frappe, ils roidissent cette queue autour des pierres et des arbres ou dans la terre, s'ils sont au bord de leur trou; trop de résistance fait alors que l'animal se casse, et son corps, souvent moins long que la queue, se sauve tout écourté; alors la queue se tortille longtemps, de même que le fait celle des Lézards, et comme si elle cherchait à se joindre au corps dont elle fit partie. Les Orvets sont de fort jolis animaux, un peu épais, mais qui, sans offrir des couleurs très-éclatantes, brillent d'un vernis métallique, qui donne à leurs petites écailles, polies et serrées, une certaine richesse. On peut les prendre sans le moindre danger; leurs mouvements n'ont pas même alors cette pétulance inquiétante, qui fait redouter dans les autres Serpents ces enlacements qui inspirent toujours un certain effroi. Les Orvets saisis ne résistent point, ne se roulent pas autour des mains, ne pressent point les doigts dans d'étroits replis; et comme résignés, ils ne menacent pas même de mordre. On peut les conserver quelque temps vivants sans leur donner à manger; mais ceux qu'on soumet à cette épreuve, y résistent beaucoup moins de temps, quand on les prend en été, que lorsqu'on les prend en automne, où ils s'apprêtent à s'engourdir pour passer l'hiver sans nourriture. Ils recherchent les trous creusés par les Taupes, et s'en font, à l'aide de leur petit museau conique, des galeries souterraines, parfois très-étendues, et autant qu'il est possible, disposées de façon à ce que l'eau des pluies n'y puisse point pénétrer. C'est là qu'ils se retirent au moindre bruit; on en trouve néanmoins quelques uns dans les trous et sous l'écorce des vieux tronçons d'arbre. Ils se tiennent habituellement dans les pelouses sèches, ainsi qu'au bord des taillis. C'est pendant les plus grandes chaleurs de l'été qu'ils changent de peau, et cette mue paraît les faire souffrir. Ils s'accouplent comme les autres Ophidiens, en se roulant l'un autour de l'autre, et les femelles mettent au jour des petits vivants. Le genre Orvet, tel que l'établit Cuvier, se partage en deux sous-genres.

† OPHISAURES, *Ophisaurus*. Où le tympan est visible et paraît au dehors; les dents maxillaires sont coniques, et il en existe deux groupes dans le fond du palais; on n'en connaît qu'une espèce, *Ophisaurus ventralis*, Daud.; *Anguis ventralis*, L., Gmel.; *Cæcilia maculata*, Catesb., *Car.*, t. II, tab. 59. Cet Orvet, qu'on trouve à la Caroline, a la queue comme séparée du corps par un sillon; elle est annelée et trois fois plus longue; la couleur, en dessus, est d'un vert brun, mêlé de taches jaunâtres, disposées symétriquement; le ventre est jaune; l'animal atteint deux pieds.

†† ANGUIS, *Anguis*. Chez eux le tympan est caché sous la peau; les dents maxillaires sont comprimées et crochues; il n'en existe point au palais; la queue n'y est point distinguée du corps par des anneaux, et si elle l'égale en longueur, elle ne la surpasse pas. On distingue dans ce sous-genre l'ORVET COMMUN, Lac., *Anguis fragilis*, L., Gmel. Sa couleur plombée tirant sur le blond, le gris ou le brun en dessus, et sur le noir en dessous, relevée d'un poli vitré, qui rappelle celui de l'acier, distingue cette espèce mieux que ses formes les plus simples de toutes, puisque des figures diverses dans les écailles n'y portent pas même cette sorte de variété qu'on rencontre encore chez les autres Serpents. Cet animal est fort commun dans toute l'Europe.

On a appelé mal à propos ORVET BIPÈDE l'*Histeropus Gronovii*, ORVET BLANC, et ORVET CALAMAR ou CALMAR, des espèces du genre Couleuvre.

Les Orvets corallin ou rouge, fascié, Miguel ou Scythale, appartiennent maintenant au genre Tétrix; les

Orvets Lombric, à long museau et réticulé, sont des Typhlops. Le Miliaire, le Colubrin et le Trait, rentrent parmi les Érix, et l'on doit observer que l'Érix de Linné, qui a donné son nom à ce dernier genre, n'en doit pas faire partie, si, comme le prétend Cuvier, il n'est, ainsi que le *Clivicus*, qu'un état de l'Orvet commun.

ORYCHOPHRAGMUS. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Bunge, pour une plante de la Chine, et qu'il a caractérisé de la manière suivante : calice fermé, à quatre divisions, dont les deux externes sont renflées à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes et unguiculés; six étamines hypogynes, tétradynames, libres et édentulées; silique bivalve, exactement tétragone, à valves carénées, à cloison membraneuse, sur laquelle on remarque des fossettes; style tétragone à sa base, comprimé au sommet, allongé; plusieurs semences.

ORYCTÈRE. *Orycterus.* MAM. Fr. Cuvier a ainsi appelé un genre auquel il rapportait les Rongeurs décrits par Buffon sous les noms de grande et petite Taupes du Cap. Depuis, et par suite des nouvelles découvertes faites au Cap, par Delalande, Fr. Cuvier a modifié lui-même cette nomenclature, et il place seulement dans le genre Oryctère la grande Taupe du Cap et une espèce qu'il regarde comme nouvelle. La petite Taupe du Cap constitue son genre Bathyergue. *V.* ce mot.

ORYCTÈRES OU FOUISSEURS. INS. Duméril (Zool. Anal.) désigne ainsi une famille d'Hyménoptères, comprenant les genres Tiphie, Larre, Pompile et Sphex. *V.* FOUISSEURS.

ORYCTÉRIENS. MAM. Nom adopté par Desmarest pour une famille d'Édentés, composée des genres Oryctérope et Tatou; elle est particulièrement caractérisée par des molaires d'une forme très-simple et par des ongles fouisseurs.

ORYCTÉROME. MAM. Syn. de *Georichus. V.* ASPALAX.

ORYCTÉROPE. *Orycteropus.* MAM. Genre de l'ordre des Édentés, appartenant, suivant la méthode de Cuvier, à la seconde famille (celle des Édentés ordinaires), et qui présente, mais avec un moindre degré d'anomalie, une partie des caractères qui rendent si remarquables les Fourmiliers et les Pangolins. Du reste, il s'éloigne de ces derniers par son corps couvert de poils semblables à ceux de la plupart des Mammifères, et diffère à la fois des uns et des autres par l'existence d'un système dentaire, à la vérité assez imparfait. Il n'y a, comme chez la plupart des Édentés, ni incisives ni canines; mais il existe à l'une et à l'autre mâchoire des molaires dont la structure est très-remarquable. « Leurs racines, dit Fr. Cuvier (Dents des Mammifères), ne diffèrent point de leur couronne, mais elles ne présentent point de cavité pour la capsule dentaire, comme font toutes les sortes de dents chez les Mammifères; elles semblent présenter un nouveau mode de développement pour ces organes. Comme toutes les dents dépourvues de racines proprement dites, elles paraissent croître constamment; mais au lieu d'être formées de couches successives et toujours renaissantes, elles le sont, en apparence du moins, de fibres longitudinales, pentagones, et dont le centre serait percé ou rempli d'une substance de couleur plus foncée que ces fibres. » Suivant presque tous les auteurs qui ont décrit le genre Oryctérope, les molaires sont au nombre de douze à l'une et à l'autre mâchoire; mais il paraît qu'il y en a réellement sept de chaque côté à la supérieure. En effet, d'après Fr. Cuvier, il existe, de plus qu'on ne l'avait dit, une très-petite dent, placée en avant et assez loin des autres, mais très-peu visible, très-rudimentaire, et même à peine sortie de la gencive. Au reste, la deuxième dent est elle-même très-petite, et c'est seulement la troisième qui commence à servir à la mastication; sa coupe représente un ovale très-allongé; la quatrième et la septième sont de même longueur, mais beaucoup plus larges que celles-ci, et les deux autres, les plus grandes de toutes, présentent un large sillon sur chacune de leurs faces latérales, et semblent résulter de deux portions de cylindre réunies. Les trois premières dents de la mâchoire inférieure sont assez semblables à la deuxième, à la troisième et à la quatrième de la supérieure, mais elles sont un peu plus petites; au contraire, les trois dernières molaires inférieures sont un peu plus grandes que les trois dernières supérieures, auxquelles elles sont analogues et auxquelles elles correspondent. La tête est très-allongée, de forme généralement conique; les oreilles sont membraneuses, très-longues et un peu pointues; la bouche est très-peu fendue; les yeux sont de grandeur moyenne; le corps est assez allongé; la queue est renflée à la base et de forme conique; les membres sont robustes, mais assez courts : les postérieurs plantigrades et pentadactyles, les antérieurs digitigrades et seulement tétradactyles; les ongles sont très-forts, très-épais, très-comprimés, entourant presque toute la phalange unguéale (surtout aux pieds de derrière), et rapprochés avec juste raison par Desmarest des vrais sabots. La langue est peu extensible. La peau, généralement dure et très-épaisse, est presque nue sur les oreilles et le ventre, mais garnie de poils ras sur la tête, sur les trois quarts postérieurs de la queue, sur la face dorsale des quatre pieds, et au contraire, de longs poils sur la cuisse, sur la jambe et sur la partie postérieure de l'avant-bras : le reste du corps, des membres et de la queue est couvert de poils soyeux, rudes, peu abondants et de grandeur moyenne.

ORYCTÉROPE DU CAP. *Orycteropus Capensis*, Geoff. St.-Hil. Sa taille est de trois pieds et demi du museau à l'origine de la queue, celle-ci mesurant un pied neuf pouces; ses oreilles ont un peu plus d'un demi-pied, et sa hauteur totale est environ d'un pied un pouce. Le corps est généralement d'un gris roussâtre, avec la jambe, l'avant-bras et les pieds noirâtres; la queue est presque blanche.

Kolbe, qui paraît avoir assez bien connu l'Oryctérope, ou, comme il l'appelle, le *Cochon de terre*, à en juger d'après les détails qu'il donne sur les mœurs de cet Édenté (part. III, chap. V, par. 5, 6 et 7), dit que la terre lui sert de demeure; « il s'y creuse une grotte, ouvrage qu'il fait avec beaucoup de vivacité et de promptitude; et s'il a seulement la tête et les pieds de devant dans la terre, il s'y cramponne si bien que l'homme le plus robuste ne saurait l'en arracher. Lorsqu'il a faim, il va chercher une fourmilière. Dès qu'il

a fait cette bonne trouvaille, il regaede tuut autour de lui poue voir si tout est tranquille, et s'il o'y a poiot de danger : il ne mange jamais saos avoir pris cette précaution ; aloes il se couche, et plaçant son grouin tout prés de la fourmillère, il tire la langue tant qu'il peut : les Fourmis montent dessus en foule, et dès qu'elle en est bien couverte, il la retire et tout est gobé. Ce jeu recommence plusieurs fois, jusqu'à ce que l'Oryctérope soit rassasié. Afin de lui procurer plus aisément cette noueriture, la nature, toute sage, a fait en surte que la partie supérieure de cette langue, qui doit recevoir les Fourmis, fût toujours couverte et comme enduite d'une matière visqueuse et gluante qui empêche ces faibles animaux de s'en retournee lorsqu'une fois les jambes y sont empêtrées : c'est là sa manière de mangee. Il a la chair de fort bon goût et très-saine. »

ORYCTÈS. *Oryctes.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille de Lamellicornes, tribu des Scarabéides, divisioo des Xylophiles, établi par Latreille. Le corps des Oryctès est en général deux fois plus long que large, cylindrique, velu en dessous el de couleue rougeâtre; la téte est de forme triangulaire, insérée dans une échancrure sinueuse du corselet et beaucoup plus petite que lui; les anteones sont de la longueur de la tête, coudées à la massue, insérées en avant des yeux, et séparées d'eux par un prolongement corné; ceux-ci sont placés tout à fait à la base de la tête, touchant au corselet; ils sont divisés en deux parties par cette lame ou proloogement corné de la tête. Les mâles ont toujours une corne recourbée vers le dos et placée sur le milieu de la tête; les femelles n'ont qu'un tubeecule poue remplacer cette corne; le corselet est aussi large à sa base que les élytres, arrondi sur les côtés, diminuant de largeur vers la tête, et sinué à son insortion avec le tronc; il est tronqué et creusé en devant, présentant, dans les mâles surtout, deux élévations ou tubercules dirigés en avant, qui sont quelquefois assez longs et en forme de cornes. L'écusson est assez grand, triangulaire, mais à angles arrondis; les élytres sont longues, plus ou moins lisses, arrondies postérieurement, laissant l'anus à découvert; les pattes sont fortes, de geandeur moyenne; les antérieures ont le plus souvent trois dents au côté externe des jambes; les tarses ont leur derniee article le plus long de tous; ils sont terminés pae deux crochets eecourbés entre lesquels on voit une pièce en forme de poil roide et divisé en deux à son extrémité. Les larves de ces insectes vivent, comme celles des Scarabées, auxquelles elles ressemblent entièrement, dans les matières végétales en décomposition; celle de l'espèce la plus commune en Europe (*Oryctes nasicornis*), vit dans le tan à demi pourri du Chêne, et dans les couches des jardins où ce tan est employé. Cette larve est d'un jaune sale, mêlé de gris, avec la tête d'un rouge vif, parsemé de petits points. On croit que ce n'est qu'après quatre ou cinq ans qu'elle parvient à prendre tout son accroissement et qu'elle passe à l'état de nymphe; avant de se changer, elle se construit une coque ovale, allongée et très-lisse intérieurement; cette nymphe est de la même couleur que la larve, et présente toutes les parties de l'insecte parfait.

ORYCTÈS NASICORNE. *Oryctes nasicornis*, Latr.; *Scarabæus nasicornis*, L. Il est d'un brun maeroo luisant, avec la pointe du chaperon tronquée, et une corne conique, arquée en arrière, plus ou moins longue suivant le sexe, sur la tête; devant du corselet coupé, trois dents ou tubercules à la partie élevée ou postérieure; élytres lisses, avec une strie prés de la suture et des lignes de très-petits points enfoncés. Taille, quinze lignes. Europe.

ORYCTODÈRE. *Oryctoderus.* INS. Ce genre de Coléoptères pentamères appartient à la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides; il a été formé par Bois-Duval, pour un insecte pris à Doré par l'équipage de l'Astrolabe, dans l'expédition de circumnavigation qu'a faite cette corvette sous le commandement du capitaine Durville. Les Oryctodères se distinguent des autres Scarabéides par leurs pattes antérieures aplaties et dilatées à l'extrémité.

ORYCTODÈRE A LARGES TARSES. *Oryctoderus latitarsis*, Bois-Duv. Il est entièrement d'un brun noirâtre luisant; la tête est échancrée et un peu marginée en devant, offrant une dent de chaque côté; les antennes sont courtes et brunes; les yeux sont jaunâtres; le corselet est très-lisse, très-convexe, un peu plus large que long, échancré en avant pour recevoir la tête, arrondi sur les côtés, et coupé carrément en arrière; l'écusson est lisse et triangulaire; les élytres sont oblongues, très-convexes, arrondies à l'extrémité, luisantes comme le reste de la surface, lisses ou offrant à peine quelques petits points peu sensibles. Les pattes antérieures sont courtes, avec les cuisses larges, aplaties, pourvues sur leur côté externe d'une dent obtuse, et armées sur leur côté interne d'une épine pointue. Les deux autres paires de pattes sont également assez courtes et garnies d'épines; à toutes l'insertion est accompagnée de poils roux. Taille, quinze lignes.

ORYCTOGNOSIE. MIN. On appelle ainsi la partie de la science, qui traite de la description des espèces minéralogiques. *V.* MINÉRALOGIE.

ORYCTOLOGIE. GÉOL. On donnait ce nom à la science qui traite des Minéraux et de tous les Fossiles. Ce mot est tombé en désuétude ainsi qu'Oryctographie.

ORYCTOMORPHE. *Oryctomorphus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères lamellicornes, de la tribu des Scarabéides, division des Xylophiles, voisin des Oryctès, institué par Guérin pour un insecte qui faisait partie de la collection recueillie par les naturalistes de l'expédition de circumnavigation, commandée par le capitaine Duperrey. Depuis le genre s'est recruté de plusieurs autres espèces, envoyées de l'Amérique méridionale.

ORYCTOMORPHE A COU TACHÉ. *Oryctomorphus maculicollis*, Guér. Sa tête est noire, rugueuse; la massue des antennes est grande, plus longue que la tige; le chaperon est relevé, rétréci en avant, arrondi, avec un petit tubercule sur le vertex; le corselet est couvert de gros points enfoncés, d'un jaune d'ocre, avec les bords, quatre grandes taches en avant et un peu au delà du milieu, et deux grandes taches confondues avec le bord postérieur, noirs; l'écusson est triangulaire, arrondi, noir, avec le milieu jaune; les élytres

sont jaunes, avec des côtes un peu élevées et de très-gros points enfoncés entre ces côtes; elles ont chacune une tache longitudinale, noirâtre, placée au milieu, et n'atteignant pas les extrémités; le dessous et les pattes sont noirs; les cuisses sont aplaties; elles ont toutes une grande tache allongée, jaune, au côté antérieur. Taille, six lignes environ. Du Pérou.

ORYCTOMYDE. *Oryctomys*. MAM. Blainville a donné ce nom à un genre de Rongeurs, voisin des Taupes, qui lui a offert les caractères distinctifs suivants : des abajoues plus ou moins considérables; queue de moyenne longueur, non floconneuse et semblable à celle des Campagnols; membres à peu près égaux; dents simples, les incisives supérieures privées de sillons verticaux; les deuxième et troisième molaires de la mâchoire supérieure en forme de cœur, dont l'extrémité aiguë est du côté externe; la première molaire didyme, la quatrième irrégulièrement arrondie; les molaires inférieures différant très-peu des supérieures.

ORYCTOMYDE DE BOTTA. *Oryctomys Bottæ*. La couleur de son pelage est le fauve roussâtre, plus clair à la gorge et sous les abajoues; les cuisses et les jambes sont fauves comme le corps, et les quatre extrémités sont d'un blanc sale. Taille, huit pouces; celle de la queue est de deux. De la Californie.

ORYCTOZOOLOGIE. *Oryctozoologia*. Partie des sciences naturelles qui traite des restes Fossiles des animaux.

ORYGIA. BOT. Ce genre de Forskahl a été rapporté au genre *Talinum*, et les deux espèces qu'il a décrites sous les noms d'*Orygia decumbens* et *portulacæfolia*, sont devenues les *Talinum decumbens* et *crucifolium*. L'*Orygia esculenta* de Stackouse appartient à une autre classe de végétaux, celle des Cryptogames : c'est le *Laminaria esculenta* de Lamouroux.

ORYGOMA. BOT. Necker (*Corollar. ad Phil. Bot.*, p. 14, tab. 54, f. 4) donne ce nom à la envité ou fossette qui se produit à la superficie des feuilles de certaines *Marchantia*, par la rupture de l'épiderme; cette fossette renferme les corps reproducteurs.

ORYSSE. *Oryssus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Urocérates, établi par Latreille. Le corps des Orysses est cylindrique; la tête est verticale, un peu plus large que le corselet, comprimée en devant; les yeux sont latéraux, assez grands, ovales et entiers; les trois petits yeux lisses sont égaux, écartés, formant un triangle équilatéral sur le sommet de la tête; les antennes sont filiformes, un peu courbées, vibratiles, un peu plus courtes que le corselet, composées de onze articles dans les mâles et de dix dans les femelles; la lèvre supérieure est apparente, coriacée, petite, plane, arrondie et ciliée en devant; les mandibules sont cornées, saillantes, courtes, épaisses et terminées par une pointe sans dentelures; les mâchoires sont coriacées, en demi-tuyau comprimé, un peu bombé au milieu, du côté extérieur, et se terminant par une pièce membraneuse, large, arrondie, un peu velue et qui recouvre, dans le repos, l'extrémité de la lèvre inférieure; palpes larges, insérées sur le dos de la mâchoire, presque sétacées, composées de cinq articles; lèvre inférieure petite, membraneuse, recouverte, près de sa naissance, d'une pièce coriacée, transverse, en forme d'anneau; palpes labiales insérées immédiatement au-dessus de la petite pièce coriacée ou de la petite gaîne qui enveloppe inférieurement cette lèvre; elles sont trois fois plus courtes que les maxillaires et composées de trois articles. Le corselet a la figure d'un ovoïde tronqué. Les ailes sont couchées horizontalement, et s'étendent jusqu'à l'extrémité postérieure du corps; les supérieures ont cette portion marginale et calleuse nommée point par Jurine et stigmate par d'autres, très-grande, ovale; elles n'ont qu'une cellule radiale ou marginale, qui est grande et incomplète. Les cellules cubitales sont au nombre de deux; la première reçoit seule une nervure récurrente. L'abdomen est une fois plus long que le corselet, cylindrique, un peu rétréci, arrondi postérieurement et composé de huit à neuf anneaux plus larges que longs; les pattes sont de grandeur moyenne; les tarses sont longs, minces et cylindriques; tous ceux des mâles ont cinq articles; mais dans les femelles les deux antérieurs n'en ont que trois, et celui de la base se prolonge en pointe au-dessus du second.

ORYSSE COURONNÉ. *Oryssus coronatus*, Fabr.; *Oryssus Vespertilio*, Klug; *Sphex abietina*, Scop.; *Sirex Vespertilio*, Panz. Il est noir, deux lignes blanches sur le devant de la tête; l'abdomen est fauve, avec la base et l'extrémité inférieure noires. Europe.

ORYSSE UNICOLORE. *Oryssus unicolor*, Latr. Noir; tête, corselet et abdomen sans taches. Europe.

ORYTHALIA. BOT. Le docteur Blume avait primitivement désigné sous ce nom son genre Agalmyle. *V*. ce mot.

ORYTHIE. *Orythia*. ACAL. Genre de Médusaires, que l'on a caractérisé ainsi : corps orbiculaire, transparent, ayant un pédoncule avec ou sans bras sous l'ombrelle; point de tentacules; bouche unique, inférieure et centrale. Le genre Orythie, tel que l'entend Lamarck, n'est point tout à fait le même qu'en celui qu'avaient établi Péron et Lesueur (Ann. du Mus.), qui ne comprenait que les Méduses agastriques, pédonculées, non tentaculées, sans bras, sans suçoirs, munies seulement d'un pédoncule simple, comme suspendu par plusieurs bandelettes. En réunissant aux Orythies de Péron et Lesueur quelques-unes des Favonies, les Évagores et les Mélitées (*V*. ces mots) de ces auteurs, Lamarck a dû établir d'autres caractères génériques que ceux énoncés en tête de cet article. Ainsi les Orythies dont il est ici question, ont toujours sous leur ombrelle un pédoncule avec ou sans bras; il n'y point de tentacules autour de l'ombrelle, ce qui les distingue des Dianées; enfin, comme elles n'ont qu'une seule bouche, on ne les confondra pas avec les Céphées.

Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces qui se trouvent dans différentes mers; ce sont les *Orythia viridis*, *minima*, *octonema*, *hexanema*, *tetrachira*, *purpurea* et *capellata*.

ORYTHYE. CRUST. *V*. ORYTHIE.

ORYX OU ORIX. OIS. Espèce du genre Gros-Bec, qui est devenue le type d'une petite section de ce genre extrêmement nombreux. *V*. GROS-BEC.

ORYZA. BOT. *V*. RIZ.

ORYZAIRE. MOLL. *V.* MÉLANIE.

ORYZIVORE. *Oryzivora.* OIS. Genre ou sous-genre de l'ordre des Granivores, créé par Lesson aux dépens du genre *Emberiza* de la plupart des auteurs, avec les caractères suivants : bec épais, conique, pointu, fort, à bords lisses et renflés, à mandibule supérieure marquée d'une sorte d'arête; ailes allongées et pointues; tarses assez robustes; queue ample, arrondie, étagée, à rectrices contournées à l'extrémité ou mucronées.

ORYZIVORE AGRIPENNE. *Oryzivora agripennis*; *Emberiza Oryzivora*, Gm.; *Passerina Oryzivora*, Vieill., Ortolan de la Caroline, Pl. enl. 388, fig. 1. Cet Oiseau que l'on connaît aussi sous le nom de Pinson de Riz, habite les régions tempérées de l'Amérique septentrionale et se tient presque constamment dans les prairies humides et dans les rizières, ordinairement perché sur un buisson un peu plus élevé que les joncs ou les touffes au milieu desquels sa femelle a placé son nid; il ne cesse de faire entendre pendant toute la durée de l'incubation un chant que le seul besoin du sommeil semble interrompre : et dès que la jeune famille est capable de prendre la volée, elle se rend avec ses parents, dans les vastes champs de Riz où ces Oiseaux font une grande consommation de cette graine. On a remarqué que les bandes nombreuses de ces Oiseaux arrivaient régulièrement au centre des États-Unis vers la fin d'avril, et ne s'en retournaient que dans le courant de septembre; alors sans doute commençaient pour eux des courses erratiques dans des cantons plus rapprochés des bords du Mississipi, vraisemblablement encore dans les Antilles, où l'espèce n'est point rare. Au temps des amours, le mâle a le bec, la tête, la gorge, le haut du dos, les ailes, la queue, ainsi qu'une partie de la poitrine d'un noir assez pur; les premières tectrices alaires sont frangées de blanc-jaunâtre à l'extérieur, les secondes sont bordées de roussâtre; il y a quelques taches roussâtres formées par l'extrémité des plumes de l'abdomen et des tectrices subcaudales; dessus du cou d'un jaune pâle; scapulaires, bas du dos, et tectrices caudales blancs. Bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi. Dans son plumage d'hiver, il a trois bandes longitudinales sur la tête : l'intermédiaire est d'un jaune verdâtre, les autres sont noirâtres; une autre bande jaune passe autour de la tête et au-dessus des yeux, en dessous desquels se trouve, de chaque côté, une tache blanche, qui va jusqu'à la commissure; cette tache est accompagnée d'une raie noire; joues, gorge, parties postérieures, bord externe des tectrices alaires d'un jaune verdâtre; parties supérieures plus obscures et tachetées de noirâtre. La femelle a ses couleurs moins prononcées.

ORYZIVORE BRUNET. *V.* ORYZIVORE DES PATURAGES.

ORYZIVORE DES PATURAGES. *Oryzivora pecoris*; *Emberiza pecoris*, Wils.; *Sturnus junceti*, Lath.; *Oriolus fuscus*, Gmel. Le mâle a la tête et la nuque d'un brun obscur, les autres parties d'un noir irisé, à l'exception des rémiges et des rectrices qui sont d'un noir mat. Bec et pieds gris. Taille, six pouces et demi. La femelle est un peu moins grande, et a son plumage gris, varié de brun, un peu plus clair en dessous. Ces Oiseaux sont de passage aux États-Unis comme les précédents, et y vivent de la même manière.

ORYZOPSIDE. *Oryzopsis.* BOT. Genre de la famille des Graminées, tribu des Stipacées, établi par le professeur Richard (*in Mich. Fl. Bor. Am.*, 1, p. 51), et qui peut être caractérisé de la manière suivante : fleurs disposées en panicule; épillets uniflores; lépicène à deux valves membraneuses, acuminées et terminées en pointe à leur sommet; glume à deux valves : l'extérieure carénée et terminée par une longue arête qui part d'une légère échancrure; l'interne plus petite et simplement aiguë; la glumelle se compose de deux petites squammules minces et lancéolées. Les étamines sont au nombre de trois. Le style est simple, assez long, plan, cilié sur les bords, terminé par deux stigmates assez courts, glanduleux et poilus.

ORYZOPSIDE A FEUILLES RUDES. *Oryzopsis asperifolia*, Mich., *loc. cit.*, tab. 9. C'est une plante vivace, dont le chaume est dressé, nu dans sa partie inférieure; les feuilles sont roides, dressées, rudes et un peu piquantes; la panicule est composée d'un petit nombre de fleurs.

OS. ZOOL. *V.* SQUELETTE.

OS DE SÈCHE. MOLL. On a donné ce nom à la coquille poreuse et légère que les Sèches portent dans les téguments du dos. *V.* SÈCHE.

OSANE. MAM. (Geoffroy Saint-Hilaire.) Synonyme d'*Antilope equina*.

OSBECKIE. *Osbeckia.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, offrant pour caractères, un calice dont le limbe est à quatre (rarement cinq) divisions peu profondes, persistantes ou caduques, et souvent accompagnées entre chacune d'elles d'une petite dent. Les pétales sont au nombre de quatre à cinq; les étamines, qui sont égales entre elles, varient de huit à dix; les anthères, toutes de même grandeur, sont biauriculées à leur base, terminées à leur sommet par un petit appendice grêle; l'ovaire est semi-infère; le stigmate est extrêmement petit et ponctiforme. Le fruit est une capsule sèche, à quatre ou cinq loges. Ce genre est fort voisin du *Rhexia*. Il se compose d'un petit nombre d'espèces qui toutes croissent dans l'ancien continent, tandis qu'en général les véritables espèces de *Rhexia* sont américaines. Parmi ces espèces du genre *Osbeckia*, on remarque les *Osbeckia Chinensis* et *Osbeckia Zeylanica*, déjà décrites par Linné. Le professeur Hooker (*Exotic. Flor.*, 31) a figuré et décrit une espèce nouvelle, à laquelle il a donné le nom d'*Osbeckia Nepalensis*. Ses feuilles sont lancéolées, à cinq nervures; le tube de son calice est cilié et muni d'écailles; son limbe est à cinq divisions qui sont caduques. Cette espèce est originaire du Népaul. On doit encore réunir au genre *Osbeckia*, le *Rhexia glomerata* de Rottboel et Willdenow.

OSCABRELLE. *Chitonellus.* MOLL. Genre créé par Lamarck pour des espèces d'Oscabrions des mers Australes, qui ont les pièces testacées rudimentaires et fort petites, relativement au rebord du manteau. Elles sont larviformes, c'est-à-dire beaucoup plus étroites que la plupart des autres Oscabrions.

OSCABRION. *Chiton.* MOLL. Les Oscabrions, placés

par Cuvier (Règne Animal) immédiatement après les Patelles, à la fin du dernier ordre des Mollusques Gastéropodes, les Cyclobranches, ont tous une forme ovale plus ou moins allongée, presque autant arrondie à une extrémité qu'à l'autre; ils sont plats en dessous, convexes en dessus et formés, comme la plupart des Mollusques, d'une partie charnue et d'une partie solide, qu'on ne devrait pas nommer coquille, car elle n'a de rapports avec les coquilles des Patelles que par l'ensemble de la forme, étant composée de huit parties séparables que l'on désigna ordinairement par le nom de valves, qui n'est guère mieux approprié que celui de coquille; l'animal est lié à la coquille d'une manière plus intime que la plupart des Mollusques qui n'ont qu'un seul muscle d'attache, puisque les Oscabrions en ont plusieurs pour chaque valve. La partie solide ou la coquille est bordée d'un repli plus ou moins large du manteau fortement épaissi dans cet endroit pour donner insertion aux extrémités des valves; en dessous ce bord est lisse et couvert d'une peau mince; en dessus, il est revêtu, soit par des granulations disposées comme des écailles de Serpent, soit par des poils, quelquefois même des épines plus ou moins longues; dans certaines espèces ces poils sont réunis en fascicules dont le nombre égale de chaque côté celui des valves. En dessous, ce bord du manteau se distingue d'un large disque charnu, ovalaire, coriace, le plus souvent ridé, semblable en un mot au pied des Mollusques Gastéropodes. Cette ressemblance pour cet organe locomoteur est telle qu'il est impossible de la contester. La tête est faiblement séparée du pied par un sillon peu profond; elle est en fer-à-cheval ou subtriangulaire; elle se compose d'une ouverture buccale, froncée, médiane, entourée d'une large lèvre aplatie, très-mince au bord; cette lèvre semble être un organe de toucher, et on pourrait en quelque sorte la comparer au voile tentaculaire des bulles; cependant ici on ne trouve aucun vestige de tentacules et d'organes de la vue; sous ce rapport, les Oscabrions diffèrent des Patelles, des Phyllidies, etc.

L'appareil musculo-cutané a été décrit par Poli dans son bel ouvrage sur les Testacés des Deux-Siciles; Cuvier renvoie à cet ouvrage, parce qu'il n'a rien de plus à ajouter sur cette partie; Blainville entre dans des détails qui se rapportent aux descriptions de l'auteur italien. Outre le disque charnu de la locomotion, qui est formé par un entrelacement presque inextricable de fibres, on trouve, pour le mouvement des valves, trois séries de muscles, une médiane et deux latérales; on voit très-bien ces muscles aussitôt que l'on a enlevé les valves calcaires auxquelles ils adhèrent; les muscles médians sont longitudinaux; ils s'implantent directement d'une valve à l'autre dans l'endroit où viennent se fixer les muscles obliques et latéraux des deux autres séries; chaque valve est donc pourvue de trois muscles qui partent de la valve précédente pour se rendre vers le sommet de la suivante, le muscle médian dans la ligne droite, et les latéraux obliquement de la base au sommet des valves. On trouve encore des fibres musculaires dans l'endroit où s'insèrent les valves; elles s'implantent dans l'épaisseur du manteau où il est impossible de les suivre.

Entre le pied et le bord du manteau, il existe un profond sillon dans lequel on remarque d'abord à la partie moyenne et postérieure dans la ligne médiane, un petit tubercule ouvert au centre; c'est l'anus; puis autour du pied et de chaque côté, une série de petits appendices pyramidaux, striés transversalement, fort rapprochés les uns des autres : ce sont les branchies, qui ont, il faut en convenir, beaucoup de rapports avec celles des Patelles qui ne diffèrent que par leur forme plus lamelleuse. Cette disposition des branchies, et leur nature si semblable à celle d'une famille entière de Mollusques, est un fait bien concluant pour la réunion des Oscabrions aux Mollusques, et dans le cas où cette opinion serait erronée, du moins aurait-elle des analogies bien fortes en sa faveur.

Les valves des Oscabrions sont au nombre de huit, et ce nombre est invariable dans toutes les espèces. La première est celle qui est au-dessus de la tête, la huitième ou dernière celle qui est au-dessus de l'anus. Ces deux valves ont une forme qui n'a point de ressemblance avec celle des valves intermédiaires; elles sont toutes deux demi-circulaires. La première est demi-circulaire antérieurement, et c'est par ce bord antérieur qu'elle s'implante dans l'épaisseur du rebord du manteau; postérieurement elle a un bord droit et tranchant, taillé en biseau, aux dépens de la face interne. Ce bord en biseau est destiné à recouvrir le bord antérieur de la seconde valve. La face inférieure est concave, lisse, présentant deux impressions musculaires, latérales; à l'extérieur elle est convexe, le plus souvent rayonnée et en général ornée des divers accidents qui se remarquent dans chaque espèce. Les six valves intermédiaires ayant une ressemblance presque parfaite, il suffira d'en décrire une pour donner des autres une idée suffisante; elles ont la forme d'un carré allongé, étroit, ployé dans son milieu en forme de toit ou simplement courbé en demi-arche; sa face inférieure offre trois surfaces distinctes, triangulaires : une médiane très-grande, et deux latérales parfaitement symétriques; la médiane occupe toute sa partie antérieure; elle est séparée des latérales par une ligne rugueuse, oblique, qui aboutit latéralement à une échancrure sur les bords en partant du sommet. C'est dans cette grande surface et de chaque côté que l'on aperçoit deux impressions musculaires; les deux surfaces latérales sont beaucoup plus petites, elles occupent la longueur du bord postérieur; elles partent du sommet, s'élargissent ou descendent vers les bords latéraux; ces deux surfaces latérales correspondent aux lames antérieures d'insertion, qui font saillie en dessous du bord antérieur; la face externe présente les trois surfaces; elles ont à peu près les mêmes dimensions; dans la plupart des espèces, elles se distinguent non-seulement par une légère saillie, mais encore par la direction différente qu'affectent les stries. Le bord antérieur peut se diviser en deux parties dans son épaisseur : l'une externe, corticale, presque toujours en ligne droite ou presque droite, et l'autre formant deux saillies latérales, minces, tranchantes, qui s'appuient sur les surfaces latérales, internes dont il a été parlé. Le bord postérieur est mince, tranchant, droit ou presque droit, parallèle au

bord antérieur; c'est ce bord qui recouvre les lames du bord antérieur de la valve suivante; les bords latéraux sont aussi étroits que les valves elles-mêmes; ils sont partagés dans leur épaisseur en deux parties bien distinctes: l'une plus mince, extérieure, l'autre interne, plus épaisse, destinée à l'insertion des valves dans l'épaisseur du bord du manteau. La valve postérieure se distingue facilement de la première en ce que son sommet est antérieur au lieu d'être postérieur, et qu'elle est pourvue, à son bord antérieur, des lames d'insertion des autres valves tandis que la première en manque toujours. Telles sont les diverses parties que l'on peut observer sur le plus grand nombre des espèces d'Oscabrions; un certain nombre d'autres sont toujours lisses et ne présentent aucune surface extérieure; la face interne aussi ne se partage qu'en deux parties parallèles: l'une antérieure où se trouvent les impressions musculaires, l'autre postérieure qui correspond à la face externe des lames d'insertion de la valve précédente.

Voici de quelle manière Blainville caractérise les Oscobrions : corps plus ou moins allongé, déprimé ou subcylindrique, obtus également aux deux extrémités; abdomen pourvu d'un disque musculaire ou pied propre à ramper, surtout à adhérer; dos subarticulé; bord du manteau dépassant plus ou moins complètement le pied dans toute sa circonférence et recouvert par une série longitudinale de huit pièces calcaires ou valves imbriquées et demi-circulaires; bouche antérieure et inférieure au milieu d'une masse considérable; point d'yeux ni de tentacules, ni de mâchoires; une sorte de langue étroite, hérissée de denticules dans la cavité buccale; anus tout à fait postérieur et médian; les organes de la génération branchiaux et formés par un cordon de petites bronchies situées sous le rebord du manteau, surtout en arrière; les organes de la génération femelle seulement, et ayant une terminaison double de chaque côté entre les peignes branchiaux.

Deshayes propose de distribuer ainsi qu'il suit les espèces du genre Oscabrion.

† Espèces à aires latérales distinctes.

*α. Bord du manteau régulièrement écailleux.*

Oscabrion magnifique. *Chiton magnificus*, Desh. Cette espèce est ovale, également obtuse aux deux extrémités, les deux valves terminales sont rayonnées; du sommet à la base, les stries sont fines, légèrement granuleuses, souvent divisées. Les valves intermédiaires sont assez étroites, bien imbriquées les unes sur les autres, présentant bien distinctement les aires latérales séparées par une légère élévation; elles sont striées du sommet à la base de la même manière que les valves terminales, tandis que le milieu des valves est recouvert de stries longitudinales, très-fines et peu profondes; le limbe ou bord du manteau est assez large, il est couvert d'écailles subgranuleuses, très-serrées; cet Oscabrion est d'un noir uniforme dans toutes les parties; ce qui le rend très-remarquable, c'est la grande taille qu'il acquiert parfois, il a quatre pouces de long sur deux de large; il y a très-peu d'Oscabrions qui parviennent à cette taille. On le trouve dans les mers du Chili.

*β. Bord du manteau épineux.*

Oscabrion de Sowerby. *Chiton Sowerbyi*, Desh. Cette espèce est toute particulière; elle conserve les aires latérales, et néanmoins les bords du manteau sont chargés d'épines assez rares, peu longues, calcaires, non flexibles, irrégulièrement espacées sur le limbe qui est étroit, surtout antérieurement et postérieurement; la valve antérieure présente des granulations rares, assez grosses, disposées en rayons qui descendent du sommet à la base; le bord postérieur de cette valve est granuleux aussi, mais les granulations y sont plus serrées, très-fines au sommet et bien plus larges vers la base. La valve postérieure est presque aussi grande que l'antérieure; elle a un sommet submédian, très prononcé, elle se divise en deux parties presque égales, une postérieure offrant des granulations rayonnantes du sommet à la base, comme dans la valve antérieure, et l'autre antérieure et striée longitudinalement. Les valves intermédiaires sont fort remarquables; les aires latérales sont lisses, séparées par une ligne ponctuée, qui descend du sommet à la base; une autre ligne semblable, mais à points plus petits, se voit postérieurement, vers le bord qui lui-même est couvert de granulations oblongues; le reste de la surface est strié longitudinalement; les stries sont subsquameuses, légèrement ondulées; elles diminuent insensiblement de profondeur et de longueur depuis la base jusqu'au sommet qui présente une zone médiane, longitudinale, entièrement lisse. Tout cet Oscabrion est d'un brun foncé uniforme; il n'a guère plus d'un pouce et demi de longueur; il se trouve à l'embouchure de la rivière Coquimbo au Chili.

C'est dans cette section que doit se placer une espèce curieuse, des mers du Pérou, qui non-seulement a des épines sur le limbe, mais encore d'autres et en grand nombre, qui sortent entre les valves, de manière qu'il est tout velu; on pourrait bien lui donner le nom de *Chiton hirsutus*.

*γ. Bord du manteau nu ou à peine poilu.*

Oscabrion Géant. *Chiton Gigas*, L., Lamk.; Encyclopédie méthod., pl. 161, fig. 3. Cette espèce est une des plus grandes du genre; elle acquiert jusqu'à quatre pouces de longueur; elle est blanche, teinte de brun dans le milieu des valves qui sont lisses, fortement courbées, ce qui donne à cet Oscabrion une carène assez forte sur le dos. Les aires latérales sont saillantes sur les valves; elles sont entièrement lisses comme elles.

†† Espèces qui n'ont point d'aires latérales.

*α. Le bord du manteau couvert d'épines, de poils ou de tubercules.*

Oscabrion épineux. *Chiton spinosus*, Bruguière. Cette espèce est très-remarquable par la largeur de son limbe ou bord palléal qui est tout couvert de longues épines subcornées, peu flexibles, arquées, noires ou d'un brun très-foncé comme le reste de la coquille, dont les valves sont lisses ou à peine marquées par quelques stries d'accroissement. La taille ordinaire de cette espèce est de deux pouces ou un peu plus; on la trouve à la Nouvelle Hollande.

*β. Bord du manteau fort large, garni de neuf paires symétriques de faisceaux de soies calcaires.*

Oscabrion fasciculaire. *Chiton fascicularis*, L.

Sowerby le représente agréablement coloré de taches rouges, noires et blanches sur un fond verdâtre, avec la carène lisse seulement.

††† Espèces larviformes, à limbe très-large; valves rudimentaires. Les Oscabrelles de Lamarck.

OSCABRION STRIÉ. *Chiton striatus*, Sow., *the Genera of Schells*, genre Chiton, fig. 4; Oscabrelle striée, *Chitonellus striatus*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 317, n° 2, semblable à une larve pour la forme; cette espèce est remarquable par la largeur des bords du manteau qui ne laissent apercevoir que le sommet des valves qui sont écartées les unes des autres, à l'exception des antérieures qui se touchent; elle est longue, subcylindrique, brunâtre, hérissée de poils fort courts. Le pied est fort étroit, ayant dans le milieu un pli longitudinal; les valves se touchent à peine; elles n'ont qu'une très-petite surface extérieure, couverte de stries rayonnantes, qui se terminent sur le bord, ce qui le rend crénelé; la valve postérieure et dernière est obtuse. Les espèces de cette sous-division ne se sont encore trouvées que dans les mers de l'Australasie.

OSCANE. *Oscanus*. POLL. Genre douteux, proposé par Bosc pour un animal parasite, qui vit sur les branchies des Crevettes. La description et la figure données par ce savant sont insuffisantes, et personne depuis n'ayant observé ce genre, il n'a pu être adopté ni tout à fait rejeté. Blainville pense que l'Oscane pourrait bien appartenir au genre Bopyre ou au genre Lernée.

OSCHNAH. BOT. Avicenne a donné ce nom au Lichen qu'Acharius a placé dans le genre *Parmelia*, sous le nom spécifique de *Usneoïdes*.

OSCILLAIRE. *Oscillaria*. ZOOL.? BOT.? *V.* ARTHRODIÉES.

OSCILLANT. *Versatilis*. BOT. On dit que les anthères sont Oscillantes, lorsqu'elles sont attachées par leur milieu au filament, et qu'elles s'y maintiennent comme en équilibre.

OSCILLATOIRE. *Oscillatoria*. Synonyme d'Oscillaire. *V.* ARTHRODIÉES.

OSCINE. *Oscinis*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille et auquel il donne pour caractères : trompe membraneuse, bilabiée, rétractile, portant deux palpes presque filiformes; antennes en palettes, comprimées, plus courtes que la face de la tête, insérées au sommet du front, écartées, avancées, un peu inclinées, de trois articles : le deuxième et le troisième presque de la même longueur; celui-ci presque ovoïde ou presque orbiculaire, arrondi au bout, avec une soie simple sur le dos; corps et pattes peu allongés; balanciers découverts; ailes grandes, couchées l'une sur l'autre ou peu écartées; sommet de la tête paraissant seul être coriace ou écailleux, et en forme de triangle. Ce genre, qui appartient à la famille des Micromyzides de Fallen, est très-difficile à circonscrire, et Latreille a beaucoup varié à son égard dans ses divers ouvrages; il se distingue des Calobates, parce que ceux-ci ont le corps allongé, avec les pattes grêles, et que leur tête est ovoïde ou globuleuse. Les Téphrites en sont séparés par leur tête, par les proportions des antennes, et surtout parce que les femelles ont à l'abdomen une tarière propre à introduire les œufs dans les végétaux; enfin le genre Otite, que Latreille avait réuni aux Oscines, en est séparé par des caractères tirés de la consistance plus ou moins coriace de la tête et de la forme de cette tête. Les Oscines ressemblent beaucoup aux Mouches, tant par leur forme et leur port, que par leurs habitudes; leur corps est un peu plus allongé et peu velu; leur tête est moins arrondie et plus avancée, et leurs cuillerons sont très-petits. On les rencontre sur les arbres et sur les feuilles de divers végétaux. Les larves de quelques espèces attaquent les substances les plus utiles à l'Homme, telles que les plantes céréales, et font éprouver de grands dommages à l'agriculture. Ce genre est assez nombreux en espèces, mais peu sont bien connues.

OSCINE RAYÉE. *Oscinis lineata*, Fabr.; *Musca saltatrix*, L.; *Musca lineata*, Schellemb., Dipt., t. 4, f. 1. Longue de deux lignes; corps presque entièrement jaunâtre; corselet rayé de noir; dernière pièce des antennes presque orbiculaire, beaucoup plus grande que la précédente, avec une soie menue et noirâtre. Cette espèce est très-commune en Europe.

OSCULE. *Osculum*. INTEST. On donne ce nom aux suçoirs qui garnissent la tête des *Tænia*.

OSEILLE. BOT. Sous la dénomination d'*Acetosa*, Tournefort constitua un genre qu'adopta Linné, en lui opposant le nom de *Rumex*. *V.* ce mot. L'OSEILLE DES JARDINS ou GRANDE OSEILLE, *Rumex Acetosa*, L., n'en est qu'une espèce qu'on trouve sauvage dans les prés, ainsi que la PETITE OSEILLE, qui est le *Rumex Acetosella*, et qui croît aux lieux stériles. On a étendu ce nom d'Oseille à beaucoup d'autres plantes, etc., et appelé :

OSEILLE DE BREBIS, la Patience surelle, *Rumex multifidus*.

OSEILLE DE BUCHERON et PETITE OSEILLE, l'*Oxalis Acetosella*, L.

OSEILLE DE GUINÉE, l'*Hibiscus Sabdariffa*, et le *Basella rubra*.

OSEILLE RONDE, la Patience à écusson, *Rumex scutatus*.

OSEILLE ROUGE et SANGUINE, la Patience sanguine, *Rumex sanguineus*.

OSEILLE DE SAINT-DOMINGUE, l'*Oxalis frutescens*.

OSEILLE A TROIS FEUILLES, diverses autres Oxalides, notamment l'Alleluia ou Petite Oseille, etc.

OSIER. BOT. Nom vulgaire des Saules, dont les rameaux flexibles sont employés à divers usages agricoles, comme pour faire des paniers, des liens, etc. On a appelé OSIER BLEU, le *Salix Helix*, et OSIER FLEURI, l'*Epilobium angustifolium*, L.

OSKAMPIA. BOT. Mœnch avait imposé ce nom générique à une Borraginée placée dans les *Lycopsis* par Lamarck, et dans les *Anchusa* par divers auteurs. De Candolle en a fait une espèce de son genre *Nonea*, sous le nom de *Nonea lutea*. *V.* NONÉE.

OSMANTHUS. BOT. (Loureiro.) Synonyme d'*Olea fragrans*, Thunb. *V.* OLIVIER.

OSMAZOME. CHIM. ORG. Le principe aromatique du bouillon de la viande avait été signalé autrefois par Thouvenel; mais c'est Thénard qui l'a fait connaître sous le nouveau nom d'*Osmazome*, sans néanmoins

l'avoir amené à l'état de pureté. On l'obtient en traitant par l'Alcool concentré, la viande écrasée dans un mortier, et en laissant évaporer spontanément la liqueur filtrée. L'Osmazome est sous forme d'extrait, ayant l'odeur de la viande et contenant des matières étrangères au principe odorant, qui le colorent et lui donnent la propriété de précipiter le nitrate d'argent. Proust a rapproché l'Osmazome de l'Acide caséique; il a observé entre ces substances une grande similitude, et il a considéré la première comme un Acide tout formé dans les viandes rouges fraîches.

OSMÉLITHE. MIN. Breithaupt a donné ce nom à une substance minérale qu'il a observée dans un terrain de Trachyte à Niederkirchen, en Bavière. Ce minéral a un éclat qui tient le milieu entre l'éclat perlé et le vitreux; il est d'un blanc grisâtre ou jaunâtre; sa surface, lorsqu'elle a été soumise à l'influence atmosphérique, devient d'un brun foncé. Il est transparent; sa forme est aciculaire, c'est-à-dire en masses composées d'aiguilles réunies en faisceaux ordinairement rayonnés; sa dureté peut être exprimée par 5,5. Sa pesanteur spécifique varie entre 2,7 et 2,8, ce qui le distingue des Zéolithes auxquelles il ressemble au premier aspect. L'analyse n'en a point encore été faite.

OSMERUS. POIS. *V.* ÉPERLAN.

OSMIDES. MIN. *V.* OSMIUM.

OSMIE. *Osmia.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, division des Apiaires solitaires dasigastres, établi par Panzer et adopté par Latreille, avec ces caractères : antennes filiformes, à peine plus grosses vers leur extrémité, presque coudées, plus courtes que le corselet dans les femelles; mandibules très-fortes, triangulaires dans les femelles; mâchoire et lèvre longues, formant, réunies, une fausse trompe fléchie en dessous; languette longue et linéaire. Quatre palpes : les maxillaires très-petites, presque coniques, de quatre articles; les labiales semblables à des soies écailleuses, de quatre articles, dont les deux premiers très-grands et les deux de l'extrémité très-petits. Labre en carré, long et perpendiculaire; premier article des tarses postérieurs très-grand, comprimé, garni de duvet au côté interne. Abdomen des femelles presque ovoïde, convexe en dessus, garni en dessous d'une brosse soyeuse pollinifère. Ailes supérieures ayant une cellule radiale, allongée, et deux cellules cubitales, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes. Les pattes sont de longueur moyenne, mais assez robustes, et toujours plus ou moins garnies de petits poils; les deux postérieures ont deux épines très-fortes, à leur extrémité; les autres n'en ont qu'une; les tarses sont longs, avec le premier article beaucoup plus grand, comprimé, en carré long, garni intérieurement de poils fins, courts et nombreux, ou d'une sorte de duvet. Le genre Osmie avait été compris par Linné dans son grand genre Apis. Kirby, dans son travail sur les Abeilles d'Angleterre, l'en a distingué, mais ne l'a considéré que comme une coupe de son genre Apis. Fabricius, dans son système des Piézates, confondit les Osmies dans son genre Anthophore, que Latreille avait nommé, bien avant lui, Mégachile; Jurine, se servant du caractère tiré des ailes supérieures, a confondu les Osmies, les Anthophores de Fabricius, ses Anthidies, ses Dasypodes et quelques Eucères, sous le nom de Trachuse; Panzer a le premier séparé des Anthophores, les espèces qui forment aujourd'hui le genre Osmie. Latreille divise ce genre ainsi qu'il suit :

† *Chaperon des femelles cornu.*

OSMIE CORNUE. *Osmia cornuta*, Latr.; *Apis bicolor*, Vill.; *Apis bicornis*, Oliv.; *Apis rufa*, Rossi. Elle est longue d'environ sept lignes, noire, très-velue, avec l'abdomen bronzé, tout couvert de poils roux; chaperon relevé au bord antérieur, et présentant deux cornes pointues, situées une de chaque côté, simples et arquées. Mâle ayant les antennes presque aussi longues que la tête et le corselet. Devant de la tête et première paire de pattes ayant des poils blancs et les mêmes couleurs que la femelle. Cette Osmie construit son nid dans la cavité de quelque pierre ou d'un mur; elle ne se sert pas d'un mortier très-dur, parce qu'il lui est inutile, puisque les endroits où elle construit son nid sont à l'abri de la pluie. Elle recouvre de terre les parois de la cavité qu'elle a choisie, et n'y laisse de vide que l'espace nécessaire pour contenir la provision de pâtée devant servir à l'accroissement de la larve qui doit naître de l'œuf qu'elle confie à cette cellule. Comme l'entrée des cavités qu'elle choisit n'est jamais exactement juste de la grandeur de son corps, l'Osmie femelle la rétrécit en attachant de la terre à son bord intérieur, et laisse au milieu un trou circulaire. La pâtée a la consistance de bouillie; le miel a un goût fort agréable. Chaque cellule étant fournie suffisamment de pâtée, et renfermant un œuf, est fermée avec le même mortier qui a servi à la construire. L'insecte parfait paraît dans les premiers jours du printemps. Il est très-commun aux environs de Paris.

†† *Chaperon sans corne, dans les deux sexes.*

OSMIE BLEUATRE. *Osmia cærulescens*, Latr.; *Apis cærulescens*, L.; *Anthophora cyanea*, Fabr., la femelle; *Andrena cærulescens*, Fabr., la femelle; *Anthophora ænea*, Fabr., le mâle; Abeille maçonne, etc., Degéer. Longue de quatre lignes; d'un bleu foncé ou violet, avec des poils blanchâtres; dessus de l'abdomen presque nu, avec des raies blanches, en partie interrompues; brosse du ventre noire et épaisse. Le mâle est d'un vert bronzé foncé et luisant, avec les poils de la tête et du corselet d'un gris jaunâtre; les autres tirent sur le blanc. L'abdomen est presque globuleux, plus nu et plus luisant; le bord postérieur de l'avant-dernier anneau est arrondi et entier; l'anus est armé de trois épines assez longues, droites, parallèles, écartées et presque égales. Cette espèce construit son nid avec de la terre, sur les murs exposés au soleil.

OSMIE DU PAVOT. *Osmia Papaveris*, Latr.; *Megachile Papaveris*, Latr., Hist. nat. des Ins., etc.; *Anthophora bihamata*, Panzer; Andrène Tapissière, Oliv. Longue d'un peu plus de quatre lignes, noire; mandibules tridentées; tête et corselet hérissés de poils d'un gris roussâtre; abdomen gris soyeux en dessous; anneaux bordés de gris en dessus; le deuxième et le troisième ayant en devant une ligne imprimée et transversale. Cette espèce, une des plus intéressantes à connaître,

à cause de son industrie admirable, avait échappé aux recherches des naturalistes, parce que Réaumur ne s'était pas assez attaché à la décrire exactement dans son immortel ouvrage. Latreille sentant bien qu'on ne pouvait découvrir cette espèce qu'en renouvelant les observations de Réaumur, et en la trouvant dans son nid, fit des recherches aux environs de Paris, et ne tarda pas à rencontrer, dans un champ peuplé de Coquelicots, quelques trous bordés de rouge; il se mit en embuscade près de ces trous, et vit bientôt arriver l'Abeille Tapissière dont Réaumur a si élégamment tracé l'histoire. « Le premier travail de l'Abeille Tapissière, dit Latreille, est de creuser dans la terre un trou perpendiculaire, qui m'a paru n'avoir que trois pouces de profondeur, quoique Réaumur lui en donne plus de sept, cylindrique à son entrée, puis évasé et ventru au fond, ressemblant à une sorte de bouteille. Le terrier une fois préparé, l'Abeille le consolide, pour éviter l'éboulement, avec des pièces en demi-ovale qu'elle a coupées, par le moyen de ses mandibules, sur des pétales de fleurs de Coquelicots, et qu'elle a transportées à son habitation. Elle y fait entrer ces pièces en les pliant en deux, les développe, les étend le plus uniment possible, et les applique sur toutes les parois intérieures de la cavité, même avec une apparence de superfluité, puisque cette tapisserie en déborde l'ouverture de quelques lignes, et forme tout autour un ruban couleur de feu. La tenture achevée, une sorte de pâtée, composée de poussière d'étamines, de fleurs de Coquelicot, mêlée d'un peu de miel, est déposée avec l'œuf d'où naîtra la larve, qui doit la consommer dans le fond de cette retraite. L'extrémité antérieure de la tapisserie qui débordait, est repliée en dedans et refoulée; le nid est fermé; un monticule terreux le recouvre, et à la faveur de cet ingénieux artifice, l'habitant solitaire de cette maison croîtra tranquillement jusqu'à ce qu'il quitte sa sombre demeure pour aller jouir de l'éclat du jour, et faire pour d'autres ce qu'on a fait pour lui. L'Abeille ne creuse pas toujours un trou pour chaque petit. J'ai vu qu'elle met très-souvent un second nid sur le premier ou celui du fond, qui se raccourcit par cette pression, et n'a guère que cinq lignes de longueur. On trouve communément cette Osmie autour de Paris, sur les hauteurs de Gentilly, à Meudon, etc. »

OSMITE. *Osmites*. BOT. Linné fonda sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées et à la Syngénésie frustranée. Il le composa de plusieurs espèces que l'on ne regarde plus aujourd'hui comme congénères. En effet, l'*Osmites bellidiastrum*, L., est devenu le type du genre *Relhania* de l'Héritier, ou *Lopeyrousia* de Thunberg; l'*Osmites camphorina*, L., est resté seul dans le genre *Osmites*; l'*Osmites astericoides*, L., indiqué déjà par Gærtner comme un genre particulier, a été nommé *Osmitopsis* par Cassini. Ainsi réformé, le genre *Osmites* offre pour caractères principaux : involucre composé de folioles imbriquées, scarieuses ou herbacées; réceptacle légèrement convexe, muni de paillettes linéaires-oblongues et euncaves; calathide radiée, dont le centre se compose de fleurons hermaphrodites et fertiles, et la circonférence de demi-fleurons stériles, à languette lancéolée, très-entière; akènes petits, ovoïdes, comprimés et bordés par une légère membrane, couronnés d'une aigrette formée de plusieurs paillettes courtes et pointues. Cassini a placé ce genre dans la tribu des Anthémidées.

Osmite camphrine. *Osmites camphorina*, L., Lamk., Ill., tab. 865, fig. 1; Séba, Mus., 1, tab. 90, f. 2. La tige est haute d'environ un pied, simple, ligneuse, garnie de feuilles sessiles, alternes, assez nombreuses, étroites, lancéolées, un peu dentées à leur base, couvertes, de même que la tige, d'un duvet fin et cotonneux. La calathide est solitaire au sommet de la tige; son disque est jaune, ses rayons blancs et les paillettes du réceptacle teintes de bleu à leur sommet. Toutes les parties de cette plante exhalent une forte odeur de camphre. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

OSMITOPSIDE. *Osmitopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie frustranée, L., établi par Cassini (Bulletin de la Société Philom., octobre 1817, p. 154) qui l'a placé dans la tribu des Anthémidées, et l'a ainsi caractérisé : involucre égal aux fleurs du disque, composé de folioles placées à peu près sur trois rangs, et ovales; les extérieures plus grandes; réceptacle convexe, garni de paillettes nombreuses, aussi longues que les fleurs; calathide radiée, dont le centre est composé de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons stériles; akènes privés d'aigrette, pourvus seulement d'un bourrelet ou rebord qui entoure un grand nectaire placé sur le sommet de chaque akène; la base du tube de la corolle s'élargit considérablement après la fécondation, phénomène qui se présente dans plusieurs autres Anthémidées. C'est par l'absence de l'aigrette que le genre *Osmitopsis* diffère surtout de l'*Osmites*.

Osmitopside astéricoïde. *Osmitopsis astericoides*, L., et Burm., *Plant. Afric.*, p. 161, tab. 58. C'est un arbrisseau élevé d'environ un mètre, dont les branches nues, épaisses et cylindriques, se divisent en d'autres plus petites, cotonneuses, garnies de feuilles éparses, sessiles, un peu épaisses, lancéolées, aiguës, dentées vers le sommet, couvertes de poils jaunâtres, un peu glanduleux à la base. Les calathides sont sessiles à l'extrémité des rameaux; elles ont le disque jaune et les rayons blancs. Du cap de Bonne-Espérance.

OSMIUM. MIN. Ce métal, découvert par Tennant, qui n'a pu l'obtenir que sous la forme d'une poudre d'un noir bleuâtre, existe dans la nature à l'état de combinaison avec l'*Iridium*, et se rencontre en petits grains brillants parmi ceux de Platine brut du Choco, en Amérique, et de Kuschwa, dans les monts Ourals en Sibérie. *V.* Iridium Osmié.

OSMIURE. MIN. Alliage de l'Osmium avec un autre métal.

OSMODERME. *Osmoderma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, fondé par Lepelletier et Serville aux dépens du genre *Trichius* de Fabricius et des autres entomologistes. Caractères : chaperon de grandeur moyenne, carré, fortement rebordé antérieurement et sur les

côtés, du moins dans les mâles; mâchoires plus longues que larges, avec leur lobe terminal en triangle allongé, corné, velu sur le côté supérieur; la portion interne présente à son extrémité supérieure et parallèlement au lobe terminal un fort crochet corné, velu intérieurement; palpes maxillaires insérées aux deux tiers environ de la longueur de la mâchoire, avec le quatrième article ovalaire, égal en grandeur aux deux précédents; lèvre un peu plus haute que large, fortement échancrée latéralement; palpes labiales ovoïdes; corselet légèrement arrondi et lobé postérieurement; écusson triangulaire, rectiligne, aigu; élytres arrondies; plaque anale très-bombée; pattes robustes; jambes antérieures tridentées en dehors; tous les articles des tarses coniques, courts, épineux en dessous, dont le dernier le plus long et muni d'ongles très-forts. Le type de ce genre est:

OSMODERME ERMITE. *Osmoderma eremita*: *Trichius eremita*, Fab. Il a les antennes noirâtres, avec une petite dent au-dessus de leur insertion; le corselet est inégal, avec une élévation transversale à sa partie antérieure et deux élévations longitudinales sur le dos; les élytres sont légèrement raboteuses, surtout vers la suture; tout le corps est d'un brun noirâtre. Taille, quatorze lignes. On le trouve en Europe.

A cette espèce doivent être joints l'*Osmoderma eremicola* de Knoch, qui se trouve dans l'Amérique septentrionale, ainsi que l'*Osmoderma scaber*, Palisot-Beauvois, des mêmes contrées.

OSMODIUM. BOT. (Raffinesque.) Synonyme d'*Onosmodium*. *V.* ce mot.

OSMONDAIRE. *Osmundaria*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre établi par Lamouroux, pour une Fucacée très-rare de la Nouvelle-Hollande, dont les caractères sont: fructifications fort petites, oblongues, pédicellées, situées au sommet des feuilles; celles-ci entièrement couvertes de mamelons pédicellés, épineux, se touchant presque tous. Lamouroux ajoute à cette phrase caractéristique la description suivante: « Si les plantes phanérogames de la Nouvelle-Hollande nous étonnent chaque jour par la singularité de leur forme, la mer qui baigne les côtes de cette cinquième partie du globe, aussi riche que la terre, nous offre également des Thalassiophytes qui se refusent à toutes nos classifications: ce genre, composé d'une seule espèce, en est un exemple. D'une tige anguleuse et rameuse, fixée aux rochers par une racine à empâtement, sortent des feuilles pétiolées, planes, dentées, lancéolées, partagées par une nervure longitudinale, de laquelle s'élèvent de nouvelles feuilles semblables aux premières par leur forme, quoique plus petites. Elles sont entièrement couvertes, excepté sur la nervure, de petits mamelons épineux, pédicellés, se touchant presque tous, et rendant la surface des feuilles semblable à celles des Osmondes. Les fructifications oblongues en forme de siliques, situées en plus ou moins grand nombre au sommet des feuilles, sont si petites, qu'on les confond quelquefois avec les mamelons. Cette petitesse m'a empêché de voir si les graines qu'elles renfermaient, étaient des tubercules ou des capsules? La couleur de la plante vivante m'est inconnue; la dessiccation l'a rendue noire. Sa grandeur varie d'un à trois décimètres; elle paraît être bisannuelle ou vivace. » La seule espèce du genre est l'*Osmondaria prolifera*, représentée dans la pl. 11, fig. 4-6 de l'Essai sur les Thalassiophytes, et que Sprengel a réunie à son genre *Sargassum*.

OSMONDE. *Osmunda*. BOT. Ce genre de Fougères, d'abord créé par Tournefort pour l'Osmonde royale, reçut de Linné une grande extension et devint l'un des plus hétérogènes de la Cryptogamie. Toutes les Fougères, en effet, dont les frondes fertiles, plus ou moins déformées, étaient en grande partie couvertes de capsules, se rangèrent dans ce genre *Osmunda*, sans égard ni à la disposition réelle de ces capsules, ni à leur structure. Swartz, Smith et quelques autres botanistes modernes, en établissant les genres, parmi les Fougères, sur des caractères plus précis et plus naturels, ont débrouillé ce chaos. Plusieurs espèces dont les capsules sont pourvues d'un anneau élastique, se sont rangées parmi les divers genres de la tribu des Polypodiacées; tels sont l'*Osmunda crispa*, qui est ou un *Ptéris* ou un genre particulier voisin des *Ptéris*; l'*Osmunda spicans*, qui appartient au genre *Blechnum* ou plutôt au *Lomaria*; l'*Osmunda Struthiopteris*, type du genre *Struthiopteris*; d'autres sont devenues le type de genres particuliers dans la tribu même des Osmondacées, et forment les genres *Anemia*, *Lygodium*, *Todea*, *Mohria*; enfin plusieurs espèces composent le genre *Botrychium* de la tribu des Ophioglossées. Les véritables Osmondes sont des Fougères dont les capsules lisses, sans aucune trace d'anneau élastique ni de disque strié, se divisant jusqu'à moitié en deux valves, sont portées sur un très-court pédicelle et réunies en très-grand nombre sur des frondes dont le limbe est avorté; elles forment ainsi des panicules rameuses, dans lesquelles on ne reconnaît le plus souvent que la disposition générale des frondes, sans trouver de trace de l'expansion membraneuse, qui les forme dans l'état stérile; quelquefois cependant des pinnules à peine déformées portent des capsules nombreuses, sur leur bord comme on l'observe quelquefois sur l'*Osmunda regalis*. Toutes les espèces du genre *Osmunda*, ainsi limité, sont propres à l'hémisphère boréal et aux régions froides ou tempérées de cet hémisphère. L'*Osmunda regalis* est commun dans presque toutes les parties de l'Europe; c'est sans aucun doute la plus belle des Fougères indigènes; elle croît en touffe épaisse, formant une sorte de corbeille ou de gerbe dans les marais ou peu tourbeux; ses feuilles, deux ou trois fois pinnées, sont plus grandes que celles d'aucune autre espèce des mêmes contrées; une partie de ses frondes se terminent par des grappes rameuses, formées de capsules nombreuses, d'abord d'un jaune verdâtre, ensuite d'un brun marron. Deux espèces très-peu différentes entre elles, et de celles qui habitent l'Europe, ont été trouvées par Thunberg au Japon. L'Amérique septentrionale en possède quatre dont une, l'*Osmunda spectabilis*, diffère très-peu de l'espèce d'Europe; les trois autres s'éloignent beaucoup plus, par leur taille et par la forme de leurs frondes, de l'*Osmunda regalis*. Les genres qui ont le plus d'analogie avec les Osmondes sont: les *Todea* que R. Brown réunit même aux *Osmunda*,

et qui n'en diffèrent qu'en ce que les capsules sont insérées à la face inférieure de la fronde, non déformée; les *Anemia*, dont les capsules sont surmontées d'une calotte striée, et ne sont insérées que sur les deux divisions inférieures déformées des frondes; enfin les *Botrychium*, dont l'aspect a quelque analogie avec les *Osmunda*, mais qui en diffèrent essentiellement par leur capsule sessile, et même en partie plongée dans le tissu de la fronde, doublée par une membrane particulière, enfin par le mode de développement tout à fait différent de celui des autres Fougères et analogue à celui des Ophioglosses. *V.* ces mots.

OSMOPHYTUM. BOT. Le professeur Lindley a donné ce nom à un genre de la famille des Orchidées, qu'il a formé aux dépens des Épidendres; et il a nommé *Osmophytum radiatum*, l'espèce que l'on en peut considérer comme le type. C'est une plante parasite du Mexique, qui a beaucoup de rapport avec l'*Epidendrum cochleatum*. Ses pseudobulbes sont ovales, comprimés, offrant de chaque côté trois cannelures longitudinales; ils sont couronnés par trois feuilles étroites, allongées et acuminées; la hampe porte une grappe dense et multiflore. Les fleurs ont un ovaire à trois ailes, des sépales linéaires et des pétales lancéolés, les uns et les autres d'un vert clair, et étalés; le labelle est de la même nuance relevée par des raies d'un pourpre luisant : il est crispé, crénelé; le gynostème a trois lobes dont l'intermédiaire est tronqué, dentelé au sommet; les latéraux sont épais et charnus.

OSMORRHIZE. *Osmorrhiza.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Raffinesque qui lui assigne pour caractères : bords du calice entiers; pétales obovales, à peine échancrés, avec la sommet très-court et infléchi. Le fruit est allongé, atténué à sa base en une sorte de queue, solide, fortement angulaire, mais presque cylindrique dans sa section transversale; méricarpes à cinq paires de côtes dont les angles sont presque sillonnés et hispides; les vallécules sont planes, sans raies; la commissure est sillonnée. Carpophore semi-bifide; semence cylindrique, étroitement contournée, beaucoup plus courte que le tube du calice.

OSMORRHIZE A LONG STYLE. *Osmorrhiza longistylis*, De Cand. C'est une plante herbacée, vivace, dont la racine, fusiforme, exhale une forte odeur d'anis; la tige est rameuse, haute de deux pieds environ; ses feuilles ont deux ou trois découpures largement ovato-lancéolées, incisées et dentées; l'involucre est composé de deux ou trois folioles. l'involucelle de cinq et quelquefois plus, ciliées et lancéolées. Les fleurs sont blanches, celles du centre sont mâles. De l'Amérique du nord.

OSMOTHAMNE. *Osmothamnus.* BOT. Genre de la famille des Éricacées, établi par le professeur De Candolle pour deux arbustes de Sibérie, que l'on avait placés d'abord dans le genre *Azalea*. Caractères : calice à trois divisions subovales; corolle hypocratériforme, régulière, dont le tube est renflé un peu au-dessus du milieu; les lobes sont étalés, presque arrondis; cinq étamines non soudées à la corolle, mais incluses dans son tube; anthères presque rondes, débiscantes par le sommet; ovaire presque sphérique, à quatre sillons; style court et inclus; stigmate capité, obtus et à quatre lobes; capsule subglobuleuse, à quatre loges et à quatre valves, renfermant un grand nombre de semences linéaires.

OSMOTHAMNE ODORANT. *Osmothamnus fragrans*, DC.; *Azalea fragrans*, Adams. Ses tiges sont ligneuses, droites et rameuses; ses feuilles sont alternes, persistantes, coriaces, pétiolulées, ovales, mucronulées, glabres en dessus et couvertes d'une sorte de duvet ferrugineux en dessous; les fleurs sont réunies en corymbe, au nombre de dix à quinze; les corolles sont blanches, réticulées de rose.

OSMOTHAMNE PALE. *Osmothamnus pallidus*, DC.; *Azalea pallida*, Turezaninow. Ses tiges sont semblables à celles de l'espèce précédente; mais les feuilles sont plus petites et n'exhalent point une odeur agréable; ses corymbes ne sont formés que de sept à huit fleurs blanches, faiblement nuancées de rose.

OSMUNDARIA. BOT. *V.* OSMONDAIRE.

OSMUNDOIDES. BOT. Le genre de Fougères signalé sous ce nom par Forster, ne renfermait qu'une seule espèce que l'on a reconnue depuis être le *Psilotum triquetrum* de Robert Brown. Nouvelle-Hollande.

OSMUNDULA. BOT. (Plumier.) C'est le *Lastrea calcarea* de Bory.

OSMYLE. *Osmylus.* INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Hémérobins, établi par Latreille aux dépens du genre *Hemerobius* de Linné et de Fabricius, et n'en différant que parce que le dessus de la tête porte trois petits yeux lisses, tandis que les Hémérobes n'en ont pas. Les articles des antennes sont un peu plus cylindriques dans les Osmyles que dans les Hémérobes; enfin le dernier article des palpes est un peu plus allongé.

OSMYLE TACHETÉ. *Osmylus maculatus*, Latr.; *Hemerobius fulvicephalus*, Will.; *Hemerobius maculatus*, Fab. Son corps est noirâtre, avec la tête et les pattes rougeâtres; ses ailes sont grandes et velues; les supérieures et la côte des inférieures sont tachetées de noir. On trouve cette espèce en Europe, dans les lieux aquatiques.

OSORIE. *Osorius.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, institué par Leach qui lui donne pour caractères principaux : antennes insérées au-dessus des yeux, presque filiformes, aussi longues que la tête et le corselet, composées de onze articles dont le premier aussi long que les trois suivants réunis et le dernier beaucoup plus petit et oblong; les intermédiaires sont égaux entre eux et coniques; lèvre supérieure entière; mandibules fortes et coriaces; palpes maxillaires de quatre articles dont le dernier étroit et pointu, les labiales triarticulées; tête forte, arrondie, déprimée, coupée carrément en avant; corselet arrondi postérieurement; élytres courtes, cornées, dures, presque carrées; ailes membraneuses et repliées; abdomen allongé, nu, déprimé et rebordé; pattes grêles; jambes élargies à l'extrémité, ciliées, dentelées intérieurement.

OSORIE CORNU. *Osorius cornutus*, Delap. Il est noir; sa tête est presque carrée, avec deux cornes courtes et dirigées en avant; le corselet est presque cordiforme,

tronqué en arrière; les élytres sont un peu élevées près de la suture; les pattes et les antennes sont rougeâtres. Taille, cinq lignes. Brésil.

OSPHRONÈME. *Osphronemus.* POIS. Genre de la famille des Squamipennes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens de la méthode ichthyologique de Cuvier, caractérisé par les écailles qui couvrent, non-seulement la base de toutes les nageoires verticales, mais encore les membranes branchiostéges et la tête entière; la bouche est petite, avec des dents disposées en velours, mais très-courtes; leur préopercule et leur sous-orbitaire sont finement dentelés sur leurs bords; enfin, et c'est ce qui les fait reconnaître, un des rayons de leurs ventrales forme une soie articulée, aussi longue que tout leur corps, et semblable à l'antenne de certains Insectes : « Nous conservons aux Osphronèmes, dit Lacépède (Pois., t. III, p. 117), le nom générique qui leur a été donné par Commerson dans les manuscrits duquel nous avons trouvé la description et la figure de ce Thoracin. »

OSPHRONÈME GOURAMY. *Osphronemus olfax*, Lac. Ce Poisson est originaire de la Chine; il se trouve, dit-on, également dans les eaux douces des îles de la Sonde, notamment à Batavia. Son corps est comprimé et très-haut, surtout postérieurement; il y a ensuite un abaissement rapide vers la queue, ce qui produit une sorte de bosse en arrière où se termine la dorsale qui, de même que l'anale, est longue et s'élargit prodigieusement en finissant. Le dessous du ventre et de la queue présente une carène aiguë. Les écailles sont larges comme celles des Carpes, brillantes, mais brunâtres, surtout au dos, avec des reflets argentés en dessous, et des nuances rougeâtres sur les nageoires. B. 6, D. 13/12, P. 14, V. 1/5, A. 10/20, C. 16.

OSPHYA. INS. Nom donné par Illiger au genre déjà désigné sous le nom de *Nothus*. *V.* ce mot.

OSPRIOSPORUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Corda, dans la famille des Champignons pyrénomycètes, a été réuni au genre *Vermicularia* de Tode. *V.* VERMICULAIRE.

OSPROLÉON. BOT. Nom d'une section établie par Wallroth dans le genre Orobanche.

OSPRYNCHOTE. *Osprynchotus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Ichneumonites, institué par Spinola qui lui assigne pour caractères : antennes insérées vis-à-vis du milieu des orbites oculaires internes, assez rapprochées, filiformes, moins longues que le corps, composées de vingt-cinq articles, dont le premier n'atteint pas la hauteur du front; tête moyenne, allongée et rétrécie en avant; face deux fois au moins plus longue que le front; yeux réticulés, ovales et saillants; trois ocelles; labre découvert, plan, avec le bord antérieur arrondi; mandibules minces, arquées, bidentées à l'extrémité; palpes filiformes, les maxillaires de cinq articles et les labiales de quatre, dont le premier plus mince et plus long, le dernier arrondi à l'extrémité; prothorax très-court; mésothorax en contact immédiat avec le bord postérieur de la tête; écailles alaires ovales; abdomen inséré à l'extrémité postérieure et inférieure du métathorax, très-allongé et comprimé, composé de huit anneaux, dont le premier, pédonculiforme, est muni de deux tubercules stigmatifères; tarière de la femelle prolongée en arrière, au delà de l'extrémité du corps; pattes simples, minces et allongées; jambes un peu plus épaisses; tarses de cinq articles, dont les quatre premiers garnis en dessous de soies latérales fines et serrées; ailes supérieures composées d'une seule cellule radiale, étroite, allongée, à bord interne sinueux, terminée en pointe et sans appendice, et de trois cellules cubitales : la première, très-grande, reçoit la première nervure récurrente; la deuxième petite, pentagonale; la troisième grande et complète.

OSPRYNCHOTE DU CAP. *Osprynchotus Capensis*, Spin. Ses antennes sont jaunes, avec la base et l'extrémité noirâtres; le corps est d'un gris de plomb, fort luisant, parsemé de points enfoncés et d'une très-légère pubescence; chez la femelle les cinq derniers anneaux de l'abdomen sont jaunes; les pattes sont de la même couleur que le corps, à l'exception des jambes et des tarses qui sont jaunes; ailes d'un noir bleuâtre, transparent en jaune-rougeâtre aux extrémités. Taille, dix lignes.

OSSA. MAM. (La Hontan.) Synonyme de Sarigue. *V.* DIDELPHE.

OSSÉE. *Ossæa.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle aux dépens du grand genre *Melastoma* des auteurs, avec les caractères suivants : tube du calice adhérent avec l'ovaire, ovale, non prolongé au delà de l'ovaire : son limbe est partagé en quatre lobes courts et aigus; corolle composée de quatre pétales aigus, lancéolés; huit étamines courtes; anthères à peine auriculées à leur base; ovaire glabriuscule au sommet; style filiforme; stigmate simple. Le fruit consiste en une baie à quatre loges, couronnée par les lobes persistants du calice; semences ovato-anguleuses. Toutes les espèces de ce genre appartiennent au continent de l'Amérique et aux Antilles; ce sont des arbrisseaux plus ou moins élevés.

OSSÉE CISELÉE. *Ossæa scalpta*, De Cand. Ses rameaux sont cylindriques, recouverts d'une pubescence roussâtre, sur laquelle on aperçoit une sorte de ciselure scabre, produite par les vestiges des pétioles qui soutenaient les anciennes feuilles; ces feuilles sont oblongues, obtuses à la base, un peu pointues au sommet, très-entières, marquées de cinq nervures poilues. Les fleurs sont courtement pédicellées et placées en petit nombre dans les aisselles des feuilles; les fleurs sont petites; la baie qui leur succède est bleuâtre. De Saint-Domingue.

OSSELET. *Ossiculum.* BOT. et ZOOL. Sorte de noyau qui diffère néanmoins de celui-ci d'abord par sa petitesse, ensuite parce qu'il n'est point composé de deux valves. En outre, le noyau est toujours unique dans un fruit, tandis que l'on y rencontre plusieurs Osselets.

On appelle Osselets de l'ouïe, quatre petits os contenus dans la cavité du tympan. Ces quatre os sont le marteau, l'enclume, l'étrier et le lenticulaire. *V.* OREILLE.

OSSEUX. *Osseus.* Qui a la consistance des os.

On a donné ce nom, comme collectif par opposition à Cartilagineux ou Chondroptérygiens, aux Poissons munis d'arêtes, c'est-à-dire d'un squelette solide. *Voyez* POISSONS.

OSSIFRAGE. *Ossifragus.* OIS. C'est-à-dire qui brise les os. Synonyme d'Orfraie. *V.* ce mot.

OSTARDE. OIS. Vieux nom français de l'Outarde. *V.* ce mot.

OSTARIPHYTE. *Ostariphytum.* BOT. Necker désigne sous ce nom, toute plante qui a un fruit pulpeux et drupacé.

OSTÉOCARPON. BOT. (Plukenet.) Synonyme d'Ostéosperme. *V.* ce mot.

OSTÉOCOLLE. MIN. On a donné ce nom à des concrétions calcaires cylindroïdes, dont la cavité intérieure est vide, ou remplie d'une autre matière calcaire à l'état terreux et pulvérulent, ce qui leur donne quelque ressemblance avec la structure des os. On leur supposait pour cette raison, dans l'ancienne médecine, la vertu de faciliter le cal des os fracturés, ou l'ossification chez les enfants.

OSTEOCOLLON. BOT. (Daléchamp.) Synonyme d'*Ephedra distachia*, L.

OSTÉODERMES. POIS. Dans sa Zoologie analytique, Duméril appelle ainsi une famille de l'ordre des Cartilagineux Téléobranches, dont les branchies sont garnies d'un opercule et d'une membrane, mais qui sont dépourvues de ventrales, et dont la peau est recouverte d'une cuirasse ou de grains osseux. Elle contient les genres Coffre, Tétrodon, Diodon, Mole, Syngnathe, Hippocampe, Ovoïde et Sphéroïde.

OSTÉODESME. *Osteodesma.* MOLL. Genre de l'ordre des Conchifères crassipèdes, et de la famille des Myaires, institué par Deshayes, qui la caractérise ainsi : coquille oblongue, transverse, trigone, mince, inquivalve, un peu bâillante à ses extrémités; charnière linéaire, ayant sur chaque valve un cuilleron très-étroit, accolé profondément le long du bord supérieur ou dorsal des valves; un osselet quadrangulaire, maintenu entre les cuillerons par le ligament auquel il adhère par toute sa face supérieure; impressions musculaires très-petites : l'antérieure allongée, la postérieure arrondie; impression palléale échancrée postérieurement.

OSTÉODESMA CORBULOÏDE. *Osteodesma corbuloides; Amphidesma corbuloides*, Lam. Elle est mince, fragile, nacrée, couverte d'un épiderme très-mince. Les valves sont inégales, ovalo-oblongues; le côté postérieur est plus long, anguleux et tronqué; la coquille, dépouillée, présente de légères stries longitudinales à sa surface. Du nord de l'Europe.

OSTÉOGLOSSE. *Osteoglossum.* POIS. Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, et de la famille des Clupes, établi par Vandelli, qui lui reconnaît pour caractères essentiels : deux barbillons pendant sous la symphyse de la mâchoire inférieure; nageoire anale s'unissant à la dorsale; langue osseuse et extraordinairement âpre; dents courtes, petites, très-nombreuses, droites et tronquées, qui recouvrent la langue au point que celle-ci sert comme de râpe pour réduire les fruits en pulpe ou en exprimer le jus. Les Ostéoglosses sont des Poissons d'eau douce, que l'on trouve dans les rivières, au Brésil.

OSTÉOGLOSSE A DEUX CIRRES. *Osteoglossum bicirrhosum; Ischnosoma bicirrhosum*, Spix.; *Osteoglossum Vandellii*, Cuv. Ses écailles sont grandes et osseuses.

On a aussi donné le nom d'OSTÉOGLOSSA, formé de γλωσσα, langue, et οστεον, os, à divers corps fossiles qui rappelent la forme d'une langue de Poisson, et que l'on croit appartenir à la charpente osseuse de quelques Sélaciens.

OSTÉOLITHES. GÉOL. Les oryctographes ont ainsi nommé les Ossements fossiles. *V.* ANIMAUX PERDUS, FOSSILES, etc.

OSTÉOMÈLE. *Osteomeles.* BOT. Genre de la famille des Rosacées, section des Pomacées, établi par J. Lindley (*Trans. Linn. Soc.*, 13. p. 98, tab. 8), et caractérisé de la manière suivante : calice turbiné-campanulé, dont le limbe offre cinq dents; corolle à cinq pétales plans et très-ouverts; environ vingt étamines dressées; ovaires au nombre de cinq ou très-rarement de trois, soudés ensemble et avec le fond du calice, à loges dont chacune renferme un seul ovule ascendant, surmontés de styles aussi longs que les étamines et velus inférieurement; pomme lanugineuse, couronnée par les dents calicinales, renfermant cinq osselets monospermes. L'auteur de ce genre l'a fondé sur un arbrisseau qui croît aux îles Sandwich. Smith l'avait décrit dans l'Encyclopédie de Rées sous le nom de *Pyrus anthyllidifolia*. Ses feuilles sont pinnées, à folioles très-entières; le calice est supporté par des bractées opposées et subulées. En adoptant le genre *Osteomeles*, Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant.*, vol. 6, p. 211, tab. 553 et 554), y a réuni trois espèces indigènes de l'Amérique du sud, sous les noms d'*Osteomeles glabrata*, *ferruginea* et *latifolia*. La première est très-voisine du *Cratægus obtusifolia* de Persoon, qui est aussi, selon Kunth, une espèce d'*Osteomeles* et qu'il a nommée l'*Osteomeles Persoonii*. L'*Osteomeles ferruginea* est le *Cratægus ferruginea* de Persoon. Lindley et de Candolle ont placé les deux plantes de ce dernier auteur dans le nouveau genre *Eriobotrya*. Enfin l'*Osteomeles latifolia* est une plante décrite et figurée pour la première fois par l'auteur des *Nova Genera*.

OSTEOPERA. MAM. Un crâne de Rongeur, trouvé il y a environ trente ans sur les bords de la Delaware, et conservé dans le Musée de Philadelphie, a donné lieu à l'établissement du genre *Osteopera*, proposé par Harlan dans sa Faune Américaine, et rejeté par Desmarest (Bulletin des Sciences naturelles, 1826, t. 1, p. 363). En effet le crâne de la Delaware n'est autre qu'un crâne de Paca fauve; conséquemment on ne peut admettre le genre *Osteopera* pour la prétendue espèce *Osteopera placephola*.

OSTÉOPHILE. *Osteophilus.* INS. Raffinesque a donné ce nom à un genre d'Insectes voisin des Podures, et qu'il caractérise ainsi : tête arrondie; corps obovale, obtus, mutique, sans articulations; antennes claviformes; six jambes égales. La seule espèce de ce genre est l'Ostéophile blanche de Raffinesque.

OSTÉOPTÉRYGIENS. POIS. C'est-à-dire Poissons osseux.

OSTÉOSPERME. *Osteospermum.* BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, avait été nommé autrefois *Monilifera* par Vaillant. Linné changea cette dénomination, peu conforme aux règles de la glossologie,

et réunit au genre *Osteospermum* plusieurs espèces, toutes indigènes de la partie intra-tropicale et orientale de l'Afrique, principalement des environs du cap de Bonne-Espérance. Ces espèces sont les types de plusieurs genres établis par H. Cassini, et qui ne diffèrent entre eux que par des caractères excessivement légers. *V.* ÉRIOCLINE, GARULÉON et GIBBARIA. Le genre *Osteospermum* fait partie de la tribu des Calendulées; il a donné son nom à une sous-section, nommée par Cassini Calendulées Ostéospermées. Voici les caractères essentiels du genre : Involucre composé de folioles disposées sur un petit nombre de rangs, inégales, courtes, ovales-oblongues, aiguës, un peu ciliées et cotonneuses; réceptacle nu; calathide radiée, composée au centre de fleurons réguliers et mâles, avec un rudiment d'ovaire, et à la circonférence de demi-fleurons femelles, fertiles, à languette longue; akènes presque globuleux, glabres, lisses et drupacés. Les fleurs mâles ont un disque épigyne ou nectaire, en forme de barillet, sur lequel est appuyée la base d'un style rudimentaire, et qui n'existe point dans les fleurs femelles. La consistance osseuse des akènes, d'où est dérivé le nom du genre, en est le caractère distinctif.

OSTÉOSPERME PORTE-COLLIER. *Osteospermum moniliferum*, L., Lamk., Illustr., tab. 714. C'est un sous-arbrisseau de trois ou quatre pieds de haut, dont les rameaux sont rapprochés par quatre à six, de distance en distance. Les feuilles sont éparses, nombreuses, ovales, dentées, portées sur des pétioles linéaires et ailés. Les calathides de fleurs sont jaunes, pédonculées et terminales. De l'Afrique australe.

OSTEOSPERMOPSIS. BOT. L'une des sections du genre Dimorpholhèque.

OSTÉOSTOME. POIS. Dans sa Zoologie analytique, Duméril donne ce nom, qui signifie bouche osseuse, à une famille du sous-ordre des Holobranches thoraciques, dont les caractères sont : branchies munies d'un opercule et d'une membrane; nageoires ventrales sous les pectorales; corps épais et comprimé; mâchoires entièrement osseuses. Les genres dont cette famille se compose sont : Léiognathe, Scare et Ostorhinque. *V.* ces mots.

OSTÉOZOAIRES. ZOOL. Nom donné par Blainville à ce qu'il appelle le premier type de son premier sous-règne, et qui contient les animaux vertébrés.

OSTERDAMIA. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, nº 1373) a donné ce nom à un genre qui a pour type l'*Agrostis Matrella*, L. Persoon l'a nommé *Matrella*, et Willdenow *Zoysia*. C'est cette dernière dénomination qui a été généralement adoptée. *V.* ZOYSIE.

OSTERDYKIA. BOT. Le genre auquel Burmann a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Cunonia*. *V.* ce mot.

OSTERICUM. BOT. C'est le nom sous lequel Tragus et C. Bauhin ont désigné une plante de la famille des Ombellifères, sur laquelle Hoffmann (*Umbellif. Gen.*, p. 164) a établi un genre particulier. Besser (*Flor. Gallic.*, 1, page 214) a décrit cette plante sous le nom d'*Imperatoria palustris*. Marshall-Bieberstein et Sprengel l'ont réunie au genre *Angelica*, et lui ont donné le nom spécifique de *pratensis*. Le genre *Ostericum* d'Hoffmann était, en effet, fondé sur des caractères trop faibles pour mériter d'être adopté.

OSTERITIUM. BOT. Les anciens botanistes donnaient ce nom à l'*Astrantia major*. *V.* ASTRANTIE.

OSTIOLE. *Ostiolum*. BOT. Petite ouverture que l'on observe à la surface de la fronde des Algues, à l'extrémité des loges des Sphéries, etc., et qui communique avec les réceptacles des séminules.

OSTODE. *Ostodes*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Diœcie Polyandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van Nederlandsch Indie*, p. 619), qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles ont un calice divisé peu profondément en deux ou trois parties; cinq pétales; des étamines nombreuses, dont les filets sont insérés sur un disque glanduleux, et les anthères à loges distinctes. Les fleurs femelles se composent d'un calice à cinq sépales imbriqués, inégaux, caduca; de cinq pétales plus longs que le calice; d'un ovaire velu, triloculaire, entouré d'un rebord crénelé, charnu, surmonté d'un style à trois branches bipartites, tortueuses et divariquées. Le fruit est sphérique, marqué de six sillons, composé intérieurement de trois coques osseuses et monospermes.

OSTODE PANICULÉE. *Ostodes paniculata*, Bl., *loc. cit.* C'est un arbre à feuilles alternes, celles des petites branches sont ramassées, longuement pétiolées, munies de deux glandes à la base, bordées de dents glanduleuses, coriaces, glabres, pubescentes en dessous et aux anastomoses des veines. Les fleurs sont disposées en panicule dans les aisselles des feuilles. Cet arbre croît dans les forêts montagneuses de l'île de Java.

OSTOME. *Ostoma*. INS. Lachorting donne ce nom au genre de Coléoptères, que Fabricius a désigné sous celui de Nitidule. *V.* ce mot.

OSTORHINQUE. *Ostorhinchus*. POIS. Cuvier n'a pas cru devoir adopter le genre formé sous ce nom par Lacépède, et qui, voisin des Scares, n'était formé que d'après un dessin de Commerson, accompagné d'une description très-incomplète.

OSTRACÉES. *Ostracea*. MOLL. Le genre Huître de Linné renfermait un grand nombre de coquilles dont on a successivement formé des sous-genres qui, pour la plupart, présentant beaucoup d'affinités entre eux, ont été réunis en famille sous le nom d'Ostracées. Les démembrements du genre Huître furent presque tous proposés par Lamarck, et successivement adoptés; c'est dans la Philosophie zoologique de cet auteur que l'on trouve pour la première fois cette famille; elle renferme les genres Radiolite, Calcéole, Cranie, Anomie, Placune, Vulselle, Huître, Gryphée, Plicatule, Spondyle et Peigne. Dans l'Extrait du Cours, cette famille n'éprouva aucun changement; elle ne commença à subir quelques modifications que dans le Règne Animal; Cuvier y fit entrer un très-grand nombre de genres, et la sous-divisa, comme Blainville l'a fait également depuis, en deux portions : les Ostracées à un seul muscle, qui comprennent les genres Huître, Anomie, Placune, Spondyle, Marteau, Vulselle, Perne; et les Ostracées à deux muscles, dans lesquels sont rassemblés les genres Aronde, Jambonneau et Arche; ces genres contiennent eux-mêmes plusieurs sous-genres, comme on peut le voir à chacun de ces mots en particulier. Bientôt après,

Lamarck, dans son dernier ouvrage, partagea les Ostracées en deux familles; les Rudistes (*V.* ce mot) se composèrent des genres Sphérulite, Radiolite, Calcéole, Birostrite, Discine et Cranie. Les Ostracées se trouvèrent réduites aux genres Gryphée, Huître, Vulselle, Placune et Anomie.

Blainville, dans son Traité de Malacologie, a conservé la famille des Ostracées, à peu près telle que Lamarck l'avait faite, c'est-à-dire que l'on y trouve les genres Anomie, Placune, Huître et Gryphée, les Vulselles ayant été, avec juste raison, reportées à côté des Marteaux; telles sont les modifications que cette famille a éprouvées; Deshayes pense qu'elle peut rester composée des genres que Blainville y a admis, en exceptant cependant le genre Harpace qu'il a reconnu devoir faire partie des Plicatules. Cette famille pourra être alors caractérisée de la manière suivante : animal ayant les lobes du manteau entièrement séparés et libres dans presque toute leur circonférence, si ce n'est vers le dos; abdomen caché par la réunion des lames branchiales dans toute la ligne médiane, et sans prolongement au pied. Coquille plus ou moins grossièrement lamelleuse, irrégulière, inéquivalve, inéquilatérale, sans appareil régulier d'articulation, et avec une seule empreinte musculaire subcentrale.

OSTRACIA. foss. Nom donné aux Huîtres fossiles.

OSTRACIDIE. *Ostrocidium.* arachn. Genre de la famille des Phalangides, établi par Perty qui le compose des espèces du genre *Phalangium,* qui ont les palpes épineuses, le céphalothorax déprimé, clypéiforme, rétréci en avant, tronqué et mutique en arrière, l'abdomen caché en entier par le céphalothorax, les pattes assez courtes, celles de la dernière paire éloignées des autres, et les hanches renflées et épineuses. Perty décrit dans son nouveau genre les *Ostracidium fuscum* et *succineum.*

OSTRACINS ou BITESTACÉS. crust. Duméril désigne ainsi la famille de Crustacés entomostracés, dont les yeux sont sessiles, le corps protégé par deux valves de substance calcaire ou cornée, en forme de coquilles. Cette famille comprend les genres Daphnie, Cypris, Cythérée et Lyncée; elle répond à celle que Latreille désigne sous le nom d'Ostracode. *V.* ce mot.

OSTRACION. *Ostracion.* pois. Genre de la famille des Sclérodermes, dans l'ordre des Plectognathes, le premier de la sous-classe des Poissons osseux, dans la méthode de Cuvier, placé par Linné parmi ses Branchiostéges, et dans la famille des Ostéodermes par Duméril. Ses caractères consistent dans une enveloppe très-dure, composée, au lieu d'écailles, par des compartiments réguliers, soudés en une sorte de cuirasse inflexible, qui leur revêt la tête et le corps, en sorte que les Ostracions n'ont de mobiles que la queue, les nageoires, la bouche, et une sorte de petite lèvre qui garnit le bord de leurs ouïes, par des trous de cette cuirasse, d'où est dérivé le nom d'Ostracion, qui doit être scientifiquement préféré à celui de Coffre, emprunté du langage des matelots, lesquels appellent Poissons Coffres, les espèces du genre qui fait le sujet de cet article. Le plus grand nombre des vertèbres y sont soudées ensemble, comme dans les Tortues, avec la carapace desquelles l'enveloppe dure des Ostracions a un certain rapport. Cette enveloppe est formée d'écailles ordinairement hexagones, réunies par leurs bords, saillantes dans leur milieu, et rayonnées de tubercules de diverses grosseurs, selon les espèces. Elle a beaucoup d'analogie avec celle des Balistes, genre fort voisin des Ostracions, sous un grand nombre de rapports. On ne voit aux ouïes de ces Poissons qu'une fente garnie d'un lobe cutané, mais à l'intérieur elles montrent un opercule à six rayons. L'os du bassin manque, ainsi que les nageoires ventrales; la dorsale et l'anale, situées très en arrière, et qui se correspondent à peu près l'une sur l'autre, sont très-petites. On n'en connaît pas d'espèces où la caudale soit échancrée ou en croissant. Une sorte d'épiderme mince règne sur toute la cuirasse; les mâchoires sont armées chacune de six à douze dents coniques, fortes, et auxquelles on a attribué le caractère d'incisives. Le coffre des Ostracions peut être aussi comparé à celui des Insectes et des Crustacés, mais il contient encore moins de chair; aussi ces Poissons, presque pleins d'air, sont-ils très-légers et se conservent fort aisément; à peine les doit-on vider; il suffit d'en faire sortir par la bouche ou par l'anus, le foie, qui est fort gros et qui donnerait beaucoup d'huile, pour que le tout se sèche sans se déformer, et sans qu'il soit nécessaire d'y introduire de coton ou autre substance dont on remboure ordinairement les peaux destinées à l'ornement des Musées. Cette facilité de conservation, et la bizarrerie des formes, font que dès les premières navigations lointaines, dont on rapporta quelques raretés, les Coffres furent au nombre de celles qui se répandirent le plus en Europe. Ces Poissons se tiennent le long des rivages. Leur patrie est sous la ligne, du moins la plupart s'en éloignent peu, et l'on n'en connaît encore que deux espèces qui sortent d'entre les tropiques. On peut répartir les Ostracions en quatre sous-genres d'après la forme de leur corps.

† Les Cylindracés, dont la cuirasse ne présente aucune arête anguleuse.

Ostracion Agone. *Ostracion Agonus.* Raffinesque a fait connaître cette espèce, pêchée en Sicile, dans le golfe de Catane; elle diffère de toutes les autres par la rotondité de son corps allongé en ellipse. Des divisions rhomboïdales marquées d'une ligne saillante au centre, forment son armure; sa couleur est brunâtre; une grosse épine, implantée sur le dos, a sa pointe dirigée vers la tête; une autre, qui lui correspond sous le ventre, est au contraire tournée vers la queue qui est ronde.

†† Les Comprimés, dont l'abdomen est caréné.

Ostracion a quatorze piquants de Lacépède, Ann. du Mus., t. iv, pl. 58, f. 1; *Ostracion ouritus,* Schneider. Corps comprimé, quadrangulaire ou septangulaire; un aiguillon auprès de chaque œil; quatre aiguillons sur le dos, six sur le ventre, un sur le milieu de chaque côté du corps qui a des raies longitudinales noires. De la Nouvelle-Hollande.

††† Les Triangulaires, où le ventre plat forme dans la coupe du Poisson, le petit côté du triangle dont le dos devient le sommet. On peut établir quatre coupes

dans ce sous genre, d'après l'absence, la présence et la situation des épines qui, saillantes sur quelques parties de la surface, ont été appelées cornes quand elles armaient la tête.

** Espèces trianguloires mutiques.*

Ostracion lisse. *Ostracion triqueter*, L., Bloch, pl. 130. Les pièces hexagonales de la cuirasse sont relevées en bosses, comme des boucliers du centre desquels rayonnent des lignes de petits tubercules semblables à des perles. La teinte générale est d'un brun rougeâtre, et les nageoires jaunes; il atteint jusqu'à quinze et dix-huit pouces de longueur. On le trouve aux Antilles et dans les mers de l'Inde. d. 10, p. 12, a. 10, c. 10.

*** Espèces trianguloires armées d'épines en arrière de l'abdomen et point au front.*

Ostracion trigone. *Ostracion trigonus*, L., Bloch, pl. 135, Encyclop., Pois., pl. 13, fig. 41. Il est d'un brun noirâtre, marqué de grandes taches brunes en dessus, et d'un gris argenté en dessous; les taches s'étendent en ondulations et font un bel effet sur le dos du Poisson. Cette espèce, des mers du Brésil, fait entendre, quand on la saisit, une sorte de grognement qui lui a valu le nom de Cochon de mer. o. 14, p. 10, a. 9, c. 7.

**** Espèces triangulaires armées d'épines en arrière, ayant en outre des épines au front.*

Ostracion quadricorne. *Ostracion quadricornis*, L., Bloch, pl. 134; Coffre triangulaire à quatre épines, Encyclop., pl. 13, fig. 43. Cette espèce qui se trouve sur les côtes d'Afrique, et aux Grands-Indes, acquiert un pied de longueur. La couleur du corps est le brun rougeâtre, avec des taches brunes, d'une forme indéterminée; la nageoire caudale est jaune. a. 10, p. 11, a. 10, c. 10.

***** Espèces trionguloires pourvues d'épines répandues sur les orêtes ou angles saillants du corps.*

Ostracion étoilé. *Ostracion stellifer*, Schn., t. 98; *Ostracion bicuplis* de Blumenbach. Cette espèce, américaine et de petite taille, a son dos arqué, armé de deux aiguillons; il en existe deux autres au-dessus de chaque œil, et quatre sur chaque côté de l'abdomen; les pointes de tous ces aiguillons sont tournées vers la queue.

†††† Les Quadrangulaires, où la coupe verticale du Poisson présente un carré dont les angles sont plus ou moins vifs. Comme parmi ceux du sous-genre précédent, l'absence, la présence ou la distribution des épines sur le corps, peuvent fournir diverses coupes poor la répartition des espèces.

** Espèces quadrangulaires mutiques.*

Ostracion Coffre. *Tigre*, Encycl. Méth., pl. 14, fig. 45; *Ostracion cubicus*, L.; l'Ostracion moucheté, Lacép. Cette espèce est l'une des plus communes dans les mers de l'Inde et de l'Ile-de-France. On assure qo'elle acquiert un pied de longueur. Elle n'a pas de tubercules cartilagineux au-dessus ni au-dessous de la bouche; on compte huit dents à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure; les lèvres sont grosses; les boucliers hexagones présentent chacun une tache blanche ou d'un bleu très-clair, entourée d'un cercle noir; les nageoires sont jaunâtres, la caudale brune, parsemée de points noirs. d. 9, p. 10, a. 10, c. 10.

*** Espèces quadrangulaires armées d'épines au front et derrière l'abdomen.*

Ostracion Taureau marin. *Ostracion cornutus*, L., Bloch, pl. 133; le Coffre quadrangulaire à quatre épines, Encyclop., Pois., pl. 14, fig. 44. Cette espèce est l'une des plus anciennement connues; Séba l'avait déjà figurée. C'est aussi l'une des plus répandues dans les collections, les marins pouvant la rapporter d'un plus grand nombre d'endroits, car il est constant qu'elle se trouve aux Antilles où sa chair et le foie surtout sont réputés vénéneux. On la pêche sur les côtes des Iles de France et de Mascareigne. Elle est commune à Java et dans la Méditerranée. Elle acquiert jusqu'à un pied de long. o. 11, p. 9, a. 9, c. 10.

**** Espèces quadrangulaires armées d'épines distribuées sur les angles saillants ou orêtes du corps.*

Ostracion diaphane. *Ostrocion diaphanus*, Schn. Cette petite espèce a quatre pouces de long, et la queue courte, avec trois épines sur le milieu du dos, autant de chaque côté de l'abdomen, et deux cornes au front.

OSTRACITES. conch. foss. Les oryctographes ont désigné les Huîtres fossiles sous ce nom que Pline avait également employé.

OSTRACOCCUM. bot. Le genre de Champignons gastéromycètes, formé sous ce nom par Wallroth, ne diffère pas du genre *Scleroccoccum* de Fries.

OSTRACODERME. *Ostracoderma*. bot. et zool. Ce genre de Champignons gastéromycètes a été créé par Fries (Pl. Hom., 130, Syst., iii, 123), qui lui a donné pour caractères: péridion arrondi, crustacé, glabre, mince, fragile, se détériorant par le centre et finissant par disparaître entièrement; sporidies lâches et amoncelées, entremêlées de flocons. Ce sont des Champignons blancs, sans aucun thalle visible. On les trouve souvent accompagnant les Mousses altérées par l'humidité.

Les Ostracodermes, selon Latreille, constituent une famille de l'ordre des Cirrhipèdes polybranches, dans laquelle sont compris les Mollusques qui ont le corps couvert de pièces testacées.

OSTRACODES. *Ostracodes*. crust. Famille de l'ordre des Lophiropodes, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) et correspondant à la troisième section des Branchiopodes, celle des Lophiropes, du Règne Animal de Cuvier. Cette famille est ainsi caractérisée: tous les pieds uniquement propres à la natation, mais simplement garnis de poils, tantôt simples, tantôt branchus ou en forme de rames; test, soit plié en deux, soit formé de deux valves réunies par une charnière, et renfermant le corps. Ces petits Crustacés sont excessivement communs et remplissent les eaux dormantes. Latreille divise cette famille ainsi qu'il suit:

I. Test plié en deux; point de charnière; plus de six pieds.

Genres: Polyphème, Daphnie, Lyncée.

II. Deux valves; une charnière; six pieds. (Ordre des Ostrapodes, Strauss.)

Genres: Cypris, Cythérée. *V.* tous ces mots.

OSTRACOMORPHITES. conch. foss. Même chose qu'Ostracites. *V.* ce mot.

OSTRAGUS. POIS. Raffinesque, dans son *Ichthyologia Sicula*, établit sous ce nom un genre dont le *Tetrodon Mola*, de Linné, est le type. *V.* MOLA.

OSTRALÉGA. OIS. Synonyme d'Huîtrier. *V.* ce mot.

OSTRANITE. MIN. Substance minérale découverte en Norwège, et qui offre pour forme cristalline un prisme droit rhomboïdal, légèrement modifié sur les arêtes latérales aiguës, et profondément tronqué sur les angles des bases. Breithaupt qui, seul jusqu'ici, a pu s'en occuper, fait dériver cette forme d'un octaèdre rhomboïdal. L'éclat de l'Ostranite est vitreux; sa couleur est le brun enfumé; sa dureté approche de celle du Quartz; elle est très-cassante; sa pesanteur spécifique est de 4,4; traitée seule au chalumeau, elle ne fond pas, mais sa couleur devient plus pâle; avec le borax elle fond, mais difficilement, en un verre transparent; elle est insoluble dans l'Acide nitrique.

OSTRAPODES. *Ostrapoda*. CRUST. Strauss (Mém. du Mus. d'Hist. nat. de Paris, t. 5, p. 380) donne ce nom à un ordre qui correspond à la deuxième division de la famille des Ostracodes, de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). *V.* OSTRACODES.

OSTREA. CONCH. *V.* HUITRE.

OSTREITE. CONCH. FOSS. Pour Ostracites. *V.* ce mot.

OSTRÉOCAMITES ET OSTRÉOPECTINITES. CONCH. FOSS. Noms employés autrefois pour désigner les Coquilles fossiles des genres Came et Peigne.

OSTREOCARPUS. BOT. Le genre de la famille des Apocinées, auquel Richard a donné ce nom, est le même que le genre *Aspidosperma*, de Martius. *V.* ASPIDOSPERME.

OSTROPE. *Ostropa*. BOT. Genre de Champignons hyménomycètes, établi par Fries, avec les caractères suivants : périthécion arrondi, se déchirant par une sorte de voile qui enroule avec lui; ouverture s'étendant transversalement d'un bord à l'autre; thèques diffluentes. Ces Champignons apparaissent solitaires sur les branches mortes des arbres.

OSTRYER. *Ostrya*. BOT. Nom employé par Théophraste pour désigner, suivant les uns, le Sorbier des oiseleurs, suivant d'autres le Lilas, et enfin, d'après L'Écluse et Cordius, la Charme. Micheli a fait de deux espèces de ce dernier groupe, un genre particulier auquel il a donné le nom d'*Ostrya*. Linné et la plupart des autres botanistes ont de nouveau réuni l'Ostryer au Charme. Néanmoins le genre de Micheli présente quelques particularités qu'il est bon de noter. Ses fleurs sont unisexuées, monoïques, disposées en chatons séparés les uns des autres. Les chatons mâles sont cylindriques, composés d'écailles d'abord imbriquées et portant chacune un nombre plus ou moins considérable d'étamines dont les filaments, irrégulièrement rameux, soutiennent plusieurs anthères. Les chatons femelles sont également allongés et cylindriques, composés de petites écailles. Chaque écaille porte dans son aisselle deux fleurs sessiles et dressées, offrant l'organisation suivante : elles sont enveloppées chacune dans une sorte de vésicule ovoïde, allongée, velue, rétrécie à son sommet en un petit col percé d'une très-petite ouverture. La fleur est placée au fond de cette écaille qui correspond exactement à l'écaille bi ou trilobée des fleurs femelles du Charme ordinaire. La fleur elle-même offre un ovaire complètement infère, terminé à son sommet par le limbe calicinal, qui forme un petit rebord irrégulièrement déchiqueté. Cet ovaire est à deux loges contenant chacune un seul ovule pendant; il est surmonté d'un style assez court que terminent deux stigmates glanduleux, cylindriques, subulés, très-longs et dressés. Le fruit est une sorte de petit gland renfermé dans l'écaille vésiculeuse, et contenant une seule graine par suite de l'avortement constant du second ovule. Cette graine se compose d'un gros embryon dicotylédon immédiatement recouvert par son tégument propre. Ce caractère d'une écaille florale en forme de vésicule, qui recouvre entièrement la fleur et le fruit, est le seul qui distingue l'*Ostrya* du *Carpinus*. L'*Ostrya vulgaris*, Willd., est un arbre originaire des contrées méridionales de l'Europe, la seconde espèce, *Ostrya virginica*, appartient à l'Amérique septentrionale.

OSTRYODIER. *Ostriodium*. BOT. Desvaux (Journal de Botanique, 3, p. 119, tab. 4, f. 2) a constitué sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, qui a pour type l'*Hedysarum strobiliferum*, L. Mais cette plante ayant déjà été réunie au genre *Flemingia*, de Roxburgh, par Aiton (*Hort. Kew.*, éd. 2, vol. IV, p. 350), De Candolle en a formé une section de ce dernier genre. Les noms de *Lourea* et de *Moghania*, imposés plus tard au même genre par Jaume Saint-Hilaire, sont par conséquent superflus. *V.* FLEMINGIA.

OSWALDA. BOT. Cassini nomme ainsi l'une des espèces du genre *Cibadium*, de Linné, placé définitivement dans la famille des Synanthérées. *V.* CIBADIER.

OSYRICÈRE. *Osyricera*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van Nederlandsch Indie*, 1, p. 307) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe dont les sépales extérieurs sont plus grands, un peu soudés inférieurement, les latéraux presque jusqu'au sommet; labelle renflé, indivis, articulé avec l'onglet calleux du gynostème, ayant la limbe convexe et glanduleux; gynostème court, muni au sommet de deux ailes tricuspidées; anthère terminale, semi-biloculaire, prolongée antérieurement comme une lame glanduleuse; masses polliniques au nombre de deux, ovales, pulpeuses-céréacées, rapprochées du bord du stigmate.

OSYRICÈRE A FEUILLES ÉPAISSES. *Osyricera crassifolia*, Bl. Plante herbacée, parasite sur les arbres, et que l'on trouve au mont Salak, dans l'île de Java. Ses feuilles sont linéaires, lancéolées, sortant de bulbes moniliformes. Les fleurs, sessiles et rougeâtres, forment des épis radicaux.

OSYRIDE. *Osyris*. BOT. Genre établi par Linné dans la Triandrie Monogynie, et placé par Jussieu dans sa famille des Éléagnées, mais il fait aujourd'hui partie du groupe des Santalacées. Voici les caractères de ce genre : fleurs très-petites et dioïques; les fleurs mâles sont nombreuses, réunies plusieurs ensemble au sommet de ramuscules très-courts et formant ainsi une sorte de petit sertule, environné de bractées en même nombre que les fleurs qui sont légèrement pédicellées. Le calice est monosépale, comme campanulé, à trois di-

visions égales, larges, triangulaires. Le fond de la fleur est tapissé par une sorte de disque charnu; à la base et en face de chaque lobe du calice est attachée une étamine à filet très-court, à anthère ovoïde, introrse et à deux loges presque didymes. Les fleurs femelles sont solitaires et terminales, environnées de trois à quatre feuilles verticillées, semblables aux autres, et leur formant une sorte d'involucre. Le calice, dont le limbe est semblable à celui des fleurs mâles, se termine inférieurement en un tube cylindrique, allongé, adhérent avec l'ovaire qui est infère; la partie du calice qui surmonte l'ovaire, est tapissée par un disque charnu, analogue à celui des fleurs mâles, et les trois étamines existent également, mais elles sont moins développées que dans les individus mâles. L'ovaire est infère; il est à une seule loge qui contient trois petits ovules pendants. Le style est très-court, surmonté d'un stigmate trilobé. Le fruit est une sorte de petit drupe ombiliqué à son sommet, contenant une seule graine globuleuse.

Osyride blanche. *Osyris alba*, L. Cette plante, vulgairement connue sous le nom de Rouvet, constitue un petit arbuste buissonneux, très-commun dans les lieux incultes des provinces méridionales de la France, sur le bord des grandes routes, etc.; ses rameaux sont striés, les plus jeunes sont anguleux; ses feuilles sont alternes, très-petites, elliptiques, lancéolées, aiguës, entières, très-glabres et un peu coriacées. Les fruits sont rouges et de la grosseur d'une petite cerise.

OSYRIDÉES. bot. La famille ainsi nommée par Jussieu est celle que Robert Brown a appelée Santalacées. *V.* ce mot.

OTACHYRIER. *Otachyrium.* bot. Ce genre de la famille des Graminées, a été établi par Nées et Martius pour quelques plantes du Brésil encore très-peu connues. Les caractères les plus marquants du genre sont : des épillets polygames; un calice à deux glumes, égal et biflore, plus court que la corolle; la valvule supérieure de la corolle inférieure mâle, plus grande que l'inférieure qu'elle embrasse; ses ailes forment une sorte de capuchon. Ce genre diffère très-peu du *Panicum* de Linné.

OTANDRA. bot. Genre institué par Salisbury (Hort. Transact., 1, 261) dans la famille des Orchidées, pour une espèce de l'Inde, qui a été reconnue ensuite ne point différer du genre *Geodorum*, de Jackson. *Voyez* Géodore.

OTANTHÈRE. *Otanthera.* bot. Genre de la famille des Mélastomacées, formé par le docteur Blume aux dépens du grand genre *Melastoma* de Burmann, pour une espèce de l'Inde, qui lui a offert les caractères suivants : tube du calice ovale, soudé inférieurement avec la base de l'ovaire, hérissé de petites écailles palmatociliées; son limbe est à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales ovalaires, insérés à l'orifice du calice et alternes avec les divisions de son limbe; dix étamines égales, insérées avec les pétales; anthères oblongo-linéaires, un peu arquées, atténuées en haut, à un seul pore, rétrécies et biauriculées à leur base, à connectif peu distinct; ovaire semi-infère, avec une soie à la partie libre, à cinq loges renfermant plusieurs ovules; style filiforme; stigmate ponctiforme. Le fruit est une baie pulpeuse, à cinq loges, dont les graines ont la forme d'une cuiller.

Otanthère des Moluques. *Otanthera Moluccana*, Bl.; *Melastoma Moluccanum.* C'est un arbuste dont les rameaux sont glabres et cylindriques, un peu comprimés aux extrémités, de sorte qu'ils paraissent presque carrés; les feuilles sont pétiolées, opposées, elliptico-lancéolées, acuminées, très-entières, à cinq nervures membraneuses, scabriuscules, d'un vert pâle en dessus, marquées en dessous par les nervures qui sont bleuâtres. Les fleurs sont petites, blanches, réunies en panicule terminale : celles du centre n'ont point de bractées, les latérales en ont deux très-courtes, et leur pédicelle est plus allongé.

OTANTHUS. bot. Link a imposé ce nom générique, adopté par Sprengel, à l'*Athanasia maritima*, L., que Desfontaines a depuis longtemps érigé en un genre particulier, sous le nom de *Diotis*. Ce changement de nom est motivé par les auteurs allemands, sur ce qu'ils admettent, d'après Schreber, le nom de *Diotis*, pour un genre de la famille des Atriplicées, et qui a été nommé *Ceratospermum* par Persoon. *V.* Diotide et Cératosperme.

OTARDE et OTARDEAU. ois. Synonymes anciens d'Outarde adulte et jeune.

OTARIA. bot. Kunth (*Synopsis Plant. Orbis novi*, 2, p. 277) a érigé en un genre particulier la plante qu'il avait décrite et figurée (*Nov. Genera et Species Plant. æquin.*, t. iii, p. 191, tab. 228) sous le nom d'*Asclepias auriculata*. Ce genre, très-voisin du *Gomphocarpus*, se distingue principalement par les oreillettes géminées, qui se voient à la base des feuilles de la couronne staminale, et par le port de l'espèce qui est une herbe dressée, à feuilles opposées, et à ombelles interpétiolaires. Au reste, voici les caractères essentiels de ce nouveau genre : calice divisé profondément en cinq parties; corolle également à cinq divisions profondes et réfléchies; couronne placée au sommet du tube des filets staminaux, à cinq folioles en capuchon, du fond desquelles sort un processus en forme de corne, munies intérieurement et à la base de deux oreillettes; anthères terminées par une membrane; masses polliniques comprimées, fixées par le sommet qui est atténué, pendantes; stigmate concave, mutique.

OTARIE. mam. *V.* Phoque.

OTARION. *Otarion.* crust. Ce genre, établi par Zenker parmi les Brachiopodes, ne diffère pas notablement du genre *Ogygia* de Brongniard; il se compose de Trilobites aplatis et dépourvus d'yeux, dont le corps est obovalaire, le bouclier céphalique, grand et cornigère, les lobes latéraux larges, contigus et obtus à leur extrémité, le front court et arrondi en avant, séparé des joues par deux petits tubercules oculiformes. Les lobes latéraux du thorax sont composés de segments très-grands et entiers; l'abdomen est petit et composé de segments plus ou moins confondus entre eux. Zenker admet dans son genre nouveau deux espèces qu'il a nommées *Ontarion diffractum* et *Ontarion squarrosum*. On les trouve dans le calcaire de transition de Beraun en Bohême.

OTHÈRE. *Othera.* BOT. Thunberg (*Flora Japonica*, p. 4) a fondé sous ce nom un genre de la Tétrandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice glabre, persistant, divisé profondément en quatre segments ovales; corolle à quatre pétales blancs, ovales et obtus; quatre étamines dont les filets sont insérés à la base des pétales et deux fois plus longs que ceux-ci; les anthères didymes, à quatre sillons; ovaire supère, glabre, couronné d'un style unique et sessile; fruit inconnu, peut-être une capsule. Ce genre, encore imparfaitement déterminé, fait partie, selon De Candolle, de la famille des Myrsinées. Cependant il a été fondu par Sprengel (*Syst. Veget.*, t. 1, p. 496) dans le genre *Ilex*, qui appartient à la famille des Rhamnées.

OTHÈRE DU JAPON. *Othera Japonica*, Thunb., *loc. cit.*, p. 61. C'est un arbrisseau qui croît au Japon, et dont les branches striées, rouges, sont garnies de feuilles alternes, pétiolées, ovales, obtuses, entières, glabres et coriaces. Les fleurs sont pédonculées et groupées dans les aisselles des feuilles.

OTHLIS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Schott, dans la famille des Dilléniacées, ne diffère pas du genre *Doliocarpus* de Rolander.

OTHONIE. *Othonia.* CRUST. Genre de l'ordre des Homobranches brachyures et de la famille des Orbiculées, institué par Bell, avec les caractères distinctifs suivants: yeux très saillants et dirigés en avant; rostre horizontal et rudimentaire; tige mobile des antennes externes, insérée sur le bord du front et ayant son premier article très-élargi; carapace presque circulaire. Bell a nommé l'espèce qu'il donne comme type du genre, *Othonia sexdentata*.

OTHONNE. *Othonna.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, L. Il fait partie de la tribu des Sénécionées de Cassini, et il offre les caractères essentiels suivants : involucre composé de folioles nombreuses, aiguës, foliacées et disposées en verticille sur une seule rangée; réceptacle nu; calathide radiée, composée au centre, de fleurons nombreux, réguliers, à cinq divisions; à la circonférence, de demi fleurons lancéolés, un peu élargis, femelles et fertiles; akènes glabres, oblongs, cylindracés, surmontés d'une aigrette soyeuse et blanchâtre. Ce genre renferme plus de trente espèces, dont le port, très-élégant, se rapproche de celui des Cinéraires et des Seneçons; elles sont originaires de l'Afrique, et pour la plupart du cap de Bonne-Espérance.

OTHONNE A FEUILLES DE GIROFLÉE. *Othonna Cheirifolia*, L., Duham., Arb., 2, p. 94, tab. 17. C'est une plante sous-frutescente, dont les tiges sont longues d'environ deux pieds, couchées à leur base, rameuses, garnies de feuilles sessiles, glauques, alternes, spatulées, un peu charnues, cartilagineuses sur leurs bords : les inférieures obtuses, les supérieures aiguës. Les fleurs sont radiées, d'une couleur jaune, d'environ deux pouces de diamètre, terminales et solitaires au sommet de longs pédoncules simples, un peu renflés dans leur partie supérieure. Cette plante croît dans l'Afrique orientale, au nord de la ligne; elle a été trouvée par le professeur Desfontaines jusque sur les côtes maritimes du royaume de Tunis, où elle était en fleur pendant l'hiver. Cette belle espèce, dont les feuilles sont persistantes, mériterait d'être propagée comme plante d'ornement pour les bosquets d'hiver, n'étant point délicate sur la nature du terrain; elle supporte d'ailleurs facilement les gelées et se multiplie par les graines et les marcottes.

OTHRYS. BOT. Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madag.*, n° 44) a établi sous ce nom un genre de la famille des Capparidées, mais qui n'est pas distinct du *Cratæva*. Il est fondé sur la même plante que Vahl (*Symb.*, 1, p. 101) a nommée *Cratæva obovata*. *V.* CRATÉVIER.

OTIDEA. BOT. (*Champignons*.) Nom donné par Persoon à une section des Pezizes, qui comprend des espèces assez grandes, dont la capsule est mince, assez irrégulière, et dont les bords sont enroulés en dedans. *V.* PEZIZE.

OTIDÉS. *Otidea.* MOLL. Cette famille a été proposée par Blainville, dans son Traité de Malacologie, pour rassembler les genres Haliotide et Ancyle; elle commence le troisième ordre des Paracéphalophores hermaphrodites consacré aux Scutibranches.

OTIDIA. BOT. L'une des sections du genre *Pelargonium*, établi par Sweet; elle a pour type le *Pelargonium ceratophyllum*, et comprend en outre cinq espèces indigènes de la pointe australe de l'Afrique. *V.* PÉLARGONIER.

OTIDOCÉPHALE. *Otidocephalus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes insérées vers le sommet du rostre, atteignant la longueur du milieu du corselet, coudées, composées de douze articles dont le premier allongé, en massue, les six suivants formant la tige, sont obconiques, le huitième est un peu plus épais et les quatre derniers sont réunis en massue oblongue et obtuse. Rostre longiuscule, assez fort, cylindrique, un peu arqué; yeux ronds, peu distants; corselet rétréci postérieurement; élytres ovalaires, oblongues; corps convexe; pieds allongés, assez forts; cuisses renflées dans leur milieu, épineuses.

OTIDOCÉPHALE MEXICAIN. *Otidocephalus mexicanus*, Chevrolat. Il est d'un noir vernissé, allongé; les côtés de la poitrine sont marqués, près des élytres, d'une ligne blanchâtre; celles-ci sont striées, rugueuses en dessus, pyriformes à l'extrémité; cuisses fortement dentées. Tarses et palpes bruns. Taille, trois lignes.

OTILOPHE. *Otilophus.* REPT. Genre de l'ordre des Batraciens et de la famille des Grenouilles, institué par Cuvier qui lui donne pour caractères : museau anguleux; de chaque côté de la tête une crête qui s'étend sur la parotide; corps arrondi, un peu bossu et verruqueux; un gros bourrelet percé de pores derrière l'oreille; bouche ample, un peu saillante aux coins de son ouverture; yeux proéminents.

OTILOPHE PERLÉ. *Otilophus margaritifer; Rana margaritifera*, L. Le dessus du corps est d'un brun rouge, parsemé de tubercules rougeâtres, avec une bande dorsale d'un gris rougeâtre clair; côtés du dos marbrés de brun; dessous du corps parsemé de nombreux tu-

bercules semblables à ceux du dos; pieds un peu minces, oblongs, composés de quatre doigts séparés aux antérieurs, et de cinq demi-palmés aux postérieurs. Du Brésil.

OTIOCÉPHALE. *Otiocephalus*. INS. Même chose que Otidocéphale. *V.* ce mot.

OTIOCÈRE. *Otiocerus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Fulgorelles, établi par Kirby (*Trans. of Lin. Soc.*, t. XIII, p. 12, pl. 1), et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Les caractères de ce genre sont : antennes insérées sous les yeux, allongées, d'une seule pièce composée d'une infinité d'anneaux et ayant une soie au bout; base des antennes ayant un et quelquefois deux appendices ou oreillettes antenniformes, allongées et tortueuses; yeux réniformes; point d'yeux lisses; tête comprimée, presque triangulaire, avec deux carènes en dessus et en dessous; front avancé, presque en forme de bec, un peu relevé; corps oblong, sans rebords, petit; pattes assez longues, avec le tarse composé de trois articles; élytres du double plus longues que le corps, membraneuses et d'une consistance de parchemin; ailes plus larges, presque de la même consistance que les élytres; abdomen presque triangulaire, avec une carène en dessus. Ces insectes ont beaucoup de rapport avec les Fulgores et les Delphax; ils se rapprochent des premiers par leur front prolongé en pointe, et des derniers par les yeux réniformes et les antennes allongées; ils se distinguent ensuite des uns et des autres par plusieurs caractères particuliers dont quelques-uns sont vraiment remarquables; tels sont, par exemple, la tête comprimée avec une double crête en dessous; les antennes sans articulations et seulement très-annelées, présentent à leur base un et même deux appendices, ou oreillettes, longs et tortueux, circonstance qui ne se rencontre dans aucun des genres de la famille des Cicadaires; enfin l'absence des yeux lisses, très-visibles dans les Fulgores et les Delphax, ainsi que la structure différente de l'appareil anal des sexes. Kirby décrit huit espèces de ce genre, toutes originaires de la Géorgie.

OTIOCÈRE DE COQUEBERT. *Otiocerus Coquebertii*, Kirby, *loc. cit.*, et Ann. des Sc. nat., t. 1, p. 196, pl. 14, fig. 14. Corps long de trois lignes, pâle; élytres ayant une bande rouge de sang, fourchue à son extrémité, et un point de la même couleur vers le milieu.

OTION. *Otion*. CIRRH. Blainville a décrit le premier ce genre sous le nom d'Aurifère; déjà Bruguière l'avait indiqué dans la description du *Lepas aurita* de Linné, ayant fort bien apprécié la différence qui existe entre ce singulier animal et les autres Anatifes. D'un autre côté, Leach sentit la nécessité d'établir aussi un genre pour y placer le même animal; c'est ce qu'il fit, en lui donnant le nom d'Otion, que Lamarck (Anim. sans vert., t. V, pag. 408) adopta en conservant la seconde espèce donnée par Leach. Férussac adopta aussi ce genre dans ses Tableaux systématiques; Latreille fit de même dans ses Familles naturelles du Règne Animal; mais Blainville (Traité de Malacol., pag. 595), en conservant justement un genre, que le premier il avait proposé, ne lui laissa ni le nom qu'il lui avait imposé d'abord, ni celui donné par Leach; le mot Gymnolèpe, *Gymnolepas*, fut celui qu'il préféra.

Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : corps pédonculé, tout à fait enveloppé d'une tunique membraneuse, ventrue supérieurement; deux tubes en forme de corne, dirigés en arrière, tronqués, ouverts à leur extrémité et disposés au sommet de la tunique; une ouverture latérale un peu grande; plusieurs bras articulés, ciliés, sortant par l'ouverture latérale; coquille composée de cinq pièces toujours séparées, deux semi-lunaires, les plus grandes placées près de l'ouverture, une médiane dorsale extrêmement petite, et deux autres un peu plus grandes et terminales.

OTION DE CUVIER. *Otion Cuvieri*, Leach, Cirrhip., *Campilosomata*, pl. F.; *Lepas aurita*, L., Gmel., p. 3212, n° 14; *Lepas leporina*, Poli, Test. des Deux-Siciles, tab. 6, fig. 21; *Otion Cuvieri*, Lamk., Anim. sans vert., t. V, pag. 410, n° 1. Cette espèce est d'une couleur uniforme, violâtre, et qui, joint à une plus grande taille, la distingue de l'espèce suivante.

OTION DE BLAINVILLE. *Otion Blainvillii*, Leach, *ibid.*, pl. F; *Conchoderme*, Olfers, Magasin de Berlin, 1814. Cette espèce, qui vient des mers de Norwége, a le corps et les appendices auriculaires couverts de taches; elle est plus petite que la précédente.

OTIONA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Corda, dans la famille des Marchantiacées, ne diffère point du genre *Plagiochasma*, de Lehman.

OTIOPHORE. *Otiophora*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur Zuccarini pour un arbrisseau de Madagascar qui lui a offert pour caractères : tube du calice ovato-globuleux, soudé avec l'ovaire; son limbe est divisé en cinq dents inégales, dont l'inférieure est fortement allongée et foliacée, les latérales plus courtes, avec leurs sommets rétrécis et sétacés; corolle supère, hypocratérimorphe, avec son tube filiforme, nu à l'intérieur, et son limbe quadrifide, à découpures linéari-lancéolées; quatre étamines exsertes, insérées sur les parois internes de l'orifice du tube de la corolle; filaments filiformes; anthères elliptiques, dressées; ovaire infère, biloculaire, avec son disque épigyne, entier; chacune des loges ne contenant qu'un seul ovule anatrope, dressé dès sa base; style filiforme; stigmate bifide, à lobes linéaires et allongés. Le fruit consiste en une capsule membraneuse, couronnée par le limbe persistant du calice, à deux loges, à deux coques indéhiscentes et monospermes; les semences sont dressées, elliptiques et comprimées; l'embryon est orthotrope dans un axe d'albumen charnu; les cotylédons sont suborbiculés et foliacés; la radicule est allongée, infère. La seule espèce connue jusqu'ici constitue un arbrisseau setoso-hispide, à feuilles opposées, sessiles, à stipules setaceo-laciniées, à fleurs en épi, géminées, sans bractées.

OTIOPHORES. *Otiophori*. INS. *V.* GYAINITES et MACRODACTYLES.

OTIORHYNQUE. *Otiorhynchus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, proposé par Germar, adopté par Schoonherr et Latreille (Fam. nat. du Règne Anim., p. 391) avec les caractères

suivants : antennes longues et ordinairement minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers sont les plus longs et obconiques, les autres plus courts et turbinés ou lenticulaires, avec la massue ovale ou oblongue; trompe plus longue que la tête, plus épaisse et dilatée au bout; fossette courte, large et plus dilatée vers les yeux qui sont ronds et peu convexes; corselet tronqué aux deux extrémités, rétréci antérieurement et convexe en dessus; écusson petit et triangulaire; élytres ovales, plus larges que le corselet à sa base, avec les angles huméraux, ou épaules, arrondis; pieds médiocres; cuisses renflées au milieu; jambes cylindriques. Ce genre, l'un des plus nombreux en espèces, de la famille, selon Schoonherr, a été formé aux dépens des genres *Brachyrhinus*, Latr.; *Loborhynchus*, Meg.; *Pachygaster*, Dej., et *Curculio* des anciens entomologistes. Les Otiorhynques habitent l'Europe, l'Orient et l'Afrique.

OTIS. ois. Synonyme de Outarde.

OTITE. *Otites*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille, réuni par lui à son genre *Oscinis*, et qu'il en a séparé dans ces derniers temps (Fam. nat.). Ces Diptères ont tous les caractères des Oscines (*V*. ce mot), mais ils en diffèrent en ce que tout le dessus de leur tête paraît être de la même consistance et coriace, tandis que le sommet seul est de cette consistance dans les Oscines. Le port, les mœurs et probablement les métamorphoses des Otites ont avec ceux des Oscines la plus grande analogie.

Otite élégante. *Otites elegans*, Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. 14, p. 383; *Oscinis elegans*, Latr., *Gener. Crust. et Ins.*, et Encycl.; *Scatophaga ruficeps*, Fabr., *Syst. Antl.*, p. 209, nº 24? Longue de quatre lignes; corps noir, ailes tachetées; des lignes cendrées sur le corselet et des bandes semblables sur l'abdomen. On trouve cette espèce au printemps, sur le tronc des Chênes, aux environs de Paris.

OTITES. bot. Section du genre Silène, ayant pour type le *Cucubalus Otites*, L. *V*. Silène.

OTITES. bot. (*Champignons*.) Fries a désigné par ce nom une section des Téléphores, qui renferme des espèces sessiles, attachées par le côté demi-circulaire, et ressemblant par leur forme à une oreille. *V*. Téléphore.

OTOCALYX. bot. L'une des sections du genre *Symphyandra*.

OTOCHILE. *Otochilus*. bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Lindley, avec les caractères suivants : folioles du périanthe conformes, libres et étalées; labelle à trois lobes, les latéraux plus courts, embrassant le gynostème, l'intermédiaire allongé, étalé, et dépourvu de crête; gynostème formant le prolongement du labelle, allongé, semi-cylindrique, en massue; anthère terminale et biloculaire, à deux valves séparées par une cloison; quatre masses polliniques couchées, adhérentes par leur base qui est entourée d'une matière granuleuse. Les Otochiles sont des plantes parasites, rampant sur le tronc des vieux arbres; les pseudobulbes sont rangés en ligne le long d'une sorte de rhizome; les fleurs sont disposées en grappe au sommet d'une hampe qui s'élève à côté du pseudobulbe. De la presqu'île de l'Inde.

OTOCHLAMYDE. *Otochlamys*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle pour une petite plante du cap de Bonne-Espérance, qui lui a donné pour caractères : capitule multiflore, discoïde, hétérogame; fleurs de la couronne en petit nombre et femelles; celles du disque hermaphrodites, et les plus centrales stériles; involucre double, partout à cinq divisions : les écailles de l'extérieur assez lâches et rousses, celles de l'intérieur scarioso-strominées, presque rondes, égales, avec le disque entourant étroitement les fleurs; réceptacle plan, sans paillettes, mais garni de grosses épines calleuses; tube de la corolle un peu comprimé, largement bialé, dilaté à sa base, puis prolongé en une sorte d'auricule qui entoure entièrement l'akène; le limbe dans les fleurs femelles est nul; il est à quatre dents aux fleurs hermaphrodites. Les akènes sont obovoles, comprimés et lisses; il n'y a point d'aigrette.

Otochlamyde d'Ecklon. *Otochlamys Ecklonianа*, De Cand. C'est une plante annuelle, herbacée, haute de deux pouces environ, à tige simple, dressée, glabriuscule; feuilles opposées, linéari-subulées, dressées, très-entières; capitule terminal courtement pédonculé, globuleux; fleurs jaunes.

OTOLICNUS. mam. Nom proposé par Illiger pour le genre Galago.

OTOLITHE. *Otolithes*. pois. Genre de la grande famille des Percoïdes, de l'ordre des Acanthoptérygiens, dans la méthode ichthyologique de Cuvier, démembré du *Johnius* de Bloch; genre qui n'a point été adopté, et qui diffère des Sciœnes, dont il a les dentelures, mais à peine sensibles; en outre le museau n'y est pas renflé; les dents de la rangée externe sont plus fortes, et il y en a surtout deux beaucoup plus longues à la mâchoire supérieure. Les *Johnius ruber* et *regalis* de Schneider rentrent dans le genre Otolithe, auquel, dit Cuvier, on doit aussi rapporter le Pêche-Pierre, Poisson de Pondichéry, ainsi nommé à cause des grosses pierres qu'il a dans les oreilles.

OTOMYS. mam. *V*. Rat.

OTOPHYLLA. bot. Ce nom a été donné par Bentham à une division du genre *Gerordia* de Linné.

OTOPTÈRE. *Otoptera*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par De Candolle (*Prodr. System. Veg.*, 2, p. 240) avec les caractères suivants : calice dont le tube est court, rétréci inférieurement, divisé en cinq lobes aigus, dont les deux supérieurs sont si rapprochés qu'on les prendrait pour une lèvre indivise; des trois autres lobes, celui du milieu est plus long que les deux autres; corolle papilionacée : l'étendard grand, arrondi, muni d'un onglet très-court; les ailes oblongues, obtuses, rétrécies en un onglet assez long, muni vers le milieu, d'une oreillette cruchue; la carène à deux pétales libres et onguiculés à la base, soudés au sommet, courbés sur le dos, acuminés, munis de petites oreillettes à la base du limbe; étamines au nombre de dix, monodelphes; ovaire droit, linéaire, comprimé, glabre, renfermant cinq à six ovules, surmonté d'un style recourbé, un peu plus épais au sommet, et d'un

stigmate à deux lèvres, dont la supérieure est plus grande et arrondie; légume inconnu. Par son port ce genre se rapproche, à certains égards, des *Clitoria* et des *Psoralea*. Il s'éloigne des premiers surtout par la monadelphie des étamines, et des seconds par la présence de petites stipules aux folioles, par l'absence totale de glandes sur la tige, les feuilles et le calice, et par son ovaire linéaire, renfermant plusieurs ovules. L'auteur, d'abord incertain sur la place qu'il devait occuper dans les diverses tribus des Légumineuses, s'est décidé à le ranger près des *Clitoria*, dans la tribu des Lotées.

Otoptère de Burchell. *Otoptera Burchellii*, DC., *loc. cit.*, et Mém. sur les Légumineuses, p. 250, tab. 42. C'est un sous-arbrisseau qui a été rapporté du cap de Bonne-Espérance par Burchell. Sa tige est glabre, filiforme, cylindrique, allongée, et semble, d'après le sec, avoir été grimpante; les stipules sont oblongues, presque fixées par le centre, c'est-à-dire ayant un limbe oblong, un peu aigu, dressé, prolongé inférieurement en une oreillette aussi grande que le limbe lui-même et de même forme. Le pétiole anguleux porte des feuilles composées de trois folioles oblongues, lancéolées, acuminées et d'un vert pâle; la terminale est munie à la base de deux stipelles longues et aiguës, les deux latérales sont situées par paire, et munies chacune d'une seule stipelle.

OTOPTÉRIDE. *Otopteris*. bot. Genre de la famille des Fougères ophioglosses, établi par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : frondes pennées, à folioles subobliques à leur base, auriculées, sessiles, très-entières, sans nervures, à veines flabellées et très-serrées. On n'a encore trouvé d'espèces de ce genre qu'à l'état fossile, dans le calcaire à Gryphites du sol de l'Angleterre.

OTOSTÉGIE. *Otostegia*. bot. Genre de la famille des Labiatées, établi par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice à dix nervures, tubuleux à sa base; son limbe est à deux lèvres membraneuses, dont la supérieure courte, entière ou triangulaire, l'inférieure très-grande, ovale et obtuse; tube de la corolle annelé intérieurement, la lèvre supérieure de son limbe est oblongue, concave, entière, dressée, et velue extérieurement; l'inférieure est étalée, trifide, avec le lobe intermédiaire plus large et échancré; quatre étamines ascendantes, dont les inférieures plus longues; filaments nus à la base; anthères rapprochées par paires sous la lèvre supérieure, à deux loges divariquées; style bifide au sommet et à lobes presque égaux, subulés, avec l'extrémité stigmatisée; akènes secs, obtus au sommet.

Otostégie moluccoïde. *Otostegia moluccoides*. Arbrisseau de médiocre élévation, à feuilles oblongues, très-entières, ou ovales et dentées; les tiges sont terminées par plusieurs fleurs.

OTOTROPIDE. *Ototropis*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bentham pour une plante de l'Afrique australe, que Hooker avait placée provisoirement dans le genre *Lotus*. Caractères : calice à cinq divisions aiguës, dont l'inférieure un peu plus prolongée; étendard de la corolle large, sans appendice, surpassant les ailes qui sont adhérentes à la carène; celle-ci est un peu plus courte et éperonnée à chaque côté de sa base; dix étamines subdiadelphes, avec le filament vexillaire libre presque jusqu'à la base; ovaire peu ovulé; style filiforme, ascendant; stigmate capité. Le fruit consiste en un légume cylindrique, faiblement comprimé, mucroné par le style, garni de trois graines séparées par un étranglement.

Ototropide microphylle. *Ototropis microphylla*, Benth.; *Lotus microphyllus*, Hook. Plante herbacée dont la tige est rampante ou couchée, avec ses rameaux ascendants et un peu velus; les feuilles sont composées de trois folioles et de stipules subulées, adhérentes de chaque côté du pétiole; les fleurs sont d'un rouge de rose, réunies en capitule terminal. Du cap de Bonne-Espérance.

Un autre genre *Ototropis* avait aussi été placé dans la même famille par le professeur Schauer, et comme ces deux genres distincts ne pouvaient conserver le même nom, Endlicher a substitué à ce dernier celui de *Dollinera*. Voici les caractères de ce genre qui n'a pu être compris au 5e volume de ce Dictionnaire, suivant son ordre alphabétique : calice décidu, bibractéolé, campanulé, à quatre dents ovales dont la supérieure un peu plus large, arrondie ou échancrée, et l'inférieure plus étroite; étendard de la corolle faiblement arrondi ou subcordé, étalé; ailes de même longueur que la carène qui est obtuse et biauriculée de chaque côté à sa base; dix étamines monadelphes, formant un tube entier à sa base et fendu postérieurement au sommet; ovaire sessile, peu ovulé; style filiforme, stigmate subcapité; le légume est faiblement articulé, et les articulations sont comprimées, charlacées, continues à la suture vexillaire qui est droite, convexes à la suture carinale qui est sinuée, réticulées au disque, éloignées et monospermes; semences réniformes et comprimées. Les espèces comprises dans le genre *Dollinera* appartiennent à l'Inde; ce sont des arbustes très-rameux, à feuilles ailées, trifoliolées, à stipules lineari-lancéolées, et à stipelles sétacées. Les fleurs sont rassemblées en grappe terminale, avec des bractées pointues et des bractéoles sétacées, décidues.

OTRÉLITE. min. Nom donné par les Allemands à une variété de Diallage en petites lames noirâtres, disséminées dans un schiste talqueux des environs de Spa, près du village d'Otré, en Belgique.

OTTÉLIE. *Ottelia*. bot. Genre de la famille des Hydrocharidées, établi par Persoon, pour le *Stratiotes alismoides*, L. Caractères : spathe pédonculée, relevée d'appendices en forme d'ailes sur ses côtés, ovoïde, bifide à son sommet, contenant une seule fleur hermaphrodite. Celle-ci a le limbe de son calice à six divisions : trois extérieures oblongues, trois intérieures pétaloïdes plus larges, obovales, et offrant à leur base interne un tubercule obtus. Les étamines varient de six à douze; leurs filets sont dressés, assez longs; leurs anthères linéaires. L'ovaire est de la longueur du tube de la spathe, très-étroit et allongé; les stigmates au nombre de six, profondément bifides, sont linéaires et étroits.

Ottélie alismoïde. *Ottelia alismoides*, Pers.; *Stratiotes alismoidea*, Lin. Cette plante croît en Égypte et dans l'Inde. Elle a été décrite par Willdenow, sous le

nom de *Damasonium Indicum* et figurée sous ce nom par Roxburgh, Corom., 2, p. 45, t. 185. C'est une herbe aquatique, très-glabre, sans tige, ayant des feuilles radicales longuement pétiolées, presque arrondies, profondément et largement échancrées en cœur à leur base, à bords entiers ou légèrement sinueux, pourvues de neuf à onze nervures principales.

OTTILIS. BOT. Le genre que Gærtner (t. 57) a établi sous ce nom, ne diffère point du genre *Leea*, de Linné.

OTTOA. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gen. et Sp.*, 5, p. 21) qui le caractérise de la manière suivante : les fleurs sont polygames; le limbe du calice n'est pas distinct; les pétales sont égaux, acuminés, subulés et infléchis à leur sommet. Les étamines sont au nombre de cinq; les deux styles sont surmontés chacun d'un petit stigmate capitulé. Le fruit (avant sa maturité) est oblong, comprimé latéralement, glabre, offrant des côtes membraneuses. Ce genre est voisin de l'Œnanthe, dont il diffère surtout par son limbe calicinal non marqué. Il se compose d'une seule espèce, *Ottoa œnanthoidea*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 423. C'est une plante vivace, ayant ses tiges simples, ses feuilles cylindriques et fistuleuses; son ombelle terminale, composée, sans involucre ni involucelles, et ses fleurs blanches. Elle croît dans les lieux montueux et ombragés entre San-Vicente et Villa de Ibarra, dans le royaume de Quito, à une hauteur de douze cents toises au-dessus du niveau de la mer.

OTTONIE. *Ottonia*. BOT. Genre de la famille des Pipéracées, et de la Tétrandie Tétragynie, L., constitué par Sprengel qui le caractérise ainsi : fleurs hermaphrodites, pédicellées, disposées en chaton ou en grappe, chacune distante de la petite écaille qui la soutient; calice et corolle nuls; quatre anthères biloculaires; style très-court et quelquefois nul; quatre stigmates assez épais. Le fruit consiste en un akène pédicellé, elliptique ou subarrondi, à quatre sillons ou quadrangulaire. La graine est conforme au fruit. Ce genre paraît à peine distinct de celui que Gaudichaud a formé sous le nom de *Serronia*.

OTTONIA DE JABORANA. *Ottonia Jaborandi; Ottonia Anisum*, Sprengel, *Syst.*, 1, p. 500. C'est une plante frutescente, indigène du Brésil, à feuilles alternes, oblongues, lancéolées, très-entières, à grappes de fleurs opposées aux feuilles. Toutes les parties de cette plante exhalent une odeur d'anis. Les jeunes rameaux sont pubescents.

OTTRÉLITE. MIN. Nom donné à une substance minérale, qui paraît être une modification de la Diallage, ou Hyperstène, et qu'Omalius a observée à Ottré, province de Luxembourg, en petits fragments laminaires, dans une roche schistoïde du terrain ardoisier.

OTUS. OIS. (Lin.) Synonyme de Chouette Moyen-Duc. *V.* CHOUETTE.

OUANTOU. OIS. Espèce du genre Pic. *V.* ce mot.

OUARINE. MAM. *V.* HURLEUR AOUN, au mot SAPAJOU.

OUARNAK. POIS. Espèce du genre Raie, sous-genre des Mourines.

OUATIRI-OUAOU. MAM. *V.* FOURMILIER A DEUX DOIGTS.

OUAVAPAVI. MAM. *V.* SAJOU A FRONT BLANC au mot SAPAJOU.

OUBLIE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Bulla lignaria*.

OUBRA. OIS. L'un des noms vulgaires du Faucon Hobereau, *Falco subbuteo*, L. *V.* FAUCON.

OUBRON. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Ostrya vulgaris*, Willd.

OUDNEYE. *Oudneya*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, établi par R. Brown aux dépens du genre *Hesperis*, avec les caractères suivants : calice dressé, offrant deux petites bosses à sa base; filets staminaux distincts et sans dents; stigmates soudés entre eux à leur base, seulement distincts dans leur partie supérieure; silique sessile, linéaire, terminée par un petit appendice à son sommet; valves planes, offrant une seule nervure; podospermes adhérents; cloison dénuée de nervure. Les graines sont disposées sur une rangée, et leurs cotylédons sont accombants. Ce genre diffère des *Hesperis* par ses cotylédons accombants, et se distingue des *Arabis* par la forme de son stigmate, par sa silique terminée par un bec, etc. Le genre *Parrya* offre aussi des rapports avec le genre *Oudneya*, mais il en diffère par sa cloison offrant deux nervures rameuses, par son calice étalé, par la forme de sa silique, et ses graines disposées sur deux rangées.

OUDNEYE AFRICAINE. *Oudneya africana*, R. Brown, *loc. cit.*; *Hesperis nitens*, Viv., *Fl. Lyb.*, p. 38, tab. 5. C'est un petit arbuste glabre dans toutes ses parties, très-rameux, offrant des feuilles entières, sessiles, sans nervures; les inférieures obovales, les supérieures presque linéaires. Les fleurs, de grandeur médiocre, dépourvues de bractées, et ayant la lame de leurs pétales ovale et veinée, forment des épis terminaux. En Lybie.

OUDRE. MAM. (Belon.) Nom ancien du Dauphin souffleur, *Delphinus Tursio*.

OUETTE. MAM. (Dubamel.) *V.* DAUPHIN MARSOUIN.

OUETTE. OIS. Espèce du genre Cotinga. *V.* ce mot.

OUIE. ZOOL. L'un des cinq sens dont paraissent doués tous les animaux de l'ordre supérieur, et par lequel ils perçoivent les sons; il a son siége immédiat dans la cavité la plus profonde de l'oreille. *V.* ce dernier mot.

OUIES. POIS. *V.* POISSON.

OUILLARD. OIS. L'un des noms vulgaires de la Maubèche. *V.* BÉCASSEAU.

OUISTITI. *Jacchus*. MAM. Genre de Quadrumanes, formant, dans le groupe des Singes du nouveau monde ou des Platyrrhinins, une section particulière sous le nom d'Arctopithèques, selon la classification de Geoffroy Saint-Hilaire, et se rapportant, suivant Buffon, à la famille des Sagouins, Singes américains à queue entièrement velue, lâche et droite. Les Ouistitis ont ainsi été placés par Buffon, près des Callitriches et des Sakis, et rangés dans le même groupe que ces derniers; et ce rapprochement a été admis par quelques zoologistes : cependant il est peu exact, et Geoffroy, en admettant parmi les Sagouins, deux sections, l'une pour les Callitriches et les Sakis, sous le nom de Géopithèques, l'autre pour les Ouistitis, sous celui déjà indiqué d'Arctopithèques, a bien mieux indiqué leurs véri-

tables rapports. Peut-être même, en se conformant rigoureusement aux principes qui doivent présider à l'établissement de toute bonne méthode naturelle, devrait-on faire de ces derniers une coupe d'un ordre plus élevé que ne l'a fait Geoffroy lui-même, et, par exemple, partager immédiatement la grande famille des Singes en trois groupes : l'un pour les genres de l'ancien monde, ou les Catarrhinins, le deuxième pour tous les genres américains, moins les Arctopithèques qui composeraient à eux seuls le troisième; le deuxième serait ensuite subdivisé à son tour en deux sections, celle des Sapajous ou des Hélopithèques, et celle des véritables Sagouins ou des Géopithèques. On verra, en effet, que les véritables Sagouins et les Sakis eux-mêmes, se rapprochent beaucoup plus des Sapajous placés dans une autre division, que des Ouistitis, rangés par Buffon dans le même genre. On peut dire même que ces dernières espèces, si remarquables par leur petite taille, par leurs formes gracieuses et par la beauté des couleurs dont elles sont presque toujours parées, le sont plus encore, aux yeux des naturalistes, par l'état d'anomalie où elles présentent tous les caractères propres à la famille des Singes, et par le passage qu'elles forment de ce groupe sur les limites duquel elles se trouvent placées, aux groupes inférieurs. Les caractères principaux de la famille des Singes sont : d'avoir quatre incisives verticales à chaque mâchoire; les ongles plats à tous les doigts, et les fosses orbitaires complétement séparées des temporales par une cloison osseuse. Or, sur ces trois caractères, un seul se retrouve chez les Ouistitis, celui d'avoir la cloison orbitaire externe complète comme chez l'Homme; et les deux autres, quoique d'une haute importance, ont subi des modifications essentielles. Ainsi les incisives, et surtout les supérieures, au lieu d'être verticales, sont obliques et proclives; et les ongles, au lieu d'être plats, sont tellement comprimés, arqués et crochus, qu'ils représentent de véritables griffes, semblables à celles de plusieurs Carnassiers : c'est même ce dernier caractère qui a valu aux Ouistitis, les noms de Singes à ongles d'Ours et d'Arctopithèques.

Si maintenant on compare les Ouistitis avec les autres Singes du nouveau monde, on apercevra entre eux d'autres différences non moins remarquables et non moins importantes. Les Platyrrhinins ont généralement trente-six dents, savoir : deux incisives, une canine, et six molaires de chaque côté et à chaque mâchoire. Au contraire, les genres de l'ancien continent, ou les Catarrhinins, n'ont jamais que trente-deux dents, savoir : deux incisives et une canine, nombre constant pour tous les Singes, et cinq molaires, de chaque côté et à chaque mâchoire, comme cela a également lieu chez l'Homme. Or, c'est de ces derniers que les Ouistitis se rapprochent par le nombre de leurs molaires, quoiqu'ils appartiennent, comme les premiers, à la grande tribu des Platyrrhinins par leurs narines ouvertes latéralement, comme par leur patrie; et c'est même une chose fort remarquable que de voir, au milieu de modifications aussi importantes que nombreuses, se conserver avec autant de constance ce caractère des narines latérales; caractère qui semblait devoir n'être considéré que comme d'un ordre bien secondaire, mais dont Buffon avait jugé tout autrement lorsqu'il établit, à l'égard de la famille des Singes, sa loi de géographie zoologique.

Ces considérations sur les caractères généraux des Ouistitis sont propres à faire apprécier d'une manière exacte leurs véritables rapports : quelques détails sur leurs principaux organes sont maintenant nécessaires. Leurs dents, semblables pour le nombre, à celles des Catarrhinins, sont très-différentes par leurs formes. On a déjà vu que les incisives médianes sont un peu obliques et proclives, ce qui a lieu surtout d'une manière très prononcée à l'égard des supérieures : il faut ajouter que celles-ci, convexes à leur face antérieure, et fortement excavées à la postérieure, arrondies sur leur bord intérieur et légèrement échancrées sur l'externe, sont remarquables par leur largeur; les inférieures sont très-allongées, mais beaucoup plus étroites que les supérieures. Les incisives latérales ont quelques rapports de forme avec les médianes, mais elles sont beaucoup plus courtes. Les canines présentent quelques variétés peu importantes. Les fausses molaires, au nombre de trois, ont une pointe à leur bord externe et un talon à leur bord interne : les inférieures surpassent un peu les supérieures en volume, et parmi celles-ci, la postérieure est la plus grande. Enfin, les deux arcades dentaires sont de chaque côté terminées en arrière par deux vraies molaires, ayant à la mâchoire inférieure quatre tubercules, et à la supérieure, trois seulement, dont l'un interne, et les deux autres externes. Il est à remarquer que ces formes commencent déjà à se montrer dans la dernière fausse molaire. Ce système de dentition a, comme on peut le remarquer, quelque analogie avec celui des Sakis, mais il en diffère aussi sous un très-grand nombre de rapports; et la somme des dissemblances l'emporte tellement sur celle des ressemblances, qu'il doit être considéré comme absolument propre au premier de ces genres, et comme caractéristique pour lui. L'examen des membres fournit un semblable résultat.

Les Ouistitis méritent à peine le nom de Singes, en ce sens que presque tous les caractères de la famille des Singes, sont chez eux altérés de la manière la plus remarquable; et si l'on s'en tenait rigoureusement au sens précis du mot Quadrumanes, ils ne mériteraient peut-être pas ce dernier nom; car leurs extrémités antérieures ne sont pas terminées par de véritables mains, non pas par l'effet de la même modification qui a lieu chez les Atèles (*V.* SAPAJOUS) et les Colobes (*V.* GUENON), c'est-à-dire par l'effet de l'absence ou de l'état rudimentaire du pouce, mais parce que ce doigt est chez eux très-peu libre et très-peu mobile, et qu'il ne peut ainsi être opposé aux autres. Il faut ajouter qu'il est armé d'une véritable griffe et non pas d'un ongle plat. Au contraire, au membre postérieur, le doigt interne assez court, et par conséquent de peu d'usage, mais du moins libre et bien mobile, a l'ongle aplati, comme cela a généralement lieu pour tous les doigts, chez les autres Singes; et il se trouve ainsi avoir conservé les caractères d'un véritable pouce, aussi bien par la forme de son ongle que par sa mobilité. Les membres postérieurs

sont d'ailleurs, dans leur ensemble, beaucoup plus longs que les antérieurs, disposition que l'on a déjà dû remarquer être constante à l'égard des animaux qui exécutent facilement des sauts étendus. La queue, toujours plus longue que le corps, est entièrement velue; elle n'est jamais prenante, de même que chez toutes les espèces américaines, placées par Buffon parmi les Sagouins et chez toutes celles de l'ancien monde. Les oreilles sont grandes, membraneuses et presque nues, et les narines sont ouvertes de même que chez tous les Platyrrhinins, sur les côtés, et non pas à la face inférieure du nez. Les poils, ordinairement peints de couleurs très-gracieuses et bien nuancées, sont généralement longs, touffus et très doux au toucher; ce que l'on remarque sur toutes les parties du corps, excepté sur les mains et la tête, où ils sont courts et peu abondants.

Les Ouistitis vivent sur les arbres, comme la plupart des Singes : privés, pour ce genre de vie, des ressources que les Sapajous trouvent dans l'organisation de leur queue devenue pour eux comme une cinquième main, et les Singes de l'ancien monde, dans les callosités de leurs fesses; ils en trouvent de non moins puissantes dans la forme aiguë de leurs ongles : ils s'accrochent en effet au moyen de leurs griffes, l'extrême petitesse de leur corps leur permettant de se soutenir par ce seul secours; et ils parviennent ainsi très-facilement jusque sur les branches les plus élevées des arbres, comme le font également, et de la même manière, les Écureuils avec lesquels ils ne sont pas sans avoir de nombreux rapports, par leurs habitudes, par leurs formes, par leurs couleurs même et par leur taille. Il n'est pas besoin, à l'égard de ce dernier rapport, de montrer qu'il devait nécessairement exister, puisqu'un semblable genre de vie suppose une légèreté qui ne pourrait se concilier avec un plus grand volume.

Leurs mœurs, dans l'état de nature, sont peu connues, et l'on ne trouve en effet, dans les ouvrages des voyageurs qui ont parcouru l'Amérique méridionale, presque aucun détail qui mérite d'être rapporté. Au contraire, plusieurs espèces ayant été fréquemment transportées en Europe, et s'y étant même reproduites, les naturalistes ont pu faire sur elles d'intéressantes observations. « Les Ouistitis adultes, dit Fr. Cuvier, n'ont jamais montré beaucoup d'intelligence : très-défiants, ils étaient assez attentifs à ce qui se passait autour d'eux, et on aurait pu leur croire de la pénétration, à n'en juger que par leurs grands yeux toujours en mouvement, et par la vivacité de leurs regards. Cependant ils distinguaient peu les personnes, se méfiaient de toutes, et menaçaient indifféremment de leur morsure, celles qui les nourrissaient et celles qu'ils voyaient pour la première fois. Peu susceptibles d'affection, ils l'étaient beaucoup de colère. La moindre contrariété les irritait, et lorsque la crainte s'emparait d'eux, ils fuyaient se cacher en jetant un petit cri, court, mais pénétrant; d'autres fois, et sans motifs apparents, ils poussaient un sifflement aigu, qu'ils prolongeaient singulièrement sur le même ton. Ils avaient besoin de déposer souvent de l'urine goutte à goutte, et ils le faisaient toujours au même endroit en s'accroupissant. Leurs mouvements n'avaient pas une très-grande vivacité, et ils étaient peu agiles. Ce n'était pas sans précautions qu'ils montaient et descendaient dans leur cage. A cet égard, les Écureuils, qui me paraissent d'ailleurs avoir avec eux beaucoup de rapports, leur sont bien supérieurs, et ils ne sont pas loin de les égaler pour l'intelligence. »

Ce genre, adopté par tous les zoologistes modernes, tantôt sous le nom de *Jacchus*, Geoff. St.-Hil., tantôt sous celui d'*Hapale*, Illig., a été subdivisé en plusieurs groupes secondaires; ainsi Geoffroy Saint-Hilaire et Kuhl ont établi parmi les Ouistitis deux petits genres, qu'ils ont nommés, l'un *Jacchus* ou *Hapale* (Ouistitis proprement dits), l'autre *Midas* (Tamarins); et Mikan, dans son grand ouvrage sur la Faune et la Flore du Brésil (*Delectus Floræ et Faunæ Brasiliensis*), a partagé ces Singes en trois sections, caractérisées par la disposition de leurs poils, et dont il suffira de dire qu'elles ont pour types, la première l'Ouistiti ordinaire et l'Ouistiti à pinceau, la deuxième le Marikina, la troisième le Tamarin. C'est, au contraire, sur la forme des dents et du crâne que Geoffroy Saint-Hilaire a établi ses groupes secondaires, les *Jacchus* ayant les incisives inférieures inégales et cylindriques, et le front peu apparent, et les *Midas* ayant au contraire les incisives inférieures égales et en bec de flûte; en outre la front est très-apparent par la saillie en avant des bords supérieurs de l'orbite. Ces dernières coupes sont, comme on le voit, fondées sur des caractères assez importants; toutefois, les dents sont susceptibles d'un assez grand nombre de variations dans le genre Ouistiti, et quelques espèces forment véritablement un passage entre les *Midas* et les *Jacchus*.

* Ouistitis proprement dits, *Jacchus*, Geoff.

Ouistiti Camail. *Jacchus humeralifer*, Geoff. Les bandes dont la queue est annelée sont beaucoup moins distinctes que dans les autres espèces de cette section; le dos est couvert de poils blancs dans leur milieu, noirs à leur origine et à leur extrémité, d'où résulte une teinte générale noirâtre. Le dessus de la tête est aussi à peu près de cette couleur; mais les cuisses sont d'un brun tiqueté de blanc, et les bras, la partie antérieure du dos, le col et presque toute la région inférieure du corps, sont blancs, de même que de très-longs poils, qui naissent, non pas près de la conque auriculaire, mais bien sur ses faces antérieure et postérieure. Cette espèce, un peu plus petite que l'Ouistiti vulgaire, a la queue proportionnellement plus longue. Elle habite le Brésil.

Ouistiti mélanure. *Jacchus melanurus*, Geoff. St.-Hil. Dans cette espèce, la queue n'est pas annelée, comme dans la plupart des autres; elle est entièrement d'un noir brunâtre. Le corps et les membres sont généralement d'un brun clair, avec les parties inférieures et les cuisses d'un blanc roussâtre. Les pieds et les mains sont bruns. Cette espèce est de la taille de l'Ouistiti vulgaire. Brésil.

Ouistiti Mico. Buff., t. xv, pl. 18. *Jacchus argentatus*, Geoff. St.-Hil. C'est une espèce de la taille des précédentes, qui habite le Para; son pelage est généralement blanc, à l'exception de la queue qui est

noire. Est-il certain qu'on doive rapporter au *Jacchus argentatus*, le Mico à queue blanche, décrit par Kuhl, et indiqué, d'après lui, par Desmarest? Ne serait-il pas possible que l'un et l'autre ne fussent que des variétés albines du Mélanure?

OUISTITI OREILLARD. *Jacchus auritus*, Geoff. St.-H. Il est de même taille que l'Ouistiti vulgaire, dont il s'éloigne d'ailleurs à plusieurs égards; il n'a sur le dos que des bandes rousses et des bandes noires, à peine distinctes, ces dernières étant surtout très-peu prononcées, parce que les poils sont noirs, avec une bande jaune très-rapprochée de leur pointe. Le ventre, les flancs et la gorge sont noirs, et les membres sont couverts de poils ras, noirâtres et grisâtres; la face et le menton sont blancs, et le dessus de la tête est d'un roux jaunâtre. Enfin ce qui distingue particulièrement cette espèce, c'est qu'il y a au-devant de l'oreille un pinceau de poils blancs, beaucoup plus court que le pinceau noir du *Jacchus penicillatus*. Le jeune de l'Ouistiti oreillard est généralement couvert de poils annelés de noir et de roux; la calotte jaune n'existe pas. Cette espèce habite le Brésil, comme les précédentes.

OUISTITI A PINCEAU. *Jacchus penicillatus*, Geoff. St.-H. Cette espèce est très-voisine, mais bien distincte de l'Ouistiti vulgaire; elle en diffère par la gorge et le ventre qui sont roussâtres et non pas brunâtres, par l'étendue un peu plus considérable de la tache blanche frontale, par la nuance plus éclaircie du dos, et surtout par le caractère assez remarquable qui lui a valu le nom de *Jacchus penicillatus*. Les longs poils blancs qui ornent les côtés de la tête chez l'Ouistiti vulgaire, n'existent pas, et sont remplacés par un pinceau de longs poils noirs, naissant au-devant de l'oreille. Chez quelques individus on voit aussi de longs poils à l'occiput et surtout à la partie postérieure de l'oreille. Cette espèce, que Geoffroy a le premier décrite, habite aussi le Brésil.

OUISTITI A TÊTE BLANCHE. *Jacchus leucocephalus*, Geoff. St.-H.; *Simia Geoffroyi*, Humboldt, Observ. de Zool. C'est encore une espèce assez voisine de l'Ouistiti vulgaire. Elle a, comme le *Jacchus penicillatus*, un pinceau de poils noirs; mais la tête et la gorge sont entièrement blanches, caractère qui ne permet de confondre cet Ouistiti avec aucun de ses congénères. Il est en outre un peu plus grand; il a le derrière du col et la partie inférieure du dos, couverts de longs poils d'un beau noir; le dos a une nuance jaunâtre prononcée, ce qui est dû à ce que les zones noire et blanche, qui terminent les poils, sont très-étroites, et que la zone de couleur jaune est au contraire très-étendue. Cette espèce habite le Brésil.

OUISTITI VULGAIRE. *Jacchus vulgaris*, Geoff. St.-H.; l'Ouistiti, Buff., t. xv, pl. 14; le Sanglin ou *Cagui minor*, Edwards, Glanures, t. I, chap. VIII, et *Simia Jacchus*, L. C'est l'espèce la plus commune, et, comme on le voit, celle qui a donné son nom au genre. Tout le dessus du corps est couvert de poils assez longs, annelés de jaune, de noir et de blanc dans l'ordre suivant: la racine est noire, puis viennent une zone de couleur jaune, et une noire; celle-ci est plus étroite que la précédente, mais elle s'étend presque jusqu'à la pointe, qui est blanche; disposition d'où il résulte que le dos présente une série de bandes alternatives noires et blanches, qui donnent à l'animal un aspect très-gracieux. La queue est aussi, dans son ensemble, annelée de noir et de blanc; mais les bandes de cette région sont beaucoup plus distinctes que celles du dos, et tout au contraire de ce qui a lieu pour celles-ci, c'est le noir qui domine, parce que la zone de couleur jaune est à peine sensible, ou même, comme on le voit chez beaucoup d'individus, manque complétement. On compte, sur la queue, environ une vingtaine de ces bandes noires, et autant de blanches. La portion supérieure des membres est de même couleur que le dos; mais la portion inférieure de la jambe, et surtout celle du bras, sont seulement d'un brun tiqueté de blanc, parce que les poils de cette région sont entièrement bruns avec la pointe blanche. Les mains et les pieds sont couverts de poils ras, brunâtres chez beaucoup d'individus, grisâtres chez d'autres. Le ventre est comme la partie interne des cuisses, d'un brun tiqueté de blanc. Le col et la tête sont généralement brunâtres, à l'exception d'une tache blanche placée sur la partie médiane du front entre les yeux, et de très-longs poils disposés en demi-cercle autour de l'oreille; les longs poils, qui forment sur les côtés de la tête une parure très-gracieuse, sont presque entièrement blancs, seulement leur extrême pointe est noirâtre. Enfin on voit aussi quelques poils blancs à la partie inférieure de la face qui est généralement nue et de couleur de chair. Il en est de même de la paume et de la plante; les ongles sont brunâtres. Cette jolie espèce a environ huit pouces de longueur, sans comprendre la queue qui est un peu plus longue que le corps. Le jeune, âgé de quelques mois, diffère principalement de l'adulte en ce que les bandes dorsales sont moins distinctes, et en ce que la tête est grisâtre. Au contraire, vers l'époque de la naissance, la tête et le col sont presque entièrement noirs, et, ce qui est très-remarquable, le point où se trouve chez l'adulte la tache blanche frontale, est d'un noir plus foncé que les parties environnantes; la queue, couverte de poils ras, présente des bandes alternatives aussi marquées que celles d'un Mococo ou d'un Coati, mais elle est noire vers son extrémité; enfin le corps et les quatre membres sont d'un gris roussâtre. L'Ouistiti vulgaire se trouve à la Guiane et au Brésil où il est commun; l'espèce a été très-fréquemment apportée en Europe, et s'y est même plusieurs fois reproduite. La femelle fait ordinairement un, deux ou trois petits, auxquels elle donne des soins que le mâle partage avec elle: celui-ci porte très-souvent ses petits, les prenant quelquefois pour soulager sa femelle, mais d'autres fois aussi les lui arrachant de vive force.

** Les TAMARINS, *Midas*, Geoff.

OUISTITI CHRYSOMÈLE. *Jacchus Chrysomelas*, Desm.; *Midas Chrysomelas*, Kuhl. Il est généralement noir, avec le front et le dessus de la queue d'un jaune doré; l'avant-bras, les genoux, la poitrine et les côtés de la tête d'un roux marron. Ce Singe habite les grandes forêts du Brésil et du Para.

OUISTITI AUX FESSES DORÉES. *Jacchus chrysopygus*,

Natterer, et Mikan, *Delect. Flor. et Faun. Bras.*, fasc. III, fig. color. Il se distingue par son pelage généralement noir, avec les fesses et la partie interne des cuisses d'un jaune doré, et la front jaunâtre; par l'existence d'une longue crinière noire, qui tombe de la tête jusque sur les bras, et par sa queue qui forme plus de la moitié de la longueur totale. Cette espèce, très-bien caractérisée par ce système de coloration, a dix pouces neuf lignes du bout du museau à l'origine de la queue, celle-ci ayant quatorze pouces cinq lignes (mesure de Vienne). L'Ouistiti aux fesses dorées a été découvert au Brésil par Natterer, dans la capitainerie de Saint-Paul.

Ouistiti a front blanc. *Jacchus albifrons*, Desm. Sa face est noire; des poils blancs, très-courts, revêtent le front, les côtés du cou et la gorge; de longs poils droits et très-noirs sont implantés sur le rebord des oreilles et sur l'occiput; tout le reste du pelage est noir, légèrement varié de blanchâtre qui est la couleur des poils à leur base; queue brune, tachetée de blanc et de brun à son extrémité. Longueur totale, dix-huit pouces.

Ouistiti labié. *Jacchus labiatus*, Desm. Cette espèce que Geoffroy Saint-Hilaire a fait connaître le premier, sous le nom de *Midas labiatus*, est très-remarquable par son système de coloration. Le dos et la face externe des cuisses et des bras, sont d'un brun tiqueté de blanc-roussâtre; les pieds, les mains, la queue et la tête, sont noirâtres; la face interne des membres, la partie inférieure de l'origine de la queue et le dessus du corps, sont d'un beau roux; la nuque est d'un fauve roussâtre; la bouche est entourée d'un cercle de poil ras de couleur blanche, qui forme un contraste frappant avec le noir des parties environnantes. Cette espèce, plus petite que le Tamarin, habite le Brésil. C'est à elle qu'il faut rapporter, suivant Temminck (septième livraison des Monographies de Mammalogie), les *Midas fuscicollis*, *nigricollis* et *mystax* de Spix.

Ouistiti Léoncito. *Jacchus Leoninus*, Desm.; le Léoncito de Mocoa, *Simia Leonina*, Humb., Observ. Zool.; *Midas Leoninus*, Geoff. St.-Hil. Cette espèce, découverte par Humboldt, a été caractérisée à peu près de la manière suivante : taille du Tamarin; face noire; une tache blanchâtre près de la bouche et du nez. Pelage d'un brun olivâtre, avec une crinière de même couleur; dos varié de taches et de stries d'un blanc jaunâtre. Queue de même longueur que le corps, noire en dessus, brune en dessous. Mains et pieds d'un noir profond; ongles noirs. « Le Léoncito, dit Humboldt (Obs. Zool., t. I, p. 15), est très-rare, même dans son pays natal. Il habite les plaines qui bordent la pente orientale des Cordilières, les rives fertiles du Putumayo et du Caqueta; il ne monta jamais jusqu'aux régions tempérées. C'est un des Singes les plus petits et les plus élégants que nous ayons vus; il est gai, joueur, mais, comme la plupart des petits animaux, très-irascible. Lorsqu'il se fâche, il hérisse le poil de la gorge, ce qui augmente sa ressemblance avec le Lion d'Afrique. Je n'ai pu voir que deux individus de ce Singe très-rare, c'étaient les premiers qu'on eût portés vivants à l'ouest de la Cordilière; on les tenait dans une cage, et leurs mouvements étaient si rapides et si continuels que j'eus beaucoup de peine à le dessiner. On m'a assuré que dans les cabanes des Indiens de Mocoa, le Léoncito se multiplie dans l'état de domesticité. Ce ne serait que par la voie du grand Para et de la rivière des Amazones qu'on pourrait se le procurer en Europe. »

Ouistiti Marikina, Buff., t. xv, pl. 16; *Jacchus Rosalia*, Desm.; *Simia Rosalia*, L.; *Midas Rosalia*, Geoff. St.-Hil. Cette jolie espèce, connue vulgairement sous le nom de Singe-Lion, a, de même que le Léoncito, une longue crinière qui est, comme tout le pelage, d'un beau roux-jaunâtre doré.

Ouistiti Pinche, Buff., t. xv, fig. 17; *Jacchus OEdipus*, Desm.; *Simia OEdipus*, L.; *Midas OEdipus*, Geoff. St.-H. Il est remarquable par de très-longs poils blancs, qui couvrent tout le dessus de la tête, et qui simulent la chevelure d'un vieillard; tout le dessous du corps, la face interne des cuisses et des jambes, les pieds et les membres antérieurs tout entiers, sont également blancs. La partie externe des cuisses et les fesses sont d'un beau roux ferrugineux; la queue est aussi de cette couleur dans la première moitié, mais elle est noire dans la seconde; le dos est couvert de poils noirs, à pointe d'un jaune olivâtre, et qui forment des bandes alternatives de ces deux couleurs; mais ces bandes sont très-peu marquées. Cette espèce, un peu plus grande que le Tamarin, et chez laquelle la queue est aussi longue que le corps, a été trouvée à Carthagène, à l'embouchure du Rio-Sinu, et à la Guiane où elle est assez rare.

Ouistiti Tamarin, Buff., t. xv, pl. 13; *Jacchus Midas*; *Simia Midas*, L.; *Midas rufimanus*, Geoff. St.-Hil.; *Jacchus rufimanus*, Desm. Il est généralement noir, avec les pieds et les mains d'un roux doré et le dos annelé de noir et de gris-jaunâtre. Cette espèce, qui habite la Guiane où on la rencontre par grandes troupes, a communément sept à huit pouces de longueur, sans compter la queue qui a plus d'un pied.

Ouistiti Tamarin nègre, Buff., Suppl., 7, pl. 32; *Jacchus ursulus*, Desm.; *Midas ursulus*, Geoff. St.-H.; *Saguinus ursula*, Hoffm., *Naturf.* Il ne diffère guère du *Jacchus Midas* que par les mains noires, comme le reste des membres, et par la région inférieure du dos, qui tire sur le roux. Il est commun au Para.

OUME. bot. Synonyme vulgaire d'Orme. *V.* ce mot.

OURAPTERIX. ins. Leach désigne ainsi un genre de Lépidoptères composé de quelques Phalènes à queue, telles que la *Phalena sambucaria* et quelques autres analogues.

OURATEA. bot. Sous le nom d'*Ouratea Guianensis*, Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 1, p. 397, tab. 152) a décrit et figuré une plante qui a été rapportée au genre *Gomphia* par Richard père. *V.* Gomphia.

OURAX. ois. Synonyme de Pauxi. *V.* ce mot.

OUREGOU. bot. *V.* Guatteria.

OURET. bot. Adanson a désigné ainsi un genre fondé sur l'*Achyranthes lanata*, L., et que Forskahl a nommé *Ærua*. *V.* ce mot.

OURIE. ois. (Salerne.) Nom ancien du *Corymbus septentrionalis*, L. *V.* Plongeon.

OURIGOURAP. ois. (Levaillant.) Synonyme du Catharte Alimoche. *V.* Catharte.

OURISIE. *Ourisia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi sur une plante du détroit de Magellan, par Jussieu, d'après Commerson, et ainsi caractérisé : calice presque bilabié, à cinq lobes courts, légèrement inégaux; corolle campanulée, courbée, dont la gorge est renflée; le limbe a cinq divisions courtes, obtuses et presque égales. Quatre étamines didynames, à filets recourbés; ovaire didyme, surmonté d'un style et d'un stigmate bilobé; capsule à deux loges et à deux valves, qui portent les cloisons sur leur milieu; graines couvertes d'un test lâche en forme d'arille. Linné fils avait décrit sous le nom de *Chelona ruelloides*, la plante qui forme le type de ce genre; mais l'absence d'un cinquième filet stérile devait empêcher de la placer dans le genre *Chalone*, qui appartient à une autre famille. Persoon a fait entrer dans le genre *Ourisia*, comme seconde espèce, le *Dichroma coccinea* de Cavanilles (*Icon. rar.* 6, p. 67, 582), malgré les différences que cette plante, qui croît au Chili, présentait dans son port et dans quelques caractères; aussi le genre *Dichroma* est-il conservé par Sprengel dans sa seconde édition du *Systema Vegetabilium*. Enfin, R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 438), adoptant le genre *Ourisia*, en a fait connaître une troisième espèce, de l'île de Diémen à la Nouvelle-Hollande, sous le nom d'*Ourisia integrifolia*; mais il a fait observer qu'étant différente de la plante magellanique par son port, ainsi que par son calice et sa corolle, elle pourrait peut-être former un genre distinct.

OURISIE DE MAGELLAN. *Ourisia Magellanica*, Pers., Gærtner fils, Carp., tab. 185; *Chelone ruelloides*, L. fils, Suppl., p. 279. Ses tiges sont couchées ou inclinées, à peine plus longues que les feuilles radicales; celles-ci, au nombre de deux, sont ovales, dentées, portées sur de longs pétioles, crénelées et dentées en scie; les feuilles caulinaires sont opposées, amplexicaules et bractéiformes. Les pédoncules sont axillaires, opposés, allongés; ils ne portent qu'une fleur, dont la corolle est purpurine. On trouve cette plante à la terre de Feu.

OURISSIA. OIS. (Nieremberg.) Synonyme d'Oiseau-Mouche. *V.* COLIBRI.

OURLON. INS. L'un des noms vulgaires du Hanneton.

OUROUPARIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Aublet et que Schreber appelait *Uncaria*, Necker *Agylophora*, a été réuni par Jussieu au genre *Nauclea*.

OUROZEUKTE. *Ourozeuktes*. CRUST. Genre de l'ordre des Isipodes et de la famille des Ptérygibranches, institué par Milne-Edwards pour un Crustacé qui aurait pu prendre place dans le genre des Cymothoés, si son abdomen, au lieu d'être composé de six anneaux mobiles, n'était pas formé d'une seule pièce dont les bords présentent, de chaque côté, des échancrures, et dont la surface supérieure est marquée de quelques dépressions qui semblent indiquer l'existence de plusieurs anneaux soudés ensemble, mode de structure que l'on serait également conduit à admettre, d'après le nombre des membres fixés à la face inférieure de cette partie du corps; mais dans le jeune âge, cette anomalie n'existe pas, et l'abdomen est composé, comme d'ordinaire, de six segments parfaitement distincts, mobiles et portant chacun une paire de fausses pattes.

OUROZEUKTE D'OWEN. *Ourozeuktes Owenii*, Edw., Ann. des Sc. nat., 2ᵉ série, pl. 5, e. Son corps est large, déprimé, ovalaire; la tête est très-petite, transversale et presque entièrement logée dans une échancrure demi-circulaire du premier anneau thoracique; elle porte au-dessus deux yeux de grandeur médiocre, et au-dessous du bord frontal deux paires de petites antennes styliformes, conformées comme chez les Cymothoés. Le thorax est presque plat en dessus, et s'élargit brusquement jusqu'au quatrième segment, puis se rétrécit rapidement et se prolonge latéralement beaucoup plus loin qu'au milieu, en sorte que l'abdomen se trouve reçu dans une échancrure profonde du bord postérieur du son septième anneau. Les pattes sont très-courtes, terminées par un ongle crochu; elles portent en dedans de leur base un grand appendice lamelleux et ovalaire. L'abdomen est court, et la seule pièce qui le compose a au milieu de sa partie antérieure une saillie creusée de cinq sillons transversaux. La longueur de l'animal est d'environ vingt lignes, sur un pouce de largeur.

OURS. *Ursus*. MAM. Genre de Carnassiers, appartenant, suivant la méthode de Cuvier, à la famille des Carnivores et à la tribu des Plantigrades (*V.* le second des tableaux synoptiques de notre article MAMMIFÈRES). Les Ours sont remarquables entre les Carnivores plantigrades par leur taille très-considérable; et on peut dire même qu'ils sont les plus grands de tous les Carnassiers, en exceptant deux ou trois espèces de Chats et quelques Amphibies. Se trouvant ainsi doués d'une force à laquelle la plupart des animaux ne sauraient résister, ils sont cependant peu dangereux, et ne font que rarement usage de leurs puissants moyens d'attaque, parce que l'organisation de leur appareil digestif les rend plutôt frugivores, ou, si l'on veut, plutôt omnivores que carnivores. Leurs molaires, bien loin d'être tranchantes et disposées de manière à se rencontrer par leurs faces latérales et à agir entre elles comme le font les deux branches d'une paire de ciseaux, sont larges, aplaties, tuberculeuses et disposées de manière à se rencontrer, par leurs couronnes, avec celles de l'autre mâchoire, et à agir sur elles comme le fait le pilon sur son mortier, d'où il suit qu'elles sont très-propres à écraser et à broyer des matières végétales, mais qu'elles ne peuvent que difficilement couper ou déchirer la chair. C'est ce que montrera d'une manière plus évidente la description de l'appareil de la mastication chez les Ours. Les molaires sont, à la mâchoire supérieure, au nombre de six de chaque côté, savoir : trois fausses molaires, une carnassière et deux tuberculeuses; ce qui, avec la canine et les trois incisives qui existent chez tous les Carnassiers plantigrades et digitigrades, donne dix dents de chaque côté. Les dents de la mâchoire inférieure ne diffèrent numériquement de celles de la supérieure que par l'existence d'une fausse molaire de plus de chaque côté; ce qui porte le nombre total des dents à quarante-deux, savoir : vingt supérieures et vingt-deux inférieures; c'est-à-dire deux de plus que chez les Ratons et les Coatis, six de plus

que chez les Blaireaox, et quatre ou huit de plus que chez les Glouions. Les Ours diffèrent d'ailleurs d'une manière notable de ces deox derniers genres par les formes de leurs mâchoires, et même par celles de leurs incisives et de leurs canioes. Ces dernières dents soni, aux deux mâchoires, irès-grosses, arrondies, mais uo peu plus étendues d'avant en arrière que transversalemeot, légèrement recourbées sur elles-mêmes, et garnies antérieurement d'une petite crête très-peu saillante. Les incisives sont assez petites : les supérieures sont séparées de chaque côté de la canine par un intervalle vide, à la vérité très-peu étendu, tandis que les inférieures sont contiguës aux canines, entre lesquelles elles se trouveni comme entassées; leur forme et leur disposition sont d'aillaurs susceptibles de quelques variatioos, suivant les espèces où on les examine. Les fausses molaires, peu différentes de celles des autres Carnivores, sont généralement assez petites, ei quelques-unes d'anire alles manquent fréquemment chez les individus adultes. Quaot aux véritables molaires, il est nécessaire de les faire connaître d'une manière plus détaillée, parce que leurs formes sont caractéristiques pour le genre; et l'on ne peut faire mieux que de citer presque dans son eotier la description qu'en a donnée Fr. Cuvier dans son ouvrage sur les dents des Mammifères; description qu'il serait d'ailleurs impossible d'abréger sans la tronquer. « La carnassière supérieure, dit ce savaot zoologiste, est réduite aox plus petites dimensions : extérieurement on y remarque le tubercule moyeo, qui est propre à cette sorte de dent dans les genres précédents, et le tubercule postérieur; mais le lobe antérieur est presque effacé; à son côté interne se trouve postérieurement un tubercule plus petit que les précédents, qui l'épaissit. Cette position particulière du tubercule interne, que nous avons toujours vu jusqu'à présent à la partie antérieure des carnassières supérieures, tandis que c'est à commencer par leur partie opposée que les fausses molaires devieonent tuberculeuses, me ferait pencher à regarder celle deni, que je viens de décrire pour une carnassière, comme étant seulement une fausse molaire; mais alors la carnassière supérieure aurait entièrement disparu, et la seule fausse molaire normale qui existerait, remplirait les fonctions de carnassière. La dent suivante présente à son bord externe les deux tubercules principaux des premières tuberculeuses; à son côté interne sont deux tubercules parallèles aux deux premiers, mais séparés l'un de l'autre par un tubercule plus petit. Cette dent est à peu près le double plus longue que large. La dernière molaire, d'un tiers plus grande que la précédente, présente sur son bord externe, à sa partie antérieure, deux tubercules qui semblent avoir leurs analogues dans la deni précédente, mais qui sont un peu plus petits. Au bord intérieur de cette même partie, est une crête divisée irrégulièrement par trois principales échancrures, et tout l'intérieur de la couronne est couvert de petits sillons, de petites aspérités qui sont propres aux Ours. A la mâchoire inférieure, la quatrième fausse molaire a seule la forme normale. Après elle vieot une dent étroite comparativemeot à sa longueur, mais non tranchante. On y remarque antérieurement un tubercule, puis un autre à sa face externe, et deux plus petits à la face interne, vis-à-vis le précédent. Ces quatre tubercules forment à peu près la moitié de la dent; après eux vient une profonde échancrure, et la dent se termine en arrière par une paire de tubercules. La mâchelière suivante, qui est la plus grosse des dents de cette mâchoire, est fort irrégulière quant à la distribution de ses saillies et de ses creux, de ses tubercules et des vides, ou des dépressions qui les séparent. On y distingue cependant deux tubercules principaux à sa moitié antérieure, l'un à la face interne, l'autre à la face externe, qui sont réunis par une crête transversale; mais ces tubercules sont subdivisés, l'interne surtout, par de petites échancrures qui se partagent en deux ou trois autres. La dernière dent, encore moins susceptible d'être décrite que la précédente pour les détails, est plus petite qu'elle, a une forme elliptique, est bordée dans son pourtour d'une crête irrégulièrement dentelée, et garnie dans son intérieur de rugosités plus régulières encore. Dans leur position réciproque, toutes les dents sont opposées couronne à couronne, excepté la première molaire inférieure. »

Les Ours présentent aussi quelques caractères génériques assez remarquables dans les formes trapues et les proportions un peu lourdes de leur corps; dans l'extrême brièveté de leur queue; dans leurs membres assez courts et tous terminés par cinq doigts peu inégaux; dans leurs ongles allongés, crochus, très-forts et propres à fouir; dans leur marche entièrement plantigrade; dans leurs oreilles courtes et velues sur leurs deux faces; dans leurs yeux assez petits; dans leur langue très-douce; dans leurs narines très-ouvertes et entourées d'un mufle soutenu par un cartilage très-mobile; enfin dans leur épaisse fourrure toujours composée de très-longs poils. Leur tête est allongée, large en arrière, et terminée en avant par un museau assez fin, mais d'ailleurs d'une forme assez variable suivant les espèces chez lesquelles on l'examine : c'est ce qu'ont rendu très-sensible les auteurs de la Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle, par une belle planche, dans laquelle ils ont présenté en regard la tête de trois espèces, l'*Ursus maritimus*, l'*Ursus Arctos* et l'*Ursus Americanus*. Enfin les Ours offrent quelques particularités anatomiques qui ne doivent pas être omises ici. Le cerveau est volumineux, et ses circonvolutions sont assez nombreuses. L'estomac est de grandeur moyenne, et l'intestin est à peu près de même diamètre dans presque toute sa longueur : du reste, il n'y a point de cæcum, de même que chez les autres Plantigrades. L'os pénial est assez grand et recourbé en S. Les testicules sont suspendus dans un scrotum, comme chez la plupart des Carnassiers; et les vésicules séminales n'existent pas, au contraire de ce qui a lieu dans quelques genres voisins. La crosse de l'aorte ne fournit que deux artères, savoir : la sous-clavière gauche et un tronc d'où proviennent les deux carotides primitives, et la sous-clavière droite. Enfin, et ce caractère anatomique semble le plus remarquable et le plus curieux de tous, les reins sont tellement divisés et se trouvent composés de lobules tellement distincts, qu'on peut, avec Cuvier, comparer ces glandes à des grappes de raisin.

Ce genre est très-remarquable, non-seulement en ce qu'il offre une combinaison de caractères zoologiques qui lui est propre, et que l'on peut regarder comme très-singulière, mais aussi (et c'est même sous ce point de vue qu'il semble surtout intéressant) par la concordance parfaite que l'on observe entre les modifications organiques de ses organes digestifs et celles de ses membres, entre ses goûts et les moyens qu'il a de les satisfaire. De tous les Carnassiers proprement dits, ou, si l'on veut, de tous les Carnivores, les Ours sont en même temps ceux qui ont le moins d'appétit pour la chair, et ceux qui réussissent, avec le plus de difficulté, à se procurer une proie vivante et à la déchirer. En effet, leur marche plantigrade, et la presque égalité de leurs membres antérieurs et des postérieurs, excluent nécessairement cette rapidité de course et cette facilité de saut dont plusieurs genres assez voisins offrent des exemples remarquables; de plus leurs dents plates et garnies de tubercules mousses, sont plutôt propres à broyer des végétaux qu'à déchirer de la chair. Aussi les Ours peuvent-ils être considérés comme Omnivores, et s'accoutument-ils également bien à un régime végétal et à l'usage des substances animales, qu'ils viennent à bout de découper avec leurs incisives. En domesticité, on les nourrit à la fois de pain, de carottes et de viande; et dans l'état de nature, ils vivent principalement de racines et de fruits, mangent souvent aussi de jeunes pousses, et paraissent surtout aimer le miel qu'ils ne craignent pas d'aller chercher dans les ruches, redoutant peu les piqûres des Abeilles, dont ils sont en partie préservés par leur épaisse fourrure. Du reste, ce n'est guère que lorsqu'ils sont pressés par la faim, qu'ils se décident à attaquer les animaux, se montrant alors très-hardis et très-courageux, malgré la circonspection et l'extrême prudence qui semblent présider ordinairement à toutes leurs actions. Cette prudence et le développement très-remarquable de leur intelligence les tiennent toujours en garde contre les piéges; et il est même assez difficile de prendre vivants des individus adultes. C'est cependant ce qu'on réussit à faire par différentes ruses, dont l'une, assez singulière, consisterait, disent quelques auteurs, à enivrer l'Ours, au moyen de miel arrosé d'eau de vie. Plusieurs procédés, ou, si l'on peut employer cette expression, plusieurs méthodes sont aussi usitées pour la chasse aux Ours; chasse qui n'est pas sans danger, à cause du courage opiniâtre avec lequel se défendent ces animaux, et de leur force extrême. Il est cependant des contrées où l'on ne craint pas de les attaquer, sans autre secours que celui d'un pieu que l'on cherche à leur enfoncer dans le ventre, profitant du moment où ils se dressent sur leurs pattes de derrière pour lutter, avec plus d'avantage, contre leur ennemi, et pour l'étouffer entre leurs bras, selon leur habitude la plus ordinaire. Cette chasse est, comme on le pense bien, très-périlleuse, et l'on peut même ajouter que l'usage des armes à feu est presque le seul moyen qui mette le chasseur à l'abri de tout danger réel. Néanmoins on tue annuellement un grand nombre d'Ours pour se procurer leur fourrure et leur graisse, qui sont, comme chacun le sait, employées à divers usages, et qui ont quelque valeur dans le commerce. Leur chair est aussi estimée dans quelques contrées, principalement à l'automne, et leurs pattes passent même pour un mets assez délicat. Le genre Ours est l'un de ceux que l'on peut regarder comme cosmopolite : il se trouve répandu sous toutes les latitudes et dans presque toutes les contrées du globe, et il existe même à la fois plusieurs espèces d'Ours dans certaines régions.

* *Espèces européennes.*

Ours des Asturies. *V.* Ours brun d'Europe.

Ours brun d'Europe. *Ursus Arctos*, L.; Buff., t. VIII, pl. 31, et Cuv., Ménag. du Mus., t. 1. C'est la plus commune, la plus anciennement connue, et cependant l'une des plus obscures des espèces du continent européen. Il a communément de quatre à cinq pieds de longueur totale, et atteint même quelquefois une taille plus considérable encore. Son pelage est le plus ordinairement d'un brun marron, plus foncé sur le dos et la partie supérieure des membres, plus clair sur les côtés de la tête et du corps. Son poil est partout long, touffu, très-épais, excepté sur les pattes et le museau où il est court, selon la disposition la plus habituelle chez les Mammifères. On doit ajouter comme caractère de l'espèce, que la tête est très-large en arrière, que le museau se rétrécit presque subitement, que la plante des pieds de derrière est moyenne et entièrement nue; enfin que les jeunes diffèrent des adultes par l'existence d'un collier blanc ou blanchâtre plus ou moins complet. Cette espèce vit, comme la plupart de ses congénères, dans les montagnes boisées, et elle leur ressemble presque à tous égards par ses mœurs. « Blumenbach assure que l'Ours se contente de matières végétales dans sa jeunesse, et qu'il devient plus carnassier lorsqu'il passe trois ans. Il est certain qu'on peut le nourrir de pain seulement; ceux des ménageries ne mangent pas autre chose, et quoiqu'ils n'en reçoivent que six livres par jour, ils se portent très-bien; l'un d'eux a même vécu quarante-sept ans à ce régime dans les fossés de Berne où il était né. Ils mangent aussi volontiers des légumes, des racines, des raisins; mais ce qu'ils aiment le mieux, c'est le miel; ils renversent les ruches, grimpent dans les arbres creux, et s'exposent à la piqûre des Abeilles pour s'en rassasier. Ils recherchent les Fourmis, sans doute à cause de leur acidité, ensuite tous les fruits aigres, et surtout les baies d'Épine-Vinette et de Sorbier. Lorsque la faim les presse, ils dévorent les cadavres et les voiries les plus infectes. Ils boivent chacun un demi-seau d'eau par jour; ils la hument à peu près comme le Cochon. Leurs excréments sont jaunâtres et très-liquides; ils urinent en avant et sans lever la cuisse. L'Ours n'attaque jamais l'Homme, mais quand on le provoque, il est fort dangereux; la femelle surtout défend ses petits avec fureur. Cet animal cherche à écraser son ennemi avec ses pattes ou à l'étouffer entre ses bras. Il emploie aussi ses ongles avec avantage, mais il se sert peu de ses dents. Il attaque les Quadrupèdes en leur sautant sur le dos, et il paraît que les Chevaux et les Taureaux même ne sont pas toujours en sûreté devant lui. Sa démarche ordinaire est lente et traînante, il ne court jamais bien, et ne peut nager longtemps; mais il grimpe aisément aux arbres, et peut se tenir debout sur les

larges plontes de ses pieds; il descend à reculons tant des orhres que des montagnes un peu rapides. L'Ours est naturellement triste et sauvage; il mène une vie silencieuse et solitaire, et ne se rapproche de sa femelle que dans la saison d'amour. Il commence à engendrer dès l'âge de cinq ans, et entre en chaleur au mois de juin : l'accouplement dure fort longtemps, et se fait par des mouvements très vifs, avec des intervalles de repos. Après avoir fini, le mâle se baigne tout le corps. Ce qu'on a dit de la fureur amoureuse de la femelle, de ses avortements volontaires, de sa position renversée dans l'accouplement, sont autant de fables. La femelle porte sept mois, et non pas trente jours, comme le croyait Aristote; elle met bas dans sa retraite d'hiver. et fait depuis un jusqu'à trois petits; leur poil court et lustré les fait paraître beaucoup plus jolis que les adultes. Ils restent un mois les yeux fermés, et la mère les allaite pendant plus de trois. Un Ours femelle a encore mis bas à plus de trente et un ans. L'Ours ne dort pas toujours dans sa retraite d'hiver; mais la quantité de graisse qu'il a accumulée pendant la belle saison, lui rend l'abstinence possible et même nécessaire. Cette retraite commence et finit avec les grandes gelées. L'Ours choisit un trone d'arbre creux ou un antre souterrain, ou quelque trou de roche; et lorsqu'il ne trouve aucune cavité naturelle, il se fait une hutte avec des branches et des feuillages qu'il garnit soigneusement de mousse en dedans. » Il faut ajouter, d'après Fr. Cuvier, que l'Ours ne tombe point en léthargie lorsque l'hiver est doux, et que son sommeil est au contraire assez profond quand il est très-rigoureux; l'on sait d'ailleurs qu'en captivité, il est presque aussi éveillé pendant l'hiver que pendant le printemps ou l'été. Les habitudes de l'Ours, comme on le voit, sont connues d'une manière assez complète dans l'état présent de la science : au contraire, il est très-difficile, ou plutôt il est entièrement impossible d'indiquer avec précision les contrées dans lesquelles se trouve répandue l'espèce. Les Ours des Pyrénées, ceux des montagnes de la Norwége, de la Pologne, de la Bohême, de la Hongrie, de la Thrace, ceux de la Russie et de la Sibérie sont ils de même espèce que ceux des Alpes? doivent-ils être rapportés, comme ces derniers, au véritable Ours brun, à l'*Ursus Arctos*? C'est ce que pensent plusieurs naturalistes distingués, et particulièrement Desmarest, suivant lequel l'*Ursus Arctos* se trouverait à la fois dans les Alpes, dans les Pyrénées, dans les Vosges, dans les Crapacks, et même dans le mont Atlas, dans les principales chaînes de l'Asie tempérée et méridionale et dans les parties occidentales de l'Amérique du nord. Tout au contraire, Fr. Cuvier sépare l'Ours brun ordinaire, ou, comme il l'appelle, l'Ours des Alpes, de l'Ours des Asturies, de l'Ours de Norwége et de l'Ours de Sibérie qu'il considère comme autant d'espèces distinctes. Suivant cette manière de voir, l'Ours des Asturies, ou, comme il a été aussi appelé par Fr. Cuvier, l'Ours des Pyrénées (*Ursus Pyrenaicus*), serait caractérisé par sa taille moindre que celle de l'Ours des Alpes, et par sa couleur qui est généralement le blond-jaunâtre sur le corps et le noir sur les pieds; et l'Ours de Sibérie (*Ursus collaris*) se reconnaîtrait à son pelage généralement brun, avec les membres noirs et les épaules couvertes d'une bande blanche. Quant à l'Ours de Norwége (Hist. natur. des Mamm., liv. 7, avril 1819), il n'est connu que par un jeune individu, âgé de cinq semaines, et qui était d'un brun terre d'ombre, sans aucune trace de collier blanc. Il suffira d'avoir indiqué, d'après Fr. Cuvier, ces espèces ou variétés; on remarquera seulement qu'il s'en faut de beaucoup que tous les Ours d'une même contrée soient semblables entre eux : c'est ce dont il est facile de se convaincre en lisant les descriptions que Daubenton (Hist. nat. de Buffon, t. VIII, p. 265 et 264) a données de trois Ours des Alpes, dont deux avaient été pris en Savoie, et le troisième en Suisse. Il existe aussi, principalement dans les parties septentrionales de l'Europe, des Ours entièrement blancs, que l'on doit bien se garder de confondre avec l'Ours blanc polaire, *Ursus maritimus*, L., et qui doivent être considérés comme de simples variétés albines : tel est l'individu dont Buffon a donné une figure, t. VIII, pl. 22, sous le nom d'Ours blanc terrestre.

Il paraît que l'on ne doit rapporter à aucune des espèces ou variétés précédentes (si ce n'est peut-être à l'Ours de Norwége), celle que Buffon avait indiquée sous le nom d'Ours noir d'Europe, et que G. Cuvier (Oss. Foss., t. IV) distingue aussi de l'Ours brun ordinaire. Suivant ce naturaliste, l'Ours brun serait caractérisé par son crâne bombé de toutes parts en dessus, et par son poil brun foncé à la base, et fauve à la pointe. L'Ours commun des Alpes, de Suisse et de Savoie, l'Ours des Pyrénées, auquel se rapporterait l'Ours doré, et plusieurs races qui existent dans la Pologne, sont autant de variétés de cette espèce. L'Ours noir d'Europe, beaucoup plus rare que le précédent, aurait au contraire la partie frontale du crâne aplatie et même concave surtout en travers, et le pelage d'un brun noirâtre avec le dessus du nez d'un fauve clair et le reste du tour du museau d'un brun roux. Cuvier ne connaît cette espèce que par un seul individu, dont on ignore la patrie, et par un squelette et quelques crânes qui existent au cabinet d'anatomie du Muséum de Paris. Ces crânes sont figurés dans l'ouvrage sur les Oss. Foss., t. IV, pl. 20 et 21.

OURS NOIR D'EUROPE. *V.* OURS BRUN D'EUROPE.

OURS DE NORWÉGE. *V.* OURS BRUN D'EUROPE.

** *Ours de l'Asie septentrionale.*

On connaît dans le nord de l'Asie deux espèces, dont l'une, déjà indiquée sous le nom d'Ours de Sibérie, n'est, suivant quelques auteurs, qu'une simple variété de l'*Ursus Arctos* d'Europe, et dont l'autre est le fameux Ours polaire, si célèbre par les récits des voyageurs, et si redouté des habitants des pays les plus septentrionaux de cette hémisphère.

OURS BLANC. C'est la désignation le plus généralement employée pour indiquer l'Ours polaire.

OURS POLAIRE, *the polar Bear*, Penn., Syn. Quadr., n° 139; *Ursus maritimus*, L.; *Ursus marinus*, Pall., *Spic. Zol.*, fasc. XIV. Pennant, Cuvier et quelques autres auteurs, ont adopté, pour cette espèce, le nom d'Ours polaire, beaucoup plus exact que ceux d'Ours blanc et d'Ours de mer ou maritime qui lui ont été

donnés par la plupart des naturalistes, et principalement par Buffon, t. xv, p. 128, et Suppl., t. ii. En effet, ces noms, appliqués à l'Ours polaire, pourraient produire une véritable confusion; le premier ayant été donné aussi à la variété albine de l'*Ursus Arctos*, et le second, à une espèce très-remarquable de Carnassiers amphibies, le *Phoca Ursina* de Linné ou *Otaria Ursina* de Desmarest. Au reste, Buffon a lui-même prévenu ses lecteurs contre cette double cause d'erreur, soit à l'article de l'Ours brun (t. viii, *loc. cit.*), soit dans la description du Phoque Ours marin (Suppl., vi, p. 346). — L'Ours polaire est une espèce très-remarquable par la couleur de son pelage qui est entièrement blanc, soit en hiver, comme chez la plupart des Mammifères des pays très-froids, soit même en été; par la couleur du bout du museau et des ongles qui sont noirs; et par celle des lèvres et de l'intérieur de la bouche, qui tire sur le violet-noirâtre. La plante et la paume sont en grande partie velues dans cette espèce; mais ce qui la distingue peut-être d'une manière encore plus précise de tous ses congénères, ce sont ses proportions. Comme si la remarque que Blainville a faite d'une manière générale sur l'allongement du corps des animaux aquatiques (*V.* art. Mammifères, p. 68, t. vii), était aussi bien applicable aux espèces comparées entre elles qu'aux genres, aux familles et aux ordres, ce qui caractérise plus particulièrement l'Ours polaire, c'est la longueur du corps, du cou, et surtout de la main et du pied. Ainsi, cette dernière partie, qui fait à peine la dixième partie de la longueur du corps chez l'Ours brun, est seulement chez l'Ours polaire d'un sixième plus court que le corps, ce qui donne en plus chez celui-ci une différence considérable. Une autre modification organique que présentent également la plupart des espèces aquatiques, l'aplatissement du crâne, se retrouve aussi chez l'Ours polaire qui a cette partie sensiblement plus aplatie et plus mince que chez l'Ours brun. Enfin il faut encore noter cette différence que chez le premier, la tête est terminée supérieurement par un bord presque uniformément convexe sur toute son étendue, tandis que chez l'Ours brun et la plupart de ses congénères, on remarque entre le front qui est bombé et le museau qui est rectiligne, un enfoncement assez profond; en sorte que le bord supérieur de la tête est alternativement convexe, concave et rectiligne. Suivant quelques auteurs, l'Ours polaire parvient à une taille très-considérable : les Hollandais de la troisième expédition pour la recherche d'un passage aux Indes par le Nord, affirment même avoir tué un individu dont la peau avait jusqu'à treize pieds de longueur : assertion que plusieurs naturalistes ont révoquée en doute, en se fondant sur ce fait, que tous les individus amenés en Europe ou décrits par des voyageurs dont le témoignage est le plus authentique avaient moins de sept pieds de longueur totale. Cette espèce n'habite pas seulement les régions les plus froides de l'Asie; elle est répandue dans la partie septentrionale de l'Amérique, dans la baie d'Hudson, se retrouve aussi au nord de l'Europe, et vient quelquefois, porté par les glaces, sur les côtes d'Islande et même de Norwége; en sorte qu'on peut, d'une manière générale, lui assigner pour patrie, la mer Glaciale et les terres qui avoisinent le cercle polaire arctique. « Pendant les longues nuits du commencement et de la fin de l'hiver, il s'écarte quelquefois des rivages, dit Cuvier (Ménag. du Mus., t. i), mais jamais il ne passe l'été dans les terres, et il n'arrive jamais jusqu'aux régions boisées situées au sud du cercle arctique, tandis que l'Ours brun craint de s'élever au nord de ce cercle. La partie de la Sibérie, où l'on trouve le plus d'Ours blancs, est celle qui est située entre les embouchures de la Léna et du Jénissey. Il y en a moins entre ce dernier fleuve et l'Obi, et entre l'Obi et la mer Blanche, parce que la Nouvelle-Zemble, leur offrant un asile commode, ils ne viennent guère jusqu'au continent. On n'en voit point sur les côtes de la Laponie. C'est au mois de septembre, ajoute l'illustre auteur, que l'Ours blanc, surchargé de graisse, cherche un asile pour passer l'hiver. Il se contente pour cela de quelque fente pratiquée dans les rochers, ou même dans les amas de glace; et sans s'y préparer aucun lit, il s'y couche et s'y laisse ensevelir sous d'énormes masses de neige. Il y passe les mois de janvier et de février dans une véritable léthargie... C'est dans leur asile d'hiver et au mois de mars que les femelles mettent bas. Elles portent par conséquent au moins six à sept mois. Le nombre de leurs petits est ordinairement de deux; ils accompagnent leur mère partout, et vivent de son lait jusqu'à l'hiver qui suit leur naissance. On dit même que la mère les porte sur son dos lorsqu'elle nage. A cet âge le poil est plus fin et plus blanc : il jaunit toujours plus ou moins dans les adultes. » L'Ours polaire vit très-bien en captivité, même dans notre climat, quoiqu'il souffre beaucoup de la chaleur. Dans les ménageries, on est obligé, surtout pendant l'été, de lui jeter, presque à chaque instant, des seaux d'eau sur le corps pour le rafraîchir. Du reste, soumis au même régime que les autres Ours, il s'y habitue très-bien, et se laisse, comme eux, apprivoiser avec assez de facilité. Dans l'état de nature, il se nourrit de la chair des Oiseaux d'eau, des Poissons, des Cétacés et des Phoques qu'il poursuit très-bien à la nage, se jette quelquefois sur les cadavres, et ne craint pas, lorsqu'il est affamé, d'attaquer les Morses, les Dauphins les mieux armés et l'Homme lui-même. Il paraît que cette espèce n'était pas inconnue aux anciens. Cuvier pense en effet que c'est un Ours polaire que Ptolémée Philadelphe fit voir à Alexandrie, et dont parlent Calixène le Rhodien et Athénée.

Ours du mont Liban, *Ursus Syriacus*, Ehremb. Cette espèce ne paraît pas différer essentiellement de l'*Ursus Arctos*; son pelage est blanc-jaunâtre, le plus ordinairement unicolore ou parfois varié de fauve; ses oreilles sont allongées, son front un peu bombé. Sa longueur totale est de trois pieds huit pouces.

*** *Ours de l'Asie méridionale.*

Ours de Bornéo. *Helarctos euryspilus*, Horsf. Cet Ours ne paraît pas assez différer de l'*Ursus Malaynus*, dans son jeune âge, pour en faire, avec le docteur Horsfield, une espèce distincte.

Ours aux grandes lèvres. *Ursus labiatus*, Blainv.; *Ursus longirostris*, Tiedem.; l'Ours jongleur de Fr. Cuvier; *Chondrorhynchus*, Fisch.; *Melursus*, Mey.;

*Prochilus*, Illig. Il a été l'objet de l'une des plus singulières méprises qu'aient jamais faites les naturalistes. Un individu de cette espèce, privé de toutes ses incisives, soit par l'effet de l'âge, soit par quelque autre circonstance individuelle, fut amené en Europe, vers 1790, par des *montreurs* d'animaux; il fut examiné à cette époque par plusieurs naturalistes et décrit par eux avec soin. L'espèce pouvait dès lors être bien connue : mais ces naturalistes ne comprirent pas que l'absence des incisives pouvait être accidentelle, et, grands admirateurs de la méthode linnéenne, ils se trompèrent, pour avoir suivi à la lettre un immortel ouvrage sans en avoir pénétré l'esprit. Le nouvel animal manquant d'incisives, appartenait nécessairement, suivant eux, à l'ordre des *Bruta*, que caractérise la phrase suivante : *Dentes primores nulli utrinquè;* ainsi, quoiqu'il eût la port, la physionomie, les doigts, et tous les caractères extérieurs des Ours, il fut placé dans le genre *Bradypus*. On se fondait, pour ce dernier rapprochement, sur l'existence, chez le nouvel Ours, d'ongles très-allongés et de poils assez semblables à ceux des Paresseux, et sur cette autre considération purement négative, qu'il s'éloigne des autres genres de l'ordre des *Bruta*, beaucoup plus encore que des Bradypes. On se rappelle en effet que cet ordre, qui correspond à peu près à celui que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Édentés (*V.* art. MAMMALOGIE), comprenait les genres *Bradypus*, *Myrmecophaga*, *Manis*, *Dasypus*, *Rhinoceros*, *Elephas* et *Trichechus*. C'est ainsi que l'*Ursus labiatus* fut décrit par divers auteurs sous les noms de *Bradypus Ursinus* (Sh., *Gen. Zool*), de Paresseux ursiforme (*Ursiform Sloth*, Penn.), de Paresseux Ours, et de Paresseux à cinq doigts. Plus tard, quelques auteurs, sans comprendre encore ce qu'était le *Bradypus Ursinus*, comprirent du moins qu'il n'était pas un véritable Paresseux, et ils créèrent pour lui un genre nouveau qui fut nommé *Prochilus* par Illiger et *Melursus* par Meyer. On doit à Buchanan et à Sonnini d'avoir annoncé les premiers, à Blainville (Bull. Sc. Philom., 1817) et à Tiedemann, d'avoir démontré que le prétendu Paresseux n'est qu'un Ours, à la vérité remarquable par la présence de quelques caractères particuliers. La lèvre inférieure dépasse un peu la supérieure, et le museau est, dans son ensemble, très-allongé, et en même temps assez gros; son extrémité est soutenue par un cartilage nasal, mobile et très-large; la tête est petite, et les oreilles assez grandes. Le pelage est partout d'un noir profond, si ce n'est sur la poitrine où se voit une tache blanche en forme de V majuscule, et sur le museau qui est blanchâtre : il se compose, du moins chez les adultes, de poils excessivement longs, principalement sur les côtés de la tête et sur la partie antérieure du corps où il existe même une sorte de crinière comparable à celle du Lion. Cette espèce, qui a ordinairement un peu plus de quatre pieds de longueur totale, est, suivant Duvaucel, assez commune au Bengale, particulièrement dans les montagnes du Silhet, aux environs des lieux habités, où elle passe pour être exclusivement frugivore. Douce et intelligente, elle se laisse facilement dresser par les jongleurs de l'Inde, à divers exercices.

OURS ISABELLE. *Ursus Isabellinus*, Horsf. Cette espèce qui n'est connue que par une peau mutilée, provenant des montagnes du Népaul, présente une fourrure longue, épaisse et frisée sur les parties antérieures, tandis qu'elle est courte et très-serrée sur les flancs et le ventre; sa nuance générale est le brun-rougeâtre très-pâle, à reflets d'un jaune sale; les griffes sont très-petites, surtout aux membres postérieurs. Taille, trois pieds dix pouces.

OURS MALAIS. *Ursus malayanus*, Raff., Trans. Lin., tome III, Horsfield, *Zool. reseach. in Java*. Il est assez commun dans quelques-unes des îles de la Sonde, et se retrouve dans le Pégu, suivant Duvaucel. Sa taille est plus petite d'un sixième que celle de l'*Ursus labiatus*. Sa tête est ronde; son front large; son museau assez court; son pelage noir et luisant. Les jeunes ont au-dessus des yeux une tache d'un fauve pâle; le museau est également fauve; la poitrine est couverte d'une tache de même couleur, représentant à peu près, par la forme, un large cœur.

OURS PARESSEUX. *V.* OURS AUX GRANDES LÈVRES.

OURS DU THIBET. *Ursus Thibetanus*, Cuv., Oss. Foss., t. IV, p. 325, et Fr. Cuv., Mammif. lithogr. Il a été découvert à peu près dans le même temps au Népaul par Wallich, et dans le Silhet par Duvaucel. Il se distingue par la grosseur de son col et la forme de sa tête terminée supérieurement par un bord presque rectiligne; par ses ongles petits; par son pelage lisse et généralement noir, avec la lèvre inférieure blanche et une tache en forme d'Y sur la poitrine. Sa taille n'est pas connue d'une manière exacte; on sait seulement qu'il est plus petit que l'Ours aux grandes lèvres, et plus grand que le suivant.

**** *Ours de l'Amérique méridionale.*

OURS DES CORDILIÈRES DU CHILI. *Ursus ornatus*, Fr. Cuv., Hist. des Mammif., liv. 50. Cette espèce, la seule que l'on ait encore découverte dans l'Amérique méridionale, si elle ne diffère pas de celle que Garcilasso et Acosta disent exister au Pérou, n'est connue que par un jeune individu ayant trois pieds de longueur totale, que le Muséum a possédé vivant. Elle a quelques rapports, par la nature et les couleurs de son pelage, avec les deux espèces précédentes et avec l'Ours noir d'Amérique. Elle est généralement noire, avec la mâchoire inférieure, le dessous du col et la poitrine d'un blanc assez pur; le museau d'un gris roussâtre, et une tache fauve sur le front : cette tache, remarquable par sa disposition, commence entre les yeux et se divise à la partie antérieure du front pour se porter à droite et à gauche, en décrivant sur le front deux arcs presque demi-circulaires que leur position permettrait de comparer à des sourcils, s'ils se trouvaient plus rapprochés des yeux. Cette espèce, encore très-peu connue, ne paraît pas très-répandue.

***** *Ours de l'Amérique septentrionale.*

OURS FÉROCE. *Ursus ferox*, Lew. et Cl.; *Ursus horribilis*, Ord.; Say. Exp. aux Mont. Roch.; Godman. Mast.; désigné aussi sous le nom d'Ours gris, *Ursus cinereus*, par Warden, Desmarest, Sabine, Harlan et quelques autres naturalistes. « C'est, dit Warden (Description des États-Unis, t. v), le plus grand et le

plus féroce du genre. Il habite les parties élevées de la contrée du Missouri et la chaîne des montagnes Rocheuses. Sa force musculaire est si grande qu'il tue facilement les plus grands Bisons. Il pèse de huit à neuf cents livres. On emploie sa fourrure pour faire des manchons et des palatines, et sa peau se vend de vingt à cinquante dollars. Cet Ours est d'une couleur grise ou grisâtre, quelquefois tirant sur le brun et le blanc. Il est beaucoup plus grand, plus fort et plus léger que le plus grand Ours brun. L'un de ces animaux, tué par les compagnons de Lewis et de Clark, pesait entre cinq et six cents livres. La longueur de son corps était de huit pieds sept pouces et demi. Sa circonférence avait cinq pieds dix pouces, et le tour du milieu de ses jambes de devant, vingt-trois pouces. Ses griffes avaient quatre pouces trois huitièmes. Sa queue était plus courte que celle de l'Ours commun; son poils plus long, plus beau et plus abondant, surtout sur le derrière du cou. »

Ours gris. *Ursus cinereus*, Warden. C'est le même que l'Ours féroce.

Ours gulaire. *Ursus guloir*, Geoff. C'est une variété de l'Ours noir d'Amérique.

Ours noir d'Amérique, Cuv., Ménag. du Mus., t. II; *Ursus Americanus*, Pall., Spic. Zool., fasc. 14. Cette espèce, un peu plus petite que l'Ours brun d'Europe, est généralement couverte de poils d'un noir brillant et de médiocre longueur; ceux du museau sont cependant très-courts et d'un roux grisâtre, et on remarque au-dessus de chaque œil une tache fauve. Les oreilles sont à peu près rondes et plus écartées l'une de l'autre que chez l'*Ursus Arctos;* le front, qui est aussi moins bombé, est presque en ligne droite, et le museau est plutôt convexe que concave; les ongles sont très-comprimés, et la plante est assez petite et étroite. Cette espèce, très-commune dans plusieurs cantons de l'Amérique du nord, se retrouve dans quelques parties de l'Asie septentrionale, et particulièrement au Kamtschatka. Elle s'établit, pour sa retraite hibernale, dans des troncs d'arbres creux, et quelquefois dans la neige. Elle passe pour être presque exclusivement frugivore: elle se nourrit en effet principalement de fruits sauvages et cultivés, et de légumes : elle aime beaucoup aussi le Poisson, et surtout le miel qu'elle se procure avec beaucoup d'adresse. Sa voix, très-différente de celle de l'*Ursus Arctos*, consiste dans des hurlements aigus, qui ressemblent à des pleurs; observation qui avait été faite assez anciennement par Pallas, et que Cuvier a vérifiée depuis sur les individus qu'a possédés la Ménagerie du Muséum. Les jeunes sont à leur naissance entièrement gris et sans collier, comme on a eu occasion de le vérifier à la Ménagerie du Muséum où l'espèce s'est reproduite.

Ours terrible. Même chose que Ours féroce.

*Ours fossiles.*

Un très-grand nombre d'auteurs ont décrit et figuré avant Cuvier, des ossements fossiles d'Ours; mais la plupart d'entre eux n'avaient pas même su les rapporter à leur véritable genre, tandis que d'autres naturalistes avaient déterminé comme appartenant aux Ours, les débris de plusieurs animaux très-différents. Esper et surtout Camper et Rosenmüller sont presque les seuls que l'on ait pu consulter avec fruit, jusqu'à l'époque où parut le grand ouvrage de Cuvier. Cet illustre naturaliste (dans sa seconde édition) admet, néanmoins avec quelque doute, quatre espèces dont voici l'indication succincte : 1° *Ursus spelœus*, espèce mentionnée assez anciennement par Blumenbach, sous ce nom que Rosenthal et Cuvier ont depuis adopté. Elle est d'un quart plus grande que l'Ours brun d'Europe, et est principalement caractérisée par son front très-élevé au-dessus de la racine du nez, et présentant à sa partie antérieure deux bosses convexes. On trouve en abondance ses débris fossiles dans les cavernes de la Hongrie, des montagnes du Hartz, de la Franconie et de plusieurs autres parties de l'Europe. 2° *Ursus arctoïdeus*, Blum., Cuv. (*loc. cit.*). Celui-ci, de même taille que le précédent, a le crâne moins bombé; les crêtes temporales moins promptement rapprochées; la première molaire séparée de la canine par un intervalle un peu plus grand, et celle-ci sensiblement plus petite. Cette espèce, assez rapprochée, suivant Cuvier, de l'Ours noir d'Europe, se trouve ordinairement dans les mêmes lieux que l'*Ursus spelœus*, mais elle est moins commune. 3° *Ursus priscus*, Goldfuss, Cuv. (*loc. cit.*). Cette espèce, beaucoup plus petite que la précédente, a beaucoup de rapports avec l'Ours brun des Alpes, par les formes de sa tête. Son crâne, qui est cependant un peu plus déprimé, a sa plus grande convexité vers la suture frontale; le front est plan dans tous les sens, et s'unit aux os du nez sans concavité sensible; la mâchoire inférieure a les apophyses coronoïdes un peu plus larges et plus élevées; les intervalles des molaires aux canines sont un peu plus longs, et le bord inférieur plus droit que chez l'Ours brun. On voit les alvéoles de la petite dent derrière la canine, aux deux mâchoires, et de la première dez molaires en série à la mâchoire supérieure qui manquent presque toujours dans les autres Ours des cavernes. On doit à Goldfuss la connaissance de cette espèce qu'il a décrite (*Nov. Act. Acad. Cæs.*) sur un crâne trouvé dans les parties les plus profondes de la caverne de Gaylenreuth. 4° enfin, Cuvier (*loc. cit.*, p. 380) a donné le nom d'*Ursus etruscus* à une quatrième espèce encore peu connue, dont on a trouvé quelques fragments dans le val d'Arno.

Les noms d'Ours et d'*Ursus* ont été quelquefois appliqués à des Carnassiers voisins des Ours, et même à des animaux de genres et d'ordres très-différents. Ainsi Linné et la plupart des auteurs systématiques plaçaient parmi les Ours la plupart des Carnassiers plantigrades (*V.* Blaireau, Glouton et Raton); et l'on a même quelquefois désigné le Kinkajou sous le nom d'Ours à miel, et les Fourmiliers Tamanoir et Tamandua, sous ceux d'Ours mangeurs de Fourmis ou d'Ours Fourmiliers.

OURSAGNE. bot. On donne ce nom, dans les Pyrénées, à diverses Graminées, particulièrement à une petite Festuque, parce qu'on dit que les Ours s'en forment des litières pour passer l'hiver dans les grottes; mais le fait est loin d'être constaté.

OURSE. mam. La femelle de l'Ours. *V.* ce mot.

OURSIN. mam. Ce nom a quelquefois été donné à un Phoque de la section des Otaries.

OURSIN. *Echinus*. ECHIN. Genre de l'ordre des Pédicellés, ayant pour caractères : corps régulier, enflé, orbiculaire, globuleux ou ovale, hérissé, à peau interne solide, testacée, garnie de tubercules imperforés, sur lesquels s'articulent des épines mobiles, caduques. Cinq ambulaires complets, bordés chacun de deux bandes multipores, divergentes, qui s'étendent en rayonnant du sommet jusqu'à l'ouverture centrale inférieure. Bouche inférieure centrale, armée da cinq pièces osseuses surcomposées postérieurement. Anus supérieur, vertical. Les Oursins, connus vulgairement sous le nom de Hérissons ou Châtaignes de mer, à cause des fortes épines dont leur corps est couvert, se distinguent facilement des autres Échinodermes par la présence de ces fortes épines et parce que leur anus est vertical et diamétralement opposé à la bouche. D'après Lamarck, on doit distinguer les Oursins des Cidarites, parce que les tubercules de ceux-ci sont perforés à leur centre, et que leurs ambulaires sont plus étroits, plus réguliers que ceux des Oursins. Le corps des Oursins est renflé, globuleux, hémisphérique, presque conique et même ovale suivant les espèces, toujours aplati plus ou moins en dessous; il consiste en une coque calcaire, en général peu épaisse, formée d'une infinité de petites pièces polygones, régulières ou irrégulières, qui se joignent exactement par leurs bords; cette sorte de structure en mosaïque a été nommée parquetage; elle se distingue quelquefois à l'extérieur par des lignes enfoncées, qui correspondent aux points d'union des pièces entre elles. Les espèces offrant cette disposition ont été particulièrement appelées parquetées; mais, que cette structure soit apparente ou non à l'extérieur, elle existe toujours, et tous les Oursins sont véritablement parquetés. Le sommet de la coque calcaire est percé d'un trou plus ou moins grand; pendant la vie, il est bouché par une membrane converte de pièces calcaires, qui ne se joignent pas aussi exactement que celles du corps; aussi manquent-elles souvent dans les échantillons desséchés et conservés avec peu de soin. Au centre de cette membrane existe une ouverture où vient aboutir l'intestin, et à sa circonférence cinq petits trous béants, auxquels se terminent les ovaires. Au milieu de la base ou face inférieure du test calcaire, on voit une ouverture arrondie ou subpentagone, toujours plus grande que la supérieure qui lui est opposée verticalement; elle est également fermée dans l'état frais par une membrane contractile, couverte de très-petites écailles calcaires, imbriquées; au milieu se trouve la bouche qui laisse voir cinq dents dont sont armées les mâchoires. A la surface externe de la coque calcaire l'on aperçoit dix bandelettes poreuses, qui se rendent de l'ouverture supérieure à l'inférieure comme les méridiens d'un globe; elles circonscrivent ainsi dix espaces d'étendue inégale et qui alternent régulièrement; les plus étroits sont nommés ambulaires, les plus grands aires interstitiales. Les bandelettes poreuses sont percées d'une infinité de petits trous qui traversent l'épaisseur de la coque, et qui se voient également à la surface interne. Chacune d'elles est formée de deux, trois, quatre, cinq et même six rangées longitudinales de trous, disposés par paires transversales ou obliques; ces bandelettes sont droites, sinueuses, festonnées, suivant les espèces, et souvent d'une manière fort élégante. Tous les trous ne traversent pas directement l'épaisseur de la coque calcaire; plusieurs sont obliques, de sorte que le dessin qu'ils forment à l'extérieur est presque toujours plus compliqué qu'à l'intérieur. Pendant la vie, l'animal fait sortir par ces trous une infinité de petits tentacules charnus, rétractiles, susceptibles de s'allonger autant que les épines; il paraît qu'ils servent à l'animal à se fixer sur les corps solides. La surface externe des ambulaires et des aires interstitiales est garnie de tubercules plus ou moins gros, plus ou moins nombreux et presque toujours disposés avec une certaine régularité, mais très-variable suivant les espèces. Le sommet de ces tubercules est formé par une surface arrondie, circonscrite, très-lisse, sur laquelle s'articulent les épines dont la base présente une facette concave, qui s'adapte parfaitement sur le sommet des tubercules. Les épines sont de nature calcaire; leur forme et leur volume varient beaucoup; il y en a de longues, de courtes, d'aiguës, d'obtuses, de striées, de denticulées, etc. Leur grosseur est en général proportionnée à celle des tubercules, et chaque espèce en a de diverses dimensions. Ce sont surtout les Oursins à test ovale où l'on voit les disproportions les plus grandes. Chaque épine présente à sa base un rétrécissement circulaire, en forme de gorge étroite, surmontée d'un rebord saillant.

La surface externe du corps des Oursins est couverte pendant la vie par une membrane contractile dans tous ses points, exactement appliquée sur le test, et percée d'autant d'ouvertures qu'il y a de trous aux bandelettes poreuses, et de tubercules sur les ambulaires et sur les aires interstitiales. Les trous correspondant aux bandelettes poreuses, laissent passer les tentacules charnus, et ceux qui correspondent aux tubercules embrassent circulairement le rebord situé au-dessus de la portion articulaire des épines; c'est par la contraction de cette membrane que les épines peuvent se mouvoir et servir à la locomotion de l'animal; ce mouvement progressif est fort lent.

Les mâchoires dans ces animaux sont fort singulières, très-compliquées, et composées de trente pièces calcaires articulées, formant par leur assemblage une sorte de cône renversé, que l'on désigne vulgairement sous le nom de lanterne d'Aristote. Elles sont armées de cinq dents (comprises dans le nombre des trente pièces) allongées, dont les pointes, fort dures, sont seules visibles par l'ouverture de la bouche. Cet assemblage de pièces est fixé par des muscles, à cinq lames calcaires, qui bordent intérieurement l'ouverture intérieure du corps. L'intestin est fort long et attaché en spirale aux parois intérieures du test par un mésentère; un double système vasculaire règne le long de ce canal, et s'élève en partie sur le mésentère; on trouve également dans l'intérieur des Oursins cinq ovaires qui viennent aboutir aux cinq ouvertures situées autour de l'anus.

Les Oursins se trouvent dans toutes les mers, et fossiles dans presque toutes les formations; leurs espèces sont nombreuses et difficiles à distinguer entre elles.

OURSINE. *Arctopus*. BOT. Ce genre, fondé par Linné

sur une plante fort remarquable d'Afrique, a été placé dans la Pentandrie Digynie, quoique ses fleurs soient unisexuées. C'était sans doute pour ne pas l'éloigner des genres qui, au milieu de la Pentandrie, forment un groupe compacte appartenant aux Ombellifères, famille où se range naturellement aussi l'*Arctopus*, près de l'*Eryngium* et de l'*Echinophora*. La description de l'unique espèce qui constitue ce singulier genre, en fera suffisamment reconnaître les principaux caractères.

OURSINE D'AFRIQUE. *Arctopus echinatus*, L., *Hort. Cliff.*, 495; Burm., *Plant. Afric. Dec.*, tab. 1, Lam., Illust., pl. 855. La souche est souterraine, très-grosse, noueuse, brune, résineuse, perpendiculaire, terminée inférieurement par une racine rampante et divisée en fibres radicellaires. De cette souche qui reste à fleur de terre, sortent des feuilles réunies au nombre de huit à dix en une touffe étalée; les extérieures sont les plus grandes. Ces feuilles sont pétiolées, larges, planes, épaisses, marquées de nervures, découpées en sinus profonds, garnies sur leurs bords de cils longs et bruns qui les font paraître comme frangées. C'est cette forme générale des feuilles qui a suggéré à Linné le nom d'*Arctopus*, mot qui signifie pied d'Ours. A l'angle de chaque échancrure, est un faisceau d'épines jaunâtres, très-aiguës et disposées en étoile. Les pétioles sont élargis, membraneux, blancs et engaînants à leur base. Les fleurs, disposées en ombelles, naissent au centre du faisceau que forment les feuilles. Dans certaines ombelles les fleurs sont toutes mâles par avortement de l'ovaire; dans les autres, elles sont androgynes, c'est-à-dire que les ombelles ont de nombreuses fleurs mâles, au centre, et quatre à cinq fleurs femelles à la circonférence. Jamais ces deux sortes d'ombelles ne se rencontrent sur le même pied; c'est pourquoi la plupart des auteurs ont donné pour caractères essentiels à l'*Arctopus*, des fleurs dioïques-polygames. Thunberg (*Flor. Cap.*, 2, p. 197) dit, dans sa description, que les fleurs sont parfaitement dioïques, et il n'admet point d'ombelles androgynes. Les ombelles mâles sont lâches et portées sur d'assez longs pédoncules. Leurs rayons sont très-longs et inégaux, ils supportent des ombelles courtes, uniformes et pourvues de fleurs nombreuses. L'involucre est composé de cinq folioles sessiles, oblongues, pointues, plus courtes que les pédoncules. Les involucelles sont monophylles, divisés très-profondément en cinq découpures entières ou bifides et même trifides, lancéolées et épineuses. Chaque fleur mâle offre un calice très-petit, à cinq divisions; cinq pétales, infléchis au sommet, entiers, égaux, et du double plus longs que le calice; cinq étamines dont les filets sétacés et plus longs que la corolle, soutiennent des anthères ovées et purpurines; à la place de l'ovaire avorté, deux styles sétacés, purpurins, à stigmates simples, aigus. Les ombelles androgynes ont l'involucre comme dans les fleurs mâles; les fleurs sont sessiles, disposées dans un involucelle monophylle, très-grand, persistant, ouvert, fendu en quatre ou cinq parties, qui s'accroît considérablement et devient épineux sur ses bords. Au centre de l'involucre sont les fleurs mâles et à la circonférence les fleurs femelles, en très-petit nombre. Celles-ci ont un calice et une corolle comme dans les fleurs mâles, à l'exception que la corolle est composée de pétales rouges, très-petits puisqu'ils ne dépassent pas le calice. Les étamines manquent complétement. Le fruit consiste en un double akène, dont les deux portions sont acuminées. Selon Thunberg, il n'y a que des fleurs femelles dans l'involucelle épineux dont il vient d'être question pour les ombelles androgynes. L'Oursine d'Afrique croît dans les localités sablonneuses et les plaines de l'Afrique australe, surtout aux environs du cap de Bonne-Espérance.

OURSININS. MAM. (Daubenton et Vicq-d'Azyr.) Nom d'une famille de Carnassiers, qui correspond au genre *Ursus* de Linné. *V.* OURS.

OURSON. MAM. Le petit de l'Ours. *V.* ce mot.

OUSTROPIS. BOT. Le genre institué sous ce nom par D. Don (*Syst.*, II, 214) est le même que celui précédemment nommé *Ototropis* par Bentham.

OUTANG. MAM. Espèce du genre Orang. *V.* ce mot.

OUTARDE. *Otis*. OIS. Genre de l'ordre des Coureurs. Caractères : bec de la longueur de la tête au plus, droit, conique, comprimé latéralement; mandibule supérieure un peu voûtée à la pointe, dépassant l'inférieure qu'elle recouvre de ses bords; narines ovales, situées vers le milieu du bec, rapprochées l'une de l'autre et ouvertes; pieds longs, nus au-dessus du genou; trois doigts en avant, courts, réunis à leur base et bordés par des membranes; point de pouce; ailes médiocres; la première rémige de moyenne longueur, la deuxième un peu plus courte que la troisième qui est la plus longue. Pour le volume du corps et pour leur taille ramassée, il serait sans contredit plus convenable de laisser les Outardes au milieu des Gallinacés, ainsi que l'ont fait Linné et beaucoup d'autres naturalistes, que de les placer parmi les Coureurs; néanmoins certains caractères, les mêmes que ceux qui distinguent les Oiseaux de ce dernier ordre, et surtout de grands rapprochements d'habitudes n'ont pas permis que l'on suivît plus longtemps les anciens errements. En général, toutes les espèces du genre sont pesantes et beaucoup plus aptes à la course qu'au vol; lorsqu'elles sont forcées de se livrer à ce dernier usage de leurs facultés, elles paraissent le faire avec crainte et le plus près possible de la surface des terres qu'elles effleurent néanmoins avec assez de rapidité. Elles se tiennent constamment dans les grandes plaines couvertes de moissons ou dans les broussailles les moins fréquentées. Leur nourriture consiste en graines, herbes tendres et insectes. Un mâle suffit à plusieurs femelles qui se retirent et reprennent la vie solitaire dès qu'elles ont été fécondées. Aucune de celles connues ne construit d'autre nid qu'un trou creusé en terre et dans lequel sont déposés les œufs ordinairement peu nombreux. Tout porte à croire qu'elles sont assujetties à deux mues par année. On distingue facilement les mâles à quelques ornements particuliers et à beaucoup plus d'éclat et de bigarrures dans le plumage. L'Outarde est un gibier des plus succulents et très-recherché des gastronomes. Le nouveau continent n'a encore offert aucune espèce de ce genre.

OUTARDE D'AFRIQUE. *Otis Afra*, L. Parties supérieures

d'un brun noirâtre, irrégulièrement rayé et strié de roux; sommet de la tête brun, avec des raies et des stries blanches; un large trait blanc de chaque côté de la tête, plus une tache sur l'oreille; rémiges primaires noires, moins longues que les secondaires qui ont une large bande blanche sur toute la longueur de l'aile; cou et parties inférieures noirâtres, un demi-collier blanc sur le premier; un anneau blanc sur la jambe; bec noirâtre; pieds jaunes; ongles noirs. Taille, vingt-sept pouces. La femelle n'a que de petites lignes blanches sur la tête et le cou qui sont noirs; elle n'a point non plus de collier ni de taches sur les oreilles. Du cap de Bonne-Espérance.

Outarde d'Arabie. *Otis Arabs*, L. Parties supérieures variées de noir et de marron; front blanchâtre; tête noire, garnie d'une huppe pointue, couchée en arrière; une tache blanche de chaque côté; rémiges primaires noires, les secondaires tachetées de noir et de blanc; rectrices latérales blanchâtres, les intermédiaires blanches, traversées de bandes noires; gorge et devant du cou bleuâtres, rayés de brun; parties inférieures blanches. Bec grisâtre; pieds brunâtres. Taille, vingt-quatre pouces.

Outarde barbue. *V.* Grande Outarde.

Outarde du Bengale. *V.* Outarde Churge.

Outarde alcoatra. *V.* Outarde plissée.

Outarde caffre. *V.* Outarde à nuque noire.

Outarde Canepetière. *Otis Tetrax*, L., Buff., pl. enl. 10 et 25. Parties supérieures variées de fauve, de blanchâtre et de zigzags noirâtres, avec quelques taches noires assez grandes; plumes de la tête noires, ayant à leur centre une tache longitudinale fauve, rougeâtre; joues et menton cendrés; la majeure partie du cou noire; un double collier blanc au bas de la gorge et sur la poitrine dont le haut est noir; tectrices alaires variées de roux et de noirâtre en zigzags; rémiges variées de noir et de blanc; rectrices blanches, traversées de bandes noirâtres, les quatre intermédiaires fauves; parties inférieures blanches; bec gris; iris orangé; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. La femelle se distingue du mâle par le haut de la tête, le cou et la poitrine qui, au lieu d'une teinte noirâtre, uniforme, présentent un mélange de zigzags blanchâtres, fauves et gris, sans aucune trace de collier; les parties supérieures sont plus chargées de noir; la gorge est blanche, de même que toutes les parties inférieures; seulement vers le haut du ventre et sur les flancs se font remarquer quelques lignes noires, ondulées en forme d'écailles. De l'Europe méridionale, d'où elle émigre périodiquement vers les régions tempérées de cette partie du continent. Les voyages se font assez ordinairement en petites troupes de six à dix; mais aux lieux de séjour chacun se disperse, pour ne se réunir qu'au départ. Ces Oiseaux sont défiants et même farouches; ils quittent rarement les guérets et les broussailles, volent et courent avec rapidité; leur ponte consiste en quatre ou cinq œufs d'un vert brillant. La mère élève ses petits à la manière des Gallinacés.

Outarde à tête noire. *Otis nigriceps*, Gould. Sommet de la tête d'un noir parfait, garni d'une large plume de la même couleur; joues, cou et parties inférieures d'un blanc pur; un large ceinturon brun sur la poitrine; parties supérieures brunes, variolées de zigzags noirs; grandes tectrices alaires noires, terminées de blanc; rectrices brunes, rayées de noir. Bec et pieds jaunes. Taille, quatre pieds six pouces. De l'Hymalaya.

Outarde du Chili. Nom donné par Molina à un Oiseau qui ne peut appartenir à ce genre, puisqu'il lui donne quatre doigts.

Outarde Churge. *Otis Bengolensis*, Lath. Parties supérieures variées de fauve, de brun et de noir; sommet de la tête, cou et parties inférieures noirs; collet de la tête et auréole des yeux d'un roux fauve; une large ceinture des couleurs dorsales sur la poitrine; rémiges variées de noir et de blanc, terminées de gris foncé; rectrices variées de blanc, de brun et de noir; bec et pieds bruns. Taille, vingt-quatre pouces. La femelle a les nuances généralement plus claires; la tête, le cou et le ventre sont d'un cendré pâle, assez pur. De l'Inde.

Outarde de Colle. *Otis Collei*, Ecklon. *V.* Outarde de Denham, jeune mâle.

Outarde à collier. *Otis torquata*, Cuv. Le mâle a la gorge blanche, les joues rousses; le front et le devant du cou noirs; l'occiput cendré; un trait noir sur le haut du cou en arrière; le dos roux, vermiculé de brun; le cou gris, les côtés de la poitrine roux, le ventre et les flancs blancs; les tectrices alaires inférieures rousses; le bec et les tarses jaunâtres. La femelle a la gorge blanche, sans collier noir, le plumage roux, vermiculé de noir, le ventre blanc, teinté de roux. Du cap de Bonne-Espérance.

Outarde Coraan. *V.* Outarde d'Arabie.

Outarde de Denham. *Otis Denhami*, Less. Elle est en général d'un roux brunâtre, ondulé et pointillé de fauve; tête d'un brun noirâtre, avec les sourcils, les joues et le tour du bec blanchâtres; cou roussâtre; poitrine cendrée; rémiges noires, rayées de blanc; les rectrices sont de la même couleur, mais tachetées de blanc; bec couleur de corne; pieds noirs. Taille, environ quatre pieds. Cet Oiseau habite le centre et le midi de l'Afrique, où il n'est pas commun; on le voit quelquefois dans les oasis, pendant la saison des pluies.

Outarde fauve. *Otis fulva*, Sykes. Parties supérieures d'un brun de chocolat, varié de fauve; tectrices alaires, cou et poitrine marqués de points et de lignes d'un brun foncé; croupion, ventre, cuisses et tectrices caudales inférieures, d'un fauve blanchâtre; tectrices alaires inférieures et flancs d'un brun noirâtre; rectrices fauves, traversées par quatre bandes d'un noir brunâtre; menton et gorge blancs; vertex brun, avec une bande longitudinale blanche; bec et pieds cendrés. Taille, dix-huit à vingt pouces. De l'Inde.

Outarde féroce. *Otis ferox*, Smith. Ce n'est probablement qu'une variété d'âge de l'Outarde d'Afrique.

Outarde à gorge blanche. *Otis Indica*, Lath. C'est l'Outarde oreillard femelle.

Grande Outarde. *Otis Tarda*, L., Buff., pl. enl. 245. Parties supérieures variées de taches et de bandes transversales, brunes et fauves sur un fond jaunâtre; tête, cou et poitrine d'un cendré clair; un faisceau de plumes effilées, en forme de moustache de chaque côté

du bec et près des angles; auréole des yeux blanche; grandes rémiges noirâtres, les autres variées de noir et de blanc; rectrices roussâtres, traversées de deux bandes noires; parties inférieures blanches, légèrement lavées de fauve; bec d'un gris brun; iris orangé; pieds cendrés. Taille, trente-huit à quarante pouces. La femelle est plus petite de près de moitié; son plumage est en général plus brun, elle est privée de moustache. L'Outarde est plus commune en Italie et dans le Piémont que dans toute autre contrée de l'Europe; elle abonde aussi en Andalousie, selon Bory de Saint-Vincent. Soumise à des émigrations très-irrégulières et dont on ne connaît aucunement la direction, elle ne paraît en France que de loin en loin et assez ordinairement pendant l'hiver; elle se nourrit d'herbes et de graines; quand rien n'excite son inquiétude, elle se promène gravement, et c'est probablement de cette lenteur naturelle dans la marche, que vient le nom d'*Avis Tarda* que lui donnaient les Romains et dont on a formé celui d'Outarde; quand au contraire elle se voit découverte ou poursuivie, elle fuit avec une telle vitesse que les meilleurs Chiens l'atteignent difficilement, et soit qu'elle ne puisse prendre son essor qu'à l'aide du vent, soit qu'elle craigne d'être aperçue du chasseur, on a beaucoup de peine à la faire lever. La ponte n'est que de deux œufs d'un vert olivâtre, tachetés de brun.

OUTARDE HOUBARA. *Otis Houbara*, Lath. Parties supérieures jaunâtres, tachetées et finement rayées de brun; front et côtés de la tête d'un roux cendré, finement pointillés de brun; cou garni de longues plumes effilées, blanchâtres et striées de noir; occiput, joues et menton blancs, rayés de brun; rémiges blanches et noires; rectrices roussâtres, traversées par trois larges bandes cendrées; parties inférieures blanches; bec d'un brun noirâtre; pieds verdâtres. Taille, vingt-cinq pouces. Les jeunes mâles ont les parties supérieures roussâtres, variées de zigzags blancs et bruns; les côtés de la tête plus fortement rayés, et les plumes blanches du sinciput plus courtes et coupées vers la pointe par de fines raies cendrées et rousses; celles des côtés du cou mélangées de brun foncé; enfin le dessous du corps d'un gris blanchâtre. Les femelles diffèrent des jeunes mâles en ce qu'elles sont privées de longues plumes sur le cou. En Turquie et en Barbarie.

OUTARDE HOUPETTE. *Otis ruficrista*, Smith. Sommet de la tête, nuque, devant du cou et poitrine d'un bleu cendré; une large couronne d'un brun isabelle, vermiculée de noir; occiput garni d'une ample touffe de plumes rousses, à barbes désunies; gorge noire, encadrée de blanc; manteau et tectrices alaires, d'un roux assez vif, tachetés de noir: chaque plume bordée d'isabelle; queue vermiculée de noir et de cendré; bord externe des grandes tectrices alaires blanc; rémiges, rectrices et parties inférieures blanches. La femelle manque de touffe à l'occiput, et de noir à la gorge qui est d'un blanc pur; joues roussâtres; sommet de la tête, cou et poitrine brunâtres, rayés et tachetés de noir; poitrine blanche, marbrée de noir. Taille, dix-huit pouces. De l'Afrique centrale.

OUTARDE HUPPÉE. *V.* OUTARDE D'ARABIE.

OUTARDE HUPPÉE D'AFRIQUE. *V.* OUTARDE D'ARABIE.

OUTARDE DE L'HYMALAYA. *Otis Hymalayanus*, Gould. *V.* OUTARDE CHURGE.

OUTARDE DE L'ILE DE LUÇON. *Otis Luzoniensis*, Sonnerat. *V.* OUTARDE KORI.

OUTARDE DE L'INDE. *Otis Indica*, Lath. C'est la femelle de l'Outarde oreillard.

OUTARDE KHORHAN. *V.* OUTARDE D'AFRIQUE.

OUTARDE KORI. *Otis Kori*, Burch. Côtés de la tête, cou et haut de la poitrine couverts de plumes d'un gris clair, rayées transversalement de brun; sommet de la tête garni d'une longue aigrette que l'Oiseau porte couchée en arrière; cette aigrette ou huppe est cendrée, avec des raies noirâtres; poitrine traversée par un large ceinturon noir, qui manque chez la femelle; parties supérieures d'un roux isabelle, vermiculé de brun; un grand miroir de plumes blanches, cerclées de brun; parties inférieures blanches; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, quatre pieds huit pouces.

OUTARDE LOHONG. *V.* OUTARDE D'ARABIE.

OUTARDE MOYENNE DES INDES. *V.* OUTARDE CHURGE.

OUTARDE NUBIENNE. *Otis Nuba*, Ruppel. Le sommet de la tête est roux; les joues ont des bandes noires; le cou est d'un gris bleuâtre, avec la gorge noire; la poitrine et le haut du corps sont d'un roux vif; les ailes et la queue sont d'un roux vif, vermiculées de noir; le ventre est blanchâtre; le bec et les pieds sont plombés.

OUTARDE A NUQUE NOIRE. *Otis caffra*, Licht. Dessus du corps bariolé de roux et de noir; nuque, pennes des ailes, et une bande vers le bout de la queue noires. Le mâle a la gorge noire, les joues blanches, et le sommet de la tête gris. D'après cette courte et seule description de l'auteur, il semble que son espèce ne présente point de différence essentielle avec l'Outarde Torquéole.

OUTARDE A NUQUE ROUSSE. *V.* OUTARDE DE DENHAM.

OUTARDE OREILLARD. *Otis aurita*, Temm., Ois. color., pl. 533. Tête, cou et parties inférieures noirs; gorge, oreilles, partie inférieure de la queue et tectrices alaires moyennes, blanches; dos, scapulaires et partie des tectrices alaires, variés de brun, de jaune et d'olivâtre; tectrices caudales largement rayées de bandes alternatives jaunes et brunes. De chaque côté de la tête un panache de trois brins terminés par une palette penniforme, noirâtre; bec et pieds jaunes. Taille, quinze pouces. De l'Inde.

OUTARDE A OREILLES. *V.* OUTARDE OREILLARD.

OUTARDE A PALETTES. (Belanger. Voyage.) *V.* OUTARDE OREILLARD.

OUTARDE PASSARAGE. *V.* OUTARDE OREILLARD.

PETITE OUTARDE. *V.* OUTARDE CANE-PETIÈRE.

PETITE OUTARDE HUPPÉE D'AFRIQUE. *Voyez* OUTARDE RHAAD.

OUTARDE PIOUQUEN. *V.* OUTARDE DU CHILI.

OUTARDE PLOMBÉE. *Otis cærulescens*, Temm., Ois. color., pl. 532. Parties supérieures d'un roux isabelle, finement striées de brun en travers; sommet de la tête, cou, poitrine, parties inférieures et poignet d'un bleu ardoisé; joues et sourcils blancs; front, trait suboculaire, gorge, rémiges et rectrices noirs; bec jaune, avec la pointe noire; pieds jaunes. Taille, dix-sept pouces. De l'Afrique centrale.

Outarde Rhaad. *Otis Rhaad*, Lath. Parties supérieures fauves, tachetées de brun; tête noire; occiput garni d'une huppe d'un noir bleuâtre; rectrices brunes, rayées transversalement de noir; parties inférieures blanches; bec noirâtre; pieds robustes, bruns. Taille, vingt-cinq pouces. De la Barbarie.

Outarde scolopacée. *Otis scolopacea*, Temm., Ois. color., pl. 576; *Otis Vigorsii*, Rupp. Tête, cou et poitrine d'un roux isabelle, à zigzags bruns, très-fins; une large bande longitudinale, noire, sous le menton, aboutissant à un large collier noir; parties supérieures, ailes et queue d'un brun roussâtre, marqué sur les scapulaires de grandes taches noires, et de taches plus petites sur les tectrices; parties inférieures d'un roux isabelle pur. La femelle n'a point de bande noire au menton et à l'occiput, seulement la gorge est noire; rémiges brunes, terminées de noir; bec cendré; pieds verdâtres. Taille, vingt-deux pouces. De l'Afrique.

Outarde Sénégalin. *V.* Outarde Houbara.

Outarde a tête noire. *Otis nigriceps*, Vig. Parties supérieures d'un brun fauve, agréablement ondulé de roux et de brun; le cou et l'abdomen sont blancs; des taches blanches sont parsemées sur les tectrices alaires; la tête est ornée d'une crête noire; cette couleur est celle des tectrices alaires extérieures, des rémiges et d'une grande plaque pectorale. Taille, quatre pieds. De l'Hymalaya.

Outarde Torquéole. *V.* Outarde Houbara.

Outarde a ventre noir. *Otis melanogaster*, Rupp., Faun. Abyssin., p. 16, pl. 7. Sommet de la tête brun, plus obscur sur le front, et pointillé très-finement de noirâtre; les plumes de la nuque sont effilées et rejetées en arrière; oreilles couvertes par de longues plumes d'un fauve rougeâtre pâle; un trait noir au-dessus des yeux, se prolongeant sur les oreilles; menton noir, varié de blanchâtre; une bande de la même couleur, bordée de blanc, descend tout le long du cou jusqu'à la poitrine; dessus et côtés du cou bruns, vermiculés de noir; parties supérieures d'un fauve isabelle, vermiculées de noir, le milieu des plumes représente une sorte de flèche de cette couleur; rémiges et premières tectrices alaires blanches, très-finement pointillées de brunâtre; rectrices brunes en dessus, noires en dessous, terminées de blanc; parties inférieures d'un noir profond; une manchette blanche; bec et pieds bruns. Taille, deux pieds. La femelle est un peu plus petite; sa gorge est blanche, les couleurs du plumage sont en général moins vives et moins prononcées. Des plaines de la Nubie.

Outarde de Vigors. *Otis Vigorsii*, Smith. Cette espèce, apportée du cap de Bonne-Espérance, ne paraît pas différer essentiellement de l'Outarde d'Afrique.

OUTARDEAU. ois. Le petit de l'Outarde.

OUTASCU ou OUTATAPASCU. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

OUTAY ou OUTÉE. *Outea*. bot. Genre établi par Aublet (Pl. Guian., 1, p. 28) et appartenant à la famille des Légumineuses. Willdenow en avait fait une espèce de son genre *Macrolobium*, mais le professeur De Candolle l'a rétabli comme genre distinct (*Prodrom. Syst.*, 2, p. 510) et y a ajouté deux nouvelles espèces. Voici les caractères de ce genre : son calice est à cinq divisions peu profondes, accompagné extérieurement de deux bractées latérales, opposées; les pétales sont au nombre de cinq, dont quatre sont extrêmement petits; le cinquième au contraire est très-grand, ondulé et comme plissé; l'ovaire est pédicellé; le style est très-long; le fruit est comprimé, uniloculaire, monosperme. Les espèces de ce genre, dont une seule fut pendant longtemps connue, sont des arbres à feuilles paripinnées, à fleurs disposées en grappes; deux sont originaires de la Guiane française, savoir *Outea Guianensis*, Aubl., *loc. cit.*, 9, et *Macrolobium pinnatum*, Willd. Les feuilles sont bijuguées; les folioles elliptiques, oblongues, obtuses; les étamines au nombre de quatre, dont une stérile et velue. Une autre espèce a été nommée *Outea multijuga*, par DC., *loc. cit.* Les feuilles sont composées de trois à cinq paires de folioles obovales, réniformes oblongues, très-obtuses et émarginées à leur sommet. Comme les précédentes, elle est originaire de la Guiane française. De Candolle a encore réuni à ce genre le *Macrolobium bijugum* de Colebrook (*Trans. Lin. Soc.*, vol. 12), qui croît dans les Indes orientales.

OUTIAS. mam. *V.* Capromys.

OUTRE DE MER. moll. Nom vulgaire donné par quelques pêcheurs aux Ascidies.

OUTREMER. ois. Synonyme de Combasou. *V.* Gros-Bec.

OUTREMER. min. *V.* Lazulite.

OUVERT. *Patens*. bot. Cette épithète est fréquemment employée pour celle d'épanoui ou d'étalé. Les rameaux, les feuilles, etc., sont ouverts, lorsqu'ils font avec la tige un angle d'environ quarante-cinq degrés. Il en est de même de toutes les autres parties de la plante.

OUVIER. ois. Synonyme vulgaire de Vanneau-Pluvier. *V.* Vanneau.

OUVIRANDRA. bot. Genre de la famille des Saururées, établi par Du Petit-Thouars (*Gener. Madagasc.*, p. 2), et que Persoon a fort mal à propos nommé *Hydrogeton*, nom d'un genre de Loureiro, qui n'a pas été adopté. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Ouvirandra Madagascariensis*, Du Petit-Thouars, ou *Hydrogeton fenestrale*, Persoon. C'est une plante vivace, croissant dans l'eau. Sa racine est un gros tubercule oblong, charnu, aux dépens duquel naissent des fibres cylindriques. Les feuilles sont radicales et bien remarquables par leur organisation; elles sont pétiolées, elliptiques, allongées, obtuses, percées de trous très-rapprochés, en forme de parallélogrammes, de manière qu'elles sont réduites en quelque sorte à leur réseau vasculaire, qui est d'une très-grande élégance. La hampe est radicale, cylindrique, plus grande que les feuilles, renflée dans sa partie moyenne, terminée supérieurement par deux à cinq épis de petites fleurs roses et odorantes; chaque fleur offre un calice formé de cinq sépales colorés; six étamines dressées, ayant leurs filets dilatés à la base; les anthères presque globuleuses, didymes. Au fond de la fleur, on trouve trois pistils sessiles, composés d'un ovaire ovoïde, à une seule loge, contenant deux à trois ovules dressés. Le

fruit se compose de trois capsules allongées, s'ouvrant par leur côté interne, et contenant chacune deux graines dressées. Ces graines, qui sont presque globuleuses, renferment un embryon monocotylédon, sans endosperme. Ce genre est très-voisin de l'*Aponogeton*, par son port, la disposition de ses fleurs et leur structure; mais il en diffère parce que ces fleurs sont munies d'un véritable calice, et qu'elles n'ont que six étamines, tandis que dans l'*Aponogeton*, chaque fleur consiste dans une grande écaille, qui porte à sa base de douze à quatorze étamines.

OVAIRE. BOT. L'Ovaire, presque toujours la partie inférieure du pistil et en même temps la plus épaisse, est comparable, sous beaucoup de rapports, à l'Ovaire des animaux. Il renferme les ovules, graines naissantes, attachées par leur cordon ombilical ou funicule à la paroi d'une cavité intérieure, souvent divisée en plusieurs loges par des cloisons; l'Ovaire abrite les graines jusqu'au temps de la maturité, et il élabore dans son tissu les sucs nutritifs, qui servent à leur développement.

Presque toujours l'Ovaire porte le style; et toujours il existe entre ces deux parties une liaison, soit immédiate, soit médiate.

La base du pistil est en même temps la base de l'Ovaire.

Le sommet de l'Ovaire peut être déterminé de deux manières, 1° par rapport à l'organisation, et l'on obtient le *sommet organique*; 2° par rapport à la masse, et l'on obtient le *sommet géométrique*. Cette distinction est d'un emploi journalier pour indiquer la forme du pistil, la position du style relativement à la masse de l'Ovaire, et la situation des ovules dans les cavités qui les contiennent.

Le sommet organique de l'Ovaire n'existe qu'autant que l'Ovaire porte le style, et sa place est à la base du style.

Le sommet géométrique de l'Ovaire existe toujours : c'est le point le plus élevé de la surface de l'Ovaire, que puisse atteindre un axe central, parti de sa base.

Dans les pistils d'une forme régulière, qui n'ont qu'un style (Liseron, Pervenche, Lis, Hyacinthe, Lilas), ou qui ont plusieurs styles nés d'un même point (Œillet, *Silene*), le sommet organique de l'Ovaire est aussi son sommet géométrique.

Dans les pistils d'une forme régulière, qui ont plusieurs styles éloignés les uns des autres (*Nigella Hispanica*), il y a par cette raison plusieurs sommets organiques, et le sommet géométrique est déterminé par un plan fictif, placé horizontalement au niveau des parties les plus élevées de l'Ovaire.

Comme les pistils irréguliers d'une même fleur (Aconit, Pied d'Alouette) ne sont, anatomiquement parlant, que les parties séparées et irrégulières d'un pistil régulier, les sommets organiques et géométriques des Ovaires de cette fleur, se déterminent de la même manière que si ces Ovaires étaient unis symétriquement autour d'un axe central et formaient la partie inférieure d'un seul pistil régulier.

Dans les pistils solitaires et irréguliers (Noix d'Acajou, Légumineuses), les sommets organique et géométrique des Ovaires peuvent être situés au même point ou à des points différents, selon l'espèce d'irrégularité dont le pistil est affecté.

Quant aux Ovaires qui ne portent pas immédiatement le style (*Gomphia*, Labiées), ou dans lesquels le style part de la base (Arbre à Pain), il est évident qu'il n'y a point de sommet organique, mais seulement un sommet géométrique.

Ces considérations paraissent inutiles au premier coup d'œil, mais l'expérience prouve qu'elles sont nécessaires pour distinguer, avec netteté, la situation du style et celle des ovules.

Tantôt l'Ovaire est libre et dégagé jusqu'à sa base (Œillet et autres Caryophillées, Crucifères, etc.), tantôt il adhère plus ou moins au périanthe dans sa longueur (Potiron et autres Cucurbitacées, Myrte, *Eucalyptus* et autres Myrtacées).

La partie interne de l'Ovaire à laquelle est attaché chaque ovule, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un funicule, prend le nom de placenta. Le placenta diffère dans les différentes espèces; il se présente sous la forme d'un renflement, d'une aréole glanduleuse, ou bien d'une ligne ou même d'un simple point.

La réunion de plusieurs placentas constitue un placentaire; quelquefois le placentaire, en forme d'axe ou de columelle centrale, fixée par ses deux bouts, sert en même temps de support aux graines et d'appui aux cloisons (*Rhododendrum*); d'autres fois le placentaire se montre comme une sphère (Mouron rouge) ou un cône attaché inférieurement (Primevère); d'autres fois encore le placentaire tapisse toute la superficie intérieure des valves (*Butomus*) ou des cloisons (Pavot), ou bien s'alloage à leur bord (Pois de Senteur, Chou), ou dans la partie mitoyenne de chaque valve (Orchidées, Violette, Ciste).

Le nombre des ovules varie selon les espèces : il y a de ces dernières dont les Ovaires ne contiennent jamais plus d'un ovule (Renoncule), il y en a d'autres dont les Ovaires en contiennent plusieurs milliers (Pavot, Tabac).

Comme il arrive fréquemment que l'Ovaire, en passant à l'état de fruit, subit des modifications essentielles, non-seulement dans sa forme extérieure, mais encore dans le nombre de ses loges et de ses graines, parce qu'il y a des cloisons qui se détruisent et des ovules qui avortent (Marronnier, Frêne, etc.), les botanistes judicieux s'appliquent à connaître les caractères primitifs du fruit par la dissection de l'Ovaire. Cette sage pratique découvre souvent des rapports naturels qu'on ne soupçonnait point, et fait rentrer dans leurs genres et dans leurs familles beaucoup d'espèces dont la place était ignorée.

OVAIRES. ZOOL. *V.* GÉNÉRATION, ŒUF.

OVALE. *Ovalis*. On désigne ainsi tout organe de forme elliptique un peu élargie.

OVALES. *Ovalia*. CRUST. Famille de l'ordre des Lœmodipodes, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), et à laquelle il donne pour caractères : corps ovale, avec les segments transversaux; pieds forts et de longueur moyenne. Quatrième et dernière pièce des antennes simple et sans articles. Pieds des deuxième et troisième segments imparfaits, terminés par un article

fort long, cylindrique et mutique, avec une vésicule allongée à la base de chacun d'eux; il n'y a point de corps analogue à la base des autres. Cette famille ne renferme qu'un genre; c'est celui des Cyames (*Cyamus*) de Latreille. *V.* ce mot.

OVATIFOLIÉ. *Ovatifolius.* BOT. Végétal pourvu de feuilles ovales.

OVÉ. *Ovatus.* Organe qui a la forme de la coupe longitudinale d'un œuf, c'est-à-dire dont le plus grand diamètre transversal n'est pas au milieu, comme dans l'ellipse, mais entre le milieu et la base.

OVELLE. *Ovella.* BOT. On nomme quelquefois ainsi la carpelle avant qu'elle soit parvenue à son état de maturité.

OVÉOLITES. POLYP. FOSS. *V.* OVULITES.

OVIBOS. MAM. Blainville (Bulletin de la Société Philomatique, 1813) a proposé sous ce nom un genre qu'il caractérise de la manière suivante : cornes simples, lisses; brosses nulles; pores inguinaux? queue courte; mamelles au nombre de deux; poils longs, laineux; point de mufle. Ce genre, adopté par la plupart des auteurs modernes, et qui se trouve intermédiaire entre les Moutons et les Bœufs, ne se compose que d'une seule espèce, le *Bos moschatus.* *V.* BOEUF.

OVICAMELUS. MAM. L'un des synonymes de Llama. *V.* CHAMEAU.

OVIDUCTE. *Oviductus.* ZOOL. Organe membraneux, en forme de tube, et qui conduit au dehors l'œuf qui a pris naissance dans le sac ovairien. Cet organe est susceptible de modifications de forme et de consistance chez les diverses espèces d'Ovipares. *V.* les mots ŒUF, OISEAUX, REPTILES, MOLLUSQUES, INSECTES, etc.

OVIEDA. *Ovieda.* BOT. Linné constitua sous ce nom un genre de la Didynamie Angiospermie, dont il décrivit deux espèces, qu'il nomma *Ovieda mitis* et *Ovieda spinosa.* Ce genre, identique avec le *Voldia* de Plumier et d'Adanson, fut d'abord placé parmi les Caprifoliacées par A.-L. Jussieu qui, bientôt, reconnut ses véritables affinités avec les Verbénacées. Plus tard, ce même botaniste (Ann. du Muséum, vol. VII, p. 65), s'appuyant sur les observations de Gærtner relativement au fruit de l'*Ovieda mitis*, fut convaincu que cette plante et le *Siphonanthus Indica*, L., étaient la même espèce, et il se contenta de citer l'opinion de Gærtner sur l'*Ovieda spinosa*; opinion suivant laquelle cette plante devait constituer un genre distinct. Cependant, il admit le genre *Ovieda*, et lui ajouta une espèce indigène de Pondichéry, dont il donna la description (*loc. cit.*, p. 76) sous le nom d'*Ovieda ovalifolia.* R. Brown, après un examen approfondi de quelques genres de la famille des Verbénacées, tels que le *Clerodendron* et le *Wolkameria*, réunit le genre *Ovieda* de Linné au *Clerodendron.* Cette opinion a été embrassée par la plupart des auteurs modernes, et particulièrement par Kunth et Sprengel. Ce dernier auteur trouvant le nom d'*Ovieda* sans emploi, l'appliqua à un genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L. Ce genre est composé de plusieurs espèces indigènes du cap de Bonne-Espérance, placées auparavant dans les genres *Gladiolus*, *Ixia* et *Galaxia.* L'une d'elles (*Ovieda anceps*, Spreng.; *Ixia corymbosa*, L.) avait été indiquée autrefois comme type du genre *Lapeyrousia* par Pourret. Il serait donc convenable de rétablir cet ancien nom générique; mais comme le genre *Lapeyrousia* de Pourret n'avait pas été admis généralement, Thunberg a formé un autre genre *Lapeyrousia*, qui se place dans la famille des Synanthérées, et qui a été admis par Cassini. *V.* LAPEYROUSIE, pour les caractères du genre *Ovieda* de Sprengel.

OVIFORME. *Oviformis.* C'est-à-dire qui a la forme d'un œuf.

OVILLA. BOT. (Adanson.) Synonyme de Jasinne. *V.* ce mot.

OVIPARES. ZOOL. C'est-à-dire *animaux qui engendrent des œufs.* Quelquefois les œufs, au lieu d'être pondus extérieurement, éclosent dans l'intérieur de l'organe sexuel : les animaux qui présentent ce phénomène sont appelés Ovovivipares, ou, par abréviation, Ovovipares. *V.* ŒUF.

OVIS. MAM. *V.* MOUTON.

OVISCAPTE. INS. *V.* TARIÈRE.

OVIVORE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

OVOÏDE. POIS. Genre formé par Lacépède sur un Poisson desséché, qui paraît n'avoir été que la peau mutilée d'un Diodon.

OVOÏDES. *Ovulæ.* MOLL. Latreille a divisé la famille des Enroulés de Lamarck en deux autres : les Olivaires et les Ovoïdes. Cette dernière comprend seulement les deux genres Porcelaine et Ovule.

OVOVIVIPARES. ZOOL. *V.* OVIPARES. Lacépède, dans son Histoire des Poissons, appelle Ovovivipare l'espèce de Blennie, généralement connue sous le nom adopté de Vivipare. *V.* BLENNIE.

OVULE. *Ovula.* MOLL. Ce genre, établi par Bruguière, a la plus grande analogie avec celui des Porcelaines; ses formes générales sont presque les mêmes; le manteau, qui enveloppe le corps, se termine également dans sa circonférence par deux lobes latéraux, presque égaux, un peu moins grands cependant que dans les Porcelaines, et dont les bords sont moins extensibles; au delà de cette bande marginale, en est une autre, plus épaisse, évidemment plus musculaire, et qui est garnie à l'intérieur de petits cirrhes tentaculaires, pédiculés et un peu renflés en champignon à l'extrémité; ils sont un peu moins nombreux, et d'une autre forme que dans les Porcelaines; en avant et en arrière, les deux lobes du manteau sont réunis ou mieux, se continuent, sans former de canal proprement dit, si ce n'est en avant, où l'on voit qu'à cet endroit le bord du manteau est grossi par un rudiment de tube, ou plutôt par une expansion musculaire venant du faisceau columellaire. Le pied est tout à fait coniforme, grand, à bords minces; l'antérieur traversé par un sillon marginal. La tête ressemble entièrement à celle des Porcelaines, ainsi que les tentacules et les yeux qui sont cependant plus petits; la bouche est placée à l'extrémité d'une petite trompe labiale, susceptible de se dilater en pavillon; un rudiment de dent labiale supérieure en forme de fer à cheval, fort étroite, et collée à la peau, de manière, sans doute, à n'avoir pas une grande action dans la mastication. La masse linguale est épaisse, ovale; elle s'avance en partie libre dans la cavité buccale, et

se prolonge dans la cavité viscérale; elle est, du reste, armée de petits crochets comme à l'ordinaire; l'anus est aussi, comme dans les Porcelaines, à l'extrémité d'un petit tube flottant, dirigé en arrière dans la partie tout à fait postérieure de la cavité branchiale; celle-ci est réellement énorme, puisqu'elle occupe tout le dernier tour de la Coquille; elle est pourvue, comme il a déjà été dit, d'un rudiment de tube à son extrémité antérieure; les branchies sont encore, comme dans les Porcelaines, au nombre de deux : l'une grande et l'autre petite; la première, dont les lames sont très-nombreuses et très-longues, constitue une sorte de fer à cheval ouvert en avant et dans les branches duquel est la seconde branchie, en forme de petite plume, tout à fait à l'entrée du tube. En arrière de la grande branchie, sont toujours les plis muqueux, au nombre de sept à huit, et qui accompagnent le rectum et l'oviducte. Celui-ci se termine par un tube libre, flottant dans la cavité branchiale, et dirigé d'arrière en avant. Le système nerveux offre un ganglion latéral de la locomotion, bien évidemment séparé par un cordon d'un demi-pouce de long du cerveau lui-même, placé et composé comme à l'ordinaire. La coquille est bombée, atténuée et subacuminée aux deux bouts; à bords roulés en dedans; l'ouverture est longitudinale, étroite, versante aux extrémités, non dentée sur le bord gauche.

**Ovule des Moluques.** *Ovula oviformis*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 566, n° 1; *Bulla Ovula*, L. C'est la plus ventrue des espèces de ce genre, et en même temps la plus grande; elle est d'un blanc de lait à l'extérieur, et en dedans d'un orangé rougeâtre ou brunâtre.

**Ovule Navette.** *Ovula Volva*, Lamk., *ibid.*, p. 570, n° 12; *Bulla Volva*, L. Coquille fort remarquable, renflée dans le milieu. Elle se termine, de chaque côté, par un canal long et grêle, cylindracé. Elle vient de la mer des Antilles.

On trouve aussi plusieurs espèces fossiles.

**OVULE.** bot. On appelle ainsi la jeune graine encore renfermée dans l'ovaire, avant ou à l'époque de la fécondation. Le nombre et la position des Ovules contenus dans chaque loge de l'ovaire, avant la fécondation, sont, comme on sait, un point de la plus haute importance dans la botanique philosophique, pour l'établissement des rapports naturels. L'organisation de l'Ovule avant l'imprégnation diffère beaucoup du même organe, lorsque la fécondation s'est opérée. Cette fonction y introduit des changements notables; en même temps qu'elle y développe de nouveaux organes, elle en détruit d'autres, dont souvent il ne reste plus tard presque aucune trace. La structure de l'Ovule antérieurement à l'imprégnation, a été traitée avec beaucoup de profondeur par Robert Brown (*Appendice botanique du voyage à la Nouvelle-Hollande*, par le capitaine King. *V. Ann. Scienc. nat.*, 8, p. 211). Voici brièvement le résultat des observations de ce profond botaniste sur ce sujet important.

Avant l'imprégnation, l'Ovule se compose de deux membranes et d'une amande. La membrane extérieure ou le testa, présente quelquefois près du hile, d'autres fois dans un point plus ou moins éloigné, une petite ouverture ponctiforme, déjà aperçue par quelques observateurs anciens, et à laquelle Turpin a donné le nom de *micropyle*. Cette ouverture n'a aucune communication directe et immédiate avec les parois de l'ovaire, ainsi que quelques auteurs l'avaient avancé. Robert Brown la considère comme la véritable base de l'Ovule, tandis que jusqu'à présent c'était le hile ou point d'insertion de l'Ovule qui servait à indiquer la base de cet organe; le point diamétralement opposé à cette ouverture, est le sommet de l'Ovule. Les vaisseaux nourriciers du péricarpe qui arrivent à l'Ovule par le hile, rampent dans l'épaisseur du testa, jusque vers son sommet, où ils forment une sorte d'épanouissement, communiquant avec la membrane interne, et qu'on nomme *chalaze*. Cette membrane interne, à laquelle on peut conserver le nom de *tegmen*, présente une direction opposée à celle du testa, c'est-à-dire qu'elle s'insère par une base assez large au sommet de celui-ci, seul point par lequel ces deux membranes soient en communication l'une avec l'autre; car, du reste, elles ne contractent ensemble aucune autre adhérence. Le sommet du tegmen qui correspond à la base du testa, est percé d'une ouverture qui est en rapport avec celle de la membrane externe. Ces deux membranes sont donc ainsi perforées, l'une à sa base, et l'autre à son sommet; et par leur position relative, qui est inverse, les deux ouvertures se correspondent exactement. Dans cet état, les deux téguments de l'Ovule ne sont pas de simples membranes minces; elles sont plus ou moins épaisses et celluleuses. L'amande est renfermée dans l'intérieur des deux téguments de l'Ovule; c'est un corps celluleux, ayant constamment la même direction que la membrane interne ou tegmen, c'est-à-dire inséré à sa base ou au point opposé à sa partie perforée. L'amande se compose elle-même de deux parties : l'une épaisse, celluleuse, que Malpighi a nommée *chorion*, l'autre intérieure, formant une sorte de petit sac celluleux, souvent rempli d'un fluide d'abord mucilagineux; c'est l'amnios et sa liqueur. C'est dans ce sac intérieur que l'embryon commence d'abord à se montrer. Sa radicule correspond toujours au sommet de l'amande, c'est-à-dire à l'ouverture ou base du tégument externe de l'Ovule. L'amande envoie quelquefois, à travers l'ouverture des deux téguments de l'Ovule, un prolongement particulier, qui se trouve en quelque sorte mis directement en contact avec le tissu conducteur des granules fécondants, tissu qui vient aboutir à l'ouverture des enveloppes. Ce prolongement, selon Brongniart, sous la forme d'un tube membraneux et délié, vient s'appliquer contre le placenta ou trophosperme, et puise à sa surface les granules spermatiques pour les porter dans l'intérieur même de l'Ovule, et y déterminer le développement de l'embryon.

Lorsque la fécondation s'est opérée, l'embryon commence à se montrer dans l'intérieur du sac amniotique. Celui-ci, avant l'imprégnation, n'était rempli que de globules transparents, mucilagineux, et en quelque sorte inorganiques; mais bientôt il se remplit de globules verts, lesquels se réunissent en une masse qui quelquefois remplit plus ou moins complétement le sac de l'amnios et constitue le jeune embryon. Mais ces

granules qui se réunissent ainsi pour constituer l'embryon, ne remplissent pas toujours toute la cavité de l'amnios, ainsi que l'a remarqué R. Brown. Quelquefois, en effet, après la formation de l'embryon, il reste encore dans le petit sac une certaine quantité de tissu cellulaire, qui entoure plus ou moins complétement l'embryon, se développe, se remplit de granules amylacés, et constitue, quand la graine a acquis toute sa maturité, l'endosperme. Ce développement du tissu amniotique a lieu aux dépens de celui de l'amande, qui est graduellement absorbé. Assez souvent aussi la membrane propre de l'amnios s'oblitère; elle est remplacée, soit par celle de l'amande ou par la tunique interne de l'Ovule, soit lorsque ces deux dernières disparaissent aussi par le testa lui-même; mais l'endosperme n'est pas toujours formé par le tissu cellulaire de l'amnios. Assez souvent, au contraire, il provient du tissu de l'amande, qui se remplit d'une matière granuleuse. Ainsi donc, l'endosperme n'a pas toujours la même origine primitive. Tantôt, en effet, il est formé par un dépôt de matière granuleuse dans les utricules de l'amnios, tantôt dans celles de l'amande, et même il y a certains cas où il a à la fois ces deux origines, ainsi qu'on peut l'observer dans les Scitaminées; mais pour bien la reconnaître, il faut nécessairement étudier les développements successifs de l'Ovule, depuis le moment qui précède la fécondation, jusqu'à celui où la graine a acquis toute sa maturité.

OVULITE. *Ovulitea*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypier pierreux, libre, ovuliforme ou cylindracé, creux intérieurement, souvent percé aux deux bouts; pores très-petits, régulièrement disposés à la surface. Les Ovulites sont de petits corps très-remarquables par la régularité de leurs formes; les uns sont ovoïdes, d'autres allongés; leur intérieur est creux, leurs parois, très-minces et très-fragiles, sont presque toujours percés aux deux extrémités de leur grand diamètre; leur surface externe, vue à la loupe, paraît criblée d'une infinité de petits pores régulièrement disposés; c'est d'après ce caractère qu'on les a considérés comme des Polypiers. Les Ovulites ne sont connues qu'à l'état fossile.

OXAHVÉRITE. MIN. Substance particulière trouvée dans des masses de bois pétrifié, existant sur les bords de la source chaude d'Oxahver, dans la partie nord de l'Islande. Elle se présente tantôt en masses amorphes, tantôt en cristaux réunis ou isolés, qui sont des octaèdres aigus, à base carrée, et appartiennent ainsi au système pyramidal de Mohs. Les cristaux se laissent décliver dans le sens perpendiculaire à l'axe; ils possèdent un axe de double réfraction qui coïncide avec l'axe de l'octaèdre. Sa pesanteur spécifique est 2,2; ses couleurs sont le gris clair, le verdâtre, le vert-olive et le brun-rougeâtre. Turner, qui a analysé ce minéral, a trouvé que chauffé dans un tube de verre, il donne une quantité d'eau considérable, il prend une couleur jaune d'ocre, sans éprouver aucun changement de forme. Au feu du chalumeau, il fond aisément en un globule transparent et sans couleur; avec le borax, il donne une perle incolore. Il est composé de Silice 51; Chaux 22; Potasse 4; Oxide de Fer 3,5; Alumine 1; Eau 18,5. Cette substance paraît se rapporter à l'Apophyllite.

OXALATES. Sels provenant de la combinaison de l'Acide oxalique avec les bases.

OXALIDE. *Oxalis*. BOT. Genre qui forme le type de la famille des Oxalidées. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est à cinq divisions profondes, dressées, quelquefois un peu inégales et persistantes; la corolle se compose de cinq pétales onguiculés, égaux entre eux, libres ou légèrement cohérents entre eux au-dessus de leur onglet, et tombant tous ensemble, de manière à ressembler en quelque sorte à une corolle monopétale; les étamines sont au nombre de dix, dont cinq alternes, plus petites et opposées aux pétales; toutes sont monadelphes par leur base, et leurs anthères sont introrses et à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal; ces étamines sont insérées à la base de l'ovaire, ainsi que les pétales. L'ovaire est libre, dressé, à cinq côtes saillantes et à cinq loges, contenant chacune plusieurs ovules pendants, attachés à l'angle interne de chaque loge, et disposés sur une seule rangée longitudinale. A son sommet, l'ovaire se termine par cinq styles généralement persistants, plus ou moins velus, et offrant à leur sommet un stigmate capitulé ou bifide, et quelquefois comme lacinié. Dans quelques espèces, les styles se soudent ensemble à leur base, et ne sont distincts qu'à leur partie supérieure. Le fruit est une capsule d'une forme variable, à cinq loges s'ouvrant en dix valves par le dédoublement des cloisons. Les graines sont peu nombreuses; leur tégument propre est charnu extérieurement et crustacé à sa partie interne. La portion charnue se fend quelquefois régulièrement, et s'enlève elle-même avec élasticité; elle a été considérée à tort par un grand nombre d'auteurs comme un arille. Dépouillée de cette enveloppe charnue, la graine est généralement anguleuse et marquée de stries transversales et irrégulières. Le hile est un peu latéral; l'embryon, dont la radicule est cylindrique, assez longue et tournée vers le hile, est placé au centre d'un endosperme charnu.

Jacquin a publié une excellente monographie de ce genre; un très-grand nombre d'espèces y sont parfaitement figurées. On cultive particulièrement dans les serres ou les jardins les espèces du cap de Bonne-Espérance.

Toutes les Oxalides sont remarquables par leur saveur très-acide, mais agréable, qui est due à l'Acide oxalique qu'elles contiennent en abondance. Ce genre étant très-nombreux en espèces, le professeur De Candolle y a établi les coupes ou sections suivantes :

§ Ier. MIMOSOÏDÉES.

Cette première section renferme les espèces dont le professeur De Candolle a fait son genre Biophyte. *V.* ce mot.

§ II. HÉDYSAROÏDÉES.

Pédoncules multiflores; tiges souvent frutescentes et feuillées; feuilles à trois folioles ovales-lancéolées, non cordiformes; celle du milieu pétiolée; loges de l'ovaire ordinairement monospermes. Toutes les

espèces de cette section appartiennent à l'Amérique méridionale.

OXALIDE PENTANTHE. *Oxalis pentantha*, Jacq. Sa tige est droite, rameuse et feuillée; le pédoncule ombellifère est plus court que les feuilles; celles-ci sont velues, composées de trois folioles ovales-lancéolées, dont les latérales presque rondes et échancrées; les styles sont moins longs que les étamines externes. Cette plante se trouve dans l'Amérique méridionale, aux environs de Caracas. Appartiennent encore à cette section les *Oxalis rhombifolia*, Jacq., Ox., tab. 2; *Oxalis psoralioides*, Kunth, *in Humb.*, 5, p. 246, tab. 470; *Oxalis glauca*, id., tab. 471; *Oxalis roselinin*, Saint-Hil., *loc. cit.*, tab. 22; *Oxalis fulva*, id., Pl. Us., tab. 44, et beaucoup d'autres.

§ III. CORNICULÉES.

Tiges non bulbeuses à leur base, herbacées, très-rarement sous-frutescentes; pédoncules rarement uniflores, le plus souvent à deux ou un grand nombre de fleurs; feuilles à trois folioles, sessiles et obcordiformes.

OXALIDE A FLEURS ROSES. *Oxalis rosea*, Jacq.; *Oxalis floribunda*, Ker; *Oxalis racemosa*, Lam. Sa racine est fibreuse; il s'en élève une tige assez épaisse, droite, simple ou un peu rameuse, haute de six à huit pouces. Les feuilles sont éparses, composées de trois folioles obcordées, entières et pendantes, portées sur des pétioles grêles, filiformes, étalés. Les fleurs sont réunies à l'extrémité des rameaux en grappes lâches; les pédoncules sont axillaires, redressés, dépassant ordinairement la tige. Le calice est d'un vert pâle, divisé en cinq parties aiguës, avec deux petites glandes rouges au sommet. La corolle est d'un rouge de rose tirant sur le violet: les pétales sont oblongs, obtus, cunéiformes, avec le sommet denté; ils sont marqués de lignes ou stries d'une nuance plus foncée. Les étamines, à filaments inégaux, moins hauts que les styles, leur sont adossées; les anthères sont jaunes. Les styles sont verts et velus, les stigmates bilobés. De Valparaiso. Ici viennent se ranger les *Oxalis corniculata*, L., Jacq., tab. 5; *Oxalis stricta*, L., Jacq., tab. 4, l'une et l'autre originaires d'Europe; *Oxalis repens*, Thunb., Jacq., tab. 78, fig. 1; *Oxalis crenata*, Jacq., tab. 7, Feuill., per. 3, p. 49, t. 24, qui appartient au Pérou, où l'on mange les bulbes concurremment avec ceux du *Solanum tuberosum*. Les Anglais commencent même à faire usage de ce nouveau légume et lui trouvent un goût de noisette, qui le rend supérieur à la pomme de terre.

§ IV. SESSILIFOLIÉES.

Tiges allongées, bulbeuses à leur base, à feuilles éparses, sessiles, trifoliolées, velues et non glanduleuses; pédoncules uniflores et axillaires.

OXALIDE ROUGEATRE. *Oxalis rubella*, Willd., Jacq., tab. 16, n° 29. Toute la plante, qui n'a guère plus de trois pouces, est couverte de petits poils blanchâtres; la tige est droite, quelquefois un peu penchée, garnie de feuilles alternes, nombreuses, presque sessiles, composées de trois folioles oblongues, obtuses, presque glabres en dessus, carénées, pubescentes en dessous, réfléchies et très-entières. Les fleurs sont grandes, peu nombreuses, portées sur des pédoncules axillaires, d'un rouge pourpré très-vif, et veinées de rouge plus foncé; l'onglet est d'un jaune d'or; les découpures du calice sont lancéolées, ciliées, aiguës, verdâtres, purpurines à leur bord inférieur. Les étamines sont inégales, avec leurs filaments intérieurs pileux et plus longs que les styles, les anthères sont jaunes. Du cap de Bonne-Espérance. Les *Oxalis rubella*, Jacq., tab. 16; *Oxalis multiflora*, id., tab. 15; *Oxalis hirtella*, id., etc., etc., font aussi partie de cette section.

§ V. CAULIFLORÉES.

Tiges allongées, feuillées; feuilles supérieures pétiolées, à trois ou cinq folioles; pédoncules axillaires et uniflores.

OXALIDE TRAÎNANTE. *Oxalis reptatrix*, Jacq. Sa tige est courte, garnie de feuilles alternes, rapprochées, longuement pétiolées, composées de trois folioles entières, cordiformes et ciliées; les fleurs sont solitaires, portées sur des pédoncules axillaires, aussi longs que les feuilles, d'un rouge incarnat, avec l'onglet des pétales jaune doré. Du cap de Bonne-Espérance.

§ VI. CAPRINÉES.

Point de tige, ou tige très-courte, feuillée à son sommet, ou feuilles radicales, pétiolées, à trois ou plusieurs folioles; pédoncules uniflores ou multiflores.

OXALIDE CAPRINE. *Oxalis Caprina*, Thunb. Sa racine est longue, filiforme, fibreuse, accompagnée au collet de petits bulbes luisants. Les feuilles forment une touffe lâche, d'un vert gai; chacune d'elles est composée de trois folioles sessiles, élargies, profondément échancrées au sommet, glabres en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous, avec une glande rouge à leur base; le pétiole est filiforme, long de six à sept pouces et glabre. La hampe est beaucoup plus élevée, portant une sorte d'ombelle de quinze à vingt fleurs, d'un beau jaune de soufre; le calice est long de deux lignes, partagé en cinq découpures profondes, lancéolées, pointues, vertes, avec deux points glanduleux terminaux et brunâtres; il est porté sur un pédicelle qui est enveloppé à sa base par deux petites bractées linéaires. La corolle est très-grande, avec le tube court et le limbe médiocrement évasé, divisé en cinq lobes ou pétales arrondis, un peu cunéiformes et ondulés au sommet. Les anthères sont ovales et d'un jaune doré. Les styles sont courts, à stigmates obtus et velus. Du cap de Bonne-Espérance.

§ VII. SIMPLICIFOLIÉES.

Point de tige, ou rarement caulescentes; feuilles simples, pétiolées.

OXALIDE MONOPHYLLE. *Oxalis monophylla*, L. Feuilles elliptiques, obtuses, du sein desquelles sort une hampe couronnée par une seule fleur blanchâtre, à filaments jaunes et glabres, à styles intermédiaires garnis de poils glandulifères. Du cap de Bonne-Espérance.

§ VIII. PTÉROPODÉES.

Point de tige; feuilles glabres, à deux ou trois folioles; pétiole dilaté; pédoncules uniflores.

OXALIDE LÉPORINE. *Oxalis leporina*, Jacq. Ses feuilles sont composées de deux folioles elliptiques, échancrées, avec les bords cartilagineux et denticulés; les styles sont très-longs et piloso-glanduleux, de même que les filaments staminaux; les corolles sont blanches,

avec les bords des pétales d'un rouge purpurin. Du cap de Bonne-Espérance.

§ IX. Acétosellées.

Point de tige, ou tige très-courte; feuilles pétiolées, à trois folioles, non glanduleuses; pédoncules radicaux et uniflores. Cette section est, sans contredit, la plus nombreuse en espèces.

Oxalide variable. *Oxalis variabilis*, Willd. Sa racine est fusiforme, très-allongée et garnie de fibres rameuses; les feuilles sont larges, à trois folioles très-élargies, échancrées en cœur au sommet, et brusquement rétrécies à la base, veinées, ciliées, et d'un vert très-prononcé; l'intermédiaire est plus grande que les deux latérales; elles sont portées sur des pétioles qui leur sont presque égaux en longueur. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité des pédoncules. Le calice a les cinq divisions aiguës, lancéolées et garnies de poils glanduleux. La corolle est grande, étalée, d'un jaune verdâtre à sa base, d'un beau rose pourpré à son limbe, qui est veiné de pourpre. Les étamines ont leurs filaments très-courts, poilus et glanduleux, terminés par des anthères blanchâtres. Les styles sont plus courts que les étamines. Du cap de Bonne-Espérance. C'est dans cette section que vient se ranger l'*Oxalis Acetosella*, L., Jacq., tab. 82, f. 1, commune dans les lieux ombragés de l'Europe.

§ X. Adénophyllées.

Tiges rarement nues, ou portant des feuilles tantôt éparses, tantôt réunies à leur sommet; feuilles pétiolées, à trois ou cinq folioles linéaires, portant à leur sommet de petits tubercules glanduleux; pédoncules uniflores.

Oxalide bigarrée. *Oxalis versicolor*, Willd. Sa racine forme un bulbe de la grosseur d'une noisette; il s'en élève une tige grêle, droite et nue dans une longueur de quatre pouces environ; elle se divise ensuite en une sorte d'ombelle composée de pétioles et de pédoncules; les premiers sont élargis à leur base, longs de deux pouces environ, pubescents et terminés par une feuille à trois folioles sessiles, étroites, cunéiformes, échancrées au sommet où se trouve une petite callosité, et d'un vert un peu terne. Les pédoncules sont de la longueur des pétioles et munis aux deux tiers à peu près, de deux petites bractées étroites et presque opposées. Le calice est allongé, à cinq divisions aiguës, peu profondes et bordées de rouge. La corolle est infundibuliforme, profondément divisée en cinq lobes ou pétales, d'un blanc bordé de rose intérieurement, rougeâtres, bordés et pointillés de pourpre à l'extérieur. Les dix étamines ont leurs filets blancs, alternativement plus longs et plus courts; cinq ont en outre à leur base un petit appendice filiforme; les anthères sont d'un jaune pâle. Les cinq styles sont posés sur l'ovaire qui devient une capsule pentagone, à cinq loges, s'ouvrant par les angles. Du cap de Bonne-Espérance.

§ XI. Palmatifoliées.

Point de tige, ou tige très-courte et nue; feuilles pétiolées, composées de cinq à treize folioles, sans glandes; pédoncules uniflores.

Oxalide découpée. *Oxalis laciniata*, Cav. Ses feuilles sont composées de onze à treize folioles linéaires, aiguës, glabres, et d'un vert tendre; la hampe est plus courte que les pétioles, écailleuse à sa base; la corolle est d'un violet pâle; les styles sont verdâtres et très-longs. De l'Amérique méridionale. Ici se trouvent aussi *Oxalis lupinifolia*, Jacq., tab. 72; *Oxalis flava*, Id., tab. 73; *Oxalis flabellifolia*, Id., tab. 74, etc., etc.

OXALIDÉES. *Oxalideæ*. bot. Famille formée principalement et presque exclusivement par le genre *Oxalis* autrefois placé parmi les Géraniacées. Les caractères qui distinguent les Oxalidées des vraies Géraniacées, paraissent d'assez peu d'importance; en effet, il n'y a de différence marquée entre ces deux familles, que la présence d'un endosperme charnu dans les premières, qui manque entièrement dans les secondes, et l'absence des stipules qui, comme on sait, existent dans les Géraniacées.

OXALIQUE. *V*. Acide.

OXALIS. bot. *V*. Oxalide.

OXALITE. min. Même chose que Humboldite. *V*. ce mot.

OXAVÉRITE. min. *V*. Oxarvérite.

OXÉE. *Oxæa*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, division des Cuculines, établi par Klug avec les caractères suivants: antennes insérées à la partie antérieure de la tête et à peine de sa longueur, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles: le premier est un peu allongé; le deuxième très-court, le troisième aminci à sa base, et les suivants courts et cylindriques; yeux grands et ovales; trois petits yeux lisses placés sur une ligne courbe; lèvre supérieure linéaire, comprimée, cornée, un peu plus courte que les mâchoires; mandibules cornées, fortes, arquées, et munies d'une dent obtuse vers le milieu de leur partie antérieure; mâchoires droites, cornées, plus longues que la lèvre supérieure, divisées en deux parties, dont la première est une fois plus longue que l'autre, et terminée en pointe; lèvre inférieure également divisée en deux parties, dont l'une, cornée, porte les deux palpes à son extrémité; l'autre est longue, sétacée, plus courte que la pièce précédente; palpes labiales courtes et composées de trois articles dont le dernier est pointu; corselet arrondi, convexe, un peu plus large que la tête; ailes supérieures un peu plus longues que l'abdomen; elles ont une cellule radiale, allongée et étroite, et trois cellules cubitales, presque carrées et petites. Les pattes sont de longueur moyenne, celles de derrière sont un peu plus longues. L'abdomen est plus long que le corselet, presque conique et terminé en pointe.

Oxée jaunâtre. *Oxea flavescens*, Klug, *Berlin Mag. nat. cur.*, 1807, p. 262, tab. 7, fig. 1; *Centris aquilina* et *chlorogaster*, Illig. Corps d'un jaune roux, velu. Abdomen d'un vert bleuâtre dans le mâle, noir dans la femelle, avec le bord des anneaux poli, d'un vert doré. Brésil.

OXÈRE. *Oxera*. bot. Genre voisin de la famille des Viticées, établi par Labillardière (*Sert. austro-caledon.*, p. 23, t. 28) qui lui assigne les caractères suivants: calice à quatre divisions profondes et scarieuses; corolle monopétale, tubuleuse à sa base, dilatée à sa

partie supérieure, dont le limbe est dressé, à quatre lobes inégaux; quatre étamines dont deux stériles et plus courtes, déclinées; ovaire profondément divisé en quatre lobes, très-déprimé à son sommet, appliqué sur un disque hypogyne, très-saillant; cet ovaire est à quatre loges contenant chacune un très-grand nombre d'ovules attachés à un réceptacle central. Le style qui part du sommet déprimé de l'ovaire est décliné comme les étamines et terminé par un stigmate bifide. Le fruit, qu'on ne connaît pas à son état de maturité, paraît devoir être charnu.

OXERE TRÈS-BELLE. *Oxera pulchella*, Labill. C'est un petit arbuste à rameaux rugueux, cylindriques, glauques, portant des feuilles opposées, ovales, oblongues; des fleurs en grappes axillaires. De la Nouvelle-Calédonie.

OXICÈDRE. BOT. Pour Oxycèdre. *V.* ce mot.

OXIDATION. *V.* OXIGÉNATION.

OXIDES. On nomme ainsi les produits de la combinaison de l'Oxigène avec les corps combustibles, dans des proportions déterminées.

OXIGÉNATION. Ce mot exprime l'acte par lequel l'Oxigène se combine aux autres corps, quelles que soient les propriétés des composés qui en résultent. Parmi les corps oxigénés, on distingue les Acides et les Oxides; d'où il suit que l'Acidification et l'Oxidation sont des cas particuliers de l'Oxigénation. Cependant il faut observer que tous les Acides ne sont pas engendrés par l'Oxigène, et que la faculté de les produire, c'est-à-dire le pouvoir acidifiant, appartient encore à d'autres principes, tels que l'Hydrogène et le Chlore. La combustion, la respiration et la chaleur animale, sont des phénomènes intimement liés avec l'Oxigénation, ou du moins qui ont leur principale source dans celle-ci. Les végétaux, en exhalant de l'Oxigène qu'ils séparent de l'Acide carbonique répandu dans l'atmosphère par l'effet des phénomènes précédents, opèrent une véritable désoxigénation.

OXIGÈNE. Aux articles ATMOSPHÈRE et GAZ, on a fait connaître les propriétés essentielles de ce principe vivifiant de la nature, sans lequel tout être animé périrait, tout corps combustible en ignition s'éteindrait. Il faut donc recourir à ces mots, ainsi qu'à celui Acide, pour les combinaisons que l'Oxigène est susceptible de former avec la plupart des corps.

OXIGONES. *Oxigona*. MOLL. Cette famille, proposée par Latreille, est à peu près l'équivalent de celle que Lamarck a créée sous le nom de Malléacées. On remarque quelques différences dans l'arrangement et le nombre des genres. Les caractères de cette famille sont exprimés ainsi par Latreille : le ligament cardinal est marginal, long, étroit, fortement prolongé sur le corselet, ou même, et le plus souvent, il s'étend uniquement, ou presque uniquement sur cette partie de la coquille. Cette famille est divisée en deux sections.

† Ligament cardinal crénelé.

α Point de byssus.

Genres : MULLERIE, CRÉNATULE, GERVILIE.

β Un byssus.

Genre : PERNE.

†† Ligament cardinal continu, ou point entrecoupé par des crénelures.

Genres : MARTEAU, PINTADINE, AVICULE, PINNE.

OXIPODA. INS. *V.* OXYPODE.

OXITRIQUE. INS. *V.* OXYTRIQUE.

OXLEYE. *Oxleya*. BOT. Genre de la famille des Aeérinées, établi par A. Cunningham pour un arbre qu'il a observé dans la Nouvelle-Hollande et qui lui a présenté pour caractères : capsule ligneuse, échinato-tuberculée, à cinq loges, s'ouvrant du sommet à la base par cinq valves cymbiformes, séparées par un axe placentifère, à cinq ailes, divisible en cinq parties subéreuses, opposées aux valves, en forme de cloisons sur les parois desquelles sont attachées trois graines horizontales, comprimées, imbriquées et prolongées à la base et au sommet en une aile membraneuse; ombilic latéral; embryon sans albumen, orthotrope; cotylédons charnus, parsemés de points glanduleux; radicule très-courte, rapprochée de l'ombilic et centripète. L'Oxleye est un arbre élevé, à feuilles imparipinnées.

OXOPHYLLUM. BOT. Pour *Ozophyllum*. *V.* ce mot.

OXURE. *Oxurus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, formé par Kirby, aux dépens du genre *Moluris*, et qui comprend les espèces de ce dernier genre, qui se distinguent par le dernier article des palpes maxillaires, beaucoup plus dilaté que dans les autres espèces de Molurides, par la structure du corps, laquelle est étroite et allongée. Les antennes sont grenues, insérées sous les bords avancés de la tête; les mandibules sont échancrées à leur extrémité, munies d'une dent cornée au côté interne.

OXURE PSAMMODIOÏDE. *Oxura psammodioides*, Guér. Sa tête est assez grande, un peu aplatie, finement ponctuée, avec une impression profonde et transversale en avant; le corselet est un peu plus large que long, plus étroit en avant et en arrière, arrondi sur les côtés, et d'une forme presque ronde; les élytres sont plus larges que le corselet à leur naissance, allongées, arrondies sur les côtés, fortement rebordées, et ayant chacune trois côtes plates, peu élevées, inégales, avec les intervalles confusément rugueux; le dessous du corps est noirâtre, un peu plus terne que le dessus, et très-finement ponctué. Les pattes sont assez grêles, noirâtres, tirant sur le brun-rougeâtre aux jambes, dont les antérieures sont terminées par une petite dent au côté interne. Du cap de Bonne-Espérance.

OXYA. INS. *V.* OXYE.

OXYACANTHA. BOT. Les anciens donnaient ce nom à divers arbres épineux. Celui que Galien désignait ainsi était l'Épine-Vinette, *Berberis vulgaris*, L.; l'*Oxyacantha* de Dioscoride était l'Aubépine ou Épine blanche, *Cratægus Oxyacantha*, L., qui avait été placée dans le genre *Mespilus* par Tournefort, et maintenue dans ce genre par les auteurs de la Flore française, mais qui, selon Lindley, doit rester parmi les *Cratægus* ou Alisiers. *V.* ce mot.

OXYADENIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Nuttal, pour une Graminée de la Géorgie, a été réuni au genre Éleusine, de Gærtner.

OXYANTHE. *Oxyanthus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi

par De Candolle (Annal. du Mus., t. IX, p. 218) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, resserré au sommet; le limbe a cinq divisions petites et très-aiguës; corolle infundibuliforme, ayant le tube extrêmement long, le limbe à cinq lobes très-aigus; cinq anthères sessiles sur l'entrée du tube de la corolle, très aiguës et saillantes hors de celle-ci; ovaire ovoïde, surmonté d'un style et d'un stigmate simple; fruit biloculaire, polysperme.

Oxyanthe remarquable. *Oxyanthus speciosus*, De Cand.; *Gardenia tubiflora*, Andrews, *Bot. Repos.*, tab. 183. C'est un arbuste d'environ deux pieds; ses feuilles sont larges, elliptico-lancéolées, aiguës, marquées d'une forte nervure médiane, de laquelle partent d'autres petites nervures latérales, accompagnées de grandes stipules interpétiolaires. Les fleurs sont odorantes et naissent par trois ou quatre à la fois dans les aisselles des feuilles. Cette insertion latérale des fleurs est au nombre des caractères qui, selon De Candolle, distinguent l'*Oxyanthus* des genres voisins. L'*Oxyanthus speciosus* est originaire de Sierra Léone; c'est une plante d'ornement pour les serres; elle se multiplie facilement par la greffe.

OXYANTHÈRE. *Oxyanthera*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Brongniart qui lui assigne pour caractères : sépales égaux, libres, dressés; pétales presque égaux et libres; labelle droit, presque conforme aux sépales, entier et concave; gynostème très-court, carré, avec des appendices membraneux sur les côtés, en forme de lames subquadrangulaires; anthère dressée, parallèle au labelle, attachée au côté postérieur du gynostème, membraneuse, contractée à la base, prolongée supérieurement en une pointe aiguë, à deux loges écartées l'une de l'autre; masses polliniques au nombre de trois ou de quatre, et dans ce dernier cas, l'une d'elles est presque invisible.

Oxyanthère à grandes fleurs. *Oxyanthera micranthera*, Brong. C'est une plante parasite, qui croît sur les troncs d'arbre; ses feuilles sont distiques, amplexicaules, imbriquées à leur base, qui est enveloppée d'une gaîne lâche et carénée. Les fleurs forment au sommet d'une tige extrêmement courte, un très-petit épi. De l'île de Waigiou.

OXYARCEUTIS. BOT. C'est-à-dire *Genévrier aigu*. Un des anciens noms du *Juniperus Oxycedrus*, L. *V.* Genévrier.

OXYBAPHE. *Oxybaphus*. BOT. Genre de la famille des Nyctaginées, et de la Triandrie ou de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par l'Héritier et ainsi caractérisé : involucre monophylle, campanulé, quinquéfide, renfermant tantôt une seule fleur, quelquefois, mais plus rarement, deux à quatre; calice corolloïde, infundibuliforme, dont le limbe est à cinq lobes; trois ou quatre étamines; akène recouvert par la base endurcie du calice, et entouré par l'involucre qui s'est considérablement agrandi. Ce genre a été confondu avec le *Mirabilis* ou *Nyctago*, par Cavanilles, et il a été reproduit par Ruiz et Pavon, ainsi que par Ortega, sous le nom de *Calyxhymenia* que Persoon a modifié en celui de *Calymenia*. Il renferme plusieurs espèces, toutes originaires de l'Amérique méridionale, principalement de la république de Colombie et du Pérou.

Oxybaphe visqueux. *Oxybaphus viscosus*, Vahl; *Mirabilis viscosa*, Cavan., Icon., 1, p. 13, tab. 19. Plante herbacée, assez élevée, dont les branches supérieures sont dichotomes, et les feuilles opposées; les fleurs, ordinairement de couleur rouge, sont peu apparentes, et réunies en corymbes au sommet des rameaux.

OXYBÈLE. *Oxybelus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Nyssoniens, établi par Latreille avec ces caractères : labre entièrement caché ou peu découvert; mandibules non échancrées inférieurement; yeux entiers; tête plus large que longue, tenant au corselet par un col très-court; yeux peu saillants, oblongs; trois petits yeux lisses; antennes filiformes, un peu roulées en spirale, à peine plus longues que la tête et composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; lèvre supérieure cornée, fort courte et ciliée antérieurement; mandibules cornées, allongées, minces, pointues et munies d'une dent peu saillante vers le bord interne; mâchoires cornées, comprimées à leur base, minces et fléchies du milieu à l'extrémité; palpes maxillaires filiformes, composées de cinq articles; lèvre inférieure cornée à sa base, allongée, étroite, presque membraneuse ensuite, jusqu'à l'extrémité qui est échancrée; palpes labiales presque aussi longues que les maxillaires et composées de quatre articles; corselet court, épais et presque globuleux; écusson portant des appendices en forme de pointes, ordinairement au nombre de trois, et disposées en triangle : l'inférieure est plus longue, en forme d'épine et canaliculée en dessus, les deux latérales ressemblent à de petites écailles; pattes courtes, mais robustes, avec les jambes épaisses, dentées ou épineuses extérieurement; tarses terminés par une grande pelote; ailes supérieures dépassant à peine l'abdomen; elles ont une cellule radiale allongée, accompagnée d'un petit appendice, et une cellule cubitale très-grande qui reçoit une nervure récurrente; abdomen court, de forme conique; ses anneaux sont bien emboîtés les uns dans les autres, et ne présentent pas d'incisions. On trouve ordinairement les Oxybèles sur les fleurs où elles récoltent le suc mielleux propre à les nourrir. Elles font leur nid dans les lieux sablonneux et exposés au soleil; c'est là que les femelles creusent des trous dans lesquels elles déposent des cadavres de divers insectes qu'elles ont été chasser, et particulièrement de Muscides. Elles pondent leurs œufs sur ces corps d'insectes, et les larves qui en sortent se nourrissent de cette proie.

Oxybèle mucronée. *Oxybelus mucronatus*, Latr.; *Crabro mucronatus*, Fabr. Corps noir, tacheté de jaune; écusson armé de deux dents et d'une épine tronquée; pattes jaunes, avec les cuisses noires.

OXYBRACTÉ. *Oxybracteus*. BOT. Qui a des bractées fort aiguës.

OXYCARE. *Oxycara*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Tentyridea, institué par Solier qui lui donne pour caractères : mandibules courtes et épaisses, avec une dent bien prononcée en dessus, formée par le bord latéral supérieur

relevé et recourbé en dedans; premier article des palpes maxillaires court et assez fortement courbé, le deuxième plus long, à peine obconique et un peu courbé à la base; dernier article des palpes labiales, presque cylindrique et tronqué au bout, à peine renflé dans son milieu; épistome anguleux et acuminé antérieurement : yeux transverses, enfoncés, beaucoup plus larges en dessus qu'en dessous, recouverts en partie par une saillie du bord latéral et postérieur de la tête, avec un pli longitudinal au-dessus et un sillon transversal en dessous; prothorax subrectangulaire, à angles bien marqués et nullement arrondis; élytres aussi larges à leur base qu'au milieu, à ongles huméraux saillants; écusson caché; les quatre jambes antérieures peu élargies à l'extrémité et peu comprimées.

OXYCARE BLAPSOÏDE. *Oxycara blapsoides*, Sol. Il est noir, peu brillant, presque parallèle et assez déprimé; sa tête est fortement ponctuée ainsi que le corselet; les élytres sont couvertes de très-petites granulosités fort écartées, et ayant comme des apparences de côtes longitudinales peu marquées; pattes d'un rouge-brun très-obscur. Taille, trois lignes.

OXYCARPE. *Oxycarpus*. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, a été réuni par Du Petit-Thouars à son genre *Brindonia*. *V.* ce mot. Choisy (Mém. de la Société d'Hist. natur. de Paris, t. 1, p. 225) a considéré le *Brindonia* que comme une section du genre *Garcinia*. *V.* GARCINIE.

F. Hamilton, dans ses Commentaires sur les plantes de l'*Herbarium Amboinense* de Rumph (*in Mem. of the Werner. Society*, T. 5, p. 346), admet le nom générique d'*Oxycarpus*, et en décrit avec soin une espèce nouvelle, qu'il a observée sur le vivant dans les forêts de Magadha, au sud du Gange. Il lui a donné le nom d'*Oxycarpus Gangetica*, et il la croit différente de l'*Oxycarpus Celebica*, espèce anciennement connue.

OXYCÈDRE. *Oxycedrus*. BOT. Espèce du genre Genévrier. *V.* ce mot.

OXYCEPHALE. *Oxycephalus*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, et qui prend place dans la famille des Hypériniens; il se rapproche des Typhis par la conformation des antennes de la seconde paire, qui sont insérées à la face inférieure de la tête, près de la bouche et disposées de manière à se reployer plusieurs fois sur elles-mêmes; tête allongée et lancéolée; corps grêle; pattes des deux premières paires courtes et terminées par une pince didactyle; celles des trois dernières paires ont leur premier article ovalaire, mais elles sont grêles et cylindriques dans le reste de leur étendue, et diminuent successivement de longueur. Ce genre a été établi par Milne Edwards, et ne se compose encore que d'un petit nombre d'espèces, appartenant aux mers tropicales.

OXYCÉPHALE OCÉANIEN. *Oxycephalus oceanicus*, Guérin. Sa tête est grande, triangulaire, avec le dessous aplati; les antennes supérieures sont plates, ovalaires, terminées par un petit article aigu, insérées en dessous et près de l'extrémité de la tête; les inférieures sont placées près de la bouche, et composées de cinq articles égaux; segments thoraciques presque égaux : ceux de l'abdomen dominant graduellement, terminés en pointe aux angles postérieurs, le dernier plus long que le précédent, plus long que large et pointu en arrière; les appendices de ces segments sont semblables à ceux des autres Hypériniens, ceux de l'avant-dernier segment sont à peine aussi longs que ce dernier. Taille, cinq lignes. Du CBILL.

OXYCEPHAS. POIS. Raffinesque, dans son *Indice d'Ittiologia Siciliana*, indique sous ce nom un genre distinct, dont il figure l'espèce unique, tab. 1, fig. 2, *Oxycephas scaber*. C'est le *Lepidoleprus trachirhinus* de Risso. *V.* LÉPIDOLÈPRE.

OXYCÈRE. *Oxycera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Stratiomydes, établi par Meigen avec ces caractères : antennes plus courtes que la tête; les deux premiers articles courts, cylindriques, velus; le troisième fusiforme-ovalaire, à quatre divisions; style sétiforme, de deux articles, inséré soit à l'extrémité, soit un peu sur le côté; yeux légèrement velus dans les mâles; trompe très-courte, membraneuse, terminée par deux grandes lèvres saillantes devant la tête, non avancée en manière de bec, portant les antennes; corselet peu élevé, arrondi, presque cylindrique, terminé par un écusson un peu élevé, ordinairement armé de deux épines aiguës, presque droites ou légèrement arquées; abdomen déprimé, tranchant sur les côtés, aussi large que long, ou même plus large et terminé en pointe obtuse; ailes un peu plus longues que l'abdomen; pattes simples, de longueur moyenne, terminées par deux ou trois petites pelotes spongieuses et par deux crochets.

OXYCÈRE JOLI. *Oxycera puchella*; *Oxycera hypoleon*, Meig. Long de trois lignes. *Mâle :* hypostome noir, à poils d'un gris blanchâtre; front à deux pointes argentées; antennes noires; yeux à bande pourprée; thorax noir; une bande jaune depuis l'épaule jusqu'à la base de l'aile où elle se prolonge en dessous; entre cette base et l'écusson, une tache jaune, triangulaire; écusson jaune; pointes à extrémité noire; abdomen noir; une tache d'un beau jaune, allongée, dirigée en avant et de chaque côté des troisième et quatrième segments; cinquième à tache jaune, triangulaire au milieu; deuxième et troisième segments jaunes au milieu; pieds jaunes; cuisses noires dans leur partie supérieure; balanciers jaunes; ailes hyalines, à nervures brunes. *Femelle :* hypostome et front jaunes, à bande noire; vertex noir; bord postérieur des yeux jaune; premier segment de l'abdomen à tache jaune sous l'écusson. Commune dans toute la France.

OXYCEROS. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 186) a établi sous ce nom, un genre qui appartient à la famille des Rubiacées, et à la Pentandrie Monogynie. Ce genre offre les caractères suivants : calice à cinq dents dressées; corolle hypocratériforme, dont le tube est du double plus long que le calice; le limbe grand, à cinq découpures ovales, un peu réfléchies; cinq anthères filiformes, presque sessiles sur l'entrée du tube de la corolle; ovaire arrondi, surmonté d'un style de la longueur du tube et d'un stigmate à plusieurs rayons; baie presque arrondie, petite, couronnée par le calice persistant, biloculaire et polysperme. Ce genre, que Willdenow regardait comme voisin des *Psychotria* et

des *Rondeletio*, a été réuni au *Randia* par Rœmer et Schultes. Il se compose de deux espèces, savoir : 1° *Oxyceros horrido*, Lour., *loc. cit.*, arbrisseau dont la tige est dressée, et s'élève à environ huit pieds; ses branches sont longues, étalées, terminées par des rameaux nombreux, courts et fourchus; elles sont couvertes d'aiguillons très-grands, opposés, fort aigus et en forme de cornes. Les feuilles sont ovales, lancéolées, très-entières, glabres, opposées. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes trichotomes presque terminales. Les baies sont noires, et ne sont employées à aucun usage. Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine. 2° *Oxyceroa Sineuais*, Loue., *loc. cit.* Cet arbrisseau est dressé, très-branchu, et ne s'élève qu'à environ cinq pieds; il est couvert d'aiguillons nombreux, courts, aigus et obliques. Ses feuilles sont lancéolées, très entières, glabres et marquées de oervures. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes courtes et terminales. Cette espèce est sauvage aux environs de Canton.

OXYCHÉILE. *Oxycheila*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamèrea, famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, établi par Dejean et ayant pour caractères : palpes labiales allongées, aussi longues que les maxillaires; le premier article fort long, saillant au delà de l'extrémité supérieure de l'échancrure du menton; le deuxième très-court; le troisième très-long, cylindrique et légèrement courbé, le dernier sécuriforme; lèvre supérieure très grande, avancée en pointe et recouvrant les mandibules; tête un peu allongée et presque plane; yeux assez saillants latéralement, mais nullement en dessus; antennes minces, déliées, à peu prés de la longueue des deux tiers de l'insecte; corselet à peu près de la largeur de la tête, avec son bord postérieur sinué, à peu près trilobé, recouvrant presque entièrement l'écusson dont la pointe dépasse à peine la base des élytres; celles-ci du double plus larges que le corselet, assez allongées, peu convexes, s'élargissant un peu postérieurement; l'avant-derniee anneau de l'abdomen des mâles est assez fortement échancré; les pattes sont grandes et allongées; les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles sont dilatés et un peu plus larges que dans les Cicindèles; les deux premiers vont en grossissant vers l'extrémité, le troisième est presque en forme de cœur allongé, et ils sont également ciliés des deux côtés.

OXYCHÉILE TRISTE. *Oxycheila tristis*, Dej.; *Cicindelo tristia*, Fabr. Longue de neuf lignes et demie à dix lignes; d'un noie obscur, très-légèrement bronzé en dessus; élytres fortement ponctuées depuis la base jusqu'au milieu, ayant chacune au milieu une tache jaune, assez grande et irrégulière; dessous du corps d'un noir plus beillant que le dessus et un peu bleuâtre; pattes grandes et d'un noir obscur. Brésil.

OXYCLADE. *Oxycladus*. BOT. C'est-à-dire pourvu de rameaux fort aigus.

OXYCOCCOS ou OXYCOCCUS. BOT. J. Bauhin, Mentzel et d'autres anciens botanistes donnaient le nom d'*Oxycoccus* à la plante qui fut depuis nommée *Vaccinium Oxycoccos* pae Linné. Tournefort, dans ses *Institutiones Rei herbariæ*, avait admis le genre *Oxycoccus* qui fut rétabli sous ce dernier nom par Persoon, et sous celui de *Schollera* par Roth. L'*Oxycoccus* de Persoon se compose de trois ou quatre espèces dont le port est très-différent des espèces du genre *Vaccinium* dana lequel Linné les avait placées. Elles en diffèrent surtout par la forme de la corolle et pae le nombre des étamines qui est de huit, tandis qu'il est de dix dans les *Vaccinium*. L'*Oxycoccus palustris*, Persoon, *Vaccinium Oxycoccus*, L., vulgairement nommé Canneberge, est une jolie petite plante à tiges filiformes, rampantes, et à feuilles très-entières, ovales et roulées sur leurs bords; sa corolle est rosée, à quatre découpures profondea, linéairea, recourbées; les étamines ont leurs filets connivents et les anthères tubuleuses, bipartites. On trouve cette plante parmi les Sphaignes, dans les marais tourbeux de plusieues contréea de l'Europe, surtout dans la partie occidentale et boréale. Les autres espèces : *Oxycoccus mocrocarpus*, *hispidulua*, *erythrocorpua*, sont indigènes de l'Amérique septentrionale.

OXYCORYN. *Oxycorynus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Curculionides, établi par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes assez épaisses, composées de douze articles dont les trois derniers forment une massue; trompe droite, cylindrique; menton goîtreux; yeux latéraux, peu proéminents; corselet aplati, relevé sur les bords, presque rond, de la longueur des élytrea, coupé droit en arrière; écusson arrondi; élytres assez larges, relevées sue les côtés, arrondies à l'extrémité; segments de l'abdomen transversaux, dont le premier fort large; pattes courtes, mutiques, les quatre antérieures rapprochées à la base; cuisses courtes, aplaties; jambes triangulaires : celles de devant creusées au milieu à l'extrémité, les autres tronquées et élargies au sommet; tarses épais, le premier article courbé en avant, globuleux, le deuxième en croissant, le troisième bilobé, le quatrième très-petit et les crochets robustea.

OXYCORYN MÉLANOCÈRE. *Oxycorynus Melonocerus*, Chev. Il est long d'un peu plus de quatre lignes, plan, d'un fauve brillant, avec la trompe, les antennes, les yeux, les genoux et les jambes noirs. Les élytres ont des côtes et des stries ponctuées. Du Brésil.

OXYDENDRE. *Oxydendrum*. BOT. Genre de la famille des Éricacées, établi par le professeur De Candolle, aux dépens du genre *Andromeda* de Linné, pour une espèce que Don en avait précédemment séparée poue la faire passer dans le genre *Lyonea*. Caractères : calice à cinq divisions acuminées; corolle ovulée, à cinq dents; dix étamines; filaments épais et légèrement velus; anthères dressées, oblongues, dont les loges sont acuminées et mutiques au sommet; style un peu épais et pentagone; capsule pyramidée, pentagone, à cinq loges, à cinq valves septifères au milieu, mais où l'on n'aperçoit pas lea sutures; semences nombreuses et scobiformes.

OXYDENDRE EN ARBRE. *Oxydendrum orboreum*, De Cand.; *Andromeda arborea*, Lin.; *Lyonia arborea*, Don. C'est un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale; ses rameaux sont cylindriques et glabrea, garnis de feuilles pétiolées, oblongues, acuminées,

dentelées et douées d'une saveur très-sensiblement acide; les fleurs sont rassemblées en panicules terminales, polystachiées; elles sont blanches, pédicellées, à corolles d'abord étalées, puis réfléchies.

OXYDENIA. BOT. Ce genre, établi par Nuttal dans la famille des Graminées, ne diffère pas du genre *Leptochloa* de Palisot-Beauvois.

OXYDERCE. *Oxydercos.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides, pour un insecte des Antilles, que Fabricius et Olivier avaient placé dans leur genre *Curculio*, et qui offre les caractères distinctifs suivants : antennes atteignant à peine la longueur de la moitié du corselet, minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques, les autres courts et granuleux, avec la massue allongée-ovalaire; trompe courte, un peu plus étroite que la tête, cannelée en dessus, échancrée au bout, en triangle profond; fossette courte, dessinant une courbe en avant de l'œil; yeux arrondis et saillants; corselet profondément bisinué, plus étroit antérieurement, plan au milieu et en dessus; élytres allongées, prolongées en avant en s'arrondissant de chaque côté, avec les épaules rétuses, obliquement anguleuses et l'extrémité pointue; jambes médiocres, armées d'un crochet, vers le bout de la face interne.

OXYDERCE CRÉTACÉ. *Curculio cretaceus*, Oliv., Ent., v, 83, pl. 2, fig. 19. Il a tout le corps d'un blanc un peu azuré, le corselet déprimé, marqué de cinq ou six taches noires, irrégulières, provenant sans doute des écailles enlevées accidentellement; les élytres sillonnées, avec deux rangées de points enfoncés, l'extrémité épineuse et pointue. Il est commun à la Guadeloupe.

OXYDIER. *Oxydium.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bennett pour une plante de Java, que l'on avait considérée auparavant comme une Éléiotide. Caractères : calice campanulé, subbilabié, avec la lèvre supérieure bifide et l'inférieure à trois divisions; étendard de la corolle obové; ailes oblongues; carène obtuse; dix étamines diadelphes, avec le filament vaxillaire libre; anthères cooformes. Le fruit consiste en un légume comprimé, membraneux, articulé, à deux loges et à deux graines, rarement à une seule loge et monosperme; suture presque droite, dilutée.

OXYDIER DE ROTTLER. *Oxydium Rottleri*, Bennett; *Eleiotis Rottleri*, Wight et Arnott. C'est une plante herbacée, longuement rampante, peu rameuse, à feuilles alternes, longuement pétiolées, composées de trois folioles orbiculari-obovées, rétuses, la terminale plus longuement pétiolulée et bistipulée, les latérales unistipulées; stipules petites, distinctes; grappes axillaires un peu plus longues que les feuilles et chargées d'un petit nombre de fleurs; bractées nervoso-striées et caduques.

OXYDON. BOT. *V.* OXYODON.

OXYE. *Oxya.* INS. Genre de l'ordre des Orthoptères et de la famille des Acrydites, institué par Audinot-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, composées de plus de vingt articles peu distincts, cylindriques ou presque cylindriques; tête grande, un peu en plan oblique; face antérieure ayant ses carènes médianes espacées entre elles; ocelle distinct; yeux très-grands, oblongs, posés obliquement; corselet lisse, sans carènes prononcées, marqué de quatre stries transversales, avec le bord arrondi; abdomen solide, non renflé; élytres étroites, longues, ainsi que les ailes; pattes postérieures plus longues que le corps, robustes, propres pour sauter, les jambes allant en s'élargissant d'une manière très-sensible, vers leur extrémité, canaliculées en dessus et dans leur moitié inférieure, pourvues de deux rangées d'épines fines, n'occupant que les trois quarts inférieurs de leur longueur; premier article des tarses postérieurs grand, un peu dilaté, creusé en dessous; une petite pelote entre les crochets.

OXYE HYLA. *Oxya hyla*, Audin. Dessus du corps d'un vert de pré, assez éclatant, bordé latéralement d'une large raie noire, luisante, partant de l'œil et finissant un peu plus loin que la base des élytres; côtés et dessous du corps jaunâtres, ainsi que les cuisses; jambes et tarses d'un bleu clair; antennes verdâtres. Taille, seize lignes. De Java.

OXYGLOSSE. OIS. Swainson a proposé sous ce nom la formation d'un genre, pour un Oiseau qui vit sur les rivages de l'Amérique, aux environs de la Vera-Cruz et que Wilson a placé parmi les Grimpereaux, avec la désignation spécifique de *Certhia maculata*, pl. 19, fig. 3. Les caractères seraient : bec médiocre, grêle, atténué, droit, échancré à la pointe; langue extensible, aiguë et simple à la pointe; ailes médiocres; première et quatrième rémiges égales, deuxième et troisième les plus longues; queue obtuse, faible et égale.

OXYGNATHE. *Oxygnathus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Dejean, et auquel il donne pour caractères : menton urticulé, presque plan et trilobé; lèvre supérieure très-courte et peu distincte; mandibules avancées, arquées, très-aiguës et non dentées intérieurement; dernier article des palpes labiales, presque cylindrique; antennes moniliformes; le premier article assez long, les autres beaucoup plus petits, arrondis et grossissant vers l'extrémité; corps allongé et cylindrique; corselet presque carré; jambes antérieures palmées. Ce genre est très-voisin des Oxystomes de Latreille.

OXYGNATHE ALLONGÉ. *Oxygnathus elongatus*, Dej.; *Scarites elongatus*, Wiedemann. Il est long de cinq lignes, noir, cylindrique; ses mandibules sont avancées; les jambes antérieures ont trois dents sur le côté extérieur; les postérieures n'ont qu'une petite épine; les élytres sont allongées, parallèles, sillonnées, avec des points enfoncés dans chaque sillon; les antennes et les pattes sont d'un brun ferrugineux plus ou moins rougeâtre. De l'Inde.

OXYGONE. *Oxygonum.* BOT. Genre de la famille des Polygonées, établi par Burchell, avec les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles ayant un périgone coloré, quadrifide; huit étamines à filaments filiformes et allongés; anthères ovales. Les femelles ont pour fruit une caryopse oblongo-trigone, avec des ailes membraneuses aux angles. Ce genre, encore peu connu

ne présente qu'une espèce; c'est une plante annuelle, à feuilles lancéolées, découpées ou entières, à fleurs rassemblées en épi articulé et pédonculé. Du cap de Bonne-Espérance.

OXYGONIUM. BOT. Ce genre de Polypodiacées, établi par Presl, a été réuni au genre *Diplazium* dont il forma une des sections.

OXYGRAPHIDE. *Oxygraphis*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, institué par Bunge pour une plante des Alpes asiatiques, que Fischer avait regardée comme devant faire partie du genre *Ficaria*. Caractères : calice herbacé, à cinq divisions persistantes et imbriquées avant l'épanouissement; corolle composée de treize à quinze pétales hypogynes, oblongo-linéaires, disposés sur la base du calice entre un callus transversal; étamines hypogynes et nombreuses; plusieurs ovaires uniloculaires, renfermant chacun un ovule dressé; plusieurs akènes pressés sur un réceptacle hémisphérique; ils sont membraneux, comprimés par le dos et marqués de chaque côté d'une nervure; la semence est dressée.

OXYGRAPHIDE GLACIALE. *Oxygraphis glacialis*, Bung. *Ficaria glacialis*, Fischer. C'est une plante herbacée, très-glabre, dont toutes les feuilles sont radicales, pétiolées, suborbiculées, ou ovalo-oblongues, très-entières ou grossement et obtusément tridentées au sommet; la hampe est nue, portant une fleur large de six lignes.

OXYLAPATHUM. BOT. Ce nom a été donné par Dioscoride au *Rumex acutus*, L.; par Daléchamp, au *Potamogeton serratum*, et par d'autres, au *Beta vulgaris*.

OXYLOBIER. *Oxylobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Andrews (*Botan. Reposit.*, n° 492), adopté par Rob. Brown (*Hort. Kew.*, éd. 2, vol. III, p. 9) et par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 104), qui l'a placé dans la tribu des Sophorées, et l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq découpures, formant presque deux lèvres; corolle papilionacée, dont la carène est comprimée, de la longueur des ailes ainsi que de l'étendard qui est aplati; étamines insérées sur un torus ou au fond du calice; style ascendant; stigmate simple; légume sessile ou presque sessile, polysperme, renflé, ové et aigu. Ce genre est excessivement voisin du *Callistachys*, précédemment établi par Ventenat, dans son grand ouvrage sur les plantes de la Malmaison; il n'offre même d'autre différence essentielle que celle de son fruit sessile ou presque sessile, tandis qu'il est stipité dans le *Callistachys*. Les étamines de ce dernier genre ont l'apparence d'être hypogynes; mais une nouvelle espèce décrite par De Candolle (Mém. sur les Légumineuses, p. 170), sous la nom d'*Oxylobium Pulteneæ*, a ses étamines qui offrent aussi l'insertion en apparence hypogyne. D'un autre côté, une espèce d'*Oxylobium* est munie d'un ovaire légèrement stipité; ce qui infirme encore la valeur des caractères du genre *Oxylobium*.

Les cinq espèces décrites jusqu'à ce jour, sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont entières, verticillées par trois ou par quatre; les fleurs sont jaunes, safranées ou purpurines, et disposées en corymbes. L'*Oxylobium cordifolium*, Andr., *loc. cit.*, doit être considéré comme le type du genre. R. Brown lui a réuni le *Gompholobium ellipticum* de Labillardière (*Nov.-Holl. Spec.*, 1, p. 108, tab. 135), que Ventenat plaçait dans son genre *Callistachys*. Enfin, De Candolle a publié deux espèces nouvelles, sous les noms d'*Oxylobium spinosum* et *Oxylobium Pulteneæ*. La première a du rapport avec l'*Oxylobium cordifolium*, dont elle diffère par ses feuilles acuminées en pointe épineuse; la seconde, à raison de quelques différences importantes, devra peut-être former un genre distinct.

OXYLOBUS. BOT. L'une des divisions du genre *Phania* de De Candolle.

OXYLOMA. BOT. Bentham a donné ce nom à l'une des divisions du genre *Erica*. *V.* BRUYÈRE.

OXYMÈRE. *Oxymerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Cérambycins, institué par Solier, aux dépens du genre *Trachyderes* de Dalman. Caractères : antennes presque une fois plus longues que le corps dans les mâles, composées de onze articles cylindriques, diminuant graduellement : le premier plus gros, le second petit, sans échancrure, les suivants jusqu'au dixième presque égaux, le dernier plus long; palpes très-aplaties, dépassant à peine l'extrémité des mandibules; les maxillaires plus longues que les labiales; dernier article un peu dilaté; menton étroit, creusé transversalement, rugueux et rebordé antérieurement; mandibules petites, presque semblables dans les deux sexes, médiocrement arquées, avec l'extrémité échancrée extérieurement; tête petite, avancée, avec deux impressions longitudinales à sa partie supérieure, qui prennent souvent une direction transversale près des antennes; corselet dilaté latéralement, plus long que large, bituberculé de chaque côté; écusson grand, en triangle allongé; élytres longues, rétrécies et tronquées à leur extrémité, qui est bi-épineuse; pattes de moyenne grandeur; cuisses peu renflées, les quatre postérieures munies de deux épines.

OXYMERIDE. *Oxymeris*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovato-turbiné, soudé inférieurement avec la base de l'ovaire; son limbe est partagé en cinq dents calleuses et très-courtes; corolle formée de cinq pétales insérés sur l'orifice du calice, alternes avec ses divisions, lancéolées et acuminées; dix étamines insérées de même que les pétales; filaments égaux, subulés; anthères oblongues, linéaires, obtuses, à un seul pore, à connectif distinct; ovaire semi-adné, à trois ou cinq lobes renfermant plusieurs ovules; style filiforme, stigmate punctiforme. Le fruit est une capsule ou une baie voilée par le calice persistant, à trois ou cinq loges; semences nombreuses, obovales et anguleuses.

OXYMERIDE A CINQ DENTS. *Oxymeris quinquedentata*, De Cand.; *Melastoma oxypetalum*, Schr. C'est un arbuste assez élevé, très-glabre, à rameaux quadrangulaires, renflés vers les articulations; les feuilles sont opposées, pétiolées, oblongues, très-entières, à trois nervures; les fleurs sont petites, bibractéolées, blanches, réunies en panicules terminales. Du Brésil.

OXYMITRIA. BOT. Genre proposé par Bischoff, dans la

famille des Hépatiques, aux dépens du genre *Riccia*, avec les caractères distinctifs suivants : capsules globuleuses, indéhiscentes, styligères; chacune d'elles est renfermée entre les réceptacles, dans un sillon de la fronde. Bischoff indique comme types de ce genre les *Riccia pyramidata*, Rad., et *Riccia media*, Mich. On les trouve en Europe.

OXYMYCTERUS. MAM. Nom d'un sous-genre introduit par Water-House dans le genre *Mus*, pour l'espèce précédemment appelée *Mus nasutus*, qui est originaire de l'Amérique méridionale. *V.* RAT.

OXYMYRSINE. BOT. Synonyme de *Ruscus aculeatus*. *V.* FRAGON.

OXYNOTUS. POIS. Rafinesque, dans son *Indice d'Ittiologia Siciliana*, forme sous ce nom, et aux dépens des Squales, un genre qui ne contient qu'une espèce, *Oxynotus centrina*, le Poisson Massepain des Siciliens, dont le corps est triangulaire, avec le dos en carène; ce qui en établit la seule différence générique.

OXYODON. *Oxyodon*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, a été établi par Lessing et adopté par De Candolle pour le *Loxodon longipes* de H. Cassini. *V.* LOXODON.

OXYOIDES. BOT. Sous ce nom générique, Garcin a distingué l'*Oxalis Sensitiva* de ses congénères, parce que cette plante est munie de feuilles pennées au lieu d'être trifoliées comme dans la plupart des autres Oxalides.

OXYMUS. INS. Le genre de Coléoptères pentamères institué sous ce nom, par Eschscholtz, dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, n'est considéré que comme une section du genre *Aphodius*; ses principaux caractères consistent dans la forme du corselet qui est plus large en avant qu'en arrière, et dans l'échancrure du chaperon. Il a pour type l'*Aphodius porcatus*, Fab.

OXYOPE. *Oxyopes*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Citigrades, établi par Latreille et correspondant parfaitement au genre Sphase de Walkenaer. Les caractères de ce genre sont : huit yeux disposés deux par deux sur quatre lignes transverses, et formant, par leur réunion, un triangle dont la base est arquée et occupe l'extrémité antérieure du corselet, et dont la pointe est tronquée; les yeux de la deuxième ligne et ceux de la troisième sont plus gros et plus écartés entre eux; lèvre allongée, étroite, dilatée et arrondie à son extrémité, plus rétrécie à sa base; mandibules perpendiculaires, terminées par un crochet replié sur leur côté interne; mâchoires cylindriques, allongées, étroites, arrondies à leur extrémité, les deux côtés formant une ligne droite; palpes filiformes, insérées près de la base externe des mâchoires et composées de cinq articles; pattes allongées, fines; la première paire la plus longue, la seconde et la quatrième presque égales, la troisième sensiblement plus courte que les autres. Ce genre, qui a de grands rapports avec les Ctènes, s'en éloigne cependant en ce que ces derniers ont les yeux disposés sur trois lignes, dont la première composée de deux yeux très-éloignés entre eux, la deuxième de quatre, et la troisième de deux très-rapprochés; les mâchoires des Ctènes ne sont pas cylindriques et arrondies à l'extrémité; elles sont coupées obliquement, et légèrement échancrées à leur côté interne. Les Lycoses et les Dolomèdes s'en éloignent aussi par la disposition des yeux et par d'autres caractères tirés des proportions relatives des pattes. Le corps des Oxyopes est oblong, peu velu; le corselet a une forme ovoïde; il est étroit et tronqué antérieurement; l'abdomen est ovoïdo-conique. Ces Arachnides se trouvent dans les pays chauds de l'Asie, de l'Amérique et de l'Europe.

OXYOPE BIGARRÉ. *Oxyopes variegatus*, Latr.; *Aranea heterophtalma*, Walkenaer. Cette espèce est longue de près de quatre lignes; son corps est gris, mélangé de noir et de roux; ses pattes sont d'un roux pâle et tachetées de noirâtre; les épines des jambes sont allongées; le corselet est presque aussi long que l'abdomen, et gris; l'abdomen est ovoïdo-conique, rougeâtre; il a en dessus un ovale plus pâle, étroit et peu visible; les côtés du ventre sont recouverts de poils gris, formant quatre raies longitudinales, dont les latérales plus larges; ces raies sont séparées par trois lignes étroites, de couleur carmélite. Europe.

OXYOPS. *Oxyops*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Dalman et adopté par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes longiuscules, un peu grêles, coudées et composées de douze articles dont le premier court, les autres plus allongés et presque égaux; à partir du septième se forme la massue qui est ovale-oblongue; trompe à peine plus longue que la tête, assez épaisse et cylindrique; yeux latéraux, arrondis et médiocrement proéminents; corselet plus court que large à sa base qui est bisinuée, arrondi sur les côtés et plus étroit antérieurement; écusson oblong, arrondi au bout; élytres ovales-oblongues, chacune d'elles relevée dans son milieu, avec l'épaule obtusément arrondie, peu proéminente, convexe en dessus, calleuse à l'extrémité, vers la suture; sternum avancé et pointu au bout; pieds robustes, mutiques; cuisses peu renflées; tarses dilatés. Des six espèces dont se compose ce genre quatre appartiennent à la Nouvelle-Hollande et une au Brésil; on ignore la patrie de la dernière.

OXYOSTOMUS. POIS. Genre formé par Rafinesque, pour le *Leptocephalus Spallanzani* de Risso, qui est un Sphagebranche. *V.* ce mot.

OXYOTE. *Oxyotus*. ZOOL. Qui a des oreilles aiguës.

OXYPAPPUS. BOT. L'une des sections du genre *Hymenoxys*.

OXYPETALUM. BOT. Genre de la famille des Apocynées, section des Asclépiadées, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown, et présentant les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq parties; corolle dont le tube est court, urcéolé; le limbe divisé en cinq grandes lanières ligulées; couronne staminale, à cinq folioles charnues, insérée au sommet du tube des filets des étamines; anthères terminées par une membrane; masses polliniques linéaires, cylindracées, pendantes et fixées par le sommet à la courbure des appendices qui finissent en pointe ascendante; stigmate terminé par une pointe allongée, cylindrique, bifide au sommet. Le genre *Gothofreda* de Ventenat (Choix de Plantes, p. 8, tab. 60) doit être réuni à l'*Oxy*-

*petalum*, qui se compose d'arbrisseaux volubiles, à feuilles opposées, cordiformes, à fleurs douées d'une odeur agréable, portées sur des pédoncules interpétiolaires. Les espèces de ce genre, encore peu nombreuses, croissent dans les contrées équinoxiales. Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. III, p. 197) en a décrit une nouvelle sous le nom d'*Oxypetalum riparium*, qui croît sur les rives du fleuve Mayo, dans la république de Colombie. Ses feuilles sont ovales, acuminées, cordiformes et pubescentes; les pédoncules, bi ou triflores, sont de la longueur de la feuille.

OXYPHÆRIA. BOT. Nom proposé pour remplacer celui de *Calomeria* de Ventenat. *V.* CALOMÉRIE.

OXYPHYLLUM ET OXYTRIPHYLLUM. BOT. Plusieurs plantes à feuilles trifoliées, d'une saveur acide, telles que diverses espèces de Trèfles, de Lotiers, et l'*Oxalis ncatosalla*, étaient désignées sous ce nom par d'anciens auteurs.

OXYPILE. *Oxypilus*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, et de la famille des Mantides, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes sétacées; tête mutique, ayant au milieu une élévation en forme de corne, et bifide à l'extrémité; yeux arrondis, fort gros et saillants; corselet court, n'ayant pas deux fois la longueur de la tête, point sensiblement dilaté sur les côtés et rebordé dans cette partie; corps de moyenne longueur; abdomen plus ou moins élargi vers son extrémité; élytres et ailes très-longues, dépassant notablement l'extrémité de l'abdomen; pattes intermédiaires et postérieures assez courtes; cuisses simples; jambes antérieures très-larges, ovales, très-comprimées latéralement.

OXYPILE ANNELÉ. *Oxypilus annulatus*, Audin. Antennes et face blanchâtres; vertex obscur; corne brunâtre, rugueuse, munie à sa base d'une petite épine, de chaque côté; corselet tuberculé, blanchâtre ainsi que les élytres et les ailes : celles-ci ont à leur extrémité quelques petites taches brunes; pattes variées de blanc et d'obscur; jambes antérieures moitié brunes et moitié rouges; cuisses intermédiaires et postérieures annelées de brun et de blanchâtre. Taille, un pouce. Du Sénégal.

OXYPODE. *Oxypoda*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, institué par le comte de Mannerheim, aux dépens du genre Aléochare de Gravenhorst et pour un assez grand nombre d'espèces encore inédites. Caractères : mandibules mutiques; palpes labiales composées de trois articles, dont le second fort court; languette bifide au sommet; point de paraglosses; cinq articles à tous les tarses : le premier article des postérieurs allongé; antennes coudées à la base, composées de onze articles dont les deux premiers plus gros que les suivants; tête plus petite que le corselet; celui-ci dilaté sur les côtés, avec les angles légèrement réfléchis. Mannerheim donne pour type à ce genre l'Aléochare ruficorne de Gillenhal qu'il nomme *Oxypoda luteipennis*; il est long de près de deux lignes, noir, recouvert d'une pubescence grisâtre; la base des antennes, les pieds et les élytres sont testacés, l'écusson est brun, entouré d'un bord fauve; le corselet est un peu convexe, avec quelques points enfoncés et un léger sillon longitudinal; ses bords sont bruns. On le trouve en Europe, ainsi qu'une vingtaine d'autres espèces qui ont été réparties en deux sections.

OXYPOGON. BOT. La plante que Raffinesque (*Journal de Physique*, août 1819, p. 98) a décrite sous le nom d'*Oxypogon elegans*, paraît être le *Lathyrus venosus* de Muhlenberg et Willdenow. Cette espèce est remarquable par son ovaire stipité et sa gousse en forme de faux.

OXYPOLIS. BOT. Le genre formé sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Ombellifères, ne diffère point du genre *Tiedemannia*, de De Candolle.

OXYPORE. *Oxyporus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Fissilabres, établi par Fabricius aux dépens du grand genre *Staphylinus* de Linné et autres entomologistes, et dans lequel il comprend plusieurs espèces dont Gravenhorst a formé le genre Tachina. Tel qu'il est restreint actuellement, le genre Oxypore a pour caractères : tête grande, un peu emboîtée dans le corselet; yeux arrondis et saillants; antennes insérées à la base extérieure des mandibules, guère plus longues que la tête, les cinq ou six derniers articles formant une massue allongée et perfoliée; lèvre supérieure cornée, large, courte, échancrée antérieurement et ciliée; mandibules cornées, grandes, arquées, très-pointues et sans dents intérieures; mâchoires presque cornées et bifides; palpes maxillaires composées de quatre articles filiformes; lèvre inférieure petite, étroite, presque échancrée et coriace; ses palpes sont aussi longues que les maxillaires, composées de trois articles dont le premier est court, le deuxième très-allongé, un peu renflé à son extrémité et le troisième court, très-large, figuré en croissant; menton presque carré et corné; corselet arrondi, peu convexe, plus étroit que les élytres, et muni d'un léger rebord; écusson petit; élytres dures, très-courtes, cachant deux ailes membraneuses pliées; pattes de longueur moyenne; jambes velues. On trouve les Oxypores dans les Champignons pourris; leur démarche est très-vive, et ils s'enfoncent dans la matière molle du Champignon avec beaucoup de célérité; leur larve est blanche et passe sa vie dans les mêmes Champignons.

OXYPORE FAUVE. *Oxyporus rufus*, Fabr.; *Staphylinus rufus*, L.; *Staphylinus flavus*, Geoff. Il est long de trois à quatre lignes; ses antennes sont fauves à leur base, noirâtres à leur extrémité; ses palpes sont fauves, sa tête est noire, et son corselet fauve, lisse, légèrement rebordé; ses élytres sont noires, avec une grande tache fauve à la base; son abdomen est fauve à la base, noir à l'extrémité; ses pattes sont fauves, avec la base des cuisses noire. Dans toute l'Europe.

OXYPTÈRE. *Oxypterus*. MAM. Sous-genre de Dauphins proposé par Raffinesque, et caractérisé par l'existence de deux nageoires dorsales. L'espèce type de ce genre, *Delphinus Mongitori*, Raf. (Princ. de Sémiol.) n'est encore connue que par un seul individu que Raffinesque a vu dans la Méditerranée, près des côtes de Sicile, et sur lequel il n'a donné aucun détail. Lesson (Manuel de Mammalogie, p. 411) pense que l'on doit aussi rapporter au genre Oxyptère le Dauphin Rhinocéros de Quoy et Gaimard (*V.* DAUPHIN); et il le décrit,

sona le nom d'*Oxypterus Rhinoceros*, à la suite de l'espèce de Raffinesque, qu'il appelle *Oxypterus Mongitori*.

OXYPTÈRE. *Oxypterum*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares, établi par Leach, et réuni par Latreille à son genre Ornithomyie. *V.* ce mot.

OXYRAMPHIDE. *Oxyramphia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Wallich pour une plante que Don avait placée dans le genre *Crotolaria*. Caractères : calice profondément bilabié : lèvre supérieure bidentée, l'inférieure à trois divisions toutes aiguës; étendard de la corolle atténuato-acuminé au sommet, et plissé; ailes presque aussi grandes que l'étendard, carène relevée en bec; dix étamines diadelphes, avec le filament vexillaire libre; ovaire très-courtement stipité, comprimé, elliptico-rhomboïdé, rétréci aux deux extrémités et uniovulé; style allongé et velu à sa base; stigmate petit et capité. Le fruit consiste en un légume ovale, comprimé, très-velu et monosperme.

OXYRAMPHIDE A LONG STYLE. *Oxyramphia macrostyla*, Wall.; *Crotalaria macrostyla*, Don. C'est un arbuste de médiocre hauteur, dont les feuilles sont obovales, rétuses, coriaces, mucronulées, velues en dessous, de même que les jeunes rameaux. Les fleurs sont réunies en grappes axillaires. Du Népaul.

OXYRHACHIDE. *Oxyrhachia*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, établi par Germar qui lui assigne pour caractères : vertex carré; bord antérieur aigu, chargé de deux impressions et recouvrant le front; élytres repliées perpendiculairement, ornées d'une rangée de cellules vers le bord postérieur et de plusieurs cellules discoïdales; toutes les jambes comprimées et dilatées, le bord des postérieures est cilié. Ces insectes ont la partie antérieure de la tête plane, armée de deux cornes et sinuée près des épaules; elle est un peu plus étroite vers le sommet; l'abdomen dépasse de beaucoup les élytres. Parmi les espèces on distingue l'OXYRHACHIDE RENNE, *Oxyrhachia Tarandus*, Germ.; *Antrotus Tarandus*, Fab. Il est d'un brun testacé, ponctué, avec les cornes de la partie antérieure de la tête divariquées; ses élytres sont blanches, diaphanes, veinées de brun ferrugineux. De l'Inde.

OXYRHACHIDE A ANTENNES ROSSES. *Oxyrhachia fascicornis*, Germ. Il est d'un brun noirâtre et ponctué; ses cornes sont courtes, obtuses, mais apparentes; ses élytres sont de mêmes nuances, semblables à celles de l'espèce précédente. Du cap de Bonne-Espérance.

OXYRHINQUE. *Oxyrhinchus*. OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec court, droit, triangulaire à sa base, effilé en alêne vers la pointe; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base; quatre doigts : trois en avant, l'intermédiaire presque aussi long que le tarse, les latéraux égaux, l'externe soudé à sa base, l'interne divisé; la première rémige nulle, les deuxième et troisième plus courtes que les quatrième et cinquième qui sont les plus longues. Jusqu'à ce jour, on ne connaît encore des deux espèces de ce genre que les dépouilles qui sont même assez rares dans les collections. Les deux espèces sont de l'Amérique méridionale.

OXYRHINQUE EN FEU. *Oxyrhinchus flammiceps*, Temm., Ois. col., pl. 125. Parties supérieures d'un vert assez pur; sommet de la tête garni de plumes fines, longues, à barbes décomposées qui s'élèvent en huppe; cette huppe est variée de rouge de feu et de noir; joues, lorum, sourcils, cou et gorge blanchâtres, rayés de verdâtre; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre, bordées extérieurement de vert; parties inférieures d'un vert blanchâtre, parsemées de taches triangulaires, d'un vert-olive foncé; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, sept pouces. Du Brésil.

OXYRHINQUE VERDATRE. *Oxyrhinchus virescens*. Parties supérieures verdâtres; rémiges et rectrices d'un vert-olive foncé, bordées de vert-jaunâtre; gorge et partie du cou jaunâtres, variées de vert; parties inférieures d'un blanc verdâtre, tachetées de brun-noirâtre; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. Du Brésil.

OXYRHINQUE. *Oxyrhinchus*. POIS. Ce nom, donné par les anciens au Poisson réputé le meilleur du Nil, est celui d'une espèce de Mormyre. *V.* ce mot. On l'a aussi spécifiquement appliqué à un Corégone, ainsi qu'à une Raie. *V.* ces mots.

OXYRHINQUE. *Oxyrhinchus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Schoenherr et mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Ces insectes ont, comme les Calandres, les jambes terminées par un fort crochet, les antennes de huit articles, dont le dernier formant la massue; mais ils s'en distinguent par leurs antennes droites, tandis qu'elles sont coudées dans les Calandres et autres genres voisins. L'espèce qui sert de type au genre est le *Calandra discors* de Fabricius. Cette espèce se trouve aux Indes orientales et à Java. Les *Oxyrhinchus lateralis*, Dej., et *rivulosus*, Dehaan, sont les deux autres espèces du genre, et ont aussi la même patrie.

OXYRHINQUES. *Oxyrhinchi*. CRUST. Ce nom a été donné par Latreille à une famille de Crustacés décapodes. Cette famille a servi à en former plusieurs autres dans les derniers ouvrages de ce savant; actuellement les principaux genres qui la composaient font partie de la tribu des Triangulaires, et les autres sont dispersés dans diverses autres tribus. Telle qu'elle était adoptée par Latreille avant la publication du Règne Animal, elle comprenait les genres Doripe, Myctyre, Leucosie, Coryste, Lithode, Maja, Macrope, Orithyie, Matute et Ranine. *V.* ces mots. Duméril, dans sa Zoologie analytique, a établi une famille sous le même nom et avec les mêmes principes; mais elle offre quatre genres de moins, ce sont ceux de Myctyre, Coryste, Lithode et Macrope.

OXYRIE. *Oxyria*. BOT. Ce genre, de la famille des Polygonées et de l'Hexandrie Digynie, L., avait été proposé autrefois par Hill; mais il n'avait pas été assez bien caractérisé pour mériter d'être adopté. Il était fondé sur une plante que Linné avait placée dans le genre *Rumex*, et que De Candolle (Flore Franç., vol. III, p. 379) avait rangée à part, comme formant une section du genre *Rumex*. R. Brown (*in Ross. Voyage*, éd. 2, vol. II, p. 192, *et in Chlor. Melvilliana*, p. 23) fut le premier qui la distingua nettement, et en fixa ainsi les caractères : périanthe à quatre folioles sur deux rangs;

six étamines; deux styles; stigmates en pinceaux; akène lenticulaire, membraneux, ailé de chaque côté, ceint inférieurement par le périanthe; embryon central. Ces caractères ont été adoptés par Campdera dans sa Monographie des *Rumex*, et par Hooker, dans sa Flore d'Écosse. D'après les observations de R. Brown, il se rapproche encore davantage du genre *Rheum* que du *Rumex;* mais il se distingue suffisamment de l'un et de l'autre. Il diffère du *Rheum* par le nombre binaire des parties du périanthe et des styles, par ses stigmates en pinceaux (capités dans les Rhubarbes) et par la texture de l'akène; il s'en rapproche par le nombre proportionnel et par la position des étamines (une placée devant chaque foliole intérieure du périanthe, et deux réunies par paire devant chaque foliole extérieure); par son péricarpe entouré seulement à la base et ailé; enfin, par son embryon central. Le genre *Oxyria* ne peut rester uni au genre *Rumex*, qui a toutes les parties de la fleur en nombre ternaire, le fruit nucamentacé, non ailé, recouvert par les folioles intérieures du péricarpe et l'embryon latéral; mais dans les deux genres, les stigmates sont semblables.

Oxyria réniforme. *Oxyria reniformis*, Hill; *Rumex digynus*, L.; *Rheum digynum*, Wahlemberg. Cette plante est pourvue d'une souche courte, rameuse, épaisse, d'où sortent des feuilles réniformes, qui semblent radicales, et dont la saveur est très-aigrelette. Les fleurs forment une grappe simple et allongée au sommet d'une hampe nue, qui s'allonge pendant la maturation. On trouve cette petite plante près des neiges éternelles, dans les Alpes et les Pyrénées. Elle croît aussi dans les contrées polaires.

OXYS. bot. Synonyme ancien d'Oxalide. *V.* ce mot.

OXYSPORE. *Oxyspora*. bot. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle, qui lui a donné pour caractères : tube du calice oblong et libre; son limbe est partagé en quatre lobes ovales et mucronés; corolle composée de quatre pétales insérés sur l'orifice du calice, alternes avec ses lobes, lancéolés, aigus; huit étamines insérées avec les pétales, les plus petites leur sont opposées et les autres sont alternes; anthères longuement cylindriques, uniporeuses, échancrées à la base, avec leur connectif prolongé au delà des loges, et un éperon à leur base; ovaire libre, à quatre loges contenant plusieurs ovules; style filiforme, en massue; stigmate aigu; capsule incluse dans le calice, à quatre loges et à quatre valves; semences petites, scrobiformes, à peine courbées, aristées aux deux bouts; ombilic terminal et concave.

Oxyspore paniculée. *Oxyspora paniculata*, De Cand.; *Arthrostemma paniculatum*, Don. Arbuste médiocre, à rameaux tétragones, garnis de poils épais et serrés de même que les pétioles, et ces poils sont eux-mêmes pubescents; feuilles oblongo-elliptiques, acuminées, denticulées, à cinq ou sept nervures, glabres en dessus, avec des flocons de poils disposés en étoiles sur les nervures en dessous. Les fleurs sont blanches; elles forment des thyrses paniculées à l'extrémité des rameaux. Du Népaul.

OXYSTELME. *Oxystelma*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Wern. Soc.*, 1, p. 40) qui lui a imposé les caractères suivants : corolle presque rotacée, à tube très-court; colonne saillante hors de la corolle; couronne staminale à cinq folioles comprimées, aiguës et indivises; anthères terminées par une membrane; masses polliniques comprimées, pendantes, fixées par la partie supérieure amincie; stigmate mutique; follicules lisses; graines aigrettées. Ce genre se compose de plantes herbacées vivaces, ou de sous-arbrisseaux volubiles et glabres, à feuilles opposées et à fleurs disposées en grappes ou en ombelles interpétiolaires.

Oxystelme charnu. *Oxystelma carnosum*, R. Br., *Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 462. Ses feuilles sont charnues, presque ovales, mucronées et glabres; les fleurs forment des faisceaux pédonculés en forme d'ombelle. Elle croît dans la partie de la Nouvelle-Hollande située entre les tropiques. R. Brown indique comme seconde espèce le *Periploca esculenta*, L., Suppl., et Roxb., Corom., 1, p. 13, tab. 11, qui cependant diffère beaucoup de la plante de la Nouvelle-Hollande, et peut-être devra en être séparé génériquement.

OXYSTERNE. *Oxysternum*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, établi par Dejean, qui lui assigne pour caractères : mandibules avancées, inégales et dentées; mâchoires insérées près du menton; prosternum élevé, comprimé antérieurement et faiblement acuminé; jambes postérieures entières, garnies extérieurement de petites épines; tarses postérieurs comprimés; avant-dernier segment de l'abdomen dorsal, transverse et incliné sur le suivant; corps oblong et déprimé. Dejean considère comme type du genre Oxysterne, l'*Hister maximus* de Linné qui est l'*Hololepta maxillosa* de Paykul.

Un autre genre Oxysterne avait été formé par Latreille, dans la famille des Serricornes, aux dépens du genre Taupin, pour l'espèce que Gyllenhal avait désignée sous le nom d'*Elater crassus*, mais le travail de Latreille étant resté inédit parmi ses papiers, le genre Oxysterne qui en faisait partie, n'est mentionné ici que pour ne laisser ignorer aucun des travaux de l'entomologiste français.

OXYSTOMA. bot. (*Lichens.*) Genre formé par Eschweiler (*Syst. Lichen.*, p. 14), et placé dans sa cohorte des Graphidées. Il est caractérisé ainsi : thalle crustacé, attaché, uniforme; apothécie allongée, linéaire, rameuse, presque sessile, à périthécium cylindrique, dont le nucléum est comprimé longitudinalement vers sa partie supérieure, et aigu vers son centre. Eschweiler croit que l'*Opegrapha cylindrica* de Raddi (*Att. de la Societa Italiana delle Scienza*, 1820, p. 54, t. 11, fig. 1), doit rentrer dans ce genre. Il donne comme type du genre l'*Oxystoma connatum* (tab. uniq., fig. 5).

OXYSTOME. *Oxystomus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Latreille et ainsi caractérisé : menton articulé, très-concave et trilobé; lèvre supérieure courte et tridentée; mandibules grandes, très-avancées, aiguës, non dentées intérieurement; dernier article des palpes labiales allongé et pointu; antennes moniliformes; le premier article

très-grand; les autres beaucoup plus petits et presque égaux; corps très-allongé et cylindrique; corselet presque carré; jambes antérieures palmées. Ce genre se distingue facilement des Scarites et de tous les genres voisins par la forme allongée et cylindrique de son corps. Le genre Oxygnathe en est plus voisin, mais son menton plan et d'autres caractères l'en distinguent suffisamment. Les mandibules se croisent et n'ont aucune dent sensible intérieurement; les palpes labiales sont presque aussi longues que les maxillaires; leur pénultième article est allongé, cylindrique et un peu courbé, et il se termine en pointe assez aiguë; la tête est allongée, grande et ovale; le corselet est presque carré; les élytres sont allongées, parallèles et arrondies à l'extrémité; les pattes sont plus courtes que celles des Scarites; les jambes antérieures sont assez fortement palmées; les intermédiaires ont plusieurs dents ou épines sur leur côté extérieur, tandis qu'il n'y en a que deux dans les Scarites.

OXYSTOME CYLINDRIQUE. *Oxystomus cylindricus*, Dej. Il varie de longueur depuis neuf lignes jusqu'à neuf lignes et demie; son corps est noir, cylindrique et très-allongé; les mandibules sont très-avancées; ses jambes antérieures ont quatre dents au côté extérieur; ses élytres sont allongées, parallèles, avec des sillons profonds et longitudinaux. Il se trouve au Brésil.

OXYSTOMES. *Oxystomæ.* MOLL. Blainville a constitué cette famille, la cinquième et dernière de son second ordre (les Asiphonobranches), pour un seul genre, celui des Janthines. *V.* ce mot.

OXYSTOPHYLLUM. BOT. Sous ce nom, Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indië*, 1, p. 334) a constitué un genre qui appartient à la famille des Orchidées, et à la Gynandrie Diandrie, L. Ce genre offre les caractères suivants : sépales du périanthe ouverts et un peu redressés, les extérieurs plus larges que les intérieurs, soudés légèrement par leur partie inférieure; les latéraux obliquement insérés à l'onglet du gynostème, embrassant le labelle par sa base, et simulant un éperon obtus; labelle fixé au large onglet du gynostème, indivis, étalé, ayant un petit renflement ou tubercule en dessous; gynostème muni d'une dent dorsale allongée et anthérifère; anthère terminale, convexe, biloculaire; masses polliniques solitaires dans chaque loge, presque globuleuses, farineuses-pulpeuses, adnées au bord du stigmate. Ce genre renferme trois espèces qui ont reçu les noms d'*Oxystophyllum rigidum*, *cornosum* et *excavatum*. Ce sont des herbes parasites sur les arbres, et qui croissent dans les forêts de la montagne de Salak à Java. Leurs tiges sont réunies en touffes et munies de feuilles distiques, ensiformes, engaînantes à la base, rigides ou charnues. Les fleurs sont réunies en capitules, sessiles dans les aisselles des feuilles, et entourées de paillettes.

OXYTÈLE. *Oxytelus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, tribu des Aplatis, établi par Gravenhorst et ayant pour caractères : antennes un peu plus courtes que le corselet, allant un peu en grossissant; les derniers articles bien distincts, presque cylindriques, paraissant enfilés par le milieu; le dernier est plus gros et terminé en pointe; lèvre supérieure entière, cornée, et ciliée antérieurement; mandibules fortes, terminées dans quelques-uns par deux dents inégales; mâchoires coriacées, bifides; palpes maxillaires composées de quatre articles dont le dernier étroit et terminé en pointe; lèvre inférieure coriace, bifide : les divisions sont égales, avancées et un peu distantes entre elles; palpes composées de trois articles, dont le dernier est plus mince; corselet presque demi-circulaire, ou en carré, arrondi postérieurement; élytres courtes, cornées, dures, presque carrées, cachant les ailes qui sont membraneuses et pliées; abdomen allongé, nu, déprimé, rebordé et formé de plusieurs anneaux bien distincts; les quatre jambes antérieures épineuses au côté extérieur, rétrécies en pointe ou échancrées à leur extrémité; tarses se repliant contre la jambe. Les Oxytèles se trouvent dans les fientes d'animaux et les excréments humains; quelques-uns aiment les lieux humides, d'autres vivent sous la mousse, les tas d'herbes pourries et les pierres; on en trouve aussi dans les fleurs. Ils volent souvent en grande quantité aux environs des tas de fumier.

OXYTÈLE CARÉNÉ. *Oxytelus carinatus*, Grav. Long d'une à deux lignes; d'un noir luisant; élytres noirâtres; corselet avec trois sillons.

OXYTÈLE TRICORNE. *Oxytelus tricornis*, Grav., Latr. Long de trois lignes; noir; deux cornes courtes, obtuses, avancées sur la tête, dans le mâle; deux simples tubercules à la place, dans la femelle; corselet presque en cœur, avec une ligne enfoncée dans son milieu; celui du mâle est armé d'une pointe dirigée en avant, et presque aussi longue que la tête; élytres d'un rouge brun, avec tous les bords ou leur majeure partie noirs; pattes brunes.

OXYTRÈME. *Oxytrema.* MOLL. Quelques Coquilles fluviatiles, qui paraissent voisines des Nérites, ont servi à Raffinesque pour l'établissement de ce genre qui est trop peu caractérisé pour qu'on puisse l'adopter : Blainville cependant le range parmi ses Pleurocères; il en forme une sous-division.

OXYTRIPHYLLUM. BOT. (Leboue.) Synonyme d'Oxalide. *V.* ce mot.

OXYTRIQUE. *Oxytricha.* INF. Ehrenberg, dans son Essai d'une classification des Infusoires microscopiques, a donné ce nom à un genre de la légion des Entérodélés, section des Katotrètes nus, ayant pour caractères distinctifs : corps cilié et soyeux, armé de crochets.

OXYTROPIDE. *Oxytropis.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par De Candolle (*Astragalogia*, p. 3 et 19) qui en a ainsi exprimé les caractères : calice cylindrique ou campanulé, à cinq dents aiguës et presque égales; corolle papilionacée, dont l'étendard est ovoïde, oblong ou arrondi, plus long que les ailes; celles-ci sont stipitées, à limbe oblong, obtus, muni d'une oreillette à la base; carène à deux pétales soudés supérieurement, ou, si l'on veut, à un seul pétale fendu à la base, plus court que les ailes et terminé supérieurement en une pointe aiguë; étamines diadelphes, dont neuf soudées par leurs filets, jusque près du sommet, à anthères ovées et biloculaires; ovaire sessile, oblong ou ovoïde; style courbé en dedans à sa base, ou plus souvent à

son milieu, surmonté d'un stigmate simple, linéaire, velu inférieurement; légume biloculaire ou presque triloculaire par l'introflexion de la suture supérieure. Ce genre a été formé aux dépens du grand genre *Astragalus* de Linné; la carène aiguë des Légumineuses qui le composent en est un des caractères essentiels, et c'est de cette forme que le nom générique dérive; d'un autre côté, l'introflexion de la suture supérieure des gousses le distingue suffisamment des véritables Astragales dans lesquelles c'est la suture inférieure qui se replie au dedans des gousses pour les partager en deux loges.

Les Oxytropides sont des plantes herbacées, qui ne diffèrent pas extrêmement des Astragales, et qui, comme ceux-ci, croissent pour la plupart dans les pays montueux de l'ancien continent. Mais c'est principalement dans les régions orientales de l'empire russe, c'est-à-dire dans le vaste espace du globe, connu en géographie sous les noms de Sibérie et de Daourie, que se trouvent presque toutes les espèces. Quelques-unes se rencontrent dans les Alpes de la Suisse et de la Savoie, ainsi que dans les contrées polaires, par exemple à l'île Melville et dans la Norwége. Les feuilles des Oxytropides sont imparipinnées; les fleurs disposées en épis portés sur des pédoncules axillaires ou radicaux. Quelques espèces ont des fruits renflés, vésiculaires, de couleur rougeâtre ou d'un blanc sale, ayant quelques rapports avec ceux des *Phaca* et des *Colutea;* aussi Pallas, qui a publié un grand ouvrage sur les Astragales, avait-il réuni au genre *Phaca* un grand nombre d'Oxytropides.

Oxytropide de montagne. *Oxytropis montana,* DC.; *Astragalus montanus,* L. C'est une jolie petite espèce assez fréquente dans les prairies sèches et élevées des montagnes. Sa racine, ligneuse et rampante, se divise au collet en quelques souches courtes, garnies de stipules écailleuses, et desquelles partent des feuilles qui ont vingt et une à vingt-cinq folioles ovales, oblongues, un peu velues; les pédoncules sont droits, longs, portant un épi de sept à douze fleurs purpurines ou violettes, auxquelles succèdent des gousses droites, oblongues, renflées, cartilagineuses et velues. Dans les contrées méridionales de l'Europe.

OXYURE. *Oxyura.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit : capitule multiflore et radié; fleurs du rayon femelles, ligulées, au nombre de dix ou douze et disposées sur un seul rang; fleurs du disque bisexuelles, tubuleuses, à cinq dents; involucre formé de squammes unisériales, contournées et ciliées à la base, enveloppant entièrement les akènes, du moins aux fleurs du rayon, prolongées supérieurement en un appendice foliacé, linéaire; réceptacle couvert de paillettes membraneuses, interposées parmi les fleurs; languettes pubescentes à leur base, grossièrement dentées au sommet; tubes légèrement comprimés et pubescents jusqu'aux lobules; anthères noirâtres; styles du disque rameux, prolongés en un appendice hispide très-aigu; akènes obcomprimés, obovato-oblongs, glabres, ebauves, ceux du centre souvent avortés.

Oxyure chrysanthémoïde. *Oxyura chrysanthemoides,* De Cand. Plante herbacée, annuelle, dont la racine est simple, pivotante, les tiges cylindriques, glabres et rougeâtres; feuilles alternes, ciliées, pinnatifides, de cinq à huit paires de lobes entiers; capitules terminant des rameaux faiblement velus; fleurs jaunes, avec l'extrémité des languettes blanchâtre; bractées peu nombreuses et ciliées. Les tiges ont environ un pied de hauteur. De la Californie.

OXYURE. *Oxyurus.* ois. Ce genre de l'ordre des Insectivores, que Swainson a formé pour des Oiseaux inconnus jusqu'à lui et voisins des Sylvies, par leurs habitudes, se caractérise par un bec médiocre, grêle, droit, comprimé, entier : l'arête est légèrement arquée; les ailes sont très-courtes, arrondies; la queue est médiocre, large, étagée; les rectrices sont assez roides et brusquement acuminées. Les Oxyures habitent l'intérieur de la Nouvelle-Hollande; ils paraissent avoir des mœurs communes à la plupart des Insectivores.

Oxyure austral. *Oxyuris australis,* Sw. Tête et cou noirs; poitrine, dos et flancs d'un brun marron; rémiges et tectrices caudales d'un brun noirâtre; abdomen et crissum d'un brun cendré, rayés transversalement de brun obscur; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, quinze pouces. La femelle a le corps entièrement noirâtre, avec des stries et des points d'un brun châtain obscur; les parties inférieures sont un peu plus pâles.

OXYURES. *Oxyuri.* ins. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, établie par Latreille (Fam. nat.), et qu'il caractérise de cette manière : leurs ailes inférieures n'ont au plus qu'une nervure; les supérieures n'offrent jamais de cellule discoïdale fermée, et manquent, dans plusieurs, de cellule radiale; les antennes sont composées de dix à quinze articles, toujours filiformes ou un peu plus grosses vers le bout dans les femelles et dans plusieurs mâles; celles des autres individus de ce dernier sexe sont en massue; les palpes maxillaires de plusieurs sont longues; le deuxième ou rigoureusement le troisième anneau de l'abdomen est souvent fort grand; la tarière est tubulaire, formée par l'extrémité de l'abdomen, mais sans aiguillon au bout; tantôt interne, exsertile et sortant par l'anus comme un aiguillon, tantôt constamment extérieure et formant une sorte de queue ou de pointe terminale. La plupart vivent à terre. Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Des cellules ou des nervures brachiales (basilaires); palpes maxillaires saillantes; antennes filiformes ou presque filiformes dans les deux sexes.

1. Les uns ayant le prothorax allongé, presque triangulaire; les autres ayant le thorax formé de deux nœuds, et les tarses antérieurs ravisseurs ou terminés par deux crochets fort longs, dont l'un se replie.

Genres : Bethyle (*Omalus,* Jurine), Dryine.

2. Thorax continu; son premier segment court et transversal; tarses antérieurs toujours simples.

Genres : Antéon, Hélore, Proctotrupe (*Codrus,* Jur.), Cinète, Bélyte.

II. Point de cellules ni de nervures brachiales; palpes maxillaires très-courtes dans plusieurs; antennes ordi-

nairement coudées; celles de plusieurs femelles en massue; abdomen déprimé dans la plupart.

1. Antennes insérées sur le front; palpes maxillaires saillantes.

Genre : Diapria (*Psilus*, Jur.).

2. Antennes insérées près de la bouche.

Genres : Céraphron, Sparasion, Téléas, Scellion et Platygastre.

OXYURIDE. *Oxyuris*. int. Genre des Némaloïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, subulé en arrière (dans les femelles seulement); bouche orbiculaire; organe génital mâle extérieur, enveloppé dans une gaine. Le nom générique, qui signifie *queue aiguë*, par lequel les Oxyurides sont désignés, ne convient qu'aux femelles de ces animaux, car les mâles ont toujours la queue plus ou moins obtuse. Ces Vers se distinguent des Trichocéphales en ce que ceux-ci sont amincis antérieurement; c'est le contraire pour les Oxyurides. Ils se distinguent également des Ascarides, parce que leur tête n'est point garnie de trois tubercules comme ces derniers. Ils ont le corps cylindrique et épais antérieurement; leur bouche est une petite ouverture ronde à bords unis ou crénelés. Quelques espèces ont, sur les côtés de la tête, la peau renflée en manière de vésicules; l'intestin présente quelques dilatations dans son trajet, et se termine à l'anus qui est situé plus près du bout de la queue dans les mâles que dans les femelles; celles ci ont cette partie mince, subulée et droite; une portion des ovaires y est logée, et l'on peut apercevoir les œufs au travers de la double enveloppe de la peau et des ovaires. La queue des mâles n'est point subulée, mais assez grosse, obtuse et fortement infléchie; on a observé que l'organe génital mâle, qui a paru simple, est enveloppé dans une gaine membraneuse, analogue à celle que l'on voit dans les Trichocéphales. Ce genre n'est composé que d'un petit nombre d'espèces qui habitent le gros intestin de quelques Mammifères; ce sont les *Oxyuris curvula, alata, ambigua, vermicularis, obvelata*.

OYAT. bot. Nom vulgaire de l'*Arundo arenaria*, L.

OYÉDÉE. *Oyedæa*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, que le professeur De Candolle caractérise de la manière suivante : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon neutres, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque sont hermaphrodites, tubuleuses, à cinq dents; involucre formé de trois rangs d'écailles foliacées, presque égales; réceptacle plan, à paillettes compliquées, mucronées, acuminées, coriaceo-subscarieuses; corolles du disque à tube grêle, à orifice cylindrique, à cinq dents dressées, pubérulentes extérieurement; anthères noirâtres et incluses; styles rameux et grêles, surmontés d'un appendice hispide; akènes du rayon avortés, linéaires, surmontés d'une aigrette à deux ou trois arêtes et à aristelles très-petites; ceux du disque sont comprimés, ailés, un peu en coin, souvent renflés au bout, avec une aigrette variant pour la forme, mais ayant plus ordinairement deux arêtes caduques allongées et plusieurs autres intermédiaires plus courtes.

Oyédée verbésinoïde. *Oyedæa verbesinoides*, DC. Arbuste médiocre, à rameaux cylindriques, couverts d'un duvet serré; feuilles opposées, atténuées en pétiole, ovales, acuminées et dentées, avec quelques poils épars en dessus et très-velues en dessous; capitules en corymbe et composés de fleurs jaunes; écailles de l'involucre linéari-lancéolées, acuminées et pubescentes. Les feuilles inférieures ont environ un pied de long et sept à huit pouces de large. Des environs de Caraccas.

OYÈNE. pois. Espèce du genre Labre.

OYSANITE. min. De Lamétherie (Théorie de la Terre, t. ii, p. 269) désigna sous ce nom l'Anatase, dont le principal gisement est au bourg d'Oysans, dans les Alpes dauphinoises. *V.* Titane Anatase.

OZEILLE. bot. Pour Oseille. *V.* ce mot.

OZÈNE. *Ozæna*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Olivier. Caractères : menton articulé, presque plan et fortement trilobé; lèvre supérieure légèrement échancrée; dernier article des palpes labiales court, tronqué et presque sécuriforme; mandibules courtes, assez fortes, un peu arquées, et pointues à l'extrémité; palpes maxillaires peu avancées; leurs articles sont courts et assez gros; antennes plus courtes que la moitié du corps, avec leur premier article un peu plus long que les suivants : tous les autres sont presque égaux; tête assez allongée; yeux assez saillants; corselet presque corné et rebordé; élytres arrondies à l'extrémité; jambes antérieures fortement échancrées intérieurement.

Ozène dentipède. *Ozæna dentipes*, Oliv., Encycl. méth., Latr. Il est long de dix lignes; son corps est noir, luisant, tirant un peu sur le brun; sa tête est plane, inégale, ponctuée; son corselet est pointillé, marqué d'une ligne longitudinale, enfoncée, avec les bords larges et un peu raboteux; les élytres sont irrégulièrement striées, avec quelques petits points enfoncés entre les stries; les jambes antérieures sont munies, à leur partie interne, d'une petite dent au-dessous de laquelle sont des cils courts, placés dans une légère entaille. Cette espèce se trouve à Cayenne. Dejean décrit trois autres espèces nouvelles, dont deux de Cayenne et la dernière des îles de l'Amérique méridionale.

OZIUS. crust. Nom proposé par Leach, pour un genre démembré des Crabes proprement dits.

OZODE. *Osodes*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Saperdés, institué par Audinet-Serville, pour un insecte que Dejean avait assimilé à son genre *Obrium*. Caractères : antennes sétacées, frangées en dessous, au moins de la longueur du corps, composées de onze articles, dont le premier gros et en cône renversé, le deuxième court et cylindrique, le troisième le plus long; palpes presque égales, avec le dernier article un peu élargi à son extrémité et un peu comprimé; mandibules courtes; tête forte, plus large que le corselet; corselet étroit, allongé, presque cylindrique, guère plus long que la tête, mutique latéralement, son disque muni de quatre tubercules presque en forme d'épines, placés carrément; écusson coupé presque carrément à sa partie postérieure; corps déprimé en dessus et velouté; élytres déprimées, avec leurs angles huméraux relevés et très-prononcés, arrondies et mutiques à l'extrémité; pattes

fortes, de longueur moyenne; cuisses en massue; jambes comprimées.

Ozodère nodicolle. *Ozodes nodicollis*, Audin. Il est d'un brun velouté en dessus, d'un ferrugineux foncé et luisant en dessous; frange des antennes cendrée; élytres revêtues d'un court duvet cendré, changeant et soyeux, formant des taches et des lignes obliques transversales et longitudinales; le quart postérieur est entièrement garni d'un semblable duvet; antennes et pattes ferrugineuses. Taille, douze à treize lignes. Du Brésil.

OZODÈRE. *Ozodera*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, établi par Dupont qui lui donne pour caractères : tête petite, rugueuse, profondément excavée antérieurement; antennes plus courtes que le corps, composées de onze articles chez la femelle : le premier et le troisième beaucoup plus longs que les autres; mandibules fort courtes, à peine arquées; palpes à peine plus longues que les mandibules, avec le dernier article ovale; menton transversalement canaliculé; corselet noduleux, plus large que long, rugueux, armé de chaque côté, d'une épine recourbée; écusson médiocre, triangulaire; élytres allongées, parallèles et ruguleuses; pieds médiocrement allongés, avec les cuisses à peine en massue. Ce genre se place naturellement entre les Trachydères et les Xylocharès.

Ozodère Xanthospile. *Ozodera Xanthospilos*, Dup. Sa tête est noire, avec les yeux et les parties de la bouche d'un brun obscur comme les antennes qui sont en outre un peu soyeuses et grisâtres à l'extrémité; le corselet est noir, garni en dessous de poils grisâtres; les élytres sont également noires, et chacune d'elles est traversée par une tache oblongue et jaune. Taille, neuf lignes. De la Colombie.

OZODICÈRE. *Ozodicera*. ins. Genre de Diptères némocères, de la famille des Tipulides, institué par Macquart qui lui donne pour caractères : rostre au moins de la longueur de la tête; antennes composées de treize articles, dont le premier allongé et cylindrique, le deuxième cyathiforme, le troisième simple, cylindrique, une fois moins long que le premier, le quatrième jusqu'au neuvième un peu plus longs que le troisième, cylindriques, émettant de la base deux branches un peu plus longues que l'article même; les derniers sont grêles, allongés, cylindriques et poilus; abdomen grêle, un peu comprimé, un peu renflé à l'extrémité; pieds longs; deuxième cellule postérieure sessile, la discoïdale hexagonale.

Ozodicère apicale. *Ozodicera apicalis*, Macq. Les antennes, à l'exception des trois premiers articles, sont d'un brun noirâtre; le corselet est marqué de bandes brunes, dont l'intermédiaire est divisée longitudinalement en deux; extrémité des sixième et septième segments de l'abdomen noire; une ligne dorsale brune, interrompue, et une bande latérale noirâtre non interrompue; pieds ferrugineux; tarses bruns; ailes jaunâtres; stigmate jaune. Taille, sept lignes. Du Brésil.

OZODIE. *Ozodia*. bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Wight et Arnott, pour une plante de l'Inde, qui leur a offert pour caractères : limbe du calice entier; pétales suborbiculés, émarginés, à découpures infléchies et rétuses; fruit couronné par des styles courts, coniques et divergents; il est oblong et un peu comprimé de côté; ses méricarpes ont cinq paires de côtes filiformes, à peine proéminentes, celles des côtés formant rebord par une sorte d'aile; vallécules planes, à une seule raie; commissure creusée par un sillon et birayée; semence convexe au dos, sillonnée sur la face, avec les bords contournés. La seule espèce connue de ce genre, est originaire de l'Inde; c'est une plante herbacée, d'un vert glauque, semblable au Fenouil, glabre; sa tige est striée; ses feuilles sont multifides, à lobes linéari-sétacés; les umbelles sont composées de dix à vingt rayons. Les fleurs sont jaunes. Il n'y a ni involucre ni involucelles.

OZOKÉRITE. min. Nom donné par Malaguti à la substance vulgairement nommée Suif de Montagne, et que l'on rencontre quelquefois dans les houillères.

OZOLE. *Ozolus*. crust. Ce genre, établi par Latreille (Hist. nat. des Crust. et des Ins.), a été réuni au genre Argule. *V*. ce mot.

OZONIUM. bot. (*Mucédinées*.) Ce genre, établi par Link, appartient à la section des Byssinées et diffère même peu des vrais *Byssus*; il a les caractères suivants : filaments rameux, décombants, entrecroisés, les principaux épais, non cloisonnés, les secondaires minces et cloisonnés. Les espèces qu'il renferme étaient placées auparavant soit parmi les *Byssus*, soit parmi les *Himantia*. Ces espèces ont en général une couleur jaune ou fauve; elles forment des masses plus ou moins étendues dont les filaments secs et très-entrecroisés ont l'aspect d'une sorte de bourre. Ces plantes croissent en général dans les lieux obscurs, soit sur les bois morts entre les feuilles tombées, soit dans les caves et dans l'intérieur des mines. Le *Byssus intertexta* de De Candolle, et le *Byssus fulva*, Humb., qui croissent dans ces dernières localités, appartiennent à ce genre.

OZOPHYLLUM. bot. (Schreber.) Synonyme de *Ticorea*, d'Aublet. *V*. ce mot.

OZOTHAMNE. *Ozothamnus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par R. Brown (*Observations on the Compositæ*, p. 125) qui l'a ainsi caractérisé : involucre composé de folioles imbriquées, scarieuses, colorées; réceptacle glabre et dépourvu de paillettes; fleurons en nombre moindre que vingt, tubuleux, tous hermaphrodites, ou quelques-uns, en très-petit nombre, femelles, plus étroits et placés à la circonférence; anthères incluses, munies de deux soies à la base; stigmates obtus, presque tronqués et hispidules au sommet; akènes couronnés par une aigrette sessile, poilue, quelquefois en pinceau, persistante. Les plantes qui composent ce genre sont des arbrisseaux odorants, cotonneux, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande et dans la Nouvelle-Zélande; quelques espèces se trouvent peut-être dans l'Afrique australe. Leurs feuilles sont éparses, très-entières, ordinairement à bords roulés en dessous. Les fleurs sont disposées en faisceaux ou en corymbes terminaux. Les involucres, blancs ou cendrés, ont leurs écailles intérieures tantôt semblables entre elles et conniventes,

tantôt composées de lames étalées, blanches comme de la neige et formant un rayon court et obtus. Les corolles sont jaunes; l'aigrette est blanche.

OZOTHAMNE A FEUILLES DE PIN. *Ozothamnus Pinifolius*, R. Br.; *Calea pinifolia*, Forster. C'est une plante de la Nouvelle-Hollande, à branches étalées, cotonneuses, à feuilles linéaires, aiguës, glabres, rassemblées en faisceaux ouverts et à corymbes terminaux. On lui adjoint plusieurs espèces rangées par les auteurs dans les genres *Eupatorium* et *Chrysocoma*, telles que les *Eupatorium rosmarinifolium* et *ferrugineum* de Labillardière, ainsi que le *Chrysocoma cinerea* de cet auteur. Toutes ces plantes sont réunies au genre *Chrysocoma* par Sprengel, dans son édition du *Systema Vegetabilium* de Linné; mais comme il ne donne point d'explication pour justifier cette réunion, on doit continuer à regarder comme distinct le genre *Ozothamnus*.

# P

PACA. *Cœlogenus* ou *Cœlogenya*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs, établi par Fr. Cuvier, et dont le type est un Quadrupède de l'Amérique méridionale, indiqué par les auteurs sous le nom de *Cavia Paca*. Ce genre, maintenant composé de deux espèces, ressemble par son organisation générale et par son système dentaire, aux Agoutis ou Chloromys, mais se distingue au premier aspect de ceux-ci, et même de tous les Rongeurs non claviculés, par ses pieds tous pentadactyles : caractère auquel on ne doit pas, au reste, attacher une grande importance, parce que ceux des doigts des Pacas, qui n'ont pas leurs analogues chez les Agoutis, sont tous très-petits et presque sans usage. Ce qui rend ce genre remarquable, c'est l'existence des poches très-singulières des joues. Ces poches ont été décrites pour la première fois par Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. du Mus., t. IV, 1804). Daubenton, dans sa Description du Squelette, s'est borné à remarquer que l'arcade zygomatique était très-large et descendait très-bas. Cette partie du crâne ne présente cette anomalie, que parce que l'os de la pommette est d'une étendue très-considérable. C'est une particularité qui mérite d'être décrite avec détail. Dans un crâne d'un décimètre et demi de long, cet os a, de devant en arrière, six centimètres sur quatre de hauteur; sa forme est celle d'un demi-ellipsoïde allongé; de manière qu'indépendamment de sa grandeur, il contribue encore, par sa convexité, à donner à la tête une largeur considérable. Il est, par son bord postérieur, articulé avec une branche de l'os temporal. Depuis longtemps Geoffroy Saint-Hilaire avait remarqué cette organisation dans le squelette du Paca, sans soupçonner quel en pouvait être l'objet. Il fut donc très-étonné, lorsqu'il put à son aise examiner un Paca qui venait de mourir, de découvrir une large fente au-dessous de la saillie des pommettes. Il apprit, en sondant, que cette ouverture conduisait à une cavité assez profonde, et il vit que cette bourse était formée par un large repli des téguments communs. En effet, la peau, après avoir recouvert l'os de la pommette à sa surface extérieure, se repliait vers le bord libre de cette pièce osseuse pour l'enfermer dans sa presque totalité, ou pour en aller du moins tapisser la face interne; elle revenait ensuite sur elle-même pour contribuer à former la lèvre supérieure. Indépendamment de cette poche, qui s'ouvre au dehors, et à laquelle il est difficile d'assigner un usage, le Paca est pourvu d'abajoues; elles sont si grandes, que lorsqu'elles se trouvent gonflées par la présence de quelques corps étrangers, elles remplissent tout l'espace compris sous l'os de la pommette. Une particularité non moins remarquable de l'organisation des Pacas, c'est la forme du pénis du mâle. Cet organe, cylindrique dans la plus grande partie de sa longueur et terminé par un cône obtus, est hérissé, en dessus et latéralement, d'un grand nombre de papilles, et garni en dessous d'un fort ligament qui occupe toute son étendue. Le gland n'est séparé du reste de la verge que par un sillon transversal situé en dessus, à la base du cône, et l'orifice de l'urètre, qui est aussi placé en dessus, est perpendiculaire à ce sillon. Enfin, il existe sous le pénis, parallèlement au ligament, deux crêtes osseuses, mobiles à la volonté de l'animal, et garnies de dentelures dirigées en arrière. Ces dentelures ont nécessairement pour effet de retenir la femelle pendant l'acte de l'accouplement. Les autres caractères du genre Paca consistent dans l'absence presque complète du prolongement caudal, qui n'est composé que d'un très-petit nombre de vertèbres, et qui ne paraît à l'extérieur que sous la forme d'un petit tubercule; dans les narines ouvertes en travers au bout du museau; dans la forme arrondie des oreilles, qui sont très-plissées et de grandeur moyenne; dans l'existence de deux mamelles pectorales et deux inguinales; enfin dans la nature du pelage, composé de poils courts, roides et très-peu abondants.

PACA BRUN ou PACA NOIR. *Cœlogenus subniger*, Fr. Cuvier; le Paca, Buffon. Son pelage est généralement brun en dessus, avec neuf ou dix bandes blanches longitudinales, formées de taches placées en série, et tantôt bien séparées, tantôt contiguës entre elles; le ventre, la poitrine, la gorge et la face interne des membres, sont d'un blanc sale; les moustaches, très-longues, sont noires et blanches. Cette espèce, qui a communément un pied de hauteur en avant, et un peu plus en arrière, sur un pied neuf pouces de longueur totale, se trouve au Brésil, au Paraguay, à la Guiane et aux Antilles, où elle se creuse des terriers à plusieurs issues; elle n'en sort guère que la nuit; c'est alors qu'elle cherche sa nourriture, qui consiste principalement en fruits et en racines.

PACA FAUVE. *Cœlogenus fulvus*, Fr. Cuvier. Il a été longtemps confondu sous le nom de *Cavia Paca* avec le Paca brun; cependant il diffère de celui-ci par plu-

sieurs caractères importants : ses arcades zygomatiques sont excessivement écartées, et sa tête osseuse est couverte de fortes rugosités, qui sont indiquées en dehors par les irrégularités de la peau : l'espèce précédente a, au contraire, le crâne entièrement lisse. Enfin, chez le *Cœlogenus fulvus*, le fond du pelage est fauve, et non pas brun, comme l'indique le nom donné à l'espèce. Du reste, les deux Pacas ont la même taille et la même disposition de couleurs, et sont ainsi liés entre eux par les rapports les plus intimes. Tous deux ont aussi la même patrie et les mêmes habitudes.

On ne connaît encore que par l'ouvrage de Laët (Histoire du nouveau Monde), les Pacas à pelage blanc, qui existent dans quelques parties de l'Amérique méridionale; et l'on ne peut conséquemment déterminer l'espèce à laquelle appartient cette espèce ou variété albine. On peut, au contraire, dès à présent admettre comme très-vraisemblable l'opinion de Desmarest, qui rapporte au Paca fauve le genre *Osteopera*, proposé par Richard Harlan. *V.* Osteopera.

PACAES. bot. *V.* Guabas.

PACANIER. *Juglans olivæformis*. bot. Espèce américaine du genre Noyer, dont les amandes sont vulgairement appelées Pacanes. *V.* Noyer et Carye.

PACAPAC. ois. Espèce du genre Cotinga. *V.* ce mot.

PACHIDENDRON. bot. Le genre formé sous ce nom par Haword (*Revisions of succulent Plants*), aux dépens du genre *Aloe*, pour les espèces *africana, principis, angustifolia, ferox, supralævis*, etc., n'a pas été généralement adopté; Endlicher en a formé une section de ses Aloës, distinguée par les divisions du limbe de son périgone, qui s'élèvent en faux au-dessus de son tube faiblement courbé, par ses étamines au nombre de huit, en quelque sorte colléea contre la base du périgone.

PACHIRIER. *Pachira*. bot. Genre de la famille des Bombacées, tribu des Malvacées, établi par Aublet, adopté par Jussieu, et que Linné fils a nommé à tort *Carolinea*, le nom imposé par Aublet, à cause de son antériorité, devant être seul adopté. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est monosépale, campanulé, persistant, à bord entier ou à peine denté. La corolle se compose de cinq grands pétales linéaires, très-longs, égaux, un peu recourbés en dehors. Les étamines sont très-nombreuses; leurs filets sont réunis par leur partie inférieure en un tube cylindrique, et supérieurement ils forment plusieurs faisceaux dichotomes, qui se divisent ensuite en autant de filets simples et capillaires qu'il y a d'anthères. Celles-ci sont étroites, recourbées en rein; l'ovaire est libre, à cinq angles, terminé supérieurement par un style grêle, de la longueur des filets staminaux; il est surmonté de cinq stigmates linéaires et divergents. Le fruit est une grande capsule à parois coriaces et presque ligneuses, à une seule loge contenant un très-grand nombre de graines anguleuses, et s'ouvrant longitudinalement par cinq valves. Ce genre est peu nombreux en espèces. On n'en connaît encore que quatre à cinq. Ce sont toutes de grands et beaux arbres originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont alternes, très-grandes, digitées, composées ordinairement de cinq à huit folioles. Leurs fleurs sont des plus grandes qu'on puisse voir, puisque dans le *Carolinea insignis* de Swartz, les pétales ont quelquefois jusqu'à douze et treize pouces de longueur. Ces fleurs sont constamment axillaires et solitaires. La première espèce connue, et celle qui forme le type du genre, est le *Pachira aquatica*, Aublet, Guian., 2, p. 726, t. 291 et 292, ou *Carolinea Princeps*, L., Suppl. Dans la Guiane, où il est assez commun sur les bords des fleuves, on le désigne communément sous le nom de Cacao sauvage. C'est un arbre de moyenne grandeur, mais d'un beau port. Ses feuilles sont alternes, portées sur de longs pétioles accompagnés à leur base de deux stipules. Ces feuilles se composent de cinq à sept grandes folioles digitées, elliptiques, acuminées, entières, glabres et un peu coriaces. Les fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles et presque sessiles; leur calice est campaniforme et tronqué; leur corolle formée de cinq pétales tomenteux et jaunâtres extérieurement, un peu ondulés sur leurs bords, linéaires, étroits et longs de huit à neuf pouces. Cet arbre croît à la Guiane. Humboldt et Bonpland l'ont trouvé dans les lieux inondés des Missions du Haut-Orénoque, sur les rives du Pimichin. Kunth l'a mentionné sous le nom de *Pachira nitida*. Une seconde espèce est celle que Swartz a décrite sous le nom de *Carolinea insignis*, et que l'on cultive aux Antilles, sous le nom de Châtaignier de la côte d'Espagne. C'est un arbre très-élevé, qui par son port ressemble assez à l'Hippocastane ou Marronnier d'Inde. Ses feuilles sont alternes, plus rapprochées vers l'extrémité des rameaux; les folioles sont au nombre de six à huit, longues quelquefois de douze à quinze pouces. Les fleurs sont excessivement grandes, d'une odeur peu agréable, solitaires et axillaires. Le fruit est ovoïde, presque ligneux, uniloculaire, à cinq valves; intérieurement il contient une pulpe qui recouvre les graines. Celles-ci sont fort nombreuses, presque noires, disposées sur deux rangées longitudinales et attachées au milieu de la face interne de chaque valve. Cette belle espèce a été décrite et figurée par Cavanilles, Diss., 5, p. 295, t. 154, sous le nom de *Bombax grandiflorum*. Le genre *Pachira* est très-voisin du genre Fromager, dont il diffère par les filaments de ses étamines d'abord monadelphes, puis partagés en faisceaux, par son fruit uniloculaire et non à cinq loges, et par ses graines environnées de pulpe et non d'une bourre soyeuse, comme dans les espèces de *Bombax*.

PACHITE. *Pachites*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley, qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales étalées, la supérieure un peu plus grande; folioles intérieures ou pétales plus étroites; labelle placé en arrière, privé d'éperon, semblable aux folioles intérieures du périgone; anthère stipitée, résupiné, à deux loges adnées presqu'à la base, peu allongées et divergentes; rostelle subquadrangulaire, très épais, ayant de chaque côté deux prolongements canaliculés; masses polliniques portées sur des glandules nues. La seule espèce connue appartient au cap de Bonne-Espérance; c'est une plante herbacée, rigide, à feuilles radicales linéaires, semblables à celles des Graminées; les fleurs

sont petites, nombreuses, réunies en un épi assez volumineux et d'une consistance ferme.

PACHNÉ. *Pachnæus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui lui donne pour caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles obconiques dont les deux premiers les plus longs et les autres fort courts; massue oblongue-ovale; trompe courte, plus étroite vers le bout, plane en dessus, avec une ligne longitudinale élevée au milieu; yeux arrondis, un peu déprimés; corselet rétréci antérieurement, élargi sur les côtés, bisinué à sa base, et lobé en arrière des yeux; élytres oblongues, convexes, avec les épaules obtusément anguleuses et l'extrémité pointue; ce genre se compose de quatre espèces américaines, et a pour type le *Curculio opulus* d'Olivier.

PACHOLÈNE. *Pacholenus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, fondé par Schoenherr qui le caractérise ainsi : antennes assez courtes et grêles, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq suivants très-courts, égaux et serrés; massue ovale, acuminée, formée de cinq articles qua l'on distingue difficilement; trompe allongée, forte, cylindrique et faiblement arquée; yeux grands, oblongs, un peu déprimés, presque connivents en dessous; corselet oblong, légèrement bisinué à sa base et rétréci antérieurement où il se prolonge vers le milieu; écusson très-petit; élytres allongées, cylindriques, relevées chacune à leur base et arrondies; pieds assez robustes; cuisses antérieures anguleuses vers leur milieu; jambes droites; tarses faiblement dilatés. Les deux espèces connues, *Pacholenus pelliceus* et *penicillus*, appartiennent au Brésil.

PACHYCALICE. *Pachycalix*. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Klostock, dans sa Monographie de la famille des Éricacées, se compose des espèces du grand genre *Erica* qui se distinguent par la réunion des caractères suivants : calice à quatre divisions; corolle composée de quatre sépales égaux, très-épais; quatre étamines insérées sur le réceptacle, à filaments distincts, à anthères libres; ovaire biloculaire, biovulé; capsule à deux coques.

PACHYCARE. *Pachycarus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Solier, aux dépens du genre *Ditomus* de Bonelli, avec les caractères suivants : antennes composées de onze articles coniques, dont le dernier très-petit; tête épaisse, peu ou point rétrécie postérieurement; yeux petits, peu saillants; menton profondément échancré; languette bien saillante, avec sa partie antérieure située entre les paraglosses, rétrécie et arrondie à son extrémité; labre rectangulaire, légèrement échancré dans son milieu et arrondi à ses angles antérieurs; épistome tronqué; prothorax arrondi sur les côtés et se rétrécissant plus à sa base qu'antérieurement; métasternum très-court; élytres soudées.

PACHYCARE DE LATREILLE. *Pachycarus Latreillii*, Sol. Il est d'un bleu foncé, presque noir, fortement pointillé; ses élytres sont très-convexes, avec les angles huméraux très-arrondis et nullement saillants, à stries assez profondes et légèrement ponctuées; leurs intervalles sont couverts de gros points enfoncés, égaux, irrégulièrement placés et peu rapprochés; l'extrémité des élytres est fortement sinueuse; les antennes et les pattes sont de la couleur du corps; ces dernières sont très-velues. Taille, huit lignes. De Smyrne.

PACHYCARPE. *Pachycarpus*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Meyer qui le caractérise de la manière suivante : calice à cinq divisions; corolle étalée, quinquéfide, quelquefois à cinq découpures réfléchies; couronne staminale composée de cinq folioles en capuchon, simples intérieurement; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques comprimées, pendantes, attachées par le sommet qui est atténué; stigmate déprimé, mutique; follicules ordinairement avortées, solitaires, renflées ou en bourrelet, à sept côtes, à valves lisses, épaisses, spongieuses; semences en assez grand nombre et filamenteuses vers l'ombilic.

PACHYCARPE A GRANDES FLEURS. *Pachycarpus grandiflorus*, Mey.; *Xysmalobium grandiflorum*, R. Br. C'est une plante herbacée, un peu sous-frutescente à la base des tiges; les feuilles sont assez larges et assez rudes; les fleurs sont grandes, d'un blanc sale, ordinairement tachetées de brunâtre. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYCENTRIE. *Pachycentria*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : tube du calice cyathiforme, soudé par sa base avec l'ovaire, resserré un peu en dessous du milieu, avec son limbe découpé en quatre dents obtuses; corolle composée de quatre pétales insérés à l'orifice du calice et alternant avec ses dents; ils sont ovales et acuminés; huit étamines égales, insérées à l'orifice du calice; anthères oblongo-linéaires, assez droites, en bec à un pore, prolongées, charnues, terminées à leur base postérieure en éperon épais; ovaire adné inférieurement, à sommet libre, conique, anguleux, quadriloculaire, renfermant plusieurs ovules; style filiforme et sillonné; stigmate petit et obtus. Le fruit consiste en une baie globuleuse, à quatre loges, couronnée par la partie antérieure du calice et renfermant plusieurs semences lisses et ovales.

PACHYCENTRIE A FLEURS ROSES. *Pachycentria rosea*. C'est un arbuste dont les tiges sont parasites et glabres, à rameaux cylindriques, mais comprimés à l'extrémité : ils sont, ainsi que les pédoncules, parsemés de petits points d'un rouge foncé; les feuilles sont opposées, pétiolées, oblongues, trinervurées, très entières; les fleurs sont réunies en corymbes terminaux ou axillaires, petites et d'un rouge rose assez vif; il y a vers le milieu du pédicelle deux petites bractées. De Java.

PACHYCEPHALA. OIS. Swainson a formé sous ce nom un genre de l'ordre des Insectivores, pour y comprendre les espèces de Gobe-Mouches à tête épaisse par les plumes, tel que le *Muscicapa australis*, White, p. 239.

PACHYCÈRE. *Pachycerus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Lamellicornes, tribu des Phyllophages de Latreille, institué par Guérin (Voy. de la Coquille) avec les caractères suivants : antennes

de neuf articles, dont le premier très-grand et conique, le deuxième petit et renflé, le troisième allongé, les autres formant une massue oblongue; labre très-petit recouvert par le chaperon; mâchoires courtes et épaisses, à lobe terminal petit, velu et sans dents; palpes maxillaires allongées, de quatre articles dont le dernier renflé au milieu : les labiales filiformes et courtes; menton très-avancé, plus long que large, arrondi en avant; chaperon transversal; tête presque carrée; corps allongé; des ailes sous les élytres; point de saillie sternale; pattes assez fortes; tarses terminés par deux crochets égaux et bifides.

PACHYCÈRE A ÉLYTRES MARRON. *Pachycarus castaneipennis*, Guér. Tête et corselet noirs, à reflets verdâtres; élytres d'un brun châtain, avec des stries ponctuées; dessous du corps et pattes brunes; antennes rougeâtres. Taille, quatre lignes et demi. Du Brésil.

Un autre genre *Pachycerus* a été créé par Gyllenhal, dans l'ordre des Coléoptères tétramères, pour un insecte que Herbst avait placé dans le genre *Curculio*. Il paraît que Schoenherr, qui sans doute ignorait la publication de Guérin, a sanctionné ce genre, puisqu'il en décrit les caractères ainsi qu'il suit : antennes très-courtes, épaisses, insérées à l'extrémité du rostre : leur massue est en fuseau; rostre court; épais, anguleux, inégal et impressionné en dessus; yeux ovalaires; corps ailé, allongé; corselet oblong, bisinué en arrière, tronqué en avant, formant un lobe vers les yeux, arrondi latéralement; écusson à peine visible; élytres allongées, convexes, rétrécies vers l'extrémité, à angles huméraux arrondis. La seule espèce encore connue de ce genre, *Pachycarus albarius*, Sch., se trouve en France et probablement en Allemagne; elle est longue de trois lignes; son corps est revêtu d'écailles d'un blanc cendré, parsemé d'écailles noires, inégalement varié en dessus. Le nom de ce genre doit être inévitablement changé.

PACHYCHILE. *Pachychila*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Tentyrites, institué par Eschscholtz avec les caractères suivants : antennes épaisses, à articles courts, un peu dilatés en dedans et légèrement en scie, à partir du quatrième, le troisième un peu plus long que les autres; mandibules courtes, fortement relevées en dent à leur partie supérieure; palpes maxillaires épaisses, grossissant vers l'extrémité, terminées par un article peu comprimé et légèrement sécuriforme; palpes labiales peu saillantes au delà du menton, filiformes, terminées par un article subcylindrique ou à peine conique, tronqué au bout; labre petit; yeux lunulés antérieurement; prothorax très-court et fortement transverse, presque deux fois plus long que large dans son milieu, avec les angles postérieurs et les côtés arrondis; écusson saillant entre les élytres, en une pointe courte et triangulaire; angles huméraux des élytres arrondis, le rebord marginal se terminant aux épaules; jambes antérieures comprimées, élargies à leur extrémité; tarses grêles, avec les quatre premiers articles des antérieurs très-courts, les trois intermédiaires transverses.

PACHYCHILE SUBOVALE. *Pachychila subovata*, Eschsc. Il est d'un noir mât ou peu brillant tant en dessus qu'en dessous; tête ponctuée, avec deux fossettes orbiculaires entre les antennes; corselet ponctué, fortement rétréci antérieurement, élargi près de sa base qui est très-légèrement sinueuse et à peine avancée dans son milieu en un lobe arrondi; élytres courtes, larges et finement ponctuées, avec leur bord carénal assez relevé aux angles huméraux, et ayant quelquefois de petites côtes longitudinales peu marquées; abdomen lisse. Taille, quatre lignes. De Sicile.

PACHYCHILUS. BOT. Blume, dans son *Flora Javæ Præf.*, VI, a indiqué la création de ce genre formé pour quelques espèces du genre *Bletia*. Les caractères n'en sont point encore publiés.

PACHYCNÈME. *Pachycnema*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Lepelletier St-Fargeau qui lui donne pour caractères : antennes courtes, de neuf articles, dont le premier le plus long et velu, les quatre suivants globuleux, le sixième très-petit, les trois derniers formant une massue courte et ovoïde; mandibules cornées; mâchoires terminées par un lobe membraneux et soyeux; palpes assez longues, égales et avancées : le dernier article plus long et cylindrique; languette saillante au delà du menton et bilobée; corps raccourci; corselet à bords arrondis; élytres un peu béantes à leur extrémité postérieure, près de la suture, plus larges que le corselet à leur base et se rétrécissant sensiblement jusqu'au bout; pattes postérieures renflées; jambes courtes : les antérieures ayant deux dents au côté externe; tarses postérieurs n'ayant qu'un seul crochet qui est grand, simple et entier; crochets antérieurs et intermédiaires inégaux. Lepelletier établit dans ce genre deux divisions.

§ Corps entièrement velu; crochets des tarses antérieurs et intermédiaires profondément bifides.

PACHYCNÈME CENDRÉ. *Pachycnema cinerea*, Lepell.; *Melolontha cinerea*, Oliv. Ses antennes sont noires, ainsi que le corps qui est en outre couvert d'un duvet cendré; les élytres sont un peu plus courtes que l'abdomen, d'un gris brunâtre, de même que les pattes. Taille, quatre à cinq lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

§§ Corps peu velu, un peu écailleux en dessus; abdomen poilu; crochets des tarses antérieurs et intermédiaires légèrement bifides.

PACHYCNÈME CRASSIPÈDE. *Pachycnema crassipes*, Lepell.; *Cetonia crassipes*, Oliv. Sa tête est noire, légèrement couverte de poils roussâtres; le corselet est noir et un peu velu, avec une petite bordure et deux points gris, formés par des poils courts; écusson petit, triangulaire et grisâtre; élytres brunes, avec de petites taches grises; dessous du corps noir, avec des poils cendrés; abdomen jaunâtre; pattes brunes. Taille, cinq lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYCORIDE. *Pachycoris*. INS. Genre d'Hémiptères de la section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, institué par Burman, qui le caractérise de la manière suivante : antennes filiformes, avec le dernier article fort long, le troisième presque égal au précédent; tête arrondie en ses bords, prolongée en pointe; corselet assez large; écus-

son couvrant entièrement l'abdomen; corps ovalaire, assez convexe; élytres atteignant l'extrémité du corps: leur membrane est peu nervurée; pattes médiocrement épaisses.

Pachycoride grammique. *Pachycoris grammicus*, Burm.; *Cimex grammicus*, Lin.; *Tetyra grammica*, Fabr.; *Cimex purpureo-lineatus*, Ross.; *Bellocoris purpureo-lineatus*, Hahn. Corps jaune, ponctué; deux lignes brunâtres sur la tête; des lignes longitudinales brunes et rougeâtres sur le corselet et l'écusson; pattes entièrement jaunes. Taille, quatre lignes et demi. Du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique.

PACHYDÈME. *Pachydema*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes composées de dix articles, dont le premier grand, allongé, les suivants plus courts et les cinq derniers perfoliés et pointus; palpes assez courtes, les labiales filiformes, les maxillaires ayant leur dernier article ovale et renflé; tarses assez allongés, armés de deux crochets égaux et bifides; tête forte, épaisse; corselet transversal, légèrement convexe; écusson arrondi; élytres convexes, ne couvrant pas entièrement l'abdomen; pattes fortes; cuisses postérieures dilatées à l'extrémité; jambes antérieures bidentées.

Pachydème noiratre. *Pachydema nigricans*, Delap. Son corps est noir, ponctué; ses élytres sont brunes, fortement ponctuées, avec quelques légères lignes longitudinales, peu marquées; l'abdomen est renflé, formant une sorte de tarière courte, émoussée; le corselet, le dessous du corps et les pattes sont garnis de poils roux. Taille, sept lignes. De Barbarie.

PACHYDÈRE. *Pachyderes*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, institué par Guérin, qui lui donne pour caractères distinctifs : antennes composées de onze articles, dont le premier grand et conique, le deuxième très-petit, presque globuliforme, les suivants prolongés intérieurement en un rameau dont la réunion forme un peigne; front terminé par un chaperon très-marqué, demi-circulaire; corselet fort grand, plus large que l'abdomen postérieurement, avec les angles postérieurs très-prolongés; pénultième article des tarses plus large que les autres, triangulaire, entier, reçu dans un sillon supérieur.

Pachydère ruficolle. *Pachyderes ruficollis*, Guér. Il est d'un noir luisant, à l'exception du corselet dont la couleur est le rouge foncé, très-vif; ses élytres ont des stries formées par des points enfoncés; ses pattes sont assez longues et fort grêles. La grande dilatation du corselet fait aisément reconnaître cet insecte. Taille, huit lignes.

PACHYDERME. *Pachyderma*. bot. Blume (*Bijd. tot de Flora van nederl. Indië*, p. 682) a constitué sous ce nom un genre de la famille des Jasminées, et de la Diandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice infère, à quatre dents peu prononcées; corolle globuleuse, coriacée, dont l'entrée est semi-quadrifide; deux étamines très-courtes, insérées sur la corolle, près de la base; ovaire à deux loges qui renferment chacune deux ovules; stigmate presque sessile, obtus; baie sèche, ne contenant qu'une graine dont l'albumen est charnu et l'embryon renversé. Ce genre est extrêmement voisin de l'Olivier dont il diffère par sa corolle globuleuse, son stigmate indivis et son fruit en baie.

Pachyderme de Java. *Pachyderma Javanicum*, Bl. C'est un arbre à feuilles opposées, portées sur de courts pétioles, oblongues-lancéolées, acuminées, très-entières, glabres et légèrement veinées; fleurs disposées en panicules terminales, de la longueur des feuilles.

PACHYDERMES. mam. Sixième ordre de la classe des Mammifères, suivant la méthode du Règne Animal. On a vu ailleurs (*V.* Mammalogie) que tous les Mammifères terrestres ont été divisés par Cuvier en deux groupes secondaires : celui des Onguiculés et celui des Ongulés. Ce dernier groupe a été à son tour subdivisé en deux sections : l'une comprenant toutes les espèces qui ruminent, c'est l'ordre des Ruminants; l'autre, toutes les espèces qui ne ruminent pas, c'est l'ordre des Pachydermes. De ces deux ordres d'Ongulés, l'un est établi sur une modification organique d'une haute importance, aussi est-il éminemment naturel : l'autre au contraire est basé sur un caractère purement négatif, aussi est-il si peu naturel que l'on ne saurait, après avoir dit des Pachydermes qu'ils ne ruminent pas, ajouter quelque chose qui soit applicable à tous à la fois. Parmi les Pachydermes le nombre des doigts varie de un à trois, quatre et même cinq; les dents sont tantôt de trois sortes, et tantôt de deux seulement; la peau, le plus souvent presque nue, est quelquefois couverte de poils épais; l'estomac est tantôt simple et tantôt divisé en plusieurs poches. Souvent se trouvent réunis, avec de très-petites espèces, les plus grands de tous les Mammifères, et avec des genres très-rapprochés à tous égards des Ruminants, d'autres que la bizarrerie de leurs formes et les anomalies nombreuses de leur organisation, signalent entre tous à l'attention du naturaliste. En un mot, l'ordre des Pachydermes réunit la Damau au Mastodonte, le Cheval au Rhinocéros, la Sanglier à l'Éléphant. Ces différences énormes entre les genres de l'ordre des Pachydermes, ont motivé sa subdivision en plusieurs groupes d'un ordre inférieur, que Cuvier nomme des familles, et que plusieurs naturalistes ont considérés comme de véritables ordres (*V.* Mammalogie). Ces groupes sont, suivant le Règne Animal : 1° celui des Proboscidiens, comprenant les Éléphants et les Mastodontes; 2° celui des Pachydermes ordinaires, comprenant les Hippopotames, les Cochons, les Phacochères, les Pécaris, les Anoplothériums, les Rhinocéros, les Damans, les Paléothériums et les Tapirs; 3° celui des Solipèdes, comprenant le seul genre Cheval. Il faut remarquer que dans le travail où l'ordre des Pachydermes a été proposé pour la première fois, travail composé en commun par Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, et publié en 1795, dans le Magasin encyclopédique (t. ii), les Solipèdes formaient un ordre à part; ordre que Cuvier avait aussi adopté dans son Tableau de l'Histoire naturelle, publié en 1795, et qui sera peut être avec avantage rétabli dans la méthode. En effet, le seul genre *Equus* séparé des Pachydermes,

cet ordre devient beaucoup plus naturel, et l'on acquiert la possibilité de lui assigner quelques caractères généraux : tel est celui de l'épaisseur de la peau, qui a fourni à Cuvier et à Geoffroy le nom même de Pachydermes; tel est encore celui de l'existence de poils soyeux et rudes, mais peu abondants, et quelquefois même très-rares, qui tantôt sortent du milieu de poils laineux, et tantôt existent seuls. Ce dernier caractère n'a encore été aperçu par aucun auteur; il est cependant important, et on verra qu'exprimé comme il vient de l'être, il existe constamment chez les Pachydermes, malgré l'exception que quelques personnes croiront trouver dans le genre *Hyrax* ou Daman. Rien de plus différent à la première vue qu'un Daman et un Rhinocéros, l'un très-petit et couvert de poils épais, l'autre très-grand et presque entièrement nu; et cependant il est difficile de ne pas admettre l'opinion de Cuvier, qui regarde le Daman comme une sorte de Rhinocéros en miniature. Ce rapport est démontré par l'organisation interne des *Hyrax;* il est indiqué même à l'extérieur par plusieurs caractères bien connus depuis quelques années, tel que celui des sabots, etc. A ces caractères, on peut en ajouter un, tiré de la nature même du pelage; c'est celui de l'existence de soies semblables à celles des Pachydermes, c'est-à-dire rudes, longues, très-peu nombreuses, et éparses sur diverses régions du corps et principalement sur le dos, absolument comme chez les Éléphants. Ces soies seront évidentes pour quiconque se donnera la peine d'examiner un Daman; car elles sont remarquables à la fois et par leur extrême longueur et par leur couleur différente de celle du reste du pelage. Il y a d'ailleurs cette différence entre les Damans et la plupart des Pachydermes, que, chez les premiers, au lieu d'exister seules, elles naissent au milieu de poils courts, très-abondants et de nature laineuse; or n'est-ce pas là une disposition très-analogue à celle que présente l'Éléphant fossile lui-même, dont le corps était, comme chacun le sait, couvert de deux sortes de poils, les uns laineux, assez courts, les autres soyeux, beaucoup plus longs et en même temps moins abondants?

PACHYDÉRIDE. *Pachyderis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini, mais que De Candolle ne considère que comme le type d'une des sections de son genre *Pteronia*. Voici les caractères imposés par Cassini : calathide oblongue, incouronnée, équaliflore, pauciflore, androgyniflore; péricline oblong, cylindracé, inférieur aux fleurs, formé de squammes inégales, plurisériées, imbriquées, diaphanes en leurs bords; clinanthe petit, plan, alvéolé; ovaire très-comprimé, hérissé de soies et de glandes; aigrette très-adhérente au bourrelet de l'ovaire, très-longue, composée de squamellules roides et barbulées.

PACHYDÉRIDE A FEUILLES OBTUSES. *Pachyderis obtusifolia*, Cass. Sa tige est ligneuse, cylindrique, glabre, rameuse, à feuilles opposées, sessiles, étalées, arrondies au sommet, très-entières, épaisses, blanchâtres et tomenteuses. Les calathides sont solitaires et sessiles au sommet des rameaux. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYDIUM. BOT. Le genre formé sous ce nom par Fischer et Meyer, dans la famille des Œnothérées, a été réuni au genre *Boisduvalia*, dont il est devenu le type de la seconde division. *V.* BOISDUVALIA.

PACHYGASTRE. *Pachygaster*. INS. Nom donné par Meigen aux Diptères que Latreille désigne sous le nom de Vappe. *V.* ce mot.

Le nom de *Pachygaster* a été assigné par Dejean (Catal. des Coléopt.) à un genre de Charançons, qui ne paraît pas avoir été adopté.

PACHYGNATHE. *Pachygnatus*. ARACH. Genre de la famille des Acariens, institué par Dugès, avec les caractères suivants : palpes coniques, à peine onguiculées; mandibules épaisses, en forme de serres; corps entier, atténué antérieurement; hanches et cuisses distantes; pieds conformés pour la marche, avec le sixième article très-long et le septième très-court; les antérieurs plus longs et plus épais.

PACHYGNATHE VELU. *Pachygnathus villosus*, Dugès. Il est fort petit, punctiforme, avec le corps renflé, rétréci en avant où il porte deux gros yeux saillants et brunâtres. On le trouve abondamment en automne, sous les pierres humides où il marche avec lenteur.

PACHYLARTHRE. *Pachylarthrus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Miscogastéridées, établi par Westwood, qui lui donne pour caractères : antennes filiformes, composées de onze articles, dont le premier allongé, le deuxième cyathiforme, les troisième et quatrième très-petits, les suivants égaux et plus larges que les neuvième et dixième; mandibules quadridentées, allongées, arquées; mâchoires ovales; palpes maxillaires de quatre articles et grêles, les labiales filiformes; tête grande, plus large que le corselet; yeux médiocres; abdomen petit, à peine convexe, élargi à l'extrémité dans les mâles, aigu chez les femelles, dont l'oviducte est reçu dans une petite carène.

PACHYLARTHRE ÉMERAUDE. *Pachylarthrus smaragdinus*, Westw.; *Phagonia smaragdina*, Curt. Il est d'un bleu verdâtre; les antennes sont rousses, les pieds jaunes, et les cuisses postérieures tachetées de brun. Les ailes sont hyalines. Taille, deux lignes. Europe.

PACHYLÈNE. *Pachylæna*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, institué par Don qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame, radié : les fleurons du rayon femelles, ceux du disque hermaphrodites; involucre subglobuleux, composé de plusieurs rangées de folioles coriaces, oblongues, serrées, les rayonnantes plus longues que les intérieures; corolles glabres, à deux lèvres égales en longueur dans les fleurons du disque, inégales dans ceux du rayon, roulées : l'extérieure linguliforme et tridentée, l'intérieure bifide, à divisions sétacées; filaments des étamines distincts, lisses et plans; queue des anthères découpée, leurs ailes sont linéari-mucronées; style très-glabre; akènes cunéiformes et glabres; aigrette paléacée.

PACHYLÈNE DU CHILI. *Pachylæna Chilensis*, Don. C'est une petite plante herbacée, en gazon et d'un vert glauque; ses tiges sont cylindriques et rougeâtres; ses feuilles sont alternes, pétiolées, largement ovales, obtuses, éraillées, denticulées, coriaces, très-glabres,

purparescentes en dessous, à pétioles longs, dilatés et aplatis; les fleurs sont blanches, réunies en un capitule terminal, grand et solitaire.

PACHYLÉPIDE. *Pachylepis*. bot. Genre de la famille des Conifères, tribu des Cupressinées, établi par Brongniart, qui lui donne pour caractères : fleurs monoïques; les femelles offrant un réceptacle terminal et déprimé; quatre écailles semblables, valvato-verticillées; cinq à dix ovules disposés sur un seul rang à la base des écailles, sessiles, dressés, orthotropes, percés au sommet; strobile subglobuleux, formé d'écailles lignescentes, mucronées sous le sommet, conniventes à la base, subconnées à l'extrémité; semences dressées dès leur base; leur test se développant en une aile large et membraneuse.

Pachylépide junipéroïde. *Pachylepis juniperoides*, Brongn.; *Cupressus juniperoides*, Lin. C'est un grand arbuste dont les rameaux sont dressés et fastigiés; les feuilles sont linéaires, étalées, planes, sessiles, d'un vert un peu glauque : en vieillissant elles deviennent légèrement triangulaires, très-aiguës, un peu pendantes et semblent alors presque imbriquées. Les fruits sont globuleux, de la grosseur d'une noisette et garnis à leur partie supérieure de quatre protubérances en forme de cornes. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYLÉPIDE. *Pachylepis*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par Lessing, avec les caractères suivants : capitule multiflore et hétérocarpe; involucre polyphylle, dont les écailles sont subimbriquées, rigides, subcarénées; réceptacle plan et paléacé; corolles ligulées; akènes biformes, bosselés et recourbés, pourvus d'un bec court, un peu comprimés, avec les bords nus, tronqués, striés à l'extérieur, uniailés à l'intérieur et striés dans tous les sens; aigrette chargée de plusieurs rangs de poils et subdenticulée.

Pachylépide de Kalm. *Pachylepis Kalmii*, Less. (Synops, 139); *Hieracium Kalmii*, L. C'est une plante herbacée, dressée, à feuilles sessiles, lancéolées, dentelées; à capitules jaunes, presque ombellés. De l'Amérique septentrionale.

PACHYLIDE. *Pachylis*. ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, et auquel ils donnent pour caractères : antennes non coudées, insérées à nu sur la partie supérieure de la tête, composées de quatre articles : le premier long, cylindrique; le deuxième long, toujours cylindrique, du moins à sa base; le troisième plus court que les autres, comprimé, dilaté, surtout à l'extrémité; le quatrième long, cylindrique, arqué; bec court, atteignant à peine l'origine des cuisses intermédiaires, renfermant un suçoir de quatre soies; tête petite; yeux très-saillants, deux petits yeux lisses, saillants, assez éloignés l'un de l'autre, placés sur la partie supérieure de la tête, près des yeux à réseau; corps épais; corselet élevé postérieurement, s'abaissant peu à peu vers le devant; écusson triangulaire; abdomen composé de segments transversaux dans les deux sexes; anus des femelles sillonné longitudinalement dans son milieu, celui des mâles entier, sans sillon longitudinal; pattes fortes; cuisses postérieures toujours renflées, celles des femelles l'étant moins; jambes postérieures armées d'une épine, au moins dans les mâles; tarses de trois articles, le second plus court, le dernier terminé par deux crochets recourbés, ayant une pelote bilobée dans leur entre-deux. Ce genre a été établi aux dépens du genre *Ligœus* de Fabricius.

† Abdomen beaucoup plus large que les élytres; corselet un peu plus étroit que l'abdomen, anguleux postérieurement, mais sans épines; ayant toujours une impression transversale plus ou moins prononcée.

Pachylide de Pharaon. *Pachylis Pharaonis*, Lepell. et Serv.; *Lygœus Pharaonis*, Fabr. Corselet denté en scie, noir, avec des lignes rouges; élytres brunes, avec des stries rouges; corps noir, avec deux lignes rouges; pattes noires. Amérique méridionale.

†† Abdomen ne surpassant guère les élytres en largeur; corselet plus large que l'abdomen, ses angles postérieurs prolongés en épines; point d'impression transversale.

Pachylide a double bosse. *Pachylis biclavatus*, Lepell. et Serv.; *Lygœus biclavatus*, Fabr. Corselet épineux, noir, avec des lignes jaunes; les deux avant-derniers articles des antennes jaunes à la base, avec l'extrémité épaisse et comprimée. Amérique méridionale.

PACHYLOME. *Pachyloma*. bot. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice obconico-cylindracé, longuement prolongé au delà de l'ovaire, un peu tronqué, presque quadridenté à l'orifice; quatre pétales ovales; huit étamines égales; anthères linéaires, allongées, aiguës, à un pore, à connectif fortement prolongé à sa base, formant une soie simple dans quatre d'entre elles et une soie double dans les autres; ovaire libre, à quatre côtes, glabre; style filiforme, longuement exserte; stigmate punctiforme.

Pachylome coriace. *Pachyloma coriaceum*, DC. C'est un arbrisseau glabre, à rameaux cylindriques et noduleux aux points d'insertion des feuilles; celles-ci sont courtement pétiolées, ovales, entières, marquées de cinq nervures épaisses et d'une autre vers le bord. Les fleurs sont purpurines, terminales, réunies en panicule lâche et dépourvue de bractées. Du Brésil.

PACHYLOPE. *Pachylopus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par Erichson, dans sa nouvelle monographie des Histéroïdes; caractères : mandibules exsertes; antennes courtes, logées dans une rainure qui s'étend de chaque côté, le long du corselet et du prosternum; le deuxième article est le plus long, les cinq suivants sont courts et égaux, avec le bouton terminal globuleux; prosternum légèrement élevé; jambes postérieures renflées, avec la face externe épineuse; avant-dernier segment de l'abdomen étroit, déclive; le dernier grand et perpendiculaire; corps épais et court.

Pachylope disparate. *Pachylopus dispar*, Érich. Ses élytres sont d'un brun châtain, avec une grande plaque triangulaire noire. Taille, deux lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYLOPHIDE. *Pachylophis*. bot. Genre de la

famille des Onagraires, institué par Spach, qui lui assigne pour caractères : segments du calice cristato-carénés extérieurement; douze côtes et autant de sillons à l'ovaire; ovules sessiles, disposés horizontalement sur deux rangs; capsule oblongo-conique, coriace, stipitée, à quatre loges, à quatre valves, et cristato-tétragone; les crêtes sont épaisses, tuberculées at canaliculées sur le dos; semences ovales, subcylindracées.

Pachylophida aa Nuttal. *Pachylophia Nuttolii*, Spach. C'est une petite plante herbacée, en gazon, dont les fleurs roses ne s'épanouissent que la nuit et sont très-fugaces. De la Californie.

PACHYLOSCÉLIDE. *Pochyloscelis*. arachn. Genre de Pulmonaires de la famille des Fileuses, tribu des Théraphoses, institué par Lucas, et qui doit prendre place près des Olypes, dans la méthode de Walckenaer. Caractères : céphalothorax épais et cordiforme; yeux au nombre de huit, presque égaux entre eux, et disposés en quadrilatère élargi; mandibules très-grosses, terminées antérieurement par un crochet fixe, peu allongé, courbé à sa partie interne, pourvues de chaque côté d'une rangée de pointes; mâchoires carrées, un peu dilatées à leur base, tronquées et arrondies à leur extrémité; lèvre allongée, terminée en pointe antérieurement; palpes pédiformes, dont le dernier article est garni d'un onglet simple et très-acéré; première paire de pattes plus courte que la deuxième, qui est dépassée par la troisième; la quatrième la plus longue de toutes, ayant le premier article assez long, moins renflé que celui de la troisième paire; le deuxième est plus long que le troisième et celui-ci que le suivant; le cinquième est ainsi que les autres couvert d'épines; toutes les pattes ont à leur extrémité trois crochets dont deux sont réunis ensemble et le troisième isolé; abdomen de forme ovalaire, tenant au céphalothorax par un pédicule.

Pachyloscélide rufipède. *Pachyloscelia rufipes*, Lucas. Cette Araignée a son céphalothorax fauve; ses mandibules sont hérissées de poils rouges à leur partie interne et à leur base; le premier article des palpes est fauve, le second rougeâtre, les deux suivants d'un rouge plus foncé et couverts de poils de même couleur à leur extrémité; pattes velues et fauves; abdomen couvert de poils fauves. Taille, environ un pouce. Du Brésil.

PACHYMA. bot. Fries a établi sous ce nom un genre de Champignons gastéromycètes, auquel il donne pour caractères : péridion subglobuleux, difforme, lignoso-squammuleux ou tuberculé; noyau carnoso-subéreux, homogène et coriace.

Pachyma solide. *Pachyma solidum*, Fr.; *Lycoperdon solidum*, Gronov.; *Tuber regium*, Rumph. Ce sont de très-grands tubercules souterrains, que l'on trouve dans les pays chauds et particulièrement en Chine et en Amérique.

PACHYMÈRE. *Pachymerus*. ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, aux dépens du genre *Lygæus* de Fabricius. Caractères : antennes ordinairement filiformes, insérées à la partie antérieure des côtés de la tête, composées de quatre articles cylindriques : le premier beaucoup plus court que le second, dépassant à peine l'extrémité de la tête, le dernier quelquefois un peu plus gros que les autres; bec de longueur moyenne, composé de quatre articles, et renfermant un suçoir de quatre soies; tête petite; yeux petits; deux ocelles peu saillants, écartés l'un de l'autre, placés près des yeux à réseau, sur la partie de la tête qui est derrière ceux-ci; corps ovale; corselet ordinairement plat et sans rebords, peu rétréci en avant; écusson triangulaire, assez grand; élytres de même longueur que l'abdomen, le couvrant en entier; abdomen composé de segments transversaux dans les mâles, les avant-derniers segments rétrécis dans leur milieu, posés obliquement et en forme de chevrons brisés, le dernier s'élargissant et s'étendant souvent dans son milieu jusqu'à la moitié de la longueur du ventre dans les femelles; anus de celles-ci sillonné longitudinalement; ce sillon renfermant une tarière longue, comprimée, ployée en deux sur elle-même dans le repos et pouvant en être retirée; anus des mâles entier, court, sans sillon longitudinal; pattes de longueur moyenne; cuisses antérieures toujours canaliculées et souvent épineuses en dessous, ordinairement renflées; tarses de trois articles : le deuxième plus court que les autres; crochets recourbés, munis d'une pelote bilobée dans leur entre-deux.

Pachymère de la Vipérine. *Pachymerus Echii*, Lep. de S^t-Farg. et Serville; *Lygæus Echii*, Fabr. Corps tout noir, sans taches; cuisses antérieures ayant trois dents courtes et aiguës; les quatre jambes postérieures assez épineuses. Cette espèce se trouve en Allemagne.

Le même nom de Pachymère a été donné par Latreille (Fam. natur. du R. Anim., p. 386) à un genre de Coléoptères, démembré des Bruches, et renfermant les espèces exotiques, qui ont les cuisses postérieures très-grosses.

PACHYMÉRIE. ins. *V.* Mégopachyme.

PACHYMÉRINE. *Pachymerina*. ins. Genre de Diptères de la famille des Tanystomes, tribu des Empides, institué par Macquart, aux dépens du grand genre *Empis*, dont il ne diffère que par le front plus large, les pattes postérieures de la longueur des autres, avec les cuisses renflées, et l'organe générateur mâle saillant et renfermé entre deux grandes valves.

Pachymérine a grosses cuisses. *Pachymerina femorata*, Macq.; *Empis femorata*, Fab. Son corps est d'un gris cendré, avec trois bandes noires sur le thorax; les pattes sont fauves, avec les cuisses noires, sauf leur extrémité; abdomen noir chez le mâle, tacheté de gris chez la femelle; ailes enfumées dans le mâle, hyalines dans la femelle. Taille, trois lignes. Commune en Europe.

PACHYMORPHE. *Pachymorpha*. ins. Orthoptères; genre de la famille des Phasmiens, établi par Gray, pour des insectes voisins des Bacilles, qui ont comme eux douze articles aux antennes, mais à partir du troisième, ils sont tous de largeur égale, et leurs côtés sont anguleux ou carénés; les pattes sont presque égales en longueur, cependant celles du milieu sont un peu plus

courtes; les trois articles intermédiaires des tarses sont les plus courts, les deux autres ont une longueur égale; le dernier arceau supérieur de l'abdomen des femelles se prolonge sur l'oviducle dont il semble une pièce correspondante; l'abdomen est dépourvu de folioles, ce qui paraît dû à l'état incomplet de ces insectes qui doivent acquérir des ailes, comme le prouve l'inspection du thorax.

PACHYMYE. *Pachymya.* MOLL. Ce genre de Sowerby (*Mineral Conchology*, n° 87), a de l'analogie avec les Modioles, quant à la forme, ainsi qu'avec quelques espèces du genre Mye. Il paraît différer cependant de l'un et l'autre genre par ces caractères : coquille bivalve, allongée transversalement, fort épaisse, subbilobée avec les deux crochets vers l'extrémité antérieure, et le ligament en partie caché et fixé à des nymphes saillantes.

PACHYMYE GÉANTE. *Pachymya gigas*, Sow., *Mineral Conchol.*, n° 87, p. 1, pl. 504 et 505. Cette espèce a été trouvée à Lime-Regis par de Labèche, qui la communiqua à Sowerby. La Coquille est longue de six pouces; elle est transversalement oblongue, modioliforme; ses crochets, très-antérieurs, sont obliques, peu saillants; toute la coquille est très-bombée, épaisse; les valves en sont conséquemment profondes.

PACHYNÈME. *Pachynema.* BOT. Genre de la famille des Dilléniacées et de la Décandrie Digynie, L., établi par Rob. Brown (*in De Cand. Syst. veget.*, 1, p. 411), et offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales presque arrondis, concaves et persistants; corolle nulle; étamines au nombre de sept à dix, dont les filets sont droits, très-épais à la base, atténués au sommet, et les anthères ovoïdes, à loges distinctes, conniventes ou parallèles, adossées à l'extrémité amincie des filets; deux ou trois ovaires se prolongeant en styles subulés.

PACHYNÈME APLANI. *Pachynema complanatum*, Robert Brown, *loc. cit.*, Delessert, *Icon. Select.*, 1, tab. 75. C'est un sous-arbrisseau dressé, dont les jeunes rameaux sont comprimés, fasciés, munis sur leurs deux bords de dents aiguës, courtes et distantes; ce sont des vestiges de feuilles. Les vieilles branches sont presque cylindriques et ne portent point de feuilles, à l'exception des organes dentiformes, qui se voient sur elles aussi bien que sur les jeunes branches. Les fleurs naissent des aisselles des petites dents foliaires; elles sont solitaires ou géminées; les pédicelles ne supportent qu'une seule fleur, et sont plus courts que celle-ci et très-grêles. Cette plante croît dans la Carpentarie, à la Nouvelle-Hollande.

PACHYNEVRON. *Pachynevrum.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Miscogastéridées, établi par Walker, avec les caractères suivants : antennes filiformes, de treize articles, dont le premier allongé, le deuxième cyathiforme, un peu arqué, les troisième et quatrième très-petits, les suivants d'égale longueur et linéaires, les derniers en massue allongée et pointue; tête grande, plus large que le corselet; mandibules arquées, armées de quatre dents aiguës; mâchoires allongées, ciliées extérieurement; palpes maxillaires filiformes; menton allongé, étroit; lèvre large; palpes labiales de trois articles presque égaux, le dernier acuminé; écusson du prothorax très-court ainsi que celui du mésothorax; abdomen ovalo-allongé, déprimé; le deuxième segment allongé, les suivants plus courts; pieds grêles; jambes droites.

PACHYNEVRON SAILLANT. *Pachynevrum formosum*, Walk. Il est vert, avec les antennes brunes; les pieds jaunes et les ailes hyalines. La femelle est d'un vert bronzé; elle a les antennes noires et les pieds bruns. Taille, une ligne. Europe.

PACHYNÈVRE. *Pachynevrum.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Bunge pour une plante récemment découverte, dont Meyer avait fait une espèce du genre *Draba*. Caractères : calice composé de quatre folioles étalées, dont deux opposées en forme de poche à leur base; quatre pétales hypogynes, largement obovales, entiers, très-ouverts; six étamines hypogynes, tétradynamiques, édentulées; stigmate capité. Le fruit consiste en une silique à deux valves linéaires, comprimées, parcourues par une nervure épaisse et par des veines proéminentes : la cloison n'a point de nervures, mais elle est faiblement réticulée, marquée d'une ligne médiane diaphane. Les semences sont pendantes sur plusieurs rangs, comprimées, non rebordées, à funicules courts, sétacés et libres. L'embryon n'a point d'albumen. Les cotylédons sont plans. La radicule est ascendante.

PACHYNÈVRE PILIFÈRE. *Pachynevrum piliferum*, Bunge; *Draba grandiflora*, Meyer. C'est une plante des monts Altaïques, dont les feuilles sont alternes et très entières. Les fleurs sont petites et blanchâtres.

PACHYNOTÈLE. *Pachynotelus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Praocitées, établi par Solier, ayant pour caractères : antennes de dix articles, les deux derniers étant étroitement réunis et plus gros que les autres, à l'exception du neuvième; tête trapéziforme, tronquée antérieurement; yeux faiblement échancrés; palpes maxillaires filiformes; corselet un peu convexe, transverse; arrière-corps rétréci à la base des élytres et ovale; jambes grêles, couvertes de longs poils; les antérieures subfiliformes, dentées extérieurement; tarses très-grêles, longs et velus.

PACHYNOTÈLE A VENTRE BLANC. *Pachynotelus albiventris*, Sol. Il est ovale, entièrement plan au-dessus des élytres, noir, avec le dos varié par des taches d'un brun roussâtre et formées par des poils écailleux; tête, corselet et élytres fortement ponctués, avec des poils roux; ces dernières sont en outre striées. Taille, quatre lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYNOTUM. BOT. (De Candolle.) *V.* MATTHIOLE.

PACHYPALPE. *Pachypalpus.* INS. Genre de Diptères de la famille des Tépulaires, établi par Macquart qui fonde ses caractères distinctifs sur les palpes composées de trois articles dont le premier ovalaire, très-épais et les deux autres très-grêles, tous paraissant former un crochet. Ce genre ne comprend encore qu'une seule espèce que Macquart a nommée *Pachypalpus ater*. Il est en effet tout noir, avec les pattes roussâtres; sa taille excède légèrement une ligne. On le trouve en France.

PACHYPE. *Pachypus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamelli-

cornes, tribu des Scarabéides phyllophages, institué par Latreille (Fam. du Règne Anim.), qui lui assigne pour caractères : antennes de huit articles, dans les mâles, les trois derniers faisant une massue lamellée; dernier article des palpes long et cylindrique; partie antérieure de la tête arrondie, creusée en dessus; corselet des mâles excavé et armé d'une petite corne au bord antérieur; élytres presque planes; mandibules très-minces, foliacées, triangulaires, cachées; pattes fortes, élargies à l'extrémité, avec une rangée de petites épines : les antérieures sont bidentées; tarses longs, grêles, velus, à crochets simples, entiers, égaux.

Pachype excavé. *Pachypus excavatus*, Latr.; *Melolontha cornuta*, Oliv., pl. 9, f. 74. Son corps est brun, très-finement velouté; sa tête est noire ainsi que le corselet; ce dernier offre un enfoncement en avant et une pointe élevée à son bord antérieur; élytres d'un brun terne, striées, obscures en arrière; des poils jaunâtres dessous l'abdomen. Taille, cinq lignes. De la Corse.

Pachype de Sicile. *Pachypus Siculus*, Dejean. Cette espèce peut être facilement confondue avec la précédente; néanmoins elle s'en distingue suffisamment par sa taille plus grande, par ses antennes obscures, par son corselet d'un brun foncé, avec le milieu noir. Les élytres sont entièrement de cette dernière couleur, le dessous du corps et les pattes sont noirâtres, couverts d'une pubescence très-longue et grise. Taille, six lignes et demie.

PACHYPÈZE. *Pachypeza*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville avec les caractères suivants : antennes très-rapprochées à leur base, velues en dessous, ayant leur premier article allongé, un peu renflé, le second court, les suivants cylindriques, le dernier fort long; tête étroite; front aplati et vertical; mandibules petites; palpes maxillaires assez grêles; corselet cylindrique, plus long que large, avec son disque uni et ses côtés mutiques; écusson petit, arrondi postérieurement en forme de demi-cercle; élytres longues, linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps convexe, très-allongé, presque linéaire; pattes courtes, épaisses; tarses crochus.

Pachypeza pennicorne. *Pachypeza pennicornis*, Serv. Antennes brunes, garnies en dessous de longs poils formant une frange; une ligne blanche derrière chaque œil; corselet finement plissé sur toute son étendue, avec une bande blanche de chaque côté; élytres d'un gris brunâtre, rayées longitudinalement de blanc ou de jaunâtre, avec les bords de cette couleur; dessous du corps blanchâtre. Taille, onze lignes. Du Brésil.

PACHYPHYLLE. *Pachyphyllum*. bot. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, vol. 1, p. 339) et auquel il donne les caractères suivants : le calice est formé de six sépales, dont cinq sont presque égaux et semblables, un peu étalés et charnus; le labelle est un peu plus long que les autres divisions calicinales, dépourvu d'éperon, marqué sur sa face interne de deux lignes longitudinales saillantes, qui se terminent à leur sommet par deux tubercules arrondis. Du reste, le labelle est articulé avec la base du gynostème; celui-ci est canaliculé sur sa face antérieure, et ses bords sont membraneux supérieurement. L'anthère est terminale, operculiforme, contenant deux masses polliniques solides, simples et libres.

Pachyphylle distique. *Pachyphyllum distichum*, Kunth. C'est une plante parasite, dont la tige, rampante, porte des rameaux redressés et de six à dix pouces de hauteur; les feuilles sont très-rapprochées, alternes, distiques, courtes, charnues, ensiformes, engaînantes à leur base. Les fleurs sont pédicellées, verdâtres, distiques, disposées en petits épis axillaires; chaque fleur est accompagnée d'une petite bractée, de manière qu'un épi ressemble en petit par la forme et la disposition des bractées à un des rameaux de la tige. Pérou.

PACHYPLEVRE. *Pachypleurum*. bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Ledebour qui lui donne pour caractères : limbe du calice finement dentelé; pétales persistants, échancrés, avec une découpure infléchie; les extérieurs en rayon. Le fruit est comprimé, lenticulaire sur le dos; les méricarpes ont cinq paires de côtes élevées, épaisses, corticales, et les latérales sont rebordées, un peu plus larges; carpophore bifide; une des faces de la semence planiuscule. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce; c'est une plante herbacée, vivace, à feuilles radicales longuement pétiolées, à deux ou trois découpures parallèles, oblongo-linéaires, acuminées, entières; la tige est courte, le plus souvent avortée; les rayons de l'ombelle sont nombreux, inégaux, avec leurs ombellules rayonnantes; les involucres et les involucelles sont polyphylles, à folioles oblongo-linéaires, entières, à bords membraneux. Cette plante est originaire des Alpes Altaïques.

PACHYPODIER. *Pachypodium*. bot. Genre de la famille des Apocynées, établi par Lindley qui lui donne pour caractères : corolle hypocratériforme, avec le tube et son orifice dépourvus d'écailles, le limbe partagé en cinq lobes égaux; étamines incluses, insérées au milieu du tube; anthères sagittées, presque sessiles, deux ovaires; deux styles; point d'écailles hypogynes; follicules ovales.

Pachypodier tuberculeux. *Pachypodium tuberosum*, Lindl. Arbuste à feuilles épaisses, éparses; tiges armées d'épiacs, à deux ou trois lobes, et placées sous les pétioles; les fleurs sont axillaires et terminales. Cette plante croît aux environs du cap de Bonne-Espérance; il se pourrait qu'elle fût identique avec l'*Echites succulenta* de Thunberg.

Nuttal avait établi un genre *Pachypodium* dans la famille des Crucifères; il a été réuni au genre *Thelypodium*. V. Thelypodier. Le genre *Pachypodium*, de Webb et Berthelot, qui faisait aussi partie de la même famille, ne paraît point suffisamment différer du genre *Sisymbrium* pour en être distingué.

PACHYPTÉRIDE. *Pachypteris*. foss. Adolphe Brongniart, dans son Histoire des Végétaux fossiles, a créé ce genre qui a beaucoup d'analogie avec les *Asplenium* qui croissent dans les forêts; mais les feuilles épaisses et coriaces, et la forme ovale ou lancéolée des

pinnules et leur intégrité les éloignent de ce groupe et de toutes les autres Fougères, ou ne les rapprochent un peu que de quelques espèces du genre *Nevropteris*, dont au reste l'épaisseur de la fronde et l'absence complète de nervures secondaires les distinguent suffisamment. La forme et la consistance de ces feuilles rapprochent particulièrement ces plantes de l'*Aspidium coriaceum*; mais des différences bien sensibles dans d'autres organes, ne peuvent tolérer la réunion des deux genres. Brongniart a constaté deux espèces de Pachyptérides dans les terrains d'oolithe inférieure, et il les a nommées *Pachypteris lanceolata*, Hist. des Vég. foss., pl. XLV, fig. 1, et *Pachypteris ovata*, ib., fig. 2.

PACHYPTILA. OIS. Genre formé par Illiger aux dépens de celui des Pétrels. Lacépède en l'adoptant en a traduit le nom par le mot français Prion. *V.* ce mot.

PACHYPUS. INS. *V.* PACHYPE.

PACHYRHIN. *Pachyrhinus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Kirby, mais qui n'a pas été adopté par Schoenherr, dans sa monographie des Curculionides; ce dernier entomologiste en a confondu les espèces dans son genre *Phytobius*.

PACHYRHINE. *Pachyrhina.* INS. Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulides, établi par Macquart, qui lui attribue les caractères suivants: rostre épais, peu allongé; antennes filiformes, de médiocre longueur, composées de treize articles; jambes à ergots petits et peu distincts; une cellule discoïdale et cinq postérieures dont la deuxième est ordinairement sessile. Les espèces de ce genre, connues jusqu'à ce jour, appartiennent soit au cap de Bonne-Espérance, soit au Brésil et au Mexique.

PACHYRHINE ORANGÉE. *Pachyrhina aurantiaca*, Macq. Elle est d'un jaune ferrugineux; on voit sur l'occiput une tache triangulaire, d'un brun luisant; les deux premiers articles des antennes sont fauves, et les yeux noirs. Prothorax ferrugineux, à bande noire de chaque côté, descendant jusqu'aux hanches antérieures; corselet à trois bandes noires, luisantes; vers la ceinture deux taches noires; côtés sans tache; métathorax à point dorsal et extrémité noirâtres; abdomen un peu renflé, avec une petite tache noire et oblongue de chaque côté des troisième, quatrième et cinquième segments; pieds fauves; extrémité des cuisses noirâtre; balanciers brunâtres; ailes jaunâtres; stigmate pâle. Taille, six lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYRHIZE. *Pachyrhizus.* BOT. Ce genre qui appartient à la famille des Légumineuses et à la Diadelphie Décandrie, L., avait été indiqué par Loureiro. Du Petit-Thouars l'a établi sous le nom de *Cacaro*, terme dont, au rapport de Rumphius, les Indiens se servent pour désigner les diverses plantes qui composent ce genre. Ce nom n'a pas été admis par De Candolle qui lui a préféré celui de *Pachyrhizus*, qui exprime un des caractères du genre, d'être composé de plantes à racines tubéreuses et comestibles. Les Pachyrhizes ont le calice urcéolé, à quatre lobes, dont le supérieur, beaucoup plus large, est fortement échancré au sommet. Les pétales sont légèrement connés à la base; l'étendard est presque rond, étalé, sans callosités, mais muni à la base de deux plis qui enveloppent les pédicelles des ailes. Les étamines sont diadelphes, ayant leur gaîne épaissie à la base et couverte par une large fente. L'ovaire a le pédicelle entouré par une petite gaîne qui naît du tronc; il est surmonté d'un style imberbe, recourbé et un peu renflé au sommet. La gousse est comprimée, allongée; elle renferme sept à huit graines réniformes. Le genre *Pachyrhizus* fait partie de la tribu des Phaséolées, et se compose de trois espèces placées par Linné et Loureiro dans le genre *Dolichos*. On considère comme type, le *Pachyrhizus angulatus*, Rich. et DC., figuré par Rumphius (*Herb. Amboin.*, 5, tab. 132). C'est le *Dolichos bulbosus*, L.; sa racine, dans la jeunesse de la plante, est comestible, tubéreuse, en forme de Rave, tantôt simple, tantôt multiple. Cette plante croît dans les Moluques et en diverses contrées des Indes orientales; on la cultive à l'Ile-de-France. Le *Pachyrhizus trilobus*, DC., *Dolichos trilobus*, Loureiro (Flor. Cochinch., 2, p. 535), est également cultivé en Chine et en Cochinchine, pour ses racines tubéreuses, cylindriques, longues de plus de deux pieds, et qui se mangent après qu'on les a fait cuire. Enfin le *Pachyrhizus montanus*, DC., *Dolichos montanus*, Lour., *loc. cit.*, qui croît dans les montagnes de la Cochinchine, a des racines tubéreuses, fasciculées et très-dures. Ces plantes sont pourvues de tiges volubiles, sous-frutescentes, à feuilles pinnées, trifoliolées, à fleurs violacées, purpurines ou bleuâtres.

PACHYRHYNCHUS. OIS. Le genre institué sous ce nom par Spix, se rapporte au genre Bécarde de Cuvier.

PACHYRHYNQUE. *Pachyrhynque.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar et adopté par Schoenherr, dans sa monographie des Curculionides, avec les caractères suivants: antennes courtes et fortes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques, et les autres arrondis; massue ovale formée des quatre derniers articles dont les points de jonction sont difficiles à distinguer; trompe courte, épaisse, anguleuse, plane en dessus; yeux ronds et peu saillants; corselet oblong, échancré à sa base, avec les côtés arrondis, convexe en dessus; écusson très-petit et trigone; élytres soudées, ovalo-globuleuses et convexes. Le *Pachyrhynque monoliferus*; *Sphærogaster arachnoides*, Dej.; *Curculio globiventris*, Latr., est noir, avec une croix sur le corselet, une ligne transverse, une autre anguleuse sur les élytres, des taches en dessus comme en dessous, d'un vert d'émeraude. On le trouve dans l'Inde.

PACHYRHYNQUE. *Pachyrhynchus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères: capitule composé d'une dizaine de fleurs homogames; involucre cylindrique, oblong, formé d'écailles allongées, scarieuses, brillantes, glabres, linéaires, aiguës et quelquefois étalées; il est accompagné de bractées foliacées, courtes et couvertes d'une pubescence blanchâtre; réceptacle plan et nu; corolles tubuleuses, terminées par un limbe à cinq dents; akènes sessiles, ovales, très-velus, surmontés d'un bec glabre et épais; aigrette piloso-sétacée; soies

à peine scabres, disposées sur plusieurs rangs et plus longues que la corolle.

PACHYRHYNQUE XÉRANTHÉMOÏDE. *Pachyrhynchus xeranthemoides*. Sous-arbrisseau rameux, dressé, entièrement couvert d'un duvet blanchâtre, à l'exception des capitules qui sont nus. Ses feuilles sont sessiles, lancéolées ou oblongues, calloso-apiculées, très-entières, un peu serrées et subimbriquées. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYSANDRE. *Pachysandra*. BOT. Ce genre, de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Tétrandrie, L., a été établi par Richard (*in Michx. Flora Boreali-Amer.*, p. 177) et ainsi caractérisé par Adrien de Jussieu (Euphorb., p. 13) : fleurs monoïques, ayant un calice divisé profondément en quatre parties, dont deux intérieures et deux extérieures alternes. Les fleurs mâles offrent quatre étamines insérées sous un pistil rudimentaire très-petit; leurs filets sont saillants, larges, aplatis, surmontés d'anthères adnées, introrses, arquées après leur déhiscence. Les fleurs femelles se composent d'un ovaire court, à trois loges qui contiennent chacune deux ovules, surmontées de trois styles recourbés, épais, glanduleux et sillonnés à leur face interne. Le fruit est capsulaire, presque globuleux, terminé par les trois styles persistants, à trois coques dispermes. Ce genre est placé près du Buis dont il se distingue surtout par le port de l'unique espèce qui le compose. Celle-ci, *Pachysandra procumbens* (Mich., *loc. cit.*, tab. 45), est une plante herbacée, dont les tiges sont couchées, à feuilles alternes, glabres, ovales, crénelées au sommet. Les fleurs forment des épis placés à la base de la tige, entourés de bractées écailleuses et imbriquées. Les fleurs mâles occupent le sommet de l'épi et ne sont soutenues que par une seule bractée; les femelles en plus petit nombre, se trouvent à la partie inférieure de l'épi, et sont accompagnées chacune de trois bractées conformes aux sépales. De l'Amérique septentrionale.

PACHYSANDRIA. BOT. Hooker (*Exot. Flora*, 148) a établi sous ce nom un genre de la famille des Euphorbiacées, pour une espèce qu'il a appelée *Pachysandria coriacea*, et qui ne diffère aucunement du *Sarcococca pruniformis* de Lindley.

PACHYSCÉLIDE. *Pachyscelis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Piméliites, établi par Solier avec les caractères suivants : antennes courtes et épaisses, avec le premier article ramassé en forme de massue, le deuxième très-court, subnoduleux, le troisième conique, plus long que les deux suivants réunis, le neuvième court, presque carré, le dixième transverse et le dernier très-petit; tête rétrécie antérieurement en trapèze; yeux très-étroits, transverses et arqués; dernier article des palpes maxillaires, à peine plus gros que le pénultième et obconique; labre transverse et rectangulaire; corselet subcylindrique; élytres parallèles, avec leurs angles huméraux assez marqués; corps épais; jambes fortes; tarses filiformes.

PACHYSCÉLIDE GRANULEUSE. *Pachyscelis granulosa*, Sol.; *Pimelia granulosa*, Latr. Elle est noire, oblongue, subparallèle, hispide, ayant en dessus des tubercules assez denses et proéminents; élytres munies de tubercules dont les sommets sont luisants; jambes antérieures ayant des dentelures nombreuses au côté extérieur, les quatre postérieures couvertes de tubercules épineux. Taille, sept lignes. De la Grèce.

PACHYSCHÈLE. *Pachyschelus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Solier qui lui donne pour caractères : antennes rapprochées à leur insertion, logées dans un sillon prolongé sur les bords inférieurs du prothorax, composées de onze articles dont le premier gros, en massue, le deuxième ovalaire et renflé, les trois suivants subovalaires, le sixième long et triangulaire, les autres élargis, déprimés et subrectangulaires, enfin le dernier se rétrécissant à l'extrémité; labre très-petit, un peu épais, subrectangulaire; épistome échancré en sinus anguleux; présternum large et déprimé; corselet fortement transversal, peu rétréci antérieurement, sinué postérieurement, avec le lobe intermédiaire peu avancé, largement tronqué; écusson grand et triangulaire; corps court, triangulaire; pattes antérieures fortement écartées à leur insertion; jambes élargies et tronquées obliquement à l'extrémité; tarses très-courts, les quatre premiers articles garnis de pelotes en dessous, une forte dent près de la base des crochets.

PACHYSCHÈLE SCUTELLÉ. *Pachyschelus scutellatus*, Sol. Il est noir, avec le corselet et l'écusson d'un cuivreux violet; les élytres sont ponctuées, vertes, avec les parties postérieures et la suture d'un cuivré rougeâtre. Taille, une ligne et demie. Du Brésil.

PACHYSOMA. INS. Pentamères. Le genre institué sous ce nom par Leach, dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, a été formé aux dépens des *Ateuchus*, et comprend ceux qui ont les quatre jambes postérieures munies à leur extrémité d'une seule épine forte et articulée; l'abdomen arrondi; le corps un peu convexe, le chaperon quadridenté, les angles de la partie postérieure du corselet arrondis, et une échancrure dans son milieu. Quant aux autres caractères, ils ne diffèrent point de ceux des *Ateuchus*. Tous les Pachysomas appartiennent à l'ancien continent.

PACHYSOMA ESCULAPE. *Pachysoma Esculapus*, Leach; *Copris Esculapus*, Oliv. Tout son corps est d'un noir intense; la tête est triangulaire et les angles latéraux sont aigus; la partie antérieure est munie de quatre dentelures, dont deux au milieu, plus saillantes et arrondies : une de chaque côté plus courte et pointue; le dessus de la tête est lisse; le corselet est large, convexe, lisse, rebordé, avec les bords ciliés; point d'écusson; les élytres sont lisses, rebordées, avec la suture un peu relevée; les jambes antérieures ont quatre dents latérales. Taille, huit lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PACHYSOME. *Pachysoma*. MAM. Genre de l'ordre des Chéiroptères, famille des Méganyctères de Latreille. Geoffroy Saint-Hilaire a nommé ainsi un petit groupe de Roussettes de petite taille, qui présentent quelques caractères particuliers. Leurs formes sont généralement lourdes et trapues; d'où est venu le nom qui leur a été donné; la tête est grosse et courte, principalement dans sa partie antérieure; et comme de semblables modifications de forme doivent nécessairement réagir

sur le système dentaire, on ne trouve plus chez les Pachysomes que trente dents au lieu de trente-quatre, qui est le nombre normal chez les vraies Roussettes. Les Pachysomes ont de chaque côté et à chaque mâchoire une molaire de moins; et il faut remarquer que cette molaire qui manque, est la dernière mâchelière, et non pas la petite fausse molaire antérieure, dont en quelque sorte rudimentaire et si peu importante, que sa présence ou son absence ne pourrait fournir un caractère générique. Le crâne des Pachysomes présente d'ailleurs des formes très-remarquables. Le museau est gros, la boîte cérébrale très-volumineuse et sphéroïdale; mais entre ces deux parties existe un rétrécissement très-sensible, quoique beaucoup moins prononcé que chez les grandes Roussettes. Un grand espace existe ainsi entre les parois du crâne et les arcades zygomatiques, qui sont d'ailleurs beaucoup plus écartées que chez les Roussettes ordinaires; et comme l'étendue de cet espace est en rapport avec le volume du masseter, du crotaphyte et du ptérygoïdien externe, on voit s'accroître de beaucoup, chez les Pachysomes, la force de tous les muscles élévateurs de la mâchoire inférieure; fait d'autant plus remarquable, que cette mâchoire elle-même est courte, et qu'elle n'a d'étendue que dans la portion qui donne insertion aux muscles, c'est-à-dire sa portion postérieure et son apophyse coronoïde.

Pachysome mélanocéphale. *Pachysoma melanocephalum*; *Pteropus melanocephalus*, Temm. C'est le seul des Pachysomes connus qui soit entièrement privé de prolongement caudal. Cette espèce n'a que deux pouces dix lignes de longueur totale, et onze pouces d'envergure. Le pelage est assez long et bien fourni. Les poils du dos sont d'un blanc jaunâtre à leur base, et d'un cendré noirâtre à leur pointe. La nuque, le sommet de la tête et le museau sont noirs; les parties inférieures sont d'un blanc jaunâtre. Enfin on remarque sur les côtés du cou des poils, divergeant d'un centre commun, qui servent probablement à couvrir un appareil d'où suinte une humeur odorante : disposition fort remarquable que l'on retrouve dans d'autres espèces, et qui peut-être est commune à toutes.

Pachysome mammilèvre, Geoff. St.-Hil.; la Roussette mammilèvre, *Pteropus titthæcheilus*, Temm. Parties supérieures d'un brun nuancé d'olivâtre chez les femelles, de roussâtre chez les mâles; ventre gris dans les deux sexes; les côtés du cou sont d'un roux olivâtre chez la femelle, et le devant du cou, la nuque et les parties latérales de la poitrine, d'une belle teinte rousse chez le mâle. Celui-ci présente de chaque côté du cou une touffe de poils divergeant d'un centre commun, comme chez le Pachysome mélanocéphale. La longueur totale est de cinq pouces, et l'envergure d'un pied et demi; la queue, très-grêle, est longue de sept lignes. De Java et de Sumatra.

Pachysome de Diard. *Pachysoma Diardii*, Geoff. St.-Hil. Cette espèce se distingue facilement par son pelage composé de poils très-courts, bruns sur la tête, le dos et le bras, gris autour du cou et sur le milieu du ventre, d'un brun grisâtre sur les flancs. Sa longueur totale est de quatre pouces et demi, et son envergure d'un peu plus d'un pied et demi. Sa queue, assez longue, dépasse de sept ou huit lignes la membrane interfémorale. De Sumatra.

Pachysome de Duvaucel. *Pachysoma Duvaucelii*, Geoff. St.-Hil. Son pelage est d'un fauve brunâtre uniforme; le pouce de l'aile, fort allongé, est enfermé en grande partie dans cette portion de la membrane de l'aile que quelques auteurs nomment, d'après Pallas, membrane pollicaire. La longueur totale est de trois pouces un quart, et la queue, plus courte que dans les espèces précédentes, ne dépasse la membrane interfémorale que de trois lignes.

Pachysome a courte queue. *Pachysoma brevicaudatum*. Le dessus du corps est d'un roux olivâtre, les poils étant d'un brun olivâtre dans presque toute leur étendue, et roux à la pointe. La face inférieure du corps est grise sur le milieu du ventre; les flancs, la gorge et les côtés du cou sont tantôt gris, tantôt d'un roux grisâtre, tantôt enfin d'un roux vif. Les oreilles sont entourées d'un liséré blanc. La longueur totale du Pachysome à courte queue est de quatre pouces, et son envergure est d'un peu plus d'un pied. Cette espèce habite, comme les précédentes, l'île de Sumatra.

PACHYSTEMON. *Pachystemum*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Diœcie Monandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Fl. van ned. Indië*, p. 620) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles ont un calice tubuleux à trois dents; une seule étamine libre dont le filet est épais et ne fait pas saillie hors du calice; l'anthère est terminale, déhiscente par un pore. Les fleurs femelles ont un calice urcéolé, non découpé; un ovaire globuleux, marqué de cinq à six sillons, à cinq ou six loges renfermant chacune un ovule; cinq à six stigmates subulés, soudés jusque vers leur milieu. Le fruit est charnu, globuleux, sillonné, à cinq ou six loges qui s'ouvrent en autant de valves. Ce genre est voisin de l'*Hippomanes*, et il se rapproche du *Mappa* par le port.

Pachystemon a trois loges. *Pachystemum trilobum*, Bl. C'est un arbre à feuilles alternes, longuement pétiolées, peltées, trilobées, nervurées, glanduleuses, denticulées, accompagnées de grandes stipules géminées et caduques. Les fleurs sont disposées en épis axillaires, rameux et munis de bractées; ils sont uniflores dans les femelles et multiflores dans les mâles. De Java.

PACHYSTIMA. bot. Le genre institué sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Célastrinées, ne diffère point du genre *Oreophila* de Nuttal. *V.* Oréophila.

PACHYSTOME. *Pachystoma*. bot. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdrag. tot de Fl.*, etc., p. 376) qui lui a imposé les caractères suivants : périanthe à cinq sépales un peu dressés; les latéraux extérieurs embrassant à leur base le labelle; les intérieurs plus étroits que les extérieurs; labelle formant un éperon court, obtus à la base, concave, dressé, épais à l'intérieur et pubescent, à limbe dressé, semi-trilobé; gynostème courbé en dedans, en massue, muni au sommet d'une cavité polliniifère; anthère terminale, à deux loges formant quatre petites loges incomplètes; quatre masses

polliniques ovées, comprimées, farinacéo-pulpeuses, se déposant élastiquement sur le bord du stigmate visqueux.

PACHYSTOME PUBESCENT. *Pachystoma pubescens*, Bl. C'est une plante herbacée, pourvue d'une racine tubéreuse, d'une hampe dressée, sans feuilles ou garnie simplement de gaînes paléiformes, lancéolées, portant à son sommet plusieurs fleurs penchées, rougeâtres, pubescentes, disposées en épis et accompagnées de bractées. De Java.

PACHYSTOME. *Pachystomus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Sicaires, établi par Latreille avec les caractères suivants : trompe portée en avant, courte, bilabiée; palpes ovoïdes, comprimées et glabres; antennes insérées sur une éminence, cylindracées, grosses, un peu arquées, de la longueur de la tête, de trois articles presque cylindriques, dont la troisième plus long, un peu aminci vers l'extrémité et divisé en trois anneaux sans soie; tête plus large que longue, un peu plus étroite que le corselet et de forme triangulaire; yeux grands, arrondis et saillants; trois petits yeux lisses, rapprochés et disposés en triangle sur le vertex; corselet ovale, un peu convexe, terminé postérieurement par un écusson assez grand et arrondi; abdomen allongé, conique, terminé, dans la femelle, par un tube articulé, dont les anneaux décroissent progressivement et rentrent les uns dans les autres; le dernier est pourvu de deux crochets arqués et aigus; les pattes n'ont rien de remarquable; les ailes sont assez grandes, transparentes; les balanciers sont portés sur un pédicule long et mince, et les cuillerons sont petits et arrondis. Ces Diptères sont rares; on les trouve dans les bois.

PACHYSTOME SYRPHOÏDE. *Pachystomus syrphoïdes*, Latr.; *Rhagio syrphoïdes*, Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 77, tab. 19. Long de six lignes, noir; partie supérieure de l'abdomen et pattes rougeâtres. Europe.

PACHYSTOME SUBULÉ. *Pachystomus subulatus*, Latr.; *Empis subulata*, Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 54, tab. 23. Long de quatre lignes; noir avec toutes les cuisses fauves et les quatre jambes antérieures jaunes. En Allemagne.

PACHYSTYLUM. BOT. (De Candolle.) Sous-genre d'Héliophile. *V.* ce mot.

PACHYTE. *Pachytos*. MOLL. FOSS. Genre de la famille des Ostracées, formé par Defrance aux dépens des Plagiostomes, pour quelques espèces qui lui ont offert pour caractères distinctifs : coquille bivalve, régulière, équilatérale, dépourvue de dents à la charnière; cette dernière, en ligne droite sur une valve, et dans l'autre profondément coupée par un sinus qui présente une ouverture triangulaire, et qui a pu servir pour le passage d'un pédicule tendineux pour attacher la coquille.

PACHYTE ÉPINEUX. *Pachytos spinosus*, Defr.; *Plagiostoma spinosa*, Sowerby; *Miner. Concholog.*, pl. 78, fig. 1, 2, 3. Coquille couverte de stries longitudinales sur lesquelles sont attachées de longues épines plus ou moins nombreuses. Taille, deux pouces et demi. Il est à présumer que l'espèce que Defrance nomme *Pachytos striatus* n'est qu'une variété de celle-ci. Cette variété se reconnaît par son manque d'épines, soit sur les deux valves, soit sur l'inférieure seulement.

PACHYTE FRAGILE. *Pachytos hoperi*, Defr.; *Plagiostoma hoperi*, Sow.; *loc. cit.*, pl. 380; Mantel, *Geolog. of Sussex*, 204, tab. 26, fig. 2, 3, 15. Cette espèce se rapproche beaucoup des Peignes par sa forme suborbiculaire, le peu de concavité des valves, et leur peu d'épaisseur, ce qui lui donne quelque ressemblance avec le *Pecten solea*. Elle est presque lisse, offrant des stries divergentes du sommet à la base, peu profondes, à peine ponctuées. En Angleterre.

PACHYTE. *Pachyta*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lepturèdes, formé par Audinet-Serville, aux dépens du grand genre *Leptura* de Fabricius. Caractères : antennes filiformes, glabres, de la longueur du corps, rapprochées à leur insertion, dont le premier article est long et renflé, le second très-petit et les autres presque coniques; tête un peu prolongée en avant et rétrécie postérieurement; mandibules arquées et terminées en pointe; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article élargi à l'extrémité, un peu creusé en dessous et tronqué; yeux arrondis; corselet s'élargissant de la partie antérieure à la partie postérieure, avec un petit tubercule de chaque côté; écusson triangulaire; corps court, ramassé, bombé en dessus; écusson triangulaire, fort petit; élytres courtes, convexes; pattes médiocres; tarses courts, avec leurs articles triangulaires.

PACHYTE A QUATRE TACHES. *Pachyta quadrimaculata*, Serv.; *Leptura quadrimaculata*, Fab. Son corps est noir, couvert d'un duvet soyeux et grisâtre; antennes, tête et corselet noirs; élytres chagrinées, d'un jaune testacé, avec quatre grandes taches presque carrées et noires; dessous du corps couvert d'un duvet brillant. Taille, sept lignes. Europe.

PACHYTÈLE. *Pachyteles*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, institué par Perty, pour quelques insectes récemment découverts au Brésil et que l'on connaît par les figures qui en ont été publiées par Spix et Martius dans leur ouvrage intitulé : *Delectus animalium quæ in itinera*, etc. Les Pachytèles se distinguent des autres insectes de la même tribu, par leurs antennes qui vont en grossissant vers le bout et par leur lèvre supérieure qui est courte et un peu échancrée; les mâchoires sont composées d'une seule pièce; les élytres sont entières et arrondies au bout; le corselet est presque carré; les jambes n'ont pas d'échancrure près de l'extrémité; les tarses sont composés d'articles courts et assez grêles.

PACHYTÈLE LISSE. *Pachyteles lævigatus*, Perty. Il est d'un brun de poix, plus obscur sur la tête, plus pâle en dessous et aux pattes; élytres chargées de stries légères et ponctuées. Taille, quatre lignes.

PACHYTÈLE A PETITES STRIES. *Pachyteles striola*, Perty. D'un brun de poix, avec la tête plus obscure et les pattes plus pâles; élytres profondément striées et rugueuses. Taille, trois lignes. Environs de Rio-Janeiro.

PACHYTÉRIE. *Pachyteria*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des

Céramhycins, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes épaisses, glabres, composées de douze articles distincts, élargis antérieurement et un peu prolongés en dents de scie; palpes maxillaires plus courtes que les autres; ayant leur dernier article cylindracé, celui des labiales est très-comprimé, allongé et dilaté; mandibules longues, rétrécies et amincies, terminées en pointe fine, un peu courbée; labre transversal, notablement échancré à sa partie antérieure; corselet uniépineux latéralement, ayant deux sillons transversaux : l'un près du bord postérieur, l'autre près de l'antérieur; écusson triangulaire; élytres allant un peu en se rétrécissant de la base à l'extrémité; celle-ci arrondie et mutique; jambes comprimées; tarses antérieurs à articles triangulaires, le premier article des postérieurs allongé et le plus grand de tous; corps presque glabre.

Pachytéria fascié. *Pachyteria fasciata*, Audin.; *Cerambyx fasciatus*, Oliv. Son corps est bleuâtre; il a une large bande jaune sur les élytres; ses antennes sont de moyenne longueur, jaunes vers l'extrémité. Taille, quinze lignes. De l'Inde.

PACHYTOME. *Pachytoma*. ins. Hémiptères; genre de la famille des Capsoïdes, institué par Costa, qui le caractérise ainsi qu'il suit : deuxième article des antennes le plus épais, surtout vers l'extrémité, les troisième et quatrième très-minces; tête transversale et courte; yeux saillants; bec épais, atteignant la naissance des pattes postérieures; corselet transversal, presque aussi long que large; écusson triangulaire, assez grand, plus large que long; bords extérieurs des élytres se repliant en dessous, et débordant l'abdomen qui est, à sa base, aussi large que le corselet, mais qui s'élargit ensuite; pattes médiocres, les postérieures plus longues et propres à sauter.

Pachytome mineur. *Pachytoma minor*, Costa. Il est tout noir, sans taches, avec un duvet fauve sur tout le corps. Taille, un peu plus d'une ligne. On le trouve aux environs de Naples, sur les plantes, au printemps.

PACHYTRIQUE. *Pachytrichus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte nouveau, découvert dans la Cafrerie, par Ecklon et Zegher. Caractères : antennes médiocres, grêles, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers longiuscules, presque coniques, les cinq suivants très-courts et subturbinés, graduellement plus larges, jusqu'à la massue qui est ovale-oblongue et acuminée; trompe longiuscule, un peu forte, cylindrique, linéaire et faiblement arquée; corselet tronqué à sa base, à peine arrondi sur les côtés, subitement rétréci à l'extrémité, médiocrement convexe en dessus; élytres courtes, subovalées, un peu tronquées à leur base, avec les épaules arrondies ainsi que l'extrémité; pieds robustes; jambes cylindriques, droites et épaisses. Le *Pachytrichus ursus* est noir, couvert d'écailles rapprochées et serrées, d'un gris cendré; antennes et tarses ferrugineux; élytres finement pointillées et striées.

PACHYURA. mam. Selys-Longchamp, dans ses études de Micromammalogie, publiées en 1839, a donné ce nom à la première division de son genre *Crocidura*. *V.* les caractères de ce genre au mot Musaraigne, vol. 7, p. 548 de ce Dictionnaire.

PACHYURE. *Pachyura*. ins. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, institué par Hope qui lui assigne pour caractères : antennes brisées, avec l'extrémité en massue, insérées vers le milieu de la partie antérieure de la trompe qui est fortement inclinée; corselet beaucoup plus étroit antérieurement; écusson peu visible; élytres fortement dilatées postérieurement; pieds mutiques. L'espèce qui a donné naissance à ce genre est venue de la Nouvelle-Hollande et a été nommée *Pachyura australis*.

PACLITE. *Paclites*. moll. Genre proposé par Denis Monfort (Conchyl. Systém., t. 1, p. 318) pour un corps que l'on s'accorde aujourd'hui à ranger parmi les Bélemnites. Le Paclite n'est, en effet, qu'une Bélemnite courbée probablement par accident au sommet, et altérée par les frottements.

PACOS. min. Nom par lequel on désigne un minéral d'Argent, du Pérou, mêlé d'une grande quantité d'Oxide de Fer. Il contient, d'après une analyse de Klaproth, 14 parties d'Argent, 73 d'Oxide brun de Fer, 4,5 de Silice et 8.5 d'Eau.

PACOURIER. *Pacouria*. bot. Genre établi par Aublet, Guian., 1, p. 268, faisant partie de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L. Il offre pour caractères : un calice monosépale, à cinq divisions aiguës, profondes et charnues; une corolle monopétale hypocratériforme, à tube court, à limbe étalé et à cinq lobes arrondis et ondulés. Les cinq étamines sont très-courtes, insérées à la base du tube et ayant les anthères sagittées. L'ovaire est globuleux, surmonté d'un style court, tétragone, que termine un stigmate épais, ovoïde, divisé en deux pointes et appliqué sur une sorte de disque circulaire. Le fruit est une grosse baie charnue, de la grosseur du poing, pyriforme, uniloculaire et contenant un grand nombre de graines, éparses dans une pulpe jaune, d'une odeur agréable.

Pacourier de la Guiane. *Pacouria Guianensis*, Aublet, *loc. cit.*, p. 269, t. 115. C'est un arbrisseau à branches noueuses et sarmenteuses, qui s'enroulent autour des arbres et s'élèvent quelquefois ainsi à une hauteur considérable. De ces branches naissent des rameaux pendants, portant des feuilles opposées, entières, ovales, aiguës, ondulées sur leurs bords, coriaces et glabres. Les fleurs sont jaunes, disposées en grappes axillaires, portées sur de longs pédoncules, souvent roulés en forme de vrilles. Cayenne.

PACOURINE. *Pacourina*. bot. Aublet (Plantes de la Guiane, 2, p. 800) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., auquel il a imposé les caractères suivants : involucre ovoïde, composé de plusieurs folioles imbriquées, presque arrondies, aiguës; réceptacle charnu, chargé de paillettes presque rondes, concaves, plus longues que les akènes entre lesquels elles sont placées; calathide composée de fleurons hermaphrodites, égaux, dont la corolle est tubuleuse, infundibuliforme, à limbe divisé en cinq lanières aiguës; cinq étamines à filets capillaires et à anthères réunies en un tube cylindracé;

ovaire conique, oblong, surmonté d'un style de la longueur de la corolle et d'un stigmate bifide, réfléchi; akènes solitaires, ovoïdes, oblongs, couronnés par une aigrette simple, poilue. Ces caractères ont été modifiés, relativement au réceptacle, par Kunth qui attribue au *Pacourina* un réceptacle nu.

Pacouraine comestible. *Pacourina edulis*, Aubl. Elle est ainsi nommée parce que l'on mange non-seulement les réceptacles, mais encore toute la plante qui est vivace, à plusieurs tiges presque rameuses, à feuilles alternes, ovales, oblongues, aiguës, bordées de quelques petites dentelures très-fines. Elle croît à la Guiane, dans les lieux humides.

Pacouraine a feuilles de Cirsium. *Pacourina Cirsiifolia*, Kunth. C'est une plante à feuilles oblongues, munies de fortes dents épineuses. Elle a été trouvée au Pérou, près de Guayaquil. Sprengel a réuni au *Pacourina* l'*Hololepis pedunculata*, DC. (*Ann. Mus.*, vol. xvi, tab. 6), plante décrite sous le nom générique de *Serratula* dans le *Synopsis* de Persoon. Cette plante, en effet, se rapproche du genre *Pacourina*, tant par le port que par les caractères.

PACOURINOPSIS. bot. Ce genre, proposé par H. Cassini dans le Bull. de la Société Philomat., doit rentrer dans le *Pacourina* d'Aublet.

PACOURY. bot. Le genre institué sous ce nom par Abbeville, dans la famille des Guttifères, est le même que le genre *Platonia* de Martius. *V.* Platonie.

PACTOLE. *Pactolus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach qui lui assigne pour caractères: abdomen composé de cinq articles dans les femelles; les deux pieds antérieurs dépourvus de pinces; les quatre postérieurs didactyles. Ce genre se distingue des autres de la même tribu par ses quatre pattes postérieures en pinces; les antennes extérieures ont leur premier article long et cylindrique; les yeux sont assez gros, situés derrière les antennes, et toujours saillants hors de leurs fossettes. La carapace offre une seule pointe derrière chaque orbite. Les pieds sont médiocrement longs et assez épais, les antérieurs sont plus courts que les autres; ils ne sont pas terminés par une main, mais seulement pourvus d'un ongle crochu; ceux des quatrième et cinquième paires sont didactyles; la carapace n'est pas épineuse en dessus, elle est triangulaire, allongée, assez enflée de chaque côté en arrière, et terminée en avant par un rostre fort long, aigu, mince et entier, semblable à celui des Leptopodies; l'abdomen de la femelle est composé de cinq feuillets, dont le premier étroit, les trois suivants transverses, linéaires, et le cinquième très-grand, presque arrondi.

Pactole de Bosc. *Pactolus Boscii*, Leach, Zool. Miscel., t. ii, tab. 68; Desm., Dict. des Sc. nat. et Consid. sur les Crust., tab. 23, f. 2. Il est long d'un pouce huit lignes, mais le rostre prend à peu près la moitié de cette longueur; ce rostre porte sur ses côtés de petites épines dirigées obliquement en avant; la carapace est lisse, brunâtre; les pieds sont variés de roux et de blanchâtre.

PADDA. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

PADÈRE. rept. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

PADINE. *Padina*. bot. (*Hydrophytes*.) Adanson sentit le premier combien ce que l'on appelait de son temps *Fucus Pavonius* ou *Ulva Pavonia* était déplacé dans les genres *Ulva* et *Fucus*. Il en forma le type d'un genre très-bon, adopté depuis par Palisot-Beauvois, et dont Lamouroux fit d'abord une simple section de son genre *Dictyota*, lequel, plus tard, devint le type d'une famille des Dictyotées. Le genre Padine a pour caractères la disposition flabellaire qu'affectent les filaments longitudinaux d'un tissu serré, membraneux, où d'autres filaments entrecroisés forment transversalement des lignes concentriques, entre lesquelles les gongyles apparaissent en fascies plus foncées, très-minces, et qui contribuent à diaprer élégamment des frondes déjà remarquables par une forme particulière. On peut répartir les Padines en trois sous-genres.

† Padines Pavonies. Expansions les plus minces, toujours diaphanes, au moins sur leurs bords, que garnit une sorte de duvet blanchâtre, d'une extrême finesse, formant dans l'eau, autour de la plante, une auréole nuageuse et vague qui, dans certaines inflexions des rayons lumineux, décompose ceux-ci comme le ferait un prisme. C'est dans ce sous-genre que se rangent plusieurs Padines confondues jusqu'ici sous le nom de *Pavonia*, et qui, cependant, présentent des caractères essentiels fort différents; savoir : 1° *Padina tenuis*, Bory, recueilli par Commerson vers l'embouchure de la grande rivière à l'Ile-de-France. C'est le *Zonaria Paconia* δ d'Agardh, Syst., p. 26, rapporté des Iles Mariannes par Gaudichaud. Cette espèce, la plus petite de toutes, est presque sessile, son stipe étant très-court; ce stipe se dilate en une expansion flabelliforme, subhémisphérique, qui n'atteint guère qu'un pouce ou un pouce et demi de diamètre, un peu plus large que longue, se divisant bien moins que dans les autres espèces, et souvent même pas du tout. Les zones y sont aussi beaucoup moins senties; sa couleur est d'un fauve vif, et sa consistance très-mince. — 2° *Padina Mediterranea*, B. Celle-ci est très-répandue dans la Méditerranée; elle est particulièrement très-commune à Marseille. Son stipe court s'élève d'abord en une expansion parfaitement réniforme, très-réfléchie par les deux côtés; elle s'étend souvent dans cet état jusqu'à trois et cinq pouces de diamètre en éventail, avant de se fisser et de se diviser en plusieurs lobes, qui, tout nombreux qu'ils puissent être, conservent toujours la même figure. Les zones y sont fort rapprochées. — 3° *Padina Oceanica*, B. C'est bien celle qu'a figurée Ellis (*Coral.*, pl. 33, fig. c). Son stipe est plus long, et l'expansion est inférieurement cunéiforme. Elle se partage profondément en lobes toujours en coin par leur base, qui s'allongent sans prendre autant que dans la précédente un aspect flabelliforme. Sa consistance est aussi beaucoup moins coriace; sa couleur est plus verdâtre, et les zones y sont deux ou trois fois plus éloignées les unes des autres. On la trouve depuis les rives de la mer du Nord jusqu'à Cadix. — 4° *Padina Durvillæi*. Elle a jusqu'à six pouces de longueur. Son stipe, assez large, se dilate en une expansion lobée, d'une

belle couleur brun-marron. — 5° *Padina variegata*, Lamx., Ess., pl. 5, fig. 7-9. Celle-ci vient des mers des Antilles.

†† PADINES SQUAMEUSES. Expansions très-coriaces, à peine transparentes, fortement colorées, avec un duvet drapé, qui s'étend sur presque toute la page supérieure de la fronde. Ce sous-genre se compose : 6° du *Padina squammaria*, Lamx.; *Zonaria squammaria*, Agardh, dont il existe deux variétés fort distinctes : α *sanguinea*, qui est celle dont on trouve une détestable figure dans Gmelin (*Fuc.*, tab. 20, fig. 2). C'est la plus commune dans la Méditerranée; elle n'est jamais que lobée, et sa couleur est d'un rouge plus ou moins foncé en dessous.

††† PADINES RAMEUSES. Celles-ci s'éloignent des précédentes par leur facies, qui les rapproche des Dictyoptères; un stipe rameux y soutient les frondes qui sont simplement cunéiformes ou sublinéaires. On en connaît deux : 7° *Padina interrupta*, Lamouroux (Essai, tab. 6, fig. 1); charmante Hydrophyte de Mascareigne, si bien représentée par Turner dans sa planche 245. Elle a également été retrouvée à Madagascar et à la Nouvelle-Zélande. — 8° *Padina Tournefortii*, Lamouroux; *Zonaria flava*, Agardh, *Syst.*, p. 130. Cette magnifique plante a ses tiges souvent grosses comme le pouce, formées de filaments d'un brun brillant, extrêmement fins et serrés, comme spongieux; elle est longue de trois à six pouces et plus, très-rameuse, avec des frondes inférieurement allongées en coin, dilatées, arrondies et diversement lobées et déchirées à leur extrémité; leur consistance est légèrement scarieuse; leur couleur est d'un vert roux et brillant, qui prend un aspect soyeux par la dessiccation. Cette Padine est assez commune à Cadix.

PADOLLE. *Padollus*. MOLL. Ce genre, proposé par Montfort pour une espèce d'Haliotide, ne diffère de ses congénères que par une rigole décurrente, qui se voit sur le dos de la Coquille, suivant la direction de la spire qui est bien visible dans cette espèce. L'*Haliotis canaliculatus*, Lamk., a servi de type à ce genre. *V.* HALIOTIDE.

PADOTA. BOT. Adanson distinguait sous ce nom générique le *Marrubium Alyssum*, L., qui offre de légères différences dans la lèvre supérieure de la corolle.

PADUS. BOT. Nom d'une espèce de *Prunus* de Linné, placée maintenant parmi les Cerisiers. *V.* ce mot.

PÆDÈRE. INS. *V.* PÉDÈRE.

PÆDÉRIE. *Pæderia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice petit, à cinq dents; corolle infundibuliforme, hérissée en dedans et à cinq lobes; cinq étamines, dont les anthères sont oblongues, presque sessiles et non saillantes hors de la corolle; baie petite, ovée, fragile et disperme. Ce genre se compose d'arbustes sarmenteux, souvent dioïques par avortement, ayant leurs fleurs disposées en grappes axillaires. On en a séparé quelques espèces, que l'on a réunies au genre *Danais* de Commerson; leur fruit est capsulaire. *V.* DANAÏDE. Le *Pæderia* a, en outre, de grandes affinités avec les genres *Coprosma* et *Disodea*.

PÆDÉRIE FÉTIDE. *Pæderia fœtida*, Lin.; *Gentiana scandens*, Loureiro, Flor. Cochinch.; *Daun-Contu*, Rumph. *Herb. Amboin.*, 5, p. 456, tab. 160. Ses tiges, ligneuses inférieurement, poussent des sarments longs, grêles, rameux, et qui s'entortillent autour des arbrisseaux qu'ils rencontrent. Les feuilles sont pétiolées, lancéolées, presque cordiformes à leur base, molles, entières, aiguës, glabres et vertes des deux côtés. Elles exhalent une odeur forte et fétide lorsqu'on les froisse avec les doigts. Les stipules interpétiolaires sont petites, aiguës, élargies à la base. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires, courtes, peu garnies, munies de bractéoles aux divisions du pédoncule. De l'Inde.

PÆDEROTE. *Pæderota*. BOT. Ce genre, de la famille des Scrophularinées, section des Rhinanthacées, et de la Diandrie Monogynie, L., offre les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq découpures linéaires, subulées, persistantes; corolle monopétale, dont le tube est plus court que le calice, et le limbe bilabié, béant; la lèvre supérieure entière ou échancrée, l'inférieure trifide; deux étamines à filets un peu courbés, de la longueur de la corolle, et à anthères arrondies; ovaire ovoïde, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate capité; capsule ovale, oblongue, un peu comprimée, biloculaire et polysperme. Ce genre, dont le nom a été inutilement changé par Scopoli en celui de *Bonarota*, qui avait été anciennement proposé par Micheli, est voisin des Véroniques. Il ne renferme que trois ou quatre espèces légitimes, lesquelles se réduisent à deux seulement, selon Sprengel; la plupart de celles que Linné et d'autres auteurs avaient décrites sous le nom générique de *Pæderota*, ont été transportées dans d'autres genres, ou en ont formé de nouveaux. Ainsi, le *Pæderota Bonæ Spei*, L., fait partie du genre *Hemimoris*; le *Pæderota minima*, Retz et Savigny, est placé dans le *Microcarpæa* de R. Brown; le *Pæderota nidicaulis*, Lamk., Illustr., tab. 13, f. 2, est le type du genre *Wulfenia* de Jacquin et Smith.

PÆDEROTE BONAROTE. *Pæderota Bonarota*. Cette espèce a des tiges hautes de six à huit pouces, grêles, faibles, cylindriques, et légèrement pubescentes; les feuilles sont distantes, ovales, pointues et fortement dentées : celles du bas de la tige sont beaucoup plus petites que les autres. Les fleurs sont bleues, pédicellées, et disposées en épi lâche et terminal. Elles sont munies de bractées linéaires, placées sous les calices et plus longues que les corolles. Cette plante croît dans les Alpes de l'Autriche et de l'Italie supérieure. Une autre espèce (*Pæderota Ageria*, L.) se trouve dans les Alpes de la Carniole et se distingue à peine de la précédente; ses corolles jaunâtres lui ont valu le nom de *Pæderota lutea*, imposé par Lamarck.

PÆDISQUE. *Pædisca*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Pyraliens, tribu des Platyomides, établi par Duponchelle qui lui assigne pour caractères : corps assez mince; palpes ayant leur deuxième article large et triangulaire, le dernier court et cylindrique; ailes antérieures assez larges, terminées carrément, avec la côte fortement arquée. Les chenilles sont verruqueuses; elles vivent entre des feuilles réunies en paquet.

Pædisque caduste. *Pædisca profundana*, Duponch.; *Tortrix prophyrana*, Hubn., n° 16. Ailes supérieures variées de gris et de brun, avec trois bandes transversales d'un brun plus foncé, bordées de blanc argenté; les ailes inférieures sont d'un gris roussâtre. Taille, huit à neuf lignes. Europe.

PÆLOBIE. ins. Nom donné par Schoenberr et Lesch au genre *Hygrobia* de Latreille. *V.* Hygrobia.

PÆONIA. bot. *V.* Pivoine.

PÆPHAGOMYS. mam. *V.* Psephagomyde.

PAERSIÈRE FOLLE. ois. L'un des synonymes vulgaires de Friquet. *V.* Gros-Bec.

PAGAMÉE. *Pagamea*. bot. Genre de plantes établi par Aublet, et qui appartient à la famille des Rubiacées et à la Tétrandrie Monogynie. Ce genre ne se compose jusqu'ici que d'une seule espèce : le *Pagamea Guianensis*, Aublet, qui est un arbrisseau à rameaux dichotomes, divariqués, feuillés seulement dans leur partie supérieure. Les feuilles sont opposées, très-rapprochées, ovales, lancéolées, acuminées, entières, rétrécies à leur base en pétiole. Les deux stipules sont entières, tronquées, soudées ensemble et formant en dedans des pétioles une gaîne courte et lâche. Les fleurs sont petites, sessiles, d'un blanc sale, disposées en petites grappes pédonculées, qui naissent de l'aisselle des feuilles supérieures. Le calice est fort petit, monosépale, campanulé, à cinq dents, quelquefois à quatre seulement ; la corolle est monopétale, régulière, presque campanulée, profondément divisée en quatre lobes linéaires, obtus et égaux, garnie de poils sur sa face interne. Les étamines, au nombre de quatre, plus courtes que les lobes de la corolle et insérées à leur base, ont leurs filets grêles, leurs anthères allongées, obtuses. L'ovaire est presque entièrement libre (caractère fort remarquable dans une Rubiacée!), c'est-à-dire qu'il est inséré par une base large au fond du calice, où il est entouré par un disque annulaire et périgyne. Il est presque globuleux, terminé supérieurement par deux renflements opposés, entre lesquels s'élève un style grêle, sétacé, terminé par un stigmate bipartite. Le fruit est environné à sa base par le calice persistant qui s'étant durci et accru, a formé une sorte de cupule à la base du péricarpe. Celui-ci est un drupe noirâtre, ombiliqué à son sommet, offrant quatre sillons longitudinaux; il est par conséquent légèrement quadrilobé; il contient un ou quelquefois deux petits noyaux très-durs, qui renferment chacun une graine. Cet arbrisseau est assez commun dans les Savanes et au voisinage des forêts, dans la Guiana.

PAGANEL ou PAGANELLE. pois. Espèce du genre Gobie.

PAGAPATE. bot. Pour Bagatbal. *V.* Sonneratia.

PAGARA. pois. (Delaroche.) Synonyme de Pagre. *V.* Spare.

PAGE. *Pagina*. bot. On nomme Pages les deux faces d'une feuille plane, et on distingue par Page supérieure celle qui regarde le ciel ou la tige, et Page inférieure celle qui regarde la terre.

PAGE. ins. Nom vulgaire du *Papilio Protesilaus*, L., qui appartient maintenant au genre Uranie. *V.* ce mot.

PAGEL. pois. Espèce du sous-genre Pagre, dans le genre Spare. *V.* Spare erythrinus.

PAGÉSIE. *Pagesia*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., auquel Raffinesque attribue les caractères essentiels suivants : calice à cinq divisions inégales; corolle monopétale, dont le tube est renflé au sommet; la limbe étalé, à deux loges; la supérieure plane, réfléchie, échancrée, trilobée; style et stigmate simples; capsule à deux valves et à deux loges polyspermes. Ce genre se rapproche beaucoup du *Gerordia*, peut-être même du *Chelone* et du *Pentstemon*.

Pagésie a fleurs blanches. *Pagesia leucantha*. C'est une plante herbacée, dont les tiges sont faibles, quadrangulaires, rameuses, munies de feuilles sessiles, opposées, glabres, ovales, oblongues et dentées en scie. Les fleurs sont blanches, portées sur de longs pédoncules, disposées en grappes. Cette Plante croît dans la Louisiane.

PAGLIERIZ. ois. (Aldrovande.) Synonyme de Bruant commun. *V.* Bruant.

PAGNON. ois. L'un des noms vulgaires du Sterne Pierre-Garin. *V.* Sterne.

PAGODE. conch. Espèce du genre Turbo. On donne aussi vulgairement ce nom à une espèce de Toupie, qui est devenue le type du genre Tectaire de Montfort. *V.* Tectaire.

PAGODITE. min. *V.* Glyphite et Talc.

PAGRE. *Pagrus*. pois. Espèce de Spare, type d'un sous-genre. *V.* Spare.

PAGRE. polyp. foss. Defrance a proposé ce nom pour un genre de Polypier fossile, qu'il caractérise de la manière suivante : polypier pierreux, fixé, orbiculaire, peu épais, convexe et poreux en dessus, concave en dessous, avec des lignes concentriques; pores nombreux, placés irrégulièrement. On en connaît deux espèces, savoir : le Pagre élégant, *Pogrus elegans*, Defr., Dict., qui a été trouvé dans les couches de Craie, aux environs de Néhou, département de la Manche. Il adhère en général à des branches d'autres Polypiers; il a cinq ou six lignes de diamètre, et conserve sa forme orbiculaire. La seconde espèce, le Pagre changeant, *Pagrus Proteus*, Defr., est fort variable dans sa forme et sa grosseur; elle paraît quelquefois sans adhérence, et ses pores sont toujours plus grands et moins réguliers que dans le Pagre élégant. On l'a trouvée à Meudon, à Beauvais, etc.

PAGUME. *Pagumo*. mam. Ce petit genre de Carnassiers plantigrades a été institué par Gray, *Proced. zool. Soc.* 1831, p. 95, pour un animal apporté de la Chine par Reeves, et que l'on avait successivement attribué aux genres Marte, Glouton et Paradoxure; en effet le nouveau genre se rapproche assez de ceux précités par sa formule dentaire qui consiste en six incisives égales aux deux mâchoires; une canine de chaque côté, également en haut comme en bas; six molaires de chaque côté en haut, dont trois petites sont comprimées et fausses; la carnivore est courtement trilobée, ayant une arête interne, hituberculeuse au centre, anguleuse en dedans; en bas il y a quatre fausses molaires, dont la carnivore est à un seul tubercule. Les pieds de derrière sont plan-

tigrades, c'est-à-dire que la plante des pieds est dénudée jusqu'au talon, et la queue est émincie et assez longue.

Pagume des larves. *Paguma larvata*, Gray; *Paradoxurus larvatus*, Gr.; *Viverra larvata*, *Gulo larvatus*, Hamilt.-Smith, Temm. Son pelage est gris; il a sur le front un bandeau blanc, puis une bandelette qui s'étend longitudinalement sur le museau, du nez à la région frontale; le bout de la queue est noir.

Pagume ferrugineux. *Paguma ferruginea*, *Gulo ferrugineus*, Hamilton-Smith. Son pelage est mélangé de fauve et de marron; la queue est noire; les pieds sont robustes et fauves. Taille, environ quatre pieds, dont la queue prend les deux tiers.

PAGURE. *Pagurus*. crust. Ce genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Paguriens, a été établi par Fabricius; ses caractères distinctifs sont : antennes extérieures à peu près de la longueur des pinces ; leur pédoncule est composé de trois articles apparents; le premier est le plus court; il porte à son extrémité interne un appendice en forme de longue épine; ces antennes sont terminées par un filet quatre fois plus long que le pédoncule; ce filet est sétacé et finement articulé; antennes intermédiaires composées d'un pédoncule long, coudé, de trois articles, et d'une pièce terminale divisée jusqu'à sa base en deux petits filets sétacés, pluriarticulés, et dont le supérieur est plus gros et très-cilié inférieurement; yeux situés à l'extrémité de deux pédoncules cylindriques; tronc ou thoracide en forme de carré long, arrondi aux angles et plus large postérieurement, faiblement crustacé; dos divisé en deux portions par une impression transverse et arquée, dont l'antérieure représente la tête; queue fort molle, contournée, en forme de sac vésiculaux, cylindrique, avec le dessus des deux premiers et des trois derniers anneaux plus solide; elle n'a point de feuillets natatoires à son extrémité, ses deux appendices latéraux sont petits, d'inégale grandeur et formés d'un article commun, portant deux autres articles en forme de doigts, chagrinés extérieurement ou relevés, dans une partie de leur surface, en petites écailles très-nombreuses, régulières, imitant une râpe; l'un de ces doigts est plus petit que l'autre; les six pattes antérieures sont beaucoup plus grandes que les autres, contiguës et rapprochées à leur naissance; les deux premières sont en pince, ordinairement inégales, rapprochées et avancées au-dessus de la bouche; les quatre suivantes sont terminées par un tarse simple et pointu; enfin les quatre dernières sont petites, repliées, le plus souvent fendues à leur extrémité ou terminées par une petite pince; le doigt immobile ou inférieur est chagriné extérieurement en forme de râpe; la troisième paire de pattes est ordinairement la plus longue de toutes. Tous les Crustacés de ce genre vivent dans des coquilles vides; ils en changent à mesure qu'ils prennent de l'accroissement; les femelles déposent leurs œufs dans des lieux où il s'accumule de petites coquilles vides, afin que les petits, aussitôt après leur naissance, puissent se choisir un gîte convenable.

Pagure anguleux. *Pagurus angulatus*, Risso, Crust., p. 58, pl. 1, f. 8; *Pagurus elatus*, Fabr.; Plancus, *de Conch. minus notis*, Append., t. 4, a; Herbst, Canc., tab. 23, f. 8. Cette espèce est remarquable en ce que ses pinces sont pourvues, en dessus, de trois carènes longitudinales fort saillantes, avec le corps rugueux et épineux; la pince droite est plus grosse; le corps est d'un beau rouge. Il habite la mer de Nice et les côtes de Provence.

Pagure Bernard. *Pagurus Bernardus*, Fabr.; *Pagurus streblonyx*, Leach, tab. 26, f. 1-4; *Astacus Bernardus*, Degéer; *Cancer Bernardus*, Herbst, Canc., t. ii, p. 14, tab. 22, f. 6; communément appelé Bernard-l'Hermite. Il varie beaucoup de grandeur, selon l'âge; les plus grands individus ont le corps long d'environ un pouce et demi; ses pinces sont chagrinées et muriquées, la droite est plus grande que la gauche; le dessus du corps, l'extrémité des bras et des pieds des deuxième et troisième paires sont épineux; les ongles sont un peu tordus sur eux-mêmes, épineux en dessus. Cette espèce est commune sur toutes les côtes européennes.

Pagure moucheté. *Pagurus guttatus*, Oliv. Son corselet est plan, ridé sur les côtés, blanchâtre et lisse au milieu, bilobé inférieurement; son chaperon est peu avancé, à peine denté, velu sur les bords, d'un blanc lisse, avec deux taches bleues; yeux noirs, portés sur un pédicule brun; pinces et pattes d'un rouge violacé, parsemées de points blancs et couvertes de longs poils fauves; de larges lunules d'un blanc bleuâtre sur le troisième tarse des trois premières paires de pattes. Queue vésiculeuse. Taille moyenne. Des îles Sandwich.

Pagure sanguinolent. *Pagurus sanguinolentus*, Quoy et Gaimard. Son chaperon est aplati, d'un rouge brun, avec le milieu formé par un écusson triangulaire d'une seule pièce, at les bords velus; les pédoncules oculaires sont gros, longs, cylindriques, fauves, velus à leur base; corselet brun, court, mou et plissé dans plusieurs sens; la queue est très-vésiculeuse, munie de deux fausses pattes trifides et velues, ainsi que d'un prolongement conoïde, recourbé et velu à l'extrémité; pinces et pattes couvertes de taches d'un rouge sanguin. Taille assez grande. De l'Ile-de-France.

PAGURIENS. *Pagurii*. crust. Tribu de la famille des Macroures, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). et renfermant le genre *Pagurus* de Fabricius, d'Olivier et de Bosc, et le genre *Birgus* de Leach. Linné n'a pas distingué génériquement ces Crustacés de son grand genre *Cancer*, et Degéer les confond avec son genre *Astacus*. Telle qu'elle est restreinte par Latreille, cette tribu a pour caractères : antennes au nombre de quatre : les extérieures placées ordinairement sur la même ligne que les yeux, composées de quatre articles dont le dernier fort long et multiarticulé; il y a souvent un appendice en forme de longue épine à la partie intérieure du premier article; antennes intermédiaires insérées au-dessous des yeux, coudées, composées également de quatre articles; le dernier est divisé en deux filets multiarticulés dont le supérieur est plus long et plus gros que l'inférieur et divisé en un grand nombre d'anneaux distincts; pédicules oculaires très-rapprochés ou contigus, cylindriques, avancés parallèlement, avec un appendice à leur base; yeux situés à leur extrémité; les deux pieds antérieurs en forme de serre ordi-

naire et didactyle; le tarse des quatre suivants long et pointu; les quatre derniers pieds beaucoup plus petits que les autres, et terminés, soit par une petite pince ou pièce bifide et en partie chagrinée, soit par un doigt ou un crochet pointu; appendices latéraux de l'avant-dernier segment ordinairement charnus, en forme de doigts inégaux et servant simplement à l'animal à s'accrocher ou à se fixer; thoracide et surtout post-abdomen plus ou moins mous ou faiblement crustacés; animal parasite et vivant dans des Coquilles univalves marines ou terrestres vides, et quelquefois dans des Alcyons. Les Paguriens ont quelques rapports avec les Écrevisses, tant par les organes de la manducation que par ceux de la reproduction. Dans les uns comme dans les autres, les organes génitaux du mâle sont pareillement situés à l'article radical des pieds postérieurs.

Ces Crustacés ont été connus des anciens, et leur singulière manière de vivre les a toujours fait remarquer. Aristote (Hist. des Anim., liv. 4, ch. 4, et liv. 5, ch. 15) en fait mention; il place le Pagure à la suite des Mollusques, et il dit qu'on peut le considérer aussi bien comme un Testacé que comme un Crustacé. Il donne à l'espèce dont il parle le nom de petit Cancre; il observe, pour le distinguer des Mollusques, qu'il n'est pas adhérent à sa coquille, comme les Pourpres et les Buccins, et qu'il est facile de l'en détacher. Il en distingue plusieurs espèces, et dit positivement que ces Crustacés n'adhèrent pas à la coquille qu'ils habitent, qu'ils n'ont aucun muscle pour la retenir. Rondelet, Belon et plusieurs autres naturalistes anciens sont du même avis, mais Swammerdam pense tout autrement; il affirme avoir vu les tendons qui servent à attacher ces Crustacés à leur coquille : il les décrit, et il conclut que la coquille des Pagures ne leur est pas moins propre et ne leur sert pas moins de peau que celle du Limaçon (*Biblia Natur.*, p. 196). Les anciens ne donnaient pas le nom de Pagure aux Crustacés auxquels il a été appliqué par Fabricius. Aristote désignait ainsi (liv. 4, chap. 2) un gros Crustacé qu'il place parmi ses Cancres, à la suite de ses *Maia*. Il est probable que c'est le *Cancer Pagurus* des auteurs modernes; ils donnaient le nom de *Carcinion* aux Pagures proprement dits. Les Latins les connaissaient sous le nom de *Cancalli*; enfin, les modernes leur donnent les noms d'Hermite, de Bernard-l'Hermite ou de Soldat, parce que ces Crustacés vivent seuls dans une coquille comme dans une cellule ou dans une guérite.

Les mœurs des Paguriens sont encore peu connues; quelques auteurs ont avancé qu'ils faisaient périr le propriétaire naturel de la coquille dans laquelle ils voulaient s'établir. Cette assertion est fausse, et on sait très-bien qu'ils ne s'emparent que de celles qui sont vides; ils ont donc dû choisir celles dont le sommet finit en spirale, afin de pouvoir s'y cramponner facilement. Ils changent de coquille une fois par an, et c'est à l'époque de la mue qu'a lieu ce changement, parce que leur corps grossit, et qu'ils ne peuvent plus tenir dans leur ancienne habitation. Ce n'est qu'après avoir essayé leur abdomen dans un grand nombre de coquilles, qu'ils parviennent à en trouver une dont la capacité leur convient. Lorsque ces Crustacés sont jeunes, ils s'enfoncent presque entièrement dans leur coquille, et on aperçoit à peine l'extrémité de leurs pattes; en avançant en âge, ils prennent plus de volume; leurs serres et leurs pattes grossissent, et ils sont alors obligés de les laisser sortir. Ceux qui ont les pinces inégales, se servent de la plus grosse pour boucher leur coquille, comme le ferait un Mollusque avec son opercule. Il est bien reconnu que la même espèce de Pagure se loge dans des coquilles d'espèces différentes; et quoique Olivier ait pensé que le Pagure qui a passé une partie de sa vie dans une, ne peut se replacer que dans un individu de la même espèce, mais plus grand, il est bien certain que la forme du corps des Pagures ne s'adapte pas si intimement à celle de la coquille, et qu'ils peuvent se loger dans des espèces bien différentes, pourvu qu'elles soient analogues pour la forme. Les Pagures se meuvent très-bien au fond de la mer, au moyen de leurs pattes. Ils sortent quelquefois de l'eau et marchent sur le sable ou sur les rochers; mais ils ont la démarche lente, et paraissent traîner difficilement leur coquille. Les Pagures doivent en sortir pour s'accoupler. On a pensé qu'ils en sortaient également pour chercher leur proie; mais ils peuvent très-bien saisir les petits Mollusques dont ils se nourrissent, sans quitter leur abri, et sans s'exposer à être eux-mêmes dévorés par leurs ennemis et pris sans défense. Ulloa dit que le Pagure qui a quitté sa coquille, court vite vers le lieu où il l'a laissée, aussitôt que quelque danger le menace; qu'il y rentre promptement à reculons, et tâche d'en fermer l'entrée avec ses pinces. Suivant le même auteur, la morsure que les Pagures font avec leurs pinces, produit les mêmes accidents que la piqûre du Scorpion. Il est certain que cette assertion est une erreur grossière, et que l'auteur s'en est laissé imposer par de faux rapports. Les Paguriens portent leurs œufs sous la queue, comme les autres Crustacés décapodes; ils sont attachés à de petits filets barbus ou fausses pattes. Latreille a observé que ces appendices ovifères n'occupent qu'un seul rang d'un côté de l'abdomen. Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Thoracide en forme de cœur renversé; post-abdomen régulier, suborbiculaire. Les deux pieds pénultièmes simplement un peu plus petits que les deux précédents; les deux derniers repliés, cachés, reçus à leur extrémité dans un enfoncement de la base du presternum; leurs doigts, ainsi que ceux de la paire précédente, simplement velus ou épineux. Crustacés se retirant dans des trous et pouvant courir.

Le genre BIRGUE.

II. Thoracide ovoïde ou oblong; post-abdomen long, cylindracé, rétréci vers le bout, avec un seul rang d'appendices ovifères dans la plupart. Les quatre pieds postérieurs beaucoup plus courts que ceux de la troisième paire, à doigts courts et granuleux. Animaux vivant dans des coquilles univalves, ordinairement turbinées ou turriculées.

Les genres CÉNOBITE, PAGURE, PROPHYLACE.

PAICA ET PASOTE. BOT. Noms vulgaires de l'Ansérine Ambroisine (*Chenopodium Ambrosioides*, L.) *V.* ANSÉRINE.

PAILLE. BOT. Ce mot désigne, dans l'économie do-

mestique et industrielle, les chaumes desséchés de plusieurs Graminées, et notamment des céréales, telles que le Froment, le Seigle, l'Orge, le Riz, le Maïs, l'Avoine, etc. *V.* tous ces mots, ainsi que Chaume et Graminées.

PAILLE-EN-QUEUE. ois. *V.* Phaëton.

PAILLE-EN-QUEUE et PAILLE-EN-CUL. pois. Nom vulgaire de quelques Poissons du genre Trichiure. *V.* ce mot.

PAILLERET. ois. Synonyme vulgaire de Bruant commun. *V.* Bruant.

PAILLETTE. ins. Nom donné par Geoffroy à une espèce du genre Altise : *Altica atricapilla.*

PAILLETTES. *Paleæ.* bot. On nomme ainsi certains organes foliacés ou scarieux, qui existent dans les fleurs de divers végétaux, et que l'on ne peut assimiler positivement aux organes sexuels ou à leurs annexes, tels que la corolle et le calice. Cependant, on observe la plus grande ressemblance entre les Paillettes qui recouvrent le réceptacle d'un grand nombre de Synanthérées, et qui fournissent souvent un bon caractère pour distinguer les fleurs; on observe donc beaucoup de rapports entre ces organes et les folioles de l'involucre. On nomme *Paillettes*, dans les fleurs de Graminées, tantôt les membranes scarieuses qui forment les enveloppes florales, organes que l'on désigne plus ordinairement sous les noms de Lépicène, de Balle et de Glumes, tantôt deux petits corps hétéromorphes souvent glanduleux, qui se trouvent à la base de l'ovaire. Le mot de Paillettes ne désignant point d'organe spécial, ne devrait point être employé isolément dans les descriptions des plantes, c'est-à-dire que lorsque l'on donne le nom de Paillettes à certains organes des végétaux, on doit décrire leur forme, leur consistance, leur couleur, en un mot, toutes les qualités physiques qui leur sont particulières.

PAIN. zool. bot. On a donné ce nom, emprunté de la boulangerie, à divers corps naturels, soit à cause de leur consistance et figure, qui rappellent les formes de cet aliment, soit parce que divers animaux font leur nourriture de prédilection de ces divers corps; ainsi, l'on a appelé :

Pain des Anges (Bot.), le *Holchus saccharatus.*

Pain blanc (Bot.), la variété du *Viburnum Opulus*, vulgairement nommée Boule de Neige.

Pain de Bougie (Annél.), diverses Serpules.

Pain de Corbeau (Min.). Nom vulgaire du Mica.

Pain de Coucou (Bot.), l'*Oxalis Acetosella.*

Pain de Crapaud (Bot.), l'*Alisma Plantago* et divers Bolets suspects.

Pain d'épice (Moll.), le *Nerita Albumen.*

Pain fossile (Min.), le *Ludus Helmontii. V.* Jeux de Van-Helmont.

Pain de Hanneton (Bot.), les fruits de l'Orme, aussi appelés vulgairement Deniers.

Pain de Hottentot (Bot.), le *Zamia cycadis* et l'*Arum esculentum.*

Pain des Indes (Bot.), l'Igname.

Pain de Lapin (Bot.), l'*Orobanche major.*

Pain de Lièvre (Bot.), l'*Arum maculatum.*

Pain de Loup (Bot.), divers Agarics suspects.

Pain d'Oiseau (Bot.), le *Sedum acre.*

Pain pétrifié (Min.), des masses d'Argile sous forme de sphère aplatie.

Pain de Poulet (Bot.), le *Lamium purpureum.*

Pain de Pourceau (Bot.), le *Cyclamen Europeum.*

Pain de quatre sous (Min.), des masses de Strontiane sulfatée, argillifère et terreuse, d'une forme arrondie, comme des miches; elles sont communes à Montmartre près de Paris.

Pain de Saint-Jean (Bot.), les Caroubes, fruits du *Ceratonia siliqua.*

Pain de Singe (Bot.), le fruit du Baobab.

Pain de Vache (Bot.), le Mélampyre des champs.

PAISSE. ois. Nom vulgaire de diverses espèces d'Oiseaux, qui, accompagné de différentes épithètes, désigne le Pinson d'Ardenne, appelé Paisse des Bois; le Pégot, appelé Paisse Buissonnière et Paisse privée; le Friquet, appelé Paisse de Saule; le Merle solitaire, appelé Paisse solitaire ou sauvage, etc. Paisse, purement et simplement, était anciennement le Moineau franc, d'où l'on nomme encore cet Oiseau Paisserelle.

PAIVA. bot. Le genre désigné sous ce nom dans le *Flora Fluminensis*, est le genre *Sabicea* d'Aublet. *V.* ce mot.

PAJANÉLIE. *Pajanelia.* bot. Genre de la famille des Bignoniacées, institué par le professeur De Candolle, pour une plante que Rhéede, dans son *Hort. Malab.*, a nommée *Pajaneli* et que Wallich a confondue parmi les *Bignonia.* Caractères : calice coriace, oblong, pentagone, divisé en cinq dents aiguës; corolle hypogyne, coriace, à tube court et large, à gorge ample et campanulée, à limbe partagé en cinq lobes arrondis; étamines insérées au tube de la corolle, au nombre de quatre, didynames, avec le rudiment d'une cinquième; anthères biloculaires, divariquées, un peu réfléchies; ovaire à deux loges, renfermant plusieurs ovules anatropes, pendants de chaque côté de la cloison; style filiforme; stigmate bilobé, en massue; capsule plane, lancéolée, appendiculée des deux côtés par des ailes larges, biloculaire, à deux valves séparées par une cloison; semences transverses, comprimées, prolongées de chaque côté en une aile membraneuse; embryon sans albumen; radicule orthotrope et centrifuge.

Pajanélie multijugée. *Pajanelia multijuga*, DC. C'est un arbre élevé, dont les feuilles sont imparipinnées, composées d'un grand nombre de paires de folioles ovato-cordées au milieu, acuminées à l'extrémité, très-entières. Les fleurs sont réunies en une ample panicule terminale. De l'Inde.

PAJEROS ou CHAT PAMPA. mam. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

PAK. mam. *V.* Paca.

PAKEL. moll. Dans son Voyage au Sénégal, pl. 7, fig. 3, Adanson nomme ainsi une Coquille du genre Pourpre de Lamarck, adopté en partie de celui d'Adanson (*V.* Pourpre). Cette Coquille, fort commune, n'est autre chose que le *Buccinum patulum* de Linné, Pourpre antique, *Purpurea patula* de Lamarck.

PAKOSEROKA. bot. (Adanson.) Synonyme d'Amome. *V.* ce mot.

PAL. POIS. L'un des noms vulgaires de l'Émissole. *V.* SQUALE.

PALA. BOT. Pline a mentionné sous le nom de *Pala-Ariena*, une plante de l'Inde produisant un fruit plus gros que la Pomme et d'un goût plus agréable, qui servait de nourriture aux peuples religieux et phytophages de cette région; ses feuilles étaient longues de quelques coudées. Ces courts renseignements s'appliquent bien au Bananier : aussi C. Bauhin a cru reconnaître cette plante dans le *Pala-Ariena* de Pline. Néanmoins, dans la citation d'une espèce de Grenadier à fruit très-gros et indiquée par Dodœns sous le nom de *Malus aurea*, il a rapporté l'opinion de ce dernier auteur qui paraît y voir la plante de Pline. Cette opinion est moins vraisemblable que la première. Belon a cité aussi sous le nom de *Pala*, la Raquette ou Figuier d'Inde (*Cactus Opuntia*, L.) *V.* CIERGE.

PALA. POIS. L'un des noms vulgaires du Lavaret. *V.* SAUMON.

PALACÉ. *Palaceus*. BOT. Se dit par opposition des organes qui adhèrent à leur support par le bord.

PALÆORNIS. OIS. Genre formé par Vigors, dans la famille des Psittacinées, de l'ordre des Zygodactyles, aux dépens du grand genre Perroquet, et dont le type est le *Psittacus Alexandri*. Ce genre répond à la section des Perruches-Sagittifères de l'article PERROQUET. *V.* ce mot.

PALÆOTHERIUM. MAM. FOSS. Sous ce nom, qui signifie *Animal ancien*, Cuvier a réuni dix espèces d'animaux mammifères, dont les ossements fossiles ont été trouvés, soit dans la pierre à plâtre des environs de Paris, soit dans des dépôts calcaires ou sablonneux du même âge, de diverses localités. Les *Palæotherium* forment, dans l'ordre des Pachydermes, un genre très-naturel, voisin des Tapirs, auxquels, d'après les portions de squelettes que l'on a pu étudier, ils ressemblaient probablement, par leur forme générale, par celle de leur tête, et notamment par une sorte de petite trompe mobile, dont la brièveté de leurs os du nez annonce qu'ils étaient pourvus; ils avaient en même temps quelques rapports d'organisation avec les Rhinocéros, par la forme de leurs dents molaires et par la division de chacun de leurs pieds en trois doigts, caractère qui les éloignait des Tapirs, dont les pieds du devant sont divisés en quatre. La plupart des espèces de *Palæotherium* vivaient à la même époque et dans les mêmes contrées qu'un grand nombre de Mammifères pachydermes, dont les ossements se trouvent confondus avec les leurs dans les mêmes terrains. C'est au profond savoir de l'auteur des Recherches sur les Ossements fossiles, que l'on doit la découverte et la distinction de près de quarante espèces d'êtres qui habitaient ensemble les mêmes lieux, et dont les races, aujourd'hui entièrement éteintes, ont donné lieu à la création de plusieurs genres distincts, qui ont reçu les noms d'*Adapis*, de *Cheropotame*, d'*Antracotherium*, d'*Anoplotherium*, de *Lophiodon*, et enfin de *Palæotherium*. Voici en résumé et d'une manière comparative les principaux caractères zoologiques de chacun des groupes indiqués par Cuvier :

Genre *Palæotherium*. Quarante-quatre dents, dont six incisives à chaque mâchoire. Quatre canines saillantes. Sept molaires de chaque côté et à chaque mâchoire; celles de la mâchoire supérieure carrées; celles de l'inférieure en forme de doubles croissants. Nez prolongé, mobile et formant une petite trompe. Trois doigts distincts à chaque extrémité.

1° *Palæotherium magnum*. Cinquante-quatre à cinquante-cinq pouces de hauteur au garrot; taille inférieure à celle du Cheval ordinaire; corps plus trapu; tête plus massive; jambes plus grosses et plus courtes.

2° *Palæotherium medium*. Taille d'un Cochon de moyenne grandeur; trente à trente-deux pouces au garrot; jambes plus longues, plus grêles en proportion que dans l'espèce précédente. Peut-être aussi avait-il une trompe plus longue et plus mobile, à en juger par la brièveté des os du nez.

3° *Palæotherium crassum*. Formes semblables à celles du *Palæotherium magnum*, mais différant de cette espèce par sa grandeur moindre de moitié, et qui égalait presque celle du *Palæotherium medium*, dont il se distinguait par ses pieds plus courts et plus larges.

4° *Palæotherium latum*. De même dimension que les deux précédents, mais pieds encore plus larges et surtout plus courts que dans le dernier.

5° *Palæotherium curtum*. De la taille d'un Mouton, mais bien plus basse; pieds encore plus larges et plus courts, en même proportion que dans l'espèce précédente.

6° *Palæotherium minus*. On a trouvé à Pantin, près Paris, un squelette presque complet de cette espèce au milieu d'un bloc de Gypse, et les formes générales, par conséquent assez bien connues, ont pu servir de point de comparaison pour l'établissement des autres espèces, dont il a fallu choisir et rapprocher les diverses parties éparses ou confondues au milieu de la roche qui les enveloppe. Le *Palæotherium minus* avait environ seize ou dix-huit pouces de hauteur; il égalait à peu près la taille d'un petit Mouton; ses pieds grêles avaient les doigts plus courts.

7° *Palæotherium minimum*. Il ressemblait au précédent, mais il n'était pas plus grand qu'un Lièvre.

Les ossements de toutes les espèces précédentes ont été trouvés ensemble dans la masse de pierre à plâtre des environs de Paris, à Sanois, Montmorency, Triel, et dans un grand nombre de localités, avec des portions de squelettes de beaucoup d'autres animaux mammifères pachydermes, et aussi avec ceux de quelques Carnassiers, avec des os d'Oiseaux, de Reptiles et de Poissons, dont les races, également perdues, rappellent des animaux des eaux douces particuliers aux climats plus chauds que celui d'Europe; d'autres contrées de la France ont également fourni des vestiges fossiles, qui se rapportent au genre *Palæotherium*, et tout porte à croire que de nouvelles recherches seront encore suivies de nombreuses découvertes. Les environs du Puy en Velay, ont procuré une espèce, *Palæotherium velaunum*, très-semblable au *Palæotherium medium*, mais qui cependant offre quelques différences d'organisation, principalement dans quelques détails de la mâchoire inférieure. Les ossements ont été trouvés dans des couches d'une marne gypseuse, de même âge proba-

blement que le plâtre des environs de Paris, comme on peut le voir par la description spéciale que Bertrand-Roux a donnée de cette contrée intéressante. Le calcaire d'eau douce des environs d'Orléans contient aussi les débris d'une ou peut-être de deux espèces; le *Palæotherium aurelianense* se distinguerait des autres, parce que ses molaires inférieures ont l'angle rentrant de leur croissant fendu en une double pointe, et par quelques différences dans les collines des molaires supérieures. Le long des pentes de la Montagne-Noire, auprès d'Issel, on a trouvé encore, dans une couche de gravier ou de sable argileux, une espèce (*Palæotherium Isselanum*) qui offre les mêmes caractères que celle d'Orléans, mais dont la taille est plus petite; enfin, dans le midi de la France, dans les formations argilo-sablonneuses du département de la Dordogne, on a eu l'occasion de constater que les *Palæotherium* se trouvent en abondance non moins grande qu'aux environs de Paris. Les os que l'on a extraits d'une seule fouille, dans un parc du duc de Cazes, et qui ont été trouvés avec ceux de Trionyx, de Tortues d'eau douce, de Crocodiles, se rapporteraient peut-être à trois espèces différentes de celles précédemment décrites, dont deux se rapprocheraient par leur dimension des *Palæotherium minus* et *crassum*, et dont la troisième se placerait par sa taille entre ce dernier et le *Palæotherium magnum*.

Genre *Anoplotherium* (*V.* ce mot). Toutes les espèces ont, comme dans les *Palæotherium*, les dents au nombre de quarante-quatre; mais elles sont en série continue, les canines étant semblables aux incisives et non saillantes; disposition qu'indique le mot *Anoplotherium*, et qui ne se voit que dans l'Homme. Les pieds de devant, ainsi que ceux de derrière, sont terminés par deux doigts, comme dans les Ruminants, avec cette différence que les os du métacarpe et du métatarse sont séparés et distincts. Tandis que les différentes espèces qui composent le genre *Palæotherium* ont les plus grands rapports, et qu'avec les mêmes dents et le même nombre de doigts, elles diffèrent principalement par leur taille; les *Anoplotherium* offrent des différences spécifiques assez grandes, qui ont autorisé à les répartir dans trois sous-genres distincts.

1° Les *Anoplotherium* proprement dits, à dents molaires antérieures assez épaisses, les postérieures de la mâchoire d'en bas ayant leurs croissants à crête simple; ils comprennent l'*Anoplotherium commune* et l'*Anoplotherium secundarium*. *V.* Anoplothérium.

2° Les *Xiphodon*, dont les molaires antérieures sont minces et tranchantes, dont les postérieures d'en bas ont, vis-à-vis la concavité de chacun de leurs croissants, une pointe qui prend aussi, en s'usant, la forme d'un croissant, en sorte qu'alors les croissants sont doubles, comme dans les Ruminants; tel est l'*Anoplotherium medium*, et quelques autres découverts assez récemment.

3° Les *Dichobunes*, dont les arrière-molaires offrent des croissants extérieurs, qui sont aussi pointus dans le commencement, et ont ainsi des pointes disposées par paires. L'*Anoplotherium leporinum*, de la grosseur d'un Lièvre, et décrit sous le nom d'*Anoplotherium minus*, entre dans cette division, ainsi que deux autres espèces, de la taille d'un Cochon d'Inde ou d'un Rat, *Anoplotherium murinum* et *Anoplotherium obliquum*.

Genre *Cheropotame*, établi sur quelques portions de tête, qui suffisent pour caractériser un Pachyderme différent de tous ceux connus, et faire voir qu'il était plus voisin des Cochons que les *Anoplotherium*, mais dont la place précise ne pourra être assignée que lorsque l'on connaîtra la forme de toutes les dents et des pieds de la seule espèce dont on a trouvé très-rarement quelques débris dans les plâtres de Montmartre. Les portions de squelette, que l'on a recueillies, annoncent un animal de la taille d'un Cochon de Siam, dont les molaires postérieures étaient carrées en haut, rectangulaires en bas, ayant quatre éminences coniques, entourées d'éminences plus petites; les molaires antérieures avaient la forme de cônes courts, légèrement comprimés; les dents canines étaient petites, mais saillantes.

Le genre *Adopis* (*V.* ce mot) est également fondé sur plusieurs portions de tête et de mâchoire, lesquelles indiquent l'existence d'un animal de la grosseur d'un Lapin ou d'un Hérisson, qui vivait avec les *Palæotherium* et les *Anoplotherium*, et qui, très-voisin de ces derniers par la forme de ses dents molaires, paraît en devoir être distingué par le nombre des incisives, qui était de quatre à chaque mâchoire, et surtout par des canines coniques, un peu plus saillantes que les autres dents.

Le genre *Anthracotherium*, intermédiaire entre les Cochons, les *Palæotherium* et les *Anoplotherium*, se compose de plusieurs espèces qui, par la forme de leurs dents mâchelières, avaient beaucoup de rapports avec ces derniers, mais qui en différaient par des canines saillantes. Deux espèces ont été trouvées à quelque distance de Savone, dans les lignites de Cadibona, qui ont été regardées par quelques naturalistes comme des Houilles, mais dont la position géologique paraît devoir les faire rapporter à une époque beaucoup plus récente, et même, d'après Brongniart, à la formation des terrains tertiaires supérieurs des collines subapennines. Auprès du village de Hautevigne, dans le département de Lot-et-Garonne; en Alsace, à Lobsau, près Wissembourg; dans les environs du Puy en Velay, on a recueilli divers fragments qui indiquent l'existence du genre *Anthracotherium* à l'état fossile dans ces divers lieux, mais qui semblent aussi annoncer des espèces différentes, qui, provisoirement, ont été désignées sous les noms d'*Anthracotherium minus*, *Anthracotherium minimum*, *Anthracotherium alsaticum*, *Anthracotherium velaunum*.

Genre *Lophiodon*; ayant avec les Tapirs encore plus d'analogie que n'en ont les *Palæotherium*, en ce que les molaires de leur mâchoire inférieure ont des collines transverses. Quoique Cuvier soit parvenu, au moyen de l'examen comparatif des parties, à distinguer jusqu'à douze espèces de Lophiodons, qui présentent quelques différences dans les détails de la structure des dents de chacune, il n'a pu encore acquérir de connaissance certaine sur le nombre des doigts qui terminaient leurs membres. La plus grande espèce ap-

prochait du Rhinocéros par sa taille; elle n'est connue que par quelques os trouvés aux environs d'Orléans, avec ceux d'une espèce plus petite, et avec ceux du *Palæotherium aurelianense*. Les environs de Montpellier et ceux de Laon en ont fourni chacun une espèce; deux ont été reconnues dans des terrains d'eau douce, auprès de Buchsweiler, et c'est à celles-ci que l'auteur des Recherches sur les Ossements fossiles avait donné, dans les premières éditions de son ouvrage, les noms de *Palæotherium tapiroides* et de *Palæotherium buxovillanum*; enfin, dans une marnière des environs d'Argentan, exploitée à ciel ouvert pour l'amendement des terres, et qui a été creusée jusqu'à vingt pieds de profondeur, sans qu'on ait atteint le fond, lequel dépôt paraît remplir une cavité allongée dans le terrain oolithique, on a reconnu parmi des ossements d'*Anoplotherium* et de *Palæotherium*, et avec des Coquilles analogues aux Coquilles terrestres ou lacustres, assez de fragments de squelettes de *Lophiodon* pour établir, d'après eux, cinq espèces, dont une avait précédemment été trouvée près Issel, département de l'Aude, avec deux autres. Une espèce de très-grande dimension a été observée près de Gannat.

*V.* pour le gisement de ces divers genres d'animaux fossiles, le mot TERRAIN.

PALÆOXYRIS. FOSS. Nom donné par Adolphe Brongniart, dans son Histoire des Végétaux fossiles, à un genre formé sur des épis de fleurs, trouvés dans le Grès bigarré.

PALÆOZAMIE. *Palæozamia*. BOT. Genre de la famille des Cicadéacées fossiles, institué par Endlicher, pour une plante fossile, conservée dans les terrains jurassiques schistoïdes et oolithiques inférieurs, dont les impressions lui ont offert des frondes pinnées, à folioles rapprochées, sessiles, un peu calleuses et resserrées à leur base, finement dentelées au sommet, à nervures parallèles ou faiblement divergentes.

PALÆOZOOLOGIE. MAM. Nom proposé pour la science dont l'étude des animaux fossiles est l'objet.

PALAFOXIA. BOT. Lagasca (*Genera et Species Plantarum*, Madrid, 1816) a publié sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, fondé sur l'*Ageratum lineare* de Cavanilles (*Icon. et Descr.*, vol. 3, p. 3, tab. 205). Dans le Bulletin de la Société Philomatique, décembre 1816, Cassini a proposé le même genre sous le nom de *Paleolaria*. *V.* PALÉOLAIRE.

PALAIOPTÈRE. AIS. (Saussure.) *V.* NÉOPTÈRE.

PALAIS. *Palatum*. C'est en zoologie la partie supérieure de la cavité de la bouche, formée par les apophyses palatines des os maxillaires et palatins, réunis par une suture médiane et recouverts d'une membrane épaisse, souvent plissée et contenant un grand nombre de follicules muqueux. *V.* BOUCHE.

En botanique, on donne ce nom, dans une corolle monopétale personnée, au renflement de la lèvre inférieure qui cache l'entrée de la corolle. *V.* ce mot.

PALALA. BOT. (Rumph.) Synonyme de *Myristica microcarpa* et *salicifolia*, Willd.

PALALACA. OIS. Espèce du genre Pie. *V.* ce mot.

PALAMDIE. POIS. Pour Pélamide. *Voyez* ce mot et SCOMBRE.

PALAMEDEA. OIS. *V.* KAMICHI.

PALAQUIER. *Palaquium*. BOT. Genre de la famille des Sapotacées, institué par Blanco, dans son *Flora de Filipinas*, pour trois espèces d'arbres qui paraissent particuliers aux îles Philippines. Caractères : calice composé de six parties disposées sur deux rangs; corolle gamopétale, divisée en six parties; étamines insérées à l'orifice de la corolle, opposées deux à deux ou trois à trois avec ses divisions; filaments aplatis et réunis par leur base; style plus long que les étamines; stigmate simple. Le fruit consiste en un drupe pomacé, ovale, à six loges, monosperme, couronnée par le style persistant.

PALAQUIER LANCÉOLÉ. *Palaquium lanceolatum*, Blanco. C'est un arbre très-élevé, d'un port majestueux, dont les rameaux forment une tête touffue; les feuilles sont rapprochées au sommet des branches, obtusément lancéolées, très-entières, brillantes en dessus, velues en dessous; les fleurs sont blanches, axillaires, solitaires et longuement pédicellées.

Les deux autres espèces ont été nommées par Blanco, *Palaquium latifolium* et *Palaquium oleiferum*; celle-ci doit son nom à un liquide oléagineux que les naturels retirent de ses fruits et dont ils font usage.

PALARE. *Palarus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Larrates, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères : tête orbiculaire, transversale, plus large que le corselet; yeux ovales, allongés et convergeant postérieurement; chaperon convexe; antennes séparées par une petite carène, presque filiformes, un peu plus grosses vers leur extrémité, de la longueur de la tête et de la moitié du corselet, composées de treize articles dans les mâles, et de douze dans les femelles : le premier est turbiné, épais, à peine aussi long que le troisième; le deuxième est très-court; les autres, jusqu'à l'avant-dernier inclusivement, sont cylindriques; le troisième est un peu plus long; les suivants sont courts, serrés, un peu dilatés inférieurement, et comme légèrement en scie ou noueux; dans les mâles, le dernier est conique et terminé en pointe; lèvre supérieure petite, à peine saillante, coriace, en triangle transversal, entière et un peu ciliée; mandibules cornées, plus étroites et arquées vers le bout, terminées en pointe obtuse : près du milieu du côté inférieur est une échancrure ou une entaille assez profonde; mâchoires courtes, coriaces, comprimées, terminées par un lobe grand, presque ovale, d'une consistance un peu moins solide, transparent et comme membraneux sur les bords, cilié et un peu voûté; palpes maxillaires plus courtes que les mâchoires, insérées sur le dos, vers le milieu de leur longueur, et composées de six articles; lèvre inférieure courte, membraneuse et renfermée, presque aux deux tiers de sa longueur, dans une gaîne étroite, allongée, presque cylindrique et non dentée au milieu de son bord supérieur; languette bilobée; palpes labiales plus courtes que la lèvre, insérées sur la face antérieure, immédiatement au-dessus de la gaîne, composées de quatre articles de même longueur. Le sommet de la tête porte trois petits yeux lisses, disposés en triangle. Le corselet a la

forme d'un ovoïde court et tronqué; le métathorax est ridé, court, avec une ligne imprimée, représentant un V; l'abdomen est conique, courbé, tronqué et échancré en devant; il est armé d'un aiguillon rétractile dans les femelles; les jambes et les tarses sont épineux; les tarses antérieurs sont ciliés postérieurement; les ailes supérieures ont une cellule radiale appendicée et trois cellules cubitales, dont la deuxième plus petite, triangulaire, pétiolée, recevant les deux nervures récurrentes.

PALARE FLAVIPÈDE. *Palarus flavipes*, Latr.; *Philanthus flavipes*, Panz.; *Crabro flavipes*, Fabr. Il est noir; ses antennes sont noires; le rebord du segment antérieur du corselet, le bord postérieur de l'écusson, une ligne en dessous, et les anneaux de l'abdomen, leur base exceptée, sont jaunes; les pattes sont d'un jaune fauve, avec les hanches et une tache sur les cuisses, noires. Les ailes sont presque transparentes. Taille, cinq lignes. Midi de l'Europe.

PALATINS. ZOOL. *V.* CRANE.

PALAVIE. *Palavia* ou *Palava*. BOT. Cavanilles a le premier établi sous ce nom un genre de plantes appartenant à la famille des Malvacées. Plus tard Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou et du Chili, ont donné le même nom à un autre genre que Jussieu place dans les Hypéricinées, et Kunth dans les Ternstrœmiacées. Le même genre a été nommé *Saurauja* par Willdenow. Comme le genre de Cavanilles a le premier porté le nom de *Palavia*, il doit aussi le conserver seul, et celui de Ruiz et Pavon sera décrit sous le nom de *Saurauja* qui lui a été donné par Willdenow. Le genre *Palavia* offre pour caractères : un calice simple et nu, à cinq divisions profondes; une corolle composée de cinq pétales égaux; des étamines nombreuses et monadelphes; et pour fruit de petits carpelles capsulaires monospermes, réunis en ordre et formant un capitule globuleux. Ces caractères ont beaucoup de rapports avec ceux du genre *Sida*, dont le genre *Palavia* ne diffère que par ses carpelles plus nombreux et réunis en capitule. Ainsi il existe entre ces deux genres les mêmes rapports et les mêmes différences qu'entre les genres *Malope* et *Malva*.

PALAVIE A FEUILLES DE MAUVE. *Palavia Malvæfolia*, Cavan.; *Malope parviflora*, l'Hérit., Stirp., 1, p. 105, t. 50. C'est une plante annuelle, qui croît dans les lieux sablonneux, aux environs de la ville de Lima au Pérou. Elle est glabre, étalée; ses fleurs sont petites, purpurines, portées sur des pédoncules qui sont à peu près de la longueur des pétioles.

PALAVIE MUSQUÉE. *Palavia moschata*, Cav., Diss., 1, p. 40, t. 1, f. 4. Elle croît dans les mêmes lieux que la précédente; ses tiges sont dressées et tomenteuses; les pédoncules de ses fleurs sont plus longs que les feuilles.

PALE ET PALETTE. OIS. Synonymes vulgaires de Spatule blanche. *V.* SPATULE.

PALÉADES. FOSS. Dans un travail considérable sur le groupe d'animaux fossiles que Cuvier place entre les Crustacés et les Arachnides, Dalman (*Aursber. om Nyare Zool. Arlet.* Stock., 1828, p. 134) donne ce nom aux Trilobites. *V.* ce mot.

PALÉMON. *Palæmon*. CRUST. Ce genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, a été établi par Fabricius. Caractères : quatre antennes; les extérieures longues, sétacées, accompagnées à leur base latérale d'une écaille large, ciliée intérieurement; les intermédiaires formées de trois soies de longueur inégale portées sur un pédoncule de trois articles dont le premier est dilaté. Corps recouvert d'un test et de plaques minces, peu solides, comprimé, arqué, comme bossu, allongé et rétréci en arrière; test se terminant de chaque côté, en devant, par deux dents aiguës; de la partie antérieure du milieu du dos, s'élève une carène qui se détache et s'avance ensuite à la manière d'un bec comprimé en forme de lame d'épée, dont la tranche est perpendiculaire avec une arête ou côte de chaque côté, et les bords supérieur et inférieur aigus, ordinairement dentelés en scie et ciliés. Les yeux sont presque globuleux, portés sur un pédicule court; ils sont assez gros, rapprochés, insérés de chaque côté à l'origine du bec, avancés et reçus, en partie, dans la concavité de la base du premier article du pédoncule des antennes intermédiaires. La bouche est fermée par les pieds-mâchoires extérieurs, qui sont avancés et se prolongent jusque un peu au delà des pédoncules des antennes intermédiaires; ils sont presque filiformes, amincis vers leur extrémité, étroits, comprimés et velus; leur second article, le plus grand de tous, est concave ou échancré au côté intérieur, et plus large à son extrémité; le dernier est très-petit, en forme d'onglet écailleux; la palpe flagelliforme est petite, membraneuse, sétacée, sans articulations bien distinctes, avec quelques soies allongées vers le bout; les autres parties de la bouche ne présentent pas de particularités remarquables; elles ressemblent en général à celles des autres Macroures, mais les mandibules ont une organisation particulière qui a été observée par Fabricius, et qui mérite une description : leur extrémité supérieure est bifide et comme fourchue; son côté antérieur présente une excavation assez forte et se dilate près de l'origine de cet enfoncement, pour former une petite lame comprimée, presque carrée ou peu arquée en dessus, dentelée au bout, se dirigeant vers la bouche et que Fabricius compare à une dent incisive; on peut considérer avec lui, comme une dent molaire, échancrée angulairement à son extrémité, l'autre branche de la mandibule ou celle qui la termine et qui est opposée à la précédente. On remarque quelques légères différences dans ces mandibules. Elles portent chacune une palpe courte, grêle, presque sétacée, terminée en pointe, triarticulée, insérée au-dessus de l'origine de la dent incisive, s'appliquant contre son bord supérieur, mais n'atteignant pas tout à fait son extrémité. Les pattes des Palémons sont rapprochées à leur naissance, généralement longues, grêles et coudées en arrière à la jointure des quatrième et cinquième articles; les quatre antérieures sont terminées en une pince allongée et didactyle; celles de la seconde paire sont les plus grandes de toutes, et contrastent souvent, sous ce rapport, avec les autres; les deux premières sont pliées en deux, de sorte que leurs pinces sont cachées entre les pieds-mâchoires extérieurs, et que souvent on ne les aperçoit pas au premier coup d'œil; l'article qui précède

la pince est simple ou sans ces petites divisions annulaires, que l'on observe dans quelques genres de la même tribu. Les six pattes postérieures sont terminées par un article conique, comprimé, au bout duquel est un onglet écailleux; les deux dernières sont un peu plus longues; les quatre autres et celles de la paire antérieure sont presque de la même longueur; aucune d'elles n'offre de division ou d'appendices à leur base. La queue est plus longue que le test, très-comprimée, courbée en dessus, avec les extrémités latérales des plaques dorsales de ses premiers anneaux, celles du second surtout, élargies et arrondies.

PALÉMON CANCRE. *Palæmon Carcinus*, Fabr.; *Astacus Carcinus*, Rumph. Rostre prolongé, d'abord infléchi et ensuite relevé vers sa pointe qui est aiguë; pourvu de onze dents sur sa tranche supérieure, et de neuf beaucoup plus petites sur l'inférieure; seconde paire de pieds très-allongée, plus grande que le corps, linéaire, hispide et terminée par une main longue, à doigts minces et arqués. Couleur généralement bleue. Taille, sept à huit pouces. Cette espèce habite la mer des Indes.

PALÉMON PORTE-SCIE. *Palæmon serratus*, Leach; *Astacus serratus*, Penn.; *Palæmon Xiphias*, Risso. Rostre très-prolongé en pointe, relevé à son extrémité, pourvu, sur sa tranche supérieure et près de la base, de six, sept ou huit dentelures, et sur l'inférieure de quatre, cinq ou six dents pareilles. Doigts aussi longs que la main; couleur générale, le rouge pâle, devenant plus vif sur les antennes, le bord postérieur des segments de l'abdomen et les lames natatoires de la queue. Taille, trois à quatre pouces. Cette espèce est très-commune sur les côtes de France et d'Angleterre.

PALÉMON SQUILLE. *Palæmon Squilla*, Leach; *Cancer Squilla*, L. De moitié plus petit que le précédent; rostre plus court, plus droit, échancré au bout, pourvu sur la tranche supérieure, et dans presque toute son étendue, de sept ou huit dents, et sur l'inférieure de deux ou trois seulement. Commun dans les mêmes localités.

PALEOLAIRE. *Paleolaria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Adénostylées et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre plus court que les fleurs, oblong, cylindracé, formé de folioles peu nombreuses, presque sur un seul rang, appliquées et linéaires; réceptacle petit, plan et sans paillettes; calathide oblongue, cylindracée, sans rayons, composée de fleurons nombreux, épais, réguliers et hermaphrodites; les corolles ont le tube court, le limbe long, divisé en cinq segments oblongs, très-divergents, arqués en dehors, couverts de paillettes à leur face interne; les étamines sont pourvues de filets glabres, soudés avec la corolle jusqu'au sommet du tube; les articles anthérifères sont courts, presque globuleux; les anthères soudées, pourvues au sommet d'appendices obtus, nus à la base. Le style est comme celui des autres Adénostylées; il se divise en deux branches longues, grêles, demi-cylindriques, arrondies au sommet, roulées en dehors pendant la floraison, ayant leur face extérieure convexe, hérissée de grosses papilles, et leur face intérieure plane, munie de deux gros bourrelets stigmatiques, confluents au sommet, demi-cylindriques, colorés en rose et à peine garnis de papilles. L'ovaire est long, grêle, presque cylindracé ou un peu tétragone, hérissé de longues soies, surmonté d'une aigrette presque aussi longue que lui, et qui se compose d'environ huit à dix paillettes sur un seul rang, contiguës à la base, inégales, ordinairement lancéolées, aiguës, membraneuses, diaphanes, munies d'une très-forte nervure médiane. Le genre *Paleolaria* a été démembré du *Stevia* et de l'*Ageratum*, dans lesquels Cavanilles avait successivement placé l'espèce qui le constitue. Il en diffère essentiellement par la structure du style, différence qui fut seulement appréciée par Cassini, et qui le détermina à créer le genre. Presque en même temps, Lagasca décrivait, dans ses *Nova Genera et Species Plantarum*, un genre *Palafoxia* fondé sur la même plante que celle qui fait le type du *Paleolaria*; mais il se contenta de caractériser ce nouveau genre par la structure de l'involucre et celle de l'aigrette, qui ne permettent pas de la confondre avec l'*Ageratum* ou le *Stevia*. Le style n'a pas été pris en considération par Lagasca; cependant c'est cet organe qui, selon Cassini, offre la différence la plus importante.

PALÉOLAIRE A FLEURS ROSES. *Paleolaria carnea*, Cass., *Soc. phil.*, mars 1818, p. 47; *Palafoxia linearis*, Lagasca, *loc. cit.*, p. 26; *Stevia linearis*, Cavan., *Descript.*, n° 464; *Ageratum lineare*, Cavan., *Icon.*, vol. III, p. 3, tab. 205. Sa tige, haute d'environ trois pieds, est ligneuse, presque sarmenteuse, grêle, cylindrique, pubescente et rameuse. Ses feuilles sont presque toutes alternes; quelques-unes, dans la partie inférieure de la tige, sont opposées; elles sont presque sessiles, linéaires, lancéolées, très-entières, un peu charnues, pubescentes et marquées d'une seule nervure. Les calathides sont disposées en corymbe lâche, aux extrémités de la tige et des rameaux; elles se composent chacune de douze à vingt fleurs, d'un rose clair et à anthères rougeâtres. Cette plante est originaire du Mexique.

PALÉOLES. *Paleolæ*. BOT. Ce mot, qui est un diminutif de Paillette, s'emploie plus particulièrement pour désigner les petites écailles glanduleuses ou pétaloïdes, qui forment la glumelle de Richard, et qui existent à la base de l'ovaire de certaines Graminées.

PALÈS. *Pales*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Muscides, sous-tribu des Tachinaires, institué par Robineau-Desvoydi qui lui assigne pour caractères : corps assez large; face peu oblique, souvent bordée de soies; épistome non saillant; front assez étroit; antennes descendant jusqu'à l'épistome, dont le deuxième article est peu allongé, et le troisième triple du deuxième; yeux velus; abdomen cylindrico-arrondi, avec deux soies au milieu des segments; première cellule postérieure entr'ouverte avant l'extrémité; nervure externo-médiaire arquée, la discoïdale à nervure transverse droite. Les Palès ont l'abdomen cylindrico-arrondi des Masicères, et les antennes des Lydelles, c'est-à-dire le deuxième article un peu plus allongé, et le troisième triple du deuxième; mais ils diffèrent du premier de ces genres par la face bordée

de soies, par les dimensions des deux premiers articles des antennes et par la nervure externo-médiaire des ailes, qui est marquée après le coude, et du second par la face moins oblique, et par la forme plus arrondie de l'abdomen.

PALÈS POLIX. *Pales pusnicata*, R.-D.; *Toechina pusnicata*, Meig. Elle est d'un noir bleuâtre, avec la face et les côtés du front blancs; le corselet est cendré, avec des lignes noires; l'écusson est bordé de fauve; l'abdomen a des reflets blanchâtres; les cuillerons sont blancs et la base des ailes est jaunâtre. Taille, quatre lignes. En Belgique.

PALESTRE. *Palestra*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, appartenant à la famille des Sténélytres, tribu des Œdémérites, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes insérées dans une échancrure des yeux, un peu moins longues que le corps, composées de onze articles, dont le premier très-gros, le deuxième court et renflé, les autres à peu près égaux, comprimés, allongés, coniques, très-grêles à la base, mais allant en s'élargissant presque en forme de poire; dernier article des palpes presque cylindrique, légèrement tronqué à l'extrémité; tête triangulaire, très-inclinée, excavée entre les yeux qui sont échancrés en croissant; corselet inégal, prolongé antérieurement, élargi latéralement en forme d'angle, rétréci en arrière; écusson très-petit; élytres allongées, un peu élargies en arrière; pattes simples; tarses longs et grêles.

PALESTRE RUBRIPENNE. *Palestra rubripennis*, Delap. Il est noir, ponctué; les élytres sont rouges, granuleuses, avec des lignes longitudinales élevées. Taille, six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PALETTE. INS. On a désigné ainsi l'extrémité des antennes de quelques Diptères, ainsi que l'extrémité des balanciers de ces mêmes insectes.

PALETTE DE LÉPREUX. CONCH. Nom vulgaire et marchand du *Spondylus Gœderopus*.

PALETUVERIA. BOT. (Du Petit-Thouars.) Synonyme de *Bruguiera*. *V.* BRUGUIÈRE.

PALÉTUVIER. *Paletuvium*. BOT. On désigne sous le nom de Palétuviers, dans les contrées équinoxiales, divers arbres qui croissent sur les bords de la mer, et dont les pieds sont baignés par ses eaux. Les *Rhizophora*, ordinairement nommés Mangliers, ont aussi reçu quelquefois le nom de Palétuviers. L'Héritier et Lamarck ont décrit sous le nom latin de *Bruguiera*, un genre démembré des *Rhizophora*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Bruguiera* de Du Petit-Thouars (*V.* BRUGUIÈRE), et auquel on réserve exclusivement le nom assez vague de Palétuvier; c'est celui qui sera décrit dans cet article. Quant aux autres Palétuviers, ils se rapportent à des arbres très-différents les uns des autres. Ainsi, on a nommé Palétuvier gris, l'*Avicennia nitida*; Palétuvier blanc du Sénégal, l'*Avicennia tomentosa*; Palétuvier de montagne, le *Clusia venosa*; Palétuvier soldat de Cayenne, le *Conocarpus racemosa*, L., ou *Sphænocarpus* de Richard; Palétuvier Sibustier, le *Conocarpus erecta*, et Palétuvier sauvage de Cayenne, la *Mimosa Bourgoni* d'Aublet.

PALÉTUVIER DES INDES. *Paletuvium Indicum*; *Bruguiera gymnorhiza*, Lamk., Illustr., tab. 397; *Rhizophora gymnorhiza*, L.; *Mouglum celsum*, *Mongium digitatum*, et *Mangium Candelarium*, Rumph. *Herb. Amb.*, tab. 68, 70 et 71; *Candel*, Rhéeda, *Hort. Malab.*, tab. 31 et 32. C'est un arbre des Indes orientales, qui croît dans les lieux salés et marécageux, où il est souvent inondé par les eaux de la mer. Son tronc, d'une hauteur médiocre (dix à douze pieds environ), est tortueux, inégal, revêtu d'une écorce épaisse, brune, rugueuse et crevassée. Ses rameaux sont fort nombreux et s'étendent en tout sens. Du tronc et des branches inférieures descendent un grand nombre de jets nus, cylindriques, souples, flexueux, dont les extrémités se plongent dans la terre, s'y enracinent et produisent quelquefois de nouveaux troncs; ces jets forment, par leurs bifurcations et leurs entrelacements, des lacis impénétrables. Les feuilles sont opposées, portées sur de courts pétioles, ovales, acuminées, épaisses, vertes, lisses, très-entières, plus pâles en dessous et marquées d'une forte nervure médiane, de laquelle naissent latéralement des nervures grêles et anastomosées. Ces feuilles sont très-grandes et ne sont jamais ponctuées comme celles des Rhizophores. Avant leur évolution, les jeunes feuilles forment des bourgeons cylindriques, très-allongés, pointus à peu près de même que dans les Figuiers. Les fleurs sont solitaires, axillaires ou latérales, pendantes, d'un jaune verdâtre et d'un assez grand diamètre (environ un pouce); elles sont soutenues par de longs pédoncules et accompagnées de deux bractées. La structure de ces fleurs est très-singulière : le calice est persistant, partagé peu profondément en dix à douze divisions linéaires, carénées en dehors, concaves en dedans, acuminées, un peu charnues. La corolle se compose de dix à douze pétales, opposés aux divisions calicinales, plus courts que celles-ci, oblongs, bifides au sommet, pointus, pliés en carène et comme bivalves, ciliés et velus à leur base. Les étamines sont en nombre double de celui des pétales, savoir : deux à la base de chaque pétale et cachées dans sa concavité; l'ovaire est semi-infère, un peu arrondi, surmonté d'un style triangulaire, terminé par trois stigmates. Le fruit est une capsule semi-infère, ovale, chargée du style persistant, uniloculaire et monosperme. La graine germe d'une manière particulière dans la capsule même, et lorsque la germination est assez avancée, le propre poids de cette graine germée l'entraîne hors de la capsule et la fait tomber dans la vase où la radicule continua à se développer. Ce phénomène s'observe aussi dans les vraies Rhizophores, avec lesquelles le genre *Bruguiera* de l'Héritier est d'ailleurs étroitement lié, puisque ses différences réelles ne reposent que sur une augmentation dans le nombre des parties de la fleur. Peut-être jugera-t-on nécessaire de les réunir, attendu le peu de gravité de ce caractère, ainsi que le petit nombre des espèces, qui n'exige pas, pour leur distinction, qu'on multiplie les coupes génériques. Quoi qu'il en soit, le *Bruguiera* était placé par Richard et Jussieu dans la famille des Loranthées; mais il en a été retiré par R. Brown pour former, avec le *Rhizophora*, la nouvelle famille des Rhizophorées. Il a été placé par

les auteurs systématiques dans la Dodécandrie Monogynie, L. Le Palétuvier des Indes a un bois rougeâtre, dur, pesant, exhalant à l'état frais one forte odeur qui tire sur celle du soufre, répandant lorsqu'il est sec une vive lumière par sa combustion. Son écorce sert aux Chinois dans la teinture en noir. Les Indiens mangent son fruit, après l'avoir fait cuire dans du vin de Palmier; quelques-uns se contentent de ses feuilles et même de son écorce, dont la saveur leur paraît agréable.

PALÉTUVIERS. BOT. Savigny (Encycl. Méthod.) a proposé d'ériger sous ce nom, en une famille, les genres Rhizophore et Palétuvier (*Bruguiera*, l'Hérit.). C'est la même famille qui, mieux définie plus tard par R. Brown, a été admise sous le nom de Rhizophorées. *V.* ce mot.

PALEYE. *Poleya.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Lactucées, établi par Cassini qui lui donna pour caractères : calathide inecouronnée, radiatiforme, multiflore, androgyniflore; péricline campanulé, inférieur aux fleurs extérieures, double : l'externe formé de squammes longues, inégales, plurisériées, comme imbriquées, ovales-lancéolées; l'interne plus long, formé de squammes égales et unisériées; clinanthe plan, alvéolé, à cloisons épaisses, charnues, dentées, bordées de poils courts; ovaires oblongs, striés; aigrette longue, blanche, composée de squammellules nombreuses, inégales, plurisériées, filiformes, menues, barbellulées; corolles glabres. Le professeur De Candolle n'a point admis ce genre qui ne contient qu'une seule espèce; mais il en a formé une section dans son genre *Barkhausia*.

PALEYE BLANCHATRE. *Poleya albida*, Cass.; *Borkhausia albido*, De Cand. Tige presque nue, simple ou bifide; feuilles presque blanchâires et scabres; la plupart des radicales profondément dentées; celles de la tige un peu embrassantes, lancéolato-oblongues; capitules d'un blanc jaunâtre. Des Alpes piémontaises.

PALIAVENA. BOT. Vandelli, dans sa Flore du Brésil, avait décrit sous ce nom, mais très-incomplétement, un genre qui fut nommé postérieurement *Gloxinia* par l'Héritier. Ce dernier nom a été généralement adopté. *V.* GLOXINIA.

PALICOUR ou PALIKOUR. OIS. Espèce du genre Fourmilier. *V.* ce mot.

PALICOURÉE. *Palicourea.* BOT. Ce genre de plantes, établi par Aublet (Goian., 1, p. 73), appartient à la famille des Rubiacées, et à la Pentandrie Monogynie, L. Jussieu l'avait réuni au *Simira;* Schreber en avait changé le nom et lui avait substitué celui de *Stephanium*. Swartz et Willdenow, croyant qu'il n'était pas différent du *Psychotria*, l'y avaient réuni; mais le professeur Richard et Kunth ont rétabli le genre d'Aublet dans tous ses droits primitifs, en prouvant qu'il se distinguait des autres genres de la famille des Rubiacées par quelques caractères qui lui sont propres : son calice, soudé avec l'ovaire infère, a son limbe libre, urcéolé, pentafide; la corolle est monopétale, tubuleuse, obliquement renflée et gibbeuse à sa base, barbue à sa face interne au-dessous de sa partie moyenne; le limbe est grand, à cinq divisions réfléchies; les étamines, au nombre de cinq, sont saillantes; l'ovaire est infère, surmonté d'un style simple que termine un stigmate bifide. Le fruit est charnu, ovoïde ou globuleux, couronné par le limbe calicinal et sillonné; il renferme deux petits noyaux coriaces et monospermes. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces, qui ont, en grande partie, été découvertes par Humboldt et Bonpland dans les diverses parties de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbres ou des arbustes qui, par leur port, se rapprochent beaucoup des *Psychotria* dont ils diffèrent surtout par leur corolle renflée à sa base et barbue intérieurement. Leurs feuilles sont opposées, très-entières; leurs stipules soudées et bifides, et leurs fleurs forment des panicules ou plus rarement des corymbes.

PALICOURÉE DE LA GUIANE. *Palicourea Guianensis*, *loc. cit.*, p. 173, tab. 66. C'est un arbrisseau de sept à huit pieds d'élévation, remarquable par ses feuilles ovales, lancéolées, aiguës, coriaces, longues de plus d'un pied et larges souvent de cinq à six pouces.

PALIMBIE. *Polimbia.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Besser qui le caractérise ainsi qu'il suit : calice à bords effacés; pétales elliptiques, avec le sommet aigu et infléchi; fruit oblong ou ovale, elliptique dans sa section transversale; méricarpes comprimés par le dos; cinq paires de côtes élevées et obtusiuscules, les deux marginales un peu plus larges; vallécules à trois bandes; commissure portant deux larges raies; semence nuclée, libre, multistriée et oblongue.

PALIMBIE TRÈS-RAMEUSE. *Palimbia ramosissima*, Bess.; *Selinum ramosissimum*, Wall. Sa tige est cylindrique, très-rameuse, peu garnie de feuilles biternali-découpées, dont les segments sont oblongs et aigus; involucre nul; involucelle oligophylle; fruit oblong. De l'Inde.

PALINURE. *Polinurus.* CRUST. Ce nom a été donné par Olivier au genre Langouste. *V.* ce mot.

PALITHOÉ. POLYP. *V.* PALYTHOA.

PALIURE. *Paliurus.* BOT. Tournefort a établi ce genre, qui appartient à la famille des Rhamnées, et à la Pentandrie Trigynie, L. Caractères : tube du calice très-déprimé, presque plan; le limbe à cinq découpures peu profondes, étalées, ovales, aiguës, légèrement carénées à leur face interne; corolle à cinq pétales obovales, presque spathulés, onguiculés, insérés sur le bord du disque; étamines opposées aux pétales et plus longues que ceux-ci, à filets cylindriques, comprimés à la base, et adnés aux onglets des pétales; à anthères introrses, ovées, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; disque charnu, plan, remplissant le tube calicinal, ceignant étroitement l'ovaire, et adné à la base de celui-ci qui est libre supérieurement, à trois loges renfermant chacune un ovule dressé; trois styles coniques, peu distincts de l'ovaire; trois stigmates oblongs; fruit sec, spongieux, coriace, hémisphérique, ayant la forme d'un petit chapeau aplati, produit par l'expansion du disque qui s'étale circulairement et prend une consistance membraneuse; il renferme une noix ligneuse, globuleuse, à trois loges monospermes; graines dressées, solitaires dans chaque loge, comprimées,

obovées, couvertes d'un test crustacé, très-lisse, munies d'un petit endosperme ebarnu, d'un grand embryon à cotylédons plans, à radicule conique et inférieure.

PALIURE AUSTRAL. *Paliurus australis*, Gærtner, tab. 43; *Paliurus aculeatus*, Lamk.; *Rhamnus Paliurus*, L.; *Zizyphus Paliurus*, Willd. C'est un arbrisseau dressé, très-rameux, à branches effilées, sinueuses. un peu pubescentes, à feuilles alternes, ovales, acuminées, finement dentées, très-glabres, à trois nervures, munies à la base de deux épines stipulaires dont l'une est dressée, subulée. l'autre plus courte, étalée et crochue. Les fleurs forment de petites ombelles axillaires. Le Paliure est connu sous les noms vulgaires d'Argalou, de Porte-Chapeau et d'Épine du Christ. Du midi de l'Europe.

PALIURE A BAGUETTES. *Paliurus virgatus*, Don, *Prodr. Flor. Nepal.*, 189, et *Bot. Mogoz.*, tab. 2535. Il diffère du précédent par ses rameaux très-glabres, ses feuilles cordées obliquement, ses fruits dont les bords sont entiers et non crénelés. Du Népaul.

Le *Paliurus Aubletia* de Schultes, admis avec doute par De Candolle, est une espèce fondée sur l'*Aubletia ramosissima* de Loureiro; son fruit étant imparfaitement connu, on ne sait si elle doit être plutôt rapportée au genre *Paliurus* qu'au genre *Zizyphus*.

PALLADIE. *Palladia*. BOT. Sous le nom de *Palladia*, Lamarck (Illustr. des genres, tab. 285) a figuré les fleurs d'une plante de l'hémisphère austral, que l'on a rapportée à la famille des Gentianées; mais la structure de son fruit l'en éloigne évidemment, et la ferait plutôt associer aux Apocynées. Caractères : calice coloré, infundibuliforme, ayant le tube court, le limbe partagé en quatre découpures ovales; corolle également infundibuliforme, à tube long et marqué de huit plis, à limbe divisé en huit lanières oblongues; huit étamines à filets roides, persistants, adnés au tube de la corolle dans plus de la moitié de leur longueur; deux ovaires appliqués par leur face interne contre un style simple, comprimé, denté sur ses bords, et terminé par deux stigmates divergents. Le fruit est formé de deux capsules oblongues, renflées au sommet, minces, coriaces, légèrement anguleuses d'un côté, profondément sillonnées de l'autre, s'ouvrant longitudinalement en deux valves qui se contournent sur elles-mêmes. Les graines sont nombreuses, petites, roussâtres, fixées à un réceptacle spongieux, qui s'attache à la suture interne.

PALLADIE ANTARCTIQUE. *Palladia antarctica*, Lam.; *Blackwellia antarctica*, Gærtn., *de Fruct.*, tab. 117. Cette plante, dont on ne connaît encore que la fleur, a été rapportée de l'hémisphère austral.

Un autre genre *Palladia* avait été établi par Moench; il était fondé sur le *Lysimachia atropurpurea*, dont les filets des étamines sont libres par lobes, tandis qu'ils sont légèrement soudés par la base dans les autres *Lysimachia*. *V.* LYSIMAQUE.

PALLADIUM. MIN. Substance métallique d'un blanc éclatant, très-malléable, pesant spécifiquement 11,5; soluble dans l'Acide nitro-hydrochlorique, d'où elle n'est point précipitée par les sels de Potasse. On ne l'a encore trouvée que dans les sables platinifères du district des mines d'Or, au Brésil. C'est le docteur Wollaston qui l'a découverte en 1803. Elle se présente en petites paillettes d'un gris de plomb, à structure fibreuse, dans lesquelles elle est toujours alliée avec une petite quantité de Platine et d'Iridium. On en trouve aussi quelquefois dans les lingots d'Or, qui viennent du même pays. Le Palladium, par la facilité qu'il a de s'unir à différents métaux et de former avec eux des alliages très-durs et d'une couleur d'un gris blanc, par son inaltérabilité dans l'eau et l'air humide, est un métal précieux pour la fabrication des limbes de certains instruments d'astronomie. Parties égales de Palladium et d'Or combinés, forment un alliage gris, dont la dureté est égale à celle du Fer forgé; il s'aplatit sous le marteau, mais il est moins ductile que l'Or ou le Palladium purs. Lorsqu'on le frappe longtemps, il finit par se rompre, et il présente une cassure grenue. Sa densité est de 11,079. L'alliage de Platine et de Palladium, à parties égales, est gris, moins malléable que le précédent, et pèse spécifiquement 15,141. Enfin le Palladium forme avec l'Étain, le Bismuth et le Cuivre, des alliages très-cassants. On ne connaît qu'un seul Oxide de Palladium, composé, selon Berzélius, d'Oxigène 12,44, et de Palladium 87,56. On l'obtient en exposant à une douce chaleur le Nitrate de ce métal. Cet Oxide privé d'eau a l'éclat métallique de l'Oxide de Manganèse cristallisé; il est réductible par la chaleur seule.

PALLASIE. *Pallasia*. BOT. Plusieurs genres de plantes ont été dédiés au célèbre naturaliste Pallas; mais par une singulière fatalité, tous ont été retranchés. Ainsi l'Héritier, Aiton et Willdenow ont donné le nom de *Pallasia* au genre *Encelia* d'Adanson et de Jussieu; le *Pallasia* de Scopoli n'est autre que le *Crypsis*, genre de la famille des Graminées; celui de Houttuyn est un double emploi du *Calodendrum* de Thunberg. Enfin, le *Pallasia* de Linné est un nouveau nom imposé au *Pterococcus* de Pallas lui-même, lequel diffère si peu du *Calligonum*, qu'il lui a été réuni par l'Héritier et Willdenow. *V.* tous ces mots.

PALLASIUS. CRUST. Leach avait désigné sous ce nom un genre qu'il a réuni au genre Idotée de Fabricius. *V.* IDOTÉE.

PALLENIDE. *Pallenis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre beaucoup plus grand que les fleurons du centre de la calathide, composé de folioles imbriquées et disposées sur un petit nombre de rangées, appliquées, coriaces, et surmontées d'un grand appendice étalé et spinescent. Réceptacle plan, garni de paillettes aussi longues que les fleurons, demi-embrassantes, coriaces, acuminées, spinescentes. Calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, à la circonférence de demi-fleurons ligulés, femelles, et placés sur deux rangées; ovaires des fleurons du centre comprimés des deux côtés, obovoïdes, légèrement hispides, surmontés d'une aigrette en forme de couronne membraneuse et laciniée; ceux de la circonférence orbiculaires, munis d'une aile, et portant une aigrette en forme de couronne, tronquée obliquement, membraneuse et denticulée; les corolles des demi-fleurons

de la circonférence ont le tube épais, coriace, large, quelquefois muni à l'intérieur d'un long appendice laminé, qui simule une languette intérieure opposée à la vraie languette; celle-ci est étroite, linéaire et tridentée au sommet; les corolles des fleurons du centre ont le tube très-épais, coriace, charnu, muni aussi d'un appendice longitudinal et en forme d'aile. Ce genre est un démembrement du *Buphtalmum*.

PALLÉNIDE ÉPINEUX. *Pallenis spinosa*, Cass.; *Buphtalmum spinosum*, Lin. C'est une plante herbacée, dont la tige, haute d'environ un pied, est dressée, dure, velue et rameuse; les feuilles radicales sont étalées, longues, étroites vers la base, obtuses au sommet, dentelées sur leurs bords; celles de la tige sont alternes, embrassantes, lancéolées et velues; les calathides sont solitaires, terminales ou axillaires, et composées de fleurs jaunes. Cette plante croît sur le bord des champs, dans la région méditerranéenne.

PALLETTES. OIS. *V.* SPATULE.

PALLIOBRANCHES. *Palliobranchiata*. MOLL. C'est ainsi que Blainville désigne, dans son Traité de Malacologie, p. 509, les Mollusques acéphales auxquels Duméril a donné le nom de Branchiopodes (*V.* ce mot). L'ordre des Palliobranches, dans la méthode Blainville, est le premier de la troisième classe des Mollusques : les Acéphalophores; il est divisé en deux sections : la première ne contient que les genres à coquilles symétriques; ce sont les suivants : Lingule, Térébratule, Thécidée, Strophomène, Pachyte, Dianchore et Podopside; la seconde renferme les coquilles non symétriques, irrégulières, constamment adhérentes. On y trouve les deux genres Orbicule et Cranie.

PALMA. BOT. Sous ce nom générique, qui, en langue espagnole, signifie Palmier, les habitants de l'Amérique du sud désignent cette multitude de Palmiers qui sont l'ornement des contrées équinoxiales, et que les botanistes ont distribués en plusieurs genres bien caractérisés. Pour distinguer ces divers arbres, ils leur ajoutent une épithète qui est ordinairement un nom propre de pays; ainsi ils nomment :

PALMA ALMENDRON, c'est-à-dire Palmier Amandier, l'*Attalea amygdalina*, Kunth.

PALMA BARRIGONA, c'est-à-dire Palmier ventru, le *Cocos crispa*, Kunth.

PALMA COROZO, le *Martinezia caryotæfolia*, Kunth. Dans la Nouvelle-Grenade, on donne encore le nom de *Corozo* à l'*Alfonsia oleifera* de Kunth, genre excessivement voisin de l'*Elais*.

PALMA DE COVIJA, PALMA REDONDA et PALMA DE SOMBRERO (Palmier chapeau), le *Corypha tectorum*, Kunth.

PALMA DE CUESCO et PALMA DE VINO, le *Cocos butyracea*. En quelques contrées, on le nomme aussi *Palma dulce*, mais il ne faut pas confondre ce Palmier avec le suivant.

PALMA DULCE OU SOYALE, le *Corypha dulcis*, Kunth.

PALMA SANCONA, l'*Oreodoxa Sancona*, Kunth, etc. Quelques botanistes n'ayant pu déterminer à quels genres de Palmiers se rapporter les plantes qu'ils décrivaient, se sont servis du mot *Palma* comme nom générique; mais la plupart de ces plantes sont encore restées indéterminées; il en est même quelques-unes qui n'appartiennent pas à la famille des Palmiers. Le *Palma altissima* de certains auteurs, est l'*Elais Guianensis*; le *Palma Cocos* se rapporte au *Cocos nucifera*; le *Palma dactylifera* au *Phœnix dactylifera*; le *Palma Draco* au *Dracæna Draco*; le *Palma gracilis* et le *Palma spinosa* au *Bactris minor*; le *Palma polypodiifolia* de Miller au *Cycas circinalis*; le *Palma prunifera* au *Chamærops humilis*; et le *Palma pumila* au *Zamia furfuracea*. Enfin on ne sait pas positivement à quels Palmiers appartiennent les *Palma Americana* et *oleosa* de Miller; *Palma argentea* de Jacquin; *Palma maripa* et *Palma Mocayo* d'Aublet.

PALMA-CHRISTI. BOT. Synonyme vulgaire de Ricin. *V.* ce mot. Les anciens se servaient aussi de ce mot pour désigner quelques espèces d'Orchidées à racines palmées, telles que l'*Orchis latifolia* et le *Satyrium nigrum*, L.

PALMACITES. *Palmacites*. BOT. FOSS. Brongniart a donné ce nom à des végétaux fossiles, appartenant à la famille des Palmiers et qui se trouvent dans le sein de la terre, sous la forme de troncs cylindriques et simples, recouverts par les bases des pétioles, qui sont demi-engaînants. On trouve ces fossiles dans les couches inférieures du Calcaire grossier.

PALMAIRE. *Palmarium*. MOLL. Il est surprenant que depuis Montfort personne n'ait vu la Coquille qui fait le sujet de ce genre qu'il a établi sous ce nom; son abondance sur les plages de la Martinique aurait pu fournir l'occasion de l'étudier, mais on est resté à son égard dans un doute que l'observation seule pourra détruire. Le Palmaire a des rapports avec les Émarginules, mais il offre cette singularité d'avoir le sommet dirigé vers la fente, ce qui est l'inverse dans les Émarginules; aussi cette anomalie, jointe au peu d'épaisseur de la coquille et à sa transparence, a fait penser à Blainville qu'elle pourrait bien appartenir à son ordre des Thécosomes. *V.* ce mot.

PALMAIRES. MAM. Storr a partagé sa tribu des Mammifères à mains ou *Manuati* (*V.* MAMMALOGIE), en trois sections, savoir : 1° Les Palmaires, qui n'ont de mains qu'aux membres antérieurs; c'est le genre Homme. 2° Les Palmoplantaires, qui ont des mains aux membres antérieurs et postérieurs; ce sont les Singes, les Makis, les Tarsiers et les Galéopithèques. 3° Les Plantaires, qui n'ont de mains qu'aux membres postérieurs; ce sont les Didelphes.

PALMANGIS. BOT. Du Petit-Thouars a figuré (Histoire des Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 67 et 68) sous ce nom une plante de l'île de Mascareigne qui, suivant la nomenclature linnéenne, serait nommée *Angræcum palmiforme*. C'est une belle espèce qui s'élève à plus de deux pieds et demi, et dont la tige, très-grosse, porte au sommet de grandes feuilles rubanées, échancrées, naissant très-rapprochées les unes des autres. Les fleurs sont blanches, grandes et portées sur de petites branches qui partent de la tige, au-dessous des feuilles.

PALMARIA. BOT. (*Hydrophytes*.) Link a pris ce nom de Tabernæmontanus, qui l'appliquait à un Saxifrage,

pour le substituer à celui de *Laminaria*, proposé par Roussel, consacré par Lamouroux, et adopté par tous les botanistes, pour désigner un genre d'Hydrophytes qui s'est, dans le présent Dictionnaire, élevé au rang de famille.

PALMASTÉRIE. *Palmasteria*. ÉCHIN. Ce genre, formé par Blainville aux dépens de celui des Astéries, comprend toutes les espèces minces et membraneuses sur les bords du corps qui est très-déprimé et pentagonal. Les Palmastéries, que Link appelle *Palmipes*, ont pour type l'Astérie Patte-d'Oie; elle est aplatie, submembraneuse, granuleuse, parsemée de tubercules subhispides; les cinq angles sont grands et aigus; le disque dorsal est écailleux. Cette espèce se trouve dans la Méditerranée; elle est bien remarquable par son grand aplatissement et son peu d'épaisseur.

PALMATIFIDE. *Palmatifidus*. BOT. Une feuille est Palmatifide quand ses fissures qui se prolongent jusqu'au milieu du limbe, prennent une disposition palmée. De même elle est Palmatilobée quand les segments du limbe ont une semblable disposition.

PALMELLE. *Palmella*. BOT. (*Chaodinées*.) Genre de la tribu des Trémellaires, dans la famille des Chaodinées, institué par Lyngbye qui le définit fort bien en ces termes: masse gélatineuse, demi-transparente, remplie de globules solitaires. Les Palmelles informes ne se présentent souvent que sous l'aspect d'une glaire à peine colorée d'une teinte plus ou moins terne. Elles ne consistent que dans l'introduction d'une molécule dans un mucus primordial. Parmi les espèces les plus communes, on remarque celle qui nage au printemps dans les bassins des jardins et les fontaines particulièrement, après s'être détachée des parois ou du fond, en fragments informes; on dirait, au premier coup d'œil, cette albumine avec laquelle on a, dans certaines fabriques, purifié quelques liquides, et qu'on rejette ensuite chargée d'impuretés. Les *Palmella adnata*, *alpicola* et *hyalina* sont fort bien représentées par Lyngbye dans sa planche 69. Le genre Arthrodie de Raffinesque, où l'on ne saurait trouver le moindre rapport avec des Oscillaires, rentrera peut-être parmi les Palmelles, dont on trouva indifféremment les espèces dans les eaux douces ou salées, ainsi qu'à la surface des rochers, des Mousses et de la terre très-humide.

PALMÉS. ZOOL. On dit des doigts des Oiseaux, des Mammifères et des Reptiles, qu'ils sont Palmés lorsqu'ils sont engagés dans une membrane, depuis leur origine jusqu'aux ongles. Ils sont demi-palmés quand la membrane n'atteint pas à leur extrémité.

PALMETTE. *Palmetta*. BOT. Espèce du genre *Sphærococcus*, dont Lamouroux a fait une Délesseria.

On a aussi appelé Palmette, le *Chamærops humilis*.

PALMIE. *Palmia*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, institué par Endlicher qui lui assigne pour caractères: calice à cinq divisions accompagnées de très-petites bractées; corolle hypogyne, subcampanulée, avec son limbe marqué de cinq plis; cinq étamines incluses, insérées au bas du tube de la corolle; ovaire à une seule loge renfermant quatre ovules; style simple; stigmate bilobé, à lobes capités ou ovales, aplatis supérieurement; capsule uniloculaire; quatre semences dressées, quelquefois réduites, par avortement, à un nombre moindre; embryon recourbé, mucilaginoso-albumineux; cotylédons ridés; radicule infère.

PALMIE DE L'INDE. *Palmia Indica*, Endl. C'est une plante herbacée, volubile, à feuilles alternes, cordées, entières ou sinualo-anguleuses, pédonculées, axillaires, uni ou multiflores.

PALMIERS. *Palmæ*. BOT. Les Palmiers constituent une famille très-naturelle de végétaux monocotylédones, à étamines périgynes, remarquables et par l'élégance de leur forme, la variété de structure de leurs organes, et les services nombreux qu'ils rendent aux habitants des contrées où ils croissent. Les anciens botanistes désignaient tous les Palmiers sous le nom général de *Palma*, et en faisaient un genre unique. Linné le premier commença à les distinguer, et en forma dix genres, auxquels il donna les noms de *Chamærops*, *Barassus*, *Corypha*, *Cycas*, *Cocos*, *Phœnix*, *Areca*, *Elate*, *Zamia* et *Caryota*. De ces dix genres deux doivent être portés ailleurs, savoir: *Cycas* et *Zamia*, qui constituent la famille des Cycadées, laquelle forme la passage entre les Monocotylédones et les Dicotylédones. Les huit autres genres contenaient chacun une espèce seulement. Plus tard il forma deux autres genres qu'il nomma *Calamus* et *Elais*. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu mentionne quatorze genres de Palmiers, savoir: les dix établis par Linné, auxquels il ajoute le *Nipa* de Rumphius, le *Licuala* de Thunberg, le *Latania* de Commerson, et le *Mauritia* de Linné fils. Le nombre des Palmiers s'est ensuite accru par le grand nombre de voyages faits dans presque toutes les contrées du globe, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. Mais l'étude de ces végétaux présente les plus grandes difficultés. Tous à l'exception d'un seul sont étrangers à l'Europe; ce sont, pour la plupart, de très-grands arbres, dont les fleurs et les fruits ne se développent que tout à fait au sommet, et sont par conséquent difficiles à atteindre. Ils croissent souvent au milieu des forêts vierges, dans les endroits les plus fourrés; un grand nombre d'espèces sont dioïques. De toutes ces difficultés il résulte que les Palmiers, jusqu'à ces derniers temps, étaient fort incomplétement connus. On possédait dans les collections un assez grand nombre de fruits, mais fort souvent on manquait de détails précis sur la patrie, la forme des feuilles, et sur tous les autres caractères des espèces auxquelles ils appartiennent; et bien qu'on cultive un assez grand nombre de Palmiers dans les serres, ils y végètent si difficilement, qu'à peine compte-t-on quelques espèces qui y fleurissent et dont les fruits parviennent à leur maturité. La famille des Palmiers était donc du petit nombre de celles dont on ne peut bien faire l'histoire qu'aux lieux mêmes où ils croissent. Le professeur Martius, de Munich, qui a parcouru la plus grande partie des provinces du Brésil, a entrepris une histoire complète de la famille des Palmiers. Il a publié un tableau des genres de cette famille, dont il porte le nombre à environ cinquante.

Les Palmiers sont tantôt de grands et beaux arbres, dont la hauteur atteint et surpasse quelquefois cent pieds; d'un port tout particulier; tantôt, mais plus

rarement, ils forment de petits arbustes, quelquefois tout à fait dépourvus de tige et dont toutes les feuilles partent d'une sorte de plateau qui surmonte la racine. Quelques espèces, par leur tige grêle, ressemblent à des Graminées gigantesques. Leur tige, qui a reçu les noms de stipe, de fronde ou de tige à colonne, est généralement simple, dressée, cylindrique, nue excepté à son sommet où elle est couronnée par une énorme touffe de feuilles. Cette tige, dépourvue de véritable écorce, mais présentant l'empreinte des feuilles qui l'ont successivement formée par leur agglutation, offre une organisation intérieure que l'on a déjà fait connaître au mot MONOCOTYLÉDONS. Les feuilles naissent toutes du sommet de la tige; elles sont généralement très-grandes, pétiolées, tantôt simplement pinnées ou digitées, tantôt décomposées, toujours persistantes pendant plusieurs années, et les folioles qui les composent sont roides et coriaces. Les fleurs sont tantôt hermaphrodites, tantôt et plus souvent unisexuées, dioïques ou polygames: elles forment généralement de vastes grappes rameuses, désignées sous le nom de régimes et qui, avant leur épanouissement, sont renfermées dans de grandes spathes coriaces et quelquefois ligneuses, monophylles ou polyphylles; d'autres fois les fleurs forment de simples épis ou des chatons. Le périanthe est à six divisions disposées sur deux rangs, l'un interne et l'autre externe, de sorte qu'il paraît y avoir un calice et une corolle qui persistent. Les trois divisions extérieures sont généralement plus courtes et plus larges; les trois intérieures plus grandes sont souvent soudées par leur base et représentent une corolle monopétale, à trois divisions. Les étamines sont au nombre de six dans la plupart des genres; cependant on en compte quelquefois un plus grand nombre ou bien seulement trois dans quelques genres. Ces étamines sont tantôt libres et tantôt monadelphes, insérées à la base du périanthe et opposées à ses divisions. Dans les fleurs hermaphrodites ou femelles, on trouve un seul ou trois pistils distincts. Dans le premier cas, le pistil unique est tantôt formé de la réunion de trois pistils uniloculaires et monospermes, qui se sont plus ou moins intimement soudés, en sorte qu'il présente trois loges monospermes; tantôt deux des pistils ont avorté, et celui qui reste est à une seule loge et à un seul ovule. Chaque pistil est terminé à son sommet par un style simple et par un stigmate plus ou moins allongé. L'ovule renfermé dans chaque ovaire naît du fond de la loge. Le fruit est un drupe charnu ou fibreux et coriace, contenant un noyau osseux, très-dur, à une ou trois loges monospermes; la graine, outre son tégument propre, se compose d'un endosperme ordinairement cartilagineux, marbré et comme cérébriforme intérieurement, quelquefois charnu et offrant intérieurement une cavité centrale ou latérale, souvent remplie d'un liquide mucilagineux. L'embryon est monocotylédon, très-petit relativement à la masse de l'amande, cylindrique ou déprimé, contenu horizontalement dans une petite fossette latérale de l'endosperme, et plus ou moins éloigné du hile ou point d'attache de la graine.

Dans son énumération des genres qui composent cette famille, le professeur Martius les a divisés en six sections naturelles, dont il a tiré les principaux caractères des spathes polyphylles ou monophylles, de l'ovaire simple ou au nombre de trois, et de la nature du fruit.

1re section. — SABALINÉES.

Plusieurs spathes incomplètes; ovaire triloculaire; baie ou drupe contenant d'une à trois graines.

* Feuilles pinnatifides.

*Chamædorea*, Willd.

** Feuilles palmées.

*Thrinax*, L., Supp.; *Sabal*, Adans.; *Licuala*, Rumphius.

2e section. — CORYPHINÉES.

Plusieurs spathes incomplètes; trois pistils soudés par leur côté interne, mais un seul parvenant à maturité par l'avortement des deux autres; baie ou drupe monosperme.

* Feuilles pinnatifides.

*Morenia*, Ruiz et Pavon.

** Feuilles flabelliformes.

*Rhapis*, Aiton; *Chamærops*, L.; *Livistona*, Rob. Brown; *Corypha*, L.; *Taliera*, Martius.

*** Feuilles pinnées.

*Phœnix*, L.

3e section. — LÉPIDOCARYÉES.

Plusieurs spathes incomplètes; fleurs en chatons; ovaire triloculaire; baie monosperme et écailleuse.

* Feuilles flabelliformes.

*Lepidocaryum*, Martius; *Mauritia*, L., Suppl.

** Feuilles pinnées.

*Calamus*, L.; *Sagus*, Rumph; *Nipa*, Thunb.

4e section. — BORASSÉES.

Plusieurs spathes incomplètes; fleurs disposées en chatons; ovaire à trois loges; baie ou drupe contenant trois graines.

* Feuilles flabelliformes.

*Borassus*, L.; *Lodoicea*, Labill.

** Feuilles pinnées.

*Latania*, Commers.; *Hyphæne*, Gærtn.

5e section. — ARÉCINÉES.

Point de spathe ou une ou plusieurs spathes complètes; ovaire à trois loges; baie monosperme.

* Point de spathe.

*Leopoldinia*, Martius.

** Une ou plusieurs spathes.

A. Feuilles pinnatifides.

*Hyospathe*, Martius; *Geonoma*, Willd.

a. Feuilles pinnées.

*Psychosperma*, Labill.; *Kunthia*, Humb.; *Areca*, L.; *Œnocarpus*, Mart.; *Euterpe*, Gærtn.; *Seaforthia*, R. Br.; *Iriartea*, Ruiz et Pavon; *Wallichia*, Roxburgh.

c. Feuilles bipinnées.

*Caryota*, L.

6e section. — COCOINÉES.

Une ou plusieurs spathes complètes; ovaire à trois loges; drupe contenant une ou trois graines.

* Feuilles pinnées.

†† Drupe monosperme.

A. Stipe épineux.

*Desmonchus*, Martius; *Elæis*, Jacquin; *Bactris*,

Id.; *Guilielma*, Mart.; *Acrocomia*, Id.; *Martinezia*, Ruiz et Pavon; *Astrocaryum*, Meyer.

a. Stipe non épineux.

*Syagrus*, Martius; *Elate*, Aiton; *Cocos*, L.; *Jubœa*, Humb.; *Maximiliania*, Mart.; *Diplothemium*, Id.

†† Drupe à trois graines.

*Attalea*, Humb.; *Areng*, Labill.

** Feuilles simples.

*Manicaria*, Gærtner.

Les Palmiers sont les plus beaux ornemente de la végétation intertropicale. En effet, ce sont les régions tropicales qui peuvent être considérées comme le berceau et la véritable patrie de ces végétaux intéressants. Selon la remarque du professeur Martius, dans l'hémisphère boréal, ils ne dépassent pas le trente-cinquième degré, tandis qu'ils descendent jusqu'au quarantième dans l'hémisphère austral. Chaque espèce de Palmier a en général ses limites fixes, au delà desquelles on la voit rarement s'étendre. Aussi dans chaque partie du globe trouve-t-on des espèces particulières de Palmiers, qui forment en quelque sorte un des caractères de sa végétation. Cependant un petit nombre d'espèces, surtout parmi celles qui croissent sur les bords de la mer, paraissent en quelque sorte cosmopolites; tels sont, par exemple, le Cocotier, le *Borassus*, l'*Acrocomia sclerocarpa*, et quelques autres. Le professeur de Munich estime qu'il n'existe pas moins de mille espèces différentes de Palmiers dans toutes les régions du globe où ces végétaux peuvent croître, non pas qu'on en connaisse déjà un nombre aussi considérable, mais il espère que les recherches plus exactes des voyageurs les feront facilement découvrir. Quelques Palmiers croissent dans les lieux humides, sur le bord des sources et des fleuves; d'autres se plaisent sur les plages sablonneuses et maritimes; quelques-uns préfèrent les vastes plaines et y vivent soit isolés, soit réunis en société; enfin plusieurs croissent sur les montagnes plus ou moins élevées.

Cette famille renferme des végétaux non-seulement très-remarquables par la beauté, l'élégance de leurs formes, mais de la plus haute importance pour les services nombreux qu'ils rendent aux habitants des contrées où ils croissent. Plusieurs même sont des arbres de la première nécessité et dont les fruits sont l'aliment presque exclusif de certains peuples. Ainsi les fruits du Dattier pour les habitants de tout le bassin méridional et occidental de la Méditerranée, le Cocotier, le Chou palmiste pour les habitants de l'Inde, de l'Amérique et des îles de l'océan Pacifique, sont un aliment aussi abondant que nécessaire; on mange aussi les fruits de l'*Areca*, de l'*Elate*. Plusieurs espèces de cette famille fournissent une fécule amilacée très-pure, connue sous le nom de Sagou, et que l'on tire principalement du *Sagus farinacea*, du *Phœnix farinacea*, etc.; d'autres un principe astringent, une sorte de sang-dragon, comme le *Calamus Rotang*. Quelques-unes fournissent de l'huile grasse, comme l'*Elæis Guineensis*. Enfin ces arbres offrent encore aux habitants des régions équatoriales des bois de construction pour leurs maisons, de larges feuilles pour les recouvrir, des fibres résistantes pour faire des lignes et des filets. La sève d'un assez grand nombre d'espèces est susceptible de passer à la fermentation spiritueuse et de donner par la distillation une liqueur alcoolique.

Envisagée sous le rapport botanique, la famille des Palmiers constitue un groupe parfaitement distinct par son port, la structure de son périanthe et celle de sa graine. Elle se rapproche des Graminées par plusieurs caractères extérieurs, mais c'est avec la famille des Joncées qu'elle a les rapports les plus intimes, surtout avec les genres *Xerotes* et *Flagellaria*.

PALMIERS MARINS. POLYP. Nom vulgaire, donné à quelques espèces du genre *Encrinus*, *V.* CRINOÏDES.

PALMINE. BOT. Substance particulière que l'on obtient par le traitement de l'huile de *Palma-Christi* ou Ricin avec l'Acide nitrique. Cette substance se distingue de toutes ses analogues en ce qu'elle a conservé l'odeur de l'huile de Ricin, qu'elle fond à 66° et se prend par le refroidissement en une masse dont la cassure ressemble à celle de la cire. La Palmine est soluble dans l'Ether sulfurique, et presque insoluble dans l'Alcool.

PALMIPÈDES. ZOOL. En Mammalogie, Illiger a donné ce nom à un groupe assez naturel, qu'il composait des Castors et du Myopotame; mais dans un sens plus général on désigne par ce mot tous les animaux dont les pieds sont palmés, c'est-à-dire chez lesquels les doigts sont réunis entre eux par une membrane. Tels sont les Crocodiles et un grand nombre de Chéloniens et de Batraciens, parmi les Reptiles; les Phénicoptères, les Canards, les Mouettes, les Cormorans et une foule d'autres parmi les Oiseaux; les Loutres, les Phoques et plusieurs autres genres parmi les Mammifères. Le nom de Palmipèdes s'applique le plus ordinairement aux groupes ci-dessus désignés, c'est-à-dire aux animaux aquatiques des trois classes supérieures; et il conviendrait également aux Poissons qui, presque tous, sont véritablement palmés, et même à quelques animaux qui, bien loin de fréquenter les eaux, vivent habituellement sur les arbres ou dans les cavernes; tels sont, parmi les Mammifères, les Galéopithèques et les Chauves-Souris : celles-ci ne diffèrent en effet des Quadrupèdes et des Oiseaux désignés ordinairement sous le nom de Palmipèdes, que par l'immense étendue de leur palmature. Réciproquement, parmi les animaux aquatiques on connaît quelques genres chez lesquels il n'existe aucune trace de membrane entre les doigts; tels sont, parmi les Reptiles, les Tupinambis; et cependant quelques-uns de ces Lézards nagent avec la plus grande facilité, se tiennent le plus souvent dans l'eau, et se laissent même fréquemment pêcher comme des Poissons.

Les Palmipèdes forment la quinzième ordre de la méthode ornithologique de Temminck; les caractères sont: bec de forme variée; pieds courts, plus ou moins retirés dans l'abdomen; doigts antérieurs à moitié garnis de membranes découpées, ou totalement enveloppés par ces membranes qui comprennent aussi quelquefois le pouce; ordinairement celui-ci est articulé intérieurement sur le tarse; plusieurs genres en sont dépourvus.

Habitants des mers, des fleuves ou des marais, les Palmipèdes ne les quittent que pour se retirer sur les rives

qui les baignent, et dont ils s'écartent bien rarement pour se hasarder dans l'intérieur des terres; il en est même qui n'y pénètrent jamais; vivant presque continuellement à la surface des eaux, ils ne viennent à terre que pour y déposer leurs œufs et les couver. Les uns sont doués de la faculté de voler et de nager avec une égale vitesse, d'autres plongent et nagent avec la même facilité entre deux eaux, comme à la surface. Presque tous se nourrissent de Poissons, de Mollusques et de Vers; ils établissent leurs nids dans des trous, sur les rochers, au milieu des joncs et des broussailles marécageuses, et quelquefois tout simplement sur la grève; quelques-uns, malgré la palmature de leurs pieds, s'établissent au sommet des arbres sur lesquels il n'est pas rare de les voir perchés. Tous ont le plumage épais et serré; les plumes sortent d'un duvet extrêmement moelleux que les arts ont su mettre à profit pour la confection de certaines fourrures très-recherchées. Dans la plupart des genres de cet ordre, la mue est double et la robe des femelles très-différente de celle des mâles. Pendant les deux ou trois premières années, les jeunes ont aussi un plumage incertain, qui, au premier abord, rend assez embarrassante la division des sexes. On trouve des Palmipèdes sur tous les points du globe.

PALMIPES. ÉCHIN. (Link.) *V.* PALMASTÉRIE.

PALMISTE. ZOOL. On a donné ce nom à un Écureuil, à un Oiseau du genre Tachyphore de Vieillot, ainsi qu'aux larves d'une grosse espèce de Coléoptère du genre Calandre. *V.* tous ces mots.

PALMISTE. BOT. Nom donné par quelques botanistes au genre *Chamærops*. *V.* CHAMÉROPS.

PALMON. *Palmon.* INS. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Ptéromalines, établi par Dalman, sur un insecte renfermé dans du Copal, et qui lui a présenté pour caractères : antennes filiformes, terminées par une grande massue, insérées au milieu du front et composées de douze articles; corps allongé, avec l'abdomen un peu élevé; oviducte exserte, allongé; cuisses postérieures épaisses et denticulées en dessous.

PALMON BELLATEUR. *Palmon bellator*, Dalm. Il est bleu avec l'abdomen et les pieds d'un jaune ferrugineux.

PALMO-PLANTAIRES. MAM. (Storr.) *V.* PALMAIRES.

PALMULAIRE. *Palmularia.* POLYP. FOSS. Nom donné par Defrance à un genre de Polypiers fossiles, qu'il caractérise de la manière suivante : corps fixé, solide, plat, linéaire, uni sur l'une de ses faces; l'autre est garnie de côtes arrondies, partant du centre et allant se terminer obliquement sur les bords.

PALMULAIRE DE SOLDANI. *Palmularia Soldonii*, Defr. Ce sont de petits corps d'environ deux lignes de longueur, sur moins d'une ligne de largeur, plans, lisses sur une face, élargis d'un bout. L'une des faces est couverte d'environ vingt à trente petites côtes, partant d'un centre commun, comme les nervures d'une feuille; ils sont du reste pleins, solides et sans pores. On les a trouvés dans la falunière d'Orglandes, département de la Manche.

PALMYRE. *Palmyra.* ANNÉL. Savigny a décrit sous ce nom (Syst. des Annél., p. 16) un genre de sa famille des Aphrodites dans l'ordre des Néréidées, dont les caractères sont : point d'écailles dorsales; cirres tentaculaires au nombre de cinq, dont la paire externe est plus grande; une seule paire d'yeux et des mâchoires demi-cartilagineuses; point de tentacules à l'orifice de la trompe.

PALMYRE AURIFÈRE. *Palmyra aurifera*, Savig., *loc. cit.* Elle a été observée sur les côtes de l'Ile-de-France. Son corps, composé de trente anneaux et de trente paires de pattes, est obtus à ses deux extrémités; ses branchies sont à peine visibles; les soies qui naissent en faisceaux sur les rames dorsales sont plates, recourbées en palmes voûtées; elles brillent d'un éclat métallique.

PALOMBE. *Palumba.* OIS. Syn. vulgaire de Pigeon.

PALOMET, PALOMETTE. BOT. Nom vulgaire d'un petit Agaric que Thore a décrit dans sa Chloris des Landes, et qui est l'un des mets les plus agréables que puisse offrir la classe entière des Champignons. *V.* MOUSSERON.

PALOMMIER. BOT. *V.* GAULTHÉRIE.

PALOMYDES. INS. *V.* MYODAIRES.

PALOUÉ. BOT. *V.* PALOVE.

PALOURDE. CONCH. Nom vulgaire de plusieurs grosses Coquilles bivalves, en diverses parties de la France; sur les côtes océanes, c'est le *Cardium rusticum*. Dans le midi, ce sont les *Unio*.

PALOURDE. BOT. Variété de Courge qu'on donne aux bestiaux en quelques cantons de la France.

PALOVE. *Palovea.* BOT. C'est un genre de plantes de la famille des Légumineuses et de l'Ennéandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Guian., 1, p. 365, t. 141) pour un petit sous-arbrisseau originaire des lieux humides de la Guiane, et qu'il nomme *Palovea Guianensis*; sa tige est grêle et peu rameuse; ses feuilles alternes, simples, à peine pétiolées, elliptiques, oblongues, acuminées, entières, glabres et coriaces. Les fleurs sont grandes, terminales, rarement axillaires, réunies en petit nombre; elles sont purpurines, à filaments cramoisis; chacune d'elles est accompagnée d'une écaille concave, et en outre d'un involucre ou calicule extérieur monophylle, bifide et recouvrant la base du véritable calice. Celui-ci est tubuleux, verdâtre, presque cylindrique, divisé supérieurement en quatre lobes allongés, obtus et réfléchis; le supérieur et l'inférieur sont plus grands que les deux latéraux. La corolle se compose de cinq pétales, savoir : trois plus grands, dont un supérieur, dressé, allongé, le plus grand; les deux inférieurs sont extrêmement petits, à peine visibles et ont jusqu'ici échappé à l'attention de tous les observateurs qui ont décrit la corolle comme formée de trois pétales seulement. Les étamines au nombre de neuf sont très-longues, insérées, ainsi que la corolle, à la gorge du calice; les filets sont distincts, capillaires et presque égaux; les anthères, obtuses à leurs deux extrémités, sont comme transversales. L'ovaire est longuement pédicellé à sa base, recourbé, décliné, terminé par un style capillaire qui devient très-long et par un stigmate capitulé. Le fruit est une gousse plane, allongée, aiguë, contenant un petit nombre de graines.

PALPES. INS. *V.* BOUCHE.

PALPEURS. *Palpatores.* INS. Tribu, auparavant fa-

mille, de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, établie par Latreille, et qu'il caractérise ainsi (Fam. nat. du Règne Anim.) : tête ovoïde, dégagée ou séparée du corselet par un étranglement; extrémité antérieure du corselet rétrécie et plus étroite que la tête; palpes maxillaires toujours renflées vers leur extrémité, très-saillantes et de la longueur au moins de la tête; abdomen ovalaire ou subovoïde, embrassé inférieurement par les élytres; antennes presque filiformes ou grossissant insensiblement vers leur extrémité, plus ou moins coudées; palpes labiales courtes; leur dernier article (Mastige) ou celui des maxillaires (Scydmène) très-petit, pointu. Ces insectes sont de petite taille; on les trouve dans les lieux humides, sous la pierre ou dans les herbes. Cette tribu comprend deux genres. *V.* Mastige et Scydmène.

PALPICORNES. *Palpicornes*. ins. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établie par Latreille et ainsi caractérisée (Familles nat., etc.) : antennes composées de six ou neuf articles, insérées dans une fossette profonde, sous les bords latéraux et avancés de la tête, se terminant par une massue perfoliée ou solide, guère plus longues ou même plus courtes que les palpes maxillaires; menton grand, en forme de bouclier; palpes maxillaires longues. Plusieurs de ces Insectes vivent dans l'eau; ils ont pour cela des pieds natatoires et leurs tarses paraissent n'avoir que quatre articles, le premier étant très-court et souvent peu distinct; en général ces Coléoptères, quand ils sont dans l'eau, ne laissent paraître que leurs palpes, qui sont si longues qu'on les prendrait pour des antennes; au contraire quand ils sortent de l'eau, leurs palpes sont cachées sous la tête, et alors les antennes sont mises en avant, et semblent leur servir à toucher les corps environnants et à diriger leur marche. Latreille divise cette famille en deux tribus. *V.* les mots Hydrophiliens et Sphéridiotes.

PALPIMANE. *Palpimanus*. arach. Genre de la famille des Araignées fileuses, publié par Léon Dufour, dans les Annales générales des Sciences physiques (vol. iv, p. 364). Caractères : mandibules verticales; mâchoires conniventes, très-obtuses, inclinées sur la lèvre qui est triangulaire, pointue, aussi longue que les mâchoires; huit yeux disposés sur deux lignes transversales, distantes, arquées en sens contraire; palpes insérées vers le milieu du bord externe des mâchoires; article terminal des tarses antérieurs inséré latéralement et dépourvu d'ongles; filières saillantes. Ce genre paraît être intermédiaire des Érèses et des Saltiques.

Palpimane bossue. *Palpimanus gibbulus*, Duf., Ann. génér., pl. lxix, fig. 5. Elle est revêtue, soit aux pattes, soit au corps, d'un duvet composé de poils grisâtres, tirant au brun-marron sur le corps; le corselet offre vers sa partie postérieure une légère fossette centrale; les palpes sont courtes, et leur dernier article a quelques poils plus roides; les pattes n'ont point de piquants particuliers; la première paire, d'une grosseur disproportionnée avec les autres, se compose d'une hanche de deux articles, dont le premier, fort gros, est bombé, d'une cuisse renflée et cambrée, d'un genou plus fort que la jambe, d'un tibia velu au côté interne, d'un tarse de deux articles dont le dernier est simplement velu. Taille, trois lignes et demie. En Espagne.

PALPULE. *Palpula*. ins. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la fam. des Tinéites, institué par Treitschke, avec les caractères suivants : palpes inférieures longues, épaisses, très-divergentes et coupées obliquement à leur sommet, duquel surgit le troisième article formant une pointe assez longue et très-fine; trompe courte, mais visible; antennes filiformes; tête oblongue, avec les yeux très-petits; corselet ovale; abdomen assez court et légèrement aplati; jambes postérieures peu longues et épaisses; ailes supérieures lancéolées et brièvement frangées; ailes inférieures de la même forme, mais plus petites et largement frangées, surtout au bord interne. Les chenilles des Palpules vivent à découvert sur les arbres et arbustes; elles suspendent leurs chrysalides aux feuilles et aux rameaux; elles ont des couleurs assez vives. L'espèce principale est le *Palpula bitrabicella*.

PALTORIA. bot. Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou et du Chili, ont décrit et figuré sous ce nom générique une plante qui a été réunie au genre *Ilex* par Jussieu et par tous les auteurs modernes. *V.* Houx.

PALUDAPIUM. bot. (Tabernæmontanus.) Synonyme d'*Apium graveolens*, L. *V.* Ache.

PALUDELLE. *Paludella*. bot. (*Mousses*.) Ce genre a été créé par Bridel qui y rapporte le *Bryum squarrosum* de Linné; il lui donne les caractères suivants : urne terminale; péristome double : l'externe composé de seize dents lancéolées, aiguës; l'interne formé par une membrane divisée en seize dents courtes, séparées par un point proéminent; la coiffe est inconnue, mais se fend latéralement comme dans les vrais *Bryum*, dont ce genre diffère à peine; en effet, il ne s'en distingue que par la brièveté des divisions de son péristome interne et par l'absence des cils de ce péristome, caractères qui le rapprochent surtout des *Pohlia*. Plusieurs auteurs confondent ce genre ainsi que plusieurs autres avec les *Bryum* : c'est l'opinion des muscologistes anglais; les botanistes allemands au contraire, qui en général subdivisent davantage les genres, admettent assez généralement le genre *Paludella*.

Paludelle bombée. *Paludella squarrosa*, Bridel; *Bryum squarrosum*, L., Hedw., Spec. Musc., t. 44, fig. 6-11; *Hypnum Paludella*, Web. et Mohr. C'est une Mousse assez grande, à tige droite, peu rameuse, à feuilles ovales, pointues, étalées ou réfléchies, dentelées vers leur extrémité; l'urne est terminale, oblongue, penchée, portée sur une soie assez longue. Elle croît dans les marais du nord de l'Europe, en Suède, en Laponie, en Russie et dans le nord de l'Allemagne.

PALUDINE. *Paludina*. moll. Ce genre dont on attribue la création à Guettard, fait partie des Mollusques pectinibranches, et peut être placé dans la famille des Cricostomes de Blainville. Il a pour caractères : animal spiral; le pied trachélien ovale, avec un sillon marginal antérieur; tête proboscidiforme; tentacules coniques, obtus, contractiles, dont le droit est plus renflé que le gauche et percé à sa base pour la sortie de l'organe excitateur mâle; yeux portés sur un renflement formé par le tiers inférieur des tentacules; bouche

sans dents, mais pourvue d'une petite masse linguale hérissée; anus à l'extrémité d'un petit tube au plancher de la cavité respiratoire; organes de la respiration formés par trois rangées de filaments branchiaux, et contenus dans une cavité largement ouverte, avec un appendice auriforme inférieur à droite et à gauche; sexes séparés sur des individus différents; l'appareil femelle se terminant par un orifice fort grand dans la cavité branchiale; l'organe mâle cylindrique, très-gros, se renflant quand il est rentré; le tentacule droit et sortant par un orifice situé à la base; enquille épidermée, conoïde, à tours de spire arrondis; le sommet mamelonné; ouverture arrondie, ovale, plus longue que large, anguleuse au sommet; les deux bords réunis, tranchants, jamais recourbés en dehors; opercule corné, appliqué, squammeux, ou à éléments imbriqués; le sommet subcentral.

PALUDINE VIVIPARE. *Paludina vivipara*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 173, n° 1; *Helix vivipara*, L., Gmel., p. 3646, n° 103; *Nerita vivipara*, Müll., Verm., p. 182, n° 370; *Cyclostoma viviparum*, Drap., Mollusq. terrestr. et fluviat., pl. 1, fig. 16; Lister, Conchyl., tab. 126, fig. 26; Fovanne, Conchyl., pl. 61, fig. D, 9. La coquille, qui a quelquefois un pouce de diamètre, est conoïde, un peu ventrue, mince, subtransparente, à cinq ou six tours de spire, séparés par une suture profonde, cachant sous un épiderme de couleur verdâtre, des bandes décurrentes brunes ou fauves sur un fond blanchâtre.

PALUDINE AGATHE. *Paludina achatina*, Lamk., *ibid.*, n° 2; *Nerita fasciata*, Müll., Verm., p. 128, n° 369; *Helix fasciata*, L., Gmel., p. 3646, n° 106; Encyclop., pl. 458, fig. 1, a, b. Elle se trouve avec la précédente dans les eaux douces du Midi. Coquille un peu plus grande et, en général, plus allongée, un peu plus solide et plus nettement fasciée que la précédente, avec laquelle elle a les plus grands rapports; toutes deux se trouvent dans les grandes rivières du midi de la France et de l'Italie.

On en connaît en outre un assez grand nombre d'espèces à l'état fossile, que l'on trouve aux environs de Paris, et dans diverses autres localités, soit de France, d'Allemagne ou d'Italie.

PALUMBA. OIS. *V.* PALOMBE.

PALYTHOÉ. *Palythoa.* POLYP. Genre de l'ordre des Alcyonées, dans la division des Polypiers sarcoïdes, ayant pour caractères : Polypier en plaque étendue et couverte de mamelons nombreux, cylindriques, de plus d'un centimètre de hauteur, réunis entre eux; cellules isolées, presque cloisonnées longitudinalement et ne contenant qu'un seul Polype. Sous cette dénomination, Lamouroux a cru devoir distraire du genre Cabotique des Alcyons deux productions marines, figurées et décrites par Solander et Ellis, comme faisant partie de ce dernier genre et que les auteurs n'en ont point distinguées non plus. Ces Polypiers, composés de mamelons de deux à trois lignes de diamètre sur cinq à sept lignes de hauteur, forment des nappes ou croûtes peu considérables, recouvrant les corps marins; les mamelons sont réunis et adhèrent ensemble presque jusqu'à leur extrémité qui est saillante et percée au centre d'une ouverture arrondie ou étoilée; l'intérieur des mamelons est creux et les parois sont marquées en dedans de dix à douze lames saillantes, longitudinales. Desséchés, leur couleur est d'un gris terreux et leur consistance analogue à celle de la plupart des Alcyons desséchés. Les animaux ne sont pas connus. Les espèces de ce genre adhèrent sur les rochers des côtes des Antilles. Ce sont les *Palythoa stellata* et *ocellata*.

PAMBORE. *Pamborus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Latreille et caractérisé ainsi : tarses semblables dans les deux sexes; dernier article des palpes fortement sécuriforme; corselet presque cordiforme; élytres en ovale allongé. Ce genre se distingue des Teffius, Procères, Carabes et Calosomes, par les mandibules qui, dans ceux-ci, n'ont pas de dents notables au côté interne; les Cychres, les Scaphinotes et les Sphérodères de Dejean, s'en éloignent parce que leurs élytres sont carénées latéralement et qu'elles embrassent l'abdomen, ce qui n'a pas lieu dans les Pambores; la tête des Pambores est assez allongée, plane en dessus, et rétrécie postérieurement; la lèvre supérieure est bilobée, à peu près comme dans les Carabes; les mandibules sont peu avancées, très-courbées, et très-fortement dentées intérieurement; le menton est assez grand, presque plan, rebordé et légèrement échancré en arc de cercle; les palpes sont très-saillantes; leurs premiers articles vont un peu en grossissant vers l'extrémité; les antennes sont filiformes, et un peu plus courtes que la moitié du corps; le corselet est assez grand; les élytres sont un peu convexes; les pattes sont à peu près comme celles des Carabes; mais les jambes antérieures sont terminées par deux épines un peu plus fortes, surtout l'intérieure, et l'échancrure entre les deux épines se prolonge un peu sur le côté interne; les tarses sont semblables dans les deux sexes.

PAMBORE ALTERNANT. *Pamborus alternans*, Latr., Enc. Méth., t. 8, p. 678, n° 1; Ins., Dej., Spec. des Col., t. II, p. 19. Cet insecte est long de treize lignes et large de quatre lignes trois quarts. Il est noir, avec les côtés du corselet d'un bleu violet; les élytres sont sillonnées, et d'une couleur de bronze foncée; les sillons sont coupés par des impressions transverses et présentent chacun une rangée de tubercules ou de grains élevés. Nouvelle-Hollande.

PAMEA. BOT. *V.* PAMIER.

PAMET. MOLL. Nom qu'Adanson (Voy. au Sénég., pl. 18) a donné à une coquille de son genre Telline; genre qui correspond en tout aux Donaces des auteurs (*V.* ce mot). Gmelin a confondu cette coquille avec le *Donax rugosa*, mais c'est une espèce distincte; Lamarck la nomme Donace allongée, *Donax elongata*.

PAMIER. *Pamea.* BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, p. 946, tab. 359) a décrit sous le nom de PAMIER DE LA GUIANE, *Pamea Guianensis*, un arbre de la Polygamie Monœcie, L., qui croît dans les forêts de la Guiane, et qu'il dit avoir beaucoup de rapports avec le *Catappa* de Rumph (*Herb. Amboin.*, vol. 1, tab. 68) et l'*Adamaram* de Rhéede (*Hort. Malab.*, vol. 4, tab. 3 et 4), plantes dont Linné a fait une espèce de *Terminalia*. D'après une note d'Aublet ajoutée à la fin de sa

description, où il est dit que l'on cultive le même arbre à l'Ile-de-France, sous le nom de Badamier, Lamarck a proposé, dans l'Encyclopédie, de réunir le *Pamea Guianensis* au *Terminalia mauritiana*; mais il est vraisemblable qu'on a mal interprété la note en question; elle se rapporte à l'arbre des Moluques, et non à celui de Cayenne. En conséquence le *Pamea*, quoique peut-être congénère du *Terminalia mauritiana*, n'est probablement pas identique avec lui. Les différences de patrie autorisent ce soupçon. En attendant qu'on ait une nouvelle description du *Pamea*, voici en abrégé celle qu'en a laissée Aublet : le tronc de cet arbre s'élève à plus de trente pieds; il est composé d'un bois blanc, cassant, revêtu d'une écorce grisâtre, lisse et gercée. Son sommet se divise en branches dont les unes sont droites, les autres inclinées, presque horizontales, s'étalant au loin et en tout sens. Ces branches se subdivisent en petits rameaux; elles portent des nœuds espacés et garnis de plusieurs rangs de feuilles placées très-près les unes des autres. Celles-ci sont entières, oblongues, ovales, lisses, vertes, ondulées sur les bords et terminées en pointe. Elles sont très-grandes, pétiolées et partagées par une nervure médiane, saillantes en dessous. Les fleurs n'ont pu être observées. Chaque fruit est attaché au calice qui est divisé en trois parties larges et obtuses; c'est une baie oblongue et triangulaire, épaisse, renfermant une amande oblongue, dicotylédone et comestible. Les fruits sont ramassés en grappes portées sur de longs pédoncules axillaires.

PAMPA. MAM. Synonyme de Pajeros, espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

PAMPELMOUSSE. BOT. Pour Pamplemousse. *V.* ORANGER.

PAMPHAGE. *Pamphagus.* INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, établi par Thunberg aux dépens des Truxales de Fabricius, dont les Pamphages paraissent suffisamment différer par des antennes prismatiques, implantées sur une tête qui n'est point pyramidale; les palpes sont cylindriques, le dernier article des maxillaires est plus long que le précédent; corps assez épais, robuste; tête faiblement surbaissée; élytres et ailes grandes; abdomen épais; pattes postérieures larges, comprimées latéralement.

§ 1. Antennes s'amincissant graduellement de la base à l'extrémité.

PAMPHAGE ÉCHANCRÉ. *Pamphagus emarginatus*, Blanch.; *Xiphicera emarginata*, Serv. Corps d'un brun noirâtre; antennes brunes, bordées de jaune; corselet brun, strié et caréné de jaunâtre; élytres brunes, tachetées de noirâtre; bord sutural verdâtre; ailes d'un jaune verdâtre à la base, seulement veinées à l'extrémité. Taille, deux pouces. Du Brésil.

§ 2. Antennes ayant leurs derniers articles brusquement plus étroits que les autres. — Femelles aptères.

PAMPHAGE CARÉNÉ. *Pamphagus carinatus*, Blanch.; *Gryllus carinatus*, Lin. Corps d'un jaune roussâtre; antennes grises; côtés de la tête blanchâtres; corselet fortement caréné au milieu, gris en dessus, avec des bandes latérales blanchâtres; élytres ferrugineuses; ailes brunes et transparentes. Taille, cinq pouces, les ailes étant étalées. Du cap de Bonne-Espérance.

§ 3. Corselet fortement élevé au milieu; antennes filiformes.

PAMPHAGE ÉLÉPHANT. *Pamphagus Elephas*, Blanch.; *Gryllus Elephas*, Stoll, Fab. Corps gris, très-épais chez la femelle; plusieurs lignes grises et blanches sur la tête et le corselet; élytres brunes, avec des taches irrégulières plus obscures. Taille, trois pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

§ 4. Corselet élevé, se prolongeant sur la base des élytres. — Femelles ailées.

PAMPHAGE CYMBIFORME. *Pamphagus cymbiformis*, Blanch.; *Gryllus serratus*, Fab. Son corps est verdâtre; sa tête a deux lignes rousses sur le sommet et deux autres jaunâtres sur la partie latérale de la face; antennes aplaties, peu larges; corselet tricaréné, avec la carène du milieu très-élevée, crénelée, les deux latérales crénelées et bordées d'une ligne jaune; élytres vertes, avec la suture jaune. Taille, trois pouces. Cayenne.

PAMPHALÉE. BOT. *V.* PANPHALÉE.

PAMPHILA. INS. Fabricius a formé sous ce nom un genre de Lépidoptères diurnes, de la famille des Papilionides de Latreille, que ce dernier a compris dans son genre Hespérie. *V.* ce mot.

PAMPHILE. *Pamphilus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, établi par Latreille, et ayant pour caractères : labre caché ou peu saillant; antennes de seize à trente articles, simples dans les deux sexes; tête très-grande, paraissant presque carrée vue en dessus; mandibules grandes, arquées, croisées, terminées par une pointe forte, avec une entaille et une dent robuste au côté interne; ailes supérieures ayant deux cellules radiales fermées, dont la première presque demi-circulaire, et trois cellules cubitales complètes, dont la deuxième et la troisième reçoivent chacune une nervure récurrente; abdomen déprimé, parfaitement sessile; celui des femelles ayant une tarière composée de deux lames dentelées en scie, et reçue dans une coulisse de l'anus.

Les Pamphiles ont été distingués des Tenthrèdes par Linné qui les a placés dans une division particulière de ce genre. Après que Latreille eut donné à ces Hyménoptères le nom de Pamphile, Fabricius leur substitua celui de Lyda qui a été adopté par Klug, dans les Actes des curieux de la nature, et par Lepelletier de Saint-Fargeau, dans sa Monographie des Tenthrédines. Jurine a aussi établi ce même genre sous le nom de *Cephaleia*, en y réunissant les Mégalodontes de Latreille. Les mœurs et les métamorphoses de quelques espèces de ce genre ont été étudiées par Frich, Bergman et Degéer. Les larves diffèrent des autres fausses chenilles, parce qu'elles n'ont point de pattes membraneuses, et que leur derrière est terminé par deux sortes de cornes pointues. Les trois premiers anneaux du corps portent chacun deux parties coniques et écailleuses, analogues aux pattes écailleuses des chenilles, mais qui sont presque inutiles dans le mouvement, de manière que Bergman dit que ces larves sont dépourvues de pattes. Le corps de ces fausses chenilles est

allongé et nu. Leur premier anneau a, de chaque côté, une plaque écailleuse, et en dessous, deux autres plaques, mais plus petites et noires. La tête a quatre petites palpes coniques dont les extérieures ou les maxillaires plus grandes, et une filière placée à l'extrémité de la lèvre inférieure. Les mandibules sont fortes. Les antennes sont petites, saillantes, de figure conique, terminées en pointe fine, et composées de huit pièces, ce qui distingue encore ces larves de celles des insectes des autres genres de la famille. Ces fausses chenilles se trouvent sur divers arbres fruitiers; celles qui vivent sur l'Abricotier en lient ensemble les feuilles avec de la soie blanche et les mangent. Chacune d'elles se file en outre une petite demeure particulière, un tuyau de soie proportionné à la grosseur du corps, et tous ces tuyaux sont renfermés dans le paquet de feuilles. Ces larves ne marchent pas : c'est par des mouvements de contraction qu'elles parviennent à avancer, et elles s'appuient aux parois de leur tuyau pour exécuter ce mouvement. Quand elles veulent aller plus loin, elles sont obligées de filer pour allonger leur tuyau, afin de n'en pas sortir et de trouver toujours un point d'appui. Une des particularités les plus remarquables de leur allure, c'est qu'elles sont toujours placées sur le dos lorsqu'elles veulent changer de place et glisser en avant ou en arrière. Si l'on retire une de ces fausses chenilles de son nid, et qu'on l'abandonne à elle-même sur une feuille, elle se pose sur le dos et commence à tendre tout autour de son corps des arcs de soie, qu'elle fixe contre le plan de position; elle construit ainsi une voûte soyeuse dans laquelle elle peut se glisser en se contractant. Quelquefois ces fausses chenilles se laissent descendre à terre en se tenant à une soie qu'elles filent instantanément : ceci n'a rien d'extraordinaire, mais c'est leur manière de remonter qui est remarquable; elle mérite de fixer l'attention. La fausse chenille qui veut remonter à l'endroit qu'elle a quitté, se courbe et applique sa tête au milieu du corps pour y attacher le bout du fil auquel elle est suspendue; là, elle s'entoure d'une ceinture et d'une boucle de la même matière : son corps glisse en avant dans cette ceinture, de sorte qu'au lieu d'embrasser son milieu, cette boucle de soie se trouve maintenant près de son derrière. Elle a soin de ne pas tirer tout à fait son corps hors de la ceinture, puisqu'elle doit en faire un point d'appui. Sa tête étant portée le plus haut qu'il est possible, elle se fixe, et fait une manœuvre semblable à la précédente. Ces fausses chenilles se cachent dans la terre pour se transformer. On trouve une autre chenille du même genre sur le Poirier; elle vit en société et a été connue par Réaumur.

Pamphila des prés. *Pamphilus pratensis*, Latr.; *Lyda pratensis*, Lepell.; *Lydo vafra*, Fab.; *Tenthredo vafra*, L.; *Tenthredo pratensis*, Fabr.; *Tenthredo stellata*, Christ. Noire; antennes, pattes et des taches diverses sur la tête et sur le corselet, jaunes; bords de l'abdomen fauves; ailes transparentes. En Allemagne. On trouve aux environs de Paris, les *Pamphilus erythrocephalus, punctatus, Geoffroyi, varius, sylvaticus, betulæ*, etc.

PAMPLEMOUSSE. bot. *V.* Oranger.

PAMPRE. bot. On désigne vulgairement sous ce nom les rameaux de la Vigne chargés de feuilles et de fruits.

PANABASE. min. Syn. de Cuivre gris. *V.* Cuivre.

PANACHE. ins. Les Coléoptères que Geoffroy avait réunis sous ce nom générique font actuellement partie des genres Drile et Ptilin. *V.* ces mots.

PANACHE DE MER. annél. Nom vulgaire des Sabelles et des Amphitrites.

PANACHE DE PERSE. bot. Synonyme vulgaire de *Fritillaria Persica*.

PANACOCO. bot. Aublet a décrit et figuré (Pl. de la Guiane, vol. 2, p. 769, tab. 307) sous le nom de *Grand Panacoco*, un des plus grands et des plus gros arbres de la Guiane. Il l'avait placé dans le genre *Robinia*, de la famille des Légumineuses, en lui donnant le nom vulgaire comme spécifique; mais Willdenow substitua inutilement à ce dernier nom celui de *tomentosa*. Dans ses Mémoires sur la famille des Légumineuses, De Candolle a reconnu que la figure du *Robinia Panacoco* d'Aublet avait été faite sur deux plantes différentes, savoir, quant au feuillage sur une espèce de *Swartzia*, et quant aux fleurs et au fruit, sur un arbre tout à fait différent, peut-être sur quelque espèce de *Lonchocarpus*. Ne sachant auquel de ces deux arbres le nom vulgaire de *Panacoco* est appliqué, De Candolle a préféré retenir pour la nouvelle espèce de *Swartzia* le nom spécifique de *tomentosa*. Cependant il est extrêmement probable que la description du *Grand Panacoco* était destinée plutôt au feuillage qu'aux fleurs, et par conséquent le mot de Panacoco s'applique à la plante décrite et figurée avec détail par De Candolle, *loc. cit.*, tab. 59. *V.* Swartzie.

PANÆTIE. *Panœtia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Cassini qui le caractérise de la manière suivante : calathide discoïde; disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, pauciflore, féminiflore; péricline égal aux fleurs, hémisphérique, formé de squammes nombreuses, régulièrement imbriquées, étagées, appliquées : les intermédiaires pétaliformes, largement appendiculées; réceptacle plan et nu; fleurs du disque à ovaire oblong et glabre, à aigrette longue, persistante, composée de trois ou quatre squammellules égales, unisériées et filiformes; corolle égale à l'aigrette, glabre, à tube long, à limbe profondément divisé en cinq lanières longues. Les fleurs de la couronne ont l'ovaire semblable à ceux des fleurs du disque et l'aigrette ordinairement réduite à deux squammellules, la corolle glabre, à tube très-long et très-menu, à limbe divisé jusqu'à sa base en trois lanières longues, linéaires et souvent inégales; elles n'ont point d'étamines.

Panætia de Lesson. *Panœtia Lessonii*, Cass. C'est une plante herbacée, annuelle, haute de quatre à cinq pouces; sa tige est dressée, menue, cylindrique, rougebrune avec quelques poils; ses feuilles sont alternes, sessiles, ovales, pointues, entières, laineuses et grisâtres en dessous; ses calathides sont solitaires au sommet des rameaux; les corolles sont jaunes. De la Nouvelle-Hollande.

PANAGÉE. *Panagœus*. ins. Genre de Coléoptères

pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Latreille qui le caractérise ainsi : tête petite, un peu allongée; yeux très-saillants; antennes filiformes, à peine de la longueur de la moitié du corps; mandibules cornées, courtes, pointues et sans dentelures intérieurement; mâchoires membraneuses, arquées, pointues, ciliées à l'intérieur, portant deux palpes dont l'interne, composée de deux articles presque cylindriques et courbés, s'applique sur le dos de la mâchoire, et l'externe, beaucoup plus longue, est composée de quatre articles dont le premier très-court, le deuxième trois fois plus long, le troisième encore court et le dernier un peu plus long que le troisième, tronqué obliquement ou fortement sécuriforme; menton très-grand, ayant trois dents dont celle du milieu très-courte et bifide, et les latérales grandes et arrondies à l'extérieur; languette ou lèvre inférieure membraneuse, trifide : la pièce du milieu est carrée et surmontée de deux soies; les latérales sont un peu transparentes et étroites; palpes labiales composées de trois articles : le premier court, le second trois fois plus long et le dernier plus court que le second, fortement en hache; corselet toujours plus ou moins arrondi, très-fortement ponctué; élytres un peu convexes, presque parallèles et assez allongées dans les petites espèces; elles sont dans les grandes plus convexes, ovales et quelquefois presque globuleuses; jambes antérieures fortement échancrées; tarses composés d'articles assez allongés, presque cylindriques ou légèrement triangulaires et un peu échancrés à l'extrémité : les deux premiers des tarses antérieurs des mâles fortement dilatés, le premier presque en triangle, le second en carré dont les angles sont un peu arrondis; ils sont tous les deux garnis en dessous de longs poils beaucoup plus saillants en dehors qu'en dedans. Ce genre est peu nombreux en espèces, toutes ont une forme générale ou un *facies* qui les fait aisément distinguer des autres Carabiques. L'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique sont les régions où l'on a rencontré ces insectes.

PANAGÉE GRANDE-CROIX. *Panagœus Crux-Major*, Fabr.; *Carabus bipustulatus*, Oliv.; le Chevalier noir, Geoff., Ins. de Par., t. I, p. 150, n° 17. Long de trois lignes et demie à quatre lignes; tout noir, excepté les quatre taches rousses des élytres dont l'intervalle noir qui les entoure représente assez bien une croix; tête ayant deux sillons dans toute sa longueur, avec quelques poils vers l'extrémité; corselet arrondi, fort pointillé et velu; élytres pubescentes striées par de forts points enfoncées; dessous du corps noir et velu, ainsi que les pattes. Europe.

PANAIS. *Pastinaca*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : calice entier; corolle à pétales entiers, obtus, courbés en dedans et presque égaux entre eux; fruit presque orbiculé, obové, comprimé, surmonté d'un disque conique et de deux styles sétacés; chacune des deux portions de l'akène est presque ailée sur les bords, marquée sur la commissure de deux lignes ou bandelettes courbées, courtes et distinctes entre elles, munie sur le dos de trois nervures peu saillantes. Les fleurs sont jaunes; les involucres sont ordinairement nuls; quelquefois les involucelles existent. Le genre *Pastinaca* fait partie de la tribu des Sélinées, établie par Sprengel dans la famille des Ombellifères, et se place naturellement près des genres *Heracleum*, *Ferula* et *Angelica*. De même que pour beaucoup d'autres genres d'Ombellifères, on y a fait entrer plusieurs plantes qui ne lui appartiennent pas, et réciproquement on a transporté ses légitimes espèces dans quelques genres voisins. Ainsi plusieurs *Heracleum* et *Ferula* ont été rapportés au *Pastinaca*, et quelques vraies espèces de ce dernier genre ont été décrites sous les noms génériques de *Selinum*, *Smyrnium*, *Anethum*, *OEnanthe*, *Sium* et *Angelica*. Hoffmann (*Umbellif. Genera*, p. 125) a établi le genre *Malabaila* sur deux espèces de *Pastinaca* (*Pastinaca graveolens* et *Pastinaca pimpinellifolia* de Marsch.-Bieberst.); ce genre diffère seulement du *Pastinaca* par quelques légers caractères, et n'a pas été adopté. D'un autre côté, Sprengel a réuni au genre dont il est ici question l'*Anethum graveolens*, L.

PANAIS CULTIVÉ. *Pastinaca sativa*, L.; Lamk., Illustr., tab. 206; *Pastinaca sylvestris*, Miller, Dict., n° 1. C'est une plante assez commune dans les champs, ainsi que dans des lieux incultes, le long des haies et des chemins de toute l'Europe. Sa tige s'élève souvent à plus d'un mètre; elle est cylindrique, cannelée et rameuse. Ses feuilles sont un peu velues, une fois ailées, à folioles larges, lobées ou incisées. Les fleurs sont petites, régulières, et sont disposées en une ombelle très-étalée, dépourvue d'involucre générai. Telle est la plante des champs qui, par la culture, change un peu de physionomie. Ses folioles deviennent plus larges, plus découpées, et perdent leur villosité. En certaines stations, comme par exemple dans les prairies humides, elles acquièrent quelques-unes des qualités que la culture développe ordinairement. Cette diversité dans l'aspect extérieur de la même plante, a déterminé certains auteurs à en créer deux espèces sous les noms de *Pastinaca pratensis* et *Pastinaca arvensis*. La racine du Panais est fusiforme, aromatique, charnue et douce dans la plante cultivée, ligneuse et âcre dans la variété sauvage. Elle est alimentaire et fréquemment employée dans la cuisine. Sa culture est à peu près la même que celle de la Carotte. On sème la graine en mai, en mars ou en avril, dans une terre bien amendée, et quand les plants sont levés, on arrache ceux qui sont trop rapprochés; car il faut à cette plante plus de place qu'à d'autres racines fusiformes, à cause de la tige qui est plus haute et plus étalée. Le Panais sauvage est doué d'une odeur assez forte, due à la présence d'une huile volatile particulière. Le suc propre de cette plante est tellement âcre, que lorsqu'on l'arrache dans les champs où il est trop abondant, il fait venir, aux bras et aux mains des sarcleurs, des pustules qui causent une vive démangeaison et se terminent par des croûtes.

On a quelquefois vulgairement appelé la Berce, PANAIS SAUVAGE, la Visnague, PANAIS MARIN, et l'Echinophore, PANAIS ÉPINEUX.

PANAPHILIDE. *Panophilis*. INS. Coléoptères tétramères; le général Dejean, dans le catalogue de sa col-

lection, a établi ce genre de la famille des Rhynchophores, pour le *Curculio Perdix* d'Olivier; mais les caractères de ce genre nouveau n'ayant point paru suffisants à Schoenherr, il ne l'a point adopté, et l'unique espèce qui le constituait a été confondue dans le genre Otiorhynque.

PANARGYRE. *Panargyrus* ou *Panargyrum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Lagasca (*in Amenid. natur. de las Españas*, vol. 1, p. 33) qui l'a placé dans sa tribu des Chænanthophores, lesquelles correspondent aux Labiatiflores de De Candolle. Voici ses caractères essentiels : involucre oblong, composé de folioles imbriquées dont trois extérieures ovales subulées, cinq intérieures appliquées et connées en tube; corolles bilabiées : la lèvre externe à trois dents, l'interne bifide; aigrette sessile, composée de plusieurs paillettes plumeuses, à peu près de la longueur de l'involucre.

PANARGYRE ÉPINEUSE. *Panargyrum spinosum*, De Cand., Mém. IX, t. 16. C'est une plante herbacée, dont les feuilles radicales sont petites, les caulinaires entières, les calathides au nombre de quatre à sept, disposées en corymbe. Chili.

PANARINE. BOT. On donne quelquefois ce nom vulgaire aux plantes qui composent le genre *Paronychia*. *V.* PARONYQUE.

PANATAGUE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Pariétaire.

PANATEIRO. INS. C'est-à-dire *Boulanger*. L'un des noms vulgaires par lesquels on désigne les Blattes, dans le midi de la France.

PANAX. BOT. *V.* GINSENG.

PANCALIER. BOT. Variété de Choux.

PANCARPON. BOT. Synonyme ancien du *Corlino oco ntis* selon quelques-uns, et du *Corthamus corymbosus* selon d'autres.

PANCASEOLUS. BOT. (Cæsalpin.) Synonyme de *Bunium bulbocastanum*, L.

PANCHOTTE. OIS. Nom vulgaire du Rouge-Gorge. *V.* SYLVIE.

PANCIATICA. BOT. (Piccivoli.) *V.* CABIE.

PANCOVIA. BOT. Willdenow (*Species Plant.*, 2, p. 285) a décrit sous le nom de *Poncovia bijuga*, un arbre de la Guinée, qu'il a placé dans l'Heptandrie Monogynie, L.; mais ce botaniste avait exposé des caractères si incomplets pour ce nouveau genre, qu'il était impossible, d'après sa description, de le rapporter à la famille des Légumineuses dont il fait partie. Cependant Smith (*In Rees Cyclopedia*, vol. 26) ayant indiqué son identité avec le genre *Afzelia*, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 507) a décrit le *Pancovia* comme seconde espèce du genre *Afzelia*, en exprimant toutefois son doute sur l'identité des deux genres.

Heister donnait le nom de *Poncovio* au genre *Comorum* de Linné, qui a été réuni au *Potentilla*. *V.* COMARET et POTENTILLE.

PANCRAIS. *Pancratium*. BOT. C'est un genre de la famille des Narcissées et de l'Hexandrie Monogynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est infundibuliforme, tubuleux à sa base, où il est adhérent avec l'ovaire qui est infère; son limbe est à six divisions égales, dont trois un peu plus intérieures; les étamines sont au nombre de six, attachées à la partie supérieure du tube calicinal; elles sont réunies entre elles par leur base, au moyen d'une membrane diversement frangée, qui forme une sorte de calice intérieur. Le style est long, cylindrique, terminé par un stigmate légèrement convexe et entier. Le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, ombiliquée à son sommet, à trois loges, renfermant chacune plusieurs graines disposées sur deux rangs à l'angle interne, et s'ouvrant en trois valves. Les Pancrais sont des plantes bulbeuses, à feuilles longues et linéaires, à hampe uno, terminée par de grandes fleurs blanches, disposées en sertule ou ombelle simple. Ce genre est très-voisin des Crinoles, dont il diffère seulement par la membrane qui réunit ses étamines.

PANCRAIS MARITIME. *Pancratium maritimum*, L. Son bulbe est ovoïde; il s'en élève cinq à six feuilles linéaires, presque planes; ses fleurs sont blanches, grandes, odorantes, portées sur des pédicelles courts, enveloppées avant leur épanouissement dans une spathe bifide et disposées, sept ou huit, en une sorte d'ombelle. Sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée.

PANCRAIS D'ILLYRIE. *Pancratium Illiricum*, L. Son bulbe est de la grosseur du poing; ses feuilles sont lancéolées linéaires, un peu canaliculées; la hampe est demi-cylindrique, haute de dix à douze pouces, terminée par une ombelle de six à douze fleurs blanches, odorantes, portées sur des pédoncules de la longueur de l'ovaire.

PANCRAIS A LONGUES FLEURS. *Pancratium pedale*, Sch. Quoique cette espèce soit connue depuis 1815, ce n'est que dix-huit ans après qu'elle a été introduite en Europe par Richard Harrison d'Aighburg, qui en a reçu des bulbes de Truxillo. La plante a fleuri au mois d'avril 1834. Sa hampe est épaisse, glabre, cylindrique, haute de deux pieds environ; elle sort d'un bulbe ovale, arrondi, blanchâtre, recouvert d'une tunique brune, et supporte une ombelle de cinq ou six fleurs extrêmement longues. Le périanthe est blanc; les étamines ont leurs filaments verts, aplatis, en massue vers la partie supérieure du tube calicinal; les anthères sont linéaires, jaunes, longues de sept à huit lignes, attachées par le milieu. Le style dépasse la longueur des filaments; il est vert, ainsi que le stigmate. La spathe qui enveloppe l'ombelle avant son développement, est polyphylle et d'un brun grisâtre.

PANCRASIA. BOT. L'une des sections du genre *Coffea*, d'après De Candolle. *V.* CAFFEYER.

PANCRE. OIS. Nom vulgaire du Butor. *V.* HÉRON.

PANCRÉAS. ZOOL. *V.* INTESTIN.

PANDA. *Ailurus*. MAM. Sous ce nom F. Cuvier a établi, dans la 50e livraison de son Histoire des Mammifères, un genre nouveau dont la découverte est due à Duvaucel, et qui ne comprend qu'une seule espèce, et qui vit dans l'Inde. Depuis, Hardwicke a publié sur ce genre un excellent Mémoire qu'il avait lu, dès le 6 novembre 1821, à la Société Linnéenne de Londres, et dont l'insertion fut différée jusqu'au commencement de 1826, époque où ce travail parut dans le t. XV, 1re partie, p. 161 des Transactions de cette Société.

F. Cuvier plaça ce nouveau genre entre la famille des Civettes et celle des Ours; il se rapproche des premières par ses ongles rétractiles, et des derniers par sa marche plantigrade. Par le système dentaire, il est très voisin des Ratons, et c'est aussi à côté des genres *Nasua* et *Procyon* que Hardwicke le range; il n'en diffère essentiellement que parce que ceux-ci ont la tête plus allongée, le museau beaucoup plus long et terminé par un nez mobile, en même temps qu'on observe quelques différences dans le nombre des molaires et dans leur forme. Les caractères de ce nouveau genre sont : six incisives à chaque mâchoire, et à peu près d'égale dimension, les deux externes d'en haut un peu plus élevées que les quatre du milieu, et renflées à leur base; les plus externes d'en bas sont épaisses, élargies au sommet, obliquement tronquées à leur partie externe, les deux du milieu un peu plus courtes. Les canines sont fortes, les supérieures sont droites, coniques, les inférieures sont recourbées, déjetées en dehors, marquées sur leur face externe de deux rainures longitudinales; les molaires sont au nombre de cinq de chaque côté, et augmentent de grosseur à mesure qu'elles deviennent plus postérieures; la première du maxillaire supérieur est séparée de la canine par un espace vide; elle est de forme tricuspide, sa portion centrale étant élevée et conique et s'évasant en deux éminences aux bords antérieur et postérieur; la deuxième est épaisse, a trois dents latérales, dont celle du milieu est la plus grande; la troisième est multicuspidée; les éminences externes droites sont d'égale hauteur; les deux internes, coniques en devant, élargies à leur base; la postérieure plus petite; toutes obliquement tronquées à leur sommet, qui est garni d'un rebord; la quatrième, plus grande, multicuspidée, à deux dents externes, est élargie et trifide à sa partie antérieure, à éminences intermédiaires plus grandes et au nombre de deux et toutes entourées d'un rebord saillant; les trois tubercules intérieurs sont courts, simples, aigus, annexés au dedans du rebord; la cinquième molaire, un peu plus étroite, aussi multicuspidée, ressemble à la quatrième; les molaires de la mâchoire inférieure sont plus étroites et diffèrent des supérieures par quelques modifications; la troisième surtout a sa dent intérieure obliquement tronquée; l'éminence intermédiaire très-graode, isolée par un sillon profond et régulièrement conique à sa base; la postérieure est large, courte, tronquée, et le tubercule intérieur est très petit; les éminences des quatrième et cinquième molaires sont inégales, quelques-unes sont obtuses, d'autres sont aiguës. La tête est arrondie, grosse avec la face obtuse, les joues élargies, le front aplati et large; la langue est papilleuse; le museau est conique, large et court; le nez est obtus; les narines sont terminales; les oreilles sont courtes, distantes, un peu aiguës et très-poilues; les yeux sont eo avant, proche des narines; le corps est épais; les pieds sont pentadactyles, à plante revêtue d'une bourre très-dense et très moelleuse; les ongles sont très-aigus, comprimés et arqués; la queue est forte, épaisse et touffue.

Panda éclatant. *Ailurus fulgens*, F. Cuvier, 50e liv. Mamm.; Hardwicke, Trans., t. xv, tab. 11. Ce Mammifère est le représentant en Asie des Ratons de l'Amérique; sa longueur totale est de trois pieds deux pouces; la queue à elle seule a treize pouces et demi; ses formes sont ramassées et massives; son cou est court; son pelage se compose de poils longs, très-doux et laingineux à la base; la queue est très-épaisse à sa naissance, cylindrique et atténuée vers sa pointe; elle est revêtue de poils très-longs et peu serrés; mais ce qui rend surtout le Panda remarquable, ce sont les couleurs tranchées de sa fourrure : des poils fauves garnissent le front; le derrière de la tête, le dessus du cou et du dos, les parties extérieures de la base des membres sont d'un beau fauve brun, s'éclaircissant sur le dos pour prendre une teinte dorée brillante; une bande brune naît derrière les yeux et va s'unir à celle du côté opposé, sur le cou; la face, le museau et les oreilles sont d'un blanc pur; l'abdomen et les extrémités sont d'un noir profond; la queue est anneiée de cercles alternatifs jaunes ou brun-fauve et noire à son extrémité; le feutre recouvrant la plante des pieds est de couleur grise ou brunâtre. Le Panda fréquente la bord des rivières et des torrents qui descendent des montagnes. Il se plaît dans les arbres et se nourrit d'Oiseaux et de petits Quadrupèdes; son cri sert fréquemment à le faire découvrir et ressemble au mot *Wha* (*oua*, suivant la prononciation française) souvent répété; aussi le nomme-t-on *Wha* dans certains cantons et *Chitwa* dans d'autres. C'est de là, sans doute, que provient le mot Panda introduit dans notre langue et corrompu. Cet animal n'a jusqu'à présent été trouvé que dans la chaîne des montagnes de l'Himalaya, entre le Népaul et les montagnes Neigeuses.

PANDACA. bot. On ne connaît ce genre qui a été proposé par Noronha et publié par Du Petit-Thouars (*Nov. Genero Madagasc.*, p. 10), que par une courte description du fruit. Le calice, la corolle, les étamines et le pistil sont entièrement inconnus. Le fruit se compose de deux follicules bacciformes, opposés, tricarénés en dessous, arrondis en dessus, et tronqués supérieurement; il renferme un placenta central et fongueux, auquel sont attachées des graines ombiliquées et charnues. Ce genre a été rapporté à la famille des Apocinées, et il ne diffère du genre *Voacanga*, Du Petit-Thouars, que par la forme extérieure du fruit. D'un autre côté, il se rapproche beaucoup du genre *Tabernæmontana*, et peut-être devra-t-on le réunir à celui-ci. La plante sur laquelle il a été formé est un arbre pourvu d'un suc propre, laiteux, très-abondant. Ses rameaux sont épais, garnis de feuilles opposées, ovales et épaisses. Il croît à Madagascar.

PANDALE. *Pandalus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, établi par Leach et qui se distingue des Egéons et Crangons par les caractères suivants : carapace allongée, cylindrique, carénée et dentelée dans son milieu, terminée par un long rostre comprimé, denté en dessous et relevé à sa pointe; antennes supérieures ou intermédiaires les plus courtes, bifides, supportées par un pédoncule de trois articles, dont le premier, qui est le plus grand, est échancré du côté des yeux et pourvu d'une lamelle qui se prolonge au-dessous de ceux ci;

antennes extérieures ou inférieures plus longues que le corps, sétacées, pourvues à leur base d'une écaille allongée, unidentée en dehors, vers son extrémité; pieds-mâchoires extérieurs formés de trois articles visibles, dont le premier est aussi long que les autres ensemble, échancré en dedans depuis sa base jusqu'à son milieu, et dont les deux derniers, égaux entre eux, sont couverts de petites épines sur toutes leurs faces; les pieds de la première paire sont assez courts, sans pince, avec leur dernier article simple et pointu; ceux de la deuxième paire sont didactyles, très-longs et grêles, inégaux entre eux, ayant les troisième, quatrième et cinquième articles marqués de beaucoup de petits sillons transverses et comme multiarticulés; les pieds des trois dernières paires sont plus gros et moins longs que ceux de la deuxième, et décroissent successivement de grandeur: ils sont tous terminés par un ongle simple, pourvu de petites épines du côté interne; l'abdomen est arqué vers le troisième article; les écailles de la queue sont allongées, étroites, surtout celle du milieu qui est garnie de petites épines à sa pointe.

Pandale annelicorne. *Pandalus annulicornis*, Leach, Malac. Brit., tab. 40. Il est long de trois pouces; son rostre est multidenté en dessous, relevé et échancré à sa pointe; ses antennes latérales et inférieures sont marquées de huit ou dix anneaux rouges, aussi larges que les intervalles qui les séparent; elles sont épineuses au côté interne. On trouve ce Crustacé sur les côtes d'Angleterre.

PANDANÉES. *Pandaneæ*. bot. Famille établie par Rob. Brown, et qui a pour type le genre Vaquois, *Pandanus*, placé d'abord par Jussieu auprès des Typhinées et spécialement du genre *Sparganium*, qui est en quelque sorte un Vaquois herbacé. Le professeur Richard, dans le 17e volume des Annales du Muséum, avait décrit avec soin l'organisation de la graine de ce genre et confirmé cette analogie. Mais Robert Brown réunissant les genres *Typha* et *Sparganium* aux Aroïdées, opinion faiblement partagée, a formé du genre *Pandanus* une famille nouvelle et distincte, à laquelle il a donné les caractères suivants : les fleurs sont dioïques ou polygames, sans périanthe; les mâles sont en chatons recouverts d'étamines très-nombreuses, dont les anthères sont biloculaires et constituent chacune une fleur. Les fleurs femelles offrent la même disposition; elles se composent de pistils réunis en un chaton très-gros, ovoïde ou globuleux, quelquefois soudés les uns avec les autres. Chaque pistil offre un ovaire uniloculaire, monosperme, surmonté d'un stigmate sessile. Les fruits sont ou des drupes fibreux, souvent réunis plusieurs ensemble, ou des baies à plusieurs loges polyspermes. Les graines se composent d'un embryon dressé, axile, renfermé dans un endosperme charnu.

Cette famille tient en quelque sorte le milieu entre les Aroïdées et les Typhinées, qui paraissent devoir rester distinctes. Les genres qui la composent sont: *Pandanus*, L. fils; *Nipa*, Thunb., auparavant placé parmi les Palmiers; et *Phytelephas*, Ruiz et Pavon. R. Brown indique un autre genre nouveau, originaire de l'île de Norfolk, dont il ne donne pas le nom, et qui s'éloigne des autres genres de la famille par les fruits qui sont des baies à plusieurs loges polyspermes.

PANDANOCARPE. *Pandanocarpum*. bot. foss. Brongniart a donné ce nom à des drupes fossiles qu'il a observés dans les terrains de sédiment supérieur, et qu'il rapporte à la famille des Palmiers. Ces drupes sont coniques, tétra-hexagonaux, avec la base large et déchiquetée, le sommet tronqué, nu. Ces drupes sont uniloculaires et monospermes.

PANDANUS. bot. *V*. Vaquois.

PANDARE. *Pandarus*. crust. Genre de l'ordre des Syphonostomes de Latreille, famille des Caligides, établi par Leach, et auquel ce naturaliste donne pour caractères : bouche en forme de bec; antennes au nombre de deux seulement; quatorze pattes, les six antérieures onguiculées, toutes les autres bifides. Ce genre, qui n'a pas été adopté par Latreille et qu'il réunit à ses Caliges, en diffère cependant parce que les quatre paires de pattes postérieures sont bifides, tandis qu'il n'y a que la cinquième paire qui le soit dans les Caliges. Les Cécrops s'en éloignent parce que leurs sixième et septième paires de pattes ont les cuisses très-dilatées. Le corps des Pandares est ovalaire, souvent très-allongé et terminé par deux soies allongées et cylindriques; le test est elliptique en avant, tronqué transversalement en arrière; le corps est recouvert de trois écailles à recouvrement, transversales, dentelées ou échancrées sur leur bord postérieur; l'abdomen est composé d'anneaux formés de lames; la queue est ovalaire et donne attache aux deux longues soies. On connaît quatre ou cinq espèces de ce genre, qui vivent sur diverses espèces de Poissons.

Pandare bicolore. *Pandarus bicolor*, Leach. Il est allongé, de couleur pâle et livide; le test et le milieu des lames abdominales sont noirs; les soies de la queue sont deux fois aussi longues que le corps. Cette espèce s'attache au Squale milandre.

Pandare du Requin. *Pandarus Carchariæ*, Leach. Il est ovale, noir; les angles postérieurs du test et les soies de la queue sont d'un jaune pâle et livide; ces soies sont un peu plus longues que le corps.

PANDELÉTEJE. *Pandeleteius*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de l'Amérique du nord, qui lui a offert pour caractères : antennes assez courtes et minces, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers obconiques, les autres arrondis, avec la massue oblongue-ovale et acuminée; trompe très-courte, épaisse, plane en dessus, canaliculée, échancrée en rond au bout; yeux arrondis et peu saillants; corselet oblong, plus étroit antérieurement, tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés, et un peu ridé en dessus; élytres oblongues, faiblement tronquées antérieurement, avec les épaules rectangulaires, déclives et arrondies vers l'extrémité; pieds antérieurs grands; cuisses épaisses, jambes arquées, crénelées sur la face interne. Le *Pandeleteius pauperculus* est noir, couvert inégalement d'écailles cendrées et blanchâtres; il a les antennes et les tarses d'un brun ferrugineux, et des stries ponctuées sur les élytres.

PANDELÉTIQUE. *Pandeleticus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, institué par Schoenherr, qui lui assigne pour caractères : antennes grêles, de moyenne longueur, à premier article en massue et flexueux; les premiers du funicule sont turbinés; la massue est grande, ovale; rostre marqué d'une étroite carène, échancré en triangle et relevé au bord antérieur; yeux arrondis; corselet transversal; écusson petit; élytres oblongues, pointues à l'extrémité; pattes antérieures plus longues que les autres; cuisses grandes et renflées; jambes faiblement arquées, crénelées à la surface interne.

PANDELÉTIQUE PAUPERCULE. *Pandeleticus pauperculus*, Schoenh. Son corps est oblong, noir, varié inégalement par de petites écailles blanches et grises; ses antennes sont d'un brun ferrugineux, ainsi que les tarses; corselet ponctué; élytres ponctuées et striées. Taille, deux lignes. De l'Amérique du nord.

PANDELOQUES. INF. Les animalcules désignés vulgairement sous ce nom, rentrent dans les genres Kolpode et Leucophre. *V.* ces mots.

PANDÉRIE. *Panderia.* BOT. Genre de la famille des Chénopodées, institué par Fischer et Meyer, qui lui ont reconnu pour caractères : fleurs hermaphrodites, ou polygames par avortement de l'ovaire; périgone urcéolé, à cinq dents, appendiculé transversalement en dehors; cinq étamines insérées au fond du périgone, et opposées à ses lobes; ovaire comprimé, uniloculaire, uniovulé; style bifide, à découpures aiguës; utricule membraneux, comprimé, enfermé transversalement dans le périgone qui est appendiculé; semence verticale, comprimée; test membraneux; embryon annulaire, périphérique, renfermant un albumen farinacé; radicule infère.

PANDÉRIE POILUE. *Panderia pilosa*, Fisch., *Ind. Sem.*, 1835, II, 46; *Pterochlamys pilosa*, Fisch., *Mst.* C'est une plante annuelle, velue, dont les feuilles sont éparses, linéaires ou linéari-lancéolées, membraneuses; les fleurs sont sessiles et réunies trois ou quatre ensemble dans les aisselles des feuilles. Elle est originaire du centre de l'Asie.

PANDION. OIS. Dénomination générique donnée par Savigny, dans son Ornithologie de l'Egypte, au genre qu'il a établi aux dépens des *Falco*, pour quelques Balbuzards. *V.* AIGLE.

PANDOCIA. MOLL. Nom de l'un des sous-genres formés par Mac-Leay, aux dépens du genre *Ascidia* de Linné.

PANDORA. INS. Le genre de Diptères formé sous ce nom par Haliday, devrait appartenir à la famille ou tribu des Muscides de Latreille; l'auteur lui donne pour caractères : antennes penchées, avec le troisième article elliptique et comprimé; soie dorsale nue; hypostome un peu voûté, garni de moustaches; yeux arrondis; front glabre et large; abdomen oblong, déprimé et glabre, formé de cinq anneaux ou segments; ailes penchées. Le type de ce genre est le *Piophila scutellaris*, de Fallen. Haliday lui a adjoint une autre espèce qu'il a nommée *Pondora basalis*; elle est noire, brillante, avec l'hippostome, les antennes et l'origine des pattes jaunes. On la trouve en Europe.

PANDORE. *Pandora.* MOLL. Genre de la famille des Corbulés, indiqué primitivement par Bruguière et que l'on peut caractériser de la manière suivante : corps comprimé, assez allongé, en forme de fourreau par la réunion des bords du manteau et sa continuation avec les tubes réunis et assez courts; pied petit, plus épais en avant, et sortant par une fente assez grande du manteau; branchies pointues en arrière et prolongées dans le tube. Coquille régulière, inéquivalve, inéquilatérale, transversalement oblongue, à valve supérieure aplatie, et l'inférieure convexe. Deux dents cardinales oblongues, divergentes et inégales à la valve supérieure; deux fossettes oblongues à l'autre valve, ligament interne. Les Pandores vivent dans le sable, où elles s'enfoncent comme tant de coquillages; elles paraissent propres aux mers d'Europe, du moins pour les deux grandes espèces; on ignore la patrie de la troisième; ces trois espèces composent toutes celles contenues dans ce genre qui ne paraît pas plus riche en espèces fossiles.

PANDORE ROSTRÉE. *Pandora rostrata*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 498, n° 1; *Tellina inæquivalvis*, L., Gmel., n° 23, Poli, Test. des Deux-Siciles. pl. 15, fig. 5; Encyclop., pl. 250, fig. 1, a, h, e; Sowerby, *Genera of Schalls*, n° 2, fig. 1, 2, 3. Cette espèce, qui n'a guère plus d'un pouce de long, est la plus grande du genre; elle est obtuse, arrondie antérieurement, at rostrée postérieurement; elle est nacrée, comme les autres espèces du genre.

PANDORE OBTUSE. *Pandora obtusa*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 2. On distingue cette espèce de la précédente par son moindre volume, sa forme plus ovale, par le défaut de rostre au côté postérieur; elle vit comme la précédente dans les mers d'Europe, mais paraît plus particulière à la Manche.

PANDORE FLEXUEUSE. *Pandora flexuosa*, Sow., *loc. cit.*, n° 2, genre Pandore, fig. 4, 5. Espèce qui se rapproche des Corbules pour la forme; elle a la valve inférieure très-concave et épaisse, la coquille est étroite et fortement rostrée postérieurement.

PANDORE DE DEFRANCE. *Pandora Defrancii*, Desh., Descript. des Coq. foss. des env. de Paris, t. I, p. 61, pl. 9, fig. 15, 16, 17. Jolie petite espèce trouvée fossile à Grignon, par Defrance.

PANDORE. *Pandora.* ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, établi par Eschscholtz, qui lui assigne pour caractères : corps régulièrement tronqué et circulairement ouvert à un pôle; l'autre extrémité arrondie, percée de deux ouvertures; les séries de cils placées dans des sillons dont les bords sont garnis de membranes.

PANDORE DE FLEMING. *Pandora Flemingii*, Esch. Son corps est en forme de voûte, tronqué et largement ouvert, avec un rebord rosé. Des mers du Japon.

PANDORINE. *Pandorina.* INF. Bory de St.-Vincent, dans son essai d'une classification des animaux microscopiques, établit ce genre aux dépens des *Volvox* de Muller, et le fait type d'une famille qu'il nomme Pandorinées. Ce genre se compose des *Volvox globator*, Mull., et *Volvox morum*, Mull. Les caractères assignés à ce genre d'Infusoires par Ehrenberg, sont: corps monomorphe, c'est-à-dire ayant une forme stable; re-

production s'effectuant par des divisions internes; bouche en communication avec plusieurs vésicules stomacales; point d'anus ni de tube intestinal visibles.

PANDORINÉES. Seconde famille de l'ordre des Gymnodés, dans le système de classification des animaux microscopiques de Bory de St.-Vincent. Les animalcules de cette famille sont caractérisés par leur corps simple, sphérique comme dans les Monades, mais réuni en une association d'individus qui exercent, dans leur réunion, une vie commune, sous une forme déterminée et fixe, qui éloigne toute idée de contractilité. Les Pandorinées présentent ce fait extraordinaire, qu'individualisées par molécules, chacune de ces molécules est un animal doué d'un mouvement propre et qui, s'accroissant, devient un assemblage d'animaux en glomérule vivant aussi, et dans lequel la volonté de chacune des parties constitutives semble agir en raison de sa force propre, pour causer des perturbations bizarres dans les mouvements généraux de la masse.

PANDULFIA. BOT. (*Hépatiques.*) Nom proposé par Leman pour remplacer celui de *Bellincinia* donné par Raddi à un genre démembré des Jungermannes, pour le *Jungermannia lævigata*.

PANDURIFORME. BOT. C'est-à-dire qui a la forme d'un violon. Ce nom adjectif se donne aux feuilles oblongues, qui ont de chaque côté et vers le milieu un sinus arrondi, comme par exemple dans certains Rumex. Cette forme ne se représente pas assez fréquemment parmi les végétaux, pour avoir nécessité la création d'un mot spécial.

PANEAU. OIS. Dénomination vulgaire du jeune Paon. *V.* ce mot.

PANEL. BOT. L'arbre cité par Rhéede sous ce nom vulgaire, est une espèce du genre *Terminalia*. *V.* TERMINALIE.

PANÉTIE. BOT. *V.* PANÆTIE.

PANETOS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Raffinesque (Ann. gén. des Sc. phys., T. V, p. 227), dans la famille des Rubiacées, n'a point été adopté; mais De Candolle en a formé une section de son genre *Anotis*. *V.* ce mot.

PANEUR DE SOTRE. BOT. C'est-à-dire Balais de Sorcier. L'un des noms vulgaires, dans les Vosges, de l'*OEcidium elatinum*, selon Mougeot, *Stirp. Vosg.*, n° 285.

PANGASIE. *Pangasius*. POIS. Genre de Malacoptérygiens, formé par Valenciennes dans la famille des Siluroïdes, avec les caractères distinctifs suivants : casque peu chagriné; quatre barbillons fort courts; dix rayons aux ouïes; tête déprimée, presque aussi longue que large, coupée transversalement en demi-cercle; corps comprimé; mâchoire supérieure mousse, assez épaisse, plus avancée que l'inférieure; dents en velours ras, sur des bandes de médiocre largeur; épine de la nageoire dorsale et celle des pectorales fortes, striées, finement dentelées à leur bord postérieur, granulées ou même un peu dentelées à l'antérieur; nageoire adipeuse fort étroite, l'anale longue, la caudale divisée en deux lobes pointus.

PANGASIE DE BUCHANAN. *Pangasius Buchanani*, Val.; *Pimelodus Pangasius*, Ham., Buch. Tout son corps paraît argenté, teinté de violâtre et de vert sur le dos; les nageoires sont d'un gris jaunâtre; les côtés sont glacés de pourpre. Taille, environ trois pieds. Des bouches du Gange. D. 10; A. 1/6; A. 31; C. 17; P. 1/11; V. 6.

PANGI ET PANGIUM. BOT. Rumph (*Herb. Amboin.*, lib. 3, p. 182, tab. 59) a décrit et figuré sous ces noms une branche et le fruit d'un arbre des îles de l'Archipel Indien; mais cette description et la figure qui l'accompagne, sont insuffisantes pour en déterminer avec quelque certitude les rapports botaniques. Son tronc est droit; ses feuilles très-grandes, tantôt divisées en trois segments dans les jeunes rameaux, tantôt entières ou n'offrant qu'un ou deux angles d'un côté, tantôt cordiformes. Le fruit est suspendu à un pédoncule épais; il est de la grosseur d'un œuf d'Autruche, recouvert d'une écorce épaisse comme celle des grenades, renfermant une chair blanchâtre dans laquelle sont placées des noix très-dures, de formes très-diverses. Ces noix contiennent une amande d'où l'on retire une huile bonne à manger, et avec laquelle on prépare des fritures. Mais l'extraction de cette huile exige une manipulation assez longue, la macération et l'ébullition dans l'eau.

PANGITES. MIN. On regarde comme la même chose que le Jayet, la Pierre que Strabon mentionne sous ce nom.

PANGOLIN. *Manis*. MAM. Le genre Pangolin, que tous les auteurs ont conservé intact, est voisin des Tatous et des Fourmiliers, et appartient à l'ordre des Édentés ordinaires, du Règne animal de Cuvier. Klein plaçait les animaux de ce genre parmi les Tatous, et Brisson proposa pour eux le nom de *Pholidotus* que Knorr adopta. Le mot Pangolin est d'origine javanaise, et se trouve employé pour la première fois par Valentyn, pour désigner le *Manis brachiura*, Erxl. Les Pangolins sont encore nommés Fourmiliers écailleux, *Armadilles* par Séba, *Quogelo* par le voyageur Desmarchais, *Alungu* sur la côte de Coromandel, *Panggulling* par les Javanais, et *Tchin-Chian-Kiapp* par les Chinois. Les caractères du genre Pangolin, *Manis*, sont d'avoir le corps, les membres et la queue entièrement revêtus d'écailles fortes, tranchantes, imbriquées, et de forme triangulaire; le corps allongé, très-bas sur jambes; la tête mince et le museau très-prolongé; les maxillaires sont complétement édentés; les yeux sont petits; la bouche est transversale au sommet du museau; la langue est grêle, très-longue, très-extensible, arrondie et lombriciforme; les pieds ont tous cinq doigts; la queue est longue et fait suite au corps sans séparation nette; les mamelles sont situées sur la poitrine, au nombre de deux. Cuvier dit que les Pangolins ont l'estomac légèrement divisé dans le milieu, qu'ils n'ont point de cœcum, que les phalanges onguéales sont fourchues, et que les organes génitaux sont séparés de l'anus.

Les Pangolins vivent à la manière des Fourmiliers, en laissant traîner leur longue langue, et ramassant les Fourmis blanches et autres insectes très-communs dans les pays qu'ils habitent. Leur naturel est doux; leur cri très-faible; leur démarche lente, et ils ne sortent guère que la nuit. Lorsqu'ils sont effrayés, ils hérissent leurs écailles, et se roulent en boule, de manière à être efficacement protégés par leur armure; leur chair est très délicate et recherchée par les habitants qui em-

ploient aussi, dans leur médecine populaire, la graisse abondante et fluide qu'ils retirent de la queue. Ce genre habite seulement l'ancien monde : il est donc le représentant du genre Fourmilier exclusivement propre à l'Amérique, et dont il ne diffère que parce qu'au lieu de poils, le corps est revêtu d'écailles, quoique l'ensemble de l'organisation et même les habitudes soient identiques. Les Pangolins se retirent dans des trous qu'ils creusent à l'aide de leurs ongles robustes.

Pangolin de Java. *Manis Javanica*, Desm., 596. Cette espèce, décrite pour la première fois par Desmarest, dans sa Mammalogie, a été rapportée de Java par Leschenault de la Tour. Elle a un pied quatre pouces de longueur, sans y comprendre la queue qui a un pied un pouce; les écailles forment sur le dos dix-sept rangées; elles sont brunes et d'autant plus élargies qu'elles s'éloignent de la nuque; celles des cuisses sont carénées; les parties inférieures du corps et internes des membres sont nues ou seulement garnies de quelques poils rares, durs et blancs; les interstices des écailles sont garnis aussi de quelques poils; les doigts des pieds de devant ont des ongles inégaux; celui du milieu est beaucoup plus fort que les deux placés à côté de lui; les deux plus externes sont très courts. Ce Pangolin habite l'île de Java.

Pangolin a queue courte. *Manis Indica*, *Manis pentadactyla*, L., t. 1, p. 53; *Manis brachiura*, Erxl., 98; le Pangolin à queue courte, Cuv., 1, 224; *Manis macroura*, Desm., 594; Pangolin, Buff., t. x, pl. 34; *Manis crassicaudata*, Geoff., Cat.; *Armadillo*, Séba, tab. 53, fig. 5, et tab. 54, fig. 1; *Short-Toiled Manis*, Penn., 329; *Tatu mustelinus*, Klein, 47; *Phattagen*, Ælien? Ce Pangolin a jusqu'à deux pieds trois pouces de longueur, et la queue un pied six ou sept pouces. Cette partie est toujours plus courte que le corps qui a, en dessus, onze ou treize rangées d'écailles, et qui est nu sur toute la région abdominale et en dedans des membres; la tête est petite, pointue, à museau allongé; les écailles sont de couleur blonde, obtuses, glabres, striées vers leur base, et garnies çà et là de quelques poils rudes, fauves, sortant de leurs interstices; toutes les parties inférieures du corps et internes des membres sont nues ou revêtues de poils très-rares; les oreilles sont peu apparentes et à pavillon arrondi; les trois ongles du milieu des membres antérieurs sont plus longs que les deux latéraux, et leur couleur est jaunâtre. Le Pangolin à queue courte paraîtrait être le *Bodjarkita* ou Reptile de Pierre de quelques relations de voyageurs. C'est sans doute un individu mutilé de cette espèce, qui a porté Pennant à faire d'un Pangolin de Tranquebar son *Broad-Tailed Manis* ou Pangolin à large queue. Il habite la côte de l'Inde, les îles de Formose et de Ceylan.

Pangolin a queue longue. *Manis Africo*, Desm., 595; *Manis tetradactyla*, L., 54; *Manis macroura*, Erxl., 101; Pangolin à longue queue, Cuv., 224; *Manis longicaudata*, Geoff. St.-Hil.; *Pholidotus longicaudatus*, Briss ; le Lézard de Clusius, Perrault, 3, 89; *Scali-Lizard*, Grew.; *Lacertus peregrinus squamosus*, Clus., 374, Tachard, Voy. à Siam. *the Long-Tailed Manis*, Penn., 328; Phatagin, Buff., tab. 10, pl. 35. Le corps de ce Pangolin a un pied deux pouces de longueur, et la queue un pied sept pouces. Son principal caractère, pour le différencier de l'espèce précédente, est donc d'avoir la queue plus longue que le corps, et celui-ci couvert en dessus de onze rangées d'écailles, et garni en dessous de poils courts, roides et bruns. La tête est petite, garnie d'écailles peu développées, et s'étendant sur le museau; celles du corps n'ont aucun poil dans leurs interstices; elles sont brunâtres, carénées sur les deux rangées externes et sur celles des cuisses; l'ongle du pouce du membre antérieur est peu apparent, c'est pourquoi Linné ne lui donnait que quatre doigts en avant; la queue est atténuée et obtuse au sommet; les ongles sont bruns. Cette espèce habite l'Afrique, et notamment le Sénégal et la Guinée.

Pangolin de Temminck. *Manis Temminckii*, Smith. Il a la tête fort courte, le corps fort large, et les écailles qui le recouvrent grandes, disposées sur onze rangs; la queue est presque aussi longue que le corps et n'est guère moins large à son origine; elle est légèrement tronquée à son extrémité. Les membres sont assez robustes, et les parties internes garnies de quelques poils ainsi que le dessous du corps. La couleur des écailles est le blond cendré. La longueur totale de cette espèce est d'un pied et demi; on la trouve à Latakoo, dans l'Afrique méridionale.

Illiger a rapproché du genre *Manis*, un animal indéchiffrable nommé, par Bontius, *Testudo squammata*, et dont il a fait le genre *Panphractus*, qui appartient plutôt aux Reptiles qu'aux Mammifères, et qui, d'ailleurs, est très douteux. Il paraît aussi qu'une grande espèce de Pangolin existait autrefois, à en juger par une phalange onguéale bifurquée, décrite par Cuvier dans son grand ouvrage sur les Ossements fossiles.

PANGONIE. *Pangonia*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Tabaniens, établi par Latreille, avec ces caractères : trompe beaucoup plus longue que la tête, grêle, en forme de siphon, écailleuse, terminée ordinairement en pointe et sans dilatation notable, en forme de lèvres au bout; dernier article des antennes divisé dès sa base en huit anneaux. Ce genre se distingue des Taons qui en sont très-voisins, et avec lesquels on le confondait avant Latreille, parce que la trompe de ceux-ci est au plus de la longueur de la tête, et parce que leurs antennes ont le dernier article partagé, à partir du milieu, en quatre ou cinq anneaux au plus : les mêmes caractères distinguent des Pangonies les genres Hæmatopote, Heptatome, Rhinomize, Silvios, Acanthomère, Chrysops et Raphiorhinque. Le corps des Pangonies ressemble beaucoup à celui des Taons; leur tête est de la largeur et de la hauteur du corselet, presque hémisphérique et presque entièrement occupée par les yeux; on voit entre eux et sur le vertex, trois petits yeux lisses, disposés en triangle; les antennes sont à peine de la longueur de la tête, très-rapprochées, de trois articles; trompe filiforme ou sétacée, avancée, droite, renfermant un suçoir de quatre soies longues et presque égales; les deux palpes sont très-courtes, composées de deux articles dont le dernier est terminé en pointe : elles sont insérées près de la base de la trompe; les ailes sont grandes, écartées, hori-

zontales, ayant plusieurs cellules complètes; les balanciers sont peu découverts; les pattes sont longues, filiformes, avec deux petites épines au bout des jambes, et trois pelotes à l'extrémité des tarses. Les Pangonies sont propres aux pays chauds de l'Europe, à l'Afrique, à l'Amérique méridionale, aux Indes orientales et à la Nouvelle-Hollande; le genre est assez nombreux en espèces.

Pangonie tabaniforme. *Pangonia tabaniformis*, Latr.; *Bombille tabaniforme*, Oliv.; *Tabanus haustellatus*, Vill. Ent. Lin., t. III, p. 558, n° 18, tab. 10, fig. 15. Longue de six à huit lignes; corps noirâtre; antennes, jambes et tarses fauves; côtés de l'abdomen et milieu du dos, ayant une rangée de taches grisâtres, formées par un duvet; anus d'un gris roussâtre; trompe courte; ailes jaunâtres vers leur base. Europe.

PANIC. *Panicum*. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., composé d'un très-grand nombre d'espèces offrant toutes pour caractères communs : des épillets biflores, diversement groupés, soit en épis simples ou digités, soit en panicule. Chaque épillet se compose d'un lépicène à deux valves, l'une externe, généralement plus petite, quelquefois même presque imperceptible, et de deux fleurs. La fleur externe est neutre, très-rarement mâle, composée d'une ou de deux valves; la valve interne, quand elle existe, est en général plus petite et plus mince que l'externe; la seconde fleur, sessile ou pédicellée, est hermaphrodite, à deux valves presque égales, minces et membraneuses. La glumelle se compose de deux petites paléoles, plus courtes que l'ovaire et généralement cunéiformes. L'ovaire est surmonté par deux styles distincts, terminés chacun par un stigmate velu. Le fruit est une cariopse généralement globuleuse, renfermée dans les deux valves de la glume, qui deviennent souvent très-dures et lui forment comme une enveloppe crustacée.

Ce genre est très-nombreux en espèces qui croissent dans toutes les régions du globe, mais qui sont surtout très-communes sous les tropiques. Les unes sont annuelles et abondantes dans les terres cultivées; les autres sont vivaces; quelques-unes même sont ligneuses et plus ou moins ramifiées. Leurs fleurs sont généralement fort petites, disposées en épis simples, géminés ou digités, ou en panicules plus ou moins ramifiées. On a formé, aux dépens du genre *Panicum*, un assez grand nombre de genres qui, pour la plupart, doivent être considérés comme de simples sections ou sous-genres. Ainsi, les espèces qui, comme les *Panicum viride*, *glaucum*, etc., ont leurs épillets accompagnés à leur base de soies plus ou moins roides, forment le genre *Setaria*. Le *Panicum sanguinale*, L., dont les épillets sont géminés, l'un sessile et l'autre pédicellé, constitue le genre *Digitaria* de Haller ou *Syntherisma* de Walter. Beauvois a fait le genre *Echinochloa* des espèces dont la valve externe de la fleur hermaphrodite est terminée en pointe roide à son sommet, et dont toutes les valves sont hérissées de poils. A ce dernier genre se rapportent les *Panicum Crus Galli*, *Crus Corvi*, *echinatum*, *setigerum*, etc. Le genre *Oplismenus* du même auteur, comprend les espèces dont la valve externe des deux fleurs de chaque épillet est échancrée au sommet où elle porte une petite arête; tels sont les *Panicum bromoides*, *Burmanni*, *compositum*, etc. Plusieurs autres genres ont encore été formés du démembrement du *Panicum*. Mais ces genres peuvent aussi n'être regardés que comme des sections propres à grouper les espèces nombreuses de ce genre. Cette opinion est celle de Trinius qui, dans son Agrostographie, réunit au genre *Panicum* les genres *Milium* de Mœnch, *Digitaria* de Haller, *Paraclænum*, *Monachne*, *Echinochloa* et *Urochloa* de Beauvois.

Panic Millet. *Panicum Miliaceum*, L., *Spec*. Cette plante est généralement connue sous le nom de Millet. Elle est annuelle, originaire de l'Inde, mais cultivée et naturalisée dans presque toutes les contrées de l'Europe. Ses tiges, hautes de deux à trois pieds, sont cylindriques, noueuses, velues; ses feuilles sont très-longues, larges de près d'un pouce, velues surtout sur leur gaîne; leur nervure médiane est presque blanche. Les fleurs sont petites, disposées en une grande panicule étalée. Les graines sont globuleuses, lisses, luisantes, d'une couleur jaune; on s'en sert pour la nourriture de la volaille et des diverses espèces d'Oiseaux de volière. Les habitants de la Tartarie en font grand usage; ils en retirent, par la fermentation, une liqueur alcoolique assez enivrante. Ils préparent aussi, avec ses graines réduites en farine, des sortes de galettes dont ils se servent comme aliment.

Panic élevé ou grand Panic. *Panicum maximum*, Jacq.; *Panicum læve*, Lamk. On connaît cette espèce sous les noms de Panic, d'Herbe de Guinée, parce qu'elle paraît, en effet, originaire de cette partie de l'Afrique d'où elle aura été transportée dans les diverses parties de l'Amérique où on la cultive très-abondamment. C'est une grande Graminée vivace, dont les tiges droites et noueuses sont hautes de trois à quatre pieds. Ses feuilles sont linéaires, étroites, glabres, ciliées à l'entrée de leur gaîne. Les fleurs, fort petites, constituent une vaste panicule terminale et étalée. Cette plante est abondamment cultivée à Saint-Domingue, à la Jamaïque et dans la plupart des autres Antilles. Elle y forme des touffes très-serrées, qui donnent un des fourrages les meilleurs et les plus abondants. Les essais que l'on en a faits en France n'ont pas encore parfaitement réussi; mais néanmoins on la conserve assez facilement dans les provinces méridionales de la France, les seules où l'on puisse espérer de la naturaliser, parce qu'elle craint le froid.

PANICASTRELLA. BOT. Micheli avait anciennement formé, sous ce nom emprunté de Cœsalpin, un genre de Graminées qui était fondé sur une plante dont Linné a fait le type de son genre Cenchre (*Cenchrus echinatus*). L'ancienne dénomination a été rétablie par Mœnch, qui a en outre placé dans le genre dont il est question, le *Cenchrus capitatus*, L., ou *Echinaria capitata*, Desf. *V*. Cenchre et Échinaire.

PANICAUT. *Eryngium*. BOT. Ce genre appartient à la Pentandrie Digynie, L., et à la famille des Ombellifères, où il est le plus remarquable parmi les genres anomaux que Jussieu a placés à la suite de cette grande famille. En effet, la disposition en capitules de ses fleurs

lui ôte, au premier coup d'œil, la port si caractéristique des Ombellifères; mais par l'observation attentive de l'inflorescence des Panicauts, il est facile de la ramener à l'ombelle ordinaire : un réceptacle commun, très-gros, conique ou cylindrique, entouré d'un involucre multifide, portant des fleurs sessiles, disposées en rayonnant, peut fort bien être assimilé à des fleurs nombreuses, supportées isolément par des pédoncules de même hauteur et qui divergent d'un point central; en un mot, on peut voir, dans le réceptacle des Panicauts, une masse cellulaire et fibreuse, composée de tous les pédoncules soudés entre eux. Le genre Panicaut a été l'objet d'une bonne monographie, publiée en 1808 par F. Delaroche qui en a ainsi exposé les caractères génériques : les fleurs sont capitées, réunies sur un réceptacle conique ou cylindrique, garni de paillettes rigides, dont chacune se trouve placée audessous de chaque fleur, et embrasse la base de son ovaire; le calice est persistant, formé d'un tube adhérent à l'ovaire, ordinairement couvert d'écailles, de tubercules ou de vésicules; le limbe est profondément partagé en cinq segments roides, le plus souvent épineux au sommet; la corolle se compose de cinq pétales insérés sur l'ovaire, alternes avec les divisions calicinales, infléchis, échancrés ou bifides au sommet; les cinq étamines sont, de même que la corolle, insérées sur l'ovaire, opposées aux divisions calicinales, à filets sétacés, infléchis avant la floraison, redressés ensuite; à anthères biloculaires, versatiles, déhiscentes latéralement; l'ovaire est adhérent au calice, présentant au sommet une sorte d'ombilic concave, à dix crénelures; il est surmonté de deux styles filiformes, terminés par des stigmates à peine distincts ou rarement capités. Le fruit est un akène (poiakène, Rich.) divisible en deux parties convexes du côté externe, irrégulièrement striées, et planes du côté interne; il y a deux cordons pistillaires dont chacun rampe sur la face interne de chaque partie du fruit. La graine, solitaire dans chaque loge de l'akène, renferme sous une enveloppe mince un albumen blanc, charnu, elliptique, et un très-petit embryon renversé, cylindracé, terminal, à deux cotylédons comprimés, et à radicule cylindrique et supère.

Les Panicauts sont de grandes plantes herbacées, remarquables par la constante dichotomie de leurs rameaux. Les feuilles inférieures sont amplexicaules, et les florales sessiles. Les feuilles caulinaires sont éparses, les florales opposées ou verticillées; toutes sont parfaitement glabres, cartilagineuses sur les bords, et ordinairement dentées ou épineuses; ce qui fait confondre les Panicauts avec les Chardons par le vulgaire. Il en est qui ont des feuilles rubanées, armées d'épines acérées sur les bords, et qui simulent en petit les feuilles des Ananas ou des Vaquois. Au surplus, les formes de ces feuilles sont très variables, et dépendent de la manière dont les nervures se divisent et se distribuent dans le limbe; aussi en trouve-t-on de parfaitement entières, et de lobées, d'incisées, de pinnatifides et de palmées. On a vu que les fleurs sont disposées en capitules; ceux-ci sont ceints, à la base, d'involucres assez semblables aux feuilles florales, cependant moins incisés; ils sont toujours rigides, terminés en pointes fines, ordinairement plus longues que le capitule, excepté dans quelques espèces, par exemple dans l'*Eryngium ebracteatum*, où ils se confondent avec les paillettes florales, ce qui démontre l'analogie de ces organes. Les capitules et leurs involucres sont encore remarquables par les belles couleurs dont ils sont ornés. On peut citer sous ce rapport les *Eryngium alpinum* et *amethystinum*, qui offrent la plus belle couleur bleue violette tirant sur celle de l'améthyste; mais celle-ci n'est pas constante, car on trouve quelquefois dans la même espèce des capitules bleus et des capitules verdâtres comme les autres parties de la plante. Cette couleur dépend-elle de la chaleur du lieu natal de l'espèce, ou a-t-elle pour cause la nature du sol dans lequel elle croît? C'est ce qui n'est pas encore bien déterminé. L'*Eryngium dichotomum*, par exemple, qui, dans le jardin de Paris, donne des capitules d'une vive couleur améthyste, est à peine coloré dans la Mauritanie dont il est originaire, et où il a été cueilli par le professeur Desfontaines.

Plus de cinquante espèces de Panicauts ont été décrites par les auteurs. Elles croissent dans les diverses parties de l'ancien et du nouveau monde, et Labillardière en a fait connaître une qu'il a trouvée à la terre de Van-Diémen. La plupart de celles qui habitent notre hémisphère, sont rassemblées dans la région méditerranéenne; celles de l'Amérique sont plus dispersées; quelques-unes se trouvent dans l'Amérique septentrionale, et les autres dans les républiques du Mexique, de Colombie et du Pérou. Celles-ci forment une section assez naturelle et sont remarquables par leurs feuilles à nervures simples et longitudinales.

Panicaut des champs. *Eryngium campestre*, L., vulgairement nommé Chardon Roland ou plutôt Roulant. C'est une plante herbacée, rigide dans toutes ses parties, et qui s'élève à la hauteur de deux à cinq décimètres. Sa racine est perpendiculaire, très-longue, cylindrique, blanche en dedans, brune en dehors, et parsemée de quelques tubercules. Elle se confond supérieurement avec la tige qui, dans les plantes adultes, est radiciforme à la base, ronde, légèrement striée, d'une couleur verte pâle, se divisant en rameaux épars, étalés et plusieurs fois dichotomes. Les feuilles radicales sont pétiolées, divisées profondément en trois lobes pinnatifides et épineux. Les feuilles caulinaires, et surtout les supérieures, sont plus petites et moins incisées; enfin, les feuilles florales sont verticillées par trois. Les pétioles des feuilles radicales sont engainants à la base, plus longs que les feuilles; ceux des feuilles caulinaires sont munis d'un appendice en forme d'oreillette de chaque côté, et bordés d'une aile membraneuse. Les capitules de fleurs sont arrondis, d'un vert pâle, et portés sur des pédoncules terminaux ou qui naissent dans l'aisselle des bifurcations de la tige. Les involucres sont composés de six à sept folioles linéaires lancéolées, du double plus longues que le capitule, vertes, terminées en épines, et munies sur leurs côtés d'une ou deux dents épineuses. Les fleurs sont blanches et accompagnées de paillettes subulées, rigides, entières, un peu plus longues que le calice. Le Panicaut

des champs croît dans les régions chaudes et tempérées de l'Europe. Il est extrêmement commun le long des routes. C'est une de ces plantes sociales par excellence, qui envahissent de grands espaces de terrain, et ne souffrent, dans leur voisinage, que deux ou trois espèces telles que la Centaurée Chaussetrape, le Marrube blanc, lesquelles semblent à leur tour lui disputer la domination du territoire.

On remarque parmi les espèces de Panicauts qui se distinguent par leur beauté : 1° l'*Eryngium alpinum*, L., dont les feuilles radicales sont cordiformes, les capitules d'un bleu foncé, presque cylindriques, entourés d'un involucre de même couleur, composé d'environ vingt folioles pinnatifides. Cette belle plante croît dans les Alpes et les Pyrénées; 2° l'*Eryngium maritimum*, L., dont les feuilles radicales sont réniformes, pétiolées, et les folioles de l'involucre ovales. Cette espèce croît dans les lieux maritimes de presque toute l'Europe, sur les bords de la Méditerranée, ainsi qu'en Afrique; 3° l'*Eryngium amethystinum*, à feuilles bipinnatifides, dont les divisions sont toutes linéaires; les capitules d'un beau bleu améthyste, nombreux et disposés en panicules. Cette plante est originaire des montagnes de la Styrie. On la cultive depuis longtemps dans les jardins de botanique, ainsi que les *Eryngium planum*, *dichotomum*, *asperifolium*, *oliverianum*, etc., qui sont aussi des espèces très-remarquables par leur élégance et la vivacité de leurs couleurs. Delaroche a décrit et figuré, dans sa Monographie, un grand nombre de Panicauts dont le port est très-singulier. L'*Eryngium Spina alba*, tab. 3, est une belle espèce originaire du mont Ventoux près d'Avignon et des Alpes dauphinoises. Son nom spécifique indique la couleur blanche ou jaunâtre de toute la plante et particulièrement de ses capitules. Enfin, dans le nombre des Panicauts originaires de l'Amérique méridionale, on peut encore mentionner les *Eryngium paniculatum*, *gramineum*, *bromeliæfolium*, *Humboldtii* et *proteæfolium*, tab. 26-30, qui offrent des feuilles dentées sur leurs bords et à nervures longitudinales.

PANICÉES. BOT. *V.* GRAMINÉES.

PANICULARIA. BOT. (Heister.) Synonyme de Paturin. *V.* ce mot.

PANICULE. *Panicula*. BOT. Mode d'inflorescence dont la famille des Graminées présente de nombreux exemples. La Panicule est un assemblage de fleurs portées sur des pédoncules rameux, d'autant plus longs qu'ils sont plus inférieurs. Les genres *Poa*, *Festuca*, beaucoup de *Saccharum*, etc., offrent des exemples de Panicules.

PANICUM. BOT. *V.* PANIC.

PANIOS. BOT. Ce nom, qui est un ancien synonyme de *Conyza*, a été employé par Adanson pour désigner le genre *Erigeron* de Linné.

PANIS. BOT. *V.* PANIC.

PANISSA ET PANISSE. BOT. Noms vulgaires du *Panicum italicum*.

PANKE. BOT. Ce genre, créé par Molina et adopté par Willdenow, est fondé sur des plantes qui ne sont point congénères; son *Panke acaulis* se rapporte au genre *Gunnera*, tandis que le *Panke tinctoria* est voisin du *Laupanke* de Feuillée, ou *Francoa* de Cavanilles. *V.* GUNNÈRE et FRANCOA.

PANNAIRE. *Pannaria*. BOT. (*Lichens*.) Delise a formé ce genre pour un Lichen dont les caractères consistent dans la couleur toute particulière du réceptacle général ou thalle, qui est à peu près celle du plomb, dans sa consistance comme subéreuse, dans le duvet épais, particulièrement sur les bords, qui en garnit les expansions inférieures en manière de drap, dans les apothécies enfin qui semblent être intermédiaires entre celles des Parmélies et celles des Collèmes, étant petites, arrondies, et présentant une couleur qui passe du rouge au marron plus ou moins foncé; le rebord de ces apothécies est en général très-peu marqué. Les espèces constatées que Delise place dans le genre Pannaire, sont, outre six ou sept qui nécessitent encore examen : 1° *Pannaria rubiginosa*, confondue par Smith avec le *Coenogonium* sous le nom commun d'*affinis*; on la trouve dans la France occidentale et en Angleterre; 2° *Pannaria auctorum*, Bory, *Parmelia pannosa*, d'Acharius, qui se trouve dans toutes les contrées intertropicales; 3° *Pannaria Boryi*, qui se trouve à l'île de Mascareigne et à Nouvelle-Zélande; 4° *Pannaria conoplea*, d'Acharius, remarquable par sa pulvérulence bleuâtre, espèce européenne; 5° *Pannaria Delisei*, Bory, improprement *Parmelia plumbea*, dans la Flore Française de De Candolle, remarquable par la petitesse de ses apothécies, et dont une belle variété (*cyanoloma*) existe dans l'ouest de la France; 6° *Pannaria plumbea*, Del., *Parmelia plumbea*, Ach., la plus grande de toutes les Pannaires, formant des rosaces épaisses, atteignant jusqu'à cinq pouces de diamètre. Delise l'a trouvée dans toute la Normandie occidentale, Lapylaie, à l'extrémité de la Bretagne, notamment sur les montagnes d'Arès. Bory l'avait déjà observée dans les environs de Bordeaux ainsi qu'à Ténériffe; 7° *Pannaria areolata*, Del., des Moluques et de Saint Domingue; 8° *Pannaria imbricata*, Del., de Rio-Janeiro et de Mascareigne; 9° *Pannaria cerrina*, Del., des îles Sandwich; 10° *Pannaria erythrocarpa*, Del., de Mascareigne; 11° *Pannaria microphylla*, Del., *Lecidea* d'Acharius, qui se trouve en Europe.

Les Pannaires croissent généralement sur l'écorce mousseuse des vieux arbres, souvent vers leur cime, en rosettes un peu élevées au-dessus de leur support, à cause de leur épaisseur, assez régulièrement arrondies, mais se déformant avec l'âge en cédant aux obstacles qu'éprouve leur croissance par la saillie des troncs et par les brins de Mousses qui semblent se plaire à s'y mêler. Ces rosettes sont d'ordinaire circonscrites par un rebord velu, qui appartient à ce duvet épais comme du drap qui revêt les parties inférieures. Ce rebord produit un singulier effet lorsqu'il est noir. Les divisions du thalle sont linéaires, parallèlement divisées et tellement contiguës qu'elles ne paraissent faire qu'un tout sans interstices, au moins vers le centre des expansions.

PANNA VALLI. BOT. (Rhéede, *Hort. Malab.*, 12, 35.) Synonyme de *Lomaria scandens*, Willd.

PANNETIÈRE. INS. Même chose que Panaleiro. *V.* ce mot.

PANNEXTERNE et PANNINTERNE. bot. Selon le professeur Mirbel, les parois du péricarpe sont formées de deux parties, l'une extérieure, pulpeuse, charnue, plus ou moins succulente ou coriace, qu'il nomme Pannexterne, et l'autre intérieure, ligneuse, qu'il nomme Panninterne.

PANŒ. bot. (Adanson) Synonyme de *Voleria*. *V.* ce mot.

PANOPE. *Chenalopes*. ois. Genre établi par Vieillot, pour y placer l'Oiseau connu vulgairement sous le nom de Grand-Alque ou Grand-Pingouin, *Alca impennis*, Lath. *V.* Pingouin.

PANOPE. crust. (Leach.) *V.* Cyame.

PANOPÉ. *Panopeus*. crust. Genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Crabes, tribu des Arqués, institué par Edwartz, et qui se distingue des autres genres de la même catégorie en ce quo la carapace est bien moins ovalaire, que les bords latéro-antérieurs sont minces, dentelés, peu courbes et ne se prolongent que peu en arrière; les bords latéro-postérieurs sont au contraire très-longs, et forment avec le bord postérieur un angle presque droit. Les Panopés ont aussi un hiatus au bord inférieur de l'orbite, au-dessous de l'angle interne de cette cavité.

Panopé de Herbst. *Panopeus Herbstii*, Edw.; *Cancer Panope*, Herbst. La carapace est à peine bombée et légèrement bosselée en avant; on aperçoit une petite dent à l'angle orbitaire externe, au-dessus de l'hiatus. Les bords latéro-antérieurs sont armés en outre de quatre dents triangulaires, comprimées et saillantes, avec un petit tubercule au-dessous de la base de la première; les pattes antérieures sont grosses et renflées; le bord interne du carpe présente un petit tubercule pointu; les pinces sont courtes, fortes et arrondies; les pattes suivantes sont assez minces, lisses et de longueur médiocre. La couleur est jaunâtre, mêlée de vert et de noir. Des côtes de l'Amérique septentrionale.

PANOPÉE. *Panopea*. conch. Ce genre fut établi par Ménard de la Groye pour une des plus grandes coquilles bivalves qui soit connue, et que les auteurs antérieurs à Linné nommaient *Chama glycimeris*, nom sous lequel Aldrovande le premier la représenta. Lister en donna ensuite une bonne figure, en lui conservant le nom qu'Aldrovande lui avait imposé. Cet auteur, plein de sagacité, sentit les rapports de cette Coquille avec les Solens; car il la mit immédiatement après eux. Linné la plaça dans son genre Mye, quoiqu'il n'en ait pas tous les caractères, et elle y resta jusqu'au moment où Ménard proposa pour elle le genre Panopée.

Quoiqu'on ne connaisse point encore l'animal des Panopées, on ne peut douter qu'il ne doive avoir beaucoup d'analogie avec celui des Solens. D'un autre côté, il est évident que la coquille, par sa forme, a aussi des rapports avec les Myes; la large ouverture postérieure que laissent entre eux les bords de la coquille, la profonde impression palléale, indiquent l'existence de deux siphons longs et charnus. Cela dévoile aussi l'habitude de cet animal de vivre enfoncé dans le sable, à la manière de presque tous les Acéphales à longs siphons. Lamarck caractérise ainsi le genre Panopée : coquille équivalve, transverse, inégalement bâillante sur les côtés; une dent cardinale, conique sur chaque valve, et à côté une callosité comprimée, courte, ascendante, non saillante au dehors; ligament extérieur placé sur le côté postérieur de la coquille, et fixé sur les callosités.

Panopée d'Aldrovande. *Panopea Aldrovandi*, Ménard, Ann. du Mus., t. 12, p. 131; *Chama glycimeris*, Aldrov., Test., lib. 3, p. 473 et 474; *ibid.*, Lister, Conch., tab. 414, fig. 258; *Mya glycimeris*, Lin., Gmel., p. 3222, nº 17; *ibid.*, Bornn, *Mus. Cæs. Vind.*, t. 1, fig. 8; Chemn., Conch., tab. 3, fig. 25 (var. α), fossile; *Panopea Faujasii*, Ménard, Ann. du Mus., *loc. cit.*, pl. 12. Ménard a séparé la Panopée fossile de la vivante, sur ce que les individus vivants sont généralement plus larges et ont l'ouverture antérieure plus prononcée. Tous les autres caractères restant absolument identiques, on ne peut disconvenir que ceux sur lesquels on a séparé l'espèce fossile, ont trop peu de valeur pour être adoptés.

Panopée de Ménard. *Panopea Menardii*, Desh. Espèce éminemment distincte de la précédente, plus longue, plus étroite, inéquilatérale, le côté postérieur le plus long, bâillant très-fort, moins large que l'antérieur; callosité moins saillante et beaucoup plus longue; impression palléale étroite, et ayant la sinuosité postérieure plus étroite et plus profonde. Elle est fossile aux environs de Bordeaux.

PANOPIA. bot. (Noronha.) Synonyme de *Macaranga*. *V.* ce mot.

PANOPS. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, établi par Lamarck, et auquel il donne pour caractères : une trompe fort longue, cylindrique, bifide à l'extrémité, abaissée contre la poitrine, et dépassant l'origine des pattes postérieures; antennes cylindriques, à pointe, de trois articles : les deux premiers très-courts; le dernier fort allongé; ailes très-écartées; cuillerons très-grands; trois pelotes aux tarses. Ce genre se distingue des Cyrtes de Latreille, parce que ceux-ci ont les antennes très-petites, de deux articles, avec une soie au bout du dernier. Les genres Astomelle, Acrocère et Ogcode, en sont éloignés parce qu'ils n'ont point de trompe remarquable. Le corps des Panops est court et élevé; la tête est petite, plus basse que le corselet, presque globuleuse et occupée presque en totalité par deux yeux à réseaux et séparés par un simple sillon; sur le sommet sont trois petits yeux lisses, très-rapprochés et en triangle; le corselet est très-convexe ou bossu, avec le dos arrondi et sur lequel on aperçoit deux ou trois lignes enfoncées, plus ou moins distinctes; les côtés du segment antérieur se prolongent et s'élargissent triangulairement en arrière pour former chacun une sorte d'épaulette assez saillante. On remarque entre ces épaulettes et la naissance des ailes, une petite plaque en bosse; l'écusson, ou la partie analogue, est proéminent, transversal, en segment de cercle ou arrondi postérieurement; les cuillerons sont grands et ovales; les ailes sont presque ovales et rejetées sur les côtés du corps; les pattes sont de grandeur moyenne, sans piquants ni éperons; l'abdomen est grand, composé de six anneaux distingués par des incisions assez profondes; il est rétréci postérieurement

et se termine en pointe. On ne connaît encore jusqu'ici que deux espèces de ces Diptères et toutes deux sont propres à la Nouvelle-Hollande; l'une, Panops de Baudin, *Panops Baudini*, Lamk., Ann. du Mus., t. 3, p. 266, pl. 22, f. 3; Latr., Gen. Crust., etc., est longue de six lignes, noire, avec les antennes entièrement noires, les pattes noires, avec les genoux et le bout des jambes blanchâtres; l'autre, Panops flavipède, *Panops flavipes*, Latr., Encycl., est d'un noir bronzé, avec la base des antennes, les jambes et les tarses jaunâtres.

PANOPSIS. BOT. Salisbury a nommé ainsi un genre fondé sur le *Rhopala sessilifolia* de Richard, mais qui n'offre pas de caractères suffisants pour mériter d'être adopté. *V.* RHOPALA.

PANORPATES. *Panorpatæ.* INS. Tribu de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, établie par Latreille et ayant pour caractères : antennes sétacées et insérées entre les yeux; chaperon prolongé en une lame cornée, conique, voûtée en dessous, pour recevoir la bouche; mandibules, mâchoires et lèvre presque linéaires; quatre à six palpes courtes, filiformes, et dont les maxillaires n'offrent distinctement que quatre articles; corps allongé, avec la tête verticale; le premier segment du tronc ordinairement très-petit, en forme de collier; abdomen conique ou presque cylindrique. Ces Insectes ont reçu de quelques auteurs le nom de Mouches-Scorpions. Leurs métamorphoses n'ont pas encore été observées. Dans plusieurs les sexes diffèrent beaucoup entre eux. Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Partie nue ou découverte du corselet formée de deux segments, dont le premier plus petit; des ailes aux deux sexes.

Genres : NÉMOPTÈRE (Némoptéryx, Leach), BITTAQUE, PANORPE.

II. Premier segment du tronc grand, en forme de corselet; les deux suivants couverts par des ailes dans les mâles. Femelles aptères.

Genre : BORÉE. *V.* ce mot.

PANORPE. *Panorpa.* INS. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, tribu des Panorpates, établi par Linné et caractérisé ainsi qu'il suit par Latreille : antennes filiformes; quatre palpes; ailes égales et couchées horizontalement sur le corps; des petits yeux lisses; abdomen des mâles terminé par une queue articulée, avec une pince au bout; celui des femelles finissant en pointe. Ce genre se distingue des Bittaques qui en sont les plus voisins parce que ceux-ci ont l'abdomen semblable dans les deux sexes, et par d'autres caractères tirés de la longueur relative des pieds. Les Némoptères s'en éloignent parce qu'ils ont six palpes, que leurs ailes supérieures sont écartées, et que les inférieures sont très-longues et linéaires; ils s'en distinguent encore par l'absence d'yeux lisses. La tête des Panorpes tient au corselet par un col très-court et presque nul; elle est presque arrondie supérieurement, un peu plus large que longue, prolongée inférieurement en une sorte de bec presque aussi long que le corselet, légèrement arqué, dur, presque corné, un peu rebordé de chaque côté; les antennes sont un peu plus courtes que le corps; elles sont composées d'environ quarante articles cylindriques; la lèvre supérieure est large, placée au-dessus d'un prolongement avancé et très-pointu; les mandibules sont cornées, étroites et terminées par deux fortes dents; les mâchoires sont cornées et bifides; les palpes maxillaires sont plus longues que les mâchoires, filiformes et composées de cinq articles presque égaux; la lèvre inférieure est étroite, avancée, marquée d'un sillon longitudinal; les palpes sont courtes et composées de deux articles; on voit au sommet de la tête trois petits yeux lisses; les yeux à réseau sont grands, arrondis et un peu saillants; le corselet est plus large que la tête, un peu relevé supérieurement; les ailes sont au nombre de quatre; elles sont étroites et égales en grandeur; les pattes sont de longueur moyenne dans les deux sexes, elles ont deux crochets et une pelote au bout des tarses qui sont filiformes et composés de cinq articles; l'abdomen des femelles est long, terminé en pointe, formé de neuf anneaux qui glissent et s'emboîtent les uns dans les autres, ce qui donne à l'insecte la facilité de l'allonger à volonté. Celui du mâle est semblable à celui des femelles, mais les trois derniers anneaux en diffèrent beaucoup : le dernier est armé, à son extrémité, de deux crochets mobiles, qui se joignent et forment une sorte de pince. Cet anneau est ordinairement relevé, et l'insecte paraît vouloir s'en servir comme d'une arme offensive. Les Panorpes habitent les lieux frais des bois et des prairies, elles évitent la chaleur du soleil et se plaisent, pendant le jour, dans le repos. Elles volent peu et lourdement; elles vivent uniquement de rapine et attrapent les petits Diptères, les Teignes, Pyrales et Alucites qui se trouvent à leur portée.

PANORPE COMMUNE. *Panorpa communis*, L., Fabr., Scop., Geoff., Latr.; *Scorpio Musca*, Frisch.; *Musca Scorpiuros*, Mouff., Jonst.; Mouche-Scorpion, Réaum., Ins., 4, 138-151, t. 8, f. 9-10. Longue de sept lignes; ailes transparentes avec les nervures et des taches noires. Commune aux environs de Paris.

PANOUIL ET PANOUQUE. BOT. Noms vulgaires du *Panicum italicum*, dans le midi de la France.

PANPHALÉE. *Panphalea.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi en 1811 par Lagasca dans sa Dissertation sur les Chænanthophores, insérée dans les *Amenidades naturales de las Españas.* Quelques années après, H. Cassini ayant observé dans l'herbier de Jussieu une plante fort remarquable, étiquetée par Vahl *Lapsana crassifolia*, reconnut qu'elle devait former le type d'un genre nouveau, qui ne doit point appartenir, comme le *Lapsana*, à la tribu des Chicoracées, mais à celle des Nassauviées; il reconnut également que ce genre était identique avec le *Panphalea*. Voici les caractères qu'il lui a attribués : involucre plus court que les fleurs, presque cylindrique, formé de huit ou neuf folioles oblongues, un peu élargies inférieurement, membraneuses sur leurs bords, coriaces dans leur partie moyenne, ou terminées par une dent spinescente; à la base de cet involucre on observe trois petites écailles inégales, ovales, acuminées; réceptacle petit et nu; calathide composée de dix à douze fleurons hermaphrodites, disposés sur deux rangs, en forme de rayons; corolles à tube large, à

limbe profondément divisé en deux lèvres : l'extérieure large et terminée par trois petites dents; l'intérieure plus étroite et plus courte, profondément bifide, quelquefois paraissant indivise; étamines insérées sur la base de la corolle, ayant le tube de leurs anthères courbé, les loges très-courtes, munies à la base et au sommet d'appendices très-longs; style comme dans les Nassauviées, à base renflée en tubercule arrondi, à branches stigmatiques souvent irrégulières. Dans son Mémoire sur les Labiatiflores, publié en 1812, le professeur De Candolle a placé le *Panphalea* auprès du *Jungia*, autre genre de la tribu des Nassauviées. Cassini le range à la suite de son genre *Drozia* et du *Triptilion* de Ruiz et Pavon.

PANPHALÉE DE COMMERSON. *Panphalea Commersonii*, Cass., Bullet. de la Soc. Philom., juillet 1819; Lagasca, *Amen. Nat.*, t. I, p. 34. C'est une plante herbacée, glabre, verte, luisante et comme vernissée. Sa racine tubéreuse produit plusieurs tiges longues d'environ deux décimètres, grêles, anguleuses, ramifiées dans la partie supérieure. Les feuilles radicales sont longuement pétiolées, cordiformes, obtuses, divisées peu profondément en sept lobes inégaux; les caulinaires sont sessiles, trilobées dans la partie inférieure de la tige, ovales et très-entières dans la partie moyenne, enfin linéaires, lancéolées et très-entières au sommet de cette tige et sur les ramifications. Les calathides de fleurs sont jaunes, petites, solitaires aux extrémités des derniers rameaux, et formant une sorte de panicule corymbiforme. Cette plante a été recueillie par Commerson près de Montevideo, dans l'Amérique du sud.

PANPHRACTUS. MAM. (Illiger.) *V.* PANGOLIN.

PANSE. *Rumen.* ZOOL. Le premier des quatre estomacs des Ruminants. *V.* ESTOMAC.

PANTACHATES. MIN. Nom donné par Wallerius aux variétés d'Agate dont la face est mouchetée comme la peau d'une Panthère.

PANTACOUSTE. BOT. Synonyme vulgaire de Chèvrefeuille. *V.* ce mot.

PANTANA. OIS. Synonyme vulgaire de Chevalier Arlequin. *Scolopax fusca*, Gmel. *V.* CHEVALIER.

PANTASACHME. *Pantasachme.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Wallich, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle un peu rotacée, profondément divisée en cinq parties étroites, linéaires, à estivation valvaire, et dont l'orifice est garni d'une couronne composée de cinq écailles, posées devant chaque sinus; point de couronne staminale; anthères libres, simples ou acuminées au sommet; masses polliniques pendantes, attachées par le milieu, avec le sommet pellucide et rétréci; stigmate mutique ou apiculé. On ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces dans ce genre; ce sont des plantes grêles, herbacées, dressées, peu rameuses; leurs feuilles sont opposées, lancéolées, membraneuses et planes; leurs fleurs sont presque sessiles, peu nombreuses et réunies en ombelles. Ces plantes se trouvent dans l'Inde.

PANTERNO. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Aristoloche ronde.

PANTHÈRE. MAM. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

PANTHÉRINE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

PANTILIUS. INS. Ce genre d'Hémiptères a été établi par Curtis, aux dépens du genre *Lygæus* de Fabricius. Le type en est le *Lygæus tunicatus*, de ce dernier entomologiste.

PANTINE. BOT. Nom vulgaire de l'*Ophrys Anthropophora.*

PANTOPÉLAGIENS. OIS. Fleurieu a proposé ce nom pour comprendre tous les Oiseaux de haute mer, tels que les Pétrels, les Albatros, les Sternes, etc.

PANTOPTÈRES. POIS. Duméril établit sous ce nom une famille parmi ses Holobranches apodes, ayant les branchies composées d'un opercule et d'une membrane, ne manquant d'aucune des nageoires impaires et privée seulement de ventrales; les genres qui s'y rangent sont : Anguille, Congre, Donzelle, Fierasfer, Anarhique, Coméphore, Macrognathe, Xiphias, Ammodite, Stromatée et Rhombe.

PANTOTRIQUE. *Pantotricum.* INF. Ce genre de Phytozoaires polygastriques, désigné par Ehrenberg comme faisant partie de la légion des Aneuthérées, section des Epitriques nus, a pour caractères : corps dépourvu d'enveloppe, garni de cils épars; bouche ciliée; point de prolongements pseudopédiformes.

PANTOUFLE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Antirrhinum majus*, *V.* MUFLIER, et du *Cypripedium Calceolus*, aussi nommé Pantoufle de Notre-Dame. *V.* CYPRIPÈDE.

PANTOUFLIER. POIS. (Lacépède.) Espèce du genre Squale. *V.* ce mot. Valenciennes, d'après Broussonet, transporte ce nom au Tiburon.

PANTRIE. BOT. Même chose que Pantine. *V.* ce mot.

PANURGE. *Panurgus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires andréooïdes, établi par Panzer et dont on a modifié les caractères de la manière suivante : corps pubescent; tête grosse, transversale et comme tronquée en devant; chaperon large et terminé par un bord presque droit; yeux ovales et entiers; les trois petits yeux lisses sont placés en triangle sur le front; antennes insérées au milieu de la face antérieure de la tête : elles sont peu écartées à leur base, de la longueur de la tête et du corselet, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; le premier article forme le tiers de la longueur totale de l'antenne et les autres forment une tige presque cylindrique; lèvre supérieure courte, petite, saillante, plus large que longue, et velue en dessus; mandibules écailleuses, allongées, étroites, striées longitudinalement en dessus, arquées et rétrécies vers la pointe, et sans dentelures au côté interne; mâchoires consistant en une valvule coriace, en demi-tube dans sa moitié inférieure, coudée ensuite, et terminée par une pièce lancéolée, étroite, plus mince et paraissant, à raison de sa demi-transparence, comme demi-membraneuse; palpes maxillaires un peu plus courtes que les labiales, de six articles cylindriques; lèvre inférieure à moitié renfermée dans une gaîne ou un tube coriace, cylindrique, long, étroit et denté au bout;

l'autre moitié, ou la partie saillante, a la forme d'une langue allongée, étroite, diminuant peu à peu de largeur ou lancéolée, presque membraneuse, peu ou point velue; à sa sortie du tube, elle est accompagnée de deux petites oreillettes membraneuses, étroites, allongées, pointues et placées une de chaque côté; les palpes labiales sont insérées à l'extrémité supérieure et latérale du tube engaînant la lèvre inférieure; elles sont composées de quatre articles presque cylindriques; le corselet est arrondi et convexe, le métathorax est tronqué: il présente une fossette au milieu de sa face postérieure; l'abdomen est assez grand, ovoïde, déprimé, plus velu sur les côtés, composé de six anneaux dans les femelles, et de sept dans les mâles; les organes sexuels du mâle sont forts, assez compliqués et en partie saillants. On aperçoit à l'extrémité de l'anus, deux petites pièces écailleuses, plates, en forme de pelotes et arrondies au bout; on y distingue même les crochets qui sont les plus extérieurs. Dans les femelles l'extrémité de l'abdomen renferme un aiguillon assez faible; les pattes des Panurges sont de longueur moyenne, mais les dernières paraissent être assez grandes, surtout chez les femelles; les ailes supérieures sont les plus grandes, elles sont recouvertes à leur naissance par un tubercule arrondi, en forme d'écaille et assez grand; elles ont une cellule radiale appendiculée, deux cellules cubitales complètes, presque égales, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes, et une troisième cellule cubitale, mais incomplète. Ces Hyménoptères vivent solitairement; on les rencontre, suivant Latreille, sur les fleurs semi-flosculeuses. Ils sont tous propres aux pays chauds et tempérés de l'Europe et font leur nid dans la terre.

Panurge dentipède. *Panurgus dentipes*, Latr.; *Dasypoda ursina*, la femelle; *Apis ursina*, Kirby. Long de trois lignes et demie, très-noir, velu; pattes postérieures et hanches unidentées, à jambes arquées et ayant un faisceau de poils. Commun aux environs de Paris.

PANUS. ins. Coléoptères tétramères; le genre établi sous ce nom, par Stephen, dans la famille des Curculionides, a été réuni par Schoenherr, à son genre *Thamnophilus*.

PANZERIA. bot. Genre indiqué par Walter dans sa Flore de la Caroline, et établi par Gmelin (*Syst. Veget.*, p. 211 et 247) sur une plante que Bartram et Michaux ont placée parmi les *Lycium* (*Lycium Carolinianum*), et qui se distingue surtout par le nombre quaternaire des étamines et des parties de la fleur.

Mœnch a proposé un autre genre *Panzeria* pour quelques espèces de *Leonurus* indigènes de la Sibérie. Enfin le nom de *Panzera* a été appliqué inutilement par Willdenow à l'*Eperua* d'Aublet. *V.* ce mot.

PAON, *Pavo*, L. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères: bec médiocre, conique, courbé, nu à sa base; mandibule supérieure déprimée, convexe et voûtée; narines ouvertes, placées de chaque côté du bec, et près de sa base; tarse plus long que le doigt intermédiaire, garni d'un éperon conique; quatre doigts: trois en avant unis à leur base par une courte membrane, un en arrière, ne portant à terre que sur l'ongle; ailes courtes: les cinq premières rémiges étagées, la sixième la plus longue; queue composée de dix-huit rectrices susceptibles de se relever et de se déployer en éventail, garnies de tectrices extrêmement longues, terminées par des taches oculaires d'un grand effet; tête ornée d'une aigrette composée de vingt à vingt-quatre petites plumes libres, relevées et garnies de barbules qui sont plus nombreuses et plus rapprochées vers l'extrémité. Le luxe éblouissant répandu avec tant de profusion sur le plumage du Paon, suffit déjà pour faire naître l'idée que ce bel Oiseau ne peut être originaire que d'un climat où le soleil, au milieu du ciel le plus pur, semble tout changer en or; le Paon n'est sauvage que dans l'Inde. La conquête de cet Oiseau est reportée à l'expédition d'Alexandre. Dans les basses-cours, où il est aujourd'hui assez répandu, on ne lui donne ordinairement qu'une seule femelle pour laquelle il montre une ardeur extrême et semble étaler exclusivement toutes ses beautés. Celle-ci répond tendrement à ses caresses, et vers le mois de mai elle choisit un endroit écarté où elle pond quatre ou cinq œufs blancs et tachetés de rougeâtre; elle les couve assidûment pendant trente jours. Les petits naissent couverts d'un duvet jaunâtre; ils sont très-délicats d'abord, et au bout d'un mois, l'aigrette commence déjà à paraître. Bientôt après les mâles se font distinguer par une teinte jaunâtre au bout de l'aile. Les ergots se manifestent; la queue s'allonge; mais ce n'est qu'à la troisième année qu'elle a acquis toute son étendue. La mère conduit ses Paneaux ou Paonneaux avec une sollicitude particulière; elle les recueille sous ses ailes, leur montre la nourriture, et les aide à se percher. Elle exprime surtout par des cris douloureux la peine que lui cause la perte d'un de ses petits, et ces chagrins cuisants se renouvellent à chaque couvée, car les Paonneaux offrant à l'homme un mets délicieux, on ne laisse pas que de les rechercher pour le service de la table. On assure que dans l'état sauvage, la Paonne est plus féconde qu'en domesticité, qu'elle porte la ponte jusqu'à vingt-cinq ou trente œufs déposés par elle sans apprêts, sur le sol et dans un trou le plus mystérieux possible; elle apporte le plus grand soin à dérober sa couvée à tous les regards et surtout à la mettre hors de la portée des Mammifères carnassiers qui en sont très-friands; aussi malgré cette vive sollicitude, il arrive bien rarement qu'elle ne soit pas tout entière la proie de la ruse et de la voracité. Dans les forêts où ils ont reçu la vie, ces Oiseaux se tiennent constamment dans les fourrés les plus épais et les plus élevés; dans les basses-cours, dès qu'ils ont trouvé de quoi satisfaire leur appétit, ils s'élèvent assez pesamment au faîte des bâtiments, sur de longues perches qu'ordinairement l'on dresse exprès pour eux, et ils y demeurent une partie de la journée en faisant entendre par intervalles, un cri tout à la fois rauque et perçant, dans lequel les villageois observateurs prétendent trouver des indices certains de quelque phénomène météorique, ou du moins d'une variation quelconque dans l'atmosphère. On fixe à vingt-cinq ou trente ans la durée de l'existence des Paons sous le climat d'Europe.

Paon ordinaire. *Pavo cristatus*, L. Tête, cou, gorge

et poitrine d'un bleu brillant, à reflets verts; aigrette qui couronne le sommet de la tête d'un vert changeant en bleu; petites tectrices alaires d'un vert foncé, à reflets dorés; les moyennes d'un bleu brillant, bordées de vert doré, et les grandes d'un noir verdâtre, terminées de pourpre cuivreux; les dix grandes rémiges d'un brun ferrugineux : les autres brunes, garnies extérieurement de vert bronzé, à l'exception de celles du poignet qui sont entièrement brunes; tectrices caudales supérieures très-longues, dépassant même de beaucoup les rectrices, à barbes désunies et terminées par une tache oculaire brillante; parties inférieures noirâtres, à reflets dorés; cuisses d'un gris noirâtre et bronzé; une bande fauve sur le genou. Taille, quatre pieds cinq pouces. Telle est la description du Paon sauvage; celle du Paon domestique (Buff., pl. enl. 434 et 435) en diffère assez pour qu'elle trouve place à côté de la précédente. Tête, cou, gorge et poitrine d'un bleu éclatant, nuancé de reflets verts, violets et dorés; sommet de la tête garni d'une aigrette composée de vingt-cinq à trente petites plumes droites, à barbules rares et terminées par une palette arrondie, variée d'or et d'azur; des taches blanches à chaque partie supérieure; côtés de la tête d'un vert doré, changeant en rouge cuivreux, avec l'extrémité des plumes frangée de noir, ce qui dessine sur le dos une multitude d'écailles; tectrices alaires variées de lignes transversales noires et fauves; grandes rémiges rousses; tectrices caudales très-nombreuses, disposées par étages et offrant dans leur plus grande longueur environ quatre pieds; elles ont la tige blanche, et sont garnies de chaque côté de filets désunis, à barbules d'un vert foncé et cuivreux; elles sont en outre terminées par un œil ou miroir circulaire d'un noir violet entouré de vert doré; lorsque ces tectrices sont relevées en roue, on aperçoit les rectrices qui sont d'un brun roussâtre et longues d'un pied environ. Bec grisâtre; iris jaune; tour des yeux blanc; pieds éperonnés, d'un gris cendré. Taille, quarante-quatre pouces. On trouve assez souvent des variétés marquées irrégulièrement de taches blanches plus ou moins grandes, qui coupent les diverses nuances azurées. Il en est une entièrement blanche, chez laquelle on ne distingue les yeux de l'extrémité des tectrices caudales que par une sorte de chatoyement ou reflet satiné. La femelle a les parties supérieures d'un brun cendré, la tête et le cou d'un vert nuancé de cendré et de vert doré, l'aigrette d'un vert cendré, les tectrices caudales moins longues que les rectrices, d'un brun cendré, et dépourvues de taches oculaires, la gorge blanche, les parties inférieures variées de gris, de vert et de blanchâtre, les pieds dépourvus d'éperons. Sa taille est de beaucoup moins longue que celle du mâle.

Paon spicifère. *Pavo muticus*, L.; *Pavo Japonensis*, Bris. Parties supérieures d'un bleu métallique noirâtre, avec le bord de chaque plume d'un vert doré, terminé par une frange d'un noir brillant; sommet de la tête garni de petites plumes veloutées d'un vert doré à reflets bleus, et surmonté d'une aigrette composée de vingt plumes longues, effilées, à tige blanchâtre, ornée de chaque côté, d'un rang de barbules libres, qui se réunissent vers l'extrémité pour former une belle barbule d'un vert bleuâtre, doré et très-éclatant; cou, gorge et devant de la poitrine, couverts de plumes d'un bleu verdâtre éclatant, entourés d'un cercle doré bordé de franges bleues; petites et moyennes tectrices alaires vertes, à reflets bleus, les grandes d'un noir verdâtre, bordées de vert doré; rémiges d'un fauve marron, avec leur tige et leur extrémité d'un noir verdâtre; tectrices caudales supérieures d'un beau vert doré éclatant, coupé par intervalles de lignes chevronnées fauves; rectrices d'un noir verdâtre brillant, ondées et terminées de brunâtre; parties inférieures noires, à reflets dorés; bec et pieds noirâtres; un fort éperon à ceux-ci. Taille, quarante pouces. Du Japon et de l'Inde.

On a étendu le nom de Paon à des Oiseaux de genres différents; ainsi on a appelé :

Paon de la Chine ou de Malacca, l'Éperonnier. *V.* ce mot.

Paon de marais, Paon de mer, le Combattant. *V.* Bécasseau.

Paon marin et Paon a queue courte, l'Oiseau royal. *V.* Grue.

Paon des Palétuviers, ou Paon des Roses, le Caurale. *V.* ce mot.

Paon sauvage (petit), le Vanneau huppé. *V.* Vanneau.

Paon sauvage des Pyrénées, le Tétras Auerhan. *V.* Tétras.

Paon du Thibet, l'Éperonnier. *V.* ce mot.

PAON. pois. L'espèce de Cycloptère décrite sous ce nom, n'est qu'une variété du Lump. *V.* Cycloptère.

PAON. ins. Plusieurs Lépidoptères ont reçu ce nom, parce que leurs ailes portent un plus ou moins grand nombre d'yeux ressemblant à ceux des plumes du Paon. On désigne sous ce nom les *Bombyx Pavonia major*, *media* et *minor* des auteurs. Le premier est le grand Paon; le deuxième est le moyen Paon, et le troisième le petit Paon. On a appelé demi-Paon le *Smerinthus ocellata*, *Sphinx* de Linné, qui n'a des yeux qu'aux ailes inférieures. Le *Vanessa Io* porte vulgairement le nom de Paon de Jour, ou Œil de Paon.

PAONNE, PAONESSE. ois. La femelle du Paon. *V.* ce mot.

PAOUNASSE. ois. L'un des synonymes vulgaires du Vanneau. *V.* ce mot.

PAOUROU. pois. L'un des noms vulgaires du Milandre, espèce du genre Squale. *V.* ce mot.

PAPA. ois. Espèce du genre Catharte. *V.* ce mot.

PAPACIN. pois. (Risso.) Espèce du genre Syngnathe. *V.* ce mot.

PAPANGAIE. bot. Nom vulgaire du *Momordica Luffa*.

PAPANGHO. ois. Flacourt mentionne sous ce nom un Oiseau de proie, qu'il dit être le Milan.

PAPAS. bot. Suivant l'Écluse, c'est le nom du pays de la Pomme de terre, *Solanum tuberosum*, d'où sont probablement venus les noms de *Papa* et *Patates*, qui désignèrent d'abord cette plante en Europe.

PAPAVER. bot. *V.* Pavot.

PAPAVÉRACÉES. *Papaveraceæ*. bot. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, ayant pour type et pour genre principal le

Pavot qui lui a donné son nom. Les Papavéracées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces ; très-rarement des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou plus ou moins profondément découpées, remplies, ainsi que les autres parties herbacées, d'un suc laiteux, blanc, jaune ou presque rouge. Les fleurs sont assez variées dans leur mode d'inflorescence. Elles sont tantôt solitaires et terminales, et, dans ce cas, elles sont quelquefois très-grandes, ou bien elles sont groupées en cimes ou en grappes. Le calice est formé de deux, rarement de trois sépales plus ou moins concaves et très-fugaces. La corolle, qui manque quelquefois, se compose de quatre, très-rarement de six pétales plans, très-larges, chiffonnés et plissés avant l'épanouissement de la fleur; quelquefois ces pétales ont une forme irrégulière, comme dans l'*Hypecoum*. Les étamines, communément en très-grand nombre, rarement en nombre déterminé, sont libres et distinctes les unes des autres, toujours serrées au réceptacle et hypogynes. L'ovaire est tout à fait libre, tantôt ovoïde ou globuleux, tantôt plus ou moins allongé, toujours à une seule loge, qui renferme des ovules quelquefois très-nombreux, attachés à des trophospermes pariétaux plus ou moins saillants et consistants, parfois des prolongements lamelleux, qui ont été pris pour des cloisons. Le style est très-court, à peine distinct, ou manque complétement. Les stigmates sont en même nombre que les trophospermes ; ils sont plus ou moins allongés ou réunis, aplatis en forme de disque étoilé. Le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, couronnée par le stigmate, indéhiscente ou s'ouvrant par de simples pores, ou plus ou moins allongée, en forme de silique et s'ouvrant, soit en deux valves, soit par des articulations transversales. Les graines sont ordinairement fort petites, composées d'un tégument propre et portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue; d'un endosperme charnu, dans lequel est placé un petit embryon cylindrique. Cette famille, telle qu'elle avait été établie par Jussieu (*Gen. Plant.*), renfermait le genre *Fumaria*. Mais ce genre, qui a été divisé en plusieurs groupes ou genres distincts, a été séparé des Papavéracées, et est devenu le type d'un ordre ou d'une famille nouvelle, sous le nom de Fumariacées. *V.* ce mot, où se trouvent les caractères qui distinguent ces deux groupes. Aujourd'hui la famille des Papavéracées se compose des neuf genres suivants : ***Papaver***, L.; ***Argemone***, L.; ***Meconopsis***, Viguier, DC.; ***Sanguinaria***, L.; ***Boconia***, L.; ***Rœmeria***, Medick.; ***Glaucium***, Tournef.; ***Chelidonium***, Juss.; ***Hypecoum***, L.

Dans son *Systema Naturale Vegetabilium*, le professeur De Candolle décrit cinquante-trois espèces appartenant à cette famille. Sur ce nombre, on en trouve onze dans l'Europe septentrionale et moyenne, treize dans les régions méditerranéennes, douze en Orient, deux en Sibérie, trois à la Chine et au Japon, une au cap de Bonne-Espérance, une à la Nouvelle-Hollande, trois dans l'Amérique septentrionale, et six dans l'Amérique méridionale.

Les Papavéracées présentent assez d'uniformité dans leurs propriétés médicales. Le suc propre qu'elles renferment est tantôt plus ou moins corrosif, tantôt narcotique. Tout le monde sait que l'Opium n'est que le suc propre du *Papaver somniferum*, qui s'est naturellement desséché, et que plusieurs autres espèces peuvent fournir une matière absolument semblable à celle de ce Pavot. Le suc jaune de la Grande-Éclaire (*Chelidonium majus*, L.) est plus ou moins âcre; on se servait autrefois de la racine comme sudorifique; mais aujourd'hui, elle est à peu près inusitée. Cependant, on emploie encore quelquefois le suc jaune que contiennent les feuilles et la tige, pour détruire les verrues qui se développent sur différents points de l'épiderme, et en particulier aux mains. La racine du *Sanguinaria Canadensis*, qui jouit à peu près des mêmes propriétés, est employée aux mêmes usages par les médecins américains. Les graines, quoique fort petites, contiennent une très-grande quantité d'huile grasse. L'huile connue sous le nom vulgaire d'Oliette ou d'Œillette, est celle des graines du Pavot cultivé. Les Papavéracées constituent une famille très-naturelle, qui a des rapports avec les Renonculacées et les Crucifères, mais qui s'en distingue facilement.

PAPAYE. BOT. Le fruit du Papayer. *V.* ce mot.

PAPAYER. *Carica*, L.; *Papaya*, Plum. BOT. Genre de la famille des Passiflorées et de la Diœcie Décandrie, offrant les caractères suivants : les fleurs sont unisexuées, ordinairement réunies et diversement groupées. Dans les fleurs mâles, on trouve un calice très-court, à cinq petites dents; une corolle monopétale, tubuleuse et infundibuliforme, ayant son limbe partagé en cinq lobes égaux; dix étamines légèrement monadelphes par leur base, dont cinq alternes, plus courtes; les anthères sont à deux loges introrses, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Le centre de la fleur est occupé par un appendice allongé, qui tient la place de l'ovaire. Les fleurs femelles, qui sont généralement plus petites, ont aussi un calice très-court, à cinq dents; une corolle tantôt à cinq lobes profonds, tantôt à cinq pétales distincts et étroits. L'ovaire est libre et sessile, à une ou cinq loges incomplètes, séparées par de fausses cloisons, formées par les trophospermes, qui quelquefois sont saillants, en forme de lames dans la partie inférieure de la cavité ovarienne. Ces trophospermes sont pariétaux, couverts d'un grand nombre d'ovules. Le style est simple et se termine par cinq stigmates linéaires. Les fruits sont charnus, à une ou cinq loges, contenant un grand nombre de graines. Celles-ci ont leur surface lisse ou inégale; elles se composent d'un endosperme blanc, charnu, contenant un embryon axile, dressé, dont les cotylédons sont plans. Les Papayers sont des arbres ou des arbrisseaux d'un port tout particulier. Leur tronc est simple, épais, couronné à son sommet par de très-grandes feuilles réunies en une touffe, de manière à avoir quelque ressemblance avec des Palmiers. D'un autre côté, ils ont quelques rapports avec certaines Urticées, et en particulier avec les Figuiers et les Arbres à Pain. Leur tronc ou leurs feuilles, quand on les entame, laissent découler un suc blanc et laiteux. Presque toutes les espèces sont originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale. Une seule (*Carica Papaya*, L.) croît dans l'Inde, mais elle est en quelque sorte naturalisée en Amérique.

PAPAYER COMMUN. *Carica Papayo*, L.; *Papayo communis*, Lamk., Encyc., Ill., tab. 821. Il croît aux Moluques. La hauteur de son tronc est d'environ une vingtaine de pieds. Il est simple, cylindrique, offrant les cicatrices des feuilles des années précédentes. Ces feuilles sont très-grandes, pétiolées, éparses, profondément partagées en sept ou neuf lobes sinueux et découpés latéralement. Les fleurs sont dioïques, blanchâtres, d'une odeur assez agréable, formant des grappes axillaires. Les fruits sont très-gros, jaunâtres, pulpeux intérieurement. La saveur de ces fruits est aromatique et assez agréable. On les mange, soit crus, à la manière des Melons, soit cuits et cueillis avant la maturité.

PAPE. OIS. Synonyme de Non-Pareil. *V.* GROS-BEC.

PAPECHIEU. OIS. (Belon.) Synonyme vulgaire de Vanneau. *V.* ce mot.

PAPEGAIS. OIS. On donne ce nom à diverses espèces qui constituent une division dans le genre Perroquet. Ils sont tous de l'Amérique méridionale, et se distinguent de la plupart des autres Perroquets en ce qu'ils n'ont pas de plumes rouges dans les ailes. Ce nom de Papegais est venu de l'espagnol *Papagayo*, par lequel les premiers conquérants de l'Amérique désignèrent les Perroquets; de là tant de noms barbares employés par divers voyageurs, et reproduits dans les dictionnaires pour désigner des Perruches et autres Oiseaux qui présentent quelques rapports avec des Perroquets, soit par leur couleur, soit par la forme de leur bec.

PAPHIE. *Paphia*. CONCH. *V.* GALATÉE.

PAPHIOIDE. *Paphies*. MOLL. Genre d'Acéphales testacés, de la famille des Mytilacées, institué par Lesson, dans la Zoologie du voyage de la Coquille, aux dépens du genre Crassatelle de Lamarck. Caractères: coquille transverse, à valves égales et peu irrégulières, toujours fermées, épaisses, à épiderme très-mince, à stries d'accroissement arrondies; charnière consistant en trois dents cardinales, intrantes, un peu obliques, allongées, ayant dans leur intervalle une cupule arrondie, creuse, avancée, portant à son milieu un cuilleron épais, concave, où s'attache un ligament presque complétement interne, et fixé aux deux portions accessoires, inhérentes aux fossettes moyennes. L'emplacement des dents latérales est lisse et uni. Les impressions musculaires antérieure et postérieure sont distantes, obarrondies, fortement creusées, réunies par une ligne sans excavation de l'impression palléale. La lunule et le corselet ne sont point distincts.

PAPHIOIDE DE ROISSY. *Paphies Roissyana*, Lesson, Zool. du voyage de la Coquille, pl. 25, fig. 4. Elle est ovalaire, allongée, jaune sale en dehors, d'un blanc mat en dedans; cuilleron intérieur de la fossette médiane, rouge brun; valves lisses, à épiderme très mince, et plus marqué sur le limbe; crochets petits, légèrement convexes et rapprochés. Taille, vingt-six lignes. Nouvelle-Zélande.

PAPHUS. OIS. (Turner.) Synonyme d'Engoulevent commun. *V.* ENGOULEVENT.

PAPIA. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Micheli, avait été réuni au *Lamium* par Linné. Il a été rétabli dans la Flore française par De Candolle, qui l'a nommé Orvale. *V.* ce mot.

PAPIER. ZOOL. BOT. Ce mot, qui désigne l'un des produits de l'industrie humaine, a été donné à plusieurs productions des trois règnes de la nature, avec quelque épithète spécifique. Ainsi, on a appelé:

PAPIER BROUILLARD (Moll.), le *Conus Tulipa*.

PAPIER DE LA CHINE (Moll.), l'Olive hispidule.

PAPIER FOSSILE et DE MONTAGNE (Min.), l'Asbeste.

PAPIER MARBRÉ (Moll.), le *Conus nebulosus*.

PAPIER DU NIL (Bot.), le *Cyperus Papyrus*.

PAPIER ROULÉ (Moll.), le *Bulla lignaria*.

PAPIER TURC (Moll.), le *Conus minimus*, etc.

PAPIERTORF. MIN. (Werner.) *V.* DUSODYLE.

PAPILIONACÉE (COROLLE). BOT. On appelle ainsi la corolle d'un grand nombre de Légumineuses. Elle est irrégulière, composée de cinq pétales inégaux et dissemblables, dont l'un supérieur, embrassant et recouvrant généralement les autres avant l'épanouissement de la fleur; on le nomme étendard (*vexillum*); deux sont latéraux et semblables: ce sont les ailes (*alæ*); et deux sont inférieurs, rapprochés et souvent soudés en partie ou en totalité par leur côté inférieur: ils constituent la carène.

PAPILIONACÉES. BOT. On appelle ainsi un groupe de la famille des Légumineuses, dont toutes les plantes ont la corolle irrégulière et papilionacée. Tournefort en avait formé deux classes dans son système, savoir: la dixième et la vingt-deuxième. *V.* LÉGUMINEUSES et SYSTÈME.

PAPILLAIRE. *Papillaria*. BOT. Genre de l'ordre des Lichens, formé par le professeur Kicks, qui lui assigne pour caractères: thalle crustacé, pulvérulent et amorphe; conceptacles tuberculés, devenant quelquefois concaves; céphalodes cænothalames, d'abord punctiformes, puis globuleux, insérés en nombre variable sur des pédicules ventrus et creux.

PAPILLAIRE VENTRUE. *Papillaria ventricosa*, Kickx; *Cladonia Papillaria*, Hoffm.; *Cenomyces Papillario*, Ach. Thalle granuleux et cendré; tubercules d'abord bruns, puis noirs, insérés au nombre de deux à huit au sommet des pédicules; ceux-ci blanchâtres, très-nombreux, cylindriques, gros, ventrus et creux. C'est Ehrart qui, le premier, a décrit cette espèce sous le nom de *Lichen Papillaria*. Hoffman la fit entrer dans le genre *Cladonia*, puis Acharius l'a réunie aux *Bæomyces*; enfin Léon Dufour en a fait le type du genre *Pychnothelia* qui n'avait été qu'indiqué par Acharius. On verra par les caractères limités récemment par Fée, pour le genre *Pychnothelia*, que le *Cenomyces Papillario* ne pouvait plus en faire partie.

PAPILLAIRES (GLANDES). BOT. On appelle ainsi des glandes qui se composent de plusieurs rangées de cellules disposées circulairement. On trouve des glandes papillaires sur les feuilles d'un grand nombre de Labiées, sur celles du *Rhododendrum punctatum*, etc.

PAPILLE. *Papilla*. BOT. On désigne sous le nom de Papilles, certaines protubérances que l'on observe sur les organes de plusieurs végétaux, et qui sont filiformes, petites, molles et compactes. Dans quelques Champignons, tels que les Téléphores, la Papille est une protubérance mousse, qui porte les spores.

PAPILLEUX. *Papillosus*. Cette épithète est donnée

à tout organe ou à toute réunion d'organes dont la surface est parsemée de petites protubérances ordinairement arrondies.

PAPILLON. *Papilio*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, établi par Linné qui lui a donné une grande étendue; il a été restreint successivement par divers auteurs, jusqu'à ce que Latreille, dans ses derniers ouvrages, l'ait circonscrit et lui ait assigné pour caractères essentiels : six pieds presque semblables et également propres à la marche dans les deux sexes; crochets des tarses simples ou sans dents; tête moins large que le corselet, portant deux gros yeux à réseau, saillants et arrondis; palpes très-courtes, composées de trois articles, dont le dernier est à peine distinct; elles n'atteignent qu'à peine le chaperon; antennes longues, allant en augmentant d'épaisseur jusqu'à leur extrémité, qui est un peu contournée; elles sont insérées entre les yeux, sur le haut de la tête; trompe longue, tortillée en spirale et placée sous les palpes et dans l'intervalle de leur insertion; corselet assez grand, convexe, très-velu, avec deux épaulettes de poils plus roides, recouvrant l'insertion des ailes; celles-ci sont très-grandes, fortes, chargées de nervures très-saillantes et qui circonscrivent des cellules bien marquées; la cellule centrale des ailes inférieures est fermée. Le bord interne de ces mêmes ailes est concave ou comme échancré : dans un grand nombre d'espèces, ce bord est garni de longs poils roides qui entourent l'abdomen. La forme des ailes de Papillons varie beaucoup, et sert à diviser ce genre en plusieurs coupes artificielles. Les uns ont les ailes allongées, avec les inférieures simples, sans dentelures ni queues; d'autres ont les ailes inférieures dentées et allongées de haut en bas; enfin, un grand nombre porte, vers l'angle interne de ces mêmes ailes, une queue plus ou moins grande, en spatule. Les chenilles sont rases. Dans les moments de crainte ou d'inquiétude, elles font sortir de la partie supérieure de leur col, une corne molle, fourchue, et qui jette ordinairement une odeur désagréable. Leur chrysalide est nue, attachée avec un cordon de soie. Les espèces de Papillons proprement dits, se trouvent dans toutes les parties du monde; cependant elles sont plus particulièrement propres aux pays chauds, et les contrées de l'Asie et de l'Amérique situées entre les tropiques, paraissent leur patrie spéciale. Les espèces qui ont des taches rouges à la poitrine, et qui forment la division des Chevaliers Troyens de Linné, ne paraissent propres qu'à l'Inde; le Sind ou l'Indus paraît être leur limite occidentale. Les espèces propres à la Nouvelle-Hollande ont plus d'affinité avec celles des Moluques qu'avec celles de l'Amérique. Celles de l'Amérique septentrionale ont une physionomie propre; en général, elles sont noires, souvent sans queue. Celles de l'Afrique ont de l'affinité avec celles de l'Inde et de l'Europe. En général, les espèces de Papillons proprement dits sont remarquables par leur grandeur et leur couleur; leur vol est rapide; les espèces indiennes volent au sommet des grands arbres, et on les prendrait plutôt pour des Oiseaux. Ce genre est composé de cent cinquante espèces à peu près. On peut le diviser de la manière suivante :

I. Ailes inférieures sans queue.

PAPILLON PRIAM. *Papilio Priamus*, L.; Crammer, Pap. 2, p. 30, pl. 23, f. A, a; Donov., Gen. Illustr., etc., n° 5, pl. 3; le Frangivert, Daubenton, pl. enlum., n° 45. Ses ailes étendues ont plus de sept pouces d'envergure; c'est le plus beau des Papillons connus, et Linné lui avait donné l'épithète d'Auguste. Ses premières ailes sont ovales, entières; elles sont en dessus d'un beau vert luisant, avec leur milieu d'un beau noir velouté. Les inférieures sont dentées, vertes, avec des taches marginales noires. Le dessous des premières ailes est noir, avec des taches d'un vert plus doré; les inférieures sont comme en dessus; mais le vert est plus jaune ou doré, et le bord interne est tout à fait jaune; le corselet a une tache verte en dessus et deux taches rouges en dessous à la naissance des ailes. On le trouve dans l'île d'Amboine. Quoy et Gaimard, et ensuite Durville, ont rencontré à la Nouvelle-Guinée une variété de cette espèce, ayant une bande verte sur le milieu des ailes supérieures, et les inférieures dépourvues de taches noires. Mais la plus belle variété (dont on sera peut-être obligé de faire une espèce) a été rencontrée par Durville au port Praslin, de la Nouvelle-Irlande; cette espèce est de la taille du Priam; ses ailes sont également d'un beau noir de velours; mais les bandes et les taches qui sont vertes dans le premier, sont dans celui-ci du plus beau bleu de ciel.

Godard pense, avec raison, que le Priam est le mâle du grand Papillon que Linné a nommé Panthous. Il a observé que tous les Priams qu'il a pu voir, étaient des individus mâles, tandis que les Panthous se sont trouvés constamment femelles. Ces deux Papillons se trouvent dans le même pays.

II. Ailes inférieures à queue.

PAPILLON GRAND PORTE-QUEUE. *Papilio Machaon; Pieris Machaon*, Schrank, *Faun. Boic*. Il a plus de trois pouces et demi d'envergure; ses ailes sont dentées, jaunes, avec le bord noir; les supérieures ont quatre taches; les inférieures, un arc discoïdal noir. Celles-ci ont une queue avec un rang de taches bleues, et un œil ferrugineux à l'angle de l'anus. Ce Papillon est fort commun en Europe; on l'observe depuis le commencement de mai jusque vers le milieu de juin; on le trouve aussi très-fréquemment en Égypte et en Syrie. Sa chenille est lisse, verte, avec des anneaux d'un noir velouté, alternativement ponctués de fauve. Elle a sur le col un tentacule rougeâtre, fourchu et un peu rétractile. Lorsqu'on l'irrite, elle lance une liqueur un peu caustique et d'une odeur forte. Elle vit solitairement sur les Ombellifères, mais plus volontiers sur le Fenouil et sur la Carotte, dont elle préfère la graine aux feuilles. La chrysalide est verdâtre, avec une bande jaunâtre, longitudinale, sur chaque côté. Ce Papillon et les *Papilio Alexander* et *Podalirius*, sont les seules espèces du genre qui soient propres à l'Europe.

PAPILLON A AILES EN PLUMES. *V*. PTÉROPHORES.

PAPILLON DES BLÉS. *V*. ALUCITE, ŒCOPHORE et TEIGNE.

PAPILLON BOURDON. Degéer a donné ce nom à différents genres de Crépusculaires. *V*. SPHYNX, SMÉRINTHE et SÉSIA.

Papillon du Chardon. *V.* Vanesse.

Papillon de la Chenille du Sable. *V.* Cossus et Bombyce queue-fourchue.

Papillon du Chou. *V.* Piéride.

Papillon de l'Éclaire. *V.* Alsyrode.

Papillons estropiés. *V.* Hespérie.

Papillon des Fausses-Teignes. On nomme ainsi les Nocturnes qui vivent dans des tuyaux ou galeries fixes, ou de Fausses-Teignes. *V.* Teigne.

Papillon feuille-morte, ou Papillon Paquet de feuilles sèches. *V.* Bombyx feuille-morte.

Papillon de jour et Papillon de nuit. *V.* Lépidoptères, Diurnes et Nocturnes.

Papillon nacré. *V.* Argynne.

Papillon à numéro. *V.* Vanesse Vulcain.

Papillon de l'Orme. *V.* Vanesse Grande-Tortue.

Papillon Paon. *V.* Vanesse Paon de jour et Bombyce.

Papillon Phalène. Nom donné par Degéer à de petits Lépidoptères crépusculaires. *V.* Zygène et Procris.

Papillon des Teignes. *V.* Teigne.

Papillon à tête de mort. *V.* Sphinx Atropos.

Papillon Tipule. Degéer donne ce nom aux Ptérophores. *V.* ce mot.

PAPILLONACÉES. bot. *V.* Papilionacées.

PAPILLONACÉES. *Papillonaceæ.* ins. Latreille désignait ainsi une tribu de Névroptères à laquelle il a donné depuis le nom de Phryganides. *V.* ce mot et Plicipennes.

PAPILLONIDES. *Papillonides.* ins. Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établie par Latreille, et renfermant, moins les Hespéries, le grand genre *Papilio* de Linné. Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, caractérise ainsi cette tribu : jambes n'ayant qu'une seule paire d'épines ou d'ergots, l'ordinaire ou celle qui les termine; les quatre ailes élevées perpendiculairement dans le repos; antennes terminées en massue ou presque filiformes, sans crochet au bout. Un seul genre, celui des Barbicornes, fait exception; ici elles sont sétacées et plumeuses, du moins dans l'un des sexes.

I. Troisième article des palpes labiales (les extérieures ou inférieures, celles qui engainent la trompe) ou très-petit et presque pas distinct, ou très-apparent et aussi fourni d'écailles que les précédents; crochets du bout des tarses saillants; chenille allongée, subcylindrique; chrysalide anguleuse.

A. Les six pieds propres à la marche ou presque semblables dans les deux sexes; chrysalide fixée par un lien de soie formant au-dessus de son corps une bouele, et en outre par son extrémité postérieure, ou renfermée dans une coque grossière. (Cellule centrale des ailes inférieures toujours fermée postérieurement.)

Les Hexapodes (*Hexapoda*).

† Bord interne des ailes inférieures concave.

Genres : Papillon, Parnassien, Thaïs.

†† Bord interne des ailes inférieures arqué et s'avançant sous l'abdomen, pour lui former une gouttière.

Genres : Coliade, Piéaide.

B. Les deux pieds antérieurs notablement plus courts que les autres, repliés, point ambulatoires dans les deux sexes, et quelquefois seulement dans les mâles; chrysalide uniquement fixée par son extrémité postérieure, suspendue la tête en bas. (Cellule centrale des ailes inférieures ouverte postérieurement dans un grand nombre.)

† Cellule centrale des ailes inférieures toujours fermée postérieurement; les deux pieds antérieurs, quoique plus petits et repliés, presque semblables aux autres; ailes inférieures de la plupart embrassant peu en dessous l'abdomen : palpes labiales ne s'élevant que très-peu au-dessus du chaperon, très-écartées l'une de l'autre, grêles, cylindracées.

Genres : Danaïde, Idea, Héliconie, Acræa.

†† Cellule centrale des ailes inférieures ouverte dans un grand nombre; les deux pieds antérieurs souvent très-petits et cachés, ou apparents et très-velus; ailes inférieures embrassant très-sensiblement l'abdomen par-dessous; palpes labiales s'élevant notablement au-dessus du chaperon, et point à la fois très-écartées, grêles et cylindracées.

a. Cellule centrale des ailes inférieures ouverte postérieurement.

1. Palpes labiales, soit écartées dans toute leur longueur, soit simplement à leur extrémité, et brusquement terminées par un article grêle et aciculaire.

Les Nacrés (*Perlata*).

Genres : Cethosia, Argynne.

2. Palpes inférieures contiguës dans toute leur longueur et non terminées brusquement par un article grêle et aciculaire.

† Antennes terminées par une petite massue, en forme de bouton court, turbiné ou ovoïde; chenilles très-épineuses.

Genre : Vanesse.

†† Antennes terminées par une massue allongée ou presque filiforme; chenilles nues ou peu épineuses, avec l'extrémité postérieure terminée en une pointe bifide.

Genres : Lisitrée, Biblis, Nympaale, Mosrpho.

b. Cellule centrale des ailes inférieures fermée postérieurement.

Genres : Pavonie, Brassolide, Ecaybie, Satyre.

II. Troisième ou dernier article des palpes labiales très-distinct, nu ou moins fourni d'écailles ou de poils que les précédents; crochets des tarses peu sensibles; chenilles ovales; chrysalides sans éminences ou saillies angulaires.

Les Argus (*Argus*).

† Antennes terminées par un renflement et imberbes.

Genres : Myrine, Polyommate, Érycine.

Les Myrines sont remarquables par la longueur et la saillie de leurs palpes labiales. On pourrait séparer des Polyommates les espèces dont les antennes se terminent en une massue cylindracée, ovale et allongée; elles forment le genre Thecla de Fabricius. Le précédent ne comprendrait alors que les espèces où ces organes finissent en un bouton presque ovoïde, et avec lesquelles il a formé son genre Lycæna.

Celui d'Érycine est susceptible, d'après l'emploi des mêmes caractères, de quatre divisions : les Érycines propres, les Hélicopis, les Nymphidies et les Lémonias de ce naturaliste.

Quelques espèces du Brésil ont les ailes en chappe ou ont le port des Pyrales.

†† Antennes, soit sétacées et plumeuses, soit moniliformes au bout.

Genres : BARBICORNA, ZÉPHIRIA. *V.* ces mots et les précédents.

PAPION. MAM. Espèce du genre Cynocéphale. *V.* ce mot.

PAPIRIA. BOT. Thuaberg (*Act. Lund.*, 1, sect. 2, p. 3) a donné ce nom générique au *Gethyllis afra*, L., plante du cap de Bonne-Espérance qui a été replacée parmi les *Gethyllis* par Linné fils. *V.* GÉTHYLLIDE.

PAPONGE. BOT. Nom vulgaire du fruit du *Cucumis angulatus*, L.

PAPOU. ZOOL. Espèce d'Acanthure et de Theutis parmi les Poissons; de Manchot et de Perroquet, parmi les Oiseaux.

PAPPÉE. *Pappea.* BOT. Genre de la famille des Sapindacées, établi par Ecklon et Zeyher, dans leur énumération des plantes du cap de Bonne-Espérance, pour un arbre de cette contrée dont les caractères, tracés par ces botanistes, consistent dans un calice inégalement divisé en cinq parties; corolle composée de quatre à six pétales barbulés intérieurement; huit ou dix étamines insérées sur un disque annulaire hypogyne; filaments velus; ovaire à trois loges renfermant chacune un ovule; style simple; stigmate subtrifide; trois carpidiers capillari-drupacés, connés à leur base, globuleux, quelquefois deux ou même un seul par avortement. La seule espèce connue jusqu'ici, forme un arbre de moyenne hauteur, à feuilles alternes, obovato-oblongues, obtuses, à bords roulés, très-entières, très-glabres, coriaces. Les rameaux sont rapprochés.

PAPPIFÈRE. *Pappiferus.* BOT. C'est-à-dire pourvu d'une aigrette.

PAPPOPHORE. *Pappophorum.* BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., établi par Schreber, et offrant pour caractères : des fleurs disposées en une panicule simple, resserrée; les épillets sont triflores; les valves de la lépicène sont membraneuses, plus longues que les fleurs, dont la terminale avorte quelquefois. La paillette inférieure de la glume présente à son sommet de neuf à treize arches simples, denticulées ou plumeuses. La paillette supérieure est mutique, quelquefois terminée à son sommet par une petite soie; les deux paléoles de la glumelle sont obovales, obtuses. La seconde fleur est généralement neutre; quelquefois il y a le rudiment d'une quatrième fleur. Ce genre a pour type le *Pappophorum alopecuroideum*, Schreber, Vahl, Symb., fasc. 3, t. 51. C'est une belle Graminée vivace, originaire de l'Amérique méridionale. Sa tige est glabre, et s'élève à trois ou quatre pieds. Ses feuilles sont linéaires, étroites, roulées en dessous; ses fleurs, qui paraissent toutes velues, à cause des soies qui les terminent, sont disposées en une panicule resserrée. On compte treize soies au sommet de la paillette externe de chaque fleur. Dans son *Prodromus*, Rob. Brown décrit quatre espèces nouvelles de ce genre, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Dans ces quatre espèces, les soies sont légèrement plumeuses et seulement au nombre de neuf pour chaque fleur. Aussi Desvaux et Palisot de Beauvois en ont-ils fait un genre particulier sous le nom d'*Enneapogon* (*V.* ce mot). Néanmoins les caractères de ce nouveau genre paraissent de fort peu d'importance.

PAPPUS. BOT. Synonyme latin d'aigrette. C'est l'organe qui, dans les fleurs des Synanthérées, couronne l'ovaire; il est composé de lobes piliformes.

PAPULARIA. BOT. Sous le nom de *Papularia crystallina*, Forskahl (*Flora Ægypt. Arab.*, p. 69) a décrit une plante de l'Arabie, que plusieurs auteurs ont réunie au *Trianthema monogyna*, Lin., mais qui paraît une espèce distincte. C'est le *Raba* de Nubie, décrit par Lippi dans ses manuscrits. *V.* TRIANTHÈME.

PAPULES. *Papulæ.* BOT. Quelques auteurs nomment ainsi ce que Guettard désignait sous le nom de glandes utriculaires, c'est-à-dire des protubérances arrondies, molles et aqueuses, comme par exemple les bosselures du *Mesembryanthemum crystallinum*.

PAPULEUX. *Papulosus.* C'est-à-dire couvert de petites protubérances arrondies et remplies d'un fluide; tel est le *Mesembryanthemum papulosum*.

PAPUT ou PUPUT. OIS. Synonyme de Huppe. *V.* ce mot.

PAPYRE. *Papyrus.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Du Petit-Thouars et adopté par la plupart des botanistes modernes. Il a pour type le *Cyperus Papyrus*, L., et présente pour caractères : des épillets multiflores, composés d'écailles imbriquées sur deux rangs et uniflores; l'ovaire est surmonté par un style trifide, dont chaque division porte un stigmate linéaire. Chaque fleur se compose, en outre, de deux écailles opposées, membraneuses, dont le bord externe correspond à la face interne de l'écaille extérieure. Il n'y a point de soies hypogynes, et le fruit est un akène triangulaire. Les espèces de ce genre ressemblent beaucoup, par leur port, aux vrais Souchets (*Cyperus*). Elles n'en diffèrent que par les deux écailles opposées, qui entrent dans la composition de chaque fleur. Ce genre a aussi beaucoup de rapports avec le *Mariscus*; mais dans ce dernier, les épillets ne se composent que de deux ou trois fleurs, et les deux écailles latérales sont soudées intérieurement avec le rachis, dont elles sont peu distinctes.

L'espèce la plus remarquable du genre *Papyrus* est celle qui fut connue des anciens sous le même nom : Linné l'a nommée *Cyperus Papyrus*. C'est une grande et belle plante qui croît sur le bord des fleuves et des lacs. Elle existait autrefois en Égypte, d'où elle paraît avoir disparu; on l'a trouvée en Syrie, en Abyssinie, et aujourd'hui on la trouve encore quelquefois en Sicile. Sa racine est épaisse, très-longue, horizontale; ses chaumes, hauts quelquefois de dix à douze pieds, sont simples, nus et à trois angles obtus; ils se terminent à leur sommet par une très-grande ombelle, dont les pédoncules sont fort longs, et qu'entoure un involucre composé d'un assez grand nombre de feuilles roides et ensiformes. Chaque pédoncule se termine supérieurement par un grand nombre d'épillets réunis en forme d'épi. Les écailles extérieures de

ces épillets sont roussâtres et carénées sur leur milieu.

C'est avec la moelle fine et blanche qui remplit l'intérieur des tiges de cette belle plante, que les anciens préparaient en Égypte leur papier, qu'ils désignaient sous le nom de *Popyrus*. Pour cela, après avoir enlevé l'écorce, ils coupaieot la partie spongieuse en lames minces, que l'on trempait dans l'eau du Nil ou dans une eau légèrement collée, après quoi on appliquait deux lames l'une sur l'autre, en ayant soin de les poser en seos contraire, c'est-à-dire l'une en long et l'autre en travers; quelquefois on en plaçait ainsi plusieurs les unes sur les autres pour faire une feuille de papier. Alors on la faisait sécher; on la soumettait à une forte pression, et enfin on la lissait avec une dent ou un morceau d'ivoire poli. C'est sur ce papier que sont écrits un grand nombre des manuscrits des anciens, et en particulier ceux qu'on a découverts dans les fouilles qui ont été faites à Pompéia et à Herculanum.

Indépendamment de cette espèce, qui forme le type du genre, plusieurs autres y ont été réunies. Ainsi le professenr Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*) y place le *Cyperus odorus*, Willd., et décrit une espèce nouvelle sous le nom de *Popyrus comosa*. Toutes deux croissent dans l'Amérique méridionale.

PAPYRIA. BOT. (Thunberg.) Même chose que *Gethyllis*. *V.* GETHYLLIDE.

PAPYRIUS. BOT. Lamarck a formé sous ce nom un genre auquel il donne pour type le *Morus Joponicus*, qui avait été précédemment séparé des Mûriers pour former le genre Broussonetie. *V.* ce mot.

PAQUERETTE. *Bellis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., offrant les caractères suivants : involucre plus long que les fleurs du disque, orbiculaire, convexe, presque campanulé, compnsé de folioles sur un ou deux rangs, à peu près égales, appliquées, elliptiques-oblongues et obtuses. Réceptacle conique, absolument nu. Calathide radiée, dont le disque offre des fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, la circonférence à un seul rang de demi-fleurons en languette et femelles. La corolle des fleurs centrales est à cinq divisions infléchies, presque conniventes; leurs étamines ont les anthères incluses, le style à deux branches stigmatiques, en forme de pinces; l'ovaire obovoïde, un peu hérissé, comprimé des deux côtés, et bordé d'un bourrelet sur chacune des deux arêtes. Le genre *Bellis* est le type d'un groope très-naturel, nommé Bellidées vraies, que Cassini a formé dans la tribu des Astérées. Ce genre ne comprend pas toutes les espèces que les auteurs ont nommées *Bellis*; il se compose seulement des *Bellis perennis*, *sylvestris* et *annuo*, L. Le *Bellis stipitota* de Labillardière est un *Lagenophoro*; le *Bellis oculeota* et peut-être le *Bellis cilioris* du même auteur, des espèces de *Brachycome*; le *Bellis Grominea*, encore de Labillardière, constitue un genre distinct sous le nom de *Poquerino*. *V.* ces mots.

PAQUERETTE VIVACE. *Bellis perennis*, L.; Lamarck, Illustr., tab. 677. C'est une petite plante herbacée, qui, par son abondaoce ainsi que par l'émail de ses fleurs sans cesse renaissantes, fait l'ornement des pelouses et des lieux incultes. Elle fleurit dès les premiers jours de printemps, et elle continue jusqu'aux gelées; souvent même on trouve des Paquerettes fleuries dans les journées rigoureuses d'hiver, lorsque tout est mort dans le monde végétal. Ses feuilles, toutes radicales, sont spatulées, légèrement velues, plus ou moins dentées ou incisées; elles sont étalées en rosettes sur la terre, et s'opposent à la croissance des Graminées et des autres herbes des prés. Du centre des feuilles s'élève une hampe de deux décimètres environ, terminée par une seule fleur dont le centre est jaune et la circonférence blanche ou rosée. Les jardiniers sont parvenus à transformer cette humble plante en une des plus jolies fleurs d'agrément; ils l'ont fait doubler et en ont obtenu plusieurs variétés de couleurs, dont les plus communes sont la rose, la ronge, la panachée simple ou double, la blanche double, etc.; enfin ils ont obtenu une monstruosité prolifère, remarquable par les petites calathides pédnnculées, qui s'élèvent de la circonférence du réceptacle, et forment de jolies ombellules. Les touffes et les bordures de ces diverses variétés produisent un effet charmant.

PAQUERINE. *Poquerino*. BOT. Cassini a érigé sous ce nom en un genre distinct le *Bellis Gramineo* de Labillardière, et l'a ainsi caractérisé : Involucre presque hémisphérique, probablement égal aux fleurs du disque, formé de folioles un peu inégales, oblongues, la plupart arrondies au sommet et disposées sur un ou deux rangs; réceptacle un peu conique, profondément alvéolé, à cloisons élevées, irrégulières, souvent prolongées en quelques lames charnues, plus ou moins longues. Calathide radiée, composée au centre de fleurnns nombreux, réguliers et hermaphrodites, à la circonférence d'un rang de demi-fleurons en languette et femelles. Les ovaires sont obovales, oblongs, comprimés des deux côtés et privés d'aigrette. Ce genre fait partie de la tribu des Astérées-Bellidées, dans la famille des Synanthérées. Il ne diffère des *Bellis* que par son réceptacle alvéolé, muni de cloisons entre les petites fleurs.

PAQUERINE A FEUILLES DE GRAMEN. *Poquerino Grominea*, Cass.; *Bellis Graminea*, Labill., *Nov.-Holl.*, 2, p. 54, tab. 204. C'est une plante herbacée, dont les tiges sont grêles, très-simples, hautes d'environ trois à quatre décimètres, garnies de feuilles alternes, semi-amplexicaules, linéaires ou lancéolées, un peu obtuses au sommet, et rétrécies à la base. Cette plante croît au cap Van-Diémen.

PAQUEROLLE. BOT. Nom proposé en français pour désigner le genre *Bellium*. *V.* BELLIE.

PAQUETTE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Paquerette. *V.* ce mot.

PAQUIRES. MAM. Synonyme de Pécari. *V.* ce mot.

PAQUOVER. BOT. L'un des noms les plus anciens, par lesquels on ait désigné le Bananier en Europe.

PARA. OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

PARACARPE. *Paracorpium*. BOT. Link donne ce nom à l'ovaire avorté, ou au petit corps qui, dans les fleurs mâles par avortement, se trouve à la place de l'ovaire.

PARACÉPHALOPHORES. *Poracepholophora*. MOLL. Blainville, comme on l'a vu à l'article MOLLUSQUE,

divise tous ces animaux en trois classes. La seconde est celle des Poracéphalophores, qui correspond assez bien aux Gastéropodes de quelques auteurs et aux Trachélipodes et Gastéropodes réunis de Lamarck. Blainville a employé les organes de la génération comme caractères essentiels, pour diviser cette classe en trois sous-classes : 1° Paracéphalophores dioïques; 2° Paracéphalophores monoïques; 3° Poracéphalophores hermaphrodites. La première sous-classe est partagée en deux ordres : le premier, sous le nom de Siphonobranches, rassemble tous les Mollusques à siphons; le second, sous celui d'Asiphonobranches, renferme ceux qui en sont dépourvus, et qui ont une coquille à ouverture entière. La deuxième sous-classe est divisée d'après les organes de la respiration, en deux sections, selon qu'ils sont symétriques ou non. Dans la première, où on trouve ces organes symétriques, ainsi que la coquille, il y a trois ordres, les Pulmobranches, les Chismobranches et les Monopleurobranches. La seconde section se partage en cinq ordres, qui sont les suivants : Aporobranches, Polybranches, Cyclobranches, Inférobranches et Nucléobranches. La troisième sous-classe contient trois ordres, les Cirrhobranches, les Cervicobranches et les Scutibranches.

PARACOROLLE. *Paracorolla*. BOT. Nom sous lequel Link désigne la partie qui, dans quelques fleurs, ressemble à la corolle ou au périgone, mais qui se trouve interposée entre cet organe et les étamines, comme par exemple dans les Narcisses. On se sert plus habituellement du mot Couronne (*Corona*).

PARACTÆNUM. BOT. Palisot de Beauvois (Agrostographie, p. 47, tab. 10, f. 6) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qui offre les caractères suivants : axe paniculé; panicule simple; épillets appliqués contre l'axe et placés dans des concavités de celui-ci; lépicène obtuse, la valve inférieure de moitié plus courte. Les fleurs inférieures sont neutres, et munies de glumes herbacées. Les fleurs supérieures sont hermaphrodites, ayant leurs glumes coriaces et glabres, les petites écailles (glumelles) tronquées et un peu frangées, l'ovaire échancré, le style bipartite, les stigmates en goupillon. La cariopse est bicorne, non sillonnée, recouverte par les glumes persistantes. Ce genre est fondé sur une plante de la Nouvelle Hollande, qui est remarquable par la ligule barbue de ses feuilles et par le prolongement spinescent du corps principal de l'axe florifère. L'auteur met en question si le genre *Chamæraphis* de R. Brown, n'est pas le même que le *Paractænum*. Kunth et la plupart des auteurs ont réuni celui-ci au genre *Panicum*.

PARADACTYLUM. OIS. Illiger donne ce nom à la face latérale des doigts du pied des Oiseaux.

PARADISEA. OIS. *V.* PARADISIER.

PARADISIER. *Paradisea*. OIS. Vulgairement *Oiseau de Paradis*. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec droit, quadrangulaire, pointu, un peu convexe en dessus, comprimé; arête s'avançant entre les plumes du front; échancrure de la pointe à peine visible; mandibule inférieure droite, pointue; narines placées à la base du bec et près du bord, ouvertes, entièrement cachées par les plumes veloutées du front; pieds robustes; quatre doigts, trois en avant, les latéraux inégaux et l'intermédiaire plus court que le tarse; l'externe soudé à sa base, l'interne réuni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation; le pouce plus fort et plus long que les autres doigts. Les cinq premières rémiges étagées, la sixième, et quelquefois la septième dépassant les autres. Il n'est pas d'Oiseaux sur lesquels on ait débité plus d'erreurs que sur ceux de ce genre; ce n'est que depuis fort peu de temps que leurs mœurs commencent à être connues. Nous tenons de Gaimard, l'un des naturalistes de l'expédition du capitaine Freycinet, qui a observé plusieurs de ces Oiseaux dans l'île de Vaigiou, des détails précieux qui nous ont servi à rendre moins incomplètes ces généralités.

Les Paradisiers paraissent préférer à toute autre retraite les parties les plus épaisses et les plus sauvages des forêts. Quand le ciel est pur, ils se perchent habituellement sur les sommités des arbres les plus élevés. Ils volent avec rapidité, mais toujours par ondulations, ainsi que font, en général, les Oiseaux dont les flancs sont ornés de plumes longues et à barbules désunies; le luxe de leur plumage les oblige encore à prendre constamment une direction opposée à celle du vent. Cette manœuvre est pour eux très-naturelle, puisqu'elle maintient les longues plumes appliquées contre le corps; dans une direction contraire, le vent ne manquerait pas d'étaler et de relever ces plumes, et il en résulterait nécessairement un grand embarras dans le jeu des ailes. Leur entière disparition à l'approche d'un orage ou d'une tempête indique qu'ils se rappellent ce que leur position a de pénible dans ces moments de tourbillons, et qu'ils cherchent alors à s'abriter de manière à ne les point redouter. Leur caractère tient beaucoup de leurs habitudes; ils sont courageux, méchants et vindicatifs; ils poursuivent avec acharnement leur ennemi, quelque supériorité qu'il puisse déployer contre eux, à l'aide du bec ou des serres. Il n'y a point encore eu d'exemple que l'on soit parvenu à les amener à la domesticité; jamais on n'en a trouvé en cage dans aucune peuplade des Papous, chez lesquels ils ne sont point rares, et où leurs dépouilles sont l'un des principaux objets du commerce d'échange de ces insulaires avec les Chinois et les Indiens civilisés, qui en cèdent la majeure partie aux Européens. Les auteurs (nous ne voulons pas parler de ceux qui ont avancé que les Paradisiers ne se nourrissent que de rosée ou des parfums qui s'exhalent des fleurs et des fruits) ont donné à ces Oiseaux différents modes de nourriture; les uns prétendent qu'ils recherchent exclusivement les fruits ou la substance mielleuse des nectaires; d'autres affirment qu'ils ne font usage que d'insectes ou autres petites proies. Tous peuvent avoir raison, car il a été constaté que les insectes et les fruits étaient simultanément recherchés par les Paradisiers. Quant aux soins qui précèdent, accompagnent ou suivent l'incubation, ils sont encore pour nous un mystère. Les insulaires de la Nouvelle-Guinée se contentent, pour préparer les peaux des Paradisiers, employées dans la toilette des dames, de les détacher du corps et de supprimer les véritables ailes ainsi que les pieds et les

jambes ; ils enlèvent la cervelle et fixent le crâne contre un bâton qu'ils introduisent par le bec et qui traverse tout le corps, en perçant même la queue lorsqu'ils jugeot à propos de la conserver. C'est avec de semblables dépouilles qu'ont été montés la plupart des individus de ce genre qui ornent encore les collections d'ornithologie; c'est aussi la mutilation des pieds, dans tous les exemplaires qui parvenaient en Europe, qui a fait croire et répéter que ces Oiseaux étaient apodes, et ne pouvant se reposer, étoient condamnés à voler toujours.

Quoique ce genre ne soit encore composé que d'un très-petit nombre d'espèces, Vieillot a néanmoins cru devoir le sous-diviser en quatre sections, qui sont : Samalie, Lophorine, Manucode et Sifilet.

PARADISIER A AILES BLANCHES. *Paradisea leucoptera*, Lath. Espèce douteuse que cet auteur décrit sans avoir pu l'étudier suffisamment. D'après ce qu'il en dit, on n'oserait affirmer que ce soit réellement un Paradisier.

PARADISIER BLANC. *Paradisea alba*, Lath. Samalie blanche, Vieill. *V.* PROMEROPS MULTIFIL.

PARADISIER COULEUR D'OR. *V.* LORIOT OR PARADIS.

PARADISIER A DOUZE FILETS. *V.* PROMEROPS.

PARADISIER A GORGE D'OR. *V.* STOURNE.

PARADISIER A GORGE DORÉE. *V.* PARADISIER SIFILET.

PARADISIER A GORGE VIOLETTE. *V.* PARADISIER SUPERBE.

PARADISIER GRAND ÉMERAUDE. *Paradisea apoda*, Latham, Buff., pl. enlum. 254. Parties supérieures, poitrine et abdomen d'un brun marron; front couvert de plumes serrées, d'un noir velouté à reflets verts; sommet de la tête et dessus du cou d'un jaune pâle; haut de la gorge d'un vert doré; devant du cou d'un brun violet; flancs garnis de faisceaux de plumes très-longues, à barbules décomposées, d'un blanc sale ou jaunâtre, tachetées vers l'extrémité d'un peu de rouge pourpré; ces plumes s'étendent de beaucoup au delà des rectrices; deux longs filets cornés et duveteux, garnis de poils roides, terminés par une sorte de palette étroite et allongée partant de chaque côté du croupion et s'étendant en cercle dans une longueur de près de deux pieds; bec d'un vert noirâtre, jaunâtre à sa base; pieds noirâtres. Taille, de l'extrémité du bec à celle des rectrices, treize pouces. De la Nouvelle-Guinée et de quelques îles de l'Océanie.

PARADISIER A HAUSSE-COL DORÉ. *V.* PARADISIER SUPERBE.

PARADISIER MAGNIFIQUE. *Paradisea magnifica*, Lath., Buff., pl. enlum. 632. Parties supérieures d'un brun brillant; narines, base du bec et front couverts de plumes courtes et épaisses, d'un brun rougeâtre; sommet de la tête et occiput d'un vert à reflets; un double faisceau de longues plumes coupées carrément, implantées en camail sur le cou et le haut du dos; le premier composé de plumes étroites, relevées, roussâtres et tachetées de noir vers l'extrémité; le second les ayant plus longues, couchées sur le dos et d'un jaune de paille, plus foncé vers le bout; grandes tectrices alaires d'une couleur carmélite brillante; rémiges jaunes, brunes intérieurement; rectrices brunes; gorge et poitrine nuancées de vert et de bleu; côtés de la poitrine d'un vert brun; abdomen d'un bleu verdâtre; bec jaune, bordé de noir; pieds d'un brun jaunâtre; deux filets contournés en cercle et finissant en pointe, prenant naissance de chaque côté du croupion et s'étendant de près d'un pied au delà de la queue. Taille, de l'extrémité du bec à celle des rectrices, six pouces et demi. De la Nouvelle-Guinée.

PARADISIER DES MOLUQUES. *V.* PARADISIER GRAND ÉMERAUDE.

PARADISIER MANUCODE. *Paradisea regia*, Lath.; *Cinnurus regius*, Vieill., Buff., pl. enlum. 496. Parties supérieures d'un rouge-brun velouté; front et partie de la tête d'un bel orangé velouté; une petite tache noire à l'angle interne de l'œil; menton d'un mordoré brillant, qui prend une nuance plus foncée sur la gorge; celle-ci terminée par une raie transversale brunâtre, et par une large bande d'un vert métallique. Parties inférieures d'un gris blanc, quelquefois mélangé de vert; flancs garnis de larges plumes grises, traversées par deux lignes : l'une blanchâtre, l'autre rousse, et terminées par du vert d'émeraude brillant; tectrices alaires inférieures jaunes; rectrices d'un brun rouge, les deux intermédiaires remplacées par deux longs filets cornés et rouges, qui se garnissent de barbules et s'enroulent vers l'extrémité, de manière à former une sorte de palette percée au centre, d'un vert brunâtre brillant; bec et ongles jaunes; pieds d'un gris plombé. Taille, du bout du bec à celui de la queue, cinq pouces et demi. De la Nouvelle-Guinée.

PARADISIER NOIR. *V.* PARADISIER MAGNIFIQUE.

PARADISIER NOIR ET BLANC. *V.* PROMEROPS A DOUZE FILETS.

PARADISIER ORANGÉ. *V.* LORIOT ORANGÉ.

PARADISIER PETIT ÉMERAUDE OU DE L'ILE DES PAPOUS. *Paradisea minor; Paradisea Papuana*, Lath. Parties supérieures d'un marron clair; sommet de la tête, côtés et dessus du cou, haut du dos, d'un jaune pâle; plumes de la base du bec et du front épaisses et veloutées, noires, changeant en vert; petites tectrices alaires d'un jaune brillant; haut de la gorge d'un vert éclatant; parties inférieures d'un rouge-brun foncé; flancs garnis de faisceaux de longues plumes jaunes et blanches; deux longs filets cornés et pointus s'échappant de chaque côté du croupion; bec jaunâtre, bordé en partie de noir; pieds d'un blanc jaunâtre. Taille, du bout du bec à celui de la queue, neuf à dix pouces. Des Iles des Papous.

PARADISIER A QUEUE FOURCHUE. *V.* PARADISIER SUPERBE.

PARADISIER ROUGE. *Paradisea rubra*, Vieill. Parties supérieures jaunes, ainsi que les côtés de la gorge et de la poitrine ; base du bec entourée de petites plumes d'un noir velouté; celles qui garnissent le sinciput sont un peu plus longues et peuvent se relever en petite huppe qui se sépare vers le milieu en deux parties; elles sont serrées, veloutées, d'un vert doré, et garnissent aussi le dessous du cou et le haut de la gorge; rectrices et parties inférieures brunes : poitrine noirâtre; flancs garnis de faisceaux de plumes très-nombreuses et longues, décomposées, d'un rouge vif;

deux filets cornés, d'un noir brillant, aplatis et lisses, concaves en dessus et convexes en dessous, prenant naissance de chaque côté du croupion, terminés en pointe, contournés en cercle et longs de vingt à vingt-deux pouces; bec et pieds bruns. Taille, de l'extrémité du bec à celle des rectrices, neuf pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Paradisier a six filets ou Sifilet. *Paradisea sexsetacea*, Lath.; *Paradisea aurea*, Gmel.; *Parotia sexsetacea*, Vieill., Buff., pl. enlum. 633; Ois. de Parad., pl. 6. Parties supérieures d'un noir velouté; front et partie du sommet de la tête garnis de petites plumes fines et roides, mélangées de noir et de blanc, de manière à former une huppe grise; côtés de la tête ornés chacun de trois longs brins ou filets noirs, terminés par une palette ovale, noire, composée de fines barbules; plumes de la nuque à reflets d'un vert doré; flancs garnis de plumes noires, à barbules désunies, qui recouvrent les ailes et cachent les rectrices dans l'état de repos, et se relèvent obliquement à la moindre agitation; plumes de la gorge larges à l'extrémité, noires dans leur milieu et d'un vert doré irisé sur les côtés; rectrices d'un noir velouté, avec quelques barbules longues et flottantes; bec et pieds noirâtres. Taille, dix à onze pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Paradisier superbe. *Paradisea superba*, Lath.; *Lophorina superba*, Vieill., Buff., pl. enl. 632; Ois. de Parad., pl. 7. Parties supérieures noirâtres, irisées de vert et de violet; front garni de deux petites huppes d'un noir soyeux; épaules couvertes de longues plumes qui, se relevant sur le dos et s'inclinant en arrière, parent l'Oiseau d'une sorte de manteau qui enveloppe en partie les ailes; ces plumes sont d'un beau noir velouté; nuque et bas de la poitrine à reflets d'un vert doré brillant; gorge noire, à reflets pourprés; les plumes du bas, plus longues que les autres, s'étendent des deux côtés, sur le devant du cou et de la poitrine; celle-ci offre de beaux reflets dorés; abdomen noir de même que le bec et les pieds. Taille, huit pouces trois quarts. De la Nouvelle-Guinée et de l'île de Ternate.

Paradisier vert. *V.* Cassican Chalybée.

PARADOXIDE. *Paradoxides*. crust. foss. Genre de Crustacés fossiles de la famille des Trilobites, fondé par Alexandre Brongniart (Histoire naturelle des Trilobites. p. 8 et 30) qui lui donne pour caractères : corps déprimé, non contractile; flancs beaucoup plus larges que le lobe moyen; bouclier presque demi-circulaire; trois rides obliques sur le lobe moyen; point de tubercules oculiformes; abdomen à douze articulations; arcs des flancs abdominaux et post-abdominaux plus ou moins prolongés hors de la membrane qui les soutient. Les Paradoxides avoisinent beaucoup les Oxygies par la forme déprimée de leur corps, par le manque d'yeux réticulés et par la ténuité de leur peau; mais ils se distinguent essentiellement de ce genre et de tous ceux de la famille des Trilobites, par les arcs des flancs et surtout de la partie postérieure du corps, prolongés en dents, en pointe ou en épine, et dépassant la membrane qui les réunissait. Alexandre Brongniart a décrit plusieurs espèces qu'il a placées dans deux sections.

† Bord antérieur du chaperon à peu près en arc de cercle.

Paradoxide de Tessin. *Paradoxides Tessini*, Br., décrit et figuré antérieurement par Wahlenberg, sous le nom d'*Entomostracites paradoxissimus*, et par Linné sous celui d'*Entomolithus paradoxus*. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre auquel elle a donné son nom. Selon Wahlenberg, on ne l'a encore rencontrée qu'en Westrogothie, dans les couches d'Ampélite alumineux, et seulement à une grande profondeur.

Paradoxide spinuleux. *Paradoxus spinulosus*, Br.; *Entomostracites spinulosus*, Wahlenberg; *Entomolithus paradoxus*, Lin. Cette espèce se trouve exactement appliquée sur un Ampélite alumineux, dont le gisement paraît être Andrarum en Scanie.

Paradoxide scaraboïde. *Paradoxides scaraboides*, Br.; *Entomostracites scaraboides*, Wahlenberg. Cette espèce a été trouvée avec la précédente.

†† Bord antérieur du chaperon en ligne droite ou comme tronqué.

Paradoxide gibbeux. *Paradoxides gibbosus*; *Entomostracites gibbosus*, Wahlenberg. On la rencontre communément dans l'Ampélite des mines d'Andrarum en Scanie. Les échantillons complets sont rares, et l'on trouve le plus ordinairement la tête et la queue séparées.

Paradoxide lacinié. *Paradoxides laciniatus*, Br.; *Entomostracites laciniatus*, Wahlenberg. Dans les Schistes argileux blancs supérieurs du mont Moserberg en Westrogothie.

PARADOXITE. crust. foss. *V.* Paradoxide.

PARADOXORNIDE. *Paradoxornis*. ois. Genre de l'ordre des Granivores, de la famille des Fringillaires, institué par Gould, qui le caractérise ainsi : bec plus haut que long, entouré de poils à sa base; mandibule supérieure comprimée, avec l'extrémité aiguë et arquée; l'inférieure robuste, large à sa base; narines petites et rondes, logées près de l'origine du bec; ailes courtes, arrondies, avec la quatrième, la cinquième et la sixième rémige les plus longues; queue médiocre, étagée; tarses robustes et lisses; pieds grands, larges en dessous; doigts grands; ongle postérieur très-fort.

Paradoxornide a bec jaune. *Paradoxornis flavirostris*, Gould. Son plumage est ample et lâche, d'un brun cendré en dessus, plus pâle en dessous; la tête et la nuque sont d'un roux brunâtre; les parties qui recouvrent le méat auditif sont très-noires; les joues et la gorge sont variées de noir et de blanc; la poitrine est noire. Le bec est d'un jaune orangé brillant; les pieds sont bleuâtres. La longueur totale est de huit pouces. Cet Oiseau se trouve au Népaul.

PARADOXURE. *Paradoxurus*. mam. Ce genre, dont le nom, tiré du grec, signifie queue paradoxale (parce que chez l'animal type, cette partie, non prenante, s'enroule jusqu'à la base, de dessus en dessous), a été créé par F. Cuvier; il appartient à la classe des Carnassiers et à la grande famille des Civettes. Par l'organisation qui lui est propre, il est le lien intermédiaire qui réunit les Plantigrades, dont il a la marche, aux Digi-

tigrades, dont il a les ongles rétractiles. F. Cuvier le place après les Mangoustes et avant les Suricates (Dents, p. 252), et Temminck, dans son quatrième ordre et sa deuxième tribu des Carnassiers proprement dits (Tableau méthodique des Mammifères, p. 20). Le genre Paradoxure a le système dentaire des Civettes, des Mangoustes et des Genettes. Les mâchoires sont armées de quarante dents : six incisives, deux canines et douze molaires à chacune d'elles. Le nombre des fausses molaires et celui des tuberculeuses varie seulement. Ces dernières sont au nombre de quatre en haut et de deux en bas. La face interne de la première tuberculeuse diffère toutefois, dans le Paradoxure, de celle des Civettes, des Genettes et des Mangoustes, parce qu'elle est aussi large que la face externe et qu'elle est transformée en une crête qui a la forme d'une portion de cercle; quelques légères différences se remarquent aussi dans la première tuberculeuse supérieure. Les caractères généraux des Genettes conviennent parfaitement au genre Paradoxure, qui a pour caractères spéciaux les suivants : corps ramassé, trapu; pieds plantigrades, pentadactyles, munis d'ongles crochus, minces, très-aigus, et rétractiles, garnis à leur base d'un bourrelet musculaire. Doigts réunis jusqu'à la dernière phalange par une membrane lâche et pouvant s'élargir. Plante des pieds et des mains garnie de quatre tubercules charnus, revêtus d'un épiderme lisse. Queue s'enroulant de dessus en dessous, non prenante, tordue sur elle-même à son extrémité. Pupille verticale; œil offrant une troisième paupière susceptible de le recouvrir. Narines entourées d'un mufle séparé en deux par un sillon profond. Oreille externe arrondie, profondément échancrée à son bord postérieur et à conque recouverte par un large lobe libre. Poche près de l'anus manquant complétement.

Les Paradoxures doivent avoir les mœurs et les habitudes des Civettes de la section des Genettes. Leur pupille verticale annonce qu'ils sont nocturnes et qu'ils doivent chasser leur proie principalement pendant la nuit. Leur pelage est composé de poils soyeux et de poils laineux; de longues moustaches recouvrent la lèvre supérieure.

Paradoxure type. *Paradoxurus typus*, Fr. Cuv., Mamm.; *Viverra nigra*, Desmarest, Mamm., Sp., 316; Genette de France, Buffon, Hist. nat., t. 3, Supplém., p. 236 et fig. 47; Genette du cap de Bonne-Espérance, Buff., Suppl., t. 7, pl. 58; le Pougouné, la Marte des Palmiers, Leschenault; *Viverra Genetta, Musang-Saputut*, Raffles, Cat., p. 252. Buffon décrivit dans le t. III de ses Suppléments, p. 237, comme une légère variété de la Genette de France, un animal qu'on montrait vivant, en 1772, à la foire Saint-Germain et qu'on nourrissait avec de la viande seulement. La patrie de cet animal était inconnue, et c'est par erreur que Buffon le regardait comme identique avec la Genette de France. G. Cuvier reconnut, le premier, que cet animal était la Genette Pougouné des Indes orientales, et un individu vivant que son frère eut occasion d'étudier, vint fournir à ce dernier les traits distinctifs pour le séparer, non-seulement de l'espèce de la Genette européenne, mais même encore du genre *Viverra*. La description de Buffon donne au Pougouné les caractères suivants : tête longue et fine; museau allongé; œil grand; pupille étroite; oreilles rondes; corps moucheté; queue longue et velue. Cet animal avait vingt pouces de longueur, et sept pouces et demi de hauteur. Son pelage était long, plus fourni sur le cou; les moustaches noires, longues de deux pouces sept lignes, couchées sur les joues; les narines très-arquées; le nez noir; une raie noire, bordée de deux raies blanchâtres, occupait le dessus des yeux. Une tache blanche se dessinait au-dessus des paupières. Les oreilles noires étaient allongées; le poil du corps était d'un blanc gris, mêlé de grands poils noirs, à reflets ondés de noir; le dessus du dos rayé et moucheté de noir; le dessous du ventre blanc; les jambes et les cuisses brunes; les ongles blancs et crochus; la queue longue de seize pouces, grosse de deux pouces à l'origine, noire dans les deux tiers de sa longueur. L'espèce décrite par F. Cuvier avait un pied sept pouces de longueur du corps, la queue un pied sept pouces, et huit à neuf pouces de hauteur. La couleur du pelage était un noir jaunâtre, ayant trois rangées de taches noirâtres sur les côtés et des taches éparses sur la cuisse et les épaules, tantôt isolées, tantôt formant des sortes de lignes; le pavillon de l'oreille liseré de blanc à son bord externe; la langue longue, étroite, mince et couverte de papilles cornées, globuleuses à leur base et terminées par une pointe crochue et grêle; entre elles se trouvent des tubercules arrondis, recouverts d'une peau très-douce, et sa partie postérieure est garnie de cinq glandes à calice. Toute la partie interne de l'oreille est couverte de tubercules très-compliqués dans leurs formes; l'orifice du canal est fermé par une sorte de valvule. Les organes génitaux du mâle se composent d'un scrotum libre et volumineux, d'une verge dirigée en avant dans un fourreau attaché à l'abdomen. Un organe globuleux, laissant suinter un liquide lubréfiant, en occupe les parois latérales. La verge est comprimée et recouverte de papilles cornées, dirigées en arrière. L'orifice de l'urètre est surmonté d'une sorte de gland arrondi, lisse et long de trois lignes. Les mamelles sont au nombre de trois de chaque côté. Il y en a une pectorale et deux abdominales. Tous les autres caractères sont identiques avec ceux déjà donnés par Buffon. Les habitudes et les mœurs du Paradoxure Pougouné sont encore inconnues. Celui que Buffon observa en captivité était sans cesse en mouvement et fort vif. On doit penser, d'après le nom de Marte des Palmiers qu'on a aussi donné à cet animal, qu'il aime à grimper sur ces végétaux pour y atteindre les petits Oiseaux ou leurs œufs dont il doit être friand. Il habite la presqu'île de Malacca, l'île de Java, et très-probablement une partie de la côte de Coromandel et du Malabar, peut-être aussi la plupart des îles de la Sonde.

Paradoxure Bondar. *Paradoxurus Bondar, Viverra Bondar*, Blainv. Le Chat musqué du Bengale. Il a le pelage fauve, marqué d'une bande dorsale noire; les quatre pieds et le bout de la queue noirs.

Paradoxure Bulan. *Paradoxurus musanga*, Raffles. Catalogue descriptif d'une collection faite à Sumatra (Trans. Soc. Linn. de Lond., t. XIII, p. 252); le Musang

Bulan des Malais, Horsf., *Research. in Java*, fasc. 1. Le Musang a été figuré par Marsden dans l'édition originale de son Histoire de Sumatra. La traduction française le décrit ainsi : c'est un animal de la grosseur d'un Chat ordinaire, à pelage d'un fauve foncé, mélangé de noir. La queue est de cette couleur, excepté à deux pouces de son extrémité, où elle est d'un blanc pur. Sa longueur est à peu près celle du corps. L'espace qui existe entre les oreilles et les yeux est blanc. Quelques longues soies noires et blanches occupent le devant et le dessous de chaque œil. Le nez est proéminent et profondément sillonné entre les narines. Le museau est long et pointu. Les pieds sont pentadactyles. Tels sont les détails fournis par sir Raffles sur cet animal qui habite Sumatra, et qui a, comme on peut le voir, la plus grande partie des traits caractéristiques du Pougouné. N'en serait-ce qu'une variété? On serait fort tenté de le croire; cependant l'extrémité de la queue est noire dans le Pougouné, et blanche dans le Musang Bulan.

Paradoxure de Cross. *Paradoxurus Crossii*, Gray. Il est noirâtre en dessus, jaunâtre en dessous; le front est d'un blanc jaunâtre. De l'Inde. Des individus vivants de cette espèce se voyent à Londres, dans le jardin de la Société Zoologique; et la facilité avec laquelle on les conserve et les nourrit, prouve qu'il n'y a rien de bien sauvage dans leurs mœurs.

Paradoxure de Derby. *Paradoxurus Derbyanus*, Gray. Il est d'un blanc roussâtre, avec les côtés du rostre, une bande sourcilière, une tache au milieu du front, une autre de chaque côté de la tête au-dessus des oreilles, noirs; on voit encore un trait de la même couleur de chaque côté du cou, qui descend vers les épaules, et trois, quatre ou cinq bandes transverses sur le dos, et un anneau à l'origine de la queue ainsi que la moitié postérieure de ce même organe. Les membres sont d'un brun cendré. De l'Inde.

Paradoxure douteux. *Paradoxurus dubius*, Desm. Son pelage est cendré-jaunâtre clair, tirant au blanc-jaunâtre en dessous. De Java.

Paradoxure de Finlayson. *Paradoxurus Finlaysonii*, Gray. Il est d'un brun pâle, avec une bande brune sur la face, une autre sur les yeux, et une troisième le long du dos. De Siam.

Paradoxure de Gray. *Paradoxurus Grayii*, Benn. Son pelage est dense, presque uniforme, d'une couleur cendrée, tirant sur le fauve et l'olivâtre; il est un peu plus pâle en dessous; la face et les oreilles sont noires; on remarque une bande nasale, un autre un peu plus raccourcie vers les yeux, d'une nuance gris-cendré, de même que le front. Taille, vingt pouces environ. De l'Inde.

Paradoxure d'Hamilton. *Paradoxurus Hamiltonii*, Gray. Il est gris-cendré, avec six ou sept rangées de taches noires, et un bandeau de cette couleur sur les yeux.

Paradoxure lanigère. *Paradoxurus lanigerus*, Hodgson. Cette espèce se distingue du *Paradoxurus hirsutus* par un pelage beaucoup plus doux et laineux; du reste ses couleurs et ses proportions sont les mêmes. Du Népaul.

Paradoxure a deux lignes. *Paradoxurus binotatus*; *Viverra binotata*, Reinw. Il est d'un gris noirâtre, passant au gris clair en dessous; on voit deux lignes brunes sur le dos. Des Moluques.

Paradoxure a trois lignes. *Paradoxurus trivirgatus*, Gray; *Viverra trivirgata*, Reinw. Il ressemble au précédent, mais il a une troisième ligne dorsale. Des Moluques.

Paradoxure du Népaul. *Paradoxurus Nepalensis*, Hodgson. Son pelage est d'un brun clair, presque fauve, parsemé de petites taches d'un brun foncé, qui est la nuance des poils laineux qui recouvrent les membres, ainsi que de l'extrémité de la queue. Taille, seize pouces.

Paradoxure de Pallas. *Paradoxurus Pallasii*; *Paradoxurus albifrons*, List. Il est d'un gris noirâtre, varié de noir et de blanc, mais d'une teinte plus claire en dessous; la face est noire, avec le front et d'autres taches d'un blanc pur. De l'Inde.

Paradoxure de Pennant. *Paradoxurus Pennantii*, Gray, Proceed., 1832, p. 66. Il est d'un brun cendré, à bandes obscures sur les flancs, à pourtour des yeux blanc. Du Bengale.

Paradoxure aux pieds blancs. *Paradoxurus leucopus*, Ogilby (Zool. Journ., n° 15, oct.-janv. 1829, p. 300). Cette espèce a été décrite d'après un individu rapporté vivant des Indes orientales. Sa longueur est à peu près de seize pouces depuis le nez jusqu'à l'origine de la queue, et cette dernière en a quinze; sa tête, ses jambes et ses pieds ressemblent, pour la forme, à ceux du *Paradoxurus typus*, mais son corps est plus arrondi et plus compacte, le pelage plus court, plus épais et plus fin. La queue, entièrement cylindrique, est épaisse près de l'origine, et terminée en pointe; les oreilles sont nues et demi circulaires; le nez est terminé par un museau étroit et noir, sous lequel s'ouvrent les narines; les membres sont semi-plantigrades; les doigts, au nombre de cinq à chaque pied, sont tous sur la même ligne et réunis; les ongles sont rétractiles. Les joues, le nez et la face en général sont noirs, avec une teinte cendrée autour et entre les yeux; la tête, le dessus du corps et la queue sont couverts d'un poil fin, serré, brunâtre, mêlé d'autres poils plus longs et plus gros, dont l'extrémité noire communique à ces parties une couleur grise foncée. Cette couleur est interrompue, dans les reins, par une bande circulaire, toute blanche, de quatre à cinq pouces d'étendue. Le ventre est blanc au dedans des cuisses; l'extrémité de la queue est blanche; les jambes sont noires, et les pattes, depuis les talons, sont d'un blanc pur en dessus comme en dessous.

Paradoxure a poils durs. *Paradoxurus hirsutus*, Hodgson. Cette espèce a beaucoup de ressemblance avec le *Paradoxurus Bondar*, *Viverra Bondar*, Bl., et n'en diffère que par la bande dorsale. Il a été observé au Népaul.

Paradoxure prehensile. *Paradoxurus prehensilis*; *Viverra gracilis*, Horsf., fasc. 1 (*Research. in Java*), Desm., sp. 854, *Viverra? Linsang*, Hardw., Trans. Soc. Linn. Lond., t. XIII, p. 236, avec figure; *Viverra prehensilis*, Blainv., Desm., sp. 315, le *Delundung*

des Javans. Horsfield le place dans le genre Chat et en forme une section sous le nom de Prionodonte. La figure qu'en a publiée le général Hardwicke ne représente nullement les formes d'un Chat, et la description qu'il en a tracée l'en éloigne également. Voici textuellement ce qu'il en dit : tête petite, ovale, très-pointue, légèrement conique; mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure; moustaches fournies, sétacées, plus longues que la tête, dirigées obliquement en arrière; yeux petits, arrondis; oreilles arrondies, médiocres; queue presque aussi longue que le corps, cylindrique; pieds analogues à ceux des Chats (Hardwicke entend ici des pieds digitigrades), pentadactyles; ongles petits, rétractiles et cachés dans le poil; pelage de couleur blanc-jaunâtre, avec des bandes longitudinales noires et des taches confluentes et allongées de la même couleur. Les taches des cuisses et des jambes sont nettement circonscrites. Queue offrant six anneaux d'un blanc jaunâtre et six noirs. Les parties inférieures du cou et du ventre d'un blanc jaunâtre. Le nez noir; un trait noir partant de l'angle externe de l'œil et se rendant sur les côtés du cou. Cet animal habite Java.

**PARÆTONIUM.** MIN. Suivant Pline, c'était une écume de mer, solidifiée et mêlée de limon; elle tirait son nom d'une ville de la basse Égypte, où on la trouvait. Wallerius la regarde comme un Sel marin qui a pu se former par évaporation dans les cavités du rivage. L'opinion des naturalistes modernes, qui paraît plus vraisemblable, est que cette pierre était une concrétion calcaire, ou bien cette Magnésite du Levant à laquelle on donne encore le nom d'Écume de Mer.

**PARAFFINE.** BOT. On a donné ce nom à la couche résineuse, solide, qui occupe le fond du récipient lorsque l'on soumet à la distillation du bois de Hêtre.

**PARAGNATHIS.** BOT. Le genre ainsi nommé par Sprengel, dans la famille des Orchidées, ne diffère point du genre *Diplomeris* de Don. *V.* DIPLOMÉRIDE.

**PARAGONE.** MIN. Nom donné par les Italiens à la Pierre de Touche ou Pierre lydienne, que l'on ne trouve qu'en petits morceaux, et qui porte vulgairement le nom de *Paragone Antico*.

**PARAGRAMMA.** BOT. Le genre institué sous ce nom, par le docteur Blume (*Enum. Pl. Javæ*, II, 119) dans la famille des Polypodiacées, ne diffère point du genre *Pleopeltis* de Humboldt et Bonpland. *V.* PLEOPELTIDE.

**PARAGUA.** OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

**PARAGUE.** *Paragus.* INS. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Latreille aux dépens des genres *Syrphus* de Panzer, *Mulio* et *Scæva* de Fabricius, et ayant pour caractères: antennes avancées, droites, presque de la longueur de la tête, composées de trois articles, dont les deux premiers courts et égaux, le troisième (la palette) plus long que les deux premiers réunis, comprimé, portant une soie simple, insérée un peu avant son milieu. Les yeux sont rapprochés et se réunissent un peu au-dessus du vertex, dans les mâles; ils sont espacés dans les femelles, et on voit entre eux et sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle; l'hypostome est lisse et peu convexe; les ailes sont couchées sur le corps dans le repos; elles n'ont point de cellule pédiforme; l'abdomen est linéaire, convexe en dessus, concave en dessous; les pattes sont de longueur moyenne, avec les cuisses simples et le premier article des tarses postérieurs allongé et renflé. Ces Diptères se trouvent dans les prairies, sur les fleurs.

PARAGUE BICOLOR. *Paragus bicolor*, Latr.; *Mulio bicolor*, Fabr.; la Mouche noire à bande rouge transverse sur le corps, Geoff. Antennes brunes; tête noire, lisse, avec deux lignes blanches à l'orbite antérieur des yeux; l'orbite postérieur couvert d'un duvet argenté; corselet noir, luisant, ses côtés couverts d'un duvet argenté; on lui voit deux petites lignes dorsales formées d'un semblable duvet; bord postérieur de l'écusson blanchâtre; cuillerons et balanciers jaunâtres; abdomen noir; extrémité du premier segment, le deuxième tout entier et la base du troisième ferrugineux; pattes noires; extrémité des cuisses, toutes les jambes et les tarses intermédiaires d'un ferrugineux pâle; ailes transparentes. La femelle a l'hypostome entièrement blanc; ses quatre tarses antérieurs sont pâles, et la partie ferrugineuse de l'abdomen est mêlée d'un peu de brun. Taille, trois lignes. On trouve cette espèce aux environs de Paris.

**PARALCYON.** OIS. Nom donné par quelques auteurs au genre Martin-Chasseur.

**PARALÉE.** *Paralea.* BOT. Aublet a établi sous ce nom un genre de la Décandrie Monogynie, L., que Jussieu a placé dans la famille des Diospyrées ou Ébénacées. Ce genre offre pour principaux caractères : un calice à quatre dents; une corolle consistant en un tube court et un limbe partagé en quatre lobes; étamines attachées au fond de la corolle; un ovaire supérieur, prismatique; un style. Richard père, ayant été à même d'étudier sur place la seule espèce dont se compose ce genre, l'a décrite ainsi qu'il suit :

PARALÉE DE LA GUIANE. *Paralea Guianensis*, Aublet, Guian., tab. 231. C'est tantôt un arbrisseau et tantôt un arbre d'une trentaine de pieds d'élévation; ses rameaux sont longs, étalés; leur écorce est couverte d'un duvet brunâtre. Les feuilles, courtement pétiolées, sont alternes, ovales, oblongues, aiguës, glabres et lisses supérieurement, excepté sur leur contour qui est garni d'un duvet fauve. Les fleurs, de grandeur moyenne, sessiles, et réunies à l'aisselle des feuilles, sont d'une couleur ferrugineuse, et accompagnées de bractées tomenteuses et d'une couleur fauve. Elles sont polygames ou monoïques. Le calice est monosépale, régulier, turbiné, et presque campaniforme, à quatre dents, dressées contre la corolle, tomenteuses et fauves. La corolle est monopétale et régulière, tubuleuse, un peu renflée, urcéolée, très-épaisse, terminée par un limbe plan, étalé, à quatre divisions presque cordiformes, assez courtes et incombantes à leur base. Les étamines, au nombre de quatorze à seize, sont insérées au fond du tube de la corolle et incluses, d'une grandeur inégale, mais presque contiguës entre elles. Leurs filets sont sétacés, dressés. Leurs anthères, continues au filet, sont dressées, grêles, aiguës, à deux loges. Le fruit est une baie globuleuse, environnée par le calice qui a pris un certain accroissement, et qui est presque

quadrilatère. Ce fruit est à peu près de la grosseur d'une petite Prune. Son épicarpe est coriace, sa pulpe peu épaisse, contenant huit graines séparées les unes des autres par une couche mince de pulpe; elles sont convexes extérieurement, planes sur leurs deux faces latérales; leur tégument est assez mince, adhérent; leur endosperme est corné, blanc, contenant un embryon dressé, dont la radicule est longue et cylindrique. Cet arbre croît à la Guiane, dans les forêts humides. La pulpe de ses fruits a une saveur agréable. Ce genre est voisin du *Diospyros*, dont il diffère surtout par le nombre de ses étamines. Selon Jussieu, il doit être réuni à l'*Embryopteris* de Gærtner; mais ce dernier genre est encore assez mal connu, puisqu'on n'a pas encore décrit convenablement sa fleur.

PARALEPIS. POIS. Genre établi par Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 289) dans la famille des Perches ou Persèques, de l'ordre des Acanthoptérygiens, et le dernier de sa première tribu. Les Poissons de ce genre ont à peu près les mâchoires des Sphyrènes, mais leurs ventrales ainsi que la première dorsale sont beaucoup plus en arrière, et la deuxième dorsale est si frêle et si petite qu'on la prendrait presque pour une adipeuse analogue à celle des Truites. Les deux seules espèces connues de ce genre sont de la mer de Nice, et ont été communiquées à Cuvier par Risso, sous les noms de Corégone Paralepis et d'Osmère sphyrénoïde.

PARALIA. BOT. Un genre nouveau a été proposé sous ce nom par Desvaux (*in Hamilton Prodrom. Plant. Ind.-Occident.*, p. 45) qui l'a placé dans la Polyandrie Monogynie, L., et lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice quadrifide; corolle monopétale, épaissa, dont le tube est court, le limbe quadrifide; seize étamines dont les filets sont insérés au fond de la corolle, et les anthères presque rondes et incluses; fruit inconnu. Il est fort difficile de prendre une idée bien positive sur ce genre, d'après des caractères aussi incomplets. Cependant si on les compare ainsi que la description de l'espèce avec celle du *Paralea* d'Aublet que Richard a tracée d'après des échantillons authentiques, on s'aperçoit qu'il peut bien y avoir identité.

PARALIAS. BOT. Espèce de Tithymale. *V.* EUPHORBE. Les anciens donnaient ce nom à un Pavot.

PARALLÉLINERVÉE ET PARALLÉLIVEINE. BOTAN. Feuille dont les nervures ou les veines sont parallèles entre elles.

PARALYTICA. BOT. (Columna.) Synonyme de Primevère et d'Oreille d'Ours.

PARAMÉCOPE. *Paramecops.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte du Bengale, que Fabricius avait placé parmi ses Rhynchænes. Caractères : antennes bréviuscules, assez fortes, coudées, composées de douze articles dont le premier, plus long que les autres, est obconique; les six suivants sont perfoliés, accroissant graduellement en volume du côté extérieur; la massue, formée des cinq derniers articles, est ovale, oblongue et acuminée; trompe allongée, un peu épaisse, cylindrique, sublinéaire et légèrement arquée; yeux très-grands, latéraux, oblongs et peu proéminents; corselet oblong, bisinué à sa base, un peu plus étroit antérieurement et profondément échancré; écusson médiocre, arrondi à l'extrémité; élytres oblongues-ovales, arrondies de chaque côté antérieurement, avec les épaules obtusément anguleuses, convexes en dessus, calleuses et acuminées à l'extrémité; cuisses en massue, dentées en dessous; jambes armées d'un crochet à la face interne. Le *Paramecops farinosus*, *Rhynchœnus pacca*, Fab., est noir, recouvert d'un duvet cendré, brunâtre; corselet tuberculé, rugueux; élytres profondément striées et ponctuées.

PARAMECOSOMA. INS. Ce genre de Coléoptères pentamères, institué sous ce nom par Curtis, dans la famille des Corticaridées, se rapproche beaucoup du genre *Scydmænus* de Fabricius. Les antennes, composées de onze articles, ne sont guère plus grosses vers le bout; elles sont aussi longues que la tête et le corselet réunis; le corps est ovale; les élytres sont elliptiques, les pattes médiocres. Curtis a nommé *Paramecosoma bicolor* la seule espèce dont il compose ce genre; son corps est d'un brun ferrugineux et faiblement pubescent; le corselet et l'écusson sont noirs; les élytres sont brunes et ponctuées. Taille, près d'une ligne. Europe.

PARAMÈQUE. *Paramecus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpalides, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, filiformes; dernier article des palpes très-légèrement ovalaire, presque cylindrique et tronqué; tête assez grosse, presque carrée; mandibules fortes; labre transversal; corselet presque carré, rétréci postérieurement; écusson court et triangulaire; élytres presque parallèles, assez allongées; pattes courtes; les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs cordiformes et un peu dilatés chez les mâles.

PARAMÈQUE CYLINDRIQUE. *Paramecus cylindricus*, Dej. Il est d'un noir obscur; le corselet a une ligne longitudinale et una impression arquée, transversale en avant, une autre en arrière peu marquée, avec une petite impression longitudinale courte, de chaque côté de la base; les élytres sont d'un noir verdâtre, un peu bronzé, avec des stries lisses, plus marquées à l'origine; palpes, antennes et pattes roussâtres. Taille, cinq à six lignes. Du Brésil.

PARAMÈSE. *Paramesus.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Presl qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, avec son limbe découpé en dents subulées et ouvertes, dont l'inférieure est plus longue et recourbée vers le bout; pétales soudés entre eux jusque vers leur moitié et unis au tube staminal; étendard obovale, plus long que les ailes et la carène; ovaire presque rond et libre; style glabre, filiforme; stigmate capitellé. Le fruit consiste en un légume plus long que le calice, arrondi, lenticulaire, comprimé et bordé; les semences sont comprimées.

PARAMÈSE ROIDE. *Paramesus strictus*, Presl; *Trifolium strictum; Trifolium lævigatum*, Desf. Ses tiges sont droites, roides, striées et glabres, hautes de six à sept pouces, garnies de rameaux et de feuilles alternes, pétiolées, composées de trois folioles oblongues, lancéolées, glabres et denticulées. Les fleurs sont réunies à l'extrémité des tiges en un petit capitule ovale; elles sont petites et d'un blanc rosé. Au midi de l'Europe.

**PARAMESIUS.** INS. Le genre d'Hyménoptères que Haliday a établi sous ce nom, dans la famille des Térébrans, a pour caractères principaux : antennes longues; celles du mâle ont les deuxième et troisième articles petits; chez la femelle les derniers sont plus grands et plus épais; cellule radiale étroite, allongée, peu distincte. Haliday a nommé *Paramesius rufipes*, la seule espèce qu'il a fait connaître. On la trouva en Angleterre.

**PARAMICIPPE.** *Paramicippa.* CRUST. Ce genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Trianguiaires, a été établi par Milne Edwards; il a beaucoup d'analogie avec le genre *Micippa*, mais il en diffère par sa carapace qui est presque aussi large que longue, par le rostre qui est reployé en bas et par les bords latéraux antérieurs, qui sont armés de dents. La disposition des antennes externes est à peu près la même, seulement leur second article, qui est placé sur le même niveau que la face supérieure du front, est aplati, élargi, très-court et cordiforme; mais celle des yeux est fort différente, en ce que ces organes ne peuvent se reployer en arrière, et qu'il n'existe pas de cavité post-foraminaire; leur pédoncule dépasse de beaucoup les bords de l'orbite; les pieds-mâchoires sont renflés et les doigts tranchants; l'épistome est très-court; les pattes de la seconde paire ne sont guère plus longues que la portion post-frontale de la carapace, et les suivantes se raccourcissent progressivement; l'abdomen est composé de sept articles distincts chez la femelle.

PARAMICIPPE TUBERCULEUSE. *Paramicippa tuberculosa*, Edw. La carapace est légèrement bombée, parsemée de petits tubercules arrondis; le rostre est formé de deux cornes aplaties et reployées en bas, vers la moitié de leur longueur; les bords latéraux antérieurs de la carapace sont armés de six ou sept dents à bords granuleux. La couleur est brunâtre.

**PARAMIGNYE.** *Paramignya.* BOT. Genre de la famille des Aurantiacées, institué par Wight qui lui assigne pour caractères : calice urcéolé, à cinq lobes obtus; corolle de cinq pétales hypogynes, lancéolés, étalés; dix étamines hypogynes, libres et égales; filaments comprimés, subulés au sommet; anthères oblongues, obtuses, biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire porté sur un torus court et stipitiforme, à cinq loges, entouré à sa base d'un rebord charnu et lobé; deux ovules pendants dans chaque loge, insérés l'un sur l'autre près du milieu de l'angle central; style cylindrique; stigmate capité, à cinq lobes à peine distincts. Le fruit consiste en une baie pomiforme, entourée d'une écorce épaisse; elle est pulpeuse; l'endocarpe est un peu coriace.

PARAMIGNYA MONOPHYLLE. *Paramignya monophylla*, Wight; *Mycramelum monophyllum*. C'est un arbrisseau grimpant, pourvu d'épines axillaires; ses feuilles sont alternes, simples, ovales, lancéolées, acuminées et glabres; les fleurs sont axillaires, solitaires, rarement ternées ou quaternées, blanches et très-odorantes; les fruits sont ovales, à cinq angles obtus, séparés par des sillons pubescents. De l'Inde.

**PARAMITHRACE.** *Paramithrax.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Maïes, institué par Milne Edwards, aux dépens du genre *Mithrax*, dont il diffère par le rostre qui est formé de deux grosses cornes, et se trouve moins large que le front; les orbites sont ovalaires: leur bord supérieur est arqué, et présente postérieurement trois fortes épines séparées par deux échancrures plus ou moins profondes; leur bord inférieur est largement échancré et imparfait; les yeux sont rétractiles, portés sur des pédoncules grêles, assez longs et un peu courbes; l'article basilaire des antennes est grand; il est armé d'épines dont l'externe s'avance au delà du bord du front, et sépare l'orbite de l'insertion de la tige mobile; les pattes antérieures sont de force médiocre, terminées par des pinces pointues, unidentées; les suivantes sont cylindriques.

PARAMITHRACE DE PÉRON. *Paramithrax Peronii*, Edw. Carapace tuberculeuse et épineuse en dessus; front de largeur médiocre; article basilaire des antennes externes un peu élargi en avant; pattes antérieures du mâle longues et garnies en dessus d'une crête tranchante sur l'antépénultième article. De l'Océan Indien.

**PARAMŒCIER.** *Paramœcium.* INF. Genre de l'ordre des Gymnodés, fondé par Müller et caractérisé de la sorte : corps membraneux, ovoïde, allongé, avec un pli longitudinal, qui devient très-visible sur le corps quand l'animal nage, et surtout lorsqu'il veut changer de direction. C'est avec son exactitude accoutumée que Lamarck dit : « Les Paramœciers n'offrent que de très-petites lames allongées, vivantes, animalisées. » Ils diffèrent des vrais Kolpodes, en ce que ceux-ci sont sinueux sur leurs bords et peuvent, la plupart du temps, modifier leur forme indécise, tandis qu'au pli près qui se prononce longitudinalement sur le corps des Paramœciers, ceux-ci ont des contours parfaitement arrêtés, et qui, ne variant plus, semblent annoncer une organisation définitivement arrêtée, et transmissible sans aberrations. Leur figure générale est ovale. Tous sont fort transparents, et même comme vitrés sur leurs bords. Ils nagent gravement à plat comme des Pleuronectes, souvent en grand nombre, dans les infusions ou dans l'eau des marais. Les espèces principales sont : *Paramœcium Aurelia*, Müll., *Inf.*, tab. 12, fig. 1-14, Encycl., Ill., pl. 5, fig. 1-12 (7e exclue), très-commun parmi les Conferves qu'on laisse croupir, et le *Paramœcium Sacla*, Müll., *Inf.*, tab. 13, fig. 7-8; Encycl., Ill., pl. 6, fig. 5, 6, qui vit entre les Lenticules des marais.

**PARAMONDRA.** POLYP. FOSS. Nom appliqué par Buckland à un genre de Polypiers fossiles, que l'on trouve en Irlande, dans la Craie. Ces corps, qui ont quelquefois la longueur de deux pieds, sont remarquables par la forme ovoïde, quelquefois en entonnoir, du corps qui se termine à la base par un pédicule plus ou moins long, qui porte des marques de son adhérence à des corps solides, jadis sous-marins. La partie supérieure du corps offre une ouverture qui présente une sorte de lèvre; elle est centrale et pénètre fort avant; on la trouve toujours remplie de Craie. Defrance pense avec raison que ces corps ont de l'analogie avec d'autres de la Craie d'Angleterre, et que Mantell a décrits sous le nom de Ventriculites. *V.* ce mot.

PARANDRE. *Parandra*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Platysomes, établi par Latreille avec ces caractères : corps allongé, peu déprimé ; tête déprimée, horizontale, presque aussi large que le corselet ; yeux allongés, un peu échancrés ; antennes courtes, insérées au-devant des yeux, comprimées, composées de onze articles presque moniliformes ; le dernier est oblong et terminé en pointe. Le labre n'est pas saillant, et on a de la peine à l'apercevoir ; les mandibules sont fortes, avancées, surtout dans les mâles, tantôt lunulées, tantôt triangulaires, ayant quelques dents au côté interne ; les mâchoires n'offrent à leur extrémité qu'un seul lobe crustacé, presque cylindrique, un peu plus large et arrondi à son extrémité supérieure ; les palpes sont courtes, filiformes, et terminées par un article ovale ; la lèvre est courte, large, entièrement crustacée ; la languette est entière ; le corselet est de la largeur des élytres, presque carré, et rebordé autour ; l'écusson est petit et triangulaire ; les élytres sont longues, rebordées, recouvrant les ailes et l'abdomen ; les pattes sont robustes, un peu comprimées ; les cuisses sont ovales, oblongues ; les jambes, en forme de triangle renversé et allongé, sont terminées par un angle aigu, avancé en manière de dent, et par deux épines situées à l'angle interne ; les tarses sont longs : leur dernier article est très-allongé, globuleux à sa base ou renflé en forme de nœud représentant l'apparence d'un article ; les trois premiers articles sont garnis, en dessous, d'une petite brosse qui paraît divisée longitudinalement en deux ; le dernier est terminé par deux crochets simples, fort pointus, et présentant dans leur intervalle un petit appendice muni de deux soies divergentes.

PARANDRE GLABRE. *Parandra glabra*, Latr., Schon., *Syn. Ins.*; *Attelabus glober*, Degéer ; *Ins.*, tab. 4, pl. 13, fig. 14 ; *Scarites testaceus*, Fabr. Longue de treize à quatorze lignes. Entièrement testacée, luisante, finement pointillée. Partie antérieure de la tête de couleur brune. On la trouve au Brésil. Latreille présume que ces insectes vivent dans le bois et sous l'écorce des arbres.

PARANITES. MIN. L'un des noms de l'Améthyste chez les anciens.

PARANOMUS. BOT. Salisbury avait proposé ce nom générique pour séparer de ses congénères le *Protea Sceptrum*, et d'autres espèces qui offrent une singulière diversité dans leur feuillage. Ce nom n'a pas été admis par R. Brown qui lui a substitué celui de *Nivenia*. *V.* NIVÉNIE.

PARANONCE. *Paranonca*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Mélolonthides, établi par Dupont, avec les caractères suivants : antennes de neuf articles, dont le premier grand, les suivants assez petits et globuleux, les derniers formant une massue allongée ; dernier article des palpes grand, arrondi extérieurement, coupé droit au côté interne, presque en demi-cercle, creusé au milieu et rebordé tout autour ; tête un peu allongée, arrondie en avant ; corselet transversal, échancré antérieurement ; écusson grand ; élytres plus larges que le corselet, ne recouvrant pas l'abdomen ; pattes fortes ; tarses épineux en dessous, avec le dernier article très-long, creusé en dessous et terminé par un seul crochet très-grand ; tarses des pattes postérieures chargés d'épines beaucoup plus nombreuses et dirigées dans tous les sens.

PARANONCE PRASINE. *Paranonca prasina*, Dup. Elle est d'un vert clair, avec des points assez écartés ; bord postérieur du corselet, tour de l'écusson et suture des élytres jaunâtres ; celles-ci striées longitudinalement et irrégulièrement ponctuées ; dessus du corps velu ; antennes, palpes et tarses d'un brun clair ; pattes d'un vert jaunâtre. Taille, huit lignes. Nouvelle-Hollande.

PARANTHINE. MIN. Nom donné par Haüy au Skapolith de Werner, dont les cristaux sont susceptibles d'une altération qui leur fait perdre leur lustre. La réunion du Paranthine avec le Wernérite, déjà regardée comme probable par Haüy lui-même, ayant été admise par tous les minéralogistes modernes, on trouvera la description de l'espèce au mot WERNÉRITE, qui réclame à juste titre la préférence sur celui de Paranthine.

PARANTHRÈNE. *Paranthrena*. INS. Lépidoptères crépusculaires. Genre de la famille des Œgérides, établi par Hubner, qui lui assigne pour caractères : palpes allongées, presque anguleuses en dessous ; antennes un peu plus courtes que le corselet, celles du mâle bipectinées ; abdomen épais, peu velu.

PARANTHRÈNE VESPIFORME. *Paranthrena vespiformis*, Hubn. Ses palpes sont noires, jaunes à l'extrémité ; les antennes sont noires, testacées en dessous, jaunes à la base ; le corselet est noir, avec le cou, une ligne latérale et un point à la base des ailes antérieures jaunes ; abdomen noir, avec cinq lignes alternativement plus étroites chez les mâles : les femelles n'en ont que trois de même largeur ; la barbe est peu visible, noire, avec quelques poils jaunes ; cuisses noires : les postérieures jaunes à leur origine ; jambes épineuses, fauves extérieurement et tachetées de noir ; tarses jaunes, noirs à l'extrémité ; ailes supérieures écailleuses, brunes, avec des veines et le bord antérieur noirs ; une tache hyaline allongée dans le milieu. Europe.

PARAPAR. BOT. Dans l'Écluse, on trouve ce nom employé pour désigner une graine noire et orbiculaire d'Amérique, qui demeure inconnue. Ne serait-elle pas celle du *Sapindus Soponaria* que Humboldt dit s'appeler Parapara dans le même pays ?

PARAPÉTALES. *Parapetala*. BOT. Link donne ce nom à des parties qui, dans certaines fleurs, ressemblent parfaitement à des pétales, mais qui sont situées sur un rang plus intérieur ; ce sont des étamines avortées.

PARAPETALIFERA. BOT. Wendland (*Collect. Plant.*, 1, p. 50 et 92, tab. 15 et 34) a formé sous ce nom un genre qui est le même que le *Barosma* de Willdenow. Ce genre avait pour type le *Diosma serratifolia*, de Ventenat (Malmaison, tab. 77), et une autre espèce du même genre. Il a été réuni de nouveau aux *Diosma* par De Candolle, qui en a formé une simple section sous le nom proposé par Willdenow. *V.* DIOSMA.

PARAPHYSES. BOT. On a donné ce nom, dans la famille des Mousses et dans celle des Champignons, à des tubes membraneux, le plus souvent articulés, entre-

mêlés dans la première famille, soit aux organes mâles, soit aux organes femelles, et dans la seconde aux thèques qui contiennent les graines. Ces filets membraneux et vides paraîtraient être des organes semblables à ceux parmi lesquels ils se trouvent mêlés, mais qui seraient restés avortés.

PARAPHYSIS. BOT. L'une des sections du genre *Amberboa*, tel qu'il a été décrit par le professeur De Candolle.

PARAPODIER. *Parapodium*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Meyer qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions ; corolle subcampanulée, quinquépartite, avec une couronne à l'orifice du tube composée de cinq écailles arrondies, posées devant les sinus et décurrentes sur le tube qui est très-court ; point de couronne staminale ; anthères terminées par un appendice membraneux ; masses polliniques comprimées, pendantes, attachées par leur sommet qui est fort atténué ; stigmate pyramidal, à cinq sillons, obtus à l'extrémité.

PARAPODIER DU CAP. *Parapodium Capense*, Meyer. C'est une plante herbacée, à tiges dressées et glabres, à feuilles opposées, oblongues, lancéolées, un peu aiguës, légèrement coriacea, garnies de côtes ; les fleurs sont d'un violet terne, réunies en ombelles interpétiolaires. De l'Afrique australe.

PARAPTÈRE. *Paraptera*. INS. Audouin nomme ainsi une pièce des flancs des insectes, qui s'articule aux parties latérales des anneaux de l'abdomen lorsqu'ils sont parvenus au maximum de leur développement. Elle prend son nom de sa position relativement à l'aile ; elle s'appuie toujours sur l'épimère, et tantôt se prolonge inférieurement au-devant de lui, tantôt devient libre et se porte au-devant de l'aile.

PARASITES. *Parasita*. INS. L'un des ordres de la classe des insectes, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), correspondant au grand genre *Pediculus* de Linné, et ayant pour caractères : ailes nulles ; pieds au nombre de six ; métamorphoses nulles ; quatre ou deux ocelles ou yeux lisses ; bouche des uns constituée dans un museau avec un petit tube ou siphon inarticulé, rétractile ; celle des autres inférieure, composée de mandibules plus ou moins extérieures et en forme de crochets, de deux lèvres, de mâchoires cachées et quelquefois de palpes, mais très-peu apparentes ; œsophage occupant une grande partie de la tête ; abdomen sans appendices mobiles sur les côtés, et non terminé par des soies articulées ni par une queue fourchue. Tous les insectes compris dans cet ordre vivent aux dépens de l'Homme, de certains Mammifères et de quelques Oiseaux sur lesquels ils se tiennent constamment fixés. Cet ordre a subi bien des changements depuis sa fondation, et il a changé souvent de place dans les diverses méthodes. « J'avais établi, dit Latreille, cette coupe, dans mon Précis des caractères génériques des insectes, imprimé en 1796, et elle formait alors le dixième ordre de cette classe d'animaux. Les Parasites ne se partageaient d'abord qu'en deux genres, dont l'un, celui des Ricins (Degéer), n'était qu'un démembrement de celui du Pou, *Pediculus*. Le docteur Leach a substitué la dénomination d'Anoplures, *Anoplura*, à celle de Parasites. Il divise cet ordre en deux familles : les Pédiculidés, *Pediculidea* (le genre Pou proprement dit), et les Nirmidés, *Nirmidea* (le genre Ricin de Degéer). La première se compose des genres Phthire, *Phthirus*, Hæmatopine, *Hæmatopinus*, et Pou, *Pediculus* ; et la seconde, du genre Nirme, *Nirmus*, dénomination empruntée d'Hermann. Le professeur Nitzch, dans sa Distribution générale des Insectes épizoïques, faisant partie du Magasin entomologique de Germar, n'admet point cet ordre. La première de ces deux familles, ou le genre primitif des Ricins, est rapportée aux Orthoptères, et la seconde aux Hémiptères. Les Orthoptères épizoïques ou Mallophages comprennent les genres suivants : 1° Philoptère, *Philopterus*, formé des sous-genres *Docophorus*, *Nirmus*, *Liperus*, *Goniodes* ; 2° Trichodecte, *Trichodectes* ; 3° Liothé, *Liotheum*, divisé en six sous-genres, *Colpocephalum*, *Menopon*, *Trinoton*, *Eureum*, *Læmobothrion*, *Physostomum* ; 4° Gyrope, *Gyropus*.

« Les Hémiptères épizoïques ne sont composés que du genre Pou, *Pediculus*. L'exposition des caractères génériques donnés par ce naturaliste est fondée sur un grand nombre d'observations d'anatomie tant interne qu'externe. Il introduit quelques nouveaux termes, et il est le premier qui ait employé les dénominations de prothorax, de mésothorax et de métathorax, pour distinguer les trois segments du thorax. En rendant justice au mérite de ce travail, on ne peut cependant se dispenser, dans une méthode naturelle, de réunir ces animaux, soit avec les Orthoptères, soit avec les Hémiptères. Une telle confusion a lieu même de paraître très-bizarre. Fabricius, d'après les bases sur lesquelles il avait établi son système entomologique, a placé le genre *Pediculus* dans son ordre des Antliates ou celui des Diptères. Mais comme ces insectes sont sujets à des métamorphoses complètes, tandis que les Hémiptères n'en éprouvent que d'incomplètes, c'est pour ce motif, je présume, que M. Nitzch a transporté dans cet ordre le genre précédent. Mais nous ne voyons pas quels rapports peuvent avoir les Ricins avec les Orthoptères. Des insectes de cet ordre et du précédent sont, il est vrai, aptères ; mais ce sont des anomalies. Les Parasites, de même que les *Acarus* de Linné, autre famille de Parasites, mais dans une classe différente, appartiennent à une division d'animaux naturellement et constamment privés d'ailes. Telle a été leur destination primitive, car aucune espèce ne nous a offert jusqu'ici ni de rudiment d'ailes, ni d'indice d'avortement de ces organes. Dans la méthode de M. Duméril (Considérations générales sur les Insectes), le nom de Parasites ou de Rhinaptères est donné à sa première famille de son ordre des Aptères, la cinquante-cinquième de la classe ; elle comprend les genres Puce, Pou, Smaridie, Tique, Lepte et Sarcopte ; les quatre derniers appartiennent à notre ordre des Arachnides trachéennes. »

Dans le troisième volume du Règne Animal, Latreille composait son ordre des Parasites du grand genre Pou, *Pediculus* de Linné ; il en a formé deux familles dans son dernier ouvrage (Fam. natur. du Règne Anim.). *V.* les articles MANDIBULÉS et SIPHONCULÉS.

Duméril, dans sa Zoologie analytique, désigne sous

le nom de Parasites ou Rhinaptères, une famille d'Aptères ayant pour caractères : point de mâchoires ni d'ailes. Elle est composée des genres Puce, Pou et Tique. Dans un ouvrage postérieur, il l'a augmentée de trois autres genres (*V.* plus haut). Enfin, le nom de Parasites a été appliqué par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville à des Hyménoptères de la famille des Mellifères, dont les femelles, privées de palettes et de brosses pour la récolte du pollen, sont forcées de pondre dans le nid des espèces qui peuvent et savent récolter. Cette différence dans les mœurs et dans l'organisation a déterminé ces deux entomologistes à admettre deux divisions dans les tribus des Andrenètes et des Apiaires, sous les noms de Parasites et de Récoltantes.

PARASITES. BOT. Ce mot a deux acceptions différentes dans la science des végétaux. Il désigne, non-seulement les plantes qui vivent aux dépens d'autres plantes, c'est-à-dire qui en pompent les sucs pour se les assimiler, mais encore celles qui ont simplement établi leur domicile sur d'autres espèces, sans cependant leur enlever les sucs qu'elles ont élaborés. C'est sous ce dernier point de vue qu'on dit qu'une foule d'Orchidées exotiques et de Mélastomacées sont parasites sur les troncs des arbres; circonstance qui a valu à un genre nombreux d'Orchidées le nom d'*Epidendrum*. Mais les troncs des arbres ne sont pour les Orchidées que des supports du sol où elles puisent leur nourriture; c'est comme si l'on disait que la Pariétaire, la Linaire cymbalaire, la Giroflée, sont parasites sur les murailles. Aussi la plupart des botanistes désignent-ils les plantes qui existent ainsi sur d'autres arbres, mais sans vivre à leurs dépens, sous le nom de Fausses-Parasites (*Plantæ pseudo-parasiticæ*). Les Lichens, les Hypoxylons ont également été considérés comme des Parasites; mais ils sont cramponnés aux écorces des végétaux par des organes qui ne sont pas destinés à la succion, et ils se nourrissent plutôt par absorption de l'humidité atmosphérique que par de vraies racines. En effet, comment concevrait-on autrement la nutrition de cette immense quantité de Lichens qui croissent sur les rochers granitiques et calcaires? Le Lierre, le *Bignonia radicans*, et les autres végétaux munis de crampons, ne peuvent être assimilés aux plantes parasites, puisqu'ils s'accrochent indifféremment aux arbres, aux bois et aux murailles; leurs crampons, analogues aux vrilles, ne sont que des organes de préhension. Mais le nom de plantes parasites est parfaitement appliqué au Gui, aux Orobanches, à la Cuscute, à l'Hypociste, parce que ces plantes ne peuvent se nourrir de la matière alibile contenue dans le sol, et qu'elles ont besoin du suc préparé par telle ou telle espèce particulière de plantes. Les expériences de Vaucher sur la germination des Orobanches, ne laissent point de doute sur l'impossibilité de faire développer isolément dans le sol ces plantes après leur germination; il faut absolument que leurs graines germées soient en contact avec les espèces qu'elles doivent sucer. Les graines du Gui ne peuvent même germer ailleurs que sur les Pommiers et les autres arbres fruitiers. Cet arbuste est donc Parasite par excellence, tandis que la Cuscute et d'autres plantes, quoique vraies Parasites, ne le deviennent que par circonstance.

PARASOL CHINOIS. MOLL. Nom vulgaire et marchand d'une Coquille assez rare dans les collections, *Patella Umbrella*, L., dont Lamarck a fait son genre Ombrelle. *V.* ce mot.

PARASTADES. BOT. Link a proposé ce mot pour désigner les filaments stériles, composés de plusieurs rangées de cellules, situés entre les pétales et les étamines. On a des exemples de ces organes dans les Passiflores et le genre *Sparmannia*.

PARASTAMINES. *Parastamina*. BOT. Link donne ce nom aux étamines avortées ou, selon ses expressions, aux parties de la fleur qui ressemblent aux étamines, mais qui n'en remplissent pas les fonctions.

PARASTÉMON. *Parastemum*. BOT. Dénomination employée par Link pour désigner la forme plissée qu'affectent les anthères des Asclépiadées.

PARASTRANTHE. *Parastranthus*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, institué par Don, avec les caractères suivants : limbe du calice partagé en cinq lobes inégaux et bilabiés; son tube cylindrique ou obconique; corolle, fendue longitudinalement même dans sa partie inférieure, à cinq lobes ovato-aigus, dont trois formant la lèvre supérieure, plus grands; toutes les anthères barbues au sommet; stigmate bifide; semences très-petites et presque rondes.

PARASTRANTHE JAUNE. *Parastranthus luteus*, Don; *Lobelia lutea*, L. Sa racine est épaisse, rameuse, noirâtre, poussant plusieurs tiges très-simples, striées, feuillées, légèrement pileuses, longues de six à sept pouces, garnies de feuilles alternes, sessiles, lancéolées, pointues, droites et bordées de dents aiguës, un peu distantes. Les fleurs sont jaunes, sessiles, alternes, disposées en épi terminal. Afrique.

PARASTYLES. *Parastyli*. BOT. C'est ainsi que Link désigne certains styles avortés qui, dit-il, ressemblent aux vrais styles, mais ne font pas les fonctions de ces organes.

PARAT. OIS. L'un des noms vulgaires du Moineau. *V.* GROS-BEC.

PARATROPIE. *Paratropia*. BOT. Genre de la famille des Araliacées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : tube du calice subconique, cylindrique ou anguleux, soudé avec l'ovaire : son limbe est supère, très-court et tronqué; corolle composée de cinq à neuf pétales distincts, insérés sur le bord du disque épigyne; cinq à neuf étamines, insérées de même que les pétales et alternant avec eux; filaments courts; anthères couchées; ovaire infère, avec un nombre de loges semblable à celui des étamines, et renfermant un seul ovule pendant et anotrope; cinq à neuf stigmates sessiles, posés sur un disque épais et subconique. Le fruit est une baie conique, cylindracée ou anguleuse, à cinq ou neuf pyrènes chartacés et monospermes; semences inverses; embryon orthotrope, très court; albumen dense et charnu; radicule supère.

PARATROPIE NOUEUSE. *Paratropia nodosa*, De Cand. C'est un arbre de médiocre élévation, dont les feuilles sont imparipinnées, à plusieurs paires de folioles courtement pétiolées, crénelées, glabres; les inférieures un

peu arrondies-ovales, les autres oblongues. Les fleurs sont réunies en une très-longue panicule terminale. De l'île de Java.

PARCHAT. OIS. Synonyme vulgaire de Blongios. V. Héron.

PARCHEMIN D'ORLÉANS. BOT. Variété assez médiocre de Pêches.

PARDALE. BOT. Dans l'édition de Dioscoride publiée par Ruellius, ce nom est un de ceux appliqués au *Leontopedalon* de Dioscoride, qui a encore pour synonymes ceux de *Leontopodion*, *Leontion* et *Leucœron*. Ces dernières dénominations ont été imposées par les modernes à une plante de la famille des Synanthérées; mais la description du *Leontopedalon* ou *Leontopetalon*, et conséquemment du Pardale, quoique très-imparfaite, se rapporte mieux au *Leontice Leontopetalon*, L. V. Léontice.

PARDALIANCHES. BOT. Espèce du genre Doronic.

PARDALIS. MAM. V. Chat-Panthère.

PARDALITE. *Pardalia*. MIN. Nom que l'on donnait anciennement à une variété de Quartz-calcédoine poncté.

PARDALOTE. *Pardalotus*. OIS. (Vieillot.) Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec très-court, gros, dilaté à sa base et surmonté d'une arête distincte; les deux mandibules presque également fortes et de même longueur, convexes et obtuses, la supérieure échancrée; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, petites et couvertes d'une membrane; pieds grêles; tarse plus long que le doigt intermédiaire; quatre doigts, trois en avant : l'externe réuni à la base de celui du milieu, l'interne seulement soudé; la première rémige la plus longue ou n'étant pas dépassée par la seconde. Les Pardalotes faisaient autrefois partie des Manakins; ils en ont été séparés par Vieillot qui leur a trouvé, avec raison, des caractères suffisants pour établir un genre nouveau. Les mœurs comme les habitudes de ces Oiseaux sont presque entièrement inconnues; mais le peu que l'on en sait fait présumer qu'elles doivent différer assez faiblement de celles des Manakins. A l'exception de quelques espèces qui sont propres au Brésil, on trouve toutes les autres dans l'Inde ou à la Nouvelle-Hollande.

Pardalote barde. *Pardalotus rubricatus*, Gould. Vertex et occiput noirs, tachetés de blanc; une bande étroite et blanchâtre sur le front; nuque, dos, croupion et tectrices alaires cendrés; ailes d'un brun foncé : la bâtarde, la base des tectrices primaires et le bord externe des secondaires d'un jaune orangé; une tache couleur de feu près des yeux; sourcils jaunâtres; tectrices caudales olivâtres; rectrices brunes, terminées de blanc; tour du bec et abdomen d'un gris cendré; poitrine jaune; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Australasie.

Pardalote a gorge rouge. *Pipra gularis*, Lath. Parties supérieures d'un bleu noirâtre; gorge, devant du cou et abdomen rouges; ventre blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces six lignes. De l'île d'Huaheine, dans la mer Pacifique.

Pardalote grivelé. *Pardalotus maculatus*, Temm., Ois. color., pl. 600, fig. 3. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête garni de plumes un peu plus longues que les autres, et d'une couleur rouge orangée très-vive; une large moustache blanche, bordée de gris, qui descend sur les côtés du cou; gorge et menton blancs; parties inférieures d'un jaune verdâtre; flancs d'un jaune cendré; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces six lignes. De Bornéo.

Pardalote huppé. *Pardalotus cristatus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive, tirant sur le jaune; plumes du sommet de la tête, du front et de l'occiput terminées de brun; huppe rouge; petites tectrices alaires variées de blanc à l'extérieur; rémiges brunes, bordées extérieurement de vert olive; rectrices vertes et d'une médiocre longueur; gorge et parties inférieures d'un beau jaune, plus foncé sur le devant du cou et sur la poitrine; bec noir, avec le milieu grisâtre; pieds noirs. Taille, trois pouces. Du Brésil.

Pardalote Manakin. *Pardalotus Pipra*, Less. Tête, dessus du cou et parties supérieures d'un gris brunâtre cendré; ailes et queue brunes, avec une teinte roussâtre; gorge et devant du cou d'un jaune ferrugineux; poitrine, flancs et abdomen bruns, avec le bord des plumes blanchâtre; tectrices caudales inférieures rousses; deux touffes de plumes, formant de chaque côté, vers le tiers supérieur de l'aile, un faisceau violet brillant; bec et tarses noirs; mandibule inférieure blanchâtre à son origine. Taille, trois pouces six lignes. Ceylan.

Pardalote paré. *Pardalotus ornatus*, Temm., Ois. color., pl. 394, fig. 1. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; sommet de la tête noir; lorum d'un jaune vif; de larges sourcils blancs; joues variées de blanc et de noir; tectrices alaires noires, striées de blanc; rémiges entièrement noires; croupion roux-brun; rectrices noires, rayées de rouge ponceau et bordées d'une teinte mordorée; parties inférieures cendrées, avec la gorge, le milieu de la poitrine et une bande sur les flancs d'un jaune vif; abdomen blanc; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces et demi. De la Nouvelle-Hollande.

Pardalote plastronné. *Pardalotus thoracicus*, Temm., Ois. color., pl. 600, fig. 1 et 2. Tête, cou et poitrine d'un noir lustré; sommet de la tête et plastron pectoral d'un rouge de vermillon; dos, croupion et abdomen jaunes; rémiges, tectrices alaires et rectrices noires, ainsi que le bec et les pieds. Taille, trois pouces six lignes. La femelle a la tête grise, avec une petite plaque orange vers le milieu du crâne, la gorge d'un jaune clair; la poitrine orange, le milieu du ventre et le croupion jaunes, les flancs d'un vert cendré, les plumes des ailes et de la queue brunes, bordées de verdâtre. De l'île de Bornéo.

Pardalote poignardé. *Pardalotus percussus*, Temminck, pl. color., 394, fig. 2. Parties supérieures d'un bleu plombé très-foncé; une petite bande d'un rouge vif sur le sommet de la tête et sous les yeux; une longue moustache blanche à chaque angle de l'ouverture du bec; parties inférieures d'un beau jaune, avec les flancs d'un gris cendré obscur et le milieu de la poitrine d'un rouge de sang; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces. De Java.

Pardalote pointillé. *Pardalotus punctatus*, Vieillot, Temm., pl. color., 78. Parties supérieures d'un brun jaunâtre, avec le bord de chaque plume noir; une huppe touffue et couchée, formée de plusieurs plumes noires, terminées chacune par un point blanc; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires, marquées vers l'extrémité par une tache ou plutôt un point blanc; tectrices caudales supérieures d'un rouge vif et d'un brun rougeâire vers le croupion; joues et côtés du cou cendrés, pointillés de noirâtre; un large sourcil blanc; gorge, devant du cou et tectrices caudales inférieures d'un jaune brillant; parties inférieures brunâtres; bec noir; pieds livides. Taille, trois pouces six lignes. La femelle a les nuances moins vives et moins pures; les taches du sommet de la tête jaunâtres; les tectrices caudales supérieures d'un rouge plus terne; la gorge, le devant du cou et le milieu du ventre blancs; les joues brunâtres, pointillées de noirâtre. De la Nouvelle-Hollande.

Pardalote a quarante taches. *Pardalotus quadragintus*, Gould. Parties supérieures d'un vert olive, avec le bord des plumes nuancé de brun; ailes noirâtres; rémiges, à compter de la troisiéme, terminées de blanc; joues et crissum jaunâtres; parties inférieures d'un blanc cendré; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces et demi. De Diémen.

Pardalote rougeatre. *Pipra superciliosa*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; une tache blanchâtre et une ligne noire au-dessus de l'œil; tectrices alaires brunes; rémiges noirâtres; rectrices noires, terminées de blanc: les deux intermédiaires ont en outre leurs bords de cette couleur; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Pardalote semblable. *Pardalotus affinis*, Gould. Front noir; le vertex est de la même couleur, mais chaque plume a une ligne centrale blanche; sourcils jaunes; un trait blanc s'étendant vers l'occiput; nuque et dos d'un brun olivâtre; croupion et tectrices caudales d'un brun jaunâtre; ailes noires; tectrices primaires terminées de blanc, les secondaires bordées de blanc et de roux; penne bâtarde jaune à l'extrémité; rectrices marquées et terminées de blanc; gorge jaune, ainsi que le milieu de la poitrine et de l'abdomen qui est aussi varié de blanchâtre; flancs bruns; bec noir; pieds bruns. Taille, trois pouces. De la terre de Diémen.

Pardalote a tête noire. *Pardalotus melanocephalus*, Gould. Vertex, lorum et plumes auriculaires noirs; sourcils d'un rouge orangé, bordés de blanc; joues et côtés du cou blancs; nuque et dos d'un cendré verdâtre; tectrices caudales d'un brun jaunâtre; rectrices noires, terminées de blanc; ailes noirâtres: rémiges, trois à sept blanches, les suivantes bordées et terminées seulement de blanc; une ligne oblique blanche à l'épaule; aile bâtarde terminée de rouge; ligne gutturale, poitrine et milieu de l'abdomen jaunes; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Australasie.

Pardalote a tête rayée. *Pipra striata*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête et nuque noirs, avec une strie longitudinale blanche sur chaque plume; joues d'un jaune foncé; tectrices alaires brunâtres, quelques-unes terminées de jaune, de manière à former une marque oblique au-dessus des rémiges qui sont noirâtres; parties inférieures jaunâtres, presque blanches vers l'abdomen; tectrices caudales inférieures fauves; rectrices noires: les extérieures terminées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces trois lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Pardalote uropygial. *Pardalotus uropygialis*, Gould. Parties supérieures d'un gris olivâtre; vertex et ligne oculaire noirs; sourcils, poitrine et milieu de l'abdomen blancs; tour du bec et joues d'un jaune intense; croupion d'un jaune pâle; ailes noires; quelques tectrices alaires tachetées de blanc à leur base; aile bâtarde terminée de rouge; rectrices noires, les trois externes terminées de blanc; bec noir; pieds d'un gris de plomb. Taille, trois pouces et demi. De l'Australie.

PARDANTHE. *Pardanthus*. bot. Ker (*Annals of Botany*, 1, p. 247) a donné ce nom à un genre qu'il a constitué sur le *Moræa Chinensis* de Linné. Mais cette plante avait déjà été érigée en un genre distinct par Adanson, Mœnch, Medikus et enfin par De Candolle dans les Liliacées de Redouté, nº 121, sous le nom de *Belamcanda*, qui lui fut imposé autrefois par Rhéede. C'est encore le même genre que Linné avait primitivement nommé *Ixia*, faisant allusion à la roue d'Ixion, à cause de la forme rotacée de la corolle; mais comme la plupart des autres *Ixia* ont des fleurs tubuleuses, le nom de celles-ci devait cesser d'être significatif. En séparant le *Belamcanda* des Morées et des autres Ixies, on n'a pas cru néanmoins qu'il fût utile de lui appliquer exclusivement le nom d'*Ixia*, parce qu'il avait fallu changer de nom générique une foule de plantes nommées maintenant *Ixia* par tous les botanistes. La corolle rotacée et profondément divisée du *Belamcanda* ou *Pardanthus* le sépare du genre *Ixia*, tandis que les stigmates nullement dilatés en pétales ne peuvent le faire confondre avec les *Moræa*. De plus, les graines sont couvertes d'un tégument pulpeux; elles sont attachées à un réceptacle libre, central, en forme de colonne, et n'adhèrent point au bord interne des cloisons qui portent les valves, caractère qui ne se représente parmi les Iridées que dans le genre *Genosiris* ou *Patersonia*; mais cette organisation n'est pas constante dans ce dernier genre. *V.* Patersonie.

Pardanthe de Chine. *Pardanthus Chinensis*, Ker, *Iridear. Genera*, p. 16. *Belamcanda Chinensis*, DC.; C'est une fort belle plante originaire de l'Inde, de la Chine et du Japon, où elle croît dans les terrains sablonneux. On la cultive dans les jardins, ainsi qu'en Europe où on l'a transportée. Elle est remarquable par l'élégance de ses fleurs qui terminent la tige et qui offrent six divisions, dont trois un peu plus grandes, pétaloïdes, étalées en roue, d'un rouge aurore, avec des taches purpurines. Ses étamines sont au nombre de trois, à anthères linéaires, plus courtes que le style. Celui-ci est terminé par trois stigmates rougeâtres non foliacés. Les graines sont noires, sphériques, portées sur un réceptacle central, et contenues dans une sorte de capsule turbinée. Les tiges sont garnies de feuilles comprimées, amplexicaules, comme celle des autres Iridées.

PARDISIUM. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., avait été proposé par N.-L. Burmann, et admis avec doute par Cassini qui le plaçait dans la tribu des Mutisiées Gerbériées, près des genres *Isotypus* et *Trichoclina*. Il était fondé sur une plante du cap de Bonne-Espérance, *Pardisium Capense*, espèce rare et trop incomplétement décrite pour qu'on pût être certain de ses affinités. Après avoir étudié la description de cette plante, telle qu'elle se trouve dans Burmann, mais peu satisfait des caractères qui y sont exposés, après en avoir conféré avec H. Cassini, Guillemin a voulu les vérifier sur la plante même conservée dans l'herbier de Burmann, qui fait maintenant partie des belles collections de Benjamin Delessert. Il a reconnu que le *Pardisium Capense* n'est autre chose que le *Perdicium semi-flosculare* publié par Printz (*Plant. Afric. rar. Amœn. acad.*, vol. 6, p. 103). Il paraît que depuis longtemps Burmann avait établi dans son herbier le genre *Pardisium*, et que cet herbier ayant été visité par Printz, celui-ci avait adopté le genre en modifiant le nom probablement d'après sa prononciation dure et vicieuse; en un mot il a converti *Pardisium* en *Perdicium* avec d'autant plus de confiance que le *Perdicium* désignait, dans Dioscoride, une Chicoracée. Et voilà comme le changement d'un nom peut occasionner de la confusion et de l'embarras pour les botanistes! En vain ils ont cherché à quoi se rapportait le genre *Pardisium* qui, à la vérité, est exposé dans Burmann avec de faux caractères, l'aigrette y étant décrite comme plumeuse; ils n'auraient pas deviné que c'était le *Perdicium*. Au surplus, Burmann est le plus coupable dans cette affaire; non-seulement il a mal exprimé les caractères du genre dont il est question, mais il ne l'a publié qu'en 1768, c'est-à-dire quatre ans plus tard que le *Perdicium semi-flosculare* dont il n'aurait pas dû ignorer l'existence. Cette plante reste seule dans le genre *Perdicium*; les autres espèces de l'Amérique méridionale, qu'on lui a réunies, sont des *Trixis*. *V.* PERDICIUM.

PARDUS. MAM. *V.* CHAT-PANTHÈRE et PANA.

PAREILLINE. *Pareillina*. BOT. Principe particulier découvert par Pallota dans la racine du *Smilax salsaparilla*. C'est un Alcaloïde qui, dans son état de pureté, présente une poudre blanche, d'une saveur amère et astringente, insoluble dans l'eau froide, se dissolvant en petite quantité dans l'eau chaude et dans l'alcool froid. Ce dernier liquide bouillant, opère assez promptement sa dissolution complète. La Pareilline ou sa dissolution rougit un peu le Curcuma, se décompose par la chaleur, et forme des sels avec les Acides.

PAREIRA-BRAVA. BOT. *V.* ABUTA, BOTRIA et CISSAMPELOS.

PAREIRE. BOT. *V.* CISSAMPELOS.

PARELLE. BOT. Diverses espèces de Rumex, telles que le *Patientia* et l'*aquaticus*, portent vulgairement ce nom.

On donne aussi ce nom et celui d'*Orseille d'Auvergne* ou d'*Orseille de terre* à une espèce de Lichen qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture; c'est le *Lichen Parellus* de Linné; *Patellaria Porella*, De Cand., Flore fr.; Hoffm., Lich., tab. 12, fig. 3; *Scutellaria Parella*, Hoffm., Comment. de Reau, Lichen., p. 27; *Lecanora Parella*, Ach., Syn. Lich., p. 169. Ce Lichen se présente sous forme d'une croûte blanche ou grise portant de petites scutelles blanches; il s'étend sur les rochers où il forme peu de saillies, et auxquels il adhère fortement; mais son abondance en rend la récolte facile, on le détache en râclant; il se brise alors, et ramassé en tas, il paraît être un mélange d'autant de terre que de croûte végétale. Il s'y trouve ainsi beaucoup de substances étrangères qui en augmentent le poids et en gâtant la qualité. On distingue dans le commerce deux sortes de Parelle, la blanche et la grise; cette dernière est préférée. Cette plante est un objet de commerce pour l'Auvergne et le Limousin : c'est principalement à Saint-Flour et à Limoges qu'on la prépare. On en récolte aussi aux environs de Lyon, en Provence, en Languedoc et en Roussillon. La préparation qu'on lui fait subir est très-simple : on remplit à moitié une caisse oblongue de Parelle pulvérisée et nettoyée; on place cette caisse dans un lieu froid et on humecte la poudre de Lichen avec de l'urine fermentée. On retourne cette pâte chaque fois qu'on l'arrose, et au bout de dix à douze jours, on retire cette matière qui est devenue violette, on en fait des pains qui portent le nom d'Orseille de France ou d'Orseille de terre, quoique cette substance ne provienne pas du véritable Lichen Orseille ou Orseille des Canaries. Il est plusieurs Lichens indigènes qui pourraient remplacer la Parelle, et dans le Nord surtout, on lui substitue avec succès le *Lichen tartareus* de Linné, qui est très-abondant en Suède et en Norwège où on le récolte en grande quantité. On en importe beaucoup en Écosse et en Angleterre pour préparer des pains d'Orseille, et quoique renfermant moins de matière colorante que les Orseilles des Canaries, il donne de fort belles teintes. Cependant, quoique ces Orseilles d'Europe ne reviennent guère qu'au tiers ou au quart de la valeur de l'Orseille des Canaries ou Orseille en herbe, la matière colorante y étant en beaucoup moindre quantité, les teinturiers ne trouvent pas d'avantage à s'en servir. *V.* LICHENS et ROCCELLA.

PAREMENT BLEU. OIS. (Buffon.) Espèce du genre Bruant.

PARENCHYME. BOT. Ce nom s'applique spécialement au tissu cellulaire qui forme la masse des organes dans les végétaux. C'est une des deux modifications du tissu élémentaire qui se compose de Fibreux et de Parenchymateux. On donne également le nom de Parenchyme à la partie charnue du péricarpe. *V.* TISSU CELLULAIRE et ANATOMIE VÉGÉTALE.

PARENTIA. BOT. (*Hépatiques*.) Nom donné par Leman au genre *Calypogia* de Raddi. *V.* JUNGERMANNE.

PARENTUCELLIA. BOT. Viviani (*Floræ lybicæ Specimen*) a constitué sous ce nom un genre de la famille des Rhinanthacées et de la Didynamie Angiospermie, L., auquel il a imposé les caractères essentiels suivants : calice tubuleux, renflé, à cinq dents; corolle ringente : la lèvre supérieure en voûte, l'inférieure trifide à deux tubercules; un style capité; une capsule presque biloculaire, renfermant plusieurs graines pariétales et

régulièrement disposées. Le *Parentucellia floribunda*, Viv., *loc. cit.*, t. 21, f. 2, est une plante herbacée, velue, glanduleuse, à feuilles sessiles, ovales, dentées en scie, à fleurs axillaires, opposées et purpurines. Elle croît dans la Cyrénaïque. Dans le Bulletin des Sciences naturelles (février 1825, p. 225), Mérat, s'appuyant de l'autorité de R. Brown, dit que la plante en question n'est autre chose que l'*Euphrasia latifolia*, L., espèce assez commune dans l'Europe méridionale. Il ajoute que la disposition pariétale des graines serait un bon caractère pour ériger cette plante en un genre nouveau, mais que l'examen d'une capsule lui a démontré qu'elle ne différait point de celle des *Euphrasia*.

PARESSEUX. MAM. Nom vulgaire sous lequel on désigne quelquefois les diverses espèces du genre Bradype. *V.* ce mot.

PARGASITE. MIN. Nom donné par les minéralogistes suédois à un Amphibole d'un vert grisâtre et translucide, en cristaux granulaires, disséminé dans un Calcaire lamellaire, et que l'on trouve dans l'île de Pargas, en Finlande.

PARGNAUX. POIS. L'un des noms vulgaires des Carpillons ou petites Carpes jeunes.

PARIA. OIS. (Latham.) *V.* CRAVARIA.

PARIANE. *Pariana.* BOT. Aublet a donné ce nom à un genre de la famille des Graminées, et de la Monœcie Polyandria, L., dont les caractères sont les suivants : fleurs monoïques, disposées en un épi simple, formé de verticilles très-rapprochés; chaque verticille, placé à chaque dent de l'axe, se compose de cinq fleurs : quatre mâles et une intermédiaire femelle. Les fleurs mâles sont légèrement pédicellées; leur lépicène est formée de deux valves courtes et membraneuses; leur glume, de deux paillettes cartilagineuses, presque égales et obtuses; le nombre des étamines est d'environ une quarantaine dans chaque fleur. Les fleurs femelles ont leur lépicène de la même grandeur que la glume, composée de deux écailles convexes, cartilagineuses et terminées en pointe à leur sommet; les deux paillettes de la glume ont à peu près la même forme et la même grandeur; elles sont plus minces et comme membraneuses. L'ovaire est surmonté par un style simple à sa base, puis biparti, et portant deux stigmates velus et glanduleux. Les Parianes croissent sur le continent de l'Amérique méridionale, à la Guiane et au Para. Ce sont de grandes Graminées vivaces. Les chaumes qui portent des fleurs sont quelquefois dépourvus de feuilles. Celles-ci naissent sur les chaumes stériles. Elles sont larges et cordiformes, quelquefois lancéolées, garnies à l'entrée de leur gaîne d'une rangée circulaire de poils.

PARIANE CHAMPÊTRE. *Pariana campestris*, Aubl., tab. 337. Ses tiges sont hautes d'un à deux pieds; elles portent les fleurs et les feuilles; celles-ci sont presque cordiformes, brusquement rétrécies en un pétiole très-court à leur base, striées longitudinalement, ainsi que leurs gaînes. Les fleurs forment un épi dense. Cette espèce croît à Cayenne.

Une deuxième espèce que Richard appelle *Pariana angustifolia*, a été trouvée par son père dans les forêts, sur les bords du fleuve Stourou à la Guiane. Une troisième espèce, que le même botaniste a nommée *Pariana zingiberina*, a été recueillie dans les forêts humides du Para. Ces deux dernières diffèrent de l'espèce d'Aublet par leurs chaumes florifères qui sont nus.

PARIÉTAIRE. *Parietaria.* BOT. Genre de la famille des Urticées et placé dans la Tétrandrie Monogynie, L., quoique ses fleurs soient polygames. Il offre les caractères suivants : fleurs (deux hermaphrodites et une femelle) renfermées dans un involucre plan, à trois ou six divisions profondes, dont les deux extérieures et opposées sont les plus grandes. Chaque fleur hermaphrodite se compose : d'un calice ou périgone à quatre divisions obtuses, soudées entre elles par la base, de moitié plus courtes que l'involucre; de quatre étamines dont les filets, très-longs, sont reployés dans la fleur avant l'épanouissement; d'un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style filiforme, coloré, terminé par un stigmate capité et hérissé de papilles. Cet ovaire devient un fruit pseudosperme, ovale et recouvert par le périgone qui s'agrandit et se ferme à son orifice par le rapprochement des divisions. La fleur femelle, placée dans l'involucre entre les deux fleurs hermaphrodites, ne diffère de celles-ci que par l'absence des étamines. Les Pariétaires sont excessivement voisines des Orties dont on ne peut les distinguer que parce qu'elles sont polygames, au lieu que ces dernières sont monoïques ou dioïques; et comme ce caractère est fort léger, car il n'y a rien de si facile à confondre que les plantes polygames avec des plantes dioïques ou monoïques, il s'en est suivi que dans la description de plusieurs Pariétaires exotiques, on a probablement admis parmi celles-ci quelques Orties. Cependant les Pariétaires ont un port particulier, qui permet de les distinguer assez facilement; leurs feuilles sont alternes et toujours dépourvues des poils glanduleux qu'on observe sur les Orties. Ces plantes croissent dans les régions chaudes de l'Europe, en Afrique, dans l'Amérique méridionale et dans l'Inde orientale.

PARIÉTAIRE OFFICINALE. *Parietaria officinalis*, L.; Bulliard, Herbier de la France, tab. 199. Cette plante se plaît particulièrement dans les lieux humides et dans les fentes des vieux murs; c'est cette station qui lui a mérité chez les anciens son nom générique. On la nomme encore vulgairement Casse-Pierre, Perce-Muraille, Panatage, Herbe de Notre-Dame, etc. Elle pousse des tiges cylindriques, rougeâtres, légèrement velues, succulentes, rameuses inférieurement, garnies dans toute leur longueur de feuilles alternes, pétiolées, ovales, lancéolées, pointues, un peu luisantes en dessus, velues et marquées de nervures en dessous. Ses fleurs sont petites, velues, axillaires, réunies plusieurs ensemble par pelotons presque sessiles, le long des tiges et des rameaux. Les filets des étamines de la Pariétaire officinale, reployés dans le périgone et arrêtés dans chacune de ses divisions, se détendant brusquement lorsqu'on les touche avec une épingle; cet effet n'est point un phénomène d'irritabilité, mais il est causé simplement par le déplacement mécanique des filets dont la tension élastique trouverait un obstacle dans les divisions recourbées du périgone. Par suite de ce mouvement

brusque, les anthères laissent échapper le pollen sous forme d'un petit nuage assez apparent.

PARIÉTAL. *Parietalis*. BOT. Mirbel considère le placentaire comme Pariétal quand il est attaché à la paroi qui circonscrit la cavité du péricarpe déhiscent ou indéhiscent. On donne aussi la même épithète aux graines.

PARIÉTAUX. ZOOL. *V*. CRANE.

PARIGLINE. BOT. Même chose que Pareilline. *V*. ce mot.

PARILIUM. BOT. Nom générique proposé par Gærtner et Schreber pour distinguer la *Nyctanthes Arbor tristis*, L., des autres espèces placées dans le genre *Nyctanthes*, mais qui n'en sont point congénères. Celles-ci étant pour la plupart des Jasmins, on doit regarder comme type du genre *Nyctanthes* l'*Arbor tristis*. En conséquence, le nom de *Parilium* est superflu.

PARINARI. *Parinarium*. BOT. Genre établi par Aublet, et appartenant à la famille des Rosacées et à la Dodécandrie Monogynie, L., dont les caractères sont : des fleurs disposées en grappes terminales; le calice est monosépale, campanulé, quinquéfide; la corolle se compose de cinq pétales égaux, dressés ou étalés; les étamines, au nombre de quinze, sont insérées au haut du tube du calice; leurs filets sont longs, grêles, un peu déclinés vers la partie inférieure de la fleur; l'ovaire est tout à fait libre, terminé par un style simple, au sommet duquel est un petit stigmate capité. Le fruit est un drupe ovoïde, assez gros, un peu fibreux, contenant un noyau très-dur, profondément et inégalement sillonné, à deux loges renfermant chacune une seule graine recouverte d'un duvet lanugineux. Les espèces de ce genre sont de très-grands arbres, munis de feuilles alternes, simples, entières, portées sur des pétioles très-courts; leurs jeunes rameaux, et souvent leurs feuilles sont recouverts d'un duvet fin et soyeux de poils roux, que l'on retrouve également sur leur calice et sur la face extérieure de leurs pétales. Les graines, renfermées dans leur noyau, ont une saveur agréable: on les mange dans les pays où croissent ces végétaux. On connaît quatre espèces de ce genre. Les deux premières, qui ont été décrites par Aublet, appartiennent à la Guiane; les deux autres ont été trouvées en Afrique. Le professeur De Candolle a formé dans le genre *Parinarium* deux sections : l'une qu'il nomme *Petrocarya* (nom que Schreber avait substitué à celui de *Parinari* d'Aublet) comprend les deux espèces américaines; savoir : le *Parinarium montanum*, Aublet, Guiane, 1, p. 514, tab. 204 et 205, et le *Parinarium campestre*, *loc. cit.*, p. 516, tab. 206. Les caractères de cette section sont : des fleurs disposées en grappes rameuses; des étamines dont environ la moitié sont stériles. La seconde section a reçu le nom de *Neocarya*, et renferme les deux espèces africaines, c'est-à-dire le *Parinarium Senegalense*, Perrotet, *in De Cand., loc. cit.*, et le *Parinarium excelsum*, Sabin., *Trans. Hort. soc.*, 5, p. 451. La première croît au Sénégal, la seconde dans les montagnes de Sierra-Leone. Cette section diffère de la précédente par ses fleurs en grappes simples et ses étamines toutes fertiles.

PARIPENNÉE (FEUILLE). BOT. C'est une feuille pennée, qui se termine à son sommet par deux folioles opposées. Cette feuille est aussi appelée Feuille abruptopinnée, Feuille pennée sans impaire.

PARISETTE. *Paris*. BOT. Genre de la famille des Smilacées de Robert Brown, et de l'Octandrie Tétragynie, L., caractérisé par un calice à huit divisions très-profondes, étalées, dont quatre intérieures plus étroites; huit étamines libres, ayant les filets courts, les anthères linéaires, à deux loges placées sur les côtés du filet qui les dépasse et forme au sommet un appendice subulé; l'ovaire déprimé, à quatre loges contenant chacune huit ovules disposés sur deux rangs à l'angle interne de chaque loge; quatre stigmates divergents, subulés, glanduleux sur leur face interne, naissant d'un style excessivement court. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, accompagnée par le calice, et portant encore les stigmates à son sommet; dans chacune des quatre loges, on trouve de trois à six graines disposées sur deux rangs. Ces graines, dont le tégument est assez épais et membraneux, se composent d'un endosperme blanc et charnu, contenant un petit embryon obovale, placé vers sa base.

Ce genre se compose de deux espèces. Ce sont de petites plantes herbacées, vivaces, croissant dans les lieux humides. Leur tige, nue inférieurement, porte vers sa partie supérieure un verticille de feuilles, d'où s'élève une fleur pédonculée et verdâtre, assez grande. L'une de ces espèces, *Paris quadrifolia*, L., Bull., Herb., tab. 110, est assez commune dans les bois humides, aux environs de Paris. Sa tige porte quatre et quelquefois cinq feuilles verticillées. On la connaît sous les noms de Raisin de Renard, Herbe à Paris, Etrangle-Loup, etc. Les anciens la considéraient comme l'antidote des poisons âcres et corrosifs. La seconde espèce, *Paris incompleta*, Marsch., *Flor. Taur. Cauc.*, diffère surtout de la précédente, par ses feuilles plus étroites, verticillées par huit ou douze. Elle croît dans les forêts de la Géorgie.

PARISIOLE. BOT. *V*. TAILLIX.

PARISOLA. OIS. L'un des synonymes vulgaires de la grosse Charbonnière. *V*. MÉSANGE.

PARITAIRE. BOT. Pour Pariétaire. *V*. ce mot.

PARITI. BOT. Adanson avait formé sous ce nom, un genre distinct, dans la famille des Malvacées, aux dépens du genre Ketmie, et dont le type était l'espèce désignée par Cavanilles sous le nom de *Hibiscus tiliaceus*. Ce genre qui se fait remarquer par trois cloisons incomplètes qui alternent avec les valves et qui se dédoublent lors de la déhiscence de la capsule, avait été rejeté par la plupart des botanistes, mais il a été plus tard adopté et rétabli dans le *Flora Brasiliæ meridionalis*.

PARITIER. *Paritium*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, proposé par St.-Hilaire et Jussieu, pour l'*Hibiscus tiliaceus*, figuré par Rhéede, *Mal.* 1, 55, t. 30, sous le nom de *Tali Pariti*, que cette plante porte chez les Indiens. Les caractères de ce genre sont : involucelle à dix ou douze découpures ou denté; calice à cinq divisions valvées avant l'épanouissement; corolle à cinq pétales hypogynes, étalés, soudés par leurs onglets à la base du tube staminal; estivation contournée; tube staminal en forme de colonne, nu, avec cinq

dents un peu au-dessous du sommet, laissant échapper plusieurs filaments courts; anthères réniformes; ovaire sessile, simple, à cinq loges séparées chacune par une cloison secondaire, pariétale, verticale et incomplète; plusieurs ovules dans chaque loge, ascendants, insérés à l'angle central; style terminal, quinquéfide au sommet qui est exserte; stigmate capitellé. Le fruit consiste en une capsule à cinq loges incomplétement hilocellées, à cinq valves dont les bords sont repliés et dont le centre porte une cloison complète; semences peu nombreuses par avortement, nues, recouvertes d'un test crustacé; embryon arqué, homatrope; albumen mucilagineux; cotylédons foliacés, contournés, plissés; radicule infère.

Paritier tiliacé. *Paritium tiliaceum*, Juss.; *Hibiscus tiliaceus*, Lin. C'est un arbuste élevé, à feuilles alternes, pétiolées, entières, glanduleuses en dessous, à la base de la première nervure; stipules latérales géminées, larges, décidues; fleurs solitaires sur un pédoncule axillaire ou terminal, d'un jaune plus ou moins intense. De l'Inde.

PARIVÉ. *Parivoa*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Aublet (Guian., 2, p. 752, tab. 303) pour un arbre qu'il nomme *Parivoa grandiflora*, et que Willdenow appelle *Dimorpha grandiflora*. Cet arbre, qui croît sur le bord des ruisseaux, à la Guiane, offre des feuilles alternes paripennées, composées ordinairement de trois à quatre paires de folioles ovales, acuminées, luisantes; fleurs purpurines, disposées en une grappe courte, présentant deux bractées en dehors de leur calice; celui-ci composé de trois à cinq sépales réunis à leur base en un tube urcéolé. La corolle consiste en un seul grand pétale arrondi, roulé; les étamines, au nombre de dix, sont diadelphes. L'ovaire est stipité, le style filiforme, très-long. Le fruit est une gousse ovoïde, épaisse, comprimée, s'ouvrant en deux valves et ne contenant qu'une seule graine. Le genre *Parivoa* est encore assez peu connu; il a de très-grands rapports avec le genre *Eperua* du même auteur.

PARKERIE. *Parkeria*. bot. (*Fougères*.) Ce genre, proposé par Hooker (*Exotic Flora*, n° 147), est très-voisin de celui qui a été établi par Ad. Brongniart sous le nom de *Ceratopteris*, et par R. Brown sous celui de *Teleozoma*. Il diffère essentiellement de ce dernier genre en ce qu'il est totalement dépourvu d'anneau élastique. Voici les caractères sur lesquels il repose: capsules sphériques, uniloculaires, membraneuses, dépourvues d'anneau élastique, indéhiscentes, remplies de séminules un peu grosses; sores disposés sur le dos de la feuille, insérés sur des veines marginales parallèles à la côte du milieu; induse continu avec le bord de la feuille, libre intérieurement. Ce genre a pour type le *Parkeria pteridoides*, plante qui a été trouvée à la Guiane. Ses frondes sessiles sont divisées en pinnules linéaires, et simulent les feuilles bipinnatifides de certaines Ombellifères.

PARKIE. *Parkia*. bot. Robert Brown a proposé ce nom, qui rappelle celui de l'intrépide Mungo-Park, pour un genre de la tribu des Mimeuses, dans la famille des Légumineuses, et auquel il donne pour caractères: un calice tubuleux, comme bilabié, à deux dents supérieurement et à trois inférieurement, imbriquées latéralement lors de la préfloraison. La corolle se compose de cinq pétales inégaux, le supérieur plus grand et enveloppant les autres, dont la préfloraison est également imbriquée. Les étamines, au nombre de dix, sont monadelphes et hypogynes. La gousse est polysperme. L'épicarpe s'enlève et forme deux valves, tandis que l'endocarpe se partage en autant de coques articulées qu'il y a de graines, et chacune est recouverte par le sarcocarpe, qui est farineux.

Les espèces qui composent ce genre appartiennent à l'Afrique et aux Indes orientales. Ce sont des arbres sans épines, à feuilles bipinnées, composées d'un très-grand nombre de folioles, munies de stipules fort petites; fleurs disposées en épis axillaires et pédonculés, les inférieures ordinairement mâles. L'espèce qui sert de type à ce genre est l'*Inga biglobosa*, décrit et figuré par Palisot-Beauvois (Flor. d'Oware, 2, p. 53, tab. 90); c'est la même espèce qui paraît avoir été transportée par les nègres à Saint-Domingue, et que Jacquin a décrite sous le même nom. Rob. Brown la nomme *Parkia Africana*. Elle a été trouvée dans le Bournou, par le capitaine Clapperton; on la nomme *Doura*, et il paraît que c'est la même plante que Mungo-Park appelle *Nitta*. Les habitants du Bournou font un très-grand cas de ses fruits. On fait griller les graines comme celles du café, puis on les écrase avant de les faire fermenter dans l'eau; lorsqu'il se manifeste un commencement de putréfaction, on les lave et on les réduit en poudre pour en former des gâteaux assez semblables au chocolat, ce qui procure une sauce excellente pour toutes sortes d'aliments. La matière farineuse qui enveloppe les graines sert à préparer une boisson agréable; on peut aussi en faire une sorte de confiture.

PARKINSONIE. *Parkinsonia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Plumier, adopté par Linné et tous les auteurs modernes. Dans son dernier travail sur les plantes de la famille des Légumineuses, le professeur De Candolle l'a placé parmi les genres qui composent la tribu des Cassiées en prise dans le sous-ordre des Cæsalpinées, à la suite de l'*Hæmatoxylon* et du *Poinciana*. Voici ses caractères principaux: calice à cinq sépales égaux, réfléchis et soudés en urcéole par la base; corolle à cinq pétales plans, dont quatre égaux, le supérieur presque arrondi ou réniforme, longuement onguiculé; dix étamines, dont les filets sont distincts, un peu déclinés, et un peu plus longs que le pétale supérieur; ovaire cylindracé, aplati, arqué, hispidule, surmonté d'un style filiforme, un peu ascendant; légume linéaire, oblong, acuminé aux deux bouts, comprimé et resserré entre les graines, présentant des renflements considérables, formés par les graines qui sont ovoïdes, munies d'un endoplèvre épais, de cotylédons oblongs, d'une radicule ovale, et marquées d'un hile linéaire.

Parkinsonia a piquants. *Parkinsonia aculeata*, L., *Hort. Cliffort.*, tab. 13; Jacq., *Plant. Amer.*, tab. 80. C'est un bel arbrisseau dont le tronc s'élève ordinaire-

ment à trois mètres, mais qui quelquefois atteint une hauteur du double. Son bois est blanc et cassant; il émet un grand nombre de rameaux effilés et flexibles, pourvus d'épines droites, solitaires, géminées ou ternées. Ces épines ne peuvent être considérées comme des aiguillons; ce sont de véritables petites branches avortées. Lorsqu'il y en a trois sur le même plan, la plus grosse porte latéralement les pétioles; les plus petites sont comme stipulaires et situées de chaque côté de la grande épine. Les feuilles sont pinnées, à folioles petites, ovales, sessiles ou à peine pétiolulées, avortées ou caduques pour la plupart, disposées de chaque côté d'un pétiole excessivement long, fibreux dans la partie médiane, aplati et foliacé sur les deux bords. Les fleurs sont de couleur jaune, un peu odorantes, et disposées en un épi lâche. Cette belle plante est originaire de l'Amérique méridionale.

PARLATORIE. *Parlatoria*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Boissier qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions étalées, presque égales à leur base, planes et décidues; quatre pétales hypogynes, dont le limbe, obovale, s'atténue brusquement en onglet fort étroit; quatre étamines édentulées, dilatées à leur base, dont deux plus courtes et recourbées; un torus glanduleux entre les filaments; stigmate simple. Le fruit est une silique raccourcie, à deux valves, uniloculaire, indéhiscente, articulée avec le pédoncule; valves carinato-nervurées; cloison nulle; semences cylindriques; cotylédons plans.

PARLATORIE CAKILOÏDE. *Parlatoria Cakiloidea*, Boiss. C'est une plante annuelle, herbacée, très-glabre, dont les feuilles sont ovales, bordées de dents très-aiguës, les inférieures sont un peu cordées à leur base; les fleurs sont blanches; les siliques sont un peu inclinées, tétragones et acuminées. Des monts Namkou en Assyrie.

PARMACELLE. *Parmacella*. MOLL. On doit l'établissement de ce genre à Cuvier qui en donna une excellente anatomie, dès 1805, dans le t. v des Annales du Muséum, p. 442. Ce Mollusque est un animal limaciforme, ayant à la tête quatre tentacules, dont les deux postérieurs sont oculifères; le milieu du dos est recouvert d'un manteau charnu, ovale, qui a un peu plus du tiers de la longueur du corps; l'extrémité postérieure se termine par une queue semblable à celle des Limaces et mieux encore à celle des Hélices; vers le milieu du bord droit du manteau, est une échancrure au fond de laquelle se trouvent l'orifice de la cavité pulmonaire et celui du rectum; le manteau est adhérent au corps par sa moitié postérieure seulement; c'est dans cette partie que se développe une coquille d'une médiocre grandeur, qui est placée au-dessus du cœur et de la cavité pulmonaire, pour leur servir, comme dans la Limace, de corps protecteur. La masse de la bouche est ovale et plus saillante en dessous; il en part un œsophage court et mince, qui se rend à la cavité de l'estomac, qui est grande, membraneuse, assez large et fort longue. Les glandes salivaires multilobées se remarquent au-dessous de l'origine de l'estomac; elles remontent vers la masse buccale, dans laquelle vont s'insérer les canaux salivaires. Le canal intestinal est enveloppé du foie dans lequel il fait quatre circonvolutions qui ont deux fois la longueur du corps environ; il se rétrécit sensiblement vers le rectum qui se termine comme il est dit plus haut. L'ovaire est enveloppé dans le foie, il donne naissance à un oviducte plissé, qui aboutit à la partie postérieure et grosse du testicule; la partie mince et allongée de celui-ci est partagée, selon sa longueur, en deux moitiés qui diffèrent par la couleur et par le grain : l'une est brune et grenue, l'autre blanche et homogène; l'extrémité de cette partie s'amincit subitement pour entrer dans une bourse en forme de cornemuse; la poche dite de la pourpre insère aussi son canal excréteur dans cette bourse; à l'endroit où celle-ci se rétrécit pour gagner l'orifice extérieur, elle reçoit ceux de deux petits sacs aveugles, de forme simple et conique, et immédiatement au-dessous, l'orifice du fourreau de la verge; ce fourreau a lui-même un petit cœcum auquel s'insère un muscle qui vient du dos de l'animal. La pointe postérieure de la verge communique avec le testicule par un petit canal déférent, tortueux. Le cœur est très-petit, comparativement à l'oreillette qui a près de trois fois son volume; il est contenu dans un péricarpe, et il donne naissance à un système vasculaire semblable pour sa distribution à celui des Limaces; le cerveau ou ganglion œsophagien, donne de chaque côté des rameaux nerveux pour les tentacules, et un autre pour la masse buccale; ensuite viennent ceux qui forment le collier nerveux; celui-ci produit sous l'œsophage un ganglion double très-considérable; la partie supérieure donne les nerfs des organes de la génération et ceux des viscères, parmi lesquels il y en a surtout deux très-longs pour le cœur et les poumons, et un intermédiaire pour le foie et les intestins; les nerfs de la masse du pied viennent de la partie inférieure de ce ganglion. Tels sont les principaux faits rapportés par Cuvier.

PARMACELLE D'OLIVIER. *Parmacella Olivieri*, Cuv., Ann. du Mus., t. v, p. 442, fig. 12-15; Lamk., Anim. sans vert. Elle se distingue à l'extérieur par sa partie postérieure amincie et tranchante sur les bords, et carénée dans le milieu; par son bouclier libre dans sa partie antérieure et recouvrant une grande partie de l'animal; par trois sillons se dirigeant du bouclier vers la tête. De la Mésopotamie.

PARMACELLE DE TAUNAYS. *Parmacella Taunaysii*, Fér., Moll. terr. et fluviat., pl. 7, A, fig. 1 à 7. Elle est parfaitement distincte de la première; son extrémité postérieure est plus courte, jamais carénée; l'extrémité antérieure est susceptible de s'allonger beaucoup; on n'y remarque point les trois sillons; enfin il n'y a pas de véritable bouclier, mais bien un collier comme dans les Hélices; il est mince et ne peut recouvrir une grande partie de l'animal.

PARMACOLE. *Parmacolua*. ECHIN. Synonyme de Scutelle. *V.* ce mot.

PARMÉLIACÉES. BOT. (*Lichens*.) Neuvième famille de la méthode lichénographique de Fée; elle renferme les Lichens foliacés des auteurs. Le thalle est à surfaces dissemblables, appliqué ou étendu en folioles membraneuses; il ne passe pas à l'état gélatineux lorsqu'on le plonge dans l'eau; l'apothécie est scutelloïde, marginée,

libre sur ses bords. Les Parméliacées ne croissent jamais sur la terre nue; elles adhèrent aux corps à l'aide de fibrilles ou de crampons fort nombreux; ces crampons s'insinuent dans les anfractuosités de la pierre ou dans les inégalités de l'écorce, et fixent ainsi le Lichen, qui résiste à la violence des vents et au choc des corps étrangers. Ces Lichens vivent de préférence sur les roches, parmi les mousses en décomposition, sur les troncs d'arbres, etc. Ils se divisent fort naturellement en deux sous-ordres : 1° les Imbricaires, disposées en rosettes, à folioles divergeant du centre à la circonférence, et dont la surface inférieure est dépourvue de cyphelles; 2° les Sticles, étendues en larges expansions, formant des lobes arrondis, à surface inférieure munie de cyphelles ou de taches discoïdes. Quatre genres constituent ces deux sous-ordres; ce sont, pour les Imbricaires, le *Parmelia* et le *Circinaria*; et pour les Sticles, la *Sticta* et le *Pleurocarpon*, que Fée avait nommé *Delisea* dans son Essai sur les Cryptog. des Écorces officinales, p. LXIII. Eschweiler (Syst. Lich., p. 19) a établi aussi une cohorte des Parméliacées; mais comme il a tiré sa principale considération de la forme des scutelles, il en résulte qu'on y trouve réunis des genres dont le *facies* est évidemment différent des genres qui sont basés sur les modifications de forme que la nature fait subir au thalle et à l'apothécie. Les genres *Lecanora*, *Collema*, *Carnicularia*, *Parmelia*, *Sticta* et *Hagania* (celui-ci fondé sur le *Borrera ciliaris* d'Ach.), constituent la cohorte des Parméliacées, suivant cet auteur. Les Parméliacées de Fries, *Syst. Orb. Veget.*, 240, renferment les genres *Peltigera*, *Sticta*, *Parmelia*, *Dirina*, *Psora* et *Peltigera*, dont les scutelles sont d'abord conniventes et ouvertes; le thalle est dissemblable, horizontalement étendu, souvent villeux et attaché aux supports.

PARMÉLIE. *Parmelia*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre, l'un des plus importants de la famille des Lichens, peut être ainsi caractérisé : thalle membraneux, cartilagineux ou coriace, disposé en rosette, formé de laciniures lobées, muni de fibrilles en dessous, quelquefois presque nu; apothécie orbiculaire (scutelle), sous-urcéolée, ayant une marge plus ou moins apparente, une lame proligère discolore; elle est attachée au centre et libre vers sa circonférence. Ces Lichens se fixent sur les parois, sur les corps des végétaux en décomposition, presque jamais sur la terre nue, ni sur les feuilles vivantes. L'Europe en a un assez grand nombre d'espèces; l'Amérique septentrionale en possède aussi plusieurs de très-remarquables. Les Écorces péruviennes en ont fourni à Fée qui avaient jusqu'alors échappé aux investigateurs. Les genres *Lobaria* et *Imbricaria* de De Candolle, *Squammaria*, *Psora*, *Lobaria*, *Placodium* et *Platisma* d'Hoffmann, *Imbricaria*, *Physcia* et *Lobaria* de Schreber, rentrent presque en totalité dans le genre *Parmelia* d'Acharius, adopté par Fée.

Fries (*Syst. Natur.*, 241, éd. 1825) a rétabli le genre *Parmelia*, tel qu'Acharius l'avait d'abord formé dans sa méthode. Meyer (*Lich. Disposit.*, 1826) a imité Fries, et a donné à ce genre une extension considérable, puisqu'il y réunit les genres *Parmelia*, *Borrera*, *Evernia*, *Cornicularia*, *Cetraria*, *Roccella*, *Ramalina*, *Alectoria* et *Usnea* d'Acharius (Lichénographie universelle), plusieurs *Dufourea*, des *Collema*, des *Urceolaria*, des *Sagedia*, des *Gyalecta*, des *Variolaria*; enfin, des *Lecidea*, des *Thelotrema* et des *Psidium* d'Acharius; le *Biatora* de Fries, l'*Hagenia* d'Eschweiler, et l'*Echinoplaca* de Fée, y trouvent aussi leur place. L'adoption d'un genre semblable ne pourrait que renverser les idées propres à perfectionner la loi des analogies; les Lichens crustacés, foliacés, dendroïdes et filamenteux, se trouveraient confondus, et formeraient un genre qui ne devrait guère renfermer moins de six cents espèces, si l'on a égard aux Lichens décrits dans plusieurs ouvrages modernes, et à ceux qui sont encore inédits dans les collections.

PARMÉLIE COURONNÉE. *Parmelia coronata*, Fée, Essai sur les Crypt. des Éc. off., pl. XXXI, f. 2. Le thalle est orbiculaire, en étoile, d'un cendré blanchâtre, à découpures distinctes, profondément crénelées, subondulées, disposées en rosettes, glabres et roussâtres vers leur extrémité inférieure, garnies de cils très abondants, qui les dépassent et les soulèvent assez ordinairement. Elle se trouve sur les écorces de différents Quinquinas.

PARMÉLIE GLANDULIFÈRE. *Parmelia glandulifera*, Fée, Essai sur les Cryptogames des écorces officinales, XXXI, f. 1. Le thalle est imbriqué, à divisions nombreuses, sous-orbiculaires; les laciniures sont étroites, linéaires, glabres, fendues sur leur extrémité, recouvertes de glandules très noires; il est cendré et fibrilleux inférieurement. Les apothécies sont fixées au centre; leur disque est brunâtre, presque plan, à marge grisâtre, montrant ces mêmes glandules qui se trouvent sur le thalle. Cette belle espèce est fort commune sur le Quinquina Condamine.

PARMÉLIE DES ROCHERS. *Parmelia saxatilis*, Ach., Lich. univ., p. 469; *Lichen saxatilis*, Hoff., Fl. Germ., p. 145. Cette espèce forme des rosettes, moins souvent sur les pierres que sur les vieux troncs; le thalle est grisâtre, rude, marqué d'enfoncements disposés en réseau; il est fibrilleux et noir en dessous; les laciniures sont imbriquées, sinuées, lobées, planes et dilatées; les apothécies éparses sont roussâtres; leur marge est crénelée.

PARMÈNE. *Parmena*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Megerle, avec les caractères suivants : antennes assez courtes, filiformes, pubescentes, distantes à leur base, composées de onze articles, dont le premier renflé, ovalaire, le deuxième très-court et globuleux, les suivants cylindriques et diminuant insensiblement de longueur, le troisième le plus grand de tous; yeux petits, étroits, ne formant qu'un rebord autour des antennes; mandibules courtes et pointues; palpes ovales, dont les articles sont courts, presque cylindriques; corselet cylindrique, un peu plus long que large, unituberculé latéralement, avec son disque uni; corps peu allongé, convexe en dessus, aptère, velu; abdomen ovale; écusson extrêmement petit et triangulaire; élytres ovales, un peu convexes, arrondies et mutiques à l'extrémité, avec les angles huméraux non saillants; pattes courtes; jambes assez épaisses, presque triangulaires; les quatre dernières ayant au côté externe, près de l'extrémité, une échancrure garnie de

cils formant une brosse; cuisses légèrement en massue; tarses à articles courts, dont le troisième profondément bilobé.

Parmène poilue. *Parmena pilosa*, Dej. Son corps est d'un gris cendré, avec des parties plus obscures, couvert de poils couchés, soyeux et mêlés d'autres poils redressés; le dessus est irrégulièrement ponctué; labre obscur; mandibules noires à l'extrémité; élytres quelquefois entièrement grises, mais ayant souvent à leur partie postérieure une bande transverse et sinueuse, une tache réniforme et la base d'une nuance plus obscure; antennes, pattes, jambes et tarses roussâtres. Taille, sept lignes. Midi de l'Europe.

PARMÉNIE. bot. Synonyme d'Hellébore fétide ou Pied de Griffon.

PARMENTARIA. bot. (*Lichens.*) Genre fondé par Fée dans sa Méthode lichénographique (p. 24, tab. 1, f. 18), avec les caractères suivants : thalle crustacé, cartilagineux, plan, adhérent, interne; apothécie verruciforme, formée par le thalle, renfermant plusieurs *thallanium* 4-6, disposés autour d'un axe commun, entourés d'un périthécium épais, à nucléum globuleux et cellulifère. Ce genre très-remarquable se compose ici d'une seule espèce, qui se trouve sur l'écorce du *Croton Cascarilla*, L., de Saint-Domingue; c'est le *Parmentaria astroidea*, F. (Essai sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales, pag. 70, tab. xx, fig. 1). Le thalle est d'un jaune paille, épais et indéterminé; les apothécies sont éparses, disposées en étoile, rarement confluentes; les *thallanium* sont au nombre de quatre à six, très-rarement sept, plus ordinairement cinq, très-noirs, ovoïdes, très-profondément immergés, réunis autour d'un axe commun, de la même couleur que le thalle, s'élevant en mamelon dans la jeunesse de la plante ou par l'humidité, affaissés par l'âge ou par la sécheresse; les nucléums sont ovoïdes et entourés par une membrane mince, qui leur sert de cloison. Cette belle plante diffère, 1° des *Tripethelium* par l'absence d'un seul ostiole qui sert d'axe commun, par son immersion plus profonde et par la disposition régulière des verrues; 2° des *Verrucaria*, par l'organisation complexe du *thallanium*, qui est immergé, et dont chaque apothécion n'a qu'un périthécium; 3° des *Pyrenula*, par l'absence de plusieurs verrues réunies autour d'un axe ostiolé; 4° et enfin, des *Parnia*, par cette disposition en étoile des verrues par l'immersion profonde et la nature du périthécium, qui n'est ni diaphane ni d'une consistance tendre. *V.* Pyrénastrum.

PARMENTIÈRE. *Parmentiera*. bot. Genre de la famille des Bignoniacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice spathacé, fendu d'un côté, décidu, avec son limbe aigu et très-entier; corolle subcampanulée; son tube est large et court, avec l'orifice entr'ouvert; le limbe est divisé en cinq lobes presque égaux, étalés, irrégulièrement anguleux; quatre étamines fertiles, didynames, avec le rudiment d'une cinquième; anthères sagittées, avec leurs loges séparées à la base; glandule épaisse et à cinq ou six lobes persistants à la base de l'ovaire et sous le fruit; stigmate bilamellé; fruit charnu, indéhiscent, cylindrique, sillonné, acuminé, marqué de côtes obtuses, à deux ou quatre loges; semences petites et presque rondes.

Parmentière comestible. *Parmentiera edulis*, De Cand. C'est un arbre assez élevé, dont les feuilles sont opposées. Il croît au Mexique, et les naturels font usage de ses fruits pour leur nourriture.

PARMOPHORE. *Parmophorus*. moll. Genre de Gastéropodes pectinibranches, de la famille des Calyptraciens, institué par Lamarck qui lui assigne pour caractères : corps rampant, fort épais, ovale, un peu plus large postérieurement, obtus aux extrémités, muni d'un manteau dont le bord, fendu en avant, retombe verticalement tout autour, recouvert plus ou moins par une coquille en forme de bouclier; tête distincte, placée sous la fente du manteau, portant deux tentacules coniques et contractiles; yeux presque pédiculés, placés à la base externe des tentacules; bouche en dessous, cachée dans un entonnoir tronqué obliquement; cavité branchiale s'ouvrant antérieurement et derrière la tête par une fente transversale; elle contient les branchies constituées par deux lames pectinées et saillantes; orifice de l'anus dans la cavité des branchies; coquille oblongue, subparallélipipède, un peu convexe en dessus, rétuse aux extrémités, échancrée antérieurement par un léger sinus et ayant en dessus, vers sa partie postérieure, une petite pointe apicale, inclinée en arrière; face inférieure légèrement concave.

Parmophore austral. *Parmophorus australis*, Lamk., Anim. sans vert.; *Parmophorus elongatus*, Blainv.; *Patella ambigua*, Chemn., Conch., t. ii, tab. 197, fig. 1918; *Scutus antipodes*, Montf. Coquille assez grande, d'un blanc jaunâtre en dessus, d'un blanc de lait éclatant en dessous, où se voit une grande impression musculaire en fer à cheval; les bords sont moins obtus; en dehors on remarque des stries peu régulières, qui indiquent les accroissements.

Parmophore raccourci. *Parmophorus breviculus*, Blainv. A ne voir que la coquille de cette espèce, on la prendrait pour une variété de la précédente, étant seulement un peu plus courte; mais Blainville distingue cette espèce d'après l'animal qui a le corps beaucoup plus court, ramassé et fort élargi postérieurement.

Parmophore allongé. *Parmophorus elongatus*, Lamk., Anim. sans vert.; *Parmophorus lævis*, Blainv. Cette espèce se trouve dans plusieurs localités des environs de Paris. La coquille est lisse, mince, fragile, ovale, allongée et souvent marquée de rayons peu saillants, qui vont du sommet vers le bord postérieur.

PARNASSIE. *Parnassia*. bot. Genre de la famille des Droséracées, institué par Tournefort et dont les caractères consistent en un calice formé de cinq sépales égaux, en une corolle de cinq pétales; les étamines au nombre de cinq, alternes avec les pétales, sont dressées; leur filament est court; leur anthère introrse et à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. En face de chaque sépale, on voit un corps particulier, que l'on peut considérer comme une étamine avortée et métamorphosée; ce corps épais, jaunâtre, élargi et plan, se divise dans son contour en un nombre assez variable de filaments terminés en tête et globuleux à leur sommet. Ces corps nectariformes, de

même que les étamines, sont insérés sur la base même de l'ovaire et non au réceptacle. L'ovaire est libre et supère, ovoïde, sessile, terminé supérieurement par quatre stigmates épais at sessiles. Coupé transversalement, l'ovaire présente une seule loge contenant on nombre très-considérable d'ovules attachés à quatre trophospermes pariétaux, d'abord saillants sous la forme d'une lame, dont le côté libre se bifurque pour portar les ovules. Le fruit est une capsule globuleuse, soovent terminée à son sommet par quatre poiotes formées par les stigmates. Elle est à une seule loge et s'ouvre naturellement an quatre valves, portant chacune un trophosperma sur le milieu de sa face interne. Les graines qui sont très-nombreuses, sont recouvertes extérieurement d'un tisau ou réseau spongieux et transparent, que l'oo a décrit à tort comme un arille. L'embryon est cylindrique; sa radicule est obtuse, tournée vers le hile; il est dépourvu d'endosperme.

Ce geore se compose de sept espèces; l'une, *Parnassia palustris*, croît en Europe; une autre, *Parnassia ovata*, a été trouvée en Sibérie et dans l'Amérique septentrionale; les cinq autres croissent dans l'Amérique du nord. Toutes ces espèces sont de petites plantes vivaces, ayaot leur tige simple ou légèrement rameuse vers le sommet, des fleurs blanches solitaires, assez grandes at terminales, des feuilles alternes, sans stipules.

**PARNASSIE.** *Parnassius*. INS. Genre de Lépidoptères diurnes, de la famille des Papilloniens, tribu des Papilionides, établi par Latreille aux dépens du grand genre Papillon de Linné. Caractères : palpes inférieures s'élevant sensiblement au-dessus du chaperoo, allaot en pointe, et ayant leurs trois articles bien distincts; boutons des antennes courts, presque ovoïdes et droits. Ce genre se distingue des Papillons proprement dits, par des caractères tirés des palpes dont le dernier article ne dépasse pas le chaperon, et par d'autres caractères pris dans les antennes et dans la manière dont la chenille se métamorphose. Les Thaïs, qui en sont les plus voisins, en soot séparés parce que le bouton de leurs antennes est allongé et courbé. Les Parnassies avaient été placées par Linné dans sa division des Héliconies. Fabricius les avait d'abord rangés dans sa sectioo des Papillons qu'il appelle *Parnassii*, il an a fait ensuita un genre propre sous la nom de *Doritis*. Ces Papillons ont les ailes élevées perpendiculairemant pendaot le repos. Leurs six pattes sont propres à la marche, et leurs tarses sont terminés par deux crochets simples. Les ailes inférieures sont concaves au bord interne. Les femelles ont, à l'extrémité de l'abdomen, une poche cornée, creuse et en forme de nacelle, dans laquelle les œufs sont renfermés. Leur chenille est nue; elle a sur le cou un tentacule rétractile, mou et fourchu qu'elle fait sortir dans le danger, comme cela a lieu chez la chenille des Papillons proprement dits. Cette chenille se forme une coque avec des feuilles liées par des fils de soie. La chrysalide est arrondie. On counait trois espèces de Parnassies; elles ne se trouvent que dans les montagnes alpines ou sous-alpines de l'Europe et du nord de l'Asia; la plus commune et la plus belle ast :

PARNASSIE APOLLON. *Parnassius Apollo*, Latr.; *Papilio Apollo*, L., Fabr.; *Papilio Alpina major*, Rai, Papillons des Alpes, Degéer, Ins., 1, pl. 18, f. 8-13; *Pieris Apollo*, Schr., Faun. Boic., t. II, p. 161, n° 1283; l'Apollon, Engram., Pap. d'Eur., t. 3, p. 199, pl. 47, f. 97, a-h; l'*Alpicola* de Daubenton, pl. enlum., 68, f. 1-2. Ce Papilloo a quatre pouces et demi d'envergure; ses ailes sont blanches, tachetées de noir; les inférieures ont quatre taches blanches, bordées d'un cercle rouge et d'un cercle noir. Sa chenille est d'un noir velouté, avec une rangée de points rouges de chaque côté et une autre sur le dos; elle vit sur le *Sedum telephium*, sur les Saxifrages, etc. La chrysalide est d'un vert noirâtre, saupoudrée da blanc ou de bleuâtre. On trouve cette espèce dans les Alpes, daos les Cévennes et sur d'autres montagnes.

PARNE. INS. *V.* PARNUS.

PARNIDÉES. *Parnidea*. INS. Leach désignait ainsi une famille de Coléoptères, composée des geores *Parnus* de Fabricius et *Dryopa* d'Olivier. Cette famille comprend la tribu des Macrodactyles de Latreille, moins le genre Hétérocère. *V.* MACRODACTYLES.

PARNOPÈS. *Parnopes*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Téréhrans, famille des Pupivores, tribu des Chrysides, établi par Latreille qoi lui donne pour caractères : mâchoires et lèvre très-longues, formant une promuscide fléchie en dessous; palpes très-petites, de deux articles; abdoroeo composé à l'extérieur, dans les mâles, de quatre segments, et de trois dans les femelles; le termioal apparent, plus grand que les autres dans les deux sexes. Ce genre qoe l'on avait confondu avec les Chrysis, s'en distingue cependant par le prolongement extraordinaire de ses mâchoires et de sa lèvre, la petitesse de ses palpes et le nombre de leurs articles; les autres genres de la tribu des Chrysides en sont séparés par les mêmes caractères. La tête des Parnopès est étroite, transversale, à peu près de la largeur du corselet; elle porte trois petits yeux lisses placés en triangle sur le vertex; les antennes sont filiformes, coudées, vibratiles, insérées près de la bouche, composées de treiza articles dans les deux sexes; la partie moyenne du métathorax s'avance en une pointe scutelliforme; les écailles des ailes sont grandes, arrondies et convexes; les ailes supérieures ont une cellule radiala et une cellule cubitale, toutes deux incomplètes; deox cellules discoïdales distinctes, l'inférieure non tracée; l'abdomen est très-large, aplati en dessous, un peo denticulé; les femelles ont une tarière rétractile dont l'extrémité reste toujours un peo saillante, même dans le repos, et un aigoillon rétractile ayaut sa sortie un peu avant l'extrémité de la tarière; les tarses sont fortement ciliés et propres à fouir, dans les femelles.

PARNOPÈS INCARNAT. *Parnopes carnea*, Latr., Fabr., Ross., Faun. Etrusc., t. II, tab. 8, f. 5; *Chrysis carnea*, Coqueb., Illust. Icon., tab. 14, fig. 11. Long de près de six lignes; antennes noires; tête verte, avec un petit duvat argenté et luisant près de la bouche en dessus; corselet chagriné, vert, avec les angles postérieurs saillants; écusson proéminent et obtus; abdomen d'un rouge de chair, avec le premier anneau vert. Oo trouve ce bel Hyménoptère dans les départements méridionaux

de la France, en Espagne et en Italie, dans des lieux secs et sablonneux. C'est Latreille qui a découvert les métamorphoses de cette espèce. La femelle fait sa ponte dans les trous assez profonds, que la femelle du Bembex à bec (*Brostrata*, Fabr.) creuse dans les terres légères et sablonneuses, et au fond desquels elle empile les cadavres des Syrphes, Taons, Bombiles et autres Diptères destinés à nourrir ses larves. Le Parnopès épie l'instant où le Bembex est éloigné du nid qu'il a préparé à sa famille; il y pénètre et y place ses œufs. Les larves auxquelles ces œufs donnent naissance, consomment probablement les vivres qu'elles y trouvent, et dévorent peut-être encore les larves du Bembex. Si celui-ci aperçoit l'ennemi de sa postérité, il fond sur lui avec impétuosité pour le percer de son aiguillon, mais le Parnopès se met en boule comme les Tatous et les Hérissons, et oppose à son adversaire la peau dure qui recouvre son corps, comme un bouclier impénétrable. Le Parnopès a le vol court; il se pose souvent.

PARNUS. INS. *V.* DRYOPS.

PAROARE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec, devenue, pour Lesson, le type d'un sous-genre dont les caractères sont : bec conique, épais, comprimé, à bords un peu renflés; ailes médiocres; queue allongée, élargie, arrondie par le raccourcissement des rectrices externes; tarses robustes.

PAROCELA. BOT. (Cavanilles.) Synonyme de *Dalea*. *V.* ce mot.

PAROCHET. *Parochetus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Hamilton (*Prodr. Flor. Nepal.*, 246) qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, nu; corolle papilionacée, dont l'étendard est bilobé, incombant, la carène obtuse, recouverte par les ailes; dix étamines diadelphes; style lisse; stigmate obtus; légume renfermant plusieurs graines presque rondes. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 402) à la suite de son genre *Pochyrhizus*, dont il n'est peut-être pas assez distinct.

PAROCHET COMMUN. *Parochetus communis*, De Cand. C'est une plante rampante, à feuilles trifoliées, portées sur de longs pédoncules et accompagnées de stipules membraneuses. Les fleurs sont solitaires, axillaires, purpurines, très-belles et longuement pédonculées. Cette espèce croît dans le Népaul.

PAROLINIE. *Parolinia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Webb qui lui assigne pour caractères : calice presque égal, dressé; pétales égaux, onguiculés; étamines libres, édentulées, à anthères allongées, sagittées à la base; ovaire sessile, subtétragone, à valves mutiques; style cylindracé; stigmate capité; silique courte, carénée, subcylindracée, biloculaire, à deux valves prolongées en corne bifurquée au sommet; funicules non rebordés et libres; semences bordées, aplaties et disposées sur un seul rang; cotylédons couchés; radicule horizontale.

PAROLINIE ORNÉE. *Parolinia ornata*, Webb. C'est un sous-arbrisseau à feuilles linéaires, cendrées; les fleurs sont d'un rose assez pâle. Des îles Canaries.

PAROMALE. *Paromalus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par Erichson, dans sa nouvelle Monographie des Histéroïdes. Caractères : mandibules exsertes; le premier article des antennes plus grand que le deuxième et obconique, les cinq suivants courts, plus petits, égaux; le bouton ovale et comprimé; prosternum arrondi postérieurement; jambes étroites, un peu courbées; avant-dernier segment de l'abdomen dorsal, étroit; le dernier petit et perpendiculaire; corps petit, plus ou moins déprimé ou plan. Huit espèces composent ce genre, parmi lesquelles on remarque le *Paromalus pumilio*, Ér. Il est ovale, un peu convexe, très-noir et brillant; les élytres ont des stries dorsales et entières, celle du bord se joint à l'épaule. Taille, une ligne. Cette espèce paraît très-répandue; mais elle n'est commune nulle part; on l'a trouvée en Espagne, en Égypte et en Amérique. Les autres Paromalus sont : *Hister troglodytes*, Payk.; *Hister complanatus*, Payk.; *Hister parallelipipedum*, Herbst; *Hister flavicollis*, Payk.; *Hister bistriatus*, Kunch; *Paromalus tenellus*, Ér., de la Colombie, et *Paromalus seminulum*, Ér., de l'Amérique du nord.

PARONYCHIE. BOT. Genre autrefois placé dans la famille des Amaranthacées, et qui est devenu un centre autour duquel se sont groupés plusieurs autres genres pour constituer une famille nouvelle sous le nom de Paronychiées (*V.* ce mot). Le genre *Paronychia*, établi par Tournefort, avait été réuni par Linné à l'*Illecebrum*. Jussieu et la plupart des auteurs modernes l'ont de nouveau rétabli comme genre distinct. Son calice est monosépale, turbiné à sa base, à cinq divisions égales et étalées. L'intérieur du tube calicinal est tapissé par un disque pariétal, qui forme un bourrelet assez saillant à l'orifice; sur ce bourrelet sont insérées cinq étamines à filaments courts, dressés, à anthères biloculaires et introrses; entre chaque étamine, on trouve aussi sur le disque un petit appendice subulé, qui n'est probablement qu'une étamine avortée, et que quelques auteurs considèrent comme un pétale, de sorte que ce genre aurait une corolle pentapétale. L'ovaire est libre, renfermé dans l'intérieur du tube calicinal; il se termine supérieurement par un style court, que surmontent deux stigmates allongés et obtus. Cet ovaire est à une seule loge, qui contient un seul ovule, pendant et renversé au sommet d'un long podosperme filamenteux, qui, naissant un peu latéralement de la base de la loge, se redresse vers la partie supérieure et se recourbe vers l'inférieure. Le fruit est une capsule uniloculaire recouverte par le calice et s'ouvrant généralement en cinq valves. Les espèces de ce genre sont de petites plantes herbacées ou de petits sous-arbrisseaux rameux, étalés, portant des feuilles opposées, et deux stipules souvent soudées en une seule gaîne par un de leurs côtés. Les fleurs sont petites, axillaires ou terminales.

PARONYCHIE ARGENTÉE. *Paronychia argentea*, Lamk.; *Illecebrum Paronychia*, L. Ses fleurs sont groupées et forment des sortes de petits capitules; elles sont environnées de bractées qui, de même que les stipules, sont scarieuses et blanchâtres.

Les autres espèces de ce genre, qui croissent en France, sont les suivantes : *Paronychia cymosa*,

Lamk.; *Paronychia echinata*, Lamk.; *Paronychia polygonifolia*, DC.; *Paronychia pubescens*, DC.; *Paronychia serpillifolia*, Lamk., et *Paronychia capitata*, Lamk. Toutes ces espèces croissent dans les provinces méridionales, aux lieux secs. Le genre *Paronychia* se distingue de l'*Illecebrum* par ses étamines, au nombre de cinq, tandis qu'il n'y en a que deux fertiles dans ce dernier; par son style et ses deux stigmates, tandis qu'il n'y a pas de style, et qu'il n'y a qu'un seul stigmate sessile dans l'*Illecebrum*.

PARONYCHIÉES. *Paronychieæ*. BOT. On appelle ainsi une famille naturelle de plantes, qui a pour type le genre *Paronychia*. C'est Auguste Saint-Hilaire qui, dans son Mémoire sur les plantes à placenta central, a proposé l'établissement de ce groupe. Il y réunit des genres auparavant placés, soit dans la famille des Amaranthacées, soit dans celle des Caryophyllées, dont ils diffèrent surtout par leur insertion périgyne, tandis qu'elle est constamment hypogyne dans tous les genres qui appartiennent réellement à ces deux familles. Cette différence d'insertion avait déjà été indiquée par Robert Brown, et même plus anciennement encore par le professeur Richard, qui, dans le *Flora Boreali-Americana* de Michaux, dit, en parlant du genre *Anychia*, que les étamines sont insérées sur le calice; mais Auguste Saint-Hilaire est le premier qui, par un grand nombre d'observations faites sur tous les genres de cette famille, en ait bien fait connaître tous les caractères. Le calice des Paronychiées est monosépale, souvent persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes. Les pétales, au nombre de cinq, souvent très-petits et squammiformes, quelquefois nuls, sont insérés au haut du tube calicinal. Les étamines sont, en général, au nombre de cinq, dont quelques-unes sont quelquefois stériles. Les anthères sont introrses, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, surmonté d'un ou de plusieurs styles et d'autant de stigmates. Coupé transversalement, l'ovaire est uniloculaire, tantôt renfermant un seul ovule, tantôt en contenant plusieurs. Dans le premier cas, cet ovule naît du fond de la loge, un peu latéralement, et quelquefois il est supporté par un podosperme filamenteux; dans le second cas, les ovules sont insérés à un trophosperme central, à peine saillant. Le fruit est une capsule déhiscente, soit au moyen de valves ou de fentes, soit indéhiscente. Les graines se composent, outre leur tégument propre, d'un embryon cylindrique, appliqué sur un des côtés ou presque roulé autour d'un endosperme farineux. La radicule est toujours tournée vers le hile.

Les plantes qui composent cette famille sont herbacées ou sous-frutescentes. Leurs feuilles sont opposées, quelquefois connées à leur base, avec ou sans stipules. Les fleurs sont très-petites, terminales ou axillaires, en général réunies en capitule ou en corymbe, nues ou accompagnées de bractées scarieuses.

Les genres des Paronychiées peuvent être divisés en deux sections : l'une, qui porte le nom de SCLÉRANTHÉES, renferme les genres qui n'ont pas de bractées, dont les divisions calicinales sont simples et non scarieuses; les feuilles généralement sans stipules et connées à leur base. Tels sont : *Lœflingia*, L.; *Minuartia*, Lœfl.; *Queria*, Lœfl.; *Scleranthus*, L.; *Mniarum*, Forster; *Larbrea*, St.-Hil. La seconde section, qui prend spécialement le nom de PARONYCHIÉES, comprend les genres dont les fleurs sont accompagnées de bractées scarieuses; les divisions calicinales sont membraneuses sur les bords, souvent charnues et creusées en gouttière; les feuilles accompagnées de stipules. On y rapporte les genres : *Gymnocarpus*, Forsk.; *Pollichia*, Ait.; *Illecebrum*, L.; *Herniaria*, L.; *Anychia*, Rich., *in Michx.*; *Paronychia*, Tournef.; *Polycarpon*, L.; *Hogea*, Vent. A la suite de ces deux sections on place les genres *Corrigiola* et *Telephium*, qui ont les plus grands rapports avec les Paronychiées, bien qu'ils s'en éloignent par quelques caractères.

La famille des Paronychiées doit être placée à la suite des Caryophyllées, qui termine la série des Dicotylédones polypétales hypogynes, et avant les Portulacées, qui commencent les polypétales périgynes.

PARONYQUE. *Paronychia*. BOT. *V.* PARONYCHIE.

PAROPIE. *Paropia*. INS. Genre d'Hémiptères de la famille des Cicadaires, institué par Germar, avec les caractères suivants : tête un peu avancée, avec la bouche infère, en partie cachée; vertex lunulé, concave, terminé antérieurement par un rebord aigu; front plan dans son milieu, avec deux petites carènes en avant des yeux et une grande fossette centrale qui, antérieurement, s'avance en angle; chaperon allongé, parallélogramme; yeux grands et ronds; antennes courtes : les deux premiers articles gros et cylindriques, les six suivants beaucoup plus petits, coniques, garnis d'une soie et diminuant insensiblement de grosseur; les autres très-petits, à peine distincts; rostre assez long, avec sa gaîne formée de trois articles dont le premier est en partie couvert par le chaperon; écusson trigone et court, aigu au sommet, avec les côtés sinueux; ailes antérieures coriaces, subcornées, ponctuées, avec un angle à la base interne; les postérieures sont membraneuses et régulièrement veinées; abdomen court, conico-ovale; pieds grêles et petits; les quatre jambes antérieures soyeuses en dessous, les postérieures dentées sur les deux angles externes.

PAROPIE A AUGUILER. *Paropia scutata*, Germ. Le chaperon est fauve, avec trois traits noirâtres; la tête est brune, variée de taches régulières noires; l'écusson est noir; les ailes sont brunes à leur origine, avec les bords d'un brun noirâtre. Taille, deux lignes. Du Brésil.

PAROPSIDE. *Paropsis*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, établi par Olivier. Caractères : tête penchée en avant, formant un angle obtus avec le corselet; antennes minces, filiformes, presque de la longueur du corps, insérées au-devant des yeux, près de la bouche, composées de onze articles dont le premier plus long, un peu renflé, le deuxième court, les autres un peu turbinés et à peu près égaux entre eux; labre coriace, presque membraneux, court, légèrement échancré; mandibules courtes, cornées, creusées intérieurement, terminées par deux dents égales, obtuses; mâchoires membraneuses, courtes, bifides; palpes maxillaires un peu plus longues que les labiales, composées de quatre

articles : le premier très-court, le deuxième allongé, un peu renflé à l'extrémité, le troisième conique, le dernier large, triangulaire et sécuriforme; palpes labiales de quatre articles : le premier court, le deuxième allongé, conique, et le troisième ovale-oblong; lèvre membraneuse, courte et trilobée; corselet large, convexe, très-échaneré en devant, arrondi postérieurement; écusson petit et triangulaire; élytres très-convexes, plus grandes que l'abdomen qu'elles embrassent un peu sur les côtés; pattes de longueur moyenne; tarses courts, assez larges, avec le pénultième article bilobé. Ce genre est composé d'espèces toutes propres à la Nouvelle-Hollande et à la mer du Sud.

PAROPSIDE ATOMAIRE. *Paropsis atomaria*, Oliv., Entom., t. 5, p. 598, n° 1, pl. 1, f. 1; *Noloclea atomaria*, Marsh., *Trans. of Soc. Linn. Lond.*, vol. 9, p. 280, tab. 24, f. 5; Encycl., pl. 371, f. 1, a-d. Longue de cinq lignes, d'un testacé pâle; antennes de la même couleur, avec leur base plus pâle; labre jaune; tête finement pointillée, ayant un sillon transversal arqué, du milieu duquel naît une ligne longitudinale enfoncée, traversant la partie postérieure de la tête; corselet peu pointillé sur son disque; ses côtés un peu déprimés, profondément ponctués; élytres chagrinées, chargées d'un grand nombre de points bruns, enfoncés, et de rides transversales, irrégulières; dessus du corps et pattes d'une nuance plus foncée. On trouve cette espèce à la Nouvelle-Hollande.

PAROPSIE. *Paropsia*. BOT. Genre de la famille des Passiflorées, et de la Monadelphie Pentandrie, L., établi par Du Petit-Thouars (Histoire des Végétaux des îles australes d'Afrique, p. 59, tab. 19) qui l'a ainsi caractérisé : calice monophylle, pubescent, à cinq divisions profondes; corolle de cinq pétales un peu plus courts que les divisions du calice, et insérés sur la base de celui-ci; cinq étamines dont les filets sont réunis par la base en une colonne très-courte, les anthères attachées par leur dos et déhiscentes latéralement; ovaire tomenteux, uniloculaire, surmonté d'un style simple à la base, trifide au sommet et portant trois stigmates capités; capsule presque ronde, à trois angles peu marqués, vésiculeuse, à minces parois, tomenteuse, entourée à la base par le calice et la corolle qui persistent; trois réceptacles pariétaux, portant chacun des graines ovées, placées sur deux rangs et horizontalement. Ces graines sont recouvertes d'un arille épais, charnu; elles ont un tégument extérieur, crustacé, un albumen charnu, et un embryon à radicule courte; cotylédons ovales et foliacés.

PAROPSIE COMESTIBLE. *Paropsia edulis*, Du Petit-Thouars, *loc. cit.* C'est un arbuste de Madagascar, qui s'élève à environ deux mètres, dont les rameaux sont droits, élancés, peu ramifiés, garnis de feuilles alternes, un peu écartées, rétrécies à la base en un court pétiole, ovales-oblongues et terminées en pointe mousse. Les fleurs sont fasciculées aux aisselles des feuilles et se développent successivement; elles sont accompagnées d'écailles à la base. L'arille qui enveloppe les graines est très-doux et agréable à manger.

PAROSELLA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Cavanilles, dans la famille des Légumineuses, ne diffère point du genre *Dalea* de Linné. *V.* ce mot.

PAROT. ZOOL. Synonyme vulgaire de Rossignol de muraille. *V.* SYLVIE. C'est aussi le nom d'un Poisson du genre Labre.

PAROTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Chenopodium ambrosioides*, L.

PAROTIA. OIS. Sous-genre de Paradisier, créé par Vieillot pour le Sifilet, *Paradisea sexsetacea*, Lath. *V.* PARADISIER.

PAROTIS. OIS. (Sparmann.) Synonyme de Jougris. *V.* GATRA.

PARQUI. BOT. Espèce du genre Cestreau. *V.* ce mot.

PARRA. OIS. (Linné.) Synonyme de Jacana. *V.* ce mot.

PARRAKOUA. OIS. Espèce du genre Pénélope. Cuvier en a fait le type d'un sous-genre qui se distingue par la tête et le devant du cou emplumés, le tour des yeux nu et deux lignes de peau nue à la commissure du bec. *V.* PÉNÉLOPE.

PARROTTIE. *Parrottia*. BOT. Genre de la famille des Hamamélidées, établi par Meyer, aux dépens du genre *Hamamelis*, avec les caractères suivants : tube du calice campanulé, soudé inférieurement avec la base de l'ovaire; son limbe est semi-supère, tronqué, divisé en cinq ou sept lobes; point de corolle; cinq ou sept étamines périgynes, opposées aux lobes du calice et les dépassant par leur longueur; filaments filiformes; anthères oblongo-tétragones, attachées par leur base, à deux loges déhiscentes par une fente longitudinale; ovaire semi-infère, à deux loges renfermant chacune un ovule pendant et anatrope; deux styles couronnés par des stigmates simples. Le fruit consiste en une capsule semi-supère, stipitée par le calice, biloculaire, cloisonnée, à deux valves; semences solitaires dans les loges, pendantes, recouvertes d'un test crustacé, brillant.

PARROTTIE PERSIQUE. *Parrottia persica*, Mey.; *Hamamelis persica*, DC. C'est un grand arbre, dont le tronc est fort dur; les feuilles sont alternes, bistipulées, pétiolées, ovales, acuminées au sommet, en coin à leur base, à larges dents à l'extrémité supérieure. Du Caucase.

PARRYE. *Parrya*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliqueuse, L., établi par R. Brown (*Chloris Mellvill.*, p. 10) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : silique linéaire, dont les valves sont larges, marquées de veines; graines disposées sur deux rangs, couvertes d'un épiderme lâche et chiffonné, à cotylédons accombants; stigmates rapprochés par leurs bases qui sont soudées entre elles, et qui forment un style très-court; filets des étamines dépourvus de dents. Ce genre est très-voisin de l'*Arabis*, dont il diffère par la forme de la silique, la structure des graines et du stigmate, et enfin par le port.

PARRYE ARCTIQUE. *Parrya arctica*, R. Br., *loc. cit.* C'est une plante herbacée, petite, vivace et très-glabre. La racine est perpendiculaire, épaisse, marquée de stries transversales; elle émet plusieurs tiges courtes et garnies de feuilles rapprochées, pétiolées, lancéolées ou spatulées, très-entières, quelques-unes offrant un

petit nombre de dents, épaisses, opaques, marquées d'une nervure médiane. Le pédoncule termine la tige, ou il est axillaire; il est dépourvu de bractées, et s'allonge après la floraison. Les fleurs ont une couleur purpurine, et sont disposées en petits corymbes à pédoncules étalés et très-glabres. Cette plante a été trouvée à l'île Melleville, lors de la première expédition sous les ordres du capitaine Parry, à qui le genre a été dédié. R. Brown indique comme seconde espèce le *Cordamine nudicaulis*, L., dont De Candolle a fait un *Arabis;* il lui donne le nom de *Porrya mocrocarpa*.

PARSONSIA. BOT. Le genre que Patrick Browne (*Jamaïc.*, 196, tab. 21) avait établi sous ce nom, a été réuni par Linné au *Lythrum*, puis au *Cuphea* par tous les auteurs modernes. R. Brown (*Transact. of Werner. Soc.*, 1, p. 64), trouvant ainsi le nom de *Parsonsia* sans emploi, le donna à un genre de la famille des Apocinées, et de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il caractérise de la manière suivante : calice infundibuliforme, dépourvu d'appendices ou d'écailles, ayant son limbe divisé profondément en cinq segments égaux sur leurs bords; cinq étamines saillantes, dont les filets sont simples, insérés vers le milieu ou à la base du tube; les anthères sagittées, adhérentes par le milieu au stigmate, ayant leurs lobes postérieurs dépourvus de polien; un ou deux ovaires biloculaires; un style et un stigmate élargi; cinq écailles hypogynes, distinctes ou coonées; deux follicules séparés ou quelquefois cohérents. Ce genre comprend des plantes que Swartz et Jacquin plaçaient parmi les *Echites*. L'auteur y joint le *Periploca capsularis* de Forster, et trois espèces de la Nouvelle-Hollande, sous les noms de *Parsonsia velutina, mollis* et *lanceolata*. Celles ci ont l'ovaire biloculaire et les follicules cohérents longitudinalement, tandis que les *Echites corymbosa*, Jacq., *floribunda*, Sw., et *spicata*, Jacq., qui croissent dans l'Amérique méridionale, ont des ovaires doubles et des follicules distincts. Toutes ces plantes sont volubiles, à feuilles opposées, à fleurs en cimes ou en grappes, axillaires ou terminales.

PARTAGÉ. C'est-à-dire divisé en plusieurs parties soudées à leur base.

PARTHENIASTRUM. BOT. (Nissole.) Synonyme de Parthénier. *V.* ce mot.

PARTHÉNIE. *Parthenia*. MOLL. Genre de Gastéropodes pulmonés, de la famille des Pectinibranches, institué par Lowe qui lui assigne pour caractères : branchies pectinées; corps et tête simples; celle-ci pourvue de deux tentacules triangulaires ou prismatiques, aplatis, auriformes; yeux sessiles et rapprochés au côté interne de la base de ces tentacules; bouche accompagnée de deux appendices latéraux; orifice de la cavité pulmonaire en forme de sillon percé au côté droit. La coquille est oblongue, finement turriculée, acuminée, imperforée, le plus ordinairement blanche, recouverte d'un épiderme extrêmement mince, qui est souvent usé; côtes et stries élégamment sculptées; ouverture sans canal, ovale et entière; columelle simple, renversée antérieurement, quelquefois tordue ou plissée postérieurement; lèvre mince et simple; opercule presque du diamètre de l'ouverture, corné, mince, ovale et entier.

PARTHÉNIE BULINÉE. *Parthenia bulinea*, Lowe. Sa coquille est presque cylindrico-atténuée, grisâtre, rayée et tachetée de blanc. Taille, cinq lignes. On la trouve dans les eaux de l'île de Madère.

PARTHÉNIER. *Parthenium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie nécessaire, L., établi en 1711 par Nissole qui lui donnait le nom de *Partheniastrum*, auquel Vaillant substitua celui d'*Hysterophorus*. Linné trouvant que le nom imposé par Nissole était contraire à ses principes de glossologie, lui donna celui de *Parthenium*, sous lequel Matthiole, l'Écluse et d'autres anciens botanistes désignaient diverses espèces de Matricaires et de Camomilles. Longtemps après Linné, Cavanilles et Ortéga créèrent inutilement les noms génériques d'*Argyrochæta* et de *Villanova*, ayant méconnu le *Parthenium* de Linné, qui était fondé sur des caractères incomplets. Cassini place ce genre dans sa tribu des Héliantbées-Coréopsidées, et lui assigne les caractères suivants : Involucre hémisphérique, composé de dix folioles, sur deux rangs, appliquées, à peu près égales, les extérieures ovales-aiguës, coriaces-foliacées, les intérieures plus larges, presque membraneuses. Réceptacle cylindracé ou conoïde, garni de paillettes membraneuses aussi longues que les fleurs du disque, à sommet tronqué, frangé ou hérissé de poils moniliformes. Calathide composée, au centre, de fleurons nombreux, réguliers et mâles; à la circonférence, de cinq fleurons ligulés et femelles. Les fleurs du disque ont le tube de la corolle cylindracé, verdâtre, le limbe blanc, à quatre ou cinq lobes dressés; les étamines à peine cohérentes par leurs anthères, avant la floraison, mais soudées pendant cette époque; le pollen blanc; un ovaire avorté, surmonté d'un style également rudimentaire, indivis, et garni au sommet de poils. Les fleurs de la circonférence ont une corolle à tube court, terminé par une languette blanche, courte, large, échancrée ou bilobée au sommet; un ovaire comprimé, obové ou en cœur renversé, glabre, bordé d'un bourrelet sur chacune de ses arêtes latérales, surmonté d'un nectaire et d'une aigrette composée de paillettes presque membraneuses et pétaloïdes; le style se divise en deux branches arquées en dehors, et dont la face intérieure est stigmatique. Les deux bourrelets latéraux de l'ovaire se détachent à une certaine époque de la partie inférieure de celui-ci, mais ils restent adhérents à sa partie supérieure; d'un autre côté, ils continuent aussi à adhérer par la base avec les paillettes du réceptacle qui leur sont contiguës, de sorte qu'ils simulent deux appendices filiformes, partant du sommet de l'ovaire, et portant à l'extrémité inférieure la base d'une fleur mâle, avec la paillette qui l'embrasse. C'était ce caractère, omis par Linné, qui avait porté Cavanilles et Ortéga à considérer la plante sur laquelle le *Parthenium* était fondé, comme le type d'un genre absolument nouveau. Les espèces de ce genre, au nombre de trois seulement, sont indigènes de l'Amérique; elles ont des tiges berbacées, garnies de feuilles alternes, ordinairement pinnatifides ou bipinnatifides, quelquefois entières, des calathides termi-

nales et en corymbes, à fleurs blanches dans leurs rayons.

PARTHÉNIER HYSTÉROPHORE. *Parthenium Hysterophorus*, L. Ses feuilles sont bipinnatifides, à découpures subdivisées et garnies de quelques poils appliqués. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale; elle croît en abondance sur les bords de l'Orénoque.

Le *Parthenium incanum* de Kunth (*Nov. Gen. at Spac. Plant. æquin.*, t. IV, p. 260, tab. 391) est blanchâtre, à feuilles pinnatifides; les découpures inférieures sont incisées-dentées; la terminale est trilobée. Observé au Mexique, dans un jardin. Le *Parthenium integrifolium*, L., se distingue facilement par ses feuilles oblongues, dentées, mais non incisées profondément. Cette espèce croît dans les montagnes de la Virginie et de la Caroline. Palisot de Beauvois ayant trouvé cette plante dans son lieu natal, en avait formé dans ses notes manuscrites un genre distinct, sous le nom de *Trichosparmum*.

PARTHÉNOPE. *Parthenope*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Fabricius, avec ces caractères : antennes latérales très-courtes, de la longueur au plus des pédoncules des yeux : leur premier article est situé au-dessous de leurs cavités; yeux toujours entièrement retirés dans ces cavités et portés sur un pédoncule court et gros. Les deux pieds antérieurs ou pinces très-grands dans les deux sexes, s'étendant latéralement, horizontalement et à angle droit avec la longueur du corps, jusqu'à l'origine du carpe, formant ensuite un coude et se repliant sur eux-mêmes; bras et pinces trièdres, avec les doigts comprimés, pointus, fléchis brusquement; les autres pieds petits; test rhomboïdal ou triangulaire, rétréci en pointe en devant. Presque toutes les espèces de Parthénopes habitent les mers des Indes orientales et s'y tiennent probablement sur les rochers. Quelques-unes se trouvent dans la Méditerranée.

I. Premier article des antennes latérales plus grand que les deux autres; post-abdomen ou queue ayant, dans les deux sexes, sept segments serrés, non prismatiques, et n'ayant point d'arêtes bien prononcées. (PARTHÉNOPE, Leach.)

PARTHÉNOPE HORRIBLE. *Parthenope horrida*, Fabr., Leach, Latr.; *Cancer longimanus, spinosus*, Séba, Thes., 3, tab. 19, f. 16-17; Rumph, tab. 9, f. 1; *Cancer horridus*, L., Herbst, Krab., tab. 14, f. 88. Test ayant près de neuf centimètres de longueur sur onze environ de largeur, presque triangulaire, tuberculé, ponctué, caverneux, obtus en devant, avec des pointes spiniformes sur les côtés; poitrine et dessus de la queue comme vermoulus; serres verruqueuses, avec des élévations coniques, inégales et dentées, la droite plus épaisse que la gauche; pattes épineuses en dessus. Dans l'Océan asiatique.

II. Premier article des antennes latérales plus court que le suivant, ou à peine aussi long; queue n'offrant dans les mâles que cinq segments; serres prismatiques avec de vives arêtes. (LAMBRE, Leach.)

Dans cette division se rangent les *Parthenope giraffa, longimana, regina, Lar* de Fabricius; le *Cancer contrarius* d'Herbst ou *Parthenope rubua*, Latr. On trouve dans la Méditerranée une espèce qui paraît se rapporter à celle qu'Aldrovonde nomme *Cancer macrocheloa alius*, p. 205. Latreille lui a donné le nom de *Parthenope angulifrons*. Il dit qu'elle a de grands rapports avec le *Cancer macrochaloa* de Rondelet. C'est probablement le *Cancer longimanus* d'Olivi et de Petagnana.

PARTITE. *Partitus*. BOT. Se dit d'un organe quelconque des végétaux, quand il est divisé en plusieurs découpures jusqu'auprès de sa base. Cet organe est dit *bipartita* quand il est partagé en deux découpures, *multipartite* quand il y en a un grand nombre.

PARTITIONS OU DÉCOUPURES. Lobes d'un organe partant d'une base à laquelle ils sont soudés.

PARTULE. *Partula*. MOLL. Genre proposé par Férussac pour quelques espèces de Bulimes de Bruguière qui, au lieu de pondre des œufs, rendent leurs petits vivants. La coquille a pour caractère d'avoir un bourrelet à l'ouverture.

PARTULE AVALINE. *Partula hyalina*, Sowerby. La coquille est oblongue, à six tours, striée longitudinalement et marquée transversalement de lignes finement ponctuées; la lèvre est noire. Taille, huit lignes. De la Polynésie.

PARU. POIS. Espèce du genre Pomacanthe. *V.* ce mot.

PARULUS. OIS. Spix a donné ce nom latin au genre que Vieillot et Temminck ont appelé Synallaxe. *V.* ce mot.

PARUS. OIS. Synonyme de Mésange.

PARVATIE. *Parvatia*. BOT. Genre de la famille des Ménispermacées, établi par Decaisnes qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques; les mâles ont le calice à six folioles charnues, dont les externes ovales, valvaires dans l'estivation, et les internes lancéolées, un peu concaves; corolle composée de six pétales disposés sur deux rangs, oblongo-lancéolés, rétrécis au milieu, acuminés, crassiuscules, presque égaux, les extérieurs presque étalés; six étamines monadelphes, à filaments réunis en tube; anthères étroites, odnées, biloculaires, apiculées par les deux loges qui sont plus courtes que le connectif; trois ovaires rudimentaires, grêles, cylindracés et charnus. Les fleurs femelles ont le calice conformé comme dans les mâles; les six pétales sont lancéolés, un peu concaves et assez épais; les six étamines sont très-petites, avortées, assez longuement apiculées; les trois ovaires sont libres, ovoïdes et uniloculaires, renfermant plusieurs ovules, insérés sur un pariétaire pilifère, très-petits et orthotropes; stigmate sessile, conoïde, aigu.

PARVATIE DE BRUNO. *Parvatia Brunoniana*, DC.; *Stauntonia Brunoniana*, Wall. C'est un arbuste grimpant, à feuilles alternes, trifoliées, dont les folioles sont entières, très-glabres, à inflorescence axillaire, en grappes nues, lâches et pauciflores. Du Népaul.

PARYPHE. *Paryphes*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Burmann, avec les caractères suivants : antennes longues, filiformes et grêles; tête excessivement courte, arrondie et plus large que longue; corselet un peu allongé, avec ses angles postérieurs acuminés; corps linéaire, avec sa

partie antérieure médiocrement rétrécie; pattes longues et grêles; cuisses postérieures aplaties et épineuses.

Psavrax joyaux. *Paryphes lœtus*, B.; *Lygœus lœtus*, Fabr. Tête jaunâtre; antennes d'un noir bleuâtre, de même que le corselet et l'écusson; thorax jaunâtre, avec ses côtés d'un bleu-verdâtre très-brillant; élytres d'un bleu noirâtre, avec une large bande transversale, d'un jaune testacé, située vers leur partie antérieure; moitié antérieure de l'abdomen jaune, et l'autre d'un vert bleuâtre; pattes jaunes, avec les jambes et les tarses bleus. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

PAS D'ANE. bot. Nom vulgaire du *Tussilago Farfara*, L. *V.* Tussilage.

PAS-DE-CHEVAL. bot. L'un des noms vulgaires du *Cacalia alpina*.

PAS-DE-PAYSAN. moll. Nom vulgaire du *Voluta cancellata*.

PAS-DE-POULAIN. échin. *V.* Spatangue Coeur-de-Mer, Lamarck; *Spatangus purpureus*, Leske.

PASCALIE. *Pascalia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Ortéga (*Decad.*, 4, p. 39, tab. 4) qui lui a imposé les caractères suivants : calathide radiée; les demi-fleurons de la circonférence étroits, linéaires, obtus; réceptacle garni de paillettes; akènes presque drupacés, surmontés d'un rebord denté; involucre composé de folioles imbriquées, lancéolées, aiguës. Dans le second volume de ses Opuscules Phytologiques, p. 205, Cassini indique la place du genre *Pascalia* dans la tribu des Hélianthées, section des Rudbeckiées.

Pascalia glauque. *Pascalia glauca*, Ortéga, *loc. cit.*; Andr., *Bot. Reposit.*, tab. 349. Les tiges sont droites, presque simples, glabres, cylindriques, hautes environ d'un demi-mètre, offrant vers leur sommet des rameaux alternes, garnis de feuilles opposées, un peu glauques, les inférieures sessiles, ovales, presque anguleuses et dentées, à trois nervures, les supérieures plus étroites, lancéolées, entières ou à peine denticulées à leur base; les calathides sont solitaires, terminales et de couleur jaune. Cette plante est originaire du Chili.

PASCHANTHE. *Paschanthus*. bot. Genre de la famille des Passiflorées, institué par Burchell dans la Relation de son voyage. Caractères : fleurs polygames; involucelle nul; périgone persistant, tubuleux, partagé en dix lobes dont les externes sont ovales et les internes oblongo-linéaires, pétaloïdes; cinq étamines libres; anthères linéaires, insérées par la base; ovaire stipité; trois stigmates très-courts. Le fruit consiste en une capsule qui est presque une baie à trois valves, renfermant six graines munies d'un arille charnu.

Paschanthe recourbé. *Paschanthus repandus*, Burchell. C'est un arbuste grimpant, à feuilles glabres, glauques, oblongo-linéaires, courbées, uninervurées, avec trois glandes en dessous, très-courtement pétiolées; les fleurs sont portées sur un pédoncule trifide, avec un cirrhe au milieu. Du cap de Bonne Espérance.

PASCULA. ois. (Scaliger.) L'un des synonymes de Sarcelle d'été. *V.* Canard.

PASENG. mam. *V.* Ægagre au mot Chèvre.

PASIMAQUE. *Pasimachus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli. Caractères : menton articulé, court, presque plan et fortement trilobé; lèvre supérieure courte et dentelée; mandibules grandes, larges, aplaties, peu avancées, fortement dentées intérieurement; dernier article des palpes labiales grossissant un peu vers l'extrémité, et presque conique; antennes presque filiformes; le premier article assez grand; les autres plus petits et presque égaux; corps large et aplati; corselet large, plan, presque cordiforme, échancré postérieurement; jambes antérieures faiblement palmées. Les Pasimaques avaient été confondus avec les Scarites par Fabricius; mais ils s'en distinguent par plusieurs caractères importants. Dans les Scarites le corps est plus allongé; le corselet est en croissant, et les mâchoires sont arquées et crochues à leur extrémité. Les Siagones sont séparées des Pasimaques par leur menton, qui recouvre presque tout le dessous de la tête jusqu'au labre. Les carènes en sont séparées par leurs palpes extérieures, qui sont dilatées à leur extrémité.

Pasimaque déprimé. *Pasimachus depressus*, Drj., Spec. des Coléopt., etc., t. i, p. 416; *Scarites depressus*, Fabr., Oliv., iii, 36, p. 5, n° 1, tab. 2, f. 15; Scb., Syn. Ins., t. i, p. 126, n° 1; Palisot-Beauvois, Ins. d'Af. et d'Am., 7, p. 106, tab. 15, fig. 3. Cet insecte est long de douze à quatorze lignes, noir, brillant en dessus, avec les bords du corselet et des élytres plus ou moins bleuâtres. Les élytres sont très-lisses, diminuant insensiblement vers l'extrémité, qui est peu arrondie. Elles ont une ligne de très-petits points élevés le long des bords extérieurs. Le dessous du corps et les pattes sont d'un noir un peu moins brillant que le dessus.

PASINA. bot. (Adanson.) Synonyme d'Hormin.

PASIPHÉE. *Pasiphœa*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, établi par Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., part. 1, fasc. 1, p. 50), et ayant pour caractères : un appendice en forme de soie au côté extérieur des pieds, et vers leur origine; pieds-mâchoires extérieurs servant à la locomotion. Ce genre se rapproche du genre Alphée avec lequel Risso l'a confondu par ses antennes et le nombre des pattes, mais l'appendice en forme de soie de ces pattes et les pieds-mâchoires l'en éloignent et lui font faire le passage des Salicoques aux Schizopodes. Son corps est mou, fort allongé et sans saillie antérieure rostriforme; ses antennes sont longues, sétacées : les intermédiaires sont divisées en deux longs filets; les quatre pieds antérieurs sont beaucoup plus grands que les autres, presque égaux, avancés, mais un peu courbés; ils sont terminés par une main didactyle et allongée; le carpe est inarticulé; on voit un appendice sétiforme et très distinct à la base de ces pieds et des suivants; ceux-ci sont très-mous. La seule espèce connue de ce genre est :

Pasiphée Sivado. *Pasiphœa Sivado*, Sav., Latr.; *Alphœus Sivado*, Risso, Crust. de Nice, p. 93, pl. 3, fig. 4. Il est long d'environ deux pouces et demi, d'un blanc nacré, transparent et bordé de rouge. Les quatre

serres sont rougeâtres, avec l'article précédant la carpe garni inférieurement d'une série de dents très-fines; doigts allongés; le feuillet intermédiaire de la nageoire postérieure ou le dernier segment abdominal, offre un sillon longitudinal, et se termine en pointe tronquée et bordée d'une rangée de spinules. La nageoire est pointillée de rouge. Suivant Risso, la femelle fait sa ponte en juin et juillet; ses œufs sont nacrés. Cette espèce est très-commune sur les côtes de Nice. Elle sert de proie à une infinité de Poissons.

PASITE. *Pasites*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Jurine, qui l'a ainsi caractérisé : tête de grandeur ordinaire; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses disposés en triangle; antennes filiformes, peu brisées, grossissant un peu vers leur extrémité, et composées de douze articles dans la femelle, de treize dans le mâle; le premier est long, le second court, et les autres presque égaux entre eux; le labre n'est pas notablement plus long que large; les mandibules sont étroites, pointues, unidentées et tuberculées au côté interne; les palpes maxillaires sont très-courtes, de quatre articles, dont les deux premiers plus grands et le dernier très-court; les palpes labiales sont sétiformes et de quatre articles; le corselet est court, convexe; l'écusson est mutique; les ailes supérieures ont une cellule radiale rétrécie depuis son milieu jusqu'à son extrémité, un peu arrondie et écartée du bord extérieur, et trois cellules cubitales : la première plus petite que la suivante, la deuxième recevant les deux nervures récurrentes et la troisième à peine commencée. L'abdomen est court et conique, presque cordiforme et composé de cinq segments outre l'anus, dans les femelles, et en ayant un de plus dans les mâles; les pattes sont courtes; les quatre jambes antérieures sont munies à leur extrémité d'une épine simple, aiguë; les postérieures en ont deux dont l'intérieure plus longue; le premier article des tarses est très-grand, presque aussi long que les quatre autres réunis; les crochets sont simples.

PASITE DE SCHOTT. *Pasites Schottii*, Latr.; *Pasites unicolor*, Jurine; *Biastes Schottii*, Panzer; *Tiphia brevicornis*, *ibid.*, Faun. Germ., fasc. 53, f. 6; *Nomada Schottii*, Fabr. Elle est longue de trois lignes et demie; les antennes sont noires; la tête et le corselet sont noirs et fortement ponctués ainsi que l'abdomen qui est ferrugineux; les cuisses sont noires; les quatre jambes antérieures sont ferrugineuses et noires à leur partie antérieure, les postérieures entièrement ferrugineuses, et les tarses de cette couleur; ailes enfumées avec quelques parties transparentes. On la trouve en Allemagne.

PASITE NOIRE. *Pasites atra*, Latr., Spinol. Elle est longue de trois lignes; le corps est fortement ponctué et entièrement noir; les tarses sont bruns et les ailes comme dans la précédente, dont Ziégler pense qu'elle est le mâle. Du même pays.

PASITHÉE. *Pasithea*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, établi par Don qui lui assigne pour caractères : périgone corallin, à six divisions cohérentes par leur base avec l'ovaire, étalées et même réfléchies; six étamines, insérées à la base du périgone; filaments subulés et glabres; anthères penchées, longitudinalement déhiscentes; ovaire triloculaire, adhérent avec la base du périgone, renfermant plusieurs ovules; style filiforme; stigmate à trois lobes recourbés.

PASITHÉE A FLEURS BLEUES. *Pasithea cœrulea*, Don; *Anthericum cœruleum*, Ruiz et Pav. C'est une plante herbacée, à racines fibreuses et fasciculées, à tige rameuse et glabre, à feuilles radicales linéari lancéolées et distiques, à fleurs d'un bleu pâle, rassemblées en panicule diffuse; les périgones sont roulés en spirale avant l'inflorescence; ils ont une entaille circulaire près du point de soudure avec l'ovaire, un peu au-dessus de la base. On trouve cette plante au Chili.

PASPALE. *Paspalum*, *Paspalus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., caractérisé par des fleurs disposées en épis simples, souvent unilatéraux, formés de plusieurs rangées longitudinales de fleurs. Les épillets sont uniflores; la lépicène composée de deux valves membraneuses : l'une exteroe convexe et un peu plus grande, l'autre interne presque plane; la glume est formée de deux paillettes cartilagineuses et mutiques, en général plus courtes que la lépicène; les deux paléoles de la glumelle sont unilatérales et comme tronquées. Les deux styles sont terminés chacun par un stigmate pénicilliforme et coloré. Le fruit est enveloppé par la glume. Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces, annuelles ou vivaces, croissant surtout dans les régions intertropicales ou voisines des tropiques. De ces espèces, dont le docteur Flugge a publié une Monographie aujourd'hui fort incomplète, quelques unes ont été distraites pour former des genres particuliers. Ainsi Persoon a fait du *Paspalum membranaceum*, Lamk., un genre sous le nom de *Ceresia*. Mais ce genre ne diffère des vrais Paspales, que par son rachis ou axe commun extrêmement élargi et comme naviculaire, caractère qui ne suffit pas pour constituer un genre distinct. Beauvois, dans son Agrostographie, a proposé un genre *Axonopus* pour les espèces de *Milium* dont les fleurs sont unilatérales et disposées en épis. Mais ce genre paraît devoir rentrer dans le *Paspalum*. Quant au genre *Milium*, il ne diffère réellement des Paspales que par ses fleurs disposées en panicule et non en épis. Mais ce caractère paraît trop peu important, et l'opinion de Kunth est de la réunir au *Paspalum*, comme au reste Beauvois lui-même l'avait indiqué dans l'ouvrage précité.

PASSÆA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Adanson et par Scopoli, n'a pas été adopté; il avait pour type l'*Ononis ornithopodioides*, L., qui ne diffère des autres espèces d'*Ononis* que par des caractères excessivement légers. *V.* ONONIDE.

PASSALE. *Passalus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, établi par Fabricius avec ces caractères : corps allongé, déprimé, parallélipipède; tête aplatie, moins large que le corselet et très-inégale en dessus; antennes arquées, velues, composées de dix articles, dont le premier allongé et les derniers en massue feuilletée, plicatile; labre grand,

crustacé, en carré transversal, saillant et velu; mandibules fortes et dentées intérieurement; mâchoires portant chacune une palpe de quatre articles, dont le dernier est presque cylindrique; lèvre inférieure crustacée, carrée, reçue dans une profonde échancrure du menton; sa base antérieure donnant attache aux palpes labiales, qui sont aussi longues que les maxillaires et composées de trois articles, dont le deuxième est plus long que le troisième; corselet presque carré, déprimé; élytres grandes, déprimées, brusquement rabattues sur les côtés et recouvrant les ailes et l'abdomen; celui-ci est grand et séparé du corselet par un étranglement; les côtés sont embrassés par les élytres; pattes courtes; jambes antérieures dentées latéralement et armées d'une forte épine près de leur insertion avec les cuisses. Ces insectes sont tous propres aux contrées chaudes de l'Amérique et des Indes orientales.

† Massue des antennes composée de trois ou quatre articles.

Passale de Gory. *Passalus Goryi*, Melly. Il est noir; ses antennes sont garnies de longs poils bruns; le premier article est très-gros et renflé; les deuxième, troisième et quatrième sont arrondis, les trois derniers sont en lame; sa tête est pourvue de trois tubercules, dont l'intermédiaire conique et aigu; le corselet est plus large que la base de la tête, déprimé sur les côtés; les élytres sont fortement marquées de stries ponctuées, et les trois premières lignes sont, ainsi que les stries, garnies de poils bruns. Taille, trente-deux lignes. De Guatimala.

Passale interrompu. *Passalus interruptus*, *Lucanus interruptus*, L. Long de deux pouces, d'un brun noir, luisant; antennes, bouche, dessous du corselet et ses côtés, bord des élytres aux environs de leur angle huméral, jambes converts de poils roux; tête très-inégale, présentant en devant quelques pointes, dont aucune n'est relevée en manière de cornes; intervalles qui se trouvent entre les deux pointes latérales supérieures et l'intermédiaire, fortement ponctués; corselet ayant un sillon longitudinal dans son milieu, qui atteint les deux bords; sa dépression latérale, ainsi que ses rebords latéraux, fortement ponctués; ses angles antérieurs bien prononcés et presque pointus; stries du disque des élytres peu profondes, sans aucun point, depuis la base jusqu'au milieu, finement pointillées ensuite dans le reste de leur étendue, les latérales l'étant plus profondément. Cette espèce est très-commune à Cayenne.

†† Massue des antennes de cinq articles.

Passale brésilien. *Passalus brasiliensis*, Lepell. de St-Farg. et Serv. Long de huit lignes, d'un brun noir luisant; antennes, bouche et dessous du corselet légèrement garnis de poils roux; tête inégale, ponctuée, présentant quatre carènes, dont les deux intermédiaires se réunissent vers le milieu; les pointes supérieures et inférieures manquent presque totalement; sillon longitudinal du corselet n'atteignant pas tout à fait le bord antérieur; dépression latérale du corselet, les côtés de celui-ci et ses rebords latéraux fortement ponctués, ainsi que le bord antérieur; les angles de devant très-prononcés, presque mucronés; toutes les stries des élytres fortement ponctuées. On trouve cette espèce au Brésil.

††† Massue des antennes de six articles.

Passale échancré. *Passalus amarginatus*, Fabr. Antennes, bouche, dessous du corselet et angles huméraux des élytres garnis de poils roux; tête inégale, pointes presque pas distinctes; corselet entièrement lisse, sans sillon longitudinal; élytres striées. On trouve cette espèce dans l'île de Sumatra.

PASSALIA. bot. Ce nom est un des nombreux synonymes du *Conohoria* d'Aublet; il était indiqué par Solander, dans l'herbier de Banks, comme un genre distinct, qui néanmoins ne diffère pas du genre *Alsodeia* de Thouars. *V.* Alsodeia.

PASSANDRE. *Passandra*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Platysomes, établi par Dalman. Caractères : antennes filiformes, un peu plus longues que la moitié du corps, insérées près de la base des mandibules, de onze articles, dont le premier grand, épais, presque ovale; le deuxième très-court, globuleux, les suivants presque égaux, obconiques, un peu comprimés, presque en scie, un peu ciliés intérieurement; le dernier ovale, globuleux, tronqué obliquement; mandibules grandes, fortes, cornées, presque triangulaires, arrondies extérieurement, presque tridentées à leur partie interne, entières à leur extrémité; mâchoires linéaires, entières; palpes inégales, filiformes : les maxillaires beaucoup plus longues que les mâchoires, de quatre articles, dont le premier court, le deuxième et le troisième allongés, presque cylindriques; le dernier encore plus long, plus épais, arqué, arrondi à son extrémité; les labiales plus courtes et de trois articles; lèvre cornée, bifide; divisions latérales de la lèvre et de la languette linéaires, étroites et écartées.

Passandre a six stries. *Passandra sex-striata*, Schops., Synops. Ins., t. 1, pars 3, appendix, p. 146, pl. 6, f. 3 (Lepell. St-Farg. et Serv., Encycl. méth.). Son corps est lisse, luisant, déprimé, d'un roux brun en dessous; ses antennes sont noires; le corselet est d'un ferrugineux obscur; les élytres sont d'une couleur marron foncé; elles ont chacune trois stries. Taille, quatorze lignes. On la trouve à Sierra-Leone.

PASSARAGE. ois. Espèce du genre Outarde. *V.* ce mot.

PASSE. zool. bot. Ce mot a été ajouté vulgairement au nom de plusieurs animaux, et même de plantes qu'on supposait surpasser en beauté ou en force les objets auxquels on les comparait, et dont on faisait une épithète. Ainsi l'on a appelé :

Passe-Bleu (Ois.), une espèce de Friquet de Cayenne.

Passe de Canarie (Ois.), le Gros-Bec Serin.

Passe-Fleur (Bot.), l'*Agrostemma coronaria* et l'*Anemone Pulsatilla*.

Passe-Fleur sauvage (Bot.), le *Lychnis dioica*.

Passe-Folle (Ois.), une Mouette d'Amérique.

Passe-Lanoue (Bot.), une variété de Raisins.

Passe-Musc (Mam.), le Chevrotain moschifère.

Passe-Pierre (Bot.), le *Crithmum maritimum*.

Passe-Rage (Bot.), une espèce du genre Lépidier.

Passe-Rose (Bot.), l'*Alcea rosea*.

Passe-Rose parisienne (Bot.), l'*Agrostemma coronaria*.

Passe-Roux (Bot.), la Mâche; du genre *Valerianella*.

Passe-Satin (Bot.), le *Lunaria rediviva*.

Passe de Saule (Ois.), le *Fringilla montana*.

Passe-Solitaire (Ois.), le *Turdus solitarius*, L.

Passe-Velours (Bot.), plusieurs espèces du genre Célosie, particulièrement le *Celosia cristata*.

Passe-Vert (Ois.), le *Tangara cyanea*; etc.

PASSER, PASSERAT. ois. Synonymes de Moineau commun. *V.* Gros-Bec.

PASSERCULUS. ois. (Gesner.) Synonyme de Tarier. *V.* Traquet.

PASSEREAU, PASSERON, PASSEROUN, PASSIÈRE. ois. Noms vulgaires du Moineau-Franc. *V.* Gros-Bec.

PASSEREAUX. *Passeres*. ois. Linné et beaucoup d'autres méthodistes ont employé ce mot pour désigner une grande division ornithologique, comprenant un certain nombre de genres qui correspondent à la plupart de ceux dont Temminck a composé ses ordres des Insectivores, des Granivores, etc.

PASSERET, PASSETIER. ois. Synonymes vulgaires d'Émerillon. *V.* Faucon.

PASSERINE. ois. Genre de la méthode de Vieillot, où quelques Gros-Becs se trouvent confondus avec un assez grand nombre d'espèces du genre Bruant.

PASSERINE. *Passerina*. bot. Genre de la famille des Thymélées, et de l'Octandrie Monogynie, L., caractérisé par un calice monosépale, à peu près infundibuliforme, à quatre lobes dressés; huit étamines à filaments courts, insérées sur deux rangs superposés à la face inférieure du calice; un ovaire libre, globuleux, surmonté d'un style très-court et d'un stigmate capitulé; un fruit sec, monosperme et indéhiscent, caractère par lequel ce genre diffère surtout des Daphnés qui ont le fruit charnu. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux rameux, peu élevés, à petites feuilles éparses et souvent tomenteuses; elles croissent soit au cap de Bonne-Espérance, soit dans les régions qui avoisinent la Méditerranée.

Passerine velue. *Passerina hirsuta*, L. C'est un arbuste de trois à six pieds d'élévation, dont les tiges sont blanches et tomenteuses, les feuilles alternes, petites, nombreuses, très-rapprochées, ovales, aiguës, presque imbriquées, vertes et glabres en dessus, blanches et cotonneuses à leur face inférieure. Les fleurs sont petites, jaunâtres, souvent polygames, formant au nombre de cinq ou six, de petits capitules, au sommet des rameaux. Ces rameaux florifères sont très-courts et n'occupent jamais le sommet des tiges. Autour de chaque capitule sont quatre à cinq feuilles florales, plus grandes que les autres et formant une sorte d'involucre régulier, qui recouvre les fleurs avant leur épanouissement. On trouve dans les Pyrénées deux autres espèces de ce genre, savoir : le *Passerina calycina*, DC., et le *Passerina nivalis*, Ramond. Plusieurs espèces exotiques sont cultivées dans les jardins, et en particulier les *Passerina grandiflora* et *filiformis*, L., qui sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

PASSERINETTE. ois. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

PASSERITE. *Passerita*. rept. Le genre créé sous ce nom par Gray, est le même que celui que Merrhem a appelé *Dryinus*; il appartient à la seconde famille des Ophidiens, que l'on qualifie vulgairement de vrais Serpents. Ses caractères consistent dans un corps long et grêle, avec le milieu du dos garni longitudinalement d'écailles beaucoup plus larges que celles qui recouvrent les côtés et les flancs; le museau est oblus, et vers l'extrémité se trouve un petit appendice grêle et pointu.

Passerite nasique. *Passerita nasutus*. Sa tête est plus large que le cou, oblongue, aplatie, arrondie sur les côtés et prolongée en un museau aminci, déprimé, allongé, que termine une petite pointe molle; bouche large; mâchoire supérieure un peu plus longue que l'inférieure; corps un peu triangulaire; dos caréné; ventre aplati; écailles linéaires, lancéolées, peu serrées près du cou, celles des flancs arrondies; queue cylindrique, mince, très-longue, recouverte d'écailles ovales, imbriquées, avec son extrémité très-grêle; sommet de la tête revêtu, entre les yeux et le museau, de onze plaques; dents courbées, minces et pointues : les antérieures de la mâchoire d'en bas sont plus grosses et plus longues. Le nombre des plaques abdominales varie de cent soixante-treize à cent soixante-dix-huit, celui des paires de plaques sous-caudales va de cent quarante-huit à cent soixante-six. La couleur de la tête est d'un vert velouté; sur chaque joue on voit une raie jaune, qui se prolonge sur le cou; le corps et la queue sont d'un vert jaunâtre; les plaques ventrales et caudales sont d'un vert luisant. Ce Serpent ne paraît point être venimeux. Il a environ cinq pieds, et on le trouve dans plusieurs parties de l'Inde.

PASSIÈRE-FOLLE. ois. L'un des noms vulgaires du Friquet. *V.* Gros-Bec.

PASSIFLORE. *Passiflora*. bot. Ce genre, également connu sous les noms vulgaires de Grenadille et de Passionaire, avait été placé par Jussieu à la suite des Cucurbitacées; mais il forme aujourd'hui le type d'une famille distincte, qui en a tiré son nom. Le genre Passiflore se distingue par les caractères suivants : le calice est urcéolé à sa base, à cinq divisions très-profondes et égales; la corolle se compose de cinq pétales alternes avec les divisions calicinales, insérés à la gorge du calice; en dedans de la corolle on trouve trois rangées circulaires d'organes filamenteux formant une triple couronne; l'extérieure beaucoup plus grande que les deux autres; les étamines et le pistil sont attachés à un axe central ou stipe grêle, cylindrique, qui leur est commun; ces étamines sont au nombre de cinq; leurs filaments, distincts dans leur partie supérieure, sont réunis et confondus inférieurement avec la colonne pistillifère; les anthères sont allongées, introrses, attachées par le milieu de leur dos, au moyen d'un connectif longitudinal, très-visible à leur face postérieure; elles sont à deux loges, dont chacune paraît comme biloculée, de manière que l'anthère semble quadriloculaire; ces loges s'ouvrent par un sillon longitudinal; l'ovaire est porté sur une columelle centrale; il est tout à fait libre, ovoïde ou globuleux, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés

par un podosperme filamenteux à trois trophospermes pariétaux, larges et à peine saillants; trois styles divariqués naissent du sommet de l'ovaire, chacun d'eux est terminé par un stigmate renflé et claviforme; le fruit est une péponide, ordinairement globuleuse, charnue, contenant un très-grand nombre de graines comprimées, crustacées extérieurement. Les espèces qui composent ce genre sont nombreuses; si l'on en excepta quelques-unes, elles croissent toutes dans les diverses régions de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes volubiles et sarmenteuses, munies de vrilles extra-axillaires; très-rarement des arbres sans vrilles; leurs feuilles sont alternes, entières ou lobées et quelquefois palmées, portées sur des pétioles souvent munis de glandes cupuliformes; à la base des feuilles on trouve deux stipules; les fleurs, ordinairement très-grandes, sont pédonculées, axillaires, solitaires, géminées ou réunies en grappe; assez souvent on trouve en dehors de chaque fleur trois bractées formant une sorte d'involucre.

Toutes les espèces de ce genre sont exotiques; on en cultive un très-grand nombre dans les serres, à cause de la beauté et de la singularité de leurs fleurs. Plusieurs auteurs ont cru reconnaître, dans les divers organes qui composent cette fleur, une sorte de symbole ou d'image des instruments qui servirent à la passion du Christ. La couronne d'épines imposée sur sa tête, les clous dont ses pieds et ses mains furent percés, la lance qui lui ouvrit le flanc, les cordes dont il fut garrotté, tout y fut reconnu. C'est Pierre de Cieza qui, dans son Histoire du Pérou, paraît avoir le premier cru trouver ces analogies; de là l'origine du nom de Fleur de la Passion, ou simplement de Passionaire, sous lequel on désigne souvent les Passiflores. La première espèce qui fut connue en Europe est le *Passiflora incarnata*, L., que Nicolas Monardus décrivit en 1569. Il paraît que la *Passiflora cærulea* fut la seconde; en 1648, Marcgraaff en donna la description; depuis ce temps les différents voyageurs en ont successivement fait connaître un grand nombre d'espèces, et aujourd'hui on en trouve au moins une centaine décrites dans les divers auteurs. Ces espèces sont non-seulement très-remarquables par l'éclat de leurs fleurs, mais les fruits, dans plusieurs, ont une saveur acidule, agréable, et on les mange dans les pays où ces espèces croissent naturellement.

Passiflora bleue. *Passiflora cærulea*, L., Cavan., *Diss.*, tab. 245. Cette espèce est la plus commune dans les jardins; c'est la seule qui passe assez facilement l'hiver en pleine terre dans nos climats. Néanmoins elle doit encore être abritée dans les grands froids. Elle est originaire du Brésil; elle forme un petit arbuste sarmenteux très-ramifié et pouvant s'élever à une très-grande hauteur en s'accrochant aux arbres voisins par le moyen de ses vrilles. Les feuilles, alternes et assez grandes, sont divisées en cinq ou sept lobes palmés, glabres, ovales, oblongs; les fleurs sont bleuâtres, assez grandes, pédonculées, axillaires et solitaires, et en général ne durent guère qu'un jour; ses fruits sont de couleur orangée ou rougeâtre.

Passiflora couleur de chair. *Passiflora incarnata*, L., Jacq., *Icon. rar.*, tab. 187. Elle est originaire du Pérou, du Mexique et aussi du Brésil; ses tiges, grêles, cylindriques et sarmenteuses, peuvent s'élever à une assez grande hauteur; elles portent des feuilles à trois lobes aigus, dentés sur leurs bords, dont les pétioles sont accompagnés à leur base de deux stipules étroites et subulées; les fleurs sont lavées de pourpre et de violet; elles sont pédonculées, axillaires et solitaires. Le fruit est d'un jaune pâle et de la grosseur d'une Pomme ordinaire.

Passiflora ailée. *Passiflora alata*, Aiton. Sa tige est sarmenteuse, à quatre angles saillants en forme d'ailes; ses feuilles sont alternes, ovales, oblongues, échancrées en cœur à leur base, portées sur des pétioles munis de quatre glandes, et accompagnées de stipules recourbées, dentées et mucronées à leur sommet; fleurs de grandeur moyenne, rougeâtres intérieurement, et d'une odeur très-suave, entourées extérieurement d'un involucre de trois folioles.

Passiflore quadrangulaire. *Passiflora quadrangularis*, L., Bot. Mag., tab. 2041. Très-grande et belle espèce, ayant quelque rapport avec la précédente, à cause de sa tige à quatre angles saillants, glabres et persistants. Ses feuilles sont larges, cordiformes, entières, acuminées à leur sommet; les fleurs sont très-grandes, d'un beau rose varié de bleu; les fruits sont ovoïdes et jaunâtres.

Passiflora princesse. *Passiflora racemosa*, Aiton. Ses tiges sont sarmenteuses, très-longues; ses feuilles sont grandes, coriaces, glabres, luisantes, profondément trilobées et un peu échancrées en cœur à leur base; les fleurs sont d'un rose intense, formant des grappes simples, pendantes et axillaires.

PASSIFLORÉES. *Passifloreæ*. bot. Famille ayant pour type le genre *Passiflora*. Ce genre, d'abord rapproché des Capparidées, a ensuite été placé auprès des Cucurbitacées avec lesquelles il a en effet quelques rapports; mais l'illustre auteur du *Genera Plantarum*, dans un Mémoire sur ce genre, a prouvé qu'il devait être en quelque sorte considéré comme un centre autour duquel il groupa plusieurs autres genres, dont quelques-uns nouveaux, pour en former une famille sous le nom de Passiflorées. Cette famille a été adoptée par tous les botanistes modernes, et elle peut être caractérisée ainsi qu'il suit : calice monosépale, turbiné ou longuement tubuleux, à cinq divisions plus ou moins profondes, quelquefois colorées; corolle de cinq pétales distincts, insérés au haut du tube calicinal; cinq étamines monadelphes par leur base et formant un tube qui recouvre le support de l'ovaire avec lequel il se soude plus ou moins intimement; anthères allongées, à deux loges introrses, versatiles, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. En dehors des étamines sont des appendices de forme très-variée, tantôt filamenteux, tantôt en écailles, ou sous l'aspect de glandes pédicellées, réunies circulairement et formant d'une à trois couronnes qui naissent à l'orifice et sur les parois du tube calicinal; quelquefois ces appendices, et même la corolle manquent complétement. L'ovaire est libre, porté sur un support ou stipe grêle, qui l'élève au-dessus du fond de la fleur; cet ovaire est à une seule loge

et contient un grand nombre d'ovules attachés à trois, quatre ou cinq trophospermes pariétaux, qui parfois sont saillants en forme de lames ou de fausses cloisons; il est surmonté par trois ou quatre styles et autant de stigmates simples; très-rarement les styles manquent et le stigmate est sessile. Le fruit est charnu intérieurement, à une seule loge contenant un grand nombre de graines; plus rarement il est sec, mais toujours indéhiscent. Les graines, un peu comprimées, ont leur tégument crustacé, recouvert d'une sorte d'arille charnu. Leur amande se compose d'un endosperme charnu, contenant un embryon dicotylédone à cotylédons plans; la radicule est tournée vers le hile.

Les Passiflorées sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges sarmenteuses, munies de vrilles extra-axillaires et de feuilles alternes, simples ou lobées, portées sur des pétioles souvent munis d'un nombre déterminé de glandes en godet; à la base de chaque pétiole on trouve deux stipules. Plus rarement ce sont des arbres à feuilles simples, dépourvues de vrilles. Les fleurs sont souvent très-grandes, en général axillaires et solitaires, plus rarement en grappes.

Les genres qui composent cette famille sont : *Passiflora*, L.; *Tacsonia*, Juss.; *Murucuja*, Tourn.; *Malesherbia*, Dombey; *Paropsia*, Du Petit-Thouars; *Deidamia*, Du Petit-Thouars; *Kolbia*, Pal. de Beauv. Le genre *Carica* paraît aussi devoir être placé dans cette famille. Jussieu y rapporte encore, mais avec doute, les genres : *Lagenula*, Lour.; *Hydnocarpus*, Gærtn.; *Gluta*, L.; *Mœrua*, Forsk.; *Modecca*, Rheede; *Zucca*, Comm. Trois de ces genres ont été placés par le professeur De Candolle dans des familles assez éloignées des Passiflorées, savoir : l'*Hydnocarpus*, près des *Sterculia*, à la fin des Byttnériacées; le *Gluta*, à la suite des Flacourtianées, et le *Mœrua* après les Capparidées.

PASSOURA. BOT. Le genre ainsi nommé par Aublet rentre dans le genre *Alsodeia*, de la famille des Violariées. *V.* ALSODAIE.

PASTEL. *Isatis.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliculeuse, L., caractérisé de la manière suivante par De Candolle (*System. Regn. vegetab.*, 2, p. 564) : calice dont les sépales sont égaux et étalés; corolle à pétales égaux et entiers; étamines ayant leurs filets tous libres et dépourvus de dents; ovaire aplati, surmonté d'un stigmate sessile; silicule oblongue ou plus rarement presque orbiculée, uniloculaire, plane, déprimée, subéreuse ou membrano-foliacée sur ses bords, entière, à deux valves à peine déhiscentes, carénées et plus ou moins ailées; graine solitaire (probablement par avortement d'un second ovule), oblongue et pendante, à cotylédons légèrement convexes et incombants.

Ce genre, l'un des plus naturels de toute la famille des Crucifères, était placé par Linné parmi les Siliqueuses, à cause de l'absence du style; néanmoins la plupart des auteurs systématiques, ne faisant attention qu'à la forme raccourcie du fruit, l'ont rangé au nombre des Siliculeuses. De Candolle en a fait le type de sa dixième tribu qu'il a nommée Isatidées ou Notorhizées-Nucamentacées. Il se compose d'environ dix-huit espèces qui pour la plupart croissent dans le bassin oriental de la Méditerranée, et dans les régions voisines du Caucase, de la mer Noire et de la mer Caspienne. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, dressées, rameuses, à tiges cylindriques, blanchâtres, garnies inférieurement de feuilles pétiolées, ovales ou oblongues, supérieurement de feuilles sessiles, sagittées à la base, toutes plus ou moins glauques, entières ou légèrement dentées; les fleurs sont nombreuses, petites, de couleur jaune, et disposées par grappes terminales, qui forment une panicule très-dense. De Candolle a partagé les espèces d'*Isatis* en deux sections, d'après la forme de la silicule; celle-ci est ovale ou orbiculée, bordée d'une large membrane foliacée, dans la première section; oblongue et comme subéreuse dans la seconde. Desvaux (Journ. de Botan., 3, p. 161) avait formé un genre de la première, sous le nom de *Sameraria*, qui a été conservé par De Candolle comme nom de section. Parmi les espèces qu'elle comprend, on remarque l'*Isatis Garcini*, De Cand. et Deless., *Icon. Select. Plant.*, 2, tab. 77. C'est le *Peltaria Garcini* de Burmann et Willdenow. L'*Isatis armena*, L., ou *Sameraria armena*, Desv., *loc. cit.*, tab. 25, f. 6, est une plante très-voisine de la précédente.

La seconde section est nombreuse en espèces qui ont entre elles beaucoup de conformité. De Candolle lui a imposé le nom de *Glastum*, l'un de ceux que les anciens donnaient à l'espèce la plus anciennement connue.

PASTEL TINCTORIAL. *Isatis tinctoria*, Lamk., Illustr., tab. 554, f. 1; vulgairement nommé Guède. Il a une racine dure et pivotante, qui produit une tige droite, lisse, haute de près d'un mètre, rameuse dans sa partie supérieure; les feuilles sont un peu glauques, les radicales pétiolées, les supérieures sessiles, prolongées à la base en deux oreillettes; les fleurs sont très nombreuses, soutenues sur des pédicelles filiformes et disposées en une panicule très-garnie; les silicules sont pendantes, très-glabres, acuminées à la base, très-obtuses et presque spatulées au sommet, environ trois fois plus longues que larges; elles noircissent ordinairement à la maturité. Cette plante croît dans les localités pierreuses de l'Europe australe et tempérée, depuis l'Espagne et la Sicile jusqu'aux confins de la mer Baltique. Elle varie selon la nature du terrain; ses feuilles deviennent plus larges par la culture; elles sont étroites et hérissées de quelques poils sur les individus qui croissent dans les localités pierreuses; enfin dans une variété, les silicules sont de la moitié plus petites, et noircissent davantage. L'usage des feuilles du Pastel tinctorial est connu depuis une époque assez reculée; dans le moyen âge, avant que l'Indigo des contrées tropicales fût apporté en Europe, le Pastel était la base d'une teinture bleue solide, et on en faisait un objet fort important de commerce et d'industrie. On le cultivait en grand, principalement dans le Languedoc, la Normandie, la Marche-d'Ancône en Italie, et la Thuringe en Allemagne. L'abondance et la qualité supérieure de l'Indigo exotique firent tomber cette branche d'industrie, et on n'employait plus le Pastel que pour

les teintures communes. Pendant les longues guerres de la révolution française et du règne de Napoléon, le commerce maritime ayant été complétement ruiné, on fut forcé de recourir aux substances indigènes pour remplacer les productions que les colonies fournissaient autrefois en abondance ; et grâces aux efforts des chimistes et des manufacturiers, on est parvenu à extraire du Pastel une matière presque absolument identique avec l'Indigo. Avant de faire connaître les procédés les plus simples pour obtenir cette matière colorante, il convient de dire quelques mots sur la culture de la plante.

Quoique le Pastel croisse spontanément dans le sol le plus ingrat, il est néanmoins avantageux, lorsqu'on se propose d'en extraire la substance colorante, de le semer dans une terre substantielle et profonde, ni argileuse ni trop humide. A cet effet, on laboure profondément et on fume convenablement la terrain avant l'hiver ; on lui fait subir un second labour, quelque temps avant les semailles, qui se font ordinairement au mois de février. Les Italiens sèment en automne et obtiennent ainsi une ou même deux récoltes de plus. On sème clair, et au mois d'avril, lorsque les pieds de Pastel ont acquis une certaine force, on les sarcle, et on les éclaircit en arrachant les plus faibles. Quand la végétation des feuilles est dans sa plus grande vigueur, c'est-à-dire à l'époque où elles ont pris une légère teinte violette sur les bords, on les coupe immédiatement sans attendre, comme on le faisait autrefois, que ces feuilles commencent à se faner et à jaunir ; on fait, pendant la belle saison, quatre ou cinq coupes de feuilles, selon la chaleur du climat et la fertilité du sol. On doit choisir, pour chaque récolte, un temps sec, et éviter l'humidité autant que possible, surtout l'humidité chaude, qui détermine promptement la fermentation des feuilles, à moins qu'on ne veuille en extraire immédiatement le principe colorant ; dans ce cas, on les met au fur et à mesure dans des paniers d'osier, afin de les plonger dans l'eau et de les laver pour enlever la poussière ou la terre qui pourrait y adhérer. Les feuilles de Pastel sont souvent sujettes à être rongées par plusieurs espèces d'Altises que les cultivateurs nomment Négrils ou Puces ; il n'y a d'autre moyen de détruire ces insectes que de répandre sur les feuilles, des cendres ou mieux de la Chaux vive. Elles sont aussi attaquées par des Cryptogames parasites, probablement du genre *Uredo;* pour empêcher la propagation de cette maladie, on arrache soigneusement les feuilles où se développent des sortes de pustules jaunes.

Lorsqu'on se propose d'extraire la matière colorante des feuilles de Pastel, on les place après qu'elles ont été bien nettoyées, par masses de trois ou quatre quintaux, dans un cuvier de bois, qui doit offrir une vaste capacité afin qu'elles ne soient pas trop pressées, et on y verse de l'eau pure jusqu'à ce que celle-ci les couvre de quelques pouces. On maintient la température du bain à douze ou quinze degrés du thermomètre de Réaumur. La fermentation est promptement déterminée, l'eau se colore en jaune, puis en jaune-verdâtre, et il se dégage des bulles d'abord blanchâtres, puis cuivreuses et bleuâtres. On reconnaît que la fermentation est à son terme (ce qui arrive, en été, au bout de dix huit à vingt heures), en essayant la liqueur avec de l'eau de Chaux ; elle prend alors une belle couleur verte, très-foncée, et l'on aperçoit en même temps des flocons de la même couleur. On soutire, au moyen d'un robinet, toute la liqueur ; on la reçoit dans un euvier du double plus grand que le premier, et on recouvre celui ci d'une toile. On y verse par portions de l'eau de Chaux ; le mélange se trouble et se colore en vert foncé, par la précipitation du principe colorant uni à une matière jaune. Dès que le précipité est achevé, on décante la liqueur et on verse sur le dépôt de l'Acide hydrochlorique ou de l'Acide sulfurique très-étendu d'eau. Cet Acide enlève non-seulement les parties de Chaux qui pourraient être mêlées au dépôt, mais encore fait disparaître le principe jaunâtre ; il ne reste alors que la substance bleue qu'on lave avec de l'eau pure. On laisse déposer de nouveau ; on décante l'eau et on opère la dessiccation du dépôt dans des filtres coniques de toile, revêtus intérieurement de papier brouillard ; puis, lorsqu'il a acquis la consistance d'une pâte molle, on le place dans de petits baquets de bois blanc que l'on porte dans un séchoir où la température est entretenue à environ trente degrés. Avant qu'il soit entièrement sec, on le divise par petits pains, et en cet état on peut le livrer au commerce.

Ces manipulations sont encore trop nombreuses, et les produits trop minimes pour que la fabrication de l'Indigo du Pastel puisse offrir des bénéfices en temps de paix. Néanmoins la culture du Pastel n'est pas abandonnée dans certaines provinces, parce qu'on l'emploie dans la teinture conjointement avec l'Indigo du commerce ; il est particulièrement en usage dans le procédé que les teinturiers nomment pour cette raison cuve à Pastel. Il paraît que le Pastel agit non-seulement comme corps désoxigénant, mais encore qu'il contribue, par sa qualité tinctoriale, à augmenter et à fixer la belle couleur de l'Indigo. Voici la manière de préparer ce Pastel pour les teinturiers : on réduit les feuilles en une pâte presque homogène au moyen d'un moulin assez semblable aux moulins à huile, c'est-à-dire formé d'une meule placée de champ et tournant dans une ornière ou auge circulaire, autour d'un axe perpendiculaire. On tasse cette pâte avec une pelle, ou on en fait des piles que l'on place sous un hangar aéré. Bientôt la fermentation s'établit, le *Pastel en piles* devient bleuâtre et se recouvre d'une croûte noirâtre, qui se fendille, mais dont on a soin de fermer les crevasses, au fur et à mesure qu'elles se forment, avec de la pâte molle ; sans cela le Pastel se trouverait rempli de petits vers qui en altéreraient beaucoup la qualité. Au bout de quelque temps (quinze jours environ), on ouvre la masse, on pétrit la croûte avec les mains pour l'incorporer dans le reste de la pâte, et on en forme des boules du poids d'une livre, auxquelles on donne, dans des moules, une forme allongée. On fait ensuite dessécher convenablement ces sortes de pains, à l'ombre et à l'abri de l'humidité atmosphérique.

PASTENADE ET PASTENAGUE. BOT. Noms vulgaires du Panais cultivé.

PASTENAGUE. POIS. Espèce du genre Raie, *Raia*

*Pastinaca*, L., type du sous-genre *Trygon* d'Adanson. *V.* Raia.

PASTÈQUE. bot. Espèce du genre Courge. *V.* ce mot.

PASTEUR. *Nomeus.* pois. Ce genre de Poissons acanthoptérygiens a été formé par Cuvier aux dépens des Gobies, parmi lesquelles les espèces qui le composent avaient été confondues. On distingue ces espèces qui, du reste, ont de grands rapports avec les Sérioles, en ce que leurs nageoires ventrales sont extrêmement grandes et larges, attachées à l'abdomen par leur bord interne, ce qui donne à ces Poissons un caractère particulier. Ce sont des Poissons des mers d'Amérique.

Pasteur tacheté. *Nomeus maculatus*, Benn. Il est d'un gris argenté, avec une large bande noire sur le dos; la nageoire dorsale et les flancs sont tachetés de noir; les nageoires ventrales sont entièrement noires. d. 10,28, a. 27, p. 20, v. $\frac{1}{5}$, c. 19.

PASTINACA. bot. *V.* Panais.

PASTISSON. bot. Synonyme vulgaire de *Cucurbita Melopepo*. *V.* Courge.

PASTOR. ois. (Temminck.) Synonyme de Martin. *V.* ce mot.

PASYTHÉE. *Pasythea.* polyp. Genre de l'ordre des Sertulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier phytoïde, un peu rameux, articulé; cellules ternées ou verticillées, sessiles ou pédicellées à chaque articulation. Lamouroux a réuni dans ce genre deux petits Polypiers fort élégants, mais, comme il l'observe lui-même, qui n'ont que peu d'analogie entre eux. Celui qu'il nomme *Pasythea tulipifera* serait mieux placé dans l'ordre des Cellariées, à cause de la nature de sa substance qui est plus calcaire que cornée; le *Pasythea quadridentata*, par une raison contraire, doit rester parmi les Sertulariées dans le voisinage du genre Dynamène du même auteur. C'est à peu près ainsi qu'en a jugé Lamarck, puisqu'il a fait de la première de ces espèces, un genre voisin des Cellaires, sous le nom de *Liriozoa*, et qu'il a laissé l'autre parmi ses Sertulaires, quoique les cellules réunies quatre à quatre dans chaque articulation, doivent distinguer cette espèce des véritables Sertulaires. Les Pasythées se trouvent dans l'Océan atlantique, sur les *Sargassum natans* et *baccifer*.

PATA. ois. Synonyme vulgaire de Grue cendrée. *V.* Grue.

PATABÉE. *Patabea.* bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Aublet (Guian., 1, p. 2, tab. 43), adopté par Lamarck, Jussieu et Kunth qui lui ont assigné pour caractères essentiels : fleurs réunies en tête, séparées chacune par de grandes bractées colorées; chaque capitule entouré d'écailles; calice dont le limbe est libre, à quatre ou cinq dents; corolle infundibuliforme, velue à son entrée, découpée peu profondément en quatre segments aigus, réguliers et étalés; quatre ou cinq étamines non saillantes; ovaire surmonté d'un style portant un stigmate bifide; fruit peu connu, probablement et selon Kunth, analogue à celui des *Psychotria*, conséquemment biloculaire et disperme. Ce genre a été placé par les auteurs systématiques dans la Tétrandrie Monogynie, L., quoique le plus souvent les fleurs soient pentandres.

Patabée écarlate. *Patabea coccinea*, Aubl. C'est un arbrisseau de quatre à cinq pieds de haut, dont la tige est droite, les branches étalées, divisées en rameaux opposés et noueux, garnis à chaque nodosité de deux feuilles opposées, lisses, très-fermes, ovales, acuminées, portées sur de courts pétioles, à la base desquels sont deux stipules oblongues et aiguës. Les fleurs sont axillaires et rouges. Cette plante croît dans les grandes forêts de la Guiane. Une seconde espèce a été décrite par Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æquin.*, 3, p. 375) sous le nom de *Patabea alba*, arbrisseau qui croît sur les bords de l'Orénoque près de Maypures et de San-Fernando. Jussieu lui assigne encore comme congénère le *Lonicera bubalina* de Linné fils.

PATAGON. ois. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

PATAGON. conch. Synonyme vulgaire de Lime des sables.

PATAGONE. bot. Même chose que Boerhaavie. *V.* ce mot.

PATAGONICA. bot. (Adanson.) Synonyme de Patagonule. *V.* ce mot.

PATAGONIUM. bot. Ce nom générique, proposé par Schrank, n'a été conservé par De Candolle que comme nom de section du genre *Adesmia*. *V.* ce mot.

PATAGONULE. *Patagonula.* bot. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, et réuni au genre *Cordia* par Aiton, ainsi que par la plupart des auteurs modernes. La nature de son fruit, que l'on a décrit comme capsulaire, avait déterminé Linné à en faire un genre distinct du *Cordia*; mais, du reste, c'est à peu près la même organisation. Il était fondé sur un arbrisseau de l'Amérique méridionale, *Patagonula Americana*, Lamk., Illustr., tab. 96, qui a le port d'un Alaterne, et qui ne s'élève qu'à une hauteur médiocre. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, simples, ovales-lancéolées, dentées en scie, excepté vers le sommet. Les fleurs de cet arbrisseau forment des corymbes aux extrémités des rameaux.

PATAGUA. bot. *V.* Crinodendre.

PATALOS. bot. (Gouan.) L'un des synonymes vulgaires d'*Helianthus annuus*.

PATANIA. bot. Le genre institué sous ce nom par Presl, a été réuni au genre *Dicksonia* de l'Héritier, dont il forme une section. *V.* Dicksonie.

PATAOUA ou PATAVOUA. bot. Aublet a mentionné, sous ce nom vulgaire à la Guiane, un grand Palmier des déserts, dont le fruit, de la grosseur d'un petit œuf de Poule, est recouvert d'un brou qui se mange après qu'on l'a fait cuire avec du sel dans l'eau; on en extrait aussi une huile employée dans la cuisine.

PATAROLA. bot. (*Hépatiques.*) Avant de donner un nouveau nom au genre nommé *Candollea* par Raddi, nom qu'on ne peut admettre, puisqu'il existe déjà un autre genre *Candollea*, il faudrait discuter si le genre créé par Raddi mérite d'être adopté; c'est ce qui ne paraît nullement probable, car la plupart des divisions élevées au rang de genres, par ce savant, sont fondées sur des caractères trop légers pour qu'on puisse se décider à diviser ainsi un des genres les plus naturels de la Cryptogamie. *V.* Jungermanne.

PATAS. MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

PATATE. BOT. Ce mot désigna dans l'origine un Liseron; depuis il a été improprement étendu à la Pomme de terre.

PATATRITZ. OIS. Synonyme vulgaire de Proyer. *V.* BRUANT.

PATCHOULY. BOT. Nom donné à une plante très-aromatique, apportée de l'île de Mascareigne, et que l'on croit être le *Plectranthus graveolens*, R. Br. Cette plante est employée à écarter les insectes des pelleteries et des tissus préparés avec des matières animales.

PATE. CONCH. Nom vulgaire et marchand de la Came gauche de Bruguière.

PATELLA. MOLL. *V.* PATELLE.

PATELLA. BOT. Le genre de Champignons formé sous ce nom, par Chevalier, dans sa Flore des environs de Paris, ne diffère pas du genre *Lecouidion* d'Endlicher.

PATELLAIRE. *Patellaria*. BOT. (*Lichens*.) Hoffmann est le fondateur de ce genre qui a été soumis à de nombreux changements, depuis l'époque de sa création; il a été tour à tour admis et repoussé par les auteurs: Acharius en a formé les genres *Lecanora* et *Lecidea*, aujourd'hui démembrés. De Candolle a conservé ce genre; mais Fries et Eschweiler l'ont rejeté. Meyer a fondé un genre *Patellaria*, qui n'est ni celui d'Hoffmann ni celui de De Candolle; il y fait entrer des *Lecanora* et des *Lecidea*, quelques *Collema*, des *Beomyces* et le genre *Myriotrema*. Voici les caractères de ce genre: sporocarpes patelliformes ou hémisphériques; lame proligère, céracée ou cornée (colorée), libre; point de marge propre; celle qu'on croit y découvrir, est formée par le thalle; spores formés dans la substance du disque. *V.* LÉCANORE et LÉCIDÉE.

PATELLARIA. BOT. (*Champignons*.) Fries a séparé sous ce nom quelques espèces de Peizes, qui lui paraissent devoir former un genre particulier, qu'il caractérise ainsi: Champignons en forme de cupule presque plane, patelliforme, munie d'un rebord, ayant le disque presque pulvérulent; séminules renfermées dans des thèques contiguës et non entremêlées de paraphyses ou thèques avortées. C'est ce dernier caractère qui les distingue essentiellement des Peizes, suivant l'auteur qui vient d'être cité. Les espèces, au nombre de six, sont petites, sessiles ou à peine stipitées; elles croissent sur le bois, sur les feuilles mortes ou sur les fumiers. Les espèces les plus anciennement connues sont: les *Peziza corioceo*, Bull., tab. 438, fig. 1, et *Peziza Patellaria*, Persoon, Syn. Cette dernière surtout est très-commune sur les bois morts.

PATELLE. *Patella*. MOLL. Genre de Gastéropodes cyclobranches, que l'on peut caractériser de la manière suivante: animal ovalaire ou circulaire, conique en dessus, plan en dessous et pourvu d'un large pied ovale ou rond, épais, dépassé dans toute sa circonférence par les bords du manteau, qui sont plus ou moins frangés; tête distincte, portant deux tentacules coniques, contractiles; yeux sessiles à leur base externe; branchies formées par une série complète de plis membraneux, verticaux, dans la ligne de jonction du manteau avec le pied. Coquille conique, ovale ou circulaire, symétrique, à sommet droit ou recourbé en avant; cavité simple, offrant une impression musculaire, symétrique, en fer à cheval, dont l'écartement est en avant; bord horizontal et complet. L'anatomie des Patelles est aujourd'hui bien connue. On peut consulter ce qu'en ont dit Cuvier et Blainville. Quant à leurs mœurs, on ne les connaît qu'imparfaitement; il paraît que les animaux de ce genre sont complétement hermaphrodites comme les Mollusques acéphalés; mais on ignore de quelle manière ils pondent leurs œufs, si les petits sortent vivants du corps de la mère, ou sont rejetés un à un ou en masse. Ils vivent sur les rochers qui sont quelquefois découverts aux basses marées. Ils adoptent une place qui leur convient, et ils y retournent lorsqu'ils l'ont quittée quelques moments; c'est ce qui explique pourquoi ceux qui vivent sur des rochers de Craie, y creusent leur place à quelques lignes de profondeur. C'est à d'Orbigny que l'on doit ces curieuses observations. Si on veut enlever les Patelles du rocher où elles sont posées, il faut le faire brusquement; car, si elles sont averties par le moindre choc, elles s'attachent avec leur pied qui fait la ventouse, avec tant de force, que l'on casse plutôt la coquille qu'on ne l'en arrache. Elles marchent fort lentement, et l'on s'en aperçoit moins au mouvement qu'au bord de la coquille qui est soulevée, et aux tentacules dont on voit une petite partie dépasser ce même bord. Ce genre, très-abondant, se trouve dans toutes les mers. Ce sont les mers méridionales qui en offrent, et le plus abondamment, et les plus grandes, et les plus riches en couleurs. Rassemblées surtout dans les lieux où croissent les plantes marines, elles semblent s'en nourrir, comme le fait présumer aussi la structure de l'appareil dentaire. On n'en a cependant pas la certitude.

PATELLE A HUIT RAYONS. *Patella octoradiata*, Lin.; Mart., Conch., t. 1, tab. 10, fig. 82, 83. Coquille petite, épaisse, déprimée, ovale, à sommet subcentral, peu marqué, duquel partent huit grosses côtes ou rayons. Couleur blanche en dessus, d'un blanc verdâtre en dessous. On le trouve dans l'archipel des Antilles et dans d'autres îles de l'Amérique méridionale.

† Espèces ovalaires ou arrondies, à sommet central ou subcentral, jamais incliné vers le bord.

α Espèces à côtes; le bord découpé en étoile.

PATELLE EN ÉTOILE. *Patella saccharina*, L., Gmel., n° 19; Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 326, n° 7; *Astrolepas*, D'Argenv., Conchyl., tab. 2, fig. N; Favanne, Conch., tab. 2, fig. F, 2, 3; Lister, Conchyl., tab. 532, fig. 10; Martini, Conchyl., tab. 9, fig. 76. Coquille déprimée, épaisse, ayant sept grosses côtes arrondies qui, dépassant le bord, le découpent assez profondément en sept; elle est ordinairement blanche en dedans, et d'un gris verdâtre en dehors; elle varie d'après les localités; elle prend des côtes intermédiaires et quelquefois des stries; se couvre de taches brunes sur un fond blanc et à l'intérieur; la place de l'animal est tachée de points noirs ou bruns.

β Espèces arrondies, à côtes ou à stries nombreuses; le bord non découpé.

PATELLE ROSE. *Patella Umbella*, L., Gmel., n° 71; Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 327, n° 15; Lister, Conchyl., tab. 538, fig. 21; Mart., Conch., t. I, tab. 8,

fig. 63. Coquille conique, aplatie, à sommet subcentral; il en part un grand nombre de côtes rayonnantes qui, aboutissant à la circonférence, festonnent légèrement le bord qui est fort mince, ainsi que le reste de la coquille; elle est diaphane, rose, rayonnée de blanc; en dedans, le centre offre une tache blanche, qui indique l'endroit occupé par le dos de l'animal. Cette Patelle, assez commune dans les collections, offre quelques variétés. Elle vient des côtes d'Afrique; on pense que c'est elle qu'Adanson a décrite sous le nom de Libot.

γ Espèces lisses ou presque lisses.

PATELLE ÉCAILLE DE TORTUE. *Patella testudinaria*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 329, n° 1; L., Gmel., n° 134; d'Argenville, Conchyl., tab. 2, fig. P; Favanne, Conchyl., tab. 1, fig. Q; Martini, Conchyl., t. I, tab. 6, fig. 45 à 48. Grande et belle Coquille, presque lisse; quand elle est polie, elle présente sur un fond jaune d'écaille des taches irrégulières d'un beau brun; elle est épaisse et d'une nacre argentée à l'intérieur.

†† Espèces ovalaires, rétrécies en avant.

PATELLE EN CUILLER. *Patella cochlear*, L., Gmel., n° 155; Lamk., *loc. cit.*, n° 22; Knorr, Vergn., 2, tab. 20, fig. 3; Born, *Mus. Cæs. Vind.*, tab. 18, fig. 3; Favanne, Conchyl., tab. 79, fig. B. La forme singulière de cette Coquille la distingue au premier aspect de toutes les autres; sa partie antérieure se trouve subitement rétrécie, de sorte que, dans son ensemble, cette Coquille est bilobée; le sommet est central; il en part un assez grand nombre de côtes obtuses, rayonnantes, qui se dirigent vers le bord.

PATELLITES. MOLL. On a quelquefois donné ce nom aux Patelles fossiles et à d'autres Coquilles que l'on confondait dans le genre Patelle de Linné.

PATELLOIDES. *Patelloidea*. MOLL. C'est ainsi que Blainville nomme la troisième famille de son ordre des Monopleurobranches qu'il caractérise ainsi : corps déprimé, aplati, couvert par une large coquille extérieure, non symétrique et patelloïde. Trois genres sont rangés dans cette famille : ce sont les Ombrelles, les Siphonaires et les Tylodines. *V.* ces mots.

PATELLULE. *Patellula*. BOT. (*Lichens.*) On donne ce nom à une apothécie ou organe carpomorphe des Lichens; il est sessile, arrondi, disciforme, plan, ou légèrement creusé, dépourvu de marge propre et incolore. Les Lécanorées, qui renferment les genres *Lecanora*, *Lecidea*, *Urceolaria*, *Echinoplaca* et *Myriotrema*, montrent cette sorte d'apothécie qui diffère peu de la scutelle.

PATENOTIER ou PATENOTRIER. BOT. Noms vulgaires du Staphylier. *V.* ce mot.

PATENOTRE. OIS. *V.* CHAPELET DE SAINTE-HÉLÈNE.

PATERNOSTER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Canna Indica*, dont les graines servent à faire des chapelets.

PATERSONIE. *Patersonia*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 303) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe pétaloïde, hypocratériforme, régulier, dont le tube est grêle, le limbe à six divisions profondes : les intérieures très-petites; étamines à filets connés; style capillaire, ordinairement renflé au sommet; trois stigmates en forme de lames et indivis; capsule prismatique; graines nombreuses, attachées tantôt à l'angle interne de chaque loge, tantôt à une colonne centrale, formée par la réunion des cloisons. Ce genre est le même que le *Genosiris* de Labillardière qui a l'antériorité, mais dont les caractères étaient fort différents. Malgré l'inexactitude des caractères du *Genosiris*, il est fâcheux que R. Brown ait créé un autre nom générique, car on flottera incertain si l'on ne doit pas adopter de préférence celui qui a été proposé le premier. L'auteur du *Patersonia* en a décrit sept espèces qui habitent toutes la Nouvelle-Hollande, principalement aux environs du Port-Jackson. Il cite comme synonymie de son *Patersonia glauca*, le *Genosiris frangilis*, Labill., *Nov.-Holl.*, 1, p. 13, tab. 9. Une autre espèce, *Patersonia sericea*, est figurée dans le *Botanical Magazine*, n° 1041. Ce sont des plantes vivaces, dont les racines sont fibreuses. Tiges simples, très-courtes, quelquefois rameuses; feuilles ensiformes; hampe simple, sans bractées; fleurs belles, à anthères et à stigmates jaunes, très-fugaces, de couleur bleue. Chacune des fleurs est enveloppée dans une petite spathe, et leur ensemble est contenu dans une spathe commune, à deux valves.

Walter, dans sa Flore de Caroline, avait établi un genre *Patersonia*, adopté par Gmelin, mais qui ne diffère pas du *Ruellia*. *V.* ce mot.

PATIENCE. *Rumex*. BOT. Genre de la famille des Polygonées et de l'Hexandrie Trigynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : périgone ou calice turbiné à sa base, formé de deux lames : l'une extérieure, foliacée, l'autre intérieure, pétaloïde, sinueuse ou glanduleuse sur les bords, et persistante; chacune partagée très-profondément en trois segments; six étamines; ovaire surmonté de trois stigmates rameux et glandulaires; akène triangulaire, enveloppé par le périgone intérieur qui a pris beaucoup d'accroissement. Ce genre est voisin du genre Renouée (*Polygonum*), dont il se distingue par le nombre de ses parties et par ses stigmates rameux; il se rapproche aussi des Rhubarbes (*Rheum*) par plusieurs caractères et par le port des espèces qui le composent; c'est encore le nombre des parties, ainsi que la forme des stigmates des *Rheum*, qui distinguent ce dernier genre des *Rumex*. *V.* RHUBARBE. Necker en avait séparé le *Rumex spinosus*, L., sous le nom générique d'*Emex*, mais ce nouveau genre avait subi le sort de la plupart de ceux dont Necker avait été créateur avec tant de prodigalité. Le genre *Oxyria* de Hill, formé sur le *Rumex digynus*, L., avait aussi été oublié jusqu'à ce qu'en ces derniers temps R. Brown (*Chlor. Melvill.*, p. 23) eut prouvé qu'il méritait d'être rétabli. *V.* OXYRIA.

Campdera, botaniste espagnol, à qui l'on doit une bonne Monographie des *Rumex*, publiée en 1819, a aussi adopté les genres *Emex* et *Oxyria*. Cet auteur a partagé en trois groupes les soixante-douze espèces de *Rumex* qu'il a décrites.

Le premier, sous le nom de *Lapathum*, est essentiellement caractérisé par son calicule qui naît de l'articulation du pédicelle, et dont les parties ou sépalules ne sont pas réfléchies naturellement, et par les styles

fibres. Il se compose d'environ trente-cinq espèces qui sont des plantes herbacées, croissant dans les lieux gras et humides de presque toutes les contrées du globe. Parmi ces espèces, on peut citer comme plantes remarquables à cause de leurs usages médicaux, les *Rumex Patientia, aquaticus, crispus, obtusifolius, acutus, sanguineus*, etc.

PATIENCE DES JARDINS. *Rumex Patientia*, L. Ses racines sont longues, fibreuses, épaisses, brunâtres en dehors, jaunâtres à l'intérieur. La tige est haute de quatre à cinq pieds, cylindrique, cannelée, ramifiée dans sa partie supérieure. Les feuilles inférieures sont allongées, aiguës, sagittées; les supérieures ovales-allongées, très-grandes, terminées en pointe, un peu ondulées sur les bords. Les fleurs sont verdâtres et forment des grappes paniculées au sommet des ramifications de la tige. La racine de Patience a une odeur particulière, une saveur amère et acerbe. D'après les recherches de Deyeux, elle contient du soufre libre et de l'amidon. Sa décoction (à la dose d'une à deux onces pour deux livres d'eau) est astringente et tonique; on l'emploie fréquemment contre les maladies de la peau, et surtout contre la gale.

Le deuxième groupe a reçu de Campdera le nom de *Rumastrum*. Il ne renferme que trois espèces peu dignes d'attention, qui ont le port des *Lapathum*, mais qui offrent les caractères de la fructification à peu près semblables à ceux du groupe suivant.

Le troisième groupe, *Acetosa*, est caractérisé par son calicule naissant loin de l'articulation du pédicelle, et dont les sépalules sont souvent réfléchis naturellement; enfin par les styles soudés supérieurement aux angles de l'ovaire. Il se compose d'environ trente-cinq espèces, qui sont des plantes herbacées, et qui pour la plupart croissent dans les lieux arénacés, secs et pierreux des montagnes.

PATIENCE ACIDE ou OSEILLE DES JARDINS. *Rumex acetosa*, L. Cette espèce est commune dans les prairies et dans les bois; on la cultive en grand dans tous les jardins pour ses usages culinaires. Sa racine est vivace, rampante et d'un rouge brun; elle donne naissance à une tige herbacée, dressée, haute d'un pied et plus, glabre et cannelée longitudinalement. Les feuilles radicales sont pétiolées, molles, ovales, très-obtuses et sagittées; celles de la tige sont embrassantes et aiguës. Les fleurs sont petites, verdâtres, un peu rougeâtres sur les bords, et disposées en une panicule terminale. La racine d'Oseille est inodore et d'une saveur astringente; on l'employait autrefois en décoction comme rafraîchissante. Les feuilles, de même que celles de plusieurs autres espèces voisines (*Rumex scutatus, acetosella*, etc.), ont une saveur acidule; assez agréables, elles sont journellement usitées comme aliment.

PATILLA. BOT. (*Champignons*.) Adanson avait donné ce nom à un genre de Champignons auquel il rapporte les *Agaricum*, pl. 66, fig. 2, 4, de Micheli, qui représentent deux espèces de *Thelephora*, d'où on peut conclure que ce genre d'Adanson correspondait au genre *Thelephora* de Persoon ou *Auricularia* de Bulliard. *V.* THÉLÉPHORE.

PATIME. *Patima*. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 1, p. 197, tab. 77) a décrit et figuré sous le nom de *Patima Guianensis*, une plante qui forme le type d'un genre de la famille des Rubiacées, mais dont les caractères sont très-incomplets. En effet, on ignore la structure de la corolle, des étamines et du stigmate. Le calice a son limbe entier, à cinq angles obtus; le fruit est une baie pisiforme adhérente au calice et couronnée par le limbe de celui-ci, à quatre ou six loges renfermant plusieurs graines éparses dans une pulpe.

PATIME DE LA GUIANE. *Patima Guianensis*. C'est une plante herbacée, dont les tiges, hautes d'environ un mètre, sont tendres, creuses, et garnies de feuilles opposées, pétiolées, lisses, molles, ovales, entières, très-longues, et accompagnées de stipules interpétiolaires. Les fleurs sont pédonculées et solitaires dans les aisselles des feuilles.

PATIRA. MAM. Laborde et ensuite Buffon ont désigné sous ce nom une espèce de Cochon qui ne semble pas différer essentiellement du Pécari à collier. *V.* COCHON.

PATIRICH. OIS. Espèce du genre Gnêpier. *V.* ce mot.

PATISSON. BOT. Même chose que Pastisson. *V.* ce mot.

PATMA. BOT. Espèce du genre *Rafflesia*, découverte dans l'île de Java, par le docteur Blume. *V.* RAFFLÉSIE.

PATRE. OIS. Espèce du genre Traquet. *V.* ce mot. On a aussi donné ce nom à un Pluvier.

PATRINIE. *Patrinia*. BOT. Jussieu a proposé ce nom pour un genre qu'il a établi dans la famille des Valérianées, et qui a pour type la *Valeriana Sibirica*, L. Les caractères de ce genre peuvent être ainsi établis : la corolle est presque campanulée, un peu oblique, à cinq lobes inégaux et arrondis; les étamines, au nombre de quatre, sont saillantes hors de la corolle; le style, de la même longueur que les étamines, se termine par un stigmate à peine trilobé; l'ovaire est à trois loges, savoir : deux postérieures constamment vides, et une antérieure un peu gibbeuse à son sommet, portant un seul ovule pendant de l'axe interne, un peu au-dessous de la partie supérieure. Son fruit est une capsule indéhiscente, bordée à son sommet par le limbe calicinal entier et peu saillant.

PATRINIE DE SIBÉRIE. *Patrinia Sibirica*, Juss.; *Valeriana Sibirica*, L., ou *Fedia Sibirica*, Vahl, Enum. Ses tiges sont cylindriques, fistuleuses, presque glabres, d'environ un pied d'élévation; les feuilles sont opposées, pétiolées : les radicales presque lyrées, les supérieures sessiles et pinnatifides. Les fleurs sont jaunes, disposées en corymbe terminal.

Dans sa Flore du Népaul (p. 159), Don a fait un genre *Patrinia* du *Nardus Indica*, des anciens botanistes. *V.* NARDOSTACHYDE ou JATAMANS.

Le nom de *Patrinia* a été encore employé par Raffinesque pour désigner un genre de Légumineuses, établi sur une espèce de *Sophora* de l'Amérique septentrionale, que Nuttal a nommée *Sophora sericea*, et dont Pursh avait fait une Astragale. Quoique plusieurs motifs semblent faire croire que ce genre est réel, on ne peut néanmoins l'admettre et encore moins le nom générique que Raffinesque lui a imposé, attendu le peu de notions exactes que l'on a sur la plante qui la constitue, attendu surtout l'existence du genre *Patrinia*

de Jussieu. De Candolle le conserve parmi les *Saphora*, et le place à la suite de la seconde section qu'il nomme *Pseudosophora*, c'est-à dire celle qui a les étamines un peu éeunies; caractère qui semble approcher cette plante des Astragales. *V.* Sophoze.

PATRISIE. *Patrisia.* bot Richard a établi sous ce nom un genre de plantes de la Guiane (Act. Soc. d'Hist. nat., p. 3). Le même genre, qui avait été communiqué à Vahl sous ce nom, fut publié par lui dans ses *Eclogæ*, sous le nom de *Ryania*. D'un autre cdté, Kunth (*in Humb. Nor. Gen. et Spec.*, 5, p. 357) a adopté le nom de *Patrisia*, et a fait connaltee deux espèces nouvelles de ce genre, qu'il range dans sa famille des Bixinées. Dans le premire volume du *Prodromus Systemotis*, le professeur De Candolle adopte à la fois les noms de *Ryonia* et de *Patrisio*, réservant le premiee pour l'espèce décrite par le professeur Richard sous le nom de *Patrisia pyrifera, loc. cit.*, et par Vahl sous celui de *Ryania speciosa*, et oppliquant celui de *Patrisia* poue les espèces décrites par Kunth. Mais les caractères que ce botaniste donne pour distinguer ces deux genres ne paraissent pas de nature à faire considérer ceux-ci comme différents. En effet, il admet dans le *Ryania* un uecéole pétaloïde environnant l'ovaire à sa base, et poue fruit une baie, et dans le *Patriaia* point d'urcéole et pour fruit une capsule déhiscente en trois ou cinq valves. Mais, d'abord, le fruit du *Ryania* n'est point une baie; il est coriace, épais, et à sa parfaite maturité il se rompt en deux et quelquefois en quatre valves; ainsi aucune différence entre ces deux genres relativement à leur fruit. Il reste donc l'urcéole au disque qui existe dans le *Ryania* et manque dans le *Patrisia*, selon le professeur de Genève. Mais dans les descriptions très-détailléés que donne le professeur Kunth des deux espèces nouvelles qu'il rapporte à ce genre, il mentianne et décrit le disque urcéolé avec détail. Il résulte donc de là que cet organe existe aussi bien dans le *Patrisia* de De Candolle que dans son *Ryania*, et que pae conséquent ces deux genres ne différant réellement pas, il convient de les réunir sous le nom de *Patrisia*. Voici les caractères de ce genre : le calice est à cinq divisions très profondes, colorées surtout à leur face interne, égales, se recouvrant latéralement pae un de leurs côtés avant l'épanouissement. Poiot de corolle; les étamines sont très-nombreuses et hypogynes; leurs filets sont grêles et libres; leurs anthères linéaires, dressées, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, rétréci et comme stipité à sa base, où il est environné par une sorte de disque hypogyne, coloré, urcéolé. Coupé transversalement, cet ovaire présente une seule loge, contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à cinq ou dix trophospermes longitudinaux et pariétaux. Le style est tout à fait simple, indivis et portant un stigmate également simple (*Patrisia pyrifera*, Rich.), ou divisé à son sommet en quatre ou cinq lanières portant chacune un très-petit stigmate, d'après Kunth. Le fruit est globuleux, coriace, subéreux, à une seule loge, s'ouvrant quelquefois d'une manière irégulièee en plusieurs valves. Les graines sont attachées à cinq ou dix trophospermes pariétaux; elles sont très-nombreuses, ovoïdes, enveloppées en partie d'une matière pulpeuse. L'embryon est renfermé dans un endosperme charnu.

Ce geore se compose de cinq espèces : trois sont originaires de Cayenne et deux des Missions de l'Orénoque. Ce sont des arbres recouverts d'un duvet à poils souvent étoilés, à feuilles alternes et entières, munies à leur base de deux stipules adnées au pétiole. Les fleurs sont assez grandes, pédonculées, axillaires, solitaires ou géminées. Ce genre a été placé par Kunth dans sa nouvelle famille des Bixinées; De Candolle le cange dans la famille des Flacourtianées, où il forme une tribu sous le nom de Patrisiées.

PATRISIÉES. bot. *V.* Patrisia.

PATROBE. *Patrobus.* ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Megerle qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, composées d'articles allongés, cylindriques, dont le premier plus gros, le deuxième très-court; palpes saillantes, d'égale longueur, avec leur dernier article allongé, cylindrique et tronqué; mandibules assez courtes, arquées, aiguës; tête triangulaire, rétrécie postérieurement; yeux gros; corselet cordiforme, aplati et rétréci par derrière; élytres presque planes, en ovale allongé; pattes longues, assez fortes; les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

Patrobe accipède. *Patrobus rufipes*, Meg. Il est brun, avec les palpes, l'abdomen et les pattes d'un rouge ferrugineux; le labre, les antennes, le dessus du corselet et la poitrine sont d'un brun roussâtre; les élytres sont marquées de huit stries, dont les troisième et quatrième, les sixième et septième se réunissent deux à deux : trois points enfoncés entre la deuxième et la troisième, et une ligne de points entre la huitième et le bord. Taille, quatre lignes. Europe.

PATROCLE. *Patrocles.* moll. Genre que Montfort a établi sur une Coquille multiloculaire, microscopique, placée par Blainville et Férussac, dans le genre Lenticuline, et par d'Orbigny dans son genre Robuline. *V.* ce mot.

PATTARA. bot. (Adanson.) *V.* Basaal.

PATTE. zool. bot. Ce mot qui signifie proprement les membres locomoteurs dans les animaux, a été employé vulgairement à plusieurs désignations en histoire naturelle; ainsi l'on a appelé :

Patte d'Araignée (Bot.), la Nigelle.

Patte de Crapaud (Moll.), le *Murex hamosus*.

Patte étendue (Ins.), le *Bombix pudibunda*, L.

Patte de Lapin (Bot.), l'Orpin velu et le Trèfle des champs.

Patte de Lièvre (Bot.), un Plantain et le Trèfle rouge.

Patte de Lion (Bot.), l'Alchémille et le *Filago Leontopodium*.

Patte de Lion brulée (Moll.), le *Murex neritoideus*, L.

Patte de Loup (Bot.), le Lycope vulgaire.

Patte d'Oie (Moll.), une espèce de Rostellaire et le *Strombus Pes-Pelicani*; (Bot.) les espèces les plus vulgaires de Chénopodes.

Patte de Griffon (Bot.), l'*Helleborus fœtidus*.

Patte d'Ours (Bot.), l'*Acanthus mollis*.

Patte Pelue (Ins.), la Calandre du Blé, etc.

PATURIN. *Poa*. bot. Ce genre, de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., considéré comme la plupart des auteurs l'ont adopté, se compose d'une grande quantité d'espèces dont l'organisation florale offre de si nombreuses modifications, qu'il est difficile de lui assigner des caractères bien tranchés. Voici ceux qui résultent de l'examen comparatif de la plupart des espèces : lépicène à deux valves inégales, mutiques, plus courtes que chacune des petites fleurs; épillets composés chacun d'un nombre variable, souvent assez considérable, de petites fleurs (deux à vingt) distiques, ovales ou oblongues, à valves ou glumes légèrement concaves, comprimées, ovales, un peu aiguës et ordinairement mutiques; dans quelques espèces exotiques, la glume inférieure est, selon Raspail, surmontée d'une petite arête placée presque au sommet, et la glume supérieure est bifide au sommet, à nervures hispides; trois étamines, à anthères jaunâtres; deux petites écailles ou paillettes hypogynes, obtuses; ovaire glabre, presque rond, surmonté de deux styles courts, portant des stigmates rameux; caryopse oblongue, acuminée, sillonnée d'un côté, et adhérente aux glumes. Par ces caractères, le genre *Poa* se nuance avec plusieurs genres voisins, et surtout avec le *Briza* et le *Festuca*. Il diffère essentiellement des *Briza* en ce que les valves de la glume ne sont point autant concaves ou cordiformes, et qu'elles sont au contraire très-comprimées ou planes. On le distingue du *Festuca*, en ce que les valves n'ont point d'arête terminale et qu'elles ne sont pas aussi étroites, allongées, et subulées qu'on les voit dans les *Festuca*; mais ces caractères sont très-sujets à varier, de sorte que beaucoup d'auteurs sont pardonnables d'avoir transféré indifféremment les nouvelles espèces dans l'un ou dans l'autre de ces genres. Plusieurs espèces de Paturins ont formé des genres nouveaux qui, à la vérité, ne reposent pas tous sur des caractères d'une grande valeur. C'est ainsi qu'ont été fondés les genres *Catabrosa*, *Megastachya*, *Eragrostis*, *Tricuspis*, *Brachypodium*, *Schœnodorus*, *Sclerochloa*, *Rabdochloa* et *Ceratochloa* de Palisot-Beauvois; le *Kœleria* de Persoon, le *Triodia* et le *Glyceria* de Robert Brown. *V.* tous ces mots. Lors même qu'on admettrait l'établissement de ces genres, il resterait encore dans le genre *Poa* au moins deux cents espèces qui sont réparties sur la surface presque entière du globe. On en trouve en effet un grand nombre, non-seulement en Europe, mais encore dans l'Amérique du nord, à la Nouvelle-Hollande, et même dans les contrées intertropicales. Ces Graminées ont leurs fleurs disposées en une panicule ordinairement lâche; elles sont excessivement abondantes dans les prairies, sur les pelouses, et dans plusieurs autres stations, car il en est qui croissent sur les montagnes les plus élevées, d'autres dans les marais, sur les toits des habitations, les collines, les bords de la mer, et même dans les rues des grandes villes, entre les pavés, etc. Aucune espèce européenne n'est l'objet d'une culture spéciale, mais quelques-unes, par leur abondance dans les prés ou dans les bois clairs et herbeux, forment la majeure partie d'un fourrage très-recherché des bestiaux, et elles méritent qu'on les distingue des autres Graminées; telles sont les *Poa pratensis*, *trivialis*, *angustifolia*, *nemoralis*, *bulbosa*, *alpina*, *annua*, etc.

Parmi les espèces de Paturins propres aux contrées chaudes du globe, il en est une remarquable par sa grande utilité pour les peuples où elle croît spontanément. C'est le *Poa Abyssinica*, Lamk., qui, selon Bruce, porte le nom de *Teff* dans son pays natal. Sa graine, quoique petite, est d'un emploi très avantageux. On en fait une sorte de pain, sous forme de gâteaux ronds, de l'épaisseur d'environ un demi-travers de doigt. La saveur de ce pain est un peu aigre, sa couleur plus ou moins blanche; enfin, c'est une nourriture qui n'a rien de désagréable. Bruce rapporte qu'en Abyssinie on sème le Teff dans les mois de juillet et d'août et qu'il croît avec une telle rapidité qu'on peut en faire trois récoltes par année.

PATURON, POTIRON ou POTURON. bot. On donne indifféremment ces noms vulgaires à des Champignons mangeables, qui viennent dans les pâturages, et à de grosses variétés de Citrouilles.

PATYA. bot. Necker (*Elem. botan.*, n° 402) a indiqué sous ce nom un genre formé aux dépens du *Verbena* de Liané, et qui a pour type le *Verbena lappulacea*. Plusieurs auteurs ont établi le même genre en lui imposant différents noms; celui de *Priva*, donné par Adanson, ayant l'antériorité, a été généralement adopté. *V.* Priva.

PATYRA. mam. Barrère indique sous ce nom un Pécari probablement dans la livrée du jeune âge. La seule description qu'il en donne est celle-ci : *Sus minimus*; il habite les forêts; il a une raie blanche sur le dos.

PAUCIJUGÉ. *Paucijugatus*. bot. Le fruit des Ombellifères prend cette qualification quand sa surface ne présente qu'un petit nombre de côtes; il est Multijugé, *Multijugatus*, quand le contraire a lieu.

PAUCIRADIÉ. *Pauciradiatus*. bot. Se dit ordinairement des fleurs lorsque l'ombelle qu'elles présentent n'est composée que d'un petit nombre de pédicelles.

PAULETIA. bot. Cavanilles (*Icon.*, 5, p. 5) avait établi sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie, L., qui, n'ayant pas été trouvé suffisamment distinct du *Bauhinia*, lui avait été réuni de nouveau par la plupart des auteurs. Néanmoins, Kunth l'a reconstitué en lui assignant les caractères suivants : calice dont le tube est cylindracé, persistant, le limbe caduc, à cinq segments très-longs, libres ou adhérents entre eux, en forme de languette; cinq pétales insérés sur la partie inférieure du tube calicinal, longuement onguiculés, un peu inégaux; dix étamines fertiles, soudées par leur base, dont cinq alternes plus courtes et quelquefois stériles; ovaire longuement stipité, surmonté d'un style arqué; légume linéaire, comprimé, uniloculaire, bivalve, renfermant plusieurs graines lenticulaires. Ce genre n'est considéré par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 515) que comme une section naturelle des *Bauhinia*. Cette section comprend une vingtaine d'espèces indigènes des contrées tropicales, principalement de l'Amérique

méridionale et des Indes orientales. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux quelquefois pourvus d'aiguillons, à feuilles alternes, plus ou moins profondément bilobées, structure que présentent d'ailleurs toutes les espèces de *Bauhinia*. Leurs fleurs, de couleur blanche jaune-rougeâtre ou purpurine, forment des grappes latérales; quelquefois elles sont solitaires ou ternées et opposées aux feuilles. Parmi ces espèces, on peut citer, comme type du genre *Pauletia* ou de la seconde section des *Bauhinia*, selon la manière de voir de chaque botaniste, les *Pauletia inermis* et *aculeata*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 409 et 410. Ce sont des plantes originaires des côtes occidentales de l'Amérique du sud.

PAULINE. ois. Espèce du genre Touracou. *V.* ce mot.

PAULITE. min. (Werner.) *V.* Hypersthène.

PAULLINIE. *Paullinia*. bot. Plumier avait établi dans ses Plantes d'Amérique deux genres sous les noms de *Cururu* et de *Serjania*. Ces deux genres différaient l'un de l'autre, parce que le fruit était simple, pyriforme, à trois loges monospermes dans le premier, et formé de trois capsules soudées et ailées par le bas dans le second. Linné a cru devoir réunir ces deux genres en un seul, auquel il a donné le nom de *Paullinia*. Mais plus tard Schumacher, botaniste danois, dans un Mémoire publié dans le troisième volume des Actes de la Société d'Histoire naturelle de Copenhague, a rétabli les deux genres de Plumier, conservant les caractères distinctifs donnés par cet auteur et substituant seulement le nom de *Paullinia* à celui de Cururu. Cette division a depuis été adoptée par tous les botanistes modernes, et entre autres par Kunth et De Candolle. Voici les caractères du genre *Paullinia*, qui fait partie de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Trigynie, L. : le calice est formé de cinq sépales inégaux, imbriqués latéralement et persistants. Les pétales, au nombre de quatre, sont alternes avec les sépales, hypogynes, onguiculés, munis à leur base d'une écaille souvent bifide; entre les deux sépales supérieurs manque le cinquième pétale, qui avorte presque constamment. Entre la corolle et les étamines on trouve quatre glandes inégales. Les étamines au nombre de huit, entourant l'ovaire, ont leurs filets libres, mais inégaux. L'ovaire est supère, oblique et excentral, à cause de la position des glandes; il est sessile, tricoque, à trois loges contenant chacune un seul ovule. Les trois styles sont épais, connivents, plus courts que les étamines, terminés chacun par un petit stigmate simple. Le fruit est une capsule pyriforme, plus ou moins trigone, à trois loges monospermes, s'ouvrant en trois valves naviculaires; les trois cloisons restant fixées à l'axe central qui paraît comme à trois ailes, dont chacune correspond à la suture des valves. Les graines sont dressées, enveloppées à leur base dans un arille bilobé et fongueux. Les espèces qui composent ce genre sont assez nombreuses; on en trouve trente-neuf mentionnées dans le premier volume du *Prodromus* du professeur De Candolle. Sur ce nombre trente-sept croissent dans les diverses contrées de l'Amérique méridionale, savoir : au Brésil, à la Guiane, à la Nouvelle-Grenade, au Pérou et dans les Antilles. Des deux autres une se trouve au Japon, *Paullinia Japonica*, Thunb., et une en Afrique, *Paullinia Senegalensis*, Juss. Les Paullinies sont des arbustes ou des lianes grimpantes, munies de vrilles. Leurs feuilles sont alternes, tantôt imparipinnées, tantôt ternées ou décomposées. Leurs pétioles, quelquefois ailés, sont accompagnés à leur base de deux stipules. Leurs fleurs sont blanches, munies de bractées et formant des grappes axillaires rameuses, à la base desquelles on trouve en général deux vrilles.

PAULLINIÉES. bot. Kunth appelle ainsi la première section qu'il établit dans la famille des Sapindacées, section qu'il caractérise par des pétales dont l'onglet porte une écaille à sa base; des glandes distinctes placées entre les étamines et la corolle; un ovaire à trois loges monospermes. A cette section qui se compose d'arbrisseaux sarmenteux, armés de vrilles, appartiennent les genres : *Cardiospermum*, L.; *Urvillea*, Kunth; *Serjania*, Plumier; *Paullinia*, Schum. *V.* Sapindacées.

PAULOWNIE. *Paulownia*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Siebold et Zuccarini (*Flor. Japon.*, 25), pour une plante que Thunberg avait placée parmi les Bignones. Caractères : calice coriace, campanulé, quinquéfide; corolle hypogyne, infundibuliformi-campanulée, à limbe bilabié, et à cinq divisions presque égales; quatre étamines insérées au tube de la corolle et incluses; anthères à deux loges divariquées; ovaire biloculaire, renfermant un grand nombre d'ovules placentaires insérés de chaque côté de la cloison sur une ligne dorsale; style simple; stigmate tronqué; capsule ovale, ligneuse, à deux loges, s'ouvrant par deux valves; semences petites, nombreuses, bordées par une aile membraneuse, pellucide, prolongée et découpée au sommet.

Paulownie tomenteuse. *Paulownia tomentosa*, Sieb. et Zucc.; *Bignonia tomentosa*, Thunb. C'est un arbre à rameaux horizontaux, tortueux, à feuilles opposées, pétiolées, cordées, subtrilobées, très-entières, garnies en dessous d'un léger duvet. Les fleurs sont roses, paniculées, avec leur calice couvert d'un duvet brun-ferrugineux et très-dense. Cet arbre croît au Japon.

PAUPIÈRES. *Palpebræ*. zool. On donne ce nom aux voiles membraneux qui, chez beaucoup d'animaux, recouvrent les yeux dans l'état de repos. La plupart des vertébrés ont trois paupières; cependant l'Homme et les Singes n'en ont que deux; et quelques Reptiles, de même que presque tous les Poissons, n'en ont point du tout. *V.* Œil.

PAURIDIE. *Pauridia*. bot. Ce genre, institué par Harwey dans sa Flore de l'Afrique australe, a pour caractères : périgone supère, campanulé ou étalé, profondément partagé en six divisions : son tube est court, ample, persistant; trois étamines insérées sur les divisions internes du périgone; anthères latéralement déhiscentes; ovaire infère; style profondément divisé en six parties, dont trois très-courtes, recourbées, alternes avec les autres, longues, linéaires, dressées, conniventes ou un peu étalées. Le fruit consiste en une capsule indéhiscente, renfermant des semences globuleuses, recouvertes d'un test noir et granulé.

Pauridie mince. *Pauridia minuta*, Harw.; *Ixia minuta*, Thunb. C'est une petite plante qui a beaucoup

de ressemblance avec les Hypoxides; les feuilles radicales sont subulées ou canaliculées; les hampes portent une ou deux fleurs blanches et ont deux bractées vers le milieu. Du cap de Bonne-Espérance.

PAUSSE. *Paussus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Paussiles, établi par Linné. Caractères : antennes composées de deux articles, dont le dernier très-grand, tantôt irrégulier, denté ou crochu, tantôt régulier, presque ovale ou orbiculaire; antennes insérées au-dessus de la bouche, rapprochées, composées de deux articles; labre presque coriace, petit, transverse et carré; mandibules petites, cornées, allongées, comprimées : leur extrémité est pointue et un peu lunulée; mâchoires terminées en manière de dents arquées, pointues, ayant une dentelure sous l'extrémité; palpes coniques, courtes et épaisses, les maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; tête presque aussi large que le corselet, carrée, déprimée, rétrécie postérieurement en une sorte de cou distinct; corselet plus étroit que le corps, presque carré, brusquement plus élevé à sa partie antérieure et dilaté sur les côtés; l'écusson est petit, triangulaire, peu apparent; élytres formant un carré long, et laissant à découvert l'extrémité de l'abdomen, unies, planes, sans rebord, et recouvrant deux ailes membraneuses; abdomen carré; pattes courtes, comprimées; jambes antérieures sans épines sensibles à leur extrémité; les postérieures sont assez larges. Le petit nombre d'espèces connues de ce genre est propre à l'Afrique et aux Indes orientales.

PAUSSE MICROCÉPHALE. *Paussus microcephalus*, L., Afzel. Act., Soc. Lin. de Lond., t. IV, p. 18, tab. 22; Herbst, Coléopt., 4, tab. 39, f. 6, a, b. Corps long de deux à trois lignes, d'un brun noirâtre; dernier article des antennes irrégulier, rétréci à sa base en manière de pédoncule; son côté extérieur quadridenté et prolongé en dessous, en un crochet unidenté; milieu du corselet ayant un enfoncement profond; jambes postérieures plus longues que les autres, un peu rétrécies vers leur extrémité. On le trouve en Afrique. Le *Paussus bifasciolus*, Koll., pl. 21, fig. 7; *Ann. Wien. Mus. nat.*, 1836, est ferrugineux, avec l'extrémité des antennes, les pieds et les élytres, à l'exception de deux barres, d'un noir pur. Il est de l'Inde.

PAUSSILES. *Paussili*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, établie par Latreille qui la caractérise ainsi : corps oblong, très-aplati en devant; abdomen plus large que le corselet; palpes grandes, coniques; lèvre grande, cornée; étuis tronqués; antennes de deux articles (*Paussus*) ou de dix articles, et perfoliées (*Cerapterus*). Cette tribu ne renferme que deux genres. *V.* PAUSSE et CÉRAPTÈRE.

PAUSSUS. INS. *V.* PAUSSE.

PAUTSAUVIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Jussieu, dans la famille des Alangiées, a été réuni au genre *Marlea* de Roxbourg. *V.* MARLÉE.

PAUVRE HOMME. CRUST. Nom vulgaire du *Pagurus Eremitus*. *V.* PAGURE.

PAUXI. *Ourax*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec robuste, court, comprimé, voûté, convexe; mandibule supérieure se dilatant à sa base en une élévation arrondie de matière dure et cornée, qui masque tout le front; narines placées de chaque côté du front et à sa base, percées auprès, derrière le globe corné du bec, rondes, ouvertes en dessus, et entièrement cachées; point de fosses nasales; tarse long et lisse; quatre doigts : les trois antérieurs réunis par des membranes; le pouce articulé sur le tarse, mais portant en partie à terre; les quatre premières rémiges étagées, la sixième la plus longue. Confondues pendant longtemps avec celles du genre Hocco, les deux espèces qu'en a séparées Temminck, pour établir le genre Pauxi, n'en diffèrent pour ainsi dire aucunement sous le rapport des mœurs et des habitudes. Elles habitent les immenses forêts qui couvrent la plus grande partie du sol de l'Amérique méridionale. Les indigènes regardent ces Oiseaux comme le meilleur produit de leurs chasses, il n'est point de piéges qu'ils ne leur tendent, point d'armes qu'ils n'emploient contre eux. Leur destruction, déjà fort avancée, menace d'être un jour totale, ainsi que l'est celle de plusieurs autres Gallinacés dont il ne nous reste plus que des traditions confuses, si l'on ne parvient à élever en domesticité les deux espèces qui constituent le genre. Il paraît assez constant que ces Oiseaux sont peu susceptibles de s'y faire, car tous les voyageurs s'accordent à dire qu'au nombre des habitants des basses-cours du Brésil et de la Guiane, rarement ils ont observé les Pauxis, et ce qui vient encore à l'appui de cette observation, c'est que ces Oiseaux sont extrêmement rares dans les collections ornithologiques où nulle part ne manquent les Hoccos, les Pénélopes, les Faisans, les Peintades, les Coqs, et généralement toutes les espèces que l'on a pu soumettre à la servitude. Quelques auteurs assurent cependant que l'une des deux espèces, le Pauxi à casque, s'attache facilement à un maître, qu'elle le suit et lui prodigue même des caresses; mais l'on sait que ces exceptions ne sont pas communes, et que l'Oiseau retourne volontiers à ses habitudes naturelles lorsqu'il en trouve l'occasion. On a de fortes raisons de penser que les Pauxis établissent leurs nids sur les arbres, et qu'ils en font descendre les petits quand ils sont en état de suivre la mère et de chercher avec elle la nourriture. Ces petits sont d'abord couverts d'un duvet brun; et le globe qui surmonte le bec ne commence à prendre de l'accroissement qu'après la première mue.

PAUXI MITU. *Ourax Mitu*, Temm., Ois. color., pl. 153; *Crax galeata*, var. a, Lath.; *Crax Mitu*, L.; *Crax tomentosa*, Spix, le Hoccan. Parties supérieures noires, à reflets violets et pourprés, avec le bord de chaque plume d'un noir mat; le dessus du cou garni de petites plumes veloutées d'un noir mat; une huppe de plumes courtes et frisées d'un noir pur sur l'occiput et la nuque; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures d'un noir brillant, à l'exception de l'abdomen et des rectrices caudales inférieures qui sont d'un brun marron; bec rouge, surmonté d'un casque globuleux de la même couleur; iris noirâtre; pieds d'un rouge ponceau. Taille, vingt-huit à trente pouces. Les jeunes sont d'un noir moins pur; ils ont le casque moins élevé; sa couleur, ainsi que celle du bec et des

pieds, est d'un rouge beaucoup plus terne. Du Brésil.

PAUXI A CASQUE. *Crax Pauxi*, L.; Hocco du Mexique, Briss.; le Pierre de Cayenne, Buff., pl. enlum. 78. Parties supérieures noires, à reflets verdâtres, avec le bord de chaque plume d'un noir pur; tête et cou garnis de petites plumes velnutées, d'un noir mât; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures d'un noir irisé, avec l'abdomen et les rectrices caudales inférieures d'un blanc pur; bec d'un rouge foncé; casque globuleux ou plutôt pyriforme, d'un bleu livide. Ce casque, dans les vieux individus, est de substance osseuse, celluleuse, avec des impressions linéaires assez profondes; iris brun; pieds rouges; ongles jaunes. Taille, trente-quatre pouces. Les jeunes ont les nuances moins vives : celle du noir tire sur le brun. De la Guiane.

*PAUXI A PIERRE. *V.* PAUXI A CASQUE.

PAVÉ. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus eburneus*. Le *Conus tessellatus* a été appelé PAVÉ D'ITALIE.

PAVÉ DES GÉANTS. GÉOL. On a donné ce nom à un amas prodigieux de colonnes basaltiques, en Irlande, au comté d'Antrim.

PAVÉE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Digitale pourprée, dans quelques cantons de la France.

PAVERT. OIS. Synonyme de Tangara septicolore.

PAVETTE. *Pavetta*. BOT. Ce genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., est tellement voisin de l'*Ixora*, que plusieurs auteurs les ont réunis. Il a été établi par Linné sur le *Pavate* de Rheede (*Hort. Malab.*, 5, tab. 10), et il offre les caractères suivants : calice très-petit, à quatre dents; corolle dont le tube est grêle, le limbe étalé, à quatre divisions aiguës et profondes; anthères presque sessiles, saillantes hors de la corolle; baie pisiforme, bilocolaire et disperme selon Gærtner, uniloculaire et monosperme d'après Linné; graines planes et sillonnées d'un côté, convexes de l'autre. La plante de Rheede, citée plus haut, forme le type du genre *Pavetta*, qui ne renferme qu'un petit nombre d'autres espèces indigènes des îles de l'archipel indien, de la Cochinchine, et de la côte de Guinée en Afrique. Linné l'a nommée *Pavetta Indica*, et Lamarck, qui l'a placée parmi les *Ixora*, lui a donné le nom d'*Ixora paniculata*. Comme son nom spécifique l'indique, elle croît dans l'Inde orientale. C'est un arbrisseau glabre, à feuilles disposées en corymbes ou en faisceaux à l'extrémité des tiges et des rameaux. Le *Crinita Capensis* d'Houttuyn, tab. 40, fig. 1, a été réuni au genre *Pavetta* par Thunberg et Linné fils, sous le nom de *Pavetta caffra*. Swartz a nommé *Pavetta pentandra* un arbrisseau des Antilles à fleurs odorantes, placé auparavant parmi les *Psychotria*, et figuré anciennement par Plumier, *Icon.*, tab. 156, fig. 1. Enfin Cyrillo avait transporté dans le genre *Pavetta*, sous le nom spécifique de *fœtidissima*, une plante de la Sicile et des îles de l'archipel grec, qui était l'*Asperula calabrica* de Linné, l'*Ernodea montana* de Smith, et dont Persoon a fait le type de son genre *Putoria*. *V.* ce mot.

PAVIE ou PAVIER. *Pavia*. BOT. Ce genre de la famille des Hippocastanées, établi par Boërhaave (*Lugd. Bat.*, t. 260), avait été réuni par Linné et par tous les botanistes qui l'ont suivi, au genre *Æsculus* (Hippocastane), dont il ne diffère que par de légères nuances. Cependant le professeur De Candolle (*Prodr. Syst.*, 1, p. 598) l'a de nouveau rétabli comme genre distinct, en lui donnant pour caractères : un calice tubuleux; une corolle formée de quatre pétales étroits et dressés, et non étalés comme dans les Hippocastanes; sept étamines dressées, et une capsule sans aiguillons. Les Pavies sont des arbres originaires de l'Amérique septentrionale. On en connaît quatre espèces; leurs feuilles sont opposées, digitées, composées d'un nombre variable de folioles légèrement pétiolées. Leurs fleurs sont disposées en thyrses dressés.

PAVIE A FLEURS JAUNES. *Pavia flava*, DC. C'est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles composées de cinq à sept folioles elliptiques, oblongues, amincies en pointe à leurs deux extrémités, sont légèrement pubescentes à leur face inférieure. Les fleurs, d'un jaune pâle, forment des thyrses qui terminent les jeunes rameaux; les capsules ne sont pas épineuses. Cette espèce croît naturellement dans les montagnes de la Virginie, de la Caroline et du Kentucky.

PAVIE A LONGUES GRAPPES. *Pavia macrostachya*, DC.; *Æsculus macrostachya*, Michx.; *Pavia alba*, Poir.; *Pavia parviflora*, Ait. C'est un grand arbrisseau, d'un port extrêmement agréable. Ses feuilles se composent de cinq folioles digitées; ses fleurs blanches forment de très-longues grappes dressées ou des thyrses qui ont souvent plus d'un pied de longueur. Il est originaire de la Géorgie où on le trouve plus particulièrement le long des fleuves.

PAVIE A FLEURS ROUGES. *Pavia rubra*, Lamk., Ill., t. 273. Il constitue un arbre de taille moyenne. Ses feuilles et ses pétioles sont glabres, à l'exception de la base des nervures. Ses fleurs sont rouges et disposées en thyrses.

PAVIE. BOT. Variété de Pêcher que, dans plusieurs cantons méridionaux de la France, on nomme Persec.

PAVILLON. ZOOL. BOT. En botanique, ce mot désigne la partie d'une fleur papilionacée aussi nommée ÉTENDARD, *Vexillum*. *V.* ce mot. Il est quelquefois devenu spécifique pour des Coquilles. Ainsi l'on appelle :

PAVILLON DE HOLLANDE, l'Achatine de Lamarck qui était le *Bulla fasciata* de Linné.

PAVILLON DU PRINCE, le *Bulimus perversus*.

PAVILLON D'ORANGE, une Volute.

PAVINDE. *Pavinda*. BOT. Genre de la famille des Bruniacées, institué par Thunberg aux dépens du genre *Diosma*, et auquel Brongniard a ensuite substitué le nom de *Audouinia*. Caractères : tube du calice court, obconique, soudé avec l'ovaire; son limbe est partagé en cinq grandes divisions ovato-oblongues, scarieuses, nerveuses, concaves, pilues en leurs bords, imbriquées; corolle composée de cinq pétales insérés à la lame périgyne, dont l'onglet est grand et bicaréné, le limbe obovale, étalé; cinq étamines insérées avec les pétales, avec lesquels elles alternent sans les dépasser en longueur; anthères oblongo-linéaires, à loges parallèles et adnées; ovaire semi-infère, obconique, à sommet exserte, subtrilobé, à trois loges renfermant chacune deux ovules collatéraux, anatropes,

pendants au sommet de l'angle central; style simple et trigone; trois stigmates très-petits et papilliformes.

PAVINDE A TÊTE. *Pavinda capitata*, Th.; *Diosma capitata*, Lin. C'est un arbrisseau à rameaux dressés, autour desquels les feuilles sont insérées en spirale; celles-ci sont imbriquées et un peu carénées; les fleurs sont réunies en capitule terminal, oblong et spiciforme; elles sont serrées et de couleur pourpre. Du cap de Bonne-Espérance.

PAVION. *V.* PAPION.

PAVO. OIS. Synonyme de Paon.

PAVOIS. *Scutus*. MOLL. Genre institué par Montfort pour le *Patella ambigua* de Chemnitz. Blainville, qui l'a confirmé, lui a donné le nom de Parmophore qui a été généralement adopté. *V.* ce mot.

PAVON. BOT. *V.* PAVONIE.

PAVONAIRE. POLYP. Cuvier (Règne Anim., t. IV, p. 85) désigne un sous-genre de Polypiers nageurs ou Pennatules, qu'il caractérise ainsi : corps libre, allongé, grêle, n'ayant des polypes que d'un seul côté où ils sont serrés en quinconce. Il rattache deux espèces à ce sous-genre; la première, figurée et décrite par Bohadsch (Mar., p. 112, tab. 9, fig. 4), sous le nom de *Penna piscis*, *Pavonia piscolorum*, est le *Pennatula antennina* de Solander et Ellis, et de Gmelin, ou *Pennatula quadrangularis* de Pallas; l'autre, le *Pennatula scirpea* de Pallas et de Gmelin. Lamarck n'a pas distingué cette coupe du genre qu'il désigne sous le nom de Funiculine. *V.* ce mot.

PAVONIE. *Pavonia*. POLYP. Genre de l'ordre des Méandrinées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, fixé, frondescent, à lobes aplatis, subfoliacés, droits ou ascendants, ayant les deux surfaces garnies de sillons ou de rides stellifères; étoiles lamelleuses, sériales, sessiles, plus ou moins imparfaites. Les Pavones sont de jolis Polypiers lamellifères, formés d'expansions foliacées plus ou moins épaisses et irrégulières; le caractère tiré des deux surfaces constamment couvertes de rides ou sillons, sert à les distinguer des Agarics dont la forme générale est à peu près la même, mais qui n'ont de sillons que d'un seul côté. Les étoiles ou cellules des Pavonies, quoique lamelleuses, ne sont point circonscrites, et sont tellement imparfaites, qu'elles ne présentent que des trous ou des enfoncements lamelleux et irréguliers; elles varient de grandeur sur le même individu, et surtout suivant les espèces. Les Pavonies ne forment que des masses peu considérables. Elles se trouvent dans les mers intertropicales. On ne connaît point les animaux qui les forment. Les espèces rapportées jusqu'à présent à ce genre sont : les *Pavonia agaricites*, *cristata*, *lactuca*, *boletiformis*, *divaricata*, *plicata*, *obtusangula*, *frondifera*.

PAVONIE. *Pavonia*. INS. Genre de Lépidoptères, établi par Godard aux dépens du genre Morphon de Latreille, et n'en différant que par des caractères peu importants. *V.* MORPHON.

PAVONIE. *Pavonia*. BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Cavanilles et adopté par tous les auteurs modernes qui l'ont ainsi caractérisé : calice double, persistant : l'extérieur composé d'un grand nombre de folioles, l'intérieur à cinq segments peu profonds; corolle à cinq pétales hypogynes, égaux et étalés; étamines nombreuses, monadelphes; le tube staminal adné aux onglets des pétales; anthères réniformes, uniloculaires; ovaire à cinq ou rarement à quatre loges monospermes, surmonté d'un style à huit ou dix branches courtes et terminées par des stigmates en forme de petites têtes; capsule à cinq coques ou carpelles bivalves et monospermes. Ce genre a été fondé sur des plantes que Linné avait placées parmi les *Hibiscus* et les *Urena*. Les auteurs ont décrit, depuis son établissement, un grand nombre d'espèces nouvelles, de sorte qu'on en compte aujourd'hui près de trente. Elles croissent toutes dans les contrées équinoxiales, le plus grand nombre dans l'Amérique méridionale, quelques-unes seulement à Mascareigne, à Ceylan et dans l'Inde orientale. Ce sont des plantes herbacées ou plus ou moins frutescentes. Leurs feuilles sont alternes, rarement lobées ou divisées en segments profonds; elles sont accompagnées de stipules géminées. Les fleurs sont axillaires ou terminales, disposées en panicules ou agglomérées en tête. Leurs corolles offrent des couleurs très-diversifiées : on en voit de jaunes, de blanches, de roses, de violettes et de purpurines. En général, les Pavonies sont des plantes très-élégantes et qui méritent l'attention des horticulteurs.

De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 442) les a distribuées en trois sections. La première est appelée *Typhalea*, du nom de la principale espèce décrite par Linné sous celui d'*Urena Typhalea*. Cette plante croît dans les pâturages des Antilles et de la Guiane; elle est figurée dans Cavanilles (Dissert., 2, tab. 197). A cette section, qui est caractérisée par ses carpelles hérissés de petites épines roides et rebroussées, appartient encore le *Pavonia spinifex*, Willd.; *Hibiscus spinifex*, L. et Jacquin; figuré par Cavanilles, *loc. cit.*, tab. 45. Cette plante a une tige arborescente, des feuilles ovales, presque cordées, acuminées, dentées en scie, légèrement velues; ses fleurs sont axillaires, solitaires et pédonculées. On la trouve dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique, et on la cultive en Europe dans les jardins de botanique.

La seconde section a reçu le nom de *Malache*, et se distingue par ses carpelles sans épines, son involucre plus court que le calice, offrant de cinq à quinze folioles. Parmi les belles espèces de cette section, se trouve le *Pavonia coccinea*, Cavan., dont les fleurs purpurines ont jusqu'à deux pouces de diamètre; il est figuré dans Plumier, édit. de Burmann, tab. 109, fig. 2. Le *Pavonia Columella*, qui croît dans l'île de Mascareigne, et dont les fleurs sont d'un blanc rosé, est aussi une espèce fort remarquable. Commerson en avait fait, dans ses manuscrits, un genre sous le nom de *Columella*. Enfin le *Pavonia speciosa*, Kunth, *Nov. Gener. et Spec. Americ.*, vol. 5, tab. 477, est une belle espèce de l'Amérique méridionale, qui a de grands pétales violets, avec l'onglet purpurin.

La troisième section, nommée *Cancellaria*, ne diffère de la précédente que parce que les folioles de l'in-

volucre sont plus longues que le calice. C'est à elle qu'appartiennent les *Pavonia paniculata*, Cavan.; *Pavonia corymbosa*, Willd., ou *Althæa corymbosa*, Swartz; *Pavonia Zeylanica*, Willd., ou *Hibiscus Zeylanicus*, L.; et *Pavonia cancellata*, Cavan., ou *Hibiscus cancellatus*, L., Suppl.

Ruiz et Pavon avaient établi un genre *Pavonia* dont Jussieu a changé le nom en celui de *Laurelia*. *V.* ce mot.

PAVONIEN. POIS. Espèce d'Achire. *V.* ce mot.

PAVONINE. *Pavonina*. MOLL. Ce genre qui a été proposé par d'Orbigny, fait partie de la famille des Sticostègues, la première de l'ordre des Foraminifères; il est caractérisé de la manière suivante : plusieurs ouvertures aux loges; test déprimé latéralement; loges concentriques. D'Orbigny ne fait connaître qu'une seule espèce vivante; elle est de l'île Madagascar.

PAVONINE FLABELLIFORME. *Pavonina flabelliformis*, Modèles, troisième liv., n° 56, Annal. des Scienc. nat., Atlas, pl. 10, fig. 10 et 11.

PAVOT. *Papaver*. BOT. Genre de la Polyandrie Monogynie, L., formant le type de la famille des Papavéracées. Caractères : calice à deux sépales concaves et très-caducs; corolle à quatre grands pétales plissés et chiffonnés avant leur épanouissement; étamines extrêmement nombreuses et hypogynes; ovaire libre, ovoïde ou allongé, à une seule loge, contenant un nombre variable de trophospermes pariétaux, saillants en forme de lames ou de fausses cloisons et chargés d'un très-grand nombre d'ovules fort petits; sur le sommet de l'ovaire est appliqué un stigmate disciforme, composé d'un nombre de branches divergentes et soudées latéralement; le fruit est une capsule ovoïde, globuleuse ou allongée, à une seule loge, s'ouvrant à son sommet au-dessous du stigmate, par la partie supérieure des valves seulement, dont le nombre est égal à celui des lobes du stigmate et des trophospermes; les graines sont fort petites, réniformes et striées.

Les Pavots sont en général des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, souvent remplies d'un suc blanc, laiteux; quelques-unes sont couvertes de poils très-rudes; leurs fleurs sont généralement grandes et terminales; elles doublent avec une grande facilité dans les jardins. On en a séparé les espèces qui ont leur ovaire surmonté par un style court, persistant, se roulant en spirale après la fécondation, et terminé par quatre à six stigmates distincts; elles forment le genre *Meconopsis* de Viguier, qui a pour type le *Papaver cambricum*, L.

1° *Capsules lisses et glabres.*

PAVOT SOMNIFÈRE. *Papaver somniferum*, L., Sp., Rich., Bot. Méd., 2, p. 649. Cette espèce, originaire d'Orient, est aujourd'hui cultivée et naturalisée dans toutes les régions de l'Europe. Sa racine, annuelle, porte une tige cylindrique, presque simple, glabre, glauque, haute de deux à quatre pieds; ses feuilles sont alternes, sessiles, semi-amplexicaules, allongées, aiguës, incisées et dentées sur les bords; les fleurs sont très-grandes, solitaires et terminales, tantôt d'un rouge violacé, tantôt blanches, penchées avant leur épanouissement, dressées lors de la floraison; les deux sépales sont très-concaves et glabres; la capsule est ovoïde ou globuleuse, présentant deux modifications particulières, qui constituent deux variétés constantes. Dans l'une la capsule est plus petite, globuleuse, s'ouvrant au-dessous du stigmate par l'écartement du sommet des valves, soudées dans le reste de leur étendue et formant ainsi des sortes de pores; les graines sont constamment noires et les fleurs rougeâtres; c'est le Pavot noir, qui a été distingué comme espèce par quelques botanistes. Dans la seconde, qui forme le Pavot blanc, les capsules sont plus grosses, plus allongées, tout à fait indéhiscentes; les fleurs sont blanches, ainsi que les graines. Ces deux variétés sont abondamment cultivées, non-seulement comme plantes d'agrément, à cause de la grandeur et de la variété des teintes de leurs fleurs qui se multiplient prodigieusement, mais à cause de leur utilité dans les arts et la thérapeutique. C'est en effet des capsules de cette espèce que l'on retire, en Égypte, en Perse et dans l'Inde, le médicament précieux connu sous le nom d'Opium. *V.* ce mot. Les capsules sèches sont également employées en médecine; on se sert de leur péricarpe, dépouillé de ses graines, pour faire des décoctions qui sont calmantes et narcotiques. Les graines contiennent en très-grande abondance une huile grasse que l'on sépare au moyen de la presse, et qui est fort employée dans les arts et l'économie domestique, sous les noms d'Oliette, ou improprement huile d'Œillette; on s'en sert pour l'éclairage et la peinture.

PAVOT COQUELICOT. *Papaver Rhœas*, L., Rich., Bot. Méd., 2, p. 655. Cette espèce, qui est annuelle, est excessivement commune dans les moissons; sa tige est dressée, rameuse, couverte de poils rudes; ses feuilles sont alternes, profondément pinnatifides, à lobes aigus et dentés, également rudes; les fleurs, très-grandes et d'un beau rouge, sont terminales; les sépales sont hispides; les capsules obovoïdes et glabres. Les pétales du Coquelicot sont employés en médecine comme calmants; ils font partie des fleurs dites pectorales. On cultive aussi cette espèce dans les jardins, où les fleurs deviennent semi-doubles et varient de couleurs.

PAVOT D'ORIENT. *Papaver Orientale*, L. Originaire de Perse, d'où elle a été rapportée par Tournefort, cette belle espèce est vivace; ses tiges, hautes de deux à trois pieds, couvertes de poils hispides et blanchâtres, portent des feuilles pinnatifides et grossièrement dentées; de grandes fleurs solitaires, d'un beau rouge orangé, avec une tache noire à leur base, terminent les tiges, qui sont nombreuses.

PAVOT A BRACTÉES. *Papaver bracteatum*, Lindl., Coll., tab. 23. Cette espèce est, sans contredit, la plus belle de tout le genre; elle ressemble assez à la précédente, mais elle est plus grande; les deux sépales de son calice sont deux feuilles pinnatifides de la grandeur des pétales; les fleurs sont fort grandes, d'une belle couleur ponceau très-vive; elle est vivace et commence à se répandre dans les jardins.

2° *Capsules hérissées.*

Dans cette section, on trouve encore un nombre assez considérable d'espèces, mais généralement moins grandes que celles de la section précédente, et moins remarquables par l'éclat de leurs fleurs; les espèces indigènes

qui y ont été rangées, sont les suivantes : *Papaver Pyrenaicum*, DC.; *Papaver Alpinum*, L.; *Papaver Hybridum*, L.; *Papaver argemone*. Les deux premières sont vivaces et croissent dans les montagnes élevées; les deux autres sont annuelles et communes dans les moissons.

PAVOT CORNU. BOT. Nom vulgaire du *Glaucium flavum*. *V.* GLAUCIER. On a donné à l'Hypecoon le nom de Petit Pavot cornu.

PAVOT ÉPINEUX. BOT. Nom vulgaire de l'Argemone du Mexique. *V.* ce mot.

PAVOUANE. OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

PAVOUN. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Paon. *V.* ce mot.

PAXILLE. *Paxillus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, institué par Macleay qui lui assigne pour caractères essentiels : antennes velues, arquées, terminées par une massue composée des cinq derniers articles; labre très-distinct, avancé entre les mandibules; languette entière, couronnant le menton; mâchoires cornées et fortement dentées; écusson confondu avec le pédicule de l'abdomen; corselet séparé de l'abdomen par un étranglement; élytres déprimées; corps allongé et déprimé parallèlement.

PAXILLE DE LEACH. *Paxillus Leachii*, Macl. Il est d'un noir brillant et finement pointillé; ses élytres ont des stries de points; les jambes antérieures ont quatre dents à la face externe. Amérique méridionale.

PAXIODONTE. *Paxiodonta*. MOLL. Nom donné par Schumacher aux Coquilles dont Lamarck avait fait depuis longtemps son genre Hyrie. *V.* ce mot.

PAXTONIE. *Paxtonia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, qui lui donne pour caractères : périanthe étalé, à six divisions égales; labelle conforme aux pétales; gynostème dressé, cylindrique, en massue courbée au sommet, un peu plus court que les pétales; anthère terminale, operculaire, décidue; huit masses polliniques étroites, en massue, cohérentes au sommet; stigmate à rides transverses, vertical sous la rostelle. Ce genre, dédié au botanographe Paxton, se compose de plantes herbacées, pseudobulbeuses et parasites sur les vieux troncs, dans les forêts de l'archipel de l'Inde.

PAXTONIE ROSE. *Paxtonia rosea*, Lindl. Les pseudobulbes sont oblongs et serrés l'un contre l'autre; les cicatrices des feuilles tombées y laissent trois articulations annulaires; les feuilles sont lancéolées, plissées, étroites à leur base, longues d'environ un pied, engaînées à leur origine dans des écailles spathiformes, ovales, concaves, aiguës et brunes; la hampe s'élève verticalement de la racine; elle est de la longueur des feuilles et de l'épaisseur d'un tuyau de plume à écrire, avec deux ou trois écailles ovales et distantes, formant un fourreau. Les bractées sont ovales, aiguës, étalées, aussi longues que les pédicelles. Les fleurs sont d'un beau rouge de rose pâle; elles ont au delà d'un pouce de diamètre et sont portées chacune sur un pédicelle grêle, aussi long que l'ovaire qui est infère et triangulaire, à côtes arrondies; la coiffe de l'anthère est jaunâtre.

PAXYLOMME. *Paxylomma*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Évaniales, établi par Brébisson. Caractères : antennes filiformes, insérées entre les yeux et de treize articles; tête très-grosse, ainsi que les yeux qui sont saillants; palpes très-petites, peu visibles; corselet globuleux, un peu bossu; abdomen en faux, inséré entre les hanches postérieures, tronqué à l'extrémité; pattes grêles, à hanches et cuisses postérieures allongées; première cellule cubitale complète, recevant une nervure récurrente; deuxième cellule cubitale incomplète et terminale. Ce genre se distingue des Fœnes et Pélécines, parce que les jambes postérieures de ces insectes sont en massue. Les Aulaques en diffèrent par leur abdomen.

PAXYLOMME A BOUCHE BLANCHE. *Paxylomma buccata*, Brebiss. Elle est longue de deux lignes et brune; ses ailes sont hyalines. La bouche et la base des antennes sont blanches. Le dessous du corselet est noir. L'abdomen est testacé; son extrémité est brunâtre. Les pattes sont rousses. Cet insecte est très-commun en juillet, dans les terrains sablonneux et arides de l'Europe.

PAYAMA. BOT. Nom vulgaire du *Befaria æstuans* de Mutis et Linné, décrit et figuré par Humboldt et Bonpland, *Plant. Æquin.*, 2, p. 120, tab. 118.

PAYPAYROLA. BOT. *V.* PAYROLE.

PAYROLE. *Payrola*. BOT. C'est un genre d'Aublet, dont on ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce : le Payrole de la Guiane, *Payrola Guianensis*, Aublet, Guian., 1, p. 249, t. 99. C'est un grand arbrisseau ou un arbre de moyenne grandeur. Ses feuilles sont alternes, longues de six à neuf pouces sur deux à trois de largeur; elles sont obovales, acuminées, entières, rétrécies à leur base et portées sur un pétiole très-court; à la base du pétiole sont deux petites stipules opposées, membraneuses, caduques. Les fleurs sont jaunes, formant des épis axillaires et souvent un épi terminal. Leur calice comme campanulé et court, a cinq divisions très-profondes, incombantes et obtuses; la corolle se compose de cinq pétales linéaires, canaliculés, légèrement cohérents entre eux dans toute leur partie inférieure, de manière que la corolle paraît être au premier abord monopétale, tubuleuse, comme hypocratériforme, un peu étranglée dans la partie supérieure de son tube, qui se termine par un limbe à cinq divisions un peu inégales. Les étamines, au nombre de cinq, sont monadelphes; elles forment par la réunion de leurs filets une sorte d'urcéole ou de cupule campaniforme entourant l'ovaire. Les anthères sont sessiles sur le bord de cette cupule; elles sont à deux loges introrses, courtes et divergentes dans leur partie inférieure. L'ovaire est libre au fond de la fleur; il est ovoïde, très-allongé, presque cylindrique, aminci vers sa partie supérieure où il se termine insensiblement par un style dressé, cylindrique, un peu renflé vers sa partie supérieure où se voit un stigmate à peine distinct du sommet du style, mais qui semble perforé. Le fruit est une capsule assez grosse, ovoïde, trigone, rétrécie en pointe à ses deux extrémités. Son péricarpe, assez mou extérieurement, est cartilagineux à son intérieur;

It offre une seule loge, et s'ouvre naturellement en trois valves creuses et concaves; chaque valve porte sur le milieu de sa face interne, trois graines attachées à un trophosperme pariétal; ces graines sont ovoïdes, un peu allongées, placées horizontalement. La paroi interne de chaque valve, ainsi qu'on l'a déjà vu, est formée d'une lame cartilagineuse qui, à l'époque de la parfaite maturité, se sépare de la partie externe avec force et une sorte d'élasticité, détache et projette les graines attachées à sa face interne. Ces graines sont jaunes, luisantes extérieurement; vers leur hile elles offrent une petite caroncule blanchâtre, qui se prolonge en une ligne légèrement saillante sur un des côtés de la graine. Le tégument propre de la graine est crustacé, fragile, recouvrant un endosperme corné, blanchâtre, qui contient dans son intérieur un embryon à radicule très-courte, tournée vers le hile, à cotylédons plans, minces et très-obtus. Cet arbrisseau croît naturellement dans les forêts de la Guiane. Jusqu'à présent on n'avait pu déterminer en aucune manière les affinités de ce genre. Mais l'examen attentif qu'en a pu faire Richard, le porte à le considérer comme ayant les plus grands rapports avec la famille des Violariées, dans laquelle il doit occuper une place voisine de celle du genre *Conhorio*. En effet, pour peu que l'on compare les caractères décrits dans le genre *Payrola*, on verra qu'ils s'accordent parfaitement avec ceux de cette famille.

PAZON. OIS. Synonyme vulgaire de Pyrrhocorax. *V.* ce mot.

PÉANITES. MIN. On trouve ce nom donné aux Géodes, dans de vieux oryctographes.

PEAU. ZOOL. On donne ce nom à la substance membraneuse qui constitue l'enveloppe extérieure de la plupart des animaux. L'une de ses surfaces est toujours libre et en rapport avec les corps extérieurs; l'autre est unie plus ou moins intimement aux parties sous-jacentes de l'animal. Cette enveloppe tégumentaire est formée d'un certain nombre de couches plus ou moins distinctes. La plus profonde porte le nom de *derme* ou *chorion*, et constitue la partie la plus épaisse et la plus résistante. Son tissu est dense, élastique, et en général blanchâtre. Examiné au microscope, on voit qu'il est de nature albuginée, et que les fibres qui le forment s'entrecroisent de manière à laisser entre elles des aréoles plus ou moins nombreux et réguliers, qui renferment souvent des vésicules adipeuses et livrent passage aux vaisseaux sanguins. Un certain nombre de ces vaisseaux constituent le système capillaire de la substance du chorion; mais d'autres le traversent de part en part, et vont former les *bourgeons vasculaires* qu'on remarque à sa surface extérieure. On donne ce nom de bourgeons à de petites aspérités ou papilles qui adhèrent légèrement aux aspérités du chorion lui-même, et qui ne paraissent être que de petits amas de vaisseaux contournés en divers sens; une couche cellulaire plus ou moins épaisse les recouvre, ainsi que la face externe du chorion. C'est le *corps muqueux* de Malpighi; sa consistance est plus grande près de ses deux surfaces que dans son épaisseur. Aussi plusieurs anatomistes y ont-ils distingué plusieurs lames distinctes, sur le nombre desquelles ils ne sont pas d'accord. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette couche cellulaire que se dépose la *matière colorante de la Peau*, substance dont les propriétés physiques varient, mais qui paraît être toujours composée de globules d'une petitesse extrême, agglomérés, mais ne formant point de membrane organisée et vivante. Enfin, au-dessus du corps muqueux, se trouve l'*épiderme*, qui ne paraît être autre chose qu'une membrane semi-cornée, résultant de la dessiccation et du durcissement des couches les plus superficielles du corps muqueux et des humeurs albumineuses dont ce dernier est imprégné. Il ne jouit pas de la vie à la manière des autres tissus; il est formé d'un nombre plus ou moins considérable de lames superposées. Telles sont les parties qui constituent essentiellement la Peau; mais souvent on trouve encore dans son épaisseur d'autres organes, et notamment les appareils sécréteurs, comme on le verra du reste à l'article TÉGUMENTS.

PEAU. MOLL. On a donné le nom vulgaire de Peau, en y ajoutant quelqu'épithète, à un assez grand nombre de Coquilles de divers genres; ainsi on nomme :

PEAU D'ANE, le *Cypræa flaveola*, L.

PEAU DE CHAGRIN, le *Conus varius* et le *Conus granulatus*.

PEAU DE CHAT, le *Cypræa fragilis*, L.

PEAU DE CIVETTE, le *Conus obesus*, L.

PEAU DE LIÈVRE, le *Cypræa testudinaria*.

PEAU DE LION, le *Strombus leutiginosus*, L.

PEAU DE SERPENT, le *Turbo Pellis-Serpentis*, l'*Helix Pellis-Serpentis*, le *Conus testudineus*, le *Cypræa mauritiana*.

PEAU DE TIGRE, le *Cypræa Tigris*, etc., etc.

PEAU DE GANT. BOT. Nom vulgaire du *Rocodium Xylostromo* de Persoon.

PEAU-DIVINE. ZOOL. Nom que l'on donne vulgairement à la pellicule que l'on tire des intestins des grands Ruminants et que l'on prépare de manière à joindre à sa finesse une solidité qui la rende imperméable aux fluides. On l'appelle plus communément Baudruche et on l'emploie quelquefois pour recouvrir les plaies et les garantir des impressions de l'air. *V.* INTESTINS.

PEAUTIA. BOT. (Commerson.) Synonyme d'Hortensia. *V.* ce mot.

PÉBER. BOT. (Gouan.) Nom vulgaire du *Capsicum annuum*, L., qui vient évidemment de *Piper*, d'où ces noms de PÉBERON, PIVAON et POIVAON, donnés par corruption au Piment par les jardiniers.

PÉBRÉ. BOT. Nom vulgaire du *Vitex Agnus-castus*.

PEC OU PEKEL? POIS. *V.* CLUPE HARENG.

PECA. OIS. Espèce du genre Jacana. *V.* ce mot.

PECARI. MAM. Espèce du genre Cochon. *V.* ce mot.

PECHBLENDE. MIN. Syn. d'Urane oxidulé. *V.* URANE.

PÊCHE. BOT. Fruit du Pêcher.

PÊCHE-BERNARD. OIS. (Salerne.) Nom vulgaire du Héron cendré.

PÊCHE-MARTIN ET PÊCHE-VÉRON. OIS. Synonymes vulgaires de Martin-Pêcheur Alcyon.

PÊCHER. *Persica*. BOT. Linné réunit à l'Amandier (*Amygdalus*) le genre Pêcher (*Persica*) de Tournefort, qui ne diffère en effet du premier que par son sarco-

carpe très-succulent et son épicarpe osseux et très-anfractueux. Cependant, malgré le peu de gravité de ce caractère, quelques auteurs modernes ont rétabli le genre de Tournefort. Necker a même cru nécessaire de lui imposer le nouveau nom de *Trichocarpus*. *V.* AMANOIER.

PÊCHERESSE. POIS. Espèce du genre Roie.

PÊCHEUR DE POISSONS (GRAND). BOT. Nom que l'on donne vulgairement à l'Aigle vocifer. *V.* AIGLE.

PECHEYA. BOT. Ce genre de Rubiacées, proposé par Seopoli, a été réuni au genre *Coussarea* d'Aublet. *V.* COUSSARÉE.

PECHKOHLE. MIN. *V.* LIGNITE.

PECHSTEIN. MIN. Ce nom, qui veut dire Pierre de Poix, Pierre à cassure résineuse, a été donné par les minéralogistes allemands à deux minéraux d'espèces bien différentes, dont le caractère commun était d'avoir une texture, une cassure et un éclat analogues à ceux de la Résine. L'un de ces deux minéraux est le Quartz ou Silex résinite, qui est infusible; l'autre, qui est fusible avec facilité, est le Résinite, substance qui fait la base d'une roche à structure porphyroïde, le Pechstein-Porphyr ou le Stigmite. *V.* RÉSINITE et STIGMITE.

PÉCHURANE. MIN. Même chose qu'Urane oxidulé. *V.* ce mot.

PECKOLITE. MIN. Nom que l'on donne au Lignite lorsqu'il offre une cassure luisante. *V.* LIGNITE.

PECOPTERIS. BOT. CRYPT. FOSS. (A. Brongniart.) *V.* FILICITES.

PÉCORES. *Pecora.* MAM. Cinquième ordre de la classe des Mammifères suivant la méthode de Linné. *V.* MAMMALOGIE.

PECTANGIS. BOT. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique, tab. 51) a figuré sous ce nom une plante des îles Maurice et Moscareigne, qui, suivant la nomenclature linnéenne, serait nommée *Angræcum pectinatum*.

PECTEN. CONCH. *V.* PEIGNE.

PECTEN VENERIS. BOT. *V.* PEIGNE DE VÉNUS.

PECTIDE *Pectis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., placé par Cassini dans sa tribu des Tagétinées, et caractérisé de la manière suivante : involucre cylindrique, plus court que les fleurs du centre, composé de cinq folioles égales, disposées sur un seul rang, libres, oblongues, arrondies au sommet, munies de grosses glandes oblongues. Réceptacle très-petit, plan, nu ou presque nu. Calathide radiée, composée au centre de trois ou quatre fleurs régulières, hermaphrodites ou mâles, et à la circonférence de cinq fleurs femelles; celles-ci ont des corolles à languette petite, ovale, munie près du sommet de deux glandes; style des fleurs du disque simple, sauf le sommet qui est bifide; ovaires longs, grêles, striés; aigrette composée d'une à trois petites écailles presque égales, étoilées, subulées, épaisses, fortes, cornées, absolument nues et lisses. Cassini a établi aux dépens du genre *Pectis*, deux autres genres sous les noms de *Chtonia* et de *Cryptopetalon*, qui en diffèrent essentiellement par leurs aigrettes paléiformes ou filiformes, dentées et barbellulées. Ces différences n'ont pas semblé assez importantes à la plupart des botanistes pour l'admission de ces genres nouveaux. Le genre *Schkuhria* de Roth est fondé sur le *Pectis pinnata* de Lamarck et Cavanilles. *V.* SCHKUHRIA. Les Pectides sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, linéaires, sessiles, marquées de points glanduleux, à fleurs jaunes, terminales ou axillaires, solitaires ou disposées en corymbes. On en connaît jusqu'ici sept ou huit espèces toutes indigènes des Antilles, du Mexique et des côtes voisines de l'Amérique méridionale. Les *Pectis punctata* et *linifolia*, qui sont regardées comme types du genre, ont été figurées la première par Plumier, *Icon.*, 80, f. 1, et par Jacquin, *Amer.*, tab. 126, édit. enl., tab. 196; la seconde par Sloane (*Hist. Jamaic.*, 1, p. 2554, tab. 149, f. 3). Kunth en a décrit quatre espèces nouvelles, dont deux, *Pectis elongata* et *Pectis canescena*, ont été figurées (*Nov. Gen. et Pl. Æquin.*, vol. 4, tab. 392 et 393).

PECTIDIER. *Pectidium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Lessing qui le caractérise de la manière suivante : capitule pauciflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, femelles et disposées sur un seul rang; fleurs du disque hermaphrodites, en très-petit nombre et tubuleuses; involucre cylindracé, formé de cinq folioles égales, amplexiflores, et glanduleuses ou dos; réceptacle nu; corolles du disque régulières, avec leur limbe portagé en cinq dents; celles du rayon ligulées, à languette plus courte que le tube; stigmates du disque semi-cylindriques et courts; akènes anguleux, striés, à calice basilaire; soies de l'aigrette peu nombreuses, subulées, rigides, cornées, lisses, nues et divergentes.

PECTIDIER PONCTUÉ. *Pectidium punctatum*, Less.; *Pectis punctata*, Jacq., Cass. C'est une plante herbacée, annuelle, glabre, dressée, di ou trichotome, à feuilles linéaires, ciliées de chaque côté à la base. Les capitules sont solitaires, axillaires, à fleurs jaunes. Sur la lisière des forêts de l'Amérique tropicale.

PECTIDOPSIDE. *Pectidopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule pluriflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériales, ligulées, femelles; celles du disque tubuleuses, hermaphrodites; involucre cylindracé, octophylle, unisérié; réceptacle nu; corolles du disque régulières, avec le limbe à cinq dents; celles du rayon ligulées; stigmates du disque semi-cylindriques, courts; akènes anguleux, striés, à callus basilaire; aigrette paléacée, unisériée, coroniforme, à cinq dents.

PECTIDOPSIDE A FEUILLES ÉTROITES. *Pectidopsis angustifolia*, DC.; *Pectis angustifolia*, Tor. C'est une plante herbacée, annuelle, rameuse à sa base, diffuse, lisse; ses feuilles sont étroitement linéaires, dentato-ciliées à leur base; les capitules sont très-courtement pédicellés et présentent sept fleurs au rayon. De l'Amérique septentrionale.

PECTINAIRE. *Pectinaria*. ANNÉL. Genre fondé par Lamarck. Il correspond au genre Cistène de Leach et à celui établi par Savigny sous le nom d'Amphictène. Lamarck a décrit deux espèces : *Pectinaria Belgica*, et *Pectinaria Capensis*; la première est l'*Amphic-*

*lene auricoma* de Savigny, et la seconde son *Amphictene Capensis*. *V*. AMPHICTÈNE.

PECTINARIA. BOT. Haworth, dans son *Suppl. succul. Plant.*, p. 14, propose sous ce nom un genre qui aurait pour type le *Stapelia orticulata* de Masson. Bentham a donné le nom de *Pectinaria* à une section du genre *Hyptis* de Jacquin, famille des Labiatées.

PECTINASTRE. *Pectinostrum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par H. Cassini qui lui donne pour caractères : calathide très-radiée; disque pluriflore, androgyniflore; couronne unisériée, neutriflore; péricline ovoïde, inférieur aux fleurs du disque, formé de squammes régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces, interdilatées : les intermédiaires ovales, surmontées d'un appendice redressé, large, concave, épais, découpé jusqu'à moitié en plusieurs lanières courtes, subulées, roides, spinescentes, régulièrement disposées en peigne; clinanthe plan, épais, charnu, garni de fimbrilles nombreuses, inégales et filiformes-laminées. Fleurs du disque ayant l'ovaire comprimé, poilu, portant une aigrette parfaite; filaments velus; appendices du sommet des anthères longs; style à deux stigmatophores courts et entregreffés. Fleurs de la couronne offrant un faux ovaire grêle, stérile, glabre, sans aigrette; corolle à deux languettes : l'extérieure plus longue et plus large, profondément bifide; l'intérieure bifide jusqu'à la base. Ce genre est fondé sur le *Centaurea Napifalia* de Linné.

PECTINASTRE A FEUILLES DE NAVET. *Pectinastrum Napifolium*, Cass. C'est une plante annuelle, dont les feuilles radicales sont découpées en lyre et couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre; celles de la tige sont demi-décurrentes, oblongues, spinuloso-dentées. On la trouve au midi de l'Europe.

PECTINE. BOT. Nom donné par Braconnot, à un principe qu'il a découvert dans le suc de différents fruits. La Pectine est sous forme gélatineuse, elle est insoluble dans l'Alcool qui la précipite du suc des fruits; elle se dessèche en lames minces, se gonfle dans l'eau chaude et peut y former une gelée; sa saveur est nulle ainsi que son odeur; les Acides paraissent ne lui faire éprouver aucun changement, mais une très-petite quantité d'Alcali ou d'Alcaloïde, la transforme en Acide pectique.

PECTINÉ. *Pectinatus*. Un organe est Pectiné quand il est profondément divisé en lobes étroits, très-rapprochés parallèlement comme les dents d'un peigne.

PECTINEA. BOT. Gærtner a créé ce nom générique pour un fruit qu'il a décrit et figuré (*de Fruct. et Sem. Plant.*, 2, p. 136, tab. 3), mais dont les autres parties de la fleur sont inconnues. Ce fruit est une baie capsulaire (*capsula baccata*) presque sphérique, uniloculaire, déhiscente par le sommet et presque jusqu'à la base en trois pièces ou valves coriaces, épaisses, extérieurement hérissées de points élevés très-rapprochés, et d'une couleur très-brune, intérieurement lisses, brillantes et jaunâtres. Ce fruit, lorsqu'il est vert, renferme une pulpe aqueuse qui entoure les graines, et qui disparaît entièrement par la dessiccation. Les graines sont en petit nombre (de une à quatre); tantôt elles sont fixées au fond de la baie capsulaire, tantôt elles nagent dans la pulpe, probablement supportées par un placenta filiforme, dont l'auteur ne fait pas mention. Elles sont assez grosses, convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, osseuses et rouges; leur embryon a une radicule réfléchie en forme de bec vers le centre de la graine. Gærtner a nommé *Pectinea Zeylanica*, l'espèce qui fournit cette graine, parce qu'elle est originaire de l'île de Ceylan. C'est le *Dodhampana* d'Hermann, *Mus. Zeyl.*, 67.

PECTINIA. POLYP. La section établie sous ce nom, parmi les Madrépores, dans le Manuel de Zoologie d'Oken, répond à peu près au genre *Paronia* de Lamarck. *V*. PAVONIE.

PECTINIBRANCHES. *Pectinibranchia*. MOLL. Cuvier employa le premier ce mot pour caractériser un ordre de Mollusques à branchies pectiniformes. Cet ordre est très-considérable par le grand nombre de genres qu'il renferme. Presque tous les Mollusques turbinés marins à ouverture entière et siphonifères, y sont compris; ils sont divisés, d'après ce caractère, en deux parties : les Pectinibranches trochoïdes et les Pectinibranches buccinoïdes; cette division ne fut point admise par Lamarck, mais adoptée intégralement par Férussac, dans ses Tableaux systématiques. Blainville n'a point admis cet ordre qui, dans son dernier ouvrage, est représenté assez complètement par la première sous classe, les Paracéphalophores dioïques. Latreille (Familles naturelles du Règne Animal) a adopté comme Férussac les Pectinibranches, dont il conserve les deux principales divisions en donnant à la première le nom de Gymnocochlides, et à la seconde celui de Cryptocochlides. Les Gymnocochlides à eux seuls renferment tous les Pectinibranches de Cuvier, tandis que les Cryptocochlides contiennent seulement la famille des Macrostomes où se trouvent les genres Sigaret, Cryptostome et Lamellaire. *V*. ces mots.

PECTINIDES. *Pectinides*. CONCH. Famille instituée par Lamarck, dans son dernier ouvrage, pour séparer de sa famille des Ostracées établie précédemment, plusieurs genres à coquille régulière, dans le plus grand nombre, mais tous ayant les oreilles latérales au bord cardinal. Il la caractérise ainsi : ligament intérieur ou demi-intérieur; coquille en général régulière, à test compacte, non feuilleté dans son intérieur. Cette famille se compose des sept genres suivants : Houlette, Lime, Plagiostome, Peigne, Plicatule, Spondyle et Podopside. *V*. ces mots. Férussac, en adoptant cette famille, y a ajouté les genres Hinnite de Defrance et Dianchore de Sowerby. Blainville l'a laissée composée à peu près des mêmes éléments, et lui a donné le nom de Subostracés (*V*. ce mot). Latreille l'a réduite à deux genres seulement, Peigne et Spondyle, reportant dans la famille des Ostracées les genres que Lamarck en avait fait sortir.

PECTINIER. CONCH. L'animal des Peignes. *V*. ce mot.

PECTINITES. CONCH. Nom donné aux Peignes fossiles. *V*. PEIGNE.

PECTOCARYE. *Pectocarya*. BOT. Genre de la famille des Aspérifoliées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, infundibuliforme, dont le tube est

plus court que le calice, et la gorge fermée et nue, le limbe partagé en cinq lobes obtus; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; ovaire à quatre lobes; style très-court. Le fruit consiste en quatre noix rapprochées par paires, oblongues, velues, un peu concaves en dessus, pectinées à leur bord, garnies de petites épines au sommet.

PECTOCARYE GLOMÉRÉE. *Pectocarya glomerata*, DC.; *Cryptantha glomerata*, Lehm. C'est une plante herbacée, rameuse, diffuse, velue ou pubescente; les fleurs sont blanches, réunies en épi dressé, mais se recourbant à mesure que les fleurs s'épanouissent; ces fleurs sont sessiles. Du Chili.

PECTOLITE. MIN. Cette substance minérale a été découverte par De Kobell, à Montebaldo, dans la partie méridionale du Tyrol, où elle accompagne le Natrolithe; elle est implantée sur les cristaux de cette substance et souvent traversée par eux. La Pectolite a de la ressemblance avec certaines Mésotypes d'Islande et de Féroë; elle forme des masses sphéroïdales et fibreuses; son éclat est nacré dans la cassure fraiche; sa dureté est intermédiaire entre celle du Spath fluor et du Feldspath; sa densité est de 2,69, à la température de 15° R.; au chalumeau elle se fond aisément en un verre blanc, transparent; elle donne un peu d'eau, et se distingue des minéraux avec lesquels on serait tenté de la confondre, par la manière dont elle se comporte avec l'Acide hydrochlorique; car lorsqu'on en plonge de très-petits fragments dans cet Acide, la dissolution n'a lieu que très-lentement, et ce n'est qu'au bout de plusieurs jours que l'on commence à apercevoir une disposition à former une gelée. Sa composition chimique est : Silice 51,5; Chaux 34; Soude 8; Potasse 1,5; Alumine et oxide de Fer 1; Eau 4.

PECTONCLES ET PECTONCULITES. CONCH. Pour Pétoncles et Pétonculites. *V.* ces mots.

PECTOPHYTE. *Pectophytum*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. Æquin.*, t. V, p. 29, tab. 425) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites; calice dont le bord est entier; corolle à cinq pétales égaux, aigus au sommet et un peu infléchis; cinq étamines; ovaire infère, surmonté de deux styles; fruit ou akène ové-elliptique, légèrement comprimé parallèlement à la commissure, glabre, nu, divisible en deux segments, munis chacun de cinq côtes peu prononcées. Ce genre est très-voisin du *Bolax* de Commerson, dans lequel Sprengel a placé l'unique espèce dont il se compose. C'est une herbe qui forme des touffes à feuilles imbriquées, trifides, portées sur des pétioles persistants, renflés et tubéreux dans leur partie supérieure. Ses fleurs sont blanches, terminales et fasciculées. L'auteur l'a décrite et figurée sous le nom de *Pectophytum pedunculare*, et Sprengel sous celui de *Bolax pedunculatus*. Elle croît sur le plateau élevé de l'Antisana, au Pérou.

PECTORALINE. *Pectoralina*. INF. Genre formé par Bory de St-Vincent, dans son Essai d'une classification des Animaux microscopiques, et qu'il place dans sa famille des Pandorinées, de l'ordre des Gymnodès. Ce genre est formé aux dépens du *Gonium* de Muller, et caractérisé par l'agglomération de molécules sphériques, vivantes, juxtaposées de manière à former à plat comme une lame en rone dont le mouvement s'exerce sur le sens vertical ou mince. Une membrane, à peine visible à force de transparence, y enveloppe en un seul animalcule une collection de corpuscules plus petits, animalcules rudimentaires destinés à devenir des Pectoralines semblables à celles dont ils se seront détachés quand l'époque de la multiplication déterminera la dislocation de l'ensemble. Les Pectoralines diffèrent des Pandorinées en ce que celles-ci sont globuleuses, et que les molécules intérieures vivantes y sont encore de petites agglomérations à l'infini.

PECTORALINE HÉBRAÏQUE. *Pectoralina hebraica*, B.; *Gonium pectorale α*, Müll., *Inf.*, tab. 16, fig. 9-11; Encycl., pl. 7, fig. 1-5. La couleur de la Pectoraline hébraïque est le beau vert tendre et transparent. On la rencontre assez fréquemment en Europe, dans certains fossés et dans l'eau des marais.

PECTORALINE FAUVE. *Pectoralina flavicans*, B., *β flavescens minor*, B., Encycl. méth. Cette espèce est plus petite que la précédente, et de couleur brunâtre ou fuccinée.

PECTORAUX. POIS. Synonyme de Thoraciques. *V.* ce mot.

PECTUNCULUS. CONCH. *V.* PÉTONCLES.

PÉDAIRE. *Pedaria*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes composées de onze articles, dont les premiers allongés, les suivants courts et transversaux, le huitième élargi, les trois derniers formant massue; tête large, échancrée angulairement au milieu; corselet transversal, convexe, arrondi latéralement; élytres longues, recouvrant en dessous l'abdomen, un peu convexes et striées; abdomen très-court, d'un seul segment; pattes courtes; cuisses larges et aplaties; tarses courts.

PÉDAIRE NOIRE. *Pedaria nigra*, Delap. Elle est entièrement noire, très-fortement ponctuée, presque rugueuse, faiblement pubescente; ses élytres ont des lignes longitudinales; les pattes antérieures sont tuberculées. Taille, trois lignes. Du Sénégal.

PÉDALÉ. *Pedatus*. BOT. On nomme Pédalées les feuilles composées, dont le pétiole commun est divisé à son sommet en deux branches divergentes, qui portent un rang de folioles sur leur côté intérieur. On appelle aussi Pédalées les nervures des feuilles dont le limbe est marqué dès sa base de deux nervures principales très-divergentes, qui portent chacune sur leur côté interne des nervures secondaires, parallèles entre elles et perpendiculaires sur les principales.

PÉDALIER. *Pedalium*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, et de la Didynamie Angiospermie, L., dont Robert Brown a fait le type d'une famille naturelle distincte, sous le nom de Pédalinées. *V.* ce mot. Le genre Pédalier se compose d'une seule espèce, *Pedalium Murex*, L., Sp., Lamk., Ill., t. 538. C'est une plante herbacée, originaire de l'Inde et en particulier du Malabar et de Ceylan. Sa tige, simple et dure inférieurement, est tortueuse; ses feuilles opposées, ovales, obtuses, sinueuses et comme incisées sur leurs bords,

sont portées sur des pétioles à peu près de la longueur des feuilles, et munis à leur base de deux glandes aaillaires. Les fleurs, courtement pédonculées, sont solitaires et axillaires. Leur calice est à cinq divisions très-profondes et presque égales. La corolle est monopétale, en cloche allongée, terminée inférieurement par un tube très-court; le limbe est à cinq lobes inégaux et obtus. Les filaments, au nombre de quatre et inclus, sont didynames, avec le rudiment d'une cinquième étamine avortée. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, annulaire et plus renflé d'un côté, se termine par un style qui porte à son sommet un stigmate bilobé. Le fruit est sec, ligneux, tétragone, aminci en pointe à ses deux extrémités, muni extérieurement de quatre pointes dures et épineuses, occupant chacune un de ses angles; il est à deux loges qui restent closes et contiennent chacune deux graines superposées, pendantes et attachées à l'angle interne de la loge. Le genre *Rogeria* publié par J. Gay (Ann. des Scienc. nat., 1, p. 457), a beaucoup de rapports avec le *Pedalium*. Mais néanmoins il n'y doit pas être réuni, comme l'a pensé le professeur Delile (Voyage à Méroé par Cailliaud, part. Bot., p. 78). Il en diffère par son fruit à quatre loges contenant chacune un assez grand nombre de graines, et parce que ce fruit s'ouvre, mais incomplétement, en deux valves. *V.* ROGERIE.

PÉDALINÉES. *Pedalineæ*. BOT. Rob. Brown a nommé ainsi une famille de plantes qu'il compose surtout des genres *Pedalium*, L., et *Josephinia*, Vent. Cette famille a beaucoup de rapports avec les Bignoniacées et surtout le genre Sésame; son fruit la rapproche à la fois des Myoporinées et des Verbénacées, et c'est par son organisation que le savant botaniste anglais pense qu'il faut éloigner les Pédalinées des Bignoniacées. En effet, ce fruit est sec, armé de pointes épineuses, ordinairement indéhiscent, à deux, quatre ou huit loges irrégulières et souvent incomplètes, contenant chacune une, deux ou un plus grand nombre de graines. Mais la plupart de ces caractères se retrouvent dans les genres *Sesamum, Martynia*, etc., qui appartiennent à la famille des Bignoniacées, où ils forment simplement une section que le professeur Kunth a nommée Sésamées. Il paraît donc nécessaire d'y réunir les Pédalinées de Robert Brown.

PÉDALINERVES (FEUILLES). BOT. Les feuilles sont dites Pédalinerves quand elles ont leurs nervures pédalées, comme par exemple dans l'Hellébore Pied-de-Griffon.

PEDALIUM. BOT. (Adanson.) *V.* ATRAPHACE et PÉDALIER.

PÉDANE. BOT. Synon. vulgaire d'Onoporde acanthe.

PEDARIA. INS. *V.* PÉDAIRE.

PÉDÈRE. *Pæderus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Longipalpes, établi par Fabricius. Caractères: antennes insérées devant les yeux, grossissant insensiblement; palpes paraissant être terminées en massue, le troisième article étant renflé; tête à peu près de la largeur du corselet, auquel elle tient par un col étroit et fort court; yeux arrondis et saillants; lèvre supérieure fort large, courte, cornée, légèrement échancrée à la partie antérieure; mandibules grandes, cornées, arquées, aiguës et armées de plusieurs dents au milieu de leur partie interne; mâchoires fortes, cornées, bifides: la division interne est courte, pointue, latéralement ciliée; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, composées de quatre articles dont le premier est court, le deuxième très-long, le troisième allongé et renflé à son extrémité, et le dernier petit, mince, très-court et à peine apparent; lèvre inférieure étroite, plus ou moins avancée, coriacée, entière ou presque échancrée à son extrémité; palpes labiales courtes, filiformes et composées de trois articles; corselet convexe, arrondi ou ovale, et quelquefois carré, avec les angles obtus; il est sans rebord sur les côtés; écusson très-petit; élytres courtes, convexes, renfermant deux ailes membraneuses, repliées, et laissent à nu toute la partie supérieure de l'abdomen; pattes simples et de grandeur moyenne. Ces insectes se trouvent dans les lieux humides. Ils ont un faciès qui les fait distinguer au premier coup d'œil de tous les autres Staphilinieus.

PÉDÈRE RIVERAIN. *Pæderus riparius*, Fab., Latr., Gravenh.; *Staphilinus riparius*, L., etc. Long de trois lignes. Antennes un peu velues, noirâtres, avec les trois premiers articles fauves; palpes fauves; tête lisse, un peu velue, noire; corselet convexe, d'un fauve luisant, de la largeur de la tête, marqué de quelques petits points en stries d'où partent quelques poils; écusson fauve; élytres un peu plus longues que larges, ponctuées, bleues et luisantes; abdomen velu, fauve, avec les deux derniers anneaux noirs; pattes fauves, avec les genoux noirâtres. Europe.

PEDEROTA. BOT. Pour *Pæderota*. *V.* ce mot.

PÉDESTRES. INS. Scopoli et Gravenhorst ont fait successivement usage de ce nom; le premier pour désigner les insectes diptères, et le second pour distinguer une tribu de la famille des Ichneumonides, les *Ichneumonides apteres* de Linné et de Fabricius.

PÉDÈTES. MAM. (Illiger.) *V.* GERBOISE.

PÉDICELLAIRE. *Pedicellaria*. PSYCH.? « Ce genre, dit Lamarck (Anim. sans vert., t. II, p. 63), laisse en quelque sorte de l'incertitude sur son caractère de Polype et sur sa véritable famille. » En effet, on y trouve quelque chose de la figure des Hydres et des Corynes, mais le corps n'y paraît point être contractile; ce corps est grêle, roide et un peu dur; ce qu'on prend pour le corps n'est peut être qu'un fourreau qui servirait d'asile à quelque animal voisin des Vaginicoles ou des Tubicolaires; ce fourreau ou corps consiste en un globule ou renflement supporté par un pédicule linéaire, qui se fixe entre les épines des Oursins. Ce fut Müller qui établit ce genre en y mentionnant trois espèces dont les figures se trouvent reproduites dans les planches de l'Encyclopédie par ordre de matières, savoir: *Pedicellaria globifera*, pl. 66, fig. 1; *Pedicellaria triphylla*, fig. 64; et *Pedicellaria tridens*, fig. 3.

PÉDICELLE. *Pedicellus*. BOT. On désigne sous ce nom chacune des ramifications du pédoncule. *V.* ce mot. Le nom de Pédicelle a été aussi donné au filet qui supporte l'urne des Mousses, et qui est généralement connu sous le nom de Soie (*Seta*).

PÉDICELLÉS. *Pedicellata*. ÉCHIN. Premier ordre des Échinodermes, établi par Cuvier (Règne Animal) et comprenant les genres Astérie, Oursin et Holothurie. *V*. ÉCHINODERMES et ZOOPHYTES.

PÉDICELLIE. *Pedicellia*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 806) a établi sous ce nom un genre de la Polygamie Diœcie, L., que les auteurs avaient d'abord rangé parmi les Rhamnées, mais qui a été placé par De Candolle à la suite des Sapindacées, parmi les genres dont l'organisation n'est pas encore bien connue. Cependant il est fort douteux que ce soit bien sa place dans l'ordre des affinités naturelles, attendu que les feuilles du *Pedicellia* sont opposées, tandis qu'elles sont alternes dans les vraies Sapindacées. Il présente les caractères essentiels suivants : fleurs polygames dioïques; calice divisé profondément en cinq lobes petits et aigus; corolle nulle; huit étamines; ovaire presque arrondi, pédicellé, surmonté de trois stigmates réfléchis et presque sessiles; capsule à trois valves, renfermant une seule graine arillée, soutenue par un pédicelle particulier.

PÉDICELLIE A FEUILLES OPPOSÉES. *Pedicellia oppositifolia*, Lour., *loc. cit.* C'est un petit arbre dont les rameaux sont étalés, garnis de feuilles opposées, pétiolées, glabres, lancéolées, très-entières. Les fleurs sont pâles, disposées en longues grappes terminales. Il croît dans les forêts de la Cochinchine.

PÉDICELLULE. *Pedicellulus*. BOT. H. Cassini (*Opusc. Phytol.*, 1, p. 202 et 222) donne ce nom à un filet fibreux, court, grêle, épaissi à la base, qui, dans les Synanthérées, attache chaque ovaire au réceptacle. Ce corps est entièrement appendiculaire, et, selon Cassini, il ne faut pas le confondre avec ce que ce savant nomme pied de l'ovaire, qui est réellement un prolongement de la base de celui-ci.

PÉDICIE. *Pedicia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires terricoles, établi par Latreille pour placer le *Tipula rivosa* de Linné, seule espèce qui compose ce genre jusqu'à présent. Les caractères distinctifs sont : antennes très-courtes, à peine plus longues que la tête, un peu velues, composées de seize articles, les deux premiers beaucoup plus longs que les autres, celui de la base cylindrique et le plus grand de tous, le second en forme de cœur renversé, les sept suivants beaucoup plus petits, presque grenus, les sept derniers plus grêles que les précédents et presque cylindriques; palpes courbées, composées de quatre articles, le dernier beaucoup plus long, plus menu, noueux et comme articulé; trompe courte, terminée par deux grosses lèvres; tête ovale, prolongée antérieurement en forme de museau cylindrique, armé d'une pointe; petits yeux lisses nuls; corps allongé; ailes écartées l'une de l'autre, même dans le repos; pattes longues, les quatre premières égales entre elles. Ce genre diffère des Limnobies, avec lesquelles Meigen a confondu l'espèce qui lui sert de type, en ce que ses palpes ont le dernier article long et comme noueux, ce qui n'a pas lieu chez les Limnobies. Les Cténophores ont les antennes pectinées ou en scie. Dans les Tipules, les antennes n'ont que treize articles, tandis qu'il y en a seize dans les Pédicies.

PÉDICIE A TRIANGLE. *Pedicia rivosa*, Latr.; *Limnobia rivosa*, Meigen, Macq.; *Tipula rivosa*, L.; *Tipula triangularis*, Fabr. Longue de douze à treize lignes; tête brune; antennes, palpes et bouche roussâtres; corselet brun, avec deux lignes dorsales d'un blanc roussâtre; ses côtés de cette couleur, mêlée d'un peu de blanchâtre; abdomen brun, roussâtre vers l'anus dans les mâles, avec les côtés blancs; pattes brunes, leur articulation un peu plus foncée; balanciers pâles; ailes transparentes, leur bord supérieur brun-roussâtre, émettant deux lignes, de la même couleur, qui forment une sorte de triangle, et dont celle qui part de la base atteint le bord interne de l'aile. Europe.

PÉDICULAIRE. *Pedicularis*. BOT. Ce genre appartient à la Didynamie Angiospermie, L., et avait donné son nom à une famille de plantes monopétales irrégulières, qui fut nommée depuis Rhinanthacées, mais que l'on ne considère plus que comme une simple section des Personnées ou Scrophularinées. Voici ses principaux caractères : calice dont le tube est très-renflé, terminé par cinq divisions courtes; corolle tubuleuse, à deux lèvres : la supérieure étroite, en forme de casque, droite, comprimée, et ordinairement échancrée à son sommet; l'inférieure plus étalée, presque à trois lobes, dont celui du milieu plus étroit; quatre étamines didynames; ovaire supère, arrondi, surmonté d'un style filiforme, un peu plus long que les étamines, et terminé par un stigmate capité; capsule presque ronde, comprimée, mucronée par le style persistant, souvent oblique à son sommet, plus longue que le calice, divisée par une cloison opposée aux valves, et renfermant un grand nombre de graines arrondies. Le genre *Pedicularis* avoisine les genres *Rhinanthus* et *Melampyrum*; mais il s'en distingue suffisamment par quelques caractères importants, ainsi que par le port particulier de ses espèces. Celles-ci sont en nombre assez considérable, et se font remarquer, parmi les plantes de la même famille, par l'élégance de leur feuillage, ainsi que par la beauté de leurs fleurs. Elles sont herbacées, souvent vivaces par leurs racines; leurs feuilles sont ailées ou pinnatifides, à folioles découpées d'une façon très-élégante; leurs fleurs sont disposées en épis de couleur purpurine et jaunâtre. On compte environ cinquante de ces espèces, qui, pour la plupart, croissent dans les hautes montagnes et dans les contrées froides de notre hémisphère; une seule croît dans les montagnes du Mexique. C'est surtout dans le nord de la Russie asiatique qu'elles sont abondantes; aussi, depuis longtemps les Pédiculaires ont été étudiées particulièrement par les botanistes de cet empire. Le célèbre Pallas en préparait une Monographie; et si la mort ne l'eût pas enlevé prématurément à la science, il lui eut offert un ouvrage sur les Pédiculaires digne de l'auteur des Astragales. Ce but a été atteint par Steven, botaniste distingué, qui habite la Crimée, et qui est très-connu du monde savant par ses fréquents voyages dans la Russie orientale et au Caucase. Sa Monographie des Pédiculaires a été publiée en 1823 dans le quatrième volume des Mémoires de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Elle est accompagnée d'un grand nombre de plantes représen-

tant les espèces les plus rares. Les caractères génériques tirés du fruit et de la graine, sont éclaircis au moyen de bonnes figures d'analyses, dont les dessins ont été exécutés à Paris par le professeur Richard.

Les montagnes un peu élevées de l'Europe offrent sur leurs sommets plusieurs belles espèces de Pédiculaires, parmi lesquelles on remarque les *Pedicularis verticillata*, *tuberosa*, *foliosa* et *incarnata*. Une espèce (*Pedicularis palustris*) est commune dans plusieurs localités marécageuses de l'Europe; une autre (*Pedicularis sylvatica*) se trouve dans les bois bas et humides de la France. Ce sont les deux seules exceptions que l'on remarque dans la station de ces plantes, qui, comme on l'a dit plus haut, sont toutes des plantes montagnardes. Elles paraissent non-seulement exiger un sol particulier, mais encore plusieurs autres circonstances favorables inconnues et difficiles à imiter; car, de même que les Gentianes et d'autres végétaux des hautes montagnes, elles ne réussissent pas dans les jardins, quelques soins qu'on apporte dans leur culture.

Steven a distribué les espèces de Pédiculaires en six tribus ou sections génériques, caractérisées principalement d'après les diverses formes qu'offrent les lèvres de la corolle. Ces sections sont loin d'être parfaitement naturelles, et ne doivent être considérées que comme des moyens d'arriver facilement à la détermination des espèces. Le *Pedicularis sylvatica*, par exemple, est transporté dans une section différente de celle où se trouve le *Pedicularis palustris*; cependant ces deux espèces sont tellement voisines, que plusieurs auteurs les regardent comme identiques, c'est-à-dire comme de simples variétés produites par la différence des stations.

La première section, qui a la lèvre inférieure de la corolle dressée, renferme cinq espèces, du nord de l'Europe et de l'Asie. Le *Pedicularis Sceptrum-Carolinum*, L., en est le type. Cette plante est digne du nom pompeux qu'on lui a imposé, par la grandeur et la beauté de ses fleurs, disposées en épi très-long, et dont la couleur est jaune, avec une tache purpurine à l'extrémité des lobes de la corolle. La tige est simple, haute de près d'un mètre, et munie à la partie inférieure de feuilles allongées, pinnatifides, à pinnules ovales, découpées en lobes arrondis et crénelés. On trouve cette belle espèce dans le nord de l'Europe, principalement en Suède, en Prusse, en Pologne et jusqu'en Hongrie.

La deuxième section se compose d'espèces dont les feuilles sont disposées par verticilles de quatre à la fois. Elles croissent dans les Alpes de la Sibérie; une d'elles (*Pedicularis verticillata*) est la plus commune des Pédiculaires des hautes montagnes d'Europe, où elle forme des touffes d'un aspect charmant.

La troisième section offre un caractère assez saillant: la lèvre supérieure de sa corolle est pourvue de chaque côté, et un peu au-dessous de sa partie moyenne, d'un appendice en forme de dent. Cette section renferme peu d'espèces; deux croissent en Sibérie et au Kamtschatka; elles sont peu intéressantes à connaître. Il n'en est pas de même d'une troisième, beaucoup plus commune en Europe, et la première de ce genre dont il ait été fait mention par les auteurs.

PÉDICULAIRE DES MARAIS. *Pedicularis palustris*, L., vulgairement *Herbe aux Poux*. Sa racine est fibreuse, annuelle; il s'en élève une tige droite, rameuse, glabre, d'environ un pied, garnie de feuilles alternes, pinnatifides, à pinnules profondes, linéaires, fortement dentées. Ses fleurs, de couleur purpurine, sont presque sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures.

La quatrième section a la lèvre supérieure de la corolle dépourvue de dents à la base, mais offrant la forme d'un bec. On y compte les *Pedicularis rostrata*, *incarnata*, *tuberosa*, *atro-rubens*, etc., qui font l'ornement des hautes Alpes, et particulièrement du mont Saint-Bernard.

La cinquième section a aussi la lèvre supérieure de la corolle sans appendices à la base; mais elle offre des dents au sommet. C'est ici que se placent les *Pedicularis sylvatica* et *comosa*, L., ainsi que plusieurs autres espèces indigènes de la Sibérie et de l'Amérique septentrionale. Le *Pedicularis æquinoctialis* de Kunth, qui croît dans les hautes montagnes du Mexique, appartient encore à cette section.

Enfin, la sixième section se distingue par sa lèvre supérieure et sa corolle entièrement dépourvue de dents, et dont la casque est très-court. Elle contient une douzaine d'espèces, parmi lesquelles le *Pedicularis foliosa*, l'une des plus belles plantes de l'Auvergne, des Vosges, des Alpes et des Pyrénées.

PÉDICULAIRES ou PÉDICULARIÉES. BOT. Même chose que Rhinanthacées. *V.* ce mot.

PÉDICULE. On se sert de ce mot en organographie pour désigner les supports plus ou moins filiformes et allongés des divers organes. En zoologie, il est plus fréquemment usité qu'en botanique, où les auteurs, qui se piquent d'une grande pureté dans leurs expressions, emploient les mots de pédoncule quand il s'agit du support des fleurs; de pétiole, lorsqu'il est question de celui des feuilles; de gynophore ou de torus, si ce soutien est celui des parties de la fructification. H. Cassini (*Opusc. Phytol.*, 1, p. 124) lui a donné une désignation spéciale. Il nomme ainsi le filet laminé ou la partie inférieure de chaque étamine des Synanthérées. La plupart des cryptogamistes nomment Pédicule ou stipe la partie qui supporte le chapeau de certains Champignons, tels que les Agarics, les Bolets, etc.

PÉDICULIDÉES. *Pediculidea*. INS. Leach donne ce nom à la famille des Parasites de Latreille. Elle comprend les genres Phtire, Hæmatopine et Pou. *V.* Pou.

PEDICULUS. INS. *V.* Pou.

PÉDIFÈRES. *Pedifera*. CONCH. Famille proposée par Rafinesque dans la Monographie des Coquilles de l'Ohio (Annales génér. des Sciences physiques, t. v, sept. 1820, p. 290) pour réunir les genres Unio et Anodonte des auteurs, ainsi que plusieurs autres nouveaux genres faits par lui. Cette famille, dont Férussac a adopté plusieurs sous-genres, est caractérisée de la manière suivante: bivalve, équivalve, inéquilatérale; Mollusque à grand pied comprimé, tendineux, non byssifère; deux siphons très-courts ou remplacés par deux ouvertures; anus sous le ligament; charnière dentée ou lamellée. Cette famille est divisée en cinq sous-familles: les Uniodès, *Uniodia*; les Amblémides, *Amble-*

*midia*; les Anodontides, *Anodontidia*; les Alasmides, *Alasmidia*, et les Cycladiées. *Cycladia*. *V.* ces mots. Cette dernière sous-famille ne peut appartenir à cette famille des Mollusques; elle avoisine, par ses rapports, les Vénus, et s'y trouve liée par les Cyprines.

PÉDILANTHE. *Pedilanthus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi anciennement par Tournefort sous le nom de *Tithymaloides*, réuni par Linné au genre *Euphorbia*, puis enfin rétabli par Necker sous le nom de *Pedilanthus* que les botanistes ont définitivement adopté. Poiteau est le premier qui, dans un Mémoire inséré dans le dix-neuvième volume des Annales du Muséum, a bien éclairci la structure de ce genre que sur l'autorité de Linné, A.-L. de Jussieu, Lamarck et Willdenow avaient rejeté. Necker n'avait fait que changer le nom impropre de *Tithymaloides* imposé par Tournefort, mais il n'en avait pas mieux connu les caractères. Enfin Kunth et Adr. de Jussieu ayant confirmé et étendu les observations de Poiteau, ont tracé de la manière suivante les caractères génériques de ce genre : fleurs monoïques dans le même involucre; une fleur femelle centrale autour de laquelle on trouve les fleurs mâles en grand nombre; involucre calcéiforme, rétréci dans sa partie supérieure et renflé à sa base, muni de glandes intérieurement, entr'ouvert latéralement; l'entrée de cette ouverture latérale est fermée par une foliole en forme de voûte; style unique, portant trois stigmates bifides; le reste de l'organisation est semblable à celle des Euphorbes proprement dites. Ce genre se compose d'arbrisseaux lactescents, rameux, dépourvus d'épines. Leurs feuilles sont alternes, entières, légèrement charnues, portées sur de très-courts pétioles munis à leur base de deux glandes. Plusieurs pédoncules naissent aux extrémités des tiges et des branches; ils sont accompagnés de feuilles converties en bractées, et chacun supporte un involucre de couleur rouge. Deux espèces, indigènes des Antilles, sont les types de ce genre : la troisième croît dans les Indes orientales, et, selon Adr. de Jussieu, il faut leur associer l'*Euphorbia bracteata* de Jacquin (*Hort. Schœnbr.*, tab. 270), et l'*Euphorbia cordellata* d'Haworth. (*Miscel. Nat.*)

PÉDILANTHE TITHYMALOÏDE. *Pedilanthus tithymaloides*, Poiteau, *loc. cit.*, p. 390, tab. 19, fig. 1; *Euphorbia tithymaloides*, L. et Jacquin, Amer. 149. Cette plante croît dans les lieux pierreux, près des bords de la mer, dans presque toutes les Antilles et sur les côtes de l'Amérique équatoriale. Elle fleurit dans l'été, et au moment de sa floraison elle perd une partie de ses feuilles. On l'emploie à former des haies pour clore les jardins et les petites habitations. Son suc laiteux est d'une grande causticité, ce qui rend cette espèce fort dangereuse pour les hommes, à peine couverts de vêtements dans ces pays chauds, qui tenteraient de s'introduire furtivement en franchissant les faibles barrières qu'offre cette plante. A cause de ses propriétés vomitives et drastiques, on lui donne quelquefois le nom vulgaire d'Ipécacuanha bâtard.

PÉDILE. *Pedilus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établi par Fischer, et très-voisin des Pyrochres. Caractères : antennes de onze articles, le premier obconique, le deuxième presque globuleux, le troisième long, presque cylindrique, les autres un peu dentés en scie, le dernier court et mince; chaperon carré; labre conique, grand, un peu sillonné dans sa partie antérieure; mandibules obtuses; mâchoires subulées, acérées; palpes maxillaires de trois articles, celui du milieu très-allongé, le dernier ovale; les labiales plus courtes, filiformes; lèvre triangulaire, large à sa base, peu pointue et ciliée.

PÉDILE BRUN. *Pedilus fuscus*, Fisch., *loc. cit.*, tab. 1, pl. 5, fig. 23. Long de trois lignes; tête noire, raboteuse, très-rétrécie vers la bouche; yeux échancrés, recevant les antennes, celles-ci entièrement velues; corselet noir, pointillé, très-étroit en devant, globuleux au milieu, très-relevé au bord postérieur; écusson allongé, presque conique; élytres pointillées, brunes, velues, ciliées de blanc; ailes brunes; dessous du corps brun; anus rouge; pattes brunes; jambes et tarses un peu clairs. On trouve cet insecte sur les monts Altaïques, en Sibérie.

PÉDILE. *Pedilus*. BOT. Quelques auteurs se sont servis de ce mot pour désigner le prolongement supérieur de l'ovaire des Synanthérées, que Cassini a nommé plus convenablement col de l'ovaire. *V.* SYNANTHÉRÉES.

PEDILONIA. BOT. Ce genre établi par Presl, dans la famille des Hæmodoracées, ne diffère pas du genre *Wachendorfia*, de Burman. *V.* WACHENDORFIE.

PEDILONIER. *Pedilonium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Digynie, établi par Blume (*Bijdr. tot de Flora van nederland. Indië*, p. 320) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe dont les sépales latéraux extérieurs sont plus grands que les autres qui sont dressés ou étalés, formant par leur adhérence à la base un sac ou un long éperon, quelquefois adnés à l'onglet du labelle; celui-ci est étroit, à limbe non divisé, accombant et uni au gynostème, sans qu'il y ait d'articulation; anthère terminale, déprimée, biloculaire, adhérente à la dent dorsale du gynostème; masses polliniques au nombre de deux, bipartibles, oblongues, céréacées et se déposant sur le bord du stigmate. Ce genre est un démembrement du *Dendrobium* de Swartz : il en diffère par son labelle non articulé avec le gynostème. Il se compose de six espèces indigènes des forêts montueuses de l'île de Java. Blume leur donne les noms de *Pedilonium Kuhlii*, *Pedilonium Hasseltii*. *Pedilonium secundum*, *Pedilonium undulatum*, *Pedilonium biflorum* et *Pedilonium erosum*. Elles constituent deux sections qui se distinguent par les sépales extérieurs du périanthe, formant un sac à la base, dans la première, et un long éperon dans la seconde. Ces Orchidées sont des herbes parasites sur les arbres, à tiges articulées, à fleurs rougeâtres, en grappes opposées aux feuilles ou terminales, naissant des articulations de la tige.

PEDILUS. INS. *V.* PÉDILE.

PÉDIMANES. MAM. *V.* MAMMALOGIE.

PÉDINE. *Pedinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères : chaperon profondément échancré à son bord antérieur et ayant un lobe très-petit,

reçu dans cette échancrure; antennes grenues et insensiblement plus grosses vers le bout; jambes antérieures souvent larges et triangulaires; étuis soudés; point d'ailes. Ce genre a les plus grands rapports avec les Opatres, qui n'en diffèrent que parce qu'ils ont des ailes. Les Platyscèles s'en distinguent, parce qu'ils n'ont point d'échancrure au chaperon, et que leur écusson est moins distinct que celui des Pédines. Les Blaps, Misolampes, Oxures et Asides, ont tous les tarses semblables dans les deux sexes, tandis que les antérieurs des mâles chez les Pédines, ont plusieurs articles dilatés. Ces insectes ont la tête ovale, à moitié enfoncée dans le corselet et plus étroite que lui. Les antennes sont filiformes, de onze articles; le troisième seulement moitié plus long que le deuxième, et n'ayant pas deux fois la longueur du quatrième. Les suivants, jusqu'au septième, sont obconiques; les deux suivants sont tantôt turbinés, tantôt presque globuleux; le dernier a au moins la longueur du précédent; il est arrondi à son extrémité. Le labre est coriace, très-court, transverse, entier ou un peu échancré. Les mandibules sont bifides. Les mâchoires sont munies d'une dent cornée à leur côté interne. Les palpes sont terminées par un article beaucoup plus grand, comprimé, triangulaire ou sécuriforme, surtout dans les maxillaires; celles ci sont composées de quatre articles, les autres de trois. La lèvre est légèrement échancrée. Les yeux sont peu saillants. Le corps est ovale, court, plus ou moins déprimé. Le corselet est à peine plus large que les élytres, transverse, échancré en devant. L'écusson est distinct; les élytres sont réunies et embrassent peu ou point les côtés de l'abdomen. Les pattes sont fortes, avec les jambes souvent dilatées vers leur extrémité, surtout les antérieures; les tarses des pattes antérieures ont plusieurs de leurs articles dilatés dans les mâles. Ces insectes ont été placés dans un grand nombre de genres différents par les auteurs; plusieurs de leurs espèces et souvent toutes ont été rangées dans les genres Blaps, Ténébrion, Opatre, Platynote et Hélops. Dans ces derniers temps, Dejean (Catalogue des Coléoptères) a formé à leurs dépens plusieurs genres, basés sur le nombre des articles dilatés des pattes antérieures. Les Pédines se trouvent dans les lieux secs et arides des pays chauds. On les rencontre sur le sable, sous les pierres, etc. On en connaît une quarantaine d'espèces qui ont été distribuées dans deux divisions, ainsi qu'il suit :

† Bords latéraux du corselet presque droits postérieurement, sans rétrécissement brusque, formant de chaque côté, avec le bord postérieur, un angle presque droit.

Pédine fémoral. *Pedinus femoralis*, Latr.; *Blaps femoralis*, Fabr., le mâle; *Blaps dermestoides*, Fabr., la femelle; *Tenebrio femoralis*, L.; le Ténébrion à stries jumelles, Geoff., Ins. de Paris, Panz., Faun. Germ., fasc. 39, fig. 5. Long de quatre à cinq lignes; entièrement noir; élytres ayant huit stries ponctuées, disposées par paires; tarses antérieurs ayant les trois premiers articles dilatés dans les mâles; jambes antérieures et intermédiaires dilatées; cuisses canaliculées en dessous. Europe.

†† Bords latéraux du corselet arqués, ayant un rétrécissement brusque, très marqué avant l'angle postérieur.

Pédine gibbeux. *Pedinus gibbus*, Latr.; *Opatrum gibbum*, Fabr., Oliv., Panz., Faun. Germ., fasc. 39, f. 4. Long de trois lignes; d'un brun noirâtre; tête et corselet finement pointillés; élytres ayant chacune huit stries ponctuées, dont les intervalles sont un peu convexes et pointillés; jambes antérieures dilatées à l'extrémité; deuxième et troisième articles des tarses de ces jambes dilatés. On le trouve dans le midi de la France, sur les bords de la Méditerranée.

PÉDIONITES. min. Nom donné par Scopoli à une variété du Feldspath adulaire nacré.

PÉDIONOME. *Pedionomus*. ois. Genre de l'ordre des Échassiers, institué par Gould, qui le caractérise de la manière suivante : bec de la longueur de la tête, presque droit, comprimé vers le bout; narines allongées, ouvertes dans une fossette basale; ailes concaves : première, deuxième et troisième rémiges presque égales entre elles; les tertiaires dépassant les primaires; jambes nues au-dessus de l'articulation; tarses médiocrement allongés, couverts de scutelles petits et réticulés; quatre doigts dont le postérieur débile et haut placé à la partie postérieure du tarse.

Pédionome a collier. *Pedionomus torquatus*, Gould. Parties supérieures cendrées; vertex et poitrine d'un roux que mitige une lunule noire, placée vers l'extrémité de chaque plume; un large collier blanc, parsemé de petites taches noires. Taille, sept pouces. De la Nouvelle Galles du sud.

PÉDIONOMES. ois. Nom que Vieillot donne dans sa méthode à une famille d'Échassiers, dont l'Outarde fait partie.

PÉDIOPSIS. ins. Genre d'Hémiptères que Burmeister a établi dans la famille des Cicadaires, et qui correspond au genre Bythoscope. *V.* ce mot.

PÉDIPALPE ou PIED-PALPE. *Pedipalpus*. crust. ins. Nom donné par Leach aux parties de la bouche des Crustacés maxillaires, que Latreille désignait (*Gen. Crust. et Ins.*) sous le nom de palpes doubles extérieures, ou les pieds-mâchoires extérieurs des Crustacés décapodes, c'est-à-dire ceux de la troisième paire, en allant de haut en bas, et qui recouvrent ordinairement les autres organes de la manducation. Latreille avait aussi appliqué cette dénomination de Pied-Palpe aux appendices de la bouche des Arachnides, qu'on a coutume d'appeler palpes ou antennules. « D'après les idées de Savigny sur la correspondance de ces parties avec celles de la bouche des Crustacés, dit Latreille (Encycl. Méth.), ces palpes représenteraient ces mêmes pieds-mâchoires dont je viens de parler, et dont la base formerait de fausses mâchoires, ou celles que j'ai nommées mâchoires sciatiques. Les mandibules des mêmes Arachnides répondraient à la seconde paire de pieds-mâchoires, pièces que j'avais d'abord distinguées par la dénomination de pieds-mandibules. Mais d'après de nouvelles études comparatives de toutes ces parties, j'ai reconnu que les mandibules des Arachnides représentaient les antennes intermédiaires des Crustacés, et que les palpes, avec leurs mâchoires, étaient les analogues des premières mâchoires des derniers, ou da

celles de la partie supérieure, ainsi que des pièces des insectes hexapodes, appelées aussi mâchoires et palpes maxillaires. Les Arachnides ne différeraient de ces animaux que par l'absence des mandibules et de la lèvre inférieure, proprement dites. Les pièces composant, dans les insectes, cette lèvre inférieure, et qui dans les Crustacés forment la seconde paire de mâchoires, répondraient aux deux premières pattes des Arachnides. La pièce buccale de ces derniers animaux, qui a reçu le nom de lèvre ou de languette, serait la langue ou la languette proprement dite des précédents. La partie enfin que Savigny, relativement aux Arachnides, appelle pièce sternale, serait le labre. » Telles sont les idées du célèbre entomologiste dont ce passage est emprunté; on a cru devoir les reproduire ici, pour que l'on pût comparer sa théorie avec celle de Savigny. *V.* Bouche.

PÉDIPALPES. *Pedipalpi.* arach. Famille de Pulmonaires, qui se compose de deux tribus : les Scorpionides et les Tarentules. *V.* ces mots.

PEDIVEAU. bot. Synonyme de Caladier. *V.* ce mot.

PÉDONCULE. *Pedunculus.* bot. On désigne sous ce nom le support de la fleur. Le Pédoncule est simple ou composé. Dans le second cas, l'axe principal reçoit le nom de *Pédoncule commun*, et chacune des ramifications, celui de *Pédicelle*. Quelques auteurs ont substitué mal à propos à ce mot celui de *Pédicule*, emprunté de la zoologie.

PÉDONCULÉS. *Pedunculolo.* conch. Latreille divise les Brachiopodes en deux ordres : les Pédonculés et les Sessiles. Les Pédonculés, caractérisés par un pédicule tendineux, supportant la coquille, sont partagés en deux familles : les Équivalves pour le genre Lingule, et les Inéquivalves pour les Térébratules. *Voyez* ces mots.

PEDUM. conch. *V.* Houlette.

PÉGAFROL. ois. (Maregraaff.) Synonyme d'Oiseau-Mouche.

PÉGAN. *Peganum.* bot. Genre de la famille des Rutacées, section des Rutées, et qui peut être caractérisé de la manière suivante : calice à cinq divisions profondes, étalées, persistantes, simples ou pinnatifides; corolle de cinq pétales étalés et à peu près égaux, striés longitudinalement; quinze étamines courtes, à filaments inégaux et dilatés à leur base; à anthères introrses, dressées, linéaires; ovaire libre, globuleux, porté sur un disque hypogyne annulaire, peu épais, coupé transversalement; l'ovaire montre trois loges, contenant chacune un assez grand nombre d'ovules, attachés sur plusieurs rangs à l'angle interne de la loge, au moyen d'un podosperme filamenteux. Du sommet de l'ovaire naît un style assez épais, simple, terminé par un stigmate très-allongé, comme en massue, à trois angles saillants, et glanduleux seulement sur ces angles. Après la fécondation il se tord en spirale. Le fruit est une capsule stipitée, globuleuse, légèrement trilobée, à trois loges, s'ouvrant en trois valves. Les graines sont presque réniformes, un peu anguleuses, à surface chagrinée.

Pégan Harmala. *Peganum Harmala*, L., Bull. Herb., tab. 345. C'est une plante vivace, rameuse, portant des feuilles alternes, simples ou irrégulièrement multifides, sessiles, munies de deux stipules linéaires. Les fleurs sont blanches, pédonculées, solitaires et opposées aux feuilles. Cette plante est commune dans les lieux sablonneux d'Orient. On la trouve également en Espagne.

PÉGASE. *Pegasus.* pois. L'un des deux genres de l'ordre des Lophobranches, dans la méthode ichthyologique de Cuvier, et de la famille des Éleuthéropomes pour Duméril, établi par Linné à la suite des Syngnathes dans l'ordre des Branchiostéges, et ainsi caractérisé : branchies operculées, mais sans membranes; museau long et saillant, où la bouche, protractile, est située en dessous et à la base comme chez les Esturgeons; corps cuirassé, ayant le tronc large et déprimé; ventrales remplacées par de simples filaments en arrière des pectorales qui sont grandes et semblables à des ailes; dorsale et anale vis-à-vis l'une de l'autre; mâchoires armées de dents.

Pégase Dragon. *Pegasus Draconis*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, xiii, t. 1, p. 1458; Bloch, pl. 209. Ce Poisson, qui vit de frai et de petits vers, n'a guère plus de trois pouces de longueur; sa figure bizarre le fit comparer au Cheval ailé qui porte les poëtes dans la Mythologie. Elle lui valut aussi le nom de l'animal fabuleux que l'on a regardé comme le symbole antique de la puissance des volcans. Le Pégase Dragon joint à la singularité de sa petite forme une particularité qui le rapproche des Exocets sous le rapport des mœurs. Il peut s'élancer hors des eaux en les frappant de ses larges pectorales, et voltiger à leur surface durant quelques instants. o. 4, p. 10, v. 1, a. 51, c. 8.

PÉGASIE. *Pegasia.* acal. Genre de Médusaires établi par Péron et Lesueur dans leur division des Méduses gastriques non pédonculées, sans bras ni tentacules. Les caractères génériques sont, suivant ces auteurs : point de faisceaux lamelleux; point de fossettes au pourtour de l'ombrelle; des bandelettes prolongées jusqu'à l'ouverture de l'estomac.

PÉGIE. *Pegia.* bot. Genre de la famille des Anacardiacées, institué par Colebrook qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites; calice court, à cinq divisions arrondies, persistant; corolle composée de cinq pétales ovales, étalés, insérés sur un disque entier, concave, entourant la base de l'ovaire; dix étamines insérées à la base du disque : cinq sont de la longueur des pétales, et cinq alternes plus courtes; filaments subulés; anthères globuleuses, hilobées, longitudinalement déhiscentes; ovaire libre; style court, conique; stigmate simple. Le fruit est un drupe ovale, comprimé, osseux, ruguleux et monosperme; la semence est inverse, recouverte d'un test membraneux et tendre; embryon exalbumineux; cotylédons ovales, grands, charnus; radicule très-courte, supère, épaisse. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; c'est un arbrisseau à feuilles alternes, imparipennées, de cinq à sept paires de folioles subopposées, très-courtement pétiolulées, cordées, acuminées, dentelées; pétiole canaliculé supérieurement, velu, plus épais à sa base; panicules axillaires et terminales, rameuses, ovales, portées sur des pédoncules velus; des bractées solitaires à la

base des pédicelles; fleurs petites, d'un vert pâle et très-odorantes. De l'Inde.

PEGMATITE. MIN. Haüy; le Granitin de Daubenton; l'Aplite de Retzius; le Granite graphique des minéralogistes allemands. — Roche phanérogène: feldspathique, composée essentiellement de Feldspath laminaire et de cristaux de Quartz enclavés ou fichés dans la masse où ils forment souvent comme des lignes brisées. On en distingue deux variétés principales :

PEGMATITE COMMUNE ou GRANULAIRE, composée de grains de Quartz et de Feldspath mêlés intimement. Elle renferme accidentellement du Mica, et passe au Gneiss. Elle a été confondue avec le Granite, dont elle diffère par son gisement. Elle est tantôt à gros grains, tantôt à grains fins. Ses couleurs sont variables : il en est de blanchâtre, de rougeâtre et de brunâtre (Granite feuille morte) : Pegmatite de Raon-l'Étape, dans les Vosges; de Tulle, département de la Corrèze. Cette variété de Pegmatite est intéressante, en ce qu'elle fournit aux arts la Pétunzé, l'un des principes composants de la Porcelaine. Elle renferme quelquefois, comme parties accessoires ou accidentelles, du Mica en grandes lames, des Grenats, des Tourmalines, du Fer oxidulé, de l'Étain oxidé et du Titane oxidé rouge.

La PEGMATITE GRAPHIQUE. Les grains de Quartz s'alignent, s'allongent dans un sens, et forment des lignes brisées qui imitent des caractères hébraïques. Elle renferme accidentellement du Mica, dont les lamelles se réunissent d'une manière particulière (Mica palmé), du Feldspath adulaire nacré ou de la Pierre de Lune (Pegmatite de Ceylan), des Beryls Aigue-Marines (Saint-Symphorien près Autun, Chanteloube et Saint-Yrieix près Limoges, Topsham et Wilmington aux États Unis), des Beryls Émeraudes (Pegmatite du bord oriental de la mer Rouge), des Tourmalines (la montagne Noire, près Castelnaudary), des Grenats ferrugineux, de l'Andalousite et du Graphite.

La Pegmatite appartient au sol primordial, où elle forme des couches subordonnées au Gneiss. Elle ne renferme point de métaux susceptibles d'exploitation, mais elle offre beaucoup d'intérêt, en ce qu'elle donne le Kaolin par sa décomposition (Pegmatite de Saint-Yrieix, aux environs de Limoges; de Cambo, près Bayonne; des environs de Nantes). Lorsqu'on délaie ces Pegmatites altérées, le Quartz tombe au fond de l'eau, et l'on obtient l'Argile parfaitement pure.

PÉGOLETTIE. *Pegolettia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie Polyandrie égale, L., établi par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : Involucre beaucoup plus court que les fleurs, composé de folioles appliquées, disposées sur deux ou trois rangs, les extérieures plus courtes, inégales, linéaires, subulées; les intérieures plus longues, égales, oblongues, lancéolées, acuminées, coriacées, membraneuses sur les bords. Réceptacle plan, alvéolé, à cloisons hérissées de poils inégaux. Calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, égaux, hermaphrodites, à corolles ringentes, et parsemées de glandes. Ovaires oblongs, un peu comprimés, profondément striés, à côtes nombreuses et hérissées de poils, surmontés d'une double aigrette persistante : l'extérieure courte, formée d'une seule rangée de paillettes membraneuses, oblongues, plumeuses dans leur partie supérieure; l'intérieure trois fois plus longue que l'extérieure, composée de poils nombreux, égaux et plumeux. Les corolles ne sont point véritablement labiées, elles sont seulement ringentes, à peu près comme celles des genres *Bornadesia*, *Diacantha* et *Bacazia*; leur tube se confond avec le limbe qui offre cinq divisions très-inégales, formant en apparence deux lèvres : l'extérieure à quatre dents, l'intérieure indivise. Les étamines ont leurs filets glabres, soudés avec la corolle jusqu'au sommet du tube; leurs anthères sont munies d'appendices très-longs, ceux du sommet inégaux, très obtus et soudés inférieurement, ceux de la base libres, subulés et membraneux. Les styles sont divisés au sommet en deux branches très-peu divergentes, obtuses ou arrondies au sommet, et sur lesquelles on aperçoit à peine les bourrelets stigmatiques.

Ce genre est un de ceux qui, par leurs caractères, démontrent la grande affinité qu'il y a entre les tribus des Inulées et des Carlinées; cependant Cassini l'a placé dans la première auprès de son genre *Iphiona*. Il ne renferme qu'une seule espèce à laquelle l'auteur a donné le nom de *Pegolettia Senegalensis*. C'est une plante herbacée, couverte de glandes glutineuses et hérissées de poils blancs. La tige dressée, striée, cylindrique, se divise en rameaux nombreux, et porte des feuilles alternes, sessiles, linéaires, lancéolées, munies au sommet de quelques dents. Les calathides sont jaunes avant l'épanouissement, et deviennent ensuite purpurines; elles sont nombreuses, solitaires au sommet des rameaux pédonculiformes, qui, par leur réunion, forment une sorte de panicule. Cette plante a été trouvée dans les terrains sablonneux, sur la rive gauche du fleuve du Sénégal, à environ vingt-cinq lieues de son embouchure.

PÉGON. CONCH. Synonyme vulgaire de *Venus Dura*.

PÉGOT. OIS. Espèce du genre Accenteur.

PÉGOUSE. POIS. Espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

PÉGRINA. BOT. (Ruell.) L'un des noms anciens de la Bryone.

PEIGNE. *Pecten*. CONCH. Les Coquilles qui constituent le genre Peigne étaient connues des anciens, puisque les Grecs, les comparant avec l'instrument propre à soigner la chevelure, leur avaient donné le même nom. Les Latins la traduisirent par *Pecten* qui signifie la même chose. Cette dénomination résultant d'une comparaison peu juste, fut consacrée par Aristote, Pline et plusieurs autres auteurs, soit grecs, soit latins. La description qu'ils avaient faite des espèces communes a été assez précise pour qu'à la renaissance des lettres, Rondelet et Aldovrande ne reconnussent point d'erreurs. On ne peut donc douter que les Coquilles qu'ils ont nommées Peignes, ne soient véritablement les mêmes que celles désignées par les anciens. Les espèces de ce genre ont entre elles tant d'analogie, qu'on ne doit pas s'étonner que ces auteurs les aient bien groupées, sans admettre parmi elles des Coquilles étrangères. On peut donc les considérer comme les vrais créateurs du genre, d'autant mieux que Rondelet, ayant vu l'animal, quoi-

que d'une manière bien imparfaite, l'avait pourtant distingué de celui des Huîtres. Il résulta de la séparation nette et entière des Peignes, dans ces auteurs, que ceux-ci furent imités par cent qui les suivirent. Aussi trouve-t-on jusqu'à Linné les Peignes établis en genre. On doit s'étonner que le célèbre auteur du *Systema Naturæ* n'ait point conservé un genre si naturel et consacré par tant d'écrivains, lorsque surtout il ne fallait qu'un examen peu approfondi pour se convaincre qu'il était utile et nécessaire. C'est avec les Huîtres qu'il en confondit les espèces, ayant soin cependant d'en former, dans ce genre si nombreux et déjà si hétérogène, une section à part. Bruguière, dans l'Encyclopédie, répara la faute que Linné et quelques-uns de ses imitateurs avaient faite. Il rétablit le genre Peigne qu'il éloigna considérablement des Huîtres, puisque toute la série des Coquilles bivalves se trouve entre eux. Il est mis en rapport avec les Arches et les Térébratules, genres entre lesquels il est placé. Poli, par les belles anatomies de son magnifique ouvrage, confirma la nécessité de ce genre auquel il donne le nom d'Argus ou d'Argoderme. Depuis lors, tous les zoologistes ont adopté ce genre et l'ont placé dans le voisinage des Huîtres où il est dans ses rapports naturels. D'abord la famille des Ostracées renfermait les Peignes; ce fut seulement dans son dernier ouvrage que Lamarck proposa la famille des Pectinides (*V.* ce mot), qui fut adoptée par Férussac, modifiée considérablement par Latreille, et admise, avec un autre nom, par Blainville. *V.* SUBOSTRACÉS. C'est avec les Limes et les Plagiostomes que ces Coquilles ont le plus de rapport; aussi est-ce avec ces deux genres, et quelques autres non moins voisins, qu'elles se trouvent dans la famille des Pectinides.

L'animal des Peignes diffère presque sur tous les points de celui des Huîtres; il est généralement orbiculaire dans quelques espèces, plus bombé d'un côté que d'un autre. Il est composé, comme dans tous les autres Acéphales, d'un manteau, de branchies, et d'un corps charnu. Le manteau est très-mince dans le centre, bilobé, à lobes séparés tout autour, excepté au bord céphalique ou cardinal; ses bords sont épaissis et frangés dans presque toute la circonférence. Les franges ou cirrhes tentaculaires sont à double rang : le premier est simple, le second est triple ou quadruple. Entre ces rangées de franges, on remarque des corps durs, d'un beau bleu, bien régulièrement placés, auxquels on a donné le nom d'yeux, quoiqu'ils ne puissent en avoir les fonctions. On ne sait point encore à quels usages ils sont destinés. La partie la plus épaisse, le corps proprement dit, est une masse charnue assez considérable, composée presque entièrement par un seul muscle adducteur énorme, sur lequel s'appuient les organes principaux de l'animal. Le système digestif a son ouverture antérieure fort singulière; la bouche est transverse, fort grande, en entonnoir, et les lèvres sont profondément découpées en arbuscules. L'œsophage qui conduit de l'ouverture buccale à l'estomac, est un étranglement fort court, qui est déjà enveloppé du foie qui contient aussi l'estomac, presque tout l'intestin, qui y fait plusieurs circonvolutions, gagne la partie moyenne dorsale, où il est enveloppé par le cœur, et se termine bientôt après à l'anus qui est flottant. Il y a, pour la position du cœur, une très-grande différence avec ce qu'elle est dans les Huîtres (*V.* ce mot). De chaque côté de l'ouverture buccale, on remarque une paire de palpes labiales subquadrangulaires, très-minces, très faciles à déchirer, et revêtues de lamelles à leur face interne. Ces plis lamelleux sont transverses, assez réguliers, et plus serrés supérieurement qu'inférieurement. Le cœur, comme on l'a vu, enveloppe le rectum presque à la sortie du foie. La distribution des vaisseaux qu'il fournit, et de ceux qu'il reçoit, n'a rien de bien particulier, elle est très-analogue à ce qui a lieu dans les autres Acéphales. Les branchies sont fort grandes, paires et symétriques, demi circulaires, fixées à leur base au pourtour de l'abdomen; elles diffèrent essentiellement des branchies des autres Lamellibranches, en ce qu'elles sont composées d'une multitude de filaments capillaires, flexibles au sommet et plus roides à la base. C'est entre ces deux branchies que se voit un ovaire bien développé et un pied presque à l'état rudimentaire; ce pied a quelque analogie avec celui des Moules. Dans les grandes espèces qui sont dépourvues de byssus, cette partie se termine en une sorte de pavillon en entonnoir, qui semblerait pourvoir aux besoins de l'animal et lui servir de ventouse, mais cela est peu probable quand on pense au peu de force de cette partie, qui n'a que des muscles très faibles et qui ne s'attachent point à la coquille. Il en est autrement dans les espèces byssifères, qui ont des muscles rétracteurs plus puissants, qui s'attachent à la coquille pour supporter les efforts qui peuvent tirailler le byssus. L'ovaire est fort grand, fixé en dessous de la masse abdominale; il est pourvu d'un oviducte qui se dirige d'avant en arrière, pour se terminer à la partie postérieure de l'abdomen.

Il est peu de genres de Coquilles qui soient plus abondamment répandus que celui des Peignes. On en trouve dans presque toutes les mers, fossiles ou pétrifiées, dans presque toutes les couches, et dans tous les pays. Ils habitent non loin des côtes, dans les endroits sablonneux où ils sont sur le flanc. Ils ne doivent avoir que des déplacements bornés et difficiles. Cependant on prétend qu'en fermant brusquement leurs valves plusieurs fois de suite, ils parviennent à aller assez loin. Quelques personnes assurent qu'ils peuvent mêmes'élancer hors de l'eau, ce qui est peu probable. Caractères génériques : corps plus ou moins orbiculaire, comprimé; manteau frangé, garni de petits disques perlés, pédonculés, régulièrement espacés; bouche transverse, à lèvres profondément frangées; cœur dorsal; anus dorsal et flottant; un pied petit, rudimentaire, quelquefois byssifère. Coquille libre, régulière, inéquivalve, auriculée, à bord supérieur transverse, droit, à crochets contigus; charnière sans dents, à fossette cardinale, tout à fait intérieure, trigone, recevant le ligament.

On a distribué les Peignes d'après l'égalité des valves et des oreillettes ou appendices de la charnière. Le nombre des espèces est bien considérable, et on en trouve plus de fossiles que de vivantes.

† Espèces à valves inégales.

**Peigne a côtes rondes.** *Pecten maximus*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 163, n° 1; *Ostrea maximo*, L., Gmel., p. 3315, n° 1; List., Conchyl., tab. 163, fig. 1; Gualt., Test., tab. 98, fig. a, b; Chemn., Conch., t. vii, tab. 60, fig. 585; Encyclop., pl. 209, fig. 1, a, b. Grande Coquille de nos mers. Elle a quatorze ou quinze côtes arrondies, assez larges, striées longitudinalement aussi bien que l'intervalle qui les sépare. La valve inférieure est profonde, la supérieure est tout à fait plate.

**Peigne de Saint-Jacques.** *Pecten Jacobæus*, Lamk., *loc. cit.*, n° 2; *Ostrea Jacobæa*, L., Gmel., n° 2; Lister, Conchyl., tab. 165, fig. 2; Poli, Test. des Deux-Siciles, t. ii, tab. 27, fig. 1, 2; Chemn., Conch., t. vii, tab. 60, fig. 588; Encyclop., pl. 209, fig. 2, a, b. Cette espèce ne se distingue de la précédente que par ses côtes qui sont plus carrées, striées en dessus, longitudinalement; leurs parties latérales, aussi bien que l'intervalle qui les sépare, restent lisses ou seulement finement striées en travers. On la trouve, avec la précédente, dans les mers d'Europe, et surtout dans la Méditerranée. Elle est aussi fort commune sur les côtes de Galice, où la superstition en avait fait l'ornement du camail en cuir que portaient les baladins ou les fainéants qui allaient autrefois en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. On la rencontre fossile en Italie, et absolument analogue.

†† Espèces à valves égales.

α Oreillettes égales.

**Peigne manteau blanc.** *Pecten radula*, Lamk., *loc. cit.*, n° 13; *Ostrea radula*, L., Gmel., n° 11; Lister, Conchyl., tab. 175, fig. 12; Chemn., Conchyl., t. vii, tab. 63, fig. 599, 600; Encycl., pl. 208, fig. 2. Espèce aplatie, allongée, ayant à l'une et à l'autre valve douze côtes convexes, striées dans leur longueur, et rugueuses transversalement; l'une des valves est blanche, l'autre est couverte de taches brunes, rares vers le sommet, et plus nombreuses à la base. Elle est longue de soixante millimètres environ. On la trouve dans la mer des Indes.

**Peigne glabre.** *Pecten glaber*, Lamk., *loc. cit.*, n° 20; Chemn., Conchyl., t. vii, tab. 67, fig. 642, 643; Encycl., pl. 115, fig. 1. Espèce de la Méditerranée, fort jolie et très-variable dans ses couleurs, ce qui la rend difficile à bien caractériser. Cependant on la reconnaît à ses douze côtes arrondies, striées longitudinalement; ces stries sont beaucoup moins prononcées que celles qui sont dans les intervalles des côtes; l'une des valves est ordinairement moins colorée que l'autre; celle-ci est agréablement bigarrée de brun, de fauve orangé, et de blanc dans des proportions variables; quelquefois elle est d'une teinte uniforme; d'autres fois elle est fauve, avec de grandes taches blanches. On en trouve aussi de couleur grisâtre, avec des taches brunes et blanches, ou bien d'un jaune doré, avec des zigzags bruns. Elle est ordinairement longue de quarante à cinquante millimètres.

β Oreillettes inégales.

**Peigne corallin.** *Pecten nodosus*, Lamk., *loc. cit.*, n° 27; *Ostrea nodosa*, L., Gmel., n° 43; List., Conch., tab. 186, fig. 24; Chemn., Conchyl., t. vii, tab. 64, fig. 609, 610; Encyclop., pl. 210, fig. 2. Coquille très-connue, qui prend une assez grande taille. Elle est d'un rouge de corail; ses neuf côtes arrondies et tubuleuses sont épaisses, sillonnées longitudinalement aussi bien que les intervalles qui les séparent. Cette espèce varie un peu pour la couleur qui est ordinairement toute rouge, quelquefois orangée, et d'autres fois parsemée de taches blanches. Les espèces fossiles de ce genre sont très-nombreuses. Elles peuvent se ranger dans les sections qui précèdent. Elles sont quelquefois bien difficiles à caractériser, parce qu'elles passent par des variétés d'une espèce à l'autre. C'est sans doute ce motif qui a déterminé Defrance, dans sa méthode de classification, à les ranger dans une série unique, commençant par les espèces lisses, et se terminant par celles qui ont les côtes ou les stries les plus nombreuses.

PEIGNE DE VÉNUS. *Pecten Veneris*. bot. Espèce du genre *Scandix*. *V.* Cerfeuil.

PEINCILLET. bot. Nom proposé par Bridel pour désigner en français le genre de Moussee, établi sous le nom de Dawsonie (*V.* ce mot) par Brown, sans égard à l'antériorité d'un genre *Dawsonia* fondé parmi les Hydrophytes.

PEINTADE. *Numida*. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec court et robuste; mandibule supérieure courbée, convexe, voûtée, couverte à la base d'une membrane verruqueuse; tête ordinairement nue, parsemée ainsi que le haut du cou de quelques poils rares, et garnie sur le sommet d'une sorte de casque osseux ou d'un panache. Narines divisées par une pièce cartilagineuse, et placées de chaque côté du bec, dans la membrane; tarse lisse; quatre doigts : trois en avant, réunis par des membranes; un en arrière, articulé sur le tarse. Queue courte, penchée vers la terre; les trois premières rémiges étagées, moins longues que la quatrième. Répandu en Europe dès le temps d'Aristote, perdu sous les ruines de l'empire romain, et retrouvé par les Portugais à l'époque de leurs premières navigations sur les côtes d'Afrique dont la Peintade paraît originaire; cet Oiseau est maintenant parfaitement naturalisé dans nos contrées bien différentes cependant de sa brûlante patrie. L'influence du climat, la domesticité ont même beaucoup moins agi sur la Peintade que sur la plupart des Gallinacés, quoiqu'elle paraisse être le seul membre de cette famille dont l'origine appartienne exclusivement à la zone torride. Les Peintades sont importunes par leurs cris aigus et par leur caractère turbulent et querelleur; aussi sont-elles peu recherchées dans nos basses-cours où la beauté n'est pas toujours un titre d'admission; l'on s'y occupe rarement de leur multiplication, quoique la chair des jeunes individus soit très-délicate. Les femelles pondent vers le mois de mai quinze à vingt œufs rougeâtres, qu'on préfère de laisser couver par une Poule, à cause de la négligence avec laquelle la mère s'acquitte des devoirs de l'incubation dont la durée est d'environ trois semaines. Les petits naissent sans barbillons, et souvent il est très-difficile de distinguer les sexes; ils sont très-faibles d'abord et exigent

de la fermière les seins les plus minutieux. On assure qu'à l'état sauvage les Peintades apportent dans leurs habitudes beaucoup d'agilité, qu'elles ont le vol brusque et rapide quoique d'une très-faible étendue, qu'elles sont extrêmement habiles à la course, que malgré leur humeur tracassière elles vivent en société et se réunissent chaque soir, en troupes nombreuses, pour passer la nuit en commun, perchées sur quelques arbres très-rapprochés au milieu des plus épaisses forêts.

Peintade a crête. *Numida cristata*, Lath.; Peintade Cornal, Temm.; Peintade huppée, Encycl. méth., pl. 85, f. 3. Plumage noir, parsemé de très-petits points d'un blanc bleuâtre, entouré d'un cercle étroit d'un bleu clair; cou et poitrine noirs; sommet de la tête garni d'une ample touffe de plumes noires à barbules désunies: rémiges d'un brun noirâtre, partie des secondaires portant quatre raies longitudinales blanches, d'autres ayant leurs barbes extérieures bordées de blanc, d'autres enfin rayées de bleuâtre; rectrices noires, ondées de raies d'un blanc bleuâtre. Bec cendré, cire bleuâtre, sans caroncules, mais garnie d'un appendice ou pli longitudinal, de chaque côté de la mandibule inférieure; cou, gorge, haut du cou et occiput recouverts d'une membrane bleue, qui se nuance de gris vers les oreilles, et devient rouge cramoisi sur la partie antérieure du cou; cette membrane est parsemée de quelques poils noirs, extrêmement déliés; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. De la Guinée.

Peintade d'Égypte. *V.* Peintade vulgaire.

Peintade huppée. *V.* Peintade a crête.

Peintade méléagride. *V.* Peintade vulgaire.

Peintade mitrée. *Numida mitrata*, Lath.; Encycl. méth., pl. 85, fig. 2. Plumage d'un noir foncé, parsemé assez régulièrement de taches blanches, arrondies; rémiges et rectrices noires, tachetées de blanc; bas du cou et poitrine d'un gris noirâtre, avec des raies étroites et transversales d'un blanc grisâtre; bec d'un rouge jaunâtre; sommet de la tête garni d'une sorte de casque conique, rouge, qui se recourbe en arrière; membrane qui recouvre le haut de la tête et qui entoure les yeux et le bec, d'un rouge de sang, le reste de cette membrane qui descend sur le cou, d'un rouge violet, nuancé de bleu clair; pieds cendrés. Taille, vingt pouces. De Madagascar.

Peintade a poitrine blanche, variété de la Peintade vulgaire que l'on a trouvée aux Antilles, où elle a sans doute été transportée d'Afrique.

Peintade ptylorhynque. *Numida ptylorhyncha*, Lichst. Barbillons charnus, arrondis en demi-sphère, noirs; casque osseux, peu élevé; une touffe de filaments membraneux au-dessus des narines; cou garni çà et là de plumes noires, le devant est cendré, rayé de noir; tout le reste du plumage est d'un bleu cendré, émaillé de blanc; queue rousse, émaillée de blanc. Taille, seize pouces. Afrique.

Peintade de Rendall. *Numida Rendallii*, Gould. Ce paraît être une variété de la Peintade à crête.

Peintade vulgaire. *Numida Meleagris*, L., Poule de Guinée. Belon; *Gallus Guineensis*, Ruiz, Buff., pl. enl. 108. Plumage d'un gris bleuâtre foncé, parsemé de petites taches blanches plus ou moins régulièrement arrondies; premières rémiges blanches, les autres d'un bleu noirâtre, rayées longitudinalement de blanc; poitrine d'un bleu cendré uniforme; bec d'un cendré rougeâtre; casque à peu près semblable à celui de la Peintade mitrée; joues bleuâtres, se prolongeant en membranes charnues, pendantes, au delà de la mandibule inférieure; dessus du cou d'un rouge bleuâtre, parsemé de quelques poils noirs; pieds d'un gris cendré. Taille, vingt et un pouces. Du cap de Bonne-Espérance et des contrées adjacentes. La femelle a le plumage d'une teinte moins vive; la membrane qui pend à la base de la mandibule supérieure et de chaque côté, est d'un rouge clair. Du reste, comme chez tous les Oiseaux tenus en domesticité, les Peintades sont sujettes à des modifications de nuances dans le plumage, qu'il est souvent aussi difficile de bien saisir que de décrire; c'est ainsi que l'on en trouve de blanches, de blanchâtres, avec partie ou totalité des cuisses blanche et quelquefois seulement avec la poitrine de cette couleur, etc.

Peintade vulturine. *Numida vulturina*, Hardw. Son plumage est d'un gris brunâtre, parsemé de taches et de traits blancs; la tête est dépourvue de crête, nue ainsi que la partie antérieure du cou; l'occiput n'a que quelques plumes brunâtres; la partie inférieure du cou et la poitrine sont garnies de plumes allongées, lancéolées, d'un noir bleuâtre, avec une ligne blanche sur le milieu de chacune; bec d'un brun rougeâtre. Taille, de l'extrémité du bec à celle de la queue, dix-huit pouces. De l'Afrique méridionale.

PEINTADEAU. ois. Nom de la jeune Peintade. *V.* ce mot.

PEIRATE. *Peirates*. ins. Hémiptères; genre de la famille des Réduvites, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes composées de quatre articles, dont le deuxième beaucoup plus court; sommet de la tête plan; corselet distinctement séparé en deux lobes par un sillon transversal : le premier lobe est fort grand, beaucoup plus long que large, le second court et transversal; écusson allongé, triangulaire, assez grand, avec son extrémité un peu relevée; corps allongé; pattes antérieures ravisseuses; cuisses courtes, grosses, renflées, avec leurs hanches grandes, épaisses, creusées en dessous pour recevoir une partie de la cuisse; jambes antérieures et intermédiaires assez courtes, un peu élargies au bout, et garnies en dessous, vers leur extrémité, d'un duvet épais et serré, formant une sorte d'éponge. Audinet-Serville divise ce nouveau genre, composé d'une douzaine espèces, en deux sections.

§ Tête inclinée en devant, de médiocre longueur; corps allongé.

Peirate spinipède. *Peirates spinipes*, Audin. Il est entièrement noir et luisant; son corselet est presque lisse, avec son premier lobe sillonné au milieu; le duvet des quatre jambes antérieures est d'un brun noirâtre; les cuisses antérieures et intermédiaires sont munies en dessous d'épines inégales et distinctes. Taille, quinze lignes. Du Sénégal.

§§ Tête horizontale, très-prolongée en avant; corps plus allongé et linéaire; cuisses mutiques.

Peirate caréné. *Peirates carinatus*, Audin.; *Re-*

*duvius carinatus,* Fab. Son corps est fort allongé, linéaire, d'un noir un peu luisant; sa tête est noire, horizontale, prolongée en avant; premier lobe du corselet, ayant plusieurs stries longitudinales prononcées; élytres rougeâtres, à membrane noire; abdomen noir et luisant, avec les côtés élevés et presque tranchants, entrecoupés de noir et de rougeâtre. Taille, treize lignes. De l'Amérique septentrionale.

PEIRESCIA. BOT. (Sprengel.) Synonyme de Pereskie. *V.* ce mot.

PEIXOTOA. *Peixotoa.* BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, institué par A. De Jussieu avec les caractères suivants : calice à cinq divisions dont quatre sont glanduleuses à leur base; pétales fort longs, onguiculés, ciliés et réfléchis; dix étamines à filaments glabres, soudés par en bas : cinq sont opposées aux pétales et ont leurs anthères fertiles, les cinq autres sont plus grêles et portent des anthères stériles par l'avortement des loges dont le connectif est transformé en une masse glanduliforme et monstrueuse; trois ovaires soudés entre eux, et chacun d'eux a trois crêtes sur le dos; trois styles terminés par des stigmates tronqués; trois samares, avec trois ailes au dos, dont les latérales plus courtes, en forme de crêtes.

PEIXOTOA HISPIDULE. *Peixotoa hispidula,* Juss. C'est un arbrisseau à feuilles ovales, un peu cordées à la base, souvent apiculées, hispidules en dessous; les fleurs sont jaunes et forment assez souvent une sorte d'ombelle terminale. Du Brésil.

PÉKAN. MAM. Espèce du genre Marte. *V.* ce mot.

PEKEE. *Pekea.* BOT. Ce genre, établi par Aublet, est le même que le *Caryocar* de Linné et que le *Rhizolobus* de Gærtner. Il appartient à la famille des Rhizobolées, division des Sapindacées. Caractères : calice monosépale, à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; corolle composée de cinq pétales assez épais, alternes avec les divisions calicinales, insérés, ainsi que les étamines, à un disque hypogyne. Celles-ci sont extrêmement nombreuses, et leurs filets sont monadelphes à leur base, dans une petite étendue; ils sont du reste grêles, et terminés par une anthère presque globuleuse. L'ovaire est libre, un peu déprimé, à quatre angles obtus, à quatre loges contenant chacune une seule graine; il se termine à son sommet par quatre styles et autant de stigmates simples. Le fruit se compose de quatre, quelquefois de trois, de deux ou même d'une seule noix, réunies par leur côté interne. Quand il y en a trois ou quatre, elles sont presque réniformes, mais on conçoit que leur forme doit varier suivant leur nombre. Chacune d'elles est uniloculaire et monosperme; leur péricarpe est assez épais, charnu et subéreux extérieurement, dur et osseux intérieurement. La graine qu'il renferme offre une organisation fort remarquable qui a été mise dans tout son jour par le professeur Richard. Son embryon, dépourvu d'endosperme, est immédiatement recouvert par le tégument propre. Presque toute la masse de l'embryon est formée par un gros corps charnu, tout à fait indivis, terminé à sa partie inférieure par un petit prolongement bifide à son sommet. Le gros corps charnu est la radicule, son prolongement est la tigelle, et les deux lobes qui la terminent sont les cotylédons. C'est à cette sorte d'embryon que le professeur Richard donne le nom d'*embryon macrorhize.*

On doit réunir au genre *Pekea* ou *Caryocar,* le genre *Saouari* d'Aublet, qui ne saurait en être distingué. Ce genre se compose alors de six espèces. Ce sont toutes des arbres dont quelques-uns acquièrent les plus hautes dimensions. Les feuilles sont opposées, pétiolées, composées de folioles digitées; leurs fleurs sont disposées en grappes. Les amandes, renfermées dans les noix, sont blanches, charnues, très-bonnes à manger. Celles du *Pekea butyracea,* Aublet, Guian., p. 594, tab. 218, contiennent une très-grande quantité d'une huile grasse, épaisse, presque solide, et dont on se sert à Cayenne pour assaisonner les ragoûts en place de beurre. Toutes les espèces de ce genre sont originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale.

PEKEL. POIS. *V.* PEC.

PEKI. BOT. Pour Pekée. *V.* ce mot.

PELAGE. MAM. Le genre institué sous ce nom, par Frédéric Cuvier, aux dépens du grand genre *Phoca,* de Linné, a pour type le Phoque d'Hermann, vulgairement Phoque moine. Ce genre se distingue, selon Cuvier, des autres qu'il a formés dans la même catégorie, en ce que l'occipital est très-relevé, le chanfrein très-arqué, l'extrémité du museau courte, se rétrécissant tout à coup en avant de l'arcade zygomatique. Les crêtes occipitales sont très-saillantes, très-épaisses; les pariétaux sont séparés par une crête sagittale très-marquée; l'apophyse zygomatique s'avance jusqu'à la moitié de l'arcade; le trou sphéno-orbitaire est d'une grandeur démesurée. On ne voit point de lacrymaux. Les cornets du nez sont très-développés. *V.* PHOQUE.

Le mot de Pelage s'étend en général à la fourrure dont est revêtue la peau de presque tous les Mammifères.

PÉLAGES. MAM. L'une des variétés de la race caucasique. *V.* HOMME.

PÉLAGIE. *Pelagia.* ACAL. Genre de Médusaires, établi par Péron et Lesueur, dans la division des Méduses gastriques, monostomes, pédonculées, brachidées et tentaculées. Caractères : point d'organes prolongés de la base de l'estomac vers le rebord; quatre bras très-forts terminant un pédoncule fistuleux. Adoptées comme sous-genre par Cuvier, les Pélagies sont réunies aux Dianées par Lamarck. *V.* DIANÉE.

PÉLAGIE. *Pelagia.* POLYP. Genre de l'ordre des Actinaires, dans la division des Polypiers sarcoïdes, ayant pour caractères : Polypier fossile, simple, pédicellé : surface supérieure étalée, ombiliquée, lamelleuse; lames rayonnantes, simples ou se dichotomant une fois, rarement deux; surface inférieure unie ou légèrement ridée circulairement, plus ou moins plane; pédicelle central, en cône très-court, situé à la surface inférieure. Le Polypier de ce genre, formé par Lamouroux (Gen. Polyp., p. 78, tab. 79, fig. 5, 6, 7), est sans doute une pétrification fort singulière, mais il est bien difficile de croire qu'elle ait été charnue avant de devenir fossile. L'aspect membraneux de sa surface inférieure ne paraît pas suffire peur engager à adopter une pareille opinion. Ce genre serait peut-être mieux placé parmi

les Polypiers lamellifères, dans le voisinage des Fougères et des Cyclolites. La forme allongée du pédicule central des Pélagies fait présumer que ces Polypiers étaient fixés, quoiqu'on ne les ait trouvés que détachés. Lamouroux a nommé *Pelogia clypeola* la seule espèce rapportée à ce genre. Elle se rencontre assez rarement dans le Calcaire à Polypiers des environs de Caen.

PÉLAGIENS. OIS. Vieillot intitule ainsi une famille de Palmipèdes qu'il compose des genres Sterroraire, Mouette, Sterne et Bec-en-ciseaux.

PÉLAGUSE. *Pelogua*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour quelques Coquilles du genre Ammonite, dont le dernier tour, embrassant tous les autres, les cache entièrement. Lamarck avait aussi fait un genre Orbulite sur les mêmes caractères, mais ni le genre de Montfort, ni celui de Lamarck n'ont été adoptés. *V.* ORBULITE et AMMONITE.

PÉLAMIDE. REPT. *V.* HYDRE.

PÉLAMIDE. POIS. Espèce du genre Scombre. *V.* ce mot.

PÉLANDOK. MAM. Nom vulgaire du *Kangurus*, Kanguroo Filander. *V.* KANGUROO.

PÉLARGODÈRE. *Pelargoderus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville, pour un Insecte de Java, qui lui a présenté pour caractères distinctifs : antennes glabres, longues, sétacées, beaucoup plus grandes que le corps dans les mâles, composées de onze articles cylindriques, dont le deuxième court, le troisième très-long, plus grand que le quatrième, le dernier allongé et pointu; tête aussi large que la partie antérieure du corselet; palpes et mandibules courtes; corselet mutique latéralement, cylindrique, sans rétrécissement, pointillé, moins large que long, deux fois plus long que la tête, avec deux sillons transversaux; écusson très-petit, demi-circulaire, arrondi au bout; élytres allant en se rétrécissant des angles huméraux à l'extrémité qui est à peine tronquée; pattes longues; cuisses grandes, aussi longues que les jambes; corps convexe en dessus, allongé, ailé.

PÉLARGODÈRE RAYÉ. *Pelargoderus vittatus*, Audin. Son corps est noirâtre, chagriné en dessus; une ligne longitudinale enfoncée au milieu de la tête; élytres offrant chacune une bande longitudinale jaune, un peu oblique, partant de l'angle huméral et atteignant l'extrémité. Taille, quinze lignes.

PÉLARGONE. *Pelargonium*. BOT. Ce genre immense, de la famille des Géraniacées, a été placé, par les auteurs systématiques, dans la Monadelphie Heptandrie, L., malgré l'inconstance du nombre de ses étamines fertiles. Il avait été constitué primitivement, aux dépens des *Geranium*, par J. Burmann (*Plant. Afric. Dec.*, p. 89); mais Linné n'ayant point admis les motifs exposés par ce botaniste en faveur de l'établissement de ce genre, continua à le tenir réuni aux *Geranium*. Plus de quarante ans après, l'Héritier publia seulement les planches de quelques *Pelargonium*, qui furent enfin séparés des *Geranium*. Voici les caractères essentiels des Pélargones : calice à cinq divisions profondes, la supérieure se prolongeant en un éperon ou tube nectarifère très-petit, décurrent le long du pédoncule et adhérent avec celui-ci; corolle à cinq ou rarement à quatre pétales, plus ou moins irréguliers; dix étamines dont les filets sont inégaux et monadelphes; quatre à sept seulement portent des anthères, les autres sont stériles; styles persistants (arêtes des auteurs ou prolongements supérieurs des carpelles), barbus du côté interne, et se contournant en spirale après l'anthèse. Le genre *Pelargonium* se distingue principalement du *Geranium* et de l'*Erodium*, par l'extrême irrégularité de la corolle, irrégularité qui entraîne un grand dérangement dans le reste du système floral, comme, par exemple, l'avortement de plusieurs anthères. En outre, un port particulier, déterminé par la nature arborescente des tiges du plus grand nombre des *Pelargonium*, se combine avec ces caractères; de sorte qu'il est toujours facile de distinguer les *Pelargonium*, sous le rapport générique. Et ce qui nécessitait surtout de subdiviser le genre *Geranium*, c'était le nombre toujours croissant de ses espèces. En effet, quelles difficultés n'aurait-on pas à surmonter, s'il fallait déterminer une espèce au milieu de cinq à six cents congénères? Cependant, comme la création de genres nouveaux aux dépens des anciens doit avoir un terme, on est forcé de regarder comme un travail purement artificiel l'érection que R. Sweet a faite du genre *Pelargonium* en une sorte de tribu à laquelle il donne le nom de Pélargoniées (*Pelargonieæ*). Ce botanographe a publié un ouvrage par livraisons, orné de belles figures, sur le genre *Pelargonium*, où il a établi plusieurs genres sous les noms de *Hoarea*, *Isopetalum*, *Campylia*, *Jenkinsonia* et *Ciconium*. Lindley, qui a coopéré au même ouvrage, est l'auteur des genres *Dimacria*, *Otidia*, *Phymatanthus* et *Chorisma*. Ces nouveaux genres ont été réduits par le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 649) au rang de simples sections génériques du *Pelargonium*, par la raison que les espèces de ces prétendus genres se fécondent entre elles avec la plus grande facilité et donnent naissance à des hybrides. Les jardiniers ont tellement abusé de ce moyen de créer de nouvelles espèces, qu'il règne maintenant une confusion inextricable parmi les plantes de ce genre, dont la culture est aujourd'hui universellement répandue; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les croisements ont été opérés sans tenir note de la détermination exacte des individus qu'on a, pour ainsi dire, forcés de se marier ensemble. Leurs hybrides sont des bâtards dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire des individus sans titres, et dont les parents sont inconnus; quelquefois cependant on est assez certain sur l'espèce qui a servi de mère.

Dans son *Prodromus Systematis Vegetabilium*, le professeur De Candolle porte le nombre des espèces à trois cent soixante-neuf, sur lesquelles trois cent vingt-quatre sont assez bien connues, c'est-à-dire décrites avec assez de précision et surtout assez exactement figurées pour qu'on puisse les reconnaître. Ce nombre a été considérablement augmenté par les jardiniers, surtout en Angleterre. On voit, par le second volume de l'*Hortus Britannicus*, que près de cinq cents sont cultivées chez nos voisins d'outre-mer; mais la plupart

sortiront un jour de la liste des êtres primitifs qui seuls composent le domaine de la nature.

Les *Pelargonium* sont originaires de la pointe australe de l'Afrique, c'est-à-dire des environs du cap de Bonne-Espérance; il y en a si peu qui croissent ailleurs, qu'on peut les considérer comme l'un des genres qui caractérisent le mieux cette vaste région botanique. Deux belles espèces, celle qui fait le type du genre *Isopetalum* de Sweet (*Pelargonium cotyledonis*), et le *Pelargonium inquinans*, croissent à Sainte-Hélène. Le *Pelargonium Canariense* est indigène des îles Canaries. Enfin, quelques espèces, en petit nombre, ont été rapportées de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande.

La plupart des *Pelargonium* ont des tiges ligneuses; il en est cependant qui sont de petites herbes acaules, à racines tubéreuses, et à feuilles radicales pétiolées. Tels sont ceux qui composent les genres *Hoarea* et *Dimoeria* de Sweet et Lindley. D'autres sont des herbes frutescentes et rameuses seulement à la base, comme par exemple les plantes qui composent les genres *Campylia* et *Phymatonthus* de ces mêmes auteurs. Quelques-unes offrent des tiges cylindriques, herbacées et rarement frutescentes. Le *Pelargonium Canariense* est dans ce cas. Mais le plus grand nombre se compose de sous-arbrisseaux à tiges charnues, surtout près de l'insertion des feuilles où elles offrent des sortes d'articulations ou de renflements qui rendent ces plantes très-susceptibles d'être multipliées par boutures. Leurs feuilles offrent une grande diversité de formes, depuis la feuille ronde ou elliptique à peine incisée, jusqu'à la feuille la plus composée à pinnules linéaires. Elles sont ordinairement couvertes de poils glanduleux, qui sécrètent une liqueur visqueuse très-odorante. Cette odeur est désagréable dans un grand nombre d'espèces; elle rappelle celle du bouc, du musc, de la térébenthine, etc.; mais dans certaines espèces, elle est aussi suave que celle de la rose et des fleurs les plus renommées par leur parfum. Leurs fleurs font l'admiration de tout le monde, soit par leur élégance, soit par leurs couleurs vives et variées, soit enfin par leurs formes agréables et leur disposition gracieuse. Dans la plupart des *Pelargonium*, ces fleurs forment des sertules ou petits bouquets au sommet des tiges et de leurs nombreuses divisions.

La patrie de ces plantes étant la même, et sous un climat plus chaud que celui de l'Europe, mais moins que celui des contrées intratropicales, il est facile de prévoir quelle doit être la dose de température annuelle qu'en général elles exigent. La serre tempérée ou l'orangerie sont donc absolument de rigueur pour l'hivernage de la plupart des *Pelargonium*. Ceux qui sont succulents ou charnus, soit dans leurs tiges, soit dans leurs feuilles, et c'est le cas du plus grand nombre, n'ont besoin que de légers arrosements en hiver. L'humidité stagnante leur fait plus de dommage en cette saison qu'une basse température. Dans la serre, ils doivent être placés le plus près possible des jours, et en été on doit leur donner une exposition méridienne. La terre franche, divisée avec un peu de sable et de terreau, forme le sol dans lequel ils prospèrent le mieux : une terre plus substantielle ou chargée de plus de substances animales, les fait, à la vérité, pousser beaucoup plus vite, et ils fleurissent davantage, mais aussi ils deviennent souvent, par cet excès de nourriture, victimes du froid ou de l'humidité pendant l'hiver. On ne leur fait subir qu'un seul dépotement au printemps; si on en faisait un second en automne, ils ne pourraient produire assez de racines pour atteindre les parois du vase, et ils s'étioleraient dans la serre. On multiplie les *Pelargonium* par graines et par boutures. Le premier moyen est plus avantageux, en ce que les individus qui en proviennent sont plus vigoureux, et que l'on acquiert de nouvelles variétés; le second peut être mis en usage de préférence dans les climats froids, à cause de la difficulté d'obtenir de bonnes graines. On sème les graines au printemps, dans des terrines sur couche et sous châssis. Quand les jeunes plants ont atteint quatre ou cinq pouces de hauteur, on les met chacun dans un petit pot qu'on place à l'ombre, pour reprendre. Les boutures se font dans le courant de l'été. On en plante plusieurs dans le même pot qu'on expose à une chaleur modérée, et que l'on garantit de l'action trop vive de la lumière. Elles s'enracinent avec beaucoup de facilité, et on peut les séparer au bout d'un mois, mais il convient mieux de les laisser passer l'hiver ensemble et de les séparer seulement au printemps, à cause de la faiblesse des jeunes individus qui courent risque de périr, lorsqu'ils entrent ainsi affaiblis dans la serre.

§ I. *Espèces à tiges frutescentes.*

Pélargona écarlate. *Pelargonium inquinans*, Aiton, *Hort. Kew.*, 2, p. 424; *Geranium inquinans*, L., Cavan., *loc. cit.*, tab. 106, fig. 2. Ses feuilles sont orbiculaires, réniformes, presque entières, crénelées, cotonneuses, visqueuses; elles prennent une couleur de rouille lorsqu'on les a un peu froissées. Les fleurs ont une couleur écarlate, des pétales obovés, cunéiformes; elles sont disposées en petite ombelle. Cette plante donne des métis par son exposition dans le voisinage du *Pelargonium zonale*, ce qui démontre qu'ils sont parents à un degré très-rapproché.

Pélargona a feuilles zonées. *Pelargonium zonale*, Willd., *Spec.*, 3, p. 667; *Geranium zonale*, L., Cav., *Dissert.*, 4, tab. 98, fig. 2. Cet arbrisseau est l'objet d'une culture populaire; aussi le nomme-t-on vulgairement, et comme par excellence, Géranium des jardins. Ses feuilles sont cordiformes, orbiculaires, à lobes peu distincts, dentées et marquées en dessus d'une nuance de couleur plus foncée qui forme une zone fort apparente. Ses fleurs sont disposées en sertule, pédonculées, à pétales cunéiformes dont la couleur est ordinairement d'un rouge vif, mais qui, dans une foule de variétés, offre toutes les nuances depuis le pourpre jusqu'au blanc rosé. Les feuilles sont quelquefois panachées de blanc et de jaunâtre.

Pélargona a feuilles en entonnoir. *Pelargonium cucullatum*, Aiton, *loc. cit.*, 2, p. 426; *Geranium cucullatum*, L., Cavan., *loc. cit.*, tab. 106, fig. 1; Séba, Mus., 1, tab. 26, fig. 2. Ses feuilles sont arrondies, presque réniformes, dentées ou lobées, et pubes-

centes; les bords de leur limbe sont rapprochés en forme de cornet ou d'entonnoir. Les fleurs forment une ombelle de cinq à six fleurs; elles sont grandes, d'un violet bleuâtre; les pétales supérieurs sont marqués de stries plus foncées et ramifiées. Cette espèce offre plusieurs variétés qui semblent fort différentes au premier aspect.

Pélargone a feuilles en coeur. *Pelargonium cordatum*, l'Héritier; *Geran. Icon.*, t. 22; *Pelargonium cordifolium*, Curt., *Bot. Magaz.*, tab. 165, *optim.*; *Geranium cordifolium*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 117, fig. 3. Ses feuilles sont cordiformes, aiguës, dentées, planes, d'un vert foncé en dessus, pâles et pubescentes en dessous. Ses fleurs sont nombreuses, disposées en ombelles qui, réunies plusieurs ensemble, forment des panicules inégales. Les pétales inférieurs sont étroits et pointus, les supérieurs très-grands, d'une belle couleur rose, marqués de stries plus foncées, qui se ramifient depuis la base du pétale. Les nombreuses variétés que cette belle espèce a données par la culture, ont fourni aux jardiniers adulateurs des princes et des grands seigneurs, maintes occasions de leur offrir des dédicaces assez ridicules. Il y en a eu pour Marie-Louise et le roi de Rome, pour la duchesse de Berry et le duc de Bordeaux; il en restera sans doute pour tous les princes nés et à naître. L'espèce mère de ces variétés est elle-même une bâtarde du *Pelargonium cucullatum* avec un inconnu.

Pélargone a fleurs en tête. *Pelargonium capitatum*, Ait., *loc. cit.*, 2, p. 425; *Geranium capitatum*, L., Cavan., *loc. cit.*, tab. 105, fig. 1; vulgairement Géranium rose des jardiniers. Ses tiges sont faibles, diffuses, rameuses, très-velues, et ne s'élèvent à deux ou trois pieds qu'autant qu'elles sont supportées par des appuis. Les feuilles sont cordiformes, à cinq lobes, ondulées, dentées et mollement velues; elles sont accompagnées de stipules larges, cordiformes. Les fleurs sont de grandeur moyenne, roses, striées, sessiles et réunies en tête. Ce n'est pas à cause de son élégance qu'il est ici question de cette plante, mais à raison de l'agréable odeur de rose que ses feuilles exhalent, surtout quand on les froisse. Il arrive quelquefois que certains individus de *Pelargonium capitatum* ont une odeur de térébenthine; on peut présumer avec vraisemblance qu'ils sont des produits adultérins du *Pelargonium capitatum* fécondé par le *Pelargonium terebenthinaceum*.

§ II. *Espèces à tiges herbacées ou à peine sous-frutescentes.*

Pélargone tricolore. *Pelargonium tricolor*, Curt., *Bot. Mag.*, tab. 240, *Pelargonium violarium*, Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 527; *Phymatanthus tricolor*, Sweet, *Geran.*, tab. 43. Cette charmante petite espèce a une tige courte, sous-frutescente, dressée, des feuilles lancéolées, velues, grisâtres, incisées, dentées et presque trifides. Ses fleurs sont ordinairement disposées par trois au sommet de pédoncules terminaux et axillaires; elles ont leurs pétales supérieurs presque arrondis, d'un brun rouge velouté, un peu noirâtres à la base, les inférieurs ovales. Ces fleurs, par leurs formes, rappellent assez celles de la Violette tricolore, et font un effet encore plus agréable que ces dernières par l'éclat de leurs couleurs.

Pélargone odorante. *Pelargonium odoratissimum*, Ait., *loc. cit.*, p. 419; *Geranium odoratissimum*, Cav., *loc. cit.*, tab. 103, fig. 1. Ses tiges sont charnues, grosses, très-courtes, garnies de feuilles cordiformes, arrondies, molles, douces au toucher, d'une odeur aromatique très-forte. Les fleurs naissent sur des pédoncules grêles, fourchus, très-longs, et formant une petite ombelle de quatre ou cinq fleurs petites, à pétales presque égaux, blancs, un peu teints de rose.

PÉLATE. *Pelates*. pois. Genre d'Acanthoptérygiens, établi par Cuvier dans la famille des Percoïdes, avec ces caractères : un préopercule dentelé; un opercule terminé par une forte épine; une dorsale peu échancrée; dents en velours, uniformes.

Pélate a quatre lignes. *Pelates quadrilineatus*, Cuv. Il est d'un gris argenté, marqué de quatre raies longitudinales, brunâtres; toutes les nageoires sont grisâtres, et la caudale est taillée en croissant; les pectorales sont médiocres, et le premier rayon mou est plus allongé que la dernière épine. Taille, six pouces. d. 6, p. 15, d. $\frac{12}{10}$, cat. $\frac{1}{5}$, a. $\frac{3}{10}$, c. 17. De la Nouvelle-Galles du sud.

PÉLÉCANOIDE. *Haladroma*. ois. (Illiger.) Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec très-court, droit, comprimé, dur, tranchant, sillonné longitudinalement, avec la base un peu dilatée et en pointe un peu courbée; narines distinctes, placées à la base de la surface du bec, dirigées en haut, avec leur base engagée sous un seul tube divisé par une cloison intérieure; pieds courts; trois doigts seulement, dirigés en avant et palmés; point d'ongles ni de pouce; ailes courtes. Ce genre a été institué par Lacépède, qui a cru lui reconnaître une sorte d'analogie avec celui des Pélicans, parce que sur la seule espèce dont il ait eu connaissance, il avait observé une petite poche membraneuse, susceptible de dilatation, formant une sorte d'appendice à la mandibule inférieure; mais ce caractère prétendu ne s'est point retrouvé chez les deux autres espèces que l'on a découvertes postérieurement, et c'est pourquoi Lesson a proposé de substituer au nom de Pélécanoïde, celui de Puffinure; en effet, quant aux autres caractères de conformation, en exceptant toutefois la longueur des ailes, ces Oiseaux paraissent avoir beaucoup plus de rapports avec le genre Pétrel.

Pélécanoïde de Bérard. *Haladroma Berardi*, Quoy, Temm., Ois. color., pl. 517. Parties supérieures d'un noir assez pur, les inférieures blanches; joues et côtés de la poitrine noirâtres; rectrices extérieures étroitement bordées de blanc; des lunules blanches aux plumes scapulaires; bec noir; pieds cendrés. Taille, six pouces neuf lignes. Dans les parages des îles Malouines.

Pélécanoïde de Garnot. *Haladroma Garnotii*, *Puffinaria Garnotii*, Less., Zool. de la Coquille, pl. 46. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures d'un blanc satiné et légèrement teint de fuligineux sur les côtés de la poitrine; bec et tarses noirs. Cet Oiseau, qui habite par grandes troupes le long des côtes du

Pérou, a les formes massives, courtes et ramassées; ses ailes sont presque aussi longues que la queue, qui est courte et pointue; il a neuf pouces de longueur totale, et son bec y entre pour dix lignes; il vole médiocrement bien, d'une manière précipitée, et en rasant la mer; mais il paraît préférer se tenir en repos à la surface des eaux; il plonge très-fréquemment, à la manière des Grèbes, sans doute pour saisir les petits Poissons dont il se nourrit.

Pélécanoïde plongeur. *Procellaria urinatrix*, Gm. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures blanches, à l'exception du haut de la gorge qui est noir; bec noir, si ce n'est vers le milieu et sur les côtés de la mandibule inférieure, où il est blanc; tarse et doigts verdâtres; palmures noires. Taille, huit pouces.

PELECANUS. ois. *V.* Pélican.

PÉLÉCIER. *Pelecium*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques thoraciques, établi par Kirby et adopté par Latreille qui le place près des Panagées. Ce genre se distingue des autres genres voisins, par les caractères suivants: tête déprimée, ayant un cou distinct; antennes filiformes, insérées vers la base des mandibules, sous un petit rebord de la tête, composées de onze articles, le premier et le dernier plus grands que les autres. Labre court, creusé au milieu; mandibules grandes, sans dentelures, se croisant dans leur milieu; palpes extérieures ayant leur dernier article grand, sécuriforme, presque triangulaire; les maxillaires externes de quatre articles, les labiales de trois; palpes maxillaires internes de deux articles, le dernier fort grand, courbe, grossissant insensiblement de la base à l'extrémité; lèvre échancrée à son extrémité et portant deux petites pointes. Corselet presque carré, ses bords latéraux arrondis, sa partie postérieure presque aussi large que l'antérieure et ne se rétrécissant pas subitement avant sa jonction avec les élytres; celles-ci convexes, entières, réunies et embrassant un peu l'abdomen; point d'ailes. Pattes fortes, de longueur moyenne; jambes antérieures échancrées au côté interne; les deux tarses antérieurs ayant leurs quatre premiers articles dilatés et velus en dessous, dans les mâles.

Pélécier cyanipède. *Pelecium cyanipes*, Kirby, Trans. Lin., vol. 12, tab. 21, f. 1. Long de sept à huit lignes; antennes noires; leurs quatre premiers articles ayant un reflet bleuâtre; tête lisse, d'un noir bleuâtre, avec deux enfoncements sur le front; corselet lisse, d'un noir bleuâtre; abdomen noir ainsi que les élytres, celles-ci profondément sillonnées, et leur bord extérieur ayant une ligne de points enfoncés; pattes bleuâtres; tarses noirs, garnis de poils roux. Cet insecte se trouve au Brésil.

Pélécier a pattes fauves. *Pelecium fulvipes*, Drap. Il est d'un brun fuligineux, très-luisant; ses palpes sont d'une nuance beaucoup plus pâle, ainsi que la base des antennes dont les derniers articles sont pubescents et grisâtres; il y a deux petits points et deux lignes enfoncés sur la tête; le corselet a une forte ligne longitudinale dans son milieu et un enfoncement de chaque côté, vers l'angle postérieur qui est très-arrondi; les élytres ont des stries de points assez faiblement marquées sur le disque qui est très-relevé; les cuisses et les jambes sont fauves; les tarses sont bruns. Taille, sept lignes. De la Colombie.

Pélécier resplendissant. *Pelecium refulgens*, Guérin. Il est d'un brun obscur, avec les palpes plus claires; les antennes sont velues; la tête est marquée de deux sillons longitudinaux de chaque côté; le corselet est ovale, avec les angles antérieurs non proéminents, un sillon au milieu et une impression large, de chaque côté, en arrière; tout l'insecte est d'un bronzé très-brillant, avec les bords postérieurs du corselet et les latéraux des élytres d'un vert cuivreux: celles-ci sont bombées et striées. Taille, sept lignes. Du Brésil.

PÉLÉCINE. *Pelecinus*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Évaniales, établi par Latreille, et ayant pour caractères: tête plus large que longue et sans cou apparent; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle; antennes très-grêles, de quatorze articles dont le premier gros, le deuxième très-court et les autres cylindriques; labre grand et membraneux, demi-circulaire et entier; mandibules fortes et dentées; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, presque sétacées et composées de six articles; les labiales sont de quatre articles à peu près égaux; languette trifide, avec sa division médiane plus étroite; corselet assez long: le métathorax forme à peu près la moitié de sa longueur; ailes inférieures sans nervures distinctes: les supérieures ont, outre la nervure du bord antérieur, une autre nervure qui part du point épais et se bifurque en se dirigeant vers l'extrémité de l'aile; de la partie de cette nervure qui précède la bifurcation, part une autre nervure qui remonte d'abord vers la base de l'aile et redescend ensuite pour atteindre le bord postérieur. De la base de l'aile part une autre nervure qui émet deux principaux rameaux, dont l'un rejoint la côte et l'autre le bord postérieur; dans l'angle formé par le rameau qui rejoint la côte et la nervure, se trouve une petite cellule mal terminée, qui est la première cellule discoïdale; la seconde cellule discoïdale existe aussi, la discoïdale inférieure n'est pas tracée; l'abdomen est long et composé de cinq segments, outre l'anus; les jambes postérieures sont quelquefois en massue; le premier article des tarses est beaucoup plus court que les suivants. Ce genre se distingue des Évanies, parce que ceux-ci ont l'abdomen extrêmement petit, comprimé et pédiculé; les Fœnes ont la tête portée sur un cou, et l'abdomen en forme de massue. Enfin les Paxyllomes et les Aulaques ont l'abdomen ellipsoïde, et les jambes toujours grêles, ce qui n'a pas lieu chez les Pélécines.

Pélécine polycérateur. *Pelecinus polycerator*, Latr., Fabr.; *Ichnaumon polycerator*, Fabr., Drury (Ins., t. 2, pl. 40, f. 4). Cet insecte est tout noir; son abdomen est très-long, filiforme et arqué. On le trouve dans l'Amérique septentrionale et au Brésil.

Pélécine en massue. *Pelecinus clavator*, Latr. (Dict. d'Hist. natur., éd. 2). Cette espèce est longue de huit lignes, noire; corselet d'un rougeâtre foncé; abdomen

en massue et tenant au corselet par un long pédicule. Brésil.

PELECINUS. BOT. (Tournefort.) *V.* BISSEAULX.

PÉLÉCOCÈRE. *Pelecocera.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Sirphies, établi par Hoffmansegg, et publié par Meigen qui lui donne pour caractères : antennes dirigées en avant, de trois articles, le dernier patelliforme, portant à son extrémité une soie grosse, courte, distinctement triarticulée ; hypostome voûté dans sa partie inférieure. Ce genre se distingue de tous ceux de la tribu par le caractère de la soie des antennes composée de trois articles distincts, ce qui n'a pas lieu chez les autres.

PÉLÉCOCÈRE A TROIS BANDES. *Pelecocera tricincta.* Elle est longue de trois lignes, noire, avec trois bandes jaunes, un peu interrompues sur l'abdomen; les pattes sont jaunes. La Pélécocère flavicorne, *Pelecocera flavicornis*, ressemble à la précédente, mais les pattes sont brunes. Toutes deux se trouvent en Europe.

PÉLÉCOPHORE. *Pelecophorus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Mélyrides, institué par Dejean. Latreille le distingue des autres genres de sa tribu par les caractères suivants : palpes maxillaires terminées par un article plus grand, sécuriforme; antennes sensiblement plus grosses vers leur extrémité; premier article des tarses fort court. Ce genre se compose de petites espèces des Iles de France et de Bourbon, qui ont le port des Dasytes.

PÉLÉCOPHORE D'ILLIGER. *Pelecophorus Illigeri, Notoxus Illigeri*, Sch., t. 1, part. 2, p. 53, nº 6, pl. 4, fig. 7. Il est long de deux lignes et demie. Son corps est ovale-oblong, d'un noir bronzé, brillant, profondément ponctué; ses antennes sont plus longues que le corselet, ferrugineuses à leur base, grossissant vers leur extrémité, noires et un peu pubescentes dans cette partie; les côtés du corselet sont blanchâtres. On voit deux bandes sinueuses de cette couleur sur les élytres; le dessous du corps et les cuisses sont d'un brun noirâtre, un peu pubescent. Les jambes et les tarses sont pâles; les palpes sont d'un ferrugineux pâle. On le trouve à l'Ile-de-France.

PÉLÉCOPSÉLAPHE. *Pelecopselaphus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, formé par Solier, aux dépens du genre Bupreste. Caractères : antennes de onze articles : le premier court, le troisième à peu près de la longueur du précédent, les suivants subrectangulaires, allant en diminuant de longueur jusqu'au dernier ; palpes maxillaires de trois articles : le premier le plus allongé, le deuxième obconique, le dernier large et ordinairement sécuriforme ; palpes labiales de deux articles, dont le premier petit et le dernier large; mandibules courtes, épaisses et obtuses; menton grand, subtriangulaire, avec ses trois angles arrondis; labre moyen, rectangulaire; yeux gros et ovales; corselet peu convexe, presque déprimé, subtrapézoïdal et légèrement trilobé postérieurement, avec un enfoncement longitudinal dans son milieu; écusson petit, presque carré, enfoncé dans son milieu; élytres allant en se rétrécissant vers leur extrémité, qui est dentée en scie; tarses grêles : premier article des postérieurs très-étroit, aussi long que les quatre autres réunis.

PÉLÉCOPSÉLAPHE DÉPRIMÉ. *Pelecopselaphus depressus*, Audin.; *Buprestis depressa*, Fabr. Il est entièrement d'un vert foncé, cuivreux ; le corps est un peu déprimé en dessus; les antennes sont d'un bleu foncé ; la tête est pointillée; les élytres ont des stries régulières formées par des points enfoncés, très-rapprochés; les pattes sont d'un bleu foncé. Taille, cinq lignes. Amérique méridionale.

PÉLÉCOTOIDE. *Pelecotoides.* INS. Ce genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélytres, avait été confondu avec les *Pelecotoma* de Latreille; il en diffère par la réunion des caractères suivants : antennes de onze articles, dont le premier long, le deuxième court, le troisième allongé, le quatrième court, les sept suivants émettant un rameau long et grêle chez le mâle, court chez la femelle; palpes presque filiformes : les maxillaires de quatre articles, dont le premier court, le deuxième long, le troisième conique, le dernier presque cylindrique, un peu tronqué à l'extrémité; les labiales de trois articles filiformes; labre carré; tête très-inclinée; yeux grands, un peu échancrés; corselet élargi en arrière, à angles postérieurs très-aigus; écusson assez petit et triangulaire; élytres longues, allant en se rétrécissant vers l'extrémité; pattes longues et assez grêles; tarses filiformes, à premier et dernier articles allongés; crochets simples, dentelés en peigne au côté intérieur. Tous les Pélécotoïdes connus jusqu'ici appartiennent à l'Amérique méridionale et à l'Australie.

PÉLÉCOTOÏDE A COU CONIQUE. *Pelecotoides conicollis*, Gory. Il est d'un brun chatain clair, entièrement couvert d'un léger duvet cendré; les antennes sont brunes, médiocrement pectinées; le corselet est assez étroit, avancé, conique, légèrement impressionné de chaque côté; les élytres sont un peu convexes, élargies à la base, avec les angles huméraux saillants, ayant chacune trois petites côtes longitudinales; le dessous du corps et les pattes sont pubescents et cendrés; les tarses sont grêles, comme les pattes, allongés et étroits. De la Nouvelle-Hollande.

PÉLÉCOTOME. *Pelecotoma.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Mordellones, établi par Fischer dans les Mémoires de la société impériale des naturalistes de Moscou. Caractères : corps étroit, allongé et comprimé latéralement; tête fortement inclinée sous le corselet; yeux grands, rapprochés sur le front, en devant, un peu échancrés pour l'insertion des antennes. Celles-ci sont insérées au-devant des yeux, près de la bouche; elles sont composées de onze articles, dont les premier et troisième longs, les deuxième et quatrième courts; les sept derniers formant un éventail ou panache simple, chaque article n'émettant qu'un seul rameau, beaucoup plus court dans les femelles et figurant seulement une large dent de scie; palpes filiformes; corselet rétréci en devant, avec trois prolongements, dont deux latéraux et un au milieu; écusson petit, triangulaire et très-apparent; élytres longues, allant un peu en se rétrécissant vers leur extrémité; pattes

longues; jambes antérieures munies d'une épine à leur extrémité; les intermédiaires en ont deux, dont l'intérieura plus grande, et les postérieures deux absolument égales; tarses filiformes, avec les premier et dernier articles allongés. Ce genre se distingue des Ripiphores, parce que ceux-ci ont l'écusson caché sous un prolongement du corselet, et que leurs élytres sont fortement rétrécies en arrière; les antennes des Ripiphores mâles ont leur panache composé, c'est-à-dire que chaque article jette deux rameaux, tandis que dans les Pélécotomes ils n'en fournissent qu'un. Les Myodes sont distingués des Pélécotomes par les mêmes caractères. Les genres Mordelle, Anaspe et Scraptie diffèrent des Pélécotomes, parce que leurs antennes sont tout au plus dentées en scie dans les mâles.

Pélécotome moscovite. *Pelecotoma mosquense*, Fischer (*loc. cit.*, t. 2, p. 393, pl. 18, f. 1), Latr.; *Ripiphorus fennicus*, Payk., Faun. Suec., t. 2, p. 178, nº 2. Long de trois lignes; tête et corselet noirs, couverts d'un duvet soyeux gris-jaunâtre; antennes noires; élytres d'un brun roussâtre, un peu écariées l'une de l'autre à l'extrémité; poitrine et abdomen noirs; pattes d'un brun roussâtre. On trouve cette espèce dans le nord de l'Europe, aux environs de Moscou.

Une autre espèce, le *Pelecotoma Dufourii*, Latr., se trouve en Espagne; les *Pelecotoma Leachii* et *Latreillii* sont du Brésil.

PÉLÉCYNTHE. *Pelecynthus.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Meyer qui lui assigne pour caractères: calice à cinq divisions, dont la supérieure est plus étroite; étendard de la corolle arrondi; carène un peu en voûte et tronquée; dix étamines monadelphes; ovaire stipité, pauciovulé; style filiforme; stigmate capité; légume stipitato-résupiné, comprimé, ordinairement monosperme par avortement: sa suture supérieure est subulée. Les espèces de ce genre, dont Meyer fait trois sections sous les noms de *Colobotropis*, *Hybotropis* et *Cuminotropis*, sont des arbustes qui ont tout l'aspect de ceux du genre *Raphnia*. Les feuilles caulinaires sont alternes, simples, sessiles et entières; les feuilles florales sont opposées; les fleurs sont axillaires et terminales, solitaires ou en corymbes. Tous ces arbustes sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

PÉLÉCYPHORE. *Pelecyphorus.* ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Asidites, institué par Solier qui lui assigne pour caractères: antennes courtes, épaisses et velues, avec le premier article court, renflé, pyriforme, le deuxième très-petit, transverse et noduleux, le troisième obconique, plus long, les cinq suivants courts, cylindriques et submoniliformes, les neuvième et dixième plus gros et transverses, le dernier engagé dans le pénultième, petit et comme tronqué; tête anguleuse latéralement; yeux non saillants et très-transverses; menton très-grand, transverse et anguleux latéralement; mandibules découvertes, bidentées à leur extrémité; palpes à articles épais et renflés, le dernier très-comprimé, grand, fortement triangulaire, irrégulier et comme pointu intérieurement; labre saillant, rectangulaire, transverse, échancré; corselet légèrement arqué et caréné sur les côtés, échancré antérieurement, tronqué à sa base; écusson formant en arrière une saillie triangulaire; élytres à flancs oblitérés et confondus avec les parties embrassantes, tronquées carrément à leur base, avec les angles huméraux saillants et anguleux; pattes velues; jambes filiformes, couvertes d'aspérités aciculaires; tarses épais, velus et garnis en dessous de cils épineux: articles très-courts et transverses, le dernier plus long que le premier.

Pélécyphore du Mexique. *Pelecyphorus Mexicanus*, Sol. Il est noir, avec la tête et le corselet couverts de poils blanchâtres; les élytres ont des élévations costiformes, qui font au milieu du dos un groupe de réticulations inégales et très-irrégulières; des gros points enfoncés sur le ventre; bords de l'abdomen poilus et cendrés. Taille, cinq à six lignes.

PÉLÉCYSTOME. *Pelecystoma.* ins. Hyménoptères; genre de la famille des Térébrans, tribu des Braconides, institué par Wesmael, aux dépens des *Rogas* de Nées van Esenbeek. Caractères: tête transversale; palpes maxillaires de six articles, dont le troisième est dilaté antérieurement et sécuriforme; les trois premiers segments de l'abdomen à peu près égaux; l'articulation suturiforme plus profonde et crénelée; ailes ayant trois cellules cubitales dont la deuxième trapéziforme, et une nervure récurrente insérée vers l'extrémité de la première cellule cubitale ou interstitiale; les deux cellules discoïdales supérieures inégales à la base, l'interne plus courte que l'externe; pieds grêles.

Pélécystome jaune. *Pelecystoma luteum*, Wesm.; *Rogas luteus*, Nées. Son corps est d'un jaune testacé; sa tête est jaunâtre, avec le sommet noir; les antennes sont brunâtres, avec leurs premiers articles testacés; les mandibules sont jaunes, avec leur extrémité noire; ailes diaphanes, à côtes et stigma jaunes; pattes testacées, avec les crochets des tarses noirs. Taille, quatre lignes. Europe.

PÉLED. pois. Espèce de Saumon du sous-genre Ombre. *V.* Saumon.

PÉLÉGRIN. *Pelegrinus.* ois. *V.* Faucon corbeau.

PÉLÉGRINE. bot. Espèce du genre Alstrœmérie.

PÉLÉKYDE. min. Nom donné par Breithaupt au Cuivre arséniaté en octaèdres obtus, ou Linzenerz.

PÈLERIN. ois. *V.* Faucon.

PÈLERIN. *Selache.* pois. Sous-genre de Squales. *V.* ce mot.

PÈLERINE. conch. Blainville nomme ainsi, d'après Schumacher, une division des Peignes, celle dans laquelle sont réunies toutes les espèces à valves très-inégales, comme le *Pecten Jacobeus*. *V.* Peigne.

PÉLEXIE. *Pelexia.* bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par Poiteau, ci dont les caractères essentiels peuvent être tracés ainsi qu'il suit: fleurs disposées en épi; la division externe et supérieure du calice est concave et réunie aux deux internes et latérales, elle forme une sorte de casque; les deux divisions externes du calice sont étroites, obtuses, réfléchies dans leur partie supérieure; à leur base elles se confondent avec la base du labelle pour former un éperon soudé avec la face antérieure de l'ovaire. Le labelle est dressé, appliqué contre le gynostème, bilobé et réfléchi à sa

partie supérieure; le gynostème est court, un peu renflé supérieurement; sa face antérieure se termine en pointe à son sommet; l'anthère est terminale et postérieure, à deux loges contenant chacune une masse pollinique, pulvérulente et jaune; l'ovaire est à peine tordu.

PÉLEXIE AORNÉE. *Pelexia adnata*, Poit., Mss.; *Neottia adnata*, Sw. C'est une Orchidée terrestre; sa racine est composée d'une touffe de grosses fibres cylindriques, simples et poilues; ses feuilles sont radicales, longuement pétiolées, dilatées et comme engaînantes à leur base; leur limbe est ovale, acuminé, un peu sinueux sur ses bords; la hampe est aphylle, portant seulement des écailles foliacées, étroites et engaînantes; les fleurs sont d'un blanc verdâtre. De la Jamaïque et de Saint-Domingue.

PELIAS. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

PÉLICAN. *Pelicanus.* OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec long, droit, large, très-déprimé; mandibule supérieure aplatie, terminée par un onglet en forme de crochet très-fort et comprimé; mandibule inférieure composée de deux branches osseuses, déprimées, flexibles et réunies à la pointe : de ces deux branches pend une membrane en forme de sac ou de poche, composée de deux peaux dont l'interne est contiguë à la membrane de l'œsophage, et dont l'externe n'est qu'un prolongement de la peau du cou; face et gorge nues; narines fendues longitudinalement et placées à la base du bec; pieds robustes et courts; trois doigts en avant et un en arrière qui s'articule intérieurement, tous réunis par une seule membrane; ongles dentelés, à l'exception de celui du doigt intermédiaire; ailes médiocres : la première rémige plus courte que la deuxième qui dépasse les autres, les secondaires exceptées.

Le genre Pélican, autrefois assez nombreux, parce que Linné avait regardé comme devant lui appartenir, des Oiseaux dont on a fait depuis le type de nouveaux genres, est maintenant restreint à cinq ou six espèces bien déterminées et autant de variétés que, faute d'avoir pu les ramener par des points exacts de comparaison, à leurs véritables caractères, l'on avait érigées en espèces. Tel qu'il est aujourd'hui, ce genre paraît former un groupe bien naturel, tant par les caractères physiques que par les rapports d'habitudes que l'on a pu observer chez tous les individus qui le composent. Ces Oiseaux, malgré leur grande taille et leur volume très-considérable en apparence, sont doués d'une mobilité dont on ne les croirait guère susceptibles. Ils sont d'une construction bien favorable à l'exercice du vol. Outre l'extrême légèreté de leur charpente osseuse, dont tout le poids n'excède guère que les deux tiers d'un kilogramme, leur force d'ascension et leur puissance de direction sont encore augmentées par la quantité d'air atmosphérique qui peut se loger dans le tuyau des plumes et dans les cavités que font naître, en se soulevant, les tissus cellulaire et adipeux. Les Pélicans se nourrissent habituellement de Poissons, quelquefois ils se jettent sur les Reptiles et les petits Quadrupèdes. Leur manière de pêcher est fort extraordinaire et très-bruyante : lorsqu'ils ont aperçu le Poisson à la surface de l'eau, ils s'y élancent, et à l'aide de leurs longues ailes, ils la battent avec rapidité, sur une assez grande étendue, en étourdissant, par ce moyen, les Poissons grands et petits, qu'ils ont tout le temps de choisir et d'introduire dans la poche que forme la membrane dilatable, adhérente à la mandibule inférieure. Cette poche remplie, ils s'élèvent de la surface de l'eau et gagnent le rivage où, sur un point escarpé, ils vont satisfaire leur vorace appétit. Quoique les Pélicans aient les pieds palmés, on les voit, de même que les Cormorans, se percher sur des arbres assez faibles et fort élevés; ils y demeurent même longtemps dans une inactivité complète; néanmoins, jamais ils n'établissent, comme les Cormorans, leurs nids sur la sommité de ces arbres : c'est toujours dans des anfractures de rochers et le plus près possible du niveau des eaux. Ce nid, auquel travaille le couple, est vaste et profond; de la mousse et un abondant duvet en tapissent l'intérieur; la femelle y pond deux à quatre œufs blancs et arrondis aux deux bouts. Elle les couve avec une imperturbable constance et reçoit, pendant la durée de l'incubation, sa nourriture du mâle. Au bout de quarante-trois jours, les petits sortent de l'œuf; ils sont alors couverts d'un duvet gris qui, plus tard, est remplacé par des plumes de cette même couleur qui s'éclaircit insensiblement et atteint tout l'éclat de la blancheur après la troisième mue. La mère dégorge à ses petits la nourriture qui, dans son jabot, a subi une première macération, et comme cette nourriture laisse fréquemment des traces sanguinolentes, remarquables sur un plumage aussi éblouissant, ces traces auront vraisemblablement donné lieu à la fable qui présente le Pélican comme susceptible du plus généreux excès de tendresse maternelle, se déchirant le sein pour en faire sortir un sang qui doit former la nourriture première de ses petits. De nombreuses observations n'ont point encore fait justice de cet abus de la crédulité publique, consacré par la franc-maçonnerie, qui a fait du Pélican le symbole de son grade du rose-croix. Des Pélicans ont été observés soit isolés, soit en troupes, sur toutes les mers intertropicales, d'où ils s'égarent quelquefois jusque sur les rivages du midi de l'Europe.

PÉLICAN D'ALLEMAGNE. *V.* CANARD SOUCHET.

PÉLICAN D'AMÉRIQUE. C'est le *Tantalus loculator*, Lath. *V.* TANTALE.

PÉLICAN A BEC DENTELÉ. *Pelicanus Thagus*, Lath. Tout le plumage blanc, à l'exception des grandes rémiges qui sont noires; tête et haut du cou recouverts d'un duvet fort court; bords des mandibules dentelés en scie; bec rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, cinq pieds quatre pouces. Amérique méridionale. Cette espèce n'est peut-être qu'une variété accidentelle du Pélican blanc.

PÉLICAN BLANC. *Pelicanus Onocrotalus*, L., Buff., pl. enl., 87. Plumage blanc, nuancé d'une teinte rose, qui disparaît insensiblement après la mort; grandes rémiges noires; occiput garni d'une huppe de plumes effilées; face nue, d'un rouge de rose; mandibule supérieure bleuâtre, jaune au centre et rougeâtre sur les bords, avec l'onglet ou le crochet rouge; l'inférieure rougeâtre; membrane gutturale jaunâtre; iris

rouge; pieds rougeâtres, livides. Taille, cinq pieds à cinq pieds dix pouces. Les jeunes ont le plumage d'un gris cendré d'autant plus obscur que l'individu est moins âgé; le dos et les ailes sont d'une teinte plus foncée dans le milieu des plumes; les rémiges sont noirâtres et les parties inférieures blanchâtres; le bec, les parties nues et les pieds sont livides. Sur toutes les mers. Le nom latin de cette espèce vient de ce qu'on a cru y reconnaître l'un des Oiseaux impurs dont la croyance hébraïque avait proscrit la chaie comme le fut aussi celle du Porc et d'autres mammifères frappés de réprobation, on ne sait trop pourquoi, par la loi de Moïse.

PÉLICAN BRUN. *Pelicanus fuscus*, L., Buff., pl. enlum., 957. Le mâle a le sommet de la tête d'un blanc jaunâtre, et quelquefois d'un jaune pur; occiput blanc; un trait blanc, circonscrivant le point de départ de la poche gutturale à sa naissance; cou d'un brun marron; une touffe jaune co avant du cou; dos et ailes garnis de plumes étroites, cendrées, flammées de brun et de roux; poitrine et ventre d'un brun marron, flammés de blanc. La femelle est grise, tachetée de brun et de roux; son corps est blanc en dessous. Taille, quatre pieds environ. De l'Amérique septentrionale et des Antilles.

PÉLICAN OR LA CAROLINE. *V.* PÉLICAN BRUN.

PÉLICAN HUPPÉ. *V.* PÉLICAN ROUSSATRE.

PÉLICAN A LUNETTES. *Pelicanus conspicillatus*, Temm., Ois. color., pl. 276. Tout le plumage blanc, à l'exception des secondes tectrices alaires, des scapulaires, des rémiges et des rectrices qui sont noires; petites tectrices alaires formées de longues plumes subulées blanches; point de huppe; un espace circulaire nu autour des yeux; bec et membrane gutturale rougeâtres; pieds bruns. Taille, six pieds. De l'Australasie.

PÉLICAN DE MANILLE. *V.* PÉLICAN BLANC, dont il est une variété d'âge.

PÉLICAN ORDINAIRE. *V.* PÉLICAN BLANC.

PÉLICAN DES PHILIPPINES. *V.* PÉLICAN BLANC.

PÉLICAN ROSE. *V.* PÉLICAN BLANC.

PÉLICAN ROUSSATRE. *Pelicanus rufescens*, L. Parties supérieures d'un jaune rougeâtre; tête et cou d'un blanc grisâtre; une huppe de plumes effilées sur la nuque; tectrices alaires d'un gris cendré pâle, terminées de brun; rémiges noires; rectrices blanches à la base, noires à l'extrémité; parties inférieures blanches, avec les plumes qui garnissent les jambes jaunâtres; celles de la partie inférieure du cou et de la poitrine sont longues et effilées; bec d'un jaune livide; pieds bruns. Taille, cinq pieds. D'Afrique.

PÉLICINE. BOT. *V.* BISSERULE.

PELIDNA. OIS. (Cuvier.) Les genres *Tringa* et *Scolopax* de Linné comprenaient un grand nombre d'Oiseaux qui se ressemblent par un facies général, mais qui diffèrent assez notablement les uns des autres pour que les naturalistes modernes les aient placés dans plusieurs genres distincts. C'est ainsi que les petites espèces d'Échassiers ou d'Oiseaux riverains, nommées vulgairement Alouettes de mer, ont été retirées du genre Bécasseau (*Tringa*) par Cuvier (Règne Anim., t. 1, p. 490) sous le nom de *Pelidna*, et ont été séparées des Sanderlings (*Arenoria*, Bechst.) avec lesquels beaucoup d'auteurs les ont confondues. Toutefois dès 17[illegible], Moehring avait fait cette séparation en créant le genre *Cinclus*, adopté par Brisson. Les Alouettes de mer ou mieux les Pélidnes ont en effet le port, la taille, le plumage et les habitudes des Sonderlings, mais elles en sont distinguées par la présence d'un pouce qui manque à ceux-ci. Les Sanderlings sont tridactyles, et les Pélidnes tétradactyles. Temminck n'a point adopté le genre Pélidne, et il laisse les Alouettes de mer dans le genre *Tringa;* il a été suivi en cela par Vieillot, dans son Analyse d'ornithologie. *V.* BÉCASSEAU.

PELIDNOTE. *Pelidnota*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Macleay qui lui donne pour caractères : antennes de dix articles : celui de la base grand, un peu arqué et conique, le deuxième presque globuleux, le troisième plus long, presque cylindrique, les trois suivants courts, le septième très court et cyathiforme, enfin la massue ovale; labre avancé, transversal, presque demi-circulaire, velu ou cilié, avec son bord antérieur échancré; mandibules un peu comprimées, triangulaires, aplaties en dessus, avec leur bord antérieur arqué, échancré, et leur extrémité bidentée à la partie interne; mâchoires courtes, épaisses, velues, courbes, ayant six fortes dents aiguës à leur extrémité interne; palpes maxillaires ayant leur premier article court, presque cylindrique, le deuxième plus long, le troisième plus court, plus épais à son extrémité, le dernier ovale, un peu canaliculé; palpes labiales courtes, avec le dernier article ovale; menton court, carré et convexe à sa partie postérieure; tête triangulaire, sans suture transversale; chaperon arrondi, obtus et rebordé; corps ovale, convexe, non recouvert postérieurement par les élytres; sternum très-court, un peu obtus; écusson de grandeur ordinaire et demi-circulaire; pattes assez fortes; jambes antérieures tridentées extérieurement; crochets des tarses inégaux.

PÉLIDNOTE TERMINÉE. *Pelidnota terminata*, Macl.; *Rutela terminata*, Dej. Elle est brune, avec un reflet cuivreux; son corps est velu; ses élytres sont d'un brun châtain brillant, avec l'extrémité d'un jaune mat, fortement ponctuée et raboteuse. Taille, onze lignes. De Cayenne.

PÉLIE. *Pelia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes et de la famille des Macroures, institué par Bell pour un Crustacé qui habite les mers de l'Amérique méridionale et qu'il caractérise de la manière suivante : test pyriforme, arrondi, terminé en avant par un rostre allongé, bifide à l'extrémité; orbite creusée en fossette en dessus, avec une fissure au côté extérieur, et échancrée en dessous; yeux rétractiles, globuleux, plus épais que le pédoncule qui les porte; antennes internes insérées à la base du rostre, les externes beaucoup plus longues que le rostre : le premier article est très-long et armé d'une dent à l'extérieur, les autres sont cylindriques et très-grêles; les pédipalpes ont la tige externe semi-fusiforme; le premier article de la tige interne est allongé, presque rhomboïdal, le second trapézoïdal, avec le bord entier; la première paire de pieds est un peu plus épaisse que les autres et plus

courte que la seconde; les doigts sont dentelés vers l'extrémité; le doigt immobile a au milieu une fossette pour recevoir le tubercule du doigt mobile; les quatre paires postérieures sont grêles, comprimées et velues. L'abdomen du mâle offre sept articles.

PÉLIA TRÈS-BELLE. *Pelia pulchella*, Bell. Elle est entièrement d'un brun verdâtre; sa longueur est de quatre lignes, et sa largeur de deux et demie.

PÉLIOM OU PÉLION. MIN. Nom d'une variété de Dichroïte ou Cordiérite, qui vient de Bodemnais en Bavière, et dont Werner avait fait une espèce.

PÉLIOSANTHE. *Peliosanthes*. BOT. Ce genre, de l'Hexandrie Monogynie, L., fut établi sur une plante qui avait reçu primitivement le nom de *Tela viridiflora*, dans un Catalogue manuscrit communiqué par Roxburgh, mais sans aucune description. Cette plante fut d'abord publiée dans Andrews (*Botan. Reposit.*, n° 605), où elle fut nommée *Peliosanthes Teta*, et elle a été reproduite dans le *Botanical Magazine*, n° 1302, puis dans les Liliacées de Redouté, t. VIII, pl. 415. Une seconde espèce a été publiée depuis sous le nom de *Peliosanthes humilis* par Andrews (*loc. cit.*, t. 634), et par Kerer' (*Bot. Magaz.*, n° 1532). Voici, d'après ces auteurs, les caractères génériques du *Peliosanthes*, qui appartient à la famille des Mélanthacées de Brown, ou Colchicacées de De Candolle: périgone marcescent, dont le limbe est à six divisions rotacées, et dont le tube, demi-infère, embrasse la base du fruit; entrée du tube couverte par un processus transversal, bleuâtre et circulaire, percé au milieu d'une ouverture; ce processus (*nectaire* d'Andrews) est une dépendance des filets des six étamines qui s'insèrent à l'entrée d'un tube du périgone et se dirigent vers le centre de la fleur où leurs bords forment la petite ouverture; leurs filets sont très-courts et portent des anthères biloculaires, didymes, ovoïdes et introrses; ovaire triloculaire, contenant deux ovules collatéraux dans chaque loge, surmonté d'un style très-court, épais, en pyramide tronquée, creusé de trois sillons, et s'élevant jusqu'au niveau de l'ouverture du processus transversal; baie supère, formée de trois carpelles uniloculaires, monospermes, oblongs et réunis par la base, au moyen du réceptacle qui se prolonge et communique avec le style. Ce singulier genre se rapproche par son port des *Veratrum* et des *Helonias*. Il n'est pas mal placé dans la famille qui a été indiquée plus haut, quoique son organisation s'éloigne en quelques points de celle des autres genres qui en font partie.

PÉLIOSANTHE TETA. *Peliosanthes Teta*, L.; vulgairement *Teta*. C'est une plante herbacée, vivace, de la hauteur d'environ trois décimètres. Ses racines fibreuses partent d'une souche centrale, qui émet plusieurs feuilles radicales, réunies par la base en un faisceau peu serré. Par leur rétrécissement, celles-ci forment des pétioles canaliculés, qui s'épanouissent en un limbe lancéolé et marqué de nervures et de plis longitudinaux, lesquels convergent aux extrémités. La hampe est glabre, ronde, un peu anguleuse; elle s'élève du milieu des feuilles adultes, et porte des fleurs inodores, nombreuses, sessiles, agglomérées par faisceaux de quatre à cinq, et formant une grappe allongée. Du Bengale.

PÉLIOSTOME. *Peliostomum*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Bentham qui lui assigne pour caractères: calice divisé en cinq parties; corolle hypogyne, avec le tube contracté à sa base, puis dilaté et renflé vers l'orifice; le limbe est subbilabié, à cinq divisions presque égales, arrondies et planes; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses et déclinées; anthères velues subbiloculaires, à loges confluentes, ouvertes par une fente transversale, celles des étamines postérieures sont plus petites et souvent à peine visibles; ovaire biloculaire, à ovules nombreux, adnés à chaque côté de la cloison du placentaire; capsule ovato-oblongue, aiguë, un peu comprimée au sommet, sillonnée, à deux loges qui s'ouvrent par deux valves bifides et bipartites.

PÉLIOSTOME A BALAIS. *Peliostomum scoparium*, Benl. C'est une plante herbacée, rigide, très-branchue et visqueuse; ses feuilles sont petites et rares, oblongo-linéaires; les découpures du calice sont oblongues, viscoso-velues, aussi longues que la capsule; partie amincie du tube de la corolle plus courte que le calice. Du cap de Bonne-Espérance.

PELIOT. Même chose que Pouillot.

PELIUM. MIN. *V.* PÉLION.

PELLA. BOT. Gærtner (*de Fruct. et semin.*, t. I, p. 145, tab. 28, f. 28) a décrit et figuré sous le nom de *Pella ribesioides*, le fruit d'une plante à laquelle il assigne pour synonymes, l'*Embelia grossularia* de Retz et le *Banisteroides* de Linoé, *Flor. Zeyl.*, p. 192, n° 407. Ce fruit paraît être celui du *Salvadora Persica*, d'après les observations des auteurs modernes. *V.* SALVADORE.

PELLACALYCE. *Pellacalyx*. BOT. Genre de la famille des Saxifragacées, établi par Korthals qui lui assigne pour caractères: calice tubuloso-campanulé, soudé par sa base à l'ovaire; son limbe est à six découpures triangulaires, aiguës, à estivation valvaire; corolle composée de six pétales, dont les internes sont insérés aux lames charnues du calice et les externes entre les lobes du limbe; douze étamines exsertes; filaments dilatato-subulés, alternativement plus grands que les pétales auxquels ils sont opposés; anthères petites, presque rondes, biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire à huit ou douze loges renfermant plusieurs ovules anatropes, pendants au sommet du placentaire des loges; style assez grêle et simple; stigmate dilaté, déprimé au centre, entouré d'un bord crénelé. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre: c'est un arbuste de l'apparence du Caffeyer, dont la tige est rougeâtre, à rameaux subtétragones, couverts d'une pubescence dont les éléments sont disposés en étoiles brunâtres; feuilles opposées, elliptico-oblongues, brusquement acuminées, arrondies à leur base, dentelées et glanduleuses, très-glabres en dessus, marquées en dessous de côtes et de veines revêtues d'une pubescence en étoiles; stipules interpétiolaires lancéolées, obtusiuscules; fleurs axillaires, blanches intérieurement, d'un blanc jaunâtre à l'extérieur; elles sont réunies en bouquets. De Java.

PELLE. POIS. (Bloch.) Synonyme de *Callionymus Indicus*, L. *V.* CALLIONYME.

PELLERON. *Basilus.* MOLL. Le *Turbo cornutus* a servi de type à ce genre proposé par Schumacher, et qui n'a pas encore été adopté.

PELLETIÈRE. *Pelletiera.* BOT. Genre de la famille des Primulacées et de la Triandrie Monogynie, L., auquel Saint-Hilaire a imposé les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq parties; corolle à trois pétales hypogynes, ovales, onguiculés, beaucoup plus petits que le calice; trois étamines insérées à la base des pétales et opposées à ceux-ci; un seul style surmonté d'un stigmate capité; ovaire globuleux, uniloculaire, renfermant deux ovules presque enfoncés dans un placenta central orbiculaire, qui se termine en un filet d'abord continu avec la substance intérieure du style, mais qui disparaît ensuite; capsule à trois valves, contenant deux graines, dont l'embryon est droit, axile dans le périsperme et parallèle à l'ombilic.

PELLETIÈRE PRINTANIÈRE. *Pelletiera verna.* C'est une petite plante herbacée, qui a le port des *Centunculus*. Sa tige est ascendante à la base, divisée en petits rameaux quadrangulaires et dressés. Ses feuilles sont opposées, sessiles, elliptiques, lancéolées, très-entières. Les fleurs, de couleur blanche, naissent dans les aisselles des feuilles, et sont portées sur des pédoncules plus petits que celles-ci. Cette plante croît en abondance au commencement du printemps, depuis Rio-Grande jusqu'à Maldonado, dans le Brésil méridional.

PELLIA. BOT. Genre de Fougères, établi par Raddi, dans la famille des Jungermanniacées, pour le *Jungermannia epiphylla* de Linné et qui fait partie du genre *Scopulina* de Dumortier. *V.* SCOPULINE.

PELLICULAIRE. *Pellicularis.* BOT. Épithèle donnée au périsperme quand il est formé d'une lame mince.

PELLINIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Molina, avait précédemment été établi par Cavanilles sous celui d'*Eucryphia*. *V.* ce mot.

PELLIONIE. *Pellionia.* BOT. Genre de la famille des Urticées, institué par Gaudichaud qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques : les femelles pédicellées, fasciculato-capitées, accompagnées d'une petite bractée; calice à cinq divisions mucronato-aristées au sommet; cinq étamines stériles, squammiformes, recourbées; fleurs mâles inconnues. Les Pellionies sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux de l'Australie, que l'on avait auparavant confondus avec les Élatostèmes; leurs feuilles sont alternes, dentelées, obliques à la base.

PELLIONIE ÉLATOSTÉMOIDE. *Pellionia Elatostemoides*, Gaud.; *Elatostema Pellioniana*. Sa tige est simple; ses feuilles sont inéquilatéro-oblongues, acuminées, largement dentelées, veinées et glabres. Des îles Moluques.

PELMA. OIS. Illiger donne ce nom à la partie inférieure du pied des Oiseaux.

PELMATODES. OIS. Famille de la méthode de Vieillot, qui comprend les genres Guêpier et Martin-Pêcheur.

PELMATOPE. *Pelmatopus.* INS. Nom donné par Fischer à un genre de Coléoptères qu'Esebscholtz avait déjà décrit sous le nom de Scotode. *V.* ce mot.

PELOBI. *Pelobius.* INS. Coléoptères pentamères; famille des Carnassiers, tribu des Dytisciens. Schoonherr a substitué ce nom à celui d'*Hygrobia*, dans la méthode entomologique qu'il a publiée. Jusqu'à ce que les motifs de ce changement soient mieux connus, il convient de s'en tenir à l'ancienne dénomination. *V.* HYGROBIE.

PÉLOCOPHORE. INS. *V.* PÉLÉCOPHORE.

PÉLOCOTOME. INS. *V.* PÉLÉCOTOME.

PELOE. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Banisteroides*, L. *V.* PELLA.

PÉLOGONE. *Pelogonus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Oculées, établi par Latreille qui lui avait d'abord donné le nom d'*Ochterus* déjà employé. Les caractères de ce genre sont : antennes courtes, repliées sous les yeux; corps court et arrondi, avec un écusson assez grand. Toutes les pattes semblables. Ce dernier caractère suffit pour distinguer ce genre des Leptopes et des Acanthies, qui forment avec lui la tribu des Oculées. Dans ces deux genres, les pattes antérieures sont ravisseuses, et les antennes sont beaucoup plus longues. Le corps des Pélogones est ovale, arrondi, déprimé. La tête est plus étroite que le corselet; les yeux sont grands, saillants, subtrigones, échancrés postérieurement. On voit deux petits yeux lisses sur le vertex. Les antennes sont insérées dans le coin interne et inférieur des yeux, sans cavité au-dessous destinée à les recevoir; elles sont filiformes, de la longueur de la tête, composées de quatre articles : les deux premiers plus courts; celui de la base cylindrique; le deuxième, un peu plus gros, comme cylindrique; le troisième, menu, allongé, cylindrique; et le dernier un peu plus court que le deuxième. Le labre est petit, trigone, un peu plus large que long. Le bec est infléchi en dessous, droit, atteignant les cuisses postérieures, plus épais à la base, cylindrico-conique à son extrémité qui est grêle et très-pointue. Il est formé de quatre articles : les deux premiers plus épais, courts, ressemblant à des anneaux; celui de la base plus grand que le deuxième; le troisième très-long, peu distinctement canaliculé; le dernier court, conique et très-pointu. Les soies du suçoir sont très-longues. Le corselet est plus large que long, demi-circulaire; son bord postérieur est un peu plus large et un peu sinué. L'écusson est grand, trigone. Les cuisses sont allongées, ovales; les jambes grêles, cylindriques et un peu épineuses; les tarses courts et filiformes : les antérieurs ont leur premier article très-court; les quatre postérieurs n'ont que deux articles distincts, de longueur égale; celui de la base paraissant articulé. Ce genre semble faire le passage des Acanthies aux Galgules.

PÉLOGONE BORDÉ. *Pelogonus marginatus*, Latr., St-Farg. et Serv. (Encycl. méth.) Long de deux lignes; corps noirâtre, un peu cendré en dessous; côtés du corselet, quelques parties de son bord postérieur et des taches sur les bords extérieurs des élytres et de l'abdomen, d'un brun roussâtre; élytres ayant quelques points cendrés; pattes pâles. Cet insecte se trouve sur le bord des ruisseaux, au midi de l'Europe.

PÉLOKONITE. MIN. Ce nom dérivé de πελος, brun, et κόνις poussière, a été donné par Richter, à un minéral

d'un noir bleuâtre, qui, réduit en poudre passe au brun-rougeâtre; il est opaque; son éclat est vitreux, faible, presque mat; il est cassant, mais à un degré médiocre; sa dureté est estimée 3,0; sa pesanteur spécifique varie entre 2,50 et 2,56; il se dissout aisément dans l'Acide hydrochlorique qu'il colore en vert, et difficilement dans l'Acide nitrique. Son analyse n'est point encore connue. On le trouve au Chili, dans les mines de Cuivre arsénical et de Malachite.

PÉLOPÉE. *Pelopœus.* INS. Genre d'Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Sphégides, établi par Latreille aux dépens du genre Sphex des auteurs, et auquel il donne pour caractères : antennes insérées au milieu de la face de la tête; chaperon à diamètre presque égaux; mandibules sans dents au côté interne; extrémité des mâchoires en partie membraneuse; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales. Ce genre se distingue des Podies, qui en sont les plus voisins, parce que, dans ces derniers, les mâchoires sont entièrement coriaces, que le chaperon est plus large que long, et que les palpes sont presque d'égale longueur. Les Dolichures, Sphex, Chlorions, Ammophiles et Miseus, ont les mandibules dentées intérieurement; ce qui suffit pour les distinguer des Pélopées. La tête des Pélopées est comprimée, plane en devant et soyeuse; elle a trois petits yeux lisses. Les antennes sont assez courtes, filiformes et un peu roulées en spirale à leur extrémité. Les divisions de la languette sont courtes. Le corselet est légèrement rétréci en devant; son premier segment est court et transversal; le second est obtus postérieurement; les ailes sont courtes et n'atteignent pas l'extrémité de l'abdomen; les supérieures ont une longue cellule radiale et quatre cellules cubitales. L'abdomen est ovalaire, globuleux, composé de cinq segments outre l'anus, dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles. Il tient au corselet par un long pédicule formé par la partie antérieure du premier segment qui s'évase ensuite brusquement. Les pattes sont longues, les postérieures surtout. Ces insectes construisent des nids de terre, qu'ils placent, comme les Hirondelles, dans les angles des murailles, au plafond des chambres et des greniers : ces nids sont arrondis, globuleux, formés d'un cordon tournant en spirale et présentant sur leur côté inférieur deux ou trois rangées de trous, de sorte que ce nid ressemble à un instrument connu sous le nom de sifflet de chaudronnier. Ces trous forment l'entrée d'autant de cellules, dans lesquelles l'insecte place une Araignée, un Diptère ou tout autre insecte, et un œuf. Il bouche ensuite ce trou avec de la terre. Quand l'œuf est éclos, la larve qui en naît dévore les insectes qui ont été déposés pour lui servir de nourriture, et se change ensuite en nymphe. L'insecte parfait ne tarde pas à briser le couvercle de sa loge et à s'échapper.

PÉLOPÉE TOURNEUR. *Pelopœus spirifex*, Latr.; *Sphex spirifex* et *Sphex Ægyptia*, L.; *Pepsis spirifex*, Illig. Long de douze à quinze lignes, noir, avec le filet de l'abdomen et les pattes jaunes. Du midi de la France.

PÉLOPHILE. *Pelophila.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Dejean qui lui donne pour caractères : les trois premiers articles des tarses antérieurs, fortement dilatés dans les mâles et cordiformes; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire, tronqué à son extrémité; antennes plus courtes que la moitié du corps et d'égale grosseur partout; lèvre supérieure entière; mandibules non dentées intérieurement; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; corselet court, presque carré et rétréci postérieurement; élytres allongées et presque ovales. Ce genre diffère des Blétbises, avec lesquelles on l'a confondu, par la dilatation des tarses antérieurs des mâles, et par l'échancrure des jambes antérieures, qui est droite et ne remonte pas sur le côté interne; il diffère des Nébries par les caractères suivants : le dernier article des palpes un peu moins allongé, presque ovalaire, tronqué à l'extrémité, mais nullement sécuriforme, tandis qu'il a cette forme dans les Nébries. On ne connaît qu'une espèce dans ce genre; mais comme elle varie beaucoup, les auteurs modernes en ont fait jusqu'à cinq. Dejean n'en admet qu'une, et considère les autres comme de simples variétés. Cette espèce ne se trouve que dans les contrées froides de l'Europe, en Suède, en Laponie et dans les îles Aleutiennes.

PÉLOPHILE BORÉALE. *Pelophila borealis*, Dej.; *Carabus borealis*, Fabr.; *Nebria borealis*, Gyllenh. Elle est longue de quatre à cinq lignes, d'un bronzé obscur, avec les élytres striées. Les stries sont quelquefois lisses et quelquefois ponctuées. Les troisième et cinquième ont de gros points enfoncés.

PELOR. *Pelor.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques thoraciques, établi par Bonelli qui lui assigne les caractères suivants : languette échancrée, courte; dernier article des palpes maxillaires extérieurs ovale, plus court que le précédent; mandibules courtes, sans dentelures; antennes minces, plus courtes que le corselet, à articles moniliformes; corselet très-lisse, à angles postérieurs arrondis; écusson à peine apparent; dernière paire de pattes épineuses postérieurement; élytres sans points discoïdaux; point d'ailes; anus très-lisse dans les deux sexes.

PELOR SPINIPÈDE. *Pelor spinipes*, Bon.; *Blops spinipes*, Fabr.; *Tenebrio spinimanus*, Panz., Faun. Germ., XCVI, 11. Il est très-noir, un peu luisant, d'une forme presque ovale, large, avec le dos arrondi; les élytres sont très-finement rugosules, terminées en pointe émoussée; les jambes antérieures se prolongent fortement en épine et n'ont pas d'éperon. On trouve cet insecte en Hongrie.

PELOR. *Pelor.* POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, établi par Cuvier, dans sa famille des Joues cuirassées, avec les caractères suivants : tête écrasée en avant; yeux rapprochés; des dents aux palatins; corps sans écailles; dorsale indivise, avec les épines très-hautes et presque libres; deux rayons libres sous la pectorale. Les Pelors sont des Poissons de forme bizarre et d'un aspect monstrueux; on les trouve dans la mer des Indes.

PELOR A FILAMENTS. *Pelor filamentosum*, Cuv., Poiss., IV, pl. 94. Son corps est allongé, son dos élevé

au dessos de la tête qui est petite, et dont le profil concave, interrompu par la saillie des yeux, se renfle pour former la bouche qui la termine. La hauteur de son corps aux pectorales, où le dos est le plus haut et le ventre le plus renflé, fait le tiers de sa longueur; mais à l'anus où le renflement du ventre n'a plus lieu, elle n'en fait plus que le cinquième. Tout le corps est enveloppé d'une peau molle et spongieuse, hérissée en différents endroits de filaments mous ou de lambeaux plats et déchiquetés; la peau a de plus de chaque côté, vers le dos, un certain nombre de petites tumeurs molles comme des pustules; la couleur est le gris, tacheté irrégulièrement de brun et pointillé de blanc. a. 7, P. $\frac{3}{10}$, D. $\frac{15}{5}$, c. 12.

PÉLORE. *Pelorus.* MOLL. Montfort a proposé ce genre dans sa Conchyliologie systématique (t. I, p. 22) pour quelques Coquilles microscopiques, que Lamarck et d'Orbigny ont rangées dans le genre Polystomelle. *V.* ce mot.

PÉLORE. BOT. Pour Pélorie. *V.* ce mot.

PÉLORIDES. *Peloris.* CONCH. *V.* CAME.

PÉLORIE. *Peloria.* BOT. Linné a donné le nom de *Peloria* à certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières par une cause quelconque. Ce nom a été appliqué plus particulièrement à la fleur de la Linaire vulgaire, lorsque au lieu de présenter une corolle personnée et pourvue d'un seul éperon, elle a offert une corolle tubuleuse, à cinq dents et à cinq éperons; en un mot, une corolle parfaitement régulière. Loin d'être considérée comme une monstruosité, dans le sens qu'on donne vulgairement à ce mot, la Pélorie est, aux yeux de certains botanistes philosophes, un retour accidentel au type primitif dont la fleur irrégulière est une altération habituelle. On a trouvé des Pélories sur beaucoup de plantes, mais particulièrement sur des Personnées et des Labiées. Dans celles-ci, quelques *Sidaritis* et *Dracocephalum* par exemple, ce sont les fleurs terminales qui offrent la structure régulière. Dans certaines Linaires, les Pélories sont très-fréquentes. Ainsi, le *Linaria spuria*, De Cand., qui croît abondamment dans les champs cultivés après qu'on a fait la moisson, offre souvent des fleurs entièrement pélorisées ou à demi pélorisées; c'est-à-dire que la corolle offre tantôt cinq, tantôt quatre, trois et deux éperons, et qu'elle tend à devenir parfaitement régulière. Ce phénomène pourrait être déterminé par des lésions que les animaux en broutant font à la tige de la plante, qui ensuite produisent une déviation dans la marche des sucs, et par conséquent un changement dans l'organisation. Les Pélories ne se propagent point par des graines; mais elles se conservent par boutures.

PELORIS. CONCH. (Poli.) *V.* PÉLORIDES et CAME.

PELORONTE. *Peloronta.* MOLL. Genre inutilement établi par Oken (Manuel de Zoologie, première part., p. 360), puisqu'il correspond complétement au genre Nérite de Lamarck, adopté longtemps auparavant. *V.* NÉRITE.

PÉLOROPE. *Peloropus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui lui assigne pour caractères: antennes assez courtes, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs, obconiques, et les cinq suivants subtransverses, fort serrés; la massue est formée du reste: elle est ovale; trompe longiuscule, forte et peu arquée; yeux grands, faiblement rapprochés et convexes; corselet bisinué à sa base, avec les angles subaigus, les côtés arrondis et la partie antérieure rétrécie; élytres courtes et ovales, avec les épaules arrondies, de même que l'extrémité; pieds assez courts et forts; cuisses épaisses, dentées en dessous; jambes comprimées, dentées intérieurement. La *Peloropus ulula*, seule espèce connue jusqu'ici, est noir, irrégulièrement couvert d'écailles lancéolées et blanchâtres; il a les antennes testacées; les élytres striées et ponctuées, avec quelques tubercules élevés et oblongs. On le trouve au Sénégal.

PÉLORORHIN. *Pelororhinus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte apporté de la Nouvelle-Hollande, et qui lui a offert pour caractères distinctifs: antennes courtes et minces, insérées vers le milieu de la trompe, coudées, composées de douze articles obconiques et graduellement plus courts jusqu'au huitième qui commence la massue: celle-ci est ovale et acuminée; trompe courte, parallélipipède, inégale en dessus; yeux ovalaires, médiocrement convexes; corselet oblong, convexe, tronqué à sa base, faiblement arrondi à ses côtés et prolongé antérieurement vers le milieu; élytres oblongues, tronquées à la base, avec les épaules rectangulaires, un peu calleuses en dessus, près de l'extrémité; pieds allongés; jambes cylindriques, droites et mutiques. Le *Pelororhinus argentosus* est noir, couvert d'écailles brillantes, argentines, disposées en dessus par rangées; pieds et antennes d'un roux ferrugineux; corselet rugueux.

PELOSSES. BOT. Nom vulgaire des fruits du Prunier sauvage.

PELOSSIER. BOT. L'un des noms vulgaires du Prunier domestique, quand il croît sauvage dans les haies; il y porte des petits fruits acerbes, oblongs et brunâtres, appelés Pelosses.

PELOTTE DE BEURRE. MOLL. Nom ancien du *Conus betulinus*, qui a été conservé par les marchands qui le désignent aussi, et plus particulièrement, sous le nom de Tinne de Beurre.

PELOTTE OU BOULE DE NEIGE. BOT. Noms vulgaires de la variété stérile du *Viburnum Opulus*. *V.* VIORNE.

PELOTTES DE MER. BOT. On nomme ainsi les Égagropiles de mer (*V.* ce mot) sur les rivages de la Méditerranée.

PELOU. BOT. Rheede a décrit et figuré sous ce nom, adopté par Adanson, un arbre du Malabar, qui, d'après la structure de son fruit, paraît être une espèce de Gouyavier. *V.* ce mot.

PELTA. BOT. (*Lichens.*) Organe carpomorphe de la famille des Lichens, paraissant particulier aux genres *Solorina* et *Peltigera*, qui constituent le groupe que Fée nomme les Peltigères. Ce nom signifie bouclier. Le Pelta est sessile, réniforme, arrondi ou discoïde, sans marges et dépourvu de cils.

PELTAIRE. *Peltaria.* BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par Linné et adopté par tous les auteurs modernes, avec les caractères suivants : calice dont les sépales sont étalés et égaux à leur base; pétales à limbe obovale et entier; étamines dont les filets sont dépourvus de dents; silicule orbiculaire ou obovale, très-comprimée, couronnée par le stigmate persistant et punctiforme, renfermant, avant la maturité, deux à quatre graines, uniloculaire par l'avortement de la cloison, à valves planes et à placenta nerviforme; graines pendantes, souvent solitaires par avortement. Ce genre a reçu inutilement de Crantz (*Austr.*, p. 3, tab. 1, f. 1), de Médicus et de Necker, le nouveau nom de *Bondschia.* Il se rapproche, par son fruit uniloculaire, du genre *Clypeola,* près duquel le professeur De Candolle le place, dans la tribu des Alyssinées; mais il s'en éloigne par ses étamines, dont les filets ne sont pas dentés. Il diffère du genre *Ricotia* par son calice à sépales ni dressés ni renflés en sac à leur base. Au premier coup d'œil, il paraîtrait devoir se ranger tout près de la section du genre *Isatis,* que De Candolle a nommée *Sameraria;* mais dans celle-ci, les valves du fruit sont carénées, excessivement comprimées, et la cloison est linéaire, tandis qu'au contraire, les valves du *Peltaria* sont très-planes et parallèles. Cette apparence a néanmoins induit en erreur quelques botanistes. Ainsi, le *Peltaria Garcini* de Burmann n'est qu'une espèce d'*Isatis,* que De Candolle a décrite comme telle, et qui a été figurée dans les *Icones selectæ* de B. Delessert, vol. 2, tab. 77. Le *Peltaria Capensis* de Linné fils est une espèce d'*Heliophila.*

PELTAIRE ALLIACÉE. *Peltaria alliacea,* L., Jacq., *Austr.*, tab. 123. Ainsi nommée parce que ses feuilles exhalent une forte odeur d'ail, lorsqu'on les froisse entre les doigts. C'est une plante herbacée, glabre, vivace, qui croît dans l'orient de l'Europe. Ses feuilles sont entières; les radicales pétiolées, ovales; les caulinaires sessiles, sagittées, amplexicaules. Les fleurs sont blanches, nombreuses, et disposées en grappes.

PELTANDRE. *Peltandra.* BOT. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Raffinesque, avec les caractères suivants : spathe allongée, ondulée, recourbée au sommet; spadice androgyne, avec interruption; organes reproducteurs rudimentaires, placés en dessous des étamines; appendice stérile très-court et nu; anthères nombreuses, uniloculaires, raccourcies, attachées en verticilles à des connectifs en massue et tronqués, séparées, s'ouvrant par un pore du sommet; ovaires nombreux, épars, à une loge renfermant cinq ou six ovules; style très-court; stigmate subcapité.

PELTANDRE DE VIRGINIE. *Peltandra Virginica,* Raffinesque; *Caladium Virginicum,* Hook. C'est une plante herbacée, à rhizome tubéreux, à feuilles simultanées, nervurées, sagittées, à hampe qui s'échappe de la gaîne des pétales, solitaire et allongée; spathe verte.

PELTANTHÈRE. *Peltanthera.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Roth (*in Rœm. et Sch. Syst. Veget.*, vol. 4, p. LIV et 670), qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice divisé profondément en cinq parties; corolle rotacée, plissée, quinquéfide, dont les filets sont courts, larges et insérés à l'entrée de la corolle, les anthères sagittées à la base, c'est-à-dire munies de crochets vers cette partie, conniventes et formant un cône oblong, atténué et à cinq angles peu prononcés; ovaire supère, surmonté d'un style cylindracé et d'un stigmate en massue; fruit inconnu, probablement une baie. Ce genre, encore trop peu connu, avait été considéré comme voisin du *Solanum,* parce qu'on n'avait eu égard qu'à la similitude de quelques caractères floraux pris isolément. Cependant ses feuilles opposées, ainsi que la structure de l'ovaire, étaient de puissantes considérations contre son admission parmi les Solanées, qui ont en général les feuilles alternes. Il a été réuni au genre *Vallaris* de R. Brown, qui appartient à la famille des Asclépiadées.

PELTANTHÈRE SOLANACÉE. *Peltanthera solanacea,* Roth, *loc. cit.*, *Valloris Heynii,* Spreng., *Syst. nat.*, 1, p. 636. Sa tige est ligneuse; ses feuilles sont opposées, elliptiques et très-entières. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires presque en corymbes. Leur corolle est de la grandeur et de la couleur de celle du *Solanum pseudo-capsicum.* La coupe transversale de l'ovaire a présenté une seule loge, renfermant deux graines rudimentaires. Cette plante est originaire de l'Inde orientale.

PELTARIA. BOT. *V.* PELTAIRE.

PELTASTE. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi par Illiger, et qui correspond à celui fondé par Panzer sous le nom de *Metopius. V.* ce mot.

Le nom de Peltaste ayant été conséquemment abandonné, Fischer, de Moscou, l'a appliqué à un genre nouveau qu'il a formé de quelques insectes orthoptères, de la famille des Locustaires, qu'il a observés en Daourie. Les principaux caractères distinctifs des Peltastes sont : corselet bifide, lisse, grand, caréné, arrondi en arrière, élevé en forme de casque; bord du métathorax épineux; abdomen conique, allongé et acéré. Fischer a nommé les trois espèces qu'il a recueillies *Peltastes cenosus, Peltastes specularis* et *Peltastes hastatus.*

PELTÉ, PELTÉE. BOT. On dit d'une feuille ou de tout autre organe foliacé qu'il est Pelté, quand il est inséré à la partie qui le supporte par sa face inférieure, et non par un point de sa circonférence; ainsi, les feuilles de la Capucine, du Ricin, sont Peltées.

PELTIDÉE. *Peltidea.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre a été fondé par Acharius (Lichénographie universelle, page 98, t. x, fig. 6, 7), et cet auteur l'avait formé aux dépens du *Peltigera* d'Hoffmann. Le lichénographe suédois l'avait ainsi caractérisé : réceptacle universel (thalle) foliacé, coriace, lobé, lanugineux et veiné en dessous; réceptacle partiel (apothécie) formé par les lobes du thalle; lame proligère orbiculaire, colorée, plane, intérieurement celluleuse et striée, entourée étroitement par le thalle qui y forme une fausse marge. Le genre *Nephroma* d'Acharius, qui ne diffère que par des apothécies (*pelta*) réniformes et attachées de tous côtés, doit, selon Fée, être réuni au genre *Peltigera.*

PELTIDION. *Peltidio.* INS. Coléoptères pentamères. Ce genre a été établi dans la famille des Clavicornes,

tribu des Peltoïdes, par Lepelletier, aux dépens du genre Thymale, pour les espèces dont le corps est déprimé, le bord postérieur du corselet un peu sinueux et non demi-circulaire. Ce genre ou plutôt ce sous-genre comprendrait le *Thymalus lunotus*, Lat.; le *Thymalus ferrugineus*, Lat.; le *Thymalus dentatus*, Lat.; le *Peltis oblongo*, *Var.* 3, Fab.; et le *Thymalus limbatus*, Lat. A l'exception du dernier qui est originaire de Sierra-Leone, tous les autres se trouvent en Allemagne.

PELTIDIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Zollikofer, dans la famille des Synanthérées, ne diffère point du genre *Willemetia*, de Necker.

PELTIGÈRE. *Peltigera*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre, qui fait partie de la tribu des Peltigères de Fée, dont il est le plus important, est ainsi caractérisé dans sa méthode : thalle coriacéo-membraneux, foliacé, plus ou moins villeux et marqué de veines inférieurement; lobes partiels portant les organes carpomorphes; apothécies (*pelto*) orbiculaires, réniformes; lame proligère appliquée sur le thalle et striée à l'extrémité des lobes, entourée par une marge élevée, formée par le thalle, intérieurement celluleuse et légèrement striée. Le genre Peltigère diffère des Solorines par le thalle divisé en lobes souvent redressés, sur lesquels se trouvent fixées les apothécies. Ces organes sont arrondis, un peu enfoncés, sans marge et gélatineux à l'intérieur dans les Solorines réniformes ou ovoïdes, superficiels, marginés et non gélatineux dans les Peltigères. Le thalle, dans ce dernier genre, a une odeur constamment fétide et une saveur fortement amère, tandis que dans l'autre il est à peu près inodore et insipide; le port, dans les deux genres, est aussi très distinct, ce qui confirme dans son entier la loi des analogies. Tel que Fée l'a circonscrit, le genre *Peltigera* doit renfermer le *Nephroma* d'Acharius qui ne diffère de son *Peltidea* que par la manière dont les apothécies sont fixées sur le thalle, quoique du reste l'organisation soit identique.

Les espèces du genre Peltigère sont de grands Lichens qui vivent sur la terre ou sur les mousses; leurs lobes sont fort larges et coriaces; ils sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent aux corps sur lesquels ils vivent. Le thalle est toujours gris ou fauve en dessus, blanchâtre en dessous; il est assez avide d'humidité, surtout dans la jeunesse de la plante; sa consistance pendant le premier âge est molle et sa texture lâche, ce qui permet aux mousses et aux herbes de les traverser facilement. L'odeur de certaines Peltigères est d'une grande fétidité. Quelques espèces ont joué un certain rôle en médecine, témoin la Peltigère canine, *Peltigera canina*, Hoffm., Fl. Germ., p. 106, *Lichen caninus*, L., qui est commune en France, et trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire. On la préconisait contre la plus terrible des maladies, contre la rage; quelques auteurs la disent propre à guérir l'hydropisie et l'asthme convulsif. La Peltigère aux aphthes, *Peltigera ophthosa*, Hoffm., *loc. cit.*, *Lichen aphthosus*, L., est remarquable par sa dimension souvent extraordinaire, par ses apothécies et par son thalle recouvert de petites verrues brunâtres et aplaties; elle est fort commune en France, en Belgique et dans toute l'Europe.

PELTIGÈRES. BOT. (*Lichens*.) Ce groupe, fort naturel, fait partie des vrais Lichens. Le thalle des Peltigères forme des expansions larges, obtuses et coriaces, qui s'étendent sur la terre humide et sur les mousses à demi décomposées; leur odeur est fétide et leur saveur très-amère. Leur apothécie a reçu le nom de *pelta*: elle est sessile, étroitement appliquée et colorée, arrondie ou réniforme. Le groupe des Peltigères se lie assez bien aux Parméliacées par quelques espèces de Stictes, et aux Ramalinées par les Cétraires; trois genres, l'*Eriodermo*, le *Solorina* et le *Peltigera*, le constituent. Quelques auteurs proposent de réunir ces deux derniers genres, et cette réunion pourrait avoir lieu sans beaucoup d'inconvénients.

PELTIS. INS. Nom donné par Geoffroy à un genre de Coléoptères que Latreille a nommé Thimale, *Thimolus*. *V.* ce mot.

PELTOCOCHLIDES. MOLL. Latreille nomme ainsi la quatrième classe des Mollusques (Familles naturelles du Règne Animal, p. 200). Il la divise en deux ordres, les Scutibranches et les Cyclobranches, partagés eux-mêmes en plusieurs familles. *V.* ces mots.

PELTODON. *Peltodon*. BOT. Genre de la famille des Labiées, Didynamie Angiospermie, L., institué par Pohl (*Ic. et Descr. Pl. Brasil.*), qui décrit et figure trois espèces découvertes par lui dans les pâturages secs et montueux de la province de Goyaz, où elles sont abondamment disséminées parmi d'autres plantes herbacées et surtout des Graminées. Caractères : calice ou périanthe persistant, monophille, campanulé, dont le limbe, barbu à l'intérieur, est découpé en cinq grandes dents allongées; corolle monopétale, ringente, dépassant le calice, à tube long, courbé, renflé en dessous, avec la gorge nue et gonflée, à limbe étalé et recourbé; lèvre supérieure voûtée, arrondie, obtuse, dentée sur les côtés, l'inférieure bifide, réfléchie; étamines didymes : les quatre filaments subulés, insérés sur la lèvre supérieure; semences elliptiques, arrondies.

PELTOGYNE. *Peltogyne*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Vogel qui lui donne pour caractères : calice à quatre divisions soudées à leur base, oblongues, ovales, concaves, parsemées de points translucides, la postérieure à peine plus large; corolle composée de cinq pétales insérés tout en bas du calice, l'un d'entre eux opposé à la division postérieure, les autres un peu plus longs et alternes avec les divisions correspondantes; dix étamines, toutes fertiles, insérées avec les pétales; filaments filiformes, glabres, libres; anthères longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, comprimé, ovale, très-courtement atténué à sa base et renfermant peu d'ovules; style comprimé, presque droit; stigmate peltato-capité. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce : c'est un grand arbrisseau à feuilles alternes, bifoliolées, à folioles elliptico-oblongues, presque en faux, obtuses ou mucronulées au sommet, rigidement membraneuses, réticulato-veinées. Les fleurs sont d'un jaune d'or, tomenteuses, réunies en grappe au sommet des rameaux. Du Brésil.

PELTOIDE. *Peltoides*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Clavicornes, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes insérées sous le bord latéral de la tête, grossissant insensiblement, composées de onze articles courts, un peu aplatis, le troisième plus long que les autres, le deuxième plus court ; palpes très-courtes, les maxillaires terminées par un article sécuriforme ; corps ovale ; chaperon avancé, recouvrant les parties de la bouche ; yeux grands, échancrés, comme coupés par le bord latéral du chaperon ; corselet transversal, fortement échancré en avant ; écusson large et triangulaire ; élytres assez planes, larges, rebordées, arrondies à l'extrémité ; pattes fortes.

Peltoïde du Sénégal. *Peltoides Senegalensis*, Delap. Il est d'un brun assez brillant, fortement ponctué, avec quelques stries peu marquées sur les élytres ; dessous du corps et pattes d'un brun rougeâtre. Taille, trois lignes.

Peltoïde de Cayenne. *Peltoides Cayennensis*, Delaporte. Il est brun et velu. Taille, deux lignes et demie.

PELTOIDES. *Peltoidea*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, établie par Latreille, et ayant pour caractères généraux : tête rarement dégagée et alors plus large que le corselet, le plus souvent enfoncée dans cette partie du corps, ou inclinée sous elle ; palpes maxillaires plus courts que la tête et ne faisant point de saillie très-remarquable ; abdomen non embrassé postérieurement par les élytres, ni de forme ovalaire. Latreille (Fam. natur. du Règne Animal) divise cette tribu ainsi qu'il suit :

I. Palpes maxillaires filiformes ou plus grosses à leur extrémité, non terminées en manière d'alène.

A. Extrémité des mandibules entière ou sans fissures.

† Antennes en massue solide.

Genre : Sphærius.

†† Antennes en massue composée d'articles distincts les uns des autres.

1. Élytres toujours tronquées ; tête, mesurée postérieurement ou dans sa plus grande largeur, guère plus étroite que l'extrémité antérieure du corselet, et en étant séparée par un étranglement bien prononcé ou une sorte de col, pieds postérieurs de l'un des sexes robustes.

Genres : Nécrophore, Nécrode.

2. Élytres non tronquées dans la plupart ; tête beaucoup plus étroite que l'extrémité antérieure du corselet, point ou faiblement resserrée postérieurement.

Genres : Bouclier, Agyrte.

a. Extrémité des mandibules fendue ou bidentée.

1. Corps n'ayant point simultanément une forme naviculaire ou elliptique, avec les deux extrémités rétrécies en pointes ; les antennes terminées par cinq articles plus gros et globuleux, les élytres tronquées, et les pieds longs et grêles.

a. Massue des antennes formée au moins de deux articles, et non logée dans des cavités du corselet.

* Massue des antennes toujours formée brusquement, ovale ou arrondie, peu allongée, de deux à trois articles ; élytres recouvrant entièrement ou presque entièrement l'abdomen ; corps soit presque hémisphérique, soit en ovale court, clypéiforme, avec le corselet presque demi-circulaire et profondément échancré en devant, pour recevoir la tête.

Genres : Thymale (*Peltis*), Colobique, Strongyle et Nitidule.

** Plusieurs ayant la massue des antennes allongée et les élytres courtes et tronquées ; corps oblong ou ovale, avec le corselet presque carré ou en trapèze, droit ou peu concave en devant, guère plus large que la tête.

† Élytres de plusieurs courtes et tronquées ; tarses ne paraissant avoir que quatre articles, le pénultième étant très-court et enchâssé dans les lobes du troisième ; celui-ci et les deux premiers très-garnis de brosses en dessous, courts et larges ; massue des antennes généralement brusque et grande.

* Élytres tronquées ; extrémité postérieure de l'abdomen nue.

Genres : Ips (Fabr.), Cerque.

** Élytres arrondies postérieurement et recouvrant entièrement l'abdomen.

Genres : Dacné, Byture.

†† Élytres toujours arrondies postérieurement et recouvrant entièrement l'abdomen ; tarses grêles, filiformes, à cinq articles distincts, également découverts, sans brosse en dessous ; antennes généralement presque grenues, avec les trois derniers articles plus grands, formant une massue allongée.

Genres : Anthérophage, Cryptophage (*Ips*, Latr.).

b. Massue des antennes d'un seul article, logée dans des cavités particulières du corselet ; élytres courtes, tronquées.

Genre : Micropéple.

2. Corps naviculaire, rétréci en pointe aux deux bouts ; antennes terminées par cinq articles globuleux formant la massue ; élytres tronquées ; pieds longs et grêles.

Genre : Scaphidie.

II. Palpes maxillaires allongées, terminées brusquement en alène ; corps ovale, arqué, avec la tête basse ; massue des antennes allongée, de cinq articles.

Genres : Choléve (*Catops*), Mylæque. *V.* tous ces mots.

PELTOPHORE. *Peltophora*. INS. Hémiptères, section des Hétéromères. Genre de la famille des Scutellériens, formé par Burman, et dont on distingue facilement les espèces, au grand développement du deuxième article des antennes, principalement dans les mâles, où il est arqué. L'espèce qui sert de type au genre est :

Peltophore taché de rouge. *Peltophora rubro-maculata*, *Scutiphora rubro-maculata*, Guér., Voy. de la Coq., Zool. Ins., pl. 11, fig. 7. Son corps est bleu, avec des reflets d'un vert bronzé brillant sur le vertex, le corselet et l'extrémité des élytres ; il a les bords antérieurs et latéraux du corselet, une tache à la base de chaque élytre, le premier article des antennes et la base des cuisses d'un rouge sanguin plus ou moins vif. Taille, sept lignes environ. De la Nouvelle-Hollande.

PELTOPHORUS. BOT. Desvaux a établi sous ce nom un genre de Graminées, qui a pour type le *Manisuris*

*Myuros* de Linné fils. Ses caractères essentiels consistent dans les valves de la lépicène, qui sont presque ailées sur le dos; la valve inférieure de la fleur hermaphrodite est large, plane, en forme de bouclier, coriace vers le milieu, et membraneuse sur ses bords. Ce genre a été réuni, par Raspail, au genre *Tripsacum*.

PELTOSPERME. *Peltospermum*. BOT. De Candolle a établi ce genre, dans la famille des Bigoniacées, d'après une plante recueillie à Cayenne par Patris et dont il n'a pu bien déterminer que le fruit qui lui a offert une capsule ligneuse, à valves planes, suborbiculées, épaisses, recouvertes extérieurement d'une sorte de poussière qui donne à l'organe une apparence veloutée; la cloison paraît être semblable aux valves; semences orbiculées, entourées d'ailes très-larges; le funicule de l'ombilic est central et libre, la radicule courte; la gemmule est imperceptible; les deux cotylédons sont très-gronds, foliacés, plans, orbiculés, cordés à leur base.

PELURE D'OGNON. MOLL. CONCH. Quelques Coquilles, soit bivalves, soit univalves, minces et de couleur de pelure d'ognon, ont été nommées ainsi par les marchands et par quelques anciens auteurs. La Tonne cannelée, l'Ampullaire Idole et surtout l'*Anomia Cepa*, ont conservé cette dénomination vulgaire.

PÉLYOSANTHE. BOT. Pour Péliosanthe. *V.* ce mot.

PEMPHÉRIDE. *Pempheris*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Squammipennes, institué par Cuvier qui le distingue des autres genres de cette famille, en ce que les Pempbérides ont une nageoire anale longue et écailleuse, et une dorsale courte et élevée; la tête est obtuse et les yeux sont grands. On voit une petite épine à l'opercule et des dents en velours aux mâchoires, au vomer et aux palatins. Ces Poissons habiten tles mers de l'Inde.

PEMPHÉRIDE D'O-TAÏTI. *Pempheris O-Taitensis*, Less. Ses écailles sont petites; sa caudale et son anale sont liserées de noirâtre; les parois du ventre sont à reflets brunâtres; on voit une tache noire à la base de la pectorale; le bord antérieur de la dorsale est également noir. Taille, sept pouces.

PEMPHIDE. *Pemphis*. BOT. Genre de la famille des Salicariées et de la Dodécandrie Monogynie, L., établi par Forster, et adopté par Jussieu pour le *Lythrum Pemphis* de Linné ou *Mangium Porcellianum* de Rumph. Ce genre offre les caractères suivants : le calice est campaniforme, strié, à douze dents alternativement plus courtes, soudé avec l'ovaire infère. La corolle se compose de six pétales égaux entre eux; les étamines, au nombre de douze, sont insérées à la base de la partie libre du calice; l'ovaire, infère dans ses deux tiers inférieurs, est libre dans son tiers supérieur. Le style est simple, terminé par un petit stigmate bilobé. Le fruit est une capsule globuleuse, en grande partie recouverte par le calice, à une seule loge contenant un grand nombre de graines anguleuses, attachées à un trophosperme central, et s'ouvrant au moyen d'un opercule, formé par toute la partie libre de l'ovaire, caractère qui, joint à l'unilocularité de l'ovaire, distingue suffisamment ce genre des *Lythrum*.

PEMPHIDE ACIDULÉ. *Pemphis acidula*, Forster. C'est un petit arbrisseau qui croît sur les côtes maritimes de l'Inde, à Madagascar, à l'île de-France, etc. Ses rameaux sont dressés; ses feuilles petites, opposées, très-rapprochées, entières, velues et blanchâtres, de même que les jeunes rameaux. Les fleurs sont blanches, solitaires et axillaires.

PEMPHIDIER. *Pemphidium*. BOT. Genre de Cryptogames de la famille des Cellulaires, institué par Montagne, qui lui assigne pour caractères : périthèque propre nul; pseudo-périthèque supère, convexe, scutiforme, noir, du moins son épiderme; sommet papillulé, quelquefois couronné par deux sortes de lèvres; nucleus gélatineux, subopalin; thèques droits, allongés, fusiformi-aciculaires; sporidies au nombre de huit, conformes et accompagnés de paraphyses.

PEMPHIDIER BRILLANT. *Pemphidium nitidum*, Mont. Il se produit à la surface des écorces et surtout de l'*Attalea marica*, sous forme de plaques maculées, qui ne sont autre chose que la réunion des pseudo-périthèques avec leurs papillules d'un noir luisant.

PEMPHRÉDON. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Latreille, et auquel Jurine a donné, après, le nom de Cémone. Caractères : yeux entiers; antennes insérées en dessous du milieu de la face antérieure de la tête. Chaperon ou épistome court et large; mandibules fortes, dentées intérieurement; trois cellules cubitales dont la dernière fermée par le bord postérieur de l'aile, et deux nervures récurrentes aux ailes antérieures. Ce genre se distingue des Trypoxylons, parce que ceux-ci ont les yeux échancrés. Les Crabrons et les Stygmes en sont séparés parce que leurs mandibules sont très-étroites et seulement dentées au bout, et par leurs ailes supérieures qui n'ont qu'une nervure récurrente. Enfin les Mellines, les Alysons et les Gorytes s'en éloignent parce que leurs trois cellules cubitales sont complètes, c'est-à-dire que la dernière est fermée par une nervure propre et non pas par le bord postérieur de l'aile. La tête des Pemphrédons est forte, presque carrée. Elle a trois petits yeux lisses. Les antennes sont filiformes, un peu plus longues que la tête. Le labre est entièrement caché. Les mâchoires sont coriaces, ovalaires; leurs bords sont membraneux. Les palpes maxillaires sont beaucoup plus longues que les labiales, de quatre articles. La languette est trifide. Le premier segment du corselet linéaire et transversal est distant, en dessus, de l'origine des ailes. L'abdomen est ovalaire, distinctement pétiolé, composé de cinq segments outre l'anus dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles. Les pattes sont de longueur moyenne. Les quatre jambes postérieures sont dentelées à leur partie extérieure dans les femelles, les antérieures et les intermédiaires sont munies à leur extrémité d'une épine droite et aiguë, les postérieures en ont deux. Le premier article des tarses est long, les autres courts; le dernier est terminé par deux crochets simples, écartés, munis d'une petite pelotte dans l'entre-deux. Ce genre ne se compose que de cinq ou six espèces qui habitent l'Europe. Les femelles se creusent des trous soit dans le bois, soit dans le ciment des murs, pour y déposer leurs œufs. Elles y apportent des

insectes pour servir à la nourriture des larves qui doivent éclore. Ces insectes se trouvent sur les fleurs. On partage ce genre en deux divisions, ainsi qu'il suit :

Première cellule cubitale recevant la première nervure récurrente; seconde cellule cubitale recevant la deuxième nervure récurrente.

Pemphredon lugubre. *Pemphredon lugubris*, Latr., Gen. Crust. et Ins., t. 4, p. 83, tab. 13, fig. 10, Fabr.; *Cemonus lugubris* le mâle, et *Cemonus unicolor* la femelle, Jurine; *Crabro unicolor*, Panz., fasc. 52, tab. 23. Long de trois à quatre lignes; noir; ailes transparentes.

Pemphredon nain. *Pemphredon minutus*, Latr., *loc. cit.*, p. 84; *Cemonus minutus*, Jur.; *Sphex pollipes*, Panz., fasc. 52, tab. 22. Long de près d'une ligne; noir; palpes et tarses jaunes. Ces deux espèces font leur nid dans des trous de muraille. On les trouve aux environs de Paris.

†† Première cellule cubitale recevant les deux nervures récurrentes.

Pemphredon unicolor. *Pemphredon unicolor*, Latr.; *Pelopœus unicolor*, Fabr.; *Sphex unicolor*, Panz., Faun. Germ., fasc., n° 24. Long de trois lignes, entièrement noir.

PENARD ou PENNARD. ois. Synonyme vulgaire de Pilet. *V.* Canard.

PENCOVIE. bot. Pour Pancovie. *V.* ce mot et Afzelie.

PENDARD. ois. Syn. vulgaire de Pie-Grièche rousse.

PENDEUR. ois. (Levaillant.) Espèce du genre Pie-Grièche. *V.* ce mot.

PENDIPHYLIS. bot. Sous ce nom, Du Petit-Thouars a figuré (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique, tab. 103) une plante de l'île Maurice, qui, suivant la nomenclature ordinaire, serait nommée *Cymbidium pendulum*. C'est une petite Orchidée parasite sur les troncs d'arbres, ayant ses feuilles géminées, rubannées, échancrées au sommet, portées sur un renflement bulbeux. Les fleurs sont disposées en petits épis qui naissent à la racine.

PENDULINE. ois. Nom donné à la femelle du Remiz. *V.* Mésange.

PENDULINE. bot. (*Mousses.*) Nom français du genre *Antitrichia* de Bridel, que cet auteur a formé en 1819, pour le *Neckera curtipendula* d'Hedwig, dont Hooker, en 1818, avait déjà formé un genre particulier sous le nom d'*Anomodon*. *V.* ce mot.

PENDULINUS. ois. (Vieillot.) Synonyme de Carouge.

PENÉACÉES. *Penæaceæ.* bot. On trouve dans le second volume de l'*Hortus Britannicus*, publié par Sweet, l'indication d'une nouvelle famille de plantes qui se compose uniquement du genre *Penæa*; ses caractères sont conséquemment les mêmes que ceux de ce genre. *V.* Penée.

PENÉE. *Penæa.* bot. Plumier avait donné ce nom à un genre qui fut réuni au *Polygala*. Linné l'appliqua ensuite à un autre genre de la Tétrandrie Monogynie, que l'on avait rapproché de la famille des Épacridées, mais qui paraît devoir constituer une nouvelle famille proposée par Sweet dans le second volume de l'*Hortus Britannicus*, sous le nom de Péoéacées (*Penæaceæ*). Voici les caractères essentiels du genre : calice à deux folioles ciliées, glutineuses, opposées, bractéiformes et caduques; corolle campanulée ou infundibuliforme, du double plus longue que le calice, le limbe offrant quatre divisions courtes, linéaires, obtuses et réfléchies; quatre étamines insérées sur le haut du tube de la corolle, et alternes avec les divisions du limbe; ovaire supérieur unique, tétragone, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate en tête ou quadrilobé; capsule à quatre loges dispermes et à autant de valves qui portent des cloisons sur leur milieu. Ce genre se compose d'environ dix espèces, qui pour la plupart ont été trouvées aux environs du cap de Bonne-Espérance. Quelques-unes croissent en Éthiopie et dans les vastes contrées de l'Afrique situées entre les tropiques. Ce sont des arbrisseaux élégants, qui produisent des sucs gommo-résineux. La partie inférieure de leurs tiges est scabre par les vestiges des feuilles. Celles-ci sont sessiles, opposées en croix ou presque imbriquées sur quatre rangs, les supérieures placées près de la fleur, squammiformes et colorées. Les fleurs sont terminales, sessiles, solitaires ou fasciculées.

Penée Sarcocollier. *Penæa Sarcocolla*, L., Lamk., Illustr., tab. 78, f. 2. C'est un petit arbrisseau indigène du cap de Bonne-Espérance, d'un aspect agréable, et qui offre une tige haute d'environ deux pieds, droite, à rameaux alternes, les supérieurs dichotomes. Ses feuilles sont nombreuses, sessiles, petites, opposées, sur quatre rangs, ovales, glabres, un peu mucronées au sommet. Les fleurs sont sessiles et fasciculées à l'extrémité de chaque rameau. Cette plante fournit la *Sarcocolle* ou *Collechair;* mais il paraît que cette drogue découle également d'autres *Penæa*, et probablement du *Penæa mucronata*, L., qui croît en Éthiopie et dans la Perse. La Sarcocolle exsude spontanément de leurs diverses parties, et surtout de celles qui avoisinent les fleurs; elle se compose tantôt de petits grains luisants, jaunâtres ou rougeâtres, et ayant l'apparence de grains de sable, tantôt de grumeaux plus gros et qui sont formés par l'agglomération de ces grains. Elle est friable, inodore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis amère et un peu âcre. Elle se boursouffle lorsqu'on l'approche d'une bougie et s'enflamme ensuite. Elle est presque entièrement soluble dans l'eau et dans l'Alcool. On rangeait autrefois cette substance parmi les Gommes résines. Thomson, dans son Système de Chimie, l'a considérée comme tenant le milieu entre la Gomme et le Sucre; et Pelletier, qui en a fait l'analyse, l'a trouvée composée des principes suivants : Sarcocolline, 65,30; Gomme, 4,60; matière gélatineuse, ayant quelque analogie avec la Bassorine, 3,30; matières ligneuses, etc., 26,80. La Sarcocolline est un principe *sui generis*, auquel la Sarcocolline doit ses propriétés; elle est soluble dans quarante parties d'eau froide, et dans vingt-cinq d'eau bouillante. Sa dissolution, saturée à chaud, laisse précipiter par le refroidissement une partie de la Sarcocolline, sous la forme d'un liquide sirupeux, qui n'est plus soluble dans l'eau. Les anciens médecins, et surtout les Arabes, prescrivaient la Sarcocolle à l'intérieur, comme purgative, dans quelques cas graves de maladie; ils l'employaient

plus fréquemment comme vulnéraire pour déterger, consolider ou coller les ebairs; d'où est venu son nom vulgaire.

PÉNÉ. *Penœus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Salicoques, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : les six pieds antérieurs didactyles; base des pieds n'ayant que de très-petits appendices; palpes mandibulaires foliacées et relevées; test ferme et mince. Ce genre ne diffère des Sténopes de Latreille que par la base des pieds qui est, chez ceux-ci, dépourvue d'appendices, et leurs palpes mandibulaires ne sont pas relevées. Les genres Alphées, Nika, Palémons et autres de la tribu, s'en distinguent parce qu'ils n'ont que les quatre pieds antérieurs didactyles. Olivier a confondu les Pénés avec les Palémons. Une espèce de ce genre est l'objet d'un commerce considérable; on la sale pour la conserver et elle se vend ainsi dans toute la Grèce, dans l'Asie-Mineure et en Perse où l'on en fait une grande consommation. Le test des Pénés est prolongé antérieurement en manière de bec, comprimé, dentelé et cilié en dessous; les yeux sont gros, presque globuleux; les antennes extérieures ou latérales sont situées au-dessous des mitoyennes, et recouvertes inférieurement par une grande écaille annexée à la base de leur pédoncule; les intermédiaires sont plus courtes, divisées en deux filets au delà de leur pédoncule; le premier article de ce pédoncule est fort grand, creusé en dessous pour recevoir les yeux; les palpes des mandibules sont saillantes, et couvrent le front; elles sont velues et terminées par un article foliacé, très-grand; les pieds-mâchoires extérieurs s'avancent jusque sous les écailles des antennes latérales; ils sont pédiformes, velus et pointus au bout; les appendices flagelliformes ou flagres de ces pieds-mâchoires et ceux des intermédiaires ou des deux suivants, sont grands et pennacés; les pieds de la troisième paire sont les plus longs de tous; le post-abdomen est fortement caréné postérieurement le long du milieu du dos, et le dernier segment est terminé en une pointe très-aiguë. On connaît sept ou huit espèces de Pénés que l'on peut placer dans deux sections ainsi qu'il suit :

† Antennes supérieures ayant leurs divisions terminales très-petites, de grosseur inégale et beaucoup plus courtes que leur pédoncule.

PÉNÉ CARAMOTE. *Penœus Caramote*, Latr., Lamk.; *Alpheus Caramote*, Risso; Caramote, Rundelet, Hist. natur. des Poiss., lib. 18, cap. 7, p. 394. Long de neuf pouces; carapace marquée de deux sillons longitudinaux entre lesquels se trouve une carène qui est elle-même bifurquée à sa base, et terminée en avant par un rostre comprimé, portant onze dents en dessus et une seule en dessous, avec sa pointe très-acérée; il est d'une couleur de chair mêlée de rose tendre. Ce Crustacé se tient dans les profondeurs de la mer; la femelle pond en été des œufs rougeâtres. On le trouve sur les côtes de la Méditerranée. A cette section appartiennent encore les *Penœus sulculus* et *Orbignyanus*, de Latreille.

†† Antennes supérieures ayant leurs divisions plus longues, presque égales, en forme de fils grêles et sétacés.

PÉNÉ MONODON. *Penœus Monodon*, Fabr., Ent. syst. supp., p. 408. Long de cinq pouces; rostre à sept dents en dessus et cinq en dessous, terminé par une pointe très-aiguë; une carène longitudinale sur le dernier segment de la queue; elle est divisée en deux parties par un sillon médian. On le trouve sur la côte de Coromandel. Les *Penœus antennatus* et *Mars* de Risso, font partie de cette section.

PENELLE. *Penella*. zool. Le genre ainsi nommé par Oken, répond aux Lernéopeones de Blainville. *V.* LERNÉE.

PÉNÉLOPE. *Penelope*. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés; caractères : bec médiocre, presque droit, plus large que haut à sa base, et courbé vers la pointe; front, région des yeux et souvent le menton dénués de plumes; narines placées de chaque côté et vers le milieu du bec, ouvertes seulement à moitié et par devant; tarse grêle, plus court que le doigt intermédiaire, ou de sa longueur; trois doigts en avant, unis par des membranes : un en arrière, articulé presque au niveau des autres; les quatre premières rémiges étagées, les cinquième et sixième les plus longues. Ce qui a été dit, dans les généralités, relativement aux Pauxis, peut également être appliqué aux Pénélopes, et vu les ressources que ces derniers procurent à l'économie domestique, on ne peut que former des vœux pour les voir bientôt, comme les Dindons, les Peintades, les Coqs et les Poules, s'habituer à nos climats tempérés, peupler nos basses-cours, en faire l'ornement et la richesse. Vieillot a adopté, d'après Buffon, pour dénomination générique de ce groupe, le mot YACOU dérivé du mexicain *Jacuhu* ou *Yacuhu*, employé généralement, dans le nouveau monde, pour désigner les Oiseaux qui composent ce petit groupe des Gallinacés.

PÉNÉLOPE ABURRI. *Penelope aburri*, Goudot. Plumage d'un vert foncé, à reflets cuivreux; joues et gorge noires; de longues plumes acuminées, formant une huppe brune sur la nuque; rémiges et rectrices noires; bec brun; membrane de la gorge jaunâtre, poilue, terminée par une pendeloque rougeâtre; pieds jaunes. De la Colombie.

PÉNÉLOPE CARAGUATA. *V.* PÉNÉLOPE PARRAKOOA.

PÉNÉLOPE DE GOUDOT. *Penelope Goudotii*; *Ortalida Goudotii*, Less. Parties supérieures brunes, à reflets d'un vert foncé, les inférieures sont rousses; gorge grise; tête dépourvue de huppe; cirrhe et aréole des yeux bleues; bec brun; pieds rouges. Taille, dix-neuf pouces. Des montagnes de la Colombie.

PÉNÉLOPE GUAN. *Penelope cristata*, Lath.; *Meleagris cristata*, L.; *Gallo Pavo Brasiliensis*, Briss.; Dindon du Brésil, Enc. méth.; *Yacou*, Buff. Parties supérieures d'un vert noirâtre irisé ou olivâtre; croupion et tectrices caudales supérieures d'un roux foncé; une bande noire partant de la mandibule inférieure et s'étendant jusqu'au delà de l'oreille; joues nues en partie et colorées en rouge vif; une petite huppe touffue sur l'occiput; un large fanon rouge, pendant sur la gorge; celle-ci et la poitrine olivâtres, avec les bords des plumes blancs; abdomen et parties inférieures roussâtres, variés de blanc qui forme le bord de chaque

plume; bec noir, bleuâtre à sa base; aréole des yeux violette; iris orangé; pieds cendrés. Taille, vingt-cinq à trente pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a les nuances moins brillantes et plus lavées de roux; les plumes du cou, de la huppe et les scapulaires sont bordées de blanc. Les jeunes ont la tête et le cou entièrement couverts de petites plumes ou de duvet roussâtre, avec trois raies dont une plus large, d'un brun marron sur le cou, les parties supérieures d'un roux foncé, varié de nuances plus pâles, les inférieures d'un blanc roussâtre. De l'Amérique méridionale.

Pénélopa Hannaqua. *V.* Pénélopa Parrakoua.

Pénélopa Kataaka. *V.* Pénélopa Parrakoua.

Pénélopa maillé. *Penelope equammata; Ortalida squammata*, Less. Parties supérieures cendrées; tête, joues, gorge et haut du corps marron; une sorte de petite huppe; deux bandelettes nues sur la gorge, séparées par une ligne de poils noirs; plumes de la poitrine maillées, brunes au centre, bordées de gris clair; ventre et flancs cendrés; queue longue et rousse; bec noirâtre; pieds d'un gris de plomb. Taille, vingt-deux pouces. Du Brésil.

Pénélopa Marail. *Penelope Marail*, Lat. Faisan verdâtre de Cayenne, Buff., pl. enl. 338; Encyc. méth., pl. 83, f. 4; Maraye, Bajon, t. 1, p. 383. Parties supérieures d'un vert noirâtre, irisé; une huppe touffue, composée de plumes larges, d'un vert foncé et brillant, bordées de blanchâtre; de l'angle du bec à l'oreille, une bande de petites plumes soyeuses, d'un vert brillant, bordé de blanc; nuque, cou supérieur et partie de la poitrine d'un vert foncé, avec le bord des plumes blanc; rémiges noirâtres; tectrices alaires vertes et irisées; parties inférieures, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un brun fauve; bec noir; membranes nues du cou et de la gorge semblables à celles du Pénélope Guan, d'un rouge très-vif et brillant, parsemées de quelques poils noirs; pieds rougeâtres; ongles noirs. Taille, vingt-six pouces. La femelle a les couleurs moins brillantes, elle est généralement d'une teinte qui tire sur le roux. Les jeunes ont la tête entièrement garnie de petites plumes ou de duvet roussâtre. De la Guiane.

Pénélopa Maraye. *V.* Pénélope Marail.

Pénélopa Parrakoua. *Phasianus Parraqua*, L.; *Phasianus Motmot*, Lat.; *Phasianus Guianensis*, Brisson; *Phasianus Parrakoua*, Gmel.; Faisan de la Guiane, ou le Kutraka, Buff., pl. enl., 146. Parties supérieures variées de gris, de roux et de verdâtre; front, sommet de la tête et dessus du cou d'un roux foncé; tectrices alaires rousses; rémiges d'un noir verdâtre; les six rectrices intermédiaires d'un vert noirâtre irisé, les autres d'un brun roussâtre; une bande nue, étroite de chaque côté de la gorge, qui est ainsi que le devant du cou et la poitrine d'un gris olivâtre; bec noir, gris à la pointe; yeux entourés d'une aréole nue et bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, vingt-deux pouces. Les jeunes ont une taille un peu moindre, les teintes rousses beaucoup plus claires, les parties supérieures olivâtres, les inférieures brunâtres, avec le bord de chaque plume grisâtre; les tectrices alaires et caudales inférieures sont rousses. De la Guiane.

Pénélopa Paoa. *Penelope superciliaris*, Illiger. Parties supérieures d'un cendré verdâtre plus ou moins foncé, avec le bord des plumes gris; front, sommet de la tête, occiput et nuque d'un brun noirâtre, avec quelques poils isolés sur le front; deux bandes, l'une noire, l'autre blanche, de chaque côté du cou, à partir de l'angle des mandibules; tectrices alaires et caudales brunes, nuancées de verdâtre, avec le bord roux; rémiges et rectrices d'un noir verdâtre, nuancé de roussâtre; parties inférieures d'un cendré obscur; croupion, cuisses et abdomen d'un brun marron; bec brun, entouré d'une membrane rouge, de même que le fanon pendant à la gorge; pieds d'un bleu cendré. Taille, vingt-trois pouces. Du Brésil.

Pénélopa Pipila. *Penelope Pipila; Penelope Cumanensis*, Lath.; *Crax Pipile*, Jacq.; Hocco de Cumana, Enc., pl. 86; Pénélope siffleur, Temm.; *Penelope leucolophoe*, Merr., t. 11. Parties supérieures noires, à reflets violets et pourprés; nuque garnie d'une huppe de longues plumes effilées, blanches, avec la tige noirâtre; une large bande blanche de chaque côté du cou; grandes et moyennes tectrices alaires blanches, terminées de noir, qui est aussi la couleur des tiges; parties inférieures noires, avec quelques stries blanches sur la poitrine; rémiges et rectrices d'un noir irisé; un petit espace nu, bleuâtre, sur les joues; bec noirâtre, bleuâtre à la base; fanon bleu; pieds rouges. Taille, vingt-huit pouces. La femelle est moins grande; elle a le plumage moins brillant, et les plumes de la huppe variées de noir et de blanc. Les jeunes sont d'un brun marron plus ou moins foncé, avec la membrane des joues d'un gris livide, et les plumes de la huppe mélangées de brunâtre. De la Guiane.

Pénélope siffleur. *V.* Pénélopa Pipila.

Pénélope vieillard. *Penelope vetula*, Wagl. Il est d'un brun olivâtre; sa tête et son cou sont d'un bleu ardoisé; l'épigastre et le ventre sont blancs, avec les cuisses roussâtres; les rectrices sont d'un vert bronzé, avec les côtés et l'extrémité blancs; rémiges entières; méat auditif nu, traversé par une ligne de poils plumeux. Bec et pieds noirâtres. Taille, dix-sept pouces. Amérique méridionale.

Pénélopa Yacou Apati. *Penelope nigrifrons*, Temm. Son plumage est varié de brun et de blanc, avec un large miroir blanc, ponctué de noir, sur l'aile; le front et la face sont noirs. Taille, vingt pouces. Du Brésil.

Pénélopa Yacuhu. *Penelope obscura*, Illig. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes blanchâtre; front, sommet de la tête et dessus du cou noirs; croupion brun; poitrine brunâtre, avec le bord des plumes blanchâtre; le reste des parties inférieures d'un brun marron; rémiges et rectrices noirâtres; une aréole membraneuse noire, autour des yeux; une bande noire de chaque côté du cou; bec noir; fanon d'un rouge vif; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, vingt-huit pouces. Amérique méridionale.

Le Canard siffleur est quelquefois nommé Canard Pénélopa.

PÉNÉROPLE. *Peneroplis*. moll. Le genre Pénérople a été institué la première fois par Montfort, dans sa Conchyliologie systématique (t. 1, p. 258); Cuvier n'en

fit pas mention; mais Lamarck, dans son dernier ouvrage, rapporta aux genres Cristellaire et Rénuline les espèces du genre Pénérople de Montfort. Férussac, à l'imitation de Lamarck, rangea aussi ce genre parmi les Cristellaires, et adopta le genre Rénuline, ce que fit également Blainville qui de plus les confondit aussi avec les Placentules. Il était bien nécessaire d'examiner avec soin ces divers genres et d'en établir définitivement les divers rapports. D'Orbigny fils a rendu ce service à la science, par son travail général sur les Céphalopodes microscopiques où l'on voit qu'il a adopté le genre Pénérople de Montfort, dont il a modifié les caractères, de manière à y faire entrer le genre Rénuline de Lamarck. Ces caractères sont : plusieurs ouvertures disposées sur une ou plusieurs lignes longitudinales; coquilles très-déprimées, irrégulières, ombiliquées, variant de forme selon l'âge.

Pénéropla planulé. *Peneroplis planatus*, Montf.; *Nautilus planatus*, Fichtel et Moll., tab. 16, fig. a-i; *Cristellaria squammula*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 607, n° 1; *Cristellaria planata*, id., Encycl., pl. 407, fig. 1, a, b, c. Le *Cristellaria dilatata* de Lamarck est considéré avec juste raison par d'Orbigny, comme un âge plus avancé de la même Coquille; elle est figurée dans l'Encyclopédie, même planche, fig. 2, a, b, c; *Peneroplis dilatata*, Blainv., Trait. de Malac., p. 372. Cette espèce vient de la Méditerranée, et de Rawack à la Nouvelle-Hollande, d'après d'Orbigny. Elle est plate, striée transversalement; chaque strie indique une loge; elle est roulée en spirale au sommet; sa longueur est quelquefois d'une ligne.

Pénéropla operculaire. *Peneroplis opercularis*, d'Orbig., Mém. sur les Céph. micros., Ann. des Scienc. nat., t. VII, page 286, n° 6; *Renulites opercularis*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 606, n° 1; *ibid.*, Ann. du Mus., t. XI, pl. 17, fig. b, Encyclop. méthod., pl. 465, fig. 8; *Renulina opercularia*, Blainv., Trait. de Malac., p. 371. Celle-ci est fossile aux environs de Paris; son sommet n'est point spiré.

PÉNESTE. *Penestes*. INS. Coléoptères tétramères; genre formé dans la famille des Rhynchophores, par Schoenherr, pour un insecte de l'Amérique méridionale, que Fabricius avait placé parmi ses *Rhynchænus*. Caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles dont les premiers longiuscules, obconiques, plus longs et plus épais que les autres qui sont courts, transverses, un peu serrés; ils grossissent insensiblement vers la massue qui est grande, ovale et acuminée; trompe allongée, un peu forte, cylindrique et arquée; corselet oblong, légèrement bisinué à sa base, médiocrement arrondi sur les côtés, rétréci antérieurement, lobé en dessous des yeux; écusson tuberculiforme et distinct; élytres oblongues, ovalaires, avec leur base arrondie et avancée, les épaules obtusément anguleuses, un peu élevées, médiocrement convexes en dessus, non calleuses, atténuées à l'extrémité qui est arrondie; jambes médiocres, courbées. armées d'un crochet; tarses élargis, avec le dernier article très-court. Le *Penestes tigris* est brun, garni d'écailles blanches sur les côtés; ses élytres sont striées et ponctuées, avec une ligne blanche sur le milieu de chacune, les antennes et les pieds sont d'un brun ferrugineux.

PENGAY. POIS. (Renard.) Synonyme de Notoptère Kapiral. *V.* CLUPE.

PENICILLARIA. BOT. Willdenow a fondé sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qui a pour type l'*Holcus spicatus*, L.; et il lui a réuni l'*Alopecurus Indicus*, L., qui a été nommé *Penicillaria ciliata*. Ce genre avait été confondu par Richard père (*in Persoon Enchirid.*, t. p. 72), avec son genre nouveau *Pennisetum*. A l'article HOUQUE, on a fait connaître la première de ces plantes, dont la culture est importante dans les colonies sous le nom de Millet à chandelle.

PÉNICILLE. POLYP. Cuvier (Règne Anim., t. IV, p. 76) désigne ainsi un genre que Lamarck appelle Pinceau, *Penicellus*; c'est le même que Lamouroux a nommé Nésée. *V.* ce mot.

PÉNICILLÉS. *Penicillata*. INS. Famille de la classe des Myriapodes, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Animal), et ayant pour caractères : corps simplement oblong, membraneux, très-mou, avec des écailles formant des aigrettes sur les côtés, et un pinceau à son extrémité postérieure; antennes filiformes; pieds au nombre de vingt-quatre. Cette famille ne renferme qu'un seul genre. *V.* POLLYXÈNE.

PENICILLIER. *Penicillium*. BOT. (*Mucédinées.*) Ce genre établi par Link, est voisin des *Botrytis*, dont il ne diffère que par la disposition de ses filaments en une sorte d'ombelle ou de capitule terminal. On peut le caractériser ainsi : filaments simples ou rameux, terminés par un faisceau de rameaux couverts de sporules formant un capitule terminal. Il diffère du genre *Aspergillus*, dont il a un peu l'aspect, en ce que dans ce dernier les filaments ne se divisent pas à leur extrémité en un grand nombre de filaments très-déliés, mais se renflent en une sorte de massue qui finit par se couvrir des sporules sortis de l'intérieur de ces filaments. On ne peut donc souvent distinguer ces deux genres qu'en agitant les filaments dans de l'eau, de manière à les dépouiller des sporules qui les couvrent. On connaît maintenant cinq espèces de ce genre qui toutes croissent sur les substances qui se décomposent, telles que les fruits, les Champignons, etc. L'espèce la plus commune est le *Penicillium glaucum*, Link (*Mucor penicillatus*, Bull., Champ., tab. 504, fig. 11). Elle offre plusieurs variétés, suivant le développement plus ou moins grand de ses filaments. Les autres espèces sont, les *Penicillium racemosum* (*Aspergillus racemosus*, Pers.); *Penicillium candidum*, Link; *Penicillium sparsum*, Greville, et *Penicillium roseum*, Link. Cette dernière espèce, remarquable par sa couleur d'un rose clair, croît sur les tiges de la Pomme de terre.

PÉNICILLIFORME. *Penicilliformis*. BOT. C'est-à-dire terminé par un bouquet de poils ou de soies, en manière de pinceau.

PENICILLUS. MOLL. et ANN. Nom latin de l'Arrosoir (*V.* ce mot). Rondelet a désigné sous le nom de *Penicillus marinus*, une espèce d'Annélide, le *Sabella Penicillus* de Cuvier, et Séba a nommé *Penicillum marinum* une espèce de la même classe, du genre

Serpule, et qu'on doit rapporter au *Serpula gigantea* de Cuvier et de Savigny.

PENNAIRE. *Pennaria.* POLYP. Genre de Sertulariées, formé par Oken, et dont l'adoption ne paraît pas être très-nécessaire.

PENNANTIE. *Pennantia.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Forster (*Char. gen.*, n° 67) et ainsi caractérisé : plante polygame. Les fleurs hermaphrodites n'ont point de calice; la corolle est à cinq pétales lancéolés, aigus, très-ouverts; les cinq étamines ont leurs filaments capillaires et de la longueur des pétales; les anthères sont oblongues et inclinées; l'ovaire est supérieur, trigone, surmonté d'un stigmate sessile à trois lobes, et en forme de bouclier. Le fruit consiste en une capsule trigone, à deux loges, qui renferme des graines triangulaires et solitaires dans chaque loge. Ce genre n'est pas assez connu pour qu'on puisse en déterminer avec certitude les affinités. Selon Jussieu, il est voisin du *Canarium*, dans la famille des Térébinthacées.

PENNANTIE A FLEURS EN CORYMBE. *Pennantia corymbosa*, Forst., *loc. cit.*, Willd., *Spec. Plant.*, IV, p. 1122. C'est un arbrisseau dont les branches sont cylindriques, ponctuées de blanc, garnies de feuilles alternes, pétiolées, elliptiques-oblongues, très-entières, obtuses, presque échancrées, veinées et glabres. Les fleurs forment des corymbes terminaux, qui ont l'aspect de ceux des Cornouillers. Cette plante croît dans la Nouvelle-Zélande.

PENNARD. OIS. *V.* PENARD.

PENNATIFIDE. BOT. *V.* PINNATIFIDE.

PENNATULAIRES. *Pennatularia.* POLYP. La famille de Radiaires, à laquelle Blainville a donné ce nom, répond exactement à celle que Cuvier nomme Polypes flottants ou nageurs; elle contient les genres Pennatule, Virgulaire, Scirpéaire, Pavonaire, Renille, Vérétille, Ombellulaire, et peut être Encrine. *V.* ces mots.

PENNATULE. *Pennatula.* POLYP. Genre de l'ordre des Nageurs, ayant pour caractères : corps libre, charnu, penniforme, ayant une tige nue inférieurement, ailée dans la partie supérieure et contenant un axe cartilagineux ou osseux; pinnules distiques, ouvertes, aplaties, plissées, dentées et polypifères en leur bord supérieur; Polypes ayant des tentacules en rayons. Le nom générique de Pennatule avait été donné par Linné à quelques Polypiers libres, ressemblant à une plume d'Oiseau; par suite on a réuni sous cette dénomination tous les Polypiers nageurs, quoique la plupart ne ressemblent nullement à l'objet comparé. Lamarck a réservé ce nom aux seuls Polypiers de cet ordre, ayant deux rangs opposés de pinnules polypifères. La tige renferme dans son intérieur un axe ou os de nature calcaire et inorganique, aminci à ses deux extrémités; elle est dépourvue de polypes dans une partie de sa longueur et couverte d'une membrane charnue, épaisse, coriace, qui persiste en se desséchant après la mort de l'animal; dans quelques espèces, elle se termine par une sorte de renflement que l'on nomme bulbe : la portion de la tige garnie de pinnules polypifères est plus ou moins longue suivant les espèces, et ordinairement élargie dans son milieu. Les pinnules, plus ou moins nombreuses, implantées des deux côtés de la tige comme les barbes d'une plume, sont soutenues par des soies roides, couvertes d'une peau charnue, mais non articulées avec l'axe calcaire de la tige; les cellules nombreuses et serrées, rangées sur les pinnules, ont leurs ouvertures dirigées toutes du même côté et armées de dents plus ou moins nombreuses; elles contiennent un polype à corps allongé, ayant huit tentacules ciliés en leurs bords. Linné et la plupart des auteurs ont décrit sous le nom de *Pennatula Sagitta*, un Épizoaire penniforme, qui vit implanté dans les chairs de plusieurs Poissons; son organisation diffère entièrement de celle des Pennatules; ce n'est point un animal composé. Cuvier le rapporte aux *Calygea*, Blainville à un genre de Lernées, il le nomme *Lermopenna Sagitta* (Journ. de Phys., cahier de novembre et décembre 1822). Les Pennatules flottent librement dans les mers et nagent par la contraction simultanée de tous leurs Polypes; la plupart répandent pendant la nuit une vive lueur phosphorescente. Elles se trouvent dans toutes les mers des climats chauds et tempérés.

PENNE OU PLUME MARINE. POLYP. Synonymes vulgaires de Pennatule. *V.* ce mot.

PENNÉ. *Pennatus.* BOT. On nomme Pennées les feuilles composées, dont les folioles sont disposées sur les côtés du pétiole commun, comme le sont les barbes d'une plume sur leur support. Parmi les feuilles Pennées, on distingue les alterni-Pennées, les oppositi-Pennées, les abrupti-Pennées, les impari-Pennées, etc., selon la disposition des folioles. Il en est de même pour la distinction des nervures.

PENNELLE. *Pennella.* INTEST. Ce genre de Vers cavitaires a été établi par Oken, et se distingue des autres Lernées par la tête renflée, garnie à la nuque de deux petites cornes, par le cou corné, par le corps long et ridé en travers, avec quelques petits filaments en arrière, disposés comme des barbes de plumes. Les deux très-longs filets naissent au commencement de cette partie empennée.

PENNELLA FILEUSE. *Pennella filosa*, Oken; *Pennatula filosa*, Gmel. Elle est longue de sept à huit pouces; on la trouve dans la chair du Thon, du Xiphias et de la Mole, Poissons qu'elle semble tourmenter horriblement.

PENNES. OIS. Nom que l'on donne aux plumes qui constituent les ailes et la queue proprement dites; on distingue plus particulièrement les premières par l'épithète de rémiges et les autres par celle de rectrices.

PENNICORNE. *Pennicornis.* INS. Orthoptères; ce genre de la famille des Locustaires, établi par Latreille pour quelques Orthoptères sauteurs du Brésil, diffère si peu du genre *Scaphura* de Vigors, que la plupart des entomologistes ont réuni les deux genres. *V.* SCAPHURA.

PENNIFÈRES. ZOOL. Le professeur Blainville proposa de substituer ce nom à celui d'Oiseaux pour désigner les Amostoxoaires pourvus de plumes.

PENNIFORME. *Penniformis.* Organe qui a la forme d'une plume d'Oiseau.

PENNISET. *Pennisetum.* BOT. L.-C. Richard fonda sous ce nom, dans le *Synopsis* de Persoon, un genre

de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., qui fut adopté par R. Brown. Ce genre renfermait des espèces qui ne sont point congénères, et entre autres le *Pennisetum typhoideum* ou *Holcus spicatus*, L., dont Willdenow a fait le type de son genre *Penicillaria*. En adoptant ce genre, l'auteur du Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande y réunit les *Panicum glaucum, italicum, verticillatum, viride*, qui appartiennent au genre *Setaria*. Enfin Palisot de Beauvois et Kunth ont réduit à des limites étroites le *Pennisetum* par les retranchements du *Penicillaria* et du *Setaria* qui en sont fort voisins, et ils l'ont caractérisé de la manière suivante : épillets biflores, rarement uniflores, solitaires, géminés ou réunis en plus grand nombre, renfermés dans un involucre double, qui ne tombe qu'avec l'épillet et qui se compose de plusieurs soies; celles de l'involucre intérieur plumeuses inférieurement. Lépicène à deux valves membraneuses renfermant deux fleurs sessiles : l'une hermaphrodite, l'autre unisexuée ou avortée. Glumes de la fleur hermaphrodite au nombre de deux, celles de la fleur unisexuée ou neutre, au nombre d'une ou deux; écailles hypogynes, mal observées; trois étamines; deux styles et deux stigmates plumeux. Caryopse mal observée. Ce genre se distingue à peine du *Setaria* et du *Cenchrus*; il en est l'intermédiaire.

Pennisет violet. *Pennisetum violaceum*, Pers.; *Panicum violaceum*, Lamk. Ses tiges ont un pied environ de hauteur; elles sont articulées et coudées aux articulations, feuillées, rameuses inférieurement; les feuilles sont planes et piteuses; l'entrée de leur gaîne est barbue; l'épi est terminal, cylindrique, soyeux, long de plus d'un pouce, et d'une belle couleur violette. Du Sénégal.

PENNULE. bot. Nom français donné par Bridel au genre *Pterigophyllum*. *V.* ce mot.

PENRITH. ois. Espèce peu connue du genre Merle, que l'on assure avoir été trouvée en Angleterre. Le Penrith pourrait bien être une variété d'âge du Merle à gorge noire. *V.* Merle.

PENSARES. pois. Les pêcheurs nomment ainsi les grosses femelles de Brochet avant la ponte, et quand la multitude des œufs leur fait paraître le ventre plus gros que de coutume.

PENSÉE. bot. Espèce du genre Violette, cultivée pour la beauté de ses fleurs.

PENTACALIA. bot. Le genre proposé sous ce nom, par Cassini, n'a point été adopté, et a été réuni par De Candolle à son genre *Psacalium*. *V.* ce mot.

PENTACANTHE. pois. Espèce de Platax. *V.* Choxvoaon.

PENTACARYE. *Pentacarya*. bot. Ce genre a été institué par De Candolle pour une plante de l'Océanie, qui lui a offert les caractères suivants : calice à cinq ou six divisions, dont deux très-grandes, spatulées, étalées; les autres fort petites, linéaires et dressées; corolle subinfundibulaire, dont le limbe est plissé, étalé, divisé en cinq ou six lobes; cinq ou six étamines incluses, insérées au tube de la corolle; ovaire à cinq lobes et à pareil nombre de loges; style court; stigmate capité, pénicellé; cinq nucules scabres et monospermes.

Pentacarye anomale. *Pentacarya anomala*, DC.; *Lithospermum incanum*, Forst.; *Heliotropium anomalum*, Hook. C'est une plante herbacée, hispide, ascendante, à feuilles lancéolées, très-entières. Les fleurs sont réunies en grappe terminale, souvent bifide.

PENTACÈRE. *Pentaceros*. bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Meyer (*Primit. Flor. Essequeb.*, p. 136) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq lobes étalés, ovés et acuminés; corolle nulle, à moins qu'on ne considère comme telle l'organe suivant; couronne presque infundibuliforme, le tube embrassant l'ovaire et le style, le limbe divisé profondément en cinq segments qui portent autant de cornes; cinq étamines dont les filets sont nuls, les anthères presque arrondies, adnées par leur côté externe et supérieur aux segments de la corolle; un style court, portant un stigmate capité; fruit inconnu. L'auteur de ce genre le place dans la famille des Apocynées, quoique en même temps il indique ses affinités avec des genres de familles très-éloignées, tels que le *Samyda* et l'*Aquilaria*.

Pentacère a aiguillons. *Pentaceros aculeatum*, Meyer, *loc. cit.* C'est un arbuste grimpant, dont les branches sont fragiles, un peu cotonneuses, à angles obtus, et pourvues d'aiguillons épars, comprimés, recourbés en hameçon, jaunes et légèrement pubescents. Les feuilles sont alternes, divergentes, ovées-oblongues, acuminées, dentées finement en scie, veinées, couvertes en dessus de soies fines appliquées et de couleur jaune, légèrement cotonneuses en dessous, munies à la base de trois glandes dont l'intermédiaire, placée sur la nervure principale, est percée d'un pore mellifère. Les fleurs sont très-petites, et forment des ombelles axillaires, pédonculées et accompagnées de quelques bractées. Cette plante croît dans les baies humides de la plantation de Kœnigsberg, dans la Guiane hollandaise.

PENTACHONDRE. *Pentachondra*. bot. Genre de la famille des Épacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 549) qui l'a ainsi caractérisé : calice accompagné de quatre ou d'un plus grand nombre de bractées; corolle infundibuliforme, dont le limbe est étalé, garni longitudinalement de barbes très denses; cinq petites écailles hypogynes; ovaire à cinq loges; baies à cinq noyaux.

Pentachondre nain. *Pentachondra pumila*, *Epacris pumila*, Forster, *Prodr.*, nº 70. C'est un petit sous-arbrisseau qui croît sur les montagnes de la terre de Diémen. Ses feuilles sont éparses, pétiolées; ses fleurs sont blanches, dressées, solitaires et terminales.

PENTACHOTOME. *Pentachotomus*. bot. Lorsque, par exemple, les bractées qui avoisinent la fleur sont au nombre de cinq, rangées autour en forme de verticille, on dit qu'elles sont Pentachotomes; il en est de même de quelques autres organes.

PENTACLADIE. *Pentacladia*. ins. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes composées de neuf articles, dont le premier est assez grand, le deuxième petit, les cinq suivants émettant chacun un long rameau, le huitième et le dernier fort grands, oblongo ovales; bouche ar-

mée de mâchoires; abdomen comprimé, attaché au corselet par un pédicule court; aiguillon conique.

PENTACLADIE ÉLÉGANTE. *Pantacladia elegans*, Westwood. A l'exception des antennes qui sont obscures, tout le corps de l'insecte est d'un bleu pourpré splendide; les ailes sont diaphanes et irisées. Il n'a guère plus d'une ligne de longueur.

PENTACORYNA. BOT. L'une des sections du genre *Nauclea*, de De Candolle.

PENTACRINE. *Pentacrinus*. ÉCHIN. Genre de la famille des Stellérides, section des Crinoïdes, institué par Oken qui lui assigne pour caractères : tige pentagonale, portant des rayons simples, verticillés; rayons du disque fixés à la tige, chacun par une pièce cunéiforme, suivie de deux pièces simples, après lesquelles les rayons se bifurquent pour se partager encore en deux plus loin, et se ramifier en de nombreux appendices pinnés à leurs bords. L'intervalle entre la base des rayons, occupé par la cavité viscérale, est formé par une multitude de petites plaques. Ce genre, créé expressément pour l'espèce que l'on a observée vivante, ne peut être, pour cet unique motif, séparé des espèces fossiles, conséquemment il doit être refondu dans le suivant.

PENTACRINITE. *Pentacrinites*. ÉCHIN. Genre de la famille des Stellérides, ainsi caractérisé par Miller: animal muni d'une colonne formée de pièces calcaires nombreuses, pentagones, articulées, se touchant par des surfaces partiellement striées; stries régulières, simulant une fleur à cinq pétales; articulation supérieure supportant un bassin formé de cinq pièces sur lesquelles s'appuient cinq premières plaques costales; celles-ci soutiennent cinq autres plaques costales; cinq plaques nommées scapulaires succèdent aux secondes plaques costales; chaque plaque scapulaire supporte deux bras, chaque bras deux mains pourvues de plusieurs doigts; les bras, les mains et les doigts munis d'un très-grand nombre de tentacules disposés sur deux rangs; colonne garnie sur sa longueur de bras auxiliaires; base inconnue. Le genre Pentacrinite, dont une espèce existe à l'état vivant dans les mers actuelles, se distingue facilement des autres Crinoïdes par la figure pentagone de sa colonne, la disposition pétaloïde des stries de ses articulations, les bras accessoires qui naissent sur ses côtés, et les nombreuses divisions de sa partie supérieure. Aucune espèce, vivante ou fossile, observée jusqu'à ce jour, n'a conservé sa base, de sorte que l'on ignore si elle est ramifiée comme dans la plupart des Crinoïdes ou disposée autrement. On ne peut présumer que les Pentacrinites fussent des animaux libres, comme l'Ombellulaire par exemple; l'analogie que les Pentacrinites ont avec les autres Crinoïdes fixés, ne permet pas cette supposition. Miller, en observant que les échantillons de l'espèce vivante ont tous l'extrémité inférieure de leur colonne fracturée, fait remarquer que cette rupture suppose une adhérence aux corps sous-marins; ils eussent été retirés entiers de la mer s'ils y eussent été libres et flottants. La colonne est d'une longueur assez considérable et d'un volume à peu près égal dans toute son étendue, elle a cinq côtés et cinq angles également distants, disposés en étoile, les pièces calcaires ou articulations sont peu épaisses, alternativement plus grandes et plus petites dans quelques espèces, égales entre elles dans d'autres; chacune offre sur ses deux faces supérieure et inférieure cinq espaces pétaloïdes, circonscrits par des stries courtes et obliques, et ces espaces sont plus ou moins allongés ou ovalaires suivant les espèces. Un trou petit, exactement circulaire, existe au centre de chaque articulation; il en résulte, lorsqu'elles sont réunies, un petit canal central parcourant la colonne dans toute son étendue, tapissé par une membrane très-fine et destinée à loger une partie des viscères de l'animal. Dans la superposition des pièces articulaires, les stries des surfaces contiguës s'engrainent les unes dans les autres, ce qui donne déjà une certaine solidité à la colonne; pendant la vie, une membrane charnue, mince, interposée entre les pièces et adhérant à leurs surfaces, rend cette union très-solide et permet en même temps de légers mouvements. A l'extérieur, elle est recouverte d'une membrane molle, qui devient mince et peu évidente par la dessiccation. La colonne des Pentacrinites est garnie sur sa longueur de bras accessoires disposés par verticilles plus ou moins écartés, suivant les espèces; ces bras sont grêles, redressés, cylindroïdes, non divisés ni tentaculés, formés par un grand nombre de pièces calcaires, arrondies ou ovales, unies par une substance charnue, mince. La portion supérieure des Pentacrinites est formée de différentes pièces articulées qui sont indiquées par Miller. Sur la dernière pièce articulaire de la colonne repose le bassin formé de cinq pièces cunéiformes dont les pointes se joignent près du canal, situé au centre de la colonne; au-dessus des pièces du bassin se trouvent les premières pièces costales, au nombre de cinq, arrondies en dehors, coupées obliquement en dedans, de manière à former par leur réunion une sorte d'entonnoir qui mène au canal central de la colonne; elles se terminent en dessous par un appendice plus ou moins prolongé; les secondes pièces costales s'appuient sur les premières, mais elles ne se touchent point entre elles par les côtés, elles ont à peu près la forme d'un sabot de cheval, de sorte qu'à l'extérieur elles sont arrondies, échancrées en dedans, planes en dessus et en dessous. Les épaules ou pièces scapulaires ont une forme analogue à celle des secondes plaques costales sur lesquelles elles s'appuient; seulement leur surface supérieure est partagée en deux par une côte saillante, d'où il résulte deux facettes obliques sur lesquelles les bras sont articulés; ceux-ci, au nombre de dix, naissent deux à deux des cinq épaules; ils sont formés de plusieurs pièces en forme de sabot de cheval et superposées. Sur les dix bras sont articulées vingt mains formées d'un certain nombre de pièces de même figure que les précédentes; les autres divisions ultérieures qui s'opèrent également par dichotomies, portent le nom de doigts; leur forme est la même que celle des épaules, des bras et des mains, seulement toutes leurs pièces articulaires diminuent graduellement de volume à mesure qu'elles se divisent davantage. Les bras, les mains et les doigts sont garnis en dedans de deux séries de tentacules d'autant plus longs qu'ils sont plus inférieurs; ils sont attachés un

sur chaque pièce articulaire, de manière à alterner entre eux; les pièces qui soutiennent une bifurcation et dont la forme diffère un peu des autres, sont seules dépourvues de tentacules; ceux-ci sont formés de petites articulations calcaires, rétrécies à leur base et unies entre elles au moyen d'une substance charnue. L'entonnoir formé à la partie supérieure de la colonne par le bassin, par les deux rangs de plaques costales et par les plaques scapulaires, est couvert d'une membrane fortifiée à l'extérieur par de petites plaques calcaires, anguleuses, qui la recouvrent comme des écailles. La bouche est située au centre; elle est probablement tubuleuse et rétractile; c'est dans cette cavité, appelée abdomen par Miller, que sont situés les principaux viscères.

Les Pentacrinites étaient susceptibles, comme tous les Échinodermes stellérides, de reproduire leurs parties mutilées. L'échantillon du *Pentacrinites Caput-Medusæ* que possède le Muséum britannique, montre deux de ses bras beaucoup plus petits que les huit autres; ils commençaient à repousser lorsque l'animal a été retiré de la mer. Les Pentacrinites vivants n'ont été recueillis que très-rarement; ceux que l'on connaît ont été trouvés dans les parages des Antilles; ils paraissent vivre à de grandes profondeurs. Les espèces fossiles sont au contraire très-abondantes et se trouvent particulièrement dans les diverses couches des terrains secondaires; elles sont presque toujours dépourvues de leur portion supérieure; elles ne consistent le plus souvent qu'en des bouts de colonne ou des articulations détachées; les naturalistes anciens les désignaient vaguement sous le nom de Pierres étoilées, de Trochites, d'Entroques, etc. Miller, dans son ouvrage sur les Crinoïdes, décrit cinq espèces de Pentacrinites dont voici les noms : *Pentacrinites Caput-Medusæ*, vivant et fossile; *Brioreus*, *subangularis*, *basaltiformis*, *tuberculatus*, fossiles.

PENTACRYPTE. *Pentacrypta*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Lehmann, avec les caractères suivants : limbe du calice entier; pétales égaux, lancéolés, acuminés, recourbés, uninervés et carénés; fruit ovato-oblong, comprimé sur les côtés, couronné par des stylopodes coniques, des styles épais, divergents et recourbés vers l'extrémité; méricarpes à cinq paires de carènes dont les trois intermédiaires rapprochées, aiguës; les deux marginales arrondies; vallécules concaves, à bande grande et semi-lunaire; commissure plane, à deux bandes; carpophore bipartible; section transversale de la graine présentant une étoile à cinq pointes émoussées.

PENTACRYPTE NOIR-POURPRE. *Pentacrypta atropurpurea*, Lehm. C'est une plante herbacée, à base sous-frutescente; ses feuilles sont pinnatisecto triternées, à folioles membraneuses, ovato-oblongues; duplicato-dentées; glaucescentes en dessous et réticulato-veinées; ombelles latérales, formées d'un grand nombre de rayons; ombellules polygames, à fleurs d'un pourpre noirâtre, dont les intermédiaires sessiles; point d'involucre; involucelles mono-triphylles; folioles lancéolées subdentées. Du Mexique.

PENTACTE. *Pentacta*. ÉCHIN. Ce genre de l'ordre des Holothuries, a été institué par Goldfuss, pour un Échinoderme qui avait été placé dans le genre *Holothuria*, par Muller, et qui néanmoins s'en éloigne par ses pédicules disposés sur cinq rangées, et par ses tentacules pennés ou rameux. Le corps est cylindrique ou ovale-oblong.

PENTADACTYLON. BOT. Gærtner fils (*Carpolog.*, p. 219, tab. 220) a décrit et figuré sous le nom de *Pentadactylon angustifolium*, le fruit d'une plante que R. Brown a réunie au genre *Persoonia* de Smith. *V.* PERSOONIA.

PENTADACTYLOSASTER. ÉCHIN. Genre établi par Link aux dépens des Astéries, et que n'ont pas adopté les naturalistes. *V.* ASTÉRIE.

PENTADELPHES. BOT. Mirbel désigne ainsi les étamines, lorsque, dans la fleur, elles sont réparties en cinq faisceaux distincts, dont chacun porte plusieurs anthères.

PENTADESME. *Pentadesma*. BOT. Genre de la famille des Clusiacées, établi par Don, qui lui donne pour caractères : calice persistant, à quatre ou cinq divisions; corolle composée d'un même nombre de pétales décidus; étamines pentadelphes; style simple; stigmate pelté. Le fruit consiste en une grande baie charnue, surmontée de la base du style, renfermant quatre ou cinq semences grandes et anguleuses. La seule espèce connue de Pentadesme est un arbrisseau rempli d'une grande abondance de suc qui souvent en découle spontanément; ses feuilles sont longuement lancéolées, coriaces, luisantes, très-entières. On le trouve dans l'Afrique tropicale.

PENTAGLOSSUM. BOT. Forskhl (*Fl. Ægypt. Arab. descript.*, n° 11) a décrit sous le nom de *Pentaglossum linifolium*, le *Lythrum thymifolia*, L., dont le nombre des étamines est seulement de deux, c'est-à-dire moitié de celui des pétales. Ce genre n'a point été adopté. *V.* SALICAIRE.

PENTAGLOTTIDE. *Pentaglottis*. BOT. Genre de la famille des Borraginées, établi par Tausch aux dépens du genre *Anchusa* de Linné, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle hypocratériforme, quinquéfide : l'entrée du tube est fermée par cinq arceaux en forme de voûte et apiculés; quatre nucules triangulaires, rugueux, stipités par le hile ombilical, et insérés au réceptacle. Tausch n'admet jusqu'ici dans ce genre qu'une seule espèce.

PENTAGLOTTIDE A LARGES FEUILLES. *Pentaglottis latifolia*, *Anchusa sempervirens*, L. Sa racine est épaisse, oblongue et garnie de fibres; les feuilles radicales sont larges et velues; la tige est haute de deux pieds environ, hérissée de poils, garnie de feuilles alternes, ovales, pointues, pétiolées, velues, d'un vert blanchâtre en dessous et fortement nervurées. Les fleurs sont petites, bleues et réunies en épi. Du midi de l'Europe.

PENTAGONASTER. ÉCHIN. Genre établi par Link aux dépens des Astéries, mais qui n'a pas été généralement adopté. *V.* ASTÉRIE.

PENTAGONASTER. BOT. Le genre formé sous ce nom par Klotsch, dans la famille des Myrtacées, pour une espèce du genre *Calothamnus*, n'a point été adopté.

PENTAGONITE. POLYP. Ce genre de Radiaires, institué par Raffinesqua, diffère trop peu du genre Crinoïde, pour en être séparé.

PENTAGONIUM. BOT. (Tabernæmontanus.) Synonyme de Prismalocarpe.

PENTAGONOTHEKA. BOT. (Séb. Vaillant.) Synonyme de Pisonie.

PENTAGRUELION. BOT. L'un des vieux noms du Chanvre.

PENTAGYNIE. BOT. C'est un des ordres du Système sexuel de Linné, caractérisé par la présence de cinq ovaires distincts, soudés, terminés par autant de styles et de stigmates. Cet ordre ne se trouve que dans les cinquième, dixième, onzième, douzième et treizième classes du Système sexuel.

PENTAKÈNE. On donne ce nom au fruit composé de cinq carpelles indéhiscents, soudés avec le tube du calice.

PENTAKLASITE. MIN. (Hausman.) Synonyme de Pyroxène.

PENTALASMIDE. *Pentolasmis.* CIRRH. Genre démembré des Anatifes de Lamarck par Leach, pour les espèces qui n'ont rigoureusement que cinq divisions à leur coquille. Cette Coquille est complète, ce qui la distingue d'autres genres, où elle est à cinq parties, mais rudimentaires. Ce genre de Leach n'a point été adopté, parce qu'il présente trop peu de différences avec les autres Anatifes. *V.* ce mot.

PENTALÈPE. *Pentalepas.* CIRRH. Le genre Pentalèpe de Blainville (Traité de Malacol., p. 594) correspond aux Anatifes de Lamarck (*V.* ce mot).

PENTALÉPIDÉ. *Pentalepidus.* C'est-à-dire pourvu de cinq écailles.

PENTALOBE. *Pentaloba.* BOT. Sous ce nom, Loureiro (*Flor. Coch.*, I, p. 193) a établi un genre de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il a caractérisé ainsi qu'il suit : calice à cinq folioles lancéolées, velues et dressées; corolle campanulée, presque fermée, à cinq pétales lancéolés, un peu réfléchis au sommet; nectaire à cinq dents, dressé; cinq étamines, dont les filets, légèrement plans, sont insérés sur les découpures du nectaire, presque égaux aux pétales, et surmontés d'anthères ovées et non vacillantes; ovaire presque rond, velu, marqué de cinq sillons, portant un style court, épais, velu et surmonté d'un stigmate simple; baie presque ronde, à cinq lobes, uniloculaire et renfermant cinq graines ovées. On ne savait rien de positif touchant les affinités naturelles de ce genre avant une note que R. Brown inséra dans ses Remarques sur la Botanique du Congo, p. 22, où il dit qu'ayant examiné un échantillon de *Pentaloba sessilis*, nommé par Loureiro lui-même, il le trouva semblable en tous points avec l'*Alsodeia* de Du Petit-Thouars, même quant au nombre de ses placentas pariétaux. Mais il observe que si la description du fruit, telle que l'a présentée Loureiro, est exacte, il faudra bien regarder le *Pentaloba* comme un genre distinct, puisque ce fruit est une baie à cinq lobes et à cinq graines, tandis que l'*Alsodeia* offre une capsule trigone. Si, au contraire, le fruit est capsulaire, il faudra le réunir aux espèces d'*Alsodeia* de Madagascar ou de la côte d'Afrique, qui ont les filets de leurs étamines réunis par la base et formant un urcéole denté, semblable à ce que Loureiro nomme nectaire dans l'exposition des caractères génériques. D'après ces données de l'auteur anglais, Sprengel n'a pas fait difficulté de réunir le *Pentaloba sessilis* aux *Alsodeia*. C'est un arbre de médiocre grandeur, dont les branches sont ascendantes, garnies de feuilles lancéolées, légèrement dentées en scie, glabres et alternes. Les fleurs, de couleur pâle, sont sessiles et agglomérées. Il croît dans les montagnes de la Cochinchine.

PENTAMÈRE. *Pentamarus.* CONCH. Quelques Coquilles pétrifiées, voisines des Térébratules, mais d'une structure fort singulière, ont été pour Sowerby un motif suffisant pour l'établissement du genre Pentamère. Le nom générique indique un des caractères les plus essentiels des Coquilles de ce genre. Elles sont susceptibles de se partager en cinq parties longitudinales. Tous les conchyliologues savent combien sont variables, dans les Térébratules, les appendices osseux, qui soutiennent l'animal; dans chaque espèce ils diffèrent, comme on peut s'en assurer dans les espèces vivantes; et le peu que l'on a pu observer dans les espèces fossiles ou pétrifiées, a offert des dispositions et des formes bizarres. Plusieurs zoologistes pensent que le genre Pentamère n'est autre chose que de grandes espèces de Térébratules, dont les valves étant traversées longitudinalement par des lames septiformes, sont susceptibles de se partager en cinq parties : deux parfaitement symétriques pour la valve inférieure, et trois pour la supérieure, une médiane et deux latérales. Cependant il manque aux Pentamères un des caractères les plus essentiels des Térébratules, celui de la perforation du sommet de la valve inférieure. Il est donc convenable d'adopter ce genre, et de le distinguer par les caractères suivants : coquille bivalve, équilatérale, inéquivalve; la valve inférieure est divisée longitudinalement en dedans par une cloison; dans l'autre, il se trouve deux diaphragmes qui la divisent en trois parties. Les sommets sont recourbés et ne sont point percés. Ce genre, fort peu nombreux, ne contient encore que les trois espèces indiquées par Sowerby dans le tome premier de son *Mineral Conchology*.

PENTAMÈRE DE KNIGHT. *Pentamarus Knightii*, Sow., *Mineral Conchol.*, t. I, p. 73, tab. 28, fig. supér., *ibid.*, Defr. Cette Coquille est orbiculaire, globuleuse, couverte de sillons longitudinaux, et très-déprimée dans trois parties; les sommets sont légèrement recourbés; la cloison qui est dans la plus grande valve, partage cette dernière en deux parties égales. Longueur trois pouces et demi. On la trouve en Angleterre, dans des couches d'apparence fort ancienne.

PENTAMÈRES. *Pentamera.* INS. Première section de l'ordre des Coléoptères, établie par Duméril, et renfermant les Coléoptères qui ont cinq articles à tous les tarses. Latreille divise ainsi cette section :

I. Deux palpes à chaque mâchoire, de manière qu'en y comprenant les deux de la lèvre, ces Insectes en ont six; extrémité des mâchoires cornée, soit en forme de crochet inarticulé, soit armée d'un onglet à pointe dure et aiguë, qui s'articule avec son sommet. Cette division comprend une seule famille. *V.* CARNASSIERS.

1). Une seule palpe à chaque mâchoire; extrémité supérieure de ces derniers organes n'étant jamais cornée.

Cette division renferme cinq familles. *V.* Brachélytres, Serricornes, Clavicornes, Palpicornes et Lamellicornes.

PENTAMERIS. bot. Palisot de Beauvois (Agrostogr., p. 92, tab. 18, f. 8) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, L., et qui a pour type une plante recueillie à Madagascar par Du Petit-Thouars. Ce genre, très-voisin de l'*Avena*, a ses fleurs disposées en une panicule presque simple. Les épillets biflores ont les valves de la lépicène membraneuses, plus longues que les fleurs. La glume a deux valves, dont la supérieure est tronquée et échancrée, l'inférieure très-large, surmontée de quatre filets sétacés, inégaux, et d'une arête geniculée, semblable à celle des Avoines; deux petites écailles hypogynes, tronquées et échancrées; ovaire tronqué, portant un style bifide; caryopse libre, ombiliquée, couronnée par une étoile de poils laneux.

PENTAMERUS. conch. *V.* Pentamère.

PENTAMORPHE. *Pentamorpha.* bot. Ce genre que l'on pourra peut-être rapporter à la famille des Myrsinées, a été établi par le professeur Scheidweiler pour une plante du Brésil, qui fait partie des collections particulières de S. M. le roi des Belges. Caractères : calice hypogyne, monophylle, pentagone, renflé, persistant, irrégulièrement divisé; son limbe est mutique, quelquefois il présente quatre ou cinq dents arrondies; corolle hypogyne, monopétale, infundibuliforme, à tube pentagone, à limbe partagé en cinq découpures inégales, ovales et obtuses; cinq étamines alternes avec les divisions de la corolle; leurs filaments, réunis dans toute leur longueur, sont soudés par leur base au tube de la corolle; anthères fixées par leur base, subulées, à loges parallèles-contiguës, longitudinalement déhiscentes; ovaire pentamère, entouré d'un anneau hypogyne, cupuliforme, à loges biovulées; style simple, pentagone; stigmate capité, squammuleux. Le fruit consiste en cinq capsules entourées du calice persistant; elles sont disposées en étoile, et renferment chacune deux graines ovales, revêtues d'un test noir et fragile, hérissé, facilement séparable; l'embryon est dressé.

Pentamorphe odorant. *Pentamorpha graveolens*, Sch. Sa tige est simple, haute d'environ deux pieds, ligneuse, recouverte d'une écorce lisse, mais très-inégale; les feuilles sont simples, coriaces, oblongo-lancéolées, ou subspathulées, aiguës, ondulées, penninervées; les fleurs sont blanchâtres ou faiblement rosées, réunies en un épi qui est supporté par un pédoncule quadrangulaire et persistant.

PENTANDRIE. *Pentandria.* bot. Cinquième classe du Système sexuel de Linné, renfermant tous les végétaux à fleurs hermaphrodites, qui contiennent cinq étamines distinctes. Cette classe est extrêmement nombreuse, et se divise en six ordres qui sont : 1° Pentandrie Monogynie; 2° Pentandrie Digynie; 3° Pentandrie Trigynie; 4° Pentandrie Tétragynie; 5° Pentandrie Pentagynie; 6° Pentandrie Polygynie.

PENTANÈME. *Pentanema.* bot. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, mai 1818, p. 74), qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque hémisphérique, de la grandeur des fleurs du disque, composé d'écailles nombreuses, imbriquées, disposées sur plusieurs rangs : les extérieures étalées, foliacées, linéaires, hérissées de poils; les intermédiaires appliquées, linéaires, coriaces, membraneuses, à une seule nervure, ciliées, surmontées d'un appendice subulé; les intérieures appliquées, linéaires, semblables aux intermédiaires, mais privées d'appendice. Réceptacle convexe et nu. Calathide radiée; les fleurons du centre nombreux, réguliers et hermaphrodites; ceux de la circonférence disposés sur un seul rang, femelles, à languette linéaire et tridentée au sommet. Ovaires oblongs, hispidules, pourvus d'un gros bourrelet basilaire cartilagineux, surmontés d'une aigrette formée de cinq poils à peu près égaux. Ce genre a été placé par son auteur dans la tribu des Inulées, section des Prototypes, entre le *Columellea* et l'*Iphiona*.

Pentanème divariqué. *Pentanema divaricata*, H. Cass., *loc. cit.* Plante herbacée, hérissée sur presque toutes ses parties de poils extrêmement longs. Sa tige grêle et cylindrique se divise en branches divariquées; elle est garnie de feuilles sessiles, alternes, ovales, obtuses, très-entières et membraneuses. Les pédoncules sont opposés aux feuilles, solitaires, divergents, terminés chacun par une petite calathide de fleurs jaunes. Cette plante a été récoltée par Olivier et Bruguière, entre Bagdad et Alep.

PENTANOME. bot. Ce genre, formé par Sessé dans une Flore du Mexique, doit être réuni au *Zanthoxylum*.

PENTANTHE. *Pentanthus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviées, institué par Hooker et Arnott, qui lui ont donné pour caractères : capitule à cinq fleurs homogames; involucre cylindracé, formé d'une rangée de cinq squammes opposées aux fleurs, oblongues, obtuses, calleuses à leur base, scarieuses à leurs bords; réceptacle nu, sans paillettes; corolles bilabiées; lèvre extérieure trifide, l'intérieure profondément bifide; anthères sans queue; akènes sans bec, glabres, avec un callus basilaire; aigrette plurisériale, sétacée, glabre. Ce genre ne contient encore qu'une seule espèce formant un arbuste très-rameux, glabre, à feuilles alternes, longuement pétiolées, exstipulées, cordées, presque arrondies, à cinq ou sept lobes anguleux, et quelquefois dentées au sommet, glabres en dessus, réticulo-veinées et un peu pubescentes en dessous. Les fleurs sont axillaires et terminales, blanches, avec l'aigrette brunâtre; elles sont réunies en corymbes. Du Pérou.

PENTAPÈRE. *Pentapera.* bot. Ce genre de la famille des Éricacées, a été formé par Klotsch, aux dépens du genre *Erica*, pour une espèce découverte en Sicile par Gussone. Caractères : calice à cinq divisions égales; corolle hypogyne, ovale, à limbe à cinq divisions; dix étamines insérées sous le disque hypogyne; filaments libres; anthères distinctes et mutiques, dont les loges s'ouvrent par une fente latérale du sommet; ovaire à cinq loges multiovulées; style exserte; stigmate épais et obtus. Le fruit consiste en une capsule à cinq loges,

à cinq valves portant au milieu une cloison à columelle placentifère, à angles opposés; semences ovales, réticulées.

Pentapère de Sicile. *Pentapera Sicula*, Kl.; *Erica Sicula*, Guss. C'est un petit arbrisseau, croissant spontanément sur les rives maritimes; ses feuilles sont verticillées par quatre, très-étalées; les fleurs sont terminales, pédicellées, blanchâtres, pubérulentes, avec trois bractées qui entourent le calice et s'élèvent de la base.

PENTAPÉTALE. *Pentapetalus*. bot. Formé ou composé de cinq pétales.

PENTAPÈTE. *Pentapetes*. bot. Genre de la famille des Byttnériacées, tribu des Dombéyacées, et de la Monadelphie Dodécandrie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice à cinq divisions profondes, ovales, très-aiguës, entouré d'un involucelle à trois folioles rougeâtres, lancéolées, placées d'un seul côté et caduques; une corolle campanulée, ouverte, à cinq pétales un peu arrondis, rétrécis en onglet à la base où ils sont soudés au tube des étamines; celles-ci, au nombre de quinze, fertiles dans l'espèce qui forme le type du genre, entre lesquelles sont placés, après chaque série de trois filets anthérifères, cinq filets stériles, en lanières et d'une belle couleur rouge; style simple, divisé au sommet en cinq stigmates; capsule entourée par le calice, ovale, un peu globuleuse et tomenteuse, à cinq valves et à cinq loges, renfermant un grand nombre de graines nues. Ce genre, par ses caractères, ressemble au *Dombeya*. Il a été fondé par Linné sur une belle plante qui croît dans l'Inde orientale. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.*, 1, p. 498) lui a réuni avec doute le *Brotera ovata* de Cavanilles, ou *Sprengelia modesta* de Schultes, qui en diffère essentiellement par le nombre de ses anthères, de ses styles. Kunth, dans son Mémoire sur les Malvacées, se demande si le *Brotera* de Cavanilles ne serait pas plus voisin du genre *Commersonia*.

Pentapète a fleurs rouges. *Pentapetes phœnicea*, L., Lamk., Illustr. Gen., tab. 596, f. 1; *Dombeya phœnicea*, Cavan., Dissert., 3, tab. 43, f. 1; *Flos impius*, Rumph, *Herb. Amboin.*, tab. 100, f. 1; *Siamin*, Rheede, *Hort. Malab.*, 10, tab. 1. Ses tiges sont droites, herbacées, annuelles, couvertes de poils rares et courts, garnies de feuilles alternes, étroites, fort longues, pétiolées, cordées et presque hastées à la base, munies de deux stipules droites, lancéolées et caduques. Les fleurs sont d'un rouge ponceau, presque solitaires, portées sur des pédoncules plus courts que les pétioles.

PENTAPHILE. *Pentaphilus*. ins. Genre de Coléoptères mentionné par Latreille (Fam. nat., etc.), et voisin des Diapères. Ses caractères ne sont pas encore publiés.

PENTAPHORUS. bot. Le genre institué sous ce nom par D. Don, dans la famille des Synanthérées, a été considéré par le professeur De Candolle, comme une section de son genre *Gochnatia*. *V.* ce mot.

PENTAPHRAGME. *Pentaphragma*. bot. Genre de la famille des Goodéniacées, institué par Wallich, pour une plante qu'il a observée dans l'Inde, et à laquelle il a reconnu les caractères suivants : tube du calice ovale, soudé par sa base avec l'ovaire, libre supérieurement; on remarque cinq prolongements en forme de cloisons qui règnent autour de sa partie inférieure vers la base adhérente à l'ovaire; le limbe est demi-supère, divisé en cinq lobes égaux et obtus; corolle insérée sur le tube du calice, étalée en roue, à tube très-court, à limbe partagé en cinq lobes oblongs, alternant avec les divisions du calice; cinq étamines insérées sur les cloisons de la base du calice et opposées à ses divisions; filaments courts; anthères linéaires; ovaire infère, à trois ou quatre loges renfermant plusieurs ovules attachés à un angle central; style court, épais; stigmate charnu, concave, à trois lobes; capsule oblongue, à quatre loges; semences nombreuses.

Pentaphragme a feuilles de Bégonia. *Pentaphragma Begoniæfolia*, Wall.; *Phyteuma Begoniæfolia*, Roxb. C'est une plante herbacée, à tiges couchées, couvertes de poils réunis en faisceaux, à feuilles alternes, pétiolées, semi-cordées, inéquilatères, aiguës, dentelées et épineuses, à pédoncules axillaires, portant des épis de fleurs accompagnées de bractées cunéiformes et obtuses.

Un autre genre *Pentaphragma*, placé par Zuccarini dans la famille des Asclépiadées, a été réuni au genre *Schubertia*. *V.* ce mot.

PENTAPHYLLE. *Pentaphyllus*. bot. Composé de cinq feuilles ou folioles.

PENTAPHYLLOIDES. bot. Tournefort, d'après J. Bauhin et Morison, avait formé sous ce nom un genre qui a été réuni par Linné aux Potentilles. Il se compose des espèces à feuilles digitées. *V.* Potentille.

PENTAPHYLLON. *Pentaphyllum*. Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 352) a substitué ce nom à celui de *Lupinaster*, sous lequel Mœnch avait érigé en un genre particulier le *Trifolium Lupinaster*, L., remarquable par ses folioles quinées. Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. veget.*, 2, p. 203) ne le considère que comme une section du *Trifolium*. *V.* Trèfle.

PENTAPHYLLUM. bot. Les anciens nommaient ainsi un genre de plantes remarquables par leurs cinq feuilles digitées, auxquelles Tournefort a donné le nom de *Quinquefolium*, mot qui a la même signification. Elles se rapportent au genre *Potentilla*, de Linné. *V.* Potentille.

Ledebour (*Act. Dorpat. Suppl.*, p. 5, 1825) s'est servi du mot de *Pentaphyllum* au lieu de *Pentaphyllon*, sous lequel Persoon désignait le genre *Lupinaster* de Mœnch, qui n'est lui-même qu'un démembrement inutile du *Trifolium*.

PENTAPLATARTHRE. *Pentaplatarthrus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Xylophages, tribu des Scolytites, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes insérées vers le bord antérieur de la tête, entre la partie supérieure des yeux, un peu plus longues que la tête et le corselet, composées de six articles, dont le premier cylindrique, échancré postérieurement, le second court, presque le double plus large que le premier, plan et tronqué à l'extrémité, les troisième, quatrième et cinquième de la longueur du premier, mais trois fois plus larges, le dernier un peu plus grand, avancé dans son bord externe ou postérieur, en un petit angle; palpes maxillaires longues, épaisses, cylindriques, avec leurs

quatre articles d'égale grosseur : le premier et le troisième courts, les deuxième et dernier plus longs; corselet presque carré, plus large antérieurement et plus étroit que l'abdomen; élytres en carré long, tronquées postérieurement; pattes courtes, très-comprimées; le premier article des tarses très-court, les trois suivants courts, égaux entre eux, le dernier aussi long que les quatre précédents réunis.

PENTAPLATARTHRE PAUSSOÏDE. *Pentaplatarthrus paussoides*, Westw. Son corps est d'un roux brunâtre; sa tête est petite, ponctuée; ses antennes sont d'un brun roussâtre, avec les premiers articles ponctués; son corselet est lisse; il a une corne avancée, obtuse, en forme de capuchon à sa partie antérieure, le disque central est profondément excavé, avec une grande élévation arrondie antérieurement, échancrée postérieurement, cordée latéralement; élytres brillantes, ponctuées, avec des points disposés, vers la suture, en lignes obscures; pattes brunes. Taille, trois lignes et demie. Afrique.

PENTAPODE. *Pentapodus*. POIS. Sous-genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, créé par Cuvier aux dépens des Dentés, pour les espèces à bouche moins fendue, à tête plus écailleuse, à corps moins élevé, à caudale écailleuse jusqu'au bout.

PENTAPODE BANDELETTE. *Pentapodus vitta*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Uran., pl. 44, fig. 4. Ce Poisson, qui a de la ressemblance avec le Hareng, a la tête grosse, les yeux larges et à pupille jaune, le museau arrondi, les mâchoires égales, les dents fines et nombreuses, avec quatre crochets par devant; le préopercule strié en dessus, vers le bord, sans être dentelé. Son corps est couvert d'écailles très-finement ciliées sur les bords; il est brun-ardoisé en dessus, il devient argenté en dessous; une bande noire, qui part de la mâchoire supérieure, reprend derrière l'œil, se courbe un peu et s'étend en s'élargissant jusqu'à la nageoire caudale; vers cette région, elle traverse la ligne latérale. Taille, sept pouces. De la baie des Chiens-Marins. Australasie.

PENTAPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 173), qui lui a imposé les caractères suivants : lépicène (glume de Rob. Brown) uniflore, à deux valves égales et mutiques; glume (périanthe, R. Br.) pédicellée, à deux valves, l'intérieure offrant au sommet cinq barbes, dont celle du milieu est différente des autres et tordue; la valve extérieure mutique; deux stigmates sessiles et velus; fleurs disposées en panicule. Ce genre est, de l'aveu de son auteur lui-même, extrêmement voisin du *Calamagrostis*, dont il ne se distingue que par les barbes de sa glume. Il a pour type une plante décrite et figurée par Labillardière (*Nov.-Holland.*, 1, p. 20, tab. 22) sous le nom d'*Agrostis quadrifida*. R. Brown lui a donné celui de *Pentapogon Billardieri*.

PENTAPTÈRE. *Pentaptera*. BOT. Ce genre a été institué par Roxbourg (Catal. Hort. calc., 34), dans la famille des Combrétacées, avec les caractères suivants : fleurs polygames; tube du calice ovale, à cinq ou sept côtes, soudé avec l'ovaire et rétréci au point de jonction; son limbe est campanulé, à cinq divisions; corolle nulle; dix étamines exertes, insérées à la base du limbe, entre ses découpures, et alternes avec elles; filaments filiformes; anthères biloculaires, subgloboso didymes, s'ouvrant longitudinalement; ovaire infère, à une loge renfermant deux ou trois ovules anatropes, pendants au sommet de la loge; style filiforme; stigmate aigu. Le fruit est un drupe coriace ou subligneux, ovale, prolongé par cinq ou sept ailes verticales; une semence inverse; embryon exalbumineux, orthotrope; cotylédons contournés en spirale autour de la radicule qui est supère.

PENTAPTÈRE TOMENTEUSE. *Pentaptera tomentosa*, Roxb. C'est un arbre élevé, dont les rameaux sont cylindriques, garnis de grandes feuilles opposées, irrégulièrement pétiolées, ovales, presque glabres en dessus, couvertes d'une pubescence roussâtre en dessous, faiblement crénelées sur les bords, arrondies à leur base, terminées au sommet par une petite pointe, nervurées, avec deux glandes épaisses, concaves, sessiles à la base de la nervure médiane. Les épis de fleurs naissent les uns solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures, les autres forment une panicule terminale; ces fleurs sont petites et verdâtres. De l'Inde.

PENTAPTERIS. BOT. Haller (*Stirp. Helv.*, 1, p. 454) a ainsi abrégé le nom de *Pentapterophyllum* employé par Dillen pour désigner la plante qui forme le type du genre *Myriophyllum* de Vaillant et Linné. De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, 3, p. 68) a nommé *Pentapteris* la première section de ce dernier genre, laquelle est caractérisée par ses fleurs le plus souvent monoïques, par ses anthères oblongues, par ses feuilles opposées ou le plus souvent verticillées. C'est dans cette section que sont placées les espèces européennes, c'est-à-dire les *Myriophyllum spicatum*, *pectinatum*, *alterniflorum*, *verticillatum*, ainsi que plusieurs autres espèces aquatiques de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande.

PENTAPTEROPHYLLUM. BOT. (Dillen.) Synonyme de *Myriophyllum*, L. *V.* ce mot.

PENTARAPHIA. BOT. Lindley a proposé la formation de ce genre aux dépens de celui *Gesneria*, pour l'espèce nommée *Gesneria ventricosa* par Swartz. Les caractères du genre nouveau n'ont point encore été publiés.

PENTARRAPHIDE. *Pentarrophis*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Kunth, qui l'a placé dans sa tribu des Chloridées, et l'a caractérisé de la manière suivante : épillets triflores; la fleur inférieure hermaphrodite, sessile; la supérieure mâle, pédicellée; la troisième plus élevée, stérile, en forme de barbe; lépicène à deux valves : l'inférieure composée de cinq barbes presque soudées par leur base, la supérieure bidentée et aristée; glume à deux valves, l'inférieure, dans la fleur mâle, offre sept dents, dans la fleur hermaphrodite, seulement cinq; les dents extérieures et l'intermédiaire prolongées en barbes; trois étamines; deux styles surmontés de stigmates en forme de pinceaux; caryopse libre, recouverte par la glume supérieure.

PENTARRAPHIDE SCABRE. *Pentarraphis scabra*, Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Pl. æquin.*, 1, p. 178, tab. 60). Il croît près de Tula et de Queretaro, sur le plateau du Mexique. Cette Graminée a un chaume dressé, rameux,

des feuilles linéaires, planes, des épis terminaux et solitaires.

PENTARRHIN. *Pentarrhinum*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par E. Meyer qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle à cinq lobes réfléchis; couronne staminale pentaphylle, à folioles tronquées en coin, compliquées par un prolongement qui figure la partie postérieure d'un mufle; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques oblongo-cylindriques, pendantes, attachées par le sommet qui est obtus; stigmate déprimé, mutique; follicules solitaires par avortement, renflés, hérissés d'épines crochues qui ne sont point susceptibles de blesser; semences nombreuses, chevelues à l'ombilic. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce; elle consiste en un arbuste grimpant, glabre, à feuilles opposées, cordées, acuminées. Les fleurs sont pédonculées, réunies en ombelles axillaires, alternes le long de la tige. Du cap de Bonne-Espérance.

PENTASACHME. BOT. *V.* PANTASACHME.

PENTASÉPALE. *Pentasepalus*. BOT. Composé de cinq sépales.

PENTASPERMUM. BOT. (De Candolle.) *V.* KETMIE.

PENTASTÈRE. MOLL. Même chose que Pentamère, de Sowerby. *V.* ce mot.

PENTASTOME. ACAL. Espèce du genre Cyanée. *V.* ce mot.

PENTASTOME. *Pentastoma*. INT. Genre de l'ordre des Trématodes, ayant pour caractères : corps cylindrique ou aplati; bouche située en dessous, près de l'extrémité antérieure, accompagnée de chaque côté de deux pores disposés sur une ligne demi-circulaire, munis chacun d'un crochet rétractile. Il est assez difficile de décider à quel ordre l'on doit précisément rapporter les Vers nommés Pentastomes par Rudolphi. Les deux naturalistes qui peuvent faire autorité à cet égard, sont partagés d'opinion, et les descriptions qu'ils ont données des viscères de l'espèce la mieux connue du genre, diffèrent en plusieurs points essentiels. Cuvier nomme ces Vers *Prionodermes*, nom emprunté de Rudolphi, qui l'avait employé (Entoz. Hist., t. III, p. 254) pour un genre de Vers d'un ordre indéterminé. Il a supprimé ce genre dans son *Synopsis*. Selon le premier de ces auteurs, les Prionodermes ont le corps un peu déprimé et tranchant sur les côtés, où les rides transversales se marquent par de fortes et nombreuses crénelures. La tête est large et aplatie; la bouche percée en dessous, et à chacun de ses côtés sont deux fentes longitudinales, d'où sortent de petits crochets. L'intestin est droit; les vaisseaux génitaux longs et entortillés. Les uns et les autres ont leur issue à l'extrémité postérieure. Près de la bouche sont, comme dans les Échinorhynques, deux cœcums; ils ont deux filets nerveux libres et très-distincts, et un nœud cérébral près de l'œsophage. Cuvier range ses Prionodermes à la fin de ses Intestinaux cavitaires, qui correspondent aux Nématoïdes. Rudolphi rapporte aux Trématodes ses Pentastomes, genre nouveau établi dans le *Synopsis*, mais dont les espèces formaient la première section du genre Polystome dans l'Histoire des Entozoaires. La description des parties externes de ces Vers ne diffère point essentiellement de celle qu'en a donnée Cuvier. Il en est de même de celle des vaisseaux génitaux. Toutefois Rudolphi doute qu'ils se terminent à l'arrière du corps par une ouverture extérieure. Les filaments considérés par Cuvier comme des nerfs, paraissent de nature différente à Rudolphi, qui ne leur assigne cependant aucun usage. Il s'étonne qu'un Entozoaire aussi peu volumineux que le Pentastome tœnioïde (espèce sur laquelle les dissections ont été faites), ait des nerfs plus apparents que le Strongle géant. On sait du reste qu'il a nié longtemps l'existence des nerfs dans les Vers intestinaux, et que, forcé par l'évidence, il ne les admet qu'avec une sorte de restriction. Rudolphi attribue aux Pentastomes des vaisseaux nutritifs ramifiés, comme ceux des autres Trématodes, et non un canal droit, se terminant à l'anus; il admet également que ces animaux ont les deux sexes réunis sur le même individu, mais sans indiquer la forme ni la position des organes mâles. Les viscères internes des Pentastomes sont libres dans la cavité du corps, et pourraient se distinguer par ce caractère des autres Trématodes, qui ont les parties plus ou moins embarrassées dans une sorte de parenchyme; mais Rudolphi cite l'exemple de l'Amphistome cornu, qui présente sous ce rapport une disposition analogue à celle des Pentastomes.

Aux cinq espèces de Pentastomes, connues jusqu'à ce jour : le *Pentastoma tœnioïdes*, qui se trouve dans les sinus frontaux du Chien, du Loup, du Cheval et du Mulet; le *Pentastoma denticulatum*, qui se trouve à la surface du foie de la Chèvre; le *Pentastoma marginatum*, qui vit dans les poumons du Cochon d'Inde; le *Pentastoma serratum*, dans les poumons du Lièvre timide; et le *Pentastoma proboscideum*, qui habite les poumons du Crotale de la Guiane et du Caïman à lunettes, le docteur Moriz Diesing vient d'ajouter les suivantes : *Pentastoma subtriquetrum*, *oxycephalum*, *subcylindricum*, *moniliforme*, *megastomum*, *gracile* et *furcocercum*, qu'il a observées dans les viscères d'un assez grand nombre d'animaux mammifères, Amphibies, Oiseaux, Poissons, etc., dont il donne d'intéressantes figures, ainsi que des espèces publiées précédemment. Le travail monographique du docteur Diesing est inséré dans les *Annalen das Wiener Museums des Naturgeschichte*, 1835, p. 3.

PENTASTYLE. *Pentastylus*. BOT. On qualifie ainsi l'ovaire quand il est surmonté de cinq styles.

PENTATAXIS. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, a été établi par le docteur Don, pour une nouvelle espèce rapportée du cap de Bonne-Espérance, et qui ne pouvait faire partie des genres *Casinia* ou *Ozothamnus*, à cause de son réceptacle alvéolé. De Candolle n'a point adopté ce genre et a établi l'identité de son unique espèce, *Pentataxis micrantha*, avec l'*Helichrysum zeyheri*. En conséquence, le genre de Don a été réuni au genre Hélichrise.

PENTATOME. *Pentatoma*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Olivier aux dépens du grand genre Cimex de Linné. Caractères

antennes filiformes, composées de cinq articles; gaîne du suçoir de quatre articles; labre long, subulé et strié transversalement en dessus; deux ocelles; corps court, ovale ou arrondi; écusson ne recouvrant pas tout l'abdomen. Fabricius, dans son Entomologie systématique, avait conservé à ce genre le nom de Cimex, dans ses autres ouvrages, il en a dispersé les espèces dans ses genres *Edessa*, *Halys*, *OEtia* et *Cydnus*. Olivier, en établissant le genre Pentatome, y avait fait entrer les espèces que Lamarck en a séparées le premier sous le nom générique de Scutellères.

Les Pentatomes se distinguent facilement des Scutellères, parce que, dans ces dernières, l'écusson recouvre tout l'abdomen. Les Tessératomes ont quatre articles aux antennes; les *Phlœa* se distinguent par leurs antennes de trois articles; les Lygées, Corées, etc., sont bien distinguées des Pentatomes, parce que leurs antennes n'ont aussi que quatre articles, et qu'elles sont plus grosses au bout. Le corps des Pentatomes est assez déprimé en dessus. Leur tête est petite et reçue postérieurement dans une échancrure placée au bord antérieur du corselet. Les yeux sont saillants et globuleux; on voit, sur la partie postérieure de la tête, deux petits yeux lisses. Les antennes sont plus courtes que le corps, insérées de chaque côté au-devant des yeux. Le labre prend naissance à l'extrémité antérieure du chaperon, et recouvre la base du suçoir; celui-ci est formé de quatre soies: les deux inférieures se réunissent en une seule, un peu au delà de leur origine. Ce suçoir est renfermé dans une gaîne nommée bec, divisée en quatre articles distincts; les premiers de ces articles sont logés en grande partie dans une coulisse longitudinale du dessous de la tête. Le corselet est beaucoup plus large que long, rétréci en devant, dilaté en arrière. L'écusson est très-grand, triangulaire. L'abdomen est composé de six segments, outre l'anus; ces segments ont, de chaque côté, un stigmate un peu rebordé. Celui de l'anus est plus petit. L'anus des femelles est sillonné longitudinalement dans son milieu; celui des mâles est entier et sans sillon longitudinal. Les jambes sont dépourvues d'épines terminales. Les tarses sont courts, presque cylindriques, de trois articles, dont le deuxième est plus court que les autres. Le dernier est terminé par deux crochets recourbés, ayant une pelotte bilobée dans leur entre-deux.

Les larves des Pentatomes ne diffèrent de l'insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni ailes ni élytres. Les nymphes ont des fourreaux dans lesquels sont renfermées ces parties. Les changements d'état de ces insectes sont accompagnés d'une mue générale. Sous leurs différents états, les Pentatomes se nourrissent de la sève des végétaux qu'elles pompent avec leur suçoir. Quelques espèces attaquent les insectes et même les espèces de leur propre genre, pour en sucer les parties molles. Presque toutes exhalent une odeur extrêmement désagréable, très-pénétrante, et qui se communique aux objets que l'insecte a touchés. Les œufs des Pentatomes sont déposés sur les feuilles ou sur les tiges des végétaux; ils sont placés par plaques très-régulières, réunis et agglomérés au moyen d'une liqueur visqueuse, très-tenace. Ces œufs ont souvent des couleurs très-agréables. Les espèces de ce genre, généralement connues sous le nom vulgaire de Punaises de bois, sont très-nombreuses. On en trouve dans toutes les parties du monde et sous les climats les plus opposés pour la température.

† Jambes simples.

PENTATOME RUFIPÈDE. *Pentatoma rufipes*, Latr.; *Cimex rufipes*, L., Fabr., Wolf, *Icon. Cimic.*, fasc. 1, tab. 1, fig. 9. Son corps est ovale, d'un brun foncé et très-ponctué en dessus; l'extrémité postérieure de l'écusson, le dessous du corps et les pattes sont rougeâtres; les angles du corselet forment des ailerons arrondis en devant et unis par derrière. Taille, sept lignes. Europe.

PENTATOME DES POTAGERS. *Pentatoma oleracea*, Latr.; *Cimex oleraceus*, L., Fabr., Stoll, Punaises, pl. 3, fig. 32 et 33; Wolf, *loc. cit.*, fasc. 1, tab. 2, fig. 16; la Punaise variée, à raies et taches rouges ou blanches, Geoff., Ins. Paris. Son corps est d'un vert bleuâtre luisant, avec une ligne sur le corselet; il y a une tache sur l'écusson et une autre sur chaque élytre: elles sont blanches ou rouges. Taille, trois lignes. Europe.

†† Jambes épineuses.

PENTATOME MORIO. *Pentatoma Morio*, Latr.; *Cimex Morio*, L.; *Cydnus Morio*, Fabr., Stoll, Pent., pl. 32, fig. 223; Wolf, *ib.*, fasc. 2, p. 67, tab. 7, fig. 64. Son corps est noir, avec les tarses d'un rouge brun et les ailes blanches. Taille, quatre lignes. Europe.

Les espèces propres aux parties chaudes de l'Afrique, de l'Amérique et des Indes orientales atteignent souvent la taille de six à huit lignes. Elles sont aussi ornées de couleurs très-vives.

PENTATROPIDE. *Pentatropis*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Rob. Brown, pour une plante rapportée de l'Abyssinie par Salt, et dont il trace les caractères de la manière suivante: calice divisé en cinq parties; corolle en roue, à cinq divisions; corolle staminale pentaphylle, dont les folioles sont opposées aux anthères et soudées transversalement au tube staminifère, mais s'en écartant ensuite et se terminant en pointe très-atténuée; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques ventrues, pendantes, attachées en dessous du sommet; stigmate mutique. Le fruit consiste en follicules lisses, presque trigones, plus aplatis sur une face; ils renferment plusieurs semences chevelues à l'ombilic.

PENTATROPIDE CYNANCHOÏDE. *Pentatropis cynanchoides*, R. Br. C'est un arbuste volubile, à feuilles opposées, un peu épaisses et planes. Les fleurs sont réunies en ombelles interpétiolaires. Il est vraisemblable que l'on devra rapporter à ce genre l'*Asclepias microphylla*, de Roxbourg, et plusieurs autres plantes de l'Inde, dont la détermination est encore douteuse.

PENTAUROS. ÉCHIN. Genre formé par Link aux dépens des Astéries, mais qui n'a pas été adopté par les naturalistes. *V.* ASTÉRIE.

PENTHÉE. *Penthea*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Lindley qui le caractérise de la manière suivante: périgone ringent; folioles extérieures membraneuses, libres, l'intermédiaire

sans éperon et souvent de forme différente; les intérieures diversiformes; anthère adnée des deux côtés, le plus souvent charnue; labelle linéaire, simple et libre, beaucoup plus étroit que les folioles intérieures du périgone, le plus souvent séparé du gynostème par un clinandre trilobé; anthère terminale, à loges parallèles, prolongées à la base et souvent divergentes; divisions du clinandre affaissées; masses polliniques accompagnées de deux glandules nues.

Penthée a feuilles minces. *Penthea tenuifolia*, Lindl. Feuilles engaînantes, fort étroites, les radicales un peu plus larges et planes; fleurs géminées. Du cap de Bonne-Espérance.

PENTHÉE. *Penthea*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Dejean avec les caractères suivants: antennes moins longues que le corps, ayant leur premier article en massue, les suivants courts, un peu arrondis, allant en décroissant de longueur; mandibules fortes, très-épaisses; palpes fort courtes, ayant leur dernier article ovoïde, peu pointu à son extrémité; tête grosse: face antérieure courte, avec le front très-convexe; corselet plus large que long, inégal en dessus, tuberculé sur les côtés; corps très-épais, convexe en dessus; écusson court et large, arrondi postérieurement en demi-cercle; élytres convexes, couvrant à peine l'extrémité abdominale, avec leurs angles huméraux très-saillants, et leur extrémité arrondie et mutique; pattes robustes, excessivement courtes, avec les cuisses très-épaisses et les jambes un peu cambrées.

Penthée vermiculaire. *Penthea vermicularia*, Dej.; *Lamia vermicularia*, Don. Elle est noire; la base des articles des antennes est blanche; face antérieure mouchetée de blanc, avec une ligne médiane enfoncée de même couleur; quelques poils blancs sur le corselet qui est rugueux; une ligne blanche sur l'écusson; élytres noires, pointillées de blanc, avec deux lignes longitudinales élevées; dessous du corps noir, couvert de duvet blanchâtre. Taille, un pouce environ. De la Nouvelle-Hollande.

PENTHÉTRIE. *Penthetria*. ins. Diptères; genre de la famille des Tipulaires, tribu des Mycétophilites, institué par Meigen qui l'a différencié des autres genres de la même tribu par les caractères suivants: tête arrondie; front très-étroit chez les mâles; antennes composées de onze articles perfoliés; ailes grandes, dépourvues de cellule discoïdale, et ayant une seule cellule marginale chez les mâles, et deux chez les femelles.

Penthétrie soyeuse. *Penthetria holosericea*, Meig. Elle est entièrement d'un noir mat, avec les ailes enfumées. Taille, trois lignes. Europe.

PENTHICODE. *Penthicodes*. ins. Hémiptères; genre de la famille des Fulgoriens, de la section des Homoptères, établi par Blanchard qui lui assigne pour caractères: tête dépourvue d'appendice tubulé; deuxième article des antennes ovalaire, allongé; front plus long que large, mais presque carré, ayant un rebord aplati, un peu avancé; élytres réticulées; mésothorax triangulaire; pattes longues, surtout les postérieures. Ce genre avait été produit par Burmann, sous le nom d'*Aphana*; mais il a fallu lui substituer une autre dénomination, parce que celle d'*Aphana* était déjà appliquée à un genre de la section des Hétéroptères.

Penthicode farineux. *Penthicodes farinosus*, Bl.; *Lystra farinosa*, Fabr. Son corps est d'un brun assez obscur; sa tête est un peu plus claire, sans taches; les élytres ont leur extrémité jaune; les ailes sont rouges à leur base, avec de petits points blancs, transparents; l'abdomen est rouge, et les pattes sont brunes. Taille, deux pouces. De l'Inde.

PENTHIMIE. *Penthimia*. ins. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, division des Tettigonites, établi par Germar qui lui reconnaît pour caractères: antennes insérées dans une cavité, sous le bord un peu proéminent de la tête, composées de trois articles: les deux premiers fort petits, le troisième très-court, muni d'une soie très-courte; bec fort court, biarticulé, atteignant au plus la base des hanches antérieures; tête courte et transversale; yeux grands, peu saillants, placés sur les côtés de la tête, contre le corselet; deux ocelles apparents, écartés l'un de l'autre, posés sur le milieu de la partie supérieure de la tête; corps elliptique, un peu bombé; corselet point dilaté latéralement, transversal, de forme trapézoïdale; écusson triangulaire, avec la base curviligne; élytres recouvrant des ailes, et s'élargissant presque jusqu'à leur extrémité, rabattues et croisées l'une sur l'autre dans cette partie; abdomen composé de cinq segments, outre l'anus; plaque anale refendue dans toute sa longueur; pattes antérieures et intermédiaires de longueur moyenne, leurs jambes munies de quelques fines épines; cuisses postérieures fort longues, avec les jambes également longues, mais arquées; dernier article des tarses muni de deux crochets.

Penthimie atre. *Penthimia atra*, Germ.; *Cercopis atra*, Fabr. Cette espèce est entièrement noire et luisante, avec les ailes blanches. Taille, trois lignes. On la trouve au midi de l'Europe. Le *Cercopis sanguinicollis* de Fabricius fait aussi partie de ce genre.

PENTHINE. *Penthina*. ins. Lépidoptères; genre de la section des Nocturnes, famille des Pyraliens, institué par Duponchel, avec les caractères suivants: tête petite; corps épais, assez court; palpes médiocres, dont le deuxième article est très-large, le dernier fort petit, et les ailes antérieures beaucoup plus larges que les postérieures; leur côte est très-arquée. Les Chenilles vivent entre les feuilles, réunies en paquet.

Penthine cynosbane. *Penthina cynosbana*, Dup.; *Tortrix oquana*, Hubn., Fabr., Entom. Syst., t. iii, p. 285. Les ailes supérieures sont blanchâtres, variées de gris-bleuâtre, avec trois taches brunes: la première à la base, chargée de points d'un brun plus foncé, la deuxième médiane, ayant de petites lignes noires, cernées de blanc, la troisième terminale, traversée par une ligne blanche. Les ailes postérieures sont d'un gris blanchâtre. Envergure, neuf lignes. Europe.

PENTHIQUE. *Penthicus*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Faldstein qui lui donne pour caractères: antennes de onze articles, dont le premier renflé, le deuxième très-court, le troisième très-allongé, les

quatre suivants cylindriques et grêles, les autres plus élargis et comprimés, le dernier court et pointu; palpes maxillaires assez longues et de quatre articles; les labiales assez courtes, épaisses, de trois articles, dont le dernier ovalaire et pointu; labre court, arrondi sur les côtés, échancré en avant; lèvre légèrement échancrée, un peu ciliée en avant; mandibules fortes, arquées, échancrées en dedans; mâchoires bilobées, cornées, aigues, dentelées et ciliées; chaperon large, échancré; corps allongé; tête grande; yeux petits; corselet grand, convexe, tronqué à la base, arrondi sur les côtés, échancré en avant; écusson transversal, arrondi en arrière; élytres un peu plus étroites que le corselet et cylindriques; pattes moyennes, un peu comprimées; tarses forts.

Penthique tendre. *Penthicus pinguis*, Fald. Il est noir, ses élytres sont striées et ponctuées. Taille, cinq lignes. De Turcomania.

PENTHORE. *Penthorum*. bot. Genre de la famille des Crassulacées et de la Décandrie Pentagynie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice à cinq ou quelquefois à dix divisions; une corolle à cinq pétales linéaires fort petits, alternes avec les divisions calicinales, quelquefois nuls; dix étamines dont les filets sont du double plus longs que le calice; anthères arrondies; cinq ovaires supérieurs surmontés d'autant de stigmates obtus et presque sessiles; fruit à cinq carpelles disposés en étoile, et réunis par la base où ils s'ouvrent transversalement et offrent chacun intérieurement une loge qui renferme un grand nombre de petites graines un peu comprimées. Ce genre est voisin du *Sedum* dont il diffère par l'absence des glandes écailleuses hypogynes, et par le mode de déhiscence de ses carpelles.

Penthore sédoïde. *Penthorum sedoidea*, L., Lamk., Illustr., tab. 390. Ses tiges sont herbacées, diffuses ou redressées, anguleuses, hautes d'environ trois décimètres, garnies de feuilles herbacées, non charnues, alternes, pétiolées, oblongues, lancéolées et denticulées sur leurs bords. Les fleurs forment des grappes aux extrémités des rameaux. Cette plante est originaire des lieux humides de la Virginie.

PENTLANDIE. *Pentlandia*. bot. Genre de la famille des Amaryllidées, institué par Herbert pour une plante apportée du Pérou. Caractères : périanthe penché : son tube est cylindrique, renflé, légèrement courbé; son limbe est court, divisé en six lobes réguliers, aigus et un peu réfléchis ou étalés; filaments dressés, presque égaux, filiformes, insérés au milieu de la partie renflée du tube; style droit, mince; stigmate épais; anthères versatiles, attachées par le milieu. Les espèces de ce genre que l'on porte à trois, mais que plus rationnellement on ne devrait considérer que comme variétés d'un seul type, sont des plantes du sud de l'Amérique.

Pentlandie rouge. *Pentlandia miniata*, Herb. Son bulbe est arrondi, d'un pouce et demi de diamètre, portant une hampe de dix pouces environ de hauteur, couronnée par une ombelle de quatre à six fleurs; une seule feuille accompagne cette hampe, elle est un peu moins haute, étroite et acuminée; les fleurs sont d'un rouge de brique, et la spathe qui les renferme avant l'inflorescence est d'un fauve brunâtre.

PENTREMITE. *Pentremitea*. échin. Genre de la famille des Stellérides, section des Crinoïdes, institué par Say qui lui assigne pour caractères : corps subpentagone, porté sur une très-courte tige surmontée de cinq pièces distinctes, au-dessus desquelles s'élèvent cinq rayons de forme pyramidale; entre les plaques de ces rayons se trouvent cinq aires ambulacraires très-larges à la face supérieure du corps, au sommet duquel on remarque cinq gros trous alternant avec ces aires. Say décrit trois espèces de *Pentremitea*, qu'il nomme *florealia*, *pyriformis* et *globosua*; Goldfuss et Sowerby leur en ont adjoint trois autres qui ont reçu les noms de *Pentremites ovalis*, et *Pentremites Derbiensia* et *Pentremites ellipticua*.

PENTSTEMON. bot. Genre de la famille des Bignoniacées, créé par Willdenow aux dépens du genre *Chelone*, dont il est par conséquent un démembrement. Ce genre n'a obtenu qu'avec beaucoup de difficultés la sanction de la majorité des botanistes; la répugnance que l'on a apportée dans son admission provenait de ce que les caractères paraissaient trop peu saillants; et, en effet, il n'y a presque d'autre différence entre les Pentstemons et les Chélones que la présence d'un cinquième filet d'étamine stérile, caractère qu'exprime parfaitement la dénomination nouvelle. Willdenow a décrit quatre espèces de Pentstemons; plus tard Humboldt et Bonpland sont venus en ajouter quatre autres; et enfin le nombre en a été porté successivement jusqu'à la quarantaine par Nuttall, Pursh, Aiton, Torre, Lambert et surtout Douglas, à qui la botanique est particulièrement redevable d'une exploration soignée du nord de l'Amérique. Cette masse d'espèces a fait passer sur quelques motifs d'opposition à la confirmation du genre proposé, qui bientôt finira probablement par être généralement adopté, sous les modifications suivantes : calice à cinq divisions profondes; corolle renflée ou ventrue, à deux lèvres; quatre filets inégaux et surmontés d'anthères à deux lobes; le rudiment d'un cinquième filet stérile, barbu à sa partie supérieure; un ovaire supérieur; un style simple; une capsule à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves. A l'exception de cinq espèces rapportées du Mexique, toutes les autres appartiennent à l'Amérique boréale. Ce sont en général des plantes herbacées et vivaces, dont la majeure partie est susceptible d'être cultivée en plein air, et de n'y pas trop redouter la rigueur des hivers.

Pentstemon pruineux. *Pentstemon pruinosum*. Sa tige s'élève à la hauteur d'un peu plus d'un pied, et toute sa surface paraît recouverte d'une sorte de duvet d'un blanc bleuâtre, assez semblable à de la neige. Les feuilles radicales sont pétiolées, d'un vert bleuâtre, pubescentes, presque entières, ovales, pointues, marquées de trois fortes nervures; celles qui garnissent la tige sont presque sessiles, d'un vert assez pur, avec les bords largement dentés. Les fleurs sont réunies en verticilles, au nombre de sept ou huit, garnies de deux bractées lancéolées, entières et velues. Le calice a cinq divisions aiguës et velues. La corolle a le tube très-peu

renflé et le limbe profondément divisé en deux et trois lobes arrondis, formant deux lèvres; sa couleur est le bleu violâtre pâle à l'extérieur, le bleu pur à l'intérieur, avec la gorge purpurine. De la Colombie.

PENTSTEMON A FEUILLES ÉTROITES. *Pentstemon angustifolium*, Lindl., *Bot. regist.*, 1122; *Chelone angustifolium*, Humb., Bonpl. et Kunth, *Nov. Gen. et Spec.*, pl. 2, 363, tab. 173; *Chelone companulata*, Spreng., *Syst. Veg.*, 2, 813. Sa tige herbacée s'élève à trois ou quatre pieds; ses feuilles sont opposées, linéaires, sessiles, presque amplexicaules, glabres, dentées ou plutôt découpées sur les bords, longues de deux pouces et larges de trois lignes. Les fleurs, formant une grappe lâche, simple et terminale, sont portées sur des pédoncules axillaires, opposés, garnis vers le milieu d'une bractée hérissée. La corolle est purpurine-violette, longue d'un pouce, offrant un mufle à deux lèvres: la supérieure plus courte, bifide; l'inférieure à trois lobes; toutes deux pubescentes en dehors. Du Mexique.

PENTSTEMON A FLEURS RAMASSÉES. *Pentstemon confertum*, Dougl. Sa tige est droite, simple, ascendante, cylindrique, d'un vert brillant, élevée d'environ deux pieds. Les feuilles radicales sont entières, lancéolées, se terminant insensiblement à la base en un pétiole allongé; celles de la tige sont presque amplexicaules, et celles que l'on peut considérer comme bractées sont concaves, pointues et fortement dentées. Les fleurs, disposées en verticilles serrés, sont nombreuses et presque sessiles. Le calice est divisé en cinq parties aiguës, mucronées et frangées. La corolle est assez petite, tubuleuse, un peu renflée, d'un blanc jaunâtre et glabre à l'extérieur: la lèvre supérieure a ses deux lobes très-rapprochés: ils sont plus distants dans la lèvre inférieure, où l'intermédiaire est oblong, et garnis de poils brunâtres. Les anthères sont glabres, à lobes divariqués. De la Colombie.

PENTSTEMON GLANDULEUX. *Pentstemon glandulosum*, Dougl. Toute la plante, à l'exception de la capsule, est parsemée de poils très-courts, mous et glanduleux. La tige est droite, cylindrique, haute de deux pieds ou un peu plus. Les feuilles radicales sont ovales, largement dentées et munies d'un court pétiole; celles de la tige sont ovales-cordiformes, aiguës et amplexicaules. Les fleurs sont terminales et axillaires, disposées en panicule rameuse. La corolle est grande, renflée, ventrue, d'un rose lilas, marquée intérieurement de stries purpurines: la gorge est blanchâtre extérieurement et un peu comprimée.

PENTSTEMON GRÊLE. *Pentstemon gracilis*, Nuttal; *Pentstemon glaucus*, Grab. Sa tige est herbacée, glabre et cylindrique; les feuilles radicales sont lancéolées, atténuées en pétiole, pointues au sommet et longuement dentelées sur les bords: celles de la tige sont sessiles, linéaires-oblongues et dentées. Les pédoncules sont allongés, opposés et grêles; ils portent chacun deux ou trois fleurs; le calice a cinq divisions lancéolées, aiguës et pubescentes; la corolle est d'un bleu violet, renflée, avec la lèvre supérieure bifide et plus courte que l'inférieure, qui a trois lobes allongés et peu profondément découpés. Du Canada.

PENTSTEMON DE RICHARDSON. *Pentstemon Richardsonii*, Lindl. Sa tige est herbacée, droite, d'un pied et demi environ, un peu rameuse, cylindrique et pubescente. Les feuilles sont ovales, pointues, pinnatifides, d'un vert foncé et brièvement pubescentes en dessus, entièrement glabres et plus pâles en dessous, longues de deux pouces et demi. Les fleurs sont axillaires, portées sur des pédoncules glanduleux, et réunies en une panicule lâche. Le calice est pentaphylle, à découpures oblongues-lancéolées, un peu pubescentes. La corolle est d'un pourpre vif, ventrue, rétrécie ou étranglée vers le tube; la lèvre supérieure a ses deux lobes droits et glabres: les trois de l'inférieure sont réfléchis et légèrement velus. De la Californie.

PENTSTEMON DE SCOULER. *Pentstemon Scouleri*. Sa tige est sous-ligneuse, haute de deux pieds et se couronnant de rameaux cylindriques. Les feuilles sont linéaires-lancéolées, ovales, aiguës et finement dentées: celles qui sont le plus rapprochées des fleurs sont oblongues, très-entières et obtuses. La corolle, qui a près de deux pouces de longueur, est pubescente, d'un rouge violet, beaucoup plus foncé vers le tube; la gorge est renflée; le limbe a la lèvre supérieure bilobée, arrondie, les trois lobes de la lèvre inférieure sont oblongs et étalés. Les anthères sont blanchâtres et laineuses. De la Colombie.

PENTSTEMON TRIPHYLLE. *Pentstemon triphyllum*, Dougl. Sa tige est herbacée, cylindrique, rameuse, s'élevant à la hauteur de quinze à dix-huit pouces. Les feuilles, verticillées trois ou quatre, ont leurs bords obtusément découpés: les inférieures sont oblongues, les supérieures linéaires-lancéolées, et les florales entières. Les fleurs, portées deux ou trois sur un pédoncule, forment une panicule grêle et lâche. Les divisions du calice sont ovales, aiguës. La corolle est un peu renflée, d'un rouge de rose pâle à l'extérieur, d'un bleuâtre violet à l'intérieur; les deux divisions de la lèvre supérieure sont obtuses, arrondies, les autres sont oblongues, égales. Les étamines ont leurs filets dilatés à leur base, avec les anthères blanches et glabres. De la Colombie.

PENTZIE. *Pentzia*. BOT. Thunberg (*Prodr. Plant. Capens.*, p. 145) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et à la Syngénésie égale, L., quoique les auteurs systématiques l'aient rapporté, d'après la description imparfaite donnée par Thunberg, à la Syngénésie superflue. Il est fondé sur une plante que Linné plaçait dans le genre *Gnaphalium*, l'Héritier dans le *Tanacetum*, et dont Persoon a fait une section des *Balsamita*. En adoptant le genre *Pentzia*, Cassini indique également ses rapports avec le *Tanacetum* et le *Balsamita*, et le range auprès d'eux, dans le groupe des Tanacétées de la section des Anthémidées-Chrysanthémées. Voici les caractères qu'il lui attribue: involucre presque turbiné, formé d'écailles irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, presque coriaces, scarieuses sur les bords, munies au sommet d'un appendice étalé, arrondi et scarieux. Réceptacle plan, ebargé de quelques poils épars. Calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, réguliers, égaux et hermaphrodites; ovaires oblongs, glabres, munis d'un bourrelet basilaire, sur-

montés d'une aigrette très-haute en forme d'étui cylindrique, membraneuse, coriace, irrégulièrement découpée au sommet.

PENTZIE FLABELLIFORME. *Pentzia flabelliformis*, Willden., *Spec. Plant.*, p. 1808; *Pentzia crenata*, Thunb., *loc. cit.*; *Gnaphalium dentatum*, L.; *Tanacetum flabelliforme*, l'Hérit., *Sert. Angl.*, p. 21; Lamk., Illust., tab. 696, fig. 2. C'est un arbuste élégant, remarquable par ses feuilles alternes, pétiolées, à limbe triangulaire muni de sept nervures disposées en éventail, tronqué et découpé au sommet en sept dents arrondies. Les calathides sont jaunes, nombreuses, et forment à l'extrémité de chaque rameau un petit corymbe régulier. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

PEOA. OIS. Espèce du genre Pénélope. *V.* ce mot.

PEOCÈRE. INS. *V.* POECILOCÈRE.

PÉONE ET PIONE. BOT. De *Pæonia*. Synonymes vulgaires de Pivoine. *V.* ce mot.

PEPAIOS. BOT. *V.* PAPAYER.

PEPERIDIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Reichenbach, dans la famille des Chloranthacées, ne diffère pas du genre *Chloranthus* de Swartz.

PEPERIDIUM. BOT. Lindley a proposé sous ce nom la formation d'un genre nouveau dans la famille des Scytaminées, aux dépens du genre *Alpinia*, pour l'espèce *Alpinia tubulata*, qu'il a décrite dans le *Bot. regist.*, vol. 9, 777.

PÉPÉRINE. MIN. Nom donné à des roches d'origine volcanique, composées de petits grains semblables à des grains de Poivre. C'est à ces roches que se rapportent les Tufas et Tufaïtes de beaucoup de géologues. Ce sont des roches à texture grenue, ou des sortes de brèches composées de fragments de roches basaltiques ou leucostiniques, cimentés par une pâte tufeuse. Elles renferment des cristaux de Pyroxène, et accidentellement du Mica, du Fer magnétique, de la Haüyne, de l'Amphigène, etc. Elles forment souvent des couches épaisses et d'une grande étendue, et appartiennent aux terrains volcaniques anciens et modernes, mais principalement aux anciens. Brongniart distingue cinq variétés de Pépérine.

PÉPÉRINE GRISÂTRE. Elle renferme du Mica et du Calcaire. A Albano, près de Rome.

PÉPÉRINE BRUNÂTRE. Elle est composée en grande partie de fragments de Wacke. Telles sont les pierres du tombeau de Cécilia Metella, près de Rome, venant du lac de Gabii.

PÉPÉRINE ROUGEÂTRE, de la roche tarpéienne dans Rome. De Monte-Verde, dans les environs de cette ville.

PÉPÉRINE PONCEUSE, Conglomérat ponceux de Beudant. Il est composé en grande partie de grains de Ponce grisâtre. A Andernach; à Glashütte, en Hongrie, etc.

PÉPÉRINE PISOLITIQUE, du terrain au-dessus de Pompéia, composée d'une pâte pulvérulente, qui enveloppe des grains arrondis, mais non roulés.

PÉPÉRITE. MIN. (Cordier.) Tuf volcanique rouge ou brunâtre; lave pyroxénique composée de grains vitreux et de cristaux microscopiques, faiblement adhérents ou cimentés par des substances étrangères. Elle forme la base de quelques Pépérines.

PÉPÉROMIE. *Peperomia*. BOT. Genre de la famille des Pipéracées, et de la Diandrie Monogynie, L., établi aux dépens du grand genre *Piper* de Linné, par Ruiz et Pavon, et adopté par la plupart des auteurs modernes avec les caractères suivants : spadice cylindrique, totalement couvert de fleurs hermaphrodites qui sont soutenues par autant de petites écailles; deux étamines à anthères uniloculaires, presque sessiles, placées à la base de l'ovaire; stigmate indivis; baie charnue, globuleuse, uniloculaire, renfermant une seule graine. Ce genre ne diffère du Poivrier (*Piper*), que par le nombre déterminé de ses étamines, ses anthères uniloculaires et son stigmate indivis, tandis que dans les vrais Poivriers les étamines sont en nombre indéterminé, les anthères biloculaires et le stigmate à trois ou à plusieurs divisions. Les Pépéromies sont des herbes charnues, plus ou moins odorantes, dressées ou rampantes, et même quelquefois grimpantes, rarement dépourvues de tiges. Leurs feuilles sont très-entières, alternes, opposées ou verticillées. Les spadices ou chatons de fleurs sont munis d'une spathe à la base; ils terminent la tige, et ils sont tantôt solitaires, tantôt géminés ou en plus grand nombre, quelquefois formant des grappes ou des panicules aux aisselles des feuilles. Ces spadices sont radicaux dans les espèces dépourvues de tiges, et dans une seule espèce (*Peperomia foliiflora* de Ruiz et Pavon) ils naissent sur la base de la feuille.

Les espèces de ce genre croissent dans les contrées les plus chaudes du globe et particulièrement dans l'Amérique méridionale. Les auteurs de la Flore du Pérou en ont décrit un assez grand nombre de ce pays, nombre que les voyages de Humboldt et Bonpland ont considérablement augmenté. Dans leur grand ouvrage publié par Kunth, ce nombre est de quarante-quatre, divisé en deux sections : les Pépéromies caulescentes et les Pépéromies acaules.

§ Espèces pourvues de tiges.

PÉPÉROMIE ARRONDIE. *Peperomia rotundata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 12. Sa tige est couchée, rameuse, velue; les feuilles sont opposées, presque orbiculaires, réniformes, charnues, à cinq nervures, glabres en dessus, velues et ponctuées de noir en dessous; les spadices sont axillaires et terminaux. Elle croît dans les lieux élevés de la Nouvelle-Grenade.

PÉPÉROMIE COLORÉE. *Peperomia colorata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 11. Sa tige est dressée, simple; les feuilles sont glabres, oblongues, elliptiques, amincies aux deux extrémités, charnues, à trois nervures, colorées en dessous; les spadices sont solitaires ou géminés, axillaires ou fasciculés au sommet de la tige. Elle croît dans les localités pierreuses de la province de Popayan.

PÉPÉROMIE DISSEMBLABLE. *Peperomia dissimilis*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 13. Sa tige est dressée; ses feuilles sont elliptiques, arrondies : les supérieures oblongues, aiguës, à trois nervures et pubescentes. Elle croît dans les lieux ombragés de la Nouvelle-Grenade, près de la vallée de Juanambu.

PÉPÉROMIE A ÉPIS TOUFFUS. *Peperomia congesta*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 14. Sa tige est dressée, rameuse, garnie de feuilles verticillées, au nombre de cinq ou

de sept, sessiles, ovales, aiguës, glabres, charnues, sans veines, planes en dessus, convexes en dessous; les spadices sont verticillés, agglomérés; ils forment une grappe terminale. Cette espèce croît sur le versant des Andes du Pérou, près du bourg de Guancabamba.

Péperomia a feuilles en forme de doloire. *Peperomia dolabriformis*, Kunth. *Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 1, p. 60, tab. 4. Espèce remarquable par ses feuilles charnues, dolabriformes, purpurines en dessous, tantôt vertes, tantôt glaucescentes; ses spadices sont rapprochés, sessiles et portés sur un long pédoncule solitaire. Cette plante croît au Pérou, dans les endroits chauds, sur les rives du fleuve Guancabamba et près de San-Felipe, dans la province de Jaen de Bracamoros. Les habitants la nomment *Congona de monte*.

Péperomie a feuilles florifères. *Peperomia folliflora*, Ruiz et Pavon, *loc. cit.*, tab. 45, fig. c. Sa tige est simple, droite; les feuilles forment un seul verticille de sept ou huit à la partie supérieure de la tige, pétiolées, ovales-cordiformes, entières et aiguës; les fleurs sont insérées sur la partie inférieure du pétiole, disposées en petits épis inégaux et flexueux. Elle croît dans les forêts des montagnes de Chinca, au Pérou.

Péperomia a feuilles inclinées. *Peperomia reflexa*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 16. Sa tige est dressée, simple; les feuilles sont glabres, sessiles, lancéolées, acuminées, à trois nervures peu marquées, réfléchies, charnues : les inférieures au nombre de quatre par verticille, les supérieures opposées ou alternes; le spadice est terminal, solitaire. Cette espèce croît sur le bord des fontaines et sur les rives du fleuve des Amazones.

Péperomia a feuilles de talin. *Peperomia talinifolia*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 8. Sa tige est dressée, rameuse, garnie de feuilles oblongues, obtuses, un peu cunéiformes à la base, marquées de veines peu apparentes, glabres, charnues; les pédoncules sont axillaires; ils portent de trois à cinq épis, et sont accompagnés de bractées. On la trouve dans les localités froides de la montagne de Quindiu, dans la Nouvelle-Grenade.

Péperomia a feuilles lâches. *Peperomia laxiflora*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 10. Sa tige est ascendante, un peu rameuse, cylindrique; ses feuilles sont ovées, légèrement cordiformes et rétrécies au sommet, marquées de cinq nervures charnues et glabres; les spadices sont opposés aux feuilles et plus longs qu'elles. Cette espèce a été trouvée dans les localités tempérées et ombragées de la Nouvelle-Grenade, près de Mariquita.

Péperomia galioïde. *Peperomia galioides*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 17. Sa tige est dressée, presque rameuse; ses feuilles sont au nombre de six par verticille, lancéolées, oblongues, obtuses, à trois nervures, charnues, légèrement glabres, ciliées au sommet, étalées, réfléchies; les spadices sont allongés, axillaires ou terminaux. Dans les montagnes de la Nouvelle-Grenade.

Péperomia géminée. *Peperomia conjugata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 9. Sa tige est simple, cylindrique, sillonnée, garnie de feuilles oblongues, amincies aux deux bouts, à trois nervures charnues, glabres, blanchâtres en dessous, portées sur de longs pétioles; les spadices sont géminés et portés sur un pédoncule terminal. Cette espèce croît dans les lieux froids des Andes, sur le Paramo de Jamoca, à une hauteur de douze cent cinquante toises.

Péperomia peltoïde. *Peperomia peltoidea*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 7. Sa tige est rampante; les feuilles sont presque rondes-ovées, aiguës, à sept nervures; le spadice est terminal, solitaire. Cette espèce croît sur les pierres et sur les troncs d'arbres, près de Cumana.

Péperomie a petites feuilles. *Peperomia microphylla*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 15, fig. 2. Sa tige est ascendante, dichotome, à branches tétragones; les feuilles sont légèrement poilues, au nombre de quatre ou cinq par verticille, lancéolées, oblongues, charnues, sans nervures; spadice terminal et solitaire. Elle croît dans les localités pierreuses et froides des Andes de Quindiu.

Péperomia a plusieurs grappes. *Peperomia polybotrya*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 5. Ses feuilles sont presque arrondies-ovées, acuminées, presque en cœur, peltées à la base, à plusieurs nervures, glabres, marquées de points glanduleux; les spadices forment des panicules terminales. On trouve cette plante près du fleuve Guancabamba.

Péperomie a trois épis. *Peperomia tristachya*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 6. Ses feuilles sont presque arrondies, ovées, peltées à la base, à plusieurs nervures, et glabres; les spadices, au nombre de trois, sont portés sur un pédoncule terminal. Cette plante croît près de Pandi, dans la Nouvelle-Grenade.

§ Espèces privées de tiges.

Péperomia ombiliquée. *Peperomia umbilicata*, Ruiz et Pavon, *Flor. Peruv.*, p. 30, tab. 45, fig. 6; Kunth, *loc. cit.*, tab. 15, fig. 2. Elle est glabre et acaule; les feuilles sont orbiculées, peltées, à cinq nervures; le spadice est radical, chargé de fleurs distantes les unes des autres. Cette espèce croît au Mexique, près Santa-Rosa de la Sierra.

PEPIN. bot. On désigne vulgairement sous ce nom les graines contenues dans les fruits succulents et charnus.

PÉPITES. min. On donne ce nom aux masses compactes d'Or pur, d'un volume plus ou moins considérable et ordinairement de forme orbiculaire et aplatie, que l'on rencontre dans la nature. *V.* Or.

PEPLIDE. *Peplis*. bot. Genre de la famille des Salicariées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice campanulé, à six lobes larges, dressés, et à autant de sinus alternes, subulés et étalés; six pétales très-petits, caducs, quelquefois nuls; six étamines alternes avec les pétales et placées devant les lobes les plus larges du calice; style court, surmonté d'un stigmate capité; capsule biloculaire, polysperme. Ce genre avait été fondé par Dillen sous le nom de *Portula* qui fut adopté par Mœnch. Michéli le nommait *Glaucoides*; et Adanson *Chabrea*. Mais tous les botanistes ont admis le nom de *Peplis* que Linné lui imposa.

Peplide Pourpier. *Peplis Portula*, L. C'est une petite plante herbacée, très-commune dans les marais et les lieux aquatiques de toute l'Europe. Elle est rameuse, à feuilles opposées, presque arrondies ou ob-

ovales, et à fleurs solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette plante n'a aucun usage; les bestiaux n'y touchent même pas. Deux autres espèces croissent, l'une sur le Volga (*Peplis alternifolia*, Marschall Bieb.), l'autre près de Tanger, à la pointe ouest de l'Afrique septentrionale (*Peplis biflora*, Salzmann et De Cand.). Enfin le *Peplis diandra*, de Nuttall et de De Candolle, formera vraisemblablement un genre particulier, à cause de ses deux étamines, de son calice à quatre ou six divisions, et de ses deux stigmates. Cette dernière espèce a été trouvée près de la rivière Arkansa, dans l'Amérique septentrionale.

Le *Peplis Indica*, Willd., rangé parmi les *Ammannia* par Sprengel, est le type du genre Amélétie. *V.* ce mot.

PÉPLIDIER. *Peplidium.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Diandrie Monogynie, L., établi par Delile (Flore d'Égypte, p. 4, tab. 4, fig. 2) qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, persistant, à cinq dents; corolle tubuleuse, ayant un limbe très-court, à cinq lobes, dont l'inférieur est un peu plus grand que les autres; gorge de la corolle fermée par les anthères; deux étamines à filets recourbés vers le style; capsule ovoïde, recouverte par le calice, et portant à son sommet la corolle desséchée. Cette capsule est indéhiscente, à minces parois, séparée en deux loges par une cloison qui tient à un réceptacle sur lequel sont attachées un grand nombre de graines anguleuses. Ce genre est, d'après l'auteur, suffisamment distinct par les caractères ci-dessus énoncés, du *Gratiola* et surtout du *Gratiola Monniaria* de l'Amérique, auquel l'espèce suivante ressemble d'ailleurs beaucoup. Le *Peplidium humifusum*, ainsi nommé à raison de la similitude de son port avec les *Peplis*, est une petite plante annuelle, rameuse et couchée, dont les feuilles sont opposées, ovales, peu charnues et glabres. Les fleurs sont petites, sessiles, solitaires, opposées dans les aisselles des feuilles. Cette plante fleurit en hiver, dans les champs humides, près de Damiette en Égypte. L'*Hedyotis maritima*, L., est synonyme du *Peplidium humifusum*, selon l'opinion de R. Brown. En conséquence, le genre *Peplidium* est voisin du *Microcarpæa* formé sur une espèce qui ne diffère de l'*Hedyotis maritima* que par sa capsule bivalve.

Sprengel a réuni à ce genre le *Limosella diandra*, L., sous le nom de *Peplidium Capense*.

PEPLION ou PEPLIUM. BOT. (Daléchamp et Césalpin.) Synonyme d'*Euphorbia Peplis*, L. (Dodoens), et de *Frankenia pulverulenta*. *V.* EUPHORBE et FRANKÉNIE.

PEPLIOS. BOT. Nom donné par quelques anciens botanistes au *Zygophyllum Fabago*, L. *V.* ZYGOPHYLLE.

PEPLIS. BOT. *V.* PÉPLIDE.

PEPLUS. BOT. Qu'il ne faut pas confondre avec *Peplis*. Mathiole, Fuchs et Dodoens nommaient ainsi une espèce d'Euphorbe, qui a reçu en conséquence de Linné ce nom spécifique.

PEPOAZA. OIS. Nom imposé par d'Azara, à un petit groupe de Gobe-Mouches de l'Amérique méridionale, que d'Orbigny a ensuite érigé en genre distinct. Les neuf espèces décrites par cet ornithologiste, sont disséminées dans les genres Gobe-Mouche et Moucherolle de ce dictionnaire.

PÉPON. *Pepo.* BOT. Variété de Courges. *V.* ce mot.

PÉPONIDE. *Peponido.* BOT. Richard a donné ce nom à un fruit de la section des Charnus de De Candolle et de l'ordre des Bacciens de Mirbel. Ce fruit est caractérisé par un péricarpe charnu, indéhiscent ou ruptile, à plusieurs loges éparses dans la pulpe : chacune de ces loges ne contient qu'une graine tellement soudée avec l'endocarpe qu'on parvient difficilement à les séparer.

PEPRILE. *Peprilus.* POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, voisin du genre *Stromateus*, Lin., dont Cuvier le distingue, en ce que le bassin forme, en avant de l'anus, une petite lame tranchante et pointue, que l'on pourrait être tenté de prendre pour un vestige de nageoires ventrales; cette lame est quelquefois crénelée.

PÉPRILE PARU. *Peprilus paru*, Cuv.; *Stromateus paru*, L. Point de dents au palais, une seule rangée de dents très-fines, très-tranchantes et pointues de chaque côté; nageoire caudale en croissant; écailles petites, minces et caduques; corps nuancé des plus vifs reflets d'or, d'argent et d'azur. Taille, un pied. Des mers des Indes et de l'Amérique. On le recherche pour la bonté de sa chair.

PEPSIDE. *Pepsis.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Pompiliens, établi par Fabricius aux dépens du genre Sphex de Linné, et dans lequel cet auteur avait placé beaucoup d'espèces qui appartiennent à d'autres genres. Latreille a écarté toutes ces espèces, et son genre Pepside est ainsi caractérisé : palpes presque d'égale longueur; les deux derniers articles des maxillaires et le dernier des labiales beaucoup plus courts que les précédents; languette profondément bifide, à lobes étroits et aigus. Ce genre se distingue des Pompiles qui en sont très-voisins, parce que ceux-ci ont les palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, et pendantes. Les derniers articles de ces palpes ne diffèrent que très-peu en longueur avec les premiers; enfin leur languette est simplement échancrée et non profondément bifide. Les Céropales et Apores sont séparés des Pepsides par les mêmes caractères. La tête des Pepsides est comprimée, de la largeur du corselet; elle a trois petits yeux lisses, en triangle et placés sur le vertex; les antennes sont longues, presque sétacées, rapprochées à la base; leurs articles sont cylindriques; dans les femelles, les derniers articles se roulent en spirale. Le labre est semi-circulaire, saillant, adhérent au bord antérieur du chaperon. Le premier segment du corselet est de même largeur que le second, en carré transversal et prolongé latéralement jusqu'aux ailes. Les ailes supérieures ont une cellule radiale, oblongue, s'avançant moins près du bord postérieur que la troisième cubitale; et quatre cellules cubitales, la première presque aussi longue que les deux suivantes réunies; la deuxième recevant vers la base la première nervure récurrente; la troisième, plus petite que toutes les autres, se rétrécissant vers la radiale, et recevant près de son milieu la deuxième nervure récurrente; la quatrième à peine commencée. L'abdomen est briève-

ment pétiolé, ovalaire, composé de cinq segments outre l'anus dans les femelles, et de six dans les mâles. Les pattes sont longues, les postérieures surtout; les jambes sont finement dentées à leur partie extérieure; ces dentelures sont moins prononcées dans les mâles; les tarses sont à articles allongés, le dernier est terminé par deux crochets simples dans les mâles, bifides dans les femelles; il est muni d'une pelotte dans l'entre-deux. Ces Hyménoptères sont tous propres à l'Amérique équinoxiale; ils sont remarquables par leurs belles couleurs changeantes et velouiées. C'est dans ce genre que l'on voit les plus grands Hyménoptères connus; leurs ailes sont presque toujours colorées soit en noir-bleuâtre, soit en orangé, en roux ou en aurore.

PEPSIDE MARGINÉ. *Pepsis marginata*, Palis. Beauv., Ins. d'Afriq. et d'Amér., p. 94, Hyménoptères, pl. 2, f. 2, fem., f. 3, mâle; Réaum., Ins., t. 6, pl. 28, f. 1. Long de deux pouces. Corps d'un noir velouté. Antennes brunes; premier article noir, un peu caréné en dessous; anus revêtu, surtout dans son milieu, de grands poils d'un brun roussâtre. Ailes opaques, d'un roux ferrugineux, avec un peu de noir à leur base, et une bande de même couleur qui s'étend sur tout le bord interne et va en s'élargissant vers l'extrémité. Le mâle ne diffère que par sa taille un peu plus petite. On le trouve à Saint-Domingue. Il vole souvent autour des Palmiers.

PEPU. OIS. L'un des synonymes vulgaires de la Huppe. *V.* ce mot.

PEQUEA. BOT. Pour Pekea. *V.* ce mot.

PEQUEN. OIS. Sous ce nom, Molina, dans son Traité des Productions du Chili, a décrit une Chouette qui est le *Strix cunicularia* des auteurs, et qu'Azzara avait mentionnée dans ses Voyages sous le nom d'*Urucuru*. Les Brésiliens la nomment Chouette des champs, parce qu'elle niche dans les terriers des Tatous. Elle est commune au Chili et au Pérou. *V.* CHOUETTE A TERRIER.

PERA. BOT. *V.* PÉRULE.

PERAGU. BOT. *V.* CLÉRODENDRON.

PERAGUA. BOT. Espèce du genre *Cassine*.

PERALTÉE. *Peraltea*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 6, p. 469) qui l'a ainsi caractérisé : calice accompagné à la base de deux bractées grandes et caduques, presque campanulé, divisé en deux lèvres : la supérieure bilobée au sommet, l'inférieure à trois divisions profondes, dont l'intermédiaire est la plus longue et concave, en forme de carène. Corolle papilionacée; l'étendard presque orbiculaire, émarginé, en forme de capuchon; les ailes presque égales à l'étendard et plus longues que la carène contre laquelle elles sont appliquées. Étamines diadelphes, ayant leurs anthères linéaires, toutes conformes. Ovaire sessile, renfermant cinq ovules, et surmonté d'un style filiforme, subulé, et d'un stigmate simple. Disque cyathiforme à la base de l'ovaire. Légume brièvement stipité, oblong, comprimé, bordé d'une aile membraneuse sur la suture séminifère, uniloculaire avant la complète maturité. Ce genre est placé par De Candolle dans le sous-ordre des Césalpinées, et dans la tribu des Geoffrées, malgré ses affinités avec le *Lupinus* et les autres genres qui composent la tribu des Phaséolées. Il est très-voisin du genre *Brongniartia*.

PERALTÉE LUPINOÏDE. *Peraltea lupinoides*, Kunth, *loc. cit.*, p. 471, tab. 589. C'est un arbrisseau couvert d'un duvet soyeux, dont les feuilles sont imparipinnées, à folioles ovales-oblongues et mucronées. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, géminés ou ternés; elles ont une couleur violâtre ou purpurine; l'étendard est marqué d'une tache blanche au-dessus de l'onglet. Cette plante croît dans la Nouvelle-Espagne près de Chilpansingo. De Candolle (Mém. sur la famille des Légumineuses, p. 465) a publié une seconde espèce sous le nom de *Peraltea oxyphylla*, qui diffère essentiellement du *Peraltea lupinoides* par ses folioles ovales-lancéolées, terminées en une pointe fort acérée.

PERALU. BOT. (Rhéede.) Synonyme de *Ficus Bengalensis*. *V.* FIGUIER.

PÉRAME. *Perama*. BOT. Genre établi par Aublet (Plantes de la Guiane, 1, p. 54, tab. 18) sur une plante qu'il a placée dans la Tétrandrie Monogynie, L., et que Jussieu a rapportée à la famille des Verbénacées. Schreber, Wahl, Willdenow et la plupart des botanistes allemands ont substitué au nom imposé par Aublet celui de *Mattuschkea*, trouvant sans doute celui-ci plus harmonieux que *Perama* qu'ils ont qualifié de barbare. Cependant, nous sommes d'autant moins disposés à admettre ce changement de noms, qu'il y a eu encore un autre *Mattuschkea* proposé par Gmelin, lequel, à la vérité, n'était pas fondé sur de bons caractères. Le genre *Perama* est ainsi caractérisé : calice divisé en quatre petits segments roides et hérissés de poils roussâtres; corolle tubuleuse, dont le limbe est quadrilobé; quatre étamines alternes avec les lobes de la corolle et à peu près de leur longueur. Ovaire ovoïde, marqué de chaque côté d'un sillon, surmonté d'un style terminé par un stigmate aigu ou capité et échancré, selon Kunth; deux à quatre petits akènes considérés par les auteurs comme des graines nues. Kunth décrit le fruit du *Perama* comme offrant une, deux ou quatre loges monospermes.

PÉRAME VELUE. *Perama hirsuta*, Aublet, *loc. cit.*, *Mattuschkea hirsuta*, Vahl, Symb. bot., 3, p. 11. C'est une petite plante dont la tige est grêle, filiforme, hérissée de poils, haute d'un pied et demi et plus d'après Aublet, mais beaucoup moins élevée selon Rohr qui, l'ayant examinée vivante, en a envoyé une description à Vahl. Cette tige est tantôt simple, tantôt rameuse; elle porte des feuilles sessiles, opposées, aiguës, couvertes de poils roussâtres, ayant l'aspect de celles du Serpolet. Les fleurs forment un petit capitule terminal et sessile. C'est sans doute cette inflorescence qui a fait dire à Jussieu que le *Perama* a le port du *Lippia*. Cette plante croît dans les lieux humides et sablonneux de la Guiane.

Deux espèces ont été ajoutées au genre *Perama*, par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 2, p. 271) sous les noms de *Perama hispida* et *Perama galioides*. Elles croissent sur les bords de l'Orénoque, et elles ont beaucoup de rapports avec la Pérame velue.

PÉRAMÈLE. *Perameles*. MAM. Genre de Mammifères

carnassiers de la famille des Marsupiaux ou animaux à bourse, établi par Geoffroy Saint-Hilaire, et dont l'étymologie dérive de *Meles*, Blaireau, et de *Pora*, poche ou bourse. Illiger appliqua à ce genre la dénomination de *Thylacis*. F. Cuvier (Dents Foss.) a rapproché les Péramèles des Hérissons, des Tenrecs, des Dasyures et des Sarigues, au milieu desquels il les range dans ses Quadrumanes insectivores, tandis qu'il restreint les Marsupiaux aux Phalangers, aux Pétauristes, au Koala, au Wombat et aux Kanguroos. Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'est beaucoup occupé des animaux de cette grande famille, créa d'abord deux genres pour les deux seules espèces alors connues. Le premier, *Perameles*, avait pour type le *Perameles nasuto*, Geoff., et le second, nommé *Isoodon*, renfermait l'espèce nommée par Shaw *Didelphis obesulo*, et qui est le *Perameles obesulo* de Geoffroy. Le genre *Isoodon*, qui n'est point demeuré dans la science, avait pour principal caractère des différences dans le système de dentition. En effet, il présente cinquante dents, dix incisives, deux canines et seize molaires, dont huit fausses molaires et huit molaires à la mâchoire supérieure, et huit incisives, deux canines et douze molaires, dont six fausses et six vraies, à la mâchoire inférieure. Récemment Say, naturaliste américain, a appliqué ce nom d'*Isoodon* au genre que presque immédiatement Desmarest décrivait sous le nom de *Capromys*. Les caractères des Péramèles, tirés premièrement du système dentaire, sont : quarante-huit dents; dix incisives, deux canines, six fausses molaires, huit vraies molaires à la mâchoire supérieure. La mâchoire inférieure n'a que six incisives, mais le même nombre de canines et de molaires. Les incisives d'en haut, d'après Frédéric Cuvier, sont disposées à l'extrémité d'une ellipse très-allongée dont la convexité est en dehors : elles sont au nombre de cinq de chaque côté; la première est petite, tranchante et couchée en dedans; les trois suivantes, semblables l'une à l'autre, et un peu plus grandes que la première, sont aussi tranchantes, mais à tranchant un peu oblique d'arrière en avant. Ces quatre dents se touchent, et après elles existe un espace vide qui les sépare de la cinquième incisive qui est petite, pointue, comprimée de dedans en dehors et un peu crochue. Un espace vide isole cette dernière de la canine, dont la forme est très-pointue, très-crochue, comprimée de dedans en dehors, mais à bords arrondis. Les deux premières fausses molaires se ressemblent et ne diffèrent point de la forme des vraies molaires. Celles-ci ont de l'analogie avec celles des Desmans, et sont composées de deux prismes posés sur une base qui s'étend en portion de cercle dans l'intérieur de la mâchoire. La dernière des molaires est tronquée obliquement à sa partie postérieure. Les dents de la mâchoire inférieure, en suivant toujours les idées de F. Cuvier, présentent les modifications suivantes : les trois incisives de chaque côté sont couchées, disposées sur une ligne oblique par rapport à celles du côté opposé. Les deux premières sont simples, petites et tranchantes; la troisième, un peu plus grande, est bilobée. La canine est déjetée en dehors, plus épaisse et plus courte, quoique de même forme que celle d'en haut. Les molaires inférieures ressemblent aux supérieures. Dans les vieux individus les prismes des molaires s'usent en grande partie. Les autres caractères du genre, tirés de l'ensemble des formes extérieures ou zoologiques et anatomiques, sont : une tête longue; un museau pointu; des oreilles médiocres; des membres à cinq doigts robustes, garnis d'ongles grands, presque droits, bien séparés aux pieds de devant; le pouce et le petit doigt rudimentaires ou sous forme de simples tubercules. Les pieds de derrière sont une fois plus longs que ceux de devant, à quatre doigts seulement, dont les deux plus internes sont très-petits, réunis et enveloppés par la peau jusqu'aux ongles; le troisième est robuste, et le quatrième externe est très-petit. La queue est non prenante, mais velue et lâche, peu épaisse à sa base, médiocrement longue, pointue et un peu dégarnie de poils en dessous. Les femelles ont une poche abdominale. Le pelage est composé de deux sortes de poils.

Suivant Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. du Mus., t. IV, p. 59 et suiv.), les Péramèles sont des Mammifères voisins des Sarigues par leurs formes extérieures, mais ils en diffèrent par leurs mœurs. Leur nez allongé indique qu'ils ont le sens de l'odorat très-développé, et qu'ils doivent habiter des galeries souterraines, qu'ils se creusent avec leurs ongles robustes, et qu'ils y vivent de chairs mortes, de petits Reptiles ou plutôt d'insectes. Ils poussent un petit cri aigu, analogue à celui du Rat, quand ils sont inquiétés. Quoy et Gaimard observèrent, dans les dunes de l'île Dirck-Hatichs, des trous qu'ils sont disposés à regarder comme faits par les Péramèles, ce qui légitimerait l'idée de Geoffroy Saint-Hilaire. On doit observer aussi que les colons anglais, qui les nomment *Bandicoot*, assurèrent qu'ils habitaient des terriers. C'est surtout près de Liverpool, dans la Nouvelle-Galles du Sud, qu'ils sont le plus communs. La forme des pieds rapproche évidemment les Péramèles des Kangurous; cependant ces derniers n'offrent point la sorte de pouce qu'ont les premiers. Cette disposition doit donner quelque analogie à leur manière de marcher, et Quoy et Gaimard disent qu'ils courent en sautillant. Les jambes postérieures, plus longues que les antérieures, doivent aussi leur permettre de s'élancer facilement par bonds ou de se tenir sur leur derrière. Leur queue, d'un autre côté, ne peut guère leur être d'une grande utilité dans cette circonstance, tandis qu'on sait que les Kanguroos s'en servent comme d'un appui avantageux. Les appareils générateurs et des sens n'ont point encore été étudiés : leurs habitudes sont entièrement inconnues. Ils paraissent habiter de préférence le littoral de la Nouvelle Hollande et les cantons sablonneux et plats. On les a observés à la terre d'Endracht et à la Nouvelle-Galles du Sud seulement.

PÉRAMÈLE DE BOUGAINVILLE. *Perameles Bougainville*, Quoy et Gaimard, Zool. de l'Uranie, p. 56, pl. v. L'individu décrit sous ce nom par les naturalistes de l'expédition autour du monde du capitaine Freycinet, est un jeune. Temminck, dans son Analyse de Mammalogie, le regarde comme appartenant au Péramèle nez pointu; mais il suffit de l'examen de ses caractères les plus apparents pour s'assurer positivement du contraire. Cette espèce, plus élancée dans ses

furmes, est aussi beaucoup plus petite que le *nosuto*, mais ses oreilles sont considérablement plus développées proportionnellement. Le Péramèle de Bougainville est remarquable par son corps allongé, plus large en arrière qu'en avant, par son nez effilé, dépassant les mâchoires; ses moustaches longues et bien fournies; ses yeux médiocres; ses oreilles de forme oblongue et d'environ un pouce; son poil, médiocrement dru, plus abondant sur le garrot, mêlé d'un peu de feutre, est cendré à l'origine, et roux ou brun à la pointe. Le pelage, dans toutes les parties supérieures, a une teinte rousse, assez vive. Un cendré, légèrement mélangé de roux, se remarque en dedans des membres et au-dessous du corps; la queue est d'un roux brun en dessus et roux cendré en dessous. Les ongles sont jaunâtres. Quelques poils isolés, très-longs, se font remarquer sur les membres antérieurs, près des articulations. La longueur du corps est de six pouces; celle de la queue de deux pouces et demi; des membres antérieurs, un pouce quatre lignes; des membres postérieurs, deux pouces et demi. Les dents canines sont petites, peu fortes, et ne dépassent pas le niveau des premières molaires, tandis que dans le Péramèle museau pointu, elles ont une longueur au moins double. De plus, l'espace interdentaire, qui sépare la dernière incisive de la canine supérieure, est plus grand dans le *Perameles Bougainville* que dans le *Perameles nosuto*, d'où il résulte une longueur encore plus considérable du museau. La troisième incisive inférieure est bilobée. Les molaires tranchantes sont un peu écartées les unes des autres; la dernière de ces dents est très-petite, et comme rudimentaire sur l'une et l'autre mâchoire. Les dents du fond de la bouche ne paraissent offrir aucune trace d'usure : elles sont à base large et à couronne hérissée de plusieurs petites pointes dont le nombre varie de cinq à huit. « De cette disposition, disent Quoy et Gaimard, jointe à des pieds fouisseurs et au prolongement du nez, on doit admettre comme très-probable que c'est un animal principalement insectivore. » Ce Péramèle, dédié à la mémoire du navigateur Bougainville, a été tué sous des touffes de *Mimoso*, au bas des dunes de la presqu'île Péron, à la baie des Chiens-Marins.

PÉRAMÈLE DE GUNN. *Perameles Gunnii*, Gray; *Perameles nosuto*, Geoff., Ann. Mus., t. IV, p. 62, pl. 44; Cuv., Desm. Tête très-longue; museau effilé; nez prolongé au delà de la mâchoire; six incisives inférieures. Le corps a de longueur un pied quatre pouces, et la queue environ six pouces. Ses oreilles, suivant Geoffroy Saint-Hilaire, sont courtes et oblongues; ses yeux très-petits. Son poil est médiocrement fourni, plus abondant et plus roide sur le garrot, mélangé d'un peu de feutre et de beaucoup de soies, cendré à son origine, et fauve ou noir à la pointe; la teinte générale est, en dessus, d'un brun clair; tout le dessous du corps est blanc, et les ongles sont jaunâtres. La queue est d'une teinte plus décidée, brune, tirant sur le marron en dessus, et châtain en dessous. De la Nouvelle-Hollande.

PÉRAMÈLE LAGOTIS. *Perameles Lagotis*, Rud. Son pelage est gris; la tête, la nuque et la plus grande partie du dos sont lavées de roussâtre foncé; les côtés de la bouche et du cou, les épaules, les flancs, la face interne des cuisses et la base de la queue sont d'un châtain fort pâle; le menton, la gorge, la poitrine, l'abdomen, l'extrémité du dessus des membres sont blancs; le dessus des bras est d'un gris cendré pâle, et celui des cuisses est d'un gris de plomb; la queue est garnie de longs poils blancs à leur origine, puis se dégradant du gris jusqu'au noir : ceux de l'extrémité sont entièrement blancs. En général le pelage est mou, doux au toucher, seulement les poils de la queue sont rudes, et ceux des pieds beaucoup plus courts; ceux qui garnissent la bouche sont plus rares et les moustaches sont longues, mais peu épaisses. Les oreilles sont longues, nues intérieurement, recouvertes à l'extérieur de poils très-courts, d'un brun châtain et blanchâtres sur les bords; la poche abdominale est grande; les mamelles sont au nombre de neuf dont une centrale, les autres l'entourent circulairement à des intervalles égaux. Longueur totale, deux pieds environ. De la terre de Diémen.

PÉRAMÈLE NEZ POINTU. *V.* PÉRAMÈLE DE GUNN.

Quoy et Gaimard mentionnent sous le nom de Péramèle Lawson (Zool., pag. 57 et 711) une grande espèce, récemment découverte, et qui leur fut donnée à Bathurst, au delà des montagnes Bleues. Elle pouvait avoir deux pieds de l'extrémité de la tête à la queue. Son pelage était roux-brun en dessus et comme fauve en dessous. Ils la perdirent dans le naufrage de l'Uranie, aux îles Malouines.

PÉRAMÈLE OBÉSULE. *Perameles obesula*, Geoff. Saint-Hilaire, Ann. du Mus., t. IV, p. 64, pl. 45; Desm., Mamm., Sp. 410; *Isoodon*, Geoff. St.-Hil.; *Isoodon obesula*, F. Cuvier, Dict. des Scienc. natur., t. XXXVIII, p. 416; *Didelphis obesula*, Shaw, Misc., n° 96, pl. 298. Cette espèce ne diffère des Péramèles, suivant Blainville, que par le système de dentition. Elle a été primitivement établie par Geoffroy Saint-Hilaire, d'après des renseignements obtenus des naturalistes anglais sur le *Didelphis obesula* de Shaw, conservé dans la collection d'Hunter. Il en résulte que sa tête est assez courte, son chanfrein arqué; qu'elle a huit incisives à la mâchoire inférieure. Sa taille est celle du Surmulot. Ses formes sont plus ramassées, plus courtes que dans le Péramèle de Bougainville, toutes proportions gardées. Les oreilles sont assez larges, arrondies; le pelage tirant généralement sur le jaune-roussâtre, entremêlé de soies noirâtres à leur extrémité; le ventre est blanc. On ne connaît rien de ses habitudes ni de ses mœurs. La Nouvelle-Hollande est sa patrie. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte avec doute à cette espèce un individu du Muséum qui est incomplet, mais dont la taille est du double de celle de l'*obesula* auquel il ressemble toutefois par les oreilles, le museau et les couleurs, quoique plus brunes, du pelage. Il y a aussi quelques modifications dans l'appareil masticatoire.

PÉRAMIBE. *Peromibus*. BOT. Raffinesque a donné ce nom a un genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie frustranée, L., auquel il a imposé les caractères suivants : involucre formé de douze à seize folioles sur un seul rang, alternativement plus longues et plus courtes, linéaires, lancéolées, et à peine aiguës. Réceptacle convexe, garni de paillettes de la longueur

des fleurs, ovales-lancéolées, acuminées et colorées. Calathide radiée, dont le centre se compose de fleurs nombreuses, irrégulières, hermaphrodites; la circonférence d'un seul rang de huit fleurs stériles, à languette longue, elliptique, dentée. Fruits triangulaires, lisses, entièrement dépourvus d'aigrette. D'après l'auteur de ce genre, il est voisin du *Rudbeckia* et du *Coreopsis*, dont il se distingue surtout par ses fruits inaigrettés. Quoique la description du *Peramibus* soit insuffisante en quelques points, Cassini pense que ce genre appartient plutôt à la section des Coréopsidées, parmi les Hélianthées, qu'à celle des Rudbeckiées. Il est fondé sur une plante que Raffinesque avait d'abord nommée *Coreopsis hirta*, et plus tard il a indiqué comme faisant partie, soit de ce genre, soit de son *Obelisteca*, le *Coreopsis scabra* de sa Flore de la Louisiane, le *Coreopsis acuta* de Pursh et les *Coreopsis palmata*, *rosea* et *nudata* de Nuttal.

PÉRAMIBE POILU. *Peramibus hirtus*, Raff. C'est une plante vivace, hérissée de poils roides et blancs. Sa tige, haute d'environ un mètre, est flexueuse, presque dichotome, garnie de feuilles demi-amplexicaules, lancéolées, acuminées, dentées en scie sur les bords. Les fleurs sont jaunes et forment des corymbes presque sessiles. On trouve cette plante dans les montagnes du Kentucky, aux États-Unis de l'Amérique septentrionale.

PERANEMA. BOT. Ce genre, établi par Don et Presl, dans la famille des Polypodiacées, ne diffère pas du genre *Sphæropteris* de Rob. Brown.

PÉRAPÉTALE. *Perapetalum*. BOT. Mœnch donne ce nom aux appendices quelconques qui se trouvent sur quelques corolles, comme, par exemple, les papilles intérieures des pétales du Ményanthe.

PÉRAPHYLLE. *Peraphyllum*. BOT. Genre de la famille des Pomacées, institué par Nuttal, pour une plante qu'il a observée dans l'Amérique septentrionale. Caractères : tube du calice urcéolé, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à cinq divisions; corolle formée de cinq pétales insérés à l'orifice du tube du calice, alternes avec les divisions de son limbe, obovales et onguiculés; vingt étamines insérées avec les pétales, exsertes; ovaire infère, à deux ou trois loges séparées incomplétement par une demi-cloison pariétale et formant ainsi quatre ou six locelles uniovulées; ovules anatropes, dressés à leur base; deux ou trois styles réunis par la partie inférieure de leur base. Le fruit est une Pomme presque sèche, couronnée par le limbe du calice, renfermant deux ou trois carpidiers entièrement libres, incomplétement biloculés, cartilagineux et dispermes; semences dressées, anguleuses, comprimées; test cartilagineux; embryon exalbumineux; radicule infère. L'espèce connue est un arbuste très-rameux, tortueux, ridé par les cicatrices annulaires que laissent les feuilles à leur chute, et inerme. Les feuilles sont alternes, linéaires, aiguës, dentées, pubescentes en dessous, rassemblées à l'extrémité des rameaux. Les fleurs, réunies deux ou quatre ensemble, composent un corymbe.

PERAPHYLLUM. BOT. Mœnch désigne sous ce nom les appendices ou expansions du calice, comme, par exemple, les bosses de la Scutellaire.

PERCA. POIS. *V.* PERCHE.

PERCE. POIS. L'un des noms vulgaires du *Cobitis fossilis*. *V.* COBITE.

PERCE. ZOOL. BOT. De la propriété réelle ou imaginaire qu'ont certains animaux et même des plantes de percer les corps ou le sol qui les nourrit ou quelque partie de la substance de ces corps, on a appelé :

PERCE-BOSSE (Bot.), le *Lysimachia vulgaris*.

PERCE-FEUILLE (Bot.), des Buplèvres.

PERCE-MOUSSE (Bot.), le *Polytrichum commune*, le *Polytrichum capillare*, etc.

PERCE-MURAILLE (Bot.), la Pariétaire officinale.

PERCE-NEIGE (Bot.), le *Lecoium vernum* et le *Galanthus nivalis*.

PERCE-OREILLE (Ins.), la Forficule.

PERCE-PIED (Bot.), l'*Aphanes arvensis*.

PERCE-PIERRE (Pois. et Bot.), la Blennie baveuse et le *Crithmum maritimum*.

PERCE-POT (Ois.), la Sittelle.

PERCE-RAT (Pois.), les *Raja pastinaca* et *Aquila*.

PERCE-ROCHE (Annél.), le Térébelle.

PERCE-TERRE (Bot.), le Nostoc commun, etc.

PERCE-BOIS ou TÉRÉDILES. INS. Duméril, dans sa Zoologie Analytique, désigne ainsi une famille de Coléoptères pentamères, et lui assigne les caractères suivants : élytres dures, couvrant tout le ventre; antennes filiformes; corps arrondi, alloogé, convexe. Elle renferme six genres. *V.* VRILLETTE, PANACHE, PTINE, MÉLASIS, TILLE et LÉMEXYLON.

Le mot Perce-Bois répond au *Ligniperda* de quelques auteurs latins, et primitivement au *Xylophtoros* d'Aristote. Réaumur désigne sous le nom de Perce-Bois l'Abeille violette de Linné. *V.* XYLOCOPE. Les Ligniperdes de Pallas sont pour Latreille des Bostriches. *V.* ce mot.

PERCEUR D'ARBRES. OIS. (Salerne.) Synonyme vulgaire de Pic-Vert. *V.* PIC.

PERCHAQUEUE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Mésange à longue queue. *V.* MÉSANGE.

PERCHE. MAM. *V.* CORS et CERF.

PERCHE. *Perca*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, qu'on peut considérer comme type de la famille des Percoïdes et qui l'est aussi de la tribu des Persèques, tribu avec laquelle on ne doit pourtant pas le confondre sous un nom commun, si l'on veut éviter toute confusion dans l'étude d'animaux fort nombreux et peu différenciés les uns des autres. Chez Linné le genre *Perca* était ainsi caractérisé dans l'ordre des Thoraciques : mandibules inégales, armées de dents aiguës et recourbées; un opercule de trois lames écailleuses dont la supérieure est dentée sur les bords; six rayons à la branchiostège; la ligne latérale suivant la courbure du dos; les écailles dures; les nageoires épineuses; l'anus plus près de la queue que de la tête. Ce genre, ainsi établi, s'éleva dans Gmelin à une cinquantaine d'espèces dont plusieurs ont été réparties dans divers autres genres depuis qu'on a mieux circonscrit les groupes dont se doit composer la famille à laquelle appartient le genre Perche. Dans cette famille les Perches véritables se distinguent par leur gueule largement fendue; par leur museau qui, dépourvu d'écailles,

ne s'avance point au delà des lèvres; et par la seconde dorsale qui, très-séparée de la première, est aussi plus large qu'elle. Les Perches sont des Poissons d'une forme ordinaire, mais souvent assez élégamment colorés; la plupart sont marines, encore que la plus commune soit le *Perca fluviotilis*; enfin leur chair est généralement exquise, mais un peu trop remplie d'arêtes. On les divise en sept sous-genres.

† Les Perches proprement dites. Ayant les opercules épineux comme dans les Serrants, et les préopercules dentés; les nageoires ventrales sont exactement situées sous les pectorales.

Perche commune ou de rivière. *Perca fluviatilis*, L.; Gmel., *Syst. Not.*, XIII, p. 1306; Bloch, pl. 52; Encyclop., Pois., pl. 53, fig. 204. Ses mâchoires sont avancées également; ses dents sont petites et pointues; la langue est lisse; il y a à chaque narine deux orifices entourés de trois ou quatre pores assez larges, et destinés à verser une humeur visqueuse; préopercules dentelés et aiguillonnés; opercules terminés en une apophyse aiguë. Son corps est d'un vert doré, à trois bandes transverses, plus foncées; une tache noire à la région postérieure de la première nageoire dorsale qui est violette de même que la seconde. Ce Poisson est généralement répandu dans toute l'Europe et dans les parties de l'Asie qui sont sous la même latitude; il semble acquérir de plus grandes proportions et devenir plus commun à mesure qu'il remonte vers le nord. On en a pêché, dans les lacs de Suède et de Laponie, qui atteignaient jusqu'à trois ou quatre pieds de long, et Bloch rapporte qu'on en prit un en Sibérie dont la tête, conservée dans l'église du lieu, avait seule plus de onze pouces de long. On sert ce Poisson sur les tables où sa chair passe pour exquise. On tire de ses téguments une colle de Poisson qui se répand dans le commerce avec celle qu'on obtient des Esturgeons. La Perche nage avec vélocité; on la rencontre fréquemment par petites troupes près de la surface des eaux douces, soit dans les étangs, soit dans les lacs, soit dans les rivières et même dans de très-petits fossés; elle s'y tient assez tranquille et placée parallèlement avec ses voisines; mais au moindre mouvement des objets environnants qui vient l'inquiéter, elle part avec la rapidité de l'éclair : l'élan est simultané dans toutes les Perches réunies, quel qu'en soit le nombre; on dirait qu'elles obéissent au même instinct par une influence aussi rapide que celle de l'étincelle électrique dans le plus vaste cercle. Très-vorace, la Perche qui se nourrit ordinairement de Têtars, de Tritons, de Grenouilles ou d'autres Reptiles, de Vers, de Mollusques et de petits Poissons, se jette imprudemment sur l'Epinoche qui, saisie par son ennemi, a souvent le temps d'hérisser, en passant dans son gosier, de redoutables aiguillons qui, s'y clouant dans tous les sens, ne permettent plus à la Perche, qui est réduite à mourir de faim, d'ouvrir ou de fermer la bouche. Il est d'autant plus extraordinaire que ce Poisson se laisse ainsi prendre aux nageoires piquantes d'une proie si dangereuse, qu'il emploie à son tour la même moyen de défense contre les Brochets qui en sont très-avides; lorsque ces dévastateurs des eaux douces se jettent sur les Perches, celles-ci dressent leurs aiguillons dans la gueule de l'agresseur, et lui causent souvent d'horribles plaies qui le forcent à lâcher prise, et les pêcheurs eux-mêmes sont obligés à quelques précautions pour ne pas être exposés aux cruelles piqûres de la Perche. Ce Poisson est en outre victime d'un ennemi que sa petitesse met à l'abri de tout danger : c'est un frêle Crustacé du genre Cymothoé, qui, s'insinuant dans les branchies, dévore vivantes ces parties délicates, et cause bientôt la mort de la Perche qui, éprouvant sans doute les plus vives douleurs, s'agite sans mesure, mais sans parvenir à se délivrer. C'est à l'âge de trois ans seulement que les deux sexes deviennent capables de se reproduire. Les femelles se débarrassent de leurs œufs au commencement du printemps en se frottant assez durement contre les branchages inondés et les tiges des Carex ou des Roseaux; les œufs forment dans l'eau des chapelets comme ceux de certains Batraciens, avec lesquels on les peut confondre au premier coup d'œil; leur nombre est fort considérable dans une même mère, mais il n'a pas été établi d'une manière uniforme par ceux qui se sont donné la peine de l'évaluer : ainsi Bloch et autres affirment qu'on en a trouvé trois cent mille dans une Perche pesant une demi-livre, tandis que De Saussure prétend en avoir reconnu neuf cent quatre-vingt douze mille dans une autre qui pesait justement le double; enfin d'autres n'en ont guère vu que soixante à soixante-dix mille, ce qui ne laisse pas que d'être encore assez considérable. La Perche a la vie dure; pour peu qu'on l'enveloppe d'herbe mouillée, on peut la transporter à plusieurs lieues de distance; aussi l'emploie-t-on beaucoup pour l'empoissonnement des étangs. D. 14-16, P. 14, V. 6, A. 11, C. 17, 25.

Perche Loup de mer. *Perca Labrax*, L.; Encycl. Pois., pl. 54, fig. 208; *Sciæna diacantha*, Bloch, pl. 302. C'est un Poisson extrêmement commun dans la Méditerranée, où, dès le temps de Pline, sa voracité l'avait fait nommer *Lupus*. Il est fort, hardi, grand nageur, et parvient à une assez forte taille. Les anciens estimaient beaucoup sa chair; il est surtout très-répandu dans l'Adriatique; on le trouve quelquefois égaré sur les côtes océanes et même jusque dans la Manche où les pêcheurs lui donnent, ainsi que les marchands, le nom de Loubine appliqué comme spécifique à une autre Perche fort différente, qu'on trouve à la Guiane.

On doit rapporter au sous-genre dont il est ici question les *Sciæna puncta*, pl. 305, et *lineata*, pl. 304 de Bloch; les *Perca septentrionalis* de Schneider, *Plumerii* de Bloch, pl. 306, etc. Cuvier remarque que le même dessin qui servit à Bloch pour établir cette dernière espèce, servit aussi à Lacépède pour composer le Chéilodipière Chrysodiptère représenté dans la figure de la planche 33 du tome troisième de son Histoire des Poissons, mais l'on oublia de marquer les dentelures. Risso a décrit sous le nom de *Perca Vonloo* une espèce nouvelle du sous-genre Perche, commune dans la mer de Nice, remarquable par sa grande taille et par les plus vives couleurs.

†† Les Centropomes. Ayant les dents en velours; les préopercules dentelés, mais les opercules sans épines

ou à pointes très émoussées comme les Pristipomes : ils ont souvent le sous-orbitaire dentelé comme les Scolopsis. Les principales espèces de ce sous-genre sont les suivantes :

PERCHE KÉCHR ou VARIOLE. *Perca nilotica*, L.; Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1312. Le plus grand des Poissons du Nil; il atteint à la taille du Thon, et se trouve aussi, dit-on, dans la mer Caspienne. Il fut un objet de culte chez les anciens Égyptiens; les Romains, qui la connurent, l'appelaient *Latus*.

PERCHE AMBASSE. *Perca Ambasis; Centropomus Ambasis*, Lac., Pois., t. 4, p. 273, décrite d'après les manuscrits de Commerson. Elle paraît être un Centropome de petite taille, qui se trouve à Mascareigne, dans l'étang du Gol situé dans la partie sous le vent de l'île, tout au bord de la mer. Sa chair est fort délicate, et on la prépare, selon le naturaliste de l'expédition Bougainville, comme l'Anchois.

††† Les ÉNOPLOSES. Ce sont, dit Cuvier (*loc. cit.*, p. 394), des Centropomes qui, par leur hauteur verticale et le prolongement de leurs dorsales, prennent l'apparence extérieure de certains Chœtodons; leur sous-orbiculaire est aussi dentelé, et leur préopercule non-seulement dentelé, mais épineux vers le bas.

PERCHE DE WHITE. *Perca Whitii; Enoplosus White*, Lacép.; *Chœtodon armatus*, White. Il a six rayons aiguillonnés à la première nageoire dorsale : le troisième de ces rayons est très-long; la mâchoire supérieure est plus avancée que l'inférieure; la lèvre d'en haut est très-extensible; la poitrine est très-grosse, teinte généralement d'un blanc bleuâtre et argenté; il y a sept bandes transversales d'un noir pourpré; les nageoires sont d'un brun pâle. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

†††† Les PROCRILES. Il n'existe chez ces Poissons aucune dentelure au préopercule.

PERCHE TACASTÉE. *Perca maculata*, Bloch; *Sparus atlanticus*, Lacép. Elle a quatorze rayons aiguillonnés, et dix rayons articulés à la nageoire dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire anale; la nageoire caudale est arrondie; la mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure; les écailles sont grandes; l'opercule est terminé par une prolongation molle; la couleur générale est blanchâtre; presque toute la surface est parsemée de petites taches rouges. On trouve fréquemment cette espèce dans les mers des Antilles.

††††† Les SANDRES ou SANDATS. Les Poissons de ce sous-genre, formé aux dépens des Centropomes de Lacépède, ont des dentelures au préopercule, mais point de piquants à l'opercule; leur tête est entièrement dépourvue d'écailles, et la gueule est armée de dents pointues et écartées.

PERCHE SANDAT, Encycl., Pois., pl. 53, fig. 205; *Perca*, *Lucio Perca*, L.; Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1308; Bloch, pl. 51. Grande espèce qui atteint à quatre pieds de long, qui se trouve dans les lacs et les fleuves de l'Europe orientale, en Suède et jusqu'en Perse où l'on estime beaucoup sa chair, qui est blanche et tendre.

Le Coau du Brésil, dont Bloch (pl. 307, fig. 1) faisait une Sciène, et le *Sciœna Mauritii* du même auteur (fig. 2) appartiennent au sous-genre Sandre.

†††††† Les ESCLAVES ou TÉRAPONS. Les Perches de ce sixième sous-genre ont le corps oblong ainsi que la tête; le museau obtus; les écailles petites; la bouche peu fendue et peu extensible; une rangée régulière de dents égales et serrées à chaque mâchoire, derrière lesquelles en sont d'autres en velours; leur préopercule est dentelé, et leur opercule épineux; ils ont même de fortes dentelures à l'os de l'épaule, au-dessus de la pectorale; la branchiostége y a six rayons; entre la partie épineuse et la partie molle de la dorsale est un fort enfoncement. Ils tiennent d'une part aux Saupes, et de l'autre ils font un passage aux Sciènes. Le type de ce sous-genre est le JARBUA, *Sciœna Jarbua*, L.; Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1305; *Holocentrus servus*, Bloch, pl. 238, fig. 1. Le Gabub de Bonnaterre, Poisson des mers arabiques qu'on retrouve, dit-on, au Japon; sa chair, de qualité médiocre, est abandonnée par les pêcheurs indiens à leurs esclaves, d'où le nom générique français, imposé aux Poissons du sous-genre *Terapon*. L'*Holocentrus quadrilineatus* de Bloch, pl. 278, fig. 8, se range certainement ici, et l'*Holocentrus Surinamensis* du même auteur y vient peut-être aussi.

††††††† Les APOGONS. Leur forme générale, leurs écailles et même leur couleur font ressembler ces Poissons aux Surmulets; mais, outre qu'ils en diffèrent au premier coup d'œil par l'absence des barbillons qui les avaient fait appeler Surmulets imberbes, les dentelures de leur préopercule et leurs dents en velours aux deux mâchoires les rapprochent des Perches, aussi bien que leur museau court et leurs cœcums peu nombreux; le préopercule a un bord dentelé sans opercule. Le type de ce sous-genre est l'*Apogon ruber* de Lacépède; *Perca pusilla?* Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1311, appelé Roi des Rougets dans la Méditerranée où il est fort commun. Cuvier regarde encore comme appartenant au même sous-genre, et peut-être comme des doubles emplois du Roi des Rougets, l'Ostorhinque Fleuriu et le Diptérodon exacanthe de Lacépède, représentés dans les planches 32 et 33 de son Histoire des Poissons.

L'espèce la plus commune du genre Grémille, *Perca cernua*, L., a été quelquefois nommée Perche goujonnière ou Petite Perche. *V.* GRÉMILLE.

PERCHES. MAM. On emploie souvent ce mot pour désigner les cornes ramifiées du Cerf que l'on désigne aussi par Bois. (Zool.) *V.* ce mot.

PERCHEUSE. OIS. Synonyme vulgaire de Farlouse. *V.* ALOUETTE.

PERCHIDES. POIS. Risso, dans le tome III de son Histoire naturelle de Nice, nomme ainsi la vingt-deuxième famille de sa méthode ichthyologique, qui répond à celle des Percoïdes.

PERCHOT OU PERCOT. POIS. Espèce de Perche du sous-genre Centropome. *V.* PERCHE.

PERCIDE. *Percis*. POIS. Genre de la famille des Percoïdes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, formé par Schneider et adopté par Cuvier (Règne Anim., t. 1, p. 229) qui lui donne pour caractères : tête déprimée;

dents en crochets; première nageoire dorsale ne comptant que quelques rayons, tandis que la seconde, qui n'en est pas très-bien séparée, occupe presque toute la longueur du corps; l'anale n'a aucun aiguillon. L'opercule est muni d'épines, et le préopercule montre quelques dentelures quand il est desséché. Les Percides ont un estomac médiocre, trois cœcums courts et point de vessie aérienne. On en connaît deux espèces constatées des mers de l'Inde, le *Percis maculata* de Schneider, planche 38, où la dentelure du préoperencle est trop marquée, et celle que Bloch a représentée, planche 249, fig. 1, sous le nom de *Sciæna cylindrica*.

PERCIDI. POIS. Le genre proposé sous ce nom par Scopoli pour le *Cottus Japonicus*, n'a point été adopté; il rentre parmi les Aspidophores, sous-genre de Cotte. *V.* ce mot.

PERCILLETTE. BOT. (*Mousses.*) Nom français proposé par Bridel pour désigner son genre *Coscinodon*. *V.* ce mot.

PERCNOPTÈRE. OIS. Synonyme d'Alimoche, espèce du genre Catharte. *V.* ce mot.

PERCOIDES. POIS. Quatrième famille de l'ordre des Acanthoptérygiens, dans la méthode ichthyologique de Cuvier, où, comme dans celle des Labroïdes, la dorsale et l'anale sont peu ou point écailleuses, et sont soutenues en avant par des épines fortes et piquantes. La partie épineuse de la dorsale peut s'y replier et se cacher entre les écailles qui bordent les côtés de sa base. Le corps est écailleux, et les écailles sont ordinairement assez grandes; les intestins sont amples et garnis de quelques cœcums. La vessie natatoire manque rarement; elle est robuste et sans communication avec l'estomac. « Cette famille, dit Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 269), se divise en deux séries tellement parallèles, que les mêmes caractères se répètent dans l'une et dans l'autre. La première, qu'on peut appeler celle des Sparoïdes, n'a qu'une dorsale régnant le long de la plus grande partie du dos; la seconde en a deux, ou du moins la portion épineuse et la portion molle y sont divisées jusqu'à la base. On peut l'appeler plus particulièrement celle des Persèques. »

PERÇOIR OU FORÊT. CONCH. Noms vulgaires et marchands du *Murex strigillatum*, L.

PERCOPHIDE. *Percophis*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, établi par Cuvier pour un Poisson voisin des Percides et leur ressemblant beaucoup par les formes générales, qui a été rapporté du Brésil par Quoy et Gaimard. Le caractère principal du genre est dans les dents, pour la plus grande partie longues et très-pointues, la pointe de la mâchoire inférieure saille en avant.

PERCOPHIDE DE FABRE. *Percophis Fabrei*, CUV. Son corps est allongé, effilé, cylindrique au milieu, comprimé vers la queue. La tête est tout à fait aplatie, elle forme avec les ouïes le quart de la longueur du Poisson; le museau est allongé, pointu, et la bouche grande; la mâchoire inférieure dépasse beaucoup celle d'en haut, sur laquelle elle se replie. Les yeux sont grands et rapprochés au sommet de la tête; la membrane branchiale a sept rayons; la première dorsale a neuf aiguillons et la seconde trente-deux rayons; la caudale, carrée, a dix-sept rayons; l'anale en a quarante-deux prolongés jusqu'à la queue. La couleur générale de cette espèce est en dessus le gris; à la ligne latérale commence une teinte rosée un peu argentée. Sa longueur est de quatorze pouces.

PERCOSIE. *Percosia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, formé par Zimmermans, aux dépens du genre Amare, dont il diffère en ce que les espèces qu'il comprend ont le corselet plus large en arrière qu'en avant, que, chez les mâles, les jambes postérieures sont, en dedans, lisses ou seulement un peu velues, et que les tarses des trois articles dilatés sont fort larges.

PERCURSAIRE. *Percursaria*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre établi par Bonne-Maison, dans la famille des Confervacées, dont le type est le *Conferva percursa*, d'Agardh (*Syn.*, p. 87) qui est désigné ainsi qu'il suit. *fronde tubulosa, capillari simplici; striâ unicâ, longitudinali percursâ*, etc. Les caractères imposés à ce genre par Bory-St.-Vincent sont: un filament inerme fort sensible, parcourant d'une extrémité à l'autre le tube externe à travers les articles bien distincts qui s'y voient transversalement. On ne connaît encore qu'une espèce de Percursaire qui se trouve en abondance sur les plages herbeuses des îles de la Zélande, abandonnées par la marée descendante. Elle existe aussi dans quelques lacs d'eau saumâtre, stagnante, en dedans des digues de Hollande et de Flandre. Elle s'y présente en amas de filaments simples, longs souvent de plusieurs pieds, qu'on dirait des paquets confus ou de grands écheveaux de fils d'un beau vert d'herbe. Leur odeur est fétide, et quand on les conserve quelque temps sans les préparer, cette odeur devient insupportable. Ils adhèrent assez bien au papier, et en s'y desséchant ils acquièrent une teinte de vert plus jaunâtre que durant l'état de vie, avec un aspect luisant, comme si on eût passé dessus un enduit de gomme.

PERCUS. INS. *V.* PERQUE.

PERCUSSARIA. BOT. *V.* PERCURSAIRE.

PERDICIER. *Perdicium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Linné, placé par Cassini dans sa tribu des Mutisiées et caractérisé de la manière suivante: involucre oblong, à peu près de la longueur des fleurs, composé d'écailles imbriquées et lancéolées. Réceptacle nu. Calathide radiée, dont le disque est composé de fleurs hermaphrodites, qui ont leurs corolles à deux lèvres; la circonférence, de fleurs femelles ayant leurs corolles divisées en deux languettes: l'extérieure linéaire, tridentée; l'intérieure très-courte et bidentée. Style à deux branches stigmatiques. Fruits obovés, surmontés d'une aigrette sessile, composée de poils simples et très-nombreux. L'espèce sur laquelle ce genre a été fondé fut nommée *Perdicium semi-flosculare* par Printz, auteur d'un Mémoire sur les plantes rares d'Afrique, inséré dans le 6e volume des *Amœnitates academicæ* de Linné. C'est la même plante que Burmann avait étiquetée *Pardisium Capense* dans son herbier, et qu'il publia plus tard dans sa Flore de l'Inde, *V.* PARDISIUM. Linné fils, Thunberg et Vahl ajoutèrent quelques espèces au genre *Perdicium*; mais

lorsqu'on les eut examinées avec quelque soin, on fut convaincu qu'elles devaient être séparées du genre *Perdicium*. C'est ainsi que plusieurs *Perdicium* de ces auteurs (*Perdicium Brasiliense*, Vahl, et *Perdicium radiale*, L.) furent placés parmi les *Trixis*, et que le *Perdicium Magellanicum* devint la type du genre *Peresia* ou *Clarionea*. La plante du cap de Bonne-Espérance, décrite par Printz, a donc été considérée par Lagasca, De Candolle et Cassini, comme l'unique espèce du genre *Perdicium*. Vahl lui a donné le nom de *Perdicium Taraxaci*, à cause de sa ressemblance apparente avec le Pissenlit (*Taraxacum officinale*), et Cassini a cru convenable de la nommer *Perdicium Printzii*, en l'honneur du botaniste qui l'a décrite le premier. C'est une plante herbacée, dont la racine est vivace, fibreuse; les feuilles radicales roncinées, glabres; les hampes nues, terminées par des calathides solitaires dont l'involucre ressemble à celui des Scorzonères. Le *Perdicium tomentosum* de Thunberg et Vahl, quoique indigène du Japon, paraît être un vrai *Perdicium*, selon Cassini.

PERDIGAL. OIS. Synonyme vulgaire de Perdreau.

PERDIX. OIS. *V.* PERDRIX.

PERDREAU. OIS. C'est le nom de la jeune Perdrix qui n'a point encore atteint sa première mue, ce que l'on reconnaît à la forme acérée de la première rémige.

PERDRIGONS. BOT. Nom vulgaire de diverses variétés de Prunes.

PERDRIX. *Perdix*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères: bec court, comprimé, assez robuste, nu à sa base; mandibule supérieure voûtée, convexe, fortement courbée vers la pointe; narines placées de chaque côté du bec et à la base, à moitié fermées par une membrane voûtée et nue; trois doigts devant réunis par des membranes jusqu'à la première articulation, un derrière. Ailes courtes, les trois premières rémiges également étagées, la quatrième ou la cinquième la plus longue; quatorze ou dix-huit rectrices composant la queue qui est courte et penchée. Ce genre se divise en trois sections, outre celle des Colins, dont on a définitivement fait un genre distinct, sous le nom de Ortyx (*V.* ce mot).

1° PERDRIX. Qui ont les ailes arrondies, les rectrices plus longues que les tectrices caudales supérieures, assez généralement une place nue derrière l'œil, et, chez les mâles, un tubercule calleux et obtus aux tarses.

2° FRANCOLINS. Qui ont aussi les ailes arrondies, et les rectrices beaucoup plus longues que les tectrices caudales supérieures; les orbites des yeux souvent dénuées de plumes, les tarses (chez les mâles) armés d'un ou deux éperons cornés et aigus; de plus, le bec plus robuste et plus allongé que dans les Perdrix proprement dites.

3° CAILLES. Qui ont les ailes pointues, à cause de la longueur des deux premières rémiges dépassant toutes les autres; les rectrices sont égales en longueur avec leurs tectrices supérieures; les tarses sont mutiques; le bec est court, plus souvent grêle et aussi large que haut; la tête est parfaitement emplumée.

I. PERDRIX PROPREMENT DITES.

Toutes les espèces comprises dans ce groupe, quel que soit le climat qu'elles habitent, offrent assez peu de différences dans leur manière de vivre; ayant presque partout à craindre les piéges que leur tend le chasseur, à redouter la serre de l'Oiseau de rapine ou à opposer la fuite aux attaques du vorace Quadrupède, elles doivent partout montrer l'air défiant et sauvage que leur inspire leur triste condition. C'est donc à leurs inquiétudes constantes, qu'il faut attribuer l'habitude que semblent avoir contractées toutes les Perdrix, de vivre réunies; et cette habitude a pris un tel empire qu'elle est dégénérée en besoin. Qui n'a pas été à même d'observer que lorsque, par un accident assez ordinaire, une compagnie de ces Oiseaux a été dispersée, tous les individus qui la composaient, aussitôt qu'ils croient le danger passé, se recherchent par un petit chant de rappel qui, presque toujours, en les décelant, devient fatal à la plupart d'entre eux! Les Perdrix semblent préférer les plaines et surtout les guérets, aux terrains montagneux et boisés où on ne les trouve guère que lorsqu'elles ont été contraintes d'y chercher un refuge, ou quand la neige couvrant les campagnes, dérobe à leurs recherches les graines et les jeunes pousses d'herbes qui sont leur unique nourriture pendant la saison rigoureuse. En été elles recherchent de préférence les petits insectes et surtout leurs œufs et leurs larves. Vers les premiers jours de mars, ces Oiseaux, jusqu'alors inséparables, s'isolent les uns des autres pour s'apparier; mais comme il y a ordinairement quatre mâles pour trois femelles, les séparations s'opèrent rarement sans donner lieu à des combats. Chaque couple, quoiqu'il paraisse animé des plus impétueux désirs, traîne cependant ses amours en longueur, car ce n'est guère qu'à la fin de mars que se terminent les unions. Alors ces couples se retirent dans une sorte de petit domaine qu'ils se sont choisi; ils s'y occupent de la construction du nid, ordinairement placé au milieu d'une terre ensemencée de blé, dans quelque cavité formée par les pas des chevaux. Cette construction, assez grossière, consiste en brins d'herbes sèches; la ponte a lieu dans le courant de mai et même de juin; elle consiste en quinze ou vingt œufs d'un gris blanchâtre, que la femelle couve pendant trois semaines. Le mâle coopère aux soins de l'éducation des petits; il les conduit avec la mère, et tous deux grattent la terre pour leur montrer les œufs de Fourmis dont ils sont très-friands; ils se couchent l'un à côté de l'autre pour les recueillir sous leurs ailes. C'est un spectacle qui n'est pas sans intérêt, que de voir ainsi réunis père, mère et couvée; les jeunes Perdreaux passent seulement la tête pour respirer, et montrent ainsi leurs grands yeux noirs et brillants. Lorsqu'ils sont découverts, le mâle part seul et semble chercher à attirer le chasseur et les Chiens d'un côté, tandis que la femelle fuit de l'autre, en courant avec ses poussins. Ce n'est qu'à l'âge de trois mois que les Perdreaux savent voler; on les distingue par la couleur jaunâtre de leurs pieds, et par l'extrémité pointue de la première rémige qui ne s'arrondit qu'à l'année suivante. Au mois d'octobre, ils ont atteint presque toute leur grosseur. On assure que la vie moyenne des Perdrix est de dix ans.

PERDRIX D'AFRIQUE A GORGE NUE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN A GORGE NUE.

PERDRIX D'AMÉRIQUE. *V.* ORTYX COLÉNICUI.

PERDRIX DES ANTILLES. *V.* PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX D'ARAGON. *V.* GANGA DES SABLES.

PERDRIX AYAM-HAN. *Perdix Javanica*, Lath.; Tem., pl. color., 148. Parties supérieures d'un gris bleuâtre, varié et strié de brun; front, gorge et partie des joues d'un jaune ferrugineux; sommet de la tête roussâtre, ainsi que de larges taches irrégulières sur le cou dont la teinte est noirâtre; tectrices alaires cendrées, bordées de roussâtre et terminées de noir; rémiges brunes extérieurement; tectrices caudales bleuâtres, frangées de noir; poitrine d'un cendré bleuâtre; parties inférieures rousses; bec bleuâtre; membrane qui entoure les yeux rouge; pieds d'un rouge vif; ongles jaunâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De Java.

PERDRIX DE LA BAIE D'HUDSON. *V.* TÉTRAS GÉLINOTE TACHETÉE.

PERDRIX BARBARESQUE. *V.* PERDRIX GAMBRA.

PERDRIX BARTAVELLE. *Perdix rufa*, Lath.; *Perdix saxatilis*, Meyer, Buff., pl. enl. 231; *Perdix Uraca*, Briss. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; front et lorum noirs; joues, gorge et devant du cou d'un blanc pur, encadré par une large bande noire; scapulaires et grandes tectrices alaires cendrées, terminées de jaunâtre; sommet de la tête, côtés du cou et poitrine d'un gris cendré; flancs garnis de plumes grises, traversées de bandes alternativement noires et blanchâtres, terminées de brun-rougeâtre; abdomen et parties inférieures jaunâtres; quatorze rectrices cendrées, les cinq latérales terminées de roux; bec, aréoles des yeux et pieds rouges. Taille, quatorze pouces. La femelle a les teintes moins vives, le haut du cou d'un blanc moins pur et la bande noire qui l'encadre beaucoup moins large. Du midi de l'Europe.

PERDRIX BIS-ERGOT. *V.* PERDRIX FRANCOLIN D'ADANSON.

PERDRIX BLANCHE. *V.* TÉTRAS PTARMIGAN.

PERDRIX DE BOIS. *V.* TÉTRAS GÉLINOTE TACHETÉE.

PERDRIX A CAMAIL. *V.* PERDRIX FERRUGINEUSE.

PERDRIX DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* FRANCOLIN A GORGE NUE.

PERDRIX CENDRÉE DE CAYENNE. *V.* TINAMOU CENDRÉ.

PERDRIX DES CHAMPS. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX DE LA CHINE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN PERLÉ.

PERDRIX DE CHITYGONG. *V.* PERDRIX FRANCOLIN DE CEYLAN.

PERDRIX COLÉNICUI. *V.* ORTYX COLÉNICUI.

PERDRIX DES COTEAUX. *V.* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE CRAU. *V.* GANGA CATA.

PERDRIX CUL-ROND. *V.* PETIT TINAMOU.

PERDRIX DE DAMAS. *Perdix Damascena*, Lat.; *Tetrao Damascena*, Gmel. *V.* PERDRIX GRISE, variété de passage.

PERDRIX DAGU. *V.* PERDRIX AYAM-HAN.

PERDRIX A DOUBLE ÉPERON. *V.* PERDRIX FRANCOLIN DE CEYLAN.

PERDRIX FERRUGINEUSE. *Perdix ferruginea*, Lat.; grande Perdrix de la Chine, Enc., pl. 96; Perdrix à camail, Temm.; *Tetrao ferrugineus*, Gmel. Parties supérieures brunes, variées de noir et de ferrugineux; tectrices alaires brunes, striées de jaunâtre; rémiges brunes, frangées de noir; sommet de la tête brun, mélangé de jaune foncé; dessus du cou orné d'une sorte de fraise composée de plumes longues et effilées, terminées en pointe, brunes, bordées de jaunâtre; rectrices brunes, les intermédiaires bordées de noir; devant du cou d'un jaune ferrugineux; ventre brun; le reste des parties inférieures d'un rouge brun; bec et pieds bruns. Taille, douze pouces. De la Chine.

PERDRIX FRANCHE. *V.* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX GAMBRA. *Perdix petrosa*, Lat.; *Tetrao petrosus*, Gmel.; *Perdix rubra-barbarica*, Briss.; Perdrix de rocher, Enc., pl. 94. Parties supérieures d'un roux cendré; front, sommet de la tête et nuque d'un brun roux; une bande brune de chaque côté du cou, qui se dilate en avant en un large demi-collier sur lequel sont des taches blanches; des plumes rousses sur les oreilles; gorge, tempes et large sourcil d'un bleu cendré; tectrices alaires marquées de huit ou dix taches bleuâtres, entourées de jaune orangé; poitrine cendrée; parties inférieures rousses; plumes des flancs cendrées, rayées transversalement de blanc, de roux et de noir, terminées de roussâtre; bec, aréole des yeux et pieds rouges. Taille, treize pouces. La femelle est moins grande, ses nuances sont moins vives et son collier est plus étroit. Du midi de l'Europe.

PERDRIX DE GARRIVA. *V.* GANGA CATA.

PERDRIX DE GINGI. *Perdix Gingica*, Lat.; *Tetrao Gingicus*, Gmel.; Perdrix à double hausse-col, Temm. Parties supérieures d'un roux cendré; petites tectrices alaires rousses, bordées et terminées de cendré; les moyennes bordées de jaune sale, avec une tache noire à l'extrémité; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices cendrées, tachetées de noir; tectrices caudales d'un roux cendré; sommet de la tête d'un brun foncé, avec les sourcils blancs; joues et cou d'un roux pâle, avec une strie noire sur chaque plume; deux taches sur la poitrine, l'une noire, l'autre brune, séparées par un intervalle blanc; ventre blanc, avec une double raie roussâtre. Bec noir; pieds cendrés. Taille, dix pouces. La femelle est plus petite; elle a la queue rayée de noir; son abdomen est roussâtre. De la côte de Coromandel.

PERDRIX GOACHE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX A GORGE ROUSSE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN SULTIAAIR femelle.

PERDRIX GRECQUE. *V.* PERDRIX BARTAVELLE.

PERDRIX GRIECHE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX GRISETTE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX GRISE. *Perdix cinera*, Lath.; *Tetrao Perdix*, Gmel.; Buff., pl. enl. 27. Parties supérieures roussâtres, rayées transversalement de brun et de noir; tête et tectrices alaires offrant les mêmes nuances, avec addition d'un trait longitudinal, blanchâtre; front, joues et gorge d'un roux clair; un espace nu, mamelonné, rougeâtre, entre l'œil et l'oreille; cou et parties inférieures d'un gris-cendré, rayé de zigzags noirâtres; une grande tache lunulée et roussâtre sur l'abdomen; d'autres taches de même nuance sur les flancs; rémiges d'un brun cendré, tachetées de blanchâtre; vingt rectrices

dont les cinq latérales sont d'un beau roux, bordées de blanchâtre; les autres sont rayées de noir et tachetées de roux clair, sur un fond gris. Bec et pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, douze pouces. La femelle n'a point de tache rousse sur le ventre, et le brun de la tête est moins foncé. Cette espèce est la plus commune dans le nord de l'Europe, particulièrement aux environs de Paris. Elle est assez rare vers le midi de la France. Sa chair est moins agréable que celle de la Perdrix rouge. On considère comme une simple variété de cette espèce la PETITE PERDRIX GRISE DE PASSAGE, *Perdix Damascena*, Lath., *Tetrao Damascena*, Gmel., qui a le dessus du corps varié de brun et de noir sur un fond roussâtre; le front, les joues et la gorge d'un roux clair; un espace nu entre l'œil et l'oreille; la poitrine brune et le ventre d'un gris clair et jaunâtre. Le bec et les pieds jaunes. Taille, dix pouces.

PERDRIX DE LA GUIANE. *V.* TOCAO.

GROSSE PERDRIX DE LA GUIANE. *V.* TINAMOU MAGOUA.

PERDRIX GUTTURALE. *Perdix gutturalis*, Ruppel, Faun. Abyssin., p. 15. Sommet de la tête brun; gorge blanche, encadrée d'une zone ferrugineuse, dont l'extrémité de chaque plume est noire, ce qui rend cette zone tachetée; parties supérieures, tectrices alaires et caudales, rémiges et rectrices d'un rouge brunâtre, traversées de petites raies ondulées, jaunâtres, parsemées de taches noirâtres et d'un brun marron; dos et scapulaires d'un blanc jaunâtre; poitrine d'un brun marron; abdomen d'un fauve isabelle, avec des traits ou taches en cœur d'une teinte plus foncée; bec noirâtre; pieds testacés. Taille, seize pouces. On la trouve au midi de l'Europe et au nord de l'Afrique.

PERDRIX DE HAY. *Perdix Heyi*, Temm., pl. color. 328 et 329. Parties supérieures d'un gris cendré clair, nuancé d'isabelle; tête d'un cendré rougeâtre; tectrices alaires fauves, finement rayées de brun; rémiges brunâtres, ornées extérieurement de festons blanchâtres; rectrices longues, rougeâtres, les deux intermédiaires jaunâtres, rayées de brun; un trait oculaire blanc; oreilles blanchâtres; parties inférieures d'un brun rougeâtre; plumes des flancs mordorées sur les barbes internes et bordées extérieurement de noirâtre. Bec jaune; pieds cendrés. Taille, huit pouces. La femelle n'a pas de bandeau blanc et tout son plumage est rayé transversalement de brun; le dos et la poitrine sont cendrés avec une nuance isabelle; elle a les joues et les côtés de la tête ponctués de noir. De l'Arabie.

PERDRIX DES INDES. *V.* OUTARDE DAKILAAR.

PERDRIX DE JAVA. *Perdix Javanica*, Lath. Espèce douteuse que l'on présume être une femelle de Francolin.

PERDRIX KAKELIK. *Perdix Kakelik*, Lat. Parties supérieures grisâtres, variées de blanchâtre; poitrine cendrée; bec, iris et pieds rouges. Taille, onze pouces. De la Bucharie. Quelques ornithologistes pensent que cette espèce extrêmement rare dans les collections, et qui n'est connue que par la description qu'en a donnée le professeur Falck dans le troisième volume de la Relation de ses voyages scientifiques, est une variété de la Perdrix rouge.

PERDRIX LERWA. *Perdix Lerwa*, Hodgson. Son plumage est noir, rayé transversalement de blanc et de brun-marron; la poitrine est brune; la seconde rémige est la plus longue. Bec brun; pieds rougeâtres, avec le tarse emplumé jusqu'au delà de l'éperon. Taille, neuf pouces. Du Népaul.

PERDRIX DE LEVAILLANT. *Perdix Levaillantii*, Temm., Ois. col. 477. Parties supérieures d'un brun fauve, avec la tige et des raies transversales disposées par paires sur les plumes, d'un brun noirâtre; sommet de la tête gris, tacheté de noir; derrière du cou grisâtre, maillé de noir; joues, espace oculaire et côtés du cou d'un roux mordoré; sourcil et bande suboculaire blancs, tachetés et linéolés de noir; oreilles noirâtres; gorge blanche; devant du cou blanc, maillé de noir; une bande semblable remontant jusqu'aux oreilles; plumes de la poitrine d'un brun fauve, avec un trait en fer de lance au milieu et blanchâtre, l'extrémité grise, encadrée de noir; abdomen gris, avec le bord des plumes roux; bec noirâtre; pieds fauves. Taille, onze pouces. De l'Afrique méridionale.

PERDRIX DE LA LOUISIANE. *V.* ORTYX COLÉNIQUI.

PERDRIX DE LA MARTINIQUE. *V.* PIGEON ROUX.

PERDRIX MÉGAPODE. *Perdix megapodia*, Temm., Ois. col., pl. 462 et 463. Le mâle a les parties supérieures et la poitrine d'un gris olivâtre, liseré de fauve; le sommet de la tête et les oreilles sont d'un roux vif; joues et tour des yeux noirs; gorge et côtés du cou blancs, striés de noir; bas du cou blanc; ailes chamarrées de grandes taches noires, sur un fond mordoré; milieu du ventre blanc; plumes des flancs grises, avec une tache blanche à leur centre et de larges bordures mordorées; bec noir; pieds gris. Taille, huit pouces. La femelle a la tête brune, variée de noir; la gorge et les côtés du cou mordorés, tachetés de noir; les joues blanches, pointillées de noir; la poitrine et le dos d'un brun verdâtre. Du Bengale.

PERDRIX MÉLANOCÉPHALE. *Perdix melanocephala*, Ruppell, Faun. Abyssin., p. 11, pl. 5. Sommet de la tête noir ainsi qu'un encadrement de la gorge, qui se prolonge en pointe sur la poitrine; un large sourcil d'un blanc pur, ainsi que la gorge; cou d'un fauve rougeâtre; parties supérieures, tectrices, rémiges et rectrices d'un bleu ardoisé, qui prend une nuance plus pâle et plus vive sur les flancs; là sont des bandes transversales, interrompues, d'un jaune serin, bordées de noir; cuisses ou du moins leur extrémité d'un fauve clair; bec et pieds rouges, aréole des yeux couleur de rose. Taille, seize pouces. On la trouve abondamment dans les plaines, au pied des montagnes du Samen ou Simen.

PERDRIX DE MER. *V.* GLARÉOLA.

PERDRIX DE MONTAGNE. *Perdix montana*, Lat.; *Tetrao montanus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 136. Parties supérieures fauves, variées de brun et de cendré; tête, gorge et cou d'un roux cendré; rémiges d'un gris brunâtre, bordées et nuancées de blanc et de roussâtre; rectrices latérales brunâtres, les six intermédiaires brunes, terminées de gris et de blanc; gorge fauve; bas du cou, poitrine et partie du ventre d'un brun marron clair, ainsi que les tectrices caudales inférieures. Bec et pieds bruns. Taille, douze pouces. Europe. Il

est possible, ainsi que le pensent plusieurs auteurs, que cette Perdrix, qui habite de préférence les pays de montagnes et se mêle très-rarement dans les vallées, aux Perdrix grises, ne soit néanmoins qu'une variété constante de celles-ci.

Perdrix naine. *V.* Caille.

Perdrix noire. *V.* Tétras Gélinote tachetée.

Perdrix de la Nouvelle-Angleterre. *V.* Ortyx Colénicqui.

Perdrix oculée. *V.* Perdrix Francolin oculé.

Perdrix ordinaire. *V.* Perdrix grise.

Perdrix de passage. *V.* Perdrix grise.

Perdrix du pays des Marattes. *Perdix Asiotica*, Lath. Parties supérieures variées de jaune, de roux, de brun et de noir; les inférieures blanchâtres, striées de noir, avec la gorge d'un jaune obscur; rémiges et rectrices d'un roux jaunâtre, varié de brun; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Des Indes.

Perdrix Pintade. *V.* Tinamou varié.

Perdrix perlée de la Chine. *V.* Perdrix Francolin perlé.

Perdrix de Perse. *Perdix Caspia*, Lath. Parties supérieures cendrées, tachetées de brun; rémiges et rectrices terminées de blanchâtre; membrane des yeux jaune; bec brun; pieds jaunes. Taille, onze pouces. Cette Perdrix n'est peut-être qu'une variété de la Perdrix rouge.

Perdrix aux pieds rouges. *V.* Perdrix rouge.

Perdrix des plaines. *V.* Perdrix rouge.

Perdrix plastronnée. *V.* Perdrix a ventre jaune.

Perdrix de Ponaicréry. *V.* Perdrix Francolin de Ponoicréry.

Perdrix des prairies. *V.* Perdrix Francolin.

Perdrix de roche. *V.* Perdrix Gambra.

Perdrix rouge. *Perdix rufa*, Lath.; *Perdix rubra*, Briss.; *Tetrao rufus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 150. Parties supérieures d'un gris brun verdâtre; front d'un cendré bleuâtre; nuque d'un gris rougeâtre; joues, gorge et haut du cou blancs, ainsi qu'un trait à l'angle postérieur de l'œil; une bande noire qui se dilate sur la poitrine et les côtés du cou en un grand nombre de taches et de raies; rémiges brunes, bordées extérieurement de fauve; rectrices rousses, à l'exception des quatre intermédiaires qui sont d'un gris brun; plumes qui recouvrent les flancs d'un cendré bleuâtre à leur base, rayées de noir, de roux et de blanc à leur extrémité. Bec et pieds rouges. Taille, douze à treize pouces. La femelle a les couleurs plus ternes. Du midi de l'Europe. La plus commune dans les provinces méridionales de la France, est celle dont la chair est le plus estimée.

Perdrix rouge d'Afrique. *V.* Perdrix Francolin a gorge nue.

Perdrix rouge de Barbarie. *V.* Perdrix Gambra.

Perdrix rouge de Madagascar. *V.* Perdrix Francolin rouge-brun.

Perdrix rouillée. *Perdix æruginosus*, Eyton. Son plumage est d'un brun ferrugineux, assez luisant, plus foncé et presque noirâtre à la gorge et sur le ventre, les tectrices alaires tertiaires sont rayées transversalement de noir; bec et pieds très-noirs : ceux-ci dépourvus d'éperon. Taille, dix pouces. De l'Inde.

Perdrix rousse. *V.* Perdrix Ortyx Colénicqui.

Perdrix du Sénégal. *V.* Perdrix Francolin bisergot.

Perdrix de Strie. *V.* Ganga Cata.

Perdrix Tocro. *V.* Tocro.

Perdrix Torquéola. *Perdix Torqueola*, Valenc. Parties supérieures rousses, ainsi que le sommet de la tête; un large sourcil noir, varié de blanc, qui s'étend un peu sur le cou dont la couleur est le roux foncé; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de roux et terminées par une tache noire; gorge noire, dont la teinte dégénère en gros points; un demi-collier blanc; poitrine grise; milieu du ventre blanc, avec les flancs roux, tachetés de blanc. Bec noir; pieds rougeâtres; ongles blanchâtres, très-longs. Taille, douze pouces. La femelle a les nuances beaucoup plus pâles, la gorge et le cou roux, tachetés de noir; le dos brun, parsemé de lunules transversales noires. Du Bengale.

Perdrix a ventre jaune. *Perdix centralis*, Valenc. Parties supérieures d'un gris foncé, varié de noirâtre, de roux et de blanchâtre; les inférieures d'une teinte plus uniforme, avec une bande longitudinale jaunâtre, qui s'étend sur le ventre et l'abdomen; bec cendré; un espace nu autour des yeux; pieds jaunâtres. Taille, neuf pouces. Du Sénégal.

Perdrix de Virginie. *V.* Ortyx Colénicqui.

II. Francolins.

La séparation des Francolins d'avec les Perdrix présente beaucoup de difficultés, quant aux caractères physiques, et si l'on s'en tenait exclusivement à la conformation du bec, des ailes et de la queue, il serait presque impossible de l'opérer. Les pieds offrent, il est vrai, cette différence que, chez les Francolins, ils sont armés d'un et quelquefois deux éperons cornés et pointus; mais leurs femelles en sont dépourvues, et dès lors elles deviennent tout à fait semblables aux Perdrix. Ce défaut de caractères physiques bien constants chez les deux sexes, a mis un obstacle à l'érection de ce sous-genre en genre, car il y avait assez d'anomalies dans les mœurs et les habitudes pour l'autoriser. En effet, les Francolins vivent de préférence au sein des bois et des forêts, perchent sur les arbres, trouvent une partie de leur nourriture dans les Vers et les Mollusques qu'ils vont chercher sur les terrains humides et marécageux; ils aiment aussi les petites racines bulbeuses qu'ils déterrent adroitement à l'aide du bec, sorte de pioche naturelle, et des doigts qu'ils emploient comme grattoir ou râteau. Les Francolins se distinguent surtout des Perdrix par leur voix rauque et criarde; dans leurs rappels, ce n'est point ce petit cri doux et fluet qui peint si bien l'inquiétude des Perdrix, c'est un chant vigoureux qui, matin et soir, provoque l'écho et annonce la séparation et la réunion des compagnies ou des familles. Du reste, les femelles couvent à terre comme celles des Perdrix, et les parents élèvent de la même manière leurs petits, jusqu'à ce que ceux-ci sachent voler.

Perdrix Francolin d'Adanson. *Perdix Adansonii*, Temm.; *Perdix bicalcarata*, Latr.; *Perdix Senegalensis*, Briss.; *Tetrao bicalcaratus*, Gmel.; le Bisergot, Buff., pl. enl., 137. Parties supérieures noirâtres,

variées de zigzags d'un brun clair, avec le bord des plumes blanchâtre; croupion et tectrices caudales supérieures d'un brun cendré, vermiculé de noirâtre; front et sourcils noirs; sommet de la tête roux; trait sous l'œil et gorge d'un blanc pur; joues et haut du cou blancs, rayés longitudinalement de noir; rémiges brunes, variées en zigzag de noirâtre; nuque, devant du cou et parties inférieures blanchâtres, parsemés de taches longitudinales noires, tiquetées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Du Sénégal.

Perdrix Francolin de Ceylan. *Perdix Ceylanensis*, Lath.; *Tetrao Zeylanensis*, Gmel.; Francolin Habankukella, Temm.; Perdrix à double éperon, Encyclop. méth., pl. 93. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec des taches lancéolées blanches, tiquetées de blanc, et le croupion roux; tête variée de noir et de blanc; une membrane rouge autour des yeux; rectrices et tectrices caudales supérieures brunes; poitrine noire, tachetée comme le haut du dos; le reste des parties inférieures noir, avec le bord des plumes blanc; abdomen totalement noir; bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. La femelle a la tête cendrée, variée de noir; les parties supérieures roussâtres, tachetées de noir; les parties inférieures rousses, avec le bord des plumes roussâtre; les rémiges et les rectrices brunes.

Perdrix Francolin a collier roux. *Perdix Francolinus*, Lath.; *Tetrao Francolinus*, Gmel.; Buff., pl. enlum. 147 et 148. Parties supérieures noirâtres, rayées de blanc; sommet de la tête et nuque noirs, avec le bord des plumes jaunâtre; une bande blanche au-dessous des yeux; côtés de la tête, front, sourcils, gorge et parties inférieures d'un noir profond; un large collier d'un brun marron; tectrices alaires brunes, tachetées et rayées de roux; rectrices noires, rayées de blanc à leur base; tectrices caudales inférieures rousses; de grandes taches blanches sur les flancs; bec noir; pieds rougeâtres; éperons bruns. Taille, douze à treize pouces. La femelle a le fond du plumage fauve, avec des taches ou des bandes brunes sur le cou et les parties inférieures; les supérieures sont rayées de gris, de roux et de brun. Du midi de l'Europe.

Perdrix Francolin criard. *Perdix clamator*, Temminck. La majeure partie du plumage est d'un gris brunâtre, finement rayé de zigzags blanchâtres; sommet de la tête et occiput bruns; joues et haut du cou bruns, avec le bord des plumes blanc; gorge blanchâtre; tectrices alaires brunes, rayées de roussâtre; rémiges et rectrices d'un brun cendré; parties inférieures brunes, avec une large bande blanche sur chaque plume; un plastron blanc sur la poitrine; bec et pieds jaunâtres. Taille, seize pouces. D'Afrique.

Perdrix Francolin ensanglanté. *Perdix cruenta*, Temm., pl. color. 332; *Phasianus cruentus*, Hardw. Parties supérieures grises, avec une raie blanche, bordée de noir, sur chaque plume; sommet de la tête garni d'une huppe de plumes effilées, grises, variées de blanchâtre; aréole des yeux violette; côtés du cou verts, nuancés de jaune; tectrices alaires grises, bordées de vert, avec la tige des plumes d'un blanc argentin; tectrices caudales supérieures grises, bordées d'un rouge ponceau; rectrices ornées des mêmes nuances, mais avec l'extrémité blanche; tectrices caudales inférieures rouges, terminées de vert; parties inférieures vertes, tachetées irrégulièrement de rouge; bec noir; pieds rouges. Taille, seize pouces. Du Népaul.

Perdrix Francolin d'Erckel. *Perdix Erckelii*, Ruppell, *Faun. Abyssin.*, p. 12, pl. 6. Sommet de la tête d'un brun de chocolat; joues d'un cendré obscur, avec une tache plus pâle derrière l'œil; front noir; gorge blanchâtre; parties supérieures d'un brun obscur, avec le bord des plumes noir; rémiges et rectrices vermicellées de brun et de cendré clair; cou et haut de la poitrine d'un gris cendré bleuâtre, avec le milieu des plumes brun, ce qui forme des taches allongées, qui sont beaucoup plus grandes aux parties inférieures; bec noir; pieds bruns, armés chez les mâles d'un double ergot très-fort et très-pointu. Taille, seize pouces. Cette espèce paraît, au mois de septembre, par compagnies assez nombreuses, ce qui fait croire que plusieurs familles se réunissent. On la trouva près des oasis dans les plaines du nord de l'Afrique.

Perdrix Francolin a gorge nue. *Perdix nudicollis*, Lath.; *Tetrao rubricollis*, Gmel.; *Perdix Capensis*, Encyclop. méthod., pl. 94; Perdrix rouge d'Afrique, Buff., pl. enlum., 180. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes cendré; nuque d'un gris brun, tacheté de noir; côtés de la tête, gorge et devant du cou revêtus d'une membrane rouge; cou brun, finement strié de blanc; rémiges et rectrices d'un gris brunâtre; parties inférieures cendrées, avec quelques raies longitudinales brunes et blanchâtres; flancs d'un brun marron, avec une raie noire le long de la tige, et les bords blancs; bec et pieds rouges. Taille, quinze pouces. La femelle n'a que le tour des yeux orné d'une membrane rouge; elle a les parties supérieures brunes, variées de gris; les inférieures noirâtres, rayées de noir et de blanc; la gorge blanche. Les jeunes sont, en dessus, d'un brun foncé, tacheté de noir, bruns en dessous, rayés transversalement de brun, de jaune et de blanc. D'Afrique.

Perdrix Francolin Habankukella. *V.* Francolin de Ceylan.

Perdrix Francolin de Levaillant. *V.* Perdrix de Levaillant.

Perdrix Francolin long bec. *Perdix longirostris*, Temm. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, tachetées de jaunâtre et rayées en zigzags de noirâtre; sommet de la tête, occiput et scapulaires d'un brun marron, variés et tachetés de noir velouté, avec quelques traits de roussâtre; côtés de la tête, gorge, haut du cou, abdomen et flancs d'un jaune ferrugineux; bas du cou et poitrine d'un gris bleuâtre; tectrices alaires variées de roux, de brun et de noir; rémiges et rectrices rousses, ondées et tachetées de brun; bec robuste et noir; auréole des yeux rouge; pieds cendrés. Taille, douze pouces et demi. De Sumatra.

Perdrix Francolin lunulé. *Perdix lunulata*, Valenc. Parties supérieures rousses, marquées de taches blanchâtres, entourées d'un cercle noir; sommet de la tête noir, tiqueté de blanc; parties inférieures rousses, avec des stries noires sur le cou, et le bord des plumes

de la poitrine noire; enfin, des points noirs sur le ventre; bec grêle, petit et blanchâtre; pieds courts et cendrés. Taille, dix pouces. Du Bengale.

Perdrix Francolin de Madagascar. *V.* Perdrix Francolin perlé.

Perdrix Francolin multiraie. *Perdix gularis*, Temm. Parties supérieures brunes, rayées transversalement de jaunâtre, avec la tige blanchâtre; front blanchâtre; occiput brun; rectrices rousses, avec les latérales bordées de jaune; gorge rousse; poitrine blanche, avec les plumes largement bordées de brun foncé; bec noir; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, treize pouces. La femelle est moins grande; elle est en dessus brune, rayée transversalement de jaunâtre et de noir, avec la tige des plumes blanche; elle a les rémiges rousses, avec leur extrémité grise; la tête et le dessus du cou sont d'un brun olivâtre; une bande blanche au-dessus des yeux et une autre au-dessous; les parties inférieures sont d'un brun olivâtre, varié de blanchâtre; l'abdomen est blanc, mélangé de roussâtre; les rectrices sont rousses, terminées de blanchâtre, avec les deux intermédiaires olivâtres, rayées transversalement de roux. De l'Inde.

Perdrix Francolin ocellé. *Perdix oculea*, Temm. Parties supérieures noires, rayées transversalement de blanc et de roux vif sur le croupion et la queue; tête, cou et poitrine d'un roux mordoré, avec des bandes transversales noires vers les flancs; tectrices alaires cendrées, verdâtres, tachetées de noir; rémiges et rectrices d'un brun foncé, bordées de brunâtre; abdomen blanc; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Inde.

Perdrix Francolin Ourikinas. *Perdix afro*, Lath. Parties supérieures rousses, variées de jaunâtre; sommet de la tête noirâtre, avec le bord des plumes blanc; nuque et derrière du cou roussâtres, ainsi qu'une bande qui descend des deux côtés de cette partie, qui sont blanchâtres, striés de noirâtre; poitrine marron, nuancée de jaune; abdomen gris, strié de jaunâtre et de brun; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, douze pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Perdrix Francolin perlé. *Perdix perlata*, Lath.; *Tetrao Madagascariensis*, Gmel.; *Perdix Sinensis*, Briss.; *Perdix afra*, Lath.; Francolin de l'Ile-de-France, Sonnerat; Encyclop. méthod., pl. 95; Perdrix perlée de la Chine, Buff. Parties supérieures d'un roux mordoré; sommet de la tête noir, avec le bord des plumes roux; front jaunâtre; côtés de la tête blanchâtres, avec deux traits noirs; rémiges noires, rayées de blanc; rectrices d'un roux clair, rayées transversalement de noir; devant du cou et poitrine noirs, tachetés de blanc; ventre noir, ponctué de roussâtre; bec noir; pieds roussâtres. Taille, onze pouces. La femelle est moins grande; elle a une raie noire derrière l'œil, les plumes des parties supérieures bordées de brun clair, irrégulièrement tachetées de blanc; celles des parties inférieures transversalement rayées de blanc et de noir; les flancs et l'abdomen roussâtres. A Madagascar et dans l'Inde.

Perdrix Francolin a plastron. *Perdix thoracica*, Temm. Parties supérieures d'un brun cendré, parsemé de taches noirâtres; de petits croissants blancs sur les scapulaires; côtés du cou et gorge d'un roux vif; yeux entourés d'une membrane papillaire rouge; poitrine d'un gris verdâtre, rayée de traits en zigzags noirs, ornée d'un large plastron d'une nuance plus foncée; parties inférieures d'un jaune roussâtre, tachetées de brun; bec blanchâtre; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De l'Inde.

Perdrix Francolin de Pondichéry. *Perdix Ponticeriana*, Lath.; *Tetrao Ponticerianus*, Gmel. Parties supérieures rousses, avec des bandes en zigzags blanchâtres; sommet de la tête d'un roux cendré; derrière du cou gris, rayé de noir; premières rémiges d'un cendré pâle, les secondes rousses, frangées de blanc; croupion gris, varié de noir et de blanc; rectrices d'un roux brillant, bordées de noir, les deux intermédiaires rousses, finement rayées de brun, avec quatre bandes jaunâtres; base du bec et haut de la gorge jaunâtres, avec de petites marques noires; poitrine d'un roux pâle, ondé de noir; abdomen blanc, lunulé de noir; des taches roussâtres sur les flancs; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, dix pouces. La femelle a le dos d'un fauve pâle, rayé de noir; les rémiges terminées de noir; les rectrices d'un brun rougeâtre, avec neuf ou dix bandes noirâtres terminées de blanc; la tête, le cou et le haut de la poitrine sont d'un blanc brunâtre, tacheté de noir; une bande de lignes noires et blanches au milieu de la poitrine dont le bas est blanc; l'abdomen brun, rayé de noir.

Perdrix Francolin a rabat. *V.* Perdrix Francolin de Pondichéry.

Perdrix Francolin rouge-brun. *V.* Perdrix Francolin spadicé.

Perdrix Francolin du Sénégal. *V.* Perdrix Francolin d'Adanson.

Perdrix Francolin spadicé. *Perdix spadicea*, Lath. Parties supérieures rousses, avec le bord des plumes cendré; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices rousses, ondées et rayées de noir; sommet de la tête et gorge d'un brun roussâtre; yeux entourés d'une membrane d'un roux jaunâtre; parties inférieures roussâtres, variées de noir; bec jaune; pieds rouges. Taille, douze pouces. De Madagascar.

III. Colins ou Ortyx.

Cette section a été érigée en genre distinct, par Stephens, sous le nom d'Ortyx, et avec les caractères suivants: bec court, gros, bombé, plus haut que large, avec la mandibule supérieure recourbée dès sa base; tarses nus, sans éperons; ailes courtes et arrondies. Les Ortyx sont les Perdrix de l'Amérique, et leur manière de vivre ne diffère de celle des Perdrix d'Europe, qu'en ce que les premières habitent également les bosquets et les broussailles, comme les plaines. Elles couvent indifféremment et par terre et sur les buissons. Le nid, dans l'un et l'autre cas, consiste en feuilles sèches assez négligemment arrangées et liées entre elles par des brins de paille ou des filaments de gramen. La femelle y dépose quinze à vingt-cinq œufs qu'elle couve très-assidûment. Dès que les petits sont nés, le mâle se charge de les soigner et de les élever, tandis que la femelle s'occupe d'une seconde ponte qu'elle opère à deux mois d'intervalle; cette nouvelle couvée étant

éclose, se réunit à la première, et toutes deux, sous la conduite des parents, ne forment plus qu'une même bande, jusqu'à ce que la saison des amours, venant à rendre chacun apte à la reproduction, les sexes s'apparient, les couples se forment et s'éparpillent à leur tour, comme ont fait les vieux. Les unions paraissent durables; mais ces Oiseaux, étant vivement recherchés par les chasseurs, jouissent rarement d'une longue existence. Quand ils sont découverts, ils prennent la volée comme les Perdrix, mais presque toujours les uns après les autres; ils filent droit, et vont se remettre dans les broussailles où ils se blottissent tous sur la même branche; ils s'y tiennent tellement immobiles, que si le chasseur a pu les suivre, il est certain que toute la volée peut être à lui.

Ortyx analogue. *Ortyx offinis*, Vig. Parties supérieures d'un fauve brunâtre, variées de fauve et de roux, les inférieures fauves, avec la poitrine et l'abdomen roussâtres; tête rousse, tachetée de blanc et de noir; front et huppe qui garnit le sommet de la tête roussâtres; queue brunâtre, traversée par des bandes onduiées brunes et blanches. Bec et pieds cendrés. Taille, huit pouces. Amérique méridionale.

Ortyx de la Californie. *Ortyx Californica*, Steph. *Perdix Californico*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré, tachetées de jaunâtre; sommet de la tête orné d'une huppe noirâtre; front roux; gorge noire, encadrée d'une bande jaunâtre, qui prend naissance derrière l'œil; poitrine d'un brun cendré, qui tire au bleuâtre sur les côtés; abdomen d'un jaune ferrugineux, varié de lunules noires; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle n'a pas de huppe noire sur la tête; son plumage est moins sombre.

Ortyx Coléniqui. *Ortyx Coleniqui*, Steph.; *Perdix Coyolcos*, Lath.; *Perdix borealis*, Temm.; *Tetrao Virginionus*, Gmel.; *Tetrao Marylandus*, Gmel.; *Tetrao Mexicanus*, Gmel.; Caille de Virginie, Sonn.; Caille d'Amérique, Encyclop. méthod.; Colin Coléniqui, Temm.; Perdrix d'Amérique, Buff., pl. enlum. 149. Parties supérieures d'un roux fauve, avec le bord des plumes frangé de noir et de cendré; sur le milieu du dos sont de grandes taches noires, bordées de roux; scapulaires et grandes tectrices alaires variées de taches et de raies cendrées, rouges et noires, les petites rousses, rayées de noir; rémiges brunes; rectrices d'un cendré bleuâtre, les intermédiaires terminées de roux et de noir; front noir; un double sourcil blanc; gorge blanche, encadrée de noir; des taches blanches, rousses et noires sur le cou; poitrine d'un blanc roussâtre, rayée transversalement de noir; abdomen blanc, avec des raies et des lunules noires; flancs roux, parsemés de taches ovoïdes blanches, entourées de noir; bec noir, rougeâtre à sa base; pieds bruns. Taille, huit pouces et demi. La femelle a les teintes généralement plus pâles; la gorge et les sourcils d'un roux clair.

Ortyx coquet. *Ortyx elegans*, Less. Le mâle a le devant du cou maillé de noir et de blanc, les joues et le front gris, quatre ou cinq plumes droites, roides, d'un roux vif, implantées sur l'occiput qui est d'un roux plus sombre. Parties supérieures d'un gris ardoisé; des taches blanches sur les ailes, le ventre et les flancs; ceux-ci roux. La femelle a la tête grise, avec trois plumes rousses relevées; son cou est vermiculé en arrière; sa gorge est grisâtre, avec le thorax d'un gris cendré. Les ailes, le dos et le croupion sont d'un gris brun; le ventre est blanc, cerclé de brun; les tectrices caudales inférieures sont rousses, flammées de brun. Taille, sept pouces. De la Californie.

Ortyx Covolcos. *V.* Ortyx Coléniqui.

Ortyx de Douglas. *Ortyx Douglasii*, Wig. Parties supérieures d'un brun foncé, avec la tête d'un brun grisâtre; celle-ci est ornée d'une huppe brune; ailes striées de jaune ferrugineux; joues, nuque et occiput striés de brun et de fauve; gorge blanche, marquée de brun; des gouttelettes blanches sur l'abdomen. Taille, huit pouces. De la Californie.

Ortyx eurysone. *Ortyx euryzona*, Dubus. Parties supérieures d'un brun fauve, avec le bord des plumes d'une nuance beaucoup plus pâle; sommet de la tête brunâtre, avec une aigrette de cinq ou six plumes relevées et étagées, la plus voisine du front étant la plus courte; menton et devant du cou d'un blanc presque pur; cou et partie supérieure de la poitrine d'un brun fauve, rayés transversalement de brunâtre; parties inférieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes large et d'un blanc varié de grisâtre; plumes qui garnissent le haut de la jambe effilées et grisâtres; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces.

Ortyx ho-oui. *V.* Ortyx Coléniqui.

Ortyx des îles Malouines. *Ortyx falklandico*, Lath.; *Tetrao falklandicus*, Gmel.; Caille des îles Malouines, Buff., pl. enlum. 222. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes d'un cendré roussâtre; côtés de la tête roussâtres, variés de brun et de blanchâtre vers la région des yeux; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; rectrices brunes, rayées transversalement de roussâtre; gorge et poitrine d'un brun roussâtre, avec le bord des plumes jaunâtre; le reste des parties inférieures blanchâtre; bec noirâtre; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, huit pouces.

Ortyx de Montezuma. *Ortyx Montezumæ*, Vig. Il est d'un cendré violet; chacune des plumes est rayée de noir et a la tige rousse; tectrices alaires ornées de taches arrondies noires. Les parties inférieures sont noires, tachetées de blanc; le milieu de l'abdomen est roux. La femelle est en général d'un brun vineux et a les taches moins bien prononcées que le mâle. Taille, neuf pouces. Du Mexique.

Ortyx néoxène. *Ortyx neoxenus*, Vig. Son plumage est brun, varié en dessus d'ondulations brunes et rousses, et en dessous de taches roussâtres; joues et côtés du cou roux; queue d'un brun roussâtre, ondulée de bandes rousses; plumes de la nuque relevées en crête brune. Bec et pieds cendrés. Taille, neuf pouces. De l'Amérique du sud.

Ortyx oeillé. *Ortyx ocellato*, Gould. Parties supérieures d'un noir brunâtre, les inférieures d'un brun noirâtre; dos parsemé de points d'un roux brunâtre; des taches ocellées d'un blanc jaunâtre sur les flancs; cuisses noires. Bec et pieds d'un cendré noirâtre. Taille, six pouces. Du Chili.

Ortyx peint. *Ortyx picta*, Dougl. Le mâle a les

parties supérieures fauves, rayées de jaune ferrugineux et de noir; la gorge est d'un rouge pourpré, entouré de blanc; la poitrine, le sommet de la tête et la queue sont d'un gris plombé; la huppe est linéaire, très-longue et noire; deux lignes blanches au-dessus des sourcils; rectrices caudales inférieures d'un gris ferrugineux. La femelle a la huppe courte, la gorge et la poitrine fauves, rayées de brun ferrugineux. Taille, sept pouces. De la Californie.

Ortyx plumifère. *Ortyx plumifera*, Gould. Tête, nuque et poitrine d'un gris cendré foncé; deux longues plumes grêles et noires presque pendantes du vertex; gorge brune, encadrée de blanc; une tache noire sous chaque œil; lorum d'un blanc sale; parties supérieures d'un brun olivâtre; rectrices brunes, variées de noir; tectrices alaires primaires brunes, avec les barbes externes brunâtres; côtés de l'abdomen d'un brun marron, bordés en dessus d'une ligne blanche, le dessous traversé de bandes blanches et noires; milieu de l'abdomen et tectrices subcaudales brun-marron. Bec noir; pieds brunâtres. Taille, neuf pouces. De la Californie.

Ortyx de Sonnini. *Ortyx Sonninii*, Dr.; *Perdix Sonninii*, Temm., Ois. color., pl. 75. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, varié de taches et de raies en zigzags d'un brun noirâtre; sommet de la tête jaunâtre, surmonté d'une huppe formée de quelques plumes relevées, brunes, bordées de jaunâtre; une large bande rousse derrière les yeux; nuque et côtés du cou variés de blanc, de noir et de marron; tectrices alaires brunes; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices brunes, rayées en zigzags noirs; gorge d'un roux foncé; poitrine d'un fauve rougeâtre clair, parsemé de taches blanches, et pointillé de noir; plumes des parties inférieures rousses, portant chacune trois taches ovales blanches, bordées de noir; bec noir; pieds jaunes. Taille, sept pouces quatre lignes. La femelle est un peu moins grande; ses couleurs sont plus pâles; elle n'a point de plumes relevées sur la tête. De l'Amérique méridionale.

Ortyx spilogastre. *Ortyx spilogaster*, Vig. Tête et gorge noires, avec des stries ou des taches blanches; nuque, dos, ailes, queue, cou et poitrine d'un cendré bleuâtre pâle; une crête composée de plumes allongées et retombantes d'un brun ferrugineux; dessus du cou strié de brun; scapulaires et côtés de l'abdomen d'un brun ferrugineux, striés de blanc; poitrine et milieu de l'abdomen marqués de taches rondes et blanches; tectrices anales blanches, rayées de brun. Bec et pieds gris. Taille, douze pouces. Du Mexique.

Ortyx tacheté. *Ortyx guttata*, Gould. Tête ornée d'une crête; front et sourcils bruns; gorge noire, finement striée longitudinalement de blanc; plumes recouvrant les oreilles et ligne latérale du cou d'un brun châtain; dos d'un roux brun, avec chacune des plumes terminée de brun, ce qui dessine sur cette partie une multitude de petites bandes noirâtres, croisées par les traits d'un jaune blanchâtre, résultant de la couleur de la tige; scapulaires et tectrices alaires brunes, tachetées et striées de noir; croupion jaunâtre, tacheté de noir; parties inférieures brunes, tachetées de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. Des environs d'Honduras.

Ortyx Zoni-Colin. *Ortyx cristata*, Less.; *Perdix cristata*, Lat.; *Tetrao cristatus*, Gmel. Parties supérieures cendrées, variées de taches et de zigzags bruns et blanchâtres; tête variée de roux, de brun et de jaunâtre, ornée de plumes blanchâtres, susceptibles de se relever en huppe; rémiges cendrées; des taches noires sur les tectrices alaires; rectrices d'un brun cendré, rayées de zigzags blanchâtres; gorge roussâtre, avec le liséré des plumes noir; côtés du cou blanchâtres, avec une petite tache noire à l'extrémité de chaque plume; poitrine blanchâtre, rayée transversalement de noir; le reste des parties inférieures varié de blanc, de noir et de roux; flancs tachetés de noir dans la direction des tiges des plumes; bec brun, jaunâtre à sa base; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. La femelle n'a point de huppe sur la tête; elle est un peu plus petite que le mâle, et ses nuances sont en général moins vives. Du Mexique.

### IV. Cailles.

Ce quatrième sous-genre de Perdrix a paru, à quelques méthodistes, offrir des caractères suffisants pour en être totalement séparé; néanmoins, comme ces caractères ne portaient que sur les mœurs et les habitudes, l'opinion nouvelle n'a point généralement prévalu, et la majorité des naturalistes a conservé la réunion des Perdrix et des Cailles. Ces Oiseaux, malgré la brièveté de leurs ailes, sont grands voyageurs, et ce phénomène n'est pas l'un des moins importants de l'histoire naturelle. Aussitôt que le printemps a ramené l'abondance dans nos campagnes, les Cailles, guidées par un instinct tout particulier, quittent les pays où elles s'étaient réfugiées durant l'hiver, traversent les mers et se répandent en troupes nombreuses par toute l'Europe, où bientôt elles se séparent pour vivre isolées. Le nombre des mâles, relativement à celui des femelles, étant plus considérable encore chez les Cailles que chez les Perdrix, les unions sont aussi plus tumultueuses et beaucoup moins durables; l'opiniâtreté de leurs combats est en raison de la violence de leurs désirs, de la licence de leurs amours où l'on ne remarque ni la constance ni les soins mutuels qui distinguent les Oiseaux. Les femelles, chargées seules des soins de l'incubation, établissent leurs nids dans les champs ou les prés, et les construisent de brins d'herbe, assez négligemment arrangés. La ponte est de quinze à vingt œufs, d'un blanc roussâtre, tantôt finement pointillés de noirâtre, tantôt tachetés de brun-verdâtre. Ils éclosent au bout de vingt et un jours, et déjà, vers le mois de juillet, ils forment un gibier délicat. Ils vivent sous la conduite de leur mère, dans les champs, où ils trouvent une abondante nourriture. Mais dès que les graines deviennent rares, quand le froid se fait sentir, toutes, d'un vol droit et peu élevé, se dirigent vers le sud, recrutant en route celles qui s'étaient moins avancées. Elles ne voyagent que la nuit ou de grand matin. On a observé que le besoin de changer de climat est si violent chez les Cailles, qu'il se manifeste même dans celles que l'on retient en captivité. On les voit à chaque époque de départ s'agiter dans leurs cages, quelquefois

au point de se tuer. Ce désir, commun à tous les Oiseaux émigrants privés de la liberté, est plus énergique dans la Caille que dans aucune autre espèce.

PERDRIX-CAILLE A BEC ROUGE. *Perdix erythrorhynchos; Coturnix erythrorhincha*, Sykes. Parties supérieures d'un brun foncé, les inférieures d'un brun marron, toutes tachetées de noir, principalement sur les scapulaires où les taches sont plus grandes et où les tiges des plumes sont blanches, traversées par une ligne de la même couleur, ce qui forme sur les ailes une multitude de croix; le poignet est tacheté de roux; front noir, avec un trait blanc qui se rend de l'œil à la gorge; bec rouge; pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Inde.

PERDRIX-CAILLE AUSTRALE. *Perdix australis*, Lath. Parties supérieures roussâtres, avec des lunules noires; front, lorum et gorge blanchâtres; sommet de la tête et nuque variés de blanchâtre et de noirâtre; rémiges brunes, frangées extérieurement de roussâtre; rectrices brunes, rayées de zigzags noirs; parties inférieures jaunâtres, variées de bandes noires et de zigzags roux; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. La femelle a les nuances moins vives; le dessus du corps tacheté irrégulièrement de roux, avec des lignes blanches; le dessous d'un roux cendré, varié de zigzags bruns. De l'Australasie.

PERDRIX-CAILLE ARGOONDAH. *Perdix Argoondah; Coturnix Argoondah*, Sykes. Parties supérieures d'un brun roussâtre, marquées de bandes étroites, d'un brun ferrugineux; parties inférieures d'un blanc sale, rayées de noir; front et menton ferrugineux; sourcils d'un blanc roussâtre; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. De l'Inde.

PERDRIX-CAILLE DE LA BAIE D'HUDSON. *Perdix Hudsonica*, Lath. Parties supérieures fauves, rayées de blanc et de noir; les inférieures jaunâtres, rayées de blanc et de noir, avec des taches blanches et irrégulières sur la poitrine et l'abdomen; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces.

PERDRIX-CAILLE BRUNE. *Perdix grisea*, Lath. Parties supérieures grisâtres, rayées de noir; tête mélangée de noir et de roux; rémiges et rectrices brunes; gorge d'un gris cendré; parties inférieures cendrées, avec deux bandes noires sur chaque plume; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De Madagascar.

PERDRIX-CAILLE DE CAYENNE. *V.* ORTYX DE SONNINI.

PERDRIX-CAILLE DE LA CHINE. *V.* PERDRIX-CAILLE A FRAISE.

PERDRIX-CAILLE DE CHADKIRL. *V.* PERDRIX-CAILLE COMMUNE.

PERDRIX-CAILLE COMMUNE. *Perdix Cothurnix*, Lath.; *Tetrao Cothurnix*, Gmel.; *Cothurnix major*, Briss.; Buff., pl. enlum. 170. Parties supérieures variées de brun et de gris, avec une strie blanchâtre ou roussâtre sur le milieu de chaque plume; sommet de la tête varié de noir et de roussâtre; trois raies blanchâtres, dont les deux latérales bordent les yeux; gorge noire; poitrine roussâtre; abdomen et cuisses blanchâtres; bec noir; pieds couleur de chair. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a la poitrine blanchâtre, parsemée de taches noires et arrondies. On trouve accidentellement des variétés d'une teinte plus ou moins blanchâtre. Europe et Afrique.

PERDRIX-CAILLE DE LA CÔTE DE COROMANDEL. *V.* PERDRIX-CAILLE NATTÉE.

PERDRIX-CAILLE A FRAISE. *Perdix Chinensis*, Lath.; *Tetrao Chinensis*, Gmel.; *Cothurnix Philippinensis*, Briss.; Buff., pl. enlum. 126, fig. 2. Parties supérieures variées de brun clair et de noirâtre; joues et devant du cou blancs; une ligne noire de chaque côté, au delà de la mandibule inférieure; rémiges d'un brun clair; rectrices d'un brun marron; gorge noire, séparée de la poitrine qui est cendrée et tachetée de brun-roux par une bande grise; parties inférieures d'un brun marron; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces huit lignes. La femelle a les couleurs moins vives et la taille un peu moins forte. Elle a été décrite sous les noms de *Perdix Manillensis*, Lath.; petite Caille de l'île de Luçon, Sonner.; petite Caille de Manille, Buff.

PERDRIX GRANDE CAILLE DE LA CHINE. *V.* PERDRIX FERRUGINEUSE.

PERDRIX GRANDE CAILLE DE MADAGASCAR. *V.* PERDRIX-CAILLE A VENTRE PERLÉ.

PERDRIX GRANDE CAILLE DU MEXIQUE. *Perdix Novæ-Hispaniæ*, Lath. Parties supérieures blanchâtres, variées de brun; tête et cou variés de noir et de blanc; tectrices alaires fauves, terminées de blanchâtre; parties inférieures fauves; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

PERDRIX GRANDE CAILLE DE POLOGNE. *V.* PERDRIX-CAILLE COMMUNE.

PERDRIX-CAILLE DE GINGI. *V.* PERDRIX-CAILLE NATTÉE.

PERDRIX-CAILLE A GORGE BLANCHE. *V.* ORTYX COLÉNIQUI.

PERDRIX-CAILLE HUPPÉE DU MEXIQUE. *V.* ORTYX ZONÉCOLIN.

PERDRIX-CAILLE DES ILES MALOUINES. *V.* ORTYX DES ILES MALOUINES.

PERDRIX-CAILLE DE LA LOUISIANE. *V.* ORTYX COLÉNIQUI.

PERDRIX-CAILLE DE MADAGASCAR. *V.* TURNIX A COURONNE.

PERDRIX-CAILLE DE MANILLE. *V.* PERDRIX-CAILLE A FRAISE, femelle.

PERDRIX-CAILLE DU MEXIQUE. *V.* ORTYX COLÉNIQUI.

PERDRIX-CAILLE NATTÉE. *Perdix textilis*, Temm., Ois. color., pl. 35; *Perdix Coromandelica*, Lath.; *Tetrao Coromandelicus*, Gmel.; petite Caille de Gingi, Sonner. Parties supérieures brunes, variées de noir, avec des taches allongées blanchâtres; côtés de la tête et sourcils blancs; une bande rousse, finement rayée de noir, traversant l'œil; de cette bande part un trait arrondi, noir et fauve, qui va joindre l'angle du bec; un double hausse-col et une bande longitudinale sur la gorge noirs; tectrices alaires roussâtres, variées de roux-brunâtre; rémiges brunes; côtés du haut de la poitrine d'un roux fauve; parties inférieures blanchâtres, variées de roussâtre et de cendré, avec des taches longitudinales noires, plus nombreuses sur le milieu de la poitrine; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, six pouces. La femelle a la poitrine et les flancs d'un fauve jaunâtre, avec deux taches noires sur chaque plume,

et une strie blanchâtre dans le sens de la tige; le milieu du ventre et de l'abdomen est blanc. De l'Inde.

PERDRIX-CAILLE DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *Perdix Novæ-Guineæ*, Lath. Parties supérieures brunes; tectrices alaires brunâtres, bordées de jaune cendré; parties inférieures brunâtres, variées de brun et de noirâtre; tête d'un brun noirâtre; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces.

PERDRIX-CAILLE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *V.* PERDRIX CAILLE AUSTRALE.

PERDRIX-CAILLE PECTORALE. *Perdix pectoralis*; *Coturnix pectoralis*, Gould. Plumes qui recouvrent le lorum, les oreilles et la base du bec brunes; un double trait d'un jaune pâle au dessus de l'œil; une ligne de même couleur partant de l'angle du bec et se rendant à l'occiput; nuque brune : le milieu de chaque plume a un trait jaune et de chaque côté une tache noire; dos et tectrices caudales d'un brun foncé, traversés par des lignes angulaires noires et des stries lancéolées jaunes; rémiges primaires noires; côtés de la poitrine bruns; abdomen blanc, rayé de noir; plumes des flancs brunes, striées de noir; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PERDRIX-CAILLE PENTAH. *Perdix Pentah*; *Coturnix Pentah*, Sykes. Parties supérieures brunes, les inférieures d'un blanc roussâtre, rayées de noir; croupion et abdomen roussâtres; scapulaires tachetées de noir, avec la tige des plumes jaune; rémiges brunes, tachetées de ferrugineux; sourcils d'un blanc sale; menton roux; bec gris cendré; pieds jaunâtres. Taille, sept pouces. De l'Inde.

PERDRIX-CAILLE DES PHILIPPINES. *V.* PERDRIX-CAILLE A FRAISE.

PERDRIX-CAILLE ROUSSE. *Perdix rubiginoso*, Valenc. Parties supérieures d'un gris foncé, variées de noir; tête noirâtre, piquetée de cendré; derrière du cou d'un brun roux foncé; poitrine grise, tachetée de noir; parties inférieures d'un brun cendré, lavé de fauve et de blanchâtre; bec noirâtre; pieds cendrés. Taille, six pouces. De l'Inde.

PERDRIX-CAILLE A VENTRE PERLÉ. *Perdix striato*, Lath.; Temm., Ois. color., pl. 82. Parties supérieures d'un brun roux, avec une bande longitudinale jaunâtre au milieu de chaque plume, et quelques autres transversales noires et rousses; côtés de la tête noirs; sourcils et bandes au-dessous des yeux blancs; tectrices alaires rayées transversalement de blanc-roussâtre et de noir, terminées de blanc; rémiges d'un blanc cendré, bordées extérieurement de roux; rectrices noires, rayées transversalement de roux; côtés du cou et de la poitrine d'un bleu cendré; un plastron brun-marron; abdomen noir, tacheté de blanc; flancs roux, avec une bande blanche bordée de noir; bec noir; pieds roussâtres. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

PERDRIX-CAILLE A TROIS DOIGTS. *V.* TURNIX A COU NOIR.

PERDRIX-CAILLE DE VIRGINIE. *V.* ORTYX COLÉNIQUI.

PERDRIX. *Perdix*. MOLL. Quelques espèces de Tonnes, qui ont la columelle perforée à la base, et le bord droit de l'ouverture toujours mince et tranchant, sans bourrelet à l'intérieur, ont été séparées du genre, sous ce nom d'Oiseaux, par Denis de Montfort (Conchyliologie systématique, t. II, p. 447). Ce genre absolument inutile n'a point été adopté. *V.* TONNE.

Les marchands ont donné le nom de PERDRIX à diverses autres Coquilles appartenant à des genres différents; ils ont conséquemment appelé : PETITE PERDRIX GRISE, le *Cypræa arosa*; PERDRIX ROCOU, le *Natica canrena*, nom que l'on donne aussi à l'*Achatina Perdix*, dont les variétés sont désignées par les noms de PERDRIX VIOLETTE, PERDRIX BLEUE et PERDRIX DE JUDA.

PERDRIX BLANCHE. OIS. *V.* LAGOPÈDE.

PERDRIX DE GURIBA. OIS. *V.* GANGA.

PERDRIX DE MER. OIS. *V.* GLARÉOLE.

PÉRÉBÉE ou PÉRÉBIER. *Perebea*. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 2, p. 953, tab. 361) a décrit et figuré, sous le nom de *Perebea Guianensis*, une plante appartenant à la Polygamie Triœcie, L., et qu'il dit être nommée *Aberemou* par les Galibis. Cette plante est le type d'un genre qui a été placé par Jussieu dans les Urticées, non loin du genre *Ficus*. Voici ses caractères essentiels : fleurs femelles composées chacune d'un calice tubuleux, à quatre dents; d'un ovaire arrondi, surmonté d'un style et d'un stigmate bilobé, auquel ovaire succède une graine couverte par le calice converti en une baie molle, velue, d'un rouge de corail. Ces fleurs sont sessiles, au nombre de trente et plus, portées sur un réceptacle large, charnu, découpé à ses bords en plusieurs dents, marqué en dessous d'empreintes qui semblent les traces d'anciennes écailles, d'abord concave, puis convexe et nu par la chute des petites baies. Les fleurs mâles sont inconnues. Quoique ces caractères laissent beaucoup à désirer, ils suffisent néanmoins pour faire voir les grands rapports que le *Perebea* offre avec les Figuiers, rapports qui sont fortifiés par la stipule caduque des bourgeons, et par le suc lactescent des tiges.

PÉRÉBÉE DE LA GUIANE. *Perebea Guianensis*, Aublet, *loc. cit.* C'est un arbre de moyenne grandeur, qui, de sa racine, pousse plusieurs tiges droites, flexibles, de quatre à cinq pouces de diamètre. Ces tiges se divisent en branches striées longitudinalement, garnies de feuilles alternes, oblongues, ovales, lisses, vertes, luisantes, ondulées sur leurs bords, acuminées, longues de plus d'un pied et larges de cinq à six pouces. Ces feuilles paraissent criblées de points transparents lorsqu'on les place entre l'œil et la lumière. Avant leur développement elles sont renfermées dans une longue stipule membraneuse, caduque, dont on aperçoit les vestiges sur les branches qu'elle entourait. Les réceptacles floraux sont placés dans les aisselles des feuilles. Toutes les parties de la plante laissent écouler par incision un suc laiteux.

PÉRÉBIER. BOT. *V.* PÉRÉBÉE.

PÈRE BLANC ou PÈRE JEAN. OIS. Synonyme vulgaire d'Alimoche. *V.* CATHARTE.

PEREILÈME. *Pereilema*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Presle, avec les caractères suivants : épillets uniflores, à fleur sessile et poilue à sa base; ces épillets sont réunis deux ou quatre dans un involucre garni de soies au sommet du pédicelle qui

les soutient; deux glumes presque égales, carénées, bifides à l'extrémité et ayant entre les découpures une arête assez longue; fleurs courtes; deux paillettes dont la supérieure trinervurée, terminée supérieurement par une barbe, l'inférieure à deux nervures et aiguë; trois étamines. L'espèce sur laquelle ce genre a été formé est annuelle; elle a ses feuilles planes, sa panicule interrompue, en forme d'épi; les épillets sont rassemblés et agglomérés. Cette plante a été trouvée aux environs de Panama.

PERENGO. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Biset. *V.* PIGEON.

PERENNIS. BOT. Synonyme de Vivace. *V.* ce mot.

PÈRE-NOIR. OIS. Plusieurs petits Oiseaux ont reçu ce nom vulgaire; entre autres le *Fringilla Noctis*, L., et le *Loxia mocroura*.

PÉRÉOLE. BOT. L'un des noms vulgaires du Bleuet des champs.

PÉRESKIE. *Pereskia*. BOT. Genre de la famille des Cactiers, établi primitivement par Plumier, puis réuni au genre *Cactus*, dont il a été séparé par Haworth et adopté par De Candolle. Ses caractères sont : sépales persistants, filiformes, adnés à l'ovaire et le plus souvent implantés sur le fruit; corolle en roue; étamines nombreuses, dont les filaments sont beaucoup plus courts que les pétales; style filiforme; stigmates réunis et contournés en spire. Le fruit consiste en une baie ovale ou globuleuse, dont la pulpe environne les graines; cotylédons verts, grands et foliacés. Les Péreskies sont pour la plupart des arbres ou des arbrisseaux garnis de faisceaux d'épines aux aisselles des feuilles qui sont distinctes, planes, très-grandes et décidues dans la saison froide. Les fleurs sont solitaires, rarement paniculées, quelquefois latérales et plus souvent terminales. Pfeiffer en décrit treize espèces, toutes de l'Amérique tropicale.

PÉRESKIE BLEO. *Pereskia Bleo*, De Cand. Arbuste cylindrique, rameux, armé de faisceaux d'épines longues, inégales, brunes et axillaires; ses feuilles sont d'un vert intense, de même que les rameaux, obovales, acuminées et parsemées en dessous de points rugueux. Les fleurs sont courtement pédonculées, d'un rouge de rose tendre. Du Mexique.

PÉRÉZIE. *Perezia*. BOT. Lagasca a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, qu'il avait communiqué en premier lieu sous le nom de *Clarionea* au professeur De Candolle. Celui-ci, dans les Annales du Mus. d'Hist. nat., t. XIX, pl. 12, f. 2, en donna une description qui a été reproduite en abrégé à l'article CLARIONÉE. (*V.* ce mot.) Cassini a suivi les vicissitudes de la nomenclature de Lagasca, en adoptant le *Perdicium Magellanicum* comme type du genre *Perezia*, et il a réservé le nom de *Clarionea* pour un genre formé sur le *Perdicium lactucoïdes*, qui ne diffère essentiellement du *Perezia* que par son réceptacle hérissé de petites soies nombreuses et très-courtes au lieu d'être parfaitement nu.

PERFECTION. *Perfectio*. On regarde les êtres organisés comme d'autant plus parfaits qu'ils sont composés d'organes plus distincts et plus nombreux. Du nombre des organes résultent et le nombre des fonctions, et la manière plus ou moins complète, plus ou moins rapide, dont elles sont remplies. Lorsque le même organe sert à plusieurs fonctions, elles ne peuvent pas être exécutées simultanément, ou bien elles se dérangent l'une l'autre. Ainsi une des supériorités de l'organisation humaine sur celle des Singes, résulte en ce que l'Homme a deux des extrémités de forme de pieds et les deux autres en forme de mains, complication qui lui permet de marcher avec les unes et de faire avec les autres une foule d'ouvrages délicats. Les Singes se servant pour toutes ces fonctions des quatre mains, ne possèdent dans aucune la fixité des jambes de l'Homme, ou le tact et l'adresse dont celui-ci jouit. Évidemment deux sortes d'organes valent mieux qu'une seule.

En botanique, on peut faire également l'application de ce principe : les plantes phanérogames, où les organes reproducteurs sont compliqués et les organes fondamentaux de la nutrition au nombre de trois, bien distincts, sont plus parfaites que les cryptogames, où la reproduction sexuelle est au moins douteuse, et où la tige et les feuilles ne se distinguent pas nettement. Les plantes dicotylédones sont supérieures aux monocotylédones, en ce que leurs organes sont ordinairement plus nombreux et plus développés; leur tige en particulier présente des couches de nature diverse, qui constituent des organes spéciaux fort importants. Parmi les Cryptogames, les Fougères et autres plantes analogues, sont plus complétement organisées que les Algues, les Lichens et les Champignons, qui manquent de trachées, de vaisseaux, de stomates et de feuilles. En plaçant les quatre grandes classes de la botanique les unes au-dessus des autres, il ne faut pas s'attendre à ce que toutes les espèces de la première soient plus parfaites que celles de la deuxième, mais il faut considérer l'ensemble de chacune d'elles, sans se laisser arrêter par des exceptions isolées. Une plante dicotylédone parasite, manquant de certains organes, peut être inférieure à telle Monocotylédone, sans que la supériorité générale des Dicotylédones puisse en être contestée.

Les zoologistes ont introduit l'usage de commencer l'énumération des êtres par les plus parfaits, c'est-à-dire par l'Homme et les autres Vertébrés. Peut-être cela vient-il de ce que l'anatomie humaine a été longtemps la seule établie. On y trouve aussi cet avantage de passer successivement du connu à l'inconnu, de ce qui est plus clair à ce qui l'est moins, car les êtres compliqués, où chaque organe a sa fonction spéciale, sont par cela même plus aisés à comprendre que ceux où plusieurs fonctions s'opèrent confusément et imparfaitement par un seul organe. Plusieurs botanistes ont suivi la marche inverse. Ils commençaient par les plantes cryptogames, probablement à cause de l'analogie de quelques-unes avec des animaux inférieurs très-mal connus. Le professeur De Candolle, à l'invitation des zoologistes, a commencé la série des groupes naturels des végétaux par les plus parfaits, et son exemple a été suivi par la majorité des botanistes.

PERFOLIÉ. *Perfoliatus*. BOT. Une feuille est Perfoliée lorsque la tige se trouve bordée de toutes parts par son limbe. Ainsi les feuilles supérieures du Chèvre-

feuille (*Lonicera Caprifolium*, L.), celles du *Chlora perfoliata*, etc., sont Perfoliées. On considère, dans la plupart des cas, chacune d'elles comme deux feuilles soudées à un tel point qu'elles ne forment qu'un tout.

PERFORARIA. BOT. (Choisy.) Sous-genre du Mille-Pertuis. *V.* ce mot.

PERFUSES. *Perfusæ.* BOT. Mirbel nomme ainsi les graines lorsqu'elles sont répandues dans l'intérieur du fruit, sur toute la surface, soit des valves, comme dans les Gentianes, soit des cloisons, comme dans les Pavots.

PERGA. INS. *V.* PERGUE.

PERGALIA. BOT. (Ruell.) L'un des anciens noms du *Papaver Argemone*. *V.* PAVOT.

PERGUE. *Perga.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, établi par Leach. Caractères : antennes très-courtes, paraissant composées de six articles seulement; le dernier beaucoup plus gros, formant une massue globuleuse; labre apparent; mandibules allongées, comprimées, unidentées; languette trifide et comme digitée; écusson carré, ayant une petite dent de chaque côté à la partie postérieure; ailes supérieures ayant une cellule radiale appendiculée, et quatre cellules cubitales : la deuxième recevant la première nervure récurrente, et la troisième la seconde nervure; la quatrième n'atteignant pas le bout de l'aile; jambes postérieures munies d'une épine dans leur milieu et de deux autres aigues à leur extrémité. Ce genre se distingue de toutes les autres Tenthrédines par l'extrémité de ses antennes brusquement formée en massue : ce caractère ne se retrouve que dans les Bembex; mais ces derniers ont deux cellules radiales aux ailes supérieures, tandis que les Pergues n'en ont qu'une. On ne connaît que peu d'espèces de ce genre, elles sont toutes propres à la Nouvelle-Hollande.

PERGUE POLIE. *Perga polita*, Leach, Zool. Miscel., n° 1, tab. 148, fig. 3; Lepell. de Saint-Farg., Monogr. Tenthr., p. 40, n° 110. Longue de cinq à six lignes; antennes jaunes; troisième article plus long que les deux suivants; tête jaune; mandibules ferrugineuses, avec la base et l'extrémité noires; corselet ferrugineux, ayant une tache dorsale, les écailles des ailes, une tache sous les ailes et la partie postérieure de l'écusson d'un jaune obscur; abdomen d'un violet brun en dessus, ferrugineux en dessous, à reflet violet; pattes jaunes; cuisses ferrugineuses, avec un reflet violet; ailes fauves, transparentes, les supérieures ayant leur nervure extérieure, ainsi que le point marginal ferrugineux; cellule radiale allongée, pointue aux deux extrémités. Mâle et femelle.

PERGULAIRE. *Pergularia.* BOT. Linné a créé ce genre qui appartient à la famille des Asclépiadées de Robert Brown, et à la Pentandrie Digynie. Il y avait compris quelques espèces formant un genre particulier désigné anciennement par Burmann sous le nom de *Vallaris* et adopté par R. Brown. Ce dernier auteur a formé son genre *Marsdenia* sur des plantes qu'il avoue lui-même être excessivement voisines des Pergulaires, puisqu'elles n'en diffèrent que parce que les folioles de la couronne staminale n'offrent point de dents à la face interne. Réduisant donc le genre *Pergularia* à un très-petit nombre d'espèces, le célèbre botaniste de Londres (*in Mem. Wern. Soc.*, 1, p. 31) lui assigne les caractères essentiels suivants : corolle hypocratériforme, dont le tube est urcéolé; masses polliniques céréacées, dressées, fixées à la base; stigmate mutique; follicules renflés et lisses; graines aigrettées. A ces caractères il convient d'ajouter, pour donner une connaissance plus complète du genre, ceux qui font distinguer la section de la famille des Asclépiadées et la subdivision où est placé le *Pergularia*. Ainsi les corpuscules du stigmate, au nombre de cinq, sont divisibles en deux parties, au moyen d'un sillon longitudinal; et ils portent à la base, ou de chaque côté, un processus auquel est fixée une masse pollinique; les anthères sont terminées par une membrane; la couronne staminale est à cinq folioles comprimées, indivises au sommet, et pourvues à leur face interne d'un petit appendice. Les Pergulaires sont des plantes volubiles, dont les feuilles sont larges et membraneuses, les fleurs jaunes, très-odorantes et disposées en cimes ou panicules, qui naissent des aisselles des feuilles. Au moyen des retranchements proposés par Rob. Brown, on ne compte qu'un petit nombre d'espèces; elles croissent dans l'Inde orientale, à la Chine et au Japon.

PERGULAIRE ODORANTE. *Pergularia odoratissima*, Smith, *in Hort. Kew.*, 2ᵉ édit., vol. 2, p. 83; Andrews, *Bot. Reposit.*, tab. 185; *Pergularia tomentosa*, L., Mant.; *Cynanchum odoratissimum*, Lamk. C'est l'espèce la plus remarquable. Sa tige est rameuse, grimpante, garnie de feuilles cordiformes, acuminées. Ses fleurs ont la grandeur de la Primevère ordinaire; elles sont d'un jaune-verdâtre, d'une odeur agréable de citron, surtout vers le soir; leur calice est plus court que le tube de la corolle, ce qui distingue essentiellement cette plante du *Pergularia minor* d'Andrews, *Reposit.*, tab. 184.

PÉRIANDRE. *Periandra.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Martius et compris dans la Monographie des genres de cette famille, publiée par Bentham (*Ann. des Wiener Museums*, 1837, p. 120). Caractères : calice largement et courtement campanulé, à cinq dents dont les quatre supérieures sont plus courtes et la cinquième plus longue; étendard de la corolle largement orbiculé, plus long que les ailes, rétréci à sa base, compliqué, exappendiculé, nu sur le dos, avec un onglet convexe, court et large; ailes obliquement obovales ou oblongues, droites ou un peu en faux; carène à peine plus courte que les ailes, largement semi-orbiculée, recourbée, obtuse, avec ses pétales soudés au dos et courtement onguiculés; étamines monadelphes ou subdiadelphes; anthères orbiculaires, uniformes; ovaire subsessile et multiovulé; style recourbé, glabre, non dilaté; stigmate capité. Le fruit consiste en un légume subsessile, linéaire, plano-convexe, avec l'une et l'autre sutures faiblement uninervurées, terminé par une pointe formée de la base du style persistant; semences comprimées, estrophiolées. Les Périandres sont des arbrisseaux ou des plantes herbacées, qui appartiennent à l'Amérique du sud; leurs feuilles sont trifoliolées, à folioles opposées avec im-

paire distante, et stipellées; les stipules sont linéaires, acuminées; les fleurs, ordinairement rouges, sont ou solitaires ou réunies plusieurs ensemble sur un pédoncule axillaire; les bractées sont presque conformes aux stipules, et les bractéoles sont plus grandes, striées et couchées contre le calice. Martius en décrit neuf espèces qu'il divise en trois sections, suivant que la tige est dressée ou volubile, etc., etc.

Périandre a grappes. *Periondra racemosa*, Mart. Sa tige est dressée, frutescente, cylindrique et pubescente; les folioles sont coriaces, ovato-oblongues, sétacéo-mucronnées au sommet, rotundato-tronquées à la base, glabres en dessus, réticulées de veines pubérulentes en dessous, portées sur de courts pétiolules; les grappes sont terminales, multiflores, entourées de bractéoles de moitié plus courtes que le calice; les fruits sont glabriuscules. Du Brésil.

Un autre genre *Periondra*, établi par Cambessèdes, a été réuni au genre Thylacosperme. *V.* ce mot.

PERIANTHE. *Perianthium*. bot. Ce mot, qui signifie *autour de la fleur*, a été employé par Linné pour désigner en général toutes les sortes de calices ou d'involucres. Plusieurs botanistes s'en sont servis pour exprimer l'ensemble des enveloppes florales, soit qu'elles forment un ou plusieurs verticilles, soit qu'elles se trouvent réduites à une simple écaille qui soutient les organes sexuels. On dit alors que le Périanthe est simple ou double. Dans le second cas, le verticille externe reçoit le nom de *calice*, et le verticille interne celui de *corolle*. *V.* ces mots. Mirbel et R. Brown lui ont donné un sens plus restreint en l'appliquant au verticille unique de la plupart des plantes monocotylédones, considéré par Jussieu comme un calice, et pour lequel Erhart avait proposé le terme de *périgone* admis par Link et De Candolle.

PERIBALLIA. bot. Trinius a établi sous ce nom un genre de Graminées qui a pour type l'*Aira involucrata* de Cavanilles, placé parmi les *Airopsis* par Rœmer et Schultes.

PÉRIBLÈME. *Periblema*. bot. Genre de la famille des Bignoniacées, établi par le professeur De Candolle pour une plante de Madagascar, qui lui a offert les caractères suivants : involucre caliciforme, ovale, un peu renflé, membraneux au sommet qui a trois ou quatre divisions pointues; calice caché par l'involucre et plus court que lui, à cinq lobes aigus; corolle infundibuliforme, dont l'orifice est obconique et béant, le limbe subringent, à cinq lobes très-obtus; quatre étamines fertiles, à filaments glabres, à anthères dressées, obtusculcs, dont les loges sont séparées dès la base et parallèles; style filiforme; stigmate concave, obliquement dilaté.

Périblème a pointes. *Periblema cuspidata*, DC.; *Bignonia cuspidata*, Boj. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, simples, oblongues, lancéolées, acuminées, entières, membraneuses, soyeuses dans leur jeunesse, puis glabres; les pédicelles sont axillaires ou opposés aux feuilles, à une ou trois fleurs, munis de deux bractées linéaires sous l'involucre.

PÉRIBOLE. *Peribolus*. moll. Adanson, trompé par quelques différences entre les jeunes et les vieux animaux des Porcelaines, différences plus remarquables encore dans les Coquilles, institua ce genre inutile qui dut être supprimé. *V.* Porcelaine.

PÉRIBOTRYON. *Peribotryum*. bot. Genre de Champignons gastéromycètes, établi par Fries qui lui donne pour caractères : réceptacle arrondi, un peu lobé, formé par la production de flocons lâches, tendres et réticulés; dans les interstices des réticulations se trouvent les sporidies.

Péribotryon de Pavon. *Peribotryum Pavoni*, Fr. Ce joli Champignon est jaune, composé tout entier de filaments rameux et dichotomes; on le trouve sur les épines des *Cactus*, où il forme des masses sphériques d'abord simples, puis partagées en lobes sur lesquels se voient les fructifications. Chili.

PÉRICALE. *Pericalus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Mac-Leay et distingué de tous les autres de la même tribu par la lèvre supérieure, qui est échancrée; les antennes sont longues et atteignent à peu près les deux tiers du corps; le corselet est plus large en avant qu'en arrière, et les élytres sont assez larges. On n'en connaît jusqu'ici que deux espèces, toutes deux originaires de Java; l'une, Péricale cicindéloïde, *Pericalus cicindeloïdes*, décrite par Mac-Leay, et l'autre, Péricale a gouttelettes, *Pericalus guttatus*, Chevrolat. Cette dernière est longue de cinq lignes, large de deux; elle est d'un bleu brillant, avec les élytres parsemées de taches orangées ou rouges, au nombre de dix sur chacune; la tête est couverte de stries longitudinales, et le corselet de stries transversales.

PÉRICALLE. *Pericallus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, division des Sternoxes, tribu des Élatérides, formé par Lepelletier, aux dépens des Taupins. Caractères : antennes dentées en scie; épistome ayant ses angles latéraux ordinairement prolongés, et formant chacun une petite corne dirigée en avant; tête fortement déprimée, canaliculée longitudinalement dans son milieu; corps long, étroit, poli, très-glabre; corselet fort long, presque linéaire, un peu plus étroit que la base des élytres : ses angles antérieurs peu ou point arrondis, à peine creusé en dessous de chaque côté pour recevoir les antennes dans le repos; écusson très-petit, presque rond; élytres sans stries prononcées, allant en diminuant sensiblement de largeur, dès la base jusqu'à l'extrémité, toujours terminées par une pointe particulière; plaque anale inférieure des femelles portant, de chaque côté, une fossette oblongue, grande, ponctuée et velue; pieds assez courts; tarses filiformes. Les espèces de ce genre sont jusqu'ici exclusives au sud de l'Amérique. Sans doute la similitude du nom de ce genre avec celui du *Pericalus* de Mac-Leay amènera une substitution à l'un ou à l'autre.

Péricalle sutural. *Pericallus suturalis*, Lepel.; *Elater suturalis*, Fab. Ses antennes sont noires, ainsi que la tête qui est armée de deux pointes courtes, avancées, aiguës; le corselet est jaune, avec une dent de chaque côté, une raie noire au milieu et un point de même couleur placé entre la raie et la dent; écusson noir; élytres jaunes, avec la suture et une raie marginale

noires; deux raies noires sur l'abdomen et deux taches oblongues de la même couleur à la partie inférieure du corselet. Taille, de huit à quinze lignes. Du Brésil.

PÉRICALLES. ois. Nom que Vieillot a donné à une famille de l'ordre des Sylvains, et qui comprend les genres Phibalure, Viréon, Némosie, Tangara, Habia, Arrémon, Touit, Jacapa, Pyranga et Tachyphone.

PÉRICALLIDE. *Pericallis*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, formé par D. Don pour une plante que Lindley avait précédemment séparée des Cinéraires, avec lesquelles l'Héritier l'avait confondue, pour la placer parmi les Seneçons. Or, le nouveau genre comprend toutes les Cinéraires des auteurs dont l'involucre est simple, multipartite et nu à sa base.

Péricallide pas d'Ane. *Pericallis tussilaginis*, Don; *Cineraria tussilaginis*, l'Hérit.; *Senecio tussilaginis*, Lindl., De Cand. Sa tige est droite, cylindrique, glabre et rameuse; les feuilles sont peu nombreuses, sessiles, presque amplexicaules, grandes, cordiformes, anguleuses, presque à cinq lobes et dentées, vertes en dessus, d'un blanc verdâtre en dessous. Les fleurs sont grandes et réunies ordinairement cinq ou six ensemble par un involucre composé d'une douzaine de folioles unisériées et soudées à leur partie inférieure. Les fleurons femelles et fertiles, au nombre de douze ou treize, forment autour d'un réceptacle nu, une belle aréole d'un rouge de lilas; les fleurons du disque sont tubuleux, hermaphrodites et d'un beau jaune d'or. Les anthères sont nues à leur base; les aigrettes sont velues, simples et sessiles. De l'île de Ténériffe.

PÉRICALYMME. *Pericalymma*. bot. Genre de la famille des Myrtacées, établi par Endlicher qui lui donne pour caractères : fleurs axillaires ou terminales, sessiles; tube du calice cylindrique, soudé avec l'ovaire par sa base qui est assez prolongée; son limbe est déciduo, à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales insérés sur l'orifice du tube calicinal, alternes avec les divisions du limbe, orbiculés, courtement onguiculés; vingt à trente étamines insérées avec les pétales et plus courtes qu'eux; filaments filiformes, subulés; anthères biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire semi-infère, à trois loges uniovulées; style filiforme; stigmate capité. Le fruit est une capsule demi-supère, triloculaire, déhiscente par chaque loge qui ne renferme qu'une seule semence. Les espèces de ce genre faisaient partie de celui des Leptospermes; ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, exstipulées, elliptiques, subinéquilatères, à fleurs sessiles, axillaires ou terminales, accompagnées de bractées coriaces, membraneuses et carénées, cachant le tube du calice. Ces plantes appartiennent à la Nouvelle-Hollande.

PÉRICARDE. zool. *V.* Membranes.

PÉRICARPE. *Pericarpium*. bot. Nom que l'on donne, dans le fruit, à la partie qui enveloppe la graine ou les graines. *V.* Fruit.

PÉRICENTRIQUE. *Paricentricus*. bot. Quand les étamines sont insérées sur le calice, on qualifie l'insertion de Péricentrique. La Rose en fournit un exemple.

PÉRICÈRE. *Pericerus*. crust. Genre de Décapodes, de la famille des Triangulaires, institué par Audouin qui lui donne pour caractères : antennes externes insérées sous le rostre, plus près des fossettes qui logent les antennes médianes que des orbites; serres notablement plus épaisses que les autres pieds, au moins chez les mâles, deux fois plus longues que le corps, et n'étant pas brusquement infléchies à l'origine des doigts; pieds des autres paires grands, les postérieurs propres à la marche et de grandeur ordinaire; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, terminé antérieurement par un bord droit, et tronqué obliquement ou échancré à la partie interne vers l'extrémité; abdomen formé au moins de cinq articles dans les deux sexes.

PERICHÆNA. bot. (*Lycoperdacées*.) Genre établi par Fries dans la tribu des Trichiacées, auprès du genre *Licea*, dont il comprend plusieurs espèces; il est ainsi caractérisé par Fries, *Syst. orbis veget.*, 1, p. 141 : péridium papyracé, régulier, persistant, simple, lisse, se coupant en travers; filaments intérieurs peu nombreux et libres. Ces petits Champignons sont sessiles et croissent sur les bois pourris; ils diffèrent des *Licea* par le mode de déhiscence de leur péridium, des *Lycogola* par leur péridium simple, et de tous les deux par l'existence de filaments peu nombreux, il est vrai, dans l'intérieur de ce péridium. Fries rapporte à ce genre les *Licea circumscissa*, *abietina*, *strobilina* et *incarnata*.

PÉRICHET et PÉRICHER. bot. Pour Périchèze.

PÉRICHÈZE. *Perichætium*. bot. On donne ce nom, dans la famille des Mousses, à cet involucre formé par les feuilles qui entourent immédiatement les fleurs, et par suite la base du pédicelle de l'urne. Le Périchèze est formé de feuilles d'une forme souvent différente de celles du reste de la plante, et en cela il ressemble aux involucres des plantes phanérogames dont les bractées sont également des feuilles modifiées. Le Périchèze est en général beaucoup plus distinct dans les Mousses à fleurs terminales que dans celles à fleurs axillaires. Tantôt il enveloppe des ovaires et des anthères, et tantôt il ne contient qu'un seul de ces organes; caractère qui avait fait distinguer à Hedwig des Mousses hermaphrodites, monoïques et dioïques.

PERICLADIUM. bot. Link donne ce nom au pétiole dilaté de certaines feuilles, comme par exemple dans la plupart des Ombellifères.

PÉRICLINE. *Periclinium*. bot. Nom sous lequel H. Cassini désigne l'involucre des Synanthérées. *V.* Involucre et Synanthérées.

PÉRICLINE. min. Même chose que Albite. *V.* ce mot.

PERICLYMENUM. bot. Tournefort se servit de ce mot pour désigner un genre qui, de même que plusieurs autres peu distincts, et du même auteur, fut réuni par Linné au *Lonicera*. Jussieu a rétabli les genres de Tournefort, à l'exception du *Periclymenum* qui est resté uni au *Caprifolium*. *V.* Chèvrefeuille.

PERICONIA. bot. (*Mucédinées*.) Ce genre, d'abord établi par Tode, a été admis depuis par tous les botanistes qui en ont enfin séparé le *Periconia stemonitis*, pour former le type du genre *Cephalotrichum*. Les *Periconia* appartiennent à la dernière tribu

des Mucédinées, à celle des Isariées; ils se présentent sous la forme d'un stipe roide, subulé, portant à son sommet une tête arrondie, couverte de sporules; ce stipe est formé par des filaments byssoïdes, intimement soudés et qui divergent au sommet pour former le capitule terminal; la structure de ces plantes est donc la même que celle des *Isaria*, si ce n'est que les filaments sont plus fortement unis, et que le capitule, parfaitement distinct du pédicelle, est arrondi. On connaît maintenant six ou sept espèces de ce genre, mais elles sont peu distinctes. Celle qui forme le type du genre est le *Periconia lichenoides*, qui croît sur les tiges des herbes sèches, ainsi que la plupart des autres espèces.

PERIDERÆA. BOT. Ce genre, institué par Weeb dans la famille des Synanthérées, pour une plante que Brotero avait placée parmi les Anthémides, sous le nom d'*Anthemis fuscata*, paraît se distinguer des espèces de ce dernier genre par la brièveté et la caducité des paillettes centrales de son réceptacle et par la forme de ses akènes. Le professeur De Candolle a placé cette même espèce dans le genre *Maruta* de Cassini. *V.* MARUTA.

PÉRIDÉRIDIE. *Perideridia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Reichenbach, qui lui donne pour caractères : limbe du calice décidu, à cinq dents; fruit subdidyme, contracté sur les côtés; méricarpes ovales, à cinq paires de carènes à peine proéminentes; vallécules formées par trois bandes convexes, plus proéminentes que la carène; commissure à quatre bandes; carpophore bipartite; semence demi-lunaire. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; c'est une plante herbacée, glabre, à feuilles multifides, à lobes linéaires, allongés; ombelle terminale grande, à dix rayons et fertile; ombelles latérales stériles et opposées; involucre et involucelles polyphylles, dont les folioles sont linéaires et aiguës. Elle est originaire de l'Amérique boréale.

PERIDERMUM. BOT. Et non *Peridermium* ou *Peridernium*, ainsi qu'il a été écrit par quelques botanistes. C'est un genre particulier de la famille des Urédinées, que Link avait d'abord formé pour les *Æcidium Pini*, *abietinum*, *elatinum* et *columnare*, genre que Desvaux avait ensuite adopté sous le nom de *Sphærotheca*. Mais depuis on n'a plus considéré ce groupe que comme une section assez naturelle des Æcidiers; elle diffère des autres *Æcidium* en ce que le péridium, très-développé, se coupe transversalement à la base, de manière à se détacher comme une sorte d'opercule. Ces espèces sont en général assez grandes, et l'*Æcidium Pini* est surtout remarquable par sa taille qui égale souvent celle d'un pois, et par sa manière de se développer sous l'écorce des branches déjà assez grosses.

PÉRIDIER. *Peridium*. BOT. Genre nouveau, proposé par Schott, dans le dernier volume du *Systema vegetabilium* de Sprengel (*Appendix*, p. 410). Lors même que ce genre serait établi sur des caractères plus complets que ceux sur lesquels il repose, on devrait en rejeter la dénomination, puisqu'elle est déjà employée en botanique. Sprengel rapproche ce genre du *Pera* de Mutis ou *Perula* des auteurs modernes. *V.* PÉRULE.

PERIDINIER. *Peridinium*. INF. Ce genre a été établi par Ehrenberg dans sa classe des Phytozoaires polygastriques, légion des Anenthérés, section des Epitriques cuirassés, pour des animalcules sur le corps desquels on n'aperçoit point de cils.

PÉRIDIOLE. *Peridiolum*. BOT. Dans quelques plantes de la famille des Lycoperdacées, on observe deux péridions superposés; on distingue le plus interne par la dénomination de Péridiole.

PÉRIDION. *Peridium*. BOT. On donne ce nom à l'involucre fibreux, coriace ou membraneux qui, dans les familles des Lycoperdacées, des Hypoxylons et dans quelques Mucédinées, enveloppe les sporules; le Péridion des Mucors, formé par la simple dilatation du filament, est cependant tout à fait différent des autres Péridions et devrait être seulement désigné par le nom de vésicule. Dans les Lycoperdacées, le Péridion est formé par des filaments entrecroisés dans tous les sens, et qui, vers le centre, laissent des intervalles qu'occupent les sporules; ce tissu fibreux forme tantôt une seule membrane épaisse et comme feutrée, tantôt plusieurs couches ou membranes distinctes, enfin quelquefois il s'étend jusqu'au centre, sans laisser de cavité particulière pour les sporules, qui sont éparses dans l'intervalle des filaments. Dans les Hypoxylées, le Péridion, quoique analogue sous beaucoup de rapports à celui des Lycoperdacées, est beaucoup plus dur, plus compacte, et n'offre plus aucun indice de structure fibreuse; il est probable cependant qu'il ne diffère que par la soudure plus intime des fibres qui le composent.

PÉRIDISCAL. *Peridiscalis*. BOT. Quand les étamines sont insérées au pourtour de la base d'un disque, on dit que cette insertion, qui s'observe assez fréquemment, est Péridiscale.

PÉRIDOT. MIN. *Krysolith* et *Olivine*, Werner. Substance vitreuse, d'un vert tirant sur le jaunâtre, infusible, s'offrant, lorsqu'elle est cristallisée, sous la forme de prismes qui dérivent d'un prisme droit rectangulaire, dans lequel la hauteur et les côtés sont entre eux à peu près comme les nombres 25, 14 et 11. Elle a quelquefois la structure lamellaire, et se clive assez facilement, parallèlement à l'un des pans du prisme. Dans les autres sens, la cassure est généralement conchoïde et éclatante. La pesanteur spécifique du Péridot est de 3,4. Sa dureté est supérieure à celle du Feldspath et inférieure à celle du Quartz. Il est faiblement magnétique, et possède une double réfraction très-considérable. Il est infusible au chalumeau, et brunit seulement un peu par l'action du feu. Considéré sous le rapport de ses variétés de formes, le Péridot offre plusieurs modifications principales; telles sont : le PÉRIDOT TRIUNITAIRE; en prisme octogone, terminé par des sommets à six faces obliques et une horizontale. Le PÉRIDOT CONFINE; en prisme à dix pans, avec sommets à six faces obliques, et une horizontale. Le PÉRIDOT DOUBLANT; en prisme dodécaèdre, terminé par des sommets à neuf faces, huit obliques et une horizontale.

Sous le rapport de la texture, on peut partager l'ensemble des variétés de Péridot en deux subdivisions ou sous-espèces, correspondantes aux distinctions établies par le système de Werner. L'une, sous le nom de

*Chrysolithe*, comprendra toutes les variétés cristallisées, à cassure vitreuse et de couleur verte; l'autre, sous le nom d'*Olivine*, réunira les variétés granuleuses dont la couleur est variable, par suite des altérations qu'elles ont subies.

CHRYSOLITHE. En cristaux généralement peu volumineux, d'un vert jaunâtre assez pur, passant au vert d'olive ou au vert pistache. Cette substance est une combinaison ou peut-être un mélange de Silicate de Magnésie et de Silicate de Fer. Elle est composée, d'après une analyse de Klaproth, de 39 parties de Silice, 42 de Magnésie et 19 d'Oxide de Fer. Son gisement est peu connu; il paraît cependant que cette variété de Péridot appartient aux terrains volcaniques, ainsi que l'Olivine. La plupart des Péridots cristallisés se trouvent dans le Levant, et arrivent par le commerce de Constantinople. On assure qu'il en vient aussi du Brésil. On a trouvé la Chrysolithe en petits cristaux dans le Basalte à Mascareigne, à Montferrier près Montpellier, aux environs de Cassel, en Bohême, etc. La Chrysolithe est une pierre gemme peu estimée à cause de son faible éclat et de son peu de dureté. Une belle pierre ovale de neuf lignes et demie sur sept un tiers, valait en 1810 environ cent francs.

OLIVINE. Vulgairement *Chrysolithe des volcans;* Péridot granuliforme d'Haüy. En grains séparés, ou réunis en masses plus ou moins considérables, à cassure vitreuse ou raboteuse; pesanteur spécifique : 3,2; couleur : vert-jaunâtre, lorsque la substance n'est point altérée; mais elle est sujette à la décomposition, et passe alors du vert au jaune-verdâtre, au rougeâtre et au noirâtre. Elle prend quelquefois l'éclat gras et métalloïde et une structure laminaire assez sensible. Analyse de l'Olivine de Langeac, en Vivarais, par Berthier : Silice, 40,80; Magnésie, 42,80; Fer oxidé, 16,40. — De l'Olivine d'Unkel, par Klaproth : Silice, 37,50; Magnésie, 47,50; Fer oxidé, 15. — Le Péridot Olivine appartient au Basalte et aux autres roches volcaniques analogues. On ne le connaît encore que dans ces terrains où il est caractéristique. Il s'y présente sous forme de petits grains vitreux, d'un jaune verdâtre, réunis souvent en masses nodulaires, de la grosseur de la tête. Tous les dépôts basaltiques en contiennent une plus ou moins grande quantité, et par conséquent il existe dans une multitude de localités différentes qu'il serait trop long d'énumérer. L'Auvergne, le Velay, le Vivarais, la Hesse, la Saxe, la Bohême, l'Écosse, l'Irlande, Ténériffe, Mascareigne, l'offrent en grande quantité. La couleur vert-jaunâtre de ce Péridot est rarement uniforme : elle passe au jaune sale et au rougeâtre par l'effet d'une altération qui, lorsqu'elle est très-avancée, donne lieu à ces variétés que l'on a décrites sous les noms de *Limbilite* et de *Chusite*. La Limbilite de Saussure est une substance en grains irréguliers, d'un jaune plus ou moins foncé, tendre, et fusible en émail blanc ou noir, et que l'on trouve dans les cavités d'une Roche basaltoïde de la colline de Limbourg sur les bords du Rhin.

PÉRIDOT FERRIQUE. Ce minéral a été trouvé par Gigar, aux îles Fayal et Pros (Açores); il est engagé dans une roche en place, d'aspect amygdaloïde, composée en majeure partie d'une pâte gris-clair de Leucite et d'Albite. Ce Péridot est d'un brun rougeâtre foncé; sa dureté est intermédiaire de celles du Feldspath et du Quartz; sa densité est 4,1. Chauffé dans un tube de verre, il donne de l'Eau chargée d'un peu d'Acide hydrochlorique. Traité par l'Acide hydrochlorique, les 0,86 se décomposent en faisant gelée. Analyse : Silice 31; protoxide de Fer 62,5; Chaux 0,5; Alumine 3,5; Magnésie 0,5; oxide de Cuivre 0,5; oxide de Plomb 1,5.

PERIDROMA. BOT. Necker a proposé ce mot pour désigner le pétiole ou rachis des feuilles de Fougères, qui porte en même temps les organes de la fructification.

PÉRIDROMIE. *Peridromia*. INS. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Nymphaliens, institué par Boisduval qui lui assigne pour caractères : corps allongé; palpes une fois aussi longues que la tête, terminées en pointe droite; antennes grêles, un peu moins longues que le corps, terminées en une longue massue fusiforme, assez grêle; corselet presque cylindrique; ailes grandes, à cellule discoïdale fermée : les postérieures formant une gouttière, embrassant les côtés de l'abdomen; pattes antérieures frangées, de longs poils de chaque côté : les intermédiaires et les postérieures fort longues, avec les tarses et les jambes munis de petites épines; ces dernières en ayant surtout deux plus fortes à l'extrémité; crochets des tarses fortement arqués.

PÉRIDROMIE FÉRONIE. *Peridromia feronia*, Boisd.; *Papilio feronia*, L. Corps gris; antennes noires; ailes d'un brun noirâtre, parsemées d'une multitude de petites taches irrégulières et bleuâtres, ayant en outre assez près de l'extrémité, une rangée de taches ocellées et une douzaine de taches grisâtres assez grandes; le dessous est grisâtre vers la base, noir dans le reste de leur étendue, parsemé de taches blanches irrégulières; le dessous des secondes ailes est d'un gris verdâtre, avec quelques lignes noires dans le milieu, et près de l'extrémité une rangée de taches blanches bordées de noir. Envergure, trois pouces. Du Brésil.

PÉRIER ET PÉRIET. OIS. Synonymes vulgaires de Proyer. *V.* BRUANT.

PÉRIGONE. *Perigonium*. BOT. Erhart nommait ainsi l'enveloppe des fleurs, dans le sens que plusieurs botanistes ont depuis attaché au mot Périanthe (*Perianthium*). De Candolle, dans la Théorie élémentaire, lui a donné la même signification; mais dans son Organographie végétale, t. I, p. 503, il l'applique, ainsi que l'avait proposé Link, à l'enveloppe florale unique des monocotylédons et de plusieurs autres plantes où l'on est fort embarrassé pour décider si c'est une corolle ou un calice. Les parties dont le périgone se compose ne peuvent donc recevoir le nom de sépales ou celui de pétales, et le professeur de Genève innove à leur égard le terme de *Tépales*.

PÉRIGONE. *Perigona*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, allant en grossissant vers l'extrémité : premier article très-grand, les deux suivants triangulaires, tous les autres grands, le dernier ovalaire; palpes longues, à dernier article pointu,

enclavé à sa base dans le précédent; lèvre transversale, tronquée en avant, très-légèrement échancrée; tête assez grande; yeux globuleux; mandibules fortes et aiguës; corselet élargi en avant, avec les angles antérieurs avancés et les côtés arrondis : il est rétréci en arrière, tronqué au bord postérieur; écusson triangulaire, assez grand, tronqué un peu obliquement à l'extrémité; corps plan; pattes fortes; jambes antérieures arquées et fortement échancrées au côté interne; cuisses offrant une excavation qui occupe plus de la moitié de leur longueur; les trois premiers articles des tarses antérieurs fortement élargis.

Périgone pâle. *Perigona pallida*, Delap. Elle est d'un jaune rougeâtre; la tête et le corselet sont un peu plus obscurs : le dernier est rebordé latéralement, sillonné au milieu, offrant une impression allongée de chaque côté. Taille, une ligne et demie. On la trouve au Sénégal.

PERIGYNANDE. *Perigynanda*. bot. Necker a employé ce mot pour désigner les enveloppes florales; le calice était la Périgynande extérieure, et la corolle la Périgynande intérieure. On trouvera une définition très-étendue de la Périgynande de Necker dans la Phytozoologie philosophique qui précède ses *Elementa Botanica*, t. 1, p. 16 et suiv.

PÉRIGYNE ou PÉRIGYNIQUE. bot. On dit qu'un organe floral est Périgyne lorsqu'il est inséré sur la face interne du calice au-dessus du point d'attache de l'ovaire, comme par exemple dans les Rosacées, les Salicariées, etc. L'insertion Périgyne a fourni à Jussieu un mode de division dans les classes de sa Méthode naturelle.

PÉRIGYNION. *Perigynium*. bot. Ce nom a été donné par Link à la petite vessie membraneuse, qui dans l'appareil floral des Laiches (Carex), entoure l'ovaire; cette membrane est traversée à son sommet par le style.

PÉRIKLINE. min. L'une des espèces du genre Feldspath, dans le Système minéralogique de Breithaupt, ayant pour caractères principaux, d'avoir un double clivage sur les faces latérales du prisme, de se réduire difficilement en fritte au chalumeau, et d'être insoluble dans les Acides concentrés. Elle est formée d'un atome de Trisilicate alcalin, combiné avec trois atomes de Trisilicate d'Alumine. La Périkline se trouve à Zöblitz, dans l'Erzgebirge, où elle forme, avec l'Amphibole, une sorte de Siénite au milieu de la Serpentine.

PÉRILAMPE. *Perilampus*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Latreille et ayant pour caractères : mandibules presque carrées, à dents très-fortes et au nombre de trois à l'une et de deux à l'autre; tige des antennes courte, et sa massue en fuseau. Ce genre se distingue des Cléonymes et des Spalangies parce que ceux-ci ont les mandibules bidentées. Les Ptéromales, qui sont plus voisins, en sont cependant séparés parce que la tige de leurs antennes est allongée, cylindrique, et que les dentelures de leurs mandibules sont plus petites. Enfin les genres Encyrte, Platygastre, Scélion et Téléas s'en éloignent par leurs mandibules terminées en une pointe simple et sans dentelures. Le corps des Périlampes est court et gros; leur tête est grosse, elle a une profonde cavité frontale qui s'étend jusqu'aux yeux lisses et reçoit les antennes dans le repos; le chaperon est distinct, et l'on voit sur le vertex les trois petits yeux lisses qui sont gros, saillants et placés en ligne droite sur son bord antérieur; les palpes sont très-courtes; le segment antérieur du corselet est très-étroit et ne forme qu'un rebord transverso-linéaire; l'écusson est très-grand; les ailes supérieures n'ont qu'une seule nervure sensible, laquelle partant de la base de l'aile, sans toucher au bord extérieur, se recourbe ensuite pour rejoindre ce bord qu'elle suit jusque passé le milieu, et émet intérieurement, avant de disparaître, un petit rameau élargi à son extrémité, qui commence la cellule radiale sans l'achever; on ne voit point d'autre cellule dans l'aile. Les ailes inférieures ont une nervure semblable à celle des supérieures, mais qui n'émet point de rameau; l'abdomen est court, rhomboïdal; les pattes sont assez fortes, de longueur moyenne; toutes les cuisses sont simples. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; elles vivent dans leur premier état aux dépens de différentes larves et surtout de celles qui sont la cause du développement des Galles.

Périlampe violet. *Perilampus violaceus*, Latr.; *Diplolepis ruficornis*, Fabr.; Coqueb., Illustr. Icon. Ins., 1, tab. 1, f. 8, la femelle; *Diplolepis violacea*, Fabr., le mâle; *Chalcis violacea*, Panz., Faun. Germ., fasc. 88, fig. 15, mâle. Long de deux lignes; tête et corselet noirs; antennes entièrement rousses; abdomen d'un bleu brillant; ailes transparentes; pattes d'un noir bleuâtre, avec une partie des jambes et les tarses jaunes (femelle). Le mâle a un reflet métallique sur la tête et le corselet, les antennes brunes et l'abdomen violet; ses pattes ont un peu plus de jaune que dans la femelle. Europe.

PERILEUCOS. min. Suivant Pline, c'était une Pierre à bords blanchâtres, probablement une sorte d'Onyx.

PÉRILITE. *Perilitus*. ins. Genre d'Hyménoptères de la tribu des Ichneumonides, établi par Nées d'Esenbeek, et mentionné par Latreille comme voisin des genres Vipion, Bracon et Microgastre. Caractères : premier segment de l'abdomen conique, fortement rétréci en pétiole; tarière saillante; une cellule radiale, ovale-aiguë; trois cellules cubitales : la deuxième presque carrée, ou plus large que longue. Ces insectes ont en général peu de consistance dans leurs téguments, ce qui produit chez eux de grandes variations dans les nuances qui distinguent les individus; leurs ailes ont un pli transversal, irrégulier, qui passe sur la nervure commune aux deux premières cellules cubitales; la tête, ordinairement de la largeur du corselet, a peu d'épaisseur; les palpes, les antennes et les pieds sont longs et grêles; le second article des palpes est un peu dilaté au côté intérieur; le corselet est grand, épais; le prothorax est fort court; le dos du mésothorax est égal; la tarière est toujours saillante.

Périlite dispar. *Perilitus dispar*, Wesm. Cette espèce est testacée, avec les tarses blancs; les antennes du mâle sont noirâtres, à l'exception des deux premiers articles qui sont fauves en devant; le milieu du front, du vertex et de l'occiput est d'un noir obscur; le stig-

mate des ailes est brun; les jambes sont noires, et les tarses ont leurs articles intermédiaires blanchâtres. Taille, cinq lignes. Belgique.

PÉRILLE. *Perilla*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice à cinq divisions courtes, presque égales, formant deux lèvres dont la supérieure très-courte; corolle labiée, à quatre segments : le supérieur échancré, les deux latéraux élargis, l'inférieur plus long et obtus; quatre étamines didynames; anthères purpurines; style divisé en deux presque dans toute sa longueur, ayant une des branches stigmatiques plus longue que l'autre. Ce genre a été réuni par Lamarck (*Illustr. Gen.*, tab. 503) au genre *Mentha*, dont il diffère néanmoins par le port et quelques caractères qui permettent de l'adopter.

PÉRILLE A FEUILLES DE BASILIC. *Perilla Ocymoïdes*, L.; *Mentha Perilloïdes*, Lamk., *loc. cit.* C'est une plante herbacée, dont la tige, quadrangulaire et un peu velue, s'élève à environ deux pieds. Ses feuilles sont grandes, pétiolées, ovales-acuminées, dentées en scie, velues et parsemées de points transparents. Les fleurs sont petites, blanchâtres ou purpurines, tournées d'un seul côté, pédicellées et disposées en grappes axillaires ou terminales, accompagnées de bractées. Cette plante est originaire des Indes orientales.

PÉRILOMIE. *Perilomia*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Kunth (*Nova Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, 2, p. 327, tab. 159) qui l'a ainsi caractérisé : calice campanulé, gibbeux sur le dos, à deux lèvres égales et entières; corolle dont le tube est cylindrique, légèrement arqué, beaucoup plus long que le calice; le limbe à deux lèvres planes : la supérieure échancrée, l'inférieure à trois divisions dont celle du milieu plus grande; quatre étamines didynames, à anthères biloculaires; didymes, l'une des loges est avortée dans deux étamines; quatre akènes au fund du calice persistant, bordés d'une aile membraneuse et laciniée. Ce genre a de l'affinité avec les Scutellaires et les Basilics; il se rapproche surtout des premières par son calice relevé en bosse, mais il s'en distingue suffisamment par la forme de sa corolle et par ses akènes bordés d'une aile. Il ne renferme que deux espèces auxquelles Kunth a donné les noms de *Perilomia scutellarioïdes* et *Perilomia ocymoïdes*. Ce sont des plantes indigènes du Pérou, herbacées, à feuilles ovales, acuminées, à fleurs rouges, axillaires, disposées en une sorte de grappe munie à la base de deux bractées linéaires, subulées, plus courtes que le calice.

PÉRINET, PERINETTE. OIS. Noms vulgaires par lesquels on désigne la variété ardoisée du Coq et de la Poule domestique. *V.* COQ.

PÉRINGLE OU PÉRINGUE. OIS. Synonyme de Mésange, particulièrement de Mésange charbonnière, dans le midi de la France.

PÉRIOLE. *Periola*. BOT. (*Lycoperdacées.*) Ce genre, qui appartient à la tribu des Sclérotiées, a été établi par Fries; il se rapproche des genres *Acinula* du même auteur, et *Xyloma* de De Candolle, et d'un autre côté il a de l'analogie avec les Trémelles par sa consistance gélatineuse; il est ainsi caractérisé : tubercules sans racines, de forme arrondie ou irrégulière, homogènes, charnus ou gélatineux intérieurement, recouverts d'une écorce mince, se changeant en une villosité persistante; sporules éparses vers la surface. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces qui croissent sur les vieux troncs d'arbres ou sur les végétaux qu'on conserve dans les caves. Le type du genre est le *Sclerotium hirsutum*, figuré par Schumacher dans le *Flora Danica*, tab. 1310. C'est une très-petite plante d'environ deux lignes de diamètre, qui forme des tubercules obconiques d'un jaune d'ocre sur le *Rhizomorpha subcorticolis* qui croît lui-même sur les vieux troncs des Hêtres. Le *Periola pubescens* croît sur les Agarics en putréfaction, et le *Periola tomentosa* sur les Pommes de terre renfermées dans les caves.

PÉRIOPHTALME. *Periophtolmus*. POIS. Ce genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Gobioïdes, formé par Schneider aux dépens des Gobies, après avoir été longtemps contesté, a finalement été reconnu et adopté par la plupart des ichthiologistes; conséquemment il a dû trouver ici sa place, quoiqu'il en ait déjà été sommairement traité à l'article GOBIE. Les caractères qu'on lui assigne sont les suivants : tête entièrement écailleuse; yeux très-rapprochés l'un de l'autre, garnis à leur bord inférieur d'une paupière qui peut les recouvrir; nageoires pectorales écailleuses sur plus de la moitié de leur longueur, ce qui leur donne l'air d'être portées sur une sorte de bras; ouïes fort étroites. Les Périophtalmes vivent très-longtemps hors de l'eau; et aux Moluques, leur patrie, on les voit souvent ramper et sauter sur la vase pour échapper à leurs ennemis ou pour atteindre les petits Crustacés dont ils se nourrissent.

PÉRIOPHTALME DE KALOLO. *Periophtolmus Kalolo*, Less. Ce Poisson a le corps légèrement comprimé sur les côtés, finissant en pointe; sa tête est conique, tronquée en avant, à chanfrein presque vertical; la bouche est petite et inférieure; les yeux se touchent par la base, ils sont globuleux, saillants, verticalement placés au-dessus du front, et comme pédiculés. La peau des opercules et du corps est lisse, muqueuse; la ligne latérale est droite; la première dorsale a quinze rayons simples; elle est haute, dentelée et taillée en quart de cercle; la deuxième a onze rayons anastomosés, elle est totalement séparée de la précédente par un étroit intervalle; la pectorale a onze rayons simples; les catopes sont soudées à leur base et dirigées de dedans en dehors; elles ont six rayons rudes; l'anale est mince, placée au-dessus de la deuxième dorsale; la caudale est oblongue arrondie, à dix rayons anastomosés. Tout le corps est gris, linéolé de bleuâtre et marbré de roussâtre; l'œil est jaune, avec l'iris noir; les nageoires inférieures sont grisâtres, les autres sont roussâtres, tachées de blanc et de noir. Taille, sept pouces. Du Havre d'Offack.

PÉRIPATE. *Peripatus*. ANNÉL. Ce genre n'est connu que depuis peu de temps; on en doit la distinction à Guilding, qui l'a caractérisé dans un travail sur les Mollusques des îles Caraïbes. Quoiqu'il l'ait fait connaître le premier et que le nom de *Peripatus* qu'il lui

a imposé doive être adopté, il paraît, d'après Gray, (*Zoological Miscellany*, t. 1, p. 6) que Sloane pendant son excursion à la Jamaïque, s'était déjà procuré l'espèce sur laquelle il repose; le sujet qui a fait partie de la collection de Sloane et qui est actuellement au *British Museum*, à Londres, aurait reçu de Shaw le nom inédit de *Nereis pedata*, et Leach en aurait fait un genre particulier sous la dénomination de *Hunura Showianum*, également restée manuscrite.

Les caractères du Péripate sont assez singuliers, et comme ils tiennent en même temps de ceux de deux groupes d'animaux que beaucoup d'auteurs placent assez loin l'un de l'autre, dans leur classification, il n'a pas été facile d'assigner la place qu'il doit occuper. Toutefois l'opinion de Guilding, qui en ferait une classe parmi les Malacozoaires, n'a pas besoin d'être combattue, le Péripate appartient au type des animaux articulés et il est évident que ses affinités sont plutôt avec les Myriapodes et les Annélides à soies, ou Chétopodes, que Blainville place l'un après l'autre dans la série des animaux articulés, qu'avec aucun autre groupe de cette dernière catégorie. C'est donc une forme intermédiaire à ces deux groupes, et comme il n'appartient réellement à aucun d'eux, le naturaliste qui vient d'être cité admet dans ses cours une nouvelle classe d'Entomozaires sous le nom de Mélacopodes, et à laquelle il rapporte le prétendu Mollusque. Blainville définit ainsi les Mélacopodes et le genre unique qu'ils comprennent : corps articulé, mou, contractile, allongé, subcylindrique, faiblement atténué et obtus aux deux extrémités; tête peu distincte et formée d'un seul anneau; orifices du canal intestinal simples, médians, infrà-terminaux; bouche longitudinale, bilabiée (Audouin et Milne Edwards font connaître que dans l'individu qu'ils ont étudié, ils ont reconnu une petite trompe armée de mâchoires bien développées); organes de la génération bisexuels : on ne les connaît que chez la femelle où ils ont leur orifice médian infère un peu en avant de l'anus. Appendices céphaliques formés par une paire de tentacules subannelés et subrétractiles, coniques-aigus; yeux sessiles situés à la base extérieure des précédents; pieds (sans cirrhes ni branchies) mous, similaires, uniramés, formés par un mamelon assez saillant, articulé et pourvu à son extrémité de soies courtes et uniformes.

Blainville s'exprime ainsi au sujet du genre Péripate: « L'auteur qui a établi ce genre le regarde comme appartenant au type des Malacozoaires, dans lequel il en fait cependant une classe particulière, sous le nom de *Polypoda* : mais il est évident que ce n'est pas à ce type qu'il doit être rapporté, même en se bornant à l'examen superficiel et à plus forte raison en étudiant l'organisation. Le corps est évidemment vermiforme, quoique en général assez peu allongé; sa coupe est subcylindrique ou du moins ovale, un peu déprimée, peut-être cependant un peu plus en dessous qu'en dessus; il est un peu atténué vers les extrémités, plus en arrière qu'en avant où il est comme tronqué; quoiqu'il ne soit pas aussi évidemment articulé que dans les Myriapodes et même dans la plupart des Chétopodes, il est cependant aisé de voir que la peau est plus molle et plus tuberculeuse dans des endroits que dans d'autres où doivent plus spécialement s'exécuter les mouvements, de manière qu'elle est au moins annelée. Les anneaux du corps sont du reste généralement peu nombreux, et la nouvelle espèce que je décris (*Peripatus brevis*) n'en a même que dix-sept, sans compter il est vrai ni la partie céphalique ni la caudale. La tête est peu distincte et formée par un seul anneau, au moins aussi long que les deux suivants pris ensemble; il n'y a pas d'anneaux trachéens distincts, non plus que de thoraciques, abdominaux ni coccygiens; tous sont entièrement semblables, si ce n'est en longueur et en largeur où ils diffèrent un peu, et tous sont pourvus d'appendices semblables. Les deux orifices intestinaux sont, sur la ligne médiane, subterminaux et inférès : l'antérieure ou la bouche est en fente de forme longitudinale, située vers le milieu de l'anneau céphalique, à sa face inférieure et pourvue de lèvres latérales dont les tubercules cutanés simulent des sortes de dents extérieures. L'orifice postérieur, ou l'anus, est beaucoup plus petit et est également inférieur, mais il est tout à fait terminal; il n'est pourvu d'aucun appendice. La terminaison des organes de la génération, qui sont séparés sur deux individus différents, se fait du moins pour le sexe femelle par un orifice unique, et par conséquent médian, situé en avant de l'anus.

« Quant aux appendices, la tête est pourvue de tentacules simples, coniques, assez longs, annelés ou subarticulés et grossièrement rétractiles; ils sont implantés de chaque côté du bord frontal ou antérieur. On remarque à la partie externe de leur base, et par conséquent de chaque côté un stemmate ou un point pseudo-oculaire, formé par un petit disque cordé, un peu convexe et simple. Les pieds ou appendices des anneaux du tronc sont tous parfaitement similaires, et même presque de la même dimension, quand on y regarde peu attentivement. Ils semblent n'être formés que par une sorte de mamelon à l'extrémité duquel sont de petits crochets; mais en les étudiant plus attentivement, on voit que ces mamelons sont formés de trois ou quatre articulations fort courtes et rugiformes, pouvant presque rentrer les unes dans les autres comme les tubes d'une lunette d'opéra, et dont le dernier, bien plus étroit, est terminé par un élargissement bilobé, avec une paire de crochets arqués et cornés entre les deux lobes; en sorte que ce pied ressemble un peu à celui de certains insectes hexapodes.

« L'anatomie des Péripates est aussi toute particulière et ne convient exactement à aucun groupe connu. L'enveloppe cutanée est assez épaisse, assez solide et même assez résistante en dehors; elle est couverte de très-petits tubercules cornés, disposés par séries transverses, et donnant au corps la disposition annelée dont il est parlé plus haut; elle ne m'a pas paru devoir être muqueuse à l'état vivant; en dedans elle est doublée, avec adhérence, par une lame de fibres musculaires d'un aspect assez soyeux et d'une assez grande résistance. Cette lame est, du reste, composée de deux couches de fibres : les unes moins nombreuses, transverses et internes, les autres, au contraire, longitudinales et partagées

en muscles dorsaux, ventraux et latéraux, à peu près comme dans tous les Entomozoaires, ce qui fait supposer que le mode de locomotion est analogue. Le canal intestinal est complet et libre, du moins à ce qu'il m'a paru, dans la cavité formée par l'enveloppe cutanée; très-étroit à l'orifice buccal, il s'élargit à peu de distance de l'extrémité antérieure et conserve à peu près le même diamètre jusqu'à l'anus, où il se rétrécit de nouveau pour s'ouvrir à l'extérieur. Il ne forme du reste aucune circonvolution, et l'on ne peut y distinguer nettement les parties que l'on a désignées chez les animaux supérieurs, sous les noms d'œsophage, d'estomac, d'intestins grêle et gros, de rectum, etc. : tout est véritablement estomac ou rectum; les parois en sont excessivement minces, elles sont boursoufflées, et je n'ai pu distinguer aucun organe hépatique, soit libre, soit adhérent. »

Wiegman considère comme des pattes atrophiées les deux organes que Guilding, Blainville, Audouin et Edwards, signalent comme des yeux. Les Péripates ont été principalement trouvés dans l'Amérique méridionale. Ils vivent sous les arbres, dans les endroits humides des grandes forêts. Guilding a trouvé à Saint-Vincent, l'une des Antilles, l'unique exemplaire qu'il ait eu en sa possession. Cet Entomozoaire était parmi des plantes recueillies par l'auteur au pied du mont Bonhomme. C'est de la Jamaïque que l'animal de la collection de Sloane avait été rapporté; celui qu'a vu Mac-Leay était de Cuba, et Audouin et Milne-Edwards ont rédigé, d'après un Péripale trouvé à Cayenne par Lacordaire, les détails qu'ils ont publiés sur ce genre. Lacordaire l'a pris sous des bois pourris, enfoncés dans la vase sur les bords de la rivière d'Approuage, à trois lieues de son embouchure; les eaux étaient de nature saumâtre. C'est en Colombie que le Péripate étudié par Wiegman a été trouvé; il a dix-neuf paires de pattes; il est terrestre et vit dans les bois, sous les troncs d'arbres pourris. Est-ce une espèce différente de celle de Guilding? C'est ce qui ne pourra être admis que lorsqu'il aura été possible de comparer des individus du Chili avec la figure et la description de l'auteur anglais. Quant aux autres exemplaires donnés comme étant aussi de même espèce, la question n'est pas plus facile à résoudre, quoique l'on doive remarquer avec Wiegman que la figure donnée par Audouin et Edwards diffère de celle qu'a publiée Guilding. Quoi qu'il en soit, voici, jusqu'à plus ample informé, la synonymie qu'il a été possible d'établir :

Péripate iuliforme. *Peripatus iuliformis*, Guild., Zool. Journ., II, p. 444, pl. 14, 1826, *Isis*, 188; Aud. et Edw., Ann. Sc. nat., Gray. Zoolog. Miscell., pl. 6, 1831; Wiegman, Archiv. fur naturg., 1837, p. 195. *Vanilia Blainvillii*, Gay. Il est brun-noir, annelé de jaune, à ventre brun rosé, avec le corps tuberculeux et une ligne dorsale noire. Sa longueur est de trois pouces, et sa largeur de trois lignes; il marche quelquefois en rétrogradant, et lorsqu'il est irrité, une liqueur glutineuse suinte de sa bouche.

Péripate court. *Peripatus brevis*, Blainville, Ann. Sc. nat., 2e série, VII, p. 58, note 2. Corps subfusiforme, chagriné, pourvu de quatorze paires de pattes; noir, velouté en dessus, blanc-jaunâtre en dessous; longueur totale, en comprenant les antennes, quarante-trois millimètres; plus grande largeur, quatre millimètres. Animal terrestre, recueilli par Goudot pendant une excursion à la montagne de la Table. Cap de Bonne-Espérance.

PÉRIPÉE. bot. *V.* Pirapa et Buchnère.

PÉRIPHÉRIQUE. *Periphericus*. bot. On dit que l'embryon est Périphérique quand il est courbé et plus long que la graine.

PÉRIPHEROSTOMA. bot. Le genre de Champignons Hyménomycètes, institué sous ce nom par Gray, a été réuni au genre Hypoxylon de Bulliard.

PÉRIPHORANTE. *Periphoranthium*. bot. Le professeur Richard donnait ce nom à l'involucre des calathides de Synanthérées.

PÉRIPHORE. bot. *V.* Disque.

PÉRIPHRAGMOS. bot. Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou, ont établi, sous ce nom, un genre identique avec le *Cantua* de Jussieu. *V.* ce mot.

PÉRIPHYLLES. *Periphyllo*. bot. Link a ainsi nommé les paléoles ou petites écailles hypogynes des Graminées.

PÉRIPLE. *Periples*. conch. Genre de Coquilles multiloculaires, microscopiques, proposé par Montfort dans sa Conchyliologie systématique (t. I, p. 270). Il n'a point été adopté; mais Férussac en a fait une sous-division du genre Cristellaire.

PERIPLOCA. bot. *V.* Périploque.

PÉRIPLOCÉES. *Periploceæ*. bot. R. Brown a ainsi nommé la seconde section de sa famille des Asclépiadées. Elle est caractérisée par ses masses polliniques, au nombre de cinq à vingt, et granuleuses (chaque grain composé de quatre petites sphères réunies); une à quatre des masses polliniques sont appliquées au sommet dilaté et libre de chaque corpuscule du stigmate; ces filets sont presque libres. Le genre *Periploca* est le type de cette section dans laquelle entrent aussi l'*Hemidesmus* et le *Gymnanthera*. *V.* ces mots.

PÉRIPLOME. *Periploma*. moll. Ce genre de Lithophages a été institué par Sowerby pour quelques espèces des mers de l'Amérique du sud qu'il n'a pu placer, vu la différence des caractères de la Coquille, soit parmi les Solénacées, soit parmi les Saxicaves. Voici la description des deux espèces qu'il a fait connaître dans les *Proceedinga of the Zoological sociéti*, 1834, *part.* 11.

Périplome lenticulaire. *Periploma lanticularis*, Sow. Test elliptique, lenticulaire, à valves égales, blanches, non polies et minces; épiderme très-peu épais; bord dorsal antérieur sinué, formant un angle avec le bord opposé.

Périplome planiuscule. *Periploma planiuscula*, Sow. Test oblong, planiuscule, à valves inégales, blanchâtre, non poli et fort mince; face antérieure petite et un peu rugueuse, avec le bord subdéclive et presque tronqué; le bord dorsal est presque droit; l'épiderme est mince et blanchâtre. Cette Coquille, ainsi que la précédente, se trouve à l'île Sainte-Hélène.

PÉRIPLOQUE. *Periploca*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées de R. Brown et de la Pentandrie Digynie, L., formé dans l'origine par Linné sur quelques

espèces qui ne sont pas toutes congénères, et qui a été considérablement grossi par les auteurs postérieurs à Linné. Mais comme presque toutes les additions qu'on y a faites ont été reportées dans d'autres genres de la même famille, ou qu'elles ont été érigées en genres nouveaux, le *Periploca*, tel que R. Brown l'a admis (Mém. Wern. Soc., I, p. 57), se trouve réduit à des limites encore plus étroites que celles qu'il avait du temps de Linné. Ainsi l'on doit éliminer de ce genre : 1° le *Periploca Africana*, L., qui est le *Cynanchum pilosum*, R. Br.; 2° le *Periploca capsularis*, Forster, synonyme de l'*Echites corymbosa*, Jacq., ou *Parsonsia corymbosa*, R. Br.; le *Periploca cordata*, Poir., et le *Periploca Indica*, maintenant placés dans le genre *Hemidesmus*; les *Periploca Secamone*, L., et *Periploca emetica*, Retz, qui constituent le genre *Secamone*; le *Periploca esculenta*, L. fils, type du genre *Oxystelma*; le *Periploca sylvestris*, Retz, placé dans le genre *Gymnema*; enfin le *Periploca tenuifolia*, L., qui appartient au genre *Microloma*. Tous ces genres nouveaux, dont R. Brown est le fondateur, ont été ou seront décrits dans ce dictionnaire. Nous omettons de rapporter ici la liste fastidieuse des nouveaux noms spécifiques donnés inutilement à quelques anciennes espèces de *Periploca*. D'après ces nombreux retranchements, le genre auquel cet article est consacré, offre les caractères suivants : calice petit, à cinq dents ovales, aiguës; corolle plane, rotacée, à cinq découpures oblongues; cinq étamines dont les anthères sont barbues sur leur dos; masses polliniques appliquées contre le sommet élargi du corpuscule stigmatique, solitaires, composées de quatre confluentes; stigmate presque mutique; follicules cylindriques, lisses et très-divariqués; graines aigrettées. Les Périploques sont des arbrisseaux grimpants, qui croissent dans les climats chauds de l'ancien continent.

Périploque grecque. *Periploca græca*, L.; Lamarck, Illustr., tab. 177. C'est un arbrisseau qui atteint de grandes dimensions, puisque ses tiges grimpantes ont jusqu'à quarante pieds de long, et s'entortillent autour des corps qui les avoisinent. Elles se divisent en branches grêles, entrelacées, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, entières, acuminées, arrondies à la base, presque luisantes en dessus, et d'un vert pâle en dessous. Les fleurs, dont la corolle est purpurine et velue, sont disposées en petits corymbes à l'extrémité des branches. Cette plante est indigène des îles de la Grèce, de la Syrie, du Caucase et des environs de la Caspienne.

PÉRIPODE. *Peripodium*. bot. Même chose que Périchèze. *V.* ce mot.

PÉRIPTÈRE. *Periptera*. bot. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 359) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice nu, à cinq découpures; corolle à cinq pétales dressés, formant un tube contourné en spirale, puis se détachant et devenant libres; capsule à plusieurs loges disposées en étoile; chaque carpelle monosperme. Ce genre est voisin du *Sida* avec lequel tous les auteurs l'avaient confondu.

Périptère ponceau. *Periptera punicea*, DC., *loc. cit.*; *Sida Periptera*, Sims, Bot. mag., tab. 1644. C'est une plante qui croît dans le Mexique et que l'on cultive en Europe dans quelques jardins de botanique. Ses feuilles inférieures sont cordiformes, presque à cinq lobes, et les supérieures hastées. Les fleurs ont des pétales dressés, spatulés, presque dentés au sommet, du double plus longs que le calice.

PÉRIPTÉRÉ. *Peripteratus*. bot. C'est-à-dire entouré d'une expansion membraneuse, en forme d'aile.

PÉRISCOLE et PÉRISYPHE. *Periscolus*, *Perisyphe*. bot. Palisot de Beauvois a créé ces nouveaux mots pour désigner les péristomes de certaines Mousses.

PÉRISPERME. bot. Même chose qu'Endosperme. *V.* ce mot.

PÉRISPORANGE. *Perisporangium*. bot. Hedwig a nommé ainsi, ce que, dans les Fougères, d'autres auteurs appellent Indusie. *V.* ce mot.

PÉRISPORE. *Perisporum*. bot. Quelques auteurs donnent ce nom à la partie du fruit des Cryptogames, qu'ils regardent comme l'analogue du péricarpe des fruits des Phanérogames. C'est le même organe qui a été nommé *Sporangium* par Hedwig. *V.* Mousses.

Richard et Persoon ont appliqué la même dénomination aux filets qui entourent l'ovaire des Cypéracées.

PÉRISPORIER. *Perisporium*. bot. (*Lycoperdacées.*) Genre établi par Fries dans son *Syst. orbis vegetabilis*, I, p. 161, et qu'il caractérise ainsi : péridium adhérent, sessile, superficiel, charnu et presque gélatineux intérieurement, portant les sporules. Ces plantes forment de petits points noirs sur les feuilles vivantes, et particulièrement à leur surface inférieure; elles se rapprochent des genres *Erisyphe* et *Lasiobotrys*, mais les tubercules n'ont pas de base fibreuse. Fries dit en outre ne pas avoir pu y découvrir de sporangiole renfermant les sporules comme dans les genres précédents à la suite desquels il les place. Il rapporte à ce genre les *Sclerotium Caladii* et *speireum* de son *Systema mycologicum*, II, p. 261; le dernier croît sur la surface inférieure des feuilles malades du *Rosa canina*, de l'*Ægopodium Podagraria* et de plusieurs autres plantes.

PERISPORULARIA. bot. Nom donné par Roussel (*Flore du Calvados*) à un genre séparé des Sphæries, qui comprend les espèces qui croissent sous l'écorce ou l'épiderme, et qui sont disposées en cercle.

PERISTACHYUM. bot. Quelques auteurs allemands ont proposé ce mot pour désigner les écailles scarieuses, qui se trouvent à la base des épillets des Graminées, considérées comme les folioles d'un calice par Linné, nommées glumes par Jussieu, bale par Palisot-Beauvois, et lépicène par Richard. On a plus généralement adopté cette dernière dénomination.

PERISTEDION. pois. Sous-genre de Trigle. *V.* ce mot.

PÉRISTELLÉES. moll. Famille proposée par d'Orbigny, dans son travail sur les Céphalopodes; elle termine l'ordre des Siphonifères et renferme les genres Ichthyosarcolite et Bélemnite.

PÉRISTÈRES. ois. Nom donné par Duméril, dans sa Zoologie analytique, à la famille des Pigeons. Swain-

son a nommé *Paristera* la race de ces mêmes Oiseaux que Lesson appelle Turverts.

PÉRISTÉRIE. *Peristeria*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Hooker qui lui donne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales, concaves, soudées par leur base, les latérales opposées au labelle; folioles internes ou pétales libres; labelle dressé, articulé au gynostème dont il semble n'être qu'un prolongement; son épichile est obovale, tronqué, et son hypochile bicornu; gynostème dressé, demi-cylindrique, avec sa base grande et dilatée; anthère biloculaire, dressée; deux masses polliniques, divisées postérieurement; glandule sessile, nue, s'enroulant autour du rostèle. La ressemblance qu'a trouvée le professeur Hooker entre la forme du gynostème d'une Orchidée qu'on lui avait envoyée du Pérou, en 1830, et la structure d'un Pigeon, l'a amené à proposer le mot *Peristeria*, dérivé de περιστερα, colombe, pour nom du genre nouveau dont cette plante devait être le type. Huit ans après, une seconde espèce est venue consolider le genre Péristérie; celle-ci a été découverte dans les forêts de Démerarie, et nommée :

PÉRISTÉRIE PENDANTE. *Peristeria pendula*, Hook. Son pseudo-bulbe est grand, oblong et profondément sillonné; ses feuilles, au nombre de trois ou quatre, sont lancéolées, ondulées, striées, longues d'un pied et larges de vingt lignes. De l'extrémité inférieure du pseudo-bulbe sort une hampe pendante, de cinq ou six pouces, cylindrique, épaisse de trois à quatre lignes, annelée d'écailles spathiformes, peu distantes, et terminée par cinq grandes fleurs sphéroïdales, portées chacune sur un pédoncule épais et contourné, vert, avec sa base pourprée. Les sépales et les pétales sont orbiculaires, concaves, d'un jaune verdâtre, parsemés de points purpurins. Le labelle, d'une forme remarquable et toute particulière, est gros, épais, charnu, avec son tube supérieur dressé jusqu'au delà de la moitié, puis réfléchi vers le sommet; le lobe inférieur est dilaté de chaque côté. L'un et l'autre sont jaunes, finement pointillés de pourpre. Le gynostème est demi-cylindrique, adné à la base des pétales, formant en quelque sorte le prolongement du labelle sur lequel il semble se replier; il est dilaté de chaque côté en forme d'ailes, jaunâtre avec des taches purpurines moins nombreuses que sur le labelle. Les deux loges de l'anthère sont jaunes et déprimées; les deux masses polliniques sont obovales et d'un jaune doré. On cultive cette plante en serre chaude, dans le terreau de bruyère ou dans la mousse qui en est saupoudrée, et on l'arrose souvent, mais avec modération. On la propage par la séparation des pseudo-bulbes immédiatement après que les fleurs sont flétries.

PÉRISTOME. *Peristomium*. BOT. CRYPT. (*Mousses*.) On donne ce nom au rebord membraneux ou aux rangs de dents et de cils qui entourent le plus souvent l'orifice de la capsule des Mousses. *V.* MOUSSES.

PÉRISTOMIENS. *Peristomida*. MOLL. Famille créée par Lamarck; elle réunit la plupart des coquilles qui, avec un opercule, ont les bords de l'ouverture ou le péristome continus; elle contient les trois genres lacustres, Paludine, Valvée, Ampullaire. Ni Cuvier, ni Férussac, ni Blainville n'ont admis cette famille.

PÉRISTOMIQUE. *Peristomicus*. BOT. On dit de l'insertion des étamines, qu'elle est Péristomique lorsque celles-ci sont insérées à l'orifice du tube du calice.

PÉRISTOMIUM. BOT. *V.* PÉRISTOME.

PÉRISTROPHE. *Peristrophe*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, institué par Nées qui lui assigne pour caractères : calice à cinq dents ou à cinq divisions égales; corolle hypogyne, résupinée, à tube long, à limbe bilabié; la lèvre supérieure ou antérieure entière ou bidentée, l'inférieure ou la postérieure tridentée; deux étamines insérées au tube de la corolle; anthères à deux loges étroites, quelquefois dans une direction oblique, déhiscentes dans le sens de cette direction; ovaire à deux loges biovulées; style simple; stigmate bifide. Le fruit consiste dans une capsule onguiculée, comprimée, à deux loges renfermant quatre graines, et s'ouvrant par deux valves cloisonnées à leur milieu; semences discoïdes, suspendues par un rétinacle.

PÉRISTROPHE BRILLANTE. *Peristrophe speciosa*, Roxb. Sa tige est droite; ses feuilles sont pétiolées, cordato-ovées, obtuses, rugueuses; les fleurs sont peu nombreuses, prolifères, portées sur des pédoncules axillaires, avec des bractées opposées et foliacées. De l'Inde.

PÉRISTYLE. *Peristylus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de flora van Nederlandsch Indië*, p. 404), qui l'a ainsi caractérisé : périanthe ringent, dont les sépales postérieurs sont connivents et simulent un casque; labelle éperonné à la base et ayant un limbe partagé et étalé; gynostème terminé au sommet et de chaque côté par une glande proéminente; anthères à loges parallèles, adnées longitudinalement et par leur milieu; masses polliniques granuleuses, supportées par des pédicelles dont chacun correspond à la base de la glande.

PÉRISTYLE GRÊLE. *Peristylus gracilis*, Bl. Ses feuilles sont linéaires lancéolées, acuminées; le labelle offre un limbe divisé profondément en trois segments dont les latéraux sont très-étroits, celui du milieu lancéolé; l'éperon est à peu près en forme de massue. Cette plante croît dans les forêts des montagnes de la province de Buitenzorg.

PÉRISTYLE A GRANDES FEUILLES. *Paristylis grandis*, Bl. Elle est caractérisée par des feuilles larges-oblongues, acuminées, par le limbe semi-trifide de son labelle et par son éperon obtus. Elle croît dans les forêts humides de la montagne de Salak à Java.

PÉRISTYLIQUE. *Peristylicus*. BOT. On qualifie ainsi l'insertion des étamines, quand elle a lieu entre l'ovaire qui, dans ce cas, est complétement infère, et le calice avec le sommet duquel les étamines sont plus ou moins adhérentes.

PÉRITÈLE. *Peritelus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar (*Ins. spec. nov.*, vol. I, Coléopt., 1824) qui l'avait d'abord désigné sous le nom d'Omias. Les caractères que l'auteur assigne à ce genre sont : rostre court, épais, cylindrique, se rétrécissant vers l'extrémité, plus

court que le corselet; ses fossettes placées sur la partie supérieure vers son extrémité; elles sont courtes et en entonnoir. Antennes placées à l'extrémité du rostre, un peu plus longues que le corselet; leur premier article courbe, un peu en massue, atteignant au delà du bord antérieur du corselet; leur fouet de sept articles, dont les deux premiers plus grands, en massue; les autres lenticulaires; massue ovale, annelée. Tête courte, se rétrécissant en rostre insensiblement. Yeux un peu saillants. Corselet court, n'ayant point de sillon en dessous. Écusson nul. Élytres ovales; point d'ailes. Pattes courtes, égales entre elles; cuisses mutiques, un peu en massue; jambes cylindriques intérieurement vers leur extrémité qui porte un angle saillant. Tarses larges, assez courts.

Péritèle leucogramme. *Peritelus leucogrammus*, Germ. Il est couvert d'écailles grises; ses antennes et ses pieds sont d'un brun de poix; ses élytres sont légèrement striées, et les stries séparées par des lignes blanches. On le trouve en Allemagne.

Péritèle aux graines. *Peritelus seminulum*, Germ.; *Curculio seminulum*, Fab.; *Curculio suturalis*, Meg. Il est d'un noir bronzé, couvert de poils gris; la base des antennes est rousse; les élytres sont globuleuses, avec des stries ponctuées et une tache scutellaire, formée par des écailles blanches. Taille, trois lignes. Hongrie.

PÉRITHÉCION. *Perithecium*. bot. C'est, selon Persoon, une sorte de Péricarpe propre à un grand nombre de Champignons. Eschweiler, qui considère le fruit de la plupart des Lichens, comme composé d'un noyau plus ou moins gélatineux, et d'une enveloppe propre, a donné le nom de Périthécion à cette enveloppe, quand ce n'est pas le thalle lui-même qui entoure le noyau.

PÉRITOINE. zool. Membrane séreuse qui tapisse l'abdomen des animaux dans lesquels cette cavité est distincte. *V.* Abdomen et Membranes.

PÉRITOME. *Peritoma*. bot. Nuttall (*Genera of North Amer. Plant.*, 2, p. 73) a établi, sous le nom d'*Atalanta*, un genre qui appartient à la famille des Capparidées et à l'Hexandrie Monogynie, L. Ce nom a dû être rejeté, puisqu'il existait déjà un genre du même nom établi par Correa de Serra dans la famille des Aurantiacées. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 287) lui a imposé le nouveau nom de *Peritoma* et les caractères essentiels suivants : calice fendu en travers à la base, et offrant quatre dents au sommet; corolle à quatre pétales; torus petit; six étamines monadelphes à la base; silique oblongue, stipitée dans le calice.

Péritome dentelé. *Peritoma serrulatum*, DC.; *Cleome serrulata*, Pursh, *Flor. bor. Amer.*, 2, p. 441. C'est une plante annuelle, à feuilles trifoliées, glabres, à fleurs purpurines. Elle croît sur les rives du Missouri, dans l'Amérique septentrionale.

PÉRITRÈME. *Peritrema*. ins. Audouin a donné ce nom à une petite pièce de la poitrine des Insectes, qui entoure l'ouverture stigmatique, que l'on remarque souvent près du bord antérieur de l'épisternum.

PÉRITRIQUE. *Peritricha*. inf. Genre de l'ordre des Trichodés, créé par Bory de St-Vincent (Essai d'une classification des animaux microscopiques), aux dépens des *Trichoda* et des *Leucophra* de Muller. Les caractères de ce genre consistent dans les cils qui environnent circulairement tout le corps, mais qui ne couvrent pas la totalité de sa surface, comme il arrive dans les Leucophres qui sont entièrement velus. Bory répartit les espèces de ce genre dans les trois sous-genres suivants :

† Hélioïdes. Ils ont le corps rond et les cils de la circonférence rayonnants en manière de soleil; les *Trichoda solaris*, Müll., Inf., tab. 23, fig. 10; Encycl., Vers. ill., pl. 12, fig. 16; *fixa*, Müll., tab. 31, fig. 11, 12; Encycl., pl. 16, fig. 12-13 (qui est notre *Peritrica Cometa*, n° 1, dans l'Encyclopédie), et *Sol*, Müll., tab. 23, fig. 13-15; Encycl., pl. 12, fig. 13-15, sont les principales espèces de Péritriques Hélioïdes.

†† Pupelloïdes. Ils ont les formes des Pupelles (*V.* ce mot) et des poils rigides, hérissés, mais non rayonnants; les *Peritricha Farcimen*, Müll., tab. 27, fig. 17-20; Encycl., pl. 14, fig. 14-17; *Peritricha cylindracea*, B.; Encycl. dic., n° 7, et le *Leucophra signata*, Müll., tab. 22, fig. 19-20; Encycl., pl. 11, fig. 11-12, sont les espèces constatées de ce sous-genre.

††† Paramæcioïdes. Ils ont les formes des Paramæcies (*V.* ce mot) et les cirrhes courts, plus fins que dans les deux sous-genres précédents. *Peritricha candida*, B.; *Leucophra*, Müll., Inf., tab. 22. fig. 17; Encycl., pl. 11, fig. 10; *Pleuronectes*, B.; Encycl. méth. dic., n° 10, et *Oculum*, n° 11.

PERITROPE. *Peritropus*. bot. Le professeur Richard a employé ce mot comme adjectif pour les graines qui se dirigent de l'axe du fruit aux côtés du péricarpe.

PERITTIUM. bot. Le genre établi sous ce nom par Vogel, dans la famille des Légumineuses, a été reconnu pour ne pas différer du genre Mélanoxile. *V.* ce mot.

PERLAIRES. ins. *V.* Perlides.

PERLAMORPHE. *Perlamorphus*. ins. Orthoptères; genre de la famille des Phasmiens, institué par Gray, qui lui assigne pour caractères principaux : antennes aussi longues et même plus longues que le corps; thorax très large, formé de segments à peu près carrés; cuisses entières; tarses assez allongés, quoique formés d'articles courts, à l'exception du premier et du dernier qui sont à peu près aussi longs que tous les autres pris ensemble; les articles des palpes sont peu ou point anguleux; les élytres sont absolument nulles; les ailes sont aussi longues que le corps qu'elles couvrent en entier. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce.

Perlamorphe hiéroglyphique. *Perlamorphus hieroglyphicus*. Tête marquée de quelques lignes brunes sur un fond verdâtre qui est la couleur du corps; prothorax sinueux, creusé transversalement dans son milieu, avec deux tubercules à sa partie antérieure et quelques lignes longitudinales peu visibles; mésothorax légèrement ridé; partie coriacée des ailes d'un vert tendre, tacheté de noir, partie inférieure grise, sans taches; pattes rondes, brunâtres, annelées de brun; abdomen d'un jaune verdâtre. Taille, deux pouces environ. De Java.

PERLARIA. bot. (Heisler.) Synonyme d'Ægylope. *V.* ce mot.

PERLE. *Perla*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Perlides, établi par Geoffroy aux dépens des Friganes de Linné. Caractères : tarses de trois articles ; ailes couchées horizontalement sur le corps ; premier segment du tronc grand, sous la forme de corselet ; antennes sétacées, multiarticulées ; mandibules presque membraneuses ; labre peu apparent ; deux longs filets à l'anus. Ce genre, auquel Fabricius avait donné le nom de Semblis, était confondu avec les Némoures avant Latreille ; mais ces derniers diffèrent des Perles par leur labre très-apparent, leurs mandibules cornées, et les articles presque également longs de leurs tarses ; leur abdomen n'a presque pas de soie au bout. Plusieurs auteurs ont confondu les Perles avec les Friganes ; mais celles-ci s'en éloignent par plusieurs caractères qui les ont fait placer dans une famille différente (*V.* PLICIPENNES). Le corps des Perles est allongé, étroit et aplati ; leur tête est penchée, aplatie, et de la largeur du corps ; les yeux sont un peu ovalaires ; on voit entre eux trois petits yeux lisses, disposés en triangle. Les antennes sont longues, sétacées, composées d'un grand nombre d'articles courts et cylindriques ; elles sont très-écartées à leur insertion. Le labre est peu apparent, transverso-linéaire. Les mandibules sont presque membraneuses ; les mâchoires sont aussi membraneuses ; leurs palpes sont presque sétacées, saillantes, de quatre articles ; les labiales n'en ont que trois. La lèvre inférieure a deux divisions. Le corselet est carré et aplati. Les ailes sont longues, couchées et croisées horizontalement sur le corps. L'abdomen est déprimé ; son dernier segment est terminé dans les deux sexes par deux filets longs, multiarticulés, antenniformes et distants ; les pattes sont de longueur moyenne. Le premier article des tarses et le deuxième sont très-courts ; le dernier est fort allongé, muni de deux crochets et d'une pelotte dans l'entre-deux.

Les larves des Perles vivent dans l'eau ; elles se nourrissent de petits insectes aquatiques ; leur corps est allongé et composé de plusieurs anneaux ; leur tête est écailleuse ; elles ont six pattes. Ces larves, comme celles des Friganes, se construisent un fourreau de soie qu'elles recouvrent de différentes matières et s'y enferment. Elles emportent partout avec elles ce fourreau dans lequel elles subissent leurs métamorphoses. Avant de se changer en nymphes, elles en ferment les deux extrémités avec une sorte de grille composée de fils de soie ; elles s'enferment ainsi pour se garantir de la voracité de leurs ennemis. La nymphe est de forme allongée ; on distingue à son extérieur les différentes parties de l'insecte parfait. Les Perles restent peu de temps sous cette dernière forme ; à l'état parfait, elles ne s'éloignent pas des eaux, où les femelles vont déposer leurs œufs après l'accouplement.

PERLE BRUNE. *Perla bicaudata*, Latr. ; *Phygnnea bicnudnta*, L. ; *Semblis bicaudata*, Fabr. ; la Perle brune à raies jaunes, Geoff., Ins. Paris, t. II, p. 231, n° 1, pl. 13, f. 2 ; Résum., t. 4, pl. 11, f. 9-10. Longue de sept à huit lignes, entièrement brune, avec quelques lignes jaunes sur la tête et le corselet ; les deux filets de l'abdomen de la longueur du corps. La larve de cette espèce comme celle de la Perle jaune recouvre son fourreau avec les feuilles de la Lentille d'eau ; elle coupe ces feuilles en petits carrés et les arrange de manière que le fourreau ressemble à un petit cylindre sur lequel serait roulé un petit ruban vert. On la trouve dès le commencement du printemps au bord des eaux.

PERLE. MOLL. Nom vulgaire du *Cypræa Lota*.

PERLÉ. *Perlatus*. Qualification employée pour tout ce qui, par des reflets nacrés, offre l'apparence de Perles.

PERLEBIA. BOT. Le professeur De Candolle avait primitivement donné ce nom au genre que, depuis, il a appelé *Colladonia*. Il semble que cette substitution fut d'autant plus inutile que déjà il existait un genre *Colladonia*, créé par Sprengel dans une autre famille. *V.* COLLADONIE.

PERLES. *Margoritæ*. CONCH. et POIS. Les Perles, dont la composition chimique est la même que celle des Coquilles, c'est-à-dire du Carbonate de Chaux avec un peu de matière animale, sont en quelque sorte le résultat d'une maladie des Mollusques, une exsudation de la substance nacrée qui, au lieu de s'étendre en couches, enveloppe des corps étrangers qui ont pénétré entre les valves et le corps vivant que ces valves protègent, et qui mettent conséquemment les parties molles de ce corps à l'abri de l'irritation que produiraient des inégalités déchirantes. Si l'on coupe une Perle en deux, on reconnaît qu'elle est formée de couches concentriques, et l'on trouve au milieu le corps étranger qui en détermina la formation. Des observations de ce genre ont conduit à l'idée de provoquer la formation de Perles en altérant et piquant certaines Coquilles, et l'animal n'a pas manqué de produire de la substance nacrée autour du point endommagé. Ce procédé a réussi à quelques personnes qui, dans les cantons qu'arrosent les grands affluents de la rive gauche du Rhin, ont essayé de nourrir des Mulettes pour en recueillir les Perles. Ce sont principalement les Pintadines, vulgairement appelées Mère-Perles, qui fournissent le plus de Perles au commerce, et d'où proviennent celles d'un prix élevé, à cause de leur régularité et de leur volume. C'est à Ceylan et dans le golfe Persique, vers Ormutz, que s'en fait la principale pêche. Les Avicules, les Huîtres même, quelquefois les Patelles et les Haliotides en donnent, et celles qui proviennent de ces dernières Coquilles sont fort estimées quand elles sont bien rondes, parce que leur orient est le plus vif et le plus varié. Les Orientaux recherchent les Perles avec plus d'empressement que les Pierres précieuses. Elles ont eu beaucoup de vogue en Europe à diverses reprises ; mais plus que les diamants, elles sont sujettes aux caprices de la mode, ce qui vient de l'inconvénient qu'on leur a reconnu de perdre quelquefois leur éclat tout à coup. On est d'ailleurs parvenu à les imiter d'une manière si parfaite avec de la Nacre préparée d'une certaine façon, que le prix en est considérablement tombé. Il ne faut pas confondre avec les Perles fausses formées par l'art de la même matière qu'emploie la nature pour en produire, ce qu'on nomme communément *Perles fausses*, parce qu'on n'a pas eu les composant la prétention de les donner pour véritables.

Ces Perles fausses, qui n'ont aucun rapport avec celles dont il vient d'être question, étaient naguère un grand objet de commerce pour l'Italie. On les imite aujourd'hui très-bien à Paris. Le luxe met toute la nature à contribution : qui croirait que les écailles du ventre d'un petit Poisson et la substance argentée qui tapisse l'intérieur de ses viscères, contribuassent à la parure? Il existe une si grande différence entre une Ablette et le trésor de l'Orient, qu'on a peine à concevoir comment il est venu dans la tête d'un homme d'opérer en apparence la métamorphose d'un petit animal qui, du reste, n'est bon à rien, en un bijou des plus précieux. Pour faire cette sorte de transmutation, on prend une certaine quantité d'Ablettes, *Leuciscus Alburnus* (*V.* Able), on leur arrache les écailles en les râclant avec un couteau au-dessus d'un baquet d'eau pure, qu'on change à diverses reprises et jusqu'à ce qu'il n'y reste pas la moindre teinte sanguinolente, et qu'elle ne soit plus souillée de la moindre impureté; on lave ensuite soigneusement les écailles qui se sont précipitées, dans un tamis, en les frottant avec du linge fin jusqu'à ce qu'elles soient dépouillées de leur enduit brillant. Cet enduit, qui se compose de particules rectangulaires presque impalpables, passe à travers le tamis, et forme comme une masse onctueuse dont la couleur et l'éclat blanchâtre rappellent l'aspect des plus belles Perles de l'Inde, aussi a-t-on nommé ce résidu *Essence d'Orient*. L'Essence d'Orient, mêlée avec un peu de colle de Poisson, est introduite dans la petite boule de verre qu'on veut métamorphoser en Perle et dont les parois sont le plus minces possibles. Après qu'on n'agité un certain nombre de boules pareilles, afin qu'elles se colorent dans toute leur circonférence intérieure, et qu'on les a fait sécher promptement à la chaleur d'un feu modéré, on y ajoute de la cire blanche fondue, qui, venant à se durcir par le refroidissement, fixe aussitôt l'essence.

PERLIDES ou PERLAIRES. *Perlides*. ins. Latreille donne ce nom à la huitième tribu de la famille des Planipennes, ordre des Névroptères. Cette tribu renferme des insectes que l'on peut reconnaître aux caractères suivants : ils ont trois articles à tous les tarses; le prothorax est en forme de corselet carré; le corps est étroit, allongé, déprimé, avec des ailes couchées horizontalement; l'abdomen est terminé par deux soies ou filets articulés, et les mandibules sont en partie membraneuses. Ils passent les premiers temps de leur vie dans l'eau. Cette tribu ne renferme jusqu'à présent que les deux genres Perle et Némoure. *V.* ces mots.

PERLIÈRE ou MÈRE-PERLE. conch. Noms par lesquels des voyageurs ont désigné les Coquilles du genre Pintadine et des Avicules. *V.* ces mots.

PERLIÈRE. bot. Même chose qu'Herbe aux Perles. Nom vulgaire du Grémil officinal. On a aussi appelé Perlière, le *Gnaphalium maritimum*.

PERLITE. min. *V.* Obsidienne perlée.

PERLON. pois. L'un des noms vulgaires du Requin. *V.* Squale.

PERLSTEIN. min. Nom allemand de la variété d'Obsidienne nacrée, qui renferme des noyaux sphéroïdaux vitreux.

PERMENTON. bot. *V.* Belladone.

PERMONARIA. bot. (Auguillara.) Synonyme de *Lycopodium clavatum*.

PERNE. *Perna*. conch. Genre de Coquilles bivalves confondues par Linné et ses imitateurs avec les Huîtres, indiqué par Bruguière dans les planches de l'Encyclopédie, et caractérisé pour la première fois par Lamarck dans son Système des Animaux sans vertèbres, 1801. Il lui trouva des rapports avec les Avicules et les Marteaux, et c'est près de ces genres qu'il le plaça dans la série. Lamarck créa depuis le genre Crénatule qui a le plus d'analogie avec les Pernes, et tous deux furent classés assez naturellement dans la famille des Byssifères, aussitôt que cette famille eut été créée dans la Philosophie zoologique. La famille des Byssifères subsista dans l'Extrait du Cours composée des mêmes genres, et les Pernes s'y trouvent entre les Crénatules et les Marteaux. Cuvier (Règne Animal) reconnut en partie la justesse des rapports indiqués par Lamarck. Quoique ce genre fasse partie des Ostracés, on l'y trouve à côté des Vulselles et des Marteaux, non loin des Avicules dont les Crénatules sont considérées seulement comme sous-genre. Lamarck lui-même, portant la réforme dans sa famille des Byssifères, a formé à ses dépens la famille des Malléacées (*V.* ce mot), dans laquelle on trouve les Pernes avec les Crénatules, les Marteaux, les Avicules et les Pintadines. Férussac, dans ses Tableaux des Animaux mollusques, a adopté les Malléacées et le genre Perne en fait partie; mais il n'y est plus dans les mêmes rapports : on le voit entre les Vulselles et les Inocérames, le genre Crénatule faisant partie de la famille des Aviculés qui suit celle-ci. En cela Férussac cherche à concilier la méthode de Lamarck avec celle de Cuvier, ce qui est loin de produire des rapprochements naturels. Blainville paraît avoir mieux que Férussac, rassemblé les genres de la famille des Malléacées de Lamarck; il est vrai qu'il ne conserve pas ce nom, qu'il lui donne celui de Margaritacés; il l'augmente de quelques nouveaux genres que Lamarck n'avait point connus, et, à son exemple, les Pernes sont en rapport immédiat avec les Crénatules, les Inocérames et les Catilles, genres qui ont tous la charnière plus ou moins crénelée et le ligament divisé.

On ne connaît encore que fort peu l'animal des Pernes. Blainville en a vu un qu'il n'a pu examiner complétement. Cependant il a donné quelques caractères génériques tirés de l'animal, ce que n'ont pu faire les auteurs qui l'ont précédé; voici ces caractères : animal très-comprimé, ayant les bords de son manteau libres dans toute leur circonférence, si ce n'est au dos, prolongés en arrière en une sorte de lobe frangé ou papilleux à son bord inférieur seulement; un appendice abdominal? un byssus; un seul muscle adducteur. Coquille irrégulière, lamelleuse, comprimée, subéquivalve, de forme assez variable, bâillante à la partie antérieure de son bord inférieur; sommet très-peu marqué; charnière droite, verticale, antérieure, édentulée; ligament multiple, inséré dans une série de sillons longitudinaux et parallèles; une seule impression musculaire subcentrale.

Les Crénatules sont sans contredit les Coquilles qui

avoisinent le plus les Pernes; les Catilles et les Inocérames ont aussi avec elles bien des rapports, mais ils sont moins intimes; leurs formes sont différentes; la charnière seule a de l'analogie, présentant une série de crénelures pour recevoir un ligament multiple. Les espèces de ce genre sont encore peu nombreuses, elles viennent toutes des mers chaudes et de la Nouvelle-Hollande. On en trouve de fossiles dans la plupart des terrains tertiaires, en Italie, en Amérique, et en France aux environs de Paris et de Valogne. Les Coquilles pétrifiées, que Lamarck et d'autres ont rangées dans le genre Perne et qui viennent des terrains secondaires, appartiennent toutes, à ce qu'il paraît, à un autre genre institué par Defrance sous le nom de Gervilie. Cette distinction serait utile autant pour la zoologie que pour la géologie, puisqu'elle offrirait les moyens de caractériser certains terrains et de débarrasser les Pernes de Coquilles qui n'en ont pas tous les caractères. Blainville divise les Pernes en trois sections :

† Espèces allongées et auriculées.

PERNE ISOGONE. *Perna isognomum*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 140, n° 3; *Ostrea isognomum*, L., Gmel., n° 125; Chemnitz, Conchyl., t. VII, tab. 59, fig. 584; *Perna*, Encycl., pl. 175, fig. 4 et 176, fig. 1. Dans le jeune âge, cette Coquille n'est point auriculée, ce que Linné avait reconnu en partie, et ce qui est cause sans doute qu'il a confondu avec elle une espèce voisine. Lamarck les a bien séparées; mais par les citations qu'il fait des figures des divers ouvrages et surtout de l'Encyclopédie, on voit qu'il a lui-même confondu de jeunes individus de cette espèce avec la Perne fémorale.

†† Espèces allongées non auriculées.

PERNE VULSELLE. *Perna Vulsella*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 9; *An Ostrea Perna?* L., Gmel., p. 3338, n° 124; Chemnitz, Conchyl., t. VII, tab. 59, fig. 579; Encyclop., pl. 175, fig. 1. Cette espèce est fort bien nommée, car on pourrait la prendre par sa forme et ses couleurs pour une Coquille du genre Vulselle; mais la charnière la place invariablement dans les Pernes; elle est oblongue, ovalaire, et n'a aucune apparence d'auricule latérale.

††† Espèces ovales ou rondes.

PERNE SELLAIRE. *Perna Ephippium*, Lamk., *loc. cit.*, n° 1; *Ostrea Ephippium*, L., Gmel., p. 3338, n° 126; Chemnitz, Conchyl., t. VII, tab. 58, fig. 576 et 577; Encyclop., pl. 176, fig. 2. Grande Coquille plate, à bords minces et tranchants, lamelleuse ou plutôt écailleuse au dehors, formée d'une nacre violette très-belle en dehors, et blanche en dedans, surtout vers le centre; son byssus, très-fort et grossier, ressemble en quelque sorte à du foin. C'est dans cette section que doit se placer la plus grande espèce du genre, la Perne maxillée, que l'on trouve fossile en Italie et en Amérique, dans la Nouvelle-Caroline, près de Richemont.

PERNETTIE. *Pernettia*. BOT. Genre de la famille des Éricinées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Gaudichaud (Ann. des Sc. nat., t. V, p. 102) qui l'a ainsi caractérisé : calice infère, à cinq divisions profondes; corolle globuleuse, dont le limbe est quinquéfide et roulé en dehors; dix étamines presque hypogynes, incluses, ayant leurs filets épaissis en dessus de la base; leurs anthères biloculaires, à deux lobes ouverts et bifides au sommet; ovaire libre, déprimé-globuleux, à cinq lobes polyspermes; dix glandes trilobées, ceignant en forme d'anneau la base de l'ovaire, et alternes avec les étamines; style terminal court, surmonté d'un stigmate convexe, quinquélobé; baie accompagnée du calice persistant et presque charnu, renfermant un grand nombre de petites graines. Ce genre se rapproche particulièrement des *Arbutus*, dont il diffère par son calice charnu à sa base, par ses anthères à quatre dents, et surtout par ses glandes sous-ovariennes, ainsi que par un port particulier.

PERNETTIE A FEUILLES DE CAMARINE. *Pernettia Empetrifolia*, Gaud.; *Arbutus pumila*, Forster; *Andromeda Empetrifolia*, Lamarck. C'est un très-petit sous-arbrisseau très-rameux, couché sur la terre, à feuilles petites, alternes, rapprochées; fleurs axillaires, solitaires, penchées, de couleur blanche, pédonculées et munies de bractées. Cette plante croît au détroit de Magellan et dans les îles Malouines. Il est probable, selon Gaudichaud, que les *Arbutus mucronata* et *microphylla* de Forster, appartiennent au genre *Pernettia*. Cette conjecture est autorisée par un port absolument semblable, et par l'identité de patrie.

PERNIS. OIS. Nom appliqué par Cuvier à une famille de Rapaces dans laquelle se trouve la Bondrée, *Falco apivorus*, L. (*V.* FAUCON.) Ce nom, ainsi que Perlic, dans les dialectes de quelques cantons de la France méridionale, désigne les Perdrix.

PEROA. BOT. Persoon a ainsi modifié la désinence du nom de *Perojoa*. *V.* ce mot.

PÉROBACHNÉ. *Perobachne*. BOT. Genre de la famille des Graminées, proposé par Presle, qui lui assigne pour caractères : épillets au nombre de douze environ, dont les quatre inférieurs géminés, subverticillés, sessiles, involucrants, les supérieurs géminés ou ternés et dans ce dernier cas celui qui est placé au centre est sessile et hermaphrodite, les autres mâles; deux glumes inégales, assez aiguës et sétoso-poilues; deux paillettes plus courtes que les glumes, lancéolées, mutiques, l'inférieure embrassant la supérieure qui est plus courte; deux squammules tronquées et échancrées; trois étamines; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux, couronnés par des stigmates allongés et plumeux. Ce genre ne paraît pas différer de celui institué par Durville, aux dépens du genre *Anthistiria* de Cavanilles, et qu'il a nommé Androscépie. *V.* ce mot.

PÉROCIDIUM. BOT. Necker a donné ce nom à l'involucre qui se trouve à la base du fruit des Mousses, organe connu généralement sous le nom de Périchèze. *V.* ce mot.

PÉRODICTIQUE. *Perodicticus*. MAM. Dans une note présentée à la Société zoologique de Londres, en juin 1831, Boyle a proposé l'érection de ce genre de Quadrumanes, dans la famille des Lémuriens, pour un animal décrit et mal figuré par Bosman, sous le nom de Potto, et dont Linné et Gmelin ont fait leur *Lemur Potto*, Illiger son *Stenops*, Geoffroy un de ses *Nycticebus* et Desmarest son *Galago Guineensis*. Les caractères du nouveau genre sont : face un peu prolongée; membres

presque égaux; queue médiocre; index des mains très-court, avec la première phalange cachée et l'onguéale élargie au niveau de l'ongle arrondi qu'elle supporte; les ongles des autres doigts sont plats, à l'exception de celui du pouce qui est oblongé, subulé et recourbé; quatre dents incisives presque égales à la mâchoire supérieure, et six grêles et déclives à l'inférieure; une canine, de chaque côté, aux deux mâchoires : ces canines sont coniques, comprimées, aiguës sur les bords; première molaire de la mâchoire supérieure très-petite, la deuxième grande et toutes deux coniques; la troisième munie de deux tubercules aigus externes et d'un troisième interne; la quatrième est semblable à la précédente, mais le tubercule interne est beaucoup plus grand; les première et deuxième molaires de la mâchoire inférieure sont coniques et égales; la troisième est bituberculée extérieurement et unituberculée intérieurement; les autres manquent.

La seule espèce de ce genre est le PÉRODICTIQUE DE GEOFFROY, *Perodicticus Geoffroyi*, Bennett. Il est, sur la partie supérieure du corps et sur les faces externes des membres, d'un châtain légèrement mélangé de gris; la surface inférieure du corps est d'une nuance plus claire; le museau et le menton sont presque dénudés ou seulement revêtus de quelques poils blancs. Longueur du corps et de la tête, huit pouces; la queue en a un et demi, les poils compris. Les habitudes de cet animal sont paresseuses et solitaires; il ne sort guère que pendant la nuit pour aller chercher sa nourriture qui consiste principalement en graines. On le trouve sur la côte de Guinée.

PEROJOA. BOT. Cavanilles avait établi sous ce nom un genre de la famille des Épacridées, qui a été réuni au *Leucopogon* par R. Brown. Ce savant en a formé la quatrième section générique à laquelle il donne pour caractères : des épis terminaux; un calice et des bractées presque foliacées; un drupe sec; des feuilles non cordiformes. Le *Perojoa microphylla*, Cavan., *Icon.* 4, p. 29, tab. 349, type de cette section, est un arbrisseau indigène des environs du port Jackson, à la Nouvelle-Hollande. R. Brown en a décrit sept autres espèces.

PEROLA. BOT. Pour *Pelolo*. *V*. ce mot.

PERONA. BOT. (*Champignons*.) Persoon, dans sa *Mycologia Europæa* (vol. 2, p. 3), a établi ce genre qui appartient à la tribu des Champignons mérulieus de sa méthode, et qui en effet a beaucoup d'analogie avec les Mérules; les plantes qui le composent avaient cependant été confondues jusqu'à présent dans le genre *Helotium* auquel elles ne ressemblent que par leur petitesse et leur forme générale. Ce genre est caractérisé ainsi : chapeau petit, membraneux, hémisphérique, convexe, lisse en dessous; stipe grêle. Les cinq espèces indiquées par l'auteur de ce genre croissent sur les feuilles et les branches mortes. Quatre d'entre elles avaient été décrites comme des *Helotium* sous les noms suivants : *Perona gibba* (*Helotium gibbum*, Alb. et Schw., *Consp. fung.*, tab. 4, fig. 4.) — *Perona hirsuta* (*Helotium hirsutum*, Tode, *Fung.*, *Meckl*, pl. 4, fig. 30). — *Perona glabra* (*Helotium glabrum*, Tode, *loc. cit.*, fig. 31). — *Perona melanopus* (*Helotium melanopus*, Pers., *Ic. et Desc. fung.*, pl. 9, fig. 7.) La cinquième espèce a reçu le nom de *Perona cinnamomea*, à cause de sa couleur.

PERONAS. BOT. Variété de Figue.

PERONÉ. ZOOL. *V*. SQUELETTE.

PERONEE. *Peronea*. INS. Lépidoptères nocturnes, genre de la famille des Pyraliens, établi par Duponchel, avec les caractères distinctifs qui suivent : tête petite; corps assez épais et peu allongé; palpes longues, dépassant le bord du chaperon de plus de la moitié de leur longueur, sécuriformes, dirigées en avant, hérissées de poils qui ne laissent pas apercevoir la séparation des articles; pattes longues et grêles.

§ Ailes antérieures arrondies.

PÉRONÉE ÉTENDUE. *Peronea comporana*, Dup.; *Pyralis comporana*, Hubn. Ailes antérieures roussâtres, avec une tache brune-noirâtre vers le milieu, contre la côte : cette tache descend jusqu'à la partie moyenne; secondes ailes d'un gris blanchâtre. Europe.

§§ Ailes antérieures en faux à leur sommet.

PÉRONÉE ÉMARGINÉE. *Peronea emargana*; *Teras emargana*, Dup. Ailes antérieures ayant la côte légèrement échancrée au milieu; elles sont d'un jaune de paille, réticulées de brun, avec une grande tache terminale de cette dernière couleur; secondes ailes d'un blanc jaunâtre, finement réticulées de gris. Taille, huit lignes. Europe.

PÉRONÉE. *Peronæa*. CONCH. Genre établi par Poli (Test. des Deux-Siciles) pour des animaux conchifères, qui se rapportent aux genres Telline et Donace, de Linné. *V*. ces mots.

PÉRONÈME. *Peronema*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées, institué par Jack qui le caractérise ainsi qu'il suit : calice à cinq divisions dressées, aiguës; corolle hypogyne, à tube court, à limbe irrégulièrement divisé en cinq lobes; quatre étamines insérées au tube de la corolle, dont deux supérieures exsertes, fertiles, deux inférieures incluses et stériles; ovaire à quatre loges uniovulées; style terminal exserte; stigmate simple, brisé. Le fruit consiste en un drupe sec, velu, à quatre loges cloisonnées, renfermant chacune une graine. La seule espèce connue jusqu'ici est un arbre élevé, à feuilles opposées, imparipinnées, dont les folioles sont lancéolées, très-entières, blanchâtres en dessous, et réticulato-veinées; le pétiole est ailé. Les fleurs sont réunies en un corymbe terminal. De l'île de Sumatra.

PÉRONIE. *Peronia*. MOLL. Genre créé par Blainville pour les espèces marines d'Onchidies de Cuvier; ainsi toute la description que donne ce savant zoologiste de l'Onchidie de Péron, dans le tome V des Annales du Muséum, se rapporte maintenant au genre Péronie. Le genre Onchidie subsiste, mais avec l'Onchidie du Typha de Buchanan qui est terrestre, et qui a beaucoup plus d'analogie avec les Limacines et les Limaces que les Péronies, quoique dans l'un et l'autre genre on trouve une cavité respiratrice destinée à recevoir l'air. Férussac, dans ses Tableaux des animaux mollusques, a opéré aussi la séparation des Onchidies marines des terrestres; il a donné le nom d'ONCHIDE, *Onchis*, au genre Péronie. La grande ressemblance entre les noms

de ces deux genres, pouvant occasionner de la confusion, on adoptera sans doute de préférence celui donné par Blainville, encore qu'il soit ridicule de donner le nom d'un savant à une bête, et quoique ce naturaliste reconnaisse que le genre est pulmoné, ce qui, dans sa méthode, basée surtout d'après la valeur des organes de la respiration, aurait dû le faire placer près des Pulmonés; on le trouve cependant fort éloigné de cette famille, puisqu'il fait partie des Cyclobranches avec les Doris et les Onchidores qui ont une respiration tout à fait branchiale. Il est à présumer que Blainville a été entraîné à cet arrangement par tout le reste de l'organisation des animaux de ce genre, la place de la cavité pulmonaire et surtout la disposition des organes de la génération, qui ne ressemblent point à ce que Buchanan a observé dans son Onchidie. Voici de quelle manière l'auteur du genre l'a caractérisé : corps elliptique, bombé en dessus; le pied ovale, épais, dépassé dans toute sa circonférence, ainsi que la tête, par les bord du manteau; deux tentacules inférieurs seulement, déprimés, peu contractiles, et deux appendices labiaux; organe respiratoire rétiforme ou pulmonaire dans une cavité située à la région postérieure du dos, et s'ouvrant à l'extérieur par un orifice arrondi, médian, percé à la partie postérieure et inférieure du rebord du manteau; anus médian situé au-devant de l'orifice pulmonaire; orifices des organes de la génération très-distants; celui de l'oviducte tout à fait à l'extrémité postérieure du côté droit, se continuant par un sillon jusqu'à la racine de l'appendice labial de ce côté; orifice de l'appareil mâle fort grand, presque médian à la partie antérieure de la racine du tentacule du même côté. A ces caractères Blainville ajoute : « Le corps des Péronies ne peut mieux être comparé, pour la forme générale, qu'à celui des Doris. Il est très-épais, très bombé en dessus et couvert d'un grand nombre de tubercules irréguliers; les bords du manteau sont épais et dépassent surtout en avant toute la tête et le pied; celui ci offre la particularité qu'on remarque souvent dans les Doris et les Onchidores, c'est qu'il est entièrement garni de boursoufflures transversales, un peu pellucides; ses bords sont du reste un peu plus larges que son pédicule; entre lui et le bord du manteau, du côté gauche, on ne voit rien qui soit digne de remarque; mais en arrière, et dans la ligne médiane, on trouve deux orifices : l'un plus postérieur et supérieur, arrondi, assez grand, communique dans la cavité respiratrice; l'autre, plus antérieur et bien plus petit, est l'anus. Dans toute la longueur du côté droit existe un sillon formé par deux petites lèvres rapprochées; il communique en arrière à un petit orifice situé à droite et peu avant l'anus; il termine l'oviducte, et se termine lui-même en avant à la racine de l'appendice labial de ce côté, sans aller jusqu'à l'orifice de l'appareil excitateur mâle, qui est encore plus en avant et presque dans la ligne médiane, en dedans du tentacule droit; la tête, qui est cachée par les bords du manteau, comme le reste du corps, est épaisse et assez peu distincte; elle porte à sa partie supérieure une paire de véritables tentacules, un peu aplatis, arrondis, peu contractiles, qui eux-mêmes portent les yeux à leur face dorsale et presque terminale : outre cela, la masse buccale a de chaque côté un large appendice déprimé, en forme d'auricule. C'est au milieu de leur racine commune qu'est la bouche tout à fait inférieure et à bords plissés en étoile. »

Péronie de l'Ile-de-France. *Peronia Mauritiana*, Blainv., Traité de Malac., p. 490, pl. 46, fig. 7; *Onchidium Peronii*, Cuvier, Ann. du Mus., t. v, pl. 6. C'est la plus grande espèce du genre; elle a jusqu'à cinq pouces de longueur; sa peau rude et épaisse est couverte de tubercules. Elle est toute grise. On l'a trouvée assez abondamment sur les rivages de l'Ile-de-France.

PÉRONIE. bot. La plante décrite et figurée sous le nom de *Peronia stricta*, dans les Liliacées de Redouté, t. vi, n° 242, et constituant un genre distinct, a été reconnue comme identique avec le *Thalia dealbata* de Roscoë, qu'il ne faut pas confondre avec le *Thalia dealbata* des jardiniers; celle-ci est une plante très-différente soit pour la patrie, soit pour les formes, et qui appartient au genre *Phrynium*. *V.* Phrynium et Thalia.

PÉROPTÈRES. pois. Duméril établit sous ce nom, dans sa Zoologie analytique, une famille entre les Poissons osseux, holobranches, apodes, et manquant de plusieurs autres nageoires; elle contient les genres Aphtérichte, Ophisure, Notoptère, Leptocéphale, Trichiure, Carape, Gymnote, Monoptère, Aptéronote et Régalec. *V.* tous ces mots.

PÉROT. ois. L'un des synonymes vulgaires de Perroquet; il l'est aussi de Rossignol de muraille. *V.* Perroquet et Sylvie.

PÉROTE. bot. Pour Pérotide. *V.* ce mot. On appelle Pérote, dans quelques cantons méridionaux de la France, les petites Poires sauvages et les fruits de l'Aubépine.

PÉROTIDE. *Perotis*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Megerle avec les caractères suivants : antennes en scie à partir du cinquième article; presternum plan, avec le bord antérieur droit, un appendice doublement sillonné longitudinalement, et l'extrémité postérieure arrondie, recouvrant le milieu du mésosternum; métasternum largement échancré en avant; corps très-aplati en dessus; corselet aussi large à sa base qu'à son milieu, se joignant très-près de la tête, et ayant tout au plus un tiers de la longueur totale; angles postérieurs ne dépassant pas en arrière les angles huméraux des élytres; celles-ci sans échancrure latérale visible en dessus, et sans rétrécissement brusque; elles sont en outre ovales et mutiques; apex arrondi; épimères peu ou point sinueuses avant l'insertion des hanches postérieures : au-dessus de cette insertion elles sont visiblement échancrées et faiblement dentées chez les mâles, peu échancrées et sans dent apparente chez les femelles.

Pérotide striée. *Perotis striata*, Spinola. Dessus du corps d'un vert métallique, passant au vert cuivreux sur le devant de la tête et le dos du corselet; le dessous est cuivreux, avec des poils blanchâtres, plus épais sur les côtés, qui prennent naissance dans des points enfoncés; élytres marquées de sept à huit stries

formées de points serrés : leurs interstices sont peu élevés, réunis en cavités difformes et rugueuses. Taille, huit lignes. Afrique.

PÉROTIDE. *Perotis.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Aiton (*Hort. Kew.*, 1, p. 85), adopté par la plupart des auteurs récents, et particulièrement par Willdenow, Persoon, Palisot-Beauvois et R. Brown. Willdenow a associé à ce genre une espèce que R. Brown a indiquée comme appartenant à un genre distinct. Son *Perotis polystachya* est fondé sur le *Saccharum paniceum* de Lamarck, avec lequel Palisot-Beauvois a formé son genre *Pogonatherum*. *V.* ce mot. La type du genre Pérotide est le *Perotis latifolia*, Ait., qui a pour synonyme l'*Anthoxanthum Indicum*, L. Ses caractères essentiels, selon R. Brown, sont les suivants : lépicène (glume, R. Br.) uniflore, à deux valves égales et aristées; glume (périanthe, R. Br.) très-petite, à deux valves; deux petites écailles hypogynes; trois étamines; un style à deux branches stigmatiques plumeuses; caryopse cylindrocée, renfermée dans la lépicène. Ce genre se compose de Graminées indigènes des contrées intertropicales, dont le chaume est quelquefois rameux; les fleurs nombreuses sont disposées en épis, ayant leurs glumes ou lépicènes portées sur de courts pédicelles, et surmontées de barbes égales, sétacées, plus grandes que les valves intérieures. Outre le *Perotis latifolia*, R. Brown a décrit (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 172) une nouvelle espèce de la Nouvelle-Hollande, sous le nom de *Perotis rara*.

PÉROTRIQUE. *Perotricha.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées-Gnaphaliées, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Philomat., mai 1818, p. 75) qui lui a imposé les caractères suivants : involucre cylindracé, formé d'environ huit écailles inégales, appliquées, oblongues, scarieuses, spinescentes au sommet. Réceptacle ponctiforme et dépourvu d'écailles. Calathide à une seule fleur régulière et hermaphrodite. Corolles à cinq divisions; anthères pourvues de longs appendices basilaires, subulés et membraneux. Ovaire grêle, cylindracé, glabre, complétement privé d'aigrette. Les calathides sont très-nombreuses, réunies en capitule sur un réceptacle conoïde et nu. Ce genre est fondé sur une plante qui avait été rapportée à tort aux genres *Seriphium* et *Stœbe*; cette plante en diffère évidemment, puisque ces derniers genres sont munis d'aigrettes.

PÉROTRIQUE A FEUILLES TORSES. *Perotricha tortilis*, Cass., *loc. cit.* Sa tige est ligneuse, rameuse, grêle, cotonneuse, entièrement garnie de feuilles rapprochées, alternes, sessiles, linéaires, subulées, très-entières, coriaces, à une seule nervure, spinescentes au sommet, cotonneuses sur leur face supérieure, tordues en spirales sur les échantillons desséchés. Les corolles sont jaunes, et les capitules sont entourés d'une sorte d'involucre formé par l'assemblage des feuilles supérieures. Cette plante avait pour synonyme, dans l'Herbier de Jussieu, le *Seriphium fuscum* de Thunberg, figuré par Breynius, *Cent.*, tab. 69, et par Morison, *Plant. Hist.*, tab. 18, fig. 10. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

PEROUASCA. MAM. Espèce du genre Marte. *V.* ce mot.

PÉROWSKITE. MIN. Substance minérale cristallisée en hexaèdres qui ont des clivages parallèles aux faces; d'un gris noirâtre; presque aussi éclatante que le Diamant; d'une pesanteur spécifique de 4,01; rayant la Chaux phosphatée; infusible au chalumeau; principalement composée de Titane et de Chaux. On ne l'a encore trouvée, et fort rarement, qu'à Amatowski, près de Slatoust, en Sibérie.

PERPENSA. BOT. L'un des anciens synonymes d'*Asarum Europæum*.

PERPENSUM. BOT. (Burmann.) *V.* GUNNÈRE.

PERQUE. *Percus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Bonelli qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, assez fortes, plus longues que le corselet, composées de onze articles presque coniques, dont le dernier plus mince et un peu plus court; palpes assez fortes : le quatrième article des maxillaires plus court que le précédent; languette tronquée et comme échancrée; corselet presque toujours cordiforme; élytres entières, sans pli transversal vers la base des élytres, avec deux points souvent oblitérés, l'un au-dessus de l'autre; mandibules inégales, celle de droite plus courte. On trouve ces insectes sous les pierres, au midi de l'Europe et dans l'Orient.

PERQUE CUIRASSÉ. *Percus loricatus*, Bon. Il est noir; son corselet est presque carré, un peu rétréci en arrière, avec une strie de chaque côté et le bord latéral crénelé; élytres un peu élargies en arrière, presque lisses, très-légèrement réticulées, avec une ligne longitudinale un peu élevée, près du bord extérieur. Taille, treize lignes. De l'île de Corse.

PERQUE DU NÉPAUL. *Percus Nepalensis*, Gray. D'un noir bronzé; élytres marquées de lignes impressionnées de points. Taille, sept lignes. De l'Inde.

PERRICHES ET PERRUCHES. OIS. Dénomination sous laquelle on comprend un assez grand nombre d'espèces qui constituent une ou plusieurs divisions dans le genre Perroquet. *V.* ce mot. Les Perruches ou Perriches sont quelquefois oppelées par corruption, Perriques. Tous ces mots sont d'étymologie espagnole, et appartiennent, comme la plupart des noms ornithologiques francisés, à un véritable jargon qui nécessite une réforme.

PERRON. *Perronium.* MOLL. Genre proposé par Schumacher pour un démembrement du genre Rocher, dont le *Murex Perronium*, de Linné, serait le type.

PERROQUET. *Psittacus.* OIS. Genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec court, gros, bombé, très-fort et très-dur, comprimé, convexe en dessus et en dessous, fléchi dès sa base, très-courbé et crochu à la pointe qui est plus ou moins subulée, recouvert d'une cirrhe à sa base; mandibule inférieure courte, obtuse, retroussée à son extrémité, souvent usée, présentant alors deux pointes plus ou moins distinctes; narines percées dans la cirrhe, ouvertes et orbiculaires; pieds courts, robustes, épatés sur la plante; tarse plus court que le doigt externe; quatre doigts : deux en avant réunis à leur base par une petite membrane, deux en arrière entièrement

libres; ailes médiocres, mais fortes; les trois premières rémiges à peu près égales ou faiblement étagées. Le genre Perroquet n'est pas moins nombreux en espèces que le genre Faucon, quoique les individus composant ce dernier soient répandus dans toutes les parties du globe indistinctement, tandis que les Perroquets n'en habitent que les zones les plus chaudes. Ils diffèrent des Oiseaux de proie en ce que leurs besoins ne les forcent pas comme eux à parcourir d'immenses étendues pour chercher leur nourriture, la trouvant en grande abondance aux lieux où ils sont nés; rarement ils s'en éloignent, et les familles ainsi concentrées admettent difficilement dans leur sein, des individus étrangers, lors même qu'ils pourraient appartenir à des espèces analogues ou très-voisines. Cette habitude de la vie commune paraît influer beaucoup sur les mœurs et le caractère de ces Oiseaux; elle les dispose à passer sans de trop vifs regrets sous le joug de la domesticité; on a vu nombre de Perroquets adultes, surpris par le chasseur, passer avec une sorte d'indifférence à des habitudes nouvelles, prendre une nourriture offerte, comme si elle avait été l'objet de leurs recherches spontanées, affectionner, reconnaître même en très-peu de temps la main qui la leur présentait. Dans les forêts qui sont leurs retraites favorites, les Perroquets, réunis en troupes, portent une véritable dévastation par la quantité immodérée de nourriture qu'ils consomment, non-seulement pour leur subsistance, mais pour satisfaire une sorte de manie de destruction; car l'observation faite sur des individus jouissant d'une certaine liberté a prouvé qu'ils gaspillaient vingt fois plus d'aliments qu'il n'en fallait pour leur consommation réelle. Quelques espèces établissent leur nid au sommet des arbres les plus élevés; elles le composent de bûchettes et de menus branchages entrelacés avec autant d'art que de solidité; d'autres, et c'est la majeure partie, choisissent des troncs d'arbres creux, où ils amassent de la poussière, où ils arrangent des brins de graminée, des filaments de racines qu'ils garnissent intérieurement de leur propre duvet; la femelle y pond de deux à quatre œufs tout à fait blancs; elle les couve avec beaucoup de constance, tandis que le mâle se tient assidûment à une légère distance du nid, et veille à tous les besoins de la couveuse. De jeunes pousses de plantes diverses, de tendres bourgeons, des fruits, des graines et des amandes qu'ils parviennent adroitement à dégarnir de leurs téguments ligneux, sont les aliments dont, à l'état de liberté, les Perroquets font usage; on sait que, captifs, ils mangent à peu près tous ceux qu'on leur présente, et l'on a remarqué que certaines substances, comme le persil, par exemple, dont l'action est insensible sur la plupart des autres animaux, sont pour les Perroquets un poison mortel. Bien qu'il s'apprivoise très-aisément, le Perroquet n'en est pas moins un Oiseau farouche, méchant, colérique et surtout très-criard. Les bandes se font entendre de fort loin quand, réunies avant le coucher du soleil, elles cherchent leur dernier repas : ces cris avertissent le colon, qui alors se met en mesure d'écarter ces hôtes destructeurs, de son champ nouvellement ensemencé, où il ne resterait, en peu d'instants, aucun vestige de graines.

Sans établir, comme l'a fait un brillant écrivain, des rapports comparatifs du Perroquet au Singe et du Singe à l'Homme, on ne peut cependant passer sous silence cette sorte d'éducation dont les Perroquets sont susceptibles. Ils apprennent à parler, ils retiennent et répètent une assez longue série de mots, mais ces mots ne constituent point un langage; ils sont le résultat d'une modification forcée de la voix ou du chant, à laquelle l'Oiseau a été amené par l'habitude de s'entendre toujours répéter les mêmes mots, d'avoir constamment l'oreille frappée des mêmes sons. Dans ce langage retenu par l'instinct d'imitation, commun à tous les animaux et peut-être un peu plus développé chez le Perroquet, la pensée et la réflexion n'entrent pour rien, car on entend souvent ces Oiseaux dans les accès de colère auxquels ils ne sont que trop sujets, répéter : Mon cher ami..., ma bonne maîtresse..., et autres phrases semblables que leur intelligence bornée ne leur permet pas d'appliquer avec discernement, mais qui, néanmoins, dans l'état de calme, arrivant souvent à propos, parce qu'elles sont ordinairement les réponses à des questions dont le cercle est très-circonscrit. Il serait superflu de s'étendre davantage sur ces Oiseaux, vrais joujoux dont s'amusent quelques instants ceux dont l'oreille ne souffre pas des cris perçants et par trop désagréables qui s'entremêlent dans leur conversation bizarre, vu les fréquentes occasions que l'on a de les observer en particulier : qui n'a pas eu l'exemple de leur attachement presque exclusif pour une personne préférée? Qui ne les a entendus répéter à satiété les gentillesses qu'on les a forcés de retenir, siffler les airs qu'on est parvenu à leur apprendre? Qui ne les a vus, dans les appartements, marcher avec gravité, porter successivement chacun de leurs pieds en avant, se promener tout en se balançant le corps par l'effet de cette marche, s'aider du bec pour franchir les échelons de leur juchoir, sur lesquels, de même que sur les branches, la conformation de leurs tarses s'opposerait à ce qu'ils pussent grimper, sans ce double instrument de transport et de mastication? Il arrive souvent que, dans ces ascalades, le bec est muni de quelque objet; alors ce n'est plus avec les mandibules que l'Oiseau se fait un point d'appui, mais avec le bec tout entier, qu'à l'aide d'une contraction musculaire il transforme en crochet. Qui enfin n'a été à même d'admirer leur adresse à porter au bec, avec les doigts, les aliments qu'on leur donne, et à les débarrasser de toutes les parties à rejeter? Mais un fait qui s'offre plus rarement à l'observation, c'est leur reproduction dans nos climats : elle s'est opérée plusieurs fois en France par des Aras bleus, des Loris tricolores, des Perruches à collier, Siniale et Pavouane. Les détails qui suivent, empruntés à Gabriac, sont relatifs à cette dernière espèce. Deux cages ont été préparées au mois d'avril pour recevoir les deux sexes; elles étaient contiguës et ne communiquaient que par une très-petite porte : l'une était à claire-voie, l'autre qui devait former le nid, ne recevait de jour que par la porte; elle contenait abondamment de la sciure de bois. Les époux introduits dans la première cage qui était vaste, se livrèrent à toute leur tendresse; ils hésitèrent long-

temps à pénétrer dans la cage obscure; la femelle se portait sans cesse à l'ouverture de communication, y passait la tête, reculait, avançait ensuite une partie du corps, reculait de nouveau; enfin, après plusieurs jours de semblables hésitations, elle entra dans le nid. Elle y manifesta son contentement par de petits cris d'allégresse, appela le mâle qui se rendit près d'elle et redoubla ses marques d'amour; bientôt elle se mit à gratter et arranger le nid, et le 18 de mai elle y déposa le premier œuf; un deuxième, un troisième et un quatrième succédèrent à des intervalles de trois jours, après quoi la femelle couva assidûment. Le mâle dès ce moment cessa toute poursuite amoureuse, mais il ne prit aucune part à l'incubation, il se tint constamment près du nid, faisant tous ses efforts pour désennuyer la couveuse, et ne la laissant sortir que pour aller boire ou manger; lorsqu'il s'apercevait qu'elle y employait trop de temps, il l'en prévenait d'abord doucement, et s'il arrivait qu'elle ne se rendît pas à son invitation, il la ramenait au nid à coups de bec, manières qui produisirent plus d'une querelle. Au bout de vingt-cinq jours, les œufs n'étant point éclos, on les retira, et les ayant brisés on y trouva des fœtus de différents âges dont on attribua la mort aux orages qui avaient éclaté pendant l'incubation. Une seconde ponte, accompagnée des mêmes circonstances que la première, commença le 14 juillet suivant, et après vingt-trois jours rigoureusement comptés, les petits naquirent successivement et dans l'ordre de la ponte; un duvet grisâtre les couvrait; les parents leur prodiguèrent tous les soins possibles, leur témoignèrent l'affection la plus vive, partagèrent les jeux de leur jeunesse et les défendirent dans les moments de danger avec un courage étonnant. Ces Oiseaux si doux, si dociles avant d'entrer en amour, étaient devenus, depuis la naissance de leurs petits, tellement intraitables, qu'ils ne reconnaissaient plus ni la voix ni la main de leur maître; ce naturel farouche se montra plus impérieusement encore chez les petits qui, ne connaissant que leurs pareils, mordaient et griffaient tout ce qui les approchait.

L'étonnante quantité d'espèces qui composent le genre Perroquet a dû nécessairement faire naître l'idée de sous-diviser ce genre : en effet, les auteurs, même les moins méthodistes, ont eu recours à des coupes plus ou moins nettement tranchées. Buffon a séparé les Perroquets du nouveau continent de ceux de l'ancien, et a établi dans l'une et l'autre division sept familles, savoir :

*Pour l'ancien continent.*

1° Les Kakatoës : queue courte et carrée; une huppe mobile.

2° Les Perroquets : queue courte et égale; point de huppe.

3° Les Loris : queue moyenne, cunéiforme; plumage rouge.

4° Les Loris-Perruches : queue assez longue : plumage varié de rouge.

5° Les Perruches à queue longue, également étagée.

6° Les Perruches à queue longue et inégale, dont les deux plumes intermédiaires sont les plus longues; corps d'un assez petit volume.

7° Les Perruches à queue courte.

*Pour le nouveau continent.*

1° Les Aras : joues nues; queue aussi longue que le corps; taille grande.

2° Les Amazones : queue moyenne; plumage varié de jaune; une tache rouge au pli de l'aile.

3° Les Crics : queue moyenne; plumage d'un vert mat; taille plus petite que celle des Amazones; du rouge sur les tectrices alaires, mais point au pli de l'aile.

4° Les Papegais : queue moyenne; point de rouge au pli de l'aile.

5° Les Perriches à queue longue, également étagée.

6° Les Perriches à queue longue, inégalement étagée.

7° Les Touïs : queue courte; taille petite.

Cette distribution, il faut l'avouer, n'est rien moins que méthodique et entraîne à des difficultés que le plus profond savoir aurait bien de la peine à vaincre. Il en est à peu près de même de toutes celles qui ont été proposées depuis; or, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à réunir des matériaux suffisants pour établir un système qui mette véritablement les Psittacus en rapport de classification spécifique avec toutes les autres familles des Oiseaux, on peut se contenter de quelques coupes qui présentent les catégories du groupe placées de manière à ce que la recherche des espèces puisse s'effectuer le moins difficilement possible. Ainsi donc, sans s'occuper davantage des Aras qui forment la tête de la famille, des Cacatoës et des Microglosses, bien distincts de tous les autres Psittacus, on peut grouper d'une manière assez méthodique :

1° Les Perruches qui sont susceptibles d'être sous-divisées en Perruches-Aras, Perruches-Sagittifères, Perruches-Leptolophes, Perruches proprement dites, Perruches-Platycerques et Perruches-Loris.

2° Les Psittacules.

3° Les Perroquets, comprenant les Crics, les Papegais, les Amazones, etc., etc.

† Perruches.

Queue étagée, plus longue ou de même longueur que le corps; bec médiocre.

* Tour des yeux nu. — *Perruches-Aras.*

Perruche-Ara aux ailes jaunes. *Psittacara xanthoptera; Psittacus xanthoptero*, Spix, Levail., III, Suppl., pl. 23. Plumage d'un vert gai, un peu plus foncé aux parties supérieures; moyennes tectrices alaires jaunes; petites tectrices externes d'un bleu d'azur; barbes internes des rémiges cendrées, de même que le bec et les pieds. Taille, sept pouces six lignes. Brésil.

Perruche-Ara Apute-Juba. *Psittacara pertinax*, L., Buff., pl. enl. 528, Levaill., 1, pl. 34, 35, 36 et 37. Parties supérieures vertes; grandes rectrices bleues; les autres vertes, lisérées de bleu; front, joues et gorge d'un jaune orangé; poitrine d'un brun roussâtre; parties inférieures d'un vert pâle; dessous des tectrices d'un jaune brunâtre; bec et pieds gris. Taille, dix pouces. La femelle a les nuances moins vives, le sommet de la tête et le bas de la poitrine d'un vert bleuâtre. Du reste, cette espèce offre d'assez nombreuses variétés dont les principales ont été figurées par Levaillant.

Perruche Ara a bandeau rouge. *Psittacus vittatus,*

Shaw; *Psittacus undulatus*, Licht., Levaill., pl. 17. Parties supérieures, côtés du ventre et joues verts; barbes externes des rémiges bleues, les internes brunes; front brun, varié de rouge; oreilles grisâtres; poitrine cendrée, rayée de jaune et de noir; abdomen et dessous des rectrices d'un brun pourpré; bec et pieds gris. Taille, six pouces. Du Brésil.

GRANDE PERRUCHE-ARA BLEU-COBALT. *Psittacara cobaltina*, Bourgeot, Levaill., Supp., III, 10. Tout le plumage d'un bleu d'azur très-vif; rémiges et rectrices noirâtres en dessous; tour de la mandibule inférieure et espace oculaire jaunes; bec et pieds couleur de plomb. Taille, vingt-deux pouces. Du Brésil.

PERRUCHE-ARA DE BYRON. *V.* PERRUCHE-ARA AU LONG BEC.

PERRUCHE-ARA A CALOTTE D'OR. *V.* PERRUCHE A TÊTE D'OR.

PERRUCHE-ARA DE CAYENNE. *V.* ARA MAKAVOUANA.

PERRUCHE-ARA COURONNÉE D'OR. *Psittacus aureus*, Kuhl; *Psittacus Brasiliensis*, Lath.; *Psittacus Regulus*, Shaw, Levaill., I, pl. 41. Parties supérieures d'un vert foncé brillant, les inférieures d'un vert clair; front et sommet de la tête d'un jaune orangé; une bande bleue sur les ailes; dessous des rectrices d'un brun jaunâtre; gorge et devant du cou rouges à la base des plumes; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf à dix pouces. Du Brésil.

PERRUCHE-ARA ÉMERAUDE. *Psittacus smaragdinus*, L., Buff., pl. enl. 85; Levaill., pl. 21. Plumage vert, avec le bord des plumes d'une nuance plus obscure; abdomen d'un rouge pourpré, lavé de violâtre; rectrices d'un rouge brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Patrie inconnue.

PERRUCHE-ARA A FRONT JAUNE. *V.* PERRUCHE-ARA APUTE-JUBA.

PERRUCHE-ARA A FRONT ROUGE. *Psittacus canicularis*, L., Buff., pl. enl. 767; Levaill., I, pl. 40. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre; un large bandeau d'un rouge vif sur le front; sommet de la tête d'un bleu verdâtre brillant; rémiges vertes, bordées extérieurement de bleu; le dessous ainsi que celui des rectrices est d'un brun jaunâtre; bec grisâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf à dix pouces. Du Brésil. On a donné le même nom à la Perruche de la mer Pacifique.

PERRUCHE-ARA FRONTALE. *Psittacus frontatus*; *Psittacara frontata*, Vig. Parties supérieures vertes; front bleu; épaules écarlates; abdomen d'un vert pâle; bec et pieds noirs; un espace nu entre les yeux et le bec. Taille, six pouces et demi; même longueur pour la queue. Du Brésil.

PERRUCHE-ARA GAROUBA. *V.* PERRUCHE-ARA SOLSTICIALE.

PERRUCHE-ARA GLAUQUE. *Psittacara glauca minor*, Bourgeot; *Sittace spixii*, Wagl., Levaill., Suppl., III, pl. 13. Plumage d'un bleu verdâtre; tête et cou d'un vert bleuâtre; touffe auriculaire d'un gris verdâtre; peau nue du tour du bec et des yeux jaune; extrémité des rémiges et dessous des rectrices d'un brun fuligineux; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-huit pouces. Du Paraguay.

GRANDE PERRUCHE-ARA GLAUQUE. *V.* ARA HYACINTHE.

PERRUCHE-ARA A GORGE VARIÉE. *V.* PERRUCHE-ARA VERSICOLORE.

PERRUCHE-ARA A GROSSES MACHOIRES. *Psittacara macrognathos*, *Psittacus macrognathos*, Spix, Levaill., III, Suppl. 22. Plumage d'un vert clair; front et bande oculaire jaunes; sommet de la tête bleu céleste; barbes internes des rémiges cendrées; bec et pieds gris. Taille, onze pouces. Brésil.

PERRUCHE-ARA D'ILLIGER. *V.* ARA D'ILLIGER.

PERRUCHE-ARA A JOUES GRISES, Levaill. I, pl. 67. C'est la Perruche-Ara Souris, dans son jeune âge.

PERRUCHE-ARA LEPTORHYNQUE. *Psittacara leptorhyncha*, Vig. Elle est verte, avec le front, un trait au-dessus des yeux, la queue et le bas de l'abdomen d'un roux vif; tête noire; abdomen noir, varié de roux; mandibule supérieure très-grêle et longue. Taille, dix pouces. Chiloé.

PERRUCHE-ARA DE LICHTENSTEIN. *Psittacus Lichtensteinii*; *Psittacara Lichtensteinii*, Vig. Parties supérieures vertes; tête d'un brun noirâtre, avec des reflets dorés postérieurement; une bande frontale fort étroite, la région parotique, le milieu de l'abdomen, le croupion et le dessous des rectrices d'un châtain pourpré; un collier à la nuque et la poitrine bleus; épaules écarlates; bec et pieds gris. Taille, dix pouces et demi, sans comprendre la queue qui en a près de six. Brésil.

PERRUCHE-ARA AU LONG BEC. *Psittacara leptorhyncha*, Vig.; *Psittacus Byronii*, Levaill., III, Suppl., pl. 21. Plumage d'un vert gai, un peu plus obscur sur la tête et aux épaules; grandes tectrices alaires bordées de jaunâtre; rémiges d'un vert d'émeraude, bordées et terminées de noir; rectrices d'un rouge carmin; bec et pieds cendrés. Taille, quinze pouces. Du Chili.

PERRUCHE-ARA MARACANU A TÊTE BLEUE. *Psittacara cœruleo-frontata*, *Aratinga hæmorrhous*, Spix; *Psittacus acuticaudatus*, Vieill., Levaill., Suppl. III, pl. 17. Plumage vert; sommet de la tête bleu; rectrices latérales bordées intérieurement et terminées de rouge; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

PERRUCHE-ARA MINIME. *Psittacara minima*, Bourgeot; *Psittacus leucotis*, Licht., Levaill., III, Suppl., pl. 28. Plumage vert, généralement grivelé; tête brunâtre; joues et gorge d'un rouge sale; tache auriculaire d'un gris argenté; devant de la poitrine vert, écaillé de blanc; tache inférieure de l'abdomen et du dos rouge ainsi que le poignet; rémiges primaires bleues, terminées de brun, les secondaires vertes; rectrices d'un brun rougeâtre, les latérales vertes extérieurement; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces. Du Brésil.

PERRUCHE-ARA NAINE. *Psittacara nana*, Lear, Levaill., III, Suppl. 24. Parties supérieures d'un vert sombre, les inférieures d'un cendré verdâtre; tectrices alaires bordées de vert-jaunâtre; rémiges d'un vert azuré, bordées de verdâtre; rectrices terminées de blanc; bec jaunâtre; pieds cendrés. Taille, onze pouces.

PERRUCHE-ARA NANDAY. *Psittacara Nanday*; *Psittacus melanocephalus*, Vieill., Levaill., III, Suppl., pl. 20. Plumage d'un vert jaunâtre; tête noire, variée de brun-rougeâtre; rémiges bleues, variées et termi-

nées de vert; devant du cou bleuâtre; rectrices variées en dessus de jaunâtre et de bleu, noirâtres en dessous; bas de la jambe rouge; bec gris; pieds verdâtres. Taille, treize pouces. Amérique méridionale.

Perruche-Ara noble. *Psittacus nobilis*, L. V. Perruche-Ara a grosses machoires.

Perruche-Ara de la Patagonie. *Psittacus Patagonica*, Az., Levaill., III, Suppl. 19. Parties supérieures d'un brun olivâtre; front noirâtre; tête brune; joues et tectrices alaires olivâtres; bas du dos, croupion, tectrices caudales supérieures, côtés du ventre et anus jaunes; rémiges brunes, à reflets verdâtres; rectrices d'un brun olivâtre; poitrine brunâtre, entremêlée de blanc qui trace une raie de chaque côté; milieu du ventre rouge; bec et pieds cendrés. Taille, dix-huit pouces.

Perruche-Ara Pavouanne. *Psittacus Guianensis*, L., Buff., pl. enl. 107 et 407; Levaill., I, pl. 14 et 15. Parties supérieures vertes, avec la nuque bleuâtre; dessous des ailes et de la queue jaunâtre; parties inférieures verdâtres. Quelques variétés offrent, sur diverses parties, quelques plumes rouges; bec noir, blanchâtre à la base; pieds cendrés. Taille, douze pouces. Amérique méridionale.

Petite Perruche-Ara perlée. *Psittacara perlata*; *Psittacus lepidus*, Illiger, Levaill., III, Suppl., pl. 27. Front bleuâtre; dos et petites tectrices alaires verts; joues d'un jaune d'ocre, mêlé de bleu azuré; plastron pectoral d'un gris de perle, à reflets variés de violet et de rouge; poignet rouge; rémiges d'un bleu foncé, avec le dessous brun; rectrices d'un rouge terne; cuisses vertes, piquetées d'orangé; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

Perruche-Ara solsticiale. *Psittacus solstitialis*, L.; *Psittacara varians*, Sp., Guarouba, Levaill., I, pl. 18, 19 et 20. Suppl., III, pl. 18. Parties supérieures jaunes, bordées de rougeâtre; sommet de la tête orangé ainsi que la face, le devant du cou et les parties inférieures; grandes rémiges bordées de vert et terminées de bleu; rectrices intermédiaires vertes, terminées de bleu, les latérales bleues, bordées de gris-noirâtre; bec et pieds gris. Taille, onze pouces. La femelle a la plus grande partie du plumage jaune, le front, les côtés de la tête et le ventre d'un rouge orangé, le croupion, les tectrices caudales, l'abdomen et les jambes d'un brun mêlé de jaunâtre et de vert, les rémiges et les rectrices vertes, bordées de bleuâtre. Les jeunes ont le croupion et le ventre rouges, la tête, le cou et la poitrine variés de rougeâtre; les tectrices caudales supérieures vertes. Côtes d'Angole, en Afrique, d'où elle a été transportée au Brésil.

Perruche-Ara Souris. *Psittacus murinus*, L.; Buff., pl. enl. 768; Levaill., I, pl. 38. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front, face, gorge, devant du cou et poitrine d'un gris bleuâtre, avec le bord des plumes blanchâtre; le reste des parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec brun; pieds gris. Taille, douze pouces. D'Afrique.

Perruche-Ara a tête jaune. *Psittacara Ludoviciana*, L.; Buff., pl. enl. 499; Levaill., I, pl. 33. Parties supérieures d'un vert foncé; les inférieures d'un vert jaunâtre; front, sommet de la tête, région des yeux d'un rouge orangé, qui dégénère en jaune sur la nuque et le cou; poignet jaune, bordé d'orangé; rémiges et tectrices alaires lisérées de jaune; bec et pieds brunâtres. Taille, onze à douze pouces.

Perruche-Ara Tirica. *Psittacus cruentatus*, Temm., pl. color. 338. Parties supérieures d'un vert foncé; sommet de la tête et occiput d'un brun noirâtre, avec le bord de chaque plume jaunâtre; une tache jaune sur les côtés du cou; collier et poitrine bleus; moustache d'un rouge foncé; milieu du ventre ponceau; dessous des rectrices d'un brun rougeâtre; poignet d'un rouge vif; croupion varié de vert et de rouge; rémiges bordées de bleu; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf à dix pouces. Du Brésil.

Perruche-Ara variée a queue noire. *Psittacus squammosus*, Lath.; *Psittacus erythrogaster*, Licht., Levaill., III, Suppl., pl. 26. Parties supérieures vertes; rémiges lisérées de bleu; dessus des rectrices jaunâtre; dessous rouge, de même que le poignet, l'abdomen et le croupion. La tête est grivelée de vert et de gris; la gorge l'est de brun et de gris. Bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Du Brésil.

Perruche-Ara versicolore. *Psittacus versicolor*, Lath.; Perruche à gorge tachetée, Buff., pl. enl. 144, Levaill., I, pl. 16. Parties supérieures vertes; tête brune; front et collier bleus; grandes rémiges bleues extérieurement, lisérées de vert; poignet rouge; oreilles grisâtres; cou, gorge et poitrine d'un brun plus ou moins foncé, avec le bord des plumes plus clair; abdomen, croupion et tectrices d'un brun pourpré; flancs verts; bec et pieds brunâtres. Taille, neuf pouces. Les jeunes ont les nuances moins vives et plus de vert dans le plumage, qui d'ailleurs varie d'autant plus qu'ils sont moins voisins de l'état adulte. De Cayenne.

** Tour des yeux emplumé; rectrices intermédiaires dépassant de beaucoup les autres. — *Perruches-Sagittifères.*

Perruche-Sagittifère d'Alexandre. *Psittacus Alexandri*, L.; Perruche de Gingi, Buff., pl. enl. 239 (jeune), et 642 (adulte); Levaill., I, pl. 30, et II, pl. 73. Parties supérieures vertes; gorge noire; un collier d'un rose vif; épaulettes d'un rouge foncé, qui se prolonge sur le poignet; parties inférieures d'un vert clair; dessous des ailes et de la queue jaunâtre; bec rouge; pieds gris. Taille, vingt pouces. Des Indes.

Perruche-Sagittifère de Barraband. *Psittacus Barrabandi*, Vig., Levaill., Suppl., III, pl. 4. Plumage vert; front et gorge d'un jaune doré; une bande transversale sur la poitrine et une tache sur chaque cuisse d'un rouge vif; bec rouge; pieds cendrés. De l'Australie.

Perruche-Sagittifère a bec noir. *Psittacus melanarhynchus*; *Palæornis melanarhynchus*, Sykes. Parties supérieures vertes, les inférieures ainsi que la tache oculaire et le bas du dos d'une nuance plus claire; tête, front, nuque et cou d'un vert blanchâtre; un large collier noir; rémiges et rectrices intermédiaires bleues; extrémité des rectrices et le dessous jaunes; pieds gris. Taille, vingt pouces. De l'Inde.

Perruche-Sagittifère du Bengale. *Psittacus Ben-*

*galensis*, L.; *Psittacus chodocephalus*, Shaw; Perruche de Mahé, Buff., pl. enl. 888; Perruche Fridytucah, Levaill., II, pl. 74, et fem., 3, pl. 1. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; front et face rouges; joues et occiput violets; collier noir; nuque et épaulettes d'un vert bleuâtre; poignet rouge; rectrices intermédiaires d'un bleu violet, terminées de blanc-jaunâtre, les latérales vertes, terminées de jaune; parties inférieures jaunâtres; mandibule supérieure blanchâtre, l'inférieure brune; pieds noirs. Taille, douze à treize pouces.

Perruche-Sagittifère à bouche d'or. *Psittacus chrysostomus*, Kuhl; *Psittacus venustus*, Temm., Levaill., Suppl., III, pl. 10. Parties supérieures d'un vert olive; joues et tour des yeux jaunes; front, tectrices alaires et dessus des rectrices bleus; rémiges bordées inférieurement de bleu; rectrices terminées de jaune; dessous du cou et poitrine d'un vert clair; abdomen jaune; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a les joues d'un jaune verdâtre, et généralement les nuances plus sombres. De l'Australie.

Grande Perruche-Sagittifère à collier. *V.* Perruche Sagittifère d'Alexandre.

Perruche-Sagittifère à collier jaune. *Psittacus annulatus*, Bechst., Levaill., II, pl. 75 et 76; *Psittacus flavitorquis*, Sh.; *Palæornis flavicollaris*, Frank. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un vert jaunâtre; tête bleue; front, joues et gorge brunâtres; collier jaune; rectrices intermédiaires bleues, terminées de jaunâtre; bec jaune; pieds gris. Taille, quinze pouces. La femelle a la tête grise, et les nuances plus pâles. De l'Inde.

Perruche-Sagittifère à collier noir. *Psittacus erythrocephalus*, L.; *Psittacus ginginiacus*, Lath., Levaill., I, pl. 45. Parties supérieures vertes; sommet de la tête et joues d'un rose vif, qui prend une nuance violette vers le collier qui est noir, de même que la gorge; partie du poignet d'un rouge cramoisi; tectrices caudales supérieures d'un vert bleuâtre; parties inférieures d'un vert jaunâtre brillant; mandibule supérieure jaune, l'inférieure noire; pieds gris. Taille, seize pouces. De l'Inde.

Perruche-Sagittifère à collier rose. *Psittacus torquatus*, Briss., Buff., pl. enl. 551; Levail., I, pl. 22, 23, 43, et III, 2. Plumage d'un vert pâle; gorge et collier noirs, bordés de rose sur le cou; un trait noir du bec à l'œil; rémiges d'un vert foncé à l'extérieur, grisâtre intérieurement; rectrices intermédiaires d'un vert bleuâtre, les latérales d'un vert jaunâtre, toutes jaunes en dessous; flancs jaunâtres; bec rouge, noir à la pointe et vers la mandibule inférieure; pieds cendrés. Taille, quinze pouces. La femelle et le jeune sont totalement verts, quelquefois tirant sur le jaune. Du Sénégal et de l'Inde.

Perruche-Sagittifère colombine. *Psittacus columboides*, Vig., Levail., Suppl. III, pl. 5. Le plumage du corps est d'un gris bleuâtre, nuancé de verdâtre dans la région des yeux, des joues et de l'anus; ailes d'un vert clair, avec les petites et moyennes tectrices variées de bleu et bordées de jaune clair; rémiges terminées de bleu, avec le bord noir, encadré de gris; rectrices d'un bleu azuré, terminées de jaunâtre; tectrices souscaudales jaunes, bordées de vert; un double collier noir et bleu; front bleu; bec rouge; pieds cendrés. La femelle a le collier tout noir; les rémiges et les rectrices bleues. Taille, treize pouces. De l'Hymalaya.

Perruche-Sagittifère à double collier. *Psittacus bi-torquatus*, Kuhl., Buff., pl. enlum., 215, Levail., I, pl. 39. Tout le plumage d'un vert très-foncé; gorge noire; un double collier: le supérieur bleu, l'inférieur d'un rose foncé; abdomen d'un brun olive; dessous des ailes et de la queue d'un vert olivâtre; bec rouge, brunâtre en dessous; pieds noirâtres. Taille, treize pouces. Nous avons reçu cette espèce directement de Mascareigne, conséquemment on pourrait lui restituer son nom de pays, à l'exemple de Brisson qui lui donna celui de Bourbon avant qu'il se fût élevé des doutes sur l'origine de l'Oiseau.

Perruche-Sagittifère d'Edwards. *Psittacus pulchellus*, Shaw, Levaill., I, pl. 68. Parties supérieures vertes; front, joues, menton, rémiges et tectrices alaires d'un bleu azuré; épaulettes d'un rouge pourpré; parties inférieures et rectrices latérales jaunes; bec et pieds gris. Taille, huit pouces. La femelle a la face et la gorge vertes; le jeune mâle n'a point de rouge aux épaulettes, les parties inférieures sont d'un vert jaunâtre et l'abdomen roussâtre. De l'Australie.

Perruche-Sagittifère à épaulettes jaunes. *Psittacus xanthonosus*, Kuhl, Levail., I, pl. 61. Parties supérieures vertes; tête, cou et rectrices d'un bleu verdâtre pâle; les grandes rémiges terminées de noirâtre; petites tectrices alaires jaunes, formant une tache de cette couleur vers le haut des épaules; parties inférieures d'un vert pâle et brillant; bec rouge; aréole des yeux rose; pieds noirs. Taille, douze pouces. Des Moluques.

Perruche-Sagittifère à épaulettes rouges. *Psittacus eupatria*. C'est la Perruche-Sagittifère d'Alexandre avant qu'elle soit parvenue à l'état adulte.

Perruche-Sagittifère au front roux. *Psittacus erythronotus*, Kuhl, Levaill., Suppl. III, pl. 9. Parties supérieures d'un vert olivâtre, plus clair sur la tête et le cou; front et parties inférieures bruns; les plumes de ces dernières bordées de gris; flancs roussâtres; rémiges bleues, bordées de brun; rectrices intermédiaires vertes, les latérales bleuâtres, bordées de verdâtre; tectrices caudales rouges, variées de jaune et de vert; manchettes rouges; bec et pieds brunâtres. Taille, quatorze pouces. De l'Australie.

Perruche-Sagittifère de Gingi. *V.* Perruche-Sagittifère d'Alexandre.

Perruche-Sagittifère à gorge rouge. *Psittacus incarnatus*, L., Levaill., I, pl. 46. Parties supérieures d'un vert obscur, les inférieures d'un vert jaunâtre; gorge et tectrices alaires supérieures d'un rouge foncé, les inférieures d'un vert jaunâtre, de même que le dessous de la queue; bec et pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

Perruche-Sagittifère de l'Île de Bourbon. *V.* Perruche-Sagittifère à double collier.

Perruche-Sagittifère ingambe. *Psittacus formosus*, Lath.; *Psittacus terrestris*, Shaw, Levaill., I, 32.

Plumage d'un vert nnancé, avec des bandes allernatives jounes et noirâtres sur chaque plume des ailes et de lo queue principalement; un pelit bandeau rouge sur le front; rémiges vertes, rayées de jaune; ventre et abdomen d'un vert olivâtre, rayé de noirâtre; bec gris, jaunâtre vers l'extrémité; pieds bruns. Taille, douze pouces. De l'Australie.

Perruche-Sagittifère de Kienner. *V.* Perruche-Sagittifère colomboïde.

Perruche-Sagittifère a longs brins. *V.* Perruche-Sagittifère du Bengale.

Perruche-Sagittifère Lori-Papoo. *Psittacus Papuensis*, L., Levaill., 2, pl. 77. Front, joues, gorge, cou, poitrine et flanes d'un rouge de sang; tectrices alaires et caudoles supérieures d'un vert obscur; bandeau d'un bleu noirâtre; tache occipitale d'un noir bleuâtre; rectrices intermédiaires doubles des autres, vertes, terminées de jaune orangé, les latérales bordées de jaune-rougeâtre; croupion et abdomen noirs; flanes jaunes; bec très-arqué, rouge; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, quatorze pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Perruche-Sagittifère au manteau fleuri. *Psittacus authopeplus*, Lear, Levaill., Suppl. III, pl. 7. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures d'un vert ua peu plus elair; sommet de la téte d'un vert glauque; petites tectrices olaires d'un vert jaunâtre; les grandes sont d'un rouge ponceau, bordées de vert-olive; épaulettes d'un bleu d'azur foncé; rémiges vertes, bordées de bleuâtre et de jaune; rectrices noires, les latérales sont largement bordées de rose à l'intérieur et terminées de jaune; tectrices caudales supérieures trés-oloagées et d'un vert glauque; bec rouge; pieds cendrés. Taille, vingt pouces. De l'archipel des Indes.

Perruche-Sagittifère a nuque et joues rouges. *Psittocus barbatulatus*, Kuhl; *Psittacus Molaccensis*, Gmel., Buff., pl. enl. 887, Levaill., II, pl. 72. Sommet de la téte d'un vert luisant; occiput et derrière du cou d'un rose violet; une lache noire sur les joues; dos, gorge, devant du eou et poitrine d'un vert brillont; tectrices alaires et caudales, croupion et abdomen verts; rémiges bleuâtres à l'origine, noirâtres à l'extrémité; rectrices intermédiaires violettes, les latérales vertes; dessous des ailes noir, celui de ta queue d'un jaune verdâtre; flancs jaunâtres; mandibule supérieure rouge, l'inférieure d'un brun jaunâtre; pieds gris. Taille, seize pouces. Des Moluques.

Perruche-Sagittifère ondulée. *Psittacus undulatus*, Shaw, Levaill., Suppl. III, pl. 8. Sommet de la téte, nuque et manteau d'un fauve verdâtre, avec le bord des plumes brun, frangé de jaune; dos, devant du cou et parlies inférieures d'ua vert jaunâtre; front et gorge jaunes; une rangée en guirlande de taches rondes bleuâtres, imitant un eollier de perles; rémiges brunes, bordées extérieurement de vert et terminées de fauve; rectrices intermédiaires d'un bleu azuré, terminées de vert et bordées de noir, les latérales jaunes, terminées de vert; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a la queue entièrement verte. De la Nouvelle-Hollande.

Perruche-Sagittifère a poitrine rose. *Psittacus pondicerianus*, L.; Perruche à moustaches, Buff., pl. enl. 517, Levaill., I, pl. 31. Parties supérieures d'un vert foncé; rémiges bordées de jaune extérieurement et de bleuâtre intérieurement; grandes tectrices alaires terminées de bleu, les petites de jaune; un bandeau noirâtre se prolongeant jusqu'aux yeux; sommet de la téte et joues d'un violet de lilas; une large moustache noire; rectrices intermédiaires bleues, les latérales vertes, terminées de bleu; gorge, devant du cou et poitrine d'un rose foncé; parties inférieures d'un vert terne; bec rouge, cendré vers l'extrémité; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Inde.

Perruche-Sagittifère a queue noire. *Psittacus melanurus*, Lear, Levaill., Suppl. III, pl. 5. Parties supérieures d'un vert noirâtre, qui se dégrade en vert-jaunâtre aux inférieures; petites tectrices aloires et croupion jaunes; grandes et moyennes tectrices alaires d'un rouge ponceau; rémiges d'un bleu noirâtre, bordées extérieurement de vert-jaunâtre, et terminées de brunâtre; rectrices noires, à reflets bleus; bec rouge; pieds cendrés. Taille, quinze pouces.

Perruche-Sagittifère a queue rose. *Psittacus rosaceus*, Lear, Levaill., Suppl. III, pl. 6. Plumage vert, nuancé de jaunâtre sur le cou et la poitrine; tectrices alaires bordées de jaunâtre; rémiges d'un vert glauque; moustaches larges et nuancées de jaune; une tache triangulaire rose, qui descend en pointe sur la poitrine; manchettes d'un rouge ponceau; rémiges noires, bordées intérieurement de rose et terminées de jaune; les deux intermédiaires sont entièrement noires, et la suivante de chaque côté bordée de jaune sons rose; toules les latérales sont recourbées en dehors, les deux intermédiaires seules sont droites; bec rose; pieds d'un bleu çendré. Taille, dix-sept pouces. De l'archipel des Indes.

Perruche-Sagittifère Sincialo. *Psittacus rufirostris*, Lin., Buff., pl. enlum., 550; Levaillant, I, pl. 42. Parties supérieures d'un vert tendre; les inférieures d'un vert jaunâtre, qui passe au jaune pur à l'abdomen; l'extrémité des rectrices bleue; rémiges grises sur le revers, et jaunâtres sur leurs barbes intérieures; bec rougeâtre, brunâtre en dessous; pieds d'un rouge pâle. Taille, douze à quatorze pouces. Afrique.

*** Nuque ornée d'une aigrette ou d'une huppe. — *Perruches-Leptolophes.*

Perruche-Leptolophe Auricome. *Psittacus Auricomus*, Sw.; Levaill., Suppl., III, pl. 11; *Psittacus Novæ-Hollandiæ*, Kuhl. Plumage d'un brun olivâtre; téte jaune, garnie d'une sorte de huppe de plumes effilées; une tache rouge près de l'œil; ailes traversées par une bande blanche. Taille, douze pouces. La femelle a la téte verdâtre.

Perruche-Leptolophe cornue. *Psittacus cornutus*, Gmel.; *Psittacus bisetis*, Lath.; *Psittacus caledonicus*, Lath.; Levaill., Suppl. III, pl. 12. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre; sommet de la téte rouge obscur, orné de deux plumes relevées, vertes, terminées de rouge; joues tachées de noir; bande occipitale orangée; barbes internes des rémiges noires; base des tectrices alaires grise; rectrices terminées de bleu, avec la face inférieure noire; bec et pieds gris. Taille, douze pouces. De l'Australie.

**** Queue longue graduellement étagée; tour des yeux emplumé. — *Perruches proprement dites.*

PERRUCHE AUX AILES CHAMARRÉES. *Psittacus marginatus*, L.; *Psittacus olivaceus*, Gmel., Buff., pl. enl. 287, Levaill., I, pl. 60; *Psittacus lucionensis*, Briss. Plumage vert; une bande bleue sur le sommet de la tête; tectrices alaires, les plus voisines du corps, bleues, bordées extérieurement de jaune; les autres vertes, lisérées de jaune; rémiges brunes, bordées d'une nuance plus claire; rectrices vertes, jaunâtres en dessous; bec rouge; pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Inde.

PERRUCHE AUX AILES JAUNES. *V.* PERROQUET CRIRIRI.

PERRUCHE AUX AILES ORANGÉES. *V.* PERROQUET AUX AILES COULEUR DE FEU.

PERRUCHE AUX AILES RAYÉES. *V.* PERROQUET AUX AILES RAYÉES.

PERRUCHE AUX AILES ROUGES. *V.* PERRUCHE-PLATYCERQUE ÉRYTHROPTÈRE.

PERRUCHE AUX AILES VARIÉES. *Psittacus chrysopterus*, L.; *Psittacus virescens*, Gmel.; Buff., pl. enl. 359; Levaill., I, pl. 57. Parties supérieures d'un vert terne; front varié de bleu; les cinq premières rémiges bleues, bordées de vert qui est la couleur des deux extrémités; les treize suivantes blanches, lisérées de jaune, les trois dernières totalement vertes; grandes tectrices alaires blanches, bordées de jaune; gorge d'un gris verdâtre; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds cendrés. Taille, huit pouces. De la Guiane. La Perruche aux ailes variées de Buffon est le PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PERRUCHE D'AEBOINE. *V.* PERRUCHE GRAND-LORI.

PERRUCHE ANACA. *V.* PERRUCHE-ARA VERSICOLORE.

PERRUCHE ANNA TAROUANE, Bonp., Levaill., Supp., III, pl. 38. C'est une variété de la Grande-Perruche à collier et croupion bleus.

PERRUCHE APUVE-JUBA. *V.* PERRUCHE-ARA APUVE-JUBA.

PERRUCHE ARIMANON. *V.* PSITTACULE D'O-TAÏTI.

PERRUCHE ARLEQUINE. *V.* PERRUCHE A TÊTE BLEUE.

PERRUCHE AUSTRALE. *Psittacus australis*, Kuhl. Plumage vert foncé; front, partie de la face, poignet et tectrices alaires inférieures rouges; sommet de la tête bleu; joues jaunâtres; rémiges noires, bordées de jaune; rectrices roussâtres, terminées de bleuâtre; bec et pieds gris. Taille, huit à neuf pouces. De l'Australie.

PERRUCHE AZURÉE. *V.* PSITTACULE DE MALACCA.

PERRUCHE A BANDEAU BLEU. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A BOUCHE D'OR.

PERRUCHE A BANDEAU ROUGE. *V.* PERRUCHE-ARA A BANDEAU ROUGE.

PERRUCHE A BANDEAU JAUNE. *Psittacus aurifrons*, Less., Levaill., III, Suppl., pl. 45. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un jaune verdâtre; front jaune; rémiges d'un bleu d'azur; bec et pieds d'un fauve blanchâtre. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Zélande.

PERRUCHE DE BANKS. *Psittacus humeralis*, Kuhl, Levaill., I, pl. 50. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; un bandeau rouge sur le front; sommet de la tête bleu; moustaches et gorge rouges; joues jaunes, variées de rouge; tectrices alaires supérieures d'un bleu foncé; rémiges bleuâtres, lisérées de vert-jaunâtre; rectrices intermédiaires d'un rouge cramoisi, terminées de bleu, les latérales d'un bleu violet, lisérées de rouge, le dessous d'un pourpre foncé; poignets et flancs variés de rouge; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PERRUCHE A BARRE BLEUE. *Psittacus cyanomelas*, Kuhl; *Psittacus melanocephalus*, Brown, Levaill., III, Suppl., pl. 49. Plumage vert; tête noirâtre; une tache bleue sur la joue; un collier jaune; base des rémiges, des tectrices caudales et bords des rectrices bleus; milieu de l'abdomen jaune; bec et pieds noirâtres. De l'Australie.

PERRUCHE DE BARRABANO. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DE BARRABANE.

PERRUCHE BAVARDE. *Psittacus spurius*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert olive, avec le bord des plumes noirâtre; front rougeâtre; croupion jaune, avec les plumes lisérées de rouge; rémiges noires; rectrices intermédiaires vertes, terminées de bleu et de blanc; poitrine et ventre d'un cramoisi foncé, à reflets bleus; abdomen varié de jaune-verdâtre et de rouge; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. De l'Australie.

PERRUCHE DE BATAVIA. *V.* PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PERRUCHE BLEUE D'O-TAÏTI. *V.* PSITTACULE DE SPARMAN.

PERRUCHE BLEUE ET NOIRE. *V.* PERRUCHE A BARRE BLEUE.

PERRUCHE DE BROWN. *V.* PERRUCHE-PLATYCERQUE DE BROWN.

PERRUCHE BRUNE A FRONT ROUGE. *Psittacus concinnus*, Shaw; *Psittacus australis*, Lath.; *Psittacus rufifrons*, Bechst., Levaill., I, pl. 48. Plumage vert, plus pâle en dessous; front orné d'un bandeau rouge, qui s'étend d'un œil à l'autre et même jusqu'aux oreilles; sommet de la tête bleu; rémiges lisérées de jaune; cou varié de brun; flancs jaunes; bec brun, rougeâtre vers la pointe; pieds gris. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

PERRUCHE DE BUFFON. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE SINCIALO.

PERRUCHE DE LA CAROLINE. *V.* PERRUCHE-ARA A TÊTE JAUNE.

PERRUCHE DE CAYENNE. *V.* ARA MAKAVOUANA.

PERRUCHE DE CÉRAM. *V.* PERRUCHE-LORI NOARA.

PERRUCHE DE LA CHINE. *V.* PERRUCHE-LORI A FRANGES BLEUES.

PERRUCHE A COLLIER D'AFRIQUE. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER ROSE.

PERRUCHE A COLLIER DE BOURBON. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.

PERRUCHE A COLLIER COULEUR DE ROSE. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER.

PERRUCHE A COLLIER DES ÎLES MALDIVES. *V.* PERRUCHE-ARA SOLSTICIALE.

PERRUCHE A COLLIER ET TÊTE COULEUR DE ROSE. *Voy.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER NOIR.

PERRUCHE A COLLIER DES INDES. *V.* PERRUCHE-LORI A COLLIER JAUNE.

Perruche compagnone. *Psittacus gregarius*, Spix; *Psittacus St.-Thomæ*, Kuhl, Levaill., III, Suppl., pl. 49. Plumage vert, tirant au jaune dans les parties inférieures; rémiges noires, bordées extérieurement de vert; bec jaune, bidenté; pieds gris. Taille, quatre pouces et demi. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est entièrement verte, sans aucune trace de bleu aux poignets. Du Brésil.

Perruche coquette. *Psittacus placens*, Temm., Ois. color., pl. 553. Front et sommet de la tête d'un vert plus pâle que celui des autres parties supérieures; joues rouges; oreilles et croupion d'un bleu d'azur; épaulettes rouges; rectrices terminées de rouge bordé de jaune; bec rouge; pieds rougeâtres. La femelle n'a point de rouge aux joues ni aux poignets; elle a les oreilles et le dessous de la queue jaunes. Taille, cinq pouces six lignes. De la Nouvelle-Guinée.

Perruche cornue. *V.* Perruche-Leptolophe cornue.

Perruche Coulacissi. *V.* Psittacule Coulacissi.

Perruche a cou noir. *V.* Perroquet a cou brun.

Perruche a couronne bleue. *V.* Psittacule a calotte bleue.

Perruche cottora. C'est la Perruche-Ara Souris, jeune âge.

Perruche charoisie. *V.* Perruche Grand-Lori.

Perruche a croupion rouge. *V.* Perruche-Sagittifère a front roux.

Perruche cuivreuse. *Psittacus æruginosus*, L. Plumage vert, avec l'extrémité des rémiges bleue; front, gorge et devant du cou bruns; un large bandeau bleu; poitrine, ventre, dessous des ailes et de la queue jaunâtres; bec et pieds gris. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

Perruche distinguée. *Psittacus eximius*. *V.* Perruche-Platycerque omnicolor.

Perruche a dos bleu. *Psittacus dorso-cæruleus*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astrol., Levaill., III, Suppl., pl. 41. Tête, cou et parties inférieures rouges; parties supérieures d'un bleu noirâtre; ailes vertes; bec rouge, avec la pointe noire; pieds brunâtres. Taille, quatorze pouces. De l'Australie.

Perruche écaillée. *V.* Perruche-Lori écaillée.

Perruche a écailles jaunes. *Psittacus chlorolepidotus*, Drap. Plumage en grande partie jaune, avec le bord des plumes vert; rémiges vertes, rouges à leur base interne; tectrices alaires vertes; rectrices vertes en dessus, d'un brun jaunâtre en dessous; bec rouge; pieds gris. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

Perruche écailleuse. *V.* Perruche-Ara variée a queue noire.

Perruche écarlate. *V.* Perruche-Lori écarlate.

Perruche d'Edwards. *V.* Perruche-Sagittifère d'Edwards.

Perruche élégante. *V.* Perruche-Platycerque élégante.

Perruche eutèle. *Psittacus euteles*, Temm., pl. col. 568. Le mâle a la tête et les joues jaunes, la nuque, les côtés du cou et le haut du dos vert clair, le reste des parties supérieures d'un vert plus obscur, les parties inférieures d'un jaune verdâtre; bec rouge; tour des yeux et pieds noirs. La femelle a le sommet de la tête d'un vert un peu plus foncé que celui de la nuque, et la région des joues d'un vert jaunâtre. Taille, huit pouces. De Timor.

Perruche érythroptère. *V.* Perruche-Platycerque érythroptère.

Perruche a estomac rouge d'Edwards. *V.* Perruche-Lori a face bleue.

Perruche a face rouge. *Psittacus pusillus*, Lath., Levaill., I, pl. 63. Plumage vert, d'une nuance plus foncée supérieurement; rémiges bordées de bleu et terminées de brun-noirâtre; front, joues et gorge d'un rouge vif; nuque, cou et rectrices d'un vert pâle fort éclatant; un demi-collier d'un jaune roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, six à sept pouces. De l'Australie.

Perruche facée de jaune, Edw. *V.* Perruche-Ara Aputé-Jura.

Perruche formose. *V.* Perruche-Sagittifère ingoarse.

Perruche Fridttutah. *V.* Perruche-Sagittifère du Bengale.

Perruche a front jaune. *V.* Perruche-Ara Aputé-Jura.

Perruche a front d'or. *V.* Perruche a bandeau jaune.

Perruche a front rouge. *V.* Perruche-Ara a front rouge.

Perruche de Ginci. *V.* Perruche-Sagittifère d'Alexandre.

Perruche a gorge brune. *V.* Perruche cuivreuse.

Perruche a gorge jaune. *V.* Petite Perruche a tache souci.

Perruche a gorge rose. *V.* Psittacule a cou rose.

Perruche a gorge rouge. *V.* Perruche-Sagittifère a gorge rouge.

Perruche a gorge tachetée. *V.* Perruche-Ara versicolore.

Perruche a gorge variée. *V.* Perruche-Ara versicolore.

Perruche de Goupil. *Psittacus smaragdinus*, Homb. et Jacq. Front d'un bleu d'aigue-marine, ainsi que le dos et les tectrices subalaires qui reflètent la nuance de bleu d'azur; tête et cou d'un bleu foncé, varié de bleu pâle; menton, joues et gorge grivelés de noir et de blanc; cou bleu, grivelé de blanc; un demi-collier bleu d'aigue-marine; poitrine d'un bleu changeant en vert; rectrices blanches, variées de bleuâtre sur les bords; bec et pieds rouges. Taille, huit pouces. Des îles Nuiva.

Perruche gracieuse. *Psittacus venustus*, Kuhl. Plumage varié de taches lunulées noires et jaunes; tête noire; une tache blanche cerclée de bleu sur les joues; rémiges et rectrices bleues, les latérales terminées de blanc-bleuâtre; abdomen rouge; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australie.

Grande Perruche aux ailes rougeatres. *V.* Perruche-Sagittifère d'Alexandre.

Grande Perruche a collier. *V.* Perruche-Sagittifère d'Alexandre.

Grande Perruche a collier et croupion bleus. *Psittacus Amboinensis*, L.; *Psittacus tobuensis*, Lath.; *Psittacus scapulatus*, Kuhl; Buff., pl. enl. 240;

Levaill., 1, pl. 55 et 56. Parties supérieures d'un vert foncé; tête, cou, poitrine, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un rouge brillant, avec quelques taches bleues sur ces dernières; demi-collier, croupion et tectrices caudales d'un bleu brillant; scapulaires d'un jaune blanchâtre, à reflets; rectrices intermédiaires vertes, les latérales d'un bleu violet, lisérées de vert; mandibule supérieure rouge, avec la pointe noire, de même que la mandibule inférieure et les pieds. Taille, quinze pouces. La femelle est plus petite; elle a la tête et le cou verts; la gorge, les côtés et le devant du cou, la poitrine jaunâtres; les tectrices caudales supérieures vertes; les rectrices d'un vert nuancé de bleu, etc., etc. De l'Australie.

Grande Perruche a collier, d'un rouge vif. *V.* Perruche Sagittifère d'Alexandre.

Grande Perruche a longs brins. *V.* Perruche-Sagittifère du Bengale.

Perruche Guarouba. *V.* Perruche-Ara solsticiale.

Perruche de Guebt. *V.* Perruche-Lori écaillée.

Perruche de la Guiane. *V.* Perruche-Ara Pavouanne.

Perruche de Guinée. *V.* Psittacule a tête rouge.

Perruche de l'Himalaya. *Psittacus Himalayanus*, Less., Voy. de Belang., 239. Front bleuâtre; joues vertes; tête et cou d'un gris cendré; un ample collier noir, largement bordé de vert; manteau, devant du cou, poitrine et abdomen d'un gris cendré uniforme; parties supérieures vertes; rémiges bleues, lisérées de vert; tectrices alaires frangées de jaunâtre; tectrices subcaudales jaunes; rectrices intermédiaires d'un bleu d'aigue-marine, terminées de blanc, les autres jaunâtres, bordées extérieurement de bleu et terminées de jaune, le dessous est entièrement jaune; bec rouge, avec la mandibule inférieure de couleur de corne; pieds noirs. Taille, treize pouces.

Perruche a huppe jaune. *V.* Perruche Leptolophe auricome.

Perruche de l'ile Taïti. *V.* Psittacule d'O-Taïti.

Perruche Illinoise. *V.* Perruche-Ara Aptéjuba.

Perruche des Indes. *V.* Perruche-Sagittifère a gorge rouge.

Perruche des Indes orientales. *V.* Perruche-Lori violette et rouge.

Perruche ingambe. *V.* Perruche-Sagittifère fobrose.

Perruche ingambe ondulée. *Psittacus undulatus*, Shaw. *V.* Perruche-Sagittifère ingambe ondulée.

Perruche de l'ile de Luçon. *V.* Perruche aux ailes chamarrées.

Perruche Iris. *Psittacus Iris*, Temm., Ois. col., pl. 567. Front et pourtour des yeux d'un rouge vif; occiput bleu, nuancé de verdâtre et de pourpre; une bande violette sur l'oreille; nuque d'un jaune verdâtre; parties supérieures d'un vert clair, les inférieures d'un jaune verdâtre; bec jaunâtre; pieds gris. La femelle a le front et les joues d'un brun cendré, le sommet de la tête et les flancs d'un jaune verdâtre. Taille, six pouces. De Timor.

Perruche jaune d'Angola. *V.* Perruche-Ara solsticiale.

Perruche Javane. *V.* Psittacule aux ailes variées de noir.

Perruche de Java. *V.* Psittacule a tête rouge.

Perruche Jeune-Veuve. *V.* Perruche-Ara Souris.

Perruche jonquille. *V.* Perruche-Platycerque érythroptère.

Perruche aux joues grises. *Psittacus buccalis*, Kuhl; Levaill., 1, pl. 67. C'est la Perruche-Ara Souris, dans son jeune âge.

Perruche Langlois. *V.* Perroquet Langlois.

Perruche a large queue. *V.* Perruche-Platycerque élégante.

Perruche Laticaude a croupion bleu. *V.* Grande Perruche a collier et croupion bleus.

Perruche de Latham. *Psittacus discolor*, Kuhl; *Psittacus Lathami*, Bechst.; Levaill., 1, pl. 62. Plumage d'un vert luisant, varié de bleuâtre sur la tête; lorum, poignet et tectrices caudales supérieures latérales rouges, avec le bord des plumes bleuâtre; grandes tectrices alaires supérieures bleues, quelques-unes bordées de blanchâtre; tectrices alaires inférieures jaunes; dessous des rectrices et des tectrices brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australie.

Perruche de Lichtenstein. *Psittacus Lichtensteinii*, Bechst. Plumage vert, avec le sommet de la tête bleu; l'occiput, le cou postérieur et le ventre noirs; flancs, extrémité des rémiges jaunes; bec rouge; pieds noirâtres. Taille, dix-sept pouces. De l'Inde.

Perruche Lori-Papou. *V.* Perruche-Sagittifère Lori-Papou.

Perruche de la Louisiane. *V.* Perruche-Ara a tête jaune.

Perruche lunulée. *Psittacus lunatus*, Bechst. Parties supérieures d'un vert foncé, avec la tige des plumes noire; rémiges bordées de vert-bleuâtre; front, poignet, lunule pectorale et partie de l'abdomen rouges; le reste des parties inférieures d'un vert pâle, jaunâtre sous les ailes et la queue; bec blanc; pieds bruns. Taille, onze à douze pouces. De l'Inde.

Perruche de Mahé. *V.* Perruche-Sagittifère du Bengale.

Perruche Maïpouri de Cayenne. *V.* Psittacule Maïpouri.

Perruche de Malacca. *V.* Perruche-Sagittifère a nuque et joues rouges.

Perruche de la Martinique. *V.* Perroquet a tête blanche. Mâle adulte.

Perruche Mascarin. *V.* Perruche-Lori Mascarin.

Perruche a masque. *V.* Perruche a face rouge.

Perruche de la mer Pacifique. *Psittacus Pacificus*, Lath. *V.* Perruche-Platycerque pacifique.

Perruche de la mer du Sud. *V.* Perruche-Platycerque omnicolore.

Perruche Moineau de Guinée. *V.* Psittacule a tête rouge.

Perruche des Moluques. *V.* Perruche-Lori noire.

Perruche a moustaches. *V.* Perruche-Sagittifère a poitrine rose.

Perruche Narcisse. *V.* Perruche-Platycerque érythroptère.

Perruche Nanday. *V.* Perruche-Ara Nanday.

Perruche noire et rouge. *V.* Perruche-Platycerque élégante.

Perruche noire laticaude. *V.* Perruche Lori petit vasa.

Perruche noire de Madagascar. *V.* Perruche-Lori petit vasa.

Perruche non-pareille. *V.* Perruche-Platycerque omnicolore.

Perruche de la Nouvelle-Calédonie. *V.* Perruche-Leptolophe cornue.

Perruche de la Nouvelle-Guinée. *V.* Perruche Grand Lori.

Perruche de la Nouvelle-Zélande. *V.* Perruche-Platycerque pacifique.

Perruche ondulée. *V.* Perruche-Sagittifère ondulée.

Perruche d'Osbek. *Psittacus Osbekii*, Lath. *V.* Perruche-Sagittifère a poitrine rose.

Perruche outre-mer. *Psittacus ultra-marinus*, Kuhl. Parties supérieures d'un bleu d'outre-mer vif; sommet de la tête, poignet, poitrine et jambes d'un brun plus foncé; partie antérieure du cou et abdomen variés de bleu et de brun; mandibule supérieure jaune, l'inférieure grisâtre; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

Perruche Papou. *V.* Perruche-Sagittifère Lori-Papou.

Perruche Pavouanne. *V.* Perruche-Ara Pavouanne.

Perruche de Pennant. *V.* Perruche-Platycerque élégante.

Petite Perruche aux ailes rouges. *V.* Perruche-Sagittifère a gorge rouge.

Petite Perruche de Batavia. *V.* Psittacule aux ailes variées de noir.

Petite Perruche de Cayenne. *V.* Petite Perruche a tache souci.

Petite Perruche a collier de l'ile de Luçon. *V.* Psittacule a collier.

Petite Perruche a gorge jaune. *V.* Petite Perruche a tache souci.

Petite Perruche de Guinée. *V.* Psittacule a tête rouge.

Perruche Petite jaseuse. *V.* Perroquet Tavoua.

Petite Perruche de l'ile Saint-Thomas. *V.* Petite Perruche Toui.

Petite Perruche de Madagascar. *V.* Psittacule a tête grise.

Petite Perruche a miroir jaune. *Psittacus xanthopterygius*, Spix, Levaill., III, Suppl., pl. 47. Tout le plumage vert, un peu jaunâtre dans les parties inférieures; grandes tectrices alaires et bords des rémiges jaunes; bec d'un jaune ocracé; pieds cendrés. Taille, quatre pouces. Du Brésil. La femelle n'a point de miroir aux ailes.

Petite Perruche passerine. *Psittacus passerinus*, Spix, Levaill., III, Suppl., pl. 50. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre; croupion et tectrices alaires bleus; bec et pieds gris. Taille, trois pouces dix lignes. La femelle n'a point les nuances bleues aussi prononcées. Amérique méridionale.

Petite Perruche du Pérou. *V.* Psittacule a calotte bleue.

Petite Perruche du Sénégal. *V.* Psittacule verte a tête grise.

Petite Perruche a tache souci. *Psittacus luteolus*; *Psittacus Sosove*, L.; Buff., pl. enl. 456, f. 2; Levaill., I, pl. 58 et 59. Parties supérieures d'un vert obscur; les inférieures d'un vert gris; rémiges bleues, bordées de vert; une longue tache orangée sur les tectrices alaires supérieures; rectrices intermédiaires bleues; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, cinq à six pouces. La femelle diffère du mâle, en ce que la tache orangée est remplacée par une teinte de vert-bleuâtre. Amérique méridionale.

Petite Perruche a tête couleur de rose et a longs brins. *V.* Perruche-Sagittifère du Bengale.

Petite Perruche Toui. *Psittacus Tui*, L.; Buff., pl. enl. 456, f. 1; Levaill., I, pl. 70. Plumage vert, avec une tache sur le sommet de la tête, et deux près des yeux jaunes; bec et pieds brunâtres. Taille, six pouces. De Cayenne.

Petite Perruche Toui a gorge jaune. *Psittacus Tovi gutture luteo*, Briss., Levaill., III, Suppl., pl. 48. Plumage vert, plus foncé sur la tête; petites tectrices alaires brunes, les moyennes d'un vert jaunâtre et les grandes d'un bleu d'azur; gorge d'un jaune orangé; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. Du Mexique.

Petite Perruche verte aux ailes d'or. *V.* Perruche aux ailes variées.

Petite Perruche verte de Cayenne. *V.* Perruche aux ailes variées.

Perruche des Philippines. *V.* Psittacule Coulacissi.

Perruche Prioy. C'est une Psittacule.

Perruche Platcre. *V.* Psittacule a raquettes.

Perruche a poitrine grise. *V.* Perruche Ara Souris.

Perruche de Pondichery. *V.* Perruche-Sagittifère a poitrine rose.

Perruche Pou-de-Bois. *V.* Perruche-Ara Apute-Juba.

Perruche a queue en raquettes. *V.* Psittacule a raquettes.

Perruche Rabbia, Levaill., II, pl. 94. C'est une variété de la Perruche-Lori à collier jaune.

Perruche rose-gorge. *V.* Psittacule a cou rose.

Perruche rouge. *V.* Perruche-Lori a franges bleues.

Perruche rouge d'Amboine. *V.* Perruche a dos bleu.

Perruche rouge de Bornéo. *V.* Perruche-Lori écarlate.

Perruche rouge et violette. *V.* Perruche-Lori écaillée.

Perruche de Saint-Thomas. *V.* Psittacule Compagnone.

Perruche a scapulaire bleue. *V.* Perruche a dos bleu.

Perruche du Sénégal. *V.* Psittacule a tête grise.

Perruche Sosové. *V.* Petite-Perruche a tache souci.

Perruche soufre. *V.* Perruche-Sagittifère a collier rose.

Perruche de Sparmann. C'est une Psittacule.

Perruche de Stavorinus. *Psittacus Stavorini*, Gar-

not. Plumage d'un noir lustré, à l'exception de l'abdomen qui est rouge. De l'Australie.

Perruche de Swainson. *V.* Perruche-Sagittifère Barabard.

Perruche tapirée, Levaill., 1, pl. 52. C'est une variété de la Perruche-Lori écaillée.

Perruche tapirée de jaune. *Psittacus variegatus*, Levaill., 1, pl. 27. Variété de l'Australasie de la Nouvelle-Hollande. *V.* ce mot.

Perruche des terres magellaniques. *V.* Perruche-Ara émeraude.

Perruche a tête d'azur. *V.* Perruche-Lori a face bleue.

Perruche a tête bleue. *Psittacus hæmatotus*, L.; *Psittacus cyanogaster*, Shaw; *Psittacus moluccanus*, Gmel.; *Psittacus cyanocephalus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 61, 192 et 743; Levaill., 1, pl. 24, 25 et 26. *V.* Australasie de la Nouvelle-Hollande.

Perruche a tête bleue du Paraguay. *V.* Perruche-Ara maracana a tête bleue.

Perruche a tête grise. *V.* Psittacule a tête grise.

Perruche a tête jaune. *V.* Perruche de la Louisiane.

Perruche a tête noire de Caterne. *V.* Psittacule Caïca.

Perruche a tête d'or. *V.* Perruche-Platycerque pacifique.

Perruche a tête d'or. *Psittacus auricopillus*, Kuhl; *Aratingo aurifrons*, Spix. Parties supérieures vertes; front et sommet de la tête variés de rouge et d'orangé; joues et trait oculaire d'un rouge de brique; grandes tectrices alaires, extrémité des rémiges et des rectrices d'un bleu violet; abdomen et ventre rouges; cuisses vertes; bec et pieds cendrés. Taille, onze pouces. Du Brésil.

Perruche a tête pourpre. *Conurus purpureo-cephalus*, Bourg., Levaill., iii, Suppl., pl. 30; *Psittacus verticalis*, Kuhl; *Psittacus purpureo-cephalus*, Quoy et Gaym. Front et occiput d'un beau rouge pourpre; joues et pourtour des yeux jaunes; dos et tectrices alaires d'un vert intense; croupion jaune; parties inférieures, barbes externes des rémiges et des rectrices latérales bleues; crissum rouge; extrémité des rectrices latérales blanche; bec cendré; pieds bruns. Taille, treize pouces. De l'Australie.

Perruche a tête rouge de Gingi. *V.* Perruche-Sagittifère a collier noir.

Perruche tirica. *V.* Perruche-Ara tirica.

Perruche de Tongataboo. *Psittacus Tabuensis*, Lath.; *Psittacus atro-purpureus*, Shaw. C'est une variété de la grande Perruche à collier et croupion bleus.

Perruche très-verte. *Psittacus viridissimus*, Temm.; *Psittacus inferostris*, var., Lath. Parties supérieures d'un vert obscur; les inférieures d'un vert clair; rémiges et base des tectrices alaires bleues; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, douze pouces. Du Brésil.

Perruche tricolore. *V.* Perruche a dos bleu.

Perruche turcosine. *Voyez* Perruche-Sagittifère d'Edwards.

Perruche unicolore. *V.* Perruche-Lori unicolore.

Perruche variée des Indes orientales. *V.* Perruche-Lori violette et rouge.

Perruche a ventre jaune. *V.* Perruche-Platycerque a ventre jaune.

Perruche verte a bec bleu. *V.* Perruche a tête pourprée.

Perruche sonaire. *Psittacus sonarius*, Shaw; *Psittacus viridis*, Kuhl. Plumage vert, à l'exception de la tête, de la face et des rémiges, qui sont noires; demi-collier et bande abdominale jaunes; bec et pieds gris. Taille, dix-sept pouces. De l'Australie.

***** Queue courte, arrondie, élargie; tour des yeux emplumé. — *Perruches-Platycerques ou à large queue.*

Perruche-Platycerque de Barnard. *Platycercus Barnardi*, Lear, Levaill., iii, Suppl., pl. 32. Front rouge; sommet de la tête et collier jaunes; calotte brune; joues bleues; parties supérieures d'un vert sombre; épaulettes grandes et d'un bleu noirâtre; tectrices alaires successivement jaunes, vertes, blanchâtres et bleues; rémiges noires, bordées extérieurement de bleu; rectrices d'un vert olive foncé, terminées et bordées, à l'exception des intermédiaires, de bleu très-pâle; bec et pieds cendrés. Taille, quinze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Perruche-Platycerque de Brown. *Platycercus Brownii*, Temm., Levaill., iii, Suppl., pl. 33. Plumage d'un jaune pâle, varié de noir; tête et scapulaires noires; gorge et joues blanches, bordées de bleu; rémiges et rectrices d'un bleu clair; crissum rouge; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces. Nouvelle-Hollande.

Perruche-Platycerque couleur de feu. *Platycercus ignitus*, Leadbeater. Sommet de la tête, couverture des oreilles, croupion, poitrine et dessous du corps d'un rouge vif; tour du bec blanc; plumes du dos noires, mélangées de jaune et bordées de rouge; tectrices alaires primaires blanches à leur origine, bleues au centre et brunes à l'extrémité; les quatre rectrices intermédiaires blanches, nuancées de rouge, les autres blanches à la base et à l'extrémité, bleues au centre; bec livide; pieds bruns. Taille, douze pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque élégante. *Platycercus elegans*, Kuhl; *Psittacus Pennantii*, Lath.; *Psittacus splendidus*, Shaw, Levaill., ii, pl. 78 à 79. Partie du plumage d'un rouge cramoisi; une large moustache d'un bleu violâtre; scapulaires noirâtres, bordées de rouge; rémiges bleues, bordées de nuances plus pâles; tectrices alaires d'un bleu violâtre quelquefois bordé de rouge; rectrices intermédiaires bleues, les latérales plus claires et toutes terminées de blanc-bleuâtre; bec grisâtre, jaune à l'extrémité; pieds bruns. Taille, quatorze pouces. Suivant les âges, le bleu est remplacé par du vert et du jaunâtre; il arrive aussi que les parties inférieures sont largement nuancées d'olivâtre. De l'Australie.

Perruche-Platycerque érythroptère. *Psittacus erythropterus*, Lath.; *Psittacus melanotus*, Shaw; *Psittacus jonquillaceus*, Vieill., Levaill., iii, Suppl., pl. 35. Parties supérieures d'un vert foncé; rémiges et

rectrices d'un vert clair, celles ci terminées de jaune; quelques tectrices alaires tachetées de rouge; croupion d'un bleu pâle; tête, cou et parties inférieures jaunes; dessus du bec rouge; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque flavéole. *Platycercus flaveolus*, Gould. Front rouge; joues d'un bleu pâle; sommet de la tête, nuque, dos, croupion, tectrices caudales et dessous du corps d'un jaune pâle : les plumes du dos sont bordées de noir et quelques tectrices ont le centre noir et la bordure jaune; milieu des ailes bleu; aile bâtarde et tectrices primaires bordées de violet, les autres le sont de brunâtre; les deux rectrices intermédiaires sont verdâtres à la base et bleues à l'extrémité, les autres sont bleues à leur barbe externe, plus pâles à l'extrémité et même quelquefois blanchâtres. Bec livide; pieds bruns. Taille, treize pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque de Guilding. *Psittacus Guildingii*, Vig. Parties supérieures vertes; tête et front blanchâtres; occiput et menton d'un bleu d'azur; sinciput et joues jaunes; une bande d'un jaune orangé sur les ailes; extrémité des rémiges noire; queue orangée à la base, jaune à l'extrémité, rayée au milieu de vert et de bleu; bec blanc. Taille, dix-sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Perruche-Platycerque hæmatonote. *Platycercus Hæmatonotus*, Gould. Sommet de la tête, nuque, joues et poitrine d'un vert d'émeraude; front aigue-marine; dos d'un vert obscur; croupion rouge; partie des scapulaires, aile bâtarde et bord externe des tectrices primaires d'un bleu brillant; scapulaires centrales tachetées de jaune; grandes tectrices alaires d'un vert bleuâtre; tectrices caudales et les deux rectrices intermédiaires vertes, se dégradant en noir à l'extrémité, les autres rectrices vertes, avec les barbes internes d'un cendré pâle; milieu de l'abdomen jaune; cuisses d'un vert bleuâtre. Bec gris; pieds bruns. Taille, onze pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque de la Nouvelle-Zélande. *Platycercus Novæ-Zelandiæ*, Bourg., Levaill., III, Suppl., pl. 37; *Psittacus Novæ-Zelandiæ*, Kuhl. Parties supérieures vertes; les inférieures d'une nuance plus claire; front, sommet de la tête, tache oculaire et côtés du croupion rouges; rémiges bordées extérieurement de bleu; tectrices alaires supérieures bleues à la base; rectrices inférieures d'un brun jaunâtre; bec et pieds gris. Taille, neuf à dix pouces.

Perruche-Platycerque omnicolore. *Psittacus eximius*, Lath., 5; Levaill., I, pl. 28 et 29. Tête et partie du cou d'un rouge pourpré, qui s'étend en partie sur la poitrine; une tache d'un violet pâle sur la joue; dos olivâtre; tectrices alaires supérieures bleues, bordées de vert; rémiges d'un bleu vif; rectrices intermédiaires d'un vert jaunâtre, les latérales bordées de bleu brillant; menton et côtés de la poitrine jaunes; ventre verdâtre; abdomen et tectrices caudales inférieures rouges; bec bleuâtre; pieds cendrés. Taille, douze pouces. Les nuances sont sujettes à des variations plus ou moins grandes, suivant l'âge des individus. De l'Australie.

Perruche-Platycerque aux oreilles jaunes. *Platycercus icterotis*, Temm., Levaill., III, Suppl., pl. 30. Parties supérieures verdâtres; rémiges et tectrices alaires bordées de bleu; sommet de la tête, derrière du cou et parties inférieures rouges, variés de vert dans les jeunes; une tache jaune sur les oreilles; tectrices intermédiaires olivâtres; les latérales bleues; bec et pieds bruns. Taille, dix à onze pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque pacifique. *Platycercus pacificus*, Lath., Levaill., III, Suppl., pl. 36. Parties supérieures vertes; une ligne rouge sur le front; sommet de la tête jaune; un trait vert au-dessus des yeux; rémiges brunes, bleues à leur origine et bordées de vert; dessous des rectrices jaune; bec bleuâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque de Pennant. *V.* Perruche-Platycerque élégante.

Perruche-Platycerque de Stanley. *V.* Perruche-Platycerque aux oreilles jaunes.

Perruche-Platycerque à tête pâle. *Platycercus palliceps*, Lear, Levaill., III, Suppl., pl. 31. Parties supérieures écaillées de noir et de jaune; tête d'un jaune pâle; tectrices alaires d'un violet nuancé de cendré; rémiges noires, bordées extérieurement de bleu-violet; un bandeau très-étroit rouge; tectrices subcaudales rouges; rectrices intermédiaires vertes, les autres bleues; une plaque bleue de chaque côté du cou; parties inférieures variées de gris-violet et de verdâtre. Bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, douze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Perruche-Platycerque unicolore. *Platycercus unicolor*, Vig. Son plumage est d'un vert uniforme; le bec est gris-bleuâtre, avec la pointe noire; les pieds sont cendrés. Taille, treize pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque à ventre jaune. *Psittacus flaviventris*, Temm., Levaill., III, Suppl., pl. 29. Parties supérieures d'un brun olivâtre, variées de bleu; sommet de la tête, côtés du cou et parties inférieures d'un jaune olivâtre; tectrices alaires bordées de bleu; rémiges terminées de noir; rectrices intermédiaires d'un vert olive, les latérales bleues; front rouge; moustaches bleues; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque à ventre rouge. *Platycercus hæmatogaster*, Gould. Front et face bleus; sommet de la tête, nuque et plumes auriculaires d'un jaunâtre cendré; poitrine nuancée de brunâtre; croupion et tectrices caudales supérieures jaunes; épaules d'un bleu pâle; premières rémiges brunes et aiguës, les secondes et les grandes tectrices d'un bleu violet; les petites tectrices et partie du reste de l'aile d'un rouge cramoisi, avec les côtés et les tectrices alaires inférieures d'un jaune pâle; le milieu de l'abdomen d'un rouge écarlate vif; les deux rectrices intermédiaires d'un vert olivâtre pâle à leur base, passant au bleu vif à l'extrémité, les autres rectrices blanchâtres, passant au bleu le plus intense. Bec couleur de corne; pieds bruns. Taille, douze pouces. De l'Australie.

Perruche-Platycerque verte unicolore. *Platycercus viridis unicolor*, Bourg., Levaill., III, Suppl., pl. 34. Plumage d'un vert pur, nuancé de jaune aux

parties inférieures; bec d'un cendré-noirâtre à la pointe; pieds noirs. Taille, dix pouces. De l'Australie.

****** Narines ouvertes dans la cire frontale; ailes pointues, aussi longues ou presque aussi longues que la queue. — *Perruches-Loris.*

Perruche-Lori Auguste. *Psittacus Augustus*, Vig. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures, la tête et le cou d'un pourpre magnifique; sinciput nuancé de vert; un collier d'un vert obscur; épaules et rectrices variées de pourpre; extrémité de la queue d'un rouge obscur. Taille, seize lignes. Amérique méridionale.

Perruche-Lori a bec couleur de sang. *Psittacus sancrorhynchus*, L., Buff., pl. enl. 713, Levaill., 2, pl. 83. Plumage d'un vert lustré et brillant, nuancé de bleu sur le dos; grandes rémiges bleues, lisérées de vert; tectrices alaires supérieures d'un noir velouté, bordées les unes de vert, les autres de jaune; rectrices vertes en dessus, jaunâtres en dessous; bec rouge; pieds bruns. Taille, douze pouces. Des Moluques.

Perruche-Lori a chaperon bleu. *Psittacus ricinia-tus*, Kuhl, Levaill., 1, pl. 54. Joues, gorge, dos, tectrices caudales supérieures, jambes, flancs et bande sur la poitrine d'un rouge vif; sommet de la tête et cou supérieur d'un bleu foncé; rémiges d'un vert obscur, variées de rouge; une grande tache d'un bleu foncé sur la poitrine et le milieu du ventre; bec rouge; pieds gris. Taille, huit pouces. Des Moluques.

Perruche-Lori de la Chine. *V.* Perruche-Lori a franges bleues.

Perruche-Lori a collier jaune. *Psittacus domicella*, Gm., Lori des Indes orientales, Buff., pl. enl. 84 et 119. Levaill., 1, pl. 95. Plumage rouge à l'exception de la tête qui est d'un noir violet, des ailes et des cuisses qui sont vertes. Quelques espèces ont du jaune sur le haut de la poitrine, formant une sorte de demi-collier; les ailes sont variées de cette même nuance ainsi que de bleu, que l'on retrouve également sur les cuisses; bec rouge; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Des Moluques.

Perruche-Lori écaillé. *Psittacus Guebiensis*, L.; Buff., pl. enl., 684. Levaill., 1, pl. 51. Plumage d'un rouge terne, avec la plupart des plumes bordées de vert-noirâtre; rémiges et rectrices cramoisies, les premières ainsi que les tectrices alaires terminées de noir-violet; cuisses d'un violet obscur; bec jaune; pieds gris. Taille, dix pouces. Des Moluques.

Perruche-Lori écarlate. *Psittacus borneus*, L., Levaill., 1, pl. 44. Parties supérieures d'un rouge écarlate, les inférieures d'un rouge orangé; rémiges et tectrices alaires terminées de vert, à l'exception des trois plus voisines du corps qui le sont de bleu; oreilles bleuâtres; bec rouge; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De Bornéo.

Perruche-Lori a face bleue. *Psittacus capistratus*, Bechst, Levaill., pl. 47. Parties supérieures d'un vert obscur, les inférieures d'un vert jaunâtre; un demi-collier jaunâtre; face bleue; rémiges terminées de jaune en dessous; tectrices alaires inférieures rouges; poignet et poitrine d'un jaune orangé, très-foncé sur cette dernière; cuisses variées de jaune et de vert; bec blanchâtre; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Patrie inconnue. La Perruche à face bleue, de Buffon, est la Perruche à tête bleue, qui n'est peut-être qu'une variété de celle-ci.

Perruche-Lori flammèchée. *Psittacus scintillatus*, Temm., Levaill., III, Suppl., pl. 51. Parties supérieures glauques, striées de jaune-orangé; tête d'un rouge pourpre très-foncé, qui prend une nuance verdâtre sur le cou; tectrices subcaudales, barbules internes des rémiges et cuisses d'un rouge vif; poitrine d'un vert foncé, avec des flammèches d'un rouge orangé; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Perruche-Lori flammèchée versicolore. *Psittacus scintillatus versicolor*, Lear, Levaill., III, Suppl., pl. 52. Plumage vert; joues bleuâtres; région auriculaire jaunâtre; sinciput rouge; plastron pourpre, chatoyant en vert; tige des plumes d'un jaune doré; bec rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De la Nouvelle Guinée.

Perruche-Lori aux flancs rouges. *Psittacus Sinensis*, L.; *Psittacus Sonneroti*, Gmel.; Buff., pl. enl., 514; Levaill., II, pl. 132. Tout le plumage d'un vert lustré éclatant, à l'exception d'une grande plaque rouge sur les flancs et des barbes internes des tectrices alaires qui sont également rouges; base des rectrices rouge, avec l'extrémité jaunâtre; mandibule supérieure rouge, l'inférieure et les pieds sont noirs. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

Perruche-Lori a franges bleues. *Psittacus ruber*, L.; Buff., pl. enl. 519; Levaill., II, 93. Plumage rouge, avec des festons bleus sur les scapulaires et sur le dos antérieur; rémiges terminées de noir-violâtre; rectrices terminées de rouge cramoisi; bec jaune; pieds bruns. Taille, de onze à douze pouces. Des Moluques.

Perruche-Lori Grand-Lori. *Psittacus grandis*, L.; Buff., pl. enl. 518 et 683; *Psittacus puniceus*, Gmel.; Levaill., II, 126, 127 et 128. Parties supérieures d'un rouge cramoisi; grandes rémiges et poignet d'un bleu violet; rectrices terminées de jaune, qui est la couleur des tectrices caudales inférieures et du dessous des rectrices; un large plastron violet sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, quatorze pouces. Le jeune a les parties rouges, variées de vert; il diffère d'autant plus de l'adulte, qu'il s'en éloigne davantage par son âge.

Perruche-Lori de Gueby. *V.* Perruche Lori écaillé.

Perruche-Lori Mascarin. *Psittacus Mascarinus*, L.; Buff., pl. enl. 35; Levaill., II, p. 139. Parties supérieures d'un brun foncé; les inférieures d'une nuance plus claire; face noire; sommet de la tête et cou d'un gris cendré, tirant sur le violet; origine des rectrices latérales jaune; bec et pieds rouges. Taille, de onze à douze pouces. De Madagascar.

Perruche Lori noire. *Psittacus Novæ-Guineæ*, L.; Levaill., 1, pl. 49. Plumage d'un brun noir, à reflets violets, avec la face inférieure des rectrices variée de rouge et de jaune; bec noir; pieds bruns. Taille, de dix à onze pouces. De Madagascar et de l'Australie.

Perruche-Lori Noara. *Psittacus garrulus*, Kuhl; *Psittacus Moluccensis*, L.; Buff., pl. enl. 216; Lev., II,

pl. 96. Plumage rouge, avec les ailes, l'extrémité des rectrices et des cuisses vertes; poignet, une tache au dos antérieur et tectrices alaires inférieures jaunes; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, onze pouces. De Madagascar.

PERRUCHE-LORI A QUEUE BLEUE. *Psittacus cyanurus*, Shaw; *Psittacus cœruleatus*, Bechst.; Levaill., II, pl. 97. Plumage d'un rouge cramoisi; scapulaires, grandes tectrices alaires, rectrices et abdomen bleus; rémiges brunes, liserées de vert; bec jaune; pieds noirs. Taille, douze pouces. De l'Australie.

PERRUCHE-LORI ROUGE. *V.* PERRUCHE-LORI ÉCARLATE.

PERRUCHE-LORI A SCAPULAIRES BLEUES. *Psittacus Lorius*, L.; Buff., pl. enl. 168; Levaill., II, 123 et 124. Sommet de la tête noir; face, demi-collier, devant du cou et poitrine antérieure d'un rouge velouté; dos et pattes inférieures d'un bleu foncé; ailes vertes, avec le bord des plumes et le croupion rouges; bec rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. La femelle a les flancs rouges. Des Moluques.

PERRUCHE LORI UNICOLORE. *Psittacus unicolor*, Levaill., II, 125. Plumage rouge, avec l'extrémité des rémiges noirâtre; bec rouge; pieds brunâtres. Taille, neuf pouces. Des Moluques.

PERRUCHE-LORI GRAND VASA. *Psittacus Vasa*, Kuhl; *Psittacus obscurus*, Bechst.; Levaill., II, pl. 81. Plumage noir à reflets grisâtres et brunâtres; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, de quatorze à dix-huit pouces. D'Afrique.

PERRUCHE-LORI PETIT-VASA. *Psittacus niger*, L.; Buff., pl. enl. 500; Levaill., II, pl. 82. Plumage d'un brun noirâtre, glacé de gris, avec le bord des rémiges et des rectrices latérales bleuâtre; bec cendré; pieds bruns. Taille, de treize à quatorze pouces. De Madagascar.

PERRUCHE-LORI VIOLETTE ET ROUGE. *Psittacus coccineus*; *Psittacus Indicus*, Briss., Levaill., I, pl. 53. Sommet de la tête et poitrine bleus; gorge, devant du cou, croupion et cuisses rouges; rémiges brunes. Taille, dix pouces. De l'Inde.

†† PSITTACULES.

Queue beaucoup plus courte que le corps, arrondie ou pointue; face emplumée; point de huppe; corps peu volumineux.

PSITTACULE D'ABYSSINIE. *V.* PSITTACULE DE MAYER.

PSITTACULE AUX AILES BLEUES. C'est la petite Perruche Passerine.

PSITTACULE AUX AILES D'UN VERT ÉMERAUDE. *V.* PSITTACULE COULASSICI.

PSITTACULE AUX AILES NOIRES. *Psittacus Indicus*, L.; *Psittacus minor*, Lath.; *Psittacus Asiaticus*, Edw. Parties supérieures d'un vert obscur; tête et cou d'un vert sale, avec quelques nuances rouges; croupion et tectrices caudales supérieures d'un rouge pourpre; parties inférieures d'un bleu verdâtre; gorge bleue; poitrine et abdomen verdâtres; extrémité des rémiges noirâtre; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a le sommet de la tête d'un bleu verdâtre. De l'Inde.

PSITTACULE AUX AILES D'OR. *V.* PERRUCHE AUX AILES VARIÉES.

PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR. *Psittacus melanopterus*, L.; Buff., pl. enl. 791, fig. 1; Levaill., I, pl. 69. Tête et cou verts; scapulaires et rémiges d'un noir brunâtre; grandes tectrices alaires jaunes, bordées et terminées de bleu; rectrices violettes, avec une bande noire près de l'extrémité, les deux intermédiaires unicolores; parties supérieures d'un vert pâle; bec rouge; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

PSITTACULE AAI-MAROU. *V.* PSITTACULE D'O-TAITI.

PSITTACULE A BANDEAU ROUGE. C'est une Perruche-Ara.

PSITTACULE DE BARRABAND. *Psittacus Barrabandi*, Kuhl; Levaill., II, pl. 134. Plumage d'un vert brillant; tête, haut du cou et partie de la gorge noirs, avec une large moustache d'un jaune souci; poitrine et devant du cou cendrés; poignet et jambes d'un jaune doré; rémiges d'un bleu noirâtre, bordées de vert; tectrices alaires supérieures bleues, les inférieures rouges; rectrices vertes, terminées de bleu; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et demi. Du Brésil.

PSITTACULE DE BATAVIA. *V.* PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PSITTACULE A BEC JAUNE. *Psittacus flavirostris*, Spix; *Psittacus Maximilianus*, Kuhl; *Psittacus cyanurus*, Pr., Maxim., Levaill., III, Suppl. pl. 54. Plumage d'un vert olivâtre; tête d'un vert jaunâtre; front varié de bleu; oreilles vertes; des reflets bleus sur le cou et la poitrine; rémiges et rectrices intermédiaires d'un vert brillant; rectrices latérales bordées de bleu; tectrices caudales inférieures rouges; bec jaune; pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Brésil.

PSITTACULE BLEUE. *V.* PSITTACULE DE SPARMANN.

PSITTACULE CAICA. *Psittacus pileatus*, L.; Buff., pl. enl. 744; Levaill., II, pl. 133. Parties supérieures vertes; rémiges d'un bleu foncé, bordées de vert; tectrices alaires vertes, bordées de bleu; tête, partie du cou et de la gorge noirâtres; haut du cou en dessus d'un jaune orangé; rectrices vertes, terminées de bleu; poitrine et devant du cou d'un brun olivâtre; bec rougeâtre; pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle a la tête d'un vert noirâtre. De la Guiane.

PSITTACULE A CALOTTE BLEUE. *Psittacus galgulus*, L.; Buff., pl. enl. 190, fig. 2; *Psittacula cyanopileota*, Bourg.; Levaill., Suppl., III, pl. 88. Plumage d'un vert brillant; tache sur le sommet de la tête et dessous des rectrices bleus; un demi-collier orangé; croupion, tectrices caudales supérieures et tache pectorale d'un rouge pourpré; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces trois lignes. Des Moluques.

PSITTACULE A CAMAIL BLEU. *Psittacus menstruus*, L.; Buff., pl. enl. 384; Levaill., II, pl. 114 et 115. Parties supérieures d'un vert jaunâtre brillant; tête, cou et poitrine bleus; ventre et abdomen verts; tectrices caudales inférieures rouges; bec brun, tacheté de rouge; pieds gris. Taille, huit à neuf pouces. Amérique méridionale.

PSITTACULE CHAUVE. *V.* PSITTACULE VAUTOURIN.

PSITTACULE A COLLIER ÉCAILLÉ. *Psittacus torquatus*, Gmel.; *Psittacus streptophorus*, Desm., Levaill., Suppl., III, pl. 97. Parties supérieures d'un vert foncé, les inférieures d'une nuance plus pâle; un large col-

tier, varié de noir et de jaune dans le mâle, de bleu et de noir dans la femelle; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Psittacula Coulacissi. *Psittacua Philippensis*, Kuhl; *Psittacus vernalis*, Kuhl; *Psittacus minor*, Lath.; Buff., pl. enl. 520; Levaill., Suppl., III, pl. 89. Plumage d'un vert obscur; front, croupion et tectrices caudales supérieures rouges, de même que la poitrine chez le mâle; rémiges et rectrices bleues en dessous; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. Des Philippines.

Psittacula a cou rosa. *Psittacus roseicollis*, Vieill., Levaill., Suppl., III, pl. 91. Parties supérieures vertes; les inférieures jaunâtres; sommet de la tête et sourcils rouges; joues, gorge et devant du cou roses; croupion bleu; tectrices caudales supérieures rouges; rectrices intermédiaires vertes; les latérales bleues, avec une bande noire; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Psittacula da Dasmarast. *Psittacua Desmarestii*, Lesson. Levaill., Suppl., pl. 85. Parties supérieures d'un vert foncé brillant; front d'un rouge ponceau; sommet de la tête orangé; une tache bleue sous l'œil; rémiges bordées de jaune, avec les barbes internes noires; poitrine traversée par une large bande bleue qui en précède une plus étroite et pourprée; flancs variés de blanc et de jaunâtre qui est la nuance des autres parties inférieures; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces et demi. De l'Australie.

Psittacula a dos noir. *Psittacus melanotus*, Kuhl; *Psittacus erythrurus*, Pr. Max. Nenw., Levaill., Suppl., III, pl. 95. Plumage vert: le dos, les scapulaires et le croupion sont noirâtres; poignet rouge; rectrices d'un roux pourpré, traversées d'une bande noire, les deux intermédiaires vertes, terminées de noir; abdomen varié de vert et de gris; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Du Brésil.

Psittacula double-oeil. *Psittacula diophtalma*, Houb. et Jacq. Sommet de la tête rouge; occiput couleur de feu; œil entouré supérieurement d'un trait vert-bleuâtre, qui se termine en avant, sur la région du lorum, par une huppe d'un bleu brillant, simulant de loin des yeux doués d'un éclat de saphir; joues rouges, bordées de bleu azuré; dos vert; les deux premières rémiges tachées de rouge; parties inférieures vertes, à reflets bleus; flancs jaunes; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Guinée.

Psittacule de Florent. *Psittacula Florentis*, Bourg. Suppl. à Levaill., III, pl. 84. Parties supérieures vertes, nuancées de jaune; front jaune, bordé à l'occiput d'un bandeau rouge; sommet de la tête d'un bleu très-foncé; oreilles rouges, variées de jaune; menton, gorge, devant du cou et de la poitrine d'un bleu azuré très-pâle; flancs jaunes; abdomen verdâtre; rémiges et rectrices bordées de brun-jaunâtre. Bec noir; pieds cendrés. Taille, six pouces six lignes. Nouvelle-Hollande.

Psittacula a franges souci. *Psittacus Levaillantii*, Lath.; *Psittacus infuscatus*, Shaw; *Psittacus flammiceps*, Bechst; *Psittacus cafer*, Licht., Levaill., II, pl. 130 et 131. Tête, cou et poitrine d'un brun olivâtre; manteau et tectrices alaires d'un vert foncé, bordés de jaune orangé; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert; le reste des parties inférieures d'un vert lustré; bec blanc; pieds gris. Taille, douze pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Psittacula fringillaire. *Psittacus fringillaceus*, L.; *Psittacus pipilans*, Lath.; *Psittacus australis*, Gmel. Parties supérieures vertes; sommet de la tête bleu; face, devant du cou et tache abdominale rouges; abdomen d'un bleu violet; dessous des rectrices jaune; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. De l'Australie.

Psittacula a front gris. *Psittacus griseocephalus*, Less.; *Psittacula griseifrons*, Bourg.; Suppl. à Levaill., III, pl. 86. Parties supérieures vertes; tête et cou cendrés, nuancés de violet qui passe au gris sur le front; tectrices subalaires d'un jaune-orangé se dégradant en brun. Bec jaunâtre; pieds brunâtres. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

Psittacula a front rouge. *Psittacula rubrifrons*, Bourg.; Suppl. à Levaill., III, pl. 87. Parties supérieures vertes; front d'un rouge ponceau, de même que les tectrices caudales; moustaches et tectrices subalaires d'un beau bleu azuré; parties inférieures vertes, jaunâtres sur la poitrine; bec et pieds jaunes. Taille, cinq pouces.

Psittacula galgula. *V.* Psittacule a calotte bleue.

Psittacula de Geoffroy. *Psittacus Geoffroyi*, Kuhl; *Psittacus personatus*, Shaw. Plumage d'un vert pâle; sommet de la tête bleu; front, face et gorge d'un rouge orangé; bec rouge; pieds brunâtres. Taille, onze pouces. La femelle a les nuances beaucoup moins vives. Des Moluques.

Psittacula a gorge jaune. *V.* Petite Perruche Toui.

Psittacula Gros-Bec ou Loxie. *Psittacula Loxia*, Less., Levaill., Suppl., III, pl. 94. Parties supérieures d'un vert olive; front et sommet de la tête d'un vert glauque; moustaches et bord externe des rémiges bleus; parties inférieures jaunes, variées de vert. Bec noir; pieds cendrés. Taille, cinq pouces. De Manille.

Petite Psittacula de Guinée. *V.* Psittacula a tête rouge.

Psittacula de Huet. *Psittacula Huetii*, Temm., Ois. color., pl. 491; Levaill., Suppl., III, pl. 93. Parties supérieures vertes; front noir; sommet de la tête jaune, interrompu par un sourcil vert; moustaches et petites tectrices alaires d'un bleu azuré pâle; poignet rouge; moyennes tectrices alaires noires; rectrices rouges, terminées de noir et frangées de vert; parties inférieures jaunâtres, nuancées de vert. Bec et cire jaunâtres; pieds gris. Taille, cinq pouces.

Psittacula huppée. *V.* Psittacule fringillaire.

Psittacula incertaine. *Psittacus incertus*, Kuhl. Plumage vert; sommet de la tête et croupion bleus; barbes internes des rémiges noires; tectrices alaires supérieures bordées de jaunâtre, les inférieures rouges; bec brunâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Petite Psittacula des Indes. *V.* Psittacula aux ailes noires.

Psittacula intrafringillaire. *Psittacula inter-*

*fringillacea*, Bourg.; Suppl. à Levaill., III, pl. 83. *V.* Psittacule de Kuhl.

Psittacule Javane. *V.* Psittacule aux ailes variées de noir.

Psittacule de Kuhl. *Psittacus Kuhlii*, Desm. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; sommet de la tête d'un vert brillant; plumes occipitales susceptibles de se relever en huppe, d'un pourpre violet; joues, gorge et poitrine rouges en entier ou seulement en partie; abdomen rouge traversé par une bande violette; anus jaune; bec et pieds rouges. Taille, sept pouces. De l'Océanie.

Psittacule de Levaillant. *V.* Psittacule a franges souci.

Petite Psittacule de l'Ile de Luçon. *V.* Psittacule aux ailes variées de noir.

Psittacule a machoires jaunes. *V.* Psittacule a bec jaune.

Psittacule de Madagascar. *V.* Psittacule a tête grise.

Petite Psittacule de Madagascar. *V.* Psittacule a tête grise.

Psittacule Maïpouri. *Psittacus melanocephalus*, L.; Buff., pl. enl. 527; Levaill., II, pl. 119 et 120. Parties supérieures d'un vert tendre; sommet de la tête noir, avec une tache verte près de l'œil; rémiges noirâtres, avec les barbes extérieures bleues; joues et cou jaunes; partie inférieure d'un blanc rougeâtre; abdomen, cuisses et tectrices caudales inférieures, d'un jaune terne et foncé; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, huit à neuf pouces. Amérique méridionale.

Petite Psittacule de Malacca. *V.* Psittacule de Malacca.

Psittacule de Malacca. *Psittacus Malaccensis*, Lath.; Levaill., Suppl., III, pl. 92. Sommet de la tête, croupion et tectrices caudales supérieures bleus; dos d'un gris noirâtre; tectrices alaires supérieures bordées de jaune, les inférieures rouges; face et cou postérieur d'un blanc cendré; parties inférieures jaunâtres; bec rouge; pieds gris. Taille, six pouces.

Psittacule a masque. *V.* Psittacule de Geoffroy.

Psittacule Maximilien. *V.* Psittacule a bec jaune.

Psittacule de Meyer. *Psittacus Meyerii*, Rupp., Levaill., III, Supp., pl. 61. Tête, cou et parties supérieures d'un brun foncé, un peu plus pâle à la gorge, lançant des reflets verdâtres; une tache occipitale en croissant; épaulettes et clissum d'un jaune d'or; parties inférieures glauques, avec les franges des plumes brunes; tectrices subcaudales d'un vert jaunâtre; bec et pieds gris. Taille, huit pouces. Abyssinie.

Psittacule microptère. *Psittacus micropterus*, Kuhl. Parties supérieures noirâtres; tête, cou, bande transversale des ailes et abdomen jaunâtres; grandes rémiges noires, les autres d'un vert foncé; une raie lilas sur les rectrices; bec et pieds gris. Taille, six pouces et demi. Des Moluques.

Psittacule mitrée. *Psittacus mitratus*, Pr. Max., Temm., pl. color. 207; Levaill., III, Suppl., pl. 55. Plumage vert; sommet de la tête et nuque d'un rouge foncé; face, occiput et gorge verts, variés de rouge; rémiges bleues extérieurement, bordées de vert et de jaune; poignet bleu, de même que l'extrémité des rectrices; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, sept à huit pouces. Du Brésil.

Psittacule Nain. *Psittacus pumilio*, Spix. Plumage d'un bleu verdâtre; tectrices alaires vertes, noires à leur base; rectrices d'un vert jaunâtre, bordées intérieurement de rouge. Bec épais et brun; pieds noirs. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Petite Psittacule de la Nouvelle-Galles du sud. *V.* Perruche a face rouge.

Psittacule d'O-Taïti. *Psittacus Taitianus*, L.; *Psittacus porphyrio*, Shaw; Buff., pl. enl. 455, fig. 2; Levaill., I, pl. 65. Plumage d'un bleu foncé, avec la face, la gorge et le devant du cou blancs; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces et demi.

Psittacule ou pas de Taran. *Psittacula Taranæ*, Rupp.; Levaill., III, pl. 99. Parties supérieures d'un vert obscur, les inférieures d'un vert plus clair; un large bandeau rouge foncé, qui entoure les yeux et s'étend sur l'occiput; rémiges brunes; rectrices d'un vert jaunâtre, terminées de vert glauque, qui coupe une bande noire; bec rouge; pieds cendrés. Taille, sept pouces. D'Abyssinie.

Psittacule du Pérou. *V.* Psittacule a calotte bleue.

Psittacule des Philippines. *V.* Psittacule Coulacissi.

Psittacule de Phygi. *Psittacus Phygii*, Kuhl; Levaill., I, pl. 64. Sommet de la tête d'un bleu foncé violâtre, de même que l'abdomen et les jambes; rémiges, tectrices alaires supérieures, croupion et rectrices d'un vert brillant; un large collier d'un rouge violet; joues, gorge, devant du cou, poitrine, abdomen et scapulaires rouges; bec brunâtre; pieds jaunâtres. Taille, sept pouces et demi. De l'Océanie.

Psittacule Porphyrion. *V.* Psittacule d'O-Taïti.

Psittacule pourprée. *Psittacus purpuratus*, Lath. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; tête et cou postérieur d'un brun cendré; poignet et croupion bleus; scapulaires, rémiges et tectrices alaires d'un noir brunâtre, bordées de vert; rectrices d'un rouge pourpré brillant, traversées par une bande noire et terminées de bleu: les quatre intermédiaires vertes; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Psittacule Pygmée. *V.* Micropsitte du Havre de Dorey.

Psittacule a raquettes. *Psittacus setarius*, Temm., Ois. color., pl. 15; *Psittacus spatuliger*, Bourg.; Levaill., III, Suppl., pl. 53. Parties supérieures d'un vert cendré; front, joues et cou d'un vert jaunâtre; un bandeau rouge sur l'occiput; sommet de la tête et petites tectrices alaires d'un bleu d'azur pâle; un demi-collier jaune, nuancé de rouge à la partie postérieure du cou; parties inférieures vertes, avec le bord des plumes plus obscur; rectrices intermédiaires vertes, prolongées en filet qui se termine par un développement penniforme, les latérales bordées de violet; bec et pieds bruns. Taille, neuf à dix pouces. La femelle est entièrement verte, à l'exception du sommet de la tête et des rémiges qui sont bleus. De Timor.

Psittacule rose-gorge. *V.* Psittacule a cou rose.

Psittacule rouge a queue verte. *V.* Perroquet Langlois.

Psittacule de Saint-Thomas. *V.* Perruche Compagnons.

Psittacule Sénile. *Psittacus Senilis*, Spix; Levaill., III, Suppl., pl. 60. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; front, sommet de la tête, tour des yeux et plaque sur la gorge d'un blanc pur; nuque et cou d'un glauque cendré, écaillé; poitrine d'un vert olive, écaillé; tectrices alaires d'un jaune verdâtre orangé; rémiges bleues aux barbes externes; rectrices bleues, bordées de vert; clissum rouge; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, dix pouces. Brésil.

Psittacule simple. *Psittacus simplex*, Kuhl. Parties supérieures vertes, les inférieures d'une nuance plus claire; bec et pieds grisâtres. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australie.

Psittacule Sosové. C'est la petite Perruche à tache souci.

Psittacule sourde. *Psittacus surdus*, Kuhl; *Psittacus ochrurus*, Pr. Max. Parties supérieures d'un vert foncé, les inférieures d'un vert moins intense; face d'un jaune bleuâtre; rémiges terminées de noirâtre; dessus et côtés du cou d'un vert glauque; rectrices d'un roux jaunâtre, bordées et terminées de noirâtre, les deux intermédiaires vertes; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Psittacule de Sparmann. *Psittacus cyaneus*, Sparmann; *Psittacus Sparmanuii*, Kuhl; Levaill., I, pl. 66. Plumage d'un bleu foncé; bec et pieds rouges. Taille, cinq pouces et demi. De l'Océanie.

Psittacule de Swinder. *Psittacula Swinderi*, Kuhl; Levaill., Suppl., III, pl. 98. Sommet de la tête et tectrices alaires d'un vert assez pur; un demi-collier noir à la nuque; gorge, joues et cou jaunes; croupion bleu; rectrices courtes, rouges à leur base, vertes en dessus vers l'extrémité et bleues en dessous; un trait noir entre les couleurs rouge et verte; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces.

Psittacule a tête bleue. *V.* Psittacule a calotte bleue.

Psittacule a tête grise. *Psittacus canus*, L.; Buff., pl. enl. 791, fig. 2; Levaill., III, Suppl., pl. 96. Tête, cou et poitrine d'un gris blanchâtre, nuancé de violet; croupion vert; rémiges d'un vert brunâtre, de même que les tectrices supérieures, les inférieures noires; rectrices vertes, avec une bande noire; parties inférieures d'un jaune verdâtre; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces et demi. De Madagascar.

Psittacule a tête rouge. *Psittacus pullarius*, L.; Buff., pl. enl. 60. Plumage vert; sommet de la tête, face et gorge rouges; croupion bleu; rectrices rouges, terminées par une bande noire et verte; tectrices subalaires noires; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, cinq pouces. D'Afrique et des Moluques.

Psittacule Toui. *V.* Petite Perruche Toui.

Psittacule Toui-Eté. *V.* Petite Perruche passerine.

Psittacule Toui-Para. *V.* Petite Perruche a tache souci.

Psittacule vautourin. *Psittacus vulturinus*, Kuhl; Levaill., III, Suppl., pl. 59. Plumage d'un vert brillant; tête etauve et noirâtre; un collier jaune; cou postérieur noirâtre; poignet orangé; rémiges d'un noir bleuâtre, en partie bordées de jaune; extrémité des rectrices bleue; poitrine d'un jaune olivâtre; bec et pieds gris. Du Brésil.

Psittacule a ventre blanc. *Psittacus leucogaster*, Kuhl; Levaill., III, Suppl., pl. 58. Parties supérieures vertes; tête d'un jaune ochracé, varié de noir; joues, gorge et abdomen jaunes; poitrine et ventre blancs; bec blanchâtre; pieds noirs. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

Psittacule a ventre bleu. *Psittacus cyanogaster*, Kuhl. Plumage d'un vert foncé; rémiges bordées de bleu; tectrices terminées de la même nuance, qui est aussi celle du milieu du ventre, du dessous des ailes et de la queue; bec blanc; pieds gris. Taille, onze pouces. La femelle a tout le ventre vert. Du Brésil.

Psittacule verte a tête grise. *Psittacus Senegalus*, L.; Buff., pl. enlum. 288; Levaill., II, pl. 116, 117 et 118. Parties supérieures vertes; tête et cou gris; un large plastron vert, qui couvre la poitrine et se termine en pointe; abdomen orangé; bec gris; pieds blanchâtres. Taille, sept pouces. Du Sénégal.

††† Perroquets proprement dits.

Queue courte et carrée; bec très-robuste et crochu; face emplumée; corps épais, robuste.

Perroquet accipitrin. *Psittacus accipitrinus*, var., L.; *Psittacus coronatus*, Gmel.; *Psittacus Clusii*, Shaw; Buff., pl. enl. 526; Levaill., III, Suppl., pl. 62. Plumage vert; sommet de la tête d'un jaune brunâtre, varié de diverses nuances de jaune et de brun; nuque garnie de plumes effilées d'un brun rougeâtre, terminées de bleu; dessous des rémiges et des rectrices brun; poitrine d'un brun pourpré; milieu du ventre d'un rouge brun; abdomen et flancs verts; bec et pieds noirâtres. Taille, quinze pouces. Amérique méridionale.

Perroquet aux ailes bronzées. *Psittacus chalcopterus*, Fraser. Il est noirâtre, avec un reflet métallique; les plumes de la tête sont bleues, changeantes en vert; celles du dos sont d'un brun ferrugineux, irisé de vert; celles du dessous du corps sont d'un bleu moins vif; tectrices alaires d'un vert bronzé, à reflets d'un jaune ocreux; les rémiges, les rectrices et les tectrices uropygiales sont d'un bleu intense; le crissum est rouge; les cuisses et la gorge sont variées de rouge; bec jaune; pieds gris. Taille, onze pouces. De Santa-Fé de Bogota.

Perroquet aux ailes couleur de feu. *Psittacus pyrrhopterus*, Lath. Plumage vert; sommet de la tête bleu; épaulettes et tectrices subalaires orangées; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Océanie.

Perroquet aux ailes rayées. *Psittacus lineatus*, L. Plumage vert; rémiges brunes en dessous, avec leur bord interne pâle, ce qui détermine sur la face inférieure des lignes longitudinales; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces.

Perroquet Amazone. *Psittacus Amazonicus*, Lath.; *Psittacus chlocephalus*; *Psittacus cervice luteo*; *Psittacus xanthops*, Spix; *Psittacus cervice cærulea*; *Psittacus fronte cærulea*; *Psittacus Barbadensis*, Gmel.; *Psittacus poikilorhynchus*, Shaw; *Psittacus aurora*, L.; *Psittacus luteus*, Gmel.; Buff., pl

enl. 336; Levaill., II, pl. 84 à 90 et 110. On voit par cette seule synonymie, combien cette espèce est sujette à varier, puisque tous les auteurs s'y sont mépris au point d'en faire sept ou huit, indépendamment de ce qu'ils admettaient encore comme variétés. Plumage d'un vert brillant; un bandeau bleu sur le front; tour des yeux, joues, gorge et bas des jambes jaunes; poignet, petites tectrices alaires et barbes internes des rectrices rouges; bec noirâtre; pieds blanchâtres. Taille, quatorze pouces. La femelle a du jaune sur le devant de la tête, et le poignet vert. Quelques variétés ont le vert plus ou moins varié de jaune et quelquefois entièrement remplacé par cette couleur, quelquefois aussi avec les plumes jaunes bordées de rouge; le bleu termine ou borde les plumes des ailes et de la queue; enfin à toutes ces nuances peut encore se joindre plus ou moins de rouge. De l'Amérique méridionale.

Perroquet d'Amboine. *V.* Perroquet a calotte bleue.

Perroquet d'Amérique. *V.* Perroquet de Bouquet.

Perroquet Anaca. *V.* Perroquet accipitrin.

Perroquet d'Angole. *V.* Perruche-Ara solsticiale.

Perroquet Aourou-Couraou. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet Arlequin. *V.* Australasie de la Nouvelle-Hollande.

Perroquet Auguste. *Psittacus Augustus*, Vig.; Levaill., III, Suppl., pl. 63. Parties supérieures vertes, nuancées de jaunâtre; tête, cou et parties inférieures d'un pourpre violet; cuisses d'un vert glauque, nuancé de jaune; poignet et bord externe des grandes rémiges d'un rouge orangé vif. Bec blanchâtre; pieds cendrés. Taille, dix-huit pouces. De l'Amérique méridionale.

Perroquet Autour. *V.* Perroquet accipitrin.

Perroquet a bandeau rouge. *V.* Perroquet a tête blanche.

Perroquet de Banks. *V.* Banksien austral.

Perroquet des Barbades. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet de Baudin. C'est une espèce du genre Banksien, très-voisine du Banksien de Temminck.

Perroquet a bec couleur de sang. C'est une Perruche-Lori.

Perroquet blanchatre. *V.* Perroquet Meunier.

Perroquet de Bouquet. *Psittacus Bouqueti*, Kuhl; *Psittacus Diademo*, Spix; Levaill., II, pl. 135. Parties supérieures d'un vert pur, les inférieures d'un vert jaunâtre; face bleue; rémiges bleues; tectrices alaires variées de rouge; rectrices vertes, variées de rouge et terminées de jaune; bec gris, avec une bande rouge; pieds rougeâtres. Taille, treize pouces. Du Brésil.

Perroquet brun. *Psittacus sordidus*, L.; Levaill., II, pl. 104. Parties supérieures d'un vert brunâtre; sommet de la tête et scapulaires d'un brun plus décidé; joues, côtés du cou, ailes et queue verts; gorge et bord externe des rectrices latérales bleus; parties inférieures d'un brun pourpré; bec jaunâtre, varié de rouge; pieds bruns. Taille, douze pouces. Du Brésil.

Perroquet Cacatoès. *V.* les articles Cacatoès et Microglosse.

Perroquet Caica. C'est une Psittacule.

Perroquet a calotte bleue. *Psittacus Amboinensis*; *Psittacus gromineus*, L.; Buff., pl. enl. 862; Levaill., II, pl. 121. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un vert jaunâtre; sommet de la tête et rémiges bleus; moustaches noires; rectrices latérales bleues; dessous de la queue jaunâtre; bec rougeâtre; pieds bruns. Taille, seize pouces. Des Moluques.

Perroquet a calotte rouge. *Psittacus verticolis*, L. *V.* Perruche a tête pourpre.

Perroquet a camail bleu. *V.* Psittacole a camail bleu.

Perroquet a capuchon jaunatre. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet de la Caroline. *V.* Perruche-Ara a tête jaune.

Perroquet de Cayenne. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet cendré. *Psittacus erythocus*, L.; Buff., pl. enl. 311; Levaill., II, pl. 99, 100, 101, 102 et 103. Tout le plumage d'un gris cendré plus ou moins clair, à l'exception de la queue qui est rouge et quelquefois brunâtre; du ventre qui est blanchâtre, de l'extrémité des rémiges qui est noirâtre; membranes des yeux et du lorum blanchâtres, paraissant recouvertes d'une poussière écailleuse; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. D'Afrique. Il y a des variétés dont le plumage est varié de rouge.

Perroquet de la Chine. *V.* Perruche-Lori aux flancs rouges.

Perroquet Chiriri. *Psittacus Chiriri*, Vieill. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; petites tectrices alaires jaunes, les grandes bleues, ainsi que le poignet; bec gris; pieds bruns. Taille, quinze pouces. Amérique méridionale.

Perroquet des Cierges. *Psittacus Coctorum*, Kuhl. Parties supérieures vertes; sommet de la tête et cou postérieur bruns; côtés de la tête verdâtres; rémiges bordées et terminées de bleu; devant du cou d'un brun olivâtre; poitrine et abdomen orangés; bec et pieds gris. Taille, onze pouces. Du Brésil.

Perroquet a collier des Indes orientales. *V.* Perruche-Sagittifère d'Alexandre.

Perroquet de Clusius. *V.* Perroquet accipitrin.

Perroquet colombin. *Psittacus colombinus*, Spix; *Psittacus vinoceus*, Kuhl, Levaill., III, Suppl., pl. 65. Parties supérieures vertes, avec le bord des plumes noirâtre; front rouge; collier, devant du cou et poitrine d'un rouge vineux, avec le bord des plumes vert; rémiges terminées de bleu : les quatre dernières bordées de rouge vers le milieu; rectrices vertes, terminées de jaune; milieu des trois latérales rouge; parties inférieures d'un vert pâle; bec grisâtre, avec du rouge au centre; pieds bruns. Taille, quatorze pouces. Des Antilles.

Perroquet de Coock. C'est le Banksien austral jeune.

Perroquet a cou rouge. *V.* Perroquet colombin.

Perroquet couronné. *Psittacus coronotus*, Briss. *V.* Perroquet accipitrin.

Perroquet a crête blanche. *V.* Kakatoès a huppe blanche.

Perroquet crick de Cayenne. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet crick rouge et bleu. *V.* Perroquet a joues bleues.

Perroquet crick a tête bleue. *V.* Perroquet de Bouquet.

PERROQUET CRICK A TÊTE ET GORGE JAUNES. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET CRICK A TÊTE VIOLETTE. *V.* PERROQUET COLOMBIN.

PERROQUET DE CUBA. *V.* PERROQUET A FACE BLEUE.

PERROQUET DIADÈME. *V.* PERROQUET DE BOUQUET.

PERROQUET DE SAINT-DOMINGUE. *V.* PERROQUET COLOMBIN.

PERROQUET DE DUFRESNE. *Psittacus Dufresnianus*, Kuhl, Levaill., II, pl. 91. Parties supérieures vertes; sommet de la tête rouge; face et gorge bleuâtres; joues jaunes; extrémité des rémiges bleue; base des tectrices alaires jaune; rectrices rayées et terminées de rouge; abdomen varié de rougeâtre; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET ÉCAILLÉ. *V.* PERROQUET A FACE BLEUE.

PERROQUET A ÉPAULETTES JAUNES. *Psittacus ochropterus*, L., Levaill., II, pl. 98. Plumage d'un vert foncé; la totalité du masque, les épaules et le clissum jaunes; bord extérieur des grandes tectrices alaires rouge; extrémité des rémiges et bord externe des rectrices d'un bleu foncé. Bec cendré; pieds bruns. Taille, dix pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET ÉTOILÉ. *Calyptorhynchus stellatus*, Wagl. C'est le Banksien de Temminck jeune.

PERROQUET A FACE BLEUE. *Psittacus Havanensis*, L.; Buff., pl. enl. 360; Levaill., 2, pl. 122. Parties supérieures d'un vert foncé; sommet de la tête et nuque d'un vert bleuâtre; face bleue, variée de rougeâtre; rémiges d'un bleu noirâtre; poignet bordé de rouge; parties inférieures lilas, avec le bord des plumes noirâtre; rectrices d'un vert pourpré; tectrices caudales inférieures jaunes; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, douze pouces. Du Mexique.

PERROQUET A FACE ROUGE. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE. On a aussi donné ce nom au PERROQUET A JOUES BLEUES.

PERROQUET FACÉ DE BLEU. *V.* PERROQUET DE BOUQUET.

PERROQUET DE FIELD. *Psittacus Fieldii*, Swains. Parties supérieures d'un beau vert de pré, changeant en vert doré et en vert-brun, suivant les incidences de la lumière; tête d'un brun rougeâtre foncé, qui s'éclaircit sur la région inférieure des joues et sur le menton; une petite tache d'un rouge obscur à la base des ailes près des scapulaires; bord externe des rémiges d'un vert foncé, la face inférieure noire; tectrices alaires inférieures bleues; dessous du corps d'un vert jaunâtre; queue arrondie, verte en dessus, jaunâtre en dessous; extrémité des rémiges pointue. Bec fort, la mandibule supérieure a un léger sillon creusé sur sa ligne moyenne, l'inférieure est plus longue que haute, avec le tranchant épais et obtus, la base triangulaire. Tarses noirs et courts. De l'Australie.

PERROQUET A FLANCS ROUGES. *V.* PERRUCHE-LORI AUX FLANCS ROUGES.

PERROQUET A FRANGES BLEUES. C'est une Perruche-Lori.

PERROQUET FRINGILLAIRE. C'est une Psittacule.

PERROQUET A FRONT BLANC. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE.

PERROQUET A FRONT ROUGE. *V.* PERROQUET A JOUES BLEUES.

PERROQUET FUNÈBRE. *Psittacus funebris*, *Calyptorhynchus funereus*, Vig., Levaill., III, Suppl., pl. 70. *V.* BANKSIEN AUSTRAL.

PERROQUET DE GERINI. C'est une variété du Perroquet à tête blanche.

PERROQUET A GORGE VIOLETTE. *V.* PERROQUET COLOMBIN.

PERROQUET DE GUILDING. *Psittacus Guildingii*, Vig., Levaill., III, Suppl., pl. 64. Parties supérieures d'un vert bronzé; front d'un blanc olivâtre; sommet de la tête et oreilles jaunes; cou vert, nuancé de violet; tectrices alaires variées de vert, de jaune et de bronzé; rémiges jaunes, terminées de noir-violâtre; rectrices bleues, terminées de jaune; parties inférieures couleur de bronze. Bec d'un blanc fauve; pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. De l'île St-Vincent.

GRAND PERROQUET BLEU. *V.* ARA ARACANGA.

GRAND PERROQUET A CALOTTE BLEUE D'AMBOINE. *V.* PERROQUET A CALOTTE BLEUE.

GRAND PERROQUET VERT DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *V.* PERRUCHE-LORI AUX FLANCS ROUGES.

GRAND PERROQUET VERT A TÊTE BLEUE. *V.* PERROQUET A CALOTTE BLEUE.

PERROQUET GRIS. *V.* PERROQUET CENDRÉ.

PERROQUET DE GUINÉE A AILES ROUGES. *V.* PERROQUET CENDRÉ, var.

PERROQUET DE GUINÉE VARIÉ DE ROUGE. C'est une variété du Perroquet cendré.

PERROQUET DE LA HAVANE. *V.* PERROQUET A FACE BLEUE.

PERROQUET HUET. *V.* PSITTACULE DE HUET.

PERROQUET INDIEN VERT ET ROUGE. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A GORGE ROUGE.

PERROQUET JACO. *V.* PERROQUET CENDRÉ.

PERROQUET DE LA JAMAÏQUE. *V.* ARA ROUGE.

PERROQUET JAUNE. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET JAUNE DU BRÉSIL. *V.* PERRUCHE-ARA SOLSTICIALE.

PERROQUET JAUNE DE CUBA. *Psittacus paradisii*, L., Levaill., II, pl. 137. Plumage d'un jaune d'or, avec les plumes frangées de rouge, qui est aussi la couleur de l'extrémité des grandes tectrices alaires; rémiges terminées de noirâtre; bec et front blancs; pieds bruns. Taille, treize pouces. De l'île de Cuba.

PERROQUET JAUNE ÉCAILLÉ. *V.* PERROQUET JAUNE DE CUBA.

PERROQUET A JOUES BLEUES. *Psittacus cyanotis*, Temm.; *Psittacus cæruleocephalus*, Edw., Levaill., II, pl. 106. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un vert jaunâtre; face d'un rouge éclatant; joues bleues, ainsi que les rémiges; tectrices alaires lisérées de jaune; première rectrice latérale bleue, la deuxième jaune, les autres vertes, terminées de jaune; bec rose; pieds gris. Taille, douze pouces. Du Pérou.

PERROQUET A JOUES ORANGÉES. *Psittacus autumnalis*, L.; Levaill., II, pl. 111. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; front rouge; sommet de la tête bleu; joues orangées; rémiges rouges, bleues aux deux extrémités; bec jaune; pieds gris. Taille, treize pouces. Du Brésil.

PERROQUET KAKA. *V.* NESTOR DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

PERROQUET LANGLOIS. *Psittacus cervicalis*, Lath.; *Psittacus nuchalis*, Shaw, Levaill., II, pl. 130. Parties supérieures vertes; les inférieures un peu moins éclatantes; front, demi-collier et poitrine rouges; bec rougeâtre; pieds bruns. Taille, huit à neuf pouces. Patrie inconnue.

PERROQUET DE LETAILLANT. *V.* PSITTACULE DE PRÊTRE.

PERROQUET DE L'ILE DE LUÇON. *V.* PERRUCHE AUX AILES CHAMARRÉES.

PERROQUET-LORI D'AMBOINE. *V.* PERRUCHE-LORI UNICOLORE.

PERROQUET-LORI DES INDES. *V.* PERRUCHE-LORI A COLLIER JAUNE.

PERROQUET-LORI DE GUINÉE. *V.* PERRUCHE-LORI GRAND LORI.

PERROQUET-LORI DES MOLUQUES. *V.* PERRUCHE-LORI NOARA.

PERROQUET-LORI DES PHILIPPINES. *V.* PERRUCHE-LORI A SCAPULAIRES.

PERROQUET DE LUÇON. *V.* PERRUCHE AUX AILES CHAMARRÉES.

PERROQUET DE MACAO. *V.* ARA ROUGE.

PERROQUET MAILLÉ. *V.* PERROQUET ACCIPITRIN.

PERROQUET MAÏPOURI. *V.* PSITTACULE MAÏPOURI.

PERROQUET MASCARIN. C'est une Perruche-Lori.

PERROQUET DE LA MARTINIQUE. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE.

PERROQUET DU SÉNÉGAL. *V.* PSITTACULE A TÊTE GRISE.

PETIT PERROQUET DE MALACCA. *V.* PSITTACULE DE MALACCA.

PERROQUET MEUNIER. *Psittacus pulverulentus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 861; Levaill., II, pl. 92. Plumage d'un vert blanchâtre; une petite tache jaune sur le front; milieu des rémiges et poignet rouges; les premières rémiges terminées de bleu; rectrices vertes, bordées de bleu; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET MITRÉ. *V.* PSITTACULE MITRÉE.

PERROQUET NESTOR. *V.* NESTOR DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

PERROQUET NOIR DE MADAGASCAR. *V.* PERRUCHE-LORI PETIT-VASA.

PERROQUET NOIRATRE. *V.* PSITTACULE A CAMAIL BLEU.

PERROQUET DE LA NOUVELLE-ESPAGNE. *V.* PERROQUET BRUN.

PERROQUET DE LA NOUVELLE GUINÉE. *V.* PERRUCHE-LORI A BEC COULEUR DE SANG.

PERROQUET DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *V.* PERRUCHE-LEPTOLOPHE ACRICOME.

PERROQUET D'OR. *Psittacus aureus*, Kuhl. Plumage d'un jaune doré; petites tectrices alaires d'un rouge de rose; bec, membranes et pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Des Philippines.

PERROQUET DE PARADIS. *V.* PERROQUET JAUNE DE CUBA.

PERROQUET DE PECQUET. *Psittacus Pecquetii*, Less.; Levaill., III, Suppl., pl. 67. Parties supérieures d'un noir violet; gorge, devant du cou et poitrine bruns, avec les plumes frangées de brunâtre; grandes tectrices alaires, croupion et parties inférieures d'un rouge ponceau; bec et pieds cendrés. Taille, dix-huit pouces. Nouvelle-Hollande. Cette espèce paraît devoir appartenir au genre Nestor.

PERROQUET A POITRINE BLANCHE DU MEXIQUE. *V.* PSITTACULE MAÏPOURI.

PERROQUET POUDRÉ. *V.* PERROQUET MEUNIER.

PERROQUET POURPRÉ. *Psittacus purpureus*, L.; Buff., pl. enl. 408; Levaill., II, pl. 115. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures d'un rouge de lilas; rémiges, tectrices subalaires et rectrices d'un bleu noirâtre; les barbes intérieures de celles-ci et partie de l'abdomen rouges; face brunâtre; côtés du cou striés de blanc et de brun; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, neuf pouces. La femelle a les parties inférieures d'un brun pourpré; la poitrine d'une nuance plus pâle; les ailes et le dos d'un brun qui ne prend une nuance de pourpre plus pâle qu'à l'extrémité des plumes. De la Guiane.

PERROQUET DE PRÊTRE. *Psittacus Pretrei*, Temm., Ois. color., pl. 492; Levaill., III, Suppl., pl. 66. Parties supérieures vertes, lavées de jaunâtre; les inférieures d'un vert plus intense; nuque d'un vert glauque; front, sommet de la tête, épaules et tectrices alaires extérieures d'un rouge ponceau très-vif; grandes tectrices et extrémité des rémiges d'un bleu d'azur intense; bec d'un blanc jaunâtre; pieds cendrés. Taille, onze pouces. Du Brésil.

PERROQUET A QUEUE COURTE. *Psittacus brachiurus*, Temm. Plumage d'un vert clair; une ligne membraneuse de la base du bec à l'œil; base des rectrices latérales pourprée; queue courte et carrée; bec robuste, gris, ainsi que les pieds. Taille, huit pouces. De la Guiane.

PERROQUET A QUEUE EN RAQUETTE. C'est une Psittacule.

PERROQUET A QUEUE ROUGE. *Psittacus erythrurus*, Kuhl. Plumage vert, avec la base des plumes jaune et la bordure noire; bord interne des ailes rouge, ainsi que les rectrices, qui sont en outre terminées par une bande transversale jaune; sommet de la tête et joues d'un rouge pourpré; lorum et gorge bleus; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Brésil.

PERROQUET RAGHIA. C'est une Perruche-Lori à collier.

PERROQUET A RAQUETTES. *V.* PSITTACULE A RAQUETTES.

PERROQUET ROUGE ET VERT. *V.* PERRUCHE-LORI AUX FLANCS ROUGES.

PERROQUET SARIASICA. *V.* PSITTACULE A TENTRE BLEU.

PERROQUET DE SAINT-DOMINGUE. *V.* PERROQUET COLOMBIN.

PERROQUET A SCAPULAIRE BLEU. *V.* PERRUCHE A DOS BLEU.

PERROQUET DE SOLANDER. C'est le Banksien de Temminck dans son jeune âge.

PERROQUET TAVOUA. *Psittacus festivus*, L.; Buff., pl. enl. 840; Levaill., II, pl. 129. Plumage vert, nuancé de blanc, avec le bord des plumes d'un bleu foncé; bas du dos et croupion d'un rouge vif; rémiges bleues, avec l'extrémité noire; un petit bandeau rouge cramoisi; sourcils, joues et gorge bleus; bec et pieds gris. Taille, onze pouces et demi. De la Guiane.

PERROQUET A TÊTE BLANCHE. *Psittacus leucocepha-*

*lus*, L.; Buff., pl. enl. 540; Levaill., II, pl. 107 à 108 *bis*. Plumage vert; sommet de la tête, tour des yeux et nuque blancs; joues, gorge et cou antérieur rouges; base des rectrices latérales d'un rouge pourpré, leur bord bleu; abdomen d'un rouge violet; bec blanc; pieds noirs. Taille, onze pouces. La femelle, *Psittacus dominicensis*, L., Buff., pl. enl. 792; Levaillant, I, pl. 108, a le front rouge et point de blanc sur la tête; tout le plumage vert, à l'exception des rémiges qui sont bordées de blanc. Les jeunes varient en raison de leur âge. Des Antilles.

Perroquet a tête bleue. *V.* Perroquet de Bouquet.

Perroquet a tête bleue du Brésil. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet a tête brune. *Psittacus fuscicapillus*, Vieill. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; tête brune; bord du poignet et des rémiges bleuâtre; rectrices jaunes en dessous; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, sept pouces. Des Moluques.

Perroquet a tête et gorge bleues de Cayenne. *V.* Perroquet a camail bleu.

Perroquet a tête et gorge jaunes. *V.* Perroquet a épaulettes jaunes.

Perroquet a tête grise de la Nouvelle-Zélande. *V.* Nestor de la Nouvelle-Zélande.

Perroquet a tête jaune de la Jamaïque. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet de Temminck. *Psittacus Temminckii; Colyptorhynchus Temminckii*, K. *V.* Banksien.

Perroquet a tête noire de Cayenne. C'est la Psittacule Caica, vieux mâle.

Perroquet a tête rouge brune. *Psittacus spadiceocephalus*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert foncé; les inférieures d'un vert plus pâle; tête et tache sur le poignet d'un brun châtain; tectrices subalaires bleues; barbes internes des rectrices jaunes; bec et pieds gris; Taille, neuf pouces. De Java.

Perroquet a tête rouge ou Paraguay. *Psittacus Azari*, Desm.; *Psittacus erythrocephalus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun foncé; sommet de la tête rouge; rémiges vertes, quelques-unes bordées de violet qui est la couleur des tectrices alaires intermédiaires et de l'extrémité des rectrices; parties inférieures variées de vert et de jaune; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces.

Perroquet a tête rousse. *V.* Perroquet de Field.

Perroquet varié de Cayenne. *V.* Psittacule a camail bleu.

Perroquet Vasa. C'est une Perruche-Lori.

Perroquet a ventre pourpré. *V.* Perroquet a tête blanche.

Perroquet vert. *Psittacus signatus*, Kuhl; *Psittacus virescens*, Bechst. Parties supérieures vertes, nuancées de bleu passant à l'indigo; les inférieures d'un vert jaunâtre; rémiges noirâtres, bordées extérieurement de bleu foncé; grandes tectrices alaires rouges à leur base, de même que les rectrices dont les bords et l'extrémité sont verts; bec et pieds gris. Taille, huit à neuf pouces. Du Brésil. On a aussi donné ce nom à la Perruche-Lori aux flancs rouges.

Petit Perroquet vert. *Psittacus agilis*, L.; Levaill., II, pl. 105; *Psittacus Aourou*, Shaw. Parties supérieures d'un vert terne; sommet de la tête jaune, varié de bleu sur le front; sourcils d'un bleu vif; joues d'un jaune orangé; rémiges noirâtres à l'extrémité; grandes tectrices alaires terminées de bleu et bordées d'orangé; rectrices vertes en dessus, rougeâtres en dessous, terminées de jaunâtre, les latérales bleues extérieurement; bec jaune, noir à la pointe; pieds d'un gris brun. Taille, douze pouces. De la Guiane.

Perroquet vert du Brésil. *V.* Perroquet a joues orangées.

Perroquet vert facé de bleu. *V.* Perroquet de Bouquet.

Perroquet vert aux flancs rouges. *V.* Perruche-Lori aux flancs rouges.

Perroquet vert et rouge de Cayenne. *V.* Perroquet Amazone.

Perroquet vert et rouge de la Chine. *V.* Perruche-Lori aux flancs rouges.

Perroquet vineux. *V.* Perroquet colombin.

Perroquet violet. *V.* Perroquet pourpré.

On a étendu le nom de Perroquet non-seulement à des Oiseaux qui n'appartiennent pas à ce genre, mais encore à des animaux de diverses classes; ainsi l'on a nommé :

Perroquet Calao (Ois.), le Rollier d'Europe et le Bec-Croisé.

Perroquet d'eau (Crust.), le *Daphnia Pulex*.

Perroquet de France (Ois.), le Bouvreuil commun.

Perroquet de Groenland (Ois.), le Macareux.

Perroquet de mer (Pois.), un Tétrodon.

Perroquet noir (Ois.), l'Ani.

Perroquet Plongeon (Ois.), le Macareux.

Perroquet des Sapins (Ois.), le Bec-Croisé.

Perroquet de terre (Ois.), le Todier, etc.

PERROTTETIE. *Perrottetia*. bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Kunth (*Nova Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 7, p. 74), qui l'a placé à la suite des Célastrinées, en lui assignant les caractères suivants : calice à cinq lobes réguliers et persistants; corolle à cinq pétales, dont l'estivation est valvaire, insérés sous le disque, beaucoup plus longs que le calice, sessiles, ovés, aigus, plans, étalés, égaux et persistants; cinq étamines, ayant la même insertion que les pétales, alternes avec eux et plus courtes, libres et persistantes, à anthères presque rondes, réniformes, biloculaires; disque orbiculaire, placé dans le fond de la fleur; ovaire supère, presque enfoncé dans le disque, biloculaire, renfermant dans chaque loge deux ovules attachés au fond, collatéraux et dressés; stigmate obtus; baie presque globuleuse (?), contenant un ou deux noyaux osseux, rugueux et monospermes.

Perrottetie de Quindiu. *Perrottetia Quindiuensis*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 622. C'est un arbrisseau à rameaux cylindriques, lisses, glabres et dépourvus d'épines. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, oblongues, très-acuminées, arrondies à la base, bordées de petites dents éloignées, très-entières vers la base, glabres, marquées de veines réticulées dont la médiane est fort

proéminente. Les pétioles, non articulés avec les rameaux, sont accompagnés à la base de deux stipules lancéolées, aiguës, presque en forme de faux, membraneuses et caduques. Les fleurs sont très-petites, d'un rouge foncé, ramassées en panicules dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît sur les montagnes de Quindiu, dans l'Amérique méridionale, à une hauteur de deux mille six cents toises.

A peu près à la même époque où le genre précédent était publié, De Candolle (Ann. des Scienc. natur., vol. 4, p. 96) en proposait un autre sous le même nom, formé aux dépens des *Hedysarum*. Pour éviter toute confusion, le professeur de Genève, dans ses Mémoires sur les Légumineuses et dans son *Prodromus*, a substitué au nom de *Perrottetia* celui de *Nicolsonia*. *V.* ce mot.

PERSEA. BOT. Plumier avait fondé sous ce nom un genre qui fut réuni aux *Laurus* par Linné. Il a été rétabli par Gærtner fils et Kunth; celui-ci l'a distingué essentiellement des Lauriers, par ses fleurs hermaphrodites, les divisions de son limbe calicinal ordinairement persistantes, ses anthères quadriloculaires. Malgré ces différences, ce genre est encore si voisin du *Laurus*, qu'il est difficile de se résoudre à l'adopter. *V.* LAURIER.

PERSEC. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Pêche.

PERSÉPHONE. *Persephona*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach, et que Latreille réunit à ses Leucosies. Ce genre est ainsi caractérisé par son auteur : tiges externe et interne des pieds-mâchoires extérieurs amincies insensiblement depuis leur base; l'externe étant très-obtuse à l'extrémité; carapace arrondie, déprimée, dilatée de chaque côté; front un peu avancé, mais pas plus long que le chaperon; grand article de l'abdomen du mâle composé de trois pièces soudées.

PERSÉPHONE DE LATREILLE. *Persephona Latreillii*, Leach, Zool. Miscel., t. III, p. 23; Desm. Considérations sur les Crust., etc., p. 108. Longue de deux pouces et demi; partie antérieure du test graduellement et obtusément dilatée, recouverte de granulations; trois épines égales, recourbées à la partie postérieure; bras tuberculeux.

PERSÉQUES. POIS. Seconde section de la famille des Percoïdes, *V.* ce mot, où l'on en a donné les caractères. Elle se sous-divise en quatre tribus : dans la première, où la tête n'a point d'armure particulière, et où les deux dorsales sont bien séparées, entrent les genres Athérine, Sphyrène, Paralepis, Mulle, Pomatome et Muge; dans la deuxième, où les deux dorsales sont plus ou moins contiguës, et qui ont des dentelures ou des épines, soit à l'opercule, soit au préopercule, mais où la joue n'est point cuirassée par le sous-orbitaire, sont compris les genres Perche, Sciène, Pogonias, Otholithe, Ancolodon, Percis et Vive; dans la troisième, où la tête est cuirassée et armée par l'extension, la solidité et la dureté du sous-orbitaire, viennent se ranger les genres Uranoscope, Trigle, Lépisacanthe, Cotte, Aspidophore, Batrachoïde; enfin, la quatrième, qui pourrait à la rigueur être élevée au rang de famille, est celle des Baudroies ou mieux des Lophies, qui ont leur squelette cartilagineux.

PERSICA. BOT. *V.* PÊCHER.

PERSICAIRE OU PERSICARIA. BOT. *V.* RENOUÉE.

PERSICULE. *Persicula*. MOLL. Genre proposé par Schumacher dans son Système de Conchyliologie, pour les espèces de Marginelles dont la spire n'est pas saillante. *V.* MARGINELLE.

PERSIL. BOT. Espèce du genre Ache, *Apium Petroselinum*, L., que Hoffman considère comme devant faire le type d'un genre distinct sous les noms générique et spécifique de *Petroselinum sativum*. (*V.* ACHE et PÉTROSELIN). Cette plante est très-employée comme assaisonnement culinaire. Une foule d'autres Ombellifères ayant avec cette plante des ressemblances apparentes, à raison de leurs feuilles vertes, décomposées ou très incisées, de leur odeur plus ou moins pénétrante, sont connues sous le nom de Persil, avec l'addition de quelques autres mots qui les spécifient. Ainsi l'on nomme :

PERSIL D'ANE, le Cerfeuil sauvage.

PERSIL BATARD, l'Éthuse Faux Persil, *Æthusa Cynapium*, L.

PERSIL DE BOUC, le Boucage Saxifrage, *Pimpinella Saxifraga*, L.

PERSIL DE CERF, l'*Athamanta Oreoselinum*, L.

PERSIL DE CHAT, l'Éthuse Faux-Persil, et la Cicutaire aquatique, *Cicutaria aquatica*, Lamk.

PERSIL DE CHIEN, l'*Æthusa Cynapium*, L.

PERSIL DE CRAPAUD, la Cicutaire aquatique.

PERSIL (FAUX), l'*Æthusa Cynapium*.

PERSIL DES FOUS, la Cicutaire aquatique.

PERSIL (GROS), le Maceron commun, *Smyrnium Olusatrum*, L.

PERSIL LAITEUX, l'*OEnanthe crocata* et le *Selinum pratense*, L.

PERSIL DE MACÉDOINE, le *Bubon Macedonicum* et le *Smyrnium Olusatrum*, L.

PERSIL DE MARAIS, l'Ache odorante (*Apium graveolens*, L.); le *Selinum palustre* et le *Selinum angustifolium*.

PERSIL DE MONTAGNE, la Livêche commune, le *Selinum montanum*, L. et l'*Athamanta Cervicaria*, L. On donne encore le nom de Persil de montagne blanc à l'*Athamanta Libanotis*, L., et celui de Persil de montagne noir à l'*Athamanta Oreoselinum*, L.

PERSIL ODORANT, l'Ache odorante, *Apium graveolens*, L.

PERSIL DES ROCHERS, le *Bubon Macedonicum*, et le *Sison Amomum*, L., etc.

PERSISTANT. *Persistens*. BOT. Un organe est dit Persistant, lorsque sa durée, sur le végétal, se prolonge au delà de l'époque à laquelle ce même organe disparaît chez les végétaux en général.

PERSONA. MOLL. (Denis Montfort.) *V.* MASQUE.

PERSONARIA. BOT. Lamarck a proposé ce nom générique pour le *Gorteria personata*, L., réservant celui de *Gorteria* au genre *Berkheya*. *V.* GORTÉRIE.

PERSONNÉE (COROLLE). BOT. On désigne sous ce nom la corolle de certaines fleurs irrégulières, dont les deux lèvres sont rapprochées et en ferment plus ou

moins l'entrée. Le nom de Personnée vient de *Persona* (masque), parce que la disposition des deux lèvres de cette corolle simule la face, ou plutôt le mufle allongé de certains animaux; par exemple, le Muflier, *Anthirrinum majus*, L. La lèvre inférieure est quelquefois nommée Barbe; la supérieure, lorsqu'elle est comprimée, prend le nom de Casque, *Galea*.

PERSONNÉES. *Personatæ*. BOT. Ce nom a été donné à une famille de plantes dont toutes les fleurs offrent une corolle personnée ou en masque. Mais comme ce caractère n'appartient point exclusivement à cette famille, et qu'elle avait déjà été désignée sous d'autres noms, celui de Personnées n'est plus admis pour la désigner. Jussieu, R. Brown et la majorité des botanistes ont adopté le nom de Scrophularinées. *V.* ce mot.

PERSOONIE. *Persoonia*. BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Smith (*Trans. of Soc. Linn.*, vol. 4, p. 215) et adopté par R. Brown, qui l'a ainsi caractérisé : calice tétraphylle, régulier, à folioles staminifères sur leur milieu, recourbées à leur partie supérieure et caduques; étamines saillantes; quatre glandes hypogynes; ovaire pédicellé, uniloculaire, renfermant un à deux ovules; stigmate obtus; drupe bacciforme, contenant une noix à une ou deux loges. Le genre *Linkia* de Cavanilles doit être rapporté au *Persoonia*, de même que le *Pentadactylon* de Gærtner fils. Les Persoonies sont des arbrisseaux ou des arbustes dont l'écorce est scarioso-lamelleuse dans quelques espèces. Les feuilles sont éparses, très-entières, ordinairement planes. Les pédoncules sont axillaires, solitaires sans bractée, ou disposés en groppes et accompagnés alors d'une bractée. Les fleurs sont jaunes. Le pédicelle de l'ovaire est quelquefois articulé, et l'on rencontre souvent dans les graines plusieurs cotylédons. Le nombre des espèces de ce genre a été porté à vingt-deux dans le travail de Brown (*Transact. Linn. Soc.*, vol. 10) sur la famille des Protéacées. Elles croissent toutes sur les côtes orientales et australes de la Nouvelle-Hollande.

PERSOONIE FERRUGINEUSE. *Persoonia ferruginea*, Smith, *Exot. bot.*, II, p. 47, tab. 85; *Persoonia laurina*, Pers., *Synops.*, I, p. 118. Sa tige est dressée, garnie de feuilles elliptiques, équilatérales et veinées; ses pédoncules sont axillaires, multiflores et couverts, ainsi que les calices, d'un duvet ferrugineux. Près du port Jackson.

PERSOONIE A FEUILLES DE GENÉVRIER. *Persoonia juniperina*, Labillard., *Nov.-Holl.*, I, p. 33, tab. 45. Ses feuilles sont subulées, roides et piquantes; ses pédoncules sont axillaires, épars ou en épis foliacés, raccourcis; ses ovaires sont dispermes et glabres. Cette espèce croît sur les flancs des collines dans l'île de Diémen et sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande, près du port Philippe.

PERSOONIE A FEUILLES DE SAULE. *Persoonia Salicina*, Pers., *Synops.*, I, p. 118; *Linkia lævis*, Cavanilles, *Icon.*, IV, p. 61, tab. 389. Cette espèce ressemble beaucoup à la suivante; sa tige est arborescente, couverte d'une écorce scarieuse et lamelleuse; ses feuilles sont lancéolées-oblongues et inéquilatérales; ses fleurs forment des grappes latérales; elles sont quelquefois solitaires sur des pédoncules axillaires; leurs calices sont légèrement glabres. On trouve cette espèce près du port Jackson, sur les collines et dans les forêts.

PERSOONIE LANCÉOLÉE. *Persoonia lanceolata*, Andr., *Bot. Repos.*, 74. Arbuste à feuilles lancéolées ou elliptiques, mucronées, glabres et lisses, à pédoncules axillaires, portant une seule fleur dont le calice est soyeux; le pédicelle de l'ovaire est inarticulé. R. Brown réunit à cette espèce, comme simple variété, le *Persoonia latifolia* d'Andrews, *loc. cit.*, 280. Cette espèce croît près du port Jackson, sur les bords de la mer.

PERSOONIE LINÉAIRE. *Persoonia linearis*, Andr., *Bot. Repos.*, 77; Ventenat, Jardin de la Malmaison, 52; Sims, *Bot. magaz.*, 760. C'est un arbrisseau dont l'écorce est lisse; les feuilles sont étroites, linéaires-allongées et glabres; les pédoncules sont dressés et pubescents ainsi que les calices; le pédicelle de l'ovaire est inarticulé. Dans les champs et sur les collines, près du port Jackson.

Willdenow avait donné le nom de *Persoonia* au genre *Carapa* d'Aublet. *V.* ce mot.

Le genre *Persoonia* de Michaux est le même que le *Trattinickia* de Persoon.

PERSPECTIVE. MOLL. Espèce du genre Cadran, dont l'ombilic est largement ouvert et régulièrement conique : *Solarium Perspectivum*, Lamk. *V.* CADRAN.

PERSPICILLUM. BOT. (Heister.) Synonyme de *Biscutella*, de Linné. *V.* BISCUTELLE.

PERTUS. *Pertusus*. BOT. On emploie cette épithète pour les feuilles quand elles sont irrégulièment percées dans leur tissu qui offre alors des trous fort visibles. Telles sont les feuilles du *Dracontium pertusum*, L.

PERTUSARIA. BOT. *V.* PORINA.

PÉRULAIRE. *Perularia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley aux dépens du genre *Orchis* de Linné pour une plante de la Sibérie, dans laquelle il a reconnu les caractères distinctifs suivants : périgone charnu, ses folioles extérieures ou sépales sont réfléchies à l'exception de l'intermédiaire qui est arrondie, crénelée et dressée; les folioles intérieures ou pétales sont rétuses; labelle placé antérieurement, éperonné, très-épais, entier, tuberculé à sa partie médiane; anthère petite et couchée; masses polliniques au nombre de deux, portées sur des glandules, logées dans des cavités à deux valves et distantes.

PÉRULAIRE DE SIBÉRIE. *Perularia fuscescens*, Lindl.; *Orchis fuscescens*, Lin. Ses pseudobulbes sont nombreux, étroits, longs, charnus, garnis de filets radiciaux réunis en faisceaux; les tiges s'élèvent à un pied environ; elles sont ordinairement violettes à leur base. Les feuilles sont ovales, oblongues et pointues. Les fleurs sont petites et forment un bel épi lâche, de cinq à six pouces de long; leur couleur est le vert-jaunâtre; le pétale supérieur est presque cordé, plus large et plus court que les autres; le labelle est ovale et pourpré inférieurement, partagé en trois lobes dont l'intermédiaire beaucoup plus grand.

PÉRULE. *Perula*. BOT. Sous le nom de *Pera arborea*, Mutis (*in Act. Holm.*, 1784, p. 299, tab. 8) a décrit un arbre de l'Amérique méridionale, constituant un nouveau genre de la Diœcie Polyandrie, L. Schre-

ber et Willdenow ont modifié la désinence du nom de ce genre, et lui ont assigné les caractères essentiels suivants : fleurs dioïques; les mâles se composent d'un calice à deux folioles; d'une corolle à un seul pétale concave, d'un nectaire composé d'écailles multifides, de vingt-quatre à trente étamines. Les fleurs femelles offrent quatre ovaires, une capsule à trois loges monospermes et à autant de valves. Ce genre n'est pas décrit assez complétement pour qu'on puisse en déterminer les affinités. L'unique espèce qui le constitue est un arbre rameux, garni de feuilles simples, alternes, oblongues, entières et veinées. Les fleurs sont placées dans les aisselles des feuilles, et portées sur des pédicelles uniflores et agrégés.

Richard et Mirbel ont donné deux sens différents au mot Pérule (*Perula*). Selon le premier de ces botanistes organographes, c'est, dans la fleur des Orchidées, un sac formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone, et non du labelle ou tablier; car le sac qui prolonge celui-ci, est désigné sous le nom d'éperon (*calcar*). La Pérule de Mirbel est l'enveloppe souvent écailleuse des boutons de fleurs.

PÉRUSIER. bot. Le Poirier sauvage porte ce nom dans plusieurs cantons de la France méridionale où ses fruits âpres et chétifs sont nommés Pérusses.

PERVENCHE. *Vinca*. bot. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., fondé par Tournefort, sous le nom de *Pervinca* que d'anciens auteurs donnaient à l'espèce commune, adopté par Linné qui en a seulement abrégé la dénomination d'après d'autres vieux botanistes, et offrant les caractères essentiels suivants : calice persistant, divisé profondément en cinq segments linéaires; corolle hypocratériforme, dont la tube est long, un peu évasé, le limbe partagé en cinq lobes obliques et obtus, l'entrée du tube nulle; cinq étamines ayant leurs filets aplatis, insérés sur le haut du tube de la corolle, leurs anthères aiguës, à deux loges écartées par le filet; deux ovaires supères dont les deux styles sont soudés en un seul, ainsi que les stigmates qui offrent en dessus la forme d'un urcéole, et en dessous celle d'un bouclier orbiculé; deux follicules allongés, oblongs, dressés, connivents, uniloculaires, renfermant plusieurs graines sans aigrette. Les espèces de Pervenches sont peu nombreuses; celles qui croissent dans l'Inde et à Madagascar sont de petits arbustes droits et roides, à feuilles opposées, entières, vertes et luisantes, tandis que les trois espèces européennes ne sont que des plantes sous-frutescentes et couchées.

Pervenche commune. *Vinca minor*, L., vulgairement nommée Petite Pervenche, Petit Pucelage, Violette des sorciers, etc. Cette plante offre une racine rampante, fibreuse, qui émet plusieurs tiges grêles, sarmenteuses, prenant racine de distance en distance, garnies de feuilles opposées, portées sur de très-courts pétioles, ovales, lancéolées, très-entières, coriaces et luisantes. Les fleurs sont solitaires dans les aisselles des feuilles, longuement pédonculées et ordinairement d'un beau bleu d'azur. Cette plante fleurit dès le commencement du printemps, dans les broussailles et les haies de la France, ainsi que dans une grande partie de l'Europe tempérée. Sa précocité et la couleur bleu-clair de sa corolle, dont les jeunes filles aiment à se parer, sont peut-être les qualités qui ont fait de cette fleur le symbole de la virginité chez les anciens. Elle est cultivée dans les jardins d'agrément où elle a produit plusieurs variétés à fleurs doubles et de couleurs diverses; il y en a de blanches, de purpurines ou d'un bleu violâtre et de panachées de blanc ou de jaune. Comme les variétés exigent peu de soins dans leur culture, et qu'elles reprennent facilement de marcottes, il est très-fréquent de les voir couvrir le sol de leurs feuilles, former un tapis vert et luisant, principalement sous les arbres et dans les lieux exposés au nord.

Pervenche majeure. *Vinca major*, L.; vulgairement connue sous les noms de Grande Pervenche et de Grand Pucelage. Elle diffère de la précédente par ses tiges moins couchées, par ses feuilles plus grandes, plus larges et cordiformes, enfin par ses fleurs beaucoup plus grandes. Elle croît dans les pays méridionaux de l'Europe; on la cultive comme plante d'ornement dans les jardins paysagers où elle fait un effet assez agréable par ses tiges qui garnissent le bas des murailles et les rochers à l'ombre.

PERVINCA. bot. C'est le *Vinca minor* dans les anciens botanistes; Tournefort a étendu scientifiquement ce nom à tout le genre Pervenche. *Voy.* ce mot.

PÉRYMÉNIER. *Perymenium*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Schrader, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur un seul rang, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre ovale ou campanulé, formé d'écailles imbriquées, ovales, obtuses ou un peu aiguës; réceptacle planiuscule, formé de paillettes membraneuses et emptiquées; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubuleuses, avec leur limbe divisé en cinq dents; stigmates du disque courtement appendiculés ou terminés en cône; akènes presque semblables, un peu comprimés, mutiques ou faiblement bordés vers le sommet, dépourvus d'arêtes; aigrette consistant en une rangée de huit ou dix soies rigides, fragiles et inégales.

Péryménier a deux couleurs. *Perymenium discolor*, Schr. C'est un arbuste à rameaux pubescents et cendrés; les feuilles sont opposées, presque sessiles, oblongues, peu aiguës, à triple nervure, très-entières, avec les bords un peu roulés; les fleurs sont d'un jaune pâle, varié de jaune safrané, réunies en corymbes trichotomes et polycéphales. Du Mexique.

PÉRYPHE. *Peryphus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, institué par Megerle, appartenant à la famille des Carnassiers, tribu des Bembidionites et différant des Bembidions de Latreille par une forme aplatie, des antennes longues, grêles et filiformes, dont le premier article est grand, le deuxième court, les autres de longueur égale; corselet en forme de cœur tronqué, un peu plus long que large. Megerle divise ce genre en deux groupes, et cette division est basée sur le plus

ou moins grand rétrécissement en arrière du corselet.

PÉRYPHE CHEVALIER. *Peryphus eques*, Mcg.; *Bembidion eques*, Sturm. 6, p. 114. Il est bleu, avec une ligne longitudinale et une large tache transversale noires sur le corselet; base des élytres d'un brun-rougeâtre, marquée de stries finement ponctuées; jambes et tarses brunâtres; antennes noires. Taille, quatre lignes. Europe.

PESANTEUR. Tous les corps tendent à se précipiter vers l'intérieur de la terre, d'où résulte une pression constante sur les obstacles qui s'opposent à leur chute. On a donné le nom de Pesanteur à cette force générale qui dépend d'une cause encore plus générale, puisque loin de se borner aux substances qui existent à la surface de notre petit globe, elle régit et enchaîne par une loi commune l'immense système du monde. En effet, c'est à cette *attraction planétaire*, à cette *gravitation universelle* si bien démontrée par l'illustre Newton, qu'il faut rapporter la Pesanteur terrestre; celle ci n'en est qu'un effet particulier. Tous les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance, en sorte que la Pesanteur ou la force qui imprime à tous les corps un mouvement vers le centre de la terre, est la résultante des attractions exercées par toutes les molécules de la terre, suivant la même loi que celle qui fait presser les sphères célestes les unes sur les autres, et qui les retient, comme par autant de contrepoids, dans le plus immuable équilibre. L'attraction exercée par la masse des molécules du globe terrestre sur les corps qui existent à sa surface est plus grande que la somme de toutes les autres attractions, parce que, de tous les sphéroïdes à proximité, le globe terrestre est par sa masse, le plus puissant qui agisse sur ces corps; son action détruit ou plutôt masque complétement les actions affaiblies par la distance des corps planétaires ou les actions trop minimes des corps terrestres entre eux : ces derniers sont entièrement soumis sous sa dépendance, ils restent à jamais renfermés entre certaines limites dans ce qu'on appelle la *sphère d'attraction* du globe terrestre.

Après s'être formé une idée très-simple et naturelle de la Pesanteur, si on compare ses effets en différents points de la surface de la terre, des différences assez considérables se font remarquer dans les expériences de l'observateur, et aussitôt la cause lui en est dévoilée. Il sait que la Pesanteur doit décroître, quand la distance des corps au centre de la terre, c'est-à-dire au point où convergent les forces agissantes, est augmentée; il devine alors pourquoi la Pesanteur est moindre à l'équateur qu'au pôle; pourquoi un pendule oscille diversement dans ces points opposés; et la notion si simple, mais si incontestable qu'il a acquise sur la force universelle, qui régit les plus grandes masses comme les molécules les plus ténues, lui fait découvrir la configuration de la terre. L'attraction est moindre d'$^{1}/_{185}$ sous les climats équatoriaux que dans les régions polaires; conséquemment la distance au centre y est aussi plus considérable, et dès lors la terre n'est point une sphère parfaite, mais elle est légèrement aplatie vers les pôles. Mais il faut se borner ici aux considérations que fournit la Pesanteur étudiée en elle même, et par rapport aux corps que l'on peut expérimenter.

Tous les êtres de la nature sont pesants, et la légèreté n'est point une qualité absolue, propre à certains corps, comme on le croyait au temps de la philosophie scholastique. Si quelques substances gazeuses ou même concrètes s'élèvent avec rapidité dans les airs et semblent fuir la terre qui devrait au contraire les attirer, c'est que leur Pesanteur est moindre que celle du fluide de l'atmosphère; elles s'y élèvent par une cause semblable à celle qui fait remonter le liége ou tout autre corps plus léger que l'eau, à la surface de celle-ci; c'est un effet de la pression des colonnes latérales du fluide environnant; mais que l'on enlève l'air qui fait obstacle en dessous à ces substances, et on les verra se précipiter vers la terre avec la même vélocité que les corps les plus pesants. Ce dernier effet a lieu parce que la Pesanteur agit également sur toutes leurs molécules, quelle qu'en soit la composition; la résistance de l'air est l'unique cause qui diminue la vitesse des corps dans leurs chutes.

La direction des corps qui gravitent est perpendiculaire à la surface des eaux stagnantes, et marque la *ligne verticale* ou *à plomb*. Leur mouvement est uniformément accéléré : un corps, dans nos régions, parcourt l'espace de quatre mètres neuf cent quatre millimètres pendant la première seconde sexagésimale de sa chute; il se mouvrait ensuite uniformément avec une vitesse double de sa vitesse initiale, si la pesanteur cessait d'agir, mais son action ne cessant point, il parcourt (pourvu qu'il ne soit pas retardé par la résistance de l'air), dans les deuxième, troisième, quatrième, etc., secondes, trois fois, cinq fois, sept fois, etc., autant d'espace que pendant la première, et alors les espaces parcourus depuis l'origine de la chute, sont égaux à quatre fois, neuf fois, seize fois, etc., celui qui répond à la première seconde, c'est-à-dire proportionnels aux carrés des temps écoulés depuis cette origine. La progression de la vitesse des corps très-pesants n'est pas sensible à la vue, parce qu'elle s'opère avec trop de rapidité; celle des corps excessivement légers ne l'est pas non plus, à cause de la résistance de l'air qui détruit l'accélération que la Pesanteur tend à leur imprimer et les réduit bientôt à un mouvement uniforme. Mais si l'on suspend deux corps dont le poids soit à peu près le même aux extrémités d'un fil passant sur une poulie très-mobile, on pourra donner au mouvement du plus pesant une lenteur qui permettra de rendre mesurables les phénomènes exposés plus haut. C'est sur ce principe que repose la machine d'Atwood qui se voit dans les cabinets de physique, et à laquelle on a adapté plusieurs perfectionnements pour diminuer les frottements et en augmenter la mobilité.

Lorsqu'un suspend un corps de forme quelconque à l'extrémité d'un fil dont l'autre extrémité est fixe, il reste en repos, après avoir pris une position qui est déterminée par la pesanteur de la somme de ses molécules. Si après l'avoir dégagé du fil, on le fait appuyer par un seul point de sa surface sur un corps placé en dessous de lui, il demeure en équilibre. On donne le nom d'*équilibre stable* à l'état du corps pesant en

suspension, parce qu'il revient toujours à la même situation, après qu'on a troublé son repos. Le second état se nomme *équilibre instable*, parce que ce corps se renverse tout à fait et tombe lorsqu'il n'est appuyé que sur un point. Il y a encore cette différence que dans l'un, le poids du corps agit au-dessous de l'obstacle qui le soutient, et dans l'autre, il agit au contraire en pressant sur l'obstacle qui lui sert d'appui. Quel que soit le point d'attache du fil au corps en suspension, la direction de ce fil prolongée en travers du corps forme une ligne droite dont un des points est commun à toutes celles qui résultent des variations du point d'attache. Ce point commun, par où se croisent toutes les lignes droites qui forment la prolongation du fil à plomb, quand on varie le point d'attache du corps, est ce qu'on nomme son *centre de gravité*, ou la résultante de toutes les actions de la Pesanteur sur les molécules du corps. Ainsi, pour qu'un corps inégal dans ses formes et dans le poids de ses parties, tel qu'une voiture par exemple, ne puisse se renverser, il suffit que son centre de gravité soit immédiatement soutenu, ou qu'il se maintienne au-dessus de trois appuis entre lesquels tombe la verticale abaissée de ce centre de gravité.

Le poids d'un corps est la somme des actions de la Pesanteur sur chacune de ses molécules; il est égal à l'effort qu'il faut faire pour l'empêcher de tomber, et ces deux forces antagonistes produisent alors l'équilibre. Les instruments au moyen desquels on mesure le poids d'un corps ont été nommés *balances*.

PESANTEUR SPÉCIFIQUE. On a vu dans l'article précédent que les molécules de toutes les matières (et l'on entend par molécule le dernier atome indivisible des corps) gravitent également, et que c'est seulement la résistance de l'air qui produit des différences dans la vitesse de leur chute. A volumes égaux, les poids des diverses substances varient beaucoup, ce qui dépend nécessairement de la quantité plus ou moins grande des molécules matérielles que chacune de ces substances renferme sous un volume donné. Ainsi, par exemple, un décimètre cube d'eau pèse beaucoup moins que la même capacité remplie par un métal, qu'une pierre ou que telle autre substance que l'on nomme ordinairement pesante; il est au contraire plus lourd qu'un décimètre cube de bois, d'huile, et à plus forte raison de corps excessivement légers, tels que les gaz ou fluides aériformes. Les poids des corps ainsi mesurés sous le même volume et comparativement entre eux, fournissent l'expression de leur *densité*. Ce mot donne une idée exacte de l'état différent des corps dont les molécules, même de ceux qui sont les plus compactes, se trouvent séparées et tenues à distance par une multitude d'intervalles qu'on nomme *pores*. Afin d'arriver à quelque chose de fixe, et pour la facilité des expériences, les physiciens ont pris l'eau distillée pour terme de comparaison. Ainsi on a dressé des tables de Pesanteur spécifique, qui indiquent les poids de volumes égaux des diverses substances, comparés à celui de l'eau distillée, pris pour l'unité. Le nouveau système des poids et mesures fait connaître la Pesanteur spécifique des corps, quand il s'agit de l'unité du volume. Le kilogramme étant le poids d'un décimètre cube d'eau distillée, il suffit de prendre le poids du même volume de telle autre substance pour en connaître la Pesanteur spécifique par rapport au kilogramme. Rien n'est plus aisé, par exemple, que d'obtenir ainsi le poids spécifique des liquides; il suffit d'en remplir un litre (mesure de capacité qui équivaut à un décimètre cube) ou d'une fraction du litre, et d'en prendre le poids. Mais il est souvent très-difficile, surtout pour les corps solides irréguliers, de déterminer leur volume avec une précision suffisante pour qu'on puisse déduire immédiatement de leur poids leur densité. On y parvient néanmoins à l'aide de quelques procédés faciles à exécuter, et d'instruments qui ont été décrits dans cet ouvrage en parlant des minéraux, dont les densités relatives forment un des caractères essentiels. *V.* le chapitre de la densité relative ou Pesanteur spécifique, à l'article MINÉRALOGIE, t. VII, p. 378.

PÉSOMÉRIE. *Pesomeria*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley, pour quelques plantes des îles de France et de Mascareigne, recueillies par Du Petit-Thouars et que ce botaniste avait d'abord placées parmi les *Epidendrum*. Caractères : sépales presque égaux, libres et spontanément décidus; pétales conformes, adnés à la base du gynostème, persistants; labelle postérieur, soudé au gynostème, renflé à sa base, avec son lobe entier et roulé; gynostème en massue demi-cylindrique; clinandre denté; quatre masses polliniques en forme de coin.

PÉSOMÉRIE TÉTRAGONE. *Pesomeria tetragona*, Lindl.; *Epidendrum tetragonum*, Du Petit-Th. C'est une plante herbacée, terrestre; ses racines sont épaisses, simples et fibreuses; sa tige est tétragone, garnie de feuilles membraneuses et plissée; les fleurs forment une grappe latérale, simple; elles sont d'un jaune verdâtre, brunâtre à l'intérieur; le périanthe est épais, étalé, composé de sépales oblongs, carinato-acuminés, longs d'un pouce et larges de trois lignes, de pétales un peu plus courts et plus étroits; le limbe du labelle est d'un jaune terne, avec des veines divergentes, d'un pourpre foncé; l'anthère est entourée de poils blanchâtres.

PESON. MOLL. Espèce du genre Hélice. *V.* ce mot.

PESSE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Hippuris vulgaris* et du Sapin. *V.* ce mot et HIPPURIDE.

PESTALOTIE. *Pestalotia*. BOT. Ce genre, de l'ordre des Coniomycètes, touche par quelques-uns de ses caractères aux *Gymnosporangium*, aux *Stilbospora* et autres; il a été créé par Notaris, pour une production qu'il a trouvée sur la vigne; il offre des sporidies réunies sur un stroma gélatineux, caché sous l'épiderme qui se rompt pour leur livrer passage; devenues libres, ces sporidies s'étendent au dehors; elles sont pédicellées, cloisonnées et couronnées à l'extrémité de l'article supérieur par une aigrette de filaments divergents.

PETAGNANA. BOT. (Gmelin.) Synonyme de *Smithia*, d'Aiton. *V.* SMITHIE.

PÉTAGNIE. *Petagnia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Gussone qui lui assigne pour caractères : ombelle composée de trois fleurs : les latérales mâles, portées sur un pédicelle dont la base est

soudée au calice de la fleur intermédiaire qui est bermaphrodite et sessile. Les fleurs mâles ont le tube du calice presque nul, le limbe petit et à cinq dents; les pétales sont ovales, oblongs, aigus aux extrémités, avec le sommet infléchi; cinq étamines alternes avec les pétales et plus longues qu'eux. La fleur hermaphrodite a le tube du calice ovale, comprimé, avec le limbe irrégulier en ses bords; les pétales, assez semblables à ceux des fleurs mâles, sont persistants; cinq étamines caduques; ovaire uniovulé; deux styles filiformes, allongés et divariqués; fruit ovale, comprimé; méricarpes concrets, à neuf nervures, à cinq paires de carènes, dont les trois dorsales plus proémineotes et les deux marginales confluentes.

Pétagnie à feuilles de Sanicle. *Petagnia Saniculæfolia*, Guss. Plante herbacée, glabre, à rhizome oblong, susceptible de s'étendre à une grande distance; une seule feuille radicale, longuement pétiolée, subpeltée, divisée en cinq lobes ovalo-cunéiformes, subtrilobés au sommet, dentés; tige solitaire, élevée à peine d'un demi-pied, portant au sommet deux feuilles opposées, sessiles ou courtement pétiolées, à trois lobes mucronato-dentés, ovales et aigus; elle se divise en deux rameaux ayant chacun à leur base deux bractées oblongues, aiguës, mucronato-dentées, accompagnant trois fleurs qui elles-mêmes ont à leur base deux très-petites bractéoles. Cette plante se trouve dans les forêts de la Sicile.

PÉTALACTE. *Petalacta*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Don qui lui donne pour caractères : capitule hétérogame, dont toutes les fleurs sont tubuleuses; celles qui garnissent les bords du réceptacle, entre les paillettes, sont en petit nombre et femelles, les autres sont mâles; involucre formé d'écailles imbriquées : les extérieures scarieuses, brunes et aiguës, les intérieures scarioso-pétaloïdes, colorées et obtuses; réceptacle pailleté sur les bords, nu au centre; corolles tubuleuses, à limbe à cinq dents; anthères garnies de deux soies à leur base; style des fleurs mâles très simple et en massue, celui des fleurs femelles bifide; akènes glabres : ceux du centre avortés; aigrette unisériale, capillaire, mince : celle des mâles est plumeuse ou en massue à l'extrémité. Les trois espèces décrites par De Candolle, sont des arbustes du cap de Bonne-Espérance.

Pétalacte couronné. *Petalactes coronata*, Don. Ses feuilles sont oblongues, couvertes d'un duvet blanchâtre, terminées par un col mucroné; les écailles extérieures de l'involucre sont velues; les corolles sont purpurines.

PÉTALANTHÈRE. *Petalanthera*. bot. Genre de la famille des Laurinées, institué par Nées qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone à six divisions égales et persistantes; neuf ou douze étamines disposées sur trois ou quatre rangs; les extérieures sont ordinairement stériles, pétaloïdes, sessiles ou onguiculées; les intérieures sont plus courtes, fertiles, à filaments étroits, biglanduleux à leur base; anthères ovato-triangulaires, à quatre locelles inégales, débiscentes par quatre valvules ascendantes; ovaire uniloculaire et uniovulé; style court; stigmate subcapité. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre; c'est un arbre à feuilles alternes, penninervées, à côtes, venoso-réticulées; les fleurs sont réunies en une sorte de capitule recouvert d'écailles ou de bractées nues. On trouve cette plante au Brésil.

PÉTALE. *Petalum*. bot. On donne ce nom à chacune des pièces qui composent une corolle divisée jusqu'à la base. Souvent ces pièces sont soudées par la base et forment un tube plus ou moins allongé; on dit alors que la corolle est monopétale, nom très-impropre, puisqu'il fait supposer qu'il n'existe dans ce cas qu'un seul Pétale. *V.*, pour les modifications de structure des Pétales, l'article Corolle.

PÉTALIDIER. *Petalidium*. bot. Genre de la famille des Acanthacées, établi par le professeur Nées qui lui donne pour caractères : calice divisé en cinq parties égales, renfermé dans deux bractéoles en forme de valves; corolle hypogyne, infundibuliforme, à limbe divisé en cinq découpures égales; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses, didynames; anthères oblongues, sagittées, à deux loges parallèles, égales et aristées à leur base; ovaire biloculaire, renfermant quatre ovules; style simple; stigmate bifide, à divisions filiformes; capsule onguiculée, à deux loges, tétrasperme, s'ouvrant par deux valves cloisonnées dans le milieu; semences ovales, aiguës, comprimées, soutenues par des rétinacles subulés.

Pétalidier barlérioïde. *Petalidium barlerioides*, Nées; *Ruellia barlerioides*. C'est un arbuste à feuilles opposées, crenato-dentées, à fleurs axillaires, solitaires, pédonculées ou fasciculées en un court rameau; bractéoles grandes; corolles longues de plus d'un pouce, glanduloso-pubescentes à l'extérieur, velues intérieurement à l'origine du tube. De l'Inde.

PÉTALITE. min. (D'Andrada, Journal de Scherer, t. iv, p. 30.) Nommée aussi Berzélite. Substance pierreuse, blanche ou rosâtre, à texture cristalline et à éclat vitreux; fusible, sans addition, au chalumeau en un verre transparent et bulleux; divisible parallèlement aux pans d'un prisme rhomboïdal de 137° et 43°. Sa dureté est supérieure à celle de la Chaux phosphatée, et inférieure à celle du Quartz. Sa pesanteur spécifique est, suivant Berthier, de 2,430. D'après l'analyse qu'en a faite Arfwedson, elle est composée de deux atomes de trisilicate d'Alumine, et d'un atome de bisilicate de Lithine; ou en poids, de Silice, 77, d'Alumine, 17, Lithine, 6. C'est dans la Pétalite que ce nouvel Alcali, la Lithine, a été découvert par le chimiste suédois, élève de l'illustre Berzélius. Cette substance, encore rare, n'a été observée qu'en petites masses lamellaires : elle forme, suivant quelques minéralogistes, des veines ou filons de peu de largeur, et suivant d'autres, de grands blocs isolés au milieu du minerai de Fer d'Uto, en Suède; elle y est associée au Feldspath, au Quartz, au Mica, au Calcaire spathique, au Triphane, etc. On a retrouvé depuis peu la même substance près du lac Ontario, dans l'Amérique septentrionale.

Forsier avait proposé le nom de Pétalite pour remplacer celui de Gneiss qui est universellement adopté.

PÉTALOCÈRES ou LAMELLICORNES. ins. Duméril

désigne sous ces noms, dans sa Zoologia Analytique, la quatrième famille des Coléoptères pentamères; il lui assigne pour caractères : élytres dures, couvrant tout le ventre; antennes en masse feuilletée à l'extrémité. Cette famille comprend les genres Géotrupe, Bousier, Aphodie, Scarabée, Hanneton, Cétoine, Trichie et Trox.

PÉTALOCHILE. *Petalochilus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte apporté assez récemment de Cayenne, et qui offre pour caractères : antennes médiocres, assez fortes, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les quatre suivants petits et lenticulaires, le septième grand et cyathiforme, les autres formant une massue courte et ovale; trompe longue, forte, aplatie vers l'extrémité et même sensiblement élargie; yeux ovales, obliques et déprimés; corselet transversal, subquadrangulaire, bisinué à sa base, lobé en dessous des yeux et presque plan en dessus; élytres ovalaires, trisinuées et un peu convexes; pieds robustes, les antérieurs un peu plus allongés et distants à leur base; cuisses épaisses, dentées en dessous; jambes comprimées, armées d'un crochet perpendiculaire. Le *Petalochilus gemellus* est noir opaque, avec quelques rangées de taches écailleuses blanchâtres, sur les élytres et en dessous du corps.

PÉTALOCHIRE. *Petalochirus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Nudicolles, établi par Palisot-Beauvois (Ins. recueill. en Afr. et en Amér., fasc. 1). Ce genre ne diffère essentiellement des Réduves qu'en ce que les deux jambes antérieures sont dilatées ou élargies transversalement en manière de palette ou de lame ovale et un peu concave.

PÉTALOCHIRE RUBIGINEUX. *Petalochirus rubiginosus*, Pal.-Beauv., *loc. cit.* Son corps est d'un brun noirâtre, avec les antennes et les pieds couleur de rouille; le corselet est épineux de chaque côté, et entouré d'une ligne jaune; l'écusson est surmonté d'une épine droite. L'autre espèce décrite par Palisot-Beauvois est le *Petalochirus variegatus* de cet auteur.

PÉTALODÉ. *Petalodeus*. BOT. Le professeur De Candolle désigne comme Pétalodées les fleurs doubles qui doivent leur état au développement simple, en pétales, de tous les organes floraux ou de quelques-uns d'entre eux; telles sont les fleurs où le développement en pétales s'exécute par les bractées, comme dans l'*Hortensia*; par le calice, comme dans le *Primula calycanthema*, ou par les étamines, comme chez les Rosiers, ou enfin par les carpelles, ainsi qu'on l'observe dans une Anémone des bois.

PÉTALODES. MIN. Nom donné par Linz au Tellure auro-plombifère. *V.* TELLURE.

PÉTALOIDE. *Petaloideus*. BOT. C'est-à-dire qui ressemble par sa structure aux pétales ou à la corolle.

PÉTALOLÉPIDE. *Petalolepis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société philomatique, septembre 1817, p. 158), qui l'a placé dans la tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, en lui assignant les caractères suivants : involucre radié, un peu plus long que les fleurs, presque campanulé, formé d'écailles imbriquées : les extérieures appliquées, ovales, scarieuses, coriaces à la base; les intérieures en forme de rayons, longues, linéaires, surmontées d'un appendice pétaloïde, blanc, arrondi et étalé. Réceptacle petit, plan et nu. Calathide sans rayons, composée de fleurons peu nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites. Anthères pourvues de longs appendices basilaires. Style et stigmatophores comme dans les autres Inulées Gnaphaliées. Ovaires courts, munis d'un bourrelet basilaire, surmontés d'une aigrette longue, blanche, composée de poils plumeux, sur un seul rang, égaux entre eux et soudés par la base. Ce genre est excessivement voisin de l'*Ozothamnus* de R. Brown, puisqu'il n'en diffère que par son involucre radié et pétaloïde. Il se rapproche aussi beaucoup du *Metalasia* du même auteur, dont il se distingue par les poils de l'aigrette soudés inférieurement, persistants et non sensiblement épaissis à leur sommet. Il a été constitué, comme ces derniers, sur des plantes de la Nouvelle-Hollande, que Labillardière avait placées dans le genre *Eupatorium*. L'*Ozothamnus* réunit en outre une espèce de *Calea* de Forster et un *Chrysocoma* de Labillardière. *V.* OZOTHAMNUS.

Les *Petalolepis rosmarinifolia* et *ferruginea*, H. Cassini, *loc. cit.*, sont des arbrisseaux à feuilles alternes, linéaires, très-entières, marquées de veines manifestes dans la première espèce, ferrugineuses et non veinées dans la seconde. Les fleurs sont disposées en corymbes terminaux. Ils croissent dans l'île de Van-Diémen, à la pointe australe de la Nouvelle-Hollande.

Le genre auquel Lessing avait donné le nom de *Petalolepis*, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Petalocte*, de Don.

PETALOMA. BOT. *V.* MOURIRIA.

PÉTALON. *Petalon*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Malacodermes, tribu des Cébrionites, institué par Perty, avec les caractères suivants : antennes fortes, composées de onze articles, dont le premier est grand, le deuxième très-petit, les suivants un peu en scie; dernier article des palpes ovale, un peu renflé; tête arrondie; mandibules fortes, surmontées chacune à leur base, d'une sorte de disque arrondi et creusé au milieu; écusson demi-circulaire; élytres bombées et ovales; pattes moyennes; articles des tarses très-larges, très-velus, bilobés : les quatre premiers portant en dessous, des palettes; les crochets sont très-recourbés en dessous.

PÉTALON PRESQUE FAUVE. *Petalon fulvulum*, Perty. Le dessus du corps est recouvert d'un duvet très-serré, court et jaune; les élytres sont striées par des lignes de points très-rapprochés; le dessous du corps est jaune. Taille, trois lignes. Java.

PÉTALOPOGON. *Petalopogon*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Reissek qui lui assigne pour caractères : calice velu : son tube est subcampanulé, soudé par sa base avec l'ovaire, libre supérieurement; son limbe est partagé en cinq découpures un peu fléchies à leur base, gibbeuses, conniventes, obstruant l'orifice du tube par une sorte de disque, que

forme la réunion des bases; corolle composée de cinq pétales insérés au milieu du tube du calice, inclus, alternes avec les découpures du limbe calicinal, en forme de capuchon, et ciliés ou barbus; cinq étamines insérées avec les pétales auxquels elles sont opposées et incluses; filaments très-courts, recourbés au sommet; anthères introrses, réniformes, paraissant uniloculaires parce que les loges se confondent au sommet; ovaire infère, à trois loges renfermant chacune un ovule anatrope, dressé à sa base; style court, simple; stigmate capité, à trois lobes peu prononcés; le fruit est une capsule à trois loges, formant trois coques crustacées et monospermes. Les semences sont dressées, portées sur un court funicule en forme de cupule, lisses, obovato-trigones. Embryon charnu; cotylédons grands et plans; radicule très-courte et infère.

PÉTALOPOGON A POINTES. *Petalopogon cuspidatum*, Reiss.; *Phylica cuspidata*, Eckl. C'est un petit arbuste dont les feuilles sont alternes, cordato-cuspidées, à bords roulés, laineuses en dessous, exstipulées. Les fleurs sont réunies en épi velu, accompagnées de bractées foliacées. Du cap de Bonne-Espérance.

PÉTALOSOMES. POIS. Duméril a donné ce nom à une famille de Poissons osseux, holobranches, thoraciques, à corps allongé, mince, en forme de lame; elle se compose des genres Bostriche, Bostrichoïde, Tœnioïde, Lépidote, Gymnètre et Cépole. *V.* tous ces mots.

PÉTALOSTEMMA. BOT. Sous le nom de *Petalostemma Chenopodii*, R. Brown (Append. bot. au Voy. de Salt en Abyssinie) mentionne une plante qui constitue un genre nouveau, dont il ne donne pas les caractères.

PÉTALOSTEMUM. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Richard (*in Michx. Flor. boreali-amer.*, 2, p. 48), adopté par Nuttall et De Candolle. Il a de tels rapports avec le genre *Dalea* de Linné, que nous croyons qu'on ne peut l'en disjoindre (*V.* DALEA), malgré l'anomalie qu'il offre dans le nombre de ses étamines; celles-ci sont au nombre de cinq dans les *Petalostemum*. Le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. veg.*, 2, p. 243) divise ce genre en deux sections, savoir : *Petalostemon*, qui se distingue par son calice à cinq dents non plumeuses et par ses pétales largement onguiculés. Les fleurs forment des épis cylindriques. Cette section se compose des *Dalea* à cinq étamines de Ventenat, et comprend cinq espèces de l'Amérique septentrionale, parmi lesquelles on peut citer comme types les *Petalostemon candidum, carneum* et *violaceum* de Michaux, *loc. cit.*, tab. 37. La deuxième section, érigée en genre distinct sous le nom de *Kuhnistera*, par Lamarck et Ventenat, et sous celui de *Cylipogon*, par Raffinesque, se compose de deux plantes également originaires de l'Amérique septentrionale, et qui offrent un calice à cinq divisions profondes et plumeuses, des pétales linéaires, amincis à la base. Les fleurs sont disposées en tête.

PÉTALOTOME. *Petalotoma*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice campanulé, son limbe est partagé en huit découpures aiguës; corolle composée de six ou huit pétales dont l'onglet est filiforme et le limbe presque rond et incisé; disque charnu et crénelé; dix étamines insérées au disque; anthères presque rondes; style filiforme; stigmate à quatre ou cinq divisions ovales, déliées, étalées. Le fruit est une baie presque ronde, monosperme, couronnée par le limbe persistant du calice.

PÉTALOTOME BRANCHU. *Petalotoma brachiata*, DC.; *Diatoma brachiota*, Lour. C'est un arbre élevé, à rameaux rapprochés, garnis de feuilles opposées, glabres, très-entières. Les fleurs sont jaunes, réunies en grappes courtes à l'extrémité des rameaux. De la Cochinchine.

PÉTALURE. *Petalura*. INS. Genre de Névroptères, de la famille des Libellulines, institué par Leach, aux dépens du genre *Æshna* de Fabricius. Caractères : pièce intermédiaire ou principale de la lèvre inférieure presque plate, les deux latérales terminées en appendice très-aigu; point de tubercule devant les yeux qui sont éloignés l'un de l'autre; trois ocelles placés en série transverse, presque droite; extrémité de l'abdomen dilatée latéralement en expansion membraneuse : son second segment offrant de chaque côté, chez le mâle, un petit tubercule; ailes horizontales dans le repos; le bord anal des inférieures très-anguleux dans le mâle, arrondi dans la femelle. Le genre *Gomphus*, que l'on avait distingué du *Petalura*, paraît lui avoir enfin été réuni.

PÉTALURE DE SELYS. *Petalura Selysi*, Guér. Elle est jaune, avec six stries obliques et noires sur le corselet; abdomen noir, avec une ligne dorsale jaune; pieds jaunes, rayés de noir; cuisses postérieures entièrement noires; ailes hyalines, nervurées de noir; stigmates grands et jaunes. Taille, deux pouces. Europe.

PÉTAMÈNES. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Salisbury, dans la famille des Iridées, ne se compose que d'une seule espèce : *Gladiolus quadrangularis*, Ker; *Antholiza quadrangularis*, Wahl, que la plupart des botanistes n'ont point jugé convenable de séparer des Glayeuls.

PÉTARD. INS. Nom donné à une petite espèce de Carabique qui, lorsqu'on la saisit, laisse échapper avec bruit, par l'anus, une vapeur particulière et qui est sécrétée par des glandes situées dans l'abdomen, sur les côtés du rectum. *V.* BRACHINE.

PÉTASITE. *Petasites*. BOT. Tournefort avait établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et qui fut réuni par Linné au Tussilage. Il fut de nouveau constitué par Gærtner, Desfontaines, et notamment par H. Cassini qui l'a placé à la suite du *Nardosmia*, dans la tribu des Tussilaginées. Voici ses principaux caractères : fleurs non parfaitement dioïques, disposées en plusieurs calathides, sur une seule hampe. Chaque calathide mâle renferme plusieurs fleurs régulières, et quatre ou cinq fleurs femelles à la circonférence. Les corolles des fleurs mâles ont leur limbe large, campaniforme, divisé profondément en cinq segments demi-lancéolés. Ces fleurs mâles ont des ovaires avortés, une aigrette de poils peu nombreux, et un style terminé par un renflement qui s'élève au-dessus du tube des anthères. Les corolles des fleurs femelles

marginales sont tubuleuses et grêles; elles surmontent un ovaire ovulé et aigretté. L'involucre est un peu moins long que les fleurs, et formé de folioles à peu près égales, appliquées presque sur un seul rang, oblongues et membraneuses sur les bords. Le réceptacle est plan et nu. Chaque calathide femelle se compose de plusieurs fleurs femelles à corolles tubuleuses, grêles, dentées au sommet, et au centre d'une à cinq fleurs mâles par demi-avortement de l'ovaire. L'involucre est cylindracé, plus court que les fleurs, composé de folioles à peu près égales, ovales, et presque sur un seul rang. Les ovaires sont pédicellés, oblongs, cylindriques, glabres, cannelés, munis d'un bourrelet basilaire, et surmontés d'une aigrette de poils fins, à peine hispides. Ce genre est très-voisin du *Nardosmia* (*Tussilago fragrans*) par la pluralité de ses calathides qui lui donnent un port absolument semblable; il en diffère, ainsi que des vrais Tussilages, par sa diœcie qui, à la vérité, n'est pas complète, et par les corolles de ses fleurs féminines qui ne sont pas ligulées.

PÉTASITE COMMUN. *Petasites vulgaris*, Desf., *Fl. Atlant.*; *Tussilago Petasites*, L. et De Cand., Flor. Franç. C'est une plante herbacée, vivace, connue sous le nom vulgaire de *Chapelière*, dont la tige souterraine et rampante produit, au printemps, une fausse hampe garnie de membranes foliacées, analogues aux pétioles des vraies feuilles, et terminées par des appendices qui en représentent le limbe avorté. Après la floraison, les feuilles radicales paraissent; elles sont grandes, pétiolées, à limbe ovate, glabre et vert en dessus, pubescent en dessous, denté inégalement sur les bords, obtus au sommet, échancré en cœur à la base qui présente deux oreillettes arrondies et rapprochées. Les calathides, composées de fleurs purpurines, sont disposées en un thyrse oblong à la partie supérieure de la hampe. Cette plante croît dans les lieux humides, sur les bords des fossés et des torrents, dans une grande partie de l'Europe méridionale. D'après les observations de Smith, le *Tussilago hybrida*, L., est l'individu mâle de cette espèce.

Le genre *Petasites* renferme deux autres espèces qui croissent dans les lieux humides des hautes montagnes de l'Europe. Ce sont les *Petasites albus*, Gærtn., et *Petasites niveus*, Cass., rangés parmi les Tussilages par la plupart des auteurs. Leurs feuilles sont couvertes d'un duvet serré et très-blanc. Leurs calathides sont composées de fleurs blanches.

PÉTASOPHORE. OIS. Espèce d'Oiseau-Mouche. *V.* COLIBRI.

PETAURE. *Petaurus*. MAM. Les Pétaures furent d'abord rangés par Shaw parmi les Didelphes; ils reçurent ensuite le nom de Phalangers volants, et furent distingués des vrais Phalangers par le nom générique de *Petaurus*, adopté par Cuvier. Illiger, dans son Prodrome, proposa le nom de *Phalangista*, et Desmarest, dans sa Mammalogie, celui de *Petaurista*. Le genre Phalanger rapproche donc ainsi des animaux distincts les uns des autres, et dont le principal caractère est celui de la double génération ou de la marsupialité. Mais des limites géographiques précises, et une ressemblance typique distincte dans chaque groupe, permettent, pour éviter toute confusion, de former trois genres bien distincts, savoir : *Cuscus*, Phalangers nocturnes à queue nue, essentiellement propres aux Moluques; *Balantia*, ou Phalangers diurnes et à queue poilue; et *Petaurus*, ou Phalangers volants. Ces deux derniers genres sont exclusivement de la Tasmanie et de l'Australie ou Nouvelle-Hollande. (*V.* PHALANGER.) Les Pétauristes appartiennent à la famille des Marsupiaux ou animaux à bourse, quatrième division de l'ordre des Carnivores du Règne Animal. Duméril les confond avec les Phalangers dans sa sixième famille ou celle des Pédimanes. Latreille (Règne Animal, p. 53) dont les Marsupiaux forment le sixième ordre de sa méthode, place le genre *Petaurus* dans sa troisième famille ou celle des Phyllophages. Temminck observe à peu près la même classification, et les Pétauristes forment le huitième genre de son cinquième ordre. Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'est beaucoup occupé de la classe des animaux marsupiaux, a laissé les Pétauristes dans le genre Phalanger. Fr. Cuvier, dans son article *Phalanger*, inséré t. XXXIX du Dictionnaire des Sciences naturelles, n'a point complétement éclairci l'histoire de ces animaux, et a peut-être accru encore l'irrésolution qu'on doit éprouver à les isoler les uns des autres. C'est ainsi qu'il sépare le genre Phalanger en deux sections : I. Phalanger, II. Pétaure; puis les Phalangers sont divisés, suivant qu'ils ont la queue prenante, ou qu'ils ont la peau des flancs étendue entre les membres; enfin il y a aussi des Pétaures à queue prenante et des Pétaures volants; de sorte que le genre Pétauriste renferme des animaux des deux sections de Fr. Cuvier, c'est-à-dire ses Phalangers volants et ses Pétaures volants. A l'article *Phalanger*, page 126 et suiv. de son Traité des Dents, Fr. Cuvier regarde le caractère de la peau des flancs étendue entre les membres comme trop peu important pour séparer les Pétauristes des Phalangers; cependant c'est à peu près le seul caractère qui isole les Écureuils des Polatouches, et les dents elles-mêmes sont trop souvent variables de leur nature pour fournir dans tous les cas des caractères rigoureusement exacts. Les Pétauristes, vivant dans les arbres de la Nouvelle-Hollande, doivent différer par leurs mœurs des Phalangers à queue poilue, qui habitent dans les broussailles sablonneuses des parties maritimes de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen, et des Couscous ou Phalangers à queue nue, qui sont nocturnes et vivent de fruits, dans les Moluques.

Le genre Pétaure a lui-même été divisé par Desmarest, sous le nom de Pétauriste, en deux sous-genres : le premier, dont le principal caractère est d'avoir la queue ronde, est le Pétauriste proprement dit, et le second, caractérisé par une queue dont les poils sont distiques, comme dans certains Écureuils, est celui nommé Voltigeur, *Acrobata*, Desm., et qui ne renferme qu'une espèce : le Phalanger Pygmée. Les caractères du genre *Petaurus* sont les suivants : formule dentaire : mâchoire supérieure, incisives six; canines nulles; molaires seize, y compris les fausses molaires qui sont au nombre de huit; mâchoire inférieure, incisives deux; canines nulles; molaires quatorze; au total trente-huit. Les os incisifs (Fr. Cuvier, Dents, p. 128)

de la mâchoire supérieure, forment eulre eux un angle plus nu moins aigu, et les incisives sont elles-mêmes disposées de la sorte : la première est forlo et tranchante; la deuxième, également tranchante, a sa enuronne plus large que sa racine; ls troisième, plus petite, est obtuse. Entre les incisives et les fausses molaires existe un espace vide : la première fausse molaire est rudimentaire; la deuxième esl encore plus petite quo la première; la troisième, plus grande, approche de la forme des vraies molaires; la quatrième a plus de grandeur et d'épaisseur, elle touche la troisième tandis que toutes les autres dents sont isolées. Les trois premières molaires ne diffèrent point entre elles; elles sont quadrilatères, munies à chacun de leurs angles d'une pointo triangulaire et sur les côtés d'une pointe plus petite; deux petits tubercules anguleux occupent aussi leur face externe; la dernière molaire n'a que trois pointes principales : deux en avant et une en arrière; ces tubercules et ces pointes donnont aux dents des Pétaures une forme compliquée et difficile à caractériser. A la mâchoire inférieure, les deux incisives sont longues, presque horizontales, arrondies en avant, aplaties à leur face interne, minces et pointues à leur sommet; les deux premières fausses molaires ne sont que deux points rudimentaires, et c'est aussi ce qu'on observa fréquemment chez les Couscous; la troisième fausse molaire se rapproche de la première vraie molaire, mais elle est plus épaisse à sa moitié postérieure qu'à sa moitié antérieure; les quatre vraies molaires se ressemblent entièrement et se composent de quatre pointes triangulaires, disposées deux par deux en avant et en arrière. Tels sont les principaux caractères établis par Fr. Cuvier, et qui lui ont été fournis par l'étude des *Petaurus taguanoides*, *didelphoides* et *macrourus*. Il est remarquable que le Phalanger de Cook a aussi présenté les mêmes particularités daas sa dentition. Les caractères extérieurs ou zoologiques sont : une tête médiocrement allongée; des oreilles moyennes, dressées; des pieds pentadactyles, à ongles comprimés, recourbés, robustes, excepté au pouce qui est sans ongle et opposable; les deux premiers doigts sont beaucoup plus courts que les autres; la peau des flancs étendue entre les membres antérieurs et postérieurs, et servant de parachute (disposition qui se retrouve chez les Galéopithèques et les Sciuroptères ou Polatouches); une poche sur l'abdomen : queue très-longue, garnie de poils tantôt épars, taatôt distiques.

Les habitudes des Pétaures ne sont point connues; ce sont des animaux probablement nocturnes, qui vivent dans les *Eucalyptus* de la Nouvelle-Hollande, où ils sautent de branche en branche en s'aidant de leurs parachutes pour soutenir leur élan. Leur genre de nourriture doit principalement consister en insectes ou en feuilles, car on sait que la Nouvelle-Hollande na produit aucun fruit édule. Ils sont très-communs; les naturels de cette partie du monde en font un grand dégât, et recherchent leur chair en même temps qu'ils se font avec leur peau de petits manteaux employés par les femmes pour se couvrir.

Pétaure a grande queue. *Petaurus macrourus*, Desm., Dict. d'Hist. nat., t. 25; *Didelphis macroura*, Shaw, Gen. *Zool.*, pl. 113. Cette espèce est, dit-on, de la taille du Surmulot : son pelage est d'un gris brunâtre en dessus; une bande brunâtre-foncée s'étend du vertex au bout du museau; les oreilles sont assez larges, arrondies et blanchâtres; la queue est ronde et touffue, d'un marron uniforme et se dégradant légèrement; les pattes antérieures sont blanches à leur extrémité. Cet animal habite la Nouvelle-Galles du Sud. Sans doute qu'on ne peut considérer que comme une variété le Pétauriste à ventre jaune, *Petaurista flaviventer*, Geoff., Desm., 418, qui a la taille du Pétauriste à grande queue, mais dont le pelage est gris, teinté de fauve en dessus, ayant une ligne dorsale brun-marron, le bord des flancs et des membres de cette couleur, et tout le dessous du corps d'un fauve blanchâtre; la queue est d'un brun marron uniforme. Il est du même pays.

Pétaure de Péron. *Petaurus Peronii*, Desm., Mamm., Sp. 420. Cette espèce, que Desmarest a le premier fait connaître, offre pour principal caractère la membrane des flancs terminée au coude, tandis qu'elle s'étend jusqu'au poignet dans le Taguanoïde et jusqu'au doigt extérieur dans le Sciurien. Sa taille est celle de l'Écureuil d'Europe; son pelage est généralement brun en dessus et blanc en dessous; la queue est plus longue que le corps, mais terminée à son extrémité par un pinceau de blanc-jaunâtre bien tranché; la membrane des flancs est d'un brun varié de gris; le dehors des cuisses et les pattes de derrière sont d'un brun foncé. Il paraît avoir été rapporté de la Nouvelle-Hollande par Péron.

Pétaure Pygmée. *Petaurus Pygmæus*, Desm., Dict. d'Hist. nat.; *Didelphis Pygmæa*, Shaw, pl. 114, *Gen. Zool.*; *Petaurista Pygmæa*, Geoff., Cat.; Desmar., Mamm., 421. Desmarest a fait de cette espèce un sous-genre qu'il a nommé *Acrobata* : elle se distingue de prime-abord de la suivante par les poils de sa queue qui sont parfaitement distiques; sa taille est celle de la Souris; le corps a trois pouces deux lignes de longueur, et la queue deux pouces six lignes; son pelage est en dessus d'un gris fauve, et blanc en dessous; les poils de la queue sont gris-roussâtres et rangés avec la plus grande symétrie de chaque côté; la membrane des flancs est très-dilatée et se termine au coude comme dans le Pétaure de Péron. Le Pygmée habite la Nouvelle-Hollande, et ses habitudes, comme celles des autres espèces, sont entièrement inconnues.

Pétaure Sciurien. *Petaurus Sciureus*, Desm., Sp. Mamm., 419; *Didelphis Sciurea*, Shaw, pl. 11, *Zool. New-Holl.*; *Norfolk Isl. flying Squirel*, Phillip., édit. or., pl. 151, pag. 195, trad. franç.; Penn., Hist. Quad. Ce Pétauriste a près de neuf pouces de longueur, sans y comprendre la queue qui en a près de dix; les oreilles sont très-courtes; sa taille est celle de l'Écureuil commun; son pelage est gris en dessus, blanc en dessous; une raie noire s'étend du bout du nez jusqu'à l'extrémité de la queue; deux traits noirs, partant des narines, s'étendent sur les yeux; la membrane des flancs est noire, bordée de blanc; la queue est cendrée, plus pâle que la teinte du corps, ronde et garnie de poils très-fournis partout. Il habite la Nouvelle-Hollande et

l'île de Norfolk. Ce Pétaure est surtout très-commun au pied des montagnes Bleues, dans les arbres d'Emlou-Plains : il niche dans les trous d'arbres et donne huit petits à chaque portée.

Pétaure taguanoïde. *Petaurus taguanoides*, Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 112; *Petaurista taguanoides*, Desm., Mamm., Sp. 416; *Hepoona Roo*, White, It., Edit. or., p. 288; *Black flying Opossum*, Phillip. It., Edit. or., p. 279, f. 5. Le Taguanoïde est la plus grande des espèces de ce genre. La longueur du corps est communément de dix-huit pouces, et la queue a elle seule près de vingt pouces; la tête est petite; le museau triangulaire et très-aigu; les oreilles sont assez grandes et élevées; les doigts des pieds sont entièrement garnis de poils; la queue est arrondie, très-touffue. Le pelage du Taguanoïde est d'une finesse et d'une douceur extrême; il est très-épais, très-long, principalement sur le dos.

Var. α. Pelage brun chocolat foncé et luisant en dessus, et d'un blanc sale en dessous; la queue complétement brune.

Var. β. Pelage nuancé de fauve clair, mélangé de brun, ayant une raie plus foncée sur le dos; les flancs d'un gris cendré; deux taches oblongues et fauves sur les flancs; le dessous blanchâtre.

Var. γ. Pelage entièrement blanc, d'un blanc pur en dessous, d'un blanc jaunâtre sur le dos.

Le Taguanoïde est l'espèce la plus commune aux alentours de Sydney et dans les montagnes Bleues.

Pétaure a tête courte. *Petaurus breviceps*, Waterh. Pelage cendré, un peu plus pâle en dessous du corps; une ligne longitudinale sur le dos, la membrane latérale noirâtres; queue grêle, fuligineuse à l'extrémité, un peu plus longue que le corps; oreilles de médiocre taille. Longueur totale, treize pouces et demi. De la Nouvelle-Galles du sud.

PÉTAURISTE. mam. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot et Pétaure.

PETAURISTE. *Petauristes*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Chrysomélines, tribu des Eupodes, établi par Latreille, dans ses Familles naturelles, aux dépens du genre Criocère. Caractères : antennes filiformes, insérées sous les yeux, assez longues; tête avancée; yeux échancrés; labre corné, arrondi, cilié; mandibules courtes, tronquées à l'extrémité, avec deux ou trois dents; dernier article des palpes ovalaire; corselet conique, un peu convexe, arrondi en arrière; élytres allongées, linéaires, arrondies à l'extrémité; pattes assez longues; cuisses postérieures extrêmement renflées, propres à sauter.

Pétauriste a bouts noirs. *Petauristes posticata*, Lat.; *Lema posticata*, Fab. Antennes, tête et corselet d'un brun luisant; élytres testacées, terminées de noir; corps ferrugineux; cuisses postérieures très-renflées, brunes, avec les genoux noirs. Taille, une ligne. Amérique méridionale.

Pétauriste variable. *Petauristes varia*, Latr.; *Lema varia*, Fab. Il est d'un brun ferrugineux; les antennes sont brunâtres; le corselet est cylindrique et brun; les élytres sont striées, brunes, avec leur base noire; les cuisses postérieures sont brunâtres, fortement renflées et comprimées. Taille, une ligne et demie. Amérique méridionale.

PÉTÉSIE. *Petesia*. bot. Ce genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par P. Browne, adopté par Linné et Jussieu, offre les caractères essentiels suivants : calice persistant, campanulé, à quatre dents; corolle infundibuliforme, dont le tube est plus long que le calice, et le limbe quadrilobé; quatre étamines dont les anthères sont oblongues, presque sessiles et insérées sur le tube de la corolle; style filiforme; baie petite, globuleuse, couronnée par les dents du calice, biloculaire et polysperme. Linné a rapporté à ce genre quelques espèces qui, mieux examinées, ont été réunies à d'autres genres. Ainsi, son *Petesia Lygistum* est, selon Jussieu, une espèce de *Nacibea*, et son *Petesia stipularis* appartient au *Rondeletia*. D'un autre côté, ce dernier auteur présume qu'on doit faire entrer dans le genre *Petesia* le *Poutaletje*, de Rhéede, que Linné a placé parmi les Lausonies, malgré sa corolle monopétale. Le *Petesia simplicissima* de Loureiro ne peut faire partie de ce genre, puisque les parties de sa fructification sont en nombre quinaire. Ainsi modifié, le genre *Petesia* est réduit à une espèce bien certaine (*Petesia tomentosa*) à laquelle, peut-être, il faudra joindre le *Petesia spicata* de Swartz, qui croît dans les Antilles; et le *Petesia trifida* de Loureiro, arbuste de la Cochinchine.

Pétésie cotonneuse. *Petesia tomentosa*, Jacq., *Pl. Amer.*, p. 18. C'est un arbrisseau dont les tiges sont faibles, divisées en branches tombantes, les plus jeunes un peu tomenteuses, garnies de feuilles oblongues, aiguës, très-entières, opposées, pétiolées, couvertes d'un duvet fort léger. Les fleurs, dont la corolle est d'un blanc jaunâtre, sont disposées en petits corymbes axillaires et terminaux. Cette plante croît dans les forêts, aux environs de Carthagène, en Amérique.

PETESIOIDES. bot. L'arbre des Antilles, décrit sous ce nom par Jacquin, paraît être le *Vollenia* de Swartz. *V.* Vallénie.

PÉTHOLE ou PÉTOLE. rept. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

PÉTIANELLE. bot. Nom d'une variété de Froment.

PETILIUM. bot. La Couronne impériale a été décrite par Linné, dans son *Hortus Cliffortianus*, sous le nom de *Petilium*. *V.* Fritillaire.

PÉTIMBE. pois. Espèce du genre Fistulaire. *V.* ce mot.

PETIMBUABA. pois. (Marcgraaff.) *V.* Fistulaire.

PÉTIOLE. *Petiolus*. bot. On donne ce nom à l'organe qui supporte la feuille. *V.* ce mot.

PÉTIOLULE. *Petiolulus*. bot. Dans les feuilles composées, chacune des folioles est quelquefois supportée par un petit corps filiforme, qui a reçu le nom de Pétiolule.

PETIT, PETITE. zool. bot. Adjectif qui, accompagné de quelque substantif, est devenu nom propre pour désigner diverses espèces d'animaux et de plantes; ainsi on a vulgairement appelé :

Petit Androsace (Bot.), l'*Agaricus androsaceus*, L.

Petit Ane (Moll.), le *Cypræa Asellus*, L.
Petit Azur (Ois.), le *Muscicapa cærulea*, Gmel.
Petit Barbu (Moll.), une Dauphinule.
Petit Bauме (Bot.), le *Croton balsamiferum*.
Petit Beffroi (Ois.), une espèce du genre Fourmilier.
Petit Boeuf (Ois.), la Sylvie Roitelet.
Petit Bois (Bot.), le Chèvrefeuille des Alpes.
Petit Butor (Ois.), le Héron-Crabier dans son jeune âge.
Petit Cardinal (Ois.), le *Loxia erythrina*, Gmel.
Petit Cuné (Bot.), le *Juniperus Oxycedrus*, L.
Petit Chanteur (Ois.), le *Fringilla lepida*, Lath.
Petit Chat-Huant (Ois.), l'Effraie.
Petit Cerisier d'hiver (Bot.), le *Solanum Pseudo-Capsicum*, L.
Petit Chêne (Bot.), le *Teucrium Chamædrys*, L.
Petit Clerc ou Petit Prêtre (Ois.), le *Motacilla phœnicurus*.
Petit Colibri (Ois.), un Oiseau-Mouche.
Petit Coq (Ois.), une espèce du genre Gobe-Mouche.
Petit Coq doré (Ois.), la Sylvie Roitelet.
Petit Criard (Ois.), le *Sterna Hirundo*, L.
Petit Cyprès (Bot.), l'Aurone et la Santoline.
Petit Deuil, le *Parus Capensis* parmi les Oiseaux, un Chœtodon parmi les Poissons, le *Phalena Econimella* parmi les Lépidoptères, le *Turbo Pica* de Linné parmi les Mollusques.
Petit Doré (Ois.), la Sylvie Roitelet.
Petit Duc (Ois.), le *Strix Scops*.
Petit Fou (Mam.), le Sajou cornu, *Simia Fatuellus*, L.
Petit Glouteron (Bot.), le *Xanthium strumarium*.
Petit Gobe-Mouche d'Allemagne (Ois.), le *Muscicapa parva*.
Petit Goutavier de Manille (Ois.), le *Muscicapa Psidii*.
Petit Gris, un Écureuil parmi les Mammifères, une Phalène parmi les Insectes.
Petit Guilleri (Ois.), le *Fringilla montana*.
Petit Hibou (Ois.), la Chevêche, *Strix Passerina*.
Petit Houx (Bot.), le Fragon, *Ruscus aculeatus*, L.
Petit Lézard de muraille (Repl.), l'*Agame Umbre* (Aubry).
Petit Louis (Ois.), le *Tangara violacea*.
Petit Mino (Ois.), le *Gracula religiosa*, L.
Petit Moine (Ois.), la Mésange Charbonnière.
Petit Moineau (Ois.), le *Fringilla montana*.
Petit Monor (Pois.), le *Tetrodon occellatus*, L.
Petit Mouchet (Ois.), le *Motacilla modularis*, L.
Petit Muguet (Bot.), l'*Asperula odorata*, L.
Petit Noir-Aurore (Ois.), le *Muscicapa ruficilla*, Lath.
Petit Paon de Malaca (Ois.), l'Éperonnier.
Petit Paon des roses (Ois.), le Caurale.
Petit Paon sauvage (Ois.), le Vanneau commun.
Petit Passereau (Ois.), le Friquet.
Petit Pierrot (Ois.), le *Porcellaria pelagica*, L.
Petit Pillery (Ois.), même chose que Petit Guilleri.
Petit Pinson des bois (Ois.), le *Muscicapa atricapilla*.
Petit Plomb-d'Or (Moll.), le *Strombus Canarium*, L., dans Favenne.
Petit Poivre (Bot.), le *Vitex Agnus-castus*, L.
Petit Prêtre (Ois.). *V.* Petit Clerc.
Petit Ric (Ois.), la Moucherolle Pipiri ou *Lanius Tyrannus*, L.
Petit Roi Patau (Ois.), le Troglodyte.
Petit Simon (Ois.), le *Motacilla borbonica*.
Petit Soleil (Moll.), le *Turbo Calcar*, L. *V.* Éperon.
Petit Sourd (Ois.), le *Turdus Iliacus*.
Petit Tailleur (Ois.), le *Sylvia jutoria*.
Petit Tour (Ois.), la Grive.
Petit Trait (Micr.), le *Cyclidium nigricans*, dans Gleichen.
Petite Aigrette (Ois.). l'*Ardea candidissima*.
Petite Aile (Ois.), l'Imbrine dans son jeune âge.
Petite Alouette de mer (Ois.), la Guignette dans les planches enluminées de Buffon.
Petite Azurelle (Ois.), la Mésange bleue.
Petite Bouche (Moll.), l'Ovule verruqueuse ou Calpurne de Denis-Montfort.
Petite Buglosse (Bot.), le *Lycopsis arvensis*.
Petite Cendrille bleue (Ois.), même chose que Petite Arderelle.
Petite Centaurée (Bot.), le *Gentiana Centaurium*, L.
Petite Charbonnière (Ois.), le *Parus ater*.
Petite Chélidoine (Bot.), le *Ficaria ranunculoïdes*.
Petite Ciguë (Bot.), l'*Æthusia cynapium*.
Petite Consoude (Bot.), le *Delphinium Consolida*, L.
Petite Dame anglaise (Ois.), un Troupiale de Saint-Domingue.
Petite Digitale (Bot.), la Gratiole officinale.
Petite Douve (Bot.), le *Ranunculus flammula*.
Petite Écaille (Moll.), une espèce du genre Cristellaire.
Petite Fauvette (Ois.), les *Sylvia Passerina*, L., et *rufa*, Lath.
Petite Feuille morte (Ins.), une variété de Bombix.
Petite Jaseuse (Ois.), la Perruche Tirica.
Petite Joubarbe (Bot.), le *Sedum acre*, L.
Petite Linote (Ois.), le Siserin.
Petite Miaule (Ois.), la Mouette cendrée.
Petite Operculée aquatique (Moll.), un Cyclostome, Geoffroy.
Petite Oreille de Mydas (Moll.), l'Auricule de Juda, Lamk.
Petite Orge (Bot.), la Cévadille.
Petite Oseille (Bot.), l'*Oxalis Acetosella*, L.
Petite Passe privée (Ois.), le *Motacilla modularis*, L.
Petite Pervenche (Bot.), le *Vinca minor*, L.
Petite de terre (Ois.), le Guignard.

Petite Tête (Pois.), synonyme de Leptocéphale.

Petite Vérole (Moll.), le *Cypræa Nucleus*.

Petite Vie (Ois.), le *Sitta Jamaicensis*, L., etc.

PETITIE. *Petitia*. bot. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Jacquin (*Stirp. Amer.*, p. 14) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, fort petit, campanulé, à quatre dents; corolle infundibuliforme, dont le tube est long et cylindrique, le limbe à quatre lobes courts et réfléchis en dehors; quatre étamines attachées à la partie supérieure du tube de la corolle, ayant leurs anthères droites et saillantes; ovaire surmonté d'un style de la longueur des étamines et d'un stigmate simple; drupe arrondi, renfermant une noix biloculaire, c'est-à-dire composée de deux noyaux accolés et monospermes. Le nombre ordinairement quaternaire des parties du calice et de la corolle, est quelquefois diminué d'une unité, et, dans ce cas, il n'y a également que trois étamines.

Petitie de Saint-Domingue. *Petitia Domingensia*, Jacq., *loc. cit.*, tab. 192, fig. 6. C'est un arbuste à tige droite, divisée en rameaux dont les plus jeunes sont tétragones, garnis de feuilles opposées, pétiolées, glabres, ovales-oblongues, acuminées et très-entières. Les fleurs, dont la corolle est blanche, sont nombreuses et disposées en panicules opposées et axillaires. Cette plante croît dans les forêts de l'île d'Haïti.

Une seconde espèce a été décrite sous le nom de *Petitia Quinduensis*, par Kunth (*Nov. Gener. et Sp. Plant. æquin.*, p. 248). C'est un arbrisseau à feuilles obovées, lancéolées, acuminées, et à fleurs blanchâtres. Il croît dans les localités pierreuses des Andes du Quindiu, au Pérou.

PÉTIVÉRIE. *Petiveria*. bot. Genre de la famille des Atriplicées, et placé par Linné, qui en est l'auteur, dans l'Hexandrie Tétragynie, quoique le nombre des étamines y soit variable de six à huit. Voici ses caractères principaux : calice ou périgone persistant, divisé profondément en quatre lobes; six ou huit étamines dont les anthères sont oblongues, bifides à leurs deux extrémités; ovaire supère, portant un style qui part de sa base, suit un sillon longitudinal, et se termine par plusieurs stigmates (trois ou quatre) en pinceau; capsule monosperme, indéhiscente, couronnée par trois ou quatre pointes courbées en crochets qui sont les bases endurcies des stigmates.

Pétivérie alliacée. *Petiveria alliacea*, L.; Lamk., *Illustr. Gener.*, tab. 272; vulgairement Herbe aux Poules de Guinée. Sa racine fibreuse s'étend au loin et produit des tiges hautes de près d'un mètre, noueuses et ligneuses à leur base. Les feuilles sont pétiolées, alternes, ovales-oblongues, rétrécies à leurs deux extrémités, entières, persistantes et d'un vert foncé. Les fleurs sont petites, écartées, blanchâtres, peu apparentes, disposées en épis grêles et terminaux. Cette plante croît dans les prairies des Antilles. Toutes ses parties exhalent une odeur fort analogue à celle de l'Ail. Les bestiaux s'en nourrissent, parce qu'à l'époque où toutes les autres plantes herbacées sont brûlées par le soleil, elle seule supporte assez bien la sécheresse, et se conserve verte; mais le lait des Vaches et la chair des animaux qui la mangent sont imprégnés de cette odeur désagréable. On se sert des racines de la Pétivérie pour écarter les insectes des étoffes de laine.

PETOLA. bot. La plante figurée sous ce nom par Rumph (*Herb. Amb.*, vol. 5, tab. 148) est une espèce voisine du *Momordica Luffa*, L., qui fait partie du genre *Luffa* de Cavanilles, et à laquelle Seringe a donné le nom de *Luffa Petola*.

PÉTOLE. rept. *V.* Pétrole.

PÉTONCLE. *Pectunculus*. moll. Les anciens auteurs de conchyliologie donnaient presque indistinctement ce nom à toutes les Coquilles bivalves. L'ouvrage de Lister, celui de Klein et de plusieurs autres que nous pourrions citer, en offrent la preuve. Personne n'avait pensé avant Lamarck à faire de ce nom une application convenable à un genre rigoureusement déterminé. Ce fut à un démembrement du genre Arche de Linné qu'il donna le nom de Pétoncle. Ce nouveau genre parut pour la première fois dans le Système des Animaux sans vertèbres (1801), placé fort naturellement entre les Nucules et les Arches. Il fut dès lors généralement adopté, et Poli, par ses belles anatomies, a pleinement justifié son établissement, ainsi que les rapports qu'on lui avait assignés. Un peu plus tard, il fit partie de la famille des Arcacées (*V.* ce mot), dans laquelle l'a laissé invariablement Lamarck dans ses différents ouvrages. Cuvier (Règne Animal) n'a admis ce genre de Lamarck qu'à titre de sous-genre des Arches; mais à bien dire, ce genre Arche est une véritable famille qui, à une exception près, correspond à la famille des Arcacées de Lamarck. Férussac a adopté sans modifications et le genre et la famille, ce que firent aussi Blainville et Latreille; seulement celui-ci donna indistinctement à cette famille le nom d'Arcacées ou de Polyodontes. Les caractères du genre Pétoncle peuvent être exprimés ainsi : corps arrondi, plus ou moins comprimé; le manteau sans cirres ni tubes; le pied sécuriforme et fourchu à son bord inférieur et antérieur; les appendices buccaux linéaires; coquille orbiculaire, presque lenticulaire, équivalve, subéquilatérale, close; charnière arquée, garnie de dents nombreuses, sériales, obliques, intrantes; celles du milieu étant obsolètes, presque nulles; ligament extérieur.

Les Pétoncles se reconnaissent facilement à leur forme orbiculaire, et surtout à leur charnière qui offre un grand nombre de dents sériales, disposées sur une ligne courbe. Ce caractère les distingue essentiellement des Arches, des Nucules et des Cucullées. Tous ces genres, à l'exception des Nucules, ont le ligament disposé de la même manière; les crochets taillés en biseau laissent entre eux un espace plus ou moins grand, ordinairement triangulaire; le ligament revêt cette surface à la manière d'une toile qui y serait collée; aussi est-il en général fort mince, d'une contexture serrée, très-solide. On trouve des Pétoncles vivants dans presque toutes les mers, et fossiles dans presque tous les pays. On commence à les rencontrer dans les couches inférieures de la Craie, et très-abondamment dans les terrains tertiaires.

† Espèces lisses ou seulement légèrement striées.

Pétoncle flammulé. *Pectunculus pilosus*, Lamk.,

Anim. sans vert., t. vi, p. 49, n° 2; Lister, Conch., tab. 268, fig. 77; *Arca pilosa*, L.; Gmel., p. 3314, n° 36; Chemnitz, Conch., tab. 57, fig. 565, 566; Born., *Mus. Cæs. Vind.*, tab. 6, fig. 1, *a*, *b*. Cette espèce habite nos côtes, la Méditerranée et l'océan Atlantique. Elle est orbiculaire, assez grande, aplatie, finement treillissée; elle est toute parsemée de taches angulaires fauves, sur un fond blanc; à l'intérieur elle est blanche, avec une large tache d'un brun foncé; son épiderme est brun, pileux, semblable à un velours peu serré et à soies roides.

Le plus grand nombre des espèces fossiles connues doivent se ranger dans cette section.

†† Espèces pectinées.

PÉTONCLE PECTINIFORME. *Pectunculus pectiniformis*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 53, n° 16; *Arca Pectunculus*, L.; Gmel., p. 3313, n° 93; Lister, Conch., tab. 239, fig. 73; Chemn., Conch., t. 7, tab. 58, fig. 568, 569; Encycl., pl. 311, fig. 5. Coquille subauriculée, déprimée, convexe, lenticulaire, ornée de vingt à vingt-cinq côtes rayonnantes, arrondies, lisses dans quelques individus; dans quelques autres, on voit des stries transverses, très-fines, qui couvrent la coquille entièrement. Sa couleur est blanche, avec des taches irrégulières brunes. On la trouve, d'après Linné, dans la mer Rouge et l'océan Américain.

PÉTONCULITES. CONCH. Nom sous lequel on désigne les Pétoncles fossiles.

PETOUE. OIS. L'un des noms vulgaires du Roitelet. *V.* SYLVIE.

PETRAC. OIS. L'un des noms vulgaires du Friquet. *V.* GROS-BEC.

PETRACEAU. OIS. Synonyme vulgaire de Canne-Petière. *V.* OUTARDE.

PÉTRAT. OIS. Nom vulgaire du Proyer. *V.* BRUANT.

PETRÉE. *Petræa*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice campanulé, coloré, dont le limbe est double : l'extérieur divisé profondément en cinq segments longs, égaux et étalés; l'intérieur presque à cinq dents et très-court; corolle plus courte que le calice, et dont le limbe offre cinq divisions presque égales et étalées; quatre étamines didynames et incluses; style simple, surmonté d'un stigmate capité; capsule renfermée dans le calice persistant, à deux loges monospermes. Ce genre se compose d'un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles, à feuilles simples, opposées, très-entières, à fleurs pédicellées, presque opposées, munies de bractées et disposées en épis axillaires ou terminaux.

PÉTRÉE GRIMPANTE. *Petræa volubilis*, L.; Lamk., Illustr., tab. 539; Gærtn., *de Fruct.*, tab. 177. Sa tige est sarmenteuse, rameuse, garnie de feuilles opposées, pétiolées, ovales, lancéolées, entières, aiguës et rudes des deux côtés. Les fleurs forment de belles grappes longues, pendantes et terminales. Leur calice est à cinq grandes divisions très-ouvertes, d'une belle couleur purpurine ou bleuâtre, et la corolle d'un violet foncé, caduque, et à cinq divisions presque à deux lèvres. Antilles.

Deux espèces nouvelles ont été décrites par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquinoct.*, 2, p. 282) sous les noms de *Petræa arborea* et de *Petræa rugosa*. La première se distingue du *Petræa volubilis* par sa tige arborescente, ses feuilles obovées, oblongues, et ses divisions calicinales plus étroites. La seconde a des feuilles elliptiques, cordiformes, arrondies au sommet, mucronées, rugueuses et scabres en dessus, hérissées en dessous; les fleurs forment des épis terminaux ou dressés.

PÉTREL. *Procellaria*. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec de la longueur ou un peu plus long que la tête, dur, robuste, tranchant, déprimé et dilaté à sa base, comprimé et arqué à la pointe; les deux mandibules cannelées, subitement fléchies vers l'extrémité : l'inférieure comprimée, creusée en gouttière; narines proéminentes, réunies à la surface du bec où elles sont cachées dans un tube couché longitudinalement, ayant une ou deux ouvertures ordinairement tronquées; pieds médiocres, souvent longs et grêles; tarses comprimés; trois doigts en avant, longs et entièrement palmés; un ongle en arrière, très-pointu, remplaçant le pouce; ailes fort étendues, la première rémige la plus longue.

C'est rarement aux climats tempérés et sur les rives habitées qu'on rencontre les espèces qui composent ce genre; un instinct particulier les retient sur l'immensité des mers où les trouvent en très-grand nombre les navigateurs. Au milieu des glaces qui dérobent les pôles à nos recherches, vivent des milliers de Pétrels dont quelques-uns n'approchent accidentellement nos côtes que lorsqu'ils y sont poussés par la tempête, et la terre serait peut-être demeurée éternellement inconnue aux Pétrels s'il ne leur fallait un point fixe pour y placer leur nid, formé d'Hydrophytes. Ce nid est caché au fond des trous, des fentes ou des crevasses qui criblent les rocs dont la base est sans cesse battue par les flots. Après la ponte, qui ne se compose ordinairement que d'un seul œuf, et l'incubation, dont la durée n'a pu être exactement constatée, le petit sort couvert d'un duvet qui le rend d'abord méconnaissable; les parents qui l'accoutument, dès sa naissance, à se passer de leurs soins, pendant deux grandes parties de la journée, reviennent, lorsque la nuit a mis tout obstacle à la pêche, lui dégorger la nourriture qui consiste en Poisson à demi digéré et presque converti en huile. Ils le chassent impitoyablement du nid alors qu'ils jugent ses facultés suffisamment développées pour que lui-même il puisse pourvoir à son existence.

Les Pétrels font usage de débris de Cétacés, de Mollusques, de Zoophytes, comme de Poissons; souvent même on les observe attachés de préférence à dépecer les cadavres des premiers de ces animaux, et se rapprocher par cette habitude de nos grandes espèces d'Accipitres. De même encore qu'une nombreuse série d'Oiseaux de proie, ils paraissent pouvoir supporter de très-longs jeûnes, et ne se pourvoient que lorsque le crépuscule a modifié l'intensité d'une trop vive lumière. Ils enlèvent avec adresse, et sans jamais pénétrer dans l'eau, la proie que de loin ils ont aperçue près de la surface liquide, et la harponnent pour ainsi dire à coups de bec. Ils volent avec une extrême rapi-

duisent en se portant avec une égale aisance contre le vent, et parcourent en peu d'heures des espaces étonnants. Ils passent les nuits groupés autour de quelque pointe de rocher.

On prétend, et presque tous les ornithologistes rapportent que le nom de Pétrel a été imposé à ces Oiseaux d'après l'observation faite qu'ils peuvent se soutenir, les ailes pliées, au-dessus des vagues, et qu'ils ont la faculté de courir sur les flots ou dans les sillons que tracent leurs ondulations, en les frappant des pieds à coups redoublés. Ces sortes de courses ou de promenades ont rappelé le miracle où saint Pierre se promenait sur le lac de Génésareth, et de là vient, dit-on, le mot Pétrel. L'étymologie du synonyme latin *Procellaria* est beaucoup plus probable; elle porte sur l'alarme salutaire que ces Oiseaux donnent aux matelots lorsque au milieu du calme, ils viennent voltiger autour du vaisseau, et chercher dans les agrès ou sous la poupe, un abri contre les bourrasques qu'ils ont l'instinct de deviner ou de pressentir, et qui presque toujours ne tardent pas à éclater. Nombre de fois les navigateurs ont dû leur salut à ces heureux pronostics plus sûrs que tous les calculs de la prévoyance humaine.

La difficulté d'étudier et de se procurer les espèces les plus sauvages, en a laissé beaucoup d'inédites; néanmoins le genre est encore fort étendu, et déjà plusieurs coupes y ont été faites. Elles ont donné naissance aux genres *Priana* et *Pelecanoide*, institués par Lacépède et adoptés par Illiger.

Pétrel antarctique. *Procellaria antarctica*, Lath. Parties supérieures tachetées largement de brun, sur un fond blanc, les inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. Des mers du Nord. On présume assez généralement que ce Pétrel n'est qu'une variété du Pétrel damier.

Pétrel de Bérard. *Procellaria Berardii*, Quoy et Gaym., Voyage de Freycinet, pl. 37. Parties supérieures, joues et dessous du cou noirâtres, faiblement irisés; parties inférieures blanches; bec court, noir, tacheté de blanc; pieds largement palmés et noirs. Taille, huit pouces. Des mers du sud, qui baignent la Terre de Feu.

Pétrel blanc. *Procellaria nivea*, Lath. Plumage blanc, à l'exception des rémiges et des rectrices qui sont noires; bec et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, quatorze pouces. Des mers antarctiques les plus voisines du pôle.

Pétrel blanc et noir. *V.* Pétrel damier.

Pétrel bleu. Cette espèce se distingue par la disposition de son bec, dont les mandibules sont crochues à leur extrémité : les bords de la supérieure se jettent un peu en dehors; celle-ci présente en dedans un rebord saillant; la base est très-élargie; le dessus du corps est d'un bleu cendré, plus foncé sur la tête et sur les ailes; une bande noirâtre coupe en travers les ailes et le bas du dos, près de la naissance de la queue qui est d'un gris très-foncé, surtout à l'extrémité. Le dessous du corps et des ailes est blanc; on remarque une légère teinte bleue au-dessous de la queue. Le bec et les pieds sont d'un gris de plomb; le milieu de la mandibule supérieure et le tube sont noirs. Taille, onze pouces. Voyage de la Coquille.

Pétrel brun, Buff. *V.* Pétrel antarctique.

Pétrel du Cap. *V.* Pétrel-Puffin brun.

Pétrel colombaire. *Procellaria turtur*, Banks; *Procellaria velox*. Parties supérieures, côtés de la poitrine et flancs d'un bleu cendré clair; une bande plus foncée sur les scapulaires qui sont terminées de blanc; les barbes extérieures des rémiges et le bout de la queue sont d'un bleu noirâtre; parties inférieures d'un blanc rosé; bec et pieds d'un bleu noirâtre, avec les palmures jaunes. Taille, onze pouces. Des mers australes.

Pétrel damier. *Procellaria Capensis*, Lath.; Buff., pl. enlum. 964. Sommet de la tête, dessus du cou et rémiges noirs; tectrices alaires et manteau noirs, ornés de grandes taches symétriques blanches; rectrices noires, frangées de blanc; abdomen blanc; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. Des mers du sud.

Pétrel damier brun. *V.* Pétrel antarctique.

Pétrel diablotin. *V.* Pétrel sorrex.

Pétrel de la désolation. *V.* Pétrel gris-vrabatre.

Pétrel échasse. *Procellaria grallaria*, Vieill. Parties supérieures, gorge et dessous du cou d'un gris bleuâtre foncé; rémiges et rectrices noires; poitrine et parties inférieures blanches; bec noir; pieds longs, grêles et noirâtres; ongles fort aplatis. Taille, huit pouces. Des mers de l'Australie.

Pétrel équinoxial. *V.* Pétrel-Puffin brun.

Pétrel de Forster. *V.* Prion de Forster.

Pétrel Fregate. *Procellaria Fregata*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Des mers du sud. Espèce douteuse.

Pétrel fuligineux. *Procellaria fuliginosa*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la tête et le cou d'une nuance plus foncée; petites tectrices alaires tirant sur le cendré, qui est aussi la nuance des parties inférieures; rémiges et rectrices noires; queue légèrement fourchue; bec noir; pieds grêles, noirâtres, tachetés de jaune. Taille, dix pouces. D'O-Taïti.

Pétrel Fulmar. *Procellaria glacialis*, L.; Buff., pl. enlum. 59. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec les rémiges brunes; tête, cou, croupion, rectrices et parties inférieures d'un blanc plus ou moins pur; bec et pieds jaunes. Taille, dix-sept pouces. Les jeunes sont presque entièrement d'un gris cendré, varié de brun : ils ont le bec et les pieds grisâtres. Des mers Arctiques.

Pétrel géant. *Procellaria gigantea*, Lath. Parties supérieures blanchâtres, tachetées de brun; sommet de la tête noirâtre; scapulaires, tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun qui s'éclaircit vers le bord de chaque plume; côtés et devant du cou, parties inférieures blancs; bec fort, crochu et jaune; pieds d'un gris jaunâtre, avec les membranes noires. Taille, quarante pouces. Des mers du Sud.

Pétrel des glaces. *Procellaria gelida*, Lath. Parties supérieures noires, avec le sommet de la tête et le dessus du cou d'un cendré bleuâtre pâle; gorge, devant

du cou et poitrine d'un blanc pur; abdomen d'un blanc cendré; bec jaune, noir à sa base; pieds bleuâtres en dessus, blancs en dessous. Taille, huit pouces. Des mers Antarctiques.

PÉTREL GRIS. *Procellaria grisea*, Lath. Plumage gris-fuligineux, d'une nuance un peu plus pâle en dessous; tectrices alaires inférieures blanches, avec la tige noire; bec brun; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, treize pouces. Des mers Australes.

PÉTREL GRIS-BLANC. Ce Pétrel a le dos d'un gris clair satiné, le ventre blanc, le bec plombé dans la partie qui correspond au tube des narines, une tache noire à l'extrémité des mandibules dont l'inférieure est tronquée et de couleur de chair; à l'angle interne de l'œil est une petite tache noire; pieds plombés, nuancés de jaune sale. Dans le vol de cet Oiseau, on aperçoit prés de l'extrémité des ailes deux taches blanches, que fait ressortir le noir des extrémités des rémiges. Taille, seize pouces. Lesson, qui donne cette description, dans la relation du voyage de la Coquille, ne dit point dans quels parages cet Oiseau a été pris.

PÉTREL GRIS-VERDATRE. *Procellaria desolata*, Lath. Parties supérieures d'un gris verdâtre; sommet de la tête noirâtre, avec les côtés blancs, de même que les parties inférieures; rémiges et rectrices noires; queue arrondie et terminée de brun; bec noir avec l'extrémité jaune; pieds bruns; membrane jaune. Taille, dix pouces. Des mers Antarctiques.

PÉTREL HASITA. *Procellaria Hasitata*, Forst., Temminck, Ois. col., pl. 416. Il a le sommet de la tête noir; une tache irrégulière de cette couleur sur la moitié postérieure du lorum; parties supérieures, ailes et queue d'un brun noirâtre, avec les plumes du manteau bordées de brun cendré; front, sourcils, cou et toutes les parties inférieures d'un blanc pur; queue longue et conique; bec noir; pieds jaunes, avec l'extrémité de la palmure noirâtre. Taille, treize pouces. Des mers de l'Inde.

PÉTREL DE LEACH. *Procellaria Leachii*, Temm. Plumage d'un brun noirâtre; rémiges et rectrices noires; côtés de l'abdomen et croupion blancs, avec la tige des plumes noirâtre; queue fourchue; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces et un quart. Des mers et des lacs salés d'Europe.

PÉTREL DE LESSON. *Procellaria Lessonii*, Garnot. Sommet de la tête et dessus du cou d'un blanc grisâtre, satiné; une tache noire en avant de l'œil et sur ses bords; dessus du corps et de la queue d'un gris cendré, passant au brun foncé vers les parties supérieures; tectrices alaires brunes; rémiges noires; gorge grisâtre; poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; bec noir; la mandibule supérieure est recourbée, convexe, présentant une rainure profonde entre son extrémité et les narines; pieds rougeâtres, avec les bords de la palmure noirs. Taille, quatorze pouces. Des mers du cap Horn.

PÉTREL A MANTEAU BRUN. *V*. PÉTREL MARIN.

PÉTREL MARIN. *Procellaria marina*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la tête, le dessus du cou et le croupion d'un cendré bleuâtre; un trait bleuâtre sous l'œil; côtés de la tête, sourcils et parties inférieures blancs; bec grêle, peu courbé et brun; pieds noirs, avec des raies jaunâtres sur la membrane. Taille, huit pouces. Des mers Australes.

PÉTREL MÉLANOPE. *Procellaria Melanopus*, Lath. Parties supérieures d'un gris noirâtre; lorum, menton et gorge d'un gris argentin, tacheté de noir; parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, douze pouces. Océan septentrional.

PÉTREL DE LA MER PACIFIQUE. Manteau d'un gris cendré, moiré; tectrices alaires d'un gris noirâtre; tête, cou et parties inférieures blancs; quelques taches d'un gris clair sur la tête; des plumes noirâtres entourant les yeux; queue légèrement cendrée en dessus; dessous des ailes moins foncé que le dessus; bec noir, avec les mandibules crochues; pieds éperonnés et de couleur de chair. Taille, quinze lignes.

PÉTREL DE NEIGE OU NEIGEUX. *V*. PÉTREL BLANC.

PÉTREL OCÉANIQUE. *Procellaria oceanica*, Ch. Bonap. *V*. PÉTREL ÉCHASSE.

PÉTREL A PETIT BEC. *Procellaria brevirostris*, Less. Plumage entièrement d'un brun fuligineux; ailes et queue très-noires; bec court, très-recourbé et noir; pieds jaunes. Des mers Australes.

PÉTREL PLONGEUR. *V*. PÉLÉCANOÏDE PLONGEUR.

PÉTREL A POITRINE BLANCHE. *Procellaria alba*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; devant du cou noir, avec une tache blanchâtre sur la gorge; poitrine et ventre blancs; tectrices caudales inférieures variées de cendré et de blanc; bec noir et crochu; pieds d'un brun noirâtre, avec l'ongle du doigt postérieur enroulé. Taille, quinze pouces. Des mers Australes.

PÉTREL-PUFFIN A BEC ALLONGÉ. *Procellaria Pacifica*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures noirâtres; bec d'un gris bleuâtre, très-courbé à sa pointe; pieds jaunâtres, tachetés de brun. Taille, vingt et un pouces. De la mer Pacifique.

PÉTREL-PUFFIN A BEC GRÊLE. *Procellaria tenuirostris*, Temm. Face, joues, côtés du cou et parties supérieures d'un brun fuligineux; menton blanc; parties inférieures d'un blanc grisâtre ou brunâtre; bec grêle, brun, marqué en dessus de noir; pieds brunâtres. Taille, douze pouces. Des mers du Japon.

PÉTREL-PUFFIN A BEC JAUNE. *Procellaria chlororhyncha*. Plumage d'un brun fuligineux, avec les ailes et la queue d'un noir mat; bec jaune, avec la pointe noire; pieds d'un jaune orangé. Taille, onze pouces. Des mers Océaniques.

PÉTREL-PUFFIN DU BRÉSIL. *Procellaria Brasiliana*, Lath. Plumage d'un brun noirâtre; deux taches jaunâtres sur le devant du cou; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, vingt-sept pouces. Océan méridional.

PÉTREL-PUFFIN BRUN. *Procellaria æquinoctialis*, Lath. Tout le plumage d'un brun noirâtre; bec jaunâtre, terminé de noir; pieds bruns. Taille, vingt-deux pouces. Océan méridional. C'est probablement le Puffin adulte.

PÉTREL-PUFFIN CENDRÉ. *Procellaria Puffinus*, Lath., Buff., pl. enlum. 962. Parties supérieures d'un gris brunâtre; tête et dessus du cou grisâtres; rémiges et rectrices noires; tectrices alaires bordées de gris clair; parties inférieures blanches; bec jaune, terminé de noir; pieds bruns. Taille, quinze pouces. Océan.

PÉTREL-PUFFIN CENDRILLARD. *Procellaria cinerarius*, Temm. Parties supérieures cendrées, d'une teinte plus foncée vers le dos et la queue qui est noire en dessus; parties inférieures blanches; bec noir, jaunâtre à sa base; pieds bleuâtres, avec la membrane jaune. Taille, dix-neuf pouces. Des mers de l'Australie.

PÉTREL-PUFFIN FULIGINEUX. *Procellaria leucorhoa*, Vieill. Plumage d'un brun noirâtre; rémiges et rectrices noires; grandes tectrices alaires frangées de gris; tectrices caudales supérieures blanches; queue fourchue. Taille, sept pouces et demi. Océan.

PÉTREL-PUFFIN GRIS-BLANC. *V.* PÉTREL FULMAR.

PÉTREL-PUFFIN LEUCOMÈLE. *Procellaria leucomelas*, Temm., Ois. color., pl. 587. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes d'un gris brunâtre; parties inférieures d'un blanc jaunâtre ou rosé; face, joues, sommet de la tête et occiput, grisâtres, grivelés de noir; bec plus long que la tête, très-crochu et d'un gris bleuâtre; pieds jaunes. Taille, quinze pouces. Des mers du Japon.

PÉTREL-PUFFIN MANKS. *Procellaria Anglorum*, Temm. Parties supérieures d'un noir lustré; côtés du cou variés de taches lunulées noires et blanches; parties inférieures blanches; bec brun; pieds noirs; membranes jaunâtres. Taille, treize pouces. Océan.

PÉTREL-PUFFIN OBSCUR. *Procellaria obscura*, Vieill. Parties supérieures d'un noir presque velouté; côtés du cou variés de taches lunulées noires et blanchâtres; parties inférieures blanches; bec d'un brun noirâtre; pieds d'un brun rougeâtre, avec les membranes jaunes. Taille, dix pouces. Océan et Méditerranée.

PÉTREL-PUFFIN DE PENNANT. *V.* PÉTREL-PUFFIN MANKS.

PÉTREL-PUFFIN SEMBLABLE. *Puffinus assimilis*, Gould. Parties supérieures d'un brun fuligineux; côtés de la face, gorge et parties inférieures blancs; bec d'un gris brunâtre; pieds d'un jaune verdâtre, avec la palmure orangée. Taille, onze pouces. Australie.

PÉTREL A QUEUE FOURCHUE. *Procellaria furcata*. Parties supérieures d'un gris argentin foncé; front et sommet de la tête mélangés de brun; poignet noir latérieurement; rémiges d'un gris noirâtre, de même que les tectrices caudales; rectrices noirâtres, les extérieures bordées de blanc, les intermédiaires plus courtes; parties inférieures blanchâtres; abdomen blanc; bec noir, très-courbé à la pointe; pieds noirâtres. Mers Boréales voisines du pôle.

PÉTREL DE SAINT-KILDA. *V.* PÉTREL FULMAR.

PÉTREL SOYEUX. *Procellaria sericea*. Le Diablotin, l'Herminier. Dessus de la tête, dos, dessus des ailes, extrémité de la queue d'un brun noirâtre; cou, dessus du croupion, front, gorge, poitrine, abdomen, tectrices alaires et caudales inférieures d'un blanc soyeux; extrémité des tectrices alaires supérieures d'un brun clair; bec noirâtre; pieds noirs, tachetés de blanc; ongles bruns; iris brun. Taille, treize pouces. De la Guadeloupe.

PÉTREL TACHETÉ. *V.* PÉTREL DAMIER.

PÉTREL DE TEMPÊTE. *Procellaria pelagica*, L. Parties supérieures d'un noir mat, avec une large bande transversale blanche, sur le croupion; scapulaires et moyennes rémiges terminées de blanchâtre; grandes rémiges et rectrices noires, de même que le bec et les pieds. Taille, cinq pouces et demi. Océan. Les jeunes ont le noir moins décidé.

PÉTREL DE WILSON. *Procellaria Wilsonii*, Ch. Bonap.; *Procellaria pelagica*, Wils. Plumage d'un brun noirâtre, tirant sur le fuligineux; rémiges et rectrices noires; tectrices caudales supérieures et inférieures blanches; petites tectrices alaires marquées d'un point blanchâtre; bec et pieds noirs; une grande tache jaune sur les membranes digitales. Taille, huit pouces. Océan septentrional.

PÉTREL YELKOUAN. *Procellaria Yelkouan*, Acerbi, Bibl. ital., n° 100, p. 294. Parties supérieures d'un brun velouté, un peu plus clair sur le cou et le dos; parties inférieures blanches; bec d'un brun verdâtre; mandibule inférieure munie d'une sorte de fourreau blanchâtre, qui la couvre depuis la base jusque près de l'extrémité; narines ovales, un peu proéminentes et bien distinctes; jambes, membranes et doigts blancs en dessus, lisérés de noir extérieurement et en dessous. Taille, dix pouces. Cette espèce habite les bords de l'Hellespont, sur les îles des Princes, vis-à-vis Constantinople. Elle vole presque constamment.

PÉTRICOLE. *Petricola*. CONCH. La plupart des Coquilles que Lamarck a fait entrer dans son genre Pétricole et dans les Vénérupes, étaient rangées par ses prédécesseurs dans le genre Vénus. La singulière propriété qu'on leur avait reconnue, leur avait fait donner les noms de *Venus rupestris*, *Venus lithophaga*, *Venus lapicida*, etc., qui indiquent leur manière de vivre à l'intérieur des pierres, où elles se creusent des loges. Lamarck (Syst. des Anim. sans vert., 1801) sépara le premier ces Coquilles des Vénus, et en forma le genre qui nous occupe; mais il y comprenait encore les Vénérupes qu'il en sépara depuis (Extr. d'un cours de Zool., 1811). Il adopta en même temps les genres Rupellaire et Rupicolle, proposés par Fleuriau de Bellevue, sur des caractères de peu de valeur; ce qui l'obligea, dans son grand ouvrage, à réunir ces deux genres; mais il conserva les Vénérupes, quoique celles-ci ne soient pas, par rapport aux Pétricoles, ce qu'étaient les Rupellaires par rapport au même genre, leur séparation ayant été faite d'après les charnières, qui sont très-variables dans les espèces, et offrent conséquemment des caractères peu solides aux genres; et cela est si vrai, que telle espèce pourrait être placée tantôt parmi les Pétricoles et tantôt parmi les Vénérupes. Aussi Cuvier n'a point admis ces distinctions; il s'est contenté, pour tout cela, d'un seul genre, celui des Pétricoles, qu'il a placé parmi les Vénus. Peut-être aurait il fallu faire un genre des Vénérupes; car si l'organisation de l'animal se rapproche des Vénus, la propriété dont il jouit, et surtout la disposition de la charnière et la forme générale des coquilles, semblent autoriser cette séparation; d'un autre côté, le bâillement des valves, la grandeur des syphons, paraissent rapprocher les Vénérupes des Solénacés et des Myaires, comme c'est l'opinion de Lamarck. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, a pris un terme moyen; il a placé les Lithophages, dont les Pétricoles font partie,

après les Vénus et avant les Maciracées, qui suivent immédiatement. Blainville, Traité de Malacologie, n'admet pas ce genre. Il le confond avec les Vénérupes, dont il forme une petite section. Par cet arrangement, les Pétricoles se trouvent fort rapprochées des Vénus; ce qui s'accorde assez bien avec l'opinion de Cuvier. Latreille n'a adopté aucune des opinions que nous avons rapportées. Il admet le genre Vénérupe de Lamarck pour le rapprocher des Vénus, et le genre Pétricole, pour le placer dans la famille des Tellinides, avec les Saxicaves et les Pétrifores (*V.* ces mots).

Lamarck a donné à ce genre les caractères suivants : coquille bivalve, subtrigone, transverse, inéquilatérale, à côté postérieur arrondi, l'antérieur atténué, un peu bâillant; charnière ayant deux dents sur chaque valve ou sur une seule.

Les Pétricoles sont des coquilles en général d'une petite taille, qui ont pour habitude de vivre dans les pierres qu'elles percent à la manière des autres Lithophages; elles s'y enfoncent plus ou moins, et choisissent les Calcaires tendres de préférence à ceux qui ont une plus grande dureté; elles ne vivent pas non plus à une grande profondeur dans la mer; c'est dans les rochers, non loin des côtes, et quelquefois dans les pierres roulées qu'il faut les chercher. On en trouve de fossiles dans plusieurs localités, aux environs de Paris et en Italie. Si le *Petricola ochroleuca* reste dans ce genre, on devra noter que son analogue fossile appartient aux faluns de la Touraine.

PÉTRICOLE LAMELLEUSE. *Petricola lamellosa*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 505, n° 1. Coquille ovale, trigone, oblique, couverte de lames transverses droites et légèrement réfléchies; l'intervalle qui les sépare est très-finement strié. Cette espèce se trouve dans la Méditerranée, sur les côtes de Corse, à Saint-Florent, dans les pierres et le bois pourri.

PÉTRIFICATION. GÉOL. Ce mot signifie, dans son acception rigoureuse, un corps changé en pierre ou devenu pierre, et cette définition sépare facilement les corps pétrifiés des fossiles, qui sont les restes de corps organisés enfouis et conservés eux-mêmes dans le sein de la terre. La manière dont s'opère la Pétrification d'un corps, explique encore la différence qu'il offre avec un autre fossile. Les corps pétrifiés se rencontrent de préférence dans les anciens terrains. Ces corps, après y avoir été empâtés et exactement moulés, selon la finesse de la pâte, ont été dissous et ont laissé entre le moule intérieur et le moule extérieur, un espace qui a été remplacé par une matière étrangère, inorganique, qui n'a plus aucune trace de l'organisation du corps qu'elle représente. Ce qui prouve que le corps a été dissous et remplacé par une matière étrangère, c'est que cette matière moulée prend tous les accidents du moule; accidents tout à fait étrangers à l'organisation. Ainsi, une coquille turriculée n'a pas été entièrement remplie intérieurement; ses premiers tours de spire sont restés vides au moment de la solidification de la couche; lorsque ensuite cette coquille s'est dissoute, ces derniers tours ont disparu et ont laissé un grand espace entre le moule extérieur et le moule tronqué de l'intérieur; eh bien, cet espace tout entier s'est rempli de la matière étrangère, de sorte que la coquille dans cet endroit n'a conservé aucune trace d'organisation intérieure.

La matière étrangère qui remplace les corps organisés empreints ou moulés dans les couches de la terre, est de diverse nature; le plus souvent elle est calcaire, d'autres fois siliceuse, et rarement de substances métalliques. Il y a quelques Pétrifications dans lesquelles les corps organisés ne semblent pas avoir subi les changements dont il vient d'être question. Il paraît probable que la matière calcaire dont ils sont toujours formés, n'a éprouvé qu'un arrangement moléculaire nouveau, ou peut-être que la matière organique a été imprégnée d'une quantité de matière calcaire assez grande pour entraîner la cristallisation de la masse. Ce qui donne quelque certitude à cette opinion, c'est que la même disposition se rencontre seulement dans les Bélemnites et les Oursins, dans quelque lieu ou dans quelque terrain où on les observe. Il a donc fallu que la matière organique fit sentir son influence sur l'arrangement nouveau des molécules.

Les végétaux en grandes masses ont un mode particulier de Pétrification ou plutôt de conservation au sein de la terre. Il se forme de nouvelles combinaisons chimiques dans les principes constituants des végétaux, qui par cela perdent leurs formes et apparaissent sous l'aspect de masses inorganiques. On trouve souvent cependant des végétaux pétrifiés. Ils sont plus souvent changés en Silex qu'en toute autre chose. Les bois pétrifiés calcaires sont très-rares; mais dans tous les cas, ils sont généralement assez bien conservés quant à leur organisation, pour qu'on puisse distinguer les Monocotylédons et les Dicotylédons. Dans ceux qui appartiennent à cette dernière classe, il est fort difficile, pour ne pas dire impossible de les rapporter à certains genres ou à certaines familles. Il n'en est pas de même des Monocotylédons, qui, dans leurs genres, offrant une structure particulière, peuvent assez facilement se reconnaître. Il est assez difficile d'expliquer comment, dans les végétaux, des matières putrescibles se changent en une substance aussi peu soluble et aussi peu destructible que le Silex. Ce changement doit paraître d'autant plus étonnant, qu'il ne peut se faire que peu à peu, molécule à molécule, puisque toute l'organisation ligneuse est parfaitement conservée.

PÉTRIFORE. *Petrifora*. MOLL. Genre que Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, p. 219, a démembré des Vénérupes de Lamarck.

PÉTRILITE. MIN. Nom donné par Kirwan à une espèce minérale, qui paraît se rapporter au Feldspath cubique, de Karsten.

PÉTROBIE. *Petrobius*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pédinites, proposé par Brullé, pour des insectes qui diffèrent des Blaps par leurs antennes composées d'articles plus courts, presque carrés, dont les trois avant-derniers sont élargis, le dernier à peine plus long que le précédent; les palpes moins élargies; le menton en carré transversal; le crochet terminal des mâchoires bifide; le corps court, large, convexe; le corselet plus large que long; les jambes antérieures terminées par un appendice conique, fort, large et arrondi à l'extré-

mité; écusson plus grand et plus large que dans les véritables Blaps.

PÉTROBIE SPINIMANE. *Petrobius spinimanus*, Brul.; *Blaps spinimona*, Dej.; *Tenebrio spinimanus*, Pallas. Il est noir; le corselet est très-grand, arrondi, finement ponctué; les élytres sont un peu rugueuses. Taille, six lignes. Europe.

PETROBIER. *Petrobium*. BOT. Robert Brown, dans ses Observations sur la famille des Composées (*Trans. Soc. Linn.*, vol. XII, p. 113), a proposé ce nom générique pour distinguer une plante que Forster avait d'abord décrite sous celui de *Laxmannia*, mais que plus tard (*Comm. Gotting.*, t. IX, p. 66) abandonnant luimême sa désignation générique, il nomma *Spilanthus arboreus*. Roxburgh, dans le Catalogue des Plantes de Sainte-Hélène, publié en 1813, lui avait donné le nom de *Bidens arborea*; peut-être aussi le *Spilanthus tetrandrus* du même auteur est-il un second synonyme de cette plante. Robert Brown, considérant sans doute le nom de *Laxmannia* comme non avenu, puisqu'il était inconnu de la plupart des botanistes, et que le genre auquel il était appliqué avait été mal caractérisé par Forster, transporta ce nom à un genre de la famille des Asphodélées. *V.* LAXMANNIE. Le genre *Petrobium* offre les caractères suivants, d'après la description donnée par l'auteur : Plante dioïque. La calathide mâle composée de fleurs régulières, disposées en forme de rayons. L'involucre est oblong, formé de folioles presque sur deux rangs, les extérieures moins nombreuses et plus courtes. Le réceptacle est légèrement plan, garni de paillettes semblables aux folioles de l'involucre. Les corolles ont le tube arqué en dehors, et le limbe quadrifide. Il y a, dans chaque fleur, quatre étamines à anthères exsertes et pourvues au sommet d'appendices très-courts et aigus; un style à deux branches stigmatiques, aiguës, légèrement hispides; des ovaires à demi avortés, portant un nectaire et une aigrette analogue à celle des ovaires de la calathide femelle. Celle-ci se compose de fleurs dont les diverses parties sont à peu près comme celles des fleurs de la calathide mâle, à l'exception que l'avortement a porté sur les étamines dont il ne reste que des anthères stériles, sagittées, distinctes. Les styles offrent des branches stigmatiques, aiguës et recourbées. Les ovaires sont comprimés parallèlement et anguleux, surmontés d'une aigrette composée de deux ou trois arêtes persistantes, denticulées par devant, correspondantes aux deux ou trois angles de l'ovaire. R. Brown a depuis observé que chacune des anthères mâles était séparée en deux par un vestige de cloison longitudinale, observation qui confirme l'assertion de Cassini sur la structure des anthères de Synanthérées, qu'il avait conjecturée d'après l'analogie de cette famille avec les Campanulacées, Lobéliacées, Dipsacées et autres familles voisines. Ce dernier auteur place le genre *Petrobium* dans la tribu des Hélianthées, et, avec doute, dans la section des Hélianthées-Coréopsidées.

PÉTROBIER DE FORSTER. *Petrobium Forsteri*, Cassini; *Laxmannia* et *Spilanthus arboreus*, G. Forst., *loc. cit.*; *Petrobium*, R. Brown, *loc. cit.*; *Bidens arborea* et *Spilanthus tetrandrus*? Roxborgh, *loc. cit.* C'est un arbre à feuilles opposées, indivises, et à panicules terminales, divergentes et dichotomes. Il croît à l'île de Sainte-Hélène.

PÉTROCALLIDE. *Petrocallis*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, éd. 2, vol. IV, p. 93) et adopté par De Candolle (*Syst. nat. Veget.*, 2, p. 330) qui l'a ainsi caractérisé : calice à sépales égaux à la base; pétales entiers; filets des étamines dépourvus de dents; style très-court; silicule ovale, à valves un peu planes et marquées d'une nervure sur leur milieu; à loges dispermes, séparées par une cloison membraneuse; cordons ombilicaux adnés à la cloison; graines non bordées, à cotylédons ovales, obliquement accombants, c'est-à-dire que leur position relativement à la radicule est douteuse, et presque intermédiaire entre celle des cotylédons incombants et celle des cotylédons accombants. C'est par cette dernière note caractéristique, qui a été vérifiée par J. Gay (Ann. des Sciences natur., t. VII, p. 391), et surtout par les cordons ombilicaux adnés à la cloison, que le genre *Petrocallis* diffère du *Draba*, avec lequel il était confondu. Il ne renferme qu'une seule espèce : *Petrocallis pyrenaica*, Brown et De Cand., *loc. cit.*; *Draba Pyrenaica*, L.; Jacq., *Austr.*, tab. 228; Allioni, *Flor. Pedem.*, tab. 8, fig. 1. Elle croît sur les rochers et dans les localités pierreuses des montagnes de l'Europe australe, entre mille quatre cents et trois mille quatre cents mètres de hauteur absolue, notamment dans les Pyrénées, les Alpes de Provence, de Dauphiné, de Piémont, de Suisse, d'Autriche, de Carniole et de Transylvanie. C'est une petite herbe en gazon, dont le port ressemble à celui de certains Saxifrages et Androsacés alpins. Ses tiges sont très-rameuses, nues et grêles dans leur partie inférieure qui s'allonge entre les fissures des rochers ou parmi les rocailles. Les feuilles roides, ciliées, cunéiformes, trifides au sommet, sont rassemblées au sommet des rameaux. Les fleurs, de couleur rose, sont peu nombreuses, disposées en grappes courtes ou en petits corymbes.

PÉTROCARVI. *Petrocarvi*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Tausch, pour une plante qu'il a séparée du genre *Athamantha* de Linné, et qu'il a caractérisée génériquement ainsi qu'il suit : limbe du calice décidu, à cinq dents; pétales presque en cœur, avec la découpure infléchie; fruit oblong, comprimé par le côté, couvert d'un léger duvet; méricarpes à cinq paires de carènes filiformes, dont les trois intermédiaires rapprochées et les deux latérales marginantes; vallécules à une bande; carpophore bifide; semence pourvue d'un canal vide, près de la commissure.

PÉTROCARVI DE CRÈTE. *Petrocarvi Cretensis*, Tausch; *Athamantha Cretensis*, Lin. Ses tiges sont striées, un peu pubescentes, faibles, plus ou moins dressées, hautes de huit à dix pouces, garnies de feuilles légèrement velues, verdâtres, deux ou trois fois ailées, à pinnules planes, très-courtes, linéaires et divergentes; l'ombelle universelle est composée de huit à douze rayons un peu longs et pubescents; les folioles de la collerette, dont le nombre varie d'une à six, sont membraneuses et blanchâtres en leurs bords; les semences sont oblongues et

velues. On la trouve sur les montagnes du midi de l'Europe.

PÉTROCARYA. BOT. Dans Schreber, ce mot est donné comme synonyme de *Parinarium*. *V.* PARINARIE.

PÉTROCINCLA. OIS. Le sous genre introduit sous ce nom par Vigors, dans le genre Merle, comprend les espèces qui, comme le *Turdus cyaneus*, ont le bec allongé, comprimé, peu élevé et légèrement fléchi; les ailes échancrées, la queue médiocre et un peu échancrée.

PETRODROMA. OIS. Synonyme de Picchion, genre dans lequel Vieillot a réuni indistinctement des Grimpereaux, des Philédons et d'autres Aoisodactyles de genres différents.

PÉTROGETON. BOT. Nom donné par Ecklon à l'une des divisions du genre *Crassula*.

PÉTROGLOSSES. POIS. FOSS. L'un des synonymes de Glossopètres. *V.* ce mot.

PÉTROIQUE. *Petroica*. OIS. Genre de l'ordre des Granivores, famille des Fringillaires, institué par Swainson pour quelques espèces de l'Australie, qui lui ont paru différer suffisamment des Gros-Becs pour en former un groupe distinct, dont les principaux caractères seraient : bec court, plus haut que long, presque conique et faiblement bordé; ailes assez courtes, dont les deuxième, troisième et quatrième rémiges dépassant les autres, sont presque d'égale longueur entre elles; rectrices égales.

PÉTROÏQUE MODESTE. *Petroica modesta*, Gould. Sommet de la tête et parties supérieures d'un roux brunâtre; tour du bec blanc, faiblement nuancé de brunâtre; poitrine et milieu du ventre blancs, lavés de rouge; les deux rectrices intermédiaires brunes, les autres brunes à la base, puis blanches, avec une bande noirâtre et enfin terminées intérieurement de fauve pâle; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

PÉTROÏQUE ROSE. *Petroica rosea*, Gould. Parties supérieures et gorge cendrées; front traversé par une bande étroite et blanche; poitrine rose; abdomen et crissum blancs; les six rectrices intermédiaires entièrement noirâtres, les autres terminées de blanc; bec et pieds d'un cendré fort obscur. Taille, quatre pouces et demi. La femelle est un peu plus forte, et chez elle la bande frontale est jaune; il y a deux bandes de cette couleur sur les tectrices alaires secondaires; les rectrices sont brunes. Trouvé par les chasseurs, aux environs de Liverpool.

PÉTROÏQUE TRÈS-BELLE. *Petroica pulchella*, Gould. Son plumage est noir; front et taches humérales d'un blanc pur; poitrine et abdomen rouges; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'île de Norfolk.

PÉTROÏQUE A VENTRE ROUGE. *Petroica Phœnicura*, Gould. Parties supérieures, front et barbes externes des troisièmes rémiges d'un gris fuligineux, tacheté de blanc; premières rémiges et rectrices intermédiaires d'un gris brunâtre; rectrices latérales bordées extérieurement de brun; parties inférieures d'un rouge vif; tectrices anales blanches; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

PÉTROLE. *Petroleum*. MIN. *V.* BITUME LIQUIDE.

PÉTROMARULE. *Petromarula*. BOT. Genre de la famille des Campanulées, et de la Pentandrie Monogynie. Du démembrement du genre *Phyteuma*, Persoon a formé le genre *Petromarula*, qui a été adopté par Alph. De Candolle, dans sa Monographie des Campanulacées. Ce dernier nom, dérivé de πετρα, pierre, et μαρον, herbe, avait été donné par Belli, ancien médecin crétois, au *Phyteuma pinnatum*, qui croît en abondance sur les rochers de l'île de Candie; et Clusius, de même que les deux Bauhin et d'autres botanistes contemporains, l'ont employé pour désigner la même plante. Il était donc assez naturel que puisqu'il fallait établir un nouveau genre, on lui appliquât le nom qu'avait porté autrefois l'espèce principale, et qui en devenait le type.

PÉTROMARULE AILÉE. *Pretromorula pinnata*, Pers.; *Phyteuma pinnatum*, Lin. Cette plante remarquable se trouve dans l'archipel; elle croît également sur le mont Baldo en Italie, et sur toute la côte rocailleuse de la Dalmatie. Elle fut cultivée en Europe à plusieurs époques; en 1633 elle faisait partie de la collection de plantes vivantes du docteur Veslingius, et a reparu depuis dans d'autres collections; mais les difficultés que présente sa culture, dans les climats humides, l'ont toujours tenue fort rare. Elle fleurit en août et septembre. Ses tiges sont glabres, striées, rameuses, garnies de feuilles alternes, ailées avec impaire, à folioles profondément dentées, lancéolées, obliques, la foliole terminale est plus grande, ovale, incisée et dentée en ses bords. Les fleurs sont grandes, éparses, alternes, mais dont l'ensemble forme, à l'extrémité des tiges, une sorte de corymbe en cime. Le calice est monophylle, partagé en cinq divisions aiguës. La corolle est monopétale, d'un blanc bleuâtre, à tube court, à limbe profondément divisé en cinq lobes linéaires, aigus. Les cinq étamines ont leurs filaments beaucoup plus courts que la corolle, élargis à la base; l'ovaire est inférieur, globuleux, surmonté d'un style cylindrique, terminé par un stigmate en tête. Le fruit consiste en une capsule arrondie, couronnée par le calice, à trois loges, s'ouvrant de chaque côté par un trou, et contenant des semences petites, nombreuses et sphériques.

PÉTROMELES. BOT. Le genre établi sous ce nom par Jacquin, a été réuni au genre Amélanchier. *V.* ce mot.

PÉTROMYZIDES. POIS. Risso, dans son Histoire des Poissons du golfe de Nice, nomme ainsi la première famille qu'il établit dans l'ordre premier des Chondroptérygiens à branchies fixes. Elle répond au genre Pétromyzon des auteurs, et est caractérisée de la sorte dans l'auteur italien : corps cylindrique, anguilliforme; la bouche circulaire, bordée par un anneau formé par les mâchoires soudées l'une à l'autre, avec des tubercules aux dents labiales dans son fond, et des nageoires sans rayons.

PÉTROMYZON. *Petromyzon*. POIS. Genre de la famille des Cyclostomes (*V.* ce mot), dans l'ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes. Le nom par lequel on le désigne fut employé par les ichthyologistes bien avant Linné, et vient de ce que les Poissons qui le portent semblent sucer les pierres par la manière dont ils s'y accrochent au moyen de la ventouse que peut former leur ouverture buccale. Les Pétromyzons se reconnaissent, dit Cuvier, aux sept ouvertures branchiales qu'elles ont de chaque côté. La peau se relève au-dessus

et au-dessous de la queue en une crête longitudinale, qui tient lieu de nageoire, mais où les rayons ne s'aperçoivent que comme des fibres à peine sensibles. Elles ont, comme les autres Cyclostomes, sur la tête, un petit trou qu'on avait regardé comme un évent, mais qui communique à une cavité dont aucun rapport avec les organes respiratoires n'est véritablement démontré. Duméril pense que c'est une sorte d'éprouvette, par laquelle l'animal distingue quelle est la nature de l'eau où il nage.

Pétromyzon Lamproie. *Petromyzon marinus*, L.; Gmel., *Syst. Nat.*, 12, t. I, p. 1513; Bloch, pl. 87; Lacép., Pois., t. I, pl. 1, fig. 1 (médiocre); la Marbrée, Encyclop., Pois., pl. 1, fig. 1 (bonne). Cette espèce, la plus répandue, semble se plaire sur les rivages de l'hémisphère boréal, de la zone tempérée. On la trouve dans la Méditerranée, mais seulement dans les parties occidentales depuis l'Italie, puisqu'elle ne paraît pas exister en Grèce. Les côtes d'Espagne, de France, d'Angleterre, et jusqu'à celles de Norwége, la produisent; elle se retrouve au Japon, on dit même sur les côtes de l'Amérique. La Lamproie atteint d'un à trois pieds; ses allures sont celles des Serpents, et sa souplesse est extrême. Sa peau est fort visqueuse, et sa chair un mets exquis. Le squelette présente cette singularité, que selon les saisons, il offre plus ou moins de consistance; quand la Lamproie commence à remonter dans l'embouchure des fleuves, il est gélatineux ou à peine visible, ce n'est pas même un cartilage; plus tard il s'épaissit, devient opaque, et l'on dirait alors un tube de corne mouillée, opaline, mais toujours très-flexible; c'est alors ce que le vulgaire appelle la *corde* qui, dans l'animal, occupe un espace perdu pour la bonne chère; aussi dans les pays où l'on fait de ce Poisson le cas qu'il mérite, les cuisiniers disent que la Lamproie est *cordée* pour exprimer que le squelette cartilagineux s'est durci, ce qui arrive à la fin de la saison. La chair est alors sensiblement moins délicate.

Pétromyzon fluviatile. *Petromyzon fluviatilis*, L.; Gmel., *loc. cit.*, 1514; Bloch, pl. 78, fig. 1; le *Prycka*, Encyclop., Pois., pl. 1, fig. 2. Sa tête est d'un noir verdâtre, passant au bleu d'acier sur le dos qui est ondulé par de petites bandes transversales noires; les nageoires sont d'un violet assez sombre; les parties inférieures sont d'un gris blanchâtre, argenté. La Lamproie fluviatile, beaucoup plus petite que la précédente, se trouve dans les eaux douces; elle abonde surtout dans les lacs et dans les rivières du Nord, principalement vers l'embouchure de ceux-ci. On en prépare la chair dans la saumure ou de diverses façons pour la conserver, et on la sert sur presque toutes les tables d'Allemagne.

Pétromyzon Lamprillon. Lac., Pois., t. I, pl. 2, fig. 1; *Petromyzon branchialis*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1515; Bloch, pl. 86, fig. 2; la Branchiale, Encyclop., Pois., pl. 1, fig. 3. Cette espèce, qui se tient dans les rivières, et qui descend même quelquefois dans les grands fleuves, est encore plus petite que la précédente. Rondelet l'avait anciennement mentionnée sous le nom de *Lamprillon*. Quoique sa chair soit savoureuse, les pêcheurs n'en prennent guère que pour faire des appâts de pêche.

Pétromyzon de Planer. Lacép., t. I. pl. 3, fig. 1; Encyclop., Pois., pl. 1, fig. 4; *Petromyzon Planeri*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1516. C'est la plus petite espèce du genre; elle a été découverte, vers la fin du dernier siècle, par le professeur Planer, dans les environs d'Erfurt, cité de Thuringe, où les moindres ruisseaux produisent ce petit Poisson. Cuvier pense que les Pétromyzons Sucet, Septœil et noir de Lacépède (Pois., t. II, pl. 1, fig. 3, et t. IV, pl. 15, fig. 1 et 2) ne sont que des variétés de celui-ci.

PÉTRON. bot. L'un des noms vulgaires du Genévrier commun.

PETRONA. bot. (*Champignons.*) Adanson a donné ce nom à un genre de Champignons auquel il rapporte le *Lithordemomyces* de Battara, pl. 24, fig. B. Fries rapporte ce genre aux Agarics, tandis qu'il cite la figure de Battara sous le genre *Cantharellus*. D'après la figure imparfaite et la description incomplète de Battara, sur lesquelles Adanson paraît avoir fondé son genre, on pourrait présumer que ce n'est qu'un chapeau d'Agaric détaché, et qui se serait agglutiné par sa surface supérieure sur une pierre à laquelle il serait resté adhérent en se desséchant. Ce que Battara dit de la nature demi-vitreuse de la pierre, ne paraît pas indiquer un sol propre au développement d'un Champignon, et ne convient pas à l'hypothèse de Paulet, qui pense que Battara a pris un Polypier pour un Champignon.

PÉTRONELLE ou PÉTRONILLE. ins. Espèce du genre Calobate. *V.* ce mot.

PÉTROPHILE. *Petrophila.* bot. Genre de la famille des Protéacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. of Linn. Soc.*, vol. 10, p. 67), qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, entièrement caduc; style persistant par sa base; stigmate fusiforme, aminci au sommet; point d'écailles hypogynes; strobile ové; noix lenticulaire, chevelue d'un côté, ou samare barbue à la base. Salisbury avait confondu les espèces de ce genre dans celui qu'il nommait *Atylus* et qui se composait de plusieurs *Protea* de la Nouvelle-Hollande; mais R. Brown a cru devoir admettre un nom qui ne fût pas formé d'après des caractères sujets à de nombreuses exceptions. Les Pétrophiles sont des arbrisseaux roides, qui croissent dans les localités pierreuses de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont glabres, de formes très-variables, filiformes ou planes, indivises, lobées ou pinnatifides, quelquefois même hétéromorphes sur le même arbrisseau. Les fleurs forment des cônes ou chatons oblongs, terminaux et axillaires, quelquefois agrégés.

R. Brown a décrit dix espèces de Pétrophiles, qu'il a distribuées en quatre sections. La première offre les caractères suivants : stigmate articulé; l'article inférieur, anguleux, glabre; le supérieur cotonneux. Noix lenticulaire, comprimée, ornée de longs poils à l'intérieur et sur les bords. Feuilles filiformes, indivises. Cette section ne comprend que trois espèces : *Petrophila teretifolia*, *Petrophila filifolia* et *Petrophila acicularis*. Elles croissent à la Terre de Lewin, sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande. La seconde section est ainsi caractérisée : stigmate inarticulé, légé-

rement hispide; noix lenticulaire, comprimée, garnie de longs poils soyeux sur les bords et en dedans. Strobile à écailles distinctes. Feuilles filiformes, bipinnatifides. Les quatre espèces suivantes constituent cette section : 1° *Petrophila rigida;* 2° *Petrophila pulchella,* ou *Protea pulchella,* Schrad., *Sert. Hanov.,* 2, p. 15, tab. 7; Cavanilles, *Icon.,* 6, p. 33, tab. 550. Le *Protea dichotoma* de Cavanilles, *loc. cit.,* tab. 551, est un second synonyme de la même plante. 3° *Petrophila fastigiata;* 4° *Petrophila pedunculata,* R. Br.; Guil., *Icon. lithograph.,* tab. 18. Toutes ces espèces croissent sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande, principalement aux environs du port Jackson.

La troisième section se distingue par le strobile de ses fleurs composé d'écailles soudées entre elles; par son fruit qui est une samare foliacée, élargie; par son stigmate inarticulé, légèrement hispide; enfin par ses feuilles planes, bipinnatifides. Cette section ne renferme qu'une seule espèce remarquable par la diversité des formes de son feuillage, et nommée à cause de cela *Petrophila diversifolia.* Elle croît sur les collines de la Terre de Lewin, à la côte australe de la Nouvelle-Hollande.

Enfin la quatrième section offre un strobile à écailles distinctes, une samare planiuscule, et des feuilles planes, trifides. Elle se compose de deux espèces originaires des mêmes localités que la précédente. Ce sont les *Petrophila squammata* et *trifida.*

PÉTROPHILE. BOT. Bridel propose ce nom pour désigner en français le genre *Andræa. V.* ce mot.

PÉTROSCIRTE. *Petroscirtes.* POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Gobioïdes et voisin du genre *Blennius,* que Ruppel a établi dans la partie de l'histoire naturelle, publiée avec son voyage en Nubie, etc. Les caractères du genre nouveau sont : de petites dents sétacées; ouverture branchiale très-petite, placée au dessus des nageoires pectorales; nageoire dorsale unique, à rayons flexibles mais non articulés; nageoires ventrales à trois rayons; peau glabre. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce qu'il a nommée *Petroscirtes mitratus;* elle se fait remarquer par l'agilité avec laquelle on la voit sauter entre les rochers.

PÉTROSELIN. *Petroselinum.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Hoffman dans sa monographie de cette famille, aux dépens des genres *Ligusticum* et *Apium* de Linné, avec les caractères suivants : limbe du calice à bords déchirés; pétales presque ronds, recourbés, à peine échancrés; fruit ovale, couronné par un stylopode court et conique, par des styles divergents; il est subdidyme, contracté sur un côté; méricarpes à cinq paires de carènes filiformes, égales, les latérales marginantes; vallécules unirayées; commissure bifide; carpophore bipartite; semence gibbo-convexe, avec une face presque plane.

PÉTROSELIN CULTIVÉ. *Petroselinum sativum,* Hoffm.; *Apium petroselinum,* Lin. Sa tige est droite et anguleuse; ses feuilles sont décomposées, à segments inférieurs ovato-cunéiformes, trifido-dentés, les supérieurs sont lancéolés et entiers; involucelles polyphylles, à divisions filiformes; fleurs blanches. Du midi et du levant de l'Europe.

PETROSELINUM. BOT. Les latins donnaient ce nom au Persil; il a été admis comme spécifique par Linné. Quelques vieux botanistes l'appliquaient aussi soit à la petite Cigue (*Æthusa Cynapium*), soit à l'Œnanthe aquatique (*OEnantha fistulosa,* L.).

PÉTROSILEX. MIN. Les anciens minéralogistes avaient bien reconnu que les taches blanches, qui sont dans les Porphyres, n'étaient que des cristaux de Feldspath; mais ils se trompèrent sur la nature de la pâte environnante, qu'ils regardèrent comme siliceuse. De Saussure et Faujas furent les premiers à signaler la différence qu'il y avait, sous le rapport de la fusibilité, entre la base des Porphyres et le Silex. Dolomieu essaya ensuite de déterminer la nature de cette base, il lui trouva de grands rapports avec le Feldspath, et lui affecta le nom fort impropre de Pétrosilex, déjà employé dans des acceptions différentes par d'autres minéralogistes, tels que Cronstedt, Wallérius, etc. Quelques géologues ont cru devoir conserver ce mot pour désigner la base d'une certaine série de Roches feldspathiques, base que l'on regarde généralement comme formée de Feldspath compacte, plus ou moins mélangé. Les caractères principaux du Pétrosilex pur sont d'offrir une texture compacte, fine, avec une cassure écailleuse ou cireuse, et une certaine translucidité sur les bords; d'être plus dur que l'Acier, fusible en émail blanc ou peu coloré : il en est de diverses couleurs. On distingue, parmi les variétés les plus remarquables : le Pétrosilex agathoïde ou céroïde, dont l'aspect est plus ou moins analogue à celui de l'Agathe, et dont la cassure ressemble à celle de la cire. C'est un des *Hornsteins* ou Pierres de Corne de la minéralogie allemande; il est translucide, et ses couleurs sont le rouge de chair ou le blanchâtre. Le Pétrosilex jaspoïde : cette variété a l'aspect du Jaspe; elle est opaque et à cassure conchoïdale. Les Pétrosilex appartiennent aux terrains primordiaux, où on les rencontre en masses stratifiées, en bancs, en amas et en filons. Brongniart comprend au nombre des variétés du Pétrosilex, le Klingstein ou Phonolite qu'il nomme Pétrosilex fissile. Cordier rejette celui-ci dans sa tribu des Roches leucostiniques, et ne retient dans celle des Roches pétrosiliceuses que les Roches qui ont à base du Feldspath compacte, non volcanique. *V.* ROCHES.

PETUM OU PETUN. BOT. Noms sous lesquels la Nicotiane Tabac se répandit en Europe.

PETUNCULITES. MIN. Même chose que Pétonculites, nom sous lequel on désigne les Pétoncles fossiles.

PETUNGA. *Petunga.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, court, persistant et découpé en quatre dents; corolle supère, infundibuliforme, avec son tube court, obconique, très-velu à l'orifice : son limbe est quadripartite; quatre étamines insérées au tube de la corolle; filaments courts; anthères subexsertes; ovaire infère et biloculaire; style filiforme, velu; stigmate subexserte, bidenté. Le fruit est une baie globuleuse, dépresso-ombiliquée, à deux

loges renfermant chacune de deux à quatre semences squammiformes et pendantes; embryon dressé dans un albumen cartilagineux; cotylédons linéaires; radicule supère.

Petunga de Roxburg. *Petunga Roxburgii*, DC.; *Randia racemosa*, Roxb. C'est un arbuste inerme, droit et glabre. Feuilles opposées, oblongues, linéaires, atténuées aux deux extrémités; stipules longues, acuminées et décidues; fleurs d'un blanc verdâtre, distiques ou tétrastiques, réunies en épis axillaires, solitaires ou géminés, simples, multiflores, plus courts que les feuilles, et accompagnées de bractées. De l'Inde.

PÉTUNIE. *Petunia*. bot. A.-L. Jussieu (Ann. du Muséum, vol. II, p. 214) a imposé ce nom, tiré de celui de *Petun* que les Brésiliens donnaient au Tabac, à un genre de la famille des Solanées, et de la Pentandrie Monogynie, L. Il lui a assigné les caractères suivants: calice divisé très-profondément en cinq lobes allongés et élargis, presque en forme de spatule à leur sommet; corolle tubuleuse, rétrécie dans son milieu, évasée par le haut, et à peine divisée en cinq lobes inégaux; étamines au nombre de cinq, inégales, attachées au tube de la corolle, en dehors duquel elles ne font point saillie; anthères presque arrondies; ovaire supérieur, surmonté d'un style grêle et d'un stigmate capité, presque bilobé; capsule entourée à sa base par le fond du calice, s'ouvrant par le haut en deux valves, divisée intérieurement en deux loges parallèles aux valves, portant sur le milieu de chacune de ses faces un grand nombre de graines menues. Ce genre est voisin des Nicotianes, parmi lesquelles plusieurs botanistes ont confondu les deux espèces dont il se compose. Elles ont pourtant un port particulier déterminé par un mode différent d'inflorescence, leurs fleurs étant solitaires, axillaires et non en épis terminaux, comme celles des Nicotianes; de plus, le calice est, dans les Pétunies, profondément divisé en lobes longs et spatulés; la corolle a son limbe à peine divisé et non régulier, ce qui l'éloigne encore de l'organisation des fleurs des Nicotianes.

Pétunia a fleur de Nyctage. *Petunia Nyctaginiflora*, Juss., *loc. cit.*, tab. 47. Elle a une tige velue, des feuilles ovales-allongées, conformées à peu près comme celles de l'Héliotrope. Les fleurs ont une corolle blanche, tubuleuse, au moins quatre *fois* plus longue que le calice, et ressemblant assez à la fleur nommée vulgairement Belle-de-Nuit (*Nyctago Jalapa*). Cette plante a été trouvée par Commerson à l'embouchure de la Plata, dans l'Amérique méridionale. Elle est aujourd'hui assez commune dans les jardins de botanique, où on la multiplie facilement de graines.

L'autre espèce (*Petunia parviflora*, Juss., *loc. cit.*), indigène des mêmes contrées, a des tiges couchées, des feuilles petites, oblongues, analogues à celles des Céraistes de nos champs, et des fleurs dont la corolle est très-petite, débordant à peine le calice.

PÉTUNZÉ. min. On désigne sous ce nom, en Chine, de petites masses parallélipipèdes, qui sont une espèce de Feldspath quartzeux. On s'en sert dans la fabrication de la Porcelaine. *V*. Kaolin.

PÉTUYE. ois. Synonyme vulgaire de Grand-Duc. *V*. Chouette.

PEUCE. bot. Théophraste désigna le Pin sous ce nom; il est encore employé quelquefois pour le *Pinus Picea*, qui ne fait pourtant plus partie du genre Pin.

PEUCE. *Peuce*. bot. foss. Ce genre, de la famille des Gnétacées, a été institué par le docteur Lindley d'après des restes fossiles, trouvés dans les terrains carbonifères et oolithiques. Le tronc consiste en un système médulaire central, d'où partent des lignes et des stries qui rayonnent vers la circonférence, ou des fibres ligneuses, réticulées, formant une enveloppe corticale, parsemée d'aréoles au milieu desquelles on aperçoit un tron orbiculaire.

PEUCÉDAN. *Peucedanum*. bot. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants: calice très-court, à cinq dents très-petites; corolle à cinq pétales oblongs, égaux et courbés en dedans; cinq étamines dont les filets sont très-courts et portent des anthères arrondies; ovaire oblong, surmonté de deux styles courts, à stigmates obtus; akène ovale, comprimé, divisible en deux portions convexes extérieurement, marquées de trois stries, quelquefois garnies d'un rebord particulier. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui croissent, comme la plupart des autres Ombellifères, dans les climats tempérés de l'hémisphère boréal; mais plusieurs d'entre elles n'appartiennent pas au genre *Peucedanum*, et quelques-unes semblent des variétés les unes des autres.

Peucédan officinal. *Peucedanum officinale*, L.; vulgairement Fenouil de Porc, Queue de Pourceau. Sa racine est vivace, allongée, grosse, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, traversée sous l'écorce par des canaux longitudinaux, remplis d'un suc propre, jaune et d'une odeur vireuse. Sa tige, haute de près d'un mètre, est rameuse, garnie de feuilles dont les inférieures sont grandes, portées sur un pétiole trois ou quatre fois trichotome, et dont les dernières ramifications portent chacune trois folioles linéaires. Les fleurs, de couleur jaune, forment des ombelles lâches aux extrémités des tiges et des rameaux. Les akènes n'offrent pas de rebord. Cette plante croît dans les prés des contrées méridionales de l'Europe.

Peucédan Silaus. *Peucedanum Silaus*, L.; Jacq., *Flor. Austr.*, tab. 15, vulgairement nommé Saxifrage des Anglais. Sa racine est cylindrique, peu rameuse, vivace; il s'en élève une tige striée, rameuse supérieurement, munie de feuilles trois fois ailées, à folioles linéaires, lancéolées, trifides dans le bas, et entières au sommet de la tige. Les ombelles de fleurs, d'un blanc jaunâtre, sont terminales et à huit ou dix rayons. En Europe, dans les prés humides.

PEUMUS. bot. Molina, dans son Histoire du Chili, a donné le nom générique de *Peumus*, dérivé du mot chilien *Peumo*, à quatre arbres de ce pays qui appartiennent à l'Hexandrie Monogynie. Ce genre a été mentionné par Jussieu qui, dans son *Genera Plantarum*, l'a rapproché du *Rubentia* de Commerson, ou *Elæodendrum* de Jacquin. La plante décrite et figurée par Feuillée (Journ. d'Obs., p. 11, tab. 6), sous le nom

de *Boldu*, nom adopté comme générique par Adanson, est une des quatre espèces de Molina. Cette même plante a été nommée *Ruizia fragrans* par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou et du Chili, mais il existe un autre *Ruizia* fondé par Cavanilles. *V.* Ruizie. Conséquemment, il serait peut-être juste d'adopter la dénomination de Feuillée et d'Adanson. Quoi qu'il en advienne, le *Peumus* de Molina offre les caractères essentiels suivants : calice inférieur, à six divisions; corolle composée de six pétales presque arrondis, plus courts que le calice; six étamines dont les filets sont subulés, de la longueur du calice et terminés par des anthères jaunâtres et sagittées; ovaire supérieur, presque arrondi, surmonté d'un style qui s'épaissit insensiblement vers son sommet et se termine par un stigmate comprimé obliquement; drupe de la forme et presque de la grosseur d'une olive, contenant un noyau plus ou moins dur. Selon Molina, les quatre plantes du Chili qui constituent le genre *Peumus* offrent un grand nombre de variétés. Ce sont des arbres élevés, pourvus de feuilles alternes dans trois espèces, opposées dans le *Peumus Boldus*, entières ou dentées, persistantes et aromatiques. Les fleurs sont blanches ou roses. Les fruits de trois espèces (*Peumus alba, rubra* et *mammosa*) sont comestibles; ils sont blancs ou rouges, terminés par un mamelon dans la dernière espèce. On les fait tremper dans de l'eau tiède avant de les manger. La pulpe en est butyreuse et d'un goût agréable. Le noyau (probablement l'amande) contient beaucoup d'huile qui pourrait être avantageusement employée. L'écorce de ces arbres sert dans la teinture, ainsi que pour le tannage.

PEUPLIER. *Populus.* bot. Genre de la famille des Amentacées de Jussieu, Salicinées de Richard, et de la Diœcie Octandrie, L., offrant les caractères suivants : fleurs dioïques, disposées en chatons lâchement imbriqués; chaque fleur est soutenue par une écaille lacérée ou palmée, ciliée sur les bords, onguiculée à la base, insérée sur le milieu du pédicelle; calice ou périanthe (nectaire de certains auteurs) très-petit, urcéolé, ayant ses bords obliques et très-entiers. Fleurs mâles renfermant huit étamines et souvent un plus grand nombre, saillantes, attachées au fond du périanthe, à anthères oblongues et dressées. Fleurs femelles composées d'un ovaire entouré à sa base par le calice, portant quatre stigmates presque sessiles. Capsule biloculaire, bivalve, renfermant plusieurs graines surmontées d'une houppe cotonneuse. Plus de vingt espèces de Peupliers ont été décrites par les auteurs. Elles croissent dans les lieux humides des contrées tempérées de l'hémisphère boréal. Plusieurs sont indigènes de la France et de l'Europe, où on les cultive soit pour l'ornement des paysages, soit pour la production de leur bois. La culture de quelques espèces de l'Amérique septentrionale commence aussi à s'étendre; on verra, à la fin de cet article, quelles sont les plus intéressantes. Ce sont de grands arbres dont les jeunes bourgeons floraux sont écailleux, plus précoces que les fleurs, enduits, dans quelques espèces, d'un suc résineux, balsamique et très-visqueux; les feuilles sont ordinairement triangulaires, cordiformes, inégalement dentées, portées sur des pétioles quelquefois biglanduleux et tellement comprimés latéralement ou amincis au sommet, que le moindre mouvement de l'air les met en agitation.

Peuplier blanc. *Populus alba*, L., vulgairement nommé Ypréau. C'est un grand et bel arbre, dont le tronc s'élève jusqu'à trente mètres, sur un mètre et plus de diamètre à sa base. L'écorce du tronc est d'un gris blanchâtre; celle des jeunes rameaux est cotonneuse. Les feuilles sont à peu près triangulaires, fortement dentées et presque lobées, d'un vert sombre, glabres en dessus, couvertes en dessous d'un duvet cotonneux, qui les fait paraître toutes blanches. Les fleurs, dont les mâles n'ont que huit étamines, naissent en chatons oblongs, composés d'écailles jaunâtres; elles paraissent dès la première approche du printemps, longtemps avant les feuilles. Le peuplier blanc, dans la Mythologie des Grecs et des Romains, était consacré à Hercule. Les athlètes ornaient leurs fronts de couronnes faites des branches de cet arbre, en l'honneur du héros qu'ils se proposaient pour modèle.

On connaît plusieurs variétés de cette espèce; elles se distinguent par leurs rameaux tantôt gros et droits, tantôt flexibles et pendants; par leurs feuilles à lobes plus ou moins aigus, couvertes en dessous d'un duvet blanc très-épais, ou quelquefois seulement glauques et presque glabres; enfin par leurs chatons, tantôt grêles et allongés, tantôt gros et courts. La variété désignée sous le nom de *Blanc de Hollande* est celle que l'on plante de préférence en avenue et dans les jardins paysagers, où elle produit un bel effet par la majesté de son port et par le contraste que ses feuilles blanches font avec le vert des autres feuilles. Cet arbre s'élève à une grande hauteur; sa cime prend une belle forme et une étendue considérable. Le Peuplier grisard (*Populus incanescens*, Willd.), nommé aussi vulgairement Franc-Picard, est regardé par plusieurs botanistes comme une variété du Peuplier blanc. C'est du moins une espèce qui en est très-voisine, puisqu'elle ne s'en distingue que parce qu'elle s'élève moins, que ses rameaux sont plus redressés, que ses feuilles sont plus petites, nullement lobées, et chargées à leur face inférieure d'un duvet moins abondant et d'une couleur grisâtre.

Le Peuplier blanc croît avec rapidité, surtout dans les terrains humides, sur les bords des rivières et des fleuves. Il est si fréquent sur les rives du Rhône et dans les îles que forment les branches de ce fleuve non loin de son embouchure, qu'un auteur moderne dit qu'il serait assez bien désigné par le nom d'Arbre du Rhône. On pourrait le multiplier de graines et de rejetons, mais la facilité avec laquelle on se procure les jets naissant de ses racines qui rampent au loin près de la surface du sol, fait qu'on néglige d'employer la voie du semis. Il reprend difficilement de boutures, qui ne peuvent réussir que sur de très-petits rameaux plantés dans un terrain très-frais et tenu dans une constante humidité, comme sur les bords d'une rivière. Les usages du Peuplier blanc sont fort nombreux. Son bois est léger, blanchâtre, se travaille bien, prend un beau poli, mais il est mou et peu solide. Il ne peut donc

servir aux grandes constructions, comme par exemple pour la charpente des bâtiments, qu'autant qu'on manque de Chêne ou d'autres bois durs et résistants. Réduit en planches minces, il sert à fabriquer différents objets de menuiserie, des caisses et des boîtes d'une grande légèreté. On fabrique des sabots avec ses grosses branches, et les menues sont employées comme bois à brûler; mais étant très-peu riches en carbone, elles ne donnent qu'une faible chaleur. Les ébénistes emploient beaucoup de bois de Peuplier blanc pour faire la carcasse des meubles plaqués en acajou. Enfin, ce même bois et celui du Tremble, autre espèce de Peuplier, servent à fabriquer des tissus assez délicats, auxquels on donne le nom de *Sparterie*, et que les marchandes de modes emploient à faire des chapeaux. Ces tissus se fabriquent de la manière suivante : on choisit le bois de Peuplier encore vert parmi les morceaux les plus droits et les plus exempts de nœuds. On le découpe en lanières filiformes à l'aide d'un rabot à dents et d'une varlope que l'on passe successivement sur les planches de Peuplier. On tisse ensuite ces lanières sur des métiers à peu près semblables à ceux des tisserands. La fabrication en est fort expéditive; un seul ouvrier qui fait agir la varlope et le rabot, aidé d'un enfant qui reçoit les lanières à mesure qu'elles sortent par la lumière de la varlope et qui les tire à lui pour empêcher qu'elles ne se tortillent, peut faire de ces sortes de copeaux de quoi occuper plusieurs métiers à tisser.

Les graines du Peuplier blanc, ainsi que celles de plusieurs autres espèces, portent un coton épais qui a été employé pour fabriquer du papier et même des toiles; mais il paraît qu'on n'a pas donné suite aux premiers essais de cette fabrication, du moins en France, où ce genre de travail présentait de nombreuses difficultés et peu d'avantages. Dans la relation de ses voyages, Pallas a beaucoup vanté ce coton, en disant qu'on le substituerait avantageusement au coton étranger; que son lustre est beaucoup plus beau, sa qualité plus soyeuse; et que les Peupliers blancs étant fort abondants en Sibérie, la récolte de ce duvet fournirait dans ce pays d'immenses produits, en ayant soin de couper les branches avant l'ouverture spontanée des capsules.

PEUPLIER NOIR ou PEUPLIER FRANC. *Populus nigra*, L. Il acquiert de grandes dimensions lorsqu'il croît dans les lieux humides, et lorsqu'on a l'attention d'élaguer ses branches internes. On en voit, au jardin de l'Arquebuse, à Dijon, un individu qui a d'énormes dimensions, et qui, suivant la tradition, a été planté lorsque Henri IV prit cette ville sur les ligueurs. Il se divise en rameaux nombreux, étalés, revêtus d'une écorce glabre, ridée, un peu jaunâtre. Ses bourgeons sont enduits d'un suc très-visqueux et odorant. Ses feuilles sont presque triangulaires, bordées de crénelures inégales, glabres des deux côtés, et portées sur de longs pétioles. Les fleurs sont disposées en chatons grêles; on compte seize à vingt-deux étamines dans les mâles. Le Peuplier noir croît spontanément dans la plus grande partie de l'Europe. On en plante une variété dans les haies, sur les bords des ruisseaux, dans les prairies, parce qu'elle ne s'élève pas et qu'elle fournit des rameaux très-flexibles que l'on emploie à faire des liens. On donne le nom d'Osier blanc à cette variété, qui se distingue en outre par ses feuilles plus profondément dentées et un peu ondulées sur les bords.

Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du Peuplier blanc. Ses bourgeons visqueux et odorants étaient autrefois usités en médecine contre les ulcérations internes, la phthisie pulmonaire, la goutte, en un mot, contre la plupart des maladies que les remèdes ne guérissent pas ou qui se guérissent malgré les remèdes. Ils ont donné leur nom à l'onguent Populéum, fort employé encore aujourd'hui, surtout dans la médecine vétérinaire. Les Russes se servent de l'écorce du Peuplier noir pour préparer le maroquin; et l'on dit que les Kamtschadales réduisent cette écorce en farine et en pâte pour en fabriquer un pain grossier dont ces misérables savent se contenter. Le Peuplier noir se multiplie facilement de boutures que l'on fait avec des branches de trois à cinq ans. Il suffit de les enfoncer d'un pied à quinze pouces dans un sol humide, particulièrement sur les bords d'un fossé rempli d'eau.

PEUPLIER D'ITALIE ou PEUPLIER PYRAMIDAL. *Populus fastigiata*, Poiret, Dict. Encycl.; *Populus dilatata*, Willd. Il ne diffère pas du Peuplier noir, quant à son feuillage; mais il s'en distingue au premier coup d'œil par sa tige élancée, parfaitement droite, dont toutes les branches sont serrées contre la tige principale, de manière à former une pyramide très-élevée. Les fleurs mâles ont douze à quinze étamines, et leurs chatons, moins épais que dans la précédente espèce, sont munis d'écailles déchiquetées sur les bords, mais n'offrant pas de cils. Cet arbre paraît originaire des contrées orientales, puisque en Hongrie on lui donne le nom de Peuplier turc. Les premiers individus qui furent plantés en France, vers le milieu du siècle dernier, sur les bords du canal de Briare, venaient d'Italie, d'où le nom qu'il porte encore chez nous. Cet arbre, dont l'aspect est si pittoresque, se plante en allées parallèles, dans les avenues des maisons de campagne, sur les bords des canaux de navigation, et dans le cours des promenades publiques. On n'en plante plus autant que dans l'origine de son introduction, parce que ses produits sont peu considérables. Son bois est inférieur à celui du Peuplier noir; il est si léger, que le pied cube ne pèse qu'environ vingt-cinq livres, étant sec. Cette légèreté le rend très-propre à fabriquer des caisses pour les emballages. Le Peuplier d'Italie se plaît et réussit mieux dans les terrains gras et humides. Il se multiplie exclusivement de boutures, parce que l'on ne possède que des individus mâles, et que d'ailleurs ce mode de propagation est extrêmement facile. Les plançons des Peupliers que l'on veut disposer en allées, se font avec des branches de quatre à cinq ans, dont on coupe en biseau le gros bout, et qu'on enfonce dans des trous placés à environ trois mètres les uns des autres. Dans les pépinières, on prend de jeunes rameaux de l'année, que l'on enfonce dans un terrain frais, bien ameubli, et que l'on place à un demi-mètre de distance. Au bout de trois à quatre ans, les jeunes Peupliers sont bons à mettre en place.

Peuplier Tremble. *Populus Tremula*, L. C'est un arbre d'environ dix à quinze mètres de hauteur, dont les branches, revêtues d'une écorce blanchâtre, se divisent en rameaux souples, rougeâtres, disposés en tête arrondie et peu serrée. Ses feuilles sont arrondies, crénelées, légèrement cotonneuses dans leur jeunesse, parfaitement glabres dans un âge plus avancé, et portées sur des pétioles si longs et si comprimés, qu'elles sont dans un tremblement perpétuel; ce qui a valu à cet arbre son nom vulgaire et spécifique. Il croît dans les bois de l'Europe, principalement dans les pays montueux. Le bois de Tremble est peu estimé, parce qu'il est trop tendre. On ne peut en faire que de mauvais sabots et de la volige employée à faire des caisses d'emballage. Il brûle facilement, mais sans donner beaucoup de chaleur, et, sous ce rapport, il n'est employé que pour chauffer le four des boulangers.

Parmi les nombreuses espèces de Peupliers qui croissent dans l'Amérique septentrionale, il en est quelques-uns dont on a essayé la culture en Europe, mais on n'a pu les employer que comme arbres d'ornement; car leur bois, en général très-tendre, parce que ces arbres croissent avec beaucoup de rapidité, n'est pas d'un usage avantageux.

Peuplier argenté. *Populus heterophylla*, L.; *Populus argentea*, Michx., Arbr., 3, p. 300, tab. 9. Cet arbre s'élève à plus de vingt mètres, sur un tronc large de près d'un mètre. Ses feuilles sont couvertes, dans leur première jeunesse, d'un duvet très-épais et blanc, qui disparaît à mesure qu'elles grandissent. Elles sont portées sur de longs pétioles, très-grandes, larges de deux à trois décimètres, régulièrement cordiformes et dentées sur les bords. Les fleurs mâles sont disposées en chatons longs de sept à huit centimètres. Cet arbre, originaire de la Louisiane et des États-Unis, vient très-bien en France, où, à raison de la beauté de son feuillage, il mériterait d'être plus répandu. On le multiplie de marcottes et par la greffe sur le Peuplier blanc.

Peuplier a grandes dents. *Populus grandidentata*, Michx., *loc. cit.*, p. 287, tab. 8, f. 2. Arbre de douze à quinze mètres d'élévation, dont le tronc, d'un mètre de circonférence, est très-étroit, revêtu d'une écorce unie et verdâtre. Ses feuilles, d'abord couvertes d'un duvet épais et blanc, finissent par devenir entièrement glabres; elles sont alors presque arrondies, bordées de dents très-larges. Les chatons sont très-velus. Cet arbre croît dans les États-Unis, à des stations différentes, sur les montagnes, comme dans le voisinage des marais. On le cultive en Europe, dans les jardins paysagers, où son aspect est assez agréable, surtout lorsqu'il n'a que cinq mètres de hauteur. On le multiplie comme la précédent.

Peuplier de la rivière d'Hudson. *Populus Hudsonica*, Michx., *loc. cit.*, 3, p. 293, tab. 10. Il a quelque ressemblance avec le Peuplier noir; mais ce qui l'en fait bien distinguer, c'est que les jeunes pousses et les pétioles sont légèrement velus, ainsi que le revers des nouvelles feuilles. Celles-ci sont deltoïdes, un peu plus longues que larges, dentées, lisses et d'une belle couleur verte. Les chatons, longs de plus d'un décimètre, ne sont pas velus comme dans plusieurs autres espèces. L'écorce des rameaux est d'un gris blanchâtre, et les bourgeons axillaires sont d'un brun foncé. Cet arbre croît sur les bords de la rivière d'Hudson, dans le nord de l'Amérique. On le cultive en France, où il reprend facilement de boutures.

Peuplier du Canada. *Populus Canadensis*, Michx., *loc. cit.*, 3, p. 298; *Populus monilifera*, Willd. (non Michx.) Arbre qui atteint une élévation de vingt à vingt-cinq mètres, sur trois à quatre de circonférence à la base. Les rameaux cylindriques, d'un vert jaunâtre, portent des feuilles deltoïdes, presque cordiformes, plus longues que larges, inégalement dentées, glabres, portées sur de longs pétioles, ayant deux glandes jaunâtres à la base. Les chatons femelles sont pendants et très-longs. Les capsules, un peu coniques, contiennent des graines surmontées d'aigrettes blanches et soyeuses. Cette espèce abonde sur les rives du Mississipi et du Missouri. On la cultive depuis longtemps en Europe, où l'on n'en connaît que des individus femelles.

Peuplier de Virginie. *Populus Virginiana*, Desf., *Catal. Hort. Paris.*; *Populus monilifera*, Michx. (non Willd.) Arbre de la même stature que le précédent, et qui offre avec lui des rapports si nombreux, que des agronomes distingués regardent ces arbres comme constituant une seule espèce, dont le Peuplier de Virginie serait le mâle, et le Peuplier du Canada la femelle. Il serait facile de vérifier l'exactitude de cette opinion, en les plantant à proximité; on s'assurerait si les graines donnent naissance à des individus fertiles, semblables à leurs parents, c'est-à-dire dont les mâles seraient des Peupliers de Virginie, et les femelles des Peupliers du Canada. Quoi qu'il en soit, le Peuplier de Virginie a des rameaux anguleux, un peu roussâtres, garnis de feuilles deltoïdes, plus larges que longues, inégalement dentées ou même sinuées, portées sur de longs pétioles glanduleux à leur base.

Peuplier de Caroline. *Populus angulata*, Michx., *loc. cit.*, p. 302, tab. 12. Arbre qui acquiert les plus grandes dimensions, puisqu'il s'élève à une hauteur de trente mètres et plus, sur une grosseur proportionnée. Ses pousses de l'année sont vertes, quadrangulaires, ailées par la décurrence des pétioles. Les feuilles des jeunes individus sont trois ou quatre fois plus grandes que celles des grands arbres. Celles-ci sont arrondies, presque cordiformes à leur base, un peu coriaces, vertes, lisses, crénelées, portées sur des pétioles déprimés à leur partie supérieure; ce qui leur donne une grande mobilité. Ce Peuplier croît sur les bords marécageux des grandes rivières, dans les Carolines, la Basse-Louisiane, la Géorgie et la Virginie. On le cultive depuis longtemps en Europe; mais sous le climat de Paris, il n'atteint pas de grandes dimensions; il craint les fortes gelées, et ne prospère que dans les pays méridionaux de l'Europe. Comme on le multiplie difficilement de boutures, il est nécessaire de le greffer sur le Peuplier d'Italie.

Peuplier a feuilles vernissées. *Populus candicans*, Willd. Ses bourgeons sont enduits d'une substance très-visqueuse et d'une odeur agréable. Ses feuilles sont ovales, un peu cordiformes, bordées de dents obtuses et inégales, d'un vert sombre en dessus,

blanchâtres, réticulées et comme vernissées en dessous, portées sur des pétioles veins. Ce Peuplier atteint une hauteur d'environ quinze mètres. On le plante devant les maisons des États-Unis d'Amérique, moins comme arbre d'ornement, que pour fournir de l'ombrage. En France, on le cultive dans les jardins paysagers. Il produit un effet agréable par le contraste des deux faces de ses feuilles.

PEUPLIER BAUMIER. *Populus Balsamifera*, L. Ses bourgeons sont résineux et balsamiques; les feuilles sont ovales, oblongues, bordées de dents inégales, d'un vert foncé en dessus, couvertes en dessous d'un duvet à peine visible, et réticulées par des nervures nombreuses. Ce Peuplier, originaire du nord de l'Amérique et de la Sibérie, est cultivé en Europe dans quelques jardins, où il ne forme qu'un arbrisseau d'un à deux mètres de hauteur. La substance résineuse et odorante dont ses bourgeons sont enduits, est recueillie avec soin par les habitants du nord de l'Amérique, qui lui attribuent des propriétés anti-arthritiques.

PEVRÆA. BOT. Pour *Poivrea*. *V.* POIVRÉE.

PEXISPERMA. BOT. (*Hydrophytes*.) Raffinesque établit sous ce nom un genre dont les caractères sont : substance charnue, déprimée, d'un brun rougeâtre, à bords obtus, à gongytes oblongs et inégaux. C'est une plante des mers de Sicile. Raffinesque n'en dit pas davantage, et son genre *Pexisperma* peut être considéré comme non avenu.

PEYROUSEA. BOT. *V.* LAPEYROUSIE.

PEYRUSA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Richard, n'a pas semblé assez distinct du genre *Thibaudia* pour être adopté.

PEZIZE. *Peziza*. BOT. (*Champignons*.) Le nom de *Pezica*, dont les auteurs modernes ont fait *Peziza*, est employé par Pline pour désigner un Champignon sans racine et sans tige, définition qui s'applique assez bien aux Pezizes, mais qui peut aussi se rapporter à beaucoup d'autres Champignons. Les Pezizes sont de vrais Champignons, dont les séminules sont contenues dans des *thèques*, ou petits sacs membraneux, qui, réunis en grand nombre, comme les fils du velours, à la surface supérieure de la masse charnue, qui compose le Champignon, forment sa membrane fructifère. La disposition de cette membrane sur la surface supérieure, caractérise la tribu des Helvellacées, et la forme concave et en quelque sorte cupulée dont les bords sont fermés dans la jeunesse, distingue la section des Pezizoïdées. Les caractères du genre Pezize peuvent être tracés ainsi : Champignons charnus ou de consistance analogue à de la cire, en forme de cupule sessile ou pédicellée, d'abord presque close, ensuite plus ou moins ouverte, revêtue supérieurement d'une membrane fructifère lisse, composée de thèques assez grandes, fixes et persistantes, entremêlées de paraphyses, répandant les séminules au dehors, sous forme d'une poussière très-fine. Ces thèques, d'après les observations d'Hedwig, renferment presque toujours huit sporules; ce qui avait engagé cet habile observateur à leur donner le nom d'*Octospora*. Les plantes de ce genre varient, du reste, beaucoup par leur taille, leur consistance et leur forme; elles ont été subdivisées en un grand nombre de sous-genres et de sections, dont nous allons donner une idée. Nous adopterons la méthode de Fries, en distinguant cependant avec la plupart des botanistes les *Helotium*, que ce savant mycologue range à la suite des Pezizes.

Ce genre se divise en trois tribus fort naturelles : les Aleuries, *Aleuria*, les Lachnées, *Lachnea*, et les Phialées, *Phialea*. Les premières sont caractérisées par leurs cupules charnues, assez molles, couvertes d'une poussière glauque; elles sont, en général, assez grandes, moins régulières que les autres, et croissent le plus souvent sur la terre. Tels sont : le *Peziza Acetabulum*, Bulliard, Champ., tab. 485, fig. 41, dont la cupule profonde, d'un à deux pouces de large, est d'une couleur fauve-brunâtre; le *Peziza aurantia*, Flor. Dan., tab. 657, fig. 2, ou *Peziza coccinea*, Bulliard, tab. 474, remarquable par sa belle couleur orangée; le *Peziza cochleata*, Bull., tab. 154, fig. 2, singulier par sa forme contournée et irrégulière et par sa grandeur, qui va jusqu'à deux ou trois pouces; le *Peziza azurea*, très-jolie espèce trouvée par Leveillé dans la forêt de St-Germain, près Paris, et remarquable par sa cupule hypocratériforme, charnue, lisse et d'une belle couleur bleue; enfin la plus extraordinaire de ces espèces, sans aucun doute, le *Peziza Acabus*, observé à Java et figuré dans les Actes de l'Académie de Stockholm, 1804, tab. 1, qui surpasse par sa grandeur tous les Champignons connus. Cette espèce molle, membraneuse, s'élève à trois pieds environ; elle est portée sur un stipe de près d'un pied et demi de haut, et forme une coupe large de deux pieds à sa partie supérieure.

La seconde section, *Lachnea* de Fries, se distingue par ses cupules charnues, membraneuses ou le plus souvent d'une consistance de cire, velues extérieurement. Les espèces de ce groupe, beaucoup plus petites en général que les précédentes, croissent le plus ordinairement sur les autres végétaux morts. Parmi les espèces très-nombreuses de cette tribu, on peut citer comme en donnant une idée exacte, le *Peziza scutellata*, Bull., tab. 10, remarquable par sa belle couleur rouge; le *Peziza ciliata*, Bull., tab. 438, fig. 2, dont les bords sont élégamment ciliés; le *Peziza clandestina*, Bull., tab. 406, fig. 5, d'une couleur blanche très-pure, qui lui a fait donner le nom de *nivea* par Hedwig.

La dernière tribu, que Fries nomme *Phialea*, est caractérisée par ses cupules qui ne sont jamais complétement closes par une membrane continue à l'épiderme externe (*Velum* de Fries). Ce sont de petites cupules minces, d'un aspect et d'une consistance cireuses, parfaitement glabres. Presque toutes croissent sur les végétaux morts ou mourants; elles varient beaucoup pour leur couleur; les espèces sont très-nombreuses, et on en trouvera beaucoup de figurées dans Bulliard, dans Sowerby, dans le *Flora Danica*, etc. Parmi celles du premier de ces auteurs qui peuvent servir de type à cette tribu, on remarque 1° le *Peziza fructigena*, Bull., assez commun sur les fruits du Hêtre et d'autres Cupulifères; ses cupules sont portées sur un long pédicelle grêle, et toute la plante est d'un jaune pâle; 2° le *Peziza coronata*, Bull., tab. 416, fig. 4, dont la cupule blanchâtre est dentelée sur les bords; 3° le *Peziza cyathoi-*

*dea*, Bull., p. 250, une des espèces les plus communes sur les rameaux morts; 4° le *Peziza lenticularis*, Bull., tab. 500, dont les petites cupules jaunes sont très-fréquentes sur les vieux troncs d'arbre, etc.

On voit combien ce genre est varié et nombreux en espèces. En effet, plus de trois cents sont maintenant connues; et cependant on n'a encore donné aucune attention aux petites espèces des pays étrangers à l'Europe, excepté aux États-Unis, dont Schweinitz a étudié avec beaucoup de soin et de talent les richesses mycologiques. Parmi ces espèces nombreuses, aucune n'est comestible; mais il est probable que plusieurs des grandes espèces pourraient, sans inconvénient, servir de nourriture, si leur goût et leur consistance ne répugnaient pas. En effet, leur odeur et leur tissu rappellent plutôt ceux des Helvelles, des Morilles, de certaines Clavaires qui sont toutes saines, que ceux des Champignons vénéneux; mais les grandes espèces sont trop peu communes pour devenir jamais d'un usage habituel.

PEZIZOÏDÉES. *Pezizoideæ*. BOT. (*Champignons*.) Persoon donne ce nom à une section des HELVELLOÏDES, de sa famille des *Fungi sarcomyci*, caractérisée par le chapeau concave, à membrane fructifère supérieure. Les genres *Peziza*, *Triblidium*, *Solenia*, *Ascobolus*, *Helotium*, *Stilbum*, sont rangés par cet auteur dans la section des Pezizoïdées. Cette section correspond au second ordre des Helvelloïdes de Fries, auquel il donne le nom de *Cupulati*, et qui renferme les genres *Peziza*, *Patellaria*, *Ascobolus*, *Bulgaria*, *Ditiola*, *Tympanis*, *Cœnangium*, *Stictis*, *Solenia* et *Cyphella*. On voit que ces deux auteurs, quoique d'accord sur la formation de cette section, ne le sont pas sur l'établissement des genres, la plupart de ceux de Fries étant des subdivisions de ceux de Persoon, tandis qu'il réunit les *Helotium* de cet auteur aux *Peziza*. *V*. ces mots.

PÉZOMAQUE. *Pezomachus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, de la famille des Térébrans, tribu des Ichneumonides, institué par Gravenhorst qui lui assigne pour caractères : corps grêle; tête rétrécie postérieurement; corselet gibbeux, presque cylindrique, ayant les diverses intersections très-profondes; écusson en triangle obtus ou presque carré; ailes très-courtes ou rudimentaires; abdomen pédonculé, ovalaire, presque aussi long que la tête et le corselet réunis; tarière saillante, assez courte. Le reste des caractères se rapporte à ceux du genre Ichneumon.

PÉZOMAQUE PÉDESTRE. *Pezomachus pedestris*, Grav.; *Ichneumon pedestris*, Fabr. Son corps est noir; les antennes sont rousses à la base; le corselet est rugueux à sa partie postérieure; les ailes sont complètement rudimentaires et blanches; les pattes sont roussâtres, avec l'extrémité des cuisses et des jambes noire; l'abdomen est noir, avec une tache rousse sur le premier anneau, le deuxième et le troisième sont entièrement roux, le quatrième noir, bordé de roux, les derniers ont leur bord postérieur blanchâtre. Taille, deux lignes. Europe.

PEZOPORUS. OIS. (Illiger.) Nom imposé à un genre établi par Illiger, et dont la Perruche ingambe est le type. *V*. PERROQUET.

PEZUS. OIS. Spix a donné ce nom au genre connu en français sous celui de Tinamou. *V*. ce mot.

PFAFFIE. *Pfaffia*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Martius (*Nov. Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, vol. 2, p. 20) qui lui assigne les caractères suivants : calice coloré, scarieux, à deux folioles (bractées?) opposées, ovées, carénées, plus courtes que la corolle. Corolle (périgone) à cinq pétales dressés, lancéolés, ordinairement libres à la base et velus extérieurement, rarement glabres, à estivation quinconciale. Étamines au nombre de cinq, réunies en un tube membraneux; chacune d'elles trifide au sommet, c'est-à-dire à deux appendices latéraux, frangés et plus longs que la division intermédiaire qui est anthérifère; anthères cylindriques, dont le sommet offre quelquefois deux petites oreillettes dressées sur l'orifice du tube, uniloculaires, déhiscentes antérieurement et dans toute leur longueur. Ovaire turbiné ou cylindrique, uniovulé, surmonté d'un stigmate unique, orbiculaire, papilleux et sessile. Utricule membraneux, ové, sans valves, se rompant transversalement et irrégulièrement, renfermant une seule graine pendante et lenticulaire. Ce genre est extrêmement voisin du *Gomphrena*; il est placé à la suite de ce dernier genre qui ne s'en distingue que par son stigmate bifide au lieu d'être capitato-orbiculaire, différence qui, d'après les descriptions et les figures données par l'auteur, semble trop faible pour mériter de constituer un nouveau genre, puisqu'elle n'est pas justifiée par un port particulier. Les espèces de *Pfaffia* sont, de même que les Gomphrènes, des herbes rameuses, dressées, velues, hérissées ou rarement glabres. Leurs feuilles sont opposées, à peine pétiolées. Les fleurs sont ramassées en tête ou en épi globuleux, solitaire, terminal, non involucré; toutes sont caduques après la maturité, ou se dispersent dans les airs à l'aide du duvet lanugineux qui les entoure. Chacune de ces fleurs est appuyée sur une bractée persistante, semblable aux folioles calicinales. Martius compte sept espèces de Pfaffies, dont six nouvelles et la septième décrite par Vahl, sous le nom de *Gomphrena gnaphaloides*. Elles croissent toutes dans l'Amérique méridionale, depuis le dix-huitième degré jusqu'au trente-quatrième de latitude sud. Parmi les espèces nouvelles trois sont figurées, *loc. cit.*, tab. 122, 123 et 124, sous les noms de *Pfaffia glabrata*, *Pfaffia sericea* et *Pfaffia velutina*. Elles se trouvent au Brésil, dans les provinces des Mines et de Saint-Paul.

PHACA. BOT. Synonyme de Phaque. *V*. ce mot.

PHACÉLIE. *Phacelia*. BOT. Genre établi par Jussieu (*Genera Plant.*, p. 129) qui l'avait placé dans la famille des Borraginées, entre l'*Hydrophyllum* et l'*Ellisia*. Robert Brown ayant constitué avec ces derniers genres et le *Nemophila* de Nuttall, une nouvelle famille sous le nom d'Hydrophyllées, y a également compris le *Phacelia* qui appartient à la Pentandrie Monogynie, L., et qui présente les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq parties; corolle presque campanulée, quinquéfide, marquée intérieurement et à sa base de cinq sillons membraneux sur les bords et entourant la base des filets des étamines; celles-ci, au nombre de

cinq, saillantes hors de la corolle; ovaire bilobé, à deux sillons, surmonté d'un style court, portant deux longs stigmates; capsule biloculaire, bivalve : chaque valve portant une cloison vers son milieu et une graine de chaque côté. R. Brown (Appendice botanique au voyage du capitaine Franklin) a formé aux dépens des Phacélies, son genre *Eutoca*, qui n'en diffère que par le nombre indéterminé des ovules renfermés dans chaque loge de l'ovaire, tandis qu'ici ce nombre est limité à quatre seulement, c'est-à-dire un dans chacun des angles formés par les cloisons et les parois de l'ovaire. C'est le *Phacelia parviflora* de Pursh qui fait partie de ce nouveau genre. *V.* Eutoque. Les Phacélies sont des plantes herbacées, pubescentes, à feuilles alternes, pinnées, à fleurs tournées du même côté et disposées en épis dressés, axillaires et terminaux. On en compte quatre à cinq espèces, toutes de l'Amérique septentrionale.

Phacélie bipinnatifide. *Phacelia bipinnatifida*, Miebx., *Flor. Bor. Amer.*, 1, p. 134, tab. 16. Cette plante a des tiges droites, divisées en rameaux grêles, alternes, axillaires, pubescents, garnis de feuilles alternes, distantes, pétiolées, simplement ailées, à folioles pinnatifides, lancéolées, quelquefois confluentes à la base, incisées sur leurs bords en lobes ovales, aigus et inégaux. Les fleurs ont la corolle bleue, avec les lobes entiers; elles forment des épis ou grappes simples, allongées et souvent bifides. Cette plante croît dans les forêts occidentales des monts Alleghanys et du Kentucky, dans l'Amérique septentrionale.

PHACELITHUS. min. (Forster.) Synonyme de Trémolithe. *V.* ce mot.

PHACELLE. *Phacellus.* ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Bucquet, avec les caractères suivants : antennes pubescentes, assez longues, écartées entre elles à leur base, composées de onze articles dont les premier, deuxième, troisième et quatrième aussi longs que tous les autres réunis, le sixième orné d'une touffe de poils roides et serrés, qui s'étend quelquefois jusqu'au cinquième article; corselet plus large que long, uni, épineux latéralement; face légèrement bombée; yeux entiers; mandibules très-courtes ainsi que les palpes : dernier article de celles-ci pointu; élytres peu allongées, larges à la base, étroites et légèrement tronquées à l'extrémité, convexes, ayant les angles huméraux relevés et très-saillants; écusson moyen, presque triangulaire; pattes courtes, égales, à cuisses légèrement renflées; tarses un peu velus.

Phacelle de Latreille. *Phacellus Latreillii*, Bucq. Il est d'un roux ferrugineux, ponctué, avec trois taches d'un vert argenté sur le corselet et les élytres dont l'extrémité est un peu tronquée; antennes et pieds d'un brun ferrugineux. Taille, six lignes. Du Brésil.

PHACELLOCÈRE. *Phacellocera.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : corps assez déprimé et assez allongé; mandibules très-petites; palpes médiocres; les maxillaires un peu plus grandes que les latérales, avec leur troisième article faiblement renflé vers l'extrémité; le dernier est aussi long que le précédent, ovoïde, terminé en pointe; tête petite, assez étroite, avec sa face antérieure courte et verticale; antennes filiformes, beaucoup plus longues que le corps, très-grêles, avec leur premier article renflé en massue allongée, le second très-court, presque globuleux, les suivants très-minces et allongés, portant quelquefois des faisceaux de poils à leur extrémité; corselet s'élargissant de la partie antérieure à la partie postérieure, ayant ses côtés munis d'une pointe; élytres presque linéaires, un peu déprimées, beaucoup plus larges à leur base que le corselet, avec leurs angles huméraux proéminents, leur extrémité arrondie et mutique, leur disque tuberculé; cuisses fortement renflées en massue; dernier article des tarses aussi long que les trois précédents réunis.

Phacellocère scapulicorne. *Phacellocera scapulicornis*, Dej. Son corps est entièrement couvert d'un duvet verdâtre; ses antennes ont leur premier article vert et les suivants bruns; les troisième et quatrième ont à leur extrémité une touffe de poils noirs; tête marquée au milieu d'un sillon; une ligne longitudinale et un tubercule noirs de chaque côté du corselet; élytres d'un vert marbré, avec leurs angles huméraux et quatre tubercules noirs; pattes brunes, avec une tache noire vers l'extrémité des cuisses. Taille, six lignes. Brésil.

PHACELLOPHORA. acal. Sous ce nom, le professeur Brandt a établi un genre nouveau dans l'ordre des Discophores, d'Ehrenberg, famille des Æquoridées, pour une espèce rapportée de la côte du Kamtschatka et qui a été nommée *Phacellophora Kamtschatien*.

PHACIDIACÉES. bot. (*Hypoxylées.*) Seconde tribu de la famille des Hypoxylées, constituant la première section des *Pyrenomycetes* de Fries, caractérisée par son réceptacle s'ouvrant en plusieurs fentes ou valves, et présentant un disque étalé, composé de thèques fixées régulièrement. Cette tribu forme pour ainsi dire le passage entre les vraies Hypoxylées, telles que les Sphéries, et les Champignons en forme de cupule, comme les Pezizes et surtout les *Cœnangium* dont les Phacidiacées ne diffèrent que par leur consistance dure et ligneuse, et par leur manière de croître sur les bois morts ou même souvent sur les plantes vivantes. Les genres rapportés à cette tribu sont les suivants : *Hyelarium*, Tode (*Hysterium* et *Hypoderma*, DC.); *Phacidium*, Fries; *Actidium*, Fries; *Glonium*, Muhlenb. (*Solenarium*, Spreng.); *Rhytisma*, Fries (*Placuntium*, Ehrenb.). Un grand nombre de *Xyloma* appartiennent aussi à cette tribu et se rangent dans les genres *Phacidium* et *Rhytisma*. Enfin le genre *Excipula* que la plupart de ses caractères rapportent à ce groupe, mais que quelques-uns d'entre eux ont fait ranger auprès des Pezizes, prouve l'analogie qui existe entre ces deux tribus.

PHACIDIER. *Phacidium.* bot. (*Hypoxylées.*) Ce genre fut créé par Fries et ensuite admis par la plupart des mycologistes allemands. Les espèces qui le constituent faisaient partie des genres *Hysterium*, *Xyloma* et *Peziza*; elles sont toutes très-petites, croissent sur les rameaux altérés et les feuilles mortes; elles présentent des réceptacles sessiles, arrondis, déprimés, composés d'une

seule substance, d'abord fermés, s'ouvrant ensuite du centre vers la circonférence, en plusieurs valves ou lanières parfaitement libres et distinctes du disque formé par la membrane fructifère; les thèques qui la composent sont droites, fixées par leur base et entremêlées de paraphyses. Le genre *Triblidium*, formé par Fries, diffère très-peu de celui-ci, quoiqu'il soit admis par la plupart des mycologistes. Les espèces de *Phacidium* se divisent en trois séries : celles qui croissent sur l'épiderme, celles qui sortent de dessous l'épiderme et celles dont le tissu se confond avec cette membrane. Parmi les espèces rapportées à la première série, une des plus remarquables est celle indiquée par Mougeot sous le nom de *Phacidium Phœnicis* : elle a été observée soigneusement par Poiteau sur les Dattiers cultivés dans les serres, où on la trouve en effet fort communément; cet auteur en a formé, avec juste raison, un genre particulier, sous le nom de *Graphiola*. (Ann. des Sciences natur., t. III, p. 473, pl. 26, fig. 2). La plante décrite par Mougeot et par Fries n'était que le jeune âge de celle dont Poiteau a suivi tout le développement. Dans la seconde série, on remarque plusieurs espèces qui avaient été décrites comme des *Xyloma* par De Candolle. Telles sont : *Phacidium Pini* (*Xyloma Pini*, DC.); *Phacidium Ledi* (*Xyloma Ledi*, DC.); *Phacidium multivalve* (*Xyloma multivalve*, DC.). Cette dernière espèce est fort abondante sur les feuilles mortes et desséchées du Houx. Enfin, parmi les espèces de la dernière série, la plus curieuse, et l'une des plus communes, est le *Phacidium coronatum*, décrit et figuré par Persoon sous le nom de *Xyloma Pezizoides*. Elle se trouve fréquemment sur les feuilles mortes du Chêne et de plusieurs autres arbres forestiers, des deux continents.

PHACITE. MOLL. Nom sous lequel on a quelquefois désigné les petits corps fossiles du genre Nummulite. *V.* ce mot.

PHACOCAPNOS. BOT. Genre de la famille des Papavéracées, établi par Bernhardi qui lui assigne pour caractères : calice diphylle, à feuilles latérales décidues; corolle ringente, composée de quatre pétales hypogynes : l'antérieur plan, le postérieur éperonné à sa base, les deux latéraux internes, distincts et presque conformes à l'antérieur; six étamines hypogynes, diadelphes; synème membraneux, trifide au sommet et prolongé à sa base postérieure par un appendice en forme d'éperon; anthère uniloculaire; ovaire à une seule loge, renfermant plusieurs ovules amphitropes, attachés aux placentas intervalvulaires; style terminal, persistant; stigmate bilobé. Le fruit est une capsule siliqueuse, comprimée, mucronée par les vestiges du style, uniloculaire, à deux valves atténuées par le rebord placentifère persistant; semences nombreuses, lenticulaires, comprimées et rostellées; ombilic nu. La seule espèce de ce genre est une petite plante à tige grimpante, dont les feuilles radicales forment un gazon, les caulinaires sont alternes, bipinnati-divisées, à segments obovales et en coins oblongs, entiers ou incisés; les fleurs sont réunies en grappes denses et opposées. Du cap de Bonne-Espérance.

PHACOCHÈRE OU PHACOCHŒRE. *Phacochœrus*. MAM. Ce genre, établi par Frédéric Cuvier aux dépens du genre *Sus* de Linné, est très-voisin des Sangliers, tant par les caractères que présentent les organes des sens, de la locomotion et de la génération, que par les formes générales du corps; mais il en diffère d'une manière notable par le système dentaire. Le nom de *Phacochœrus*, qui signifie *Cochon à verrue*, se rapporte à l'existence d'un gros lobe ou tubercule placé de chaque côté, sur la joue : mais les véritables caractères du genre consistent dans l'extrême largeur du crâne et l'aplatissement du groin, et surtout dans la forme et le nombre des dents, ou du moins des canines et des molaires; car on verra plus bas que les incisives, très-variables dans ce genre, n'existent qu'à l'état rudimentaire, ou même manquent entièrement dans l'une des espèces. Fr. Cuvier, dans son ouvrage sur les dents (p. 214), décrit ainsi les molaires : « A la mâchoire supérieure la première et la deuxième mâchelière sont, en comparaison surtout de la troisième, de très-petites dents; elles se composent de quatre tubercules qui, dans l'usure, présentent quatre petites figures elliptiques ou circulaires entourées d'émail. La deuxième est plus grande que la première. La grande mâchelière, la dernière, occupe un espace deux fois plus grand que celle qui la précède, et elle est composée de trois rangs de tubercules disposés longitudinalement; ceux des bords sont placés vis-à-vis l'un de l'autre, et ceux du milieu sont intermédiaires aux premiers; lorsque ces tubercules commencent à s'user, ils présentent autant de disques d'émail et forment comme trois chaînes d'anneaux; lorsque les effets de la mastication s'étendent plus loin, ces disques, ces anneaux s'agrandissent et se déforment plus ou moins; ceux d'un côté se réunissent à ceux de l'autre, tandis que quelquefois ceux du milieu subsistent, d'où il résulte quelques variétés de figure dans lesquelles cependant on retrouve ordinairement des indications des premières, et c'est toujours par la partie antérieure que ces dents s'usent d'abord, parce que c'est par là qu'elles commencent à sortir de l'alvéole, en poussant devant elles les premières mâchelières qui, souvent, ne se retrouvent plus qu'en grande partie détruites dans les vieux individus, et même qui ont quelquefois tout à fait disparu. Ces dents sont fort longtemps sans prendre racine; ce n'est que lorsqu'elles cessent de pousser, ce qui arrive très-tard, qu'elles se terminent par des cônes plus ou moins allongés en enveloppant à leur base la capsule dentaire qui se divise alors et cesse de former un seul organe. A la mâchoire inférieure, les mâchelières n'en diffèrent pas essentiellement; seulement la première est beaucoup plus différente encore de la seconde pour la taille. » Les canines fournissent aussi quelques caractères génériques : ce sont de fortes défenses, de forme arrondie, dirigées en haut et disposées de telle façon que la supérieure et l'inférieure d'un côté, s'appuyant l'une sur l'autre, s'aiguisent par leur frottement réciproque. Ce système de dentition indique des animaux beaucoup moins omnivores que les Sangliers proprement dits; on sait, en effet, que la nourriture des Phacochères consiste presque uniquement en végétaux, et particulièrement en racines qu'ils se procurent en fouil-

lant avec les pattes et le groin. Leur vue est très-mauvaise, non-seulement parce que leurs yeux sont très-petits, mais aussi parce qu'ils se trouvent placés beaucoup plus haut et beaucoup plus près l'un de l'autre que chez les autres Cochons. En revanche, leur ouïe et surtout leur odorat sont d'une finesse exquise : le plus léger bruit ne leur échappe pas, et ils découvrent, en flairant, les racines cachées dans la terre, dont ils peuvent faire leur nourriture. Ce sont des animaux doux et susceptibles d'être apprivoisés dans leur jeune âge, mais très-redoutables par leur force et leur extrême férocité, lorsqu'ils sont adultes.

Ce genre remarquable renferme, dans l'état présent de la science, deux espèces, confondues par la plupart des naturalistes modernes, quoique les auteurs systématiques les eussent distinguées sous les noms de *Sus Africanus* et de *Sus Æthiopicus*; noms très-impropres puisque l'Afrique est la patrie commune des deux espèces, et que le *Sus Æthiopicus* habite particulièrement le cap de Bonne-Espérance. L'imperfection de cette nomenclature est certainement une des causes principales des erreurs commises au sujet des deux Phacochères, par plusieurs naturalistes distingués, et elle ne peut manquer d'en produire de nouvelles si on continue à l'admettre. Cela est si vrai que, dans les ouvrages même où l'on adoptait comme scientifiques les anciens noms d'*Africanus* et d'*Æthiopicus*, on a eu souvent recours, pour désigner les deux Phacochères, à ceux de *Phacochère à incisives* et de *Phacochère sans incisives*. Ces dernières dénominations se rapportent aux caractères les plus remarquables du genre, et, prévenant ainsi toute confusion, semblent devoir être adoptées de préférence à toute autre.

Phacochère édenté. *Phacochœrus edentatus*. C'est l'espèce la plus connue, Pallas, Vosmaër et Allamand ayant eu occasion de l'étudier avec soin dans la ménagerie du prince d'Orange. C'est le *Sus Æthiopicus* de Pallas, le Porc à large groin ou Sanglier d'Afrique, de Vosmaër et d'Allamand, le Phacochère du Cap ou d'Éthiopie, de Fr. Cuvier. Cet animal, très-remarquable par ses formes hideuses, a plus de quatre pieds de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et sa hauteur, entre les épaules, est de deux pieds trois pouces; sa queue a dix pouces; son corps est d'un gris roux, et sa tête est noirâtre. Il existe sur les épaules, le col et le derrière de la tête, une longue crinière composée de soies grises et brunâtres; le reste du corps est couvert de poils peu abondants. La peau est épaisse, et, dit Vosmaer, remplie de lard aux endroits ordinaires, mais distendue au col, aux aines et au fanon : « Sous les yeux, ajoute la naturaliste hollandais, l'on aperçoit une sorte de petit sac bulbeux ou glanduleux, et immédiatement au-dessous, se font voir deux pellicules rondes, plates, épaisses, droites et horizontales, que j'appelle lambeaux des yeux; leur étendue est d'environ deux pouces un quart; elles sont mobiles et à peu près de l'épaisseur d'un quart de pouce. Les ignorants prennent ces pellicules pour des oreilles, et nomment l'animal, pour cette raison, un Porc à quatre oreilles. Sur une ligne droite, entre ces pellicules et le museau, paraît de chaque côté de la tête, une protubérance dure, ronde et pointue, saillante en dehors... Cet animal n'a point de dents de devant ni en dessus ni en dessous; mais les gencives antérieures sont lisses, arrondies et dures. » Cette absence des incisives n'est pas seulement un caractère propre aux vieux individus, ainsi qu'on l'avait supposé : ces dents manquent également chez les jeunes sujets, comme l'a montré Everard Home (Leçons d'Anatomie comparée, t. II, pl. 38). Toutefois il est à remarquer qu'on en trouve assez fréquemment dans les gencives quelques rudiments, comme l'a observé l'illustre auteur du Règne Animal. Au reste, cet exemple d'une semblable anomalie n'est pas le seul que présente l'ordre si remarquable des Pachydermes. On connaît des Rhinocéros chez lesquels les incisives manquent complétement, et d'autres chez lesquels elles existent bien développées : telle est, entre autres, l'espèce fossile que Cuvier a nommée, pour cette raison même, *Rhinoceros incisivus*.

Phacochère a incisives. *Phacochœrus incisivus*; *Phacochœrus Africanus*, Fr. Cuv.; *Sus Africanus*, Gm. Cette espèce est principalement caractérisée par l'existence de deux incisives à la mâchoire supérieure, et de six à l'inférieure; son corps est couvert de soies noirâtres; sa queue, terminée par un flocon de poils, descend jusqu'au jarret. Les pellicules que Vosmaër a décrites dans l'espèce précédente sous le nom de lambeaux des yeux, manquent dans celle-ci. Le *Phacochœrus incisivus* se distingue encore du *Phacochœrus edentatus*, par quelques caractères tirés de la forme de la tête sensiblement plus longue et plus étroite que celle de ce dernier. Cette espèce, encore très-imparfaitement connue, habite le Cap-Vert, d'où le nom de Sanglier du Cap-Vert, sous lequel quelques auteurs l'ont indiqué.

PHACOIDES. moll. Blainville (Traité de Malacologie, p. 450) donne ce nom à une des sections du genre Lucine. Il réunit dans ce groupe toutes les espèces Lenticulaires, qui ont la lunule et le corselet saillants. La Lucina de la Jamaïque, Lamk., lui sert de type. *V.* Lucine.

PHACORHIZA. bot. (*Champignons*.) Persoon, dans sa Mycologia Européenne, a établi sous ce nom un genre pour une petite espèce de Clavaire, qui croît sur les plantes mortes, et qui se rapproche beaucoup, par plusieurs de ses caractères, du *Clavaria sclerotioides*. Ce genre est ainsi caractérisé par le botaniste qui l'a fondé : tubercule radical servant de volva, charnu, enveloppant d'abord la massue qui plus tard sort et s'allonge au dehors. La seule espèce connue, à laquelle Persoon donne le nom de *Phacorhiza sclerotioides*, et qu'il a figurée tab. 11, fig. 1 du même ouvrage, a été découverte par Mougeot, dans les Vosges, sur les tiges du *Sonchus Alpinus* et du *Cacalia Alpina*. Toute la plante entière n'a pas plus de trois lignes de hauteur; son tubercule radical est de couleur fauve et sa massue blanche. Fries pense que ce genre doit être confondu avec son genre *Pistillaria*, dans lequel se place le *Clavaria sclerotioides*, De Candolle, découvert également sur des tiges d'herbes, dans le Jura, et qui ne diffère essentiellement, suivant les auteurs qui

l'ont décrit, qu'en ce que sa massue, au lieu de sortir du tubercule radical, en est la continuation. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point ce caractère a été observé avec précision, et jusque-là l'analogie dans la forme et dans la manière de se développer des *Phacorhiza sclerotioides* et *Pistillaria sclerotioides*, permet de présumer que ce sont ou les mêmes plantes, ou des plantes très-voisines.

PHACOSPERME. *Phacospermo*. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Haworth, dans la famille des Ficoïdées, est très-voisin du genre *Tetragonio*; il est caractérisé ainsi qu'il suit : calice diphylle; corolle composée de cinq pétales; treize étamines. Le fruit consiste en une capsule uniloculaire et polysperme; les semences sont lenticulaires et très-petites. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Phacosperme, que l'auteur a nommée Péruvienne.

PHACOTIUM. BOT. (*Lichens*.) Sous-genre établi dans le genre *Calycium* d'Acharius (Lich. univ., p. 234). Il renferme les espèces dont les apothécies sont stipitées et marginées, et constitue, selon Fée, le véritable genre *Calycium*.

PHÆCASIER. *Phæcasium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini qui lui assigne les caractères suivants : involucre presque cylindrique, plus court que les fleurs, formé de dix à douze folioles se recouvrant par les bords, égales, appliquées, oblongues, obtuses au sommet, carénées, membraneuses sur les bords; la base de l'involucre est entourée d'environ cinq petites folioles appliquées à peu près sur un seul rang, courtes, larges, ovales, presque cordiformes, analogues enfin aux folioles de l'involucre. Réceptacle plan, absolument nu. Calathide composée de demi-fleurons nombreux, étalés en rayons et hermaphrodites. Akènes longs, cylindracés, un peu amincis vers le sommet, finement striés, surmontés d'une aigrette longue, blanche, composée de poils nombreux, fins, à peine hérissés. Ce genre est fondé sur une plante que les auteurs ont singulièrement fait changer de place. Linné, d'après Vaillant, l'a rangée parmi les Crépides, après en avoir probablement fait une Lampsane, et ce n'est pas le moins heureux des rapprochements. Tournefort et Lamarck l'ont réunie au *Chondrilla*; Villars au *Lampsana*; Mœnch, Willdenow, De Candolle et plusieurs autres auteurs au *Prenanthes*, sans parler du genre *Hieracium* où elle fut confondue par d'anciens botanistes. Le fait est qu'elle offre quelques ressemblances plus ou moins grandes avec ces divers genres; mais il n'en est point dont elle se rapproche plus que des Crépides, puisqu'elle n'en diffère que par une légère modification de structure dans l'involucre : les folioles placées à la base de celui-ci, étant appliquées et devant être considérées comme des rudiments de pétioles, tandis que les folioles analogues des Crépides sont, au contraire, inappliquées, et doivent être regardées comme des rudiments de limbes. L'auteur de ce genre l'a placé dans la tribu des Lactucées, section des Crépidées, entre les genres *Crepis* et *Intybellia*.

PHÆCASIER LAMPSANOÏDE. *Phæcasium Lampsanoides*, Cass.; *Crepis pulchra*, L. C'est une plante herbacée, annuelle, dont la tige, haute d'environ un mètre, est glabre, cannelée, garnie dans la partie inférieure de feuilles lyrées, un peu rudes, et vers le sommet de feuilles embrassantes, lancéolées. Les calathides, composées de fleurs jaunes, sont petites, terminales et disposées en panicule. Cette plante croît sur le bord des champs, aux environs de Paris, et probablement dans une foule d'autres localités de l'Europe tempérée.

PHÆDINE OU PHÉDINE. *Phædinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes dentées en scie, plus longues que le corps, composées de onze articles déprimés et presque égaux, le dernier ayant un rétrécissement qui figure un douzième article; tête petite, raboteuse entre les antennes, ponctuée postérieurement; palpes maxillaires à articles aplatis, dont le dernier est plus long que le précédent, dépassant un peu les mandibules; palpes labiales un peu plus courtes que les autres; mandibules courtes, peu courbées en dedans et paraissant inermes; menton transversal, un peu rugueux; corselet dilaté antérieurement, noduleux à partir du milieu jusqu'à la base, chagriné en avant, s'élargissant ensuite et terminé de chaque côté par une épine; présternum large, renflé, muni d'une pointe verticale, aiguë, très-saillante; mésosternum avancé et terminé par une pointe très aiguë, se dirigeant en avant; écusson étroit, triangulaire, ayant dans son milieu une faible impression longitudinale; élytres tronquées, un peu rétrécies à l'extrémité, pointillées, ayant une forte épine latérale dans cette partie; pattes inermes, comprimées et assez longues.

PHÆDINE TRICOLORE. *Phædinus tricolor*, Dupont. Tête, antennes, écusson, moitié postérieure des élytres, pattes et dessous du corps d'un beau bleu foncé, brillant; corselet d'un rouge de carmin; moitié antérieure des élytres jaune. Taille, dix-huit lignes. De Cayenne.

PHÆDON. *Phædon*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Chrysomélines, tribu des Cycliques, institué par Megerle aux dépens du genre *Chrysomela*, avec les caractères suivants : antennes grenues dont les articles grossissent insensiblement jusqu'à l'extrémité, insérées devant les yeux et distantes; palpes maxillaires amincies au bout et terminées en pointe; corselet presque carré; corps ovoïde, de la largeur du corselet; élytres coriaces, enveloppant latéralement l'abdomen; quatre articles à tous les tarses qui sont garnis de pelotes en dessous.

PHÆDON DU CRESSON. *Phædon armoraciæ*, Meg; *Chrysomela armoraciæ*, L. Elle est bleuâtre ou violette en dessus, noire en dessous, finement et vaguement ponctuée, avec une petite callosité à la base des élytres et une petite fossette près de leur bord externe; ses antennes sont rouges à leur base. Europe.

PHÆDRE. *Phædra*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Diurnes, tribu des Papillonides, voisin du genre Polyommate, établi par Horsfield qui lui donne pour caractères : antennes courtes, cylindriques, courbées à l'extrémité qui est armée d'une petite pointe latérale; palpes moyennes, grêles et comprimées : leur

premier article très-court, arqué et pressé contre la tête, le deuxième oblong et poilu comme le précédent, le troisième court, aminci et soyeux; spiritrompe très-courte et mince; tête courte, obtuse et large; yeux assez aplatis, portant quelques poils courts; corps moyen, allant en s'amincissant; ailes antérieures oblongues, les postérieures arrondies, obtuses, avec leur cellule discoïdale ouverte postérieurement.

PHÆDRE INSULAIRE. *Phædra insularis*, Horsf. Dessus des ailes du mâle d'un fauve cuivreux, avec les bords extérieur et postérieur noirs : cette couleur s'élargissant à l'extrémité des antérieures, et formant sur les postérieures une large bande marginale, qui disparaît vers la bord interne; dessous des ailes d'un soyeux argenté, un peu glauque; à la partie postérieure sont deux lignes très-minces, ondulées, complètes, et sur le bord une série de petits points noirs. Envergure, dix-huit lignes.

PHÆDROPE. *Phædropus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, aux dépens du genre Charanson de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont le premier court et épais, le deuxième assez long, les cinq autres courts et tous obconiques, avec la massue ovalaire, formée des cinq derniers; trompe assez courte et épaisse, un peu inclinée, anguleuse, plus grosse à l'extrémité, largement canaliculée vers le milieu, avec la fossette latérale linéaire, arquée; yeux arrondis, peu saillants; corselet presque cylindrique, légèrement bisinué à la base, lobé en arrière des yeux; élytres oblongues, presque triangulaires, gibbeuses postérieurement, arrondies et prolongées à leur base, avec les épaules obliques, qui s'étendent horizontalement en pointe; l'extrémité est également pointue; pieds robustes, mutiques; cuisses plus grosses à leur sommet; jambes crénelées intérieurement, armées à l'extrémité d'un crochet assez fort. Le *Curculio candidus*, de Fabricius, est le type de ce genre. Chevrolat y a ajouté une seconde espèce, *Phædropus togatus*, qui est ainsi que l'autre originaire du Brésil.

PHÆNAX. INS. Synonyme de Phénace. *V.* ce mot.

PHÆNICITÆ. ÉCHIN. Quelques oryctographes ont donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles.

PHÆNICOCÈRE. *Phænicocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Latreille qui lui donne pour caractères : corps allongé, cylindrique, parallèle; antennes velues, de la longueur du corps chez les mâles, le troisième article et les suivants émettant latéralement un très-grand rameau linéaire, et tous ces rameaux réunis formant un long panache à la manière des antennes de plusieurs Serricornes : celles des femelles plus courtes que le corps et filiformes; leurs articles, après le troisième, ayant leur extrémité dilatée en une petite dent au côté interne; mandibules courtes et robustes; palpes presque égales, ayant leur dernier article légèrement renflé et tronqué au bout; corselet court, guère plus long que la tête, mutique et arrondi latéralement; écusson fort petit, tout à fait triangulaire; élytres très-longues, linéaires, tronquées à leur extrémité, avec les angles de la partie tronquée un peu aigus chez les femelles, mais prolongés en une longue épine chez les mâles; pattes courtes; tarses ayant leurs articles triangulaires, dont le troisième plus large que le précédent, et le quatrième court, guère plus long que le troisième. Ce genre a les plus grands rapports avec le *Psygmatocerus* de Perty, et peut-être devra-t-on les réunir. Toutes les espèces qu'il renferme sont d'assez grande taille et paraissent propres au Brésil.

PHÆNICOPHÆUS. OIS. *V.* MALKOHA.

PHÆNITHON. *Phænithon*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr pour quelques insectes nouveaux du Brésil, auxquels il a reconnu pour caractères : antennes courtes, insérées dans une fossette oblongue, régnant le long du milieu des côtés de la trompe, droites, composées de onze articles dont les premiers sont les plus courts, les autres grandissent insensiblement en s'élargissant sur un des côtés; massue oblongue-ovale, comprimée, formée de quatre articles, pour ainsi dire soudés; trompe courte, assez large, courbée, plane en dessus; yeux latéraux, presque ronds, grands et faiblement échancrés; corselet obconique, marqué d'une strie élevée, transverse, s'étendant le long de la base et remontant ensuite vers les bords; écusson triangulaire, assez grand; élytres oblongues, sublinéaires, un peu convexes en dessus.

PHÆNIX. BOT. Pour Phœnix, synonyme de Dattier. *V.* ce mot.

PHÆNIXOPE. *Phænixopus*. BOT. H. Cassini (Dict. des Scienc. natur., t. XXXIX, p. 391) a proposé sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Lactucées ou Chicoracées, et à la Syngénésie égale. Voici les caractères qu'il lui a attribués : involucre long, étroit, plus court que les fleurs, composé d'environ dix folioles presque imbriquées, dont cinq intérieures beaucoup plus longues, à peu près égales, oblongues, lancéolées, presque membraneuses, et se recouvrant sur les bords; cinq extérieures très-inégales, formant deux ou trois rangées, ovales ou ovalo-lancéolées. Réceptacle petit, plan, nu. Calathide composée d'environ cinq demi-fleurons à corolles en languettes et hermaphrodites. Ovaires obovales, s'allongeant beaucoup après la floraison, et devenant des akènes amincis insensiblement vers la sommet, surmontés d'une aigrette blanche, molle, composée de poils très-fins, à peine hérissés. Ce genre est formé aux dépens des *Prenanthes* dont il ne diffère que par une légère modification de structure dans l'involucre; celui du *Prenanthes* étant double, l'extérieur très-court, tandis que celui du *Phænixopus* est imbriqué ou presque imbriqué, comme celui des *Lactuca*.

PHÆNIXOPE DÉCURRENT. *Phænixopus decurrens*, H. Cassini; *Prenanthes viminea*, L. C'est une plante herbacée, très-glabre, à rameaux simples, droits, grêles, lisses, garnis de feuilles dont les inférieures sont roncinées, étroites; les supérieures alternes, distantes, petites, ovales, aiguës au sommet, très-entières; chacune de ces feuilles est décurrente sur le rameau où elle forme deux oreillettes adhérentes supérieure-

ment au rameau, libres inférieurement et arrondies à l'extrémité. Les calathides, composées d'un très-petit nombre de fleurs jaunes, naissent une, deux ou trois dans les aisselles des feuilles supérieures, et sont portées chacune sur un pédoncule grêle et muni de quelques bractées rapprochées. Les tiges et les rameaux de cette plante sont enduits d'un suc gommeux, particularité d'où le nom générique a été dérivé. Elle croît dans les terrains pierreux et montueux de l'Europe méridionale. Le *Prenanthes ramosissima* d'Allioni est une variété de la précédente espèce, ou peut-être une espèce à ajouter au nouveau genre; sa tige est plus rameuse, et les feuilles inférieures ont leurs divisions très-entières.

PHÆNOCOME. *Phœnocoma.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Don, aux dépens du genre *Xeranthemum*, de Linné, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs toutes tubuleuses : les marginales disposées sur un seul rang et femelles, les centrales mâles; involucre formé d'écailles imbriquées, laineuses à leur base : les extérieures courtes, serrées, acuminées, prolongées en un appendice scarieux et coloré; réceptacle nu; limbe des corolles présentant cinq dents; style des fleurs mâles conformé en massue, entier, celui des fleurs femelles courtement bifide au sommet; akènes glabres, ceux du centre avortés; aigrette unisériale, soyeuse, scabre, égalant la longueur de la corolle : celle des fleurs femelles est une réunion de soies diversement assemblées; celle des fleurs mâles est en massue.

PHÆNOCOME PROLIFÈRE. *Phœnocoma prolifera*, Don; *Xeranthemum proliferum*, L. C'est un petit arbrisseau très-branchu, à rameaux raccourcis et tomenteux, à ramilles axillaires, allongées; feuilles de la tige et des rameaux rigides, acuminées et décidues; celles des ramilles sont obtuses, serrées, tomenteuses en dessus; les capitules sont terminaux et solitaires. Du cap de Bonne-Espérance.

PHÆNOGLOSSA. BOT. L'une des divisions du genre Amphiglosse. *V.* ce mot.

PHÆNOGYNE. BOT. *V.* ÉRIOCÉPHALE.

PHÆNOMÈRE. *Phœnomerus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte nouvellement découvert à Calcutta. Caractères : antennes bréviuscules et grêles, coudées, composées de onze articles, dont les deux premiers assez longs, obconiques, et les autres courts, lenticulaires et serrés, avec la massue oblongue ou ovale; trompe allongée, cylindrique, un peu grêle et arquée; yeux arrondis, grands et peu distants; corselet long, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; élytres allongées, sublinéaires, atténuées vers l'anus qu'elles ne recouvrent pas; pieds assez longs; cuisses grêles à leur base, plus épaisses au bout et dentées en dessous. Le *Phœnomerus Sundewalli* est noir, avec la trompe, les antennes et les pieds ferrugineux; son corselet est ponctué, avec une ligne dorsale lisse; ses élytres sont marquées faiblement de stries de points.

PHÆNOMÉRIDE. *Phœnomeris.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Rutélides, établi par Hope, avec les caractères suivants : antennes composées de neuf articles dont le premier grand et les trois derniers formant une massue pyramidale; labre transversal; palpes maxillaires de quatre articles, dont le dernier ovalaire et pointu : le même des labiales un peu plus arrondi et légèrement arqué; mandibules à cinq dents; menton presque carré, dilaté à sa base; tête oblongue; corselet arrondi en avant, bisinué en arrière; écusson moyen, isocelle; élytres n'atteignant pas l'extrémité de l'abdomen; mésosternum avancé en pointe; cuisses postérieures très-renflées; jambes courtes et épaisses; premier et dernier article des tarses allongés, les intermédiaires médiocres et égaux; crochets des quatre pattes antérieures bifides, les autres simples.

PHÆNOMÉRIDE MAGNIFIQUE. *Phœnomeris magnifica*, Hope. Sa tête est noire; son corselet est doré; ses élytres sont striées, ponctuées et d'un rouge de feu; dessous du corps vert; dessous des jambes et tarses bleus. Taille, sept lignes. Intérieur de l'Afrique.

PHÆNOPODA. BOT. Même chose que Podothèque. *V.* ce mot.

PHÆNOPUS. BOT. Le genre de Synanthérées auquel le professeur De Candolle a donné ce nom, est le même que le genre *Phœnixopus* de Cassini. *V.* PHÆNIXOPE.

PHÆOCARPE. *Phœocarpus.* BOT. Genre établi par Martius et Zuccharini (*Nov. Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, 1, p. 61) qui l'ont rapporté à la famille des Sapindacées et à la Polygamie Monœcie, L. Sprengel, n'admettant point cette classe du Système sexuel, place le nouveau genre dans l'Octandrie Monogynie. Voici les caractères que ses auteurs lui attribuent : plante polygame-monoïque. Les fleurs hermaphrodites offrent un calice infère, divisé profondément en cinq pétales ovés; une corolle à cinq sépales linéaires, spatulés, caducs, imbriqués et tordus au sommet pendant l'estivation; un disque glanduleux entourant les étamines, formé de deux parties : l'une en forme d'écaille tronquée, dentée, située dans la partie inférieure de la fleur, l'autre plus petite, bicarénée et enveloppante; huit étamines à filets ascendants et à anthères dressées, ovées, biloculaires, déhiscentes longitudinalement, renfermant un pollen fin, dont chaque grain est composé de deux ou trois petits globules cohérents; un ovaire ovoïde, triloculaire, surmonté d'un style simple, courbé à sa partie supérieure, et d'un stigmate épaissi, trilobé; une capsule grande, ligneuse, globuleuse, trigone, à trois valves et à trois loges incomplètes; réceptacle central divisé au sommet et à la base en cloisons incomplètes, planes, qui vont se fixer aux parois des valves; six à huit graines dans chaque fausse loge, insérées à la base du réceptacle, dressées, imbriquées, composées d'un tégument externe, papyracé, formant sur les deux côtés, par son expansion, deux grandes ailes membraneuses; d'une tunique intérieure, mince et membraneuse; d'un embryon dépourvu d'albumen, droit, à radicule conique et à cotylédons droits et plans. Les fleurs mâles ont le calice et la corolle des hermaphrodites; les étamines plus longues; un rudiment

d'ovaire petit, conique et à trois petites pointes. Les auteurs de ce genre disent qu'il est voisin du *Llagunoa* de Ruiz et Pavon (*Amirola*, Pers.), mais qu'il s'en distingue facilement par sa corolle pentapétale, et par la structure de son fruit. Ils en ont décrit et figuré avec soin (*loc. cit.*, p. 62, tab. 36 et 37) l'espèce qui peut être considérée comme le type du genre.

Phæocarpe champêtre. *Phæocarpus campestris*. C'est un petit arbre à rameaux tordus, étalés, à feuilles alternes, pinnées avec impaire, et dont les folioles sont alternes, sessiles, elliptiques, obtuses ou échancrées, très-entières, marquées d'une forte nervure longitudinale, de laquelle partent des nervures collatérales, glabres en dessus, pubescentes en dessous. Les fleurs, de couleur verdâtre, mêlées de fauve livide, forment des panicules pyramidales. Cette plante croît dans les champs calcaires, près du fleuve San-Francisco dans la province de Minas-Geraes, au Brésil.

Une autre espèce de ce genre est mentionnée par Martius et Zuccharini, sous le nom de *Phæocarpus agrestis*. Sa capsule est plus déprimée, presque hexagone, marquée de grosses veines sur la surface des valves, et d'une couleur plus obscure.

PHÆOCHROE. *Phæochrous*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Trogites, établi par Delaporte qui le distingue des Géotrupes, de Fabricius, par le chaperon qui est échancré au milieu et qui a ses côtés relevés; le corselet est en outre très-large, et les élytres sont ovales et assez aplaties. Du reste, les antennes sont composées de dix articles dont le premier est en cône renversé et velu, le huitième infundibuliforme, formant avec les deux derniers une massue arrondie; pattes assez fortes; jambes étroites et allongées.

Phæochroe du Sénégal. *Phæochrous Senegalensis*, Delap. Il est d'un brun noirâtre et très-ponctué; ses élytres ont quelques petites stries longitudinales, à peine visibles; le corselet est un peu déprimé, dilaté à sa base, sur les bords latéraux; les jambes antérieures sont tridentées. Une seconde espèce, observée dans les mêmes contrées, a été nommée *Phæochrous emarginatus*.

PHÆOPUS. ois. *V.* Courlis.

PHÆOSTOME. *Phæostoma*. bot. Genre de la famille des Onagraires, institué par Spach, avec les caractères suivants : tube du calice glabre intérieurement; orifice du nectaire à quatre lobes et velu; pétales longuement onguiculés, indivisés, ovalo-rhomboïdes; toutes les étamines fertiles; les quatre opposées aux pétales sont du double plus courtes que celles qui leur sont alternes, et ont les anthères plus petites; filaments ascendants un peu arqués; anthères attachées par leur base; ovules disposés sur un seul rang, ascendants, presque imbriqués; stigmate quadripartite; capsule sublinéaire, subsessile, prismatico-tétragone, à quatre loges, à quatre valves et polysperme; semences petites, granuleuses, obovales.

Phæostome de Douglas. *Phæostoma Douglasii*, Spach; *Clarkia elegans*, Dougl. C'est une plante annuelle; sa tige est haute de deux pieds, garnie de feuilles ovales, presque sessiles, largement dentelées et glabres; les fleurs sont d'un pourpre pâle, axillaires et sessiles le long des rameaux, vers leur extrémité. De la Californie.

PHÆOTIUM. bot. L'un des synonymes de Renoncule. *V.* ce mot.

PHÆTHUSE. *Phæthusa*. bot. Le genre établi sous ce nom par Gærtner (*de Fruct.*, tab. 169, fig. 3), et adopté par Lamarck, avait pour type le *Siegesbeckia occidentalis*, L., et ne différait du *Siegesbeckia* que par l'involucre. De nouvelles observations ont prouvé que le genre de Gærtner n'était pas fondé sur des caractères suffisants pour être adopté. *V.* Siegesbeckie.

PHÆTON. *Phaeton*. ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec gros, dur, robuste, tranchant, très-comprimé, pointu, faiblement incliné, de la longueur de la tête; bords des mandibules élargis à la base, comprimés et dentelés dans le reste de la longueur; narines placées de chaque côté de la base du bec, percées de part en part, et couvertes en dessus par une membrane nue; pieds très-courts, retirés dans l'abdomen; quatre doigts engagés dans la même membrane : le pouce court et articulé intérieurement; ailes longues : la première rémige dépassant toutes les autres; queue courte, garnie de deux brins ou filets très-longs, formés d'une tige presque nue, garnie seulement de très-petites barbules, ce qui a valu au genre la dénomination vulgaire de Paille-en-Queue.

De même que les Albatros, les Frégates et autres Oiseaux grands voiliers, les Phætons ont le vol rapide et assez soutenu pour se porter à de grandes distances de toute terre. Soit l'effet d'une modification particulière dans leur organisation, soit habitude pure et simple, ou même le seul résultat de l'instinct qui leur suscite les moyens de ménager leurs forces et d'éviter de trop grandes fatigues, ces Oiseaux parvenus, selon leur manière de voler, à une hauteur extrême, modèrent tout à coup leurs mouvements de progression et s'abandonnent pour ainsi dire à leur propre poids; mais arrivés près de la surface des flots, ils s'élancent de nouveau par un vol oblique, et malheur alors aux petits Poissons qui se trouvent à leur portée; en un clin d'œil ils sont saisis et avalés. On trouve, dans quelques relations de voyages, les Phætons appelés Oiseaux des tropiques, parce qu'on les voit rarement s'écarter de la zone torride. Les cimes des rochers caverneux paraissent être les abris où ils se livrent au repos; quelquefois malgré la palmure de leurs pieds, ils se perchent, comme les Cormorans, sur le sommet des arbres les plus élevés, et quand, surpris par le déclin du jour avant d'avoir pu regagner le rivage, ils sont forcés de descendre sur l'eau, on dit qu'ils s'y endorment en toute sécurité. Ces mêmes rochers reçoivent aussi les pontes que l'on assure se renouveler deux fois dans l'année; les œufs au nombre de trois et d'un blanc-jaunâtre, tacheté de brunâtre, sont déposés dans des crevasses où le père et la mère accumulent quelque duvet. Les jeunes sont d'abord couverts de petites plumes duveteuses, d'un blanc de neige, qui tardent assez longtemps à être remplacées par les véritables plumes. Toutes les mers intertropicales sont également fréquentées par les Phætons; on les rencontre

souvent en troupes, dans le voisinage des îles et des archipels.

PHÆTON A BEC ET PIEDS NOIRS. *Phaeton melanorhyncos*, Latb. *V.* PHÆTON A BRINS ROUGES, jeune.

PHÆTON A BEC BLANC. *Phaeton lepturus; Lepturus candidus*, Briss.; Phætoo de l'île de l'Asceosion, Buff., pl. enl. 369. Plumage d'un blanc mat de même que les brins de la queue; sourcils noirs; des taches de cette couleur sur les scapulaires et les rémiges; bec et pieds jaunâires; membrane qui entoure les doigts et ongles noirs. Taille, vingt-buit pouces. Océan Atlantique.

PHÆTON A BRINS ROUGES. *Phaeton phœnicurus*, Latb., Buff., pl. enl. 979 et 998. Tout le plumage d'un blanc satiné, avec un léger reflet rosâtre; quelques tacbes noires à l'extrémité des plumes scapulaires et des rémiges; un trait arqué au-dessus de l'œil; les deux brins de la queue d'un rouge de rose, de même que la base; pieds noirs. Taille, treote à trente-six pouces, de l'extrémité du bec à celle des brins. Dans le moyen âge, les parties supérieures sont plus ou moins ornées de taches arquées noires, et le blanc du plumage n'est point nuancé de rose; le bec et les pieds sont rouges. Les jeunes ont la taille d'un bon tiers plus petite, et toutes les parties supérieures couvertes de stries noires, les iofèrieures et le froot sont noirs; uo trait de cette couleur passe en dessous des yeux et s'étend de chaque côté du cou; le bec et les pieds sont noirs. Habite les rives tropicales et la surface des mers qui les baignent.

PHÆTON DE CATESBY. *V.* PHÆTON A BRINS ROUGES (moyen âge).

GRAND PHÆTON. *Phaeton æthereus*, Lath. *V.* PHÆTON A BRINS ROUGES (moyen âge).

PHÆTON DE L'ILE DE L'ASCENSION. *V.* PHÆTON A BEC BLANC.

PHÆTON DE L'ILE-DE-FRANCE. *V.* PHÆTON A BRINS ROUGES.

PHÆTON MÉLANORHYNQUE. *Phaeton Melanorhynchus*. *V.* PHÆTON A BRINS ROUGES, jeune.

PHÆTON PETIT PHÆTON. *V.* PHÆTON A BRINS ROUGES (moyen âge).

PHÆTORNIS. OIS. Swainsoo a établi ce genre oouveau dans la famille des Trochilidées, de l'ordre des Anisodactyles, pour quelques espèces de Colibris qui se font remarquer par leur bec allongé et recourbé, par leur queue allongée, étagée ou cunéiforme. Le type du genre *Phœtornis* serait le *Trochilus superciliosus*. *V.* COLIBRI.

PHÆTUSE. BOT. Pour Phæthuse. *V.* ce mot.

PHAGNALE. *Phagnalon*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, proposé par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, novembre 1819, p. 173) qui l'a ainsi caractérisé : Involucre ovoïde cylindracé, de la longueur des fleurs, composé de folioles nombreuses, régulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, coriaces, surmontées d'un appendice oblong ou lancéolé, scarieux et roussâtre. Réceptacle large, planiuscule, fovéolé, à réseau formé de petites papilles. Calathide oblongue, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, mâles et hermaphrodites, et dont les corolles ont le tube très-long, grêle et parsemé de poils, les anthères dépourvues d'appendices à la base; fleurs de la circonférence nombreuses, disposées sur plusieurs rangs, femelles, ayant la corolle longue, très-grêle, tubuleuse et dentée au sommet, les styles à deux branches stigmatiques, arrondies au sommet; akènes oblongs, grêles, velus, pédicellés et munis d'un bourrelet basilaire, surmontés, dans les fleurs hermaphrodites centrales, d'une aigrette d'enviroo dix paillettes égales et sur un seul rang, hérissées au sommet de poils nombreux et forts. Les akènes des fleurs femelles de la circonférence sont surmontés d'une aigrette à peu près semblable à celle des fleurs du centre, mais moins régulière. Le genre *Phagnalon* se compose de plantes que Linné a placées dans le genre *Conyza*. Mais comme ce genre, tel que la plupart des botanistes l'ont admis, est un amalgame de plantes non coogénères, et qu'on doit en considérer comme type, le *Conyza squarrosa*, le nouveau genre s'en distingue principalement en ce que l'appendice des folioles de l'involucre est scarieux au lieu d'être foliacé, que les anthères sont dépourvues d'appendices basilaires, et parce que les fleurs marginales de la calathide forment une couronne large, composée de plusieurs rangées. Il se rapproche beaucoup par les caractères du genre *Gnaphalium* dont il pourrait être considéré comme une section. Cependant il en diffère par son réceptacle fovéolé et réticulé, par le nombre et la forme des paillettes de l'aigrette, par les corolles du disque parsemées de poils, par les anthères dépourvues d'appendices basilaires, et par les branches stigmatiques des styles, qui sont arrondies au sommet. Les espèces composant le genre *Phagnalon* sont : 1° *Phagnalon subdentatum*, Cass., ou *Conyza rupestris*, L.; 2° *Phagnalon tricephalum*, Cass., ou *Gnaphalium sordidum*, L., *Spec. Plant.*, édit. 3, p. 1195, *Conyza sordida*, L., *Mant.*, 466; 3° *Phagnalon Lagascœ*, Cass., ou *Conyza intermedia*, Lagasca; 4° *Phagnolon spathulatum* ou *Conyza rupestris*, L. Ces diverses plantes sont de petits arbustes tomenteux, blanchâtres, à feuilles alternes, entières ou légèrement dentelées, à calathides ordinairement solitaires sur des pédoncules terminaux, longs et grêles. Ils croissent dans la région méditerranéenne.

PHAGROS. POIS. (Aristote.) D'où *Phagre*, synonyme de Pagre. *V.* ce mot.

PHAISAN. OIS. *V.* FAISAN.

PHAIUS ET PHAJUS. BOT. La plante, de la famille des Orchidées, décrite par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 647) sous le nom de *Phoius grandifolius*, est le *Limodorum Tankervilliæ* d'Aiton, placé par R. Brown dans le genre *Bletia* de Ruiz et Pavon. *V.* BLÉTIA.

PHALACRE. *Phalacrus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Clavipalpes, établi par Paykull qui lui donne pour caractères : corps presque hémisphérique; massue des antennes de trois articles. Ce genre se distingue facilement des Languries, qui ont le corps linéaire et la massue des antennes de cinq articles; les Érotyles et les Triplax en sont bien séparés par le dernier article de leurs palpes maxillaires, qui est transversal et presque en forme de croissant, tandis qu'il est plus ou moins ovalaire chez les Phalacres. Ces insectes ont été confondus avec les Sphéridies par

Fabricius et quelques autres naturalistes. Geoffroy et Olivier leur ont donné le nom d'Anthribe, le dernier de ces naturalistes ayant désigné sous le nom de Macrocéphale les Anthribes de Latreille. Les Phalacres sont des insectes très petits; leurs mandibules sont rétrécies, arquées, avec deux fortes dents à l'extrémité; leurs palpes sont filiformes, avec le dernier article plus long, cylindrico-ovale; leurs pattes sont comprimées, avec les tarses composés de quatre articles dont le pénultième est trilobé. On trouve les Phalacres sur les fleurs semi-flosculeuses et autres; ils passent l'hiver sous les écorces des arbres ou sous la mousse, et il est probable que c'est dans ces lieux que leurs métamorphoses ont lieu. Ces insectes sont en général d'une couleur brune ou noire; ils ont la démarche très-preste, et on a de la peine à les retenir entre les doigts, à raison de leur poli qui les fait glisser facilement.

PHALACRE BRILLANT. *Phalacrus corruscus*, Payk., *Faun. suec.*, t. III, p. 438, n° 1; Gyllenh., *Ins. suec.*, t. I, pars 3, p. 427, n° 1; *Sphæridium fimetarium*, Fabr. Son corps est ovale, convexe, d'un noir brillant; ses élytres sont lisses, avec une seule strie placée vers la suture; les pattes sont de la couleur du corps, avec les tarses cendrés, un peu velus.

Le Phalacre bicolore a été décrit par Olivier, d'après Geoffroy, sous le nom d'*Anthribus bimaculatus*. C'est l'Anthribe à deux points rouges de Geoffroy.

PHALACRÉE. *Phalacræa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriacées, institué par le professeur De Candolle qui lui donne pour caractères : capitule multiflore; involucre composé de squammes égales, à trois nervures, disposées sur deux rangs; réceptacle nu; tube de la corolle piloso-hispide à sa base, avec l'orifice amplifié et le limbe à cinq divisions; anthères faiblement appendiculées au sommet; styles rameux, exsertes, terminés en massue; akène chauve, comprimé, anguleux.

PHALACRÉE A LARGES FEUILLES. *Phalacræa latifolia*, DC.; *Ageratum latifolium*, Cav. Plante herbacée, pubérulente et visqueuse; feuilles opposées, pétiolées, ovales, tronquées à leur base et duplicato-dentelées. Les fleurs sont purpurescentes, portées sur des pédoncules presque nus, et réunies en corymbe. Du Pérou.

PHALACROCORAX. OIS. Synonyme de Cormoran.

PHALACRODÉRIDE. *Phalacroderis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, établi par le professeur De Candolle avec les caractères suivants : capitule multiflore; involucre formé d'un double rang de squammes acuminées : les extérieures plus courtes, assez lâches, les intérieures presque concaves; réceptacle garni de paillettes linéaires, membraneuses, presque aussi longues que les squammes de l'involucre; akènes linéaires, cylindriuscules, glabres, se prolongeant en un col calleux au sommet; aigrette presque nulle, formée de paléoles ordinairement ramassées en une sorte de petite couronne.

PHALACRODÉRIDE DE COA. *Phalacroderis Coæ*, DC. Petite plante herbacée, annuelle, dressée ou diffuse, à feuilles inférieures pétiolées, pinnatifides, dont les lobes sont acuminés et le terminal plus grand; les feuilles caulinaires sont en petit nombre, sessiles, quelquefois pinnatifides, d'autres fois dentées à leur base. Les fleurs sont jaunes. Cette plante a été recueillie sur les montagnes de l'île de Coa par l'amiral d'Urville.

PHALACROLOME. *Phalacroloma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., proposé par Cassini qui le place dans la tribu des Astérées en le caractérisant ainsi : involucre presque campanulé, à peu près de la longueur des fleurs du centre, composé de folioles disposées sur deux ou trois rangs, appliquées, oblongues-lancéolées et membraneuses sur les bords. Réceptacle large, un peu convexe, absolument nu. Calathide radiée, composée au centre de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, à la circonférence : d'une couronne de demi-fleurons sur un seul rang, en languettes et femelles. Les fleurs du centre ont la corolle tubuleuse, à limbe très-long, divisé au sommet en cinq lobes courts et aigus; les étamines ont les filets libres au sommet du tube de la corolle, les anthères privées d'appendices basilaires; un style à deux branches stigmatiques très-obtuses au sommet; un ovaire oblong, hispidule, muni d'un petit bourrelet basilaire, surmonté d'une aigrette double : l'extérieure très-courte, en forme de cupule membraneuse, découpée en un grand nombre de dents subulées, l'intérieure très-longue, formée de poils légèrement barbellulés. Les fleurs de la circonférence ont la corolle en languette très-longue, linéaire, échancrée ou bidentée au sommet; l'ovaire et l'aigrette extérieure comme dans les fleurs du centre, mais point d'aigrette intérieure.

PHALACROLOME A FEUILLES OBTUSES. *Phalacroloma obtusifolia*; *Erigeron Carolinianum*, L.; *Erigeron hyssopifolium*, Desf. Sa tige est herbacée, cylindrique, un peu anguleuse, striée, dressée, simple, ramifiée supérieurement en une panicule très-lâche. Elle porte des feuilles alternes, distantes, sessiles, oblongues, rétrécies vers la base, obtuses et un peu apiculées au sommet, très-entières sur les bords et hispidules sur les deux faces. Les calathides forment une panicule terminale très-lâche. De l'Amérique septentrionale.

PHALACROMESSUM. BOT. Ce genre, établi par Cassini dans la famille des Synanthérées, a été réuni au genre *Tessaria*, de Ruiz et Pavon. *V.* TESSAIRE.

PHALÆNA. INS. *V.* PHALÈNE.

PHALÆNOPSIDE. *Phalænopsis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 294) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq sépales étalés, inégaux, dont les intérieurs plus larges, dilatés, arrondis au sommet; labelle confluent, avec l'onglet du gynostème sans éperon, mais seulement pourvu à sa base d'un renflement échancré, partagé en trois lobes dont les latéraux sont arrondis, arqués et infléchis; celui du milieu étroit, hasté à sa base, terminé par deux appendices subulés. Gynostème libre. Anthère biloculaire, insérée sur la partie supérieure et interne du gynostème, couchée sur le rostellum qui est proéminent. Deux masses polliniques ovales, déprimées, céréacées, portées sur un pédicelle élastique pelté à sa base.

PHALÆNOPSIDE AIMABLE. *Phalænopsis amabilis*, Bl., *loc. cit.*; *Epidendrum amabile*, Swartz; Rumph,

*Herb. Amb.*, 6, lab. 45. C'est une herbe parasite dont les tiges sont radicantes, simples, garnies de feuilles rigides, larges-lancéolées, tronquées obliquement au sommet. Les fleurs sont disposées en panicules. Cette Orchidée croît dans l'Inde orientale. Blume l'a vue fleurie dans les forêts littorales de l'île de Nusa-Kambanga.

**PHALÆNULA.** INS. Meigen avait d'abord désigné sous ce nom auquel il substitua ensuite celui de *Trichoptera*, un genre d'insectes diptères que Latreille avait établi précédemment et nommé Psychode. *V.* ce mot.

**PHALAKROKORAX.** OIS. *V.* PHALACROCORAX.

**PHALANGÉ.** ARACHN. *V.* FAUCHEUR.

**PHALANGER.** *Phalangista.* MAM. Genre de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Marsupiaux, établi par Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier. Illiger nomme *Phalangista* les Pétaurus ou Phalangers volants, et *Balantia* les vrais Phalangers. Ce nom de *Balantio*, dérivé du grec *bourse*, n'est guère heureux, car il est applicable sans distinction à tous les Marsupiaux. De graves erreurs ont longtemps obscurci l'histoire des vrais Phalangers. La principale découlait de cette fausse idée que l'Amérique seule produisait des Didelphes, et qu'il était très-douteux qu'il en vînt des Indes orientales; aussi la seule espèce étudiée par Daubenton et à laquelle il imposa le nom de Phalanger, adopté par Buffon, était-elle connue sous le nom erroné de Rat de Surinam. Ce Phalanger, le *Didelphis orientalis* de Linné, fut en effet jusqu'à ces derniers temps le seul Mammifère de ce genre qu'on mentionnât. Si cet animal ne fut pas plus tôt reconnu appartenir à un genre distinct, on doit l'attribuer à l'esprit de système qui obscurcit souvent les choses les plus claires. Clusius en effet avait décrit assez longuement en 1605, sous le nom du *Cusa*, le Phalanger d'Amboine. Valentyn (Histoire des Moluques, t. III, p. 272, f. D, 1726) le décrivit de nouveau sous le nom malais de Coëscoës; mais comme il entremêla l'histoire de cet animal avec celle de son Philander qui est le Kanguroo des anciens, *Kongurus Brunii*, L., Séba, qui figurait tout ce qui lui tombait sous la main, s'empara de ce nom de Philander, qui désignoit un animal marsupial, et le donna à des Sarigues du Brésil. De là est découlé un amas inextricable d'erreurs de synonymie, que les modernes seuls ont un peu éclaircies; car Buffon a dit formellement qu'il ne voyait aucune différence entre le Philander d'Amboine et son Sarigue, et dans le t. XIII (Suppl.) de son Histoire naturelle, il regarde comme les deux sexes de son Phalanger de Surinam, les Phalangers tacheté et blanc, que des différences majeures d'organisation auraient dû lui faire distinguer dès la première vue. Séba avait cependant donné, sous le nom de *Mus* ou *Sorex Americanus major*, une figure reconnaissable du Phalanger (Thes., I, p. 50, lab. 31, f. 8); mais il est vrai qu'il lui donna comme Buffon l'Amérique pour patrie. Linné n'a connu que le *Didelphis orientalis* ou Sarigue oriental. Il en est de même de Pallas, qui le laisse parmi les Sarigues, dans ses *Miscellanea*, p. 59, ainsi qu'Erxleben, p. 79. Müller le nommait *Didelphis Indica*. Les voyages de Cook, de Péron, de Quoy, de Gaimard et de Lesson, etc., ont multiplié les espèces dans les collections, et aujourd'hui les Phalangers sont beaucoup mieux connus, quoiqu'ils soient en général très-difficiles à caractériser par les variétés nombreuses qu'ils présentent, soit dans leur taille, soit dans les couleurs du pelage. Les Phalangers sont des animaux essentiellement propres aux îles d'Asie, à la Nouvelle-Hollande et à la Tasmanie. Daubenton leur a donné le nom qu'ils portent d'après les caractères que lui a offerts le *Didelphis orientalis*, d'avoir le premier et le second doigt des pieds de derrière soudés jusqu'à la dernière phalange. Les dents paraissent être au nombre de quarante: vingt-deux supérieures et dix-huit inférieures. Six incisives à chaque mâchoire, point de canines, douze molaires en haut, huit vraies et quatre fausses, seize en bas, huit vraies et huit fausses. La tête est arrondie; le museau est obtus; le chanfrein est légèrement arqué. Les oreilles sont variables, un peu longues dans les Trichosures, courtes et souvent peu apparentes dans les Couscous. Les pieds sont pentadactyles; les antérieurs munis d'ongles forts et crochus. Les doigts internes des pieds postérieurs sont égaux, beaucoup plus courts que les quatrième et cinquième, et réunis par la peau jusqu'à la base des ongles; le pouce est opposable, distinct, son ongle est aplati, mince. La queue est nue au bout ou couverte de poils, enroulante, robuste, très-longue. Les femelles ont une poche abdominale fort ample. Le squelette a treize vertèbres dorsales, treize côtes, dont sept vraies et six fausses. Le sternum est composé de sept pièces. Il y a six vertèbres lombaires et vingt-neuf caudales. Les os marsupiaux ont neuf lignes de longueur. La langue est charnue, légèrement rugueuse sur sa face supérieure, avec un espace quadrilatère noir à la base, qui a sept lignes de long. Le thorax est étroit en avant, très rétréci, s'élargissant inférieurement, de la forme d'un cône tronqué, ayant cinq pouces et demi dans sa plus grande dimension. Sa longueur, y compris l'appendice xiphoïde, est de trois pouces quatre lignes; le sternum est étroit. L'abdomen est ample, plus large à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités; l'inférieure surtout est très-rétrécie. L'estomac occupe toute la région épigastrique et s'étend un peu dans l'hypocondre gauche. Le foie est divisé en cinq lobes inégaux, dont deux sont beaucoup plus grands et échancrés. La vésicule du fiel est ample, très-distendue, sacciforme, logée entre le grand lobe droit et le troisième, et cachée par eux. La rate est petite, allongée, rétrécie à une de ses extrémités. Les intestins forment de nombreuses circonvolutions. Le cœcum est long de dix-huit pouces, ample et terminé par un appendice vermiforme. Les intestins grêles ont de cent douze à cent quinze pouces de longueur. Les reins sont peu volumineux. Ils ont de quinze à seize lignes de longueur. Les uretères en ont cinq. La vessie est allongée, pyriforme. La verge est placée derrière le scrotum, et le gland est surmonté d'un prépuce pointu.

† COUSCOUS, *Cuscus*, N.; *Coëscoës*, Lacép.; *Ceonyx*, Temm., p. 10. Queue entièrement nue et papilleuse à son tiers inférieur. Oreilles toujours courtes et souvent non apparentes. Tête arrondie. Museau pointu. Pupille verticale. Animaux nocturnes. Nourriture, fru-

givores. Patrie, les îles des Moluques et des Papous. Habitation, dans les arbres.

Les Couscous ont les yeux grands, très-saillants et à fleur de tête; la pupille verticale annonce les habitudes nocturnes de ces animaux et leur donne dans le jour un air de profonde stupidité. Leur pelage se compose en entier d'un feutre très-serré, très-épais, lanugineux, d'où sortent en plus ou moins grande abondance des poils soyeux et plus longs que le pelage laineux. Leurs mouvements annoncent une grande paresse, et ils ne s'animent que lorsqu'ils sont contrariés. Alors ils grognent en sifflant à la manière des Chats et cherchent à mordre. En général, même en captivité, ils sont très-doux. Ils préfèrent les coins les plus obscurs : le grand jour paraît les affecter péniblement. Ils se nourrissent de fruits et de moelle de Palmier; ils boivent en lapant et se frottent sans cesse la face et les mains; ils aiment à enrouler leur queue, à se dresser sur le bassin et sur les deux pieds de derrière. Ils laissent exhaler une odeur fragrante, très-expansible, que sécrète un appareil glanduleux, placé au pourtour de l'anus. Leur patrie est sous l'équateur, dans les profondes forêts humides des îles Moluques, Tidoriennes et Papoues. C'est surtout aux Célèbes, à Céram, à Waigiou, à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Irlande que ces animaux sont la plus communs. Il est probable qu'ils existent sur le système entier des îles de la Polynésie occidentale jusqu'aux îles de Santa-Crux et de la Louisiane.

* Couscous à oreilles très-courtes, velues en dedans et en dehors.

Phalanger a croupion doré. *Phalangista chrysorrhos*, Temm., Monog., p. 12. Son museau est court; le front tout d'une venue; les oreilles très-courtes et poilues. Le pelage court, serré, colonneux et un peu frisé, est traversé par des poils soyeux, d'un gris cendré clair sur la tête, blanchâtre sur les oreilles, d'un gris cendré, plus ou moins noirâtre, sur le dessus du corps, sur les flancs et sur les membres, d'un jaune doré sur la croupe, et sur le dessus de la queue, d'un blanc pur sur la face interne des membres et à la partie inférieure du cou. Une bande noire longitudinale sépare le gris du dos du blanc de l'abdomen, sur les flancs des adultes. La région de la poche marsupiale, qui est ample, est de couleur rousse. La partie dénudée de la queue est d'un jaune terne (sur les peaux desséchées sans doute, mais pas sur le vivant). Les plus grands individus ont à peu près trois pieds, et la queue treize pouces. Des Moluques.

Phalanger a grosse queue. *Phalangista macroura*, Geoff.; *Cuscus macrourus*, Less. et Garn., Zool., pl. 6, p. 156. Ce Couscous n'a que douze pouces huit lignes du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a dix-sept pouces. Il est recouvert d'un feutre épais et grossier, d'où sortent abondamment des poils soyeux et noirs. Les dents ne diffèrent point de celles du Phalanger tacheté; elles ont la même forme, seulement les deux incisives supérieures sont plus rapprochées; celles d'en bas, plus élargies, sont plus obliques en avant. Au lieu de trois fausses molaires à la mâchoire inférieure, il n'y en a que deux. Les oreilles sont un peu plus saillantes que dans le Couscous tacheté. Le front, le chanfrein sont tout d'une venne. Le museau est pointu, effilé et a quelque chose de celui des Makis. Le pourtour des yeux est brun. Les poils des oreilles sont blancs, ainsi que la gorge et le dessous du cou. Tout le corps est en général d'un gris cendré, ondé de brunâtre. Les poils de la queue sont cendrés, roussâtres, noirs à l'extrémité. Le ventre et le dedans des cuisses sont blanchâtres. Les poils qui revêtent les doigts sont noirs; les ongles sont jaunes. De l'île de Waigiou.

Phalanger Oursin. *Phalangista Ursina*, Temm., Monog., p. 10. Ses oreilles sont très-courtes, cachées, poilues en dedans comme en dehors. La queue est de la longueur du corps, noirâtre dans sa partie nue. La tête et le chanfrein sont à peu près d'une venue. Le pelage est plus fourni, plus serré que dans les autres Couscous; il est plus rude et plus grossier sur le corps, ras sur la tête, long et frisé sur les oreilles. Sa couleur est noirâtre ou d'un fauve obscur. Les poils soyeux sont noirs, ceux de la tête et du dessus du corps ont cette dernière teinte. La face, le cou, la poitrine et les parties inférieures sans distinction, sont d'un fauve roussâtre. La touffe qui revêt les oreilles est d'un roux jaunâtre. Les parties nues de la face et de la queue sont noires. Le pelage des jeunes sujets est plus clair : celui des adultes âgés est d'un noir parfait, sans tache ni raie. La longueur du corps est de trois pieds quatre à six pouces; celle de la queue est de dix-neuf à vingt pouces. De l'île des Célèbes.

Phalanger de Quoy. *Phalangista Quoyii*, Geoff.; *Phalangista Quoy*, Gaimard, Zool., pl. 6; *Phalangista papuensis*, Desm., Suppl. Mam., Sp., 840, p. 58. Cette espèce se rapproche beaucoup de la suivante, dont elle ne serait qu'une variété suivant Temminck. Elle est entièrement gris-brunâtre, plus spécialement sur le dos où règne une ligne longitudinale de teinte plus foncée. Des taches de même couleur et aussi plus foncées occupent les flancs. Le museau et le dessus de la tête sont d'un fauve vif; la gorge et la poitrine sont blanches; la partie interne des membres a une teinte grisâtre. Les poignets sont traversés par une bandelette d'un roux foncé, et les doigts sont recouverts de poils noirâtres. La longueur du corps est d'un pied deux pouces, celle de la queue d'un pied. De l'île de Waigiou.

Phalanger tacheté. *Phalangista maculata*, Geoff.; Desm.; Temm., Mon., p. 14; Quoy et Gaim., Zool.; pl. 7; *Didelphis orientalis*, L.; Gm., 9; Phalanger mâle, Buff., t. xiii, pl. 11, p. 92 et 94; *Cuscus Amboinensis*, Lacép.; *Cuscus maculatus*, Less. et Garn., Zool., pl. 5. Cette espèce a fort embarrassé les naturalistes qui ont essayé de présenter son histoire, tant sont variables les couleurs de son pelage aux époques diverses de la vie. Il n'y a pas jusqu'au système dentaire qui ne présente des modifications dans le nombre des fausses mâchelières; ce qui, par conséquent, ne peut qu'apporter des causes d'erreurs dans les descriptions de ce Phalanger. Certes les différences qu'on remarque dans les histoires données par Buffon (jeune âge), Quoy et Gaymard (âge moyen), Temminck (presque adulte), et

Lesson (adulte complet), sont assez frappantes pour laisser du doute sur le degré de certitude que présentent ces individus comme variétés d'une même espèce. Le Couscous tocheté est très-allongé et de la taille d'un gros Chat; la tête est arrondie, à chanfrein légèrement concave et à museau conique et court. Les oreilles sont peu apparentes, très-courtes, revêtues de poils en dehors comme en dedans. Les paupières sont épaisses, rougeâtres, et forment un hourrelet autour de l'œil qui est très-saillant et rougeâtre. La queue, nue dans plus de la moitié de sa longueur, est chargée de verrues rugueuses, d'un rouge carmin assez vif. Les ongles sont robustes, aplatis transversalement, recourbés, terminés en pointe mousse. Le pelage est laineux, très-épais, traversé par quelques soies rares, d'un blanc légèrement jaunâtre, sur lequel se dessinent nettement, dans l'âge complétement adulte, des taches arrondies, séparées, d'un noir foncé. Des taches plus confuses, d'un roux hrun, recouvrent les parties externes des membres. Le scrotum est long de dix-huit lignes et très-velu. La face et la partie antérieure du crâne sont d'un jaune assez vif. Les parties nues des mains et des pieds sont rougeâtres, ainsi que les narines et les lèvres. Le corps a vingt-cinq pouces de longueur, et la queue vingt pouces. Cette espèce habite l'île de Waigiou, où les naturels la nomment *Schom-Schom*.

** Couscous à oreilles un peu saillantes, complétement nues en dedans.

Phalanger alane. *Phalangista alba*, Geoff.; *Phalangista rufa*, Desm., 412; *Didelphis orientalis*, L.; Phalanger femelle, Buff., pl. 10; Coëscoës, Valent.? *Phalangista cavifrons*, Temm., p. 17; *Cuscus albus*, Less. et Garn., Zool., pl. 7, p. 158. Le Couscous blanc, dont Geoffroy a nommé la femelle Phalanger roux, a le corps long de vingt pouces six lignes, et la queue de treize pouces six lignes. Son pelage est épais, cotonneux, garni de soies fines, longues et nombreuses. Le pelage (dans le mâle) est d'un blanc légèrement gris, teinté de fauve, et marqué d'une raie longitudinale plus foncée sur le dos. Les doigts sont légèrement velus; les ongles sont noirs. La femelle est d'un roux assez vif, ayant aussi une raie rousse sur le dos; mais les oreilles de ce Couscous ont cela de remarquable, qu'elles sont assez apparentes, pointues et nues en dedans. Des îles de Banda et d'Amboine.

†† Trichosurus. *Trichosurus*, Geoff., 1re sect. des Phalangistes; Temm., p. 5. Queue garnie de poils ou n'ayant point de peau entièrement nue. Oreilles assez longues et droites. Face allongée. Pupille ronde. Animaux diurnes. Nourriture, omnivores? Habitation, les terriers? Patrie, les terres Australes.

Les Phalangers de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen sont encore aujourd'hui très-peu connus. Leurs habitudes, leurs mœurs n'ont guère été observées. Le peu qu'on en sait est dû à Rollin, chirurgien des transports de Convicts à Port-Jackson, et qui rapporte que le Phalanger Renard habite des terriers, se nourrit de gibier, et chasse aux Oiseaux. Les espèces de ce sous-genre paraissent être des animaux diurnes, ayant dans leurs formes générales quelque chose du facies du Renard. Leur tête est plus allongée, plus grosse, à museau moins déprimé; leurs oreilles sont saillantes, nues en dedans et très-apparentes; leur queue est velue partout, ou seulement dans un étroit sillon inférieur. Dans deux espèces, les poils de l'extrémité sont plus courts et plus rares que dans le reste de la queue. Comme les Couscous, il paraît qu'ils aiment à s'accroupir sur le bassin, à prendre leurs aliments avec les membres antérieurs. On dit même qu'ils sont omnivores: leur pelage est aussi très-laingineux. Ces Phalangers habitent sur les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud, de la terre de Diémen.

Phalanger de Cook. *Phalangista Cookii*, Cuv.; Desm., Mamm., 414; *Opossum* de la Terre de Van-Diémen, Cook, 1er Voy., t. iv, p. 56; 3e Voy., vol. 1, pl. 8, 139. Ce Phalanger a de longueur totale deux pieds trois à quatre pouces, en y comprenant la queue qui, à elle seule, a de douze à treize pouces. Sa taille est à peu près celle du Putois. Sa tête est déprimée; les dents molaires sont hérissées de pointes aiguës; les incisives latérales et les fausses molaires d'en haut sont cannelées. Le pelage est cotonneux, court, très-doux, terne; d'un hrun légèrement teinté de roux en dessous, brunâtre sur la tête et sur la queue. Les joues sont rousses. Les flancs et les parties externes des membres sont d'un roux assez vif. Le ventre, la gorge et le dedans des membres sont d'un blanc assez pur. La queue est d'un brun roussâtre aux deux tiers de sa longueur, où les poils sont allongés et très-fournis, et d'un blanc satiné au tiers inférieur où les poils sont courts et serrés. Les oreilles sont nues et rosées en dedans, ainsi que les doigts. Les moustaches sont brunes, ainsi que les soies qui dépassent le pelage laineux. Quelques individus ont le corps gris-roussâtre en dessus et la gorge marquée d'une tache brunâtre, les joues ont une tache arrondie blanche derrière l'œil; la queue est roussâtre à la base, puis brune, avec l'extrémité blanche. A la terre de Van-Diémen.

Phalanger fuligineux. *Phalangista fuliginosa*, Ogilby, *in Proceed. Soc. Zoolog.*, 1831, p. 35. Tout son pelage est faiblement crêpu, d'un brun fuligineux en dessous comme en dessus; la queue est longue et bien fournie de soies; ses moustaches sont longues et noires. Taille, environ deux pieds. De la Nouvelle-Hollande, aux alentours de Sydney.

Phalanger gliriforme. *Phalangista gliriformis*, Bell. Cette espèce, décrite d'après deux individus qui ont existé vivants à Londres, a été figurée dans la planche xiii des Lin. trans., vol. 16; elle a sept pouces de longueur totale. Les couleurs de son pelage sont assez semblables à celles du Phalanger nain, mais ce dernier a, suivant les auteurs, les oreilles couvertes de poils, tandis qu'elles sont entièrement nues dans le *Phalangista gliriformis*. Sa queue enroulante est presque nue à l'extrémité, et très-prenante. Nouvelle-Hollande.

Phalanger nain. *Phalangista nana*, Geoff.; Desm., 415. On ne connaît qu'un individu de cette espèce; il a été découvert par Péron sur l'île Maria, îlot dépendant de la terre de Diémen. Ce voyageur le mentionne sous le nom de Dasyure (Voy. Terres Aust., t. ii, p. 162, édit. in-8o), et l'obtint vivant d'un naturel qui se dis-

posait à s'en régaler. Il est de la grosseur d'une Souris; il a de longueur totale cinq pouces, en y comprenant la queue qui a deux pouces six lignes. Son pelage est en dessus d'un gris légèrement teint de roussâtre; la lèvre supérieure est garnie de poils blancs; un cercle brun entoure les yeux. Les oreilles sont courtes, arrondies, poilues. Les parties inférieures et le dedans des membres sont blancs. La queue est grêle, à poils plus longs à sa base qu'à l'extrémité où ils sont ras. Le système dentaire est à peu près le même que dans les Phalangers blanc et tacheté. On ne possède aucun renseignement sur ses mœurs.

PHALANGER RENARD. *Pholangisto Vulpina*, Cuv.; Desm., Mamm., 413; *Didelphis Vulpina* et *Lemurina*, Shaw; *W'ha-Tapoua-Roo*, White, It., p. 278, et avec une très-bonne figure; le *Bruno*, Vicq-d'Azyr, Anat.; *Vulpine Opossum*, Phillip., It., fig. 4. p. 158. Les formes qui caractérisent ce Phalanger sont beaucoup plus dégagées que dans les autres espèces. Ses oreilles sont plus longues, et sa queue plus grosse et plus touffue. La couleur générale du corps est le gris-brun ardoisé. Une sorte de collier fauve vif entoure le cou; le ventre est fauve roux clair ou cannelle. Les oreilles sont triangulaires, pointues, nues en dedans et recouvertes de poils ras en dehors, de la couleur du dos. Un trait noir contourne le bout du museau; deux cercles bruns entourent les yeux. La queue est longue d'un pied cinq pouces, forte, très-touffue, garnie de longs poils; d'un gris-brun ardoisé à son origine, et d'un noir profond dans tout le reste de son étendue. Le corps d'un adulte a deux pieds de longueur sur dix pouces de hauteur. Une bandelette nue occupe le dessous de la queue dans le sens de sa longueur. A la Nouvelle-Hollande.

PHALANGER XANTHOPE. *Pholangista Xanthopus*, Ogilby. Son pelage est très-dense, d'un gris roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous; ses pieds sont fauves; sa queue est très-fournie, de la même couleur que le dos à son origine, et blanche à sa pointe; moustaches noires. Taille, deux pieds. Cette espèce a été apportée vivante de la Nouvelle-Hollande, au jardin de la Société zoologique de Londres.

PHALANGÈRE. *Phalangium*. BOT. Genre de la famille des Liliacées ou Asphodélées, et de l'Hexandrie Monogynie, que l'on peut ainsi caractériser : le périanthe est simple, formé de six sépales à peu près égaux, comme campaniforme, régulier. Les étamines au nombre de six sont tout à fait hypogynes, c'est-à-dire insérées immédiatement sous l'ovaire et non au calice; leurs filets sont libres et nus; l'ovaire est libre, à trois loges polyspermes; le style est simple, terminé par un stigmate à peine trilobé; le fruit est une capsule à trois loges, contenant chacune plusieurs graines anguleuses et s'ouvrant naturellement en trois valves. Les espèces de ce genre sont des plantes vivaces, à racines fibreuses ou fasciculées, ayant des feuilles planes, et des fleurs blanches ou purpurines, disposées en épis ou en grappes rameuses à l'extrémité de la tige. Ce genre, qui avait été établi par Tournefort, fut réuni par Linné avec l'*Anthericum*; mais Jussieu et la plupart des botanistes modernes l'ont rétabli comme genre distinct. Néanmoins il a les plus grands rapports avec les genres *Anthericum* et *Asphodelus*. Il diffère du premier par ses feuilles planes et non fistuleuses, par ses fleurs qui ne sont jamais jaunes. Quant au genre *Asphodelus*, les filets de ses étamines élargis et rapprochés à leur base sous la forme d'une sorte de voûte, en constituent le caractère essentiel. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses : on en trouve un très-grand nombre au cap de Bonne-Espérance. Quatre seulement croissent en France; ce sont les *Pholangium Liliago*, *Liliastrum*, *ramosum* et *serotinum*. Les fleurs dans les deux premières espèces sont presque de la grandeur du Lis blanc; elles sont beaucoup plus petites dans les deux autres.

PHALANGES. *Pholanges*. ZOOL. Nom que l'on donne aux petits os articulés bout à bout et qui constituent le doigt. On les distingue chez l'Homme, suivant leur position, en Phalange, Phalangine et Phalangette; le premier s'articule avec les os du métacarpe, le troisième est le plus petit, celui sur lequel l'ongle repose. Le pouce n'a qu'une Phalange et une Phalangette.

PHALANGIENS. *Phalangita*. ARACHN. Latreille donne ce nom à une famille de l'ordre des Arachnides Trachéennes, à laquelle il assigne les caractères suivants : huit pieds dans tous; chélicères ou mandibules très-apparentes, soit découvertes et avancées, soit recouvertes par un museau en forme de chaperon voûté (*trogule*), de deux ou trois articles terminés par deux doigts. Palpes grêles, filiformes, terminées par un petit crochet. Abdomen généralement plissé ou annelé, au moins en dessous. Cette tribu comprend cinq genres. *V.* GONOLEPTE, FAUCHEUR, TROGULE, CIRON et MACROCHÈLE.

PHALANGISTE. MAM. *V.* PHALANGER.

PHALANGISTE. INS. Espèce du genre Géotrupe. *V.* ce mot.

PHALANGITA. ARACHN. *V.* PHALANGIENS.

PHALANGITE. *Phalangites*. POIS. (Pallas.) Synonyme d'Aspidophore. *V.* ce mot.

PHALANGITES. BOT. (Codrus.) Synonyme de Phalangère. *V.* ce mot.

PHALANGIUM. ARACHN. *V.* FAUCHEUR.

PHALANGIUM. BOT. *V.* PHALANGÈRE.

PHALANGOPSIDE. *Phalangopsis*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Grylliens, établi par Audinel-Serville, qui lui assigne pour caractères : antennes excessivement longues, dépassant plusieurs fois la longueur du corps; palpes maxillaires très-longues, un peu élargies et tronquées à l'extrémité; élytres des mâles beaucoup plus courtes que le corps, celles des femelles recouvrant presque entièrement l'abdomen; articles des tarses grêles et cylindriques : le premier le plus long; jambes postérieures aussi longues au moins que les cuisses; trois articles distincts seulement aux tarses postérieurs.

PHALANGOPSIDE ANNULIPÈDE. *Phalangopsis annulipes*, Audin. Son corps est d'un jaune sale, varié de brun-verdâtre; palpes jaunes, avec l'extrémité de chaque article brunâtre; élytres brunes, très-courtes; pattes assez longues et grêles; cuisses postérieures renflées de la base jusque près de l'extrémité; jambes d'un brun verdâtre : les antérieures et les intermédiaires ayant deux larges anneaux jaunâtres, et les postérieures

n'en ayant qu'un seul; tarses d'un jaune sale à leur base et d'un brun verdâtre dans le reste de leur étendue; tarière de la femelle plus longue que l'abdomen. Taille, un pouce. D'Haïti.

PHALANX. ARACHN. Synonyme de *Phalangium*. *V.* FAUCHEUR.

PHALARIDE. *Phalaris*. BOT. Vulgairement *Alpiste*. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : fleurs disposées en épi composé, ové ou allongé, quelquefois lâche. Lépicène à deux valves presque égales entre elles, naviculaires, gibbeuses sur le dos, souvent membraneuses-ailées, plus longues que les fleurs. Glume à deux paillettes dures, coriaces, persistantes, la supérieure presque échancrée à la base de laquelle sont insérés constamment un ou deux appendices, que Willdenow et Palisot-Beauvois regardent comme des rudiments de fleurs avortées. Paléoles ou écailles hypogynes ovées ou lancéolées, entières, velues. Style court, à deux stigmates longs et velus. Caryopse libre, non marquée d'un sillon, enveloppée par les paillettes coriaces de la glume. Les auteurs depuis Linné, et ce grand botaniste lui-même, ont compliqué ce genre de beaucoup d'espèces qui n'en font point partie. Ainsi le *Phalaris utriculata*, L., est une espèce d'*Alopecurus*; le *Phalaris erucoïdes* du même auteur, est le type du genre *Beckmannia*; le *Phalaris pubescens* de Desfontaines doit faire partie des Kœleries. Forskahl a décrit plusieurs *Phalaris* qui appartiennent aux genres *Uniola*, *Pennisetum* et *Crypsis*. D'un autre côté, les genres *Achnodonton*, *Anatherum* et *Chilochloa* de Palisot-Beauvois, l'*Asprella* de Schreber, le *Trachys* de Retz sont fondés sur des espèces placées par divers auteurs parmi les *Phalaris*. En supposant l'admission de ces divers genres, on ne compte plus qu'environ dix espèces dont la synonymie est encore assez embrouillée. La plupart de ces plantes habitent la région méditerranéenne, en y comprenant les îles Canaries. Une ou deux se trouvent au cap de Bonne-Espérance, et une autre dans l'Amérique septentrionale.

PHALARIDE DES CANARIES. *Phalaris Canariensis*, L. Cette plante vulgairement connue sous le nom d'Alpiste et de Graine des Canaries, est l'espèce la plus remarquable du genre. Ses chaumes, qui acquièrent la hauteur d'un décimètre, portent à leur sommet des épis ovoïdes, non enveloppés dans la gaine des feuilles supérieures, et dont les valves extérieures de la lépicène sont naviculaires et entières. Cette plante, originaire des îles Canaries, est aussi indiquée dans les Flores des divers pays de la région méditerranéenne. On la cultive pour son fruit qui sert d'aliment aux Oiseaux, et dont on prépare une farine qui est employée à faire la colle dans laquelle les tisserands trempent les fils des étoffes, colle qu'ils désignant sous le nom de *parement*.

PHALARIS. OIS. Nom ancien du *Fulica atra*, L. *V.* FOULQUE.

PHALAROPE. *Phalaropus*. OIS. Genre de l'ordre des Pinnatipèdes. Caractères : bec long, grêle, faible, droit, déprimé à sa base; mandibules sillonnées dans toute leur longueur; l'extrémité de la supérieure obtuse, courbée sur celle de l'inférieure qui est pointue. Narines placées de chaque côté du bec, près de sa base, ovales, proéminentes, entourées par une membrane. Pieds médiocres, grêles; tarses comprimés; trois doigts devant, réunis jusqu'à la dernière articulation, puis garnis de membranes festonnées et dentelées sur les bords; un derrière, dénué de membrane, articulé intérieurement. Ailes médiocres : première et deuxième rémiges les plus longues. Les Phalaropes sont loin de montrer des mœurs sauvages et un caractère défiant : cependant ils paraissent préférer à toute autre habitation le voisinage solitaire des pôles, où les navigateurs qui se sont le plus avancés dans ces mers presque constamment glacées, ont toujours rencontré des Phalaropes réunis en troupes assez nombreuses. Ces Oiseaux nagent avec beaucoup d'adresse et de vivacité, saisissent avec promptitude les insectes et les plus petits Mollusques qui se présentent presque à la surface de l'eau; mais jamais ils ne plongent pour aller les chercher à une profondeur quelconque. Au temps des amours, ils quittent ces hautes régions, se rapprochent des côtes océaniques, les franchissent ou remontent les fleuves, et se jettent souvent sur les lacs qui baignent de riches pâturages où ils établissent leurs nids. La construction de ces nids se compose d'herbes sèches, entrelaçant quelques tiges vivantes, qui donnent de la fixité au berceau de la jeune famille; au dedans se trouve une épaisse garniture de duvet, qui protége trois œufs d'un vert olive très-foncé, parsemés d'une multitude de taches noires. Brisson a, le premier, distingué les Phalaropes des Bécasseaux, avec lesquels ils avaient été jusque-là, et même ont encore été depuis confondus. Cuvier et Vieillot ne se sont point contentés d'adopter la séparation proposée et effectuée par Brisson; ils ont encore étendu la subdivision en formant des deux espèces connues deux genres différents. Temminck n'a fait que sectionner le genre sans le démembrer. Les Phalaropes sont assujettis à la double mue, et l'on reconnaîtrait difficilement l'adulte dans le jeune de l'année.

PHALAROPE BRUN. *V.* LOBIPÈDE HYPERBORÉ, jeune.

PHALAROPE CENDRÉ. *V.* LOBIPÈDE HYPERBORÉ, adulte.

PHALAROPE A COU JAUNE. *V.* PHALAROPE PLATYRHINQUE, adulte.

PHALAROPE A FESTONS DENTELÉS. *V.* PHALAROPE PLATYRHINQUE, jeune.

PHALAROPE GRIS. *V.* PHALAROPE PLATYRHINQUE, jeune.

PHALAROPE HYPERBORÉ. *V.* LOBIPÈDE HYPERBORÉ.

PHALAROPE LISERÉ. *Phalaropus fimbriatus*, Temm. Ois. color., pl. 370. Parties supérieures d'un gris cendré, marqué de grandes taches brunes; une large bande longitudinale noire, partant de l'orbite des yeux, et aboutissant vers la région thoracique, dans une grande tache marron, placée vers l'insertion des ailes; sommet de la tête et lorum d'un gris clair; nuque, gorge, ventre et abdomen d'un blanc pur; poitrine légèrement teintée de roussâtre; ailes et queue d'un gris brun; bec noir; pieds verdâtres. Taille, huit pouces. Du Sénégal.

PHALAROPE PLATYRHINQUE. *Phalaropus Platyrhinchus*, Temm.; *Crymophilus rufus*, Vieill.; *Phalaropus lobatus*, Lath.; *Tringa lobata*, Gmel. Parties supé-

rieures d'un cendré bleuâtre, avec le milieu des plumes noirâtre; sommet de la tête, occiput et nuque cendrés; une large tache noirâtre sur l'orifice des oreilles; deux traits noirâtres partant des yeux, se réunissant et descendant le long de la nuque; plumes scapulaires d'un cendré-bleuâtre, terminées de blanc; une bande transversale blanche sur l'aile; rectrices brunes, bordées de cendré; front, côtés du cou, milieu de la poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; côtés de la poitrine d'un cendré bleuâtre; bec d'un roux jaunâtre, terminé de brun; iris rougeâtre; pieds verdâtres. Les jeunes, avant la mue, ont les plumes des parties supérieures d'un brun cendré, largement bordées de jaunâtre, une tache semi-circulaire noirâtre sur l'occiput, ainsi qu'une bande oculaire de même couleur; le croupion blanc, varié de brun; les rémiges brunes, lisérées de blanc; les tectrices alaires bordées et terminées de blanc; le front, la gorge, les côtés et le devant du cou, la poitrine et les parties inférieures d'un blanc pur; le bec brun; les pieds verdâtres. En plumage d'amour, les parties supérieures sont d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes d'un roux orangé; les yeux sont traversés par un trait jaunâtre et les ailes par une bande blanche; les tectrices subalaires sont noirâtres, terminées de blanc; le croupion blanc, varié de noir; le devant du cou, la poitrine, le ventre, l'abdomen et les tectrices caudales inférieures d'un rouge de brique. Taille, huit pouces huit lignes. C'est alors *Tringa fulicaria*, Brunn; *Phalaropus fuscus*, Bechst.; *Tringa hyperborea*, Var., Gmel.; *Phalaropus gracilis*, Lath.; *Tringa gracilis*, Gmel.; Phalarope à cou jaune, Sonn., édit. de Buff.; Phalarope rouge, Buff.; Phalarope roussâtre, Briss., vol. 6, p. 20.

PHALAROPE ROUGE. *V.* PHALAROPE PLATYRHINQUE en robe d'amour.

PHALAROPE ROUSSATRE. *V.* PHALAROPE PLATYRHINQUE en robe de noce.

PHALAROPE DE SIBÉRIE. *V.* LOBIPÈDE HYPERBORÉ en robe d'amour.

PHALCOBÆNUS. OIS. Genre formé par d'Orbigny, aux dépens de celui des Faucons, et voisin du genre Caracara (*Polyborus*) de Vieillot; il ne présente encore qu'une seule espèce que d'Orbigny a nommée *Phalcobænus montanus* : elle a les parties supérieures d'un noirâtre brillant, ainsi que la poitrine; les parties inférieures blanches; la tête ornée d'une crête et un cercle doré autour des yeux; le bec bleuâtre, les pattes jaunes. Taille, vingt pouces. Du Brésil.

PHALÈNE. *Phalæna*. INS. Linné comprenait sous le nom de *Phalæna*, tous les Lépidoptères nocturnes de Latreille. Obligé de diviser ce genre trop nombreux, il l'a fait ainsi : 1° *Attacus*, ailes écartées; antennes pectinées ou sétacées. Cette division renferme des Bombyx et des Noctuelles de Fabricius; 2° *Bombyx*, ailes en recouvrement; antennes pectinées; 3° *Noctua*, ailes en recouvrement; antennes sétacées ou pectinées; les Hépiales, les Cossus et des Noctuelles de Fabricius; 4° *Géomètres*, ailes écartées, horizontales dans le repos. Ce sont les *Phalènes* de Fabricius; antennes pectinées et sétacées. Les quatre divisions suivantes ont les ailes arrondies; 5° *Tortrices*, Rouleuses, ailes très-obtuses, comme tronquées; bord extérieur courbe : ce sont les Pyrales de Fabricius; 6° *Pyralis*, ailes formant par leur réunion une figure deltoïde fourchue ou en queue d'hirondelle; 7° *Tinea*, ailes en rouleau, presque cylindriques; un toupet; les Teignes de Fabricius et la plus grande partie des nouveaux genres qu'il a publiés à la suite de celui des Phalènes, dans le Supplément de son Entomologie systématique; 8° *Alucites*, ailes digitées, fendues jusqu'à leur base. Ce sont les Ptérophores de Geoffroy et de Fabricius.

Geoffroy a donné le nom de Phalènes aux Bombyx, Hépiales, Cossus, Noctuelles, Phalènes, et Rouleuses ou Pyrales. Degéer n'a fait que retrancher du genre *Phalæna* de Linné, les Ptérophores qu'il nomme Phalènes Tipules. Il partage les Phalènes en cinq familles. Dans le catalogue des Lépidoptères de Vienne, les Phalènes sont désignées, comme dans Linné, sous le nom de Géomètres. Elles y sont divisées en quinze petites familles. Fabricius partage son genre Phalène, qui renferme la division des Géomètres de Linné, en trois sections, Pectinicornes; Séticornes et *Forficatæ*, ou ailes terminées en manière de queue d'hirondelle. Dans le Supplément de son Entomologie systématique, il a restreint la dernière section, en réunissant plusieurs des espèces qu'elle contenait, aux *Crambus*. Dans la méthode de Latreille, la genre *Phalæna* de Linné forme la famille des Nocturnes qu'il divise en huit tribus. Lamarck forme avec les Phalènes dont les chenilles ont douze pattes, le genre Campée, qui n'est composé que de deux Phalènes et de sept Noctuelles. Par un nouveau travail auquel il a soumis ce genre immense, Duponchel, dans son Histoire des Lépidoptères, a cru devoir l'annuler et substituer à ses divisions embrouillées quarante-huit genres nouveaux que l'on trouvera exposés au mot PHALÉNITES.

PHALÉNITES. *Phalenites*. INS. Famille ou tribu de Lépidoptères nocturnes, qui se distingue de celles des Bombycites et des Noctuélites par les ailes qui sont entières ou sans fissures et généralement moins solides et plus grandes relativement au corps; elles sont étendues horizontalement ou en toit large et écrasé, dans l'état de repos. Les antennes sont sétacées, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt pectinées ou ciliées dans les mâles seulement. Les palpes inférieures couvrent toujours les supérieures; elles sont de forme peu variée, souvent très-velues et avançant très-peu au delà du chaperon lorsqu'elles le dépassent. La trompe est grêle, plus souvent membraneuse que cornée, plus ou moins saillante, quelquefois nulle. Le corselet est plus souvent velu qu'écailleux, jamais huppé ni crêté. L'abdomen est généralement long et grêle.

Les chenilles sont nues ou garnies seulement de quelques poils, et toujours arpenteuses, quel que soit le nombre de leurs pattes qui varie de dix à quatorze, y compris les anales qui ne manquent jamais, parce que dans celles qui en ont plus de dix, les six premières et les quatre dernières seules servent à la progression, les intermédiaires étant trop courtes pour cet usage. Les six pattes antérieures sont écailleuses; les autres sont membraneuses et placées vers l'extrémité du corps. Ces chenilles marchent d'une manière très-différente

de celles à seize pattes. Lorsqu'elles veulent changer de place, elles rapprochent leurs pattes intermédiaires des pattes écailleuses, en élevant le milieu de leur corps; de sorte que cette partie forme en l'air une sorte de boucle. Quand les pattes de derrière sont fixées, elles allongent leur corps, portent leur tête en avant et fixent leurs pattes antérieures pour rapprocher d'elles la partie postérieure de leur corps et faire un autre pas. Par ce mouvement, ces chenilles semblent mesurer le terrain qu'elles parcourent : de là le nom d'Arpenteuses ou de Géomètres qu'on leur a donné. Ces chenilles se tiennent sur les branches des arbres d'une manière très-singulière, quand elles ne mangent pas ou qu'elles ont peur; elles prennent diverses attitudes qui exigent une grande force musculaire; celle qui leur est la plus familière, est de se tenir debout sur une branche, et d'avoir l'aspect d'un petit bâton. Pour cet effet, elles cramponnent leurs pattes postérieures sur une petite branche, ayant le corps élevé verticalement, et restent ainsi immobiles pendant des heures entières. Les Arpenteuses filent continuellement une soie qui les tient attachées à la plante sur laquelle elles vivent. Vient-on à les effrayer en touchant la feuille sur laquelle elles sont, on les voit aussitôt tomber; mais leur fil les retient et les empêche d'arriver jusqu'à terre; le danger passé, elles remontent à l'aide de leur corde. Les chenilles des Phalènes qui sont écloses au printemps, ont acquis toute leur grosseur vers la fin de cette saison. Quelques-unes entrent en terre ou restent à la superficie pour se changer en chrysalides; plusieurs s'y construisent des sortes de coques à mailles lâches; d'autres attachent leur coque à un rameau, ou la suspendent par un faisceau de fils assez longs; elles recouvrent cette coque de morceaux de feuilles, en les attachant à la superficie. On en connaît qui fixent leur coque à la branche même, sans la suspendre; enfin, quelques-unes fixent leur chrysalide à une petite branche, sans faire de coque et de la même manière que certains Papillons de jour. C'est vers la fin de l'été que ces Phalènes éclosent; celles dont les chenilles ne subissent leur métamorphose qu'en automne, passent l'hiver sous la forme de chrysalide; l'insecte parfait ne paraît qu'au printemps suivant.

Les Phalénites sont des Lépidoptères nocturnes, qui n'atteignent généralement que de petites et de moyennes tailles; elles ressemblent à de petits Bombyx, à corps plus grêle et plus allongé. Le plus grand nombre des espèces ne volent qu'après le coucher du soleil; on les voit alors voltiger près des haies et dans les allées des bois; malheur à celle qui est rencontrée par quelque Libellule! elle est bientôt prise, car son vol lourd lui interdit une fuite précipitée. C'est le plus souvent pendant le jour que les mâles vont à la recherche de leurs femelles; on voit cependant que ce n'est pas la vue qui les dirige; car ils heurtent indistinctement tous les objets qu'ils rencontrent; cependant ils arrivent assez directement à leurs femelles, probablement guidés par l'odorat, qui est si fin, chez quelques Lépidoptères nocturnes, qu'ils viennent chercher leurs femelles à des distances très-considérables, guidés seulement par ce sens. Il paraît aussi que les femelles des Noctuelles, ainsi que celles de plusieurs autres nocturnes, font sortir de leur corps des émanations qui guident les mâles. Ces émanations doivent cesser dès qu'elles sont fécondées; car on ne voit plus arriver de mâles après que l'accouplement a eu lieu.

Latreille, dans ses Familles naturelles, ne divise la tribu des Phalénites qu'en trois genres, savoir : les *Metrocampes*, dont les chenilles ont douze pattes, les *Phalenes*, dont les chenilles ont dix pattes et les deux sexes des ailes propres au vol; les *Hibernies*, dont les chenilles ont également dix pattes, mais dont les femelles sont aptères ou semi-aptères et ne peuvent voler. Ces trois genres ont paru insuffisants à Duponchel pour y rapporter les sept cents espèces de Phalènes environ que l'on connaît; en conséquence, il a reformé toute cette tribu, a fait disparaître, comme sujette à erreur, la dénomination du genre Phalène de Linné, et l'a partagée ainsi qu'il suit :

I. Chenilles à quatorze pattes.

Genre : Rumie, *Rumia*, Dup.

II. Chenilles à douze pattes.

Genre : Métrocampe, *Metrocampe*, Lat.

III. Chenilles à dix pattes.

a. *Antennes pectinées ou ciliées dans les mâles, et simples dans les femelles.*

α. Bord terminal des ailes anguleux ou dentelé.

§ Corselet large et très-velu.

Genres : Ennomos, *Ennomos*, Treitschke; Himère, *Himera*, Dup.; Crocallis, *Crocallis*, Treit.

§§ Corselet étroit et peu velu.

Genres : Angérone, *Angerona*, Dup.; Eurymène, *Eurymene*, Dup.; Aventie, *Aventia*, Dup.; Philobie, *Philobia*, Dup.; Epione, *Epione*, Dup.; Timandre, *Timandra*, Dup.; Hémithée, *Hemithea*, Dup.; Géomètre, *Geometra*, Treit.

β. Bord terminal des ailes simple ou entier.

§ Corselet large et laineux.

Genres : Amphidase, *Amphidasis*, Treit.; Nyssie, *Nyssia*, Dup.; Phigalie, *Phigalia*, Dup.

§§ Corselet étroit et squammeux.

Genres : Hibernie, *Hibernia*, Lat.; Boarmie, *Boarmia*, Treit.; Halie, *Halia*, Dup.; Fidonie, *Fidonia*, Treit.; Ligie, *Ligia*, Dup.; Numérie, *Numeria*, Dup.; Cabère, *Cabera*, Treit.; Éphyre, *Ephyra*, Dup.; Dosithée, *Dosithea*, Dup.; Acidalie, *Acidalia*, Treit.; Aspilate, *Aspilates*, Treit.; Pellonie, *Pellonia*, Dup.; Cléogène, *Cleogene*, Dup.; Phasiane, *Phasiane*, Dup.; Eubolie, *Eubolia*, Dup.

b. *Antennes simples dans les deux sexes.*

α. Bord terminal des ailes anguleux ou dentelé.

Genres : Ourapteryx, *Ourapterix*, Leach; Gnophos, *Gnophos*, Treit.

β. Bord terminal des ailes simple ou entier.

§ Ailes tachetées ou mouchetées.

Genres : Vénilie, *Venilia*, Dup.; Zérène, *Zerena*, Tr.

§§ Ailes fasciées.

Genres : Corycie, *Corycia*, Dup.; Mélanthie, *Melanthia*, Dup.; Mélanippe, *Melanippa*, Dup.; Cidarie, *Cidaria*, Treit.

§§§ Ailes rayées ou lignées.

Genres : Anaïtis, *Anaitis*, Dup.; Larentie, *Lar-*

*rentia*, Dup.; Abatrix, *Amothia*, Dup.; Cuesias, *Chesias*, Treit.; Strenie, *Strenia*, Dup.

§§§§ Ailes à fond uni.

Genres : Tanagre, *Tanagra*, Dup.; Psodos, *Psodos*, Treit.; Sionie, *Sionia*, Dup.; Minoa, *Minoa*, Treit.

PHALÉRIE. *Phaleria*. ins. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes insérées sous un rebord latéral de la tête, grossissant insensiblement, et ne commençant à être perfoliées que vers le cinquième ou sixième article; dernier article des palpes maxillaires plus grand que les précédents et presque en forme de triangle renversé; jambes antérieures le plus souvent triangulaires et propres à fouir; corps médiocrement bombé, déprimé, ovale ou en carré allongé. Ce genre, très-voisin des Diapères, en diffère cependant par plusieurs caractères assez faciles à saisir; dans les Diapères, la massue des antennes, ou la partie perfoliée, commence au quatrième article; les jambes antérieures ne sont pas épineuses et propres à fouir, et le corps est plus bombé; les palpes maxillaires des Diapères sont terminées par un article de la même grandeur que les précédents. Les Eustrophes, Léiodes, Tétratomes et Orchésies, en sont bien distingués, parce que leurs antennes sont insérées à nu et non sous un rebord de la tête. Les Épitrages, Coodalons et Élédones en sont séparés par leurs antennes, dont les derniers articles sont un peu dilatés d'un côté et en forme de dents de scie. Linné, Fabricius et quelques autres entomologistes ont confondu les Phaléries avec les Ténébrions; Fabricius en a même placé quelques espèces avec ses Mycétophages et ses Trogossites. La tête des Phaléries est souvent tuberculée ou cornue en dessus dans les mâles. Les mandibules n'avancent point au delà du labre. Les mâchoires ont leur division externe obtrigone et plus grande. La lèvre est nue, coriace, échancrée; le menton est presque cordiforme, plus large à l'extrémité. Le corselet est transverse, carré. L'écusson est distinct; les pattes sont fortes, avec les jambes antérieures allongées, trigones, plus larges vers leur extrémité, souvent dentées. Leurs tarses sont courts. On trouve les Phaléries sous les écorces des arbres ou dans les sables des côtes maritimes. On en connaît plus de vingt espèces; leurs larves sont inconnues. La forme plus ou moins allongée du corps a servi à établir deux divisions dans ce genre; Megerle a formé avec celles de la première division le genre *Uloma*, qui n'a pas été adopté.

† Corps ovale, oblong.

Phalérie culinaire. *Phaleria culinaris*, Latreille; Gyllenh., *Ins. Suec.*; *Tenebrio culinaris*, L., Fabr.; Oliv., Ent., tab. 3, Ténébr., p. 12, n° 14, pl. 1, f. 13; Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 9, fig. 1. Longue de quatre à cinq lignes; antennes et corps d'un fauve marron luisant; tête et corselet pointillés; ce dernier rebordé latéralement; élytres rebordées, ayant chacune neuf stries assez profondes et pointillées; jambes antérieures et intermédiaires dentelées. Commune dans le nord de l'Europe.

A cette division appartiennent le *Tenebrio retusus* et le *Trogossita cornuta* de Fabricius.

†† Corps en ovale court, presque hémisphérique.

Phalérie bimaculée. *Phaleria bimaculata*, Latr.; *Tenebrio bimaculatus*, Herbst. Longue de deux lignes et demie; dessus du corps et pattes fauves; le dessus plus clair; antennes d'un fauve clair; élytres ayant neuf stries peu marquées, finement pointillées; leurs intervalles peu sensiblement ponctués; une tache brune plus ou moins apparente sur le milieu de chaque élytre. On trouve cette espèce sur les côtes maritimes de la France, dans le sable.

PHALÉRIE. *Phaleria*. bot. Jack a institué ce genre pour un arbuste observé dans l'île de Sumatra, et que le professeur Reynwardt avait d'abord placé dans le genre *Drimyspermum*, et dont Gaudichaud avait fait son *Daïs purpurea*. Les caractères du genre *Phaleria*, sont : fleurs hermaphrodites; périgone coloré, avec l'orifice du tube nu et le limbe divisé en quatre parties; filaments exsertes; anthères bilobées; petit tube nectarifère membraneux, engainant la base de l'ovaire; celui-ci libre, à deux loges renfermant chacune un ovule anatrope, pendant au sommet de la loge; style court et simple; stigmate capité et papilleux. Le fruit est une baie enveloppée d'une écorce, à deux loges, disperme; semences inverses; albumen nul; embryon orthotrope; cotylédons plano-convexes; radicule courte et supère.

Phalérie pourprée. *Phaleria purpurea*, Jack; *Daïs disperma*, Forst. Ses feuilles sont alternes, ou subopposées, courtement pétiolées, ovato-lancéolées, acuminées, aiguës, très-entières; les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, solitaires, courts; elles sont réunies en ombelle involucrato-bractéolée.

PHALERIS. ois. (Temminck.) *V.* Starique.

PHALLARIA. bot. Ce genre établi par Schumacher, dans la famille des Rubiacées, paraît être un double emploi du genre *Cuviera*, si remarquable par la forme de son style.

PHALLO BOLETUS. bot. (*Champignons.*) Micheli a donné ce nom aux Morilles, champignons comestibles confondus depuis longtemps avec les *Phallus*, et qui constituent un genre très-différent auquel on a donné le nom de *Morchella*. Adanson avait conservé à ces plantes le nom imposé par Micheli.

PHALLOIDASTRUM. bot. (*Champignons.*) Battara a donné sous ce nom la figure d'un Champignon (t. 40, fig. a) qui n'a pas été observé depuis, et qui, si elle était exacte, devrait engager à former de cette plante un genre particulier. C'est un Champignon sans volva, dont le stipe donne naissance à une racine pivotante comme celle des vrais Phallus. Ce stipe, fistuleux et creusé de cellules à sa surface externe, est renflé dans son milieu et fermé au sommet; il supporte un chapeau en forme de cloche, qui le recouvre complétement à son extrémité; ce chapeau, qui est libre, est marqué intérieurement de feuillets blancs et couvert extérieurement d'une couche, épaisse d'une ligne environ, de matière gélatineuse, de la consistance et de la couleur du miel, d'une odeur extrêmement fétide. Bassi, qui avait découvert ce Champignon aux environs de Bologne, et qui en avait communiqué à Battara la figure et la description, remarque parfaitement les caractères

qui le distinguent des Phallus, tels que l'absence de la volva et du trou au sommet du stipe, et la présence des feuillets. Fries, dans ses *Novitiæ suecicæ*, part. 5, forme, de cette plante, le genre *Spadenia* dont il ne parle pas dans son *Systema*.

PHALLOIDÉES. BOT. (*Champignons.*) Ce nom désigne un groupe de plantes remarquables, placé par Fries à la suite des Lycoperdacées, dans la section à laquelle il donne le nom d'Angiogastres. Par la nature de leur tissu et par leur mode de développement, ces végétaux singuliers paraissent se rapprocher davantage des vrais Champignons, quoiqu'en réalité ils diffèrent beaucoup des uns et des autres. Ils constituent pour nous une des divisions de la tribu des Clathracées. *V.* ce mot. Les genres qui se rapportent aux Phalloïdées étaient presque tous ennfondus sous le nom de Phallus, par les anciens auteurs; ce sont les suivants : *Hymenephallus*, Nées (*Dictyephora*, Desv.) — *Phallus Lysurus*, Fr. (*Phallus Mokusin*, L.) — *Asroe*, Labill. — Les genres peu connus, qui paraissent devoir se ranger dans ce même groupe, sont les genres *Cynicus*, *Dycterium* et *OEdicia* de Raffinesque, le *Spadenia* de Fries ou *Phalloidastrum* de Battara; enfin, le *Batloren* de Persoon, qui diffère des vraies Phalloïdées par ses séminules pulvérulentes et non mêlées à une substance gélatineuse.

PHALLOIDES. MIN. (Vallerius.) Les Stalactites qui ont la forme d'un Phallus, portent vulgairement ce nom.

PHALLUS. BOT. (*Champignons.*) Ce genre singulier a été remarqué par les botanistes les plus anciens, et sa forme bizarre lui a fait appliquer par les premiers auteurs le nom qu'il porte encore : il appartient à la section des Phalloïdées de la tribu des Clathracées. Fries en fait une section des Angiogastres, et le range ainsi dans les Lycoperdacées, tandis qu'il parait plus naturel de le placer parmi les vrais Champignons. La structure singulière de ce genre, des *Clathrus* et d'un petit nombre d'autres genres voisins, en forme néanmoins un groupe bien distinct des uns et des autres, et qu'on devra peut-être un jour considérer comme une famille particulière. Les vrais *Phallus* ont une volva sessile, de la base de laquelle part une racine longue et pivotante; cette volva membraneuse est remplie d'une matière gélatineuse, abondante et épaisse; elle se divise en lanière lors du développement du Champignon, mais avant cette époque elle a tout à fait la forme et l'aspect d'un œuf de Poule. Le stipe s'allonge rapidement et pour ainsi dire élastiquement après la rupture de la volva, ce qui dépend de la forme réticulée de son tissu dont les réseaux sont fortement plissés avant le développement de ce stipe, et se dilatent rapidement dans ce moment. Ce stipe, complétement développé, est cylindroïde, renflé vers son milieu, fistuleux, et sa surface est distinctement réticulée et creusée de cellules profondes. Le stipe est perforé à son sommet, et du pourtour de cet orifice, qui est entouré d'un rebord saillant, tombe un chapeau en forme de cloche, qui entoure la partie supérieure du stipe sans lui adhérer. Ce chapeau est creusé extérieurement de cellules assez profondes qui sont remplies d'une matière verte, d'abord solide, mais qui bientôt se résout en un liquide épais, gluant et d'une odeur excessivement fétide. Cette matière ne parait être qu'une masse de séminules mêlées à une substance gélatineuse, mais on n'a pas encore de bonnes observations sur la manière dont ces séminules y sont disposées.

PHALLUS IMPUDIQUE. *Phallus impudicus*, Lin. C'est à cette espèce, la plus commune en Europe, que s'appliquent particulièrement les caractères du genre. Dans son parfait développement, il est d'un blanc grisâtre, et a huit pouces de hauteur. Cette plante singulière croît dans les bois très-couverts, et surtout dans les grandes futaies au milieu des Mousses. L'odeur fétide et cadavéreuse qu'elle répand la fait reconnaître à une grande distance.

PHALLUS ORANGÉ. *Phallus aurantiacus*, Mont. Cette espèce, voisine de la précédente, en diffère par la couleur du stipe et du chapeau, qui est d'un jaune orangé; la volva est blanche; elle en diffère encore en ce que l'odeur qui s'en exhale n'offre pas le même degré de fétidité. On trouve ce Phallus sur la terre nue, dans l'Inde.

La première tribu du genre Phallus a été désignée par Fries, sous le nom d'*Ityphallus*. Le genre en contient encore trois autres : l'une, peu différente de celle qui précède, a été nommée, aussi par Fries, *Lejephallus*; elle ne diffère que par son chapeau dont la surface externe n'est pas réticulée. Tous les autres traits de sa structure sont les mêmes. Deux espèces peu connues se rangent dans cette tribu. L'une, *Phallus Hadrianni* (Venten., Mém. Ins., 1, p. 517), croît dans les sables de la Hollande où elle n'a pas été observée depuis très-longtemps; l'autre, *Phallus rubicundus*, a été découverte dans la Caroline du sud par Bosc.

Dans une autre tribu se rangent deux ou trois espèces des pays chauds, remarquables par une cloche réticulée comme de la dentelle, qui descend du sommet du stipe au-dessous de la base du chapeau jusqu'au-dessus de la volva, et qui donne à ces Champignons une forme très-remarquable et très-élégante. L'espèce la plus connue de cette tribu est le *Phallus indusiatus* de Ventenat (*loc. cit.*, p. 520). Elle croît dans l'Amérique. A cette même tribu se rapporte le *Phallus dæmonum* de Rumphius et le *Phallus duplicatus* de Bosc. La présence de cet appendice membraneux a fait donner à cette tribu le nom d'*Hymenophallus*; Desvaux en avait formé un genre particulier sous celui de *Dictyophora*, et Nées d'Esenbeck l'a également séparé des vrais Phallus sous le premier de ces deux noms. En effet, le caractère de ce genre, quoique n'étant pas d'une grande importance, est assez remarquable pour en former un genre aussi bien établi que la plupart de ceux de la même famille. La dernière tribu des Phallus ou les *Cynophallus*, se distingue par un caractère assez important, qui est l'absence de perforation au sommet du stipe, de sorte que le chapeau adhérant de toute part à cette tige, la recouvre entièrement à son extrémité. Ce chapeau tuberculeux, d'abord d'un vert olivâtre, devient ensuite d'un rouge assez tranché. Les *Cynophallus*, assez rares, croissent en Europe, sur les troncs d'arbres qui se décomposent; ils ne répandent pas de mauvaise odeur.

PHALLUSIE. *Phallusia*. POLYP. Ce genre, établi par Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., deuxième partie, première section, p. 137 et 161), aux dépens des Ascidies, est rangé par cet auteur dans la famille des Téthyes et dans la division des Téthyes simples. Il a pour caractères : corps sessile, à enveloppe gélatineuse et cartilagineuse; orifice branchial s'ouvrant d'ordinaire en huit à neuf rayons; l'anale en six; sac branchial non plissé, parvenant au fond ou presque au fond de la tunique, surmonté d'un cercle de filets tentaculaires toujours simples; les mailles du tissu respiratoire pourvues à chaque angle de bourses en forme de papilles; abdomen plus ou moins latéral; foie nul; une côte cylindrique s'étendant du pylore à l'anus; ovaire unique, situé dans l'abdomen. Ce genre, qui se rapproche des Boltenies et des Cynthies, en diffère essentiellement par un plus grand nombre de rayons aux orifices. Il avoisine davantage les Clavelines; mais il s'en distingue par un corps sessile et non pédiculé, par l'orifice branchial offrant généralement huit à neuf rayons, par le tissu respiratoire pourvu de papilles, et par quelques autres caractères. Les espèces comprises dans ce genre sont assez nombreuses, et il semble difficile au premier abord d'établir entre elles des différences bien tranchées. Toutefois, par un examen scrupuleux, Savigny a su découvrir des caractères distinctifs, et il s'en est servi avec avantage pour grouper les espèces en trois tribus.

† PHALLUSIÆ PIRENÆ. Tunique droite; sac branchial droit, de la longueur de la tunique, dépassant peu les viscères de l'abdomen; estomac non retourné et non appliqué sur l'intestin.

PHALLUSIA CANNALÉE. *Phallusia sulcata*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 9, fig. 2), ou l'*Alcyonium phusca*, Forsk. (*Icon. rer. natur.*, tab. 27, fig. a, a), qui est la même espèce que l'*Ascidia fusca* de Cuvier (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. II, pl. 1, fig. 7-9, et pl. 2, fig. 8). Cette espèce, grande d'un à deux pouces, habite la mer Rouge. Savigny dit qu'on la trouve attachée aux Madrépores par de nombreux jets sortant de sa base.

PHALLUSIA NOIRE. *Phallusia nigra*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 2, fig. 2, et pl. 9, fig. 1). Cette espèce est solidement attachée aux rochers, aux coquillages et aux divers corps sous-marins. Elle habite la mer Rouge. Sa grandeur est de deux à trois pouces. Les individus jeunes et longs seulement de quelques lignes, ne diffèrent des autres ni par la couleur ni par l'organisation.

PHALLUSIA ARABE. *Phallusia arabica*, Sav. Cette espèce, grande de dix à douze lignes, n'a point été représentée par Savigny. Elle habite la mer Rouge, et on la trouve fixée par sa base aux Madrépores.

PHALLUSIA TURQUE. *Phallusia turcica*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 10, fig. 1). La grandeur de cette nouvelle espèce est de deux pouces. On la trouve dans les mêmes lieux et dans les mêmes circonstances que la précédente.

†† PHALLUSIÆ SIMPLICES. Tunique retroussée à sa base et retenue par ce pli à une arête intérieure de l'enveloppe; sac branchial, de la longueur de la tunique, se recourbant pour pénétrer dans le repli de cette tunique, et dépassant sensiblement les viscères de l'abdomen; estomac retourné et appliqué sur la masse des intestins.

PHALLUSIA RECLUSE. *Phallusia Monachus*, Savigny (*loc. cit.*, pl. 10, fig. 2), ou l'*Ascidia mentula* de Müller (*Zool. Dan.*, part. 1, p. 6, tab. 8, fig. 1-4), et de Bruguière (Encycl. méthod., pl. 62, fig. 2-4). C'est la même espèce que Cuvier a décrite (Mém. du Mus. d'Hist. natur., t. II, p. 32) sous le nom d'*Ascidia Monachus*, et que Dicquemare avait fait connaître assez anciennement (Journ. de Phys., 1777) sous le nom de *Rectus marin*. On la trouve communément dans les mers d'Europe. Elle est grande de deux à trois pouces.

PHALLUSIE MAMELONNÉE. *Phallusia mamillata*, Sav., Ascidie bosselée, *Ascidia mamillata*, Cuvier (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. II, p. 30, pl. 3, fig. 1-6), qui la rapporte au *Pudendum marinum alterum* de Rondelet (Hist. des Poissons, part. 2, p. 89). Elle habite l'Océan et la Méditerranée. Sa couleur est d'un jaune clair, et sa taille de quatre à six pouces.

††† PHALLUSIÆ CIONÆ. Tunique droite; sac branchial droit, plus court que la tunique, et dépassé par les viscères de l'abdomen.

PHALLUSIA INTESTINALE. *Phallusia intestinalis*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 11, fig. 1). Cette espèce, qui vit par groupes sur les rochers, et qu'on rencontre dans l'Océan et dans la Méditerranée, a été désignée sous différents noms par les auteurs. C'est le *Sac animal* de Dicquemare; l'*Ascidia intestinalis* de Linné, de Cuvier, de Lamarck; le *Tethyum membranaceum anbalbidum rugosum*, etc., de Bohadsch (*Anim. mar.*, p. 132, tab. 10, fig. 4-5); la *Mentula marina* de Redi; le *Tethyum seu mentula marina penem caninum referens* de Plancus (*Conch. min. not.*, p. 45, tab. 5, fig. 5), et l'*Ascidia corrugata* de Müller.

PHALLUSIA CANINE. *Phallusia canina*, Sav., ou l'*Ascidia canina* de Müller (*Zool. Dan.*, part. 2, p. 19, tab. 55, fig. 1-6), et de Bruguière (Encycl. méthod., n° 20, pl. 64, fig. 1-3). On la trouve attachée sur des tiges de Fucus, dans les mers de Norwége.

PHALOCALLIDE. *Phalocallis*. BOT. Genre de la famille des Iridées, établi par Herbert qui lui assigne pour caractères : périanthe cratériforme en dessous; sépales très-grands, se déployant horizontalement et se renversant vers la moitié du limbe; pétales comprimés et roulés; filaments courts, coniques, soudés par leur base, avec leur sommet réfléchi; anthères à linges, longues et déhiscentes latéralement, accolées en dessous au style; celui-ci trigono-cyathiforme, gracili-cylindrique inférieurement et trilobé supérieurement; stigmates courts, transverses, trilobés, obtus, émarginés; les deux crêtes externes des lobes, pétaloïdes et réfléchies, les internes peu apparentes. Le fruit consiste en une capsule sans opercule saillant, qui laisse seulement apercevoir une petite pointe, seul vestige du style; graines presque plates, avec un rebord mince.

PHALOCALLIDE A FLEURS COULEUR DE PLOMB. *Phalocallis plumbea*, Herb. Feuilles plissées, aiguës; tige plus haute que les feuilles, atteignant de deux à quatre pieds, terminée par une fleur d'un bleu cendré, avec

la base des pétales et des sépales d'un jaune sale, liqueté de rouge-orangé. Du Mexique.

PHALOLEPIS. BOT. Ce genre, institué par H. Cassini dans la famille des Synanthérées, n'a point été adopté par le professeur De Candolle; mais il forme une section dans le genre *Centaurea* de ce botaniste.

PHALONA ou FALONA. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Dumortier dans ses Essais d'une agrostographie Belgique, pour le *Cynosurus echinatus* de Linné, qu'il ne croit pas devoir laisser dans ce genre, vu que le nombre des fleurs contenues dans les épillets n'est pas le même. *V.* CRETELLE.

PHALONA. BOT. Même chose que Falona.

PHANÉE. *Phaneus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, établi par Macleay (*Horæ Entomol.*), aux dépens du genre Bousier de Fabricius. Caractères : les quatre jambes postérieures courtes, sensiblement dilatées et plus épaisses à leur extrémité; corps déprimé en dessus. Ce genre se distingue des Ateuches, Gymnopleures, Hybomes et Sysiphes, parce que, dans ceux-ci, les quatre jambes postérieures sont presque cylindriques et n'offrent pas de renflements. Les Bousiers proprement dits ont le corps convexe en dessus; enfin, les Ontophages, qui en sont les plus voisins, se distinguent des Phanées, parce que leurs antennes ont le premier article de la massue simple, et laissant libres le deuxième et le troisième; ce qui n'a pas lieu dans le genre qui nous occupe. La tête des Phanées est toujours cornue ou portant des éminences; les antennes sont composées de neuf articles; les trois derniers forment une massue, dont le premier article renferme et resserre les deux derniers. Le corselet est toujours excavé en devant et souvent cornu ou tuberculé. Ce genre, dont le nom vient d'un verbe grec, qui signifie *briller*, a enlevé au genre Bousier de Latreille presque toutes les espèces métalliques du nouveau monde. Leur taille est généralement grande ou moyenne, et elles vivent dans les fientes, dont elles font des provisions pour leurs larves. On connaît une vingtaine d'espèces de Phanées. On peut citer parmi elles :

PHANÉE PORTE-LANCE. *Phaneus Lancifer*, Macl.; *Copris Lancifer*, Latr., Oliv., Encycl.; *Scarabæus Lancifer, ibid.*, Hist. nat. des Ins., pl. 4, f. 32, Fabr. Long de près d'un pouce et demi, d'un noir violet; tête ayant une corne simple, longue, anguleuse; corselet denté; élytres sillonnées. On trouve ce bel Insecte à Cayenne. On rapportera au genre Phanée les *Onitis Jasius, Copris, mimus, Belzebuth, Carnifex, splendidulus* et *Faunus* de Fabricius.

PHANERA. BOT. Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, a décrit, sous ce nom générique, une plante de la famille des Légumineuses qui rentre dans le genre *Bauhinia*. De Candolle (*Prodr. Syst. Regn. Veg.*, 2, p. 516) a donné ce même nom de *Phanera* à une section des Bauhinies, caractérisée par ses étamines légèrement monadelphes à la base, dont trois seulement sont fertiles, et par son ovaire porté sur un court pédicelle non adhérent au calice. Les *Phanera*, au nombre de trois, sont indigènes de l'Inde; elles sont remarquables par leurs tiges ou leurs branches grimpantes et fortement comprimées. Tels sont surtout le *Bauhinia anguina*, Roxb., et le *Bauhinia Lingua*, DC., que Linné avait confondus sous le nom de *Bauhinia scandens*. Le *Bauhinia coccinea*, ou *Phanera coccinea*, Lour., est à peine distinct des deux précédents. Les tiges de ces plantes sont tellement comprimées, qu'on n'y distingue aucunement les couches concentriques qui caractérisent les Dicotylédones; cependant elles offrent un canal médullaire très-visible, bordé des fibres ligneuses dont la distribution s'est faite sur le même plan. Ces tiges sont, en outre, très-curieuses à cause de leur flexion régulière, qui forme une série d'anses sur le côté convexe desquelles on voit des vrilles qui servent à accrocher la plante aux arbres voisins.

PHANÉRANDRES. BOT. Quelques auteurs substituent cette dénomination à celle de *Phanérogames*. *V.* ce mot.

PHANÉROGAMES. *Phanerogama.* MOLL. Ce mot, consacré d'abord à la botanique, a été ensuite employé par Latreille (Familles nat. du Règne Anim., p. 157) pour caractériser une des grandes branches de la classe des Mollusques. Elle contient tous ceux de ces animaux qui ont les deux sexes, soit sur le même individu, soit séparément. Malgré la grande extension de ces caractères et le grand nombre de genres qu'il rassemble, Latreille n'y a établi que deux sections, les Ptérygiens et les Aptérygiens.

PHANÉROGAMES. BOT. On appelle ainsi, par opposition à Cryptogames et à Agames, les végétaux qui sont pourvus d'organes sexuels apparents et qui se reproduisent par suite de la fécondation de leurs ovules. Mais comme ces trois grands groupes primordiaux du règne végétal ne sont pas si nettement tranchés que les limites en soient invariables, on trouvera au mot VÉGÉTAUX, ce qu'il convient de dire, dans un ouvrage de la nature de ce dictionnaire, concernant l'organisation de ces êtres et les différences qu'elle présente dans les groupes principaux qu'on y a établis.

PHANÉROGÈNE. GÉOL. *V.* GÉOLOGIE et ROCHE.

PHANÉROPTÈRE. *Phaneroptera.* INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustines, institué par Audinet-Serville aux dépens du genre *Locusta* de Fabricius, pour quelques espèces qui en diffèrent surtout en ce que leurs palpes ne sont tronquées qu'à l'extrémité. Les Phanéroptères se distinguent encore de tous les genres de la famille, par la longueur du dernier article des palpes maxillaires, qui est double de celle des palpes labiales, et par des antennes très-minces, très-longues et filiformes; un caractère plus apparent les fait reconnaître au premier coup d'œil, c'est qu'ils ont les ailes plus longues que les élytres; la partie saillante au delà de ces derniers organes est colorée comme eux, et offre plus de consistance que le reste de leur surface; une grande partie des espèces de ce groupe a les élytres très-larges et luisantes comme des feuilles d'Oranger et de Citronier.

PHANÉROPTÈRE FEUILLE DE LIS. *Phaneroptera Liliifolia; Locusta Liliifolia*, Fab. Il est d'un vert légèrement jaunâtre, et parsemé sur toutes les parties du corps et des pattes, de petits points bruns, qui sont moins foncés sur les élytres et sur la partie colorée des

ailes; larière courte, arquée et finement dentelée dans tout son contour. Taille, quinze à seize lignes. En Europe.

PHANIE. *Phania*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule pluriflore, homogame; involucre formé de huit à douze folioles ou écailles disposées sur deux rangs ou imbriquées; réceptacle nu; corolles tubuleuses, glabres, avec le limbe à cinq lobes ou découpures acuminées; stigmates exsertes, cylindracés, en massue; akènes anguleux et glabres; aigrette formée de cinq ou huit paleltes oblongo-linéaires et ciliées.

PHANIE MULTICAULE. *Phania multicaulis*, DC. Ses tiges sont ligneuses, droites, glabres, pourvues de feuilles pétiolées, trilobées et quelquefois trifides, à lobes obovales, obtus et subdentés; les capitules, au nombre de deux à cinq, sont subcorymbuleux, axillaires, composés de vingt fleurs entourées d'un involucre formé de dix à douze écailles un peu aiguës. Cette espèce, ainsi que deux autres, qui sont jusqu'ici tout ce que l'on connaît du genre, est originaire du Mexique.

PHANIE. *Phania*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, de la famille des Muscides, sous-tribu des Ocyptérées, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : palpes de la longueur de la trompe, un peu renflées; épistome non saillant; antennes couchées, atteignant à peu près l'épistome, et dont le deuxième article, moins court que le premier, est aplati antérieurement, le troisième allongé, linéaire et comprimé; abdomen un peu conique; première cellule postérieure entr'ouverte à l'extrémité; nervure externo-médiaire arquée; cellule discoïdale à nervure transverse droite. Ce genre diffère des autres Ocyptérées par la forme de l'abdomen, moins allongée et quelquefois conique, par les palpes et les nervures des ailes.

PHANIE CURVICAUDE. *Phania curvicauda*, Meig.; *Tachina curvicauda*, Fal. Elle est noire, avec la face et les côtés du front blancs; le troisième article des antennes est tomenteux, le corselet presque blanc, ainsi que les cuillerons; ailes jaunâtres à leur base. Taille, deux lignes. Europe.

PHANTIS. BOT. Linné, dans sa Flore de Ceylan, a mentionné, sous ce nom, un arbre dont le fruit est inconnu, et les fleurs décrites trop incomplétement pour en former un genre bien caractérisé. Adanson a néanmoins adopté ce nom générique, qui semble maintenant superflu, puisqu'aucun auteur ne l'a admis.

PHAOPS. INS. Coléoptères tétramères. Ce genre de Curculionides, institué par Sahlberg, n'a point été adopté par Schoenherr qui en a réuni les espèces à son genre *Eustales*. *V*. ce mot.

PHAQUE. *Phaca*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par Linné, adopté par presque tous les auteurs, et particulièrement par De Candolle qui l'a placé dans la tribu des Lotées, section des Astragalées, et l'a ainsi caractérisé : calice à cinq dents, dont les deux supérieures sont plus éloignées; corolle papilionacée, ayant la carène obtuse; dix étamines diadelphes; style non barbu en dessous, surmonté d'un stigmate capité; gousse légèrement renflée, uniloculaire; la suture supérieure épaisse et séminifère. Ce genre renferme environ quinze espèces qui, pour la plupart, ont été décrites par les divers auteurs sous le nom générique d'*Astragalus*. On doit en exclure plusieurs *Phaca* de Pallas, qui se rapportent au genre *Oxytropis* de De Candolle. *V*. ce mot. Les Phaques sont des plantes herbacées, quelquefois vivaces, à feuilles imparipinnées, à fleurs en grappes pédonculées, axillaires et dont les gousses sont souvent renversées après la maturité. Elles se trouvent en général dans les contrées montueuses des diverses parties du globe. Les Alpes et les Pyrénées sont la patrie de cinq à six espèces, parmi lesquelles nous mentionnerons seulement les *Phaca astragalina*, DC., ou *Astragalus alpinus*, L.; *Phaca australis*, L., ou *Colutea australis*, Lamk.; *Phaca frigida*, L., et *Phaca alpina*, Jacq. Les *Phaca Lapponica*, Wahlenb. et DC.; *Phaca draboides*, DC., et *Phaca arenaria*, Pallas, croissent dans le nord de l'hémisphère boréal de notre continent. Nuttall a décrit, sous les noms de *Phaca villosa* et *Phaca cæspitosa*, deux espèces des États-Unis, que Michaux et Pursh rapportaient aux Astragales. Enfin le *Phaca triflora*, DC., *Astragalogia*, tab. 1, ou *Phaca Candolliana*, Kunth, *Nov. Gener. Am.*, tab. 586, est indigène du Pérou. Kunth a encore décrit et figuré (*loc. cit.*, tab. 585) une espèce du Mexique, sous le nom de *Phaca mollis*, près de laquelle se place le *Phaca densifolia*, de Smith, qui croît en Californie.

PHARAME. *Pharamum*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour une Coquille microscopique confondue par Linné et Fichtel parmi les Nautiles, mais que Blainville rapporte au genre Lenticuline de Lamarck, et d'Orbigny au genre Robuline.

PHARAONE. MOLL. Espèce du genre Turbot.

PHARBITIDE. *Pharbitis*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, établi par Choisy aux dépens du genre Liseron, pour les espèces qui se distinguent par les caractères suivants : calice à cinq sépales; corolle campanulée ou campanulato-infundibulaire; style unique; stigmate capitato-granulé; ovaire à trois et quelquefois quatre loges dispermes.

PHARBITIDE A FEUILLES VARIÉES. *Pharbitis diversifolia*, Ch. Sa tige est grêle et grimpante; les feuilles premières sont entières et cordées, les autres sont cordato-acuminées, pubescentes, à trois lobes divergents et entiers; les fleurs sont ordinairement au nombre de deux sur un pédoncule plus court que les feuilles; les sépales sont ovato-lancéolés, aigus; la corolle est d'un bleu pourpré, avec les rayons d'un rouge sanguin. Du Mexique.

L'*Ipomea hederacea*, les *Convolvulus Nil*, *pudibundus*, etc., etc., font également partie de ce genre.

PHARE ET PHARELLE. BOT. *V*. PHARUS.

PHARIER. *Pharium*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées, qui établit la transition de ce groupe à celui des Amaryllidées. Il a été formé par W. Herbert, pour une plante apportée du Mexique; ses caractères sont : périanthe penché, à six divisions, en forme de coupe; étamines insérées à la base des découpures, membraneuses, cylindracées, connexes et droites; style

fistuleux et dressé; stigmate obtus, dilaté, perforé, frangé; ovaire supère, caché par un urcéole, à trois loges, à trois sillons peu apparents et polysperme; ovules petits, rassemblés en séries. Le fruit consiste en une capsule dressée. L'urcéole membraneux, qui, dans ce genre, réunit les filets des étamines, établit certain rapport avec le genre *Puschkinia*, dont il est du reste suffisamment distinct pour qu'on ne puisse s'y tromper.

PHARIER. OIS. L'un des noms vulgaires du Ramier. *V.* PIGEON.

PHARMACITE. MIN. Synonyme d'Ampélite, d'après Agricola. Cronstedt applique plus particulièrement ce nom au Crayon noir, qui est une variété d'Ampélite. *V.* ce mot.

PHARMACOCHALZIT. MIN. Synonyme de Cuivre arséniaté, d'après Hausmann.

PHARMACOLITHE. MIN. Synonyme de Chaux arséniatée. *V.* CHAUX.

PHARMACOSIDÉRITE. MIN. Synonyme de Fer arséniaté. *V.* FER.

PHARNACE. *Pharnaceum.* BOT. Ce genre, de la famille des Caryophyllées et de la Pentandrie ou Triaodrie Trigynie, fut établi par Linné qui en décrivit plusieurs espèces. Il a été réuni au *Mollugo* du même auteur, et Seringe, dans le premier volume du *Prodromus* de De Candolle, en a constitué la seconde section de ce genre, laquelle se caractérise par ses pédoncules bifides, disposés en grappes ou en ombelles. *V.* MOLLUGINE.

PHARPHARIA. BOT. D'où *Farfara* chez les anciens. C'était le nom d'un Tussilage. *V.* ce mot.

PHARUS. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Pat. Browne, et adopté par tous les botanistes. Il appartient à la section des Olyracées, et peut être caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont disposées en panicule terminale et rameuse. Les épillets sont géminés et uniflores : l'un est pédicellé et mâle, l'autre est sessile et femelle. La lépicène et la glume dans l'épillet mâle sont à deux valves membraneuses, les étamines au nombre de six. Dans l'épillet femelle, la lépicène est formée de deux valves membraneuses, dont l'inférieure est aristée à son sommet. Les paillettes de la glume sont coriaces et mutiques. On trouve six étamines qui sont souvent stériles. Le style est simple, terminé par trois stigmates plumeux, et le fruit est renfermé dans les écailles. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces originaires de l'Amérique méridionale. Ce sont des Graminées vivaces, à feuilles pétiolées, larges, planes, striées. On doit en retirer les espèces décrites par Retzius sous les noms de *Pharus aristatus* et *ciliatus*. Elles sont originaires de l'Inde.

PHARYNX. ZOOL. Première partie du canal alimentaire, s'étendant, chez les Vertébrés, de la base du crâne à l'œsophage, et présentant, en haut, les orifices postérieurs des fosses nasales et de la bouche, et, en bas, l'ouverture supérieure du larynx. Le Pharynx des animaux sans vertèbres est aussi cette portion du canal alimentaire, qui commence à la bouche et qui précède l'œsophage. *V.* INSECTES et MOLLUSQUES.

PHASCICLIUM. BOT. Pour Phacidium. *V.* ce mot.

PHASCOCHŒRE. *Phascochœrus.* MAM. Pour Phacochœre ou Phacoebère. *Phacochœrus.* *V.* PHACOCHÈRE.

PHASCOGALE. *Phascogala.* MAM. Temminck a établi ce genre aux dépens de celui des Dasyures, *Dasyurus*, Geoff., Cuv., de l'ordre des Carnassiers, et de la famille des Marsupiaux. Les caractères de ce nouveau genre sont pris de l'organisation ou des formes du système dentaire qui présente à chaque mâchoire deux incisives mitoyennes, dont les supérieures sont saillantes, épaisses, arrondies, pointues au bout, convergentes à la pointe, et séparées des incisives latérales par un espace vide. Les intérieures sont un peu couchées en avant et sont du double plus grandes que les latérales. Les incisives latérales sont au nombre de trois en haut et de chaque côté, et de deux en bas : elles sont petites, égales et bien rangées. Le nombre total des incisives est de huit en haut et de six en bas. Les canines sont de moyenne grandeur : celles d'en bas sont les moins fortes. Les molaires sont au nombre de sept de chaque côté, dont trois fausses molaires coniques, très-pointues et cannelées intérieurement; les quatre vraies molaires sont triangulaires, peu hérissées et moins égales entre elles que dans les Sarigues. Le nombre total des dents du genre Phascogale est donc de quarante-six. Temminck, jugeant du genre de nourriture par la forme dentaire, pense que les Phascogales doivent être insectivores, et que l'arrangement des incisives donne à ces animaux une apparence de boutoir comme dans les Sarigues, dont ils doivent être les représentants dans l'Australie. Ils diffèrent des Dasyures suivant lui : 1° par le nombre des molaires, les Phascogales en ayant sept, tandis que les Dasyures n'en ont que six, et par les incisives qui, chez les premiers, sont inégales et de deux sortes, tandis que chez les seconds elles sont disposées sur une seule rangée. Les Dasyures vrais n'ont point de boutoir, et leurs oreilles sont couvertes de poils. Temminck place dans ce genre les DASYURES A PINCEAU et NAIN. (*V.* t. III, p. 387 et 388.) Il faut y ajouter :

PHASCOGALE A PIEDS JAUNES. *Phascogale flavipes*, Walterhouse. Pelage d'un brun jaunâtre, entremêlé de poils noirs; dessous du corps et pieds jaunes; tour de la bouche blanchâtre; queue noirâtre et presque aussi longue que le corps qui est en dessous couvert de poils courts, serrés et jaunes. Longueur totale, huit pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHASCOGALE SOURIS. *Phascogala Murina*, Walterh. Son pelage est cendré, légèrement lavé de jaune; le dessous du corps et les pieds sont blancs; la queue, un peu plus courte que le corps, est couverte de poils blancs, très-courts et très-serrés. Longueur totale, cinq pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHASCOIDÉES. BOT. (Arnott.) *V.* MOUSSES.

PHASCOLARCTOS. MAM. (Blainville.) Synonyme de Koala. *V.* ce mot.

PHASCOLOMIDE. *Phascolomys.* MAM. Sous ce nom tiré du grec, et qui signifie Rat muni d'une poche, Geoffroy St.-Hilaire a créé un genre de la famille des Marsupiaux, pour recevoir un animal apporté de la Nouvelle-Hollande par Péron, et qu'il nommait Wombat. Bass, chirurgien de l'expédition de Flinders, décrivit aussi sous ce nom de Wombat, un animal qui, avec les formes du Phascolomide, offrait des diffé-

rences notables dans le système dentaire. Cuvier en a fait le genre *Koala* (Règne Anim., t. 1, p. 184), et Blainville le genre *Phascolarctos*. Illiger, dans son Prodrome, avait le premier toutefois proposé sur la simple et incomplète indication de Bass, le nom générique d'Amblotis. Enfin, Knox discutant d'une manière diffuse tout ce qui avait été fait par ses devanciers, a adopté la création du genre *Wombatus*, et a rangé comme deux espèces de ce genre ainsi constitué, le Phascolarctos ou Koala, et le Phascolomide. Cette opinion n'est pas basée assez solidement pour faire loi, et Blainville s'est prononcé trop formellement pour l'existence du Koala, pour qu'on puisse douter de sa séparation du genre Phascolomide. *V.* Koala.

Le genre Phascolomide possède les dents, les intestins des Rongeurs, et quelques caractères des Carnassiers, de plus l'organisation marsupiale des Didelphes. Il est donc un de ces nombreux exemples des lois d'exception que présente la Nouvelle-Hollande pour les animaux qu'elle produit. La seule espèce connue de ce genre avait été rangée par Shaw, qui le premier la fit connaître, dans le genre Didelphe où cet auteur entassait pêle-mêle et sans ordre tous les animaux quels qu'ils fussent, pourvu qu'ils eussent une double poche. Geoffroy St-Hilaire a établi les principaux caractères du genre dans le tome II des Annales du Muséum (1803).

Les dents du Phascolomide sont au nombre de vingt-quatre. Chaque maxillaire offre deux incisives, point de canines et dix molaires. Suivant Fréd. Cuvier (Dents, p. 139), à la mâchoire supérieure, les incisives, très-fortes, paraissent être de véritables défenses. Elles sont arquées, de forme elliptique et à couronne plate. Après un grand intervalle vide vient la première molaire qui, comme toutes les autres, est une dent sans racines, c'est-à-dire à la base de laquelle la capsule dentaire reste libre. Elle est simple et de forme à peu près elliptique. Toutes les autres, de même grandeur, sont composées de deux parties semblables à la première, réunies vers leur côté externe, de sorte que vers leur côté interne, elles sont séparées par une profonde échancrure, tandis qu'un léger sillon seulement les sépare vers le côté opposé. La partie postérieure de la dernière est moins grande que l'antérieure, et à peu près circulaire. La surface de leur couronne est lisse, et présente, dans chaque partie, un milieu entouré d'émail et formant une crête relevée. A la mâchoire inférieure, les incisives et les molaires sont semblables à celles d'en haut, seulement la dernière molaire est composée de deux parties égales, et la grande échancrure de ces dents est vers leur côté externe. Toutes les dents sont opposées couronne à couronne, de sorte que dans la mastication elles paraissent agir toutes également.

Les caractères zoologiques du genre sont : un corps épais, raccourci, à formes lourdes; une tête grosse, aplatie; des oreilles courtes; des yeux médiocrement ouverts, très-écartés; des pieds à cinq doigts, les antérieurs armés d'ongles crochus et robustes, propres à fouir. Le pouce des pieds de derrière très-petit et sans ongle; les trois doigts intermédiaires à demi engagés par les téguments communs, le doigt externe tout à fait libre; une poche abdominale chez les femelles; la queue très-courte, à peine apparente. Les membres antérieurs sont claviculés : le cœcum, muni d'un appendice vermiforme, est très-petit et très-grêle suivant Geoffroy, robuste et très-gros suivant Cuvier; le mâle a des os marsupiaux. La verge est située derrière les testicules et sort de la partie antérieure de la commissure de l'anus : elle n'est pas bifurquée, mais le gland est terminé par deux tubérosités. Les os de l'avant-bras et ceux de la jambe ne sont pas soudés ensemble, ce qui permet à ces membres d'exécuter avec aisance les mouvements de pronation et de supination. La marche des Phascolomides est plantigrade, et leur encolure a la plus grande analogie, en petit, avec celle de l'Ours.

Les Wombats sont des animaux très-lourds, se ramassant en boule, doués d'une grande douceur de caractère, se creusant des terriers où ils se retirent pour dormir pendant le jour, tandis qu'ils ne paraissent rechercher leurs aliments que pendant la nuit. Ils vivent exclusivement d'herbes à leur état de liberté, tandis qu'en domesticité ils ne dédaignent ni le pain, ni les fruits, les racines, les herbages et même le lait. La femelle fait trois ou quatre petits par portée, et en a le plus grand soin. Péron rapporte que les pêcheurs de Phoques vivent de la chair du Phascolomide qui est fort bonne; aussi Cuvier a-t-il exprimé plusieurs fois le désir de voir naturaliser en France un animal aussi utile et qui fournirait à nos basses-cours un quadrupède d'autant plus précieux qu'il serait peu difficile à acclimater et à nourrir. On n'a jusqu'à ce jour trouvé le Wombat que sur les îles du détroit de Bass et sur les côtes sud de la Nouvelle-Hollande où il devient de jour en jour plus rare. Encore quelques années, et le Wombat, privé de tout moyen de défense, n'existera plus que sur les listes zoologiques dressées par les naturalistes. Une seule espèce appartient à ce genre.

Phascolomide Wombat. *Phascolomys Wombat*, Péron et Lesueur, Voy. aux Terres Australes, pl. 28; Desm., Mamm., Sp., 431; *Phascolomys*, Geoff., Ann. du Mus., t. II, p. 364; *Wombatus Fossor*, Geoff., Cat.; Phascolomide brun, Desm., Dict. de Déterv., t. XXV; *Phascolomys Bassii*, Less., Manuel Mamm., Sp. 615; *Didelphis Ursina*, Shaw; Womb., Cuv., Règne Animal. t. I, p. 185. Dans l'âge adulte, cet animal atteint la taille du Blaireau; son pelage est très-fourni, d'un brun plus ou moins jaunâtre quelquefois simplement brunâtre. La nature de ce pelage est grossière; chaque poil est d'un brun clair à sa base, ensuite marqué d'un petit anneau roussâtre, puis d'un large anneau blanc sale, surmonté d'un cercle roussâtre, étroit; la pointe est brune. Les teintes de la poitrine sont plus foncées que celles du reste du corps. Péron et Lesueur, en représentant dans la planche 28 de leur Atlas deux Phascolomides, ont donné aux quatre petits qui y sont figurés, ainsi qu'à la femelle, une teinte fauve assez claire, tandis que le mâle est d'un brun ardoisé uniforme. La meilleure figure que l'on puisse citer des animaux de ce genre, est celle de Maréchal, qui fait partie des belles gravures publiées d'après les vélins du Muséum. Le Wombat trouvé par Péron dans l'île de King, paraît exister sur la plupart des petites îles semées dans le détroit de Bass.

PHASCOLOSOMA. ECHIN. Ce genre, établi comme nouveau par Leuckart, dans la partie de l'histoire naturelle du voyage de Ruppel en Nubie, n'est qu'une répétition du genre *Sipunculus*, de Gmelin. Deux espèces y sont décrites sous les noms de *Phascolosoma longicolle* et *carneum*; toutes deux vivent dans la mer Rouge, parmi les Coraux.

PHASCUM. BOT. *V.* PHASQUE.

PHASELLUS. BOT. Medicus et Mœnch ont séparé sous ce nom générique le *Phaseolus lathyroides*, L., dont les gousses sont cylindriques. Ce genre n'a pas été adopté. *V.* HARICOT.

PHASÉOLE. BOT. L'un des noms vulgaires du Haricot. *V.* ce mot.

PHASEOLÉES. BOT. *V.* LÉGUMINEUSES.

PHASEOLUS. BOT. *V.* HARICOT.

PHASIANELLE. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

PHASIANELLE. *Phasianella*. MOLL. Lamarck a proposé l'établissement du genre Phasianelle que les auteurs avant lui confondaient avec les Turbos; quelques-uns le rattachaient aux Limnées. Outre la forme particulière de la columelle et de l'ouverture de la coquille, Lamarck avait employé aussi, pour faire ce genre, un caractère plus important tiré de la nature et de la forme de l'opercule; par cela même les rapports de ce genre étant faciles à saisir, on ne pouvait l'éloigner des Turbos. Ces caractères peuvent être exprimés de la manière suivante : animal spiral; le pied ovale, trachélien; un appendice orné de filaments sur chaque flanc; tête bordée en avant par une sorte de voile formé par une double lèvre bifide et frangée; deux tentacules allongés, coniques; les yeux portés sur des pédoncules plus courts, et situés à la partie externe de leur base; bouche entre deux lèvres verticales subcornées; un ruban lingual hérissé et prolongé en spirale dans la cavité abdominale; anus tubuleux au bord antérieur et droit de la cloison branchiale; branchies formées par deux peignes placés l'un en dessus, l'autre en dessous d'une cloison qui partage la cavité branchiale en deux. Coquille ovale ou conique, solide; ouverture entière, ovale, plus longue que large, à bords désunis supérieurement; le droit tranchant, non réfléchi; columelle lisse, comprimée, atténuée à sa base; un opercule calcaire ou corné, subspiré à l'une de ses extrémités, fermant complétement l'ouverture. Les Phasianelles sont des coquilles marines dont les grandes espèces se trouvent particulièrement dans les mers Australes. Elles étaient très-rares autrefois dans les collections; depuis le voyage de Péron, elles le sont beaucoup moins. On en trouve plusieurs petites espèces dans nos mers, et surtout la Méditerranée; les terrains tertiaires de différents pays en contiennent quelques espèces fossiles de petite taille.

PHASIANELLE BULIMOÏDE. *Phasianella Bulimoides*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 52, n° 1; *Buccinum australe*, L., Gmel., p. 3490, n° 173; Chem., Conch., t. IX, tab. 120, fig. 1033, 1034; Encycl., pl. 449, fig. 1, a, b, c. Elle est oblongue, conique, lisse, d'un fauve pâle sur lequel se voient un grand nombre de bandes plus ou moins étroites, diversement colorées et tachetées. Cette coquille se nomme vulgairement le *Faisan*. Des mers de la Nouvelle-Zélande.

PHASIANUS. OIS. *V.* FAISAN.

PHASIE. *Phasia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille, et ayant pour caractères : une trompe distincte; cuillerons grands, couvrant la majeure partie des balanciers; ailes grandes, écartées, un peu élevées; antennes écartées entre elles à leur base, presque palettes, de la longueur environ de la moitié de celle de la face antérieure de la tête; abdomen le plus souvent déprimé. Ce genre se distingue des Lispes parce que dans ceux-ci les palpes s'élargissent en cuiller, ce qui n'a pas lieu chez les Phasies. Les genres Échinomyie, Ocyptère, Mouche et Achias, s'en éloignent parce que leurs antennes sont aussi longues que la face antérieure de la tête. Les Métopies et Mélanophores en sont distinguées parce que leurs antennes sont contiguës à leur naissance et vont en divergeant. Ce genre, établi d'abord par Latreille, a reçu ensuite de Fabricius le nom de *Therera* que Latreille avait déjà assigné à un autre genre de Diptères; Rossi et Panzer avaient placé quelques espèces de Phasies dans leur genre *Syrphus*. Panzer en avait aussi placé dans son genre *Musca*; enfin Linné les confondait avec ses *Conops*. On trouve les Phasies sur les fleurs, elles aiment surtout les Ombellifères; ces Muscides s'envolent avec difficulté, mais leur vol est cependant assez rapide; la forme de l'abdomen est variable; les espèces qui appartiennent à l'Europe ont presque toutes l'abdomen aplati, composé de cinq segments, outre l'anus; d'autres espèces, presque toutes de l'Amérique du nord, ont l'abdomen presque cylindrique; leurs jambes postérieures sont souvent garnies d'une frange de cils imitant les barbes d'une plume : une espèce de cette division habite la France méridionale, mais ses jambes sont simples. Les mœurs et les métamorphoses de ces Diptères sont inconnues.

† Abdomen presque demi-circulaire ou en demi-ovale, fort déprimé. Ailes ordinairement élargies à leur base extérieure.

PHASIE A AILES ÉPAISSES. *Phasia crassipennis*, Latr.; *Therera crassipennis*, Fabr., Panz., Faun. Germ., fasc. 74, n° 3. Longue de trois lignes et demie; corselet jaunâtre; abdomen fauve, avec le dos noirâtre; ailes cendrées, avec le limbe et un point au milieu noirâtres. On la trouve aux environs de Paris. A cette division appartiennent encore les *Therera subcoleoptrata* et *hemiptera*, de Fabricius.

†† Abdomen presque cylindrique. Bord extérieur des ailes ordinairement droit, de la base jusque passé le milieu.

PHASIE HIRTIPÈDE. *Phasia hirtipes*, Latr.; *Therera hirtipes*, Fabr. Longue de deux lignes et demie; corselet d'un noir foncé, avec les extrémités antérieures et latérales un peu brunes; abdomen fauve, avec l'extrémité postérieure d'un noir foncé; ailes de cette dernière couleur, avec le bord interne blanc; pieds noirs; jambes postérieures ciliées. On trouve cette espèce dans la Caroline. A cette division appartiennent encore les *Therera pennipes*, *lanipes*, *plumipes* et *pilipes*, de Fabricius.

PHASIOLUS. BOT. Mœnch a séparé, sous ce nom générique, le *Phaseolus semi-erectus*, L., dont la carène n'est point contournée en spirale, et dont les gousses sont linéaires, lisses, à graines ovales.

PHASITES. *Phasites*. INS. Diptères; groupe de la famille des Muscides.

PHASME. *Phasma*. INS. Ce genre d'Orthoptères, de la famille des Spectres, établi par Fabricius, a pour caractères essentiels : toutes les pattes ambulatoires, avec les tarses de cinq articles; corps filiforme, ayant des élytres très-courtes et de grandes ailes plissées en éventail; antennes sétacées, longues, à articles peu distincts. Ce genre diffère des Phyllies parce que ceux-ci ont le corselet très-court, avec les segments presque triangulaires, et que leurs élytres sont très-grandes et imitent des feuilles. Les Bactéries et Bacilles, genres nouveaux de Latreille, s'en éloignent parce qu'ils sont aptères. Ce genre a été confondu avec les Mantes par Linné, Degéer et Olivier. Stoll et Lamarck lui ont donné le nom de Spectre. La tête des Phasmes est avancée, allongée et arrondie postérieurement; leurs yeux sont petits, et les yeux lisses sont peu distincts; les antennes sont insérées devant les yeux, plus près de la bouche que du milieu de la tête; le labre est échancré, avec son bord antérieur droit; la lèvre a quatre divisions inégales; les palpes sont inégales, filiformes et cylindriques; le corselet est formé de trois segments, le premier ordinairement plus court que le second. Ces insectes habitent l'Amérique et les Indes orientales; ils atteignent souvent une très-grande taille.

PHASME GÉANT. *Phasma Gigas*, Fabr. Long de huit pouces; corps vert, tuberculé sur le corselet; élytres très-courtes et vertes; ailes grandes, d'un gris roussâtre, réticulées d'un grand nombre de bandes et de taches brunes, avec un grand espace de la côte, coriace et vert; pattes épineuses. On le trouve aux Indes orientales.

PHASQUE. *Phascum*. BOT. (*Mousses*.) Ce genre, fondé déjà par Linné, est un de ceux de cette famille qui a subi le moins de changements; il fut adopté à peu près avec les mêmes caractères et les mêmes limites qu'on lui a conservés, par Hedwig et par les auteurs qui l'ont suivi, et ce n'est que dans ces derniers temps que Bridel a proposé de le diviser en deux. Ce sont en général de très-petites Mousses, à tige très-courte dans la plupart des espèces, quelquefois cependant un peu rameuse et plus allongée; dans quelques-unes, elle est si courte qu'elle paraît manquer et que les feuilles florales ou périchœtiales existent seules. De la base de ces tiges partent, dans plusieurs espèces et particulièrement dans le *Phascum serratum*, des filaments confervoïdes, rameux, articulés, qui paraissent exister dans le jeune âge de la plupart des Mousses, si ce n'est de toutes, mais qui ne persistent que dans un petit nombre. Les feuilles, petites et distinctement réticulées, sont généralement traversées par une nervure qui, souvent, se prolonge en pointe. Leur forme varie beaucoup. Elles sont quelquefois dentelées. Celles qui entourent la capsule sont le plus souvent imbriquées et enveloppent assez exactement cet organe. Cette capsule, dans la plupart des espèces, est évidemment terminale et sessile ou portée sur un très-court pédicelle. Dans quelques-unes, ce pédicelle s'allonge, et la capsule, sortant des feuilles qui environnent sa base, donne à la plante le port d'une petite espèce de *Gymnostomum* ou de *Weissia*; enfin, dans deux espèces, on avait considéré la capsule comme latérale et axillaire, et Bridel, se fondant sur ce caractère, en avait formé son genre *Pleuridium*; mais Gréville et Arnott, en examinant avec attention ces deux plantes (*Phascum alternifolium* et *Phascum axillare*), s'assurèrent que la capsule était réellement portée à l'extrémité d'un rameau très-court, que dépassaient simplement les rameaux latéraux. La capsule est ovale, sans apophyse, excepté dans le *Phascum splachnoïdes*. L'opercule est soudé intimement à la capsule, et ne s'en sépare jamais, quoiqu'on puisse reconnaître sa présence à une ligne fine, qui entoure le sommet de l'urne. A la maturité, la capsule tout entière se détache par la rupture de son pédicelle, et les séminules, en général peu nombreuses, ne sortent que par la rupture de ses parois. La coiffe est très-petite, en capuchon, et se détache de très-bonne heure; la columelle paraît varier pour ses dimensions : elle est assez longue dans les *Phascum rectum* et *curvicollum*, et très-courte dans la plupart des autres espèces.

Linné, et les auteurs qui l'ont immédiatement suivi, ne connaissaient que deux espèces de ce genre, les autres plantes qu'ils y rangeaient appartenant à des genres de Mousses très-différents. Les travaux et les recherches des botanistes plus modernes ont porté ce nombre à trente environ, parmi lesquelles, cependant, plusieurs espèces paraissent n'être que des variétés, ce qui réduirait ce nombre à vingt ou vingt-deux. Toutes ces petites plantes croissent sur les sols sablonneux et frais ou sur les terrains argileux. Elles ne viennent en général ni dans les lieux très-secs ni dans les endroits trop humides. On n'en connaît qu'un très-petit nombre d'espèces exotiques, ce qui tient peut-être à leur petitesse qui les fait échapper facilement aux recherches rapides des voyageurs. Le seul genre dont les *Phascum* se rapprochent est celui qu'Hornschuch a nommé *Voitia*, et qui en diffère principalement par la coiffe grande et persistante, qui entoure toute la capsule et tombe seulement avec elle.

PHASTIN. MIN. Ce nom a été donné par Breithaupt à une espèce minérale, qui a été trouvée disséminée dans une Serpentine du Kupferberg, dans le pays de Bayreuth. Elle paraît voisine du Talc; sa couleur est grise. Werner l'avait désignée dans sa collection sous le nom d'Anthophyllite feuilletée de Fichtelgebirge.

PHATAGEN ET PHATTAGIN. MAM. *V.* PANGOLIN.

PHAVIER. OIS. (Salerne.) L'un des noms vulgaires du Ramier. *V.* PIGEON.

PHAXANTHA. BOT. Il est difficile de reconnaître quels sont les Hydrophytes de la famille des Fucacées, dont Raffinesque a formé un genre sous ce nom, et dont il a décrit une espèce appelée *lichenoïdes*, parce que, dit-il, elle ressemble à une Roccelle.

PHAYLOPSIDE. *Phaylopsis*. BOT. Willdenow (*Species Plant.*, 3, p. 342) a donné ce nom à un genre qui avait déjà été nommé *Micranthus* par Vendland. Ce

genre a été placé auprès du *Vandellia* dans la Didynamie Angiospermie, L., et il offre les caractères suivants : calice quinquéfide; la division supérieure oblongue-lancéolée, plus grande que les quatre autres qui sont sétacées; corolle ringente, étroite; la lèvre supérieure bifide, obtuse, de moitié plus petite que l'inférieure qui est profondément divisée en trois; capsule plus petite que le calice, en forme de silique, uniloculaire, et contenant quatre graines.

PHAYLOPSIDE A PETITES FLEURS. *Phaylopsis parviflora*, Willd., *loc. cit.*; *Micranthus oppositifolius*, Vendl., *Observ.*, p. 39. Sa tige est dressée, tétragone, hérissée à sa partie supérieure, de poils blancs, longs et munis au sommet d'une petite glande rougeâtre. Ses branches sont opposées, portant des feuilles longuement pétiolées, ovées, acuminées, marquées de dents peu apparentes, atténuées en pétiole à leur base, veinées et hérissées. Les pédoncules portent trois fleurs, et naissent dans les aissolles des feuilles. De l'Inde.

PHÉ. *Phœus.* MAM. Espèce du genre Hamster. *V.* ce mot.

PHÉBALIE. *Phebalium.* BOT. Genre établi par Ventenat dans les plantes du jardin de Malmaison, et placé à tort par ce botaniste dans la famille des Myrtées; car il appartient bien évidemment à celle des Rutacées, ainsi que l'ont prouvé les observations de R. Brown, confirmées par celles d'Adrien de Jussieu, qui, dans le second volume des Mémoires de la société d'Histoire naturelle de Paris, a publié une Monographie du genre *Phebalium*. Ventenat n'a connu qu'une seule espèce de ce genre, qu'il a décrite et figurée sous le nom de *Phebalium squammulosum*. De Candolle (*Prod. Syst.*) en ajoute une seconde qu'il regarde comme un peu douteuse et qu'il nomme *Phebalium anceps*. Dans la Monographie d'Adrien de Jussieu, on en trouve huit espèces décrites, savoir : les deux mentionnées précédemment; une troisième, qui a été décrite par Labillardière sous le nom d'*Eriostemon squammea*, et cinq espèces entièrement nouvelles et inédites. Toutes ces espèces sont originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux couverts d'écailles argentées, ou simplement tomenteux; leurs feuilles sont simples, entières, alternes, marquées de points translucides; les fleurs sont petites, pédicellées, ayant leurs pédoncules axillaires ou terminaux, disposés en ombelles ou en corymbes; le calice est court, persistant, rarement entier, plus souvent à cinq divisions plus ou moins profondes; la corolle est formée de cinq pétales alternes et étalés; dix étamines, dont cinq plus courtes, opposées aux pétales; filets glabres et subulés; cinq ovaires verticillés, portés sur un disque hypogyne et court; ils contiennent chacun deux ovules attachés à l'angle interne; cinq styles distincts ou soudés en un seul, terminés par autant de stigmates; fruit formé de cinq ou d'un moins grand nombre de coques, déhiscentes du côté interne, et contenant chacune une seule graine. Celle-ci a son tégument propre crustacé; un embryon axile, grêle, cylindrique, placé au centre d'un endosperme charnu.

Les espèces de ce genre ont été divisées par Ad. de Jussieu en deux sections ainsi qu'il suit.

§ I. Espèces tomenteuses; à feuilles ovales, à préfleuraison valvaire.

PHÉBALIE A FEUILLES DE CORRÉA. *Phebalium corifolium*, Ad. Juss., *loc. cit.*, tab. 1. Feuilles ovales, lancéolées, tomenteuses à leur face inférieure; fleurs axillaires et ternées.

PHÉBALIE A SIX PÉTALES. *Phebalium hexapetalum*, Ad. Juss., *loc. cit.*; tab. 2, f. 1. Feuilles ovales, lancéolées, tomenteuses à leur face inférieure; fleurs terminales nombreuses, à six pétales et à douze étamines.

§ II. Espèces couvertes d'écailles et à feuilles linéaires.

PHÉBALIE A FEUILLES DE SAULE. *Phebalium Salcifolium*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 3, f. 1. Feuilles oblongues, linéaires, crénelées, pulvérulentes à leur face inférieure; fleurs axillaires, ombellées.

PHÉBALIE DE LABILLARDIÈRE. *Phebalium Billardierii*, A. Juss., *loc. cit.*; *Eriostomon squammea*, Labill., Nouv.-Holl., 1, p. 111, tab. 141. Feuilles lancéolées; fleurs en corymbes axillairea; étamines saillantes.

PHÉBALIE COMPRIMÉE. *Phobalium anceps*, DC., *loc. cit.*; A. Juss., *loc. cit.*, tab. 3, f. 2. Feuilles lancéolées, obtuses; fleurs en corymbes terminaux; étamines incluses.

PHÉBALIE A FEUILLES D'ÉLÉAGNE. *Phebalium Elæagnifolium*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 2, f. 2. Feuilles linéaires, oblongues; fleurs en ombelles axillaires ou terminales; étamines saillantes.

PHÉBALIE ÉCAILLEUSE. *Phebalium squammulosum*, Vent., Malm., tab. 102. Feuilles courtes, linéaires, lancéolées; fleurs en ombelles terminales; étamines saillantes.

PHÉBALIE DIOSMÉE. *Phebalium diosmeum*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 2, f. 3. Feuilles courtes et en alène; fleurs en ombelles terminales. Cette dernière espèce diffère des précédentes par ses feuilles dont les poils sont simples.

PHÉLIPÉE. *Phelipæa.* BOT. Tournefort, dans son *Corollarium Institut. rei herbariæ*, fonda ce genre qui fut réuni au *Lathræa* par Linné, mais rétabli par Desfontaines dans sa Flore atlantique. Il appartient à la famille des Scrophularinées, tribu des Orobanchées, et à la Didynamie Angiospermie. Voici ses caractères essentiels : calice persistant, divisé plus ou moins profondément en cinq lobes ovés; corolle ringente, légèrement arquée, à cinq lobes arrondis, presque égaux; quatre étamines didynames, dont les anthères sont didymes, hérissées de poils entremêlés; style unique surmonté d'un stigmate épais, bilobé; capsule ovée, bivalve et polysperme. Forskahl et Willdenow ont placé les espèces de *Phelipæa* parmi les Orobanches, Jussieu dans le genre *Æginatia*, de Roxburgh; Hoffmansegg et Link en ont décrit l'espèce principale sous le nouveau nom générique de *Cistanche*. Ces plantes sont remarquables par la grandeur et les vives couleurs de leurs fleurs. Leurs feuilles ressemblent à celles des Orobanches, c'est-à-dire qu'elles sont réduites à de simples écailles scarieuses, presque imbriquées et appliquées le long des tiges. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces; on les trouve parasites sur diverses plantes, et elles croissent particulièrement dans le bassin de la

Méditerranée, sur le versant africain. L'abondance d'une espèce (*Phelipœa luteo*, Desf.), soit aux environs de Cadix, soit vers la pointe méridionale lusitanique, confirme à nos yeux les rapports de climats que l'on observe entre les dernières contrées européennes et les régions du nord de l'Afrique. Une espèce (*Phelipœa Tournefortii*, Desf.) croît dans l'Orient; une autre (*Phelipœa coccinea*), qui s'en rapproche beaucoup, remonte jusque vers les bords de la mer Caspienne.

Phélipée a fleurs jaunes. *Phelipœa luteo*, Desf., *Flor. Atlant.*, tab. 146; *Lothrœa Phelipœa*, L.; *Lathrœa quinquefido* et *Orobonche tinctorio*, Forsk.; *Cistonche lutea*, Hoffm., Fl. Portug., tab. 63, *optim.* C'est une belle espèce dont les tiges naissent sur les Cistes que, d'après l'étymologie du nom proposé par Hoffmansegg, elles épuisent tellement qu'ils en sont étouffés. Le professeur Delile assure que ces tiges, près de la base, atteignent, en Égypte, la hauteur de deux pieds et la grosseur de l'avant-bras. Elles sont simples, garnies dans toute leur longueur de feuilles en forme d'écailles, oblongues, lancéolées, obtuses. Les fleurs sont d'un beau jaune, ayant la corolle tubuleuse, arquée à l'orifice du tube, et à cinq lobes arrondis. Elles forment un épi touffu et épais. Cette plante a été trouvée en Portugal et dans les provinces d'Espagne adjacentes, dans la Barbarie, en Égypte et jusqu'au Sénégal.

Phélipée a fleurs violettes. *Phelipœa violoceo*, Desf., *loc. cit.*, p. 60, tab. 145. Elle acquiert des dimensions presque égales à celles de l'espèce précédente. Ses fleurs sont terminales, sessiles, d'une belle couleur violette, et disposées en un épi long de huit à dix pouces, de forme pyramidale, épais, très-serré, garni à la base de chaque fleur de trois bractées colorées, ovales-oblongues, celle du milieu plus grande que les deux latérales. Desfontaines a découvert cette espèce dans les sables du désert, proche Tozzer en Barbarie.

La plante sur laquelle le genre *Phelipœa* a été constitué par Tournefort, est originaire de l'Arménie, et a des corolles roses ou violettes. Desfontaines (Plantes du Coroll. de Tournefort, p. 16, tab. 10) la distingue spécifiquement sous le nom de *Phelipœo Tournefortii*. Ses racines sont charnues, rampantes, écailleuses, cylindriques; elles produisent plusieurs tiges ou hampes simples, velues, longues de huit à dix pouces, terminées par une seule fleur, entourées à la base de graines allongées, inégales, emboîtées les unes dans les autres, et naissant de la racine. On observe une grande ressemblance entre cette plante et le *Phelipœo coccineo*, Pers.; *Phelipœa foliolo*, Lamb., *in Trans. Soc. Lin.*, vol. 10, tab. 7; *Orobanche coccinea*, Willd., qui se trouve sur les bords de la mer Caspienne. Cette dernière espèce est plus petite que les précédentes. Sa tige est droite, haute seulement de quelques pouces, et de la grosseur d'une plume de Pigeon. Ses feuilles sont alternes, distantes, obtuses, au nombre de trois ou quatre. Les fleurs sont solitaires, d'un rouge pourpre, dépourvues de bractées, penchées durant la floraison, et droites lorsqu'elle est passée.

Les *Phelipœo Tournefortii* et *coccinea*, ont un port particulier, déterminé par leurs fleurs solitaires et d'une forme particulière. Cependant il n'y a pas de caractères suffisants dans l'organisation florale, pour qu'on puisse les regarder comme génériquement distincts des *Phelipœa lutea* et *cioloceo*, sur lesquels les caractères mentionnés au commencement de cet article ont été établis.

PHELLANDRIER. *Phellandrium*. bot. Ce genre, de la famille des Ombellifères, se composait de deux espèces : l'une, *Phellondrium aquaticum*, L., a été réunie par Lamarck, Sprengel et la plupart des auteurs modernes, au genre *OEnanthe*; la seconde, *Phellandrium Mutellino*, a été transportée dans le genre *Meum*. Le *Phellandrium aquaticum*, L., est une grande plante vivace, qui croît dans les mares et les ruisseaux; sa racine est pivotante, allongée, blanchâtre; sa tige cylindrique, dressée, fistuleuse, striée, noueuse, ramifiée dans sa partie supérieure; les feuilles sont très-grandes, décomposées en un très-grand nombre de folioles profondément pinnatifides, dont les lobes sont entiers, glabres et d'un vert foncé; les fleurs blanches et petites, forment des ombelles terminales, sans involucre, mais avec des involucelles composés de six à huit folioles étalées, plus courtes que les pédicelles; les fruits sont ovoïdes, allongés, légèrement striés et couronnés par les dents calicinales. Les feuilles du Phellandrier aquatique, que l'on connaît sous les noms vulgaires de *Fenouil d'eau*, *Millefeuille aquatique*, *Ciguë oquatique*, etc., répandent, quand on les froisse entre les doigts, une odeur qui n'est pas désagréable, et qui a quelque analogie avec celle du Cerfeuil. Cependant le Phellandrier aquatique est une plante dangereuse ou tout au moins fort suspecte. En Allemagne, ses fruits sont employés comme fébrifuges, à la dose d'un à quatre gros; les feuilles sont appliquées fraîches, en forme de cataplasme, sur les plaies, les ulcères et les contusions.

PHELLINE. *Phelline*. bot. Genre de la famille des Ébénacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Labillardière (*Sert. Austro-Caled.*, p. 35, tab. 38), qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, très-petit, à cinq dents; corolle presque rotacée, à quatre divisions profondes, courbées en dedans au sommet; quatre étamines attachées à la base de la corolle, et alternes avec ses divisions; ovaire supérieur, presque tétragone, surmonté d'un style court et d'un stigmate à quatre dents; capsule à quatre loges subéreuses, déhiscentes par le côté interne, contenant une graine dans chaque loge.

Phelline a feuilles touffues. *Phelline comosa*, Labill., *loc. cit.* C'est un arbrisseau d'environ deux mètres, dont les rameaux sont dressés, cylindriques, revêtus d'une écorce épaisse, cendrée, marquée de tubercules qui sont les vestiges des pétioles des feuilles ou des bourgeons avortés. Les feuilles sont alternes, situées aux extrémités des rameaux, très-rapprochées, linéaires, lancéolées, presque spatulées, acuminées, un peu dentées, glabres en dessus, légèrement glauques en dessous, roulées sur leurs bords. Les fleurs forment des grappes axillaires, un peu plus courtes que les feuilles. De la Nouvelle-Calédonie.

PHELLOCARPE. *Phellocarpus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué pae Bentham dans sa Monographie des genres de cette famille (Ann. des Weiner Museums, 1857, p. 106). Voici les caractères qui distinguent ce genre : calice turbiné, un peu courbé, à cinq dents, subbilabié; étendard de la corolle obovale, rétréci en onglet à sa base, un peu plus long que les ailes; celles-ci oblongues ou obovales; carène largement ovalaire, un peu courbée, avec les pétales plus épais au sommet du dos, égalant en longueur les ailes; étamines monadelphes, avec la gaine fendue eu dessus; anthères uniformes et ovales; ovaire sessile, velu, pluriovulé; style allongé, filiforme; stigmate petit. Le fruit est un légume épais, subéreux, indéhiscent, sessile, oblong ou pyramidé, à cinq ailes et à cinq côtes, renfermant une seule semence réniforme. Les Phellocarpes sont des arbres du sud de l'Amérique, à feuilles imparipinnées, exstipulées, dont les folioles sont pétiolulées, alternes, coriaces, penninervées, glabres, exstipellées, avec l'impaire un peu plus élevée que la paire pénultième; les fleurs sont réunies en grappes simples ou à peine rameuses; elles sont penchées, avec leurs pédicelles hibractéolés; elles sont ordinairement blanches, quelquefois d'un blanc jaunâtre.

PHELLOCARPE DES AMAZONES. *Phellocarpus amazonum*, Mart. Les feuilles sont composées de sept à neuf folioles ovales ou oblongues, acuminées; les grappes out leur axe renflé et charnu; les bractées sont lancéolées subulato-acuminées, décidues ainsi que le calice qui est séricéo-pubescent; les pédicelles sont plus courts que le calice. Des forêts qui bordent le fleuve des Amazones.

PHELLODRYS. BOT. Dans les anciens auteurs grecs, et particulièrement dans Théophraste, c'était le nom de diverses espèces de Chênes, dont le bois était plus blanc et plus mou que celui du Chêne vert, plus compacte et plus dur que celui du Chêne ordinaire; le gland plus petit que celui du premier, et plus grand que celui du second. C. Bauhin, qui rappoete ces détails, ajoute que le *Phellodrys* de Pline était le Liége. *V.* CHÊNE.

PHELLOS. BOT. C'était le nom du Liége (*Quercus Suber*, L.) suivant les anciens auteurs. Linné l'a appliqué à une espèce de Chêne de l'Amérique septentrionale.

PHELYPÆA. BOT. Le genre institué sous ce nom pae Thunberg, a été reconnu pour ne point différer du genre *Cytinus* de Linné. *V.* CYTINELLE.

PHEMERANTHUS. BOT. Le genee institué sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Portulacées, n'a point été adopté; mais il forme l'une des sections du genre *Talinum* de De Candolle. *V.* TALIN.

PHÉNACE. *Phœnax*. INS. Genre d'Hémiptères de la famille des Cicadaires, institué pae Germar aux dépens du genee *Lystra*. Voici ses caractères : tête perpendiculaire, large et courte; front convexe, marqué de trois lignes élevées et parallèles, avec une carène arquée dans son milieu; vertex court, une fois plus large que long, avec une carène vers le bord et deux fossettes médianes; chaperon très-court, trigone, convexe, séparé du front par un sillon profond; rostre court : son fourreau est composé de trois articles dont le premier est enfoncé sous le chaperon, le deuxième fort long et le troisième plus long encore du double; lèvre petite et trigone; yeux grands et proéminents; ocelles plus grands encore et libres; antennes s'élevant au-dessus des yeux, attachées à la partie inférieure des joues : leur second article est ovale, subacuminé; corps allongé; élytres ne s'élargissant point en arrière, et ne se terminant point par un rétrécissement; pieds fort longs et fort robustes; jambes postérieures garnies de cinq épines.

PHÉNACE BIGARRÉE. *Phœnax variegata*, Germ.; *Fulgora variegata*, Oliv. Cette espèce, encore unique dans le genre, a été décrite à l'article FULGORE; elle n'est rapportée de nouveau ici que pour faire mieux ressortir les caractères génériques tracés par Germar.

PHÈNE. OIS. Genre de la famille des Accipitres, dans la méthode de Vieillot, institué par Savigny; cet ornithologiste y a placé quelques espèces qui font partie du genre Gypaète de Temminck. *V.* ce mot.

PHENGITE. MIN. L'un des synonymes de la Chaux sulfatée anhydre. *V.* CHAUX.

PHENGODE. *Phengodes*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyrites, établi par Hoffmansegg aux dépens du genre Lampyre de Latreille; il n'en est distingué que par ses antennes barbues ou plumeuses, et composées d'un grand nombre d'articles. Les palpes maxillaires sont très-saillantes, presque filiformes; la tête est presque entièrement découverte; les élytres sont rétrécies brusquement en pointe, les ailes sont étendues et plissées longitudinalement; le corselet est transversal; le corps est étroit et allongé.

PHENGODE PLUMEUSE. *Phengodes plumosa*, Hoff.; *Lampyris plumosa*, Oliv.; *Lampyris testacea*, Latr. Elle est d'un jaune testacé, glabre; le dessus de l'abdomen est jaune à sa base, puis testacé, enfin noirâtre à l'extrémité. Taille, trois lignes. Amérique septentrionale.

PHÉNICITES OU PHÆNICITES. ÉCHIN. D'anciens oryctographes ont donné ce nom aux pointes d'Oursins fossiles.

PHÉNICOCÈRE. *Phœnicocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, qui lui donne pour caractères : antennes velues, composées de douze articles assez courts, dont les neuf derniers ont leur extrémité prolongée en une petite dent à la partie intérieure : celles du mâle, à partir du troisième article, émettent latéralement un très-grand rameau linéaire, et tous ces rameaux réunis forment une sorte de long panache; palpes égales : leur article terminal est cylindrico-conique; corselet cylindrique, mutique, ponctué, guère plus long que la tête; écusson petit, en triangle curviligne; élytres fort longues, linéaires, tronquées à leur extrémité, avec les angles de la troncature peu aigus dans les femelles, prolongés en épine dans les mâles; corps allongé et cylindrique; pattes courtes.

PHÉNICOCÈRE DE DEJEAN. *Phœnicocerus Dejeanii*, Latr. Son corps est brunâtre, garni d'un duvet roussâtre, plus fin et plus soyeux sur les élytres; tête et

corselet presque rugueux ; élytres testacées, très-finement ponctuées, soyeuses, étroitement bordées de brun extérieurement et le long de la suture; chaque angle de leur troncature prolongé en une épine noire, très-aiguë, un peu relevée. Taille, seize lignes. Du Brésil.

PHÉNICOPTÈRE. *Phenicopterus*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec gros, fort, plus haut que large, dentelé, conique vers la pointe, nu à sa base; mandibule supérieure fléchie subitement, courbée à la pointe sur la mandibule inférieure qui est plus large; narines placées longitudinalement au milieu du bec, percées de part en part près de la calotte irrégulière, que forme l'arête supérieure, en partie recouverte par une membrane; pieds très-longs; quatre doigts; trois en avant, réunis jusqu'aux ongles par une membrane découpée; un en arrière, très-court, s'articulant très-haut sur le tarse; ongles courts, plats; ailes médiocres; première et deuxième rémiges les plus longues. Dans l'ordre de taille, ces Oiseaux suivraient immédiatement les Autruches et les Rhéas, car ils sont véritablement les plus grandes espèces après ces géants emplumés de l'Afrique et de l'Amérique. Ils l'emportent sur eux par l'immense avantage de pouvoir s'élever et planer dans les hautes régions atmosphériques, faculté refusée aux Oiseaux terrestres qui s'en dédommagent, il est vrai, par une course tellement rapide, qu'on ne peut leur comparer celle du plus agile quadrupède. Quoique les espèces de Phénicoptères soient très-peu nombreuses, on trouve des représentants du genre dans toutes les parties chaudes ou tempérées du globe, et tout porte à croire que l'espèce qui se montre quelquefois en Europe, visite tour à tour des contrées qui en sont fort éloignées, sans néanmoins que celle habitude des longs voyages semble dominer également les espèces africaine et américaine qui ne se sont point encore montrées en Europe. Rarement l'on rencontre ces Oiseaux isolés; ils se tiennent d'ordinaire en troupes assez nombreuses, se suivent à la file et se serrent avec une telle constance que c'est toujours l'un contre l'autre et appliqués qu'ils s'élèvent ou descendent, qu'ils se jettent sur le frai de Poisson, les Mollusques ou les Vers aquatiques dont ils assouvissent leur vif appétit. Pourvus de jambes extrêmement longues, ces Oiseaux devraient se plaire surtout dans les marécages où rien ne semble s'opposer à ce qu'ils puissent pénétrer même fort avant; néanmoins on ne les y voit presque jamais; ils préfèrent les plages humides, mais entièrement découvertes, d'où il leur soit facile d'apercevoir, à une grande distance, les embuscades qu'on pourrait leur tendre, et de partir au premier signal du danger que leur donneraient les vedettes qu'ils ont toujours soin de laisser à quelque distance de l'endroit où ils prennent leur repas. Le Phénicoptère choisit aussi les plages baignées par les eaux de la mer, les îlots inhabités pour y placer son nid qu'il construit avec de la vase ou de la terre gâchée, et auquel il donne une élévation suffisante pour que, pendant l'incubation, la femelle y soit accroupie, et que ses longs pieds restent de chaque côté pendants en dehors. Ce nid présente de loin l'aspect d'un tronçon de pyramide dont le sommet, creusé en bassin, renferme au milieu d'un abondant et fin duvet, deux ou rarement trois œufs blancs et oblongs. Les Phénicoptères sont sujets à la mue ordinaire; ce n'est qu'à la quatrième année qu'ils acquièrent un plumage parfait; les femelles sont constamment plus petites que les mâles, et n'offrent jamais des nuances aussi vives ni aussi pures. Ces Oiseaux ne se font entendre que pour exprimer l'inquiétude ou le besoin; leur voix est sonore; elle imite assez bien la trompette.

PHÉNICOPTÈRE AMÉRICAIN. *Phenicopterus Bahamensis*, Catesby; *Phenicopterus ruber*, Wils.. Lath. Parties supérieures d'un rouge de rose très vif, les inférieures roses; tectrices alaires supérieures d'un rouge vif, tirant sur l'incarnat; rémiges d'un noir sévère; rectrices d'un rouge vif, avec l'extrémité des latérales noire en dehors; bec rouge à sa base, noir depuis la courbure jusqu'à la pointe; pieds rouges. Taille, de l'extrémité du bec à celle de la queue, cinquante-quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

PHÉNICOPTÈRE DES ANCIENS. *Phenicopterus antiquorum*, Temm.; Buff.. pl. enlum. 63. Parties supérieures d'un rouge de rose; tête, cou, rectrices et parties inférieures roses; rémiges noires; base du bec et tour des yeux blanchâtres, la pointe noire et la partie intermédiaire, jusqu'à la courbure, d'un rouge vif; taille, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, cinquante-deux pouces; la longueur des jambes est sujette à de légères variations. Les jeunes, avant la mue, ont tout le plumage cendré, beaucoup de noir sur les ailes et la queue; après la première année, ils sont blanchâtres, avec les rémiges secondaires brunes, bordées de blanc; les tectrices alaires d'un blanc rosé, terminées de noir; les rectrices blanches, irrégulièrement tachetées de brun; alors ils n'ont guère plus de trente-quatre ou trente-six pouces de longueur. Les femelles adultes ont d'un blanc rosé toutes les parties du plumage qui sont d'un rose décidé dans le mâle. Cette espèce habite l'Europe et l'Afrique; elle est assez abondante dans l'île de Sardaigne d'où elle émigre vers la fin de mars, pour se répandre jusqu'au quarante-huitième degré; elle reparaît en Sardaigne vers la mi-août : « C'est alors, dit De la Marmora, que du haut du bastion qui sert de promenade aux habitants de Cagliari, on voit arriver les volées de ces magnifiques Oiseaux. Disposées en bandes triangulaires, elles se montrent d'abord comme des lignes de feu dans le ciel; elles s'avancent dans l'ordre le plus régulier; à la vue de l'étang, elles ralentissent leur marche et paraissent un instant immobiles dans les airs; puis traçant, par un mouvement lent et circulaire, une spirale conique, elles atteignent le terme de leur migration. La descente de ces Oiseaux est majestueuse; bientôt après ce spectacle fait place à un autre non moins imposant : brillants de tout l'éclat de leur parure flamboyante, les Phénicoptères rassemblés à terre, sur une même ligne, représentent en quelque sorte une petite armée en ligne de bataille, qui ne laisse rien à désirer quant à l'uniformité et à la symétrie. »

PHÉNICOPTÈRE FLAMMANT OU FLAMBANT. *V.* PHÉNICOPTÈRE DES ANCIENS.

PHÉNICOPTÈRE A MANTEAU DE FEU. *Phenicopterus*

*ignipalliatus*, d'Orb. (Mag. de Zool., cl. II, pl. 2). Tout le corps d'un rose pâle; ailes, à l'exception des rémiges qui sont noires, d'un rouge semblable aux charbons ardents; jambes d'un rouge brun dans la plus grande partie de leur longueur, d'un rouge vif dans le voisinage des articulations; doigts rouges; ongle du pouce très-petit; bec noir depuis la pointe jusqu'au delà de la courbure et jusque tout près des narines, occupant ainsi plus de la moitié du bec; le reste d'un rouge jaunâtre. Le jeune a le plumage d'un gris blanchâtre, parsemé de taches brunes et roses; il a le bec bleuâtre. Taille, quatre pieds. Buénos-Ayres.

PHÉNICOPTÈRE (PETIT). *V.* PHÉNICOPTÈRE PYGMÉE.

PHÉNICOPTÈRE PYGMÉE. *Phenicopterus minor*, Vieill.; Temm., pl. col. 419. Parties supérieures d'un rouge de rose; tête, cou et parties inférieures roses; tectrices alaires et caudales d'un rouge assez vif, entouré de rose; rémiges noires; base du bec, membrane qui la garnit et région ophthalmique d'un pourpre foncé; mandibule inférieure d'un rouge orangé au centre, noire à la pointe : cette mandibule, très-haute et fortement arquée, reçoit, entre l'espace qui sépare ses parois, toute la mandibule supérieure qu'elle cache entièrement, de manière que ses bords s'élèvent à la hauteur de la surface plane de la mandibule supérieure. Les jeunes de l'année sont blanchâtres, tachetés de brun à la tête, au cou, à la poitrine et sur les tectrices alaires où l'on aperçoit une première teinte de rose; ils ont le bec noir et les pieds rougeâtres; leur taille est la même, c'est-à-dire d'environ trente-six pouces. De l'Afrique méridionale.

PHÉNICOPTÈRE ROUGE. *V.* PHÉNICOPTÈRE AMÉRICAIN.

PHÉNION ou PHŒNION. BOT. Synonyme d'Anémone. *V.* ce mot.

PHÉNOCARPE. *Phenocarpus*. BOT. Nom que l'on donna quelquefois au fruit lorsque, n'ayant aucune adhérence avec les parties voisines, il est par cela même très-apparent.

PHÉNOCOME. BOT. *V.* PHÆNOCOME.

PHÉNOGAMES. BOT. Plusieurs botanistes ont tenté de substituer ce nom à celui de Phanérogames, pour désigner le grand embranchement des végétaux où la fructification se manifeste sans ambiguïté par le concours des deux sexes. *V.* PHANÉROGAMES et VÉGÉTAUX.

PHÉNOMÉRIDE. *Phænomeris*. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre fondé par Hope, dans la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonides, présente pour caractères essentiels : antennes composées de neuf articles, dont le septième surpasse un peu les deux suivants, en grandeur; élytres ne recouvrant pas entièrement l'abdomen; cuisses postérieures très-grandes, s'étendant jusque près des bords de l'abdomen; les crochets des quatre tarses antérieurs sont bifides, et les deux postérieurs simples. Le Phénoméride magnifique, seule espèce connue, est long de sept lignes, d'un vert brillant, avec la tête noire, le corselet doré, les élytres d'une couleur de feu très-éclatante, striées et ponctuées; les pieds sont verts, à reflets dorés. Ce bel insecte a été envoyé du Soudan, par Ritchie.

PHÉROPORÉES. BOT. (*Lichens*.) Ce nom a été proposé par Chevalier (Hist. génér. des Hypoxylons) pour les Hypoxylées lichénoïdes de De Candolle, faux Hypoxylons de la méthode de Brongniard. Les Phéroporées renferment deux groupes : les Graphidées et les Verrucariées.

PHÉROPSOPHE. *Pheropsophus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Solier qui lui donne pour caractères : antennes de onze articles subcylindriques; labre transverse, un peu rétréci antérieurement; menton grand, fortement échancré; dernier article des palpes sécuriforme; corselet allongé, subcordiforme, un peu rétréci antérieurement, et plus fort dans sa partie postérieure qui est tronquée; les quatre premiers articles des deux tarses antérieurs sont très-étroits et triangulaires chez les mâles : ils sont légèrement dilatés et subrectangulaires chez les femelles; les quatre tarses postérieurs sont allongés et subcylindriques.

PHÉROPSOPHE DU SÉNÉGAL. *Pheropsophus Senegalensis*, Sol.; *Brachinus Senegalensis*, Dej. Il est testacé; ses élytres sont noires, avec un point huméral, le bord latéral, une bande médiane, dentée et raccourcie vers le bout, d'un fauve testacé. Taille, sept lignes. Solier place encore dans ce genre les *Brachinus Goudotii*, *complanatus*, *Jurinei*, *parallelus*, *Madagascariensis*, *litigiosus*, *Africanus* et *equestris*, décrits par Dejean.

PHÉROTRICHIDE. *Pherotrichis*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Decaisne pour une plante que Balbis avait considérée comme une espèce d'Asclépiade. Caractères : calice à cinq divisions; corolle campanulée, quinquépartite; couronne staminale pentaphylle, à folioles planes, échancrées au sommet; anthères presque dépourvues d'appendice membraneux, transversalement déhiscentes; stigmate supportant au-dessus de ses lobes des corpuscules qui semblent recouvrir cet organe plutôt que d'en être recouverts. Ce genre doit prendre place près des genres *Matelea* et *Gonolobus*.

PHÉROTRICHIDE VELUE. *Pherotrichis villosa*, Dec.; *Asclepias villosa*, Balb. Toute la plante est couverte de poils longs; les feuilles sont opposées; les ombelles sont solitaires, dressées; les corolles sont barbulées.

PHÉRUSE. *Pherusa*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach aux dépens des Crevettes de Latreille, et n'en différant que par les antennes supérieures, qui sont simples ou point accompagnées, comme les leurs, d'une soie. Ce genre se rapproche aussi des Amphithoés du même auteur, mais il s'en distingue par ses mains ou pinces qui sont filiformes, tandis qu'elles sont ovoïdes dans les Amphithoés.

PHÉRUSE DES VARECS. *Pherusa Fucicola*, Leach, Edimb. Encyclop., t. VII, p. 332; Trans. Linn., t. XI, p. 360. Elle est d'un cendré jaunâtre ou d'un gris cendré, varié de rouge. On la trouve sur les côtes d'Angleterre, au milieu des Varecs.

PHÉRUSE. *Pherusa*. POLYP. et ANNÉL. Genre de l'ordre des Flustrées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères. Polypier frondescent,

multifide; cellules oblongues, un peu saillantes et sur une seule face; ouverture irrégulière; bord contourné; substance membraneuse et très-flexible. Dans son Histoire des Polypiers coralligènes flexibles, Lamouroux avait placé le genre Phéruse en tête de l'ordre des Cellariées, il l'a mis avec les Flustrées dans son Exposition méthodique des genres de Polypiers; il n'y rapporte qu'une seule espèce qui présente le port de certaines Flustres, mais d'une consistance plus molle et plus flexible. Les cellules sont tubuleuses, saillantes dans leur partie supérieure, comprimées et larges dans l'inférieure par où elles communiquent entre elles; leur ouverture est grande, arrondie, ordinairement irrégulière; elles ne sont situées que sur l'une des faces du Polypier; l'autre est plane, luisante et marquée de nervures correspondantes aux cloisons qui séparent les cellules. La couleur ordinaire des Phéruses est un brun foncé. On trouve, sur les plantes marines, l'espèce unique de ce genre; elle a été appelée par Lamouroux *Pherusa tubulosa*.

Ocken, sans égard à l'emploi qu'avait fait Lamouroux, du nom de *Pherusa*, l'appliqua au genre qu'il forma pour l'Amphitrite plumeuse de Muller, et que Blainville appelle Pennaire. *V.* ce mot.

PHEUXASPIDIUM. BOT. Synonyme ancien de *Teucrium Polium*, L.

PHIALA. BOT. (*Champignons.*) Nom donné par Fries à la troisième série du genre Pezize, dans son *Systema mycologicum;* cette division comprend les espèces dont la consistance est cireuse ou membraneuse, et qui sont glabres extérieurement. Toutes croissent sur le bois mort ou sur d'autres végétaux. *V.* PEZIZE.

PHIALINE. *Phialina.* INF. Genre de l'ordre des Trichodés, établi par Bory de St-Vincent, dans son Essai d'une classification des Animaux microscopiques, et caractérisé par un faisceau de cils dispersés sur un bouton en forme de tête, qu'un rétrécissement en manière de cou rend très-sensible. Les animaux qui le composent nagent dans les eaux, soit marines, soit des fleuves ou des marais. Bory comprend dans son genre Phialine : 1° le *Trichoda versatilis*, Müll., Inf., tab. 25, fig. 6-10, Encycl., pl. 13, fig. 6-10; dans l'eau de mer; — 2° le *Trichoda Proteus*, Müll., tab. 25, fig. 1-5, Encycl., pl. 13, f. 1-5; dans l'eau des fleuves; — 3° le *Trichoda vermicularis*, Müll., tab. 28, fig. 1-4, Encycl., pl. 14, f. 27-30; — 4° le *Trichoda Pupa*, Müll., Inf., tab. 28, fig. 22, Encycl., pl. 15, f. 10.

PHIALIS. BOT. Ce genre, établi par Sprengel, dans la famille des Synanthérées, ne diffère pas du genre *Bahia*. *V.* ce mot.

PHIALITE. MIN. Nom donné à des concrétions qui présentent plus ou moins régulièrement la forme d'une petite fiole.

PHIBALOCÈRE. *Phibalocera.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, tribu des Pyralides, institué par Stephens qui le distingue des autres genres de la même tribu par des palpes très-grêles, recourbées au-dessus de la tête; par des antennes plus longues que le corps, épaisses et d'égale grosseur dans toute leur longueur; par des ailes antérieures très-arquées à leur base.

PHIBALOCÈRE DU HÊTRE. *Phibalocera Fagana*, Steph.; *Pyralis quercana*, Fab., Hub., n° 153. Ailes antérieures d'un jaune vif, nuancé de rose purpurin et de ferrugineux, surtout sur les bords, avec deux taches jaunes contre la côte, et quelques autres plus petites, accompagnées de points violacés; les secondes ailes sont d'un blanc jaunâtre, avec les bords rosés. Taille, huit lignes. Europe.

PHIBALURE. *Phibalura.* OIS. Nom sous lequel Vieillot désigne le genre que Temminck a nommé Tanmanak. *V.* ce mot.

PHIGY. OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

PHILACTIDE. *Philactis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Schrader qui le caractérise de la manière suivante : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon au nombre de huit ou dix, disposées sur un seul rang, ligulées, femelles; celles du disque tubuleuses, mâles, sans ovaire; involucre campanulé, formé de plusieurs rangs d'écailles imbriquées et serrées; réceptacle allongé-conique, suborbiculé, à paillettes allongées, aiguës, compliquées; corolles du rayon ligulées, continues avec l'ovaire, oblongues, amples, obtusément tridentées; celles du disque tubuleuses, faiblement glanduleuses à l'extérieur, avec le limbe à cinq dents; anthères sans queue; stigmates du rayon exsertes, ceux du disque le plus souvent inclus et surmontés d'un petit cône; akènes du rayon trigones, presque pyramidaux, glabres, avec une ligule extérieure persistante et une intérieure couronnée par une arête épaisse, aiguë, un peu ciliée; akènes du disque tétragones, comprimés, surmontés de quatre arêtes inégales, disposées en croix et scabres.

PHILACTIDE ZINNIOIDE. *Philactis zinnioides*, Schr. C'est une plante herbacée, un peu sous-frutescente à sa base; ses rameaux sont cylindriques; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, acuminées, dentelées, à trois nervures et couvertes d'un duvet très-serré; les pédicelles naissent à l'aisselle des rameaux, et sont monocéphales, entourés de feuilles plus courtes; les fleurs sont jaunes; les languettes du rayon sont d'une teinte plus pâle. Du Mexique.

PHILADELPHÉES. *Philadelpheæ.* BOT. Cette famille, dont le botaniste Don a proposé l'établissement, et qui a été adoptée par le professeur De Candolle, ne se compose que des genres *Philadelphus* et *Decumaria;* les caractères qui distinguent les Philadelphées des Myrtées, dont ces genres faisaient d'abord partie, consistent principalement dans leurs feuilles non ponctuées, mais dentées; dans leurs graines recouvertes d'une sorte d'arille celluleux, et munies d'un endosperme; enfin dans leurs styles plus ou moins distincts.

PHILADELPHUS. BOT. Synonyme de *Syringa*. *V.* ce mot.

PHILAGONIE. *Philagonia.* BOT. Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indië*, p. 250) a établi sous ce nom un genre de la Diœcie Monandrie, L., qu'il a placé à la fin de la famille des Rutacées, et qui se rapproche, selon cet auteur, des Burséracées. C'est aussi dans le premier de ces ordres naturels qu'il a été rangé par Adr. De Jussieu (Mém. sur le groupe des Rutacées, p. 138); mais ce dernier observe que ce genre

est peut-être plus rapproché du *Toddalia* et des Zanthoxylées. La connaissance de la structure de la graine pourra lever les doutes à ce sujet. Quoi qu'il en soit, voici les caractères assignés par Jussieu d'après les descriptions de Blume et de Nées d'Ésenbeck : fleurs dioïques. Calice petit, quadrifide; corolle à quatre pétales trois fois plus longs que le calice, étalés, insérés sous le disque, à préfloraison valvaire. Les fleurs mâles offrent quatre étamines hypogynes, plus courtes que les pétales; un disque annulaire, peu apparent. Les fleurs femelles ont quatre filets sans anthères, un ovaire globuloso-déprimé, à quatre loges renfermant chacune deux ovules; un style court, surmonté d'un stigmate grand et pelté. Le fruit est une capsule à quatre angles séparés par autant de sillons, et à quatre loges qui contiennent chacune deux graines anguleuses. Les fleurs de ce genre ne sont dioïques que par avortement partiel, car Blume assigne aux fleurs mâles un ovaire stérile dans le centre, et aux fleurs femelles des filets stériles.

Philagonia sambucine. *Philagonia sambucina*, Blume, *loc. cit.* C'est un bel arbre, à feuilles opposées, imparipinnées, composées de folioles très-entières, sans points glanduleux. Les fleurs forment des corymbes axillaires et terminaux. L'écorce du fruit est aromatique. Cet arbre croît dans les forêts vierges de la montagne de Salak à Java.

PHILANDRE. mam. *V.* Kanguroo et Didelphe.

PHILANTHE. *Philanthus.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Fabricius aux dépens du genre *Vespa* de Geoffroy et d'Olivier, et ayant pour caractères : antennes insérées au milieu de la face antérieure de la tête; chaperon trilobé; abdomen non rétréci brusquement à sa base, à anneaux entiers et non rétrécis à leur base. Quatre cellules cubitales, complètes et sessiles. Ce genre, ainsi caractérisé, est facile à distinguer des Cerceris qui en sont les plus voisins, parce que ceux-ci ont tous les segments de l'abdomen rétrécis à leur base, et que leur seconde cellule cubitale est pétiolée. Les Psens s'en éloignent par leur chaperon presque carré et point trilobé, et par leur abdomen qui est pédiculé. Enfin, les genres Crabron, Pemphredon, Melline, Goryte et autres de la même tribu, en sont bien séparés par leurs antennes insérées près de la bouche. Rossi avait confondu ces insectes avec les Crabrons. Jurine en a formé son genre Semblephile, et il a donné le nom de Philanthe aux Cerceris de Latreille. La tête des Philanthes est grande; leurs yeux sont un peu échancrés inférieurement. Les antennes ne sont pas coudées; elles ne sont guère plus longues que la tête, grossissant brusquement et composées de treize articles serrés dans les mâles, et de douze dans les femelles. Le labre est carré, quadridenté antérieurement. Les mandibules sont étroites, arquées et sans saillies au côté interne. Les palpes sont courtes et filiformes. Le corselet a son premier segment très-court. Les ailes supérieures ont une cellule radiale pointue aux deux extrémités; les deuxième et troisième cellules cubitales reçoivent chacune une nervure récurrente. L'abdomen est ovale et composé de cinq segments. Les pattes sont fortes, ciliées et comme épineuses.

Les Philanthes femelles creusent leur nid dans le sable. Il consiste en un trou dans lequel elles déposent des insectes qu'elles ont piqués avec leur aiguillon et auxquels il reste encore un souffle de vie. Lorsque le nid est suffisamment garni de proie, la femelle y pond un œuf et ferme le trou. Elles en font ainsi autant qu'elles ont d'œufs à pondre. Une espèce de ce genre (*Philanthus apivorus*) prend des Abeilles ouvrières pour garnir son nid; aussi en fait-elle une très-grande consommation, puisque chaque femelle a au moins cinq à six œufs à pondre, et qu'il lui faut le même nombre d'Abeilles. Latreille a compté, sur un espace de terrain d'à peu près cent pieds de longueur, une soixantaine de femelles occupées à nidifier, ce qui donne une consommation de plus de trois cents Abeilles. On voit, par ce calcul, que ces Hyménoptères sont très-nuisibles à la culture des ruches, en détruisant une grande quantité d'ouvrières. D'autres Philanthes emploient diverses espèces d'insectes pour approvisionner leurs nids. Ce sont des Andrènes, des Charançons, etc. Les larves des Philanthes éclosent quelque temps après que les œufs ont été pondus; elles consomment en quelques jours la proie qui a été mise à leur portée. Ces larves sont blanchâtres, molles, convexes en dessus, un peu aplaties en dessous, amincies vers l'anus. Leur corps est composé de douze segments espacés par des étranglements sensibles, avec des bourrelets latéraux. Les stigmates sont posés de chaque côté des segments et très-apparents. La bouche est formée d'une sorte de bec armé de deux petits crochets. Ces larves sont arrivées à toute leur grandeur dans l'espace de trois semaines; elles se forment alors une coque qui paraît composée d'une matière visqueuse, desséchée, formant alors une membrane flexible; cette coque imite une bouteille à goulot fort court. La larve reste sous cette forme pendant plusieurs mois, et ne se change en nymphe que vers la fin de l'hiver. On trouve les Philanthes dans les lieux secs et sablonneux; ils se tiennent aux environs des fleurs où ils espèrent trouver une proie facile à saisir. Ils se nourrissent aussi du miel des fleurs. Les mâles sont très-ardents en amour : on les voit se précipiter sur leurs femelles au moment où elles rentrent dans leurs nids tenant péniblement dans leurs pattes un insecte qu'elles viennent de prendre. Ils se joignent à elles avec tant de violence qu'ils roulent souvent sur le sable dans un espace de plusieurs pieds.

Philanthe apivore. *Philanthus apivorus*, Latr.; *Philanthus pictus*, Fabr., Panz.; la Guêpe à anneaux bordés de jaune, Geoff.; *Semblephilus pictus*, Jurine. Long de six à sept lignes. Antennes noires. Tête noire, avec une tache antérieure et une ligne échancrée sur le front, jaunes. Corselet noir, luisant, un peu pubescent, avec le bord antérieur du premier segment, un point au-devant de chaque aile, leur attache et une ligne à l'écusson, jaunes. Abdomen jaune, luisant, finement ponctué, avec la base du premier anneau, le bord antérieur des trois ou quatre suivants, noirs en dessus. Pattes jaunes, avec les hanches et la moitié inférieure des cuisses noires. Ailes supérieures ayant la côte et

les nervures roussâtres (femelle). Le mâle est d'un quart environ plus petit. Il diffère un peu de la femelle par les taches.

PHILANTHE. *Philonthus*. ois. Genre proposé par Lesson aux dépens de celui des Philédons, pour y placer une espèce (*Merops albifrons*, Lath.) dont la place n'avait point été contestée jusque-là, et lui adjoindre en même temps un Martin (*Gracula atriata*), sur l'authenticité duquel les ornithologistes ne sont point demeurés d'accord. Du reste, voici les caractères du genre nouveau : bec court, comprimé, convexe, pointu, entier, à bords un peu dilatés, arqués, à commissure ample, fendue et déjetée; narines en fente longitudinale, percées dans une membrane en partie recouverte par les plumes du front; ailes médiocres; queue allongée, étagée, arrondie, ample, en éventail; tarses courts, médiocres et scutellés. Si ce genre était adopté, il faudrait au moins en changer la dénomination qui a trop de ressemblance avec celle du genre *Anthochæra*, de Horsfield et Vigors, que l'on a traduite en français par PHILLANTHE.

PHILANTHEURS. *Philanthores*. ins. Latreille donne ce nom (Hist. nat. des Crust. et des Ins., faisant suite aux œuvres de Buffon rédigées par Sonnini, t. XIII, p. 311) à une famille de l'ordre des Hyménoptères, composée des genres Philanthe et Cerceris, et qui fait maintenant partie de sa tribu des Crabronites. *V.* ce mot, ainsi que FOUISSEURS et PHILANTHE.

PHILÉDON. *Meliphaga*. ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec ne surpassant pas la longueur de la tête, médiocre, un peu convexe, aigu, et courbé vers la pointe qui est souvent échancrée, déprimé à sa base; bords des mandibules fléchis en dedans; arête déprimée, s'avançant sur le front. Narines placées de chaque côté du bec et à une certaine distance de sa base, ovoïdes, ordinairement percées de part en part, couvertes par une membrane nue et voûtée; fosse nasale grande, prolongée. Langue allongée, un peu extensible, terminée par un pinceau de filaments cartilagineux. Pieds médiocres; tarses de la longueur du doigt intermédiaire; quatre doigts : trois devant, l'interne uni à celui du milieu jusqu'à la première articulation, et l'externe jusqu'à la deuxième : un en arrière, très-fort, long et muni d'un ongle plus fort que ceux des autres doigts. Ailes médiocres, avec les trois premières rémiges inégalement étagées : la troisième, la quatrième ou la cinquième la plus longue. Le professeur Cuvier a réuni, sous la seule dénomination secondaire de Philédon, la plupart des espèces que Latham, Vieillot et plusieurs autres ornithologistes avaient disséminées dans leurs genres Promérops, Mainate, Grimpereau, Picchion, Guêpier, Étourneau, Merle, Martin, Souimanga, Créadion, Héorotaire, Polochion, etc. Temminck a étendu plus encore cette réunion, puisqu'il a compris parmi ses Philédons quelques Oiseaux qu'il n'a pas trouvé possible d'en distraire, et que Cuvier a placés, pour ne les avoir pas vus sans doute, dans un genre créé par lui sous le nom de Dicée. Tant d'incertitude sur la vraie place que doivent occuper, dans la méthode, les espèces que nous considérerons aussi comme des Philédons, prouve que ces Oiseaux sont encore très-peu connus, non-seulement quant à leurs formes caractéristiques, mais encore quant à leurs mœurs et à leurs habitudes. En effet, originaires pour la plupart de l'Australasie et de l'Océanie, ils ne se sont jusqu'ici présentés que très-rarement aux recherches de l'observateur.

PHILÉDON AUX AILES JAUNES. *Certhia pyroptera*, Lath.; *Melythreptus pyropterus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris ardoisé; une tache jaune sur les oreilles, surmontée d'un faisceau de plumes noires; croupion d'un cendré jaunâtre; premières rémiges jaunes aux deux tiers; rectrices jaunâtres, avec les deux intermédiaires noirâtres; parties inférieures blanchâtres, avec quelques stries grises sur la poitrine. Bec et pieds noirs. La femelle a les rémiges d'un roux ferrugineux, les parties inférieures jaunâtres, avec des taches rousses sur l'abdomen. Taille, six à sept pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON AUX AILES ORANGÉES. *Merops chrysopterus*, Lath.; *Philemon chrysopterus*, Vieill. Plumage brunâtre, avec la tige des plumes roussâtre; rémiges brunes, avec une tache orangée sur les quatre ou cinq premières; rectrices étagées, terminées de blanc à l'exception des deux intermédiaires. Bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. Nouvelle Galles du Sud.

PHILÉDON ARDOISÉ. *Certhia canescens*, Lath.; *Melithreptus canescens*, Vieill. Parties supérieures d'un gris ardoisé; tectrices alaires supérieures tachées de blanc; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures blanches, d'une teinte rosée sur la poitrine. Bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Nouvelle Galles du Sud.

PHILÉDON AUSTRALASIEN. *Meliphaga australasiana*, Vig. Parties supérieures d'un gris olivâtre, plus foncé sur les ailes et la queue; les inférieures brunâtres, avec le milieu de l'abdomen blanc; rémiges et rectrices bordées extérieurement de jaunâtre; gorge et haut de la poitrine d'un brun olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces.

PHILÉDON DE BAILLON. *Psalrodroma Bailloni*, Vieill. Parties supérieures d'un brun-verdâtre, avec le croupion cendré; une tache rousse sur les premières rémiges qui sont brunes; les secondaires rousses à leur base, ensuite noires et terminées de gris; rectrices d'un gris bleuâtre, avec une tache blanchâtre sur les barbes intérieures; parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec des taches blanches sur les côtés de la poitrine; bec brun, jaune à la base; pieds noirs. Taille, cinq pouces quatre lignes. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A BEC TRÈS-GRÊLE. *Certhia tenuirostris*, Lath.; *Melithreptus tenuirostris*, Vieill. Parties supérieures d'un gris sombre; sommet de la tête, sourcils, côtés du cou et de la poitrine, rémiges et rectrices d'un noir pur; menton et abdomen roussâtres; gorge blanche, séparée du menton par un hausse-col noir. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et quelques lignes. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON BLEU. *Certhia cœrulescens*, Lath.; *Melithreptus cœrulescens*, Vieill., Ois. dorés, pl. 83. Parties supérieures d'un brun pâle; sommet de la tête d'un gris jaunâtre; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris-jaunâtre en dessus, d'un gris bleu en dessous;

devant du cou bleuâtre, varié de gris; parties inférieures d'un blanc rougeâtre. Pieds gris; bec brun. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

Philédon brun. *Certhia fusca*, Lath.; *Petrodroma fusca*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de brunâtre; sourcils blancs, parsemés d'une ligne de points bruns; une autre ligne blanche sur le lorum, formant avec celle qui lui succède à la base de la mandibule inférieure, un angle aigu, dont la pointe est tournée vers les coins de la bouche et s'étend jusqu'à l'occiput; côtés du cou et parties inférieures rayés de blanc et ondés de brun. Bec noirâtre, tacheté de jaune-orangé; pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

Philédon Cap-Nègre. *Meliphaga atricapilla*, Temminck, Ois. color., pl. 335, fig. 1; *Certhia atricapilla*, Lath. Parties supérieures d'un vert olivâtre; tête paraissant couverte d'un capuchon noir, orné d'une bande blanche près des yeux; parties inférieures blanches, teintées de fauve sur les côtés de la poitrine. Bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande. Cet Oiseau ne paraît pas être celui figuré par Levaillant dans la pl. 140 des Ois. d'Afrique.

Philédon Cap-Noir. *Certhia cucullata*, Lath.; *Melithreptus cucullatus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 60. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; tête couverte d'un capuchon noir, qui descend, de chaque côté du cou, en pointe allongée; rémiges et rectrices noires; menton et devant du cou d'un jaune clair; une bande transversale roussâtre sur la gorge; parties inférieures orangées; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon a capuchon. *Merops cucullatus*, Lath.; *Philemon cucullatus*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré foncé; sommet de la tête traversé par une bande noire, qui descend de chaque côté, sur la gorge; front blanchâtre; occiput rayé de brun et de blanchâtre; rémiges brunâtres, avec une tache jaune sur le milieu et l'extrémité des barbes internes de la septième; rectrices d'un gris verdâtre, terminées de blanchâtre; parties inférieures blanchâtres, finement rayées de grisâtre. Bec et pieds jaunes. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon coiffe-noire. *Melithreptus atricapillus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert foncé, avec le bord des plumes brunâtre; front, joues et sommet de la tête noirs; rémiges et rectrices brunes, bordées de brunâtre; parties inférieures blanchâtres; pieds bruns. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon a collier blanc. *Melithreptus collaris*, Vieill., Ois. dorés, pl. 56. Parties supérieures brunâtres, avec le croupion verdâtre; tête et rémiges noires; joues, oreilles, tectrices subalaires et demi-collier blancs; rectrices noires : les deux latérales blanches à l'extrémité; tectrices subcaudales d'un brun jaunâtre, ainsi que les parties inférieures, à l'exception de la gorge qui est brunâtre. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australie.

Philédon Corbi-Calao. *V.* Philédon coabc.

Philédon cornu. *V.* Tropidorhynque cornu.

Philédon cramoisi. *Certhia sanguinea*, Lath.; *Petrodroma sanguinea*, Vieill., Ois. dorés, pl. 66. Parties supérieures d'un rouge cramoisi, avec les rémiges secondaires d'un brun marron; parties inférieures blanches. Bec noirâtre; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. De l'Océanie.

Philédon a cravate frisée. *V.* Philédon Kogo.

Philédon a croupion rouge. *Certhia erythropygia*, Lath.; *Melithreptus erythropygius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun pâle, avec le croupion rouge; quelques traits rouges sur les joues; rémiges brunâtres, bordées de noirâtre; rectrices noirâtres, terminées de blanchâtre. Bec et pieds noirs. De la Nouvelle-Galles du Sud.

Philédon Darwang. *Muscicapa auricornis*, Lath.; *Philemon auricornis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête et parties inférieures jaunes; une large tache noire qui part du bec, entoure les yeux et s'étend sur la nuque; une touffe de plumes jaunes sur les oreilles; rectrices latérales jaunes. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon de Duméril. *Philedon Dumerilii*, Less., Zool. de la Coq., pl. 21; *Certhia melanura*, Sparm.; *Certhia Sannio*, Bl. Plumage d'un vert olivâtre qui passe au jaune sur le bas-ventre; sommet de la tête, joues et gorge ornés de reflets métalliques d'un pourpre brillant; deux faisceaux de plumes jaunes, recouvrant les épaules; grandes rémiges brunes, bordées d'olivâtre, les moyennes teintées de vert; queue légèrement fourchue et d'un bleu intense; bec noir; pieds gris. Taille, cinq pouces six lignes. Nouvelle-Zélande.

Philédon a face jaune. *Gracula icterops*, Lath.; *Philemon icterops*, Vieill. Parties supérieures noires; tectrices alaires terminées de blanc, ce qui forme une bande sur les ailes; parties inférieures blanchâtres. Yeux entourés d'une peau nue, jaune et ridée. Bec noir; pieds jaunes. Taille, sept pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon Foulehaio. *Certhia carunculata*, Lath.; *Creadion musicus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 69 et 70. Parties supérieures d'un vert olive brunâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices brunes, bordées de jaune pâle; menton et gorge d'un orangé sale; deux caroncules jaunâtres à la base de la mandibule inférieure, accompagnées d'un faisceau de plumes jaunes qui s'étendent sous les yeux. Bec brun; pieds jaunes. Taille, sept pouces. La femelle est entièrement jaunâtre, nuancée de teintes plus vives et plus obscures; elle est privée de caroncules. De l'Océanie.

Philédon a front blanc. *Merops albifrons*, Lath.; *Philemon albifrons*, Vieill. Parties supérieures d'un roux vif; les inférieures et le front d'un blanc pur, avec la plupart des tiges des plumes noirâtres; sommet de la tête, lorum et nuque noirs; rémiges et rectrices d'un bleu pâle, marquées de blanc extérieurement; parties inférieures blanches; cinq bandes bleues sur les flancs. Bec brun; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. La femelle a les parties supérieures brunes, et les inférieures d'un blanc jaunâtre, avec quelques raies noirâtres; les rectrices sont tachetées de jaune et traversées de bandes brunes. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon fuligineux. *Certhia ignobilis*, Sparm. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rémiges et rectrices brunes, avec la tige des plumes noire; parties inférieures cendrées, marquées de lignes courbes et blanches. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Patrie ignorée.

Philédon Fuscalain. *Certhia lunata*, Shaw; Vieill., Ois. dorés, pl. 61. Parties supérieures brunâtres; sommet de la tête, joues et nuque noirs, avec un croissant blanc sur l'occiput; yeux entourés de petites plumes rouges; parties inférieures et côtés du cou d'un beau blanc. Bec noir; pieds brunâtres. Taille, cinq pouces trois lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon a gorge blanche. *Melithreptus albicollis*, Vieill. Parties supérieures verdâtres, bordées de jaunâtre; tête noire, avec deux bandes de la même couleur, qui descendent de chaque côté du cou; gorge, devant du cou, poitrine et abdomen blancs. Bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

Philédon a gorge jaune. *Melithreptus flavicollis*, Vieill. Parties supérieures vertes; oreilles couvertes d'une tache brune, terminée de jaune qui est aussi la couleur du poignet; parties inférieures grises; menton et milieu de la gorge jaunes. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon a gorge verte. *Philemon viridicollis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; tête et nuque noires; membrane des joues et aréole des yeux jaunes; rectrices brunes bordées de vert en dessus, grises en dessous; gorge et poitrine verdâtres; abdomen jaune. Bec noir; pieds verdâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon Go-Ruca. *Merops chrysopterus*, Lath.; *Philemon chrysopterus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 88. Plumage d'un brun verdâtre, avec les bords et la tige des plumes blanchâtres; rémiges brunes, bordées extérieurement de roussâtre; rectrices terminées de blanc; joues et aréole des yeux nues et rougeâtres. Bec et pieds noirâtres. Taille, treize pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

Philédon Goulin. *Gracula calva*, Lath.; *Acridotheres calvus*, Vieill.; Merle chauve des Philippines, Briss.; Buff., pl. enl. 420. Parties supérieures d'un gris cendré, varié de blanchâtre; joues, côtés de la tête et tour des yeux rougeâtres, dénués de plumes; une ligne de plumes noires partant des narines et du front, et allant joindre une sorte de collier de même couleur à la nuque; rémiges, grandes tectrices noires et rectrices d'un noir irisé; menton, gorge, milieu de la poitrine et de l'abdomen d'un noir velouté; flancs et tectrices caudales d'un cendré satiné. Bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. De l'Australie.

Philédon gracule. *V.* Tropidorhynque gracule.

Philédon gris. *Certhia chrysotis*, Lath.; *Philemon chrysotis*, Vieill., Ois. dorés, pl. 84. Parties supérieures d'un gris foncé, avec les rectrices frangées de jaune extérieurement; un trait de blanc-jaunâtre derrière l'œil; une bandelette jaune partant de l'angle de la bouche et passant dessous l'œil, accolée à une autre bandelette noire; parties inférieures d'un gris blanchâtre. Bec noirâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle n'a qu'un simple trait arrondi jaunâtre vers les oreilles, au lieu des bandelettes qui décorent la tête du mâle. De l'Australie.

Philédon grivelé. *Meliphaga maculata*, Temm., Ois. col., pl. 29, fig. 1. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; lorum, région des yeux et menton d'un gris foncé; une bande blanche partant de l'angle de la bouche et passant sous les yeux; oreilles couvertes de petites plumes d'un jaune doré; parties inférieures d'un jaune verdâtre, tachetées de brun cendré; bec noir, rougeâtre à sa base; pieds cendrés. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête cendré; les parties supérieures brunâtres; une petite tache sur les oreilles; les parties inférieures presque blanches, variées de petites taches bleues sur la poitrine. De l'Océanie.

Philédon inorné. *Meliphaga inornata*, Gould. Sommet de la tête et parties supérieures d'un brun olivâtre; tectrices alaires primaires et secondaires, les rectrices, à l'exception des deux intermédiaires, d'un brun olive, avec la base et les bords jaunes; gorge et haut de la poitrine bruns; le reste des parties inférieures brunâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. De la terre de Diémen.

Philédon jaseur. *Merops garrulus*, Lath. *V.* Myzanthe.

Philédon jaunâtre. *Melithreptus flavicans*, Vieill. Parties supérieures d'un jaune verdâtre; sur les côtés de la tête, un trait blanc qui se termine à l'occiput; oreilles jaunes; rémiges et rectrices frangées extérieurement en jaune vert; menton gris; parties inférieures jaunes, tachetées de verdâtre; bec noir; pieds gris. Nouvelle-Hollande.

Philédon a joues blanches. *Meliphaga leucotis*, Temm., Ois. col., pl. 435. Plumage d'un vert olive pur; sommet de la tête, joues, gorge et devant du cou noirs; une grande tache blanche entre l'œil et l'oreille; extrémité des rémiges brunâtre; tectrices subcaudales d'un brun pâle, bordées de jaunâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Australie.

Philédon a joues bleues. *Merops cyanops*, Lath.; *Philemon cyanops*, Vieill. Parties supérieures brunes; tête, nuque, gorge et devant du cou noirs; aréole des yeux et partie des joues bleues; parties inférieures et côtés du cou d'un blanc pur; bec noir; pieds bleus. Taille, quinze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon Kogo. *Merops cincinnatus*, Lath.; *Philemon cincinnatus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 92. Parties supérieures d'un noir verdâtre foncé; grandes tectrices alaires blanches, de même que les longues plumes qui garnissent les côtés du cou; tectrices caudales bleues; un large demi-collier bleu sur le devant du cou, dont les plumes sont longues, effilées et frisées à leur pointe; bec noir, avec quelques soies à sa base; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Zélande.

Philédon Kuyameta. *Certhia Cardinalis*, Lath.; *Melithreptus Cardinalis*, Vieill. Plumage écarlate, avec les rémiges, les rectrices, un trait oculaire et le bec noirs; pieds d'un bleu cendré. Taille, trois pouces six lignes. Océanie.

Philédon marbré. *Philemon mormoreus*, Vieill.

Plumage noir, avec des taches lunulées jaunes; tectrices alaires, rémiges et rectrices bordées de jaune; tectrices subalaires, abdomen et jambes d'un gris blanchâtre; bec brun; pieds jaunes; aréole des yeux nue et noire. Taille, dix pouces. De l'Australie.

Philédon Mélanops. *Certhia Melanops*, Lath.; *Melithreptus Melanops*, Vieill.; Héorotoire mellivore, Ois. dorés, pl. 86. Parties supérieures rousses; rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de jaune; côtés de la tête coupés par deux bandes, l'une blanche, l'autre noire; parties inférieures blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

Philédon mellivore. *V.* Philédon Mélanops et Phillanthe Soeaile.

Philédon Moho. *V.* Moho des Iles Sandwich.

Philédon moiré. *Philemon nævius*, Vieill. Parties supérieures d'un gris foncé, nuancé de brunâtre; tête et joues noires; occiput, cou, gorge, poitrine et abdomen d'un gris clair, avec la bord des plumes noirâtre; rectrices subcaudales et partie des tectrices inférieures blanches; bec brun; pieds rougeâtres. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon Moine. *V.* Tropidorhynque Moine.

Philédon moucheté. *Melithreptus guttatus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 59; *Certhia guttata*, Lath. Parties supérieures d'un gris brunâtre; une sorte de huppe noire sur le sommet de la tête, se relevant à volonté; une bande courbe noire, bordée de blanc sur le milieu du dos; dessous du cou et manteau d'un brun marron; tectrices alaires, croupion et parties inférieures d'un gris blanchâtre, irrégulièrement tachetés de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon Moustac. *Meliphaga Mystacalis*, Temm., Ois. color., pl. 335, fig. 2. Parties supérieures grises, nuancées de cendré sur les rémiges et les rectrices; sommet de la tête, nuque et haut du dos striés de blanc et de noir; une bande noire qui couvre le lorum, entoure les yeux et descend en s'élargissant de chaque côté du cou; plumes du dos à baguettes blanches; parties inférieures blanches, rayées longitudinalement de noir vers les flancs; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Australie.

Philédon Nègrobarbe. *Melithreptus Sannio*, Vieill., Ois. dorés, pl. 64; *Certhia Sannio*, Lath. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de vert-jaunâtre; une tache jaunâtre sur les joues; tête d'un vert lavé de violet; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. De l'Océanie.

Philédon noir. *Melithreptus ater*, Vieill., Ois. dorés, pl. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sur les côtés du cou, une bande blanche, étroite à son origine et s'élargissant vers l'extrémité; rémiges et rectrices noires, bordées extérieurement de jaune; parties inférieures noirâtres; bec cendré; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon noir et blanc. *Melithreptus melanoleucus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 55. Parties supérieures d'un gris cendré; front d'un brun noirâtre; une tache blanche au-dessus des yeux; rémiges et rectrices noires, avec une moitié de la longueur des barbes extérieures jaune et l'autre grise; devant du cou, bande demi circulaire sur les côtés de la gorge, milieu de la poitrine et du ventre noirs; flancs gris; rectrices latérales terminées de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Hollande.

Philédon noir a croissants blancs. *V.* Philédon Go-Ruck.

Philédon noir et jaune. *V.* Phillanthe prayoien.

Philédon de la Nouvelle-Hollande. *Certhia Novæ-Hollandiæ*, Lath.; *Melithreptus Novæ-Hollandiæ*, Vieill. Parties supérieures d'un brun jaunâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de jaune; sommet de la tête et haut de la gorge noirs, variés de blanc; parties inférieures blanches, tachetées de brun et de gris; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces.

Philédon olivâtre. *Philemon olivaceus*, Vieill.; Promérops olivâtre, Ois. dorés, pl. 5. Parties supérieures d'un vert olivâtre; deux taches jaunes, allongées sur les côtés de la tête; rémiges et rectrices brunes, bordées d'olivâtre; parties inférieures jaunâtres, blanches vers l'abdomen; bec brun; pieds gris. Taille, sept pouces. De l'Australie.

Philédon ondulé. *Certhia undulata*, Sparm. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures rayées transversalement de blanc et de noir; bec brun; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. Australie.

Philédon a oreilles jaunes. *Philemon chrysotis*, Less., Zool. de la Coq., pl. xxi bis. Parties supérieures d'un roux verdâtre; sommet de la tête d'un brun verdâtre; oreilles couvertes d'un faisceau de longues plumes jaunes, susceptibles d'épanouissement; rectrices roussâtres en dessus, grises en dessous; menton et gorge d'un gris ardoisé; bas du cou et poitrine mélangés de jaune et de roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures grises, les inférieures variées de gris et de blanchâtre; une tache brune et jaune sur les oreilles. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon a oreilles noires. *Merops auritus*, Lath.; *Philemon auritus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roux; une large bande noire, terminée en pointe, près de l'angle externe de l'œil; rémiges et rectrices noires; parties inférieures blanchâtres, tachetées de noir vers l'abdomen et les jambes; bec et pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Philédon a pendeloques. *V.* Phillanthe caronculé.

Philédon Pharoïde. *V.* Étourneau caronculé.

Philédon Philédon. *Merops Moluccensis*, Lath.; *Philemon cinereus*, Vieill. Parties supérieures grises; joues noires; yeux entourés d'une peau nue; nuque variée de blanc et de noirâtre; parties inférieures grisâtres; plumes du menton terminées par une soie; bec et pieds noirâtres. Taille, quatorze pouces. Des Moluques.

Philédon Pie. *Graculu Picoïa*, Lath.; *Philemon Picatus*, Vieill. Plumage d'un noir irisé, à l'exception de la partie antérieure de la tête, des tectrices alaires,

des rectrices, de la gorge et des parties inférieures, qui sont d'un blanc pur; bec jaune; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, trois pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

PHILÉDON A PINCEAU. *Meliphaga penicellata*, Gould. Face et plumes qui couvrent le méat auditif d'un jaune doré; auprès de ces dernières un pinceau de plumes effilées blanches; parties supérieures d'un gris jaunâtre; barbes externes des rémiges fort larges; parties inférieures d'un brun cendré pâle; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Australie.

PHILÉDON POLOCAION. *V.* PHILÉDON PHILÉMON.

PHILÉDON RAYÉ. *Coracias sagittata*, Lath.; *Philemon sagittatus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive varié de traits noirâtres; petites tectrices alaires noires, bordées de gris pâle; les autres et la plupart des rémiges d'un gris blanchâtre; rectrices cendrées; parties inférieures rayées de blanc et de noir; bec rougeâtre; pieds noirs. Taille, quatorze pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

PHILÉDON RÉTICULAIRE. *Meliphaga reticulata*, Tem., Ois. color., pl. 29, fig. 2. Parties supérieures d'un vert olive cendré; rémiges et rectrices cendrées, bordées de verdâtre; oreilles couvertes de petites plumes cendrées, bordées de blanchâtre, entourées d'un cercle d'autres petites plumes jaunes; gorge et abdomen blancs; parties inférieures cendrées, striées de blanc; bec noirâtre, orangé à sa base; pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Océanie.

PHILÉDON ROUGE-FRONT. *Philedon rubrifrons*, Less. Parties supérieures brunes, vermiculées de brunâtre; une plaque de couleur ferrugineuse couvre le devant de la tête, et se trouve bordée sur l'œil par un liséré blanc; tectrices alaires brunes, bordées de roussâtre; rémiges brunes, lisérées de jaune; un long plastron blanc encadré de brun foncé, couvrant toute la partie antérieure du cou; une ceinture brune traversant la poitrine; parties inférieures blanchâtres, tirant au gris sur les flancs; queue un peu fourchue, brune, rubanée de blanchâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. On le trouve aux environs du port Jackson.

PHILÉDON ROUGE TACHETÉ. *Certhia dibapha*, Lath.; *Melithreptus dibaphus*, Vieill. Parties supérieures variées de noir et de rouge; rémiges, rectrices et joues noires; croupion rouge, tacheté de noir; poitrine rouge, marquée de six taches noires; abdomen blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

PHILÉDON DE SAMOA. *Meliphaga Samoensis; Merops Samoensis*, Homb. et Jacq. Tête noire; parties supérieures d'un brun olivâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de verdâtre; menton et gorge noirs; un trait olivâtre sur les joues; parties inférieures d'un brun fuligineux, nuancé de verdâtre; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces.

PHILÉDON SANGUIN. *Certhia sanguinolenta*, Lath.; *Melithreptus sanguinolentus*, Vieill. Parties supérieures rouges, irrégulièrement tachetées de noir; tête rouge; rémiges noires, bordées de blanc à l'extérieur; rectrices entièrement noires; gorge blanche; parties inférieures brunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON SERICÉOLE. *Meliphaga sericeola*, Gould. Sommet de la tête, lorum, orbites oculaires et gorge noirs; un trait blanc sur le front, s'étendant sur l'œil; joues et leurs plumes capillaires blanches; nuque, dos et croupion d'un brun noirâtre : les plumes de la nuque sont bordées de blanchâtre; ailes et queue d'un brun noirâtre; tectrices alaires primaires et secondaires jaunes; rectrices bordées de jaune dans leur première moitié, puis de blanchâtre dont elles sont aussi terminées, à l'exception des deux intermédiaires; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

PHILÉDON SOYEUX. *Meliphaga sericea*, Gould. Sommet de la tête, tour du bec et région oculaire noirs; sourcils blancs; un pinceau de plumes effilées blanches recouvrant les joues et les oreilles; dos d'un brun cendré, strié longitudinalement de noir; barbes externes des rémiges et des rectrices jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Australie.

PHILÉDON SUBCORNU. *Meliphaga subcorniculatus; Merops subcorniculatus*, Homb. et Jacq. Corps gris, revêtu d'un duvet rare plutôt que de plumes; parties supérieures brunes, à reflets olivâtres; rémiges et rectrices brunes, bordées d'olivâtre clair; nuque couverte de plumes roides et étroites; parties inférieures d'un gris olivâtre; menton, gorge et cou gris, nuancés de verdâtre; un collier jaune; joues et autres parties nues de la tête brunes; bec saillant brusquement en crête près du front : il est noir ainsi que les pieds. Taille, treize pouces. De Ceram.

PHILÉDON TACHETÉ. *V.* PHILÉDON NOIR.

PHILÉDON A TÊTE BLANCHE ET NOIRE. *Certhia albicapilla*, Temm.; *Melithreptus albicapillus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive brillant; tête noire, dont la nuance se prolonge sur les côtés de la gorge; une bande blanche de chaque côté de la tête; rémiges brunâtres, frangées de blanc; rectrices brunes, bordées extérieurement de jaunâtre; parties inférieures blanches; bec noir; pieds jaunes. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A TÊTE GRISE. *Melithreptus gilvicapillus*, Vieill. Parties supérieures grises; une petite tache jaune au-dessous de l'œil; rémiges cendrées, bordées de jaune; parties inférieures variées de gris et de bleuâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A TÊTE NOIRE. *Gracula melanocephala*, Lath.; *Philemon melanocephalo*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; une raie transversale blanche sur les ailes; front blanc; tête noire; rémiges noirâtres, bordées de roussâtre; rectrices d'un cendré bleuâtre; parties inférieures blanches, lavées de bleuâtre; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON VÉLOCE. *Certhia agilis*, Lath.; *Melithreptus agilis*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et dessus du cou noirs; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERDATRE. *Melithreptus virescens*, Vieill. Parties supérieures verdâtres; une tache oblongue et jaune sur les joues; rémiges bordées de jaunâtre; gorge

blanche; parties inférieures blanchâtres, tachetées de verdâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERT. *Philemon viridis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; tête et cou noirs; la première dénuée de plumes sur les côtés; une bande blanche sur l'occiput; une autre qui part de la mandibule inférieure et se termine sur la poitrine, qui est, ainsi que la gorge, d'un gris foncé; parties inférieures grisâtres; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERT-BRUN. *Melithreptus pipilans*, Vieill.; *Certhia pipilans*, Lath. Parties supérieures d'un vert brun; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures jaunâtres; jambes variées de blanc et de noir; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERT-OLIVE. *Certhia virens*, Lath.; *Melithreptus virens*, Vieill., Ois. dorés. pl. 67 et 68. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges et rectrices brunâtres; un trait noir entre le bec et l'œil; parties inférieures olivâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a le plumage d'un gris verdâtre; le bec et les pieds brunâtres. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON WYAGAN. *V.* PHILÉDON MOINE.

PHILEMON. OIS. Espèce du genre Philédon. *V.* ce mot.

PHILEOPSIS. MOLL. Nom donné par Lamarck au genre *Capulus*, de Montfort. *V.* CABOCHON.

PHILÉPITTE. *Philepitta*. OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles, établi par Geoffroy-St-Hilaire, pour un Oiseau de Madagascar. Caractères : bec aussi long que le reste de la tête, triangulaire, un peu plus large que haut, avec l'arête supérieure mousse, légèrement convexe, sans véritable échancrure mandibulaire; narines latérales, peu distantes de la base, linéaires, un peu obliques; tarses assez longs, couverts de très-grands écussons; quatre doigts allongés, forts et armés de grands ongles comprimés, aigus, très-courbés : le médian des trois antérieurs le plus long, réuni par sa base à l'externe; l'interne le plus court de tous et libre dès sa base; queue fort courte, à douze rectrices égales; ailes assez longues, subobtuses.

PHILÉPITTE VELOUTÉE. *Philepitta sericea*, Geoff. Son plumage est entièrement noir, à l'exception d'une tache jaune au poignet; toutes les plumes ont un velouté semblable à celui des Epimaques; deux caroncules ponctuées, insérées au-dessus de l'œil, se confondant avec l'espace nu qui se trouve entre cet organe et la base du bec et s'étendant de chaque côté de la tête en forme de lanière ondulée; bec d'un bleu noirâtre, bordé de jaune; pieds d'un noir bleuâtre. Taille, quatre pouces et demi.

PHILERÈME. *Phileremus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille aux dépens du genre Épéole de Fabricius, et ayant pour caractères : labre longitudinal, en triangle allongé et tronqué; point de brosses au ventre ni de houppes aux pieds pour recueillir le pollen; corps simplement pubescent; mandibules étroites; palpes maxillaires de deux articles; écusson sans épines latérales; paraglosses longues et étroites. Ce genre se distingue des Ammobates qui en sont les plus voisines, parce que celles-ci ont six articles aux palpes maxillaires. Les Cœlioxides, ayant comme les Philerèmes deux articles à ces mêmes palpes, en sont cependant distinguées parce qu'elles ont l'écusson armé de deux épines. Les genres Pasite, Épéole, Nomade, Oxée, Crocise et Mélecte en sont bien séparés par leur labre qui est court, presque demi-circulaire ou semi-ovale. Les Cératines, Hériades, Anthidies, Osmies, Mégachiles, etc., ont les paraglosses toujours fort courtes; leur ventre est toujours garni de brosses soyeuses; les antennes des Philerèmes sont courtes, filiformes, un peu brisées, s'écartant l'une de l'autre de la base à l'extrémité, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; le labre est incliné perpendiculairement sous les mandibules, rétréci vers sa pointe; les mandibules sont étroites, pointues, unidentées au côté interne; le corselet est court; l'écusson est muni de deux petits tubercules, mais sans épines latérales; les ailes supérieures ont une cellule radiale, courte, appendiculée, aiguë à sa base ainsi qu'à son extrémité, celle-ci écartée du bord extérieur, et trois cellules cubitales dont la seconde reçoit deux nervures récurrentes; l'abdomen est court, conique, composé de cinq segments outre l'anus, dans les femelles; il y en a un de plus dans les mâles; les pattes sont courtes, avec les quatre premières jambes munies d'une épine simple à leur extrémité; les jambes postérieures en ont deux. Ces Hyménoptères fréquentent les lieux secs et sablonneux.

PHILERÈME PONCTUÉ. *Philleremus punctatus*, Latr.; *Epeolus punctatus*, Fabr., Syst. Piez., p. 389, n° 2. Long de deux lignes; antennes noires; tête et corselet fortement ponctués, noirs, avec un duvet couché de couleur argentée; abdomen d'un brun ferrugineux : ses côtés, plus obscurs, portent des taches formées par des poils couchés et blanchâtres; cuisses noires, avec leur extrémité et les jambes ferrugineuses : ces dernières ont un anneau noir dans leur milieu; tarses ferrugineux; ailes brunes, avec une tache transparente. En Europe.

PHILEREMOS. OIS. Swainson a donné ce nom à un petit groupe d'Alouettes du Mexique.

PHILERNE. *Philernus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr pour un insecte récemment apporté de Sibérie et qui lui a présenté les caractères suivants : antennes longiuscules et grêles, coudées, composées de douze articles dont le premier allongé et plus épais au sommet; les six suivants petits et lenticulaires, la massue oblongue et acuminée; trompe longue, assez forte, cylindrique et arquée; yeux oblongs; corselet ovale, un peu convexe en dessus; écusson élevé et arrondi; élytres ovalaires, dilatées et arrondies sur les côtés, obtuses à l'extrémité; pieds robustes; tarses étroits. Le *Philernus farinosus* est d'un brun foncé, luisant, couvert d'écailles serrées et blanchâtres, avec les antennes et les pieds testacés; les élytres sont convexes, striées et ponctuées.

PHILÉSIE. *Philesia*. BOT. Genre de la famille des

Asparagées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Commerson, adopté par Jussieu et Lamarck, avec les caractères suivants : calice ou périgone campanulé, régulier, grand, divisé profondément en six parties, dont trois extérieures, acuminées, et trois intérieures, obtuses, du double plus longues; six étamines, à filets connés par la base, à anthères longues, versatiles; un style portant trois stigmates; baie presque trigone, probablement à trois loges polyspermes.

Philésia a feuilles de Buis. *Philesia Buxifolia*, Lamk., Illustr., tab. 248. C'est un petit arbrisseau qui a le port du Buis. Ses tiges se divisent en rameaux flexueux, dressés et alternes, munis à leur insertion de stipules axillaires, spatulées et garnies de feuilles alternes, pétiolées, assez petites, glabres, ovales, elliptiques, très entières, portées sur des pétioles très-courts, élargis à la base et embrassant la tige. Les fleurs sont solitaires, latérales et terminales, portées sur des pédoncules très-courts, couverts d'écailles imbriquées. Cet arbrisseau a été trouvé aux terres Magellaniques, par Commerson.

PHILESTOURNE. *Philesturnus.* ois. Genre proposé par Isidore Geoffroy, pour un Oiseau de l'ordre des Insectivores, que Temminck a placé parmi les Étourneaux, sous le nom de *Sturnus carunculatus*, et que Cuvier assimile aux Philédons. *V.* Étocarneae.

PHILEURE. *Phileurus.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Xylophiles de Latreille, établi par ce savant, et ayant pour caractères : massue des antennes plicatile, composée de feuillets allongés; corps ovoïde; côté extérieur des mandibules sans crénelures ni dents; mâchoires cornées, dentées; corps déprimé; corselet dilaté et arrondi sur les côtés. Ce genre se distingue des Oryctès et des Scarabées, parce que ceux-ci ont toujours le corps convexe; les Scarabées en sont encore séparés par leurs mandibules dont le côté extérieur est denté; les Trox et les Ægialies ont le labre saillant, ce qui n'a pas lieu chez les Phileures; les Hexodons et les Rutèles ont le chaperon carré, tandis qu'il est trigone dans les premiers. Ces insectes sont tous propres aux contrées chaudes de l'Amérique.

Phileure mayne. *Phileurus didymus*, Latr.; *Geotrupes didymus*, Fabr.; Drury, Ins., t. 1, pl. 32, f. 3; *Scarabœus didymus*, Oliv., Palis. Bauv. (Ins. d'Afr. et d'Amér., Coléopt., pl. 1, b, f. 3). Long de dix-huit à vingt lignes; corps entièrement noir, luisant, ayant un duvet ferrugineux sur certaines parties du dessous, et de petits poils roides, de même couleur, bordant le devant du corselet; tête striée irrégulièrement, les trois pointes du chaperon assez élevées; partie antérieure du corselet irrégulièrement striée, le reste un peu ponctué; un tubercule relevé placé sur le milieu de la partie antérieure; un sillon profond ponctué, longitudinal, finissant par une dépression plus forte et plus large, atteignant la base du tubercule; élytres ayant des stries profondes, très-ponctuées; entre celle qui accompagne la suture et la seconde, se trouvent des points enfoncés qui ne forment pas une strie régulière.

PHILHYDRE. *Philhydrus.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, établi par Solier, aux dépens du genre *Hydrophilus* de Fabricius. Les espèces dont se compose ce genre ont la conformation des Hydrophiles, et leurs palpes maxillaires sont tout à fait semblables; mais le sternum ne présente pas de carène visible : il en existe bien un vestige sur le mésothorax, mais à peine sensible et on ne l'aperçoit qu'en enlevant les pattes.

Philhydre a deux couleurs. *Philhydrus bicolor; Hydrophilus bicolor,* Fab. Il est fauve en dessus et noir en dessous, avec les jambes et les tarses fauves comme les palpes et la base des antennes dont la massue est noirâtre; surface du corps entièrement ponctuée en dessus; quelques gros points plus gros en dedans des yeux; partie postérieure de la tête obscure; corselet marqué de chaque côté d'une ligne arquée, formée de points enfoncés; trois séries de points plus gros sur les élytres. Taille, deux lignes et demie. On trouve cette espèce en Europe, ainsi que le Philhydre mélanocéphale, *Hydrophilus melanocephalus*, Fab., le Philhydre marginelle, *Hydrophilus marginellus*, Fab., et le Philhydre gris, *Hydrophilus griseus*, Fab.

PHILIBERTIE. *Philibertia.* bot. Genre de la famille des Apocinées de Jussieu, Asclépiadées de Brown, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. æquin.*, vol. 3, p. 196, tab. 230) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties; corolle urcéolée, rotacée, à cinq lobes aigus, et à autant de petites dents placées entre les lobes; couronne double : l'extérieure située au fond de la corolle, en forme d'anneau, entière, charnue, ondulée; l'intérieure insérée au sommet du tube formé par les filets, à cinq folioles entières et charnues; gynostème raccourci; anthères terminées par une membrane; masses polliniques cylindracées, en massue, pendantes et attachées au-dessous du sommet de l'anthère; stigmate à deux pointes.

Philibertie solanoïde. *Philibertia solanoides*, Kunth, *loc. cit.* C'est un arbrisseau dont la tige est grimpante, divisée en rameaux opposés, légèrement pubescents, garnis de feuilles opposées, cordiformes, mollement cotonneuses. Les fleurs sont blanchâtres, disposées en ombelles interpétiolaires, munies à leur base de bractées linéaires. Cette plante croît près de Tomependa, sur les rives du fleuve des Amazones.

PHILIN. moll. Synonyme de *Voluta porcina*, Lamk. *V.* Volute.

PHILIPPIE. *Philippia.* bot. Genre de la famille des Éricacées, établi par Klotsch, pour quelques arbustes récemment observés dans les îles de Madagascar et de Maurice. Caractères : calice plus ou moins profondément divisé en quatre parties, dont l'antérieure est ordinairement plus grande; corolle hypogyne, subglobuleuse, avec son limbe courtement quadrifide; huit étamines insérées sous un disque hypogyne, ayant leurs filaments soudés dans toute leur longueur, quelquefois seulement à la base; anthères mutiques, soudées ou rapprochées sous le stigmate, à loges déhiscentes par une fente latérale; ovaire à quatre loges renfermant plusieurs ovules; style subpersistant; stigmate grand et pelté; capsule dépresso-globuleuse, à

quatre loges, s'ouvrant par quatre valves et polyspermes. Les Philippies sont peu nombreuses; leurs tiges sont grêles et peu élevées, garnies de feuilles verticillées par trois ou six; les fleurs sont petites, courtement pédonculées, rassemblées en ombelle au sommet de la tige ou de ses divisions, rarement sessiles ou subcapitées.

PHILIPPODENDRE. *Philippodendron.* BOT. Genre de la famille des Malvacées, établi par Poiteau, pour un arbre du Népaul, qui lui a présenté pour caractères: calice simple, monophylle, formé d'un tube campanulé et d'un limbe à cinq divisions ovales-lancéolées, égales, coriacées, étalées, persistantes; cinq pétales plus courts que les sépales, alternes avec eux, lancéolés et concaves; dix étamines, à filaments soudés dans presque toute leur longueur, formant un tube hypogyne, légèrement divisé au sommet en dix découpures terminées chacune par une anthère pubescente, réniforme, s'ouvrant transversalement par le sommet, en deux valves; ovaire libre, sessile, ovale, rugueux, uniloculaire, monosperme, entouré de la base du tube staminal, surmonté d'un style court, terminé par un gros et très-long stigmate claviforme, rugueux, saillant au dessus de la fleur et légèrement arqué; ovule arrondi, pendant du sommet de la cavité de l'ovaire.

PHILIPPODENDRE DE NOISETTE. *Philippodendrum Noisettii; Philippodendrum regium*, Poit. C'est un arbre pyramidal et ramifié; ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, trinervées, subtrilobées, profondément et inégalement incisées, dentées et stipulées; les fleurs sont verdâtres, disposées en panicule latérale et terminale.

PHILLANTHE. *Anthochæra.* OIS. Horsfield et Vigors, dans leur beau travail sur les Oiseaux de la Nouvelle-Hollande, inséré dans le tome XV des Transactions de la société Linnéenne de Londres, ont établi le genre Philianthe (*Anthochæra*) pour recevoir plusieurs Oiseaux de l'ordre des Anisodactyles, éparpillés dans divers genres. La réforme qu'ils ont établie dans les *Mellisuga* ou Sucriers est aussi neuve qu'importante, et le genre *Anthochæra* lui-même en est la preuve. Ce qui distingue ce genre des vrais Melliphages, c'est la longueur et la forme atténuée du bec, mais on y trouve, comme dans les précédents, une langue terminée par un pinceau de filres ténues. L'espèce qui sert de type au genre Phillanthe avait déjà porté Vieillot à établir le genre *Creadion* qu'il plaçait à côté des Étourneaux, par une analogie forcée et tout à fait fictive. Les Phillanthes ont les plus grands rapports avec les Myzanthes des mêmes naturalistes et sont caractérisés génériquement de la manière suivante : bec allongé, atténué, recourbé; arête carénée à sa base; mandibule supérieure à peine échancrée; narines longitudinales, linéaires, recouvertes d'une membrane, et s'étendant jusqu'au milieu du bec; langue pénicillée; ailes médiocres, arrondies; première rémige courte, les quatrième, cinquième et sixième égales et les plus longues; queue allongée, arrondie, à peine étagée; pieds robustes, de médiocre longueur, à acrotarses scutellés, à paratarses entiers. Ces Oiseaux sont de la Nouvelle-Hollande, mais leurs mœurs ne sont pas encore connues.

PHILLANTHE CARONCULÉ. *Anthochæra carunculata*, Horsf. et Vigors, Trans. Soc. Linn., t. XV, p. 321; *Merops carunculatus*, Lath.; *Corvus paradoxus*, Lath.; Pie à pendeloques, Dandin, f. 3. Horsfield et Vigors décrivent très-brièvement cette espèce déjà connue, et qui est très-bien figurée dans Dandin : le corps est en dessus d'un gris brunâtre, rayé de blanc, en dessous il est blanchâtre, rayé de brunâtre fauve; le milieu du ventre est jaune; les rémiges sont blanches au sommet, et tachées de marron au côté interne et dans leur milieu; deux caroncules charnues et cylindriques occupent les côtés du cou. Cet Oiseau habite la terre de Diémen et le port Western, sur la côte sud de la Nouvelle-Galles méridionale.

PHILLANTHE DE LEWIN. *Anthochæra Lewinii*, Vigors, Trans. Soc. Linn., t. XV, p. 322, en note. Cette espèce, longue de onze pouces, est d'un gris fauve en dessus, avec des raies blanchâtres; la tête est de couleur noire finement striée de blanc; la teinte du dos est plus pâle sous le cou; le ventre est jaunâtre; les ailes et la queue sont fauves, terminées de blanc; les rectrices sont bordées de marron vers leur milieu; les caroncules des côtés du cou sont courtes et ovalaires. De la Nouvelle-Hollande. Peut-être doit-on ajouter à ce genre le *Merops cincinnatus* ou *concinnatus* de Latham, le *Poë-Bird* de Cook, si commun à la Nouvelle-Zélande.

PHILLANTHE LUNULÉ. *Anthochæra lunulata*, Gould. Sommet de la tête, nuque et dos d'un brun olivâtre; de petites taches allongées blanches sur le bas du dos et sur le croupion; tectrices caudales supérieures terminées de blanc; les deux rectrices intermédiaires d'un roux cendré, les autres d'une nuance plus obscure, avec l'extrémité blanche; plumes des côtés de la nuque allongées, aiguës et cendrées; gorge, poitrine et parties inférieures d'un brun cendré; une tache oblique, blanche sur les côtés; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, un pied. De la Nouvelle-Hollande.

PHILLANTHE PHRYGIEN. *Anthochæra phrygia*, Vigors et Horsf., Trans. Soc. Linn., t. XV, p. 322; *Melliphaga phrygia*, Lewin; *Merops phrygius*, Lath.; le Merle écaillé de Levaillant, t. III, p. 116. Le plumage noir, strié de jaune en dessus et de blanc en dessous; les rectrices et les rémiges lisérées de jaune en dehors. De la Nouvelle-Hollande.

PHILLANTHE SUCRIER. *Anthochæra mellivora*, Horsf. et Vigors, Trans. Soc. Linn., t. XV, p. 321; *Certhia mellivora*, Lath., Ind., Suppl., pl. 37, non le *Goruck* de Vieillot. Plumage d'un fauve noirâtre teinté de vert en dessus, avec des cercles et des raies blanches; les sommets des rectrices et des rémiges blancs. Les naturels de la Nouvelle-Hollande, au port Jackson, nomment cet Oiseau *Coke'ran; son cri*, suivant le voyageur Caley, imite les syllabes *coukaycock*. Il vit dans les arbrisseaux des environs de Sydney et de Paramatta, où il n'est pas rare.

PHILLANTHE. *Phillanthus.* BOT. Pour Phyllanthe. *V.* ce mot.

PHILLIPSITE. MIN. Levy a donné ce nom à une substance minérale qui lui paraît nouvelle et qui a été rapportée de Sicile par Herschel. Elle est voisine de l'Harmotome, mais elle a deux clivages parallèles aux

faces latérales du prisme et n'en a pas de parallèles à un plan diagonal. Elle est composée, suivant le docteur Wollaston, de Silice, d'Alumine, de Potasse et de Chaux. On ne lui a reconnu aucune trace de Baryte, substance qui paraît essentielle dans la composition de l'Harmotome. Le baron de Reust a trouvé dans la basse Silésie, auprès du village de Sickwitz, sur la rive droite du Bober, une roche basaltique renfermant des parties moins compactes, de la grosseur de la tête, composées d'une masse terreuse grise, brunâtre, dans laquelle sont disséminés un grand nombre de cristaux de Phillipsite, les uns simples, les autres maclés. Ceux-ci sont tellement réguliers, qu'on les distingue avec peine des cristaux simples, appartenant au système pyramidal. Les stries que portent les faces de la pyramide, quand on les examine avec soin, donnent toujours les moyens de reconnaître le groupement. La dureté de ces cristaux est de 4,5, et leur pesanteur spécifique de 2,2.

PHILLOPODES. CRUST. *V.* PHYLLOPODES.

PHILLORNIS. OIS. *V.* VERDIN.

PHILLYREA. BOT. Même chose que *Filaria*. *V.* ce mot.

PHILLYREASTRUM. BOT. (Séb. Vaillant.) Synonyme de Morinde. *V.* ce mot.

PHILOBIE. *Philobia.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Phalénides, institué par Duponchel qui lui donne pour caractères : antennes faiblement pectinées dans les mâles, simples dans les femelles; corselet étroit et peu velu; premières ailes légèrement échancrées au-dessous de leur angle supérieur; milieu du bord des secondes ailes formant un angle plus ou moins aigu; chaperon avancé et dépassé par les palpes qui sont conniventes à leur extrémité. Ce genre a été formé aux dépens du genre *Ennomos* de Treitschke.

PHILOBIE MARQUÉE. *Philobia notata*, Dup.; *Geametra notata*, L.; *Phalena notata*, Fab. Ses ailes sont d'un blanc sale, saupoudrées d'atomes bruns; les antérieures ont quatre lignes transversales peu marquées, portant autant de taches brunes, situées contre la côte, et une cinquième tache vers leur milieu; les secondes ailes ont trois lignes grises et sont également d'un blanc jaunâtre. Taille, quatorze lignes. Europe.

PHILOCHTE. *Philochtes.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, section des Carabiques, tribu des Bembidionites, institué par Stephens qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes grossissant un peu vers l'extrémité et dont le premier article est assez grand, les autres courts et épais; corselet en forme de cœur, très évasé.

PHILOCHTE A GOUTTELETTES. *Philochtes guttula*, Stephens; *Carabus guttula*, Fab. Il est d'un noir tirant au verdâtre, brillant; les angles du corselet sont arrondis; les élytres ont des stries ponctuées; les pattes et la tache apicale des élytres sont roussâtres. Taille, une ligne et demie. Europe.

PHILOCRÆNA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Bongard, n'a point paru différer du genre *Tristicha*, de Du Petit-Thouars, et n'a pas été adopté.

PHILODENDRE. *Philodendron.* BOT. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Schott avec les caractères suivants : spathe dressée, roulée à sa base; spadice androgyne, sans interruption; organes reproducteurs rudimentaires, placés en dessous des étamines; point d'appendice stérile ; anthères à deux loges distinctes, disposées au nombre de deux à sept par aréoles : les loges ouvertes par le sommet, sont déliteseentes entre le connectif; ovaires nombreux, serrés, libres, présentant de cinq à quinze loges; plusieurs ovules dans chaque loge : ils sont orthotropes, ascendants à l'angle central; style très-court, quelquefois nul; stigmate capité, tronqué ou radiato-subulé. Les fruits sont des baies discrètes et polyspermes. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées dont le rhizome se convertit en une tige allongée, grimpante ou subarborescente ; les feuilles sont grandes, entières ou découpées en plusieurs lobes; les gaînes sont pétiolaires, très-courtes, ou stipulaires et opposées aux feuilles, allongées et décidues. Ces plantes appartiennent aux tropiques du nouveau monde.

PHILODICE. *Philodice.* BOT. Genre créé par Martius et qu'il a placé dans son groupe des Énantioblastées, voisin des Cypéracées; il l'a formé pour une plante herbacée qu'il a découverte au Brésil et dans laquelle il a reconnu les caractères suivants : fleurs monoïques, celles de la circonférence du capitule mâles, celles du centre femelles. Les fleurs mâles ont le périgone extérieur triphylle et l'intérieur tubuleux, plus long que la découpure antérieure du limbe trifide; trois étamines insérées sur le tube du périgone intérieur : deux d'entre elles sont fertiles, opposées aux plus petites découpures de ce même périgone, la troisième est plus élevée et stérile. Les fleurs femelles ont les deux périgones triphylles : les divisions de l'intérieur sont spatulées, avec les onglets libres et les lames soudées; ovaire triloculaire; trois stigmates bipartites; capsule à trois loges cloisonnées.

PHILODICE XYROÏDE. *Philodice xyraides*, Martius; *Symphacne xyroides*, Palis., Ann. Sc. natur., XIII, tab. 5, f. 3. Ses hampes sont comprimées, sillonnées, entourées à leur base d'une spathe engaînante et allongée; les feuilles sont linéaires, glabres, obtuses, lanigères à leur origine. De l'Amérique du nord.

PHILODROME. *Philodromus.* ARACH. Genre de la tribu des Latérigradres, institué par Walckenaer qui l'a séparé des Thomises. Caractères : huit yeux presque égaux entre eux, occupant le devant du céphalotorax, placés sur deux lignes en croissant, sessiles ou n'étant pas portés sur des tubercules ou des éminences de la tête; lèvre triangulaire, terminée en pointe émoussée ou coupée à son extrémité; mâchoires étroites, allongées, cylindriques, inclinées sur la lèvre, rapprochées à leur extrémité; mandibules cylindroïdes ou cunéiformes; pattes articulées pour être étendues latéralement, allongées, propres à la course et presque égales entre elles. Ces Aranéides courent avec rapidité, les pattes étendues latéralement, épiant leur proie, tendant des fils solitaires pour la retenir, se cachant dans les fentes et dans les feuilles pour faire leur ponte. Walckenaer partage ce genre en quatre groupes : les Longipèdes, les Filipèdes, les Vigilantes et les Surveillantes.

PHILODROME TIGRÉ. *Philodromus tigrinus*, Walck.; *Thomisus tigrinus*, Ib.; *Aranea lævipes*, Lin. Le céphalothorax est très-large, aplati, cordiforme, d'un fauve rougeâtre, brun sur les côtés et à sa partie postérieure, laquelle est arrondie et blanchâtre; les mandibules sont noirâtres, avec l'extrémité rougeâtre; la lèvre inférieure est rougeâtre, ainsi que les pattes qui sont en outre marquées de points bruns; l'abdomen est revêtu de poils roux, bruns et blancs, ce qui lui donne un aspect tigré. Taille, trois lignes. Europe.

PHILOGLOSSE. *Philoglossa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur plusieurs rangs, ligulées et neutres; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre formé de quatre ou cinq rangs d'écailles dont les extérieures sont alternes entre elles, bisériées, lancéolées, foliacées, ciliées, les intérieures trisériées, membraneuses, blanchâtres, glabres et lancéolées; réceptacle plan, garni de paillettes linéari-subulées, scabres et très-caduques; corolles du rayon ligulées, à languette très-étroite et velue : celles du disque tubuleuses, à tube court, à limbe profondément découpé en cinq lobes acuminés; anthères noires; style subbifide au sommet, longuement hispide; akènes ovalaires, lisses, terminés par une petite aréole; point d'aigrette.

PHILOGLOSSE PÉRUVIENNE. *Philoglossa peruviana*, De Cand. C'est une plante herbacée, qui paraît annuelle, hispide, à tige ascendante, à feuilles ovales, en coin à leur base, sessiles, marquées d'une triple nervure très-mince, très-entières ou subdentées, à pédicelles filiformes, hispides, axillaires ot terminaux; capitule solitaire, composé de fleurs jaunes.

PHILOMACHUS. OIS. Mœhring, dans son *Genera Avium* (1752), a créé le genre *Philomachus*, qu'il plaça dans les *Scolopaces*, pour séparer le Combattant, *Tringa Pugnax*, des Maubèches de Linné. Il le caractérisait ainsi : bec plus court que les doigts et les ongles réunis; sourcils surmontés de papilles chez les mâles; pieds tétradactyles; collerette de plumes lâches et longues autour du cou. Le genre *Philomachus* a été adopté par Cuvier qui a changé son nom (Règne Anim., t. 1, p. 490) en celui de *Machetes*, qui est tiré du grec et qui est la traduction littérale de Combattant. La seule espèce connue de ce genre est la *Tringa Pugnax* des pl. enl. 305 et 306, dont on connaît un grand nombre de variétés que quelques auteurs ont érigées en espèces : ces variétés appartiennent aux diverses périodes de la vie du Combattant, et tiennent aux livrées qui se succèdent chez lui, chaque année, ainsi qu'à l'âge, au sexe, au plumage d'hiver ou de noces. *V.* BÉCASSEAU.

PHILOMEDA. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars, sur une plante de Madagascar qui paraît être une espèce de *Gomphia*.

PHILOMÈLE. *Philomela*. OIS. L'un des noms du Rossignol. *V.* SYLVIE.

PHILOMIQUE. MOLL. Genre incertain, établi par Raffinesque pour des Mollusques assez voisins des Limaces, mais qui en diffèrent en ce que le bouclier n'est point distinct. Les tentacules ont aussi, à ce qu'il paraît, une forme particulière : les oculifères sont en massue, les autres sont latéraux. Férussac n'a admis ce genre qu'avec doute, et Blainville en a fait une des sous-divisions de son genre Limace. *V.* ce mot.

PHILONOTIDE. *Philonotis*. BOT. Genre de Mousses, de la famille des Bryacées, institué par Bridel qui lui donne pour caractères : coiffe en capuchon; sporange terminal, un peu inégal à sa base; stomate oblique; opercule conique ou convexiuscule; péristome double : l'extérieur à seize dents aiguës, non fléchies, l'intérieur membraneux, caréné, à seize découpures entières au bifides, avec des cils entre les parties.

PHILONOTIDE BARTRAMIOÏDE. *Philonotis bartramioides*, Brid.; *Bryum bartramioides*, Hook. C'est une mousse en gazon, dressée, rameuse. On la trouve partout vivace sur les rochers arides.

PHILOPOTE. *Philopota*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Asiliques, sous-tribu des Vésiculeux, institué par Wiedemann qui lui assigne pour caractères : tête très-basse, de grandeur médiocre, sans cou distinct, et à bord postérieur élargi, surtout au vertex; trompe effilée, dirigée en arrière, atteignant l'extrémité du corps, un peu cannelée à la base, contournée à l'extrémité; point de palpes distinctes; antennes fort petites, rapprochées, insérées un peu plus bas que la moitié de la hauteur de la tête : les deux premiers articles sont peu distincts et le dernier est ovale; style apical, allongé; face étroite, de la largeur de la trompe, inclinée, dépassant un peu les yeux, présentant un sillon depuis la base de la trompe jusqu'aux deux tiers de sa longueur; yeux velus, contigus depuis le vertex jusqu'au front : celui-ci cordiforme, s'étendant depuis la base des antennes jusqu'au tiers de l'espace compris entre les antennes et le vertex; corselet très-élevé; écusson assez grand; abdomen allongé, composé de six segments distincts, dont le dernier est conique et obtus; pieds nus; articles des tarses allongés; cuillerons assez grands, cachant les balanciers; ailes ridées longitudinalement; point de cellule basilaire interne, ni de discoïdale; la marginale étroite; point d'anale.

PHILOPOTE CONIQUE. *Philopota conica*, Wied. Sa trompe est d'un jaune pâle, avec l'extrémité brune; le corselet est jaune, marqué de chaque côté d'une tache noire; bord postérieur du premier segment de l'abdomen jaune, interrompu au milieu comme sur les côtés; hanches et base des cuisses rougeâtres; pieds noirs; jambes d'un jaune pâle, avec une ligne longitudinale noire aux antérieures et aux intermédiaires; tarses noirâtres; cuillerons jaunâtres, bordés de noir; ailes d'un brun roussâtre. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

PHILOPTÈRE. *Philopterus*. INS. Parasites; genre de la famille des Rostrées, établi aux dépens du genre *Pediculus* de Linné, par le docteur Nitzsch, pour ceux de ces insectes qui se trouvent particulièrement sur certains Oiseaux. Caractères : antennes composées de cinq articles, dont le premier très-grand, épineux et renflé à son origine, les deuxième et troisième plus grands, arqués, formant un coude avec le premier, et d'où pendent les deux derniers qui sont très-petits : ces

antennes sont droites chez les femelles, et ne présentent alors rien d'extraordinaire; corselet plus long que la tête, composé de deux pièces : le prothorax et le mésothorax; abdomen un peu plus long que la tête et le thorax pris ensemble, composé de huit segments ou anneaux, non compris le dernier qui est fort petit et différent suivant les sexes; pattes courtes, surtout les antérieures; hanches de deux articles, dont le basilaire le plus grand; cuisses grandes et robustes; jambes un peu moins fortes et moins longues; tarses petits, armés de deux forts ongles cornés, adossés et contigus l'un à l'autre.

PHILOPTÈRE DE L'ALBATROS. *Philopterus Diomedeæ*, Dufour. Il est blanchâtre, glabre, couvert de quelques poils isolés, qui ne sont bien visibles qu'à la loupe; bords de la tête brunâtres; yeux noirs; mandibules roussâtres; thorax fauve, avec une bande étroite blanche; une semblable bande borde chaque anneau de l'abdomen, outre une large bande longitudinale, de même couleur, qui distingue les jeunes femelles; pattes mélangées de blanchâtre et de brun. Taille, quatre lignes.

PHILOPYRE. *Philopyra*. INS. Ce genre de Lépidoptères nocturnes avait d'abord été proposé sous le nom déjà employé de *Pyrophila*; il appartient à la famille des Noctuélides. Voici les caractères qui lui sont imposés par Guenée : antennes assez longues et filiformes; palpes dépassant la tête, très-ascendantes, recourbées, presque conniventes au sommet, avec leur dernier article de moyenne longueur et terminé en pointe; thorax convexe, arrondi et lisse; abdomen aplati, garni d'une brosse anale; pattes et ergots longs; ailes luisantes : les supérieures à bord terminal arrondi, recouvrant les inférieures et disposées en toit très-écrasé.

PHILOPYRE PYRAMIDÉE. *Philopyra pyramidea*, Guénée; *Amphyra pyramidea*, Ochs.; *Noctua pyramidea*, L. Le dessus des ailes supérieures est d'un brun enfumé, avec quatre lignes blanchâtres, transverses, flexueuses et bordées de noir; de petites lunules blanchâtres au bord postérieur; un point noir entouré d'un cercle blanchâtre au milieu de l'aile, et vers sa base une ligne en zigzag de même nuance; ailes inférieures d'un roux brunâtre, plus clair vers l'origine. Taille, vingt lignes, les ailes étendues. Europe.

PHILOSCIE. *Philoscia*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Terrestres, famille des Cloportides, établi par Latreille aux dépens du genre *Oniscus* de Fabricius, et ayant pour caractères : antennes extérieures découvertes à leur base, de huit articles; les intermédiaires non distinctes. Corps ovale, à segments transverses au nombre de sept. Queue formée de six segments, brusquement plus étroite que le corps; les quatre appendices styliformes bien apparents et presque égaux entre eux; les extérieurs étant néanmoins un peu plus longs que les intermédiaires. Ce genre se distingue des Ligies, parce que ceux-ci n'ont que sept articles aux antennes, et que leur abdomen n'est terminé que par deux queues. Les Cloportes s'en distinguent par leurs antennes extérieures insérées sous des rebords latéraux de la tête. Enfin les Porcellions et les Armadilles ne peuvent être confondus avec les Philoscies, parce que les antennes de ceux-là sont seulement de sept articles.

PHILOSCIE DES MOUSSES. *Philoscia Muscorum*, Latr., Lamk.; *Oniscus Muscorum*, Scopoli; Cloporte des Mousses, Oliv., Encyclop.; *Oniscus sylvestris*, Fabr.; *Oniscus Muscorum*, Cuv., Journ. d'Hist. natur., t. II, p. 21, tab. 26, f. 6, 7 et 8; Coqueb., Illust., etc., déc. 1, tab. 6, f. 12. Dessus du corps d'un cendré brun, parsemé de petits traits et de petits points gris ou jaunâtres, dessous blanchâtre; pattes ayant quelques traits obscurs. Cette espèce est très-commune en France dans les lieux humides, sous les mousses, les feuilles tombées à terre, etc.

PHILOSTEMON. BOT. Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 107) a proposé sous ce nom un genre de la famille des Térébinthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., tellement voisin du *Rhus*, qu'il est fort douteux qu'on doive le conserver. Selon l'auteur, ce genre se distingue par ses étamines dont les filets sont connivents, et par son style simple. Le *Philostemon radicans*, Raf., *loc. cit.*, mentionné par Robin (voy., p. 506) sous le nom de Térébinthacée Liane, est une plante très-rapprochée du *Rhus radicans*, L., si même elle n'est pas identique avec lui. Ses tiges sont grimpantes, radicantes, longues de plus de vingt pieds; le bois blanc, à fibres très-serrées; l'écorce d'un brun cendré; les feuilles ternées, velues, à folioles ovales, pâles en dessus; les deux latérales sessiles; celle du milieu pétiolée; les fleurs verdâtres, pédonculées. Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale.

PHILOSTIZE. *Philostizus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Centauriées, et de la Syngénésie frustranée, L., auquel Cassini a imposé les caractères suivants : Involucre ovoïde, presque globuleux, composé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces; les intermédiaires ovales, surmontées d'un appendice étalé ou réfléchi, très-grand, scarieux, prolongé sur ses bords en sept ou neuf épines rayonnantes, dont la médiane est beaucoup plus grande, portant en outre sur sa face supérieure un groupe irrégulier d'épines nombreuses, moins grandes que celles des bords. Réceptacle épais, charnu, plan, garni de paillettes nombreuses, laminées, membraneuses, linéaires, subulées et inégales. Calathide dont les fleurs centrales sont nombreuses, presque régulières et hermaphrodites; celles de la circonférence sont longues et stériles. Dans les fleurs centrales, les étamines ont leurs filets velus; le style a deux branches stigmatiques, longues, soudées presque jusqu'au sommet; l'ovaire comprimé par les deux côtés, surmonté d'une double aigrette, dont l'intérieure se distingue à peine de l'extérieure, composée de poils qui sont plus longs dans les fleurs les plus rapprochées du centre de la calathide, et presque nuls sur les bords. Les fleurs de la circonférence ont la corolle tubuleuse, à limbe amplifié profondément, divisé en cinq ou six parties à peu près égales; elles renferment un rudiment d'ovaire grêle, sans ovule ni aigrette. Ce genre est un des nombreux démembrements du *Centaurea* de Linné; il est notamment voisin du *Calcitrapa* et du *Seridia*; mais il s'en distingue par le groupe d'épines que portent

sur le dos les folioles intermédiaires de l'involucre.

Philostize de Desfontaines. *Philostizus Fontoneeionus*, H. Cass.; *Centourea ferox*, Desfont., *Flor. Atlont.*, t. ii, p. 297. C'est une plante herbacée, dont la tige, haute d'environ deux pieds, est épaisse, un peu lanugineuse. divisée en branches étalées, divariquées, garnie de feuilles décurrentes, allongées, dissemblabies, les unes aiguës, les autres obtuses, plus ou moins découpées sur les bords en dents ou lobes épineux; les feuilles inférieures très-grandes, non décurrentes, profondément pinnatifides, à divisions obtuses et entières. Les calathides sont très-grandes, solitaires au sommet des tiges et des rameaux, composées de fleurs de couleur purpurine claire. Algérie.

PHILOTECNUS. ins. Coléoptères pentamères; genre de Carabiques, établi par Schoenherr, pour une espèce africaine qu'il a nommée *Stigma* et qui a été reconnue pour ne point différer du *Cymindis bisignota* de Dejean.

PHILOTHÈQUE. *Philotheca*. bot. Genre de la famille des Rutacées et de la Décandrie Pentagynie, L., établi par Rudge (Transact. Soc. Linn., vol. 11, p. 298), adopté par de Candolle et Adrien de Jussieu, qui l'ont ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties; corolle à cinq pétales longs et onguiculés; étamines au nombre de dix, dont cinq plus petites, opposées aux pétales; filets un peu plus courts que ceux-ci, aplatis et réunis par la base en un tube glabre, libres et hérissés dans leur partie supérieure; anthères sessiles, cordiformes et surmontées d'un appendice extrêmement court; cinq ovaires glabres, portés par un gynophore qui soutient aussi, mais plus bas, les étamines et les pétales; cinq styles naissant de l'angle interne des ovaires, et qui se soudent en un tube presque fusiforme, hispide, plus court que celui des étamines, et terminé par un stigmate capitellé, à cinq sillons; fruit à cinq carpelles. Ce genre est voisin de l'*Eriostemon*.

Philothèque australe. *Philotheca australis*, Ad. de Jussieu (Mém. sur les Rutacées, p. 97, tab. 21, nº 25). C'est un petit arbuste qui a l'aspect des Bruyères. Ses feuilles sont alternes, simples, linéaires, courtes, ponctuées. Les pédoncules sont solitaires, axillaires ou terminaux, uniflores, accompagnés de bractées très-petites et en forme d'écailles. Nouvelle-Hollande.

PHILOXÈRE. *Philoxerus*. bot. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 416), qui l'a ainsi caractérisé : périanthe divisé profondément en cinq parties; cinq étamines connées à la base, et formant une sorte de petite coupe non dentelée et plus courte que l'ovaire; anthères uniloculaires; un seul style surmonté de deux stigmates; utricule monosperme, sans valves. Ce genre est très-voisin du *Gomphrena*. L'auteur indique comme en faisant partie le *Gomphrena Brasiliensis*, L., et le *Gomphrena vermicularis*, Swartz, ou *Illecebrum vermiculatum*, L. Il en décrit deux nouvelles espèces de l'Australie intertropicale, sous les noms de *Philoxerus conicus*, et *Philoxerus diffusus*. Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, 2, p. 165) a aussi publié depuis deux espèces de ce nouveau genre, sous les noms de *Philoxerus crassifolius* et de *Philoxerus aggregatus*. La première croît près de la Havane, dans l'île de Cuba; la seconde près de Cumana, Amérique méridionale. Dans son travail sur les Amaranthacées du Brésil, Martius a transporté le *Gomphrena Brasiliensis* de Linné, qu'il a distingué spécifiquement du *Gomphrena Brasiliensis* de Willdenow, dans son nouveau genre *Mogiphance* (*V.* ce mot), et il a indiqué comme très-voisin du *Philoxerus*, le genre auquel il donne le nom de *Bucholzia*. Les Philoxères sont des plantes herbacées, à feuilles opposées et à fleurs disposées en épis terminaux courts et denses, accompagnés de trois bractées.

PHILTRON. bot. (Théocrite.) Synonyme de Scorpiure. *V.* ce mot.

PHILYCA. bot. Pour Phylica. *V.* ce mot.

PHILYDRE. *Philydrum*. bot. Genre établi par Banks (*in Gærtn. de Fruct.*, p. 62), que Robert Brown a rapproché de la famille des Joncées, et qui offre quelque affinité avec le genre *Xyris*. Roscoë l'avait placé, malgré la diversité de son port, parmi les Cannées. Caractères : calice coloré, composé de deux sépales marcescents; trois étamines dont les filets sont soudés inférieurement et insérés à la base du sépale extérieur; sépales latéraux pétaloïdes et stériles; anthère à deux lobes, tantôt contournés en spirale, tantôt réniformes; ovaire libre; style terminé par un stigmate capitulé. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne; chaque loge contient un très-grand nombre de graines fort petites, attachées à des trophospermes placés à l'angle interne des loges ou à un trophosperme central. Ces graines, vues à la loupe, sont marquées de stries en spirale, et terminées de chaque côté par de petits évasements en forme de chapeaux.

Philydre laineuse. *Philydrum lanuginosum*, Banks et Gærtner; Guillemin, *Icon. lithogr.*, tab. 5. Cette plante, que son port éloigne des Joncées avec lesquelles Robert Brown l'a placée, croît dans les marais; sa racine se compose de fibres fasciculées; ses tiges sont dressées, simples, portant des feuilles ensiformes, celluleuses et engaînantes. Les fleurs sont disposées en épis terminaux ou en grappes. Elles sont jaunes et inodores. De l'Inde et de la Nouvelle-Hollande.

Willdenow a rapporté au *Philydrum lanuginosum* le *Gorciono Cochinchinenere* de Loureiro.

PHILYDRE. *Philydrus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, tribu des Hydrophiliens, institué par Leach aux dépens des Hydrophiles de Fabricius. Caractères : dernier article des palpes maxillaires notablement plus court que les deuxième et troisième; métasternum nullement relevé en carène dans son milieu; antennes de neuf articles dont le premier et le deuxième assez grands, les suivants courts, les quatre derniers formant massue, les deux intermédiaires parfaitement transversaux, de forme régulière, point espacés entre eux; le dernier ovalaire, obtus à son extrémité; palpes filiformes, les maxillaires grandes, avec le dernier article cylindri-

que; mandibules fortes, arquées, bifides à l'extrémité; tête avancée; corselet transversal; écusson petit, triangulaire; élytres peu convexes, couvrant l'abdomen, arrondies à l'extrémité; pattes moyennes; cuisses assez grosses. Les Philydres sont des insectes ailés, de petite taille, privés des moyens de nager avec facilité. Les femelles portent leurs œufs sous l'abdomen, dans un tissu soyeux. Les larves sont carnivores et se tiennent constamment à fleur d'eau, renversées sur le dos; elles subissent leur métamorphose dans la terre.

PHILYDRE GRIS. *Philydrus griseus*, Leach; *Hydrophilus griseus*, Fab.; *Hydrophilus chrysomelinus*, Herbst. Il est d'un gris luisant et ponctué; la tête et le corselet sont d'un gris plus pâle; le vertex est brun; les élytres ont quelques petites lignes foncées vers l'extrémité; corps et pattes d'un brun noir pubescent; jambes et tarses d'un brun ferrugineux; palpes et antennes pâles, la massue est brune. Taille, deux lignes et demie. Europe.

PHILYRE. *Philyra*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach aux dépens du genre Leucosie de Latreille, et s'en distinguant par ces caractères : tige interne des pieds-mâchoires extérieurs pointue vers l'extrémité; l'externe très-large, ovale. Carapace arrondie, déprimée; front comme tronqué, plus court que le chaperon. Ce genre est composé de deux espèces des Indes orientales :

PHILYRE GRANULEUSE. *Philyra granulosa*, Leach; *Leucosia scabriuscula*, Fabr.; *Cancer cancellus*, Herbst, Cancr., t. 1, tab. 2, fig. 20. Sa carapace est un peu déprimée, très-glabre et polie en dessus, rugueuse sur les côtés et en arrière. Les bras sont couverts de granulations disposées par petites lignes.

PHILYRE GLOBULEUSE. *Philyra globulosa*, Leach; *Leucosia globulosa*, Fabr.; *Leucosia porcellana*, Latr.; *Cancer porcellanus*, Herbst, Cancr., t. 1, tab. 2, fig. 18. Sa carapace est bombée, lisse, avec ses bords granuleux; les serres sont granuleuses en entier chez les femelles, et à leur base seulement dans les mâles.

PHIOLE. MOLL. Nom que les marchands donnent quelquefois aux Coquilles du genre Tarière. *V.* ce mot.

PHIPPSIE. *Phippsia*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Chlor. Melvill.*, p. 27) d'après l'indication de Trinius qui le considéroit comme un sous-genre du *Vilfa*. Il est caractérisé ainsi : lépicène (*glume*, R. Br.) uniflore, courte, à valves inégales; glume (*périanthe*, R. Br.) mutique, obtuse, imberbe; la valve supérieure à nervures divergentes; deux paillettes hypogynes; une à trois étamines; deux stigmates sessiles; caryopse libre, cylindrique, sans sillon. Parmi les Graminées à locustes uniflores, les genres qui se rapprochent le plus du *Phippsia*, sont le *Vilfa* et le *Colpodium*, qui, comme lui, ont été constitués aux dépens des *Agrostis* de Linné. Il offre aussi quelque affinité avec le singulier genre dont le type a été trouvé il y a quelques années en Bohême, et qui a reçu les noms de *Schmidtia* et *Coleanthus*. *V.* ce dernier mot. Parmi les genres de Graminées à locustes biflores, le *Catabrosa* est celui qui en est le plus voisin. Le *Phippsia* lui ressemble par ses glumes (lépicène) raccourcies, par ses périanthes (glumes) obtus et concaves; enfin par ses feuilles engaînantes, fendues seulement au sommet. Il en diffère par ses locustes uniflores, par sa caryopse cylindrique et non comprimée latéralement.

PHIPPSIE DES FROIDES RÉGIONS. *Phippsia algida*, R. Br.; *Agrostis algida*, Soland. in *Phipps Voy.*, p. 200; Wahlenb., Flor. lapp., p. 35, t. 1; *Trichodium algidum*, Swensk, Bot., 545, f. 2. Cette Graminée n'atteint qu'environ deux pouces; elle est très-glabre, et forme des gazons. Ses chaumes se divisent dès leur base où ils sont couverts de gaînes scarieuses. Les feuilles sont linéaires, un peu obtuses et lisses; leur lame est courte, très-obtuse; la gaîne est entière ou seulement fendue au sommet. Les fleurs forment une panicule resserrée, à rameaux presque verticillés, courts et composés d'un petit nombre de fleurs. Cette plante croît dans les régions les plus boréales, en Laponie.

PHITERNE. *Phiternus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionides, tribu des Rhynchènes, institué par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes longues et grêles, avec le funicule composé de sept articles dont le basilaire épais et cylindrique; rostre allongé, assez fortement arqué; corps oblong; yeux grands et ronds; écusson petit; élytres recouvrant des ailes; elles sont ovalaires et convexes; pattes fortes; tarses étroits et allongés.

PHITERNE FARINEUX. *Phiternus farinosus*, Sch. Son corps est brunâtre, entièrement recouvert d'écailles blanchâtres; antennes et pattes jaunâtres; corselet un peu aplati et ponctué; élytres ponctuées et striées. Taille, une ligne. De Sibérie.

PHLÆOCHARIDE. *Phlœocharis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de Brachélytres, de la famille des Staphyliniens, institué par le comte Mannerheim, avec les caractères suivants : pénultième article des palpes maxillaires fort grand, renflé et orbiculé : le dernier petit et aciculaire; labre un peu arrondi au bout; antennes un peu plus courtes que la tête et le corselet réunis, ayant le premier article globuleux et de même longueur que le deuxième, les suivants jusqu'au sixième petits et obconiques, les septième, huitième et neuvième globuleux et lenticulaires, le dixième et onzième lenticulaires et trois fois aussi grands que les globuleux; corps petit et sublinéaire; tête triangulaire; corselet un peu plus large que les élytres; pieds assez courts. Les quatre tarses antérieurs ont les trois premiers articles dilatés et spongieux; les postérieurs sont simples.

PHLÆOCHARIDE TRÈS-SUBTILE. *Phlœocharis subtilissima*, Mann. Son corps est d'un brun fauve, pubescent, avec la bouche, les antennes et les bords des segments de l'abdomen roux. Taille, deux lignes. Du nord de l'Europe.

PHLÆOSPORE. *Phlœospora*. BOT. Genre de la famille des Urédinées, établi par Wallroth qui lui assigne pour caractères : strome fluxile; sporidies 4-12 septées, cylindriques, très-étroites, pellucides, plongées dans

le strome qui est gélatineux et flue avec elles sous forme de cirrhes.

PHLÆOSPORE DE L'AUBÉPINE. *Phlæospora Oxyacanthæ*, Wallr.; *Septaria Oxyacanthæ*, Fr.; *Ascochyta Oxyacanthæ*, Libert., Crypt., Ard., f. 2, n° 152. Sporidies de huit à douze loges, très-longues, opaques, sortant avec le strome, sous forme de cirrhes jaunes-blanchâtres, et tachant la feuille en brun-noirâtre. Sur les feuilles de l'Aubépine.

PHLÆOTHRIPS. *Phlæothrips*. INS. Ce genre d'Hémiptères, de la famille des Aphidiens, formé par Burmeister, aux dépens des Thrips de Geoffroy et de Fabricius, a également les antennes composées de huit articles presque égaux; les palpes maxillaires en ont deux, dont le premier est très-court; les ailes sont membraneuses, sans nervures visibles, couchées et croisées; les femelles n'ont point de tarière saillante, et leur corps de même que celui des mâles est terminé par un segment tubuleux et atténué. Ces Insectes se font remarquer par l'extrême lenteur qu'ils apportent dans tous leurs mouvements.

PHLÆOTHRIPS FLAVIPÈDE. *Phlæothrips flavipes*, Burm. Son corps est d'un brun marron; ses antennes sont d'un roux ferrugineux près de leur base; l'extrémité de l'abdomen et les pattes antérieures et intermédiaires sont d'un roux brunâtre; les cuisses postérieures ont le milieu brun. Taille, une ligne. Europe.

PHLÆOTHRIPS PÉDICULAIRE. *Phlæothrips pedicularis*, Burm. Son corps est d'un brun marron; les trois premiers articles des antennes sont jaunâtres; l'abdomen est brun, avec son extrémité roussâtre; les pattes sont jaunes, avec les cuisses plus colorées; point d'ailes ni d'ocelles. Cet insecte, que l'on trouve dans toute l'Europe, est d'une taille à peine saisissable.

PHLÆOTHRIPS A POINTE. *Phlæothrips aculeata*, Burm. Son corps est noir, luisant; ses antennes sont jaunes, terminées de brun; les tarses sont jaunes; les ailes sont transparentes. Taille, une ligne. Europe.

PHLÉBIE. *Phlebia*. BOT. (*Champignons*.) Quelques plantes découvertes par Fries constituent ce genre que ce botaniste a fondé dans son *Systema mycologicum* et qu'il range entre les *Sistotrema* et les *Thelephora*; il le caractérise ainsi : Champignon sessile, à chapeau étendu sur la surface des corps sur lesquels il croît; membrane séminifère confondue avec la substance du Champignon, glabre, veinée, rugueuse; veinules interrompues, irrégulières, ressemblant à des papilles allongées, droites ou flexueuses, couvertes ainsi que toute la membrane de thèques renfermant les séminules. Fries en a décrit quatre espèces inconnues jusqu'alors; elles sont de couleur rougeâtre ou jaunâtre, croissent sur le bois ou sur l'écorce et y forment des membranes irrégulières, tuberculeuses, mamelonnées, dont le bord est lobé ou lacinié. Ce genre ressemble, par sa disposition générale, à la plupart des *Thelephora*, et par la structure de sa membrane séminifère, aux *Cantharellus*.

PHLÉBOCARYE. *Phlebocarya*. BOT. Genre de la famille des Hæmodoracées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 301), qui lui a imposé les caractères suivants : périanthe supère, divisé profondément en six parties imberbes et persistantes; six étamines insérées à la base des divisions du périanthe, à anthères tétragones, presque sessiles; ovaire uniloculaire, renfermant trois ovules, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate simple; noix recouverte d'une écorce, couronnée et monosperme.

PHLÉBOCARYE CILIÉE. *Phlebocarya ciliata*. C'est une herbe vivace, presque sans tige, à feuilles distiques, engainantes, étroites, ensiformes, ciliées. Les fleurs sont petites, munies d'une seule bractée, et disposées en une panicule presque sessile, plus petite que les feuilles. Des côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande.

PHLEBOLITHIS. BOT. Gærtner a décrit et figuré (*de Fruct.*, 1, p. 201, tab. 43), sous le nom de *Phlebolithis Indica*, le fruit d'une plante dont les autres organes floraux sont inconnus. Ce fruit est une baie uniloculaire, charnue, renfermant une graine attachée au fond, elliptique, sphéroïde, un peu comprimée, dont le tégument extérieur est dur comme de la pierre, marqué de plusieurs veines blanches sur un fond blanc; le tégument intérieur est membraneux, très-mince et pâle. Il y a un albumen charnu, blanc, dans lequel est un grand embryon dressé, d'un blanc de neige, à cotylédons foliacés, plans, et à radicule comprimée, courte et infère. Gærtner avoue lui-même que son *Phlebolithis* pourrait bien être une espèce de *Mimusops*.

PHLEBOMORPHA. BOT. (*Mucédinées*.) Genre peu connu, établi par Persoon dans sa Mycologie européenne, très-voisin du *Mesenterica*, qui n'est pas mieux connu et que cet auteur réunit avec lui. Les *Phlebomorpha* sont formés de fibres rampantes, rapprochées, entrecroisées, formant une expansion membraneuse, gélatineuse et comme trémelloïde, marquée de veines réticulées qui lui ont fait donner son nom. Il est très probable que ces plantes, ainsi que beaucoup de byssus, ne sont qu'un état imparfait de Champignons plus composés. Persoon en indique deux espèces qui croissent sur les vieilles poutres, sur les feuilles ou sur les Amadouviers pourris; l'une, *Phlebomorpha rufa*, est figurée tab. 6, fig. 1, 2, de sa Mycologie. Elle forme des expansions membraneuses d'un fauve roussâtre.

PHLÉBOPHORE. *Phlebophora*. BOT. Genre de Champignons, créé par Leveillé pour une espèce trouvée aux environs de Paris, et qui se fait remarquer par sa forme générale et par la disposition de l'hyménium, dont les plis sont réguliers et dichotomes. Ce Champignon, qui a reçu le nom de *Phlebophora campanulata*, Lev., a son chapeau charnu au centre, d'une consistance coriace, ferme et élastique; il a la forme campanulée; il est obtus au sommet, mince à la marge; la surface est lisse, d'un blanc jaunâtre, visqueuse dans les temps humides; la face inférieure est recouverte d'un hyménium isolé du pédicule, parcourue par des veines très-fines, linéaires et dichotomes, qui s'étendent du centre à la circonférence; le pédicule est central, long d'un à deux pouces, plein, nu, blanc, gros à la partie supérieure et continu avec le chapeau.

**PHLÉBOPHYLLE.** *Phlebophyllum.* BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par le professeur Nées qui lui donne pour caractères : calice quadripartite, avec la division postérieure bifide; corolle hypogyne, infundibuliforme; son limbe est partagé en cinq parties échancrées, étalées; deux étamines insérées au tube de la corolle, incluses; anthères à deux loges parallèles et mutiques; ovaire biloculaire, renfermant quatre ovules; style simple; stigmate subulé, indivis. Le fruit consiste en une capsule onguiculée, à deux loges dans chacune desquelles sont deux graines. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce; c'est un sous-arbrisseau à tige basse et quadrangulaire, à feuilles opposées, ovales, undato-dentées, linéolées en dessus, venoso-réticulées et velues en dessous; les fleurs sont jaunes, réunies en épi axillaire pédonculées, alternes, ovales, accompagnées de bractées imbriquées et lâches. Cette plante est originaire de l'Inde.

**PHLÉBOPTÉRIDE.** *Phlebopteris.* BOT. FOSS. Genre de Filicides, appartenant aux terrains les plus récents, mais dont les analogues ne se retrouvent plus vivants. Il a été établi par Ad. Brongniard qui en a reconnu six espèces distinctes. Caractères : feuilles pinnatifides ou pinnées, à pinnules très-entières ou crénelées en leurs bords; nervure moyenne rigide, les secondaires arquées, s'anastomosant et formant ainsi des aréoles grandes, anguleuses et souvent inégales. Ce groupe de Fougères a été pris par quelques auteurs pour des portions de feuilles de plantes dicotylédones, parce que en effet le réseau des nervures ressemble beaucoup, dans quelques espèces, à celui que présentent certaines feuilles de cette classe; mais si on compare avec beaucoup de soin cette disposition, on verra bientôt qu'elle ne peut se rapporter qu'à des Fougères vivantes du genre *Polypodium* ou *Asplenium*. Les Phléboptérides de Brongniard appartiennent toutes, à l'exception d'une seule qui a été trouvée dans le grès du Lias, aux terrains oolitiques de l'Angleterre et du Danemark.

**PHLÉE.** *Phlœa.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, et distingné de tous les autres genres de la tribu, parce que ses antennes ne sont composées que de trois articles. Le corps de ces Hémiptères est très-déprimé, garni tout alentour d'appendices membraneux. La tête est assez grande, déprimée et triangulaire, avec les yeux globuleux, saillants en dessus et en dessous, et deux petits yeux lisses, placés un de chaque côté, entre les yeux à réseau, et très-rapprochés d'eux. Les antennes sont filiformes, assez longues, très écartées à leur base, et insérées de chaque côté de la tête; elles sont coudées après le premier article qui est le plus grand de tous, cylindrique et s'amincissant vers sa base; le deuxième va en grossissant vers l'extrémité; le dernier est plus gros que le précédent, à peu près de la même grandeur et presque cylindrique. Le labre est long, très-étroit, presque aciculaire et prenant naissance à l'extrémité antérieure du chaperon; il recouvre la base du suçoir et dépasse le premier article du bec; celui-ci a quatre articles distincts, renfermant un suçoir de quatre soies; le premier de ces articles est logé en grande partie dans une coulisse longitudinale du dessous de la tête. Le corselet est beaucoup plus large que long, et se rétrécit en devant en partant de son milieu. L'écusson est grand et triangulaire; les pattes sont de grandeur moyenne, avec les tarses courts, presque cylindriques, composés de trois articles, dont le deuxième plus court que les autres, et le dernier terminé par deux crochets recourbés, sans pelotte apparente au milieu.

PHLÉE CASSIDOÏDE. *Phlœa cassidoides*, Lepel. de S^t-Farg. et Serv.; *Cimex corticatus*, Drury, Ins., t. II, pl. 40, f. 2. Elle est longue de dix lignes à peu près, grise en dessus, avec plusieurs tubercules d'un roux brunâtre et luisant. Le dessous est noir; les appendices des bords du corps sont gris. Les pattes sont d'un blanc sale, avec quelques tubercules de couleur noire, qui est celle des cuisses.

**PHLEGMACIUM.** BOT. *V.* AGARIC.

**PHLEGMAIRE.** *Phlegmaria.* BOT. Espèce du genre Lycopode.

**PHLEGON.** *Phlegon.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Malacodermes, tribu des Cébrionites, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes assez longues, dépassant visiblement la tête et le corselet réunis; premier article gros, le deuxième très-petit, les six suivants courts, presque grenus, les trois derniers très-longs, prolongés chacun, au côté externe, en un long rameau : ces trois articles réunis, presque aussi longs que tous les autres pris ensemble; labre transversal, très-court; lèvre arrondie; les quatre premiers articles des tarses garnis, en dessous, de brosses velues; ceux des pattes antérieures presque égaux, le premier seulement un peu plus long que les autres; ceux-ci triangulaires; aux autres paires de pattes ils sont grêles, avec le premier article presque aussi long que les autres réunis, le pénultième un peu cordiforme; crochets grêles et arqués.

PHLÉGON DE BUCQUET. *Phlegon Bucqueti*, Delap. Il est brun, finement ponctué et couvert d'une pubescence jaunâtre; les élytres sont striées. Taille, trois lignes. Brésil.

**PHLÉOLE.** *Phleum.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Diginie, L., présentant les caractères suivants : valves de la lépicène presque égales, naviculaires, du double plus longues que les valves de la glume, tronquées au sommet, marquées d'une nervure médiane, sétiforme et prolongée en pointe; valve inférieure de la glume tronquée, à plusieurs dents, enveloppant la supérieure qui n'a que deux dents; paillettes hypogynes, lancéolées, aiguës, entières et glabres; ovaire terminé supérieurement par un bec incliné et par un style à deux branches stigmatiques, plumeuses; cariopse libre, non sillonnée, terminée supérieurement par deux pointes; fleurs disposées en panicule resserrée, formant un épi cylindrique ou ovale. Ce genre ne renferme pas un grand nombre d'espèces, car il faut en éliminer la plupart de celles que les auteurs y ont rassemblées. Ainsi, on a décrit sous le nom générique de *Phleum*, des Graminées qui appartiennent aux

genres *Crypsis*, *Ægylops*, *Seslaria*, *Paspalum*, *Polypogon*, *Cynosurus*, *Alopecurus* et *Digitaria*. Réciproquement, on a rapporté à d'autres genres, et particulièrement au *Phalaris*, plusieurs vraies Phléoles. Palisot de Beauvois a placé quelques *Phleum* des auteurs dans ses nouveaux genres *Chilochloa* et *Achnodontum*, qui n'ont pas été généralement adoptés. Quelques-unes de ces Graminées habitent les Hautes-Alpes; les autres croissent dans les champs et les prés, ainsi que sur le bord des chemins.

Phléole des prés. *Phleum pratense*, L. Son chaume s'élève à un mètre et plus; il est droit, articulé, garni de feuilles; il se termine par un épi cylindrique, un peu grêle, long d'environ un décimètre. Cette herbe est commune dans les prés; les agriculteurs la considèrent comme un excellent fourrage, et la connaissent sous le nom de *Thimothy-Grass* des Anglais.

PHLÉOS. bot. On écrit aussi Paléos. Ce que les anciens botanistes ont nommé Phléos mâle, est le *Sagittaria sagittifolia*; leur Phléos femelle est le *Sparganium natans*.

PHLEUM. bot. *V.* Phléole.

PHLIADE. *Phlias*. crust. Genre de la famille des Amphipodes, institué par Guérin qui le caractérise ainsi qu'il suit : corps court, comprimé latéralement, composé de quatorze segments; tête petite; yeux saillants; antennes supérieures grandes, dont le pédoncule est renflé, de trois articles; les inférieures très-petites, insérées sous les précédentes, de deux articles égaux et d'une tige courte et multiarticulée; quatorze paires de pattes filiformes, simples et monodactyles; appendices natatoires du quatrième segment plus petits que ceux des trois précédents et composés d'une tige plate, terminée par deux petites lames ovales; ceux de l'avant-dernier segment ont leur tige plus courte, large et arrondie; dernier segment très-court, transversal et un peu arrondi.

Phliade en scie. *Phlias serratus*, Guér. Ce petit Crustacé est long de deux à trois lignes; il est d'un jaune brunâtre opaque; tous les segments de son corps ont leur tranche supérieure très-saillante, ce qui le rend dentelé lorsqu'on le voit de profil. Nouvelle-Hollande.

PHLOCÈRE. *Phlocerus*. ins. Orthoptères. Genre de la famille des Acrydiens, que l'auteur, Fischer de Waldheim, place entre les genres *Podisma* et *Gomphocerus*. Caractères : antennes courtes, comprimées, en forme de feuille lancéolée, composées de dix-huit à vingt articles distincts, dont le premier grand, le suivant court, obconique, les autres déprimés, dilatés, le dernier court et obtus; elles sont insérées au-devant des yeux et dans une cavité; palpes filiformes, avec le dernier article obconique, tronqué, droit à l'extrémité; tête grande, trisillonnée antérieurement; front très-proéminent; yeux grands, presque semi-lunaires; ocelles nuls; corselet tricaréné; abdomen de neuf segments : l'anal grand, muni de deux appendices et d'une écaille triangulaire au milieu, une autre en dessous, de même forme, bombée, pointue dans les mâles et fendue dans les femelles; élytres fortement réticulées; ailes de la longueur de l'abdomen; pattes fortes; toutes les jambes canaliculées et épineuses en arrière; cuisses postérieures carénées en haut, canaliculées au côté extérieur; tarses de trois articles : le premier allongé, cylindrique, avec un petit étranglement au milieu; le deuxième court, le dernier très-allongé, avec une forte pelotte dans l'entre-deux des crochets; elle est large aux tarses antérieurs et pétiolée aux postérieurs. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce : *Phlocerus Menziesii*; elle a le dessus du corps d'un brun obscur et le dessous grisâtre; les parties de la bouche sont blanchâtres; le corselet est velouté en dessus; les pattes sont brunes et les jambes rouges. Taille, sept lignes. On la trouve au Caucase.

PHLOEOBORE. *Phlœoborus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Xylophages, tribu des Scolytaires, établi par Érichson qui lui assigne pour caractères : corps cylindrique; rostre court; antennes à funicule de six articles; mâchoires poilues antérieurement; palpes maxillaires coniques, dont les articles sont très-courts, le quatrième est en alène obtuse; ceux des palpes labiales vont en décroissant de longueur, et le dernier est un peu acuminé; yeux écartés; labre petit et étroit; jambes comprimées, denticulées antérieurement, légèrement eucadrées; troisième article des tarses bilobé.

Phloeobore rude. *Phlœoborus rudis*, Érichs. Son corps est oblong et noir; sa tête est ponctuée, avec le vertex légèrement canaliculé, le rostre déprimé, ponctué, rugueux et légèrement caréné; corselet presque du double plus large que long, fortement ponctué, avec une carène lisse dans le milieu et les côtés un peu rugueux; élytres cylindriques, avec leur bord antérieur relevé; elles sont fortement striées par des points et où voit d'autres points disposées en séries entre les stries; poitrine couverte de poils fauves. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

PHLOEOCONIS. bot. (*Urédinéas*.) Genre douteux, indiqué par Fries à la suite de ses Entophytes, et qui pourrait bien n'être qu'une maladie de la plante. Il la décrit ainsi : écorce d'arbre mamelonnée, se déchirant irrégulièrement et répandant des sporules (?) très-petites, globuleuses, incolores (provenant de la destruction des cellules). Cette structure ressemble à celle des *Peridermium*, dont elle diffère surtout, parce que le péridium n'est formé que par l'écorce. Le type de ce groupe est le *Lycoperdon Moli*.

PHLŒOPHILE. *Phlœophilus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte du Bengale, qui lui a offert les caractères suivants : antennes médiocres, insérées dans une fossette oblongue, qui occupe le milieu de chaque côté de la trompe, droites, composées de onze articles, dont les cinq premiers sensiblement plus gros au sommet, les trois suivants obliques, enfin les trois derniers formant la massue qui est oblongue, à peine comprimée et pointue; trompe assez allongée, étroite à sa base, élargie à l'extrémité, sillonnée en dessus; yeux oblongs, convexes; corselet arrondi sur les côtés dans la moitié inférieure, plus étroit dans l'autre, marqué de deux stries élevées transverses, courbées en remontant vers les côtés, placées l'une à la base et l'autre un peu avant; élytres oblongues, pres-

que cylindriques al très-convexes an dessus; pieds assez forts, presque égaux en longueur; cuisses médiocrement renflées au milieu; jambes cylindriques; tarses médiocres. Le *Phlœophilus ogrestis* est d'un brun noirâtre, avec la base de la trompe sillonnée, le front et l'extrémité des élytres couverts d'un duvet fauve, les antennes entourées d'un anneau blanchâtre; un peu avant la massue, les élytres striées de points et fasciculées de noir.

PHLŒOPORE. *Phlœopora.* INS. Coléoptères pentamères; genre formé dans la famille des Brachélytres, par le docteur Érichson, aux dépens du grand genre Aléochare, de Gravenhorts. Caractères : mandibules mutiques; languette courte, bifide à l'extrémité; point de paraglosses; palpes labiales composées de trois articles dont le second fort court; cinq articles à tous les tarses, le premier des postérieurs presque égal en grandeur avec les suivants. Tête petite, triangulaire, rétrécie postérieurement derrière les yeux; ceux-ci sont un peu saillants et se prolongent dans le sens de la hauteur de la tête, sous ses côtés inférieurs; corselet plus large que long, avec le bord antérieur un peu concave, le postérieur droit et plus large, les latéraux un peu arrondis; écusson triangulaire; élytres recouvrant au moins la moitié de l'abdomen.

PHLŒOPORE RAMPANT. *Phlœopora reptans; Aleochara reptans*, Gr. Il est long d'une ligne et demie; sa tête est un peu plus petite que le corselet, arrondie, convexe, noire, brillante et très-finement ponctuée; les organes de la manducation sont testacés; les antennes dépassent à peine en longueur le corselet et sont d'un brun ferrugineux; corselet faiblement échancré antérieurement et presque tronqué en arrière, médiocrement convexe en dessus et d'un noir qu'une très-courte pubescence fait paraître grisâtre; écusson très-court, triangulaire et brun; élytres plus longues et plus larges que le corselet, très-finement pointillées, d'un roux testacé, avec la base et les bords latéraux bruns; abdomen d'un noir luisant finement pointillé, avec l'anus testacé; pieds grêles, entièrement testacés. On trouve assez fréquemment cette espèce, ainsi que le *Aleochara corticalis*, sur le tronc des arbres, en Europe.

PHLŒOTHRIPS. INS. *V.* PHLÉOTHRIPS.

PHLŒOTRAGE. *Phlœotragus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr aux dépens du genre Anthribe de Fabricius, pour une espèce apportée de Guinée, qui lui a paru offrir assez d'anomalies pour constituer un genre nouveau, qu'il a caractérisé de la manière suivante : antennes du mâle aussi longues que la moitié du corps; celles de la femelle beaucoup plus courtes, filiformes, insérées dans une fossette profonde, vers l'extrémité de la trompe, droites, composées de onze articles, dont le premier ovale, les autres allongés, à l'exception des trois derniers qui sont un peu plus épais; le dernier est plus petit, et terminé en pointe; la trompe est un peu avancée, presque du double de la longueur de la tête, un peu cylindrique, élargie au bout, avec une profonde échancrure triangulaire, sillonnée en dessus; mandibules exsertes, arquées, armées d'une dent obtuse; yeux latéraux, grands, saillants et arrondis; corselet un peu plus large dans le milieu que long, tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés, déprimé en dessus, marqué d'une strie demi-circulaire vers la bord de sa base, qui est relevé et qui se continue en s'élevant vers les bords latéraux; écusson arrondi, un peu élevé; élytres allongées, linéaires, du double plus longues que le corselet, un peu échancrées antérieurement où les bords sont relevés, presque droites sur les côtés, obtuses et arrondies à l'extrémité, peu convexes sur le dos; pieds médiocres, assez forts et presque égaux; cuisses plus épaisses au milieu; jambes cylindriques; tarses rétrécis. L'*Anthribus neros*, Fab., est le type et jusqu'ici la seule espèce du genre Phlœotrage.

PHLŒOTRUPE. *Phlœotrupes.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Xylophages, tribu des Scolytaires, institué par Érichson avec les caractères suivants : corps assez grand; rostre court; antennes à funicule de six articles dont le premier est assez étroit et les suivants plus larges; palpes maxillaires cylindriques, avec leurs trois premiers articles très-courts, les suivants égaux; mâchoires poilues; mandibules robustes; pattes épaisses; jambes postérieures convexes antérieurement, concaves intérieurement, munies de petites épines serrées; les antérieures profondément canaliculées; tarses petits, le troisième article bilobé.

PHLŒOTRUPE ORNÉ. *Phlœotrupes grandis*, Érichs. Son corps est robuste et noir; des points disséminés sur la tête; rostre rugueux, ponctué et caréné; corselet de la moitié plus court que large, légèrement convexe, brillant, très-finement et peu ponctué; élytres un peu plus larges que le corselet, marquées de stries crénelées, à intervalles étroits, légèrement convexes et rugueux transversalement. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

PHLOGACANTHE. *Phlogacanthus.* BOT. Genre de la famille des Acanthacées, institué par Nées qui lui assigne pour caractères : calice divisé en cinq parties égales; corolle hypogyne, à tube trigone, à lèvre supérieure plus large, plus longue et bifide, l'inférieure trifide; deux étamines insérées au tube de la corolle, et deux fertiles; anthères biloculaires : loges parallèles, contiguës, quelquefois hastato-divergentes et mutiques; les deux filaments stériles sont très-courts, privés d'anthères et le plus souvent imperceptibles; ovaire à deux loges contenant quatre ovules; style simple; stigmate bifide; le fruit consiste en une capsule comprimée, onguiculée, biloculaire, octosperme, s'ouvrant par deux valves cloisonnées au milieu; semences suspendues à un rétinacle. Les plantes de ce genre sont des arbustes à feuilles opposées, parsemées en dessus d'une multitude de très-petites pustules; les fleurs sont réunies en grappe terminale ou latérale, simple ou trifide et spiciforme; les fleurs sont verticillées par quatre; la bractée est conforme aux bractéoles et l'une comme les autres sont étroites, allongées. Les corolles sont jaunes ou fauves et brillantes. Ces arbustes se trouvent dans l'Inde.

PHLOGACANTHE A FLEURS COURBÉES. *Phlogacanthus curviflorus*, Hook.; *Justicia curviflora*, Wall. Sa tige est divisée en rameaux presque quadrangulaires, tomenteux, garnis de feuilles opposées, amples, pétio-

lées, elliptiques, aiguës aux deux extrémités, glabres, à nervure médiane proéminente en dessous. Les fleurs, réunies en grappe dressée, terminale, forment une sorte de thyrse compacte; elles sont portées sur de courts pédicelles. La corolle est d'un jaune rougeâtre, velue ou tomenteuse.

PHLOGOPHORE. *Phlogophora*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélides, tribu des Hadénides, établi par Ochsenheimer, qui la caractérise ainsi qu'il suit : antennes longues, grêles, crénelées dans les mâles, simples dans les femelles; palpes comprimées, épaisses, dont le dernier article est très-court, ne dépassant pas le toupet frontal, qui est épais et caréné au milieu; thorax carré, sinué antérieurement, à collier relevé et formant carène, avec une très-petite huppe simple qui le suit; deux autres crêtes très-développées à sa jonction avec l'abdomen, qui est peu volumineux et dépasse à peine la longueur des ailes inférieures; ailes supérieures très-oblongues, droites à la côte, très prolongées à l'angle apical, ayant les lignes médianes très-distinctes, se touchant presque au bord interne, et très-sinuées; ailes inférieures dentées, marquées de lignes transverses; pattes très-longues, à ergots peu saillants.

PHLOGOPHORE MÉTICULEUSE. *Phlogophora meticulosa*, Och.; *Noctua meticulosa*, L. Son corps est d'un gris violâtre, ainsi que ses ailes supérieures dont les bords sont profondément dentelés; il y a sur le milieu une grande tache en forme de V, d'un vert olive, et au milieu de cette tache un gros point de la même couleur; au bord inférieur est une autre tache triangulaire, également verte, de même que l'extrémité de l'aile; les inférieures sont grisâtres, rayées longitudinalement et transversalement de verdâtre; le dessous des quatre ailes est d'un gris rosé, avec une lunule centrale foncée sur chacune. Taille, près de deux pouces, les ailes étendues. Très-commune en Europe.

PHLOIOTRIBE. *Phloiotribus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Scolytaires, établi par Latreille, et qui diffère de tous les autres genres de sa tribu, parce que ses antennes, au lieu d'être terminées par une massue solide et ovoïde, finissent en une massue composée de trois feuillets très-longs, linéaires, formant l'éventail à la manière de celles des Scarabéides. Ce genre a été confondu avec les Scolytes par Olivier. Fabricius ne l'a pas distingué de ses Hylésines. La tête des Phloiotribes est peu rétrécie en devant; les yeux sont allongés, étroits; les antennes sont plus longues que la tête et le corselet; le labre est étroit, peu avancé, corné, cilié et légèrement échancré. Les mandibules sont courtes, épaisses, ponctuées, presque dentées; les mâchoires sont coriaces, comprimées, très-velues extérieurement. Les palpes sont très courtes, presque égales, distinctes, plus grosses à leur base; les maxillaires sont de quatre articles, les labiales de trois. La lèvre est petite et ne paraît que comme un tubercule placé sur la base du menton. Le corps est ovale-cylindrique, relevé. Le corselet est convexe; les jambes sont comprimées et les tarses ont leur pénultième article bifide.

PHLOIOTRIBE DE L'OLIVIER. *Phloiotribus Oleæ*, Latr.; *Hylesinus Oleæ*, Fabr.; *Scolytus Oleæ*, Oliv., Entom., t. IV, Scolyt., p. 13, nº 21, pl. 2, f. 21; *Scolytus scaraboides*, Bern., Mém. d'Hist. nat., t. II, p. 271. Cet insecte est long d'une ligne et demie. Son corps est noir, couvert d'un duvet cendré, plus clair-semé à l'extrémité des élytres. Celles-ci ont des stries peu marquées. Les antennes sont fauves et les pattes brunes. On le trouve dans tout le midi de la France, où il fait un tort notable aux Oliviers.

PHLOMIDE. *Phlomis*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., ainsi caractérisé : calice tubuleux, à cinq angles et à cinq dents; corolle bilabiée; la lèvre supérieure (casque) comprimée en carène, échancrée ou bifide; l'inférieure à trois lobes dont celui du milieu est la plus grand et échancré; quatre étamines didynames, ayant leurs filets repliés sous le casque, et les lobes de leurs anthères très-écartés; quatre ovaires, au milieu desquels s'élève un style filiforme, terminé par un stigmate à deux branches, dont la supérieure très-courte; quatre akènes barbus au sommet. Tel que l'avait institué Linné, le genre *Phlomis* se composait de plusieurs plantes dont la structure florale présentait des différences très-faibles en apparence, mais cependant assez notables dans une famille aussi naturelle que celle des Labiées, pour permettre d'établir des genres nouveaux aux dépens du *Phlomis*. Ainsi, R. Brown et Desfontaines ont proposé le rétablissement du genre *Leucas* de Burmann. *V.* LEUCADE. La section des *Phlomis*, formée par Persoon sous le nom de *Leonotis*, a été élevée au rang de genre par R. Brown; c'était l'ancien genre *Leonurus* de Tournefort, que Miller et Mœnch avaient déjà tenté de rétablir. Enfin, Mœnch a proposé un genre *Phlomoides*, constitué sur le *Phlomis tuberosa*, L., qui se distingue par la lèvre supérieure de la corolle, moins courbée et plus divisée, et par le sommet des akènes non membraneux. Il est presque inutile d'ajouter que ce genre nouveau, et encore moins sa dénomination vicieuse, n'ont pas été adoptés.

En retranchant des Phlomides les espèces qui constituent les genres *Leucas* et *Leonotis*, ces plantes sont maintenant au nombre de vingt; elles croissent presque toutes dans la région méditerranéenne, sur les deux versants, depuis la péninsule Ibérique jusqu'en Arménie, mais principalement dans le centre de cette région, c'est-à-dire dans les îles qui parsèment la Méditerranée. Les *Phlomis tuberosa*, L., et *alpina*, Pall., croissent en Sibérie; mais ces deux espèces, très-voisines l'une de l'autre, présentent déjà quelques différences d'organisation, qui en font un groupe à part. En général, les Phlomides sont de belles plantes, ayant leurs tiges quelquefois frutescentes, leurs feuilles larges, opposées, cotonneuses, dentées en scie ou crénelées, leurs fleurs disposées en fascicules dans les aisselles des feuilles, paraissant former des verticilles.

PHLOMIDE FRUTESCENTE. *Phlomis fruticosa*, L., vulgairement Arbre de Sauge, Sauge de Jérusalem. Sa tige est ligneuse, divisée en rameaux nombreux, cotonneux, garnis de feuilles ovales, oblongues, veloutées et blanchâtres en dessous. Ses fleurs, d'un beau jaune et très-grandes, forment un ou deux verticilles au

sommet des rameaux et dans les aisselles des feuilles supérieures. Cette plante a beaucoup de rapports avec la Phlomide lychnite; mais toutes ses parties acquièrent un plus grand développement. Elle croît en Espagne, en Sicile, et dans quelques lieux du midi de la France.

Phlomide herbe au vent. *Phlomis Herba venti*, L. Elle a ses tiges herbacées, à quatre sillons, velues, en partie couchées, qui se relèvent pour la floraison à la hauteur d'un demi-mètre environ. Elles sont garnies de feuilles assez grandes, ovales, lancéolées, ridées, vertes et presque glabres en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous, arrondies en cœur à la base, dentées en scie et aiguës au sommet. Les fleurs ont la corolle d'une belle couleur purpurine, et sont disposées en verticilles rapprochés. Cette plante est vulgaire dans l'Europe méridionale. On la cultive comme plante d'ornement dans quelques jardins, où elle fleurit pendant une partie de l'été.

Phlomide laciniée. *Phlomis laciniata*, L. Sa tige est haute de trois à quatre pieds, ordinairement simple, velue ou même souvent revêtue d'un duvet lanugineux, garnie, à sa base et inférieurement, de feuilles grandes, pétiolées, légèrement velues ou même presque glabres dans l'âge adulte, ailées, à folioles oblongues, obtuses, irrégulièrement laciniées. Les feuilles supérieures sont beaucoup plus courtes, sessiles, et seulement laciniées. Les fleurs sont blanchâtres, sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures, disposées par huit à dix en verticilles, et forment dans leur ensemble un bel épi interrompu; elles sont accompagnées à leur base de bractées lancéolées - linéaires, lanugineuses de même que les calices, et plus courtes que ces derniers. Ceux-ci sont revêtus d'un duvet lanugineux, monophylles, anguleux, terminés par cinq dents courtes et épineuses. Des contrées orientales de l'Europe.

Phlomide lychnite. *Phlomis lychnitis*, L. Sa tige est simple ou peu rameuse, cotonneuse, haute d'un pied, garnie de feuilles lancéolées, ridées, cotonneuses en dessous. Les fleurs sont grandes, jaunes, disposées par verticilles, formant un épi interrompu. Cette plante est commune dans les lieux secs, pierreux et stériles de l'Europe méridionale.

PHLOMOIDES. bot. Sous cette dénomination vicieuse, Mœnch avait érigé un genre dont le type était le *Phlomis tuberosa*, L., mais qui n'a pas été adopté. *V.* Phlomide.

PHLORIDZINE. bot. Substance particulière découverte par De Koninck, dans l'écorce des racines de plusieurs espèces des genres *Pyrus* et *Padus*. Cette substance qui se présente avec les caractères essentiels des Alcaloïdes, est blanchâtre, cristalline, d'une saveur d'abord simplement amère, puis un peu styptique et astringente; elle est plus soluble dans l'eau chaude que dans l'eau froide; très-soluble dans l'alcool et dans l'éther; sans action sur les couleurs bleues végétales; soluble sans décomposition dans les acides sulfurique et hydrochlorique concentrés; jaunissant après sa solution dans ces acides; se séparant du nitrique sous forme de précipité jaune; précipitant abondamment en blanc l'acétate de plomb, etc. On obtient la Phloridzine par la macération dans l'alcool, à une température de 50°, de l'écorce fraîche du Pommier ou du Cerisier, par l'évaporation du produit liquide de la macération, enfin par la cristallisation.

PHLOX. bot. Genre de la famille des Polémoniacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice cylindracé ou légèrement prismatique, persistant, plus ou moins profondément divisé en cinq découpures aiguës, conniventes et membraneuses sur leurs bords. Corolle hypocratériforme, dont le tube est presque cylindrique, étroit inférieurement, plus long que le calice, un peu courbé; le limbe est plan, régulier, à cinq lobes obtus. Cinq étamines incluses dans le tube de la corolle, trois d'entre elles ayant leurs filets plus longs que les autres, et élevés jusqu'à l'entrée du tube, portant des anthères droites et sagittées. Ovaire supère, conique, surmonté d'un style filiforme de la longueur du tube de la corolle et terminé par un stigmate trifide. Capsule ovoïde, trigone, à trois loges et à autant de valves; chacune des loges renferme une graine ovale.

En appliquant à ce genre le vieux nom *Phlox*, dérivé de φλὸξ, feu ou flamme, et donné par Théophraste à une plante que toutes les recherches des botanistes modernes n'ont pu faire retrouver, Linné ne paraît pas avoir eu une intention grandement déterminante, car beaucoup d'autres genres eussent pu, avec plus de fondement, réclamer une dénomination générique, devenue un peu trop vague par cette application. Du reste le genre, tel qu'il a été créé par Linné, est extrêmement naturel; il a été adopté presque sans contestation par tous les botanistes qui ont succédé à ce grand homme, dans l'étude systématique des végétaux. Cependant Nuttall (*Gener. of north Amer. planta*, 1, 126) n'a pas craint d'en séparer génériquement deux espèces qui en diffèrent si peu qu'on n'a adopté que difficilement le nouveau genre qu'elles constituent sous le nom de *Collomia*.

On compte maintenant près de quarante espèces de *Phlox*, pour la plupart indigènes de l'Amérique septentrionale. L'une d'elles, fort jolie (*Phlox Sibirica*, L.) croît abondamment sur les rochers de la Daourie et de la Sibérie. Ce sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, dont les tiges sont droites, quelquefois un peu rameuses, garnies de feuilles simples, étroites, allongées, opposées vers la partie inférieure de la tige, quelquefois alternes près du sommet de celle-ci. Les fleurs sont remarquables par leur belle couleur rose, purpurine, bleue ou légèrement violette, quelquefois blanche; par la forme élégante de leur corolle, et souvent par leur disposition en panicules touffues. On les cultive presque toutes comme plantes d'ornement. Elles font un effet très-pittoresque dans les jardins paysagistes, soit sur la lisière des massifs dont, vers l'automne, elles soutiennent l'éclat prêt à disparaître, soit sur le bord des ruisseaux où elles semblent se pencher à dessein et avec coquetterie, pour réfléchir à la surface des eaux leur élégante parure.

La culture des Phlox est très-facile; il ne faut à ces plantes ni un sol choisi, ni une exposition privilégiée; elles viennent très-bien dans les terres fortes et argi-

leuses, comme dans les terrains sablonneux et légers où même elles se propagent quelquefois d'une manière incommode pour les autres plantes dont le voisinage doit être rapproché. On les multiplie par la séparation ou par l'éclat des racines que l'on opère indistinctement en automne ou au printemps.

Phlox acuminé. *Phlox acuminata*, Puesh; *Phlox decussata*, Lyons. C'est une des plus jolies espèces, et qui mérite bien les soins que lui donnent les amateurs de l'horticulture. Elle a été apportée, en 1812, de la Géorgie par Lyons, sous le nom de *Phlox decussata*. Elle fleurit aux mois d'août et de septembre. Ses tiges sont cylindriques, droites, légèrement pubescentes, hautes de deux à trois pieds, simples inférieurement, plus ou moins rameuses dans leur partie supérieure, garnies, dans toute leur longueur, de feuilles ovales-lancéolées, très-aiguës, presque glabres, d'un vert un peu foncé, sessiles et la plupart opposées en croix. Les fleurs sont nombreuses, d'une belle couleur de lilas, avec un peu de rouge dans le centre, disposées au sommet de la tige et des rameaux, en une belle et large panicule, dont les ramifications sont munies, à leur base, de bractées foliacées. Le calice est monophylle, à peu près cylindrique, divisé presque jusqu'à moitié en cinq découpures acuminées, serrées et appliquées contre le tube de la corolle, qui est grêle, étroit et trois à quatre fois plus long que le calice; le limbe est partagé en cinq divisions presque arrondies, très-ouvertes. Les cinq étamines ont leurs filaments inégaux : trois sont insérés près de l'orifice du tube et deux un peu plus bas, ils supportent des anthères ovales-oblongues, biloculaires et jaunes. L'ovaire est supérieur, ovale, le style filiforme, ne dépassant pas la longueur du tube et couronné par un stigmate trifide. Le fruit est une capsule enveloppée du calice persistant, s'ouvrant en trois valves, et divisée en trois loges qui renferment autant de graines ovales.

Phlox de la Caroline. *Phlox Caroliniana*, L.; *Phlox Carolina*, Curtis, Botan. Mag., 1344. Les tiges sont assez fortes, droites, rudes au toucher, garnies de feuilles opposées, glabres, lisses, sessiles, entières et à bords réfléchis; les inférieures sont lancéolées, fort longues, très-aiguës; les supérieures plus courtes, presque ovales et acuminées. Les fleurs, d'un pourpre foncé, quelquefois blanches, sont nombreuses et forment un corymbe fasciculé et terminal. Le *Phlox glaberrima*, L. et Michx., a de grands rapports avec cette espèce, mais on l'en distingue à ses tiges glabres, à ses feuilles plus étroites et plus longues, et à ses panicules moins touffues.

Phlox divaricant. *Phlox divaricata*, L ; Curt., *loc. cit.*, 163. Ses tiges sont faibles, peu élevées, herbacées, quelquefois en partie couchées, velues, divisées au sommet en quelques branches garnies de feuilles courtes, ovales, un peu lancéolées et légèrement velues. Les ramifications sont un peu divariquées ; elles portent quelques fleurs dont la corolle est grande, à lobes cunéiformes, d'un bleu tendre.

Phlox de Drummond. *Phlox Drummondii*. Cette espèce a été découverte dans la Texas en 1835, par celui dont elle porte le nom, et immédiatement après introduite en Europe. Par exception à ses congénères connues jusqu'ici, elle est annuelle; ses tiges sont simples ou divisées seulement au sommet, herbacées, velues et hautes d'un à deux pieds; ses feuilles, peu nombreuses, sont cordées à la base, demi-engaînantes, lancéolées et aiguës; les fleurs forment un brillant corymbe terminal; chacune d'elles est portée sur un pédicelle court et velu; le calice est velu; la corolle est d'un rouge pourpré, avec l'orifice du tube d'une nuance plus pâle ; les anthères sont jaunes.

Phlox a feuilles ovales. *Phlox ovata*, Willd.; Curt., *loc. cit.*, 528. Ses tiges sont peu nombreuses, grêles, hautes seulement de deux à trois décimètres, munies de feuilles opposées, ovales, rudes, rétrécies à leur base en pétioles très-courts. Les fleurs, d'une belle couleur rouge, naissent en corymbes fastigiés à l'extrémité des tiges. L'espèce nommée *Phlox ovata* par Linné, diffère de celle-ci en ce que ses fleurs sont, d'après la description, solitaires dans les aisselles des feuilles.

Phlox paniculé. *Phlox paniculata*, L.; *Lychnidea folio salicino*, Dillen, *Hort. eltham.*, tab. 166, fig. 203. Ses tiges sont glabres, hautes d'environ trois pieds, garnies de feuilles opposées, sessiles, lancéolées, pointues, finement dentelées sur les bords, ce qui les rend très-rudes et scabres au toucher. Les fleurs ont une couleur pourpre pâle ou lilas, blanche dans une variété, et sont disposées, aux extrémités des rameaux axillaires et supérieurs, en une panicule ample, touffue et composée de petits corymbes particuliers. Cette plante croît particulièrement dans la Caroline, d'où elle a été apportée pour la première fois en Europe vers l'an 1732. Le *Phlox undulata*, Ait., en est très-rapproché, par ses caractères; mais il s'élève davantage; ses fleurs sont plus grandes, d'une vive couleur purpurine; ses feuilles sont plus étroites, allongées, et comme ondulées sur leurs bords. Le *Phlox maculata*, L. et Jacq., *Hort. vindob.*, 2, tab. 147, est encore une espèce voisine du Phlox paniculé; il s'en distingue par ses tiges rudes et maculées, par ses panicules plus allongées et moins étalées. Ses fleurs ont une couleur pourpre bleuâtre. Le *Phlox suaveolens* d'Aiton est cité comme une simple variété du *maculata*, dans la Flore de Michaux. Cependant ses tiges ne sont pas maculées; ses fleurs, d'un blanc pur, sont plus grandes et odorantes.

Phlox rampant. *Phlox reptans*, Michx.; Ventenat, Malm., 107; *Phlox stolonifera*, Curt., *loc. cit.*, tab. 563. Il est remarquable par ses tiges rampantes, stolonifères, pubescentes; les feuilles radicales sont obovales et celles de la tige ovales, lancéolées. Les fleurs, peu nombreuses et de couleur bleue, forment un petit bouquet au sommet de la tige. Cette plante, qui croît sur les montagnes de la Caroline, est cultivée aujourd'hui dans la plupart des jardins de l'Europe.

Phlox subulé. *Phlox subulata*, Lin.; *Lychnidea blattaria*, Plukn., *Amalg.*, 233, t. 98, fig. 2. Ce joli petit Phlox a été introduit en 1788, par les soins de J. Banks; il fleurit dès le mois d'avril et ses fleurs brillent encore en juin. La plante, un peu rampante, ne s'élève qu'à la hauteur de quelques pouces; les racines sont cylindriques et menues; les tiges sont grêles,

courtes, arrondies, blanchâtres, velues, articulées, garnies de feuilles opposées, sessiles, linéaires, aiguës, très-étroites, subulées, velues, longues à peine de trois ou quatre lignes, avec d'autres plus courtes et presque fasciculées dans l'aisselle des premières. Les fleurs, rarement au nombre de plus de deux ou trois sur chaque tige, sont souvent opposées et portées sur des pédoncules pubescents et rougeâtres, de même que les tiges; lorsqu'elles sont en plus grand nombre, elles forment de petits corymbes terminaux. Le calice est velu, à découpures verdâtres, bordées d'une membrane mince, blanche et diaphane. Le tube de la corolle est une fois plus long que le calice; son limbe est partagé en cinq lobes presque ovales, échancrés en cœur au sommet et presque rétus, à peine rétrécis à leur base, d'une belle nuance de rose extrêmement claire, avec l'orifice du tube d'un violet pourpré foncé. Les anthères sont jaunâtres.

Phlox a trois fleurs. *Phlox triflora*, Michx.; *Phlox carnea*, Curtis. Cette espèce a été introduite en Europe vers 1816, par Nuttall qui l'avait recueillie sauvage, parmi les plantes herbacées, qui croissent sur les vastes terrains encore incultes du Canada. Elle est pour les parterres une excellente acquisition, et y fleurit régulièrement dans les mois d'août et de septembre. Ses tiges n'ont guère plus d'un pied et demi de hauteur; elles sont droites, légèrement pubescentes, divisées en rameaux opposés, allongés, et aux-mêmes ramifiés en corymbe terminal, composés de pédoncules à trois fleurs, rarement cinq. Les feuilles sont opposées, glabres sur les deux faces, lancéolées, très-entières, insensiblement rétrécies en pointe ou sommet, sessiles à la base, d'un vert un peu obscur et traversées longitudinalement par une côte élevée, d'un jaune verdâtre. Le calice est glabre, vert, à cinq dents linéaires, très-aiguës. Le tube est long et grêle, avec le limbe fort grand, profondément divisé en cinq lobes étendus, et réfléchis extérieurement, cunéiformes, rétus au sommet, d'un pourpre extrêmement pâle ou couleur de chair, marqués longitudinalement de lignes apparentes un peu plus foncées. Les anthères sont d'un rouge orangé obscur. Le style est verdâtre, filiforme, couronné par les trois divisions du stigmate.

Phlox velu. *Phlox pilosa*, L.; Curt., Bot. Mag., 1307. Ses tiges sont peu nombreuses, hautes d'environ un pied, rameuses supérieurement. Ses feuilles sont linéaires, lancéolées, courtes, pointues, sessiles, un peu velues. Les fleurs sont purpurines, disposées en corymbes au sommet des rameaux. Le tube de la corolle est court, et les dents du calice subulées.

PHLYCTIN. *Phlyctinus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui lui donne pour caractères : antennes longiuscules, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers assez longs et obconiques, les cinq suivants courts et turbinés, la massue oblongue ou ovaloïre; trompe un peu plus longue que la tête, linéaire, cylindrique, marquée d'une fossette profonde, oblongue et presque droite; yeux latéraux, arrondis et peu proéminents; corselet à peine plus long que large ou transverse, tronqué aux deux extrémités, un peu arrondi sur les côtés, rétréci antérieurement et convexe en dessus; point d'écusson; élytres assez courtes, ovalaires, un peu échancrées près du point de jonction, médiocrement convexes en dessus, avec les épaules arrondies. Ce genre présente jusqu'ici cinq espèces, toutes du Cap, parmi lesquelles une seule était anciennement connue : c'est le *Curculio gallina* de Gmelin et d'Olivier.

PHLYCTIS. bot. (*Hydrophytes*.) Genre proposé par Raffinesque, et dont les caractères peuvent s'appliquer également à diverses Fucacées et Dictyotées de Lamouroux. *V*. ces mots.

PHOBÈRE. *Phoberus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides arénicoles de Latreille, établi par Macleay (*Horæ entom.*, vol. 1, p. 137) et auquel il donna pour caractères : antennes de dix articles, le premier triangulaire, grand, épais, velu; le deuxième oblong, globuleux; le troisième conique, grêle; les quatrième, cinquième, sixième et septième cupulaires. Lobre demi-circulaire, crustacé, à peine échancré en devant, cilié. Mandibules fortes, courtes, épaisses, triangulaires, arquées, point dentelées, très-aiguës à leur extrémité. Mâchoires velues. Dernier article des palpes maxillaires ovale, cylindrique; les labiales courtes, leur article terminal ovale, cylindrique, plus gros que les autres. Menton court, presque carré. Tête demi-circulaire. Corps convexe, un peu plan en dessous. Corselet un peu rugueux, recouvrant la base de la tête; ses bords latéraux dilatés. Écusson petit. Élytres recouvrant entièrement l'abdomen. Point d'ailes. Jambes antérieures à peine dentées.

Phobère horrible. *Phoberus horridus; Trox horridus*, Fabr., Oliv. Corselet et élytres épineux. On le trouve aux Indes et au cap de Bonne-Espérance.

PHOBEROS. bot. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 389) a établi sous ce nom un genre de l'Icosandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice infère, persistant, divisé en dix segments ovés, concaves; cinq alternes, de moitié plus petits, tous semblables et étalés; corolle nulle; étamines très-nombreuses (à peu près cent), à filets capillaires insérés à la base des divisions du calice et plus longs que celui-ci, à anthères très-petites et presque ovoïdes; ovaire presque arrondi, surmonté d'un style épais, de la longueur des étamines, et d'un stigmate aussi un peu épais; baie ovée, charnue, lisse, uniloculaire, renfermant ordinairement quatre graines. Ce genre, dont les affinités naturelles ne sont pas connues, se compose de deux espèces qui ont reçu les noms de *Phoberos Cochinchinensis* et *Phoberos Chinensis*. La première est un arbrisseau d'environ dix pieds de haut, dressé, muni dans toutes les aisselles des feuilles d'aiguillons solitaires, longs, dressés et subulés. Ses feuilles sont ovées, légèrement dentées en scie, planes, dures, glabres et alternes. Les pédoncules sont terminaux; ils portent plusieurs fleurs blanches. Cette plante croît dans la Cochinchine, où on en fait des baies impénétrables. Un rameau sans fleurs de la seconde espèce a été figuré dans Rumph (*Herb. Amb.*, 6, tab. 19, f. 3) sous le nom de *Oxyacantha Jocana*. Loureiro dit que

c'est un arbrisseau droit, de huit pieds de haut, dont les rameaux sont étalés; les inférieurs armés d'aiguillons droits et longs, les supérieurs inermes. Les feuilles sont éparses ou opposées, ovées, très-entières, glabres et pétiolées. Les pédoncules, placés sur les côtés des rameaux supérieurs, portent plusieurs fleurs pâles. Cette plante se trouve en Chine, où de même que l'autre espèce elle est employée pour former des haies.

PHOCA. MAM. *V.* PHOQUE.

PHOCÆNA. MAM. Synonyme de Marsouin. *V.* DAUPHIN.

PHOCÉNINE. CHIM. Substance liquide à la température ordinaire de l'atmosphère, ne différant point par l'aspect de l'Oléine, essentiellement caractérisée par la propriété de donner naissance à un Acide volatil, odorant, quand on la saponifie et qu'on la traite par l'Acide sulfurique, qu'on l'expose à l'action de l'Oxigène et qu'on la distille. Chevreul a obtenu cette substance en traitant, à plusieurs reprises, l'huile de Marsouin par l'Alcool, de manière à en séparer la portion la plus soluble. C'est le procédé employé pour l'extraction de l'Oléine; mais on l'obtient sous forme d'Acide, et c'est ainsi que Chevreul en a fait la découverte, en 1817, par la décomposition du savon d'huile de Marsouin au moyen de l'Acide tartrique, et par la distillation du liquide aqueux séparé des Acides oléique et margarique. L'*Acide phocénique* passe dans le récipient avec beaucoup d'eau; on le neutralise par la Baryte, et on décompose le Phocénate de Baryte cristallisé par l'Acide sulfurique étendu d'eau. L'Acide phocénique hydraté est décanté et mis dans une cornue où, par une distillation soignée et sur du chlorure de Calcium, il passe à l'état de pureté. Cet Acide est incolore, liquide à 9 degrés au-dessous de zéro, n'entrant en ébullition qu'à une température supérieure à celle de 100 degrés, d'une odeur très-forte, d'une saveur d'abord extrêmement piquante, qui devient ensuite celle des éthers dont le goût est sucré et approchant de celui des Pommes de reinette. A 28 degrés de température, sa pesanteur spécifique est de 0,932. Il est soluble en toutes proportions dans l'Alcool auquel il communique une odeur éthérée. La composition de l'Acide phocénique hydraté a été ainsi déterminée par Chevreul : Acide, 100; Eau, 9,89, qui contient 8,792 d'Oxigène. Celle de l'Acide sec est : Oxigène, 26,750; Carbone, 65,000; Hydrogène, 8,250. D'où il suit que l'Oxigène contenu dans l'eau de l'Acide hydraté est le tiers de celui qui est un des principes constituants de l'Acide sec.

Cet Acide forme avec les bases (particulièrement avec la Soude, la Potasse, la Chaux, la Baryte, la Strontiane et le Plomb) des Sels qui ont reçu le nom de *Phocénates*. Ils ont l'odeur de l'Acide et sa saveur en même temps que celle de la base. Ils sont tous solubles dans l'eau, et plusieurs d'entre eux ne cristallisent que difficilement à cause de leur grande déliquescence. Tous sont formés pour 100 d'Acide d'une quantité de base qui contient 8,65 d'Oxigène, c'est-à-dire le tiers de l'Oxigène de l'Acide. Ces Sels, ainsi que l'Acide phocénique et la Phocénine, sont jusqu'ici sans usages.

La Phocénine a été retrouvée par Chevreul dans les baies du *Viburnum Opulus*, et dans l'Orcanette (*Lithospermum tinctorium*, L.) L'Acide phocénique a beaucoup d'analogie avec les Acides volatils que Chevreul a recueillis en décomposant par l'Acide tartrique l'eau mère de savon fait avec le beurre, et en distillant le liquide aqueux séparé des Acides margarique et oléique : ces Acides volatils ont reçu les noms d'*Acides butirique*, *caproïque* et *caprique*. Leur composition et leurs propriétés sont à peu près les mêmes que celles de l'Acide phocénique, et comme lui forment avec les bases des Sels odorants.

PHŒBÉ. *Phœbe*. BOT. Genre de la famille des Laurinées, institué par Nées qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone à six divisions presque égales, un peu coriaces, formant avec le tube une sorte de cupule qui se durcit insensiblement et recouvre le fruit; douze étamines disposées sur quatre rangs : neuf d'entre elles sont extérieures et fertiles, trois sont intérieures et stériles; anthères introrses dans la première et le deuxième rangée, extrorses dans la troisième; toutes oblongues, à quatre locelles, déhiscentes par des valvules ordinairement ascendantes; ovaire uniloculaire et uniovulé; stigmate déprimé, discoïde. Le fruit consiste en une baie monosperme, plongée dans une cupule régulière, à six découpures, soudée au périgone endurci. Les espèces de ce genre sont des arbres originaires des Indes. Leurs feuilles sont penninervées, à gemmes petites, accompagnées de quelques écailles carénées. Les fleurs sont rassemblées en panicule ou en corymbe et axillaires.

PHŒBÉ. *Phœbe*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville qui le caractérise ainsi qu'il suit : corps convexe et allongé; tête portant en avant une lunule saillante, dont les pointes s'élèvent plus ou moins en forme de cornes; face antérieure courte; front bombé; mandibules aiguës; dernier article des palpes allongé, ovoïde, terminé en pointe; antennes de douze articles frangés en dessous; corselet discoïde; pattes médiocres; tarses glabres.

PHOEBÉ A DEUX CORNES. *Phœbe bicornis*, Serv.; *Saperda bicornis*, Oliv. Son corps est blanchâtre, avec les antennes rousses; yeux noirs; cornes du front arquées; corselet finement ponctué de noir; élytres blanches, ponctuées de noir à leur extrémité; pattes rousses. Taille, cinq lignes. De Cayenne.

PHŒDINUS. INS. Synonyme de Phédine. *V.* ce mot.

PHŒNAX. INS. Synonyme de Phénace. *V.* ce mot.

PHŒNICAULIDE. *Phœnicaulis*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Nuttal pour une plante de l'Amérique septentrionale, que l'on avait placée d'abord dans le genre *Hesperis*. Caractères : calice composé de quatre folioles colorées, presque égales à leur base; quatre pétales hypogynes, onguiculés, entiers; six étamines hypogynes, tétradynames et sans dents; stigmate subsessile, subcapité; silique bivalve, ensiforme, acuminée, à valves uninervurées, obtuses à leur base, cuspidées au sommet; cloison opaque et distincte; trois semences environ dans chaque loge; elles sont grandes, non bordées, couvertes d'un test lisse; funicules courts, larges, subadnés par leur base à la cloison; embryon exalbumineux; cotylédons plans,

appuyés sur la radicule qui est obliquement ascendante.

PHOENICAULIDE DE MENZIES. *Phœnicaulis Menziesii*, Nutt.; *Hasparia Menziesii*, Hook. C'est une plante herbacée, dont le caudex est souterrain; les feuilles radicales sont oblongo-lancéolées, entières, couvertes d'un duvet épais, disposé en étoiles, rétrécies inférieurement en pétiole engainant; les feuilles caulinaires sont peu nombreuses, petites, subamplexicaules; les fleurs sont rouges, réunies en grappes ou en corymbes. De l'Amérique septentrionale.

PHŒNICITES. *Phœnicites*. BOT. FOSS. Brongniart a donné ce nom à un genre de végétaux fossiles, qu'il a observé dans les terrains de sédiment supérieur et qui lui a offert des frondes pétiolées, pennées, à folioles linéaires, rapprochées par paires, finement marquées de nervures divergentes.

PHŒNICOCÈRE. *Phœnicocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Latreille qui le distingue de tous les autres de la même tribu en ce que les antennes, dans le mâle, ont leurs articles à commencer du troisième, prolongés en manière de lames longues et étroites, formant un grand faisceau ou éventail; le corselet est beaucoup plus court que les élytres, et le presternum n'offre ni carène ni prolongement pointu à son extrémité postérieure; l'écusson est toujours petit, les pieds sont rapprochés à leur origine. On ne connaît encore qu'une seule espèce qui a été nommée *Phœnicocerus Dejeani*; elle est du Brésil.

PHŒNICOPHAUS. OIS. (Vieillot.) *V.* MALKOHA.

PHŒNICOPTERUS. OIS. *V.* PHÉNICOPTÈRE.

PHŒNICORNIS. OIS. Ce genre a été institué par Swainson, aux dépens de celui des Gobe-Mouches; il comprend quelques espèces nouvelles, telles que les *Muscipeta princeps*, *brevirostris* et autres. *V.* GOBE-MOUCHE et MOUCHEROLLE.

PHŒNICURUS. OIS. Synonyme de Rossignol de muraille. *V.* SYLVIE.

PHOENIX. BOT. Ce nom, que les anciens paraissent avoir donné à l'Ivraie ou bien à un Chardon fort épineux, désigne aujourd'hui en botanique le Dattier. *V.* ce mot.

PHŒNOCOMA. BOT. *V.* PHÆNOCOMA.

PHŒNODES. INS. Coléoptères tétramères; Schoenherr dans sa Monographie des Curculionides, a fait, sous ce nom, un appendice à son genre *Chlorophanus*, pour y placer le *Curculio fallax* d'Illiger.

PHŒODON. *Phœodon*. INS. Coléoptères tétramères, de la famille des Chrysomélines. Les insectes qui constituent ce genre avaient été confondus par Latreille parmi ses Chrysomèles; ils en ont été tirés par Megerle pour former un genre distinct; en effet, leur corps allongé, oblong, leurs palpes terminées en pointe ne permettaient guère une semblable assimilation. Les Phœodons sont peu nombreux, propres à l'Europe et à l'Amérique septentrionale.

PHOEODON DE LA RENOUÉE. *Phœodon polygoni*, Meg.; *Chrysomela polygoni*, Fab. Il est bleu, avec le corselet, les cuisses et l'extrémité de l'abdomen roux. Taille, trois lignes. Europe. Les *Chrysomela raphoni*, *cital-linæ*, etc., font également partie du genre Phœodon.

PHOLADAIRES. *Pholadariæ*. CONCH. Famille de Mollusques conchifères, établie par Lamarck dans les Acéphales, entre les Solénacés et les Ascidiens. Elle est composée de quatre genres, Pholade, Taret, Fistulane et Arrosoir. Cuvier n'a point adopté les Pholadaires; les genres dont ils se composent font partie de la famille des Enfermés, et sont mis en rapport avec les Byssomies et les Hiatelles. Férussac aussi, d'après cette indication, a eu soin de réunir dans ses Tableaux systématiques, dans la famille à laquelle il donne le nom de Pholades, les genres Hiatelle, Saxicave, Gastrochène et Pholade. Cet arrangement n'est certainement point naturel. Malheureusement Férussac, dans l'ouvrage cité, a toujours voulu mêler sous une nouvelle forme les méthodes de Cuvier et de Lamarck; il a dû nécessairement en résulter des erreurs graves, surtout dans les occasions où ces naturalistes se sont trompés dans les rapports des genres : c'est ainsi qu'il a réuni dans un même cadre deux opinions erronées. Le genre Gastrochène n'est point admissible quand on veut se donner la peine de le bien étudier; il doit rentrer dans le genre Fistulane (*V.* GASTROCHÈNE et FISTULANE). Les genres Saxicave et Hiatelle, quoique d'une organisation assez voisine de celle des Pholades, en diffèrent cependant assez pour ne pas être mis en contact avec elles, et ils ont d'ailleurs une coquille qui les distingue suffisamment à défaut d'autres caractères. La manière dont Lamarck a formé sa famille des Tubicolées, a eu beaucoup d'influence, il faut l'avouer, sur les rapports que l'on a voulu établir avec les Pholades. Si l'on avait fait attention seulement aux coquilles des Tarets et des Térédines, comparativement à celles des Pholades, abstraction faite du tube et des pièces accessoires, on aurait trouvé tant d'analogie, qu'on n'aurait point hésité un moment à réunir ces trois genres dans une seule famille. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a remplacé le nom de Pholadaires par celui d'Adesmacés, et effectivement ce n'est plus la famille des Pholadaires de Lamarck que l'on trouve réduite, dans son dernier ouvrage, aux deux genres Pholade et Gastrochène. Outre les trois genres cités plus haut, dans la famille des Adesmacés de Blainville, on trouve le genre Cloisonnaire, qui n'est peut-être qu'une espèce gigantesque de Taret, et un genre Fistulane qui ne pourra être conservé, parce qu'il est fait avec une Coquille qui, comme on le démontrera à l'article TARET, doit faire partie de ce genre par tous les caractères que l'on en connaît. Latreille, dans ses Familles naturelles, p. 223, n'a point fait les mêmes rapprochements; il a conservé sous le nom de Térédinites, la famille des Tubicolées de Lamarck; il a supprimé le genre Gastrochène, et a adopté la famille des Pholadaires pour le genre Pholade lui seul.

PHOLADE. *Pholas*. CONCH. Lamarck, en établissant la famille des Pholadaires, y plaça les quatre genres Pholade, Taret, Fistulane et Arrosoir. Il y ajouta ensuite le genre Clavagelle qui lie les Fistulanes aux Arrosoirs. Cuvier (Règne Anim.) termina la longue série des Acéphalès testacés par sa famille des Enfermés dont les derniers genres sont les Pholades, les

Tarets et les Fistulanes. Ces trois genres sont les seuls qu'il admette de la famille des Pholadaires. Lamarck réforma lui-même cette famille, dans un dernier travail; il sépara des Pholades les Mollusques qui ont la propriété d'envelopper leur coquille bivalve dans un tube, d'où le nom de Tubicolées, qu'il leur imposa. Entraîné par ce caractère trop exclusif, il isola les Pholades de leurs vrais rapports, et en rapprocha le genre Gastrochène, qui n'est autre chose qu'un double emploi inutile des Fistulanes (*V.* Gastrochæna et Fistulane). Férussac imita Lamarck en le modifiant, c'est-à-dire que dans la famille des Pholades il ajouta les genres Hiatelle et Saxicave, et rejeta aussi, dans les Tubicolés, les Tarets et autres genres analogues. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a rétabli, d'une manière fort convenable, les rapports des Pholades et des genres environnants dans la famille des Adesmacés. L'organisation des Pholades est bien connue. Elle n'a rien qui la distingue d'une manière essentielle des autres Lamellibranches siphonifères, si ce n'est le défaut de charnière qui est remplacée par deux callosités produites par l'exubérance des lobes postérieurs du manteau, qui sécrètent aussi une ou plusieurs pièces calcaires accessoires à la Coquille bivalve.

Les Pholades ayant l'habitude de vivre enfoncées dans le sable, l'argile, le bois ou la pierre, sont, comme tous les Perforants, munies de deux longs tuyaux charnus, réunis dans une seule enveloppe mosculaire. Ils sont destinés à recevoir et à rejeter l'eau nécessaire à la respiration et à la nutrition du Mollusque. Le manteau, formé comme à l'ordinaire, de deux lobes, est fermé dans presque toute sa longueur; il ne laisse qu'une petite ouverture antérieure pour le passage du pied, qui est ordinairement assez peu développé. Les feuillets branchiaux sont médiocrement développés; ils se prolongent un peu dans la cavité du siphon branchial. Ce genre est caractérisé de la manière suivante: corps épais, assez peu allongé, subcylindrique ou conique; le manteau ouvert à la partie inférieure et antérieure, formant en dessus un lobe qui déborde les sommets; pied court, large, aplati à sa base, passant par l'ouverture du manteau. Coquille mince, ovale, allongée, équivalve, inéquilatérale; les valves ne se touchant qu'au milieu de leurs bords; les sommets peu marqués et cachés par une callosité produite par l'expansion des lobes dorsaux du manteau; charnière sans dents; une sorte d'appendice comprimé et recourbé, ou de cuilleron en dedans du sommet de chaque valve; ligament nul ou presque nul, remplacé par les expansions palléales, postérieures, à la surface desquelles se développent une ou plusieurs pièces calcaires accessoires; un seul muscle adducteur plus ou moins postérieur, avec une impression palléale, profondément sinueuse en arrière, et conduisant à la partie antérieure de la coquille.

On a découvert, sur les côtes d'Angleterre, une espèce de Pholade fort singulière, dont quelques zoologistes anglais ont fait un genre particulier sous le nom de Pholadidoïde. Cette espèce a cela de remarquable, qu'étant dépourvue de pièces postérieures, elle a, au bord postérieur de chaque valve, un appendice assez long, mince, lamellaire, qui, réuni avec son semblable, forme une cavité infundibuliforme entièrement extérieure, attachée aux valves par un ligament membraneux. Par cette modification se trouve établi un intermédiaire entre les Pholades et les Térédines (*V.* ce mot). Les Pholades, que l'on nomme vulgairement Dails, servent de nourriture aux habitants des côtes. Quelques grandes espèces sont même fort estimées sur les bords de la Méditerranée. On ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces fossiles: une d'Angleterre, une de Touraine, deux d'Italie, et trois des environs de Paris. Ces dernières ne sont connues que depuis la publication du Mémoire de Deshayes sur les Perforants de Valmondois. Avant cela, le bassin de Paris semblait être dépourvu de ce genre et de plusieurs autres.

Pholade conoïde. *Pholas conoidea*, Desh., Descript. des Coquil. foss. des environs de Paris, t. i, pl. 2, fig. 1 à 5 et 14 à 17. Coquille ovale, conoïde, obtuse et close antérieurement, finement et agréablement striée; antérieurement, ces stries sont crépues; postérieurement, elles sont moins nombreuses et point crépues; les parties antérieure et postérieure sont séparées par un sillon unique, étroit, submédian. Une seule pièce postérieure, retenue sur le dos de la coquille par deux petits crochets des valves, qui s'enfoncent sous une sorte de cloison qui sépare cette pièce en deux parties inégales. Cette espèce n'a pas plus de sept à huit millimètres de longueur sur douze de largeur. Elle vient de Valmondois.

Pholade crépue. *Pholas crispata*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 445, n° 7; Gmel., p. 3216, n° 6; Pennant, *Zool. Brit.*, t. iv, pl. 40, fig. 12; Chemn., Conchyliolog., t. viii, tab. 102, fig. 872 à 874; Encyclop., pl. 169, fig. 5 à 9. On distingue bien facilement celle-ci, en ce qu'elle est ovale et très-bâillante des deux côtés, antérieurement et postérieurement. La partie antérieure seule de la coquille est crépue, le côté postérieur est lisse, ces deux parties sont nettement séparées par un large sillon peu profond qui coupe les valves en deux. Cette espèce n'a qu'une seule pièce postérieure que l'on peut considérer comme rudimentaire, puisqu'elle reste constamment membraneuse.

Pholade Datte. *Pholas Dactylus*, L., Gmel., p. 3214, n° 1; Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 444, n° 1; Lister, Conchyl., tab. 433; Chemn., Conchyl., t. viii, tab. 101, fig. 859; Born., *Mus. Cæs. Vind.*, pl. 1, fig. 7; Encyclop., pl. 168, fig. 2 à 4. C'est une des espèces les plus communes; elle acquiert jusqu'à quatre ou cinq pouces de longueur. Elle a trois pièces postérieures et bâillantes antérieurement pour le passage du pied.

Pholade striée. *Pholas striata*, Blainv., Traité de Malacol., p. 578, pl. 80, fig. 7; *Pholas Goodall.*, *ib.*, Dictionn. des Scienc. natur., t. xxxix, p. 552. Cette coquille, dont les Anglais ont fait le genre Pholadidoïde, est très-remarquable par les appendices des valves qui, en se réunissant, forment un prolongement tubuleux.

PHOLADIDOIDE. *Pholadidoides*. CONCH. Genre proposé par quelques auteurs anglais, pour une Pholade fort singulière des côtes d'Angleterre. Ce genre ne présente pas de caractères suffisants pour être adopté; Blainville en a fait une des sous-divisions des Pholades. *V.* ce mot.

PHOLADITE. CONCH. On a quelquefois donné ce nom aux Pholades ainsi qu'aux Balanes fossiles.

PHOLADOMYE. *Pholadomya*. MOLL. Ce genre qui offre de l'analogie avec les Myes, peut servir d'intermédiaire entre elles et les Pholades; il a été caractérisé de la manière suivante, sur la seule espèce vivante que l'on connaisse : coquille mince, subtransparente, blanche, transverse, ventrue, ovale, inéquilatérale, le côté antérieur le plus obtus et le plus court; bâillante des deux côtés, mais plus postérieurement qu'antérieurement; charnière ayant une petite fossette allongée, subtrigone, et une nymphe marginale saillante sur chaque valve; ligament externe, court, inséré sur les nymphes, à leur face externe; deux impressions musculaires peu distinctes, tant elles sont superficielles. Elles sont jointes par une profonde sinuosité de l'impression palléale; les crochets sont très-rapprochés. Les Pholadomyes sont des coquilles fort minces, le plus ordinairement ornées de côtes plus ou moins nombreuses ou de rides soit longitudinales, soit transversales. Ces divers accidents se reproduisent à l'intérieur des valves, à cause de leur peu d'épaisseur, et se dessinent très-nettement en relief sur les Moules pétrifiées que l'on trouve assez fréquemment dans certaines localités. Ces impressions, que l'on ne rencontre jamais dans les Lutraires et les Myes, étaient ce qui présentait le plus d'embarras pour rapporter ces Moules à leur véritable genre.

PHOLADOMYE BLANCHE. *Pholadomya candida*, Sowerby, *Genera of Shells*, etc., n° 19, genre Pholadomye. Elle est transversalement oblongue, très-courte antérieurement et arrondie; le côté postérieur est allongé, subanguleux; la partie moyenne de la coquille est couverte de grosses côtes arrondies, divergentes du sommet au bord inférieur des valves. Elles sont coupées transversalement par des stries d'accroissement assez régulières et profondes, ce qui donne à cette partie de la coquille l'apparence d'être quadrillée.

PHOLAS. CONCH. *V.* PHOLADE.

PHOLCUS. ARACHN. *V.* PHOLQUE.

PHOLÉOSANTHÉES. *Pholeosantheæ*. BOT. Ce nom a été donné par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 434) à la première section des Urticées, qui se distingue par un réceptacle commun presque fermé, contenant des fleurons femelles ou mâles sur le même individu ou sur des individus distincts, et par l'embryon qui est renversé dans un albumen charnu. Le genre Figuier est le principal de cette section.

PHOLÉRITE. MIN. Substance minérale découverte par Guillemin dans les terrains houillers du midi de la France, et observée en même temps par Drapiez dans ceux de la Belgique. Elle est blanche, en petites écailles nacrées, friables et douces au toucher; elle est insoluble dans l'eau, mais fait pâte avec ce liquide; elle est infusible au chalumeau; traitée dans un matras, elle donne de l'Eau sans changer d'aspect. Son analyse a donné 44 d'Alumine, 41 de Silice et 15 d'Eau. La Pholérite est donc un silicate d'Alumine.

PHOLICODE. *Pholicodes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui le caractérise de la manière suivante : antennes longiuscules, menues, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq suivants presque ronds et très-courts, enfin la massue allongée et acuminée; trompe presque horizontale, courte et épaisse, plane en dessus, avec une fossette apicale, droite et courte; yeux arrondis et médiocrement convexes; corselet aussi large que long, tronqué aux deux extrémités, peu arrondi latéralement, rétréci dans sa partie antérieure et peu convexe en dessus; écusson très-petit et triangulaire; élytres oblongues, ovalaires, à peine plus larges à leur base que le corselet, contre lequel elles sont immédiatement appliquées à l'aide d'une troncature, convexes en dessus, avec les épaules arrondies. Les trois espèces connues : *Pholicodes plebejus*, *trivialis* et *nubiculosus*, appartiennent au Caucase ou à la Perse.

PHOLIDANDRA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Rapulia*, Aublet. *V.* GALIPÉE.

PHOLIDIE. *Pholidia*. BOT. Genre de la famille des Myoporinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 517) qui lui a imposé les caractères suivants : calice profondément divisé en cinq parties, et ne changeant pas après la fructification. Corolle infundibuliforme, dont le tube est plus long que le calice; la gorge agrandie, bossue d'un côté; le limbe court, irrégulier, à deux lèvres, dont la supérieure à deux lobes recourbés, et l'inférieure à trois divisions égales et étalées. Quatre étamines incluses et didynames, à anthères barbues. Stigmate capité, échancré. Drupe sec, contenant un noyau quadriloculaire et tétrasperme.

PHOLIDIE A BALAIS. *Pholidia scoparia*, R. Br., *loc. cit.* C'est un arbrisseau dont les branches sont longues, droites, flexibles, munies de feuilles opposées, subulées. Ses fleurs ont la corolle bleue, munie extérieurement de petites écailles. Elles sont solitaires au sommet de pédoncules axillaires et dépourvus de bractées. Cette plante croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande.

PHOLIDOTE. *Pholidota*. BOT. Le genre que Lindley a établi sous ce nom, dans la famille des Orchidées, a pour caractères : fleurs renversées; les trois sépales extérieurs semblables entre eux, presque dressés, carénés sur le dos; les deux intérieurs un peu plus courts et semblables. Le labelle est concave et trilobé; le gynostème, à peu près de la même longueur que les sépales, est un peu recourbé, dilaté dans sa partie supérieure et membraneux sur les bords; l'anthère est terminale, operculiforme, à deux loges, qui contiennent chacune deux masses polliniques, solides, ovoïdes, adhérentes par la base à une glande qui leur est commune.

PHOLIDOTE IMBRIQUÉE. *Pholidota imbricata*, Lindl.

C'est une plante épiphyte, dont les pseudobulbes sont sillonnés, ovales, oblus, réunis en faisceau; chacun d'eux donne naissance à une seule feuille qui est oblongue, coriacée, plissée, très-longue, elliptique, lancéolée, roulée à sa base, aiguë à son sommet, marquée d'environ sept nervures longitudinales et parallèles. Du sommet du bulbe naît une hampe simple, grêle, longue de plus d'un pied, nue à sa base, terminée par un long épi de fleurs. Ces fleurs sont accompagnées chacune à leur base, d'une large bractée qui les cache entièrement avant leur épanouissement; elles se recouvrent et sont imbriquées; de là le nom spécifique qui a été donné à cette plante. Du Népaul.

PHOLIDOTE. *Pholidotus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, institué par Latreille qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : massue des antennes formée par les trois derniers articles, moins pectinée que dans les autres genres de cette famille, et presque perfoliée; menton recouvrant les mâchoires; mandibules des mâles fort longues, étroites, arquées, terminées en crochet courbé inférieurement, dentelées en scie au côté interne.

PHOLIDOTE DE HUMBOLDT. *Pholidotus Humboldtii*, Latr.; *Lamprima Humboldtii*, Schoenh.; *Chalcimon Humboldtii*, Dalm. Il est entièrement d'un vert cuivreux, très-brillant; le corselet est grand, découpé à sa partie postérieure en trois lobes arrondis; les élytres sont profondément sillonnées latéralement. Taille, dix-sept lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PHOLIDOTUS. MAM. (Brisson.) Synonyme de Pangolin. *V.* ce mot.

PHOLIOTA. BOT. (*Champignons*.) Fries a désigné sous ce nom une tribu du genre Agaric, appartenant à la série des *Derminus*. Les *Agaricus radicosus*, Bull., tab. 160, et *squamosus*, Bull., tab. 266, sont les espèces les plus communes de ce groupe.

PHOLIS. POIS. (Artédi.) Espèce du genre *Blennius*; Flemming en a fait le type d'un genre distinct. *V.* BLENNIE BAVEUX.

PHOLIURUS. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Dyginie, L., établi par Trinius (*Fundam. agrostogr.*) et qui a pour type le *Rottbollia pannonica* de Host. Il n'a pas été généralement adopté. *V.* ROTTBOLLIE.

PHOLQUE. *Pholcus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Inéquitèles, établi par Walckenaer qui lui donne pour caractères : pattes très-longues et déliées, la première paire et successivement la deuxième et la quatrième plus longues; mâchoires allongées, rétrécies et inclinées vers leur extrémité; languette ou lèvre grande, triangulaire, dilatée dans son milieu; yeux au nombre de huit, presque égaux, placés sur un tubercule, trois de chaque côté, disposés triangulairement, et les deux autres intermédiaires, plus écartés, plus antérieurs, et sur une ligne transversale. Ces Arachnides se distinguent des autres genres de la tribu des Inéquitèles, parce qu'elles sont les seules dont la deuxième paire de pattes soit, après la première, la plus longue de toutes, ou du moins égale à la troisième; celle ci, dans les autres genres, surpasse en longueur les deux paires intermédiaires.

PHOLQUE PHALANGISTE. *Pholcus Phalangioides*, Walck., Hist. des Aran., fasc. 5, tab. 10, mâle et femelle; l'Araignée domestique à longues pattes, Geoff.; *Aranea Pluchii*, Scop. Son corps, qui est long d'environ quatre lignes, est allongé, d'un jaunâtre livide et pubescent; l'abdomen est plus foncé, de couleur plombée, et marqué de taches noirâtres, disposées longitudinalement; il est très mou et cylindrico-ovalaire. Les principales parties de l'organe sexuel du mâle consistent en un corps globuleux, vésiculeux, accompagné de crochets inégaux, irréguliers, courbés, et d'une sorte de palette triangulaire et velue; l'extrémité supérieure de cette palette présente de petits appendices en forme de dents qui sont des prolongements terminaux de la membrane qui tapisse sa partie antérieure. Les pattes sont très-longues, très-fines et caduques; elles sont hérissées de petits poils, et ont un anneau blanchâtre à l'extrémité des cuisses et des jambes. Cette espèce est très-commune en France. On la trouve dans les maisons, où elle file, aux angles des murs, une toile composée de fils lâches et peu adhérents entre eux. La femelle agglutine ses œufs en un corps rond, nu, qu'elle porte entre ses mandibules. Latreille a observé que cette Aranéide agite quelquefois son corps d'une manière très-rapide, comme le font souvent quelques Tipules.

PHOMA. BOT. (*Hypoxylées*.) Genre établi par Fries dans la tribu des Cytisporées qui ne renferme jusqu'à présent qu'un petit nombre d'espèces placées auparavant parmi les Sphéries ou les *Xyloma*. Ce sont de très-petites plantes parasites, croissant sur les feuilles mortes, sur lesquelles elles forment des pustules arrondies, brunes ou noirâtres, ressemblant, par leur aspect, à des *Uredo* ou à de petits *Xyloma* avec lesquels on les a généralement confondues. Leur réceptacle est nul et remplacé par le tissu même de la plante, qui s'est épaissi; le tubercule formé par ce tissu s'ouvre au sommet par un orifice arrondi et laisse échapper des séminules qui formaient dans son intérieur une masse granuleuse et qui n'étaient pas contenues dans des thèques. Le *Phoma saligna* (*Xyloma salicina*, De Cand., Mém. du Mus., p. 323; *Sphæria salicina*, Sowerby, tab. 372, fig. 1) est considéré comme le type de ce genre auquel se rapportent également le *Sphæria populi*, Sow., tab. 374, fig. 2, et le *Sphæria Pustula*, Pers., *Synopsis*, p. 91.

PHONÉE. *Phoneus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Asiliques, tribu des Laphrites, établi par Serville qui lui assigne pour caractères : trompe terminée en pointe, munie d'une grande touffe de soies placées en dessous et vers le milieu; corps assez allongé; abdomen terminé par un long oviducte; cuisses postérieures assez épaisses, non renflées; jambes droites; pieds légèrement velus; deuxième cellule sous-marginale appendiculée; quatrième cellule postérieure des ailes beaucoup plus courte que la discoïdale.

PHONÉE DE SERVILLE. *Phoneus Servillei*, Macq. Soies de la trompe noires; face à duvet et poils supérieurs blancs; moustache noire; barbe blanche; front à duvet

blanchâtre; proéminence à deux soies rouges; antennes noires; corselet à bande intermédiaire rougeâtre et bordée de brun, les latérales noirâtres; épaules et côtés à duvet blanc; écusson brunâtre; abdomen luisant, testacé, bordé de noir; pieds noirs, garnis de soies noires et de poils blancs; hanches antérieures à longs poils blancs. Taille, douze lignes. Du Brésil.

PHONÈME. *Phonemus*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour une Coquille microscopique, qui pourrait faire partie du genre Vorticiale de Lamarck, et que Férussac a placé dans son genre Lenticuline où il forme un groupe particulier. Blainville l'a rapporté au genre Polystomelle, et d'Orbigny au genre Robuline. *V.* ce dernier mot.

PHONIE. *Phonia*. INS. Genre de Diptères, faisant partie de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Ocyptérites. Il a été institué par Meigen et adopté par Latreille. Le corps est étroit; la tête est presque sphérique; le dernier article des antennes est long, étroit et comprimé, le second est muni d'une soie et le style est nu; l'abdomen est long et cylindrique, avec des soies au bord des segments.

PHONIE OBSCURIPENNE. *Phonia obscuripennia*, Meig. Son corps est noir, avec la face blanche; les ailes sont obscures, jaunâtres à leur base; l'abdomen est conique, ferrugineux, avec l'extrémité noire. Taille, cinq lignes. Europe.

PHONOLITHE. MIN. Le *Kleingstein* des Allemands. Roche feldspathique, compacte, sonore, des terrains pyrogènes anciens. Simple variété de Pétrosilex, suivant Brongniart; sorte de Roche leucostinique lithoïde, suivant Cordier.

PHONYGAME. *Phonygama*. OIS. Sous ce nom, Lesson a proposé un genre voisin des *Barita*, pour recevoir un Oiseau fort remarquable dont il a publié la figure dans la Zoologie de la *Coquille*, planche 13, sous le nom de *Barita Keraudrenii*. Cette espèce a sa trachée-artère très-longue, disposée en tube arrondi, cartilagineux, composé d'un très-grand nombre d'anneaux (de cent dix à cent vingt), et ayant dix-sept pouces de longueur totale. Cette trachée, en partant des poumons, se dirige en avant jusqu'au sternum, sur le bord antérieur duquel elle se courbe pour descendre extérieurement et en arrière sur l'abdomen, en dessus des muscles qui forment les parois antérieures de cette cavité, et sous les téguments qui constituent la peau. Là elle se contourne, remonte l'espace d'un pouce, se recourbe aussitôt en formant une petite anse, et le tube, accolé à la portion précédente, redescend et forme, en se contournant de nouveau, un cercle entier qui vient ainsi s'accoller au bord externe du cercle précédent, et ceux-ci forment, par leur union, un disque ou plateau épais, qui recouvre en entier l'abdomen. Le tube aérien remonte sur le sternum, le long du cou, et se termine à la base de la langue, comme à l'ordinaire. Cet Oiseau, si remarquable par son organisation (organisation dont on ne voit de traces que chez le Cygne et l'Agami), ne s'éloigne pas beaucoup, par les caractères extérieurs, des Cassicans. Mais on conçoit sans peine qu'une trachée placée aussi extérieurement doit apporter d'importantes modifications aux habitudes, aux mœurs et surtout à la fonction d'incubation, qui est rendue impossible. Peut-être la femelle est-elle privée de cet organe que l'on peut comparer par la forme à un cor de chasse. Le Phonygame possède à un haut degré le don de moduler des sons flatteurs et expressifs, et de passer rapidement par tous les tons de la gamme. Ces Oiseaux habitent les vastes et imposantes forêts de la Nouvelle-Guinée qu'ils animent par leur chant mélodieux. Les Papous les nomment *Issape*, et dans certains cantons, *Mansinéme*.

PHONYGAME CHALIBÉ. *Phonygama chalybœus*, Less.; *Chalybœus paradiseus*, Cuv.; *Paradiseus viridis*, Gmel., Enl., 634. Plumage noir, à reflets métalliques d'un vert bleuâtre doré; les plumes de la tête et du cou ont l'aspect du velours frisé; dessous du corps glacé de violet changeant en bleu-verdâtre; dessous des ailes et de la queue noir. Taille, onze pouces.

PHONYGAME DE KÉRAUDREN. *Phonygama Keraudrenii*, Less. Plumes de la tête, des narines et des joues courtes, serrées et de la douceur du velours, d'un noir passant au vert sombre doré, suivant les effets de la lumière; deux huppes distantes occupent le sommet de la tête; elles sont minces, formées de plumes effilées; celles qui garnissent le cou sont imbriquées et triangulaires; celles de devant sont linéaires, très-pointues et terminées par une petite soie, plus apparente sous la gorge. La couleur générale du plumage est le vert bronzé, reflétant un bleu métallique extrêmement brillant. Taille, douze pouces.

PHONYGAME NOIR. *Phonygama ater*, Less. Son plumage est entièrement noir, avec des reflets d'un vert bleuâtre métallique, mais irisé d'autres couleurs; les plumes du cou et de l'abdomen ont une teinte uniforme d'acier bruni; celles de la tête sont courtes, serrées et veloutées. Taille, quatorze pouces six lignes.

PHOQUE. *Phoca*. MAM. On comprend sous ce nom générique une grande famille naturelle de Mammifères carnivores et amphibies, dont les pieds sont enveloppés dans la peau et disposés en forme de nageoires. Cette organisation gêne leur marche sur la terre, où ils ne font guère que ramper sur les rivages, tandis que dans l'eau ils nagent avec facilité. Les Carnivores amphibies ne comprennent que les deux genres anciens *Phoca* et *Trichechus*, et forment ainsi un groupe très-naturel que l'on a nommé *Phococés*. Cuvier le place avant les Marsupiaux et après les Carnassiers digitigrades; Duméril, au contraire, les rejette à la fin de sa classe des Mammifères, dans son avant-dernière famille qui précède seulement les Cétacés. Latreille, dans ses Familles naturelles du règne animal, a établi un cinquième ordre, celui des Amphibies; sa première famille est celle des Cynomorphes; elle comprend les genres *Phoque* et *Otarine*, ce dernier n'étant qu'un démembrement du premier. Temminck a suivi à peu près la même règle de classification que Cuvier.

Les Phoques sont donc des Mammifères dont le corps a la forme générale des Poissons, dont les membres antérieurs et postérieurs, fort courts, sont transformés en de véritables nageoires; ils se nourrissent de chair; ils vivent sur les rivages de la mer et sur les bords de quelques lacs : car, quoiqu'extérieurement ils aient

plusieurs rapports avec les Poissons, et qu'ils puissent vivre fort longtemps au fond des eaux, la respiration dans l'air atmosphérique leur est indispensable. Dans toutes les espèces bien connues, les nageoires antérieures sont formées de cinq doigts réunis par une membrane et armés d'ongles crochus. Les nageoires postérieures, toujours situées parallèlement au corps, ont aussi cinq doigts réunis par une membrane et garnis d'ongles. La queue est très-courte et rudimentaire.

Les organes des sens paraissent être généralement obtus. L'œil est grand, mais la cornée est très-aplatie et les paupières sont peu étendues et peu mobiles; aussi la vue est-elle bornée. Les narines ont la faculté de s'ouvrir à la volonté de l'animal et de se fermer d'elles-mêmes; et quoique le nez soit d'une étendue médiocre, ses cornets, compliqués, rendent l'odorat très-fin. Les oreilles, dont la conque, lorsqu'elle existe, est toujours rudimentaire, se ferment lorsque l'animal pénètre dans l'eau; l'ouïe est faible. La langue est douce; le pelage se compose de poils laineux et soyeux; ces derniers sont généralement courts, durs et serrés les uns contre les autres; des moustaches longues, fortes et nombreuses, garnissent les côtés de la lèvre supérieure et le dessus des yeux; elles paraissent être le siége d'un toucher très-délicat. On ne sait rien sur ce qui concerne les fonctions des organes de la génération; quant aux organes relatifs à la digestion ou plutôt à l'alimentation, on sait seulement que les dents varient pour le nombre et pour la forme dans chaque sous-genre : ce que ces dents ont de commun, c'est que les mâchelières se ressemblent d'une mâchoire à l'autre, et que la première ne diffère point essentiellement de la dernière; qu'on ne peut point les distinguer, comme celles des Insectivores et des Carnassiers, en molaires et en fausses molaires. On sait aussi peu de choses sur leur naturel et sur leurs mœurs; on n'a pu les observer que dans un très-petit nombre d'espèces, de sorte que les faits qui ont été rapportés ne sauraient être généralisés. Ces animaux paraissent cependant vivre naturellement en troupes quelquefois fort nombreuses; les femelles mettent bas, sur les côtes désertes, des petits auxquels elles prodiguent les plus tendres soins.

F. Cuvier divise ces animaux en sept sous-genres.

1. Calocéphales.

Ce nom, formé du grec et qui signifie belle tête, a été donné aux Phoques qui constituent ce sous-genre, à cause de leur grande capacité cérébrale et de la brièveté de leur museau. Ces animaux ont trente-quatre dents; dix-huit supérieures (six incisives, deux canines, dix mâchelières) et seize inférieures (quatre incisives, deux canines, dix mâchelières). Les mâchelières, toutes tranchantes, sont principalement formées d'une pointe moyenne grande, d'une plus petite antérieurement, et de deux, également plus petites, postérieurement. La membrane interdigitale ne dépasse pas les doigts et n'enveloppe même pas entièrement ceux de devant; les doigts vont en diminuant de longueur graduellement de l'interne à l'externe, et aux pieds de derrière les deux externes sont les plus longs; leur pupille est semblable à celle du Chat domestique; les narines ne se prolongent point au delà du museau; elles forment entre elles un angle droit; la langue est échancrée à son extrémité; les organes de la génération, chez la femelle, sont très-simples; ceux du mâle sont tout à fait cachés; les mamelles sont abdominales et au nombre de quatre; enfin, le canal intestinal est très-simple et n'a qu'un très-petit cæcum.

Phoque-Calocéphale Veau marin. *Calocephalus Vitulinus*, Cuv.; *Phoca Vitulina*, Lin.; Phoque commun. La longueur de cet animal est d'environ trois pieds, et sa couleur est d'un gris jaunâtre, couvert de taches irrégulières et noirâtres; mais il diffère suivant qu'il est sec ou mouillé. Au moment où l'animal sort de l'eau, toute la partie supérieure de son corps et de sa tête, ses membres postérieurs et sa queue sont gris d'ardoise. Le gris de la ligne moyenne le long du dos, de la queue et des pattes, est uniforme; celui des côtés du corps se compose de nombreuses petites taches rondes, sur son fond un peu plus pâle et jaunâtre. Toutes les parties inférieures sont de cette dernière teinte. Lorsque le pelage est entièrement sec, on ne voit plus de gris que sur la ligne moyenne, où se trouve aussi un petit nombre de taches répandues irrégulièrement; tout le reste du corps est entièrement jaunâtre. Ce pelage est continuellement lubréfié par une matière grasse qui naît d'organes glanduleux, principalement situés autour des yeux, sur les épaules, sur les côtés du dos, sur les côtés du ventre et autour de l'anus : cette matière est noirâtre et puante. Il paraît qu'en vieillissant les teintes diminuent d'intensité et que le pelage devient blanchâtre. Ce Phoque habite les mers boréales, mais il se rencontre assez fréquemment sur nos côtes.

Phoque-Calocéphale Lièvre. *Calocephalus Leporinus*; *Phoca Leporina*, Lépéchin, *Act. acad. Petrop.*, t. 1, p. 1, tab. 8 et 9. Il a jusqu'à six pieds de longueur et sa couleur est uniformément d'un jaune pâle, excepté sur le cou, où se trouve une bande transversale noire. Les jeunes ont le dos garni d'un très-grand nombre de petites taches noirâtres, sur un fond gris-jaunâtre, et elles forment une ligne le long de l'épine. La bande du cou paraît ne se montrer que lorsque les taches du dos s'effacent; ces taches ne se voient que quand l'animal est mouillé : lorsqu'il est sec, la couleur, dans ces parties, est uniformément jaunâtre.

Phoque-Calocéphale barbaré. *Calocephalus discolor*. Sa taille est celle du Phoque commun; mais il en diffère beaucoup par les couleurs : tout le fond de son pelage est d'un gris très-foncé, veiné de lignes blanchâtres et irrégulières, qui forment, principalement sur le dos et les flancs, une sorte de marbrure; et ce dessin se distingue mieux lorsque l'animal est dans l'eau que quand il est sec.

Phoque-Calocéphale lagure. *Calocephalus lagurus*, G. Cuv. Il est long de trois pieds trois pouces; il a tout le dessus du corps d'un cendré argenté, avec quelques taches éparses d'un brun noirâtre, les flancs et le dessous d'un cendré presque blanc. Ses ongles sont forts et noirs; ses moustaches sont médiocres, en partie noirâtres, en partie blanchâtres, et gaufrées à peu près comme dans le Phoque commun. De Terre-Neuve.

Phoque-Calocéphale groenlandais. *Calocephalus*

*groenlandicus; Phoca groenlandica*, Oth. Fabr.; *Phoca Oceanica*, Lép. Cette espèce se distingue des précédentes, non-seulement par les couleurs, mais encore par des mâchelières plus petites et plus écartées l'une de l'autre, et qui ont aux maxillaires supérieures un seul tubercule en avant ou en arrière du tubercule moyen, et aux maxillaires inférieures un en avant et deux en arrière de ce même tubercule, par une capacité cérébrale moins étendue et par une absence de tout espace vide pour l'os lacrimal. qui n'est point remplacé par une membrane, comme dans le Veau marin, mais qui manque absolument. Sa taille est de six à sept pieds; son pelage est d'un gris blanc, à l'exception de la tête, qui est d'un brun noir, et des flancs, sur lesquels se voit une bande oblique, en forme de croissant, qui nait aux épaules et va se terminer aux parties postérieures et inférieures. Au moment de la naissance cette espèce a son pelage tout blanc; il devient ensuite cendré, avec de nombreuses taches sur toutes les parties inférieures du corps; puis la couleur cendrée s'éclaircit, les taches s'agrandissent; enfin, il prend les couleurs de l'adulte pour ne plus les quitter. Il habite les régions polaires, la mer Blanche, le Groënland, les côtes de la Nouvelle-Zemble, etc.

Phoqua-Calocéphale hérissé. *Calocephalus hispidus*, Oth. Fabr.; *Phoca hispida*, Schreb., tab. 86. La tête de ce Phoque a de nombreux rapports avec celle du précédent; mais les maxillaires, les frontaux et les palatins sont, comme dans le Veau marin, séparés dans l'orbite, et le vide qu'ils laissent entre eux, est rempli par une légère membrane. Sa taille est de quatre à cinq pieds; son pelage est brun, varié de taches blanches en dessus et blanc en dessous. Les jeunes ont une teinte plus pâle que les adultes; et les vieux mâles répandent une odeur très-fétide. On le trouve, comme les précédents, dans les mers polaires.

Phoqua-Calocéphale barbu. *Calocephalus barbatus; Phoca barbata*, Oth. Fabr. Cette espèce s'éloigne encore plus que les deux précédentes du type de ce sous-genre par les formes de sa tête, dont le chanfrein est singulièrement arqué; elle s'en éloigne encore par l'excès de longueur du doigt du milieu sur les autres aux pieds de devant. Elle atteint jusqu'à dix pieds de longueur, et son pelage est entièrement noir dans les vieux individus. Les jeunes ont d'abord une teinte enfumée en dessus et sont blancs en dessous; petit à petit ces couleurs changent, se foncent, et c'est le noir qui finit par dominer. Régions polaires.

2. Sténorhynques.

Ce sous-genre ne se compose encore que d'une seule espèce, et cette espèce n'est même que très-imparfaitement connue; on n'en possède que la tête, les membres et la peau : ces parties cependant suffisent pour montrer qu'elle a été formée d'après un type particulier et fort différent de celui des Calocéphales. La tête est tout en museau, et les dents ont des caractères qui sont exclusivement propres à cette espèce. Les incisives sont au nombre de quatre; les canines au nombre de deux, et les mâchelières au nombre de dix (cinq de chaque côté) à l'une et à l'autre mâchoires; et si ces dernières rappellent encore celles du sous-genre précédent, c'est avec des modifications telles qu'on les distingue les unes des autres du premier coup d'œil. Leur partie moyenne se compose d'un long tubercule arrondi, cylindrique, recourbé en arrière, et séparé de deux autres tubercules un peu plus petits, l'un antérieur et l'autre postérieur, par une profonde échancrure. Les pieds ne sont remarquables que par de très-petits ongles, et c'est ce caractère qui a porté de Blainville à donner à cette espèce, qu'il a le premier fait connaître dans le Journal de physique, le nom grec de *Leptonyx*.

Phoqua-Sténorhynque Leptonyx. *Stenorhynchus Leptonyx*. Sa longueur est de sept pieds. Tout le dessus du corps est gris-noirâtre, un peu teint de jaunâtre, les côtés deviennent jaunâtres par degrés, à cause des petites taches de cette couleur qui s'y mêlent; les flancs, le dessous du corps, les pieds et le dessus des yeux, sont entièrement d'un jaune grisâtre pâle. Ses moustaches sont simples et courtes. Il paraît que ce Phoque se rencontre dans les mers australes et qu'il fréquente les côtes des îles Malouines et de la N[lle]-Géorgie.

3. Pélages.

Ce sous-genre, comme le précédent, n'est encore fondé que sur une seule espèce, mais elle est bien connue, et elle diffère encore plus des sous-genres précédents que ces sous-genres ne diffèrent entre eux. La tête des Pelages, au lieu d'avoir le museau obtus des Calocéphales, ou le museau effilé des Sténorhynques, et la ligne presque droite, sur laquelle, dans ces deux genres, se présentent les pariétaux, les frontaux et les naseaux, a un museau allongé et élargi à son extrémité, et un chanfrein très-arqué. Les dents sont en même nombre que celles du Sténorhynque Leptonyx, mais leur forme est différente. Les incisives supérieures sont échancrées transversalement à leur extrémité, de sorte que les inférieures, qui sont simples, remplissent ces échancrures quand les mâchoires sont fermées. Les mâchelières, coniques et épaisses, n'ont antérieurement et postérieurement que de petites pointes tout à fait rudimentaires. Les narines sont parallèles. L'œil a une pupille allongée, comme celle du Chat domestique. Les moustaches sont unies; l'oreille est entièrement dépourvue de conque externe. La voix consiste en un cri aigu et fort, qui sort du fond du gosier et ne varie que par le ton. Les mamelles, situées autour du nombril, sont au nombre de quatre.

Phoque-Pélage moine. *Pelagius monachus;* Phoque a ventre blanc, Buff. Sa longueur est de sept à huit pieds; sa couleur dans l'eau est noire sur le dos, la tête, la queue et la partie supérieure des pattes. Le ventre et ses côtés, la poitrine, le dessous du cou, de la queue et des pattes, le museau, les côtés de la tête et le dessus des yeux, sont d'un blanc gris-jaunâtre. Lorsque l'animal est sec, les parties noires sont beaucoup moins foncées et les parties blanches plus jaunâtres. Tous les individus de cette espèce qui ont été décrits, avaient été pris dans la mer Adriatique.

4. Stemmatopes.

Les Phoques qui constituent ce sous-genre paraissent avoir la tête ou les parties voisines surmontées d'un organe particulier dont la nature n'est point encore connue. Les dents sont au nombre de trente : seize

supérieures (quatre incisives, deux canines et dix mâchelières), et quatorze inférieures (deux incisives, deux canines et dix mâchelières). Les mâchelières sont à racines simples, courtes et larges, et leur couronne, striée plutôt que dentelée, sort très-peu des gencives. Le museau est étroit et obtus, et la capacité cérébrale assez étendue. Il n'y a aucune trace d'oreille externe; la langue est douce et échancrée; les doigts sont garnis d'ongles, au delà desquels s'étend la membrane natatoire.

Phoque Stemmatope a capuchon. *Stemmatopus cristatus; Phoca cristata*, Gmel.; *Phoca mitrata*, Camper. Sa taille est de sept à huit pieds, et il est remarquable d'abord par une sorte de sac globuleux, dont la tête est garnie, à son sommet, chez les mâles. Ce sac est susceptible de se gonfler par l'accumulation de l'air; il paraît communiquer avec les narines et avoir une certaine mobilité au moyen de laquelle il se porte plus ou moins en avant, sur le museau; il paraît aussi être pourvu de muscles particuliers, qui modifient sa forme. Quel est son objet? quel est l'usage que l'animal en fait? C'est à quoi il serait difficile de répondre; mais au moins c'est un organe fort singulier et qui mériterait qu'on en fit une étude toute spéciale. Ses couleurs paraissent varier; en général, elles ont été décrites comme étant d'un gris brun aux parties supérieures du corps, et d'un blanc d'argent aux parties inférieures. Celui observé par Dekai avait le dessus du corps couvert de taches irrégulières, grises et brunes. Chez les jeunes, le blanc domine.

5. Macrorhins.

Ce sous-genre n'a plus que des rapports si faibles avec la forme de la tête des autres Phoques, qu'on peut à peine y retrouver quelques traits de ressemblance. Les dents sont au nombre de trente : seize supérieures (quatre incisives, deux canines et dix mâchelières), et quatorze inférieures (deux incisives, deux canines et dix mâchelières). Les incisives sont crochues comme des canines, mais beaucoup plus petites. Les canines sont de fortes défenses : les mâchelières sont à racines simples, et elles offrent cette circonstance singulière, que leur couronne est beaucoup plus petite que leur racine; elle ressemble à un tubercule, un mamelon, comparativement à la base sphérique qui la soutient.

Phoque Macrorhin a trompe. *Macrorhinus proboscideus*, Péron, Voyage aux terres australes, t. ii, p. 34, pl. 32; Lion de mer. Anson, Voyage, traduct. française, p. 101. Sa longueur est de vingt-cinq à trente pieds; c'est un des plus grands Mammifères, après les Cétacés. Il est surtout remarquable par la faculté qu'ont les mâles de prolonger leur museau, par une sorte d'érection, en une trompe, à l'extrémité de laquelle se trouvent les narines. C'est dans la colère, dit-on, que ce prolongement se manifeste; dans l'état ordinaire, le museau ne dépasse pas les mâchoires. Le pelage est très-ras et sa couleur est généralement d'un gris assez clair; les femelles ne montrent jamais de trompe. On dit qu'en juin elles mettent bas un seul petit, après neuf mois de gestation. On dit aussi que les mâles se livrent de grands combats pour la possession des femelles, dans le mois de septembre, qui est pour ces animaux celui des amours. Leur voix est, dans quelques cas, semblable au mugissement du Bœuf. Ils habitent l'hémisphère austral et se rencontrent sur les côtes méridionales de l'Australie. Anson rencontra ceux dont il parle dans l'île de Juan Fernandez.

6. Arctocéphales.

Le système de dentition consiste en trente-six dents : vingt à la mâchoire supérieure (six incisives, deux canines, douze mâchelières), et seize à l'inférieure (quatre incisives, deux canines, dix machelières). Les quatre incisives moyennes de la mâchoire supérieure sont partagées transversalement, dans leur milieu, par une échancrure profonde; les inférieures sont échancrées d'avant en arrière. Les mâchelières n'ont qu'une seule racine, moins épaisse que la couronne, qui consiste en un tubercule moyen, garni à sa base, en avant et en arrière, d'un tubercule beaucoup plus petit. La tête est singulièrement surbaissée et le museau rétréci, comparée à la tête des Platyrhynques. Tout ce qu'on connaît de particulier sur les autres systèmes d'organes, c'est que les oreilles ont une conque externe rudimentaire; que la membrane des pieds de derrière se prolonge en autant de divisions que les doigts, sous forme de lobe très-prolongé; que les membres antérieurs sont placés fort en arrière, ce qui fait paraître le cou plus long.

Phoque-Arctocéphale Oursin. *Arctocephalus Ursinus; Ursus marinus*, Stell., *Novi comment. petrop.*, 11, p. 331; Buff., Suppl. 6, pl. 47. Sa longueur est de quatre à six pieds. Le pelage des adultes est brun et les mâles sont sans crinière. On dit que les vieux prennent une teinte grisâtre, parce que l'extrémité des poils blanchit et que les jeunes naissent tout noirs. Les femelles mettent bas au mois de juin, et leur rut a lieu dans le mois de juillet. Steller a trouvé cette espèce dans les îles Aleutiennes, et on pourrait croire qu'elle a été retrouvée par Pernetti aux îles Malouines, et par Forster au Cap.

7. Platyrhynques.

Le système de dentition est pour le nombre le même que celui des Arctocéphales; mais il paraît que les mâchelières des Platyrhynques n'ont de pointe secondaire qu'à leur partie antérieure, et que les incisives, au lieu d'être échancrées, sont pointues. Dans la tête, la région cérébrale est singulièrement élevée et le museau élargi, comparée aux mêmes parties de la tête du sous-genre précédent.

Phoque-Platyrhynque Lion. *Platyrhynchus Leoninus; Lion marin*, Stell., *Nov. act. petrop.*, 2; Forster, 2, Voy. de Cook, t. iv; Pernetti, Voy. aux îles Malouines, t. ii, pl. 10; Buffon, d'après Forster, Suppl. 6, pl. 48. Sa longueur varie de six à dix pieds, et son corps est entièrement revêtu d'un pelage fauve-brunâtre. Le mâle a une forte crinière sur le cou, qui lui couvre une partie des épaules et de la tête. Les membranes qui réunissent les doigts sont noires, ainsi que les moustaches, qui, dit-on, blanchissent en vieillissant. Les ongles des membres antérieurs sont très-petits et manquent en partie. La voix des mâles ressemble à un fort mugissement; celle des jeunes, beaucoup plus faible et plus douce, a cependant le même caractère. Des mers australes.

Les autres espèces de Phoques mentionnées ou constatées par les divers auteurs sont les suivantes :

PHOQUES PRIVÉS D'OREILLES EXTERNES.

PHOQUE D'ANSON. *Phoca Ansonii.* Comme la suivante, cette espèce est établie par Blainville sur une tête du Cabinet des chirurgiens de Londres ; et Desmarest donne, comme lui étant peut-être identiques, le Lion marin de Dampier, celui d'Anson, le Loup marin de Pernetti, etc. Il est vraisemblable que ce Phoque est une Otarie.

PHOQUE DE BYRON. *Phoca Byronii.* Blainville a fondé cette espèce sur une tête du Cabinet des chirurgiens de Londres, qui, selon l'avis de George Cuvier, a dû avoir appartenu à un Phoque à oreille ou Otarie.

PHOQUE DE CHORIS. *Phoca Chorisii*, F. Cuv.; Chien de mer du détroit de Behring, pl. 8, Voy. pittoresque autour du monde. Ce Phoque, du détroit de Behring, est blanc, couvert de petites taches noires et nombreuses. Une variété des îles Aléoutiennes est d'un blanc sale, sans taches. Une variété des Kouriles est noire, tachée de blanc. Sa taille est de quatre pieds et demi. Le museau est conique, le corps gros, le pelage ras et régulier, les moustaches très-fournies. Les ongles des membres antérieurs sont robustes. Ceux des pieds de derrière, également au nombre de cinq, sont placés, les trois du milieu au bord de la membrane interdigitale, et les deux plus extérieurs, l'interne et l'externe, un peu en dedans. La queue est courte, le ventre est jaunâtre. Des côtes du Kamtschatka.

PHOQUE DE DESMAREST. *Phoca Desmarestii*, Less. Il paraît être le Phoque Lagure, dans un âge moins avancé que l'adulte.

PHOQUE FASCIÉ. *Phoca fasciata*, Shaw. Pallas, qui a décrit la robe de ce Phoque, dit que sa couleur est noirâtre, à l'exception du ruban jaune, qui semble dessiner les contours d'une selle sur le dos de l'animal.

PHOQUE DE FRÉDÉRIC. *Phoca Frederici*, Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE BARBU.

PHOQUE GASSIGIAK. *Phoca maculata*, Bodd.; GASSIGIAK, Desm. Espèce admise par quelques auteurs. Tout ce qu'on en dit, c'est que les jeunes sont noirs sur le dos et blancs sous le ventre; les vieux sont tigrés.

PHOQUE D'HERMANN. *Phoca Hermannii*, Less. *V.* PHOQUE-PELAGE MOINE.

PHOQUE DE HOME. *Phoca Homei*, Less. *V.* PHOQUE-STÉNORHYNQUE LEPTONYX.

PHOQUE DE L'ILE SAINT-PAUL. *Phoca Coxii.* Desmarest a établi cette espèce sur des notes qui se trouvent dans la Description de l'île Saint-Paul, par le navigateur Cox. Ce Phoque, dit l'auteur, a le poil couleur de Buffle sale; d'autres sont bruns ou plus blancs, et sa taille égale celle du Phoque à trompe.

PHOQUE LAKATAK. Desmarest établit cette espèce sur ce que rapporte Krascheninnikow, dans sa Description du Kamtschatka, d'un Phoque qui se trouve dans ces mers septentrionales et qui est de la grosseur d'un Bœuf.

PHOQUE DE LÉPÉCHIN. *Phoca Lepechinii*, Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE LIÈVRE.

PHOQUE LEUCOPLE. *Phoca leucopla*, Thienemann, Voy. en Isl., pl. 13. Cette espèce est entièrement verdâtre; teinte de grisâtre sur le dos. Des mers de l'Islande.

PHOQUE DE LINNÉ. *Phoca Linnæi*, Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE VEAU MARIN.

PHOQUE A LONG COU. *Phoca longicollis*, Shaw; Parsons, Trans. phil., t. 47, pl. 6. Espèce dont l'origine est inconnue et qui paraît avoir le cou très-long, parce que les membres antérieurs sont fort éloignés de la tête. Ce dernier caractère appartient aux Otaries.

PHOQUE MOUCHETÉ. *Phoca maculata.* Encyclopédie anglaise. Il est moucheté de brun. Des îles Kouriles.

PHOQUE DE MULLER. *Phoca Mulleri*, Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE GROENLANDAIS.

PHOQUE NOIR. *Phoca nigra.* Encyclopédie anglaise. Des îles Kouriles.

PHOQUE OCÉANIQUE. *Phoca oceanica.* On a vu que le Phoque de Groënland avait reçu ce nom de Lépéchin.

PHOQUE DE PARSONS. *Phoca Parsonsii*, Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE BARBU.

PHOQUE DE LA PILAYE. *Phoca Pilayi*; Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE LAGURE.

PHOQUE PONCTUÉ. *Phoca punctata.* Encyclopédie anglaise. La tête, le dos et les membres sont tachetés. Des îles Kouriles.

PHOQUE DES RIVAGES. *Phoca littorea*, Thien., Voy. en Isl. Sa taille est petite, et ne dépasse pas quatre pieds; ses formes sont gracieuses, quoiqu'en général elles soient analogues à celles du Veau-Marin; ses moustaches sont disposées sur six rangs, elles sont annelées, blanches, très-roides. Le pelage est très-épais; il se compose de poils serrés, très-courts et d'une seule sorte, qui sont bruns sur le corps, d'un jaunâtre plus ou moins clair, ou plus ou moins foncé en dessous. Le brun du dos est varié de lignes jaunes, flexueuses, qui s'effacent sur les côtés; les ongles des pieds antérieurs sont robustes quoique petits, leur couleur est noire; les pieds postérieurs sont aplatis, plus larges que ceux de devant, et la membrane interdigitale ne déborde pas les ongles; la queue est longue d'à peu près deux pouces, elle est brune en dessus et en dessous, bordée de chaque côté de deux lignes jaunes; deux larges taches, d'un fauve roux, occupent la face interne des membres antérieurs.

PHOQUE DE SCHREBER. *Phoca Schreberi*, Less. *V.* PHOQUE-CALOCÉPHALE ANTARCTIQUE... 

PHOQUE TÊTE-DE-TORTUE. *Phoca Testudinea*, Shaw. Parsons dit que ce Phoque vit sur les côtes de l'Europe, qu'il a la tête semblable à celle d'une Tortue; le cou allongé, etc.

PHOQUE DE THIENEMANN. *Phoca Thienemannii*, Less.; *Phoca scopulicola*, Thienemann, Voyage en Islande, 1824, pl. 5 (mâle adulte). Il est noir sur le dos, vert sous le ventre. Les flancs sont de cette dernière couleur, marbrés de noir près du dos, et de gris près du ventre. L'animal adulte a six pieds de longueur, et vit sur les côtes d'Islande.

PHOQUE TIGRÉ. De Krascheninnikow, dans sa Description du Kamtschatka, dit qu'il a la taille d'un très-grand Veau, le dos couvert de taches rondes égales, le ventre blanchâtre. Les petits sont entièrement blancs. Cette espèce est vraisemblablement le Phoque de Choris.

PHOQUE ORIGINE. *Phoca lupina*, Mol. Cette espèce, que Molina a trouvée sur les côtes du Chili, a de six à huit pieds de longueur et le même nombre de dents que les Calocéphales; mais l'auteur dit que ces Phoques sont bruns, gris ou blanchâtres; que leurs pieds de devant n'ont que quatre doigts. Les femelles entrent en rut en automne et mettent bas au printemps. La voix des mâles ressemble au mugissement du Bœuf.

PHOQUES POURVUS D'OREILLES EXTERNES, OU OTARIES.

OTARIE ALBICOLLE. *Otaria albicollis*, Péron, Voyage aux Terres australes, t. II, p. 118. Sa longueur est de huit à neuf pieds, et son pelage marqué d'une grande tache blanche à la partie moyenne et supérieure du cou. Elle est des mers australes de la Nouvelle-Hollande.

OTARIE DE LA CALIFORNIE. *Otaria Californiana*, Less.; jeune Lion marin de la Californie, Choris, Voy. pittoresq., pl. 11. Cette espèce, d'après la figure de Choris, a le pelage ras, uniformément fauve brunâtre. Les moustaches peu fournies; le museau assez pointu; les membres antérieurs sont réguliers, plus grands que les postérieurs. Cinq rudiments d'ongles occupent l'extrémité des phalanges, et sont débordés par une large bande de la membrane. Les pieds postérieurs sont minces; ils ont trois ongles au milieu et deux rudiments d'ongles internes et externes. Cinq festons lancéolés et étroits dépassent de cinq à six pouces les ongles. La queue est très-courte.

OTARIE CENDRÉE. *Otaria cinerea*, Péron, Voyage aux Terres australes, t. II, p. 54. Longueur, deux pieds neuf pouces. Pelage dur et grossier, d'un gris brunâtre peu intense.

OTARIE COURONNÉE. *Otaria coronata*, Blainv. Espèce fondée par Blainville sur une peau bourrée, du Cabinet de Bullok à Londres. Long d'un pied six pouces; pelage noir, varié de taches jaunes; une bande jaune sur la tête et une tache sur le museau, également jaune.

OTARIE DE DELALANDE. Cette Otarie a été rapportée du Cap par le voyageur-naturaliste Dalalande. Sa longueur est de trois pieds dix pouces; son pelage est fourré, doux, laineux à sa base; sa pointe, annelée de gris et de noirâtre, donne une teinte d'un gris-brun roussâtre; le ventre est plus pâle et les pattes sont noirâtres. Les moustaches sont noires, fortes et simples.

OTARIE DE FORSTER. *Otaria Forsterii*, Less. *V.* PHOQUE-ARCTOCÉPHALE OURSIN.

OTARIE D'HAUVILLE; OTARIE DE PÉRON, Blainv., Journ. de ph., 91, p. 295. Espèce des îles Malouines, longue de quatre pieds deux pouces; d'un cendré foncé en dessus, blanchâtre aux flancs et sous la poitrine; une bande d'un brun roux règne le long du dessous du ventre, et une bande noirâtre va transversalement d'une nageoire à l'autre.

OTARIE DES ILES FALKLAND. *Otaria Falklandica*; *Phoca Falklandica*, Shaw. Longue de quatre pieds; d'un gris cendré; sans ongles aux membres antérieurs, et quatre doigts onguiculés aux postérieurs.

OTARIE JAUNATRE. *Otaria flavescens*; *Phoca flavescens*, Shaw, t. I, part. 11, p. 260, pl. 73. Sa taille est d'un à deux pieds; son pelage est d'un jaune pâle uniforme; ses membres antérieurs sont privés d'ongles, et il n'y en a qu'aux trois doigts moyens des pieds de derrière.

OTARIE DE MILBERT. La peau a été envoyée au Muséum d'histoire naturelle par Milbert. Elle provenait d'un animal pris dans le Sud; sa taille est de trois pieds huit pouces, et ses couleurs sont plus blanches que celles de l'Otarie cendrée.

OTARIE DE MOLINA. *Otaria Molinaii*, Less. *V.* OTARIE PORCINA.

OTARIE MOLOSSE. *Otaria Molossina*, Less. et Garnot, Zoologie de la Coquille, pl. 3, p. 140; Otarie Guérin, Quoy et Gaym., Zool. Uranie, note de la page 71? Lion marin de la petite espèce, Pernetty, It., t. II, p. 48? Cette espèce a les formes élancées, régulières; la tête petite, arrondie, comme tronquée en avant; la surface externe des membres est couverte, comme toutes les autres parties du corps, d'un poil roux-brun, satiné, abondant, court et serré, tandis que les aisselles, les aines et le dessous des membres sont complétement nus. Les membranes n'ont aucune trace de poils et sont d'un noir vif. La queue est courte, aplatie et pointue à son extrémité.

OTARIE NOIRE. *Otaria pusilla*; *Phoca pusilla*, Lin.; Otarie de Péron, Desm., Mamm.; PETIT PHOQUE NOIR, Buff., t. 13, pl. 53. Cet animal a deux pieds de long; ses oreilles sont pointues; son pelage est fourré, luisant, d'un brun noir très-foncé et à sa racine blanchâtre. Le ventre est brun-jaunâtre. On n'en connaît point l'origine.

OTARIE DE PERNETTY. *Otaria Parnettyi*, Less. *V.* PHOQUE-PLATYRHYNQUE LION.

OTARIE DE PÉRON. *Otaria Peronii*, Desm. *V.* OTARIE NOIRE.

OTARIE PORCINA. *Phoca porcina*, Molina, Hist. nat. du Chili, p. 260. Il ne diffère, suivant Molina, de l'espèce qu'il nomme Urigine, que par un museau plus allongé, des oreilles plus relevées, et cinq doigts aux pieds de devant.

OTARIE DE SHAW. *Otaria Shawii*, Less. *V.* OTARIE DES ILES FALKLAND.

OTARIE DE STELLER. *Otaria Stelleri*, Less.; *Leo marinus*, Steller. Ce Phoque paraît identique avec l'Otarie de la Californie.

OTARIE DE WEDDEL. *Otaria Weddelii*, Less. Cette espèce, qui paraît assez commune sur les côtes des Orcades australes, y a été observée par le capitaine Weddel; elle est très-remarquable par la longueur du corps dont les formes sont arrondies, par la minceur du cou et la petitesse de la tête qui, vu l'ampleur des épaules, donne une physionomie toute particulière à l'animal. Les deux mâchoires sont armées de dents fortes et nombreuses; les membres antérieurs sont arrondis, courts, à cinq doigts onguiculés; les nageoires postérieures sont courtes, aplaties, terminées par cinq lobes ou festons. La couleur du corps est un gris pâle en dessus, parsemé de taches nombreuses, arrondies, d'un blanc pur, tandis que les parties inférieures sont de couleur jaunâtre.

PHORACIS. BOT. (*Hydrophytes*.) Le genre proposé sous ce nom par Raffinesque, n'a point été conservé par les algologues. La plante qui lui servait de type est le

*Delessaria filicina* de Lamouroux, dont Agardh a fait un de ses *Grateloupia*.

PHORANTHE. *Phoranthium*. BOT. On désigne sous ce nom et sous celui de Clinanthe, le réceptacle, généralement charnu, qui porte les fleurs dans les capitules des plantes de la famille des Synanthérées. *V.* CLINANTHE et SYNANTHÉRÉES.

PHORASPIDE. *Phoraspis*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Blattides, institué par Serville qui lui assigne pour caractères essentiels : une sorte de bouclier formé par le corselet et les élytres, et recouvrant en partie le corps; élytres présentant une côte marginale courte, très-saillante en dessous, à partir de laquelle le bord de l'élytre est tout à fait libre; antennes très-menues, sétacées ou plutôt filiformes : premier article long et plus gros que les suivants, le deuxième court et gros, les autres fort courts et ne commençant à s'allonger que vers le milieu de l'antenne, ils prennent alors une forme plus ovalaire, à mesure qu'ils approchent de l'extrémité; ailes presque aussi grandes que les élytres.

PHORASPIDE ARROSÉ. *Phoraspis conspersa*, Brul. Son corps et ses pattes sont d'un noir brillant; ses antennes sont brunes, à l'exception du deuxième article qui est jaune; le front est d'un jaune roux; le corselet et les élytres sont de la même couleur, et leur surface est criblée d'une multitude de petits points enfoncés; le disque des élytres est plus obscur que les côtés, ce qui est dû à la présence de la tête, et offre dans sa longueur une ligne noire; les élytres sont parsemées de petites taches noires, qui ne se trouvent pas sur la base, où l'on observe, le long de la côte marginale, une bande oblique, d'un jaune comparable à de l'ivoire et qui couvre un espace tout à fait lisse; la partie du bord inférieur des élytres, qui se trouve en dehors de cette bande, est d'un noir brillant; il y a quelquefois sur le dernier segment de l'abdomen deux taches brunes. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

PHORBION. BOT. ( Galien. ) Synonyme de *Salvia Sclarea*. *V.* SAUGE.

PHORCUS. CRUST. *V.* PROAQUA.

PHORCYNIE. *Phorcynia*. ACAL. Genre de Méduseires, ayant pour caractères : corps transparent, orbiculaire, convexe, rétus et comme tronqué en dessus, concave en dessous, à bord ou limbe large, obtus, nu et entier. Point de pédoncule, de bras ni de tentacules. Le genre Phorcynie, tel que nous l'exprimons d'après Lamarck, n'est pas tout à fait le même que celui de Péron et Lesueur, puisqu'il comprend en outre les Eulimènes de ces deux naturalistes. Les Phorcynies sont principalement distinguées des Eudores par leur forme générale, étant convexes en dessus, concaves en dessous, et ayant l'estomac distinct, quelquefois en saillie; elles ne sont point aussi veineuses que les Eudores, et, par leur bord nu, sans appendices quelconques, elles diffèrent éminemment des Carybdées. Elles viennent toutes des mers de l'Australie, et sont peu nombreuses en espèces. Ce sont les *Phorcynia Cudonoidea*, *Petasella*, *Istiophora*, *cyclophylla*, *spheroidalis*.

PHORE. *Phora*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, section des Proboscidés, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille, et ayant pour caractères : palpes extérieures et non rétractiles; antennes insérées près de la bouche, ne paraissant composées que d'un seul article épais, presque globuleux, avec une soie très-longue; ailes n'offrant que trois nervures longitudinales et fermées simplement par le bord postérieur de ces ailes. Ce genre se distingue au premier coup d'œil des autres genres de la tribu, par l'insertion des antennes très-près de la bouche, et par les palpes qui sont toujours extérieures, ce qui n'a lieu dans aucun autre. Le genre Phore a été distingué par Meigen et par Schellemberg, qui lui ont donné les noms de *Trineura* et *Noda*. Fabricius en a confondu les espèces dans son genre *Tephritis*. La tête des Phores est petite, basse, hémisphérique, hérissée de poils; elle a trois petits yeux lisses sur le vertex, disposés en triangle. Les antennes sont composées de trois articles, dont les deux premiers très-petits et peu distincts, et le troisième en palette, épais et globuleux, portant une soie simple et très-longue. La trompe est membraneuse, bilobée, coudée; elle renferme, dans une gouttière de la partie supérieure, un suçoir composé de deux soies; dans le repos, cette trompe est entièrement retirée dans la cavité buccale. Les palpes sont cylindriques, hérissées de poils, obtuses à l'extrémité, toujours extérieures, non rétractiles, et n'ayant d'articulation que celle de la base. Le corps est un peu allongé, arqué en dessus et hérissé de poils roides. Le corselet est grand; les ailes sont grandes; leur bord extérieur est fortement cilié de la base au milieu. Les cuillerons sont petits et ne couvrent pas entièrement les balanciers. L'abdomen est conique, composé de six segments outre l'anus. Les pattes sont longues, avec les cuisses postérieures comprimées; les jambes sont hérissées de piquants. Ce genre est peu nombreux en espèces qui sont toutes fort petites et ordinairement couleur noire.

PHORE TRÈS-NOIRE. *Phora aterrima*, Latr.; *Tephritis aterrima*, Fabr.; *Trineura atra*, Meigen; Class. nud., Besch., t. 1, p. 313, tab. 15, f. 22; Coqueb., Illustr., etc., 3, tab. 24, f. 3. Longue d'une ligne et demie à deux lignes; corps entièrement noir mat; antennes noires; ailes transparentes; leur côte et la nervure qui s'y réunit, noires; toutes les jambes comprimées. On trouve cette espèce en Europe.

PHORENIA. BOT. Synonyme de Myagre. *V.* ce mot.

PHORIMA. BOT. (*Champignons*.) Genre indiqué par Raffinesque, mais décrit si incomplétement, qu'il est impossible de savoir s'il est nouveau ou s'il rentre dans un genre connu. L'auteur dit qu'il ressemble aux Bolets sessiles, mais qu'il présente en dessous des fossettes au lieu de pores. Il le place entre les *Dedalea*, *Alveolinus* et *Favaria*, et il est probable qu'il rentre, ainsi que les deux derniers, dans le genre *Favolus* de Beauvois et de Fries. Les espèces qu'il place dans ce genre, croissent sur les arbres aux États-Unis.

PHORMION. *Phormium*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, institué par Forster et offrant pour caractères essentiels : périanthe à six divisions, dont trois intérieures plus longues; six étamines ascendantes et saillantes; ovaire

supère, couronné par un style et un stigmate simples. Le fruit consiste en une capsule oblongue, à trois côtes, à trois loges, renfermant un grand nombre de semences comprimées, membraneuses en leurs bords. Ce genre diffère très-peu du *Lachenalia*; mais l'importance de l'unique espèce qui le constitue a déterminé son maintien.

Phormion textila, ou Lin de la Nouvelle-Zélande. *Phormium tenax*, L., Suppl.; Redouté, Liliac., 8. tab. 448 et 449; Faujas de Saint-Fond, Ann. du Mus., vol. 19, tab. 20; *Lachenalia ramosissima*, Lam.; *Chlamidia tenacissima*, Gærtn. La tige de cette plante s'élève à plus de deux mètres, et se ramifie à sa partie supérieure. La base de cette tige est enveloppée de feuilles nombreuses, engaînantes, disposées sur deux rangs opposés, à la manière de celles de la plupart des Iridées, larges, aiguës, comprimées, longues de près d'un mètre, finement striées, d'un beau vert foncé en dessus, un peu blanchâtres en dessous, et bordées d'un liséré blanc. Les fleurs forment une belle panicule terminale. Leur périgone est composé de six parties pétaloïdes, disposées sur deux rangs: les trois intérieures plus longues, d'un jaune foncé; les extérieures d'un jaune pâle, légèrement réfléchies. Les étamines, au nombre de six, dont trois plus courtes, ont les filets élargis à leur base. L'ovaire est supérieur, trigone, surmonté d'un long style et d'un stigmate anguleux. La capsule est trigone, un peu torse, à trois loges, renfermant un grand nombre de graines charnues, huileuses, comprimées et membraneuses sur leurs bords. Cette plante croît spontanément, non-seulement à la Nouvelle Zélande, mais encore dans l'île de Norfolk, et probablement dans plusieurs autres îles de la Polynésie.

La découverte du Phormion textile est un des résultats du premier voyage de Cook, en 1768. Cette plante fut observée pour la première fois à la Nouvelle-Zélande, par les naturalistes de cette expédition célèbre dont sir J. Banks a voulu faire partie, avec le docteur Solander et quelques autres savants ou dessinateurs qu'il emmena à ses frais. Peu de temps après son retour en Europe, qui s'est effectué en 1771, Banks adressa au jardin du roi, à Paris, et au jardin de l'école de médecine de Montpellier, des graines de *Phormium*, qu'il avait recueillies à la Nouvelle Zélande; mais elles ne réussirent pas plus en France qu'en Angleterre, ce qui détermina l'illustre naturaliste à faire venir directement le plante du pays natal. Elle lui parvint en 1789; mais ce ne fut que onze ans après qu'elle fut introduite en France, au moyen d'un pied que Aiton envoya du jardin de Kew à celui du Muséum d'histoire naturelle, à Paris. En 1803, neuf autres pieds de la même plante furent apportés en France par la corvette *la Naturaliste*, de retour du voyage de découvertes ordonné par le gouvernement français. Ces nouveaux pieds de Phormion, et ceux qu'on avait obtenus des rejetons de la plante envoyée par Aiton, permirent à l'administration du Muséum d'histoire naturelle de faire une distribution de plantes vivantes à quelques amateurs et cultivateurs du midi de la France, aux départements du Gard, de l'Hérault, du Var et de la Corse, où l'on espérait pouvoir acclimater ce précieux végétal. Les Phormions distribués ont généralement prospéré et produit un grand nombre de nouvelles plantes; mais on ne put obtenir la floraison d'aucun; et cependant Freycinet, père des deux capitaines de marine qui ont fait le voyage aux terres australes, ayant mis en pleine terre, dans le département de la Drôme, au commencement de l'été de 1811, sept pieds de Phormion, un d'entre eux a fleuri au mois de juin de l'année suivante; il avait passé l'hiver sans autre abri que celui d'un simple hangar en planches, sous lequel le froid se fit si fortement sentir, que la terre y fut gelée à sept degrés pendant trois semaines consécutives. Du reste, depuis cette époque, on a vu fleurir des Phormions chez plusieurs botanistes de France et de Belgique.

D'après les naturalistes de l'expédition du capitaine Cook, on trouve le Phormion sur les collines et dans les vallées de la Nouvelle-Zélande; il croît également dans les terrains les plus secs et dans les marais les plus bas; mais il ajoute qu'il sembla préférer les lieux aquatiques, où il parvient à une hauteur beaucoup plus grande. Les pieds de cette plante, qui furent apportés en France par la corvette *le Naturaliste*, provenaient du jardin du gouverneur du port Jackson, où leur végétation était parfaitement belle, quoique dans un terrain sablonneux. Conséquemment, il est à présumer que, pour cultiver avec succès le Phormion en Europe, il faudrait prendre un juste milieu, c'est-à-dire le planter dans une terre essentiellement légère, mais en même temps fertile et d'une facile irrigation. On pourrait craindre, au contraire, que placé dans une terre marécageuse, il n'eût trop à souffrir du froid, et qu'une trop longue stagnation dans l'eau ne fît pourrir ses racines. Les lieux où la culture du Phormion prospérerait le plus, seraient probablement les bords de la Méditerranée, aux environs d'Hières et dans tout le littoral de l'Italie, où les terres, en partie marécageuses, sont abritées des vents du nord; l'hiver n'y est point froid, et les chaleurs précoces y sont plus durables que dans l'intérieur.

Si la culture de cette plante devenait assez facile et assez étendue pour que ses fibres pussent être substituées à la filasse du Chanvre, il en résulterait des avantages incalculables, principalement pour la fabrication des cordages destinés à la marine; car d'après les expériences faites par Labillardière, pour déterminer la force des filaments du Phormion, comparée à celle des fibres du Chanvre, les premiers sont aux secondes comme 23 est à 16. Les longues fibres qui forment la filasse dans les feuilles du Phormion, sont recouvertes et réunies par un parenchyme gommo-résineux, sorte de gluten très-tenace, dont il faut les débarrasser pour obtenir les filaments bien nets, qui constituent une matière textile très-longue, très-fine et très-lustrée. Dans le pays natal, on enlève l'enveloppe parenchymateuse des feuilles de Phormion en les râclant avec une coquille de Moule; et si l'on destine la filasse à faire des lignes de pêche ou d'autres ouvrages grossiers, on n'y fait rien de plus: mais lorsqu'on veut en faire de la toile, cette filasse est tordue et battue pen-

dant un temps considérable dans un courant d'eau claire; on la laisse ensuite sécher, puis on la file pour en faire des tissus. Ces procédés longs et imparfaits ne peuvent convenir qu'à des peuplades peu nombreuses, dont les besoins sont restreints, et qui ne comptent jamais avec le temps; partout ailleurs ils seraient impraticables.

Un excellent mémoire sur cette plante est dû à Faujas de Saint Fond qui l'insère au tome XIX des Annales du Muséum. Cn annant propose d'employer, pour retirer la filasse du Phormion, un procédé analogue à celui qu'on appelle *décreusage de la soie*. Il faudra cueillir, dit-il, vingt-cinq livres pesant de feuilles de Phormion, en former une botte ou deux, qu'on laissera pendant huit à dix jours enfermées à l'ombre et sans y toucher. Au bout de ce temps, on prendra chaque feuille séparément, on la coupera longitudinalement en quatre lanières, en la fendant d'abord par le milieu, et l'on formera de petits faisceaux d'environ quarante de ces lanières liées fortement ensemble avec de petites cordes, par leur extrémité la plus épaisse. Tous les faisceaux ainsi préparés, on les rangera dans une chaudière oblongue, de grandeur proportionnée, qu'on remplira d'eau, dans laquelle on aura fait fondre trois livres de savon blanc. Les feuilles devront être fixées au fond de la chaudière, afin qu'elles soient bien submergées, et on les fera bouillir pendant cinq heures. Quand la liqueur sera suffisamment refroidie, on prendra chaque faisceau de Phormion par la partie liée, et on le serrera avec la main, en descendant celle-ci du haut en bas, pour exprimer et détacher la partie mucilagineuse, qui alors s'enlèvera facilement. On continuera de même sur tout le reste, et l'on achèvera de nettoyer la filasse en la lavant dans une eau courante. Faujas a obtenu par ce procédé de la belle filasse, qui, après avoir été séchée à l'ombre, est devenue propre à faire d'excellents cordages.

Les filaments que les naturels de la Nouvelle-Zélande obtiennent du Phormion sont employés par eux à une foule d'ouvrages : ils servent d'abord à réunir et coudre dans le sens de leur largeur les feuilles de la plante même, qui servent ensuite d'étoffe aux habitants pour leurs vêtements ordinaires. Les fils les plus fins, les mieux préparés et que l'on pourrait comparer à la soie la plus belle, sont employés à la confection des plus fines étoffes que rien ne surpasse en solidité. Les cordages et les lignes sont également fabriqués avec ces filaments, et leur usage est d'une durée extrême. Quant aux filets dont l'étendue est souvent très-considérable, on se contente de les travailler avec le tissu même de la feuille; on en forme des lanières ou bandelettes que l'on noue ensemble, etc., etc.

PHOROCÈRE. *Phorocera.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Muscides, sous-tribu des Tachinaires, institué par Robineau Desvoydi, avec les caractères suivants : corps étroit; face oblique, bordée de soies ordinairement jusqu'aux deux tiers de sa hauteur; épistome peu ou point saillant; antennes descendant jusqu'à l'épistome, avec les deux premiers articles très-courts, le troisième quatre ou six fois plus long que le deuxième; yeux velus; abdomen cylindrico-conique, à deux soies au milieu des segments; première cellule postérieure entr'ouverte avant l'extrémité, à nervure externo-médiaire arquée après le coude.

PHOROCÈRE LUISANTE. *Phorocera nitida*, R. D. Elle est d'un noir luisant, avec la face et les côtés du front d'un noir blanchâtre; l'abdomen a trois bandes étroites, d'un blanchâtre obscur; les cuillerons sont blancs et les ailes presque hyalines. Taille, quatre lignes. Europe.

PHORQUE. *Phorcus.* CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes et de la famille des Hypérines, établi par Edwards qui lui assigne pour caractères : antennes inférieures tout à fait rudimentaires; tête très-grosse; second segment du thorax fort développé; aucune des pattes préhensible ni terminée par une main; celles des quatre premières paires courtes, les cinquièmes très-longues, filiformes et ne pouvant guère servir à la locomotion; celles de la sixième paire encore plus longues, mais très-fortes; enfin celles de la dernière paire rudimentaires. L'abdomen porte, comme d'ordinaire dans tous les genres de cette famille, six paires de fausses pattes. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce à laquelle Edwards a donné le nom de *Phorcus Reynaudii*.

PHORUS. MOLL. *V.* FRIPPIÈRE et TROQUE.

PHOS. MOLL. Genre proposé par Montfort dans sa Conchyliologie systématique (t. II, p. 494). Il ne pouvait être adopté, parce que la Coquille qui lui sert de type, doit faire partie des Buccins dont elle a tous les caractères. Linné cependant l'avait rangée parmi ses Rochers, sous le nom de *Murex lenticosus*. Bruguière, dans l'Encyclopédie, la reporta, avec justice, dans le genre Buccin, d'où Lamarck la fit sortir à tort pour la placer dans le genre Cancellaire, entraîné à cette erreur par un pli qui se voit à la base de la columelle. Du reste, cette Coquille n'a aucun des caractères des Cancellaires. *V.* ce mot et BUCCIN.

PHOSANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Rafinesque, dans son Tableau analytique des ordres naturels, etc., dans la classe Endogynie (Ann. gén. des sc. Phys., VI, p. 82), et dont le type devait être le *Guettarda coccinea*, existe déjà sous le nom d'*Isertia*, créé par Schreber. *V.* ISNATIA.

PHOSPHATES. CHIM. On nomme ainsi les Sels qui résultent des combinaisons de l'Acide phosphorique avec les bases.

PHOSPHITES. CHIM. Sels qui résultent des combinaisons de l'Acide phosphoreux avec les bases. Leur composition est analogue à celle des Phosphates.

PHOSPHŒNE. *Phosphænus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, institué par Delaporta qui lui assigne pour caractères : antennes de longueur moyenne et d'égale grosseur partout; leurs articles sont serrés; le deuxième plus court, le dernier ovalaire; palpes terminées par un article presque triangulaire; corselet avancé, recouvrant la tête, arrondi en avant; écusson triangulaire; élytres très-courtes; abdomen dépassant de beaucoup les élytres; pattes moyennes; tarses assez épais, dont les trois premiers articles sont presque égaux, le premier du postérieur un peu plus grand,

le quatrième fortement bifide, le cinquième robuste, les crochets petits.

PHOSPHOENE HÉMIPTÈRE. *Phosphœnus hemipterus*, Delap.; *Lampyris hemiptera*, Fab. Il est d'un brun foncé, presque noir; ses élytres sont tronquées obliquement à l'extrémité; le dernier segment de l'abdomen est échancré et jaunâtre; les pattes sont brunes. Taille, deux lignes et demie. Europe.

PHOSPHORE. CHIM. Corps combustible simple, non métallique, offrant, à l'état de pureté, les propriétés physiques suivantes : il est solide, insipide, incolore, transparent, et d'une si grande ductilité à la température ordinaire, qu'on peut le plier plusieurs fois en sens inverse sans le rompre; susceptible d'être rayé par l'ongle et coupé facilement par tous les instruments tranchants. Sa pesanteur spécifique est de 1,77. Son tissu est lamelleux, et il peut cristalliser en octaèdres. Placé dans l'obscurité et au contact de l'air, il jette une lumière pâle, et répand une odeur alliacée qui se rapproche de celle de l'Arsenic en vapeur. Quelques-unes de ces propriétés ne s'observent pas sur le Phosphore impur. Une petite quantité de soufre ($^1/_{800}$) le rend cassant. Thénard ayant obtenu du Phosphore noir par la fusion à une température assez élevée du Phosphore transparent, distillé plusieurs fois, et par son refroidissement brusque, a émis l'hypothèse que ce Phosphore noir est du Phosphore sans Hydrogène, tandis que le Phosphore transparent retiendrait une petite portion de ce dernier corps combustible. Cependant la conversion du Phosphore transparent et jaunâtre en Phosphore noir et opaque, s'explique encore en disant qu'elle dépend de l'arrangement des molécules. Mais cette explication est trop évasive pour qu'on doive s'en contenter; il serait donc utile de faire l'expérience que conseille Thénard, et qui consiste à soumettre comparativement à l'action de la pile les deux Phosphores. On sait déjà par une expérience de H. Davy, que lorsqu'on fait passer un courant voltaïque sur du Phosphore ordinaire fondu, il y a production d'Hydrogène phosphoré. Néanmoins Davy pense que l'Hydrogène n'est pas essentiel à sa nature.

Le Phosphore entre en fusion à 43°, et ressemble alors à une huile grasse. Il bout à 271°, selon Davy, et à 290, selon Pelletier. A en juger par le feu nécessaire pour opérer la distillation de ce corps, la température est alors au-dessous de celle de la chaleur rouge, et selon Thénard, ne s'élève pas à 200°. Exposé à la lumière solaire, il devient rouge, et même flexible s'il était cassant. Vogel avait pensé qu'il se produisait alors un Oxide de Phosphore; mais ce phénomène a lieu également dans le vide barométrique, dans les gaz Hydrogène et Azote, l'eau bouillie, etc.

A la température ordinaire et sous la pression barométrique de 76 centimètres, le Phosphore ne brûle pas dans le gaz Oxigène; mais si on élève la température à 38° environ, il s'y enflamme et produit de l'Acide phosphorique. Sous la plus faible pression barométrique (5 à 10 centimètres) et à des températures comprises entre 5 et 20°, il brûle spontanément dans le gaz Oxigène humide, et donne naissance à de l'Acide phosphatique qui apparaît d'abord sous forme de vapeur blanche en répandant une lumière pâle. Le Phosphore ne se dissout point dans l'eau; par un long séjour, il lui communique seulement une odeur alliacée, qui est due à la production d'Hydrogène phosphoré, que cette eau tient en dissolution; mais il n'est pas encore bien démontré que l'eau soit décomposée. L'Alcool, l'Éther et les Huiles dissolvent le Phosphore.

On retire le Phosphore d'un grand nombre de substances naturelles; mais à raison de son extrême combustibilité, il ne s'y trouve jamais à l'état libre. Si Vauquelin a annoncé son existence dans la matière cérébrale des nerfs et de la laitance de Carpe, on est en droit de considérer l'état du Phosphore dans ces substances comme de l'Acide phosphorique uni à une matière grasse, ou peut-être comme du Phosphate d'Ammoniaque. C'est sans doute dans le même état que se trouve le Phosphore de la plupart des substances animales autres que les os.

Quant à l'existence du Phosphore dans le règne inorganique, on sait que différents Phosphates constituent presque entièrement certains minéraux. Ainsi, la Chaux phosphatée, nommée vulgairement Apatite, ou Pierre d'Asperge et Chrysolithe, est un sous-Phosphate de Chaux cristallisé. Les Phosphates de Plomb, de Fer, de Cuivre, d'Urane, de Manganèse, etc., se trouvent en un grand nombre de localités. La Wavellite est un mélange de sous-Phosphate d'Alumine, avec quelques centièmes de Fluorure d'Aluminium, de Chaux et d'Oxides de Fer et de Manganèse.

La découverte primitive du Phosphore est due au hasard. Elle remonte à l'année 1669, où un alchimiste de Hambourg, nommé Brandt, voulant obtenir la transmutation des métaux *imparfaits* en or ou en argent, imagina d'ajouter de l'extrait d'urine dans son opération. Ayant obtenu un corps lumineux par lui-même, brûlant avec une énergie sans exemple, doué en un mot de propriétés merveilleuses, il en envoya un échantillon à Kunckel, qui, n'ayant pu obtenir de Brandt la communication de son secret, parvint enfin, en 1674, par la voie de l'expérience et après beaucoup de tentatives infructueuses, à découvrir le moyen de préparer le Phosphore. Boyle fit la même découverte en 1679. Cependant ce procédé demeura caché jusqu'en 1733, époque à laquelle un étranger l'exécuta à Paris, en présence de quatre commissaires de l'Académie des Sciences. Hellot publia, dans les Mémoires de l'Académie pour l'année 1737, le procédé ancien, qui consistait à faire évaporer à siccité l'urine putréfiée, et à chauffer ensuite fortement le résidu dans une cornue de grès, dont le col, par une allonge, plongeait dans l'eau. Quoique Marcgraaff eût amélioré ce procédé, en ajoutant un sel de Plomb à l'urine épaissie, le Phosphore était un corps tellement rare, qu'on ne le voyait que dans les laboratoires des principaux chimistes, et dans les cabinets des riches amateurs de curiosités. En 1769, Gahn ayant découvert son existence dans les os, ne tarda pas à publier, avec Schéele, un moyen économique, qui permit de s'en procurer des quantités considérables. A de légères modifications près, on suit généralement aujourd'hui ce procédé. On réduit en poudre fine des os calcinés au blanc, et

on verse sur cent parties de cette poudre, 75 parties d'Acide sulfurique à 66 degrés, étendues dans 300 parties d'eau. On laisse agir ces matières pendant plusieurs jours, en ayant soin de les agiter de temps en temps. On filtre et on lave le résidu avec de l'eau à plusieurs reprises. Les liqueurs réunies sont évaporées jusqu'à concentration syrupeuse, et on traite le résidu par quatre fois son volume d'eau froide. Le sulfate de Chaux ne s'y dissout pas, et on le sépare par le filtre. Quelquefois on fait moins évaporer les liqueurs, et on laisse refroidir, pour que le sulfate de Chaux se dépose. La liqueur contient alors du surphosphate de Chaux en dissolution; on la fait évaporer jusqu'à siccité, et on ajoute au résidu environ un quart de charbon en poudre. Ce mélange est introduit dans une cornue de grès bien lutée, que l'on place dans un fourneau à réverbère, construit de manière que la flamme du bois chauffe la cornue dans toutes ses parties. On adapte à la cornue un récipient en cuivre, qui a la forme d'une cornue renversée, dont le bec va s'engager dans celui de la cornue de grès; on remplit à moitié d'eau le récipient, pour que l'air n'ait point d'accès dans l'intérieur de la cornue. Après avoir bien luté l'appareil, on chauffe graduellement la cornue jusqu'au rouge blanc; il se dégage des Gaz oxides de Carbone et Hydrogène, lorsque la température est au rouge cerise; en dernier lieu, le Phosphore passe avec du Gaz oxide de Carbone et de l'Hydrogène carboné. L'opération est terminée quand il ne se dégage plus de Gaz. Il est presqu'inutile d'ajouter que la préparation du Phosphore exige en outre beaucoup d'attention et de soins que l'on ne peut indiquer ici. On purifie le Phosphore en le forçant par la pression à traverser une peau de Chamois, dans de l'eau chauffée à cinquante degrés, et on le distille de nouveau. Pour le mouler en cylindres, on le fond dans l'eau chaude à quarante-cinq degrés; on y plonge l'extrémité d'un tube de verre, et l'on aspire avec la bouche par l'autre extrémité. Quand le Phosphore occupe les deux tiers du tube, on retire celui-ci avec précaution, et on le laisse refroidir dans de l'eau froide.

On a donné le nom de Phosphore, accompagné de quelques épithètes, à des substances qui avaient la propriété de devenir lumineuses lorsqu'on les exposait à la chaleur. Ainsi, on a nommé :

Phosphore de Baudouin, le Nitrate de Chaux anhydre.

Phosphore de Bologne, la Baryte sulfatée, pulvérisée, réduite en pâte avec de la gomme adraganthe, calcinée avec du charbon et exposée au soleil.

Phosphore de Homberg, le Chlorure de Calcium calciné, et retenant un peu de Chaux.

PHOSPHORESCENCE. min. Cette propriété, comme caractère des minéraux, se décèle par le feu. Pour constater la Phosphorescence, on jette sur un charbon ardent de la poudre bien fine du minéral que l'on veut éprouver; un aperçoit ordinairement une lueur semblable à celle que répand le Ver luisant. La ton de couleur de la Phosphorescence varie dans les différents minéraux.

PHOSPHORESCENCE DE LA MER. zool. On a donné ce nom à la propriété qu'offrent les eaux de la mer de devenir lumineuses. Les causes auxquelles on a attribué ce phénomène, ont longtemps partagé le jugement des savants, et même aujourd'hui on n'est point fixé d'une manière positive sur ce sujet. Les anciens navigateurs, frappés de la vive lumière dont brillait l'Océan entre les tropiques, en firent une peinture pompeuse et peut-être exagérée. Ce ne fut qu'après qu'on eût étudié avec plus de soin la Phosphorescence, qu'on la rangea au nombre des faits physiques les plus singuliers et les plus remarquables.

Peu de sujets dans les sciences ont autant occupé les naturalistes et les physiciens que la Phosphorescence, nommée aussi, mais à tort, *Météore des mers*. Les titres seuls des Mémoires publiés sur ce sujet, formeraient une liste volumineuse, et il serait assez fastidieux de reproduire la plupart des hypothèses qu'ils renferment.

La première idée qu'on trouve émise sur la Phosphorescence est celle qui la considère comme une modification des divers phénomènes électriques, et c'était l'opinion de Robert Boyle, de Nollet et de Leroy. Bajon (*Hist. Cay.*) l'attribuait au frottement des courants opposés entre eux ou heurtés par la proue du navire, d'où naissait une sorte d'électricité. Enfin, d'autres pensaient qu'elle était due à l'inflammation du gaz hydrogène ou à des feux phosphoriques.

Rejetant ces opinions, quelques auteurs modernes ont adopté la manière de voir des missionnaires Bourzes et Canton, qui, avant 1769, l'attribuèrent à la putréfaction des Poissons et autres animaux morts dans la mer. Ce fut aussi celle de Commerson, qui consigna dans ses manuscrits cette théorie : « La Phosphorescence est due à une cause générale, celle de la décomposition des substances animales, et surtout des Cétacés, des Phoques, riches en matières huileuses. » Bory de Saint-Vincent (*Anim. microscop.*, 1826) y ajoute ses propres observations, et dit formellement « Nous n'avons trouvé que par hasard des microscopiques dans les eaux scintillantes, et ils n'y scintillaient pas : il nous est démontré que les animalcules marins *ne sont pour rien* dans le phénomène qu'on leur attribue généralement. » Cette opinion est défendue par Oken et Lehelvig. Kéraudren (*Ann. marit.*, 1817), d'après Forster, l'attribue à trois causes, à des Mollusques et Crustacés, à l'électricité et à la formation du Phosphore. Dans ce dernier cas, il s'étaie de la propriété dont jouissent certaines substances animales de briller avec plus ou moins de vivacité, suivant le degré de leur putréfaction.

Si à ces opinions on fait succéder les observations de divers naturalistes et voyageurs, il en résultera que, dans les neuf dixièmes des cas, la Phosphorescence est due à des animaux marins, appartenant à des classes différentes, suivant les lieux, et le plus communément à des Crustacés microscopiques.

Rigaud, dès 1768, avait vu la Phosphorescence produite par des Polypes sphéroïdes diaphanes; mais, dès 1749, Vianelli l'avait considérée comme le résultat de la présence d'une Néréide. Newland, en 1772, pensait qu'elle était produite par des animalcules provenant du frai de Poisson; Ternstein et Dagelet ne

se sont point éloignés de cette manière de voir. Un grand nombre d'observateurs signalèrent bientôt cette propriété phosphorescente à un haut degré, dans les Méduses (Spallanzani, Forskalh, Macartney, Banks); dans la *Nereis noctiluca* (Viviani); dans des Polypiers flexibles (Shaw); dans la Noctiluque miliaire (Suriray, de Blainville, Desmarest); dans des animaux de forme ronde (Dicquemare); dans le *Beroë fulgens* (Mitchill); dans des animaux d'une ténuité extrême (Quoy et Gaimard, Artaud) : enfin, nul être organisé peut-être ne présente une Phosphorescence plus éclatante et plus magique que le Pyrosome (Péron et Lesueur, de Humboldt), qui semble convertir l'espace qu'il occupe dans la mer, en coulées incandescentes de métal fondu.

Plusieurs écrivains attribuent la Phosphorescence à des Crustacés marins d'une grande ténuité, et c'est ce que l'on espère pouvoir démontrer bientôt. Forster l'avait en effet observée sur des Crustacés, de même que Banks, et ensuite de Langsdorff. Anderson décrivit, sous le nom d'*Oniscus fulgens*, un Crustacé phosphorifère; Pallas en décrivit un autre sous le nom de *Cancer pulex*.

D'après ses propres observations, et obéissant à sa conviction, Lesson ne regarde nullement la Phosphorescence comme susceptible d'être produite par une action purement physique ou chimique. Il croit qu'elle est due à des animaux marins, appartenant le plus souvent à des Crustacés de genres très-différents; qu'elle est propre à toutes les latitudes, dans toutes les saisons; mais qu'elle est plus habituelle et plus remarquable sous la zone torride; que le foyer de cette lumière, émise par irritation ou à l'époque de la procréation, inconnu pour le plus grand nombre, réside dans des glandes placées en nombre variable sur les côtés du thorax de certains Crustacés, à la manière des foyers lucifuges de quelques insectes; qu'enfin, on peut la regarder, jusqu'à ce que des recherches complètes et suivies viennent fixer l'opinion, comme une modification des lois de la vie, différente de la simple lumière scintillante, qui résulte de la décomposition des substances animales.

PHOSPHOREUX. *V.* ACIDE.

PHOSPHORIQUE. *V.* ACIDE.

PHOSPHORITE. MIN. (Werner.) Synonyme de Chaux phosphatée terreuse.

PHOSPHORKUPFER. MIN. (Werner.) *V.* CUIVRE PHOSPHATÉ.

PHOSPHORMANGAN. MIN. *V.* TRIPLITE.

PHOSPHUGE. *Phosphuga.* INS. Nom donné par Leach à un genre de Coléoptères pentamères, démembré du genre Bouclier de Latreille. Les Phosphuges diffèrent des *Sylpha*, parce que leurs antennes sont terminées brusquement en massue, tandis qu'elles grossissent insensiblement dans les *Sylpha*.

PHOSPHUGE NOIRÂTRE. *Phosphuga atrata*; *Sylpha atrata*, L. Il est entièrement d'un noir brillant; son corselet est entouré d'un rebord saillant, avec la face postérieure plate; il est finement ponctué, de même que la tête; ses élytres offrent des points plus gros, mais surtout plus irréguliers, ce qui leur donne un aspect rugueux; elles sont ornées de trois côtes lisses, qui ne vont pas jusqu'à l'extrémité. Taille, six lignes. En Europe.

PHOTIN. *Photinus.* INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, formé par Delaporte aux dépens du genre *Lampyris*, avec les caractères suivants : antennes de onze articles, insérées entre les yeux, filiformes ou comprimées : le premier article est fort, le deuxième est très-court, les autres sont à peu près égaux; palpes labiales assez longues et grêles, les maxillaires fortes, terminées par un article long et pointu; tête plus ou moins cachée sous le corselet; celui-ci rebordé et arrondi en avant, quelquefois un peu anguleux; corps ovalaire et plan; écusson triangulaire; élytres grandes; pattes fortes; jambes comprimées; tarses forts, à premier article plus grand que les suivants, le quatrième très-fortement bilobé; crochets assez forts. Ce genre est très-nombreux en espèces; mais jusqu'ici aucune n'appartient à l'Europe.

PHOTIN BLATTOÏDE. *Photinus blattoides*, Delaporte; *Lampyris blattoides*, Chevr. Il est noir, avec le corselet jaune et une tache obscure en avant; ses élytres sont finement chagrinées, arrondies sur les côtés, s'élargissant un peu vers le milieu; les quatre derniers segments de l'abdomen sont d'un jaune pâle. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

PHOTINIE. *Photinia.* BOT. Lindley (*Trans. Linn. Societ.*, 13, p. 103) a constitué, sous ce nom, un genre qui appartient à la famille des Rosacées et à l'Icosandrie Digynie, L. C'est un démembrement de l'ancien genre Alisier (*Cratægus*), et il se distingue par les caractères essentiels suivants : calice à cinq dents; corolle à cinq pétales réfléchis; ovaire à moitié adhérent, velu, biloculaire, surmonté de deux styles glabres; fruit biloculaire, composé d'un sarcocarpe formé par le calice qui devient charnu, et recouvert d'un test argileux. Les Photinies sont des arbres à feuilles entières, toujours vertes, tantôt très-entières, tantôt dentées en scie. Les fleurs forment des panicules ou des corymbes terminaux. Leurs fruits sont petits et sans duvet.

PHOTINIA À FEUILLES DENTÉES. *Photinia serrulata*, Lindl.; *Cratægus glabra*, Thunb., *Flor. Japon.*, 205; Sims, *Bot. mag.*, tab. 2105. Ce bel arbre est originaire du Japon; il est remarquable par ses bourgeons très-grands et rouges, et par ses feuilles oblongues, aiguës, dentées en scie.

Les autres espèces connues sont : *Photinia arbutifolia*, Lindl., *Bot. regist.*, tab. 491, ou *Cratægus arbutifolia*, Aiton. — *Photinia integrifolia*, Lindl., ou *Pyrus integerrima*, Wallich. — *Photinia? dubia*, Lindley, ou *Mespilus tinctoria*, Don; *Mespilus Bengalensis*, Roxb. Dans le second volume de son *Prodromus*, De Candolle a réuni avec doute au genre *Photinia* les *Cratægus lævis* et *villosa* de la Flore du Japon de Thunberg.

PHOTIZITE. MIN. Manganèse silicaté, compacte, à cassure conchoïde, d'un brun jaunâtre, rougeâtre ou rosâtre, et ayant l'apparence d'un Jaspe, pesant spécifiquement 2,18; rayant faiblement le Feldspath; donnant avec le Borax un verre d'un rouge hyacinthe. Cette substance se trouve à Schebenholz, dans les

environs d'Elbingerode au Harz, avec l'Allagite verdâtre, qui est une autre espèce de Manganèse silicaté. Sa composition n'est pas encore bien connue, quoiqu'il existe plusieurs analyses de ce minéral, faites par Brandes et Duménil.

PHOTOPHYGES ou LUCIFUGES. INS. Duméril désigne ainsi, dans sa Zoologie analytique, la quinzième famille des Coléoptères hétéromères. Il la caractérise ainsi : élytres dures, soudées, sans ailes. Cette famille comprend les genres Blaps, Pimélie, Eurychore, Akide, Scaure, Sépidia, Érodie, Zophose et Tagénie. *V.* ces mots.

PHOXICHILE. *Phoxichilus.* ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Pycnogonides, établi par Latreille, et ayant pour caractères : point de palpes; deux mandibules; pieds fort longs. Ces Arachnides diffèrent des Pycnogonons, parce que ceux-ci n'ont ni mandibules ni palpes, et que leurs pattes sont courtes ou de longueur moyenne. Les Nymphons sont distingués des Phoxichiles, parce qu'ils ont des palpes. Du reste, ces deux derniers genres ont les plus grands rapports entre eux quant à l'organisation; seulement le premier segment du corps des Phoxichiles n'est point rétréci postérieurement en manière de col; il est court, transversal; de sorte que les deux pattes antérieures et celles qui, dans la femelle, portent les œufs, sont insérées près de la base du siphon, et que les yeux sont dès lors plus antérieurs.

PHOXICHILE PHALANGIOÏDE. *Phoxichilus phalangioides,* Latr., *loc. cit.* Long de cinq lignes, d'un brun obscur, avec les pattes environ trois fois plus longues, un peu velues et tuberculées. Cette espèce a été rapportée par Péron et Lesueur, qui l'ont trouvée dans les mers de l'Océanie. On peut rapporter aux Phoxichiles le *Pycnogonum spinipes* d'Othon Fabricius : le *Nymphon femoratum* des nouveaux Actes de la Société d'Histoire naturelle de Copenhague (1793, t. v, part. 1, tab. 5, f. 1-3) et le *Phalangium spinosum* de Moutagu, figuré dans les Actes de la Société Linnéenne de Londres, t. IX, tab. 5, f. 7.

PHOXINUS. POIS. Synonyme d'Able. *V.* ce mot.

PHOXOPTÉRICE. *Phoxopterix.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, tribu des Pyralides, institué par Treitschke qui lui assigne pour caractères : corps assez grêle; palpes très-velues, sécuriformes, dont le second article est plus large et triangulaire; sommet des ailes terminé en un crochet assez aigu. On connaît une douzaine d'espèces de ce genre dont les plus répandues sont les *Siculana,* Hubn.; *Crenana,* Hubn.; *Uncana,* Hubn.; *Unguicana,* Fab.; *Hamella,* L.

PHRACTOCÉPHALE. *Phractocephalus.* POIS. Ce genre voisin des Biagres, appartient à la famille des Siluroïdes, de l'ordre des Malacoptérygiens; il a été formé par Agassiz, et son caractère consiste dans les rayons osseux, incomplets, enchâssés dans le bord supérieur de la nageoire adipeuse; la tête est aplatie; elle a un casque osseux profondément ciselé, et un bouclier élargi en ovale transversal au-devant du premier rayon épineux de la dorsale; ce bouclier est libre et séparé des pièces osseuses du crâne; les rayons branchiostéges sont au nombre de neuf; la bouche est garnie de six filets.

PHRACTOCÉPHALE HÉMILÉOPTÈRE. *Phractocephalus hemileopterus,* Agass.; *Silurus hemileopterus,* Bl. Il est d'un brun roussâtre, moucheté de points noirâtres; une large bande d'un jaune pâle parcourt le flanc dans toute sa longueur. Taille, trois à quatre pieds. D. 0. D. 1/7, A. 8, C. 17, P. 1/9, V. 6.

PHRAGME. *Phragma.* BOT. Link donne ce nom aux cloisons transversales que l'on observe dans le fruit d'un grand nombre de végétaux.

PHRAGMICOMA. *Phragmicoma.* BOT. Dumortier, dans son *Sylloge Jungermannidearum Europæ,* a institué ce genre dans la sous-tribu des Jubulées, famille des Jungermanniacées, avec les caractères suivants : colésule comprimée; capsule divisée jusqu'à la base en quatre parties; élatères géminés au milieu des valves. Dumortier ne décrit qu'une seule espèce :

PHRAGMICOMA DE MACKAI. *Phragmicoma Mackaii,* Hook. Ses feuilles sont distiques, bilobées, avec les appendices auriculés, roulés intérieurement et renflés; stipules planes et obcordées. On la trouve dans les forêts montagneuses, sur les sols rocailleux.

PHRAGMIDIUM. BOT. (*Urédinées.*) Link a donné ce nom à un genre qu'il a séparé des *Puccinia,* et que Fries a ensuite adopté sous celui d'*Aregma.* Ce même auteur cependant, considérant l'antériorité du nom donné par Link, l'a adopté dans son *Systema orbis vegetabilis.* Ce genre, qui a l'aspect des Puccinies, forme des touffes plus grandes, dont les capsules sont portées sur des pédicelles plus longs; mais ce qui le distingue particulièrement, c'est la forme de ces capsules, qui sont allongées et divisées en plusieurs loges par des cloisons transversales. Les trois espèces connues de ce genre croissent sur des feuilles de Rosacées; ce sont : 1° *Phragmidium bulbosum* (*Uredo bulbosa,* Strauss); *Puccinia rubi,* Hedw.; 2° *Phragmidium mucronatum,* Link (*Puccinia rosæ,* DC.); 3° *Phragmidium obtusum,* Kunze (*Puccinia potentillæ,* Pers.)

PHRAGMITE. OIS. Synonyme de Sylvie des Joncs. *V.* SYLVIE.

PHRAGMITES. BOT. *V.* ROSEAU.

PHRAGMOTRICHUM. BOT. (*Urédinées.*) Ce genre, créé par Kunze (Mycol. Heft., II, p. 84, fig. 4), est encore peu connu. Il forme de petites pustules, qui ont l'aspect de cloches, sous l'épiderme des cônes des Sapins, dans le Jura, où il a été observé par Chaillet. Sous ce réceptacle formé par l'épiderme, on trouve des faisceaux de sporidies réunies en chapelets, et formant des filaments dressés; chacune de ces sporidies est rhomboïde, anguleuse et réunie à la suivante par un filament cylindrique, cloisonné. Tous ces filaments sont fixés par leur base à une masse fibro-gélatineuse; après la rupture de l'épiderme, les sporidies se détachent les unes des autres, sous forme de segments rhomboïdaux.

PHRÉATIE. *Phreatia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone, ou sépales, conniventes, presque égales, les latérales soudées à la partie inférieure du gynostème; folioles intérieures, ou pétales, fort petites et conformes; labelle entier, charnu, articulé inférieurement avec le gynostème; celui-ci

est petit; il a le bord membraneux, presque entier; l'anthère a deux loges qui paraissent confusément divisées; les huit masses polliniques sont sphériques, agglutinées par une matière visqueuse. Les Orchidées de ce genre sont des plantes épiphytes, gazonnenses, pseudobulbeuses, à feuilles membraneuses, coriaces ou charnues, à hampes radiculées. On les trouve dans l'Inde.

PHRÉNAPTE. *Phrenaptes*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, institué par Kirby qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, composées de onze articles dont le premier gros, les autres presque carrés et allant toujours en s'élargissant; palpes courtes et filiformes : les maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; menton presque carré, un peu élargi en avant, légèrement trilobé au bord antérieur; mâchoires formées de deux lobes : l'externe grand, grêle et pointu; l'interne court et cilié; labre arrondi en avant et cilié; mandibules fortes, en forme de tenailles, très-avancées, triangulaires, tridentées à l'extrémité, légèrement échancrées au côté interne; tête grande, carrée, surmontée d'une corne arquée sur le front; yeux ronds; corselet carré, rétréci en arrière, bisinué au bord postérieur, avancé au milieu en avant; écusson triangulaire; élytres oblongues; pattes fortes; jambes multi-dentées.

PHRÉNAPTE DE BENNET. *Phrenaptes Bennetii*, Gray. Il est brun; la corne du front est un peu bifide à l'extrémité; les élytres sont fortement striées. Taille, quinze lignes. De la Colombie.

PHRÉNOTRICE. *Phrenotrix*. OIS. Horsfield nomme ainsi un genre nouveau d'Oiseau, que Latham ne différenciait point du genre Corbeau (*Corvus*). Il ne comprend qu'une espèce, de l'île de Java. Il a pour caractères : un bec médiocre, robuste, élevé, épais à sa base, à mandibules recourbées, convexes sur les côtés, lisses, formant une légère arête; tête élargie, revêtue de plumes soyeuses et serrées; narines basilaires, petites, disposées en scissure étroite et transversale; ailes arrondies; rémiges entières; les troisième et quatrième les plus longues; queue plus longue que le corps, cunéiforme, composée de dix rectrices; pieds robustes, à doigts médiocres, l'extérieur légèrement uni à celui du milieu, vers la base; acropode scutellé; ongles comprimés : celui du doigt du milieu un peu plus long que les autres. Ce genre, suivant Horsfield, est surtout caractérisé par la forme du bec qui ressemble beaucoup à celui des Paradisiers. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce.

PHRÉNOTRICE TEMIA. *Phrenotrix temia*, Horsfield, (*Birds from Java, Trans. Linn. of Lond.*, t. XIII, p. 165); le *Temia*, Levaill. (Ois. d'Afriq., pl. 56); le *Corvus varians* de Latham (Supplément). Cet Oiseau, très-commun dans l'île de Java, y est nommé *Chekitut* ou *Bentsot*. Il est de couleur fuligineuse, brillant de reflets verts, olivâtres, fauves; les tectrices alaires sont d'un vert-olivâtre éclatant. La tête est noire. Le corps a sept pouces de longueur, et la queue huit. *V.* au mot Glaucopa la description plus détaillée de cet Oiseau qui a aussi fait partie pendant quelque temps de ce dernier genre.

PHRICODE. *Phricodus*. INS. Genre d'Hémiptères, de l'ordre des Rhyngotes, tribu des Géocorises, famille des Aradites, institué par Spinola avec les caractères suivants : antennes moyennes, glabres, composées de quatre articles, insérées au sommet antérieur de la tête; premier article court, obconique, le deuxième d'abord très-mince, puis se dilatant brusquement, le troisième fort allongé, mince et se formant en massue, le quatrième petit et sétiforme; tête assez grande; face supérieure inégale; col nu; vertex court, large à sa base; yeux à réseau, moyens, hémisphériques, subpédonculés; tubercules antennaires fortement développés; canal rostral assez large, creusé en dessous de la tête; rostre de quatre articles non comprimés et à parois tranchantes; labre étroit, allongé, ne dépassant pas le canal rostral; dos du prothorax en trapèze rétréci en avant, avec les bords latéraux épineux ou laciniés; écusson plan, triangulaire; ailes supérieures bipartites : portion antérieure plus épaisse que l'autre et coriacée; pattes moyennes et simples; tarses de trois articles, terminés en pelottes garnies de crochets assez forts.

PHRICODE HÉRISSÉ. *Phricodus hystrix*, Spin.; *Aradus hystrix*, Germ. Corps, antennes et pattes d'un gris clair; dos ponctué de noirâtre; de petites taches brunes aux parties inférieures, plus serrées aux pattes; le quatrième article des antennes noir; portion membraneuse des ailes blanche, nervurée de noir. Taille, un peu plus de trois lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PHRICTE. *Phrictus*. INS. Genre d'Hémiptères proposé par Spinola, pour quelques Fulgoroïdes qui se distinguent des genres connus de cette famille par la protubérance céphalique qui au lieu d'être renflée et vésiculeuse se trouve brusquement élargie à son extrémité; toutefois les faces latérales occupent à elles seules les côtés de cette protubérance; face frontale à base échancrée, sans repli latéral, embrassant le chaperon qui a les carènes latérales dilatées près de la base.

PHRICTE COURONNÉ. *Phrictus coronatus*, Spin.; *Fulgora diadema*, Fab. Le front est prolongé, à peu près de la longueur du dos, armé de quelques épines et terminé par trois pointes égales; tête et corselet bruns; abdomen noirâtre; élytres d'un brun clair, avec des taches noirâtres; ailes noires, avec la base et des taches médianes rouges; pattes brunes, les postérieures plus longues et épineuses. Taille, trois pouces, les ailes étendues. Amérique méridionale.

PHRIGANE ET PHRIGANITES. INS. Pour Phrygane et Phryganites. *V.* ce mot.

PHRISSOME. *Phrissoma*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : corps convexe, aptère; face antérieure de la tête courte, presque carrée; front bombé; mandibules petites; palpes dépassant un peu les mandibules; antennes écartées à leur base, assez épaisses, de la longueur du corps dans les mâles et plus courtes que lui dans les femelles, ayant leur premier article assez épais, arrondi et presque cylindrique, le deuxième très-

petit, les suivants cylindriques, allant en diminuant de longueur; le dernier un peu plus long que le précédent; corselet aussi long que large, avec son disque tuberculé, et ses côtés armés chacun d'une épine; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres ovalaires, très-tuberculées, avec leur extrémité arrondie et mutique; pattes de moyenne longueur; les cuisses ne sont point en massue.

Phrissoma crépu. *Phrissoma crispum*, Dej.; *Lamia crispa*, Fab.; *Cerambyx crispus*, Oliv. Son corps est gris; sa tête est finement pointillée ainsi que le corselet qui a sur son sommet trois petits tubercules disposés en triangle; les élytres ont chacune cinq côtes élevées, très-saillantes et couvertes de gros tubercules en dents de scie; les pattes et l'abdomen sont d'un gris cendré. Taille, huit lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

PHRISSOPODE. *Phrissopoda*. ins. Diptères; genre de la famille des Muscides ou Musciens, établi par Macquart, pour quelques espèces américaines que Wiedman avait placées parmi les *Sarcophaga*. Du reste, le genre *Phrissopoda* n'en diffère que par les antennes dont le dernier article est plumeux presque jusqu'à l'extrémité; par les cuisses et les jambes intermédiaires qui sont très-velues, par les jambes postérieures qui sont très-arquées.

PHRONIME. *Phronima*. crust. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont: deux antennes; tête très-grosse; la cinquième paire de pieds, en comptant les quatre pieds-mâchoires postérieurs, beaucoup plus grande que les autres, et terminée par une main didactyle; six sacs vésiculeux entre les dernières pattes. Ces Crustacés sont distingués de tous les autres genres de la tribu des Crevettines, parce qu'ils n'ont que deux antennes, tandis que ces derniers en ont quatre. Une espèce de ce singulier genre a été découverte par Forskalh, qui lui a donné le nom de *Cancer sedantorius*. Risso en a découvert une autre. Ces deux espèces habitent dans l'intérieur du corps de diverses espèces d'animaux, surtout des Radiaires, tels que les Béroés, les Pyrosomes, etc. Suivant Risso, ces Crustacés se nourrissent d'animalcules. D'après un passage de ce naturaliste (Hist. des Crust. de Nice), il semble que ces Crustacés abandonnent leur gîte pour habiter les vases du fond de la mer, et qu'ils peuvent s'introduire dans les Radiaires où on les trouve, et en sortir à volonté. Car il dit « qu'ils voyagent dans des-nacelles viventes, et que néanmoins, lorsqu'ils veulent se plonger, ils rentrent au gîte et se laissent tomber par le seul effet de leur pesanteur. » La tête des Phronimes est très-grande, cordiforme et verticale; le corps est très-mou, étroit et long; la queue est plus mince que le corps, terminée par six stylets allongés et fourchus au bout, pourvue en dessous de quatre ou six pattes natatoires disposées par paires, sous les troisième, quatrième et cinquième anneaux; ces pattes sont formées d'un petit article pour leur articulation avec la queue, d'un grand article aplati, et de deux filets terminaux.

Phronime sédentaire. *Phronima sedentaria*, Latr., Gen. Crust. et Ins., t. 1, tab. 2, f. 2; *Cancer sedentarius*, Forskalh, Faun. Arab., 95; *Cancer gamarellus sedentarius*, Herbst, t. ii, tab. 37, fig. 8. Corps long d'un pouce, demi-transparent, nacré et ponctué de rougeâtre; six pattes natatoires caudales. On le trouva dans la Méditerranée, dans l'intérieur des Pyrosomes, des Béroés, etc. L'autre espèce a été nommée Phronime Sentinelle, *Phronium Custos*, par Risso, *loc. cit.*, p. 2, f. 1. Elle paraît n'avoir que quatre pattes natatoires caudales. Son corps est plus petit que celui de l'espèce précédente et très-blanc. On la trouve aux environs de Nice, dans les Équorées et Géronies de Péron et Lesueur.

PHROSINE. *Phrosine*. crust. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Uroptères, établi par Risso. Caractères: les deux antennes supérieures grandes et en forme de cuiller; les inférieures sétacées et très-petites. Les dix pattes proprement dites monodactyles, formées de cinq articles aplatis; la première paire courte, mince, crochue; la deuxième un peu moins longue que la troisième; la quatrième fort grande, avec son premier article large et ovale, les deux suivants triangulaires, le quatrième ovale et épineux, le dernier long, aigu, arqué, falciforme; cinquième paire de pieds plus courte que la précédente, mais de même forme; corps oblong, un peu arqué, un peu arrondi sur les côtés, à segments crustacés et transverses; tête prolongée sur le devant, en forme de museau; queue composée de cinq segments presque quadrangulaires, terminée par deux lames oblongues, ciliées, et par une plaque intermédiaire courte, aplatie et arrondie au bout. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce propre aux mers des environs de Nice.

Phrosine Gros Œil. *Phrosine macrophtalma*, Risso. Son corps est d'un rouge violet, et ses yeux sont très-grands. Elle n'a point de cornes et sa taille ne surpasse pas quatre lignes. Risso l'a trouvée sur le Pyrosome élégant.

PHRYGANE. *Phryganea*. ins. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Plicipennes (Phryganides) de Latreille. Caractères: ailes inférieures larges et plissées; tarses à cinq articles; mandibules presque nulles; antennes longues, sétacées; quatre palpes sétacés: les antérieures longues, à cinq articles. Ce genre se distingue des Hydroptyles parce que ceux-ci n'ont pas les ailes inférieures plus larges que les supérieures; les Mystacides en sont distingués par leurs antennes; enfin les Séricostomes en sont bien séparés parce que, dans l'un des sexes, les palpes maxillaires sont relevées, très-larges ou fort dilatées transversalement tout en se réunissant pour former à ces insectes une sorte de museau. Les Phryganes ressemblent, au premier coup d'œil, à de petits Lépidoptères, surtout à de petites Phalènes; cette ressemblance a engagé Réaumur à les nommer *Mouches papillonacées*. La tête des Phryganes est petite; les yeux sont arrondis et saillants, et l'on voit entre eux et sur le vertex, deux petits yeux lisses, peu apparents dans un grand nombre d'espèces. Le labre est conique ou courbé; les palpes maxillaires sont filiformes, composées de cinq articles; les labiales en ont trois, avec

le dernier un peu plus gros; les mâchoires sont membraneuses; elles sont réunies à la lèvre inférieure. Le corps est, le plus souvent, hérissé de poils, et forme avec les ailes, un triangle allongé, comme plusieurs Noctuelles ou Pyrales. Le premier segment du tronc est petit. Les ailes sont simplement veinées, ordinairement colorées ou presque opaques, soyeuses ou velues, dans plusieurs, et toujours en toit très-incliné dans le repos. Les pieds sont allongés, garnis de petites épines, avec cinq articles à tous les tarses. Les Phryganes se tiennent, pendant le jour, posées sur des joncs ou des feuilles d'arbres; ce n'est que le soir et la nuit qu'elles volent : elles sont d'une vivacité extrême dans tous leurs mouvements; elles viennent jusque dans les maisons, attirées par la lumière; on les prendrait facilement alors pour des Phalènes. Les petites espèces voltigent souvent le soir au-dessus des eaux, elles sont quelquefois en troupes très-nombreuses et font mille tours et détours dans l'air. Un grand nombre d'espèces exhalent ordinairement une mauvaise odeur qui se communique aux doigts quand on les a touchées. Dans l'accouplement les Phryganes sont placées bout à bout et sur une même ligne; alors les ailes de l'une couvrent en partie celles de l'autre : elles restent longtemps unies. Latreille a observé des femelles qui portaient leurs œufs rassemblés en un paquet verdâtre, à l'extrémité postérieure de leur abdomen. Ces œufs remplissent presque toute la cavité du ventre; ils sont verts et presque ronds; à côté des ovaires et près du derrière, Degéer a observé deux vessies allongées, jointes ensemble à leur base, aboutissant à l'oviductus et renfermant une matière visqueuse; cette matière est destinée à envelopper les œufs quand ils sont pondus. Degéer a observé cela plusieurs fois, après l'avoir découvert par un hasard heureux. Sur une feuille de Saule qui croissait auprès d'un marais et dont les branches pendaient au-dessus de l'eau, cet observateur vit une masse de matière glaireuse, transparente comme de l'eau et qui avait la consistance d'une gelée, à peu près comme celle qui couvre les œufs des Grenouilles ou des Limaçons aquatiques; il plaça cette feuille dans une soucoupe remplie d'eau, et il ne tarda pas à s'apercevoir que les œufs contenus dans la masse glaireuse étaient éclos et avaient produit de petits Vers hexapodes, qui ne tardaient pas à se construire de petits fourreaux, qu'ils entourèrent du limon qui s'étoit formé au fond de l'eau. Ce fut pour l'auteur une marque certaine du genre de ces larves. Les larves des Phryganes ont été connues d'Aristote et de Pline, qui les ont regardées comme des Teignes : ils leur ont donné le nom grec de *Xylophtoros*, traduit en latin par celui de *Ligniperda*, quoiqu'elles ne gâtent pas le bois. Ces larves ont reçu aussi des modernes le nom de *Charées*; elles vivent toutes dans les eaux; on les trouve dans les ruisseaux, les étangs et les marais. Elles sont logées dans des fourreaux portatifs, qu'elles font avec de la soie et qu'elles recouvrent de différentes matières; elles les traînent partout avec elles. Ces larves ont six pattes, la tête brune et écailleuse et la bouche armée de mâchoires propres à couper les matériaux qu'elles emploient pour faire leurs fourreaux. Leur corps est composé de douze anneaux; les six pattes tiennent aux trois premiers; sur le quatrième, elles ont trois éminences charnues par lesquelles elles aspirent et rejettent l'eau. Les autres ont des filets ayant quelque analogie avec les branchies des Poissons; on dit qu'elles se nourrissent de feuilles des plantes aquatiques, et de larves des Libellules et des Tipules, mais Latreille les croit simplement herbivores. Quand on dépouille une de ces larves de son fourreau, si on le laisse auprès d'elle, elle y rentre aussitôt la tête la première. Le fourreau dont il a été question a sa partie intérieure lisse et polie; sa partie extérieure est couverte de fragments de diverses matières propres à le fortifier et à le défendre; les dehors sont souvent hérissés et pleins d'inégalités. Certaines larves font les leurs de différents morceaux, qu'elles arrangent avec symétrie les uns auprès des autres. Quand ce fourreau devient trop court ou trop étroit, elles en font un autre d'une grandeur proportionnée à leur corps : quelquefois le neuf diffère beaucoup de celui qu'elles ont quitté; ces différences dépendent des matériaux qu'elles ont eus à leur portée en le faisant. Elles y emploient des feuilles ou des parties de feuilles de plusieurs espèces de plantes, de petits bâtons cylindriques ou irréguliers, des tiges de plantes, de roseaux, des brins de joncs, des grains de terre, des coquilles aquatiques, enfin toutes les matières qu'elles trouvent dans l'eau. Ces fourreaux sont ouverts aux deux extrémités; l'ouverture par où la larve fait sortir sa tête et ses pattes est la plus grande. Presque tous les fourreaux recouverts de feuilles sont plats; mais on voit rarement cette forme; le plus souvent ils sont cylindriques. Les fourreaux construits avec des pierres ou des coquilles, deviendraient un fardeau pour l'insecte s'il était obligé de marcher toujours sur la terre; mais comme il doit marcher, tantôt au fond de l'eau, tantôt à sa surface, et sur les plantes qui y croissent, il coûte peu à porter, si les différentes pièces qui le composent sont d'une pesanteur à peu près égale à celle de ce liquide : c'est ce que l'animal semble se proposer en y attachant des corps dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau.

Cette construction démontre déjà une grande industrie; mais c'est dans la manière dont elles le ferment, avant de se métamorphoser en nymphes, que ces larves méritent l'admiration; elles subissent leur métamorphose dans l'eau et dans leur tuyau, après l'avoir rendu inaccessible à leurs ennemis, dont elles deviendraient la proie sans pouvoir se défendre. A cet effet, la larve emploie la soie qui lui reste disponible à former une sorte de grille dont les mailles sont assez rapprochées pour empêcher les insectes carnassiers de pénétrer dans le fourreau, et assez écartées pour laisser passage à l'eau dont la nymphe a besoin pour respirer. Avant de faire cette opération, la larve assujettit son fourreau contre quelque corps solide, afin d'avoir plus de facilité à le quitter quand elle doit en sortir. La nymphe est d'un jaune citron, et l'on distingue sur elle toutes les parties que doit avoir l'insecte parfait. Sa tête offre une singularité remarquable : c'est une sorte de bec formé par deux crochets placés un de chaque côté de la tête. Elle s'en sert pour détacher la grille

de son fourreau du côté où elle doit en sortir. Sa dernière transformation a lieu quinze ou vingt jours après son changement en nymphe; elle sort de son fourreau et de l'eau; elle se retire dans un endroit sec et reste tranquille à attendre que la peau qui la recouvre soit sèche et se fende; au bout d'une ou deux minutes elle est sortie et en état de voler.

Phrygane fauve. *Phryganea striata*, L., Geoff., Ins., 2-13-5. Longue de près d'un pouce, fauve, avec les yeux noirs et les nervures des ailes un peu plus foncées que le reste. Europe.

Phrygane a rhombe. *Phryganea rhombica*, L., Geoff., Roës., Ins., t. ii, tab. 16, f. 1-7. Longue de sept lignes; d'un jaune brun, avec une grande tache en forme de rhombe, blanche et latérale aux ailes supérieures. Le tuyau de la larve est garni de petites pièces et de débris de végétaux. On la trouve avec la précédente.

PHRYGANELLA. bot. (Stackhouse.) Synonyme de Cystoseire. *V.* ce mot.

PHRYGANITES. ins. Dans ses Considérations générales sur les Crustacés et les Insectes, Latreille désignait ainsi une famille qui ne renfermait que le genre Phrygane. *V.* ce mot. Plus tard il a changé le nom de cette famille, et lui a substitué celui de Plicipennes, qui répond aux Trichoptères de Kirby.

PHRYGANOPHILE. ois. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

PHRYGIE. bot. Quelques auteurs ont proposé sous ce nom un genre particulier, qui serait formé des Centaurées dont l'involucre a ses folioles ciliées. Le *Centaurea phrygia*, L., en serait le type.

PHRYME. *Phryma.* bot. Ce genre a été fondé par Linné qui l'avait placé dans la Didynamie Gymnospermie, mais il a été transféré dans la Didynamie Angiospermie par Michaux. Jussieu l'a mis à la fin de la famille des Labiées, en exprimant toutefois le doute qu'il pourrait appartenir aux Verbénacées. Il présente les caractères suivants : calice persistant, cylindrique, strié, relevé en bosse un peu au-dessus de sa base, à deux lèvres dont la supérieure est trifide, étroite, purpurine, à trois dents ; l'inférieure bifide et plus courte; corolle labiée, tubuleuse; la lèvre supérieure est très-courte, presque ovale, échancrée au sommet ; l'inférieure est plus grande, à trois divisions, dont celle du milieu plus allongée; quatre étamines didynames, à anthères arrondies conniventes; ovaire supère, oblong, surmonté d'un style de la longueur des étamines et d'un stigmate obtus. Le fruit se compose, selon Linné, d'une seule graine (akène) oblongue, sillonnée d'un côté et contenue au fond du calice.

Phryme en épi. *Phryma leptostachya*, L., Lamk., Illustr., tab. 516. Cette espèce est remarquable par ses tiges articulées et renflées aux articulations, puis pliées et géniculées. Elles sont hautes de plus d'un pied, presque tétragones, divisées en rameaux opposés, peu nombreux, garnis de feuilles opposées, pétiolées, ovales, obtuses au sommet, inégalement dentées : les supérieures sessiles, un peu lancéolées, aiguës. Les fleurs sont sessiles, horizontales, un peu inclinées après la floraison; elles forment un épi lâche et terminal; chacune est accompagnée à sa base de trois bractées subulées. Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale.

Une seconde espèce, indigène au cap de Bonne-Espérance, a été décrite par Linné fils, sous le nom de *Phryma dehiscens*. Necker en fait le type de son genre *Denisæa*, fondé sur le calice fendu longitudinalement d'un côté à l'époque de la maturité, et sur la corolle tubuleuse, divisée à son limbe en cinq lobes arrondis, presque égaux. Cette plante a une tige presque ligneuse à la base, des rameaux droits, peu nombreux, des feuilles pétiolées, cunéiformes, arrondies au sommet et dentelées. Les fleurs sont disposées en grappes terminales et accompagnées de très-petites bractées subulées.

Forskalh avait établi sous le nom de *Phryma* un genre qui fut réuni par Vahl au genre *Verbena*, puis au *Priva*, autre genre de la famille des Verbénacées. *V.* Priva.

PHRYNE. *Phrynus.* arach. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Tarentules, établi par Olivier, placé par Linné et Pallas dans leur genre *Phalangium*, et que Fabricius, d'après Brown, avait nommé *Tarentula*, mais ce nom n'a pas été admis, puisqu'une Araignée du genre Lycose le porte. Les Phrynes ont pour caractères essentiels : huit yeux; palpes épineuses, terminées en griffes; corps très-aplati; corselet ou tronc large, presque en forme de croissant; abdomen sans queue; les deux tarses antérieurs très-longs, très-menus, semblables à des antennes en forme de soie. Ce genre se distingue des Téliphones, qui composent avec lui la tribu des Tarentules, en ce que, dans le dernier, l'abdomen est terminé par une soie articulée, formant une queue. Le corps des Phrynes est très aplati, entièrement revêtu d'une peau assez ferme, avec le corselet presque lunulé ou réniforme. Les palpes n'ont aucun appendice au bout, relatif aux différences sexuelles. Leur langue est cornée, et s'avance en forme de dard entre les mâchoires. Leur abdomen est annelé. Les yeux sont disposés en trois groupes, savoir : deux au milieu, portés sur un tubercule, et trois de chaque côté formant un triangle. Ces Arachnides sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Déjardin en a trouvé quelques individus dans l'île de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti. Il les a observés dans le détritus de vieux troncs d'arbres pourris. Les nègres de ce dernier pays les craignent beaucoup, mais Déjardin n'a jamais eu occasion de s'assurer si leur morsure est réellement dangereuse, comme on le dit généralement.

Phryne lunule. *Phrynus lunatus*, Kock; *Tarentula lunata*, Fab., Entom. Syst., tab. 2, p. 433. Cette espèce est d'un brun marron. Ses palpes sont de la longueur du corps, avec les deuxième et troisième articles comprimés, armés au côté interne d'épines; il y en a cinq ou six à l'extrémité du troisième, qui est un peu dilatée. On la trouve à Cayenne et dans quelques-unes des Antilles.

PHRYNÈTE. *Phryneta.* ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lamies, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : corps épais, large, peu convexe; face antérieure

de la tête assez courte; front aplati et vertical; mandibules aplaties en forme de palettes; palpes dépassant un tant soit peu les mandibules, ayant leur dernier article arrondi et renflé au milieu, avec leur extrémité pointue; antennes à peu près de la longueur du corps dans les mâles, un peu moins longues dans les femelles, avec leur premier article grand, très-légèrement épaissi vers l'extrémité, et les autres cylindriques; les troisième et quatrième arrondis, et les derniers plus aplatis; corselet tuberculé sur son disque, avec ses côtés munis d'une pointe; élytres plus larges que le corselet, ayant ordinairement leur base tuberculeuse ou granulée, leur extrémité arrondie et mutique; pattes de moyenne longueur, avec les cuisses et les jambes légèrement comprimées.

Phrynète marbrée. *Phryneta mormorea*, Dejean; *Cerombyx mormoreus*, Oliv. Son corps est d'un brun velouté, varié de noir; ses antennes sont noires, avec les premiers articles d'un gris cendré; la tête est brune, avec des taches noires; le corselet est très-rugueux, tacheté de noir, ayant sur son disque plusieurs gros tubercules d'un brun ferrugineux; les élytres sont brunes, fortement ponctuées et rugueuses à leur base, avec des taches et des points noirs, disposés irrégulièrement sur toute leur surface. Le dessous du corps et les pattes sont variés de noir et de brun. Taille, quatorze lignes. De Madagascar.

PHRYNIUM. bot. Genre de la famille des Cannées et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Willdenow, et adopté par Roscoë et Roxburgh auxquels on doit des mémoires spéciaux sur les Cannées et les Scitaminées, familles de plantes pour la plupart indigènes de l'Inde orientale, et encore aujourd'hui peu connues. Les caractères du genre *Phrynium* ont été ainsi tracés par Roxburgh (*Asiat. Research.*, vol. 11, p. 324): anthère simple, terminée par un filet court et dressé; style adné au tube de la corolle, courbé en bec à son sommet; stigmate infundibuliforme; capsule à trois coques et à autant de loges; graines solitaires, munies d'un arille à la base; embryon recourbé, accompagné d'un périsperme. Le type de ce genre (*Phrynium capitatum*) a été décrit par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 1, p. 17) sous le nom de *Phyllodes placentaria*, auquel se rapporte la planche 34 du second volume de l'*Hortus Malabaricus*. C'est sur cette figure que Linné a établi son *Pontederia ovata*; mais Swartz, avant Willdenow, avait signalé l'erreur de Linné, en observant que la figure en question représentait une plante de la Monandrie et peut-être une espèce de *Thalia*. Le *Phrynium capitatum*, Willd., Roxb., *loc. cit.*, p. 325, tab. 1, est une plante à racine rampante, émettant une hampe haute d'environ un pied, revêtue à sa base de gaînes purpurines sur leurs bords. Les fleurs sont disposées en capitule entouré d'une spathe; les périanthes sont blancs, avec les bords lilas. Cette plante croît dans les endroits humides et ombragés du Bengale, de la Cochinchine et de la Chine.

Roxburgh a fait connaître deux autres espèces de ce genre : l'une, qu'il nomme *Phrynium dichotomum*, a la tige presque ligneuse, dichotome, des feuilles cordiformes ou ovales, très-larges; des fleurs blanches, disposées en panicules terminales peu fournies, éparses et penchées. Rumph (*Herb. Amb.*, 4, t. 7) a figuré cette plante qui a en outre pour synonymes, selon Roxburgh, le *Thalia cannæformis* de Forster et le *Donax arundinastrum* de Loureiro. Il est douteux que le *Maranta Tonckat* d'Aublet, qui se trouve à la Guiane, soit la même espèce. Le nom de *Tonckat-seyton*, qui signifie bâton du diable, est celui que les Malais donnent à la plante dont il est ici question. Elle croît dans les diverses parties de l'Inde orientale et dans la Cochinchine. L'autre espèce nouvelle, décrite par Roxburgh, sous le nom de *Phrynium virgatum*, a des tiges simples, nombreuses, dressées ou oblongues, articulées, renflées dans les articulations inférieures, hautes de cinq à huit pieds. Les feuilles sont disposées sur deux rangées luisantes, et lancéolées. Les fleurs sont petites, blanches, inodores, disposées en longs épis grêles, courbés, dichotomes et terminaux. On cultive cette plante dans les jardins de Madras et de Calcutta.

Le nom de *Phrynium*, ou plutôt celui de *Phrynion*, était appliqué par les anciens à l'une des espèces d'Astragales qui fournissent la gomme adragante. C'était le *Poterium* de Dioscoride, et probablement l'*Astragalus* auquel Linné a imposé ce dernier nom spécifique, et qui croît dans les îles de la Méditerranée.

PHRYNOCEPHALUS. rept. Kaup a formé, sous ce nom, un genre de Sauriens qu'il a distrait du genre *Lacerta* où Lépéchin, dans le Journal de ses voyages en Russie, l'avait placé. Le *Phrynocephalus guttatus* a la queue longue et cylindrique, avec quatre taches transverses ainsi que l'extrémité noires; la partie supérieure du corps est grise, parsemée de gouttelettes blanches; la partie inférieure est blanchâtre. Taille, trois pouces. On trouve ce reptile dans les déserts de l'Oural.

PHRYSONOME. *Phrysonoma*. rept. Genre de l'ordre des Sauriens, famille des Agamoïdes, établi par A. F. Wiegman, pour l'animal nommé Tapayaxin par Hernandez, et que Daudin et plusieurs autres erpétologistes ont confondu avec l'*Agama orbicularis*. Caractères : tête courte, dilatée postérieurement, couverte de clypéoles angulaires, couronnée de grandes épines cornées; front s'élevant en forme de bouclier plan et cordé; tympan ouvert, langue épaisse, émarginée au bout; corps compacte, chargé en dessus d'écailles inégales, avec une carène très-petite, et d'épines plus ou moins grandes, frangées latéralement; queue courte, déprimée à sa base et imbriquée; pieds écailleux, à cinq doigts.

Phrysonome orbiculaire. *Phrysonoma orbiculare*, Wiegm. Écailles abdominales courtes; deux rangées de petites épines sur les côtés du corps. De Surinam.

PHTANITE. min. *V.* Jaspe schistoïde.

PHTANITE. min. Nom que quelques minéralogistes ont donné soit au Quartz-Calcédoine aœtique, soit à un grès, contenant beaucoup de grains ou paillettes de mica.

PHTEIRES. ins. Aristote désigne ainsi un grand nombre d'animaux parasites, tels que Poux, Ixodes, Tiques, Ricins, Pycnogonons, et la plupart des Ento-

mostracés vulgairement nommés Poux des poussins. *V.* PARASITES.

PHTHÉIROSPERME. *Phtheirospermum.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Bunge qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, quinquéfide; corolle hypogyne, campanulato-ringente, à lèvre supérieure plane, partagée en deux lobes repliés; l'inférieure un peu plus longue, trifide; orifice entr'ouvert; quatre étamines insérées au tube de la corolle, didynames, rectiuscules; anthères libres, à loges parallèles, mucronées; ovaire biloculaire; style simple; stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à bec, comprimée, biloculaire, bivalve, renfermant plusieurs semences oblongues, anguleuses, membraneuses, réticulées.

PHTHÉIROSPERME DE LA CHINE. *Phtheirospermum Chinense,* Bunge. C'est une plante annuelle ou bisannuelle, à feuilles bipinnatifides; le calice est foliacé; les fleurs sont d'un rouge de rose sale. Des provinces septentrionales de l'empire chinois.

PHTHIRE. *Phthirius.* INS. Le docteur Leach a créé ce genre d'Aptères aux dépens du genre Poux, parce qu'une espèce lui a offert des différences assez marquées pour ne point permettre de la confondre, ainsi qu'on l'avait fait avant lui, avec d'inexacts congénères. Il donne pour caractères au genre nouveau, une tête en forme de violon, avec le sinciput proéminent et arrondi, un peu prolongé vers le sommet, renfermant la gaîne du rostre; ses côtés sont sinueux et portent les antennes qui sont filiformes, composées de cinq articles égaux, et insérées au-dessus d'yeux latéraux, extrêmement petits et peu saillants; corselet très-large et plan, avec le bord antérieur rétus, recevant la tête; une seule ouverte branchiale de chaque côté, entre la première et la seconde patte; abdomen plan, cordiforme, soudé au corselet; il est composé de huit anneaux ou segments; les trois premiers sont très-courts et pour ainsi dire réunis en un seul; à la base sont trois ouvertures branchiales, disposées de chaque côté sur une ligne transverse; chacun des trois segments suivants n'en a qu'une et immédiatement à côté une verrue mobile, qui grossit et s'allonge progressivement dans les segments inférieurs; ces verrues sont garnies d'un bouquet de soies divergentes; les deux derniers segments n'ont point de verrues, seulement des bouquets de soies; pieds antérieurs ambulatoires, articulés, étroits, cylindriques et finissant en pointe; les quatre autres munis de crochets, plus épais et composés de quatre articles inégaux, qui font office de fémur, de tibia, de tarse et de crochet. La manière de vivre de l'insecte qui forme ce genre, est à peu près la même que celle des Poux communs; seulement il ne s'attache pas à la tête de l'Homme, mais aux poils des aisselles, des sourcils et surtout des parties sexuelles. Sa piqûre est très-forte.

PHTHIRE DU PUBIS. *Phthirius pubis,* Leach; *Pediculus pubis,* L., Fabr., Latr.; le *Morpion,* Geoffroy, Ins., Paris. Redi, *Experim.,* tab. 9, f. 1. Cet insecte, assez connu, comme symbole de malpropreté, s'attache aux parties poilues du corps humain, autres que celles qui constituent la nuque. Il est plus petit que le Pou de la tête; sa couleur est plus brune et sa peau plus dure. L'abdomen a postérieurement deux crénelures longues, en forme de cornes.

PHTHIRIDE OU PHTHIRIDIE. *Phthiridium.* INS. Hermann désigne ainsi le genre Nyctéribie. *V.* ce mot.

PHTHIRIE. *Phthiria.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Meigen aux dépens du genre Volucelle de Fabricius. Caractères : antennes avancées, rapprochées, composées de trois articles, les deux premiers courts et égaux entre eux, le troisième allongé, comprimé, fusiforme; trompe très-longue, avancée, horizontale, cylindrique; palpes distinctes, en massue : tête arrondie; yeux grands, rapprochés, et se réunissant au-dessus du front dans les mâles, espacés dans les femelles; trois petits yeux lisses, disposés en triangle et placés sur le vertex; corps presque glabre; ailes grandes; point de cuillerons; balanciers grands, très-apparents; abdomen composé de six segments outre l'anus; pattes longues, minces; jambes entièrement dépourvues d'épines. Ce genre est distingué des Gérons, Amyctes, etc., par les antennes, dont le premier article est plus long que le second; les Ploas, Bombyles, Usies et Lasies, sont séparés des Phthiries par leur abdomen triangulaire et court. Les Phthiries sont presque toutes propres à l'Europe, et se tiennent sur les fleurs, dans les lieux secs.

PHTHIRIE FAUVE. *Phthiria fulva,* Lat., *Gen. Crust. et Ins.,* vol. IV, p. 314; Meigen, Dipt. d'Eur., vol. II, p. 218, n° 1, pl. 18, fig. 15; Macq., Hist. nat. des Ins. Dipt., vol. I, p. 395. Cette espèce a le corps noirâtre, avec deux points blancs sur le front; la face est également blanche, légèrement satinée; l'écusson est jaunâtre; les pattes sont noires, avec l'intérieur des cuisses lavé de jaune, quelquefois ces dernières sont entièrement jaunes; les ailes sont enfumées. Elle est assez rare en France.

PHTHIRIE PULICAIRE. *Phthiria pulicaria,* Meig., Dipt. d'Eur., t. II, p. 219, n° 3; *Phthiria nigra, ibid.,* Class., t. I, p. 193, tab. 10, f. 11; *Volucella pygmea,* Fabr. Longueur, deux lignes; couleur noire, avec l'extrémité de l'écusson et les balanciers blancs; ailes transparentes. D'après Meigen, le mâle est entièrement noir, avec les ailes transparentes. Cette espèce se trouve assez communément en Allemagne.

PHTHIRION. BOT. (Daléchamp.) Synonyme de *Pedicularia palustris. V.* PÉDICULAIRE.

PHTHIRIUS. INS. *V.* PHTHIRE.

PHTHIRUSA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Martius, pour un arbre du Brésil, qui paraît appartenir à la famille des Loranthacées, n'est encore connu que fort imparfaitement; ses fleurs, très-petites et sessiles, sont hermaphrodites, à quatre divisions sur lesquelles sont insérées des bractées à bords déchiquetés; ces fleurs sont ramassées et serrées dans les aisselles des feuilles; anthères ovales, attachées par le dos; style court; stigmate capité; baie ovale. Voilà tous les caractères qui ont été publiés par l'auteur de la Flore du Brésil.

PHTHYROMYIES. *Phthyromyiæ.* INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Pupivores, établie par Latreille, et à laquelle il donne pour caractères : corps toujours aptère; tête très-aplatie et sous la forme

d'un tubercule capsulaire, implanté sur le thorax; yeux composés de petits grains; thorax demi-circulaire. Cette tribu ne comprend qu'un seul genre: Nyctéribia, *Nycteribia*. *V.* ce mot.

PHTHYROPHAGES. zool. Ce nom, qui signifie *Mangeurs de Poux*, a été donné à divers animaux.

PHTORA. bot. L'un des synonymes anciens du *Ranunculus Thora*. *V.* Renoncule.

PHTORE. min. *V.* Fluor.

PHU. bot. Espèce du genre Valériane. *V.* ce mot.

PHUCAGROSTIS. bot. Le genre formé sous ce nom par Caulini, a été réuni par De Candolle au genre *Zostère*. *V.* ce mot.

PHUSICARPOS. bot. (Poiret, Encyclopédie; supplément.) Synonyme d'*Hovea* de R. Brown. *V.* Hovée.

PHYCELLE. *Phycella*. bot. Herbert a proposé sous ce nom la formation d'un genre nouveau, aux dépens de celui qui sert de type à la famille des Amaryllidées, en lui donnant pour caractères : périgone corollin, supère, à tube très-court, à limbe partagé en six découpures subringentes au sommet; six étamines fertiles, insérées à l'orifice du tube; filaments filiformes, déclinés, séparés à leur base par un prolongement denticulaire; anthères ovales, dentées, indéhiscentes par le sommet; ovaire infère, à trois loges, renfermant plusieurs ovules attachés sur deux rangs, à l'angle central; style filiforme, décliné; stigmate épaissi, à lobes irréguliers. Ce genre dont la nécessité a été contestée par différents botanistes, présente plusieurs espèces assez difficiles à distinguer, et l'on ne pourrait même y parvenir en l'absence des productions qui se trouvent à la base des filaments staminaux : ces productions filamenteuses diffèrent non-seulement par le nombre, la proportion et le volume, dans les diverses espèces, mais elles offrent encore le caractère le plus saillant pour les distinguer les unes des autres. C'est ainsi que, dans le *Phycella ignea*, ces filaments sont au nombre de douze, tandis que, dans le *Phycella attenuata*, on n'en aperçoit que six, et encore sont-ils rudimentaires.

Phycelle a tube court. *Phycella brevituba*, Herb. Le bulbe n'a guère plus de dix lignes de diamètre; il est revêtu de membranes écailleuses et noirâtres; il s'en élève une hampe longue de huit à neuf pouces, accompagnée de trois feuilles linéaires, beaucoup plus longues qu'elle, et larges de huit lignes; elle est couronnée de quatre à cinq fleurs longues d'un peu plus d'un pouce et demi, portées chacune sur un pédicelle de même longueur et enveloppées, avant l'inflorescence, dans une spathe brune, à six divisions. Le périanthe a son tube court, annulaire et infundibuliforme; il est d'un rouge écarlate intense, avec la base jaunâtre; des stries de cette dernière couleur se montrent à l'intérieur du limbe; les filaments sont jaunes avec l'extrémité rouge; ils sont au nombre de six, terminés en alène et soudés à la base des étamines. Du Brésil et du Chili.

PHYCIDE. *Phycis*. pois. Sous-genre de Gade. *V.* ce mot.

PHYCIDE. *Phycia*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, établi par Fabricius, et que Hubner a réuni aux Teignes. Latreille a adopté ce genre, dont les caractères sont : antennes sétacées; celles des mâles ciliées ou barbues; langue très-courte, peu distincte; palpes supérieures entièrement cachées, les inférieures seules grandes, apparentes, avancées, de trois articles : le deuxième portant un faisceau d'écailles, le troisième relevé perpendiculairement, et presque nu; corps enveloppé par les ailes; celles-ci entières; les supérieures longues et étroites, les inférieures larges et plissées dans le repos; chenille vivant à couvert dans un fourreau. Ce genre se distingue des Euploeampes, en ce que dans ceux-ci les antennes sont distinctement pectinées dans les mâles. Les Lithosies et Hyponomeutes ont les ailes couchées horizontalement sur le corps ou en toit arrondi. Ce qui les distingue encore des Phycides, c'est leur trompe ou langue, qui est très-distincte et allongée. Ce dernier caractère sépare de notre genre les Œcophores, qui en sont très-voisins. Les Teignes ne peuvent être confondues avec lui, parce que leurs palpes labiales sont petites et point saillantes; enfin, les Adèles en sont bien séparées par leurs antennes très-longues. On ne connaît que deux espèces de ce genre. Celle qui a servi à l'établir est :

Phycide du Bolet. *Phycis Boleti*, Fabr.; *Tinea Boletella*, Hubn., Tin., tab. 3, fig. 18. Elle a seize lignes d'envergure. Sa tête et son corselet sont cendrés. Les ailes supérieures sont noires, avec leur dos et leur bord postérieur blanchâtres. Sa chenille est blanchâtre, ponctuée de noir. Sa tête est brune. Elle vit dans le Bolet du Hêtre. On trouve ce Lépidoptère dans le nord de l'Europe.

PHYCODENDRON. bot. (Olafsen.) Synonyme de *Laminaria digitata*. *V.* Laminaire.

PHYCOMYCES. bot. (*Mucédinées?*) Genre établi par Kunze dans son travail sur les Champignons, et ayant pour type la plante décrite par Agardh sous le nom d'*Ulva nitens*. Ce genre est ainsi caractérisé : flocons filamenteux, couchés, continus, simples et mollasses; sporidies oblongues, rassemblées aux extrémités des filaments, autour d'une vésicule pyriforme. Le *Phycomyces nitens*, Kuntz, Myc. 2, p. 113, t. 2, fig. 9, croît en Suède sur les murailles et les canaux en bois. Ce genre, par son organisation, tient le milieu entre les Hydrophytes et les Mucédinées.

PHYCOSTÈME. bot. Turpin a proposé ce nom, qui signifie étamine transformée, pour remplacer celui de disque, par lequel les botanistes désignent communément cet organe, ordinairement de nature glanduleuse, qui existe dans un assez grand nombre de fleurs. *V.* Disque.

PHYGADE. *Phygas*. ins. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Tinéides, tribu des Alucites, institué par Treitschke, qui lui donne pour caractères : palpes inférieures courtes et hérissées de poils qui se confondent avec ceux du front; trompe nulle; antennes du mâle courtes et garnies d'écailles depuis la base jusques un peu au delà du milieu, avec le reste nu, se terminant en pointe; antennes de la femelle longues et filiformes; tête large et velue; corselet carré; abdomen long et cylindrique; pattes postérieures minces; ailes supérieures étroites, d'égale largeur dans

toute leur longueur, avec le bord terminal presque droit et garni d'une frange très-courte; ailes inférieures ovalaires et assez largement frangées. Le type de ce genre est le *Phygas Taurella*, Tr.

PHYGANTHUS. BOT. Ce genre, établi par Poppig dans la famille des Iridées, ne paraît pas différer du genre *Teophilœa*, de Bertero.

PHYGELI. *Phygalius*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Meyer qui lui donne pour caractères : calice pentaphylle; corolle hypogyne, tubuleuse, à tube décliné, recurvo-ascendant au sommet; son limbe est court, quinquéfide, subbilabié, à divisions planes et mutiques; quatre étamines exsertes, didynames, déclinées, insérées au tube de la corolle; anthères à deux loges parallèles, mutiques, adnées; ovaire biloculaire, dont les placentaires sont adnés de chaque côté à la cloison; plusieurs ovules; style simple; stigmate un peu épais; capsule ovale, oblique, biloculaire, renfermant plusieurs semences aptères. La seule espèce connue est un arbuste à feuilles opposées, pétiolées, ovales, subcordées, crénelées, crassiuscules et lisses. Les fleurs sont ramassées en panicule lâche, quelquefois en partie penchée. Du cap de Bonne-Espérance.

PHYLACANTHUS. BOT. Le nouveau genre, établi sous ce nom, par Nées et Martius, dans la famille des Scrophularinées, ne paraît différer du genre *Hemimeria*, qu'en ce que la capsule n'est point déhiscente.

PHYLACE. *Phylax*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Braconides, institué par Wesmael dans une Monographie de cette famille, publiée en 1835. Caractères : vertex convexe; dos du mésothorax égal; abdomen sessile, étroit sur le dos, droit sur les côtés; tarière en forme de faux, ascendante; trois cellules cubitales : la première recevant la nervure récurrente, la deuxième plus longue que large. Ces insectes ont les antennes longues et grêles, la tête de la largeur du corselet, le chaperon marqué de chaque côté d'un point enfoncé, les mandibules bidentées au bout, les palpes très-longues, les ocelles grands, le mésothorax partagé par deux sillons, le métathorax convexe, le premier segment formant la moitié de la longueur de l'abdomen, ayant près de la base deux tubercules saillants, les pieds longs et grêles, avec les cuisses droites.

PHYLACE ANNULICORNE. *Phylax annulicornis*, Wesm. Il est d'un roux testacé, avec les tarses pâles. Taille, quatre à cinq lignes. On le trouve en Belgique.

PHYLACIER. *Phylacium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bennett qui lui assigna pour caractères : calice bibractéolé, à quatre divisions entières, la postérieure seule est légèrement échancrée; étendard de la corolle onguleulé, biauriculé, adhérent aux ailes qui sont presque égales; pétales de la carène soudés; dix étamines diadelphes; filament vexillaire libre; anthères conformes; ovaire uniovulé; style filiforme; stigmate simple. Le fruit est un légume presque rond, comprimé, réticulato-nervuré, monosperme; semence comprimée, ovale. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Phylacier; c'est une plante herbacée, volubile, à feuilles alternes, trifoliolées, à stipules distinctes; les folioles sont stipellées; les fleurs sont petites, axillaires, en grappe, accompagnées d'une bractée membraneuse. De Java.

PHYLAN. INS. Le genre proposé sous ce nom par Dajean dans la famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, a été réuni par Latreille au genre Pédine. *V.* ce mot.

PHYLE. *Phyla*. BOT. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., 1, p. 82) et caractérisé de la manière suivante : Involucre ou calice commun imbriqué, ovoïde, composé de plusieurs folioles spatulées, acuminées, renfermant un grand nombre de petites fleurs. Chacune de celles-ci offre : un calice à deux folioles lancéolées, concaves et dressées; une corolle tubuleuse, irrégulière, à limbe court, étalé, quadrifide, la division supérieure échancrée; quatre étamines dont les filets sont courts, placés sur deux rangs et renfermés dans le tube de la corolle; ovaire supère, presque arrondi, surmonté d'un style court et d'un stigmate un peu épais; graines (akènes) solitaires. Les affinités de ce genre sont très-obscures. Loureiro parle de sa ressemblance avec le *Protea repens*, L., mais on ne peut rien statuer de décisif sur ce rapprochement sans avoir sous les yeux les échantillons rapportés par Loureiro, car les caractères ci-dessus exposés ne sont pas assez précis pour qu'on puisse en tirer des conclusions satisfaisantes. D'ailleurs le genre *Phyla* est omis dans la Monographie de la famille des Protéacées par R. Brown, qui en aurait sans doute fait mention s'il avait eu des motifs suffisants pour le réunir à ce groupe de plantes.

PHYLE DE LA CHINE. *Phyla Chinensis*, Loureiro, *loc. cit.* C'est une plante herbacée, annuelle, rampante, à rameaux dressés, garnis de feuilles lancéolées-ovées, acuminées, glabres, opposées, très-entières à la base, dentées en scie au sommet. Les fleurs sont d'un violet pâle, portées sur un pédoncule long et solitaire.

PHYLICA. BOT. *V.* PHYLIQUE.

PHYLIDONYRE. OIS. Lesson a proposé ce sous-genre pour les Soui-Mangas dont le bec est plus comprimé, plus élevé et plus renflé vers son extrémité que chez les autres congénères; leurs tarses sont médiocres, terminés par trois doigts grêles et minces; leur queue est allongée, égale; leur langue est terminée par un pinceau de fibres ténues. Les *Certhia Australasiana* et *cardinalis*, les *Cinnyris rubrater* et *equis* appartiennent à ce sous-genre. *V.* SOUI-MANGA.

PHYLIDOR. OIS. Ce genre, proposé par Spix, ne diffère point du genre Xenops d'Illiger. *V.* SITTINE.

PHYLIDRE. BOT. *V.* PHILYDRE.

PHYLIQUE. *Phylica*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, L., composé d'un nombre assez considérable d'espèces originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont de petits arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des Bruyères; les feuilles sont alternes, petites, quelquefois imbriquées, assez souvent velues et blanchâtres à leur face inférieure; les fleurs sont fort petites, réunies en capitules terminaux, ovoïdes ou globuleux, accompagnés d'un involucre formé d'un nombre variable de bractées. Chaque fleur, en particulier, offre extérieurement quelques bractées plus petites, et se compose d'un calice monosépale, tubuleux ou turbiné inférieu-

rement, à cinq divisions égales et plus ou moins profondes, de cinq pétales qui manquent rarement et qui sont fort petits, linéaires ou cuculliformes, et recouvrant les étamines. Celles-ci, au nombre de cinq insérées au tube calicinal, sont petites, incluses et placées devant chaque pétale; les anthères sont introrses, réniformes et uniloculaires ou allongées, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est infère, couronné par un disque épigyne, plus ou moins saillant; il offre trois loges contenant chacune un ovule dressé. Le style est en général assez court, épais, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit, couronné par les dents du calice, est globuleux, composé de trois coques monospermes. La graine que chaque coque renferme, est portée sur un podosperme court et charnu.

Dans son travail sur la famille des Rhamnées, Adolphe Brongniart a divisé en trois genres les espèces du genre *Phylica*, genres auxquels il a donné les noms de *Tricocephalus*, de *Soulangia* et de *Phylica*. Mais ce genre est tellement naturel qu'il paraît fort difficile d'y établir, sur de bons caractères d'organisation et de port, des coupes génériques; et tout porte à croire que ces genres ne peuvent être considérés que comme de simples sections d'un genre unique. *V.* SOULANGIE et TRICHOCÉPHALE.

PHYLIQUE FAUSSE BRUYÈRE. *Phylica ericoides*, L. Cette espèce est assez vulgairement connue sous le nom de Bruyère du Cap. C'est un petit arbuste d'un à deux pieds d'élévation, très-rameux, portant des feuilles très-petites, fort nombreuses, linéaires, rapprochées et comme imbriquées; leur face supérieure est d'un vert foncé; l'inférieure est glauque et blanchâtre. Les fleurs, qui répandent une odeur agréable, sont petites, blanches, et disposées en tête terminale.

PHYLIQUE PLUMEUSE. *Phylica plumosa*, L. Cette espèce est remarquable par les longs poils blancs et soyeux dont sont couvertes ses diverses parties. La tige est également très-rameuse; les feuilles, ovales, lancéolées, étroites, un peu recourbées, chargées de longs poils soyeux, recouvrent en partie les fleurs qui forment des capitules globuleux et terminaux.

On cultive encore beaucoup d'autres espèces, telles que les *Phylica buxifolia*, *Phylica rosmarinifolia*, *Phylica thymifolia*, *Phylica ledifolia*, etc. Toutes sont de serre chaude et se multiplient de boutures.

PHYLIRE. *Phylira*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Hétérochèles, tribu des Orbiculaires, établi par Leach, avec les caractères suivants : carapace circulaire et déprimée; front s'avançant beaucoup moins que l'épistome; antennes externes à peu près transversales; cadre buccal presque circulaire en avant; portion principale des pieds-mâchoires externes triangulaire, avec la branche extérieure de ces organes fortement dilatée en dehors; pattes des quatre dernières paires ayant le tarse déprimé et presque lamelleux.

PHYLIRE SCABRIUSCULE. *Phylira scabriuscula*, Leach; *Leucosia scabriuscula*, Fab. La carapace est déprimée, granuleuse sur les côtés et en arrière; le front est bilobé, beaucoup moins saillant que l'épistome, qui est échancré au milieu et presque triangulaire; la surface supérieure de la carapace présente à son contour une bordure de granulations; les pattes antérieures sont grêles et environ deux fois et demie aussi longues que la carapace; les bras sont garnis de plusieurs rangées longitudinales de tubercules; les mains sont comprimées, les pinces encore plus et recourbées en bas, finement dentelées, avec le doigt mobile plus long que l'inférieur et crochu au bout. La couleur est le gris-rose. Taille, six lignes. De l'Inde.

PHYLLACHNÉ. *Phyllachne*. BOT. Forster (*Char. Gen.*, tab. 58) a établi sous ce nom un genre qu'ont adopté Linné fils et Jussieu. Il fut réuni par Swartz au genre *Forstera*, et placé par Willdenow dans la Gynandrie Diandrie, et par Persoon dans la Monadelphie. Ce dernier auteur pense que le *Phyllachne* appartient plutôt à la Monandrie; ce qui s'accorde avec la description suivante. La singularité du port de l'espèce qui le constitue, est un motif puissant en faveur de sa distinction comme genre distinct du *Forstera*. Cette considération pourrait être appuyée de quelques différences dans l'organisation de la fleur, et particulièrement dans la structure du calice; mais il serait nécessaire de vérifier si l'observation de Swartz, auteur en général fort exact, est telle qu'il l'a décrite dans le Journal de Botanique de Schrader, 1799, p. 275; c'est-à-dire si le calice est double comme dans les *Forstera*.

PHYLLACHNÉ DES MARAIS. *Phyllachne uliginosa*, L. fils, Suppl., p. 61. C'est une très-petite plante qui ressemble à une mousse et spécialement au Polytric commun; elle forme des gazons munis de fleurs blanches, et d'un aspect fort agréable. Ses tiges sont nombreuses, rapprochées, couvertes de petites feuilles subulées, cartilagineuses et un peu crénelées sur les bords. Les fleurs sont terminales, sessiles, fort petites, les unes mâles, les autres femelles (par avortement partiel) sur la même plante. Le calice se compose de trois folioles droites, subulées. La corolle monopétale offre un tube élargi à son orifice, où il se développe en un limbe à cinq divisions (quelquefois six à sept, selon Commerson) presque lancéolées, obtuses. Dans les fleurs mâles on observe une étamine dont le filet est muni de deux glandes à sa base, attaché au fond de la corolle, et surmonté d'une anthère didyme; l'ovaire est stérile, sans style. L'ovaire des fleurs femelles est inférieur, turbiné, surmonté d'un style filiforme, épaissi vers son sommet, et terminé par un stigmate tétragone. Le fruit est une baie ou capsule uniloculaire, renfermant plusieurs graines fort petites et arrondies. Cette plante croît à la Terre de Feu et au détroit de Magellan.

PHYLLACTIS. BOT. Persoon (*Enchir.*, t, p. 39) a établi sous ce nom un genre auquel il rapportait trois espèces de Valérianes, décrites par les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili. Ce sont les *Valeriana rigida*, *tenuifolia* et *apatulata*. Les deux premières espèces, par leur inflorescence qui simule les capitules des Synanthérées, semblent, en effet, devoir être séparées des Valérianes. Cependant les botanographes, excepté Dufresne, n'ont point adopté le genre *Phyllactis*, parce qu'il reposait sur des différences trop légères dans la structure florale. *V.* VALÉRIANE.

PHYLLADE. MIN. Les géologues ne sont pas d'accord

sur l'application qu'ils font de ce nom de Roche, ni sur l'étendue de son acception. Il a été proposé par D'Aubuisson, pour remplacer le nom assez impropre de Schiste argileux, par lequel les minéralogistes français ont traduit le mot allemand *Thonschiefer*. Il avait dès lors le même sens que ce dernier, et s'appliquait, comme lui, tout à la fois aux dépôts schisteux, qui terminent la série des Roches de la période primitive, et à ceux qui accompagnent la Grauwacke, et forment la masse principale de ce terrain de la période intermédiaire. Cordier distingue avec soin les Roches schisteuses de ces deux époques : celles de la période intermédiaire sont pour lui les véritables Phyllades. Ce sont des Roches d'apparence homogène, à structure fissile et à cassure transversale mate et terreuse, provenant d'un mélange de parties minérales qui n'a point encore été déterminé, ni même rapporté à un principe dominant : elles sont souvent colorées en noir par l'Anthracite, et passent à l'Ampélite graphique. Elles paraissent formées en partie d'éléments de transport, et en partie d'éléments cristallins. Elles se divisent souvent en feuillets minces; et leurs couches se partagent en fragments polyédriques, rhomboïdaux ou prismatiques. Elles renferment quelquefois des débris de corps organiques : les Trilobites, par exemple, appartiennent presque exclusivement à ces Roches. Elles sont susceptibles de décomposition; elles blanchissent, deviennent tendres et terreuses, et se transforment en une argile onctueuse, ce qui semble être un indice de la présence du Talc dans leur composition. Quant aux Roches siliceuses de la période primitive, ce sont pour Cordier de véritables Schistes micacés ou plutôt talqueux, devenus phylladiformes, par l'atténuation de leurs parties; et c'est à tort, selon lui, qu'on les a confondus avec les Phyllades, qui sont de nature différente. Comme ces derniers, ils prennent souvent des teintes noirâtres, mais leur principe colorant est le Carbure de Fer, et non l'Anthracite. Ils ont extérieurement la plus grande analogie avec les Phyllades; mais ils sont formés par voie de cristallisation, et lorsqu'on les observe à la loupe, aidé d'une vive lumière, ils paraissent composés de lames et de grains cristallins. Ces Roches phylladiformes contiennent souvent des Macles et des Staurotides, qui sont disséminées dans l'intérieur de leur masse; et fréquemment aussi elles présentent une grande quantité de taches ou de nœuds, qui sont dus probablement à l'une de ces substances, imparfaitement cristallisée et empâtée avec la matière de la Roche. Brongniart, dans sa Classification minéralogique des Roches, a présenté une toute autre détermination des Phyllades : pour lui, ce sont des Roches hétérogènes ou mélangées, dont le principe dominant ou la base est la Roche homogène qu'il nomme Schiste (*V.* ce mot). Ainsi les Phyllades ne seraient que des Schistes argileux, mêlés de différents minéraux et principalement de Mica; leur formation aurait eu lieu en grande partie par voie de sédiment; non seulement les Phyllades existeraient dans les terrains primordiaux, mais ils s'étendraient, comme les Schistes proprement dits, jusque dans les terrains secondaires, et comprendraient au nombre de leurs variétés le *Schiefarthon* ou Argile schisteuse des terrains houillers. *V.* pour la discussion de ce point de minéralogie, les articles ROCHES et TERRAINS. Les Roches phylladiennes sont employées à différents usages dans les arts. Les Schistes primitifs, lorsqu'ils abondent en particules quartzeuses, fournissent les pierres qui servent à aiguiser les faux. Les Phyllades intermédiaires donnent aussi de bonnes pierres à aiguiser, et surtout des pierres à rasoir. Une de leurs variétés, le Phyllade arénifère de Cordier (*Grauwackenschiefer*) qui offre une apparence de grès sur sa tranche, et qui est surchargé de grains de Quartz et de Feldspath, fournit la pierre à l'eau, qui sert à travailler certains outils. Quelques Phyllades silicifères donnent aussi des pierres de touche. Mais le principal emploi de ces Roches, surtout de celles qui ont la propriété de se déliter en feuillets minces et solides, se rapporte à l'art de l'architecture. Ce sont elles qui fournissent les meilleures ardoises; elles se laissent débiter en plaques, qui n'ont pas plus de deux lignes d'épaisseur, et dont la toise carrée de couverture ne pèse que cent à cent vingt-cinq livres. Elles varient infiniment de couleur : mais la couleur par excellence, celle qui a reçu le nom de *Gris d'ardoise*, appartient aux Phyllades qui réunissent les meilleures qualités.

PHYLLADOCE. ANNÉL. (Savigny.) *V.* PHYLLODOCE.

PHYLLAMPHORA. BOT. Espèce du genre Népentha, devenue le type d'un sous-genre du même nom. *V.* NÉPENTHE.

PHYLLANTHE. *Phyllanthus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Monadelphie, L., qu'on peut caractériser de la manière suivante : fleurs monoïques ou plus rarement dioïques; calice partagé jusqu'à sa base en cinq ou six divisions, dans les mâles; trois étamines ou rarement plus, à filets soudés en une colonne dont la base est entourée de cinq ou six glandes alternant avec les divisions du calice ou d'un disque glanduleux découpé dans son pourtour en autant de lobes, dans les femelles; trois styles quelquefois soudés entre eux par leurs bases, et le plus ordinairement bifides à leur sommet; six stigmates; un ovaire entouré à sa base de cinq ou six glandes ou d'un disque glanduleux ou bien membraneux, à trois loges dont chacune renferme deux ovules collatéraux, devenant une capsule qui se sépare, à la maturité, en trois coques bivalves et dispermes. Les espèces de ce genre sont des arbres, des arbrisseaux ou plus rarement des herbes; leurs feuilles alternes, stipulées, tantôt grandes et veinées, tantôt (et c'est le cas le plus ordinaire) plus petites et disposées sur des rameaux articulés comme les folioles d'une feuille pennée qu'elles simulent; les fleurs sont disposées aux aisselles de ces feuilles, tantôt solitaires, tantôt et le plus souvent par faisceaux (de sorte qu'après la chute des feuilles on a l'apparence d'une inflorescence en grappe), accompagnées de bractées aiguës, persistantes et quelquefois pelotonnées en globe; dans ces faisceaux, tantôt toutes sont du même sexe, tantôt on trouve d'une à quatre fleurs femelles entremêlées à un plus grand nombre de mâles. Le genre Phyllanthe peut être considéré, dans la famille des Euphorbiacées, comme type

d'une tribu ou section qui comprend un certain nombre de genres à étamines insérées au centre floral dans les fleurs mâles, à loges biovulées dans les femelles. Plusieurs des genres renfermés dans cette section s'en rapprochent beaucoup et pourraient presque lui être réunis. On a cru néanmoins devoir les conserver comme distincts, de peur d'augmenter la confusion des espèces, déjà fort nombreuses, des Phyllanthes. D'un autre côté, quelques-unes de celles qu'on y rapporte devraient peut-être en être séparées. Ainsi, le *Phyllanthus cernua*, le *Phyllanthus rhamnoides*, et quelques autres voisines, originaires de l'Inde ou de Timor, qu'on reconnaît facilement dans les herbiers à la teinte noire que leurs feuilles y prennent, présentent les caractères suivants : fleurs monoïques : dans les mâles, calice campanulé, bilobé; trois étamines incluses, à filets soudés, à anthères terminées par une pointe; dans les femelles, calice orbiculaire, bifide, persistant; trois stigmates bilobés ou bifides, sessiles ou portés sur un style court; ovaire plus court que le calice, charnu; capsule triloculaire, à loges dispermes; graines fixées à un placenta très-court et ainsi comme redressées, présentant une double cavité, l'une vide, l'autre qui contient l'embryon. Ces caractères paraissent indiquer un nouveau genre intermédiaire entre les Phyllanthes et le Glochidion ? Quoi qu'il en soit, les fleurs femelles du genre *Breynia* de Forster ne sont autre chose que celles d'une des espèces de Phyllanthes précédemment mentionnées, le *Phyllanthus cernua*. On pourrait donc, si on établit ce nouveau genre, lui conserver le nom de Forster, en rectifiant les caractères donnés par cet auteur.

PHYLLANTHE A GRANDES FEUILLES. *Phyllanthus grandifolia*, L. Cette plante constitue l'une des plus grandes espèces du genre. Sa tige est arborescente et se divise en branches étalées, chargées de rameaux striés, rougeâtres, comprimés, presque anguleux, garnis de grandes feuilles alternes, fermes, ovales, obtuses, entières, à nervures jaunâtres; les pétioles sont très-courts, ayant à leur base deux petites stipules courtes et obtuses; les fleurs sont axillaires, presque terminales, réunies plusieurs ensemble et supportées par des pédoncules filiformes, inégaux, plus longs que les pétioles; quelques fleurs sont sessiles. De l'Amérique.

Le genre *Phyllanthus* de Necker, qui appartient à la famille des Cactiers, a été réuni par Haworth à son genre Epiphylle.

PHYLLANTHÈRE. *Phyllanthera*. BOT. Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlansch Indie*, p. 1048) a établi sous ce nom un genre de la famille des Asclépiadées de Brown et de la Pentandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice petit, quinquéfide; corolle quinquépartite, charnue, discoïde intérieurement et à sa base; point de couronne staminale; cinq étamines, dont les filets sont dressés et distincts longitudinalement, à anthères conniventes, nues sur le dos, dilatées en feuilles au sommet; cinq pédicelles pollinifères, en massue, dressés, déhiscents extérieurement, appuyés à la base sur des corpuscules, et incombants sur le stigmate; pollen granuleux; ovaire didyme, surmonté d'un style marqué de deux sillons à la base, et d'un stigmate capité mutique. Ce genre est très-voisin du *Periploca*.

PHYLLANTHÈRE BIFIDE. *Phyllanthera bifida*, Bl. C'est un arbuste volubile, à feuilles opposées, lancéolées, glabres, marquées de veines transverses et très-fines. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, solitaires et bifides. Cette plante croît sur les montagnes de Salak, à Java.

PHYLLANTHUS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Plucknett, pour une plante américaine, que Haworth a placée dans son sous-genre *Epiphyllum*, sous le nom spécifique de *Phyllanthus*, Linné dans son genre *Cactus* et Miller parmi ses *Opuntia*, a été finalement réuni par De Candolle et Pfeiffer au genre *Cereus*.

PHYLLARTHRON. *Phyllarthrum*. BOT. Ce genre de la famille des Bignoniacées, a été institué par le professeur Bojer, à l'Ile Maurice, sous le nom de *Arthrophyllum*; mais, comme peu auparavant le docteur Blume avait employé la même dénomination pour un genre de la famille des Araliacées, De Candolle, pour éviter toute confusion, a dû changer le nom adopté ou proposé par Bojer. Le genre *Phyllarthrum* est remarquable par ses feuilles lomentacées.

PHYLLARTHRON DE NORONA. *Phyllarthrum Noronhianum*, Boj.; *Bignonia articulata*, Desf. Ses feuilles sont opposées, plusieurs fois articulées, rétrécies en pétiole, dures, coriaces, luisantes, très-glabres, sans nervures sensibles excepté la médiane; chaque articulation est ovale, entière, à l'exception de la dernière qui est quelquefois échancrée. De Madagascar.

PHYLLAUREA. BOT. Loureiro a donné ce nom à un genre d'Euphorbiacées fondé sur le *Croton variegatum*, L., anciennement nommé *Codiæum* par Rumph. Ce dernier nom a été adopté par Adrien de Jussieu dans sa monographie des Euphorbiacées. *V.* CODIÆUM.

PHYLLÉPIDIER. *Phyllepidium*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, et de la Pentandrie Digynie, L., proposé par Raffinesque (Journ. de Botanique de Desvaux, vol. 1, p. 218), et ainsi caractérisé : calice (périanthe) double, persistant; l'extérieur à cinq divisions lancéolées, aiguës; l'intérieur plus long, à cinq divisions oblongues-obtuses, échancrées; cinq étamines; ovaire supère, surmonté de deux styles; capsule indéhiscente, monosperme. Ce genre offre peu de caractères assez précis pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres genres, aujourd'hui si nombreux, qui appartiennent à la même famille.

PHYLLÉPIDIER SCARIEUX. *Phyllepidium scariosum*, Raff. C'est une plante herbacée, rameuse, munie de feuilles alternes, écailleuses, semi-amplexicaules, acuminées à leur sommet. Les fleurs forment un épi terminal. Cette plante a été trouvée dans les bois, près de Baltimore, aux Etats-Unis d'Amérique.

PHYLLERASTE. *Phyllerastes*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre proposé dans la famille des Rhynchophores, par Steven, n'a point été adopté par Schoenherr, qui a placé l'espèce qui devait le constituer, dans son genre *Phyllobius*.

PHYLLÉRIÉES. BOT. *V.* MUCÉDINÉES.

PHYLLERIUM. BOT. (*Champignons*.) Le genre ainsi

nommé par Fries et qui n'est qu'un démembrement de l'*Erineum* de Persoon, n'a pas été adopté par les botanistes mycographes. Il forme simplement une section dans le genre *Erineum*. *V.* ce mot.

PHYLLIDE. *Phyllis.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice très-petit, bifide; corolle à cinq divisions profondes et portant cinq étamines; deux styles; coques oblongues, connivenles, planes d'un côté, convexes de l'autre, un peu plus larges au sommet et pendant d'un axe filiforme. Ces caractères empruntés à Adrien de Jussieu (Mém. sur les Rubiacées, p. 4), semblent exiger un nouvel examen, d'autant plus facile que la plante est vivante dans les jardins. Le calice est-il réellement bifide? Ne doit-on pas plutôt le considérer comme divisé plus ou moins profondément en autant de parties que la corolle? C'est ce que l'analogie porte à croire; mais il faudrait examiner de nouveau, avec attention, la fleur du *Phyllis* pour se rendre compte de son anomalie. Ce genre était désigné par Boerhaave sous le nom très-impropre de *Bupleuroides*, et par Adanson, d'après d'anciens auteurs, sous celui de *Nobula*. Ce dernier nom, ou celui de *Nobla*, a été appliqué comme spécifique à la seule plante dont le genre *Phyllis* se compose.

PHYLLIDE NOBLA. *Phyllis Nobla*, L. et Dillen, *Hort. Elthom.*, tab. 299, fig. 386. C'est un arbrisseau dont la tige est noueuse, haute d'environ un mètre, rameuse supérieurement. Les feuilles sont verticillées, ordinairement trois à chaque verticille, presque sessiles, lancéolées, étroites, entières, rétrécies à leurs deux extrémités, munies à leur base de deux stipules caduques. Les fleurs sont petites, de couleur herbacée, disposées en corymbes axillaires. Cette plante est indigène des îles Canaries. On la cultive dans quelques jardins d'Europe, où elle exige une exposition favorable, à l'abri des froids et des gelées. Elle conserve pendant toute l'année ses feuilles qui, à raison de leur verdure lustrée, produisent un effet assez agréable.

PHYLLIDIE. *Phyllidia.* MOLL. Cuvier, dans le Bulletin des Sciences, n° 31, a le premier caractérisé ce genre, que bientôt après Lamarck adopta dans le Système des Animaux sans vertèbres. Roissy, dans le Buffon de Sonnini, suivit l'exemple de Lamarck. Ce genre avait été caractérisé sur un seul individu assez mal conservé, qui n'avait pas permis des recherches complètes d'anatomie. Cuvier, au retour de Péron, ayant eu à sa disposition plusieurs individus et plusieurs espèces nouvelles, refit son travail sur ce genre. Il fut publié en 1804, dans le tome v des Annales du Muséum. La manière dont sont placées les branchies a fait penser à Cuvier, dès l'établissement de ce genre, qu'il devait se rapprocher des Oscabrions et des Patelles. Cette opinion fut généralement admise. Lamarck créa même dans la Philosophie Zoologique la famille des Phyllidiens, pour consacrer invariablement ces rapports. Il est vrai qu'il y joignit aussi les Fissurelles et les Emarginules, qui n'ont de rapports avec ces premiers genres que par la coquille, mais alors les animaux en étaient peu connus; aussi, dès qu'ils le furent, Lamarck corrigea son erreur, comme on le voit dans l'Extrait du Cours. Le genre Phyllidie est, avec le genre Pleurobranche, dans la première section de la famille des Phyllidiens; les Oscabrions, les Ombrelles, les Patelles, et avec deute les Haliotides, en forment la seconde. Dans le Mémoire de Cuvier, cité précédemment, il est à remarquer que le savant zoologiste établit les rapports les plus intimes entre les Phyllidies et les Pleurobranches. Plus tard, la découverte de nouveaux genres lui a fait modifier son opinion, de telle sorte que dans le Règne Animal, ces deux genres font partie de deux familles différentes, mais voisines. Le genre Phyllidie forme, avec les Diphyllides, la famille des Inférobranches. C'est d'après cela, sans doute, que Lamarck s'aperçut que les Pleurobranches et les Phyllidies ne pouvaient rester dans la même famille; ce qui le décida, dans son dernier ouvrage, à proposer la famille des semi-Phyllidiens pour les genres Pleurobranche et Ombrelle. Les Phyllidies se trouvent alors en rapport avec les genres Oscabrelle, Oscabrion et Patelle. Férussac, dans ses Tableaux, a adopté la dernière opinion de Cuvier, en la modifiant cependant. *V.* INFÉROBRANCHES.

On a vu à l'article OSCABRION, quelle était l'opinion de Blainville sur les rapports que l'on avait trouvés dans les différents genres de la famille des Phyllidiens de Lamarck. Cela n'a pas empêché Blainville d'admettre dans sa Méthode de Malacologie la famille des Tectibranches de Cuvier; mais comme le genre Diphyllide est trop peu connu, il ne l'a point admis, et l'a remplacé par son genre Linguelle, qui est peut-être le même. Lamarck a exprimé les caractères du genre Phyllidie de la manière suivante : corps rampant, ovale, allongé, un peu convexe en dessus, à peau dorsale coriace, variqueuse ou tuberculeuse, formant un bord saillant autour du corps; branchies disposées sous le rebord de la peau, en une série de feuillets transverses, occupant la circonférence du corps; quatre tentacules : deux supérieurs, sortant chacun d'une cavité particulière, et deux inférieurs et coniques, situés près de la bouche; orifices pour la génération placées sur le côté droit; anus dorsal et postérieur.

Les Phyllidies sont des Mollusques marins, largement gastéropodes, qui paraissent particuliers à la mer des Indes. Ils sont revêtus d'un manteau épais et coriace, tuberculeux, qui déborde le pied dans toute sa circonférence, en laissant entre lui un sillon assez large et profond, occupé tout alentour, excepté à l'endroit de la tête, par une série de lames branchiales perpendiculaires. De chaque côté de la bouche, on voit deux tentacules, que l'on peut nommer inférieurs relativement à leur position au-dessous de la seconde paire, placée en dessus, à la face externe et antérieure du manteau. Chacun de ces tentacules supérieurs est placé dans une cavité qui lui est propre. A la partie postérieure et médiane du corps, on voit un petit orifice, qui est l'anus. Il est ici placé comme dans les Doris, et éloigné des ouvertures de la génération, que l'on découvre au côté droit, dans le sillon où sont les branchies.

PHYLLIDIE VARIQUEUSE. *Phyllidia varicosa*, Lamk.,

Anim. sans vert., t. vi, p. 305, n° 1; *Phyllidia trilineata*, Cuv., Ann. du Mus., t. v, p. 268, pl. 18, fig. 1 à 4; Tethie, Sélm Mus., t. iii, tab. 1, fig. 16. Cette espèce paraît devenir plus grande que les autres. Elle se reconnaît bien facilement à ses trois lignes dorsales tuberculeuses, et aux autres grands tubercules isolés, presque tous transverses. Ces tubercules sont jaunes, et le reste de la peau est d'un noir foncé.

Phyllidie pustuleuse. *Phyllidia pustulosa*, Cuv., Ann., *loc. cit.*, pl. 18, fig. 8; Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 2. Elle est ovale, allongée, assez convexe; le manteau est tout noir et couvert de toute part de larges pustules irrégulières, saillantes, d'un jaune pâle.

Phyllidie ocellée. *Phyllidia ocellata*, Cuv., Ann. du Mus., t. v, p. 18, fig. 7; Lamk., *loc. cit.*, n° 3. Corps plus élargi que dans les espèces précédentes, ovale, d'une couleur cendrée sur le dos. Cette partie offre aussi cinq ocelles annulés, pédiculés et de couleur jaune. L'intervalle qui les sépare est occupé par des tubercules assez peu volumineux. Ces trois Phyllidies viennent de la mer des Indes. Quoy et Gaimard ont trouvé à Timor une espèce qui leur a semblé n'être qu'une variété de la Phyllidie variqueuse. Elle n'en diffère en effet que par les tubercules des deux lignes latérales. Ils ne sont pas assez allongés pour se rejoindre et former des lignes continues.

PHYLLIDIENS. moll. Quelque temps après que Cuvier eut fait connaître l'anatomie des Phyllidies et des Pleurobranches, Lamarck, dans sa Philosophie Zoologique, proposa la famille des Phyllidiens. Déjà Cuvier avait rapproché les Oscabrions des Patelles, d'après la nature des organes de la respiration; et cette famille, dès son origine, se trouva composée des Mollusques dont les branchies sont formées d'une série de lames disposées autour du corps, ou seulement d'un côté. Lamarck eut le tort d'y associer, et seulement d'après une analogie éloignée, les genres Émarginule et Fissurelle, que, quelques années plus tard, il plaça dans la famille des Calyptraciens. C'est alors que, dans l'Extrait du Cours, on trouva cette famille composée des genres suivants : Pleurobranche, Phyllidie, dans une première section; dans la seconde, Oscabrion, Oscabrelle, Patelle, Haliotida? Cuvier, qui, dans son Mémoire sur la Phyllidie et le Pleurobranche (Ann. du Mus., t. v), avait insisté sur l'analogie de ces deux genres, les sépara dans le Règne Animal. Il fit la famille des Inférobranches avec les Phyllidies et les Diphyllides. Les Pleurobranches font partie des Tectibranches (*V.* ce mot), tandis que les Patelles et les Oscabrions terminent la longue série des Mollusques gastéropodes que ceux-ci commencent. On ne voit rien dans cet arrangement qui ait quelque ressemblance avec la famille des Phyllidiens de Lamarck. Il ne persista pas moins à la conserver, en la modifiant. Il en extrait d'abord les genres Pleurobranche et Ombrelle, dont il fait une famille à part, sous le nom de semi-Phyllidiens (*V.* ce mot), et il ne laisse dans la famille qui nous occupe, que les quatre genres Phyllidie, Oscabrelle, Oscabrion et Patelle.

Férussac a adopté la famille des Phyllidiens, dans laquelle il ne conserve que les deux genres Phyllidie et Diphyllide, qui à eux seuls forment les Inférobranches de Cuvier. Cette famille fait à elle seule un sous-ordre des Inférobranches, qui devient un ordre dans l'arrangement systématique de l'auteur que nous citons. Blainville n'a point imité ses prédécesseurs. Les Inférobranches, qu'il conserve comme ordre, et qui ne renferment que les deux genres Phyllidie et Linguelle, sont placés entre les Cyclobranches et les Nucléobranches (*V.* ces mots et Inférobranches). Gray, dans sa Classification naturelle des Mollusques (Bul. des Scienc. nat., fév. 1824) manifeste aussi une opinion particulière sur la place et les rapports des Phyllidies. Elles seules composent l'ordre onzième, Dipleurobranches, *Dipleurobranchia*, qui est précédé de celui des *Polyplacophora* (Oscabrions), et suivi de la troisième sous-classe qui commence par les Doris. C'est à l'article Dipleurobranches que nous donnerons quelques détails sur ces rapports indiqués par le savant anglais. Latreille (Familles naturelles du Règne Animal, p. 175) a conservé d'une manière générale l'ordre établi par Cuvier. Les Inférobranches sont divisés en deux familles; celle des Biforibranches est la première; elle contient les genres Phyllidie, Diphyllide et Atlas. Ce dernier n'est point encore assez connu.

PHYLLIE. *Phyllium*. ins. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Spectres, établi par Illiger aux dépens du genre *Mantis* de Linné. Caractères : corps très-aplati, membraneux, large; élytres imitant des feuilles; premier segment du corselet cordiforme; tête avancée, allongée, arrondie postérieurement; yeux petits; les yeux lisses sont souvent peu distincts; antennes insérées devant les yeux, plus près de la bouche que du milieu de la tête; d'après Latreille, celles des mâles sont longues, grêles, sétacées, et composées d'un grand nombre d'articles presque cylindriques; celles des femelles sont plus courtes que la tête, coniques, grenues et de neuf articles. Cette grande différence avait induit Latreille en erreur, et il avait formé une espèce distincte (*longicornis*) avec le mâle de la Phyllie feuille sèche. Les palpes sont très-comprimées, le corselet est formé de trois segments : le premier déprimé, en forme de cœur; le deuxième et le troisième formant ensemble un triangle tronqué antérieurement. Les pattes antérieures ne sont pas ravisseuses, elles sont comprimées. Toutes les cuisses sont comprimées, avec un appendice membraneux tant à leur partie intérieure qu'extérieure; les jambes s'appliquent dans le repos au côté interne de la cuisse et sous son appendice; les tarses ont cinq articles, et leurs crochets sont munis, dans leur entre-deux, d'une pelote très-apparente. L'abdomen est large, ovale, déprimé, membraneux et comme vide. Les élytres et les ailes, lorsqu'elles existent, sont couchées horizontalement sur le corps. Les Phyllies habitent les contrées chaudes des Indes orientales. La forme aplatie de leur corps, et surtout la manière dont les nervures de leurs élytres sont disposées, leur donnent l'apparence de feuilles; placées sur un Oranger ou un Laurier, l'entomologiste le plus accoutumé à observer, aura de la peine à les

découvrir, d'autant plus qu'elles sont toutes de couleur verte ou jaunâtre.

Phyllie feuille sèche. *Phyllium siccifolia*, Illig., Latr.; *Mantis siccifolia*, L., Fabr., Stoll, Spec. 7, 24, 26; Roes., Ins., 2, tab. 176, 4, 5. Elle est longue de plus de trois pouces, très-aplatie, d'un vert pâle ou jaunâtre; le corselet est court, dentelé sur les bords; les feuillets des cuisses sont aussi dentelés. La femelle a les étuis de la longueur de l'abdomen; les ailes manquent. Le mâle est plus étroit et plus allongé. Les étuis sont courts, et les ailes aussi longues que l'abdomen.

PHYLLINE. *Phylline*. annel. ? Oken a établi sous ce nom un petit genre sur lequel on conserva de l'incertitude, quant à la classe dans laquelle on doit le ranger, et quant aux espèces qui lui appartiennent. Lamarck (Hist. natur. des Anim. sans vert., t. v, p. 293) le place, avec beaucoup de doute, parmi les Annélides, et lui assigne pour caractères : corps aplati, court, presque ovale, gélatineux, terminé postérieurement par un disque contractile, grand et armé de crochets. Ces animaux sont parasites et se trouvent fixés sur le corps de certains Poissons au moyen de leur disque. Oken rapporte à ce nouveau genre l'*Hirudo grossa* et l'*Hirudo hippoglossi* de Muller; l'une et l'autre paraissent offrir les caractères des Annélides. Il cite aussi comme espèces nouvelles l'*Hirudo diodontis* et l'*Hirudo sturionis*. Il paraît que Blainville a désigné ce genre sous le nom d'Entobdelle.

PHYLLIRÆASTRUM. bot. L'une des sections du genre *Morinda*, de De Candolle.

PHYLLIREA. bot. *V.* Filaria.

PHYLLIROE. *Phylliroe*. moll. Ce genre a été institué par Péron et Lesueur dans leur Mémoire sur l'ordre des Ptéropodes (Annal. du Mus., t. xv, p. 65). Il fut adopté depuis par tous les auteurs, excepté Cuvier, qui conserve sur sa place quelques doutes, et ne l'admet pas, à cause de cela, dans sa méthode. Les auteurs qui, comme Lamarck, n'ont connu ce genre que par ce qu'en disent Péron et Lesueur, ont été conduits, à leur exemple, à admettre ce genre parmi les Ptéropodes. Il paraît qu'à cet égard tous les savants ont été dans l'erreur. Blainville, qui posséda le seul individu connu de Phylliroé, celui qui a été trouvé par Péron et Lesueur dans la mer de Nice, et qui leur a servi pour l'établissement de ce genre, après un examen des plus attentifs, a placé ce genre dans son ordre des Aporobranches, où il fait à lui seul la famille des Psilosomes, qui est voisine de celle où sont les genres Clio et Pneumoderme. Ce genre, d'après cette opinion, est plus rapproché des Gastéropodes que des Ptéropodes.

Voici de quelle manière Blainville caractérise ce genre : corps nu, libre, très-comprimé ou beaucoup plus haut qu'épais, terminé en arrière par une sorte de nageoire verticale; céphalothorax petit, pourvu d'une paire d'appendices natatoires, triangulaires, comprimés, et simulant des sortes de longs tentacules ou de branchies; bouche subterminale, en fer à cheval, avec une trompe courte et rétractile; anus au côté droit du corps; orifice des organes de la génération unique du même côté, et plus antérieur que l'anus; organes de la respiration inconnus. « Le corps du Phylliroé, ajoute Blainville, peut être divisé en deux parties comme celui de l'Hyale, et même des Bullas et Bullées : une abdominale beaucoup plus grande, et une antérieure qui représente à la fois la tête et le thorax, ce qui me la fait désigner sous le nom de céphalothorax. La partie abdominale, à peu près quadrilatère, est remarquable par sa grande compression, en sorte que le dos est mince et presque tranchant; que le ventre et les côtés sont très-élevés; il n'y a aucune trace de pied et de disque musculaire, pas plus que de nageoire inférieure, comme dans la Carinaire; mais le corps se termine par une sorte de nageoire verticale, un peu élargie en arrière et rétrécie en avant, ce qui la fait assez bien ressembler à la pinnule caudale des Poissons. Les parois de cet abdomen sont si minces et si gélatineuses, qu'on peut aisément apercevoir à travers tous les viscères de la digestion et de la génération, presque comme s'ils étaient hors de la cavité. On y voit cependant quelques faisceaux de fibres longitudinales qui se portent essentiellement sur les côtés de la queue. Le céphalothorax, bien plus petit que l'abdomen et plus épais que lui, forme comme une sorte de tête carrée. De chaque côté s'attache un appendice triangulaire, aplati, plus épais en avant qu'en arrière, et que l'action de la liqueur conservatrice a fait contracter de manière à ressembler un peu à des sortes de cornes. Péron y a vu des tentacules : il y aurait même vu encore des sortes de nageoires branchiales, comme dans les Hyales; car on peut y apercevoir aussi des stries ou plis perpendiculaires à la longueur; mais réellement ce sont des appendices natatoires sans branchies, absolument comme dans les Hyales et les Clios. La masse buccale fait une saillie assez distincte par un petit étranglement à l'extrémité tout à fait antérieure du corps. Je n'y ai pas aperçu des tentacules proprement dits. Pour terminer l'examen de ce qui existe à l'extérieur du corps du Phylliroé, il ne reste plus qu'à noter la terminaison du canal intestinal, ainsi que celle de l'appareil générateur à droite dans un tubercule commun, comme cela a été exposé dans la caractéristique. L'anatomie de ce singulier Mollusque peut être presque faite à travers sa peau. On voit que la bouche, en forme de fer à cheval, conduit dans une masse buccale évidente, quoique petite, et pouvant probablement sortir et rentrer un peu à la manière d'une trompe. Il en part un œsophage bien distinct, assez long, étroit, droit, qui bientôt se renfle en un estomac ovale, simple, complètement dans sa direction. Un peu en arrière du pylore ou du commencement de l'intestin, on voit très-aisément la réunion des canaux hépatiques qui proviennent du foie, divisé en quatre lobes allongés et divergents : deux en dessus, un en avant et un en arrière, et deux en dessous, un en arrière et un en avant. Ce sont ces lobes que Péron et par suite Lamarck, ont regardés comme des branchies internes. Le canal intestinal proprement dit est court et se recourbe presque auprès de son origine pour aller à l'anus. Je n'ai pu voir d'une manière distincte, ni le cœur, ni les branchies proprement dites, à moins que de croire que les appendices antérieurs en tiennent lieu, ce que je ne pense pas. Péron et Lesueur

figurent le cœur d'une manière évidente, vers le milieu du corps, donnant un gros vaisseau en arrière, ce qui peut être. Quant à sa connexion avec un des deux lobes du foie, ce n'est qu'une apparence. L'appareil de la génération est au contraire très-visible et disposé comme dans tous les Malacozoaires subcéphalés-monoïques, ou portant les deux sexes sur le même individu. La partie femelle se compose d'un ovaire ou masse arrondie, situé en arrière; d'un oviducte d'abord plus étroit, puis plus renflé et droit, qui se continue jusqu'au tubercule extérieur. Le testicule est au contraire assez éloigné et antérieur; mais je n'ai pu suivre la communication avec la partie femelle ni connaître la forme de l'organe excitateur, qui paraît cependant être assez considérable. Je ne serois pas très-éloigné de penser que son orifice fût très-distant de celui de l'oviducte et du céphalothorax, comme dans l'Hyale. On voit tout cela à peu près dans la figure donnée par Péron, mais dans des connexions évidemment erronées, et qui lui a fait supposer des branchies internes. »

D'après ce que vient de dire Blainville, plus d'une erreur auroit été commise par les auteurs de ce genre, et répétée ensuite, d'après eux, par d'autres zoologistes. Comment est-il possible de figurer un cœur et des vaisseaux là où ils n'existent pas? Comment admettre des branchies internes, quand on sait qu'il est nécessaire que le fluide ambiant y parvienne pour que l'acte de la respiration se fasse, et qu'il n'existe entre ces soi-disant branchies et le fluide respirable aucune communication? Quoique le travail de Blainville satisfasse sous plusieurs rapports, qu'il rectifie des erreurs graves, il laisse cependant encore quelques lacunes bien importantes, sur lesquelles il serait bien à souhaiter que l'on jetât quelque jour; car il est difficile de placer dans la méthode et dans des rapports certains et immuables, un animal dont on ne connaît ni le cœur ni les branchies.

Phylliroé Bucéphale. *Phylliroe Bucephalum*, Pér. et Les., Ann. du Mus., t. xv, p. 65, pl. 1, fig. 1, 2, 3; Encycl., p. 164, fig. 2, a, b, c; Blainv., Traité de Malac., p. 484, pl. 80, fig. 5. Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit précédemment pour caractériser cette espèce qui a un pouce et demi à deux pouces de long sur un pouce de large, et qui est de couleur jaunâtre.

PHYLLIS. bot. *V.* Phyllide.

PHYLLITE. min. Nom donné par Thompson à un minéral trouvé au Massachussets, dans l'Amérique septentrionale, et qui offre pour caractères : des lames d'un noir brunâtre ou bleuâtre et qui ressemblent au premier aspect à la plombagine; son éclat est résineux ou demi-métallique; il est sonore et fragile; sa pesanteur spécifique est 2,8 environ. Il est composé de silice 38; alumine 24; peroxide de fer 18; magnésie 9; potasse 7; eau 4.

PHYLLITHE. végét. foss. Nom donné aux feuilles fossiles ou à leurs empreintes, que l'on trouve assez fréquemment dans les couches schisteuses et argileuses.

PHYLLITIS. bot. (*Fougères.*) Necker appelait ainsi un genre qu'il avait formé aux dépens des Acrostiques, dans la classe des Fougères; mais ce genre n'a pas été adopté. Il en est de même d'un autre genre Phyllitis, proposé par Mœnch pour certaines espèces d'*Asplenium*, entre autres les *Asplenium Adianthum-nigrum*, *Trichomanes*, *Ruta-muraria* et *germanicum*. Mais ces espèces sont justement celles qui forment le genre *Asplenium*; tandis que l'*Asplenium Scolopendrium*, dont cet auteur faisait le type du genre *Asplenium*, est le véritable *Phyllitis* des anciens, dont les modernes ont fait le genre *Scolopendrium*. *V.* Asplénie et Scolopendre.

PHYLLITRICHUM. bot. (*Mousses.*) Le genre que Necker nommait ainsi, avait été établi pour les espèces de *Bryum* de Linné, dont les feuilles distiques, sur des rameaux courts, imitent les frondes de certaines Fougères. Tels sont les *Bryum trichomanoides* et *adianthoides*. Ces espèces forment aujourd'hui le genre *Fissidens*. *V.* ce mot.

PHYLLORIDES. ins. Schoenherr (*Curculionidum dispositio methodica*, etc.) donne ce nom à la sixième division de son ordre des *Gonatoceri*.

PHYLLORIE. *Phyllobius*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar avec ces caractères : rostre court, cylindrique, guère plus étroit que la tête; celle-ci saillante, oblongue, cylindrique; fossettes courtes, profondes, placées à l'extrémité du rostre. Yeux petits, globuleux; antennes insérées au bout du rostre, plus longues que le corselet; leur premier article courbé, en massue; le second courbe; le fouet de sept articles dont les deux premiers plus longs que les autres; ceux-ci presque égaux entre eux, en massue, obconiques ou lenticulaires; massue ovale-oblongue. Corselet court, presque globuleux ou presque cylindrique, tronqué à sa base et à son extrémité; point de sillon, au-dessous, propre à recevoir le rostre. Élytres plus larges que le corselet, oblongues, couvrant des ailes, ordinairement assez molles. Écusson petit, triangulaire. Pattes longues, presque égales entre elles; cuisses en massue, souvent dentées; jambes cylindriques, leur extrémité mutique, les antérieures souvent sinuées. Tarses courts et larges : les premiers articles égaux. Corps oblong, assez mou, écailleux. Ce genre se distingue des Charansons proprement dits, des Chlorimes, Polydruses, etc., en ce que ceux-ci ont leurs antennes courtes, et que leur premier article ne dépasse pas les yeux, tandis que dans les Phyllobies ce premier article est prolongé beaucoup au delà des yeux. Les Liophlées et Herpistiques n'ont point d'ailes. Des caractères de la même valeur distinguent les Polydies, Leptocères, Hyphantes, Brachyrhines, etc.

Phyllobie du Poirier. *Phyllobius Pyri*, Sch.; *Curculio Pyri*, L., Fabr.; le Charanson à écailles vertes et pattes fauves, Geoff., Ins. Paris, t. i, p. 282, n° 12. Long de près de quatre lignes; corps noirâtre et tout couvert d'écailles bronzées ou cuivreuses, qui le font paraître plus ou moins brillant; antennes et pattes fauves. Europe. Les *Curculio argentatus*, *calcaratus*, *oblongus*, *sinuatus*, *viridicollis*, *parvulus*, etc., appartiennent à ce genre.

PHYLLOBRANCHES. *Phyllobranchia*. moll. Latreille a divisé son premier ordre des Mollusques her-

maphrodites, les Nudibranches, en trois familles; la dernière porte le nom de Phyllobranches. Elle contient les genres Laniogère, Glauque, Éolide et Tergipède (V. ces mots). Cette famille correspond entièrement à celle des Glauques de Férussac, sans aucun changement. Elle se rapporte aussi à celle des Tétracères de Blainville qui, en outre, y ajoute le genre Cavoline.

PHYLLOCACTE. *Phyllocactus*. BOT. Genre de la famille des Cactées, institué par Link et dans lequel il comprend les *Cereus*, dont De Candolle a formé sa troisième division (*Aloti*). Périgone infundibuliforme, dont le tube est soudé avec la base de l'ovaire, longuement cylindrique, glabre, inerme; folioles du calice éparses, celles de devant sont fort relevées; pétales disposés sur plusieurs rangs, formant une sorte de cloche; étamines nombreuses, insérées à la partie supérieure du tube ou à son orifice et plus courtes que la corolle; filaments filiformes; anthères oblongues; ovaire infère, à une loge, avec les placentas et les pariétaux multiovulés; style aussi long que les étamines; stigmate très-divisé en lobes linéaires. Le fruit consiste en une baie ovoïde, ombiliquée, à côtes anguleuses, parsemée de squamelles provenant des folioles calicinales, à une seule loge pulpeuse, renfermant plusieurs semences réniformes. Embryon exalbumineux; cotylédons soudés; radicule très-obtuse.

PHYLLOCACTE LATIFRONDE. *Phyllocactus latifrons*, Link; *Cereus latifrons*, Zucc. Sa tige est plane, garnie de fleurs amples et blanches; les pétales sont nombreux, linéaires, pourprés à la pointe; les filaments sont jaunes; le style est pourpré, avec le stigmate jaune. Du Mexique.

PHYLLOCALYMNE. *Phyllocalymna*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Bentham (Enum. Plant. Hugel., p. 61) avec les caractères suivants: capitules biflores, homogames, réunis en glomérule subglobuleux; involucre commun, formé d'écailles herbacées, linéaires, plus longues que le glomérule; réceptacle commun nu; involucres partiels; pléiophylles oblongs, en coin, scarieux, non appendiculés; style inclus; akènes claviato-linéaires et velus; aigrette formée de paillettes ovales à la base, prolongées en une soie presque égale à la corolle, lisse ou scabre. On ne connaît encore qu'une seule espèce de *Phyllocalymna*; c'est une très-petite plante, très-rameuse, recouverte d'un duvet blanchâtre, dont les feuilles sont linéaires, embrassantes à leur base, et très-entières; les glomérules sont presque globuleux. De la Nouvelle-Hollande.

PHYLLOCARPE. *Phyllocarpa*. BOT. (*Lichens*.) Sous-genre établi par Acharius (Lich. univ., p. 520), pour renfermer les Cénomyces dont le thalle est foliacé, lobé et imbriqué, avec les podéties presque nuls ou très-courts; les quatre espèces qui le composent sont peu connues. Riedel, au Brésil, a formé un autre genre *Phyllocarpus* pour une plante (*Pterocarpus*) que le professeur De Candolle, Prodr., II, 260, a placée dans son genre *Lonchocarpus*. V. LONCHOCARPE.

PHYLLOCÉPHALE. *Phyllocephala*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Scutellériens, tribu des Pentatomites, institué par Delaporte, avec les caractères suivants: tête grosse, plus ou moins avancée, mais toujours bifide; antennes assez épaisses et peu longues, avec le premier article plus court que la tête; rostre court, épais, atteignant à peine la base des pattes antérieures; écusson en forme de spatule; élytres laissant à découvert les bords de l'abdomen.

PHYLLOCÉPHALE HISTÉROÏDE. *Phyllocephala histeroïdes*, Delap.; *Ælia histeroïdes*, Fab. Son corps est d'un brun grisâtre; ses antennes sont noires; le corselet est ridé transversalement, avec ses angles extérieurs dirigés en avant et dilatés en une grande pointe; l'écusson a une ligne jaune de chaque côté; les élytres sont de la couleur du corps, sans taches, ainsi que les pattes et l'abdomen. Taille, sept lignes. De l'Inde.

PHYLLOCEPHALUM. BOT. V. DECANEURE.

PHYLLOCÈRE. *Phyllocerus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville. Caractères: premier article des antennes grand, renflé en devant, coupé obliquement à son extrémité; le deuxième petit, un peu gonflé à sa partie antérieure; le troisième grand, égalant le premier en longueur; le quatrième plus grand que les suivants, mais plus petit que le troisième; les six suivants petits, portant chacun sur leur partie supérieure un appendice latéral aplati, denté en scie de l'autre côté; le onzième ou dernier allongé, cylindrique, portant un appendice comme les précédents. Corselet absolument conformé comme celui des Taupins. Ce genre se distingue des Cérophytes par les antennes qui sont tout autrement conformées dans ce dernier genre. Les Mélasis ont le corselet globuleux et le corps plus cylindrique.

PHYLLOCÈRE FLAVIPENNE. *Phyllocerus flavipennis*, Lepel. de St-Farg. et Serv., Encycl. méth., t. X, p. 116; Dej., Catalogue de Coléoptères. Il est long de sept lignes et demie, couvert d'un léger duvet roussâtre. Ses élytres sont d'un châtain clair, très-finement pointillées et striées. Les stries sont ponctuées depuis leur milieu jusqu'à l'extrémité. Cet insecte a été trouvé par Dejean dans l'île de Curzola, en Dalmatie.

PHYLLOCHARIDE. *Phyllocharis*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre a été fondé par Fée, sur deux Lichens épiphylles fort remarquables; en voici les caractères: thalle crustacé, uniforme, orbiculaire, formé de rameaux divergents, confluents et appliqués; apothécies éparses, noires, perforées, à marge obtuse, intérieurement homogènes. Il se présente sous la forme de ramifications épaisses, arrondies, lobées, ondulées, soudées entre elles à la manière des *Plocodium*; leur diamètre varie d'une à deux lignes; les apothécions sont distincts, épars, assez gros et perforés.

PHYLLOCHARIDE PLANE. *Phyllocharis complanata*, F., *Method. Lich.*, tab. 2, fig. 3. Le thalle est crustacé, figuré, orbiculaire, aplati, d'un vert jaunâtre, plus mince vers le centre, qui se détruit dans la vieillesse de la plante; les apothécies sont centrales. On trouve ce Lichen dans l'île d'Haïti, sur les feuilles de divers arbres.

PHYLLOCHARIDE ÉLÉGANT. *Phyllocharis elegans*, F.,

*loc. cit.*, tab. 2, fig. 7. Le thalle est crustacé, figuré, lobé, luisant, et d'un vert blanchâtre; les apothécies sont très-petites, éparses et perforées. Cette espèce se trouve à l'île de France, sur les feuilles des arbres. Meyer fait entrer ce genre dans son *Stigmatidium*, auquel il réunit l'*Opegrapha crassa* de De Candolle. Fée a vainement cherché les causes d'un pareil rapprochement, car son Phyllocharide n'a pas le moindre rapport avec les Graphidées : ici c'est un thalle lépreux sans forme arrêtée, avec les apothécies linéaires immergées; là c'est un thalle élégant, composé de folioles dendroïdes soudées, chargé d'apothécies superficielles et arrondies.

PHYLLOCHARIDE. *Phyllocharis*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Chrysomélines, institué par Dalman, aux dépens du grand genre Chrysomèle de Fabricius. Caractères : antennes de la longueur de la moitié du corps, submoniliformes, cependant avec le premier article court et subglobuleux : les trois suivants sont également fort courts, mais plus épais et égaux; palpes courtes, avec le dernier article subglobuleux; yeux oblongs, un peu étroits; corselet très-court, en carré transversal, plus large antérieurement, avec les bords droits; corps oblong.

PHYLLOCHARIDE A CORNES BLEUES. *Phyllocharis cyanicornis*, Dalm.; *Chrysomela cyanicornis*, Fab. Son corps est roux; le corselet est de la même couleur avec une tache dorsale et deux points bleus; les élytres sont rougeâtres, avec huit taches bleues. De la Nouvelle-Hollande.

PHYLLOCHROIS. BOT. (Reneaulme.) Synonyme de Bugle pyramidale.

PHYLLOCLADE. *Phyllocladus*. BOT. Genre de la famille des Conifères, tribu des Taxinées, établi par Richard qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques, terminales : les mâles formant des chatons en épi, entourés à leur base de bractées imbriquées; plusieurs étamines disposées sur l'axe; filaments très-courts, avec un connectif prolongé en forme de petite écaille déchirée; anthères biloculaires : les loges sont adnées au connectif et déhiscentes longitudinalement. Les fleurs femelles forment des chatons subglobuleux, privés de bractées imbriquées; elles sont ordinairement au nombre de trois, dont l'intermédiaire souvent avortée; disque cupuliforme, charnu, entourant la base de l'ovule; celui-ci solitaire, sessile au centre du disque, orthotrope, percé obliquement vers le sommet qui est atténué. Le fruit est une sorte de drupe à disque charnu, à sommet couronné qui entoure la semence; celle-ci est une sorte de noix dressée, avec le test osseux; l'embryon est enfermé dans l'extrémité farinacéo-charnue de l'albumen, petit, antitrope; les deux cotylédons sont très-courts et la radicule est supère. Les Phyllocladès sont des arbres de la Nouvelle-Hollande; ils sont élevés; leurs rameaux sont en rhomboïdes, élargis en éventail, déchirés et dentés au sommet.

PHYLLODE. *Phyllode*. CONCH. Genre proposé par Schumacher, dans son nouveau Système de Conchyliologie, pour quelques Tellines très-déprimées, et dont les dents latérales sont très-rapprochées des cardinales. *V.* TELLINE.

PHYLLODE. *Phyllodium*. BOT. Le professeur De Candolle a proposé ce nom pour les pétioles élargis en forme de feuilles, privés du limbe de la feuille. Ces organes ont en général été considérés à tort comme des feuilles; telles sont les prétendues feuilles simples des Acacias de la Nouvelle-Hollande, les feuilles des Buplèvres, etc. *V.* FEUILLES.

PHYLLODE. *Phyllodes*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuéliens, tribu des Catocalites, institué par Boisduval pour une belle espèce de la Nouvelle-Guinée. Ce genre se rapproche un peu des Ophidères, mais il en est bien distinct par le deuxième article des palpes, qui est aplati, très large et sécuriforme à son extrémité, et par le dernier qui est tout à fait nu et très-grêle.

PHYLLODE PORTE-LUNETTES. *Phyllodes conspicillator*, Cram., pl. 97, fig. a, b. Ses ailes supérieures ont une forme elliptique, qui rappelle celle de certaines feuilles; elles sont luisantes, d'un cendré brunâtre, avec un espace plus clair vers l'extrémité, marquées sur le milieu, d'une tache réniforme étranglée au centre, blanche aux extrémités et bordée de brun ferrugineux. Cette tache représente grossièrement la forme de ces lunettes que l'on place immédiatement sur le nez. Les ailes inférieures sont d'un noir bien châtoyant, avec une grande tache rouge sur l'angle interne, et une tache blanche, presque aussi grande, sur l'angle externe. Taille, cinq pouces et demi, les ailes étendues.

PHYLLODES. BOT. Le genre ainsi nommé par Loureiro est le même que le *Phrynium*. *V.* ce mot.

PHYLLODIUM. BOT. Genre proposé par Desvaux (Journ. Bot., 3, p. 123) pour quelques espèces d'*Hedysarum*, et entre autres l'*Hedysarum pulchrum*, L., que le professeur De Candolle place dans son genre *Dicerma*. *V.* ce mot.

PHYLLODOCE. BOT. Salisbury a proposé de séparer, sous ce nom générique, l'*Erica cœrulea*, à cause de la déhiscence de sa capsule, qui s'effectue de la même manière que dans les Rhodoracées. Le genre *Menziesia* a été fondé sur la même considération, et conséquemment le *Phyllodoce* devrait rentrer dans celui-ci.

PHYLLODOCÉ. *Phyllodoce*. ANNEL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, fondé par Savigny, et ayant pour caractères : corps linéaire, peu déprimé, à segments très-nombreux; le premier des segments apparents n'est pas plus grand que celui qui suit; tête échancrée vers la nuque et élevée en un cône court, qui porte les quatre antennes; celles-ci sont incomplètes; l'impaire est nulle; les mitoyennes sont courtes, écartées, divergentes, coniques, de deux articles, dont le second peu distinct; les extérieures semblables, pour la grandeur et la forme, aux mitoyennes, se trouvent presque exactement au-dessous. Les yeux sont latéraux, et les postérieurs se distinguent difficilement. La bouche offre une trompe grosse, d'un seul anneau, claviforme, ouverte circulairement, et entourée à son orifice d'un rang de petits tentacules. Les pieds sont dissemblables; les premier, deuxième, troisième et quatrième ne sont pas ambulatoires et se trouvent convertis en huit cirres tentaculaires, qui sont moins rangés que groupés sur les côtés de deux segments

très-courts, formés par la réunion des quatre premiers segments du corps; les pieds suivants, excepté peut-être la dernière paire, que Savigny n'a pu observer, sont simplement ambulatoires; on observe que les cirres tentaculaires sont charnus, allongés, subulés, inégaux, et que les supérieurs sont plus longs. Quant aux pieds véritablement ambulatoires, ils n'ont qu'une seule rame pourvue d'un seul rang de soies déliées, terminées par une barbe mobile et d'un seul acicule; leurs cirres sont comprimés, minces, veinés, échancrés à la base, pédiculés, et semblables à des feuilles ou à des lames situées verticalement et transversalement; les cirres supérieurs sont notablement plus grands que les inférieurs. Les branchies semblent nulles, ou, si elles existent, elles ne sont pas reconnaissables et sont identifiées avec les cirres. L'anatomie qui a été faite des Phyllodocés a montré qu'elles manquaient de ces poches singulières qu'on trouva attachées vers l'œsophage des Hésiones et des Lycoris.

PHYLLODOCÉ LAMELLEUSE. *Phyllodoce laminosa*, Sav. Cette espèce est remarquable par l'aspect de ses cirres qui ressemblent, en s'inclinant, à des feuilles imbriquées. Son corps est long de onze à douze pouces, sur environ une ligne et demie de largeur, par conséquent grêle, presque cylindrique, composé de trois cent vingt-cinq et trois cent trente-huit segments dans deux individus qui paraissaient en avoir perdu quelques-uns: la trompe est garnie de seize tentacules; les pieds sont très comprimés, terminés à leur sommet antérieur par deux petits lobes; soies roussâtres, écartées en éventail, et très-fines; acicules d'un roux plus foncé; cirres grands, un peu coriaces, échancrés en croissant à la base, irrégulièrement cordiformes, leur côté supérieur ou dorsal étant plus étroit et plus court: ils sont insérés, par leur échancrure, à un premier article qui leur sert de support, et dont ils se détachent facilement: ils s'appuient sur la face postérieure de la rame, et le grand lobe du cirre supérieur atteint et recouvre en partie le cirre inférieur, qui est plus oblong, et des deux tiers au moins plus petit; les cirres supérieurs de la première paire de pieds, décidément ambulatoires, ne sont pas comprimés: ils sont subulés, charnus et ne diffèrent des cirres tentaculaires que par leur petitesse; les cirres tentaculaires eux-mêmes offrent des traces de leur origine: on aperçoit à la base des deux postérieurs le cirre inférieur des autres pieds, encore saillant, et quelques soies; couleur du corps brune, avec des reflets très-riches, pourpres et violets; celle des cirres brun-roussâtre. Des côtes de l'Océan. Savigny observe que la *Nereis lamelligera atlantica* de Pallas (*Nov. Act. Petrop.*, t. II, p. 235, tab. 5) est peut être une Phyllodocé.

Ranzani a établi sous le nom de Phyllodocé (*Mem. di Storia natur., dec. prima*, p. 1, pl. 1, fig. 2-9) un autre genre d'Annélides, que Savigny ne paraît pas avoir connu, et qui est très-différent de ses Phyllodocés. Le travail de Ranzani étant postérieur à celui du naturaliste français qui a paru en 1816 dans l'ouvrage d'Égypte, on a dû changer la dénomination la plus nouvelle, à cause du double emploi qui en résulta, et le genre Phyllodocé de Ranzani a reçu le nouveau nom de Polyodonta que lui a donné Ranieri. *V.* POLYODONTA.

PHYLLODORA. BOT. L'*Andromeda cærulea*, Lin., petite plante des Alpes de Norwége et de Laponie, à laquelle on a faussement rapporté comme synonyme l'*Erica taxifolia*, Willd., a été érigée par Salisbury en un genre particulier, sous le nom de *Phyllodora*.

PHYLLOGONIER. *Phyllogonium*. BOT. Genre de Mousses, de la famille des Bryacées, établi par Bridel qui lui assigne pour caractères: coiffe cucculliforme, pilosiuscule; sporange latéral, égal à sa base; opercule en bec; péristome armé de seize dents simples, subulées, entières, également distantes entre elles. Ce genre a été créé pour des Mousses tropicales, épidendres, à feuilles distiques, serrées, équitantes et entrelacées.

PHYLLOIDE. *Phylloideus*. ZOOL. On donne cette épithète aux organes qui, par leur aplatissement et leur étendue, offrent quelque ressemblance avec les feuilles.

PHYLLOLITHES. MIN. Nom donné par Gerhard à la Chaux carbonatée à structure cristalline et en masse. *V.* CHAUX CARBONATÉE.

PHYLLOLOBIER. *Phyllolobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Fischer avec les caractères suivants: calice campanulé, à cinq divisions ou dents égales, subulées; corolle papilionacée, dont l'étendard est un peu plus grand que les autres pétales. Le fruit consiste en un légume bivalve, renflé, comprimé à la suture, courbé en faux, renfermant de six à dix graines séparées par un prolongement de la suture.

PHYLLOLOBIER DE CHINE. *Phyllolobium Chinense*, Fisch. C'est une plante herbacée, flexueuse et pubescente; les feuilles sont composées de six paires de folioles ovales, glabres en dessus, avec impaire; les grappes sont axillaires, de cinq à six fleurs blanches, accompagnées de bractées.

PHYLLOMA. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Ker (*in Botan. Mag.*, n° 1585) qui l'a ainsi caractérisé: périgone à six divisions profondes, imbriquées et conniventes en tube; six étamines dressées, incluses, à filets égaux, filiformes, et à anthères dressées, ovoïdes; style sétacé, terminé par un stigmate simple; baie charnue, coriace, sphérico-déprimée, marquée de trois sillons, à trois loges renfermant sur deux rangées plusieurs graines oblongues, anguleuses, couvertes d'un tégument crustacé, cartilagineux, et pourvue d'un albumen blanc. Willdenow a donné le nom de *Lomatophyllum* à ce même genre qui est intermédiaire entre les genres *Dracæna* et *Aloe*. Il est fondé sur le *Dracæna marginata* d'Aiton; *Aloe purpurea*, Lamk.; *Aloe marginalis*, DC., Pl. grasses. Ker nomme cette plante *Phylloma aloiflorum*. C'est une belle espèce arborescente ayant le port d'un Palmier ou mieux d'un *Dracæna*. Sa tige est simple, inférieurement ligneuse, portant des feuilles simples, nombreuses, imbriquées, amplexicaules, allongées, lancéolées, concaves, coriaces, vertes dans le milieu, rouges sur leurs bords, cartilagineuses et garnies de dents épineuses. Des aisselles de ces feuilles s'élèvent plusieurs petites ramifications paniculées, qui portent les fleurs. Cette plante croît à l'île de Bourbon.

Un autre genre PHYLLOMA a été fondé par Link dans

ses *Horæ physicæ Barolin.*, pour y placer une grande partie des espèces du genre *Ulva* de Linné. Le genre *Phylloma* de Link appartient à la famille des Algues; il se caractérise par un thalle membraneux, large, entier; par une matière verte, distribuée dans des aréoles très-petites, sans fructification externe. Link ayant supprimé le nom d'*Ulva* comme générique, on peut considérer néanmoins qu'il a conservé le genre en le modifiant; mais puisque le nom de *Phylloma* était déjà employé, il fallait lui en substituer un autre pour éviter toute confusion dans la méthode. *V.* Ulva.

PHYLLOME. *Phylloma.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par Erichson qui lui donne pour caractères : mandibules avancées, égales et dentées; mâchoires insérées près du menton; prosternum large, plan et peu élevé; jambes privées de dents sur la face externe, les antérieures en ont une à la base de la face interne et toutes sont faiblement épineuses; tarses grêles; avant-dernier anneau de l'abdomen grand, presque orbiculaire, horizontal et recouvrant en partie le dernier qui est plus petit; corps assez plan. Érichson cite comme type de son genre, le *Phylloma corticale* que Paykul a compris dans son genre *Hololepta.*

PHYLLOMYZE. *Phyllomyza.* ins. Genre de Diptères établi par Fallen dans la famille des Athéricères, tribu des Muscides. Caractères : antennes courbées, avec le dernier article oblong, comprimé, obtus à l'extrémité; soie dorsale pubescente; hypostume penché, plan et nu; yeux arrondis, distants; abdomen ovale, formé de cinq anneaux; première nervure longitudinale des ailes double. Le type de ce genre avait été placé par Meigen dans son genre Sapromyse, sous le nom de *Sapromysa litura.*

PHYLLON. bot. Les plantes mâle et femelle, ainsi nommées par Théophraste et Dioscoride, sont, d'après Cordus, la Mercuriale.

PHYLLONA. bot. (*Hydrophytes.*) Le genre proposé sous ce nom par Wiggers, et dans lequel ce botaniste proposait de comprendre l'*Ulva latissima* et l'*Ulva lanceolata*, ne diffère pas du *Phylloma* de Link.

PHYLLONOMA. bot. Willdenow a donné ce nom, dans ses manuscrits, à un genre qui a été publié par Kunth sous celui de *Dulongia. V.* ce mot.

PHYLLOPAPPE. *Phyllopappus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Walpers qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homocarpe; involucre unisérial, à squammes linéari-lancéolées, à squammules ovato-lancéolées, disposées sur plusieurs rangs et acuminées; réceptacle hémisphérique, alvéolaire, dépourvu de paillettes; corolles liguiées; akènes uniformes, cylindriques, anguleux, profondément sillonnés, très-glabres, dépourvus de bec; aigrette formée de plusieurs rangs de paillettes scarieuses, uninervurées, lancéolées, se prolongeant en une longue arête plumoso-dentelée. Ce genre a été créé pour une plante de la Nouvelle-Hollande, dont toutes les feuilles sont radicales, lancéolées, rétrécies vers la base, très-entières ou faiblement denticulées et marquées d'une seule nervure. La hampe est fistuleuse, terminée par son capitule.

PHYLLOPE. *Phyllopus.* bot. Genre de la famille des Mélastomacées et de la Décandrie Monogynie. L., établi par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 3, p. 177) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, conico-campanulé, le limbe campanulé, à cinq dents très-courtes et ciliées de soies fines. Corolle à cinq pétales onguiculés, larges, ovés, presque cordiformes, finissant en soie au sommet. Dix étamines égales, dont les anthères sont munies d'un long bec et ne s'ouvrent chacune que par un seul pore. Style cylindrique, un peu velu à la base, surmonté d'un stigmate ponctiforme. Le fruit est vraisemblablement une baie à cinq loges; les graines sont inconnues.

Phyllope de Martius. *Phyllopus Martiusii.* C'est un arbrisseau à feuilles oblongo-allongées, acuminées, à trois nervures, très-entières, garnies en dessus de soies éparses, et en dessous d'un duvet très-court, composé de poils étoilés. Les fleurs ont les pétales rouges, et sont solitaires dans les aisselles des feuilles; elles sont accompagnées de deux bractées linéaires, foliacées. Cette plante a été trouvée par Martius, au Brésil, dans la province de Rio-Negro.

PHYLLOPES. *Phyllopa.* crust. Latreille désignait ainsi (Règne Anim.) une famille de l'ordre des Branchiopodes, dont il a fait (Fam. natur. du Règne Anim.) un ordre sous le nom de Phyllopodes. *V.* ce mot.

PHYLLOPHAGES. *Phyllophagi.* ins. Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, a désigné ainsi une division qu'il a formée dans sa tribu des Scarabéides, et dans laquelle il fait entrer le genre Hanneton et une grande partie des genres qui en ont été démembrés dans ces derniers temps. *V.* Scarabéides.

PHYLLOPHASIDE. *Phyllophasis.* ins. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Nymphaliens, tribu des Nymphaliétes, institué par Blanchard qui lui assigne pour caractères distinctifs : palpes très-relevées, un peu écartées, dépassant la tête; bord abdominal des ailes formant une gouttière très-prononcée pour embrasser complétement l'abdomen pendant le repos; corps épais; yeux assez gros; antennes écartées, épaisses dans toute leur longueur qui est moindre que celle du corps, terminées par une massue longue et grêle; pattes épaisses, très-courtes; jambes n'ayant que de très petites épines; tarses épais et courts, avec leur premier article presque aussi long que les quatre autres réunis; les crochets sont très-écartés, grêles et arqués.

Phyllophaside galanthis. *Phyllophasis galanthis*, Bl.; *Papilio galanthis*, Fab., Cram., pl. 25, fig. d, e. Son corps est noir; ses ailes sont d'un noir foncé, avec deux bandes d'un rouge cramoisi sur les antérieures et une seule sur les postérieures; la bande antérieure des premières ailes occupe toute leur base, la seconde est arquée et se dirige obliquement vers le bord postérieur; la bande des secondes ailes est située dans leur milieu qu'elle traverse presque en entier; les quatre ailes présentent en dessous les mêmes dessins, avec quelques modifications de couleurs. Envergure, deux pouces sept lignes. De la Guiane.

PHYLLOPHORE. *Phyllophora.* ins. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, indiqué depuis longtemps par Thunberg qui en a eu connaissance à

l'époque de son voyage au Japon. Les singuliers insectes qui composent ce genre, ont des antennes très-minces; leur prosternom n'offre pas d'épines; et les deux autres segments de la poitrine sont relevés sur les côtés, échancrés en arrière et pointus, formant entre eux un angle aigu; les ailes dépassent un peu les élytres qui sont larges, ovales et luisantes comme les feuillets de certains arbres toujours verts, tels que le Citronnier; mais ce qui rend surtout les Phyllophores remarquables, c'est la saillie postérieure de leur corselet qui peut quelquefois cacher l'abdomen en entier, comme on le voit dans certaines espèces privées d'ailes. Ce corselet se replia sur les côtés, de manière à embrasser l'abdomen, et sa carène latérale est dentée. Dans les espèces pourvues de l'organe du vol, le repli est beaucoup plus étroit et présente en avant, une échancrure qui leur permet de l'insérer sur le thorax; c'est ce corselet ou prothorax que l'on a pris pour les trois segments, à cause des sutures transversales qu'il offre à sa partie antérieure. Le type du genre est le :

Phyllophore remarquable. *Phyllophora speciosa*, Thunb., Acad. des sc. de Pétersb., tome v, p. 286. Il est d'un vert pâle et un peu jaunâtre; la surface de sa tête et de son corselet est rugueuse, et ce dernier offre une élévation transversale, qui se rend d'un angle à l'autre de son prolongement postérieur; la carène latérale que forme ce prolongement, est dentée ou tuberculeuse dans toute son étendue. Taille, deux à trois pouces. De l'Australie.

Un autre genre Phyllophore a été introduit par Macquart, dans l'ordre des Diptères, et fait partie de la famille des Stratiomides; ce genre dont le nom devra nécessairement être changé, est fondé sur les caractères suivants : corps oblong; tête hémisphérique et déprimée; trompe un peu saillante; antennes insérées à la partie inférieure de la tête, près de l'ouverture buccale; elles sont plus longues que la tête; le premier article est un peu allongé, cylindrique, dirigé horizontalement; le deuxième est court, conique, un peu velu, peu distinct du troisième, se dirigeant en dehors, perpendiculairement au premier, le troisième se formant de cinq divisions distinctes, dont les quatre premières courtes et cylindriques, et la cinquième une fois plus longue que les quatre autres réunies, comprimée, terminée en pointe; yeux à facettes assez grandes et égales; corselet un peu allongé; écusson à quatre pointes; abdomen ovale, de cinq segments distincts; quatre cellules postérieures aux ailes. L'auteur a choisi le nom de *Phyllophora*, parce qu'il fait allusion à la forme de feuille que prend la dernière division des antennes; sans doute qu'il avait perdu de vue l'ancien genre *Phyllophora* de Thunberg, dont le nom exprime la forme foliacée des élytres, chez les insectes de ce genre.

Phyllophore noire. *Phyllophora nigra*, Macq. Elle est noire, avec le premier article des antennes jaune et les autres bruns; le corselet est mât, avec les pointes de l'écusson jaunes; l'abdomen est luisant; les pieds sont fauves. D'Afrique.

En botanique, un genre *Phyllophora* a été fondé par Gréville, dans l'ordre des Algues, pour une espèce inédite, qui se trouve au cap de Bonne Espérance et qui diffère peu de *Rhodomenia palmata* du même auteur, (*Halymenia palmata*, Agardh). Elle a sa fronde subcartilagineuse et palmée, à segments arrondis au sommet, son bord est très-entier; les capsules sont sphériques, stipitées dans les folioles; frondes accumulées sur le disque.

PHYLLOPODE. *Phyllopoda*. conch. Gray, dans sa classification naturelle des Mollusques (Bulletin des Scienc., février 1824), a proposé cet ordre parmi les Conchifères. Il serait le quatrième, et rassemblerait les genres Solen, Psammobie, Telline, Cyclade, Vénus, Cardium, Tridacne, Came, Pétoncle, Trigonie et Mulette.

PHYLLOPODES. *Phyllopoda*. crust. Septième ordre de la classe des Crustacés, établi par Latreille, et qui composait auparavant sa famille des Phyllopes. Les Phyllopodes sont pourvus d'un grand nombre de pieds; ils sont aux Crustacés ce que les Myriapodes sont aux Arachnides et aux Insectes. Ces Crustacés ont tous deux yeux. A commencer inclusivement aux pieds-mâchoires ou aux organes locomoteurs qui en tiennent lieu, et en continuant jusqu'au lieu où sont placés les œufs, on compte onze paires de pieds. Dans les Apus, la série se prolonge au delà, le long du dessous du post-abdomen. Ces pieds sont généralement composés d'articles en forme de lames ou de feuillets. Latreille divise cet ordre en deux familles qu'il nomma Aspidiphores et Cératophtalmes.

PHYLLOPODIER. *Phyllopodium*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice presque également partagé en cinq divisions profondes, bordées d'une membrane à leur base; corolle hypogyne, persistante, dont le tube est plus court que le calice; le limbe est étalé, presque également quinquéfide, avec les découpures entières; quatre étamines didynames, exsertes, insérées au tube de la corolle; anthères uniloculaires et conformes; ovaire à deux loges multiovulées; placentaires soudés à la cloison; style simple; stigmate un peu en massue; capsule membraneuse, biloculaire, à deux valves bifides au sommet, se détachant des placentas; semences scrobiculées.

Phyllopodier hétérophylle. *Phyllopodium heterophyllum*, Bent.; *Manulea heterophylla*, L. Plante herbacée, annuelle, le plus souvent couchée, redressant rarement ses tiges qui sont ordinairement noirâtres, garnies de feuilles opposées, obovales, oblongues, incisées, dentées; fleurs courtement pédicellées, petites, sessiles, d'un rouge orangé et quelquefois jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

PHYLLORCHIS. bot. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles Australes d'Afrique) donne ce nom à un groupe d'Orchidées, placé dans la section des Épidendres, et qui renferme seize espèces qui se rapportent au genre *Bulbophyllum* ou *Cymbidium* de Swartz. Pour les faire reconnaître plus facilement, il leur a donné à toutes des noms dont la désinence commune est *phylis*. Ainsi *Commersophylis*, *Cryptophylis*, *Curvophylis*, etc., pour *Cymbidium occultum*, *incurvum*, etc.

PHYLLOSOME. *Phyllosoma*. crust. Genre de l'ordre

des Stomapodes, famille des Bipeltés, établi par Leach. Caractères : corps aplati, membraneux et diaphane; thoracide divisée en deux boucliers dont l'antérieur très-grand, plus ou moins ovale, formant la tête, et dont le second, répondant à l'alvithorax ou portant les pieds-mâchoires et les cinq paires de pieds, transversal et anguleux dans son contour; pieds, à l'exception des deux derniers et des deux pieds-mâchoires postérieurs, grêles, filiformes et très-longs; les autres pieds-mâchoires très-petits et tronqués; post-abdomen très-petit; point d'écailles à la base des antennes latérales; antennes intermédiaires n'offrant que deux filets. On connaissait depuis longtemps une espèce de ce genre qui avait été figurée et décrite dans le Journal allemand *der Naturforscher*, sous le nom de *Cancer cassideus*. Leach fit connaître plusieurs autres espèces de ces Crustacés singuliers, et institua le genre Phyllosome, dans une notice sur les animaux recueillis par Joseph Cranch, naturaliste de l'expédition anglaise envoyée pour découvrir les sources de la rivière du Zaïre en Afrique. Depuis ce travail, Quoy et Gaimard ont fait connaître d'autres espèces de ce genre, qu'ils ont observées dans leurs voyages autour du monde. De son côté Guérin en a ajouté plusieurs autres dans la partie entomologique du voyage de la Coquille dont l'expédition fut confiée au capitaine Duperrey. Latreille range ces Crustacés sous deux divisions, ainsi qu'il suit :

† Bouclier antérieur ovale et entier.

α. Antennes latérales plus longues que les pédicules oculaires.

PHYLLOSOME CLAVICORNE. *Phyllosoma clavicornis*, Leach, Notice sur Cranch, n° 4; Journal de Physique, 1818, avril, pages 3 à 7, fig. 11; Latr., Encycl., t. x; Atlas, pl. 334. Antennes latérales ou extérieures trois fois plus longues que les pédicules oculaires. Les deux derniers pieds-mâchoires plus longs que les autres pieds.

β. Les quatre antennes plus courtes que les pédicules oculaires.

PHYLLOSOME LATICORNE. *Phyllosoma laticornis*, Leach, *loc. cit.*, fig. 9; Latr., *ibid.* Antennes latérales longues et un peu plus larges que les deux autres, avec le premier article dilaté extérieurement, et le dernier plus grand, elliptique; celles-ci sétacées. Latreille paraît rapporter à cette espèce le *Cancer cassideus* du *Naturforscher*, cahier 17, pl. 5.

†† Bouclier antérieur ayant la forme d'un carré arrondi à ses angles, avec une échancrure au milieu du bord antérieur.

PHYLLOSOME FRONT ÉCHANCRÉ. *Phyllosoma lunifrons*, Latr., *loc. cit.*

Tous les Phyllosomes connus se trouvent dans les mers équatoriales. Les espèces décrites par Leach ont été rencontrées sur les côtes de Guinée, en Afrique. Les mêmes espèces et quelques autres ont été aussi rapportées, par les voyageurs des expéditions Freycinet et Duperrey, des mers de la Nouvelle-Guinée, dans l'Océanie.

PHYLLOSPADICE. *Phyllospadix*. BOT. Genre de la famille des Najadées, institué par Hooker qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; les femelles ont une spathe large, à l'extrémité d'un pédoncule opposé à une feuille, elle est contournée, arquée, prolongée, dans sa partie antérieure, en une lame aiguë; le spadice est renfermé dans la spathe, et les fleurs sont imbriquées vers le sommet, sur un seul rang; il porte en outre des squammes oblongues, bordées de chaque côté par une sorte de membrane; les ovaires sont sessiles, largement ovales, subglobuleux; style court, épais; stigmate capité. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Phyllospadice; c'est une plante aquatique, à racine noueuse, revêtue de fibres blanches et des vestiges des anciennes feuilles; les tiges sont courtes et vaginées; les feuilles sont linéaires, allongées comme celles des Graminées, un peu coriaces, noirâtres, nervurées, très-entières. De l'Amérique.

PHYLLOSPHÆRA. BOT. Ce genre, établi par Dumortier dans l'ordre des Hypoxylées, aux dépens du genre *Depazea* de Fries, n'a point été adopté.

PHYLLOSPORE. *Phyllospora*. BOT. Genre de la famille des Fucacées, établi par Agardh qui le caractérise ainsi : fronde surtant d'une tige plane et de feuilles distiques assez distantes, ayant à leur sommet des fructifications rugueuses et tuberculées; tubercules percés d'un pore, renfermant des fils articolés, simples, et des sporidies en masses sporacées, d'un brun noirâtre, entourées extérieurement d'un bord hyalin.

PHYLLOSTAPHYLLON. BOT. L'un des anciens synonymes du Caprier.

PHYLLOSTEGIE. *Phyllostegia*. BOT. Genre de la famille des Labiatées, institué par Bentham. Caractères : calice campanulé, ovale ou tubuleux, à dix nervures presque égales, tantôt à cinq divisions ovales et foliacées, quelquefois à cinq dents courtes; tube de la corolle dépassant le calice, quelquefois longuement exserte, le plus souvent un peu courbé, exannulé intérieurement : le limbe est à deux lèvres, dont la supérieure un peu étalée, entière, presque plane, l'inférieure plus longue, étalée, à trois lobes ovales, dont l'intermédiaire plus grand et entier; quatre étamines ascendantes sur la lèvre supérieure; anthères à deux loges divergentes ou quelquefois divariquées; style en massue au sommet, presque entier ou courtement bifide, à lobes en massue, divariqués ou arqués; stigmates terminaux, souvent épais et capités; akènes charnus.

PHYLLOSTÉGIE GLABRE. *Phyllostegia glabra*, Bent.; *Prasium glabrum*, Gaudichaud, Voyage de l'Uranie. C'est une plante herbacée, très-glabre, à feuilles ovato-elliptiques, bordées de dents aiguës; les pédoncules ont trois fleurs qui forment une grappe; les lobes du calice sont ovales, acuminés; la corolle est allongée, les bractées sont petites. Des îles Sandwich.

PHYLLOSTEMA. BOT. (Necker.) Synonyme d'*Aruba* d'Aublet, qui se rapporte au *Simaba* du même auteur. *V.* SIMABA.

PHYLLOSTICTA. BOT. (*Hypoxylées.*) Nom d'une des sections du genre *Sphæria*, établie par Persoon. *V.* SPHÉRIE.

PHYLLOSTOME. *Phyllostoma*. MAM. Genre de Carnassiers, de la famille des Vespertilionides, institué

par Geoffroy-St.-Hilaire, aux dépens du grand genre *Vespertilio* de Linné, avec les caractères suivants : quatre incisives en haut et en bas; canines très-fortes; nez supportant deux crêtes nasales : l'une en feuille, l'autre en fer à cheval; oreilles grandes et unies, non réunies; oreillon interne denté; langue hérissée de papilles; queue variable en longueur, parfois nulle. Formule dentaire : incisives, quatre en haut, quatre en bas; canines, deux en haut, deux en bas; molaires, dix en haut, dix en bas. Les doigts des mains allongés et enveloppés dans une membrane nue, formant de véritables ailes; pouce séparé, mais non opposable, armé d'un ongle crochu; les pieds de derrière faibles, munis de cinq doigts égaux.

§ I. Queue plus courte que la membrane interfémorale.

PHYLLOSTOME CRÉNELÉ. *Phyllostoma crenulatum*, Geoff. Les bords de la feuille nasale sont dentelés; le bout de la queue est libre. On ignore sa patrie.

PHYLLOSTOME A FEUILLE ALLONGÉE. *Phyllostoma elongatum*, Geoff. La feuille a ses bords entiers; l'extrémité de la queue est libre. On ignore son pays natal.

PHYLLOSTOME FER DE LANCE. *Phyllostoma hastatum*, Geoff.; *Vespertilio hastatus*, L. La feuille nasale est lisse en ses bords; la queue est tout entière engagée dans la membrane interfémorale. Cette espèce habite la Guiane.

§ II. Queue nulle.

PHYLLOSTOME A LUNETTE. *Phyllostoma perspicillatum*, Geoff; *Vespertilio perspicillatus*, L. Cette espèce a la feuille courte, échancrée près de sa pointe; deux raies blanches sur le noir-brun de son pelage. Geoffroy pense que la Chauve Souris obscure et rayée d'Azara n'en est qu'une variété. Elle habite l'Amérique méridionale; la variété est du Paraguay.

PHYLLOSTOME RAYÉ. *Phyllostoma lineatum*, Geoff. Cette espèce, longue de deux pouces neuf lignes, a la feuille entière, quatre raies blanches sur la face, et une sur le dos. Elle habite le Paraguay.

PHYLLOSTOME A FEUILLE ARRONDIE. *Phyllostoma rotundum*, Geoff. Cette espèce, décrite par d'Azara, a le pelage d'un brun rougeâtre, la feuille entière et seulement arrondie à son sommet. Elle est très-commune au Paraguay.

PHYLLOSTOME FLEUR DE LIS. *Phyllostoma Lilium*, Geoff. Cette Chauve-Souris a la feuille entière, aussi haute que large, très-étroite à sa base; ses mâchoires sont allongées. Elle habite le Paraguay.

PHYLLOTA. BOT. L'une des sections établies par De Candolle dans le genre *Pultenæa*. *V.* ce mot.

PHYLLOTIS. MAM. Sous ce nom, Waterhouse a proposé la formation d'un genre de la famille des Muridées, pour y placer les *Mus Darwinii, xanthopygus, griseo-flavus* et autres espèces exotiques. Les caractères du genre nouveau ne sont point encore publiés.

PHYLLOXÈRE. *Phylloxera*. INS. Hémiptères; genre de la section des Homoptères, famille des Hyménélytres, tribu des Aphidiens, institué aux dépens du genre Puceron, par le baron de Fonciolombe, qui lui assigne pour caractères : antennes très-courtes, presque cylindriques; trompe large à sa base, prenant naissance au même point que la première paire de pattes, susceptible de s'allonger ou de se raccourcir; corps plus ou moins ovale, privé d'appendices ou de tubercules vers l'anus; ailes incombantes, croisées, couchées horizontalement l'une sur l'autre, et sur le même plan.

PHYLLOXÈRE LONGIROSTRE. *Phylloxera longirostris*, Fons.; *Aphis quercus*, V. Fab. Le Puceron des écorces à longue trompe, Geoff. Il est noir, avec les ailes transparentes. Les individus aptères sont d'un brun noirâtre; la trompe est trois fois plus longue que le corps, quand l'insecte la développe; deux impressions un peu relevées se montrent à l'extrémité de l'abdomen. Taille, une ligne environ. Europe.

PHYLLULE. *Phyllula*. BOT. Zuccarini appelle ainsi la cicatrice qui reste sur les branches, à l'endroit de l'insertion des pétioles, quand les feuilles se sont détachées.

PHYLLURE. *Phyllurus*. REPT. SAUR. Genre de la famille des Geckotiens, établi par Cuvier, et dont les caractères consistent dans la forme des doigts qui ne sont pas élargis, et dans celle de la queue qui, au contraire, s'élargit transversalement autant que le corps, en forme de feuille cordée ou de spatule, pour finir ensuite en pointe légèrement courbée. Ce sont de petits Sauriens d'une assez étrange figure, indigènes de l'Australie, ayant les yeux fort gros, et dont on ne connaît jusqu'ici bien exactement que les deux espèces suivantes :

PHYLLURE DE CUVIER. *Phyllurus Cuvierii*, Bory; *Stellio Phyllurus*, Schn.; *Lacerta Platura*, White. D'un brun marbré en dessus, rugueux, hérissé de petits tubercules pointus; il est lisse, et teint de fauve en dessous. La queue est cordiforme et allongée, sensiblement étranglée à son insertion. Ce Phyllure a été rapporté des environs du port Jackson.

PHYLLURE DE MILIUS. *Phyllurus Milii*, Bory. Cette espèce, plus petite que la précédente, a été trouvée par le capitaine de vaisseau Milius sur les plages de la baie des Chiens Marins. Sa couleur orangée, tirant sur la teinte de brique, lui facilitait les moyens de se tenir inaperçue à la surface du sol rougeâtre, sur lequel elle était en repos aux ardeurs du soleil. Sa tête est brune, trois lignes transversales noires forment sur le cou comme des demi-colliers, et deux marques pareilles se voient à l'insertion de la queue qui est spatulée, mais mucronée en même temps. De petits tubercules perlés et blanchâtres couvrent la peau.

PHYLODINE. *Phylodina*. INF. Ce genre a été établi par Ehrenberg dans son Essai de classification des animaux microscopiques, et il fait partie de l'ordre des Rotateurs, section des Zygotraques nus. On le distingue des autres groupes de cette section, où l'on aperçoit deux petites couronnes de cils, par la présence de deux yeux dorsaux, d'un prolongement frontal, d'une queue bifurquée, portant deux paires de cornicules.

PHYLOGYNE. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Hawordt, dans la famille des Narcissées, n'a été considéré par la majorité des botanistes que comme une section du genre *Narcissus*.

PHYLOMICUS. MOLL. *V.* PHILONIQUE.

PHYMARIA. BOT. (Raffinesque.) Syn. de Lichen.

PHYMASPERME. *Phymaspermum*. BOT. Genre de

la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lessing pour un petit arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, que Thunberg avait placé parmi ses Ostéospermes. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon neutres, difformes, ligulées ou filiformes; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre campanulé, formé d'écailles imbriquées; réceptacle plan et nu; corolles du rayon ligulées nu filiformes; celles du disque tubuleuses, cylindriques, avec leur limbe partagé en cinq dents; akènes obovoles et papilleux; aigrette nulle.

PHYMASPERME JONCÉ. *Phymaspermum junceum*, Less.; *Osteospermum junceum*, Thunb. Ses tiges sont très-rameuses; les feuilles sont éparses, sessiles, coriaces, linéaires, roulées sur leurs bords, très-entières; les capitules sont petits, solitaires, terminaux; les écailles de l'involucre sont tomenteuses, et les fleurs du rayon sont blanches.

PHYMASTERNE. *Phymasterna*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Dejean qui le caractérise ainsi : antennes très écartées à leur base, plus longues que le corps; le premier article est fusiforme, le second excessivement court et les suivants cylindriques; face antérieure de la tête courte; front légèrement bombé; mandibules assez petites, arquées, sans dents au côté interne, avec leur extrémité aiguë; palpes maxillaires un peu plus longues que les labiales, ayant leur premier article coupé obliquement, le second plus court, légérement renflé, et le dernier terminé en pointe, presque aussi long que les trois autres réunis; corselet un peu gibbeux dans son milieu, avec ses côtés munis d'un très-petit tubercule; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres plus larges à leur base que le corselet, rétrécies, un peu tronquées et mutiques à leur extrémité; cuisses un peu renflées en massue.

PHYMASTERNE A TACHES BLANCHES. *Phymasterna lactoguttata*, Dej. Corps noir; une tache blanche carrée sur le sommet de la tête; antennes noires, avec la base des articles blanche, à partir du quatrième; corselet noir, avec une large bande longitudinale de chaque côté, et un sillon transversal près des bords antérieur et postérieur blancs; écusson noir; élytres noires, avec des points et des taches blanches, au nombre de six sur chacune; abdomen et pattes revêtus d'un duvet grisâtre. Taille, sept lignes. De Madagascar.

PHYMATANTHUS. BOT. Sweet a érigé en un genre particulier, sous ce nom, le *Pelargonium tricolor*. *V.* PÉLARGONE.

PHYMATE. *Phymata*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Membraneuses, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères : pattes antérieures ravisseuses; antennes en massue, se logeant dans une cavité, sous le bord du corselet; celui-ci prolongé en un écusson ne recouvrant qu'une partie du dessus de l'abdomen. Ce genre faisait partie du grand genre *Cimex* de Linné, Geoffroy, Degéer, etc. Fabricius a changé le nom assigné par Latreille, et l'a désigné, sans raison, sous celui de *Syrtis*. Les Phymates diffèrent des Macrocéphales qui en sont les plus voisins, parce que dans ces dernières Punaises, les antennes sont toujours à nu et ne se logent pas dans une cavité du corselet. Ces deux genres se distinguent aisément de tous les autres de la tribu, par leurs pattes ravisseuses, ce qui n'a lieu dans aucun de ces genres. Le corps des Phymates est aplati, membraneux; ses bords latéraux sont élevés, dentelés et comme rongés. Leurs antennes sont courtes, rapprochées à leur base, reçues dans des cavités latérales du corselet, insérées sous un chaperon fourchu, au-dessous de l'origine du bec, et composées de quatre articles, le dernier plus grand, en forme de bouton allongé. Le bec est court, triarticulé, engaîné à sa base avec le labre; celui-ci est court et sans stries. Les yeux sont petits et globuleux; les deux petits yeux lisses sont placés plus haut que les yeux à réseau, assez près l'un de l'autre. L'écusson est petit, triangulaire, pointu, caréné dans toute sa longueur. Les élytres sont beaucoup plus étroites que l'abdomen et reçues dans un enfoncement dorsal de ce dernier. L'abdomen est en forme de nacelle et rhomboïdal; ses bords latéraux sont élevés angulairement. Les pattes antérieures ont leurs cuisses grandes, comprimées, presque triangulaires, ayant en dessous un sillon terminé par une forte dent; leurs jambes, en forme de crochet arqué, se logeant dans le canal inférieur des cuisses; ces jambes n'ont point de tarses. Les quatre pattes postérieures sont de forme ordinaire, avec les tarses composés de trois articles. Ces insectes attrapent de petites Mouches et d'autres petits insectes avec leurs pattes antérieures et les sucent. On les trouve dans les bois. Sur les sept ou huit espèces connues, il n'y en a qu'une qui soit de France; les autres viennent d'Amérique. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, dans l'Encyclopédie méthodique, partagent ce genre en deux sections, ainsi qu'il suit :

† Dernier article des antennes presque cylindrique, plus long que les trois autres réunis.

PHYMATE CRASSIPÈDE. *Phymata crassipes*, Latr.; *Syrtis crassipes*, Fabr.; la Punaise à pattes de Crabe, Geoff., Wolf, *Icon. Cimic.*, p. 88, tab. 9, fig. 82; Panzer, Cocqueb., Illustr. Ins., tab. 22, fig. 6. Longueur, trois lignes et demie; tête et corselet d'un roux brun; abdomen un peu plus foncé jusqu'au milieu; ses côtés, vers la base, plus pâles; antennes, dessous du corps et pattes d'un jaune roussâtre. On la trouve aux environs de Paris.

†† Dernier article des antennes ovale-allongé, moins long que les trois autres réunis.

PHYMATE RONGÉE. *Phymata erosa*, Latr.; *Syrtis erosa*, Fabr.; Punaise Scorpion, Degéer, Ins., tab. 3, pl. 35, fig. 13-14; Wolf, *ibid.*, p. 89, tab. 9, fig. 83. Longueur, quatre lignes; antennes d'un brun roussâtre; tête et corselet de même couleur, portant en dessous plusieurs pointes; les bords latéraux découpés; abdomen d'un blanc jaunâtre, avec une bande transversale brune au milieu; élytres brunes, ayant une tache latérale pâle; pattes et dessous du corps blanchâtres; angles latéraux du ventre bruns. Amérique.

PHYMATIDIER. *Phymatidium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley avec les caractères suivants : périgone étalé : ses folioles exté-

rieures, ou sépales, sont membraneuses et libres, les folioles intérieures, ou pétales, en diffèrent très-peu; labelle subonguiculé, indivis, calleux à sa base; gynostème libre, alato-marginé, gonflé à sa base. Les Phymatidiers sont des plantes épiphytes, sans tiges et sans bulbes; les feuilles sont grêles et courtes; les fleurs sont distiques, réunies en grappe. On trouve ces plantes au Brésil.

PHYMATIUM. BOT. Ce nom a été donné successivement par Link et par Chevallier à deux genres de Cryptogames dont le premier a été reconnu ne point différer du genre *Desmarestia*, de Lamouroux, et l'autre devoir être réuni au genre *Elaphomyces*, de Nées Van Esenbeck. *V.* DESMARESTIE et ÉLAPHOMYCE.

PHYMATODE. *Phymatodes*. BOT. (*Fougères*.) Espèce très-hétérophylle du genre Polypode. *V.* ce mot.

PHYMATODE. *Phymatodea*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, formé par Mulsant avec les caractères suivants : tête plus étroite que le corselet; dernier article des palpes triangulaire; antennes sétacées plus courtes que le corps, ayant leurs articles mutiques; écusson arrondi; élytres linéaires; pattes robustes; cuisses allongées et renflées subitement en une massue comprimée. Le *Phymatodes thoracicus*, qui paraît être le type de ce genre, est un insecte encore très-peu connu et qui se trouve particulièrement dans les cuves en bois, qui servent, lors des vendanges, à la vinification. Peut-être est ce le *Collidium cini*, de Panzer.

PHYMATODES. BOT. (*Lichens*.) Ordre premier de la classe deuxième de la méthode lichénographique d'Acharius, et renfermant les genres *Porina*, *Thelotrema*, *Pyrenula*, *Variolaria*, *Sagedia* et *Polytrema*, presque tous appartenant aux Verrucacées. Leur caractère est de présenter des apothécies placées dans des verrues formées par le thalle.

PHYMATOSOME. *Phymatosoma*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Brullé qui lui donne pour caractères : antennes perfoliées à l'extrémité, dont le premier article est épais, le deuxième très-court, le troisième allongé, les suivants triangulaires, les quatre derniers dilatés; corps allongé; élytres couvrant les côtés de l'abdomen, striées, tuberculeuses à la base; pattes longues; tarses assez élargis.

PHYMATOSOME TUBERCULÉ. *Phymatosoma tuberculatum*, Brul. Il est brun; les côtés du corselet sont noirs; les élytres sont d'un brun cuivreux, avec deux tubercules jaunes à la base; le dessous du corps et les pattes sont noirs. Taille, cinq lignes. De Java.

PHYMOSIE. *Phymosia*. BOT. Desvaux (*in Hamilt. Prodrom. Plant. ind.*, p. 49) a proposé sous ce nom un genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., lequel se distinguerait principalement des Mauves par son fruit capsulaire et renflé. L'auteur le considère comme intermédiaire entre les *Sida* et les Mauves; mais on le distingue facilement des premiers à son calice double : l'extérieur triphylle, l'intérieur quinquélobé. Dans son *Prodromus Syst. Veget.*, vol. 1, p. 435, De Candolle a placé la plante sur laquelle ce genre a été fondé, dans une section des *Malva* qu'il a nommée *Sphæroma*, en inclinant pour sa distinction générique.

PHYMOSIA ABUTILOÏDE. *Phymosia abutiloides*, Desv.; *Abutilon vesicarium*, Plum., *Icon.*, 1, tab. 2? *Malva abutiloidea*, L.; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 3, t. 293. Sa tige est dressée; ses feuilles sont lobées, à cinq angles, tomenteuses; ses pédoncules axillaires sont bifides, portant environ quatre fleurs; les capsules sont globuleuses, striées, cotonneuses. Cette plante croît dans l'île de Bahama en Amérique.

PHYSA. BOT. *V.* PHYSE.

PHYSALE. *Physalus*. MAM. Genre établi par Lacépède dans la classe des Cétacés, d'après une figure d'Anderson, qui est suspecte. Les caractères qu'on donne à ce genre sont : d'avoir la longueur de la tête égale à la moitié ou au tiers de la longueur totale du Cétacé; les évents réunis et situés près du museau, et de n'avoir point de nageoire dorsale. L'espèce figurée par Anderson reçut de Lacépède le nom de *Physalus cylindricus*, et tout porte à croire que c'est le Cachalot macrocéphale, *Physeter macrocephalus*. *V.* CACHALOT.

PHYSALE. ACAL. Pour Physalie. *V.* ce mot.

PHYSALIDE. *Physalis*. BOT. Vulgairement Coqueret. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Tournefort sous le nom d'*Alkekengi* que Mœnch a essayé de rétablir postérieurement à celui de *Physalis* proposé par Linné et admis généralement. Ce genre offre les caractères suivants : calice divisé jusqu'à la moitié en cinq découpures aiguës, persistant, et acquérant un grand accroissement après la floraison; corolle rotacée, dont le tube est court, le limbe presque plan, partagé en cinq divisions larges et un peu pointues; cinq étamines moins longues que la corolle, ayant leurs filets courts, rapprochés et surmontés d'anthères droites et conniventes; ovaire arrondi, portant un style de la longueur des étamines et un stigmate obtus; baie globuleuse, biloculaire, renfermée dans le calice qui, à cette époque, est vésiculeux, fermé, ordinairement coloré et pentagone; graines nombreuses, aplaties et réniformes. Les Physalides sont assez nombreuses; on en compte aujourd'hui environ cinquante espèces qui, pour la plupart, croissent dans les régions chaudes de l'ancien et du nouveau continent. Plusieurs se trouvent dans le bassin de la Méditerranée; d'autres dans l'Inde orientale, dans les Antilles, au Mexique, au Pérou, etc. Quelques Physalides ont des tiges ligneuses, mais elles restent toujours à l'état nain, c'est-à-dire que ces plantes sont des arbrisseaux très-petits, d'un demi mètre au plus de hauteur. Le *Physalis arborescens*, qui est indigène des environs de Campêche au Mexique, atteint seulement une hauteur d'un à deux mètres; par conséquent il est encore loin de pouvoir être considéré comme un arbre.

PHYSALIDE SOMNIFÈRE. *Physalis somnifera*, L. Ses tiges sont ligneuses, divisées en rameaux droits, cotonneux et d'un blanc grisâtre. Ses feuilles sont alternes pétiolées, ovales, lancéolées, entières, molles et pubescentes, surtout dans leur jeunesse. Les fleurs sont petites, d'un jaune pâle, réunies au nombre de trois à cinq dans les aisselles des feuilles. Cette plante se

trouve dans toutes les régions un peu chaudes du globe. Elle croît dans les parties les plus méridionales de l'Europe, dans l'Inde orientale et au Mexique. Kunth l'a reconnue parmi celles qui accompagnent les momies égyptiennes. C'est sur cette plante que Mœnch avait fondé son genre *Physaloides* qui n'a pas été adopté.

Physalide Alkékenge. *Physalis Alkekengi*, L., vulgairement nommée Coqueret officinal. C'est une plante qui s'étend beaucoup, mais qui n'atteint jamais plus de trois à cinq décimètres de hauteur. Sa racine, rampante, pousse des tiges herbacées, rameuses, garnies de feuilles pétiolées, géminées, ovales, pointues, entières ou légèrement ondées. Les fleurs sont d'un blanc pâle ou jaunâtres, solitaires dans les aisselles des feuilles et portées sur des pédoncules plus courts que les pétioles. Les calices se renflent pendant la maturité et contiennent la baie qui offre une belle couleur rouge et l'aspect d'une petite cerise. Cette plante croît dans les lieux ombragés et dans les vignes, en France, en Allemagne et en Italie. Son fruit était autrefois usité en médecine, comme diurétique et anodin.

PHYSALIE. *Physalia*. acal. Genre de l'ordre des Hydrostatiques, ayant pour caractères : corps libre, gélatineux, membraneux, irrégulier, ovale, un peu comprimé sur les côtés, vésiculeux intérieurement, ayant une crête sur le dos et des tentacules sous le ventre; ces tentacules sont nombreux, inégaux, de diverses sortes : les uns filiformes, quelquefois très-longs; les autres courts et épais; bouche inférieure subcentrale. Ce genre, établi par Lamarck, qui le range parmi ses Radiaires mollasses anomales, est composé d'un petit nombre d'espèces pélagiennes, désignées communément par les navigateurs sous les noms de *Frégates* ou *Galères*. Leur corps, d'une forme peu régulière, consiste en une grande vessie oblongue, remplie d'air, ayant en dessus une crête saillante, qui sert à l'animal comme de voile lorsqu'il flotte à la surface de la mer, dans les temps calmes; en dessous, le corps est muni d'un grand nombre de tentacules cylindriques, de longueur et grosseur inégales, diversement colorés, quelques-uns bifurqués, d'autres terminés par de petits filaments. A l'intérieur, existe un organe digestif, constitué par une seconde vessie plus petite que la première, à parois plus minces, ayant des cœcums qui se prolongent en partie dans les cavités de la crête; la bouche est située en dessous, sans être tout à fait centrale; elle est entourée de tentacules. Lorsqu'on saisit un de ces animaux, il fait éprouver à la main qui le touche une sensation brûlante, une douleur vive qui se prolonge assez longtemps; si l'on marche dessus lorsqu'il est à terre, sa vessie se crève en produisant un bruit semblable à celui que rend une vessie natatoire de Poisson que l'on écrase avec le pied. Lamarck rapporte à ce genre les *Physalia pelagica, tuberculosa, megalista* et *elongata*.

PHYSALIS. bot. *V.* Physalide.

PHYSALITHE. min. Suivant Léonhard, ce mot est synonyme de Pyrophysalithe, qui est une variété de Topaze, venant de Finbo ou de Broddbo, en Suède, et qui est fusible avec bouillonnement.

PHYSALOIDES. bot. Mœnch avait proposé cette dénomination fort impropre, pour un genre qu'il avait séparé des *Physalis*, et où il réunissait les espèces dont le calice était simplement denté et la corolle campanuliforme. Ce genre n'a pas été adopté.

PHYSALOPTÈRE. *Physaloptera*. int. Genre de l'ordre des Nématoïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, atténué aux deux extrémités; bouche orbiculaire; queue du mâle munie de chaque côté d'une membrane en forme de vésicule aplatie; verge unique, sortant d'un tubercule placé entre les deux vésicules caudales. Les espèces peu nombreuses de ce genre ont beaucoup de rapports avec les Spiroptères et les Strongles; cependant la forme de la queue des mâles suffit pour les en distinguer facilement. (*V.* Spiroptère, Strongle.) Leurs dimensions sont peu considérables; leurs formes épaisses, c'est-à-dire qu'ils sont gros, eu égard à leur longueur, et leur organisation générale est celle de tous les Nématoïdes. La tête, quelquefois nue, ou garnie de petites membranes latérales, n'est point distincte du reste du corps; la bouche est simple dans quelques espèces; d'autres l'ont garnie de papilles; le corps est plus atténué en avant qu'en arrière; le plan musculaire externe transversal, excessivement mince, ne s'aperçoit qu'avec difficulté; le plan musculaire interne et longitudinal est, au contraire, très-épais et partout continu. Il existe intérieurement aux deux extrémités du diamètre transversal du corps, un cordon longitudinal analogue à celui qu'on observe dans les Ascarides. L'intestin est droit et fort gros; les vaisseaux génitaux mâles et femelles sont, au contraire, peu considérables, et disposés du reste comme dans tous les Nématoïdes; la vulve est située vers le tiers antérieur du corps. Ce qui distingue le mieux les Physaloptères, c'est la forme de la queue des mâles; elle est plus ou moins infléchie dans la plupart des espèces. A une petite distance de son extrémité, la peau se prolonge de chaque côté en forme d'ailes ou plutôt de vésicules, tantôt un peu renflées, tantôt très-plates, qui s'étendent plus ou moins près de l'extrémité de la queue, et qui la dépassent même dans deux espèces; elles sont transparentes sur la région dorsale; elles ne forment, par leur réunion avec la portion de la queue qui leur correspond, qu'une convexité à peine sensible; mais en dessous, il y a toujours entre elles une dépression ovale, longitudinale, assez profonde, au centre de laquelle existe un tubercule coloré, qui porte la verge (spéculum); en avant et en arrière de la dépression, les deux vésicules paraissent unies l'une à l'autre, de sorte qu'elles limitent cette petite cavité par un rebord mousse et non interrompu. Dans l'intérieur de chaque vésicule, on remarque cinq à six rayons transversaux, d'un blanc mat, qui paraissent tirer leur origine de la fin des deux cordons latéraux, dont il est parlé au commencement de cette description. Toutes les espèces que l'on a disséquées étaient ovipares. Les Physaloptères ont été trouvés dans l'estomac et les intestins d'un petit nombre de Mammifères, d'Oiseaux et de Reptiles. Rudolphi rapporte à ce genre les espèces suivantes : *Physaloptera clausa, turgida, dilatata, alata, strongylina, abbreviata, retusa.*

PHYSALUS. MAM. Synonyme de Baleinoptère Gibbar. *V.* BALEINE.

PHYSANTHERA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Bertero, a été réuni au genre *Gomesia*, de Robert Brown. *V.* GOUESIE.

PHYSANTHYLLIDE. *Physanthyllis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Boissier aux dépens du genre Anthyllide, de Linné. Caractères : calice à cinq dents inégales, persistant et susceptible de se renfler considérablement après la floraison; corolle papilionacée, dont l'étendard s'atténue sensiblement à l'onglet; ailes soudées avec la carène; étamines diadelphes, à filaments égaux, dilatés au sommet; légume disperme, bivalve, à deux loges séparées par un étranglement transversal : chacune des loges renferme une graine; péricarpe mince et papyracé.

PHYSANTHYLLIDE A QUATRE FEUILLES. *Physanthyllis tetraphylla*, Boiss.; *Anthyllis tetraphylla*, L. Ses tiges sont couchées, longues de six à huit pouces, velues, garnies de feuilles alternes, composées de cinq folioles ovoïdes, dont la médiane ou l'impaire, infiniment plus grande que les autres, manque très-souvent. Les fleurs sont jaunes, sessiles et réunies trois ou quatre ensemble dans les aisselles des feuilles, vers l'extrémité des rameaux. Du midi de l'Europe.

PHYSAPE. *Physapus*. INS. Nom donné par Degéer (Mém. de l'Acad. de Stockholm) au genre Thrips des auteurs. *V.* THRIPS.

PHYSAPODES OU VÉSITARSES. INS. (Duméril.) Famille de l'ordre des Hémiptères, qui renferme le genre Thrips des auteurs. *V.* THRIPSIDES.

PHYSAPUS. INS. *V.* PHYSAPE.

PHYSARUM. BOT. (*Lycoperdacées.*) Genre établi par Persoon, et qui comprend des espèces éparses auparavant dans les genres *Trichia*, *Sphærocarpus* et *Reticularia* de Bulliard et *Diryminum* de Schrader. Le genre *Physarum* a été surtout bien illustré par les travaux du professeur Link, qui l'a ainsi caractérisé : péridium globuleux, oblong ou évasé, simple ou double; point de columelle; filaments nuls ou fixés vers la base interne; sporidies agglomérées. Les péridions sont placés sur une membrane apparente dans la jeunesse, mais qui finit quelquefois par disparaître. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses. Les auteurs en ont décrit plus de cinquante. Ce sont de très-petites plantes, ressemblant beaucoup par leur port aux *Trichia* et *Diderma*. Elles se développent sur le bois et l'écorce des arbres morts. Leur péridion est tantôt sessile et lisse, tantôt sessile et écailleux, tantôt granuleux, tantôt enfin il est stipité. Ces modifications ont servi à former plusieurs sections de ce genre.

PHYSCHIUM. BOT. Loureiro avait donné ce nom à un genre qui ne peut être distingué du Vallisnérie. *V.* ce mot.

PHYSCIA. BOT. (*Lichens.*) Ce sous-genre de Parmélies de la méthode d'Acharius, a été élevé comme genre par De Candolle, qui y a réuni le *Platysma* d'Hoffmann. Les caractères qui servaient à l'établir étaient tirés du thalle, qui est membraneux et foliacé, libre, glabre et cilié sur les bords, divisé en lanières étroites, disposées en bouquets ou en plaques, portant sur les bords des scutelles sessiles ou pédiculés. C'est dans les genres *Borrera*, *Cetrorio*, *Romalina*, *Evernia* et *Dufourea*, d'Acharius; *Parmelia*, de Meyer; *Evernia*, *Cetraria* et *Hagenia*, d'Eschweiler; *Parmelia*, *Siphula*, *Cetraria*, *Romalina* et *Evernia*, de Fries, qu'il faut chercher les *Physcia*, décrites par l'auteur de la Flore française.

PHYSCOMITRIER. *Physcomitrium*. BOT. Genre de Mousses, établi par Bridel dans la famille des Bryacées, avec les caractères suivants : calyptre ventricoso-subulée, fendue par le côté, lacérée à sa base; sporange terminal, à base égale; opercule conique ou en bec; stoma nu. Ce genre n'a été considéré par Hedwig que comme une section de son genre *Gymnostomum* (Hedw., Fund., II, 87, t. 1, fig. 1).

PHYSCOMITRIER DE PERROTTET. *Physcomitrium Perrottetii*, Montagne. C'est une très-petite mousse qu'a fait connaître le docteur Montagne, dans la description des plantes cryptogames trouvées dans la chaîne des monts dits Neel-Gherris, de la Péninsule de l'Inde, par Perrottet. Elle est subacaule; ses feuilles radicales sont ramassées en une sorte de bulbe ovaloïre; les extérieures affectent une forme ovale, acuminée, et sont plus petites que les internes qui sont marquées d'une forte nervure cuspidée; le pédoncule a de deux à quatre lignes de hauteur et supporte une capsule pyriforme, dont l'ouverture est fort rétrécie et l'opercule plan.

PHYSE. *Physa*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Décandrie Trigynie, L., proposé par Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madag.*, p. 20) qui lui a assigné les caractères suivants : calice à cinq folioles concaves, colorées intérieurement; corolle nulle; dix étamines dont les filets sont alternativement plus courts, et les anthères à deux lobes séparés; ovaire simple, surmonté de trois stigmates; capsule marquée de trois sillons, à trois valves portant trois cloisons qui aboutissent à un placenta central, et qui partagent ainsi la capsule en trois loges renfermant des graines nombreuses, petites, presque réniformes.

PHYSE DE MADAGASCAR. *Physa Madagascariensis*, Th. C'est une petite plante dont les tiges sont articulées, couchées sur la terre, garnies de feuilles verticillées par quatre et inégales. Les pédoncules sont uniflores.

PHYSE. *Physa*. MOLL. Adanson a le premier institué ce genre sous le nom de Bulin. Il ne fut point adopté et se trouvait pour ainsi dire oublié, lorsque Draparnaud le reproduisit sous le nom de Physe, dans son ouvrage sur les Mollusques terrestres et fluviatiles de la France. Depuis cette époque, il a été généralement admis. Ses rapports avec les Limnées sont évidents. Aussi aucun zoologiste jusqu'aujourd'hui ne les a contestés. Les animaux des Physes ont beaucoup de ressemblance avec ceux des Limnées. On peut les considérer comme intermédiaires entre ce genre et les Planorbes. Les Physes ont en effet les tentacules à peu près placés comme dans ceux-ci, tandis que par la forme du corps et par conséquent de la coquille, elles se rapprochent des Limnées; elles vivent d'ailleurs de la même manière. Ce sont des animaux fluviatiles, qui nagent renversés et fort vite. Ils ont cela de particulier d'être presque

toujours séoestres, d'ovoir uo manteau assez grand pour se développer sur une partie de la coquille; ce qui la polit et l'empêche de s'eocroûter. Ce genre est caractérisé de la manière suivante : animal presque en tout semblable à celui des Limnées; tentacules subconiques ou sétacés, élargis à la base; manteau digité ou simple sur les bords, pouvant se recourber en dessus et couvrir plus ou moins la coquille; coquille enroulée le plus souvent à gauche, ovale ou oblongue, à spire saillante; ouverture longitudinale, rétrécie supérieurement; columelle torse; bord droit, très-mince, tranchant, s'avançant en partie au-dessus du plan d'ouverture. Point d'opercule.

PHYSE DES FONTAINES. *Physa fontinalis*, Drap., Moll. terr. et fluv. de France, pl. 3, fig. 7-8; *Bulla fontinalis*, L., Gmel., p. 3427, n° 18; *Planorbis Bulla*, Müll., Verm., p. 167, n° 353; *Bulimus fontinalis*, Brug., Encycl., n° 17; Chemn., t. IX, tab. 103, fig. 877, 878. Coquille ovale, ventrue, à spire courte et pointue, toujours tournée à gauche, transparente, d'un jaune de corne.

PHYSE COLUMNAIRE. *Physa columnaris*, Desh., Descript. des Coq. foss. des environs de Paris, t. II, p. 90, pl. 10, fig. 11, 12. Cette espèce est la plus grande du genre; elle a jusqu'à soixante millimètres de longueur; elle est toute lisse, polie, composée de sept à huit tours de spire, séparés par une suture peu profonde et simple. L'ouverture est ovale, aiguë postérieurement; la lèvre est très-mince, peu recouvrante; la columelle est lisse, bordée dans son milieu, où elle s'aplatit en s'élargissant pour se confondre avec le bord columellaire; celui-ci est bordé. Dans les couches de marne calcaire, aux environs d'Épernay.

PHYSÉDIER. *Physedium*. BOT. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, établi par Bridel qui lui donne pour caractères : coiffe en capuchon, entière à sa base; sporange terminal, apophysé, rostellé, indéhiscent.

PHYSÉDIER SPLACHNOÏDE. *Physedium splachnoides*, Brid.; *Phascum splachnoides*, Hornsc. C'est une très-petite espèce que l'on trouve sur les rochers de l'Afrique australe.

PHYSÉE. *Physea*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Sulier, pour quelques insectes du Brésil, qui ont beaucoup de ressemblance avec les Ozènes d'Olivier, mais qui en diffèrent sensiblement par la forme de leur corselet qui est très-large, fortement échancré au bord antérieur, arrondi sur les côtés et légèrement prolongé en arrière, à peu près à la manière des Lébies. Les élytres sont renflées; elles présentent une saillie vers l'extrémité; la lèvre supérieure est échancrée; les cuisses antérieures ne sont pas dentées, mais elles offrent une excavation qui occupe plus de la moitié de leur longueur. Les caractères sont tracés de la manière suivante : antennes assez longues, à premier article renflé, le deuxième très-court, les deux suivants presque carrés, les autres moniliformes; chaperon transversal; mâchoires assez grandes; palpes labiales à dernier article long, un peu arqué, tronqué au bout; lèvre supérieure échancrée; tête grande; yeux saillants; corselet très-élargi, très-échancré au bord antérieur, arrondi sur les côtés, et un peu prolongé au milieu, en arrière; élytres renflées, offrant une saillie vers l'extrémité; cuisses antérieures offrant une forte échancrure.

PHYSÉE ROUSSE. *Physea rufa*, Sol. Sa tête est lisse; son corselet présente quelques rides transversales très-légères; ses élytres ont des stries très-faibles et presque entièrement effacées. Taille, trois lignes. Du Brésil.

PHYSÉE TORTUE. *Physea Testudinea*, Brul. Il est brun; son corselet est légèrement ridé; ses élytres sont très-faiblement striées. Taille, sept lignes. Du Brésil.

PHYSEMATIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom par Kaulfuss, ne diffère pas du genre *Woodsia* de Rob. Brown. *V*. ce mot.

PHYSÈNE. *Physena*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madag.*, p. 6) et dont les affinités naturelles ne sont point déterminées. Caractères : calice très-petit, divisé peu profondément en cinq à six découpures; corolle nulle; étamines au nombre de dix à douze et au delà, beaucoup plus longues que le calice, à filets très-déliés, et à anthères oblongues, acuminées; ovaire supère, très-petit, à quatre ovules, surmonté de deux styles linéaires; fruit capsulaire, membraneux, renflé, uniloculaire, renfermant (par avortement de trois ovules) une seule graine épaisse, fixée au fond de la capsule, couverte d'un tégument coriace, ayant les cotylédons charnus et réunis en une masse solide, et la radicule latérale.

PHYSÈNE DE MADAGASCAR. *Physena Madagascariensis*. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, ovées-aiguës, ondulées sur les bords, et portées sur de courts pétioles.

PHYSÈTE. OIS. Genre proposé par Vieillot et admis par Lesson. Il a pour type la Buse *Macagua*. Voyez les caractères de ce genre, volume VII, page 8, où à la seconde ligne de l'article le nom Physète a été omis, par erreur, après le mot genre.

PHYSETÈRE. *Physeter*. MAM. Sous-genre de Cachalot. *V*. ce mot.

PHYSETOPS. *Physetops*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, caractérisé ainsi qu'il suit par le comte de Mannerheim : palpes presque égales, filiformes, dont le dernier article est un peu plus court que le précédent, tronqué, plus large et un peu sécuriforme dans les labiales; tête renflée, plus large que le corselet; cou peu distinct, renflé, un peu plus étroit que la tête; antennes insérées auprès des mandibules, entre le labre et les yeux, plus courtes que la tête, dont le premier article est presque en massue, un peu plus long que les autres qui sont d'égale longueur, les deuxième et troisième obconiques, les suivants subglobuleux et moniliformes, le dernier acuminé; tarses antérieurs dilatés chez le mâle, avec le premier article un peu plus long que les autres; les tarses postérieurs ont le premier et le dernier article un peu plus longs que les intermédiaires; corps linéaire, allongé; élytres carrées et un peu déprimées.

PHYSIANTHE. *Physianthus*. BOT. Martius (*Nova Gen. et Sp. Plant. Brasil.*, I, p. 55) a institué ce genre nouveau, qu'il place dans la famille des Asclépiadées et la Pentandrie Digynie, et auquel il donne les caractères suivants : corolle campanulée, à tube renflé et vésiculeux, à limbe divisé en cinq lobes con-

nivents; organes sexuels inclus; couronne staminale composée de cinq folioles attachées au tube des étamines et à la corolle, libres dans leur partie supérieure. Anthères terminées à leur sommet par une membrane; masses polliniques au nombre de dix, solides, comprimées, pendant deux par deux à un rétinacle commun. Le style est terminé par un stigmate bilobé. Les graines sont couronnées par une aigrette. On ne connait jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre qui, selon Martius, doit être placé entre les genres *Konohia* et *Diploiepsis* de Rob. Brown, dont il se distingue par un grand nombre de caractères.

Physianthe blanchatre. *Physianthus albens*, Mart. Sa tige est herbacée, volubile, cylindrique, faiblement pubescente et rameuse; elle est lactescente, de même que toutes les autres parties de la plante. Les feuilles sont opposées, ovales-oblongues, cordées à leur base, lancéolées, ondulées et pointues, d'un vert agréable en dessus, tirant sur le glauque en dessous. Le pétiole est cylindrique, canaliculé en dessus, renflé et rougeâtre à sa base. Les fleurs sont réunies au nombre de deux ou trois en grappes axillaires; elles sont portées sur des pédicelles garnis à leur base d'une bractée linéaire lancéolée et glauque. Le calice est partagé en cinq lanières ovales-lancéolées, aiguës, veinées et d'un vert jaunâtre; la corolle est pubescente, blanche, nuancée de rose; son tube est cylindrique, de la longueur du calice, avec cinq renflements gibbeux à sa base; son limbe est partagé en cinq lobes ovales, dressés et aigus. Les folioles de la couronne staminale sont adnées au tube, jusque vers le milieu, convergentes à la partie supérieure, en capuchon en dehors et opposées aux anthères. Les étamines ont leurs filaments épais et glabres, et leurs anthères dressées; les masses polliniques sont pendantes, obovées, obtuses aux deux extrémités, céreuses et jaunes, avec des rétinacles séparés et entourés par un bord membraneux, presque transparent. Les ovaires sont glabres, surmontés de styles courts et cylindriques. Le stigmate est globuleux, terminé par deux cornes ou lanières coniques, courtes et conniventes. On cultive cette plante brésilienne en serre chaude et dans une terre substantielle, mêlée de bon terreau. On la propage de boutures.

PHYSICARPOS. bot. (Sprengel.) Pour Phusicarpos, synonyme de *Horeo*, Brown. *V.* Hovée.

PHYSICHILE. *Physichilus*. bot. Genre de la famille des Acanthacées, institué par Nées qui le caractérise ainsi : calice à cinq divisions égales, étroites; corolle hypogyne, personnée, à lèvre supérieure bifide, l'inférieure trifide, palais bullé; quatre étamines, insérées au tube de la corolle, incluses, didynames, toutes fertiles, réunies deux à deux; filaments courbes au sommet; anthères biloculaires, attachées au-dessus de leur base, linéari-oblongues, à loges parallèles, contiguës, celles des filaments les plus courts sont les plus petites; ovaire à deux loges quadriovulées; style simple, stigmate indivis, aigu. Le fruit est une capsule oblongue, biloculaire, octosperme; chaque loge a deux valves, portant au milieu la cloison; semences orbiculées, comprimées, soutenues par des rétinacles squammiformes. La seule espèce connue est une plante herbacée, diffuse, rameuse, à feuilles opposées, subsessiles, oblongo-lancéolées, très-entières, velues. Les fleurs sont axillaires, subsessiles, bractéolées, formant un épi terminal. De l'Inde.

PHYSIDIUM. bot. (Schrader.) Synonyme d'*Angelonia*, Humboldt et Bonpland. *V.* Angélonie.

PHYSIDRUM. bot. (*Hydrophytes.*) Le genre établi sous ce nom par Raffinesque, paraît identique avec le genre Vallonie. *V.* ce mot.

PHYSIGLOCHIS. bot. Necker séparait sous ce nom les espèces de Laiches (*Carex*) dioïques. Ce genre n'a pas été adopté. *V.* Laiche.

PHYSIGNATE. *Physignatus*. rept. Genre de Sauriens, voisin des Iguanes, institué par Cuvier pour un Reptile de la Cochinchine, qui lui a offert pour caractères : une tête très-renflée en arrière, sans fanon; une crête formée de grandes écailles pointues, sur le dos et sur la queue qui est très-comprimée; le corps couvert de petites écailles; une série de pores à chaque cuisse; point de dents au palais.

Physignate de la Cochinchine. *Physignatus Cocincinus*, Cuv. Ce Reptile est d'une grande taille; il est bleu, armé de quelques épines sur le renflement des côtés de la tête. Il se nourrit de fruits et de leurs amandes.

PHYSINGE. *Physinga*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : sépales membraneux, égaux, connés à leur base; pétales plus petits que les sépales à la base desquels ils sont obliquement adnés; labelle charnu, tuberculé, indivis, soudé au pied du gynostème où il se dilate en forme de sac ou de vessie; gynostème petit, charnu, bilobé, portant l'anthère au fond de sa base; quatre masses polliniques, attachées par deux filaments géminés et recouverts de poussière; stigmate petit, aplati et bidenté.

Physinge couchée. *Physinga prostrata*, Lindl. C'est une petite plante à tige couchée, courte, garnie de chaque côté, de feuilles distiques, fort épaisses, ovales, lancéolées, aiguës, amplexicaules, d'un vert lavé de pourpre et striées; elle est terminée par une grappe florale, longue de huit ou neuf pouces, enveloppée d'un fourreau membraneux dont les écailles sont étroites, aiguës, carénées, striées et d'un brun pourpré. Les fleurs sont peu nombreuses, petites, verdâtres, lavées de pourpre; le labelle est blanchâtre, obovale, aigu, recourbé au sommet, avec la ligne médiane calleuse et deux tubercules en avant, un de chaque côté. Le gynostème est blanc. De la Guyane.

PHYSIOLOGIE. Science qui traite, dans leur ensemble, des fonctions et des phénomènes que présente chacun des organes des êtres organisés, dans l'accomplissement de ces fonctions. *V.* aux mots Accroissement, Nutrition, Maturation, Anthèse, Fécondation, etc.

PHYSIPHORE. *Physiphora*. bot. Genre de la famille des Violariées, établi par Solander, dans l'herbier de Banks, et mentionné par R. Brown, dans sa dissertation sur les plantes du Congo. Il ne diffère des genres *Alsodeia* et *Ceranthera*, que par ses filets légèrement cohérents à la base, et par sa capsule membraneuse enflée.

Physiphore lisse. *Physiphora lævigata*, Br. C'est

un petit arbrisseau rameux, dont les feuilles sont alternes, ramassées aux extrémités des rameaux, accompagnées de stipules caduques. Les fleurs sont disposées en panicules lâches, et munies de petites bractées. Cette plante croît au Brésil.

PHYSIPHORE. *Physiphora.* INS. Genre de Diptères, établi par Fallen, et qu'il place dans sa famille des Syrphiques. D'après Latreille, il serait voisin des Stratiomydes.

PHYSIQUE VÉGÉTALE. On désigne souvent par Physique végétale, l'ensemble des phénomènes qui constituent la vie des végétaux, et il semble même que la première expression est plus exacte. *V.* ACCROISSEMENT, etc.

PHYSISPORE. *Physisporus.* BOT. Chevallier, dans sa Flore des environs de Paris, a formé ce genre de Champignons aux dépens du *Polyporus*, de Fries, et il est facile à distinguer, parce que toutes les espèces ont leur chapeau mince, souvent nul, confondu avec l'hyménium, et chez quelques-unes les bords dégénèrent en une sorte de bysse. Il est renversé et adhérent dans toute son étendue, sous forme de croûte ordinairement membraneuse, dont la surface libre est criblée d'une multitude de petits pores.

PHYSISPORE OBLIQUE. *Physisporus obliquus*, Chev.; *Boletus obliquus*, Pers.; *Polyporus obliquus*, Fries. Il est épais de deux à quatre lignes, et formé d'un grand nombre de tubes couchés çà et là, proéminents, d'abord pâles, puis bruns et noirâtres dans sa vieillesse; ses bords sont relevés. On le trouve à la fin de l'été, sur les troncs d'arbres.

PHYSOCALYCIUM. BOT. Ce genre, institué par West (*Flora*, 1820, p. 409) pour une espèce du genre *Cotyledon*, avait précédemment reçu le nom de *Bryophyllum*. *V.* ce mot.

PHYSOCALYMNE. *Physocalymna.* BOT. Genre de la famille des Lythraires ou Salicariées, et de l'Icosandrie Monogynie, L., établi par Pohl (*in Flora*, 1827, p. 15), et adopté par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 3, p. 89) qui l'a ainsi caractérisé : calice campanulé, renflé, à huit dents, sans apophyses, et muni de deux bractées à sa base. Corolle composée de huit pétales naissant des sinus du calice, ovales, ondulés et crénelés sur leurs bords. Étamines au nombre de vingt-quatre, insérées à la base du calice. Ovaire globuleux, surmonté d'un style filiforme, saillant, et d'un stigmate capité. Capsule sphérique, peut-être uniloculaire.

PHYSOCALYMNE FLEURI. *Physocalymna florida*, Pohl, *Icon. et Descript. Plant. Brasil.*, tab. 82 et 83. C'est un arbre dont le bois est rougeâtre; les feuilles sont portées sur de courts pétioles, ovales, très-entières, scabres et penninervées. Les fleurs, dont le calice est rougeâtre et la corolle de couleur pourpre, sont disposées en une panicule terminale, à ramifications opposées. Des bractées concaves enveloppent le bouton avant la floraison. Cette plante croît dans les forêts des déserts de la province de Goyaz au Brésil.

PHYSOCALYCE. *Physocalyx.* BOT. Genre institué par Pohl dans ses *Ic. et Descr. Pl. Bras.*; il doit faire partie de la famille des Scrophularlées de Jussieu et de la Didynamie Angiospermie de L. Caractères : calice renflé, un peu courbé, armé de cinq dents obliques, à sommet très-court et divisé; corolle ringente, avec le tube courbé, dépassant le calice, le limbe plan, la lèvre supérieure quatrifide, à divisions intermédiaires très-courtes, obrondes-elliptiques, la lèvre inférieure infléchie, cordée. Capsule elliptique, aiguë, biloculaire, bivalve, à semences très-nombreuses, longues et déprimées.

PHYSOCALYCE A FLEURS ORANGÉES. *Physocalyx aurantiacus*, Pohl, *loc. cit.*, pl. 53. C'est un petit arbuste à tiges cylindriques, presque droites, garnies de feuilles simples, entières, sessiles, alternes et coriaces, de fleurs axillaires, solitaires, bibractées, d'un rouge brunâtre. On la trouve sur les côteaux arides de la province de Géraës, au Brésil.

PHYSOCARPON ET PHYSOCARPUM. BOT. L'une des trois sections établies dans le genre *Thalictrum* par De Candolle. *V.* PIGAMON.

Necker avait établi un genre *Physocarpon* sur le *Lychnis dioica*; il n'a pas été adopté.

PHYSOCAULIDE. *Physocaulis.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, proposé par Tausch dans la section des Chærophyllées. Caractères : calice peu apparent; pétales oblongs, à peine échancrés; stylopodes coniques; styles très courts; fruit allongé, pyramidé, contracté latéralement, formant une sorte de bec par la réunion des deux petits stylopodes; méricarpes marqués de cinq paires de côtes obtuses, déprimées et çà et là muriquées; vallécules unirayées; commissure à deux bandes séparées par un sillon; carpophore bifide au sommet.

PHYSOCAULIDE NOUEUSE. *Physocaulis nodosa*, T.; *Chærophyllum nodosum*, Lam. Sa tige est haute de deux pieds, rameuse, hérissée de poils droits et distants, renflée sous chacune de ses articulations; les feuilles sont deux fois ailées, et leurs folioles sont larges, vertes et incisées; les fleurs sont blanches. Europe.

PHYSOCLÆNA. BOT. Ce genre, proposé par G. Don, dans la famille des Solanacées, pour le *Hyosciamus physaloides* de Linné, n'a point encore été adopté.

PHYSODACTYLE. *Physodactylus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, et devant appartenir à la tribu des Elatérides de Latreille. Ce genre a été établi par Fischer de Waldheim, avec les caractères suivants : chaperon court, recourbé; labre infléchi et couvrant le dessus de la bouche. Mandibules fortes, aiguës, proéminentes hors de la bouche. Mâchoires cornées, ciliées. Lèvre cornée, large et carrée. Palpes égales : les antérieures ayant leur premier article long, comprimé, presque sécuriforme, le deuxième plus court et sécuriforme, le dernier long et cylindrique; les postérieures sont beaucoup plus petites et filiformes. Antennes moniliformes, en scie, ayant le premier article épais et conique, le deuxième et le troisième moniliformes, les autres en scie. Les formes générales de l'animal, dit Fischer, ne laissent pas méconnaître sa proximité des Taupins; mais la forme des antennes, en partie moniliformes; les mandibules qui se prolongent et se courbent tellement qu'elles forment un grand anneau sous la bouche, dont il n'est pas facile de deviner l'utilité; les pieds forts, à jambes de devant torses, et à tarses garnis de vessies, desti-

nées peut-être à marcher sur des surfaces très lisses; le corselet bombé, muni en arrière d'un ombilic, avec sa base singulièrement échancrée; toutes ces considérations ont déterminé l'établissement du genre.

Physodactyle de Henning. *Physodactylus Henningii*, Fisch., *loc. cit.*, et Ann. des Sc. nat., t. III, p. 450, pl. 27, f. B. Cet insecte est long de sept lignes et demie. Sa tête est brune. Le corselet est rouge, convexe, ponctué et luisant. L'écusson est grand, ovale et ponctué. Les élytres sont d'un noir brun, avec des sillons ponctués. Elles sont velues, ainsi que le dessous du corps qui est de la même couleur. Les pattes et les antennes sont aussi de la même couleur. Cet insecte se trouve dans l'Amérique méridionale.

PHYSODES. crust. Duméril désigne ainsi les Idolées de Fabricius. *V.* Idotées.

PHYSODIER. *Physodium.* bot. Genre de la famille des Bittnéracées, établi par Presl, avec les caractères suivants : calice à cinq dents, persistant, vésiculoso-renflé, à estivation valvaire dentée; corolle composée de cinq pétales hypogynes, linéari-spatulés, plus courts que le calice, adnés par les onglets au bas du tube staminal, à estivation contournée; cinq étamines hypogynes, opposées aux pétales; filaments soudés entre eux dans l'intérieur du tube et libres au dehors; anthères extrorses, biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire stipité; stipe exserte au delà du tube staminal et à cinq loges; ovules géminés dans chaque loge, anatropes, ascendants, insérés l'un au-dessus de l'autre à l'angle central; cinq styles terminaux et filiformes; stigmates obtus; capsule longuement stipitée au-dessus du calice, gluhuleuse, déprimée, coriace, tomenteuse, à cinq loges, à cinq valves dont chacune porte dans son milieu, une cloison qui s'étend à la columelle séminifère; deux semences ubovales dans chaque loge; test un peu corné; ombilic basilaire; embryon orthotrope dans un axe charnu d'albumen; cotylédons foliacés et plans; radicule cylindrique, infère, rapprochée de l'ombilic. On ne connaît encore qu'une seule espèce; c'est un arbrisseau tomenteux, à poils réunis en étoiles; les feuilles sont alternes, subcordato-ovales, dentées, pétiolées, stipulées; pédoncule terminal, opposé aux feuilles; fleurs réunies en corymbe et accompagnées de bractées décidues. Du Mexique.

PHYSOGASTRE. *Physogaster.* ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, établi par Lacordaire, avec les caractères suivants : antennes filiformes, composées d'articles cylindriques, à l'exception des trois derniers qui sont presque globuleux; dernier article des palpes maxillaires un peu renflé au milieu, plus étroit, ovalaire et tronqué à l'extrémité; menton carré, mais rétréci en arrière; lèvre courte, transversale et un peu échancrée; élytres prolongées en queue.

Physogastre obfuraue. *Physogaster mendocinus*, Lac. Il est d'un brun obscur et finement ponctué; ses élytres sont rougeâtres, parsemées de très-petits poils gris; les antennes et les parties de la bouche, les jambes et les tarses sont rougeâtres. Taille, deux lignes. De Tucuman.

PHYSOLOBIER. *Physolobium.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Bentham (Botan. arch. sub., t. 2), avec les caractères suivants : calice campanulé, à deux lèvres, dont la supérieure est bidentée et l'inférieure trifide; étendard de la corolle courtement onguiculé, largement orbiculé, étalé, exappendiculé à sa base, plus long que les ailes; celles ci adhérentes au delà de leur moitié à la carène qui est recourbéa, obtuse, plus courte que les ailes ou d'égale longueur; étamines distinctes, diadelphes; filament vexillaire dressé, inarticulé; anthères uniformes; ovaire pluri-ovulé; style court, ascendant; stigmate capité. Le fruit est un légume coriace, oblong, renflé, dont les sutures n'ont point leurs bords relevés ou épaissis, à l'intérieur les étranglements sont celluleux; semences strophiolées. Les Physolobiers sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles composées de trois folioles stipellées, à pédoncules axillaires, lâches, pauciflores et subdichotomes, à bractées et stipules largement ovales. Les corolles sont écarlates. Deux plantes de l'Australie ont concouru à l'établissement de ce genre auquel Bentham a ajouté une troisième espèce précédemment publiée par Lindley (Bot. regist., 1845) sous le nom de *Kennedya stirlingii.*

Physolobier caréné. *Physolobium corinotum*, Benth. Folioles obovales ou orbiculées, rétuses, mucronulées, subondulées sur les bords, pubescentes en dessous; stipules et bractées largement ovales, acuminées; carène très-obtuse et géniculée au sommet. Des bords du canal du roi Georges.

PHYSOON. polyp.? Genre établi assez vaguement par Raffinesque (Précis des Découvertes et Travaux somiologiques, p. 33) qui le caractérise ainsi : corps renflé ou arrondi, couvert de tubercules prenants; bouche nue, à cinq petits tubercules intérieurs; anus terminal. Raffinesque en mentionne deux espèces : le *Physoon echinotus*, ovale, hispide, rougeâtre-brun; le *Physoon fusiformis*, renflé au milieu, hyalin, tuberculé, à cinq raies longitudinales et lisses. A ces descriptions on semble reconnaître des Holothuries. L'auteur ne reconnaît à ces animaux, ni les caractères des Vers, ni ceux des Polypes proprement dits; il en fait une classe à part sous le nom de Proctules, *Proctolia*, en les réunissant à quelques groupes aussi mal caractérisés : les genres *Syrinx*, *Podostomo* et *Stephostomo*. Ces divers animaux habitent les mers de Sicile.

PHYSOPODIER. *Physopodium.* bot. Desvaux (Ann. Sc. nat., 9, p. 403) a établi ce genre dans la famille des Salicariées, avec les caractères suivants : calice monosépale, turbiné, à cinq dents, couvert intérieurement de poils rudes; la corolle se compose de cinq pétales; les étamines au nombre de dix, dont cinq alternes, un peu plus courtes; les anthères sont exsertes, oblongues; l'ovaire est ovoïde, le style capillaire, et le stigmate subulé. On ne connaît pas le fruit. L'espèce qui a servi à établir ce genre est originaire de l'île de Mascareigne. C'est une Liane dont les feuilles sont alternes, très-glabres, ovales, lancéolées et comme mucronées. Les fleurs, portées sur un pédicelle articulé et renflé, forment une panicule terminale. Le caractère fort incomplet, donné par l'auteur, ne permet pas de rien préjuger sur les véritables affinités de ce genre.

PHYSOSCÈLE. *Physoscelus.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, institué par Lepelletier qui lui donne pour caractères : antennes allant en grossissant vers l'extrémité, composées de treize articles apparents, dont le sixième est échancré en dessous; prothorax mutique; abdomen manifestement plus long que le corselet, avec son premier segment pyriforme, aminci en pédicule à sa base et fortement rétréci à son extrémité; cuisses et jambes antérieures simples; hanches des pattes postérieures plus longues que les cuisses; jambes garnies d'épines; tarses antérieurs garnis d'une frange courte; anus convexe en dessus ou sur les côtés.

PHYSOSCÈLE A VENTRE ROUX. *Physoscelus ruficentris*, Lepel.; *Crobro ruficentris*, Panz. Ses antennes sont noires, avec le premier article jaune; sa tête est noire et ses mandibules jaunes; corselet noir, avec un point calleux, d'un blanc jaunâtre; écaille des ailes roussâtre; abdomen d'un roux ferrugineux, avec le premier segment, la moitié du second et une tache sur le dos des quatrième et cinquième, noirs; hanches blanches, à base noire; pattes variées de blanc et de noir. Taille, trois lignes. Europe.

PHYSOSIPHON. *Physosiphon.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : folioles extérieures du périgone, ou sépales, réunies en tube renflé et trifide au sommet; folioles intérieures, ou pétales, très-petites et charnues, placées au fond du périgone ou plutôt du tube formé par les folioles extérieures; labelle petit, presque semblable aux folioles intérieures; gynostème petit, mutique et continu avec l'ovaire; deux masses polliniques de forme globuleuse.

PHYSOSIPHON SPIRAL. *Physosiphon spiralis*, Lindl. La feuille qui couronne le pseudobulbe est étroitement oblongue, un peu échancrée, épaisse, de moitié plus courte que la hampe et son épi; celui-ci est contourné en spirale, et chacune des fleurs qui le composent est accompagnée de très-petites bractées ovales, aiguës et en forme de capuchon. Du Brésil.

PHYSOSPERMUM. BOT. Cusson avait autrefois donné ce nom à un genre d'Ombellifères, institué sur une plante que divers auteurs ont réunie au *Ligusticum*. C'est le même genre qui a été nommé depuis *Danaa* par Allioni, et *Haenselera* par Lagasca. En adoptant ce genre ainsi que l'ancienne dénomination, Sprengel (*in Schult. Syst. Veg.*, vol. 6, nº 1190) lui a réuni le *Ligusticum caucasicum* de Willdenow, ou *Smyrnium cicutorium* de Bieberstein. *V.* DANAA.

PHYSOSTÉGIE. *Physostegia.* BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Bentham aux dépens du genre *Drococepholum* de Linné. Caractères : calice ovale, renflé après le développement, à dix nervures, à cinq dents courtes, avec l'orifice nu intérieurement; tube de la corolle exserte; son orifice est renflé, édentulé, à deux lèvres presque égales : la supérieure dressée, entière ou échancrée, un peu voûtée, l'inférieure étalée, à trois lobes dont l'intermédiaire entier; quatre étamines ascendantes sous la lèvre supérieure; anthères à deux loges parallèles; style bifide au sommet; akènes secs et lisses.

PHYSOSTÉGIA DENTICULÉE. *Physostegia denticulata*, Benth.; *Dracocephalum denticulatum*, Ait. Ses tiges sont herbacées et glabres; ses feuilles sont opposées, lancéolées et ovalaires : les inférieures rétrécies à leur base en un pétiole membraneux en ses bords, les supérieures sessiles, glabres, denticulées particulièrement vers leur sommet. Les fleurs sont purpurines et disposées en un épi lâche, terminal et allongé. De l'Amérique du nord.

PHYSOSTELME. *Physostelma.* BOT. Ce genre a été établi par Wight, dans la famille des Asclépiadées, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle rotacée, étalée, à cinq dents; couronne staminale de cinq folioles renflées, opposées aux anthères; filaments bipartites, opposés aux corpuscules du stigmate; anthères prolongées en un appendice membraneux; masses polliniques subcylindracées, dressées, attachées par leur base; stigmate déprimé. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce. C'est un arbuste grimpant, à feuilles opposées, ovato-lancéolées, acuminées, ébarbues et glabres. Les fleurs sont peu nombreuses, grandes, pédonculées, réunies en ombelles interpétiolaires. De l'Inde.

PHYSOSTEMON. BOT. Genre de la famille des Capparidées et de l'Hexandrie Monogynie, établi par le docteur Martius (*Nova Gen. et Sp. Pl. Brasil.*, 1, p. 72), et qu'il caractérise de la manière suivante : calice à quatre sépales linéaires et caducs; corolle à quatre pétales dressés et onguiculés; six, rarement huit étamines inégales, deux ou quatre plus petites, ayant leurs filets renflés au-dessous de l'anthère; ovaire presque sessile, décliné, uniloculaire, contenant un grand nombre d'ovules, surmonté d'un style simple et d'un stigmate aigu ou capitulé. Le fruit est une capsule allongée, siliquiforme, uniloculaire, bivalve, contenant plusieurs graines réniformes, rugueuses, attachées à un trophosperme longitudinal. Trois espèces composent ce genre. Ce sont de petites plantes herbacées, annuelles, ayant des tiges rameuses, dressées ou étalées, des feuilles simples et éparses, des fleurs terminales, jaunes, disposées en grappes. Dans l'ouvrage cité précédemment, le docteur Martius a figuré ces trois espèces sous les noms de *Physostemon lanceolatum*, t. 45; *Physostemon tenuifolium*, t. 46; *Physostemon rotundifolium*, t. 47. Elles croissent dans les diverses parties du Brésil. Ce genre a les plus grands rapports avec les *Cleome*.

PHYSOTHORE. *Physothorus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionites, institué par Solié et Gay, pour quelques insectes recueillis par ce dernier, au Chili. Caractères : antennes insérées un peu au delà du milieu du rostre, composées de douze articles, dont sept forment le funicule et les quatre derniers une massue ovale-oblongue; menton très long et étroit, échancré à l'extrémité; languette pédonculée à sa base et trilobée antérieurement; palpes maxillaires de quatre articles dont le premier très-gros, renflé et cupuliforme, le terminal très-petit et arrondi; palpes labiales allongées, de trois articles diminuant successivement de grosseur; mandibules courtes, épaisses, sans dent au côté interne; labre nul;

épistome légèrement échancré antérieurement; tête globuleuse, yeux ovales; rostre allongé, déprimé, peu ou point courbé; prothorax très-convexe en dessus, rétréci antérieurement, lobé en dessus et sur les côtés près des yeux; pattes longues, surtout les antérieures; tarses étroits, allongés, avec les deux premiers articles étroits et garnis de très-longs cils aux parties antérieures, le troisième plus large que le précédent, divisé profondément en deux lobes garnis de brosses de poils en dessous.

PHYSOTHORE DE MAILLE. *Physothorus maillei*, Sol. et G. Il est noir, avec la tête ponctuée, le rostre tuberculé, le prothorax plissé et ponctué, les élytres fortement gibbeuses, renflées et couvertes de rangées nombreuses de tubercules alternativement gros et petits. Taille, six lignes. De Chiloé.

PHYSSOPHORE. *Physsophora*. ACAL. Genre de l'ordre des Hydrostatiques, ayant pour caractères : corps libre, gélatineux, vertical, terminé supérieurement par une vessie aérienne; lobes latéraux distiques, subtrilobés et vésiculeux. Base du corps tronquée, perforée, entourée d'appendices, soit coraiformes, soit dilatés en lobes subdivisés et filiformes. Des filets tentaculaires plus ou moins longs en dessous. Les Physsophores sont des animaux pélagiens, gélatineux, un peu allongés, terminés à leur partie supérieure par une vessie remplie d'air, et inférieurement par un paquet de tentacules de forme et de longueur diverses, coniques, cylindriques, filiformes, et susceptibles de s'allonger beaucoup. Entre la vessie supérieure et les tentacules, il se trouve quelques autres vessies de forme irrégulière, situées de chaque côté, et les unes au-dessus des autres. Les Physsophores nagent, suspendus verticalement; on suppose qu'ils peuvent chasser l'air contenu dans leurs vésicules lorsqu'ils veulent s'enfoncer dans la mer, et les remplir lorsqu'ils veulent remonter à la surface. On n'en connaît jusqu'ici que deux espèces, dont une se trouve dans la Méditerranée, et l'autre dans l'océan Atlantique; ce sont les *Physsophora hydrostatica* et *Muzonema*.

PHYSURE. *Physurus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Richard qui lui assigne pour caractères : divisions ou folioles du périgone presque égales : les extérieures latérales, ou sépales, insérées en dessous du labelle, les intérieures, ou pétales, soudées avec la dorsale; labelle placé en avant du gynostème et lui étant parallèle, concave, resserré un peu en dessous du sommet qui est souvent dilaté et couvert d'un duvet laineux; sa base est munie d'un petit éperon libre et ordinairement renflé; gynostème libre ou adhérent à la base du labelle par une articulation peu visible; le bec de l'anthère est membraneux et bipartite; l'anthère est dorsale, apiculée, à deux loges; les masses polliniques sont au nombre de deux, portées chacune sur une glandule ovale. Les Physores sont des plantes terrestres, caulescentes, dont les racines sont filiformes, les feuilles engaînantes à leur base, pétiolées et nervurées. Les fleurs sont rassemblées en grappe serrée.

PHYTADELGES ou PLANTISUGES. INS. Nom donné par Duméril (Zool. anal.) à une famille de l'ordre des Hémiptères, qui correspond aux familles des Hyménélitres et des Gallinsectes de Latreille, moins le genre Thrips. *V*. HYMÉNÉLYTRES et GALLINSECTES.

PHYTANTHRACE. MIN. Tondi a proposé ce nom pour désigner la Houille et le Lignite.

PHYTELEPHE. *Phytelephas*. BOT. Genre de la famille des Pandanées, et de la Polygamie Diœcie, L., établi par Ruiz et Pavon (*System. veget. Fl. peruv.*, p. 199) qui l'ont ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites, dépourvues de calice et de corolle; étamines nombreuses, dont les anthères sont presque en spirale; style à cinq ou six divisions; plusieurs drupes monospermes, réunis en tête et hérissés de pointes. Fleurs mâles semblables aux fleurs hermaphrodites, mais dépourvues de pistil, et ayant les étamines nombreuses, très-serrées. Le nom de ce genre a été changé inutilement par Willdenow en celui d'*Elephantusia* qui a été adopté par quelques auteurs. Les auteurs de la Flore du Pérou en ont mentionné deux espèces sous les noms de *Phytelephas macrocarpa* et *Phytelephas microcarpa*, qui ne se distinguent, ainsi que l'indiquent leurs dénominations spécifiques, que par leurs fruits plus ou moins gros, et leur tige plus ou moins élevée. On pourrait donc les considérer comme les variétés d'une même espèce. Ce sont des plantes arborescentes, d'une grande élégance, dont le port est celui des Palmiers, et qui sont couronnées de feuilles pinnées, très-longues. Les habitants des Andes du Pérou où croissent ces plantes, se servent des feuilles pour couvrir leurs cabanes. Les fruits contiennent dans le commencement une liqueur limpide et insipide, propre à étancher la soif des voyageurs. Cette liqueur devient ensuite douce, blanche comme du lait; elle acquiert peu à peu une consistance telle qu'on l'a comparée à celle de l'ivoire. La liqueur qui provient des fruits non mûrs et gardés pendant longtemps, s'aigrit facilement. On se sert au Pérou des noyaux pour fabriquer plusieurs ouvrages élégants qui ont la blancheur de l'ivoire.

PHYTELIS. POLYP. Ce que Raffinesque nomme ainsi est probablement la même chose que le genre de Polypier décrit par Lamouroux, sous le nom de Mélobésie. *V*. ce mot.

PHYTEUME. *Phyteuma*. BOT. Genre de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., que quelques auteurs désignent sous le nom vulgaire de *Raiponce*. Il offre les caractères suivants : le calice, adhérant par sa base avec l'ovaire infère, se termine supérieurement par un limbe à cinq divisions linéaires; la corolle est monopétale, partagée presque jusqu'à sa base en cinq lanières étroites, linéaires à leur partie inférieure; les étamines, au nombre de cinq, sont presque sétacées, un peu plus courtes que la corolle à la base de laquelle elles sont insérées; les anthères sont comme capillaires. Le style est en général plus long que la corolle, et se termine par trois, rarement par deux stigmates linéaires et recourbés. L'ovaire est à deux, ou plus souvent à trois loges polyspermes. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, à deux ou trois loges polyspermes, s'ouvrant d'une manière assez irrégulière par leur sommet, en dedans des lobes calicinaux. Les espèces de ce genre

sont assez nombreuses. Ce sont en général des plantes herbacées, vivaces, portant des feuilles radicales et pétiolées, des feuilles caulinaires et alternes, des fleurs généralement assez petites, réunies en un épi dense et terminal, ou en une sorte de capitule globuleux, accompagné d'un involucre, ou enfin formant une sorte de grappe lâche et terminale.

PHYTEUME EN ÉPI. *Phyteuma spicata*, L., *Spec.*; *Fl. Don.*, t. 362. Sa tige est cylindrique, dressée, simple, haute d'un pied et demi à deux pieds; ses feuilles sont pétiolées; les caulinaires supérieures sont sessiles, cordiformes, allongées, aiguës, inégalement dentées, légèrement rudes, d'un vert pâle, surtout à la face inférieure, marquées souvent vers leur base d'une tache pourpre et irrégulière. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, quelquefois légèrement lavées d'une teinte violacée. Elles sont sessiles et forment un épi terminal très-dense et cylindrique. Cette espèce n'est pas rare dans les bois montueux en Europe.

PHYTEUME DE HALLER. *Phyteuma Halleri*, All. Pedem., n° 430. Cette espèce a le port de la précédente; mais elle est généralement plus grande dans toutes ses parties. Ses feuilles sont pétiolées, cordiformes, allongées, aiguës, inégalement dentées. Ses fleurs sont violacées, formant un épi ovoïde. Leur style est velu et terminé par un stigmate à deux lobes linéaires; tandis que dans le *Phyteuma spicata* le style est glabre, et le stigmate divisé en trois lobes. Cette espèce croît en Suisse.

PHYTEUME HÉMISPHÉRIQUE. *Phyteuma hemisphærica*, L. Cette petite espèce, dont la tige ne s'élève guère au delà de cinq à six pouces, a ses feuilles réunies en grand nombre à la base; elles sont linéaires, aiguës, presque entières, un peu plus courtes que la tige. Les fleurs sont bleues, réunies en un capitule terminal, accompagné à sa base d'un involucre régulier, composé de folioles ovales, lancéolées, aiguës. Cette espèce croît dans les Alpes.

PHYTEUME A GRANDES FLEURS. *Phyteuma comosa*, L., non Willd. Cette belle espèce est une des plus remarquables de ce genre. Elle croît dans les montagnes de l'Italie supérieure. Divers échantillons en ont été recueillis au mont Baldo. Les feuilles radicales sont longuement pétiolées, orbiculaires, un peu échancrées à leur base, irrégulièrement et profondément dentées dans leur contour. Celles de la tige sont allongées: les inférieures obtuses et comme spatulées; les supérieures elliptiques, lancéolées, aiguës, à dents très-profondes et irrégulières. Les fleurs, très-grandes et rougeâtres, forment un capitule globuleux, accompagné extérieurement de plusieurs feuilles qui constituent une sorte d'involucre.

Un autre genre *Phyteuma*, mentionné par Loureiro dans sa Flore de la Cochinchine, a été réuni au genre *Sambucus*, de Tournefort.

PHYTEUMOIDES. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Smeathm, dans la famille des Rubiacées, a été réuni au genre *Virecta*. *V.* ce mot.

PHYTEUMOPSIS. BOT. Le genre *Morschallia* de Gmelin et Schreber, ou *Trattenickia* de Persoon, a été nommé *Phytaumopsis* par Jussieu dans ses manuscrits, à cause de son port analogue à celui des *Phyteuma*. Poiret, dans l'Encyclopédie méthodique, s'est empressé d'adopter cette dénomination inédite, sans se soucier des conséquences que pouvait entraîner un changement de nom aussi inutile. *V.* MARSCHALLIA.

PHYTHIE. *Phythia*. MOLL. Genre proposé par Gray (Bull. des Scienc., février 1824), pour l'*Auricula Myosotis* de Draparnaud.

PHYTIBRANCHES. *Phytibranchia*. CRUST. Nom donné par Latreille (Règne Anim.) à une famille de l'ordre des Isopodes, dont les branchies ou les appendices qui les portent, sont semblables à de petits pieds articulés, ou à des tiges ramifiées; les uns ont dix pieds, les autres en ont quatorze. Depuis, Latreille a observé des palpes aux mandibules de plusieurs de ces Crustacés; en conséquence il a transporté cette famille dans l'ordre des Amphipodes, lui a ôté son nom, et en a formé quatre familles, savoir: les Crevettines, les Uroptères, les Décempèdes et les Hétéropes.

PHYTOBI. *Phytobius*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, formé par Schmidt, pour des insectes qui ont été successivement transportés d'un genre à l'autre, par divers entomologistes. Caractères: antennes médiocres, grêles, coudées, composées de douze articles dont les trois premiers les plus longs, obconiques, les autres noduleux et serrés, la massue ovalaire et oblongue; trompe courte, épaisse, cylindrique et arquée; yeux grands, arrondis et proéminents; corselet subtransverse, bisinué à sa base, rétréci antérieurement, tronqué au bout et bi ou quadrituberculé en dessus; élytres amples, faiblement ovaies, peu convexes en dessus, plus courtes que l'abdomen, avec les épaules obtusément anguleuses. Le type de ce genre, dont toutes les espèces appartiennent soit à l'Europe, soit à l'Amérique septentrionale, est le *Rhynchœnus velatus* de Germar, autour duquel viennent se grouper une douzaine de congénères.

PHYTOCOMA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Donati, paraît être la même chose que *Gongolora*. *V.* ce mot.

PHYTOCONIS ET PHYTOCONIUM. BOT. Même chose que *Pulveraria*. *V.* ce mot.

PHYTOCORIDE. *Phytocoris*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, établi par Fallen aux dépens des Lygées de Latreille, et dont les caractères sont: antennes pourvues de poils courts et rares, presque aussi longues que la moitié du corps, avec le premier article épais, conique et court, le second le plus long, les deux derniers minces; tête subtriangulaire, obtuse en avant; bec épais, aigu, atteignant l'origine des pattes postérieures; yeux saillants; corselet transversal, un peu plus étroit en avant; écusson petit et triangulaire; abdomen terminé dans les mâles, par deux petits appendices recourbés en haut; élytres étroites, à bord externe presque droit, partie membraneuse dépassant l'extrémité de l'abdomen; pattes médiocres; jambes épineuses.

PHYTOCORIDE BORDÉ DE JAUNE. *Phytocoris flavomarginatus*, Costa. Antennes, corps et cuisses noirs; élytres jaunes, avec le bord sutural d'un brun noir; mem-

brane des élytres fuligineuse; tour des yeux, genoux et jambes jaunes. Taille, deux lignes. Europe méridionale.

PHYTOCRÈNE. *Phytocrene*. BOT. Genre de la famille des Ménispermacées, établi par Wallich, avec les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles sessiles, aggrégées sur un réceptacle charnu, globuleux; calice urcéolaire, velu, à quatre lobes obtus; corolle hypogyne, profondément divisée en quatre découpures alternes avec les lobes du calice et plus longues qu'eux, lancéolées, valvaires avant l'épanouissement et recourbées au sommet après; quatre étamines insérées au bas de la corolle et alternes avec ses divisions; filaments charnus, subulés, réunis à leur base et libres supérieurement, étalés, égaux en longueur avec la corolle; anthères versatiles, biloculaires, ovales, aiguës, longitudinalement déhiscentes; ovaire rudimentaire et central, courtement pédicellé, oblong, charnu, parsemé de soies violettes, hyalines. La seule espèce connue, est un grand arbuste volubile, à bois fort tendre et très-poreux, laissant suinter abondamment une liqueur très-limpide; ses feuilles sont alternes, grandes, pétiolées, cordées ou palmées et oblongues. Les fleurs sont petites, réunies en grappes ou en corymbes. De l'Inde.

PHYTOCRINE. *Phytocrinus*. ÉCHIN. Ce genre de la seconde section de la famille des Astérencriniens, a été institué par le professeur Blainville; il a pour caractères : corps régulier, circulaire, recouvert et entouré en dessus par une sorte de cupule solide, composée d'une pièce centro-dorsale, indivise, autour de laquelle s'articule d'abord un seul rang de rayons accessoires onguiculés, puis un autre rang de grands rayons didymes et pinnés au delà de trois articles basilaires, dont les premiers seuls se touchent en partie; il est porté sur une tige articulée, ronde et sans rayons accessoires. La bouche est centrale, au milieu de cinq écailles foliacées et bordées d'une rangée de cirrhes tentaculaires; un peu en arrière est un grand orifice tubuleux.

Les Phytocrines sont extrêmement rares; longtemps on n'en a connu qu'un seul individu, trouvé dans les mers des Antilles et dont Oken a fait le type de son genre *Pentacrinus*. Une seconde espèce a été découverte dans le port de Cork, à une profondeur de huit ou dix brasses, attachée à des Sertulaires et à des Flustres. Le professeur Thompson, qui a été à même de la bien étudier, l'a nommée PENTACRINE D'EUROPE, *Pentacrinus Europæus*, et l'a décrite dans les termes suivants : la *base* est un disque ovale et arrondi, par lequel l'animal est irrévocablement fixé sur les corps marins; sa face inférieure est exactement appliquée sur ces corps; la face supérieure offre à son milieu un enfoncement, duquel s'élève le *pédicule*. Celui-ci ou la tige est filiforme, un peu plus épaisse vers le haut : chez les individus bien développés, cet organe se compose d'environ vingt-quatre articles, revêtus d'une membrane mince, qui réunit toutes les parties calcaires; au-dessous de la tige, et entre les articles, se trouve une matière gélatineuse. Thompson n'a pu décider si l'intérieur du pédicule est creusé par un canal. La tige est mobile dans toutes ses directions et même un peu dans le sens d'une ligne spirale. Les *bras accessoires* naissent des derniers articles de la tige, et forment une simple rangée au-dessous du périsome; chacun d'eux se compose d'une dizaine d'articles, dont le dernier forme un crochet. Lorsque ces bras sont dressés, ils vont jusqu'à la division des bras proprement dits; ils ne peuvent que s'enrouler et se dérouler sur eux-mêmes; il paraît qu'ils servent à l'animal à se fixer sur les coraux entre lesquels il habite. Le *périsome* repose sur le dernier article de la tige et se compose d'une simple série de lamelles calcaires, cunéiformes, dont l'extrémité la plus large est tournée en haut et échancrée pour s'articuler avec le premier article des bras. Ces lamelles sont au nombre de cinq. Les *bras*, en quantité égale, s'articulent avec les lamelles du périsome; chacun d'eux se bifurque dès son second article, et chacun des deux rameaux se compose d'environ vingt-quatre articles durs et de nature calcaire, dont la grosseur diminue progressivement et dont deux côtés opposés sont munis d'une série de tentacules. Ces cinq bras qui forment une étoile à dix rayons garnis de tentacules, donnent à cette encrine la belle apparence d'une fleur, lorsqu'ils sont étalés, ou d'un bouton, lorsqu'ils sont enroulés et rétractés vers la bouche. Les *tentacules* forment sur chaque rameau d'un bras deux séries alternantes; ils sont mous, mais articulés, très-contractiles et fort extensibles, mobiles dans toutes les directions. Sous le microscope, ils paraissent à leur tour garnis de cils qui forment deux séries alternantes sur deux côtés opposés du tentacule. Le *corps* ressemble assez au fruit du Néflier; il est situé dans une capsule formée par le périsome et par les premiers articles du bras; il paraît fortement adhérer à cette capsule; en haut et au centre se voit une ouverture qui est la bouche, et qui peut se fermer par cinq valvules pétaloïdes, mobiles. Lorsque les valvules s'ouvrent, on voit paraître quelques tentacules mous, semblables à ceux des bras. Sur le côté du corps se trouve une seconde ouverture qui est l'anus, et qui se termine par un tube protractile.

Les plus petits individus que Thompson ait observés, avaient un seizième de pouce de haut; ils ressemblaient à une petite massue fixée par une large base; de leur pointe sortaient quelques tentacules transparents; rien ne s'apercevait des parties solides, si ce n'est le périsome, sous une forme encore peu distincte. Les individus un peu plus avancés laissaient distinguer la tige et ses articulations; leur corps montrait une couleur brunâtre; les tentacules de la bouche proéminaient un peu davantage, et s'agitaient lentement en diverses directions. Chez d'autres plus grands encore, les articles se distinguaient parfaitement par leur opacité et leur blancheur; on remarquait la base des bras et des bras accessoires. Enfin chez d'autres plus développés, on voyait les bras divisés en deux, et garnis de leur double rangée de tentacules : ceux-ci étaient encore transparents. Les bras sont les dernières parties qui s'accroissent, et les dernières aussi à recevoir un dépôt de matière calcaire.

PHYTODICTE. *Phytodictus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumonides, institué par Gravenhorst qui lui donne pour caractères : antennes

longues et grêles, dépassant ordinairement le corps; écusson triangulaire, plus ou moins convexe, terminé en pointe émoussée; ailes assez grandes, avec une cellule cubitale intermédiaire triangulaire, petite, quelquefois nulle; abdomen pédonculé, court, avec le premier segment lisse; pattes grêles.

PHYTODICTE CORBINE. *Phytodictus corvinus*, Grav. Son corps est noir; sa tête est avancée, avec les palpes et le milieu des mandibules jaunâtres; les ailes sont transparentes, tirant un peu sur le brunâtre; les pattes sont rousses, avec les hanches noires; l'extrémité des jambes et les tarses postérieurs sont d'un brun noirâtre; l'abdomen est presque sessile, fusiforme, un peu comprimé vers l'extrémité; la tarière est saillante. Taille, quatre lignes. De la Volhynie.

PHYTODICTE RUSTIQUE. *Phytodictus rusticus*, Grav.; *Ichneumon rusticus*, Fourcroy. Ses antennes sont très-grêles et noirâtres, avec l'extrémité enroulée, chez la femelle; le thorax est noir, cylindrique, avec quatre épines droites sur le métathorax; ailes transparentes, légèrement enfumées; pattes rousses, avec les jambes et les tarses postérieurs noirâtres; abdomen sensiblement pédonculé, moins long et plus ovalaire chez la femelle. Taille, cinq lignes environ. Europe.

PHYTOGNOMIE. *Phytognomia*. BOT. Partie de la science qui a pour objet l'étude des lois de la végétation. Cette dénomination est à peu près synonyme de physique, physiologie, anatomie ou organographie végétales.

PHYTOGRAPHIE. *Phytographia*. BOT. Partie de la botanique qui traite exclusivement de la description des plantes. *V.* PHYTOLOGIE.

PHYTOLAQUE. *Phytolocca*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Chénopodées ou Atriplicées, et à la Décandrie Décagynie, L.; on peut en établir les caractères de la manière suivante : calice coloré, à cinq divisions très-profondes et persistantes; étamines variant en nombre depuis sept jusqu'à trente, hypogynes, ayant les filets libres et grêles, les anthères introrses, profondément bilobées à leurs deux extrémités, s'ouvrant par un sillon longitudinal; pistils au nombre de huit à douze et au delà, réunis tous ensemble par leur côté interne; chaque ovaire est uniloculaire, contenant un seul ovule attaché à la partie interne et inférieure de la loge; le style est court et recourbé, garni sur toute sa face interne de glandes stigmatiques. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, ombiliquée à son sommet, dont les loges sont monospermes et en nombre égal à celui des loges de l'ovaire. Les graines sont comprimées; elles contiennent un embryon cylindrique, roulé sur un endosperme farineux. Les espèces de ce genre sont assez peu nombreuses et presque toutes originaires d'Amérique. Une seule croît en Abyssinie. Ce sont de grandes plantes herbacées, vivaces, ou des arbustes portant des feuilles alternes et simples, des fleurs disposées en épis opposés aux feuilles.

PHYTOLAQUE A DIX ÉTAMINES. *Phytolacca decandra*, L. Sa racine, épaisse et charnue, donne naissance à une tige rameuse, cylindrique, épaisse, haute de cinq à six pieds, purpurine. Les feuilles, portées sur de courts pétioles, sont éparses, ovales-oblongues, ondulées sur les bords, acuminées à leur sommet. Les fleurs sont rougeâtres, disposées en épis latéraux, solitaires et opposés aux feuilles. Le calice est coloré, à cinq divisions très-profondes et obtuses. Les étamines varient de dix à quinze; elles sont plus courtes que le calice et étalées. Les pistils sont au nombre de dix et soudés ensemble. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, d'un rouge intense, contenant dix graines comprimées, placées chacune dans autant de loges. Cette espèce, originaire de l'Amérique septentrionale, est connue sous les noms vulgaires de Raisin des tropiques, Épinard des Indes, Herbe à la laque, Morelle en grappes, etc. Ses jeunes feuilles et les turions qui s'élèvent des racines, sont employés comme aliment, mais leur saveur est fade.

PHYTOLITHES ET PHYTOTIPOLYTHES. On a donné ces noms aux empreintes de végétaux fossiles. *V.* VÉGÉTAUX FOSSILES.

PHYTOLOGIE. La Phytologie ou la Botanique, en prenant ce mot dans le sens le plus général, désigne la science des végétaux; dans un sens plus particulier, on réserve le nom de Botanique, par opposition à celui de Physique ou de Physiologie végétale, pour désigner l'étude des végétaux considérés comme des êtres distincts qu'il faut reconnaître et classer.

§ 1er. DIVISION DE LA SCIENCE.

L'étude du règne végétal est si vaste qu'il est presque impossible de la suivre, avec le même soin, dans toutes ses branches, et il est nécessaire de se faire un tableau exact de sa division, afin de pouvoir y mettre de l'ordre et de la méthode.

Les végétaux doivent être d'abord étudiés en tant qu'*êtres distincts les uns des autres* qu'il s'agit de décrire, de reconnaître et de classer. Cette branche de la science est tellement fondamentale qu'elle a souvent été prise pour la science tout entière. Elle se compose de quatre études assez distinctes : 1° la *Glossologie*, que quelques-uns appellent incorrectement terminologie, c'est-à-dire la connaissance des termes par lesquels on désigne les organes des plantes et leurs modifications; 2° la *Taxonomie*, ou la théorie des classifications appliquées au règne végétal; 3° l'*Onomatologie*, ou les lois de la nomenclature des êtres naturels, ce qui comprend la nomenclature classique ou les noms admis aujourd'hui par les naturalistes, la nomenclature historique ou la synonymie des noms que chaque plante a reçus des savants depuis l'époque de sa découverte jusqu'à nous, et la nomenclature populaire, ou la collection des noms que la plante reçoit dans les divers pays où elle est connue; 4° la *Phytographie*, ou l'art de décrire les plantes de la manière la plus propre à les faire connaître et distinguer, à faire ressortir ce que chacune d'elles a de commun avec d'autres; et ce qu'elle a de particulier.

Les végétaux peuvent encore être étudiés en tant qu'*êtres organisés et vivants;* cette étude porte les noms de Physique végétale ou de Botanique organique. Elle comprend : 1° l'étude de la structure des organes ou *organographie*, laquelle se sous-divise en *autopsie*, qui comprend l'étude des organes considérés

dans leur intégrité, et en *phytotomie* ou *anatomie végétale*, qui cherche à pénétrer dans la structure des organes élémentaires dont chacun des organes apparents se compose; 2° l'étude du jeu ou des fonctions de ces mêmes organes considérés dans l'état de vie et de santé, qui porte le nom de *physiologie végétale;* 3° l'examen des dérangements qui surviennent dans les fonctions des plantes, ou la *pathologie végétale*.

Si l'on considère les végétaux dans leurs rapports avec l'état physique du globe, on en déduit une étude spéciale qui a reçu le nom de *géographie botanique*, et qui se fonde en très-grande partie sur les lois et les documents fournis par les deux branches précédentes.

Enfin les végétaux, considérés dans leurs rapports avec les besoins de l'espèce humaine, constituent une quatrième branche, savoir: la *Botanique appliquée*, qui comprend 1° la *Botanique agricole;* 2° la *Botanique médicale;* 3° la *Botanique économique* et *industrielle*. Les noms de ces diverses études suffisent pour en exprimer la nature.

§ II. Histoire de la science.

Si l'on examine la botanique prise dans son sens le plus restreint, celui de l'étude des végétaux considérés comme êtres distincts, on pourra presque en quelques mots dépeindre ses progrès en disant qu'on trouve à peine huit cents espèces désignées par les anciens, que Linné en a connu sept mille, et que l'on en compte au moins cinquante mille aujourd'hui. Pour suivre d'un coup d'œil général la marche du développement, en évitant les détails que ne comporte pas la concision d'un dictionnaire, il faut se borner à dire que quoiqu'on trouve des traces éparses de connaissances botaniques dans Hésiode, Columelle, Virgile, et dans quelques auteurs anciens, quoique Théophraste ait cité plusieurs faits sur l'histoire des plantes, on ne peut dater l'origine de la science que de Dioscoride, puisque c'est lui qui a, le premier, donné quelques descriptions des huit cents plantes dont il a fait mention; il était né en Cilicie et contemporain de Néron. Ses écrits ont été longtemps la seule base connue de la science. A la renaissance des lettres, les botanistes s'occupaient à les commenter plutôt qu'à observer la nature, et dans le dernier siècle on a vu le botaniste anglais Sibthorp parcourir la Grèce, dans le but de rechercher les plantes décrites par Dioscoride, et d'éclairer ainsi par une critique judicieuse, toute l'ancienne botanique. Pline et Galien n'ont fait le plus souvent que se servir des descriptions de Dioscoride, en y joignant souvent avec peu de critique des faits curieux et mal étudiés. Pendant les temps de la barbarie du moyen âge, l'école des Nestoriens conserva dans l'Orient, surtout sous le point de vue médical, quelques traces de la botanique; mais ce furent surtout les médecins arabes qui, du neuvième au onzième siècle, furent les seuls qui, dans le monde, tel qu'il était alors civilisé, concoururent à ses progrès. Wahab, Abuzeid, Rhazès, et surtout Avicenne, paraissent avoir eu des connaissances étendues sur les plantes, mais leur influence sur la marche de la science fut cependant de peu d'importance; leurs écrits furent traduits et commentés par l'école de Salerne, au douzième siècle. Les communications avec l'Orient prirent, dans le siècle suivant, une marche assez régulière pour influer sur les progrès des sciences naturelles. Marc Paul, et ensuite Simon de Cordo, firent, par leurs voyages, connaître quelques plantes orientales. On commença même, vers la fin du quinzième siècle, à publier quelques descriptions de plantes accompagnées de figures. Il existe un poëme intitulé: *de Viribus Herbarum*, dont l'auteur prend le faux nom d'Emilius Macer; on le croit publié en 1480 environ, et il offre par conséquent le premier exemple de planches botaniques, car celui de Pierre de Crescentus n'a été publié qu'en 1493. Mais la plus grande partie des botanistes des quinzième et seizième siècles parurent ne mettre d'importance qu'à commenter les écrits des anciens. Théodore Gaza, Valla, Hermolaus Barbarus, Leonicenus, Vergilius et Monardus, se distinguèrent dans cette botanique de pure érudition. Plus tard et avec plus de désir de se rapprocher de l'étude de la nature, Matthiole, Dodoens et quelques autres commencèrent réellement l'étude des plantes d'Europe; Campegius, Brunfels, Tragus ou Le Boue, P. et Val. Cordus, Ruellius, Ghini, Fuchs, Anguillara, se distinguèrent dans cette carrière. Cependant l'établissement des jardins botaniques commença à rendre les comparaisons plus faciles et les descriptions plus correctes. Alphonse d'Est, duc de Ferrare, fonda le premier jardin destiné à recueillir des végétaux rares, et en confia la direction à Brasavolus. Celui de Pise, fondé en 1544 par Ghini sous l'influence de Cosme de Médicis, fut le premier consacré à l'enseignement. Ceux de Padoue, de Leyde et de Montpellier furent, vers la fin du même siècle, établis sur ce modèle.

D'un autre côté, les voyages de découvertes firent connaître un grand nombre de pays nouveaux et prouvèrent leur utilité, non-seulement en ajoutant une foule d'objets au catalogue des plantes connues, mais encore en faisant naître des idées de comparaison plus étendues. Madère découverte en 1456, le cap de Bonne-Espérance en 1486, l'Amérique en 1492, Ceylan en 1519, furent au nombre des pays explorés les premiers par les naturalistes. Bientôt Oviedus de Valdes, Thevet, Leri, Monardes, Belon, Rauwolf, Prosper Alpin, Garcias de Orto, Acosta et quelques autres, se dispersèrent dans les diverses parties du monde et en firent connaître les végétaux les plus remarquables seulement, car quant à ceux qui ressemblaient aux plantes européennes, les considérant, sans examen, comme identiques, ils négligeaient de les recueillir.

Cette foule d'objets nouveaux commença à faire sentir aux botanistes la nécessité de rassembler leurs connaissances dans un ordre un peu régulier. Conrad Gessner publia, en 1584, le premier ouvrage méthodique sur le règne végétal. A peu près à la même époque, Dodoens, Lobel, Clusius ou L'Ecluse, Jungermann, Daléchamp, Columna, Jean Bauhin, publièrent des recueils plus ou moins méthodiques des plantes qu'ils connaissaient, et leurs ouvrages sont encore aujourd'hui du nombre de ceux que les vrais botanistes consultent avec fruit, surtout pour l'histoire des plantes d'Europe. Gaspard Bauhin fixa l'état de la science à la

fin du seizième siècle, en publiant son *Pinax*, ouvrage où l'on trouve environ sept mille espèces, classées il est vrai avec peu d'ordre et dépourvues de caractères distinctifs; mais malgré la réalité de ces critiques, cet ouvrage a servi de base à la science, soit parce qu'il était le seul catalogue complet des végétaux connus, soit parce que les défauts mêmes de sa méthode firent comprendre la nécessité d'en avoir une.

Le siècle suivant fut, en effet, presque entièrement consacré à des recherches de méthodes et de systèmes; Jungius, botaniste de Lubeck, se distinguo dans cette carrière, mais n'eut aucune influence sur ses contemporains, peut-être parce qu'il leur était trop supérieur. Morison, Hermann, Ray, Rivin et Magnol publièrent plusieurs ouvrages méthodiques fort supérieurs à celui de Bauhin, mais toujours fondés sur les mêmes principes, savoir : de classer les plantes d'après leur simple ressemblance apparente et sans règle fixe. Tournefort parut et se distingua au milieu de tous ses devanciers, soit parce que les classes de sa méthode sont fondées sur des caractères positifs, soit surtout parce qu'il introduisit le premier l'idée des genres réguliers telle que nous l'avons dès lors conservée. Son ouvrage, publié en français, l'an 1694, et en latin l'an 1700, contient neuf mille cinq cents seize articles qui doivent être réduits à huit mille espèces environ, à cause de la citation des variétés au rang des espèces; on voit donc que le nombre des espèces avait peu augmenté depuis Bauhin, mais tous les esprits s'étaient dirigés sur la méthode de les classer.

La multiplication des voyages, le séjour des Européens dans les pays les plus lointains, l'accroissement des jardins et des collections, la plus grande facilité des publications et des communications, déterminèrent la découverte d'un grand nombre de végétaux non consignés dans les institutions de Tournefort. Celui-ci y contribua par ses voyages dans l'Orient; Rheede et Rumphius explorèrent l'Inde; Sloane et Plumier l'Amérique; Gmelin la Sibérie; Plukenet, Parkinson, Burmann et Séba firent connaître les plantes qui leur étaient envoyées des pays les plus lointains; Dillenius et Commelin décrivirent celles des jardins; et Micheli commença à porter l'attention des botanistes sur les plantes cryptogames qui, par leur petitesse et leur obscurité, avaient été jusqu'alors négligées.

Cette multitude de découvertes fit sentir, comme à l'époque de Bauhin et à celle de Tournefort, la nécessité d'un ouvrage unique propre à les classer avec ordre. Ce fut Linné qui l'entreprit et qui publia, en 1737, son premier catalogue systématique des espèces connues. Outre l'utilité de cette réunion de faits bien avérés, car il réduisit le nombre des espèces à sept mille pour éviter l'insertion des objets mal connus, il y introduisit plusieurs perfectionnements importants; il fixa l'idée de l'espèce comme Tournefort avait fixé celle du genre; il établit une nomenclature simple, courte, facile et qui, calquée sur le système adopté dans la vie civile pour les noms des hommes, a beaucoup contribué aux progrès de la botanique; il fixa rigoureusement le sens de la plupart des termes de la science; il établit des caractères spécifiques bien comparatifs; il introduisit dans les catalogues généraux l'indication détaillée de la station, de l'habitation et de la durée des plantes; il distribua enfin les végétaux d'après un système élégant, fondé sur la brillante découverte des sexes des plantes, à laquelle il eut quelque part. Tant d'utiles innovations introduites dans la botanique et transportées ensuite par Linné dans les autres branches de l'histoire naturelle, excitèrent un enthousiasme mérité et général; le monde botanique se rangea sous les lois de Linné; ses disciples et ses imitateurs ne virent plus que par ses yeux, ne décrivirent plus que les organes dont il avait parlé, exagérèrent les principes de l'ordre artificiel qu'il n'avait suivi qu'en proclamant que l'ordre naturel était son vrai but; ses disciples en vinrent au point d'ériger en modèles les erreurs légères dans lesquelles leur illustre chef avait pu tomber, et les rendirent plus dangereuses pour la science.

Trois hommes de génie contemporains de Linné, Haller, Adanson et Bernard de Jussieu, luttèrent contre le torrent des systèmes artificiels, et cherchèrent les principes de l'ordre naturel; mais le monde savant, entraîné par l'enthousiasme que Linné lui inspirait, ne commença à donner de l'attention à leurs travaux qu'après leur mort. Haller chercha le principe de la méthode naturelle dans le degré de complication des êtres, Adanson dans la comparaison générale de leurs organes, Bernard de Jussieu dans la subordination de leurs caractères. Le premier appliqua son principe sur un cadre trop étroit; le deuxième négligea trop les détails et se rendit quelquefois ridicule par ses exagérations et ses bizarreries; le troisième n'écrivit point et ne laissa que des leçons verbales, mais il eut le bonheur d'avoir un neveu qui les a recueillies avec une piété filiale, et qui, neuf ans après sa mort, a publié (1789) les genres des plantes classés d'après sa méthode. A la même époque, Gærtner en facilita les succès en faisant connaître les fruits et les graines des plantes dans un ouvrage qui, à force de patience et d'exactitude, est presque au rang des œuvres du génie.

Cependant les progrès généraux de la civilisation, du commerce, de la navigation et des sciences physiques facilitèrent les moyens d'acquérir et d'étudier une foule de végétaux; Commerson parcourut presque tout le globe; Ruiz et Pavon, Mutis, Sessé et Mocino, Humboldt et Bonpland explorèrent l'Amérique espagnole; Saint-Hilaire, Martius, Pohl et Sellow, l'Amérique portugaise; Aublet et Richard, la Guiane française; Michaux et plus tard Pursh, Elliott, Torrey et Nuttal, les Etats-Unis; Swartz, Badier, Tussac et Bertero, les Antilles; Adanson, Smeathmann, Sparmann et Burchell, l'Afrique méridionale; Desfontaines, Vahl, Poiret, Schousboe, Broussonnet et Delile, l'Afrique septentrionale; Roxburgh, Reinwardt, Blume, Jack, Hamilton et Wallich, l'Inde; Du Petit-Thouars et Bory de St-Vincent, les îles de l'Afrique australe; Loureiro, la Cochinchine; Thunberg, le Japon; Labillardière et R. Brown, la Nouvelle-Hollande; Marschall de Bieberstein et Steven, la Crimée; Olivier, la Perse, etc., etc., et les diverses parties de l'Europe furent explorées avec plus de soin par les botanistes sédentaires. Grâce à ces travaux, environ mille espèces nouvelles furent ajoutées chaque année

à la liste des plantes connues. Les sectateurs de la méthode linnéenne s'occupèrent à les enregistrer une à une dans le cadre du catalogue dressé par leur maître. Ceux de la méthode naturelle cherchèrent à vérifier et à étendre les lois de leur méthode, par l'examen détaillé de tant d'objets nouveaux; l'étude de ces formes insolites les ramena forcément à celle des organes en général et de leurs fonctions, et tendit ainsi à allier la botanique proprement dite avec l'anatomie et la physiologie végétale. On commença surtout à comprendre l'importance de cette union, lorsque Desfontaines eut prouvé que la structure interne des végétaux différait d'après des lois référables aux grandes classes établies jusqu'ici sur les organes extérieurs. Dès lors ces deux sciences n'en firent plus qu'une seule que la méthode naturelle unit et dirige. Pour que cette dernière révolution de la science pût se consolider, il fallait qu'il existât un ouvrage où les principes de la méthode naturelle fussent exposés et débattus, et que la totalité des plantes connues fût classée d'après ces principes; c'est à exécuter cette double entreprise que De Candolle a consacré sa vie tout entière.

L'histoire de l'étude des végétaux, considérés comme êtres vivants, a été jusqu'à ces derniers temps presque entièrement séparée de la botanique, et ce qui est plus singulier, elle l'a même précédée dans ses premiers développemens. Les anciens philosophes grecs s'en sont occupés comme ils faisaient de tout, et comme quelques modernes voudraient le tenter encore, en commençant par de vagues généralités et en supposant que la théorie peut en déduire tous les détails. Les opinions de Thalès, d'Empédocle et d'Anaxagore, quoiqu'il y en ait quelques-unes de vraies, n'influèrent pas sensiblement sur la marche de la science. On trouve quelques idées justes sur la végétation répandues dans les écrits zoologiques d'Aristote, mais les livres des plantes qui portent son nom sont apocryphes et au-dessous de lui. Son élève et successeur Théophraste, né à Lesbos l'an 370 avant notre ère, est le premier qui paraisse avoir étudié la végétation avec soin et avec méthode; il dénommait assez bien les organes; il avait compris quelque chose de la nutrition par les feuilles, de la germination et des maladies des plantes, mais ses ouvrages sont très-difficiles à comprendre parce qu'il ne décrit jamais les espèces dont il parle, et que l'on ne peut savoir que d'une manière fort douteuse à quelles plantes se rapportent les faits qu'il cite.

Les Romains, qui considéraient tout sous un point de vue d'utilité directe, se sont occupés de la végétation sous le rapport agricole. Caton, Varron, Virgile, Columelle et Palladius présentent dans leurs ouvrages des observations fort justes sur ce sujet; l'histoire de la greffe y est en particulier assez bien développée. On trouve dans le poëte Claudie quelques idées justes sur le sexe des plantes dioïques, et le poëte Pontanus, qui vivait au quatorzième siècle, en parle d'une manière plus positive encore.

En général les anciens étudièrent la végétation sous un point de vue trop exclusivement physiologique et en négligeant trop la description des organes. Le premier naturaliste qui ait bien compris la route que l'on devait suivre est Césalpin qui, en 1583, publia un ouvrage encore digne d'être médité. Il commença à distinguer les organes avec soin et débrouilla le premier la structure interne des graines.

La découverte du microscope, faite en 1620 par Drebbel et Janssen, et perfectionnée en 1660 par Hook, donna aux naturalistes un moyen puissant d'observation anatomique. Dès 1661, Henshaw découvrit les trachées des plantes. Grew et Malpighi s'occupèrent l'un et l'autre de l'anatomie de tous les organes des végétaux, avec une persévérance et une habileté au-dessus de tout éloge; quelque temps après, Leuwenhoek ajouta quelques détails principaux relatifs à la structure des graines.

A peine les organes furent-ils mieux connus, qu'on s'occupa à déterminer leur usage. Perrault, La Hire, Mariotte, Dodard et Woodward disputèrent beaucoup entre eux sur l'usage des divers organes nutritifs, sans pouvoir le déterminer avec certitude, parce qu'ils ne se livraient point assez à la voie expérimentale. On fut plus heureux dans ce qui était relatif au sexe des plantes, parce que cette découverte n'avait besoin que d'observation. Dès 1590, le Polonais Zaluxianski, généralisant ce que les anciens avaient dit des plantes dioïques, donna l'éveil sur la théorie générale de la reproduction sexuelle. Un siècle après, Camérarius reproduisit les mêmes idées; Burckart (1702) et Vaillant (1718) les exposèrent dans toute leur étendue; Linné (1750) étaya cette théorie de quelques faits nouveaux sur l'hybridité, et la popularisa en faisant des organes sexuels la base de sa classification.

La théorie de la nutrition des plantes commença à faire des progrès réels dès qu'on se mit à l'étudier par la voie directe de l'expérience et de l'observation. Magnol indiqua le premier le parti qu'on pouvait tirer des injections colorées pour déterminer la marche de la sève, et dans la suite De Labaisse se servit avec succès de ce procédé. Hales, par ses brillantes expériences publiées en 1727, éclaira d'un jour tout nouveau l'histoire des sucs séveux et de la transpiration végétale. Linné appela l'attention sur les phénomènes bizarres et encore incomplétement connus du sommeil des feuilles et des fleurs. Bonnet publia en 1756 une suite d'expériences précises et ingénieuses sur l'usage des feuilles. Duhamel donna peu de temps après le premier ouvrage qui offre un ensemble régulier sur la végétation; il y fit connaître une foule d'expériences qui lui étaient propres, et eut le mérite de coordonner avec sagesse tous les faits connus; une marche analogue à celle des naturalistes que nous venons de citer, a été suivie de nos jours par Knight, et lui a fait découvrir des faits remarquables sur divers points de la physiologie et notamment sur la direction des tiges et des racines.

Les progrès de la chimie moderne ne tardèrent pas à influer sur la physiologie. Priestley découvrit, en 1780, que les parties vertes des plantes, mises sous l'eau au soleil, exhalent du gaz oxigène. Cette découverte excita Ingenhousz et Sénebier à des expériences nombreuses et variées; le dernier de ces savants trouva la cause du phénomène dans la décomposition du gaz acide carbonique, et découvrit ainsi l'origine du car-

bons des plantes. Théodore de Soussure confirma ce résultat par des expériences plus rigoureuses; il reconnut que l'eau elle-même entre comme partie constituante dans la nutrition des plantes, et suivit avec une sagacité remarquable le sort de toutes les matières introduites avec la séve dans le végétal.

A mesure qu'on avançait dans la connaissance de la végétation, on s'apercevait que tout le mystère en est caché dans des cellules et des vaisseaux qui, par leur petitesse, échappent à nos regards. Cette réflexion dirigea de nouveau les naturalistes vers un examen plus approfondi de ces organes. Hedwig, que l'étude des Mousses avait familiorisé avec le microscope, fit connaître avec soin les organes minutieux des Cryptogames, et présenta quelques observations heureuses sur les vaisseaux et les pores des plantes; dès lors Mirbel, Link, Tréviranus, Rudolphi et Kieser, par leurs observations variées et utiles, quoique souvent contradictoires, ont donné à la physiologie anatomique une précision nouvelle.

L'établissement de la méthode naturelle a, comme nous l'avons dit tout à l'heure, servi de lien commun à toutes ces connaissances acquises. La fixation des caractères anatomiques des trois grandes classes du règne végétal, a donné le moyen de déterminer jusqu'à quel degré chacune des observations faites devait être généralisée. Dès lors les moindres faits se sont classés avec ordre; les ouvrages les plus élémentaires ont réuni des notions de physiologie et de botanique proprement dite; les deux branches principales de la science se sont aidées et éclairées mutuellement. Les travaux de Desfontaines, Mirbel, Du Petit-Thouars, Du Trochet, et De Candolle, faits dans ces principes, sont tous des preuves de cette assertion.

Pour que l'étude des végétaux, considérés dans leurs rapports avec le globe terrestre, pût offrir quelque intérêt, et même pour qu'il fût possible de s'y livrer avec méthode, il fallait que la physiologie fût assez avancée pour pouvoir appréeier les circonstances physiques et chimiques qui peuvent influer sur la distribution générale des végétaux, que les espèces fussent bien distinguées les unes des autres, et que le mode de leur classification fût tel qu'il pût permettre des généralisations; toutes ces conditions n'ont été remplies que de nos jours. Dans les premiers temps de la botanique, on semblait croire que toutes les plantes pouvaient se trouver partout, et on négligeait souvent jusqu'à l'indication générale de leur patrie. Linné l'a introduite le premier dans les ouvrages généraux, et en distinguant les stations et les habitations, il a indiqué (peut-être sans le savoir) la base de la géographie botanique; cette science a commencé à naître peu de temps après la liaison intime de la botanique et de la physiologie sous la bannière de la méthode naturelle.

La botanique appliquée aux besoins de l'Homme, a sans doute été la première étudiée, mais on ne peut considérer comme science, des faits épars, incohérents et complétement dépourvus de tout lien théorique; tel est l'état où se trouvent encore les applications de la botanique aux arts industriels et économiques; on y connaît des faits, mais on a à peine essayé de les grouper sous quelques principes généraux. La botanique agricole est plus avancée, quoiqu'elle se sente encore de l'absence et de l'incohérence des généralisations. La botanique médicale a été beaucoup plus étudiée; les médecins, plus accoutumés aux idées théoriques, ont toujours cherché à généraliser et à grouper les faits connus sur les propriétés des médicaments. Si l'on ne confond pas deux études disparates, quoique connexes, la thérapeutique et la botanique médicale proprement dite, on verra que cette dernière n'a pu commencer à être mise en corps de doctrine que depuis l'établissement des méthodes naturelles; ceux qui compareront l'Essai du professeur De Candolle sur les propriétés des plantes avec les ouvrages antérieurs, en seront convaincus, et ce fait est moins dû encore au profond savoir de l'auteur qu'aux avantages extrêmes de la méthode.

De tout cela il résulte qu'à mesure que les branches diverses de la Phytologie se sont liées ensemble, par des rapports intimes, à mesure aussi leurs progrès ont été plus grands; que ceux-ci ont pris un nouvel essor, quand toutes les branches se sont subordonnées à une théorie commune, celle de la méthode naturelle qui, bien qu'encore imparfaite, éclaire déjà et vivifie toutes les parties qui en dépendent. Si l'on ne peut conclure de ces considérations que tous ceux qui se vouent à avancer l'étude des végétaux, doivent travailler à la fois sur toutes les branches, on peut déduire de ces idées, résultant à la fois et de la théorie et de l'expérience, quelques réflexions utiles sur la marche qui peut à l'avenir diriger les naturalistes dans leurs travaux.

### § III. Moyens de perfectionner la science des végétaux.

Sans doute il est impossible de prévoir dans les détails la marche future d'une science quelconque. La découverte des faits amène sans cesse des aperçus nouveaux, et la succession indéfinie des individus qui s'y livrent, fait voir les mêmes objets sous des points de vue très-différents; mais lorsqu'il s'agit de méthodes et de considérations générales, il est peut-être possible de prévoir quelques-uns des progrès futurs de la science, et l'indication de ces idées ou de ces espérances peut, jusqu'à un certain point, concourir à les faire réaliser.

Si l'on examine d'abord l'ensemble de la science, on verra qu'il est tout entier dans la méthode naturelle; c'est donc dans la généralisation de l'emploi de cette méthode que réside essentiellement le perfectionnement de la botanique. Douze ou quinze personnes seulement s'en sont encore occupées avec suite; quels progrès ne doit-on pas espérer lorsqu'un plus grand nombre d'esprits en méditeront les lois, lorsque les descriptions et tous les autres travaux partiels se feront par des savants imbus de ces principes, et qui sentiront le but auquel on tend? La méthode naturelle, telle qu'elle est aujourd'hui, est attaquée par quelques hommes dans ses détails, comme si elle était à son point de perfection; ils ne réfléchissent pas qu'en s'en déclarant les détracteurs, ils attaquent non telle ou telle forme de classification, mais un principe de logique évidemment juste; c'est qu'il est utile pour la généralisation des idées sur l'histoire naturelle, que les

êtres soient classés d'après le degré réel de leurs affinités, que sans ce classement il est impossible de s'élever à aucune généralité et que sans généralités il n'y a point de science; il n'y a pas même probabilité que les faits de détail seront observés exactement. Les détracteurs de cette méthode l'accusent encore de n'être pas fixe, c'est-à-dire qu'ils font un reproche à ses sectateurs des efforts même qu'ils font pour la perfectionner. La botanique se trouve aujourd'hui dans le même état que la chimie; ces deux sciences ont subi, presque à la même date, une révolution qui en a changé les bases; l'une et l'autre sont à l'époque d'une réédification complète; dans l'une et l'autre ce travail est compliqué, soit par les difficultés mêmes qu'on trouva à classer les faits anciens, soit par la découverte perpétuelle de faits nouveaux dont quelques-uns éclairent, il est vrai, les relations des faits connus, mais dont d'autres préparent de nouvelles questions à résoudre. Quelqu'un a-t-il jamais imaginé de dire aux chimistes, on qu'il fallait suspendre la découverte des faits, parce qu'il y en a déjà plus que la commodité ne le voudrait, ou qu'il ne faut pas s'inquiéter de les rapporter aux faits analogues parce que cela donne de la peine et qu'on s'est quelquefois trompé dans cette recherche, ou qu'il faut négliger l'étude des parties élémentaires des corps, parce qu'elles sont plus difficiles à voir que les corps composés? Personne n'a embarrassé la marche des chimistes par de semblables objections; pourquoi les fait-on aux botanistes? C'est que la botanique a été livrée, pendant longtemps, à des personnes qui n'y voyaient que des applications pratiques, ou à des amateurs qui n'en faisaient qu'une affaire de plaisir; c'est que la vérité de la méthode naturelle n'est pas de nature à être démontrée par deux ou trois expériences qu'on répète à volonté, mais par un ensemble de faits dont chacun réagit sur tous les autres, et que par conséquent elle ne peut être bien appréciée que par ceux qui ont étudié sous ce rapport un grand nombre de végétaux. Le temps fera justice sans doute de ces objections, et on s'étonnera qu'elles aient pu être proférées jusque dans la patrie de la méthode naturelle; mais pour accélérer cette époque, il importe que les cours et les livres élémentaires, que les premiers ouvrages dans lesquels les élèves doivent chercher les plantes, que les collections publiques et particulières soient rangées dans l'ordre des familles naturelles, afin que les premières impressions reçues ne deviennent pas des obstacles pour la suite.

Une seconde considération générale qui concourt au même but, c'est la convenance d'unir dans les études, dans les travaux et les réflexions habituelles, la connaissance de la physiologie avec celle de la botanique proprement dite. Sans doute il est possible de découvrir quelques espèces inédites sans le secours de la physiologie, ou de faire quelques expériences de physique ou de chimie appliquées à la végétation, sans savoir la botanique; mais dès qu'on voudra s'élever à quelques idées générales, on sentira la nécessité de l'union des deux études. Comment distinguer les organes avec soin, comment apprécier leur importance et leurs connexions, si l'on ignore leurs usages? Comment savoir jusqu'où une expérience peut être généralisée, si l'on ignore jusqu'où s'étend, dans l'ordre naturel, l'appareil d'organes sur lequel elle est faite? Comment se faire entendre si l'on ne possède parfaitement la glossologie et la nomenclature botanique? Comment s'élever enfin à aucune idée générale sur les végétaux, si l'on sépare perpétuellement dans la pensée, la vie et la forme que la nature a unies d'une manière si intime?

Une troisième considération générale que le professeur De Candolle a si bien développée dans un autre ouvrage (Organographie végétale, préface, p. vi), c'est la convenance de garder un juste milieu entre les deux opinions extrêmes, qui divisent aujourd'hui les naturalistes, les uns voulant tout deviner et classer d'avance d'après des théories générales, les autres ne voulant rien voir au delà des faits matériels qui se présentent habituellement à leurs yeux; les théoriciens *à priori* et les simples descripteurs paraissent également loin de la vraie histoire naturelle. Les faits doivent être sans cesse observés en rapport avec les théories qu'ils peuvent étayer ou renverser, et les théories ne doivent jamais être séparées de l'observation directe. La grande étude de la symétrie organique repose à la fois sur ces deux bases, et sans cette étude la théorie naturelle ne serait qu'un tâtonnement perpétuel, et la botanique descriptive un assemblage de faits incohérents.

Si l'on vient maintenant à ce qui est plus particulier à la botanique, on devra remarquer que ce qui paraît le plus utile à ses progrès, c'est d'apporter tous les jours un ordre plus rigoureux dans la recherche et la conservation des objets d'étude. A mesure que le nombre des plantes se multiplie, il faut redoubler d'efforts pour éviter la confusion; les voyageurs, surtout dans les pays lointains, ne sauraient prendre à cet égard des précautions trop minutieuses pour s'assurer que chaque fragment des plantes qu'ils observent, sera bien rapporté et par eux et par les autres à l'espèce dont il dépend. Le moyen la plus simple pour atteindre ce but, c'est d'adopter, en commençant un voyage, une série de numéros. A chaque plante qu'on trouve, on la décrit dans son journal sous ce numéro d'ordre, et on reporte celui-ci soit sur les échantillons destinés à l'herbier, soit sur les fruits, graines, bois, écorces, gommes, résines ou autres produits qu'on aura recueillis. Si l'on retrouve la même espèce dans une autre localité, on lui attribue un numéro nouveau, de sorte que si elle est identique, les deux numéros se rapportent au même nom, et que si, comme cela arrive souvent, elles se trouvent différer lorsqu'on les examine de près, on ne risque de confondre aucune de leurs parties ni de leurs produits. Il faut avoir étudié dans leurs détails les collections botaniques pour sentir tout le prix de cette méthode.

Les collections doivent aussi être soumises à des règles analogues : on a mis beaucoup de soin à les ranger avec une sorte de coquetterie et d'élégance, ou à en conserver les couleurs, et on néglige beaucoup trop ce qui est véritablement utile, savoir l'origine et l'authenticité des échantillons. Chacun de ceux-ci doit

porter une étiquette individuelle qui fasse connaître le lieu où il a été cueilli, la date de sa cueillette et de son entrée dans l'herbier, et le nom de celui qui l'a envoyé: cette dernière précaution y ajoute souvent un prix inestimable, car le vrai moyen de lever tous les doutes de la nomenclature, est la confrontation avec les échantillons qui ont servi de type à la description primitive de l'espèce, et on obtient cet avantage lorsque, parmi les exemplaires d'un herbier, on retrouve celui qui a été envoyé par l'auteur. Il serait à désirer qu'on pût toujours indiquer dans quelle collection se trouve l'individu sur lequel une espèce a été établie, et que lorsqu'on l'établit sur le vivant on se fit une loi d'en déposer un échantillon desséché et étiqueté dans un herbier connu. De cette manière on pourrait toujours vérifier l'identité des espèces, et éviter plus tard à ceux qui viendront le pénible embarras où l'on se trouve aujourd'hui pour débrouiller les espèces désignées par les auteurs qui n'ont point laissé d'herbier ou qui les ont laissés en désordre. On pourrait rendre les collections utiles non-seulement à la connaissance des espèces, mais aussi à celle des lois de l'organisation et des phénomènes généraux, en instituant des herbiers relatifs à ces divers objets, ainsi des herbiers de germinations, de monstruosités, de variétés locales, éclaireraient beaucoup la théorie générale de la Phytologie.

La connaissance des organes, qui est la base commune de la botanique et de la physiologie, a encore des pas importants à faire. Il faut attendre des perfectionnements du microscope les moyens de mieux voir les objets opaques, et alors on pourra reconnaître avec plus de soin, et les diverses connexions des vaisseaux et des cellules, et la vraie nature des points qu'on observe sur leurs parois, et l'organisation intime des spongioles radicales, séminales et pistillaires, etc., etc. Quant aux organes plus apparents, leur structure sera mieux éclaircie par la comparaison des plantes diverses, que par aucun autre moyen : c'est par des monographies d'organes et en prenant Gærtner pour modèle, que l'on arrivera à les connaître; une seconde méthode trop négligée par cet habile observateur, et qui ne peut plus l'être, c'est d'étudier le même organe à divers degrés de développement, afin de juger les modifications qui y sont apportées par les avortements, les adhérences et les dégénérescences naturelles. De même qu'on sait bien aujourd'hui qu'on ne connaît les fruits qu'en remontant à la structure de l'ovaire, de même la connaissance de tous les organes exige celle de leur développement. Une troisième considération qui influera sur la connaissance réelle des organes, c'est de mettre toujours plus de soin à l'anatomie de position, celle qui a les applications les plus directes à la connaissance générale de la symétrie propre à chaque famille et à chaque classe. Ce n'est que par la position des parties et par l'étude de leurs aberrations, qu'on peut remonter au type normal de chaque groupe, et par conséquent déterminer les rapports réels que les genres d'une famille, ou les ordres d'une classe peuvent avoir entre eux. La glossologie ou la nomenclature des organes et de leurs modifications, a été singulièrement compliquée dans ces derniers temps, et réclame des simplifications. Le même organe, dès qu'il est reconnu pour identique, doit porter le même nom dans toutes les circonstances; pourquoi donnerait-on au stigmate des Orchidées ou aux pétales des Aconits un nom particulier? Si la différence de la forme entraînait une telle différence de nom, où serait la limite? Une épithète ajoutée au nom général fait comprendre cette forme plus clairement qu'un nom spécial, et a l'avantage de laisser à l'esprit la facilité de comparer l'organe avec ses analogues. Au contraire, des noms spéciaux doivent être donnés aux organes dont la vraie nature est encore indécise, afin de ne rien préjuger sur la question. Ainsi l'enveloppe florale des Liliacées devra porter le nom de périgone tant qu'on ne pourra pas démontrer si elle est calice ou corolle; au moyen de cette double règle, que De Candolle a constamment suivie dans son Organographie végétale, on verra la nomenclature des organes prendre une régularité favorable à la précision des descriptions et aux développements de la philosophie botanique. C'est surtout dans la carpologie que l'emploi en sera très-évident, car il n'est point de parties de la botanique où l'on ait entassé plus de mots inutiles.

Les principes de la classification peuvent encore présenter des améliorations théoriques et surtout des applications plus rigoureuses; la grande lacune que présente la méthode naturelle, c'est la distribution des familles dicotylédones en classes : l'ordre actuel, fondé sur la position des étamines, la présence et l'adhérence des pétales, est bon à quelques égards, défectueux à d'autres, et évidemment soumis à une foule d'exceptions; il n'est pas digne du reste de la méthode, et son perfectionnement doit être le premier but des botanistes. Les familles comparées entre elles dans une classe, les genres comparés entre eux dans une famille, doivent être distribués d'après des caractères de valeurs sensiblement analogues. Ce principe, trop négligé, deviendra fécond en applications; c'est par lui qu'on évitera ces changements perpétuels de nomenclature dus à des réunions ou à des séparations de genre; c'est par lui qu'on arrivera à introduire réellement l'esprit de la méthode naturelle dans les détails de la science. Les grandes classes sont composées de grands groupes ou sous-classes; celles-ci de groupes inférieurs que l'on appelle familles; les familles, de groupes qui sont les tribus; les tribus, de groupes inférieurs qui sont les genres ; les genres, de groupes moins nombreux, qui sont les sections; les sections renferment les espèces qu'on peut considérer encore comme des groupes d'individus. Comment reconnaître la place de chaque groupe dans cette hiérarchie? Ce n'est pas par le nombre des êtres qui la composent, car il existe des genres très-naturels ayant de un à deux cents espèces, des familles très-naturelles composées de un à deux cents genres; ce n'est donc que par l'importance comparative des caractères. La division des familles en tribus, celle des genres en sections, a le double avantage de représenter, en plusieurs cas, la distribution générale des êtres, mieux que la formation de familles et de genres nouveaux, et de soulager en même temps l'imagination et la mémoire.

Quant à la connaissance des espèces, ce qui reste à perfectionner en est malheureusement la base, savoir la détermination pratiqua de l'idée d'espèce, et les moyens de la distinguer dés races, des variétés et des variations. Jusqu'ici l'on ne se dirige que par des approximations, et on ne sait pas assez quelle est la vraie limite de l'influence des agents extérieurs pour pouvoir déterminer les caractères précis des espèces et des variétés. Dans cette ambiguité, les uns tendent à élever les variétés au rang des espèces, les autres à ravaler les espèces au rang des variétés. Ces deux excès ont de graves inconvénients : le premier pour la commodité, le second pour l'application. En multipliant trop les espèces, on oblige à apprendre des noms et des caractères inutilas; en les réduisant trop, on entraîne à confondre, dans la pratique, des objets disparates par leur forme, leur manière de vivre et leur propriété. L'appréciation exacte des caractères d'espèce et de variété, et la liaison de la culture et de la physiologie avec la botanique, doivent tendre chaque jour à diminuer ces incertitudes.

La nomenclature en retirera une utile fixité, et cette qualité est si importante qu'on ne saurait trop l'apprécier; c'est pour y atteindre que la plupart des botanistes modernes sont convenus d'admettre toujours le nom le plus ancien, à moins qu'il ne soit en contradiction avec les règles essentielles de la nomenclature. On ne saurait trop insister sur cette méthode comme le seul moyen d'éviter la multiplication indéfinie des noms et de donner à la nomenclature de la science une fixité qui lui permette de devenir populaire et universelle. C'est d'après ce même but, l'universalité, que l'usage du latin doit être conservé au moins pour les caractères et les noms.

Cette partie de la nomenclature qu'on nomme *synonymie*, offre encore beaucoup à faire, et malheureusement ce travail n'a rien de séduisant que son utilité. Non-seulement la synonymie telle qu'on la dispose aujourd'hui, offre encore bien des lacunes, mais il serait précieux que quelque savant laborieux donnât un dictionnaire des noms anciens et abandonnés et des noms populaires des diverses nations, rapportés à la nomenclature actuelle. Ce travail éviterait beaucoup de recherches fastidieuses et inutiles, et aurait l'avantage de lier d'une manière plus intime la science avec la pratique.

La nomenclature des racea et des variétés est aujourd'hui tellement incohérente et irréfléchie, qu'elle est comme nulle. Les botanistes ont commencé par les distinguer au moyen de la série des lettres grecques, mais ces dénominations totalement arbitraires et différentes d'un livre à l'autre, ne peuvent servir ni dans la théorie ni dans la pratique : on a un peu amélioré cette méthode en attribuant un nom à chaque variété, mais ces noms, tels qu'on les conçoit généralement, sont inexacts : si l'on a une espèce qui offre, par supposition, des fleurs tantôt rouges, tantôt bleues, tantôt blanches, des feuilles larges ou étroites, des rameaux dressés ou étalés, quel nom de variété pourra-t-on établir? Chacune de ces classes de variations peut se combiner avec celle qui est déduite des autres organes. C'est pour éviter cette confusion que l'on a adopté l'usage de ne donner de nom de variété qu'à celles qui sont assez distinctes pour qu'elles aient pu ou puissent à l'avenir être considérées comme des espèces, et de se borner pour les changements légers, à mentionner à chaque organe, les variations dont il est susceptible. Cette méthode est suffisante pour les plantes sauvages, mais elle ne peut l'être pour les plantes qui, soumises dès longtemps à la culture, offrent une foule de modifications dont plusieurs sont d'une haute importance pour l'espèce humaine. Jusqu'à présent les livres qui ont traité des variétés cultivées, ou les ont énumérées sans ordre, ce qui les rend presque inutiles, ou ont voulu les classer d'après les principes rigoureux des méthodes artificielles, ce qui est presque impossible et peu utile. Le seul moyen de perfectionner cette liaison de la botanique et de l'agriculture, est de régulariser la pratique agricole, ou ce qui est la même chose, d'appliquer ici des principes analogues à ceux des méthodes naturelles. On considère une espèce cultivée, le Chou ou la Vigne par exemple, comme si c'était une famille : on la divise en groupes qui ont chacun un nom substantif (Broccolis, Chasselas), comme si c'étaient des genres, et chacun de ces genres en sections et en espèces agricoles, qui correspondent aux espèces botaniques des catalogues méthodiques.

De tous les moyens de perfectionner la botanique proprement dite, le plus fécond est la multiplication des monographies de genres ou de familles. Ces travaux dont le sujet est borné, deviennent d'autant plus nécessaires que le nombre total des végétaux s'accroît d'une manière plus rapide : les botanistes doivent imiter encore l'exemple des zoologistes qui, pour la plupart, n'étudient que les généralités du règne animal, pour se vouer aux détails d'une seule classe. Jusqu'ici on a mis une grande importance à faire des Flores ou des énumérations méthodiques des plantes d'un pays donné; sans doute on ne peut nier l'utilité de ce genre d'ouvrages, mais peut-être ne s'est on pas suffisamment entendu sur leur but réel. Si l'on considère une Flore comme un ouvrage destiné à donner la description d'objets nouveaux pour la science, on trouve que cette forme est peu favorable au but qu'on se propose; en effet, le floriste n'est appelé à comparer l'espèce qu'il croit nouvelle qu'avec les plantes d'un seul pays, et non avec la totalité des espèces du même genre, d'où résulte qu'il est facilement entraîné à considérer comme nouvelles des espèces bien connues ailleurs, ou à ne donner de la plante qu'il découvre que des caractères insuffisants, ou enfin à ne pas la comparer avec les espèces qui sont véritablement analogues avec elle. Ceux qui connaîtront assez la bibliographie botanique pour avoir étudié toutes les Flores locales des diverses parties de l'Europe, reconnaîtront la vérité de cette observation, et sentiront que c'est dans les monographies seules que réside l'avancement de la botanique descriptive.

Mais les Flores reprennent toute leur utilité lorsqu'on les considère comme partie de la géographie botanique; elles en sont, en effet, les éléments nécessaires, mais sous ce rapport on doit désirer qu'elles

soient faites à l'avenir sous un point de vue plus géographique; une Flore considérée dans cet esprit, doit contenir toutes les notions relatives au climat, à la nature, à la hauteur, à l'exposition du sol, à la qualité et à la quantité des eaux qui peuvent se lier avec l'histoire de la végétation. On ne doit pas s'y contenter d'une simple énumération des espèces; il faut indiquer pour chacune d'elles le terrain et l'exposition qu'elle affectionne, ses limites en latitude et en hauteur absolue, les plantes avec lesquelles elle a coutume de croître, sa durée, les époques de sa croissance et ses variétés locales. Alors les Flores rempliront leur véritable destination, et la géographie botanique prendra un degré de développement proportionné aux matériaux dont elle pourra disposer.

Sous ce rapport et sous plusieurs autres, la connaissance du règne végétal est subordonnée aux progrès de quelques autres études. Ainsi, à mesure que la météorologie et la mesure des hauteurs se perfectionne et se popularise, à mesure aussi la géographie botanique peut avancer avec quelque sécurité; à mesure que la chimie atteint de plus près l'étude des corps élémentaires, et que ses moyens d'analyser les matières organiques prennent plus de précision, à mesure aussi la physiologie doit faire de nouveaux progrès. Sous ce double rapport, on ne peut s'empêcher de croire que l'une des causes qui ont retardé la marche de la botanique, c'est qu'on l'a trop isolée des autres sciences physiques, et l'on ne saurait trop engager ceux qui veulent s'y livrer à l'avenir, à se bien persuader que l'étude de la physique, de la chimie et des autres branches de l'histoire naturelle, bien loin de les écarter de leur but, les en approche de la manière la plus utile; ils le sentiront surtout lorsqu'ils voudront s'occuper de physiologie, de géographie botanique et des applications de la botanique aux besoins des hommes. Quelques charmes qu'ait la théorie, il en est d'une autre nature attachés à la botanique appliquée; elle a été longtemps négligée et promet d'heureux succès à ceux qui voudront s'y livrer, non-seulement avec zèle, mais avec la logique, la prudence et le discernement qu'elle réclame.

**PHYTOMÈTRE.** *Phytometra.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuélides, tribu des Phalénoïdées, institué par Stephen qui lui donne pour caractères : antennes moyennes, sétacées; palpes dépassant la tête, ascendantes, recourbées, comprimées, à dernier article assez long; corselet étroit et lisse, ainsi que l'abdomen; celui-ci presque glabre, unicolore, cylindrique, terminé en pointe; pattes longues et fortes; ailes assez larges, les supérieures aiguës au sommet.

PHYTOMÈTRE COULEUR DE BRONZE. *Phytometra ænea,* Stephen; *Anthophila ænea,* Treits. Le fond des quatre ailes est en dessus d'un vert bronzé; les supérieures ont la côte et la frange teintées de pourpre et traversées à leur extrémité par deux bandes pourprées; les inférieures ont trois bandes faiblement pourprées; le dessous des quatre ailes est bronzé, finement pointillé de pourpre. Taille, dix lignes. Europe.

**PHYTOMIE.** *Phytomia.* INS. Ce genre de Diptères, de la famille des Athéricères, créé par Guérin, vient se placer à côté des Éristales; il a pour caractères : ouverture buccale peu allongée, triangulaire; trompe courte, à lobes terminaux peu épais; épistome peu saillant, sans proéminence au milieu; antennes insérées au milieu du front, sur un espace peu élevé, ne différant pas du reste de sa surface : le premier article très-court, le deuxième un peu plus long, et le troisième large, allongé, en carré long, à angles arrondis, environ deux fois plus long que large, un peu plus étroit à l'extrémité, avec une soie deux fois plus longue, insérée à la base extérieure, précédée d'un très-petit article et garnie de deux rangs opposés de longs cils; corps épais; corselet bombé, avec l'ecusson très-gros et renflé; pieds assez courts; cellule des ailes extérieure, et formée du limbe postérieur, celle qui est située près de l'angle du sommet, a une forte échancrure arrondie au côté externe.

PHYTOMIE A CUL DORÉ. *Phytomia chrysopyga,* Guér. Elle est noire, bleuâtre en dessus, avec l'extrémité de l'abdomen d'un jaune doré; la base des ailes est fauve; les tarses antérieurs sont bruns et les autres fauves. Taille, sept lignes. De la côte de Coromandel.

**PHYTOMYDES.** INS. *V.* MYODAIRES.

**PHYTOMYZE.** *Phytomyza.* INS. Nom donné par Fallen à un genre de Diptères de la tribu des Muscides.

**PHYTONOME.** *Phytonomus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr dans son ordre des *Gonatoceri,* division des *Molytides,* et auquel il donne pour caractères : antennes médiocres; leur article basilaire atteignant presque les yeux. Le premier article, qui suit la basilaire, épais et allongé; le deuxième obconique, quelquefois plus long que les autres, d'autres fois presque égal. Les autres, depuis le troisième jusqu'au septième, courts, noueux; massue oblongue et ovale. Rostre deux fois plus long que la tête, petit, épais et un peu infléchi en dessous, avec la fossette des antennes oblique et un peu courbée en dessous. Yeux oblongs, un peu déprimés. Corselet arrondi sur les côtés dans le plus grand nombre, subcylindrique dans quelques-uns, avec les deux extrémités tronquées. Élytres oblongues et en ovale court. Cuisses ayant une légère dent ou presque arrondies. Ce genre a pour type le *Rhynchænus Polygoni* des auteurs. Il renferme un grand nombre d'espèces.

**PHYTONOMIE.** Même chose que Phytognomie.

**PHYTOPHAGES OU HERBIVORES.** INS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, désigne ainsi sa vingt et unième famille de Coléoptères tétramères, qui correspond aux cinquième et sixième familles des Coléoptères tétramères de Latreille.

**PHYTOPHILE.** *Phytophilus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de Manille, qu'Eschscholtz avait placé dans son genre *Pœcilma.* Caractères : antennes médiocres et grêles, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers plus longs, obconiques, les cinq suivants subturbinés, serrés, enfin la massue oblongue, presque cylindrique, arrondie au bout;

trompe menue, longue et arquée; yeux très-grands, presque contigus supérieurement; corselet oblong, presque conique; élytres ovalaires, aussi larges que le corselet à leur base et de moitié plus longues, presque planes en dessus et acuminées au bout; pieds assez forts; cuisses postérieures plus longues que les autres. Le *Phytophilus cruciferus* est fort allongé, noir, couvert d'écailles serrées et blanchâtres; antennes et pieds ferrugineux.

PHYTOSCAPHE. *Phytoscaphus*. INS. Coléoptères tétramères; nom donné par Schoenherr (*Curcul. dispos. meth.*, etc., 1826, p. 210) à un nouveau genre de la famille des Rhynchophores, établi sur une nouvelle espèce du Bengale. Ce genre, qui fait partie de la division des *Otiorhynchides*, ordre des *Gonatoceri*, a pour caractères: antennes assez longues, assez fortes, avec le premier article plus long que la tête et un peu recourbé. Les deux articles suivants sont assez longs; les autres courts, presque obconiques; massue courte et ovale. Rostre assez allongé, épais au bout, dilaté. Yeux presque arrondis, déprimés. Corselet plus étroit en avant, avec les côtés arrondis et le dessus convexe. Élytres oblongues-ovales. Cuisses peu anguleuses; jambes antérieures ayant une dent unciforme dans le milieu de leur longueur et intérieurement.

PHYTOSCAPHE LIXABONO. *Phytoscaphus Lixabundus*, Sch. Son corps est ovale, d'un noir brunâtre, couvert de petites écailles fauves; son front est légèrement canaliculé; son corselet est un peu rugueux, avec une ligne noire sur le sommet; les élytres sont striées et ponctuées, couvertes de soies brunes, ornées d'une grande tache noire dans le milieu. Taille, quatre lignes. Du Bengale.

PHYTOTECHNIE. BOT. Ce mot doit s'entendre de l'application des plantes ou de leurs parties, à l'économie générale. Cassini a donc pu se tromper en définissant la Phytotechnie, l'art de la botanique ou l'art d'étudier les végétaux.

PHYTOTOME. *Phytotoma*. OIS. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères: bec court, fort, conique, tranchant; bords des mandibules finement dentelés; l'inférieure égale à la supérieure; narines placées de chaque côté du bec, près de la base, petites, nues, ovoïdes; pieds médiocres. Les deux seules espèces que l'on ait jusqu'ici placées dans ce genre, qui paraît avoir été institué par Daudin, sont encore trop peu connues, non-seulement pour que l'on puisse tracer une esquisse de leurs habitudes, mais pour que l'on ait même la certitude que ce genre devra être maintenu, lorsqu'on aura été à portée d'examiner avec toute l'attention requise, ces mêmes espèces.

PHYTOTOME D'ABYSSINIE. *Phytotoma Abyssinica*, *Phytotoma tridactyla*, Vieill.; *Loxia tridactyla*, Lath., Gmel. Parties supérieures noires; épaules d'un brun verdâtre; grandes tectrices alaires bordées de blanc-olivâtre; tête, gorge et devant du cou rouges; le reste des parties inférieures d'un brun noirâtre; queue fourchue; bec noir; pieds bruns; point de pouce. Taille, huit pouces et demi.

PHYTOTOME DU CHILI. *Phytotoma rara*, Daud., Lath. Parties supérieures d'un gris sombre; rémiges et rectrices tachetées de noir; queue arrondie; parties inférieures grisâtres; bec fort allongé, noirâtre; pieds bruns; quatre doigts. Taille, sept pouces.

PHYTOXIS. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Molina et adopté par Sprengel (*Syst. Veget.*, 2, p. 676) avec les caractères essentiels suivants: calice quinquéfide; corolle ringente: la lèvre supérieure courte, échancrée, l'inférieure à découpures latérales pinnatifides; étamines renfermées dans le tube. Ce genre est décrit trop succinctement pour qu'on puisse l'admettre définitivement. Il ne renferme qu'une seule espèce que Molina a nommée *Phytoxis acidissima*. C'est un petit arbuste, à feuilles presque sessiles, lancéolées, denticulées-scabres, à fleurs bleues et axillaires. Il croît au Chili.

PHYTOZOAIRES. *V.* INFUSOIRES.

PHYXALLIUM. BOT. Genre établi par Raffinesque parmi les Hydrophytes, près de ses genres *Myrsidrum* et *Physidrum*.

PHYXIMILON. BOT. L'un des synonymes anciens de Bananier. *V.* ce mot.

PIABUQUE. *Piabucus*. POIS. Genre de la famille des Dermoptères, établi par Cuvier parmi les Malacoptérygiens abdominaux, aux dépens du grand genre Saumon des ichthyologues. Caractères: catopes abdominaux; branchies complètes; rayons pectoraux réunis; opercules lisses; deux nageoires dorsales; la seconde adipeuse; ventre caréné et tranchant; dents tranchantes et dentelées; nageoire anale très-longue; corps élevé, comprimé verticalement; tête petite; bouche peu fendue. On ne connaît encore dans ce genre que des Poissons des rivières de l'Amérique méridionale, qui montrent beaucoup d'appétit pour la chair et pour le sang.

PIABUQUE BOSSU. *Piabucus gibbosus*, Cuv.; *Salmo gibbosus*, Linnæus; *Characinus gibbosus*, Lacépède. Nageoire caudale fourchue; nuque très-élevée en bosse; un aiguillon incliné vers la queue et placé auprès de la base de chacune des nageoires pectorales; teinte générale d'un roux argenté; une tache noire sur chaque côté. Des rives de Surinam.

PIABUQUE COMMUN. *Piabucus vulgaris*, Cuv.; *Salmo argentinus*, Linnæus; *Characinus piabucu*, Lacépède. Nageoire caudale fourchue; mâchoires garnies de dents à trois pointes; tête des plus petites: mâchoire inférieure saillante; un seul orifice à chaque narine; ligne latérale courbée; dos vert; nageoires grises; une raie longitudinale argentée de chaque côté du corps. Ce Poisson n'atteint guère qu'à la taille de onze à douze pouces. Sa chair est blanche et délicate.

PIABUQUE DOUBLE-BOUCHE. *Piabucus bimaculatus*, Cuv.; *Salmo bimaculatus*, Linnæus; *Characinus bimaculatus*, Lacép. Nageoire caudale fourchue; deux taches noires de chaque côté: l'une auprès de la tête et l'autre auprès de la nageoire de la queue; gueule très-étroite; mâchoires égales; deux orifices à chaque narine; dos arrondi, verdâtre; côtés d'un bleu argentin; nageoire dorsale jaune, de même que les pectorales et les catopes; les autres nageoires brunes. On prend ce Poisson, dont la chair est blanche, tendre et délicate, dans les rivières de Surinam et d'Amboine.

PIABUQUE A QUEUE NOIRE. *Piobucus melanurus*, Cuv.; *Characinus melanurus*, Bloch, 38, fig. 2. Nageoire caudale fourchue; mâchoires égales; un seul orifice à chaque narine; une tache noire et irrégulière sur chaque côté de la nageoire de la queue; corps et queue argentés; dos gris; nageoires jaunâtres; dents très-petites. Surinam.

PIALEE. *Pialea.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, institué par Érichson, qui lui assigne pour caractères : antennes de trois articles, réunies à leur base, insérées sur le front; yeux distants et poilus; deux ocelles; lobes dorsaux du prothorax distants. Érichson ne décrit qu'une seule espèce à laquelle il donne le nom de *Pialea lomata*; elle est noirâtre, avec la tête fort petite et noire ainsi que les antennes; le corselet est convexe, sans taches; l'abdomen est plus déprimé que le corselet, fort rétréci à la base, puis sensiblement dilaté : les quatre segments sont bordés de fauve; pieds bruns, avec la base des cuisses d'une teinte plus pâle; ailes transparentes, brunâtres, avec les nervures testacées. Taille, quatre lignes. Brésil.

PIALLEUR. OIS. (Barrère.) L'un des noms vulgaires du Catharte Aura.

PIAPAU. BOT. L'un des noms vulgaires du *Ranunculus bulbosus*, L. *V.* RENONCULE.

PIAPIAC. OIS. Espèce du genre Corbeau, *Corvus Senegalensis*, Lath. *V.* CORBEAU-PIE.

PIARANTHE. *Piaranthus.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Wern.* soc., I, pag. 23) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : corolle campanulée, quinquéfide, charnue; couronne staminale simple, à cinq folioles dentées et en forme de crête sur le dos; masses polliniques fixées par la base, avec l'un des bords cartilagineux pellucide; stigmate mutique. Ce genre est formé aux dépens des *Stapelia* des auteurs. Les espèces sur lesquelles il est constitué croissent au cap de Bonne-Espérance, ainsi que la plupart des autres Stapélies.

PIARANTHE ENFUMÉE. *Piaranthus pulla*, R. Br.; *Stapelia pulla*, Willd. Ses tiges sont hautes de six à sept pouces, droites, presque hexangulaires, à bords faiblement sinueux et épineux ou dentés; les fleurs sont placées vers le milieu des rameaux et réunies au nombre de trois ou quatre, portées sur des pédoncules très-courts. Le calice a cinq petites découpures aiguës. La corolle est profondément divisée en cinq segments lancéolés, presque dressés, aigus, repliés extérieurement et d'un pourpre noirâtre. Les *Stapelia parviflora* et *punctuta* de Masson, font également partie de ce genre.

PIAT. OIS. (Salerne.) L'un des noms vulgaires de la Pie. *V.* CORBEAU.

PIAU. POIS. Espèce du genre Saumon, *Salmo Fredericii.*

PIAUHAU. *Querula.* OIS. Vieillot a institué sous ce nom un genre de sa famille des Baccivores, pour un Oiseau qui fait partie du genre Coracine. *V.* ce mot.

PIAYE. OIS. Espèce du genre Coua, que quelques auteurs considèrent comme le type d'un sous-genre fort naturel.

PIAZORHIN. *Piazorhinus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de l'Amérique septentrionale, que Say avait placé dans son genre *Monomus* qui n'a point été adopté. Caractères : antennes courtes, grêles, peu coudées, composées de douze articles dont le premier est presque carré, épais, le deuxième plus mince, obconique, et les suivants courts et tronqués au sommet : la massue est ovale; trompe courte, épaisse, un peu élargie à l'extrémité; corselet subconique, légèrement bisinué à sa base et tronqué à l'extrémité; élytres courtes, ovalaires, échancrées à la base près de la suture, avec les épaules anguleuses, arrondies au bout; pieds courts, robustes et de longueur égale; cuisses antérieures rapprochées à leur base et renflées au milieu; jambes droites et cylindriques, avec un rudiment de crochet; tarses médiocres, le dernier article bi-onguiculé. Le *Piazorhinus scutellaris* est d'un noir assez brillant, parsemé d'écailles blanchâtres; les antennes et les pattes sont d'un brun testacé.

PIAZORUS. INS. Schoenherr donne ce nom (*Curcul. dispos. method.*, etc., p. 303) à un sous-genre dépendant de son genre Zygops, et ayant pour types les *Rhynchænus Pleuronectes* et *Cerostes* de Fabricius. *V.* ZYGOPS.

PIBOU, PIBOULE ET PIBOULADE. BOT. Noms vulgaires du Peuplier noir.

PIBOULADO. BOT. (*Champignons.*) *V.* ÆGAGIRA.

PIC. *Picus.* OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec long ou médiocre, droit, angulaire, comprimé, tranchant surtout vers la pointe qui souvent se trouve émoussée par l'usage; arête droite; narines placées à la base du bec, ovales, ouvertes, cachées par des poils dirigés en avant; pieds robustes, propres à grimper; ordinairement quatre doigts, rarement trois : deux devant, deux ou un seul en arrière; ceux-ci entièrement divisés, les premiers soudés à leur base; queue composée de douze rectrices et quelquefois dix seulement plus ou moins étagées, à tige ou baguette forte, roide, élastique, terminée par une pointe qui aide à faire de cet organe un point d'appui solide; ailes médiocres; la première rémige très-courte, la troisième ou la quatrième la plus longue.

Rien n'est plus en harmonie avec le caractère sauvage des Pics que la vivacité, la bizarre distribution des couleurs dont leur plumage est orné. On y remarque rarement fusion de nuances; les dures oppositions du noir et du jaune, du rouge sanguin et du vert, rendent assez bien la rudesse des mœurs de ces Oiseaux. Constamment à la poursuite d'une petite proie, qui jamais ne suffit pour satisfaire complétement leur appétit, l'on voit ces Oiseaux accrochés tout le jour au tronc des arbres, en parcourir la surface en tous sens, frappant d'un bec épais et robuste l'écorce souvent rebelle, afin d'en expulser l'insecte demi-né qui, à l'abri des vicissitudes de l'atmosphère, attendait l'époque de ses dernières métamorphoses. Les Fourmis sont une grande ressource pour les Pics, alors que les insectes viennent à manquer sous l'écorce des arbres. Ayant recours aux fourmilières, ils se mettent à l'affût à l'entrée d'une galerie souterraine, y

enfoncent la langue, l'y laissent jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de Fourmis en couvre les parois gluantes, la retirent, avalent les insectes, et recommencent le même manége jusqu'à ce qu'ils aient à peu près dépeuplé toute la république. Les Pics ont le vol brusque, court et assez rapide; vivant solitaires dans les forêts, ils n'en sortent que pressés par la détresse; ils paraissent préférer la mort à l'esclavage, mais ne s'y résigner que lorsque la fatigue et l'épuisement les surprennent au milieu des efforts qu'ils font avec leur bec pour percer les parois de leur prison. C'est aussi avec leur bec cunéiforme qu'ils creusent dans le tronc des arbres un trou assez profond pour y déposer le fruit de leurs amours et soigner l'éducation de leurs petits jusqu'à ce qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins. Les jeunes, comme les femelles, se distinguent des adultes par l'absence d'un bandeau rouge qui est l'apanage masculin dans la plupart des espèces. Tous les Pics ont l'habitude de se retirer la nuit dans des trous. Il est même certaines espèces qui adoptent des anfractures de rochers inaccessibles à d'autres qu'à elles et vers lesquelles on les voit chaque soir diriger leur vol. Le retour vers les contrées tropicales où les Pics se réfugient pendant l'hiver, s'effectue déjà dès les premiers jours d'octobre pour les individus qui se sont le plus avancés vers le Nord. Le genre est nombreux en espèces, et si l'on en excepte l'Australie où l'on n'en a pas encore observé, on trouve des Pics partout.

Pic aux ailes dorées. *Picus aurotus*, Lath.; Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 223; Buff., pl. enlum. 693. Parties supérieures brunes, rayées de noirâtre; sommet de la tête et cou d'un gris plombé; occiput d'un rouge vif; moustaches noires; croupion blanc; tectrices caudales variées de noir et de blanc; tiges des rémiges et des rectrices d'un brun jaune doré; devant du cou d'un cendré vineux; un large croissant noir sur la poitrine; parties inférieures blanchâtres, lavées de roussâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces. Amérique septentrionale.

Pic auriceps. *Picus auriceps*, Vig. Sommet de la tête doré; occiput, croupion et tectrices anales rouges; derrière du cou, trait oculaire et dessus du corps noirs; front, devant et côtés du cou blancs; parties inférieures blanchâtres, striées de noir; scapulaires, rémiges et rectrices latérales noires, tachées de blanc; milieu du dos gris, rayé de blanc et de noir. La femelle n'a point de rouge à l'occiput; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Ile Maurice.

Pic d'Auvergne. *V.* Ticodrome échelette.

Pic Awokera. *Picus Awokero*, Tem., Ois. col. 585. Ce Pic du Japon diffère peu du Pic vert d'Europe; son front, le sommet de la tête, l'occiput et une large bande gulturale sont de couleur de sang; le lorum est noir; les joues d'un cendré verdâtre. Parties supérieures d'un vert pur; ailes et queue d'un vert olivâtre; rémiges rayées intérieurement ou en dessous de blanc et de brun; croupion jaunâtre; gorge blanchâtre; devant du cou, poitrine et haut du ventre d'un gris verdâtre; abdomen et flancs rayés de larges bandes noires. Bec noir, jaune à la base de la mandibule inférieure; pieds d'un noir bleuâtre. Taille, dix pouces.

Pic d'Azzara. *V.* Pic vert doré.

Pic a baguettes dorées. *V.* Pic aux ailes dorées.

Pic a barbe noire. *Picus melonopogon*, Temm., Ois. color., pl. 451. Parties supérieures noires, avec le bas du dos et un miroir blancs; front blanc; occiput rouge; menton noir; gorge d'un blanc jaunâtre; haut de la poitrine noir, le bas est orné de flammes blanches; parties inférieures blanches, avec une raie longitudinale noire sur les plumes des flancs; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

Pic a bec blanc ou d'ivoire. *Picus principalis*, Gmel., Buff., pl. enlum. 690. Plumage noir; tête ornée d'une huppe rouge dans le mâle; un trait blanc qui part de l'angle du bec et descend de chaque côté du cou; un large miroir blanc sur les tectrices alaires; bec blanc; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. Amérique septentrionale.

Pic a bec et a dos blancs. *Picus albirostris*, Vieill. Parties supérieures blanches; tête et cou noirs; une huppe rouge; méat auditif couvert de plumes à moitié noires et blanches; nuque et doubles moustaches blanches; rémiges et rectrices noires; parties inférieures noires, rayées transversalement de blanc; bec d'un blanc corné, rougeâtre à la base de la mandibule inférieure. Taille, douze pouces six lignes. De Cayenne.

Pic a bec de Guêpier. *Picus Meropirostris*, Wagl.; *Melonerpes Meropirostris*, Bone. Il est noir, avec le front rouge, et une bande superciliaire blanche, dorée postérieurement; le croupion est blanc; le milieu de l'abdomen est d'un rouge vif, les côtés ainsi que les tectrices anales et les rémiges sont noirs, rayés de blanc.

Pic du Bengale. *Picus Bengalensis*, Gmel. Parties supérieures d'un jaune doré, avec les ailes noires, tachetées de blanc; une huppe rouge; un trait noir partant de l'œil et descendant sur le derrière du cou; gorge noire, tachetée de blanc; abdomen blanc, largement tacheté de noir; rectrices noires; bec et pieds bruns. Taille, douze pouces.

Pic de Boié. *Picus Boiei*, Wagl. Tête et dessus de la huppe noirs, le dessous rouge ainsi que les joues et une cravate sur la gorge; un trait blanc, bordé de noir, à la commissure; dos blanc; le reste noir. Du Brésil.

Un autre Pic a été dédié postérieurement par Temminck, au naturaliste Boié, mort dans l'Inde victime de son zèle et de son dévouement pour les sciences naturelles. Le nom de ce Pic a dû être changé. *V.* Pic somptueux.

Pic boréal. *Picus borealis*, Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 122. Parties supérieures noires, rayées transversalement de blanchâtre sur le dos et le croupion; tectrices alaires et rémiges tachetées de blanc; un trait transversal rouge sur l'occiput; une large marque blanche sur les côtés de la tête; moustaches noires; narines, gorge et parties inférieures blanches, tachetées de noir sur les côtés du cou, la poitrine, le ventre et les flancs dont la nuance passe au gris; rectrices latérales blanches, variées de noir sur les barbes internes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

Pic du Brésil. *Picus Brasiliensis*, Sw. Parties supérieures olivâtres; une crête rouge sur la tête, avec

des lignes alternativement fauves, rouges et olivâtres de chaque côté; parties inférieures jaunâtres, rayées de noir. Bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces.

Pic brun-doré. *Picus subauratus, Picus auratus*, Vieill. *V.* Colapte.

Pic brun varié. *V.* Petit Pic des Moluques.

Pic de Buffon. *V.* Grand Pic rayé de Cayenne.

Pic de la Cafrerie. *V.* Pic Pronépic.

Pic a cabail rouge. *Picus erythrocephalus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 17. Parties supérieures noires; tête et cou rouges; un large miroir blanc; poitrine rouge, séparée des parties inférieures qui sont blanches, par un croissant noirâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Amérique septentrionale. Le jeune, *Picus obscurus*, Lath., a la tête finement tachetée de noir sur le devant.

Pic Canadien. *V.* Pic varié du Canada.

Pic canente. *Picus canente*, Less., voy. de Belangé, p. 240. Ses couleurs sont le noir et le blanc; la tête est grosse, garnie sur l'occiput d'une sorte de huppe épaisse, d'un noir bleuâtre, ainsi que la tête et la moitié postérieure du cou; les grandes tectrices alaires sont d'un noir bleu que traverse entre les épaules et sur le haut du dos, une large raie blanche; une large bande blanche traverse le milieu du dos; petites tectrices alaires blanches, ponctuées et zonées de noir; croupion blanc; rémiges, rectrices et tectrices caudales noires; gorge et devant du cou cendrés; deux larges traits blancs; le reste des parties inférieures brun. Bec noirâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Pégu.

Pic du Cap. *V.* Pic oliva.

Pic du cap de Bonne-Espérance. *Picus aurantius*, Lath. Parties supérieures d'un jaune orangé, avec le croupion et les tectrices caudales noirâtres; sommet de la tête rouge; deux stries blanches sur les côtés de la tête; occiput et côtés du cou noirâtres; joues, gorge et devant du cou grisâtres, avec le bord des plumes noirâtre; tectrices alaires moyennes d'un brun noirâtre, terminées de grisâtre, les grandes d'un vert olivâtre doré; rémiges et rectrices noires; tectrices caudales inférieures rayées transversalement et bordées de noir; bec et pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, dix pouces six lignes.

Pic Cardinal de l'île de Luçon. *V.* Grand Pic varié de l'île de Luçon.

Pic carolin. *Picus carolinus*, Gmel.; Buff., pl. enlum. 692. Parties supérieures noirâtres, tachetées de blanc; sommet de la tête rouge; parties inférieures grises, lavées de rouge; bec et pieds cendrés. Taille, dix pouces. Le jeune a la tête et le cou d'un brun cendré jusqu'à l'âge de trois ans. La femelle a le front cendré et le reste de la tête noir. De l'Amérique septentrionale.

Pic casqué. *Picus galeatus*, Nutt.; Temm., Ois. color., pl. 171. Parties supérieures noires, lavées de roussâtre; sommet de la tête garni d'une huppe rouge, composée de plumes relevées et étagées; narines, joues, menton et gorge rougeâtres; moustaches rouges; méat auditif couvert de petites plumes rayées transversalement de noir et de blanchâtre; côtés du cou blancs; poitrine noirâtre, tachetée de roussâtre; parties inférieures grisâtres, rayées transversalement de noirâtre et de roussâtre; bec blanchâtre, cendré à la base; pieds noirâtres. Taille, onze pouces. Du Brésil.

Pic de Cayenne. *V.* Petit Pic rayé de Cayenne.

Pic cendré. *Picus canus*, Gmel.; *Picus Norvegicus*, Lath.; *Picus viridicanus*, Meyer. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front d'un rouge cramoisi; un trait noir entre l'œil et le bec; moustaches noires; sommet de la tête strié de noir; joues, occiput et cou d'un cendré clair; rémiges vertes, tachetées de blanc à l'extérieur; rectrices brunes, les deux intermédiaires rayées de noirâtre; parties inférieures d'un cendré verdâtre; bec cendré; iris rouge; pieds bruns. Taille, douze pouces. La femelle n'a point de rouge; elle est d'une teinte plus grisâtre. D'Europe.

Pic des champs. *Picus campestris*, Vieill. Parties supérieures rayées de noir et de blanc-olivâtre; sommet de la tête et gorge d'un noir foncé; une large bande dorée entre l'œil et l'oreille, entourant l'occiput et descendant de chaque côté du cou pour former un large plastron jaune sur la poitrine; rectrices noires, les latérales rayées de jaune extérieurement; parties inférieures rayées de noir, d'olivâtre et de blanchâtre; bec et pieds gris. Taille, onze pouces. Amérique septentrionale.

Pic chevelu. *Picus villosus*, Lath.; Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, 121; Enl. 754. Parties supérieures noires, variées de blanc sur les rémiges, les rectrices et les tectrices alaires; front roux; sommet de la tête noir; occiput rouge; une bande blanche au dessus des yeux; une bande noire qui part de l'œil et se termine à l'occiput; une bande blanche bordée de noir qui de l'angle du bec se dirige, en s'élargissant, sur les côtés du cou; parties inférieures blanches, lavées de brunâtre dans les femelles; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Amérique septentrionale.

Pic a chevelure dorée. *Picus aurocapillus*, Vig. Parties supérieures noires, rayées et tachetées de blanc; tour du bec, un trait interrompu au-dessous de l'œil, et un autre au-dessus qui s'étend jusqu'à l'humérus blancs; poitrine et abdomen grisâtres, marqués de stries brunes; tête noire; front finement strié de jaune doré; vertex d'un jaune d'or; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et demi. Du Mexique.

Pic a chevron d'or. *Picus utriceps*, Dr. Parties supérieures d'un bleu noirâtre; tête, gorge et poitrine noirs; un peu de rouge sur l'abdomen, avec le reste des parties inférieures brunâtre; une sorte de chevron d'un jaune doré sur l'occiput; bec et pieds cendrés. Taille, huit pouces. De Cayenne.

Pic du Chili. *Picus Chilensis*, Garnot, Zool. du Voy. de la Coq., pl. 32. Son plumage est d'un gris cendré, varié de noir; le dos est blanc. La femelle a le sommet de la tête presque noir, les parties supérieures noirâtres, écaillées de gris, les rectrices noires sur les barbes externes. Taille, onze pouces.

Pic chrysonote. *Picus chrysonotus*, Macé. Il a le front et la gorge noirs, avec des stries et des flammes blanches; l'occiput et la huppe sont d'un rouge vif; parties supérieures verdâtres; ailes jaunes; parties

inférieures blanches, avec des flammes brunes; queue noire. Du Bengale.

PIC CHRYSOSTERNE. *Picus chrysosternus*, Sw. Parties supérieures grises, rayées de blanc; côtés de la tête, cou et poitrine d'un jaune doré; sommet de la tête et gorge noirs. Bec et pieds couleur de corne. Taille, sept pouces. Du Brésil.

PIC A COLLIER. *Picus torquatus*, Wils., Orn. amér., pl. 20. Parties supérieures noires, irisées de verdâtre; un large collier blanc, qui, du cou, s'étend sur la poitrine; front, menton, joues et abdomen d'un beau rouge foncé; parties inférieures noires; bec et pieds cendrés. Taille, onze pouces. De l'Amérique septentrionale.

PIC A COU JAUNE. *Picus flavicollis*, Vieill. Parties supérieures brunes, striées de blanchâtre; tête garnie d'une huppe d'un brun marron; côtés de la tête et du cou jaunes; gorge noire; parties inférieures blanchâtres, rayées de brun; rémiges et tectrices alaires brunes, mouchetées de blanc; rectrices latérales blanchâtres, tachetées de brun; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces six lignes. Du Brésil.

PIC A COU ROUGE. *Picus rubricollis*, Lath.; Buff., pl. enlum. 612. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête et cou rouges; parties inférieures fauves, variées de rouge vers la poitrine; rémiges et rectrices noires; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, quinze pouces. De la Guiane.

PIC COURONNÉ. *Picus coronatus*, Illig. Parties supérieures noires; front et dessous de la gorge d'un beau jaune doré; occiput rouge; poitrine d'un gris roussâtre; abdomen rouge; flancs bruns, rayés de roux; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. La femelle a l'occiput noir. De l'Amérique méridionale.

PIC A CRAVATE NOIRE. *Picus multicolor*, Gmel. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête roux; moustaches rouges; poitrine noirâtre; abdomen d'un roux pâle; rectrices rousses, rayées et terminées de noir; bec et pieds gris. Taille, douze pouces. La femelle a le front gris et point de moustaches. De Cayenne.

PIC A CROUPION ROUGE. *V.* PIC MINUTULE.

PIC A DEMI-BEC. *Picus semirostris*, Lath. Parties supérieures d'un cendré brunâtre; tête brune, avec l'extrémité des plumes jaunâtre; rémiges brunâtres; rectrices brunes, tachetées de blanc à l'extrémité; bec cendré; pieds bruns. Taille, dix-sept pouces. De l'Inde.

PIC EN DEUIL. *Picus funebris*, Valenc. Plumage d'un noir cendré, avec la gorge très-finement ponctuée de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, treize pouces. Des Philippines.

PIC DOMINICAIN. *Picus dominicanus*, Vieill. Parties supérieures noires; sommet de la tête, aréole des yeux et ventre jaunâtres; moustaches noires; rémiges noires, rayées de brun; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces et demi. Du Brésil.

PIC A DOS BLANC. *V.* PIC LEUCONOTE.

PIC A DOS ROUGE. *Picus erythronotos*, Vieill. Parties supérieures d'un rouge incarnat; sommet de la tête et gorge noirs, pointillés de blanc; occiput garni de longues plumes rouges formant une huppe pendante; une ligne blanche de chaque côté du cou; grandes tectrices alaires d'un brun rouge, avec les barbes internes noires, tachetées de blanc; croupion varié de rouge, de vert et de noir; rectrices étagées, noires; poitrine et abdomen noirâtres, tachetés de blanc; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java.

PIC A DOUBLES MOUSTACHES. *Picus mystacus*, Levaill. Ois. d'Afr., pl. 251 et 252. Parties supérieures olivâtres, rayées en zigzag de jaunâtre; joues et gorge blanches; moustaches noires; front noir, piqueté de roussâtre; occiput rouge; rémiges et rectrices d'un brun olivâtre, tachetées de jaune, avec les tiges d'un jaune doré; devant du cou blanc, tacheté d'olivâtre; parties inférieures brunâtres, rayées de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. La femelle a l'occiput noir. De la Cafrerie.

PIC ÉCAILLÉ. *Picus squammatus*, Vigors. Parties supérieures vertes, avec le croupion jaune; tour du bec et gorge d'un blanc verdâtre; sommet de la tête rouge; un trait au-dessus et au-dessous des yeux, ainsi que l'abdomen d'un vert blanchâtre; ce dernier écaillé de noir; sourcils de cette couleur; rémiges et rectrices brunes, tachetées extérieurement de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Hymalaya.

PIC ÉCAILLEUX. *Picus squammosus*, Vieill. Parties supérieures vertes; tête d'un gris foncé; moustaches noires; un trait oculaire noir; lorum et joues d'un gris brun; parties inférieures grises, tachetées de noir et de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Guiane.

PIC ÉLÉGANT. *Picus elegans*, Fraser. Il est rouge, avec un trait sur les joues et l'abdomen jaunes; menton et gorge variés de noir et de jaune; plumes de la poitrine et du croupion rayées de jaune et de noir; tectrices primaires d'un brun noirâtre, avec les barbes extérieures olivâtres; rectrices noires. Bec et pieds noirs. La femelle a le dessus de la tête et la gorge noirs. Taille, onze pouces. Amérique méridionale.

PIC ENCÉNADIEN. *V.* PIC VARIÉ DE LA ENCENADA.

PIC ÉPEICHE. *Picus major*, L.; Buff., pl. enl. 196 et 595. Parties supérieures noires; un bandeau blanc; occiput rouge; une large bande noire partant du bec et se divisant en deux rameaux dont l'un forme moustache et l'autre descend en s'élargissant vers la poitrine; tempes, une tache sur la partie latérale du cou, scapulaires moyennes, tectrices alaires et parties inférieures d'un blanc pur; rémiges noires, tachetées de blanc; rectrices noires, les latérales terminées de blanc, avec quelques taches noires; abdomen et tectrices caudales inférieures rouges; bec et pieds noirâtres; iris rouge. Taille, neuf pouces. La femelle n'a point de rouge à l'occiput. Les jeunes ont le front d'un gris roussâtre, l'occiput noir, les teintes noires lavées de brun et les blanches salies de brunâtre. De l'Europe.

PIC ÉPEICHE DU CANADA. *V.* PIC A CAMAIL ROUGE.

PIC ÉPEICHETTE. *Picus minor*, L.; Buff., pl. enlum. 598. Parties supérieures noires, tachetées de blanc; front, région des yeux, côtés du cou et parties inférieures d'un blanc finement strié de noir sur la poitrine et les flancs; sommet de la tête rouge; occiput, nuque, haut du dos et tectrices alaires noirs; mousta-

ches noires, descendant sur les côtés du cou; rectrices latérales terminées de blanc et rayées de noir; bec et pieds noirâtres; iris rouge. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle n'a pas de rouge sur la tête; son plumage est en général plus nuancé de brun et couvert de taches plus nombreuses. De l'Europe.

Pic d'Éthiopie. *Picus Æthiopicus*, Ehrenberg. Front et vertex d'un gris ardoisé, avec l'extrémité des plumes rouge; lorum et occiput rouges, relevés en crête; quelques stries sur la région parotique, d'un blanc jaunâtre qui est aussi la couleur du menton et de la gorge; côtés du cou cendrés, tachetés de noir et de blanchâtre; nuque et parties supérieures d'un vert sombre; ailes variées de taches et de bandes blanches; croupion vert; tiges des rémiges et des rectrices jaunes, de même que l'extrémité de la queue; bec, pieds et ongles noirâtres; iris rouge. Taille, huit pouces quatre lignes. La femelle diffère en ce qu'elle a le front et l'occiput noirs, ponctués de blanc; le lorum et la région parotique noirs, le bord des rémiges blanc.

Pic a face rouge. *Picus erythrops*, Valenc. Parties supérieures noires, de même que la gorge et la poitrine; joues, sommet de la tête et oreilles rouges; un trait blanc qui part de l'angle du bec et descend de chaque côté de la poitrine; parties inférieures rayées de blanc-grisâtre; bec et pieds cendrés. Taille, treize pouces. Du Brésil.

Pic a front gris. *Picus rubiginosus*, Swainson. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front d'un gris bleuâtre; aréole des yeux blanche; moustaches rouges; parties inférieures noirâtres, rayées de blanchâtre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle n'a pas de moustaches. De l'Amérique méridionale.

Pic a front jaune. *Picus flavifrons*, Vieill. Parties supérieures noires, avec le croupion blanc; front, gorge et devant du cou jaunes; tête, nuque, poitrine et ventre rouges; le reste des parties inférieures rayé de noir et de jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a une bande blanche sur le milieu du dos; le bas du devant du cou d'un jaune obscur; le milieu de la poitrine et du ventre d'un rouge foncé. Du Brésil.

Pic a front tacheté. *Picus maculosus*. Parties supérieures d'un vert olivâtre; sommet de la tête noir, finement tacheté de roussâtre; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir et d'olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Du Sénégal.

Pic de Goa. *Picus Goensis*, Gm. Parties supérieures d'un vert olivâtre; rectrices, rémiges et tectrices alaires noires; poignet rouge; gorge noire, finement tachetée de blanc; parties inférieures blanches, largement tachetées de noir; bec et pieds couleur de corne. Taille, onze pouces.

Pic Goertan. *Picus Goertan*, Lath.; Buff., pl. enl. 320. Parties supérieures d'un gris brun olivâtre; tectrices alaires tachetées de blanchâtre; sommet de la tête et croupion rouges; parties inférieures d'un gris jaunâtre; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, onze pouces. Du Sénégal.

Pic a gorge jaune. *Picus polyzonus*, Valenc. Parties supérieures d'un vert olive foncé; sommet de la tête olivâtre; moustaches jaunes, descendant sur les côtés du cou; gorge d'un jaune pâle, séparée des moustaches par un trait olive; rectrices noirâtres en dessus, jaunâtres en dessous; parties inférieures rayées d'olive et de jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. Du Brésil.

Pic a gorge maillée. *Picus squammacollis*, Less. Parties supérieures d'un brun verdâtre; tête et huppe d'un roux brun; un demi-collier noir, varié de blanc; devant du cou roux; abdomen vert; queue noire et longue. Bec gris; pieds bruns.

Pic Gorgeret. *Picus mentalis*, Temm., pl. color. 384. Parties supérieures vertes; occiput garni d'une huppe jaune, entourée de plumes rousses, qui s'étendent de chaque côté du cou et en avant de la gorge; sourcils et joues d'un brun roussâtre; rémiges noirâtres, parsemées de grandes taches régulières, roussâtres; tectrices alaires d'un beau rouge carmin; rectrices noires; gorge noire, avec le bord des plumes blanc; parties inférieures vertes, nuancées de jaune; bec bleuâtre; pieds bruns. Taille, onze pouces six lignes. La femelle a le plastron plus étendu et la gorge rousse. De Java.

Pic a gorge rougeatre. *Picus rubidicollis*, Vieill., Ois. de l'Amér. septentr., pl. 117. Parties supérieures noires, irisées de bleu et de vert; front, aréole des yeux, croupion et tectrices caudales supérieures d'un blanc pur; gorge, poitrine et ventre rouges; flancs d'un gris brun; tectrices subcaudales grises; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. La femelle a les parties inférieures grises; un plastron brun sur le haut de la poitrine, qui se prolonge en pointe jusqu'à la queue. De l'Amérique septentrionale.

Grand Pic huppé a tête rouge de Cayenne. *V.* Pic a cou rouge.

Grand Pic noir a bec blanc. *V.* Pic a d'ivoire.

Grand Pic rayé de Cayenne. *Picus melanochloros*, Lath., pl. enl. 710; *Picus Buffonii*, Temm. Tout le plumage varié de noir et de jaune-roussâtre, disposés en taches lunulées; occiput orné d'une huppe d'un rouge orangé; une tache pourpre à l'angle du bec; front noir; aréole des yeux d'un blanc pur; rectrices extérieures rayées de noir et de brun; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

Grand Pic varié de l'île de Luçon. *Picus Cardinalis*, Lath. Parties supérieures noires, avec les petites tectrices alaires rayées de blanc: leurs tiges sont jaunes; sommet de la tête et nuque rouges; trait oculaire blanc, qui descend sur les côtés du cou; parties inférieures blanches, striées de noir; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

Grand Pic varié du Mexique. *Picus tricolor*, Lath. Parties supérieures noires; une large bande blanche derrière l'œil; plumes scapulaires blanches; rémiges et rectrices noires, variées de blanc; parties inférieures blanches, nuancées de rouge vers l'abdomen; bec blanc; pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

Pic Grantia. Même chose que Pic chrysonote.

Pic Granadin. *Picus puniceus*, Horsf.; Temm., Ois. color., pl. 423. Plumage vert, avec une teinte olivâtre en dessous, parsemée de petites taches plus claires; sommet de la tête garni d'une huppe de plumes rouges,

terminées de jaune; moustaches et tectrices alaires rouges; rémiges noirâtres, marquées intérieurement da petites bandes blanchâtres; rectricea noires; bec d'un gris de corne, jaunâtre en dessous; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De Java.

PIC GAIS RAYÉ. Variété du Pic Carolin.

PIC GRIVELÉ DE L'ILE DE LUÇON. *V.* PIC VERT DES PHILIPPINES.

PIC GUTTURAL. *Picus gutturalis*, Valenc. *V.* PIC MAUNIER.

PIC HAUSSE-COL NOIR. *Picus pectoralis*, Lath. Parties supérieures d'un brun marron, varié de lignes lunulées, noirâtre sur les ailes et le dos; rectrices et parties inférieures rousses, tachetées de noir; un large croissant noir sur la poitrine; bec gris; pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PIC D'HEMPRICH. *Picus Hemprichii*, Ehrenberg. Sinciput verdâtre, avec l'extrémité des plumes d'une teinte plus claire; vertex et occiput rouges, avec une crête de la même couleur; région superciliaire blanche, la parotique et la gorge d'un blanc cendré, striées longitudinalement de brun; cou et parties supérieures d'un brun foncé, traversés et variés de lignes blanches; rectrices d'un vert foncé, rayées de jaunâtre; leur tige, de même que celle des rémiges, est jaune; tectrices caudales terminées da rouge; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. La femelle diffère en ce qu'elle a le vertex et l'occiput d'un brun noirâtre. Les jeunes diffèrent également selon qu'ils sont plus éloignés de l'état adulte. Du nord-est de l'Afrique.

PIC DE L'HERMINIER. *Picus Herminieri*, Less. Son plumage est noir; la poitrine et la ventre sont d'un rouge de sang. Taille, huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

PIC HIRONDINACÉ. *Picus hirundinaceus*, Lath.; Buff., pl. enl. 694, fig. 2. *V.* PIC A CHEVRON D'OR.

PIC HUPPÉ DE LA CAROLINE. *V.* PIC A BEC D'IVOIRE.

PIC A HUPPE PAILLÉE. *Picus flavescens*, Lath. Parties supérieures noires, tachetées de jaune sur la dos et les ailes; occiput garni d'une huppe jaune pâle; moustaches rouges; joues, gorge et cou jaunes; parties inférieures noires; bec et pieds gris. Taille, dix pouces. La femelle a les moustaches noires, tachetées de blanc. Du Brésil.

PIC A HUPPE ROUGE. *Picus pileatus*, Lath.; Vieill., Ois. de l'Amér. septentr., pl. 110. Parties supérieures noires; huppe et moustaches rouges; deux bandes noire et blanche de chaque côté de la tête qui est d'un gris noirâtre; menton et poignets blancs; parties inférieures noirâtres, ondées de gris; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. De l'Amérique septentrionala.

PIC A HUPPE VERTE. *Picus chloropus*, Vieill. Parties supérieurea vertes; occiput garni d'une huppe variée de vert et de jaunâtre; sourcils et ligne suboculaire pointillés de jaune; rémiges tachetées extérieurement de blanc-jaunâtra; gorge at devant du cou verdâtres; parties inférieures rayées en zigzag de blanchâtre et de vert. Bec et pieds bruns. Taille, huit poucea. Du Bengale.

PIC HYPÉRYTHRE. *Picus hyperythrus*, Vig. Parties supérieures noires, tachetées de blanc; les inférieures d'un brun bai; tête et croupion rouges; trait oculaire blanc; mandibule supérieure noire, l'inférieure blanche. La femelle a la tête noire, rayée de blanc. Taille, sept pouces. Hymalaya.

PIC ICTÉROCÉPHALE. *Picus icterocephalus*, Lath.; Buff., pl. enl. 784; *Picus chlorocephalus*, Gm. Plumaga d'un brun olivâtre, tacheté de blanc sur les parties inférieures; sommet da la tête et moustaches rouges; tête et cou jaunes; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, sept pouces. De la Guiane.

PIC IMPÉRIAL. *Picus imperialis*, Gould. Il est noir, avec des reflets d'un vert resplendissant; l'occiput est orné d'une belle crête rouge; il a sur les scapulaires une tache triangulaire blanche; les rémiges secondaires et quelques unes des primaires sont également blanches; le bec est de la couleur de l'ivoire. Taille, vingt pouces. La femelle est un peu plus petite et n'a point la crête rouge. De la Californie.

PIC DES INDES. *Picus Indicus*, Gerini. Espèce douteuse qui paraît devoir appartenir plutôt au genre Barbu.

PIC JAUNE. *V.* PIC VERT.

PIC JAUNE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* PIC DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

PIC JAUNE DE CAYENNE. *Picus flavicans*, Lath.; *Picus exalbidus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 509. Parties supérieures brunâtres, frangées de jaunâtre; occiput garni d'une huppa jaune pâle; tête, cou et partie du dos jaunes; una double moustache rouge; rémiges et rectrices noires; parties inférieures d'un jaune d'ocre. Bec gris; pieds bruns. Taille, dix pouces. La femelle n'a paa de moustaches rouges.

PIC JAUNE DE PERSE. *Picus Persicus*, Lath. Parties supérieures jaunâtres, variées de ferrugineux; derrière de la tête, gorge et parties inférieures jaunes. Bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces. On le considère comme une variété du Pic vert.

PIC JAUNE RAYÉ DE NOIR. *V.* PIC A HUPPE PAILLÉE.

PIC JAUNET. *V.* PIC JAUNE DE CAYENNE.

PIC JAUNE TACHETÉ DE CAYENNE. *V.* PIC ROUGEOAR.

PIC A JOUES JAUNES. *Picus chlorocephalus*, Gmel. *V.* PIC ICTÉROCÉPHALE.

PIC KERELLA. *Picus Bengalensis*, Var., Lath. Parties supérieures noires; sommet de la tête varié d'un grand nombre de taches blanches; huppe, milieu du dos et partie des tectrices alaires d'un beau rouge; rémigea brunes, tachetées de blanc; rectrices d'un brun noirâtre; gorge et poitrine brunâtres, irrégulièrement tachetées de brun. Bec d'un gris bleuâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Inde.

PIC KISUKI. *Picus Kisuki*, Temm. Plumage brun, varié de noirâtre sur la tête, les ailes et la queue; un petit trait rouge de chaque côté de l'occiput chez le mâle; parties inférieures grisâtres, tachetées de noir; queue dépassant un peu l'extrémité des ailes: les quatre rectrices intermédiaires sont noires et les suivantes sont bordées de blanc, l'externe est rayée de noir et de blanc. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces.

PIC LAGOUAAUA. *Picus olivaceus*, Lath. Partiea supérieures d'un brun olivâtre, tacheté et vermiculé de fauve; gorge et devant du cou d'un brun sombre,

tacheté de fauve; poitrine, milieu du ventre et croupion rouges; flancs brunâtres. Bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Pic leucogastre. *Picus leucogaster*, Wagl. Il est d'un noir mat; la gorge et le devant du cou sont parsemés d'une multitude de très-petits points blancs.

Pic leuconote. *Picus leuconotus*, Bechst. Parties supérieures variées de blanc et de noir; front d'un blanc jaunâtre; sommet de la tête et occiput rouges; joues, côtés et devant du cou, poitrine, milieu du ventre, dos et croupion blancs; une bande déliée, noire, partant de l'angle du bec; ceignant la nuque et descendant en s'élargissant sur les côtés de la poitrine; tectrices alaires noires, coupées par de larges bandes blanches; rémiges noires, largement tachetées de blanc; rectrices intermédiaires noires; les latérales blanches, avec quelques taches noires; abdomen et tectrices subcaudales d'un rouge cramoisi; flancs d'un rouge rose, avec des taches longitudinales noires. Bec et pieds noirs; iris orangé. Taille, dix pouces huit lignes. La femelle a la tête noire. De l'Europe.

Pic Lewis. *V*. Pic a collier.

Pic de Macé. *Picus Macei*, Cuv., Temm., Ois. color., pl. 59, fig. 2. Parties supérieures noires, rayées de blanc; front cendré; tête d'un rouge foncé; rectrices noires; les deux latérales rayées de blanc; joues et gorge blanches; une bande noire sur les côtés du cou; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brunâtre; tectrices subcaudales rouges. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces un quart. Du Bengale.

Pic maculé. *Picus varius*, Lath., Wils., Amér. Orn., pl. 9, fig. 2; Vieill., Orn. Amér., pl. 118; Ch. Bonap., Amér. Orn., I, pl. 8, fig. 1 et 2. Parties supérieures noires, variées de taches lunulées d'un gris olivâtre; sommet de la tête rouge; occiput noir; nuque d'un blanc grisâtre; une petite bande grise derrière l'œil; une bande blanchâtre, qui part des narines et descend de chaque côté du cou; rémiges noires, tachetées et terminées de blanc; grandes et petites tectrices alaires noires; les moyennes blanches extérieurement; rectrices noires; les latérales tachetées et bordées de blanc; gorge blanchâtre; poitrine jaunâtre, tachetée de gris; parties inférieures d'un jaune sale, avec des taches lunulées noirâtres. Bec cendré; pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle a le sommet de la tête noir, avec quelques petites taches rouges près des narines; les joues et les côtés du cou d'un jaune sale, tachetés de gris; un hausse-col noir, qui encadre la gorge. De l'Amérique septentrionale.

Pic de Malacca. *Picus Malaccensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris rougeâtre; sommet de la tête rouge, ainsi que les petites tectrices alaires; les grandes d'un rouge brun extérieurement, tachetées de blanc à l'intérieur; croupion verdâtre, rayé de brun; rectrices noires; gorge et devant du cou d'un jaune roussâtre; poitrine et parties inférieures d'un blanc roussâtre, rayé de noir. Bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

Pic Mar. *Picus Medius*, L.; Pic varié à tête rouge, Buff., pl. enl. 611. Parties supérieures noires, avec les scapulaires, les tectrices alaires intermédiaires et des taches sur les rectrices blanches; front cendré; plumes du sommet de la tête et de l'occiput allongées et d'un rouge cramoisi; une bande brune peu apparente, partant de l'angle du bec, passant au-dessous des yeux et se dirigeant sur les parties latérales de la poitrine; celle-ci, le cou et les joues blanchâtres; rectrices noires; les latérales terminées de blanc, rayées de noir; abdomen et tectrices subcaudales d'un rouge cramoisi; flancs roses, tachetés longitudinalement de brun. Bec court, noirâtre, ainsi que les pieds; iris brun, entouré d'un cercle blanchâtre. Taille, huit pouces trois lignes. La femelle a aussi du rouge sur la tête, mais il est moins vif; les jeunes ont seulement un petit espace d'un rouge brunâtre, et leurs tectrices subcaudales sont seulement lavées de rose. De l'Europe.

Pic marcheur. *V*. Pic Laboureur.

Pic des Manhattes. *V*. Pic varié des Manhattes.

Pic marron. *V*. Pic a queue courte.

Pic médiastin. *V*. Pic a ventre nuancé.

Pic mélanocéphale. *Picus melanocephalus*, King. Tête et parties supérieures noires, avec des taches blanches sur le dos; poitrine blanche, avec des lignes noires; l'abdomen est également blanc, mais les lignes noires sont plus larges. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'île de Chiloe.

Pic Meunier. *Picus pulverulentus*, Temm., Ois. color., pl. 389. Plumage d'un gris noirâtre, paraissant recouvert d'une poussière cendrée; quelques-unes des plumes variées de fauve et de blanchâtre vers l'extrémité; front, lorum, joues et partie du sommet de la tête d'un gris blanchâtre; nuque et côtés du cou gris, pointillés de blanchâtre et de fauve; menton et gorge d'un jaune roussâtre. Bec d'un gris de corne, avec l'arête bleuâtre; pieds gris. Taille, dix-huit pouces. De Sumatra.

Pic du Mexique a huppe jaunâtre. *Picus Bodïoides*, Less. Son plumage est d'un brun de cannelle, maillé ou écaillé de noir; la tête et le cou sont d'un roux orangé, ainsi qu'une longue huppe qui orne la nuque; les rémiges et les rectrices sont d'un noir assez vif. Bec blanc; pieds bruns. Taille, cinq pouces.

Pic minium. *Picus miniatus*, Lath. Parties supérieures, la huppe comprise, d'un rouge vif; grandes rémiges noires, tachetées de blanc; rectrices noirâtres, irisées de bleu; une tache jaune sur la gorge; devant du cou rose; parties inférieures blanches; tectrices caudales vertes; bec brun; pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. De Java.

Pic minule. *Picus pubescens*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amér. sept., pl. 122. Parties supérieures variées de blanc et de noir; front d'un gris roussâtre; tête noire; une bande rouge traversant l'occiput; bande oculaire blanche; plumes du méat auditif noires; petites tectrices alaires blanches, bordées de noir; les moyennes terminées par des taches noires; parties inférieures rousses; abdomen blanc. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces trois lignes. La femelle n'a point de rouge à l'occiput, et toutes les parties inférieures sont blanches. De l'Amérique septentrionale.

Pic minutissime. *V*. Pic minutule.

Pic minutule. *Picus minutus*, Temm., Ois. color., pl. 197, fig. 2. Parties supérieures variées de bandes

transversales brunes et fauves; occiput et croupion d'un rouge vif; front et sommet de la tête d'un brun isabelle; rémiges et rectrices brunes, largement rayées de fauve, avec leurs tiges d'un jaune doré; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brun. Bec brun; pieds noirâtres. Taille, quatre pouces trois lignes. La femelle n'a point de rouge à l'occiput. Du Sénégal.

Pic modeste. *Picus modestus*, Vig. Parties supérieures noires, bord externe et extrémité des rémiges d'un brun roussâtre; front et joues d'un rouge obscur; occiput, angles de la bouche, gorge et cou d'un gris cendré, avec l'extrémité de chaque plume marquée d'un point blanc; les deux rectrices intermédiaires allongées. Bec et pieds gris. Taille, quinze pouces. De la Chine.

Pic des Moluques. *V.* Petit Pic des Moluques.

Pic de montagne. *V.* Ticodrome échelette.

Pic mordoré. *Picus cinnamomeus*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amér. sept., pl. 3. Parties supérieures d'un brun roux; sommet de la tête garni d'une longue huppe jaune; moustaches rouges; quelques taches jaunâtres sur les épaules; croupion et tectrices caudales jaunes; premières rémiges et rectrices noires. Bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces six lignes. La femelle n'a pas de moustaches; ses couleurs sont moins vives. De l'Amérique septentrionale.

Pic a moustaches blanches. *Picus leucopogon*. Parties supérieures noires, avec le milieu du dos blanc; un trait blanc bordé de noir à l'angle du bec; occiput, oreilles et gorge rouges; parties inférieures noires. Bec blanc; pieds bruns. Taille, douze pouces. Du Brésil.

Pic moucheté. *V.* Pic varié de la Encenada.

Pic moyen Épeiche. *V.* Pic Mar.

Pic multicolore. *V.* Pic a cravate noire.

Pic de muraille. *V.* Ticodrome échelette.

Pic nain. *Picus nanus*, Vig. Parties supérieures d'un brun fauve, avec le dos, les ailes et la queue rayés de blanc; parties inférieures blanchâtres, largement striées de roux-brunâtre; un sourcil blanc qui se rend de l'un à l'autre œil; front et sommet de la tête bruns; occiput noir; une strie auriculaire rouge. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. De l'Hymalaya.

Pic noir. *Picus martius*, L.; Buff., pl. enlum. 596. Tout le plumage d'un beau noir, à l'exception de la tête qui est entièrement rouge dans le mâle, et seulement vers l'occiput dans la femelle; quelquefois l'abdomen, chez les vieux individus, est nuancé de brun-roussâtre; une partie du tarse est emplumée. Bec d'un blanc bleuâtre, avec l'extrémité noire; iris blanc; pieds noirs. Taille, dix-sept pouces. De l'Europe.

Pic noir de Cayenne. *V.* Pic a cravate noire.

Pic noir a domino rouge. *V.* Pic a camail rouge.

Pic noir huppé de la Caroline. *V.* Pic a bec d'ivoire.

Pic noir huppé de Cayenne. *Picus lineatus*, Lath.; Buff., pl. enl., 717. Parties supérieures noires; tête garnie d'une longue huppe rouge, ainsi que la nuque et les moustaches; une bande blanche, partant de l'angle des mandibules, descendant sur le cou, se termine sur les tectrices alaires; parties inférieures noires, rayées de blanc. Bec et pieds gris. Taille, onze pouces. Il se pourrait que ce fût une variété d'âge du Pic à face rouge.

Pic noir huppé de la Louisiane. *V.* Pic a huppe rouge.

Pic noir a huppe jaune. *Picus melanoleucus*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; front, nuque, sourcils, rémiges et rectrices noirs; une huppe d'un jaune rougeâtre; une bande blanche partant du bec, descendant sur le cou et le dos; croupion blanc; gorge noirâtre; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de noir. Bec brun; pieds noirs. Taille, douze pouces.

Pic noir huppé de la Virginie. *V.* Pic a huppe rouge.

Pic noir et jaune. *Picus icteromelas*, Vieill. Parties supérieures jaunes, rayées de noir; sommet de la tête noir; occiput rouge; joues jaunes; moustaches d'un rouge foncé; bande oculaire d'un jaune obscur; rémiges noires, mouchetées de jaune, avec les tiges d'un jaune doré; rectrices noires, tachetées de jaune; gorge d'un gris jaunâtre, finement tachetée de noir; parties inférieures jaunes, mouchetées de noir; bec noir; pieds bruns, avec les ongles jaunes. Taille, huit pouces et demi. Du Brésil.

Pic noir pointillé. *V.* Pic leucogastre.

Pic noir a ventre fauve. *Picus fulvigaster*. Parties supérieures noires; sommet de la tête, occiput, nuque et moustaches d'un rouge vif; joues, gorge et menton noirs, tachetés de blanc; base des barbes internes des rémiges blanche; cou et poitrine noirs; parties inférieures d'un fauve pâle, avec des raies noires sur les plumes qui recouvrent les cuisses; bec noir; pieds gris. Taille, sept pouces. La femelle n'a que la nuque rouge. De Java.

Pic de Nubie. *V.* Pic ondé et tacheté de Nubie.

Pic a nuque jaune. *Picus flavinucha*, Gould. Les parties supérieures sont vertes, et les inférieures roussâtres; vertex olivâtre; occiput et nuque jaunes, relevés en forme de crête; front, face, côtés du cou et gorge d'un brun vif, avec des taches blanches sur cette dernière partie; tour du bec d'un jaune de soufre; queue noire. La femelle a le tour du bec brun. Taille, treize pouces. De l'Hymalaya.

Pic occipital. *Picus occipitalis*, Vig. Son plumage est vert; le front est rouge; une large bande occipitale noire couvre le sommet de la tête; une seconde s'étend d'un œil à l'autre jusqu'à la nuque; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre: les deux intermédiaires de ces dernières sont striées de fauve, et les rémiges ont des taches blanches extérieurement; croupion jaune; tour du bec et joues d'un blanc pur. La femelle a le front blanc, rayé de noir, le bec et les pieds cendrés. Taille, douze pouces. De l'Hymalaya.

Pic ocellé. *V.* Pic ondé et tacheté de Nubie.

Pic olive. *Picus Capensis*, L., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 248 et 249. Parties supérieures d'un jaune brun, tirant sur l'olivâtre; tête grise; occiput et croupion rouges; rémiges et rectrices d'un brun olive; poitrine olivâtre; le reste des parties inférieures tirant sur

le cendré; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. La femelle a les nuances plus sombres et point de rouge à la nuque. De la Cafrerie.

Pic olive ou cap de Bonne-Espérance. *V.* Pic Laboureur.

Pic orné et tacheté de Nubie. *Picus Nubicus*, Lath., Buff., pl. enl., 667. Parties supérieures brunâtres, variées de taches dorées et de lignes vermiculées noirâtres, blanches et roussâtres; plumes de la tête noires, terminées de blanc; occiput garni d'une huppe rouge; parties inférieures blanchâtres, largement tachetées de brunâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle n'a point de moustaches, et le jeune est privé de rouge à la nuque.

Pic a oreilles bicolores. *Picus robustus*, Illig. Parties supérieures noires, avec le dos blanc; tête et cou rouges; méat auditif couvert de plumes grises, avec un trait blanc en dessous; parties inférieures rayées de roux et de noir; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Amérique méridionale.

Pic Ouantou. *V.* Pic noir huppé de Cayenne.

Pic Palalaca. *V.* Pic des Philippines.

Pic passerin. *V.* Petit Pic olive de Saint-Domingue.

Pic persique. *V.* Pic jaune de Perse.

Pic (petit) Épeiche. *V.* Pic Épeichette.

Pic (petit) aux ailes dorées. *Picus fuscescens*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 253. Parties supérieures verdâtres, rayées de noir; rémiges et rectrices rayées de vert, sur un fond plus obscur, avec les tiges d'un jaune doré; front gris; sommet de la tête rouge; occiput noir; joues et gorge d'un blanc grisâtre, tiquetées de noir; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête d'un brun noirâtre.

Pic (petit) a baguettes dorées. *V.* Petit Pic aux ailes dorées.

Pic (petit) a gorge jaune. *V.* Pic a gorge jaune.

Pic (petit) des Moluques. *Picus Moluccensis*, Lath., Buff., pl. enl., 478, fig. 2. Parties supérieures noires, ondées de blanc; tête, rémiges et rectrices brunes; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brun. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces neuf lignes.

Pic (petit) noir. *V.* Pic birondinacé.

Pic (petit) olive de Saint-Domingue. *Picus passerinus*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amér. septent., pl. 115. Parties supérieures d'un jaune olivâtre, avec les barbes internes des rémiges brunes, dentelées de blanchâtre; sommet de la tête rouge; les côtés d'un gris roussâtre; rectrices mélangées de gris et de brun; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de brun. Bec et pieds gris. Taille, six pouces.

Pic (petit) rayé de Cayenne. *Picus Cayennensis*, Lath., Buff., pl. enlum., 613. Parties supérieures d'un jaune olivâtre; front et gorge noirs; occiput rouge; côtés du cou blanchâtres; scapulaires et tectrices alaires d'un vert olive sombre, rayées transversalement de noirâtre; rémiges noires, avec la tige et le bord externe jaunes; le bord interne est frangé de blanc; rectrices noires: les six intermédiaires rayées d'olive; les deux latérales de noir et de roux, avec la tige jaune; parties inférieures d'un olive clair, tacheté de noirâtre. Bec et pieds gris. Taille, sept pouces et demi.

Pic (petit) rayé du Sénégal. *Picus Senegalensis*, Lath., Buff., pl. enl., 345, fig. 2. Parties supérieures d'un jaune fauve doré; sommet de la tête rouge; front et côtés bruns; tectrices alaires et croupion verdâtres; rectrices intermédiaires noires, les autres tachetées de jaune; parties inférieures variées de blanchâtre et de gris-brun. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces.

Pic (petit) varié. *V.* Pic Épeichette.

Pic des Philippines. *Picus Philippinarum*, Lath., Buff., pl. enl., 691. Parties supérieures brunes, variées de vert; plumes du sommet de la tête d'une certaine longueur, et mélangées de roux pâle et de brun; tectrices alaires d'un roux jaunâtre; croupion et tectrices caudales d'un rouge carmin; rectrices d'un brun noirâtre, traversées par une bande blanche; parties inférieures blanches, tachetées de noir. Bec et pieds noirs. Taille, onze pouces.

Pic aux pieds vêtus. *V.* Pic tridactyle.

Pic a plastron noir. *Picus otrothorax*, Less. Il a la tête brune, picotée en avant de rouge; la gorge est blanche; un plastron noir sur la poitrine; les parties inférieures sont blanches, tachetées de brun. Taille, huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

Pic poignardé. *Picus percussus*, Temm., pl. color., 390. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; face, front, bande sourcilière, joues et côtés du cou blancs; une bande noire s'étend sur les côtés du cou à partir de l'angle de l'œil; sommet de la tête, occiput, nuque et milieu de la poitrine d'un rouge éclatant; manteau et tectrices alaires d'un cendré verdâtre; rémiges noires, tachetées extérieurement de cendré; rectrices cendrées, rayées de noir; gorge noire; poitrine jaunâtre, tachetée largement de noir; milieu du ventre jaune; abdomen, cuisses et flancs blancs, rayés de noir. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête noir, strié de blanc. De Cuba.

Pic pointillé. *Picus punctulatus*, Vieill. Parties supérieures grisâtres, variées de blanc et de noir; sourcils, bande qui traverse les joues et tempes blancs; moustaches d'un brun marron; sommet de la tête noir, tiqueté de blanc; rémiges et rectrices grises, tachetées de blanc; gorge et devant du cou blancs; parties inférieures variées de noir et de blanc; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De l'Afrique.

Pic a poitrine noire. *Picus thoracinus*, Less. Tête, joues et gorge d'un roux fauve; devant du cou et poitrine noirs; ailes rousses; parties inférieures fauves. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

Pic a poitrine rouge. *Picus niger*, Lath.; *Picus ruber*, L. Parties supérieures noires; tête, cou et poitrine rouges; une ligne fauve sous l'œil; scapulaires terminées de jaunâtre; une strie blanche sur les tectrices alaires; rémiges et rectrices variées de blanc; parties inférieures variées de cendré et de noirâtre; milieu du ventre jaune; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De Cayenne.

Pic ponctué. *Picus punctatus*, Cuv. Parties supérieures vertes, ponctuées de blanchâtre sur les ailes;

sommet de la tête et moustaches rouges; rectrices jaunes, rayées de brun; cou et poitrine gris, tiquetés de noir; abdomen d'un jaune olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

Pic de Porto-Rico. *Picus Portoriccensis*. Parties supérieures noires, irisées de bleuâtre; gorge, poitrine et ventre rouges; front blanc; flancs gris; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces.

Pic Promérie. *Picus cafer*, Lath. Parties supérieures variées de noir et de blanc; plumes du sommet de la tête, des joues et de la gorge jaunes, terminées de rouge et de noir; rémiges et tectrices alaires variées de noir et de brun-marron; un large collier noir séparé de la gorge par une ligne blanche, et de la poitrine par un trait blanc et des lignes noires; poitrine et ventre jaunes, striés de rouge; abdomen, cuisses et croupion rouges; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. D'Afrique.

Pic Pygmée. *Picus Pygmœus*, Vig. Dessus de la tête et milieu du dos cendrés, striés de noir et de blanc; tour du bec et trait oculaire blancs; poitrine et abdomen blanchâtres, agréablement striés de brun; une tache longitudinale rouge, près des yeux, distingue le mâle de la femelle. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'île Maurice.

Pic a queue courte. *Picus brachyurus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rouge obscur, largement écaillées de noir; occiput garni d'une huppe formée de plumes pendantes; tectrices alaires presque aussi longues que les rémiges et même les rectrices; parties inférieures d'un rouge brun, écaillé de noir; queue courte, terminée de noir; cou très-court; bec gris; pieds noirs. Taille, huit pouces. De Java.

Pic rayé. *Picus striatus*, Lath.; Buff., pl. enlum. 281. Parties supérieures noirâtres, rayées de vert obscur; sommet de la tête rouge; front, joues et gorge gris; rémiges noirâtres, tachetées de jaune à l'extérieur, et de blanc intérieurement; croupion et tectrices caudales rouges; rectrices noires : les latérales bordées de gris; devant du cou et poitrine d'un gris brun; parties inférieures olivâtres; bec gris; pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a le sommet de la tête noir et la nuque rouge. Des Antilles.

Pic rayé de blanc. *V.* Pic Carolin.

Pic rayé du Canada. *V.* Pic aux ailes dorées.

Pic rayé de Cayenne. *V.* Petit Pic rayé de Cayenne.

Pic rayé a huppe rouge. *V.* Pic noir huppé de Cayenne.

Pic rayé de la Louisiane. *V.* Pic Carolin dont il est une variété.

Pic rayé a tête noire de Saint-Domingue. *V.* Pic rayé.

Pic robuste. *V.* Pic a oreilles rouges.

Pic rouge (Belon). *V.* Pic Épeiche.

Pic rougeâtre. *Picus rubescens*, Vieill. Parties supérieures rougeâtres; rémiges tachetées de blanc intérieurement; rectrices noirâtres; parties inférieures brunes, rayées transversalement de blanchâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De Ceylan.

Pic roux rayé. *Picus rufus*, Buff., pl. enlum. 694, fig. 1. Parties supérieures rousses, tirant au brun sur les ailes, et finement rayées de noir; parties inférieures brunes, rayées de noirâtre; bec grisâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Pic Sénégali. *V.* Petit Pic rayé du Sénégal.

Pic de Shor. *Picus Shorii*, Vig. Parties supérieures d'un vert orangé; huppe, dos et croupion rouges; parties inférieures blanches; trait postoculaire, nuque, rémiges et rectrices noirs; plumes de la poitrine et de l'abdomen bordées de noir. Bec et pieds gris. Taille, douze pouces. De l'île Maurice.

Pic somptueux. *Picus somptuosus*, Less.; *Picus Boiei*, Temm., Ois. col., pl. 473. Sa tête est jaune, ornée d'une huppe de la même couleur; le cou et le dos sont rouges; la gorge et les parties jugulaires sont blanches; le front et les ailes sont noirs; les rémiges sont blanchâtres; les rectrices sont noires, à l'exception des latérales qui sont blanches; tectrices caudales supérieures blanches. Taille, dix pouces. Amérique méridionale?

Pic Sonnerat. *Picus Sonneratii*, Vieill. Parties supérieures vertes, teintées de rouge-rose; tête rouge; gorge noire, rayée de blanc; rémiges vertes, tachetées de jaunâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre, flammé de noir; bec brun, jaune en dessous; pieds noirs. Taille, neuf pouces. Des Indes.

Pic a sourcils blancs. *Picus superciliaibus*, Dr. Parties supérieures noires, tachetées de blanc; les inférieures d'un roux brunâtre; tête et huppe rouges; un large sourcil blanc qui s'étend sur la nuque. Bec noir, avec la base de la mandibule inférieure blanche; pieds cendrés. Taille, huit pouces. La femelle a la tête noire, striée de blanc. De l'Inde.

Pic a sourcils noirs. *Picus superciliaris*, Temm., Ois. col., pl. 433. Parties supérieures d'un gris blanchâtre, largement rayées de noir; front rouge, garni ou bordé de jaune; sommet de la tête, joues et menton blanchâtres; un sourcil noir; nuque ornée d'une longue huppe de plumes d'un rouge vif; rémiges noires, rayées de blanc; les plus extérieures noires depuis leur milieu jusqu'à l'extrémité qui n'a qu'un peu de blanc; rectrices noires extérieurement, barrées de blanc à l'intérieur; parties inférieures d'un gris cendré fauve; milieu de l'abdomen rouge; plumes anales et tectrices subcaudales variées de rouge et rayées de noir; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De Cuba.

Pic spilolophe. *Picus spilolophus*, Vig. Il a le dos et les ailes d'un rouge sanguin; les parties inférieures sont d'un blanc sale, ondulées de brun; la tête et le cou sont noirs, avec des taches arrondies blanches; rémiges et rectrices brunes, ces dernières tachées de blanc en dessous. Bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. De la Chine.

Pic squammé. *Picus squammatus*, Vig. Parties supérieures vertes; croupion jaunâtre; tour du bec et gorge d'un blanc verdâtre; tête rouge; sourcils, bande suboculaire et parties inférieures d'un vert blanchâtre, avec les plumes de l'abdomen bordées de noir; strie superciliaire d'un noir profond; rémiges et rectrices brunes, tachetées de brun. Bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Hymalaya.

Pic Striaop. *Picus poicilosophos*, Temm., pl. col. 197, fig. 1. Parties supérieures rayées de bandes noires et de traits jaunâtres; plumes de la tête et de la huppe finement rayées de noir et de blanc-jaunâtre; croupion d'un blanc jaunâtre; rémiges noires, tachetées intérieurement de jaunâtre; rectrices noires, avec trois raies d'un jaune rougeâtre; une large moustache rouge; gorge et côtés du cou finement rayés de blanc-jaunâtre et de brun; parties inférieures tirant plus sur le noir; flancs et cuisses cendrés, largement tachetés de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle n'a pas de moustaches. De Java.

Pic striolé. *Picus strigiolotus*, Less. *V.* Petit Pic rayé du Sénégal.

Pic de Swainson. *Picus Swainsonii; Picus chrysonotus*, Sw. Parties supérieures d'un roux orangé, les inférieures sont brunes; le cou est d'un jaune verdâtre; premières rémiges brunâtres, rayées et tachetées alternativement de jaune; rectrices rayées de jaunâtre. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

Pic tacaaté. *Picus maculatus*, Vieill. Parties supérieures blanchâtres, rayées de noir; sommet de la tête rouge, les côtés et la nuque sont d'un blanc jaunâtre, rayés de noir; sourcils blancs; tectrices alaires brunes, tachetées de blanchâtre; devant du cou tacheté de noir et de blanc; parties inférieures mêlées de taches jaunes; bec noir. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

Pic tacaeté aa Catanna. *V.* Pic triaactyle.

Pic tacheté aa Nuaie. *V.* Pic ondé et tacheté de Nuaia.

Pic a tête grisa. *V.* Pic canoré.

Pic a tête grisa du cap de Bonna-Espéranca. *V.* Pic oliva.

Pic a tête noira. *V.* Pic rayé.

Pic a tête d'or. *Picus aurocopillus*, Vig. Parties supérieures noires, tachées et rayées de blanc; un large trait de cette dernière couleur au-dessus de l'œil, s'étendant vers les épaules, et un autre en dessous, interrompu, allant jusqu'à l'ouverture du bec; poitrine et abdomen d'un blanc sale, avec des stries et des taches brunes; tête noire, avec le front strié d'un jaune doré très-vif; le vertex est de cette couleur. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Du Mexique.

Pic a tête rouga de Viaginie. *V.* Pic a camail rouga.

Pic tigré. *V.* Pic ondé et tacaeté da Nuaia.

Pic vaapu. *Picus concretus*, Tem., Ois. col., pl. 90. Parties supérieures noirâtres, avec le bord de chaque plume jaune; front et nuque jaunâtres; occiput orné d'une huppe de longues plumes d'un rouge orangé; joues et parties inférieures d'un gris ardoisé, avec quelques raies plus foncées vers l'abdomen; croupion d'un fauve isabelle; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a la huppe cendrée. Des îles de la Sonde.

Pic tricolora. *V.* Pic a camail rouga.

Pic trioactyle. *Picus tridactylus*, L.; *Picus hirsutus*, Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 124, *Picus undatus*, Temm. Parties supérieures variées de noir et de blanc, ainsi que le front; sommet de la tête d'un jaune d'or; occiput et joues noirs; moustaches noires descendant sur la poitrine; deux raies blanches dans la région oculaire; rémiges noires, avec quelques taches blanches intérieurement; devant du cou et poitrine blancs; parties inférieures rayées de blanc et de noir; bec brun en dessus, blanchâtre en dessous; pieds noirs. Taille, neuf pouces. La femelle a le sommet de la tête blanc, finement strié de noir. De l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

Pic varié du Canada. *Picus Canadensis*, Lath., Buff., pl. enl. 345, fig. 1. Parties supérieures noires, variées de taches blanches sur les tectrices alaires, et de bandes de même nuance sur les rémiges; tête noire; deux bandes noire et blanche de chaque côté du cou; une grande tache orangée à l'occiput; plumes des narines d'un blanc cendré; rectrices intermédiaires noires, les autres rayées de blanc; parties inférieures blanches; bec gris; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes.

Pic varié aa la Caaolina. *V.* Pic maculé.

Pic varié aa la Encenaaa. *Picus variegatus*, Lath.; Buff., pl. enlum. 748, fig. 1; *Picus maculosus*, Temm. Parties supérieures variées de brun et de blanchâtre; les inférieures rayées des mêmes couleurs; tête garnie d'une huppe mélangée de brun et de blanc, avec le bord des plumes d'un rouge de rose; rémiges brunes, rayées de blanc; bec cendré; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. La femelle n'a point de rouge à la tête. De l'Amérique méridionale.

Pic vaaié a goaga aouoa. *V.* Pic maculé.

Pic varié acppé d'Amaaiqua. *V.* Grand Pic rayé da Catanna.

Pic varié aa la Jamaïqua, Buff., pl. enlum. 597. C'est la femelle du Pic Carolin.

Pic vaaié aes Marattes. *Picus Mahorattensis*, Lath. Parties supérieures noires, tachetées de blanc; tête brune, nuancée de jaune; nuque blanche de même que le croupion; ventre rouge; les autres parties inférieures brunâtres, striées de brun; rémiges et rectrices noires, avec trois raies blanches sur les barbes externes; bec et pieds noirs. Taille, six pouces.

Pic tarié ondé. *V.* Pic taioactyla.

Pic vaaié a tête aoooe. *V.* Pic Mar.

Pic vaaié oa Viaginia. *V.* Pic mincle.

Pic veld. *V.* Pic mindla.

Pic a ventra alanc. *Picus leucogaster*, Reinw. Parties supérieures noires; occiput rouge; poitrine noire, rayée de roussâtre; abdomen blanc; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Des îles de la Sonde.

Pic a ventra jauna. *Picus flaviventris*, Vieill. Parties supérieures noires, tachetées de blanc sur les ailes; tête, cou et poitrine rouges; parties inférieures d'un jaune olivâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

Pic a vantaa aayé. *Picus fasciatus*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête, nuque et moustaches rouges; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures rayées de noir et de blanc; pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes.

Pic a vantaa aouga. *Picus rubricentris*, Vieill. Parties supérieures d'un blanc jaunâtre; front et menton jaunes; moustaches noires; sommet de la tête et

occiput garnis de longues plumes rouges; une bande blanche qui s'étend de la nuque au dos; scapulaires et petites tectrices alaires d'un gris bleuâtre; une petite tache blanche sur l'oreille; poitrine et ventre d'un rouge carmin; abdomen festonné de noir et de blanc; rémiges et rectrices noires; bec gris; pieds verts. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

PIC A VENTRE AURANÉ. *Picus vittatus*, Vieill.; *Picus dimidiatus*, Temm. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête rouge; moustaches noires; rectrices noires en dessus, verdâtres en dessous; poitrine d'un jaune olive; abdomen strié de noir et de jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De Java.

PIC VERT. *Picus viridis*, L., Buff., pl. enlum. 371 et 879. Parties supérieures d'un beau vert; sommet de la tête, occiput et moustaches d'un beau rouge; face noire, croupion jaunâtre; rémiges rayées de blanchâtre sur leurs barbes extérieures; rectrices rayées de brun; parties inférieures d'un cendré verdâtre; bec noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure jaunâtre; pieds d'un brun verdâtre. Taille, douze pouces six lignes. La femelle a peu de rouge; la tête et les moustaches sont noires. Cette espèce est commune en Europe.

PIC VERT D'ANGOLA. *V.* PIC DU BENGALE.

PIC VERT DU BENGALE. *V.* PIC DU BENGALE.

PIC VERT DORÉ. *Picus chrysochloros*, Vieill.; *Picus aurulentus*, Illig.; Temm., Ois. color., pl. 59, fig. 1. Parties supérieures d'un vert doré; tête et moustaches d'un rouge vif; une ligne noirâtre de chaque côté du cou; gorge dorée; parties inférieures rayées de vert doré et de noir; bec noirâtre; pieds verdâtres. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

PIC VERT DE GOA. *V.* PIC DE GOA.

PIC VERT A FACE ROUGE. *Picus erythropis*, Vieill. Parties supérieures vertes; sommet de la tête, nuque, gorge et devant du cou rouges, quelquefois piquetés de jaune; côtés de la tête et du cou jaunes; rectrices noirâtres vers l'extrémité; parties inférieures rayées de vert-brun et de blanc; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Brésil.

PIC VERT HUPPÉ. *Picus cristatus*, Vieill. Parties supérieures rayées de vert et de jaunâtre; deux taches jaunes de chaque côté de la face; sommet de la tête noir et rouge; rectrices intermédiaires noires, les autres rayées de jaune-verdâtre; parties inférieures jaunes, tachetées de noirâtre; bec noir; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De l'Amérique méridionale.

PIC VERT-JAUNE. (Belon.) *V.* PIC VERT.

PIC VERT DE LUÇON. *Picus Manillensis*, Lath. Parties supérieures d'un vert sombre; sommet de la tête tacheté de gris; croupion rouge; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures d'un gris verdâtre; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

PIC VERT ET NOIR. *V.* GRAND PIC RAYÉ DE CAYENNE.

PIC VERT DE NORWÉGE. *V.* PIC CENDRÉ.

PIC VERT DES PHILIPPINES. *V.* PIC DES PHILIPPINES.

PIC VERT DU SÉNÉGAL. *V.* PIC GORATAN.

PIC VERT-ROUGE. *V.* PIC MAL.

PIC VERT TACHETÉ DES INDES. *V.* PIC DU BENGALE.

PIC VERT TACHETÉ DES PHILIPPINES. *V.* PIC DES PHILIPPINES.

PIC VERT A TÊTE GRISE. *V.* PIC CENDRÉ.

PIC VIGOUREUX. *Picus validus*, Temm., Ois. color., pl. 402. Parties supérieures noirâtres; sommet de la tête, occiput, devant du cou, poitrine et abdomen d'un beau rouge; joues, moustaches, gorge et partie des côtés du cou jaunes; croupion d'un rouge orangé très-vif; rémiges ornées de trois bandes d'un rouge orangé; flancs et cuisses variés de rouge et de brun; bec jaunâtre et très-fort; pieds bruns. Taille, onze pouces. La femelle est brune dans toutes les parties colorées en rouge chez le mâle; moustaches, nuque, gorge et croupion d'un blanc isabelle ou fauve; rémiges et rectrices brunes, avec des bandes rousses sur les premières. De Sumatra.

PIC DE VIRGINIE. *V.* PIC A CAMAIL ROUGE.

On a étendu le nom de Pic à des Oiseaux qui ne sont pas de ce genre. Ainsi l'on a appelé :

PIC BLEU CENDRÉ, PIC MAÇON, PIC DE MAI, et PIC PIOUX, la Sittelle d'Europe.

PIC GRIMPEREAU, divers Picucules.

PIC MURAILLE ou DE MURAILLE, l'Échelette du genre Tichodrome.

PIC-TAIL, les Pie-Grièches d'Europe.

PICA. MAM. Pour Pika. *V.* ce mot.

PICA. OIS. Synonyme de Pie, espèce du genre Corbeau. *V.* ce mot.

PICAPOULE. BOT. (Gouan.) L'un des noms vulgaires du *Celtis Australis*. *V.* MICOCOULIER.

PICAREL. *Smaris*. POIS. Genre de la famille des Percoïdes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens de la méthode de Cuvier, caractérisé par des mâchoires extensibles en une sorte de tube, à cause des longs pédicules de leur intermaxillaire et du mouvement de bascule que leur font faire les maxillaires; c'est le même mécanisme que dans les Filous et les Sublets. Ces mâchoires sont garnies chacune d'une rangée de dents fines et pointues, derrière lesquelles il y a d'autres rangées très-petites. Leur corps, plus étroit, leur donne presque la forme des Harengs. Ce sont des Poissons de la Méditerranée pour la plupart, mais qui, malgré la facilité que les ichthyologistes européens auraient eue de s'en procurer, furent fort mal étudiés, jusqu'à Risso, qui, dans son dernier ouvrage, a éclairci beaucoup de doutes. Les Picarels, dit-il (t. III, p. 348), varient tellement de livrée à diverses époques de l'année, et leurs femelles surtout présentent tant de différences, qu'il n'est pas étonnant de voir régner une si grande confusion dans ce genre. Toutes les espèces sont marquées au milieu de leur corps d'une grande tache noire plus ou moins foncée. Elles vivent en société.

PICAREL COMMUN. *Smaris Smaris*, Cuv.; *Sparus*, L.; Gmel., Syst. nat., XIII, t. I, p. 1271; Laroche, Ann. Mus., t. 13, tab. 25, fig. 17. Le mâle est d'un brun argenté, parsemé de points bleus, avec des bandes dorées sur les côtés et le ventre; son museau est avancé; la mâchoire un peu plus longue que la mandibule; les yeux sont dorés, et les opercules rayonnés; la ligne latérale est courbe; la nageoire dorsale est très-élevée, d'un vert pâle, tachetée de bleu; l'anale est jaune, pointillée d'azur; les ventrales sont jaunâtres, et les pectorales d'un jaune rougeâtre; la caudale est marquée de lignes

sinueuses, d'un bleu foncé. La femelle, connue sous le nom de *Gerle blanc*, est argentée, nuancée de brun-rougeâtre sur le dos; les nageoires y sont teintes de rouge pâle. A. 5, D. 15/10, P. 14, V. 1/5, A. 3/12, C. 16.

PICAREL MENDOLE. Rondelet, 138, Encycl., Poiss., pl. 48, fig. 183; *Sparus Mœna*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1271. Le mâle a le corps couvert d'écailles ciliées, où l'or, l'azur et le brun se nuancent de mille manières; les flancs sont traversés de bandes de points bleus, et se mêlent à des raies d'un jaune doré, qui laissent paraître de chaque côté une tache noire placée au dessous de la ligne latérale, qui est un peu courbe; le ventre est argenté; le museau effilé; les yeux sont dorés; les opercules traversés de lignes bleues et dorées; les nageoires réfléchissent plusieurs nuances rougeâtres. A. 5, A. 11/12, P. 15, V. 5/9, C. 18.

Les autres espèces de ce genre, décrites par Risso, sont l'Alcedo, l'Italique et le Gora, auxquelles il faut ajouter le *Sparus erythrurus* de Bloch, pl. 23; les Sparus Zebra ou Osbec et Bilobé, de la première Ichthyologie de Risso; le Labre long museau de Lacépède, et le Wodawahah de Russel.

PICASSON OU PICASSOU. OIS. Synonymes vulgaires de Grimpereau.

PICATHARTE. *Picathartes*. OIS. Lesson a institué ce genre pour le *Coracina gymnocephala*, de Vieillot, *Corvus calvus*, Lath. *V.* COARCINA.

PICAVERT OU PICAVERET. OIS. (Belon.) Synonyme vulgaire de Sizerin. *V.* GROS-BEC.

PICAZURO. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

PICCHION. OIS. Nom donné par Vieillot au genre Tichodrome de la méthode de Temminck. *V.* TICHODROME.

PICCIA. BOT. Necker a substitué ce nom à celui de *Symphonia*, genre de la famille des Guttifères qui a été réuni au *Moronobœa*. *V.* ce mot.

PICEA. BOT. Nom d'une section du genre Sapin (*Abies*), renfermant les espèces qui ont les feuilles plus ou moins cylindracées, éparses, et les fruits pendants. Ce nom appartient aussi à une espèce de ce genre, *Abies Picea*, L., ou *Abies excelsa*, DC., qui porte en français les noms d'Épicéa ou Épicie. *V.* SAPIN.

PICHOLA, PICHORA, PICHONIN OU PICHURIM. BOT. *Fèves Pichurim* ou *Muscades de Para*. On appelle ainsi les fruits d'une espèce de Laurier (*Laurus Pichurim*. *V.* LAURIER) qui croît dans diverses parties de l'Amérique méridionale. Ces fruits se composent d'un péricarpe crustacé très-mince, recouvrant une amande ou embryon très-gros, dont les deux cotylédons épais et charnus, unis seulement à leur partie inférieure par une radicule très-courte, se séparent l'un de l'autre avec la plus grande facilité. Cette amande a une saveur aromatique, presque térébinthacée. On trouve cette amande dans le commerce de la droguerie. Elle jouit des mêmes propriétés que les fruits du Laurier commun.

PICHOT. OIS. L'un des noms vulgaires du Pinson. *V.* GROS-BEC.

PICITE. MIN. (Fiseber, *Syst. oryctog.*) Synonyme de Rétinite, ou Pechstein fusible.

PICKÉRINGIE. *Pickeringia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Nuttall qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, subtronqué, quadrilenté; étendard de la corolle orbiculé, échancré, replié sur lui-même, dépassant à peine les ailes qui sont oblongues; carène dressée, obtuse, avec ses pétales libres, conformes aux ailes et aussi longs qu'elles; dix étamines libres; ovaire courtement stipité, multiovulé; style filiforme, recourbé; stigmate petit. Le fruit consiste en un légume. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, constituant un petit arbuste très-rameux, subspinescent, à feuilles sessiles, toujours vertes, composées de trois folioles oblongo-cunéiformes, les plus jeunes un peu pubescentes; fleurs axillaires, sessiles et solitaires. De l'Amérique septentrionale.

PICKNITE. MIN. Pour Pycnite. *V.* ce mot.

PICNOCOMON ou PICNOMON. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduinées. Daléchamp nommait ainsi la plante que Linné a appelée *Cnicus Acarna*. Vaillant en fit un genre qu'il nomma *Acarna*. Adanson a adopté ce genre et lui a donné le nom de *Picnomon* sous lequel la plante était désignée dans Daléchamp. Ce genre a été ensuite rétabli par H. Cassini sous ce dernier nom et adopté dans le *Prodromus* du professeur De Candolle avec les caractères suivants : capitule homogame, à fleurs hermaphrodites; involucre ovato-conique, égal ou même un peu supérieur aux fleurs, formé de squammes régulièrement imbriquées, appliquées, longues, étroites, coriacées, plurinervées, surmontées d'un appendice étalé, arqué en dehors, long, épais, roide, linéari-subulé, armé de sept épines très-longues dont une terminale et six latérales; clinanthe épais, charnu, planiuscule, garni de fimbrilles très-nombreuses, inégales, libres; ovaires comprimés bilatéralement, obovales-oblongs, glabres et lisses; aréole basilaire large, l'apicillaire surmontée d'un plateau subhémisphérique, qui porte le nectaire et la corolle; aigrette longue, égale à la corolle, grisâtre en son milieu, composée de squammellules très-nombreuses, plurisériées, inégales et barbées; corolles à limbe étroit; étamines à filets garnis de longs poils, à anthères appendiculées; style à deux stigmatophores entregreffés, libres au sommet.

PICNOMON ACARNA. *Picnomon Acarna*, Cass.; *Cnicus Acarna*, L. C'est une plante herbacée, haute d'un pied, à tige dressée, ramifiée; les rameaux sont garnis d'ailes épineuses; feuilles décurrentes, alternes, oblongues-lancéolées, plus ou moins couvertes d'une pubescence blanchâtre, bordées de cils épineux, avec des lobes distants, courts et bifides, ayant au sommet une longue épine jaune; fleurs purpurines au nombre d'une trentaine dans chaque calathide. Midi de l'Europe.

PICNOGONON. ARACHN. *V.* PYCNOGONON.

PICNOMON. BOT. *V.* PICNOCOMON.

PICOA. BOT. Genre de Champignons gastéromyces, établi par Vittadini qui le caractérise de la manière suivante : péridion arrondi, sessile, tuberculeux, muricato-scabre, se rompant irrégulièrement, charnu intérieurement où l'on aperçoit des veines; sporanges sphériques, vésiculeux, plongés dans les veines; sporidies conglobées, enveloppées de mucor. Ce Champi-

gnon, de la grosseur d'une noisette, croît en Italie, sur le Genévrier.

PICOIDE. *Picoides*. OIS. Le genre proposé sous ce nom, par Lacépède, pour comprendre les espèces de Pics à trois dentelures au bec, n'a pas été adopté. *V*. PIC.

PICOLAPTES. OIS. Synonyme de Grimpic. *V*. ce mot.

PICOLAT, PICOSSOT. OIS. Noms vulgaires du Pic vert.

PICOTÉ. MOLL. Nom marchand d'une espèce du genre Cône.

PICOTELLE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Sittelle Torche-pot.

PICOTIA. BOT. (Rœmer et Schultes.) *V*. CYNOGLOSSE.

PICOTIN. BOT. L'un des noms vulgaires du Gouet commun.

PICOTITE. MIN. Charpentier a proposé de consacrer ce nom, comme un hommage à Picot de La Peyrouse, pour un minéral d'un noir brillant et d'un éclat vitreux, à cassure conchoïde, opaque, rayant fortement le verre, qui se trouve disséminé en petites masses amorphes ou imparfaitement cristallisées au milieu du Pyroxène en roche des Pyrénées, dans la vallée de Vicdessos. Ce minéral est infusible au chalumeau et insoluble dans l'Acide nitrique. Sa poussière est d'un gris verdâtre. Il est sans action sur l'aiguille aimantée. Comme on ne connaît ni sa forme cristalline, ni sa composition chimique, il est impossible de déterminer l'espèce à laquelle il appartient. Léonhard pense que ce pourrait être une variété de Tourmaline.

PICPOUX. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Alchemille. *V*. ce mot.

PICRADÉNIE. *Picradenia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Hooker qui lui assigne pour caractères : capitule globuleux, multiflore, hétérogame; fleurs du rayon étalées, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre subhémisphérique, formé d'écailles imbriquées : les extérieures presque unies par leur base; réceptacle conique et nu; corolles du rayon ligulées : languettes ovato-oblongues, et grossièrement tridentées; celles du disque tubuleuses, glanduleuses extérieurement, avec le limbe à cinq dents; stigmates bréviuscules, inclus, plus épais au sommet, velus au dos; akènes oblongs et velus; aigrette formée de six ou sept paillettes dressées, ovales, très-aiguës, nues et membraneuses.

PICRADÉNIE DE RICHARDSON. *Picradenia Richardsonii*. Sa racine est épaisse; ses feuilles sont alternes, linéari-filiformes, rigides, pinnatifides, glanduloso et pellucido-ponctuées; les capitules sont terminaux et jaunes. Les glandes des corolles sécrètent une matière extrêmement amère, ce qui a donné lieu au nom générique.

PICRAMNIE. *Picramnia*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Diœcie Triandrie ou Pentandrie, L., établi par Swartz (*Flor. Ind. occid.*, 1, p. 217, tab. 4), et ainsi caractérisé : fleurs dioïques; calice divisé profondément en trois ou cinq parties; corolle à trois ou cinq pétales oblongs, aigus et réfléchis en dehors; fleurs mâles, renfermant des étamines saillantes et en même nombre que les pétales; fleurs femelles, contenant un ovaire ovoïde, surmonté de deux stigmates recourbés en dehors; drupe ovoïde, dont le noyau est biloculaire, contenant deux graines oblongues. Ce genre a été fondé sur une plante que P. Brown (*Jamaïc.*, 123) avait décrite sous le nom générique d'*Antidesma*. Swartz lui a joint une autre espèce qu'il a nommée *Picramnia pentandra*, et qui s'éloigne un peu de la précédente par ses fleurs à cinq étamines et par son ovaire dont les stigmates sont sessiles et capités. Cette plante paraît être la même que le *Comocladia brasiliastrum* de Poiret. Enfin, De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 2, p. 66) lui a réuni le *Tariri Guianensis* d'Aublet, et une nouvelle espèce du Mexique, sous le nom de *Picramnia Fessonia*, ce dernier lui ayant été imposé par les auteurs d'une Flore inédite du Mexique. Les espèces sur lesquelles le genre a été originairement fondé, croissent dans les Antilles, principalement à la Jamaïque, à Saint-Domingue et dans l'île de Montferrat. Ce sont des arbustes à feuilles imparipinnées, dont les folioles sont alternes, très-entières, pétiolulées, ovales, lancéolées. Les fleurs sont petites, de couleur peu éclatante, disposées en grappes terminales, filiformes et pendantes. Le *Picramnia Antidesma* est très-amer; les Nègres lui attribuent des propriétés antivénériennes, et l'emploient en infusion pour apaiser la colique.

PICRASME. *Picrasma*. BOT. Le genre fondé sous ce nom, par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indië*, p. 247), dans la famille des Rutacées, est, de l'aveu même de l'auteur, tellement voisin du *Zanthoxylum*, qu'on a beaucoup de peine à l'en distinguer. Ses fleurs sont hermaphrodites ou monoïques par avortement. Elles offrent un calice à quatre dents; quatre pétales alternes avec les dents calicinales, élargis à la base; quatre étamines alternes avec les pétales, insérées sur le bord d'un disque échancré; quatre ovaires entourés par celui-ci, et surmontés de quatre stigmates rapprochés, aigus et sessiles. Fruit inconnu.

PICRASME DE JAVA. *Picrasma Javanica*, Bl. C'est un arbre de trente pieds de haut, dont le bois est fort dur. Les feuilles sont alternes, imparipinnées, à folioles oblongues-lancéolées, très-entières; leurs pétioles sont accompagnés à leur base de deux stipules. Les fleurs sont disposées en corymbes axillaires ou terminaux. Cet arbre croît dans les forêts montueuses des provinces occidentales de l'île de Java.

Le professeur Lindley a proposé l'érection d'un genre distinct, sous le nom de *Picraena*, pour le *Quassia excelsa*, de Swartz.

PICRIDE. *Picris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L. Caractères : involucre composé de folioles sur deux rangs : les extérieures, au nombre de cinq, planes, étroites, aiguës, un peu étalées; les intérieures plus étroites et plus courtes, presque égales, linéaires et serrées; réceptacle ponctué et nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, à corolle en languette, terminée par cinq dents; akènes striés transversalement et surmontés d'une aigrette plumeuse, sessile ou presque sessile

Jussieu, Lamarck et Gærtner ont séparé des Picrides plusieurs espèces, dont l'aigrette, au lieu d'être sessile, est portée sur un long pédicelle, et dont les folioles extérieures de l'involucre sont larges et foliacées; ils en ont formé le genre *Helminthia*, qui a été adopté par la plupart des botanistes. D'un autre côté, on a fait entrer dans le genre *Picris* quelques espèces placées auparavant parmi les *Crepis*, les *Hieracium* et les *Leontodon*. Ces changements n'ont pas encore débrouillé la confusion qui règne parmi les plantes de cette portion de la tribu des Chicoracées. Les Picrides sont des plantes herbacées, indigènes pour la plupart des contrées qui forment le bassin de la Méditerranée. On en trouve au moins six espèces en Égypte et dans l'Afrique septentrionale.

Picride Épervière. *Picris Hieracioides*, L., Lamk., Illustr., tab. 648, f. 2. Sa tige est rameuse; elle s'élève quelquefois à plus d'un demi-mètre, quelquefois elle reste basse, et produit des rameaux très-divergents. Ses feuilles radicales sont allongées et un peu sinuées; celles de la tige, étroites, pointues et à peine dentées, toutes chargées, ainsi que le reste de la plante, de poils fort rudes, crochus et bifurqués à leur extrémité. Les calathides de fleurs sont jaunes, terminales, grandes et portées deux ou trois ensemble au sommet de chaque pédoncule. Cette plante est assez commune dans toute l'Europe tempérée, sur le revers des collines, les bords des champs, etc. Elle fleurit en automne.

PICRIDIER. *Picridium*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, vol. 2, p. 221), et présentant les caractères suivants : involucre renflé à sa base, composé d'écailles imbriquées, élargies, membraneuses sur leurs bords; réceptacle nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, à corolle en languette denticulée au sommet; style de la longueur des étamines, et terminé par deux stigmates recourbés en dehors; akènes tétragones, marqués de stries transversales et tuberculeuses, surmontés d'une aigrette sessile, velue et simple. Ce genre a pour type une plante que les auteurs antérieurs à Linné avaient placée parmi les *Sonchus*, et dont Linné avait fait un *Scorzonera*. Par les caractères tirés des akènes, il se rapproche des Picrides. Par ceux de l'involucre, il est en effet semblable aux Scorzonères; de sorte qu'il est pour ainsi dire mitoyen entre ces deux genres. Cependant il a encore tant de rapports avec le *Sonchus*, que plusieurs auteurs l'ont de nouveau réuni à celui-ci.

Picridier commun. *Picridium vulgare*, Desf., *loc. cit.*; *Scorzonera picroides*, L. C'est une plante herbacée, dont la tige est striée, légèrement branchue, haute d'environ trois décimètres. Ses feuilles sont embrassantes, allongées, très-simples et un peu dentelées au sommet; les inférieures sinuées, avec quelques pinnules irrégulières. Les calathides des fleurs sont jaunes, portées sur des pédoncules garnis d'écailles cordiformes, membraneuses et blanchâtres vers leurs bords. Cette plante est commune dans les contrées du bassin de la Méditerranée.

PICRIE. *Picria*. bot. Genre de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 477), qui lui a imposé les caractères suivants : calice à quatre folioles caduques, dont deux ovales, plus longues que la corolle; les deux autres alternes, linéaires et plus courtes; corolle tubuleuse, ringente, resserrée vers le milieu du tube, ayant la lèvre supérieure spatulée, échancrée; l'inférieure plus grande, à trois lobes arrondis et égaux; quatre étamines, dont deux ayant leurs filets plus longs, dressés, entourés de papilles, et leurs anthères uniloculaires courbées, chaque loge distante l'une de l'autre; les deux autres étamines ayant leurs filets plus courts, infléchis, et leurs anthères à deux loges connées; ovaire ovoïde, surmonté d'un style égal en longueur à la corolle, et de deux stigmates lancéolés, dressés; baie ovée, infère, biloculaire, renfermant plusieurs graines presque rondes. Les affinités de ce genre ne sont pas déterminées avec certitude. Quelques auteurs ont indiqué ses rapports avec les Scrophularinées. Selon Sprengel, on devrait le ranger auprès des *Besleria*, *Gesneria* et *Gloxinia*, conséquemment parmi les Gesnériées; car cet auteur lui adjoint une plante déjà décrite par Linné fils, sous le nom de *Besleria bicalvis*; mais il est douteux qu'une plante de Surinam soit exactement du même genre qu'une espèce décrite sans figure, sur des individus cultivés dans les jardins de la Chine et de la Cochinchine.

Picrie fiel de terre. *Picria fel terræ*, Loureiro, *loc. cit.* Sa tige est herbacée, vivace, haute d'environ un demi-mètre, dressée, tétragone et rameuse. Ses feuilles sont ovées, dentées en scie, glabres et opposées. Les fleurs sont d'un rouge pâle, pédonculées, agglomérées, axillaires et terminales. Cette plante est d'une amertume extrême; ce qui lui a valu ses noms générique et spécifique.

PICRIS. bot. *V.* Picride.

PICRITE. min. C'est le nom que Blumenbach a donné à la Dolomie ou Chaux carbonatée magnésienne.

PICRIUM. bot. (Schreber.) Synonyme de Coutoubée. *V.* ce mot.

PICROLICHÉNINE. bot. Principe particulier, observé par Alms dans le *Valioraria amora*, et qui offre des propriétés caractéristiques bien marquées. Il est cristallin, incolore, transparent, inodore, inaltérable à l'air, et son excessive amertume a fait naître l'idée du nom que lui a donné l'auteur de sa découverte.

PICROLITHE. min. (Hausmann, Éphémér. de Moll., t. iv, p. 401). Variété de Serpentine dans laquelle une portion de Magnésie est remplacée par de l'oxidule de Fer. On la trouve en masses d'un vert jaunâtre, à texture fibreuse, formant des veines irrégulières dans les lits de Fer oxidulé, du Taberg en Suède; on la cite aussi à Reichenstein en Silésie. La Picrolithe du Taberg est composée, suivant Almroth, de : Silice, 39,14; Magnésie, 38,80; protoxide de Fer, 8,28; Eau, 9,08; Acide carbonique, 4,70. Une analyse plus récente du docteur Lychnell a donné : Silice, 41; Magnésie, 34; oxidule de Fer, 9; Eau, 13,55; Alumine, 0,70; Acide carbonique, 1,75.

PICROMEL. zool. L'un des principes contenus dans la bile. *V.* ce mot.

PICRO-PHARMACOLITHE. MIN. Variété de Pharmacolithe, qui renferme de la Magnésie, et qu'on trouve à Riegelsdorf en Hesse.

PICROPHLŒÉ. *Picrophlœus*. BOT. Genre de la famille des Strychnéacées, institué par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : calice infère, à cinq divisions, imbriqué; corolle à tube court, à limbe divisé en cinq parties, à estivation imbriquée; cinq étamines courtes, insérées à la base de la corolle; style court; stigmate obtus, échancré; baie polysperme, biloculaire, à écorce crustacée; réceptacles géminés dans chaque loge, charnus, formés par les bords repliés des cloisons; semences petites, anguleuses, réticulées; albumen un peu cartilagineux.

PICROPHLÉE DE JAVA. *Picrophlœus Javanensis*, Bl. C'est un arbuste à feuilles opposées, oblongues, coriaces, un peu veinées, très-glabres. Les fleurs sont réunies en corymbe terminal, trichotome. L'écorce de cet arbuste que l'on trouve dans les forêts des monts Salak, est employée en médecine par les indigènes, comme tonique; elle est excessivement amère.

PICRORHIZE. *Picrorhiza*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Royle qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, quinquéfide, à divisions presque égales; corolle hypogyne, plus courte que le calice, campanulée; limbe partagé en quatre divisions presque égales, et entières; quatre étamines insérées à l'orifice de la corolle et longuement exsertes, presque égales, divergentes; anthères à deux loges confluentes au sommet; ovaire biloculaire; placentas insérés de chaque côté, sur la cloison, et multiovulés; style simple; stigmate un peu épais au sommet. Le fruit consiste en une capsule ovale, biloculaire, à deux valves septifères au milieu, et bifides à l'extrémité; semences à test membraneux.

PICRORHIZE DE LINDLEY. *Picrorhiza Lindleyana*, Royle; *Veronica Lindleyana*, Wall. Plante herbacée, subacaule, à feuilles radicales oblongues, rétrécies en pétiole à leur base, serrato-crénelées au sommet, glabres ou pilosiuscules; hampes dressées, bractéolées; fleurs sessiles, réunies en épi dense. De l'Inde.

PICROSIE. *Picrosia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Calycérées, institué par Don pour une plante du Chili, que Lessing avait primitivement placée dans son genre Tragopogon. Caractères : capitule multiflore, homocarpe; involucre cylindracé, formé d'écailles unisériées, à bords ondulato-scarieux; réceptacle plan, dépourvu de paillettes, nu; corolles ligulées; akènes uniformes, à bec plus long que l'akène; aigrette uniforme, sétacée, plurisériale.

PICROSIA FRITILLAIROÏDE. *Picrosia fritillarioides*, Don; *Tragopogon fritillarioides*, Less. C'est une plante herbacée, lisse et glauque; sa tige est dressée, faiblement rameuse; ses feuilles sont lancéolées, très-entières, quelquefois dentées : les radicales sont aiguës à la base, celles de la tige sont demi-embrassantes; les capitules terminent les rameaux; ils sont solitaires et renferment des fleurs jaunes.

PICROSMINE. MIN. Haidinger a donné ce nom à un minéral à odeur argileuse, trouvé dans la mine de Fer d'Engelsburg, près de Presnitz en Bohême, et qui se présente en masses à structure lamelleuse, et susceptibles de clivage dans plusieurs directions. La forme qui résulte de l'ensemble des clivages est celle d'un prisme rectangulaire, modifié sur ses arêtes latérales, et sur deux des arêtes de la base. L'angle dièdre des faces terminales est de 117° 49'. Les modifications des arêtes latérales font entre elles des angles de 126° 52' et 53° 8'. La cassure de ce minéral est inégale; son éclat est nacré sur l'un des pans du prisme rectangulaire, et il passe au vitreux sur les autres faces. Sa couleur est le blanc ou le gris-verdâtre, quelquefois le vert-olive ou le vert-noirâtre. Il est opaque ou seulement translucide sur les bords; il se laisse couper aisément; sa dureté est intermédiaire entre celles du Gypse et du Calcaire spathique. Sa pesanteur spécifique est de 2,6. La structure de ses masses est grano-lamellaire : elle passe à la terreuse par l'atténuation de ses grains. Quelques variétés présentent la structure fibreuse ou bacillaire. Au chalumeau, ce minéral est fusible; il dégage de l'Eau, devient d'abord noir, puis blanc et opaque, et acquiert plus de dureté. Haidinger soupçonne que plusieurs variétés de l'Asbeste commune, de Werner, entre autres celle de Zœblitz en Saxe, pourraient être rapportées à cette espèce. Magnus, qui a fait tout récemment l'analyse de la Picrosmine, l'a trouvée composée ainsi qu'il suit : Silice, 55; Magnésie, 33,4; Alumine, 0,8; oxide de Fer, 1,4; oxide de Manganèse, 0,4; Eau, 9.

PICROSPATHUM. MIN. Même chose que Picrite. *V.* ce mot.

PICROTOXINE. BOT. Alcaloïde reconnu dans les fruits du *Menispermum cocculus*, par Boullay, qui l'a obtenu sous forme de cristaux blancs. Cette substance est soluble dans l'Alcool, presque insoluble dans l'Eau, susceptible de se combiner avec les Acides et de former par cette combinaison des sels, dont l'action sur l'économie animale est très-marquée.

PICTARNE. OIS. (Sibbald.) Synonyme de Sterne. *V.* ce mot.

PICTETIE. *Pictetia*. BOT. Le professeur De Candolle a établi sous ce nom (Ann. Scienc. natur., 4, p. 93) un genre de la famille des Légumineuses, formé d'un certain nombre d'espèces de *Robinia* originaires des Antilles, et qu'il a distingué par les caractères suivants : calice subcampanulé, à cinq divisions, dont deux supérieures obtuses, et plus courtes, trois inférieures acuminées et comme épineuses; deux bractées très-caduques accompagnent le calice extérieurement; corolle papilionacée; étendard arrondi, plié en deux; carène obtuse, un peu plus courte que les ailes; étamines diadelphes; style filiforme, glabre; gousse stipitée, comprimée, contenant un petit nombre de graines, tantôt continue, mais étranglée de distance en distance, tantôt formée d'articulations monospermes; graines ovoïdes, comprimées, tronquées à leur base; embryon ayant les cotylédons plans et verts, et la radicule tournée sur leur commissure. De Candolle a décrit six espèces de ce genre.

PICTETIE ÉCAILLEUSE. *Pictetia squammata*, De Cand.; *Robinia squammata*, Vahl.; *Robinia squamosa*, Poir. C'est un arbuste très-glabre, à stipules

spinescentes; ses feuilles sont imparipinnées, composées de folioles dont la nervure médiane se prolonge pour former une petite pointe épineuse; les fleurs sont jaunes, axillaires, formant des épis lâches; elles sont articulées au sommet du pédicelle et accompagnées de deux bractées caduques. De l'île Saint-Thomas.

PICTITE. MIN. Ce nom a été donné par Lamétherie, en l'honneur de Pictet, à une variété de Sphène, trouvée dans les Roches de Chamouny. On a appliqué aussi ce nom à un autre minéral analogue au Sphène, mais qui en diffère par sa cristallisation, et qui doit ainsi constituer une espèce nouvelle. Ses cristaux dériveraient d'un prisme droit, rhomboïdal, d'environ 95°. Ce minéral, que l'on trouve au mont Sorel, en Dauphiné, associé à l'Albite, à la Craitonite et à l'Anatase, paraît identique avec celui que Levy a décrit sous le nom de Turnérite. *V.* ce mot.

PICUCULE. OIS. ***Dendrocolaptes***, Temminck; ***Dendrocopus***, Vieillot; ***Dendrocops***, Bonap. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères: bec déprimé et trigone à la base, comprimé ou grêle vers la pointe, non échancré, droit ou courbé; fosse nasale presque nulle; narines placées à la base et de chaque côté du bec, ovoïdes et ouvertes; langue courte, cartilagineuse; pieds médiocres; tarse de la longueur ou un peu plus court que les doigts externe et intermédiaire, qui sont tous deux égaux en longueur, et unis jusqu'à la seconde articulation; doigt interne très-court; ongles très-arqués, sillonnés; première et deuxième rémiges plus courtes que les troisième, quatrième et cinquième qui sont les plus longues; queue conique; tige des rectrices forte, terminée en pointe aiguë. Les habitudes des Picucules ont quelque analogie avec celles des Pics et des Grimpereaux, de même que leur conformation tient aussi de celle des espèces de ces deux genres. Comme les Pics, les Picucules grimpent le long du tronc des arbres en se faisant un point d'appui du faisceau des tiges roides de leur queue; ils préfèrent à tout autre séjour, celui des grandes forêts; ils recherchent les arbres morts ou languissants pour s'y retirer, mais ils n'en creusent pas la surface avec leur bec, ils se contentent des trous qui sont le travail du temps ou des autres animaux. Ils ne forcent pas les insectes à quitter leur retraite, ils guettent et saisissent ceux qu'ils rencontrent dans leurs courses pour ainsi dire non interrompues. Ils déposent leurs œufs, ordinairement au nombre de quatre ou six, sur la poussière du bois vermoulu et les couvent avec beaucoup d'assiduité. Lorsque les petits sont éclos, ils reçoivent la becquée des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour chercher eux-mêmes leur nourriture. Ce genre, qui paraît fort nombreux en espèces, appartient jusqu'ici exclusivement à l'Amérique méridionale.

PICUCULE A AILES ET QUEUE ROUGES. ***Dendrocopus rubicundus***, Vieill. Parties supérieures d'un brun légèrement doré; trait oculaire blanchâtre; côtés de la tête tachetés de brun et de blanchâtre; petites tectrices alaires internes et rectrices d'un rouge de carmin; grandes tectrices alaires brunes, bordées de rouge; rémiges brunes, bordées de mordoré; parties inférieures variées de brun, de blanchâtre et de mordoré; bec arqué, noir en dessus, blanchâtre en dessous; pieds verdâtres. Taille, cinq pouces. Du Paraguay.

PICUCULE A BEC EN COIN. ***Dendrocolaptes cuneatus***, Licht. Parties supérieures d'un brun sombre; une bande peu prononcée et très-étroite, d'un roux clair, formant un sourcil qui se prolonge vers la nuque; parties inférieures d'un roux clair, assez vif, avec le bord des plumes noirâtre; tectrices caudales inférieures roussâtres. Bec modifié dans sa forme: la mandibule supérieure se terminant en pointe arrondie et même déprimée, tandis que l'inférieure se retrousse assez fortement vers la pointe. Pieds noirs; queue terminée par de longues pointes contournées en spirale. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

PICUCULE A BEC ÉTROIT. ***Dendrocopus angustirostris***, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; sourcils blancs; sommet de la tête, nuque et côtés du cou variés de blanchâtre et de noirâtre; tectrices alaires et extrémité des rémiges brunes; poignet blanchâtre; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, variées de brunâtre; bec arqué, brun, blanchâtre en dessous; pieds plombés. Taille, huit pouces trois lignes. Du Paraguay.

PICUCULE A BEC EN FAUCILLE. *V.* PICUCULE A GORGE BLANCHE.

PICUCULE A BEC NOIR. ***Dendrocolaptes atrirostris***, d'Orbigny. Parties supérieures d'un brun olive, avec les ailes et la queue d'un brun cannelle; sommet de la tête et nuque finement striés de roussâtre; sourcils roux; parties inférieures d'un brun roussâtre. Tarses courts, doigts grêles. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

PICUCULE A BEC PLAT. ***Dendrocolaptes platyrostris***, Spix; ***Dendrocops platyrostris***, Bonap. Son plumage est roux, ondulé de noir; le croupion, les rémiges et les rectrices sont rousses; bec aplati et noirâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

PICUCULE BRUN. ***Dendrocopus fuscus***, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et cou brunâtres, mouchetés de blanchâtre; sourcils et côtés de la tête d'un blanc terne, avec le bord des plumes noirâtre; gorge blanchâtre; parties inférieures d'un blanc sale, tâchetées de brun; rectrices roides et étagées; bec arqué brun, grisâtre en dessous; pieds noirâtres. Taille, six pouces six lignes. Du Brésil.

PICUCULE COMMUN. ***Dendrocopus scandens***, Vieill.; ***Gracula Cayennensis***, Gmel.; ***Gracula scandens***, Lath., Buff., pl. enl. 621. Parties supérieures d'un rouge brun, rayées de noir; tête et cou bruns, avec le milieu des plumes d'un roux clair; parties inférieures blanchâtres, variées de brun et de noirâtre; bec arqué, brun ainsi que les pieds. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PICUCULE DORÉ. ***Dendrocolaptes auratus***. Parties supérieures d'un roux mordoré; sommet de la tête, nuque et côtés du cou tiquetés de noirâtre; sourcils, tectrices alaires, bord des rémiges et rectrices d'un jaune doré; gorge et parties inférieures brunâtres, lavées de jaune doré; bec droit, noirâtre, blanchâtre en dessous; pieds verdâtres. Taille, six pouces. Du Paraguay.

Picucule enfumé. *Dendrocopus fuliginosus*, Vieill.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 28. Tout le plumage d'un brun noirâtre, tacheté de brun un peu plus clair; deux traits blancs de chaque côté de la tête; bec arqué, brun; pieds gris. Taille, sept pouces. De la Guiane.

Picucule Fauvette. *V.* Sylviette de Temminck.

Picucule flambé. *Dendrocopus pordalotus*, Vieill.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 30. Plumage brun, parsemé de taches allongées d'un blanc roussâtre, plus petites sur les côtés de la tête, la gorge, le cou et le milieu du dos; bec arqué, noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De Cayenne.

Picucule a gorge blanche. *Dendrocolaptes albicollis; Dendrocolaptes falcirostris*, Spix. Parties supérieures et poitrine brunes, tachetées longitudinalement de blanchâtre; sommet de la tête noir, tacheté de roussâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun rougeâtre; parties inférieures brunes, rayées de blanc et de noir; bec arqué, brunâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

Grand Picucule. *Dendrocopus major*, Vieill. Plumage d'un brun fauve-rougeâtre, avec des stries noires et blanchâtres sur le devant du cou et le haut de la poitrine; quelques traits noirâtres sur les parties inférieures qui, généralement, sont d'une nuance plus pâle; bec épais, courbé et bleuâtre; pieds verdâtres. Taille, douze pouces six lignes. Du Paraguay.

Picucule maculé. *Dendrocopus maculatus*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et dessus du cou tachetés de noirâtre; gorge et parties inférieures d'un blanc roussâtre. Bec arqué, brun, blanchâtre en dessous; pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

Picucule nasican. *V.* Nasican.

Picucule Promerops. *Dendrocolaptes Procurvus*, Temm., Ois. col., pl. 28. *V.* Falcirostre.

Picucule a queue en spirale. *Neops spirurus*, Vieill.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 31, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête brun, tirant sur l'olivâtre; sourcils jaunâtres; rectrices et tectrices subcaudales rouges; la tige des premières terminée en spirale; gorge jaunâtre, avec le bord des plumes brun; parties inférieures brunes, variées d'olivâtre, de roux et de jaunâtre; bec presque droit, gris, ainsi que les pieds. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Picucule riginaux. *V.* Grand Picucule.

Picucule roux et brun. *Dendrocopus pyrrophius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun nuancé de roux; tectrices alaires brunes, bordées de roussâtre; sommet de la tête tacheté de noir; sourcils blancs; côtés de la tête, devant du cou et gorge blanchâtres; rectrices étagées, les deux intermédiaires concaves et très-pointues; parties inférieures rousses; bec arqué, noirâtre, blanchâtre en dessus; pieds d'un gris verdâtre. Taille, cinq pouces six lignes. Du Paraguay.

Picucule Talapiot. *Dendrocolaptes rectirostris*, Vieill.; *Oriolus Picus*, Lath. Parties supérieures rousses; tête, cou et poitrine tachetés de brun, de roux et de blanc; rémiges, tectrices alaires et rectrices brunes; parties inférieures d'un brun roussâtre; bec droit, gris; pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Guiane.

Picucule Talapiot roux. *Dendrocopus rufus*, Vieill. Parties supérieures d'un roux vif; sommet de la tête d'un gris sombre, à bandeau roussâtre; parties inférieures rousses; bec droit, noir; pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. Du Brésil.

Picucule a tête grise. *Dendrocopus griseicapillus*, Vieill. Parties supérieures grisâtres; une grande tache noire sur les rémiges; rectrices concaves et étagées, à tiges roides et nues vers l'extrémité; parties inférieures d'un roux tirant sur le rouge : cette nuance est aussi celle des ailes et de la queue; bec presque droit, gris; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PICUI. ois. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

PICUMNE. *Picumnus*. ois. Genre de la seconde famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec droit, conique, aigu, plus haut que large, sans arête distincte; les deux mandibules entières et égales en force et en dimensions; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, linéaires, cachées sous les plumes avancées du front; tarse court; trois ou quatre doigts: deux en avant, réunis jusqu'à la première articulation; deux divisés ou bien un seul en arrière; les externes longs et égaux; les internes courts, à peu près de même longueur; la première rémige très-courte; les deux suivantes étagées; les quatrième et cinquième les plus longues; rectrices flexibles. Temminck a établi ce genre sur l'inspection d'un petit groupe d'Oiseaux jusque-là peu connus, et pour ainsi dire point étudiés, puisque la seule espèce qu'on eût classée, fut rangée par Latham à la suite des Pics. Les Picumnes présentent, comme les Pics, une anomalie remarquable dans la structure des pieds; c'est-à-dire que dans le plus grand nombre des espèces, on trouve quatre doigts, dont deux constamment en avant, et quelquefois seulement trois, dont un en arrière. On rapporte peu d'observations sur les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux. Azzara dit qu'ils grimpent le long des petites tiges dans les forts buissons; qu'ils sautent d'une branche à l'autre, en la saisissant fortement avec les doigts et tenant le corps en travers. Ils n'ont pas la faculté de s'appuyer de la queue, qui n'est point conformée comme celle des Pics, ou, si cela leur arrive, ce n'est que très-instantanément. Du reste, ils ont des manières communes avec la plupart des Oiseaux de cette famille : ils se creusent avec le bec des trous dans les parties cariées des troncs d'arbres, et y déposent leurs œufs, qui sont, à ce qu'on assure, au nombre de deux. Ils habitent les forêts des parties les plus chaudes des deux continents.

Picumne anormal. *Picumnus abnormis*, Temm., Ois. color., pl. 371, fig. 3. Parties supérieures d'un beau vert; occiput nuancé de cendré; front, lorum et joues d'un brun marron; croupion et parties inférieures d'un roux lavé d'orangé; rectrices noires; bec noir en dessus, d'un blanc rougeâtre en dessous; yeux entourés d'une membrane nue et rouge; pieds d'un brun rougeâtre; le quatrième doigt, au côté postérieur interne, remplacé par une petite callosité. Taille, trois pouces. De Java.

Picumne mignon. *Picumnus exilis*, Ois. col., pl. 371,

fig. 2. Parties supérieures d'un cendré brunâtre; sommet de la tête noir, tiqueté de blanc; front, joues et nuque d'un roux orangé, qui tire au blanchâtre sur les côtés du cou; grandes rémiges bordées extérieurement de brun; les moyennes le sont de blanchâtre; rectrices d'un brun noirâtre; les latérales blanchâtres extérieurement; parties inférieures blanchâtres, largement rayées de brun; bec brun, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds d'un brun rougeâtre; quatre doigts. Taille, trois pouces six lignes. Du Brésil.

Picumne minule. *Picumnus minutissimus*, Temm.; *Picus minutus*, Lath.; Petit Pic de Cayenne, Buff., pl. enl. 786, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec une foule de taches arrondies et blanches; front et partie du sommet de la tête d'un rouge assez vif; joues brunâtres, finement tachetées de blanc; croupion brunâtre, avec des taches rondes, d'une nuance plus claire; rémiges brunes, bordées extérieurement de brunâtre; rectrices brunes, avec le bord des latérales d'une teinte moins obscure; parties inférieures d'un brun fauve, rayées de brun foncé; bec et pieds d'un cendré plombé; quatre doigts. Taille, trois pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

Picumne sans nom. *Picumnus innominatus*, Burt. Parties supérieures d'un vert jaunâtre, les inférieures d'un blanc sale, tacheté de noir, les taches se réunissent assez souvent sur le ventre, de manière à former des bandes; front noir, rayé de jaune-orangé obscur; rémiges brunes, avec les barbes externes frangées de jaune-verdâtre; rectrices intermédiaires noires, les autres rayées de blanc et de noir; côtés du cou bruns, avec un trait blanc au-dessus de l'œil et un autre en dessous qui tous deux descendent vers les scapulaires où ils se confondent. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Hymalaya.

Picumne a toupet. *Picumnus cirratus*, Temm., Ois. color., pl. 371, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec le bord des rémiges et l'extrémité des tectrices alaires d'un brun pâle; sommet de la tête garni de plumes longues, susceptibles de se redresser en large huppe noirâtre, tachetée de blanc; front d'un rouge vif; lorum d'un brun isabelle; trait oculaire blanc; une tache brune sur le méat auditif; rectrices noirâtres : les latérales bordées extérieurement d'une bande blanche, frangée de noir; les deux intermédiaires blanches dans leur moitié; parties inférieures blanchâtres, nuancées de brunâtre vers les flancs et largement rayées de brun; bec blanchâtre, noir à la pointe et à la base de la mandibule inférieure; pieds cendrés; quatre doigts. Taille, quatre pouces. La femelle n'a point de rouge au front; les jeunes ont les parties inférieures rayées irrégulièrement, ou plutôt mouchetées. De l'Amérique méridionale.

PICUMNE. *Picumnus*. ins. Le genre établi sous ce nom, par Megerle, dans la famille des Rhynchophores, Coléoptères tétramères, a été incorporé au genre *Erirhinus* de Schoenherr.

PICUS. ois. *V*. Pie.

PIDSCHIAN. pois. Espèce de Saumon, du sous-genre Ombre. *V*. Saumon.

PIE. *Pica*. ois. L'une des espèces les plus communes du genre Corbeau, et que quelques ornithologistes considèrent comme le type d'un groupe assez naturel. *V*. Corbeau.

On a étendu le nom de Pie à beaucoup d'autres Oiseaux, variés de blanc et de noir; ainsi, l'on a désigné spécifiquement sous le nom de Pie, un Canard, un Martin-Pêcheur et un Philédon.

On nomme vulgairement :

Pie Agasse, les diverses espèces du genre Pie-Grièche.

Pie des Antilles, le Rollier des Antilles.

Pie-Auccouella, l'Écorcheur, *Lanius Collurio*.

Pie des Bosaaox, le Rollier vulgaire.

Pie du Brésil, le Toucan à gorge blanche et l'Yapou.

Pie cornue d'Éthiopie, le Colao du Malabar.

Pie-Caoi, la Pie-Grièche grise.

Pie a courte queue, la Brève du Bengale.

Pie-Élégante, le Rollier commun.

Pie-Escaytéar, l'Écorcheur.

Pie-Gaivalea, le Casse-Noix.

Pie-Grelle, la Pie-Grièche grise.

Pie-Hocpette, le Corbeau-Houpette.

Pie des Indes, la Brève de Ceylan.

Pie des Indes a queue fourchue, le Fingah du genre Drongo.

Pie de l'Ile Papoé, le *Muscicapa Paradisi*, du genre Moucherolle.

Pie de la Jamaïque, un Troupiale.

Pie jaune, le Loriot commun.

Pie-Matagessa, la Pie-Grièche rousse.

Pie de mer, l'Huîtrier.

Pie de mer a gros bec, le Macareux arctique.

Pie des montagnes, la Pie-Grièche grise, en Europe, et le Couroucou-Damoiseau, en Amérique.

Pie de Paraais, le Platyrhinque blanc huppé.

Pie du Mexique, la Pie de la Jamaïque.

Pie de la Nouvelle-Calédonie, le Corbeau à cou blanc.

Pie a pendeloques, un Philédon.

Pie des Sapins, le Casse-Noix.

Pie des Savanes, le Taco, etc.

PIE. moll. Espèce du genre Turbo. *V*. ce mot.

PIE-GRIÈCHE. *Lanius*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec robuste, très-comprimé, de médiocre longueur, droit depuis son origine, courbé seulement vers la pointe, où se forme un crochet; garni à sa base de poils rudes, dirigés en avant; mandibule inférieure droite; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, rondes, à moitié fermées par une membrane voûtée, que souvent les poils recouvrent; quatre doigts entièrement divisés; trois en avant, dont l'intermédiaire est moins long que le tarse; première rémige de moyenne longueur; la deuxième un peu plus courte que les troisième et quatrième, qui sont les plus longues.

Si dans les méthodes ornithologiques on pouvait prendre en considération le courage des espèces qui doivent y figurer, à coup sûr l'on remarquerait sur les premiers rangs le genre Pie-Grièche; il n'est pas rare de voir ces Oiseaux en attaquer d'autres beaucoup plus grands et plus forts, et leur livrer des combats à mort; souvent les deux adversaires se portent des coups ter-

ribles, ai tous deux enflammés de la même fureur, succombant aux blessures qu'ils se sont mutuellement faites, expirent accrochés l'un à l'autre. Tant d'audace devait nécessairement les faire craindre de la plupart des habitants des airs, qui, tranquilles et paisibles, évitent des rencontres qui peuvent mettre leur existence en danger, tandis que ceux qui, par leur force, seraient capables d'en imposer aux petits téméraires, admirent leur courage, sans cependant descendre à une familiarité réprouvée par leur orgueil naturel. Ces tyrans subalternes sont donc fuis ou dédaignés de tout ce qui les entoure, et cependant rien n'égale la tendresse qu'ils montrent envers leur progéniture; veillant à sa conservation avec des soins extraordinaires, et bien différents des Oiseaux de proie, qui chassent leurs petits lorsqu'ils peuvent à peine pourvoir à leur subsistance, les Pie-Grièches ne souffrent point qu'ils s'éloignent, et la famille ne se sépare que lorsque la saison des amours les appelle à une nouvelle reproduction. La manière de chasser de ces petits Oiseaux de rapine mérite encore quelque attention; ils ne se bornent pas toujours aux Oiseaux gros ou petits qu'ils poursuivent au vol; ils se hasardent quelquefois à attaquer les Lapereaux, sur lesquels ils fondent avec une extrême rapidité. Aux uns et aux autres, ils cherchent toujours à crever d'abord le crâne, en le frappant avec la pointe du bec, et lorsqu'ils y sont parvenus, ils se repaissent de la cervelle, qu'ils paraissent aimer de préférence; ils les écorchent ensuite, les dépècent et en emportent les lambeaux dans leur nid. On assure que si les provisions sont abondantes, et que si les Pie-Grièches présument en avoir au delà de leurs besoins présents, elles choisissent les plus petites proies, et les suspendent en plein air aux épines des buissons, afin de pouvoir les retrouver au temps de disette. Nous avons bien souvent trouvé de gros Scarabées ou plutôt des Géotrupes fixés aux épines du Prunier sauvage, sans nous douter que ce fussent des garde-mangers de Pie-Grièches. Ces Oiseaux ont le vol rapide, mais indirect et saccadé de haut en bas, et de bas en haut alternativement; leur cri souvent répété est fort désagréable; aussi a-t-on l'habitude de lui comparer l'expression du caractère de la femme acariâtre. Les Pie-Grièches établissent leur nid, très-artistement composé de brins d'herbes entourant des matières laineuses, à la bifurcation d'un arbre de moyenne hauteur; ce nid renferme ordinairement cinq à sept œufs, d'un blanc verdâtre, diversement tachetés. Elles quittent rarement les forêts ou les grands bois, et si l'on excepte l'Amérique méridionale, elles se trouvent dans toutes les parties du globe. Le genre Pie-Grièche, très-anciennement institué, a éprouvé des réductions considérables en espèces, par la grande quantité de genres nouveaux auxquels son démembrement a donné lieu; et quoi qu'il en soit, on le trouve encore extrêmement nombreux.

Pie-Grièche acutipenne. *Lanius acuticaudatus*, Vieill. Plumage d'un noir violâtre, à l'exception des sept premières rémiges, des rectrices et du croupion, qui sont d'un gris jaunâtre; queue longue, étagée, à rectrices aiguës; bec et pieds noirs. Taille, vingt et un pouces. Du Sénégal.

Pie-Grièche américaine. *V*. Pie-Grièche à tête grise.

Pie-Grièche d'Antigua. *Lanius Antiguanus*, Lath. Parties supérieures noires; les inférieures blanches; rectrices, les deux intermédiaires exceptées, noires en dessus, rougeâtres en dessous, terminées par une bande roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces trois lignes.

Pie-Grièche ardoisée. *Lanius ardosiacus*, Vieill., Ois. de l'Amér. septentr., pl. 51. Parties supérieures d'un gris ardoisé; une bande noire sur les côtés de la tête; scapulaires d'un gris blanchâtre; rémiges noires, marquées de blanc, les unes vers le milieu, les autres à l'extrémité; première rectrice latérale blanche, avec la tige noire à l'origine; la deuxième est blanche, bordée de noir depuis le milieu jusqu'à sa pointe; la troisième est noire dans un tiers de sa longueur; la quatrième dans un demi-tiers; la cinquième vers l'extrémité, et les intermédiaires entièrement noires; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Amérique du Nord.

Pie-Grièche Bacbakiri. *Turdus zeylonus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 272. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête gris; un trait noir partant du bec, descendant sur les côtés du cou et s'élargissant en plastron sur la poitrine; gorge et parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. La femelle n'a pas de plastron, et ses couleurs tirent plus sur le verdâtre, tandis que le gris domine dans les jeunes. Du cap de Bonne-Espérance. (Vieillot a fait de cette Pie-Grièche une espèce de son genre Gonolek.)

Pie-Grièche a bandeau. *Lanius vittatus*, Val. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête d'un gris blanchâtre, plus foncé sur le cou; scapulaires blanches, de même que la gorge et le croupion; tectrices alaires noires, bordées de blanc; rémiges noires; rectrices étagées: les intermédiaires noires, les autres terminées de blanc; un bandeau blanc occupe le front et s'étend de chaque côté, au delà des yeux; parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine rousse; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche a bandeau noir. *Lanius Senegalus*, Gmel., Enl. pl. 297. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête et un bandeau derrière les yeux noirs; sourcils, joues, côtés et derrière du cou gris, rayés de noirâtre; rémiges noires, bordées de brun-marron; rectrices brunes, avec un grand nombre de petites raies transverses noires; parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Sénégal.

Pie-Grièche du Bengale. *V*. Pie-Grièche huppée de la Chine.

Pie-Grièche Boutet. *Lanius Boutet*, Horsf. Parties supérieures d'un gris cendré; front et devant de la tête d'un brun foncé; grandes tectrices alaires, tectrices caudales et croupion gris, variés de jaune; bandeau oculaire d'un brun fuligineux; parties inférieures d'un blanc satiné qui se colore en roux doré sur les flancs et les tectrices caudales; ailes noires, avec les épaules ainsi qu'une écharpe blanches; rectrices latérales brunes, terminées de blanc. Bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De Java.

Pie-Grièche blanche de l'Ile Panay. *Lanius albus*, Lath. Plumage blanc, à l'exception de quelques tectrices alaires, des rémiges, des rectrices, du bec et de la queue, qui sont noirs. Taille, dix pouces.

Pie-Grièche Blanchot. *Lanius olivaceus*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 185. Parties supérieures d'un jaune verdâtre; front blanchâtre; sommet de la tête et dessus du cou d'un gris ardoisé; petites tectrices alaires terminées de jaune, de même que les rectrices; rémiges noirâtres, frangées de jaune; parties inférieures d'un jaune terne; bec et pieds gris. Taille, huit pouces. De l'Afrique.

Pie-Grièche bleue d'Afrique. *Lanius bicolor*, Lath.; Buff., pl. enl. 298, f. 1. Parties supérieures d'un bleu de ciel; les inférieures blanches; menton, côté interne des rémiges, extrémité des rectrices, d'un noir assez vif, de même que le bec et les pieds. Taille, six pouces. La femelle n'a pas de plumes au menton; la couleur bleue tire sur le verdâtre; elle a les parties inférieures grises; les jeunes sont verts en dessus, gris en dessous.

Pie-Grièche boréale. *Lanius borealis*, Vieill.; *Lanius major*, Var., Lath. Parties supérieures d'un gris cendré pâle; côtés de la tête presque blancs, traversés par une bande noire, qui se prolonge presque de chaque côté de la gorge; rectrices alaires et rémiges terminées de blanc; scapulaires et rectrices inférieures blanches; croupion et tectrices caudales d'un cendré clair; rectrices latérales en partie blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. La femelle a les parties grises du mâle, variées de brun et de roux; le jeune a le dos brun. De l'Amérique septentrionale. Selon Vieillot, cette espèce se trouverait aussi dans le nord de l'Europe.

Pie-Grièche Boubou. *Turdus Æthiopicus*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 68. Parties supérieures noires, avec une bande blanche sur les ailes; parties inférieures blanches, quelquefois nuancées de roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. La femelle est un peu plus petite; elle a les parties supérieures d'un brun cendré foncé. De l'Afrique.

Pie-Grièche Brès. *Lanius Bres*, Less. Même chose que Merle à gorge blanche.

Pie-Grièche bridée. *Lanius virgatus*, Temm., Ois. color., pl. 256, fig. 1. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; un petit bandeau blanc sur le front; une bande noire qui, partant des narines, passe sur le lorum, les yeux et les oreilles; rémiges et rectrices noires; l'extérieur de ces dernières liséré de cendré; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Java.

Pie-Grièche Brubru. *Lanius Brubru*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 71. Parties supérieures noires, nuancées de blanc et de brun; parties inférieures, trait oculaire, tache alaire et moitié des rémiges latérales d'un blanc pur; flancs roussâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. D'Afrique.

Pie-Grièche brun-marron. *Lanius castaneus*, Lath. Parties supérieures d'un brun marron; front et sourcils noirâtres; sommet de la tête, nuque et dessus du cou cendrés; tectrices alaires noires; rémiges noires, frangées de brun; rectrices étagées; les latérales et l'extrémité des deux intermédiaires d'un brun roussâtre; gorge blanchâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

Pie-Grièche brune. *Lanius forquatus*, Lath. Parties supérieures brunes; parties inférieures blanches, nuancées de brun; tectrices longues et étagées; bec grand, bleuâtre; pieds noirs. De la Nouvelle-Hollande.

Pie-Grièche brune de l'Amérique septentrionale. *Lanius septentrionalis*, Lath. Parties supérieures brunes; rectrices latérales blanches intérieurement et à l'extrémité; gorge et poitrine cendrées; parties inférieures brunâtres; bec noir; pieds cendrés. Taille, huit pouces.

Pie-Grièche brune du Bengale. *V.* Pie-Grièche huppée de la Chine.

Pie-Grièche brunette. *Lanius fuscatus*. Parties supérieures d'un brun fauve; sommet de la tête gris-cendré, avec le bord des plumes brun; petites tectrices alaires d'un brun foncé, bordées de brun-isabelle, qui est la couleur des moyennes tectrices; première et seconde rémiges brunâtres; les autres noirâtres, terminées et frangées d'isabelle, toutes blanchâtres à leur base; scapulaires brunes; rectrices noirâtres, bordées de cendré pâle; les deux latérales de cette dernière teinte; parties inférieures blanchâtres, variées de cendré et de roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. D'Afrique.

Pie-Grièche Caoban. *Lanius solaris*, Lath.; Levaill. Ois. d'Afrique, pl. 109. Parties supérieures, gorge et poitrine noires; petites tectrices alaires, bord et dessous des rémiges et des rectrices ainsi que l'abdomen blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle a brun noirâtre tout ce qui est noir dans le mâle. De l'Inde.

Pie-Grièche Cali-Calic. *Lanius Madagascariensis*, Lath.; Buff., pl. enl. 299. Parties supérieures cendrées; croupion roux; sourcils blancs; une tache noire de chaque côté de la tête; joues blanchâtres; petites tectrices alaires rousses; rémiges brunes; rectrices intermédiaires brunes à leur origine, puis cendrées; les autres terminées de cendré; parties inférieures d'un blanc nuancé de roux; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Pie-Grièche a calotte noire. *V.* Batara a calotte noire.

Pie-Grièche ou Ganaoa. C'est la femelle du Batara huppé.

Pie-Grièche du cap de Bonne-Espérance. *V.* Pie-Grièche Fiscal.

Pie-Grièche a capuchon. *Lanius cucullatus*, Temm. Sommet de la tête garni d'une ample calotte noire, coupée de chaque côté par un large sourcil d'un blanc roussâtre, étendu depuis la base des narines jusqu'à l'occiput; nuque, manteau et dos d'un brun cendré; ailes rousses; scapulaires marquées de grandes taches noires; rémiges noirâtres, lisérées de roux; gorge et milieu du ventre blancs; joues et le reste des parties inférieures d'un cendré clair; abdomen d'un blanc jaunâtre; queue très-étagée, noire, avec l'extrémité blanche; les deux rectrices intermédiaires sont cendrées et ondées de brun. Bec brun; pieds gris. Taille, neuf pouces six lignes. Au midi de l'Espagne.

Pie-Grièche a casque. *Lanius frontatus*, Lath.; Temm., Ois. color., pl. 77; *Lanius Falcunculus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert cendré; tête garnie d'une huppe touffue, noire et blanche; front, sommet de la tête, occiput, gorge et partie du devant du cou noirs; deux larges bandes blanches, séparées par une bande noire de chaque côté de la tête; rémiges et rectrices cendrées : la plus extérieure des dernières bordée de blanc; parties inférieures jaunes, avec les flancs cendrés; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande. (Vieillot en a fait le genre *Falconelle*.)

Pie-Grièche de Cayenne. *V.* Bécarde.

Pie-Grièche de la Chine. *V.* Pie-Grièche Schach.

Pie-Grièche corvine. *V.* Grande Pie-Grièche.

Pie-Grièche couronnée. *Lanius coronatus*, Vieill. Parties supérieures rousses; sommet de la tête noir; sourcils d'un blanc roussâtre; bande oculaire noire; grandes rémiges rousses; rectrices rousses, terminées de blanc; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces.

Pie-Grièche a courte queue. *Lanius brachyurus*, Lath. Parties supérieures cendrées; sommet de la tête ferrugineux; sourcils blanchâtres; rectrices alaires noirâtres; rémiges et rectrices brunâtres, terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; gorge et abdomen d'un blanc pur, bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. D'Europe.

Pie-Grièche a cravate blanche. *Motacilla dubia*, Shaw. Parties supérieures verdâtres; tête et plastron noirs; gorge blanche; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Pie-Grièche crêtée. *Lanius cristatus*; *Prionops cristatus*, Ruppel, Faun. Abyssin., p. 30, pl. 12, fig. 2. Cette espèce qui pourrait prendre place dans le genre Bagadais de Vieillot, à côté du Bagadais Geoffroy, ressemblerait en tout à ce dernier, si sa huppe ne venait tut recouvrir le front, plutôt que de se rejeter sur la nuque; ses parties supérieures sont d'un noir tirant au brun sur le côté externe des rémiges, dont l'extrémité ainsi que celle des rectrices, la tête, le cou et les parties inférieures sont d'un blanc pur. Bec noir; pieds et ongles d'un brun pâle. Taille, sept pouces trois lignes. Cette espèce a été observée dans les forêts de la province de Cboa.

Pie-Grièche Cubla. *Lanius Cubla*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 72. Parties supérieures noires, avec le croupion d'un beau blanc; scapulaires mélangées de blanc, de noir et de grisâtre; tectrices alaires et rémiges noires, bordées en partie de blanc; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures blanches, lavées de gris vers les flancs; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du sud de l'Afrique.

Pie-Grièche demi-deuil. *Lanius melanoleucus*, Smith. Parties supérieures noires jusque vers le milieu du dos, avec les plumes du sommet de la tête terminées en pointe ou en petite mèche; bas du dos et croupion blancs; une bande oblique scapulaire blanche; quelques-unes des grandes tectrices alaires terminées de blanc, ainsi que les rémiges; queue très-longue, étagée, à rectrices étroites, rubanées, d'un noir profond; devant, côtés du cou et poitrine d'un noir brunâtre, avec les plumes terminées en pointe; le reste des parties inférieures noir. Bec élevé et arqué dès sa base, noir; pattes fortes, robustes et noires. Taille, quinze pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Pie-Grièche Diane. *Lanius Dianus*, Less., Voy. de Bélangé, p. 246, pl. 3. Son plumage est entièrement d'un bleu brunâtre foncé, que relève sur le front un croissant blanc satiné; dessous des ailes et de la queue d'un noir mat. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Du Pégu.

Pie-Grièche Dominicaine. *V.* Langrayen a ventre blanc.

Pie-Grièche a dos strié. *Lanius tigrinus*. Parties supérieures d'un brun tirant sur le roux, avec une strie blanchâtre sur chaque plume; sommet et côtés de la tête d'un brun ardoisé; rémiges noirâtres, bordées extérieurement de blanchâtre; rectrices étagées d'un brun noirâtre, avec l'extrémité blanche; parties inférieures blanches, variées de brun et d'ardoisé vers les flancs; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces six lignes. De Java.

Pie-Grièche Écorcheur. *Lanius Collurio*, Briss., Buff., pl. enl. 31. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; du noir entre l'œil et le bec, autour des yeux et sur les oreilles; manteau et tectrices alaires d'un roux brun; rémiges noirâtres, bordées de roux; rectrices noires : les latérales blanches jusqu'aux deux tiers; gorge et abdomen blancs; poitrine, ventre et flancs roussâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures roussâtres; la gorge, le milieu du ventre et les tectrices subcaudales blancs; les plumes des côtés du cou, de la poitrine et des flancs finement rayées de brun, les rectrices variées de roux. Dans toute l'Europe.

Pie-Grièche Écorcheur a gros bec. *Lanius magnirostris*, Less.

Pie-Grièche Écorcheur indien. *Lanius collurioides*, Less. Cette espèce et la précédente ont été rapportées de l'Inde par Bélangé et décrites dans la Zoologie de la relation de ce voyage; elles ont les plus grands rapports avec l'Écorcheur d'Europe.

Pie-Grièche enfumée. *Lanius fuscatus*, Less. Son plumage est entièrement d'un brun fuligineux. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche érythronote. *Lanius erythronotus*, *Collurio erythronotus*, Vig. Strie frontale allant de l'œil jusqu'au milieu du cou, ailes et les quatre rectrices intermédiaires noires; sommet de la tête, nuque, dos et rectrices latérales d'un cendré clair; parties inférieures, tache alaire, extrémité interne des rémiges d'un blanc pur; scapulaires, bas du dos et côtés de l'abdomen d'un brun ferrugineux. Bec et pieds noirs, avec la base de la mandibule inférieure jaune. Taille, dix pouces et demi. De l'Inde.

Pie-Grièche érythroptère. *Lanius erythropterus*, Vig. Nuque et dos gris; sommet de la tête, ailes et queue noirs; sourcils, dessous du corps et extrémité des rémiges blancs; une grande tache rouge sur les ailes. La femelle a la tête grise, les parties supé-

rienres nuancées de vert-olive et l'extrémité des rectrices jaune; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. De l'Hymalaya.

Pie-Grièche féroce. *Lanius ferox*. Parties supérieures d'un brun roussâtre, rayées de noirâtre; sommet et côté de la tête d'un brun noirâtre, bordés de roussâtre, finement rayés de noir; rémiges d'un brun noirâtre, bordées de roussâtre; rectrices d'un brun roux, les latérales terminées par une tache blanchâtre encadrée de noir; parties inférieures blanches, lavées de roussâtre, rayées de noir et de roux vers les flancs. Bec et pieds gris. Taille, sept pouces. De Java.

Pie-Grièche ferrugineuse. *V.* Batara ferrugineux.

Pie-Grièche Fiscal. *Lanius collaris*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 61-62; Buff., pl. enl. 477, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; scapulaires blanches; croupion grisâtre; rémiges noires, les intermédiaires marquées de blanc vers le milieu, les dernières bordées de blanc; les quatre rectrices intermédiaires noires, les autres partagées de blanc; parties inférieures blanches, grisâtres vers la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. La femelle a les teintes moins décidées, et celles des jeunes tirent sur le brun. Du sud de l'Afrique.

Pie-Grièche folle. *V.* Pie-Grièche grise.

Pie-Grièche a front blanc. *Lanius frontalus*, Lath. *V.* Pie-Grièche a casque.

Pie-Grièche Gonoleck. *Lanius barbarus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 56; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 69. Parties supérieures noires; sommet de la tête et derrière du cou d'un jaune mordoré; un trait noir partant des narines, descendant de chaque côté du cou, et séparant les parties supérieures des inférieures qui sont d'un beau rouge carmin; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique. Vieillot en a fait le type d'un genre.

Pie-Grièche a gorge jaune. *Falcunculus flavigulus*, Gould. Lorum blanc; vertex et trait au-dessus des yeux, se prolongeant vers le cou, d'un brun noirâtre; deux autres traits blanchâtres en dessus et en dessous de l'œil; dos et tectrices caudales supérieures d'un blanc verdâtre; tour du bec d'un vert jaunâtre; pennes alaires brunes, bordées de fauve; rectrices brunes, les trois latérales terminées ou tachetées de blanc; menton blanc; gorge, poitrine, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un jaune brillant; bec et pieds d'un bleu noirâtre. Taille, cinq pouces et demi. De l'Australie.

Pie-Grièche a gorge rouge. *V.* Pie-Grièche Gonoleck.

Pie-Grièche (grande). *Lanius corvinus*, Lath.; *Lanius cissoides*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 78. Parties supérieures d'un brun nuancé de roux et de cendré, avec le milieu des plumes noir; une grande tache isabelle au delà de l'œil; une tache d'un brun obscur sur l'orifice des oreilles; rémiges extérieurement bordées de roussâtre, étagées, brunes, bordées de fauve, et d'un gris cendré en dessous; parties inférieures d'un gris blanchâtre, nuancé de roussâtre tirant sur le rose, vers les flancs; bec jaune; pieds noirâtres. Taille, treize pouces. La femelle a les couleurs moins vives et les parties inférieures striées et rayées de noirâtre. De l'Afrique.

Pie-Grièche (grande) noiratre de Madagascar. *V.* Pie-Grièche Tchachert-bé.

Pie-Grièche grise. *Lanius excubitor*, L.; Buff., pl. enl. 445. Parties supérieures d'un brun cendré clair; une large bande noire passant sous les yeux et recouvrant l'orifice des oreilles; rémiges noires, avec l'origine des primaires et l'extrémité des secondaires blanches; troisième rectrice noire vers le centre, la quatrième terminée par une grande tache blanche, la cinquième terminée de blanc, les deux intermédiaires entièrement noires. Parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Europe.

Pie-Grièche grise de Cayenne. *V.* Bécarde grise.

Pie-Grièche grise a front noir. *V.* Pie-Grièche a poitrine rose.

Pie-Grièche grise de la Louisiane. *V.* Pie-Grièche ardoisée.

Pie-Grièche grise du Sénégal. *V.* Pie-Grièche a bandeau noir.

Pie-Grièche gutturale. *Falcunculus gutturalis*, Horsf. et Vig. *V.* Oréoïque gutturale.

Pie-Grièche de Hardwicke. *Lanius Hardwichii*; *Collurio Hardwichii*, Vig. Partie antérieure de la tête, une strie partant de l'œil et descendant vers le cou, ailes et queue noires; vertex, parties inférieures, une tache au milieu des ailes, tectrices caudales, les deux rectrices latérales et la base des suivantes, à l'exception des quatre intermédiaires, d'un blanc pur; occiput, nuque et dos d'un gris pâle; côtés du dos et abdomen roussâtres. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche huppée du Canada. *Lanius Canadensis*, Lath., Enl. pl. 479, fig. 2. Parties supérieures brunâtres; sommet de la tête orné d'une huppe de plumes graduellement plus longues, rousses, flammées de brun-rougeâtre; joues blanches, pointillées de noirâtre; cou d'un jaune roussâtre, avec quelques flammes brunes sur le haut de la poitrine; tectrices alaires, rémiges et rectrices noirâtres, bordées de blanc; parties inférieures d'un blanc grisâtre. Bec et pieds bruns. Taille, six pouces.

Pie-Grièche huppée de la Chine. *Lanius jocosus*, Lath.; Buff., pl. enl. 508. Parties supérieures brunes; tête noire, ornée d'une huppe brune; côtés de la tête, gorge et devant du cou blancs; une strie noire aux angles du bec; une petite tache rouge à l'œil; rectrices étagées, d'un brun noirâtre, terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale; tectrices subcaudales roses; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces six lignes.

Pie-Grièche huppée de la Nouvelle-Hollande. *Lanius erectus*, Lath. Parties supérieures d'un vert pâle; dessus du cou, rémiges et rectrices noirâtres; sommet de la tête garni d'une huppe d'un vert obscur; parties inférieures d'un brun jaunâtre; bec jaune; pieds bruns.

Pie-Grièche de l'île de Luçon. *Lanius Lucionensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris brunâtre; une bande grise de chaque côté de la tête; rémiges brunes,

bordées de roux; rectrices rousses, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires; parties inférieures d'un blanc roussâtre, rayées de noir dans les jeunes individus; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes.

PIE-GRIÈCHE D'ITALIE. *V.* PIE-GRIÈCHE A POITRINE ROSE.

PIE-GRIÈCHE KAROU. *Lanius Karu*, Less. Parties supérieures d'un noir verdâtre et luisant; tectrices alaires noires, bordées de blanc; rémiges brunes à l'extérieur, blanches aux barbes internes; rectrices extérieures terminées de blanc; une ligne blanche partant du bec, s'unissant à la bande frontale et se rendant au delà des yeux; gorge, poitrine, flancs et parties inférieures d'un blanc grisâtre, strié de brun; milieu de l'abdomen et tectrices subcaudales d'un brun roussâtre clair. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Irlande.

PIE-GRIÈCHE LAHTORA. *Lanius Lahtora; Collurio Lahtora*, Vig. Parties supérieures d'un gris cendré; une bande frontale noire, placée près des yeux et s'étendant de chaque côté vers la nuque; ailes et rectrices médianes noires; dessous du corps, bande alaire, bords des scapulaires, rectrices externes et l'extrémité des deux suivantes blancs. Bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces et demi. De l'Inde.

PIE-GRIÈCHE LEUCOGASTRE. *Falcunculus leucogaster*, Gould. Front blanc; crête occipitale noire; joues blanches, traversées par une ligne noire, qui s'étend jusqu'à la nuque; dos, épaules, tectrices caudales et croupion d'un jaune olivâtre; tectrices alaires, primaires et secondaires brunes, bordées de verdâtre; rectrices intermédiaires d'un vert olive, les deux externes de chaque côté blanches, les autres brunes; gorge verdâtre; parties inférieures jaunes; ventre et cuisses blancs; bec noir; pieds gris de plomb. Taille, six pouces. De l'Australie.

PIE-GRIÈCHE DE MADAGASCAR. *V.* PIE-GRIÈCHE CALI-CALIC.

PIE-GRIÈCHE DE MANILLE. *V.* LANGRAYEN A VENTRE BLANC.

PIE-GRIÈCHE A MANTEAU TACHETÉ. *Lanius albonotatus*, Less., Voy. de Belanger, p. 249. Parties supérieures d'un rouge ferrugineux intense, avec le milieu de chaque plume flamméché de blanc; parties inférieures blanchâtres; flancs bruns, avec des flammèches blanches; rémiges et rectrices brunes, les latérales de ces dernières terminées de blanc; bec corné; pieds verdâtres. Taille, huit pouces. De Java.

PIE-GRIÈCHE MASQUÉE. *Lanius personatus*, Temm., Ois. color., pl. 256, fig. 2. Parties supérieures noires; front couvert d'un large bandeau blanc, dont les angles s'étendent en forme de sourcil, au-dessus des yeux; tectrices alaires et rémiges noires avec leur base blanche; rectrices noires, les latérales blanches, à tige noire, la suivante terminée de blanc; scapulaires et parties inférieures blanches; flancs roussâtres; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Les parties noires sont, chez la femelle, d'un cendré roussâtre. De l'Égypte.

PIE-GRIÈCHE MÉLANURE. *Lanius niger*, Garnot. Son plumage est d'un noir lustré, à reflets bleus; les narines sont rondes, recouvertes de plumes serrées, entremêlées de soies rudes; la queue est étagée et les ailes croisées, dépassant son origine; le bec est fort, droit et long d'un pouce, avec l'arête supérieure arrondie; pieds grêles. Taille, huit pouces. Nouvelle-Guinée.

PIE-GRIÈCHE DE LA MER PACIFIQUE. *V.* PIE-GRIÈCHE NOIRE.

PIE-GRIÈCHE MÉRIDIONALE. *Lanius meridionalis*, Temm. Parties supérieures d'un cendré foncé; une large bande noire passant en dessous des yeux et couvrant l'orifice des oreilles; origine des rémiges primaires et extrémité des secondaires d'un blanc pur; les quatre rectrices intermédiaires noires, les deux latérales blanches, les autres terminées de blanc; parties inférieures cendrées, nuancées de gris et de rougeâtre. Bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Europe méridionale.

PIE-GRIÈCHE MORDORÉE. *V.* TANGARA MORDORÉ.

PIE-GRIÈCHE MUSCAPOÏDE. *Lanius muscapoides*, Vig. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures blanchâtres; sourcils formés d'un trait roussâtre; ailes et rectrices brunes, les deux latérales de ces dernières blanches à la base, avec l'extrémité d'un roux brunâtre. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces et demi. La femelle est un peu plus grande; elle a en outre la tête et le dessus du corps tachetés de blanc. De Calcutta.

PIE-GRIÈCHE NAINE. *Lanius fuscus*, Gmel. Parties supérieures brunes; une tache jaunâtre entre l'œil et le bec; bord des rémiges primaires, extrémité des secondaires jaunes; parties inférieures blanches; bec gris; pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE NIGRICÈPS. *Lanius nigriceps; Collurio nigriceps*, Vig. Sommet de la tête, nuque, ailes et queue noirs; gorge, poitrine, milieu de l'abdomen et tache alaire blancs; dos cendré; scapulaires, croupion et côtés du ventre roux. Bec et pieds noirs. Taille, huit lignes et demie. De l'Inde.

PIE-GRIÈCHE NOIRATRE ET BLANCHE. *Lanius obscurus*, Lath. Parties supérieures noirâtres; rémiges et rectrices noires; sourcils et parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

PIE-GRIÈCHE NOIRE. *Lanius pacificus*, Lath. Plumage noir, irisé de vert sur la tête et le cou, dont les plumes sont fort étroites; bec et pieds noirâtres, le doigt intermédiaire garni d'un ongle très-long. Taille, huit pouces. Des îles de la mer Pacifique. Espèce douteuse.

PIE-GRIÈCHE NOIRE DU BENGALE. *V.* PIE-GRIÈCHE CABRAN.

PIE-GRIÈCHE NOIRE ET BLANCHE. *Lanius melanoleucos*, Valenc. Parties supérieures noires; ailes variées de noir et de blanc; rectrices noires, finement bordées de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE NOIRE ET ROUGE. *Malaconotus atrococcineus*, Bull. de Férussac, 6, p. 410. Taille, neuf pouces. De l'Afrique. Espèce douteuse.

PIE-GRIÈCHE DE NOOTKA. *Lanius Nootka*, Lath. Par-

ties supérieures noirâtres; deux lignes noire et blanche sur les côtés de la tête; collier, gorge et grandes tectrices alaires blancs; rémiges bordées de blanc et de brun-jaunâtre; croupion cendré; rectrices noires, les latérales bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, six pouces neuf lignes.

Pie-Grièche olivatre. *Lanius olivaceus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 75. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges noirâtres, bordées de vert olive; rectrices jaunâtres, les deux intermédiaires vertes; front jaune; trait oculaire noir, s'étendant en s'élargissant le long du cou; ce trait est bordé antérieurement de jaune; parties inférieures jaunes; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Le jeune a, comme la femelle, le front et les parties inférieures variés de jaune sale, de gris et de brunâtre. Du sud de l'Afrique.

Pie-Grièche olive. *Lanius chloris*, Valenc. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges et rectrices vertes; parties inférieures cendrées; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. De Galam.

Pie Grièche Oreillard. *Lanius melanotis*, Valenc. Parties supérieures rousses; croupion roussâtre; trait oculaire blanc; parties inférieures blanchâtres, variées de roussâtre et ondulées de gris; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche Pendeur. *Lanius Pendens*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 6. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; deux bandes blanches de chaque côté de la tête et du cou; rémiges noires, les unes bordées de gris-blanchâtre, les autres terminées de blanc; rectrices étagées, blanchâtres extérieurement, noirâtres à l'intérieur, les quatre intermédiaires égales et noires; gorge et devant du cou noirs; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Afrique.

Pie-Grièche de Perrin. *Lanius Perrinii*. Parties supérieures vertes; rectrices noirâtres; parties inférieures d'un beau rouge, avec un large plastron noir sur la poitrine; bec noir, pieds bruns. Taille, huit pouces. De la côte d'Angole.

Pie-Grièche (petite). *V*. Pie-Grièche écorcheur.

Pie-Grièche (petite) verte de Madagascar. *V*. Langrayen tcha-chert-bé.

Pie-Grièche (petite) de Poméranie. *V*. Pie-Grièche rousse.

Pie-Grièche (petite) de Madagascar. *V*. Pie-Grièche Cali-Calic.

Pie-Grièche a plastron blanc. *Lanius mystacus*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 64. Parties supérieures noires; un trait rouge sur le bord des rémiges secondaires; gorge, devant du cou et poitrine d'un rouge vif; un large plastron blanc; abdomen et tectrices subcaudales jaunes; rectrices étagées, rouges, avec la tige blanche; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De l'Australie.

Pie-Grièche a plastron noir. *V*. Pie-Grièche Backbakiri.

Pie-Grièche a poitrine rose. *Lanius minor*, Lin.; Buff., pl. enl., 32, fig. 1. Parties supérieures cendrées; front, région des yeux et des oreilles noirs; tectrices alaires noires; rémiges noires, avec une grande tache blanche; première rectrice latérale blanche, deuxième blanche, variée de noir le long de la tige, troisième avec une grande tache noire, terminée de blanc, quatrième avec une plus grande tache noire et l'extrémité blanche, les quatre intermédiaires totalement noires; parties inférieures blanches, nuancées de rose sur la poitrine et les flancs; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Europe.

Pie-Grièche quadricolore. *Lanius quadricolor*, Vieill. Parties supérieures grises; une bande noire qui occupe le front et les côtés de la tête, puis descend vers la gorge; rémiges noires, tachetées de blanc vers le milieu; rectrices noires, terminées de blanc; poignet et parties inférieures d'un blanc pur; flancs roussâtres; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Australie.

Pie-Grièche quatre-oeil. *Lanius bimaculatus*, Less. C'est le Merle à deux taches de Horsfield. *V*. Merle.

Pie-Grièche a queue fourchue du Bengale. *Voyez* Drongo Fingah.

Pie-Grièche a queue rouge. *Lanius phœnicurus*, Lath. Parties supérieures rousses, avec le croupion et les rectrices d'un roux vif, tirant sur le rouge; une bande noire sur les côtés de la tête; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De Sibérie.

Pie Grièche rayée de Cayenne. *V*. Batara rayé.

Pie-Grièche robuste. *Lanius robustus*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; tête, cou et rémiges noirs; rectrices cendrées, terminées de noir et frangées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, vingt pouces. De l'Australie.

Pie-Grièche rousse. *Lanius rufus*, Briss.; Buff., pl. enlum., 9. Parties supérieures noires, ainsi que le front, la région des yeux et des oreilles; scapulaires, milieu des rémiges primaires, extrémité des rémiges secondaires, bord des tectrices alaires et parties inférieures d'un blanc pur; première rémige latérale blanche, avec une tache carrée, noire, sur les barbes internes, deuxième, troisième et autres tachées sur les barbes et blanches à leur origine et vers l'extrémité, les deux intermédiaires noires. La deuxième rémige égale en longueur avec la cinquième; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle a l'occiput et la nuque d'un roux moins vif et rayé de brun, le noir du plumage tirant sur le brun, les tectrices alaires bordées de roux, la poitrine d'un blanc sale, finement rayée de brun; les flancs d'un brun roussâtre. De l'Europe.

Pie-Grièche rousse du Bengale. *Lanius cristatus*, Lath. Parties supérieures rousses; plumes de la nuque susceptibles de se relever en huppe; une tache noire, en croissant, derrière chaque œil; rémiges brunes, bordées de roussâtre; rectrices rousses en dessus, grises en dessous; parties inférieures d'un jaune orangé, rayées de noir; bec gris, noir à l'extrémité; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

Pie-Grièche rousse de l'île Panay. *Lanius Panayensis*, Lath. Parties supérieures brunes; tête, devant du cou et parties inférieures d'un roux vif, tirant sur le rouge; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

Pie-Grièche rousse de Madagascar. *V.* Batara scapt-bé.

Pie-Grièche rousse a tête noire du Sénégal. *V.* Pie-Grièche a tête noire.

Pie-Grièche Rousset. *Lanius rubiginosus*, Lath.; Levaill., Ois. d'Af., pl. 77, fig. 2. Parties supérieures rousses; sommet de la tête d'un roux vif; front blanc; trait oculaire noirâtre; joues blanchâtres, avec quelques taches noires vers le méat onditif; gorge d'un cendré blanchâtre; parties inférieures roussâtres; bec et pieds gris. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Pie-Grièche sanguinolente. *Lanius cruentus*. Tout le plumage d'un beau noir, à l'exception de l'extrémité des moyennes tectrices alaires qui est d'un beau rouge brillant, et forme une tache au milieu de la partie extérieure de l'aile; une tache semblable, mais plus grande et plus allongée, se trouve au milieu du ventre. L'origine des plumes est d'un gris bleuâtre; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java.

Pie-Grièche Schach. *Lanius Schach*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; front, sommet et côtés de la tête noirs; tectrices alaires noires; rémiges noires, blanches à leur base et à l'extrémité; rectrices étagées et noires; les deux latérales bordées de blanc, les autres terminées de cette nuance; gorge blanche; parties inférieures roussâtres; scapulaires, croupion et flancs d'un roux isabelle; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java.

Pie-Grièche du Sénégal. (Buffon.) *V.* Pie-Grièche Gonolek.

Pie-Grièche silencieuse. *Lanius silens*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 74. Parties supérieures noires; parties inférieures, bord des moyennes rémiges et des rectrices latérales d'un blanc pur; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. La femelle a le dos et les tectrices alaires d'un brun cendré et le blanc nuancé de gris. Du sud de l'Afrique.

Pie-Grièche sordide. *Lanius sordidus*, Less., Voy. de Bel., p. 253. Plumage d'un brun sale; sourcils, gorge et ventre blancs; poitrine roussâtre; rectrices latérales terminées de blanc et bordées de noirâtre; bec allongé et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche a sourcils roux. *Lanius superciliaris*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 76. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête, nuque et joues d'un gris cendré bleuâtre; front et sourcils d'un roux vif; rémiges brunes, bordées extérieurement de verdâtre; menton gris; gorge, poitrine et flancs d'un jaune verdâtre; milieu du ventre et de l'abdomen blanchâtre; bec et pieds rougeâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale. Cette espèce pourrait bien être un Batara.

Pie-Grièche striée. *Lanius strigatus*, Eyton. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, striées de noirâtre; ailes et queue ferrugineuses; tête cendrée, striée de noir; parties inférieures d'un blanc sale, avec les flancs striés de noir; bec blanchâtre, noir à la pointe; pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche Taboane. *Lanius Tabuensis*, Lath. Parties supérieures d'un vert olivâtre; sommet de la tête brunâtre; rémiges primaires noires, les secondaires brunâtres, frangées de blanchâtre; rectrices brunes; gorge et poitrine cendrées; ventre d'un brun jaunâtre; abdomen noirâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Des îles des Amis.

Pie-Grièche tachetée. *V.* Batara tachaté.

Pie-Grièche tachetée de Cayenne. *V.* Bécarde grise.

Pie-Grièche tcha-chert. *Lanius viridis; Lanius Artomus viridis*, Vieill., Buff., pl. enl. 30, fig. 2. Parties supérieures d'un vert sombre; tête olivâtre; rémiges noirâtres, bordées de vert; rectrices intermédiaires d'un vert sombre, les latérales noirâtres à la base; parties inférieures blanches; bec d'un bleu foncé; pieds noirs. Taille, six pouces. De Madagascar.

Pie-Grièche tcha-chert-bé. *Lanius leucocephalus*, Lath.; Buff., pl. enl. 374. Parties supérieures d'un noir verdâtre; les inférieures ainsi que toute la tête blanches; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. De Madagascar.

Pie-Grièche tchet-bé. *V.* Batara tchet-bé.

Pie-Grièche téphronote. *Lanius tephronotus; Collurio tephronotus*, Vig. Front marqué d'une bande grêle et noire qui va en s'élargissant de l'œil jusqu'au milieu du cou; tête, nuque, scapulaires et dos cendrés; partie antérieure du cou et poitrine blanchâtres, avec de petites bandes brunâtres sur la dernière; croupion et abdomen d'un brun ferrugineux; ailes et queue brunes, avec l'extrémité plus pâle; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

Pie-Grièche a tête grise. *Lanius Americanus*, Lath., Enl. 379. Sommet de la tête d'un gris cendré; parties supérieures d'un roux brun, les inférieures jaunâtres; gorge grise; une bande blanche près des yeux; rectrices noires, terminées de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Amérique septentrionale.

Pie-Grièche a tête noire. *Lanius atropterus*, Enl., pl. 479, fig. 1. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et trait suboculaire noirs; une bande blanchâtre partant du front et se rendant à la nuque; rémiges et tectrices alaires brunes, bordées de roux-brunâtre; rectrices noires, bordées et terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec noir; pieds jaunes. Taille, huit pouces. Du Sénégal. La Pie-Grièche à tête noire, de Vieillot, *Lanius melanocephalus*, Lath., est le Merle Cap-Nègre.

Pie-Grièche variée. *Lanius ofer*, Lath. Parties supérieures variées de noir et de blanc; sommet de la tête noir; front et trait oculaire blancs; rémiges noires, les secondaires bordées de roux; tectrices alaires noires, marquées de roussâtre, qui forme une grande tache triangulaire; rectrices latérales moitié blanches et noires; les intermédiaires noires, terminées de blanc; parties inférieures blanches, striées de brun-roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Afrique.

Pie-Grièche variée du Brésil. *V.* Batara varié.

Pie-Grièche a ventre ferrugineux. *Lanius ferrugineus*, Lath. Parties supérieures brunes; rémiges d'un brun noirâtre; gorge et poitrine d'un blanc grisâtre; ventre et abdomen d'un roux brun; bec noir, gris en dessous; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique.

Pie-Grièche Wezaong. *Lanius flavigaster*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, irisé de vert; rémiges et rectrices noires, ainsi que les plumes du sommet de la tête qui sont longues, bien fournies et susceptibles de se relever en huppe; parties inférieures jaunes, avec une tache blanche au haut de la gorge; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

PIE-GRIÈCHES-HIRONDELLES. ois. Nom que Cuvier, dans son Règne Animal, donne aux Langrayens. *V.* ce mot.

PIED. *Pes.* zool. bot. Partie terminale des membres qui servent à la marche chez les animaux, et dont on a étendu le nom au ventre sur lequel rampent certains Mollusques, ou au prolongement musculeux que plusieurs Conchifères font sortir de leur coquille pour se déplacer. Les Antropomorphes, parmi les Mammifères et les Oiseaux, n'ont que deux pieds, et comme le nombre de ces parties varie, ou qu'elles manquent entièrement dans beaucoup de Vertébrés, qu'on a pourtant appelés collectivement Quadrupèdes vivipares et Quadrupèdes ovipares, le nom de Quadrupèdes doit être banni de la science, comme ne pouvant servir à y désigner aucune classe. Le mot Pied, accompagné d'épithètes diverses, est aussi très-fréquemment devenu spécifique, dans les cas suivants par exemple :

En botanique on nomme indifféremment Pied, stipe ou pédicule, le support du chapeau dans les Champignons. Cassini nomme Pied de l'ovaire, dans les Synanthérées, un prolongement notable du péricarpe futur au-dessous de la partie occupée par l'ovule.

Pied d'Aigle (Bot.), l'*OEgopodium Podagraria*, L.

Pied d'Alexandre (Bot.), la Pyrèthre.

Pied d'Alouette (Bot.), les Dauphinelles.

Pied d'Âne (Conch.), les Spondyles.

Pied de Bœuf (Ois.), le *Scolopax Cayennensis.*

Pied de Bœuf (Bot.), le *Boletus bovinus.*

Pied de Bouc (Bot.), l'Angélique sauvage, le Mélampyre, la Reine des prés, etc.

Pied de Canard (Bot.), le *Podophyllum.*

Pied de Chat (Bot.), le *Gnaphalium dioicum. V.* Gnaphale.

Pied de Chèvre (Bot.), l'Angélique sauvage, le *Pimpinella Saxifraga*, un Liseron des rivages de l'Inde, etc.

Pied de Chevreau (Bot.), le *Merulius Cantarellus* et l'*Agaricus procerus.*

Pied de Colombe (Bot.), divers Géraniers, particulièrement l'*Erodium columbinum* et le *Scabiosa columbaria.*

Pied de Coq (Bot.), le *Panicum Crus-Galli*, L., la Renoncule rampante, la Clavaire coralloïde, etc.

Pied de Corbeau (Bot.), le *Ranunculus aconitifolius*, L.

Pied de Corbin (Bot.), le *Ranunculus acris*, L.

Pied de Corneille (Bot.), le *Plantago Coronopus.*

Pied Cot (Bot.), le *Ranunculus reptans.*

Pied d'Éléphant (Bot.), l'*Elephantopus scaber.*

Pied d'oie (Bot.), divers Chénopodes.

Pied de Géline (Bot.) diverses Fumeterres qui se trouvent en France.

Pied de Griffon (Bot.), l'*Helleborus fœtidus*, L.

Pied gris (Ois.), le *Tringa variabilis.*

Pied de Grue (Bot.), plusieurs Saxifrages, notamment le *Saxifraga tridactylites*, L.

Pied de Lièvre (Bot.), le Trèfle des champs et un Plantain.

Pied de Lion (Bot.), l'Alchémille.

Pied de Lit (Bot.), le Clinopode commun et l'Origan.

Pied de Loup (Bot.), le *Lycopus Europæus*, et non aucun Lycopode, quoique le nom scientifique de *Lycopodium* ait cette signification en grec.

Pied de Milan (Bot.), le *Thalictrum flavum.*

Pied noir (Ois.), le *Motacilla rubicola.*

Pied nu (Ois.), l'*Alauda arborea.*

Pied d'Oiseau (Bot.), l'*Ornithopus perpusillus*, un Aspalat, une Astragale et une petite Clavaire.

Pied de Pélican (Moll.), une coquille du genre Strombe.

Pied de Pigeon (Bot.), l'*Erodium columbinum*, H.

Pied de Pot (Ois.), l'*Accentor modularis.*

Pied-Pou (Bot.), de même que Pie de Pot, l'Accenteur mouchet.

Pied de Poulain (Bot.), le Pas d'Ane, espèce de Tussilage.

Pied de Poule (Bot.), la Renoncule rampante, le Lamier blanc, divers Panics.

Pied rouge (Ois.), l'Huîtrier.

Pied de Sauterelle (Bot.), le *Campanula Rapunculus.*

Pied de Tigre (Bot.), un *Ipomœa.*

Pied de Veau (Bot.), le Gouet maculé.

Pied vert (Ois.), le *Tringa ochropus.*

PIEMYCUS. bot. (*Lycoperdacées.*) Raffinesque avait donné ce nom au genre de Champignons formé pour le *Lycoperdon complanatum*, de Desfontaines. Il l'a ensuite réuni à un autre genre nommé *Omalycus*, et enfin, dans un dernier travail, il fait du genre *Piemycus* une simple section de son genre *Mycastrum. V.* ce mot.

PIERANDIE. *Pierandia.* bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par le Dr Roxburgh, avec les caractères suivants : fleurs monoïques et dioïques; calice profondément divisé en cinq lobes; point de corolle. Les fleurs mâles ont de cinq à huit étamines courtes, avec les anthères didymes et un rudiment de stigmate; les fleurs femelles ont un ovaire à trois loges biovulées, trois stigmates sessiles et subbilobés, une baie revêtue de son écorce, à trois loges renfermant une ou deux graines avec tunique et arille succulents; albumen visqueux; embryon inverse. Ce genre est-il bien identique, ainsi que le pense Jack, avec le *Pierardia?*

Pierandie à grappes. *Pierandia racemosa*, Roxb. C'est un arbre assez élevé, dont les feuilles sont alternes, oblongues, crénelées, ayant à leur base deux petites stipules décidues; les grappes sont pendantes et les fleurs dioïques. Dans l'archipel de l'Inde.

PIÉRAPHYLLE. min. Ce minéral est d'un gris verdâtre foncé, amorphe, à texture feuilletée; sa pesanteur spécifique est de 2,75. Son analyse chimique, faite par Swanberg, a donné Silice 50; Magnésie 30,5; oxide

de Fer 7; Chaux 0,5; Alumine 1; Eau 11. On le trouve à Sala, en Suède.

PIERARDA. BOT. *V.* PIÉRARDIE.

PIÉRARDIE. *Pierardia.* BOT. Roxburgh a établi sous le nom de *Pierordia* (selon Jack) ou sous celui de *Pierandia* (selon Blume) un genre qu'il a placé dans l'Octandrie Monogynie, L., et auquel il a attribué les caractères essentiels suivants : périanthe divisé profondément en quatre parties; huit étamines courtes; ovaire triloculaire, à loges renfermant chacune deux ovules; stigmate trifide; baie recouverte d'une écorce dure, à trois loges, renfermant chacune une ou deux graines, munies d'un arille agréable au goût, et contenant un embryon inverse, renfermé dans un périsperme. Les espèces de ce genre sont des arbres à fleurs en grappes, à feuilles alternes et simples. Voici la description de l'espèce publiée par le docteur Jack (*in Trans. Soc. Linn.*, vol. 14, p. 110) et dont les caractères diffèrent de ceux qui viennent d'être énoncés :

PIÉRARDIE DOUCE. *Pierardia dulcis, loc. cit.* C'est un arbre de taille médiocre, dont les feuilles sont rassemblées aux extrémités des branches, alternes, pétiolées, de huit à neuf pouces de longueur, obovées, ou elliptiques-obovées, brièvement acuminées, entières et lisses. Les stipules sont ovées et caduques. Les fleurs naissent en grappes sur les branches nues; elles sont, par avortement, mâles ou femelles, et portées sur des branches distinctes; il y a ordinairement trois fleurs sur un seul pédicelle dans les grappes de fleurs mâles, et une seule fleur sur un pédicelle dans les grappes de fleurs femelles. Les fleurs mâles offrent un périanthe à quatre divisions étalées, jaunâtres et tomenteuses à l'intérieur; huit étamines dont les filets sont très-courts et les anthères à deux lobes; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont le périanthe considérablement plus grand que celui des fleurs mâles, divisé jusqu'à la base en quatre ou quelquefois cinq segments longs et épais; leur ovaire est presque globuleux, à trois loges, renfermant chacune deux ovules; les stigmates sont au nombre de trois, sessiles, étalés, hispides. Le fruit est une baie presque sphérique, plus grosse qu'une cerise, de couleur jaunâtre, à trois loges qui, ordinairement, ne contiennent qu'une seule graine. Celle-ci est recouverte d'un arille ou d'une tunique pulpeuse blanche. L'embryon est renversé, avec des cotylédons plans au centre d'un périsperme considérable. Ces caractères font voir que l'espèce décrite par Jack s'éloigne un peu de ceux que Roxburgh attribue au genre *Pierardia*. C'est surtout dans la monœcie de cette plante, dans la forme de ses feuilles et dans la couleur de l'arille, que consiste la différence. Le *Pierardia dulcis* croît à Sumatra, où il est connu sous le nom malais de *Buo-Choopa*. Jack ajoute que la plante de Roxburgh est très-voisine du *Rambeh*, décrit et figuré par Marsden (*Hist. of Sumatra*, tab. 6, p. 101). Cette dernière croît dans la presqu'île de Malacca, mais elle est inconnue à Bencoolen; tandis que le *Choopa* est très-abondant en ce dernier lieu, mais ne se trouve point dans le premier. Les branches du Rambeh sont d'ailleurs plus longues, et ses fruits plus petits que ceux du *Choopa*.

PIERCEA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Miller, est fondé sur les *Rivina lœvis* et *humilis*, L. *V.* RIVINE.

PIÉRIDE. *Pieris.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, établi par Schrank avec les caractères suivants : ailes inférieures sans concavité ni apparence d'échancrure au bord interne, et s'étendant sous le ventre; crochets des tarses unidentés ou bifides; palpes presque cylindriques, non fortement comprimées; le dernier article presque aussi long au moins que le précédent; chrysalides fixées par la queue et attachées en outre par un cordon transversal, qui embrasse le milieu du corps. Ce genre est très-voisin des Coliades, qui ne s'en distinguent que parce que leurs palpes sont très-comprimées et ont le dernier article plus court que les autres. Il se distingue des genres Papilion, Parnassien et Thaïs, parce que ceux-ci ont le bord interne des ailes inférieures concave ou comme échancré, et les crochets des tarses simples. Les genres Libithée, Danaïde, Héliconie, Argyune, Nymphale, etc., sont séparés des Piérides par plusieurs caractères tirés des palpes et des ailes; et un caractère commun qui les distingue, c'est que leurs chrysalides sont suspendues seulement par la queue, et qu'elles ne sont pas soutenues en outre par un fil qui embrasse le milieu de leur corps, comme cela a lieu chez les Piérides et les autres genres voisins.

Les Piérides formaient une grande partie de la division des Papillons à laquelle Linné avait donné le nom de Danaïdes blanches (*Danai candidi*), parce que le blanc domine en général chez ces Lépidoptères. Leurs ailes ont le bord postérieur courbe ou arrondi, sans dentelures ni prolongement en forme de queue. Les inférieures sont presque rondes, et leur dessous est souvent verdâtre ou tacheté de jaunâtre. Quelques espèces de la Nouvelle-Hollande, des Indes et de l'Amérique, sont cependant ornées de couleurs très-vives. Les chenilles des Piérides ont le corps grêle, aminci aux deux bouts, pubescent ou garni de duvet, avec la tête petite et arrondie, et des raies dorsales alternativement plus pâles et plus foncées. Beaucoup de ces chenilles se nourrissent de Crucifères. Celles qui dévorent les Choux de nos jardins causent souvent de grandes pertes; on les a nommées Brassicaires. Les chrysalides sont suspendues verticalement contre les murs ou au tronc des arbres. Le genre Piéride est très-nombreux en espèces, qui se trouvent répandues dans tous les pays.

PIÉRIDE DU CHOU. *Pieris Brassicæ*, Latr.; God., Encyclop.; *Papilio Brassicæ*, L., Fabr., etc. Ailes un peu oblongues, entières, blanches, le dessus des supérieures, avec le sommet noirâtre, leur dessous avec deux points noirs; le dessous des inférieures d'un jaune pâle nébuleux. La chenille de cette espèce vit sur le Chou cultivé.

PIÉRIDE DE LA RAVE. *Pieris Rapæ*, Latr., God.; *Papilio Rapæ*, L., Fabr. Ailes un peu oblongues, entières, blanches; le dessus des supérieures, avec l'extrémité du sommet légèrement noirâtre, leur dessous, avec deux taches noires; le dessous des inférieures d'un

jaune pâle nébuleux. Sa chenille vit sur le *Brassica Rapa.*

PIÉRIDE DU CRESSON. *Pieris Cardamines,* Lat., God.; *Papilio Cardamines,* L., Fabr. Ailes arrondies, entières, blanches; le dessous des inférieures marbré de vert-jaunâtre; les supérieures ayant de part et d'autre une lunule noire chez les femelles; les mâles ayant cette partie fauve-orangée. Sa chenille vit sur le Cresson des Prés et sur d'autres plantes de la même famille.

PIÉRIDE CRISIA. *Pieris Crisia,* Latr.; *Papilio Crisia,* L. Ailes allongées, étroites et entières; les supérieures se terminant en pointe, noires, avec une petite ligne à la base, une bande oblique et trois points sur le milieu, jaunes; dessous de ces ailes semblable au dessus, mais plus pâle; ailes postérieures jaunes, avec une bordure noire, dentée. On la trouve aux Antilles.

PIERRE. MIN. Ce mot désignait dans l'ancienne minéralogie, et désigne encore dans le langage vulgaire une certaine classe de substances minérales, dont les caractères communs sont d'être solides, non combustibles, d'avoir un éclat différent du brillant métallique, et de ne pas se laisser dissoudre par l'eau. On distinguait par là ces substances des autres minéraux, connus alors sous les noms de *Sels,* de *Métaux* et de *Bitumes.*

Le même mot de PIERRE, pris au singulier et joint à quelque épithète, a souvent été employé spécifiquement, ou comme nom de variété, et appliqué à une multitude de minéraux différents, à des corps organisés devenus fossiles, et aux concrétions qui se forment dans les viscères des animaux. C'est ainsi qu'on a vulgairement appelé :

PIERRE ABSORBANTE, la Ponce et les Pierres à détacher.

PIERRE D'ABYSSINIE, l'Amiante des anciens minéralogistes.

PIERRE D'ACHÉRON, une sorte de calcul biliaire du Bœuf.

PIERRE ACIDE, toute Lave altérée, qui donne de l'Alun par la simple lixiviation, ou la Roche solide d'où l'on extrait ce Sel par le moyen du grillage.

PIERRE ÆROPHANE, une variété d'Opale, qui paraît opaque lorsqu'elle est posée sur un corps quelconque; mais qui, vue contre le jour, est diaphane.

PIERRE D'AIGLE, le Fer hydroxidé géodique. *V.* FER HYDROXIDÉ et ŒTITE.

PIERRE EN AIGUILLES, le Nadelstein des Allemands; c'est une Mésotype aciculaire.

PIERRE D'AIMANT, le Fer oxidulé.

PIERRE ALECTORIENNE, une sorte de calculs biliaires que l'on a trouvés dans les intestins du Coq.

PIERRE D'ALLIANCE, une variété de Granite siénitique, que l'on trouve aux environs d'Ekaterinebourg, et que l'on taille pour en faire des socles ou plaques d'ornement. Elle est composée de Quartz gris, de Feldspath blanc et d'Amphibole vert; elle est en outre traversée par des bandes de Quartz-hyalin grisâtre.

PIERRE D'ALTORF, un Marbre noir d'Altorf, en Franconie, et qui est rempli d'Ammonites spathiques ou pyritisées.

PIERRE ALUMINEUSE DE LA TOLFA, l'Alunite.

PIERRE D'ALUN, l'Alunite.

PIERRE DES AMAZONES, un Jade d'un vert sombre, travaillé par les naturels de l'Amérique, et que l'on trouve en morceaux sur les bords du fleuve des Amazones. On a donné aussi ce nom à un Feldspath laminaire d'un vert céladon, que l'on trouve en filons près d'Ekaterinebourg et dans les monts Ourals en Sibérie, et que l'on avait confondu d'abord avec le Jade américain.

PIERRE ANGLAISE, un Schiste argileux ardoisé, qui est employé dans la préparation des peaux par les corroyeurs.

PIERRE DES ANIMAUX, toutes les concrétions trouvées dans les viscères des animaux, et qui sont connues aussi sous les noms de Calculs et de Bézoards.

PIERRE DE L'APOCALYPSE, le Quartz Opale.

PIERRE APYRE ou RÉFRACTAIRE, toute Pierre qu'on ne peut ni calciner ni fondre, et qui résiste ainsi à l'action d'un feu prolongé. Tels sont le Quartz, le Jaspe, le Silex, etc.

PIERRE ARBORISÉE, toute Pierre qui offre dans son intérieur ou à sa surface des arborisations ou Dendrites. *V.* ce mot. Ces Pierres sont les Agates, les Jaspes, les Pétrosilex, les Calcaires compactes et marneux, les Schistes ardoisés, les Hématites brunes et les Malachites.

PIERRE ARGILEUSE, les Ardoises, les Marnes, les Argiles proprement dites, en général tous les minerais qui développent l'odeur argileuse par l'insufflation.

PIERRE D'ARITHMÉTIQUE, une Pierre dont la surface offre quelques figures qui ressemblent à des chiffres.

PIERRE D'ARMÉNIE ou FAUX LAPIS, le Cuivre carbonaté bleu terreux.

PIERRE AROMATIQUE, le Succin.

PIERRE D'ARQUEBUSE ou D'ARQUEBUSADE, le Fer sulfuré jaune ou la Pyrite, dont les anciens se servaient, au lieu de Silex, pour garnir leurs mousquets.

PIERRE ARSÉNICALE, tout minerai qui renferme l'Arsenic, et principalement le Fer sulfuré arsénical.

PIERRE D'ASPERGE, la Chaux phosphatée verte.

PIERRE ASSIENNE, la Pierre d'Alun de la Tolfa.

PIERRE ATRAMENTAIRE, un Schiste pyriteux en décomposition, qui, délayé, donne une couleur noire comme de l'encre. *V.* ARDOISE.

PIERRE D'AZUR, le Lazulite.

PIERRE A BAGUETTES ou A BARRES, la Scapolite. *V.* PARANTHINE.

PIERRE DE BAINS, la Chaux carbonatée concrétionnée, qui se forme au fond des eaux thermales.

PIERRE DE BARAM, la Serpentine ollaire des Égyptiens.

PIERRE A BATIR, toute Pierre que l'on trouve en grandes masses, et assez consistante pour résister au choc, tels que la Pierre calcaire, le Granit, les Grès, les Laves, etc.

PIERRE DE BEAUCAIRE, la Roche calcaire dont on fait usage pour les constructions dans le département du Gard.

PIERRE BILIAIRE, les calculs qui se trouvent dans la bile des animaux.

PIERRE DE BOEUF, les calculs formés dans les viscères des Bœufs. *V.* BÉZOARD.

PIERRE DE BOLOGNE, la Baryte sulfatée radiée.

PIERRE A BOUTONS, le Lignite noir appelé Jayet; aussi

les Numismales, qui sont des Fossiles discoïdes et qu'on a comparés à des moules de bouton.

PIERRE ÉRANCRUE, les concrétions calcaires ramifiées, et surtout le *Flos Ferri*.

PIERRE A BRIQUET, le Quartz Agate ou Silex pyromaque.

PIERRE BROLÉE, toute lave qui présente des caractères évidents de fusion.

PIERRE A BRUNIR, le Fer hématite à poussière rouge, dont on se sert pour brunir les métaux.

PIERRE CALAMINAIRE, le Zinc oxidé; le Zinc carbonaté.

PIERRE CALCAIRE, la Chaux carbonatée compacte.

PIERRE CAMÉLÉON, le Quartz Opale hydrophane.

PIERRE DE CANDAX, le Fer sulfuré.

PIERRE DE CAPRAROLA, la Lave grise, remplie de cristaux d'Amphigène. On la trouve à Caprarola et autres lieux des environs de Rome.

PIERRE DE CARAÏNE, certaines Pyrites.

PIERRE DE CARLSBAD, le Calcaire pisolithe, qui se forme dans les eaux thermales de Carlsbad en Bohême.

PIERRE CARRÉE, le Fer sulfuré cubique.

PIERRE A CAUTÈRE, la Potasse du commerce dont on a enlevé l'Acide carbonique par le moyen de la Chaux, et que l'on a obtenue ensuite par l'évaporation de l'eau qui la tenait en dissolution.

PIERRE CAVERNEUSE, le Fer oxidé géodique.

PIERRE DE CAYENNE, les galets de Quartz hyalin limpide, appelés aussi Cailloux du Rhin, de Médoc, etc.

PIERRE CÉLESTE, le Lazulite, le Cuivre carbonaté bleu terreux, la Chaux anhydro-sulfatée et la Strontiane sulfatée.

PIERRE DE CÉMENTATION, le Tuf calcaire ou la Chaux carbonatée incrustante.

PIERRE DES CENDRES OU TIRE-CENDRES, la Tourmaline.

PIERRE A CHAMPIGNONS, le Tuf volcanique lorsqu'il est très-poreux et imprégné de blanc de Champignons.

PIERRE CHANGEANTE, le Quartz opalin Œil de Chat et Hydrophane.

PIERRE A CHARPENTIER, le Schiste argileux, noir et tendre, dont les charpentiers se servent pour tracer des lignes.

PIERRE CHATOYANTE, le Quartz chatoyant, le Feldspath adulaire nacré, la Cymophane, la Chaux carbonatée fibreuse d'Alston-Moor.

PIERRE DE CHAUDRON, le Talc ollaire, sorte de Serpentine commune, dont on fait des marmites.

PIERRE A CHAUX, toute Pierre calcaire susceptible de se transformer en Chaux par l'incandescence.

PIERRE DE CHÉLIDOINE OU PIERRE D'HIRONDELLE, le Quartz Agate calcédoine.

PIERRE DE CHOOIN, un Calcaire blanc ou cuivré renfermant des Coquilles fossiles.

PIERRE DE CHYPRE, l'Amiante.

PIERRE DE CIRCONCISION, le Jade et la Pierre de lu des Chinois.

PIERRE CISELÉE, l'Harmotome cruciforme.

PIERRE CITADINE, le Calcaire ruiniforme de Florence.

PIERRE DE CLOCHE, les Roches volcaniques, tel que le Phonolite, qui résonnent sous le marteau.

PIERRE CLOISONNÉE, les Ludus ou Jeux de Van-Helmont; ce sont des Pierres argileuses, endurcies, qui ont pris du retrait par le desséchement et qui ont reçu dans leurs fissures une substance étrangère. Cette substance y a formé des cloisons.

PIERRE DE COBRA OU PIERRE DE SERPENT, les Ammonites, que l'on prenait anciennement pour des Serpents enroulés et pétrifiés.

PIERRE DE COCO, une sorte de concrétion siliceuse, de forme ovalaire, et d'un blanc bleuâtre, qui se forme, suivant Lesson, au centre de la Noix de Coco, à la Nouvelle-Guinée et aux Moluques.

PIERRE DE COLUBRINE et PIERRE DE CÔME, le Talc stéatite.

PIERRE DE CORNE, le Quartz calcédoine.

PIERRE DE CRAPAUD, le Toadstone des Anglais; Roche amygdalaire, renfermant des nœuds de terre verte, que l'on trouve à Bakewell en Derbyshire. On a aussi donné le nom de Pierre à Crapaud à des Galets roulés.

PIERRE DE CROIX, la Staurotide.

PIERRE CRUCIFORME, l'Harmotome.

PIERRE CUBIQUE OU QUARTZ CUBIQUE, le Borate de Chaux et la Magnésie de Lunebourg.

PIERRE A DÉTACHER, une Argile marneuse, qui a la propriété, comme les terres à foulon, d'absorber les corps gras. On taille ces Argiles en petites tablettes, pour en rendre l'usage plus commode.

PIERRE DIURNE, le Néphrite.

PIERRE DIVINE, le Jade.

PIERRE DE DOMINE, la terre bolaire, de l'île d'Amboine.

PIERRE DOUBLANTE, le Spath d'Islande ou Chaux carbonatée transparente.

PIERRE DE DRAGÉES, les concrétions globuliformes ou pisolites, des bains de Tivoli, près de Rome.

PIERRE A ÉCORCE, la Pierre de corne de Saussure, qui, d'après sa définition, est un Amphibole compacte, qui change de couleur et de tissu à sa surface, par suite de la décomposition qu'elle éprouve.

PIERRE ÉCUMANTE, le Gaestein des Suédois; c'est une Mésotype compacte, altérée, qui se boursouffle par l'action du feu, et fond en un verre blanc, écumeux.

PIERRE D'ÉDELFORS, l'Édelforsite.

PIERRE ÉLASTIQUE, FLEXIBLE OU PLIANTE, toute Pierre qui, réduite en plaques minces, jouit d'une certaine élasticité; et particulièrement le Grès flexible du Brésil.

PIERRE ÉLECTRIQUE, le Succin, la Tourmaline.

PIERRE ÉLÉMENTAIRE, l'Opale noble.

PIERRE D'ÉMERIL, le Corindon ferrifère.

PIERRE EN ÉPI, le Mica des Pyrénées, le Gypse des environs de Paris, la Chaux carbonatée et le Cuivre sulfuré, qui offrent une disposition analogue à celle de la barbe des épis de Blé.

PIERRE D'ÉPONGE, les fragments de Madrépores, qui se trouvent souvent dans l'intérieur des Éponges communes.

PIERRE D'ÉTAIN SPATHIQUE, le Schéelin calcaire.

PIERRE D'ÉTHIOPIE, le Diorite basaltoïde d'Égypte.

PIERRE ÉTOILÉE, le Corindon hyalin Astérie. On a donné aussi ce nom à des portions d'Encrines fossiles, et à certains Madrépores pétrifiés.

PIERRE D'ÉVÊQUE, le Quartz améthyste dont on fait des chatons de bagues pour les évêques.

Pierre a fard, le Talc, qui est la base du fard dont les dames font usage.

Pierre a faux, les Grès houillers, les Quartz micacés, dont on fabrique ordinairement les Pierres qui servent à affûter les instruments.

Pierre fétide, certaines variétés de Chaux carbonatée et de Quartz.

Pierre a feu, toute Pierre qui résiste à l'action du feu des fourneaux.

Pierre de fiel, les calculs qui se forment dans la vésicule du fiel.

Pierre figurée, toute Pierre qui présente fortuitement dans sa forme quelque ressemblance avec des corps organisés, ou un objet familier quelconque.

Pierre a filtrer, toute Pierre dont le tissu est lâche, et qui néanmoins offre assez de solidité pour être sciée en plaques de peu d'épaisseur; elle peut alors être employée à filtrer l'eau. Tels sont le Liais de Paris, le Grès de Gaipuscoa, celui de Bohême, etc.

Pierre du firmament, une variété d'Opale.

Pierre de Florence, le Marbre ruiniforme.

Pierre de foie, le Calcaire qui répand, quand on le frappe, une odeur d'Hydrogène sulfuré.

Pierre de foudre ou de tonnerre, les Pyrites de Fer, les Bélemnites, les Pierres météoriques.

Pierre de frai, certaines Oolithes que l'on considérait comme des amas d'œufs de Poissons pétrifiés.

Pierre frumentaire ou frumentaire, la Roche calcaire remplie de Camérines dont la section verticale ressemble à des grains de Blé.

Pierre a fusil, le Quartz pyromaque.

Pierre de Gallinaca, l'Obsidienne du Pérou.

Pierre de glace, la Chaux sulfatée laminaire.

Pierre graphique, la Pegmatite, Roche feldspathique avec cristaux de Quartz régulièrement enclavés, et imitant des caractères orientaux.

Pierre grasse, l'Élæolithe.

Pierre de hache, le Jade ascien.

Pierre hébraique, une variété de Feldspath.

Pierre héliotrope, le Quartz-Agate Héliotrope.

Pierre hématite, le Fer oxidé rouge hématite, et le Fer hydroxidé ou Hématite noire.

Pierre d'Héraclée, le Fer oxidé magnétique.

Pierre herculienne, le Fer oxidulé, doué du magnétisme polaire.

Pierre d'Hirondelle, les Agates lenticulaires qu'on trouve dans différents lieux de la Suisse, et dans les grottes de Sassenage, près de Grenoble.

Pierre a l'huile ou Pierre du Levant, une Pierre qui sert, au moyen de l'huile d'olive, à aiguiser la coutellerie fine. C'est une Dolomie compacte, d'un jaune pâle, qui durcit beaucoup et change entièrement de caractère par l'imbibition de l'huile. Elle vient, dit-on, des environs de Smyrne.

Pierre humaine, les calculs des viscères de l'Homme.

Pierre hydrophane, le Quartz hydrophane.

Pierre des Incas, les Pyrites taillées et polies, trouvées dans les tombeaux des princes péruviens; et aussi l'Obsidienne hyaline, dont ils se servaient comme de miroirs.

Pierre infernale, le Nitrate d'Argent fondu et coulé en cylindres dans un moule nommé lingotière.

Pierre d'Iris, l'Iris des lapidaires, qui n'est qu'une variété de Quartz hyalin fendillé naturellement ou par l'art, et qui doit à cet accident la propriété de réfléchir les couleurs de l'Iris.

Pierre d'Isis, *Isidis Lapis*. On a donné ce nom à des Oursins fossiles, du genre Cidérite, à cause des mamelons dont ils sont couverts, et qui rappellent les nombreuses mamelles de l'Isis égyptienne.

Pierre d'Italie, un Schiste argileux, à grains serrés, dont les dessinateurs font usage pour les dessins fins et délicats.

Pierre de Iu des Chinois, un Jade d'un vert bleuâtre, d'un vert olive ou d'un blanc verdâtre, très-dur et très-sonore; rendant, lorsqu'on le frappe, un son clair et prolongé, et ne pouvant recevoir qu'un poli gras.

Pierre a Jésus, le Gypse laminaire et le Mica, en lames transparentes, dont les religieuses se servent en place de verre, lorsqu'elles veulent encadrer les images de dévotion qu'elles exécutent dans le cloître.

Pierre de Labrador. *V.* Labradoa.

Pierre de Lait, la Chaux carbonatée spongieuse.

Pierre a lancette, une variété de Schiste argileux verdâtre, à grains fins et serrés, dont il existe des carrières à Naremberg et au village de Salm-Château, près de Liége.

Pierre de Lard, le Talc stéatite.

Pierre légère, le Silex nectique.

Pierre lenticulaire, les corps organisés fossiles, de forme lenticulaire, tels que les Nummulites, Cyclolites, etc.

Pierre du Levant, la Pierre à l'huile.

Pierre de Liais, le Calcaire parisien, dont le grain est fin, et qui est dépourvu de cavités. On en distingue trois variétés : le Liais dur, le Liais ferault et le Liais tendre ou rose.

Pierre de Limace, le sédiment formé de coquilles de Limaces, ou qui en contient abondamment.

Pierre de liaa, l'Émeril, qui a la propriété de rayer et de polir le Fer.

Pierre de Lis, une sorte d'Encrinite fossile.

Pierre lithographique, le Calcaire compacte de Pappenheim, et tous ceux qui lui sont analogues.

Pierre Lumachelle, la Lumachelle.

Pierre lumineuse, la Baryte sulfatée radiée, dite Phosphore de Bologne.

Pierre de Lune, le Feldspath adulaire, nacré.

Pierre de la Lune, les Météorites.

Pierre de Lydie ou Pierre lydienne, l'Aphanite noir, et le Schiste siliceux ou Phtanite.

Pierre de Lynx, la Bélemnite.

Pierre magnétique, le Fer oxidé magnétique.

Pierre a Magot, le Talc stéatite.

Pierre de Mansfeld, le Schiste bitumineux cuprifère, avec empreintes de Poissons, que l'on exploite dans le comté de Mansfeld en Saxe.

Pierre de Memphis, l'Agate onyx des environs de Memphis.

Pierre meulière ou molaire, le Silex molaire poreux, que l'on exploite à la Ferté-sous-Jouarre.

Pierre de Miel, *Honigstein*, W., la Mellite.

Pierre de Miert, le Calcaire à Gryphites, que l'on emploie comme Pierre à bâtir dans plusieurs villes du Jura.

Pierre de Mocco, de Mocun ou de Moka, l'Agate arborisée, que l'on tirait de l'Inde, et dont le commerce se faisait dans la ville de Moka en Arabie.

Pierre de Moravie, la Roche granitoïde de Namiest en Moravie; elle renferme des Grenats, et présente, étant polie, des zones rubanées, qui produisent un effet assez remarquable.

Pierre muriatique, une variété de Jade tenace, des bords du lac de Genève, qui renferme quelques centièmes de Soude hydrochloratée.

Pierre nautique, le Fer magnétique. Les premières boussoles étaient, dit-on, composées d'un morceau d'aimant enfermé dans une boîte à index qui surnageait sur l'eau.

Pierre de Naxos, l'Émeril que l'on exploite à l'île de Naxos, et une Pierre à rasoir, qui vient du même pays.

Pierre néphrétique, le Jade néphrite et la Serpentine, auxquels on attribuait anciennement la propriété de calmer les coliques néphrétiques.

Pierre noire, le Schiste alumineux noir ou l'Ampélite graphique, qui fournit des Pierres à dessiner; le Crayon noir des charpentiers.

Pierre novaculaire, le Schiste coticule, dont on fait des Pierres à aiguiser.

Pierre numismale, Pierre nummulaire, la Camérine fossile.

Pierre oculaire ou oeillée, l'Agate Onyx.

Pierre odontoïde, les dents de Requin pétrifiées.

Pierre d'Œland, le Marbre rouge coquillier, de l'île d'Œland, dans la Baltique.

Pierre d'Olive, les pointes d'Oursins fossiles.

Pierre ollaire, les Serpentines et les Stéatites dont on fait des vases pour cuire les aliments.

Pierre des Orcades, une concrétion calcaire, qui abonde aux Orcades et dans le pays de Galles.

Pierre orientale, les Pierres les plus dures et les plus estimées dans chaque genre de Pierres gemmes. On leur donne l'épithète d'orientale, uniquement pour exprimer leur perfection, et cela parce que les plus belles Pierres précieuses viennent de l'Inde et de l'Orient.

Pierre des os rompus, ou Ossifrage, ou Ostéocolle, une incrustation calcaire sur une racine ou une branche d'arbre, ayant la forme tubuleuse; on lui supposait anciennement la vertu de consolider les os fracturés.

Pierre d'Outremer, le Lapis dont on extrait la couleur dite outremer. *V.* Lapis Lazuli.

Pierre de Paille, les minéraux composés d'aiguilles entrelacées, imitant un assemblage de brins de paille, et particulièrement la Karpholithe, qui est formée d'aiguilles soyeuses, jaunes.

Pierre de Panthère ou Jaspe de Panthère, les Jaspes tachetés, imitant la peau d'une Panthère.

Pierre de Paon, le cartilage irisé de la Moule à perles, dont on fait des bijoux.

Pierre de Pappenheim, le Calcaire compacte lithographique.

Pierre de parangon, la Pierre de touche.

Pierre du Périgord ou Pierre de Périgueux, le Manganèse oxidé noir.

Pierre pesante, la Baryte sulfatée et le Schéelin calcaire.

Pierre de Phénicie, la Pierre de touche.

Pierre phrygienne, une Pierre dont les anciens retiraient de l'Alun, et que l'on trouvait en Phrygie.

Pierre à Picot, la Variolite.

Pierre des Pierres, l'Agate Onyx.

Pierre à Platre, le Gypse calcarifère ou Chaux sulfatée grossière.

Pierre à Platre ciment, la Pierre à Chaux hydraulique, de Boulogne-sur-Mer.

Pierre de Pois ou Pisolithe, la Chaux carbonatée, concrétionnée, globuliforme, et le Fer hydraté globuliforme.

Pierre de Poix ou Picipoene, le Pechstein des Allemands; le Pechstein infusible est le Quartz Agate ou Silex Résinite, et le Pechstein fusible, la Roche volcanique appelée Rétinite.

Pierre à polir, les substances minérales que l'on emploie pour polir les métaux, les pierres, le bois, l'écaille, l'ivoire, etc., et plus particulièrement certains Schistes des environs de Nuremberg, de Sonnenberg et de Cobourg en Saxe.

Pierre Ponce, certaine Roche volcanique. *V.* Ponite et Ponce.

Pierre de Porc, la Chaux carbonatée fétide.

Pierre à Porcelaine, le Feldspath argiliforme.

Pierre poreuse, la Ponce, la Pierre meulière, le Tuf, etc.

Pierre de Portland, la Pierre calcaire employée dans les constructions à Londres, et venant de l'île de Portland.

Pierre de Portugal, le Fer sulfuré dit Marcassite.

Pierre à pots, le Talc ollaire, la Serpentine.

Pierre pourrie, un Schiste friable, jaunâtre ou brun, qui vient d'Angleterre, et qui sert à polir l'Or et l'Argent.

Pierre de la Providence, Calcaire à Nummulites.

Pierre puante, le Calcaire fétide et le Quartz fétide.

Pierre quarrée, le Grès des houillères.

Pierre à rasoir, le Cos des anciens; Schiste coticule ou novaculaire des environs de Liége.

Pierre à Rats, la Baryte carbonatée, qui est un poison pour les Rats.

Pierre des remouleurs, le Grès dont on fait des meules pour les remouleurs, tels que les Grès de Marseilly et de Celle près Langres, de Passavent près Vauvilliers.

Pierre réticulaire, le Titane oxidé rouge en aiguilles croisées.

Pierre de Raisins, le Néphrite.

Pierre de Riz ou Pate de Riz, une substance dont on fait des vases à la Chine, et que l'on a crue pendant longtemps naturelle, mais qui n'est qu'un émail où l'oxide de Plomb entre pour moitié.

Pierre de Roche, une Pierre calcaire des environs de Paris, que l'on trouve en bancs de peu d'épaisseur.

Pierre ronde ou Pierre à l'eau ronde, une Pierre

schisteuse, d'un gris verdâtre, rude au toucher, qui sert à polir l'Argent et le Cuivre. Elle vient de Nuremberg, et du banc de Craka près Paimpol, en Bretagne.

Pierre de Sable, le Grès que l'on considère comme un Sable agglutiné.

Pierre a Sablon, le Grès qui s'égrène aisément et produit le Sablon dont on se sert pour décaper le Cuivre.

Pierre sacrée, un Porphyre vert, à taches blanches.

Pierre de Saint-Étienne, une Cornaline blonde, qui présente des taches rouges.

Pierre Sainte-Marguerite, une espèce de Natice, aussi nommée Nombril marin.

Pierre salée, l'Ampélite graphique, dont la surface se couvre d'efflorescence saline, provenant de la décomposition des Pyrites qu'il contient.

Pierre de Samos, le Fer oxidé hématite.

Pierre de sang, l'Héliotrope et la Sanguine.

Pierre de Sarcophage ou Pierre Assienne, une Pierre dont les anciens se servaient pour dessécher les cadavres.

Pierre de Sarde, la Sardoine ou Quartz-Agate.

Pierre de Sassenage, les Galets lenticulaires des grottes de Sassenage, près Grenoble.

Pierre de savon ou savonneuse, le Talc, la Stéatite, les Argiles.

Pierre a sculpture, le Talc stéatite.

Pierre de Serpent ou de Cobra, une Argile happante, à laquelle les Indiens attribuent la propriété de guérir la morsure des Serpents.

Pierre de Serpentine, la Serpentine.

Pierre Smectite, une Argile.

Pierre du soleil, une variété de Feldspath avanturiné, à reflets d'un jaune d'or.

Pierre sonnante ou Pierre sonore, le Phonolithe ou Klingstein des Allemands; le Jade oriental.

Pierre spéculaire, le Mica et le Gypse laminaire qui réfléchissent les objets à la manière d'un miroir.

Pierre de Stéatite, la Stéatite.

Pierre de Stolpen ou Pierre en colonne, le Basalte prismatique.

Pierre de sucre, l'Albite.

Pierre surnageante, le Silex nectique.

Pierre de Syène, le Granit rose syénitique, des cataractes du Nil.

Pierre de Thrace, le Jayet.

Pierre de Thum, l'Axinite.

Pierre de Tielr, les Loses ou Ardoises grossières dont on se sert dans le Limousin pour couvrir les maisons de la campagne.

Pierre en tige ou en baguettes, la Scapolite.

Pierre de la Tolfa, l'Alunite.

Pierre de tonnerre, la Pyrite radiée, la Bélemnite, la Pierre de Hache.

Pierre de touche, le Phtanite ou Silex schisteux, l'Aphanite ou Trapp noir, le Jaspe, le Basalte, etc. On peut employer comme Pierre de touche toute substance qui est assez dure pour que l'Or y laisse une trace, lorsqu'on vient à la frotter avec le lingot, et qui n'est pas attaquable par les Acides; on juge par le degré d'inaltérabilité de la trace sur laquelle on projette une goutte d'Acide nitrique, du titre de l'Or que l'on essaie. Les Pierres de touche usitées à Paris viennent de Saxe, de Bohême et de Silésie.

Pierre de Trass, le Tuf volcanique d'Andernach, que les Hollandais font entrer dans leurs ciments en place de Pouzzolane.

Pierre Travertine de Tivoli, le Tophus des anciens; le Calcaire concrétionné, compacte et celluleux, dit Travertin, que l'on exploite aux environs de Tivoli, sur les bords de l'Anio, et avec lequel les principaux monuments de Rome ont été construits.

Pierre de tripes, la Chaux anhydro-sulfatée.

Pierre de Truffe, certains Fossiles qui répandent, par la percussion, une odeur de Truffe, tels qu'un Madrépore pétrifié de Montéviale, dans le Vicentin, et certains bois bitumineux des salines de Williczka, en Pologne.

Pierre tuberculeuse, le Silex Ménilite.

Pierre tubulaire, le Calcaire qui s'est incrusté sur des Roseaux.

Pierre de Tuf, le Travertin; la Chaux carbonatée incrustante.

Pierre de Variole, la Variolite.

Pierre de Vérone, le Calcaire compacte à empreintes de Poissons, de Vestena-Nova, près Vérone.

Pierre verte des Amazones, le Jade trouvé en masses brutes ou travaillées sur le bord du fleuve des Amazones; le Feldspath vert de Sibérie.

Pierre de la vessie, les calculs urinaires.

Pierre a Vigne, l'Ampélite.

Pierre de Violette, certaines Roches qui ont une odeur de violette, telles que des Gneis, des Granits, etc.

Pierre vitrescible, le Quartz ou Sable quartzeux qui forme avec un Alcali la base du verre.

Pierre volante, certaines Roches qui se divisent en éclats ou font explosion, aussitôt que le mineur les atteint; telle est la Pierre polie, qui sert de salbande aux filons de Plomb sulfuré d'Angleterre.

Pierre de Volcan ou de Volcain, les laves, les substances rejetées par les volcans.

Pierre de volvic, la Roche volcanique, que l'on exploite à Volvic, près de Clermont, en Auvergne.

Pierre de Vulpino, la Chaux anhydro-sulfatée quartzifère, de Vulpino, dans le Bergamasc.

Pierres a aiguiser, les substances minérales, telles que les Grès qui peuvent servir à aviver le tranchant des instruments tranchants.

Pierres d'appareil, les Pierres de taille, c'est-à-dire celles que l'on emploie dans la construction des édifices et la décoration des monuments publics; telles sont les Pierres calcaires, les Grès, le Granit et les Laves.

Pierres étoilées, les Astrées et les portions de tiges d'Encrinites à cinq pans.

Pierres figurées, les Pierres qui imitent accidentellement, par leur forme ou leur couleur, un objet familier.

Pierres fines, les Pierres précieuses les plus rares, qui font l'objet du commerce de la joaillerie; elles se présentent toujours sous un très-petit volume, et se distinguent par leur grande dureté, leur transparence parfaite et la vivacité de leurs reflets. Ce sont celles que l'on emploie de préférence comme des objets

d'agrément, après les avoir soumises à l'opération de la taille.

PIERRES GÉLISSES ou GÉLIVES, les Pierres qui ne sont point assez fortement agrégées pour résister à l'action de la gelée. On peut les reconnaître en les essayant avec le Sulfate de Soude qui produit sur elles le même effet que la gelée. Pour cela, on les fait bouillir pendant une demi-heure, dans une dissolution de Sel, saturée à froid, et on laisse effleurir ensuite. Si la Pierre est gélive, elle s'égrène.

PIERRES GEMMES, les Pierres fines.

PIERRES IDIOMORPHES. Des oryctographes ont employé ce mot comme synonyme de Fossiles, soit qu'ils voulussent désigner des corps appartenant au règne animal ou au règne végétal.

PIERRES MÉTÉORIQUES, les Météorites.

PIERRES PRÉCIEUSES, les Pierres que le lapidaire taille comme objets de parure et d'ornement, et qui font partie du commerce de la joaillerie et de la bijouterie. Parmi ces Pierres précieuses, on a formé une classe d'élite de celles qui sont les plus rares et les plus parfaites, et ne se présentent jamais que sous un très-petit volume; ce sont les Pierres précieuses proprement dites, les Pierres fines ou les Gemmes par excellence. Telles sont le Diamant, les Rubis, le Saphir, la Topaze d'Orient, l'Émeraude, l'Hyacinthe, la Cymophane, etc.; elles appartiennent, comme variétés, à quatorze espèces de minéraux, savoir : le Diamant, le Corindon, le Spinelle, la Cymophane, l'Émeraude, le Zircon, la Topaze, le Grenat, la Tourmaline, la Cordiérite, la Turquoise, le Péridot, le Quartz et le Feldspath. Ces variétés, lorsqu'elles sont brutes, sont caractérisées chacune par des formes cristallines particulières; mais lorsque le lapidaire a fait disparaître ces formes, pour leur en substituer d'autres qui sont entièrement arbitraires, il devient alors plus difficile de les reconnaître, et l'on n'a plus, pour éviter les méprises qui tendent à faire confondre deux Pierres de même couleur et de nature différente, que des caractères physiques qui, pris isolément, sont insuffisants par eux-mêmes, mais qui acquièrent de la force et de la valeur par leur combinaison entre eux. Les caractères physiques les plus importants sont ceux que l'on tire de la pesanteur spécifique, de la dureté, de la réfraction simple ou double, etc. La seconde classe des Pierres précieuses comprend les Pierres plus communes, qui se présentent sous un volume plus considérable que celui que les Pierres fines n'ont jamais dépassé. Elles se prêtent à des usages plus variés : telles sont les Agates, les Jaspes, la Malachite, le Lapis, etc., dont on fait des vases, des plaques d'ornement, des colliers, des cachets, des boîtes et autres objets qui circulent de toutes parts dans le commerce.

PIERRES RÉFRACTAIRES, les substances minérales qui résistent à une très-haute température, et particulièrement les Roches que l'on emploie à la construction des hauts fourneaux.

PIERRES A ROUE, les articulations de la colonne des Crinoïdea ou Encrines.

PIERRES SOLAIRES. Suivant Brard, les Pierres Calcaires d'appareil, qui ont le défaut de s'égréner pendant l'été, lorsque le soleil vient à les échauffer fortement. L'effet du soleil, sur ces Pierres, est analogue à celui de la gelée, et il paraît tenir à la présence, dans leur intérieur, de quelques particules de Sel marin que la chaleur fait effleurir à la surface, et qui, poussées du dedans au dehors, forcent les grains à se désunir entre eux et à se séparer de la masse.

PIERRE-GARIN. OIS. Espèce du genre Sterne. *V.* ce mot.

PIERROT. OIS. Nom vulgaire du Moineau. *V.* GROS-BEC.

PIESARTHRI. *Piesarthrius.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, établi par Hope, qui lui donne pour caractères : antennes comprimées, pubescentes, mais point épineuses, composées de onze articles, dont le premier plus gros et implanté dans une échancrure demi-circulaire des yeux; tête inclinée; palpes labiales et maxillaires assez courtes et terminées par un article plus gros que les précédents; corselet arrondi latéralement; élytres arrondies extérieurement, avec une pointe à la suture; corps cylindrique. Ce genre appartient à la Nouvelle-Hollande.

PIESARTHRI MARGINELLE. *Piesarthrius marginellus,* Hope. Corps d'un brun jaunâtre; antennes comprimées, tomenteuses et d'un gris jaunâtre; corselet noir, avec les côtés d'un jaune ochracé; écusson distinct et jaune; élytres d'un jaune testacé, avec les bords internes et externes d'un brun de poix, presque rouge; parties inférieures tachetées et anoelées de jaune. Taille, dix lignes.

PIESCEPHALUS. POIS. Raffinesque, dans son *Ichthyologia Siciliana*, a formé sous ce nom un genre aux dépens des Lépadogastres; il le caractérise ainsi : point d'opercule aux ouïes; une membrane branchiostége à trois rayons; corps conique, comprimé; tête aplatie; nageoires pectorales réonies sous la gorge sur une plaque transversale; nageoires ventrales attachées à une autre plaque demi-circulaire, dont la partie creuse est tournée du côté de la tête et parsemée de suçoirs; anus un peu plus rapproché de la queue que de la tête; une nageoire dorsale opposée à l'anale, et une caudale. Il n'existe qu'une espèce de ce genre que les pêcheurs de Palerme appellent *Pesce campiscica.*

PIESME. *Piesma.* INS. Hémiptères hétéroptères; genre de la famille des Aradiens, établi par Lepelletier et Audinet-Serville, aux dépens du genre *Tingis* de Fabricius. Caractères : corselet tronqué en arrière, laissant l'écusson à découvert; antennes à articles cylindriques; corselet et élytres entiers, ne s'élargissant pas sur les côtés en forme de membranes.

PIESME A GROSSE TÊTE. *Piesma capitata*, Wolff. Il est jaunâtre en dessus, plus obscur en dessous; sa tête, marquée de noir, offre en avant deux saillies ou sortes de cornes dont la couleur est jaune ainsi que celle des antennes; devant du corselet d'un jaune assez vif; la surface est entièrement parsemée de points nombreux et profonds; les élytres, ponctuées aussi, ont les nervures très-saillantes, et se distinguent de celles des Tingis par l'absence de réticulation. Taille, un peu plus d'une ligne. En Europe.

PIESTE. *Piestus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, tribu des Aplatis, établi par Gravenhorst. Caractères : corps déprimé, linéaire; tête triangulaire, trois fois plus petite que le corselet, ponctuée; yeux un peu globuleux; chaperon obtus; mandibules en faucille; antennes filiformes, plus longues que la moitié du corps, un peu velues; le premier article en massue, plus gros que les autres; deuxième et troisième en massue, tous les suivants cylindriques; palpes filiformes; corselet un peu plus large que long, à peine plus étroit, et un peu plus court que les élytres, ponctué; angles de sa base tronqués; il a un sillon longitudinal complet dans son milieu, et un autre court à chaque angle de la base; élytres un peu plus larges que longues, ayant douze sillons longitudinaux droits, profonds et entiers; abdomen un peu obtus, très-finement pointillé; pattes courtes, fortes; jambes ciliées, paraissant comme dentées en scie.

PIESTE SILLONNÉ. *Piestus sulcatus*, Gravenh. Long de deux lignes; brun brillant; antennes, palpes et pattes pâles; tête très-finement ponctuée, avec un sillon longitudinal entre les antennes; chaperon pâle; premier article des antennes portant une touffe de poils roides à sa partie intérieure. Du Brésil.

PIÉTIN. *Pedipes.* MOLL. Ce genre a été établi pour la première fois par Adanson (Voy. au Sénég., p. 11, pl. 1), pour une singulière Coquille habitée par un Mollusque plus singulier encore en quelques points de son organisation. Le Piétin, d'après ce qu'en dit Adanson, a, par la position des yeux, la forme des tentacules, ainsi que par la disposition des organes de la génération, des rapports évidents avec les Auricules. Il en diffère par son pied divisé en deux parties par un sillon transversal, qui lui donne une manière de marcher tout à fait insolite parmi les Mollusques; ce pied paraît composé de deux talons; l'animal s'appuie sur le postérieur pour porter en avant toute la partie antérieure de son corps; lorsque celle-ci est appuyée sur le talon antérieur, le postérieur se détache pour s'appliquer le plus près possible de l'antérieur, et donner à celui-ci la facilité de faire un nouveau pas. On peut comparer cette marche à celle de quelques Sangsues, et mieux encore à celle des Chenilles, qu'à cause de cela, les entomologistes nomment arpenteuses. Voici les caractères que l'on peut donner à ce genre : animal spiral; tête non proboscidiforme, portant deux tentacules cylindriques, oculés à la base interne, verticaux; pied partagé en deux talons par un sillon transversal, large et profond; organes de la mastication semblables à ceux des Planorbes; point d'opercule; coquille ovoïde, épaisse, à spire beaucoup plus courte que le dernier tour; ouverture longitudinale, ovalaire, entière, garnie de plusieurs dents columellaires dont une postérieure toujours plus grande que les autres, une ou deux sur le bord droit. Les Piétins sont des Coquilles marines, qui vivent dans des creux de rochers, surtout de ceux qui sont battus par les flots; sa coquille est épaisse, d'un blanc sale ou brunâtre, présentant toujours à la partie postérieure de l'ouverture, une dent beaucoup plus grande que les autres, qui s'interpose entre les deux parties du pied lorsque l'animal est rentré dans sa coquille.

PIÉTIN D'ADANSON. *Pedipes Adansonii*, Blainville, Traité de Malacol., p. 352; *Bulimus Pedipes*, Brug., Encyclop. Méthod., n° 73; *Pedipes*, Adanson, Voy. au Sénég., p. 11, pl. 1, fig. g, s, n. Petite Coquille de trois lignes de long sur une ligne et demie de large, blanche ou fauve, composée de six tours de spire, dont le dernier est beaucoup plus grand que tous les autres; des stries transversales assez nombreuses, mais peu profondes, se remarquent sur toute la coquille, notamment sur le dernier tour; l'ouverture est ovalaire, garnie de cinq dents, trois columellaires et deux sur le bord droit; des trois columellaires, la postérieure est la plus grande; le bord droit est mince et tranchant, le gauche s'étale largement sur la columelle.

PIETTE. OIS. Espèce du genre Harle. *V.* ce mot.

PIÉZATES. *Piezata.* INS. Nom donné par Fabricius à l'ordre des Hyménoptères de Linné et de tous les entomologistes. *V.* HYMÉNOPTÈRES.

PIÉZIE. *Piezia.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, institué par Brulé pour un insecte nouveau, du cap de Bonne-Espérance, qui se distingue des Anthies par des antennes comprimées et dont les articles s'élargissent à mesure qu'ils approchent de l'extrémité; élytres aplaties et de forme ovale, allongée, marquées de stries ou sillons nombreux et prononcés, tronquées à leur bout postérieur qui est fort élargi, comme dans les Graphiptères.

PIÉZIE AXILLAIRE. *Piezia axillaris*, Dup. Entièrement noire, et couverte de points très-serrés; tête et corselet ornés, sur les côtés, d'une bande de poils roux, qui se prolonge sur la base des élytres; il y a sur celles-ci des sillons qui sont également garnis de poils roux. Longueur, dix lignes; largeur, trois lignes et demie.

PIÉZOCÈRE. *Piezocera.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes pubescentes, plus courtes que le corps, composées de onze articles, dont le premier assez gros et renflé, le second très-petit et globuleux, les autres comprimés, élargis en dent de scie, portant chacun à leur face intérieure, deux carènes longitudinales; article terminal presque ovalaire; yeux entiers; mandibules très-petites, pointues; palpes courtes, avec leur article terminal court, un peu comprimé, un peu élargi vers son extrémité qui est tronquée; corselet étroit, allongé, deux fois plus long que la tête et plus étroit qu'elle à sa partie antérieure, muni, vers les côtés, d'un petit tubercule spiniforme, avec deux sillons transversaux : l'un près du bord antérieur, l'autre vers le postérieur; écusson demi-circulaire; élytres longues, linéaires, déprimées, tronquées presque carrément au bout, avec l'angle externe de la troncature uniépineux; corps allongé et pubescent; pattes assez courtes; cuisses en massue; jambes comprimées.

PIÉZOCÈRE A DEUX BANDES. *Piezocera bivittata*, Audinet-Serville; *Callidium bivittatum*, Dej. Son corps est d'un rougeâtre foncé, avec le disque du corselet inégal; ses élytres sont pointillées, avec un sillon

longitudinal vers leur bord extérieur; elles sont d'un testacé luisant, et offrent chacune, dans leur milieu, une large bande longitudinale, d'un vert bronzé brillant. Taille, huit lignes. Du Brésil.

PIÉZONOTE. *Piezonotus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte nouveau de Java, qui lui a offert les caractères suivants : antennes longiuscules, atteignant et dépassant même le bord antérieur du corselet, insérées vers l'extrémité de la trompe, coudées, composées de douze articles obconiques et presque égaux; la massue, formée des cinq derniers, est oblongue, ovale; trompe courte, à peu prés cylindrique, gibbeuse et arrondie au bout; yeux latéraux, brièvement ovales et médiocrement saillants; corselet oblong, tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés et presque plan en dessus; écusson nul; élytres oblongues, ovales, tronquées à leur base, régulièrement arrondies sur les côtés, planes en dessus et rétuses postérieurement; pieds médiocres, presque égaux; cuisses peu renflées et mutiques; jambes droites et cylindriques. Le *Piezonotus suturalis* est d'un noir opaque; les élytres sont striées et ponctuées, avec le bord interne garni d'écailles blanchâtres.

PIÉZORHOPALE. *Piezorhopalus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, établi par Guérin qui lui assigne pour caractères : premier article gros, les cinq suivants très-courts, mais distincts; la massue large, plate et moins longue que le premier article; tête entièrement cachée; mandibules saillantes, fortes, triangulaires et faiblement tridentées en dedans; prothorax plus long quo large, arrondi en avant; élytres un peu plus longues que le corselet, tronquées obliquement à partir du milieu de leur longueur, avec les bords de cette coupure un peu relevés et armés chacun d'une forte dent au milieu; jambes antérieures armées au côté externe de cinq ou six dents; articles des tarses entiers et minces.

PIÉZORHOPALE SAILLANT. *Piezorhopalus nitidus*, Guér. Il est cylindrique, noir, très-luisant, avec les trois premiers articles des antennes rouges, et la massue noirâtre, garnie en dedans de longs cils fauves; corselet finement ridé, avec des aspérités rugueuses antérieurement; élytres lisses et luisantes; pattes noires; tarses fauves. Taille, deux lignes. Du Brésil.

PIGAFETTA. BOT. (Adanson.) Syn. d'Éranthème.

PIGAM. BOT. *V*. PIGAMON.

PIGAMIER. BOT. On trouve ce nom appliqué à l'*Isopyrum Thalictroides*, L.

PIGAMON. *Thalictrum*. BOT. Grand genre appartenant à la famille des Renonculacées et à la Polyandrie Polygynie, L., très-facile à distinguer par les caractères suivants : calice pétaloïde, formé de quatre à cinq sépales très-caducs; point de corolle; étamines très-nombreuses; de quatre à quinze pistils; stigmates sessiles; akènes marqués de côtes longitudinales ou à trois angles membraneux ou renflés et comme vésiculeux, contenant une seule graine pendante, qui renferme, dans la partie supérieure d'un endosperme cbornu, un très-petit embryon, dont les cotylédons sont rapprochés. Les Pigamons sont des herbes vivaces, à racine fibreuse ou grumeuse, à tige quelquefois fistuleuse, portant de grandes feuilles pétiolées, dont les pétioles dilatés et membraneux à leur base, sont triternés à leur sommet et portent un nombre très-considérable de folioles simples ou diversement lobées. Les fleurs sont jaunes, quelquefois blanches, disposées en épis, en grappes ou en corymbes. Les espèces de ce genre sont nombreuses et très-difficiles à bien distinguer les unes des autres. Dans le premier volume de son *Systema naturale*, le professeur De Candolle a décrit quarante-cinq espèces de ce genre. Dans ce nombre, quatorze croissent en Amérique et se font remarquer par des fleurs dioïques ou polygames, et des fruits vésiculeux, deux dans l'Inde, huit à la Chine et au Japon, dix-sept en Europe et sept en Sibérie. Ces espèces ont été divisées en trois sections, d'après la forme du fruit, de la manière suivante :

† *Tripterium*. Fruit triangulaire, stipité, à angles membraneux.

PIGAMON A FEUILLES D'ANCOLIE. *Thalictrum aquilegifolium*, L.; Jacq., Fl. Austr., tab. 318. Cette espèce, la plus belle du genre, offre une tige dressée, haute de deux à trois pieds, fistuleuse, simple ou rameuse, verte ou purpurine, glabre et glauque. Les pétioles sont engainants à leur base, trichotomes et plusieurs fois divisés, accompagnés à la base de chaque division de deux stipules membraneuses; les folioles sont arrondies, très-obtuses, cunéiformes à leur base, incisées dans leur partie supérieure. Les fleurs sont blanchâtres, très-nombreuses, disposées en corymbes; les étamines sont souvent purpurines et très-longues. Cette espèce, qui croît dans les lieux montueux de presque toute l'Europe, se cultive fréquemment dans les jardins comme plante d'ornement; elle fait un très-bel effet par ses grandes feuilles glauques, ses tiges purpurines et ses corymbes de jolies fleurs blanches et purpurines.

†† *Physocorpum*. Fruit stipité, enflé, vésiculeux, n'offrant ni angles ni sillons; fleurs dioïques, monoïques ou polygames.

Cette section contient quatre espèces dont une croît dans l'Amérique septentrionale, et les trois autres dans l'Amérique méridionale.

††† *Thalictrum*. Cette section, la plus nombreuse, renferme toutes les espèces dont les fruits sont sessiles, ovoïdes ou oblongs, striés longitudinalement; les fleurs sont hermaphrodites, plus rarement dioïques ou polygames.

PIGAMON DES ALPES. *Thalictrum Alpinum*, L., Flor. Dan., tab. 2. C'est la plus petite des espèces de ce genre. Sa tige s'élève à peine à cinq ou six pouces; elle est simple et nue; ses feuilles, au nombre de cinq à six, sont toutes radicales, composées de segments orbiculés, incisés; les fleurs, au nombre de sept à huit, et pédicellées, sont pendantes, et forment un petit épi simple. Dans les Alpes et les Pyrénées.

PIGAMON FÉTIDE. *Thalictrum fœtidum*, L.; Lamk., Illustr., tab. 497, fig. 3. Espèce de grandeur moyenne, ayant la tige simple, nue inférieurement, portant vers son milieu des feuilles dont les segments sont dentés, obtus, pubescents et visqueux. Les fleurs forment une

panicule terminale. On trouve cette espèce dans les vallées élevées des Alpes.

Le *Thalictrum pubescens*, Schleich. De Cand., *loc. cit.*, est très-voisin de l'espèce précédente; il en diffère par sa tige plus élevée, par les segments de ses feuilles qui sont aigus, par ses feuilles éparses sur toute la tige et non réunies à sa partie moyenne. Il croît dans les provinces méridionales de la France.

PIGAMON ÉLEVÉ. *Thalictrum majus*, Murray, Jacq., Austr., 5, tab. 420. Tige haute de trois pieds, cylindrique, non glauque; segments des feuilles glabres, glauques inférieurement, divisés en trois lobes ovoïdes et mucronés; fleurs pendantes, disposées en panicule lâche; fruits obliques et arrondis à la base. Cette espèce est commune sur les collines.

PIGAMUM. BOT. La plante désignée sous ce nom par Dioscoride, paraît être le *Thalictrum flavum*, d'où est venu probablement le mot Pigamon adopté par les botanistes français.

PIGANUM. BOT. (Dioscoride.) Synonyme de Rhue, que les livres hébreux appellent Pigam.

PIGARGUE. OIS. Pour Pygargue. *V.* ce mot.

PIGAU. BOT. Variété panachée d'Olives.

PIGEA. BOT. Genre de la famille des Violariées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par De Candolle et De Gingins (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 307), qui lui ont assigné les caractères suivants : calice dont les cinq sépales sont inégaux, décurrents à la base sur le pédicelle; cinq pétales inégaux : l'inférieur (labelle) quatre ou cinq fois plus grand que les autres, gibbeux à la base, onguiculé d'un côté et dilaté de l'autre en un limbe obové, plan, roulé pendant la préfloraison; les autres pétales un peu plus longs que le calice; cinq étamines, dont les filets sont dilatés à la base, portant des anthères, ayant ordinairement leurs lobes prolongés au sommet en forme de soies; capsule souvent trigone, à trois valves, contenant des graines anguleuses d'un côté. Ce genre est voisin de l'*Ionidium* de Ventenat, dans lequel, d'après Auguste Saint-Hilaire et plusieurs autres botanistes, on devrait confondre quelques-uns des nouveaux genres formés sur quelques plantes exotiques, voisines des Violettes. Sprengel l'a réuni à son genre *Solea*, composé d'une foule d'espèces qui sont presque toutes de véritables *Ionidium*. Les quatre espèces décrites par les auteurs du genre dont il est ici question, ont reçu les noms de *Pigea filiformis*, *Pigea Banksiana*, *Pigea calycina* et *Pigea monopetala*. Il n'y a que la première qui puisse être considérée comme appartenant légitimement au genre *Pigea*; les autres n'y sont rapportées qu'avec doute. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes et indigènes de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont, en général, alternes; fleurs dressées ordinairement en bouquet au-dessus des rameaux, accompagnées de petites bractées.

PIGEON. *Columba*. OIS. Genre unique de l'ordre qui porte le même nom. Caractères : bec médiocre, droit, comprimé, voûté, incliné vers la pointe; base de la mandibule supérieure couverte d'une peau molle, renflée; narines placées au milieu du bec, percées en fente longitudinale dans la peau molle qui les recouvre. Quatre doigts entièrement divisés : trois devant et un derrière, s'articulant au niveau des autres. Première rémige plus courte que la deuxième qui est la plus longue. Une grande conformité de mœurs et d'habitudes rapproche les Pigeons des Gallinacés, parmi lesquels même plusieurs méthodistes les ont placés; néanmoins, des anomalies assez grandes tracent nettement une limite entre les deux ordres. Les Pigeons vivent par couples dans les forêts, se perchent sur le sommet des plus grands arbres, s'y nourrissent de fruits, de graines, y construisent leurs nids qui ne contiennent ordinairement que deux œufs; ils renouvellent la ponte dans l'année, et les deux sexes couvent alternativement; ils nourrissent eux-mêmes leurs petits qui ne quittent le nid que lorsqu'ils sont parfaitement en état de voler. Ce sont des Oiseaux d'une grande douceur. Ils sont l'emblème de l'innocence, de la tendresse et de la fidélité, et en cela il y a peu d'exagération; car l'observation est d'accord sur la constance inébranlable des Pigeons; leurs unions ne finissent qu'avec la vie. Leurs caresses naissent de l'amour le plus ardent; et par les soins les plus empressés, les attentions les plus délicates, ils semblent éprouver un sentiment plus pur qu'on ne le trouve chez le commun des animaux. Les soins de la couvée viennent encore resserrer les liens de leur union. Après avoir concouru à l'incubation pendant les dix-neuf jours qu'elle dure, le mâle, aussi bon père qu'amant passionné, montre autant de sollicitude que la femelle dans la nourriture des petits. Les premiers aliments néanmoins ne peuvent être donnés que par la femelle; car elle consiste en une sorte de pâtée ou bouillie jaunâtre qui commence à se former dans son jabot quelques jours avant la naissance des petits, et cette pâtée se reproduit aussi longtemps que l'exige la faiblesse des organes des Pigeonneaux. La mère leur dégorge cette nourriture dans le bec en le saisissant avec le sien, habitude qui ne paraît propre qu'à très-peu d'Oiseaux. Lorsque les petits sont devenus plus forts, les parents leur donnent des grains à demi digérés; enfin au bout d'un mois, ils peuvent se nourrir eux-mêmes et se confier à leurs jeunes ailes.

PIGEON AUX AILES NOIRES. *Columba melanoptera*, L.; *Columba sylvestris*, Vieill. Parties supérieures roussâtres; devant de la tête, cou, gorge et petites tectrices alaires d'un rouge violet; nuque rousse, à reflets mordorés, verts et cramoisis; rémiges et rectrices noirâtres; les dernières terminées de blanc; parties inférieures roussâtres. Bec et pieds rougeâtres. Taille, douze pouces. De l'Amérique méridionale.

PIGEON AUX AILES PONCTUÉES. *Columba punctata*. Tout son corps est d'un brun violâtre; les ailes sont d'une nuance plus foncée, parsemées de taches blanches.

PIGEON AUX AILES TACHETÉES. *Columba maculosa*, Temm.; *Columba poiciloptera*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; rémiges bleues, terminées de noirâtre; petites tectrices alaires brunes, tachetées de blanc vers l'extrémité; aréole des yeux rouge; pieds violets. Taille, onze pouces. De l'Amérique méridionale.

PIGEON D'AMBOINE. *V.* PIGEON PHASIANELLA.

Pigeon d'Amérique. *V.* Pigeon Touata.

Pigeon Arlequin. *Columba histrionica*, Gould. Tête noire, avec le front, l'espace oculaire et un trait demi-circulaire près du bec blancs; parties supérieures d'un brun de cannelle, les inférieures d'un cendré bleuâtre. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. Australie.

Pigeon aromatique. *Columba aromatica*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 5 et 6; Buff., pl. enl. 136. Parties supérieures d'un brun pourpré; sommet de la tête d'un gris cendré; nuque d'un cendré verdâtre; cou, poitrine et ventre d'un vert sale; plumes des jambes vertes, terminées de blanc; grandes et moyennes tectrices alaires brunes, bordées de jaune extérieurement; rémiges noires; croupion et rectrices intermédiaires vertes; rectrices latérales noires et grises. Bec verdâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De Java.

Pigeon azuré. *Columba cœrulea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 37. Parties supérieures d'un bleu d'azur; moustaches blanches; poitrine d'un brun vineux; abdomen et tectrices subcaudales d'un blanc pur. Aréole des yeux rouge. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De l'Inde.

Pigeon à barbillons. *Columba carunculata*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 11; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 278. Parties supérieures d'un gris argentin, avec l'extrémité des plumes blanchâtre; tête, cou et poitrine d'un gris bleuâtre; une plaque et un mamelon charnu rouge sur le front, sur la gorge et autour du bec; croupion et abdomen blancs; rectrices rousses, noirâtres en dessous. Bec rouge, terminé de noir; pieds d'un rouge vineux. Taille, dix pouces. De l'Afrique.

Pigeon Bartavelle. *Columba Tetroïdes*, L. Plumage gris, maillé de noir sur les flancs; tête et cou noirs; gorge blanche. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

Pigeon de Batavia. *V.* Pigeon Tugats.

Pigeon a bec jaune. *Columba flavirostris*, Wagl. Il est d'un roux vineux; parties inférieures, dessus des ailes, croupion et queue d'un gris bleuâtre; bec jaune; pieds rouges. Taille, douze pouces. Du Mexique.

Pigeon Biset. *Columba Livia*, L.; Buff., pl. enl. 510. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; croupion blanc; cou d'un vert irisé; rémiges noirâtres : les secondaires et les grandes tectrices alaires d'un cendré bleuâtre, terminées de noir, ce qui forme sur les ailes deux bandes transversales; poitrine et ventre d'un cendré bleuâtre; rectrices bleuâtres, terminées de noir. Bec et pieds rougeâtres. Taille, treize pouces. De l'Europe. On considère cette espèce comme le type de toutes les races si variées des Pigeons domestiques.

Pigeon blanc mangeur de muscades. *V.* Pigeon marin.

Pigeon blanc-verdatre. *Columba pallida*, Lath. Parties supérieures d'un blanc verdâtre; tête et cou cendrés; rémiges bordées de brun; tectrices alaires tachetées de noirâtre; rectrices grises : les intermédiaires noirâtres; parties inférieures blanchâtres. Bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

Pigeon blanc. *Columba alba*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 46. Plumage blanc. Bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De la Chine.

Pigeon bleu du Mexique. *Columba cœrulea*, Lath. Parties supérieures et cuisses bleues; front marqué de rouge; rémiges et rectrices d'un bleu obscur; poitrine, ventre, flancs, tectrices alaires et subcaudales rouges. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

Pigeon bleu verdin. *Columba cyanovirens*, Lesson. Parties supérieures vertes; une sorte de calotte bleue; tectrices alaires tachetées de bleu et bordées de jaune; rémiges brunes, bordées de jaune; rectrices latérales terminées de blanc intérieurement, et bordées de jaune; gorge grise; poitrine et ventre verdâtres; abdomen jaunâtre. Bec noir; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces six lignes. De l'Australie.

Pigeon blond. *Columba risoria*, L.; Tourterelle à collier, Buff., pl. enl. 244. Parties supérieures d'un gris rosé; tectrices alaires d'un fauve isabelle; grandes rémiges noirâtres, bordées de fauve; rectrices cendrées, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires; les latérales blanches extérieurement; un demi-collier noir sur le cou; parties inférieures blanchâtres. Bec noirâtre; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De l'Europe. Elle varie au point qu'on en trouve d'entièrement blanches.

Pigeon brame. *V.* Pigeon de la côte de Malabar.

Pigeon bronzin. *Columba bronzina*, Ruppell; Faun. Abyssin., p. 65, pl. 23, fig. 1. Front, menton et partie antérieure de la gorge d'un blanc teinté de fauve et finement pointillé de brun; tectrices alaires et rémiges d'un vert bronzé, foncé, à reflets cuivreux; cou et parties inférieures d'un roux vineux pâle; rectrices ardoisées, terminées par une large bande bleuâtre. Bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces. De la province de Simen, en Abyssinie.

Pigeon brun de Carthagène. *Columba fusca*, Vieill. Plumage brun, avec le cou et la poitrine ondulés de noir et de blanc. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

Pigeon brun de la Nouvelle-Hollande. *Columba meridionalis*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, les inférieures d'une teinte plus pâle; petites tectrices alaires brunes, marquées de trois ou quatre taches d'un brun pourpré; rémiges noirâtres; rectrices brunes, pointues, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires qui le sont de noir. Aréole des yeux d'un blanc bleuâtre. Bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces six lignes.

Pigeon brun-rougeatre. *Columba rubescens*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tête et cou cendrés; occiput noirâtre; rémiges brunes, blanches à leur base et aux barbes internes. Bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'île Mouviakiwa.

Pigeon brun et vert. *Columba brunnea*, Lath. Parties supérieures d'un rouge brun; devant du cou, poitrine et croupion d'un beau vert. Bec et pieds rouges. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

Pigeon bruvert. *V.* Pigeon brun et vert.

Pigeon a calotte blanche. *Columba leucocephala*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 13. Parties supérieures d'un bleu ardoisé; sommet de la tête blanc; une ligne pourprée sur l'occiput; dessus du cou maillé d'un brun vert irisé, avec le bord des plumes noir; parties inférieures bleuâtres, irisées de pourpre sur le

cou et la poitrine; rémiges et rectrices brunes; aréole des yeux d'un blanc pur. Bec rosé; pieds rouges. Taille, treize pouces. Des Antilles.

Pigeon à camail. *Columba nicobarica*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 2; Buff., pl. col. 491; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 279. Plumage d'un beau vert irisé en bleu purpurin et en rouge cuivreux; plumes du cou longues et effilées comme le camail du Coq; rectrices blanches. Bec noir; pieds d'un bleu noirâtre; une petite membrane ou crête charnue, arrondie sur la base du bec du mâle. Taille, quatorze pouces six lignes. Des Moluques.

Pigeon de Cambaye. *V.* Pigeon maillé.

Pigeon du Canada. *V.* Pigeon voyageur.

Pigeon cannelle. *Columba cinnamomea*, Temm. Tête, cou et poitrine d'un roux de cannelle; parties supérieures et petites tectrices alaires d'un pourpre foncé; grandes et moyennes tectrices noirâtres, bordées de jaune vif; rémiges noires; flancs et abdomen d'un gris bleuâtre; cuisses jaunes; tectrices caudales inférieures d'un brun roussâtre; croupion gris-noirâtre; rectrices noires, terminées de gris-bleuâtre, à l'exception des quatre intermédiaires qui sont d'un vert foncé, ainsi que les tectrices qui en cachent l'origine. Bec grêle et jaunâtre à la pointe; peau nue des yeux et pieds rouges. Taille, neuf pouces. De Bornéo.

Pigeon de Capelle. *Columba Capellei*, Temm., Ois. color., pl. 143. Parties supérieures d'un vert foncé; front cendré; rémiges primaires noires; les secondaires et quelques tectrices noires, bordées de jaune; rectrices latérales grises à leur base et à l'extrémité, traversées par une large bande noire; croupion et parties inférieures d'un vert comme saupoudré de cendré; poitrine mordorée; tectrices subcaudales rousses. Bec fort, comprimé et gris; pieds rouges. Taille, treize pouces. Des Moluques.

Pigeon Capistrate. *Columba Capistrata*, Temm., Ois. color., pl. 165. Parties supérieures pourprées; sommet de la tête d'un gris bleuâtre; occiput et nuque d'un gris pourpré; rémiges d'un noir irisé; croupion d'un cendré noirâtre; rectrices d'un gris bleuâtre, noirâtres à leur base et en dessous, terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un cendré vineux. Bec gris; pieds rouges. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

Pigeon de la Caroline. *V.* Pigeon tocate.

Pigeon à ceinturon noir. *Columba cincta*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 23. Parties supérieures d'un noir velouté, plus ou moins teinté de vert; tête blanche; cou et haut de la poitrine jaunes; rémiges d'un vert noirâtre; quatorze rectrices; elles sont grises en dessous, terminées par une zone plus claire; croupion verdâtre; un large ceinturon d'un noir verdâtre au bas de la poitrine; ventre jaune; tectrices subcaudales grises, bordées de jaune. Bec blanchâtre; pieds jaunes. Taille, treize pouces. De l'Inde.

Pigeon cendrillon. *Columba cinerea*, Temm., Ois. color., pl. 563. Parties supérieures d'un brun cendré; tête et cou d'un bleu cendré, qui prend une nuance de lilas sur la poitrine; parties inférieures variées de rosé, de jaunâtre et de fauve, se dégradant insensiblement. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatorze pouces. De Timor.

Pigeon de la Chine. *V.* Pigeon moadoré.

Pigeon Cocotzin. *Columba passerina*, Lath., Temm., Hist. des Pigeons, pl. 15 et 14; Buff., pl. enl. 243, f. 2. Parties supérieures d'un cendré foncé; dessus de la tête et du cou d'un cendré bleuâtre; front, gorge, dessous du cou et poitrine d'un gris vineux, avec quelques taches brunes au milieu des plumes; tectrices alaires mélangées de cendré et de vineux, avec quelques taches d'un bleu brillant; rectrices intermédiaires brunes, les latérales noirâtres; parties inférieures vineuses. Bec rougeâtre, noir à la pointe; pieds rouges. Taille, six pouces. Des Antilles.

Pigeon à collier blanc. *Columba aaintica*, Lath. Parties supérieures cendrées; cou d'un vert jaunâtre, avec un collier blanc; une large tache blanche sur les tectrices alaires; rémiges noires, bordées de blanchâtre; parties inférieures d'un gris blanchâtre. Bec et pieds bleuâtres. Taille, onze pouces. De l'Inde.

Pigeon à collier pourpre. *Columba cimeensis*, Lath. Parties supérieures d'un cendré pourpré; sommet de la tête et nuque bruns; front, gorge et devant du cou d'un roux pâle; côtés du cou d'un rouge brun; tectrices alaires pourprées; rémiges noirâtres; parties inférieures d'un gris foncé; une bande transversale pourpre, bordée de blanc sur la poitrine. Bec noir; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Océanie.

Pigeon à collier roux. *Columba humeralis*, Temm., Ois. col., pl. 191. Parties supérieures d'un brun cendré; tête, gorge et poitrine d'un cendré bleuâtre; un large demi-collier composé de petites plumes orangées, terminées de noir; tectrices alaires brunes, bordées de noir; rectrices étagées, brunes, terminées de blanc; les deux intermédiaires totalement brunes; parties inférieures blanchâtres, à reflets vineux. Bec et pieds jaunâtres. Taille, dix pouces. De l'Australie.

Pigeon à collier du Sénégal. *V.* Pigeon alonh.

Pigeon Colombar. *V.* Pigeon Waalia. En général on a désigné sous le nom de Colombars toutes les espèces de Pigeons dont le bec est épais, un peu allongé, comprimé par les côtés et sensiblement renflé vers la pointe, etc.; mais ces divisions ne paraissent point assez nettement établies pour qu'elles ne puissent entraîner à la confusion.

Pigeon Colombin. *Columba œnas*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 11. Parties supérieures d'un cendré obscur; tête d'un gris bleuâtre; dessus et côtés du cou verts, irisés de violet et de rouge cuivreux; croupion, tectrices alaires et abdomen d'un gris clair; grandes rémiges noires, bordées de blanc; les secondaires et les tectrices moyennes cendrées, terminées de noir, ce qui trace sur l'aile deux taches de cette nuance; rectrices noires, cendrées à la base, en dessous une bande grise; dessous du cou et poitrine d'un rouge vineux. Bec et pieds rouges. Taille, quatorze pouces. De l'Europe.

Pigeon Commandeur. *Columba militaris*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 1; *Columba Sancti-Thomæ*, Lath. Parties supérieures d'un vert pâle; tête d'un gris bleuâtre; cou jaune, traversé par une bande cendrée;

croupion gris; une tache d'un brun pourpré sur le poignet; rémiges noires, frangées de jaunâtre; rectrices latérales terminées de gris; parties inférieures d'un gris bleuâtre; cuisses jaunes; tectrices subcaudales rousses, terminées de bleu. Bec robuste, gris; pieds rouges. Taille, douze pouces six lignes. De l'Inde.

Pigeon couronné des Indes. *V.* Pigeon Goura.

Pigeon a cravate noire. *Columba cyanocephala,* L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 3; Buff., pl. enl. 174. Parties supérieures d'un brun vineux; sommet de la tête et côtés de la gorge bleus; une ligne demi-circulaire, bordée de blanc sur le cou; trait oculaire blanc; un croissant noir sur l'occiput; parties inférieures d'un cendré vineux; bec long et cendré; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces quatre lignes. Des Antilles.

Pigeon (Tourterelle) a cravate noire. *V.* Pigeon Tourterelle.

Pigeon cuivré, mangeur de muscades. *V.* Pigeon muscadivore.

Pigeon a demi-collier blanc. *Columba albitorques,* Ruppel, Faun. Abyssin., p. 63, pl. 22, fig. 1. Sommet de la tête d'un gris ardoisé; une tache demi-circulaire blanche sur la nuque; cou d'un gris ardoisé pâle, avec le bord des plumes blanchâtre; parties supérieures et bord des rémiges d'un cendré obscur; tectrices alaires ardoisées, parsemées de grandes taches noires; un miroir blanc; rectrices d'un noir ardoisé, avec une large bande plus claire vers l'extrémité; parties inférieures d'un gris ardoisé clair; deux caroncules blanches sur le bec qui est rouge, ainsi que les pattes. Taille, treize pouces. De la province de Simen.

Pigeon a demi-collier noir. *Columba semitorquata,* Ruppel, Faun. Abyssin., p. 66, pl. 23, fig. 2. Sommet de la tête ardoisé; cou d'un gris lilas, avec un demi-collier noir sur la nuque; parties supérieures d'un vert de bronze, plus clair sur le haut des ailes; rectrices d'un brun bronzé, avec une large bande plus claire à l'extrémité : les deux intermédiaires sont unicolores; région anale ardoisée, tirant sur le lilas. Bec noir; pieds rouges. Taille, treize pouces. De l'Abyssinie.

Pigeon Danisa. *Columba Denisea,* Temm.. Ois. col., pl. 502. Tête, occiput, manteau et parties inférieures d'un rouge pourpré, nuancé de gris-violâtre; dos, croupion, tectrices subcaudales et bord externe des tectrices alaires moyennes d'un bleu cendré; un croissant blanc très-étroit sur la nuque, et au-dessous de ce croissant une large plaque de plumes écaillées, à reflets dorés et pourprés; rémiges noires, finement lisérées de blanc; rectrices brunes, avec une large bande médiane d'un noir irisé. Bec noirâtre; pieds rouges. Taille, quatorze pouces. Du Chili.

Pigeon Diadème. *Columba Diadema,* Temm., Ois. color., pl. 254, sous la nomenclature erronée de *Columba kurukuru.* Sommet de la tête gris de perle, entouré d'une bande jaune; nuque et poitrine d'un blanc verdâtre; parties supérieures et cuisses d'un vert foncé brillant; les inférieures jaunes, avec l'abdomen vert, écaillé de verdâtre; rémiges bordées extérieurement de jaune; rectrices vertes, terminées par une nuance plus pâle. Bec noir, blanchâtre à la pointe; pieds cendrés. Taille, huit pouces. Des Célèbes.

Pigeon a double collier. *Columba torquata,* Temm., Hist. des Pig., pl. 40. Parties supérieures d'un cendré vineux; front et sommet de la tête gris; joues, gorge, poitrine et ventre d'un rouge vineux; un double collier blanc et noir sur la nuque; tectrices alaires, rémiges et flancs gris; croupion et tectrices caudales cendrées; rectrices latérales noires aux barbes internes; bec noir, crochu; pieds rouges; aréole des yeux rouge. Taille, onze pouces. De l'Inde.

Pigeon a double huppe. *Columba dilopha,* Temm., Ois. color., pl. 162. Parties supérieures d'un gris très-foncé; tête cendrée; une huppe de même couleur sur le front; une autre huppe de plumes effilées, d'un jaune rougeâtre, qui sont couchées en arrière, le long de la nuque; rémiges et rectrices noirâtres, celles-ci coupées par une large bande grise; devant du cou et poitrine d'un gris bleu, avec le bord des plumes noirâtre; parties inférieures d'un cendré bleuâtre; bec jaune; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De l'Australie.

Pigeon de Dusumier. *Columba Dusumieri,* Temm., Ois. col., pl. 188. Parties supérieures d'un gris brunâtre; sommet de la tête d'un gris bleuâtre pâle; un large demi-collier bleu, avec le bord des plumes noir sur la nuque, dont le bas est d'un gris rose; petites tectrices alaires d'un gris bleuâtre; rémiges brunes, bordées de bleuâtre; rectrices brunes; les latérales bordées extérieurement de blanc; gorge blanche; parties inférieures d'un cendré vineux pâle, qui prend une teinte rosée sur la poitrine; bec brun, jaunâtre au milieu; pieds jaunes. Taille, onze pouces. Des Moluques.

Pigeon écaillé. *Columba squammosa,* Temm., Hist. des Pig., pl. 59. Parties supérieures grises; tête et derrière du cou d'un gris vineux; rémiges secondaires et petites tectrices alaires blanches; rémiges primaires noires; rectrices noires; les quatre latérales terminées de blanc; devant du cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures blanches; toutes les plumes bordées de noirâtre; bec noir; pieds rouges. Taille, huit pouces. Du Brésil.

Pigeon égyptien. *Columba ægyptiaca,* Lath. Parties supérieures grises; tête d'un rouge violet; devant du cou garni de longues plumes échancrées noires, terminées de brun; rémiges et rectrices brunes; les latérales de celles-ci terminées de blanc et barrées de noir; poitrine d'un gris violet; parties inférieures blanches; bec noir; aréole des yeux bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. Du nord de l'Afrique.

Pigeon d'Elphinston. *Columba Elphinstonii; Ptinolopus Elphinstonii,* Sykes. Il est en dessus d'un brun roussâtre, en dessous d'un gris cendré, de même que sur la tête et le cou, où les plumes ont chacune vers l'extrémité une petite tache blanche; les scapulaires sont rougeâtres; le cou et la poitrine ont des reflets d'un vert-émeraude brillant; le croupion est cendré. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De l'Inde.

Pigeon Émeraudine. *Columba afra,* L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 38 et 39; Buff., pl. enl. 160. Parties supérieures d'un gris brun, parsemées de taches d'un vert-émeraude éclatant; calotte d'un gris clair; ré-

miges secondaires rousses; croupion gris, rayé de noir; rectrices brunes; les latérales terminées de noir; gorge blanche; devant du cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures d'un blanc vineux; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Afrique.

PIGEON ERYTHROPTÈRE. *Columba erythroptera*, Lath.; Temm., Hist. des Pig., pl. 55. Parties supérieures d'un violet pourpre irisé; front, trait oculaire, devant du cou et poitrine d'un blanc pur; grandes tectrices alaires, rémiges et abdomen noirs; rectrices grises, terminées de noir; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'Australie.

PIGEON A FACE BLANCHE. *Columba erythrothorax*, Temm., Hist. des Pig., pl. 7. Parties supérieures d'un brun fuligineux; face d'un gris blanchâtre; aréole des yeux rouge; sommet de la tête, dessous du cou et poitrine d'un gris vineux; collier violet, à reflets dorés; rémiges noirâtres, bordées de gris; rectrices noires, terminées de gris; parties inférieures d'un brun ferrugineux; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON FÉLICIE. *Columba felicia*, Homb. et Jacq. Tête d'un vert jaunâtre; cou, dos, tectrices alaires et caudales d'un vert à reflets bleus; rémiges vertes, bordées de jaune, les principales nuancées de noirâtre; menton d'un jaune verdâtre; devant du cou vert, nuancé de jaunâtre; le reste des parties inférieures d'un vert ondé de jaune. Bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces.

PIGEON DE FERMIN. *Columba Surinamensis*, Lath. Parties supérieures cendrées; cou varié de vert et de noir; rémiges primaires brunes; les secondaires grises; parties inférieures blanchâtres; bec gris; pieds rouges. Taille, dix pouces.

PIGEON DE FITZROY. *Columba Fitzroyii*, Vig., Proceed. Soc. Zool. 1831, p. 15. Parties supérieures d'un pourpre vineux; tectrices alaires, manteau et queue d'un gris de plomb; rémiges et bande transverse des rectrices noires; bande occipitale blanche; plumes de la nuque d'un vert brillant. Bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. De l'île de Chiloe.

PIGEON DE FORSTER. *Columba Forsteri*, Desm. Parties supérieures d'un vert-bleuâtre foncé; front et sinciput d'un violet pourpré-obscur; parties inférieures vertes; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PIGEON FOUNINGO. *Columba Madagascariensis*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 17; Buff., pl. enl. 11. Parties supérieures d'un bleu foncé, nuancé de violet; aréole des yeux rouge; rectrices et tectrices subcaudales d'un pourpre éclatant; parties inférieures d'un bleu cendré; les plumes de la poitrine longues et effilées; bec et pieds rouges; tarses emplumés. Taille, dix pouces six lignes. De Madagascar.

PIGEON A FRONT GRIS. *Columba Jamaicensis*, L.; *Columba frontalis*, Temm., Hist. des Pig., pl. 10. Parties supérieures d'un vert-olive foncé, irisé; front et sommet de la tête gris; rémiges d'un gris noirâtre, roulées à l'intérieur; rectrices d'un gris noirâtre, les latérales terminées de blanc; gorge rousse; poitrine et ventre d'un gris vineux; abdomen blanc; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON A FRONT NU. *Columba calva*, Temm., Hist. des Pig., pl. 7. Parties supérieures d'un gris cendré; tête, cou et parties inférieures verts; croupion d'un vert foncé; une tache violette au poignet; rémiges noires, bordées de jaune-blanchâtre; rectrices intermédiaires vertes; les latérales grises, barrées de noir; tectrices subcaudales rousses, terminées de blanc; bas de la jambe jaune; bec gris; pieds orangés. Taille, onze pouces. De l'Afrique.

PIGEON GÉANT. *Columba spadicea*, Lath.; Temm., Hist. des Ois., pl. 1. Parties supérieures d'un brun mordoré, à reflets métalliques; occiput et derrière du cou d'un vert obscur; devant et côtés de la tête, devant du cou et poitrine d'un vert foncé irisé; rémiges grises, à reflets verts; moyennes tectrices alaires d'un vert doré; rectrices d'un brun irisé et pourpré, terminées de jaune obscur; bec gris; pieds rougeâtres. Taille, dix-neuf pouces. De l'Océanie.

PIGEON DE GEOFFROY. *Columba Geoffroyi*, Temm., Hist. des Pig., pl. 57. Parties supérieures d'un gris de perle; sommet de la tête et devant du cou blanchâtres; des taches de diverses nuances irisées sur les ailes; rectrices d'un blanc bleuâtre; parties inférieures blanchâtres; bec noir; pieds rouges. Taille, huit pouces. Du Brésil.

PIGEON GLAPISSANT. *Columba gelastes*, Temm., Ois. color., pl. 550. Tête et cou d'un gris cendré bleuâtre; une large plaque formée de plumes vertes, maillées de brun de chaque côté du cou; parties supérieures d'un brun cendré; rémiges brunes, lisérées de bleuâtre; premières tectrices alaires bordées de vert-bleuâtre; le bord des autres est d'un jaune orangé; gorge et abdomen jaunes; ventre, cuisses et tectrices subcaudales d'un cendré vineux; bec brun, jaunâtre à la pointe; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, douze pouces. Du Japon.

PIGEON GOAD-GOANG. *Columba melanoleuca*, Lath. Parties supérieures d'un brun verdâtre; devant de la tête blanc; une tache noire triangulaire entre le bec et l'œil; une tache oculaire rouge; sommet de la tête et occiput gris; cou d'un gris foncé; parties inférieures blanches, tachetées de noir sur les flancs; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'Australie.

PIGEON A GORGE POURPRÉE. *Columba virilis*, Lath. Parties supérieures d'un vert foncé; front et gorge d'un gris cendré; rémiges noires; rectrices d'un bleu verdâtre, bordées de vert et terminées de brun; les deux intermédiaires vertes; gorge et devant du cou d'un violet pourpré; parties inférieures vertes; bec rougeâtre; pieds rouges. Taille, huit pouces. Des Moluques.

PIGEON A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL. *V.* PIGEON MAILLÉ.

PIGEON GOURA. *Columba coronata*, L.; Buff., pl. enl. 118; *Lophyrus coronatus*, Vieill. Plumage d'un gris bleuâtre ardoisé; tête surmontée d'une grande huppe verticale et comprimée; aréole des yeux noire; moyennes et petites tectrices alaires terminées de brun-marron; une grande tache blanche sur les rémiges;

celles-ci et les rectrices d'une teinte très-foncée; bec noir; pieds d'un gris varié de blanchâtre. Taille, vingt-sept pouces. Des Moluques.

PIGEON GRIS DE LA CHINE. *V.* PIGEON A NUQUE PERLÉE.

PIGEON GRIVALÉ. *Columba armillaris*, Temm., Hist. des Pig., pl. 6. Parties supérieures et devant du cou d'un gris ardoisé foncé; front et gorge d'un gris blanchâtre; un collier blanc; poitrine blanche; rémiges primaires brunes, lisérées de roux; rectrices brunes: les latérales terminées de blanc; parties inférieures blanches, striées de noir; bec rougeâtre, avec la cire saupoudrée de gris; pieds rougeâtres. Taille, quinze pouces six lignes. De l'Australie.

PIGEON DE GUINÉE. *V.* PIGEON ROUSSARD.

PIGEON HAGAREERO. *Columba Zelandica*, Temm.; *Columba Novæ-Zelandiæ*, L. Parties supérieures d'un rouge brun; croupion bleu; rémiges et rectrices noirâtres; devant du cou verdâtre; parties inférieures blanches; tectrices subcaudales bleuâtres; bec et aréole des yeux rouges; pieds rougeâtres. Taille, dix-sept pouces.

PIGEON HÉRISSÉ. *Columba Franciæ*, Temm., Hist. des Pig., pl. 19. Parties supérieures d'un bleu violet; tête et cou garnis de plumes étroites, lustrées d'un blanc argentin, terminées par une palette cornée; aréole des yeux rouge; rémiges noirâtres, bordées de bleu violet; rectrices cramoisies; tige des intermédiaires bleue; bec rouge, coupé de noir; pieds emplumés d'un noir bleuâtre. Taille, treize pouces. De l'Afrique.

PIGEON DE HODGSON. *Columba Hodgsonii*, Wig. La tête et le cou sont d'un gris vineux pâle, qui devient plus intense sur le dos et le crissum; ailes, région interscapulaire et abdomen d'un brun vineux, celui-ci varié de blanchâtre; scapulaires marquées de taches blanches et la nuque de taches d'un brun vineux; rémiges et rectrices brunes; tour du bec d'un blanc grisâtre; pieds d'un gris bleuâtre foncé; ongles jaunes. Taille, quinze pouces. Du Népaul.

PIGEON HOTTENTOT. *Columba hottentota*, Temm., Hist. des Pig., pl. 15. Parties supérieures d'un roux brun; front, sommet de la tête et gorge d'un blanc pur; côtés du cou et poitrine couverts de plumes écailleuses, d'un gris vineux; dessus du cou noir, avec le bord des plumes blanc; parties inférieures rousses; bec brunâtre; pieds roux. Taille, sept pouces. Du sud de l'Afrique.

PIGEON HUABLE. *V.* PIGEON TERRASTRE.

PIGEON HYOGASTRE. *Columba hyogastra*, Temm., Ois. color., pl. 242. Parties supérieures, poitrine, flancs et cuisses d'un beau vert; front, joues et menton gris; rémiges lisérées de jaune; parties inférieures jaunes, avec une grande tache pourprée sur le milieu du ventre; bec gris; pieds rouges. Taille, huit pouces. Des Célèbes.

PIGEON DE L'ILE SAINT-THOMAS. *V.* PIGEON COCHANOSUA.

PIGEON DE LA JAMAÏQUE. *V.* PIGEON A CRAVATE NOIRE.

PIGEON JAMBOO. *Columba Jamboo*, L., Temm., Hist. des Pig., pl. 27 et 28. Parties supérieures d'un brun vert; sommet de la tête d'un rouge violet; gorge noire; dessous du cou et ventre blancs; une large tache lilas sur la poitrine; tectrices subcaudales brunes; bec et pieds d'un rouge pâle. Taille, neuf pouces six lignes. La femelle a le dessus et les côtés de la tête d'un brun verdâtre, la gorge brune, le ventre blanc et le reste du plumage vert. Des Moluques.

PIGEON DE JAMIESON. *Columba Jamiesonii*, Gaim. Parties supérieures d'un gris ardoisé clair; poitrine et ventre blancs, marqués de taches triangulaires, ardoisées; deux lignes blanches, allant du cou au ventre, et circonscrivant un plastron ardoisé. De l'Australie.

PIGEON JASADA. *Columba locutrix*, Princ. Max.; Temm., Ois. color., pl. 166. Parties supérieures d'un brun cendré, faiblement vineux; tour du bec et gorge d'un jaune rougeâtre; tête et cou nuancés de pourpre; nuque, chez le mâle, ornée de plumes échancrées, terminées par une tache vineuse; aréole des yeux d'un rouge violet; parties inférieures grises; rémiges et rectrices d'un brun irisé; bec noir; pieds rouges. Taille, douze pouces six lignes. Du Brésil.

PIGEON DE JAVA. *V.* PIGEON TURVERT.

PIGEON JOVO. *Columba vernans*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 10 et 11. Pl. enl. 138. Parties supérieures d'un vert olive foncé; tête, gorge et parties inférieures d'un gris bleuâtre; rémiges noires, en partie bordées de jaune; une bande jaune sur les ailes; tectrices, à l'exception des deux intermédiaires qui sont grises, bordées de noir et terminées de gris; deux bandes, l'une lilas et l'autre orangée, sur la poitrine; ventre gris; abdomen jaune; bec gris et court; pieds rouges. Taille, dix pouces. Des Moluques.

PIGEON JOONOD. *Columba gymnopthalmos*, Temm., Hist. des Pig., pl. 18; *Columba leucoptera*, Lath. Parties supérieures d'un gris brun, nuancées de vineux; nuque et côtés du cou nuancés de brun et de pourpre, avec le bord des plumes liséré de blanc et de bleuâtre; une tache noire sur le méat auditif; scapulaires et tectrices alaires d'un gris brunâtre; une grande tache blanche sur les ailes; rémiges noires, bordées de gris; croupion d'un gris bleuâtre; parties inférieures d'un gris vineux; tectrices subcaudales blanches; bec rougeâtre; pieds d'un rouge brun. Taille, treize pouces. Des Indes.

PIGEON DE KITLIZ. *Columba Kitlizii*, Temm. Sommet de la tête, occiput et poitrine bleuâtres, à reflets pourprés; nuque cendrée, à reflets opalins; plumes du haut du dos bordées de vert métallique; dos et croupion d'un pourpre éclatant, à reflets verts; ventre, ailes et queue d'un gris ardoisé; petites tectrices alaires et scapulaires violettes, bordées de vert doré; bas du bec et pieds rouges. Taille, seize pouces. Du Japon.

PIGEON KOAO-KOAO. *Columba purpurata*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 34. Parties supérieures d'un beau vert lustré; sommet de la tête d'un rose violet, entouré de jaune; occiput, cou et poitrine d'un gris cendré, nuancé de verdâtre; ailes tachetées de vert foncé; tectrices alaires frangées de jaune; rémiges noires, bordées de vert; rectrices noires intérieurement et terminées de vert pâle; parties inférieures nuancées de jaune et d'orangé; flancs verts; tectrices subcaudales

jaunes; bec noirâtre, blanc à la pointe; pieds gris. Taille, huit pouces. De l'Australie.

PIGEON OU LABRADOR. *Columba elegans*, Temm., Hist. des Pig., pl. 22. Parties supérieures d'un brun olivâtre; front roussâtre; occiput gris clair; trait oculaire brun; tache auriculaire blanche; nuque, scapulaires et gorge brunes; deux bandes à reflets métalliques sur les ailes; rémiges brunes, rousses en dessus; rectrices latérales grises, barrées de noir et terminées de brun; parties inférieures d'un gris foncé; bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces. De l'Australie.

PIGEON A LARGE QUEUE. *Columba Malaccensis*, Lath.; *Columba Bantamensis*, Lath.; *Columba striata*, M. C. Parties supérieures grises, avec le bord des plumes noir; sommet de la tête brunâtre; front et gorge d'un gris bleuâtre clair; nuque et côtés du cou roussâtres, avec le bord des plumes noir; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices intermédiaires brunâtres; les autres terminées de blanc; parties inférieures blanches, avec le milieu de la poitrine d'un gris vineux; bec noir et jaune; pieds orangés. Taille, huit pouces. De l'Inde. Buffon a nommé Tourterelle à large queue le Pigeon Tourrocco.

PIGEON LAROUP. *Columba cristata*, Temm., Hist. des Pig., pl. 9; *Columba pacifica*, Lath. Parties supérieures d'un violet pourpré irisé; tête, cou, poitrine et ventre gris, nuancés de pourpre irisé; une large huppe sur la tête; une large moustache d'un jaune d'ocre; une tache de même couleur sur la gorge; rémiges secondaires noirâtres; les primaires rousses; croupion et rectrices noirs, à reflets verts; abdomen, cuisses et tectrices subcaudales roux; bec brun; pieds rouges. Taille, treize pouces. De l'Australie.

PIGEON LEUCOMÈLE. *Columba leucomela*, Temm., Ois. color., pl. 186. Parties supérieures d'un rouge pourpré brillant; sommet et côtés de la tête, cou et parties inférieures blancs, nuancés de jaunâtre, de bleuâtre et de rose sur le cou, de gris-bleuâtre vers les flancs; tectrices alaires d'un gris brun, bordées de pourpre vif; rémiges noirâtres, bordées de brun; rectrices brunes; bec et pieds jaunes. Taille, treize pouces. De l'Australie.

PIGEON LEUCONOTE. *Columba leuconota*, Vig., Proceed. Soc. Zool., 1831, p. 23. Tête d'un gris bleuâtre; nuque, milieu du dos, une large bande transverse au milieu de la queue, et dessous du corps blancs; tectrices alaires d'un violet pâle; scapulaires brunâtres; rémiges et bande alaire brunes; rectrices noires. Taille, seize pouces. De l'Hymalaya.

PIGEON A LONGUE QUEUE. *V.* PIGEON TOURTE.

PIGEON LONGUP. *Columba lophotes*, Temm., Ois. color., pl. 142. Parties supérieures d'un brun isabelle; tête et parties inférieures d'un gris bleuâtre; nuque garnie de plumes longues et effilées, noirâtres; dessous du cou lavé de rose vineux; petites tectrices alaires d'un brun fauve, traversées par une bande noire; moyennes terminées de vert irisé brillant, et bordées de blanc; les grandes noires, tachetées de rouge pourpré éclatant, et bordées de blanc; rémiges d'un brun noirâtre, bordées de cendré; rectrices intermédiaires brunes, terminées de blanc; les latérales d'un noir bleuâtre, terminées de blanc; tectrices caudales brunes; bec noirâtre, rouge à la base; pieds orangés. Taille, onze pouces. De l'Australie.

PIGEON LUCTUOSE. *Columba luctuosa*, R., Temm., Ois. col., pl. 247. Parties supérieures d'un blanc cendré; tête, cou et parties inférieures d'un blanc nuancé de grisâtre; rémiges noirâtres, bordées de noir; rectrices noires, d'un blanc jaunâtre à leur origine : les latérales sont blanches; une grande tache noire sur les jambes; bec jaune; pieds noirs. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

PIGEON LUMACHELLE. *Columba chalcoptera*, Lath.; Temm., Hist. des Pig., pl. 8. Parties supérieures d'un brun cendré, avec le bord des plumes jaune; front blanc; sommet de la tête rose; une tache ovalaire blanche sur le méat auditif; tectrices alaires parées des reflets les plus brillants; rémiges primaires brunâtres, les secondaires largement tachées de vert pourpré; dix-huit rectrices; elles sont cendrées, barrées de noir, à l'exception des intermédiaires qui sont brunes; parties inférieures grises, nuancées de vineux sur la poitrine; bec rougeâtre, noir à la pointe; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De l'Australie.

PIGEON A LUNETTES. *Columba perspicillata*, Temm., Ois. color., pl. 246. Parties supérieures d'un vert éclatant, avec le bord des plumes d'un jaune brunâtre; front blanc; tête d'un gris bleuâtre foncé, qui s'éclaircit de chaque côté du cou; aréole des yeux rouge; rémiges brunes, bordées de noir-bleuâtre, qui est aussi la couleur des rectrices; parties inférieures d'un gris bleuâtre; jambes blanches; bec vert; pieds rouges. Taille, dix-sept pouces. Des Moluques.

PIGEON MACQUARIE. *Columba Macquaria*, Gaim., Voyage de Freyc., pl. 31. Parties supérieures brunâtres; tête, cou et poitrine d'un gris bleuâtre; petites tectrices alaires brunâtres, tachetées de blanc cerclé de noir; les grandes sont cendrées et également tachetées; rémiges d'un brun rougeâtre; rectrices étagées et pointues; les latérales d'un cendré bleuâtre; ventre blanc; bec noir; aréole des yeux orangée; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces. De l'Australie.

PIGEON MAGNIFIQUE. *Columba magnifica*, Temm., Ois. color., pl. 163. Parties supérieures d'un beau vert; tête d'un blanc verdâtre; petites tectrices alaires variées de jaune et de vert; les grandes d'un vert olive, bordées de jaune ocracé; rémiges vertes, bordées de bleuâtre foncé; rectrices d'un vert chatoyant en dessus, grises en dessous; milieu de la gorge, de la poitrine et du ventre d'un bleu foncé, avec le bord des plumes d'un rouge pourpré foncé; flancs verdâtres; abdomen, cuisses et tectrices subcaudales jaunes; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, dix-sept pouces. De l'Australie.

PIGEON MAILLÉ. *Columba Cambayensis*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 45; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 277. Parties supérieures brunâtres, variées de roux; tête et dessus du cou d'un rose vineux; poignet d'un gris bleuâtre; tectrices alaires roussâtres et grises; rémiges brunes, bordées de noirâtre; rectrices brunes : les latérales terminées de blanc; poitrine d'un roux vineux, striée de noir; abdomen blanchâtre; gorge et

devant du cou d'un rose terne; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De l'Afrique.

Pigeon Maitsou. *Columba australis*, L.; Temm., Histoire des Pig., pl. 5. Parties supérieures d'un vert foncé; tête, cou, poitrine et ventre d'un vert olive pâle; poignet pourpré; bande alaire transversale, jaune; rémiges noires, bordées de jaune; rectrices grises en dessus, plus claires vers l'extrémité, noires en dessous, terminées de blanchâtre; abdomen vert, tacheté de blanc; tectrices subcaudales rousses; bec rougeâtre, gris à la pointe; pieds rouges. Taille, douze pouces. De Madagascar.

Pigeon du Malabar. *Columba Malabarica*, Lath. Parties supérieures d'un gris brunâtre; tectrices alaires tachetées de blanc; rectrices intermédiaires grises; les autres noires, largement terminées de blanc; poitrine et devant du cou d'un brun vineux clair; abdomen blanc; bec et pieds rouges. Taille, huit pouces. De l'Inde.

Pigeon mantelé. *Columba lacernulata*, Temm., Ois. color., pl. 164. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; sommet de la tête d'un gris bleu; tectrices alaires d'un vert obscur; rémiges noirâtres, bordées de brun; dessous des rectrices gris; parties inférieures d'un gris bleuâtre; gorge rougeâtre; tectrices subcaudales rousses; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De Java.

Pigeon des Mariannes. *Columba rosalcapilla*, Less. Sa tête est ornée d'une calotte d'un pourpre vif, encadrée dans un cercle jaune; les parties supérieures sont vertes, tachetées de bleu; la gorge est blanchâtre; les joues sont grises; le devant du cou et la poitrine d'un gris roux; le milieu du ventre est d'un rose vineux; les tectrices caudales inférieures sont d'un jaune orangé; la queue est blanche en dessous.

Pigeon maria. *Columba littoralis*, Temm., Hist. des Pig., pl. 7; *Columba alba*, Lath. Plumage blanc, avec les rémiges noires et les rectrices terminées de cette nuance; bec et pieds gris. Taille, treize pouces. Des Moluques.

Pigeon marqueté. *Columba scripta*, Temm., Ois. color., pl. 187. Parties supérieures d'un gris brun, nuancé de brunâtre; côtés de la tête et gorge d'un blanc pur, avec quelques taches allongées et le bord inférieur noirs; petites tectrices alaires brunes, bordées de brunâtre; les grandes terminées par des nuances irisées très-éclatantes et bordées de gris; parties inférieures d'un gris bleuâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Australie.

Pigeon de la Martinique. *V.* Pigeon roux-violet.

Pigeon a masque blanc. *Columba larvata*, Temm., Hist. des Pig., pl. 31; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 269. Parties supérieures d'un brun pourpré irisé; front, joues et gorge blancs; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris-brunâtre; cou et poitrine pourprés; parties inférieures et tectrices subcaudales rousses; bec bleuâtre; pieds rouges. Taille, huit pouces. Du sud de l'Afrique.

Pigeon de Maugé. *Columba Maugei*, Temm., Hist. des Pig., pl. 52. Parties supérieures grises, tachetées; front et gorge d'un gris bleuâtre; rectrices latérales noires, terminées de blanc; les intermédiaires sont grises; devant du cou, poitrine, flancs et ventre finement rayés de noir et de blanc; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De l'Australie.

Pigeon Meena. *Columba Meena*, Sykes. Il a la tête, le cou, les interscapulaires et le ventre d'un rouge vineux; les plumes du croupion et les tectrices caudales ont leur extrémité blanche; scapulaires et tectrices alaires noires, bordées de chatain; rémiges et rectrices d'un brun roussâtre, ces dernières bordées de chatain; tectrices alaires inférieures cendrées; plumes des deux côtés du cou terminées de blanc-bleuâtre. Bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Inde.

Pigeon métallique. *Columba metallica*, Temm., Ois. color., pl. 562. Sommet de la tête, cou et haut du dos ornés de reflets métalliques rouges, bleus et verts; tectrices alaires d'un gris ardoisé, irisé de vert; rémiges et rectrices d'un noir bronzé; parties inférieures irisées en vert; bec rouge, avec la pointe jaune; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De Timor.

Pigeon du Mexique. *Columba Mexicana*, L.; *Columba fusca*, Briss. Plumage brun; poitrine et extrémité des rémiges blanches; bec gris; aréole des yeux et pieds d'un rouge vif. Taille, dix pouces.

Pigeon modeste. *Columba modesta*, Temm., Ois. color., pl. 552. Parties supérieures d'un gris plombé foncé, plus obscur encore sur les ailes et la queue; on léger chatoiement de vert et de pourpre sur les rémiges et les rectrices; joues variées de gris et de jaune; tour des yeux jaune; oreilles vertes, ainsi que l'origine des ailes. Bec et pieds plombés. Taille, treize pouces. De Timor.

Pigeon Mignon. *Columba Pulchella*, Temm., Ois. color., pl. 564. Front et sinciput d'une couleur carmélite très-brillante; occiput, nuque, dos, ailes et queue d'un vert pur; gorge blanche; joues, côtés du cou, poitrine et haut du ventre d'un gris bleuâtre, qui se dégrade en blanc; abdomen, cuisses et tectrices subcaudales d'un jaune orangé, séparé du blanc par une large bande d'un brun roux vif; bec jaune; pieds rouges; tarses recouverts de plumes vertes. Taille, sept pouces. Nouvelle-Guinée.

Pigeon Moine. *Columba Monacha*, Temm., Ois. color., pl. 253. Parties supérieures d'un beau vert gai; sommet de la tête bleu, entouré d'une bande jaune; commissure du bec bleu; gorge jaune; rémiges bordées de jaune; rectrices grises en dessous; parties inférieures vertes, avec une grande tache pectorale bleue; abdomen et tectrices subcaudales jaunes; bec gris; pieds rouges. Taille, sept pouces. Des Célèbes.

Pigeon montagnard. *Columba montana*, L.; Temm., Histoire des Pig., pl. 4. Parties supérieures violettes, irisées; sommet de la tête et derrière du cou vert-doré, à reflets pourprés; tectrices alaires d'un roux brun; rémiges rousses, terminées de noirâtre; rectrices rousses; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, qui prend une teinte vineuse sur la poitrine; deux bandes oculaires blanches dans le mâle; aréole des yeux rouge; bec long, mince et rougeâtre; pieds rouges. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

**Pigeon des montagnes du Mexique.** *Columba Hoilotl*, L. Plumage d'un brun roux pourpré, avec les petites tectrices alaires blanches; bec et pieds rouges. Taille, seize pouces.

**Pigeon moaoore.** *Columba miniata*, Lath. Parties supérieures d'un violet pourpré foncé; plumes des côtés du cou échancrées, noires et terminées de gris vineux; poignet d'un brun mordoré; croupion d'un gris rosé; rectrices alaires brunes; tectrices intermédiaires noirâtres, les latérales à moitié blanches; parties inférieures d'un gris vineux clair; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, dix-sept pouces. De la Chine.

**Pigeon a moustaches blanches.** *Columba mystica*, Temm., Hist. des Pig., pl. 56. Parties supérieures d'un brun foncé, irisé; côtés et dessus du cou d'un vert doré, pourpré; poignet, rémiges et rectrices latérales d'un roux très-vif; aréole des yeux rouge; parties inférieures d'un gris blanchâtre, nuancé de vineux; base du bec et pieds rouges. Taille, onze pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

**Pigeon a moustaches noires.** *Columba dominicensis*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. enlum. 51; Buff., pl. enlum. 487. Parties supérieures brunâtres; front, gorge, joues et derrière de la tête blancs; une moustache noirâtre; sommet de la tête traversé par une bande noire; un collier de même nuance; scapulaires et tectrices alaires d'un gris brun, avec une tache noire sur chaque plume; rémiges noires, bordées de grisâtre; rectrices intermédiaires grises, les autres terminées de blanc; parties inférieures cendrées; la poitrine est d'un brun vineux irisé; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Des Antilles.

**Pigeon mullerian.** *Columba mullerii*, Temm., Ois. color., pl. 566. Sommet de la tête pourpré; menton, haut de la gorge et bande sur la nuque d'un blanc azuré; un large collier noir; un plastron blanc sur le haut du cou; parties supérieures d'un gris cendré; poitrine d'un rose foncé; parties inférieures et haut du dos jusqu'à l'insertion des ailes d'un beau rouge vineux; rectrices noirâtres, coupées vers leur moitié par un large ruban blanchâtre. Bec noir; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De la Nouvelle-Guinée.

**Pigeon multiraie.** *Columba leptogrammica*, Temminck, Ois. color., pl. 560. Sommet de la tête et manteau d'un beau vert irisé en pourpre; gorge et poitrine d'un gris vineux, irisé, rayé de noir; menton et ventre d'un gris isabelle; parties supérieures d'un rouge brun, rayées transversalement de bandes noires; rectrices latérales bordées et terminées de cendré. Bec noir; pieds rouges. Taille, quatorze pouces. De l'Archipel de l'Inde.

**Pigeon muscarivore.** *Columba ænea*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 3-4, Buff., pl. enl. 164. Parties supérieures d'un vert foncé, irisé; tête, cou, poitrine et ventre d'un gris bleuâtre, nuancé de vineux; rémiges d'un bleu verdoyant; rectrices d'un bleu irisé en dessus, noirâtre en dessous; tectrices subcaudales rousses; bec noir; pieds rouges. Taille, dix-sept pouces. Des Moluques.

**Pigeon nain.** *Columba nana*, Temm., Ois. color., pl. 565. Tête, cou, poitrine, flancs, dos, croupion et queue d'un vert velouté; une large plaque grise de lie de chaque côté de la poitrine; un plastron violet sur le ventre; plumes des cuisses vertes, frangées de jaune qui est la teinte de l'abdomen et des bords des tectrices alaires. Bec et pieds rouges. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Guinée.

**Pigeon nain.** *V.* Pigeon Pygmée.

**Pigeon Nicobar.** *V.* Pigeon a camail.

**Pigeon noir et blanc.** *V.* Pigeon Goar-Goang.

**Pigeon a nuque écaillée.** *Columba Corensis*, Lath.; *Columba Portoricensis*, Temm., Hist. des Pig., pl. 15. Parties supérieures d'un gris bleu foncé; tête, devant du cou et poitrine d'un pourpre vineux; occiput mordoré; nuque et haut du dos brillants de reflets pourprés, violets et verts : le bord des plumes est mordoré; rémiges et rectrices d'un gris ardoisé; yeux entourés d'une membrane papillaire; parties inférieures d'un gris vineux; bec et pieds rouges. De l'Amérique méridionale.

**Pigeon a nuque perlée.** *Columba Suratensis*, L.; *Columba risoria*, var., Lath.; *Columba tigrina*, Temm., Hist. des Pig., pl. 43. Parties supérieures grises, avec le bord des plumes d'un jaune ocracé; sommet de la tête d'un gris vineux; nuque ornée d'un large collier de plumes échancrées et noires; il est parsemé de taches quadrangulaires, blanches dans le haut et grisâtres vers le dos; poignets d'un gris bleuâtre, très-pâle; rémiges brunes, bordées de gris; tectrices étagées : les deux intermédiaires brunes, les latérales noirâtres, terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine d'un gris vineux clair; parties inférieures blanchâtres; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Des Moluques.

**Pigeon a nuque violette.** *Columba violacea*, Temminck, Hist. des Pig., pl. 29. Parties supérieures d'un roux pourpré foncé; nuque ornée d'un large collier violet, à reflets dorés; front, gorge et ventre blancs; poitrine nuancée de violet pourpré irisé; aréole des yeux rouge; rémiges rousses; rectrices étagées, d'un roux pourpré; bec et pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Amérique.

**Pigeon océanique.** *Columba oceanica*, Less. Parties supérieures d'un vert métallique; front, joues et gorge blanchâtres, variés de gris; dessus de la tête et derrière du cou d'un gris ardoisé foncé; poitrine et abdomen d'un gris ferrugineux; parties inférieures, cuisses et tectrices subcaudales rousses; bec gris; pieds rouges. Taille, douze pouces.

**Pigeon odorifère.** *Columba olax*, Temm., Ois. col., pl. 241. Parties supérieures d'un roux vineux; tête d'un gris bleuâtre; tectrices alaires noires, bordées de jaune; rémiges noires; rectrices noires, terminées de blanchâtre; gorge blanche; poitrine orangée; ventre vert, avec les flancs gris; bas des cuisses, plumes anales et tectrices subcaudales d'un roux marron; bec jaune, noir à la base; pieds orangés. Taille, huit pouces. De Sumatra.

**Pigeon oreillon blanc.** *Columba leucotis*, Temm., Ois. color., pl. 189. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête gris; nuque brunâtre; oreilles couvertes de petites plumes blanches, surmontées d'une ligne noire qui part de l'angle du bec; dessus du cou

vert, avec une grande tache bleue; il est entouré, vers le dos, d'une ligne violâtre; petites tectrices alaires terminées de roux, les moyennes vertes; les grandes vertes, bordées de brun; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices brunes, terminées de gris; gorge d'un roux orangé; parties inférieures roussâtres; bec noir; pieds jaunes. Taille, neuf pouces six lignes. Des Moluques.

PIGEON OREILLON BLEU. *Columba aurita*, Temm., Hist. des Pig., pl. 25; *Columba Martinica*, Briss. Parties supérieures d'un brun roux, parsemées de quelques taches noires; tête, cou et poitrine d'un marron pourpré; bas du cou d'un violet doré, très-éclatant; une petite tache d'un bleu doré sur le méat auditif; rémiges noirâtres, bordées ou terminées de blanc; rectrices latérales barrées de noir et terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un fauve vineux; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces. Des Antilles.

PIGEON ORICOU. *Columba auricularis*, Temm., Hist. des Pig., pl. 21. Plumage blanc; rémiges et rectrices grises à la base, terminées de noir; bec noir, entouré de trois caroncules charnus bleus et rouges, et de tubercules supérieurs; pieds rouges. Taille, douze pouces. De l'Océanie.

PIGEON D'OTAÏTI. *Columba Otaitii*, Less. Parties supérieures d'un vert doré, à reflets cuivreux; les inférieures d'un gris cendré uniforme; une calotte d'un rose pâle, bordé de jaune; des caroncules orangées sur le bec; queue terminée par une raie blanchâtre.

PIGEON PAMPUSAN. *Columba Pampusan*, Gaim., Voyage de Freycinet, pl. 30; *Columba xanthonura*, Temm., Ois. color., pl. 190. Parties supérieures vertes, avec le bord des plumes brunâtre; sommet et côtés de la tête, dessus du cou d'un rouge brun; tectrices alaires olivâtres, bordées de roux; rémiges brunes, bordées de vert et de roux; rectrices intermédiaires d'un vert olive, les autres d'un roux vif, bordées de noir; parties inférieures d'un brun fauve, plus clair vers l'abdomen; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Australie.

PIGEON PEINT. *Columba picturata*, Temm., Ois. color., pl. 242. Parties supérieures brunes; tête d'un gris bleuâtre; un large demi-collier de plumes échancrées noires, bordées de blanchâtre et frangées de rose; petites tectrices alaires d'un roux pourpré; rémiges noirâtres, bordées de brun; rectrices brunes, les latérales bordées et terminées de gris; poitrine d'un rouge vineux pâle; parties inférieures blanchâtres; bec brun; pieds gris. Taille, onze pouces six lignes. De l'Ile-de-France.

PIGEON PERLÉ. *Columba perlata*, Temm., Ois. col., pl. 559. Front, sommet de la tête, occiput, région des yeux et nuque d'un vert jaunâtre; un demi-collier bleuâtre, qui va s'unir au blanc du menton et du haut de la gorge; cou et poitrine d'un roux orangé; parties supérieures d'un vert brillant et mordoré; des taches lacrimoïdes d'un rouge carmin sur les tectrices alaires moyennes; rémiges noires, nuancées de vert foncé, le dessous est, ainsi qu'aux rectrices, grisâtre. Bec noir, avec la pointe blanche et renflée; pieds rouges; tarses emplumés. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Guinée.

PETIT PIGEON DE LA MARTINIQUE. *V.* PIGEON COCOTZIN.

PETIT PIGEON ARMISA. *V.* PIGEON COLOMBIN.

PIGEON PHASIANELLE. *Columba Phasianella*, Temm., Ois. color., pl. 100. Parties supérieures d'un roux brun; sommet et côtés de la tête d'un roux vif; des reflets d'un pourpré violet sur le dessus du cou; tectrices alaires brunes, bordées de roux; rectrices étagées; parties inférieures d'un roux pourpré; gorge blanche; bec rouge; pieds d'un rouge orangé foncé. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

PIGEON PICAZURO. *Columba Picazuro*, Temm. Parties supérieures d'un gris bleuâtre très-vif; tête et partie antérieure du cou d'un roux vineux; aréole des yeux rouge; côtés du cou noirâtres, avec l'extrémité des plumes blanche; rémiges brunes; rectrices brunes, terminées de noir; parties inférieures bleuâtres; bec bleu; pieds rouges. Taille, treize pouces. De l'Amérique méridionale.

PIGEON PICUI. *Columba Picui*, Temm. Parties supérieures brunes; front et côtés de la tête blanchâtres; de petites taches d'un bleu brillant sur les ailes; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices intermédiaires brunes, les suivantes terminées de blanc, les latérales blanches; parties inférieures blanchâtres, nuancées de brun sur le cou et de vineux sur la poitrine; membrane oculaire bleue; bec et pieds rougeâtres. Taille, sept pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON PINON. *Columba Pinon*, Gaim., Voyage de Freyc., pl. 28. Parties supérieures, tête et poitrine d'un gris brun, irisé en rougeâtre; tectrices alaires d'un gris ardoisé; rémiges brunâtres; rectrices d'un gris brun barré de blanc; parties inférieures d'un roux ferrugineux, varié de blanchâtre; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, dix-sept pouces. De l'Australie.

PIGEON PLEUREUR. *Columba lugens*, Ruppel, Faun. Abyssin., p. 64, pl. 22, fig. 2. Sommet de la tête ardoisé; une grande tache d'un gris ardoisé obscur de chaque côté du cou; dos et parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec le bord des plumes ferrugineux; tectrices alaires d'un gris ardoisé, avec le bord des plumes bleuâtre; gorge et parties inférieures fauves; rectrices ardoisées, terminées de blanc, les deux intermédiaires sont entièrement d'un cendré obscur, de même que les tectrices caudales; région anale d'un gris bleuâtre; bec noirâtre; caroncules jaunâtres; pieds rouges. Taille, onze pouces. Du nord de l'Afrique.

PIGEON PLOMBÉ. *Columba plumbea*, Vieill. Parties supérieures d'un brun plombé, les inférieures d'une teinte plus claire; côtés du cou tachetés de vineux clair et irisés de vert; rémiges lisérées de gris; menton blanchâtre; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, treize pouces. Du Brésil.

PIGEON POIGNARDÉ. *Columba cruentata*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 8 et 9. Parties supérieures d'un gris ardoisé, irisé; front et sommet de la tête d'un gris cendré; occiput et derrière du cou d'un violet foncé, irisé en vert; trois bandes transversales cendrées, séparées par du roux pourpré, sur les ailes; rémiges d'un brun cendré, lisérées de roux; rectrices intermédiaires d'un gris brun, les latérales barrées de noir et terminées de cendré; gorge, côtés du cou et poitrine blancs; une tache rouge sanguin sur la poitrine; parties inférieures

d'un blanc rougeâtre; bec et pieds rouges. Taille, onze pouces. Des Philippines.

PIGEON POMPADOUR. *V.* PIGEON AROMATIQUE.

PIGEON POURPRÉ. *Columba Porphyreo*, Temm., Ois. color., pl. 106. Parties supérieures d'un vert brillant; tête, cou et haut de la poitrine d'un rouge rose très-vif; une double ceinture blanche et noire sépare la poitrine du ventre qui est d'un cendré bleuâtre; parties inférieures vertes et jaunâtres; dessous des rectrices gris, terminé d'une manière plus claire; bec brun, rougeâtre à la pointe; pieds rouges. Taille, onze pouces. Des Moluques.

PIGEON POIKILOBOU. *Columbo superbo*, Temm., Hist. des Pig., pl. 33. Parties supérieures vertes; sommet de la tête d'un rose lilas; joues et occiput d'un vert pâle; nuque et derrière du cou d'un brun roussâtre; une tache d'un bleu violet sur le poignet; petites tectrices alaires bleues, bordées de vert; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; rectrices intermédiaires vertes, terminées de verdâtre; les trois latérales noires; gorge et dessous du cou d'un blanc violâtre; poitrine marquée d'une large bande de bleu foncé; flancs verts; bec gris; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Océanie.

PIGEON POURPRÉ. *Columbo purpurea*, Lath. Parties supérieures vertes; front verdâtre; tête et cou d'un rouge pourpré; rémiges et rectrices noirâtres; poitrine orangée; ventre vert; abdomen rouge; bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De Java.

PIGEON PRINCE. *Columba princeps*, Vig. Parties supérieures d'un gris cendré, les inférieures sont blanches; nuque d'un brun marron, à reflets métalliques; scapulaires d'un brun vineux; gorge d'un vert métallique brillant; dessus des rectrices d'un brun chocolat, le dessous plus pâle. Taille, dix pouces. Nouvelle Hollande.

PIGEON PYGMÉE. *Columbo minuta*, Lath.; Temm., Hist. des Pig., pl. 16. Parties supérieures d'un brun cendré; des taches bleues sur les ailes; rectrices intermédiaires brunes; les latérales cendrées, terminées de noir; la plus extérieure à l'extrémité blanche; devant du cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec brun; pieds rouges. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON DE QUEOA. *V.* PIGEON A LARGE QUEUE.

PIGEON A QUEUE ANNELÉE. *Columba coribœa*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 10. Parties supérieures d'un bleu cendré; tête, devant du cou et poitrine pourprés; derrière du cou d'un pourpre irisé, très-éclatant; tectrices alaires et rémiges d'un gris bleuâtre; rectrices d'un gris ardoisé, barrées de grisâtre et terminées de noirâtre; abdomen d'un gris foncé, à reflets pourprés; bec jaunâtre, rougeâtre à la base; pieds rouges. Taille, quinze pouces. Des Antilles.

PIGEON A QUEUE POINTUE. *Columba oxyura*, Temm., Ois. color., pl. 240. Plumage d'un vert brillant; rémiges noires; rectrices très-étagées, noirâtres, terminées de blanchâtre, les deux intermédiaires finissant en pointe; membrane oculaire rougeâtre; une bande orangée sur la poitrine; abdomen et tectrices subcaudales jaunes; bec noir, jaune à la pointe; pieds d'un rouge orangé vif. Taille, douze pouces. De Java.

PIGEON RAMERON. *Columba orquotrix*, Temm., Hist. des Pig., pl. 5. Parties supérieures d'un brun violâtre; front noirâtre; sommet de la tête d'un gris bleu; aréole des yeux d'un rouge orangé; joues grisâtres; cou d'un gris vineux, avec les bords des plumes d'une teinte plus claire; une bande blanchâtre, tachetée de noir, sur la poitrine; tectrices alaires et parties inférieures d'un brun vineux, parsemé de petites taches blanches; bec et pieds jaunes. Taille, quinze pouces. Du sud de l'Afrique.

PIGEON RAMIER. *Columbo Palumbus*, L., Buff., pl. enl. 316. Parties supérieures d'un brun cendré; derrière et côtés du cou d'un vert irisé; une sorte de demi-collier blanc; rémiges brunes, bordées de blanchâtre; rectrices cendrées, terminées de noirâtre; devant du cou et poitrine d'un brun vineux; parties inférieures blanchâtres; bec jaunâtre; pieds rouges. Taille, dix-sept pouces six lignes. Europe.

PIGEON RAMIER BLEU DE MADAGASCAR. *V.* PIGEON FOUNINGO.

PIGEON RAMIER DE CAYENNE. *V.* PIGEON RAMIRET.

PIGEON RAMIER A COLLIER POURPRÉ. *V.* PIGEON POURPRÉ.

PIGEON RAMIER DES MOLUQUES. *V.* PIGEON MUSCARIVORE.

PIGEON RAMIER VERT DE MADAGASCAR. *V.* PIGEON MAITSON.

PIGEON RAMIRET. *Columba speciosa*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 14; Buff., pl. enl. 213. Parties supérieures d'un roux pourpré; tête d'un brun violet; cou et poitrine blanchâtres, avec le bord des plumes d'un pourpre irisé; rémiges d'un brun cendré; rectrices noirâtres; abdomen et flancs blanchâtres, avec le bord des plumes violet. Bec jaunâtre; pieds rouges. Taille, treize pouces.

PIGEON RAYÉ DE LA CHINE. *V.* PIGEON A VENTRE ROUGE.

PIGEON RAYÉ DES INDES. *V.* PIGEON A LARGE QUEUE.

PIGEON DE REINWARDT. *Columba Reinwardtii*, Temm., Ois. color., pl. 248. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tête, cou et parties inférieures d'un blanc lavé de gris-bleuâtre; rémiges et bords de l'aile noirâtres; rectrices étagées, d'un brun rougeâtre; les deux latérales grises, rayées de noir et bordées de blanc. Bec rouge, noir à la pointe; pieds rouges. Taille, dix-huit pouces. Des Célèbes.

PIGEON DE ROCHE DE LA JAMAÏQUE. *V.* PIGEON A CALOTTE BLANCHE.

PIGEON ROUGE-CAP. *Columba rubricapilla*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 20. Parties supérieures noires, irisées de violet; sommet de la tête d'un beau rouge; plumes du cou et de la poitrine longues, à barbes désunies, soyeuses, d'un gris de perle; parties inférieures d'un noir saupoudré de gris; aréole des yeux rouge. Bec noirâtre; pieds rouges. Des îles Panay.

PIGEON ROUGEATRE. *V.* PIGEON TALPACOTI.

PIGEON ROUSSARA. *Columba guineo*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 16; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 265. Parties supérieures variées de brun-roux et de gris-bleuâtre; tête bleuâtre; aréole des yeux d'un rouge

foncé; cou roussâtre, varié de bleuâtre; parties inférieures d'un gris ardoisé. Bec gris; pieds bruns. Taille, douze pouces six lignes. Du sud de l'Afrique.

Pigeon Rousseau. *V.* Pigeon Pamposan.

Pigeon Rousset. *Columba rufina*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 24. Parties supérieures d'un roux foncé, irisées en violet et mêlées de gris-bleuâtre; rémiges et rectrices d'un gris cendré, bordées de grisâtre; gorge blanche; parties inférieures d'un gris vineux. Bec grisâtre; pieds rouges. Taille, douze pouces. Des Antilles.

Pigeon roux de Cayenne. *V.* Pigeon roux-violet.

Pigeon roux-violet. *Columba Martinica*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 5 et 6; Buff., pl. enl. 162. Parties supérieures d'un brun roux, irisées de pourpré; joues marquées d'une tache quadrangulaire rousse; aréole des yeux rouge; rémiges et rectrices d'un brun pourpré; parties inférieures d'un roux violet, qui s'éclaircit sur la gorge et l'abdomen; une tache de même nuance de chaque côté de la poitrine. Bec jaune; pieds rouges. Taille, neuf pouces. Des Antilles.

Pigeon de Saint-Domingue. *V.* Pigeon Pygmée.

Pigeon sauvage du Mexique. *Columba nævia*, L. Parties supérieures brunes, tachetées de noir; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; parties inférieures d'un fauve clair; tectrices subalaires et subcaudales grises. Bec et pieds rouges. Taille, quinze pouces.

Pigeon sauvage du Paraguay. *V.* Pigeon aux ailes noires.

Pigeon du Sénégal. *V.* Pigeon émeraudine.

Pigeon Siebold. *Columba Sieboldtii*, Temm., Ois. col., pl. 549. Front et partie de la face d'un vert jaunâtre; nuque et côtés du cou d'un vert clair; manteau et flancs d'un vert cendré; dos, croupion, grandes tectrices alaires et les quatre rectrices intermédiaires d'un vert foncé; petites et moyennes tectrices alaires d'un pourpre cendré; gorge, devant du cou et poitrine d'un jaune citron; milieu de l'abdomen blanc; cuisses, ventre et tectrices subcaudales verts, avec le bord des plumes blanc. Bec fort grêle, blanchâtre à la pointe; pieds rouges. Taille, douze pouces six lignes. Du Japon.

Pigeon Soudis. *Columba cinerea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 58. Parties supérieures d'un gris noirâtre; front, gorge, dessus du cou et parties inférieures d'un blanc bleuâtre; rémiges noirâtres; rectrices noires et grises. Bec jaune; pieds rouges. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Pigeon de Sonate. *V.* Pigeon à nuque perlée.

Pigeon de Surinam. *V.* Pigeon Fraisin.

Pigeon Talpacoti. *Columba Talpacoti*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 12. Parties supérieures d'un roux foncé, lavé de vineux; sommet de la tête et nuque d'un gris bleu; front blanchâtre; tectrices alaires tachetées de noir; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices intermédiaires d'un brun roussâtre, les latérales noires, terminées de roux. Bec d'un rouge brun; pieds orangés. Taille, six pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

Pigeon Tambourette. *Columba Tympanistria*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 36. Parties supérieures brunes; des taches noirâtres irisées sur les ailes; front et sourcils blancs; croupion gris, avec deux bandes noires; rémiges rousses, bordées de brun; rectrices intermédiaires rousses : les trois latérales barrées de noir, grises à la base et à l'extrémité; parties inférieures blanches. Bec brun; pieds jaunes. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique.

Pigeon terrestre. *Columba humilis*, Temm., Ois. color., pl. 258 et 259. Parties supérieures d'un gris brun; front, gorge et poitrine d'un gris cendré vineux; derrière de la tête gris foncé; trait oculaire et demi-collier noirs; tectrices alaires d'un gris bleuâtre; rémiges d'un gris noirâtre, bordées de gris; rectrices grises en dessus, noires en dessous, terminées de grisâtre; les latérales bordées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre. Bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces. La femelle a les parties supérieures, le cou, la gorge et la poitrine d'un cendré vineux, le front et le sommet de la tête, le croupion et l'extrémité des grandes tectrices bleuâtres; les rectrices sont noires, à l'exception des deux latérales qui sont terminées de blanc; les latérales sont blanches. De l'Inde.

Pigeon à tête et cou blancs. *Columba Norfolcensis*, Lath. Parties supérieures pourprées, avec des taches plus foncées; tête, cou et poitrine blancs; rémiges et parties inférieures noires; rectrices d'un brun rougeâtre, bordées de noir. Bec et pieds rougeâtres. Taille, treize pouces. De l'île de Norfolk.

Pigeon à tête et cou gris. *Columba cuneata*, Lath. Parties supérieures d'un roux clair, avec quelques taches blanches sur les ailes; tête, cou et poitrine d'un gris pâle; rémiges d'un brun foncé; rectrices étagées, brunes, terminées de blanc; parties inférieures blanches. Bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Australie.

Pigeon à tête grise. *V.* Pigeon mordoré.

Pigeon à tête rose. *Columba rosacea*, Temm., Ois. col., pl. 578. Sommet de la tête d'un rose pâle; parties supérieures d'un gris verdâtre bronzé; haut du dos, cou et poitrine d'un rose nuancé de lilas; rémiges et rectrices d'un vert foncé et bronzé; parties inférieures rosacées. Bec noir; pieds rouges. Taille, seize pouces. De Timor.

Pigeon à tête rousse. *Columba ruficeps*, Temm., Ois. color., pl. 561. Tête d'un roux brillant, à reflets chatoyants, marquée de légers zigzags plus foncés; plumes du manteau frangées de vert métallique; tectrices alaires brunes, frangées de roux; rémiges et rectrices noirâtres, lisérées de roussâtre; parties inférieures d'un brun rubigineux pâle, avec les plumes de la poitrine terminées de blanchâtre. Bec et pieds d'un brun roussâtre. Taille, onze pouces. De Sumatra.

Pigeon Tourocco. *Columba macroura*, L. Parties supérieures d'un brun roux vineux; les inférieures blanchâtres; rectrices terminées de blanc. Bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. Des Indes.

Pigeon Tourte. *Columba Carolinensis*, L.; Buff., pl. enl. 175; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 50; *Columba marginata*, Lath. Parties supérieures brunes, avec quelques taches noires; tête et gorge roussâtres; occiput bleuâtre; devant du cou et poitrine d'un rouge vineux, le derrière du cou irisé; trait oculaire blanc;

tache auriculaire noire; rémiges brunes, bordées de roussâtre; rectrices intermédiaires d'un bleu cendré: les latérales barrées de noir et terminées de blanc. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. De l'Amérique.

PIGEON TOURTELETTE. *Columba Capensis*, L.; Buff., pl. enl. 140; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 53 et 54. Parties supérieures d'un gris cendré, avec trois bandes noires sur le croupion; face, devant du cou et milieu de la poitrine noirs; quelques taches d'un noir violâtre, irisé sur les ailes; rémiges rousses, bordées et terminées de noirâtre; rectrices grises: les six intermédiaires terminées de noirâtre, les autres barrées de noir et terminées de gris, l'extérieure bordée de blanc; parties inférieures blanches. Bec jaune; pieds rouges. Taille, neuf pouces. La femelle a les teintes moins vives; elle manque de noir sur la poitrine. De l'Afrique.

PIGEON TOURTELINE. *Columba Turturina*, Temm., Ois. color., pl. 341. Parties supérieures d'un brun isabelle; sommet de la tête bleuâtre; quelques taches noires sur les ailes; moyennes et grandes tectrices alaires terminées de blanc que précède un trait noir; rectrices latérales noirâtres, terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine d'un gris vineux; abdomen blanchâtre; aréole des yeux rouge. Bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, six pouces.

PIGEON TOURTERELLE. *Columba Turtur*, L. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et derrière du cou d'un gris cendré; une plaque composée de petites plumes noires, terminées de blanc, sur chaque côté du cou; tectrices alaires brunes, bordées de roussâtre; poignet gris; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; rectrices brunes: les latérales terminées de blanc; gorge, cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures blanches; aréole des yeux rouge. Bec bleuâtre; pieds rouges. Taille, onze pouces. De l'Europe.

PIGEON TUAGAIS. *Columba melanocephala*, L.; Buff., pl. enl., 214; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 30. Parties supérieures vertes, irisées; front et côtés de la tête gris; sommet de la tête et occiput noirs; gorge et plumes anales jaunes; parties inférieures vertes; dessous des rectrices gris; tectrices subcaudales rouges. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De Java.

PIGEON TOAVERT. *Columba Javanica*, Lath.; Buff., pl. enl., 177; Temm., Hist. des Pig., pl. 26; *Columba cyanocephala*, Gmel.; *Columba albicapilla*, Lath.; *Columba Indica*, id. Parties supérieures d'un vert foncé, irisé; front et côtés de la tête blanchâtres; sommet de la tête, nuque et deux bandes sur le croupion d'un gris bleuâtre; plumes du poignet d'un gris bleuâtre, terminées de blanc; tectrices alaires d'un vert éclatant; rémiges brunes; rectrices noires; la base des latérales blanche; cou et poitrine d'un gris vineux, qui s'éclaircit sur le reste des parties inférieures. Bec et pieds d'un jaune rougeâtre. Taille, dix pouces. De Java.

PIGEON UNICOLORE. *Columba psittacea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 4. Plumage d'un beau vert; rémiges primaires noires; les secondaires frangées de jaune; rectrices latérales grises à la base, noires au milieu, puis blanches dans le reste. Bec d'un gris rougeâtre; pieds d'un bleu noirâtre. Taille, dix pouces six lignes. Des Moluques.

PIGEON A VENTRE ROUGE. *Columba Sinica*, L. Parties supérieures brunes, rayées de noir; sommet de la tête gris; joues et côtés du cou jaunes; les plumes de cette dernière partie terminées de rouge: petites tectrices alaires brunes, rayées de blanc et de noir; rémiges noires, bordées de blanc; rectrices brunâtres; parties inférieures d'un rouge rosé. Bec gris; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De la Chine.

PIGEON VERT D'AMBOINE. *V.* PIGEON AROMATIQUE.

PIGEON VERT DES PHILIPPINES. *V.* PIGEON JOTO.

PIGEON VERT TACHETÉ. *Columba maculata*, L. Parties supérieures d'un vert brillant; plumes du cou étroites et allongées; scapulaires et tectrices alaires tachetées de blanc vers l'extrémité; rémiges et rectrices noires, bordées de blanchâtre; les dernières terminées de blanc; ventre et abdomen noirs. Bec noir, jaune à la pointe; pieds bruns. Taille, douze pouces.

PIGEON VINEUX. *Columba vinacea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 41. Parties supérieures brunes; tête, cou et parties inférieures d'un brun vineux; tectrices étagées. Bec noir; pieds d'un rouge brun. Taille, dix pouces. De la Guiane.

PIGEON VIOLET. *Columba janthina*, Temm., Ois. color., pl. 503. Parties supérieures d'un noir violet, à reflets pourprés; cou et nuque violets, à reflets d'un vert doré; ailes et queue d'un brun noirâtre; parties inférieures d'un brun violet. Bec gris-bleuâtre foncé; pieds rouges. Taille, treize pouces. Du Japon.

PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE. *V.* PIGEON ROUX-VIOLET.

PIGEON DES VITI. *Columba luteovirens*, Homb. et Jacq. Tête, nuque et menton d'un vert jaunâtre; parties supérieures jaunâtres; rémiges et rectrices d'un jaune verdâtre, bordées de jaune; tige des plumes noirâtre; parties inférieures jaunes, nuancées de verdâtre. Taille, dix pouces. Des îles Viti.

PIGEON VLOUVLOU. *Columba holosericea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 32. Parties supérieures grisâtres; tête, cou, scapulaires, dessus de la queue et flancs d'un vert velouté; une strie blanche sur la gorge; rémiges grises et noirâtres; une bande grise sur les ailes; poitrine verte, avec deux bandes transversales noires; parties inférieures jaunes; plumes des jambes blanchâtres. Bec noir; pieds gris. Taille, dix pouces quatre lignes. De l'Océanie.

PIGEON VOYAGEUR. *Columba migratoria*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 48 et 49; *Columba Canadensis*, Lath.; Buff., pl. enlum., 176. Parties supérieures grises; tête, derrière du cou, croupion et moyennes tectrices alaires d'un gris bleuâtre; quelques nuances violettes et irisées sur le cou; des taches noires sur les ailes; rémiges noirâtres, bordées de blanc-roussâtre; rectrices étagées: les deux intermédiaires noirâtres, les autres d'un gris blanchâtre: en dessous elles ont deux taches, l'une rousse, l'autre noire; parties inférieures d'un roux vineux, qui s'éclaircit vers l'abdomen. Bec noir; pieds rouges. Taille, seize pouces. La femelle est un peu plus petite; ses parties supérieures

sont d'un gris brun, sans reflets irisés; ses tectrices alaires grises, tachetées de noir; son ventre est d'un blanc grisâtre. De l'Amérique du nord.

Pigeon Waalia. *Columba Abyssinica*, Lath.; Temminck, Hist. des Pigeons, pl. 8 et 9; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 276 et 277. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; tête et cou d'un gris bleuâtre; petites tectrices alaires d'un rouge violet; les grandes jaunes, bordées de noir; rémiges noires, bordées de jaune; rectrices d'un gris bleuâtre en dessus, et noirâtres, terminées de gris en dessous; parties inférieures jaunes, nuancées d'orangé; tectrices subcaudales variées de gris-bleuâtre et de brun-marron. Bec jaune, rougeâtre à sa base; pieds orangés. Taille, onze pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures vertes, la tête et les parties inférieures d'un jaune olivâtre; les petites tectrices d'un violet sale, et généralement toutes les teintes moins prononcées. De l'Afrique.

Pigeon Zoé. *Columba Zoæ*, Less. Parties supérieures d'un rouge brun foncé; front, sommet de la tête et joues d'un gris cendré; rémiges, croupion et rectrices d'un vert éclatant et doré; cou et poitrine d'un gris vineux; dessous de la gorge blanchâtre; haut du ventre d'un gris cendré, séparé de la poitrine par une bande noire; abdomen et tectrices subcaudales d'un roux varié de blanc. Bec et aréole des yeux noirs; pieds rouges. Taille, seize pouces. De la Nouvelle-Guinée.

On a étendu le nom de Pigeon à divers autres Oiseaux qui n'appartiennent pas au genre dont il vient d'être question, et conséquemment on a appelé :

Pigeon de Groenland et Pigeon plongeur le petit Guillemot, *Colymbus minor*.

Pigeon de mer, diverses Mouettes, et le Damier, espèce du genre Pétrel, etc.

PIGEON. moll. Les marchands donnent encore quelquefois ce nom à des Coquilles de genres différents. Ils y ajoutent le plus souvent une épithète caractéristique. Ainsi ils appellent : Pigeon ou Pigeonneau blanc, le *Strombus epidromis*; Pigeonneau blanc papyracé, une variété de la même Coquille; Pigeon ou Pigeonneau fauve, le *Strombus gibberulus*; Pigeon couvant ou Pigeonne couvante, le *Columbella mercatoria*. La même Coquille est désignée aussi quelquefois par le seul nom de Pigeonneau.

PIGEONNEAU. ois. Le jeune Pigeon. *V.* ce mot.

PIGEONNIERS. bot. Dénomination d'un groupe établi par Paulet parmi les Agarics.

PIGNE. bot. L'un des noms vulgaires des fruits ou cônes des Pins.

PIGNEN-COIN. ois. Nom vulgaire du Toucan à gorge jaune.

PIGNEROLLE. bot. L'un des noms vulgaires de la Chausse-trape, espèce du genre Centaurée.

PIGNEUX. ois. (Salerne.) Synonyme vulgaire d'Ortolan des Roseaux. *V.* Bruant.

PIGNONS. bot. On donne ce nom à deux espèces de fruits fort différents par leur origine et leurs propriétés. Les uns, connus sous le nom de *Pignons doux*, sont ceux d'une espèce de Pin (*Pinus Pinea*, L.); leur amande est douce, et on la mange dans les provinces méridionales, en Italie, en Espagne surtout, etc. *V.* Pin. Les autres, que l'on nomme *Pignons d'Inde* ou Noix des Barbades, sont ceux du *Jatropha Curcas*, et leur amande est un violent purgatif. *V.* Médicinier.

PIGO. *Pigua*. pois. Espèce du genre Cyprin. *V.* ce mot.

PIGOT. ois. (Barrère.) Synonyme vulgaire de Pie varié. *V.* Pie.

PIGRA. ois. Synonyme vulgaire de Penduline. *V.* Mésange.

PIGRITIA. mam. Synonyme de Bradype.

PIGROLIER. ois. L'un des noms vulgaires du Pic vert.

PIKA. mam. Nom que plusieurs auteurs ont adopté pour désigner en français le genre *Logomya*, dont les espèces ont longtemps été confondues avec les Lièvres.

PIKNITE. min. *V.* Pycnite.

PIKROLITE. min. Substance compacte, d'un vert glauque, à cassure esquilleuse et comme striée, composée, d'après l'analyse qu'en a faite Stromeyer, de Silice 41,6; Magnésie 37,4; oxide de Fer 4,1; oxide de Manganèse 2,2; Eau 14,7. On la trouve à la mine de Brattfor, en Vermelande. Une autre substance qui a beaucoup d'analogie avec la précédente et qui a été nommée Pikrolite de Taberg, du nom de l'endroit où elle a été trouvée, en Smolande, a procuré à l'analyse faite par Almroth : Silice 49; Magnésie 39; protoxide de Fer 8; Eau 9; Acide carbonique 4.

PIKROPHARMACOLITE. min. Synonyme de Chaux arséniatée. *V.* Chaux.

PIKROSMINE. min. Substance minérale, cristallisée en prismes rectangulaires, trouvée en Bohême dans les minerais de Fer oxidulé, et de l'analyse de laquelle Magnus a obtenu : Silice 55; Magnésie 34; protoxide de Manganèse 1; peroxide de Fer 1,5; Eau 8,5.

PILA. moll. Nom que Klein, dans son *Tentamen Ostracologiæ* (pag. 85, pl. 5, fig. 100), a donné à un genre démembré des Nérites; il cite pour seul exemple une figure copiée dans Bonani et qui peut se rapporter au *Nerita plicata* de Linné. Ce genre n'a point été adopté.

PILACRE. *Pilacre*. bot. Genre de Champignons Gastéromicètes, établi par Fries qui lui donne pour caractères : péridie capité, stipité, ombiliqué à l'insertion des stipites, revêtu d'une membrane très-mince, qui se déchire à l'extrémité; sporidies ovales, très-denses et compactes dans la superposition supérieure; point de thalle. Ces petits Champignons sont aggrégés, lignatiles, à tête lenticulaire, rougeâtre d'abord, puis brune. On les trouve en automne sur les vieux bois.

PILAISÆA. bot. (*Mousses*.) Genre qui ne paraît pas suffisamment distinct des *Hypnum*.

PILART. ois. L'un des noms vulgaires du Bouvreuil. *V.* ce mot.

PILCANTHE. *Pilcanthus*. bot. Pour Piléanthe. *V.* ce mot.

PILCHARD. pois. Espèce du genre Clupe. *V.* ce mot.

PILÉANTHE. *Pileanthus*. bot. Ce genre, établi par Labillardière (Nouv.-Holl., 2, p. 11), appartient à la famille des Myrtacées et à l'Icosandrie Monogynie, L. Il se reconnaît aux caractères suivants : fleurs enveloppées,

avant leur épanouissement, dans une sorte de coiffe qui se rompt circulairement vers sa base; calice à dix divisions égales; corolle de cinq pétales, insérés au tube du calice; étamines au nombre de vingt, attachées comme les pétales au tube calicinal, qui est garni d'un disque pariétal et glanduleux; ovaire uniloculaire, surmonté d'un style simple et d'un stigmate obtus. Fruit bacciforme. Ce genre est voisin du *Calyptranthes*; mais il en diffère en ce que, dans ce dernier, c'est le calice qui forme la coiffe, tandis que dans le *Pileanthus*, c'est un organe particulier qui recouvre d'abord toute la fleur.

Piléanthe de Limaçon. *Pileanthus Limacis*, *loc. cit.*, t. 149. C'est un arbuste à rameaux et à feuilles opposées en croix. Celles-ci sont sessiles, épaisses, subspatulées, convexes en dessus, marquées inférieurement d'une sorte de sillon et ressemblent assez, suivant Labillardière, à la face inférieure d'une Limace; de là le nom spécifique qu'il a donné à cet arbuste. Les fleurs, brièvement pédonculées, sont solitaires, terminales et axillaires. Le *Pileanthus Limacis* a été trouvé à la terre de Van-Leuwin, à la Nouvelle-Hollande, où il porte le nom de Zérami.

PILÉE. *Pilea*. bot. Genre de la famille des Urticées, établi par Lindley, dans ses *Collectanea botanica*, sur l'*Urtica serpyllacea*, de Kunth, ou *Parietaria serpillifolia*, de Persoon. Caractères : fleurs monoïques, sur la même panicule qui est pourvue de bractées; les mâles ont le périgone à quatre divisions égales, concaves, étalées, sous l'anthèse; quatre étamines opposées aux divisions du périgone, à filaments filiformes, transversalement sillonnés, un peu courbés d'abord, se redressant ensuite avec une sorte d'élasticité; anthères introrses, attachées par le dos, à deux loges opposées. Les fleurs femelles ont le périgone partagé en trois lobes dont un très-grand, cuculliforme, mutique, et les deux autres plus petits et plans; trois étamines rudimentaires, ayant la forme d'écailles, opposées aux lobes du périgone et non courbées; ovaire libre, ovato-elliptique, à une loge renfermant un ovule orthotrope, basilaire et sessile; stigmate terminal, sessile, découpé en plusieurs parties; akène contenu dans les divisions épaissies du périgone, lisse ou tuberculeux; semence dressée; embryon antitrope dans l'axe charnu de l'albumen; cotylédons ovales; radicule courte, supère.

Pilée serpillacée. *Pilea serpillacea*, Lindl. C'est une plante herbacée, à feuilles opposées, ordinairement pétiolées, stipulées. Les fleurs sont agglomérées en panicules axillaires. Cette plante est cosmopolite sous les tropiques.

PILÉIFORMES. *Pileiformia*. moll. Seconde famille de l'ordre des Scutibranches de Latreille (Familles nat. du Règne Animal, p. 201), proposée pour réunir toutes les Coquilles patelloïdes, que Lamarck avait fait entrer pour la plupart, dans sa famille des Calyptraciens. Latreille caractérise cette famille par la coquille qui est peu ou point contournée, en forme de bonnet ou de bouclier. Il la divise en deux sections : la première, pour les Coquilles chambrées ou ayant un diaphragme, renferme les genres Navicelle, Crépidule et Calyptrée. La seconde, pour les Coquilles sans diaphragme, contient les genres Hipponice, Cabochon, Émarginule, Fissurelle et Parmophore. *V.* ces mots ainsi que Néritacées et Piléole.

PILÉOLE. *Pileolus*. moll. Genre établi par Sowerby, pour de petites coquilles fossiles, découvertes dans l'Oolite, et dont les caractères peuvent être exprimés de la manière suivante : coquille patelliforme, régulière, elliptique ou circulaire, conique; sommet droit, ou légèrement en spirale et alors incliné en arrière; face inférieure concave, tranchante sur ses bords; ouverture entière, petite, à peine du tiers de la face inférieure; bord columellaire denté ou strié; bord droit lisse; spirale très-courte, peu ou point sensible à l'extérieur. Ce genre peut être partagé en deux petites sections, d'après la direction du sommet de la coquille.

† Espèces circulaires, à sommet droit, central; spire nullement apparente.

Piléole lisse. *Pileolus lævis*, Sow., *Genera of Shells*, nº 19, fig. 5 à 8; *Ibid.*, *Mineral Conchology*, pl. 432, fig. 5 à 8; *Pileolus lævis*, Desh., Ann. des Scienc. nat., t. 1, p. 191, pl. 13, fig. 1, a, b, c. Coquille petite, conique, déprimée, lisse, suborbiculaire, à sommet presque central; en dessous elle est un peu concave, marginée; l'ouverture est très-petite, demi-circulaire; le bord columellaire est à peine strié, avec un bourrelet lenticulaire convexe à la base. Cette espèce et la suivante ont été découvertes par Miller, à Ancliff, près de Bath.

Piléole plissé. *Pileolus plicatus*, Sow., *loc. cit.*, fig. 14; *ibid.*, Desh., *loc. cit.*, fig. 2, a, b, c. Des côtes nombreuses descendent du sommet à la base de la coquille. Le bord columellaire est assez fortement denté, le bord droit est lisse et marginé. Du même lieu que la précédente.

†† Espèces ovalaires, à sommet incliné postérieurement, légèrement spiré.

Piléole néritoïde. *Pileolus neritoides*, Desh., Ann. des Scienc. nat., *loc. cit.*, fig. 3, a, b, c. Coquille ovale, oblongue, conique, lisse; sommet incliné postérieurement, légèrement en spirale; ouverture demi-circulaire; bord columellaire mince, tranchant, denté. La base est concave et on ne remarque aucun bourrelet sur la columelle. On la trouve à Houdan et à Moueby-le-Châtel.

Piléole de Hauteville. *Pileolus Altavillensis*, Desh.; *Nerita Altavillensis*, Blainv., Traité de Malac., p. 445, pl. 36 bis, fig. 2; *Neritina Altavillensis*, Sow., *Genera of Shells*, nº 10, pl. du genre Navicelle, fig. 4; *Crepidula Altavillensis*, Def. Espèce très-voisine de la précédente; elle est seulement plus grande; son sommet est moins près du bord, moins oblique et moins sensiblement en spirale; son nom spécifique indique la localité où on la trouve.

PILÉOLE. *Pileola*. bot. Le professeur Mirbel a donné ce nom à la feuille la plus extérieure de la gemmule, dans l'embryon monocotylédon. Elle recouvre les autres et forme une graine plus ou moins complète. C'est surtout dans les Graminées que cette partie, qui n'est pas un organe distinct, est plus facile à apercevoir. *V.* Embryon.

PILEOPSIS. MOLL. Nom latin du genre Cabochon de Lamarck. *V.* CABOCHON et HIPPONICE.

PILESTE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Arum maculatum*. *V.* GOUET.

PILET ou PILLET. OIS. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

PILEUS. BOT. Synonyme de Chapeau. *V.* ce mot.

PILIDIER. *Pilidium.* BOT. Genre de Champignons de la famille des Hypoxylées, établi par Kunze qui lui donne pour caractères : périthécie simple, sessile, hémisphérique, d'abord fermé, puis se partageant par son centre en plusieurs fentes rayonnantes, et contenant une masse formée par une multitude de sporidies fusiformes.

PILIDIER DE L'ÉRABLE. *Pilidium Acerinum,* Kunze, Mycol. 2, p. 92, pl. 2, fig. 5. Il n'est pas plus gros qu'un point, et se trouve en abondance sur les feuilles mortes de l'Érable.

PILIDION. *Pilidium.* BOT. (*Lichens.*) On donne ce nom au support allongé et grêle de l'apothécie des Lichens qui appartiennent à la tribu des Calyciées.

PILIET. BOT. Variété de l'Orge commun, *Hordeum vulgare,* L.

PILIFÈRES. MAM. Nom donné par Blainville aux Mammifères. *V.* ce mot.

PILIGENA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Schumacher est le même que le genre *Onygena*, de Persoon.

PILINGRE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Persicaire. *V.* RENOUÉE.

PILIPOGON. *Pilipogon.* BOT. Genre de Mousses, établi par Bridel dans la famille des Bryacées, et auquel il donne pour caractères : coiffe cuculliforme, ciliée à sa base; sporange terminal, égal à sa base ; opercule aciculaire; péristome armé de seize dents simples, filiformes, rapprochées par paires.

PILIPOGON GRÊLE. *Pilipogon gracile,* Brid.; *Didymodon gracile,* Hook. C'est une mousse assez grande, que l'on trouve en gazons fort étendus dans les Andes des régions tempérées.

PILITIDE. *Pilitis.* BOT. Genre de la famille des Épacridées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : calice foliacé, à cinq divisions allongées, minces et pointues; corolle hypogyne, close, calyptræforme, déhiscente transversalement, et dont la base tronquée, est persistante; cinq étamines hypogynes persistantes, avec un semblable nombre de squammes également hypogynes. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; c'est un arbuste à rameaux cicatrisés annulairement, à feuilles très-glabres, cucullées à leur base; les fleurs sont réunies en capitule terminal, ovale, entouré de bractées imbriquées, de forme très-allongée. De la terre de Diemen.

PILLOLET. BOT. Synonyme vulgaire de Serpolet.

PILLULAIRE. *Pillularia.* BOT. (*Salviniées.*) Une petite plante, qui croît dans les lieux inondés et sur le bord des étangs, forme ce genre qui ne se compose que de cette seule espèce nommée par Linné *Pillularia globulifera*, et qu'on trouve figurée dans la *Flora Danica*, t. 223, et dans Bulliard, t. 370. La Pillulaire forme de petites touffes de verdure, qui ressemblent à un gazon encore jeune. Ses tiges sont grêles, rampantes, rameuses, donnant naissance à des feuilles tantôt réunies, tantôt solitaires, subulées, longues de deux à trois pouces, roulées en crosse par leur extrémité, avant leur développement, à la manière de celles des Fougères. A la base des feuilles, sur la tige rampante, naissent des conceptacles globuleux, sessiles, pisiformes, de la grosseur d'un grain de poivre ou d'une petite pilule. De là le nom de Pillulaire ou Pilulaire. Ces conceptacles ont leurs parois formées de deux feuillets qui ont été décrits comme deux périanthes par quelques auteurs. Intérieurement ils sont partagés en quatre loges par des cloisons membraneuses, et ils se séparent en quatre valves ou quartiers qui correspondent à chacune des loges. Dans ces loges on trouve des corps de deux sortes : les uns, placés à la partie supérieure, sont conoïdes ou triangulaires, s'ouvrant transversalement à leur partie supérieure, et contenant des globules très-petits ; les autres, situés au dessous des précédents, sont ovoïdes, obtus. Ce sont les seuls qui soient susceptibles de développement, les premiers n'en prenant aucun. Ces deux sortes d'organes ont été décrits par la plupart des botanistes comme les organes sexuels. Ainsi on a dit que les corps conoïdes placés dans la partie supérieure de chaque loge, étaient des étamines s'ouvrant à leur sommet, et laissant échapper les grains de pollen, qu'ils renferment. Les autres qui occupent la partie inférieure de la loge, ont été considérés comme des pistils qui se changent en fruits et se développent par la germination, pour reproduire de nouveaux individus. Linné avait émis une autre opinion sur les prétendus organes sexuels de la Pillulaire : pour ce grand naturaliste les conceptacles tout entiers étaient des pistils, et, comme il fallait alors trouver des étamines ou organes fécondants, il considérait la poussière qui recouvre quelquefois les feuilles comme un pollen à nu.

PILLURION. *Cissopsis.* OIS. Nom donné par Vieillot au genre qu'il a érigé pour y placer un Oiseau que l'on a longtemps considéré comme une Pie-Grièche, et que Temminck a mis au nombre des Tangaras. *V.* ce mot.

PILOBOLE. *Pilobolus.* BOT. (*Mucédinées.*) Tode a donné ce nom à un genre de Champignons filamenteux, voisin des *Sphærobolus* et *Thelobolus*, et auquel il donne les caractères suivants : filaments tubuleux, simples, minces, dilatés à leur partie supérieure en forme de vessie, portant un corps charnu ou membraneux, arrondi, qui contient les séminules, et qui, en se rompant, les lance au dehors. Ces séminules y sont globuleuses et distinctes. Les espèces, qui ressemblent aux moisissures, sont peu nombreuses et très-fugaces; on les a comparées, pour la forme et l'aspect, à des épingles très-fines et très-courtes.

PILOBOLE CRISTALLIN. *Pilobolus cristallinus,* Tode, Pers., Obs. myc., 1, p. 76, t. 4, f. 9; *Mucor urceolatus,* Bulliard (Champ., t. 480, f. 1). Ce sont des filaments jaunâtres, terminés à leur sommet par une petite vésicule obovale, remplie de liquide, surmontée d'une autre vésicule charnue, contenant les séminules. On trouve cette Cryptogame sur la fiente des Vaches, des Chevaux et des bêtes fauves, en Europe et en Amérique.

PILOCARPE. *Pilocarpus.* BOT. Genre de la famille

des Rutacées, établi par Vahl, et dont Aug. de Saint-Hilaire a rectifié les caractères de la manière suivante : calice très-petit, à cinq dents; corolle de cinq pétales étalés, attachés au-dessous du gynophore; cinq étamines alternes avec les pétales, et insérées comme eux, ayant les filets libres et subulés, les anthères orbiculaires, arrondies, introrses; cinq ovaires très-petits, à une seule loge contenant un ou deux ovules attachés à l'angle interne. Les ovaires sont très rapprochés, enfoncés inférieurement dans le gynophore, et simulant un seul ovaire. Les styles sont très-courts, un peu latéraux, légèrement cohérents entre eux à leur sommet et terminés par un seul stigmate; capitule à cinq sillons. Le fruit se compose de cinq, plus souvent d'un moindre nombre de coques, s'ouvrant en deux valves par leur côté interne, et formées de deux lames, dont l'une interne et crustacée se sépare de l'externe. La graine a un tégument membraneux, recouvrant immédiatement un embryon dressé, parallèle au hile. Les Pilocarpes sont des arbustes à feuilles alternes ou opposées et quelquefois même ternées, sans stipules, simples et très-entières, marquées de points glanduleux, translucides, qui existent également sur les pétales et les ovaires. Les fleurs sont en épis ou en grappes terminales, devenant quelquefois latérales. Les pédoncules portent une ou deux bractées. Le *Pilocarpus racemosa*, Vahl, Eccl., 1, p. 29, t. 10, est originaire de l'île de Montserrat. Le *Pilocarpus pauciflora*, Aug. St-Hil., Pl. rem., Id. Fl. bras., 1, p. 83, t. 17, appartient encore au Brésil.

Pilocarpe en épi. *Pilocarpus spicata*, St-Hil., Mém. du Mus., 10, p. 360. Ses feuilles sont oblongues, elliptiques, rétrécies à leur base en un pétiole rougeâtre; les fleurs ont la corolle verte; elles sont un peu pédicellées et pourvues d'une petite bractée; leur réunion forme un épi terminal. Du Brésil.

PILOCIERGE. *Pilocercus*. bot. Lemaire a proposé sous ce nom, dans la famille des Cactées, la formation d'un genre aux dépens de celui *Cereus* et qui aurait pour caractères : tige pourvue d'un grand nombre de côtes, surmontée d'un céphalium semblable à ceux des Mélocactes, portant des fleurs et des baies comme les Cierges; étamines inégales et libres, insérées partie sur l'ovaire, partie sur le tube. Ce genre est voisin du *Melocactus* par son vrai céphalion, et du *Cereus* par sa forme colonnaire; son périanthe est tubuleux et sa baie pulpeuse; la forme de ses graines est assez particulière : elles ressemblent plus à celles des *Cereus* qu'à celles des autres genres; ce qui distingue les Pilocierges, c'est le nombre considérable de leurs étamines qui sont libres, point adhérentes au tube, ni soudées ensemble du milieu à la base comme dans les Cierges, ni fasciculées comme dans les Mélocactes et les Mamillaires, mais disposées par étages, spirales et toutes recourbées au sommet, vers le centre du tube.

Pilocierge vieillard. *Pilocercus senilis*, Lem.; *Cereus senilis*, DC.; *Cactus senilis*, Haw. Sa tige est ferme, dressée, droite, cylindrique, simple, relevée de vingt à trente côtes environ, obtuses, crénelées, d'un vert gai, parsemées d'une foule de petits points blancs, situés sous l'épiderme; aréoles pourvues, dans la jeunesse, d'un duvet roux, peu abondant et bientôt caduc; aiguillons très-allongés, translucides, flexibles; céphalion vrai surmontant la tige, toujours tourné vers le nord, formé d'une laine très-dense, très-abondante, d'un fauve jaunâtre, de deux pouces d'épaisseur et parsemé d'aiguillons très nombreux, très-longs et roides; fleurs nombreuses, d'un rouge violacé, longues de trois pouces environ; périanthe tubulé, turbiné, partagé en trois séries de divisions pétaloïdes, linéaires, lancéolées et charnues; son tube est sillonné, recouvert de squammes distantes, disposées en spirales et soyeuses; ovaire ovoïde, écailleux; filaments violets; anthères jaunes; style plus long que le tube et violet; stigmate à douze lobes. Du Mexique.

PILOGYNE. Le genre créé sous ce nom par Schrader ne diffère pas du genre *Zehneria* d'Endlicher. *V.* Zehneria.

PILOMYCI FUNGI. bot. (*Champignons*.) Nom donné par Persoon, dans sa Mycologie européenne, au troisième ordre des Champignons, qui renferme tous ceux qui ont un chapeau distinct, porté en général sur un pédicule ou stipe. Cet ordre contient entre autres les genres *Agaricus*, *Amanita*, *Boletus*, *Polyporus*, *Hydnum*, etc.

PILON. moll. Nom vulgaire et marchand du *Strombus Chiragra*.

PILON. bot. Nom vulgaire des Goueta, dont le spadice ressemble en effet à un pilon.

PILOPHORA. bot. Jacquin (Fragm., p. 32, t. 35-36) donnait le nom de *Pilophora testicularia* au Palmier que Gærtner a figuré sous celui de *Manicaria saccifera*. *V.* Manicaire.

PILORIOT. ois. L'un des noms vulgaires du Loriot commun.

PILORIS. mam. On est loin d'être d'accord sur l'animal que les navigateurs mentionnent aux Antilles sous le nom de *Piloria*, conservé par Buffon à un Rat, qui est le *Mus pilorides* de Linné. Rochefort indique, comme le Piloris, un Rat musqué, qui paraît être une Musaraigne, et c'est à tort que plusieurs anciens naturalistes ont cru que le Piloris était le *Capromys* de la Havane. Desmarest a décrit une espèce de Rat qu'il regarde comme le vrai Piloris de Dutertre et des autres anciens auteurs qui ont écrit sur les Antilles.

PILOSELLE. *Pilosella*. bot. Espèce du genre *Hieracium*. *V.* ce mot. On a aussi appelé Piloselle a fleurs élevées le *Myosotis arvensis*; petite Piloselle, le *Draba verna* et le *Gnaphalium dioicum*; Piloselle a siliques, l'*Arabis Thaliana*, etc.

PILOSELLÉES. bot. Troisième section établie dans le nombreux genre des *Hieracium*, par De Candolle (*Syn.*, p. 259, et Fl. Fr., 4, p. 23).

PILOSTYLE. *Pilostyles*. bot. Ce genre établi par Guillemin, dans la famille des Rafflésiacées, est le même que celui que Bertero avait nommé *Frostia*. *V.* Frostie.

PILOTE. pois. Espèce du sous-genre Centronote, parmi les Gastérostées. *V.* ce mot.

PILOTRIC. *Pilotrichum*. bot. (*Mousses*). Genre établi par Palisot de Beauvois et adopté par Bridel. Il comprend des Mousses placées auparavant dans les

genres *Hypnum*, *Neckera*, etc., et dont les caractères distinctifs consistent en un péristome double : l'extérieur à seize dents libres et dressées; l'intérieur en un même nombre de cils, alternes avec les dents du péristome extérieur; en une coiffe conique en forme de mitre et couverte de poils, ou de petites écailles, ce qui a engagé Bridel à former deux sections dans ce genre, sections auxquelles il a donné les noms de *Pilotrichum* et de *Lepidopilum*.

Les espèces rapportées à ce genre, qui n'a pas été généralement adopté, sont indigènes ou exotiques. On peut citer, entre autres, le *Pilotrichum biluctulosum*, Beauv., ou *Neckera*, Schwægr.; le *Pilotrichum filicinum*, Beauv., ou *Neckera filicina*, Hedw., Musc. frond., 3, t. 18; le *Pilotrichum acabrisetum*, Bridel, ou *Neckera acabriseta*, Schwægr., etc.

PILULAIRE. INS. Geoffroy donne ce nom à deux espèces de Coléoptères du genre Géotrupe de Latreille; ce sont les *Geotrupes stercorarius* et *vernalis*. On a aussi donné ce nom à des Scarabéea de Linné, formant aujourd'hui les genres Gymnopleure et Sysiphe, parce que ces insectes placent leurs œufs dans des pilules d'excréments, qu'ils roulent et mettent en terre, dans un trou qu'ils ont creusé d'avance. *V.* GÉOTRUPE et SYSIPHE.

PILULARIÉES. BOT. Quelques auteurs ont voulu substituer ce nom à celui de Salviniées, sous lequel on désigne plus communément le groupe de végétaux, qui comprend la Pilulaire, la Salvinie, l'Isoète et la Marsilie. *V.* SALVINIÉES.

PILULE. *Pilula*. INS. Espèce du genre Birrhe, qui est la Cistelle satinée de Geoffroy.

PILUMNE. *Pilumnus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Leach, et adopté par Latreille qui lui assigne les caractères suivants : pieds de la quatrième et de la troisième paires les plus longs; tige des antennes latérales beaucoup plus longue que le pédoncule, sétacée et composée d'un grand nombre de petits articles. Corps proportionnellement moins large que celui des espèces du genre Cancer, et plus rapproché par la forme de celui des Crustacés quadrilatères. Ce genre est très-voisin des Crabes proprement dits, il ne s'en distingue que par de légères différences des pattes, par la largeur du test et des antennes. Les genres Tourteau, Pirimèle et Atélécycle en sont séparés parce que les fossettes qui reçoivent les antennes intermédiaires sont longitudinales, tandis qu'elles sont transversales chez les Crabes et les Pilumnes. Tous ces genres ont les pieds terminés par un tarse conique et pointu, tandis que dans les genres Podophthalme, Lupe, Portune, Platyonique, etc., les deux pieds postérieurs au moins, sont terminés en nageoire. Les Pilumnes sont en général d'assez petite taille, les plus grands sont propres à l'ancien continent. Latreille (Encycl. méth.) décrit six espèces de ce genre; il les partage en deux divisions.

† Dessus du corps et des pieds entièrement couvert de poils, cachant presque le fond.

PILUMNE CHAUVE-SOURIS. *Pilumnus Vespertilio*, Lat., *loc. cit.*; *Cancer Vespertilio*, Fabr. Test et pieds laineux (poils longs); trois dents simples, presque coniques et de même consistance, à chaque bord latéral du test, la post-oculaire non comprise; échancrure du milieu du front presque carrée; ses deux lobes adjacents presque droits au bord interne, sans dentelures ni granulations sensibles en devant; serres de grandeur moyenne, presque égales, à doigts lisses et ordinairement blanchâtres. Corps blanchâtre, mais tout hérissé de poils noirâtres; les deux saillies du canthus interne des cavités oculaires continues avec les lobes frontaux, échancrées et bidentées. Quelques tubercules sur les côtés du test. On le trouve aux Indes orientales.

†† Dessus du corps et des pieds simplement pubescent (poils clair-semés et laissant à découvert ces parties) ou presque glabre.

PILUMNE HÉRISSÉ. *Pilumnus hirtellus*, Latr., Leach, Malac., Podopht. Britan., t. 12; *Cancer hirtellus*, L., Fabr., Bosc; *Cancer Vespertilio*, Bosc, Hist. nat. des Crust., t. 1, p. 177, pl. 2, fig. 1; Herbst, Krabben, tab. 7, fig. 51. Cancre velu, n° 2, Rondelet. Carapace ayant quatre ou cinq petites dents sur chacun de ses bords latéro-antérieurs; mains et carpes granuleux en dessus et en dehors; corps d'un jaunâtre pâle, mélangé de brun ou de rouge par taches, ou d'un rouge de sang. Corps et membres hérissés de poils bruns et roides. On le trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

PIMARD. OIS. L'un des noms vulgaires du Loriot commun.

PIMELA. BOT. (Loureiro.) *V.* CANARIER.

PIMÉLANDRE. *Pimelandra*. BOT. Genre de la famille des Myrsinéacées, institué par le professeur De Candolle pour une plante de l'Inde que le docteur Wallich avait placée dans le genre *Myrsine*. Caractères : calice à cinq divisions ovato-aiguës, ciliées; corolle à cinq lobes et à tube très-court; cinq étamines un peu plus courtes que la corolle; filaments dilatés à leur base, soudés entre eux et avec le tube de la corolle, beaucoup plus courts que les anthères; celles-ci épaisses, biloculaires, armées d'aiguillons glanduleux, bilobées à leur base, avec le bord des loges réfléchi; ovaire globuleux; style filiforme, un peu plus long que les étamines et pointu; placentaire charnu, sphérique, criblé de fossettes qui renferment une douzaine d'ovules. Le fruit est un drupe oblong et uniloculaire.

PIMÉLANDRE DE WALLICH. *Pimelandra Wallichii*, DC.; *Myrsine pachysandra*, Wall. C'est un arbuste dont les jeunes rameaux sont couverts d'une pubescence brune, les feuilles sont entières, alternes, lancéolées, pointues, glabres en dessus, glabriuscules en dessous, courtement pétiolées; les fleurs sont blanches, réunies en faisceau axillaire; leurs pédicelles sont accompagnés de bractéoles.

PIMELEA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Loureiro, dans la famille des Burséracées, ne diffère pas du genre *Canarium* de Linné.

PIMÉLÉE. *Pimelea*. BOT. Genre établi par Banks et Solander et adopté depuis par tous les botanistes. Il appartient à la famille des Thymélées et à la Diandrie Monogynie, L. Voici ses caractères : le calice coloré et pétaloïde est infundibuliforme, terminé par un limbe à quatre divisions, dont deux plus extérieures; la gorge du calice est nue, donnant attache aux deux étamines

qui sont opposées aux lobes externes du calice. Le style est latéral, terminé par un stigmate capitulé. Le fruit est une petite noix presque sèche, rarement charnue extérieurement. Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes à feuilles généralement opposées, rarement alternes. Les fleurs sont assez petites, disposées, soit en capitule terminal environné par un involucre formé par les feuilles supérieures, soit en épis axillaires. Ces fleurs sont hermaphrodites et quelquefois unisexuées et monoïques. Les fruits sont en général accompagnés par la base du calice qui persiste.

PIMÉLÉE A FEUILLES DE LIN. *Pimelea Linifolia*, Smith, *Nov.-Holl.*, p. 31, t. 11. Sa tige est petite, élégante, garnie de feuilles opposées, linéaires et glabres; les fleurs, réunies en capitule terminal, sont environnées d'un involucre formé de quatre folioles ovales, plus courtes que les fleurs. De la Nouvelle-Hollande.

PIMÉLEPTÈRE. *Pimelepterus*. POIS. Genre de la seconde tribu des Squamipennes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, de la méthode de Cuvier, établi par Lacépède, et qui a pour caractères : corps ovale, comprimé; une seule rangée de dents égales, tranchantes, obtuses et serrées, dont les bases font une saillie vers la bouche, et que des lèvres membraneuses ne peuvent recouvrir; leurs nageoires verticales sont tellement recouvertes d'écailles dans leur partie molle, qu'elles en sont sensiblement épaissies; les pectorales et la branchiostége même, sont aussi garnies d'écailles. Cette membrane n'a que quatre rayons, comme dans les Chætodons. Une seule espèce appartient à ce genre : c'est le *Pimelepterus Bosquii*, représenté dans la figure 1 de la planche IX par Lacépède (Hist. Pois., t. IV). Des mers de l'Amérique septentrionale.

PIMÉLIAIRES. *Pimeliariæ*. INS. En donnant cette dénomination à une petite famille ou tribu d'insectes Coléoptères, de la section des Hétéromères, Latreille a voulu indiquer que le genre *Pimelia* de Fabricius, établi aux dépens de celui du *Tenebrio* de Linné, en formait le noyau principal. Ces insectes sont aptères, noirs ou d'un cendré terreux, avec les antennes moniliformes, insérées sous un rebord; les mandibules sont bifides ou échancrées à leur pointe; les mâchoires sont ornées intérieurement d'une dent cornée; les élytres enveloppent la majeure partie de l'abdomen et sont ordinairement soudées. Le genre *Pimelia* ainsi que ceux qui s'y rattachent, et qui, pour la plupart, ont été établis par Herbst, n'ont été signalés jusqu'à ce jour que d'une manière très-imparfaite, attendu que leurs distinctions ne sont souvent fondées que sur de légères différences de formes, se nuançant presque insensiblement; Latreille lui-même n'a pu d'abord déterminer rigoureusement leurs caractères. Dans son ouvrage intitulé : Considérations générales sur l'ordre naturel des Crustacés, des Arachnides et des Insectes, la famille des Piméliaires se compose des genres suivants : Chiroscèle, Érodie, Zophose, Pimélie, Moluris, Tentyrie, Akis, Eurychore, Aside, Hégètre, Tagenie, Scaure, Sépidie, Misolampe et Blaps. Dans la partie entomologique de l'ouvrage sur le Règne Animal de Cuvier, elle comprend les deux premières divisions de la famille des Mélasomes, divisions répondant à la tribu des Piméliaires et à celle des Blapsides de son livre ayant pour titre : Familles naturelles du Règne Animal. Megerle, Germar, Fischer, Duponchel, ayant accru cette famille de quelques nouveaux genres, Latreille a fait, à cet égard, de nouvelles recherches, et employé des considérations dont on n'avait pas encore fait usage.

La famille des Mélasomes (Cuvier, Règne Animal) se partage en trois tribus : les Piméliaires, les Blapsides et les Ténébrionites. La dernière se distingue des deux autres par la présence des ailes. Les Piméliaires diffèrent des Blapsides en ce que le menton occupe presque toute la largeur de la cavité buccale, cache souvent l'origine des mâchoires, ou ne laisse entre lui et les côtés inférieurs de la tête, qu'une fente étroite et longitudinale, où l'on aperçoit alors ces derniers organes. Les palpes maxillaires sont ordinairement presque filiformes ou légèrement renflées à leur extrémité. La languette est peu saillante. Dans les Blapsides, cette pièce est plus avancée. Le menton est proportionnellement plus petit, n'occupe guère, en largeur, que le tiers environ de celle de la cavité buccale. Les mâchoires sont très-découvertes, et leurs palpes sont toujours terminées par un article plus grand, sécuriforme ou obtrigone. Ces insectes sont généralement répandus dans les deux continents; mais à l'égard de ceux de la première tribu, plusieurs genres sont propres à l'un ou à l'autre. Ces deux tribus se liant par des nuances presque insensibles, il a paru convenable de traiter ici de l'une et de l'autre.

Ire Tribu. PIMÉLIAIRES. *Pimeliariæ*.

Ces insectes sont généralement propres aux pays chauds, et plus spécialement à l'Afrique et aux contrées occidentales de l'Asie, dont ils disparaissent à mesure que l'on approche de la partie orientale. La Nouvelle-Hollande et la mer du Sud n'en ont offert jusqu'ici aucune espèce. Les Érodies, les Pimélies, les Sépidies, les Scaures, les Eurychores, les Akis, etc., sont exclus du nouveau continent; mais le Chili, le Pérou, présentent quelques Piméliaires ressemblant assez à quelques espèces de nos pays méridionaux et formant des genres particuliers. Plusieurs espèces, notamment les Pimélies, les Érodies, les Eurychores, etc., fréquentent exclusivement les bords de la mer ou les terres salines, qui abondent en plantes du genre *Salsola*. Ces insectes sont généralement fouisseurs; aussi se tiennent-ils de préférence dans les lieux secs et sablonneux où ils se creusent facilement des trous, au moyen de leurs pattes. D'autres se cachent sous les pierres ou sous d'autres corps placés à terre. Quelques-uns, comme les Akis, habitent les caves, les écuries et d'autres endroits obscurs de nos maisons. Diverses Pimélies, les Érodies, les Eurychores, transpirent souvent une humeur blanchâtre, qui laisse sur leur corps une croûte ou une poussière de cette couleur. Les teintes de ces insectes sont uniformes et en harmonie avec celles des lieux où ils vivent. Ils représentent, dans la section des Hétéromères, les Coprophages de la famille des Lamellicornes. La forme de leurs mandibules et celle de leurs mâchoires indiquent des animaux rongeurs. Quelques-

uns au moins, d'après les observations de Dufour, ont des vaisseaux salivaires. Leurs larves doivent avoir une grande analogie avec celles des Ténébrions, mais on ne les a pas encore observées. Aux caractères présentés plus haut, on peut ajouter que le troisième article des antennes est ordinairement allongé, que l'abdomen est volumineux comparativement aux autres parties du corps, le plus souvent ovalaire ou ovoïde, renflé, et plus ou moins terminé en pointe, que les yeux sont peu saillants et allongés, et que tous les articles des tarses sont entiers.

§ Menton plus ou moins en forme de cœur, avec le bord supérieur, soit échancré dans son milieu et terminé par deux lobes arrondis, soit largement échancré, évasé ou concave.

Les uns ont les deux ou quatre jambes antérieures fortement bidentées au côté extérieur; une dent près du milieu de ce côté, et la seconde formée par le prolongement de son angle terminal.

Genres : Hétéroscèle, *Heteroscelis*, Latr.; Érodie, *Erodius*, Fab.

Les autres Piméliaires ont toutes les jambes simples ou sans dent particulière, près du milieu de leur côté extérieur. Les Zophoses et les Nyctélies doivent succéder naturellement aux genres précédents, à raison du prolongement présternal en manière de lame aplatie et reçue dans une échancrure du mésosternum, ainsi qu'à raison de la forme ovale ou subelliptique de leur corps, de leur corselet trapézoïde, s'élargissant de devant en arrière, et dont la base s'applique exactement contre celle des élytres.

Genres : Zophose, *Zophosis*, Latr.; *Erodius*, Fab., Oliv.; Nyctélie, *Nyctelia*, Latr.; *Zophosis*, Germ.

Dans les Piméliaires suivantes, le présternum n'est jamais prolongé au delà de l'origine des deux pattes antérieures, et le corps est le plus souvent oblong.

1. Corselet rarement en cœur tronqué et fortement échancré en devant; mandibules jamais très-comprimées, et sans sillon profond au côté externe; antennes non comprimées, plus ou moins moniliformes ou composées, en majeure partie, d'articles turbinés; longueur du troisième surpassant rarement celle des deux suivants réunis; bord antérieur de la tête servant de base au labre et sans échancrure; saillies marginales de la tête, sous lesquelles les antennes sont insérées, peu ou point prolongées au delà de la naissance de ces organes.

A. Corselet jamais fortement échancré par devant, le plus souvent convexe, suborbiculaire et tronqué aux deux bouts; menton peu ou point rétréci inférieurement, bilobé supérieurement; dernier article des palpes maxillaires guère plus grand que le précédent, simplement obconique et comprimé.

a. Base des mâchoires recouverte.

Genres : Hégètre, *Hegeter*, Latr.; Tentyrie, *Tentyria*, Latr.; *Akis*, Fabr.

b. Base des mâchoires découverte.

* Extrémité antérieure du présternum dilatée en manière de mentonnière, et recouvrant le menton.

Genre : Cryptochile, *Cryptochile*, Latr.; *Pimelia*, Fabr.

** Extrémité antérieure du présternum non dilatée en guise de mentonnière; menton à découvert.

Genres : Pimélie, *Pimelia*, Fabr.; Diésie, *Diesia*, Fischer; Trachyderme, *Trachyderma*, Latr.; *Pimelia*, Fabr.

B. Corselet toujours fortement échancré en devant pour recevoir la tête, plan, avec les bords latéraux arqués (trapézoïde ou en cœur, largement tronqué); menton notablement rétréci inférieurement, largement échancré au bord supérieur, subcordiforme; dernier article des palpes maxillaires gros et obtrigone.

Les genres de cette subdivision ont, de même que les Hétéroscèles, de grands rapports de forme avec les Opatres, les Pédines, et si l'on faisait abstraction de l'étendue du menton, ils pourraient être placés dans la tribu des Blapsides, d'autant plus que les palpes maxillaires sont terminées par un article plus grand que les précédents et en forme de triangle renversé. C'est par ce dernier caractère que les Blapsides seraient alors distinguées des Piméliaires. Cette tribu se partagerait en deux sections, d'après les proportions relatives du menton. Celle où il occupe presque toute la largeur de la cavité buccale se composerait des Hétéroscèles et des trois genres suivants. Elle pourrait former une tribu particulière : les Asidaires, qui aurait pour caractères : menton s'étendant sur presque toute la largeur de la cavité buccale; dernier article des palpes maxillaires grand, obtrigone ou sécuriforme. Dans ceux-ci le onzième et dernier article des antennes est toujours beaucoup plus petit que le précédent, et se confond même avec lui dans les Scotines; le troisième est plus long que le deuxième et le quatrième.

a. Antennes se logeant dans des cavités pratiquées sous les côtés du corselet.

Genre : Machle, *Machla*, Herbst; *Platynotus*, Fabr.

b. Point de cavité sous les côtés du corselet pour loger les antennes.

Genres : Aside, *Asida*, Latr.; *Opatrum*, *Platynotus*, Fabr.; Scotine, *Scotinus*, Kirby.

2. Corselet le plus souvent en forme de cœur tronqué; mandibules soit très-comprimées, soit fortement excavées sur leur tranche extérieure; antennes ordinairement comprimées, avec la plupart des articles cylindriques; longueur du troisième article égalant presque celle des trois suivants réunis; bord antérieur de la tête échancré et recevant le labre; saillies marginales de la tête, sous lesquelles les antennes sont insérées, prolongées notablement au delà de la naissance de ces organes.

A. Antennes très comprimées; longueur du troisième article ne surpassant pas celle des deux suivants réunis; le onzième ou dernier confondu avec le précédent; celui-ci subobconique, tronqué obliquement de chaque côté et terminé en pointe; menton évasé supérieurement (cordiforme), encháâssé à sa base et cachant celle des mâchoires; corps cimiciforme, velu ou cilié; corselet très-profondément échancré, lunulé; abdomen semi ovoïde.

Genre : Eurychore, *Eurychora*, Herbst, Fab.

a. Antennes point ou peu comprimées; longueur du troisième article égalant celle des trois suivants réunis;

le onzième (plus petit) très-distinct; menton guère plus large au bord supérieur qu'à sa base, arrondi et échancré, ou presque bilobé; base des mâchoires découverte. Corps plus oblong que celui des Eurychores; corselet moins profondément échancré, resserré postérieurement; abdomen ovoïde, tronqué à sa base.

Genres : Akis, *Akis*, Fab ; Élénophore, *Elenophorus*, Meg., Dej.; *Akis*, Fab.

§§ Menton trapézoïde, droit ou presque droit, et sans échancrure au bord supérieur. Le corps est toujours oblong, avec le corselet ordinairement rétréci postérieurement; la base des mâchoires est découverte; les palpes maxillaires sont proportionnellement plus avancées que dans les genres précédents.

1. Palpes maxillaires presque filiformes, point terminées par un article manifestement dilaté, ni obtrigone ou sécuriforme; antennes grenues; quatrième article et suivants courts, arrondis ou turbinés.

Labre transverso-linéaire.

A. Corselet soit presque carré ou suborbiculaire, soit étroit, allongé ou parallélogrammique; milieu de ses côtés point dilaté angulairement; saillies latérales et marginales de la tête, sous lesquelles les antennes sont insérées, prolongées; labre très-court, peu avancé au delà du bord antérieur de la tête.

a. Corselet long, étroit, subparallélogrammique, ou en forme de cœur allongé et tronqué aux deux bouts.

* Antennes subperfoliées; le troisième article de la longueur des suivants ou guère plus long; le onzième et dernier soit très-petit, soit paraissant se réunir avec le précédent.

Genres : Tagénie, *Tagenia*, Latr.; *Stenosis*, Herbst; *Akis*, Fabr.; Adélostome, *Adelostoma*, Duponchel.

** Antennes point perfoliées; la plupart des articles turbinés; le troisième beaucoup plus long que les suivants; le onzième ou dernier très-distinct, aussi grand que le précédent (subovoïde, court).

Genre : Psammétique, *Psammetichus*.

b. Corselet subisométrique, ou un peu plus large que long, suborbiculaire, ou carré avec les angles arrondis.

Genres : Scaure, *Scaurus*, Fabr.; Scotobie, *Scotobius*, Germ.

a. Corselet subhexagonal; milieu de ses côtés dilaté en manière d'angle ou de dent; le milieu du dos élargi, sillonné et terminé antérieurement par une dilatation arrondie, en forme de bosse, bilobée; marge saillante des côtés de la tête point prolongée au delà de l'insertion des antennes; labre entièrement découvert, point très-court; antennes velues ou pubescentes; yeux un peu plus élevés que dans les genres précédents; pieds de grandeur moyenne; cuisses point renflées.

Genre : Sépidie, *Sepidium*, Fabr.

2. Dernier article des palpes maxillaires notablement plus grand que les précédents, obtrigone ou sécuriforme; troisième article des antennes et suivants allongés, cylindracés ou obconiques (les derniers un peu plus gros et moins allongés).

A. Corps point étroit et allongé; corselet subisométrique ou un peu plus large que long, soit subhexagonal ou en cœur tronqué aux deux bouts, soit subglobuleux ou suborbiculaire; quatrième article des antennes et suivants obconiques. Le dernier des maxillaires généralement obtrigone.

Genres. Trachynote, *Trachynotus*, Latr.; *Sepidium*, Fabr.; Moluris, *Moluris*, Latr.; *Pimelia*, Fabr., Oliv.; *Psammodes*, Kirby.

a. Corps étroit et allongé; corselet plus long que large, ovoïde, tronqué aux deux bouts; articles intermédiaires des antennes longs, cylindracés; palpes maxillaires terminées par un article évidemment sécuriforme.

Genre : Oxure, *Oxura*, Kirby.

II^e tribu. Blapsides, *Blapsides*.

Les caractères de cette tribu ont été exposés précédemment; il suffit d'ajouter que le menton est généralement carré ou orbiculaire et sans échancrure; les palpes sont plus saillantes que celles des Piméliaires. Ces Hétéromères sont plus répandus que les précédents et se trouvent, pour la plupart, dans les deux mondes et, comme les Blaps, jusque dans les contrées les plus froides.

1. Corps généralement ovoïdo-oblong, avec l'abdomen embrassé latéralement par les élytres, qui se prolongent et se rétrécissent souvent en manière de queue postérieurement; tarses presque semblables dans les deux sexes, point notablement plus dilatés dans les mâles.

A. Toutes les jambes anguleuses ou à arêtes longitudinales, les deux antérieures plus larges, fortement dentées extérieurement; corselet dilaté en devant, en forme de cœur, largement tronqué.

Genre. Gonope, *Gonopus*, Latr.

a. Jambes grêles, sans arêtes ni dents externes; corselet soit presque carré ou orbiculaire, soit subglobuleux.

Genres : Acanthomère, *Aconthomera*, Latr.; *Pimelia*, Fabr.; Misolampe, *Misolampus*, Latr.; *Pimelia*, Herbst; Blaps, *Blaps*, Fabr.

2. Corps ovale, peu allongé; repli latéral et inférieur des élytres étroit; les deux ou quatre tarses antérieurs plus dilatés dans les mâles. Antennes des mâles plus allongées et moins moniliformes que celles des femelles; corselet trapézoïde; présternum souvent prolongé postérieurement en pointe.

A. Les deux tarses antérieurs seuls dilatés dans les mâles (le quatrième article toujours très-petit). Bord antérieur de la tête toujours échancré dans son milieu; labre reçu dans cette échancrure; les deux ou quatre cuisses postérieures des mâles, souvent aussi leurs jambes, soyeuses en dessous.

a. Premier article des tarses antérieurs des mâles beaucoup plus étroit que les deux suivants et obtrigone, ceux-ci fort larges; corselet rétréci vers les angles postérieurs; les deux cuisses postérieures des mâles point concaves ou largement échancrées intérieurement.

Genres : Héliophile, *Heliophilus*, Dej.; Dendare, *Dendarus*, Meg., Dej.; *Blaps*, *platynotus*, Fabr.; Isocère, *Isocerus*, Meg., Dej.

b. Les trois premiers articles des deux tarses antérieurs des mâles, très-dilatés et diminuant progressivement de largeur; les cuisses postérieures concaves

et soyeuses au côté interne; jambes intermédiaires dilatées et courbes; corselet s'élargissant de devant en arrière (corps ovale).

Genre : PÉDINE, *Pedinus*, Latr.; *Blaps*, Fabr.

a. Les quatre tarses antérieurs plus élargis dans les mâles. Les quatre premiers articles de ces tarses, et surtout le deuxième et le troisième, sont fort dilatés; le premier est obtrigone et un peu moins large que les deux suivants; ceux-ci sont en forme de cœur renversé, transversaux et presque égaux; le quatrième est plus petit, plus étroit et moins ou point transversal, mais de la forme des deux précédents; le corps est ovale, avec le corselet s'élargissant de devant en arrière.

Genres: PLATYSCÈLE, *Platyscelia*, Latr., Dej., Fisch.; EURYNOTE, *Eurynotus*, Kirby; BLAPSTINE, *Blopstinus*, Dejean.

A la tribu des Blapsides succède celle des Ténébrionites, distinguée des deux précédentes par la présence des ailes, avec les élytres libres. Ici l'on voit toujours un écusson; le corps est le plus souvent étroit, allongé, déprimé ou peu élevé, avec le corselet carré ou trapézoïde, de la largeur de l'abdomen. Les genres de cette tribu, qui se rapprochent le plus des dernières Blapsides, sont ceux de Cryptique, d'Opatre et de Sarrotrie. Après celui-ci doivent venir les *Corticus* de Dejean, qui avaient paru d'abord appartenir à la section des Tétramères, mais qu'un nouvel examen a forcé à rapprocher des Sarrotries, avec lesquels Germar les avait confondus.

Divers entomologues ont successivement introduit d'autres genres dans la famille des Piméliaires; la plupart d'entre eux ont été repris dans ce dictionnaire, à la place qu'indique l'ordre alphabétique.

PIMÉLIE. *Pimelia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires. Fabricius, à qui on doit l'établissement de ce genre, y comprit d'abord les Ténébrions aptères de Linné, à antennes moniliformes à leur extrémité et à palpes filiformes. Herbst en détacha les Akis, les Eurychores et les Sténosis ou Tagénies, coupes génériques que l'entomologiste de Kiell a ensuite (*System. Eleuth.*) adoptées, sauf la dernière, qu'il réunit aux Akis. Le genre *Pimelia* a subi, depuis, de nombreuses modifications (*Voy.* PIMÉLIAIRES), de sorte que tel qu'il a été restreint par Latreille, il se compose d'Hétéromères offrant les caractères suivants : tête pouvant se retirer postérieurement dans le corselet; point d'ailes; écusson nul ou peu distinct; élytres soudées et embrassant, par un large repli inférieur, la majeure partie de l'abdomen; extrémité supérieure des mandibules bifide ou bidentée; une dent cornée au côté interne des mâchoires; présternum sans saillie postérieure; base des mâchoires découverte; menton s'étendant transversalement dans la majeure partie de la cavité buccale (mais sans couvrir l'origine des mâchoires), à découvert, presque carré, avec le bord supérieur arrondi latéralement et échancré au milieu; palpes subfiliformes; antennes insérées sous les bords avancés des côtés de la tête, courtes, moniliformes et grossissant insensiblement vers leur extrémité, composées de onze articles, dont le troisième allongé, et le dernier très-petit, se confondant presque avec le précédent. Corps subovoïde, renflé, avec le corselet transversal, plus élevé dans son milieu, arrondi latéralement; abdomen grand, subglobuleux ou ovoïde et tronqué à sa base; surface des élytres inégale, toujours chagrinée ou très-ponctuée, tantôt striée, tantôt tuberculée ou ridée; jambes, du moins les antérieures, en forme de triangle allongé, terminées par de forts éperons, sans dents notables au côté externe. Les Pimélies habitent les terres sablonneuses et salines des contrées méridionales de l'Europe, de celles de l'Afrique situées au nord de l'équateur, et la partie occidentale de l'Asie. Elles s'y creusent, au moyen de leurs pattes, des trous leur servant de retraite; mais leurs métamorphoses n'ont pas encore été observées. On ne trouve en France que deux espèces; l'une, qu'on a longtemps prise pour le *Tenebrio muricatus* de Linné (*V.* Schoenherr, *Synonym. Insect.*, t. I, part. I, p. 132 et 133), est la Pimélie bipunctuée (*bipunctata*) de Fabricius; l'autre est inédite et propre à l'île de Corse. La première est longue d'environ huit lignes, d'un noir luisant, avec le corselet finement chagriné, et marqué dans son milieu de deux gros points enfoncés, souvent réunis en une ligne transverse. L'abdomen n'est guère plus long que large. Les élytres présentent chacune, en y comprenant la carène latérale, quatre lignes élevées, longitudinales, d'un noir luisant, unies ou sans dentelures sensibles, n'atteignant pas tout à fait l'extrémité postérieure de ces élytres, et dont les deux internes sont plus courtes; la suture est élevée; les intervalles sont chagrinés et d'un noir moins luisant, tirant sur le cendré. Cette Pimélie biponctuée est très-abondante sur les côtes de la Méditerranée. Celle que Latreille a nommée *Pimelia Payraudii*, et qui est particulière à l'île de Corse où elle a été découverte par Payraudeau, qui a aussi publié une notice des Annélides et des Mollusques de cette île, a l'abdomen plus allongé et les élytres plus chagrinées. Parmi les exotiques, l'une des plus remarquables est la Pimélie couronnée (*Pimelia coronata*, Oliv.). Elle est longue d'environ quinze lignes, noirâtre, hérissée de poils assez longs, d'un brun roussâtre. La carène latérale des élytres est armée d'une rangée d'épines courbées en arrière, et dont les premières sont plus courtes. Par la longueur des antennes et par la forme étroite des jambes, cette espèce se rapproche de celles qui composent le genre Trachyderme, Lat. On la trouve dans la Haute-Égypte, et particulièrement dans les tombeaux vides de Thèbes.

PIMÉLITE. MIN. Substance vert-pomme, tendre, onctueuse au toucher, à texture terreuse, plus ou moins compacte, ayant un aspect terne, donnant de l'eau par la calcination. Elle paraît n'être qu'une variété de Stéatite, colorée par l'Oxide de Nickel. Cependant, une analyse de Klaproth tendrait à la faire considérer comme un Silicate de Nickel hydraté. Elle serait en effet composée, si cette analyse est exacte, de : Silice, 36,75; Nickel, 16,50; eau, 40; Magnésie, 1,25; Alumine, 5,50. Cette substance est rare; elle se rencontre avec la Chrysoprase, dans la Serpentine de Kosemütz et de Baumgarten, en Silésie.

PIMÉLODE. *Pimelodus*. POIS. Genre de Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Siluroïdes, institué par Lacépède, aux dépens du genre Silure. Caractères : opercules des branchies mobiles; bouche placée à l'extrémité du museau et garnie de barbillons; des dents en velours aux mâchoires : une seule rangée intermaxillaire à la supérieure; plaque de la nuque distincte, ordinairement bien marquée; crâne revêtu d'une peau épaisse; deux nageoires dorsales, dont la seconde adipeuse; corps ennique, sans cuirasse.

PIMÉLODE ARGENTÉ. *Pimelodus argenteus*, Lacép.; *Silurus Hertzbergii*, Bloch, 367. Six barbillons; bouche petite; mâchoires égales; ligne latérale presque droite; plaque de la nuque peu apparente. Ce Poisson, qui brille de l'éclat de l'argent, a seulement le dos brunâtre et les nageoires variées de jaune. Les eaux de Surinam le nourrissent.

PIMÉLODE CASQUÉ. *Pimelodus galeatus*, Lacép.; *Silurus galeatus*, Bloch, 369, fig. 1. Nageoire caudale arrondie; tête couverte d'une plaque osseuse, ciselée et découpée; six barbillons; dents petites et semblables à celles d'une lime; palais rude; langue lisse; premier rayon de chaque nageoire pectorale dentelé sur les deux bords; ligne latérale ondulée; dos bleuâtre; ventre gris; nageoires d'un brun foncé. De l'Amérique méridionale.

PIMÉLODE NOUEUX. *Pimelodus nodosus*, Lacép.; *Silurus nodosus*, Bloch, 368, fig. 2. Une plaque sillonnée, distincte et bien marquée sur la nuque; nageoire de la queue fourchue; bouche à six barbillons; un nœud ou une tubérosité à la racine du premier rayon de la première dorsale. Ce Poisson vit dans les eaux de Tranquebar; sa ligne latérale est ondulée; son dos et sa nageoire anale sont bleus; ses autres nageoires brunes; ses côtés et son ventre argentés.

PIMÉLODE QUATRE-TACHES. *Pimelodus quadrimaculatus; Silurus quadrimaculatus*, Bloch, 368, fig. 2. Plaque de la nuque peu marquée; six barbillons; nageoire adipeuse très-longue; quatre taches grandes, arrondies, rangées longitudinalement de chaque côté du Poisson, dont le dos est d'un brun nuancé de violet, le ventre gris, la première nageoire dorsale jaune à la base, bleuâtre à l'extrémité; mâchoires égales; un seul orifice à chaque narine. Il vit en Amérique.

PIMÉLODE RAYÉ. *Pimelodus vittatus; Silurus vittatus*, Bloch, 361, fig. 2. Huit barbillons; plaque de la nuque peu prononcée; mâchoires d'égale longueur; deux orifices à chaque narine; ligne latérale très-droite; premier rayon de chaque nageoire pectorale et de la première nageoire dorsale, dentelé. Ce Poisson, remarquable par le châtain de sa couleur générale et la teinte cendrée de son ventre, habite Tranquebar.

PIMENT. *Capsicum*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante : calice monosépale, presque plan, à cinq divisions peu profondes; corolle monopétale presque rotacée, à cinq angles; cinq étamines dressées, dont les anthères s'ouvrent au moyen d'un sillon longitudinal; ovaire globuleux, à deux (rarement trois) loges polyspermes; style simple, terminé par un stigmate légèrement bilobé; baie presque sèche, lisse et luisante, de forme et de grosseur très-variées, fort souvent irrégulière. Les Piments sont tantôt des plantes herbacées annuelles, tantôt des arbustes portant des feuilles géminées; des fleurs solitaires et extra-axillaires. Leur fruit a une saveur plus ou moins âcre et poivrée. Toutes ces espèces sont originaires des contrées équatoriales de l'ancien et du nouveau continent.

PIMENT ANNUEL. *Capsicum annuum*, L. Sa tige, haute d'un pied à un pied et demi, se ramifie supérieurement; ses feuilles sont géminées, ovales, allongées, rétrécies à leurs deux extrémités. Les fleurs sont petites, blanchâtres, solitaires et extra-axillaires. Cette espèce présente plusieurs variétés quant à la couleur et à la forme de son fruit. Ainsi il est tantôt vert, tantôt d'un beau rouge de corail; il est globuleux ou quelquefois irrégulièrement oblongé. Il a une saveur âcre et très piquante; en France on l'emploie en général comme condiment, sous les noms vulgaires de Poivre-Long, Poivre de Guinée, etc. Il y a une variété connue sous le nom de *gros doux d'Espagne*, dont la saveur est beaucoup moins poivrée et que l'on mange dans ce dernier pays, assaisonné de différentes manières. Les Piments se sèment sur couche en février ou mars, ou sur terreau en avril. On repique en mai à une exposition du midi, et les fruits sont mûrs à la fin de l'été. Plusieurs autres espèces, jouissant des mêmes propriétés, sont employées aux mêmes usages dans l'Inde et l'Amérique.

Le *Myrtus Pimenta*, L., a été quelquefois nommé PIMENT DE LA JAMAÏQUE, parce qu'on emploie dans ce pays ses fruits piquants et aromatisés, pour donner un goût relevé à certains mets.

L'on a encore appelé :

PIMENT D'ABEILLES, la Mélisse officinale.

PIMENT AQUATIQUE, le *Polygonum Hydropiper*.

PIMENT DE CAIEN, le Piment baccifère.

PIMENT D'EAU, le *Polygonum Hydropiper*.

PIMENT (FAUX), la Morelle.

PIMENT DE MARAIS OU ROYAL, le *Myrica Gale*.

PIMENT ROYAL, le Galé, etc.

PIMOUCHE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Ivraie vivace.

PIMPANELLA OU PIMPANELLO. BOT. Synonymes vulgaires de Pivoine.

PIMPARELA OU PIMPARELO. BOT. Noms vulgaires de la petite Pâquerette.

PIMPERNEAU. POIS. *V.* ANGUILLA au mot MURÆNA.

PIMPINELLA. BOT. *V.* BOUCAGE et PIMPRENELLE.

PIMPLE. *Pimpla*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Fabricius aux dépens des Ichneumons de Latreille et adopté ensuite par cet entomologiste. Les caractères de ce genre peuvent être exprimés ainsi : antennes filiformes; mandibules distinctement bidentées à leur extrémité; palpes maxillaires de cinq articles; abdomen épais, cylindrique, tronqué obliquement et terminé par une longue tarière dans les femelles. Ce genre se distingue des Cryptes parce que ceux-ci ont l'abdomen presque ovale ou en triangle, allongé et rétréci brusquement en pédicule à

sa base. Les Ophions en sont séparés par leur abdomen très comprimé. Enfin les Métopies, Bassus, Ichneumons, Joppa, Banchus, etc., en sont distingués, parce que la tarière des femelles est cachée ou peu saillante. La tête des Pimples est triangulaire; elle a sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle; les antennes sont vibratiles, multiarticulées, leurs articles sont courts et peu distincts. La bouche est peu avancée; les palpes maxillaires sont filiformes, plus longues que les labiales et composées de cinq articles inégaux. Les labiales n'ont que quatre articles; la lèvre est membraneuse, presque en cœur et dilatée à son extrémité; le corps est allongé et presque linéaire; l'écusson est petit, convexe; les ailes supérieures ont une cellule radiale grande, se rétrécissant sensiblement jusqu'à son extrémité, après son point de contact avec la seconde cellule cubitale; et trois cellules cubitales : la première grande, bilobée, réunie à la discoïdale supérieure, avec son angle postérieur terminé en pointe; la seconde fort petite, presque trianguloire, atteignant la radiale par la pointe seule d'un de ses angles, recevant la deuxième nervure récurrente auprès de la troisième cubitale; la troisième grande et complète. L'abdomen est composé de sept segments outre l'anus; il est attaché au corselet par une base assez large et plate; il est plus long que le corselet et la tête pris ensemble, convexe en dessus, devenant plus épois vers son extrémité. L'anus et les derniers segments du ventre sont entiers dans les mâles, fendus en dessous dans les femelles, eu une coulisse où la base de la tarière reste logée pendant le repos. La tarière est toujours saillante et d'une longueur remarquable; elle a ses fourreaux velus.

† Torière des femelles plus longue que l'abdomen.

PIMPLE ATTRAYANT. *Pimpla persuasoria*, Fabr., *Syst. Piez*, p. 112, nº 1; *Ichneumon persuasorius*, Lin., Panz., *Faun. germ.*, fasc. 19, fig. 18, la femelle; *Ichneumon cancellus*, Scop. C'est une des plus grandes espèces d'Europe; elle est noire, avec l'écusson et deux points sur chaque anneau de l'abdomen blancs ou jaunâtres. Les pieds sont rouges. On le trouve aux environs de Paris.

†† Tarière des femelles plus courte que l'obdomen.

PIMPLE INSTIGATEUR. *Pimpla instigator*, Lepel. de St.-Farg. et Serv.; *Cryptus instigator*, Fabr., *Syst. Piez*, p. 85, nº 60, la femelle. Long de six à huit lignes. Antennes noires; tête, corselet et abdomen noirs, chagrinés. Pattes testacées; hanches noires. Tarses postérieurs bruns. Ailes transparentes, à nervure et point marginal de couleur brune : ce dernier précédé d'une petite tache blanchâtre. Tarière dépassant l'abdomen environ du tiers de la longueur de celui-ci (femelle). Le mâle est semblable, il a quelquefois un peu de blanc sur les écailles des ailes supérieures. Cet Hyménoptère est commun aux environs de Paris, près des bois abattus, ou dans les chantiers.

PIMPRENELLE. *Poterium*. BOT. C'est dans la tribu des Sanguisorbées, de la grande famille des Rosacées, que doit être placé ce genre, dont voici les caractères : les fleurs sont en général monoïques ou dioïques, quelquefois mêlées de fleurs hermaphrodites; chacune d'elles est accompagnée de trois petites bractées. Leur calice est monosépale, urcéolé, très-étranglé à sa partie supérieure; il se termine par un limbe à quatre divisions profondes. Il n'y a pas de pétales visibles; les étamines sont nombreuses, saillantes et attachées au tube calicinal; les pistils, au nombre de deux, sont insérés au fond du calice. Leur ovaire, uniloculaire, contient un seul ovule pendant; le style qui naît de chaque ovaire est long, simple, terminé par un stigmate en forme de pinceau. Le fruit se compose de deux akènes renfermés dans le tube du calice qui s'est endurci. Les espèces de ce genre, au nombre de six à sept, sont des plantes herbacées ou des arbustes, dont les feuilles sont alternes, imparipinnées, composées de folioles dentées en scie. Les fleurs sont petites, disposées en épis cylindriques très-denses, quelquefois courts et globuleux.

PIMPRENELLE COMMUNE. *Poterium Sanguisorba*, L., Engl. Bot., 860. C'est une plante vivace, très-commune dans les lieux incultes. Ses feuilles sont composées de folioles ovales, arrondies, obtuses, dentées en scie. Ses tiges sont simples, anguleuses, très-glabres, terminées par des épis denses et ovoïdes, rougeâtres, polygames et monoïques, c'est-à-dire composés de fleurs hermaphrodites et de fleurs unisexuées entremêlées. Les fruits sont des akènes distincts, renfermés dans un calice endurci. Ses feuilles servent d'assaisonnement dans les salades; elles ont une saveur aromatique.

PIMPRENELLE ÉPINEUSE. *Poterium spinosum*, L. C'est un petit arbuste rameux et épineux, qui croît en Orient, et jusqu'en Espagne et en Sicile. Ses rameaux sont pubescents, et se terminent à leur sommet en épines rameuses. Les folioles sont glabres et dentées en scie. Les fleurs forment des épis courts, arrondis, globuleux et pédonculés. Ces fleurs sont complétement dioïques. Les deux pistils renfermés dans l'intérieur du tube calicinal finissent par se souder, non-seulement ensemble par leur côté interne, mais encore extérieurement avec le calice qui est devenu charnu, en sorte que le fruit est un drupe renfermant un noyau biloculaire. Ces caractères paraîtraient suffisants pour former de cette espèce un genre distinct.

On a donné le nom de Pimprenelle d'Afrique au Mélianthe; de Pimprenelle aquatique, au *Samolus Valerandi*, L.; de Pimprenelle blanche, au Boucage; enfin de Pimprenelle de la Nouvelle-Zélande, à une espèce du genre *Ancistrum*.

PIN. *Pinus*. BOT. Genre de la famille des Conifères et de la Monœcie Monadelphie, composé d'un très-grand nombre d'espèces qui toutes sont des arbres acquérant souvent les dimensions les plus considérables et qui offrent pour caractères communs : des fleurs unisexuées, monoïques. Les fleurs mâles forment de petits chatons ovoïdes, réunis plusieurs ensemble et constituant une grappe pyramidale et terminale. Chaque anthère qui est portée sur un court pédicelle, qui est terminée à son sommet par une petite membrane, forme une fleur mâle; les deux anthères s'ouvrent chacune par une fente longitudinale. Les fleurs femelles forment des chatons ovoïdes, composés d'écailles étroitement imbriquées les unes sur les autres. Ces écailles portent sur leur face externe, et vers leur partie inférieure, une autre écaille plus petite; sur leur face in-

terne elles offrent deux fleurs sessiles, appliquées immédiatement sur l'écaille par une de leurs faces. Ces deux fleurs sont constamment renversées et présentent l'organisation suivante : extérieurement elles se composent d'un calice monosépale, en partie adhérent par sa base avec l'ovaire, resserré à sa gorge, puis légèrement dilaté et terminé par un limbe ordinairement à deux lobes divariqués, colorés et légèrement glanduleux. Ces deux lobes cartilagineux ont été décrits par presque tous les auteurs comme deux stigmates offrant entre eux, à leur base, une ouverture pour faciliter le passage des grains de pollen, chargés de féconder l'ovule. Au-dessous de ce périanthe simple, on trouve un pistil dont l'ovaire est en partie infère, le reste forme un mamelon conoïde, obtus, présentant à son sommet une petite cicatricule glanduleuse, qui est le stigmate sessile. Le fruit est un cône, d'une forme et d'une grandeur variables, suivant les diverses espèces. Les écailles qui le composent sont dures, ligneuses, épaisses à leur sommet, qui se termine constamment par une partie plus renflée, et que l'on a comparée généralement à une tête de clou, forme qu'elle présente en effet dans quelques espèces. A la base interne de chaque écaille on trouve deux fruits. Ce sont des sortes de samares terminées ou environnées par une aile membraneuse, quelquefois assez grande, d'autres fois fort petite et caduque. Ces fruits ont leur péricarpe indéhiscent, quelquefois dur et osseux, et renfermant une seule graine. Celle-ci, dont le tégument propre n'est pas distinct, se compose d'un endosperme blanc et charnu, contenant un embryon axile, cylindrique, ayant sa radicule adhérente par sa pointe avec la substance de l'endosperme, et son corps cotylédonaire formé de trois à douze cotylédons linéaires.

Les espèces de Pins sont fort nombreuses. On en doit une excellente et superbe monographie à Burke-Lambert, qui l'a publiée à Londres, sous le titre d'Illustration du genre Pin. Ce sont des arbres en général d'une hauteur colossale. Leur tige est droite, portant des rameaux verticillés, des feuilles roides, subulées, quelquefois extrêmement longues, fasciculées par deux, trois ou cinq, et persistantes. Les Pins aiment en général les lieux montueux ou les plages sablonneuses. Ils sont surtout très-communs dans les régions du Nord, où ils forment de vastes forêts. Ces arbres sont extrêmement intéressants, tant à cause des produits résineux qu'ils fournissent aux arts et à la thérapeutique, qu'à cause de leur bois dont les usages sont extrêmement variés. On peut établir dans le genre Pin trois sections, suivant que les feuilles sont géminées, ternées ou quinées.

§ I^er. *Feuilles géminées.*

Pin sauvage. *Pinus sylvestris*, L.; Rich., Conif., t. 11. C'est une des espèces les plus généralement répandues en France et dans le nord de l'Europe. Son tronc peut s'élever jusqu'à une hauteur de quatre-vingts et même de cent pieds, mais il est assez rarement bien droit, plus souvent irrégulier. Ses rameaux sont verticillés; ses feuilles sont géminées, subulées, glauques, longues d'environ deux pouces. Les chatons mâles sont jaunes ou roussâtres, disposés en une grappe terminale composée d'un très-grand nombre de petits chatons ovoïdes. Les chatons femelles naissent au nombre de deux ou trois, à l'extrémité des jeunes rameaux : ils sont d'abord ovoïdes, presque globuleux, du volume d'un gros pois. Au moment où ils se montrent, c'est-à-dire au commencement du printemps, ils sont dressés et portés chacun sur un pédoncule très-court. Dans le courant de l'été ils prennent peu d'accroissement, mais se réfléchissent et se recourbent. L'année suivante ils prennent un développement rapide, mais ce n'est qu'après deux ans révolus que leurs graines ont acquis toute leur maturité et que leurs écailles s'écartent pour les laisser tomber. Les cônes mûrs du Pin sauvage ont une forme presque conique, ils sont longs d'environ deux pouces et demi. La tête de leurs écailles est formée par une pyramide très-courte à quatre faces. Les fruits sont terminés par une aile membraneuse très-longue et étroite. Cette espèce de Pin, que l'on connaît encore sous les noms de *Pin de Genève*, de *Russie*, de *Pinéastre* et de *Pin d'Écosse*, est commune dans tout le nord de l'Europe; en France on la trouve dans les Alpes, les Pyrénées, l'Auvergne, la Bourgogne, etc.

Le bois de Pin sauvage est fort recherché. Il fait d'excellentes mâtures, surtout celui des pays septentrionaux, et que l'on connaît sous les noms de Pin de Riga et Pin de Russie; on s'en sert aussi pour faire des meubles et d'autres ouvrages de menuiserie. Comme il contient beaucoup de parties résineuses, les habitants des régions où il croît communément se servent de ses branches pour faire des flambeaux. On prépare encore avec ses jeunes branches un excellent charbon, dont on fait usage pour diverses usines et en particulier pour les forges. Son écorce, surtout sur les vieux troncs, est extrêmement épaisse, fendillée, rugueuse et d'une grande légèreté. On peut la substituer au liége pour soutenir les filets des pêcheurs à la surface de l'eau. Son écorce interne est tendre, charnue, remplie de sucs mucilagineux. Les habitants de la Laponie la broient, la pétrissent avec la farine de seigle ou d'orge, et en préparent une sorte de pain grossier qui est assez nutritif.

Ce Pin est un de ceux que l'on cultive le plus facilement, et un des moins délicats sur la nature du terrain. Quoiqu'il préfère en général une terre franche et légère, cependant il vient presque aussi bien dans des terres calcaires ou des sables arides. L'exposition la plus favorable est un terrain montueux, exposé au nord.

Pin rouge. *Pinus rubra*, Miller, Nouv. Dubam., 5, p. 233, t. 67, fig. 1. Cette espèce est celle que l'on désigne plus spécialement sous le nom de *Pin d'Écosse*. Elle ressemble tellement à la précédente, que beaucoup d'auteurs ne l'en considèrent que comme une simple variété. Néanmoins elle en diffère par les caractères suivants : son bois est d'une teinte rougeâtre assez foncée, caractère d'où elle a tiré son nom spécifique. Ses feuilles sont d'une teinte plus glauque ; ses cônes sont plus nombreux, et leurs écailles ont une tête pyramidale plus prononcée. Du reste, cette espèce a le même port que le Pin sauvage, et forme comme lui de vastes forêts, non-seulement dans le nord de l'Europe, mais aussi dans les chaînes de montagnes de la France. Son

bois et ses diverses parties sont employés aux mêmes usages que ceux du Pin sauvage.

Pin maritime. *Pinus maritima*, Lamk.; Rich., Bot. méd., 1, p. 138. Le Pin maritime est un très-grand arbre que l'on trouve communément sur les bords de la mer, en Provence, dans les landes Aquitaniques surtout, et, en général, dans tout le midi de l'Europe. Son tronc, dont l'écorce est épaisse, rugueuse, d'un gris rougeâtre, s'élève à une hauteur de quatre-vingts à cent pieds; il est en général assez droit, surtout lorsqu'il vient en forêts. Ses rameaux sont verticillés et régulièrement espacés, et l'arbre tout entier offre une forme vaguement pyramidale. Ses feuilles, longues souvent de six à dix pouces, sont roides, piquantes, d'un vert assez foncé. Ses cônes sont ovoïdes, allongés, longs de quatre à six pouces. Leurs écailles sont terminées par une pyramide plus large transversalement et séparée en deux faces principales, par une ligne transversale très-saillante et aiguë. A leur partie centrale se trouve un appendice d'une teinte plus foncée, en forme de pointe ou de crochet. Cette espèce est une des plus importantes du genre, à cause des matières résineuses qu'elle produit en si grande abondance, que c'est presque la seule que l'on exploite à cet effet. Elle vient dans les terrains les plus ingrats, non seulement dans les fentes des rochers, mais encore dans les sables arides. C'est par la culture du Pin maritime que l'on a fertilisé et rendu productives des contrées immenses, qui jadis n'étaient que des sables ou des dunes arides. Ainsi les landes entre Bordeaux et Bayonne, de vastes bruyères dans le Maine et la Bretagne, et une foule d'autres endroits, sont aujourd'hui couverts de vastes forêts, là où jadis on ne voyait que de stériles Graminées ou des Bruyères incultes. C'est particulièrement dans l'ancienne province de Guyenne que l'on exploite le Pin maritime pour en retirer les divers produits résineux. Ce n'est guère qu'à l'âge de vingt à vingt-cinq ans que les arbres sont bons à être exploités. Voici les produits que l'on en retire :

1° La Térébenthine. Pour l'obtenir on enlève sur un côté de l'arbre, à commencer du sol, une plaque d'écorce d'un pied de large sur un pied et demi de hauteur; on pratique ensuite à la base du tronc, dans son épaisseur même, un trou d'environ une demi-pinte de capacité. A partir de ce trou, on fait une entaille assez profonde, à laquelle on donne un demi-pied de hauteur sur quatre pouces seulement en largeur. C'est par cette entaille que sort la Térébenthine qui vient s'amasser dans le petit réservoir pratiqué à son pied. Chaque année on augmente l'étendue de cette entaille, mais seulement en hauteur, et quand, au bout de dix à douze ans, elle a atteint une hauteur trop considérable, on en recommence une seconde, puis une troisième, et ainsi successivement, mais toujours parallèlement. La récolte de la Résine commence en général au mois de mai et se prolonge jusqu'en septembre. La Térébenthine de Pin ou de Bordeaux est liquide, épaisse, visqueuse, d'une teinte jaune claire. Sa saveur est âcre et amère, et son odeur forte et pénétrante. La Térébenthine est employée dans les arts et la thérapeutique.

2° La Térébenthine qui n'a point été recueillie liquide et qu'on a laissée se sécher sur les entailles et dans les trous pratiqués à la base du tronc, porte le nom de Galipot. On la recueille en général en hiver. On purifie cette matière en la liquéfiant par le moyen de la chaleur, et la faisant ensuite passer à travers un lit de paille. Ainsi purifiée, elle est d'un blanc jaunâtre, opaque, et désignée sous le nom de Brai mou, de Poix blanche, Poix de Bourgogne.

3° Une grande partie de la Térébenthine qu'on obtient liquide est ensuite soumise à la distillation, pour en tirer l'huile ou essence de Térébenthine. Celle-ci, qui fait environ le quart en poids de la matière résineuse extraite du Pin, est un liquide très-limpide, tout à fait incolore, ayant l'odeur et la saveur de la Térébenthine, mais à un degré beaucoup plus fort. On s'en sert beaucoup dans les arts, et particulièrement dans la peinture et les vernis dont la dessiccation doit être fort rapide.

4° Le résidu de la distillation de la Térébenthine porte les noms de Colophane ou Colophone, de Brai sec, d'Arcanson brun, etc. C'est une matière solide, d'un brun clair, à cassure vitreuse.

5° Les derniers produits résineux du Pin maritime sont la poix noire et le goudron. Ils se préparent par la combustion du tronc et des branches du Pin et de la paille à travers laquelle on a passé la Térébenthine lors de sa purification. L'un et l'autre sont d'une couleur opaque, brune, presque noire; ils sont très-employés dans les arts, et le goudron surtout pour enduire les navires et les bâtiments destinés à séjourner dans l'eau. On l'emploie pour les calfater, pour enduire les cordages, qu'il préserve de l'humidité et de ses effets.

Ce n'est pas seulement le Pin maritime qui fournit ces divers produits résineux; presque toutes les autres espèces du même genre, et en particulier le Pin sylvestre, le Pin rouge, le Laricio, et une foule d'espèces exotiques peuvent donner des produits absolument semblables à ceux du Pin maritime. Mais en général en France c'est surtout cette dernière espèce qui est exploitée à cet effet.

Pin Pignon ou Pinier. *Pinus Pinea*, L.; Rich., Bot. méd., 1, p. 130; *Id.*, Conif., t. xii. Cette belle espèce est très-facile à reconnaître à son port et à ses fruits. Quand elle est parvenue à tout son développement, elle affecte la forme d'un vaste parasol bombé, c'est-à-dire que son tronc simple et nu dans ses trois quarts inférieurs, se divise supérieurement en rameaux étalés qui forment en quelque sorte un dôme de verdure. Ses feuilles d'un vert foncé, sont roides et longues de cinq à six pouces. Les chatons mâles, situés vers la partie supérieure des rameaux, forment une sorte de grappe dressée, d'une couleur jaune de soufre. Les cônes sont ovoïdes, presque globuleux, de la grosseur des deux poings. Leurs écailles, ligneuses et épaisses, sont renflées à leur extrémité qui forme une pyramide courte, à quatre faces, dont le sommet est tronqué et tuberculeux. Les fruits, placés deux à deux à la base interne des écailles, sont ovoïdes, noirâtres, ligneux, entourés d'une aile ligneuse très-courte et caduque. Les fruits ne sont bien mûrs qu'après la troisième année. L'amande qu'ils

renferment est blanche, très-grosse, et contient un embryon dont les cotylédons sont au nombre de dix à douze. Le Pin Pignon est originaire du bassin de la Méditerranée. Il est extrêmement commun en Espagne et surtout en Italie. C'est lui qui donne aux paysages de cette terre classique, cet aspect pittoresque, qui fait sur-le-champ reconnaître un site d'Italie. A Rome, dans les parcs magnifiques, connus sous le nom de Villa et surtout à la Villa Borghesi et à la Villa Pamfili, on voit d'immenses plantations de Pins Pignons qui ont plus de cent pieds de hauteur. On le trouve aussi, mais moins communément, dans quelques provinces du midi de la France. Ce sont les fruits de cet arbre qui sont connus sous le nom de *Pignons doux*. Leur amande est blanche, charnue, d'une saveur agréable, fort analogue à celle de la noisette. Les habitants de la Provence, de l'Italie et de l'Espagne, en font une très grande consommation. On les mange sans préparation, comme les noisettes, ou on en fait des dragées ou des pâtisseries. On peut aussi en préparer des émulsions adoucissantes, qui jouissent des mêmes propriétés que celles que l'on fait avec les amandes douces. Le bois du Pinier, comme celui des autres espèces, est employé soit dans la charpente, soit dans la menuiserie, et selon Olivier (Voy. dans l'empire ottoman), il est le seul dont les Turcs fassent usage pour la mâture de leurs vaisseaux.

Pin d'Alep. *Pinus Holepensis*, Willd., Nouv. Duham., v, p. 238, t. 70. De même que la précédente, cette espèce de Pin est particulière au bassin de la Méditerranée. En effet, on la trouve dans les provinces méridionales de la France, dans la Syrie, la Barbarie, l'Espagne. Il est en général moins élevé que le Pin Pinier, et présente une forme pyramidale; ses feuilles, que l'on trouve quelquefois trois à trois dans la même gaîne, sont très-menues, de deux à trois pouces de longueur, d'un vert tendre et presque glauque. Les fruits sont pendants et roussâtres, d'une forme conoïde. Leurs écailles se terminent par une tête lisse et à peine anguleuse. Ce Pin est aussi connu sous le nom de Pin de Jérusalem; il craint les fortes gelées et se cultive assez difficilement; il demande toujours une bonne exposition, mais s'accommode des terrains les plus médiocres. Dans les provinces méridionales de la France, on en retire les mêmes produits résineux que du Pin maritime aux environs de Bordeaux.

Pin Laricio ou de Corse. *Pinus Laricio*, Poiret; Nouv. Duham., v, t. 67, f. 2. Cette espèce est sans contredit une des plus belles qui croissent dans nos climats, et une des plus importantes par la facilité avec laquelle on peut la cultiver dans toutes les parties de la France. Elle forme une belle pyramide qui s'élève à plus de cent pieds; on dit même que quelques individus n'ont pas moins de cent cinquante pieds d'élévation. Ses feuilles, d'un vert foncé, sont longues de cinq à sept pouces; ses chatons mâles forment à la base des jeunes rameaux, une grappe courte. Ses cônes, qui sont quelquefois réunis au nombre de deux, trois ou quatre, sont assez petits relativement à la taille gigantesque de l'arbre. Ils ressemblent assez à ceux du Pin sauvage, mais leur pointe est toujours recourbée. La tête de leurs écailles est anguleuse; elle porte à son sommet un petit appendice en forme de corne, mais qui manque quelquefois. Le Pin Laricio est originaire des montagnes de l'Ile de Corse; on le trouve aussi sur le mont Sila en Calabre et dans l'Asie Mineure, au rapport d'Olivier. Il paraît qu'il existe aussi en Hongrie et même dans l'Amérique septentrionale, car on s'accorde généralement aujourd'hui à rapporter à cette espèce le *Pinus rubra*, décrit par Michaux.

A cette première section des Pins à feuilles géminées et qui sont originaires de France, appartiennent encore deux espèces qui ne sont pas aussi remarquables que les précédentes, et dont on tire moins de parti. L'une est le Pin Mugho, *Pinus Mugho*, Poiret, que l'on distingue aussi sous les noms vulgaires de Pincrin, Pin Suffis ou Torche-Pin. Il croît dans les Alpes et les Pyrénées. Par son port, il ressemble assez au Pin sauvage; mais ses feuilles ne sont pas glauques; ses fruits sont très-petits et la tête de leurs écailles porte une petite pointe recourbée. Le bois du Pin Mugho est très-dur et très-résineux. Aussi les habitants des Alpes s'en servent-ils pour faire des torches. Les Lapons l'emploient pour faire leurs arcs et les énormes semelles qu'ils attachent à leurs pieds pour glisser et voyager sur la glace. La seconde espèce est le Pin pumilio, *Pinus pumilio*, Waldst., et Kit., Pl. rar. Hung., 2, p. 160, t. 149. Ce n'est qu'un arbrisseau rabougri, de six à huit pieds d'élévation, qui croît dans les montagnes de l'Autriche, de la Hongrie, de la Carniole, etc. Ses rameaux sont étalés et rampants; ses feuilles sont courtes, géminées et raides; ses cônes pyramidaux et très courts. Toutes ses parties sont remplies d'un fluide résineux, que l'on en retire et qui est employé sous le nom de *Baume des Carpathes*.

§ II. *Feuilles ternées.*

Toutes les espèces appartenant à cette section, présentent le caractère de feuilles réunies par trois dans une même gaîne, et sont originaires de l'Amérique septentrionale; telles sont les *Pinus tæda*, Michx., Arb. Am., 1, p. 97, t. 9; *Pinus rigida*, Michx., *loc. cit.*, 1, p. 88, t. 8; *Pinus australis*, id., *loc. cit.*, 1. 6. Cette dernière espèce, également connue sous le nom de *Pinus palustris*, est remarquable par l'extrême longueur de ses feuilles qui n'ont pas moins d'un pied, et sortent par trois, d'une gaîne d'environ deux pouces de longueur. Les chatons mâles sont très-longs, d'une teinte violacée; ils forment des grappes très-grosses. Les cônes sont allongés, pyramidaux, longs de sept à huit pouces. La tête de leurs écailles porte à son sommet un petit crochet recourbé en arrière. Cette belle espèce est fort importante par la quantité de fluide résineux que l'on en retire et qui est connue sous le nom de Térébenthine de Boston.

§ III. *Feuilles réunies par cinq.*

Pin Cembro. *Pinus Cembro*, L., Nouv. Duham., v, p. 248, t. 77, f. 1. Le Pin Cembro, auquel on a aussi donné les noms de Tinier, Alvies, Eouve, etc., croît naturellement dans les Alpes du Dauphiné et de la Provence. C'est un arbre de taille médiocre et qui s'élève avec une extrême lenteur; ses feuilles, longues d'environ deux à trois pouces, sont d'un vert clair et glauque; ses cônes sont ovoïdes, rougeâtres, longs de trois

à quatre pouces. La tête de leurs écailles est convexe, arrondie, un peu déprimée et comme enfoncée à son centre. Le bois de cette espèce a beaucoup de légèreté et se taille avec la plus grande facilité. Aussi la plupart des petites figures sculptées en bois et qui s'exécutent en si grande abondance en Allemagne, sont-elles faites du bois du Pin Cembro.

Pin ou Lord ou Pin de Weimouth. *Pinus strobus*, L.; Michx., Arbr. Amér., t, p. 103, t. 10. Cette espèce est originaire de l'Amérique septentrionale où on la désigne vulgairement sous le nom de Pin blanc. Michaux rapporte qu'en Amérique il a vu des individus qui avaient jusqu'à cent quatre-vingts pieds de hauteur, sur dix-huit de circonférence. Les feuilles du Pin du Lord sont remarquables par leur finesse; elles ont trois à quatre pouces de longueur et sont d'un vert tendre et glauque. Les cônes, longs de cinq à six pouces, sont cylindriques, composés d'un petit nombre d'écailles larges; leur tête est presque plane et arrondie. Ces cônes, souvent réunis plusieurs ensemble, sont pendants et mûrissent dès la seconde année. Cette espèce a été introduite en Angleterre en 1705 par lord Weimouth; de là les noms sous lesquels on la désigne en Europe.

Indépendamment de ces espèces, il existe encore un nombre très-considérable d'autres Pins, la plupart originaires de l'Amérique septentrionale, et dont quelques-uns même sont parfois cultivés dans les jardins. Mais aucun d'eux n'étant l'objet d'une culture suivie et un peu étendue, on a pu se dispenser d'en faire mention dans cet article, et le terminer par quelques considérations sur la culture et les moyens de naturalisation employés pour les diverses espèces de Pins.

Il y a deux modes généraux de culture pour les Pins, savoir : la culture en pépinière, et celle des semis agrestes et en place. On forme des pépinières pour toutes les espèces de Pins que l'on destine à être plantés dans les jardins paysagers ou pour former des avenues, des alignements ou des ceintures de bois. Quel que soit le mode de culture auquel on destine les graines des Pins, elles doivent être semées presque immédiatement après leur récolte, parce qu'elles sont du nombre de celles qui s'altèrent et se rancissent facilement. Pour former une pépinière de Pins, voici la marche à suivre. Il faut choisir une planche ou plate-bande exposée au nord, c'est-à-dire défendue du soleil, soit par un mur, soit par une palissade ou des paillassons. Les graines de Pins indigènes lèvent également bien dans toutes les sortes de terrain; mais néanmoins celui qui leur convient le mieux est une terre franche et légère, et plus particulièrement la terre de bruyère, dans laquelle la graine trouve une humidité favorable à sa germination, et où le jeune plant peut facilement étendre ses racines encore faibles et délicates. Ainsi donc toutes les fois qu'on le pourra, le semis devra être fait dans une planche de terre de bruyère. Au bout d'un an, si le plant est dru, ou de deux s'il est clair-semé, on doit repiquer les jeunes plants dans des planches bien labourées et à six pouces de distance les uns des autres. Ce jeune plant doit autant que possible être levé bien en motte, précaution qui favorise singulièrement sa reprise. Cette transplantation doit se faire à la fin d'avril ou au commencement de mai. Si le jeune plant était du Pin du Lord, ou de toute autre espèce de l'Amérique septentrionale, ou même du Pin Pignon, il serait nécessaire de faire pour chaque pied de Pin un trou que l'on remplirait de terreau de bruyère. Au bout de deux années, les jeunes Pins qui ont acquis déjà une hauteur notable, mais variable suivant les diverses espèces, doivent être replantés de nouveau dans une planche préparée comme la précédente, mais en ayant soin de laisser un pied d'intervalle entre chaque individu. Enfin quelques pépiniéristes sont dans l'habitude, deux ans après ce deuxième replantage, d'en faire un troisième en mettant dix-huit pouces ou deux pieds de distance entre les jeunes Pins. Ces déplacements ont pour but, non-seulement de laisser entre chaque individu plus d'espace à mesure qu'il prend plus d'accroissement, et de renouveler la terre dans laquelle ses racines sont plongées; mais encore par ces déplacements successifs, on empêche les racines de pivoter et on force le chevelu à se développer, deux circonstances qui sont extrêmement favorables pour la transplantation et la reprise des jeunes pieds. C'est deux ans environ après la dernière transplantation que les Pins commencent à être bons à être mis en place.

Lorsqu'on a l'intention de faire des semis rustiques et en place, comme lorsqu'on veut planter en Pins une étendue plus ou moins considérable d'un terrain inculte, de landes ou de bruyère, ou quand on veut repeupler les grandes clairières d'un bois, toutes les préparations qui viennent d'être indiquées ne sont pas nécessaires. Celles qu'il convient de donner au terrain sont fort simples. Ainsi quand c'est une lande ou une bruyère que l'on veut planter, il suffit d'un simple labour à la charrue, si la nature du terrain le permet. Tantôt ce labour sera fait en plein, tantôt on pourra se borner à faire seulement des lignes ou traînées destinées à recevoir la graine. Le labour à la charrue est sans contredit le moyen le plus expéditif et le plus économique, mais il n'est pas toujours possible de l'employer. Ainsi sur les terrains trop en pente et dans les clairières des bois déjà plantés, il ne peut être mis en pratique. Un autre moyen également bon et assez expéditif, consiste à déchirer la surface de la terre avec une houe ou une fourche tordue. Par ce moyen, où l'on n'entame cependant que la superficie du sol, on réussit quelquefois parfaitement; enfin on peut encore effectuer des défonçages de distance en distance; mais ce procédé est peut-être le moins favorable. Si l'on voulait mettre en valeur des terrains très-sablonneux et fort en pente, on ne saurait mieux faire que de suivre le procédé qui a été mis en usage pour les vastes dunes qui s'étendent de Bordeaux à Bayonne, et qui, autrefois déserts de sables arides et mouvants, présentent aujourd'hui à l'œil du voyageur de vastes forêts qui sont une des richesses de cette partie de la France. Il s'agissait d'abord de fixer le sol mouvant et en pente. Pour cela on a fait avec des branches de genêts et de landiers de petites palissades d'environ un pied de hauteur, que l'on a placées à deux pieds de distance les unes des

autres et que l'on a fixées en terre au moyen de piquets, formant en quelque sorte sur les dunes des marches ou des gradins; mais pour fixer davantage le sol, on y a semé des graines de Roseau des sables et de Genêt. Ces deux plantes qui peuvent végéter dans les sables les plus arides en y enfonçant leurs racines traçantes, ont assuré la mobilité du sol. Au bout de trois ou quatre ans, on a semé les graines de Pin maritime, qui alors ont trouvé un sol déjà fixé par les racines du Roseau et du Genêt et un ombrage qui les a protégées pendant les premiers temps de leur développement.

Quand le terrain a été préparé par un des procédés énoncés ci-dessus, il est utile de mettre un intervalle de plusieurs mois avant de semer. Par ce moyen, la terre s'ameublit par son contact avec l'air; ainsi on pourrait faire le labourage ou le défrichement au commencement de l'hiver, laisser le sol se reposer pendant toute cette saison pour commencer les semis au printemps. La quantité de graines à semer dans un espace donné varie suivant l'espèce de Pin qu'on veut cultiver, parce que ces graines sont plus ou moins volumineuses et plus ou moins pesantes. Ainsi dans un kilogramme de graines de Pin maritime, il y a environ vingt mille graines; dans le même poids de Pin Laricio ou de Pin du Lord, il y en a soixante mille; mais dans le Pin Sylvestre, dont les graines sont les plus petites, ce nombre peut être évalué à cent cinquante mille, terme moyen. Si donc on veut planter en Pins maritimes, il faut environ trente à quarante livres de graines pour un hectare; pour le Pin Laricio, il n'en faut que douze livres, et six livres seulement pour le Pin d'Écosse. Les graines, une fois semées à la volée, doivent être légèrement recouvertes de terre par le moyen de la herse. Lorsque le terrain que l'on a ensemencé est exposé au midi ou au couchant, il est quelquefois utile de mêler aux graines de Pins, celles d'autres plantes qui, croissant plus vite, servent d'abri aux jeunes plants et les protégent contre les ardeurs du soleil. Il ne faut donner aucune façon au terrain, une fois qu'il a été ensemencé, parce que les herbes qui croissent pêle-mêle avec les jeunes Pins leur sont plutôt avantageuses par leur ombrage.

Les Pins et en général toutes les Conifères peuvent se greffer, ainsi que l'ont prouvé les expériences de Tschoudy. Cette greffe ne peut s'opérer qu'entre les parties herbacées, c'est-à-dire les jeunes pousses de l'année au moment où elles commencent à se développer, et c'est toujours sur l'aiguille qu'elle doit être pratiquée. Toutes les espèces à deux feuilles se greffent les unes sur les autres; il en est de même des espèces à trois feuilles et à cinq feuilles. Par ce procédé on peut se procurer plus rapidement des espèces rares et exotiques en les greffant sur des espèces indigènes.

La culture des Pins en grand procure d'immenses avantages. En effet, on peut par ce moyen utiliser et centupler la valeur de terrains auparavant incultes, et qui étaient plutôt à charge que productifs pour le propriétaire. Les diverses espèces de Pins croissent dans les terrains les plus ingrats, dans ceux en un mot qui se refusent à toute autre culture. Ainsi les sables arides des landes et des dunes, les bruyères, les côteaux secs, les champs calcaires peuvent à peu de frais se changer en de vastes et fertiles forêts. C'est dans l'ouvrage que Delamarre a publié, sous le titre de Traité pratique de la culture des Pins à grandes dimensions, qu'il faut puiser tous les détails et toutes les connaissances nécessaires pour entreprendre cette culture. « S'il était question d'envisager les choses sous le rapport de la décoration, est-il dit dans un paragraphe de cet important ouvrage, il n'y a nul doute qu'il faudrait donner la préférence au Pin du Lord Weimouth qui, à la magnificence de son aspect et à la beauté de ses dimensions, joint l'avantage précieux sous ce rapport, d'une plus grande longévité que les autres espèces de Pins. Après ce roi des Pins d'Amérique, viendraient les Laricios, ensuite le Pin de Riga, le Pin d'Haguenau et le Pin d'Écosse; car le Pin de Genève paraît, ainsi que le Pin maritime, dépourvu de mérite comme arbre de décor. Mais envisageant les choses sous le rapport des avantages que doit chercher, dans son intérêt et celui de sa famille, le propriétaire de landes et de bois dégradés, si celui-ci n'a pas à craindre l'excès de la production, et s'il a sujet de croire aux débouchés, il doit donner la préférence au Pin maritime en tant que son sol, le site et l'exposition le lui permettront, puisque sa jouissance sera beaucoup plus rapprochée que pour les autres espèces de Pins. » En effet, l'âge de maturité, c'est-à-dire le maximum de l'accroissement, n'est pas le même pour toutes les espèces de Pins. Ainsi pour les Pins Laricios, ce maximum de végétation n'arrive guère avant cent vingt ans, pour les Pins Sylvestres avant cent ans, tandis que les Pins maritimes sont parvenus à leur maturité parfaite, après cinquante ans au plus de plantation. On voit quel avantage immense doit résulter pour le propriétaire, de la préférence accordée à cette espèce.

On a quelquefois appelé les Prêles, Pins aquatiques, et l'*Araucaria Chilensia*, Pin du Chili.

PINA. BOT. L'un des noms vulgaires du *Convolvulus Batatas*.

PINALIA. BOT. Nom d'un genre proposé par Lindley (*Sceleclos Orchideorum*, p. 14, t. 71), dont il figure les détails de la fleur, mais sans en donner les caractères. A en juger par la figure citée précédemment, ce nouveau genre a beaucoup de rapport avec le genre *Dendrobium*, quant à son périanthe, c'est-à-dire que les deux divisions inférieures et externes de cet organe sont soudées ensemble par la moitié inférieure de leur bord interne, au moyen d'un appendice qui naît de la base du gynostème, et que le labelle semble faire suite à ce prolongement. Mais la différence entre ces deux genres consiste surtout dans l'anthère; celle-ci est operculée; elle paraît à quatre loges incomplètes, et contient deux masses polliniques allongées, qui semblent composées chacune de quatre massettes soudées deux à deux par paires, et venant se réunir sur un rétinacle commun. Ces caractères sont, comme on voit, très-différents de ceux des vrais *Dendrobium*, dont l'anthère est à deux loges, contenant chacune une masse pollinique simple et ovoïde; ils se rapportent également à ceux du genre *Eria* de Lindley, dont le *Pinalia* pourrait fort bien être une section.

PINANGA. BOT. (Rumph, *Hort. Amb.*) *V.* ARÉC.

PINARDA. BOT. (Flor. Flum.) Même chose que *Micranthemum*. *V.* ce mot.

PINARDIE. *Pinardia*. BOT. Necker avait, on ne sait trop pourquoi, appliqué ce nom aux véritables *Asters* de Linné. Mais ce changement n'a pas été adopté. Le nom de *Pinardia* étant resté sans emploi, Henri Cassini l'a employé pour désigner un genre nouveau, qu'il a établi dans la famille des Synanthérées, tribu des Anthémidées-Chrysanthémées. Les caractères principaux qui distinguent ce genre du *Chrysanthemum*, consistent dans le fruit, qui est pourvu de cornes et d'ailes très-remarquables. Les ovaires des fleurs centrales sont tronqués au sommet, privés d'aigrette, mais ils ont l'arête antérieure dilatée en une large aile membraneuse, qui forme au sommet une longue et forte corne étalée; ceux des fleurs de la circonférence sont également tronqués au sommet, qui est armé de trois cornes épaisses, pointues, étalées horizontalement.

PINARDIE ANISOCÉPHALE. *Pinardia anisocephala*, H. Cassini; *Chrysanthemum viscosum*, Desfont., *Hort. Par.* Sa tige est herbacée, dressée, haute de deux à trois pieds, cylindrique, anguleuse, poilue et visqueuse. Ses feuilles sont presque glabres, glauques, un peu charnues : les inférieures très-longues, pinnatifides, à lobes inégalement dentés; les supérieures plus courtes, semi amplexicaules, échancrées en cœur à leur partie inférieure. Les capitules sont jaunes, inégaux et solitaires au sommet des ramifications de la tige.

PINARE. *Pinarus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères de la famille des Charansonites, établi par Schoenherr (*Curculionid. Disp. Meth.*, p. 307), et auquel il assigne les caractères suivants : antennes un peu courtes, minces, insérées avant le milieu du bec; fouet des antennes de sept articles; le premier un peu court, obconique, les deuxième et troisième allongés, un peu cylindriques et comprimés, les quatrième jusqu'au septième, courts et noueux. Massue ovale et pointue. Bec allongé, médiocrement mince, un peu arqué; tête avancée, déprimée en avant. Yeux latéraux, un peu ovales; corselet long et un peu conique. Elytres oblongues, ovales; épaules à angles droits; pattes médiocres et égales.

PINARE A POINTES. *Pinarus spiculum*, Sch.; *Pœcilma spiculum*, Germ.; *Cryptorhynchus squolidus*, Dej. Son corps est revêtu d'écailles blanchâtres; son corselet est muni de deux tubercules à sa partie inférieure, et ses côtés sont dentés; ses élytres sont épineuses, avec leur extrémité terminée en pointe; les cuisses postérieures sont dentées. Taille, six lignes. Du Brésil.

PINARIA. BOT. (De Candolle.) *V.* MATTHIOLE.

PINAROPAPPE. *Pinaropappus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Calycérées, établi par Don, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homocarpe; involucre polyphylle, formé d'écailles imbriquées, scarieuses au sommet qui est assez large; réceptacle plan, paleté; corolles ligulées; akènes uniformes, sillonnés, lisses, à bec plus long que l'akène; aigrette uniforme, sétacée, plurisériale.

PINAROPAPPE ROSE. *Pinaropappus roseus*, Less., Synops.; *Achryrophorus roseus*, Less., *in Linneâ*, v, 134. C'est une plante herbacée, dressée, glauque, très-glabre, dépourvue de feuilles dans la partie supérieure des tiges; feuilles inférieures pinnatifido-dentées; capitules terminaux, solitaires; fleurs roses. Du Mexique.

PINARU. POIS. (Rai.) Synonyme de *Blennius cristatus*, Gmel. *V.* BLENNIE.

PINASTELLA. BOT. (Dillen). Synonyme d'Hippuris. *V.* ce mot.

PINASTER. BOT. Nom que portent plusieurs espèces de Pins, dans les ouvrages des anciens botanistes.

PINC-PINC. OIS. (Levaillant). Espèce du genre Cysticole. *V.* ce mot.

PINÇAR ET PINCHARD. OIS. Noms vulgaires du Pinson.

PINCE. *Chelifer*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Faux Scorpions, établi par Geoffroy aux dépens du genre Faucheur de Linné et dont les caractères sont : palpes allongées en forme de bras, avec une pince au bout; pieds égaux, terminés par deux crochets; yeux dont le nombre varie de deux à quatre, placés sur les côtés du corselet; point de queue ni de lame pectinée à la base du ventre. Linné avait d'abord placé l'espèce la plus connue de ce genre, la Pince cancroïde ou Scorpion-Araignée de Geoffroy, dans son genre *Acarus*; c'est le même insecte que Degéer appelle le Faux Scorpion d'Europe. Plus tard, ce naturaliste a réuni cette espèce à ses Faucheurs (*Phalangium*), avec lesquels elle n'a que très peu de ressemblance. Geoffroy en a formé un genre sous le nom de Pince (*Chelifer*), dans lequel il a transporté l'*Acarus longicornis*, de Linné, Arachnide d'une autre famille et qui appartient au genre *Bdella* de Latreille. Fabricius a placé la Pince cancroïde parmi les Scorpions. Dans un travail sur les Insectes aptères de Linné, Hermann fils a fait connaître plusieurs espèces du genre *Chelifer* qu'il a réparties dans deux divisions; il a fait de l'*Acarus longicornis* et de quelques autres Arachnides, le genre Scirus qui n'a pas été adopté parce que Latreille avait déjà séparé ces insectes des Pinces, avant la publication de l'ouvrage de Hermann. Enfin Illiger, dans un tableau nominal des genres de la classe des Insectes, qu'il a placé à la fin de son ouvrage sur les Coléoptères de la Prusse, sépare des Scorpions les espèces que Fabricius nomme *Cancroïdes* et *Cimicoïdes*, pour en faire un genre particulier qu'il appelle *Obisium*. Ce nom a été conservé par le docteur Leach (*Zool. Miscell.*, vol. 3 p. 48) aux espèces de Pinces qui ont quatre yeux lisses, le corps presque cylindrique, et les huit pattes postérieures composées de six articles; celles qui n'ont que cinq articles aux pattes, dont le corps est déprimé, et qui n'ont que deux yeux lisses, forment seules son genre *Chelifer*.

Les Pinces ont le corps ovoïde et déprimé, ou oblong et presque cylindrique; il est revêtu d'un derme un peu coriace, et presque glabre ou peu velu, et se compose : 1° d'un segment antérieur beaucoup plus grand, presque carré ou triangulaire, tenant lieu de tête et de corselet, portant deux ou quatre yeux lisses, situés

latéralement; les organes de la manducation; deux pieds-palpes en forme de serres, terminés par une pince didactyle, et les six premières pattes; 2° de onze autres segments transversaux et annuliformes, et sur les premiers desquels la quatrième et dernière paire de pattes parait insérée; les anneaux suivants composent l'abdomen. Leur bouche est formée de deux mandibules cornées, situées à l'extrémité antérieure et supérieure du corselet; elles sont en forme de pince didactyle, dont le doigt extérieur est mobile, dentelé ou cilié; dans les Obisies, elles sont entièrement découvertes. Cette bouche se compose en outre de deux mâchoires formées par le prolongement interne de l'article radical des serres, valvulaires, un peu bombées ou convexes au milieu, déprimées et rebordées près des bords internes, terminées en pointe, se joignant le long des bords et fermant ainsi la bouche inférieurement; de deux grands pieds-palpes composés de six articles et terminés en pince didactyle; enfin d'une langue sternale située dans l'intérieur de la bouche, cuspidée à son extrémité supérieure, et offrant, suivant Savigny, un petit appendice de chaque côté de cette pointe. C'est cette pièce que Hermann fils avait appelée une papille conique, embrassée par deux sortes de valvules (les mâchoires) et qu'il avait considérée comme la trompe de ces animaux. Les pieds sont divisés en cinq articles dans les Pinces proprement dites, et en six dans les Obisies, selon que le tarse est composé d'une ou de deux pièces; l'extrémité du dernier article est toujours armée de deux crochets, sous lesquels est une pelote; l'article qui répond aux cuisses est plus large et allongé. La longueur des pattes va en croissant à partir de la seconde paire, et elles sont plus courtes et plus grosses dans les Pinces proprement dites que dans les Obisies. Les Pinces vivent en général dans des lieux écartés et humides, dans les endroits peu fréquentés des maisons, sous les pierres et les pots à fleurs des jardins, dans les vieux livres et les herbiers; elles se nourrissent de petits insectes, tels que le Pou de bois (*Psocus pulsatorius*, Fabr.), les Mites et même les Mouches. Goëtze en a nourri avec des Pucerons. Linné dit que ces Arachnides s'introduisent quelquefois dans la peau et qu'elles y produisent une enflure douloureuse; il rapporte, sur la foi du docteur Bergius, qu'un paysan ayant eu la peau de la cuisse percée pendant la nuit par un de ces Insectes, il s'y forma une pustule de la grosseur d'une noisette qui lui causa des douleurs très-vives. Ces insectes marchent assez vite en avant, de côté et à reculons, comme les Scorpions et les Crabes. Suivant Roësel, la femelle pond des œufs petits, d'un blanc verdâtre, qu'elle assemble les uns auprès des autres. Hermann père dit qu'elle les porte sous son ventre ramassés en une pelote, comme le font plusieurs autres Arachnides.

On peut diviser ce genre, d'après Hermann fils, en deux sections, ainsi qu'il suit :

† Premier segment du tronc ou le corselet, partagé en deux par une ligne imprimée et transversale; les tarses d'un seul article; une sorte de stylet au bout du doigt mobile des mandibules; poils du corps en forme de spatule.

Pince cancroïde. *Chelifer cancroides*, Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. vii, p. 141, pl. 61, fig. 2; le Scorpion-Araignée, Geoff.; Faux Scorpion d'Europe, Degéer, Mém. sur les Ins., t. vii, p. 355, pl. 19, fig. 14; *Phalangium cancroides*, L.; *Scorpio cancroides*, Fabr.; Obisie cancroïde, Walck. Cette espèce a environ une ligne et demie de longueur; tout le corps et les pattes sont d'un brun rougeâtre; les palpes sont le double plus longues que le corps, avec les articulations allongées. Elle se trouve en Europe dans les vieux livres, les herbiers, etc., où elle se nourrit des petits insectes qui les rongent.

Pince cimicoïde. *Chelifer cimicoides*, Latr.; Pince parasite, Herm., Mém. aptérol., p. 127, pl. 7, fig. 8; *Scorpio cimicoides*, Fabr.; Obisie cimicoïde, Walck. Cette espèce a le corps plus arrondi que la précédente; ses bras sont tout au plus une fois et demie aussi longs que le corps et à articles arrondis. Elle se trouve fréquemment sous les écorces des arbres, dans le midi de la France.

†† Corselet sans division; les mandibules sans stylet; poils du corps en forme de soies.

Pince trombidioïde. *Chelifer trombidioides*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. i, p. 133; Pince ischnochèle, Herm., Mém. aptérol., p. 118, pl. 6, fig. 14. Cette Pince a quatre yeux; ses mandibules sont grandes, avancées. Les bras ont le second article allongé, avec les doigts longs et droits. On la trouve en France, sous les pierres et les mousses.

PINCE DE CHIRURGIEN. conch. Nom vulgaire du *Tellina rostrata*, L.

PINCEAU. *Penicellus*. polyp. (Lamarck.) Synonyme de Nesée, *Nesea*. *V*. ce mot.

PINCEAU DE MER. moll.? annél.? *V*. Aaaosoia.

PINCEAU EN PLUME. moll. Nom vulgaire de la Mitra épiscopale.

PINCETTE DE MER. bot. L'un des noms vulgaires des Zostères.

PINCHE. mam. Espèce du genre Ouistiti. *V*. ce mot.

PINCKNEYE. *Pinckneya*. bot. *V*. Pinknata.

PINCRIN. bot. L'un des noms vulgaires du *Pinus Mugho*. *V*. Pin.

PINDAIBA. bot. (Pison.) Végétal du Brésil, pris d'abord pour le *Xylopia frutescens*, mais qui, selon Saint-Hilaire, est son *Xylopia sericea*.

PINEAU. bot. Nom vulgaire d'une variété de Raisin.

Paulet appelle Pinaaux ou Pinaux différents Bolets.

PINEDA. bot. Genre de la famille des Homalinées de R. Brown et de la Polyandrie Trigynie, L., établi par Ruiz et Pavon, et adopté par De Candolle (*Prodr. syst. veget.*, 2, pag. 54) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en dix découpures situées sur un double rang; dix glandes geminées à la base des lobes du calice; quinze étamines disposées par faisceaux de trois chacune, à filets courbés; un seul style surmonté d'un stigmate à trois sillons et à trois angles; baie uniloculaire; trois placentas charnus, adossés longitudinalement aux parois, et portant des graines nombreuses. Ce genre est tellement voisin de l'*Homolium*, que plusieurs auteurs ont placé dans celui-ci l'espèce

unique dont il se compose : le *Pineda incana*, Ruiz et Povon, *Fl. Peruv. prodr.*, 76, tab. 14; *Homalium incanum*, Pers. C'est un arbrisseau à feuilles oblongues, obovales, lancéolées, dentées en scie à leur sommet. Il croît dans les localités montueuses du Pérou; on l'y nomme vulgairement *Loqui*.

PINEDO. BOT. Nom donné vulgairement, dans le midi de la France, à un Bolet subéreux, qui croît sur les Pins.

PINELLIE. *Pinellia*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Ténore, qui lui impose pour caractères : spathe en tube contourné dans sa partie inférieure, rétrécie au dessus de sa base, en voûte supérieurement; spadice androgyne par interruption : la partie femelle est soudée à la spathe et séparée de la partie mâle par un espace nu d'où s'échappe un appendice long et exserte qui forme un prolongement stérile, paraissant n'appartenir ni à la partie mâle, ni à la partie femelle; anthères serrées, sessiles, didymes, disposées annulairement, à loges opposées, longitudinalement débiscentes; plusieurs ovaires sessiles et serrés l'un contre l'autre dans la partie antérieure du spadice, libres et uniloculaires; un seul ovule basilaire et orthotrope; style terminal, conique ou filiforme; stigmate petit, subpelté, persistant; baies uniloculaires et monospermes; semence dressée sur un funicule épais; embryon cylindracéo-subulé, antitrope, dans une cavité infundibulaire de l'albumen qui est dur; radicule supère, opposée à l'ombilic.

PINELLIE EN VOUTE. *Pinellia fornicola*, *Tenore*; *Atherurus ternatus*, Blume; *Arum fornicatum*, Roth. Tubercule radical comprimé, de la grosseur d'une noisette; feuilles trilobées, très-glabres, pétinlées; hampe droite, cylindrique, comprimée au sommet; spathe verdâtre, rayée, longue de deux pouces environ; spadice d'un brun pourpré à sa base, vert à son extrémité. De l'Inde.

PINESSE. BOT. Nom vulgaire du *Pinus Epicea*. *V*. PIN.

PINGOUIN. *Alca*. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec droit, large, très-comprimé, très-courbé vers la pointe; les deux mandibules couvertes dans leur moitié par les plumes du lorum, sillonnées près de l'extrémité : la supérieure crochue, l'inférieure formant un angle saillant; narines placées de chaque côté du bec, au milieu, linéaires, presque entièrement fermées par une membrane emplumée. Pieds courts, retirés dans l'abdomen; trois doigts totalement palmés; ongles peu crochus; ailes courtes, la première de la longueur de la deuxième, et même quelquefois un peu plus longue. Cachant leurs mœurs et leurs habitudes sur les vastes mers voisines des deux pôles, ces Oiseaux seraient presque absolument inconnus si, à de longs intervalles, la tempête et les ouragans n'en jetaient quelques individus sur les continents; et, quoiqu'ils y restent à peine le temps nécessaire pour se remettre des fatigues causées par la bourrasque, il a suffi à plusieurs observateurs pour acquérir une idée assez exacte de la manière d'être de ces habitants des régions glacées. Ces Oiseaux viennent régulièrement à la côte pour y déposer un seul œuf, à la vérité fort gros, relativement au volume de l'Oiseau. Cet œuf, placé dans un trou de rocher fort peu accessible, est couvé avec beaucoup d'assiduité par la femelle qui ne se dérange aucunement lorsque le hasard ou quelqu'un de ces accidents trop fréquents dans les mers du Nord, amène l'Homme dans la retraite aride des Pingouins. Les couveuses y sont en si grand nombre que, dans une descente sur l'un de ces rochers, l'équipage du capitaine Wood put en ramasser des quantités immenses. Quelques-uns de ces œufs furent conservés à bord pendant près de quatre mois, sans qu'ils se soient gâtés. Comme tous les Oiseaux navigateurs, les Pingouins se nourrissent uniquement des productions de la mer; ils nagent et plongent avec la plus grande vivacité, et, malgré la brièveté de leurs ailes, on les voit effleurer avec beaucoup de rapidité la surface des flots : ils sont assujettis à deux mues dans l'année. On ne connaît encore que deux seules espèces de Pingouins.

PINGOUIN BRACHYPTÈRE. *Alca impennis*, L.; Buff., pl. enlum. 367. Parties supérieures noires; une grande tache blanche entre l'angle du bec et l'œil; dessus et côtés du cou, gorge d'un brun noirâtre; des plumes courtes, noires, terminées de blanc, tenant lieu de rémiges; parties inférieures blanches; flancs cendrés; bec noir; mandibule supérieure profondément sillonnée vers sa base, marquée en outre de six autres sillons blancs vers la pointe; huit ou dix sillons à fond blanc près de l'extrémité de la mandibule inférieure; iris et pieds noirs. Taille, vingt-six pouces.

PINGOUIN COMMUN. *V*. PINGOUIN MACROPTÈRE.

PINGOUIN MACROPTÈRE. *Alca torda*, L.; *Alca Pica*, Gmel.; *Alca minor*, Briss.; *Alca unisulcata*, Briss.; Buff., pl. enl. 1003 et 1004. Parties supérieures d'un noir profond; une bande longitudinale blanche, entrecoupée de taches brunes, s'étendant du milieu du bec aux yeux; côtés de l'occiput tachetés de blanc et de cendré; une bande noire, fort étroite derrière les yeux; rémiges primaires d'un brun noirâtre, les secondaires terminées par un liséré blanc; parties inférieures d'un blanc pur; bec noir, marqué de trois ou quatre sillons dont l'intermédiaire forme une bande transversale et blanche; iris brun; pieds cendrés. Taille, quatorze pouces six lignes. Les jeunes ont le sommet de la tête, la nuque et les côtés du cou d'un noir moins pur et presque grisâtre, le bec moins large et point sillonné de blanc.

GRAND PINGOUIN DU NORD. *V*. PINGOUIN BRACHYPTÈRE.

PINGRÉE. *Pingræa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, proposé par H. Cassini qui l'a ainsi caractérisé : plante dioïque. Les fleurs mâles, qui sont les seules connues, offrent une calathide composée de fleurons égaux, nombreux et réguliers. L'involucre, beaucoup plus court que les fleurs, est formé de folioles inégales, irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, membraneuses sur les bords, frangées au sommet. Le réceptacle est conique, ovoïde, nu, marqué de petites fossettes. Ovaires avortés, très petits, munis à la base d'un petit bourrelet, surmontés d'une aigrette très-longue, blanche, com-

posée de poils inégaux, plumeux dans leur partie supérieure. Les corolles sont glabres, à tube long, cylindrique, et à limbe large, campanulé, partagé en cinq divisions oblongues, aiguës, roulées en dehors et séparées par des incisions égales. Les étamines ont les anthères saillantes, pourvues au sommet d'appendices libres et faiblement dilatés. Le style est comme dans les autres Vernoniées, à deux branches stigmatiques, libres, peu ou point divergentes, incluses dans le tube des anthères, hérissées au sommet de poils collecteurs. Si l'individu femelle de la plante qui constitue ce genre eût été connu, l'auteur n'aurait conservé aucun doute sur la place qu'il doit occuper dans la famille des Synanthérées, et il serait certain qu'il doit appartenir à la tribu des Vernoniées, près des genres *Tessaria*, *Pluchea* et *Monarrhenus*, mais il y a quelques probabilités que le genre *Pingræa* ne diffère pas essentiellement des *Baccharis*, et qu'il fait par conséquent partie de la tribu des Astérées. La description du pistil des fleurs femelles est seule capable de lever ce doute.

PINGRÉE A FEUILLES ÉTROITES. *Pingræa angustifolia*, H. Cass. C'est une plante herbacée, glabre, dont la tige, haute d'environ un pied, est rameuse, anguleuse et garnie de feuilles alternes, presque linéaires, dentées, à trois nervures, dont la médiane est la plus forte. Les calathides sont disposées en panicules lâches et ramifiées au sommet de la tige et des branches. Cette plante est originaire de l'Ile-de-France.

PINGUI. OIS. Ce nom a été donné aux Pingouins par quelques anciens voyageurs, notamment par Pyrard.

PINGUICULA. BOT. *V.* GRASSETTE.

PINGUIN. OIS. L'Écluse (*Exot.*, lib. 5, cap. 6, p. 300) a écrit ainsi le nom du Pingouin; et la figure (fort bonne pour le temps) qu'il donne d'un Oiseau nommé par lui *Pinguin seu Anser magellanicus*, se rapporte très-exactement au Manchot patagonique, des auteurs.

PINGUIN. BOT. Espèce du genre Bromélie.

PINGUIPE. *Pinguipus*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, établi par Cuvier et Valenciennes, qui lui ont reconnu pour caractères essentiels : un corps presque cylindrique, couvert de petites écailles; mâchoires armées de dents fortes, coniques et un peu crochues, recouvertes par des lèvres charnues et simples; une seule nageoire dorsale; nageoires ventrales épaisses et pointues.

PINGUIPE OU BRÉSIL. *Pinguipus Brasilianus*, Cuv. et Val. Il est d'un brun roussâtre sur le dos, et d'un roux brunâtre sur le ventre. Taille, douze pouces.

PINGUITE. MIN. C'est le nom par lequel Tondi a traduit le mot allemand *Fettstein*, qui signifie Pierre grasse. *V.* ELÆOLITHE.

PINICAUDES. CRUST. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) désigne ainsi la seconde grande division de la famille des Macroures. Il lui assigne pour caractères : post-abdomen terminé par une nageoire en éventail, formée avec le dernier segment (la pièce intermédiaire, ou l'impaire de la nageoire) et les appendices latéraux du précédent. Cette division comprend les tribus des Langoustines, Scyllarides, Galathines, Astacines et Salicoques. La première division, opposée à celle-ci, a reçu le nom d'Anomaux.

PINICOLE. *Pinicola*. INS. Nom donné par Brébisson et par Latreille à un genre d'Hyménoptères térébrans, que Dalman avait déjà nommé Xyèle. *V.* ce mot.

PINILLOSIE. *Pinillosia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Ossa, qui en trace ainsi les caractères : capitule hétérogame, composé de quatre fleurs dont deux mâles, tubuleuses, alternant avec les femelles qui sont dépourvues de pétales; involucre tétraphylle, formé d'écailles opposées, trinervurées, un peu concrètes à leur base, stipité extérieurement de deux bractéoles courtes et linéaires; réceptacle plan, épaleté; fleurs mâles placées en avant des petites écailles de l'involucre; corolle à tube cylindracé, à gorge ouverte, à limbe divisé en cinq lobes ovales, papilloso-puinées; anthères exsertes, ovato-oblongues, obtuses aux deux extrémités, rapprochées et libres; ovaire avorté; style un peu plus long que les anthères, bilobé au sommet, épais et glabre. Les fleurs femelles sont placées en avant des grandes écailles de l'involucre; la corolle est nulle; les ramifications du style sont à peine distinctes vers sa base, il est allongé, grêle et subhispide au sommet; akènes obovales, presque en coin; aigrette pourvue de quatre arêtes épaisses.

PINILLOSIE TÉTRANTHOÏDE. *Pinillosia tetranthoides*, Ossa; *Tetranthus Bertheri*, Spr. C'est une plante herbacée, fort élégante, très-glabre, rampante, à feuilles opposées, orbiculées, longuement pétiolées, entières. Les fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules axillaires, plus longs que les pétioles, nus et monocéphales. De l'île de Cuba, aux environs de la Havane.

PINIPHILE. *Piniphilus*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre de la famille des Rhynchophores, proposé par Megerle, n'a point été adopté, et les espèces qui le composaient font partie du genre Pissode.

PINITE. MIN. *Micarelle* de Kirwan. Substance tendre, opaque, d'un brun noirâtre ou grisâtre, à texture compacte ou feuilletée; facile à racler avec un couteau; rayant à peine la Chaux carbonatée; pesant spécifiquement 21,98. Elle est fusible au chalumeau en un verre blanc et bulleux. Cette substance ne se rencontre qu'en cristaux ou en lames, et toujours disséminée dans les Roches du sol primordial. Ses cristaux, le plus généralement assez petits, ont quelquefois un demi-pouce d'épaisseur et plus de deux pouces de longueur. Ils dérivent, suivant Haüy, d'un prisme hexaèdre régulier, ou, suivant Beudant, d'un prisme droit rectangulaire. Le prisme fondamental est souvent modifié, soit sur ses arêtes longitudinales, soit sur les arêtes des bases. Fréquemment aussi les cristaux se croisent deux à deux, comme ceux de Staurotide, mais les angles du croisement sont tout à fait variables. D'après les analyses que Drapiez et Gillet de Laumont ont faites de la variété d'Auvergne, la Pinite doit être considérée comme un Bisilicate alumineux, formé d'un atome d'Alumine et de deux atomes de Silice, ou en poids de 65 parties de Silice, et 35 d'Alumine. La même variété, analysée par C.-G. Gmelin, lui a donné 7 à 8 centièmes de Potasse.

La Pinite d'Auvergne ne paraît pas être de même nature que la Pinite de Saxe, analysée par Klaproth : celle-ci est d'un rouge sombre et en masses prismatiques et lamelleuses, revêtues d'une sorte de pellicule brunâtre, ayant un aspect demi-métallique. Elle est composée, d'après l'analyse de Klaproth, de : Silice, 29,50; Alumine, 63,75; Oxide de Fer, 6,75; ce qui semblerait indiquer un Silicate bialumineux.

La Pinite ne s'est présentée jusqu'à présent que disséminée dans deux espèces de Roches : le Granite et le Porphyre argiloïde à base de Pétrosilex (le *Thon Porphyr* des Allemands). Elle existe en petites masses noirâtres dans les Granites du Mans, du Calvados, de la Bretagne, etc., et en gros cristaux isolés ou groupés dans le Porphyre de Saint-Avit, Pont Gibaud, Menat et Saint-Pardoux en Auvergne. Les plus beaux cristaux connus viennent de la carrière de la Bellière, près Vire. Ceux que l'on trouve dans le Porphyre granitoïde de Stolpen, près de Dresde, sont également remarquables par leur volume. On cite encore la Pinite dans le Granite du mont Saint-Michel, en Cornouailles; de Waldgebirge, en Bavière; de Haddam, en Connecticut, etc. La Pinite lamelleuse de Saxe se trouve dans un Granite à gros grains, à Saint-Andréas, près Saint-Aure, et dans la galerie Pini, mine de Kaolin, située aux environs de Schneeberg, en Saxe. Elle a souvent pour gangue immédiate une Argile lithomarge blanche, nuancée de rougeâtre.

PINITES. *Pinites*. BOT. FOSS. Ce genre a été fondé par Lindley sur des restes fossiles de troncs de végétaux pourvus de moelle centrale, composés de lignes striées concentriques, de rayons médullaires partant de l'écorce et de fibres ligneuses remplissant les interstices. Lindley a trouvé ces débris dans les Schistes des houillères et a cru pouvoir les rapporter à un genre perdu de la famille des Conifères.

PINKNEYE. *Pinkneya*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par L. C. Richard (Mich. Fl. bor. Am., 1, p. 103, t. 13) qui lui assigne pour caractères : tube du calice oblongo turbiné; son limbe est dressé, divisé en cinq lobes oblongs, dont l'un est fort ample et coloré; corolle à tube cylindracé, à limbe partagé en cinq divisions oblongues, étalées et recourbées; cinq étamines sétacées, insérées à la base du tube, exsertes à l'orifice; anthères oblongues; stigmate obtusément bilobé; capsule subglobuleuse, comprimée, coriacéo-chartacée, à deux loges s'ouvrant par deux valves; placentaires géminés dans chaque loge; semences comprimées, couchées horizontalement sur deux rangs, ailées par un tégument membraneux et échancré à sa base; embryon dressé dans un albumen charnu; cotylédons foliacés, concaves.

PINKNEYE PUBESCENT. *Pinkneya pubens*, Mic. C'est un grand arbrisseau à ramifications opposées; ses feuilles sont ovales, atténuées aux deux extrémités, un peu tomenteuses en dessous, de même que les rameaux; les stipules sont décidues; les fleurs sont assez grandes, blanchâtres, fasciculées et le plus souvent axillaires. De la Caroline.

PINNA. CONCH. *V.* PINNE.

PINNATIFIDA. BOT. (*Hydrophytes*.) Le genre institué par Stackhouse, sous ce nom vicieux, répondant à peu près aux Laurencies de Lamouroux, ne pouvait être adopté.

PINNATIFIDE (FEUILLE). BOT. On dit d'une feuille qu'elle est Pinnatifide, quand sa lame est divisée presqu'à la nervure médiane en lanières simples et plus ou moins étroites. Exemple, les frondes du *Polypodium commune*. Quand les lanières sont soudées vers la base, autour de leurs nervures, on les nomme des partitions, et la feuille est dite pinnatipartite.

PINNATIPÈDES. OIS. Quatorzième ordre de la méthode ornithologique de Temminck. Caractères : bec médiocre, droit ; mandibule supérieure un peu courbée à la pointe; pieds médiocres; tarses grêles et comprimés; trois doigts devant et un derrière; des rudiments de membranes le long des doigts; un pouce articulé intérieurement sur le tarse. Cet ordre comprend les genres Foulque, Grèbi-Foulque, Phalarope et Grèbe. *V.* ces mots.

PINNE. *Pinna*. CONCH. Ce genre de Coquilles bivalves est un de ceux que les anciens connurent et sur lesquels il existe le moins d'équivoque. Sa forme remarquable, si facile à reconnaître, le byssus soyeux que déjà on employait à la confection de quelques riches vêtements, sont des indices qui ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit. Les Grecs donnaient déjà, depuis longtemps, le nom de Pinne à ce genre. Les Latins le traduisirent par *Pinna*. Rondelet, le premier, donna la figure d'une espèce commune dans la Méditerranée. Belon a donné aussi une figure qui représente d'une manière fort grossière une coquille de ce genre. Aldrovande copia les figures données par ces deux auteurs, et y ajouta plusieurs espèces qui jusque-là étaient restées inconnues. Il est assez remarquable, malgré la facilité de reconnaître ces coquilles, que les anciens n'y aient point confondu quelques coquilles étrangères; il dut en résulter nécessairement, dans les auteurs qui vécurent après eux, un groupement qu'ils n'eurent qu'à imiter, en faisant connaître successivement de nouvelles espèces; c'est ce que l'on voit dans Lister qui les a très-bien distinguées dans son *Synopsis conchyliorum* où elles forment, parmi les Bivalves, une section à part. Lister fut imité par Langius, Tournefort, Klein, etc., et enfin le genre fut définitivement consacré par Linné qui sentit très-bien ses rapports avec les Moules, à côté desquelles il les rangea. Adanson, qui en connut une espèce, au Sénégal, lui trouva assez de ressemblance avec les Moules pour la confondre avec elles, dans le genre assez peu naturel qu'il nomme Jambonneau. Sous cette dénomination, que quelques auteurs modernes ont adoptée pour le genre, Adanson a réuni des Coquilles fort différentes, des Moules, des Modioles, des Pinnes, des Avicules et des Cardites. On ne suivit pas l'exemple d'Adanson, et on eut raison pour ceci; car, comme on vient de le voir, son genre Jambonneau ne vaut rien. Bruguière, tout en conservant le rapprochement fait par Linné, des Pinnes avec les Moules, s'en éloigne en ce qu'au lieu de les placer tous deux à la fin des Bivalves, il les range, d'après des rapports mal compris, entre les Solens et les Tellines, se rapprochant en cela de Klein, dont Bruguière

savait apprécier les grands défauts. Poli, qui, dans son grand et magnifique ouvrage, a fait connaître, dans ses détails, l'anatomie des Pinnes, leur donne le nom de *Chimæra*. Il les associe avec son genre Callitriche qui représente les genres Moule, Modiole et Lithodome de Lamarck, pour en faire la troisième famille de sa méthode. Ces genres ont, quant à l'organisation, les rapports les plus intimes, et comme ils en ont aussi avec les Avicules et les Pinnes, on a dû changer les rapports établis par Bruguière; c'est ce qu'a fait Lamarck, et, à son imitation, tous les auteurs qui l'ont suivi. Quand Lamarck eut établi des familles parmi les Mollusques, dans sa Philosophie zoologique, on trouva celle des Byssifères, dans laquelle les Pinnes sont placées entre les Limes, les Moules et les Modioles. Comme cette famille, outre les genres qui viennent d'être énumérés, en contenait encore plusieurs autres qui n'avaient pas avec eux toute l'analogie désirable, Lamarck la réforma dans son dernier ouvrage où la famille des Mytilacées est composée des mêmes éléments que celle de Poli, c'est-à-dire des genres Modiole, Moule et Pinne. Cuvier, malgré l'analogie reconnue de ces genres, les a pourtant séparés en deux familles distinctes. Le genre Pinne fait partie de la seconde division de celle des Ostracées, et les Moules font partie de la famille des Mytilacées, avec les Anodontes, les Mulettes, les Cardites et les Crassatelles. Ces rapports entre des genres si différents, si éloignés les uns des autres par tout ce qu'on en connaît, sont tels que personne ne les a adoptés, à l'exception de Férussac qui les a modifiés dans ses Tableaux méthodiques. La famille des Mytilacées, de Cuvier, devient un ordre dans lequel sont distribués en trois familles les mêmes genres : la première de ces familles est celle des Mytilacées, littéralement imitée de Lamarck. Blainville a également imité Lamarck, en adoptant de lui la famille des Mytilacées. On n'y trouve cependant que deux genres : les Moules et les Pinnes. Cela vient de ce que Blainville réunit aux Moules les Modioles et les Lithodomes. Il a caractérisé le genre Pinne de la manière suivante : corps ovale, allongé, assez épais, enveloppé dans un manteau fermé en dessus, ouvert en dessous, et surtout en arrière, où il forme quelquefois une sorte de tube garni de cirres tentaculaires; un appendice abdominal, flabelliforme, subsillonné, et un byssus très-considérable; bouche pourvue de lèvres doubles, outre les deux paires d'appendices labiaux; un seul gros muscle adducteur évident. Coquille subcornée, fibreuse, cassante, régulière, équivalve, longitudinale, triangulaire, pointue antérieurement ou au sommet qui est droit, élargie et souvent comme tronquée en arrière; charnière dorsale, longitudinale, linéaire, sans dents; ligament marginal occupant presque tout le bord dorsal de la coquille; une seule impression musculaire très-large en arrière; un indice de l'antérieure dans le sommet de la coquille. Parmi les coquilles vivantes, les Pinnes sont les seules qui aient une structure fibreuse; les fibres ont même cela de remarquable, qu'elles sont perpendiculaires aux valves, et non longitudinales, comme on pourrait le penser; cette disposition rend cassantes les coquilles de ce genre; mais les cassures, comme on doit le penser, ne ressemblent pas à celles des autres coquilles. On doit distinguer, dans presque toutes les espèces de Pinnes, deux couches fort différentes : une corticale et extérieure qui est fibreuse, et l'autre intérieure, adhérant fortement à la première; elle est ordinairement nacrée, et elle offre la structure lamelleuse de tous les autres Conchifères.

Ce qui a contribué sans doute à rendre le genre Pinne plus célèbre que beaucoup d'autres, c'est le byssus que porte l'animal; il est remarquable en effet, par son volume et sa composition qui consiste en de longs filaments soyeux, fins, et d'une telle qualité, qu'ils peuvent être filés et employés à la confection de vêtements très-souples, bien chauds et inaltérables dans leur couleur; ils ont aussi cette propriété précieuse de conserver toujours le brillant de la soie. De toutes les mers, la Méditerranée est, jusqu'à présent, celle où l'on trouve les Pinnes en plus grande abondance; aussi est-ce sur certaines parties de son littoral que les habitants les pêchent autant pour leur nourriture que pour le byssus. Il y a quelques siècles que le commerce des objets confectionnés avec cette laine était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. C'était en Sicile et en Calabre que l'on en fabriquait des étoffes, des gants, des bas, etc. Maintenant, le peu qui s'en produit est vendu aux étrangers comme objet de curiosité.

Pinne rouge. *Pinna rudis*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 130, n° 1; L., Gmel., p. 3363; List., Conchyl., pl. 273, fig. 214; Chemn., Conchyl., t. viii, tab. 88, fig. 773; Encyclop., pl. 199, fig. 3. Cette Coquille, qui vient des océans Atlantique et Américain, n'est pas rare dans les collections. Elle est d'un rouge ferrugineux, et remarquable surtout par ses larges sillons qui portent des écailles assez grandes et demi-tubuleuses, quelquefois complétement changées en tube.

Pinne ataissée. *Pinna nobilis*, Lamk., *loc. cit.*, n° 5; *Pinna nobilis*, L., Gmel., n° 5; Chemn., Conch., t. viii, tab. 89, fig. 776, 777; Encycl., pl. 200, fig. 1. Coquille facile à distinguer comme espèce devenant quelquefois fort grande. Elle est toute couverte, à l'exception des sommets, de sillons longitudinaux, chargés d'écailles petites, serrées et demi-tubuleuses. Elle est des mêmes mers que la précédente.

Pinne nacrée. *Pinna margaritacea*, Lamk., Ann. du Mus., t. ix, pl. 17, fig. 8. Espèce fossile, petite, étroite, couverte de sillons longitudinaux, nacrée en dedans, brune en dehors; facilement séparable en quatre parties, surtout aux crochets qui sont assez aigus. Elle se trouve aux environs de Mons, en Belgique, dans le grès marin, à Grignon, etc. Elle est longue de dix à quatorze centimètres.

PINNÉE (feuille). bot. Une feuille composée de folioles distinctes placées sur les côtés d'un pétiole commun, est dite Pinnée. L'Acacia, le Frêne, le Caroubier, etc., offrent des exemples de feuilles Pinnées. *V.* Feuille.

PINNIGÈNE. *Pinnigena*. conch. Genre proposé par Deluc et mentionné par Saussure, dans son Voyage au mont Salève, pour une Coquille à contexture fibreuse, que Guettard avait nommée Trichite. *V.* ce mot.

PINNIPÈDES. MAM. Illiger a formé sous ce nom le treizième ordre de son Prodrome, et la trente-septième famille de sa classe des Mammifères, pour recevoir les animaux marins nommés Phoques et Morses, dont les pieds sont enveloppés dans des membranes qui les transforment en nageoires. Ces Pinnipèdes, *Pinnipedia*, ou animaux à pieds pinnés, correspondent aux Amphibies de la plupart des auteurs. *V.* les mots PHOQUE et MORSE.

PINNIPÈDES. OIS. Duméril a établi dans sa Zoologie analytique, et dans son sixième ordre des Palmipèdes, une famille qu'il nomme *Pinnipèdes* ou *Podoptèrea*, qui comprend des Oiseaux dont les quatre doigts sont réunis dans une même membrane. Cette famille, dont le nom, tiré du grec, signifie *pied-nageoire*, renferme les genres Pélican, Cormoran, Frégate, Fou, Phaéton et Anhinga.

PINNITE. CONCH. FOSS. Ce nom était autrefois donné, non-seulement aux véritables Pinnes fossiles, mais encore aux fragments de toutes les Coquilles à contexture fibreuse, comme Catilie, Inocérame, Pinnigène ou Trichite.

PINNOTHÈRE. *Pinnotheres*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes intermédiaires très-distinctement bifides à leur extrémité, avec le premier article plus transversal que longitudinal; pieds-mâchoires extérieurs n'offrant distinctement que trois articles; test presque orbiculaire. Animaux vivant dans l'intérieur des Coquilles bivalves. Avant Latreille, les Crustacés qui forment ce genre étaient confondus avec les Crabes et les Porcellanes, ce savant les a placés (Règne Animal) dans sa tribu des Orbiculaires; mais il a reconnu plus tard que ce genre devait être plus rapproché des Ocypodes, Gécariens, etc., à cause des antennes intermédiaires qui sont distinctement bifides.

Ces Crustacés ont été désignés par les Grecs sous les noms de *Pinnother* et *Pinnophilox*. N'ayant point reçu de la nature les téguments solides qui préservent le corps des autres Crustacés, les Pinnothères ont dû chercher un abri, et c'est pour arriver à ce but qu'ils ont l'instinct de se choisir des domiciles dans diverses Coquilles. Ce sont les plus petits Crustacés que l'on connaisse parmi les Décapodes. Leur corps est lisse et diffère un peu selon les sexes. Celui des mâles est proportionnellement plus petit, plus bombé, de consistance ferme et un peu plus rétréci à sa partie antérieure qui forme une sorte de museau très-court, arrondi ou tronqué. Le corps des femelles est presque carré, avec les angles arrondis; le test est mou ou presque membraneux, et souvent autrement coloré que celui des mâles. Les yeux sont situés de chaque côté du chaperon, un peu écartés, et terminant chacun un pédicule court, assez gros, presque globuleux. Les quatre antennes sont placées sur une ligne transverse et contiguë; les latérales ont leur insertion à l'angle interne des fossettes recevant les yeux; elles sont fort petites, minces, en cône allongé, et composées d'un petit nombre d'articles; les intermédiaires sont plus grandes que les précédentes; elles sont logées dans deux cavités au-dessous du chaperon ou du museau; leur premier article paraît comme unidenté à son extrémité interne et supérieure, près de l'insertion du second, qui, de même que les suivants, est replié en dehors et couché sur la face supérieure du premier. Les serres sont égales, plus grosses que les autres pieds, mais plus courtes que ceux de la troisième et de la quatrième paire, les plus longs de tous; les mains sont ovoïdes, plus courtes et plus renflées dans les mâles, et terminées, dans les deux sexes, par des doigts coniques et pointus; ceux des mâles sont un peu arqués et moins droits; ils paraissent avoir des dentelures plus apparentes. Les tarses sont courts, coniques, comprimés, finissant brusquement en une pointe fine et très-acérée. Le post-abdomen est composé de segments transversaux; celui du mâle est en forme de triangle étroit et allongé, et ses appendices sexuels sont presque foliacés. Il est très-grand et presque orbiculaire dans les femelles adultes.

PINNOTHÈRE DES MOULES. *Pinnotheres Mytilorum*, Latr.; *Pinnotheres pisum*, ibid.; *Pinnotheres varians*, Leach, Mal. Brit., tab. 14, fig. 11, mâle; *Pinnotheres pisum*, ibid., fig. 1 à 3, femelle; *Cancer pisum*, L., Herbst. Test du mâle blanchâtre, un peu marbré de roussâtre; lisse et luisant. Femelle plus grande, orbiculaire et roussâtre. Cette espèce est commune dans les Moules et dans les Modioles.

PINNOTHÈRE DES ANCIENS. *Pinnotheres veterum*, Bosc, Leach, *loc. cit.*, tab. 15, fig. 1-5; *Cancer Pinnotheres*, L.? Il est un peu plus grand que le Pinnothère des Moules; le milieu de l'abdomen des femelles est un peu caréné et comme nerveux; le test est pointillé. On le trouve dans les Pinnes et quelquefois dans les Huîtres.

PINNOUX. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Alchemille commune.

PINNULAIRE. POIS. D'anciens oryctographes ont donné ce nom à ce qu'ils regardaient comme des nageoires fossiles de Poissons.

PINNULE. BOT. On appelle ainsi chaque foliole ou chaque division d'une feuille décomposée. Cette expression s'applique surtout à la description des divisions des frondes, dans la famille des Fougères.

PINON. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

PINONIE. *Pinonia*. BOT. (*Fougères*.) Ce genre a été établi par Gaudichaud dans la partie botanique du Voyage de circumnavigation de l'Uranie. Il est voisin du *Polystichum*, et présente les caractères suivants : ses fructifications, placées à la face inférieure de la fronde et très-près de ses bords, sont disposées en amas ou sores recouverts d'un indusium qui s'ouvre en deux valves : l'externe voûtée, adhérente et concave; l'interne libre et en forme de couvercle.

PINONIE BRILLANTE. *Pinonia splendens*, Gaud., *loc. cit.*, t. 21. C'est une belle Fougère arborescente, qui croît aux îles Sandwich. Son tronc est couronné à son sommet, de grandes frondes trois fois divisées, à divisions pinnatifides et lancéolées. Le tronc, de même que les côtes ou divisions du rachis, est recouvert d'un long duvet soyeux et doré.

PINOPHILE. *Pinophilus*. INS. Genre de Coléoptères brachélytres, voisin des Staphilins, et surtout des

Lathrobies, établi par Gravenhorst, et qu'il a réuni ensuite à son genre Lathrobie. Latreille a adopté le genre Pinophile, qui ne diffère des Lathrobies que par ses antennes insérées au-devant des yeux, en dehors du lobe et près de la base extérieure des mandibules. Il ne renferme qu'une espèce, que Gravenhorst a nommée *Pinophilus latipes*. On la trouve dans l'Amérique septentrionale. Par respect pour la régularité étymologique, Brulé a substitué à la dénomination Pinophile, celle de Pityophile, dérivée de πιτυς, Pin, et φιλέω, j'aime.

PINSON. OIS. Vulgairement Pinsar et Pinseur. L'une des plus communes et des plus jolies espèces européennes du genre Gros-Bec. Le mâle surtout, remarquable par la vivacité de ses couleurs et la pétulance de ses mouvements, est fréquemment élevé dans les volières. On a étendu le nom de Pinson à plusieurs autres Gros-Becs, et même à des Oiseaux de genres très-différents, et appelé conséquemment :

PINSON D'AFRIQUE, le *Fringilla Eustachii*.
PINSON D'ARTOIS, le Gros-Bec d'Ardennes.
PINSON D'AUVERGNE, le Bouvreuil commun.
PINSON DE BARBARIE, le Casse-Noix.
PINSON DES BOIS, le *Muscicapa albicollis*.
PINSON DES CHARDONS OU DORÉ, le Chardonnerel.
PINSON DE DANEMARK, le Gros-Bec d'Ardennes.
PINSON D'ESPAGNE OU MAILLÉ, le Casse-Noix.
PINSON DE MER, le *Procellaria pelagica*.
PINSON DE MONTAGNES, le *Fringilla Laponica*.
PINSON-PIE DES MONTAGNES, l'*Emberiza nivalis*.
PINSON DE NEIGE, la Niverolle.
PINSON ROUGE et ROYAL, le Gros-Bec commun.
PINSON DE TEMPÊTE, les Pétrels.
PINSON DE VIRGINIE, le *Fringilla pecoris*, qui est un Troupiale, etc.

PINSONNIÈRE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Charbonnière, *Parus major*, L. *V.* MÉSANGE.

PINTADE. OIS. Plusieurs voyageurs, et entr'autres le célèbre Cook, donnent ce nom au Pétrel damier, *Procellaria Capensis*, L. *V.* PÉTREL. On a également orthographié de la sorte le nom de la Peintade, *Numida*. *V.* PEINTADE.

PINTADE. MOLL. et CONCH. Les marchands de coquilles ont appelé ainsi le *Cypræa Vitellus* et une Avicule.

PINTADE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Fritillaria Meleagris*, L.

PINTADINE. *Meleagrina*. MOLL. Ce genre avait été créé par Megerle, sous le nom de *Margaritiphora*, lorsque Lamarck lui-même lui donna celui de Pintadine. Il fut proposé sur des caractères peu importants; il ne paraît pas différer des Avicules, si ce n'est par la forme de la coquille qui est dépourvue de longs appendices. Ce caractère distinctif est insuffisant, car on peut passer insensiblement d'un genre à l'autre par le raccourcissement gradué de ces appendices. Presque tous les zoologistes réunissent maintenant ces genres, à l'exemple de Cuvier, de Blainville et de Férussac. *V.* AVICULE.

PINUS. BOT. *V.* PIN.

PINZONE. *Pinzona*. BOT. Genre de la famille des Dilléniacées, institué par le professeur Zuccarini, pour un petit arbuste des bords de la rivière des Amazones, qui lui a offert pour caractères : calice hypogyne, persistant, composé de trois sépales; étamines nombreuses, hypogynes et libres; filaments dilatés vers le sommet; anthères à deux loges; deux ovaires supères, courtement stipités, globuleux, didymes, soudés entre eux jusque vers le milieu de leur longueur, uniloculaires, renfermant un et quelquefois deux ovules; deux styles courts, cylindriques et persistants, couronnés par des stigmates peltato-suborbiculaires. Le fruit consiste en une baie didyme, à deux loges globuleuses et monospermes; la semence est droite, garnie d'un arille complet, indivis et presque charnu.

PIOC ET PIOT. OIS. Noms vulgaires du Dindon.

PIOCHET ET PIONET. OIS. On nomme vulgairement ainsi le Grimpereau commun.

PION ET PIONES. OIS. Noms vulgaires du Bouvreuil.

PIONET. OIS. *V.* PIOCHET.

PIOPHILE. *Piophila*. INS. Genre de Diptères de la famille des Musciens, tribu des Piophilites, institué par Fallen qui lui attribue pour caractères : corps lisse; face penchée; épistome sans saillie, ayant deux longues soies; antennes courtes, avec le deuxième article ovalaire et le style nu.

PIOPHILE DU CASEUM. *Piophila Casei*, Fall.; *Musca Casei*, L. Son corps est d'un noir luisant, avec la face et les antennes fauves; les pattes sont fauves, avec l'extrémité des cuisses antérieures brune; pieds et anneaux sur les cuisses postérieures également bruns. Taille, une ligne et demie. En Europe. Elle se nourrit de fromage.

PIORLIN. OIS. L'un des noms vulgaires du Chevalier aux pieds rouges. *V.* BÉCASSEAU.

PIOULAIRE. OIS. L'un des noms vulgaires du Canard siffleur.

PIPA. REPT. BATR. Genre de l'ordre des Anoures, établi aux dépens du *Rana* de Lioné, et détaché des Crapauds qui étaient déjà une réduction de ce genre *Rana*, faite par les erpétologistes modernes. Ses caractères consistent dans un corps nu, horizontalement aplati; dans la forme de la tête qui est triangulaire; et dans la privation absolue de langue ainsi que de parotides. Les pattes postérieures, de la longueur du corps, sont conséquemment moins longues proportionnellement, que dans les Grenouilles, mais plus longues que dans les Crapauds. Les doigts y sont dépourvus d'ongles; ceux des mains, au nombre de quatre, sont libres, arrondis, égaux et fendus légèrement en quatre petites pointes; ceux des pieds, au nombre de cinq, sont unis par une membrane jusqu'à leur extrémité. Un énorme larynx, appelé *Cista sternalis* par Schneider, caractérise les mâles; il est fait comme une boîte osseuse triangulaire, dans laquelle sont deux os mobiles, qui peuvent fermer l'entrée des bronches.

PIPA COMMUN. *Rana Pipa*, L., Gmel., *Syst. nat.*, 13, t. I, p. 1046; Encycl. Rept., pl. 7, fig. 2. Sa tête est large, plate et triangulaire; les yeux sont petits, écartés, situés en dessus et munis d'une petite pointe à leur bord supérieur; le museau est tronqué, avec une pointe au coin de chaque narine; la gueule est très-fendue; la lèvre inférieure est plus courte que la supé-

rieure. Ce Reptile est aussi commun à Cayenne que le Crapaud vulgaire l'est en Europe. Il s'en trouve de très-gros individus atteignant jusqu'à huit pouces de long. On le rencontre dans les recoins obscurs, jusque dans les maisons, ou bien le long des eaux douces, où la femelle se tient durant l'incubation; car on peut qualifier ainsi la manière dont elle fait éclore ses œufs qui sont véritablement couvés. Le mâle, cramponné sur la mère durant la ponte, étend les œufs sur son dos, et les y féconde en les agglutinant; la peau venant à se tuméfier, forme autour de chacun une alvéole où se développe le têtard. Ce mode de reproduction a longtemps occupé les naturalistes. Les nègres et les habitants du pays où se trouve le Pipa, recherchent cette vilaine bête, dont la chair est, dit-on, très-délicate, blanche et savoureuse.

PIPARÉE. *Piparea*. BOT. Aublet a établi sous ce nom un genre pour un arbrisseau de la Guiane, qu'il n'avait observé qu'en fruits, et qu'il a figuré (planche 386) sous la dénomination de *Piparea dentata*. Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, rapproche ce genre des Violettes, et le place dans sa famille des Cistes, à cause de la structure de son fruit qui, en effet, offre les plus grands rapports avec la famille dont le genre *Viola* est devenu depuis le type. Cette opinion a ensuite été adoptée par De Candolle et de Gingins qui, dans le premier volume du *Prodromus Systematis Vegetabilium*, placent le genre *Piparea* à la suite de la famille des Violariées. Mais le professeur Richard, qui a possédé de très-beaux échantillons de cet arbrisseau chargés de fleurs et de fruits, a pu en démontrer la structure, et faire voir que ce genre n'appartient nullement à la famille dont on l'a rapproché, et qu'il vient naturellement se ranger tout près du genre *Casearia*, dans la famille des Samydées. Voici les caractères que lui a offerts l'inspection du genre *Piparea*. Le calice est monosépale, coloré, en cloche allongée, divisé presque jusqu'à sa base en quatre, et le plus souvent en cinq lanières égales, ovales et persistantes. Il n'y a pas de corolle. Les étamines, au nombre de neuf à douze, sont insérées à la base du calice. Les filets sont libres, subulés, dressés, inégaux, généralement plus longs que le calice, accompagnés à leur base d'un appendice lamelleux, obtus, velu, beaucoup moins long que les filets, et formant par leur réunion une sorte de couronne intérieure. Les anthères sont ovoïdes, introrses, attachées par le milieu de leur dos à deux loges, s'ouvrant chacune longitudinalement. L'ovaire est libre et sessile au fond de la fleur, très-velu, globuleux, uniloculaire. A son sommet il se termine par un style également velu, trifide à sa partie supérieure, et portant trois stigmates plans, inégaux, glanduleux, et visqueux dans leur face supérieure qui se prolonge sur chaque division du style. Le fruit est ovoïde, tantôt terminé en pointe, tantôt un peu déprimé à son sommet. Le péricarpe est légèrement charnu extérieurement, accompagné à sa base par le calice persistant; il est intérieurement cartilagineux et assez dur, et s'ouvre par sa partie supérieure en trois valves, portant chacune une graine attachée au milieu de leur face interne. Cette graine est accompagnée à sa base d'un arille blanc et charnu, formant une petite cupule irrégulière; elle est irrégulièrement arrondie, un peu anguleuse et velue. Son tégument propre est double. l'extérieur est crustacé, brun, velu; l'interne est mince, membraneux, glabre, également d'une teinte brune.

Si l'on compare ces caractères à ceux du genre *Casearia*, on sera frappé de l'extrême analogie qui existe entre eux, analogie telle, que Richard a balancé un instant à réunir le genre *Piparea* au *Casearia*. Néanmoins il existe entre eux quelques différences qui servent à les distinguer. Ainsi les étamines du *Piparea* sont libres et non monadelphes par leur base. Le style est trifide à son sommet, et porte trois stigmates. Le fruit est légèrement charnu, et ne contient jamais plus de trois graines, c'est-à-dire une pour chaque valve. Ces caractères, quoique peu importants, paraissent néanmoins suffisants pour distinguer ces deux genres.

PIPARÉE DENTELÉE. *Piparea dentata*, *loc. cit.* C'est un arbuste de trois à six pieds de hauteur, dont les feuilles alternes, courtement pétiolées, sont ovales, allongées, acuminées, coriaces, à peine dentées, glabres supérieurement, tomenteuses inférieurement, accompagnées à leur base de deux stipules subulées et caduques. Les fleurs sont très-petites, glomérulées, et presque sessiles à l'aisselle des feuilles; elles sont soyeuses, et accompagnées chacune de deux ou trois petites bractées squammiformes, très-courtes et obtuses.

PIPE. POIS. Nom vulgaire du *Syngnathus æquoreus*.

PIPEAU. BOT. L'un des noms vulgaires du *Potentilla reptans*.

PIPELINE. OIS. Nom donné par les marins à la Pie de mer. *V.* HUITRIER.

PIPER. BOT. *V.* POIVRIER.

PIPÉRACÉES OU PIPERITÉES. BOT. Même chose que Poivriers.

PIPERELLA. BOT. Espèce du genre *Thymus*, devenue type d'un sous-genre. *V.* THYM.

PIPÉRIN OU PIPÉRINE. BOT. Principe particulier découvert par Œrstedt, dans le Poivre noir. La Pipérine pure cristallise en prismes à quatre pans; les cristaux sont incolores, translucides, inodores et presque insipides; elle est insoluble dans l'eau froide et très-peu dans ce liquide bouillant; elle se dissout très-bien à chaud dans l'alcool, dans l'éther et dans l'acide acétique d'où elle est précipitée par l'eau. Les acides concentrés la décomposent; l'acide sulfurique la colore en rouge, et l'acide nitrique en jaune passant à l'orangé et au rouge; elle fond à la température de 100°.

PIPERINO OU PIPERNO. MIN. Suivant Brocchi, c'est une lave composée d'une pâte grise ou noirâtre, contenant des grains de Pyroxène et de Feldspath, de lamelles de Mica, dont la couleur tranche sur celle du fond, et ressemble à des grains de Poivre épars au milieu de cette pâte. Elle se rapporte aux laves dites Téphrines ou aux Basaltites, et diffère du Piperino qui est une Roche volcanique, formée par voie d'agrégation. Le Piperno a été observé à la Pianura et au plateau des Camaldules près de Naples.

PIPERITIS. BOT. (Dodoens.) Synonyme de *Lepidium latifolium*. *V.* Lépidier.

PIPERIVORA. OIS. Synonyme de Toucan.

PIPERODENDRON. BOT. (Heister.) Synonyme de Mollé à folioles dentées.

PIPET ET PIPOTTE. OIS. (Salerne.) Synonymes vulgaires de Farlouse. *V.* Pipit.

PIPI. OIS. *V.* Pipit.

PIPICULE. OIS. Pour Picucule. *V.* ce mot.

PIPILE. OIS. Espèce du genre Pénélope. *V.* ce mot.

PIPIRI. OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

PIPISTRELLE. MAM. Espèce du genre Vespertilion. *V.* ce mot.

PIPIT. *Anthus*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec droit, grêle, cylindrique, terminé en forme d'alène, à bords fléchis en dedans, vers le milieu; une arête à la base de la mandibule supérieure; une échancrure légère à sa pointe. Narines placées à la base du bec et de chaque côté, à moitié fermées par une membrane voûtée. Quatre doigts : trois en avant : l'extérieur soudé à la base de l'intermédiaire; pouce muni d'un ongle qui le surpasse ordinairement en longueur. Deuxième rémige plus courte que les troisième et quatrième qui sont les plus longues; deux des grandes tectrices aboutissant à l'extrémité des rémiges.

Dans la plupart des méthodes adoptées jusqu'à ce jour, les Pipits sont confondus avec les Alouettes, dont néanmoins ils diffèrent autant par les caractères physiques que par les mœurs et les habitudes. Ne se nourrissant que d'insectes, on ne les voit toucher aux petites graines que dans les moments de disette absolue. Ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, préfèrent à tout autre lieu les prairies voisines des mares d'eaux stagnantes ou environnées de fossés; ils ont, comme les Bergeronnettes, l'habitude de remuer constamment la queue, ce qui fait qu'on confond facilement, avec ces dernières surtout quand elles sont dans leur jeune livrée, quelques espèces de Pipits. Ceux-ci nichent à terre, dans les herbes ou derrière une motte de gazon, quelquefois dans les crevasses des rochers. Le nid, construit avec beaucoup d'art et de délicatesse, quoiqu'il n'ait pour matériaux que des brins de paille et des feuilles sèches, renferme ordinairement cinq œufs grisâtres, tachetés de brun. Pendant tout le temps de la couvée et celui que réclame l'éducation de la jeune famille, les Pipits se détachent de la vie commune et vivent solitaires. Les émigrations des Pipits ne paraissent pas établies d'une manière aussi immuable que chez la plupart des autres Oiseaux soumis aux influences des changements de saisons. Du reste, on les trouve sous toutes les températures.

Pipit agila. *Anthus agilis*, Sykes. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures d'un blanc roussâtre, striées de roux-brunâtre; bords des rémiges d'un vert olive. Bec noirâtre; pieds bruns; ongle postérieur allongé et un peu courbé. Taille, huit pouces et demi. De l'Inde.

Pipit des Arbres. *V.* Pipit Farlouse.

Pipit austral. *Anthus australis*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de noir et de cendré; sommet de la tête tacheté de brun foncé et de roussâtre; un trait blanc derrière l'œil; joues blanches, tachetées de brun; moustache brune; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de roussâtre; rectrices noires: les latérales bordées de blanc; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, nuancées de roux et tachetées de brun sur le devant du cou et de la poitrine. Bec brun, jaunâtre en dessous; pieds gris. Taille, six pouces six lignes. De l'Australie.

Pipit brun. *Anthus fuscus*, Vieill. Parties supérieures variées de brun et de blanchâtre; dessus et côtés de la tête blancs, avec le bord des plumes brun; un trait blanc et une bandelette noirâtre tachetée de blanc de chaque côté de la tête; deux bandes transversales, l'une roussâtre, l'autre blanchâtre, sur les rémiges; rectrices brunes : les latérales terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine d'un brun clair; abdomen blanchâtre. Bec noir; pieds gris. Taille, sept pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

Pipit des buissons. *Anthus arboreus*, Bechstein; *Alauda trivialis*, Gmel., Buff., pl. enl., 660, fig. 1. Parties supérieures cendrées, variées d'olivâtre et de brun; petites et moyennes tectrices alaires terminées de blanc-jaunâtre, qui forme deux bandes sur les ailes; gorgerette blanche; côtés et devant du cou, poitrine et flancs d'un jaune roussâtre; des taches et des stries noirâtres sur la poitrine; milieu du ventre blanc; tectrices subcaudales jaunâtres. Bec et pieds gris; ongle du pouce plus court, arqué en quart de cercle. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Europe.

Pipit Chii. *Anthus Chii*, Vieill. Parties supérieures brunâtres; tectrices alaires brunes, bordées de gris; rémiges brunâtres, lisérées de blanchâtre; rectrices brunes, bordées de blanc; les latérales blanches; gorge et devant du cou blanchâtres, mouchetés de brun; parties inférieures blanches, avec les flancs tachetés de noirâtre. Bec brun; pieds gris; ongle plus long de deux lignes que le pouce. Taille, quatre pouces dix lignes. De l'Amérique méridionale.

Pipit Correndera. *Anthus Correndera*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes d'un jaune doré; côtés de la tête d'une teinte mordorée, variée de noirâtre; rémiges brunes, bordées de jaunâtre; petites tectrices alaires mordorées; gorge blanchâtre; devant du cou moucheté de noir; parties inférieures blanchâtres. Bec noirâtre, blanchâtre en dessus; pieds bruns. Taille, cinq pouces dix lignes. De l'Amérique méridionale.

Pipit Cujelier. *V.* Pipit Farlouse.

Pipit a dos fauve. *Alauda fulva*, Lath., Buff., pl. enl., 738, fig. 2. Parties supérieures d'un brun nuancé de fauve; tête, gorge, devant du cou et parties inférieures brunâtres, variés de noir; tectrices alaires noirâtres, bordées de fauve; rémiges et rectrices brunes. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Pipit a dos rouge. *Alauda rubra*. Parties supérieures d'un rouge de carmin; rémiges et rectrices, tectrices alaires et caudales noires, variées de roussâtre. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces neuf lignes. L'ongle

du pouce a cinq lignes et demie de longueur, celle du pouce n'est que de deux lignes et demie. De l'Amérique méridionale.

Pipit encanaiex. *V.* Pipit a dos fauve.

Pipit Farlousa. *Anthus pratensis*, Bechst.; *Alauda pratensis*, Lath.; *Alauda mosellana*, Gmel., Buff., pl. enl., 660, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré olivâtre, grandement tachetées de noirâtre; rémiges noirâtres: les latérales bordées et terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, variées de grandes taches noires. Bec et pieds bruns. Ongle plus long que le pouce et faiblement arqué.

Pipit Farlouson. *V.* Pipit a dos xouga.

Pipit fuligineux. *Anthus fuliginosus*, Vig. Parties supérieures d'un vert olivâtre: les inférieures verdâtres, rayées de noir; rémiges et rectrices d'un brun terne; queue rayée de noir, blanche au sommet. Bec et pieds jaunes. Taille, cinq pouces six lignes. De la terre de Diémen.

Pipit a gorge rousse. *Anthus rufogularis*, Br. Sommet de la tête et nuque presque d'un brun clair, striés de noir; parties supérieures brunes, avec le bord des plumes d'un brun cendré, et de larges mèches noires; ventre et flancs d'un blanc roussâtre, irrégulièrement tachetés de noir; rectrices noirâtres, les latérales bordées de blanc. Bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. En Italie.

Pipit leucophrys. *Anthus leucophrys*, Vieill. Parties supérieures d'un gris brun, finement tacheté de noirâtre sur la tête; rémiges brunes, lisérées de noir; rectrices noirâtres; les latérales bordées et terminées de blanc; sourcils blancs; parties inférieures d'un blanc sale, tacheté longitudinalement sur la poitrine et le cou. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Pipit de Malaya. *Anthus Malayensis*, Eylon. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes plus foncé; parties inférieures d'un brun ferrugineux; les deux rectrices extérieures blanches; poitrine tachetée de brun-noirâtre; tectrices alaires primaires bordées de jaune. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces.

Pipit maritima. *V.* Pipit obscur.

Pipit obscur. *Anthus obscurus*, Temm. Une petite bande d'un blanc jaunâtre, derrière les yeux et au-dessus; une autre presque semblable au-dessous des oreilles; parties supérieures d'un brun olivâtre foncé, avec le bord des plumes d'une teinte plus claire; rémiges et rectrices noires, bordées de vert-olive; rectrice latérale cendrée, terminée de blanchâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. En Norwége.

Pipit palissant. *Anthus pallescens*, Vig. Il est d'un roux pâle, varié de brun en dessus, et blanchâtre en dessous; poitrine brune, légèrement tachetée; rémiges et rectrices d'un brun fauve, les deux extérieures de ces dernières bordées de blanc; bec et pieds jaunes. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Pipit très-petit. *Anthus minimus*, Vig. Parties supérieures d'un vert olivâtre, variées de fauve; tête brune, rayée de blanchâtre; parties inférieures d'un blanc verdâtre, rayées de brun; rectrices d'un brun noirâtre: les extérieures bordées de blanc. Bec et pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Pipit des prés. *V.* Pipit Farlouse.

Pipit de Richard. *Anthus Richardi*, Vieill.; Temm., Ois. color., pl. 101. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes brun; sourcils, tempes, gorge, ventre et abdomen blancs; poitrine roussâtre, avec un large ceinturon de taches lancéolées; flancs roux; rémiges noirâtres, largement bordées de blanc-jaunâtre; rectrices brunes: les latérales blanches; la deuxième brune, avec une grande tache conique blanche. Bec brun, jaunâtre en dessous; pieds jaunes. Taille, six pouces six lignes. De l'Europe et de l'Afrique.

Pipit Rousseline. *Anthus rufescens*, Temm.; *Anthus campestris*, Meyer, Buff., pl. enl., 661, fig. 1. Parties supérieures d'un fauve isabelle, nuancé de brun; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de fauve; rectrices d'un brun noirâtre: les deux intermédiaires lisérées de roussâtre; l'externe presque entièrement blanche; la suivante d'un blanc roussâtre extérieurement, avec la tige brune; bec brun; pieds noirâtres; ongle plus court que le pouce et très-faiblement arqué. Taille, six pouces six lignes. De l'Europe.

Pipit Boussat. *Anthus rufulus*, Vieill. Parties supérieures variées de brun et de fauve; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de roussâtre; rectrices noirâtres: les latérales blanches sur tout le bord et vers l'extrémité; parties inférieures brunes, passant au blanchâtre vers l'abdomen; bec brun, jaunâtre en dessous; pieds verdâtres; ongle du pouce presque droit. Taille, cinq pouces. Du Bengale.

Pipit sombre. *Anthus sordidus*, Less. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête brunâtre; gorge et devant du cou roussâtres, variés de gris; parties inférieures d'un roux brunâtre foncé; rémiges brunes, bordées de brunâtre; rectrices égales et noires, les deux latérales bordées de blanc. Bec et pieds noirs. Taille, trois pouces trois lignes. Du Chili.

Pipit Spioncelle. *Anthus aquaticus*, Bechst.; *Anthus rupestris*, Nils.; *Alauda campestris spipoletta*, Gmel., Buff., pl. enl., 661, fig. 2. Parties supérieures d'un gris brun, avec le bord des plumes plus pâle; trait oculaire blanc; petites tectrices alaires bordées et terminées de blanc; les deux rectrices intermédiaires d'un brun cendré; les autres noires; l'externe blanche en dehors, avec une tache conique blanche au bout; la suivante tachée de même, mais plus en petit; une très-petite tache sur la troisième; parties inférieures blanches, variées sur les côtés de petites taches brunes; bec brun; la mandibule inférieure blanchâtre; pieds d'un brun marron; ongle postérieur long et arqué. Taille, six pouces six lignes. De l'Europe.

Pipit Spipoletta. *V.* Pipit Spioncelle.

Pipit varié. *Anthus variegatus*, Vieill.; *Alauda rufa*, Lath., Buff., pl. enlum., 738, fig. 1. Parties supérieures noirâtres, variées et nuancées de roux; rémiges grises ou brunes, bordées de roussâtre; rectrices brunes: les latérales lisérées de blanc; parties inférieures blanchâtres; bec brun; pieds jaunes. Taille, cinq pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

PIPIZE. *Pipiza.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Fallen avec les caractères suivants : antennes plus courtes que la tête, avancées, courbées, composées de trois articles, dont le dernier, en forme de palette ovaie et comprimée, porte à sa base une soie dorsale nue; yeux rapprochés, se réunissant un peu au-dessous du vertex dans les mâles, espacés dans les femelles; trois petits yeux lisses, disposés en triangle, très-rapprochés et placés sur le vertex dans les femelles; hypostome plan et lisse; ailes parallèles, n'ayant point de cellules pédiformes, couchées sur le corps dans le repos; abdomen long, presque elliptique; pattes de moyenne grandeur; les cuisses postérieures un peu renflées, simples; premier article des tarses long, le quatrième très-court. Ce genre faisait partie du grand genre *Musca* de Linné. Panzer en a placé quelques espèces dans ses *Syrphus*, et Fabricius dans ses *Eristalis* et *Mulio*. Enfin Latreille le réunissait (Règne Animal) à son genre Milésie; ce n'est que dans ses Familles naturelles du Règne Animal qu'il l'a adopté. Les Syrphes, Mallotes, Hélophiles, Doros, Baccitas, Chrysogastres et Psilotes, s'en éloignent, parce qu'ils ont une proéminence nasale, qui ne se trouve pas chez les Pipizes. Les antennes des Pipuncules n'ont que deux articles; celles des Volucelles, Érystales, etc., ont la soie plumeuse ou velue; enfin, les Pipizes sont séparées des Milésies, Mérodons, Ascies, etc., par des caractères bien tranchés et pris dans les antennes et dans les nervures des ailes. Les Pipizes forment un genre composé d'une trentaine d'espèces. On les trouve sur les fleurs, dans les prairies. Lepeletier de St Fargeau et Servilie ont formé deux divisions dans ce genre; quoiqu'elles soient bien artificielles, puisqu'elles ne sont basées que sur les couleurs, elles peuvent toujours servir à faciliter les recherches.

† Abdomen unicolore.

PIPIZA LUGUBRE. *Pipiza lugubris*, Meig., Dipt. d'Europe, t. III, p. 250, n° 18; *Erystalis lugubris*, Fabr. Longue de quatre lignes, noire, avec un peu de duvet ferrugineux; genoux et tarses ferrugineux; ailes transparentes, ayant une tache brune. On la trouve en Autriche.

†† Abdomen ayant à sa base des taches jaunes ou rougeâtres, ordinairement transparentes.

PIPIZA A TACHES TRANSPARENTES. *Pipiza noctiluca*, Fallen, Syrph., 59-2; Meig., Dipt. d'Eur., t. III, p. 244, n° 6; *Erystalis noctilucus*, Fabr.; *Milesia noctiluca*, Latr.; *Syrphus rosarum*, Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 95, fig. 21; *Musca noctiluca*, L. Longue de trois ou quatre lignes; tête et corselet noirs, avec un léger duvet cendré; abdomen noir; son premier segment ayant une bande un peu arquée, interrompue, jaune, transparente; pattes noires; jambes antérieures jaunes à la base; ailes transparentes, avec une tache brune. On la trouve aux environs de Paris.

PIPRA. OIS. *V.* MANAKIN.

PIPTANTHE. *Piptanthus.* BOT. Une plante de la famille des Légumineuses, dont plusieurs botanistes ont fait successivement une espèce des genres *Baptisia* et *Thermopsis*, a fourni à Sweet les caractères d'un genre nouveau qu'il expose de la manière suivante : calice campanulé, à cinq divisions, partagé en deux lèvres, postérieurement convexe et décidu, atténué à sa base et persistant; pétales inégaux, les latéraux un peu recourbés vers l'étendard, les ailes roulées au bout, la carène d'une seule pièce, obtuse et bifide au sommet; dix étamines décidues; légume comprimé, linéaire, stipité, polysperme. Une seule espèce constitue jusqu'ici ce genre nouveau.

PIPTANTHE DU NÉPAUL. *Piptanthus Nepalensis*, Sw.; *Thermopsis Napaulensis*, De Cand.; *Baptisia Nepalensis*, Hook. Sa tige est haute de six à huit pieds, et ses rameaux sont couverts d'une pubescence soyeuse; ses feuilles sont pétiolées, ternées, à folioles oblongues, elliptiques, lancéolées-aiguës, atténuées aux deux extrémités, veinées, pubescentes et pétiolées. Les fleurs sont réunies en grappes terminales, accompagnées de bractées grandes, ovales, aiguës et ondulées; le calice est couvert de poils laineux; la corolle est d'un jaune très-pur, avec l'étendard grand, obcordiforme, réfléchi, canaliculé au centre; les ailes sont plus courtes, lobées en oreille d'un côté; la carène est grande, obtuse, d'une seule pièce, bifide à l'extrémité, plus longue que l'étendard et s'allongeant à sa base et de chaque côté en un onglet grêle; les deux étamines libres sont grêles et d'un blanc jaunâtre.

PIPTATHÈRE. *Piptatherum.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palisot de Beauvois (Agrostogr., p. 17, tab. 5, fig. 10 et 11) aux dépens du genre *Milium* de Linné. Caractères : fleurs disposées en panicule composée et lâche, ou simple et à ramuscules alternes. Valves de la lépicène (*glumes*, Beauv.) herbacées, plus longues que les valves de la glume (*paillettes*, Beauv.). La glume a sa valve inférieure un peu échancrée au sommet et surmontée d'une barbe herbacée, triquètre, caduque; la valve supérieure est entière ou légèrement trilobée. Les paillettes hypogynes sont oblongues-ovées ou tronquées. L'ovaire est surmonté d'un style à deux branches stigmatiques en goupillon. La caryopse est libre, à demi sillonnée.

PIPTATHÈRE BLEUATRE. *Piptatherum cœrulescens*, Beauv.; *Milium cœrulescens*, Desf. Ses chaumes naissent plusieurs ensemble, disposés en gazon, et ils ont depuis un jusqu'à deux pieds de hauteur; ils portent des feuilles étroites, roulées en leurs bords; les fleurs sont verdâtres, panachées de violet, disposées en une panicule lâche et peu garnie; elles ont les glumes du calice aiguës, moitié plus grandes que la corolle, dont la balle extérieure est chargée d'une arête coudée près de sa base, atteignant à peine la longueur du calice. Cette plante est vivace; elle croît sur les bords de la Méditerranée.

PIPTOCARPHE. *Piptocarpha.* BOT. R. Brown (*Transact. of the Linn. Soc.*, vol. 12, p. 121) a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, auquel il a assigné les caractères suivants : plante dioïque par avortement. Les fleurs mâles, qui sont les seules connues, forment une calathide de fleurons réguliers, enveloppés d'un involucre turbiné, formé de folioles imbriquées, sessiles, un peu obtuses, scarieuses, gla-

bres; les intérieures caduques. Les corolles sont glabres, à limbe roulé en dehors; les anthères, fort saillantes, sont munies de deux appendices basilaires, en forme de soies, très-entiers; le style rudimentaire offre deux branches stigmatiques, filiformes, aiguës, légèrement hispides. La place que ce genre doit occuper dans la famille des Synanthérées, est encore fort douteuse, vu l'absence de caractères plus détaillés. D'après ceux qui sont énoncés plus haut, Cassini pense qu'il appartient probablement à la tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, et le place entre les genres *Ifloga* et *Cassinia*.

Piptocarphe du Brésil. *Piptocarpha Brasiliana*, Cass. C'est un arbrisseau très-rameux, probablement décombant, dont les feuilles sont alternes, très-entières, blanches en dessous; les calathides sont axillaires, terminales et fasciculées.

Un autre genre *Piptocarpha* a été créé par Arnott et Hooker, dans la même famille; mais il a été réuni au genre *Flotovia* de Sprengel. *V.* ce mot.

PIPTOCÉRADE. *Piptoceras*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Centauriées ou Cynarées, établi par H. Cassini qui le caractérise de la manière suivante : calathide discoïde; disque multiflore, androgyniflore; couronne unisériée, neutriflore; péricline inférieur aux fleurs, ovoïde, formé de squammes régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces : les extérieures et les intermédiaires ovales, faiblement appendiculées au sommet, les intérieures longues, étroites et scarieuses; clinanthe garni de fimbrilles nombreuses et filiformes. Fleurs du disque composées d'un ovaire comprimé, obovale et pubescent; d'une aigrette normale, double, plus longue que l'ovaire; d'une corolle ahringente, d'étamines à filaments papillés, d'anthères longuement appendiculées, d'un style à deux stigmatophores entregreffés. Les fleurs de la couronne ont un faux ovaire allongé, sans aigrette, une corolle à tube grêle, à limbe non amplifié et quadrifide. Ce genre n'a point été adopté par De Candolle, qui l'a refondu dans son genre *Centaurea*.

Piptocérade Behen. *Piptoceras Behen*, Cass.; *Centaurea Behen*, Lin. Tige dure, striée et rameuse; feuilles radicales grandes et lyro-pinnatifides, parsemées de poils glanduleux; feuilles caulinaires alternes, sessiles, décurrentes, lancéolées, entières; calathides solitaires. Asie mineure.

PIPTOCOME. *Piptocoma*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini (Bull. de la Société Philomatique, janvier 1817 et avril 1818), qui l'a ainsi caractérisé : involucre court, ovoïde, cylindracé, composé de folioles imbriquées, appliquées, ovales et coriaces; réceptacle petit et nu; calathide non radiée, composée de fleurons nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites; corolles arquées en dehors, à cinq divisions longues, parsemées de glandes; style et stigmatophores comme dans les Vernoniées; ovaires pentagones, striés longitudinalement, couronnés d'une double aigrette : l'extérieure en forme de couronne, coriace, irrégulièrement découpée; l'intérieure formée de cinq lamelles longues, étroites, linéaires, à peine denticulées sur les bords. Ce genre est fort voisin de l'*Oliganthes*, autre genre décrit par Cassini; il ne s'en distingue essentiellement que par son aigrette extérieure, qui est en forme de couronne, tandis qu'elle est composée de squammellules distinctes dans l'*Oliganthes*.

Piptocome roussâtre. *Piptocoma rufescens*, Cass. C'est un arbrisseau couvert d'un coton roussâtre, formé par un amas de poils étoilés. Sa tige est ligneuse, rameuse, cylindrique, garnie de feuilles alternes, portées sur de courts pétioles, ovales, entières, ridées et hispidules en dessus, cotonneuses et réticulées en dessous. Les calathides de fleurs purpurines forment un corymbe terminal. Cette plante croît à l'île d'Haïti.

PIPTOLÉPIDE. *Piptolepis*. bot. Genre de la famille des Antidesmées, institué par Bentham qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites; chatons géminiflores, axillaires, formé d'écailles membraneuses, ailées, imbriquées : les extérieures plus petites et souvent décidues pendant l'épanouissemant; fleurs solitaires et quelquefois ternées, pédicellées sous chaque écaille; périgone très-petit, à quatre folioles dentiformes et inégales, décidues; sept étamines posées au sommet du pédicelle; filaments filiformes; anthères biloculaires, oblongues, attachées par la base, à loges opposées, longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile entre les étamines, ovoïde, biloculaire; ovules disposés par paire dans chaque loge, anatropes, pendant au sommet de la cloison; style terminal, cylindrique; stigmate capité, à deux lobes peu prononcés. On ne connaît encore qu'une seule espèce; c'est un arbuste élevé de huit à dix pieds, à rameaux opposés, cylindriques, glabres : les plus jeunes un peu pubescents; les feuilles sont opposées, courtement pétiolées, ovales ou ovato-oblongues, obtuses, très-entières, coriaces, cunéiformes à leur base, penninervurées, glabres en dessus, pubescentes en dessous; boutons florifères axillaires, souvent géminés. Du Mexique.

PIPTOPOGON. bot. Ce genre, de la famille des Synanthérées, interposé par Cassini entre les genres *Robertia* et *Seriola*, n'a point paru assez distinct de ce dernier pour ne lui pas être réuni. *V.* Sériole.

PIPUNCULE. *Pipunculus*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Latreille avec ces caractères : antennes beaucoup plus courtes que la tête, de deux articles, dont le dernier est subulé à son extrémité; suçoir de deux soies au plus, reçu dans une trompe bilabiée et rétractile. Ce genre se distingue de tous les autres de sa tribu par ses antennes de deux articles, tandis que celles des autres en ont au moins trois. Son corps est allongé; la tête est grosse, ronde, tronquée postérieurement. Les antennes sont insérées sur le front; leur second article porte à sa base une soie longue, qui paraît composée de deux articles. La trompe est entièrement retirée dans la cavité buccale quand elle est en repos. Les yeux sont très-grands, et occupent presque la totalité de la tête; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle et très-rapprochés. Le corselet est un peu plus étroit que la tête. L'écusson est grand, un peu gibbeux. Les ailes sont grandes,

beaucoup plus longues que l'abdomen, couchées l'une sur l'autre dans le repos. Les cuillerons sont petits, les balanciers grands, tout à fait à découverts. L'abdomen est cylindrique, recourbé à son extrémité et composé de six segments, outre l'anus. Les pattes sont grandes, avec les hanches fortes. Les crochets des tarses sont écartés, grands et munis dans leur entre-deux d'une très-grande pelote bifida, à divisions fortes.

PIPUNCULE CHAMPÊTRE. *Pipunculus campestris*, Latreille, Gen. Crust., etc., t. IV, p. 333; *Musca cephalotes*, Bosc, Journ. d'Hist. nat. et de Phys., t. I, p. 55, pl. 20, n° 5. Ce Diptère est très-petit, d'un noir terne. Les genoux et les pelotes des tarses sont d'un fauve jaunâtre. Les jambes et les tarses sont quelquefois de cette couleur en grande partie. Les ailes sont transparentes. On le trouve aux environs de Paris.

PIQUANTS. BOT. Le professeur De Candolle désigne ainsi tous les organes ou toutes les parties d'organes qui dégénèrent en pointe dure, plus ou moins aiguë, et qui deviennent ainsi des armes défensives pour les plantes qui en sont pourvues. On a coutume de distinguer parmi ces défenses végétales, les épines et les aiguillons, mais il est très-difficile d'indiquer le point où l'un cesse d'être l'autre. Quand on examine leur origine organique, on les trouve formés de deux manières : tantôt ce sont de simples endurcissements de poils ou saillies superficielles et pointues du tissu cellulaire, et on les nomme aiguillons, *aculei*. Dans les Rosiers, les Cactiers, etc., on voit des poils et des aiguillons sur la même tige, et les intermédiaires sont si fréquents, la position si semblable que l'on ne peut douter de leur similitude. Souvent des organes, tels que les rameaux, feuilles, etc., se terminent par une pointe qui en est manifestement la continuation, ou se changent complètement en Piquants; ce sont alors plus particulièrement des épines, *spinæ*.

PIQUE. POIS. Nom donné par Lacépède à un Lutjan, qui est le Lutjan Broche de Bloch.

PIQUE-BŒUF. *Buphaga*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec robuste, gros, obtus; les deux mandibules renflées vers la pointe; la supérieure moins forte que l'inférieure; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, à moitié fermées par une membrane voûtée. Pieds médiocres; quatre doigts : trois en avant; l'intermédiaire moins long que le tarse, soudé à l'externe par la base; l'externe divisé, égal en longueur avec l'interne; ongles à crampons. Première rémige très-courte; la deuxième presque aussi longue que la troisième. Ce genre, qui ne compte encore que deux espèces, a reçu son nom de l'habitude qu'ont ces Oiseaux de se cramponner sur le dos des Bœufs, des Buffles et des Gazelles, pour en pincer fortement la peau avec le bec, dans les parties qui recèlent quelque larve et qu'indique l'élévation causée par l'introduction fortuite de l'insecte parasite. Quoique cette habitude soit commune avec diverses espèces de genres très-différents, on a remarqué qu'elle était dominante chez les *Buphaga*, et qu'aucun autre Oiseau ne la pratiquait avec autant de persévérance. Les Pique-Bœufs sont du reste très-farouches, et les bandes que l'on en rencontre dépassent rarement le nombre de sept à huit individus. On ne connaît encore rien de ce qui concerne les soins de la ponte et de l'incubation de ces Oiseaux, que l'on n'a encore rencontrés que dans les parties méridionales de l'Afrique.

PIQUE-BŒUF À BEC DE CORAIL. *Buphaga erythrorhyncha*, Temm., Ois. color., pl. 465. Parties supérieures, tête et gorge d'un brun cendré, glacé de bleuâtre; les inférieures d'un jaune roussâtre ou isabelle foncé. Bec plus petit et moins fort que celui du Pique-Bœuf roussâtre et d'une très-belle couleur rouge; iris et tour des yeux rouges; pieds bruns. Taille, sept pouces. Cette espèce habite la partie orientale du nord de l'Afrique où elle accompagne, par petites bandes, les caravanes et rend aux Chameaux les mêmes services que reçoivent les Bœufs et les Gazelles, du Pique-Bœuf ordinaire, chez les Hottentots.

PIQUE-BŒUF ROUSSÂTRE. *Buphaga rufescens*, Vieill.; *Buphaga africana*, Lath., Buff., pl. enl. 293; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 97. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rémiges brunes, bordées de noirâtre; rectrices étagées, pointues et brunes : les latérales fauves, bordées de brun-noirâtre; parties inférieures d'un fauve clair, qui devient presque blanc vers l'abdomen et les tectrices subcaudales; bec jaune à sa base, et d'un rouge vif vers la pointe; pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle a toutes les nuances un peu plus sombres. Afrique australe.

PIQUE-BOIS. OIS. Nom que l'on donne vulgairement au Pic noir, *Picus martius*, L.

PIQUE-BROT. INS. L'un des noms vulgaires de l'*Eumolpus vitis*, dans le midi de la France. *V.* EUMOLPE.

PIQUE-MOUCHE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Charbonnière. *V.* MÉSANGE.

PIQUE-VERON. OIS. Synonyme vulgaire de Martin-Pêcheur d'Europe. *V.* ce mot.

PIQUEREAU. OIS. L'un des noms vulgaires du Casse-Noix.

PIQUÉRIE. *Piqueria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Cavanilles (*Icon. et Descript. Plant.*, vol. 3, p. 19, tab. 235), et présentant les caractères suivants : involucre cylindracé, à peu près de la longueur des fleurs, formé de quatre ou cinq folioles égales, appliquées, elliptiques ou oblongues, placées sur un seul rang; réceptacle petit, plan et nu; calathide oblongue, non radiée, composée de cinq à six fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites, dont les corolles offrent cinq divisions; les anthères privées non-seulement d'appendices basilaires, mais encore d'appendices apicilaires; ovaires oblongs, épaissis de bas en haut, pentagones, glabres, à cinq côtes, portés sur des pédicelles articulés, dépourvus d'aigrettes. Ces caractères, empruntés à H. Cassini, diffèrent de ceux présentés par l'auteur du genre, et même de ceux qui ont été assignés par Kunth, dans le quatrième volume de ses *Nova Genera et Spec. Amer.* Cavanilles, en effet, caractérisait le *Piqueria* par la calathide composée de quatre fleurs, et par l'involucre formé de quatre écailles. Kunth ajoutait à ces caractères que la corolle était blanche dans toutes les espèces; mais il avait omis le caractère que présentent les anthères, d'être absolu-

ment privées d'appendices apicilaires, anomalie unique dans toute la vaste famille des Synanthérées. Voici comment Cassini explique cette particularité : dans le *Piqueria trinervia*, le filet des étamines est hérissé de papilles piliformes; l'anthère est jaune et le pollen blanc; l'appendice apicilaire est absolument nul, parce que le connectif, qui est large, se termine brusquement en un sommet arrondi, au niveau de la sommité des loges, au lieu de se prolonger plus haut pour former l'appendice. Le genre Piquérie fait partie de la tribu des Eupatoriées, section des Agératées de Cassini, qui en a décrit une espèce quinquéflore (ce qui infirme le caractère essentiel de Cavanilles), et qui assure en avoir observé une autre à fleurs jaunes, contre l'assertion de Kunth, qui attribue des fleurs blanches à toutes les espèces de ce genre. Il se compose de quatre espèces, qui croissent au Pérou et au Mexique.

PIQUÉRIA A FEUILLES TRINERVÉES. *Piqueria trinervia*, Cav., *loc. cit.* C'est une plante herbacée, à racine vivace, haute de un à deux mètres, glabre, excepté deux rangées de poils, qui parcourent ses tiges et ses branches. Les feuilles sont opposées, lancéolées, dentées en scie, à trois nervures, rétrécies à leur base en un pétiole canaliculé. Les fleurs, au nombre de quatre dans chaque calathide, sont blanches. La réunion des calathides forme des corymbes terminaux très-rameux. Cette plante est originaire du Mexique.

PIQUITINGUE. POIS. Même chose que Pittinga. *V.* CLUPE, MALAT ou MALETTA. On a aussi appliqué ce nom à l'Espet, espèce du genre Ésoce.

PIQURE DE MOUCHE. MOLL. Espèce du genre Cône. *V.* ce mot.

PIRABE. POIS. Espèce du genre Exocet. *V.* ce mot.

PIRÆA. BOT. (Théophraste.) Synonyme d'*Erica scoparia*, espèce du genre Bruyère.

PIRAMETARA. POIS. (Marcgraaff.) *V.* MULLE.

PIRAPÈDE. *Pirapeda.* POIS. *V.* DACTYLOPTÈRE.

PIRARDA. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Adanson sur le *Balsamita Ægyptia* de Lippi et de Vaillant, et que Jussieu a rapporté au même genre *Balsamita*, rétabli par Desfontaines et Willdenow. Cependant Cassini ayant examiné l'échantillon authentique étiqueté par Lippi, et qui est conservé dans l'herbier de Jussieu, s'est assuré que cette plante n'est autre que l'*Ethulia conyzoides*, L. Le nom de *Pirarda* restant sans emploi, Cassini l'a appliqué à un autre groupe de Synanthérées, qu'il considère comme un simple sous-genre de *Grangea*. Il en a seulement changé l'orthographe en celle de *Pyrarda*, parce qu'il a supposé, avec assez de vraisemblance, qu'Adanson (qui, dans sa singulière orthographe, changeait les *y* en *i*) avait voulu dédier cette plante au voyageur Pyrard, qui a donné une notice sur les Maldives. *V.* PYRARDA.

PIRATE. OIS. Nom donné à la Frégate et à divers Fous, par les marins.

PIRATE. ARACHN. Espèce du genre Lycose. *V.* ce mot.

PIRATE. *Pyrates.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Réduviens, établi par Audinet-Serville, aux dépens du grand genre *Reduvius* de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes de quatre articles, dont le second est extrêmement long; corselet mammelonné, allongé, ayant son étranglement placé beaucoup au delà du milieu et près du bord postérieur; élytres couvrant toujours entièrement la longueur de l'abdomen qui n'est pas sensiblement voûté en carène.

PIRATE STRIDULE. *Pirates stridulus*, Serv.; *Reduvius stridulus*, Fab. Son corps est d'un noir légèrement bronzé; ses élytres sont rouges, avec deux petites taches noires de chaque côté, et leur partie membraneuse d'un brun grisâtre; son abdomen est rouge, avec l'extrémité noire; pattes noires. Taille, neuf lignes. Cette espèce se trouve en Europe, sur les plantes, où elle quête la proie qui se présente et la saisit pour la sucer, et en faire sa nourriture. Il faut encore considérer comme appartenant à ce genre les *Reduvius sanctus*, Fab., de l'Inde, *R. mutillarius*, Fab., de l'Amérique méridionale, et *R. ululans*, Rossi, du midi de l'Europe.

PIRATÈSE. *Piratesa.* ANNÉL. Genre de la famille des Amphytrites, établi par Templeton qui lui donne pour caractères : bouche entourée de nombreux tentacules branchifères, longuement ciliés, subulés, disposés sur un seul rang; huit tentacules simples, filiformes, disposés par paires et formant les organes de la préhension; test calcaire, cylindrique, dressé, enfoncé presqu'en entier dans les pierres. Ce genre n'est jusqu'ici composé que d'une seule espèce.

PIRATÈSE ANNELÉE DE NOIR. *Piratesa nigro-annulata*, Templ. Tout son corps est brun; ses tentacules, d'une nuance plus claire, sont marqués d'anneaux noirs très-rapprochés. On la trouve à l'Ile-de-France, près de la rivière Noire, dans les pierres et les coraux.

PIRATINÈRE. *Piratinera.* BOT. Aublet (Pl. de la Guiane, vol. 2, p. 888, tab. 340, f. 1) a décrit et figuré sous le nom de *Piratinera Guianensis*, un arbre formant un genre nouveau, dont l'organisation florale n'est pas assez connue pour qu'on puisse déterminer ses affinités botaniques. Le tronc de cet arbre s'élève à plus de quinze mètres, sur environ un mètre de largeur à sa base. Son écorce est lisse, grisâtre, lactescente, lorsqu'on y fait la moindre incision; son bois est blanc, dur et compacte; celui du centre, d'un rouge foncé, moucheté de noir. Les branches qui garnissent son sommet sont nombreuses; celles du centre redressées; les autres horizontales; elles se divisent en une multitude de rameaux garnis de feuilles alternes, lisses, fermes, presque sessiles, ovales, terminées par une pointe mousse, munies à leur base de deux petites stipules aiguës. Les fleurs sont solitaires ou géminées, et portées sur des pédoncules grêles, qui naissent dans les aisselles des feuilles. La description des organes floraux est tellement incomplète dans Aublet, qu'elle est presque inintelligible, et la figure de ces organes n'éclaircit guère leur description. Cet arbre croît à Cayenne dans les forêts. Les Créoles lui donnent le nom de *Bois de lettres*, et l'emploient pour la fabrication de cannes, de pilons et d'autres instruments qui exigent un bois très-dur. Les Galibis en font des arcs et des assommoirs. Une variété du *Piratinera Guianensis*, dont le tronc est de grandeur médiocre, et les feuilles plus longues et plus étroites, variété qui n'est peut-être qu'un jeune âge de l'arbre, fournit aux Nègres ce qu'ils

nomment le *Bois de lettres blanc*. Ils font des bâtons très-solides avec ses branches qu'ils dépouillent de leur écorce, et qu'ils noircissent ensuite avec de la suie et du suc de l'*Inga bourgoni*. Ce mélange pénètre le bois et lui donne l'apparence de l'ébène le plus noir.

PIRAVÈNE. POIS. (Thevet.) L'un des synonymes vulgaires de Poisson-Volant. *V.* EXOCET.

PIRAZE. *Pyrazus*. MOLL. Genre démembré des Cérites par Montfort, dans sa Conchyliologie systématique (t. II, p. 459). Le type de ce genre est le *Cerithium ebeninum* de Lamarck, qui ne diffère pas assez de ses autres congénères pour en être raisonnablement séparé; à peine serait-il permis d'en faire une sous-division secondaire dans le genre. *V.* CÉRITE.

PIREL. CONCH. (Adanson, Voy. au Sénégal, pl. 17.) Synonyme de *Tellina cancellata*.

PIRÈLE. BOT. (Gouan.) L'un des noms vulgaires du Cœnomyce des Rennes.

PIRÈNE. *Pirena*. MOLL. Lamarck a proposé ce genre (Extrait du Cours), pour caractériser quelques espèces de Coquilles lacustres qui ne diffèrent des Mélanopsides que par leur forme turriculée et par une échancrure marginale au bord droit; tous les autres caractères les rapprochent des Mélanopsides. *V.* ce mot.

PIRÈNE. *Pirena*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcydites, établi par Haliday. Caractères: antennes plus longues que la tête, dont les sept premiers articles sont très-courts et les trois derniers forment une large massue ovale; tête ovale; bouche proéminente; front cannelé; yeux grands; trois ocelles disposés en triangle; mandibules oblongues, quadridentées à l'extrémité; menton obconique; palpes très-petites; corselet de la largeur de la tête; abdomen subsessile, comprimé.

PIRÈNE VARICORNE. *Pireno varicornis*, Hal. Corps noir; tête et corselet d'un vert doré brillant; mandibules ferrugineuses; jambes noirâtres; genoux bruns; ailes obscures. Europe.

PIRGO. *Pirgo*. MOLL. Defrance a institué ce genre; et Blainville pense qu'il doit appartenir aux Ptéropodas; d'Orbigny fils croit au contraire qu'il doit faire partie des Céphalopodes. Du reste, voici ses caractères: coquille sphéroïdale, régulière, formée de deux valves ou pièces presque séparables, égales, se joignant dans toute leur circonférence, si ce n'est d'un côté où est une ouverture étroite et transversale.

PIRGO LISSE. *Pirgo lævis*, Defr. Ce petit fossile est à peu près de la grosseur d'un grain de Millet; il est blanc, lisse, uniloculaire; l'ouverture occupe environ le tiers de sa circonférence, et les deux autres tiers sont garnis d'un petit bord saillant. Italie.

PIRGOPOLE. *Pyrgopolon*. MOLL. Un corps fossile appartenant probablement au genre Dentale, et que Defrance a décrit sous le nom d'Entale, a été donné par Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, pour une Coquille multiloculaire, voisine des Bélemnites.

PIRIGARA. BOT. Genre établi par Aublet, et que Linné fils a changé en celui de *Gustavia*, qui ne peut être adopté, le premier étant plus ancien. Ce genre appartient au groupe des Lécythidées, et se trouve caractérisé de la manière suivante: calice turbiné, adhérent avec l'ovaire, qui est infère, terminé par un limbe marginal entier ou denté; corolle composée de quatre à huit pétales réguliers, étalés, contigus à leur base. Les étamines sont extrêmement nombreuses et monadelphes. Leurs filets, réunis à leur base, forment un androphore très-grand, campanulé, régulier, divisé, dans sa partie supérieure, en un nombre prodigieux de filets assez longs, grêles, terminés chacun par une anthère introrse, oblongue, à deux loges, s'ouvrant chacune par un trou allongé au sommet. L'ovaire, ainsi qu'on l'a déjà vu, est infère; il présente de quatre à huit loges, contenant chacune un assez grand nombre de graines attachées à l'angle interne. Le style est court, très-épais et comme pyramidal à sa base, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une capsule coriace, globuleuse, terminée au sommet par un large ombilic plan, entouré d'un rebord entier ou denté, indéhiscente, à loges polyspermes. Chaque graine est attachée au trophosperme par le moyen d'un podosperme charnu et comme filamenteux; elle est ovoïde, allongée, assez grosse, et contient, sous un tégument propre, assez épais et dont le hile est latéral et supérieur, un très-gros embryon à radicule excessivement courte et à peine proéminente, à deux cotylédons épais, charnus, obtus et assez semblables à ceux du Chêne. Cet embryon a la même direction que la graine. Aublet a fait connaître deux espèces de ce genre. Ce sont de grands arbustes, originaires des forêts de la Guiane; leurs feuilles sont alternes ou éparses, coriaces et simples. Leurs fleurs sont très-grandes, réunies en bouquet au sommet des jeunes rameaux. Chacune d'elles est pédonculée, et leur pédoncule est articulé, portant deux petites bractées squammiformes et très-courtes.

PIRIGARA A QUATRE PÉTALES. *Pirigara tetrapetala*, Aubl., Guian., I, p. 487, tab. 192; *Gustavia augusta*, L. fils, Suppl. 313, Mém. du Muséum, vol. 16, p. 156. C'est un arbrisseau de quatre à douze pieds de hauteur, irrégulièrement rameux, à rameaux peu nombreux et épars. Les feuilles sont réunies et très-rapprochées les unes des autres, vers la partie supérieure des rameaux. Elles sont sessiles, obovales, allongées, très-rétrécies à leur partie inférieure, obtuses ou acuminées à leur sommet, légèrement dentées en leur contour, longues quelquefois de plus d'un pied, sur quatre pouces dans leur plus grande largeur. Les fleurs sont très-grandes, d'environ trois pouces de largeur quand elles sont parfaitement épanouies, blanches, légèrement lavées de rose, répandant une odeur très-agréable, réunies au nombre d'environ huit à dix au sommet des ramifications de la tige. Le calice est turbiné; son limbe est entier. La corolle se compose de quatre à huit pétales obovales et épais, surtout à leur partie inférieure. Le nombre des pétales, qui est très-variable, et qui le plus souvent dépasse quatre, prouve que le nom spécifique donné par Aublet est peu convenable. Le fruit est globuleux, un peu anguleux, terminé à son sommet par un ombilic plan, dont le contour est nu.

Le bois de cet arbrisseau se fend avec facilité; il est employé à Cayenne, pour faire des cerceaux. Il a une odeur très-désagréable, qui se conserve longtemps;

de là le nom de *bois puant* donné communément à cet arbrisseau par les habitants de Cayenne.

Pirigara a six pétales. *Pirigara hexapetala*, Aubl., *loc. cit.*, tab. 193. C'est un grand arbrisseau très-rameux. Ses feuilles sont coriaces, entières, obovales, acuminées ou sans pointe, et même émarginées à leur sommet, longues de quatre à cinq pouces sur deux pouces de largeur. Les fleurs, moins grandes que celles de l'espèce précédente, sont comme elles pédonculées, réunies en assez grand nombre à l'extrémité des rameaux. Le calice est turbiné, à six angles; son limbe est à six divisions lancéolées, aiguës. Les pédoncules et les calices sont recouverts d'un duvet extrêmement court et ferrugineux. Les pétales sont au nombre de six. Cette espèce, fort distincte de la précédente, croît dans les mêmes localités. Son bois a également une odeur extrêmement désagréable.

PIRIMÈLE. *Pirimela*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Leach et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : tous les pieds terminés par un tarse conique et pointu; fossettes recevant les antennes intermédiaires longitudinales. Ce genre se distingue des Crabes et des Pilumnes, en ce que dans ceux-ci les fossettes des antennes intermédiaires sont transversales. Le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs des Pirimèles est presque carré, avec le bord supérieur presque droit et un peu avancé à son angle interne, au-dessus du sinus d'où naît l'article suivant. Les yeux sont petits et portés sur des pédicules un peu plus longs que ceux des Crabes, et sensiblement courbés ou arqués. Les serres sont petites. Le corps est légèrement plus large que long et bombé au milieu du dos. Les seconds pieds sont aussi longs ou plus longs que les suivants. Le post-abdomen, ou la queue, est allongé dans les deux sexes; celui des mâles paraît composé de cinq segments ou tablettes. Ce genre n'est composé jusqu'à présent que d'une seule espèce, que l'on trouve sur les côtes de la Méditerranée et sur celles d'Angleterre.

Pirimèle dentelée. *Pirimela denticulata*, Leach, Malac., Podoph. Brit., tab. 3; *Cancer denticulatus*, Montagu, *Trans. Linn. Soc.*, t. ix, tab. 2, f. 2. Ce Crustacé n'a pas plus de six lignes de long, et un peu moins de large. Son corps est très-inégal vers la moitié postérieure. Le front a trois dents, dont l'intermédiaire est plus longue. On en voit cinq plus fortes à chaque bord latéral; l'antérieure est un peu plus petite. Il y en a une autre plus faible près d'elle, formée par un avancement du bord supérieur de la cavité oculaire. La portion interne de cette cavité est aussi avancée en manière de dent. Le carpe et le poing ont plusieurs arêtes. On voit une dent au côté interne du premier de ces articles. Les doigts sont striés, pointus, avec de petites dentelures presque égales. Les autres pieds ont sur leurs bords des franges de poils et quelques cannelures sur les jambes. Le dessus du corps est d'un jaunâtre pâle, mais fortement mélangé de rougeâtre, qui diminue même dans quelques individus. Le dessous est d'un blanc luisant, avec des points et des taches rougeâtres.

PIRINGA. bot. Le genre institué sous ce nom par Jussieu (Mém. Mus., vi, 399), dans la famille des Rubiacées, n'a point été adopté, mais il est devenu le type d'une section du genre Gardénie. *V.* ce mot.

PIRIPEA. bot. Aublet (Pl. de la Guiane, vol. 2, p. 628, tab. 253) a décrit et figuré sous ce nom de *Piripea palustris*, une plante de Cayenne, formant un genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L. Mais cette plante a été réunie au genre *Buchnera* par Swartz (*Fl. Ind.-occid.*, p. 1061), qui l'a décrite sous le nom de *Buchnera elongata*, en observant qu'elle diffère peu du *Buchnera Americana*, L. Cette plante a encore pour synonyme l'*Erinus Americanus* de Miller. Plumier (*Icon.*, 19, tab. 17) l'avait anciennement figurée sous le nom d'*Ageratum folio et facie rapunculi*.

PIRIQUETA. bot. Genre de la famille des Turnéracées et de la Pentandrie Polygynie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, t, p. 298), adopté par Jussieu, Kunth et De Candolle. Voici les caractères qui lui ont été assignés par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 6, p. 137) : calice campanulé, quinquéfide, coloré, caduc; corolle à cinq pétales, brièvement onguiculés, insérés sur le calice, de la longueur de celui-ci ou même plus longs. Cinq étamines ayant la même insertion, et plus courtes que les pétales, à filets libres, à anthères dressées, biloculaires et introrses. Ovaire supère, sessile, uniloculaire, renfermant un grand nombre d'ovules attachés à trois placentas pariétaux. Trois styles bipartis, six stigmates divisés en plusieurs lanières. Capsule uniloculaire, à trois valves qui s'ouvrent du sommet à la base; les valves portant sur leur milieu des graines couvertes d'un arille, et pourvues d'un endosperme charnu, dans lequel est renfermé un embryon spatulé. Ce genre, dont le nom a été changé inutilement par Scopoli et Schreber en celui de *Bucardia*, qui d'ailleurs a été donné à d'autres plantes, est très-voisin du *Turnera* auquel il a été réuni par Lamarck et Willdenow. Il ne renferme que deux espèces, savoir : 1° *Piriqueta villosa*, Aubl., *loc. cit.*, tab. 117, ou *Turnera rugosa*, Willd., qui croît dans les sables maritimes de la Guiane. 2° *Piriqueta tomentosa*, Kunth, *loc. cit.*, ou *Turnera tomentosa*, espèce très-voisine de la précédente, et qui se trouve près de Maypures, dans les Missions de l'Orénoque. Ce sont des plantes herbacées, couvertes de poils étoilés, munies de feuilles alternes, dentées en scie, dépourvues de glandes et de stipules. Les fleurs, dont la corolle est jaune, sont axillaires, solitaires, portées sur des pédoncules articulés près de leur sommet.

PIROGUE. conch. Nom vulgaire de l'*Ostrea Virginica*.

PIROL. *Corapica*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec robuste, court, dur, déprimé à la base, courbé, échancré à la pointe; mandibule inférieure forte, renflée dans le milieu; narines placées de chaque côté de la base du bec, ouvertes, rondes, entièrement cachées par les plumes arrondies du front; pieds forts, robustes; tarse plus long que le doigt intermédiaire, qui est uni à l'extérieur, jusqu'à la première articulation; les trois doigts antérieurs inégaux

en longueur; le pouce armé d'un ongle fort et courbé; les trois premières rémiges étagées; les quatrième et cinquième les plus longues. Ce genre se compose d'un très-petit nombre d'espèces propres aux îles des grands archipels de l'Inde et de l'Océanie. On n'a encore que des données assez peu certaines sur la manière de vivre des Pirols; on sait seulement qu'ils se tiennent de préférence dans les broussailles des forêts les plus épaisses; qu'ils se laissent difficilement approcher; qu'ils apportent surtout la plus grande circonspection pour cacher leur nid, au point que sa construction est encore tout à fait inconnue. Tels sont, en résumé, les faits rapportés par les naturalistes qui ont pu observer les Pirols.

Pirol buccoïde. *Corapica buccoïdes; Kitta buccoïdes*, Temm., Ois. col., 575. Parties supérieures d'un vert brillant; lorum, front et sommet de la tête d'un brun mordoré; joues blanches, avec le bout des plumes noir; nuque et côtés du cou d'un blanc jaunâtre, largement tacheté de noir; gorge d'un blanc grisâtre, marquée de petites taches noires; parties inférieures d'un jaune ocracé, largement taché de brun-noirâtre; abdomen d'un gris jaunâtre; rémiges noirâtres, liserées de vert; rectrices égales. Bec cendré, avec la carène et la pointe blanchâtres. Pieds bruns; ongles gris. Taille, cinq pouces six lignes. De la Nouvelle-Guinée.

Pirol indien. *Corapica Bengalensis; Coracias Sinensis*, Lath.; Rolle de la Chine, Vieill.; Buff., pl. enl. 620. Parties supérieures d'un vert d'aigue-marine pâle, nuancé de vert-jaunâtre; front garni de plumes soyeuses, roides, dirigées en différents sens; plumes de la nuque longues, effilées, susceptibles de se redresser en huppe; les unes et les autres d'un vert jaunâtre; une bande noire, partant de l'angle du bec, entoure l'œil et la nuque; gorge et joues d'un vert jaunâtre; petites tectrices alaires brunes; rémiges d'un brun olivâtre extérieurement, et d'un brun marron à l'intérieur; les trois dernières progressivement terminées de blanc-verdâtre; bec rouge, entouré de quelques soies noires; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces.

Pirol de la Chine. *V.* Pirol indien.

Pirol thalassin. *Corapica thallassina; Kitta thallassino*, Temm., Ois. color., pl. 401. Plumage d'un vert céladon très-brillant; une bande d'un noir velouté, prenant de l'origine du bec, passant sur les yeux et entourant l'occiput; rémiges d'un roux mordoré très-vif, à l'exception des trois ou quatre plus rapprochées du corps, qui sont d'un bleu cendré opalin; bec et pieds d'un rouge très-vif. Taille, onze pouces six lignes. Des Moluques.

PIROLLE. bot. L'un des noms vulgaires du *Trientalis Europœa*.

PIROUOT. ois. Synonyme vulgaire d'Alouette Lulu.

PISAILLE. bot. Nom vulgaire du *Pisum arvense*. *V.* Pois.

PISASPHALTE. min. Même chose que Pissasphalte. *V.* Bitume.

PISAURA. bot. La Lopézie du Mexique avait été désignée sous le nom de *Pisaura automorpha* par Bonato, dans une Monographie publiée à Padoua en 1793. *V.* Lopézia.

PISCICOLE. *Piscicola*. annél. Ce nom a été donné par Blainville à un genre d'Annélides hirudinées, que Savigny a désigné sous celui d'*Hœmocharis*. *V.* ce mot.

PISCIDIE. *Piscidia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par Linné (*Genera*, n° 856), qui l'avait antérieurement confondu avec le genre *Erythrina*. Il offre les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents inégales; corolle papilionacée, dont l'étendard est échancré et réfléchi en dessous; les ailes aussi longues que l'étendard, et la carène; celle-ci obtuse ou en croissant et montante; dix étamines, dont neuf ont leurs filets soudés par la base en une gaîne qui enveloppe le pistil; le filet de la dixième libre; ovaire oblong, comprimé, pédicellé, surmonté d'un style subulé ascendant, et d'un stigmate aigu; légume oblong, linéaire, pédicellé, muni extérieurement de quatre ailes longitudinales, larges et membraneuses; il est interrompu par des isthmes entre les graines; celles-ci ovales, comprimées, marquées d'un hile latéral, et formées d'un embryon courbé, dont les cotylédons sont elliptiques, oblongs, un peu épais, et la radicule crochue. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 267) dans la tribu des Lotées, section des Galégées. Il a reçu, depuis Linné, le nom de *Piscipula* qui lui a été imposé par Lœfling, et celui d'*Ichthyomethia*, sous lequel l'a décrit P. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque. Ces noms ayant la même étymologie, et n'étant pas meilleurs que celui de *Piscidia*, ont été rejetés.

Piscidie de la Jamaïque. *Piscidia Erythrina*, Lamk., Illustr., tab. 605, f. a; *Coral arbor polyphylla*, etc.; Sloane, *Hist. Jam.*, tab. 176. Arbre d'environ huit à dix mètres d'élévation, droit, qui a peu de beauté, et qu'on reconnaît facilement à son port singulier et en quelque sorte négligé. Ses feuilles sont caduques, ailées, avec impaire, composées de folioles ovales et entières. Les fleurs sont disposées en grappes rameuses, et il leur succède des gousses portées sur des pédicelles trois fois plus longs que le calice, et dont les ailes sont interrompues. Sloane compare ces gousses ainsi ailées, aux roues des moulins à eau. Les feuilles et les jeunes branches de cet arbre, écrasées et jetées dans l'eau, ont la propriété d'enivrer le Poisson, au point qu'on peut facilement le prendre à la main. C'est là l'étymologie des mots *Piscidia*, *Piscipula* et *Ichthyomethia*. Cet arbre croît à la Jamaïque, où les Anglais le nomment *Dog-wood*; il se trouve également sur les collines arides de Saint-Domingue.

La *Piscidia Carthaginensis*, Jacq., diffère de la précédente espèce, en ce qu'il est beaucoup plus grand dans toutes ses parties, et par quelques légères modifications dans la structure de la fleur et de son fruit. Cet arbre croît aussi dans les Antilles et à Carthagène en Amérique.

PISCIPULA. bot. (Lœfling.) Synonyme de *Piscidia*. *V.* ce mot.

PISCIVORE. rept. Espèce du genre Scytale. *V.* ce mot.

PISE. *Pisa*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach et adopté par Latreille qui y réunit le genre

Lisse de Leach. Les caractères que Latreille assigne à ce genre sont : corps en forme de triangle allongé. Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs ou de la paire inférieure presque carré, échancré ou tronqué obliquement au côté interne; le suivant inséré dans cette échancrure ou troncature. Les quatre pieds antérieurs et les pédicules oculaires de longueur moyenne. Serres des mâles plus grandes que celles des femelles; celles-ci plus courtes que les deux pieds suivants, ou à peine aussi longues. Le second article des antennes latérales (souvent beaucoup plus long que le suivant) s'avançant au delà de l'origine du museau. Tarses dentelés ou épineux en dessous. Ce genre se distingue des Camposcies, Inachus, Sténorhynques, Leptopodies et Pactoles, en ce que ceux-ci ont le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme de triangle renversé ou d'ovale rétréci inférieurement, tronqué ou échancré au bord supérieur. Les Eurynomes et les Parthénopes diffèrent des Pises, par les doigts de leurs pinces qui sont inclinés en dedans, tandis qu'ils sont presque droits dans le genre Pise. Les Maïas n'ont pas les pattes antérieures on les serres plus grosses que les autres pattes, tandis que ces serres sont beaucoup plus grosses dans les Pises. Enfin, les genres Mithrax, Sténope, Hyas, etc., sont séparés des Pises par des caractères tirés du nombre de feuillets de la queue, des antennes, des proportions des pattes, etc. Ces Crustacés ressemblent beaucoup aux Maias; leurs antennes latérales sont souvent garnies de poils terminés en massue. Lamarck a formé son genre *Arctopsis*, avec un individu de la Pise armée, sur le museau duquel s'étaient attachés des corps étrangers.

I. Les troisièmes pieds et les suivants beaucoup plus courts dans les mâles que les seconds; ceux-ci, et surtout les serres, contrastent singulièrement par leur longueur avec les autres. (G. *Chorinus* ou *Charineus*, Leach.)

Pise Héros. *Pisa Heros*, Latr., Encyclop.; *Cancer Heros*, Herbst, Krabben, tab. 42, fig. 1, tab. 18, entre les fig. 102 et 103. Test petit, presque ovoïde, blanc, velu, avec quatre pointes au front; les deux intermédiaires plus grandes et très-barbues; mâle ayant les pinces et les deux pieds suivants allongés. On le trouve aux Indes orientales.

II. Longueur des seconds pieds et des suivants diminuant progressivement dans les deux sexes, ou sans contraste bien marqué.

1. Bord supérieur des cavités oculaires entier, ou divisé au plus, près de l'angle, en forme de dent, terminant postérieurement ces cavités par une fissure ou une forte échancrure, sans dent particulière entre la précédente et l'autre partie (terminée par une dent plus ou moins forte) du bord supérieur.

† Bord supérieur des cavités oculaires parfaitement entier ou légèrement échancré, sans fissures; tarses ayant dans la plupart deux rangs de dentelures.

Pise Licorne. *Pisa Monoceros*, Latr., Encycl. Corps d'un roussâtre pâle; museau avancé en une pointe conique; test triangulaire, avec des tubercules aigus, dont trois plus grands de chaque côté. De l'Ile de-France.

†† Bord supérieur des cavités oculaires divisé, soit par une fissure, dont les bords sont contigus, soit par une profonde entaille. Un seul rang de dentelures sous les tarses.

Pise Bélier. *Pisa Aries*, Latr., Encyclop. Corps et pieds couverts d'un duvet noirâtre; front ayant deux épines presque parallèles; carapace presque ovale, brune, ponctuée de rouge. De Pondichéry.

2. Bord supérieur des cavités oculaires offrant, près de leur extrémité postérieure, une échancrure ou fissure, avec une petite dent au milieu (distincte de celle qui termine postérieurement ce bord).

† Front terminé par deux pointes. Un seul rang de dentelures aux tarses. Corps inégal, tuberculé et garni de duvet, ainsi que les pieds.

Pise Tétraodon. *Pisa Tetraodon*, Latr., Leach; *Cancer Tetraodon*, Oliv.; *Cancer prædo*, Herbst; *Maja prædo*, Bosc, Latr.; *Maja Tetraodon*, Bosc; *Maja hirticornis*, Risso; *Cancer heracleoticus*, Rond.? Aldrov.? Carapace presque ovale, rougeâtre, à quatre dents spiniformes et crochues à chaque bord latéral; l'antérieure plus forte; doigts des serres des mâles ouverts à leur base; l'index arqué. On la trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

†† Front prolongé en une sorte de museau plat, carré, fendu dans le milieu de sa longueur, avec l'extrémité dilatée et courbée latéralement en manière de crochet arqué et crochu. (G. *Lissa*, Leach.)

Pise Goutteuse. *Pisa Chirogra*, Latr., Encyclop.; *Lissa Chiragra*, Leach; *Inachus Chiragra*, Fabr.; *Maja Chiragra*, Bosc, Herbst, Krabb., tab. 17, f. 96. Longue d'un pouce neuf lignes; front médiocrement avancé, échancré dans son milieu, avec les deux angles relevés en dessus; carapace et pieds noduleux, à l'exception des mains qui sont lisses. On la trouve dans la Méditerranée.

PISIDIE. *Pisidia*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Gélathines, établi par Leach aux dépens des Porcellanes, et sur des caractères qui n'existent pas. Ce genre, ne différant pas du tout des Porcellanes, n'a pas été adopté. *V*. Porcellane.

PISIDIUM. conch. Pfeiffer a pensé, dans son Traité des Coquilles terrestres, que l'on pouvait séparer des Cyclades pour en former un genre distinct, quelques espèces dont les syphons ne sont pas saillants; ce sont les *Cyclas obliqua*, *obtusalis* et *fontinalis* qui composent ce genre, dont les caractères sont insuffisants pour être adoptés. *V*. Cyclade.

PISIFORME. *Pisiformis*. Ayant la forme de la graine du Pois.

PISITOÉ. *Pisitoe*. crust. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Raffinesque (Précis de découv. somiolog., p. 25) qui le place dans son ordre des *Brangasteria* et dans sa famille des *Phronimia*. Il lui donne pour caractères : antennes nulles; yeux irréguliers; bouche sous la tête, recourbée postérieurement, munie de crochets; corps à six articles et six paires de jambes inégales, la quatrième paire étant la plus grande; queue formée de quatre articles dont les trois premiers sont pourvus d'appen-

dices caudaux. Ce genre, qui n'a été vu par aucun naturaliste, depuis Rafinesque, paraîtrait différer des Phronimes par son moindre nombre de jambes. Rafinesque en décrit deux espèces; ce sont :

PISITOÉ A DEUX ÉPINES. *Pisitoe bispinosa, loc. cit.* Il a deux épines au front; les pieds des trois premières paires sont munis d'un seul ongle. On le trouve dans les mers de Sicile.

PISITOÉ A FRONT LISSE. *Pisitoe lævifrons.* Son front n'a point d'épines, et les trois premières paires de pattes ont deux ongles. On le trouve dans les mêmes lieux que le précédent.

PISOCARPIUM. BOT. (*Champignons.*) Le genre que Link nommait ainsi est le même que le *Polysaccum* de De Candolle. *V.* POLYSACCUM.

PISOLITHE. *Pisolithus.* MIN. En général on donne ce nom à toutes les productions minérales de forme sphéroïdale et du volume d'un pois environ; néanmoins, la géologie semble l'appliquer exclusivement aux concrétions calcaires qui affectent cette forme et n'excèdent point ce volume. Cette structure est attribuée à une succession de couches concentriques dont un corps étranger forme le noyau. Les Pisolithes calcaires sont le plus souvent réunies et agglutinées par un ciment de même nature, formant alors des masses d'une puissance assez considérable; telles sont les concrétions que l'on trouve en abondance aux environs de Karlsbad en Bohême. Le Fer hydraté se présente aussi sous forme de Pisolithes dans quelques localités du Hainaut; il y a des Pisolithes de Grès ferrugineux aux environs de Nantes, où les a observées le professeur Dubuisson; les cendres de Pompeïa renferment des Pisolithes de Piperine, etc.

PISOLITHUS. BOT. *V.* POLYSACCUM.

PISON. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Nyssoniens, établi par Jurine. Caractères : yeux échancrés; trois cellules cubitales fermées; abdomen conique, à pédicule très-court ou comme nul. Ce genre, auquel Latreille avait donné le nom de Tachybule, diffère de tous les autres genres de sa tribu, en ce que ceux-ci ont les yeux entiers. Les genres de la tribu des Larrates en sont bien distingués par leurs mandibules profondément échancrées à leur côté inférieur, ce qui n'a pas lieu chez les Pisons et autres genres de Nyssoniens. La tête des Pisons est de moyenne taille. Les antennes sont composées chez les femelles, de douze articles un peu roulées en spirale, et de treize chez les mâles. Le labre est petit, les mandibules arquées, unidentées et sillonnées longitudinalement. Les palpes maxillaires sont composées de six articles presque égaux, et les labiales de quatre. Le premier segment du corselet est très-court, et ne forme qu'un simple rebord. Les ailes supérieures ont une cellule radiale grande, oblongue, un peu ondulée inférieurement et trois cellules cubitales : la première presque carrée, la deuxième très-petite, longuement pétiolée, recevant la première nervure récurrente, et la troisième grande, pentagone, recevant la seconde nervure. L'abdomen est conique.

PISON DE JURINE. *Pison Jurinii*, Spinol., Ins. Ligor., fasc. 4, p. 256; Lepell. de St.-Farg. et Serv., Encyclopédie; *Alyson ater*, Spinol., *loc. cit.*, fasc. 4, p. 253, mâle; *Tachybulus niger*, Latr., *Gener. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 75, femelle. Cet Hyménoptère est long de quatre lignes; son corps est entièrement noir, luisant, irrégulièrement ponctué, un peu pubescent. Le chaperon est couvert d'un duvet soyeux, argenté; le métathorax a, en dessus, dans son milieu, une petite fossette striée transversalement, et une ligne longitudinale élevée. Les segments de l'abdomen sont un peu étranglés à leur base. Les ailes sont transparentes. Le mâle ne diffère pas de la femelle. Du midi de l'Europe.

PISONIE. *Pisonia.* BOT. Genre de la famille des Nyctaginées, de la Polygamie Diœcie, L., caractérisé de la manière suivante par Plumier : fleurs souvent dioïques, entremêlées de fleurs hermaphrodites; calice monosépale, subcampanulé, coloré, pétaloïde, à cinq divisions peu profondes, plus minces et plus colorées sur leurs bords, et plissées; étamines de six à dix; ovaire libre, pédicellé, à une seule loge qui contient un ovule ascendant; style long et grêle, terminé par un stigmate simple. Le fruit est un akène enveloppé dans la partie inférieure du calice qui s'est accru et a pris une forme pentagonale. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui sont des arbustes ou même quelquefois des arbres à feuilles opposées ou alternes. Les fleurs sont souvent munies à leur base d'écailles qui leur forment une sorte de calicule; elles sont disposées en ombelles, et en corymbes. Toutes les espèces de ce genre sont originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale.

PISONIE ÉPINEUSE. *Pisonia aculeata*, L., Lamk., Ill., tab. 861. C'est un arbrisseau de huit à dix pieds de hauteur; sa tige se divise en rameaux opposés comme les feuilles qui sont elliptiques, terminées en pointe à leurs deux extrémités, entières, membraneuses, légèrement velues; sur les jeunes rameaux, on observe des épines courtes et recourbées, placées seule à seule, soit à la base des feuilles, soit à leur aisselle. Les fleurs sont disposées en corymbes pédonculés et axillaires, dont toutes les ramifications sont pubescentes et comme ferrugineuses. Les fleurs sont fort petites. Les angles du calice fructifère sont munis de petits tubercules pédicellés et glutineux. Cette espèce croît dans les Antilles, au Brésil, etc.

PISONIE A FEUILLES EN COEUR. *Pisonia subcordata*, Swartz, Flor. Ind. occident., 2, p. 641. C'est un arbre de grandeur moyenne, qui a été observé par Swartz à l'île de Saint-Christophe. Ses rameaux sont lisses, fragiles et opposés. Ses feuilles, également opposées, sont orbiculaires, cordiformes, entières et glabres. Les fleurs forment un corymbe axillaire, composé d'un très-grand nombre de fleurs fort petites et verdâtres. Le fruit, enveloppé de son calice, est à cinq angles, plus gros vers son sommet, où les angles sont garnis de tubercules.

Le genre *Pisonia*, de Rottbœll, fait partie du genre *Moba*, de Forster. *V.* ce mot.

PISSADENDRON. BOT. FOSS. Nom donné à un genre de plantes fossiles que l'on a trouvées dans le calcaire carbonifère et les schistes houillers. Ce sont des troncs

ou fragments de troncs cuniques, rameux, pourvus d'un centre moelleux large et bien visible, d'une couche ligneuse qui l'enveloppe et d'une couche corticale qui recouvre l'une et l'autre. Dans tous on aperçoit les rayons médulaires qui les composent ainsi que les différents autres organes qui constituent le végétal.

PISSASPHALTE. MIN. Variété de Bitume mou et noirâtre, intermédiaire entre le Bitume Pétrole et l'Asphalte. *V.* BITUME.

PISSE-LAIT. BOT. L'un des noms vulgaires de la Digitale pourprée.

PISSENLIT. *Taraxacum.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées et de la Syngénésie égale, L., établi par Tournefort qui le nommait *Dens Leonis.* Linné le confondit avec d'autres Chicoracées dans son genre *Leontodon;* mais Haller la rétablit sous le nom de *Taraxacum,* adopté par Lamarck, Jussieu, Desfontaines, et la plupart des botanistes modernes. Ainsi, ce genre correspond à une partie des *Leontodon* de Linné, et au genre entier des *Leontodon* de Gærtner, qui, tout en admettant le genre de Haller, n'a pas cru devoir se conformer à sa nomenclature. Voici ses caractères : involucre cylindracé, composé de deux rangées de folioles ; les intérieures droites, presque égales; les extérieures plus courtes, réfléchies en dehors; réceptacle nu, plan et ponctué; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, à languette linéaire, tronquée, divisée au sommet en cinq dents; akènes oblongs, striés, ridés transversalement à leur base, un peu hérissés vers le sommet, surmontés d'une aigrette composée de poils simples et portée sur un pédicelle. Ce genre diffère essentiellement des vrais *Leontodon* par ses aigrettes pédicellées, par sa hampe nue, simple et uniflore.

PISSENLIT DENT DE LION. *Taraxacum Dens Leonis,* Desf., *Flor. atlant.;* Lamk., Illustr., tab. 655; *Leontodon Taraxacum,* L. C'est une plante si connue, qu'une description détaillée en serait superflue. Il suffit de rappeler quelques traits de son organisation, pour faire connaître de cette espèce dont les fruits aigrettés s'envolant au moindre souffle, servent si souvent de jouets à l'enfance. Ses feuilles radicales sont allongées, plus larges vers leur sommet, profondément pinnatifides, à pinnules dentées et un peu arquées en crochet. La fleur est jaune, assez grande, solitaire, sur une hampe fistuleuse, haute d'environ trois décimètres. Cette fleur est une de celles dites *météoriques,* c'est-à-dire qui s'ouvrent ou se ferment, selon les variations de l'atmosphère, ou l'intensité plus ou moins grande de la lumière solaire. On trouve cette plante dans toutes les localités possibles, mais principalement dans les lieux humides. C'est une des plantes cosmopolites par excellence; on la rencontre sur tous les continents, dans l'Amérique méridionale comme dans l'Inde. Le suc du Pissenlit est usité seul ou mêlé avec celui d'autres herbes comme amer, dépuratif, diurétique et stomachique. On mange en salade ses jeunes pousses et ses feuilles, surtout lorsque la plante a crû dans un terrain arénacé, ou qu'elle a subi une sorte d'étiolement.

PISSE-SANG. BOT. L'un des noms vulgaires de la Fumeterre officinale.

PISSIDA. BOT. (*Champignons.*) Adanson avait établi sous ce nom un genre de la famille des Champignons, dans lequel il plaçait les *Fungoidaster* et les *Fungoides* de Micheli. Mais ce genre n'a point été adopté, et les espèces diverses qu'il réunissait, ont été réparties dans les genres *Helvella, Helotium* et *Peziza.*

PISSITE. MIN. (De Lamétherie.) C'est la Pierre de Pola ou le Silex résinite.

PISSOCLES. INS. Même chose que Pissodes.

PISSODE. *Pissodes.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhinchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar (*Ins. spec. nov. aut minus cognitæ,* vol. 1, 1824) qui lui assigne pour caractères : trompe presque aussi longue ou plus longue que le corselet, cylindrique, arquée, mince, un peu aplatie vers le bout; ses fossettes qui se rejoignent à sa base, sont fléchies insensiblement pour passer en dessous ; antennes insérées presque au milieu de la trompe, courtes, coudées; leur premier article droit, un peu en massue; leur fouet composé de sept articles presque égaux, lenticulaires, dont les deux premiers sont un peu plus longs et obconiques; massue ovale ; yeux écartés, enfoncés, ronds; tête petite, arrondie; corselet convexe, transversal, subitement rétréci vers son extrémité, légèrement échancré au-dessous de la base de la tête, sans sillon pour recevoir le rostre; écusson distinct; élytres oblongues, couvrant l'abdomen et les ailes, un peu plus larges à leur base que le corselet; pattes fortes, presque égales entre elles : les antérieures rapprochées l'une de l'autre ; cuisses en massue, ordinairement dentées; jambes armées d'un crochet courbé à leur partie extérieure; tarses courts, larges, ayant leur avant-dernier article bilobé; corps oblong, souvent obscur et tacheté. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces dont quelques-unes se trouvent en Europe, toutes les autres sont américaines.

PISSODE DU PIN. *Pissodes Pini,* Schœn., Germ. ; *Rhynchænus Pini,* Fabr., Latr.; Gylen., *Ins. succ.,* t, part. 3, p. 66, n° 3; *Curculio Pini,* Payk., Panz., *Faun. Germ.,* fasc. 42, fig. 1 ; Oliv., Entomol., t. v, p. 116, n° 61; Charans., pl. 16, fig. 42, b, c; *Curculio Pini,* L. Il est long de quatre à six lignes. Tout le corps est d'un brun marron plus ou moins obscur, et couvert quelquefois de petites écailles cendrées. La trompe est brune, cylindrique, de la longueur du corselet. Les antennes sont brunes. Le corselet a quelques taches roussâtres, formées par de petites écailles. L'écusson est roussâtre. Les élytres ont des stries formées sur des points enfoncés, assez gros; elles ont un tubercule vers leur partie postérieure, et quelques lignes transversales d'un gris roussâtre, formées par de petites écailles. On le trouva dans le nord de l'Europe, sur le Pin sylvestre.

PISTACHE. BOT. On nomme ainsi le fruit du Pistachier.

PISTACHE DE TERRE. PHAN. *V.* ARACHIDE.

PISTACHIER. *Pistacia.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Diœcie Pentandrie, L., que

l'on peut caractériser de la manière suivante : fleurs dioïques; dans les mâles, calice formé de trois, rarement de cinq divisions linéaires; étamines au nombre de cinq, dressées, introrses, à filaments très-courts, à anthères oblongues; dans les fleurs femelles, calice semblable à celui des fleurs mâles; ovaire libre, ovoïde, sessile, à une seule loge, contenant un seul ovule, attaché au sommet d'un long podosperme, qui naît du fond de la loge et monte presque jusqu'à son sommet. Cet ovaire est surmonté de trois stigmates sessiles, étalés, membraneux et arrondis. Ces fleurs forment des grappes rameuses. Les fruits sont des sortes de drupes ou noix sèches, globuleuses ou allongées, contenant une seule graine portée sur un podosperme immédiatement appliqué contre elle et au sommet duquel elle est pendante. Elle se compose d'un épisperme peu épais, recouvrant immédiatement un très-gros embryon, ayant la radicule supérieure conique, obtuse, et les deux cotylédons très-épais. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux portant des feuilles alternes, imparipinnées, des fleurs dioïques, et en grappe. Presque toutes sont originaires des contrées qui avoisinent le bassin de la Méditerranée. Plusieurs de ces espèces méritent un grand intérêt et sont l'objet d'une culture et d'un commerce assez étendus. Ce sont les seules dont la description doit trouver place ici.

Pistachier vrai. *Pistacia vera*, L.; Rich., Bot. méd., 2, p. 596. C'est un grand arbrisseau ou un arbre de grandeur moyenne, qui s'élève ordinairement à quinze ou vingt pieds. Ses feuilles sont alternes, imparipinnées, sans stipules, composées de trois à cinq folioles ovales, obtuses, glabres et coriaces. Les fleurs sont petites et forment des grappes rameuses, qui naissent sur les rameaux des années précédentes, et sortent d'un bourgeon dont les écailles sont lanugineuses sur leurs bords. Les mâles sont légèrement pédicellées; leur calice est à trois divisions linéaires, très-profondes; du fond du calice s'élèvent cinq étamines plus longues que le calice et presque sessiles. Les fleurs femelles forment des sortes de petits épis ordinairement simples et triflores. Les fruits sont des drupes secs, de la forme et de la grosseur d'une olive, d'une teinte rougeâtre, ayant la chair très-mince, le noyau peu épais, fragile, se séparant en deux valves à sa maturité parfaite. L'embryon, qui forme à lui seul toute l'amande, est recouvert par un tégument fragile; il est très-gros et d'une belle couleur verte. Le Pistachier est originaire de l'Asie mineure. Pline dit que ce fut Vitellus, alors gouverneur en Syrie, qui, sous le règne de Tibère, apporta le premier à Rome les fruits du Pistachier. Aujourd'hui cet arbre est cultivé et, en quelque sorte, naturalisé dans presque toutes les contrées méridionales de l'Europe, et particulièrement en Grèce. Les Pistaches, ou graines du Pistachier, ont une saveur douce et très-agréable. On les mange comme les amandes, et on les emploie à préparer des émulsions que l'on sucre et que les médecins prescrivent et administrent dans les cas d'inflammation des intestins ou des organes urinaires. Ces amandes contiennent une grande quantité d'huile grasse.

Pistachier Térébinthe. *Pistacia Terebinthus*, L.; Rich., Bot. méd., 2, p. 597. Le Térébinthe est plus petit dans toutes ses parties que le Pistachier vrai. Ses feuilles sont pétiolées, imparipinnées, composées de sept à neuf folioles ovales, lancéolées, aiguës, glabres et entières, d'un vert foncé et luisantes à leur face supérieure, blanchâtres inférieurement. Les fleurs, également dioïques, sont très-petites et en grappes rameuses. Les écailles qui accompagnent les fleurs mâles, ainsi que les divisions de leur calice, sont couvertes de poils roussâtres, très-épais. Les fruits sont globuleux, pisiformes, d'une couleur violette. Le Térébinthe croît spontanément en Orient et dans les îles de l'Archipel. Il est aussi très-commun en Provence, dans les lieux stériles des bords de la mer. Toutes les parties du Térébinthe sont pleines d'un suc résineux qui, pendant l'été, s'en échappe souvent sous la forme de gouttelettes limpides, qui se réunissent et prennent plus de consistance. En pratiquant au tronc des entailles plus ou moins profondes, cette matière résineuse s'écoule plus facilement et constitue la térébenthine de Chio. Elle est épaisse, consistante, d'une couleur jaunâtre, d'une odeur suave, qui rappelle à la fois celle du fenouil et du citron. On la recueille dans l'Archipel et particulièrement à Scio ou Chio. Presque toute celle que l'on y obtient est employée en Turquie et en Perse. On la fait cuire et on la mâche comme l'on fait pour le mastic. L'amande du Térébinthe a une couleur verte claire et une saveur douce analogues à celles du Pistachier. En Orient on les mange. Les drupes entiers ont une saveur légèrement astringente; on les marine pour les conserver et les manger.

Pistachier Lentisque. *Pistacia Lentiscus*, L.; Rich., Bot. méd., 2, p. 598. Cette espèce croît dans les mêmes localités que le Térébinthe. Elle est fort commune dans tout l'Orient et sur les côtes de la Méditerranée en Provence. Le Lentisque est plus petit dans toutes ses parties que le Térébinthe. Ses feuilles, dont le pétiole est plan et comme ailé, se composent de huit à douze petites folioles ordinairement alternes, excepté les deux dernières qui sont opposées. Ces folioles sont petites, ovales, lancéolées, obtuses, souvent mucronées, entières et tout à fait glabres. Les fleurs sont en panicules souvent géminées. Les fruits, encore plus petits que dans l'espèce précédente, sont globuleux et rougeâtres. C'est du Lentisque que découle la substance résineuse connue sous le nom de mastic. Quoique cet arbrisseau soit commun dans toutes les îles de l'Archipel, ce n'est guère qu'à Scio qu'on le cultive. Il a fait la richesse de cette île avant qu'elle fût ravagée par les barbares ottomans dans la guerre de l'indépendance grecque. Olivier (Voyage dans l'empire ottoman, 1, p. 292) dit que le mastic doit être regardé comme une des productions les plus importantes de l'île et comme la plus précieuse, puisque c'est à elle que les habitants de Scio doivent une partie de leurs privilèges, et les cultivateurs leur indépendance, leur aisance, et peut être leur bonheur. Le Lentisque qui le produit ne diffère pas de celui qui croît dans le midi de l'Europe et dans toutes les îles de l'Archipel. On remarque seulement à Scio quelques légères variétés à feuilles plus grandes,

que la culture a produites, et que les marcottes et les greffes perpétuent. Pour obtenir le mastic, on fait en juillet, au tronc et aux principales branches du Lentisque, de légères et nombreuses incisions. Il découle peu à peu de toutes ces incisions un suc liquide, qui s'épaissit insensiblement, reste attaché à l'arbre en larmes plus ou moins grosses, ou tombe à terre et s'y épaissit lorsqu'il est trop abondant. Le premier est le plus recherché; on le détache avec un instrument de fer tranchant d'un demi-pouce de largeur à son extrémité. Souvent on place des toiles au-dessous de l'arbre, afin que le mastic qui en découle ne soit pas imprégné de terre et d'ordures. Dans le commerce on trouve deux sortes de mastic. L'une est en masses irrégulières, c'est le mastic commun; l'autre est en larmes plus ou moins grosses, souvent aplaties, d'une couleur jaune claire, couvertes d'une sorte de poussière blanchâtre, occasionnée par le frottement des larmes entre elles, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique et térébinthacée. Sa cassure est brillante et vitreuse. Il se ramollit sous la dent et y devient ductile; c'est le mastic en larmes, c'est celui dont on fait une si grande consommation en Orient. En effet, on peut regarder comme un usage populaire, l'habitude répandue en Grèce et dans une partie de la Turquie, de mâcher continuellement du mastic. On prétend que cette substance, en même temps qu'elle parfume l'haleine, affermit les gencives et blanchit les dents.

En Barbarie il existe une autre espèce décrite par le professeur Desfontaines sous le nom de *Pistacia atlantica*, qui fournit une matière résineuse fort analogue au mastic et employée à peu près aux mêmes usages. Cette matière est connue sous le nom de *Heule*.

PISTACHIER (FAUX). *V.* STAPHYLIER.

PISTACIA. BOT. *V.* PISTACHIER.

PISTAZITE. MIN. (Werner.) *V.* ÉPIDOTE.

PISTIACÉES. BOT. Nom d'une des sections établies par le professeur Richard dans la famille des Aroïdées et qui se compose des genres *Pistia* et *Ambrosinia*. *V.* ces mots et AROÏDÉES.

PISTIE. *Pistia*. BOT. Genre de plantes de la famille des Aroïdées, formant le type de la tribu des Pistiacées et qui peut être caractérisé de la manière suivante: les fleurs sont unisexuées, monoïques, placées dans une spathe monophylle, en forme de cornet évasé, et prolongée d'un côté; un seul pistil occupe la fond de la spathe et se prolonge obliquement d'un côté par une base élargie. Il se compose d'un ovaire à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules péritropes, cylindriques, tronqués à leurs deux extrémités et attachés à un trophosperme épais, qui occupe toute la partie de l'ovaire adhérente à la spathe, c'est-à-dire son fond et l'un de ses côtés; à son sommet, cet ovaire se termine insensiblement en un style un peu latéral et recourbé, qui est couronné par un petit stigmate simple, orbiculaire et déprimé à son centre. Les étamines sont au nombre de cinq à sept, monadelphes. Leur androphore, qui est à peu près cylindrique, paraît être en quelque sorte un prolongement de la partie de la spathe à laquelle adhérait l'ovaire; il porte un peu au-dessus de son origine, une sorte d'involucre ou de collerette monophylle, concave, un peu ondulée sur son contour, et fendue seulement d'un seul côté. Les étamines sont placées autour du sommet de l'androphore qui leur forme un axe central et commun. Chaque anthère est obtuse des deux bouts, à quatre loges disposées par paires superposées. Le fruit est très-mince, uniloculaire, contenant de quinze à vingt graines cylindriques, tronquées à leurs deux extrémités, présentant un petit tubercule central à leur extrémité libre, ayant leur tégument extérieur épais et rugueux extérieurement; l'intérieur, entièrement séparé de l'externe, forme une sorte de loge dans laquelle pend l'amande revêtue de son tégument propre qui est plus mince. L'endosperme est très-gros, farineux, contenant vers sa partie supérieure un très-petit embryon monocotylédon, renversé, ovoïde, et comme tronqué à ses deux extrémités.

PISTIE STRATIOTE. *Pistia stratiotes*, L.; *Kodda pail*, Rheede, Mal., 11; Rumph. Amb., 6, t. 74. Comme toutes ses congénères connues, c'est une plante nageant à la surface de l'eau, à la manière de la Macre ou Châtaigne d'eau. Les feuilles sont réunies en rosette; elles sont sessiles, spatulées, marquées de nervures longitudinales très-saillantes. Les spathes sont plus petites et naissent presque sessiles entre les feuilles. De la base des faisceaux de feuilles naissent des touffes de racines et des tiges, qui de distance en distance produisent de nouveaux faisceaux de feuilles. Cette espèce croît à la fois aux Antilles, au Brésil et dans les Indes orientales.

PISTIL. BOT. Organe sexuel femelle dans les végétaux, le Pistil occupe en général le centre de la fleur. Tantôt il n'y a qu'un seul Pistil dans une fleur, tantôt on en trouve plusieurs. Dans le premier cas, ce Pistil peut être réellement simple; c'est toutes les fois qu'il présente une seule cavité ou loge, portant des graines attachées à un seul point de cette cavité, et à plus forte raison quand il ne renferme primitivement qu'un seul ovule; d'autres fois, au contraire, ce Pistil unique se compose d'un nombre variable de Pistils partiels, qu'on nomme carpelles, et qui se sont soudés intimement pour ne former qu'un seul tout; c'est ce qu'on observe dans tous les cas où le Pistil présente plusieurs loges séparées les unes des autres par des cloisons, ou quand il est à une seule loge, mais que les ovules qu'il contient sont attachés à plusieurs points distincts de sa cavité intérieure. Il résulte donc de là que le type normal et primitif du Pistil consiste, soit dans un carpelle unique, soit dans plusieurs carpelles distincts les uns des autres, soit enfin dans plusieurs carpelles diversement soudés et souvent confondus en un seul. Il est donc nécessaire de donner d'abord une idée d'un carpelle en général. Un carpelle est un organe creux, qui se compose d'une partie inférieure, nommée *ovaire*, et dans laquelle sont renfermés les ovules ou rudiments des graines, d'un prolongement filiforme, qui manque quelquefois, et qu'on appelle *style*, et enfin d'un amas ou réunion d'utricules, exerçant une matière visqueuse et formant une sorte de spongiole qui porte le nom de *stigmate*. Considéré sous le rapport physiologique, et quant à son analogie avec les autres parties

constituantes de la fleur, un carpelle est une feuille roulée sur elle-même, suivant sa largeur, et dont les deux bords se sont soudés de manière à en former un organe creux. Les ovules ou rudiments des graines sont attachés à chacun des bords de la feuille, à un corps quelquefois peu distinct, d'autres fois proéminent, et qu'on appelle *trophosperme* ou placenta. Les fruits des Pivoines, des Aconits, des Pieds-d'Alouette, les follicules simples des Apocynées, nous montrent des exemples de carpelles dans leur organisation normale. Ainsi le Pistil pourra n'être formé que par un seul carpelle, organisé comme celui que nous venons de décrire d'une manière générale, soit que ce carpelle existe naturellement et primitivement seul dans la fleur, soit qu'il existe seul par suite de l'avortement constant ou accidentel d'un ou de plusieurs autres carpelles. D'autres fois plusieurs carpelles réunis et soudés constituent un Pistil composé; mais cette soudure peut être plus ou moins intime, plus ou moins complète. Ainsi quelquefois ils ne sont unis entre eux que par leur partie inférieure, comme on l'observe dans l'*Illicium* ou Anis étoilé; d'autres fois ils se soudent par leur bord interne, les côtés et les styles restant libres, comme dans le Colchique; tantôt la soudure se fait à la fois par le côté ou angle interne, en même temps que par les parties latérales, les styles restant distincts, comme dans la plupart des Euphorbiacées; enfin les styles qui étaient distincts dans les cas précédents, peuvent aussi se réunir à différents degrés et même en totalité, de manière que l'ovaire composé soit surmonté d'un seul style, mais résultant évidemment de la soudure de plusieurs styles confondus en un seul.

Une modification contraire aux précédentes se rencontre quelquefois : c'est lorsque les carpelles restent distincts par leurs ovaires, leurs styles seuls se soudant ensemble, ainsi qu'on l'observe dans toutes les Apocynées à carpelles géminés. Mais de la réunion de plusieurs carpelles, résulte un ovaire composé, dont la structure intérieure présente plusieurs modifications différentes. En général, cet ovaire offre autant de loges qu'il y a de carpelles soudés ensemble; ainsi, dans les Jasminées, le type primitif du Pistil consiste en deux carpelles soudés, et le fruit, à moins d'avortements, qui sont en effet très-communs dans cette famille, est à deux loges. Dans ce cas, les ovules sont toujours attachés à l'angle interne de chaque loge, où ils forment une ou plusieurs rangées longitudinales. Mais un ovaire provenant de plusieurs carpelles soudés, peut néanmoins présenter une seule loge; ce cas s'observe dans trois circonstances différentes. 1° Ainsi, toutes les fois que le fruit est à une seule loge, qu'il s'ouvre en plusieurs valves complètes ou incomplètes, et qu'il renferme un grand nombre d'ovules attachés à un placenta central, on dit qu'il provient évidemment de plusieurs carpelles réunis. La famille des Caryophyllées et celle des Primulacées offrent l'une et l'autre un grand nombre d'exemples de cette organisation. Si l'on examine l'ovaire encore très-jeune, dans les espèces où le fruit est uniloculaire, on trouvera quelquefois des rudiments de cloisons très-minces, qui partent du trophosperme central; dans ce cas, il paraît évident que ces cloisons, qui sont les bords rentrants et soudés des carpelles, existaient primitivement dans l'ovaire, dès le principe de sa formation, mais qu'elles ont fini par disparaître par suite du développement de l'ovaire. Les autres genres des mêmes familles dans lesquels on trouve des cloisons complètes, et par conséquent plusieurs loges, viennent également à l'appui de cette théorie, de même que la pluralité des styles qui naissent du sommet de ces ovaires uniloculaires. 2° Un ovaire uniloculaire, mais offrant les ovules attachés à un ou deux trophospermes pariétaux, provient aussi de plusieurs carpelles soudés. Dans l'exemple précédent, les bords de la feuille carpellienne s'étaient primitivement repliés vers le centre de la fleur, où ils s'étaient réunis pour former le placenta central, auquel sont attachés les ovules. Ici il n'en est pas de même : ces feuilles péricarpiennes se sont unies entre elles bord à bord, par leurs parties latérales, sans se recourber vers le centre et les ovules, qui ont toujours pour point d'attache le bord même des feuilles péricarpiennes, formant une série longitudinale sur la partie interne de l'ovaire, et c'est dans ce cas que l'on dit que les placentas ou trophospermes sont pariétaux. On peut prouver qu'un ovaire ainsi conformé est le résultat de plusieurs carpelles soudés, en faisant remarquer que souvent cet ovaire à une seule loge, est surmonté d'autant de styles ou de stigmates distincts qu'il y a de placentas pariétaux. Ainsi, dans les Groseillers épineux, il y a deux placentas et deux styles réunis seulement par leur base; dans les *Cactus*, il y a un nombre variable de placentas, mais il y a constamment autant de styles distincts à leur partie supérieure. Or, on a vu précédemment qu'un carpelle se composait d'un ovaire, d'un style et d'un stigmate; si donc on trouve sur un ovaire deux ou plusieurs styles ou stigmates distincts, on sera forcé d'admettre que cet ovaire est formé de la réunion de plusieurs carpelles confondus. 3° Enfin, il y a encore pluralité de carpelles dans un ovaire à une seule loge, mais où les ovules sont attachés à deux ou à un plus grand nombre de trophospermes dirigés vers le centre de la loge, et portés sur une lame longitudinale saillante, qui naît de la face interne de l'ovaire; c'est ce que l'on observa, par exemple, dans les Gesnériées, dans le genre *Ramondia*, qui ne doit pas être laissé parmi les Solanées, puisqu'il se rapproche davantage des Gesnériées. Ici il est de toute évidence que ce sont les bords repliés des carpelles qui n'ont pu atteindre jusqu'au centre de la fleur, et qui, en se soudant entre eux, forment ces lames saillantes, qui élèvent les trophospermes, sans les faire arriver au point de se souder et de former un axe central.

On a vu qu'une fleur pouvait contenir plusieurs carpelles entièrement distincts les uns des autres. Le nombre de ces carpelles est très-variable, et l'on en compte depuis deux, comme dans l'Aigremoine, jusqu'à cent et au delà, comme dans certaines Renonculacées. Mais la disposition de ces carpelles entre eux n'est pas la même. Ainsi, tantôt ils forment au centre de la fleur une sorte de verticille, sans qu'il y ait d'axe central, comme dans les Pivoines, le *Trollius*, les Ellébores, l'*Asimina triloba*, etc.; tantôt ils sont réunis autour d'un axe cen-

tral matériel, indépendant d'eux, mais avec lequel ils se soudent par leur bord interne, par exemple, dans les Malvées; tantôt enfin ils sont dispersés sur toute la surface d'un axe commun, et forment, soit un épi globuleux, soit un épi allongé et cylindrique, suivant la forme de ce réceptacle commun; c'est ce que montrent un grand nombre de Rosacées, de Renonculacées, de Magnoliacées, etc. Enfin, les carpelles peuvent être placés sans ordre symétrique sur la paroi interne du calice, comme dans les Roses, ou, ce qui est absolument la même chose, sur la paroi interne d'un involucre qui remplace le calice, comme dans le *Lourelia* et plusieurs autres Monimiées.

Chaque carpelle étant en général formé par une feuille dont les bords se sont soudés, il doit arriver qu'à la maturité du fruit, ces deux bords tendent à s'écarter de nouveau, et c'est par ce moyen qu'a lieu la déhiscence des carpelles. En effet, dans les fruits provenant de carpelles solitaires ou de plusieurs carpelles non soudés, c'est par le côté interne qui correspond au point d'attache des graines, que se fait la déhiscence de chaque fruit, comme le montrent les follicules des Apocynées, des Renonculacées capsulaires, etc. Ainsi, chaque carpelle de l'ovaire représente une des valves du fruit; mais il arrive quelquefois qu'un carpelle s'ouvre en deux valves, comme par exemple la gousse des Légumineuses. On se rendra parfaitement raison de cette particularité, en remarquant que la feuille qui forme chaque carpelle étant composée de deux moitiés latérales séparées par un faisceau longitudinal de vaisseaux, qu'on nomme côte ou nervure médiane, il peut très-bien arriver que ces deux moitiés se séparent l'une de l'autre, et qu'alors le carpelle se divise en deux valves distinctes.

Dans un ovaire pluriloculaire, c'est-à-dire provenant de plusieurs carpelles soudés, la déhiscence peut aussi se faire de diverses manières. Ainsi, tantôt chaque carpelle tend à se séparer en entier, de sorte que chaque cloison se dédouble, et que le fruit se divise en autant de coques ou de carpelles distincts qu'il y avait de loges, comme dans les Euphorbiacées, les Malvacées, etc.; tantôt, au contraire, la déhiscence ayant lieu à la fois par la séparation des deux bords internes et des deux moitiés par leur nervure médiane, chaque loge ou chaque carpelle se divise en deux valves distinctes, et le fruit présente un nombre de valves double de celui des loges; exemple : un grand nombre d'Euphorbiacées. Une modification de la déhiscence précédente est celle qui a lieu quand chaque carpelle se sépare à la fois par son côté interne et par la suture formée au point de jonction des deux faces, mais dont les côtés qui formaient les cloisons restent soudés. Il résulte de là que le nombre des valves est le même que celui des carpelles; mais chaque valve qui porte une cloison sur le milieu de sa face interne, est formée par deux demi-valves appartenant à deux carpelles différents.

Lorsque l'ovaire n'a qu'une seule loge, mais provenant de plusieurs carpelles soudés, la déhiscence peut présenter les diverses modifications que l'on a remarquées dans l'ovaire pluriloculaire : elle peut avoir lieu par les deux bords de chaque feuille péricarpienne, de manière que chaque valve est en quelque sorte bordée de graines; elle peut s'effectuer seulement par le milieu de sa suture moyenne, de manière que chaque valve, qui se compose de deux demi-valves appartenant à deux carpelles, porte les ovules attachés sur le milieu de sa face interne. Enfin, cette sorte d'ovaire peut présenter une modification toute particulière, la déhiscence ayant lieu, non par les deux bords soudés des feuilles, mais par le bord externe de chaque moitié, qui se sépare de la côte moyenne, laquelle reste et forme une sorte de châssis qui soutient les valves.

Après avoir analysé le Pistil et fait voir en quelque sorte isolées les parties qui le composent primitivement, il faut examiner cet organe dans son ensemble; et quel que soit l'aspect sous lequel il se présente, on peut le considérer non comme la réunion d'organes semblables, mais comme un organe unique, formé de plusieurs parties distinctes. Ainsi le Pistil se compose 1° d'un *ovaire* ou une partie inférieure plus ou moins renflée, creuse intérieurement où elle présente une ou plusieurs cavités nommées loges et contenant les ovules ou graines non fécondées; 2° d'un *style*, prolongement ordinairement filiforme, qui naît, soit du sommet de l'ovaire, soit d'un de ses côtés ou même de sa base, mais qui manque quelquefois; 3° enfin, d'un corps ordinairement glanduleux, formé d'utricules colorés, nus ou recouverts d'un épiderme général et très-mince, et qu'on nomme le *stigmate*. Quand il n'y a pas de style, le stigmate est immédiatement appliqué, ainsi qu'on le remarque dans la Tulipe, dans les Renoncules, etc. Le Pistil est quelquefois aminci à sa base en un prolongement plus ou moins grêle et plus ou moins long, qui fait essentiellement partie du Pistil, et auquel on a donné le nom de Podogyne. Le Pavot, certaines Légumineuses, mais particulièrement les Capparidées, offrent de nombreux exemples de Podogyne plus ou moins développé. Quand il y a plusieurs Pistils au centre d'une même fleur, on donne le nom de Gynophore à la partie plus ou moins renflée du réceptacle qui porte ces Pistils. Cette partie prend quelquefois du développement après la fécondation, soit qu'elle s'allonge considérablement comme on le voit dans le *Myosurus*, soit qu'elle devienne épaisse ou charnue comme dans le Fraisier, le Framboisier et quelques Anonacées.

L'ovaire peut encore être porté sur un disque, sorte de corps charnu et souvent glanduleux, plus ou moins épais, et qui le recouvre quelquefois en partie à sa base, de manière que l'ovaire paraît enveloppé dans une sorte de cupule. D'autres fois il naît du réceptacle ou *torus*, des appendices de forme variée, qui accompagnent l'ovaire et quelquefois le recouvrent en totalité en lui formant une sorte d'enveloppe particulière. C'est ce que l'on remarque dans les Cypéracées et en particulier dans les Carex dont le Pistil est enveloppé d'un utricule particulier, ainsi qu'on l'observe encore dans le *Pæonia Moutan*. *V*. Torus.

La base du Pistil est toujours représentée par le point où il s'insère au réceptacle ou support commun. Son sommet est indiqué par celui où naissent les styles ou les stigmates sessiles. Mais comme ce point est quelquefois plus ou moins latéral et plus ou moins rap-

procbé de la base, on distingue le sommet organique qui est formé par l'origine du style, du sommet géométrique, qui est le point diamétralement opposé à la base. Cette distinction est parfois utile pour bien déterminer la forme de certains Pistils.

L'ovaire a en général une forme ovoïde ou globuleuse, mais néanmoins cette forme est loin d'être constante, et l'on voit des ovaires très-allongés et presque linéaires, mais présentant toujours une cavité qui en est le caractère spécial. En général l'ovaire est libre au fond de la fleur, et il ne contracte d'adhérence avec le calice que par la base seulement; c'est dans ce cas que l'on dit que l'ovaire est supère, relativement au calice. Mais dans un assez grand nombre de cas, le tube du calice se soude plus ou moins intimement avec la paroi externe de l'ovaire, de sorte que le sommet seul de ce dernier est visible au fond de la fleur, et que la cavité ovarienne paraît en quelque sorte placée au-dessous des autres parties de la fleur. C'est dans ce cas que l'on dit que l'ovaire est infère ou adhérent avec le calice. Un grand nombre de familles peuvent être citées comme exemples d'un ovaire infère : telles sont les Iridées, les Narcissées, les Orchidées, les Rubiacées, les Ombellifères, etc. Lorsqu'au fond d'une fleur on ne trouve pas l'ovaire, mais que le centre est occupé par un style ou un stigmate, qui semble en naître immédiatement, il est nécessaire d'examiner si au-dessous du fond de cette fleur, on n'aperçoit pas un renflement particulier, distinct du sommet du pédoncule. Si ce renflement coupé en travers offre une ou plusieurs cavités contenant des ovules, on aura la certitude qu'il existe un ovaire infère, c'est-à-dire que cet organe fait corps par tous les points de sa périphérie avec le tube du calice. Néanmoins il arrive quelquefois que l'ovaire n'est pas complétement infère, il peut n'être soudé avec le calice que par ses trois quarts, sa moitié ou même son tiers inférieur. On trouve dans le genre Saxifrage des exemples de ces degrés divers d'adhérence.

Il est une autre position de l'ovaire qui mérite encore d'être distinguée, quoiqu'on la confonde généralement avec l'ovaire infère. C'est le cas où plusieurs Pistils réunis dans une même fleur, sont attachés à la paroi interne d'un calice monosépale, plus ou moins resserré à sa partie supérieure, ce qui, au premier coup d'œil, donne à cette disposition une grande ressemblance avec l'ovaire infère. Mais ici, indépendamment qu'il y a plusieurs pistils dans un même calice, leur ovaire n'est adhérent que par un point avec le tube du calice. On donne à ces ovaires le nom d'*ovaires pariétaux*, et le genre des Rosea en fournit un exemple très-frappant. Cette modification de l'ovaire a été à tort confondue avec l'ovaire véritablement infère. Mais ce dernier étant celui qui est soudé par tous les points de sa périphérie, avec le tube du calice, il découle de là nécessairement une loi à laquelle on n'a pas fait assez d'attention; c'est que la position infère de l'ovaire exclut nécessairement la multiplicité des Pistils dans une même fleur. En effet, dans les cas d'ovaires pariétaux, on voit que ces derniers ne touchent au calice que par un seul point. Il est impossible que cet organe enveloppe à la fois plusieurs ovaires dans toute leur périphérie. Il suit donc de là que ces ovaires ne sont pas infères, mais seulement pariétaux, puisqu'ils ne font pas corps par tous les points de leur surface externe, avec le tube du calice.

Il est essentiel aussi de faire connaître une autre modification de l'ovaire, à laquelle on a donné le nom d'*ovaire gynobasique*. Un grand nombre de familles, tant monopétales que polypétales, en présentent des exemples; telles sont, entre autres, les Labiées, les Borraginées, les Simaroubées, les Ochnacées, etc. L'ovaire appliqué sur un disque hypogyne et saillant qui, dans ce cas, a reçu le nom particulier de *gynobase*, est plus ou moins profondément partagé en un certain nombre de lobes correspondants au nombre des loges ou carpelles qui le composent, et son axe central est tellement déprimé, qu'il paraît en quelque sorte nul, et que le style semble naître du gynobase, entre les lobes écartés de l'ovaire, de manière qu'à l'époque de la maturité, chacune des parties ou coques dont se compose l'ovaire se sépare et semble en quelque sorte constituer un fruit particulier.

L'ovaire peut présenter encore un grand nombre d'autres modifications relatives à sa forme, au nombre des loges et des ovules qu'il contient, au nombre et à la position des styles ou des stigmates. Quant à ces modifications, qui servent aussi à l'établissement des caractères propres à la distinction des genres, *V.* les mots STIGMATA, STYLE et TORUS, où ces organes sont traités avec détails.

PISTILLAIRE. *Pistillaria.* BOT. (*Champignons.*) Fries a séparé, sous ce nom, du genre *Clavaria*, un certain nombre d'espèces pour en former un genre particulier auquel il donne les caractères suivants : le réceptacle est cylindrique, mince, non distinct du stipe qui le supporte; la membrane sporulifère recouvre le réceptacle dans presque toute sa surface, et les sporules sont placées sur sa face supérieure. Ces sporules sortent de la membrane elle-même. Les espèces de ce genre sont en général très-petites et très-délicates. Elles vivent en parasites sur les tiges mortes de différentes plantes herbacées.

PISTILLAIRE BRILLANTE. *Pistillaria micans*, Fries; *Clavaria micans*, Pers.; *Clavaria acrospermum*, Hoffm. Elle est simple, glabre, pleine et taillée en pilon; sa consistance est charnue; son pédicelle est court, blanchâtre, s'évasant en une tête ovoïde, obtuse, d'un rose vif, un peu raboteuse à la surface. On la trouve dans toute l'Europe, au printemps, sur les herbes et les feuilles sèches.

PISTOLOCHIA. BOT. L'une des divisions du genre Aristoloche.

PISTORINIE. *Pistorinia.* BOT. Genre de la famille des Crassulacées et de la Décandrie Pentagynie, L., établi par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, III, p. 399) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé en cinq parties profondes, beaucoup plus court que le tube de la corolle; corolle hypocratériforme, dont le tube est long et cylindracé, le limbe à cinq divisions réfléchies; étamines au nombre de dix, adnées au tube de la corolle, dans toute leur longueur; cinq écailles oblongues

et obtuses; cinq carpelles terminés par cinq styles longs et filiformes.

PISTORINIA COTYLÉDONOÏDE. *Pistorinia cotyledonoidee; Pistorinia Hispanica*, DC.; *Cotyledon Hispanica*, L.; *Cotyledon Pistorinia*, Ortéga. Cette plante a le port des Cotylédons, et les fleurs semblables à celles des *Umbilicus*. C'est une herbe annuelle ou bisannuelle, dressée, à feuilles presque rondes, oblongues, éparses et sessiles; ses fleurs sont roses et disposées en cime. Elle croît dans les champs de l'Espagne et de la Barbarie.

PISUM. CONCH. Genre proposé par Megerle dans son nouveau système de Conchyliologie, pour le *Cyclas rivicola;* il fait conséquemment un double emploi du genre Cyclade, établi longtemps avant. *V.* CYCLADE.

PISUM. BOT. Synonyme de Pois.

PITANGUA. OIS. *V.* GOBE-MOUCHE BENTAVEO.

PITAR. CONCH. Adanson (Voy. au Sénég., p. 226, pl. 16) a décrit sous ce nom une Coquille qui n'appartient pas, comme l'a cru Gmelin, au *Venus Islandica, Cyprina Islandica*, Lamk., mais bien au genre Cythérée, de ce dernier.

PITAUT. CONCH. L'un des noms vulgaires que les pêcheurs donnent aux Pholades, ou bien aux Moules qui percent les pierres.

PITAVIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Molina, dans la famille des Térébinthinées, ne diffère pas du genre *Galvesia* de Ruiz et Pavon. *V.* GALVÉSIE.

PITCAIRNIE. *Pitcairnia*. BOT. Genre de la famille des Broméliacées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., dont les principaux caractères sont : périgone composé de deux rangées de folioles : les trois extérieures en forme de calice, persistantes, cohérentes en un tube adhérent par la base à l'ovaire et divisé au sommet en trois segments aigus, peu profonds; les trois intérieures en forme de corolle, caduques, libres, du double ou du triple plus longues que les extérieures, cohérentes par la base en un tube profondément divisé en trois segments longs, linéaires, inégaux, repliés en dedans, munis à la base et intérieurement d'une petite écaille. Six étamines dont les filets sont longs, insérés sur l'orifice du périgone, à anthères linéaires, continues avec les filets. Style long, surmonté de trois stigmates roulés en un cylindre spiral. Capsule adhérente aux folioles externes du périgone qui la recouvrent, à trois loges formant presque trois coques, et s'ouvrant en trois au sommet. Graines nombreuses, munies de chaque côté d'un appendice membraneux.

Le nom imposé à ce genre par l'Héritier, est celui du docteur William Pitcairn, qui, le premier en Europe, a possédé dans sa brillante collection de plantes vivantes, l'espèce (*Pitcairnia Bromeliæfolia*) que l'on considère comme type, et qui, d'abord, avait été prise pour un *Bromelia*. L'Héritier ayant examiné et scrupuleusement analysé la plante cultivée par Pitcairn, n'a point hésité à en former un genre particulier; mais avant lui, Swartz avait institué, sous le nom de *Hepetis*, le même genre et pour des plantes semblables qu'il avait observées dans le sud de l'Amérique, et c'est ce qu'ignorait l'Héritier. Sans doute le disciple, le compatriote de Linné pouvait réclamer la priorité pour la dénomination du genre, mais en véritable savant, il se contenta de substituer la nouvelle à la sienne, se trouvant même heureux de prendre part à l'hommage que l'on rendait à un homme qui le méritait, sous le double rapport de botaniste distingué et de professeur éloquent. Les Pitcairnies, dont on compte aujourd'hui quatorze ou quinze espèces, sont des plantes de la région tropicale du nouveau continent; elles se distinguent par un port particulier, qui a quelque ressemblance avec celui des *Ananas;* les racines sont fibreuses et les feuilles radicales, longues, pointues, presque toujours bordées de dents épineuses, glabres à la surface supérieure, couvertes en dessous d'une sorte de duvet blanchâtre et argenté, formé par l'exfoliation naturelle de l'épiderme. Les fleurs forment une grappe tantôt lâche et étalée, tantôt serrée, en forme d'épi. Leurs couleurs sont en général vives et agréables.

On cultive les Pitcairnies en serre chaude, dans une bonne terre franche, mêlée d'un quart de terreau et de suie; on arrose fréquemment à l'époque de la forte végétation, mais très-modérément dans les circonstances ordinaires. On les multiplie par les œilletons que l'on enlève à la mère-plante, aussitôt que la hampe est flétrie; on laisse sécher ces œilletons pendant quelques jours, puis on les distribue dans de petits pots que l'on plonge dans la tannée, recouverts de petites cloches; on les y tient jusqu'à ce que l'on juge les nouvelles plantes complètement enracinées.

PITCAIRNIE A BRACTÉES. *Pitcairnia bracteata*, Ait., *Hort. Kew.; Pitcairnia latifolia*, Redouté, Liliacées, tab. 73 et 74. Cette superbe espèce se reconnaît facilement à ses feuilles larges, à peine épineuses, excepté vers la base, à ses fleurs très-nombreuses, d'un beau rouge, rapprochées, presque sessiles, disposées en un long épi serré, qui fleurit lentement de la base au sommet. Chacune des fleurs est portée sur un pédicelle court et cotonneux, à la base duquel est une petite bractée. Cette plante, originaire des Antilles, est cultivée en serre chaude dans les jardins de botanique.

Le *Pitcairnia latifolia* d'Aiton ne doit pas être confondu avec cette espèce; c'est le *Bromelia nudicaulis* de Linné.

PITCAIRNIE FAUX ANANAS. *Pitcairnia Bromeliæfolia*, l'Héritier, *Sert. angl.*, p. 7, tab. 11, Redouté, *loc. cit.*, tab. 75; *Hepetis angustifolia*, Swartz, *Prodr. Flor. Ind. occid.*, 56. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre. Sa racine pousse une touffe de feuilles étalées surtout vers le sommet, munies seulement dans la moitié inférieure de leurs bords, d'épines rapprochées, courtes et crochues. La tige est munie, dans sa partie inférieure, de quelques feuilles inermes, et elle est terminée par une grappe lâche, constamment simple. Chaque fleur, dont la couleur est rose, est portée sur un pédicelle de la couleur du calice, et munie d'une bractée colorée de même longueur. Cette plante est, comme la précédente, originaire des Antilles.

PITCAIRNIE FARINEUSE. *Pitcairnia furfuracea*. Humboldt et Bonpland ont donné la description de la Pitcairnie farineuse, bien avant que cette plante se trouvât en Europe, car ce n'est qu'en 1818 qu'elle y a paru; ces

voyageurs célèbres l'ont observée sur différents points de l'Amérique méridionale; elle y croît dans les sols bas, un peu humides, mais découverts. Les fleurs paraissent dans les serres, aux mois de juillet, août et septembre. La souche est garnie de feuilles linéaires-lancéolées, longues de quatorze à seize pouces, larges de cinq à six lignes, coriaces, presque planes dans leur partie supérieure, canaliculées inférieurement, dilatées et embrassantes à leur base, bordées aux deux extrémités de quelques dents épineuses et recourbées, d'un vert obscur en dessus et un peu plus pâle en dessous. La hampe, qui s'élève du milieu des feuilles, a deux pieds environ de hauteur; elle est cylindrique, pubescente, terminée par une belle grappe pyramidale de grandes fleurs courtement pédonculées; le calice est formé de trois sépales persistants, colorés, lancéolés, cohérents en un tube adhérent par la base à l'ovaire, acuminés, verdâtres à leur base, puis d'un jaune orangé et rouges supérieurement. La corolle présente trois pétales caduques, linéaires, oblongs, deux fois plus longs que le calice, un peu roulés en dehors dans la moitié de leur longueur; ils ont à leur base une écaille nectarifère. Les filaments sont de la longueur des pétales, blancs, filiformes, aplatis, soutenant des anthères droites, linéaires et jaunes.

PITCAIRNIE A FLEURS BLANCHES. *Pitcoirnia albiflo*, Curt. La découverte de cette espèce, dans les forêts du Brésil, date de 1823. Ses racines sont fibreuses; elles donnent naissance à un faisceau de feuilles étroites, linéaires-lancéolées, plissées en gouttière, acuminées au sommet, presque engaînantes à la base, d'un vert assez pâle, longues de quatorze à quinze pouces, larges de cinq à six lignes au plus. Du milieu de ces feuilles s'élève une tige cylindrique, droite, glabre, d'un vert pâle et un peu plus longue que les feuilles. Les fleurs sont disposées, de la partie moyenne au sommet de la tige, en une panicule ou grappe lâche et très étalée; chacune d'elles est portée sur un pédoncule cylindrique, accompagné à sa base, d'une bractée demi-engaînante, lancéolée, aiguë et verdâtre; les trois divisions externes de la corolle égalent à peine la longueur du tiers des internes; elles sont verdâtres et acuminées; les trois divisions internes sont d'un blanc pur, obtuses et roulées extérieurement au sommet. Les étamines, au nombre de six, ont leurs filaments de la longueur de la corolle interne, insérés à sa base sur le haut de l'ovaire, munis inférieurement chacun d'une petite écaille frangée, blanchâtre, terminés par une anthère vacillante, allongée et jaune.

PITCAIRNIE XANTHANTHE. *Pitcoirnia oaranthos*, Willd.; *Pourretia oeranthos*, Ruiz et Pavon. Ses feuilles sont sessiles, linéaires-lancéolées, creusées en gouttière, aiguës et même piquantes, d'un vert cendré, entièrement recouvertes d'une poussière écailleuse et blanchâtre; les inférieures étalées et rapprochées en rosette à la base de la tige; les autres beaucoup plus courtes, éparses et presque entièrement appliquées contre elle. Cette tige n'a que cinq à six pouces de haut, et elle est terminée par dix à douze fleurs bleues, assez petites, sessiles dans l'aisselle d'une bractée lancéolée, purpurine, et disposées en épi court. Leur calice est formé de deux folioles spatacées, assez semblables, pour la consistance, aux bractées; une d'elles est lancéolée, et l'autre, moitié plus grande, bifide à son sommet. La corolle est composée de trois pétales linéaires-spatulés, plus grands que le calice. Du Brésil et du Chili.

Cette plante singulière n'a pas besoin pour végéter de puiser dans la terre des sucs nourriciers; elle trouve dans l'air tout ce qu'il faut à son existence et à sa propagation. Les Brésiliens la suspendent à leurs croisées au moyen de grillages en fil de fer ou de laiton, ce qui est pour eux un ornement agréable. La plante se comporte de la même manière dans les serres européennes.

PIT-CHOU. OIS. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

PITE. BOT. Nom vulgaire de l'*Agoea Americana*, dont la feuille donne une sorte de fil avec lequel on fabrique des tissus.

PITHECELLOBIUM. BOT. Le genre de Légumineuses formé sous ce nom par Martius, pour quelques espèces du Brésil, a été reconnu pour ne point différer du genre *Ingo*.

PITHECIA. MAM. Desmarest a proposé ce nom pour séparer les Sakis des Sagouins, et former un genre très-voisin des Ouistitis, dans la famille des Singes. *V.* SAKI.

PITHÉCIENS. MAM. C'est le nom que Vicq-d'Azyr donnait à une famille, dans laquelle il plaçait les Singes sans queue, de l'ancien continent. Ce nom dérive du mot grec *Pithecos*. *V.* PITHÈQUE.

PITHÉCOSÉRIDE. *Pithecoseria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Martius qui lui assigne pour caractères : capitules tri ou quadriflores, hétérogames, sessiles, serrés en un glomérule ovale et presque en épi, dépourvus de bractées; involucres oblongs, formés d'écailles dressées, glabriuscules, acuminées : les extérieures carénées, les intérieures planes, lancéolato-linéaires; réceptacles nus; corolles régulières, à tube velu extérieurement, à limbe partagé en cinq lobes glabres; akènes dimorphes : les uns (stériles?) velus; aigrette double : l'externe très-courte et paléacée, l'intérieure plurisériale et sétacée; les autres (fertiles?) très-glabres, oblongs, comprimés, à aigrette sétiforme, plurisériale et très-caduque.

PITHÉCOSÉRIDE PACOURINOÏDE. *Pithecoseris pacourinoides*, Mart. C'est une plante herbacée, glabriuscule, à tige cylindrique, dont les rameaux sont fistuleux et nus au sommet; les feuilles sont sessiles, aurito-semi-amplexicaules, irrégulières, pinnati-lobées, à lobes ovato-triangulaires, dentés, le terminal plus grand. Les capitules sont larges, oblongs, à trois ou cinq fleurs. Du Brésil.

PITHECUS. MAM. Les Grecs nommaient *Pithecos* un Singe que quelques anciens auteurs regardaient comme étant le même que l'Orang-Outang, et que les modernes rapportent maintenant, avec plus de fondement, au Magot. Le *Pithecos* d'Aristote et de Galien serait donc la *Macacus inuus* des auteurs méthodiques, et le Singe à tête de Chien de Prosper Alpin. Mais les naturalistes systématiques donnent aujourd'hui le nom de *Pithecus* aux Orangs.

De son côté, Buffon donnait le nom de Pithèque, qui est la traduction française du mot *Pithecos* des Grecs, au Singe d'Afrique, propagé sur les limites même de l'Europe, que Linné nommait *Simia inuus*, et que F. Cuvier a figuré sous le nom de Magot. Les Orangs étant les *Pithecus* des auteurs, leur nom français devrait être Pithèques.

PITHOCARPE. *Pithocarpa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame; involucre turbiné, composé de squammes multisériales, imbriquées : les externes subulées, les internes pétaloïdes et rayonnantes; réceptacle conique et nu; corolles tubuleuses, à cinq dents; anthères velues, cohérentes à leur base; akènes oblongs et pubescents; aigrette nulle. Les espèces de ce genre appartiennent à la Nouvelle-Hollande; ce sont des plantes herbacées, recouvertes d'un duvet décidu, à tige subaphylle; les feuilles sont distantes, linéari-lancéolées, sessiles; les rameaux sont monocéphales ou en corymbe. Les fleurs sont blanchâtres, ordinairement terminées de pourpre.

PITHON. *Pitho*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, institué par Bell, avec les caractères suivants : rostre petit, court, bifide, un peu courbé, terminant un test ovalaire; yeux portés sur un pédoncule allongé, cylindrique, courbe et peu épais; antennes intérieures très-petites, les extérieures assez courtes, avec le premier article lamelleux, armé extérieurement d'une dent triangulaire, le deuxième comprimé, en cœur, échancré antérieurement, le troisième beaucoup plus grand, les autres petits et cylindriques; second article de la tige interne du pédipalpe externe, triangulaire et se prolongeant au dehors; pieds médiocres; doigts finement dentelés, le mobile le plus long.

PITHON A CINQ DENTS. *Pitho quinquendentata*, Bell. Bord latéral du test armé de cinq dents aiguës et triangulaires. Il a six lignes de long et cinq de large. Il habite les rivages des îles de l'Amérique du sud.

PITHON A SIX DENTS. *Pitho sexdentata*, Bell. Il ne diffère du précédent que par le nombre de dents et par la taille qui est plus grande d'un tiers. Il se trouve dans les mêmes parages.

PITHOSILLUM. BOT. H. Cassini a formé sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, pour une plante observée par Commerson à l'île de France. Ce genre n'a été admis que comme une sous-division des Seneçons.

PITHURANTHOS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Viviani, dans la famille des Ombellifères, n'a point été adopté; mais De Candolle en a formé une division de son genre *Deverra*. *V.* ce mot.

PITHYORNE. OIS. Espèce du genre Bruant.

PITHYS. OIS. Vieillot a donné ce nom à un genre qu'il a établi pour y placer le Manikup qui fait partie du genre Fourmilier. *V.* ce mot.

PITHYUSE. *Pithyusa*. BOT. Espèce du genre Tithymale.

PITINE. BOT. (Théophraste.) Synonyme de *Lathyrus Aphaca*, L., espèce du genre Gesse.

PITONILLE. *Pitonillus*. MOLL. Dans le but d'éviter la confusion qui peut résulter de deux noms génériques aussi voisins que Hélice et Hélicine, Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a proposé de substituer celui de Pinoìille à celui d'Hélicine. *V.* ce mot.

PITPIT. OIS. Quelques ornithologistes ont réuni en genre ou en sous-genre, les Oiseaux auxquels Buffon, le premier, a donné le nom de Pitpit et que l'on considère plus généralement comme une section du genre Sylvie. *V.* ce mot.

PITRI ET PITRIOU. OIS. Noms vulgaires de la Cresserelle. *V.* FAUCON.

PITTA. OIS. (Vieillot.) Syn. de Brève. *V.* ce mot.

PITTE. BOT. *V.* PITA.

PITTINGUA. POIS. (Maregraaff.) Synonyme de Melet, espèce du genre Clupe.

PITTIZITE. MIN. Hausmann, dans son Manuel de minéralogie, a donné ce nom au minerai de Fer de la mine Christ-Bescherung, des environs de Freyberg. C'est la substance nommée Eisen-Pecherz par Werner, Fer oxidé résinite par Haüy, et qui est décrite dans ce dictionnaire sous la dénomination de Fer sous-sulfaté. *V.* ce mot.

PITTOCARPIER. *Pittocarpium*. BOT. Genre de Champignons voisin de l'*OEthalium*, et dont on ne connaît encore qu'une seule espèce. Ce genre diffère de l'*OEthalium* surtout par l'absence du péridium interne et par les sporidies moins nombreuses.

PITTOCARPIER JAUNE. *Pittocarpium flavum*, Link. Il est d'un brun fauve à l'extérieur et d'un jaune soufré pâle à l'intérieur; sa forme est globuleuse et son volume celui d'un pois ordinaire; il est plissé, formé d'un péridion simple, d'abord mou, devenant épais, friable, celluleux à l'intérieur où sont contenus les sporidies. Il naît, aggloméré, sur les plantes herbacées. On le trouve abondamment en Silésie.

PITTONIA. BOT. (Plumier.) Synonyme de Tournefortie. *V.* ce mot.

PITTOSPORE. *Pittosporum*. BOT. Genre autrefois placé parmi les Rhamnées, mais qui est devenu le type d'une famille naturelle, qui en a tiré son nom. Ce genre est caractérisé de la manière suivante : calice à cinq divisions profondes, quelquefois un peu inégales; corolle formée de cinq pétales légèrement cohérents entre eux par leur partie inférieure, de manière à représenter une corolle monopétale tubuleuse, à limbe étalé ou même plus ou moins recourbé; cinq étamines dressées, hypogynes, de même que la corolle; à filaments subulés, à anthères allongées, aiguës, introrses, attachées au filet au-dessus de leur base; ovaire libre, ovoïde, légèrement stipité à sa base, à deux loges contenant un grand nombre d'ovules attachés vers l'axe de la cloison, sur deux rangées distinctes et longitudinales. Le style, assez épais, est plus ou moins allongé, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule globuleuse, un peu comprimée, à une seule loge contenant un assez grand nombre de graines attachées à deux lames saillantes ou cloisons incomplètes qui étaient d'abord rapprochées et soudées au centre de l'ovaire, mais qui se trouvent disjointes dans

le fruit par la disparition de la matière qui les unissait entre elles. Cette capsule s'ouvre en deux valves qui restent unies entre elles par leur base, et qui portent, chacune, une des cloisons sur le milieu de leur face interne. Les graines sont attachées à chaque bord de la cloison; elles sont irrégulièrement réniformes, comprimées. Leur tégument propre est légèrement crustacé, recouvrant un endosperme blanc, dur, mais charnu lorsqu'il est récent, prenant, en se desséchant, une consistance cornée. L'embryon est excessivement petit, placé vis-à-vis le hile, vers lequel sa radicule est tournée. Les espèces de ce genre ne sont pas très-nombreuses, mais elles sont dispersées dans des localités diverses. Ainsi, plusieurs croissent aux Iles Canaries; d'autres au cap de Bonne-Espérance, quelques-unes à la Nouvelle-Hollande, quelques autres à la Chine. Ce sont en général des arbrisseaux plus ou moins élevés, ayant des feuilles alternes, simples, entières, sans stipules; des fleurs assez généralement blanches, réunies en faisceau vers l'extrémité des rameaux.

Pittospore ondulé. *Pittosporum undulatum*, Ventenat, Cels., tab. 76. Cette espèce forme un grand arbrisseau assez élevé, ayant un peu le port d'un Diospyros. Ses feuilles sont éparses, étalées, pétiolées, ovales, lancéolées, entières, ondulées sur leurs bords, lisses, coriaces et persistantes. Les fleurs sont blanches, pédonculées, réunies de trois à cinq, et formant des faisceaux au sommet des rameaux. Leur calice est à cinq découpures inégales et poilues. Les pétales sont recourbés à leur partie supérieure. Les étamines sont moitié plus courtes que le pistil; l'ovaire est légèrement stipité, velu, à deux loges; la capsule est globuleuse, comprimée, terminée à son sommet par un petit mamelon. Des Canaries.

Pittospore Tobira. *Pittosporum Tobira*, Ait., *Hort. Kew.*; *Pittosporum Chinense*, Donn.; *Evonymus Topira*, Thunb. C'est un arbrisseau dont les feuilles sont elliptiques, lancéolées, non ondulées. Les fleurs, d'un blanc jaunâtre, ont une odeur suave qui rappelle celle de la Jonquille; elles sont portées sur des pédoncules uniflores ou biflores; les cinq divisions du calice sont égales; les pétales sont étalés et non recourbés dans leur partie supérieure. Les étamines sont moitié plus courtes que le pistil. Cette espèce présente souvent un ovaire triangulaire, à une seule loge contenant trois trophospermes pariétaux et bifides; cependant quelquefois on trouve des fleurs qui n'ont que deux trophospermes. De la Chine et du Japon.

On cultive encore dans les jardins, le *Pittosporum hirtum*, Willd., des Canaries; le *Pittosporum viridiflorum*, *Bot. Magaz.*, tab. 1684, du cap de Bonne-Espérance; le *Pittosporum coriaceum*, Aiton, *Kew.*, des Canaries; le *Pittosporum fulvum*, Rudge, de la Nouvelle-Hollande.

PITTOSPORÉES. *Pittosporeæ*. bot. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, établie par R. Brown (*General Remarks*), et dans laquelle il place les genres *Pittosporum*, *Billardiera*, *Bursaria* et *Senacia*, qui faisaient partie autrefois de la famille des Rhamnées. Voici les caractères de ce groupe de végétaux : arbrisseaux quelquefois sarmenteux et volubiles, à feuilles simples et alternes, sans stipules; à fleurs solitaires, fasciculées ou disposées en grappes terminales. Leur calice est monosépale, à cinq divisions profondes; la corolle se compose de cinq pétales égaux, réunis et soudés par leur base, de manière à former une corolle monopétale, tubuleuse et régulière, ou étalée et comme rotacée; les cinq étamines sont dressées, hypogynes, de même que la corolle; l'ovaire est libre, élevé sur une sorte de disque hypogyne; il présente une ou deux loges, séparées par des cloisons incomplètes qui, souvent, ne se joignent pas au centre de l'ovaire, et de là l'unilocularité de cet organe. Les ovules sont nombreux, attachés sur deux rangées longitudinales et distinctes vers le milieu de la cloison. Le style est quelquefois très-court, terminé par un petit stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à une ou deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, ou un fruit charnu et indéhiscent. Les graines se composent d'un tégument propre un peu crustacé, d'un endosperme blanc et charnu, d'un embryon extrêmement petit, placé vers le hile, et ayant sa radicule tournée vers ce point. Les genres qui composent cette famille étaient placés auparavant parmi les Rhamnées; mais leur insertion hypogynique les en éloigne de beaucoup. De Candolle place les Pittosporées entre les Polygalées et les Frankéniacées; mais il semble qu'elles doivent être mises auprès des Rutacées, dont elles se rapprochent singulièrement par une foule de caractères.

PITUITAIRE. bot. Synonyme de Staphysaigre. *V.* Dauphinelle.

PITUMBA. bot. Le genre décrit sous ce nom par Aublet (Plantes de la Guiane, 2, App. 29, tab. 385), a été réuni au *Casearia* par la plupart des auteurs. Ainsi le *Pitumba Guianensis*, Aubl., *loc. cit.*, est synonyme du *Casearia macrophylla*, Vahl, Éclog., 2, pag. 32. *V.* Casèarie.

PITURANTHOS. bot. Viviani, dans sa Flore de Lybie, a proposé sous ce nom un nouveau genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., qui offre pour caractères essentiels : un involucre et un involucelle polyphylles; des pétales ovales, arrondis, entiers; un fruit hémisphérique, couvert d'écailles furfuracées. C'est ce dernier caractère qui a fourni l'étymologie du nom générique. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce (*Pituranthos denudatus*), qui croît dans la partie de l'Afrique, que les anciens nommaient Cyrénaïque. Elle a le port de certaines espèces de *Pimpinella*. En place de feuilles, elle porte des stipules courtes et ovales. Le professeur De Candolle, dans son *Prodromus*, vol. vi, p. 144, ne considère ce genre que comme une division du *Deverra*.

PITUREA. bot. Haworth (*Philosoph. Magazine*, avril 1827, p. 278) a proposé sous ce nom, l'établissement d'un nouveau genre aux dépens du *Cotyledon* de Linné, et qui serait caractérisé essentiellement par ses étamines inégales, incluses, et par ses feuilles furfuracées. Il a indiqué, comme devant composer ce nouveau genre, les espèces de *Cotyledon* qui forment sa section des *Parviflorœ*, c'est-à-dire dont les fleurs sont petites, dressées, blanches, striées de rose et souvent disposées

en épis. Ces plantes sont, comme les autres Cotylets, indigènes du cap de Bonne-Espérance. Elles offrent cette particularité remarquable, de s'ouvrir graduellement, sous l'influence de la lumière, et de se fermer le même jour; de se rouvrir et de se refermer de la même manière pendant plusieurs jours de suite.

PITYIDES. BOT. Les pignons ou amandes du *Pinus Pinea*, portaient ce nom chez les anciens; Dioscoride l'étendait aux cônes des Pins.

PITYLE. OIS. Synonyme de *Pitylus*. *V.* ce mot et Gros-Bec.

PITYLUS. OIS. Sous ce nom, Cuvier a créé aux dépens des Bouvreuils un genre dans lequel il comprend comme type le *Loxia grossa;* il y joint encore les *Loxia Canadensis*, *erythromelas*, et diverses autres espèces du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

PITYOPHILE. *Pityophilus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, formé par Brullé aux dépens des Latrobies de Latreille, pour quelques espèces exotiques, dont les palpes, en apparence terminées en skène, ont le dernier article aussi large et plus long que le précédent, et tronqué ou coupé dans toute sa longueur. Gravenhorst avait précédemment indiqué ce genre nouveau, sous le nom de PINOPHILE. *V.* ce mot.

PITYOPSIDE. *Pityopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, subdivision des Chrysopsidées, établi par Nuttal qui le caractérise de la manière suivante: capitule multiflore, hétérogame, à fleurs du rayon ligulées, pistilligères; celles du disque sont tubuleuses et parfaites; squammes de l'involucre imbriquées sur plusieurs rangs, un peu inégales, carénées, rigides et membraneuses sur les bords; réceptacle alvéolé, denté et nu; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubuleuses, avec le limbe à cinq dents; stigmates filiformes, égaux et obtus: ceux du rayon glabres, ceux du disque velus; akènes cylindrico-fusiformes, à dix stries, aigus des deux côtés; aigrette double: l'extérieure plus courte et paléacée, l'intérieure poilue et scabriuscule.

PITYOPSIDE A FEUILLES DE GRAMEN. *Pityopsis Graminifolia*, Nutt. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles alternes, filiformes, très-entières et sericeopubescentes. Les capitules sont jaunes, réunis en corymbes simples ou en panicules. De l'Amérique septentrionale.

PITYRIA. BOT. (*Lichens*.) Ce genre, proposé par Fries dans ses premiers ouvrages, n'a point été conservé par cet auteur dans son *Systema*. Il a été réuni au *Lepraria*, dont il diffère à peine. *V.* LÈPRE.

PITYRODIE. *Pityrodia*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 513) qui lui a imposé les caractères suivants: calice campanulé, à cinq découpures peu profondes et égales; corolle infundibuliforme, peu irrégulière, dont la lèvre supérieure est bilobée jusqu'à sa moitié, et l'inférieure a trois divisions profondes, égales; quatre étamines légèrement didynames; stigmate bifide; drupe succulent dans sa partie inférieure, contenant un noyau quadriloculaire et percé à la base, à quatre graines pourvues d'un albumen peu abondant. Ce genre offre de l'affinité avec le *Callicarpa* de Linné.

PITYRODIE A FEUILLES DE SAUGE. *Pityrodia Salvifolia*. C'est un arbrisseau couvert d'un duvet écailleux, furfuracé. Ses feuilles sont opposées, simples, lancéolées, entières, rugueuses, d'une odeur forte, et d'une saveur analogue à celle de la Menthe. Les fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules axillaires, opposés et rassemblés en bouquets. De la Nouvelle-Hollande.

PITYTE. BOT. FOSS. Nom donné aux fragments fossiles chez lesquels on a trouvé de la ressemblance avec le bois produit par les Pins.

PIVANE ET PIVE. OIS. Noms vulgaires du Bouvreuil.

PIVE. CRUST. Ce mot est employé sur quelques côtes de la France pour désigner des Crustacés du genre Cymothoé (*Cymothoe asilus* et *œstrum*), qui vivent sur diverses espèces de Poissons et leur font de larges blessures. On pense que ce sont les *Pives* qui donnent un mauvais goût à la chair de ces Poissons. *V.* CYMOTHOÉ.

PIVERONE. MOLL. Nom vulgaire de la Vénus clonisse.

PIVERT. OIS. Même chose que Pic-Vert, *Picus viridis*. On a appliqué ce nom à d'autres espèces du genre, tel que l'Epeiche qu'on a appelé Pivert bigarré, et à des Oiseaux très-différents, tel que le Martin-Pêcheur d'Europe, appelé Pivert bleu et Pivert d'eau.

PIVETTE. OIS. Synonyme vulgaire de Cul-Blanc. *V.* CHEVALIER.

PIVIER. OIS. L'un des noms vulgaires du Pluvier doré et du Courlis.

PIVINE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Mouette aux pieds bleus. *V.* MOUETTE.

PIVOINE. OIS. L'un des noms vulgaires du Bouvreuil. *V.* ce mot.

PIVOINE. *Pæonia*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées et de la Polyandrie Trigynie, L. Ses principaux caractères sont: calice à cinq sépales presque foliacés, inégaux, orbiculaires, persistants. Corolle à cinq (quelquefois six ou dix) pétales orbiculaires, presque égaux, dépourvus d'onglets. Étamines en nombre indéfini, à anthères extrorses. Ovaires au nombre de deux à cinq, entourés d'un disque charnu, qui quelquefois (*Pæonia Moutan*) est si grand au commencement de la floraison, qu'il les couvre complétement, et surmontés de stigmates sessiles, épais, en forme de faux et bilamellés. Capsules ou follicules au nombre de deux à cinq, ovées, uniloculaires, polyspermes, déhiscentes par le sommet au moyen d'une suture longitudinale. Graines presque arrondies, luisantes, contenant un albumen charnu, à la base duquel est situé l'embryon, et marquées d'un ombilic un peu saillant. Les étymologistes ont donné différentes significations au mot latin *Pæonia;* les uns ont cru que l'usage avait entraîné à confondre le nom de la plante avec celui du médecin célèbre de l'antiquité, *Pæon*, qui l'a employée pour guérir une blessure faite à Pluton par Hercule. D'autres ont pensé, avec plus de probabilité, que la plante a tiré son nom de Pæonie, province de la Macédoine d'où elle est originaire. Ce nom a été adouci par la traduction française: Pivoine. Avant Linné, on ne connaissait qu'une seule espèce de Pivoine, à laquelle

on donnait simultanément et sans raison apparente la qualification de mâle ou de femelle; le grand botaniste distingua les deux variétés auxquelles on avait faussement attribué des sexes différents et fit connaître une seconde espèce qu'il avait observée dans l'Ukraine. Depuis, le nombre des Pivoines s'est insensiblement accru, et De Candolle, qui en a fait l'objet d'une étude particulière, le porte à seize, avec une multitude de variétés; il les divise en deux sections, plaçant dans la première, qu'il surnomme *Moutan*, les Pivoines à tiges frutescentes, et dans la seconde, *Pæon*, celles purement herbacées. Toutes ces plantes ont un air de famille qui les fait distinguer au premier abord. Ce sont des plantes herbacées, quelquefois des sous-arbrisseaux, dont les racines vivaces sont garnies de faisceaux de fibres quelquefois épaissies en tubercules ovoïdes ou cylindriques. La base de la tige est enveloppée de gaînes écailleuses, qui sont des rudiments de pétioles. Les feuilles sont en général alternes, pétiolées, découpées en deux ou trois segments. Les fleurs sont terminales, très-grandes, d'un rose pourpre ou blanches, mais jamais bleues ni jaunes; elles doublent facilement par la culture. Toutes les Pivoines croissent dans les pays montueux et un peu boisés de l'hémisphère boréal de l'ancien continent, depuis la pointe occidentale et méridionale de l'Europe jusqu'en Chine ou au Japon; d'où sont venues des variétés extrêmement nombreuses et remarquables. Il n'est pour toutes ces espèces qu'un seul mode de culture, car on ne peut considérer comme exception rigoureuse l'abri d'une simple litière que l'on donne, pendant les gelées, aux Moutans. A celles-ci néanmoins le terreau de bruyère est plus favorable que tout autre. Quant aux espèces herbacées, on peut les confier hardiment à tous les sols, pourvu que l'on ait soin de leur procurer à chaque saison un peu d'engrais. On les multiplie facilement par la séparation des tubercules; on peut la pratiquer immédiatement après le dessèchement des feuilles et jusqu'à ce que la plante recommence une période de végétation. On peut encore employer le semis, mais ce moyen est fort long; il n'est préféré que lorsque l'on cherche à obtenir des variétés nouvelles. On a remarqué que les déplacements trop fréquents de ces plantes rendaient leur floraison plus tardive et plus difficile.

§ Moutan.

Pivoine Moutan. *Pæonia Moutan*, Sims, *Bot. mag.*, tab. 1154; Bonpland, Pl. rar. du Jardin de Navarre, tab. 1 et 25, *optim.*; DC., *Syst. Veget.*, 1, p. 387. C'est une des plus belles plantes dont se sont enrichis les jardins d'Europe, vers la fin du siècle dernier. Ce furent les missionnaires qui, dans leurs Mémoires sur la Chine publiés à Paris en 1778, la firent connaître pour la première fois en Europe, par une courte notice, et sous la dénomination de *Moutan*, Pivoine-Arbrisseau de la Chine. Kæmpfer (*Amœn. exot.*, 5, p. 862) l'avait seulement citée avec une petite phrase latine, en lui donnant pour synonymes en langue japonaise les noms de *Fkamigusa* et *Hatskangusa*. Les Chinois et les Japonais qui la cultivent depuis plus de quatorze cents ans, en ont obtenu plus de deux cents variétés dont ils raffolent, comme naguère les Hollandais de leurs Tulipes. Leurs peintres et leurs poëtes ont célébré à l'envi cette belle plante, et certes elle méritait les hommages de ceux qui savent apprécier la grâce des formes unie à l'éclat des couleurs et à la suavité des parfums. On partage volontiers, aujourd'hui en Europe, l'admiration des Chinois; il y a maintenant des jardins de luxe où des serres tempérées sont consacrées exclusivement à la culture du Moutan. On ne connaît pas positivement la patrie de cette plante. Selon la tradition des Chinois, elle fut trouvée par un voyageur dans les montagnes de Ho-nan, au nord de la Chine. La plante cultivée fut apportée en Europe vers l'année 1789, par les soins de Joseph Banks. Elle s'élève ordinairement à la hauteur de un à deux mètres; mais quelquefois elle monte beaucoup plus haut. Sa tige est arborescente, cylindrique, lisse, rameuse; les jeunes branches sont chargées de feuilles deux fois ternées ou bipinnées, à segments ovales ou oblongs, dont les inférieurs entiers, et ceux du sommet trilobés, d'un vert foncé et glabres en dessus, glauques et légèrement velus en dessous. Les fleurs sont terminales, solitaires, très-grandes, d'une odeur fort agréable, analogue à celle de la Rose. Elles sont accompagnées de deux bractées foliacées, à deux ou trois lobes oblongs et réfléchis. Les pétales, dans les fleurs les plus simples, sont au nombre de cinq à dix, très-grands, orbiculaires, et souvent laciniés. On assure que les Chinois distinguent un nombre prodigieux de variétés de cette espèce. Il est probable qu'elles reposent sur des différences à peine sensibles dans les couleurs des fleurs et dans les formes des feuilles. Celles que l'on cultive en Europe sont moins nombreuses et peuvent se réduire, d'après Anderson, à trois principales races, savoir : 1° *Pæonia Moutan*, var. $\alpha$, *papareracea*. Andrews (*Bot. Repos.*, 463) la distinguait spécifiquement sous ce dernier nom. Ses pétales sont blancs ou roses, marqués à la base d'une tache purpurine. C'est dans cette variété que R. Brown et Anderson ont remarqué la singulière forme du disque charnu-membraneux qui entoure complétement les ovaires avant leur développement, à l'instar de l'urcéole des Carex, et qui est percé et denté seulement au sommet, pour laisser passer les stigmates dont la forme étoilée et la belle couleur pourpre produisent au centre de la fleur un grand effet sur le fond tendre des pétales. Cette variété fut apportée en Angleterre dans l'année 1806, par sir Abr. Hume. 2° *Pæonia Moutan*, var. $\beta$, *Banksii*; *Pæonia suffruticosa*, var. *fl. purpureo*, Andr., *Bot. Rep.*, t. 448. C'est la variété qui fut introduite en premier lieu par les soins de J. Banks. Les segments de ses folioles sont plus obtus, mais moins glauques que ceux de la var. *papareracea*; ses fleurs sont doubles, à pétales rouges dans le milieu. 3° *Pæonia Moutan*, var. *rosea*; *Pæonia suffruticosa*, Andr., *loc. cit.*, p. 373. Cette variété se rapproche beaucoup de la précédente, mais elle s'en distingue par ses feuilles plus pâles et plus lisses, à segments encore plus obtus, par ses fleurs ordinairement moins complétement doubles, de couleur rose, et d'une odeur extrêmement agréable. Enfin cette variété a été cultivée pour la première fois en 1794, par Ch. Gréville, dans son jardin de Paddington.

La Pivoine Moutan peut passer l'hiver en pleine terre dans nos climats; mais elle exige d'être garantie du froid par des cages vitrées qu'il faut avoir soin de couvrir de paillassons pendant les nuits où le thermomètre descend à 0. Elle craint autant que le froid la trop grande humidité et un soleil trop ardent. On la multiplie par de jeunes pousses qui partent des racines, et par les marcottes.

§§ Pæon.

Pivoine a feuilles menues. *Pæonia tenuifolia*, Lin. Cette espèce, dont l'introduction dans les jardins date de 1765, est originaire de l'Ukraine, de la Sibérie et du Caucase. On la voit ordinairement entrer en floraison aux premiers jours de mai. Ses racines sont longues et filantes, chargées de tubercules de la grosseur d'une forte noisette; elles produisent des tiges simples, cylindriques, glabres, ainsi que toute la plante, hautes d'un peu plus d'un pied, garnies de feuilles deux ou trois fois ternées, à folioles profondément découpées en lanières linéaires, très-étroites et d'un beau vert. Les fleurs sont solitaires au sommet des tiges, d'un beau rouge pourpré très-foncé, de trois pouces environ de diamètre. Le calice est composé de cinq folioles concaves, dont trois plus larges, les premières ovalaires, les autres oblongues, terminées en pointe. La corolle est formée de huit pétales ovales-cunéiformes, insérés au réceptacle. Les étamines sont très-nombreuses, également attachées au réceptacle, entre les pétales et les ovaires, elles ont leurs filaments rougeâtres, deux fois plus courts que les pétales, supportant des anthères jaunes, oblongues et tortillées sur elles-mêmes après la fécondation. Les ovaires sont au nombre de deux à quatre, supères, d'un rouge foncé, velus, surmontés d'un stigmate oblong, comprimé et coloré; se transformant en capsules divergentes, univalves, uniloculaires, s'ouvrant longitudinalement par leur côté interne, renfermant un assez grand nombre de graines ovales, luisantes, rouges d'abord, passant insensiblement au noir fort intense.

Pivoine a fleurs blanches. *Pæonia albiflora*, Pall.; *Pæonia edulis*, Sweet. Cette Pivoine, tout à la fois belle et utile, puisqu'elle est comestible, a pour patrie plusieurs des vastes contrées que comprend le nord-est de l'Asie; elle est, de temps immémorial, cultivée en Europe où elle a donné de nombreuses variétés; elle fleurit en mai et juin, et ses fleurs répandent une odeur douce et agréable. Dans les pays de montagnes où cette Pivoine est fort abondante, ses tubercules remplacent les autres racines alimentaires qui y sont beaucoup plus rares; on les monde de leur enveloppe corticale et on les fait cuire dans le bouillon; elles ont une saveur un peu fade, mais que l'on corrige facilement par quelques aromates. Ces tubercules sont, ainsi que les véritables racines, recouverts de téguments noirâtres et blancs à l'intérieur; les tiges qu'ils produisent sont hautes de deux pieds environ, striées et garnies de feuilles alternes, deux fois ternées, à folioles trilobées, excepté dans la partie supérieure où elles sont assez souvent simples, oblongues-lancéolées, assez étroites, longues de trois pouces, très-glabres, d'un beau vert qui est luisant en dessus, marquées d'une forte nervure intermédiaire rougeâtre, de même que le pétiole et la tige, réticulées par des veinules latérales brunâtres, d'un vert plus pâle en dessous. Les fleurs sont solitaires, rarement au nombre de deux ou trois, d'un blanc très-pur; le calice a quatre folioles ou divisions inégales, vertes, plus ou moins étroites, acuminées et quelquefois découpées; on observe ordinairement huit pétales très-grands, ovales, concaves, avec les bords faiblement échancrés et ondulés. Les étamines sont nombreuses, avec les filaments et les anthères d'un jaune doré; ces dernières sont oblongues, dressées et pointues. Les trois ovaires sont glabres, luisants, coniques et blancs, surmontés d'un pareil nombre de stigmates comprimés et crêtés; ils renferment des graines ovalaires, jaunâtres et luisantes.

Pivoine lobée. *Pæonia lobata*, Desf. Cette Pivoine est, pour le port, la forme et les couleurs, l'une des plus agréables que produise l'Europe; elle est originaire du Portugal, et fleurit vers la fin de mai. De ses racines munies de tubercules allongés et fasciculés, s'élèvent des tiges droites, hautes de deux pieds et quelquefois plus, épaisses, cylindriques, d'un vert agréable et velues. Les feuilles sont trois fois trilobées, à folioles presque entièrement divisées, lancéolées, glabres, veinées et réticulées, à bords entiers et liserés de rougeâtre; d'un vert assez pur en dessus, un peu glauque et blanchâtre en dessous, longues de quatre pouces et demi, larges de neuf à dix lignes. Les pétioles sont velus, arrondis en dessous, canaliculés en dessus. Les fleurs sont grandes de cinq pouces, terminales, solitaires, composées de dix pétales, orbiculaires, concaves, faiblement incisés et ondulés en leurs bords, d'un rouge de rose, nuancé de pourpre, plus intense. Les cinq folioles du calice sont orbiculaires, concaves et inégales. Les nombreuses étamines ont leurs filaments blanchâtres et subulés, supportant des anthères oblongues, dressées, biloculaires et jaunes.

Pivoine officinale. *Pæonia officinalis*, Retz, Willd., DC., etc.; *Pæonia officinalis*, var. α L. C'était la Pivoine femelle (*Pæonia fœmina*) des anciens, avec laquelle Linné et les auteurs de son époque confondirent d'autres espèces, telles que les *Pæonia peregrina* et *corallina* des modernes, qui en sont pourtant distinctes. La véritable Pivoine officinale est une plante dont les racines offrent des tubérosités oblongues, obtuses, attachées aux fibres et pendantes. Sa tige est simple, herbacée, haute d'environ un mètre, flexueuse, glabre, luisante, verdâtre et non pas rouge comme celle du *Pæonia corallina*, dont elle se distingue au premier coup d'œil par ce caractère. Ses feuilles sont glabres, quelquefois un peu velues en dessous, ternées; chaque foliole a ordinairement trois segments oblongs, les latéraux entiers, ceux du milieu lobés. Les fleurs sont grandes, très-belles, à sept ou huit pétales concaves, dont la couleur varie depuis le rouge pourpre jusqu'au blanc. Ses capsules sont couvertes d'un duvet brun et contiennent des graines d'un bleu noirâtre. Cette plante croît dans les prairies des bois montueux de l'Europe, dans les Pyrénées, les Alpes maritimes, les montagnes de Bavière, de Carinthie et de Carniole. Elle se trouve aussi en Grèce, dans l'Asie mineure et en Géorgie. Le

*Pæonia peregrina*, Mill. et DC., qui a été confondu par Linné avec cette espèce, en avait été pourtant bien distingué par Clusius, Bauhin et les vieux botanistes. Ses feuilles radicales sont réduites à de simples gaînes tronquées; les segments de ses feuilles caulinaires sont tous incisés; et ses fleurs simples, purpurines, sont moins grandes que celles de la Pivoine officinale. Nous avons déjà mentionné un des caractères les plus saillants qui distingue cette dernière du *Pæonia corallina*, qui était le *Pæonia mas* de Pline et des auteurs anciens. Elle s'en distingue en outre par ses capsules droites et non divergentes dès la base, tandis qu'elles sont courbées et très-écartées dans la Pivoine coralline, qui d'ailleurs a ses graines d'un beau rouge de corail. Au surplus, lorsque ces espèces sont cultivées, elles varient beaucoup par la couleur et la doublure de leurs fleurs; par leurs tiges tantôt uniflores, tantôt biflores; par le nombre de leurs ovaires, et par la forme des segments de leurs feuilles. La Pivoine officinale était une plante en grande réputation dans l'ancienne médecine. Ses racines et ses graines ont été préconisées contre les convulsions, les paralysies, l'épilepsie, en un mot contre toutes les maladies nerveuses où la science et les efforts des médecins échouent complétement, et qui certainement ne se guérissent pas avec des simples. Aujourd'hui l'on n'a plus la même croyance aux propriétés médicales de la Pivoine, et on la cultive pour des qualités moins douteuses, c'est-à-dire pour la beauté de ses fleurs qui font le plus bel ornement des parterres. La culture de cette plante est de pleine terre. Elle vient dans tous les terrains et dans toutes les expositions. On la multiplie aisément par la séparation des pieds, en automne.

Pivoine de Sibérie. *Pæonia Daurica*, Bonpl. Cette brillante espèce, introduite dans les jardins, par John Bell, en 1790, y est cultivée concurremment avec les autres Pivoines et n'en fait pas un des moindres embellissements; elle fleurit au mois de mai. Ses racines sont tuberculeuses; il s'en élève des tiges herbacées, hautes d'un à deux pieds, divisées en plusieurs rameaux. Les feuilles sont dressées, rapprochées, alternes, pétiolées, deux fois ternées, composées de trois folioles longues de trois pouces et au delà, ondulées, veinées et réticulées, d'un vert un peu terne en dessus, glauques, presque blanchâtres et pubescentes en dessous; quelquefois ces folioles sont elles-mêmes divisées en trois lobes irréguliers. Les fleurs sont d'un rouge cramoisi, médiocrement pédonculées, solitaires ou géminées à l'extrémité des tiges ou des rameaux. Les folioles du calice sont concaves, orbiculaires. La corolle a quatre pouces environ de diamètre; elle est composée de cinq à huit pétales concaves, inégaux. Les étamines sont nombreuses, à filaments capillaires, rougeâtres, supportant des anthères médiocrement allongées, acuminées et jaunes.

PIVOT. bot. C'est, dans tout végétal, la radicule primitive qui, en grandissant, descend verticalement, et fixe la plante plus ou moins profondément dans le sol.

PIVOTANT. On désigne par l'épithète de Pivotantes les racines simples qui s'enfoncent perpendiculairement en terre.

PIVOTE. ois. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

PIVOTON. ois. L'un des synonymes vulgaires de Farlouse. *V.* Pipit.

PIVOU. bot. L'un des noms vulgaires du Peuplier noir.

PIVOULADE. bot. On nomme vulgairement ainsi plusieurs Agaries mangeables, particulièrement ceux qui croissent sur le bois des Peupliers et des Saules.

PIVRON. bot. *V.* Pérra.

FIN DU TOME HUITIÈME.



